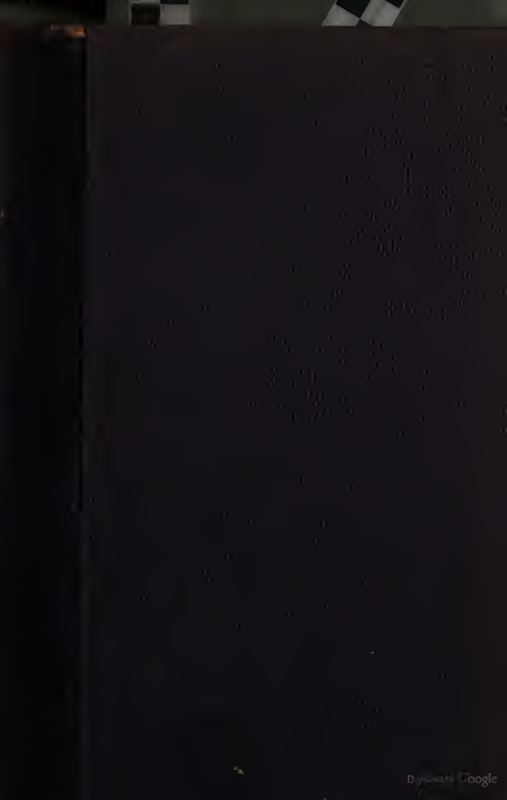



OTIVM
SINE LITERIS
MORS EST
Seneca
Ex Libris Ioannis Nencini
1874

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

IMPRIMERIE DE E. GUYOT ET STAPLEAUX FILS,
Rue de Schaerbeek, 12.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL





BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE,

BOULEVARD DE WATERLOO, 35.

1856

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LIVRE SIXIÈME.

(SUITE.)

CHAPITRE VIII.

LE FEUILLANTISME.

Mobilité nationale. — Subit affaissement du Paris révolutionnaire. — Marat dans un nouveau souterrain. — Camille Desmoulins cesse son journal. — Formation du club des Feuillants. — Morgue des déserteurs. — Extrême modération des Jacobins. — Lettres de Pétion à ses commettants. — Politique de Robespierre. — Mouvement du jacobinisme dans toute la France. — Les Feuillants conspués par les ultra-royalistes. — Recrudescence du royalisme. — Le royalisme dans les coulisses. — Bureaux d'émigration. — Situation embarrassée des Constitutionnels. — D'André. — Duport, chef des Feuillants, accablé par Robespierre.

Le peuple de France possède une faculté qui a souvent trompé et qui, souvent encore, trompera ceux qui prétendent à le conduire. Cette faculté, tour à tour son vice et sa vertu, sa faiblesse et sa force, consiste à passer tout d'un coup d'un sentiment à un autre; elle consiste à s'élancer d'un bond, suivant l'impulsion reçue, d'une situation donnée à une situation absolument contraire. Quand ils contemplent ce peuple, unique dans le monde, courant avec une ardeur sauvage dans les voies de la liberté, les observateurs superficiels sont tentés de le croire doué d'une vigueur exubérante, ils lui supposent des passions sans frein, ils lui attribuent volontiers un caractère ingouvernable; ils regardent ailleurs un moment, reportent les yeux sur lui, et l'aperçoivent couché aux pieds d'un maître... Mais ce maître lui-même, qu'il ne s'abuse pas sur la durée du pouvoir qu'on lui livre! La vie circule sous ces apparences de mort; sous cette surface glacée, l'idée immortelle, l'indomptable idée de la France poursuit son cours, et, lorsqu'elle reparaît, on est surpris de tout le chemin qu'elle a fait, quand pas un signe visible, pas un bruit perceptible, ne trahissaient son mouvement.

Après le massacre du Champ de Mars, ce phénomène se produisit d'une manière bien frappante. D'un état de surexcitation extraordinaire, le Paris de la Révolution tomba dans une langueur morne. La vie publique sembla s'éteindre. Le mugissement des clubs ne fut plus que celui de la mer après le passage de la tempête. Les foyers ordinaires d'agitation ne présentèrent plus que la place, maintenant couverte de cendres, où la flamme avait pétillé. Les acteurs du théâtre Molière se hâtèrent de retrancher des vers qu'à l'occasion de la fuite de Louis XVI, Ronsin avait ajoutés à sa pièce *la Ligue des Tyrans* [1]. Dans les théâtres, les allusions patriotiques cessèrent de chercher les applaudissements. Le drapeau de la loi martiale, ce drapeau qui semblait rougi par le sang du peuple, continua de flotter à la princi-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 107.

pale fenêtre de l'hôtel de ville, où il fut ensuite remplacé... par le drapeau tricolore? Non, par le drapeau blanc [1]; et nul cri d'intrépide douleur ne s'éleva du fond des faubourgs.

Ce n'est pas que les vainqueurs eussent résolûment tiré parti de leur victoire. Un sentiment de pudeur, un reste d'honnêteté survivant aux inspirations farouches de l'esprit de parti, les retenaient : ils hésitèrent. Le Juif Éphraïm et la baronne d'Aelder, arrêtés sous le ridicule prétexte d'un complot d'étrangers, furent, trois jours après, rendus libres [2]. On lança contre Danton, Fréron, Camille Desmoulins, Legendre, des ordres tardifs qui ne les atteignirent pas [3]. Hébert, rédacteur du *Père Duchesne*, fut mis en prison, mais, presque immédiatement après, relâché, sous la condition d'être à l'avenir plus circonspect [4]. On menaça Suleau et Royon, écrivains royalistes; mais cela même indiquait, de la part des Constitutionnels, une crainte secrète de se séparer trop ouvertement de la Révolution; car, ici, leur but manifeste était d'amener le peuple à confondre avec les révolutionnaires ardents, deux des plus violents folliculaires de l'aristocratie [5].

Quoi qu'il en soit, le coup frappé au Champ de Mars avait suffi pour métamorphoser momentanément la situation. Les noms compromis s'éclipsèrent; beaucoup d'écrivains, jusqu'alors placés à l'avant-garde, se cachèrent ou prirent la fuite; Fréron fit continuer sa feuille par Labenette, rédacteur du *Journal du Diable;* Marat fit savoir qu'il avait changé de souterrain, que les laitières de Vincennes et de Saint-Mandé s'étaient chargées de la circulation de son journal, et que, quant à lui, « on ne le trouverait que mort [6]; » enfin, Étienne Dumont, de Londres, où il était alors, écrivit à Clavière qu'il retirait sa collaboration au journal *le Républicain*. Pour ce qui est de Camille, il fit ses adieux au public, dans un numéro, formidable, il est vrai, et plein d'une éloquente amertume, mais où il s'avouait vaincu :

« Nous avions tort, la chose est par trop claire,
Et vos fusils ont prouvé cette affaire [7]. »

C'était donc une déroute complète, en apparence du moins, une déroute sur toute la ligne.

Dans cette crise, les Jacobins, qui se trouvaient, tout autant que les Cordeliers, au nombre des vaincus, se montrèrent moins courageux qu'habiles.

Dès le 16 juillet, à propos de la pétition proposée par Laclos, ils s'étaient vus brusquement abandonnés par Bouche, leur président d'alors, par les deux secrétaires Salles et Antoine, par la majorité des membres du comité de correspondance, par les Lameth, Duport, Barnave, Goupil de Préfeln, Dubois-Crancé, en un mot, par ceux des membres de la Société qui faisaient partie de l'Assemblée nationale, à l'exception de Robespierre, Pétion, Rœderer, Coroller, Buzot, Grégoire. Et ceci n'était pas une désertion seulement, c'était un schisme. Bien résolus à élever autel contre autel, les dissidents étaient allés former une réunion particulière, rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme, dans un vaste et splendide local, qui avait été un couvent, lui aussi, *le couvent des Feuillants;* et, comme l'observent deux écrivains du temps [8], ce n'est pas un des traits les moins curieux de cette époque, que la tendance des divers partis révolutionnaires à se combattre sous le nom de moines qu'eux-mêmes avaient détruits.

Sous le coup de cette désertion menaçante, qu'allaient faire les Jacobins restés fidèles aux vieux pénates? Ils déployèrent d'abord une modération extrême. Pétion, nommé président de la Société en remplacement de Bouche, publia une lettre, qu'il adressait à ses commettants, et dans laquelle on lit : « J'abhorre les excès. Le tumulte et le désordre déshonorent le peuple et annoncent qu'il est peu fait pour la liberté [9]. » En même temps, le club envoyait des députés à l'assemblée des Feuillants, présidée par Goupil de Préfeln, pour inviter les dissidents à se réunir à leurs frères, à leurs anciens compagnons d'armes.

Mais les constitutionnels étaient tombés dans l'enivrement du succès. Trompés par la vue de cette surface glacée dont nous parlions tout à l'heure, ils se croyaient maîtres de la situation : ils répondirent par un refus arrogant [10].

Restait à savoir laquelle de ces deux sociétés rivales amènerait à elle les sociétés affiliées qui couvraient toute la France. Les Feuillants avaient pour eux ce qui subsistait encore du prestige parlementaire. Mais, dans les révolutions, les noms sont des signes de ralliement autour desquels un parti se groupe, comme font les soldats autour de leur drapeau. Or, ce nom, ce puissant nom *Jacobins*, les dissidents l'avaient laissé à l'ancien club. C'était celui-ci, d'ailleurs, qui occupait l'emplacement vénéré, l'emplacement consacré par la longue fréquentation des fidèles, cherché par leurs regards, figuré dans leurs souvenirs. Elle était triste et nue, cette salle, elle était sombre; mais elle n'en parlait que plus vivement à l'imagination du peuple, charmé d'exercer sa puissance sur un théâtre si semblable à la demeure du pauvre. Oui, l'aspect de la salle était celui des choses que le temps a noircies et dégradées; mais, au milieu de ces ruines du passé, au-dessus de ces moines endormis pour toujours, des nouveautés étranges avaient surgi; mais il y avait eu là des échos sonores pour des voix qui auraient fait tressaillir le moyen âge; mais au

[1] *Histoire parlementaire*, t. II, p. 108.
[2] *Moniteur* du 22 juillet 1791.
[3] Il n'en est fait mention que dans le *Moniteur* du 22 juillet.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 107.
[5] *Ibid.*
[6] *L'Ami du peuple*, n° 524.
[7] *Révolutions de France et des royaumes*, etc...., n° 86 et dernier.
[8] *Les deux Amis de la liberté*, t. VI, ch. VI.
[9] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 35.
[10] *Ibid.*, n° 31.

pied de cette tribune, à la fois si modeste et si redoutable, on croyait apercevoir encore, prête à y monter, la grande image de Mirabeau.

Il est surprenant que rien de tout cela n'ait été compris par Duport, ce tribun calme, cet agitateur profond. Ah! c'est que les hommes d'élite ont ici-bas un rôle qu'ils ne sauraient déserter sans y laisser leur génie. Et puis, il crut que cette machine des clubs, qu'il avait créée pour pousser la Révolution en avant, il pourrait la faire servir à arrêter la Révolution, une fois lancée. Singulière méprise! « Brisons les clubs, avait dit d'André au plus fort du triomphe, voici le moment. » Mais Duport n'avait pas voulu. Il aima mieux conserver ce ressort, sauf à lui imprimer une direction différente. C'était une première faute : les Feuillants en commirent une seconde, et celle-ci mortelle. Ils adoptèrent un règlement qui excluait « tous ceux qui n'étaient pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs [1]. » Ainsi, on reniait le principe de l'égalité, et l'on s'abritait sous le privilége; on cessait de s'intituler *tout le peuple*, on s'intitulait la *bourgeoisie*.

Robespierre tira de cette inconcevable bévue un parti décisif.

La confiance qu'il inspirait alors aux Jacobins était sans réserve, sans bornes : elle touchait à l'idolâtrie, et ils venaient d'en donner une preuve saisissante. Dans la séance du 15 juillet, un membre en ayant dénoncé un autre pour avoir tenu contre Robespierre, dans un entretien particulier, quelques propos injurieux, le soulèvement des esprits fut général. L'accusé eut beau nier une partie des faits allégués contre lui et descendre à d'humbles explications, l'orage était trop violent pour être calmé par des paroles. Les plus emportés se précipitèrent sur le citoyen dénoncé, le chassèrent de la salle, et, pour le protéger contre un ressentiment aussi brutal, aussi attentatoire aux droits d'un citoyen libre, le président dut se couvrir. Robespierre, étant entré quelques instants après, et apprenant ce qui venait de se passer, se dirigea vers la tribune, au bruit des applaudissements, et dit :

« Je regrette de ne m'être pas trouvé plus tôt au milieu de vous, pour m'opposer à l'arrêté que votre zèle sans doute vous a fait prendre contre une personne qui n'est coupable d'aucun délit, puisqu'elle n'a fait qu'exprimer sa façon de penser sur un individu. D'ailleurs, cette action indifférente fût-elle un crime, elle l'a niée [2]. »

Ce trait montre assez combien les Jacobins étaient disposés à suivre l'impulsion que leur donnerait Robespierre, dans leur duel avec les Feuillants. Or, cette impulsion fut beaucoup moins d'un sectaire que d'un politique. Il proposa d'envoyer aux sociétés affiliées une adresse dont il présenta le projet. Elle était rédigée avec beaucoup d'art et de sagesse, mais elle n'avait point cet accent mâle qui sied à des républicains :

« Depuis longtemps, on voyait se développer le funeste système d'armer les citoyens armés contre les citoyens sans armes. — Le sang a coulé. Nous sommes loin d'accuser nos concitoyens. Leur intérêt n'est-il pas le nôtre? — Nous n'avons point de reproches à faire : nous avons des larmes à verser. — Nous plaignons les victimes, et, plus encore, les auteurs du carnage. — Répandez cet esprit d'union si nécessaire. — Nous avons invité les Feuillants à la réunion, ils nous ont repoussés. — Ils nous ont envoyé leurs règlements sur l'admission à la nouvelle société, et nous les aurions acceptés avec joie, si on n'avait exclu « tous ceux qui ne sont pas citoyens actifs ou fils « de citoyens actifs. » Mais nous n'avons pas attribué cet arrêté à la majorité des Feuillants, qui est toute dans nos sentiments. — Beaucoup ne sont allés aux Feuillants que pour contrebalancer la malheureuse influence des factieux, etc., etc. [3] »

Ce projet plut aux Jacobins et fut très-applaudi [4] : il répondait à ce que les plus fougueux croyaient la nécessité de l'heure présente ; il répondait à leurs dispositions avouées, et au désir de voiler les ressentiments. Toutefois, on décida qu'il serait révisé, sur la demande expresse de Cocoller ; et, Robespierre y consentant, on lui adjoignit pour cette commission Brissot, Buzot, Rœderer et Pétion [5].

Une autre démarche vint témoigner de l'état des esprits aux Jacobins. Ce fut une adresse envoyée par eux à l'Assemblée nationale. Cette fois encore, c'était Robespierre qui avait tenu la plume. Il trouva dans ses convictions des inspirations d'une gravité mélancolique et forte. Ce sont certainement de belles paroles que celles-ci :

« Nous ne sommes point des factieux, et c'est en vain qu'on voudrait lier l'idée du crime à l'amour de la liberté, la plus pure, la plus sublime des vertus. L'excès même de cette vertu aurait aisément un remède dans son principe ; plus facilement sans doute il obtiendrait grâce à vos yeux, que la stupide indifférence des esclaves ou la perfide douceur des ennemis de la Constitution. Il est un excès contraire, beaucoup moins rare et beaucoup plus funeste!... Nous nous reposons, avec la confiance qui appartient à des hommes libres, de la destinée de la France et des nations, sur la marche imposante et rapide de l'opinion publique, que nulle puissance humaine ne saurait arrêter ; sur l'empire irrésistible et sacré de la volonté générale; sur ces principes éternels de la raison, de l'humanité, de l'égalité, de la souveraineté nationale, qui dormaient dans le cœur des hommes, et que la déclaration promulguée par vous a réveillée pour toujours ; sur cette passion sainte de la liberté, qui ne périra qu'avec le peuple français [6]. »

[1] Voyez le n° 36 du *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*.
[2] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[3] *Ibid.*
[4] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[5] *Ibid.*
[6] Cette adresse ne parut point dans le *Journal des Jacobins*; elle se trouve dans le n° 714 du *Patriote français*.

Il est vrai qu'à côté de ces lignes, qui annoncent la foi de l'écrivain, on en lit d'autres par où se révèle trop une intention d'habileté politique :

« Représentants, votre sagesse, votre fermeté, votre vigilance, votre justice impartiale et incorruptible peuvent donner à la France, à l'univers, la liberté, le premier de tous les biens. — Respect pour l'Assemblée des représentants de la nation, fidélité à la Constitution, dévouement sans bornes à la patrie et à la liberté, voilà la devise sacrée qui doit rallier à nous tous les bons citoyens [1]. »

Il y avait loin de là aux réquisitoires que, peu de temps auparavant, Robespierre avait fulminés contre ses collègues de l'Assemblée; et si l'on retrouve ici dans son langage, la rigidité de ses principes, son amour de l'ordre, son respect pour la légalité, on n'y rencontre pas son humeur soupçonneuse, sa roideur habituelle, ni même cette sincérité sombre qui fut le caractère dominant de sa politique. Peut-être s'exagérait-il le danger que faisaient courir à la Révolution, d'une part le retour en arrière des Constitutionnels, d'autre part la licence effrénée de ceux pour qui la Révolution n'était qu'une aventure.

En tout cas, cette tranquille attitude et ce ton conciliant servirent à merveille les Jacobins, dans leur lutte avec les Feuillants.

Pour donner une idée vraie du mouvement d'opinion qui se rapporte à cette lutte, nous ne saurions mieux faire que de résumer rapidement, et presque jour par jour, les séances de l'ancien club :

SÉANCE DU 27 JUILLET. Les sociétés affiliées de Chartres, Beaugency, Poitiers, Sézanne, écrivent pour inviter à la réunion. Celles de Lyon et d'Aire protestent de leur attachement aux Jacobins. Celle d'Effiat : « Il est consolant de rester seuls avec les Pétion, les Robespierre, les Brissot, les Buzot, les Grégoire. » Celle de Chalons-sur-Saône avait écrit aux Feuillants : « Nous resterons affiliés aux Jacobins, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ont abjuré les principes de la Constitution [2]. »

SÉANCE DU 29 JUILLET. Dijon se déclare neutre. Huningue, Verneuil et Valence désirent la réunion. Versailles, Pontoise, Châteaudun sont pour les Jacobins. — Strasbourg : « Où sont les Robespierre, les Pétion, les Danton, les Coroller, là sont les meilleurs appuis des droits de l'homme. » Artonne promet une indissoluble fraternité [3].

SÉANCE DU 31 JUILLET. Angers, Condom, Maubeuge, Grenoble, Saint-Malo, Saint-Denis, Montauban, Carcassonne, Beaune, Orléans, Rennes, Alençon, Troyes, Dunkerque, Saint-Lô, soupirent ardemment après la réunion. — Députation de Versailles : « Les vrais amis de la paix sont là où sont les Jacobins. Nous avons arrêté de vous rester inviolablement fidèles, et de périr avec vous, s'il le faut, pour le maintien des lois [4]. »

SÉANCE DU 3 AOUT. La réunion est recommandée par Mâcon, Dôle, Tulle, Metz, Beauvais, Nantes, Saint-Brieux, Autun, Montpellier. — Toulouse proteste de son attachement inviolable. — Lille : « Nous ne pouvons cesser de correspondre avec nos aînés [5]. »

SÉANCE DU 5 AOUT. Se déclarent inviolablement fidèles aux Jacobins, tout en déplorant la scission : Bordeaux, Toulon, Nancy, Limoges, Montargis Château-Thierry. — Vadier entre : « Je reviens au milieu de vous, » et après avoir expliqué de son mieux sa palinodie de l'Assemblée : « Quant aux folliculaires (ceci à l'adresse de Marat) dont la morsure n'est pas moins honorable que celle des Royou et des Durozoy, malgré la démagogie purulente qui s'en exhale, je leur dois encore plus de mépris [6]. »

SÉANCE DU 7 AOUT. On écrit aux Jacobins que les Feuillants les dénoncent tant qu'ils peuvent aux départements, et qu'ils ont envoyé aux sociétés affiliées un imprimé portant : *Adresse des amis de la Constitution. Signé : Bouche, président; Antoine et Salles, secrétaires.* — Hesdin : « On se souviendra toujours que l'immortel Mirabeau est mort dans la foi orthodoxe des Jacobins. » — Pontarlier : « Un enfant élevé par une bonne mère ne l'abandonne pas dans l'adversité. Or, nous sommes vos enfants, nourris de votre lait. Vous êtes notre mère, que l'envie persécute : nous vous en chérissons davantage. » — On voit entrer Antoine. Il annonce qu'il revient aux Jacobins, et déclare n'être allé aux Feuillants que pour y déjouer les complots des ennemis de la patrie [7].

SÉANCE DU 8 AOUT. Éternel attachement juré par Saint-Omer, Amiens, Metz, Lille, Évreux, Bapaume, Dieppe, Bar-sur-Aube, Meaux. — Arcis-sur-Aube : « Incapables de balancer un moment entre vous et vos *perfides rivaux,* nous avons juré de rester unis à votre société, n'en dût-il rester qu'un pour fermer les portes [8]. »

SÉANCE DU 17 AOUT. De Chartres (depuis Louis-Philippe, roi des Français), arrivé de son régiment, demande la permission d'entrer dans la salle. Il est introduit, et court signer sur le registre de la Société [9].

Ainsi, malgré l'accidentelle torpeur où Paris était plongé, la vie révolutionnaire de la France s'annonçait déjà comme allant de nouveau bouillonner aux Jacobins. Et c'était au moyen de la modération que les *modérés* se voyaient vaincus par ceux qu'ils appelaient les *violents* : humiliation d'autant plus sensible à leur orgueil, qu'on attribuait volontiers à des motifs personnels leur changement de rôle. On les supposait jaloux, et de qui? De ce Robespierre pour qui, dans les

[1] *Patriote français*, n° 714.
[2] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 33.
[3] *Ibid.*, n° 34
[4] *Ibid.*, n° 35.
[5] *Ibid.*, n° 37.
[6] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 38.
[7] *Ibid.*, n° 39.
[8] *Ibid.*, n° 40.
[9] *Ibid.*, n° 44.

commencements de la Constituante, ils avaient affecté tant de dédain : « Aratus, le défenseur de la célèbre ligue achéenne, appela dans sa patrie les barbares, et se joignit à eux plutôt que de se voir remplacé par Cléomènes. Dans cette coalition, il trouva l'infamie [1]. » Ces reproches de Brissot n'étaient fondés qu'en partie. Les Lameth avaient ouvert leur âme aux mauvais conseils de l'envie, c'est certain; Duport, placé à peu près sur la même ligne que Robespierre dans une élection qui fixa les regards de tous, n'avait pu dissimuler son dépit, et on savait trop de quels projets ambitieux, colorés par l'amour, le voyage de Varennes avait rempli le cœur de Barnave; mais il est certain aussi qu'ils jugeaient la Révolution arrivée à son point d'arrêt, et ce qu'il y avait, en tout cas, de sincère chez eux, c'était leur lassitude.

Quand ils s'aperçurent que, soldat par soldat, leur ancienne armée leur échappait, profondément troublés, ils se tournèrent de nouveau vers les grands seigneurs, vers les nobles, vers le haut clergé, leur demandant un appui qui ne fût pas une contre-révolution complète. Vaine ressource! Le parti qu'ils avaient si efficacement contribué à abattre, ne pouvait l'avoir oublié. Il éprouva de leur humiliation une joie vengeresse et hautaine. Ce qu'il lui fallait d'ailleurs, à cet incorrigible parti, c'était tout l'ancien régime [2]; et la lutte établie entre les Jacobins et les Feuillants semblait si favorable à ses vues, elle entrait si bien dans le plan de ses illusions, qu'il se mit à travailler activement pour son propre compte. Soulever les nobles de province en leur parlant d'honneur, le clergé du second ordre et les dévots en leur parlant de religion, les propriétaires en exagérant à leurs yeux le délabrement des finances, tels furent ses procédés [3]. Et le fait est qu'il y eut, un moment, recrudescence de royalisme, ou, plutôt, de manifestations royalistes, surtout dans les théâtres. Car, quoique la Révolution fût venue relever la condition de l'acteur et le rendre à la dignité de son titre de citoyen, c'était — ingratitude étrange! — parmi les comédiens que le royalisme avait ses plus ardents suppôts. La reine ayant un jour exprimé le désir de voir mademoiselle Contat, le lendemain, dans *la Gouvernante*, ce qui forçait mademoiselle Contat à apprendre cinq cents vers en vingt-quatre heures, elle apprit son rôle dans le délai voulu, et écrivit à ce sujet : « J'ignorais où était le siége de la mémoire; je sais à présent qu'il est dans le cœur [4]. » C'était là en général l'esprit des coulisses, et on avait vu ce qu'il avait causé de déplaisirs au roi de la scène : le républicain Talma.

D'un autre côté, les théâtres du premier ordre étaient des arènes élégantes où le « droit qu'à la porte on achète en entrant » assurait d'ordinaire l'avantage aux nobles toutes les fois qu'ils osaient tenter le combat. Ils pouvaient l'oser, dans les journées qui suivirent le massacre du Champ de Mars, et n'y manquèrent pas... Il y a dans *Athalie* un endroit où Abner, mettant un genou en terre devant le jeune roi, dit :

> Je vous rends le respect que je dois à mon roi.

Ce vers, au Théâtre-Français, était applaudi avec transport. Il en était de même de celui-ci :

> Rattachons-nous à lui par de nouveaux serments.

Un soir, Brissot, qui était présent, s'écria : « Eh! attendez, du moins, qu'il ait accepté la Constitution [7]! »

A ces démonstrations se joignaient les provocations royalistes du dehors, les intrigues des évêques à l'intérieur, les enrôlements pour la guerre civile. Il y avait à Paris, il y avait dans les principales villes de province, des bureaux d'émigration [6]. On forçait les nobles d'abandonner femmes, enfants, propriétés, et de fuir en bannis [7]... Où? Là où l'on maudissait la France, là où l'on s'armait contre elle! Puis, la terreur qui pesait sur la presse jacobine encourageant la presse ultra-monarchique, les journaux, défenseurs de l'ancien régime, publiaient, sur les préparatifs des puissances étrangères, sur le nombre et le zèle des soldats réunis sous l'étendard de l'émigration, sur leur marche, sur le succès promis à l'évasion, sur le prochain châtiment des factieux, mille détails impudents et mensongers [8], dont l'effet tournait au détriment des Constitutionnels, seuls responsables, disaient les Jacobins, de cette audace du royalisme, née de l'apostasie des Feuillants.

Un des hommes qui, depuis quelques mois, exerçaient le plus d'influence sur l'Assemblée nationale, non du haut de la tribune, mais du fond des comités, non par ses talents oratoires, mais par son activité, la flexibilité de son esprit, son humeur insinuante, et l'art avec lequel il paraissait suivre seulement les opinions que lui-même avait suggérées, c'était d'André. Nul mieux que lui ne savait, sous des dehors de rusticité démocratique, servir la cause de la royauté constitutionnelle; et Etienne Dumont, son ami, raconte que Siéyès, lorsqu'il était en veine de plaisanterie, aimait beaucoup à réciter un dialogue supposé entre d'André et Jean, son valet de chambre :

D'André. Quel est l'ordre du jour? — *Jean*. Monsieur, c'est la question des commissaires du roi auprès des tribunaux. — *D'André*. Ote-moi cet habit; donne-moi le vieux. — *Jean*. Monsieur, il est tout usé par les coudes. — *D'André*. Tant mieux, c'est ce qu'il me faut; donne-moi aussi mon vieux chapeau et mes vieux bas. — *Jean*. Monsieur veut-il ses bottes? Il fait mouillé. — *D'André*. Non, elles sont neuves; je veux mes

[1] *Le Patriote français*, n° 709.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 417.
[3] *Ibid.*, p. 421.
[4] *Biographie universelle.*

[5] *Le Patriote français*, n° 717.
[6] *Mémoires de Ferrières*, liv. X, p. 414.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*

gros souliers à clous de fer. Un peu de boue ne gâte rien. Me voilà bien : qui diable en me voyant ainsi équipé peut penser à la liste civile [1] ?

Eh bien, des confidences que cet important et rusé personnage faisait alors à ses intimes, il résulte que les Constitutionnels étaient affaiblis par le sentiment intérieur du changement de leur conduite; qu'ils ne pouvaient répondre à leurs adversaires, quand ceux-ci les accusaient d'inconséquence; que, le plus souvent, ils s'assemblaient en particulier, délibéraient longtemps et ne se déterminaient à rien [2].

Ainsi miné rapidement par la popularité persistante des Jacobins, conspué dans ses avances au royalisme, condamné par la conscience de ceux-là mêmes qu'il avait groupés sous un drapeau sans prestige, le Feuillantisme se trouvait être une tentative avortée. Bientôt, Robespierre se crut assez fort pour se dispenser de tout ménagement, et le 1er septembre, dans une séance sur laquelle nous aurons à revenir, s'attaquant au parti en la personne de son chef le plus sérieux : « Je ne présume pas, dit-il, le visage tourné vers Duport, je ne présume pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour, assez ennemi de la patrie pour chercher à décréditer la Constitution, parce qu'elle mettrait quelque borne à son ambition ou à sa cupidité, assez impudent pour avouer aux yeux de la nation qu'il n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de s'agrandir et de s'élever. Je demande que quiconque osera composer avec le pouvoir exécutif sur un article de la Constitution, suit déclaré traître à la patrie. » Les tribunes applaudirent avec transport; l'Assemblée elle-même ne put se défendre d'un tressaillement. Robespierre attendait, ironique, amer, implacable: Duport se tut!

CHAPITRE IX.

COMBINAISONS DIPLOMATIQUES.

L'émigration réduite en système. — Monsieur à Bruxelles. — La cour de Coblentz. — Intrigues de Calonne. — Circulaire de Padoue. — Négociations secrètes entre la Prusse et l'Autriche. — Théroigne de Méricourt et Léopold. — Mot amer du prince de Condé sur la conduite de l'empereur d'Autriche. — Entrevue du roi de Suède et de Bouillé à Aix-la-Chapelle. — Lettre du comte de Gouvernet à Bouillé. — Politique des Constitutionnels relativement à l'étranger. — Mémoire envoyé au comte d'Artois, par ordre du roi, pour l'inviter à rentrer en France. — Les Constitutionnels, conseillers de la reine. — Craintes de la reine, concernant la conduite du comte d'Artois. — Mission de l'abbé Louis à Bruxelles. — Préparatifs en prévision de la guerre. — Décret contre l'émigration. — Paix conclue entre l'Autriche et la Porte ; puis entre la Porte et la Russie. — Sentiments secrets de la reine. — Lettre inédite de la reine à l'empereur d'Autriche. — Sympathie de la reine pour Barnave. — Les Constitutionnels en négociation avec Léopold. — Léopold fortifié dans son système de prudente temporisation. — Monsieur et le comte d'Artois poussent Frédéric-Guillaume à la guerre. — Bouillé appelé à Pilnitz. — Entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse à Pilnitz. — Débat entre les deux monarques. — Le comte d'Artois arrive sans avoir été invité. — Ses instances ; celles de Calonne. — Déclaration de Pilnitz, purement comminatoire. — Adhésion de l'Espagne et des principaux souverains de l'Italie. — Neutralité provisoire de l'Angleterre. — Le roi de Suède continue activement ses préparatifs d'invasion. — La France prête à relever le gant.

Le comte de Provence — nous l'appellerons désormais Monsieur, titre de son rang à la cour, — était parti de Paris en même temps que Louis XVI, mais par une route différente et avec des précautions bien mieux calculées; de sorte qu'il était arrivé à Bruxelles sain et sauf.

On a vu quelle avait été sa ligne de conduite, tant qu'il avait pu conserver l'espoir de se faire une place dans la Révolution, aux dépens de son frère, à force de ménagements artificieux et d'obscures menées. Jusqu'aux jours où les événements le forcèrent lui-même d'émigrer, nul n'avait su plus habilement que lui blâmer l'émigration et rendre suspectes les ardentes démarches du comte d'Artois : on en a trouvé la preuve dans une lettre confidentielle de lord Malmesbury au duc de Portland, précédemment citée par nous, et on y a certainement remarqué cette phrase : « L'empressement du comte d'Artois a fait naître dans l'esprit de la reine et de Monsieur cette pensée que c'est pour lui-même, et non pour le roi qu'il travaille [3]. »

Le fait est que l'émigration, sourdement combattue par Monsieur et ses agents, était loin d'avoir pris, jusqu'à la fuite de Varennes, les développements qu'elle eut aussitôt après le retour de Louis XVI à Paris, c'est-à-dire quand le devoir des nobles était précisément de se presser autour de leur roi captif et du trône en péril. Même à Turin, parmi les premiers émigrants, il n'y avait eu, ni concert pour le présent, ni plan pour l'avenir. Quelques gentilshommes emportés, que tentait l'éclat d'un complot militaire, quelques nobles de robe qui, en fuyant la France, n'entendaient que fuir la tempête, c'était à peu près à cela que se réduisait le contingent de la désertion aristocratique [4]. Il en alla tout autrement après la fuite de Varennes. En France, Monsieur avait besoin d'être entouré du gros de la noblesse, dont il était le chef, et, vu la nullité de Louis XVI, le point de ralliement. Sortant de France, il était intéressé à entraîner les nobles avec lui. Quel poids n'aurait-il pas alors dans les conseils de l'Europe? De quelle importance son alliance ne serait-elle pas pour les souverains, lorsqu'il se présenterait à la tête de toute la noblesse française? Il est vrai que c'était abandonner Louis XVI, seul, aux mains de ses ennemis ; il est vrai que c'était lui enlever tous ses soutiens naturels, gens de conseil ou gens d'épée... Mais tant mieux,

[1] *Souvenirs d'Etienne Dumont*, ch. XVI, p. 336.
[2] *Ibid.*, p. 336 et 337.
[3] « His eagerness has created a jealousy in the queen and Monsieur that it is for himself, not for the king, that he is working. » *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, vol. II, p. 438.
[4] *Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.*

puisque, de cette façon, l'on devenait plus roi que le roi ! Monsieur projeta donc, seconant tout scrupule, de réduire l'émigration en système [1], et voici comment il préluda, dans ce nouveau rôle.

Aussitôt qu'ils avaient appris son arrivée à Bruxelles, les nobles, retirés en Brabant, s'étaient empressés d'accourir. Avant de quitter la ville pour aller à Coblentz, il les convoqua, et en présence du comte d'Artois, qui était venu le joindre : « Messieurs, leur dit-il, j'ai cru devoir vous assembler, avant mon départ, pour vous marquer ma reconnaissance des sentiments que la noblesse française n'a cessé de me témoigner depuis mon arrivée. J'ai aussi voulu vous recommander l'union, qui seule fait notre force, et surtout l'obéissance et le respect au gouvernement du pays, dont nous vous donnerons nous-même l'exemple. » Ainsi, il parlait du *gouvernement du pays*; mais, de Louis XVI, pas un mot! Puis, pour montrer que de lui désormais l'émigration allait recevoir une constitution hiérarchique, une assiette fixe, il ajouta : « Tous les gentilshommes français sont sans doute égaux par leur opinion; mais il est impossible qu'une si grande réunion reste sans chefs. Nous vous en proposons six : MM. les ducs d'Uzès, de Villequier, les marquis de Laqueille, de Frondeville, de Rohin et de Jaucourt : nous vous demandons de la déférence pour eux. Ces messieurs seront chargés de correspondre avec nous et le gouvernement : ils vous feront parvenir nos avis. — Vos ordres ! » s'écria-t-on. |Et lui de répondre aussitôt : « Nos ordres, puisque vous le voulez. » Alors, de peur que le comte d'Artois ne fût alarmé de cette prise de possession et n'en conçût un secret chagrin : « Si nous avons des espérances, eut-il soin d'ajouter, c'est à mon frère que nous les devons, je n'apporte ici que mon zèle. » Tout n'était qu'élan chez le comte d'Artois : ému par ces paroles, que sa sincérité naturelle lui fit croire sincères, il répondit vivement : « Je n'ai fait que ce que j'ai dû, et je serai le premier à vous obéir comme à notre chef. » Sur quoi, les deux frères se jetèrent dans les bras l'un de l'autre [2].

Monsieur eut bientôt une petite cour, où, selon l'observation de Ferrières [3], on vit les mêmes rivalités, les mêmes haines, les mêmes intrigues qui autrefois agitaient Versailles. Si Monsieur n'avait eu à défendre son ascendant que contre le comte d'Artois, il n'aurait pas eu à faire de bien grands efforts; mais, à Coblentz, il trouva sur son chemin comme obstacle un homme d'un génie à la fois souple et entreprenant, fertile en ressources, façonné aux intrigues. Calonne, qui gouvernait le comte d'Artois d'une manière absolue, mit en mouvement, pour saper l'influence de Monsieur, tous les ressorts dont il disposait, ses créatures, le gouvernement de l'électeur, l'électeur lui-même. Il représentait que Monsieur, n'ayant pas d'enfants, était moins intéressé que le comte d'Artois à la résurrection de la puissance royale. A l'entendre, le comte d'Artois seul possédait le mystère de la contre-révolution [4].

Ce fut sur ces entrefaites que Léopold écrivit sa fameuse circulaire du 6 juillet, datée de Padoue.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'entrevue de Mantoue et la fuite de Varennes, Léopold, nous l'avons dit [5], avait changé de manière de voir au sujet de cette fuite; il s'en était même expliqué en ces termes : « Réussir est difficile, échouer est dangereux. » L'événement n'ayant fait que justifier ses appréhensions, il en fut moins surpris qu'affligé; mais toujours prudent, toujours circonspect, il ne crut pas devoir se lancer dans une guerre contre la France, avant de savoir s'il aurait l'appui effectif de tous les cabinets, et s'il y avait chance de donner à cette guerre le caractère d'une croisade. Il prit donc le parti de rédiger une circulaire par laquelle il invitait tous les autres souverains à se concerter avec lui, pour déclarer à la France :

« Qu'ils regardaient tous la cause du roi très-chrétien comme la leur propre;

« Qu'ils demandaient la mise en liberté immédiate de ce prince et de sa famille;

« Qu'ils réclamaient pour ces personnes royales l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de nature et le droit des gens obligent les sujets envers leurs princes;

« Qu'ils se réuniraient pour venger, avec le plus grand éclat, tous les attentats ultérieurs commis ou qu'on se permettrait de commettre contre la liberté, l'honneur et la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale;

« Qu'ils ne reconnaîtraient comme lois constitutionnelles légitimement établies en France, que celles qui seraient munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite ;

« Mais qu'au contraire ils emploieraient de concert tous les moyens en leur puissance, pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui porterait le caractère d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de réprimer le funeste exemple [6]. »

Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, avait été profondément affecté du malheur de Louis XVI : il s'empressa de répondre à l'appel de l'empereur d'Autriche. Le général major Bischofswerder se rendit à Vienne, muni d'instructions pressantes, s'y aboucha avec le prince de Kaunitz, et le 25 juillet les deux négociateurs signèrent, sans le publier officiellement, un traité préliminaire d'alliance entre les deux souverains. Il y était stipulé que les deux cours s'entendraient pour effectuer incessamment le concert des principaux cabinets de l'Europe sur les affaires de France,

[1] *Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.*

[2] L'allocution de Monsieur, telle que nous la donnons ici, se trouve en entier dans les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 384 et 385.

[3] *Ibid.*, p. 386.

[4] *Histoire secrète de Coblentz dans la Révolution des Français*, attribuée à M. de Rivarol. Londres, 1795.

[5] Voyez le chapitre intitulé *Origines de la coalition*.

[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 116 et 117. Paris, 1831.

et concluraient, en outre, une alliance défensive dès que la paix aurait été rétablie entre l'empire ottoman et l'empire russe [1].

Léopold et Frédéric-Guillaume n'ignoraient pas combien Catherine désirait ardemment qu'une digue fût opposée au débordement de la Révolution française : leur but, en se liant par la convention, purement éventuelle, du 25 juillet, fut de montrer à la czarine qu'ils attendraient, pour s'armer contre la France, qu'elle-même se fût désistée de ses projets sur la Turquie [2].

Tant de lenteurs irritaient l'impatience des émigrés. Les plus fougueux allèrent jusqu'à soupçonner Léopold d'une lâche indifférence pour le sort de sa sœur. La fameuse Théroigne de Méricourt, conduite de Paris à Liége par le désir de propager les sentiments révolutionnaires, avait été arrêtée, livrée à l'Autriche, et jetée dans la forteresse de Kufstein; l'empereur fut tenté de la curiosité de la voir, la trouva jolie, la rendit à la liberté [3] : on juge si, aux yeux des émigrés, c'était là un médiocre grief! Au prince de Condé, surtout, les hésitations de Léopold paraissaient coupables. Un de ses intimes ayant dit un jour devant lui : « Que fera le frère si l'on assassine la sœur? — Peut-être, répondit-il amèrement, peut-être osera-t-il prendre le deuil [4]! »

Mais il y avait un monarque qui ne s'offensait pas moins de ces retards que le prince de Condé lui-même : c'était le roi de Suède. Apprenant que Bouillé s'était réfugié à Luxembourg, il lui avait offert par lettres d'entrer à son service, l'y avait déterminé depuis dans une entrevue qu'ils eurent à Aix-la-Chapelle, et ce dernier n'avait pas manqué d'enflammer de plus belle les penchants belliqueux de Gustave, en lui montrant l'invasion facile, si on la brusquait, l'armée française abandonnée par ses chefs et ses officiers, livrée d'ailleurs à la licence; la plupart des places frontières délabrées, le trésor impuissant à faire face aux dépenses militaires, et les généraux émigrés prêts à fournir de bons renseignements sur les moyens d'attaque, sur le local, sur les personnes, sur les choses. O aveuglement de l'esprit de parti! O misère des rancunes politiques! Tandis que, de son propre aveu [5], Bouillé pressait l'invasion de son pays, et, la main étendue vers la France, semblait dire à nos ennemis : « Voici les points vulnérables : frappez là ! » il se trouvait avoir reçu, et peut-être portait-il sur lui en ce moment même, une lettre du comte du Gouvernet, contenant ces nobles paroles : « Il n'appartient qu'à vous, mon général, qu'à votre probité, au milieu de la plus grande agitation qu'un homme puisse éprouver, de se souvenir qu'il est Français. Non, vous ne donnerez jamais vos lumières et votre courage pour le démembrement et l'asservissement de l'empire. Ce n'étaient pas là vos projets quand vous meniez le roi à Montmédy. Vous vouliez, au contraire, épargner à ce royaume la honte d'un joug étranger; et aujourd'hui, vous pourriez contribuer à le lui imposer! Vous vous connaissez en vraie gloire, mon général, et vous savez bien que ce n'en est pas là une véritable [6]. »

Ce fut donc sous l'influence des excitations de Bouillé, que Gustave, naturellement porté d'ailleurs à tirer l'épée, fit ses préparatifs et prit ses mesures. Il écrivit au roi d'Angleterre, George III, lui demandant, comme électeur de Hanovre, douze mille Hanovriens qui seraient à la solde des princes français, et s'engageant, de son côté, à débarquer seize mille hommes à Ostende [7]. En même temps, le comte de Mercy-Argenteau allait à Londres sonder les dispositions de Pitt, déjà informé par lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Naples, de toutes les résolutions de Léopold à l'égard de la France [8]. Mais les combinaisons de ce prince furent alors paralysées, du moins en partie, par la politique des hommes qui dirigeaient officiellement la Révolution française.

Ces hommes, c'étaient alors les Constitutionnels, dominateurs souverains de l'Assemblée nationale, maîtres de la bourgeoisie armée par Lafayette, et, depuis le retour de Varennes, inspirateurs de la reine par les Lameth. A étouffer les intrigues de l'émigration, à prévenir l'embrasement de l'Europe, et même à empêcher toute démonstration menaçante des puissances monarchiques, les Constitutionnels avaient un intérêt de premier ordre. Car, que devenait leur plan de faire triompher la Constitution tout en sauvant la monarchie, si, par une prise d'armes générale, précédée de manifestes offensants, les souverains ligués blessaient l'amour-propre de la France, portaient atteinte à son honneur, défiaient son indignation, et rendaient, bon gré mal gré, le roi de France complice du crime de la France outragée et du territoire envahi ? La victoire de l'étranger, dans ce cas, c'était la mort de la Constitution ; sa défaite, c'était la mort de la monarchie.

Aussi les Constitutionnels ne négligèrent-ils rien pour écarter ce danger.

Barnave, devenu de la part du public l'objet d'une attention particulière et soupçonneuse à l'excès, n'avait pu voir la reine depuis le retour de Varennes, et ne parvint jusqu'à elle, ainsi qu'on le verra plus loin, que le jour de l'acceptation de la Constitution [9]; mais les Lameth, moins surveillés, avaient mystérieusement accès au château. Or, quoique Marie-Antoinette n'eût de sympathie que pour Barnave et continuât, au fond, à ne regarder les Lameth que comme des déserteurs de la noblesse, elle en était venue à

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 120 et 121.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, ch. XII, p. 216. Édit. de Bruxelles.
[4] *Ibid.*
[5] Voyez ses *Mémoires*, ch. XII, p. 274.
[6] Cette foudroyante condamnation de sa conduite, Bouillé l'a consignée lui-même dans ses *Mémoires*, ch. XII, p. 280
[7] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 118.
[8] *Ibid.*, p. 118 et 119.
[9] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XIX, p. 187.

croire qu'il fallait, dans la circonstance présente, ou suivre leurs conseils, ou périr.

Or, la première chose à tenter pour les Constitutionnels, puisqu'ils voulaient éviter la guerre, c'était une démarche auprès du comte d'Artois, qui mettait une ardeur infatigable à la provoquer. En conséquence, Duport, les Lameth et Barnave suggérèrent l'idée d'envoyer au comte d'Artois un mémoire qui l'engageât, au nom du roi, à rentrer en France. Ce mémoire fut rédigé avec beaucoup d'art. Il portait :

« Que si le comte d'Artois restait hors des frontières sans projets, il devait rentrer en France, de peur qu'on ne lui en supposât de funestes ;

« Que s'il se proposait, au contraire, d'influer sur les affaires intérieures du royaume, soit par les réfugiés français, soit par une intervention des puissances étrangères, l'un et l'autre dessein étaient contraires à son intérêt, contraires à sa gloire ;

« Qu'il ne pouvait, en effet, se flatter de prescrire, avec une poignée de Français, à une grande et forte nation, des conditions à peine admissibles après des victoires ;

« Que, quant à une intervention étrangère, il lui était interdit, sous peine de devenir un objet d'horreur pour son pays, de donner le premier le signal de la guerre civile, de livrer le royaume à des étrangers, d'en causer le démembrement ;

« Que le succès, d'ailleurs, dans cette voie, ne devait pas être espéré, parce qu'il fallait s'attendre alors à une guerre sans exemple dans les annales d'un peuple, à la guerre de toute une nation contre une armée, et d'une nation se renversant sur ses frontières, non-seulement pour défendre ses foyers, mais pour préserver sa vie morale, pour conserver le libre exercice de sa pensée, pour sauver son honneur et ses lois ;

« Que la Constitution était à la veille d'être présentée au roi, qui devrait ou l'accepter comme une condition de la royauté, ou, en la refusant, descendre du trône ;

« Que son acceptation n'était point douteuse, et qu'il serait pourvu à ce qu'elle émanât de sa volonté libre ;

« Que, dès lors, le comte d'Artois, s'il s'armait contre la nation, se trouverait du même coup en révolte contre son roi ;

« Que, par conséquent, il ne devait songer ni à enrégimenter les émigrés, ni à irriter la colère des puissances, ni à provoquer des changements à la Constitution par des levées de troupes et des menaces. »

La conclusion était que le comte d'Artois n'avait qu'un parti à prendre : rentrer.

Le mémoire finissait en ces termes : « Mais il n'y a qu'un seul instant où le retour de M. le comte d'Artois puisse se concilier entièrement avec toute sa conduite, c'est le moment de l'acceptation du roi. Différer, après un tel changement dans les circonstances, ce serait paraître hésiter ; et par cela même éveiller la plus juste défiance, perdre tous les avantages d'un retour parfaitement libre, et s'exposer à le rendre impossible. En choisissant, au contraire, un tel moment, M. le comte d'Artois prouvera qu'il n'a point changé de principes, mais que les circonstances seules ont changé. Il se croira lié par l'acceptation du roi, parce qu'il est dans la nature des choses que le chef de la famille royale stipule pour les membres appelés à la royauté qu'il doit leur transmettre. M. le comte d'Artois ne cessera donc pas d'être conséquent ; son retour ne sera, ni une rétroaction, ni un acte de faiblesse, mais une adhésion à l'acceptation du roi, dont les principes mêmes de l'honneur lui feront un devoir [1]. »

Les Constitutionnels, conseillers de la reine, avaient ici un double but : le premier, de jeter de l'incertitude dans les résolutions des puissances étrangères, et de la division parmi les émigrés ; le second, d'annuler le comte d'Artois s'il acceptait, et, s'il hésitait par intérêt personnel, de le perdre dans la fraction modérée de son parti.

D'un autre côté, une semblable démarche devait plaire à la reine, très-mécontente du comte d'Artois ; alarmée du rôle brillant qu'il cherchait à se donner aux yeux des royalistes, à demi convaincue, selon le mot de lord Malmesbury, qu'il travaillait pour lui-même, non pour le roi, *for himself, not for the king* [2], et entretenue dans ses appréhensions jalouses par d'aigres rapports, dont Madame Élisabeth combattait en vain l'impression [3].

Le mémoire fut donc adopté à la cour, remis au chevalier de Coigny, et porté le 31 juillet 1791, au comte d'Artois, *par ordre du roi*.

Le comte de Mercy, en ce moment-là, était à Bruxelles : les Constitutionnels ne désespérèrent pas de le gagner, de le ramener à des idées pacifiques, et d'agir par lui efficacement sur les dispositions des cabinets étrangers. Animés à cet égard d'un désir qui leur faisait illusion, ils dépêchèrent au comte, avec invitation pressante de revenir, l'abbé Louis, homme sans fortune et sans état, qui ne pouvait se tirer d'affaire qu'en obtenant une place, dirigeait tous ses efforts vers ce but, ménageait avec soin tous ses amis, et se créait des protecteurs dans tous les partis, clairvoyant d'ailleurs, fin, actif et discret [4].

En attendant le résultat de ces deux missions, qui étaient trop opposées aux vues politiques du comte de Mercy et aux espérances du comte d'Artois pour avoir quelque succès, les Constitu-

[1] Voyez le texte du mémoire tout entier, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 163-171.

[2] *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, t. II, p. 438.

[3] Rapports émanés d'un émigré, ami de Roux-Fazillac, et son instrument, selon les *Mémoires secrets de d'Allonville*, t. II, ch. XIV, p. 232. Édit. de Bruxelles.

[4] Lettre du comte de la Marck au comte de Mercy-Argenteau dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 172.

tionnels passèrent en revue les forces dont la France pourrait disposer, en cas d'attaque. D'après un rapport d'Alexandre Lameth, l'effectif des troupes de ligne était de cent quarante-six mille hommes ; les magasins des vivres se trouvaient abondamment pourvus, ainsi que les magasins des munitions ; les places étaient en très-mauvais état, mais les travaux de construction se poursuivaient avec activité ; dans les places du Nord et de l'Est, il existait onze cents bouches à feu, avec tout leur attirail ; et six cents bouches à feu en fonte, quinze cents en fer, étaient réparties sur toutes les frontières. La mise en activité immédiate de quatre-vingt-dix-sept mille gardes nationaux fut ordonnée [1].

Huit jours après, soit pour retenir un reste de popularité, soit pour prouver qu'ils n'avaient point abandonné leurs principes, ou enfin pour se donner aux yeux des nobles une contenance ferme, les Constitutionnels décrétèrent la suppression de tout ordre de chevalerie, de tout signe extérieur, de toute décoration ou qualification de nature à supposer des distinctions de naissance [2]. Et ce décret fut rendu sur la proposition de Rœderer, le même qui, sous le régime impérial, devait s'appeler *le comte Rœderer !*

Puis, comme le mouvement d'émigration continuait, l'Assemblée décréta : « Tout Français, absent du royaume, est tenu d'y rentrer dans le délai d'un mois, sous peine de payer, par forme d'indemnité du service personnel que chaque citoyen doit à l'État, une triple contribution ; se réservant, au surplus, l'Assemblée nationale, de prononcer telle peine qu'elle jugera à propos contre les réfractaires, en cas d'invasion hostile sur les terres de France. — Aucun Français ne pourra sortir du royaume sans avoir satisfait aux formalités qui seront prescrites [3]. »

Soudain, et au grand étonnement de l'Europe, eut lieu un événement qui semblait lever le dernier obstacle à une coalition contre la France : après une série de victoires foudroyantes, et au moment où l'on croyait l'empire ottoman effacé de la carte, Catherine II conclut tout à coup avec les Turcs, à Galatz, le 11 août 1791, une paix qui ne les condamnait qu'à la perte définitive d'Oczakow et de tout le territoire situé entre le Bog et le Dniéper [4]. Quels furent les motifs de cette princesse ? Craignit-elle que son empire épuisé ne pût suffire jusqu'au bout à la dépense sanglante de ses triomphes ? Fut-elle touchée des reproches que lui adressaient les souverains, sur une opiniâtreté belliqueuse qui, seule, s'opposait à leur ligue contre la Révolution française ? Fut-elle entraînée par l'exemple de l'Autriche, qui s'était montrée si impatiente de mettre fin aux conférences de Sistow, et qui, peu de jours auparavant, le 4 août 1791, avait fait définitivement sa paix avec la Porte ? Il est vraisemblable que toutes ces raisons à la fois la déterminèrent ; d'autant que, pour suspendre l'exécution de ses desseins sur Constantinople, elle ne les abandonnait pas.

Quoi qu'il en soit, c'était un prétexte de plus enlevé au système temporisateur de Léopold. Mais, dans l'intervalle, diverses circonstances vinrent fortifier la répugnance de ce prince pour l'emploi des moyens brusques et violents : avant tout, ce qu'il savait de la situation de sa sœur et de ses dispositions. La lettre suivante, lettre inédite, dont nous avons l'autographe sous les yeux, et que nous publions sans rien changer, ni au style, ni à l'orthographe, ni à la ponctuation, fera connaître quels étaient, à cette époque, les sentiments secrets de Marie-Antoinette.

« 12 août 1791.

« L'occasion qui se présente de vous écrire mon cher frere, est plus sûre qu'aucune de celles que j'ai eu jusqu'à présent. J'en proffitte avec empressement, car nous sommes observes d'une façon odieuse. Je vous ai dit dans ma lettre du 30 du mois dernier ce qui a suivi notre retour a paris et les impressions que m'ont fait les hommes dont j'ai été entourée depuis que je fus revenue de ma première agitation. mes idées sont toujours les memes, je ne crois pas me tromper sur la sincérité de quelques-uns d'eux autrefois nos plus dangereux ennemis, l'un d'eux est doué de l'éloquence la plus vive et la plus entrainante et ses talents exercent sur l'Assemblée une très grande influence, on a déja vu jusqu'a un certain point l'effet de ses efforts pour ramener les esprits et leur faire reprendre confiance dans la pureté de nos intentions. C'est depuis longtemps le seul moyen que nous avons, il est trop tard, je le crains pour essayer des autres et ils sont devenus inutile et dangereux. Nous ressemblons peut etre à vos yeux à ces malheureux qui se noyent et qui embrassent au hazard avec avidité tous les moyens de salut qui se présente, cela paroitroit être l'opinion de M. de M., mais je le crois sur ce point trop confiant. Je souhaitterois cependant qu'il fut a paris, et qu'il put etre autorisé a parler ferme, mais il faudroit que ce langage fut tenu de concert avec toutes les puissances, ou bien, je le répette, il faut se résigner, car c'est surtout l'Autriche contre laquelle on est en garde, mais il y a de la difference entre des demarches eloignées dont les mechants grossissent l'importance et l'attitude ouverte dout on se defie le moins. du reste mon cher frere, les evenements marchent si vite à la verité, qu'a peine a-t-on pris un parti qu'on est tout de suito dépassé, le courage ne me manque pas dieu merci et je lutterai jusqu'au bout. Nous sommes à la veille de la présentation de la constitution, elle est si effrayante et monstrueuse que je doute qu'elle puisse se maintenir, mais je vous ecrirai la dessus la semaine prochaine si une favorable occasion se présente.

[1] Décret du 22 juillet 1791.
[2] Décret du 30 juillet 1791.
[3] Décret du 17 août 1791.
[4] *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. v, p. 106.

Adieu mon cher frere, j'ai besoin de vetro amitié.

« MARIE-ANTOINETTE [1]. »

De cette importante et curieuse lettre, il résulte :

Que la reine avait la plus grande difficulté à correspondre avec son frère, à cause de la stricte surveillance qui pesait sur elle;

Qu'elle croyait à la sincérité de ceux que la peur des Jacobins faisait maintenant se presser autour du trône;

Qu'elle comptait beaucoup sur l'ascendant parlementaire de Barnave et le charme de son éloquence;

Qu'elle ne considérait toutefois cette ressource que comme celle du désespoir;

Que tout ce qu'elle attendait, pour le moment, de son frère, c'était un *langage ferme*, pourvu qu'il y eût accord entre les puissances, et qu'on se donnât l'attitude de la franchise.

On retrouve, du reste, dans les lignes qui précèdent, Marie-Antoinette tout entière : son caractère fier, son courage, ses fluctuations politiques, et, dans le temps même où elle subissait l'influence des Constitutionnels, son horreur profonde pour la Constitution.

Quant au personnage qu'elle désigne par l'initiale M., et dont elle présente l'opinion d'une manière assez obscure, c'est probablement le comte de Mercy. Aux yeux de ce diplomate, en effet, c'était se *noyer* que de se livrer aux Constitutionnels, même avec une arrière-pensée : « Malgré l'opinion, écrivait-il au prince de Kaunitz le 12 août 1791, malgré l'opinion que la reine paraît avoir prise de la franchise et des intentions de MM. Lameth et Barnave, ils ne se sont jamais montrés ci-devant que comme des scélérats d'autant plus dangereux que le premier a des talents, et le second une éloquence très-séduisante, qui toujours a été mise en œuvre sous la direction de son ami Duport, le plus déterminé antiroyaliste et le factieux le plus intrépide de l'Assemblée. Je ne saurais croire que d'une pareille source il puisse provenir rien que de très-suspect [2]. »

Mais les sympathies de la reine pour Barnave l'emportèrent, et l'empereur d'Autriche, son frère, en ressentit naturellement le contre-coup.

Les Constitutionnels l'apprirent; ils surent que Léopold, bien qu'il fût l'âme de la coalition qui se formait, craignait au fond de se voir poussé jusqu'à la guerre, et le confirmer dans ces dispositions rassurantes devint une de leurs préoccupations les plus vives. Les meneurs des comités dans l'Assemblée adressèrent, par Montmorin, au marquis de Noailles, cousin germain du représentant, et ambassadeur de France à la cour de Vienne, des directions confidentielles, conformes à cette politique. Ils chargeaient le marquis de faire entendre à Léopold :

« Qu'il se trompait étrangement s'il les croyait animés du désir de renverser le trône;

« Que leur but, au contraire, était de le sauver de la tourmente;

« Que c'était pour cela qu'ils avaient rejeté sur le marquis de Bouillé toute la responsabilité du voyage de Varennes, et précipité les bataillons de la garde nationale sur ceux qui demandaient la déchéance;

« Qu'ils avaient reconnu l'inviolabilité du roi;

« Qu'ils ne cherchaient qu'à transiger avec lui, à des conditions raisonnables, sur des bases en harmonie avec les exigences légitimes de l'opinion;

« Que, dans cet état de choses, toute tentative de l'étranger sur le royaume, au lieu de servir le roi, lui serait funeste, en paralysant la bonne volonté des Constitutionnels, en justifiant les alarmes répandues par les Jacobins, en irritant la nation, en exaltant les passions révolutionnaires. »

Une note dans ce sens fut donc remise à l'empereur par le marquis de Noailles [3]. Elle fit sur l'esprit de Léopold une impression profonde et acheva ce que les lettres de sa sœur avaient commencé.

Mais pendant que les Constitutionnels, par des négociations habilement conduites, détournaient Léopold de la guerre, Monsieur, à qui le roi avait dès le 7 juillet envoyé ses pleins pouvoirs, et le comte d'Artois, s'étudiaient, au contraire, à enflammer l'ardeur belliqueuse du roi de Prusse. Pressé par le baron de Roll, leur envoyé, Frédéric-Guillaume fit savoir aux princes français qu'il était prêt à seconder leur cause, et parut même disposé à mettre ses troupes en mouvement vers le Rhin, persuadé que Léopold allait le seconder [4].

Une entrevue entre les deux souverains avait été précédemment convenue, et le rendez-vous avait été fixé au château électoral de Pilnitz, dans les États de l'électeur-archevêque de Mayence. Or, le roi de Prusse était si convaincu que, de son entrevue avec l'empereur d'Autriche, sortirait la guerre, qu'il fit inviter Bouillé à se trouver à Pilnitz, le 26 ou le 27 août, avec un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France [5]. Bouillé en fit un, le soumit, à Coblentz, au conseil des princes, et ses vues ayant été adoptées dans une réunion à laquelle assistaient les maréchaux de Broglie et de Castries, il se rendit à Pilnitz, après avoir informé le roi de Suède de la conférence qui devait avoir lieu, et dont, selon ses conjectures, une déclaration de guerre ne pouvait manquer d'être le résultat [6].

[1] Ce document a fait partie de la célèbre collection d'autographes de M. Donnadieu. Il appartient aujourd'hui à l'honorable M. Monkton-Milnes, membre de la chambre des communes, qui a bien voulu me le communiquer.
[2] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, ch. XIV, p. 253. Édit. de Bruxelles.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome I, p. 128.
[4] *Ibid.*, p. 132 et 133.
[5] *Mémoires de Bouillé*, ch. XII, p. 293.
[6] *Ibid.*

Ce fut le 24 août que le roi de Prusse arriva au château de Pilnitz, où il trouva l'empereur d'Autriche, qui l'y avait précédé de quelques heures. Frédéric-Guillaume était accompagné du prince royal de Prusse, du général prince Hohenlohe-Ingelfingen, du baron de Bischofswerder et du colonel de Stein. L'empereur avait à sa suite l'archiduc François, le maréchal de Lascy, le baron de Spielmann et le comte de Palffy. L'électeur était au milieu de sa cour, une des plus polies de l'Europe [1].

Rien de plus solennel que cette entrevue, et rien de plus propre à rendre témoignage de la grandeur de la Révolution française. Car c'était elle, elle seule, qui rapprochait, par la communauté des alarmes, deux puissants souverains qu'avaient jusqu'alors armés l'un contre l'autre les rivalités de l'ambition. Une table de quarante couverts réunit les monarques dans un banquet somptueux, auquel succédèrent une représentation théâtrale, des illuminations, le cercle, puis un souper splendide pendant lequel le baron de Roll vint annoncer l'arrivée à Dresde... du comte d'Artois [2]. Cette nouvelle étonna. Le prince n'avait point été invité; mais comme il demandait à prendre part aux conférences sous les auspices du roi de Prusse, celui-ci n'osa le repousser, et, l'empereur donnant « son adhésion tacite [3], » le comte d'Artois fut attendu pour le lendemain.

Dans l'intervalle, les deux souverains eurent un entretien secret qui surprit fort le roi de Prusse, en lui révélant les dispositions pacifiques de l'empereur. Les hasards d'une aussi prodigieuse aventure qu'une croisade contre une nation comme la nation française; les immenses ressources matérielles dont elle disposait; le courage de ses enfants, qu'exalterait l'éclat inaccoutumé d'un tel péril; la surexcitation de l'esprit révolutionnaire, au milieu de l'Europe embrasée; le danger d'une propagande servie par le contact des armes; le coup qu'une agression de ce genre pouvait porter, et à la puissance de l'Autriche en exposant les Pays-Bas, et à celle de l'empire germanique en livrant aux ravages des armées les pays bordés par le Rhin, tout cela, Léopold le fit valoir vivement, avec autorité, et sans dissimuler que l'idée d'une guerre légèrement entreprise avait contre elle l'opinion du maréchal de Lascy, le plus expérimenté des généraux autrichiens. La conclusion de Léopold était que le meilleur parti à prendre serait de convoquer un congrès, appelé à négocier, pour la liberté de Louis XVI et le rétablissement de l'ordre, avec le parti qui dominait en France, sauf à appuyer les démarches de ce congrès par le déploiement de forces imposantes [4].

A ces considérations, que pouvait opposer le roi de Prusse? L'opinion de Bouillé? Mais Bouillé n'était, en ce moment, pour eux, que l'homme du roi de Suède, dont la turbulente ambition les inquiétait, dont ils désapprouvaient les desseins, et contre lequel ils avaient conçu des préventions qui rejaillissaient naturellement sur ses serviteurs [5]. D'ailleurs, le danger personnel que feraient sans doute courir à sa sœur et à Louis XVI les fureurs qu'une semblable guerre aurait déchaînées, était, dans la bouche de Léopold, un argument bien difficile à réfuter : Frédéric-Guillaume céda ; d'autant que Léopold avait su, par une adroite déférence, s'emparer de son esprit [6].

L'arrivée du comte d'Artois fit plus qu'animer la scène politique de Pilnitz, elle modifia un peu le résultat des premières impressions données et reçues. Il eut beau combattre la circonspection de l'empereur avec une fougue excessive si le sentiment des convenances ne l'eût tempérée ; il eut beau mettre en avant Calonne, qui se montra souple, hardi, persuasif, pressant, il ne put obtenir qu'on tirât l'épée du fourreau ; mais ce qu'il obtint, ce fut la déclaration suivante, résultat définitif de cette conférence fameuse :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé; et qu'en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

« A Pilnitz, le 27 août.

« *Signé* Léopold, Frédéric-Guillaume [7]. »

La dernière phrase, proposée par Calonne, avait été arrachée aux hésitations de Léopold par les instances du comte d'Artois [8].

Telle fut cette célèbre déclaration. Elle n'était, on le voit, que comminatoire; elle trahissait les intentions pacifiques de Léopold et subordonnait l'action des deux princes allemands à l'intervention des autres puissances.

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, tome I, p. 135.
[2] *Ibid.*, p. 136.
[3] *Ibid.*, p. 137.
[4] *Ibid.*, p. 137-139.
[5] « Ils me le témoignèrent d'une manière qui n'était pas équivoque, » dit Bouillé dans ses *Mémoires*, ch. XIV, p. 296.
[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 141.
[7] *Ibid.*, p. 134 et 144.
[8] *Ibid.*, p. 143.

L'Espagne et les principaux souverains de l'Italie, ayant reçu le manifeste, y répondirent favorablement [1].

L'Angleterre se prononça pour la neutralité la plus stricte; et il peut paraître singulier que le cabinet de Saint-James ait été le dernier à se réunir à une confédération dont il fut l'âme depuis. Mais, à cette époque, l'opinion publique en Angleterre était si opposée à la guerre, qu'au mois de mars 1791, un message royal ayant recommandé au parlement un armement maritime destiné à tenir en bride la Russie, dont les conquêtes, alors, menaçaient l'empire ottoman d'une destruction complète, le projet fut abandonné, repoussé qu'il était par le sentiment général [2]. D'ailleurs, l'opinion de Pitt, *en ce temps-là*, était que l'Angleterre ne devait point intervenir dans les affaires du continent [3].

Quant au roi de Suède, il se plut à considérer la déclaration de Pilnitz comme un encouragement à ses desseins. Que l'Allemagne, au reste, le secondât ou non, sa résolution était prise. Pour avoir toute la liberté de ses mouvements, il avait décidé que, durant son absence, la Suède serait gouvernée par un conseil de régence ayant à sa tête le prince royal, âgé de douze ans [4], et à Bouillé il écrivait ces fières paroles : « Il est temps qu'on prenne un parti, car la saison avance; et pour moi, je ne connais qu'un seul obstacle insurmontable aux projets de la vie, l'obstacle physique [5]. »

Mais c'est justement à la France révolutionnaire qu'il sera donné de montrer jusqu'où l'homme peut aller dans sa lutte contre l'impossible.

CHAPITRE X.

LA RÉVOLUTION DANS LES COLONIES.

Description de la vie coloniale. — La traite. — Quelques pages du Code noir. — Griefs des mulâtres. — Luxe des colons. — Ils aspirent à l'indépendance. — Assemblée de Saint-Marc à Saint-Domingue. — Alexandre Lameth, possesseur de nègres, Barnave, avocat des colons. — Lutte entre Peynier et l'assemblée de Saint-Marc. — Décrets des 8 et 18 mars 1790. — Décret du 12 octobre 1790. — Vincent Ogé; ses projets; leur portée véritable. — Le soulèvement des mulâtres comprimé. — Supplice d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons. — Assassinat de Mauduit par les pompons rouges. — Affaiblissement du pouvoir métropolitain. — Débats dans l'Assemblée nationale sur les droits politiques des mulâtres. — Décret du 15 mai 1791. — Effet qu'il produit sur les colons. — La milice bordelaise offre de passer les mers. — Agitation générale dans les colonies. — Fureurs imprudentes des blancs. — Les noirs se soulèvent. — Le magicien Boussmann. — Plaine du Cap incendiée. — Scènes d'horreurs. — Épouvantables représailles. — Conclusion.

Pendant que ces choses se passaient en France, la Révolution, par delà les mers, illuminait les colonies..., mais à la manière de la foudre, qui ne combat les ténèbres que par des éclairs.

Tout ce que des calamités éparses nous donnaient à dire sur des événements, objet d'une éternelle pitié et d'une épouvante éternelle, nous l'avons mis en réserve pour en former un seul tableau : plus frappante et plus vive sera la leçon !

Voici comment la vie coloniale, telle que l'esclavage l'a faite, était décrite il y a quelques années par un créole élevé en Europe, jeune homme qui portait dans son imagination et dans son cœur l'ardent soleil des Antilles, mais dont certains préjugés de race, comme autant de nocturnes fantômes, continuaient à hanter l'intelligence :

« Lorsque les Européens arrivèrent dans les îles, la nature y régnait dans toute la sauvage grandeur de son luxe. De la crête des montagnes pendaient d'immenses forêts pleines de lianes flottantes, qui tombaient dans les savanes et traînaient, comme une longue chevelure, jusque dans la mer. Les nuages, retenus à la pointe de ces forêts, leur versaient éternellement l'humidité qu'aiment les plantes grasses de ces climats. De plus haut leur tombaient des fleuves de soleil. Ainsi, nourries de toutes les vapeurs de l'Océan et de toutes les flammes des tropiques, les îles étaient en proie à une végétation fougueuse qui, n'étant jamais arrêtée par le froid des hivers, s'étouffait et se dévorait elle-même, pour se renouveler plus ruisselante encore. Alors commença de toutes parts une immense démolition. La hache et le feu furent mis à la fois dans ces forêts sauvages. Les savanes perdirent leurs ombrages séculaires. Des navires venus d'Afrique commencèrent à jeter des nègres sur ces rivages. Aujourd'hui, les cannes à sucre forment des rivières d'or sur toute la surface des colonies. A la Guadeloupe, six cents habitations-sucreries se partagent les belles terres; les caféières sont montées sur les mornes; l'île, ainsi distribuée, est ravissante à voir. C'est un jardin enchanté. De toutes parts, le regard se repose avec délices sur ces champs de cannes, sarclés, soignés chaque jour comme des parterres de fleurs, coupés en nappes carrées par des sentiers qui courent à travers les plantations et viennent de toutes les extrémités se nouer en rosette à la savane, au milieu de laquelle s'élève la maison du maître. Là est le cœur; de là part la vie, et le sang se répand dans toutes les veines. A une centaine de toises de la maison du planteur, s'élèvent les cases des nègres, qui forment un village de cent cinquante à trois cents âmes sur chaque habitation. Pendant la récolte, qui commence au mois de janvier et se termine au mois de juillet, c'est un spectacle sans pareil au monde que de voir, de quelque hauteur, tourner des ailes de moulin sur toute l'île, tomber au loin les riches plantations de

[1] Conversation de Léopold et de Bouillé, rapportée dans les *Mémoires* de ce dernier, ch. XII, p. 300.

[2] *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, vol. II, p. 441.

[3] « It appears very clear to me, from some confidential « communications which were made to me, that lord Grenville was the cause of Mr. Pitt's giving way, and that he « acted not from the reason which was given, the nation « being against it, but from its being his fixed opinion that « we should not interfere at all in the affairs of the continent. »

[4] *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. IV, p. 79.

[5] *Mémoires de Bouillé*, p. 302.

cannes, la robe de l'île changer à chaque instant d'aspect et de couleur, la récolte courir de proche en proche comme une flamme joyeuse, et fumer en l'air les cheminées des sucreries! Des chants s'élèvent de toutes les savanes, le parfum du sucre chaud embaume le ciel. Le soir venu, les moulins s'arrêtent, les nègres viennent se ranger à la file devant la maison du maître, pour la prière commune, que le planteur écoute avec toute sa famille, la tête découverte; puis, chacun rentre dans sa case, et allume son feu pour le souper. Deux nègres, désignés à tour de rôle, se placent alors dans un ajoupa près de la maison du maître, allument un brasier, et, armés de coutelas, sont chargés de veiller sur les établissements. Toutes les portes se ferment, toutes les autres lumières s'éteignent, et la nuit s'étend sur l'habitation [1]. »

Un de nos amis [2], glorieux continuateur de l'œuvre sainte poursuivie en Angleterre par Wilberforce, en France par l'abbé Grégoire, et aujourd'hui en Amérique par madame Stowe, répondit au gracieux passage qui précède, en ces lignes sévères:

« Je ne nie pas qu'il n'y ait un côté vrai dans votre peinture de la vie coloniale. Mais comme vous n'avez pas contesté les faits de barbarie spéciale à l'esclavage, j'oserai dire que la servitude ne doit pas vous inspirer plus longtemps les indulgences que vous lui montrez. L'état social qui n'existe qu'à la condition de métamorphoser deux cent soixante mille hommes sur deux cent quatre-vingt-dix mille en purs instruments de travail, mérite plus de réprobation, et il n'est point permis de regarder d'un œil complaisant une société qui n'a pour appui que la vieille terreur d'une législation atroce... Le marronnage, les fuites à l'étranger, les empoisonnements de tous les jours, les révoltes accompagnées de meurtres et d'incendies, qui éclatent presque de dix en dix ans, répondent que les esclaves ne sont pas aussi contents de leur sort qu'il vous a paru; et les hécatombes de noirs immolés en ces dernières occasions à la sécurité des maîtres attestent que ceux-ci ne se croient pas non plus bien sûrs de leur puissance, puisqu'ils jugent ces boucheries nécessaires pour les garantir [3]. »

Au surplus, si, même après la Révolution française et sous l'influence des idées de justice répandues par elle, l'esclavage, adouci en fait, a continué d'apparaître sous de hideux aspects, comment se rappeler sans frémir ce qu'il était avant la Révolution?

Ce fut en l'année 1685 que fut publié, solennellement et au son du tambour, dans toutes les îles françaises, l'ordonnance du mois de mars, qui réglait d'une façon définitive, *ferme et stable à toujours*, la constitution de l'esclavage.

Mais des ordonnances antérieures avaient déjà organisé le prodigieux brigandage connu sous le nom de TRAITE.

C'est en parlant de la traite, que Stansfield a dit : « Un vaisseau négrier contient, dans un espace donné, la plus grande masse de tortures et d'atrocités qu'il soit possible d'accumuler. » Et il faut en croire Stansfield : il avait participé à la traite, et publiait ce qu'il savait en expiation de ce crime [4]. C'est en parlant de la traite que Léonard écrivait : « Pendant mon séjour à la Pointe, j'étais voisin d'un capitaine danois qui venait d'arriver de la côte de Guinée avec soixante nègres, seul reste des quatre cents qu'il avait transportés. C'était, en vérité, un tableau pitoyable de voir ces malheureux, assis le matin sur le pavé de la rue, la plupart nus et décharnés, les coudes appuyés sur les genoux, soutenant leur tête, et regardant d'un air consterné les esclaves occupés autour d'eux. Il n'y avait point de jour où ces infortunés ne portassent en terre quelques-uns de leurs camarades. » Et Léonard était un créole de la Guadeloupe [5]. *Bières ambulantes*, voilà de quel nom Mirabeau a flétri pour jamais ces navires qui formèrent au-dessus de l'Océan l'abominable pont sur lequel, avant la Révolution, quatre-vingt mille nègres passaient annuellement d'Afrique en Amérique, non compris tous ceux qui, entassés dans des cales infectes, périssaient misérablement durant la traversée [6]. Chose horrible à dire! Le roi de France, averti qu'on faisait payer cinq pour cent par tête de nègre, à l'arrivée dans les colonies, avait craint que la levée de ce droit ne ralentît la traite, et une ordonnance du 26 août 1670 avait exempté de cette charge les trafiquants de chair humaine. Puis, on en était venu à leur accorder, sur les deniers du roi, une prime de dix livres par tête de nègre débarqué aux colonies, sans compter une autre prime de trois livres par tête offerte au capitaine du navire négrier [7]!

Les colonies furent vite remplies de la sorte, et le mode d'organisation fut digne en tout point du mode de recrutement : le principe de l'esclavage, une fois admis, les conséquences devaient naturellement suivre la loi d'une épouvantable logique.

Être esclave, c'est n'être plus homme. Aussi les nègres, à peine débarqués, furent-ils attachés à la terre, en qualité d'instruments de travail. On leur dit : Vous devez neuf heures de travail par jour; vous aurez pour votre nourriture, par semaine, deux pots et demi de farine de manioc, et deux livres de bœuf salé; pour vêtement, vous recevrez deux habits de toile par an; à chacun de vous une case, plus un petit jardin qu'il vous sera loisible de cultiver pour votre compte, aux heures libres; on vous reconnaît un pécule; malades, on vous soignera; morts, on se charge de vous enterrer... Mais, songez-y! vous, vos femmes,

[1] *Revue du progrès*, t. VII, 5e livraison; — publiée par nous de 1839 à 1843.
[2] Schœlcher.
[3] *Revue du progrès*, t. VII, 6e livraison.
[4] Schœlcher, *Revue du progrès*, t. VII, 2e livraison.
[5] *Ibid.*
[6] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 208.
[7] Ordonnance du 13 janvier 1672.

vos enfants, vous êtes notre bien! Nous ne vous donnerons pas la question, si vous nous déplaisez, et il ne nous est point permis de vous mettre à mort; seulement, attendez-vous, en ce cas, à être chargés de chaînes ou battus de verges [1]. Vous êtes des meubles animés, mais enfin des meubles [2]. Souvenez-vous que le commandeur est armé d'un fouet. Allez!

Le nègre ainsi mis au rang des choses, il s'agissait de lui en imprimer autant que possible l'immobilité; il fallait étouffer l'essor de son âme, couper les ailes à son désir. Les cannes ne couvraient qu'une partie de la surface des îles; le reste du terrain appartenait aux gorges profondes, aux forêts solitaires, aux couches touffues des halliers, c'est-à-dire à la nature, c'est-à-dire à la liberté! Si l'on ne fermait pas ces retraites aux esclaves, nul doute qu'ils ne s'y précipitassent en foule: des primes furent accordées à qui les arrêterait; des détachements de soldats eurent ordre de fouiller sans cesse les bois... C'était peu, on écrivit dans le Code noir: « L'esclave qui aura été en fuite pendant un mois *aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis ardente* sur une épaule; s'il récidive pendant un autre mois, *il aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lis* sur l'autre épaule. La troisième fois, il *sera puni de mort.* »

Mais n'était-il pas à craindre que, comprimé de la sorte, l'amour de la liberté ne se changeât en fureur? Voici comment il fut pourvu à la sécurité du maître: « L'esclave qui aura frappé son maître, ou la femme de son maître, ou leurs enfants, *sera puni de mort.* — Les nègres sont désarmés; ils doivent aller les mains libres. Défense de porter même un bâton [3]. — Défense aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper, soit le jour, soit la nuit, sur les chemins, dans les lieux écartés. *Le fouet et la fleur de lis ardente* aux contrevenants. Ordre à tous les passants de leur courir sus [4]. »

Après la protection accordée à la personne du maître, devait venir la protection accordée à ses richesses. Le climat des îles ne permettant ni les murailles épaisses, ni les souterrains impénétrables, ni la vie barricadée d'Europe, on imagina de suppléer par des règlements terribles aux murailles, aux grilles et aux verrous. « Les vols de chevaux, mulets, bœufs et vaches seront punis de peines afflictives, *même de mort,* si le cas le requiert [5]. »

Tel était donc, avant la Révolution, le régime légal de l'esclavage. Et lorsque la tyrannie est de la sorte transformée en droit, est-il possible qu'elle n'existe point en fait? D'ailleurs, l'esclavage, on l'a vu, avait sa logique. Alors même que le maître n'aurait pas été corrompu par l'horrible pouvoir dont on l'investissait, comment l'aurait-il conservé, ce pouvoir, sans recourir à la violence et à la terreur? Ces nègres-meubles, ils avaient une âme, en dépit de tout: là était le point difficile! Dès que le meuble cessait de se considérer comme tel, le danger devenait excessif, et que faire alors? Alors? Dans le meuble, on tuait l'homme!

Certes, c'eût été miracle qu'un pareil état de choses se maintînt sans altération, devant une Révolution qui était venue rendre à la dignité humaine de si solennels témoignages. Et toutefois, ce ne fut point d'abord parmi les nègres que le mouvement d'émancipation se déclara, ce fut parmi les mulâtres, race intermédiaire issue du commerce des colons blancs avec les esclaves noires [6]. Les mulâtres étaient libres, mais ils n'étaient pas citoyens; le *préjugé de la peau* s'élevait contre eux et les condamnait à des humiliations d'autant plus insupportables, qu'elles ne se liaient point à leur égard à l'idée légale de servitude; quoique fils d'affranchis ou d'hommes libres, et mariés légitimement, ils n'étaient appelés aux charges et dignités publiques, ne pouvaient exercer certaines professions, et se voyaient injurieusement exclus des assemblées primaires. Animés d'une colère où l'orgueil du maître se confondait avec les ressentiments de l'esclave, ils avaient, dès le 22 octobre 1789, envoyé à l'Assemblée nationale une députation qui, après avoir déposé sur l'autel de la patrie un don gratuit de six millions, exposa vivement leurs griefs. Le président répondit: « Aucune partie de la nation ne réclamera ses droits en vain [7]. »

Ce mouvement, dont ils prévoyaient bien les suites, alarma fort les colons. Tout changement devait être odieux à leur égoïsme, l'oppression par eux exercée sur les nègres leur ayant fait une existence splendide. Voici le tableau qu'en a tracé Valverde, auteur espagnol qui écrivait en 1785: « Chaque habitant mène sur son bien un train de prince, dans une maison magnifique ornée de plus beaux meubles que ceux du palais de nos gouverneurs. Ils ont une table plus abondante que nos seigneurs, des alcôves et chambres superbement tendues, avec des lits richement drapés, afin de recevoir leurs amis et les voyageurs. Des barbiers et perruquiers sont à leur ordre et soignent leur toilette. Ils ont deux ou trois voitures avec lesquelles ils se rendent les uns chez les autres, et vont à la comédie dans la ville de leur district, où ils se réunissent pour faire bonne chère et s'entretenir des nouvelles de l'Europe [8]. »

Les nègres, toutefois, ne paraissaient pas avoir encore senti le souffle orageux et fécond venu des côtes de France; ils continuaient à marcher sous leur fardeau avec une résignation muette, et, d'autre part, les mulâtres ne semblaient songer qu'à leurs propres intérêts, plusieurs d'entre eux possédant des esclaves et ne voulant point, au moment même où ils revendiquaient contre les blancs leur part de liberté, abandonner à l'égard

[1] *Code noir* de 1724.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, art. 15.
[4] *Ibid.*, art. 16.
[5] *Code noir*, art. 35.

[6] Les nègres libres étaient compris dans ce qu'on appelait la *classe des mulâtres.*
[7] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 6.
[8] Cité par Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 89.

des noirs leur part de tyrannie ! Mais, pour troubler le cœur des colons blancs, pour le remplir d'une colère mêlée d'effroi, il suffisait que des *gens de couleur* prétendissent s'égaler à eux. D'ailleurs, l'impulsion une fois donnée, où s'arrêterait-on? *L'aristocratie de la peau*, selon le mot de l'abbé Grégoire, une fois mise en question, l'édifice auquel elle servait de base ne s'écroulerait-il pas tout entier?

Sous l'influence de ces craintes et de leurs passions, les colons commencèrent à caresser un projet qui, jusque-là, n'avait existé dans leur esprit qu'à l'état d'aspiration vague et flottante : ils songèrent sérieusement à briser les liens qui les unissaient à la mère patrie. Entre les rivages de la France et eux il y avait l'immense Océan; mais dès qu'ils virent que l'esprit nouveau avait reçu puissance de supprimer l'espace, entre eux et la Révolution ils voulurent autre chose encore que la mer. Dès que la nouvelle des événements de France leur était arrivée, les colons de Saint-Domingue s'étaient formés en assemblées primaires, et les trois grandes divisions de l'île s'étaient chacune donné une représentation locale, d'où trois assemblées provinciales, celle du nord au Cap, celle de l'ouest à Port-au-Prince, celle du sud au Cayes : le 27 février 1790, ces trois assemblées procédèrent à la nomination d'une sorte de convention qui, chargée de traiter des intérêts généraux, se réunit à Saint-Marc, sous le titre d'*Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue*[1].

Parmi les personnages influents qui, à Paris, représentaient l'esprit des colons et servaient leurs intérêts, figurait, chose triste à constater, un homme qui, dans la carrière de la Révolution, avait débuté avec beaucoup d'éclat. Il est vrai que, le 4 décembre 1789, dans le premier élan de son enthousiasme révolutionnaire, Alexandre Lameth avait dit : « Je suis un des plus grands propriétaires de Saint-Domingue ; mais je vous déclare que, dussé-je perdre tout ce que j'y possède, je le préférerais plutôt que de méconnaître les principes que l'humanité et la justice ont consacrés. Je me déclare, et pour l'admission des *sang-mêlés* aux assemblées administratives, et pour la liberté des noirs[2]. » Malheureusement, ce noble langage ne fut pas longtemps celui d'Alexandre Lameth, ni celui de Barnave, que son rôle dans la question des colonies fit appeler depuis l'*Homme aux deux visages*[3].

Ce fut sur un rapport de Barnave que l'Assemblée nationale rendit un premier décret « autorisant chaque colonie à faire connaître son vœu sur la constitution législative et administrative qui lui convenait le mieux, en se conformant aux principes généraux qui liaient les colonies à la métropole[4]. »

C'était, d'une part, prêter les mains aux idées d'indépendance que nourrissaient les colons, et, d'autre part, à la faveur d'une rédaction obscure, abandonner aux blancs, dominateurs exclusifs de la législature coloniale, la décision de tout ce qui concernait l'avenir des colonies.

Un second décret, développement du premier, statua que « toutes personnes, âgées de vingt-cinq ans, possesseurs d'immeubles, ou, à défaut d'une telle propriété, domiciliés depuis deux ans et payant une contribution, se réuniraient pour former une assemblée coloniale[5]. »

Ceci était plus clair, et il en résultait bien évidemment qu'entre les mulâtres et les blancs l'égalité des droits politiques était proclamée; mais parce que, dans la loi, les hommes de couleur, libres, n'étaient pas désignés en propres termes, les colons soutinrent que le décret du 18 mars ne s'appliquait qu'aux blancs, et Peynier, qui alors gouvernait Saint-Domingue sous leur influence, ne se crut pas obligé de le faire exécuter[6].

Usurper un à un tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale, combattre à face découverte l'autorité des administrateurs et chefs militaires envoyés par le roi, et enfin déclarer que les décrets émanés du Corps législatif de France et relatifs au régime intérieur de la colonie ne seraient exécutés qu'après leur admission par la législature coloniale[7], telle fut la conduite de l'assemblée de Saint-Marc[8]. Peynier, quelle qu'eût été longtemps sa condescendance à l'égard des colons, ne pouvait, sans déshonneur et sans péril, tolérer jusqu'au bout de semblables envahissements : il finit par résister; et dès lors il y eut dans l'île deux gouvernements, deux partis, deux armées; il y eut les métropolitains ou *pompons blancs*, et les partisans de l'assemblée de Saint-Marc ou *pompons rouges*. Bientôt, la querelle s'envenimant, le gouverneur prononce la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, qu'il déclare ennemie de la colonie et du roi; Mauduit, commandant le régiment de Port-au-Prince, est envoyé dans l'ouest, qui s'agite et menace; les deux partis en viennent aux mains; atteints par une décharge furieuse, qui couche quinze des leurs sur le carreau, les soldats ripostent et mettent en fuite les pompons rouges; tout prend feu, et, le 8 août, sentant la force leur échapper, quatre-vingt-cinq personnages des plus riches, des plus importantes de l'île, s'embarquent pour aller rendre compte de leurs actes à la métropole. Ils montaient *le Léopard*, vaisseau de l'État, dont l'équipage, mutiné, s'était mis sous leurs ordres[9]. Nous avons raconté ailleurs avec quels transports de joie et quelles marques de sympathie facticuse ils furent accueillis par les matelots de Brest, que d'artificieux rapports avaient jetés dans une erreur, trop tard reconnue[10].

[1] Cité par Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 93.
[2] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, liv. VIII, p. 216 et 217.
[3] *Ibid.*
[4] Décret du 8 mars 1790.
[5] Décret du 18 mars 1790.
[6] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 93.
[7] Déclaration du 28 mai 1790.
[8] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 223, 230 et 231.
[9] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 95 et 96.
[10] V. le chapitre du volume précédent, intitulé *Anarchie*.

Circonvenue par des hommes intéressés à la tromper, assaillie de plaintes contradictoires, et trop éloignée du théâtre des événements pour les apprécier avec une constante rectitude, l'Assemblée nationale était condamnée à suivre, en ce qui touchait les colonies, une marche vacillante et tortueuse. Le 12 octobre 1790, elle rendit un décret qui confirmait la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, annulait ses actes comme entachés de rébellion, et prescrivait l'exécution des décrets antérieurs, ceux du mois de mars; mais le comité colonial avait fait précéder ses conclusions d'un préambule obscur, ambigu, rédigé dans le but de satisfaire les deux partis et qui ne pouvait manquer de les mécontenter tous les deux. « Dans le décret d'octobre, dit plus tard Brissot, on sacrifiait l'assemblée de Saint-Marc à de petites vengeances, et les gens de couleur à l'assemblée de Saint-Marc [1]. »

La guerre civile devait sortir de ces obscurités, comme la foudre sort des nuages; mais pour éclater, l'agitation n'avait pas attendu le décret du 12 octobre. Déjà, dès le mois de juin, les mulâtres s'étaient soulevés à la Martinique; une insurrection avait eu lieu à l'île de France, et depuis longtemps tout présageait la tempête [2].

Le 26 octobre 1789, un jeune mulâtre, nommé Vincent Ogé, abordait furtivement au Cap, rapportant d'Europe des idées d'affranchissement associées à un espoir audacieux. Toutefois il ne venait pas, comme on l'a trop dit et trop répété [3], combattre pour la justice, pour le droit absolu, pour les esclaves. Par une déplorable inconséquence, séparant d'avec la cause des noirs celle de sa caste, il réclamait l'égalité politique des mulâtres et des blancs, il invoquait les décrets de mars, il en voulait ardemment l'exécution, mais il n'allait point au delà. A peine débarqué à Saint-Domingue, il se hâtait d'écrire à Vincent, commandant général : « M. le commandant, nous vous prions de ne point *empoisonner nos démarches*. Nous avons réclamé pour notre classe, et *non pour celle des nègres qui vivent dans l'esclavage* [4]. » Dans une autre lettre, adressée le 29 octobre à l'assemblée provinciale du Nord, il disait : « Apprenez à apprécier le mérite d'un homme dont l'intention est pure. Lorsque j'ai sollicité de l'Assemblée nationale un décret que j'ai obtenu en faveur des colons américains connus au commencement sous l'épithète injurieuse de *sang-mêlés, je n'ai point compris dans mes réclamations le sort des nègres qui vivent dans l'esclavage*. Vous et mes adversaires avez empoisonné mes démarches, pour me faire *démériter des gens honnêtes* [5]. »

Ogé ne s'arma que pour les franchises politiques contestées à sa race; mais, sur le champ de bataille resserré dans ces limites, il déploya du moins beaucoup de résolution et de courage. Accompagné de cent mulâtres à cheval, il s'était avancé jusqu'à cinq lieues du Cap, lorsque, à l'endroit de la grande Rivière, il rencontra deux dragons, porteurs des dépêches que l'assemblée du Cap envoyait à la Marmelade. Il s'agissait précisément dans ces dépêches de mesures à prendre contre lui. « Je puis, dit-il aux deux dragons, vous donner la mort; mais votre jeunesse m'intéresse. Voici deux lettres, l'une pour le président de l'assemblée, l'autre pour le commandant. Mes projets sont aussi grands que mon courage est indomptable. » Puis, se retournant, il leur montra les cavaliers qui le suivaient, ajoutant qu'il avait à sa disposition quatorze mille hommes dans la partie espagnole et quatre frégates. Il les renvoya après leur avoir remis un passe-port ainsi conçu : « Nos frères du canton de Limonade sont priés de laisser passer librement les deux dragons, porteurs du présent. Ogé. » Il était en uniforme et se faisait appeler colonel. La sommation qu'il adressait à ses ennemis ne concernait que la promulgation du décret du 8 mars dans toute sa teneur, et on y remarque cette phrase : « Je ne ferai point soulever les ateliers; ce moyen est indigne de moi. [6] »

Pour toute réponse, l'assemblée du Cap fit battre la générale, et on marcha contre lui. Vainement, il essaya de soutenir la lutte; accablé par le nombre, il n'eut que le temps de se réfugier dans la partie espagnole de l'île, où l'assemblée du Nord se hâta de le réclamer, au nom du roi de France. Ogé se trouvait, avec son ami Chavannes, homme d'un grand cœur, et treize mulâtres qui s'étaient dévoués à sa fortune, dans la ville de Hinche, lorsque, par une odieuse et lâche violation du droit d'asile, Francisque Nunez, commandant de Saint-Raphaël, les fit arrêter [7]. Le sort qui les attendait n'était pas douteux, hélas! Dans une lettre de don Garcia, le gouverneur espagnol, à Francisco Nunez, Ogé et ses compagnons sont représentés *comme des gens diaboliques et préjudiciables à la société des hommes* [8]. Pourquoi? On l'a vu : parce qu'ils avaient demandé l'exécution d'une loi qui consacrait un principe d'équité! Ils furent donc livrés à leurs ennemis. Or, toujours et partout, ceux qui donnent les premiers l'exemple du sang versé et des exécutions farouches, ce sont les hommes qui s'appellent eux-mêmes les *modérés*. Les vainqueurs se montrèrent donc implacables,

[1] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue. *Moniteur* du 3 décembre 1791.

[2] N'écrivant pas une histoire spéciale des colonies, nous n'avons pas cru devoir entrer dans les détails de ce qui se passa dans chaque colonie, à la Guadeloupe, à la Martinique, etc. . ., et si Saint-Domingue nous a arrêté davantage, c'est parce que ce fut principalement de ce côté que regarda la France.

[3] C'est une des très-nombreuses erreurs contenues dans l'éloquente *Histoire des Girondins*. Dans le 1er volume de cette histoire, p. 220 (édition de Bruxelles) M. de Lamartine dit : « Il était venu en Europe pour défendre seulement l'intérêt des mulâtres, il y embrassa la cause plus libérale et plus sainte des noirs. »

[4] *Moniteur* du 29 décembre 1790

[5] *Débats dans l'affaire des colonies*, citation empruntée à Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 225

[6] Lettre du Cap, en date du 30 octobre 1790, et insérée dans le *Moniteur* du 24 décembre 1790.

[7] Lettre de Francisque Nunez à Cambfort, colonel du régiment du Cap, dans le *Moniteur* du 12 janvier 1791.

[8] *Moniteur* du 14 février 1791.

et, « comme il faut bien prêter des crimes à celui qu'on veut assassiner avec le glaive de la justice [1], » on ne manqua pas de déclarer Ogé coupable de vols, d'assassinats, d'incendies. Treize de ses compagnons furent condamnés aux galères perpétuelles, vingt-deux à être pendus. Quant à Ogé et à son généreux complice Chavannes, la sentence fut qu'ils expireraient sur la roue, après avoir été rompus vifs! Pour donner plus d'appareil à cet épouvantable châtiment, l'assemblée provinciale voulut assister en corps au spectacle de ses ennemis torturés. Elle entoura l'échafaud, et put rassasier ses yeux de l'agonie des victimes [2]. Ce n'était pas assez; il fallait à la cruauté la saveur de l'insulte : afin de bien marquer, jusque dans les supplices, le respect dû à l'aristocratie de la couleur, l'échafaud destiné aux insurgés de couleur blanche — quelques blancs avaient pris part à ce mouvement — fut placé dans un autre endroit que celui qui avait été réservé aux mulâtres [3]!

Le supplice d'Ogé et de ses compagnons laissa dans l'âme des mulâtres un immortel levain de haine et la passion de la vengeance. Soldats de la cause des leurs, Ogé, Chavannes, en devinrent les saints, et une année ne s'était pas écoulée depuis le jour qui pour eux fut le dernier, que, du haut de la tribune française, Brissot s'écriait, au bruit d'applaudissements enthousiastes : « Ogé est mort martyr de la liberté, martyr de la loi. Le concordat l'a vengé. L'infamie ne flétrit plus son nom : qu'elle flétrisse à jamais celui de ses tyrans [4] ! »

Cependant, à l'appui de son décret du 12 octobre 1790, l'Assemblée nationale avait envoyé à Saint-Domingue deux bataillons d'Artois et de Normandie. Quand ces deux bataillons, déjà travaillés à Brest par les émissaires de l'assemblée de Saint-Marc, arrivèrent à Port-au-Prince, Blanchelande, successeur de Peynier, se rendit à bord pour leur enjoindre de débarquer au môle Saint-Nicolas, trop sûr que s'ils entraient à Port-au-Prince, ils seraient circonvenus et gagnés par les pompons rouges. C'est ce qui arriva, les soldats ayant refusé d'obéir à l'ordre qui les envoyait au Môle [5]. Ils ne furent pas plus tôt descendus dans la ville, que les pompons rouges les entourèrent et mirent en pratique à leur égard un actif système de séduction, dont les tavernes fournirent le théâtre [6]. C'était surtout au colonel Mauduit que s'adressait le ressentiment des partisans de l'assemblée de Saint-Marc, à cause de l'énergie avec laquelle il avait réprimé les troubles par eux excités dans l'ouest de l'île : aussi ne négligèrent-ils rien pour irriter contre lui, en la trompant, la fureur des soldats d'Artois et de Normandie, fureur qu'à leur tour ceux-ci parvinrent à communiquer au régiment même que Mauduit commandait et dont il avait été jusqu'alors très-aimé. Le moyen que les pompons rouges employèrent pour changer cet attachement en indignation, fut un faux : ils fabriquèrent un décret, daté du 17 décembre *après midi*, lequel révoquait des éloges précédemment accordés à Mauduit et à son régiment par l'Assemblée nationale [7]. Horrible fut le succès de toutes ces manœuvres. Des prisonniers pour meurtre sont élargis; et un d'eux se voit porté en triomphe à l'église par matelots et soldats réunis, et les prêtres sont forcés de chanter un *Te Deum*, devant des malfaiteurs, assis sur l'autel même, comme à la place de Dieu [8].

Mauduit savait bien que ses ennemis étaient altérés de son sang : la mort, qu'il attendait, ne tarda pas à le venir chercher, et il la reçut tranquillement, les bras croisés, en soldat qui ne peut se défendre, mais qui sait mourir. Telle était la rage des assassins, qu'ils coururent tuer ses chevaux dans son écurie. Mauduit avait à son service un mulâtre qui lui était fort attaché. Le corps de la victime ayant été mis en lambeaux, le fidèle serviteur rassembla les membres épars de son maître, creusa une fosse où il les enterra et sur le bord de laquelle il se tua ensuite d'un coup de pistolet [9]. Ni les gens de couleur ni les noirs n'avaient pris part à l'assassinat de Mauduit : ce fut le crime exclusif des fauteurs de l'indépendance coloniale [10].

A dater de ce moment, la puissance métropolitaine alla déclinant de jour en jour à Saint-Domingue. La troupe, séduite, appartenait aux blancs. Le gouverneur fut forcé de quitter Port-au-Prince, et d'errer d'une ville à l'autre, fantôme d'un pouvoir qui n'était plus. Les créoles s'administrèrent eux-mêmes.

Mais il ne leur suffisait pas d'avoir vaincu ainsi la métropole dans ses agents : pour être durable, leur victoire avait besoin que l'Assemblée nationale la consacrât, et tous leurs efforts se dirigèrent vers ce but. Les propriétaires de Saint-Domingue, résidant à Paris, s'y étaient formés en club qu'on appela *Club Massiac*, du nom de celui d'entre eux chez lequel ils s'assemblaient [11] : non content de faire une rude guerre d'écrits et de paroles à Brissot, à l'abbé Grégoire, à tout le *Club des amis des Noirs*, les représentants des colons transportèrent hardiment le combat au sein de l'Assemblée nationale. Ils pouvaient s'y appuyer sur les sympathies des Lameth; ils y avaient Barnave pour avocat; ils étaient parvenus à y soumettre le comité colonial à leur influence : la bataille fut risquée.

Le 7 mai 1791, Delâtre vint, au nom du

[1] Brissot, dans son discours sur les troubles de Saint-Domingue. *Moniteur* du 3 décembre 1791.
[2] Malenfant, cité dans les *Colonies étrangères*, t. II, p. 96
[3] *Débats dans l'affaire des colonies*, séance du 16 pluviôse.
[4] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue. *Moniteur* du 3 décembre 1791.
[5] *Mémoire de M. Blanchelande, sur son administration*, p. 12, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*.—Colonies. — 72' 3' '. British Museum.
[6] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 256.
[7] *Ibid.*, p. 253. Voyez aussi le *Mémoire de M. Blanchelande, sur son administration*, p. 10.
[8] *Histoire abrégée*, etc., liv. VIII, p. 241.
[9] *Histoire abrégée de la Révolution*, t. I, liv. VIII, p. 246.
[10] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 287.
[11] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 92.

comité colonial, présenter un projet qui concluait à ce qu'aucune loi sur l'état des personnes ne fût portée, sans avoir été provoquée par la demande des assemblées coloniales. Autant eût valu décréter l'éternité du régime sous lequel nègres et mulâtres se traînaient frémissants. Le 11, après avoir tracé un vif tableau des humiliations infligées à la race des hommes de couleur, l'abbé Grégoire demanda pour eux l'admission à tous les droits de citoyens libres, et la question préalable sur le projet du comité. « Vous avez reconnu, dit Clermont-Tonnerre, qu'un peuple n'appartient pas à un homme : sachez convenir qu'un peuple n'appartient pas davantage à un autre peuple. » Comme si les colons avaient formé un peuple distinct de celui qui habitait la mère patrie ! Comme s'ils n'étaient liés à elle par aucun contrat depuis longtemps et très-librement consenti ! Comme si enfin les hommes de couleur, eux aussi, n'invoquoient pas leur qualité de Français [1] ! — Et Clermont-Tonnerre était de ceux qui, dans les débats sur Avignon, avaient voulu que cette ville continuât à appartenir au pape, malgré la volonté expresse des Avignonnais ! — A la question de droit, Malouet opposa la question de fait ; il déclara que rejeter le projet du comité serait décréter « la croisade la plus sanguinaire qu'on pût prêcher contre les Français [2] ; » à quoi Lanjuinais répondit : « Craignez, au contraire, une explosion terrible, si vous prononcez contre les gens de couleur une exclusion éternelle, en rendant leurs tyrans... leurs juges [3]. » Créole, Moreau de Saint-Méry prit la parole pour les créoles, et put à peine développer son opinion, trop conforme à son intérêt, interrompu qu'il fut à diverses reprises par les sifflets des tribunes [4]. Barnave s'étant écrié : « Il faut tenir aux colons ce qu'on leur a promis, » l'abbé Siéyès réplique que, par les décrets du mois de mars, l'initiative des lois avait été accordée à tous les hommes libres, non à certains colons, » et cette réponse fut accueillie par trois salves d'applaudissements [5]. La droite était consternée : l'abbé Moury parut un instant rendre la lutte incertaine par un discours, le plus habile peut-être et le plus animé qui fût jamais sorti de sa bouche. Il imputa aux hommes de couleur les passions et l'orgueil qui, presque toujours, composent le lot des parvenus; il les montra plus attentifs à ce qui était sur leur tête qu'à ce qui était sous leurs pieds ; il leur reprocha le goût de la domination, et prononça cette phrase remarquable : *La fantaisie du gouvernement est devenue le luxe de leur amour pour la liberté.* Comparant ensuite les nombres : ici trente mille blancs, là sept cent mille noirs ou mulâtres : « Si vous ne mettez, ajouta-t-il, du côté des trente mille la protection de la loi, plus d'équilibre : les colonies ne feront que changer d'oppresseurs. » Ce discours fit tant d'impression sur la droite, que lorsque l'orateur descendit de la tribune, plusieurs s'élancèrent vers lui et l'embrassèrent [6]. Robespierre alors se leva. Barnave avait demandé : « Voulez-vous avoir des colonies, oui ou non? » Robespierre dit : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre gloire, votre bonheur et votre liberté. [7] » Dupont, déjà, s'était écrié, en réponse aux prédictions sinistres de Malouet : « S'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe [8]. »

Le résultat de cette discussion fut un décret qui parut le 15 mai 1791. Il était ainsi conçu :

« Le corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne sont pas nés de père et mère libres, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies. Les assemblées coloniales actuellement existantes subsisteront ; mais les gens de couleur nés de père et mère libres seront admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises [9]. »

Ainsi, du même coup, la cause des mulâtres triomphait, et celle des noirs était abandonnée ! Mais la question de l'abolition de l'esclavage avait fait encore si peu de progrès, même dans beaucoup de cœurs très-sincèrement républicains, que Pétion, parlant en faveur des mulâtres, ne craignit pas d'employer cet argument étrange, cet argument criminel : « Les colons ne doivent la conservation de leurs esclaves qu'à la surveillance des hommes libres de couleur [10] ! »

Tel qu'il était, le décret du 15 mai excita parmi les colons des transports de rage. « Voilà donc les gens de couleur nos égaux ! Adieu promenades et spectacles ! Nos femmes blanches répugneront toujours à se mettre à côté d'une peau noire [11]. » Un des députés que les colons avaient envoyés à Paris se rend à Bordeaux, et là il déclare que tout va être mis à feu et à sang dans les colonies, que le décret du 15 mai est à la fois un poignard et une torche. Ému de ces menaces, le directoire de la Gironde fait suspendre le départ des vaisseaux, qui étaient au bas de la rivière, et écrit en toute hâte à l'Assemblée nationale, la suppliant de déployer les forces nécessaires pour l'exécution du décret. En même temps, saisies de cet enthousiasme sacré qui déjà l'avait fait voler au secours de Montauban, la garde nationale bordelaise s'offre à passer les mers. Un registre est ouvert à la municipalité, les volontaires sont appelés à s'y faire inscrire, et ils se présentent en foule [12]. Si les Bordelais étaient partis, peut-être eût-on évité

[1] *Moniteur*, séance du 11 mai 1791.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, séance du 12 mai 1791.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Moniteur*, séance du 13 mai 1791.
[7] Ce sont les propres paroles prononcées par Robespierre. Voyez le *Moniteur*.
[8] C'est donc de Dupont qu'est la fameuse phrase communément attribuée à Robespierre et un peu modifiée : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* On ne conçoit pas comment cette même phrase a pu être attribuée par M. de Lamartine, liv. X, p. 220 de son *Histoire des Girondins*) édit. de Bruxelles), à qui ? à Barnave !
[9] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 318.
[10] *Moniteur*, séance du 12 mai 1791.
[11] Lettre écrite de Saint-Domingue, citée dans l'*Histoire abrégée*, etc., p. 250.
[12] *Ibid.*, p. 250.

les désastres qui suivirent [1]. Mais non : le pouvoir dirigeant se contenta d'applaudir à cet élan patriotique, quand la question était de l'employer, et le décret arriva aux colonies, sans autre appui que le respect dû aux décisions de l'autorité métropolitaine!

A Saint-Domingue, parmi les colons, ce ne fut qu'un cri : « Il faut résister ! » L'Angleterre et ses vaisseaux furent appelés contre les îles françaises [2]; on effaça des lieux publics les mots *la nation, la loi et le roi*, pour les remplacer par celui-ci : *Saint-Domingue;* et dans l'assemblée coloniale ces paroles furent entendues : « *La France ne nous est plus rien. Que n'avons-nous ici Bouillé* [3]*!* » Il est vrai que, le 9 août 1791, l'assemblée générale, séante à Léogane, arrêta, à la majorité de 67 voix contre 46, qu'elle reconnaissait sa dépendance en ce qui concernait les relations avec la métropole ; mais en même temps elle agissait comme pouvoir souverain, établissait des impôts, suspendait la liberté de la presse, défendait l'entrée des papiers venus de France, taxait le sucre et le café embarqués pour la métropole [4].

Et ce qui ne fut malheureusement que trop prouvé, c'est que les blancs recoururent, comme protestation contre le décret du 15 mai, à un redoublement d'outrages à l'égard des mulâtres, de châtiments à l'égard des noirs. [5]. D'horribles cruautés furent exercées sur ces derniers, lorsqu'ils n'étaient encore coupables que d'ouvrir une oreille complaisante aux suggestions des mulâtres. Dans une savane, près du Cap, des fosses creusées pour contenir vingt ou trente cadavres recevaient les esclaves fusillés. On les forçait de se mettre sur le bord de ces fosses, où ils s'enterraient eux-mêmes en tombant [6]. Les membres de l'assemblée générale, pour marques distinctives, portaient en séance, et sous les armes, une écharpe de crêpe noir; les membres de l'assemblée provinciale, avaient une écharpe rouge, image, disait l'arrêté, du sang dont le territoire était arrosé [7].

Il était impossible que de tant d'aveugles provocations ne sortit point une catastrophe. L'exaltation, partout, était au comble. Les colons parlaient d'indépendance; les *petits blancs*, c'est-à-dire ceux qui ne possédaient pas au delà de vingt esclaves et formaient la démocratie de la race blanche, parlaient d'égalité; les mulâtres parlaient de droits politiques : à leur tour, les nègres parlèrent de liberté [8]. Déjà plusieurs d'entre eux s'étaient enfuis. Dans le courant de juillet, quelques ateliers s'étaient agités d'une manière formidable. Selon l'énergique expression d'un poëte allemand, *l'heure du tapage* allait sonner Dans la nuit du 23 au 24 août, les nègres du Nord s'assemblent au fond des forêts épaisses qui couvrent le morne rouge. Moment terrible! c'était une nuit d'orage; les éclairs sillonnaient le ciel, et la foudre faisait gronder tous les échos des mornes. Un noir, auquel ceux de sa race attribuaient une puissance surnaturelle, élève la voix, et après s'être répandu en invocations magiques, prononce cet oracle, au milieu de la tempête [9] :

Bon Dié qui fait soleil qui clairé nous en haut
Qui soulévé la mer, qui fait grondé l'orage
Bon Dié, la zot tendé, caché dans yout nuage,
Et là li gardé nous. Il vouai tout ça blancs fait.
Bon Dié blancs mande crime, et par nous vlé benfèts;
Mais Dié là qui si bon, ordonain nous vengeance;
Li va condui bras nous, li ba nous assistance.
Jetté portrait Dié blancs qui soif dlo dans gié nous.
Couté la liberté qui parlé cœur nous tous [10].

Ainsi s'exprima le magicien Boukmann, et, le lendemain, la plaine du Cap était incendiée. Ce furent des scènes d'inexprimable horreur. Le mot profond de Mirabeau *donnez-moi une bête brute, j'en ferai une bête féroce*, se réalisa pour le malheur de ceux qui avaient si longtemps tenu des êtres appartenant comme eux a la grande famille humaine, dans l'abrutissement de l'esclavage. Les oppresseurs de la veille furent les égorgés du lendemain. Point de pitié, point de merci, de la part des noirs, altérés de vengeance. Deux siècles de crimes commis contre eux leur étaient un encouragement au crime. N'était-ce pas un blanc qui le premier avait jeté un noir dans un four ardent, et fait manger à un esclave sa propre chair [11] ? Cent mille nègres, la torche à la main, passèrent sur l'île comme un torrent de feu. La plaine du Cap, la plus riche des Antilles, ne présenta bientôt plus qu'un lamentable monceau de ruines. Dans cette partie de l'île, deux cents manufactures de sucre et six cents de café furent détruites en quelques jours [12]. Ces richesses que le travail de l'esclave avait créées, la colère de l'esclave les anéantissait, au milieu des transports d'une joie sauvage. Guerre aux choses! mais aussi guerre, guerre implacable aux hommes! Les habitants des lieux écartés qui n'eurent pas le temps de monter à cheval furent massacrés. Beaucoup se réfugiaient sur les canots, à la lueur des flammes qui dévoraient leurs maisons. Au Cap, chaque ménage avait de l'eau devant sa porte, pour conjurer l'incendie.

[1] C'est ce que déclara M. Mirbeck, un des commissaires envoyés à Saint-Domingue, d'où il fut obligé de repartir en fugitif.

[2] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue. *Moniteur* du 3 décembre 1791.

[3] *Ibid.*

[4] *Histoire abrégée*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 256.

[5] Voyez l'*Histoire abrégée* , p. 277 ; les *Colonies étrangères*, de Schœlcher, t. II, p. 104; l'abbé de Montgaillard, t. II, p. 394.

[6] *Histoire abrégée*, etc., p. 278.

[7] *Ibid.*, p. 277.

[8] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 98.

[9] Le bon Dieu qui a créé le soleil dont les rayons nous éclairent, qui soulève la mer et fait gronder la tempête, le bon Dieu, entendez-vous, nous garde, caché dans un nuage. Il voit tout ce que font les blancs. Le Dieu des blancs leur ordonne le crime, le nôtre la vengeance. Il va conduire nos bras, il nous prêtera secours. Renversez le Dieu des blancs, qui mit dans nos yeux tant de larmes. Ecoutez la liberté, qui parle au cœur de nous tous.

[10] Hérard-Dumesle, *Voyage au nord d'Haïti*, cité par Schœlcher.

[11] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue. *Moniteur* du 3 décembre 1791.

[12] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 394.

De vingt pas en vingt pas, des sentinelles. Sur les navires, mouillés en rade, on vit se presser, portant avec elles ce qu'elles avaient de plus précieux, une foule de femmes éplorées [1]. Partout la désolation, la terreur, l'incendie, la mort.

Dans cette affreuse confusion de forfaits, le cœur cherche des traits qui le reposent. L'esclave Bartholo cachant son maître, au risque de passer pour traître et d'être immolé, le conduisant déguisé jusqu'aux portes du Cap, et retournant vers les siens, c'est là certes un noble spectacle. Mais, plus tard, le généreux noir fut conduit à la mort, comme complice du soulèvement de sa race, et quel fut son dénonciateur? Ce fut Mongin, son maître, celui-là même qu'au péril de ses jours il avait sauvé [2]!

Cependant, revenus de leur première surprise, les blancs avaient couru aux armes. La lutte s'engagea, Boukmann fut tué, et les nègres se dispersèrent, n'étant pas assez forts pour résister à la fois à la garde nationale et aux troupes. On assure qu'ils étaient commandés par des chefs masqués, et qu'à leur tête on aperçut souvent un Européen vêtu de rouge; le bruit courut que c'était un Anglais [3]. Quoi qu'il en soit, ils ne purent tenir la campagne, et alors les exécutions, les égorgements, les atrocités continuèrent en sens inverse.

Au Cap, trois échafauds furent dressés; une pique plantée au milieu de la place d'armes montrait ces mots écrits au-dessous d'une tête sanglante : *Tête de Boukmann, chef des révoltés.* Dans les campagnes où l'échafaud manquait, on attachait les prisonniers sur une échelle pour les fusiller plus à l'aise. Tous les chemins du nord furent bordés de piquets portant des têtes de nègres [4]!

Arrêtons-nous ici : nous reprendrons, quand il en sera temps, ce récit funeste.

Ainsi, vont dire les logiciens du mal, des ruines, des meurtres, la dévastation, l'incendie, voilà ce qui marque chaque pas fait dans l'histoire par le monstre qui se décore du beau nom de PROGRÈS! On parle justice, et les fatales syllabes ne sont pas plutôt prononcées, que des iniquités sans nom se donnent carrière! On parle humanité, et aussitôt le sang ruisselle sur les échafauds! On parle fraternité, et, à l'instant même, des races entières se levant pour exterminer d'autres races, il s'ouvre des abîmes où oppresseurs et opprimés, bourreaux et victimes, vainqueurs et vaincus, tombent entrelacés hideusement, roulent pêle-mêle, et disparaissent engloutis! C'est le progrès, c'est l'immortel minotaure!

Ah! je l'avoue, je l'avoue, plus d'une fois, j'ai entendu le bruit de ces paroles retentir au fond de mon cœur comme le son d'une cloche funéraire; plus d'une fois, j'ai demandé à ma conscience étonnée quelle était cette loi dérisoire, quelle était cette inconcevable et barbare ironie des lois du monde, qui faisait presque toujours aboutir les efforts vers le bien à quelque nouveau triomphe du mal; et pourquoi la vérité ne ressemblait pas au soleil, qui, lorsqu'il se dégage des nuées, répand la joie, sans mélange de pleurs; et pourquoi les révolutions, celles qui sont le plus légitimes, creusaient un tombeau aux apôtres du droit découvert, de la justice reconnue, de la morale vengée? Effroyable mystère, impossible à expliquer, en effet, pour ceux qui ne croient pas comme nous à l'intime solidarité des générations entre elles, à la prolongation de l'existence des unes dans l'existence des autres, en un mot à l'impuissance de la mort! O Pascal, quelle belle et consolante définition vous avez donnée de l'humanité, quand vous avez dit : *L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse* [5] *!*

[1] *Histoire abrégée*, etc., t. I, liv. VIII, p. 280.
[2] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 100.
[3] *Histoire abrégée*, etc., p. 281.
[4] *Débats dans l'affaire des colonies*, séance du 14 pluviôse.
[5] Nous ne saurions abandonner ce sujet, sans rappeler que l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises est un des résultats de la révolution de 1848, et que cette grande victoire d'un principe de justice n'a pas coûté, cette fois, une seule goutte de sang répandu. Car le lamentable événement qui eut lieu à la Martinique le 22 mai 1848, fut tout à fait indépendant du décret par lequel le gouvernement provisoire déclara l'esclavage définitivement aboli. Voici ce décret :

« Le gouvernement provisoire de la République,

« Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine :

« Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ;

« Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : *Liberté, Egalité, Fraternité ;*

« Décrète :

« L'esclavage est entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises.....

« L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

« Les colonies et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

« Le principe « que le sol de France affranchit l'esclave qui le touche » est appliqué aux colonies et possessions de la République... »

L'abolition de l'esclavage est un des grands actes qui resteront l'honneur du gouvernement provisoire aux yeux de la postérité, et un de ceux sur lesquels on le jugera, quand les partis auront disparu de la scène et que la voix des passions contemporaines sera tombée.

Puissent les républicains d'Amérique se souvenir bientôt de l'exemple que leur ont donné les républicains de France!

CHAPITRE XI.

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

La révision. — Débats sur le cens électoral; sur le titre de *prince*; sur la durée légale de la *Constitution*. — Dernière protestation de Malouet. — Présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI. — Incertitudes de la cour. — Lettre du comte de la Marck au comte de Mercy-Argenteau. — Lettre de Burke, destinée à être mise sous les yeux de la reine. — Opinion de Malouet, de Maury, de Malesherbes, du prince de Kaunitz, sur l'acceptation. — Etrange et secrète entrevue de la reine avec Barnave. — La Constitution acceptée. — Le roi humilié par l'Assemblée. — Marie-Antoinette à genoux devant Louis XVI. — Promulgation de la Constitution. — Le roi et la reine à l'Opéra. — Réjouissances publiques. — Acclamations autour de la voiture royale; « non

ne les croyez pas, vive la nation! » — Robespierre et Pétion portés en triomphe; différence d'attitude entre ces deux hommes. — Jugement historique sur l'Assemblée constituante et ses travaux.

L'Assemblée constituante était lasse. Tant de travaux, au milieu de tant de combats, la disposaient au repos. Mais elle ne pouvait se séparer en laissant épars les matériaux du monument immortel, œuvre de ses méditations et prix de ses fatigues. Depuis deux ans qu'elle élaborait la Constitution, c'était l'une après l'autre seulement, et sans ordre, au gré des circonstances trop souvent, qu'elle était parvenue à en former les diverses parties. Dans son vaste travail se trouvaient rapprochés, ou plutôt confondus, les principe invariables et les prescriptions transitoires, les maximes générales et les lois de détail, les choses de théorie et les choses de pure réglementation. Réunir les fragments de l'ouvrage entier, les coordonner, les classer, distinguer ce qui était fondamental de ce qui ne l'était pas, composer enfin de tout cela un livre unique, un livre tel que la nation pût d'un seul coup d'œil embrasser l'ensemble de ses destinées, et le roi accepter en un seul acte la Constitution au nom de laquelle il allait régner, voilà quel devait être et quel fut le but de la RÉVISION.

Aux membres du comité de Constitution, Thouret, Target, Le Chapelier, Siéyès, Talleyrand, Rabaud-Saint-Étienne et Desmeuniers, on avait adjoint, pour la révision, Duport, Barnave, Alexandre Lameth, Beaumetz, Clermont-Tonnerre, Pétion et Buzot. Siéyès, Pétion et Buzot ne prirent qu'une faible part à la rédaction du projet : cependant, ils le signèrent. Clermont-Tonnerre ne le signa même point [1].

Ce n'était pas une tâche facile que de rédiger ainsi, d'une manière à la fois méthodique, précise et claire, le Code des lois constitutionnelles. On fit, selon le témoignage d'Étienne Dumont, que son ami d'André avait introduit dans les coulisses de l'histoire parlementaire, on fit vingt essais qui ne réussirent pas; on proposa vingt plans qui furent rejetés, et ce fut seulement après cinq ou six semaines passées dans une sorte de chaos, qu'on s'arrêta, sur les indications de Ramond, au système qui prévalut [2].

Mais, à l'ombre de ce travail de classification, n'était-il pas possible de revenir sur certains points importants, et notamment sur la part faite à la royauté? Pour ceux qui, sans vouloir un retour absolu à l'ancien régime, auraient désiré voir la monarchie assise sur des bases plus solides, la tentation était forte; et la récente conversion des Lameth, de Barnave, de Duport, semblait rendre le succès facile : Malouet le crut. A Le Chapelier, à Barnave, il proposa le plan d'attaque que voici : « Je me charge, leur dit-il, de démontrer tous les vices de la Constitution. Vous, Messieurs, répondez-moi; accablez-moi d'abord de votre indignation; défendez votre ouvrage avec avantage sur les articles les moins dangereux, même sur la pluralité des points auxquels s'adressera ma censure, et quant à ceux que j'aurai signalés comme antimonarchiques, comme empêchant l'action du gouvernement, dites alors que ni l'Assemblée, ni le comité, n'avaient besoin de mes observations à cet égard; que vous entendiez bien en proposer la réforme; et sur-le-champ proposez-la [3]. »

Barnave et Le Chapelier se prêtèrent sans scrupule à jouer cette comédie malhonnête. Mais ils comptaient sur le concours du côté droit. Or, ils ne tardèrent pas à apprendre que le côté droit n'entendait les aider d'aucune manière dans leurs projets de révision; qu'il continuerait à s'abstenir [4]; qu'il persévérait, en un mot, dans l'implacable étendue de ses haines. Ils renoncèrent donc à se faire, dans une scène digne des *Fourberies de Scapin*, les compères de Malouet; mais celui-ci, qu'ils oublièrent de prévenir et qui n'avait point avec eux de communications régulières, n'en prépara pas moins son attaque.

Le 5 août, Thouret se leva dans l'Assemblée et dit :

« La nuit dernière était l'anniversaire de l'époque où tant d'abus furent renversés. La séance actuelle est l'anniversaire de celle où vous commençâtes à poser les bases du majestueux édifice qui s'achève. »

Puis il donna lecture du projet du comité de Constitution.

Le 8 août, la discussion commença. Elle ne devait porter d'abord que sur la distribution du travail, et le président eut soin d'en faire l'observation en ouvrant le débat. Mais Malouet, qui avait demandé la parole, se livrant à une critique générale de la Constitution, au lieu de s'en tenir à discuter l'ordre méthodique des décrets, Le Chapelier l'interrompit vivement, et l'Assemblée ôta à l'orateur le prétexte même de son discours, en déclarant qu'elle adoptait l'ordonnance et la distribution des matières présentées par les comités [5]. Elle adopta aussi sans restriction, sans modification, sans débat, la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, telle qu'elle l'avait décrétée au mois d'août 1789 [6]. »

Neuf séances furent consacrées à la révision. On n'y agita en général que des questions ou déjà débattues ou secondaires, dont on trouvera la solution aux documents historiques placés à la fin de ce volume. Il serait donc aussi inutile que fastidieux de suivre la discussion pas à pas. Nous nous bornerons à mettre en lumière les points autour desquels s'animèrent les idées ou les passions.

Se rappelant quelles clameurs avait excitées le fameux décret du marc d'argent, et croyant

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 197.
[2] *Souvenirs d'Étienne Dumont*, ch. XVIII, p. 352.
[3] Lettre du comte de Gouvernet à Bouillé, dans les *Mémoires* de ce dernier, ch. XII, p. 286.
[4] *Ibid.*
[5] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 237.
[6] *Ibid.*, p. 248.

les entendre encore, le comité de révision s'était décidé à faire disparaître ce décret ainsi que toute condition quelconque à l'éligibilité des représentants; mais la distinction entre les *citoyens actifs* et les *citoyens inactifs*, on l'avait maintenue; mais on avait conservé le système de l'élection à deux degrés; mais on proposait de n'admettre comme électeurs que les citoyens en état de payer une contribution directe de quarante journées de travail, ce qui supposait deux cent quarante livres de revenu foncier dans les villes opulentes, et un revenu de cent quatre-vingts livres, là même où la journée de travail n'était estimée que quinze sous [1].

Robespierre prit la parole. « Les comités, dit-il, vous proposent de substituer à une condition mauvaise, une condition plus mauvaise encore. Le peuple est-il libre de choisir ses représentants, s'il ne l'est pas de choisir ses intermédiaires? Vous avez reconnu que tous les citoyens étaient admissibles à toutes les fonctions, sans autre distinction que celle des vertus et des talents; et voilà que vous violez ce grand principe! Que m'importe à moi qu'il n'y ait plus d'armoiries, si je vois naître une nouvelle classe d'hommes à laquelle je serai exclusivement obligé de donner ma confiance? — Les hommes vraiment indépendants sont ceux dont les besoins sont plus bornés que la fortune : cherchez là vos garanties, s'il vous en faut. — Quelle était la garantie d'Aristide lorsqu'il subjugua les suffrages de la Grèce? Ce grand homme qui, après avoir administré les deniers publics, ne laissa pas de quoi se faire enterrer, n'aurait pas eu accès dans vos assemblées électorales. Que ne rougissons-nous d'avoir élevé une statue à Jean-Jacques Rousseau : il était pauvre! Apprenez donc à reconnaître la dignité de l'homme. Il n'est pas vrai qu'il faille être riche pour tenir à son pays, et la loi est faite pour protéger les faibles. Ceux qui vous ont envoyés ici payaient-ils, pour le droit de vous élire, un marc ou un demi-marc? Nous ne sommes donc pas purs, puisque nous avons été choisis par des électeurs qui ne payaient rien [2]? »

C'était sortir de la discussion de *l'ordre méthodique des décrets,* pour entrer dans celle des principes, et l'Assemblée, en refusant d'entendre Malouet, avait semblé vouloir limiter le débat. Rœderer en fit l'observation. Mais les Constitutionnels craignirent de laisser sans réponse des paroles qui, passant par-dessus la tête de l'Assemblée, pouvaient trouver au dehors tant et de si sonores échos : Barnave s'élança à la tribune. Il s'éleva d'un ton suffisant contre ceux qui confondaient le gouvernement démocratique avec le gouvernement représentatif. Il déclara que la démocratie d'une partie du peuple ne saurait exister que par l'esclavage entier et absolu de l'autre partie. Il rappela que les Athéniens et les Romains n'avaient fondé le gouvernement démocratique que sur l'immolation des droits individuels. Il montra les Lacédémoniens ayant des urnes devant eux et, derrière eux, des ilotes. Aux applaudissements de la majorité de la gauche, il somma ses adversaires de dire si c'était là qu'ils prétendaient en venir, et il crut avoir triomphalement répondu aux arguments si clairs, si simples, si précis, de Robespierre en dénonçant au dédain des hommes d'État « ceux qui professaient des idées métaphysiques, faute d'en avoir de réelles, et qui s'enveloppaient des nuages de la théorie, parce qu'ils ignoraient profondément les connaissances fondamentales des gouvernements positifs [3]. »

Cependant un député, nommé Dauchy, avait laissé tomber cette phrase, qui fit sensation : « Aux conditions proposées par le comité, vous n'aurez pas d'électeurs dans les campagnes. » Et le comité, en effet, fut obligé de confesser, après examen, qu'il y avait beaucoup de fermiers très-riches qui ne payaient pas la somme exigée. Thouret vint porter cet aveu à la tribune, dans la séance du 12, et il proposa de substituer, pour les fermiers, à la base de la *contribution,* celle du *revenu,* évalué d'après le prix de l'exploitation agricole. Et quel fut le chiffre qu'il posa comme garantie nécessaire? Quatre cent livres! Mais quoi? Peu de cultivateurs, à ce compte, allaient jouir du droit électoral! Thouret en convint. Seulement, avec une rare candeur, il ajouta : « Il y a un intérêt à ce que ces petit fermiers ne puissent pas être électeurs! » Cet intérêt, c'était leur indépendance mise en suspicion [4].

Il y eut beaucoup d'agitation; il y eut des applaudissements; il y eut des murmures. La lutte, commencée entre Robespierre et Barnave, se continua entre l'abbé Grégoire et Le Chapelier. Chacun sentait qu'il y allait de la véritable souveraineté du peuple; chacun sentait qu'il s'agissait de décider si la Révolution serait faite au profit d'une classe seulement, ou bien au profit de la nation tout entière [5]. Vernier fit ajourner l'article, qui, dans la Constitution de 1791, telle qu'elle fut définitivement décrétée, se trouve rédigé ainsi :

« Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux conditions nécessaires pour être citoyen actif, savoir :

« Dans les villes au-dessus de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *deux cents journées de travail,* ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent cinquante journées de travail.*

« Dans les villes au-dessous de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu

[1] Discours de Thouret, séance du 11 août 1791.
[2] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire,* t. II, p. 276.
[3] *Histoire parlementaire,* t. II, p. 280.
[4] *Ibid.*, p. 284 et 285.

[5] Il est bien étrange que ni M. de Lamartine ni M. Michelet n'aient dit un mot de ce débat, d'une importance si capitale et si caractéristique!

égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent journées de travail*.

« Dans les campagnes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être fermier ou métayer de biens évalués sur les mêmes rôles à la valeur de *quatre cents journées de travail*[1]. »

Quand les idées et les intérêts se livrent de tels combats, il est rare que les passions n'y viennent pas mêler leur violence. Dans la séance du 15 août, un membre de l'extrême gauche, Guillaume, ayant laissé échapper ces mots : « Les *vrais* amis de la Constitution, » toute la salle fut soulevée. Aux applaudissements partis des tribunes, les Constitutionnels, insultés, répondirent par des cris furieux. Les plus emportés demandaient qu'on traînât Guillaume à l'Abbaye. Ce fut, pour Barnave, l'occasion d'épancher tout ce que son âme renfermait, depuis quelque temps, d'amertume et de colère. Le visage tourné vers ceux de l'extrême gauche, il les accusa, sans nommer personne, de haïr tout ce qui était l'ordre public, tout ce qui était de nature à fixer la machine politique, tout ce qui rendait à chacun ce qui lui appartient, tout ce qui mettait à leurs places l'homme de bien et le malhonnête homme, l'ami de la vérité et le vil calomniateur. Et cela, il le dit aux exclamations du parti constitutionnel, sous les yeux du côté droit, qui contemplait cette scène avec un calme ironique [2], et pendant qu'immobile, silencieux, irrité, Robespierre préparait, dans le secret de ses pensées, une réponse qu'il ne trouva l'occasion de prononcer que quelques jours plus tard, et qui terrassa pour jamais le Feuillantisme.

La discussion fut reprise, et n'offrit rien qui n'eût été déjà traité, épuisé presque, en de précédents débats, jusqu'au moment où on lut l'article portant « que les membres de la famille royale ne pourraient exercer aucun des droits du citoyen actif. »

Le duc d'Orléans se leva aussitôt, et après avoir combattu vivement cet article, il dit : « Si vous l'adoptez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie, pour m'en tenir à ceux de citoyen français [3]. »

A ces mots, les galeries éclatent en applaudissements passionnés; une agitation extraordinaire se manifeste sur tous les bancs; puis quelques moments d'un silence plein d'émotion, puis de nouveaux applaudissements. Sillery fut, en cette occasion, d'une éloquence entraînante :

Quoi! le comité de Constitution prétendait dépouiller les princes des droits de citoyen actif, leur dérober ce titre glorieux, leur ravir leur place au banquet de l'égalité! Était-ce donc là le prix des services que certains d'entre eux avaient rendus à la cause publique? Était-ce là le salaire de leur patriotisme et de leurs sacrifices? Parmi les princes, il y en avait qui étaient au dehors à former contre leur pays des ligues sacriléges; il y en avait d'autres qui étaient restés en France pour y servir la Révolution : rétablir le titre de prince comme privilége, c'était accorder aux premiers tout ce qui faisait l'objet de leurs désirs et priver les seconds de tout ce qu'ils estimaient. « Est-ce pour donner plus de dignité au trône que vous voulez rendre ces titres aux parents du roi? Mais, en détruisant tous les préjugés, vous avez anéanti le prix imaginaire de ces distinctions vaines; elles avaient de l'éclat quand vous les avez abolies, et, après en avoir fait connaître toute l'absurdité, vous voudriez les rétablir! Serait-ce rendre ce que vous avez ôté? Non, vous ne ferez point de la sorte une restitution, vous ne rendrez rien, et vous dépouillerez du bien que vous aviez donné en échange. Enlever aux parents du roi les droits de citoyen actif! Mais savez-vous à qui vous les assimilez par là? Relisez ce code criminel décrété par vous-mêmes : Les malfaiteurs, les banqueroutiers, les faussaires, les déprédateurs de deniers publics, les calomniateurs, voilà ceux parmi lesquels vous rangeriez ceux que vous prétendez honorer! Les droits de l'homme, évangile immortel de la raison, sont tous violés. N'avez-vous pas dit que les hommes étaient tous égaux en droits; que tous les citoyens, pour les mêmes délits, étaient sujets aux mêmes peines? Imaginez donc un nouveau code criminel pour cette caste proscrite; car, s'ils se rendent coupables d'un crime qui mérite la privation du droit de citoyen, vous ne pourrez trouver le moyen de le punir par vos lois, puisque déjà leur naissance a prononcé l'anathème sur eux... Jetez les yeux sur un des rejetons de cette race qu'on vous propose d'avilir. La ville de Vendôme lui a décerné une couronne civique. Malheureux enfant! Sera-ce la première et la dernière que ta race obtiendra de la nation?... Puisque vous conservez le trône... ah! combien il serait heureux pour celui qui serait appelé à ce poste redoutable, d'avoir connu et rempli les devoirs de citoyen! Tandis que, si ce décret passait, la nation ne pourrait attendre d'une famille dégradée, civilement proscrite, que des régents ambitieux, des rois imbéciles, ou des tyrans [4]. »

Ce discours, que des applaudissements presque continuels interrompirent, et dont l'Assemblée ordonna l'impression, était d'une habileté singulière; si l'orléanisme s'y montrait à découvert, c'était du moins sous un aspect qui ne manquait pas de grandeur [5]. Seulement, Sillery paraissait supposer que l'intention du comité, en privant

[1] Voyez aux documents historiques.

[2] Voyez cette séance, soit dans le *Moniteur*, soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, p. 289-298.

[3] *Histoire parlementaire*, t. II, p. 328 et 329.

[4] *Histoire parlementaire*, t. II, 329-334.

[5] Bertrand de Moleville dit ici, avec sa bonne foi ordinaire, que Sillery prononça un discours patriotique tout à fait *dégoûtant*, et il ne le cite pas, bien entendu! Voyez ses *Annales*, t. IV, ch. XLIV.

les membres de la famille royale des droits de citoyen actif, avait été de les dégrader, lorsqu'il était, au contraire, bien évident qu'il avait entendu, par la restitution contre-révolutionnaire du titre de *prince*, les élever au-dessus du reste des citoyens. C'est ce que Robespierre fit ressortir avec beaucoup de finesse : « L'Europe, dit-il ensuite, sera bien étonnée d'apprendre qu'à cette période de notre carrière, une des délibérations à laquelle on ait attaché le plus d'importance a eu pour objet le titre de *prince*. Les parents du roi sont tout simplement *les parents du roi* [1]. »

Restait à résoudre une question dernière et fort importante. La Constitution de 1791 enchaînerait-elle pour toujours, ou pour longtemps, la volonté du peuple souverain? Proclamerait-elle sa propre immobilité? Ou bien, se soumettrait-elle d'avance au jugement de l'opinion en progrès? Ce fut l'objet de longs débats qui aboutirent à la reconnaissance du principe de révision, avec indication des formes suivant lesquelles elle devrait avoir lieu. Aucune époque n'était fixée. L'Assemblée se contenta de déclarer que, suivant elle, l'intérêt de la France était de ne point toucher à l'œuvre nouvelle pendant vingt ans : étrange façon de mesurer la puissance de la Révolution française et la force d'impulsion contenue dans son sein !

Malouet, avant que la discussion fût fermée, fit un effort suprême. Il adjura l'Assemblée, si elle voulait terminer la Révolution, d'anéantir les dispositions et de mettre fin aux actes qui, d'après lui, en contredisaient les principes ; il se déchaîna contre les comités de recherches, les lois sur les émigrants, les serments multipliés, la persécution des prêtres, les emprisonnements arbitraires, le fanatisme et la domination des clubs ; il parla, au milieu d'un tonnerre de murmures, de la violence avec laquelle la lie de la nation bouillonnait : « Vous murmurez ! Eh! nous serions la première nation du monde qui prétendrait n'avoir point de lie.... » — « Ce sont les prêtres et les nobles, » interrompit une voix de la gauche. Et les tribunes d'applaudir [2].

Le 1er septembre, Beaumetz lut, sur la présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI, un projet qui fut adopté, et, le 3, tout fut terminé relativement au titre VII et dernier : *De la Révision*. C'était dans la première de ces deux séances que Robespierre avait lancé au parti déserteur des Jacobins, comme un adieu sinistre, les paroles que nous avons déjà rapportées et sous lesquelles Duport resta comme accablé [3].

Une députation de soixante membres ayant été nommée pour présenter au roi l'acte constitutionnel, elle partit de la salle, le 3 septembre, à neuf heures du soir, et se rendit au château, à la lueur des torches, à travers les flots d'un peuple ému, qui couvrait la place du Carrousel. Le roi, entouré de ses ministres, attendait dans la salle du conseil le message de l'Assemblée.

Thouret s'avança et dit :

« Les représentants de la nation viennent présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, rend au trône sa vraie dignité et régénère le gouvernement de l'empire [4]. »

« Je reçois, répondit Louis XVI d'un air satisfait, la Constitution que me présente l'Assemblée nationale. Je lui ferai part de ma résolution dans le plus court délai qu'exige l'examen d'un objet aussi important. JE ME SUIS DÉCIDÉ A RESTER A PARIS. Je donnerai mes ordres au commandant général de la garde nationale parisienne pour le service de ma garde [5]. »

Le lendemain, les Tuileries furent ouvertes et toutes les consignes levées. Dès la pointe du jour, beaucoup de citoyens s'étaient rendus à la chapelle du château. Au moment où le roi entrait pour entendre la messe, plusieurs voix crièrent : *Vive la nation! vive la Constitution !* Louis XVI ne put s'empêcher de verser des larmes. Alors, touchés de sa douleur, les assistants crièrent de toutes parts : *Vive le roi! vive la liberté* [6] !

La question de savoir, d'abord, si on accepterait la Constitution, ensuite, dans quelle mesure et de quelle manière on l'accepterait, fut, à la cour, le sujet de délibérations pleines d'anxiété. Une lettre du comte de la Marck au comte de Mercy-Argenteau rend fort bien l'incertitude où flottaient à cet égard, et le roi, et la reine, et leurs conseillers.

« Accepter sans motifs, d'un seul mot, serait laisser des doutes sur ses intentions, perpétuer l'inquiétude, et perdre toute confiance.—Donner des motifs, c'est se jeter dans un océan de difficultés. — Louer la Constitution ne se peut. — L'accepter et la critiquer, c'est se placer dans le parti des mécontents. — No faire aucune observation en ce moment, après la critique qu'on a faite à l'époque du voyage de Montmédy, c'est presque se déshonorer. — Proposer des changements, c'est s'exposer à l'humiliation de les voir rejeter ; car l'Assemblée n'en veut pas.—Donner des motifs plausibles pour montrer que depuis deux mois on a changé de principes ? Mais quels pourraient être ces motifs [7] ? »

Très-divers, on le pense bien, et très-contradictoires furent les avis. Maury fit savoir au roi que, selon lui, sanctionner la Constitution, c'était sanctionner tous les malheurs de la Révolution et tous ses crimes. Consulté, un ancien intendant de la marine et des colonies, nommé Dubucq, répondit laconiquement : *Empêchez le désordre de s'organiser* [8]. Burke écrivit, dans une

[1] *Histoire parlementaire*, p. 336.
[2] *Annales*, p. 365.
[3] Voyez la fin du chapitre intitulé *le Feuillantisme*.
[4] Compte rendu à l'Assemblée par Thouret, dans la séance du 4 septembre 1791.
[5] *Ibid.*
[6] *Histoire de la Révolution*, par deux amis de la liberté, t. VI, chap. VII, p. 303. Paris, 1792.
[7] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 191 et 192.
[8] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution*, t. IV, ch. XLV.

lettre confiée au comte de Mercy et destinée à être mise sous les yeux de la reine :

« Si le roi accepte la Constitution, vous êtes tous deux perdus à jamais... Ne livrez pas à des traîtres votre personne, votre époux, et les droits de tant de souverains, vos alliés, dont la cause est enveloppée dans la vôtre... Des intrigants vous diront que les Barnave, les Lameth, les le Chapelier, les la Fayette en valent bien d'autres s'ils peuvent être utiles : erreur funeste ! Rappelez-vous qui sont ceux qui ont arraché votre fils de vos bras et vous ont enlevé, ainsi qu'à son père, le soin de son éducation... Ce n'est pas l'adresse, c'est la fermeté qui vous sauvera. Votre situation intéresse le genre humain.... Votre salut consiste dans la patience, le silence, le refus [1]. »

Telle n'était pas l'opinion du prince de Kaunitz, tant s'en faut. Frappé des dangers d'un refus, de la nécessité de s'appuyer sur les Constitutionnels, soit contre les Jacobins, soit contre l'idée républicaine, le diplomate autrichien insistait vivement pour l'acceptation; et c'était aussi l'avis de Malesherbes [2].

D'autres, et Malouet à leur tête, auraient voulu que le roi dénonçât franchement les vices qu'il apercevait dans la Constitution, tout en l'acceptant néanmoins, mais d'une manière provisoire, et jusqu'à ce que la nation eût été appelée solennellement à se prononcer [3].

Dans le trouble né de ces impulsions contraires, la reine, plus ardemment que jamais, désira de voir Barnave. Jusqu'au jour de la présentation de l'acte constitutionnel [4], il avait été impossible de l'introduire au château ; mais, après le 3 septembre, la levée des consignes rendant la chose moins difficile, une entrevue fut ménagée. Madame Campan rapporte à ce sujet des circonstances qui peignent trop bien la situation pour être omises : « J'avais été chargée d'attendre Barnave à une petite porte des entresols du palais, la main posée sur la serrure. Le roi venait m'y visiter souvent, et toujours pour me parler de l'inquiétude que lui donnait un garçon du château, patriote. Il revint me demander encore si j'avais entendu ouvrir la porte de Décret. Je l'assurai que personne n'avait passé dans le corridor, et il fut tranquillisé... Le roi me quitta brusquement et revint un moment après avec la reine : « Donnez-moi votre poste, me dit-elle. Je vais l'attendre à mon tour, etc., etc... [5] » Et, l'oreille ouverte au moindre bruit, la main posée sur la serrure, dans l'attitude du coupable qui tremble d'être surpris, la reine de France attendit Barnave.

Les Constitutionnels avaient, sous tous les rapports, un intérêt immense à ce que le roi acceptât la Constitution purement et simplement : un refus de la part de ce Louis XVI, dont ils avaient si à découvert épousé la cause, ou même une acceptation chagrine, les eût désignés comme traîtres, et eût donné sur eux aux Jacobins un avantage formidable. Elles retentissaient encore au fond de l'âme de Duport, ces menaçantes paroles de Robespierre : « Je ne suppose pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur aucun article de notre code constitutionnel [6]. » D'un autre côté, les ministres étaient pour l'acceptation : en se réunissant à eux, Barnave, Duport et Lameth firent pencher la balance.

Le 13 septembre, le président de l'Assemblée annonça qu'un message du roi venait de lui être remis par le ministre de la justice, et il lut ce qui suit :

« Messieurs, j'ai examiné attentivement l'acte constitutionnel que vous avez présenté à mon acceptation. Je l'accepte, et je le ferai exécuter. Cette déclaration eût pu suffire dans un autre temps; aujourd'hui, je dois aux intérêts de la nation, je me dois à moi-même de faire connaître mes motifs. Dès le commencement de mon règne, j'ai désiré la réforme des abus, et dans tous les actes du gouvernement, j'ai aimé à prendre pour règle l'opinion publique. Diverses causes, au nombre desquelles on doit placer la situation des finances à mon avénement au trône, et les frais immenses d'une guerre honorable, soutenue longtemps sans accroissement d'impôts, avaient établi une disproportion considérable entre les revenus et les dépenses de l'État. Frappé de la grandeur du mal, je n'ai pas seulement cherché les moyens d'y porter remède, j'ai senti la nécessité d'en prévenir le retour, j'ai conçu le projet d'assurer le bonheur du peuple sur des bases constantes, et d'assujettir à des règles invariables l'autorité même dont j'étais dépositaire. J'ai appelé autour de moi la nation pour l'exécuter. Dans le cours des événements de la Révolution, mes intentions n'ont jamais varié. Lorsque, après avoir réformé les anciennes institutions, vous avez commencé à mettre à leur place les premiers essais de votre ouvrage, je n'ai point attendu, pour y donner mon assentiment, que la Constitution entière me fût connue. J'ai favorisé l'établissement de ses parties avant même d'avoir pu en juger l'ensemble, et si les désordres qui ont accompagné presque toutes les époques de la Révolution venaient trop souvent affliger mon cœur, j'espérais que la loi reprendrait de la force entre les mains des nouvelles autorités, et qu'en approchant du terme de vos travaux, chaque jour lui rendrait ce respect sans lequel le peuple ne peut avoir ni liberté ni bonheur.

[1] Voyez cette lettre *in extenso* dans les *Mémoires du comte d'Allonville*, t. II, ch. XIV, p. 238-241.

[2] Les *Annales de Bertrand de Moleville* et les *Mémoires de madame Campan* sont tout à fait d'accord en ceci.

[3] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution*, t. IV, ch. XLV.

[4] Madame Campan dit *jusqu'au jour de l'acceptation*, parce qu'elle paraît croire que ce fut alors seulement que les consignes furent levées, ce qui est une erreur.

[5] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XIX, p. 187.

[6] Séance du 1er septembre 1791.

« J'ai persisté longtemps dans cette espérance, et ma résolution n'a changé qu'au moment où elle m'a abandonné. Que chacun se rappelle le moment où je me suis éloigné de Paris ; la Constitution était prête à s'achever, et cependant l'autorité des lois semblait s'affaiblir chaque jour. — L'opinion, loin de se fixer, se subdivisait en une multitude de partis. Les avis les plus exagérés semblaient seuls obtenir de la faveur; la licence des écrits était au comble ; aucun pouvoir n'était respecté. Je ne pouvais plus reconnaître le caractère de la volonté générale dans des lois que je voyais partout sans force et sans exécution. Alors, je dois le dire, si vous m'eussiez présenté la Constitution, je n'aurais pas cru que l'intérêt du peuple (règle constante et unique de ma conduite) me permît de l'accepter. Je n'avais qu'un sentiment, je ne formais qu'un seul projet : je voulus m'isoler de tous les partis, et savoir quel était véritablement le vœu de la nation.

« Les motifs qui me dirigeaient ne subsistent plus aujourd'hui; depuis lors, les inconvénients et les maux dont je me plaignais vous ont frappés comme moi ; vous avez manifesté la volonté de rétablir l'ordre ; vous avez porté vos regards sur l'indiscipline de l'armée; vous avez connu la nécessité de réprimer les abus de la presse. La révision de votre travail a mis au nombre des lois réglementaires plusieurs articles qui m'avaient été présentés comme constitutionnels. Vous avez établi des formes légales pour la révision de ceux que vous avez placés dans la Constitution. Enfin, le vœu du peuple n'est plus douteux pour moi ; je l'ai vu se manifester à la fois, et par son adhésion à votre ouvrage, et par son attachement au maintien du gouvernement monarchique.

« J'accepte donc la Constitution. Je prends l'engagement de la maintenir au dedans, de la défendre contre les attaques du dehors, et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir. Je déclare qu'instruit de l'adhésion que la grande majorité du peuple donne à la Constitution, je renonce au concours que j'avais réclamé dans ce travail, et que n'étant responsable qu'à la nation, nul autre, lorsque j'y renonce, n'aurait le droit de s'en plaindre. (La partie gauche et toutes les tribunes retentissent d'applaudissements.) Je manquerais cependant à la vérité, si je disais que j'ai aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration toute l'énergie qui serait nécessaire pour imprimer le mouvement et pour conserver l'unité dans toutes les parties d'un si vaste empire ; mais, puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'expérience seule en demeure juge. — Lorsque j'aurai fait agir avec loyauté tous les moyens qui m'ont été remis, aucun reproche ne pourra m'être adressé, et la nation, dont l'intérêt seul doit servir de règle, s'expliquera par les moyens que la Constitution lui a réservés. (Nouveaux applaudissements.)

« Mais, Messieurs, pour l'affermissement de la liberté, pour la stabilité de la Constitution, pour le bonheur individuel de tous les Français, il est des intérêts sur lesquels un devoir impérieux nous prescrit de réunir tous nos efforts. Ces intérêts sont le respect des lois, le rétablissement de l'ordre, et la réunion de tous les citoyens. — Aujourd'hui que la Constitution est définitivement arrêtée, des Français vivant sous les mêmes lois ne doivent connaître d'ennemis que ceux qui les enfreignent; la discorde et l'anarchie, voilà nos ennemis communs. Je les combattrai de tout mon pouvoir : il importe que vous et vos successeurs me secondiez avec énergie ; que, sans vouloir dominer la pensée, la loi protége également tous ceux qui lui soumettent leurs actions. Que ceux que la crainte des persécutions et des troubles aurait éloignés de leur patrie, soient certains de trouver, en y rentrant, la sûreté et la tranquillité. Et pour éteindre les haines, pour adoucir les maux qu'une grande Révolution entraîne toujours à sa suite, pour que la loi puisse d'aujourd'hui commencer à recevoir une pleine exécution, consentons à l'oubli du passé. (La partie gauche et les tribunes retentissent d'applaudissements.) Que les accusations et les poursuites qui n'ont pour principes que les événements de la Révolution, soient éteintes dans une réconciliation générale.

« Je ne parle pas de ceux qui n'ont été déterminés que par leur attachement pour moi : pourriez-vous y voir des coupables? Quant à ceux qui, par des excès où je pourrais apercevoir des injures personnelles, ont attiré sur eux la poursuite des lois, j'éprouve à leur égard que je suis le roi de tous les Français.

« *Signé*, Louis.

« 13 septembre 1791.

(Les applaudissements recommencent.)

« *P. S.* J'ai pensé, Messieurs, que c'était dans le lieu même où la Constitution a été formée, que je devais en prononcer l'acceptation solennelle. Je me rendrai en conséquence demain, à midi, à l'Assemblée nationale. »

Aussitôt après la lecture de cette lettre, l'Assemblée, profondément émue, décréta d'enthousiasme, sur la propositionde la Fayette, que les personnes détenues à raison du départ du roi seraient mises en liberté; que les procédures relatives aux événements de la Révolution seraient abolies ; que l'usage des passe-ports et toutes les gênes momentanément apportées à la libre circulation, tant au dedans qu'au dehors, seraient supprimés [1].

Le jour même, une députation alla présenter au roi ce décret, et lui faire part des sentiments qui avaient accueilli la lecture du message. Louis XVI répondit avec effusion qu'il accédait aux désirs de l'Assemblée, et serait toujours prêt à suivre la volonté de la nation dès qu'elle lui serait connue. Un décret ayant aboli, le matin,

[1] Décret du 13 septembre 1791.

l'ordre du Saint-Esprit, il ajouta qu'il était déterminé à quitter cette décoration. Puis, se tournant vers l'entrée de la chambre du conseil : « Voilà, dit-il, ma femme et mes enfants, qui partagent mes sentiments. » Aussitôt la reine s'avança et dit : « Nous accourons, mes enfants et moi, et nous partageons tous les sentiments du roi [1]. » Mais ces paroles de Marie-Antoinette n'avaient rien de sincère, et pendant qu'elle faisait briller aux yeux de l'Assemblée l'espoir d'un patriotique concours, à ses intimes elle disait : « Ces gens ne veulent point de souverains. Nous succomberons à leur tactique perfide et très-bien suivie. Ils démolissent la monarchie pierre par pierre [2]. »

Le 14 septembre, les membres de l'Assemblée se trouvaient tous réunis vers onze heures. Une foule ardente avait, dès le matin, assiégé et rempli les tribunes. Un dais, préparé la veille pour le roi, par les soins du premier aide des cérémonies, avait dû être enlevé, sur les observations de l'abbé Gouttes [3]; et, à côté du fauteuil du président, on en voyait un exactement semblable qui était destiné au roi. « Dans le moment où le roi prêtera son serment, dit le président, l'Assemblée doit être assise. » — « Sans doute, s'écrient un grand nombre de voix ; et le roi debout, tête nue [4]. « Malouet, fort aigrement, observa qu'il n'y avait pas de circonstance où la nation, en présence du roi, ne le reconnût pour son chef. « Eh bien, repliqua un membre de la gauche d'un ton railleur, décrétons qu'il sera permis à M. Malouet, et à quiconque en aura envie, de recevoir le roi à genoux [5] ! «

A midi précis, un huissier annonce l'arrivée du monarque. Il entre. Profond silence. Surpris et presque inquiet, il monte lentement les degrés de la tribune. Un huissier lui indiquant alors la place qu'il doit occuper à la gauche du président, il se sent humilié, il hésite [6]. Il s'approche du fauteuil cependant, et, debout, découvert, il commence ainsi : « Messieurs, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionel. En conséquence, je jure… « A ces mots, l'Assemblée, qui d'abord s'était levée, s'assied. Le roi, toujours debout, continue, sans remarquer ce mouvement : « Je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante, et à faire exécuter les lois… [7] » Arrivé là, Louis XVI s'aperçoit qu'il est resté seul debout et découvert, la parole lui manque ; il pâlit, s'assied brusquement à son tour, et, plein d'une tristesse indignée [8], prononce cette dernière phrase de la formulo de son serment : « Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. »

Des cris redoublés de *vive le roi!* s'élèvèrent [9]. Mais la bourgeoisie venait de montrer assez clairement par son attitude à quelles conditions et dans quel intérêt elle entendait conserver la monarchie ! Le président eut beau répondre à Louis XVI : « C'est l'attachement des Français, c'est leur confiance qui vous défèrent ce titre respectablo à la plus belle couronne de l'univers [10] ; » ni ce tardif hommage, ni les acclamations qui retentirent avec une force nouvelle, ni l'Assemblée en corps se levant pour l'accompagner jusqu'aux Tuileries, rien ne put consoler Louis XVI, en cet instant si solennel, et qu'il venait do trouver si amer.

La reine, qui avait assisté à la séance dans une loge particulière, rentra au château, silencieuse et comme accablée. A peine avait-elle gagné ses appartements, que le roi arriva chez elle par l'intérieur. Le visage de Louis XVI était si pâle, si profondement altéré, que Marie-Antoinette, en le voyant ainsi, ne put retenir un cri d'étonnement et de douleur. Lui se jetant dans un fauteuil et portant un mouchoir à ses yeux : « Tout est perdu ! Ah ! Madame ! Et vous avez été témoin de cette humiliation ! Quoi ! vous êtes venue en France, pour voir….. « Il s'arrêta, oppressé par ses sanglots, tandis que la reine, tout émue, tombait à genoux devant lui et le serrait dans ses bras [11].

La proclamation de l'acte constitutionnel se fit le 18 septembre, avec une pompe extraordinaire et au milieu des démonstrations de joie les plus passionnées. Des salves d'artillerie avaient annoncé dès le matin cette fête vraiment nationale : vers dix heures, la municipalité se mit en marche, accompagnée de nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie. Il y eut trois proclamations, la première, à l'hôtel de ville, la seconde, au Carrousel, la troisième, à la place Vendôme ; et toutes les fois que Bailly éleva le livre dans les airs, les cris d'allégresse mêlés au bruit du canon, l'aspect de plusieurs milliers de bonnets militaires se balançant à la pointe des baïonnettes, le mouvement des épées, le salut des drapeaux, les hymnes chantés par des groupes nombreux de musiciens choisis, le tressaillement de la multitude, l'idée partout répandue et comme visible de l'ère nouvelle qui s'ouvrait, tout concourut à faire de cette scène une des plus imposantes dont il ait été jamais donné à un grand peuplo de jouir.

Le soir, le roi et la reino furent priés d'aller à

[1] Compte rendu de cette visite à l'Assemblée par le Chapelier, dans la séance du 14 septembre.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XIX, p. 167.
[3] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, ch. XIII, p. 343.
[4] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XIX, p. 168.
[5] *Mémoires de madame Campan*. Voyez aussi Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, ch. XIII. — Dans ce dernier ouvrage, dont l'auteur assistait à la séance, le mot est attribué à Robespierre.
[6] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, ch. XIII.
[7] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 402.
[8] *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 345. — Il ne faut pas oublier que l'auteur raconte ici ce qu'il a vu.
[9] *Ibid.*
[10] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 403.
[11] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XIX, p. 169 et 170. — Madame Campan était présente à cette scène :« La reine me dit : *Ah ! sortez !* avec un accent qui disait seulement : Ne restez pas spectatrice du désespoir de votre souverain. »

l'Opéra, où leur entrée fut célébrée par de vifs applaudissements. On donnait le ballet de *Psyché*. « Au moment, raconte madame de Staël, qui était présente, au moment où les Furies dansaient en secouant leurs flambeaux, et où cet éclat d'incendie se répandait dans toute la salle, je vis le visage du roi et de la reine à la pâle lueur de cette imitation des enfers, et des pressentiments funestes sur l'avenir me saisirent [1]. » La reine souriait, mais de ce sourire qui touche aux larmes. Quant à Louis XVI, « il semblait, comme à son ordinaire, plus occupé de ce qu'il voyait que de ce qu'il éprouvait [2]. Après l'Opéra, on alla se promener dans les Champs-Élysées, ornés de guirlandes de feu qui couraient d'arbre en arbre depuis la place Louis XV jusqu'à l'arc de l'Étoile. Beaucoup de cris de *vive le roi!* se firent entendre; mais aussitôt que ces cris cessaient, un inconnu, qui ne quittait pas la portière de la voiture royale, criait d'une voix tonnante, aux oreilles de la reine saisie d'effroi : « *Non, ne les croyez pas; vive la nation* [3] *!*

Et les membres de l'Assemblée eux-mêmes erraient, perdus dans l'innombrable foule, laissant voir sur leur front une inquiétude vague, songeant à leurs successeurs, et semblables à des souverains détrônés [4].

Le 30 septembre, jour fixé pour la clôture de la session, le roi se rendit à la salle des séances. Revirement remarquable! Les choses en étaient à ce point, que la séparation de l'Assemblée était maintenant un malheur pour lui [5]. Il le sentait, et ne put s'empêcher de l'exprimer. Quand il fut sorti, Thouret, qui présidait, éleva la voix, et s'adressant à ceux de la salle et des tribunes : « *L'Assemblée nationale*, dit-il, *déclare que sa mission est finie.* »

Au dehors, le peuple attendait, avec des couronnes de chêne à la main... Robespierre et Pétion. Ils furent portés en triomphe. Pétion, enivré, laissait éclater sa joie et saluait gracieusement la foule. Robespierre était triste [6].

L'Assemblée constituante est une des plus imposantes figures qui aient jamais paru sur la scène du monde.

Ses travaux furent immenses. Ce qui semblait ne pouvoir être que l'œuvre de plusieurs siècles, elle sut l'accomplir dans l'espace de deux ans, et cela au milieu de l'Europe inquiète, de la France agitée, de Paris bouillonnant, de toutes les passions en éveil, de tous les partis en lutte, avec la noblesse à détruire, la cour à combattre, le peuple à suivre ou à diriger, les prêtres à tenir en respect, des milliers de conspirateurs à déjouer, l'esprit de sédition à contenir, et lorsque dans son propre sein, d'où il y avait à faire sortir tout un ordre nouveau, elle sentait gronder l'anarchie.

Aussi, que d'ouvriers illustres rassemblés pour la construction du merveilleux édifice! Mirabeau, Siéyès, Duport, Thouret, Rabaud Saint-Étienne, Barnave, Maury, Volney, Pétion, Cazalès, Robespierre! A quelle époque de l'histoire vit-on jamais réunis tant d'hommes d'État, de penseurs, de philosophes, de légistes profonds, d'éclatants orateurs, de tribuns puissants par le cœur ou par le génie?

Si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir révolutionnaire, on demeure étonné des heureux prodiges de son audace. Elle paraît... et le régime féodal s'écroule; le sol se dérobe sous les pas de tous ces usurpateurs de la majesté divine qui, avec le produit du ciel vendu, avaient acheté la terre; le despotisme royal s'évanouit; les courtisans prennent la fuite; les parlements disparaissent; le règne des maltôtiers expire; le déficit s'en va, les douanes intérieures tombent; les États provinciaux se dispersent; la division du royaume cesse; l'agriculture est débarrassée de la mainmorte et des corvées; l'industrie l'est des corporations et des maîtrises... La France meurt : vive la France!

Que si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir organisateur, nul doute qu'elle n'ait fait de grandes choses.

Par elle, l'unité du territoire fut fondée, et la hiérarchie, montant, le long d'une échelle savamment construite, de la commune au canton, du canton au département, du département au centre de l'État, constitua une force à la fois d'action et de résistance contre laquelle toute l'Europe en armes vint se briser.

A la place d'une foule de petites tribunes éparses, consacrées autrefois à des débats sans sonorité et à des délibérations sans lueurs, elle établit en haut lieu une tribune d'où la France pouvait parler aux nations les plus lointaines, et qui, véritablement, lui donnait pour auditoire le monde entier.

Par un emploi aussi hardi que sage des assignats, elle régénéra les finances, mobilisa le sol, créa des intérêts nouveaux, pourvut à la liquidation de la société ancienne, et ranima la circulation des richesses.

Elle sut introduire tant d'ordre dans le maniement des deniers publics, que, sans obérer la nation, elle trouva moyen de faire face à une augmentation considérable de la force publique, à l'équipement et à l'armement des gardes nationales, à l'entretien de la marine, à la formation de plusieurs arsenaux, à la réparation des places de guerre.

Elle régla le vote de l'impôt, sa perception, sa destination, de manière à rendre les dilapidations difficiles, et ce furent ses décrets qui arrangèrent les premiers rouages du mécanisme admi-

[1] *Considérations sur la Révolution française*, IIe partie, ch. XXIII.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XIX, p. 171.
[4] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, IIe partie, ch. XXIII
[5] *Mémoires de Ferrières*, t. X, liv. X, p. 309.
[6] Voyez Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 353. — Il les vit passer et rend cette impression à sa manière, c'est-à-dire avec le sentiment d'un contre-révolutionnaire fanatique et dans le style de la haine.

nistratif où chaque dépense a son contrôle.

La hiérarchie régulière des tribunaux, la simplification des procédures, la fixation précise des attributions, l'établissement d'une magistrature élue par le peuple, l'institution paternelle et conciliante des justices de paix dans les communes, tout cela fut son ouvrage.

Non contente de supprimer les supplices atroces d'autrefois, d'adoucir les peines, de briser les instruments de torture, elle institua le jury, et assura aux prévenus toutes les garanties que peut réclamer l'innocence en péril.

Que ces magnifiques résultats aient été dus exclusivement à l'initiative de l'Assemblée, non sans doute; ce qu'elle fit, la philosophie du XVIIIe siècle l'avait pensé; et il ne faut pas oublier que Paris était près d'elle, autour d'elle, l'échauffant de son haleine fécondante, la pressant, l'inspirant, moulant quelquefois dans le fait ce qu'elle n'avait plus ensuite qu'à écrire dans la loi, ou bien, lui lançant, enveloppées dans le tumulte même de ses clameurs, les paroles qui avertissent et qui sauvent. Mais qu'importe? Avoir mis en mouvement les pensées d'un grand siècle et codifié les plus nobles entraînements d'un grand peuple, est-ce donc une gloire si médiocre?

Voilà le bien; voici le mal :

L'Assemblée constituante laissa volontairement, systématiquement, en dehors de son action toute une catégorie d'intérêts dont la justice lui commandait de tenir compte. Distinguer, comme elle le fit, les *citoyens actifs* des prétendus *citoyens inactifs*, dérober à ceux-ci leur part de souveraineté, attacher une condition de fortune au droit d'élire, armer les uns quand on se refusait à armer les autres, c'était recommencer la division des classes, c'était détruire d'avance l'unité de la famille française, c'était vouloir que ce beau mot LE PEUPLE, qui dans une société bien organisée signifierait l'universalité des citoyens, ne fût plus employé désormais que par opposition à la BOURGEOISIE : dualisme à jamais funeste, par où s'expliquent, aujourd'hui encore, nos meurtrières défiances, nos révolutions, nos déchirements.

Il est, dans la constitution de 1791, un article qui révèle d'une façon bien frappante l'esprit qui la dicta : c'est celui qui attribue deux cent quarante-neuf députés à la population, deux cent quarante-neuf à la contribution directe, et deux cent quarante-sept au territoire. Quoi! un droit de représentation attaché à des pierres et à des arbres, là où il s'agit de représenter des hommes!

Oui, l'Assemblée constituante fut, quoi qu'en dise M. Michelet [1], une Assemblée essentiellement bourgeoise.

Que les électeurs à deux cent cinquante francs de revenu fussent en plus ou moins grand nombre, que la fixation du cens électoral à ce chiffre fit reposer la classe dominante sur une base plus ou moins large, la question n'est point là. Le principe une fois posé, qui pouvait affirmer qu'on n'en étendrait pas les conséquences? La souveraineté du peuple une fois limitée d'une manière aussi arbitraire qu'inique, était-il supposable que la limitation serait à toujours tel chiffre plutôt que tel autre? Ah! la suite n'a que trop montré ce qu'on devait attendre de cette première atteinte au droit : la loi électorale de 1791 contenait en germe les lois électorales que, de 1815 à 1848, la France a dû subir.

Ce n'est point, d'ailleurs, une affaire de chiffres que la justice. Pour qui prend la source de ses jugements sur les hauteurs voisines du ciel, la haine due à l'iniquité ne se mesure pas au nombre des victimes. Plus ce nombre est petit, plus l'oppression est lâche. Seul contre l'univers, si je suis dans mon droit, je le brave, et s'il m'écrase, il est infâme.

Demandera-t-on maintenant pourquoi l'Assemblée constituante conserva la monarchie? Pourquoi? La raison en est bien simple. Ne voulant pas du régime démocratique auquel conduisaient néanmoins plusieurs des principes qu'ils avaient émis, les législateurs de la bourgeoisie songèrent à s'abriter derrière le trône comme derrière un rempart.

Mais au moins eût-il fallu le rendre solide, ce rempart! Et c'est ici que les législateurs de la bourgeoisie reçurent, dans leur aveuglement, la punition mémorable de leur égoïsme. Quelle folie, en effet, de croire que la royauté se pourrait maintenir, quand on lui ôtait son soutien naturel, l'aristocratie; quand, par l'abolition des titres de noblesse, on dispersait les rayons de son auréole; quand on lui refusait même une garde d'honneur; quand on lui enviait jusqu'au droit de faire grâce; quand on la condamnait, dans le partage des attributions, à la honte d'une sorte de rôle automatique; quand on lui donnait à représenter, comme symbole... quoi? Les privilèges héréditaires en politique, c'est-à-dire ce qu'on avait tué, ce qui n'existait plus, le néant!

Il est vrai que le roi proposait la paix ou la guerre, qu'il avait le commandement des armées de terre et de mer, que la justice se rendait en son nom, que la loi devait être sanctionnée par lui, qu'il jouissait d'une grosse liste civile, qu'il était inviolable...; mais quelque étendues que ces prérogatives paraissent au premier abord, elles étaient loin de constituer une force réelle, et il eût été contraire à la nature humaine que, faisant la balance des gains et des pertes, le prince à qui on les conférait après l'avoir à demi dépouillé, ne fût point tenté du désir de reprendre, au moyen du pouvoir qu'on lui laissait, le pouvoir qu'on lui avait ravi.

Et certes, si l'Assemblée ne s'en douta point, ce ne fut pas la faute des événements. Les intrigues, les ruses, les appels à la violence, les négociations bien connues avec l'étranger, l'incessante connivence de la Cour avec les nobles et les prêtres, la faiblesse de Louis XVI convertie en mensonges, les colères mal dissimulées de la reine, les com-

[1] *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 188.

plots de Bouillé, le voyage à Montmédy, que d'avertissements envoyés coup sur coup à l'Assemblée! Eh bien, non, telle est sa préoccupation, que, même après la fuite de Varennes, elle repousse loin d'elle la République, au risque de la voir sortir plus tard d'un soulèvement; et il lui échappe que, si la royauté est impuissante à retenir la démocratie, elle la rendra furieuse en l'irritant; et elle s'obstine à le conserver, suspendu dans l'orage, balancé sur un abîme, ce trône qui serait un embarras lors même qu'il ne deviendrait pas un obstacle, et qui ne cessera d'être un obstacle que le jour où il se transformera en échafaud!

Bourgeoise dans la sphère des idées politiques, l'Assemblée constituante le fut-elle moins dans celle des idées sociales? Disons tout :

Pour que l'insolence des nobles ne fît plus rougir les bourgeois, les vieux titres de noblesse furent déchirés et les vieux écussons mis en pièces.

Pour que le clergé ne pût pas s'armer contre la domination des bourgeois de son pouvoir spirituel et de ses richesses, on le contraignit à prêter serment à la Constitution, et on lui enleva ses biens, moyennant salaire.

Pour que la royauté fût désormais hors d'état d'effrayer, de vexer, de piller, d'emprisonner les bourgeois, on la priva de ses satellites étrangers, et une garde nationale fut créée; on fit main basse sur les lettres de cachet, et la liberté individuelle fut décrétée; on mit au néant les anciens offices de judicature, et le jugement des citoyens par leurs pairs fut consacré; on força les gens de finance à rendre compte de leur gestion, et le vote des impôts par ceux qui les payaient fut établi; enfin, on invoqua le courage héroïque du peuple, et sur la dernière pierre de la Bastille renversée, on écrivit : *Ici l'on danse.*

Justes et admirables réformes, sans nul doute! Mais, franchement, était-ce aux prolétaires qu'en revenait le principal bénéfice?

Étaient-ce des hommes vivant au jour le jour et dans la plus profonde misère, qui pouvaient demander compte aux grands de l'insolence de quelques parchemins illisibles?

L'accaparement des biens du clergé profitait-il aux pauvres, forcés désormais de payer aux prêtres, sous forme d'impôt, ce que le riche propriétaire de biens-fonds cessait de leur payer sous forme de dîme?

Et le vote des impôts, l'affaiblissement de la royauté, ne laissaient-ils plus rien à désirer à ceux qui, ne possédant pas même les instruments de travail, échappaient par leur obscurité et leur pauvreté, soit aux vexations du roi, soit aux déprédations des courtisans?

A la vérité, une réforme avait eu lieu, qui se liait plus étroitement à l'intérêt des prolétaires : le système des jurandes et des maîtrises avait été aboli. Mais par quoi fut-il remplacé? On proclama le principe de libre concurrence.

Or, au temps de la Révolution, le domaine du travail se trouvait occupé tout entier par la bourgeoisie. A elle le sol, le numéraire, le crédit. Mais ceux qui n'avaient ni propriétés, ni capitaux, ni avances, ceux qu'attendait, après les fatigues mal rémunérées de la veille, le chômage, le terrible chômage du lendemain, qu'allaient-ils devenir? De quelle valeur serait pour eux le don de la liberté? Ne risquaient-ils point d'être à la merci des *propriétaires du travail?* Le principe de libre concurrence ne les livrerait-il pas aux hasards d'une homicide folle-enchère? O grammaire changeante de l'oppression, qui change si peu! On semblait leur dire, à ces malheureux *citoyens inactifs* : De quoi vous plaignez-vous? vos ancêtres étaient des *esclaves*, vos pères étaient des *vilains* : vous n'êtes plus que des *pauvres!*

On ne saurait nier, toutefois, que du coup mortel porté à la tyrannie féodale et des changements complets introduits, soit dans le régime de la fiscalité, soit dans la constitution géographique et administrative du royaume, le sort du peuple des campagnes n'ait reçu une immense amélioration : pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler ce que nous avons dit des horribles abus qui existaient avant 89, de la pression du château sur le village, des rapines de la ferme-générale, de l'état de perpétuelle angoisse et de détresse où vivait cette pauvre France du laboureur, que ravageait, du nord au sud, de l'est à l'ouest, l'armée avide, la féroce armée des *gapians*[1]. Mais quels autres bienfaits ne seraient point sortis de la Révolution, si, moins possédée de l'esprit de caste, l'Assemblée constituante ne se fût arrêtée, en ses desseins, qu'aux limites marquées par la justice! Et de combien de catastrophes elle eût tari la source, si elle eût fondé, sur les bases proposées par Ferrières[2], cette banque nationale au moyen de laquelle il devenait facile de tuer l'usure et de commanditer l'industrie des malheureux; si seulement elle eût embrassé l'idée féconde suggérée par Malouet en 1789 relativement à l'institution des *chambres de travail!* Elle ne fit rien de tout cela, parce que son principe philosophique était L'INDIVIDUALISME; elle laissa le faible sans protection; elle n'opposa à l'intolérance religieuse que le scepticisme; aux anciens monopoles industriels que le laissez-passer, — laissez-mourir.

Et ne fut-elle bourgeoise que dans ses idées?... Ici se dressent tout sanglants devant nous les spectres du Champ de Mars! Jusqu'au 17 juillet 1791, la division en deux classes : LA BOURGEOISIE, LE PEUPLE, avait été réelle sans doute, incontestable, mais enfin il ne s'y était attaché aucun désir de vengeance. Après le massacre du Champ de Mars, au contraire, cette division néfaste prit un caractère sinistre.....

Je veux être juste : la responsabilité n'en doit pas être rejetée tout entière sur l'Assemblée : une part notable en revient à Marat, à Fréron, à Camille Desmoulins, et aux écrivains qui, comme eux, s'imaginèrent que c'était servir le peuple

[1] Voyez le chapitre II du IVe volume de cet ouvrage.
[2] Nous avons exposé son plan en détail dans le chapitre du IVe volume, intitulé *Tableau des finances.*

que d'irriter à tout propos et hors de propos ses défiances, que d'exalter ses haines, que de grossir par de monstrueuses exagérations les torts de ceux qui avaient la folie de se constituer en féodalité bourgeoise. Signaler ces torts, en restant fidèle à la vérité; montrer à la classe qui aspirait à devenir dominante les dangers de son égoïsme ; faire effort pour la ramener par vives raisons dans une voie plus droite et plus large... c'était un devoir. Mais ni Marat, ni Fréron, ni Camille, ni les rédacteurs, moins en évidence, du *Journal du diable* et autres feuilles semblables, ne s'en tinrent là ; ils s'étudièrent à tout noircir, à tout envenimer; ils transportèrent, de la sphère des idées dans celle des passions, cet antagonisme de classe à classe qu'il eût fallu travailler à faire disparaître; ils conclurent au combat, loin de conclure au rapprochement, et leur plume devint l'aiguillon dont on se sert pour rendre les taureaux furieux.

Il y a quelques années, j'écrivais dans la conclusion de *l'Histoire de dix ans*, c'est-à-dire dans la partie du livre qui en résume l'esprit :

« Si la bourgeoisie est noblement inspirée, elle peut tout pour la régénération de ce pays. Captive dans ses monopoles, vouée aux passions mesquines auxquelles l'égoïsme de son principe la condamne, elle perdrait la France et se perdrait elle-même, n'ayant que la moindre partie des qualités que la grande politique exige. Il faut donc qu'au lieu de se tenir séparée du peuple, elle s'unisse à lui d'une manière indissoluble, en prenant l'initiative d'un système qui ferait passer l'industrie, du régime de la concurrence, à celui de l'association, qui généraliserait la possession des instruments de travail, qui instituerait le pouvoir banquier des pauvres, qui, en un mot, abolirait l'esclavage du travail. En une telle entreprise, il y aurait équité et sagesse, intelligence et charité. Retrempée dans le peuple et raffermie par son concours, la bourgeoisie tirerait de sa sécurité reconquise des ressources incalculables. Pacifiquement victorieuse de l'esprit de sédition, elle ne craindrait pas, tournée vers l'Europe des rois, de rendre à la France la parole et le geste du commandement. Elle acquerrait, d'ailleurs, en devenant la nation, toutes les vertus qui lui manquent. Car, si elle a beaucoup à donner au peuple, elle a beaucoup aussi à recevoir de lui. Elle lui peut donner l'instruction, la vraie liberté, et les trésors qui en découlent : elle recevra de lui l'énergie, la puissance des mâles instincts, le goût de la grandeur, l'aptitude au dévouement : précieux échange qui relèverait notre pays, par l'harmonieux emploi des volontés et des vertus de tous ses enfants [1]. »

J'écrivais encore :

« Comment croire que la bourgeoisie s'obstinera dans son aveuglement? Tutrice naturelle du peuple, est-il possible qu'elle persiste à se défier de lui comme d'un ennemi? Ceux qui l'y excitent la trompent et se préparent à l'asservir. A force de lui faire peur des hommes du peuple, on lui a ôté la conscience de ses véritables dangers. Ils sont moins à ses pieds que sur sa tête et autour d'elle. Qu'elle y songe [2] ! »

Hélas! c'est parce qu'elle n'y a pas songé, c'est parce qu'elle a voulu rester séparée de la *vile multitude*, que cet avertissement solennel s'est trouvé être une prophétie!

[1] *Histoire de dix ans*, t. V, Conclusion.
[2] *Ibid.*

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

ÉLECTIONS DE 1791.

Recommandations du Père Duchesne aux électeurs — Paris pendant les élections. — Revue des cafés. — L'écho du Palais-Royal. — Violents débats au sujet de la candidature de Brissot. — Elections de Paris ; leur caractère. — Comment Marat les apprécie. — Elections des départements. — Les hommes de loi. — Evêques députés. — Gens de guerre élus. — Les cendres de Jean-Jacques à Ermenonville, sa statue au Panthéon — L'Assemblée législative. — Première manifestation de l'esprit républicain. — Rétractation éclatante. — Rôle des anciens constituants. — Mépris de la cour pour les nouveaux venus. — Séance d'ouverture. — La famille royale au théâtre.

En 1789, dans les jours qui précédèrent la réunion des états généraux, la France n'avait à compter qu'avec elle-même ; d'elle seule pouvaient lui venir ses périls. Pitt, à cette époque, se contentait de nous haïr en silence ; les rois ne nous redoutaient pas encore, et nulle armée, glissant le long de nos frontières, ne nous enveloppait de son mouvement. Puissante, néanmoins, avait été l'émotion de la France, lorsque, livrée au tourment des espérances confuses, amenée tout à coup devant l'imprévu, et cherchant à tâtons ses destins nouveaux, elle s'était agitée autour des urnes.

Qu'on juge de ce que les élections de 1791 durent être ! car ce qu'il y avait à voter maintenant, c'était toujours la Révolution — chacun sentant bien qu'elle n'ét pas finie — et, de plus, c'était la guerre, la guerre avec la noblesse en pleine révolte, avec l'étranger, avec toute l'Europe, et, qui sait ? une guerre à mort, peut-être.

Sur l'importance de ce second appel fait aux suffrages d'un peuple libre, Hébert écrivait dans son grossier journal :

« Nous voilà, f....e, au moment décisif ; il faut voir maintenant qui mangera le lard. Si nous reculons d'un pas, nous sommes f....s ; si nous ne nous entendons pas, nous sommes f....s ; si nous croyons les endormeurs, nous sommes f....s ; si nous épargnons les traîtres, nous sommes f....s. Le salut de la France dépend de la seconde législation. Si elle est bien composée, je me f..s de toute l'aristocratie. Si elle l'est mal, pas plus de liberté que de beurre. Que faut-il faire pour éviter ce malheur ? Ce qu'il faut faire f....e ? il faut croire le Père Duchesne. Ce n'est, pas un beau parleur, mais c'est un b...e qui ne boude' pas, quand il s'agit de patriotisme. Il ne prend pas des gants pour vous parler ; mais, tonnerre de Dieu ! il vous dit de bonnes vérités, et avec son gros bon sens, il vous conduira mieux que les marchands de phrases que vous admirez et qui vous f.....t dedans. Citoyens, si vous ne voulez pas être trahis, défiez-vous des apparences. N'ajoutez pas foi aux langues dorées : ce n'est pas aux paroles qu'on connaît les hommes, c'est aux actions. Ne nommez pour députés que des hommes bien connus. On me dira que c'est impossible à Paris où les honnêtes gens se confondent avec les coquins : raison de plus, f....e, pour mieux prendre ses précautions. Pas d'hommes de l'ancien régime : rayez de votre catalogue les ducs, les marquis, les robins, les maltôtiers, les financiers, les banquiers, en un mot tous ceux qui ont fait métier de voler et de gruger. On vous promettra monts et merveilles, on vous donnera des repas magnifiques pour avoir vos voix ; mais, f....e, plus on fera d'efforts pour vous séduire, plus vous devez craindre de vous laisser prendre à la glu. Si vous connaissez quelque citoyen obscur et sans ambition, c'est celui-là que vous devez choisir. Cherchez partout. Ce n'est pas dans les palais que vous trouverez des hommes

honnêtes et vertueux. Laissez de côté les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, du Marais, des boulevards et de tous les quartiers brillants, vous ne trouveriez là que des nids d'aristocrates. N'allez pas non plus vous laisser amorcer par tous les enjôleurs des rues Saint-Denis, Saint-Honoré, du Palais-Royal, par tous ces filous, jadis marchands des six corps, aujourd'hui accapareurs d'argent. Ces b.....s-là trafiqueraient de votre liberté, comme ils font de toute autre marchandise. C'est dans les greniers, ou aux environs, que le mérite se cache.... Faites de bons choix, vous êtes sauvés. S'ils sont mauvais, vous êtes f....s et contre-f....s [1]. »

Cette adjuration exprimait très-exactement, sous une forme cynique, des haines et des défiances qui avaient fait, depuis peu, un progrès rapide parmi le peuple. Comme on était loin déjà de 1789 ! « Rayez de votre catalogue, disait Hébert, non plus seulement les marquis, mais les banquiers. Laissez de côté, non plus seulement les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, mais les boutiques de la rue Saint-Denis ! » Et ce langage faisait gronder tous les échos des tavernes de Paris. Voilà ce qu'avait produit le sanglant coup d'État du Champ de Mars !

Mais la bourgeoisie, ainsi menacée, ne s'abandonnait pas elle-même. Pastoret, le major général Gouvion, Bigot de Préameneu et Gorguereau, tous les deux juges, Broussonet, secrétaire de la société d'agriculture, Thorillon, ancien procureur au Châtelet, tels étaient ses candidats de prédilection, et elle se serrait autour d'eux avec une ardeur croissante.

Au reste, rien de plus mêlé, à cette époque d'enfantement, que la physionomie de la capitale. Dans les cafés, par exemple, où l'opinion publique se produit plus libre, plus spontanée, plus familière que dans les clubs, quelle diversité de tendances, que de mouvements en sens contraires, quelle vie agitée.

A qui en veut cet officier de la garde nationale qui, au *café de la Régence*, pérore avec tant de feu ? Il dénonce un des candidats de Paris ; il accuse Brissot d'avoir pris dans la caisse du *district des Filles Saint-Thomas*, lorsqu'il en était président, une somme que, sa présidence finie, il *oublia* de rétablir dans la caisse.

Au *café de Choiseul*, l'orateur, c'est le limonadier lui-même. Achille Chrétien, patriote fougueux, qui a changé son commerce en propagande et son comptoir en tribune.

Allez au *café Patin*, vous n'y entendrez qu'anathèmes contre Marat, Fréron, Santerre, Brissot, Carra.

Pendant que les habitués du *café du Rendez-vous, boulevard de la Comédie italienne*, aiguisent leurs sarcasmes contre la garde nationale, ceux du *café de la Porte-Saint-Martin* se prononcent décidément en sa faveur.

La plus grande exaltation révolutionnaire règne au *café Procope*, où Diderot laissa la trace de son fougueux génie. Le duc d'Orléans y est très-populaire.

Au *café du Théâtre-Français*, ce qui domine, c'est une aversion profonde pour les prêtres non-jureurs. Voltaire est le saint du lieu.

On parle beaucoup moins politique et beaucoup plus administration au *café Manouri*. On y tonne contre la municipalité, qui néglige l'inspection des farines, et contre les boulangers, qui, depuis quelque temps, font de très-mauvais pain.

Il n'est question, dans les cafés du faubourg Saint-Marceau, que de la fureur aveugle qui semble au moment d'y égarer toutes les têtes. N'a-t-on pas vu des énergumènes descendre trois lanternes et y mettre des cordes neuves, pour pendre le premier boulanger qui vendrait et le premier particulier qui achèterait du pain au-dessus de huit sous les quatre livres ?

Au perron, rue Vivienne, foule innombrable, bourdonnante, abjecte, de marchands d'argent, de brocanteurs, de spéculateurs en élections, de courtiers de votes.

Mais quel est ce bruit ? quelle est, devant le *Pavillon du café Foi*, cette affreuse mêlée où figurent parmi les combattants, avec le visage en sang et leurs habits en lambeaux, des ducs, des marquis, des gens de cour, la fleur de la gentilhommerie ? Verres et bouteilles, tables, chaises, tout sert à frapper, tout est mis en pièces. La police accourt, et l'on apprend que la bataille est venue de ce qu'un habitué a osé dire à un jacobin : « Vos pareils, voulant apprendre à lire aux ignorants, ont fait graver plusieurs lettres de l'alphabet sur leurs omoplates. » Car ainsi s'expriment les habitués du *Pavillon*. « Si leur langue était généralement parlée, il faudrait composer un dictionnaire tout nouveau. Parmi ces messieurs, le mot *aristocrate* désigne un *honnête homme qui chérit son pays* et qui le lui prouve en contractant des dettes qu'il ne paye pas, en calomniant toute la journée ceux à qui la vénération d'un grand peuple offre des hommages mérités ; le mot *canaille* s'applique à tous ceux qui passent leur vie à cultiver les champs ou les arts, et qui, sous la laine qui les couvre, ont l'impudence de penser qu'il suffit d'être bon époux, bon père, bon fils et bon ami, pour être un *homme comme il faut*. Les habitués de la Rotonde vous diront que les assignats sont des chiffons, des billets semblables à celui de la Châtre, et croiront faire beaucoup d'honneur à la nation en la comparant à Ninon de Lenclos. Observez néanmoins que ces messieurs, par délicatesse, ne payent jamais en argent. »

Tel est, resserré mais fidèlement reproduit, le tableau que donne de Paris, pendant les élections de 1791, le *Babillard* [2], feuille dans la

[1] *La grande colère du Père Duchesne contre les intrigants et les aristocrates qui cherchent à se faire nommer députés à la seconde législature.* Nº 72 *du Père Duchesne*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1039, 40, 1. British Museum.

[2] Voyez les nºs 58, 59, 60, 83, 65, 66, 70, *passim*, du *Babillard*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1341, 2. British Museum. Les cinquante-trois premiers numéros manquent à cette belle collection du British Museum.

nuance feuillantine, et créée tout exprès pour épier les mouvements de l'opinion publique, faire le tour des conversations, écouter aux portes.

Brissot, on l'a vu, figurait parmi les candidats parisiens ; sa candidature, la plus importante de toutes, la plus sonore, celle qui éveillait le plus d'espérances ou répandait le plus de craintes, fut la seule qui donna lieu à une lutte animée. Le passé de Brissot ne fournissait malheureusement que trop matière à la censure : des mains cruelles s'appesantirent sur lui ; on évoqua, pour l'en accabler, les souvenirs de sa jeunesse, son séjour de Londres, ses liaisons d'autrefois avec d'impurs libellistes, toute une vie de misère mal supportée et d'aventures. Morande, un de ces serpents sur lesquels on risque de poser le pied quand on marche dans l'ombre, se dressa tout à coup contre lui et le mordit jusqu'au sang. Il reprocha au fils du pâtissier de Chartres de s'être donné, afin de se faire passer pour noble sans doute, le nom de Warville qui ne lui appartenait pas ; il le dénonça comme ayant pris part à la publication d'un pamphlet obscène, *le Diable dans un bénitier* ; il lui demanda compte de son livre *la Propriété c'est le vol* ; il l'accusa d'avoir enlevé 15,000 livres à un nommé Desforges, en l'associant à une entreprise frauduleuse ; il cria d'une voix méprisante : « Lorsque Brissot quitta Londres, avait-il payé les 1,500 ou 1600 livres qu'il devait à M. Swinton et pour lesquelles il a été poursuivi à Boulogne ? Le tapissier Baxter était-il payé ? Brissot avait-il payé le propriétaire de sa maison ? avait-il payé son papetier ? n'avait-il pas eu une saisie pour les impôts ? avait-il des reçus de sa cuisinière, de son boulanger, de son boucher [1] ? » Et ailleurs, le cynique pamphlétaire insinuait que les écrits de Brissot sur les colonies avaient été imprimés aux frais des émissaires du gouvernement anglais [2].

Brissot publia une réponse à laquelle il mit pour épigraphe ce passage de Sterne : « *Revenge from some baneful corner shall level a tale of dishonour at thee — Thy character shall bleed on every side of it — Thy faith questioned — Thy works belied — Thy learning trampled on* [3]. » Il commençait en ces termes : « Je suis né en 1754. Le méprisable gazetier qui, pendant cinq ans, a dégoûté ses lecteurs avec son rabâchage sur les *fourneaux* de mon père, aurait sans doute aussi plaisanté sur l'enclume avec Démosthène, sur le tire-pied avec Amyot et le poëte Rousseau, sur les fosses à tanneur avec Massillon, sur les couteaux avec Diderot [4]. » Il expliquait ensuite que, s'il avait pris le nom de *Warville*, c'était pour se distinguer des autres membres de sa famille, conformément du reste à un usage de son pays ; que *Ouarville* était le nom d'un village où son père possédait quelques terres, et dans lequel il avait changé l'*O* en *W*, par anglomanie [5]. On le rendait responsable de 15,000 livres perdues par Desforges dans l'entreprise avortée du Lycée : c'était lui faire un crime de ce qui n'était qu'un malheur. Lui-même, il avait été presque écrasé sous les ruines, et si son associé eût pu légitimement se plaindre, aurait-il gardé le silence depuis sept ans que les tribunaux lui étaient ouverts [6] ? On l'accusait d'être vendu aux puissances étrangères : calomnie banale ! Grotius, Hogerbeets, le vénérable Barnevolt, étaient vendus, eux aussi, en d'autres temps et dans un autre pays, aux Français, que le peuple haïssait [7] ! « Je n'achète ni terre ni maison ; je n'ai ni équipage ni valet ; je n'ai point de caisse, point de portefeuille, et mon domestique lacédémonien ne peut tenter personne [8]. Quant à son agresseur, il le flétrissait d'un mot, d'un seul mot : « S'il est quelqu'un qui connaisse Morande et ne le méprise pas, qu'il se lève [9] ! »

Morande répliqua par d'obscènes récits, par des sarcasmes, par des injures, mais aussi, il faut bien le dire, par des faits. Il produisit, comme pièces justificatives, des lettres de M. d'Aspremont à Brissot, desquelles il résultait que ce dernier avait employé pour ses besoins personnels, étant à Londres, l'argent qu'il avait fait donner à Desforges pour une entreprise qui n'exista jamais que sur le papier [10].

Ainsi harcelé, Brissot ne manqua ni de défenseurs ni d'amis. Manuel plaida sa cause avec une vivacité extrême ; un de ses admirateurs, nommé Mentelle, écrivit dans la *Chronique de Paris* : « Je jure sur mon honneur et sur ce que je révère de plus sacré, que je ne crois pas qu'il existe au monde un homme plus vertueux, plus honnête, d'une probité plus intacte que M. Brissot [11]. »

Malheureusement, les accusations de Morande avaient trouvé dans le *Babillard* un écho qui leur donnait un retentissement funeste. Il existait alors une feuille-affiche qui, chaque jour, sous le titre de *Chant du Coq*, envahissait tous les murs de Paris : cette feuille fut réunie au *Babillard* [12] ; de sorte que Brissot eut contre lui la triple puissance du pamphlet, du journal et du placard.

Pour prouver qu'il était honnête homme, pour prouver qu'étant président du *district des Filles-Saint-Thomas*, il n'avait point retenu 580 livres dues à la caisse, il fut condamné à l'humiliation de produire des certificats, dont on contesta la

[1] *Lettre aux électeurs du département de Paris sur Jacques-Pierre Brissot par Charles Théveneau Morande*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — BRISSOT, 670, 1, 2. British Museum.
[2] Supplément au n° 25 de *l'Argus patriote*.
[3] *Réponse de Jacques-Pierre Brissot à tous les libellistes qui ont attaqué et attaquent sa vie passée*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — BRISSOT, 673, 4, 5. British Museum.
[4] *Réponse de Jacques-Pierre Brissot*, p. 3.
[5] Page 5.
[6] Page 39.
[7] Page 37.
[8] Page 37
[9] Page 44.
[10] Voyez les reproductions de *l'Argus patriote*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — BRISSOT, 673, 4, 5. British Museum.
[11] Supplément au n° 25 de *l'Argus patriote*.
[12] Voyez le *Babillard*, n° 54.

valeur, et auxquels furent opposés des chiffres, des dates, des comptes de recouvrements [1] : triste guerre! Il est des luttes telles, que, vaincu ou vainqueur, on en sort la rougeur sur le front! Sans compter que la violence du langage répondait, chez les assaillants, à celle de leur animosité. « Vous avez dit, criaient à Brissot ses adversaires du *Babillard*, que les murs de Paris étaient salis par les affiches du *Chant du Coq* : cela se peut, car elles ont porté votre nom [2]. »

Tout cela ne pouvait manquer de faire impression sur l'assemblée électorale : appelée, dans une de ses premières séances, à choisir entre Pastoret et Brissot, elle donna quatre cent cinquante voix au premier, et au second cent soixante-neuf seulement [3]. Mais ni lui ni ses amis ne se découragèrent. S'il faut en croire une assertion de Brissot, un des chefs de la coalition qui lui était opposée aurait dit : *Il arrivera, on l'a calomnié trop tôt.* Le fait est qu'il finit par *arriver*.

Paris avait vingt-quatre députés à élire. Les candidats qui triomphèrent furent :

Garan de Coulon, président du tribunal de cassation;
Lacépède, le continuateur de Buffon;
Pastoret;
Cérutti, rédacteur de la *Feuille villageoise;*
Beauvais, médecin;
Bigot de Préamenou, juge;
Gouvion, major général de la garde nationale;
Broussonet, secrétaire de la société d'agriculture;
Cretté, cultivateur;
Dugny, administrateur du département;
Gorguereau, juge;
Thorillon, ancien procureur au Châtelet;
Brissot;
Filassier;
Hérault de Séchelles;
Mulot;
Godard, homme de loi;
Quatremère-Quincy;
Ramon;
Robin, juge;
Debry, administrateur du département;
Condorcet;
Treilh-Pardailhan, administrateur du département;
Monneron, négociant.

Les deux seuls noms qui, dans cette liste, eussent une signification politique bien marquée —Hérault de Séchelles étant encore peu connu— étaient ceux de Brissot et de Condorcet; et rien ne faisait mieux qu'un tel résultat ressortir ce qu'a de trompeur le système de l'élection à deux degrés. Il s'en fallait de beaucoup, en effet, que Paris appartînt à l'opinion constitutionnelle, et pourtant c'était cette opinion qui prévalait dans le choix des représentants de Paris. Marat se mit à décrier les décisions du scrutin avec sa brutalité ordinaire : Cérutti? caméléon subtil, disciple achevé de Loyola. — Gouvion? âme damnée de la Fayette. — Bigot? esculape en quête de patients, devenu d'abord juge de paix par un vain babil, puis pèra conscrit par l'intrigue. — Broussonet? mauvais singe de Pastoret. — Et Pastoret? « Doncereux intrigant, au regard faux, au poil roux, qu'on avait vu, en 1792, laisser ses sabots à la porte du musée de la rue Dauphine, pour y jouer le rôle d'apprenti poëte et de garçon bel esprit... » Quant à Brissot, à qui Marat ne pouvait pardonner d'avoir été l'ami de la Fayette : « Souviens-toi, lui criait-il, de la fable du Singe et du Chat. Tu éprouves le sort de tous les hommes à caractère indécis. Les patriotes clairvoyants n'ont point de confiance en toi, et les ennemis de la patrie te détestent [4]. »

Les élections de province eurent peu de retentissement, et, néanmoins, un caractère fort remarquable. Le mouvement naturel des choses, des idées, des passions, amenait aux affaires toute une nouvelle classe d'hommes. Là où le règne de l'épée avait fini, celui de la parole avait commencé : dans les élections de 1791, les avocats dominèrent. Être jeune, hardi, avoir une vive éloquence, s'être fait connaître comme interprète ou défenseur de la loi, c'était mériter les suffrages du peuple, en attendant l'épreuve. Le nombre des hommes de loi qui se virent alors portés au pouvoir par le flot de l'opinion fut, toute proportion gardée, immense. La Corrèze, par exemple, en fournit cinq, sur sept députés, et l'Aveyron sept sur neuf. Il y eut des départements où, comme dans celui de l'Ardèche, on compta autant d'hommes de loi élus qu'il y avait de députés à élire [5].

Le clergé constitutionnel fut largement récompensé de son adhésion au culte de la patrie; il eut pour principaux représentants :

Font, évêque de l'Ariége;
Huguet, évêque de la Creuse;
Pontard, évêque de la Dordogne;
Lefessier, évêque de l'Orne;
Fauchet, évêque du Calvados;
Le violent capucin Chabot;
L'évangélique Lamourette [6].

Les représentants de l'armée furent :

Dupetit-Bois, colonel du 16e régiment de dragons;
Crublier d'Obterre, lieutenant-colonel au corps royal du génie;
Aubert-Dubayet, capitaine du 13e régiment d'infanterie;
Théodore Lameth, colonel du 7e régiment de

[1] Voyez les détails de cette polémique dans le n° 73 du *Babillard*.
[2] Voyez le n° 75 du *Babillard*.
[3] *Ibid.*, n° 84.

[4] *L'Ami du Peuple.*
[5] Voyez la liste des élections de 1791, dans le n° 117 des *Révolutions de Paris.*
[6] *Ibid.*

cavalerie, et frère des deux Lameth, un moment si populaires;

Lacuée, capitaine au régiment Dauphin;

Le colonel de dragons Jaucourt;

Et enfin, les deux Carnot, tous les deux capitaines au corps royal du génie, et qui furent nommés l'un et l'autre par le Pas-de-Calais [1], berceau de la sombre grandeur de Robespierre.

Au groupe des hommes qu'attendait une destinée éclatante ou orageuse, l'Hérault fournit Cambon; la Moselle, Merlin de Thionville; l'Auvergne, Couthon; la Corse Arena et Pozzo-di-Borgo.

Mais à la Gironde il était réservé de donner son nom au parti célèbre qui domina sous l'Assemblée législative. Les douze députés, encore obscurs, que la Gironde nomma étaient :

Barennes, homme de loi;
Ducos, négociant;
Servière, juge;
Vergniaud, administrateur du département;
Guadet, président du tribunal criminel;
Journu-Aubert, négociant;
Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux;
Gensonné, membre du tribunal de cassation;
Sers, négociant;
Jay, administrateur du département;
Laffon-Ladebat, cultivateur;
Grangeneuve, substitut du procureur de la commune de Bordeaux;

Tandis qu'ainsi, par toute la France, l'esprit nouveau préparait son triomphe, il présidait, non loin de Paris, à une cérémonie d'un charme triste et puissant. Dans la vallée de Montmorency, près d'une chaumière où, aujourd'hui encore, l'on s'arrête d'un air pensif et le cœur ému, il est un vieux bois de châtaigniers qu'aimait Jean-Jacques. Ce fut là que, le 25 septembre 1791, les habitants du lieu dressèrent au philosophe de Genève un monument solitaire comme son génie. En présence de la foule attendrie des villageois et sous les auspices de deux vieillards qu'avait affectionnés le pauvre ermite, on forma, de quelques pierres l'une sur l'autre entassées, une espèce d'autel, à la façon des ancêtres; au-dessus, le buste du grand homme, et, à l'endroit où il avait coutume de s'asseoir, cette simple inscription : *Ici Jean-Jacques Rousseau aimait à se reposer*. On laissa ses cendres à Ermenonville : le Panthéon n'eut que sa statue.

Cependant, les élus, de chaque point de la France, arrivaient à Paris : ce fut le samedi 1er octobre 1791, qu'ils se réunirent pour la première fois, au nombre de quatre cent trente-six, sous la présidence de Batault, doyen d'âge [2]. Le premier pas de cette assemblée, depuis si fougueuse, fut timide : de préférence à Garan de Coulon, que désignait à ses suffrages une réputation de patriote résolu, elle nomma pour président le constitutionnel Pastoret. Ducastel obtint la vice-présidence; et François de Neufchâteau, Garon de Coulon, Cérutti, Lacépède, Condorcet, Guyton-Morveau, furent désignés comme secrétaires [3].

Le 4 octobre, l'Assemblée législative se trouva constituée d'une manière définitive; sa vie politique commença.

Combien la scène avait changé depuis la convocation des états généraux, et quels autres acteurs! Il n'y avait plus ici d'hommes à grands titres ou à grands noms, plus de personnages féodaux, plus de fronts chauves, plus de têtes blanches. On se demandait avec une curiosité tragique les noms de ces nouveaux venus; dans leurs regards étincelants d'ardeur, dans leur vive contenance, sur leurs visages sans rides, on cherchait l'avenir. Qu'ils étaient jeunes! mais la Révolution était jeune, elle aussi. Cette concordance remplissait d'espoir ceux qui ne songeaient qu'à aller en avant; elle remplissait d'effroi ceux qui à tout prix auraient voulu s'arrêter.

Quant aux hommes de cour, ils aimaient à se persuader qu'après avoir enfanté une assemblée telle que la Constituante, la France avait dû se sentir épuisée; ils ne pouvaient croire que d'obscurs robins, des talents imberbes, des célébrités de village, portassent bien loin un fardeau sous lequel on avait vu Mirabeau lui-même chanceler. Et puis, quelle était la fortune de tous ces *gens-là?* Organe fidèle des dédains de la cour, le comte de la Marck écrivait au comte de Mercy-Argenteau : « Plus des dix-neuf vingtièmes de cette législature n'ont d'autres équipages que des galoches et des parapluies. On a calculé que tous ces nouveaux députés ensemble n'ont pas en biens-fonds 300,000 livres de revenu. Une telle assemblée, qui n'en imposera pas par la décence, puisque la généralité des personnes qui la composent n'a reçu aucune éducation, qui n'annonce que des talents médiocres, qui n'a plus rien à sacrifier au peuple, sans achever de consommer la dissolution totale de la société et sans donner le signal du *sauve qui peut*, une telle assemblée, dis-je, ne peut obtenir ni la considération, ni la confiance, ni la faveur du public [4]. » Illusions! illusions!

La séance du 4 octobre fut consacrée à la solennité, éternellement décevante, des serments. Ce fut d'abord le serment de *vivre libre ou mourir* que, d'un mouvement spontané, debout, la tête découverte, et aux applaudissements redoublés des tribunes, tous les membres de l'Assemblée prêtèrent ensemble. Vint ensuite le serment individuel de fidélité à la Constitution. Une commission de douze vieillards eut charge d'aller chercher, en grande pompe, le livre de la loi. Apporté par l'archiviste Camus, il fut déposé

[1] Voyez la liste des élections de 1791, etc.

[2] Procès-verbaux de l'Assemblée législative, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1653, 4, 5. British Museum.

[3] Procès-verbaux de l'Assemblée législative, etc. Séance du 3 octobre 1791.

[4] Voyez le tome III de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, p. 246.

sur la tribune, et chaque député, à son tour, les mains appuyées sur ce contrat national, jura de lui être à jamais fidèle. Ils jurèrent tous, même ceux qui, dans le secret de leur cœur, brûlaient d'étendre les conquêtes de l'esprit nouveau, et ceux qui déjà, au risque d'affreuses tempêtes, s'étaient déclarés contre l'acte constitutionnel! Ils jurèrent tous, même les républicains bien connus, même Condorcet et Brissot [1]!

Cette cérémonie terminée, Cérutti se leva et dit :

« Quatre cent quatre-vingt-douze députés viennent d'appuyer leurs mains sur l'évangile de la Constitution. Ils ont juré de la défendre et de la maintenir jusqu'à leur dernier soupir. Je demande que nous rendions hommage à ceux de qui nous tenons cet immortel bienfait. Investis par une armée menaçante, ils l'ont repoussée et soumise. Entourés de ruines et de tempêtes, ils ont par leurs travaux ramené l'ordre et le calme. Quel sénat de Rome ou de Grèce, quel parlement britannique, quel congrès américain a opéré de si grandes choses, en si peu de temps, au milieu de tant d'obstacles, et avec aussi peu d'imperfections! A mesure que les temps vont se projeter sur leur ouvrage, combien leur nom va grandir!... Héritiers de leurs travaux immenses, c'est à nous de proclamer le premier acte de la reconnaissance française [2]. »

Députés et spectateurs applaudirent à plusieurs reprises; la motion fut unanimement adoptée; on décida que le discours serait imprimé officiellement et envoyé dans toute la France...; mais la Révolution n'entendait pas s'arrêter là : on s'en aperçut bien vite!

Les premiers rapports du roi et de l'Assemblée eurent un caractère particulier d'aigreur. Le principe républicain et le principe monarchique en étaient déjà à se mesurer. La députation qui, conduite par Ducastel, allait annoncer au roi la constitution du corps législatif, trouva sur son passage, comme pour lui barrer le chemin, le ministre de la justice, et fut obligée d'insister pour être introduite chez le prince immédiatement. « Quels sont les noms de ces messieurs? » demanda Louis XVI à Ducastel, lorsqu'ils entrèrent, « en usant ainsi à l'égard des représentants du souverain, selon la remarque amère du journal de Prudhomme, comme il avait coutume de faire envers les valets présentés à la cour [3]. » Avec une affectation de simplicité lacédémonienne, Ducastel dit : « Sire, l'Assemblée est définitivement constituée : elle nous a députés pour en instruire Votre Majesté; » et, non moins laconique, Louis XVI répondit : « Je ne pourrai vous voir que vendredi [4]. »

Cette scène, rapportée par Ducastel à ses collègues, les émut d'une indignation hautaine, qui, dans la séance du 5 octobre, éclata en coups imprévus. Un membre s'étant avisé d'appeler le corps législatif et le roi des *pouvoirs égaux*, on le force à se rétracter : c'est *indépendant l'un de l'autre* qu'il voulait dire. Nouvelle explosion. L'abbé Audran crie au blasphème! Est-ce que la Constitution ne place pas le roi *sous la dépendance* du corps législatif?

Un député, dont le nom, ignoré maintenant, aura plus tard une illustration redoutée, se lève alors. Il paraît faible, il est infirme, et la douceur forme le trait dominant de sa physionomie. Combien rude néanmoins est son langage! « Pourquoi le mot *Sire?* il signifie *Seigneur*. — Pourquoi le mot *Majesté?* il n'y a de majesté que celle de Dieu et celle du peuple. — Que lorsque le roi se présentera, tous le reçoivent debout et découverts, à la bonne heure! mais dès qu'il sera arrivé au bureau, que chacun ait la faculté de s'asseoir. A quoi bon, pour le pouvoir exécutif, un fauteuil d'or, un trône? Ce sera certes l'honorer assez que de lui céder par déférence le fauteuil de celui qui préside aux délibérations des représentants du peuple. Lui, il est *le roi des Français*, et c'est ainsi, seulement ainsi qu'il faut qu'on l'appelle. »

Des applaudissements, qui durèrent plusieurs minutes, prolongèrent l'impression produite par cette vive sortie. Le public des galeries était charmé, l'Assemblée enivrée d'orgueil : le discours de Couthon fut à l'instant même converti en décret. Or, comme sur un des articles, l'épreuve du vote semblait douteuse. « C'est que les membres de la droite ont prétendu ne pas entendre! » s'écria Lacroix. Et aussitôt ceux-ci de répondre, indignés : « Nous vous prouverons que nous sommes de bons, et peut-être de meilleurs patriotes que vous. » Le journal du temps qui rapporte cette circonstance caractéristique ajoute : « Puisse le corps constituant être le seul qui ait eu un côté droit [5]! »

La cour fut étonnée. De la part de ces plébéiens, « qui ne possédaient pas en biens-fonds 300,000 livres de revenu, » elle ne s'était pas attendue à tant d'audace; mais plus encore qu'à la cour, il y eut stupeur parmi les anciens constituants. Désolés de se survivre, tremblants d'être dépassés, ils virent bien que leurs successeurs entendaient avoir, eux aussi, leur Révolution, et ils s'étudièrent à les arrêter dès le premier pas. La tactique des assemblées leur était familière; le jeu des petits ressorts politiques leur était connu; ils avaient sur les nouveaux venus, encore étrangers les uns aux autres, l'avantage de pouvoir se former en comités sur l'heure et se concerter : avec une activité brûlante, ils employèrent le soir du 5 octobre et la nuit à préparer le rappel du décret; Pastoret, homme de cour par essence, les y aida. On alla trouver un à un les députés qu'on jugeait acces-

[1] *L'Ami du Roi*, cité dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XII, p. 49-51.

[2] Procès-verbaux de l'Assemblée législative, séance du 4 octobre 1791, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1653, 4, 5. British Museum.

[3] *Révolutions de Paris*, nº 117.

[4] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, tome XII, p. 55.

[5] *Révolutions de Paris*, nº 117.

sibles à d'adroites insinuations; on gourmanda d'une manière affectueuse leur inexpérience; on leur fit peur de la guerre civile follement semée en un puéril débat d'étiquette; on leur apprit — et c'était vrai [1] — que, si le décret n'était point rapporté, le roi avait résolu de ne point venir faire en personne l'ouverture des séances; on leur parla de la confiance qui disparaîtrait, du crédit ébranlé, d'une hausse dans le prix de l'argent, d'une baisse dans les fonds publics; à plusieurs on arracha la promesse que, le lendemain, ils attaqueraient le décret voté par eux-mêmes, et, pour plus de sûreté, on leur fit écrire pendant la nuit les discours qui devaient être prononcés [2].

Le 6, des groupes nombreux se trouvant rassemblés sur la terrasse des Feuillants, des émissaires les parcoururent, disant que le décret du 5 tendait à violer la Constitution, à troubler la France. Le peuple, à cette époque, était réduit aux abois par la disette, et la faim, chez lui, faisait diversion à la politique : il convint que « le décret n'était pas bon dans les circonstances [3]. »

La scène se passa conformément aux dispositions prises. Les orateurs de la défection vinrent tour à tour demander le rappel du décret de la veille, ou tout au moins qu'on l'ajournât, prétendant :

Vosgien, qu'il y avait déjà perte générale sur les actions;

Robecourt, que les formes n'avaient pas été observées;

Champion, qu'il était puéril, quand les émigrations se multipliaient, de s'occuper de la forme d'un fauteuil;

Hérault de Séchelles, que l'Assemblée ne pouvait se trouver liée par la décision de la veille, le procès-verbal n'étant point clos;

Ducastel, que le décret si précipitamment rendu blessait les convenances, menaçait le crédit de la nation, et devait être tout au moins... ajourné [4].

C'est ce qui fut décidé par un vote, fougeux comme celui du jour précédent, et cela malgré les efforts de Chabot, de Lamourette, de Vergniaud, de ce Vergniaud que personne encore ne savait doué du génie de l'éloquence [5]. Fauchet et Ducos avaient demandé la parole, mais en vain. Derrière les nouveaux députés, on apercevait d'André et Lameth, glissant des notes qui portaient : Les actions ont baissé! Mensonge; car, à ce moment, la Bourse n'était pas encore ouverte. Le public remarquait aussi que la seconde législature avait eu la maladresse d'accorder une place aux membres de la première, et que ceux-ci en profitaient pour agir sur l'Assemblée, et même, s'il en faut croire les *Révolutions de Paris*, pour participer au vote [6]. Ce qui est certain, c'est que deux tribunes particulières avaient été réservées aux anciens constituants, qui, de là, pouvaient souffler à celui-ci un amendement, à celui-là un sophisme, tenter les forts, séduire les simples, effrayer les faibles, en un mot commander les savantes manœuvres de la tactique parlementaire [7]. Cela fut si bien senti, qu'au bout de quelque jours, le respect de la Législative à l'égard de ses devancier se trouvant à bout de scrupules, les deux tribunes furent supprimées [8].

La rétractation du 6 octobre discrédita l'Assemblée et enfla d'une joie méprisante le cœur des courtisans. Voici ce qu'à cet égard le comte de la Marck mandait au comte de Mercy-Argenteau : « A mon départ de Paris, la disposition du public paraissait plus favorable à la cour qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. L'Assemblée législative, qui avait cru se populariser en essayant par un de ses décrets de dégrader encore davantage la dignité royale, s'était vue aussitôt contrainte de revenir sur ce décret, qui avait universellement déplu. La garde nationale même a insulté plusieurs députés, et, parmi ceux-ci, il s'en est trouvé un assez bête pour s'en plaindre hautement à la tribune, et dire qu'on les appelait des *va-nu-pieds* [9]. »

Toujours est-il que la séance royale, qui eut lieu le 7, fut pour la cour un véritable triomphe. Par suite de la révocation du décret, un magnifique fauteuil à fleurs de lys d'or brillait sur l'estrade. Dès que Louis XVI parut, tous les députés se levèrent, et un grand cri de *Vive le roi!* salua sa présence. L'union entre les pouvoirs, l'union entre les diverses classes de citoyens, tel fut le thème de son discours, auquel le président Pastoret répondit par une harangue dont la phrase suivante résume l'esprit : « Vous avez besoin d'être aimé des Français, disiez-vous il y a quelques jours dans ce temple de la patrie. Et nous aussi, nous avons besoin d'être aimés de vous. » Quand le roi se retira, les acclamations retentirent de nouveau, mais il s'y mêla quelques cris, précurseurs de noirs orages. Chabot cria : *Vive la nation* [10]!

Le soir, on donnait, au Théâtre Italien, *les Chasseurs et la Laitière*. Le roi y alla, tenté qu'il était de connaître le sentiment public; il y alla accompagné de toute sa famille, et on l'accueillit avec enthousiasme. Les spectateurs furent, surtout, ravis de la grâce naïve que le petit Dauphin mettait à imiter, dans ses préoccupations d'enfant, les gestes de l'acteur qui le charmait. De toutes les parties de la salle, il s'éleva pour lui, pour sa tante, pour sa mère, des vœux qui ne

[1] Voyez les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, ch. IV, p. 109.
[2] *Journal des débats des amis de la Constitution*. Renseignements fournis par Ballet, n° 63.
[3] *Revolutions de Paris*, n° 117.
[4] Voyez le compte rendu de cette séance dans les *Révolutions de Paris*, n° 117.
[5] Dans son 117e numéro le journal *les Révolutions de Paris* écrit *Verniau*.
[6] *Révolutions de Paris*, n° 119.
[7] *Moniteur*, cité par Buchez et Roux dans l'*Histoire parlementaire*, t. XII, p. 71.
[8] *Ibid.*
[9] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 246.
[10] *Révolutions de Paris*, n° 117.

devaient pas être exaucés! Mais l'illusion est douce aux âmes souffrantes. Voyant couler sur quelques visages des larmes d'attendrissement, Louis XVI, une fois encore, se sentit heureux, et se mit à pleurer.

CHAPITRE II.

LES GIRONDINS.

Physionomie de l'Assemblée législative. — Partis divers qui la composent. — Dédains qu'elle inspire. — Comment elle est jugée par Marat. — Déclin du parti constitutionnel. — Retraite de la Fayette. — Bailly remplacé par Pétion. — Manuel et Danton à l'hôtel de ville. — Modifications ministérielles. — Madame de Staël et son amant : Narbonne, ministre de la guerre. — Bertrand de Moleville, à la marine. Cahier de Gerville, à l'intérieur. — Lettre odieuse attribuée à ce dernier par Marat. — Un paysan du Danube à la cour. — Formation du parti de la Gironde. — Définition de ce parti. — Physionomie générale du groupe des Girondins. — Madame Roland.

La Révolution s'était développée avec tant de fougue, que les démocrates de la première assemblée étaient devenus les aristocrates de la seconde.

Le côté droit, dans la Législative, était ce parti des Lameth qui, dans la Constituante, avait formé le côté gauche. Là siégeaient, le front déjà chargé de soucis et l'âme troublée, Ramon, Jaucourt, Lebrun, Beugnot, Becquet, Girardin, Vaublanc, Lafon-Ladebat, Vimar, Mathieu Dumas. Sur sept cent trente députés dont se composait la Législative, le parti de la Constitution en comptait cent soixante [1].

En face étaient les novateurs.

Au centre étaient les timides.

De quel côté devaient naturellement pencher ceux-ci? Du côté où se révélerait la force. Or, en révolution, la force, c'est le mouvement.

Les novateurs avaient d'ailleurs pour eux une puissance bien difficile à contre-balancer là où la parole commandait aux événements : ils avaient pour eux l'éloquence. Orateur moins nerveux que Mirabeau, Vergniaud avait quelque chose de plus éblouissant, peut-être. Guadet lançait ses pensées comme un sagittaire habile lance ses flèches. Le Provençal Isnard semblait homme à mettre le feu à l'histoire par des discours où se reflétait le soleil étincelant de son pays. Gensonné, plus froid, n'entraînait pas; mais il savait s'emparer de son auditoire, à force de subtilité et de finesse. Condorcet ne parlait presque jamais à la tribune et parlait peu en conversation [2]; mais il fallait compter avec son silence plein de pensées : c'était le Siéyès des républicains. Quant à Brissot, il avait un esprit qui touchait à toutes les agitations, et une voix qui montait dans le bruit de tous les orages.

Le côté gauche, que des passions actives, le désir de paraître, l'ambition du pouvoir, et la haine naturelle de l'intelligence pour les supériorités de convention poussaient sur une pente au bout de laquelle étaient la République et la guerre, le côté gauche présentait, on le voit, un concours de talents audacieux qui ne pouvait manquer de prévaloir, et sur la modération terne des Constitutionnels, et sur les incertitudes du centre.

L'assemblée nouvelle avait, comme la précédente, son triumvirat des opinions extrêmes. Le génie inquiet et rude des Jacobins s'y personnifiait, malheureusement avec plus de violence que d'éclat, dans Merlin de Thionville, Chabot et Bazire.

A l'exception de Lecointre, dont la présence rappelait le trop fameux repas des gardes à Versailles; à l'exception de Fauchet et de Thuriot, en qui revivait le souvenir de la Bastille conquise, nul, au côté gauche, n'avait son nom dans le passé de la Révolution; et à quelques-uns elle ne réservait qu'un rôle tardif : témoin Couthon, le formidable paralytique; témoin Carnot, le futur organisateur de la victoire, et Cambon, le futur homme d'État du papier-monnaie, et l'Alsacien Ruhl, philosophe sombre, républicain des temps antiques, qui devait se tuer le jour où il deviendrait impossible à la République de vivre.

Une assemblée pareille n'était certes pas à dédaigner. Mais comme on ne la connaissait point encore et qu'elle ne se connaissait point elle-même, comme on y cherchait en vain des noms déjà illustres, comme enfin son premier pas avait été un faux pas, tous les partis furent un moment d'accord pour rendre contre elle un arrêt méprisant. « La pièce n'est plus jouée que par des doublures, » disaient les gens de cour, et ils se réjouissaient d'apprendre que les tribunes étaient ordinairement dégarnies [3]; de leur côté, les Lameth, Duport, Beaumetz et plusieurs autres des anciens législateurs semblaient, selon le témoignage de Dumouriez, ne se tenir à Paris que pour tourner leurs successeurs en ridicule [4]; et voici de quelle manière, deux semaines après son installation, la Législative était jugée par Marat :

« Jusqu'à présent, la nouvelle législature ne s'est annoncée que comme un corps d'hommes bornés, inconséquents, versatiles, ineptes, que quelques fripons adroits mènent par le nez, en leur donnant le change au moyen de distinctions subtiles, ou en leur faisant peur de certains fantômes comme à des enfants [5]. »

Ce mépris ne devait pas tarder à faire place

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, livre VI, p. 5.

[2] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chapitre XIX, p. 390.

[3] Voyez à ce sujet *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 252. — On devine que, sous ce titre, ont été publiées beaucoup de lettres postérieures à la mort de Mirabeau.

[4] *La Vie et les Mémoires de Dumouriez*, t. II, ch. VI, p. 132. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.

[5] *L'Ami du Peuple*, n° 376.

au ressentiment, à la popularité, à la haine, à la peur; et, en attendant, la décadence de l'ancien parti dominant devenait plus visible de jour en jour. Tandis que les meneurs républicains tenaient à Auteuil, dans une maison louée par Duchatelet, l'ami intime de Condorcet, des conciliabules auxquels Siéyès assistait assidûment [1], c'est à peine si ceux du parti Lameth osaient se réunir à l'hôtel Richelieu, désigné aux soupçons du peuple [2]. Le club des Feuillauts avait beau se fortifier par le nombre : ce qu'il gagnait de ce côté, il le perdait en puissance morale. Composé d'hommes naturellement modérés, qui, de temps en temps, s'avisaient de jouer la violence pour se rendre populaires, il manquait de discipline et de tenue. Gouy d'Arcy en avait été chassé comme aristocrate; Emmery, l'auteur du sanglant décret *tout brûle*, en était un des principaux personnages; Guillotin y brillait, et si les Lameth y paraissaient encore, c'était sans éclat [3]. Aux Jacobins était le vrai foyer de la Révolution. Ils venaient de rendre leurs séances publiques [4], et leurs tribunes, qui contenaient quinze cents personnes, étaient remplies, étaient gardées à deux heures, comme à l'Opéra lors de quelque grande nouveauté [4].

Pour comble, le parti constitutionnel se vit enlever une à une toutes ses positions officielles.

Un décret, rendu le 12 septembre 1791, ayant supprimé les fonctions de commandant général de la garde nationale pour les attribuer aux six chefs de légion, appelés à les exercer chacun à tour de rôle pendant un mois, la Fayette dut obéir à cette prescription qui rompait l'unité et la force de la bourgeoisie armée [5]. Il résigna ses fonctions le 8 octobre, emportant les regrets de l'hôtel de ville, qui lui vota une médaille, et ceux de la milice parisienne, qui lui fit présent d'une épée à garde d'or avec cette inscription : *A la Fayette l'armée parisienne reconnaissante;* mais il fut poursuivi dans sa terre de Chavagneux, où il se retira, par mille clameurs importunes et vengeresses. Après avoir posé la question de savoir si un tel homme avait fait plus de mal que de bien à la Révolution, le journal de Prudhomme répondait :

« Pour résoudre le problème, il suffirait peut-être de parcourir la suite des numéros des *Révolutions de Paris.*

« On y verrait le fondateur de la Liberté américaine n'oser se rendre au vœu du peuple, sans l'approbation du monarque.

« On le verrait s'empresser de faire prendre l'uniforme aux Parisiens, et métamorphoser les soldats de la patrie en satellites du despotisme.

« On le verrait pâlir le 5 octobre 1789, à la vue des gardes nationaux en route pour Versailles; et, voulant se ménager à la fois la cour et la ville, dire au roi : Je ne vous amène pas l'armée parisienne; c'est elle qui m'amène à vous.

« On le verrait, par une sécurité impardonnable, livrer sa troupe au repos, au milieu de tous les dangers qui l'assiégeaient.

« On le verrait se concerter avec Mirabeau pour faire passer le décret de la loi martiale, et celui du droit de paix et de guerre, et celui de l'initiative accordée au roi, et bien d'autres auxquels nous n'obéirons qu'en rougissant.

« On le verrait, dans l'Assemblée nationale, s'opposer de tout son pouvoir à ce qu'on lût les dépêches des Brabançons réclamant l'appui de la France devenue libre, contre Joseph II, qui rivait leurs chaînes.

« On le verrait, dans la même tribune, voter des remercîments et, s'il l'eût osé, les honneurs du triomphe pour son cousin, le massacreur de Nancy...

« Voilà une partie des services que la Fayette a rendus à la Révolution française... C'est lui qui a dressé les gardes nationales parisiennes aux cérémonies religieuses et civiques ; c'est lui qui les a familiarisées au bruit du canon et aux fatigues des évolutions du matin dans le Champ de Mars; c'est lui qui a mis les serments militaires à la mode, ainsi que les repas de bataillon, dont un seul coûta 10,000 livres à défunt Mirabeau.

« La Fayette! pour consommer la plus belle révolution du globe, il nous fallait un chef dont le caractère fût au niveau de l'événement. Plusieurs voix te nommèrent, et nous t'acceptâmes. Les muscles souples de ta physionomie, ton maintien maniéré, tes allures équivoques, tes discours étudiés, tes apophthegmes, tous ces produits de l'art, désavoués par la nature, parurent suspects aux patriotes clairvoyants; les plus courageux s'attachèrent à tes pas et crièrent à la multitude idolâtre : Ce héros n'est qu'un courtisan, ce législateur n'est qu'un charlatan. Vains efforts! Le prestige l'emporta sur la réalité, et tu respiras sans pudeur l'encens qui n'est dû qu'à la patrie... Tu as limé les dents du lion; le peuple n'est plus à craindre pour ses conducteurs; ils ont repris l'éperon et la verge, et tu pars [7]! »

Terribles adieux, dont l'extrême amertume n'était pas sans éloquence, et où l'invective associait ses emportements à des faits empruntés à la vérité!

La retraite de la Fayette comme chef des prétoriens de l'hôtel de ville, laissait Bailly bien seul : il prit alarme de sa responsabilité et donna sa démission. Alors parut clairement le déclin, de plus en plus rapide, du parti constitutionnel. Sur dix mille six cent trente-deux électeurs qui votèrent pour la nomination du maire de Paris, Pétion, le candidat républicain, réunit près de sept mille voix; la Fayette n'en obtint que

[1] Lettre du comte de la Marck au comte Mercy-Argeoteau, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 260.
[2] *Ibid.*, p. 265. Lettre de Pellene au comte de la Marck.
[3] Voyez lettre de Pellene au comte de la Marck, p. 275 de la correspondance ci-dessus.
[4] *Chronique de Paris*, du mois d'octobre.
[5] Lettre de Pellene au comte de la Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, p. 263.
[6] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. VI, p. 6.
[7] *Révolutions de Paris.*

trois mille cent vingt-trois, et d'André quo soixante et dix-sept. Il est vrai que la reine, en haine de la Fayette, fit voter ses partisans pour Pétion, de sorte que ce dernier triompha par le concert des deux partis extrêmes [1]. L'installation du successeur de Bailly, qui eut lieu le 18 novembre, éveilla parmi les membres du conseil général de la commune un sentiment de répulsion qui prit les dehors de l'indifférence, et, parmi le peuple, de vifs transports d'enthousiasme [2]. Le 2 décembre, les électeurs nommèrent Manuel procureur de la commune, et le 8 décembre, ils lui donnaient pour substitut adjoint... Danton.

De sorte qu'en moins de deux mois, les Constitutionnels perdirent ce qu'il leur avait fallu deux ans d'efforts pour conquérir; influence parlementaire, pouvoir municipal, force armée, tout leur échappait à la fois.

A propos de l'élection du nouveau maire de Paris, Pellenc, dans une lettre au comte de la Marck, traça ces lignes caractéristiques : « Il y a eu dix mille votants et quatre-vingt mille qui ont laissé faire. Or, à coup sûr, les absents n'étaient point pour Pétion. On a donc manqué l'élection, parce qu'on l'a voulu; et nos prétendus meneurs ne mènent rien. Les Lameth ne se mettent point en avant : ils croient tout mener par quelques fils plus ou moins embrouillés. La duchesse de Devonshire, à l'époque de la nomination de Fox à Westminster, ne se tenait pas dans son boudoir, mais dans la rue, et se laissait baiser sur la bouche [3]. »

Cependant, les Constitutionnels auraient peut-être pu défendre quelque temps encore leur crédit de toutes parts menacé, si l'influence qu'ils avaient jusqu'alors exercée sur les ministres s'était maintenue; car les ministres subissant la direction des Lameth, chefs des Feuillants, et, d'un autre côté, le roi recevant l'impulsion sans jamais la donner, il s'ensuivait que le roi, les ministres, le côté droit de l'Assemblée et les Feuillants, ne formaient en réalité qu'une seule armée, qu'un seul parti, dont cette combinaison de forces semblait de nature à prolonger l'existence. Mais la même fatalité qui avait renouvelé les éléments du corps législatif, décentralisé l'action de la garde nationale et livré l'hôtel de ville à la Révolution, poussait à la désorganisation du ministère.

Le 1er octobre, Bertrand de Moleville fut appelé à remplacer Thévenard au département de la marine [4]. C'était un royaliste exalté, et rien n'était plus propre que cette nomination à contrebalancer les tendances constitutionnelles du garde des sceaux Duport-Dutertre et du ministre de la guerre Duportail. En même temps, Montmorin demandait avec instances qu'on déchargeât sa faiblesse du fardeau des affaires étrangères : de Moustiers, ministre plénipotentiaire à Berlin, fut mandé en toute hâte; mais comme c'était un homme dont l'énergie n'aurait pas manqué de rendre le royalisme odieux, on s'effraya, du jour au lendemain, de l'impopularité d'un tel choix. A peine fut-il arrivé, qu'on reprit l'offre qu'on lui avait faite; et le comte de Ségur, sur qui l'on jeta les yeux, ayant retiré son acceptation presque aussitôt après l'avoir donnée, pour avoir été témoin, à l'Assemblée, d'une scène dont la violence lui fit peur, de Lessart passa au département des relations extérieures [5], ce qui était entrer dans la tempête.

D'autres changements suivirent, plus significatifs, mais d'une signification différente.

Parmi les Constitutionnels de salon, figurait un jeune seigneur, doué de grâce et d'esprit, aux allures brillantes, à la parole vive, plein de légèreté et de présomption. L'élégance de ses défauts l'avait mis fort à la mode dans le monde des femmes faciles. On se disait à l'oreille qu'il était le fruit d'un inceste de Louis XV, et il laissait dire.

Ce fut de ce personnage que la fille de Necker, mariée en 1786 au baron de Staël, ambassadeur de Suède en France, imagina de faire son amant et un héros. Par malheur, l'un était plus aisé que l'autre. Quoiqu'elle fût loin d'être belle et qu'il n'y eût rien dans sa personne de ce charme féminin qui manqua même à son génie, madame de Staël possédait le genre d'attraction que donne une intelligence d'élite. Elle n'avait encore publié ni *Delphine*, ni *Corinne*; elle n'avait pas encore tracé, de l'Allemagne, ce vigoureux tableau qui nous révéla la patrie de Kant, de Gœthe et de Schiller [6]; mais tout l'annonçait déjà comme une femme supérieure, sa conversation surtout, plus éloquente que ses écrits. Elle n'eut donc pas de peine à attirer Narbonne, et l'ayant rêvé puissant, elle le voulut tel.

Il arriva précisément qu'à cette époque, Duportail eut avec l'Assemblée une querelle, à la suite de laquelle il laissa tomber de ses mains découragées le portefeuille de la guerre : aussitôt l'ardente madame de Staël fit agir et parler en faveur de son amant [7]. Lui confier l'épée de la France, et une fois qu'il la tiendrait, le pousser à devenir un homme historique en la tirant du fourreau, comme pour en frapper l'Europe, mais en réalité pour sauver le roi, voilà ce qu'ambitionnait pour l'élu de son cœur la fille du sage Necker [8]. Les qualités de Narbonne n'étaient pas

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. VI, p. 7.
[2] Voyez le *Journal des amis de la Constitution*, n° 96.
[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 268 et 269.
[4] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, ch. IV, p. 103.
[5] V. les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. V, en les rapprochant de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 252, 253, 255.
[6] *Delphine* parut en 1802 seulement, *Corinne* en 1807, et *l'Allemagne*, dont la première édition fut saisie en 1810 et mise au pilon par ordre de Bonaparte, fut publiée à Londres en 1813.
[7] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, ch. IV, p. 117.
[8] Voyez ce que dit à ce sujet l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 172.

de celles que pouvait beaucoup priser Louis XVI. Quand on lui soumit cette candidature inattendue : « Je connais Narbonne mieux que vous, dit-il vivement, et je suis sûr qu'il n'est pas du tout propre au ministère [1]. » Mais Duport-Dutertre et de Lessart, qui s'étaient chargés de la proposition, insistèrent; et Louis XVI, avec sa faiblesse ordinaire, fit le sacrifice de ses répugnances.

Restait à remplir le ministère de l'intérieur, vacant depuis que de Lessart avait accepté celui des affaires étrangères : sur la présentation du garde des sceaux Duport-Dutertre, Cahier de Gerville fut nommé [2].

Le portrait suivant, qu'a tracé de Cahier de Gerville un royaliste bien connu, donnera une idée de l'effet que dut produire sur les gens de cour le choix d'un semblable ministre. « Cahier de Gerville était, comme Roland, un de ces fanatiques de liberté qui se croyaient sublimes quand ils n'étaient qu'insolents, austères quand ils n'étaient que grossiers. Cahier de Gerville voulait et a proposé au conseil que le roi allât prêter le serment civique à la municipalité avec sa nouvelle garde. Cette infamie n'a point passé; et en plein conseil il a dit des sottises du roi : *Comment s'intéresser à cet animal?* Madame Élisabeth l'ayant prié de passer chez elle, il se rendit, après des murmures et des hauteurs. La princesse lui ayant recommandé une religieuse, il lui dit : « *Parbleu, madame, si j'avais su que* « *vous me faisiez venir pour cela, je n'aurais* « *pas quitté mes affaires.* » — « Si madame « Élisabeth, » lui dit le ministre de la marine, « a admiré votre application, elle n'aura point « admiré votre aménité [3]. »

Il est certain que ce n'était point pour l'aménité de ses manières qu'on l'avait choisi, mais à cause d'une certaine popularité que, selon le témoignage de son ami Duport-Dutertre, il avait acquise comme membre de la commune. Or, soit qu'il voulût associer ses collègues à cette popularité, ou leur en fournir la preuve, peu de jours après son entrée au conseil, il les pria tous à dîner dans son ancien petit logement, rue Beaubourg, avec Pétion, qui venait d'être élu maire, et quelques autres membres de la commune. Là, Bertrand de Moleville raconte que les ministres firent aux meneurs de la place publique toutes sortes de politesses; qu'ils les traitèrent de camarades; qu'ils furent toujours de leur avis; et que lui, Bertrand, ne dédaigna pas de jouer au billard avec Pétion, dont il avoue que la physionomie, plate et sans expression quand on l'examinait de près, était ouverte et, de loin, assez agréable [4]. Ce sont là des scènes qui définissent une époque!

Il paraît, du reste, que cette popularité dont Cahier de Gerville faisait si bien les honneurs, n'était guère du goût de Marat ; car, le nouveau ministre ayant fait communication officielle de son avénement à l'Assemblée, *l'Ami du peuple* écrivit : « Il faut ici un bout de commentaires pour ceux qui ne connaissent pas le sire, et c'est le sieur Cahier lui-même qui va nous le donner. Ce commentaire est contenu dans une lettre à l'adresse du sieur Lacépède, qu'il a laissé tomber de sa poche, dans un couloir où il était avec Moreau de Saint-Méry, Desmottes, Lajarre, Vinezac, Plainville, d'Hermilly. Un patriote l'a ramassée; comme elle était ouverte, il l'a lue, et comme elle contenait des choses bonnes à publier, il m'en a fait passer une copie. » Suit cette lettre, prodige d'invraisemblance, et dont, seul au monde, Marat était capable de faire un acte d'accusation, après l'avoir inventée. Cahier de Gerville s'y vante, en un style ignoble, de n'être qu'un charlatan et un fourbe ; il assure avoir envoyé à l'Assemblée un document plein d'absurdités, plein de mensonges, uniquement pour savoir jusqu'à quel point elle était stupide et folle ; il déclare que son but est de ruiner la représentation, de se moquer du peuple, de rendre le roi maître absolu, et de donner à la reine de quoi jouer tout à son aise, enrichir ses favoris et payer des espions ; avec la fatuité de la bassesse qui s'admire, il cite une proclamation de lui comme un chef-d'œuvre d'astuce, et il termine en ces termes : « Hein, hein, qu'en dites-vous, hein ? Est-ce là un tour à la Cahier, hein [5] ? » Ce n'était qu'un tour à la Marat !

Loin d'avoir le caractère hypocrite que lui imputait *l'Ami du peuple*, Cahier de Gerville était un homme violent et rude, une espèce de paysan du Danube. Républicain dans l'âme, le seul lien qui le retint attaché à la Constitution était le serment qu'il avait fait de lui obéir ; mais à la *Constitution* il préférait la *Révolution*, et ne s'en cachait pas. Il méprisait les rois, il abhorrait les prêtres. « Je voudrais, disait-il un jour à ses collègues en sortant du conseil, je voudrais pouvoir tenir entre mes deux doigts cette maudite vermine des prêtres de tous les pays, pour les écraser tous à la fois [6]. » L'étiquette le révoltait. La reine lui inspirait un singulier mélange de peur, d'aversion et de défiance. Lorsque le conseil se tenait dans le cabinet du château, jamais il ne s'expliquait avec abandon, croyant Marie-Antoinette cachée derrière la porte ou dans quelque niche ; si bien que lorsqu'il avait commencé de parler, il s'arrêtait tout court, pour peu qu'il entendit le moindre craquement dans la boiserie [7].

Le ministre des finances était Tarbé, homme actif, appliqué, modeste, aussi doux que son

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, ch. IV, p. 117.
[2] *Ibid.*, ch. VI, p. 132.
[3] Notes de Mallet du Pan, dans les *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. II, p. 244 et 245.
[4] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, ch. VI, p. 134.
[5] *L'Ami du Peuple*, n° 617.
[6] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, ch. XV, p. 288.
[7] *Ibid.*, p. 289.

collègue de l'intérieur l'était peu, et entièrement dévoué au roi [1].

Quand à de Lessart, qu'attendait un sort funeste, il apportait aux relations extérieures un esprit fin, une santé chancelante, des opinions indécises et sa mauvaise étoile.

Ainsi, un homme de cour, plein de grâce, d'esprit, de fatuité et d'ambition, Narbonne ; un royaliste exalté, Bertrand de Moleville ; un républicain grondeur, Cahier de Gerville ; un constitutionnel convaincu, Duport-Dutertre ; deux personnages sans autre religion politique que leur attachement à la personne de Louis XVI, de Lessart et Tarbé, voilà de quels éléments disparates le ministère se composait.

Et pendant ce temps, l'on voyait se former le noyau du parti le plus illustre et le plus vain, le plus attractif et le plus infortuné, le plus à blâmer et à plaindre, qui soit jamais passé sur la scène du monde.

Ce parti, qu'on appela *girondin*, parce que quelques-uns de ses principaux membres venaient de la Gironde, mais qui en réalité se recruta dans toute la France, fut celui qui, plus tard, montra réunis, ou du moins combattant côte à côte, tant d'hommes si diversement remarquables : Vergniaud, l'orateur immortel ; Isnard, l'âme de feu ; Brissot ; le violent pasteur des Cévennes, Lasource ; un autre ministre protestant, figure plus calme et devant laquelle on s'arrête, Rabaud Saint-Étienne ; Buzot, un des rares républicains de la Constituante ; Guadet et Gensonné ; Valazé qu'un coup de poignard sauva de la guillotine, quand vint le moment de mourir ; Chamfort, le plus amer des hommes d'esprit ; le Génevois Clavière, qui avait soufflé l'idée puissante des assignats, et qui chargeait les mines que Mirabeau faisait sauter ; l'ingénieux Louvet ; Barbaroux, au cœur de lion et à la tête d'Antinoüs ; l'intrépide Rebecqui ; le sage Roland ; Fauchet ; sur la même ligne qu'eux tous, mais un peu à l'écart, Condorcet, Pétion, et en tête madame Roland !

A la fin de 1791, le parti girondin était encore au berceau ; il ne pouvait encore figurer, dans l'Assemblée, que par Brissot, Vergniaud, Isnard, Guadet, Gensonné, Condorcet, et, hors de l'Assemblée, que par Buzot, Clavière, les Roland. Mais déjà se révélait l'esprit qui devait l'immortaliser, le ternir et le perdre, esprit qu'il importe d'indiquer d'avance aux lecteurs, pour leur donner la clef des événements qui vont suivre.

Et d'abord, les Girondins sortaient de la bourgeoisie.

Mais, déjà dès cette époque, on aurait pu remarquer dans la bourgeoisie deux éléments bien distincts, et que le grand malentendu de nos jours est de confondre : *l'élément industriel ou mercantile*, et, si je puis m'exprimer ainsi, *l'élément intellectuel.*

Que les industriels et les commerçants soient conduits à préférer aux orages de la liberté militante, l'ordre, ami du travail ; que le bénéfice promis à leurs préoccupations actives par le luxe d'une prodigue aristocratie leur rende l'égalité moins enviable ; que la monarchie leur plaise, comme garantie ou, seulement, comme image de la stabilité, on le conçoit de reste. Mais il faut la liberté, la liberté de l'intelligence, quelle que soit la forme de ses manifestations, à ceux devant qui s'est ouverte la carrière des sciences, de la littérature, des arts, et qui se sentent moins attirés par la fortune que par l'honneur ou la gloire. Et à ceux-là aussi, bien qu'eux-mêmes ils ne soient que trop enclins à se séparer de la masse du peuple, à ceux-là aussi les privilèges de naissance doivent plus particulièrement paraître odieux, incompatibles qu'ils sont avec la prééminence absolue du talent.

L'élément intellectuel de la bourgeoisie est donc, par essence, sinon démocratique, du moins révolutionnaire et républicain. Cet élément, les Girondins, en 1792, venaient le représenter.

Que si maintenant on nous demandait de les définir en peu de mots, nous dirions : Ce furent des artistes égarés dans la politique [2].

Artistes, ils durent vouloir la guerre, dont l'éclat était si propre à les séduire ; artistes, ils durent aimer la liberté, sous les traits d'une femme jeune, belle et forte ; artistes, ils durent fonder la République, telle qu'elle se dressait devant eux à Rome et dans Athènes, au point le plus lumineux des âges lointains. Généreux, sincères, dévoués jusqu'au martyre, enthousiastes, pleins d'élan et, vers la fin, d'humanité, ils furent tout cela certainement ; mais, dans la route où les poussa une fatalité sombre, ne vous étonnez pas si leur générosité se rend suspecte d'ostentation ; si leur sincérité s'associe à la recherche des applaudissements sonores ; si leur dévouement aspire à l'éclat non moins qu'aux périls du pouvoir emporté de haute lutte ; si leur enthousiasme s'éteint dès que l'histoire devient austère ; si leur élan tombe, dès qu'il faut agir sans paraître ; si c'est Guadet, l'un d'eux, qui le premier définit la responsabilité par la mort, et si enfin, quand la conquête de la ville de Pétrarque semble orner et parer le meurtre, leur humanité, qui s'ajourne, ne les empêche pas d'amnistier les égorgeurs d'Avignon. L'incendie brûle, mais il brille : les Girondins l'allumèrent, au risque d'y périr consumés.

Oui, ce qui frappe en eux, ce qui explique à la fois leur grandeur, leur déclin, leurs services, leurs fautes, leur mort, c'est leur tendance générale à sacrifier le fond à la forme, le culte de l'idée à celui de la parole, les principes aux formules, et le vrai au beau, qui, selon l'expression de Platon, n'en est que la splendeur. Osons l'avouer : leur politique fut un peu théâtrale. Lorsque, à la Convention, comme nous aurons

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, ch. xv, p. 289.

[2] Et c'est justement à cause de cette qualité d'artistes qu'ils ont trouvé tant de faveur auprès de tous les grands artistes qui ont parlé d'eux, tels que MM. Michelet, de Lamartine, Sainte-Beuve.

à le raconter, Louvet, prenant le style de l'égalité pour l'égalité même, s'écria : *Robespierre, je t'accuse*, et que Robespierre répondit sèchement : *Monsieur Louvet m'accuse*, nul doute que Louvet ne se crût plus près du peuple que Robespierre. Ce qui, dans la Révolution, toucha le plus les Girondins, on le peut dire, ce fut son côté extérieur, témoin l'empressement avec lequel leur grammaire élégante adopta le mot *sans-culotte*, témoin l'ardeur avec laquelle ils mirent à la mode les piques, arme poétique qui rappelait si bien les guerriers de l'antiquité, et le bonnet rouge, la plus éclatante, la plus pittoresque des coiffures.

Aussi verrons-nous les Girondins céder peu à peu au chant des sirènes de l'ancien monde; le parfum qui s'exhale des chevelures dénouées leur portera bien vite à la tête; après s'être essoufflés à la poursuite d'une gloire toute virile, ils se reposeront dans le plaisir, les imprudents, ils s'endormiront dans l'amour; des femmes en robes de soie et qui se diront sous le couteau, iront se confier tremblante à leur magnanimité athénienne, et rivales préférées de la première maîtresse, la patrie, les amèneront insensiblement, par des soupirs, par un effroi caressant, par des larmes, par l'attrait d'un autre genre de courage, à énerver la Révolution pour la fléchir, à l'entraver, à l'abandonner, et à se faire, sans le vouloir hélas! que dis-je? sans le savoir, les complices de la réaction royaliste. Vergniaud, tout humain qu'il était au fond et qu'il se montra depuis, se laissant emporter par l'ivresse de sa propre éloquence jusqu'à couvrir les abominations de la Glacière, appelant l'assassinat sur une échelle immense un combat, comparant des prisonniers sans défense qu'on égorge à des vaincus, et évoquant, à propos des Doprat et des Mainvielle, les fantômes sanglants, mais héroïques, de Marius, de Sylla, de César, c'est la Gironde qui naît. Rebecqui allant soulever Marseille contre les Montagnards, organisant une résistance qu'il croit républicaine, et, quand il y découvre le royalisme, courant, de désespoir, se noyer dans le port de Marseille, c'est la Gironde qui meurt.

Trois personnages se détachent, néanmoins, par leurs allures, du groupe que nous venons de dessiner: Condorcet, homme de passion concentrée; Pétion, qui avait moins d'imagination que de bon sens et moins d'élan que de fermeté, et Roland, qui n'eut que des vertus simples. Mais le deux premiers ne furent, à proprement parler, que des alliés de la Gironde, et le troisième disparait, dans l'histoire, derrière celle qui fut, en même temps que la compagne de sa vie, l'âme de ses actions.

Au reste, pour avoir présenté une physionomie générale par où il se distingue de tous les autres groupes environnants, le groupe des Girondins ne s'en composa pas moins d'individualités très-diverses. Brissot, dont l'activité prodigieuse côtoyait l'esprit d'intrigue, ne ressemblait certes pas à Vergniaud, qu'on trouvera, josqu'au pied de la guillotine, perdu dans son indolence et ses rêves. Il y a plus : le grand nombre de personnalités remarquables que renferma la Gironde dut être pour elle une cause de faiblesse, en la rendant incapable de se plier à une discipline sévère et de suivre une direction quelconque. Cette direction, si nécessaire là où une inconséquence est un suicide, madame Roland, alors même qu'elle n'eût pas été une femme, se fût trouvée bien embarrassée de l'imprimer à une réunion d'hommes à ce point brillants et impétueux. Et cependant, qui mieux qu'elle personnifia le vrai génie de la Gironde?

Madame Roland! Il est impossible de prononcer ce nom, et de ne point se représenter aussitôt une femme qui, jeune encore, d'une beauté originale, vêtue d'une robe blanche et ses longs cheveux noirs tombant épars jusqu'à sa ceinture, monte sur l'échafaud, s'incline devant la statue de la Liberté, et dit, pour adieu suprême à cette République qui va la tuer et qu'elle adore : *O liberté, que de crimes l'on a commis en ton nom!* Car telle était la fin réservée à celle qui, dans des Mémoires charmants, composés par elle-même au bruit de la hache... écrivait, l'œil tout humide de pleurs, en retraçant son enfance heureuse : « Aimable Meudon! combien de fois j'ai respiré sous tes ombrages... avec ce charme d'un désir sans impatience, qui ne fait que colorer les nuages de l'avenir des rayons de l'espoir! Comme j'aimais à me reposer sous ces grands arbres! Je me rappelle ces lieux plus sombres où nous passions les moments de la chaleur. Là, tandis que mon père couché sur l'herbe, et ma mère doucement appuyée sur un amas de feuilles que j'avais préparé, se livraient au sommeil de l'après-diner, je contemplais la majesté des bois silencieux... j'adorais la Providence dont je sentais les bienfaits... et les charmes du Paradis terrestre existaient pour mon cœur [1]... »

Oh! avec quelle curiosité navrante on suit, dans les *Mémoires de madame Roland*, dessinée de sa propre main, la route qui, du fond des riantes solitudes, la conduisit à la place des exécutions!

Il y avait eu, dans ses premières années, un jour, une heure, où la chance d'une vie obscure et paisible s'était offerte à elle. Gratien Phlipon, son père, qui était graveur, lui avait enseigné le maniement du burin et lui donnait à faire de petits ouvrages, dont ils partageaient le profit [2]. Mais non : elle avait été, en naissant, condamnée à la gloire! Elle ne put se résigner longtemps à graver les bords d'une boîte de montre ou à friser un étui : elle embrassa l'étude d'un désir avide. A peine âgée de neuf ans, elle portait à l'église, en guise de semaine-sainte, *les Vies des hommes illustres* de Plutarque [3]; elle lut Fénelon avec larmes; elle s'égara, sur les pas du Tasse, dans les jardins enchantés d'Armide; elle

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. I, IIe partie, p. 125 et 126. Collection Berville et Barrière.
[2] *Ibid.*, p. 79.
[3] *Ibid.*, Ire partie, p. 25.

se laissa toucher au mysticisme du tendre saint François de Sales; elle entra en commerce avec le jansénisme, dans Nicole; elle apprit de Voltaire, de d'Argens, de Diderot, de d'Holbach, à regarder le prêtre en face, à chercher la vérité hardiment, et à dire : « Examinons [1]. » Ainsi, traités de dévotion ascétique, ouvrages d'imagination, livres d'histoire, livres de morale, dissertations philosophiques, elle se plut de bonne heure à tout ce qui embrase l'esprit, à tout ce qui exalte les puissances de l'âme, à tout ce qui fait une destinée grande et fatale.

Et il faut voir combien aisément sa nature d'artiste, son génie *girondin*, s'adaptent au moule changeant de ses lectures! Tantôt, sous l'impression d'un *in-folio* de la *Vie des Saints*, ardemment feuilleté, elle se jette aux genoux de sa mère, et obtient à force de prières qu'on la mette au couvent du faubourg Saint-Marcel [2]; tantôt, c'est l'éclat des vertus fières qui la tente : « J'étais Agis et Cléomène à Sparte; j'étais les Gracques à Rome [3]. » Après avoir passé en revue les anciennes sectes des philosophes, elle se crut pendant quelque temps stoïcienne : étrange stoïcienne, en vérité, qui était sujette à des attendrissements infinis, que la rêverie emportait volontiers sur son aile, et qui connut, de l'amour, tous ses troubles, toutes ses peurs!

J'ai dit que les Girondins venaient représenter dans la Révolution cette portion de la bourgeoisie en qui la passion de l'égalité n'exclut pas un certain degré de dédain pour le peuple, et n'est au fond que la révolte naturelle du talent contre les supériorités factices : eh bien, c'est justement là ce qu'on découvre dans le développement des impressions de jeunesse qui firent madame Roland républicaine. Un jour, par exemple,— elle n'avait encore que treize ans,—ayant été menée par sa grand'mère chez une femme de qualité, elle raconte l'accueil amical mais protecteur qui lui fut fait, avec un remarquable mélange de fierté blessée à l'égard de la maîtresse de la maison, et de fierté méprisante à l'égard de ses domestiques. Comme les *gens* la complimentaient : « Je commençai, dit-elle, à sentir une sorte de malaise difficile à m'expliquer, et dans lequel je démêlai pourtant que les *gens* pouvaient me regarder, mais qu'il ne leur appartenait point de me complimenter [4]. » Puis, lorsqu'elle est admise auprès de madame de Boismorel : « J'avais soin d'éviter ses regards, qui me déplaisaient beaucoup; et portant les miens dans l'appartement, dont la décoration me paraissait plus agréable que la dame qui l'habitait, mon sang circulait avec plus de rapidité que de coutume, je sentais mes joues animées, mon cœur palpitant et oppressé; je ne me demandais pas encore pourquoi ma bonne maman n'était point sur le canapé, et madame de Boismorel dans le rôle de ma grand'mère; mais j'avais le sentiment qui conduit à cette réflexion [5]. » Ce fut bien pis, quand, pour la première fois, conduite à Versailles, elle y fut témoin des préférences accordées à la noblesse sur le mérite. « Je n'étais pas insensible à l'effet d'un grand appareil, mais je m'indignais qu'il eût pour objet de relever quelques individus déjà trop puissants et fort peu remarquables par eux-mêmes; j'aimais mieux voir les statues des jardins que les personnes du château...; je soupirais en songeant à Athènes, où j'aurais également admiré les beaux arts, sans être blessée par le spectacle du despotisme [6]. »

Le vrai caractère du républicanisme élégant et artiste de la Gironde est ici fortement accusé, et il n'éclate pas d'une façon moins frappante dans le dédain de madame Roland pour « l'esprit du bijoutier, pour celui du petit mercier au-dessus duquel il se croit, et du riche marchand de draps qui s'estime plus qu'eux tous; » esprit qui « semble tout entier dans la convoitise de l'or, la ruse d'en multiplier les moyens, et qui est étranger aux idées relevées, aux sentiments délicats [7]. » Quant à ces hommes *riches*, ces pitoyables *anoblis*, ces impertinents *militaires* comme d'Essales, ces pauvres *magistrats* comme Vouglans, c'est sur le ton de la colère que madame Roland leur reproche de se « croire les soutiens de la société civile, et de jouir véritablement des priviléges refusés au mérite [8]. »

Jusque-là les *Mémoires de madame Roland* rappellent assez les *Confessions de Jean-Jacques*, qui ont évidemment servi de modèle. Mais la tragique sollicitude de Rousseau pour les âmes simples et ignorantes, mais la douloureuse anxiété avec laquelle il sonde les bas-fonds de la société, mais sa haine contre l'inégalité, même quand ce n'est pas sur le talent qu'elle pèse, mais les cris vengeurs que lui arrache la vue du paysan opprimé par un publicain barbare ou celle de l'homme du peuple étouffant dans les étreintes de la misère, voilà ce qu'on ne trouve pas chez madame Roland. Le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ne paraît pas occuper beaucoup de place dans ses préoccupations; du moins il n'en occupe guère dans son livre, où, cependant, avec un abandon quelquefois plus sincère que pudique, elle prend plaisir à tout dire, depuis ses flottantes pensées d'enfant jusqu'à ses sensations de jeune fille nubile [9].

Autre trait qu'il ne faut pas omettre, parce qu'il fut un des traits distinctifs de la Gironde : de fort bonne heure l'idée de son importance personnelle, l'ambition littéraire et le pressentiment d'un rôle à jouer dans le monde, possédèrent Manon Phlipon. Elle-même nous apprend

[1] *Mémoires de madame Roland*, IIe partie, p. 89.
[2] *Ibid.*, 1re partie, p. 35.
[3] *Ibid.*, p. 132.
[4] *Ibid.*, t. I, IIe partie, p. 70.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, t. I, p. 104.
[7] *Mémoires de madame Roland*, p. 157 et 158.
[8] *Ibid.*, p. 131.
[9] « J'avais été quelquefois tirée du plus profond sommeil d'une manière surprenante, etc..., etc.., etc., » p. 91 et suivantes.

que, lorsqu'elle n'étoit encore qu'une toute *petite personne*, elle mettait de la *dignité* dans sa manière d'acheter du persil ou de la salade [1], au point que les fruitières du quartier la respectaient. Un peu plus tard, ce n'est pas sans songer à l'usage qu'on pourra faire de ses lettres, qu'elle écrit à Sophie, son amie de couvent. Elle a beau assurer qu'elle ne rêve point pour ses *barbouillages* la fortune brillante des lettres de madame de Sévigné, cette protestation même la trahit [2]. Ne lui arrive-t-il pas, d'ailleurs, de s'écrier, dans un moment de franchise naïve : « Ne brûle rien. Dussent mes lettres être vues de tout le monde, je ne veux point dérober à la lumière les seuls monuments de ma faiblesse, de mes sentiments [3]. » Déjà, déjà la postérité l'occupait, et elle faisait toilette pour paraître devant l'histoire.

Ce fut en 1780 qu'elle épousa Roland, homme de mœurs graves, honnête, instruit, laborieux, mais dont l'âge, le front dégarni, le maintien roide, l'esprit absolu et la sensibilité trop soigneusement voilée, étaient plus propres à commander le respect qu'à provoquer l'abandon ou à y répondre. Aussi madame Roland n'eut-elle pour son mari que l'affection de Julie pour M. de Volmar dans la *Nouvelle Héloïse*, affection austère, que le sentiment du devoir fortifie sans l'embellir, et qui est mêlée de tristesse quand elle ne l'est pas de secrets déchirements !

Bien imprudentes les natures passionnées qui s'exposent à de pareilles épreuves ! Si elles sont faibles, la victoire ne leur est possible qu'à la condition d'en mourir. Mais une grande passion condamnée, un violent amour combattu, sont de ces douleurs qui façonnent à l'héroïsme une âme forte. En l'accoutumant à une noble manière de souffrir, elles s'élèvent au-dessus de toutes les peines et de toutes les craintes vulgaires ; elles l'entretiennent dans un état perpétuel d'émotion qui se répand sur toute chose, colore les paroles, anime et agrandit les actions. Quel supplice effrayera et de quel dévouement n'est point capable l'âme assez vaillante pour s'interdire le bonheur lorsqu'elle n'a pu échapper à l'amour ?

Telle fut la source de feu où madame Roland trempa son patriotisme et son courage. Qu'entraînée par le démon tentateur de la gloire, par la haine de l'injustice, par l'impatience de poursuivre sur la noblesse les vengeances du talent offensé, elle eût couru à la rencontre de la Révolution, tout d'abord et comme éperdue, rien de plus simple ; mais, une fois dans cette formidable carrière, peut-être l'eût-elle parcourue d'un pas moins fier, d'un air moins héroïque, si les combats intérieurs qu'elle eut à subir ne lui eussent fait appeler comme une diversion chère à son cœur troublé d'autres luttes et d'autres orages.

La vérité est que le parti de la Gironde eût pu difficilement trouver un chef plus énergique que madame Roland ; et certes, il n'en pouvait trouver de plus séduisant. D'après le portrait qu'elle a laissé d'elle-même, madame Roland avait la taille haute, la poitrine large, les épaules effacées, l'attitude ferme et gracieuse, la démarche rapide et légère. Ce qu'elle devait encore à la nature, c'était un front où rayonnait l'intelligence, de beaux cheveux noirs, un sourire plein de tendresse, un teint d'une fraîcheur admirable, un regard ouvert, franc, vif et doux. Elle avoue, dans ses Mémoires, que Camille Desmoulins ne la trouvait pas belle; mais aussitôt, comme si elle tremblait que la postérité ne crût sur parole le mari de Lucile, elle se hâte d'expliquer, avec une arrière-pensée de coquetterie qui n'est pas sans charme, qu'elle a besoin, pour plaire, de le vouloir un peu, sa beauté consistant moins dans la parfaite régularité des traits que dans l'expression de la physionomie [4].

On a maintenant le champ de bataille sous les yeux ; on connaît les combattants ; et, quant à l'issue des terribles luttes que nous allons décrire, ce qui précède l'annonce : comment le parti qui ne songeait qu'à agiter la surface de la Révolution aurait-il pu résister longtemps à celui qui, résolu, calme et sombre, en venait remuer les profondeurs ?

CHAPITRE III.

LA GLACIÈRE D'AVIGNON.

Le parti de l'armée dans Avignon. — Jourdan. — Sabin. — Tournal. — Les deux Mainvielle. — Les deux Dupral. — La municipalité. — Madame Niel et l'abbé Mulot. — Affaire de Sorgues. — Intervention du parti-prêtre. — Lescuyer dans l'église des Cordeliers ; sa mort. — Le parti de l'armée maître d'Avignon. — Nuit sanglante. — La Glacière. — Jourdan, juge. — L'assassinat anathématisé par l'assassinat. — Entrée du général Choisy dans Avignon. — La Glacière déblayée ; horrible spectacle. — Arrestation des chefs du parti de l'armée. — Seul, Mainvielle jeune se défend. — Jourdan renversé dans la rivière de la Sorgue et arrêté. — Comment devaient mourir, plus tard, Mainvielle aîné et Duprat jeune, Rovère, Blanié, Mainvielle jeune, Duprat aîné.

Une nouvelle épouvantable vint fixer sur des scènes d'horreur les premières préoccupations de l'Assemblée.

Dans un chapitre précédent, nous avons exposé les déchirements d'Avignon, et mentionné par anticipation l'assassinat de Lescuyer : ce fut vers la fin d'octobre que Paris apprit les détails de ce meurtre et les abominations qui suivirent. Le sang appelle le sang. Une porte vient de s'ouvrir qui ne se refermera que sur des monceaux

[1] Voyez les *Mémoires de madame Roland*, Ire partie, p. 30.

[2] Ceci n'a point échappé à M. Sainte-Beuve, dans le portrait, trop complaisant, trop flatté, mais très-élégant et très-fin qu'il a tracé de madame Roland. Voyez ses *Portraits de femmes*, p. 192. Paris, 1852.

[3] *Ibid.*

[4] Voyez dans la IIe partie, les pages 96, 97, 98 et 99.

de victimes. C'est pourquoi il faut reprendre ce récit funeste.

On a vu [1] que le retour dans Avignon des guerriers du camp de Monteux avait mis en présence deux partis, celui des officiers municipaux et celui de l'armée. Ce qui les divisait, c'étaient la rivalité des ambitions, la soif du commandement, l'envie ; car l'un et l'autre ils étaient de cœur avec la Révolution et avec la France. Malheureusement, il y avait à côté d'eux, pour les pousser à d'homicides colères, la faction des papistes, appuyée sur la portion la plus ignorante du peuple. Or, toutes les fois que dans les querelles humaines on fait intervenir l'intérêt du ciel, il est trop sûr qu'on ensanglantera la terre!

A la tête du parti de l'armée, paradait un homme d'environ quarante ans, à la taille massive, au visage couperosé, à la démarche pesante, à l'œil farouche. Un énorme sabre pendait à son côté; deux pistolets d'arçon se croisaient sur sa poitrine, et de plus petits sortaient des poches de sa veste [2]. C'était le chef de brigands dont nous avons parlé déjà, c'était l'ex-muletier Jourdan. Quelque abruti qu'il fût par le vin et la débauche, ce misérable n'était pas incapable de tout sentiment humain. On assure que, dans la suite, on l'entendit souvent soupirer au souvenir de ses crimes [3]. Mais il y avait du tigre en lui, et quand une fois il avait vidé la *tasse de miséricorde,* vase plein de café, de sucre et d'eau-de-vie, l'homme se trouvait avoir disparu, il ne restait plus que le tigre.

Jourdan, quoique le plus en évidence, était un esprit trop grossier pour être le chef d'un parti. Les vrais meneurs du parti de l'armée étaient Lescuyer, Tournal, les deux Mainvielle et les deux Duprat.

Une vive intelligence, de l'activité, un heureux mélange de modération et d'ardeur, une probité sans tache [4], méritaient à Lescuyer des alliés plus purs et un sort moins tragique.

Dampmartin, dont le témoignage, il est vrai, peut paraître quelque peu suspect, dit de Tournal : « L'enfer, peint sur son visage, habitait dans son âme [5]. »

Rien de plus attirant, au contraire, et de plus doux que la figure des frères Mainvielle. Ils avaient, en outre, l'esprit cultivé, de l'instruction, de la fortune, une mère respectable, l'estime publique... [6]; mais, comme tant d'autres, ils portaient en eux je ne sais quelle mystérieuse traînée de poudre à laquelle la Révolution mit le feu.

Quant aux Duprat, ils entraient dans la carrière en se tenant par la main. Et cependant le jour devait venir où à l'aîné, son dénonciateur, le cadet, nommé membre de la Convention écrirait : « Marat est votre ami, et vous concluez de là qu'il doit être le mien!... — Vous ne pouvez concevoir par quel charme Barbaroux est parvenu à me changer?... — Oui, je suis Girondin... — Lâche! votre mémoire passera à la postérité la plus reculée comme celle de l'assassin du vertueux Abel [7]. »

Tels étaient, à Avignon, les chefs du parti militaire. L'armée qu'on avait envoyée contre Carpentras ayant été licenciée, ils durent songer, pour conserver leur influence, à entrer ou à se maintenir dans l'état-major de la garde nationale, qu'on était justement en train de renouveler, et c'est ici qu'entre eux et la municipalité la lutte prit un noir caractère. On était assemblé dans l'église des Cordeliers. Tout à coup une tombe est ouverte et plusieurs citoyens sont menacés d'y être enterrés tout vifs [8] : Duprat est réélu colonel et Tournal lieutenant-colonel. C'était peu. Afin de tenir attachés à leur parti les soldats de Monteux, Lescuyer et les siens demandent à l'assemblée électorale de payer à quarante sols par jour le service au camp, réclamation dont le chiffre fut réduit à quinze sols par la générosité du soldat. Mais les fonds manquaient, et la municipalité était trop heureuse de pouvoir justifier son refus en montrant les caisses vides. Que faire? On avait des cloches : qui empêchait de les fondre? Les ornements d'église abondaient : qui empêchait de les vendre? C'est ce que proposèrent hardiment les chefs de l'armée. Grande émotion dans la ville des papes! mais elle servit à frapper un coup médité depuis longtemps. Entraînés par les meneurs, les soldats se jettent, furieux, sur la maison commune, aux sons redoublés du tocsin ; les officiers municipaux sont arrêtés, traînés en prison, et avec eux vingt-deux citoyens, parmi lesquels un beau jeune homme qui avait été un des premiers sectateurs de la Révolution [9]. Il se nommait Niel, et sa mère, douée d'une figure charmante, passait pour avoir conquis sur le cœur de l'abbé Mulot, un des trois commissaires, un empire qui la perdit, hélas!

Ces commissaires, on s'en souvient, étaient, outre l'abbé Mulot, Lescène-des-Maisons et Verninac. Représentants de la France à Avignon et revêtus du titre de médiateurs, ils ne surent ni rien faire, ni rien empêcher. Ce fut tout au plus si, sur leur demande instante, le parti victorieux consentit à élargir douze des prisonniers. Alors, soit découragement, soit effroi, Verninac et Lescène-des-Maisons retournèrent à Paris : Mulot resta, retenu par une préoccupation dont sans doute il chérissait le tourment.

A la place de la municipalité renversée, les

[1] Premier volume de cet ouvrage, chapitre intitulé *Force attractive de la Révolution.*

[2] Dampmartin, *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française*, t. I, p. 267. Berlin, 1799.

[3] *Ibid.*, p. 294.

[4] Il sacrifia sa fortune à la Révolution, et la mort le trouva ruiné. Voyez *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée nationale*, p. 22, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 597, 8, 9.—AVIGNON. British Museum.

[5] *Événements qui se sont passés sous mes yeux*, t. I, p. 295.

[6] *Ibid.*, t. I, p. 296.

[7] *Jean Duprat, député à la Convention nationale, à Benoît Duprat, son dénonciateur et son frère*, p. 4, 7, 10, 14, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 594, 5, 6.—AVIGNON. British Museum.

[8] *Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon*, p. 46.

[9] *Ibid.*, p. 46, 47 et 48.

vainqueurs avaient mis soixante administrateurs provisoires, si étrangement choisis, que le seul d'entre eux qui sût quelque peu écrire était un certain abbé Barbe [1]. Ils usèrent et abusèrent de la puissance. A Sorgues, leurs adversaires ayant été désarmés par eux, Mulot y envoie des troupes, qui sont assaillies à coups de pierre et font feu. Pochi, officier municipal, est tué sur le toit de sa maison. Les troupes restent maîtresses du pavé.

A cette nouvelle, de terribles clameurs retentissent dans Avignon. Rovère, une des têtes du parti dominant, dénonce l'abbé Mulot comme un proconsul altéré de carnage [2]. Les administrateurs provisoires font une descente dans la maison de madame Niel, et l'on y trouve un billet, textuellement conçu en ces termes : « Nous venons de porter le coup que nous devions porter, au nom de la France. N'en veuillez pas à l'ami de votre fils. » Point de signature; mais l'écriture était de Mulot : on la reconnut, et sur-le-champ on arrêta madame Niel, soupçonnée de complicité dans quelque étrange complot [3].

En même temps, les administrateurs provisoires allaient visiter et faisaient transporter chez le trésorier de la ville une malle pleine d'argenterie dont l'ancienne municipalité avait confié le dépôt au mont-de-piété [4].

Ce déplacement, qui ressemblait à une spoliation, l'arrestation violente de madame Niel, la vente des cloches qui se poursuivait, l'excitation croissante et en sens inverse des colères allumées par l'expédition de Sorgues, tout semblait fournir aux papistes l'occasion de mettre la ville en émoi. Ils la saisirent avec un emportement aussi aveugle que barbare. Le dimanche 16 octobre, les paysans, accourus de toutes les campagnes environnantes, purent lire, affichés à l'entrée de chaque rue, des placards où était écrit ce mensonge : « LE MONT-DE-PIÉTÉ A ÉTÉ FORCÉ ET PILLÉ.[5] »

Sur une population crédule, passionnée, dont la misère alors était extrême, et que la guerre récente avait forcée à mettre en gage ce qui est la dernière ressource du pauvre, l'effet produit devait être et fut formidable. Des Cordeliers aux Célestins, des Célestins aux Carmes, le tocsin roule ses appels funèbres. La multitude s'entasse. Quatre députés, qu'envoie au recteur du mont-de-piété l'insurrection qui commence, rencontrent, chemin faisant, Lescuyer, le saisissent, l'entraînent à l'église des Cordeliers, où l'attend un sinistre interrogatoire. Le malheureux monte en chaire, il avoue le déplacement de la malle... — Et les cloches! les cloches! — A ce cri, dont il ne comprend que trop la portée, il se trouble, descend de la chaire, s'arrête un instant devant l'autel, puis fait un mouvement comme pour fuir. Mais une voix s'élève : « Il faut tuer ce brigand! » Aussitôt mille bras s'abattent sur lui, mille coups lui sont portés à la fois, et il tombe noyé dans son sang sur les marches mêmes de l'autel [6]. Faut-il continuer? faut-il dire, pour l'éternelle infamie de bourreaux appartenant à la race des hommes, qu'on fit souffrir à la victime des tortures sans nom; qu'on lui coupa le nez et les lèvres; qu'on lui perça la langue; qu'on lui cassa les dents à coups de brique; et que des femmes, oui des femmes! penchées sur ce corps sanglant, se mirent à en déchiqueter avec leurs ciseaux chaque blessure [7]?... Et pas une main assez miséricordieuse pour lui donner la mort d'un seul coup : il agonisa jusqu'au soir!

Quelques-uns assurent que, du haut de la chaire, il s'était plu à provoquer par de monstrueux blasphèmes la rage de son frémissant auditoire; mais cette assertion tombe devant les pièces officielles de la procédure à laquelle donna lieu l'événement; et le meurtre de Lescuyer reste aux yeux de l'histoire ce qu'il fut en effet et ce qu'allaient être les égorgements qui suivirent, c'est-à-dire un de ces mystères pleins d'horreur par où le cœur humain laisse quelquefois entrevoir la profondeur de ses abîmes!

Cependant, le bruit de ce qui se passait aux Cordeliers, répandu dans toute la ville, l'avait remuée jusqu'en ses fondements. Mainvielle, Duprat aîné, courent faire sonner, comme le signal de fureurs jusqu'alors inconnues, la fameuse cloche d'argent qu'on ne sonnait jamais qu'à la mort d'un pape ou à l'élection de son successeur. Tous les cœurs se troublent. Jourdan, sorti du palais à la tête de cent cinquante hommes que deux pièces de canon précèdent, doit à la confusion générale de voir fuir devant une poignée de soldats des milliers de citoyens épouvantés. L'agonie de Lescuyer l'appelait à l'église des Cordeliers : par une indifférence dénoncée depuis comme un calcul féroce, au lieu de prendre la route de l'église, il marche aux portes de la ville, s'en empare, et ne se rend aux Cordeliers que... trop tard. Dans l'intervalle, la foule qui remplissait l'église avait eu le temps de s'écouler. Toutefois, quelques personnes y restaient encore : elles furent tuées sur place, et l'on précipita leurs cadavres dans la Sorgue. Quelques malheureux se sauvant par un égout : « Qu'ils y crèvent ! » s'écria Jourdan, et il le fit boucher [8]!

Ainsi commencèrent des représailles dignes de cannibales. Lescuyer fut relevé la tête meurtrie de coups de sabre, le bas-ventre et la poitrine écrasés à coups de bâton [9], respirant encore néanmoins, et semblant vouloir exprimer d'a-

[1] *Relation de ce qui s'est passé à Avignon depuis l'entrée du général Chaisy jusqu'à la prise de Jourdan*, p. 2, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 394, 5, 6. — AVIGNON. British Museum.

[2] Voyez la *Bibliothèque historique de la Révolution*, les deux brochures de Rovère contre Mulot.

[3] *Rapport et conclusions de l'accusateur criminel près le tribunal provisoire d'Avignon*, p. 52 et 53.

[4] *Ibid.*

[5] *Rapport et conclusions de l'accusateur*, etc., p. 54.

[6] *Ibid.*, p. 54.

[7] *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée nationale*, p. 22.

[8] Ceci avoué par lui-même. Voyez *Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon*, p. 59.

[9] Procès-verbal de l'insurrection arrivée à Avignon le 16 octobre 1791.

mers reproches de ce qu'on avait tant tardé à le secourir [1]. On mit le corps sur un brancard qui fut porté par Mainvielle lui-même et promené dans Avignon, comme autrefois à Rome le corps de César. Le cortége passant devant la maison de Lescuyer, l'infortuné fit entendre qu'il désirait qu'on le portât chez lui; mais on avait encore besoin du corps, et Mainvielle continua sa marche [2]. Quelle journée pour Avignon! Les maisons étaient marquées avec le fer; les portes étaient enfoncées à coups de hache; de vulgaires Syllas s'en allaient par les rues promenant leurs listes de proscription; on arrêta des femmes, on arrêta des enfants. A une jeune mère, d'une éclatante beauté, on arracha, pour la traîner en prison, son enfant qui, tout en pleurs, l'avait enlacée de ses bras [3]. Un fils ne voulant point quitter son père, on décida qu'ils resteraient unis dans la mort [4]. Parmi les personnes arrêtées, quelques-unes furent interrogées dans l'appartement de Jourdan : « Un juge et quatre *cléricaux* écrivaient, » a-t il dit dans son langage. Ce juge, c'était lui! Vint l'heure où l'honnête homme repose et où le criminel veille, l'heure qui assure aux plus grands forfaits la complicité des ténèbres.

Le palais que les papes ont bâti à Avignon se compose de sept tours liées entre elles sans symétrie. Il est situé sur le penchant et au pied d'un monticule, au haut duquel est la métropole, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Doms. Une prison est là que le palais embrasse. Au pied d'un grand escalier, qui monte à cette prison, se trouve la muraille méridionale de la plus haute et de la plus considérable des tours. On l'appelle la tour de *Tourrias* ou de *Casa-Major*, et, par corruption, la *Casama*. La profonde cavité de cette tour, devenue historique depuis la Révolution, sous le nom de *Glacière*, avait fort bien pu, du temps des papes, servir de charnier. La tradition du pays le disait, et les vainqueurs du 16 octobre ne s'en souvinrent que trop!

Le massacre des prisonniers étant chose convenue, et un nommé Delmas ayant été fusillé le premier, dans la cour du palais, un des assassins s'écria : *En voilà un de mort; il faut que tous y passent* [5]. Ce fut le signal. A mesure que les patrouilles amenaient un captif, on l'abattait d'un coup de sabre ou de bâton; puis, sans même s'assurer s'il était bien mort, on allait le précipiter au fond de la tour sanglante. Rien qui pût fléchir la barbarie des assassins : ni la jeunesse, ni l'enfance, ni la beauté, ni les larmes. Et ils osaient se couvrir du saint nom de la France! « Tu vas mourir, dit un des assassins à une des victimes, d'une bien belle mort, tu vas mourir de la main de la patrie [6]. » Pour donner du nerf au meurtre et le sauver de toute défaillance, vingt bouteilles de liqueur furent apportées [7]. C'était un enfant de seize ans, le fils de Lescuyer, qui, vengeant un crime par des crimes, semblait présider au massacre. Madame Niel étant au lit, on la force de se lever, et on la traîne jusqu'au lieu de son supplice. Là, par un noble effort, s'élevant au-dessus de la crainte : « Allons, dit-elle, il faut savoir mourir! » Mais, au même instant, ses pieds heurtent un corps... qu'elle reconnait. Elle s'écrie : « Seigneur!... miséricorde!... ah! mon bel enfant! » Et elle tombe égorgée sur son fils égorgé [8]. Plusieurs autres femmes périrent. Une pauvre jeune fille, du nom de Chabert, fut étendue par terre d'un coup de sabre, au moment où elle demandait, tant elle était troublée, qu'on la conduisît en prison [9]. On ne se contenta pas de tuer la dame Crouzet, célèbre dans Avignon par sa beauté : on la dépouilla de ses vêtements, et son corps inanimé servit à éveiller des désirs infâmes... Mais pousser plus loin ce récit est impossible. Soixante victimes amoncelées dans une fosse, et quelques-unes jetées là encore vivantes! Car les bourreaux du portefaix Rey ont raconté que, du fond de l'épouvantable charnier où ils l'avaient précipité, il appelait chacun d'eux par son nom, un quart d'heure après [10].

Parmi les femmes désignées pour la mort, deux seulement furent sauvées. L'une d'elles se trouvait avoir servi la Révolution très-vaillamment. Elle dut la vie à sa fille qui, âgée seulement de neuf ans, n'avait pas voulu la quitter, et qui, à force d'embrasser les genoux des meurtriers, finit par les attendrir [11].

S'il en faut croire Dampmartin, tout ne se borna pas à la boucherie des 16 et 17 octobre. « J'ai longtemps conservé dans mes papiers, dit-il, une déposition qui retraçait en partie les massacres de la Glacière. » Et il raconte qu'un certain Madagnon fut arrêté le *surlendemain* de la mort de Lescuyer; qu'on l'enferma dans la salle la plus haute d'une tour avec douze personnes, appartenant toutes à la classe aisée, prêtres, libraires, procureurs, marchands; que, le troisième jour, le geôlier, en leur apportant leur repas, de l'eau et du pain noir, leur dit : *Mangez bien, c'est probablement votre dernier repas*; que, dans la soirée, en effet, on les fit descendre dans une salle basse où ils furent condamnés à mourir par un tribunal composé de quatre brigands. C'était Jourdan qui présidait et interrogeait. Complétement ivre, il demandait en patois à chacun de ces malheureux son nom, pourquoi il était là; et, après avoir fait semblant d'écouter, il prononçait ces mots : « *Allons! va coucher avec la femme*

[1] Voyez la note F à la suite du deuxième tome des *Mémoires de Weber*.
[2] *Ibid.*
[3] 15e témoin. Information *Albisson*. 57e témoin. Information *Revol*.
[4] 45e témoin.
[5] 3e témoin. Information.
[6] 8e témoin. Information principale. 58e témoin. Information. *Revol*.
[7] *Rapport et conclusions de l'accusateur public*, etc., p. 64.
[8] *Ibid.*, p. 68
[9] 15e témoin. Information principale.
[10] 4e et 28e témoins. Information principale.
[11] *Rapport et conclusions*, etc., p. 71.

si tu en as une, sinon avec ta maîtresse. » Cela signifiait... la mort [1].

Quoi qu'il en soit, la Terreur venait de commencer son règne, et il y parut bien à la stupeur profonde avec laquelle les habitants d'Avignon assistèrent à l'enterrement de Lescuyer, fête sombre qui fut célébrée par un silence sans larmes, solennité toute pleine de malédictions lancées à l'assassinat par l'assassinat!

Ainsi qu'on peut aisément l'imaginer, les premiers rapports que reçut l'Assemblée étaient des rapports menteurs. Mais la vérité ne tarda pas à se faire jour ; et des troupes partirent pour Avignon, sous la conduite du général Choisy. Jourdan et les siens avaient songé un instant à se défendre ; mais ils renoncèrent bien vite à ce projet téméraire, et ne désespérant pas de gagner le général à leur cause s'ils parvenaient à le tromper, ils allèrent hardiment au-devant de lui, et s'offrirent à former son cortége lorsqu'il entra dans la ville [2]. Mais comment ne seraient-ils pas devenus les accusés, le jour où ils cessaient d'être les maîtres? Ils avaient eu beau jeter des torrents d'eau et des baquets de chaux vive dans l'horrible fosse : sur un des côtés du mur, il était resté, pour dénoncer leur crime, une longue traînée de sang qu'on ne put jamais effacer ; ils avaient eu beau murer le trou qui avait été pratiqué dans la grande tour, il est d'effroyables indices par où s'annonce le voisinage des morts. Lorsque sur les pas de Jourdan, forcé de leur servir de guide, les grenadiers de Choisy allèrent prendre possession du palais, une odeur cadavéreuse leur fut une indication suffisante, et leur causa une indignation telle, que Jourdan eût été mis en pièces, s'il ne se fût enfoncé par une porte dérobée dans des escaliers dont les soldats ignoraient les issues [3].

Dampmartin, qui était présent à l'ouverture de la fosse, assure qu'on en retira cent dix corps, parmi lesquels les chirurgiens distinguèrent soixante et dix hommes, trente-deux femmes et huit enfants [4] ; ce qui confirme son récit, relativement aux personnes tuées même après la nuit du 16 au 17 octobre. D'un autre côté, une relation semi-officielle porte que, quand on ouvrit la fosse, on trouva des corps à genoux contre le mur, dans une attitude qui prouvait qu'ils avaient été enterrés vifs [5]!

Un pareil spectacle parlait assez haut : l'ordre fut donné, au bout de quelques jours, d'arrêter ceux qui eux-mêmes s'étaient appelés les *braves brigands de l'armée de Vaucluse*, et cet ordre fut exécuté violemment, sans qu'aucun d'eux essayât la moindre résistance, si ce n'est toutefois Mainvielle jeune, qui se défendit avec une intrépidité sauvage, fit et reçut plusieurs blessures, et ne fut pris qu'après avoir eu la cuisse traversée d'une balle [6]. Tournal et Mainvielle aîné furent découverts, dans la maison de ce dernier, au fond d'un trou pratiqué dans l'épaisseur du mur et recouvert d'un tableau [7]. Quoique Duprat jeune se trouvât à trente lieues d'Avignon, lors du massacre [8], on l'arrêta comme les autres, et, — cette fois encore, la justice acceptant le ministère de la fureur, — sa femme se vit traînée par les cheveux le long des rues, au milieu des insultes et des huées [9].

Jourdan seul manquait. Un jeune homme dont il avait mis la tête à prix, et qui se nommait Bigonnet [10], promit de le ramener si on lui donnait vingt hussards. Il se mit effectivement sur sa trace et l'atteignit au moment où il passait à cheval, et armé jusqu'aux dents, la rivière de la Sorgue. « Si tu avances, lui crie Jourdan d'une voix terrible, je te tue. — Non, répond le jeune homme, tu es un lâche : tu me manqueras. » Jourdan tire, le coup rate. Bigonnet lance son cheval à l'eau, joint son ennemi, et d'un coup du canon de son pistolet dans la poitrine, le renverse au milieu du courant [11]. On le ramena en triomphe.

On verra plus loin comment les auteurs ou acteurs de cette catastrophe furent amnistiés. Mais un destin tragique attendait la plupart d'entre eux. Le 8 prairial an II, Jourdan fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté comme coupable d'avoir pris part à un complot dans les Bouches-du-Rhône, et aussi comme s'étant procuré des biens nationaux à vil prix [12]. Rovère mourut à Sinamari, et Blanié, un des plus forcenés assassins de la Glacière, dans un cachot du château d'If [13]. Mainvielle jeune se brûla la cervelle en l'an IX [14]. Mainvielle aîné périt sur l'échafaud. Il en fut de même de Duprat, dénoncé par son propre frère. Plus coupable, Duprat aîné eut une fin moins funeste : il tomba sur le champ de bataille d'Esling, en soldat [15].

CHAPITRE IV.

COBLENTZ.

Marat s'élève avec fureur contre l'abolition des titres de noblesse ; pourquoi. — Mouvement des émigrations. — Politique de Monsieur. — Circulaires émigratives. — Embauchage pour l'émigration. — Contraste entre la cour de Coblentz

---

[1] *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française*, p. 300-302.

[2] *Ibid.*, p. 263. Dampmartin faisait partie de cette expédition.

[3] *Ibid.*, p 269.

[4] *Ibid.*, p. 274.

[5] *Relation de ce qui s'est passé à Avignon depuis l'entrée du général Choisy*, p. 7

[6] *Ibid.*, p. 4.

[7] *Ibid.*

[8] *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée.* Il produisit, pour prouver son *alibi*, des pièces décisives, dont il est question dans le rapport de Jean-Jacques Bréard sur les troubles d'Avignon.

[9] *Ibid.*, p. 13.

[10] Dampmartin écrit *Ligonné*.

[11] *Relation de ce qui s'est passé*, etc., p. 5.

[12] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 183.

[13] Note F, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II.

[14] *Ibid.*

[15] *Ibid.*

et celle de France : Louis XVI réduit à manger en cachette. — Ses lettres et proclamations aux émigrés. — Il manque de bonne foi jusque dans ses mensonges. — Lettre des princes trouvée dans son portefeuille. — Décret contre les émigrés provoqué par Brissot. — Opinion de Condorcet. — Pastoret, et son artificieuse habileté. — Langage sévère de Vergniaud. — Terrible sortie d'Isnard. — Sommation adressée à Monsieur. — Décret contre les émigrés. — Les Girondins en sont comptables devant l'histoire. — Plaidoyer de la noblesse mis dans la bouche des émigrés par Marat. — Louis XVI écrit à ses frères pour les inviter à rentrer. — Leur réponse. — Lettre insolente de Monsieur à l'Assemblée.

Au mois de septembre 1791, Marat ayant quitté Paris pour quelque temps, et les chemins se couvrant de plus en plus, chose horrible, de Français qui couraient armer les étrangers contre la patrie, il advint qu'un jour Marat fit route avec un émigrant.

L'Ami du Peuple, il faut bien le croire, puisque c'est lui-même qui l'affirme, fut complétement séduit par le gentilhomme ; il fut touché de l'air de mélancolie répandu sur son visage, lui trouva « ces manières qui annoncent une éducation soignée, » et reconnut aux discours de son compagnon de voyage que c'était « un penseur [1]. » Si, de son côté, le gentilhomme se sentit attiré par les manières de Marat, qu'il ne connaissait pas, et par sa physionomie, c'est ce qu'on ignore. Toujours est-il que les deux voyageurs s'entendirent à merveille. Il était naturel que la conversation s'engageât sur les affaires du moment : la voici telle que Marat la rapporte, après avoir prévenu les lecteurs que par le mot LUI il désigne l'émigrant, et que par le mot MOI il se désigne lui-même :

« MOI. Êtes-vous curieux d'assister au *Te Deum* que l'on va chanter à Amiens? Nous lirons sur les physionomies jusqu'où va l'enchantement du peuple pour le nouveau régime.

« LUI. Ils peuvent chanter et danser tout à leur aise : cela ne sera pas long.

« MOI. Il y a longtemps qu'on les menace, et ils vont toujours.

« LUI. Patience ! Avant d'agir il fallait être en mesure : ce n'est que d'aujourd'hui que nous pouvons nous réunir.

« MOI. Quand on ne renverserait pas la Constitution à main armée, il est impossible qu'elle tienne : il y a trop de mécontents, trop d'hommes puissants intéressés à ramener l'ancien ordre de choses.

« LUI. Comment cela ne serait-il pas, avec les faiseurs qui, depuis deux ans, bouleversent le royaume par assis et levé?...

« MOI... Dans toute révolution où la nation se partage en deux partis opposés, il faut nécessairement que l'un des deux soit écrasé pour que l'autre triomphe et fasse la loi. Voyez, chez les Anglais, Cromwell, rendu maître de l'État par ses victoires, son hypocrisie et sa profonde politique. Il avait bien anéanti la monarchie et la chambre des pairs, envahi tous les pouvoirs, rempli toutes les places de ses créatures, effrayé par l'exécution du monarque et de plusieurs courtisans, par l'exécution de lord Hamilton, de lord Holland, de lord Capel, le parti monarchique, qu'il pouvait écraser : il se contenta de le surcharger d'impôts. Or, c'est pour ne l'avoir pas totalement détruit, qu'il vit ce parti se relever peu à peu, détacher insensiblement le peuple de l'amour des nouvelles maximes, ébranler son autorité, et la renverser de fond en comble à sa mort.

« LUI. S'ils n'ont pas pris ce parti terrible, ce n'est pas faute d'y avoir été sollicités. Vous avez lu sans doute les feuilles de *l'Ami du Peuple?* C'en était fait de la noblesse, des prélats, des officiers de l'armée et de tous les partisans du roi, si l'on avait suivi ses conseils. Il ne nous aime pas, nous le payons bien de retour. Quant à moi, qui me pique d'apprécier les hommes, j'avoue que c'est le seul des révolutionnaires qui m'ait étonné. Au milieu des alarmes que devaient inspirer ses fureurs, je n'ai pu m'empêcher de convenir que c'était le seul qui eût des vues, le seul qui fût toujours conséquent à l'esprit de la Révolution, et peut-être le seul qui n'était pas à vendre. Le ciel, qui veillait à notre salut, a enfin rendu le peuple sourd à la voix de son ami, et au lieu des grands moyens qu'il avait proposés, les intrigants députés du tiers n'ont songé qu'à ravaler les ordres de la noblesse et du clergé, qu'ils pouvaient anéantir. Il est si doux à un avocat, à un jugeur, à un notaire, de devenir l'égal d'un marquis, d'un duc, d'un prince! Jugez de l'empressement du peuple à embrasser ce système d'égalité, dans lequel on lui faisait voir son bonheur, auquel il tient plus qu'à la liberté même, et qu'il est impossible de réaliser dans la société, puisqu'il n'existe pas même dans la nature. On a beau dépouiller M. le duc de Crillon ou de Montmorency de leurs noms, de leurs titres, de leurs ordres, de leurs dignités : assurément on n'en fera jamais les égaux de leurs fournisseurs, de leurs ouvriers, de leurs domestiques : et quoi que l'Assemblée puisse faire, jamais elle ne rendra M. de la Borde l'égal de son décrotteur. A voir l'Assemblée compter pour rien les préjugés nationaux, on dirait qu'elle était composée de barbares, et qu'aucun Français n'avait accès dans son sein. A la voir violenter les consciences et leur faire un devoir du parjure, on dirait qu'elle était composée d'impies qui se jouaient de la sainteté du serment. A la voir dépouiller la noblesse des titres de sa gloire et de sa dignité, on dirait qu'elle était composée d'imbéciles qui s'amusaient à bouleverser l'État pour des hochets... Qu'a-t-elle donc prétendu que devienne la noblesse, et surtout la haute noblesse, qui n'a plus aujourd'hui d'existence politique? Que nous végétions dans nos terres, insultés par des paysans que nous nourrissons ? que nous commandions des manants en habit bleu ? que nous hantions un comité de section, de district ou de département avec nos gens d'affaires? que nous siégions à un tribunal de

[1] Voyez le nº 558 de *l'Ami du Peuple.*

police ou de judicature? Cela pouvait être bon quelques moments, dans le premiers jours de la Révolution, pour nous garantir d'être égorgés et retenir l'explosion; mais nous aimerions mieux ne pas vivre que de mener une pareille vie. En nous privant de notre existence politique, l'Assemblée nationale nous a réduits à la cruelle nécessité de la reprendre les armes à la main; le ciel, sensible à nos malheurs, nous a ramené la balle; nous aurons soin de prendre notre revanche. Si nos moyens sont insuffisants, notre courage est inépuisable, et nous trouverons longtemps des ressources contre nos spoliateurs. De longtemps le peuple ne goûtera le bonheur dont on l'a berné avec les grands mots d'égalité et de liberté. Ces petites illusions lui coûteront des fleuves de sang; et si nous sommes enfin forcés de subir la loi, nous réaliserons des capitaux avec les débris de nos fortunes; nous les ferons valoir dans le commerce; nous serons accapareurs en tout genre; nous enlèverons partout au peuple le fruit de son industrie, de son travail, et nous deviendrons ses maîtres sous d'autres rapports[1]. »

A cette protestation contre-révolutionnaire, d'une éloquence si dédaigneuse tour à tour et si violente, à ces prédictions menaçantes, hélas! trop bien réalisées depuis, que répond Marat? Il ne répond rien... que dis-je? il approuve? « J'écoutais en silence cette profession de foi, que je ne pouvais m'empêcher d'applaudir secrètement, et je me disais à moi-même : S'il savait combien de fois *l'Ami du Peuple* a prêché luimême cette doctrine[2]! »

Le récit extraordinaire qui vient d'être reproduit fut publié dans le numéro 558 de *l'Ami du Peuple;* dans le numéro suivant, ne se contentant plus de faire parler un noble en faveur de la noblesse, Marat reprit la thèse en son propre nom. Il se répandit en malédictions furieuses contre « les jongleurs, qui, avec leur doctrine de l'égalité parfaite, » avaient enthousiasmé « l'aveugle multitude, toujours menée par des mots; » il accabla de ses mépris « les ignares faiseurs de décrets, » qui, en abolissant les titres de noblesse, s'étaient flattés follement de « détruire les *rapports de la nature* et les rapports de la société; » tout en reconnaissant qu'on avait bien fait d'enlever aux nobles leurs moyens réels d'opprimer le peuple, il dénonça la mesure qui les avait privés de leurs décorations et de leurs titres, comme une usurpation imbécile, comme un révolte injuste contre « l'empire des préjugés chez une nation frivole qui leur sacrifiait depuis quinze siècles; » il déclara que, pour le peuple, « puisqu'il était né pour l'humiliation, mieux valait s'abaisser devant un maréchal de France, qui a reçu de l'éducation, que devant *un manant de grippe-sou paré de son écharpe tricolore;* » puis, défiant le progrès des lumières et le développement de la civilisation — auxquels cependant, quelques lignes plus bas, il veut bien rendre hommage — de changer ces conventions insolentes qu'il osait appeler *les rapports de la nature,* il ajoutait : « Un duc sera TOUJOURS duc pour ses domestiques, pour ses gens d'affaires, pour ses ouvriers, ses parasites, ses flagorneurs; » enfin, sans se demander si par là il ne fournissait pas une excuse impie aux conspirateurs de Worms et de Coblentz, il affirmait qu'il y avait eu « inhumanité à arracher les nobles à leurs douces illusions, parce qu'il était impossible que, sans verser des larmes de sang, un Bouillon cessât de s'intituler prince de maison souveraine, » impossible que, « sans mourir de douleur, les descendants de ce Villars, qui sauva la France du joug autrichien, se contentassent d'un nom tout nu *qui les confondait avec le vendeur de chandelles ou le crocheteur du coin*[3]. »

Par quelle inconcevable contradiction Marat en était-il venu à tenir ce langage, lui qui avait appelé *glorieuse* la séance du 19 juin, où les titres de noblesse furent abolis? Par quelle autre contradiction, non moins étrange, recommandait-il la restitution aux nobles de leurs qualifications, décorations et titres, comme « un moyen de rapprocher les esprits, de tarir les sources de la discorde, d'étouffer le germe des complots, lui dont la théorie favorite avait toujours été que, pour en finir avec ses ennemis, le seul parti à prendre était de les exterminer? Était-ce faute de portée dans l'esprit que Marat, du même coup, approuvait la destruction du *pouvoir* des nobles, et blâmait l'abolition de leurs *titres,* comme si de ces deux choses, l'une n'enfantait pas l'autre; comme si la supériorité conventionnelle de rang ne menait pas à la supériorité d'influence; comme si l'inégalité parmi les hommes n'avait pas sa logique! Quoi! la philosophie était venue apprendre au monde que la pauvreté ne déshonore pas, que le travail honore; et voilà que Marat, le publiciste des carrefours, parlait, à la façon d'un marquis, du *décrotteur,* du *crocheteur du coin,* et... des *ouvriers,* lesquels, dans ses énumérations méprisantes, se trouvaient avoir place un peu avant les *flagorneurs,* et juste après les *domestiques!* Quoi! tout un grand siècle s'était noblement agité autour de ces paroles :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.
> Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Et voilà que Marat, fils de ses œuvres, réclamait, pour un descendant quelconque de Villars, un idiot, peut-être, ou, qui sait? un traître, la gloire d'avoir gagné, avant d'être né, la bataille de Denain! Et d'où lui venait donc, à cet hôte des souterrains, au fond desquels il composa le noir roman de tant de meurtres, cette tendresse subite pour ces pauvres nobles qu'on avait eu la *barbarie* de ne pas croire d'une autre espèce que le reste des citoyens, et qui, au moment même où Marat

[1] Voyez le nº 558 de *l'Ami du Peuple.*
[2] *Ibid.*
[3] *L'Ami du Peuple*, nº 559.

semblait appeler sur eux la compassion que provoquent les infortunes imméritées, franchissaient la frontière, se rangeaient en bataille à Coblentz, la face tournée vers la France, remplissaient l'Allemagne du bruit de leurs colères sacriléges, et, nuit et jour, sans relâche, sans pitié, sans pudeur, gourmandaient les lenteurs de l'invasion?

Ici se révèlent dans Marat des abîmes de haine.

S'étonner de ses contradictions, ce serait ne le point connaître : il n'eut qu'une logique, celle de la fureur. Le supposer capable d'avoir pactisé, ne fût-ce qu'un instant avec le royalisme, ce serait le calomnier; il ne fit jamais de pacte qu'avec la mort. Quant à intéresser le peuple en faveur des nobles, c'était si peu son dessein, au fond, qu'à la suite du scandaleux numéro où il avait l'air de prendre en main leur cause, il imprimait, en manière de *post-scriptum :* «Si j'avais été le législateur, loin de les avoir dépouillés de leurs titres et de leurs ordres, je leur aurais fait un devoir de les porter continuellement en public; par ce moyen, le peuple les eût distingués au premier coup d'œil dans les élections, il eût appris à s'en défier et à les repousser comme ses ennemis [1]. »Admirable expédient pour tarir, comme il le demande un peu plus haut, la source des discordes et rapprocher les diverses classes des citoyens! Quel mystère cachaient donc toutes ces inconséquences? L'explication véritable, selon nous, est celle-ci :

Dans les derniers mois de 1791, l'émigration armée était le spectre qui se dressait devant tous les esprits. Quiconque tonnait contre elle, ami du peuple! Or, l'émotion publique, en ce train d'idées, ne pouvait que profiter aux membres de la précédente Assemblée, destructeurs du régime féodal, et aux membres de la nouvelle, qui se préparaient à porter aux conspirateurs du dehors un coup terrible. En flétrissant l'abolition des titres de noblesse comme une mesure inique, barbare, qui rendait les vengeances de l'émigration très-naturelles, sinon légitimes, Marat atteignait deux buts également chers à son âme sombre : d'une part, il transformait en actes d'accusation contre les Constituants un des actes de leur carrière qui les honoraient le plus; d'autre part, il disputait d'avance à l'Assemblé législative le bénéfice de la popularité que pouvait lui valoir une vigoureuse déclaration de guerre aux émigrés, et à leurs protecteurs, les rois de l'Europe. Il savait fort bien que restituer aux nobles leurs décorations et leurs titres, alors qu'ils tenaient la pointe de l'épée de l'étranger comme appuyée sur le sein de la patrie, eût été la dernière des lâchetés; il demandait donc là une chose impossible, mais c'était précisément parce qu'il le savait impossible, qu'il la demandait. A la veille d'un incendie qui menaçait de dévorer tant de victimes, il se ménageait le droit de venir s'écrier plus tard : « Je vous avais bien dit que ceux qui *sapèrent barbarement un édifice pompeux qu'avait élevé la gloire et respecté le temps*[2], étaient des hommes d'un orgueil stupide, *des grippe-sous en écharpe tricolore*, des ambitieux, des misérables! Je vous avais bien dit qu'au lieu de réduire au désespoir les descendants d'un Montmorency, d'un Bouillon, d'un Villars, il fallait les ramener, par la restitution de ce qu'ils aiment le plus au monde! Suis-je un prophète, oui ou non? Et en présence de toutes ces ruines amoncelées, de tout ce sang répandu, le peuple refusera-t-il de voir ses vrais ennemis dans les prétendus héros du jour, dans les tribuns dont il acclame follement le patriotisme menteur, dans les directeurs officiels de la Révolution? »

Oui, c'est ainsi que le génie satanique de Marat s'étudiait à rassembler les matériaux de ses futurs réquisitoires. Oh! que Voltaire avait eu raison de lui écrire : « Le néant est un vaste empire : régnez-y [3]! »

Nul, du reste, ne fut plus ardent que lui à enregistrer les détails de la grande désertion de la noblesse. Chaque jour arrivaient des lettres écrites au club des Jacobins par les sociétés affiliées, et, dans ces lettres, dont Marat ne manquait point de publier des extraits, on lisait que le mouvement des émigrations acquérait la force d'un torrent; que les fonctionnaires publics et les officiers de l'armée abandonnaient leurs postes en masse; qu'on avait arrêté aux frontières d'Allemagne quantité de ballots contenant des uniformes écarlates très-riches, des harnais précieux et des housses de velours bleu, chargées de broderies d'or aux armes de France [4]. Un citoyen, nommé Cervière, vint présenter à l'Assemblée un mémoire plein de particularités, non-seulement curieuses, mais émouvantes : « A Coblentz, j'ai vu les princes se livrer à tous les transports de la rage contre la Révolution. — Il y a là quatre escadrons de gardes du corps, maintenant en activité, et toute la cavalerie doit s'y rendre. — La fureur des militaires n'approche pas de celle des ecclésiastiques.—Aucun individu n'est admis s'il n'est porteur de brevets, ou présenté par quatre gentilshommes. — L'habit des gardes du corps est bleu, gilet rouge, culotte nankin, cocarde noire et blanche. Leur paye est de trente-six livres par mois, à prendre sur la solde des régiments qu'ils ont quittés. — Le maire de Montmédi est un chevalier de Saint-Louis,

[1] *L'Ami du Peuple*, nº 559.

[2] Ce sont les propres expressions dont se sert Marat en parlant de l'édifice de la noblesse. Voyez le nº 558 de l'*Ami du Peuple*.

[3] Il est inconcevable que tout ceci ait échappé complétement aux historiens qui nous ont précédé. M. Esquiros, il est vrai, dans son *Histoire des Montagnards*, cite un passage du nº 559; mais il ne cite rien du nº 558; mais il ne dit pas que Marat ne poursuivit de ses anathèmes les résultats de la séance du 19 juin, qu'après l'avoir appelée *glorieuse;* mais il ne flétrit pas, tout démocrate et tout homme de cœur qu'il est, cette apologie, évidemment hypocrite, de l'inégalité, par Marat, et peu s'en faut qu'il ne lui en fasse un mérite. « Il voyait avec peine, dit-il, se reformer, sur les ruines du régime féodal, une nouvelle aristocratie de bourgeois. » Soit; mais il aurait dû alors les attaquer l'une et l'autre, et non pas défendre la première.

[4] Ce dernier fait consigné dans une lettre du district de Sarrelouis à l'Assemblée.

qui prête sa croix à un nommé Desauteux, pour voyager et correspondre avec les fugitifs. — Leur dernière ressource, et ils sont assez scélérats pour s'en vanter, leur dernière espérance est d'empoisonner les eaux. — Le cri d'armes des gardes du corps est UN ROI OU LA MORT, et cette légende est gravée sur leurs boutons. — L'armée est en ce moment de treize mille hommes. — Ils font circuler dans le royaume de faux assignats, et leur émissaire, pour cette opération, est un nommé Lebrun, de Lyon, borgne, de moyenne taille, âgé de vingt-huit ou trente ans, ayant un wiski conduit par un cheval noir [1]. »

On voyait en même temps, comme autant de points orageux qui se seraient dessinés à l'horizon, des rassemblements de transfuges se former à Bruxelles, à Ettenheim; ce n'étaient partout qu'émissaires allant et venant, qu'achats d'armes et de chevaux; séparant enfin leur politique de celle de Frédéric-Guillaume et de Léopold, trop temporisatrice à leur gré, Catherine et Gustave s'étaient fait représenter à Coblentz, la première par le comte de Romanzow, le second par le baron d'Oxenstiern [2]; les princes avaient des envoyés auprès de plusieurs souverains [3]; parmi ces déserteurs de la patrie, nulle pitié pour la France, à moins qu'elle ne leur appartînt tout entière : « Ils la voulaient, comme un amant veut sa maîtresse, morte ou fidèle [4]; » et, sommés impérieusement de partir, sommés de se déshonorer par point d'honneur, une foule de petits gentilshommes se résignaient, vendaient le peu qu'ils possédaient, partaient [5]...

Modèle de circulaire émigrative, remis à un membre de l'Assemblée nationale : « M—, il vous est enjoint, de la part de *Monsieur*, régent du royaume, de vous rendre à (le nom était en blanc) pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M..., qui vous délivrera 100 livres. Je dois vous prévenir que, si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les priviléges que la noblesse française va conquérir [1]. »

Beaucoup de royalistes n'obéissaient qu'en frémissant à ces ordres factieux : la raison leur disait qu'il était insensé de prétendre à former une armée avec des seigneurs, des nobles, des officiers-courtisans, qui tous, se croyant dignes de commander, se refuseraient à l'humble condition de soldat; que l'opulence des uns, la fortune bornée des autres, d'un côté la morgue, de l'autre la fierté en révolte, présageaient de mortelles divisions; qu'au jour du triomphe, s'il arrivait, les dépouilles opimes seraient pour les chefs, et que les gentilshommes obscurs, après avoir laissé la moitié de leur sang sur les champs de bataille, après avoir dissipé leur patrimoine, couraient risque d'être renvoyés chez eux comme des miliciens qu'on licencie le lendemain de la guerre. Ne valait-il pas mieux, même au point de vue monarchique, rester en France, y prendre position, y conserver dans les hauts emplois des coopérateurs et des alliés, y recruter sous main pour la contre-révolution, s'y tenir en disponibilité de service, et être près du trône, afin que, si on le renversait, il ne tombât pas du moins dans le vide; être autour du roi, afin que, s'il mourait, il ne mourût pas du moins abandonné?

Mais que pouvaient ces raisonnements contre les moyens mis en œuvre par Coblentz? A ceux-ci l'on donnait avis que les princes avaient fixé le jour passé lequel tout gentilhomme qui n'aurait pas rejoint leur bannière, serait inscrit sur la liste des félons et des lâches; à ceux-là on disait que la victoire du bon droit leur gardait le châtiment que méritent les traîtres; à d'autres, on parlait de leurs enfants qui naîtraient avec un nom dégradé; à qui se faisait trop attendre, on envoyait une quenouille et un fuseau [7].

Sur ce vaste, sur ce hideux système d'embauchage planait la politique de Monsieur. C'était lui qui, réduisant l'émigration en système, avait allumé parmi les nobles cette fièvre honteuse; et tandis que son malheureux frère, presque sans défenseurs, entouré d'ennemis, luttait sur son trône contre la Révolution, comme un naufragé lutte sur une planche fragile contre la mer mugissante, lui, *régent du royaume,* il intimait en lieu sûr ses volontés souveraines, forçait toutes les grandes familles à déserter la cour de Louis XVI pour venir grossir la sienne, et trônait à Coblentz [8], ayant à ses pieds ce qu'il avait l'insolence d'appeler la *France extérieure.*

Quant à la folle confiance qui s'était emparée de cette *France extérieure,* on n'y croirait pas si elle ne se trouvait attestée par des écrivains royalistes, mélancoliques témoins des extravagances de leur parti. Un d'eux [9] raconte qu'à Coblentz, *au café des Trois-Couronnes*, où les émigrés avaient coutume de se réunir, on parlait de vengeances comme si l'on eût déjà triomphé. Le délire y était porté à ce point qu'un jour, sur la nouvelle que l'abbé Louis venait traiter avec les princes, de la part des principaux révolutionnaires, effrayés ou désabusés, un cri général d'indignation s'éleva : *Point d'accommodement! point d'accommodement!* et ce fut là le titre, ce fut le sujet d'une brochure furieuse que, sous le nom de Henri Audenel, le comte d'Antraigues publia, à la grande satisfaction des *implacables!* Que dire encore? Semblables à ces mendiants qui demandent l'aumône une espingole au poing, les émigrés de Coblentz injuriaient, pour crime d'hé-

[1] Mémoire lu par un des secrétaires de l'Assemblée, et reproduit en substance par *l'Ami du Peuple*, n° 591.
[2] *Mémoires d'un homme d'Etat*, p. 160, 161
[3] *Ibid.*
[4] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, chap. Ier.
[5] Lettre du comte de la Marck au comte de Mercy-Argenteau, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 240.
[6] *Chronique de Paris*, n° 293.
[7] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.
[8] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, chap. XVI, p. 267. Edition de Bruxelles.
[9] Le comte d'Allonville. *Ibid.*, p. 269.

sitation, les princes mêmes dont ils attendaient assistance. Ils avaient appelé au milieu d'eux Suleau, le plus fanatique de leurs journalistes : ils lui confièrent la rédaction d'une feuille qui parut d'abord sous le titre de *Journal des Princes*. Et qu'y lisait-on? Des philippiques contre la *faiblesse* du pacifique prince de Kaunitz, des attaques contre Léopold, dont les *tergiversations* étaient attribuées aux *inspirations d'une terreur panique*, ou aux *ambiguïtés, fruit de quelques doses de machiavélisme* [1].

Telle était donc la cour de Coblentz : quel autre aspect présentait celle de France! Ici, tout n'était quo solitude, deuil qui n'osait même pas s'avouer, larmes secrètes et poignantes inquiétudes. Jusque parmi les hommes des offices du roi, il y avait des Jacobins : on le savait, et on n'osait les renvoyer, tant la Révolution se faisait redouter! Seulement, comme on n'était pas sûr qu'un beau jour les mets ne fussent empoisonnés, il avait été décidé que le roi et la reine ne mangeraient plus que du rôti. Le soin d'apporter furtivement du pain et du vin fut confié à Thierry, intendant des petits appartements. C'était Mme Campan qui avait charge de commander les pâtisseries, ce qu'elle faisait *comme pour elle*, et tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un autre [2]. A l'heure des repas, on cachait sous la table, pour épargner aux gens du service l'injure de toutes ces frayeurs, le pain de Thierry et les pâtisseries de Mme Campan ; et pour se ménager le moyen de manger en cachette, on avait prévenu les domestiques de n'entrer quo lorsqu'ils seraient appelés. Une fois sur cette pente de précautions humiliantes, jusqu'où ne les fallait-il point pousser? Louis XVI ne buvant jamais une bouteille de vin entière à ses repas, il remplissait, afin qu'on ne s'aperçût de rien, celle dont il avait bu à peu près la moitié, avec la bouteille servie par les officiers du gobelet [3] Quels détails! quel jour ils jettent sur la royale agonie de Louis XVI! et comme ils mettent en relief l'abandon barbare dans lequel laissaient leur roi ces preux qui s'en allaient, à l'étranger, écrire sur leur bannière : UN ROI OU LA MORT!

Le 13 octobre 1791, informé quo l'Assemblée législative se proposait de prendre contre l'émigration des mesures foudroyantes, Louis XVI, dans l'espoir de les prévenir, et aussi parce qu'il était réellement intéressé à couper court à ce funeste esprit de désertion, adressa aux commandants des ports une lettre publique où il protestait de sa volonté ferme d'exécuter la Constitution à la lettre, adjurait les officiers de marine de rester à leurs postes, sommait ceux qui avaient quitté la patrie d'y rentrer, et déclarait qu'à ce signe il reconnaîtrait « tous les bons Français, tous ses vrais amis [4]. » Le 14 octobre, une autre lettre, rédigée dans un sens identique, fut envoyée aux officiers généraux, aux commandants des troupes de terre ; et le même jour parut une proclamation du roi concernant les émigrations, dans laquelle on lisait ces mots : « Français qui avez abandonné votre patrie, revenez dans son sein. C'est là qu'est le poste d'honneur, parce qu'il n'y a de véritable honneur qu'à servir son pays et à défendre les lois [5]. »

Ce langage était-il tout à fait sincère? Tout à fait, non sans doute. Livré, avec une âme vacillante à l'excès, aux jeux cruels du destin le plus moqueur qui fut jamais, Louis XVI fut condamné toute sa vie à tromper ses ennemis, ses amis, et lui-même, hélas! Si bien qu'il lui arriva de manquer de bonne foi jusque dans ses mensonges. Ainsi qu'il en donnait publiquement l'assurance, il était décidé à exécuter la Constitution à la lettre, c'est certain, et il s'en ouvrit nettement à Bertrand de Moleville, le jour où ce dernier fut appelé au ministère [6]; mais pourquoi? parce qu'il la jugeait impraticable et que, selon lui, l'observer littéralement, c'était la détruire [7]. Il blâmait, dans son cœur aussi bien quo dans ses proclamations, cette fuite de la noblesse à l'étranger et cet appel violent des princes à la haine des rois, sentant bien que cela revenait à l'environner de périls après l'avoir isolé; mais il n'en conservait pas moins, sur l'état des hommes attachés à son service, les gardes du corps, qui avaient déserté en masse et comptaient former le premier corps de l'invasion; de sorte que l'avant-garde présumée de l'armée qui menaçait la France était payée avec l'or de la liste civile et continuait de faire partie de la maison du roi des Français [8]. » Il y a mieux : c'était la liste civile qui fournissait aux frais d'impression de tous les ouvrages contre-révolutionnaires, de ceux même qu'on adressait aux conspirateurs d'outre-Rhin ou qu'on publiait en leur nom : *Les pétitions des émigrants. — La réponse des émigrants. — Les émigrants au peuple. — Les plus courtes folies sont les meilleures. — Le journal à deux liards. — L'ordre, la marche et l'entrée des émigrants en France*, etc., etc. [9].

D'un autre côté, il est hors de doute que Louis XVI entretenait avec ses frères une double correspondance, l'une ostensible, l'autre secrète, et nullement en rapport avec la première. Lorsque, plus tard, après la prise du château, des commis-

[1] Le comte d'Allonville. *Mémoires secrets*, p. 274.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II; chap. XIX, p. 189.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez le texte de cette lettre dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 157 et 158.
[5] Proclamation du roi concernant les émigrations. *Ibid.*, p. 161.
[6] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. IV, p. 101 et 102.
[7] Bertrand de Moleville l'avoue, avec toute la réserve cependant qu'on devait attendre de son royalisme : « Le roi me dit... Je crois que l'exécution la plus exacte de la Constitution est le moyen le plus sûr qu'il y ait de la faire bien connaître à la nation et de lui faire apercevoir les changements qu'il convient d'y faire. » *Ibid.*
[8] Papiers inventoriés de la liste civile. Voyez le rapport de Gohier à l'Assemblée nationale, séance du 16 septembre 1792.
[9] *Ibid.* — Il importe de remarquer que l'inventaire des pièces trouvées, après le 10 août, chez l'administrateur de la liste civile, fut fait avec la plus rigoureuse précision et la plus grande solennité, chaque pièce ayant été numérotée et parafée, et le procès-verbal signé en présence des commissaires de l'Assemblée nationale, qui étaient Gohier, Andreu, Pinel aîné, Duvel, Benoiston et Ognyes.

saires furent chargés de la recherche des papiers qui s'y trouvaient, on découvrit dans l'appartement du roi un portefeuille où était renfermé le billet suivant, adressé à Louis XVI par Monsieur et le comte d'Artois :

« Je vous ai écrit, mais par la poste, je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un : mêmes sentiments, mêmes principes, même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence; mais c'est qu'en le rompant trop tôt nous vous compromettrions... Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous n'écouterons rien; si C'EST DE VOTRE PART, NOUS ÉCOUTERONS, mais nous irons droit notre chemin. AINSI, SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS..... L.-S. X., Ch.-P.[1]

Venant de l'astucieux comte de Provence, ces assurances de dévouement à son souverain ne sauraient être regardées, quand on les rapproche de sa conduite, que comme le résultat d'une hypocrisie profonde; mais la question n'est pas là. Pour prouver à la France qu'il y avait quelque chose de fort ténébreux derrière toutes ces proclamations royales, où la désertion royaliste était si vivement gourmandée, que fallait-il de plus qu'un billet semblable à celui qui vient d'être cité : « SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS? »

Marie-Antoinette n'était pas moins dissimulée. « Le roi et la reine, écrivait Pellene au comte de la Marck, sont fort bien dans le public. Une dame de la cour disait l'autre jour devant la reine : « Si les émigrés entraient, je voudrais qu'ils foudroyassent Varennes. » La reine lui répondit : « *Vous êtes bien vive, Madame*[2]. » Marie-Antoinette était FORT BIEN DANS LE PUBLIC, selon l'expression de Pellene; mais elle avait, elle aussi, sa « CORRESPONDANCE AVEC L'ÉTRANGER, » comme Mme Campan nous l'apprend, et cette correspondance était de telle nature, qu'il la fallait faire en chiffres. « Celui que la reine avait préféré ne peut jamais être deviné, mais il faut une patience extrême pour en faire usage. Chaque correspondant doit avoir un ouvrage de la même édition. *Paul et Virginie* était celui qu'elle avait choisi. On indique par des chiffres convenus la page, la ligne, où se trouvent les lettres que l'on cherche et quelquefois un mot d'une seule syllabe. Je l'aidais dans ce travail, etc.... [3] »

Jusqu'en 1792, et même jusqu'à cette prise du château des Tuileries qui amena de si formidables découvertes, on n'eut aucune preuve bien positive du double jeu de la cour; mais l'instinct populaire ne s'y trompait pas. Les lettres et proclamations de Louis XVI concernant les émigrés furent donc accueillies, au dedans, avec une défiance extrême; et, trop sûre qu'au dehors on n'en tiendrait aucun compte, l'Assemblée résolut d'en venir aux mesures de rigueur.

Le 20 octobre, Brissot posa la question avec un remarquable mélange de grandeur et de vivacité, distinguant trois classes d'émigrants : la première, celle des princes; la seconde, celle des fonctionnaires déserteurs; la troisième, celle des simples citoyens, entraînés ou séduits : « Vous devez, dit-il, haine et punition aux deux premières classes, pitié et indulgence à la troisième. » C'était surtout les grands coupables qu'il voulait voir châtier : « Au lieu de s'attacher aux branches, on devait attaquer le tronc. » En conséquence, il demanda que, passé un certain délai et après sommation à eux faite de rentrer dans le royaume, les princes, chefs de la révolte et les fonctionnaires publics, fussent poursuivis criminellement, leurs biens confisqués; qu'on fît revivre la loi qui défendait l'exportation des munitions de guerre et du numéraire; et que, quant aux simples citoyens émigrés qui ne prendraient point part à la révolte, on se bornât à assujettir leurs biens à une taxe plus forte [4].

Cette proposition conciliait, dans une assez juste mesure, ce qui est dû à l'intérêt social et ce que réclament les droits naturels de l'homme. Et en effet, si, d'un côté, la patrie ne saurait, comme l'avait si éloquemment et si noblement démontré Mirabeau, se transformer en prison pour ceux qu'appellent sous un ciel différent l'amour de la liberté, l'instinct du bonheur ou les inspirations de la conscience, comment prétendre, d'un autre côté, qu'à ceux-là, quand il leur plait de délaisser la patrie en péril, elle continue à devoir sa protection? La liberté de locomotion est de droit naturel, mais la propriété du sol est de droit social; et lorsque, en désertant son pays menacé, un citoyen rompt le pacte qui le liait à ses concitoyens, il renonce par cela seul au bénéfice des conventions sociales qui les unissent à lui, et c'est à eux alors qu'il appartient de décider, d'après les circonstances, de la nécessité et de l'étendue de cette rupture. Brissot se montrait donc fort modéré, lorsqu'il demandait qu'eu égard aux dangers extraordinaires de la situation, et au surcroît de malheurs qu'annonçait, que devait inévitablement amener toute retraite hors du royaume, on frappât d'une triple imposition les biens des simples citoyens émigrants, et cela en laissant la liberté d'émigrer entière. Car, il insista sur ce dernier point avec une grande chaleur de conviction : « Ni lois prohibitives, s'écria-t-il, ni confiscations! Quand, dans des siècles d'ignorance et de barbarie, on fit contre les juifs des lois prohibitives, l'industrie trompa les regards de la tyrannie par le secret des lettres de change. Louis XIV défendit l'émigration aux protestants. Or, si ce grand prince, avec ses cent mille commis, avec ses trois cent mille soldats, avec ses prêtres, avec ses fanatiques, délateurs et bourreaux, n'a pu parvenir à l'arrêter et y a inutilement souillé son règne, que sera-ce

[1] Rapport de Gohier à l'Assemblée nationale, séance du 7 septembre 1792.
[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 286.
[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 179.
[4] Voyez le texte de ce discours dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XII, p. 162-171.

lorsqu'il n'y a plus de commis, lorsque les soldats se refusent au rôle de délateurs?... La prospérité et la tranquillité publiques, voilà les meilleures lois contre les émigrations [1]. »

Vergniaud, qui prit la parole le 22 octobre, prononça un discours qui, sans les formuler en termes bien clairs, poussait à des conclusions beaucoup plus sévères, discours violent, éloquent, indigné, que coloraient tour à tour le dédain et la colère, où il comparait les émigrés menaçant la France à « de misérables pygmées parodiant l'entreprise des Titans contre le ciel, » où il rappelait à l'Europe, si jamais elle se levait tout entière contre nous, que « quelques milliers de Grecs avaient triomphé d'un million de Perses, » et finissait par cette fière, par cette mélancolique parole: « Dans tous les événements, le succès est l'affaire du destin [2]. »

Condorcet avait proposé qu'on déférât le serment civique aux émigrés, qu'on exigeât d'eux la déclaration qu'ils ne s'armeraient ni ne solliciteraient l'étranger à s'armer contre la patrie, et que, moyennant cette déclaration, ils fussent admis à jouir de leurs biens, droits et pensions, « la renonciation à la patrie n'étant pas un délit. » Ce thème, auquel la gravité extraordinaire des événements donnait un caractère de naïveté dérisoire, fut repris par le feuillant Pastoret avec une habileté qui touchait à l'astuce. A le voir présenter sous ses plus hideux aspects le crime des émigrations systématiques, à l'entendre affirmer que, de quelque manière qu'on envisageât la conduite des émigrants, « il était impossible de les défendre, » on s'attendait à des conclusions rigoureuses, lorsque, soudain, se rangeant de l'avis de Condorcet: « Leur orgueil, dit-il, aurait résisté à une loi sévère; leur intérêt, un motif plus noble peut-être, les ramènera, et, peut-être encore, quand ils auront posé le pied sur la terre qui les a vus naître, ils s'y sentiront soulagés, comme les Grecs, poursuivis par les remords, se sentaient plus tranquilles au moment où ils embrassaient l'autel des dieux [3]. »

Le 31, la voix d'Isnard retentit : ce fut un vrai coup de tonnerre. « Je demande à l'Assemblée, à la France, et.... — l'œil fixé sur un membre qui l'interrompait — à vous, monsieur, s'il est quelqu'un qui veuille soutenir que les princes émigrés ne conspirent pas contre la patrie, et que tout conspirateur ne doive pas être au plus tôt accusé, poursuivi, puni... S'il est quelqu'un qui l'ose soutenir, qu'il se lève! »

A ce brusque début d'un orateur ignoré, à cet interrogatoire impérieux, les uns se répandent en applaudissements, les autres murmurent. Vergniaud, qui préside, s'étonne; mais, à la menaçante question, pas de réponse. Alors, frémissant, hors de lui, possédé, comme l'avait été quelquefois Mirabeau et plus encore, du démon de l'éloquence, Isnard frappe à coups pressés sur les cœurs : « Nous ne punissons pas les chefs des rebelles, et nous avons détruit la noblesse! Ah! je le vois, ces vains fantômes n'ont pas cessé d'épouvanter. — Il est temps, il est temps que ce grand niveau de l'égalité, placé sur la France libre, prenne son aplomb. — C'est la longue impunité des grands criminels qui a pu rendre le peuple bourreau. — La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois. — Il faut que la loi gouverne, que sa voix foudroyante retentisse, et qu'elle ne distingue ni rangs, ni titres, aussi inexorable que la mort quand elle tombe sur sa proie. — On vous a dit que l'indulgence est le devoir de la force, que la Suède et la Russie désarment, que la Prusse n'a pas intérêt à nous attaquer, que l'Angleterre pardonne à notre gloire, que Léopold attend la postérité! Et moi, je dis que la nation doit veiller sans cesse, parce que le despotisme et l'aristocratie n'ont ni mort ni sommeil, et que, si les nations s'endorment un seul instant, elles se réveillent enchaînées; et moi, je soutiens que, si le feu du ciel était au pouvoir des hommes, il faudrait en frapper ceux qui attentent à la liberté des peuples. — Manlius, sauveur de la République, est accusé de conspiration contre la liberté publique. Il présente des bracelets, des javelots, douze couronnes civiques, deux couronnes d'or, trente dépouilles d'ennemis vaincus en combats singuliers, et sa poitrine criblée de blessures... On le précipite du haut de ce même rocher d'où il avait culbuté les Gaulois! — Depuis trois ans, nous récompensons les forfaits des patriciens conspirateurs avec des chariots d'or : si je votais de pareils dons, j'en mourrais de remords. — Je demande la question préalable sur le projet de M. Condorcet, parce que je pense que le serment est une mesure illusoire et vaine; que c'est souiller la sainteté du serment que de le placer dans des bouches qui ont soif de notre sang; que nos ennemis promettront tout et ne tiendront rien; qu'ils ne reconnaissent d'autres divinités que l'intérêt et l'orgueil; qu'ils jureront d'une main, et de l'autre aiguiseront leurs épées [4]. »

Tant de passion avait quelque chose d'irrésistible : en vain, par une misérable tactique assez conforme à sa politique, le ministre de la marine essaya de changer le cours des préoccupations de l'Assemblée [5]; en vain, Condorcet tenta de lutter contre ce torrent tombé de la cime des hautes montagnes, tout fut entraîné. L'Assemblée vota, séance tenante, la proclamation qui suit : « Louis-Stanislas-Xavier, prince français, l'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la Constitution française, titre 3, chapitre II, section 3, nombre 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois, faute de quoi, vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence. »

[1] *Histoire parlementaire*, loc. cit.
[2] Voyez ce discours dans Buchez et Roux, t. XII, p. 179-191.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 196.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 200-203.

[5] Cette circonstance, dont les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ne parlent pas, n'avait point échappé à Marat. Voyez l'*Ami du Peuple*.

Et, le 9 novembre, il fut solennellement décrété :

« Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie.

« Si, au premier janvier prochain, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort.

« Seront coupables du même crime et frappés de la même peine, les princes français et les fonctionnaires publics, absents à l'époque ci-dessus citée du 1er janvier 1792.

« Dans les quinze premiers jours de ce mois-là, convocation de la haute cour, s'il y a lieu.

« Les revenus des conjurés condamnés par contumace seront, pendant leur vie, perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers légitimes.

« Dès à présent, tous les revenus des princes français, absents du royaume, sont séquestrés.

« Tout officier, qui abandonnerait son poste sans congé ou démission acceptée, sera puni comme le soldat déserteur.

« Pour tout Français qui, soit en France, soit au dehors, embaucherait des individus destinés à grossir les rassemblements d'émigrés, la mort[1]. »

De cette loi, qu'on l'approuve ou qu'on la blâme, qu'on reconnaisse ou qu'on nie la fatalité des circonstances d'où elle sortit, de cette loi d'airain sont comptables devant l'histoire : Vergniaud, qui y avait préparé les esprits; Isnard, qui l'arracha aux émotions d'un auditoire palpitant; Brissot, qui, beaucoup plus âpre dans son journal qu'à la tribune, l'approuva[2]; en un mot, les Girondins, qui l'emportèrent de haute lutte dans l'Assemblée, dont ils formaient déjà le parti dominant.

Ainsi, ce furent les Girondins, eux dont la modération a été tant célébrée par des écrivains mal informés ou prévenus, qui posèrent le principe de la LOI DES SUSPECTS, premier pas dans la Terreur.

La Terreur ! Ah ! dans ce mois-là même, et tandis que le vent qui soufflait de Saint-Domingue apportait à Paris les gémissements, les hurlements, les cris de rage d'une effroyable guerre servile, Avignon subissait une dictature d'assassins !...

Marat, dans l'affaire des émigrés, fut enchanté de l'audace d'Isnard; il déclara que son discours était *rayonnant de sagesse*[3]; mais il s'éleva contre le décret avec une violence extrême et tout à fait inattendue. Qu'était-ce donc que ce décret salué par les cris de joie d'un vulgaire imbécile? « Un leurre, pour donner aux conspirateurs le temps de consommer leurs complots. Prononcer la confiscation, sans préjudice du droit des femmes et des enfants, quelle moquerie! Est-ce que les femmes n'ont pas droit aux biens de leurs maris, et les enfants à ceux de leurs pères? La belle garantie, vraiment, que cette perspective d'une haute cour nationale qu'on ne manquerait pas de composer de créatures du château! On menaçait les princes du séquestre : cela empêcherait-il les ministres de prodiguer aux frères du roi les revenus de la nation? Tous les autres articles du décret,... puérils et insignifiants[4]. » Dans un numéro suivant, Marat allait plus loin : il supposait de Broglie, Lambesc, Bouillé, condamnés d'abord par contumace, puis se présentant d'eux-mêmes au tribunal pour « faire reviser leur procès aux yeux d'un public *un peu refroidi*[5], » et il leur mettait dans la bouche un plaidoyer qu'il affirmait irréfutable : « Le soin de conserver nos jours par la retraite est donc un crime à vos yeux? On nous accuse de nous rassembler pour conspirer contre la patrie : la preuve[6]? » etc..., etc... Passant à la défense des officiers déserteurs : « De quel droit les punirez-vous de la violation de leur serment civique, lorsque vous les avez forcés de violer le premier serment de fidélité qu'ils ont prêté au roi exclusivement, lors de leur réception[7]? » Étrange justification ! étrange raisonnement! Et la conclusion ne l'était pas moins : « Que fallait-il faire? Rien. Car tout mon espoir pour sauver la patrie est dans la guerre civile, si toutefois le peuple a le dessus[8]. »

Ni les partisans de la cour ni le peuple ne jugèrent le décret aussi *favorable aux émigrés* que Marat le prétendait! « Le peuple, écrivait amèrement au comte de la Marck le royaliste Pellenc, voit ce décret avec plaisir, parce que la vengeance plaît toujours à la multitude, et nous ne devons pas oublier, si nos histoires de guerres civiles sont fidèles, que nous sommes une des nations les plus barbares qui existent[9]. »

On devait s'attendre à ce que le roi refusât sa sanction : c'est ce qui eut lieu. Seulement, pour adoucir l'effet de ce *veto*, Louis XVI fit part à l'Assemblée de nouvelles mesures qu'il avait prises, disait-il, contre les émigrés. Ces mesures étaient une seconde proclamation un peu plus pressante que la première, et deux lettres adressées, l'une à Monsieur, l'autre au comte d'Artois, les invitant à rentrer, et, s'il le fallait, le leur ordonnant[10]. Mais, sans s'inquiéter si, à force de répéter que Louis XVI n'était pas libre, et de le lui écrire publiquement, ils ne le livraient pas à la risée de l'Europe, les deux princes lui répondirent comme s'ils n'eussent vu en lui qu'un triste pantin, dont des mains, qui ne daignaient pas même se cacher, faisaient jouer les ressorts.

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 218-221.
[2] Voyez le *Patriote français* du 15 novembre, et la vivacité avec laquelle le décret sur les émigrés y est défendu contre la *Chronique*, journal de Condorcet.
[3] *L'Ami du Peuple*, n° 589.
[4] *L'Ami du Peuple*, n° 596
[5] *Ibid.*, n° 597.
[6] *L'Ami du peuple*, n° 597.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 264 et 265.
[10] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XII, p. 225-229.

« Mon honneur, mon devoir, ma *tendresse*, disait dérisoirement Monsieur dans sa réponse, me défendent également d'obéir. »

Quant à la sommation que lui avait faite l'Assemblée, il la repoussa, sacrifiant sa dignité au plaisir de la parodie, en termes qui visaient à l'esprit, voulaient monter jusqu'au dédain, et s'arrêtaient à l'impertinence :

« Gens de l'Assemblée française se disant nationale, la saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chapitre 1er, section 1re des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de quoi, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des enragés dignes des Petites-Maisons [1]. »

Cette réponse montrait assez quelle arrogante confiance les émigrés puisaient dans l'espoir d'une coalition. De leur côté, les Girondins n'avaient pas attendu un tel avertissement pour associer à l'idée de leur guerre aux nobles celle d'une guerre à tous les rois, protecteurs des nobles... Mais avant d'entrer dans le récit de ce grand mouvement, disons comment ceux qui frappaient si rudement les émigrés d'une main, de l'autre, et dans le même temps, frappaient les prêtres.

CHAPITRE V.

LES FAUX MARTYRS.

Guerre civile des consciences. — Le Paradis et l'Enfer aux prises. — Tableau de la Vendée sous la main des prêtres. — Libelles indécents en faveur des prêtres non assermentés; *grande conversion du Père Duchesne par sa femme*. — Débats sur les troubles religieux. — Lutte entre deux évêques-jureurs, Fauchet et Torné. — Opinion de Gensonné. — Théorie des suspects développée par Isnard. — Mot de François de Neufchâteau. — Formation d'un comité de surveillance. — Décret contre les prêtres réfractaires. — La puissance des prêtres se maintenant sous la forme du martyre. — Le *veto* délibéré en conseil; les ministres contre, Louis XVI pour; Louis XVI l'emporte. — Lutte sur la question du *veto*, entre le génie de Talleyrand et celui de Camille Desmoulins.

La constitution civile du clergé n'avait en aucune sorte touché à la religion; œuvre des Jansénistes, c'est-à-dire des croyants les plus rigides qu'il y eût au monde, elle n'avait en rien altéré le dogme catholique, et il fallait une mauvaise foi bien grande pour prétendre qu'on avait déchiré l'Evangile, blasphémé le Christ, déclaré la guerre à Dieu, en établissant un siége épiscopal par département et une paroisse par commune; en attribuant au peuple, selon l'usage de la primitive Église, l'élection des évêques et des curés; en rendant les fonctions épiscopales et curiales gratuites; en salariant ceux qui les remplissaient, aux frais du trésor public. Mais la constitution civile du clergé n'en avait pas moins été une faute, et déplorable, par cela seul qu'elle fournissait aux prêtres, ennemis de la Révolution, un prétexte pour crier à la discipline de l'Église violée, à la religion perdue, et pour jeter ainsi un désordre mortel dans une foule de consciences encore enveloppées d'ombres.

Puis, était venue l'obligation imposée aux prêtres de prêter serment à cette constitution civile du clergé qu'ils déclaraient impie, nouvelle faute qui, aux yeux du peuple superstitieux des campagnes, ne pouvait manquer de transformer les réfractaires en martyrs.

Il n'y parut que trop. Le haut clergé, uni aux aristocrates, prit occasion de là pour tout embraser; le bas clergé, qui avait d'abord salué la Révolution d'un cri de joie et de délivrance, n'osa, garrotté qu'il était dans les liens de la franc-maçonnerie religieuse, se séparer des évêques; la désertion des évêchés et des cures devenant générale, il fallut remplacer les pasteurs, déjà et depuis longtemps en possession des âmes simples, par des hommes nouveaux, quelques-uns flétris et sans mœurs [2], d'autres respectables, mais poursuivis d'anathèmes jusque dans le temple, et contre qui sifflaient des serpents cachés sous la pierre de chaque autel.

Quelle guerre civile est comparable à celle où la folie humaine met aux prises le paradis et l'enfer! Le service divin se faisant la baïonnette au bout du fusil [3]; les églises tantôt désertes, tantôt ensanglantées; des prêtres assermentés réduits à fuir devant des bandes de dévotes en fureur [4]; chaque jour des femmes se séparant de leurs maris, ou des enfants de leurs pères [5]; la Révolution fatalement englobée dans la haine que portaient aux intrus, surtout en Bretagne, une foule de paysans trompés; enfin, l'émeute sur la place du village, le combat autour du confessionnal, la discorde au foyer de la famille, telle était la France, précipitée, égarée, entre deux genres de fanatisme.

Deux commissaires civils, Gallois et Gensonné, avaient été envoyés, en vertu des décrets de l'Assemblée constituante, dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres : leur rapport, présenté le 9 octobre à l'Assemblée législative, montra combien la plaie était envenimée, profonde. Nulle part, le schisme n'avait produit de plus désastreux effets que dans la Vendée. Attaché en général à ses anciens pasteurs, le peuple de ces campagnes y vivait dans un état d'inexprimable angoisse ou de colère farouche; tout juge, tout administrateur, tout électeur, qui concourait à l'exécution de la loi concernant les

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 231 et 232.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 126. Collection Berville et Barrière.

[3] *Ibid.*, p. 127.

[4] L'abbé Jager, dans sa très-partiale *Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution*, avoue néanmoins le fait de prêtres constitutionnels chassés des églises à coups de pierre : « Les femmes, dit-il, étaient les plus ardentes. » T. III, p. 6.

[6] Rapport de MM Gallois et Gensonné à l'Assemblée nationale, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 87.

fonctionnaires ecclésiastiques, devenait un objet de haine; les municipalités étaient désorganisées; l'indigent n'obtenait de secours, l'artisan n'obtenait d'emploi, qu'autant qu'il s'engageait à ne pas aller à la messe des *intrus;* dans les villages, dans les bourgs, les jours de dimanche et de fête, on voyait les habitants déserter en masse leurs foyers, pour aller entendre la messe du prêtre réfractaire, à une lieue de là, quelquefois plus loin, et lorsqu'ils rentraient chez eux, excédés de fatigue, on juge de quel œil ils regardaient les cinq ou six personnes qui, trouvant à leur portée un prêtre de leur choix, paraissaient jouir d'un privilége exclusif en matière de religion [1]!

Le clergé ennemi de la Révolution avait soin, de son côté, d'attiser cette flamme. Vainement la loi lui ouvrait-elle, pour y dire la messe, les églises mêmes desservies par les curés qui avaient prêté serment : il n'avait garde d'user de cette liberté, le mot d'ordre étant de n'avoir aucune espèce de communication avec les *intrus* [2], afin que le peuple s'habituât à les fuir comme des pestiférés.

Dans leur rapport, rédigé d'ailleurs avec une modération remarquable [3] et qui concluait à la consécration du principe de tolérance comme au meilleur remède contre le mal dénoncé, Gallois et Gensonné citèrent des manuscrits saisis chez les missionnaires de la maison de Saint-Laurent, et rédigés en forme d'instruction, à l'usage du peuple des campagnes. Il y était dit que s'adresser aux *intrus* pour l'administration des sacrements, c'était péché mortel; que ceux que mariaient les *intrus* n'étaient pas mariés; que les enfants issus de tels mariages étaient des bâtards; que la malédiction divine planerait sur leurs berceaux; qu'il fallait enterrer les morts secrètement, plutôt que de confier aux assermentés le soin des sépultures [4]. En d'autres termes, l'Église disputait le citoyen à l'État jusque dans le tombeau! Une lettre explicative de l'instruction de l'évêque de Langres, et adressée, sous enveloppe, au curé de la Réorthe, contenait des recommandations analogues. On y rappelait, en outre, pour le besoin du moment, cette simplicité, cette pauvreté des premiers siècles de l'Église — dont elle avait si bien su s'affranchir depuis — comme un bon procédé pour enflammer la ferveur des fidèles : « Une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou quelque autre étoffe commune, des vases d'étain, suffiront [5]... »

Là ne se bornaient pas les excitations. A Paris, ne rougissant pas de se faire les plagiaires de tout ce que le délire de la Révolution avait enfanté, comme pamphlet, de plus calomnieux et de plus indécent, les défenseurs du clergé publièrent contre les prêtres assermentés une foule de libelles où l'on empruntait à Hébert son style, ses fureurs, et le nom même qui lui avait valu tant de vogue dans les tavernes : *De par la mère Duchesne, anathèmes très-énergiques contre les jureurs ; — sur la bâtardise des enfants nés d'un mariage constitutionnel. Grand jugement de la mère Duchesne ; — grande conversion du père Duchesne par sa femme, etc., etc.* [6]. Il faut donner une idée de ces productions, sortes de documents qui enseignent mieux l'histoire vraie que beaucoup de pièces officielles, que beaucoup de harangues pompeuses, et que nos prédécesseurs, soit fausse pudeur, soit ignorance, ont si complétement passées sous silence.

« Le père Duchesne. Sac.... mille.... mort.... nom d'un tonnerre.... comment ! des b.....s d'aristocrates encore chez moi ! Femme, j'ai déjà dit mes volontés : de la mémoire, sinon gare tes deux bras ! Et vous, commère, qui venez engueuser ma femme, voyez-vous bien c'te porte : eh bien, elle vous montrera toujours visage de bois....

« La mère Duchesne. Mn'ami, filons doux, s'il vous plaît. Vous savez que je n'nous mouchons pas du pied. Pour la gueule, jo l'ons aussi bonno que vous, monsieux not homme.

« Le père Duchesne. Comment ! sapré g...., t'oses me raisonner. Si je te....

« La mère Duchesne. N'approche pas, vieux bouc, car si je mo mets en furie, malgré mon chien de rhumatisme, j'arrache au moins les deux yeux de ta h....e de tête.

« Monsieur le curé. Mes amis, mes bons amis, point de bruit, jo vous en conjure. Je ne viens pas pour être un sujet do discorde entre vous. Puisque ma présence vous est désagréable, monsieur Duchesne, je me retire. Cependant, toutes les fois que je pourrai vous être utile, ma porte sera ouverte, et je me ferai un véritable plaisir de vous obliger.

« La mère Duchesne. Eh bien, chien d'animal, sais-tu ben ce que t'as fait, en congédiant ce bon prêtre, not père, not consolateur, qui nous a tant prêché, tant dit de bonnes choses, tant soulagé depuis quarante ans ! Hélas ! si je n'sommes pas morts de faim, si j'avons élevé nos enfants, si on n'a pas vendu nos meubles, si j'avons marié not fille à not gendre, à qui en avons-vous obligation, si ce n'est à co prêtre du bon Dieu?... Ma pauvre voisine était la seule à qui je contions nos peines. Al faisait tout ce qu'al pouvait pour nous aider; mais la pauvre diablesse est maintenant presque aussi à plaindre que nous. Voyant donc comme ça not misère, al est allé trouvé not curé, non pas ce bon vieux saint homme qui sort d'ici et que tu as si mal agacé, mais co petit f.......t si pincé, si frisé, si calamustré, et qui ressemble plutôt à une poupée qu'à un prêtre. Eh ben, tu ne sais pas ce que lui a dit ce b....e-là, avec ses six mille livres de rente, et ses manches fines, et ses souliers luisants, et sa don-

[1] Rapport de MM. Gallois et Gensonné, t. XII, p. 87 et 88 de l'*Histoire parlementaire.*

[2] *Ibid.*, p. 89.

[3] L'abbé Jager est forcé d'en convenir. Voyez son *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution,* t. II.

[4] Rapport de MM. Gallois et Gensonné, etc., p. 85.

[5] *Ibid.*, p. 81.

[6] Tous ces libelles *pieux* se trouvent réunis dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, Père Duchesne, 1035. 6, 7. British Museum.

zelle parée comme un autel ? *Ma mie, ma mie, j'nous mêlons plus des pauvres, nous ; j'n'en avons pas trop, nous. Allez, allez au district.* Et puis, zeste ! il l'y f..t la porte au nez. N'est-il pas vrai, voisine, que ça vous est arrivé comme ça ?

« La voisine. Hélas ! oui. Jamais not hon vieux ancien n'nous a reçu de cette magnière-là... Voyant donc comme ça que j'étais si mal reçue de ce curé de la nation, j'allons au district, j'demandons à parler au maire.... *Eh ben, ma bonne, que voulez-vous ?* — Du pain pour ma voisine. — *Qu'al vienne elle-même.* — Mais elle est malade, al ne peut grouiller; v'nez la voir sur son chien de lit, où al crie comme une damnée. — *Oh ! un district ne va pas comme ça chez le monde.* — Mais, sapré chien, quand ol pourra marcher, elle n'aura pas besoin de toi — *Comment! coquine, t'insultes un district ! En prison !...* Hélas! on f..t la pauvre voisine en prison comme une voleuse.... Ah ! si j'retourne jamais au district, j'veux ben qu'un loup me croque. Queux diable aussi a inventé ces f....s noms-là ? Ah ! not bon vieux curé ne nous recevait pas comme ça, etc... etc.... »

A la suite de cet ortificieux tableau, l'outeur du dialogue met dans la bouche de Grospain, gendre du père Duchesne, le résumé banal de tous les arguments employés par les prêtres non assermentés contre leurs adversaires, pour prouver que ceux-ci ont rompu avec la véritable Église, celle du pape, celle du Christ; et, comme le père Duchesne, ne pouvant répondre, renvoie son gendre à ce que disent de fort bons citoyens, l'abbé Gouttes, l'abbé Grégoire, l'abbé Marolles, le dialogue continue en ces termes :

« La mère Duchesne : Ah ! oui. oui, j'ons déjà entendu ben parler de toutes ces b.....s de nations-là. Et d'abord, stila que t'a nommé le premier, oide-moi donc un peu.

« Le père Duchesne : Qui. l'abbé Gouttes?

« La mère Duchesne : Ah! oui, stila qu'aime la goutte, et qui n'y voit pas pus que son nom, qui barbotte, et qu'a perdu toute sa crinière à la bataille.

« La voisine : Effectivement, à la bataille. Car on m'a conté qu'il a porté la brette au c., pendant longtemps ; qu'il a ensuite changé son bonnet de dragon contre un bonnet carré; et qu'après avoir fait son tour de France et juré contre ses capitaines et ses évêques, on l'a enfin, pour récompense, f...u évêque d'Autun.

« Le père Duchesne : Mais l'abbé Grégoire, c'est mon bon ami, celui-là, et je te défends bien d'en dire du mal, f....e !

« La mère Duchesne : Ab ! oui, ce p'tit gueux de juif qui veut concire tout son diocèse?

« Grospain : Dites donc *circonçire*, notre mère.

« La mère Duchesne : Laisse-moi en repos avec ton *sire*. On s'embarrasse ben aujourd'hui d'un *sire* de plus ou de moins !

« Le père Duchesne : Pour le coup, femme, tu n'auras rien à dire de celui qu'on vient de nommer évêque de Lyon, et qui a fait tant de bons sermons sur la Révolution ?

« La mère Duchesne : Qui, et'abbé l'omour.... l'amoureux.... l'amourette? Je ne sais s'il est amoureux des p.....s, mais tout ce que j'sais, c'est qu'il est f........tamoureux d'argent, comme lui a dit un jour, en pleine assemblée, son imprimeur Marigot, à qui l'chien a voulu voler son labeur. » Etc..., etc....

Faire peser sur tout le clergé la responsabilité de ces attaques indécentes serait injuste ; mais elles montrent que si, dans la Révolution, on fit usage d'armes grossières et empoisonnées, ce ne fut pas, du moins, le tort d'un seul parti !

Dès le 7 octobre, Couthon avait commencé la guerre aux prêtres non assermentés par la dénonciation de ce fait, très-permis, il en faut convenir, aux termes mêmes de la Constitution, qu'ils « confessaient, disaient la messe, faisaient de l'eau bénite dans leurs maisons ; » à quoi il avait ajouté, il est vrai, l'affirmation d'un fait plus grave, celui d'un curé réfractaire qui, disant la messe dans une église qu'un prêtre assermenté desservoit, s'était tout à coup déshabillé au milieu de la cérémonie et s'était enfui en criant : « Cette église est polluée [1]. » Peu de jours après, consultée sur la question de savoir si on devait continuer leur pension aux prêtres qui se mariaient, l'Assemblée révéla son esprit, en déclarant, malgré l'opposition de Lecoz, évêque assermenté, du reste, que la pension devait être continuée, attendu que nulle loi n'interdisait le mariage des prêtres [2]. L'orage approchait. Le 21 octobre, le parti à prendre relativement aux troubles religieux fut mis à l'ordre du jour.

Lejosne demanda que, par mesure générale et sans autre formalité, les prêtres réfractaires fussent relégués dans les chefs-lieux des départements. « Car, disait-il, s'ils excitent des désordres, que faire? Les renvoyer devant les tribunaux? Ils seront acquittés, parce que les gens de robe sont ennemis de la Constitution. »

Mais quoi ! on allait donc la descendre, cette pente formidable des lois exceptionnelles? A cela l'orateur répondait que les prêtres n'appartenaient point à la classe des citoyens ordinaires ; que leur responsabilité devait être mesurée à leur influence; qu'ils gouvernaient dans l'homme, rivaux dangereux de l'État, ce qui est tout l'homme... l'âme [3] !

On ne pouvait aller plus droit à la question. Seulement, Lejosne oubliait que le coup frappé ici sur le prêtre retombait sur le croyant. La justice, à l'égard du premier, risquait à l'égard du second, de devenir tyrannie ; et, pour les fidèles qui, en perdant leurs pasteurs, croyaient perdre leur Dieu, que devenait ce principe trois fois sacré, cette conquête de l'esprit nouveau, cette inestimable garantie que la Constitution avait consacrée : la liberté de conscience ?

Émus du donger qu'elle semblait courir, un

[1] *Moniteur*, séance du 7 octobre 1791.
[2] *Ibid.*, séance du 19 octobre.
[3] Séance du 21 octobre 1791.

esprit charmant, un poëte, demanda grâce pour elle, hors de l'Assemblée. C'était André Chénier. Malheureusement, il hasarda plusieurs affirmations d'une fausseté trop manifeste, celle-ci, par exemple : « Les prêtres ne troublent point les États quand on ne s'y occupe point d'eux[1]. »

Dans les séances des 26 et 27 octobre, une lutte très-vive et tout à fait inattendue s'engagea, au sein de l'Assemblée, entre deux évêques assermentés, l'un et l'autre appartenant à la Révolution : Fauchet, évêque du Calvados, et Torné, évêque du Cher. On connait Fauchet. Torné joignait beaucoup de modération à du talent ; à Versailles, il avait prêché avec distinction devant Louis XVI; appelé ensuite à la cour de Stanislas, il y était devenu l'aumônier de ce prince[2], jusqu'au jour où il se sentit entraîné par le torrent des idées nouvelles.

« Point de persécution, messieurs, dit d'abord Fauchet : le fanatisme en est avide, la philosophie l'abhorre, la vraie religion la réprouve, et ce n'est pas dans l'Assemblée nationale qu'on l'érigera en loi. » Il ne voulait point, conséquemment, qu'on emprisonnât les réfractaires, qu'on les exilât, qu'on les déplaçât, qu'on mit obstacle à la propagation de leurs pensées. Mais l'État était-il tenu de nourrir ses plus cruels ennemis ? La communauté se devait-elle de payer pension à ceux qui refusaient d'accepter la loi commune? C'est ce que Fauchet niait résolûment : « La nation permet tous les cultes, mais elle n'en paye qu'un. » Il trouva des mots pleins d'emportement. Il cita le vers fameux : *Abimons tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église*. En parlant de ces faux ministres de l'Évangile, artisans cachés de troubles, doucereux apôtres de guerre civile, il s'écria : « En comparaison de ces prêtres, les athées sont des anges. » Sa conclusion fut : refuser tout traitement aux prêtres non assermentés, les vieillards ou invalides exceptés ; et ceux qui seraient convaincus de tentatives de troubles, les condamner à cinq ans de gêne[3].

Le lendemain, Torné, avec une émotion visible, montait à la tribune. Il convint que les trames ourdies entre la sacristie et le confessionnal devaient être l'objet d'une inquiétude vigilante, il convint que les prêtres convaincus d'avoir fomenté des désordres devaient être punis; mais proscrire en masse, aveuglément, indistinctement, à la manière de Sylla, à la manière de tous les tyrans ; mais faire précéder le crime par le châtiment, qui toujours le doit suivre; mais frapper du même coup, pour le refus d'un serment que la loi, après tout, proposait mais n'ordonnait pas, le factieux et l'homme paisible, l'agitateur et l'ermite, le prêtre qui trompait et le prêtre qui se trompait, celui dont le refus de prêter serment tenait à de grands vices et celui dont le refus tenait à de grandes vertus !... Il appela le décret proposé par son collègue du Calvados un système de « honteux dépouillement. » Et encore s'il n'eût été mis en avant, ce système, que contre ceux dont la culpabilité serait preuvée! Mais non. Voilà qu'il s'agissait d'étendre cette féroce mesure même sur ceux qui n'auraient commis que de paisibles erreurs. « Ah ! ce ne serait plus alors seulement une barbarie dans le code pénal, ce serait une horreur en morale, et en législation un opprobre. Condamner à la faim des hommes ci-devant fortunés, après les avoir déjà condamnés à l'indigence, ce serait une cruelle et basse parcimonie. Elle n'aurait que la dureté du corsaire, sans avoir l'iniquité du vol ; mais en serait-elle moins pour cette législature une tache éternelle? »

De la part d'un de ces *intrus* que les prêtres réfractaires poursuivaient d'une haine si farouche, rien de plus généreux que cette indignation de Torné : elle toucha vivement les cœurs. « Je demande, s'écria le jeune Ducos, je demande l'impression de ce discours, en expiation du discours intolérant dont l'impression a été décrétée hier. » Il parlait de celui de Fauchet. Des applaudissements retentirent, mêlés de murmures cependant; et d'un ton sévère : « Je pense, dit Lacroix, que l'Assemblée n'a ici à expier que sa trop grande facilité à se laisser injurier par ses membres. » On décréta l'impression du discours de Torné, sans que Fauchet eût pu obtenir de répondre[4].

Il revint à la charge le 3 novembre, s'étonna qu'on l'eût accusé d'intolérance pour n'avoir pas voulu qu'on payât des empoisonneurs publics; et, comme exemple de l'esprit de fureur que soufflaient autour d'eux les prêtres non assermentés, il cita le fait de deux ou trois cents femmes d'une paroisse de Caen, qui avaient poursuivi le curé constitutionnel, homme fort paisible, l'avaient chassé à coups de pierre jusque dans son église, et y avaient descendu, pour le pendre devant l'autel, le réverbère du chœur[5].

A cette voix passionnée succéda la parole grave de Gensonné : « Séparons de la religion tout ce qui tient à l'ordre civil. Lorsque les ministres du culte que la nation salarie seront réduits à des fonctions purement religieuses; lorsqu'ils ne seront plus chargés des registres publics, de l'enseignement et des hôpitaux, lorsqu'ils ne seront plus dépositaires des secours que la nation destine à l'humanité souffrante; lorsque vous aurez détruit ces corporations religieuses de prêtres séculiers, absolument inutiles, et cette nuée de sœurs grises qui s'occupent moins de soulager les malades que de répandre le poison du fanatisme, alors, les prêtres n'étant plus fonctionnaires publics, vous pourrez adoucir la rigueur des lois relatives au serment ecclésiastique; vous ne gênerez plus la liberté des opinions, vous ne tourmenterez plus les consciences, vous n'inviterez plus, par l'intérêt, les hommes au parjure. »

[1] *Moniteur* du 22 octobre 1791.
[2] L'abbé Jager, *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, t. III, p. 17.
[3] *Moniteur*, séance du 26 octobre 1791.
[4] *Moniteur*, séance du 27 octobre 1791.
[5] *Ibid.*, séance du 3 novembre 1791.

Il termina par ces simples et belles paroles : « Rappelez-vous que le respect pour la liberté individuelle est le plus sûr garant de la liberté publique, et qu'on ne doit jamais cesser d'être juste, même envers ses ennemis [1]. »

Gensonné venait d'indiquer en partie le vrai remède. Tout principe qui a sa racine dans l'esprit des hommes enfante son armée. Mettre cette armée en déroute, l'exterminer même, ce n'est rien, tant que subsiste le *principe générateur*, tant que l'hydre de Lerne est là ! On n'abat point une idée d'un coup de sabre : c'est en lui opposant une idée contraire qu'on la tue, si elle est d'essence périssable. Et de là vient que, dans l'histoire, la violence des persécuteurs ne profita jamais, en fin de compte, qu'à la doctrine des persécutés. Le prêtre est puissant, parce que, dans le partage du pouvoir entre l'État et lui, il gouverne les affections, la part de Marie, tandis que l'État n'a que le gouvernement des intérêts, la part de Marthe ; le prêtre est puissant, parce que, non content de sa part, que le Christ déclarait la *meilleure*, il a trouvé moyen d'empiéter sur celle de l'État, et subordonné le titre de *citoyen* à la qualité de *fidèle*. Le coup véritablement profond eût été celui qu'on aurait porté au principe des usurpations ecclésiastipues, en suivant d'un pas calme la route ouverte par Gensonné.

Malheureusement, la Révolution était insultée, harcelée, provoquée, tourmentée à en perdre le sens. Chaque jour apportait à l'Assemblée quelques nouvelles dénonciations, toutes très-irritantes, quelques-unes erronées ou mensongères [2], mais la plupart appuyées sur des documents et des témoignages officiels. Un courrier extraordinaire, dépêché par le directoire de Mayenne-et-Loire à la députation de ce département, fit savoir que la superstition y était tombée à l'état d'ivresse furieuse. Le meurtre pour le compte de Dieu, le meurtre saintement enrégimenté, s'y déroulait en longues processions nocturnes que conduisaient des prêtres en délire. On y avait vu des bandes de pèlerins sombres s'en aller à travers champs, non plus le chapelet, mais le fusil ou la fourche à la main. Les églises des campagnes, fermées en vertu des décrets de l'Assemblée, y étaient ouvertes à coups de hache. On parlait de trois villes assiégées en quelque sorte, et autour desquelles s'agitaient déjà les torches incendiaires [3].

Lue dans l'Assemblée, le 6 novembre, l'adresse qui constatait ces excès du fanatisme produisit un sentiment d'horreur. D'un plus sauvage élan, d'une voix plus vibrante que jamais, Isnard formula l'impression générale dans un discours impétueux, haletant, sans suite, plein de pensées fortes, plein de cris de rage, trivial et profond, proclamant tour à tour et outrageant la justice. Oh ! certes, il eut bien raison de dire qu'un prêtre coupable l'est plus que tout autre citoyen et doit être plus rudement châtié, parce que chez lui la puissance du mal est incalculable, et qu'on punit plus sévèrement l'incendiaire que le voleur ; il eut raison d'affirmer qu'un prêtre, s'il est pervers, ne l'est jamais à demi ; que pardonner le crime, c'était presque le partager ; qu'il fallait un dénoûment à la Révolution française, que ses ennemis *voulaient la forcer à les vaincre*... Tout cela était pris dans le vif de la situation, d'une vérité que chacun sentait, et fut exprimé avec une élévation imposante, quoique un peu sinistre. Mais où Isnard s'égara, ce fut lorsqu'il parla d'envoyer en masse dans les lazarets de Rome et d'Italie ceux qu'il appelait les pestiférés ; ce fut lorsqu'il oublia qu'en temps de révolution, proscrire, c'est presque toujours se proscrire ; ce fut lorsqu'il osa s'écrier : « Si le prêtre qui n'a pas prêté serment reste sans qu'il soit porté de plainte contre lui, il jouira de la protection de la loi ; s'il existe des plaintes, il doit être forcé de sortir du royaume. IL NE FAUT PAS DE PREUVES [4]. » Toujours cette effroyable théorie des suspects ! IL NE FAUT PAS DE PREUVES : ce furent de pareils mots, trop souvent et follement répétés, qui poussèrent la Révolution à se noyer à demi dans le sang de septembre !

La parole sans frein d'Isnard remua diversement l'Assemblée. Ce cri lui étant échappé : « Mon Dieu, c'est la loi, je n'en connais point d'autre, » Lecoz lança contre lui, séance tenante, l'accusation d'athéisme, accusation que les échos de la presse royaliste agrandirent en la répétant, et qui provoqua, de la part de l'orateur girondin, une lettre dont les dernières lignes étaient : « J'ai contemplé la nature, je ne suis point insensé, je dois donc croire en Dieu [5]. »

L'Assemblée flottait indécise ; l'impression du discours d'Isnard, demandée par plusieurs membres, avait été refusée [6] : de nouveaux rapports comblèrent la mesure et précipitèrent le dénoûment. François de Neufchâteau n'étonna personne quand il compara les prêtres à des « serpents venimeux dont le père de famille doit délivrer son champ [7]. » Torné eut beau dire : « Ma tolérance n'est pas celle des crimes ; mais grâce, grâce à l'insermenté auquel on ne peut reprocher que son grabat et son scrupule, » le vent était à la colère. Le 25 novembre, elle créa un comité de surveillance, composé d'Isnard, Fauchet, Goupilleau, Antonelle, Chabot, Merlin, Bazire, Thuriot, etc. ; et dans la séance du 29, il fut décrété :

Que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter, dans le délai de huit jours, le serment civique ;

[1] *Moniteur*, séance du 3 novembre 1791.

[2] Par exemple, un prêtre nommé Ruelle fut accusé d'avoir excité des troubles dans une commune, et, plus tard, son absence fut constatée. Voyez *Histoire de l'Eglise de France pendant la Révolution*, par l'abbé Jager, t. II, p. 460 et 461.

[3] Adresse du directoire de Mayenne-et-Loire, lue dans la séance du 6 novembre 1791.

[4] Discours d'Isnard, séance du 6 novembre 1791.

[5] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, tome XII, p. 141.

[6] *Ibid.*

[7] Voyez l'*Histoire de l'Eglise de France*, par l'abbé Jager, t. III, p. 36.

Quo les réfractaires seraient privés de tout traitement, de toute pension;

Qu'ils seraient, en outre, réputés suspects de révolte contre la loi, et de mauvaises intentions contre la patrie, et soumis comme tels à la surveillance des autorités;

Que, dans les communes où surviendraient des troubles, ils pourraient être éloignés provisoirement du lieu de leur domicile, en vertu d'un arrêté du directoire;

Que la désobéissance à cet arrêté serait punie d'un emprisonnement de deux ans au plus;

Que deux années do détention seraient infligées au prêtre convaincu d'avoir poussé à la désobéissance aux lois;

Qu'en cas de troubles religieux dans une commune, les frais de la répression resteraient à la charge de la commune, sauf son recours contre les instigateurs;

Que les églises entretenues par l'État ne pourraient servir à un autre culte;

Que la liste des prêtres réfractaires serait mise sous les yeux de l'Assemblée;

Que l'Assemblée ferait imprimer, aux frais de l'État, avec récompense nationale pour les auteurs, les ouvrages de nature à prémunir contre le fanatisme les habitants des campagnes.

Nul doute que ce décret ne témoignât d'une grande irritation. Cependant il était beaucoup moins rigoureux que ne l'ont prétendu la plupart des historiens, et l'on ne doit point perdre de vue dans quelles circonstances il fut rendu. Ce qui a trompé beaucoup d'auteurs et le public, c'est qu'ils ont cru que le serment imposé ici aux prêtres était le *serment à la constitution civile du clergé*, tandis qu'il ne s'agissait, ce qui est bien différent, que du *serment civique*. Or, que prescrivait le serment civique? Rien autre chose que la fidélité *à la nation*, *à la loi et au roi*. En ceci la conscience de personne n'était sommée d'abdiquer; et quand l'Assemblée déclarait suspect de mauvaises intentions contre la patrie quiconque refusait de jurer fidélité à la patrie, suspect de révolte contre la loi quiconque ne voulait point prendre l'engagement, si simple et si sacré partout où existe un contrat social, d'obéir à la loi, que faisait-elle sinon proclamer l'évidence? Cette théorie des suspects, toujours dangereuse au surplus, elle ne la professait pas, qu'on le remarque bien, à la manière d'Isnard; elle n'allait pas jusqu'à frapper ses ennemis, sans preuve, sur une simple dénonciation : elle se bornait à décréter, en ce qui les concernait, la vigilance de la Révolution, alors que pour la Révolution la vigilance était si manifestement une question de vie ou de mort.

L'abbé Jager, tout partial qu'il se montre à l'égard du clergé, reconnait lui-même que, d'après le sentiment de plusieurs ecclésiastiques respectables, les prêtres pouvaient prêter en conscience le serment prescrit par le décret du 29 novembre [1], et le *Moniteur* du 1er décembre 1791 rapporte quo vingt-quatre curés de la Somme en firent la déclaration formelle.

Mais la grande majorité du clergé ne manqua pas d'être d'un avis contraire. A faire de leur refus une question de conscience, ils trouvaient l'avantage énorme do paraître encourir pour la défense de la foi la misère et la faim; ils intéressaient d'autant mieux à leur sort le troupeau qui les suivait dans les ténèbres; ils devenaient martyrs, et, sous cette forme, restaient puissants. On reprocha au décret du 29 novembre d'être une injustice : il était une faute.

Seul, au conseil, Louis XVI voulut le *veto*. Narbonne, Cahier de Gerville, Tarbé, Bertrand de Moleville lui-même, parlèrent contre, ou pour qu'on différât, Narbonne surtout. De Lessart garda le silence. La reine l'avait envoyé chercher et l'avait prié de soutenir le roi. Le mot par lequel Louis XVI mit fin aux débats fut celui-ci: « *Je fais assez ce que tout le monde désire pour qu'on fasse une fois ce que je veux* [2]. » Obéir aux prêtres, Louis XVI n'avait de fermeté qu'en cela!

Le directoire du département de la Seine crut devoir appuyer le *veto* par une pétition à l'Assemblée. Rédigée, selon toute apparence, par Talleyrand, elle parut avec sa signature, associée à celles de Germain Garnier, de Brousse, de Beaumetz, de Desmeuniers, de la Rochefoucauld. Le style en était dogmatique et hautain. On y disait : « *Puisque aucune religion n'est une loi, qu'aucune religion ne soit un crime.* »

Voltaire accourut pour défendre, contre Talleyrand et les hypocrites, les peuples trompés. Quel effroi parmi les prêtres, quand ils le virent, ce Voltaire qu'ils croyaient mort, reparaître soudain, toujours étincelant de verve, mais rayonnant de jeunesse cette fois, et la lèvre entr'ouverte par un sourire plus violent, dans la personne de Camille Desmoulins! Camille avait dû fuir après l'affaire du champ de Mars; mais, comme le Parthe, il n'avait cessé de lancer ses flèches en fuyant.

Sur la scène où venait de s'aventurer Talleyrand, il s'élança pour l'écraser. Le 11 décembre, il apporta dans l'Assemblée une contre-pétition qu'il pria Fauchet de lire, parce qu'il se défiait de sa voix. C'était un chef-d'œuvre de grâce et de malice, comme presque tout ce qui sortit de cette plume d'or. « Dignes représentants, les applaudissements sont la liste civile du peuple... » Il continuait dans ce style charmant, se gardant bien de reprocher au roi son *veto;* car il était tout simple qu'un roi n'aimât point la souveraineté nationale et s'opposât précisément aux meilleurs décrets. Machiavel n'avait-il pas dit qu'il serait par trop cruel de trouver mauvais

[1] Voyez son *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, t. III, p. 46.

[2] Lettre de Pellenc au comte de la Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 285.—Ces détails donnés, avec toute la bonne foi des épanchements intimes par un homme très au fait de ce qui se passait dans le conseil, montrent dans quelle erreur sont tombés les écrivains qui disent, comme Mathieu Dumas, dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 14, que les ministres furent, sur le *veto*, du même avis que le roi.

qu'un prince résistât constamment à la volonté générale, attendu qu'il est contre nature de tomber volontairement de si haut? Le bon cœur de Camille se rangeait bien vite à cette maxime, et, en excusant le roi, il prenait exemple de Dieu, dont les *commandements ne sont point impossibles.* Mais les vrais coupables, c'étaient ceux qui, après avoir fait très-bien fusiller les pauvres pétitionnaires du champ de Mars, et avoir sévi dans la Constitution contre *tout écrit provoquant à l'avilissement des pouvoirs*, s'en venaient maintenant décrier l'Assemblée nationale par une pétition, « premier feuillet d'un grand registre de contre-révolution, véritable souscription de guerre civile, envoyée à la signature de tous les fanatiques, de tous les esclaves permanents et de tous les idiots. » Là-dessus, la conduite à tenir était toute tracée d'avance. Contre les princes conspirateurs, la foudre; contre un directoire insolent, la verge. Vive était la péroraison : *Exorcisez le démon du fanatisme par le jeûne..., et.... frappez à la tête* [1] !

L'Assemblée décréta l'envoi du procès-verbal de cette séance aux départements; mais, le lendemain, remis de leur trouble, les Feuillants firent si bien, qu'au milieu des murmures par où éclatait l'indignation des galeries, le décret d'envoi fut rapporté.

Ainsi se poursuivaient la guerre aux émigrés, la guerre aux prêtres : restait à décider... la guerre aux rois.

CHAPITRE VI.

DÉBATS SUR LA GUERRE.

Erreur commise par les historiens qui nous ont précédé. — Robespierre de retour à Paris. — Accueil qu'il reçoit aux Jacobins. — Ses premières paroles au sujet de la guerre. — Discours d'Isnard sur la guerre. — Message de l'Assemblée au roi — Narbonne, les Constitutionnels, la cour veulent la guerre, mais seulement contre quelques petits princes allemands; pourquoi? — Distinction importante qui a échappé jusqu'ici aux historiens de la Révolution. — Visite du roi à l'Assemblée; secret de l'attitude martiale prise par le pouvoir. — Discours de Brissot aux Jacobins en faveur de la guerre. — Scène d'enthousiasme aux Jacobins; transports prodigieux d'Isnard. — Robespierre ramène le calme dans les esprits. — Discours de Robespierre, non contre la guerre aux rois, mais contre la guerre conduite par un roi. — Amère réplique de Brissot : il insulte Robespierre et demande qu'on se fie à Narbonne. — Camille Desmoulins, les auteurs des *Révolutions de Paris*, l'*Orateur du Peuple*, sont de l'avis de Robespierre; Louvet et Cloots de l'avis de Brissot. — Vives sorties de Cloots. — Admirable harangue de Robespierre. — Robespierre et Brissot s'embrassent. — Le comte de Ségur à Berlin. — Mission secrète du fils de Custine auprès du duc de Brunswick — Narbonne rend compte de son voyage aux frontières; comment il trompe l'Assemblée. — Intrigues de madame de Staël. — Les Jacobins peu à peu entraînés par Robespierre. — Les Girondins donnent à la question de la guerre un tour héroïque. — Transports excités par Guadet dans l'Assemblée. — Impétueux discours de Brissot sur un office de Léopold. — L'Assemblée décrète que des explications menaçantes seront demandées à l'Empereur. — Léopold se prépare à la guerre. — Critique historique.

Un homme qui, seul, tout seul avec ce qu'il croit la vérité, lutte contre un grand peuple, est certainement le plus noble spectacle que puisse présenter l'histoire.

Pendant quelques jours, Robespierre fut cet homme.

Aussitôt après la clôture de l'Assemblée constituante, il était allé goûter, à Arras, les douceurs de la vie de famille; reçu en triomphe dans sa ville natale, il n'avait pas tardé à se retirer à la campagne, pour y consacrer quelque temps à de calmes méditations, et, au mois de novembre 1791, il se trouvait de retour à Paris [2].

Partout alors, on parlait guerre; et ici se présente à résoudre un problème historique dont, jusqu'à nous, les données, ce nous semble, ont été faussées d'une façon bien frappante.

La plupart des historiens, nos prédécesseurs, ont dit en substance :

« Dans les derniers mois de l'année 1791 et au commencement de l'année 1792, la grande question agitée par la France fut de savoir s'il fallait faire la guerre à l'Europe. C'est ce que les émigrés désiraient vivement, et ce que la cour des Tuileries redoutait; c'est ce qui fut demandé avec ardeur par Narbonne, Brissot, les Constitutionnels, la Gironde, et repoussé par Robespierre, appuyé des Jacobins. »

D'où il résulte que, dans cet important débat, les Constitutionnels, les Girondins, les émigrés, auraient, dans des vues diverses, voulu la même chose, tandis que, de leur côté, les Jacobins se seraient exposés à jouer le jeu de la cour.

De là, dans l'exposé des faits, mille assertions contradictoires, mille suppositions forcées; de là l'imputation injustement adressée à Robespierre de n'avoir pas vu clair au fond de la situation [3].

Les malentendus, les erreurs, les obscurités, les faux jugements, auxquels a donné lieu, de la part de tant d'écrivains judicieux, cette décisive question de la guerre, viennent de ce qu'ils n'en ont point remarqué la nature *complexe.* L'espèce de guerre que voulaient les Constitutionnels n'était pas du tout celle que voulaient les Girondins, et l'espèce de guerre que craignait réellement la cour des Tuileries n'était pas celle que cherchait à conjurer Robespierre.

Avant tout, il importe de bien distinguer ces choses, que fort mal à propos on a confondues. Établissons d'abord cette distinction, dont un récit complet des faits et un résumé fidèle des discussions démontreront la réalité.

Et d'abord, il est bien vrai que ni Louis XVI ni Marie-Antoinette n'entendaient courir les risques d'une invasion de la France par les rois

[1] Voyez cette adresse, reproduite *in extenso* dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, 253-259.

[2] Voyez Laponneraye, *Œuvres de Maximilien Robespierre*, t. I. Notice historique, p. 30 et 31. Paris, 1834.

[3] Nous regrettons de le dire : nul n'a plus mal presenté et plus mal apprécié tout ceci que M. Michelet. C'est ce qui sera prouvé, nous l'espérons, jusqu'à l'évidence, dans la note placée à la fin de ce chapitre.

coalisés. Qu'y auraient-ils gagné? De perdre leurs protecteurs suprêmes, si la Révolution abattait ses ennemis à coups d'épée; d'avoir à subir les insolences de l'émigration, et Monsieur pour maire du palais, si les souverains l'emportaient; et qui sait? au premier revers, d'être accusés d'une trahison dont ils auraient à répondre sur leur tête. Mais il était un autre genre de guerre qui leur devait sourire et leur souriait en effet : celle qui, dirigée seulement contre les agitateurs de Coblentz et leurs complices, les petits princes allemands, n'aurait servi qu'à amuser en la trompant l'ardeur guerrière de la nation, et aurait fourni à la cour le prétexte de s'entourer d'une armée. Dans ce cas, le roi pouvait publier des proclamations pompeuses qui auraient paru associer sa cause aux vengeances de la Révolution; il pouvait lever des troupes, les faire filer vers la frontière, les aller joindre comme pour les mener lui-même à l'ennemi, s'assurer des généraux, gagner les soldats par sa présence et d'habiles largesses, puis, du milieu de ses prétoriens, dicter des lois aux révolutionnaires de l'Assemblée, à la Gironde, aux Jacobins. Le lecteur se rappelle que tel était le plan soumis à Louis XVI par Montmorin, avant le voyage de Varennes [1]; et ce plan, on ne l'avait jamais entièrement abandonné.

En ceci, les Constitutionnels marchaient tout à fait d'accord avec la cour. Eux aussi, ils contemplaient d'un cœur épouvanté l'image, déjà visible, de l'Europe en flammes. Ils sentaient bien qu'entre les fureurs de l'émigration traînant à sa suite l'ancien monde armé de pied en cap, et la Révolution, exaltée jusqu'au délire par l'immensité même de ses périls, il n'y aurait place ni pour leurs systèmes de pondération ni pour leur politique timide. Mais ils se seraient accommodés parfaitement d'une petite guerre, bien courte, contre quelques électeurs allemands et les conspirateurs de Coblentz, parce qu'elle ne leur donnait aucun danger sérieux à affronter, parce qu'elle les mettait en état d'en finir avec les émigrés et l'ancien régime, parce qu'enfin elle pouvait fournir au trône, dont le maintien était devenu une de leurs plus vives préoccupations, un moyen de se rendre populaire, de se créer une force, et de l'opposer avec quelque chance de succès aux républicains. Le constitutionnel et belliqueux Narbonne n'eut pas d'autre pensée, et, pour peu qu'on en doute, on n'a qu'à méditer l'aveu suivant fait par Narbonne lui-même, cherchant à justifier, bien des années après, les tendances guerrières de son court passage au pouvoir : L'ARMÉE, UNE FOIS FORMÉE, POUVAIT ÊTRE POUR Louis XVI, disait-il, UN APPUI LIBÉRATEUR, UN REFUGE D'OÙ IL AURAIT SOUTENU LA MAJORITÉ SAINE ET INTIMIDÉ LES CLUBS, COMME L'ESSAYA ET LE VOULUT M. DE LA FAYETTE, MAIS TROP TARD ET TROP ISOLÉMENT [2].

Quant aux émigrés, ce qu'ils sollicitaient à grands cris, c'était une guerre générale et terrible, une guerre à mort, qui mît la France révolutionnaire d'un côté, et de l'autre, unis contre elle, tous les rois de l'Europe. Car ils ne doutaient pas, ces fils dénaturés, que, dans une semblable lutte, la France, leur mère, ne succombât.

Non moins ardemment que les émigrés, mais animés d'un espoir contraire, les Girondins appelaient de leurs vœux un vaste embrasement du monde. Et tout les y conviait : la haine sincère qu'ils portaient aux rois; leur impatience de propager la liberté par les armes; leur esprit de corps, mélange singulier d'enthousiasme vrai et de fougue un peu factice; leur politique d'apparat; le désir d'étendre leur popularité en donnant satisfaction aux instincts militaires de la France, et la certitude que, si la Révolution tirait le glaive, eux seuls en dirigeraient la pointe, leurs rivaux du club des Jacobins étant trop loin du pouvoir, et les Constitutionnels trop loin du peuple.

Mais ceux des révolutionnaires qui ne faisaient point partie de la Gironde, que voulaient-ils? Quoique leur opinion ne fût peut-être pas bien fixée encore, leur patriotisme se plaisait très-certainement à l'idée de vaincre les rois et d'étendre le règne de la liberté par le courage.

Telle était, et telle apparut à Robespierre, après quelques jours d'examen, la véritable disposition des esprits. Avec une sagacité surprenante, il devina des choses dont les événements ultérieurs devaient seuls dévoiler le mystère. Ce que nous connaissons aujourd'hui par des révélations contemporaines, il sut, dès cette époque, le pressentir. Il comprit dans quelle mesure et jusqu'à quelles limites la cour désirait la guerre. Il démêla les secrets desseins des Constitutionnels sous la hardiesse calculée de certains discours. A travers l'armure d'or que Narbonne faisait étinceler aux regards d'un peuple de guerriers, il entrevit le spectre de la trahison. Il fut frappé de la présomptueuse légèreté des Girondins et de l'ambition qui se mêlait à la générosité de leurs entraînements.

Aussi bien, pour l'homme d'État révolutionnaire, pour le tribun philosophe, la guerre avait plus d'un effrayant aspect. Il semble qu'il y ait quelque chose de contradictoire à confier aux soins de la force, d'une force aveugle et brutale, la fortune des idées. Quoi! charger la mort de promulguer les lois de la vie! Enseigner la justice par le carnage! Prêcher l'humanité à coups de canon! Demander la lumière qui dure, non pas au soleil, mais à la foudre! Cette discordance entre la nature du but et celle des moyens arrêtait Robespierre.

Ce n'est pas qu'il ignorât à quelles conditions sanglantes, mais inévitables, l'inimitié des rois mettrait tôt ou tard la liberté. Il sentait bien que la Révolution française était venue placer face à

[1] Voyez le premier volume de cet ouvrage.

[2] Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, chap. Ier, p. 33.

face dans le monde deux principes entre lesquels nul accord n'était possible. Et quant au devoir sacré que les peuples ont à remplir l'un à l'égard de l'autre, il le comprenait certes, celui qui écrivit ces admirables maximes : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même État. — Qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.— Les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature [1]. »

Robespierre voulait donc, lui aussi — ses paroles citées textuellement le prouveront — qu'on fît la guerre à tous les rois, et qu'on la leur fît terrible, décisive. Mais ce qu'il ne voulait pas, c'est que follement et à l'aventure on en devançât l'heure ; c'est qu'on prétendît porter au dehors une liberté qu'on n'avait pas encore ; c'est qu'on s'en remît à la cour et à ses généraux, à Narbonne, à la contre-révolution, plus ou moins habilement masquée, du soin de propager la Révolution d'une manière héroïque ; c'est qu'on fît diversion au droit par la gloire ; c'est qu'on mît au service de la trahison, quand la trahison était aux affaires, d'immenses forces organisées. Et il pensait, d'un autre côté, que, pour être utile aux peuples, la guerre de propagande devait suivre et non précéder, parmi eux, le rayonnement des idées ; que cette guerre, d'un caractère tout nouveau, ne devait pas être conduite selon les formes et d'après les habitudes anciennes. La vie des camps, telle qu'on l'avait pratiquée jusqu'alors, lui paraissait peu propre à former des citoyens. Il ouvrait l'histoire, et elle lui montrait combien aisément le soldat est amené à ne plus aimer la patrie que dans son capitaine, qu'il s'appelle Monk ou Cromwell. Chose remarquable ! l'homme qui représenta le mieux la Révolution voyait venir de loin l'homme qui plus tard, l'arrêta : Robespierre voyait venir Napoléon !

Ce fut le 28 novembre que, pour la première fois depuis son retour, Robespierre parut aux Jacobins. A son aspect, l'assemblée se sentit saisie d'une émotion qui éclata en applaudissements passionnés. Collot-d'Herbois occupait le fauteuil : il se lève aussitôt et demande que celui « qu'on a si justement surnommé l'incorruptible, préside, » et il ajoute : « Il faut que les bons généraux visitent les postes [2]. » La question de la guerre, nous le répétons, remplissait alors tous les esprits. Le 22 novembre, Koch, au nom du comité diplomatique, avait proposé à la Législative d'envoyer au roi un message, pour le presser d'intervenir d'une façon sérieuse auprès des princes de l'Empire, qui toléraient sur leur territoire et les rassemblements et les enrôlements d'émigrés. Robespierre, devant les Jacobins, combattit l'idée du message. Il dit que l'Assemblée devait agir directement ; que, si Léopold, passé un certain délai, continuait à souffrir les rassemblements d'émigrés, il fallait lui déclarer la guerre, au nom de la nation française, au nom de toutes les nations ennemies des tyrans, et tracer autour de lui le cercle de Popilius [3].

Ainsi, Robespierre n'entendait nullement que la Révolution se laissât braver, et la nécessité de traiter Léopold en ennemi déclaré, s'il se posait comme tel, fut la première chose dont il parut préoccupé.

Cependant, les Girondins allaient soufflant partout l'impatiente ardeur dont ils étaient animés. Le 29 novembre, Isnard prononça, dans l'Assemblée, un discours qui retentit dans les âmes ainsi qu'eût fait le bruit du clairon.

« Le Français va devenir le peuple le plus marquant de l'univers : esclave, il fut intrépide et fier ; libre, serait-il timide et faible ? Traiter tous les peuples en frères, ne faire aucune insulte, mais n'en souffrir aucune ; ne tirer le glaive que pour la justice, ne le remettre dans le fourreau qu'après la victoire ; enfin, être toujours prêt à combattre pour la liberté, toujours prêt à mourir pour elle, et à disparaître tout entier de dessus le globe plutôt que de se laisser réenchaîner, voilà le caractère du peuple français. (On applaudit à plusieurs reprises.)

« Ne croyez pas que notre position du moment s'oppose à ce qu'on frappe de ces grands coups ; un peuple en état de révolution est invincible ; l'étendard de la liberté est celui de la victoire ; le moment où le peuple s'enflamme pour elle est celui des sacrifices de toutes les espèces, de l'abandon de tous les intérêts, et de l'explosion redoutable de l'enthousiasme guerrier. Ne craignez donc rien, sinon que le peuple se plaigne que vos décrets ne correspondent pas à tout son courage.

« La voie des armes est la seule qui vous reste contre des rebelles qui ne veulent pas rentrer dans le devoir. En effet, toute idée de capitulation serait un crime de lèse-patrie. Et quelle infâme capitulation ! Nos adversaires sont les ennemis de la Constitution ; ils veulent, par le fer et la famine, ramener les parlements et la noblesse, et augmenter les prérogatives du roi, d'un homme dont la volonté peut paralyser la volonté de toute une nation, d'un homme qui dévore trente millions, quand des millions de citoyens sont dans la détresse. (Les tribunes applaudissent. — Il s'élève des murmures dans l'Assemblée.) Ils veulent ramener les parlements, qui vendaient la justice ; ils veulent ramener la noblesse, qui, dans son orgueil, insolente et barbare, croit que des citoyens ne sont pas des hommes. Ils veulent ramener la noblesse ! Ah ! du haut de cette tribune, nous électriserions tous les Français ; tous, versant d'une main leur or et tenant le fer de l'autre, combattraient cette race

[1] *Déclaration des Droits de l'Homme*, par Maximilien Robespierre.

[2] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 102.

[3] *Ibid.*

orgueilleuse, et la forceraient d'endurer le supplice de l'égalité. (On applaudit.)

« Élevons-nous dans cette circonstance à toute la hauteur de notre mission; parlons aux ministres, au roi, à l'Europe, avec la fermeté qui nous convient. Disons à nos ministres que jusqu'ici la nation n'est pas très-satisfaite de la conduite de chacun d'eux. (On applaudit à plusieurs reprises.) Que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que par le mot *responsabilité* nous entendons *la mort*. (Les applaudissements recommencent.) Disons au roi que son intérêt est de défendre la Constitution, que sa couronne tient à ce palladium sacré, qu'il ne règne que par le peuple et pour le peuple, que la nation est son souverain, et qu'il est sujet de la loi. Disons à l'Europe que le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau, qu'il n'ira le chercher que couronné des lauriers de la victoire; et que si, malgré sa puissance et son courage, il succombait en défendant la liberté, ses ennemis ne régneraient que sur des cadavres. (On applaudit.) Disons à l'Europe que si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. (On applaudit.) Disons-lui que tous les combats que se livreront les peuples par ordre des despotes... (Les applaudissements continuent.) N'applaudissez pas, n'applaudissez pas; respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté.

« Disons-lui que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité; si la clarté vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent et châtient celui qui les trompait. De même si, au moment que les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait.

« Disons-lui, enfin, que dix millions de Français, embrasés du feu de la liberté, armés du glaive, de la plume, de la raison, de l'éloquence, pourraient seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler tous les tyrans sur leurs trônes d'argile.

« Je demande que le décret proposé soit adopté à l'unanimité, pour montrer que cette auguste enceinte ne renferme que de bons Français, amis de la liberté et ennemis des despotes. » (Les applaudissements des tribunes et de l'Assemblée recommencent et se prolongent pendant quelques minutes.)

L'Assemblée ordonne l'impression de ce discours et l'envoie aux départements.

Le jour même, Vaublanc, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres porta au roi un message qui, entre autres phrases ardentes, contenait celle-ci : « C'est à vous, sire, de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des Français : dites-leur que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, nous porterons chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté [1]. »

Au reste, il est à remarquer que le message, porté au roi par le chef des Constitutionnels parlementaires, Vaublanc, ne s'attaquait en aucune façon aux grandes cours. Il y était dit seulement : « Nous attendons de vous, sire, des déclarations énergiques *auprès des cercles du Haut et du Bas-Rhin, des électeurs de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Spire!* [2] »

Il est certain, d'autre part, que la guerre pour le compte de la noblesse française répugnait à beaucoup de leurs protecteurs supposés. Si l'électeur de Trèves favorisait ouvertement les émigrés, il n'en était pas de même de la plupart des princes d'Allemagne, voisins de la France. D'accord en ceci avec le cabinet prussien, ils donnèrent des ordres pour la dispersion des rassemblements d'émigrés. Léopold fit plus : il sévit contre quelques insulteurs de la cocarde nationale dans le Brabant, et fit communiquer par le commandant militaire de ses troupes une note adressée au duc d'Uzès, à Bruxelles, laquelle interdisait aux émigrés français tout rassemblement, même sans armes [3]. Au fond, l'Empereur leur était si peu favorable, et ils le savaient si bien, que lorsqu'il mourut, il y en eut, comme on le verra plus loin, qui accusèrent ceux de Coblentz de l'avoir fait empoisonner [4].

Cette conduite modérée de l'Empereur, rapprochée de celle, toute contraire, que tenaient l'électeur de Trèves, l'électeur de Mayence, l'évêque de Spire, secondait à merveille le plan de guerre restreinte et insidieuse formé à la cour de France. Louis XVI, Narbonne, les Constitutionnels, n'ayant à menacer que quelques petits princes allemands, pouvaient prendre une attitude belliqueuse, sans allumer une guerre générale, une guerre européenne. Un prétexte leur était fourni de parler un fier langage, de lever des troupes, et, tout en flattant l'orgueil national, d'organiser cette armée qui, selon les aveux ultérieurs de Narbonne, devait être *pour le roi un appui libérateur, un refuge d'où il aurait soutenu la majorité saine et intimidé les clubs.*

Aussi fut-il décidé sans hésitation dans le Conseil que la réponse du roi au message du 29 novembre serait conçue dans le même esprit et rédigée dans le même style que le message. Pourquoi non? Indépendamment de l'avantage dont nous venons de parler, la cour y gagnait de caresser les instincts militaires du pays, de paraître s'identifier à la Révolution contre les conspirateurs de Coblentz, et de faire oublier ainsi le *veto* mis au décret qui les avait frappés.

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 388-390.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 167.
[4] *Ibid.*, p. 257.

Seulement, on convint que, dans la réponse, plus clairement encore que dans le message, on séparerait la cause de l'Empereur d'avec celle des électeurs de Trèves et de Mayence; car, ne l'oublions pas, ce que la cour et les Constitutionnels voulaient, c'était, non pas une vaste et sérieuse conflagration, mais une occasion de mettre aux mains de Louis XVI une épée, se réservant de la lui faire tourner, le moment venu, contre les Jacobins.

Voilà ce qui, jusqu'ici, a complétement échappé aux historiens de la Révolution. Ils ont cru que l'activité guerrière de Narbonne était sans arrière-pensée; ils ont cru qu'elle n'avait pour aiguillon qu'un vif désir de gloire poétisé par l'amour d'une femme célèbre; ils ont cru que la réponse du roi au message du 29 novembre n'était qu'une victoire du jeune et ardent ministre sur la faiblesse de Louis XVI; ils ont présenté enfin cette réponse comme une sorte de déclaration de guerre à l'Europe que le pauvre monarque s'était laissé arracher en gémissant. Les Girondins eux-mêmes y furent pris, à l'époque où ces choses se passèrent. Seul, Robespierre alors soupçonna et devina la vérité. C'est ce que le récit des faits mettra hors de doute.

Le 14 décembre [1], sept jours après l'avénement de Narbonne au ministère de la guerre, Louis XVI se rendit à l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres. Il venait répondre en personne au message du 29 novembre. Un grand silence régnait dans la salle. D'une voix ferme, il lut un discours où il déclarait que « si, avant le 15 janvier 1792, l'électeur de Trèves n'avait pas fait cesser dans ses États tout attroupement et toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y étaient réfugiés, lui, roi des Français, ne verrait plus dans l'électeur de Trèves qu'un ennemi de la France. » Mais il avait eu soin de dire auparavant : *L'Empereur a rempli ce qu'on devait attendre d'un allié fidèle*, en défendant et dispersant tout rassemblement dans ses États. Mes démarches n'ont pas eu le même succès *auprès de quelques autres princes*.» Il ajouta : « J'écris à l'Empereur pour l'engager *à continuer ses bons offices*, et, s'il le faut, *à déployer son autorité*, comme chef de l'Empire, pour éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une plus longue obstination de *quelques membres du corps germanique*. Sans doute, *on peut beaucoup attendre de son intervention, appuyée du poids imposant de son exemple*, mais je prends en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ces déclarations. Et si elles ne sont point écoutées, alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre [2]. »

Ainsi, c'était à l'*électeur de Trèves* seulement, c'était à *quelques membres du corps germanique* que s'adressait la déclaration. Quant à l'Empereur, loin de le menacer, on le félicitait d'avoir loyalement rempli ses devoirs d'*allié fidèle*, on allait jusqu'à compter sur son *intervention* pour en finir avec les émigrés, et les préparatifs militaires qu'on annonçait semblaient n'avoir pour but que de suppléer à l'insuffisance de cette intervention amie!

Mais le plan que cachaient ces habiles distinctions, personne encore ne l'avait dévoilé. L'attitude martiale du pouvoir excita donc un véritable enthousiasme, et, même dans les tribunes, plusieurs voix firent entendre le cri de : *Vive le roi des Français* [3]*!*

Louis XVI s'étant retiré, Narbonne rentra presque aussitôt dans la salle pour annoncer que cent cinquante mille hommes se trouveraient, dans l'espace d'un mois, réunis en trois grands corps d'armée, sous les ordres de Rochambeau, Luckner et la Fayette. Il déclara qu'il était sur le point de partir lui-même, afin d'inspecter les troupes et de visiter les frontières. Il faisait appel à la *confiance* comme à la nécessité suprême du moment, se chargeait de dissiper tous les nuages en réconciliant le soldat avec l'officier, et s'écriait : « *Le mot trahison n'est d'aucune langue* [4]. »

Se hâter si fort de repousser le soupçon, c'était le provoquer. Mais déjà les Girondins remplissaient la scène du bruit de leurs clameurs belliqueuses et étourdissaient les défiances. Le 16 décembre, Brissot courut aux Jacobins appuyer Narbonne par un de ces discours pleins de verve facile et d'entraînement dont il avait le secret :

« Louis XIV déclara la guerre à l'Espagne, parce que son ambassadeur avait été insulté à Londres par l'ambassadeur espagnol. Et nous dont les frontières sont menacées, dont les réquisitions sont rejetées, nous, hommes libres, nous balancerions! — La défiance est un état affreux. — Le mal est à Coblentz! » Il avouait que la cour paraissait vouloir la guerre : « Les gazetiers qu'elle soudoie, les ministériels qu'elle protége, les sociétés impures qu'elle alimente, tous prêchent la guerre ; » mais, loin d'y voir un motif de la redouter, il ajoutait : « Le pouvoir exécutif va déclarer la guerre : *il fait son devoir, et vous devez le soutenir quand il fait son devoir*. Il nous crie sans cesse : *L'union! l'union!* Eh bien, qu'il soit patriote, et *les Jacobins deviendront ministériels et royalistes*. »

Du reste, dans ce discours, qui ouvrit le grand débat sur la guerre, Brissot, il faut bien le remarquer, ne parlait aucunement d'aller attaquer tous les rois sur leurs trônes ébranlés; loin de là, il s'étudiait à prouver qu'on n'avait point à craindre de voir la lutte avec Coblentz prendre ces proportions héroïques, et la preuve qu'il en donnait, c'était la situation, soit morale, soit matérielle, des diverses puissances :

« L'Angleterre? La nation anglaise nous aime,

[1] Et non le 16, comme l'avance par erreur l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*.

[2] Voyez Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 395 et 396.

[3] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, tome XII, p. 397.

[4] *Ibid.*, p. 398.

si son gouvernement nous déteste, et Tippoo combat pour nous dans l'Inde.—Léopold? Tout lui commande la paix : ses dettes accrues, ses troupes considérablement diminuées, la source de ses revenus tarie, sa banque sans hypothèque et bientôt sans crédit. — Frédéric-Guillaume? A Berlin, comme à Vienne, on désire la paix, parce qu'on en a besoin. Seulement, *on veut y avoir l'air de soutenir la cause des rois :* le traité de Pilnitz ne signifiait pas autre chose.—Gustave? Que peut un prince écrasé de dettes, et pour qoi l'impôt est aussi impossible que dangereux? — Catherine? Elle entend bien moins soutenir la cause des rois et des chevaliers français qu'allumer une guerre qui occupe ses rivaux et lui permette d'atteindre la couronne d'Orient. Elle doit mépriser et nos courtisans, et leurs préjugés, et leur ineptie [1]. »

On voit, d'après cela, combien se sont trompés les écrivains qui, supprimant les dates, confondant les époques, ont présenté Brissot, et les Girondins à sa suite, comme ayant, *dès l'abord,* prêché contre les rois une audacieuse croisade. Il n'en fut rien. Le terrain sur lequel Brissot se plaça au commencement du débat, et sur lequel Robespierre combattit, fut celui de la guerre restreinte, de la guerre contre les émigrés et quelques petits princes allemands, de la guerre telle que la rêvait Narbonne et qu'elle convenait à la cour. Brissot n'en était pas encore venu à dire : Le mal est sur tous les trônes de la terre ; il disait : *Le mal est à Coblentz,* à quoi Robespierre eut grandement raison de répondre, deux jours après : *Le mal est, avant tout, aux Tuileries!*

Cela était si manifeste, que Danton lui-même, tout porté qu'il était aux mesures de vigueur, répondit à Brissot, séance tenante : « Si la question était de savoir si en définitive nous aurons la guerre, je dirais : Oui, les clairons de la guerre sonneront ; oui, l'ange exterminateur de la Liberté fera tomber les satellites du despotisme. Mais, messieurs, quand devons-nous avoir la guerre? N'est-ce pas après avoir bien jugé notre situation, après avoir tout pesé ; n'est-ce pas surtout après avoir scruté les intentions du pouvoir exécutif [2]? »

Cependant, les patriotes d'Angleterre avaient envoyé une députation au club des Jacobins, et ceux-ci, pour faire honneur à leurs frères d'outre-Manche, avaient décidé que les drapeaux anglais, américains et français seraient placés dans la salle du club, comme emblème de l'union des trois grands peuples libres. La cérémonie eut lieu le 18 décembre, deux jours après la harangue de Brissot. L'affluence était énorme, et l'expression des visages disait assez quelle émotion violente faisait battre les cœurs. En l'absence d'Isnard, de la Sonze occupait le fauteuil. Aussitôt que les drapeaux entrèrent, membres du club et spectateurs se levèrent dans une sorte d'attendrissement, et ce cri fit retentir les voûtes : *Vivent les trois peuples libres de l'univers!* Alors une députation de dames fut introduite; et, s'avançant, au milieu d'un enthousiasme qui allait jusqu'aux larmes, une jeune fille alla déposer sur le bureau le présent qu'offraient aux patriotes d'Angleterre les femmes de France. « Nous ne sommes point, dit-elle, des dames romaines; nous n'apportons pas de bijoux... Ce que nous offrons à nos frères, les whigs constitutionnels, c'est une arche d'alliance où sont renfermés la carte de France, le bonnet de la Liberté, l'acte constitutionnel des Français, des épis de blé, et trois étendards avec ces mots dans les deux langues : *Vivre libre ou mourir!* » Vivre libre où mourir! répètent tous les assistants d'une voix passionnée. Et aussitôt on décide que les bustes de Jean-Jacques, Franklin, Mably, Sidney, Price, Mirabeau, seront mis côte à côte. Le sculpteur Dufourny avait offert un buste de Franklin, son ouvrage. On apporta une épée de Damas, envoyée de Suisse par Virchaux, pour le premier qui terrasserait un ennemi de la Révolution. Isnard, qui était survenu, prit cette épée, et la brandissant : « La voilà! la voilà! Le peuple français poussera un grand cri, et tous les autres peuples répondront; la terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes [3]. »

Cette scène touchante, ces paroles d'Isnard qui laissaient si loin derrière elles et tout d'un coup les limites des prédications guerrières de Brissot, ces transports où le cœur débordait, cet appareil qui parlait si vivement aux yeux, répondaient fort bien au génie artiste de la Gironde, et à sa politique, sincère mais théâtrale : Robespierre y vit un danger, lui, l'homme aux convictions d'airain. Dans son morne enthousiasme, que jamais ne déserta la raison, il ne voulut point qu'un entraînement passager décidât des destinées de la Révolution et de la patrie. Il connaissait la France, nation fougueuse, qui a moins besoin d'être excitée qu'éclairée; il savait que nous sommes un peuple d'élan, mais un peuple qu'il est facile d'égarer en éblouissant ses regards, et qui passe en un jour d'une exaltation prodigieuse à d'étranges affaissements... Il se leva donc, aussi pensif, aussi triste que le jour où, lui posant une couronne de chêne sur la tête, le peuple l'avait porté en triomphe, et d'une voix grave : « Je supplie l'Assemblée, dit-il, de supprimer ces mouvements qui peuvent entraîner l'opinion dans un moment où elle doit être dirigée par la discussion la plus tranquille [4]. »

La mer soulevée ne s'apaise pas plus vite, quand le vent tombe, que l'assemblée des Jaco-

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution.* — Brissot. — 1170,71. British Museum — C'est là qu'il faut recourir si on veut avoir le discours complet de Brissot. Le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution* n'en donne que quelques lignes dans son n° 112.

[2] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution,* n° 112.

[3] *Ibid.,* n° 113.

[4] *Ibid.*

bins ne fit, à ces froides et sévères paroles de Robespierre. L'ordre du jour fut repris aussitôt, et lui commença en ces termes [1] :

« La guerre! s'écrient et la cour, et le ministère, et leurs partisans. La guerre! répètent une foule de bons citoyens, mus par un sentiment généreux, mais plus prompts à se livrer à l'enthousiasme du patriotisme, qu'exercés à méditer sur les ressorts des révolutions et les intrigues des cours. Qui osera contredire ce cri imposant?... Je ne viens point caresser l'opinion du jour, ni flatter la puissance dominante. Je ne viens point non plus prêcher un lâche système d'inertie : je viens développer une trame profonde que je crois assez bien connaître. JE VEUX AUSSI LA GUERRE, mais comme l'intérêt de la nation la demande : DOMPTONS NOS ENNEMIS INTÉRIEURS, ET ENSUITE MARCHONS CONTRE NOS ENNEMIS ÉTRANGERS. »

Grave et noble début! Robespierre continua, plus vif, plus pressant, plus éloquent qu'on ne l'avait jamais vu. Sa conviction, aux prises avec l'entraînement de tout un peuple, semblait avoir tiré de cet effort même un redoublement de magnanime énergie. Il était presque seul. Et eût-il été seul, c'eût été à la manière de l'aigle lorsqu'il plane au haut des airs.

Proposait-on la guerre d'une nation contre d'autres nations, d'un roi contre d'autres rois? Non, c'était la guerre de la Révolution française contre ses ennemis. Et les plus redoutables, où étaient-ils? A Coblentz? Non, mais au milieu de la France, au cœur de Paris, autour du trône, sur le trône. Quoi! on entendait donner la guerre de la Révolution à conduire contre ses ennemis... ô ses ennemis!

Après avoir posé la question avec cette netteté formidable, Robespierre traça un sombre et trop fidèle tableau des malheurs que traînent à leur suite les guerres faites par les rois absolus, les princes félons, les tyrans. Il montra comme conséquences logiques de certaines guerres le corps social en convulsion; la force brutale, seule chose vivante, et la pensée morte; le trésor public au fond d'une caverne impénétrable, et dans ce trésor les bras des ministres enfoncés jusqu'au coude; partout le Code du soldat, l'arbitraire; la police des villes à des hommes d'épée; à la place de l'intelligence en éveil, le qui-vive des sentinelles; la liberté, danger public; la discipline, cette abdication de l'homme, besoin suprême et suprême vertu; les gémissements de l'opprimé couverts par le son des fanfares; la tyrannie drapée dans les étendards, prix du courage, et paraissant presque belle, vêtue ainsi; sous le nom de camps, des écoles d'obéissance dégradante ou d'enthousiasme imbécile; le bruit, l'éclat, la gloire, les pompeux bulletins, les chants de triomphe, mais au bout de tout cela l'abaissement des caractères; et enfin, franchissant le Rubicon, passant à la nage le fleuve de sang répandu pour lui et par lui, César!

Autre, il est vrai, pouvait être et serait la guerre d'un grand peuple, ne relevant que de lui-même et, dans l'élan sublime de sa liberté reconquise, s'armant pour celle du monde; mais la France en était-elle arrivée là, lorsque le peuple y sortait à peine de l'enfance d'un long despotisme, lorsqu'il y marchait encore à tâtons sur le corps de ses nouveaux dieux, lorsque l'idole ancienne y tenait encore le sceptre, lorsque les ministres de la contre-révolution y menaient les affaires, et des généraux vendus à la cour, les armées?

Ici, Robespierre interroge la situation; il en sonde les mystères; il dévoile la trame ourdie entre la cour et la faction des Lameth, — cette trame si imparfaitement connue alors, et aujourd'hui si bien prouvée; — il affirme, comme s'il eût pénétré jusqu'au fond de l'âme de Narbonne, ce que Narbonne devait avouer plus tard, le dessein « de faire de l'armée, une fois formée, *un appui libérateur pour Louis XVI*; » il montre dans la résistance des prêtres, encouragée par le *veto*, la sanctification anticipée des trahisons militaires qui se préparent, et dans la guerre civile le terrible appoint de la guerre étrangère; il ne veut pas qu'on puisse venir un beau jour sommer, l'épée à la main, la Constitution de capituler... Mais laissons-le parler lui-même :

« Législateur patriote, à qui je réponds en ce moment, que proposez-vous pour prévenir ces dangers et pour combattre cette ligue? Vous dites : « Que m'importe? la liberté triomphera « de tout. » Est-ce que vous n'êtes point chargé d'assurer son triomphe, en déconcertant les complots de ses ennemis? *La défiance est un état affreux!* selon vous. Beaucoup moins affreux que la confiance stupide qui a causé tous nos embarras et tous nos maux. Oh! ne calomniez pas, législateur patriote, ne calomniez pas la défiance; laissez aux brigands qui veulent envahir et profaner le temple le soin de combattre les dragons qui en défendent l'entrée. Est-ce bien à Manlius à trouver importuns les cris des oiseaux sacrés qui doivent sauver le Capitole? La défiance est la gardienne des droits du peuple; elle est au sentiment profond de la liberté ce que la jalousie est à l'amour. Si on nous trahit, dites-vous encore, *le peuple est là!* Mais vous ne pouvez ignorer que l'insurrection, que vous désignez ici, est un remède rare, incertain, extrême. *Le peuple était là*, dans tous les pays libres, lorsque des hommes habiles, après l'avoir endormi un instant, l'ont enchaîné pour des siècles. *Le peuple était là*, lorsqu'au mois de juillet son sang coula inopinément au sein même

[1] Hâtons-nous de dire que le magnifique et puissant discours que nous citons ici n'a trouvé place dans aucune des histoires qui ont précédé celle-ci. M. Michelet n'en donne qu'une phrase, qu'il tire du *Journal des Jacobins*, et qui est, en effet, la seule que produise ce journal. Il en est de même de MM. Buchez et Roux, qui ne font que copier le *Journal des Jacobins*, et de M. de Lamartine, qui ne fait que copier MM. Buchez et Roux. Quant à MM. Thiers et Mignet, nous n'en parlons pas, leurs livres n'étant en réalité que des *tables de matières*.

de cette capitale : et par quel ordre! *Le peuple est là!* mais vous, représentants, n'y êtes vous pas aussi? Et qu'y faites-vous, si, au lieu de prévoir et de déconcerter les projets de ses oppresseurs, vous ne savez que l'abandonner au droit terrible de l'insurrection et aux résultats du bouleversement des empires?... Connaissez-vous quelque peuple qui ait conquis sa liberté en soutenant à la fois une guerre étrangère, domestique et religieuse, sous les auspices du despotisme qui la lui avait suscitée? Les Américains, dont vous citez l'exemple, avaient-ils à combattre au dedans le fanatisme et la trahison, au dehors une ligue formée contre eux par leur propre gouvernement? Guidés par Washington, et secondés par les fautes de Cornwallis, ils ont triomphé : eussent-ils triomphé, dites-moi, gouvernés par les ministres et conduits par le général de George III?... Je me résume : il ne faut point déclarer la guerre *actuellement;* il faut avant tout, partout et sans relâche, faire fabriquer des armes; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques; il faut prendre des mesures qui empêchent les ministres de négliger ce qu'exige la sûreté de l'État; il faut soutenir la dignité du peuple et défendre ses droits, trop négligés; il faut veiller sur les finances, encore couvertes de ténèbres, au lieu d'achever de les ruiner par une guerre imprudente, à laquelle le système seul de nos assignats serait un obstacle si on la portait chez les étrangers; il faut punir les ministres coupables et persister dans la résolution de réprimer les prêtres séditieux. Si, en dépit de la raison et de l'intérêt public, la guerre était déjà résolue, il faudrait au moins s'épargner la honte de la faire en suivant l'impulsion et le plan de la cour, il faudrait commencer par mettre en accusation le dernier ministre de la guerre, afin que son successeur comprît que l'œil du peuple est fixé sur lui; il faudrait commencer par mettre en accusation les rebelles et séquestrer leurs biens, afin que nos soldats ne parussent pas des adversaires qui vont combattre des guerriers armés pour la cause du roi, mais des ministres de la justice nationale [1]. »

Impossible de parler avec un plus saisissant mélange de sagesse et d'énergie. Brissot présenta sa réplique le 30 décembre. Mais autant Robespierre avait été modéré, autant Brissot fut aigre et violent. Robespierre avait rendu justice à la générosité de l'erreur qu'il combattait, il avait désigné son adversaire sous le nom de *législateur patriote*. Brissot débuta par dire qu'il laissait de côté les *phrases oratoires*, ce qui s'adressait à Robespierre, et les *pasquinades*, ce qui allait frapper Camille Desmoulins [2]. Puis, s'emparant avec une mauvaise foi manifeste de la plainte, si touchante et si courageuse, que Robespierre avait laissé échapper sur le peu de progrès qu'avait fait encore la vérité parmi le peuple, il rappela pompeusement les conquêtes de l'opinion publique en France, et s'écria : « Voilà le peuple *qu'on veut dégrader*, en le comparant aux peuples qui gémissent dans l'esclavage!... Ah! qui n'a pas frémi, qui n'a pas été indigné de cette comparaison? Qui n'a pas été déchiré de voir un défenseur du peuple citer *contre lui* la cruelle catastrophe du 14 juillet? » Le lecteur vient d'avoir sous les yeux les propres paroles de Robespierre, et il peut juger jusqu'à quel point l'imputation de Brissot était calomnieuse, calomnieuse quant au fond, calomnieuse quant à la forme.

Pour ce qui est des arguments, l'orateur girondin prétendit que le ministère Narbonne était tout autre que le ministère précédent; que sa haine contre les nobles de Coblentz était naturelle et devait être sincère, parce qu'il se trouvait composé d'hommes nouveaux, dont la Révolution avait fait la fortune. Brissot disait vrai, mais ce n'était pas répondre. Car Robespierre n'avait pas signalé le danger dans le triomphe possible d'une contre-révolution, *au profit de l'ancienne noblesse*; loin de là, il avait dit expressément que rêver le retour au monde féodal était faire le plus absurde des rêves : où il avait montré le péril, c'était dans un essai de contre-révolution constitutionnelle, bâtarde, à l'anglaise, conforme enfin aux désirs des Duport, des Lameth, des Barnave, lesquels pour cela marchaient effectivement d'accord avec Narbonne, croyaient pouvoir compter sur l'appui de Léopold lui-même, et espéraient bien entraîner Louis XVI. Or, c'est à quoi Brissot ne répondait pas; ou, plutôt, il répondait en termes tels, qu'un complice de Narbonne ne se fût point exprimé autrement. « Il ne faut pas, disait-il, que le ministre de la guerre s'offense des défiances; s'il a dans l'âme le patriotisme qu'il affecte, il doit se souvenir que Phocion, après soixante et dix ans de services, fut soupçonné d'avoir voulu vendre la patrie à Nicanor. » Et, pour mieux réduire la CONFIANCE en système, il ajoutait : « Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres. *Nous avons besoin de grandes trahisons.* Sur ce qu'on n'avait jamais vu un peuple tirant profit pour sa liberté d'une guerre conduite par ses propres tyrans, il prononça ce mot, qui était présomptueux, mais bien près d'être sublime : *Nous créerons ce qui n'a pas existé.* Enfin, à l'exemple tiré de César, il opposa la différence qui existait entre une armée telle que l'armée française, et les guerriers romains de la décadence, ramas « de brigands, d'aventuriers, d'étrangers sans autre propriété que leurs sabres. » Donc, pas de César à craindre? Ici, ce n'était pas Robespierre qui devait réfuter victorieusement Brissot, mais... Napoléon!

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 853, 4, 5. — ROBESPIERRE. British Museum.

[2] Encore un discours qui n'a pas été connu. Le *Journal des Jacobins* se borne à le mentionner en cinq ou six lignes, et MM. Buchez et Roux se contentent, à leur tour, de reproduire l'insignifiante mention du *Journal des Jacobins*, dans son nº 121. Plus heureux, nous l'avons découvert, reproduit *in extenso* dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, du British Museum, cette source si précieuse et où déjà nous avons tant puisé. V. 1170, 71. — SUR LA GUERRE ET LA PAIX.

Il y eut toutefois dans ce discours de l'orateur girondin des passages éclatants de lumière et vraiment prophétiques; celui-ci, par exemple : « Mais nous n'aurons pas de généraux patriotes? Il s'en formera ! L'Amérique n'a-t-elle pas vu briller, dans le cours de quelques mois, parmi ses plus habiles guerriers, et le libraire Knox et le médecin Warren? Et qu'était-ce que Washington lui-même, quand la guerre de l'indépendance se déclara ? Un colonel presque inconnu, et qui avait peu servi. Espérons-le; six mois se seront à peine écoulés, que l'ancienne classe des plébéiens se vantera d'avoir produit des héros, non pas de ces héros altérés de sang, qui achetaient leur gloire par des massacres, mais de ces hommes précieux qui, comme Phocion, sauront dévoiler au sénat les orateurs corrompus, se montreront économes de sang dans les batailles, seront pauvres et n'en rougiront pas. » Brissot voyait venir Hoche et Marceau !

Au dehors, ces importants débats éveillaient mille échos. Le journal de Prudhomme se rangea du côté de Robespierre [1]. Il en fut de même de Camille Desmoulins. *L'Orateur du peuple*, accoutumé à ne garder aucune mesure, et très-prompt à la calomnie, ne se contenta pas de combattre l'opinion de Brissot, il lui cria : « Je ne vous estime plus, M. Brissot, je vous regarde comme un traître [2]. » Et Marat : « Moi qui vous connais à fond, je m'attendais bien à voir un jour tomber votre masque [3]. » Mais Brissot avait pour lui toute l'ardente Gironde, l'Assemblée, qu'elle dominait, le flot de l'opinion qui roulait vers la guerre, une notable partie du club des Jacobins, ébranlé déjà par Robespierre, mais non encore entraîné ; il avait pour lui des hommes d'esprit comme Louvet, et des enthousiastes comme Clootz.

Ce dernier, dans la séance du 1er janvier aux Jacobins, fut admirable de vivacité, d'originalité, de piquante audace, d'entrain : « C'est parce que je veux la paix, que je demande la guerre. — Nos écrits modérés sont des torches en Allemagne.—Savez-vous quel est le plus redoutable de nos pamphlets ? Les assignats : inondons leurs provinces de nos assignats à l'aide de nos armées. — Les cases du damier de la France seront augmentées de douze cases nouvelles, dont le rebord sera le Rhin et le sommet des Alpes. — Le manifeste que nous publierons... brevet de manumission universelle. — Il y a *veto* sur les décrets contre les émigrés et les prêtres ? Eh bien, sanctionnons ces décrets à coups de canon : passons le Rhin [4]. »

Le lendemain, dans une longue et grave réplique, Robespierre repoussa avec beaucoup de dignité les attaques injustes que Brissot avait dirigées contre lui : « J'ai avili le peuple ! On n'avilit point ce qu'on aime. J'ai avili le peuple ! Il est vrai que je ne sais point le flatter pour le perdre [5] ! » Mais le coup décisif, il le frappa, le 11 janvier, dans une des plus belles harangues qu'ait inspirées le génie de la Révolution.

.... « Oui, domptons nos ennemis du dedans, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre. A cette condition, moi aussi, je demande la guerre à grands cris. Que dis-je? cette condition ne fût-elle pas remplie, je la demande encore ; je la demande, non comme un acte de sagesse, mais comme la ressource du désespoir; je la demande à une autre condition, qui sans doute est convenue entre nous, car je ne pense pas que les avocats de la guerre aient voulu nous tromper : je la demande telle qu'ils nous la dépeignent ; je la demande telle que le génie de la Liberté la déclarerait, telle que le peuple français la ferait lui-même, et non telle que de vils intrigants pourraient la désirer, et telle que des ministres et des généraux même patriotes pourraient la faire.

« Français, hommes du 14 juillet, qui sûtes conquérir la liberté sans guide et sans maître, venez, formons cette armée qui doit affranchir l'univers. Où est-il le général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des cours, dont la vertu austère est attestée par la haine et par la disgrâce de la cour ; ce général, dont les mains pures du sang innocent et des dons honteux du despotisme, sont dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté ? Où est-il ce nouveau Caton, ce troisième Brutus, ce héros encore inconnu ? Qu'il se reconnaisse à ces traits : qu'il vienne, mettons-le à notre tête... Où est-il ? où sont-ils ces héros qui, au 14 juillet, trompant l'espoir des tyrans, déposèrent leurs armes aux pieds de la patrie alarmée ? Soldats de Château-Vieux, approchez, venez guider nos efforts victorieux... Où êtes-vous ? Hélas ! on arracherait plutôt sa proie à la mort qu'au despotisme ses victimes ! Citoyens qui, les premiers, signalâtes votre courage devant les murs de la Bastille, venez, la patrie, la liberté vous appellent aux premiers rangs ! Hélas ! on ne vous trouve nulle part ; la misère, la persécution, la haine de nos despotes nouveaux vous ont dispersés. Venez du moins, soldats de tous ces corps immortels qui ont déployé le plus ardent amour pour la cause du peuple. Quoi ! le despotisme que vous aviez vaincu vous a punis de votre civisme et de votre victoire ; quoi ! frappés de cent mille ordres arbitraires et impies, cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la vertu ! Vous ne combattrez pas non

[1] *Révolution de Paris*, nº 132.

[2] *L'Orateur du Peuple*, t. IX, nº XLVIII.

[3] *L'Ami du Peuple*.

[4] Ce discours n'est que mentionné dans le *Journal des Jacobins*, et ne se trouve conséquemment avoir été cité dans aucune histoire précédente. Il est *in extenso* dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, du British Museum, 775, 6, 7. — ANACHARSIS CLOOTZ.

[5] Le nº 130 des *Révolutions de Paris* reproduit en entier le discours du 2, qui ne se trouve pas dans le *Journal des Jacobins*, et qui, du reste, ne fait que développer les arguments de celui que nous avons déjà analysé.

plus avec nous, citoyens, victimes d'une loi sanguinaire qui parut trop douce encore à tous ces tyrans qui se dispensèrent de l'observer pour vous égorger plus promptement. Ah ! qu'avaient fait ces femmes, ces enfants massacrés ? les criminels tout-puissants ont-ils peur aussi des enfants et des femmes? Citoyens du Comtat, de cette cité malheureuse, qui crut qu'on pouvait impunément réclamer le droit d'être Français et libre ; vous qui pérîtes sous les coups des assassins encouragés par nos tyrans; vous qui languissez dans les fers où ils vous ont plongés, vous ne viendrez point avec nous; vous ne viendrez pas non plus, citoyens infortunés et vertueux, qui, dans tant de provinces, avez succombé sous les coups du fanatisme, de l'aristocratie et de la perfidie ! Ah ! Dieu ! que de victimes, et toujours dans le peuple, toujours parmi les plus généreux patriotes, quand les conspirateurs puissants respirent et triomphent !

« Venez au moins, gardes nationales, qui vous êtes spécialement dévouées à la défense de nos frontières. Dans cette guerre, dont une cour perfide nous menace, venez. Quoi ! vous n'êtes point encore armées ? quoi ! depuis deux ans vous demandez des armes, et vous n'en avez pas ? que dis-je ? on vous a refusé des habits, on vous condamne à errer sans but de contrées en contrées, objet des mépris du ministère et de la risée des patriciens insolents, qui vous passent en revue pour jouir de votre détresse ! n'importe ! venez ; nous confondrons nos fortunes pour vous acheter des armes ; nous combattrons tout nus, comme les Américains... venez. Mais attendrons-nous pour renverser les trônes des despotes de l'Europe, attendrons-nous les ordres du bureau de la guerre ? consulterons-nous, pour cette noble entreprise, le génie de la Liberté ou l'esprit de la Cour ? serons-nous guidés par ces mêmes patriciens, ces éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous entre la noblesse et le peuple ? Non ; marchons nous-mêmes à Léopold, ne prenons conseil que de nous-mêmes. Mais quoi ! voilà tous les orateurs de la guerre qui m'arrêtent ; voilà M. Brissot qui me dit qu'il faut que *M. le comte de Narbonne* conduise toute cette affaire ; qu'il faut marcher sous les ordres de *M. le marquis de la Fayette...;* que c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de mener la nation à la victoire et à la liberté. Ah ! Français, ce seul mot a rompu tout le charme, il anéantit tous mes projets. Adieu la liberté des peuples ! Si tous les sceptres des princes d'Allemagne sont brisés, ce ne sera point par de telles mains. L'Espagne sera quelque temps encore l'esclave de la superstition, du royalisme et des préjugés ; le stathouder et sa femme ne sont point encore détrônés ; Léopold continuera d'être le tyran de l'Autriche, du Milanais, de la Toscane, et nous ne verrons point de sitôt Caton et Cicéron remplacer au conclave le pape et les cardinaux. Je le dis avec franchise, si la guerre, telle que je l'ai présentée, est impraticable ; si c'est la guerre de la Cour, des ministres, des patriciens, des intrigants, qu'il nous faut accepter, loin de croire à la liberté universelle, je ne crois pas même à la vôtre, et tout ce que nous pouvons faire de plus sage, c'est de la défendre contre la perfidie des ennemis intérieurs, qui vous bercent de ces douces illusions.

« .... Dans l'horrible situation où nous ont conduits le despotisme, la faiblesse, la légèreté et l'intrigue, je ne prends conseil que de mon cœur et de ma conscience ; je ne veux avoir d'égard que pour la vérité, de condescendance que pour l'infortune, de respect que pour le peuple. Je sais que des patriotes ont blâmé la franchise avec laquelle j'ai présenté le tableau décourageant, à ce qu'ils prétendent, de notre situation. Je ne me dissimule pas la nature de ma faute. La vérité n'est-elle pas déjà trop coupable d'être la vérité ? Comment lui pardonner, lorsqu'elle vient, sous des formes austères, en nous enlevant d'agréables erreurs, nous reprocher tacitement l'incrédulité fatale avec laquelle on l'a trop longtemps repoussée ? Est-ce pour s'inquiéter et pour s'affliger qu'on embrasse la cause du patriotisme et de la liberté ? Pourvu que le sommeil soit doux et non interrompu, qu'importe qu'on se réveille au bruit des chaînes de sa patrie ou dans le calme plus affreux de la servitude ? Ne troublons donc pas le quiétisme politique de ces heureux patriotes. Mais qu'ils apprennent que, sans perdre la tête, nous pouvons mesurer toute la profondeur de l'abîme. Arborons la devise du palatin de Posnanie ; elle est sacrée, elle nous convient : *Je préfère les orages de la liberté* au *repos de l'esclavage.* Prouvons aux tyrans de la terre que la grandeur des dangers ne fait que redoubler notre énergie, et qu'à quelque degré que montent leur audace et leurs forfaits, le courage des hommes libres s'élève encore plus haut. Qu'il se forme contre la vérité des ligues nouvelles, elles disparaîtront ; la vérité aura seulement une plus grande multitude d'insectes à écraser sous sa massue. Si le moment de la liberté n'était pas encore arrivé, nous aurions le courage patient de l'attendre ; si cette génération n'était destinée qu'à s'agiter dans la fange des vices où le despotisme l'a plongée ; si le théâtre de notre Révolution ne devait montrer aux yeux de l'univers que les préjugés aux prises avec les préjugés, les passions avec les passions, l'orgueil avec l'orgueil, l'égoïsme avec l'égoïsme, la perfidie avec la perfidie, la génération naissante, plus pure, plus fidèle aux lois sacrées de la nature, commencera à purifier cette terre souillée par le crime ; elle apportera non la paix du despotisme, ni les honteuses agitations de l'intrigue, mais le feu sacré de la liberté et le glaive exterminateur des tyrans ; c'est elle qui relèvera le trône du peuple, dressera des autels à la vertu, brisera le piédestal du charlatanisme, et renversera tous les monuments du vice et de la servitude... Espoir de l'humanité, postérité naissante, tu ne nous es point étrangère, c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie ; c'est ton bonheur qui est le prix de

nos pénibles combats ; découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élancer dans ton sein ; c'est à toi que nous confions le soin d'achever notre ouvrage et la destinée de toutes les générations d'hommes qui doivent sortir du néant [1]... »

La sensation fut immense aux Jacobins, au dehors, partout. Le léger auteur de *Faublas*, Louvet, ayant osé, quelques jours après, se mesurer avec Robespierre, fit précéder sa réfutation d'un exorde où il témoignait hautement de son respect pour ce grand rival ; et, dans une séance ultérieure, Brissot, qui ne se pouvait défendre d'une émotion secrète, dit noblement à son émule : « Je supplie M. Robespierre de terminer une lutte aussi scandaleuse, qui ne donne l'avantage qu'aux ennemis du bien public. » Il faisait allusion aux personnalités qui avaient aigri ce solennel débat, personnalités, du reste, dont Robespierre s'était soigneusement abstenu. Le vieux Dussault parut aussitôt à la tribune, les larmes aux yeux, et prononça une allocution touchante, à la suite de laquelle les deux athlètes s'embrassèrent.

Cela signifiait-il que la discussion était désormais fermée? Le journal de Gorsas ayant donné cette signification à la scène qui venait de se passer, Robespierre écrivit à l'auteur :

« J'ai remarqué dans votre numéro d'aujourd'hui une erreur qui mérite d'être rectifiée... L'article dont je parle suppose que j'ai abjuré mes principes sur la question importante qui agite aujourd'hui tous les esprits, parce qu'on sent qu'elle tient au salut public et au maintien de la liberté. Je me croirais peu digne de l'estime des bons citoyens, si j'avais joué le rôle qu'on m'a prêté dans cet article. Ce qui est vrai, c'est qu'après un discours de M. Brissot, sur l'invitation de M. Dussault, nous nous sommes embrassés cordialement, aux applaudissements de toute la société. Et j'ai fait cette démarche avec d'autant plus de plaisir, que la discussion n'avait laissé aucune aigreur dans mon âme, et que je suis loin de regarder comme des *querelles particulières* des débats qui intéressent la destinée du peuple [2]. »

Pendant que ces luttes se poursuivaient aux Jacobins, les Constitutionnels, qui continuaient à inspirer le roi, renouvelaient le personnel de la diplomatie. Les envoyés à Munich, à Mayence, à Cologne, furent rappelés, ainsi que le comte de Vergennes, ministre près l'électeur de Trèves, tous ces diplomates étant suspects de connivence avec les émigrés. Biron et l'évêque d'Autun, Talleyrand, partirent pour Londres, comme négociateurs confidentiels. M. de Marbois remplaça près la diète de Ratisbonne M. de Bérenger. Barthélemy fut nommé ambassadeur en Suisse. Mais de toutes ces nominations, la plus importante fut celle du comte de Ségur à l'ambassade de Berlin [3].

Nous avons déjà dit que Louis XVI, Marie-Antoinette, Narbonne, les Constitutionnels, ne demandaient pas mieux que d'essayer d'une guerre partielle, pour avoir à leur disposition une armée. Mais une guerre générale, et ses hasards, parmi lesquels, peut-être, l'avénement subit de la République, voilà ce qui les effrayait. Or, si Léopold refusait son appui aux émigrés, on ne pouvait s'attendre à ce qu'il le refusât pareillement aux princes de l'Empire possessionnés en Alsace ou en Lorraine, que les fameux décrets de la nuit du 4 août avaient frappés. Et en effet, la diète ayant fulminé contre ces décrets un *conclusum* très-énergique, Léopold, comme chef de l'Empire, s'empressa de le ratifier, et en envoya sur-le-champ notification à la cour de France. Céder ici était impossible. Comment revenir sur les conquêtes immortelles de la nuit du 4 août ? Et, d'autre part, comment reconnaître que le régime féodal, détruit en France, continuerait néanmoins d'y exister en ce qui touchait les domaines appartenant à quelques petits princes d'Allemagne ? Louis XVI et ses conseillers eussent-ils été disposés à admettre une aussi monstrueuse prétention, jamais ils ne l'auraient osé. L'honneur national était là : pas un paysan de France qui ne se fût levé en armes, le jour où on aurait permis à l'étranger de nous dire : « Vous n'êtes pas maîtres chez vous. » L'orage pouvait donc venir de ce côté, si Léopold persistait. Le conseil de Louis XVI pensa que détacher le cabinet de Berlin de l'alliance de l'Autriche était un moyen d'écarter le péril, et telle fut la mission secrète donnée au comte de Ségur.

Quant à ses instructions, elles étaient aussi déshonorantes que simples, et bien dignes de cet esprit d'intrigue et de corruption contre lequel Robespierre, avec tant de raison, adjurait les patriotes de se tenir en garde : gagner à prix d'or les membres les plus influents du cabinet de Berlin ; gagner à prix d'or Bischofswerder, favori du roi de Prusse; gagner à prix d'or les deux maîtresses de ce monarque libertin, madame Rietz et la comtesse Danhof [4].

Copie de ces instructions secrètes parvint, dit-on, à Berlin, deux heures avant l'arrivée du diplomate constitutionnel, et le roi les communiqua tout de suite à son conseil. De sorte que le comte de Ségur ne rencontra que visages glacés. Lorsque, le 12 janvier 1792, il se présenta pour remettre sa lettre de créance, Frédéric-Guillaume le reçut avec une froideur méprisante. A cette première audience, il affecta de ne lui point parler et de demander des nouvelles du prince de Condé [5]. La négociation se trouvait ainsi manquée

[1] Voyez pour ce discours, qu'il nous a été impossible de reproduire intégralement à cause de sa longueur, le nº 131 des *Révolutions de Paris*.

[2] *Courrier des 83 départements*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 168.

[3] Voyez le comte de Ségur, *Tableau politique de l'Europe*, t. II, chap. IX, p. 15, et les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 184.

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 184-187.

[5] *Ibid.*

d'avance. La reine n'ayant pas admis, selon l'usage, l'ambassadeur à sa partie, l'exemple de la Cour fut suivi par toute la société ; les ministres Schulemberg et Finkenstein marquèrent au comte de Ségur une défiance qui touchait à l'injure; la comtesse Danhof, essayant de l'appuyer, tomba en disgrâce... Tout à coup le bruit se répand dans Berlin que, désespéré du rôle humiliant auquel on le condamne, le comte vient d'attenter à ses jours. D'autres parlent d'un noir attentat commis par des malveillants sur sa personne. La version des amis de M. de Ségur, confirmée depuis par lui-même, fut qu'en proie à un violent accès de fièvre, et tombant de son lit, on l'avait relevé la figure en sang [1].

Échouait dans le même temps une autre négociation, parallèle à celle-ci, mais d'un caractère beaucoup plus intime. Informés du penchant du duc de Brunswick pour la France, et convaincus que ses talents militaires l'appelaient à jouer un grand rôle dans les événements qui se préparaient, Narbonne et ses amis rêvèrent de le conquérir à la France par l'ambition. Le ministre de la guerre lui écrivit, à l'insu de Louis XVI, une lettre où il lui offrait, s'il voulait entrer au service de la France, le titre de généralissime, deux ou trois millions de traitement, et un établissement au niveau de son rang dans quelque province. Ces offres furent portées secrètement au duc de Brunswick par le fils du général Custine, jeune homme doué d'un esprit cultivé, d'une instruction militaire précoce et de manières séduisantes. Tout ce qu'une cajolerie délicate peut suggérer, le négociateur le mit en œuvre pour gagner le duc, faisant briller à ses yeux l'éclatante position du maréchal de Saxe sous Louis XV. Mais la fortune se trouvait avoir départi au duc de Brunswick, en Prusse, une situation non moins solide qu'illustre, et il ne se soucia pas de l'ébranger contre un avenir précaire dans le pays des tourmentes. Il refusa donc; et soit excès de prudence, soit duplicité, au lieu de répondre à Narbonne, il adressa la lettre qui contenait son refus à Louis XVI, qui apprit par là ce que son ministre lui avait caché. Il en conçut une indignation d'autant plus vive, que, parmi les propositions éventuelles faites par Custine au duc de Brunswick, était celle... de la couronne de France, au cas où elle tomberait de la tête qui la portait! Mais le moment de renvoyer Narbonne n'était pas encore venu, et Louis XVI, en attendant l'occasion de se venger de lui, dut se résigner à le subir [2].

Et l'Assemblée, pendant ce temps, que faisait-elle? Dominée, entraînée par les Girondins, l'Assemblée marchait à pas pressés dans la grande route de la Révolution, mais aussi dans celle de la guerre.

Le 29 décembre 1791, elle adopte une fort belle déclaration de principes, rédigée par Condorcet, et adressée à l'Europe.

Le même jour, elle vote 20 millions pour préparatifs militaires.

Le 30 décembre, elle abroge à l'unanimité l'usage des félicitations verbales ou écrites pour le renouvellement de l'année : décision dont elle a lieu de se féliciter le surlendemain, à la nouvelle qu'aux Tuileries un seul battant s'est ouvert devant les officiers municipaux, et que Louis XVI les a reçus à la porte de la salle de billard, où il faisait dans ce moment une partie [3].

Le 31 décembre, elle accueille avec un frémissement précurseur de quelque terrible tempête, la communication d'un office de Léopold, annonçant que l'Empereur est forcé d'enjoindre au général Bender de secourir l'électeur de Trèves, en cas d'excursions hostiles sur les États de ce prince.

Le 1er janvier 1792, sur un rapport de Gensonné, elle décrète la mise en accusation des deux frères du roi, de Condé, de Calonne, de Laqueille, de Mirabeau le jeune.

Le 2, elle décrète que l'an IV de la liberté commencera le 1er janvier 1792.

Le même jour, elle mande à sa barre le ministre de la marine, Bertrand de Moleville, accusé par Cavalier d'avoir annoncé faussement que pas un officier de marine n'avait déserté. Le ministre se retire sans avoir été condamné par un vote, mais emportant sur lui comme un stigmate ces paroles de Vergniaud : « Le ministre est convaincu de mensonge. »

Le 3, décret qui complète l'organisation de la haute cour nationale.

Le 6, renvoi au comité diplomatique d'un office de l'électeur de Trèves, par lequel ce prince s'engageait à dissoudre dans ses États tous les corps armés de l'émigration et à punir les recruteurs.

L'Assemblée en était là, lorsque, le 11 janvier, Narbonne, de retour de son voyage, vint présenter son rapport sur l'état des frontières. La rapidité avec laquelle il les avait parcourues aurait dû rendre un peu suspecte l'autorité de ses éblouissantes affirmations; mais le parti de la guerre voulait être ébloui. Le jeune ministre, dans un vif et présomptueux langage, assura que, de Dunkerque à Besançon, l'armée offrait une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec de l'artillerie pour deux cent mille hommes; que les vivres et fourrages, entassés dans les magasins, garantissaient, pendant six mois, la subsistance de deux cent trente mille hommes et vingt-deux mille chevaux; que déjà, pour le service de l'artillerie et des vivres, six mille chevaux étaient rassemblés,

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 203.

[2] Voyez, pour de plus amples détails au sujet de cette négociation, les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* t. I, p. 192-197. — Nous n'avons ici fait que suivre pas à pas cet ouvrage, qui, pour les choses de diplomatie, fait autorité. — C'est là que M. de Lamartine, de son côté, a tiré tout ce qu'il raconte dans son *Histoire des Girondins*, de la mission du jeune Custine. Nous ne pouvons donc comprendre pourquoi il dit que la lettre de Narbonne au duc de Brunswick était « signée de Louis XVI lui-même, » lorsque le livre où il puise ses renseignements affirme si positivement le contraire.

[3] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 50.

et que six mille autres allaient l'être; que les fortifications des places présentaient un aspect satisfaisant; que les gardes nationales étaient animées d'un immense enthousiasme; que les soldats se montraient ardents à défendre leur propre cause dans celle de la Révolution; que, parmi les officiers, les uns aimaient la liberté pour elle-même, les autres la Constitution depuis que le roi l'avait jurée; que peu de désertions étaient à craindre, qu'elles n'entraîneraient d'ailleurs aucun corps, et ne feraient, par l'horreur attachée aux traîtres, que redoubler le vrai courage. Confiance! Confiance! tel était le dernier mot du rapport. « La confiance fût-elle un acte de courage, il importerait au peuple comme aux individus de croire à la prudence de la hardiesse [1]. »

Malheureusement, tout cela n'était qu'erreurs, exagérations, mensonges. On le sut plus tard, à n'en pas douter, lorsque, dans un mémoire adressé par Dumouriez à l'Assemblée sur la situation du département de la guerre, on lut : « Les généraux se plaignent de la faiblesse et du délabrement de leurs armées : partout il manque des armes, des habits, des munitions, des chevaux de peloton, des effets de campement; le non-complet des quatre armées, pour les seules troupes de ligne, s'élève à plus de quarante mille hommes et huit ou dix mille chevaux; la plupart des places sont aussi démantelées qu'en temps de paix; dans la plupart, il n'y a ni munitions suffisantes, ni vivres; plusieurs commandants, plusieurs officiers sont suspects ou ennemis; les commissaires des guerres, commis ou garde-magasins, sont en partie suspects ou vendus, etc., etc. [2]. »

Robespierre avait-il tort quand, le soir de cette journée du 11 janvier, où Narbonne avait fait miroiter à tous les regards son fallacieux rapport, lui, sentinelle vigilante de la liberté, il avait prononcé la célèbre harangue que nous avons citée, et dans laquelle, en termes si magnifiques, il développait ces mots d'une de ses précédentes adjurations : *La défiance est au sentiment intime de la liberté ce que la jalousie est à l'amour.*

Et combien la sagacité de Robespierre paraît plus frappante encore, lorsqu'on songe aux intrigues diplomatiques d'alors! Car, il ne faut pas l'oublier, c'était dans le temps même où Narbonne, pour ne pas perdre le prétexte de tenir sur pied une armée, entretenait ainsi par des fables l'éveil de l'esprit guerrier, c'était dans ce temps-là même que Bigot de Sainte-Croix à Trèves, et le comte de Ségur à Berlin, avaient charge de combattre l'éventualité de tout conflit sérieux. C'est qu'en effet le vrai but du parti qui avait poussé Narbonne au ministère de la guerre était d'organiser autour du trône une force matérielle capable de faire reculer la Révolution.

En veut-on des preuves nouvelles? Voici ce qu'écrivait dans son mémorial, à la date des premiers mois de 1792, un royaliste ardent, très-bien informé de ce qui se passait à la Cour : « Le second parti et plan ministériel avait pour chefs Narbonne, la Fayette et madame de Staël. On leur attribue le projet d'emmener le roi à Fontainebleau, et de là, *à la tête de l'armée, qu'ils se faisaient fort de régénérer, de remettre en discipline*. La Fayette, à Metz, avait assez bien pris. *On voulait laisser au roi le choix des régiments les plus sûrs pour s'en entourer* [3]. »

Et plus loin : « Madame de Staël avait fait proposer au roi et à la reine de les emmener dans sa voiture, au départ de l'ambassadeur, et de travestir la reine en femme de chambre, le roi en maître d'hôtel avec une perruque noire, le dauphin habillé en fille. Elle ne voulait personne d'autre. La reine en fit des gorges chaudes avec le chevalier de Coigny [4]. »

Ce plan, les Girondins ne l'avaient d'abord que trop bien favorisé, en plaçant le débat sur le terrain de la guerre restreinte, comme on l'a vu par les premiers discours de Brissot. Mais à la façon triomphante dont Robespierre les y combattit, ils s'aperçurent vite qu'il y avait là, de leur part, une faute. Le zèle belliqueux de Narbonne, auquel ils avaient l'air de s'associer, commençait à être dénoncé aux soupçons du peuple par la plupart des feuilles révolutionnaires [5]; le nombre des partisans de la guerre, patriotes, diminuait de jour en jour; ce n'était plus Robespierre seul que Brissot et ses amis avaient maintenant pour antagonistes dans cette question, c'étaient les Jacobins les plus connus par leur énergie et leur audace. « Nos adversaires, disait Billaud-Varennes, ont affecté de ne voir que Robespierre sur la scène, en lui reprochant d'être seul de son avis. Mais les Danton, les Antoine, les Camille Desmoulins, les Machenaud, les Santerre, les Panis, et tant d'autres membres de la Société des Jacobins, ont, sans monter à la tribune, manifesté le même sentiment [6]. »

Les Girondins n'avaient donc plus qu'un moyen de soutenir la discussion, qui était de l'élever aussi haut que possible, et de dire, par exemple : « Eh bien, non, il ne s'agit pas pour nous d'une guerre aux émigrés de Coblentz et à quelques misérables petits princes d'Allemagne : contre de tels ennemis, la Révolution française s certainement assez de son dédain; ce que nous demandons, c'est de nous mesurer avec l'empereur d'Autriche, avec le roi de Prusse, avec tous leurs complices couronnés, avec l'ancien monde. Périssons, ou qu'ils périssent! Et quant au souverain que nous conservons à notre tête, malheur

[1] Voyez le texte de ce rapport, reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 52.
[2] Mémoire de Dumouriez, lu à la séance du 13 juin 1792.
[3] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. II, p. 257 et 258. Paris, 1851.
[4] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, p. 258 et 259.
[5] Voyez le n° 131 *des Révolutions de Paris*.
[6] *Journal des débats de la société des Amis de la Constitution*.

à lui s'il nous trahit! Propageons hardiment, l'épée à la main, les principes de la France nouvelle. Si, dans une lutte aussi colossale, nous succombons, il est possible que la liberté de tous les peuples soit pour longtemps compromise; mais si nous l'emportons, notre victoire est l'affranchissement de la terre. »

Cette manière de poser la question, avant que les ennemis du dedans eussent été abattus, pouvait être impolitique, prématurée, téméraire; mais elle avait de l'éclat, mais elle témoignait d'une noble confiance dans les ressources de la liberté, mais elle faisait de la Révolution l'aventure chevaleresque la plus noble qui eût jamais étonné les hommes. C'est ce que ne tardèrent pas à comprendre les Girondins, ces illustres et sincères artistes de la Révolution, dont Robespierre fut le penseur, le philosophe, le grand homme d'État. Ils ne songèrent donc plus qu'à mettre le feu à l'Europe, et à proclamer leur résolution, au milieu de scènes propres à impressionner vivement l'imagination populaire.

Le 14 janvier, Gensonné venait de lire un rapport concluant à ce que des explications fussent demandées à l'Empereur, lorsque tout à coup, sur le mot *congrès de rois* échappé à des lèvres inconnues, Guadet s'élance à la tribune : « Apprenons aux princes de l'Empire que la nation française est décidée à maintenir sa Constitution tout entière. Nous mourrons tous ici! » A ces mots, les membres de l'Assemblée, les hommes et les femmes qui remplissent les tribunes, se lèvent impétueusement, et, debout, le bras étendu : « Nous le jurons! Vivre libre ou mourir! » Guadet reprenant, avec une émotion croissante : « Marquons à l'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud!... » Les applaudissements redoublent. « Je propose de déclarer infâme, traître à la patrie, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français... — Oui! oui! la Constitution ou la mort! » Et l'Assemblée décrète : « Est déclaré infâme, traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation, tout Français qui prendrait part, soit à un congrès ayant pour but la modification de la Constitution française, soit à une médiation entre la France et les rebelles conjurés contre elle. » Cette déclaration est aussitôt portée à Louis XVI, qui la sanctionne le jour même [1].

Ces transports effrayèrent et les Constitutionnels et la Cour. Le 17, le savant professeur de droit public, Koch, essaya de calmer les esprits par de sages paroles. De son côté, de Lessart, ministre des affaires étrangères, insinua timidement qu'assigner l'Empereur à bref délai, c'était entrer dans les voies de l'agression.

La vérité est que dans son office du 21 décembre, au sujet duquel on voulait le sommer de s'expliquer, l'empereur d'Autriche n'autorisait le maréchal Bender à défendre l'électeur de Trèves que dans le cas où ce prince serait attaqué injustement, c'est-à-dire après avoir rempli l'engagement de disperser les émigrés [2].

Mais Brissot n'était pas homme à être arrêté par des scrupules de grammaire. Organe véhément des passions de la Gironde : « Le masque est enfin tombé, s'écria-t-il, votre véritable ennemi est connu. L'ordre donné au général Bender vous apprend son nom : c'est l'Empereur. Les électeurs n'étaient que ses prête-nom; les émigrés, qu'un instrument dans ses mains. Votre ennemi, c'est l'Empereur, vous dis-je. » Cette interprétation violente de l'office du 21 décembre pouvait être facilement réfutée, mais ce qui était irréfutable, c'était ceci : « Votre Constitution est un anathème éternel aux trônes absolus. Elle fait le procès des rois, elle prononce leur sentence... Vos ennemis? Ils sont rois, et vous êtes peuple. Est-ce qu'il y a possibilité de capitulation sincère entre la tyrannie et la liberté [3]? »

Les conclusions de Brissot furent qu'on déchirât le traité de 1756 qui liait la cour de France à la cour de Vienne, et que Louis XVI fût immédiatement invité à faire savoir à Léopold qu'on l'attaquerait s'il n'avait pas donné avant le 10 février des explications de nature à dissiper toute inquiétude [4].

Le lendemain, Vergniaud présentait la cause plaidée par les Girondins sous son aspect le plus élevé, en prononçant ces belles paroles : « Une pensée échappe à mon cœur. Il me semble que les mânes des générations passées viennent se presser dans ce temple pour vous conjurer, au nom des maux que l'esclavage leur a fait éprouver, d'en préserver les générations futures dont les destinées sont entre vos mains. Exaucez cette prière : soyez à l'avenir une nouvelle Providence; associez-vous à la justice éternelle qui protége les Français [5]. »

Le char était lancé. Vainement communication fut faite à l'Assemblée d'une dépêche de Sainte-Croix, annonçant que l'électeur de Trèves s'était mis en mesure de disperser les émigrés; vainement Mathieu Dumas, Ramond, Jaucourt, Beugnot, Becquey, Daverhoult, objectèrent que Léopold n'avait commis aucun acte d'hostilité et que son désir de conserver la paix était certain; que le traité de 1756 devait être maintenu, parce que l'office du 21 décembre ne le violait en aucune façon; que l'urgence des mesures proposées par les Girondins n'était mise en avant que pour couvrir leur impatience d'en venir à une agression [6], tout fut inutile. L'argument sérieux, celui auquel il eût fallu répondre, était justement celui auquel les Constitutionnels ne répondaient pas : « Nulle capitulation possible entre la tyrannie et

[1] Séance du 14 janvier 1792.
[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. V, p. 47.
[3] Ce discours remarquable, dont MM. Buchez et Roux, dans leur *Histoire parlementaire*, se bornent à faire mention, se trouve reproduit *in extenso* dans le *Moniteur*, analysé dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 48-51, et cité en partie dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 218-221.
[4] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 50 et 51.
[5] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 52.
[6] Voyez l'analyse détaillée de cette discussion, dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 47-75.

la liberté! » Robespierre, lui, n'avait eu garde de nier cette vérité; seulement, il disait : « Oui, la guerre à la royauté au dehors, mais après une victoire complète sur la royauté au dedans, » et c'est ce qui constituait sa force contre les Girondins. Mais comme les Constitutionnels ne pouvaient ni ne voulaient tenir un pareil langage, la Gironde devait naturellement les écraser. Le 25 janvier, après une discussion de huit jours, l'Assemblée adopta le projet suivant, rédigé par Hérault de Séchelles, et amendé par Vergniaud, Mailhe, Brissot :

« Art. 1er. Le roi sera invité par une députation à déclarer à l'Empereur qu'il ne peut désormais entretenir des relations politiques avec aucune puissance, qu'au nom de la nation française et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Constitution.

« Art. 2. Le roi sera invité à demander à l'Empereur s'il entend vivre en paix et bonne intelligence avec la nation française, s'il renonce à tout traité et convention dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la nation.

« Art. 3. Le roi sera invité à déclarer à l'Empereur qu'à défaut par lui de donner à la nation, avant le 1er mars prochain, pleine et entière satisfaction sur les points ci-dessus énoncés, son silence, ainsi que toute réponse évasive ou dilatoire, seront regardés comme une déclaration de guerre.

Art. 4. Le roi sera invité à continuer de prendre les mesures les plus promptes pour que les troupes françaises soient en état d'entrer en campagne au premier ordre donné [1]. »

Lorsque ce décret parvint à la connaissance de Léopold, son parti était déjà à moitié pris. Averti, d'abord par la scène du 14 janvier, puis par une note où de Lessart, intimidé, s'efforçait de parler à l'Autriche sur un ton de fermeté tout à fait inaccoutumé, que l'idée de la guerre était devenue dominante, l'Empereur avait dit : « Puisque les Français veulent la guerre, ils l'auront, et ils verront que Léopold le Pacifique sait la faire quand il le faut. Ils en payeront les frais, et ce ne sera pas en assignats [2]. »

En attendant, il décida qu'un traité préliminaire d'alliance et de concert, conclu entre l'Autriche et la Prusse le 25 juillet précédent, serait converti en un traité définitif, et tandis qu'il donnait l'ordre de former des troupes réunies en Bohême un corps d'armée prêt à se mettre en marche au premier signal, il faisait filer dans le Brisgau six mille combattants [3].

[1] Voyez l'analyse détaillée de cette discussion, dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 74 et 75.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 214.

[3] Cette question de la guerre a été présentée jusqu'ici de la manière la plus étrangement et déplorablement inexacte qui se puisse imaginer. Les uns, comme MM. Buchez et Roux, n'ont pas hésité à immoler la Gironde à leur passion pour Robespierre, oubliant ce que, dans leur fougueux désir de faire la guerre aux rois, les Girondins avaient apporté de généreux, de sincère, de vraiment républicain. Les autres, prenant systématiquement parti pour les Girondins, ont été à l'égard de Robespierre d'une injustice qui les a conduits à mutiler et à fausser l'histoire. Nous avons regret à le dire, de ces derniers est un de nos plus illustres confrères, M. Michelet. Comme les erreurs d'un tel homme empruntent de sa légitime influence sur l'esprit de la jeunesse un caractère particulier d'importance, les relever avec soin nous semble un devoir.

D'abord, M. Michelet (voy. le t. III de son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. v) pose Robespierre comme ne voulant pas la guerre; ce qui n'est point exact. Robespierre comprenait à merveille que la guerre aux rois était légitime, nécessaire, inévitable, commandée par le principe de la solidarité des peuples; seulement, il ne voulait pas qu'on la fît sous la conduite de gens qui étaient justement les complices de ceux à qui il fallait la faire. Cette importante distinction, qui disparaît dans le récit de M. Michelet, Robespierre, dans ses discours, y revient sans cesse. Le 30 décembre 1791, il commence par dire, en termes formels : « Renversons nos ennemis intérieurs, et ensuite marchons à nos ennemis étrangers. » Le 2 janvier 1792, il dit : « Certes, j'aime autant que M. Brissot « une guerre entreprise pour étendre le règne de la liberté... « Si j'étais maître des destinées de la France, si je pouvais à « mon gré diriger ses forces et ses ressources, j'aurais en« voyé depuis longtemps une armée en Brabant; j'aurais se« couru les Liégeois et brisé les fers des Bataves. » Le 11 jan« vier 1792 : « Que, réveillé, encouragé par l'énergie de ses « représentants, le peuple reprenne cette attitude qui fit un « moment trembler tous ses oppresseurs; domptons nos en« nemis du dedans, et ensuite marchons à Léopold, marchons « à tous les tyrans de la terre... C'est à cette condition que « moi-même je demande à grands cris la guerre. » Comment, après des déclarations si solennelles, si souvent réitérées, M. Michelet a-t-il pu se méprendre sur le vrai caractère du débat, et pourquoi n'a-t-il, en tout cas, rien cité de ce qui aurait pu mettre le lecteur à même d'en bien juger?

Ce n'est pas tout : pour amnistier la confiance extrême de la Gironde, et montrer combien les défiances de Robespierre étaient excessives, M. Michelet se borne à représenter Narbonne comme un fat, comme un jeune ambitieux, à qui madame de Staël n'aurait pas été fâchée de mettre dans la main, en manière de gage d'amour, l'épée de la Révolution. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que Narbonne voulait la guerre restreinte, un simulacre de guerre, et non la guerre à tous les rois, la grande guerre de la propagande, ce qu'il ne dit pas, c'est que son but était de faire de l'armée un refuge pour Louis XVI, un *appui libérateur* pour la royauté, un moyen d'écraser les clubs, les Jacobins, les républicains de l'Assemblée; ce qu'il ne dit pas, c'est que madame de Staël avait si peu l'intention de faire tomber sous l'effort de son amant tous les trônes de l'Europe, que sa grande préoccupation dans les premiers mois de 1792 était de concerter, pour Louis XVI, une nouvelle tentative d'évasion. Toutes ces choses prouvées, comme on l'a vu, dans notre récit, par les aveux contemporains de Mallet du Pan et par ceux que fit plus tard *Narbonne lui-même*, M. Michelet les passe sous silence. Et ce sont ces choses justement qui témoignent de l'extrême sagacité de Robespierre, légitiment la défiance qu'il montra, et accusent la légèreté avec laquelle Brissot appuyait Narbonne, sans s'apercevoir que Narbonne avait un but opposé au sien, et que l'espèce de guerre désirée par les Constitutionnels n'était pas du tout celle qui convenait à la Gironde.

Il y a ici une nuance qui a complétement échappé à M. Michelet. Il est bien vrai que la cour ne voulait pas la guerre générale, la guerre aux rois, ce qui, de façon ou d'autre, lui eût créé des embarras mortels; mais que, sous prétexte de mettre Coblentz et l'électeur de Trèves à la raison, le ministre de la guerre levât des troupes, fît de la popularité militaire au profit du roi, et ménageât au trône un *appui libérateur*, c'est ce dont la cour s'accommodait à merveille, et ce qui explique pourquoi, avant que la Gironde eût posé la question d'une manière tout à fait héroïque, la guerre fut prêchée par tous les organes du château, comme Brissot en convint dans son discours du 16 décembre 1791, cité par nous et omis par M. Michelet.

Certes, si jamais opinion fut basée sur des considérations graves, dignes d'un homme d'État, d'un philosophe, d'un penseur, d'un ami sincère de la liberté, ce fut l'opinion soutenue, dans cette circonstance, par Robespierre. Se fût-il trompé, il est impossible de nier qu'il n'eût, pour adopter l'avis qu'il s'efforça de faire prévaloir, des motifs de la plus haute portée. Et quant à la profondeur de ses convictions, elle ressort assez de l'admirable courage avec lequel, presque seul d'abord, il lutta contre l'entraînement général, n'hésitant pas un instant à compromettre, dans une lutte de ce genre, son influence et sa popularité. Cependant, que fait M. Michelet? Ayant sous les yeux les discours de Robespierre, discours si pleins de raison, si frappants, si décisifs, qu'ils ne tardèrent pas à forcer l'assentiment des amis les plus énergiques de la Révolution, M. Michelet refuse d'expliquer, comme il serait naturel de le faire, l'opinion de Robespierre par les puissants

CHAPITRE VII.

SANS-CULOTTISME DES GIRONDINS.

Maison militaire du roi; ce qu'elle avait de menaçant. — Les Girondins, pour se défendre, cherchent à s'appuyer sur le peuple. — Leur manifeste. — Ils poussent à la fabrication des piques. — Émeute excitée à Paris par les royalistes; troubles analogues dans les provinces. — Bonnet rouge recommandé par les Girondins. — Le *Sans-Culottisme*; origine de ce mot. — Les Girondins, artistes en révolution; le mot *sans-culotte* leur plaît. — Tendance à l'emphase révolutionnaire : lettre pompeuse de Manuel à Louis XVI; Carra et son assignat de mille livres, mot fastueux de Danton sur lui-même. — Tenue simple et grave de Robespierre. Il est pour la fabrication des piques, mais non pour le bonnet rouge; son aversion pour le débraillé révolutionnaire. — Désordres dans les théâtres. — Attaque manquée des Constitutionnels contre les clubs. — Office impérial du 17 février. — Déchaînement des esprits. — Mort de Léopold. — Mort de Gustave III. — La Gironde devient toute-puissante. — Quelques traits du caractère de Brissot. — Il provoque Camille Desmoulins; terrible réponse de celui-ci. Brissot attaqué par le *Journal de Paris*. — Circonstance curieuse qui se rattache au projet de mettre de Lessart en accusation. — Rochambeau, Luckner et la Fayette mandés à Paris par Narbonne; sous quel prétexte et dans quel but. — Les trois généraux devant Louis XVI. — Rivalité de Narbonne et de Bertrand de Moleville. — Chute de Narbonne. — Colère de l'Assemblée; sur un discours de Brissot, elle décrète de Lessart d'accusation. — Dumouriez, ministre des affaires étrangères. — Sa visite aux Jacobins. — Dumouriez dans les bras de Robespierre. — Pétion et Robespierre font tomber dans Paris la mode des bonnets rouges. — Amnistie qui couvre les horreurs de la Glacière; ce sont les Girondins qui la font décréter. — Entrevue de Dumouriez et de madame Roland. — *Le ministère des sans-culottes.*

Les Girondins avaient donc fait décider la guerre ; il ne leur restait plus qu'à la déclarer, après avoir mis la main sur le pouvoir, afin de la

motifs sur lesquels elle se fonde, et qu'il expose lui-même avec tant de force, et au lieu de cela, il *suppose* que Robespierre combattit l'idée de la guerre, 1° par jalousie à l'égard des Girondins, qui l'avaient adoptée, 2° parce que, dans son imagination, « crédule à force de haine, » il les croyait d'accord avec le parti feuillant et anglais; 3° parce que les sociétés jacobines de province, composées en partie d'acquéreurs de biens nationaux, craignaient la guerre.

Or, il n'est pas une seule de ces *suppositions* qui ne tombe devant les *faits*, devant les faits, seule base admissible pour l'histoire.

Les deux premières hypothèses, à l'appui desquelles M. Michelet ne cite rien qui puisse servir, soit de preuve, soit seulement d'indice, se trouvent réfutées par les discours mêmes de Robespierre, où, loin de confondre malignement les Girondins avec les ministériels, il a toujours grand soin de les distinguer, n'accusant les Girondins que de se laisser tromper par les autres, ce qui, dans le commencement, fut très-vrai. C'est ainsi que, dans sa harangue du 30 décembre 1791, il débute par rendre un éclatant hommage à la générosité du sentiment qui, dans cette question, égare de bons citoyens sur les pas des ennemis de la Révolution. Le nom sous lequel il y désigne Brissot, dans un style sérieux, animé, qui rend impossible toute hypothèse d'ironie, est celui de *législateur patriote*, et il le compare combattant le système de la défiance à un Manlius qui s'opposerait au cri des oiseaux sacrés qui sauvèrent le Capitole. Dans son discours du 2 janvier 1792, il se hâta de déclarer que « que des deux opinions balancées dans l'opinion des Jacobins, l'une, celle qu'il combat, a, pour elle, non-seulement les idées qui flattent l'imagination et les espérances qui animent l'enthousiasme, mais un sentiment généreux. » Et cependant, ceci en réponse à de cruelles et iniques paroles de Brissot, qui lui avait calomnieusement reproché d'avoir « avili le peuple ! » Prendrons-nous son discours du 11 janvier 1792? voici comment il s'ouvre : « Est-il vrai qu'une nouvelle jonglerie ministérielle ait *donné le change aux amis de la liberté*, sur le véritable objet *des projets de ses ennemis ?* » Robespierre distingue donc partout les deux partis que M. Michelet l'accuse, au contraire, de confondre, dans son imagination, dit-il, « crédule à force de haine. »

Pour ce qui est de l'intérêt des acquéreurs de biens nationaux, que Robespierre aurait eu en vue de représenter en repoussant l'idée de la guerre, nous avons feuilleté avec un soin minutieux, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, au British Museum, la masse volumineuse des divers documents relatifs à Robespierre, et nous n'y avons trouvé rien, absolument rien, qui justifie, de quelque manière que ce puisse être, la *supposition* de M. Michelet, que lui-même, au surplus, il présente en ces termes : « Le troisième point *qui peut sembler hypothétique et conjectural*, *mais qui pour moi n'est pas douteux*, c'est que, etc... » Et pourquoi, ce point *conjectural* n'est-il *pas douteux* pour M. Michelet? Parce que la guerre ne devait pas, naturellement, convenir aux acquéreurs de biens nationaux, et que, dès lors, il est présumable qu'ils écrivaient à Robespierre d'arrêter ce funeste élan guerrier ! Et il n'en faut pas davantage à l'historien pour dépouiller le tribun le plus sincère qui ait jamais existé, de la gloire d'avoir servi, au risque de sa popularité, ce qu'il jugea être l'intérêt du peuple ! Et M. Michelet n'a besoin que de cette *conjecture* pour représenter comme le défenseur et l'organe d'un intérêt égoïste, un homme qui se fit constamment l'avocat des pauvres contre les riches, un homme dont l'inaltérable vertu fut toujours attestée par ses plus mortels ennemis, un homme dont, selon le témoignage de notre sculpteur David d'Angers, Barère mourant disait : « Robespierre avait le tempérament des grands hommes, et la postérité lui accordera ce titre. Il fut grand, quand tout seul, à l'Assemblée constituante, il eut le courage de défendre la souveraineté du peuple. Il fut grand, quand plus tard, aux Jacobins, seul il balança le décret de guerre contre l'Allemagne ! » Ce n'est pas tout : en prétendant que les sociétés jacobines de province étaient contre la guerre, M. Michelet commet une erreur matérielle, à peine croyable ; car le *Journal des Jacobins*, qu'il a eu certainement sous les yeux, enregistre dans une longue série de numéros les adhésions en faveur de la guerre envoyées par beaucoup de sociétés jacobines de province ; et, dans la séance du 26 mars 1792, aux Jacobins, Guadet dit expressément : « Dire, comme M. de Robespierre l'a fait, que l'on demande la guerre sans but et sans préparatifs, me paraît être une critique amère de TOUTES LES SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES QUI ONT ÉTÉ DE L'AVIS DE LA GUERRE. » De fait, s'il était vrai que les sociétés jacobines de province eussent si fort subi l'influence antiguerrière des acquéreurs de biens nationaux, comment concevoir que la France révolutionnaire, guidée par les Jacobins de province, eût été néanmoins tellement favorable à la guerre, qu'en dépouillant les registres des départements, on trouva plus de six cent mille citoyens inscrits pour marcher à l'ennemi? (Voyez à cet égard le *Journal des Jacobins*, séance du 26 mars 1792.)

La prévention de M. Michelet contre Robespierre est si violente, si passionnée, si aveugle, qu'il ne mentionne le puissant et éloquent discours du 11 janvier, que pour railler, et l'admiration qu'inspirèrent aux Jacobins « des banalités morales, gauchement imitées de Rousseau, » et l'émotion des femmes qui remplissaient les tribunes. Ici encore, nous remarquerons combien il est fâcheux que, par une citation textuelle et un peu étendue des paroles qu'il tourne en moquerie, l'auteur n'ait pas mis les lecteurs à même de juger son jugement, et de décider si réellement le mauvais goût de nos pères était tel que le donne à penser cette phrase de M. Michelet : « ... et autres banalités morales, gauchement imitées de Rousseau. *C'était le ton de l'époque, et l'effet était surtout excellent aux Jacobins.* »

C'est sous l'empire de la même prévention que, parlant du rapprochement opéré par Dussault entre Brissot et son antagoniste, M. Michelet trace ces lignes meurtrières : « Robespierre toutefois protesta qu'il continuerait la lutte, son opinion ne pouvant être subordonnée aux mouvements de sa sensibilité et de son affection pour M. Brissot. *Ce mot d'affection fait frémir.* » Pourquoi cette accusation d'hypocrisie lancée contre Robespierre? Quel acte avait-il fait, quel mot avait-il laissé échapper, qui prouvât qu'alors il haïssait Brissot? C'était ce dernier qui s'était montré aigre et presque insultant. Encore une *conjecture !* Il est vrai que, plus tard, Brissot put compter Robespierre au nombre de ses plus formidables ennemis; mais pourquoi confondre ainsi les époques? Pourquoi, sans preuve et par voie d'hypothèse, antidater les haines? Qui ne sait par quelle série de luttes terribles furent préparées et amenées les farouches inimitiés de la dernière heure?

Ah! combien il est regrettable, que, dans le tableau qu'ils tracent des batailles que les révolutionnaires se sont livrées, les écrivains amis de la Révolution se croient toujours obligés de prendre parti pour l'une ou l'autre armée avec tant d'em-

conduire. Maîtres de l'Assemblée, il leur restait à le devenir du roi : c'est à quoi ils préludèrent par des coups vivement frappés.

Le 9 février, les biens des émigrés furent mis sous le séquestre.

Le 14, il fut décrété que les héros du 14 juillet, les gardes françaises, continueraient à recevoir leur solde.

Le 16, une *adresse aux François*, rédigée par Condorcet, voua aux malédictions du peuple les prêtres fanatiques, les privilégiés rebelles et les rois conspirateurs.

De son côté, la royauté se mettait en défense. On avait décrété à Louis XVI une maison militaire et une maison civile. La reine ne voulut pas de celle-ci, et mit à former la première une ardeur passionnée. Que lui importait une maison civile où il eût fallu admettre des plébéiens, et qui par les nouvelles dénominations des charges, n'eût servi qu'à mieux constater l'anéantissement des anciennes [1]? Avoir autour du trône, pour le garder, des épées nues dans des mains sûres, là était sa préoccupation. D'où ces paroles de Barnave, dans une lettre qu'il lui adressait : « Semblable au jeune Achille, parmi les filles de Lycomède, vous saisissez avec empressement le sabre, pour dédaigner de simples ornements [2]. »

Inutile de dire que, telle qu'on la composa, la garde du roi n'était pas autre chose que la contre-révolution sous les armes. Les mémoires présentés par ceux qui briguaient cette sorte de service révélèrent, quand plus tard on les publia, la nature des conditions exigées. Les uns faisaient valoir, à l'appui de leur demande, la haine qu'ils portaient à l'ordre nouveau; les autres s'annonçaient sous des titres proscrits par la Constitution; plusieurs étaient des officiers qui, pour se rallier sous le drapeau de la domesticité royale, désertaient celui de la nation [3]. Pour masquer ce que la composition de la garde pouvait avoir de menaçant, on eut soin d'y appeler un certain nombre d'hommes, fournis soit par les troupes de ligne, soit par les gardes nationales des quatre-vingt-trois départements; mais la partie la plus nombreuse de la maison militaire, celle qui donna lieu à des choix calculés, ne compta que d'anciens gendarmes, des capitaines de cavalerie qui avaient quitté leurs escadrons, et, comme le journal des *Révolutions de Paris* les appelle, des coryphées des orgies de Versailles [4]. Du reste, fidèle à la *lettre* de la Constitution, Louis XVI n'accorda que dix-huit cents brevets d'activité. Mais derrière le groupe des prétoriens avoués, se cachait celui des prétoriens qu'on n'avouait pas. Or, ils formaient, ceux-là, une armée de près de dix mille hommes, et quels hommes! Les chasseurs qui avaient commis le massacre de la Chapelle, les cavaliers farouches qui avaient chargé le peuple au Champ de Mars, les Suisses sous le commandement d'Affry, une foule d'aventuriers résolus et de hardis bretteurs [5].

Les Girondins sentirent bien le péril, et qu'il leur était impérieusement commandé de s'appuyer sur le peuple, dans leur lutte contre le trône. Ils commencèrent donc par publier, sous la forme d'une lettre que Pétion adressait à Buzot, un manifeste très-habile, où *l'alliance du peuple et de la bourgeoisie* était invoquée comme moyen suprême de salut public. Selon le manifeste, la bourgeoisie et le peuple ne devaient *faire qu'un*. Noble parole, et vraiment sainte! Malheureusement, rien qui indiquât à quelles conditions ce résultat serait obtenu; rien sur les mesures à prendre pour élever le niveau de la dignité humaine; rien sur les réformes sociales à tenter pour faire disparaître la distinction fatale des classes, et, comme dernière réponse au cri déchirant de la misère : *Tout le monde souffre*. Il était trop clair que l'unique but de l'alliance tant recommandée était de défendre contre l'ancien monde les résultats déjà conquis, sans pousser au delà. « La bourgeoisie et le peuple, disait Pétion, ont fait la Révolution; leur réunion seule peut... » — L'ACHEVER? non—« LA CONSERVER [6]. » Et la pensée véritable du manifeste éclatait, au surplus, d'une manière naïve dans cet appel : « Union du tiers-état *contre les privilèges :* » privilèges politiques, bien entendu, puisque c'étaient les seuls qu'on eût encore mis en question; et ils se trouvaient abolis déjà, à l'exception de celui contre lequel les Girondins ouvraient la campagne, à l'exception de la royauté!

Mais ce n'était pas tout d'avoir pour soi le peuple, il fallait l'avoir armé : les Girondins poussèrent avec fougue à la fabrication des piques. Déjà, dans son discours du 18 décembre 1791, Robespierre, comme on l'a vu, avait dit : « Il faut avant tout, partout, sans relâche, faire

partement, de violence et d'inflexibilité? Est ce que l'heure du calme n'est pas venue même pour l'histoire? Est-ce qu'après tout, et malgré la fatalité qui les poussa, hélas! à s'entre-détruire, les Girondins, les Montagnards, Robespierre, Brissot, ne concoururent pas tous, quoique inégalement, à nous faire ce grand héritage, la Révolution? Est-ce que les fondateurs de l'immortelle République n'ont pas à nous demander, à nous, républicains, de rappeler leurs querelles, maintenant qu'ils se reposent tous dans la mort, avec plus de sérénité et d'équité qu'il ne leur fut donné d'en montrer les uns à l'égard des autres au plus fort d'épouvantables tempêtes? Mais quoi! M. Michelet n'a pas toujours été sans comprendre cela, et nous lisons dans le quatrième volume de son livre cette page, de tout point admirable, par laquelle il nous est doux de terminer :

« Ce qui crève le cœur, quand on repasse ces destinées tragiques, ce qui est aujourd'hui si clair et si certain, c'est qu'ils se frappèrent sans se connaître, ils s'ignorèrent profondément. Ils le savent maintenant, combien leurs accusations mutuelles furent injustes, et, sans doute, ils se sont réconciliés. Il me serait trop dur de croire que ces grands citoyens, morts si jeunes, et, quoi qu'ils aient fait, morts enfin pour nous faire cette patrie, n'aient pas eu, par delà la mort, du temps pour se reconnaître, pour entrer dans la lumière de justice et de vérité, et s'embrasser les uns les autres... Ils haïrent parce qu'ils aimaient trop. »

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XIV, p. 176.

[2] *Ibid.*, p. 177.

[3] Voyez le rapport de Gohier sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 283.

[4] *Révolutions de Paris*, n. 132.

[5] Voyez sur la composition de cette garde, et en les rapprochant, le rapport précité de Gohier et le n° 132 du journal de Prudhomme

[6] Voyez le texte, soit dans les *Révolutions de Paris*, n° 135, soit dans le *Patriote français*, n° 914.

fabriquer des armes ; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques[1]. » Et les fameuses piques du 14 juillet n'avaient pas même attendu ce cri pour se montrer çà et là. Au mois de février 1792, l'impulsion fut immense, le mouvement devint général. Les républicains des *Révolutions de Paris* écrivaient : « Que chacun de vous, citoyens, possède au moins deux piques, l'une pour le repos de ses foyers, l'autre pour la sûreté de la République. Jadis, les gentilshommes ne sortaient pas de leurs maisons sans suspendre une épée à leur hanche : que le peuple ait sans cesse sa pique à la main... Les Chinois et les Turcs ont leur fête des lanternes qui leur rappelle la naissance du premier jour du monde et le retour de la lumière. Français, ayez votre fête des piques, en commémoration de la conquête de la liberté[2]. » Le 8 février, Gorsas publiait l'article suivant : « Des piques ! des piques ! des piques ! Le brave Gonchon, orateur des hommes du 14 juillet, s'est présenté au *club électoral de l'Évêché* à la tête d'une députation, pour offrir les flammes tricolores qui doivent voltiger au haut des piques. Voici l'exorde et la péroraison de son discours : « La cocarde nationale doit faire le tour du « globe : elle a pris racine sur un bonnet de laine ; « elle prendra racine sur le turban[3]. » Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui demandèrent à porter des piques... Que dis-je ! c'était une femme qui, par une lettre, adressée en janvier au *club électoral de l'Évêché*[4], avait pris, à proprement parler, l'initiative de ce mouvement. Bientôt, les piques se hérissèrent de toutes parts. Aux Jacobins, des piques ayant demandé l'entrée, et quelque hésitation s'étant manifestée, à cause de la loi qui interdisait les délibérations armées : « Sans doute, cria Danton, nous voulons observer la loi. Mais regardez ces drapeaux ! Ils sont surmontés de lances. Je demande qu'en signe d'une alliance indissoluble entre la force armée constituée et la force populaire, une pique soit ajoutée à chacun de ces drapeaux. » Et la motion fut adoptée d'enthousiasme, au bruit d'un tonnerre d'applaudissements[5].

On juge si les royalistes furent alarmés ! Ils se mirent de leur côté à fabriquer des poignards[6], et tous leurs journaux grondèrent. Mais Brissot : « Ah ! le réveil du lion épouvante ceux qui comptaient sur son sommeil ! — Où se porteront ces piques? dites-vous ! — Partout où vous serez, ennemis du peuple. — On les promène sur la terrasse des Feuillants, comme pour menacer le château des Tuileries : oseraient-elles se porter là ? — Oui, si vous y êtes. — Mais qui commande ces piques? — La nécessité. — Qui en fera la distribution? — Le patriotisme. — A qui seront-elles livrées? — Au courage[7]. »

Le roi eut peur : lui aussi, manda Pétion aux Tuileries ; et le même jour parut un arrêté municipal statuant que tout porteur de pique serait tenu de faire sa déclaration au comité de sa section ; qu'on arrêterait quiconque se trouverait *vaguant*, soit de jour soit de nuit ; que les personnes, inscrites ou non inscrites, ne pourraient, ni se former en patrouilles, ni marcher sous d'autres drapeaux et obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale. L'arrêté, signé par Pétion, un des chefs du parti de la Gironde, montrait qu'après tout, ce parti n'était pas sans se défier du peuple, même en l'armant, comme le journal de Prudhomme en fit amèrement la remarque[8].

C'était indiquer aux royalistes une manière de calomnier le mouvement des piques. Pour montrer ce qu'il avait de dangereux, ils songèrent à fomenter une émeute ; et malheureusement, les circonstances ne se prêtaient que trop bien à ce manége impie. Car, pendant que les nobles menaçaient au dehors, que les prêtres fomentaient au dedans la guerre civile, et que, pour faire évader les fabricateurs de faux assignats, on incendiait leur prison, les riches spéculateurs, afin de ruiner les fabriques, de casser les bras aux ouvriers, de forcer la misère à maudire la Révolution, accaparaient tout, oui tout, jusqu'au papier, jusqu'aux ardoises, jusqu'aux épingles[9]. Paris et ses environs regorgeant de sucre, on y faisait payer au delà de 3 livres la même denrée, qu'à Liége et à Bruxelles, villes sans colonies, on ne payait que 14 sous. Un ancien constituant, d'André, figurait, chose honteuse, à la tête des accapareurs[10]. Et, comme si ce n'était pas assez de provoquer le peuple par la privation, voilà qu'on le provoqua par l'insulte. Un certain Joseph François d'Elbe, se disant Américain, fit savoir à l'Assemblée qu'il était propriétaire de deux millions de sucre et d'un million de café, qu'il mettait ces richesses sous la sauvegarde de la force publique, et qu'il ne vendrait les denrées qui lui appartenaient à *aucun prix*, tel étant son bon plaisir. En d'autres termes, pour se venger de l'insurrection de ses nègres à Saint-Domingue, il condamnait les Parisiens à avoir constamment deux millions de sucre sous les yeux et à s'en passer[11]. Il oubliait

[1] Il n'est ni juste ni conforme à la vérité historique d'attribuer exclusivement aux Girondins, comme le fait M. Michelet, dans le livre VI, page 384 de son *Histoire de la Révolution*, l'honneur d'avoir « mis les armes aux mains des pauvres. » Et, de leur côté, les auteurs de l'*Histoire parlementaire* manquent d'équité à l'égard du parti des Girondins, lorsqu'ils lui reprochent de n'avoir entendu se servir du peuple qu'à « titre de forces brutes. » Voyez le t. XIII de l'*Histoire parlementaire*, p. 215.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 136.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 219.

[4] *Ibid.*

[5] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 146. — M. Michelet n'était donc pas autorisé à dire que les Jacobins, « mortifiés d'avoir été prévenus, goûtèrent peu les piques. » Voyez son *Histoire*, liv. VI, p. 385.

[6] Dénonciation de Dufourny aux Jacobins, dans le n° 145 du *Journal des débats des Amis de la Constitution*.

[7] Le *Patriote français*, n. 917.

[8] *Révolution de Paris*, n° 136. — Dans sa partialité manifeste pour les Girondins, M. Michelet passe très-légèrement sur cette circonstance, qui dément un peu ce qu'il dit de « la confiance immense » que les Girondins montrèrent dans le peuple, « en mettant les armes aux mains des pauvres. » Liv. VI, p. 384.

[9] *Révolutions de Paris*, n° 133.

[10] *Ibid.* Voyez aussi le *Patriote français*, n° 908.

[11] *Révolutions de Paris*, n. 133.

que, même sous l'ancienne monarchie, même sous François Ier, il avait été rendu une ordonnance ainsi conçue : « Seront appréhendées au corps les personnes des monopoleurs et accapareurs de marchandises, et leurs biens et denrées confisqués et vendus sur la place publique, au profit de l'État[1] ! »

C'eût été merveille qu'irrité avec tant d'art, le peuple ne cédât point aux émissaires envoyés pour lui souffler de déplorables fureurs, émissaires dont l'action serait niée en vain; car, ainsi que le firent observer les *Révolutions de Paris*, étaient-ce les pauvres qui auraient pu forcer les marchands, comme cela eut lieu, à délivrer le sucre, par pains, à 20 et 25 sous la livre[2]? Où donc aurait-il trouvé 25 sous pour payer un pain de sucre, le malheureux qui avait laissé au logis sa femme en pleurs et ses enfants criant la faim? L'émeute éclata donc, c'était tout simple! Le faubourg Saint-Marceau s'ébranla; beaucoup du faubourg Saint-Antoine se hâtèrent, de leur côté, vers l'hôtel de ville, pour réclamer, non-seulement le rabais du prix du sucre, mais celui de la viande de boucherie et du pain. Est-il vrai qu'à leur arrivée on fit faire un léger mouvement aux pièces de canon qui défendaient l'entrée de la maison commune? Le bruit en courut; mais le journal de Prudhomme, qui le rapporte, refuse d'y croire, pour l'honneur de la garde nationale[3]. Un autre bruit courut aussi, et celui-là monstrueux. Les agitateurs gagés n'allaient-ils pas, de groupe en groupe, désignant comme accapareurs... qui? le duc d'Orléans et Pétion[4]! Pendant ce temps, et tandis qu'on doublait la garde du château, Marie-Antoinette se promenait, en grand appareil, au bois de Boulogne. Ce jour-là même était arrivée la nouvelle que, dans les Pays-Bas, par ordre de sa sœur, des horreurs avaient été commises sur quarante personnes de tout âge et de tout sexe[5].

Du reste, Paris ne fut pas alors le seul point de la France où se produisirent ces agitations funestes. Dans le département de l'Oise, des milliers d'hommes se rassemblaient en tumulte, anathématisaient les accapareurs et arrêtaient sur la rivière d'Oise des bateaux chargés de grains; l'accaparement des matières premières et des subsistances mettait en ébullition Dunkerque, Noyon, le Havre, Évreux, Verneuil, Montlhéry, Corbeil, Étampes, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse; à Dunkerque, des brigands conseillèrent au peuple d'incendier le port; des bandes, transportées de rage, parcoururent le département de l'Eure, traînant avec elles les officiers municipaux terrifiés, portant des fusils, brandissant des fourches, menaçant les villes si l'on ne taxait pas à leur volonté le bois et le pain, comme si le meilleur moyen de faire entendre raison au fermier eût été de bouleverser les fermes! Un cultivateur lâchement immolé à Montlhéry, le maire d'Étampes assassiné pour avoir refusé le prix du marché, et de vastes déprédations commises dans les bois de l'Ile-Adam, complètent ce triste tableau. En le traçant, le journal de Prudhomme, avec une indignation généreuse, en appela au peuple de la barbarie et de l'astuce des imposteurs qui s'étudiaient à l'égarer; et au spectacle des crimes conseillés ou commis à Dunkerque, à Montlhéry, à Étampes, il apposa celui des Marseillais apprenant qu'à Aix le régiment d'Ernest opprimait les patriotes, partant aussitôt en bon ordre, entrant à Aix, se concertant avec les magistrats, et regagnant leurs foyers sans avoir laissé d'autres traces de leur expédition que la tranquillité rétablie et la contre-révolution désarmée[6].

Nous avons dit que les Girondins étaient des artistes en révolution : rien ne le prouva mieux que la façon dont ils pressèrent l'adoption du bonnet rouge. Les motifs qui le leur firent aimer sont curieux à lire dans le journal de Brissot, leur organe. Suivant le *Patriote français*, ce n'est pas seulement comme symbole de la liberté que le bonnet rouge se recommande, c'est aussi « parce qu'il égaye, parce qu'il dégage la physionomie, parce qu'il la rend plus ouverte, plus assurée, couvre la tête sans la cacher, en rehausse avec grâce la dignité naturelle, et est susceptible de toutes sortes d'embellissements[7]. »

A la même disposition d'esprit se rapporte l'engouement des Girondins pour certaines expressions devenues fameuses dans le vocabulaire de la Révolution.

Mesdames de Coigny et de P***, qui suivaient le torrent des idées nouvelles, assistant un jour à une séance de l'Assemblée constituante, et témoignant leur improbation d'un discours que tenait en ce moment l'abbé Maury, celui-ci, avec sa grossièreté ordinaire, s'écria, en les montrant du doigt : *Monsieur le président, faites donc taire ces deux sans-culottes*[8]. Le mot fit fortune; il fut appliqué aux révolutionnaires exaltés; Camille Desmoulins se plut à l'enchâsser dans son style athénien, et les railleries mêmes des royalistes contribuèrent à le mettre à la mode. Dans ce mois de février 1792, dont nous esquissons la physionomie, une députation de *sans-culottes* s'étant présentée à l'Assemblée nationale, les *Sabbats jacobites* leur mirent dans la bouche le discours suivant :

Ah ! que nous serions satisfaits,
Si, toujours patriotes,
Au lieu de faire des décrets,
Vous faisiez des culottes[9].

Se parer des injures d'un ennemi est un moyen d'y répondre. Le mot *sans-culotte*, aussi original

[1] Ordonnance du mois de novembre 1539, rappelée dans le journal de Prudhomme.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 133.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Révolutions de Paris*, n° 133.
[7] *Patriote français*, n° du 6 février 1792.
[8] Telle est, du moins, l'origine assignée au mot *sans-culotte*, par l'abbé de Montgaillard, dans son *Histoire de France*, t. II, p. 58 et 59.
[9] *Sabbats jacobites*, n° 60.

que familièrement cynique, et aussi expressif que brutal, plut aux Girondins, malgré leur atticisme, et à cause de leur penchant à apprécier les choses moins par le fond que par la surface.

Ajoutons que ce goût pour les choses extérieures qui, combiné avec la vanité, enfante le désir de paraître, et, combiné avec l'orgueil, produit l'emphase, fut, dans la Révolution, un défaut commun à tous ceux qui, de près ou de loin, par leurs naturelles affinités, sinon politiquement, tinrent au parti de la Gironde. Tantôt c'est Carra qui, après avoir médité toute une semaine son coup de théâtre et choisi son moment, court à la tribune des Jacobins agiter un assignat de mille livres, prix offert à sa conscience, qui a refusé de se vendre [1]; tantôt c'est Manuel qui, sans nécessité, sans prétexte, publie une lettre à Louis XVI commençant par ces pompeuses paroles : *Sire, je n'aime pas les rois* [2]...; tantôt enfin c'est Danton qui, prenant place au conseil général de la commune, prononce ces mots étranges : *La nature m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté* [3].

Robespierre avait trop de gravité dans l'esprit pour s'abandonner à ce courant. Jamais on ne le vit donner ni dans l'affectation du débraillé révolutionnaire, ni dans l'emphase. Sa tenue décente annonça toujours qu'il se respectait lui-même; et dans son langage, quoique le style de ses discours soit travaillé et révèle un peu trop peut-être l'habitude des préoccupations littéraires, dans son langage jamais il ne sacrifia le fond au luxe de la forme. Les piques aux mains du peuple lui convenaient fort, et il avait été des premiers à les demander, parce qu'il y avait là quelque chose d'effectif et de sérieux; mais il ne goûta ni le mot *sans-culotte* ni la mode des bonnets rouges. Il pensait que la liberté doit avoir des mœurs simples, des allures dignes, et se montrer sobre dans l'adoption d'emblèmes qui ne servent trop souvent qu'à dissimuler l'idée quand ils n'en tiennent pas lieu; il savait combien il est facile d'égarer les hommes avec des mots et de les conduire avec des signes; il ne voulait pas que, pour tromper la multitude, les agitateurs vendus ou à vendre n'eussent qu'à se coiffer d'un bonnet de laine; il se défiait, en véritable observateur qu'il était, de cette impétueuse tendance à se contenter des dehors; tendance malheureusement particulière au peuple français, le peuple artiste par excellence.

Et il faut bien le dire : nul doute que, sous ce rapport, le génie de la Gironde ne répondît beaucoup mieux que celui de Robespierre au génie de la France.

Aussi, on n'eut pas plutôt recommandé le bonnet rouge qu'il fit fureur. On ne vit plus que bonnets rouges partout, dans Paris; on se promenait en bonnet rouge, on allait au café en bonnet rouge, on assistait en bonnet rouge aux séances des clubs et aux représentations théâtrales. Au Vaudeville, une rixe s'étant élevée entre les partisans de la Cour et ses adversaires, ceux-ci se hâtèrent de hisser, comme leur labarum, un bonnet rouge au haut d'une pique : *In hoc signo vinces*. Des citoyens, visitant les appartements des Tuileries, jetèrent leurs bonnets rouges sur le lit du roi, en formèrent une pile, et dirent : *Puisse-t-il se coiffer une bonne fois de la liberté, il n'en dormira que mieux* [4].

Tout cela entretenait Paris dans un état d'excitation extraordinaire. Les théâtres devinrent des arènes de gladiateurs, et là, généralement plus nombreux, les aristocrates triomphaient. Madame Campan rapporte que, vers la fin de ce mois de février, comme la reine, sa sœur et sa fille assistaient un soir à la représentation des *Événements imprévus*, de Grétry, un effroyable tumulte s'éleva, parce que madame Dugazon, en chantant ces paroles : *Ah! comme j'aime ma maîtresse!* s'était inclinée vers la reine. *Pas de maîtresse, pas de maître, liberté!* crièrent aussitôt, du parterre, plusieurs voix passionnées. *Vive la reine!* répondent ceux des loges et du balcon. Les colères s'allument, le parterre se divise, on se bat, les Jacobins plient, et la reine se retire, ardemment applaudie par ses chevaliers, victorieux [5]. Pareille lutte au théâtre Molière, quelques jours après; seulement, cette fois, le peuple du dehors s'en mêla, et deux pages du roi furent traînés dans le ruisseau [6]. Ce sont là de vulgaires désordres sans doute, et regrettables, mais qui n'ôtent pas plus à la Révolution sa grandeur que le bouillonnement partiel des flots autour de quelques écueils n'ôte sa majesté à la mer.

Les Constitutionnels y virent un prétexte pour attaquer les clubs. Vaublanc et Ramond les dénoncèrent avec un emportement qui n'était pas exempt de courage, et un membre du côté droit, Mouysset, afin d'empêcher la réunion des députés soit aux Jacobins, soit dans d'autres sociétés populaires, proposa à l'Assemblée de décréter que, toutes les fois qu'il n'y aurait pas séance le soir, la salle serait ouverte aux représentants pour des conférences non officielles. Mais cette motion, qui menaçait l'influence des Girondins, fut si heureusement combattue par Lasource, Guadet et leurs amis, qu'elle tomba, non sans avoir donné lieu à un débat enflammé [7].

L'attaque dirigée contre les sociétés populaires ne fit que redoubler leur énergie. Elles n'avaient pas attendu le résultat pour braver leurs détracteurs. Aux Jacobins, dans la séance du 22 février, Chabot et Merlin étaient venus prêter le serment solennel de « rester invariablement attachés aux incorruptibles Jacobins; » Robespierre

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nº 140. — Dans leur nº 135, les *Révolutions de Paris* blâment avec raison cette mise en scène, peu digne en effet de la simplicité républicaine.

[2] *Révolutions de Paris*, nº 134.

[3] *Ibid.* Le journal de Prudhomme ne fait ressortir cette phrase que pour faire remarquer ce qu'elle a de déplacé.

[4] *Révolutions de Paris*, nº 141.

[5] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIV, p. 173 et 174.

[6] *Le Patriote français*, nº 930.

[7] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 82-87.

avait prononcé ces fières paroles : « Où est-il celui qui osera porter la main sur ceux que le peuple protége? Je mets nos ennemis au défi de le tenter; » et à l'instant même une députation de patriotes, paraissant à la tribune, avait dit : « Nos piques sont prêtes à vous soutenir [1]. »

Mais ce qui servit plus que tout le reste à rallier le peuple autour des Jacobins, ce fut un nouvel office envoyé de Vienne, en ce temps-là même, et où l'empereur d'Allemagne les dénonçait d'une manière aussi violente que téméraire. En réponse à la demande d'explications présentée par le ministre de Lessart [2], Léopold justifiait les ordres qu'il avait donnés au maréchal Bender par la nécessité de mettre un prince de l'Empire à l'abri d'une agression injuste, dans le cas où elle aurait lieu; il rappelait ses efforts pour le maintien de la paix, insistait sur ce fait que les émigrés avaient été désarmés et dispersés, attribuait un caractère purement défensif et de précaution au concert des souverains, se plaignait amèrement des provocations incessantes de l'Assemblée, et après avoir peint sous les plus sombres couleurs l'état de captivité de son royal beau-frère, l'anarchie à laquelle la France gémissait en proie et son pouvoir contagieux, rejetait tout le mal sur les Jacobins, « secte pernicieuse d'hommes qui n'étaient pas seulement les ennemis du roi, mais ceux du repos public et les perturbateurs de la paix [3]. »

Ce document, qui portait la date du 17 février [4] et la signature du prince de Kaunitz, fut communiqué à l'Assemblée par de Lessart, dans la séance du 17 mars, et accueilli par des murmures, par des ricanements sardoniques, par des exclamations méprisantes, qui annonçaient assez l'effet qu'il produirait, au dehors, sur l'opinion publique. La vérité est qu'il ne fut pas plus tôt connu, qu'il y eut tempête de malédictions et de colères. Les conseils menaçants qu'un monarque étranger s'avisait de donner à la France parurent le comble de l'insolence et de la folie. Les Constitutionnels eux-mêmes, n'osant aller contre cette légitime révolte de la fierté nationale, feignirent d'y entrer.

Suivant Mme de Staël, c'étaient les mystérieux conseillers de la reine, Duport, Barnave, qui avaient rédigé cet imprudent office, et elle ajoute expressément que le modèle en fut envoyé par Marie-Antoinette elle-même au comte de Mercy-Argenteau, lequel s'empressa de le faire parvenir à Léopold [5]. De son côté, et tout en disant que le document porte le cachet du style de la chancellerie impériale, l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* assure que l'Empereur, ayant sous les yeux un mémoire que la reine lui avait adressé sur l'état des partis, minuta de sa main les passages dirigés contre les Jacobins, passages auxquels son chancelier de Cour et d'État n'eut plus qu'à étendre ensuite la forme diplomatique [6]. Ce qui est certain, c'est qu'on crut généralement, dans le public, que l'office du 17 février avait été réellement concerté entre le roi de France, Léopold, et leurs conseillers intimes. Il n'en fallait pas davantage : le déchaînement des esprits fut terrible. On approchait, d'ailleurs, des heures tragiques. Un jeune et beau Marseillais, Barbaroux, parut aux Jacobins, et dit d'un ton de voix qui émut puissamment toutes les âmes : « Les Marseillais sont en marche [7]. » Les nouvelles des provinces, dont chaque jour les divers députés entretenaient l'Assemblée nationale, témoignaient de l'ardeur immense dont la France se sentait animée. Dans la Loire-Inférieure, les femmes demandèrent à être chargées de la défense des villes [8].

Un seul obstacle à la guerre restait encore..., et il venait d'être levé par le destin : le 1er mars, au moment même où son office parvenait à l'Assemblée, Léopold était mort; il était mort presque subitement, dans une crise de vomissements convulsifs, n'ayant auprès de lui qu'un valet de chambre, et lorsque toute la ville de Vienne le croyait en parfaite santé. Qui l'avait frappé, ce coup imprévu? Était-ce bien la nature? Léopold avait toujours été dévoré de la soif des voluptés; d'après des témoignages peu récusables, on trouva dans son cabinet des traces singulières de ses galanteries : une collection d'étoffes précieuses, de bagues, d'éventails, et jusqu'à cent livres de fard superfin [9]; il avait plusieurs maîtresses à la fois, dona Livia, la Prohaska, la comtesse de Wolkenstein, et il ne s'était pas fait scrupule de présenter la dernière à l'impératrice [10], au risque de lui briser le cœur; s'il avait rendu à la liberté Théroigne de Méricourt, devenue sa prisonnière, c'était en considération des grands yeux noirs de la jolie Liégeoise, circonstance dont celle-ci oublia de se vanter lorsque, de retour à Paris, elle courut aux Jacobins raconter ses aventures [11]; enfin, l'on donne pour constant qu'il faisait un usage immodéré, dans sa poursuite du plaisir, de certains excitants connus en Italie sous le nom de *diavolini*, et qu'il préparait lui-même [12]. Sa mort pouvait donc être rapportée à des causes naturelles. Telle ne fut point cependant l'opinion générale. Des bruits d'empoisonnement coururent, appuyés sur le témoignage de Lagusius, médecin du prince. Les Jacobins et les émigrés furent tour à tour accusés de ce crime : les premiers, parce

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 148.
[2] Voyez le chapitre qui précède.
[3] Voy. le texte de cet office reproduit très au long dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 232-247.
[4] Une note y était jointe, datée du 19, et c'est à cette note qu'appartiennent les mots cités textuellement.
[5] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. v.
[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 250 et 251.
[7] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 155. Barbaroux, qui n'était pas connu encore, y est nommé *Barberousse*.
[8] Séance du 3 mars 1792.
[9] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 258 et 259.
[10] *Ibid.*
[11] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 146.
[12] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 257.

qu'on les jugeait intéressés à se débarrasser d'un ennemi revêtu de la pourpre ; les seconds, parce qu'on les savait irrités jusqu'au délire de la répugnance de Léopold à armer la contre-révolution. Pour ce qui est des moyens adoptés, des récits divers furent répandus. Les uns prétendirent que, dans un bal masqué, et à la faveur de son déguisement, une dame lui avait offert des bonbons empoisonnés; les autres affirmèrent qu'on s'était servi de la main même d'une Italienne qu'il aimait tendrement [1].

La mort de Léopold servait la fortune des Girondins en précipitant la guerre : la mort de Gustave III vint, quelques jours après, ajouter à leurs succès en privant la coalition du plus enthousiaste de ses futurs capitaines. Le 16 mars, le roi de Suède était au moment de se rendre à un bal masqué, lorsqu'il reçut une lettre anonyme lui annonçant qu'il y était attendu... par la mort. Des bruits d'assassinat prochain, semés à profusion depuis quelque temps, jamais réalisés, avaient façonné son cœur à la confiance : il se mit à sourire et partit; arrivé dans la salle du bal, à une heure avancée de la nuit, il se mêla gaiement à la foule, puis s'étant assis à côté du comte d'Essen : « Eh bien, lui dit-il, n'avais-je pas raison de mépriser cet avertissement tragique? Si l'on en voulait à ma vie, quel moment serait plus favorable que celui-ci pour me l'arracher [2]? » Il se leva, et se perdit de nouveau dans le tourbillon. Soudain un mouvement étrange se fait autour de lui; le comte de Horn l'aborde, et prononce ces mots, signal convenu, signal sanglant : *Bonsoir, beau masque*. Au même instant, un coup de pistolet retentit, et le roi tombe, atteint d'une blessure mortelle. Ordre fut aussitôt donné de fermer les portes, et tandis qu'on transportait le prince dans une chambre voisine, des gardes postés au seuil de la salle faisaient démasquer les assistants, visitant leurs habits, prenant leurs noms, et, d'un œil soupçonneux, interrogeant leurs visages.

Nul ne se trahit, nul ne fut arrêté; mais on trouva par terre le pistolet qui avait servi au meurtre et un couteau semblable à celui qu'avait employé Ravaillac [3]. Ces armes ayant été le lendemain reconnues par l'ouvrier qui les avait fournies, il déclara les avoir vendues à un gentilhomme, ancien officier aux gardes, nommé Ankarstroëm. Le dernier de tous, Ankarstroëm avait quitté la salle du bal, et c'était lui qui effectivement était l'assassin. A la haine profonde dont les nobles suédois poursuivaient Gustave III, leur tyran, il associait la violence d'un ressentiment particulier, né de la perte d'un procès où le roi était intervenu; mais il est faux, comme l'ont avancé les panégyristes de sa victime, qu'il eût voulu livrer la Finlande aux Russes et que, condamné à mort pour cette trahison, il n'eût été redevable de la vie qu'à la générosité du roi de Suède [4]. L'ardeur de la vengeance agitait tellement son cœur, qu'admis dans la conjuration, il avait sollicité comme une grâce l'honneur de porter le coup, ce qu'il ne put obtenir que sur la désignation du sort, les jeunes comtes de Ribbing et de Horn lui ayant disputé ce sinistre privilége [5]. Arrêté, il déploya une intrépidité morne, et, suivant plusieurs, refusa constamment de nommer ses complices. D'autres [6] prétendent qu'il ne montra de la fermeté que dans ses premières réponses et finit par tout avouer. Ce qui est certain, c'est que les conjurés furent découverts, et tous ils appartenaient à la noblesse. De ce nombre était Lilienhorn, major des gardes bleus, que le roi avait comblé de faveurs [7], et qui, aux approches de l'heure fatale, combattu de sentiments contraires, avait écrit la lettre anonyme dont l'orgueil de Gustave refusa de tenir compte. Un autre conjuré, le baron Bjelcke, prévint son arrestation en s'empoisonnant. Un troisième, le comte de Ribbing, fut indiqué par le roi lui-même comme devant appartenir à la conspiration, et cela par suite d'un incident singulier. Sur son lit de mort, Gustave se ressouvint qu'au mois de janvier précédent, comme il partait pour Gefle, une diseuse de bonne aventure se présenta tout à coup, et lui cria : *Sire, défiez-vous du mois de mars et de la première personne que vous allez rencontrer*. Or, cette première personne se trouva être Ribbing [8].

Ankarstroëm, le seul des conjurés qu'on exécuta, fut condamné à être décapité, après avoir été battu de verges pendant trois jours. Du haut de la charrette qui le traînait au supplice, on le vit promener sur la foule des regards tranquilles [9]. Ce fut seulement sous la main du bourreau que, son courage paraissant fléchir, il réclama quelques minutes pour demander pardon à Dieu.

Quant à Gustave III, il expira après quatorze jours de souffrances supportées avec courage. Dans l'intervalle, il lui échappa ce mot singulier : *Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort* [10] ?

De telles paroles ouvraient carrière aux commentaires les plus venimeux : les révolutionnaires de France furent accusés de préluder par le régicide à la guerre. Comme si l'assassinat de Gustave III ne s'expliquait pas de reste par les deux coups d'État qu'il avait successivement frappés en 1772 et en 1789, coups d'État que marqua un mélange inouï de duplicité et d'audace, d'insolence et d'hypocrisie [11] ! Comme si la noblesse

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 237 et 238.

[2] Rees's *Cyclopedia*, vol. XVII.

[3] *Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. XIV, p. 334.

[4] Voyez la *Biographie universelle*, au mot *Ankarstroëm*.

[5] *Ibid.*

[6] Le marquis de Bouillé, par exemple. Voyez ses *Mémoires*, chap. XIV, p. 335.

[7] *Mémoires du marquis de Bouillé*, p. 336.

[8] *Annual Register*, vol. XXXIV, chap. XV, p. 380.

[9] *Biographie universelle*.

[10] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome I, p. 273.

[11] « Duplicity, dissimulation, hypocrisy, fraud and treachery, were charged by his enemies. » *Ann. Register*, vol. XXXIV, chap. XV, p. 393.

suédoise avait eu besoin que la propagande française lui remît en mémoire le jour où, après avoir environné de grenadiers la salle des états, Gustave tira de sa poche un livre de prières et força les gentilshommes, saisis d'effroi, à chanter une hymne d'actions de grâces au Tout-Puissant pour le coup sous lequel ils succombaient [1] !

Les émigrés pleurèrent fort la perte du roi de Suède : « Il y a maintenant *du vide dans le Nord,* » disaient-ils tristement [2]; mais plus que de leurs regrets l'ombre de Gustave se put enorgueillir de la joie des Jacobins!

La Gironde, surtout, se montra radieuse. Elle avait alors le vent en poupe, et, pour saisir le gouvernail, il ne lui restait guère plus qu'à étendre la main. L'Assemblée? Elle l'entraînait à son gré et la fascinait. La place publique? Elle l'eut bientôt à ses ordres d'une manière absolue; car les officiers municipaux que, dans ce temps-là même, les quarante-huit sections élurent, étaient : Dussault, Clavière, Chambon, Thomas, Sergent, Roucher Saint-Sauveur, Bidermann, Patris, Boucher-Renette, Mouchette, Osselin, Leroy, Molard, Hue, Jurie, Féral, Lefebvre, Guyard, Guinot, Thérin, Panis, Debaurges [3] : tous, à l'exception de Sergent et Panis, ou Girondins ou alliés à la Gironde. Et le maire de Paris, n'était-ce pas Pétion?

Ajoutez à cela que la Gironde avait dans son sein, ou plutôt à sa tête, un de ces hommes qui, pour un parti, valent à eux seuls toute une armée. Car aux vertus qui justifient le succès, Brissot joignait les vices qui, trop souvent, y conduisent. Bon, généreux, insouciant, désintéressé, lorsqu'il ne s'agissait que de sa personne, Brissot devenait, aussitôt qu'il s'agissait de son parti, violent, ambitieux, intrigant, capable de ruse et d'injustice. Sans être naturellement immoral, il tenait par-dessus tout à rester fidèle à son parti. Un écrivain qui le connut à fond, et qui l'aima pour ses qualités personnelles, a écrit de lui : « Il avait le zèle du couvent : capucin, il aurait aimé sa vermine et son bâton; dominicain, il aurait brûlé les hérétiques [4]. » Son activité s'arrêtait si peu aux scrupules, que, comme synonyme du mot intriguer, on en vint à employer le mot *brissoter,* de même que, par allusion au caquetage de l'ex-capucin Chabot, on disait *chaboter,* au lieu de jaboter [5]. Toujours est-il que l'influence de Brissot était alors à son point culminant. Mais il subissait, d'autre part, le sort de quiconque touche à la puissance ou y est arrivé : son nom traînait dans toutes les injures et toutes les calomnies. Camille Desmoulins, avocat consultant d'une dame Beffroi et d'un certain d'Hiturbide, condamnés par la police correctionnelle à six mois de prison, avait fait afficher un placard rouge dans lequel il dénonçait comme abusive la sévérité du tribunal : Brissot attaqua vivement ce placard, qu'il accusa d'outrager les mœurs; et à la demande que lui fit Camille d'insérer textuellement l'affiche pour que le public en décidât, il répondit que jamais sa feuille ne servirait de *véhicule ou poison*. Imprudence terrible! c'était le génie même du pamphlet que Brissot venait de provoquer. Camille s'arma de sa plume, rédigea les révélations, vraies ou fausses, de Morande dans le style de Juvénal, et, sous le titre de *Brissot démasqué,* lança un libelle où chaque phrase était un coup de poignard [6]. De son côté, avec une habileté impitoyable, le *Journal de Paris* réveilla le souvenir des hardiesses philosophiques de Brissot, et le scandale des rapprochements que, dans un livre de sa jeunesse, il avait établis entre la *propriété* et le *vol*. Brissot eut beau reculer, il eut beau se rejeter sur une distinction subtile entre la *propriété naturelle* et la *propriété civile;* il eut beau prouver par des citations qu'il n'avait jamais entendu attaquer celle-ci, et n'avait parlé de celle-là que pour aboutir à la conclusion qu'il ne fallait pas « punir si cruellement les voleurs; » le critique du *Journal de Paris* lui adressa cette question, à laquelle il eût pu aisément répondre s'il eût eu le courage de ses anciennes convictions, mais à laquelle il ne répondait pas : « Eh! mon ami, si tu n'as voulu que me dire que mon blé, mon champ, ma maison, sont à moi, par quel étrange travers d'esprit as-tu fait, si longuement et avec tant d'emphase, l'apologie du vol et la satire de la propriété! Pourquoi me dis-tu que mes portes, mes serrures, mes murs, ne prouvent que ma tyrannie, et tant d'autres maximes de Rolando dans la caverne de Gil-Blas [7]? »

Ainsi harcelé, Brissot n'en poursuivait pas avec moins d'ardeur, pour le compte de son parti, la conquête du pouvoir ministériel. Pour ouvrir la brèche, il songea d'abord à frapper un des ministres, et la victime qu'il choisit fut de Lessart. Il est certain que si l'un refusait de tenir compte de la situation difficile où le ministre des affaires étrangères était placé, on lui pouvait reprocher

[1] « The circumstance of the king's drawing a prayer-book out of his pocket, and compelling the astonished and terrified states, surrounded with grenadiers and bayonets, to join in singing a hymn, returning thanks to the Almighty for their own destruction and that of the Constitution, was a wanton if not a cruel exercise of power, and a most indefensible mockery of religion. » *Ibid.*

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* t. 1, p. 276.

[3] *Revolutions de Paris,* n° 136.

[4] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau,* chap. XVIII, p. 357.

[5] *Sabbats jacobites,* n° 51.

[6] Qui croirait que, dans sa haine aveugle pour Robespierre, M. Michelet va jusqu'à le rendre responsable de ce pamphlet, *supposant* que ce fut lui qui poussa Camille Desmoulins, comme si pour expliquer la violence de la *réponse* il ne suffisait pas de la violence de *l'attaque!* Comme si Camille n'avait pas été *provoqué* par Brissot! Comme si l'irascible pamphlétaire était homme à se laisser déchirer impunément! Ce qu'il y a de plus singulier, c'est ce que M. Michelet met en avant pour appuyer sa *supposition*. Il fait remarquer que Camille Desmoulins, dans sa brochure, reproche à Brissot d'avoir préparé le massacre du Champ de Mars par une proclamation prématurée des doctrines républicaines, grief qui se trouve « reproduit au premier numéro du journal que Robespierre publia peu après. » Quelle déduction! Quoi! parce que, parmi toutes sortes d'accusations que lance contre Brissot Camille Desmoulins, il s'en trouve une que, plus tard, Robespierre à son tour articulera, il demeure constant que c'est Robespierre qui est comptable devant l'histoire d'un pamphlet que Camille Desmoulins n'aurait pas écrit s'il n'eût été *outrageusement provoqué!*

[7] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire,* t. XIII, p. 434.

d'avoir temporisé sous les hauteurs du prince de Kaunitz; de n'avoir pas parlé, au nom de la France, comme elle aime à parler dans ses moments de dédain ou de colère; d'avoir de la sorte enhardi les rois; d'avoir enfin apporté trop de réserve dans ses communications avec l'Assemblée. Mais ces crimes de de Lessart n'étaient que ceux de sa situation, de sa faiblesse, et nul n'était plus homme à comprendre cela que Brissot, dont le cœur était sans fiel; mais il avait le fanatisme de l'esprit de corps, et tout fanatisme est implacable. Il se mit donc à préparer contre le malheureux ministre un réquisitoire qui concluait au crime de haute trahison. « J'entendis dans le comité, raconte Étienne Dumont, la lecture de cet acte qui contenait dix sept ou dix-huit griefs. Je gardai le silence, mais quand je fus seul avec Brissot et Clavière, je fis au premier des observations : je lui représentai que ces griefs rentraient les uns dans les autres; que plusieurs étaient couchés en termes si vagues, qu'il était impossible d'y répondre; qu'ils étaient artificieux, contradictoires... Brissot sourit d'un rire sardonique : « C'est un coup de parti, » me dit-il. « Il faut absolu- « ment que de Lessart soit envoyé à Orléans... « Nous avons besoin de gagner de vitesse les Ja- « cobins... Je sais bien qu'il sera absous, car « nous n'avons que des soupçons, et point de « preuves. Mais nous aurons gagné notre objet « en l'éloignant du ministère.— Devant Dieu, » lui dis-je, confondu de cette légèreté odieuse, « vous voilà dans le machiavélisme des partis « jusqu'au fond du cœur. Êtes-vous l'homme que « j'ai connu si ennemi de tous les détours? Est-ce « Brissot qui opprime un innocent? — Mais, » « me répondit-il déconcerté, « vous n'êtes pas au « courant de notre situation... » Depuis ce moment, je ne vis plus Brissot du même œil, je ne rompis pas avec lui, mais l'amitié s'affaiblit avec l'estime. Je l'avais connu candide et généreux, je le voyais insidieux et persécuteur [1]. »

Survint un événement qui concordait à merveille avec les vues de la Gironde.

Narbonne, menacé par le crédit dont Bertrand de Moleville, son rival, jouissait auprès du roi, avait appelé à Paris, sous prétexte de leur faire rendre compte au Conseil de l'état des armées, mais en réalité pour s'appuyer sur eux, les trois généraux Rochambeau, Luckner et la Fayette [2]. Il obtint de leur complaisance ou de leurs sympathies trois lettres qui portaient en substance que les bruits répandus touchant l'imminence de sa retraite leur causaient la plus grande inquiétude; que son amour pour la patrie lui commandait de rester à son poste, et que, s'il le quittait, ils seraient eux-mêmes dans l'impossibilité de remplir dignement la mission qui leur avait été confié. Cette correspondance, qui, dans l'intention des généraux [3], ne devait qu'être montrée au roi, fut publiée fastueusement par Narbonne, et indigna ses collègues [4]. Particulièrement ému de la pression qu'on prétendait exercer sur lui, Louis XVI mande les trois généraux. « *Nous verrons*, s'écria la Fayette en recevant cet ordre, lequel, *du roi ou de moi, aura la majorité dans le royaume* [5]. » Il se rendit au château, néanmoins, avec les deux autres. Rochambeau s'excusa sur ce que Narbonne était aimé de l'armée, et Luckner dit : « Ce ministre m'était commode [6]. » Là-dessus, Louis XVI prit son parti, d'autant que les généraux adressèrent à l'Assemblée un mémoire dont le préambule avait pour objet d'attribuer les maux du royaume à la défiance qu'inspiraient encore les intentions du roi [7]. Narbonne fut donc renvoyé, sans autre formalité qu'une lettre très-sèche que Louis XVI lui fit porter par un valet de pied. Elle était ainsi conçue : « Je vous préviens, monsieur, que je viens de nommer M. de Grave au département de la guerre; vous lui remettrez votre portefeuille [8]. »

Seulement, pour conjurer, autant que possible, l'explosion de l'opinion publique, il avait été convenu que, de son côté, Bertrand de Moleville se retirerait [9].

Ce fut dans la séance du 10 mars que l'Assemblée reçut communication de la chute de Narbonne. Les Constitutionnels en furent consternés à la fois et irrités; les Girondins s'en applaudirent en secret, à cause de l'inévitable agitation des esprits, et tous grondèrent. Les changements de scène qui se préparaient alors en Europe, la Pologne menacée, la mort de Léopold annoncée par de vagues rumeurs, la nomination de d'Aranda en Espagne comme premier ministre, sa haine connue pour les Anglais, tout cet ordre de choses si nouveau parlait vivement aux imaginations, et ajoutait à l'émotion générale. Ramond donna le signal : « L'intrigue a prévalu. Il faut déclarer que le ministère a perdu la confiance de la nation. » Cambon appuya. Gensonné soutint que tous les ministres étaient coupables de trahison. Tout à coup Guadet se lève, et demande que Brissot soit entendu. Brissot monte à la tribune, et après avoir disposé l'Assemblée à frapper l'incapacité comme la trahison, il accuse de Lessart de n'avoir donné connaissance à l'Assemblée ni du traité avec le roi de Prusse, ni de la convention de Pilnitz, ni même de la déclaration du mois de novembre. Il l'accuse d'avoir celé jusqu'au 1er mars l'office reçu le 12 janvier, et qui

[1] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XIX p. 378-381. Aussi partial pour les Girondins qu'injuste à l'égard de Robespierre, M. Michelet n'a garde de rappeler, dans le livre VI, chap. V de son *Histoire de la Révolution*, cette circonstance si tristement caractéristique. Et cependant il est manifeste qu'il avait les *Souvenirs* de Dumont sous les yeux; car, dans le chap. VI, il leur emprunte, sur Brissot, ce trait tout particulier : « Il avait l'ardeur et l'intrigue d'un capucin pour son couvent. »

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, tome I, chap. XIII.

[3] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, p. 261.

[4] *Ibid.*, chap. XIV, p. 262.

[5] Lettre de Pellenc au comte de la Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 297.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, chap. XIV, p. 276.

[9] *Ibid.*

annonçait les sentiments hostiles de l'Empereur. Il l'accuse d'avoir demandé des explications sur le concert des rois, alors qu'il avait sous les yeux les preuves de ce concert. Le décret terrible qui était au bout de ce réquisitoire se trouvait tout préparé, et la conclusion fut ce qu'on pouvait attendre [1]. Nul ne se porta défenseur du ministre. L'exaltation était si grande, l'entraînement tel, que, pour se faire écouter sur un amendement, il fallait prendre la précaution de dire : « Je ne parle pas pour le ministre [2]. » Cependant, quelques voix timides demandaient que, du moins, on se donnât le temps de réfléchir. Mais Vergniaud : « Une voix plaintive sort de l'épouvantable glacière d'Avignon. Elle vous crie : Le décret de réunion du Comtat à la France a été rendu au mois de septembre dernier; s'il nous eût été envoyé sur-le-champ par le ministre de Lessart, peut-être il nous eût apporté la paix... Un jour Mirabeau prononça ces paroles : « De cette tribune où je parle, on aperçoit la fenêtre d'où « la main d'un monarque français, armée contre « ses sujets, tira l'arquebuse qui fut le signal de « la Saint-Barthélemy. » Et moi aussi, je m'écrie : « De cette tribune, on aperçoit le palais où des « conseils pervers égarent le roi que la Constitution nous a donné. » La salle retentit d'applaudissements. Lui, poursuivant : « La terreur et l'épouvante sont souvent sorties, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elles y rentrent aujourd'hui, au nom de la loi! Que tous ceux qui l'habitent sachent que le roi seul est inviolable, que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une tête qui, convaincue d'être criminelle, puisse échapper à son glaive [3]. »

Ces éloquentes, mais formidables paroles, qui conduisaient jusqu'au cœur de la reine le glaive des révolutions, se perdirent dans un tonnerre d'applaudissements. La demande d'ajournement fut écartée par la question préalable, et le décret d'accusation contre de Lessart adopté à une majorité considérable [4]. »

Louis XVI assistait à son conseil quand cette foudroyante nouvelle lui parvint. Il pâlit; et comme pour achever de troubler son âme, le courrier de Vienne lui apporta, dans cette même séance, cette autre nouvelle : *L'Empereur n'est plus* [5] ! Le lendemain, Pellene écrivait au comte de la Marck : « On dit que le roi se conduit, dans son intérieur, comme un homme qui se prépare à la mort [6]. »

Une dernière humiliation attendait Louis XVI : recevoir un ministère de la main de ses ennemis. L'impérieuse Gironde lui imposa comme ministre des affaires étrangères Dumouriez, qui avait Gensonné pour ami [7] et Brissot pour prôneur [8], Dumouriez, c'est-à-dire un admirable soldat, un diplomate, un esprit romanesque, un sceptique, un chevalier, un intrigant, un homme de génie, un aventurier, un héros. Car comment, sans rassembler tous ces traits, si divers pourtant et si contradictoires, l'histoire arriverait-elle à peindre ce personnage extraordinaire, au regard si effronté, si faux et si doux, au langage si insinuant et si décidé, aux manières si brusquement militaires et si galantes, qui à vingt-deux ans pouvait compter le nombre de ses années par celui de ses blessures, et qui, avec une âme capable de s'élever jusqu'à l'amour [9], avait été, sous Louis XV, l'agent en sous-ordre d'une diplomatie presque plus honteuse que l'espionnage [10].

Dumouriez entra au ministère le 15 mars, et, le lendemain, reçu en audience particulière par Louis XVI, il lui parla avec une franchise et une rondeur qui étonnèrent fort ce prince timide [11]. Quelques jours après, il prévint le roi sans façon qu'il comptait se présenter aux Jacobins, ce qu'il fit le soir même.

Ce fut une curieuse séance. En l'absence de Mailhe, Doppet présidait. Traversant la foule des assistants, qu'étonnait cette visite inattendue, le général se dirigea d'un pas hardi vers la tribune, se coiffa du bonnet rouge, promit d'être bon patriote, annonça en termes brefs qu'il allait négocier de manière à aboutir à une paix solide ou à une guerre décisive, et déclara que, dès qu'il aurait à quitter sa plume, il prendrait son épée [12]. L'imprévu de cette démarche, cet habile et fier langage, l'hommage rendu au club par ce soldat devenu ministre, tout cela charma l'assistance, et l'enthousiasme fut au comble, lorsque, sur l'observation de Collot d'Herbois, que Dumouriez devait agir désormais comme il avait parlé, celui-ci leva la main [13]. L'impression de son discours avait été demandée : Legendre s'y opposant,

[1] Voyez cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 369-399, ou dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, tome II, p. 97-102.

[2] Lettre de Pellene au comte de la Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 296.

[3] Buchez et Roux, *Hist. parlement.*, t. XIII, p. 397 et 398.

[4] *Ibid.*, p. 399.

[5] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 274.

[6] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 298.

[7] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, chap. VI. Collection des *Mémoires sur la Révolution française*.

[8] Voyez l'éloge pompeux de Dumouriez dans le nº 922 du *Patriote français*.

[9] Dumouriez raconte lui-même dans ses *Mémoires*, t. I, liv. I, chap. IV, p. 73, et plus loin, chap. VIII, p. 152, comment il devint amoureux d'une de ses cousines; avec quelle douleur il apprit qu'assiégée en son absence par les prêtres et les dévotes, elle était entrée au couvent; comment enfin, informé que la mauvaise santé de la jeune fille l'avait forcée à rompre son noviciat, il lui écrivit pour lui offrir sa main. Dans son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 389, édition de Bruxelles, imprimerie de Wouters frères, M. de Lamartine écrit : « ... La jeune fille, désespérée, se réfugie dans son couvent. Dumouriez jure de l'en arracher, le chagrin le saisit en route, il achète de l'opium à Dieppe, s'enferme dans sa chambre, écrit un adieu à son amante, un reproche à son père et s'empoisonne... la nature le sauve, etc..., etc... » Tout cela est sans contredit fort intéressant et tout à fait de nature à plaire aux dames. Malheureusement, l'histoire, telle que Dumouriez la raconte, lui qui devait la connaître, est un peu plus prosaïque : « La réponse que Dumouriez reçut commençait par ces mots : *C'est du pied de mon crucifix que je vous écris.* Le reste de la lettre était du même genre; elle l'exhortait à renoncer au monde; enfin, elle était absolument négative. *Il se crut entièrement quitte de cet engagement, et ne s'en occupa plus.* » Il y a loin de là à s'empoisonner.

[10] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 277.

[11] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, ch. VI, p. 139.

[12] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nº 163.

[13] *Ibid.*

l'orateur fut forcé de quitter la tribune par d'horribles cris partis de la porte [1]. Alors eut lieu une scène étrange. Seuls, à cette époque, les Jacobins avaient renoncé à l'usage de se poudrer les cheveux [2]. Vêtu avec son élégance ordinaire, la tête nue, les cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés, Robespierre s'avança, et il allait prendre la parole, lorsque s'apercevant qu'il ne portait pas la coiffure de rigueur, un *sans-culotte* va droit à lui et lui enfonce un bonnet rouge sur la tête. Incapable de sacrifier la dignité de son caractère à ce bas amour de la popularité, maladie des tribuns vulgaires, Robespierre prit le bonnet, le jeta par terre, à la grande stupéfaction de tous, et commença [3]. Il fit remarquer que, pour décerner des éloges au nouveau ministre, il était convenable d'attendre qu'il eût vaincu les ennemis, désarmé les conspirateurs, et réalisé les espérances que venait éveiller sa parole. Il protesta contre l'atteinte portée au principe de la liberté et de l'égalité par les clameurs confuses qui avaient étouffé la voix de Legendre. Il promit à Dumouriez qu'il aurait dans le club des Jacobins des appuis et des défenseurs, tant qu'il se montrerait patriote. « Mais, ajouta-t-il, un ministre qui prétendrait avoir dans cette société plus d'influence que tout autre membre, y serait nuisible. Au nom de la liberté, je jure qu'il n'en sera pas ainsi. » A ces mots, Dumouriez courut à Robespierre, et l'embrassa au bruit d'unanimes applaudissements [4].

Une autre circonstance mémorable marqua, aux Jacobins, la séance du 19 mars.

Voyant que le bonnet rouge avait été adopté comme coiffure révolutionnaire, les hypocrites du parti royaliste s'en étaient parés, pour attirer à eux, sans avoir besoin d'autre preuve de patriotisme, la foule, partout très-nombreuse, de ceux qui prennent l'ombre pour le corps et l'emblème pour l'idée. De leur côté, les royalistes violents, les spadassins aux gages de la Cour, parlaient déjà d'opposer aux bonnets rouges des bonnets verts, ce qui eût fait revivre le souvenir des guelfes et des gibelins, des rose-croix rouges et blancs, et reporté la civilisation à ces époques de barbarie où l'on s'exterminait pour des chaperons [5]. Pétion, l'homme grave de la Gironde, ne tarda pas à le comprendre, et il en écrivit aux Jacobins. Quand sa lettre fut remise à Doppet, qui présidait alors le club, celui-ci avait le bonnet rouge sur la tête. « Or, dès le milieu de la lecture, écrit le *Journal des Jacobins*, le bonnet du président était rentré dans sa poche, et à la fin de la lettre, il n'en restait plus dans la salle [6]. » Robespierre appuya, par quelques paroles bien senties, les exhortations du maire de Paris, dont il éleva jusqu'aux nues, lui qu'on a représenté envieux, les lumières, le patriotisme et les services [7].

Pendant ce temps, au *Théâtre de la Nation*, le peuple coiffait du bonnet rouge le buste de Voltaire [8]. Mais les observations de Robespierre et de Pétion portèrent coup, dès qu'elles furent connues. Brissot lui-même s'y rendit, après quelques regrets assez faiblement exprimés [9], et la disparition du bonnet rouge dans Paris fut aussi soudaine que l'avait été son invasion [10]. Ce qui resta, ce fut l'excitation populaire. Triste et bizarre empire des circonstances! Les Girondins qui, quelques mois, seulement quelques mois après, firent tant d'efforts pour retenir le char, ne songeaient maintenant qu'à le précipiter; et eux que nous verrons poursuivre de leurs plus éloquents anathèmes les massacres des 2 et 3 septembre, ils furent les premiers, au mois de mars, à demander qu'on couvrît d'une amnistie nationale les horreurs de la Glacière. Car si le 19 mars l'Assemblée voila d'une main imprudente la statue de la Justice, si elle décréta au profit d'une bande de cannibales l'indulgence ou l'oubli, si elle courut le risque d'encourager d'avance par l'espoir de l'impunité les débris de l'esprit de faction, ce fut Guadet, ce fut Lasource, ce fut Vergniaud, qui le remportèrent, ce triomphe déplorable [11], qu'un autre Girondin, Barbaroux, avait déjà préparé aux Jacobins, par un discours dont il se vante presque dans ses *Mémoires* [12]. Il est vrai que les deux partis qui déchiraient Avignon avaient fourni l'un et l'autre de grands coupables; il est vrai que cent prisonniers, quatre cents accusés, dix mille citoyens compromis, des fureurs réciproques [13], semblaient rendre difficile l'exercice de la justice dans toute sa plénitude. Mais le carnage n'avait-il pas eu ses héros, dont la main, comme celle de lady Macbeth, portait la tache de sang, la tache ineffaçable? Ceux-là, il n'était que trop facile de les distinguer; et l'impunité de monstres tels que Jourdan, due à l'éloquence d'hommes de cœur tels que Vergniaud, est un spectacle qui flétrit l'âme!

La chute de Narbonne, celle de Bertrand de

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 163.

[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 174.

[3] Je tiens ce détail, si frappant, du docteur Souberbielle, qui était présent à la séance, et qui, il y a quelques années, me citait ce trait comme une preuve incontestable du courage civil de Robespierre. Le *Journal des Jacobins*, pour des motifs qu'on devine, s'abstient de mentionner le fait dans son compte rendu, incomplet d'ailleurs comme le sont presque tous ceux qu'on trouve dans cette feuille, rédigée grossièrement et à la hâte.

[4] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 163.

[5] C'est ce que font observer les *Révolutions de Paris*, dont les auteurs avaient été néanmoins des premiers à recommander le bonnet rouge. — Voy. le n° 141 de ce journal, aussi sage qu'énergique.

[6] N° 163.

[7] *Révolutions de Paris*, n° 163. C'est, du reste, ce qu'il faisait alors en toute occasion, et ce qu'il avait fait notamment dans la séance des Jacobins du 10 février, où il place au premier rang des patriotes Pétion d'abord, et la municipalité, presque toute composée de Girondins à cette époque. Cela n'empêche pas M. Michelet de dire, p. 396 du livre VI°, que Robespierre « se retournait dans son fiel, etc...!! »

[8] *Patriote français*, n° 954.

[9] Voyez le n° 954 du *Patriote français*.

[10] Il ne disparut pas néanmoins d'une manière absolue. Il resta comme l'emblème de la Liberté, et, même, l'usage de le porter fut ravivé par la fête donnée aux soldats de Châteauvieux, le bonnet rouge étant celui des galériens. C'est ainsi que s'explique l'erreur (relevée avec raison par M. Michelet) des écrivains qui assignent cette fête comme origine unique de l'adoption du bonnet rouge.

[11] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 23, et *Mémoires de Barbaroux*, p. 26.

[12] Page 26.

[13] *Révolutions de Paris*, n° 141.

Moleville, et la mise en accusation de de Lessart, entraînaient naturellement la recomposition complète du cabinet, et la Gironde était toute-puissante; Brissot, en quête d'un ministre de l'intérieur, jeta les yeux sur Roland. Le 21 mars, il alla trouver Mme Roland pour lui offrir le portefeuille de Cahier de Gerville; le 22, Roland fit savoir qu'il était prêt à se charger de ce fardeau; et le 23, à onze heures du soir, Dumouriez, entrant chez l'austère Girondin, le saluait son collègue [1]. Mme Roland reçut, de l'aspect et des manières de Dumouriez, une impression désagréable; elle lui trouva le regard faux; elle crut reconnaître en lui, selon ses propres expressions, « un roué très-spirituel, un hardi chevalier, qui devait se moquer de tout, hormis de ses intérêts et de sa gloire [2]; » et frappée du peu de rapport qui existait entre un tel homme et son mari, elle dit à ce dernier, après le départ de Dumouriez : « Je ne serais pas étonnée qu'il te fît renvoyer un jour [3]. »

Les autres ministres que la Gironde nomma en réalité ou laissa nommer furent : Lacoste à la marine, Duranton à la justice, et Clavière aux finances.

De la sorte, le conseil se trouva complet, et Dumouriez, qui ne pouvait manquer de le dominer, déclare dans ses Mémoires « qu'il était fort bien composé [4]. »

La vérité est que Lacoste et Duranton étaient de très-insignifiants personnages.

Quant à de Grave, ministre de la guerre, il était si peu fait pour ce poste élevé, que le vertigo le prit. « Après deux mois de travaux, il perdit la tête, au point qu'il oublia son nom dans ses signatures, et que, ne sachant plus ce qu'il faisait, il signa *moire de Paris* [5]. »

Un choix meilleur fut celui de Clavière, homme très-versé dans la science des chiffres, désintéressé, modeste, et d'une activité sans bornes. Quoique timide par tempérament, il avait toujours aspiré aux positions qui veulent un caractère intrépide. Ayant eu toute sa vie l'instinct de son élévation, il lui était arrivé de dire, dès 1780, en passant devant l'hôtel du ministre des finances : « Le cœur me dit que j'habiterai un jour cet hôtel [6]. »

On trouve partout, excepté dans les Mémoires de Dumouriez, la saisissante anecdote qui se lie à l'avénement de Roland. Comme il ressemblait à un quaker endimanché, avait des cheveux plats, et très-peu de poudre, portait un habit noir et des souliers avec des cordons, la première fois qu'il parut au conseil dans cet accoutrement, le maître des cérémonies s'approcha de Dumouriez d'un air inquiet, et lui montrant Roland du coin de l'œil: « Eh ! monsieur, point de boucles à ses souliers ! — Oh ! monsieur, reprit Dumouriez avec le plus grand sang-froid, tout est perdu [7]. »

A la cour, on appella le ministère girondin le ministère des *sans-culottes*, ce qui amusa beaucoup Dumouriez. « *Si nous sommes sans culottes*, dit-il avec ce mélange de cynisme et d'esprit qui le caractérisait, *on s'en apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes* [8]. »

CHAPITRE VIII.

LA GUERRE AUX ROIS.

Lettre des dames patriotes de Nantes à Dumouriez — Entrevue de Dumouriez avec la reine. — Dissimulation de Marie-Antoinette. — Tableau du conseil des ministres.— Madame Roland mécontente. — Fête de la Réhabilitation; son vrai caractère. — Correspondance diplomatique de Dumouriez avec le cabinet de Vienne.—Démission de M. de Noailles.— Il est décrété d'accusation — Lettre de Louis XVI au roi de Bohême et de Hongrie, dictée par Dumouriez.— Démission de M. de Noailles retirée; rapport du décret lancé contre lui. — Note officielle communiquée par M. de Cobentzel. — Erreur commise par plusieurs historiens, d'après les *Mémoires de Dumouriez*. — Visite du roi à l'Assemblée, le 20 avril; il propose la déclaration de guerre à l'Autriche, en pleurant. — Enthousiasme guerrier des Français; sa signification. — Etrange stratagème proposé par Brissot pour hâter le dénoûment — Séance du soir, le 20 avril. — La guerre est déclarée à l'Autriche; cela voulait dire aux rois.

Aussitôt après son avénement au ministère, Dumouriez reçut des dames patriotes de Nantes la lettre suivante, qui peint l'époque :

« Tu te souviens que nous t'offrîmes une couronne civique le jour où tu vins nous donner des preuves de ton patriotisme dans la Société des amis de la Constitution de Nantes Tu la reçus, en disant que tu ne l'avais pas encore méritée, mais que tu ferais tout pour t'en rendre digne. Voici l'instant de la preuve : ou nous t'arracherons cette couronne que nous t'avons donnée, ou nous t'en donnerons une autre.

« Les citoyennes patriotes de Nantes [9]. »

A cet hommage menaçant, Dumouriez répondit avec une grande affectation de sensibilité, qu'accompagnait l'assurance d'un dévouement éternel à la cause du peuple. Il en coûte si peu aux sceptiques de promettre ! Selon l'aveu que Dumouriez lui-même en fait dans ses Mémoires, « pourvu que la monarchie fût appuyée d'une constitution solide, peu lui importait laquelle [10] ! »

Ce n'est pas qu'il ne se sentît alors disposé à

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 360.
[2] *Ibid.*, p. 361.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 145.
[5] C'est ce qu'affirme en propres termes Étienne Dumont, et il ajoute : « Je tiens le fait de lui-même. » *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XIX, p. 383.
[6] *Ibid.*, p. 399.
[7] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XI, p. 54.—Ceci est rapporté presque littéralement de la même manière dans les *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 363.
[8] *Mémoires de Dumouriez*, tome II, livre III, chap. VI, p. 146.
[9] *Le Patriote français*, n° 991
[10] *Mémoires de Dumouriez*, tome II, livre III, chapitre VI, p. 105.

se faire l'homme de la nation, s'il le pouvait en devenant l'homme du roi ; là lui paraissait être l'intérêt de sa fortune. Difficile aventure, dira-t-on, que de vivre à la cour, un bonnet rouge sur la tête ! Sans doute, mais la difficulté de l'entreprise irritait, dans Dumouriez, l'ambition du diplomate subtil et du hardi capitaine. Il n'eut pas de peine à séduire Louis XVI, dont il charma tout d'abord la bonhomie par son air de franchise, la rondeur de ses manières et le ton de ses dépêches. « On ne m'a jamais montré rien de pareil [1], » disait naïvement Louis XVI.

Mais c'était la reine qu'il aurait fallu pouvoir gagner, et son aversion pour le nouveau ministre n'éclatait que trop par le soin qu'elle semblait mettre à l'éviter. Un jour, cependant, le roi le prévint que Marie-Antoinette désirait avoir avec lui une conférence particulière.

Introduit, ainsi qu'il l'a raconté depuis, dans la chambre de la reine, il la trouva seule, le visage très-animé, et se promenant à grands pas. Dès qu'elle l'aperçut elle alla vers lui d'un air majestueux et irrité : « Monsieur, vous êtes tout-puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du peuple, qui brise bien vite ses idoles. Votre existence dépend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talents. Vous devez juger que ni le roi ni moi ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés, ni la Constitution. Je vous le déclare franchement ; prenez votre parti. » Dumouriez, ému d'un sentiment qui tenait de la compassion et du respect, exprima le chagrin que lui causait cette confidence ; mais comme il essayait de lier au maintien de la Constitution le salut de la famille royale : « Cela ne durera pas, prenez garde à vous ! » interrompit avec colère et en haussant la voix la fille altière de Marie-Thérèse. « Madame, répliqua le soldat, j'ai plus de cinquante ans, ma vie a été traversée de nombreux périls, et en prenant le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsabilité n'était pas le plus grand de mes dangers. — Il ne manquait plus, s'écria-t-elle douloureusement, que de me calomnier ! Vous semblez me croire capable de vous faire assassiner. » Et des larmes coulèrent de ses yeux. Dumouriez, attendri, prononça quelques douces paroles propres à calmer ce cœur aigri. Apaisée en effet, elle s'approcha de lui, s'appuya sur son bras ; et, après avoir ainsi retracé cette scène, Dumouriez ajouta : « La fin de la conversation établit entièrement la confiance de la reine [2]. »

Il le crut, et se trompa. Car, au moment où il la quittait, madame Campan étant entrée, la reine lui dit qu'elle venait de donner une audience à Dumouriez ; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, protestant que, bien qu'il eût enfoncé le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, il n'était ni ne pouvait être Jacobin ; qu'on avait laissé rouler la Révolution jusqu'à cette canaille de désorganisateurs qui, n'aspirant qu'au pillage, était capable de tout. Alors, suivant le récit de la reine rapporté par madame Campan, Dumouriez se serait élancé sur la main de Marie-Antoinette, l'aurait baisée avec transport, et se serait écrié : *Laissez-vous sauver !* Telle fut la confidence faite à madame Campan par la reine, confidence dont la portée est dans ces mots qui la terminèrent : *On ne peut croire aux protestations d'un traître* [3].

L'homme le plus important du nouveau ministère après Dumouriez, c'était Roland. Porté au pouvoir par l'opinion publique, il n'eut garde de la négliger, et un des premiers actes de son administration fut la fondation de la *Sentinelle*, journal placardé en affiches, dont Louvet accepta la rédaction [4].

Quant à la vie intérieure des ministres girondins, madame Roland, l'Égérie de son mari, nous en a transmis le tableau dans une page pleine de piquants détails. Elle y montre les séances du conseil ressemblant bien moins à des délibérations d'hommes d'État qu'à des causeries de campagne [5]. Le roi y lisait la gazette, et prenait un malin plaisir à éluder les grands objets de politique, en détournant la conversation sur des objets particuliers. Était-il question de la guerre ? Il se mettait à parler voyages ; de négociations diplomatiques ? Il parlait histoire ou géographie. Tantôt il interrogeait Roland sur ses ouvrages ; tantôt, par une attention complaisante, il encourageait Dumouriez à lui conter des anecdotes ; si bien que le conseil finissait par ne plus être qu'un « café où l'on s'amusait à des bavardises [6]. » Mais tel est l'empire qu'exerce, même sur des âmes républicaines, le prestige royal associé aux formes d'une familiarité habile, que Clavière et Roland, loin de réagir contre ce laisser aller, en goûtaient la douceur avec un enchantement ingénu. Mais madame Roland, l'esprit le plus viril du parti, résistait, se retranchait dans une défiance systématique, s'indignait quelquefois. « C'est pitoyable ! » s'écriait-elle impatientée, lorsque au retour du conseil son mari lui racontait ce qui venait de s'y passer [7].

Et c'était effectivement pitoyable, jamais les circonstances n'ayant été plus sérieuses, jamais la place publique n'ayant été plus menaçante. Au reste, elle était provoquée, cette fois, provoquée par les Feuillants, dont le triomphe ministériel des Girondins avait changé la modération en fureur. Pour que cette fureur se répandît, il ne fallait qu'une occasion : elle se présenta, et ils la saisirent avec un emportement extraordinaire.

Parmi les Jacobins en évidence commençait à

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 143.
[2] *Ibid.*, p. 165.
[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XX, p. 202 et 203. — M. Michelet passe ces deux scènes sous silence. M. de Lamartine raconte fort au long la première, en copiant Dumouriez ; et faute, sans doute, d'avoir connu la seconde, il commet cette grave erreur : « Une confidence intime s'établit entre la reine et le général. » Voyez *Histoire des Girondins*, t. I, p. 405. Edition de Bruxelles, Wouters frères.
[4] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 392 et 393. — Collection des *Mémoires sur la Révolution française*.
[5] *Ibid.*, p. 362.
[6] *Ibid.*, p. 368.
[7] *Ibid.*, p. 369.

figurer un homme dont notre plume a déjà rencontré le nom : Collot d'Herbois. Ses yeux pleins d'une flamme sombre, sa chevelure crépue et d'un noir d'ébène, la puissance de son organe, sa déclamation théâtrale et la destinée du tribun écrite en quelque sorte dans les plis de son front, n'eussent pas suffi à lui créer une influence réelle sur une société aussi intelligente que celle des Jacobins, s'il n'eût joint à ses avantages extérieurs un fonds de mérite relevé par beaucoup d'audace. Il avait été comédien, comédien ambulant; et Lyon, qu'il devait un jour ensanglanter, l'avait vu parader en acteur médiocre sur les planches d'un théâtre. Mais, même en ses jours d'obscurité, une sorte de divination étrange, tout intérieure, l'avait maintenu au-dessus de son état [1]. Il était homme de lettres, d'ailleurs, et pouvait jouer ses propres pièces. De tous ceux qui s'étaient intéressés au sort des Suisses de Châteauvieux, nul n'avait, avec plus de passion que lui, travaillé à leur réhabilitation et préparé leur vengeance. Le décret d'amnistie rendu en leur faveur, ce fut lui qui le provoqua. Mais ni lui, ni les Jacobins, ni le peuple n'entendaient se contenter de si peu. Ce que l'opinion publique voulait pour les soldats de Châteauvieux, c'était une fête nationale, une fête religieuse, qui effaçât jusqu'au dernier vestige de leurs chaînes de galériens, ranimât leurs âmes flétries, étouffât sous les cris d'une joyeuse multitude l'amer souvenir des discordes civiles, et changeât en hymnes d'éternelle pitié l'anathème dont, à Nancy, les sacrificateurs avaient frappé les victimes.

Mais plus cette idée avait de grandeur, plus elle irrita les Feuillants. Roucher, le gracieux auteur du poëme des *Mois,* fut un des premiers à protester, et en quels termes! Nommé par sa section pour assister à la fête : « J'accepte, dit-il avec une violence ironique, j'accepte à condition que le buste du généreux Désilles sera sur le char de triomphe, afin que le peuple contemple l'assassiné au milieu de ses assassins. » Ces mots cruels furent le texte que développèrent à l'envi tous les écrivains royalistes ou feuillants. Affectant de ne voir dans la réhabilitation des soldats de Châteauvieux qu'un outrage à la Fayette, qu'une malédiction lancée à la garde nationale, qu'une glorification de la révolte, qu'une revanche des deux sinistres victoires remportées par la bourgeoisie en armes au Champ de Mars et à Nancy, ils poussèrent leur polémique au dernier degré d'emportement, et s'attirèrent des répliques terribles. Justement, Marat, qui pendant quelque temps s'était éclipsé, venait de reparaître sur la place publique, qui retentit aussitôt de ses rugissements. Collot d'Herbois avait cru bien faire en opposant aux détracteurs des Suisses de Nancy de longs raisonnements sur la légalité de leur résistance : Marat le traita de *rhéteur pusillanime;* il lui reprocha son *verbiage;* il affirma qu'il était faux que les soldats de Châteauvieux eussent obéi à la loi, mais que c'était leur gloire de l'avoir foulée aux pieds. Il n'avait, quant à lui, qu'un regret, c'est que « ces braves n'eussent point passé au fil de l'épée, et Bouillé, et son état-major, et ses satellites, puis ne fussent pas venus dans la capitale punir de mort le despote et tous les pères conscrits [2]. » Comment rappeler ces noires querelles, et oublier qu'André Chénier y compromit sa muse :

> Salut, divin triomphe, entre dans nos murailles,
> Rends-nous ces guerriers illustrés
> Par le sang de Désille, et par les funérailles
> De tant de Français massacrés
> . . . .
> Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,
> Et ce beau jour luira bientôt!
> C'est quand tu conduiras Jourdan à notre armée,
> Et la Fayette à l'échafaud [3].

Or, tandis qu'André Chénier burinait ainsi ses colères et celles de son parti, Marie-Joseph, son frère, se chargeait pour le compte du parti opposé, de la composition des morceaux de poésie, inscriptions, devises, etc..., qui entraient dans le programme de la fête! De son côté, Gosser tenait sa musique toute prête, et David s'était chargé des dessins [4].

Ce fut la veille de Pâques que les quarante soldats de Châteauvieux arrivèrent à Versailles, venant des galères de Brest. Il y avait dans l'accueil qu'ils reçurent un mélange d'enthousiasme et d'attendrissement qui les émut jusqu'au fond du cœur. Menés, le soir de leur arrivée, à la représentation de la tragédie de *Brutus,* ils furent conduits, le lendemain, au Jeu de paume, par les Jacobins de la ville. Et là commença leur marche triomphale. Des femmes du peuple, chargées de branches de lauriers, formaient la tête du cortége, précédant la pique d'honneur du faubourg Saint-Antoine. Venaient ensuite les vieillards et les enfants qui s'étaient armés pour la patrie; puis, toutes vêtues de blanc, quatre-vingts jeunes filles qui portaient dans leurs mains des chaînes figurant celles qui avaient meurtri les bras des pauvres galériens que maintenant on vengeait. Eux-mêmes ils tenaient des sabres forgés avec leurs fers, et s'avançaient les derniers, ayant au milieu d'eux Collot d'Herbois, leur défenseur. On leur offrit un banquet; on les combla de bénédictions; et quand ils se mirent en route pour Paris, on eût dit que la ville de Versailles s'ébranlait tout entière, impatiente de les suivre. De chaque campagne circonvoisine, les villageois étaient accourus et grossissaient le cortége. « Quelques gens à voiture, étrangers à la fête, se hâtèrent, dit le journal de Prudhomme, de céder le milieu du chemin au peuple, qu'ils en écartaient jadis à coups de fouet [5]. »

Pendant ce temps, grands débats à l'Assemblée pour savoir si on admettrait les Suisses de

[1] *Biographie universelle,* au mot COLLOT D'HERBOIS.
[2] *L'Ami du Peuple,* n° 637.
[3] Voyez la satire entière dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire,* t. XIV, p. 119.
[4] Voy. le programme complet de la *Fête de la Liberté,* dans le *Père Duchêne,* à la suite du n° 122.
[5] *Révolutions de Paris,* n° 144.

Châteauvieux aux honneurs de la séance. L'agitation fut extrême. Gouvion, dont le frère avait été tué à Nancy dans les rangs de la garde nationale, s'écria : « Me réserve-t-on pour être le témoin des honneurs rendus aux assassins de mon frère? » Cependant, sur les vives instances de Couthon, l'admission est décrétée. Les quarante soldats étaient déjà sur le seuil de l'Assemblée. Elle les reçoit, au bruit d'applaudissements qui trois fois se renouvellent. Mais le peuple qui les accompagne demande à entrer, lui aussi : place au peuple! Et en effet, voilà qu'une immense foule se met à défiler devant l'Assemblée, dans un désordre qui n'avait rien de menaçant, et n'avait pas encore désappris le respect. « Nous avons tant crié déjà *Vive la Liberté! Vive la Constitution!* dit, en passant devant le président, l'orateur habituel du faubourg Saint-Antoine, Gonchon, que nous en sommes enroués. » Il tenait à la main une pique surmontée d'un bonnet rouge, et avertit l'Assemblée qu'on faisait fabriquer dix mille piques de plus. Mais il se hâta d'ajouter : « Elles sont forgées pour vous défendre [1]. »

Le soir, tout le faubourg Saint-Antoine fut illuminé.

C'était au 15 avril [2] qu'avait été fixé le jour de la fête, qu'on décora de ce beau nom qui en agrandissait le caractère : FÊTE DE LA LIBERTÉ. Pétion, comme maire de Paris, publia un arrêté où la prohibition de paraître en armes ce jour-là dans les rues s'appuyait sur de nobles motifs, noblement exprimés : « Convaincu que nul signe de contrainte ne doit comprimer les généreux épanchements du peuple; qu'il est temps de lui montrer qu'on l'estime; que les fêtes de la Liberté doivent être libres comme elle, etc... »

Mais tant de sagesse ne fit qu'enflammer la fureur des Feuillants, et la veille même du jour attendu, un de leurs meneurs, Dupont de Nemours, fit répandre à Paris, par milliers, un pamphlet adressé à Pétion, et dont ce seul trait fera juger la violence : « Quoi! pour mieux honorer les assassins, vous voulez désarmer tous les frères d'armes des assassinés [3] ! »

Disons aussi qu'à ces mensongères et calomnieuses alarmes, un aliment semblait fourni par certaines provocations, dont l'extrait suivant donnera une idée. Dans son journal ordurier, qu'il faut bien citer quelquefois, pour être juste, malgré le dégoût qu'on en éprouve, Hébert écrivait :

« Je crois apercevoir Mme Veto à travers sa jalousie comme le jour de la fête de Voltaire!... Les voilà, s'écrie-t-elle, ces victimes échappées à ma rage. En vain mon fidèle Blondinet (la Fayette), d'accord avec son cousin Bouillé, aura-t-il manigancé le massacre de Nancy; en vain m'aura-t-il promis de faire expirer sur la roue tous ces Suisses rebelles à mes volontés, et qui refusent de massacrer le peuple de Paris, ce peuple que j'abhorre, et dont tant de fois j'ai juré inutilement la perte : tous mes projets sont évanouis. O bienheureuse Médicis, que ne suis-je née dans ton siècle! Les poignards du fanatisme m'auraient vengée des outrages que j'éprouve; mais, hélas! aujourd'hui, que me servent mes millions? A quoi m'ont réussi tous les coups de chien que j'ai prémédités! Voilà, f....e, n'en doutez pas, les gentillesses qui sortiront de la g..... de Mme Veto, quand elle contemplera la fête que nous préparons aux Suisses de Châteauvieux; mais, pour la faire crever de dépit, il faut nous surpasser dans cette journée... Dans l'ancien régime, quand il naissait un louveteau, c'était un remue-ménage de b....e dans Paris; ce n'étaient que fontaines de vinaigre, que cervelas de cheval, et la famille Veto, qui faisait alors son jouet du peuple, quoiqu'il fût son souverain, l'humiliait tant qu'elle pouvait; mais, f....e, le peuple a repris sa revanche, c'est à nous maintenant de faire danser les rois [4]... Aux piques, f....e, braves sans-culottes! aiguisez-les pour exterminer les aristocrates qui osent broncher. Que ce beau jour soit le dernier de leur règne. Nous n'aurons de repos que quand la dernière tête d'aristocrate sera tombée [5]. »

Mais le peuple laissa passer, sans y prendre garde, ces appels meurtriers. La fête, dont Tallien avait rédigé le programme [6], et où pas un fusil ne brilla, fut de tout point admirable. Sur l'immense ligne qui de la Bastille s'étend jusqu'au Champ de Mars, on vit un cortége composé de près de trois cent mille hommes se ranger docilement devant *un épi de blé* qu'on leur présentait en guise de baïonnette [7]. Reconnaissance filiale à l'égard des initiateurs du progrès, culte des souvenirs antiques associé à la passion des idées nouvelles, élan des âmes vers la liberté, la liberté de tous les peuples de la terre, tout cela se retrouva dans le choix des symboles adoptés. C'était l'esprit du temps, et jamais il ne se révéla d'une manière plus touchante et plus naïve. A un groupe formé de citoyens appartenant aux trois grandes nations libres, étaient confiés les drapeaux de l'Angleterre, des États-Unis et de la France, réunis en signe d'alliance par des rubans tricolores. Les bustes de Franklin, Sidney, Jean-Jacques, Voltaire, images vraiment saintes, passèrent devant tous, portés avec vénération par des citoyens des divers pays qui avaient produit ces grands hommes. On eut l'idée magnanime de réconcilier dans la commune douleur ceux qui, à Nancy, avaient été poussés à se combattre : cette réconciliation était figurée par deux cercueils que réunissait la légende : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables* [8]. Suivait, sur un char de forme antique, la statue de la Liberté,

[1] Séance du 9 avril 1792.

[2] M. Michelet commet une erreur de date, lorsqu'il dit, liv. VI, chap. VI, p. 418, de son *Histoire de la Révolution*, que les soldats de Châteauvieux arrivèrent de Brest à Paris le 30 avril.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 87.

[4] *Les grands préparatifs du Père Duchêne*, nº 120, dans la *Bibl. hist. de la Rév.* — Père Duchêne. — 1039, 40, 1. British Museum.

[5] *Père Duchêne*, nº 122.

[6] Il se trouve plus complet que partout ailleurs, à la suite du nº 122 du *Père Duchêne*.

[7] *Révolutions de Paris*, nº 144.

[8] Dans son journal, Brissot, à la place de ces mots, met

tenant pour sceptre une massue, ayant sur la tête une couronne de fleurs, et à ses pieds un autel, où, en son honneur, brûlaient des parfums [1].

Le cortége se mit en marche vers midi, et parmi les milliers de spectateurs qui du haut des fenêtres lui envoyaient les marques d'une adhésion passionnée, on cita Beaumarchais qui, au moment où l'on atteignait l'emplacement de la porte Saint-Antoine, parut sur son balcon et se mit à battre des mains [2]. Au Champ de Mars, la statue de la Liberté fut descendue; les soldats de Châteauvieux, courbés sous le glorieux fardeau, l'allèrent placer sur l'autel de la patrie, puis se mêlèrent à la foule. Alors, ce ne furent plus que transports, chants civiques, rondes joyeuses, par où se termina cette fête que pas un accident ne troubla, que pas un cri de haine ne vint attrister, et dont Brissot put dire avec vérité que « le peuple en fut l'ordonnateur, l'exécuteur, l'ornement et l'objet [3]. »

Mais elles sont rares, dans la vie des révolutions, les douces journées : le lendemain, la lutte recommençait entre les passions, et, pour comble, l'Europe entière s'embrasait.

Dans des Mémoires écrits par lui longtemps après les événements, loin du sol natal, sous l'empire de préoccupations évidemment modifiées, et avec le désir de plaire aux dominateurs du jour, Mémoires pleins de verve militaire, de jeunesse et de feu, mais aussi pleins d'erreurs calculées ou de réticences, Dumouriez se défend d'avoir poussé à la guerre [4]. Les faits abondent qui démentent cette assertion. Et comment cela eût-il été possible? Dumouriez n'était-il point par excellence l'homme de l'orage et des combats? Ne cherchait-il pas un emploi à son génie? N'était-ce pas du souffle même de la guerre que le ministère dont il faisait partie venait de naître? Et l'amour de la popularité ne disait-il rien à son cœur, alors que d'un bout à l'autre de la France, ce nid de guerriers, six cent mille volontaires [5] se levaient, demandant une épée? Sans doute, ce fut par la voie des négociations qu'il alla au champ de bataille, forcé qu'il était de ménager la conscience craintive de Louis XVI. Mais quel ton que celui de ses dépêches! Dans celle qu'il avait adressée à M. de Noailles le 19 mars, il ne se bornait plus à faire du désarmement des émigrés la condition du maintien de la paix, il exigeait la réduction des troupes que l'Autriche entretenait dans les Pays-Bas. « Les armées, disait-il avec beaucoup de hauteur, ne contiennent pas les peuples quand ils veulent être libres : Gênes en est un exemple pour la maison d'Autriche [6]... »

De plus Dumouriez donnait à entendre, ce qui était effectivement son opinion, que l'alliance entre la Prusse et l'Autriche était un compromis sans durée possible, un inceste politique, et que le concert des puissances ne pouvait manquer de cesser, soit pendant, soit après la guerre, laissant le chef de la maison d'Autriche isolé, épuisé de finances et de troupes [7].

Ces fières prédictions, ces menaces, la disposition des esprits dans les Pays-Bas dévoilée à demi, le souvenir de l'insurrection des Génois rappelé, la demande d'une réponse prompte, catégorique, dernière, tout cela devait naturellement offenser la fierté du cabinet de Vienne, tout cela c'était la guerre grondant sous des paroles de paix. Dumouriez traçait bien véritablement autour du jeune successeur de Léopold le cercle de Popilius.

Aussi Noailles désespéra-t-il d'obtenir par ce moyen une modification quelconque aux déclarations précédentes du prince de Kaunitz. Le sort de de Lessart l'avait d'ailleurs frappé d'épouvante. Au lieu de remettre ses nouvelles lettres de créance, il envoya sa démission à Dumouriez.

Était arrivée à Paris, dans l'intervalle, la première note officielle envoyée de Vienne depuis la mort de Léopold. Elle annonçait, dans un style tranchant et dur, que le nouveau souverain partageait, eu égard à la situation de la France, les sentiments de son prédécesseur, et se terminait par une sortie contre « la faction sanguinaire et furieuse qui s'acharnait de plus en plus à détruire toute espèce d'autorité, de lois, de principes [8]. »

Irrité du ton de cette note, irrité de la démission de M. de Noailles, Dumouriez court chez le roi, lui retrace le tableau de la situation et de ses propres périls, le presse de tout dire à l'Assemblée, l'engage à s'adresser directement au roi de Bohême et de Hongrie [9], et lui fait signer la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et mon neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de la réponse que fera Votre Majesté à la démarche que je dois aux grands intérêts de la nation française, à ma gloire et au salut des malheureuses victimes de la guerre dont le concert des puissances menace la France. Votre Majesté ne peut pas douter que c'est de ma propre volonté et librement que j'ai accepté la Constitution française; j'ai juré de la maintenir, mon repos et mon honneur y sont attachés; mon sort est lié à celui de la nation, dont je suis le représentant héréditaire, et qui, malgré les calomnies qu'on se plaît à répandre contre elle,

ceux-ci : *Bouillé seul était coupable*. Est-ce que par là Brissot aurait entendu innocenter la Fayette?—Voy. le *Patriote français*, nº 971.

[1] Voyez le programme, signé *Tallien. Tombe, Leroy, Despainville.*

[2] *Révolutions de Paris*, nº 144.

[3] *Le Patriote français*, nº 981.

[4] Voy. dans les *Mémoires de Dumouriez*, tout le chapitre Ier du liv. IV, t. II.

[5] Discours de Guadet aux Jacobins, séance du 26 mars 1791. Voyez le *Journal des débats des Amis de la Constitution*, à cette date.

[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome I, p. 291.

[7] *Ibid.*, p. 290 et 291.

[8] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 291.

[9] François, successeur de Léopold, n'avait pas encore été couronné empereur. En cette dernière qualité, il prit le nom de François II. Comme roi de Hongrie et de Bohême, il s'appelait François Ier.

mérite et aura toujours l'estime de tous les peuples. Les Français ont juré de vivre libres ou de mourir : j'ai fait le même serment qu'eux. M. de Maulde, que j'envoie en ambassadeur extraordinaire auprès de Votre Majesté, lui expliquera les moyens qui restent pour empêcher et prévenir les calamités de la guerre qui menace l'Europe. C'est dans ces sentiments etc., etc.

« *Signé* Louis. »

Muni de cette pièce, manifestement écrite sous sa dictée [1], Dumouriez, le 14 avril, se rendit à l'Assemblée législative, à laquelle il fit connaître ses dépêches à M. de Noailles, la démission de ce dernier, et la lettre du roi. Immédiatement, presque sans débat, l'impression des documents fut ordonnée, et l'ambassadeur de France à Vienne décrété d'accusation [2].

Le lendemain, de Maulde allait partir, lorsqu'on reçut un second courrier de M. de Noailles, qui, s'étant ravisé sur sa démission, avait rouvert la négociation avec le cabinet de Vienne [3]. L'ambassadeur mandait que le prince de Kaunitz se montrant fort peu accessible, il s'était vu réduit à s'adresser au vice-chancelier de cour et d'État, le comte de Cobentzel; que celui-ci avait entrepris de justifier sa cour sur les vues hostiles qu'on lui supposait, mais de façon à prouver que le plan de l'Autriche était d'élever, sans toutefois déclarer la guerre, des exigences qui la rendissent inévitable.

Et c'est ce qui ne résultait que trop clairement, en effet, des trois points spécifiés à M. de Noailles par M. de Cobentzel :

« 1° La satisfaction des princes possessionnés;

« 2° La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon;

« 3° Les mesures que la France jugerait à propos de prendre, mais qui fussent telles que le gouvernement eût une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres États. »

Ici quelques-uns de nos prédécesseurs ont commis une grave erreur historique; sur la foi des *Mémoires de Dumouriez*, ils ont prétendu que des trois conditions spécifiées par M. Cobentzel, la dernière était :

« Le rétablissement de la monarchie sur le pied du 23 juin 1789 et de la déclaration de Louis XVI, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé comme *ordres*. »

Cela est tout à fait inexact. Le texte du document, communiqué d'une manière officielle à l'Assemblée, dans la séance du 19 avril, est tel que nous venons de le reproduire [4]. Emporté par son désir de prouver qu'en déclarant la guerre à l'Autriche, il n'avait fait que subir une loi dont l'Autriche seule créa la fatalité, Dumouriez, dans ses Mémoires, falsifie les termes de la note de M. de Cobentzel; et certes, il n'en avait nul besoin pour avoir le droit de s'écrier :

« En vérité, quand le ministère de Vienne aurait dormi trente-trois mois depuis la séance royale..., il ne pouvait proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la Révolution [5]. »

Le fait est que lorsque, le 19 avril, l'Assemblée apprit, de la bouche du ministre des affaires étrangères, que l'Autriche osait demander la restitution des terres de l'Alsace aux princes allemands, celle d'Avignon au pape, et, quoique en termes ambigus, le renversement de la Constitution, il y eut je ne sais quelle unanimité de dédain sous laquelle l'indignation même disparut comme étouffée. Le décret d'accusation contre M. de Noailles fut retiré, et chacun ne songea plus qu'à la guerre.

Le 20 avril, l'Assemblée venait d'entrer en séance, lorsqu'un huissier parut, criant : « Messieurs, voilà le roi! » Louis XVI arrivait effectivement, accompagné de tous ses ministres. Aussitôt tous les députés se lèvent et restent debout. Le roi va prendre la place que le règlement lui assigne, puis s'assied. Les députés l'imitent. Une foule innombrable, répandue de grand matin dans toutes les avenues de la salle, s'était emparée des couloirs, avait envahi les tribunes publiques, et refluait jusque dans l'intérieur. L'agitation des âmes, difficilement contenue, se trahissait d'une manière expressive dans le jeu des physionomies. Louis XVI paraissait triste et abattu.

Dumouriez, au milieu d'un silence passionné, lut le rapport d'où allait sortir une des plus formidables guerres qui aient jamais éclaté parmi les hommes. Il peignit à grands traits la situation, énuméra les griefs de la France, rappela comment l'Autriche avait encouragé les complots de l'émigration, s'indigna de l'insolence de l'étranger venant nous demander compte de la façon dont il nous plaisait de disposer de nos destins, et rejetant sur l'ennemi tout le tort de l'agression, toute la responsabilité du sang qui allait couler, conclut à la guerre [6].

Alors le roi, d'une voix dont il s'efforçait de dominer le tremblement, dit : « Vous venez d'entendre le rapport qui a été fait à mon conseil : ses conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermination, elle est conforme au vœu plusieurs fois exprimé de l'Assemblée nationale. J'ai dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix; maintenant...

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome I, p. 323 et 324. — On devine bien pourquoi, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 204, Dumouriez dit : « Le roi fit une lettre parfaitement raisonnée et toute de sa main à l'Empereur. » Au reste, cette lettre, parfaitement raisonnée, Dumouriez ne la donne pas.

[2] Séance du 14 avril 1792.

[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 205.

[4] Voyez la séance du 19 avril 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 26. — C'est, du reste, la version qu'on trouve, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 117, et dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 322.

[5] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 206.

[6] Voyez le texte de ce rapport, soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 27-37, soit à la suite du IIe volume des *Mémoires de Dumouriez*, lettre F des *Éclaircissements historiques*.

maintenant... » Ici, il s'arrêta, oppressé, et lorsqu'il prononça ces derniers mots : « Je viens vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême, » ses yeux se remplirent de larmes [1].

Bien que la proposition royale fût conforme au vœu de l'Assemblée, de froids et rares applaudissements l'accueillirent, parce qu'on n'y vit, de la part de Louis XVI, que l'effet de la contrainte [2]. Bigot de Préameneu, qui présidait, répondit au roi, en termes laconiques, que l'Assemblée allait délibérer sur la proposition, et la séance fut suspendue, pour être reprise le soir même.

Un mouvement général, immense, emportait Paris. Il s'abandonnait, avec une ivresse qui eut ses aveuglements mais sa grandeur, à l'idée du droit se faisant jour à travers le monde, fièrement, vaillamment, à coups d'épée. La philosophie en marche sous la casaque du soldat, le sort des idées nouvelles confié au courage, la Liberté à cheval sur un canon, tout cela c'était, en attendant les jours calmes, le génie même de la France. Les Girondins ne se possédaient pas de joie. Quant à Brissot, il avait voulu la guerre avec tant de délire, qu'on lui avait entendu proposer de déguiser quelques soldats en uhlans autrichiens, et de leur faire faire une attaque nocturne sur quelque village français, de façon à précipiter le dénoûment [3]. — Mais les peuples étaient-ils suffisamment préparés à recevoir la lumière? Cette manière de la leur porter ne leur serait-elle pas une offense? Mal interprétée par leur ignorance ou leur orgueil, notre initiative, sous la forme militaire, ne les irriterait-elle pas, au lieu de les gagner? Se jeter dans une guerre où des millions d'hommes vont se heurter contre des millions d'hommes, c'est se laisser aller dans un abîme dont jamais nul regard n'atteignit le fond ; c'est s'élancer éperdu dans ce royaume de la mort, où il n'y a de certain que les ténèbres : qui donc calculerait ce qui est incalculable? Qui oserait jurer d'avance que, la lutte se prolongeant, la brutale exaltation des camps ne prévaudrait pas à la longue sur le saint enthousiasme de la pensée ; que, la discipline finissant par écraser de son niveau de plomb l'élan des âmes vers la justice, la victoire même n'aboutirait pas à ramener l'ère odieuse des Césars ; ou bien, que, les périls s'accumulant, la Révolution ne serait pas poussée à se faire un rempart de sa fureur, à frapper de la hache aussi bien que de l'épée, à se défendre au dedans à force de bourreaux comme au dehors à force de soldats... jusqu'à ce qu'enfin, après s'être assise d'épuisement sur le bord de la fosse gigantesque creusée pour tant de victimes, la Liberté y fût précipitée à son tour? — Ces objections ne pouvaient avoir pour nos pères la force qu'elles tirent, à nos yeux, des événements qui ont suivi. Ils se dirent que le danger trempe les cœurs ; ils crurent noblement que, de la part d'un pays tel que la France, le dévouement guerrier était un devoir; ils se brisèrent du magnanime espoir que, de toutes les nations armées contre nous, plusieurs s'empresseraient de nous tendre les bras, dès qu'elles liraient sur nos drapeaux : *Point de conquête! Pour tous les hommes la liberté!* D'ailleurs, depuis que Robespierre avait ouvert le débat sur la guerre, la question avait bien changé de face. Léopold, le temporisateur, n'était plus ; et l'avénement des Girondins au pouvoir, le jacobinisme affiché par Dumouriez, avaient porté, comme on l'a vu, le cabinet de Vienne à jeter à la Révolution française un défi qu'il ne lui était pas désormais possible de laisser tomber sans déshonneur. Le doigt de la fatalité était là.

Donc, le 20 avril, vers six heures du soir, l'Assemblée se forma, non pas avec le recueillement que semblait comporter une décision de laquelle allait dépendre le sort de tous les États de l'Europe et celui de plusieurs générations, mais, au contraire, avec une fougue, avec un enthousiasme extraordinaires. Lasource et Daverhoult eurent beau demander du temps pour l'examen ; sur un mot de Mailhe, leurs motions dilatoires furent brusquement écartées. Le Feuillant Pastoret, chose assez remarquable, éleva le premier la voix en faveur de la guerre. Tout autre fut la conclusion de Becquey, orateur du même parti. Calme au milieu de tant d'esprits emportés, il mit beaucoup de courage à combattre les inspirations du courage. Mais son talent ne répondit pas à la dignité de son attitude. Il eut l'imprudence de dire que la France courait le risque de voir tous les rois de la terre se liguer contre elle. Oh! que c'était mal connaître la France que de prétendre lui faire peur d'une guerre à proportions héroïques! Guadet déclara ironiquement qu'après un tel discours, il n'y avait plus de doute possible sur la nécessité de la guerre. « Décrétons-la, sans désemparer! » s'écrie Mailhe. « Nous la voulons, ajoute Aubert-Dubayet, et dussions-nous périr tous, le dernier de nous prononcerait le décret. » De formidables applaudissements partirent de tous les points de la salle, de toutes les tribunes. Le mot de *trahison possible,* tombé des lèvres de Bazire, ne trouva point d'écho. La voix de Mathieu Dumas, qui voulut appuyer Becquey, fut étouffée sous les murmures. L'entraînement général était devenu irrésistible. Mais ce qui en marque bien le grand caractère, c'est le manifeste que lut, à cette occasion, Condorcet. Rien de plus grave comme style, rien de plus noble comme pensée. En réponse à la note de la cour de Vienne, il y était dit : « Qu'est-ce donc que cette faction qu'on accuse... d'avoir conspiré pour la liberté universelle du genre humain?... C'est l'humanité tout entière. » Vergniaud proposa une nouvelle fédération nationale pour consacrer religieusement la terrible détermination qu'on allait prendre.

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* tome I, p. 333.
[2] *Ibid.*

[3] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau,* chap. XXI, p. 411.

Mais l'Assemblée n'avait, en ce moment, qu'une idée, qu'un désir, qu'une passion. Le décret suivant, présenté par Gensonné, au nom du comité diplomatique, fut voté avec transport[1] :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi, considérant que la cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles, qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française ;

« Que François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, a, par des notes des 18 mars et 7 avril dernier, refusé à renoncer à ce concert ;

« Que, malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792, de réduire, de part et d'autre, à l'état de paix, les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté des préparatifs hostiles ;

« Qu'il a cherché à diviser les citoyens français, et à les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances ;

« Qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités ;

« Considérant enfin que ce refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs, et équivaut à une déclaration de guerre ;

« Décrète qu'il y a urgence.

« L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa Constitution *de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance ; que la guerre qu'elle est obligée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi ;

« Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis ; qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés, et pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté tous les malheurs inséparables de la guerre ;

« Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté ; qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France ;

« Délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Ainsi fut prise cette décision qui allait pour longtemps ébranler le monde. Mais, que la postérité s'en souvienne à jamais ! la pensée de l'Assemblée, la pensée de la France, Merlin de Thionville venait de l'exprimer dans ces belles paroles : VOTONS LA GUERRE AUX ROIS ET LA PAIX AUX NATIONS[2]. »

CHAPITRE IX.

PHILOSOPHIE.

Deux écoles philosophiques avaient partagé le XVIIIe siècle : elles partagent la Révolution. — Les Girondins appartiennent à l'école de la *sensation* et du *rationalisme*, celle des encyclopédistes ; Robespierre, à l'école du *sentiment*, celle de Jean-Jacques. — Pourquoi. — Qu'il n'y a pas d'opposition réelle entre ces deux écoles. — Malentendu déplorable entre les Montagnards et les Girondins, Robespierre et Brissot, tous soldats de la même cause. — Explication politique du théisme de Jean-Jacques et de Robespierre. — Débat philosophique aux Jacobins. — Robespierre, tout en proclamant l'existence de Dieu, rejette le Dieu des théologiens ; il s'élève contre les prêtres et toutes les sectes impies qui usurpent sa majesté. — Émotion profonde que ce débat produit aux Jacobins. — Glorification des encyclopédistes, par Brissot. — Glorification de Jean-Jacques par Robespierre. — De part et d'autre, injuste esprit d'exclusivisme. — La Fayette dénoncé. — Robespierre accusé d'avoir abandonné son poste d'accusateur public. — Guadet lui reproche d'être l'*idole du peuple* et lui demande de se condamner à l'ostracisme. — Belle réponse de Robespierre. — Intervention conciliatrice de Pétion. — Arrêté des Jacobins constatant les insinuations calomnieuses de Guadet et de Brissot contre Robespierre. — Objurgation adressée à Robespierre par le journal de Prudhomme. — Confessions de François Robert. — Marat raconte une entrevue qu'il a eue avec Robespierre. — *Grande colère du Père Duchêne de voir les Jacobins à chien et à chat.* — Que l'égalité n'est pas l'envie.

Oh ! qu'ils ont été injustes envers cette immortelle époque, ceux qui n'y ont vu, dans le bouillonnement de toutes les âmes, que l'agitation sans pensée des flots de la mer pendant l'orage ! Qu'on y regarde de près, on trouvera que ces combats naquirent bien moins de la rivalité des ambitions ou de l'orgueil blessé que de l'opposition philosophique des doctrines. C'était le siècle de Diderot et de Voltaire, le siècle de Jean-Jacques qui se développait. Seulement, les livres étaient devenus des actes, l'abstraction avait laissé échapper la vie, le nuage chargé d'électricité avait laissé échapper la foudre, et à la place du tumultueux mais encore pacifique salon du baron d'Holbach, ce qu'il y avait maintenant, c'était le Forum.

Dans le premier volume de cet ouvrage, nous avons essayé de bien définir les deux grandes écoles entre lesquelles le XVIIIe siècle s'était par-

[1] Sept membres seulement votèrent contre, qui furent : Théodore Lameth, Jaucourt, Becquey, Mathieu Dumas, Baërt, Hua et Gentil.

[2] Voyez, pour cette mémorable séance du 20 avril, l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 37-63 ; les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 334-341 ; et les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 120-127.

tagé : celle de la *sensation* et du *rationalisme*, représentée par les encyclopédistes, et celle du *sentiment*, représentée par Rousseau.

Et nous avons dit :

Que déclarer l'idée exclusivement fille de la *sensation*, c'est rendre l'âme esclave des sens, la réduire à la condition de l'oiseau qui, même dans son essor le plus hardi, traîne à travers les airs les liens de sa servitude;

Que, par le *sentiment*, l'homme se répand au dehors et se prodigue, tandis que, par la *sensation*, au contraire, il tend à ramener à lui toute chose;

Que la philosophie de la *sensation* a conséquemment pour corollaire L'INDIVIDUALISME;

Et que c'est aussi là qu'aboutit fatalement la doctrine du *rationalisme*, pour peu qu'on l'exagère, la raison étant, quand chacun la cherche de son côté, une divinité difficile à reconnaître, et la raison de Voltaire, par exemple, n'étant pas celle de Pascal.

Aussi avons-nous vu ce qui était sorti des conversations des encyclopédistes, écoutées, enregistrées, analysées, résumées par Helvétius! Il en était sorti un livre qui bannissait l'absolu du monde moral; qui réduisait à n'être que des notions relatives la vérité, la vertu, le dévouement, l'héroïsme, le génie; qui n'assignait à nos passions qu'une source, la sensibilité physique, et à nos actions qu'un mobile, l'intérêt personnel; qui enfin, sur les ruines de tout ce qui fonde ou maintient l'unité des sociétés humaines, élevait l'incontrôlable souveraineté du MOI.

Eh bien! cette doctrine se trouva être justement celle des Girondins, et elle servait à leur mission historique. Que venaient-ils faire, en effet, dans la Révolution? Organiser une société neuve sur le principe de l'unité de la famille humaine? Détruire à jamais les distinctions de classes? Affranchir le peuple? Affirmer un monde nouveau? Non, ils venaient débarrasser de toute entrave l'homme qui peut se suffire à lui-même, l'homme qui a instruction et richesse, le bourgeois; ils venaient frapper d'un dernier coup la domination du prêtre et la tyrannie du noble; ils venaient jeter le trône par terre; ils venaient nier définitivement le monde ancien. Or, à ce rôle de négation et de destruction, rôle qui d'ailleurs avait sa nécessité et sa grandeur, la doctrine de l'individualisme pur était merveilleusement adaptée.

Mais ce n'était pas une œuvre de destruction seulement, c'était une œuvre de recomposition que Jean-Jacques avait eue en vue. Il savait s'il est donné au pauvre, au faible, à l'ignorant de se suffire à eux-mêmes, lui qui, enfant, s'était vu réduit à traîner de village en village, de porte en porte, son impuissance et les douleurs de son génie encore inconnu; lui qui avait été un vagabond, lui qui avait été un mendiant, lui qui avait été un laquais! Et c'est pourquoi, au lieu d'exalter la *sensation*, qui ramène tout à l'homme isolé, et la *raison*, qui divise, il avait recommandé le *sentiment*, qui rapproche et réunit.

Que si maintenant on réfléchit à la carrière que Robespierre était appelé à fournir dans la Révolution, il sera aisé de comprendre comment la doctrine de Rousseau dut être la sienne.

De là, au club des Jacobins, la querelle qui remplit les derniers jours du mois d'avril... La querelle? Et pourquoi? Est-ce qu'entre les deux doctrines dont nous venons de parler l'incompatibilité est fondamentale? Est-ce qu'on ne saurait, sans exclure le *sentiment*, reconnaître le pouvoir de la *sensation* et rendre à la *raison* l'hommage qui lui est dû? Est-ce qu'il est impossible, sans faire outrage à la *sensation* et à la *raison*, d'écouter la voix du *sentiment?* L'homme n'a-t-il pas un corps, une intelligence, un cœur? Et le progrès ne serait-il pas réalisé justement par la doctrine qui unirait harmonieusement, au lieu de les opposer l'un à l'autre, ces trois éléments nécessaires de l'être humain? Ah! sans doute. Mais il est dans la nature de notre esprit de n'arriver à la synthèse qu'après avoir passé par l'analyse. Nous nous attachons de préférence au point qui correspond le mieux à notre faculté dominante; nous l'étudions avec amour, et, si on le conteste, nous nous mettons à le défendre avec une ardeur qui devient bien vite exclusive, et nous pousse à traiter en ennemis ceux qui, à voir les choses de plus haut, sont souvent nos alliés. Ainsi avaient fait Voltaire et Jean-Jacques, ces deux génies créés pour se compléter l'un l'autre, ces deux gloires jumelles; ainsi firent, après eux, Brissot et Robespierre, les Girondins et les Montagnards, ces illustres compagnons d'armes dans le grand combat de ce qui doit être contre ce qui fut. Soldats de la même cause, qui vous crûtes ennemis, que la reconnaissance de la postérité vous réconcilie!

La première question sur laquelle Robespierre se sépara des Girondins fut celle de l'existence de Dieu.

Si la notion de la solidarité humaine et de l'universelle association des forces vivantes eût été, à l'époque de la Révolution, aussi complète que l'ont rendue les travaux modernes, il est probable que Robespierre eût été panthéiste, en vertu de l'intime et inévitable analogie qui lie les croyances métaphysiques aux convictions sociales; il n'eût pas compris Dieu comme un être à part, comme un être personnel, gouvernant les mondes à la manière dont un roi gouverne son empire; il eût salué Dieu dans la nature, et non pas en dehors d'elle, et il eût été conduit à le définir *l'âme de l'univers*. Mais le temps n'était pas encore venu où l'un devait chercher à faire sortir la régénération de la société de la solidarité humaine mise en action. Robespierre voyait devant lui des faibles à protéger, des malheureux à sauver de l'abandon, le peuple à délivrer du double fléau de l'ignorance et de la misère. Et le moyen pour cela ne lui apparaissait que dans l'intervention d'un pouvoir actif et juste. Si donc il fut amené à être théiste, ce fut non pas, ainsi que Voltaire, par le besoin d'expliquer plus ou moins logiquement la création, mais par le be-



soin de réserver un protecteur aux faibles et aux opprimés, protecteur qui tôt ou tard rétablirait la balance, et dont la justice pouvait être considérée comme une garantie contre l'éternité de l'oppression.

Parmi les philosophes du XVIIIe siècle, plusieurs n'avaient été poussés à l'athéisme que par l'horreur dont le spectacle du fanatisme avait rempli leur âme. Quel avait été, en effet, jusque-là le Dieu des prêtres? Un Dieu fait à l'image de l'homme et du pire des hommes, un Dieu violent, vindicatif, inexorable, punissant l'erreur d'un jour par une agonie éternelle, et donnant à ses créatures la liberté... de descendre la pente de l'enfer! Ce Dieu, modèle des tyrans terrestres, ou plutôt, tyran impossible à imiter dans sa prodigieuse barbarie, des hommes tels que le baron d'Holbach avant la Révolution, et Guadet dans la Révolution même, aimèrent mieux le nier hautement que justifier en quelque sorte, par la proclamation de son existence, les misérables despotes dont l'impiété des prêtres l'avait fait le prototype. Mais fallait-il donc confondre l'idée de despotisme avec l'idée de tutelle? Et ne pouvait-on, sans nier Dieu, le définir autrement que ne l'avaient défini les sophistes de l'oppression, dévots cruels ou théologiens blasphémateurs? C'est ce qu'avait pensé l'auteur de la *Profession de foi du vicaire savoyard*, et ce qu'à son tour pensa Robespierre, son fidèle disciple. Partisans l'un et l'autre d'un pouvoir tutélaire dont l'intervention aidât le peuple à s'affranchir, ils rejetèrent en même temps, et la notion du Dieu des théologiens, parce qu'elle tendait à sanctifier la tyrannie sur la terre, et la notion de l'athéisme, parce qu'elle allait à consacrer l'anarchie parmi les hommes, en la supposant dans les cieux.

Ce fut une solennelle et terrible séance que celle où, sur un mot, un seul mot tombé des lèvres de Robespierre, Guadet souleva la question de Dieu.

Dans une adresse lue aux Jacobins par Robespierre, il y avait cette phrase :

« Sans le courage inébranlable des citoyens, sans la patience invincible du sublime caractère du peuple, il était permis à l'homme le plus ferme de désespérer du salut public, lorsque la Providence, qui veille toujours sur nous, beaucoup mieux que notre propre sagesse, en frappant Léopold, paraît déconcerter les projets de nos ennemis [1]. »

Ainsi, dans l'accomplissement de ce grand *crime* tant dénoncé par les prêtres : la Révolution, Robespierre donnait pour complice au peuple Dieu, oui, Dieu lui-même; et de la Révolution, il faisait le plus éclatant témoignage de cette logique surhumaine qui domine évidemment, à prendre les choses de haut, et le cours général, et les diverses péripéties de l'histoire. Car c'était bien là ce qu'il affirmait dans les paroles qui viennent d'être citées et que nous avons textuellement reproduites. Loin d'impliquer aucune dérogation aux lois qui régissent le monde, elles attestent l'universalité de ces lois et leur permanence. Seulement, elles semblent les rapporter, sous le nom de Providence, à l'action d'un Être suprême; en d'autres termes, elles sont la profession de foi du théiste; et, dans la bouche de Robespierre, elles étaient l'écho qui prolongeait, au plus fort des tempêtes, dans le tumulte du Forum, au risque d'un choc furieux, ce que le *vicaire savoyard* avait dit, quelques années auparavant, à des heures moins orageuses, sur le sommet d'un autre promontoire de Sunium, par un beau jour d'été, aux rayons du soleil levant, au centre d'un tranquille paysage couronné dans l'éloignement par une chaîne de montagnes : « Que la matière soit éternelle ou créée, qu'il y ait un principe passif ou qu'il n'y en ait point, toujours est-il certain que le tout est un et annonce une intelligence unique; car je ne vois rien qui ne soit ordonné dans le même système, et qui ne concoure à la même fin, savoir la conservation du tout dans l'ordre établi. Cet Être qui veut et qui peut, cet Être actif par lui-même, cet Être enfin, quel qu'il soit, qui meut l'univers et ordonne toutes choses, je l'appelle Dieu [2]. »

Voilà pourtant ce que Guadet osa taxer de *superstition*. « J'ai entendu souvent dans cette adresse, s'écria-t-il avec violence, répéter le mot Providence, je crois même qu'il y est dit que la Providence nous a sauvés malgré nous. J'avoue que, ne voyant aucun sens à cette idée, je n'aurais jamais pensé qu'un homme qui a travaillé si courageusement, pendant trois ans, à tirer le peuple de l'esclavage du despotisme, pût concourir à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition [3]. »

Ces mots remettaient en présence les deux écoles révolutionnaires que le XVIIIe siècle avait portées dans son sein. Le club des Jacobins parut se partager. Les uns éclatèrent en applaudissements, les autres se répandirent en murmures [4].

Alors, sur-le-champ, sans préparation cette fois [5], sans hésitation, avec cette abondance de paroles qui jaillit d'un cœur qui s'abandonne : « La superstition, répondit Robespierre, est un des appuis du despotisme; mais ce n'est pas induire les citoyens dans la superstition que de prononcer le nom de la Divinité. *J'abhorre, autant que personne, toutes ces sectes impies qui se sont répandues dans le monde pour favoriser l'ambition, le fanatisme et toutes les passions, en se couvrant du pouvoir sacré de l'Éternel qui a créé la nature et l'humanité; mais je suis bien*

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792.
[2] *Emile, Profession de foi du vicaire savoyard.*
[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792.
[4] *Ibid.*

[5] Si jamais improvisation fut manifeste, ce fut celle-là. Pourquoi donc M. Michelet dit-il que « c'était un de ces morceaux habilement travaillés, qui tenaient longtemps la lampe allumée aux mansardes de Duplay? » Voyez son *Hist. de la Rév.*, liv. VI, chap. VI, p. 405. Quoi! pas même en cela de la justice!

loin de le confondre avec ces imbéciles dont le despotisme s'est armé [1]. Je soutiens, moi, ces éternels principes sur lesquels s'appuie la faiblesse humaine pour s'élancer à la vertu. Ce n'est point un vain langage dans ma bouche, pas plus que dans celle de tant d'hommes illustres, qui n'en avaient pas moins de morale pour croire à l'existence de Dieu. » Ici, le tumulte recommençant : « Non, reprit-il puissamment ému, non, vous n'étoufferez pas ma voix... Invoquer la Providence et émettre l'idée de l'Être éternel qui influe essentiellement sur les destins des nations, qui me paraît veiller d'une manière toute particulière sur la Révolution française, n'est point une idée trop hasardée, mais un sentiment de mon cœur, un sentiment qui m'est nécessaire à moi qui, livré dans l'Assemblée constituante à toutes les passions et à toutes les viles intrigues, et environné de si nombreux ennemis, me suis toujours soutenu. Seul avec mon âme, comment aurais-je pu suffire à des luttes qui sont au-dessus de la force humaine, si je n'avais point élevé mon âme à Dieu?... Ah! ce sentiment divin m'a bien dédommagé de tous les avantages offerts à tous ceux qui voulaient trahir le peuple [2]! »

Seul avec mon âme! Jamais cri plus mélancolique et plus noble ne s'était échappé des profondeurs de la conscience.

Robespierre ajouta :

« Le peuple français est bien, certes, pour quelque chose dans la Révolution : sans lui, nous serions encore sous le joug du despotisme. J'avoue que tous ceux qui sont au-dessus du peuple auraient volontiers renoncé pour cet avantage à toute idée de la Divinité ; mais est-ce faire injure au peuple et aux sociétés affiliées que de leur parler de la protection de Dieu, qui, selon mon sentiment, nous sert si heureusement [3]? »

Il conclut en demandant à la société de décider si ces principes étaient les siens. Là-dessus, grandes clameurs. Sur la motion faite par Sillery d'arrêter l'impression de l'adresse comme d'une opinion particulière de Robespierre, une agitation violente se manifeste. Le président est d'abord obligé de se couvrir, puis de lever la séance, et l'Assemblée se sépare en désordre [4].

Cette scène fit sur les Girondins une impression ineffaçable. La conception de Robespierre en tant que liée à l'idée d'un Dieu personnel pouvait bien paraître contestable, mais ce qui ne l'était pas, c'était le grand caractère d'une croyance qui faisait de la Révolution française, non plus le choc fortuit d'intérêts ou de passions périssables, mais un drame immense, ayant de toute nécessité et de toute éternité sa place à part dans la coordination mystérieuse des choses humaines. Quelle force, quel désintéressement, quel mépris de la mort, quel dédain des soucis et des ambitions vulgaires, ne devaient pas être le lot d'un homme qui croyait cela, et qui dans un tel drame se savait un des principaux acteurs! Voilà ce que les Girondins comprirent. Robespierre venait de leur apparaître sous un jour nouveau ; dans l'homme politique et pratique, ils venaient d'entrevoir le rêveur puissant dont la pensée n'a pas assez de l'étroit espace qui va d'un berceau à une tombe ; dans le tribun délié, ferme, soupçonneux, ils venaient d'entrevoir le philosophe aux tristesses divines, et qui se sent marqué, ainsi que d'un fer brûlant, du signe de la prédestination.

Oh! lamentable effet de l'esprit de rivalité, même sur des natures sincères! Robespierre, sous cet aspect, ne sembla que plus redoutable aux Girondins et conséquemment plus digne d'être abattu!

Sa popularité, d'ailleurs, n'avait cessé de grandir ; et ceux qui, en ce moment, dominaient tout : l'Assemblée, le trône, la commune, la presse, les clubs ; ceux qui avaient la représentation nationale pour instrument, les ministres et le maire de Paris pour alliés, une foule de journaux influents pour organes, et, pour chefs, tant d'intelligences d'élite, ils s'étonnaient, ils s'irritaient de ce contrepoids à leur pouvoir : un seul homme, un seul nom ! Son crime, à leurs yeux, — et nous allons entendre Guadet en faire l'aveu naïf, — c'était d'être l'*idole du peuple.*

Le fait est que si l'on pouvait appeler cela un crime, Robespierre en était coupable. Il est même très-remarquable que rien n'égalait son ascendant sur les femmes, comme Brissot s'en plaignit un jour d'une manière assez bizarre [5]. Et pourtant, son visage n'attirait pas ; ses manières étaient dénuées de grâce et d'abandon ; son éloquence n'était servie ni par le son de sa voix ni par son geste ; on ne lui savait aucune des faiblesses qui émeuvent ; lui-même, pour n'avoir pas trop à donner à un culte trop doux, il semblait s'être étudié à murer son cœur, et s'il s'en échappait quelquefois des accents d'une mélancolie pénétrante, l'être abstrait ne tardait pas à reparaître.

Une circonstance imprévue vint envenimer à l'égard de Robespierre les dispositions de la Gironde.

Lorsqu'il avait accepté la place d'accusateur public, il s'était empressé de déclarer que c'était un noble devoir sans doute que celui d'accuser le crime ou de défendre l'innocence, dans des causes particulières, devant un tribunal de judicature, mais, que dans la crise orageuse qui devait décider de la liberté de la France et, peut-être, de tous les peuples de la terre, il

[1] On peut voir par là s'il est vrai, comme M. Michelet l'assure, que Robespierre, *sans bien répondre, et se jetant à côté,* n'en fut pas moins très-habile, etc...

Au reste, M. Michelet, qui prétend (page 401) que « Robespierre était né prêtre, et que les femmes l'aimaient comme tel, » se donne bien de garde de citer le passage qui précède, non plus que les perpétuelles sorties que contiennent contre les *prêtres* les discours de Robespierre.

[2] *Ubi supra.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ubi supra.*

[5] Voyez l'avant-propos de son discours du 25 avril 1792 aux Jacobins, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 675, 4, 5. British Museum.

connaissait un devoir plus sacré encore, celui de défendre la cause de l'humanité, comme citoyen et comme homme, au tribunal de l'univers. En conséquence, il s'était réservé d'abandonner la fonction d'accusateur public, s'il s'apercevait de l'impossibilité de remplir à la fois les deux tâches. Tel fut le motif[1] de la démission qu'il donna vers le milieu du mois d'avril[2]. »

Suivant ses propres expressions, il abdiqua cette force, comme on jette son bouclier pour combattre plus facilement l'ennemi; il abandonna ce poste, comme on abandonne ses retranchements pour monter à la brèche[3]. Mais ce fut justement là ce qui inquiéta les Girondins. En concentrant son action, il ne pouvait manquer de la rendre plus décisive : ils l'accusèrent d'orgueil, ils l'accusèrent de *désertion*. Déjà, dans la séance du 2 avril, aux Jacobins, Réal avait pris contre lui, au milieu des murmures, l'initiative des attaques[4]; elles continuèrent plus directes de jour en jour et plus envenimées.

Survint la fête des soldats de Châteauvieux. Or, tandis qu'on en faisait les préparatifs, et que sur les vives instances des ennemis de la Fayette, on parlait de substituer à l'inscription, *Bouillé seul est coupable*, celle-ci : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables*, le bruit se répandit tout à coup que le général était à Paris. « Qu'y vient-il faire? demanda Brissot dans son journal. Nous tromper? Le temps de l'erreur est passé. Relever son crédit? Il est perdu sans ressource[5]. » L'assertion était singulièrement risquée. Sans doute la Fayette avait beaucoup perdu; on ne s'adressait plus à lui, du fond des provinces, comme à l'arbitre des destinées de la nation; il ne trônait plus à la mairie sans être maire; il ne remplissait plus de ses gardes les appartements du roi et de la reine; il ne tenait plus, pour ainsi dire, Paris dans le creux de sa main. Mais, tout en le laissant derrière elle dans sa course rapide, la Révolution ne lui avait pas encore enlevé complétement son prestige et son pouvoir. Une notable partie de cette garde nationale qu'il avait commandée restait attachée à sa fortune; les constitutionnels plaçaient en lui leur espoir suprême; aux frontières, à la tête de son armée, il tenait, après tout, l'épée de la France, et, maniée par lui, cette épée était celle du Feuillantisme. Donc, au point de vue jacobin, sa présence inattendue à Paris pouvait être considérée et fut effectivement signalée par Robespierre comme un danger public[6].

Nouveau grief! car les Girondins, étant au pouvoir, se trouvaient intéressés à ménager dans la Fayette, quoiqu'il ne fût pas précisément leur homme, la portion très-considérable de la bourgeoisie dont il avait conservé les sympathies et représentait l'esprit. Lorsqu'il le faisait descendre au rôle de coupable, Robespierre jetait les Girondins dans l'alternative ou de compromettre leur crédit populaire en s'aventurant à le couvrir, ou de s'en faire un ennemi déclaré en lui ôtant la garde des frontières. Ils ressentirent amèrement l'embarras de cette situation; Brissot surtout, qui, auprès des patriotes exaltés, avait toujours à se défendre de ses anciennes relations avec la Fayette.

Les choses en étaient à ce point, lorsque deux dénonciations publiques furent portées, l'une contre l'abbé Fauchet, par Chabot, qui lui imputait un rapport trop favorable à Narbonne, l'autre contre Rœderer par Collot d'Herbois, à cause de certaines affinités de table et de salon qui liaient Rœderer aux Feuillants[7].

Ces deux dénonciations, que les inculpés repoussèrent avec un succès contesté, n'étaient ni l'œuvre de Robespierre, ni le résultat de ses suggestions, même indirectes; et quand, quelques jours après, il en fit la déclaration formelle, mettant toute contradiction au défi, et attestant Chabot, attestant Collot d'Herbois de la vérité de ses paroles, nul n'osa, nul ne put le démentir[8].

Mais ce qui menace, on l'attribue volontiers à ceux qu'on redoute : soit erreur, soit prévention, les Girondins rendirent Robespierre responsable du trouble que de semblables querelles semaient dans le club des Jacobins. De cela seul qu'il avait parlé vaguement de complots dont le temps n'était pas encore venu de soulever le voile[9], ils conclurent que ses attaques contre la Fayette, la dénonciation de Chabot contre Fauchet, celle de Collot d'Herbois contre Rœderer, et une sortie de Tallien contre Brissot et Condorcet[10], tenaient à un vaste plan d'agression, dont Robespierre avait à répondre.

Il arriva donc que ce fut à lui, qui n'avait attaqué en aucune sorte ni Brissot ni Condorcet, que Brissot adressa, dans la séance des Jacobins du 25 avril, l'ardente philippique où il cherchait à venger son ami et lui-même. Il commença par se féliciter ironiquement du grand pouvoir que voulaient bien lui attribuer ses détracteurs, lorsqu'ils le représentaient faisant des ministres, nommant des ambassadeurs, et, du fond de son humble quatrième étage, dictant des lois au château des Tuileries. Il convint, du reste, que le chemin des places s'était ouvert enfin devant les patriotes. Mais où était le mal? « Ah! plût au ciel, ajouta-t-il avec un habile abandon, plût au ciel que toutes les places ne fussent occupées que par des Jacobins! » A ces mots, Camille Desmoulins, présent à la séance, se penche à l'oreille de son voisin Duhem, et lui dit assez haut pour être entendu : « Je ne connais dans Cicéron ni dans Démosthènes

[1] Voyez son discours dans la séance du 28 avril 1792, *Journal des débats des Amis de la Constitution*.

[2] Brissot l'annonce sèchement et sans commentaire dans *le Patriote français*, n° 980.

[3] Voyez le numéro précité du *Journal des Jacobins*.

[4] *Ibid.*

[5] *Le Patriote français*, n° 974.

[6] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 173.

[7] *Ibid.*, n° 177, 178.

[8] Voyez le discours de Robespierre aux Jacobins, dans la séance du 28 avril 1792, reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 149

[9] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 178.

[10] *Ibid.*

aucun morceau plus propre à exciter l'intérêt. Que d'art! le coquin! » Cette parole violente, injuste, où la haine se drapait si bien dans une railleuse admiration, excita un tumulte que Camille Desmoulins, le lendemain, ne crut pouvoir mieux peindre qu'en écrivant : « Je vis le moment où j'allais être traité par les Brissotins comme Penthée le fut par les Ménades[1]. »

Brissot continua. En réponse aux défiances de Robespierre touchant la Fayette, il s'écria dédaigneusement : « Quoi ! la Fayette un Cromwell! Vous ne connaissez ni la Fayette, ni votre siècle, ni le peuple français ; Cromwell avait du caractère, la Fayette n'en a pas. »

Brissot eût-il tenu ce langage, s'il eût prévu que, moins de deux mois plus tard, la Fayette adresserait, de son camp, à l'Assemblée une lettre pleine de menaces, d'arrogance et de hardiesse, serait comparé en pleine tribune à Cromwell par Guadet lui-même et fournirait ainsi une preuve nouvelle de la sagacité de Robespierre[2] ?

On avait paru redouter l'avénement d'un protecteur : Brissot, en paroles de flamme, stigmatisa ceux qui, sous le nom de tribuns, se faisaient les flatteurs du peuple et devenaient ses maîtres. « Je mourrai en combattant les protecteurs et les tribuns. » Mais où il se montra le plus animé, le plus éloquent, ce fut lorsque, arrivant à Condorcet, il salua dans lui le glorieux héritier ou plutôt le collaborateur des encyclopédistes. Poussant droit à ses détracteurs : « Qui êtes-vous pour avoir le droit de le calomnier? Qu'avez-vous fait? Où sont vos travaux, vos écrits? Pouvez-vous citer, comme lui, tant d'assauts livrés pendant trente ans, avec Voltaire et d'Alembert, au trône, à la superstition, au fanatisme parlementaire et ministériel? Croyez-vous que si le génie brûlant de ces grands hommes n'eût embrasé petit à petit leurs âmes, ne leur eût fait découvrir le secret de leur grandeur et de leur force, croyez-vous qu'aujourd'hui la tribune retentirait de vos discours sur la liberté[3]? »

Brissot venait d'omettre Jean-Jacques. C'était la lutte des deux doctrines qui éclatait au-dessus de la sphère où se débattaient les passions. Mais Guadet se hâta de préciser la querelle, comme s'il eût craint de voir passer sur la tête de son ennemi la flèche qu'il lui voulait dans le cœur :

« M. Robespierre ayant promis de dénoncer un plan de guerre civile, formé au sein même de l'Assemblée nationale, je le somme de le faire. Moi, je lui dénonce un homme qui met sans cesse son orgueil avant la chose publique ; un homme qui parle sans cesse de patriotisme, et abandonne le poste où il était appelé. Je lui dénonce un homme qui, soit ambition, soit malheur, est devenu l'idole du peuple. Je lui dénonce un homme qui, par amour pour la liberté de sa patrie, devrait peut-être s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme, car c'est servir le peuple que de se dérober à son idolâtrie. Je lui dénonce un homme qui, fermé au poste où sa patrie l'aura placé, ne parlera jamais de lui, et y mourra plutôt que de l'abandonner. Ces deux hommes, c'est lui, c'est moi[4] ! »

Robespierre répondit d'une manière admirable[5]. Ce n'était ni l'éloquence agile de Brissot, ni la parole acérée de Guadet, ni la pompe de Vergniaud, ni l'ardeur sauvage d'Isnard. Mais quelle gravité puissante ! quelle profondeur de mélancolie ! et, dans un style plein de noblesse, quelles nobles pensées ! Le visage tourné, le bras étendu vers le buste de Jean-Jacques qui décorait la salle, il se plaça sous l'invocation de ce génie si fier et si tendre. Il le montra, sur les cimes du XVIII[e] siècle, solitaire mais aperçu de tous. Il reprocha leur intolérance cruelle aux académiciens et aux géomètres qui l'avaient persécuté. Malheureusement, il fut exclusif à son tour, il fut injuste, lorsque, parlant de ces *académiciens* et de ces *géomètres*, que leur guerre aux prêtres n'avait pas empêchés d'encenser les rois, il oublia que la gloire d'avoir rempli vaillamment la moitié d'une grande tâche ne saurait être effacée par le tort de n'avoir point suffi à la tâche tout entière, et qu'en fin de compte, c'était dans la liberté religieuse conquise qu'avait pris naissance la liberté politique.

Pour ce qui est de cet ostracisme auquel Guadet voulait qu'il se condamnât lui-même, il prononça ces magnanimes paroles :

« Que la liberté soit assurée, que le règne de l'égalité soit affermi, que tous les intrigants disparaissent, alors vous me verrez empressé de fuir cette tribune.... Ah! ce sont les ambitieux et les tyrans qu'il faudrait bannir. Moi, où voulez-vous que je me retire? Chez quel peuple trouverai-je la liberté établie, et quel despote voudra me donner asile? On peut abandonner sa patrie heureuse et triomphante; mais déchirée, mais opprimée! on ne la fuit pas; on la sauve, ou l'on meurt... Le ciel, qui m'a donné une âme passionnée pour la liberté et qui me fit naître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur... J'accepte avec transport cette destinée. Exigez-vous de moi un autre sacrifice? Oui, il en est un que vous pouvez me demander encore. Je l'offre à la patrie : c'est celui de ma réputation. Je vous la livre[6]. »

Il faudrait pouvoir citer ce discours tout entier. Mais la route à parcourir encore est bien longue, et le temps presse.

En terminant ce qu'il nomma sa justification,

[1] *Tribune des patriotes*, n° 1.

[2] M. Michelet oublie la fameuse lettre écrite le 18 juin à l'Assemblée par la Fayette, lorsqu'il trouve si *ridicule* que Robespierre le crût capable d'un coup d'audace à la Cromwell. Voyez l'*Histoire de la Révolution*, par M. Michelet, liv. VI, chap. VI, p. 399.

[3] Ce discours de Brissot se trouve, plus complet que partout ailleurs, dans la collection des documents rassemblés au nom de Brissot, sous les n[os] 673, 74, 75, de la *Bibliothèque historique de la Révolution*. British Museum.

[4] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 184.

[5] Séance du club des Jacobins, du 28 avril.

[6] *Défenseur de la Constitution*, n° 1.

Robespierre, avec beaucoup de grandeur, avait proposé la paix à ses adversaires, pourvu que ce fût sur le terrain d'un patriotisme rigide : « Je vous offre la paix, avait-il dit, aux seules conditions que les amis de la patrie puissent accepter [1]. » Cet appel fut entendu par l'homme dont la popularité, à cette époque, se rapprochait le plus de celle de Robespierre : Pétion. Un fait récent venait de prouver d'une manière piquante combien Pétion était aimé des faubourgs : la femme d'un tambour du faubourg Saint-Antoine étant accouchée d'une fille, l'enfant avait reçu le nom de *Pétion-Nationale-Pique* [2]. Mais le maire de Paris avait une âme inaccessible aux atteintes d'une basse jalousie : il intervint généreusement comme médiateur, et une réconciliation, au moins momentanée, s'en serait suivie, si Guadet et Brissot n'eussent eu le tort de publier leurs discours avec d'outrageantes variantes et des préambules qui altéraient la physionomie de la polémique soutenue. Brissot, du reste, n'avait pas attendu la réponse de Robespierre pour l'insulter publiquement en termes où il n'y avait ni dignité ni justice. Dans le numéro de son journal qui parut le 18 avril, il écrivait, en parlant de Robespierre : « Qu'il paraisse donc ce tribun désiré, ce nouveau Mazaniel; que du haut de sa tribune sanglante, il demande les têtes des conspirateurs désignés par la voix publique, c'est-à-dire par celle de ses complices et de quelques imbéciles adorateurs! Patriotes éclairés, ces images vous effrayent? Rassurez-vous! Vos tribuns présomptifs sont aussi lâches qu'atroces. Les poignards de la calomnie sont les seuls qu'ils emploient. Ils ne massacreront que des réputations.» Et calomniant, au moment même où il se plaignait de la calomnie, il ajoutait : « Trois opinions partagent le public sur M. de Robespierre. Les uns le croient fou, les autres attribuent sa conduite à une vanité blessée, *un troisième parti le croit mis en œuvre par la liste civile*. Nous ne croyons jamais à la corruption, qu'elle ne soit *bien* prouvée, etc... [3] »

Le club des Jacobins prit l'arrêté suivant :

« La société déclare qu'elle regarde la manière dont les écrits publiés sous les noms de MM. Brissot et Guadet, rendent compte des faits qui se sont passés dans son sein, comme contraire à la vérité, et les inculpations dirigées contre M. Robespierre comme démenties par la notoriété publique, autant que par sa conduite constante. La société a arrêté également à l'unanimité que cette déclaration serait imprimée et envoyée à toutes les sociétés affiliées : Lasouace, *président*; Choodieu, Ducos, Pérez, Pépin, *secrétaires* [4]. »

Paris s'occupa fort de ces divisions, dont la presse augmenta et prolongea le bruit. Les journaux d'avant-garde prirent parti pour Robespierre, résolûment, vivement, sans réserve, à l'exception du journal de Prudhomme, qui enveloppa quelques critiques dans les formes de l'admiration et du respect :

« Incorruptible Robespierre, Phocion compta plus d'un ennemi comme vous, et fit plus d'un ingrat; mais il ne quitta le fardeau de la chose publique que pour boire la ciguë. Rends-nous Phocion tout entier, nous en avons besoin; mais jusqu'à ce que tu en sois venu là, souffre qu'on te dise la vérité avec le même courage que tu l'as dite aux ennemis puissants de ton pays [5]. »

Partant de là, et à la suite d'une brillante énumération des services rendus par Robespierre, l'auteur de l'article abordait celle des griefs dont on pouvait s'armer contre lui : — Il était personnel, — il parlait trop souvent de lui, — il se plaisait trop à confondre sa cause avec la cause du peuple, — il manquait de cette bonhomie qui est la grâce du talent et la propagande de la vertu. — il avait tort de se faire journaliste (allusion au prospectus du *Défenseur de la Constitution* qui venait de paraître), et d'avoir abandonné, pour le cabinet d'étude d'un folliculaire à la semaine, le tribunal de l'accusateur public. « Dans un gros temps, de quel œil l'équipage d'un navire verrait-il le pilote abandonner le timon pour prendre la rame ou pour se faire l'écrivain du vaisseau [6]? »

De la part d'une feuille très-accréditée parmi les patriotes et qui méritait de l'être, de tels reproches eussent produit plus d'effet, si, dans le même temps, François Robert, un des rédacteurs des *Révolutions de Paris*, n'eût publié une Confession publique, par laquelle il avouait qu'il avait demandé à Dumouriez une place dans la diplomatie; qu'on l'avait engagé à s'adresser au crédit de Brissot; que celui-ci lui avait promis l'ambassade de Constantinople, de Saint-Pétersbourg ou de Varsovie, et qu'en attendant la réalisation de cette promesse, Dumouriez lui donnerait quelque à-compte sur les appointements de l'ambassade : toutes choses dont, finalement, aucune n'avait eu lieu [7].

Cette confession, sans prouver que François Robert eût vendu sa plume à la Gironde, n'en était pas moins de nature à jeter des doutes sur le désintéressement des défenseurs de Brissot, alors qu'il distribuait des ambassades, et semblait dire comme César :

> Je donne à Marcellus la Grèce et la Lycie,
> A Décime le Pont, à Casca la Syrie.

On n'était pas, d'ailleurs, sans remarquer que ceux qui se déclaraient contre Robespierre étaient pourvus des premières places dans le ministère : témoin Réal, Mendouze, Lanthenas, Santonax, Polverel ; d'où ce mot attribué par Fréron au

[1] *Défenseur de la Constitution*, nº 1.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 451 et 452.
[3] *Le Patriote français*, nº 992.
[4] Le texte de cet arrêté, que le journal du club ne donne point, rédigé qu'il était alors dans l'esprit girondin, comme le font observer avec raison les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, fut publié dans la *Tribune des patriotes*, nº 1.
[5] *Révolutions de Paris*, nº 147.
[6] *Ibid.*
[7] Voyez dans les *Mémoires de madame Roland*, au portrait de Robert, t. II, p. 205, 206 et 207, le récit des démarches de madame Robert pour faire obtenir une place à son mari.

conseiller officieux d'un candidat jacobin : *Que ne faites-vous un bon discours contre Robespierre? et je vous réponds qu'avant huit jours vous êtes placé* [1] *!*

A son tour, prêtant à Robespierre un appui dont il n'était certes pas homme à se féliciter, Hébert fulmina contre les *Brissotins* un de ses numéros les plus grossièrement bouffons :

« *Grande colère du Père Duchêne de voir les Jacobins à chien et à chat. — Rendez-vous qu'il leur donne à la Courtille, pour s'embrasser, se réconcilier, et s'en f....e une bonne pile, qui fera crever de rage les aristocrates et les Feuillants.* — Ceux qui jappent si fort contre Robespierre ressemblent beaucoup aux Lameth et aux Barnave, quand ce défenseur du peuple leur arracha leur masque. Ils le traitèrent alors de facticux, de républicain. On l'appelle de même aujourd'hui, parce qu'il découvre encore une fois le pot aux roses [2]. »

Marat, lui aussi, prit en main la cause de Robespierre.

« ... Le plus grand reproche qu'ils lui fassent, c'est de parler souvent de lui..., comme si un citoyen perpétuellement inculpé par les ennemis de la Révolution, couverts du masque civique, n'était pas souvent réduit à la triste nécessité de se justifier [3]. »

Mais lui-même il avait à se défendre d'avoir voulu donner à la France un dictateur, que les Girondins supposaient être Robespierre. Il répondit à cette accusation par le récit d'une entrevue... Laissons-le parler :

« Je déclare donc que non-seulement Robespierre ne dispose point de ma plume, quoiqu'elle ait souvent servi à lui rendre justice, mais je proteste que je n'ai jamais reçu aucune note de lui, que je n'ai jamais eu avec lui aucune relation directe ni indirecte, que je ne l'ai même jamais vu de mes jours qu'une seule fois; encore, cette fois-là, notre entretien servit-il à me faire naître des idées et à manifester des sentiments diamétralement opposés à ceux que Guadet et sa clique me prêtent.

« Le premier mot que Robespierre m'adressa fut le reproche d'avoir en partie détruit moi-même la prodigieuse influence qu'avait ma feuille sur la Révolution, en trempant ma plume dans le sang des ennemis de la liberté, en parlant de corde, de poignards, sans doute contre mon cœur, car il aimait à se persuader que ce n'étaient là que des paroles en l'air dictées par les circonstances. Apprenez, lui répondis-je à l'instant, que l'influence qu'a eue ma feuille sur la Révolution ne tenait point, comme vous le croyez, à ces discussions serrées où je développais méthodiquement les vices des funestes décrets préparés par les comités de l'Assemblée constituante, mais à l'affreux scandale qu'elle répandait dans le public, lorsque je déchirais sans ménagement le voile qui couvrait les éternels complots tramés contre la liberté publique par les ennemis de la patrie, conjurés avec le monarque, le législateur et les principaux dépositaires de l'autorité; mais à l'audace avec laquelle je foulais aux pieds tout préjugé détracteur; mais à l'effusion de mon âme, aux élans de mon cœur, à mes réclamations violentes contre l'oppression, à mes sorties impétueuses contre les oppresseurs, à mes douloureux accents, à mes cris d'indignation, de fureur et de désespoir contre les scélérats qui abusaient de la confiance et de la puissance du peuple pour le tromper, le dépouiller, le charger de chaînes et le précipiter dans l'abîme : apprenez que jamais il ne sortit du Sénat un décret attentatoire à la liberté, et que jamais fonctionnaire public ne se permit un attentat contre les faibles et les infortunés sans que je ne m'empressasse de soulever le peuple contre ces indignes prévaricateurs. Les cris d'alarme et de fureur que vous prenez pour des paroles en l'air étaient la plus naïve expression dont mon cœur était agité; apprenez que si j'avais pu compter sur le peuple de la capitale après l'horrible décret contre la garnison de Nancy, j'aurais décimé les barbares députés qui l'avaient rendu. Apprenez qu'après l'instruction du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre, j'aurais fait périr sur un bûcher les juges iniques de cet infâme tribunal. Apprenez qu'après le massacre du Champ de Mars, si j'avais trouvé deux mille hommes animés des sentiments qui déchiraient mon sein, j'aurais été à leur tête poignarder le général au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leurs siéges, comme je le leur déclarai dans le temps. Robespierre m'écoutait avec effroi; il pâlit et garda quelque temps le silence. Cette entrevue me confirma dans l'opinion que j'avais toujours eue de lui, qu'il réunissait aux lumières d'un sage sénateur l'intégrité d'un véritable homme de bien et le zèle d'un vrai patriote, mais qu'il manquait également et des vues et de l'audace d'un homme d'État. »

Tels furent ces débats mémorables. Les Girondins y laissèrent échapper ingénument le secret de leur opposition à Robespierre : il appartenait à l'école de Jean-Jacques, et le peuple l'aimait!

De ces deux griefs, le premier tenait à l'esprit d'exclusivisme qu'enfante toute conception incomplète; le second avait sa source dans un sentiment de l'égalité républicaine faussé par les passions.

De nos jours, on a trop dit, on a trop répété :

« Brisons les idoles et les dieux ! Nous sommes las des héros. Les principes sont tout; nous n'avons que faire des grands hommes. A quoi bon admirer ? L'admiration est d'essence monarchique; et il n'est pas jusqu'à la reconnaissance dont l'égalité républicaine ne doive prendre ombrage. »

Ah! malheur à la République, le jour où il serait constaté que son triomphe est lié à l'adoption de ces froides maximes, qui font de l'égalité

[1] *L'Orateur du Peuple.*
[2] N° 131 du *Père Duchêne.* — C'est à dater de ce numéro que, pour déjouer la contrefaçon, Hébert signe.
[3] *L'Ami du Peuple*, n° DCLVIII.

sainte quelque chose de si semblable à l'ingratitude et à l'envie! Les principes sont tout? Oui, à condition de créer pour leur usage des *hommes à principes*. La vertu étalée en maximes sur un chiffon de papier est-elle donc plus respectable que mise en pratique? La vérité, confinée dans les royaumes de l'esprit, mérite-t-elle plus nos hommages que lorsqu'elle s'incarne et devient la vie? Et en quoi consiste le progrès, sinon à changer les nobles pensées en nobles actions et les grands livres en grands hommes? Tout rapporter à ce qu'on nomme vaguement le PEUPLE, pour se donner le droit de ne faire un mérite de rien à personne, ce n'est pas une injustice seulement, c'est une puérilité. Car, dès qu'on en retranche tous ceux qui sont la concentration de ses forces éparses, le point de réunion de ses pensées diverses, le résumé précis de ses flottantes aspirations, son unité vivante enfin, qu'est-ce que le peuple, ainsi considéré? C'est la foule! Décrions le fétichisme, c'est-à-dire tous les cultes imbéciles ou avilissants, c'est-à-dire l'admiration qui se prodigue aux talents corrupteurs, aux vices fardés, à la puissance reçue du hasard ou engendrée par le crime; renversons les fausses idoles, mettons en pièces les dieux menteurs; mais ne disputons pas au génie combattant pour la vérité le bénéfice de cette admiration éclairée qui lui est un encouragement et une récompense. Trop d'impurs mobiles agissent encore sur le cœur humain, pour qu'on puisse sans péril supprimer ceux qui, en l'entraînant, l'élèvent. La gloire, légitimement conquise, est une arme qu'il ne faut pas briser entre les mains du progrès. La popularité, lorsqu'elle n'est ni mendiée bassement ni usurpée, est une force au service du peuple : voilà ce dont il importe, en tout cas, de se souvenir. Quel dissolvant fut jamais plus actif que l'envie? Ce qu'on lui concède, on le concède à la mort. Ah! les grands hommes vous gênent, même quand ils vous servent! Les aimez-vous donc mieux dans les rangs de l'ennemi? Malheureux! Gardez qu'ils ne vous prennent au mot! Oh! croyez-moi, ne faisons pas le vide autour de nous. C'est une triste idole que l'impuissance, et un triste dieu que le néant[1]!

[1] M. Michelet écrit, à la fin de son livre et comme conclusion : « Toute histoire de la Révolution jusqu'ici était essentiellement monarchique (telle pour Louis XVI, telle pour Robespierre). Celle-ci est la première républicaine, celle qui a brisé les idoles et les dieux. » M. Michelet se trompe en ceci. Car, ce qu'il reproche à d'autres d'avoir fait pour Robespierre, lui, avec un excès de prévention dont nous aurons à relever les nombreuses erreurs, il se trouve justement l'avoir fait pour Danton. De sorte que, lui aussi, il a eu son idole.

Il ajoute : « Cette justice profonde et générale qui a ici son premier avénement, n'a-t-elle pas entraîné avec elle plusieurs injustices particulières? Cela se peut. » Cela est. Ainsi, de ce que Robespierre croit en Dieu, de ce qu'il le dit hautement, et prononce le mot *Providence*, M. Michelet conclut que du « pharisaïsme moral il était homme à passer, au besoin, à l'hypocrisie religieuse. » (Liv. VI, chap. vi, p. 404.) Ailleurs (p. 406), il lui reproche de faire appel à l'envie, parce qu'il a parlé *de ceux qui étaient au-dessus du peuple*; et cet appel à l'envie, il ne le dénonce pas dans Guadet, faisant un crime à Robespierre... de quoi? D'être l'*idole du peuple!* Il y a mieux : ce discours de Guadet, M. Michelet ne le cite pas, comme s'il craignait, d'une part, de mettre en relief la jalousie dont les Girondins étaient tourmentés; d'autre part, de constater, par l'aveu même de ses ennemis, l'immense popularité de Robespierre.

On a vu avec quelle vigueur Robespierre s'était élevé contre les prêtres séditieux, en mainte occasion, et notamment dans son premier discours sur la guerre, en décembre 1791 : cela n'empêche pas M. Michelet d'avancer, sans rien citer, sans rien prouver, que « jusqu'en mai 1792, il avait habilement ménagé les prêtres. » (Liv. VI, chap. vi, p. 405.) Que dis-je? Suivant M. Michelet, « Robespierre était un prêtre, et les femmes l'aimaient comme tel. » (*Ibid.*, p. 401.)

Mais elles ne l'aimaient pas seulement pour cela, à ce qu'il paraît : « Avec ses lambeaux de l'*Emile* et du *Contrat social*, il avait l'air à la tribune d'un triste bâtard de Rousseau, conçu dans un mauvais jour. » (*Ibid.*) Il faut convenir que voilà une singulière explication de l'attrait qui poussait les femmes vers Robespierre! Il est vrai que l'auteur essaye de rendre la chose plus compréhensible en ajoutant : « Ses yeux clignotants, mobiles, parcouraient sans cesse toute l'étendue de la salle, plongeaient aux coins mal éclairés, fréquemment se relevaient vers les tribunes des femmes. A cet effet, il manœuvrait, avec sérieux, dextérité, deux paires de lunettes, l'une pour voir de près ou lire, l'autre pour distinguer au loin, comme pour chercher quelque personne. Chacune se disait : C'est moi! » (*Ibid.*) Le procédé était on ne peut plus ingénieux. Mais, à moins que celui qui l'employait ne s'en soit vanté, comment est-on arrivé à en pénétrer le mystère? Nous devons supposer que Robespierre qui, étant myope à l'excès, semble au premier abord excusable de s'être servi de lunettes, eut un beau jour l'imprudence de confier à quelque indiscret comme quoi ses lunettes n'étaient pour lui qu'un moyen d'arriver au cœur des femmes; et cette confidence aura été trahie! car, sans cela, impossible de concevoir que la connaissance de cette stratégie savante fût parvenue à M. Michelet!

C'est sous l'empire de cette incroyable prévention qui, évidemment l'obsède, l'aveugle, le tyrannise, que M. Michelet accuse Robespierre d'avoir commencé par calomnier les Girondins, lorsque c'est précisément le contraire qui est vrai, ainsi que cela fut solennellement constaté par un arrêté de la Société des Jacobins, cité dans notre récit, arrêté d'autant plus remarquable ici, dans la condamnation de Brissot et de Guadet, qu'il est signé par deux de leurs amis, par deux Girondins : Lasource, qui alors présidait la Société, et Ducos, qui était un des secrétaires. Pour expliquer cet arrêté, qui l'embarrasse, que fait M. Michelet? Il présente la séance des Jacobins où la Société flétrit les *calomnies* de Brissot et de Guadet contre Robespierre, comme ayant eu lieu sous l'empire des nouvelles arrivées des frontières ce soir-là même, et montrant nos troupes saisies de panique à ce cri sorti de leurs rangs : *Nous sommes trahis!* Il est très vrai que ce désastre au début de la campagne ne pouvait être attribué qu'à un excès d'impéritie ou à la trahison; que, par conséquent, il justifiait les défiances qu'avait manifestées Robespierre, et semblait condamner la présomptueuse précipitation des Girondins. Mais ce ne fut pas du tout à cause de cela, comme le prétend M. Michelet, que, le 30 avril, aux Jacobins, « Brissot fut décidément écrasé par Robespierre. » (Liv. VI, chap. vii, p. 436.) Et la raison en est bien simple : LE 30 AVRIL, LE DÉSASTRE ÉPROUVÉ AUX FRONTIÈRES N'ÉTAIT PAS ENCORE CONNU. Il ne le fut que le lendemain, 1er mai, ainsi qu'on en peut voir la preuve, dans le *Journal des Jacobins* lui-même, no 188. Quant à la séance du 30 avril, il n'y fut pas dit un mot, un seul mot, de cette grande nouvelle qui, selon M. Michelet, s'était répandue, grâce à laquelle les tribunes étaient « fortement chauffées, » et dont Robespierre aurait profité pour attaquer les Girondins avec fureur. La vérité est que la séance roula tout entière sur les assertions calomnieuses publiées contre Robespierre par Guadet et Brissot; la vérité est que la séance ne roula que là-dessus, ce qui amena l'arrêté en question. C'est donc sur une erreur matérielle que M. Michelet se trouve avoir ici appuyé une appréciation fausse. Nous renvoyons le lecteur, pour la vérification de ce point, au *Journal des Jacobins*, no 187.

De plus, M. Michelet oublie de dire que dans *le Patriote français* du 28 avril, Brissot n'avait pas rougi d'insinuer que Robespierre était *payé par la liste civile*. Quoi! des calomnies qui attachent l'infamie d'*une manière si précise* à un nom respecté, M. Michelet ne les compte pas, et il traite Robespierre de calomniateur pour avoir, un jour, à une époque toute remplie de complots, dénoncé d'une *manière vague* l'existence d'un complot qu'il se réservait de dévoiler plus tard!

Il ne faut pas demander si M. Michelet s'arme contre Robespierre des censures des *Révolutions de Paris* : cette fois, il cite avec complaisance. Mais ce qu'il n'a garde de citer, c'est la *Confession de François Robert*, si propre à diminuer l'autorité de ces censures; et il ne s'arrête pas davantage à l'entrevue de Marat avec Robespierre, entrevue qui fait tant d'honneur à la modération de ce dernier et qui répond si victorieusement à ceux qui lui ont imputé des dispositions violentes et des pensées sanguinaires.

Au reste, en achevant son livre, M. Michelet n'a pu se défen-

CHAPITRE X

LES GIRONDINS CHASSÉS DU POUVOIR.

Plan militaire de Dumouriez. — Rochambeau et la Fayette, généraux du Feuillantisme — Luckner peint par madame Roland — Revers à la frontière du Nord. — Effet produit au dehors ; mot présomptueux de Bischofswerder. — Bruits de trahison. — FÊTE DE LA LOI. — Démission de de Grave. — Division dans le conseil. — Dénonciation d'un *comité autrichien*, par Carra. — Le juge de paix la Rivière envoyé à la haute cour d'Orléans. — Aveux singuliers de Mallet du Pan dans ses *Mémoires*. — Correspondance entre Louis XVI et Pétion. — Dénonciation du comité autrichien, à la tribune ; insinuation calomnieuse de Brissot, violemment relevée par le journal de Prudhomme. — Décret contre les prêtres. — Louis XVI, Marie-Antoinette, et le souvenir de madame Lamotte. — Séance permanente ; licenciement de la garde royale.— Entrevue de Barnave et de la reine ; leurs adieux. — Continuation de la lutte entre Robespierre et les Girondins. — Servan et les Girondins proposent la formation d'un camp de vingt mille hommes aux portes de Paris. — Pétition des huit mille. — Le camp des vingt mille hommes, d'abord combattu, puis accepté par Robespierre ; pourquoi — Émeute pieuse. — Lettre du ministre Roland à Louis XVI. — Renvoi de Servan, Roland et Clavière. — Indignation des Girondins. — Dumouriez à l'Assemblée ; son sang-froid. — Il découvre qu'il a été joué par Louis XVI, sa démission.

L'exercice du pouvoir a cela de corrupteur que, par le désir de le conserver, on est conduit bien souvent, soit à se relâcher de la rigueur des principes, soit à les compromettre dans des alliances équivoques : faiblesse aveugle, tristes transactions, où l'on perd de sa dignité, sans aboutir toujours au succès. Les Girondins en firent l'expérience. A peine en possession du pouvoir, ils penchèrent vers le Feuillantisme, ils s'adoucirent à l'égard de la royauté ; un moment ils coururent à Louis XVI, un moment ils mêlèrent leur destinée à la fortune de Dumouriez ; et loin de le servir, le résultat leur devint fatal. C'est ce que les événements vont prouver.

Lors de la déclaration de guerre, l'état approximatif des forces combinées de l'Autriche et de la Prusse, prêtes à entrer en campagne, était :

Armée autrichienne du Brabant . .	58,000	
Troupes prussiennes id .	12,000	
Armée autrichienne du Luxembourg	25,000	
Troupes prussiennes id. . .	15,000	200,000 h. [1]
Armée autrichienne dans le Palatinat.	30,000	
— prussienne id. . .	25,000	
— autrichienne en Brisgau. . .	35,000	

A ces forces, la France avait à opposer, d'abord, trois armées :

La première, d'un peu plus de cinquante-trois mille hommes, destinée à agir entre la mer et la Meuse, sous les ordres du maréchal Rochambeau ;

La seconde, de soixante-deux mille hommes, destinée à agir entre la Meuse et les Vosges, sous les ordres du général la Fayette ;

La troisième, de près de quarante-neuf mille hommes, destinée à agir entre les Vosges et le Rhin, sous les ordres du maréchal Luckner.

Le total de ces trois armées, du Nord, du Centre et du Rhin, était donc d'environ cent soixante-quatre mille hommes [2].

Quant aux troupes réservées pour la défense des places ou distribuées dans l'intérieur, elles ne s'élevaient pas à moins de soixante et dix-sept mille hommes [3].

Mais ce n'était rien en comparaison de ce que la France pouvait fournir, et nous assisterons bientôt à un spectacle extraordinaire. Nous verrons des légions sortir de terre pour ainsi dire, les gardes nationales s'enrégimenter, les bataillons se grossir partout d'ardents volontaires, ouvriers, employés aux fermes, contrebandiers, gardes-chasse, laboureurs ; la guerre aura beau moissonner les rangs, un soldat nouveau sera toujours là prêt à remplacer le soldat mort ; encore quelques mois, et, pour soutenir le choc du monde entier, la France aura, de ses flancs inépuisables, tiré neuf cent quatre-vingt-cinq mille combattants !

L'attaque convient au caractère français : la guerre une fois déclarée, nul doute qu'il ne fallût frapper le premier coup. Mais où et comment?

Suivant un écrivain militaire fort distingué, c'était sur les électorats qu'aurait dû porter l'attaque. Par là, « on pénétrait sans peine dans un pays abondant ; on coupait la communication entre les Pays-Bas et l'Allemagne ; l'armée du général autrichien Bender était tenue en échec ; l'importante place de Luxembourg restait inutile et masquée ; enfin, on allait saisir, entre la Moselle et le Rhin, des positions qui nous procuraient un nouveau front de frontières, étroit et facile à conserver, nous soumettaient la navigation du Rhin et de la Moselle, retardaient la jonction des différents corps d'armée des alliés, et changeaient vraisemblablement le plan de leurs opérations [4]. »

Dumouriez ne vit pas les choses ainsi. Quoique ministre des relations extérieures, c'était lui qui, en réalité, avait à conduire la guerre, de Grave étant moins son collègue que son instrument. L'invasion soudaine de la Belgique, tel fut le point de départ de Dumouriez. Se rappelant la récente révolution des Pays-Bas, comprimée, il

dre d'un doute qu'il a noblement confessé, et par où éclate l'élévation de son esprit. Il s'est demandé s'il avait toujours été équitable envers tous les acteurs de l'immortelle tragédie, et il a tracé ces lignes vraiment magnanimes :

« L'auteur, dans sa trop minutieuse anatomie des personnes et des caractères, n'a-t-il pas souvent trop réduit la grandeur des hommes héroïques qui, en 93 et 94, suppléèrent de leur indomptable personnalité la Révolution défaillante? Il le craint ; c'est son doute, son regret, dirai-je son remords? Il reviendra sur ce sujet, et, dans une appréciation plus générale des événements, donnera à ces grands hommes tout ce qui leur est dû.

Egregias animas qui sanguine nobis
Hanc patriam peperere suo
« Grands cœurs qui, de leur sang, nous ont fait la patrie. »

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 83.

[2] Voyez, à la suite des *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, le nº 1er des *Pièces justificatives*.

[3] Rapport du 27 juin 1792, par Aubert-Dubayet.

[4] Opinion de Mathieu Dumas. V. ses *Souvenirs*, t. II, p. 489.

est vrai, mais non domptée, il crut qu'il y avait là des cendres encore brûlantes à agiter, et que l'insurrection nous y attendait, décidée à nous servir d'auxiliaire. Il ne négligea point, du reste, de préparer le résultat, et divers agents secrets, parmi lesquels Saint-Huruge, furent envoyés en Belgique pour y travailler les esprits dans l'intérêt de la France [1]. Au fond, ce fut sur la propagande révolutionnaire que Dumouriez basa son plan de campagne [2].

Le maréchal de Rochambeau, supérieur en grade à la Fayette, semblait appelé, à cause de cela même, au commandement de l'expédition; mais il était fort appesanti par l'âge, chagrin, malade, hostile au nouveau ministère, et si expansif dans ses aversions, qu'avant de se rendre à son armée, il lui était échappé de dire à Dumouriez : « Vous êtes un fou [3]. » La Fayette parut plus propre à diriger une invasion moitié militaire, moitié insurrectionnelle. Mais ce choix même ne témoignait-il pas d'une grande légèreté? Dumouriez ignorait-il que les patriotes belges étaient animés contre la Fayette d'un vif ressentiment? Ignorait-il que, sous la Constituante, c'était la Fayette qui s'était opposé à ce qu'on lût les dépêches par lesquelles les insurgés brabançons réclamaient contre Joseph II l'appui de la France?

Au reste, l'*Instruction pour M. de la Fayette*, signée de Grave, mais rédigée par Dumouriez, contient ce curieux passage : « Le général n'entrera dans aucun détail politique avec les Belges sur leur manière de faire leur révolution : pourvu que leur insurrection soit franche et à peu près universelle, IL NOUS EST ABSOLUMENT ÉGAL DANS QUEL SENS ELLE EST CONDUITE [4]. »

Ceci bien entendu, le plan militaire qu'adopta Dumouriez était fort simple.

La Fayette eut ordre de se porter sur Givet, d'en partir à la tête d'un corps de dix mille hommes, le 1er ou le 2 mai, au plus tard, pour attaquer Namur, et, s'il l'emportait, ce qui était probable, de prendre une position défensive sur la Meuse, en avant de cette ville [5].

D'autre part, il fut ordonné au maréchal de Rochambeau de confier au général Biron une avant-garde de dix mille hommes, pour se porter rapidement sur Mons, et, en cas de succès, marcher du même pas sur Bruxelles [6].

Mais il était à craindre que, voyant la ville de Mons menacée, la nombreuse garnison de Tournai ne sortît pour la secourir. Afin de prévenir ce mouvement, d'attirer sur Tournai l'attention de l'ennemi, et de faire croire que c'était un des points de débouché de l'armée française, d'Aumont, commandant de Lille, reçut l'ordre de lancer dans la direction de cette dernière ville un détachement de cavalerie, lequel devait éviter de se compromettre, et battre en retraite dans le cas où la garnison de Tournai marcherait contre lui [7].

En même temps, et pour jeter le gouvernement de Bruxelles dans une semblable frayeur, les généraux autrichiens dans une semblable perplexité, d'Elbeck, commandant de Dunkerque, devait pousser droit à Furnes, à la tête de douze cents hommes [8].

Le système de l'invasion de la Belgique consistait donc dans la combinaison de quatre attaques simultanées, deux vraies et deux fausses, les secondes destinées à masquer les premières.

Ce plan que, sur la foi des *Mémoires de Dumouriez*, la plupart des historiens sont convenus d'admirer, n'avait-il rien qui prêtât à la critique? Il fallait que la Fayette rassemblât à Givet, d'une manière presque instantanée, un corps de dix mille hommes, le mît en mouvement, s'emparât de Namur : était-ce avec une poignée de troupes harassées, manquant de tout par la précipitation de leur marche, qu'on pouvait tenter un tel coup de main? Était-il supposable que l'ennemi, qui pouvait, en deux ou trois marches, renforcer la garnison de Namur, pendant qu'il en fallait *huit* ou *neuf* au général la Fayette pour y atteindre, ignorerait un mouvement de flanc sur cinquante lieues d'une frontière enclavée et découverte en beaucoup de points? Où étaient l'artillerie, les munitions de guerre, les pontons, mais surtout le nombre d'hommes nécessaire pour former l'investissement de la ville et du château de Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse? Ne savait-on pas combien était inexpugnable cette position du château de Namur, qui, avec une garnison de quatre mille hommes, avait arrêté autrefois les armées victorieuses de Louis XIV? Comment concevoir qu'on s'emparât de la ville, fût-elle ouverte, alors qu'elle était soumise au feu du château? La Fayette aurait-il divisé son corps déjà si faible? Aurait-il pu à la fois contenir dans sa position le corps autrichien, retranché sous le château, entre les deux rivières, et cependant attaquer la ville, s'y établir, s'emparer des magasins, des dépôts d'artillerie, des munitions, des armes, y laisser garnison?

Fondées ou non, ces critiques, ainsi que d'autres qui avaient trait aux attaques de Mons et de Tournai, servirent de base à la dénonciation dirigée plus tard contre Dumouriez par Mathieu Dumas [9].

Mais des reproches d'une nature différente pouvaient lui être adressés, et de ceux-ci la plus large part revenait aux Girondins, responsables des choix, tant qu'ils dominaient la situation.

A quels généraux confiaient-ils le soin de conduire la *guerre aux rois?* A des généraux royalistes.

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 359.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. III.
[3] *Ibid.*
[4] *Instructions pour M. de la Fayette*, du 22 avril 1792. — Voyez, à la suite du t. II, des *Souvenirs de Mathieu Dumas*, le n° 4 des *Pièces justificatives*.
[5] Rapport de Dumouriez à l'Assemblée nationale, 4 mai 1792
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] Voyez son discours à la suite du t. II, des *Souvenirs*.

La Fayette, qui devint républicain dans ses derniers jours, ne l'était nullement alors. Depuis quelque temps, il ne songeait plus qu'à couvrir le trône ; il avait horreur des clubs, et nourrissait avec complaisance l'idée de voir fuir les Jacobins devant son épée. Dumouriez avoue dans ses Mémoires que c'étaient les Feuillants qui « portaient en avant la Fayette [1]. » Déjà Beaumetz était allé, sous l'habit d'un volontaire national, s'installer auprès de lui [2]; d'André, le Chapelier, Desmeuniers, se disposaient à en faire autant : que pouvaient attendre les Girondins de la direction qu'un tel conseil martial imprimerait à la guerre?

Au point de vue de la Gironde, Rochambeau méritait-il plus de confiance? Ici encore, c'est Dumouriez qui nous apprend que Rochambeau se trouvait « obsédé par les Feuillants, dont une partie étaient ses officiers généraux; » qu'il n'y avait pas moyen de compter sur une armée dont ni lui ni ses lieutenants n'avaient su gagner la confiance; qu'en un mot, ce général était « mécontent de tout ce qu'il voyait, et *ennemi de la Révolution, quoiqu'elle l'eût créé maréchal de France* [3]. »

Quant à Luckner, connu pour le mal que, dans la guerre de sept ans, il avait fait, comme chef de partisans, aux troupes françaises [4], madame Roland l'a peint en ces termes : « C'est un vieux soldat demi-abruti, sans esprit, sans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marmousets, et qui, à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques jurements et d'une certaine intrépidité, acquérait de la popularité dans les armées, parmi les machines stipendiées, toujours dupes de qui les frappe sur l'épaule, les tutoie et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez moi, lors du premier ministère de Roland, et je l'entretins ou fus présente à sa conversation durant quatre ou cinq heures : « O mon pauvre pays, disais-je le lendemain à Guadet, qui me demandait comment j'avais trouvé Luckner, vous êtes donc perdu, puisqu'il faut aller chercher hors de votre sein un pareil être pour lui confier vos destinées [5] ! »

Robespierre avait donc raison d'opposer ses craintes vigilantes au laisser aller des Girondins; et quel rude avertissement ne reçut pas ce laisser aller présomptueux, lorsque, dans la matinée du 1er mai, le bruit se répandit que nos troupes venaient d'essuyer à la frontière un déplorable échec, évidemment imputable à la trahison!

Sorti de Valenciennes, Biron était venu camper à Quiévrain, d'où il menaçait la ville de Mons. Tout à coup, sans même voir l'ennemi, deux régiments de dragons se mettent à fuir, en criant : *Nous sommes trahis!* et entraînent l'infanterie. Biron, Rochambeau fils, Levasseur, aide de camp de Dumouriez, se jettent au-devant des fuyards, s'efforcent de les arrêter : pour toute réponse on tire sur eux [6]. L'armée entière se débande. Le camp de Quiévrain, les équipages de Biron, la caisse militaire, tout est pillé. On arrive, dans le plus grand désordre, à Valenciennes, où les soldats parlèrent de massacrer Rochambeau. Dumouriez l'affirme : « C'était un coup monté [7]. »

Et en effet, dans le même temps, Théobald Dillon étant sorti de Lille, les trois mille hommes qu'il commandait n'eurent pas plutôt aperçu un petit corps de neuf cents hommes, venu de Tournai à leur rencontre, que le cri : *Nous sommes trahis!* se fait entendre. Et aussitôt la cavalerie s'ébranle, tourne bride, passe sur le corps de l'infanterie, et s'enfuit jusqu'à Lille, abandonnant artillerie, chariots, équipages. Dillon fut massacré dans une grange par ses propres soldats [8]. A Lille, un curé et quelques chasseurs tyroliens, qu'on avait faits prisonniers, furent pendus [9]. Trois cents hommes environ avaient péri dans cette double déroute, « résultat d'un complot très-noir, » dit Dumouriez [10].

Mais par qui fut-il tramé, ce complot? La seule chose qu'on puisse dire avec certitude, c'est qu'il n'y avait qu'un parti qui fût intéressé à un tel désastre, et que le royalisme dominait dans les corps de cavalerie envoyés à la frontière.

Les échecs de Mons et de Tournai, au début même de la campagne, trompèrent complétement l'Europe sur les ressources et la force de la Révolution armée. A la cour de Berlin, à la cour de Vienne, on ne parla plus de nos troupes que comme d'un ramas de milices indisciplinables. Le duc de Brunswick, malgré sa réputation de sagesse, passa de l'excès du respect à celui du dédain; et à une revue de l'armée prussienne qui eut lieu, peu de temps après, à Magdebourg, on entendit Bischofswerder dire à plusieurs officiers de marque : « Messieurs, n'achetez pas trop de chevaux; la comédie ne durera pas. Les fumées de la liberté se dissipent déjà à Paris. *L'armée des avocats* sera bientôt anéantie en Belgique, et nous serons de retour dans nos foyers en automne [11]. »

A Paris, la sensation produite fut très-vive, et, selon l'usage, tous les partis se renvoyèrent la responsabilité de l'événement. Des déclamateurs royalistes furent vus courant de rue en rue, de café en café, parlant beaucoup de Dillon massacré, nullement des soldats qui avaient péri, et criant qu'il y avait parmi les Français des cannibales; qu'on ne trouverait plus de généraux désormais; qu'il fallait un exemple, et terrible; qu'égorger un pauvre prêtre sans défense, des prisonniers, était le dernier des crimes. Et ils se gardaient bien d'ajouter que, dans les chasseurs

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 223.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. III, p. 224.
[4] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 83.
[5] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 388 et 389.
[6] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IV, p. 235.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*, p. 236.
[9] *Révolutions de Paris*, n° 147
[10] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 236
[11] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 371.

tyroliens tués à Lille, on avait reconnu des espions de l'Autriche. Quant au curé, c'était un fanatique de contre-révolution, trop connu comme tel. Effrayé de la fin tragique de Dillon, il se sauvait du couvent des Ursulines, déguisé en femme, lorsqu'il fut saisi, fouillé, et trouvé nanti de papiers compromettants [1].

De leur côté, les Jacobins flétrissaient leurs ennemis du nom de traîtres. Robespierre dans le *Défenseur de la Constitution*, Carra dans les *Annales patriotiques*, Marat dans *l'Ami du Peuple*, faisaient ressortir en traits brûlants tout ce qui démontrait qu'il y avait eu perfidie sanguinaire. Le journal de Prudhomme rappelait fort amèrement combien avaient raison ceux qui s'étaient armés de défiance, et il demanda si c'était pour aboutir à de semblables résultats, que l'Assemblée, chose inouïe! avait fait délivrer à chacun des généraux une somme de 500,000 livres à employer en *dépenses secrètes* [2]!

Bien que les Girondins ne pussent être soupçonnés sans absurdité d'avoir voulu faire manquer les premières opérations d'une guerre si ardemment provoquée par eux-mêmes, ils sentirent bien qu'on les pouvait accuser au moins d'imprudence, et ils ne négligèrent rien pour étouffer des clameurs importunes. Le 2 mai, ils se joignirent aux Feuillants, pour chasser de l'Assemblée une députation de Cordeliers, qui venaient y crier à la trahison, et, le lendemain, sur la motion d'un des leurs, Lasource, motion appuyée par Guadet avec un emportement extraordinaire, Marat fut frappé, en compagnie de Royon, d'un décret d'accusation [3].

Quelque momentanée qu'elle soit, l'alliance d'un parti contraire n'est jamais gratuite : en échange de l'appui qu'ils venaient de prêter aux Girondins contre les Cordeliers et contre Marat, les Feuillants avaient à réclamer une concession. Cette concession fut un décret qui autorisât la célébration d'une fête funéraire en mémoire de Simoneau, maire d'Étampes, mort le 3 mars 1792, pour avoir défendu la loi. Dans l'esprit des Feuillants, qui la décrétèrent, de Dupont de Nemours, qui en fut l'ordonnateur, de Roucher et d'André Chénier, qui en furent les poëtes, cette cérémonie n'était pas autre chose qu'une revanche de la *fête de la Liberté*, donnée aux soldats de Châteauvieux. Les Girondins, en paraissant y adhérer, se frappaient donc eux-mêmes, et prêtaient le flanc à de légitimes attaques. Ils cédèrent pourtant, et la fête eut lieu, sinon avec leur assentiment secret, du moins avec leur concours visible. Or, l'image de la Liberté, cette fois, n'était plus en première ligne : l'étendard arboré par les Feuillants était celui de la Loi; au lieu de l'inscription *Liberté, égalité, fraternité*, ils avaient adopté l'inscription *Liberté, égalité, propriété*; et ils se complurent à promener sous les yeux de tout Paris un tableau calomnieux qui représentait le maire d'Étampes assassiné par des piques, tandis qu'il l'avait été par des baïonnettes [4]. Le peuple était allé voir passer le cortége par pure curiosité [5], cette fête n'étant point la sienne : la calomnie peinte dirigée contre les piques l'offensa cruellement, et les haines mutuelles s'en accrurent.

Les Girondins descendaient une pente dangereuse ; il était temps, pour leur gloire, que quelque fait survînt qui, en les chassant du pouvoir, les rendît à la Révolution : le coup désirable ne se fit pas attendre.

A la nouvelle des revers de Mons et de Tournai, le timide de Grave s'était hâté de donner sa démission de ministre de la guerre, et, cédant cette fois à l'influence des Girondins, quoique plus particulièrement dominé par Dumouriez, lui-même il avait proposé au roi, pour le remplacer, le colonel Servan [6]. Suivant Dumouriez, dont il devint bien vite l'ennemi, Servan cachait sous un extérieur froid, réfléchi et sustère, beaucoup d'ambition et d'insensibilité [7]. Suivant madame Roland, dont il fut l'ami, et à laquelle des calomnies de salon le donnèrent pour amant, c'était un homme d'une trempe ardente, de mœurs pures et très-sensible, un soldat intrépide, un patriote, un philosophe [8]. Étienne Dumont, plus désintéressé dans ses jugements, lui attribue un caractère noir et un orgueil atrabilaire [9]. Ce qui est sûr, c'est que c'était un honnête homme, fidèle à ses principes, très-dévoué à son parti, et qui n'entendait nullement s'asservir à l'ambition sceptique de Dumouriez.

Son avénement au ministère était donc de nature à ébranler l'influence de ce dernier, qui s'en aperçut bientôt, et s'en irrita.

Jusqu'alors, l'entière soumission de de Grave et de Lacoste à Dumouriez avait servi de contrepoids, dans le Conseil, à la prédominance de la Gironde; mais l'entrée de Servan aux affaires rompait tout équilibre, et Dumouriez croyait trop en son génie pour se passer du premier rang.

Aussi bien, l'ascendant de madame Roland lui avait toujours déplu ; il ne pouvait souffrir qu'elle tint en quelque sorte le *bureau de la Gironde* [10], et que le dîner ministériel du vendredi qui avait lieu chez elle devînt le *dîner de faction* [11]. A l'un de ces dîners, Guadet ayant lu une lettre qu'il proposait aux ministres de signer et qui avait pour objet de forcer Louis XVI à renvoyer son confesseur non assermenté, Dumouriez déclara d'une façon très-vive que nul ministre n'avait dans son département la conscience du roi, et que Louis XVI était en droit de prendre comme directeur de conscience un calviniste, un papiste,

[1] *Revolutions de Paris*, n° 147.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 222.
[4] *Revolutions de Paris*, n° 152.
[5] *Ibid.*
[6] *Memoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. v, p. 244.
[7] *Ibid.*, p. 243.
[8] *Memoires de madame Roland*, t. II, p. 371.
[9] *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. xx, p. 395.
[10] Ce sont ses propres expressions. — Voyez ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, chap. iv, p. 255.
[11] *Ibid.*

un iman, un rabbin, à son choix. Guadet était furieux. La scène s'anima fort. Mais Dumouriez tint bon, et la lettre dut être retirée [1].

Autre cause de rupture : Lacoste, soufflé par Dumouriez, refusa résolûment de nommer pour gouverneur de Saint-Domingue Sillery, que les Girondins proposaient [2].

Alors, pour se venger, ceux-ci commencèrent à porter sur le conduite du ministre des affaires étrangères un regard plus scrutateur. Il avait une maîtresse, et c'était madame de Beauvert, une femme galante, la sœur de l'aristocrate Rivarol [3]. Il avait un agent de confiance, et c'était Bonne-Carrère, aimable intrigant, héros des lieux de prostitution, homme dont la fortune avait pris naissance dans les tripots [4]. Il s'était fait allouer six millions de fonds secrets, et voilà qu'on parlait d'une affaire, trop obscure, que Bonne-Carrère avait ménagée, de certaines sommes dont madame de Beauvert devait avoir sa part [5]. Roland crut qu'il appartenait à la gravité de son caractère et de son âge de gourmander sur tout cela son collègue. Dumouriez le prit d'abord sur un ton léger, puis, se voyant pressé, témoigna de l'humeur [6]. Les deux ministres se séparèrent mécontents l'un de l'autre. Le dîner du vendredi fut rompu. Les rapports s'aigrirent de plus en plus.

Mais ce qui vint combler la mesure des colères réciproques, ce furent les imprudentes menées de Guadet. Lorsqu'un avait accordé à Dumouriez six millions de fonds secrets, il avait été décidé formellement que le ministre ne serait assujetti à en rendre compte qu'au roi ; et, soit erreur involontaire, soit perfidie, cette clause, bien que votée par l'Assemblée, se trouvait avoir été, à l'insu de Dumouriez, omise dans la rédaction du décret. Guadet s'arme de cette omission, assure qu'il a entre les mains de quoi faire trembler le ministre rebelle, et se dispose à demander compte publiquement des six millions. S'il eût été moins ferme, Dumouriez était perdu. Mais l'indignation exaltant son énergie naturelle, il éclata d'une manière inattendue, changea brusquement sa position d'accusé en celle d'accusateur, fit grand bruit d'un *faux* commis à son préjudice, poussa un Jacobin à dénoncer ce faux du haut de la tribune, força de la sorte l'annulation du décret, et réduisit Guadet au silence [7].

A de semblables querelles il n'y avait plus qu'un dénoûment possible, le renouvellement ou la chute du ministère. Si les Girondins ne chassaient pas Dumouriez du pouvoir, ils devaient s'attendre à en être chassés par lui. Madame Roland le comprit de reste, elle le dit à son mari [8], et de part et d'autre on se prépara au combat décisif.

Mais pendant que Dumouriez, en courtisan qu'il était, s'étudiait à gagner le roi, pour rester maître du terrain, les Girondins, dans le même but, réunirent tous leurs efforts pour intimider Louis XVI et le désarmer.

Le prélude à ce système d'attaques fut la dénonciation d'un *comité autrichien*, auquel on faisait aboutir tous les fils d'une conspiration immense dans laquelle la nation était enveloppée. La cour, saisie d'effroi, ne trouva pas de meilleur moyen de dissimuler sa frayeur que de l'abriter derrière un grand étalage d'indignation. Carra, qui, prenant l'initiative de la dénonciation dans ses *Annales patriotiques*, avait nommé Montmorin et Bertrand de Moleville, fut cité au tribunal des juges de paix ; et, comme il déclarait tenir ses renseignements de Merlin, Bazire et Chabot, le juge de paix Étienne de la Rivière, sans plus de façon, lança un mandat d'amener contre les trois députés et les fit arrêter chez eux par la gendarmerie [9], à quoi l'Assemblée, stupéfaite de tant d'audace, répondit aussitôt par un décret d'accusation qui envoya de la Rivière à la cour d'Orléans [10].

Bientôt, on ne parla plus dans Paris que de ce mystérieux et terrible *comité autrichien*, la Gironde faisant maintenant ce que, par l'organe de Brissot, elle avait tant reproché à Robespierre..., semant le soupçon.

Et elle n'avait ici d'autre tort que de se contredire ; car, en indiquant les Tuileries comme le centre d'un complot tramé contre la Constitution, de concert avec l'étranger, et en désignant Montmorin, en désignant Bertrand de Moleville, elle était dans le vrai. C'est ce que nous savons aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, par les révélations contemporaines. Louis XVI, en effet, aussitôt après la déclaration de guerre à l'Autriche, avait chargé Mallet du Pan d'une mission secrète auprès du roi de Bohême et de Hongrie, et du roi de Prusse. Or, à propos de cette mission sur laquelle nous aurons à revenir, voici ce qu'on lit dans les *Mémoires*, tout récemment publiés, de Mallet du Pan :

« .... J'eus un entretien de plusieurs heures avec M. de Montmorin, dans son hôtel, l'avant-veille de mon départ et en présence de M. Malouet.... Le résultat fondamental auquel nous nous arrêtâmes et qui était celui des vœux et des instructions secrètes de Sa Majesté, fut qu'il importait pardessus tout de conserver à la guerre le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance, afin d'écarter toute idée de collusion entre le roi et les deux cours, et d'amener le dénoûment à la forme d'un arbitrage entre Sa Majesté et les étrangers d'une part, et de l'autre entre Sa Majesté et la nation. Cette conférence dernière avec M. de Montmorin eut lieu le jour même où ce ministre — il ne l'était plus alors —

[1] Voyez ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, p. 256 et 257.
[2] *Ibid.*, p. 257 et 258.
[3] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 381.
[4] *Première lettre de Brissot à Dumouriez*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 673, 74, 75. — Brissot. — British Museum.
[5] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 381.
[6] *Ibid.*
[7] Voyez, pour les détails, les *Mémoires de Dumouriez*, t. I, liv. IV, ch. VI, p. 258-264.
[8] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 382.
[9] *Révolutions de Paris*, n° 150.
[10] *Ibid.*

et M. de Bertrand rendirent plainte criminelle par-devant le juge de paix la Rivière, contre Carra et ses *calomnieuses* dénonciations d'un comité autrichien siégeant aux Tuileries[1]. »

Quoi! les dénonciations de Carra étaient *calomnieuses*, lorsqu'on nous apprend que Louis XVI correspondait secrètement avec l'Autriche; que Bertrand de Moleville, Montmorin, Malouet, Mallet du Pan étaient les agents de ce concert; et qu'on s'entendait sur les dernières dispositions à prendre, le JOUR MÊME où l'on ne rougissait pas de se prétendre calomnié! La Révolution fut soupçonneuse, c'est certain; mais eut-elle tort de l'être? Avec de pareils faits sous les yeux, l'affirme qui l'ose!

Dans le même temps, d'autres rumeurs agitaient la capitale : le roi, était-il dit, méditait une seconde tentative d'évasion... Vague d'abord, cette rumeur prit peu à peu une telle consistance, que Pétion crut devoir écrire au commandant de la garde nationale pour lui recommander la vigilance. Louis XVI s'en plaignit dans une lettre adressée à la municipalité, et Pétion répliqua : « Qu'ai-je fait? J'ai veillé quand mes concitoyens dormaient[2]. »

Ce fut au plus fort de l'excitation produite par toutes ces défiances et toutes ces craintes, que, le 23 mai, Gensonné et Brissot firent monter, de la presse à la tribune, la dénonciation du *comité autrichien*. Brissot basa son réquisitoire sur des documents que, comme membre du comité diplomatique, il avait pu extraire des archives. Il fut clair, vif, pressant et n'hésita pas à conclure à la mise en accusation de Montmorin.

Mais il nuisit lui-même à sa cause et gâta l'effet de son discours par cette insinuation, trop évidemment calomnieuse : « On a reconnu l'existence du comité autrichien *dans l'opposition d'un certain parti à la guerre offensive*. C'était accuser l'élite du Jacobinisme de complicité avec la cour, c'était accuser Robespierre de complicité avec Montmorin! Ce rapprochement insensé remplit les patriotes d'indignation, et fut relevé par le journal de Prudhomme d'une manière terrible : « Vous avez dit, à la tribune des Jacobins, qu'il ne fallait pas dénoncer sans preuves : donnez les vôtres, sinon vous serez réputé calomniateur... Vous dites que ce *parti* a voté contre la guerre, parce qu'elle était dirigée contre la maison d'Autriche? Escobar! Quand on a commencé la discussion sur la guerre, il n'était nullement question de la maison d'Autriche. Vous répondiez, vous, des intentions pacifiques de l'empereur, et ne vouliez détruire que Coblentz[3]. »

Cependant, rejetés avec violence dans la Révolution, les Girondins ne ménageaient plus rien. Le 6 avril ils avaient fait rendre un décret qui prohibait le port public de tout costume ecclésiastique, et, à cette occasion, on avait vu Fauchet prendre sa calotte et la mettre dans sa poche : le 27 mai, sur la motion de Vergniaud et le rapport de la commission des Douze, les prêtres non assermentés furent frappés d'un décret qu'avaient provoqué leurs menées factieuses, mais qui n'en était pas moins d'une rigueur que la stricte justice désavouait : « Considérant que ce serait compromettre le salut public que de regarder plus longtemps comme membres de la société, des hommes qui cherchent évidemment à la dissoudre..., l'Assemblée décrète : Lorsque vingt citoyens actifs d'un même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, le Directoire du département sera tenu de prononcer la déportation si l'avis du Directoire est conforme à la pétition. »

Triste ressource que de faire porter à l'équité le costume de la tyrannie! Et puis, comme le firent très-bien observer les *Révolutions de Paris*, pourquoi vingt citoyens *actifs*[4]? Même en matière de persécution, le privilége?

Le roi fut douloureusement affecté du décret contre les prêtres, et se promit bien de refuser sa sanction. Mais ce coup ne fut pas le seul qui fit alors saigner son cœur. Un jour, comme il se trouvait à table avec la reine, madame Campan leur vint annoncer que l'Assemblée s'était fort occupée d'une dénonciation faite par les ouvriers de la manufacture de Sèvres; qu'ils avaient apporté sur le bureau du président une liasse de brochures contenant, disaient-ils, la vie de Marie-Antoinette; que le directeur de la manufacture avait été mandé à la barre et avait déclaré avoir reçu l'ordre de brûler ces imprimés dans les fours qui servaient à la cuisson des pâtes de ses porcelaines[5]. Le roi rougit, et baissa la tête sur son assiette. La reine lui dit : « Monsieur, avez-vous connaissance de cela? » Il ne répondit rien. Madame Campan s'étant retirée, la reine se rendit chez elle, peu d'instants après, et lui confia qu'un nouveau libelle de madame Lamotte avait été publié à Londres; que le roi avait fait acheter l'édition, pour étouffer le scandale, et que M. de Laporte n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'anéantir la totalité de l'ouvrage, qu'en le faisant brûler à Sèvres en présence de deux cents ouvriers dont cent quatre-vingts étaient Jacobins. Aussi l'éclat qu'on voulait éviter venait-il d'avoir lieu. Marie-Antoinette cacha sa douleur. Louis XVI fut consterné[6].

Mais ce qui combla la mesure de leurs amertumes, ce fut le licenciement de la garde royale.

Qu'il y eût impossibilité de la tolérer plus longtemps, les aveux de Dumouriez dans ses *Mémoires* le prouvent jusqu'à l'évidence. Elle abondait en *coupe-jarrets*, en *chevaliers d'indus-*

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 289 et 290. Paris, 1851.

[2] Voyez cette correspondance entre Louis XVI et Pétion, reproduite *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 347-351.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 156. — On voit ici l'éclatante confirmation de la distinction importante, et inaperçue jusqu'à présent, que nous avons établie plus haut, dans le chapitre intitulé *Débats sur la guerre*.

[4] *Révolutions de Paris*, n° 156.

[5] La séance à laquelle ce récit fait allusion fut celle du 28 mai 1792.

[6] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XX, p. 198.

trie[1], dont l'enrôlement se faisait à des bureaux bien connus; elle comprenait une foule de spadassins qu'on rencontrait partout la menace dans les yeux, la main sur la garde de leur épée, et la provocation à la bouche. Les gardes nationaux de service à leurs côtés, ils les traitaient avec un mépris irritant, et se plaisaient à réveiller de vieilles étiquettes de cour pour les mortifier[2]. Murat, le même que la fortune destinait à être le beau-frère de Napoléon, faisait partie de cette garde, et donna sa démission[3], de dégoût sans doute. Enfin les choses en vinrent au point que, dans tout Paris, les alarmes s'éveillèrent. On raconta que, dans les casernes des gardes du corps, à l'ancienne École militaire, il y avait un drapeau blanc, présent du roi. Il n'en fallut pas davantage : le peuple des faubourgs voisins de cette caserne s'assemble, et, précédé de quelques officiers municipaux, force l'entrée. Une recherche ardente n'aboutit qu'à la découverte d'un très petit drapeau blanc donné au Dauphin ou par le Dauphin, mais on trouva nombre de chansons royalistes et des pamphlets contre l'Assemblée nationale[4]. D'autre part, on sut que des cocardes blanches avaient été distribuées aux Suisses. Quelques-uns d'entre eux les avaient arborées à Neuilly. Une multitude de libelles, ayant pour but d'avilir les représentants du peuple, étaient jetés dans la circulation par des mains mystérieuses. Le cri *Au diable la nation!* fut entendu sous le portique des Tuileries.

C'en était trop.

Le 28 mai, Chabot ouvrit le feu. « J'ai sous les yeux, s'écria-t-il, cent quatre-vingt-deux pièces qui prouvent le complot dont on nous menace. » Aussitôt Bazire prend la parole. Il signale l'esprit contre-révolutionnaire des défenseurs du château, parle de certaines orgies où des cavaliers ont associé insolemment aux santés du roi et de la reine celle du prince de Condé, celle du comte d'Artois, celle de Lambesc; il insiste sur le projet d'enlever le roi, et demande que la garde de Paris soit doublée. A son tour, Carnot le jeune propose à l'Assemblée de se déclarer permanente, suivant la forme adoptée par la Constituante, lors de la première fuite du roi. La salle retentit d'applaudissements, et sur-le-champ il est décrété que l'Assemblée se tiendra en permanence; que la garde de Paris sera doublée, et que, chaque matin, Pétion viendra rendre compte de l'état de la capitale[5].

Le 29, en effet, à neuf heures du matin, Pétion se présentait à la barre. « La nuit a été calme, dit-il, et rien n'annonce un jour orageux. Cependant, point de fausse sécurité! ce serait celle de la stupeur. » A peine a-t-il prononcé ces paroles, qui résonnèrent au fond des cœurs comme le bruit lointain de la foudre, qu'une foule considérable, accourue de la section des Gobelins, demande à être admise. Armée de fusils, de fourches, de piques, de bâtons que surmonte le bonnet rouge, et composée en partie d'*habits bleus*, en partie de *sans-culottes*[6], elle traverse la salle tambour battant et se range autour de l'Assemblée, jurant de se sacrifier pour la défendre. Bazire, dans un long rapport, conclut au licenciement de la garde. Cnutbon raconte et s'offre à prouver qu'un maréchal des logis a pris l'engagement, si on voulait lui confier l'exécution de cet attentat, de faire, avant qu'il fût un mois, sauter la salle de l'Assemblée. Une émotion extraordinaire régnait sur tous les bancs. Elle fut accrue par des provocations royalistes, les unes d'un ordre vulgaire et bas, comme celle de Jaucourt, qui alla menacer Chabot à l'oreille de lui donner cent coups de bâton; les autres mêlées d'insolence et de courage, comme celles de Foudrières et de Calvet, qui se firent envoyer à l'Abbaye, le premier, pour avoir imputé à l'éloquence de Guadet et de ses pareils l'embrasement de la place publique; le second, pour avoir comparé l'époque de la Révolution au règne de Tibère. Tout cela ne pouvait que précipiter le dénoûment : l'Assemblée décréta que la garde serait licenciée et le duc de Brissac, son commandant, mis en accusation[7].

Le 30 mai, à la séance du soir, Louvet vint, au nom de la section des Lombards, demander que toutes les sections de Paris fussent déclarées en permanence; et de ses lèvres, qui, plus tard, prêcheront le modérantisme, tomba cet avertissement farouche : « Il importe d'empêcher par de sages précautions qu'il n'arrive enfin un jour où nous soyons réduits à l'affreuse nécessité de faire ruisseler dans les rues le sang des rebelles[8]. »

Louis XVI parut d'abord décidé à ne point obéir à ce dernier décret; mais ses ministres lui ayant représenté avec force l'inutilité, le péril de la résistance, il céda, et, lorsque le duc de Brissac vint prendre congé de lui, « Vous allez en prison, lui dit-il d'un air triste. Je serais bien plus affligé si vous ne m'y laissiez moi-même[9]. »

Barnave était d'avis que, sans perdre de temps, le roi recréât un état-major, sauf à le composer de gens dont il envoyait les noms à la reine, ajoutant que les hommes portés sur la liste *passaient pour être des Jacobins prononcés et ne l'étaient pas*[10]. La reine ne crut pas devoir se ranger à cette opinion; et Barnave, découragé, résolut de s'éloigner de Paris. Dans une dernière audience qu'il obtint de Marie-Antoinette, il lui dit : « Vos malheurs, madame, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient déterminé à me dévouer à vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de Vos Majestés. J'augure peu du succès du plan qu'on vous fait

[1] Ce sont les propres termes dont se sert Dumouriez. — Voyez ses *Mémoires*, t. II, chap. VI, p. 167.
[2] *Ibid.*, p. 168.
[3] Rapport de Bazire, dans la séance du 29 mai 1792.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, tome II, liv. III, chap. VI, p. 168 et 169.
[5] Voyez Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 297 et suiv.
[6] *Révolutions de Paris*, nº 151.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XIV, *ubi supra*.
[8] *Ibid.*
[9] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XI, p. 76.
[10] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XX, p. 204.

suivre. (Celui qui consistait à attendre tout désormais de l'étranger.) Vous êtes trop loin des secours ; vous serez perdus avant qu'ils parviennent jusqu'à vous. Je désire ardemment me tromper dans une aussi douloureuse prédiction ; mais je suis bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré, et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main. » La reine lui accorda cette faveur, le visage baigné de larmes [1].

Les Girondins venaient de désarmer la royauté, au dedans ; mais elle restait armée contre eux au dehors. Et puis, comme un spectre qui partout se serait dressé devant eux, Robespierre était là, qui les suivait de son froid regard, analysait leurs actes, plongeait au fond de leurs pensées, et, avec une persistance inexorable, notait jusqu'aux moindres fautes. De récents débats avaient fait à leur orgueil une blessure dont il saignait encore. Dans un but fort patriotique en soi, sous l'impulsion d'un sentiment très-sincère peut-être, mais qui put paraître suspect aux esprits soupçonneux, ils s'étaient avisés de proposer aux Jacobins l'exclusion de quiconque ne serait pas muni de la quittance du percepteur, et ils eussent probablement fait passer cette proposition, où l'apothéose du Girondin Clavière s'enveloppait du prétexte de faciliter le recouvrement de l'impôt, si, pour la combattre, Robespierre ne se fût levé, au milieu d'une effroyable tempête de cris, et tellement obstinés, que le président des Jacobins, ce jour-là, dut se couvrir [2]. Robespierre fit rejeter la motion comme contraire à l'égalité, puisqu'elle tendait à fermer aux pauvres la porte des sociétés patriotiques ; comme contraire à la justice, puisqu'elle ne distinguait pas entre la mauvaise volonté et l'impuissance ; comme fallacieuse, puisqu'elle transformait en titre de civisme le payement de l'impôt, c'est-à-dire l'exécution de la loi et l'accomplissement du plus simple des devoirs [3].

Les Girondins avaient vivement ressenti cette défaite ; mais ce qui avait retourné le poignard dans la plaie, c'était l'éclatant appui que, dans cette circonstance, Danton avait prêté à leur adversaire. « Plus j'approuve l'opinion de M. Robespierre, s'était écrié Danton, plus j'en crois la discussion utile. M. Robespierre n'a jamais exercé ici que le despotisme de la raison. Ce n'est donc pas l'amour de la patrie, mais une basse jalousie, mais toutes les passions les plus nuisibles qu'excitent contre lui ses adversaires avec tant de violence. Eh bien, messieurs, il nous importe à tous de confondre complétement ceux qui vous proposent des arrêtés aussi attentatoires à la majesté du peuple... Il sera peut-être un temps, et il n'est pas éloigné, où il faudra tonner contre ceux qui attaquent, depuis trois mois, une vertu consacrée par toute la Révolution, une vertu que ses ennemis d'autrefois avaient bien traitée d'entêtement et d'âpreté, mais que jamais ils n'avaient calomniée comme ceux d'aujourd'hui [4] ! »

Danton ne disait que trop vrai. Il fut prouvé que les Girondins, pour abattre Robespierre, employaient des moyens illégitimes ; qu'ils se servaient contre lui du pouvoir officiel dont ils disposaient ; qu'ils essayèrent de lui enlever le club des Jacobins, en accordant places et faveurs à la plupart des membres du comité de correspondance [5] ; qu'ils firent enfin circuler, sous le couvert de Roland, ministre de l'intérieur, les discours où Brissot essayait de ruiner dans l'opinion un rival presque aussi difficile à décrier qu'à vaincre [6].

Mais Robespierre, de son côté, sut-il toujours être juste à l'égard de ses ennemis ? Non. Dans l'acte d'accusation que publia contre les Girondins, avec désignation particulière de Brissot, de Guadet, de Condorcet, le journal qui venait d'être créé par Robespierre, on trouve, mêlés à des reproches malheureusement bien fondés, beaucoup d'imputations fausses ou vagues, et la calomnie s'y montre plus d'une fois pour tenir tête à la calomnie. Certes, si Robespierre s'était contenté de crier aux Girondins : « Vous n'avez pas su vous garder de l'esprit d'intrigue, vous avez penché vers d'équivoques alliances, vous avez donné dans le système corrupteur des dépenses secrètes. Vous, Guadet, vous avez poursuivi la licence de la presse avec un emportement qui montrait peu de souci pour sa liberté. Vous, Brissot, vous avez disposé des emplois publics en faveur de vos créatures avec une ostentation qui touchait au scandale, » il y aurait eu certes peu de chose à reprendre à un tel réquisitoire. Mais les accuser d'indulgence pour le crime, et, *peut-être*, de connivence avec les chefs de faction ; mais insinuer que leurs dénonciations mêmes pouvaient bien n'être qu'un jeu concerté avec les ennemis de la Révolution ; mais leur reprocher de n'avoir pas assez pris le parti des sanglants héros d'Avignon, quand c'était de l'avoir pris qu'il eût fallu les blâmer..., quoi de plus ab-

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 204.

[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 10 mai 1792.

[3] *Ibid.*

[4] *Journal des débats des Amis de la Constitution.* — Séance du 10 mai 1792. — C'est ici qu'éclata d'une manière, on peut le dire, déplorable la partialité de M. Michelet (voyez son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, ch. vii, p. 438 et 439). Ces mots de Robespierre : « Il me semblerait meilleur citoyen, celui qui, pauvre mais honnête homme, gagnerait sa vie sans pouvoir payer ses contributions, que celui qui, gorgé peut-être de richesses, ferait des présents puisés à une source corrompue, » ces mots si naturels, si bien appropriés à la circonstance, voilà ce que M. Michelet appelle « une lâche flatterie au populaire, » un « bavardage hypocrite. » Mais pourquoi donc n'imprime-t-il pas la même flétrissure à son héros Danton, qui se range de l'opinion de Robespierre et déclare la proposition girondine *attentatoire à la majesté du peuple ?* Est-ce que Robespierre avait poussé aussi loin que Danton semble le faire « la flatterie au populaire ? » Mais quoi ! ce discours de Danton, M. Michelet se garde bien de le donner. Il se borne à dire que Danton fit, en cette occasion, par politique, un éloge enthousiaste des vertus de Robespierre. De sorte que ce qui est lâche flatterie et hypocrisie chez le second n'est plus que de l'habileté chez le premier ! Et M. Michelet sa trouve louer presque dans celui-ci ce que, dans celui-là, il voue au mépris et à la haine !...

[5] *Journal des débats des Amis de la Constitution.*

[6] *Ibid.* — Dénonciation de Brissot par Tallien.

surde, et, tranchons le mot, de plus inique [1]?

Toutefois il est un passage de l'article qui mérite d'être cité; c'est celui où Robespierre dit : « N'est-ce pas vous qui avez voulu qu'on investit les généraux du pouvoir arbitraire de vie et de mort, et du droit de faire des lois pour l'armée? Ignorez-vous que ce sont ceux qui disposent de la force armée qui fixent le sort des révolutions? Ignorez-vous quel est l'ascendant que des généraux habiles et victorieux peuvent prendre sur leurs soldats? L'histoire des autres peuples, l'expérience de la faiblesse et des passions des hommes ne devraient-elles pas vous éclairer sur des dangers si pressants? Le plus redoutable ennemi de la liberté des peuples, et surtout de la nôtre, c'est le despotisme militaire [2]. »

Le péril que Robespierre signalait ici avec tant de raison était un de ceux qui l'avaient toujours le plus préoccupé. Déjà, dans le second numéro de son journal, il avait exposé, sur *la nécessité et la nature de la discipline militaire*, un système qui partait de cette définition : « La discipline militaire — la vraie — est l'obéissance aux lois *particulières* qui règlent les *fonctions du soldat*. » Hors de là, selon Robespierre, il n'y avait que tyrannie; et si le soldat se trouvait asservi à la volonté de l'officier, même pour ce qui ne tenait en aucune sorte aux obligations du service militaire, il cessait d'être un citoyen, il cessait d'être un homme, il devenait une machine de mort. « En résumé, écrivait Robespierre, il y a deux disciplines militaires : l'une est le pouvoir absolu des chefs sur *toutes* les actions et *toute* la personne du soldat; l'autre est leur autorité légitime circonscrite dans ce qui touche au service militaire. La première fait, des soldats, autant de serfs destinés à seconder aveuglément les caprices d'un homme; l'autre en fait les serviteurs dociles de la patrie et de la loi : elle les laisse hommes et citoyens. La première convient aux despotes, la seconde aux peuples libres [3]. »

Ainsi menacés de toutes parts, les Girondins résolurent de se sauver, à force d'audace. Le 4 juin, Servan, sans en avoir rien dit à ses collègues du Conseil, vint proposer inopinément à l'Assemblée d'appeler de chaque canton de France cinq fédérés, vêtus et équipés, qui se réuniraient le 14 juillet à Paris, *pour former ensuite un camp de vingt mille hommes au nord de la capitale* [4].

Les Girondins comptaient disposer jusqu'au bout de cette force, qui, au besoin, leur pouvait servir contre tous leurs ennemis à la fois. Aussi la mesure, favorablement accueillie dans l'Assemblée, souleva-t-elle, au dehors, une opposition très-vive. Courant de porte en porte, mendiant la signature des femmes, recueillant celle des enfants, les meneurs du Feuillantisme opposèrent au projet du camp de vingt mille hommes le vœu de huit mille pétitionnaires; et, de son côté, au risque d'être accusé d'une alliance contre-révolutionnaire, Robespierre, aux Jacobins, s'écria : « Cette armée est-elle appelée à combattre l'étranger? Pourquoi la renfermer dans le sein de Paris? N'est-ce pas aux frontières qu'il faut porter nos forces? Admirable expédient de fortifier Paris contre les troupes rassemblées dans la Belgique ou sur les bords du Rhin, lorsque sur l'un et l'autre point notre armée n'est pas encore complète; lorsqu'une partie des gardes nationales et des autres troupes est mal armée; lorsqu'une partie de nos frontières est dégarnie; lorsque Metz, Sarrelouis, Thionville, et tant de nos places fortes sont dans un état insuffisant de défense!... Quoi! nous avons nous-mêmes déclaré la guerre; depuis deux mois l'étendard tricolore devrait flotter sur les murs des villes belges, et l'on nous parle de défendre la capitale [5]! » Au lieu de cela, il proposait, lui, d'armer, conformément à leur demande, les habitants des pays ravagés par l'Autriche; de rappeler les anciens gardes françaises et cent mille soldats congédiés pour cause de civisme [6].

Les Girondins, irrités, lui répondirent qu'il était un transfuge; *le Patriote français* se mit à l'attaquer avec un acharnement de toutes les heures, et Girey-Dupré n'hésita plus à signer les articles où il le déchirait.

Servan, nous l'avons dit, n'avait point communiqué sa motion au conseil. Dumouriez le lui reprocha en face, et si violemment, que, sans la présence du roi, le sang eût coulé [7].

Voici en quels termes l'Assemblée vota la nouvelle levée de vingt mille hommes et leur réunion à Paris pour le 14 juillet : « En chaque municipalité, un registre sera ouvert pour recevoir les inscriptions volontaires. Dans le cas où le nombre des gardes nationaux qui se seront fait inscrire excéderait celui fixé pour le canton, *ceux inscrits* SEULEMENT *se réuniront pour faire entre eux le choix de ceux qui voudront marcher* [8].

Vergniaud et ses amis avaient combattu, mais en vain, cette dernière disposition. A demi effrayés déjà d'avoir mis en mouvement une machine de guerre dont la portée était difficile à calculer, et sentant bien que les hommes qui s'enrôleraient seraient les patriotes les plus ardents, les Jacobins les plus exaltés, les futurs soldats de Robespierre, peut-être, ils auraient voulu que les choix fussent faits par tous les gardes nationaux de chaque canton ou par les corps administratifs. Précautions tardives! La Révolution, appelée par eux à Paris de chaque point de la France, s'était hâtée de les prendre au mot. L'importance de l'article 7 du décret du 8 juin

[1] Voyez cette longue attaque dans le n° 3 du *Défenseur de la Constitution*.

[2] *Ibid.*

[3] *Défenseur de la Constitution*, n° 2. — Voilà ce que, dans son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. VII, p. 473, M. Michelet appelle tout simplement une *tendance désorganisatrice* de Robespierre. Si c'est là de la *désorganisation*, il faut convenir qu'elle ressemble fort à la liberté. Plût au ciel que la France eût toujours pu se préserver de ce genre d'*organisation*, qui consiste dans l'absorption par l'officier de toute la personne et de toutes les actions du soldat!

[4] Séance du 4 juin 1792.

[5] *Défenseur de la Constitution*, n° 5.

[6] *Ibid.*

[7] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 269.

[8] Décret du 8 juin 1792, art. 7.

fut si bien comprise par Robespierre et tous les révolutionnaires de l'avant-garde, que leur opposition au camp des vingt mille hommes tomba soudain. Et il se trouva que les Girondins venaient de lancer un char sous les roues duquel ils devaient eux-mêmes périr écrasés!

C'est ce que Dumouriez prévit; c'est ce qu'en plein conseil il annonça d'un ton si ému et si prophétique, que Servan ne se put défendre d'un trouble secret [1]. Mais après de telles démarches, revenir sur ses pas est le comble de l'imprudence. Quoique fort opposé à la mesure, Dumouriez fut d'avis qu'il ne restait plus au roi d'autre ressource que de la sanctionner. « Au lieu des vingt mille hommes, si vous vous opposez au décret, dit-il à Louis XVI, il arrivera des provinces, sans décret, quarante mille hommes qui peuvent renverser la constitution, l'Assemblée et le trône [2]. » Louis XVI, effrayé sans être convaincu, demanda du temps pour réfléchir...

Mais sa sanction était impatiemment attendue pour un autre décret qui, bien plus que celui du camp de vingt mille hommes, lui faisait horreur. Quoi! on exigeait de lui, le fils aîné de l'Église, qu'il mît sa royale attache à la déportation possible d'un prêtre! Plutôt que de céder sur ce point, il était résolu de mourir. O fatalité terrible! Il avint que ces prêtres qu'au prix de tout son sang il eût voulu sauver, remplirent, en ce moment même, Paris de désordres et de scandales.

La veille des processions de la Fête-Dieu, Camille Desmoulins avait écrit : « Je crains que Manuel n'ait fait une grande faute, en provoquant l'arrêté contre la procession de la Fête-Dieu. Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, mais le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis le bon Dieu et non pas Dieu, ce qui est bien différent [3]. »

La critique était injuste; elle frappait un arrêté de la municipalité qui n'était en aucune sorte dirigé « contre la procession, » mais qui, très-philosophiquement, et par un respect bien entendu de la liberté des opinions religieuses, déclarait que les citoyens ne pouvaient être *forcés* à tendre et tapisser leurs maisons [4]. Quoi qu'il en soit, si Camille Desmoulins lui-même crut l'intérêt du bon Dieu compromis dans cette affaire, on juge du bruit que firent les prêtres et les dévotes! Ce qu'il y eut de pis, c'est que les contre-révolutionnaires, sous l'uniforme de la garde nationale, se hâtant d'intervenir, la procession de la Fête-Dieu donna naissance à des scènes de fanatisme du plus odieux caractère. Des citoyens, pour avoir gardé leur chapeau sur la tête, furent meurtris de coups et foulés aux pieds. Legendre raconta, aux Jacobins, que, menacé d'un coup d'épée, il avait dû se couvrir la poitrine comme d'un bouclier, du livre de la Constitution, qu'il portait dans sa poche, et qu'une mégère avait été au moment de le faire pendre, en criant : *Ne trouverai-je donc pas une pierre pour briser la boîte qui renferme la corde du réverbère* [5]? On reconnaît ici l'effet des prédications de la *Mère Duchêne!*

Tout cela poussait naturellement les révolutionnaires à presser la sanction des derniers décrets. Madame Roland eut l'idée de faire écrire au roi par son mari une lettre sévère qui mît un terme aux incertitudes, et, d'une façon ou d'une autre, donnât à la situation un dénoûment.

Elle est fort belle cette lettre que madame Roland traça de sa propre main et « tout d'un trait [6]. » La résistance aux deux décrets y est combattue par cette prophétie d'une forme si virile : « Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais, quand on aurait déployé la force, pour contraindre l'Assemblée; quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans les environs, toute la France se lèverait indignée, et, se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée. » Quelle vigueur d'expression! Et, d'un autre côté, qui n'entendrait les battements d'un cœur de femme dans ce passage : « La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu à embellir; c'est un être auquel on a fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause; qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes, et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère [7]. »

La lettre de Roland au roi commençait-elle en ces termes : « Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensevelie entre vous et moi? » et fut-elle lue à Louis XVI en plein conseil? Dumouriez l'affirme [8]. Selon le récit de madame Roland, au contraire, la lettre ne fut que remise au prince [9]; et, telle que le *Moniteur* la publia, elle ne contient point la phrase susmentionnée. Faut-il croire que la haine de Dumouriez pour Roland l'a fait, tant d'années après l'événement, descendre à un mensonge? Ou faut-il croire que Roland ayant cru devoir livrer à la publicité une lettre qu'il avait promis de tenir secrète, fut conduit à supprimer la phrase qui constatait la violation de l'engagement? Étienne Dumont, qui ne parle de madame Roland qu'avec sympathie et respect, a écrit : « Le plus grand reproche qu'on ait à faire à madame Roland, c'est d'avoir engagé son mari à publier la lettre confidentielle qu'il avait écrite au roi, et qui commençait ainsi : « Sire, cette lettre ne sera jamais connue que de vous et de moi [10]. »

Quoi qu'il en soit, Louis XVI vit une insulte

[1] V. les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, ch. VII, p. 272.
[2] *Ibid.*, p. 271.
[3] *Tribune des patriotes*, nº 3.
[4] Voyez le texte de cet arrêté dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 424.
[5] *Journal de la Société des Amis de la Constitution*, nº 210.
[6] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 375.
[7] Voyez cette lettre, reproduite *in extenso*, à la suite du t. Ier des *Mémoires de madame Roland*, note C.
[8] Voyez ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 274.
[9] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 376.
[10] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, ch. XX, p. 398.

dans les représentations du ministre de l'intérieur, et fit appeler Dumouriez, en présence de la reine, qui lui dit tout d'abord : « Croyez-vous, monsieur, que le roi doive supporter plus longtemps les menaces et les insolences de Roland, les fourberies de Servan et de Clavière ? — Non, madame, répondit Dumouriez, j'en suis indigné j'admire la patience du roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère. — Je veux que vous restiez, vous, dit le roi, ainsi que Lacoste et le bonhomme Duranthon. Rendez-moi le service de me débarrasser de ces trois factieux insolents, car ma patience est à bout[1]. » Dumouriez y consentit, mais à la condition que, pour ne le point laisser sous le coup d'une impopularité écrasante, le roi sanctionnerait les deux décrets. La reine se récria : « Pensez, monsieur, combien il est dur pour le roi de sanctionner un décret qui amène à Paris vingt mille coquins qui peuvent le massacrer ! » Dumouriez répondit qu'il ne fallait pas s'exagérer le danger ; qu'aux termes du décret, le pouvoir exécutif restait maître de fixer le lieu de rassemblement de ces vingt mille hommes « qui n'étaient pas des coquins ; » qu'on pouvait indiquer Soissons, où ils seraient peu à craindre. « Eh bien, suit, dit Louis XVI. Si vous êtes le ministre de la guerre, je me fie entièrement à vous. » La promesse de sanctionner le décret contre les prêtres était bien autrement difficile à arracher. Dumouriez, cependant, insista d'une manière si pressante, que Louis XVI céda[2]... ou parut céder.

Le 13 juin au matin, Servan, Roland et Clavière avaient leur lettre de renvoi, et leur place au conseil était occupée par deux personnages que Dumouriez avait désignés, Dumouriez prenant pour lui-même le portefeuille de la guerre, donnant à Naillac celui des affaires étrangères, et celui de l'intérieur à Mourgues de Montpellier, qui fut, en outre, chargé par intérim du département des finances[3].

A cette nouvelle, les Girondins coururent répandre dans l'Assemblée la fureur dont ils étaient animés. Avec un sombre enthousiasme, elle vota que les trois ministres renvoyés emportaient les regrets de la nation, et couvrit d'applaudissements la lecture de la lettre de Roland au roi, dont communication lui fut donnée. Le bruit de ces applaudissements durait encore, quand tout à coup Dumouriez entre. Des murmures éclatent ; mais sa contenance assurée et la fermeté réfléchie de son regard déjouent l'indignation[4]. Il demande la parole froidement et commence par annoncer la mort du général Gouvion. « Ce brave homme est heureux, dit-il, d'être mort en combattant l'ennemi et de n'être pas témoin de nos affreuses discordes. J'envie son sort[5]. » Il lit ensuite un *mémoire sur le ministère de la guerre*, dont l'exorde avait trait aux égards dus aux ministres. Guadet, d'une voix de tonnerre, l'interrompant : « L'entendez-vous? Il se croit déjà si sûr de la puissance, qu'il s'avise de nous donner des conseils ! » Mais lui se tourne vers la gauche, et s'écrie : « Et pourquoi pas[6]? » Quoique son rapport ne fût qu'une longue accusation contre Servan, on l'écouta dans le plus grand silence[7]. Seulement, quand il eut fini, Lacuée, membre du comité militaire, Paganel et d'autres lui crièrent : « Lorsque vous avez demandé la guerre, vous deviez savoir si nous étions en état de la faire. Vous êtes donc ou un traître ou un calomniateur[8]. » Sans se déconcerter, il fit mine de remettre son mémoire dans sa poche ; puis, sur ce qu'on l'accusait de vouloir soustraire une pièce qui le condamnait, il prit une plume, signa tranquillement son travail, le déposa sur le bureau et sortit, en traversant la foule de ses ennemis, étonnés. Le peuple se précipitait des tribunes et des corridors de la salle pour le voir de plus près. Comme il était sur le seuil, il entendit murmurer à ses oreilles : « Ils voudraient bien vous envoyer à Orléans. — Tant mieux, dit-il avec beaucoup de sang-froid, j'y prendrais des bains et du petit-lait, et je me reposerais[9]. »

Brissot, qui l'avait tant vanté et si vivement poussé au pouvoir, se répandit contre lui en malédictions. Il lui demanda compte publiquement de l'audace immorale avec laquelle il avait tiré ses agents des lieux de prostitution et des tripots. Il écrivit, pour l'en accabler, l'impure biographie de Bonne-Carrère. Il parla de l'emploi, resté trop ténébreux, des six millions de funds secrets[10]. En réponse, parurent des placards, attribués à Dumouriez, et où l'on menaçait ses détracteurs, s'ils continuaient de publier les dividendes et les noms propres. Brissot mit ses ennemis au défi de maintenir ou de prouver leurs insinuations, et le 17 juin, il écrivit : « Ma deuxième lettre allait être lancée ; mais j'apprends que Dumouriez est par terre, et je ne me bats point contre un ennemi par terre[11]. »

En effet, Dumouriez venait d'être renversé à son tour, victime d'une comédie indigne. A peine s'était-il compromis pour Louis XVI et perdu dans l'opinion, que ce prince, croyant désormais lui tenir le pied sur la gorge, le prit avec lui sur un ton de hauteur et de dédain qui disait assez au ministre qu'on l'avait joué. Quand il voulut réclamer l'accomplissement de la condition convenue, Louis XVI lui déclara, ainsi qu'à ses collègues, que son parti était pris, qu'il refusait sa sanction au décret contre les prêtres ; et montrant un projet de lettre au président, il ajouta, en maître qui entend qu'on lui obéisse : « Je

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 275.
[2] *Ibid.*, p. 275-280.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, ch. VII, p. 280-281.
[4] Mathieu Dumas, qui ne l'aime pas, lui rend cette justice, et il était présent. Voyez ses *Souvenirs*, t. II, p. 190
[5] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IX, p. 292.
[6] *Ibid.*
[7] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 191.
[8] Voyez le compte rendu officiel de la séance dans le *Moniteur*.
[9] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 293 et 294.
[10] Première lettre de Brissot à Dumouriez, en date du 15 juin 1792, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution* — Brissot, 673, 74, 75. — British Museum.
[11] *Ibid.*

vous chargerai demain de cette lettre ; réfléchissez-y, un de vous la contre-signera, et vous la porterez ensemble à l'Assemblée [1]. » Dumouriez fut comme frappé de stupeur : était-ce donc là ce Louis XVI que jusqu'alors il avait connu si doux et si maniable ?

Il comprit alors dans quel piége il était tombé ; et si à cet égard quelques doutes avaient pu lui rester, ils eussent été levés par la démarche qu'osa faire auprès de lui un des meneurs du parti feuillant [2]. « Vous êtes perdu, lui dit imprudemment cet homme, si vous ne vous jetez dans nos bras, et nous vous tenons... Dépêchez-vous de contresigner vous-même la lettre que le roi veut que vous portiez au président, de peur qu'un autre n'en ait le mérite.—Vous êtes des êtres atroces, répliqua Dumouriez indigné, mais vous n'êtes que des enfants. Vous égarez le roi et la reine, vous les perdrez... »

Le 15, il offrit sa démission. Louis XVI avait compté que Dumouriez fléchirait : « Eh bien, j'accepte, » dit-il *d'un air très-sombre* [3].

CHAPITRE XI.

LE SERRURIER GAMAIN.

Visite mystérieuse de Gamain au château. — Nuit du 22 mai 1792 aux Tuileries ; Louis XVI, Gamain et Durey placent l'armoire de fer. — En retournant à Versailles, Gamain est saisi de douleurs violentes. — Les symptômes d'un empoisonnement se déclarent. — Récit verbal fait par Gamain de ce qui s'était passé dans la nuit du 22 mai. — Décret de la Convention qui, plus tard, accuse Louis XVI d'avoir empoisonné Gamain. — Contradiction entre la pétition de ce dernier, du 8 floréal an II, et ce qu'il racontait dans les derniers temps de sa vie. — Documents officiels soustraits de la Bibliothèque royale et des Archives. — Ce qu'il faut penser de cette sombre aventure. — Comment l'armoire de fer était indispensable. — Mallet du Pan, agent d'une trahison. — Système de corruption adopté par la Cour. — Beaucoup de choses à cacher !

Nous allons montrer le peuple aux Tuileries... Mais pendant que tout se préparait pour la visite tumultueuse que les faubourgs firent au roi, il se passait dans l'intérieur du château des choses étranges sur lesquelles les réticences calculées ou l'ignorance de l'histoire ont jusqu'ici laissé planer un mystère épouvantable.

Sur ces choses, comme nous l'expliquerons un peu plus loin, les archives du royaume avaient reçu un dépôt qu'elles n'ont point gardé ; il existait des documents officiels, et ils ont disparu ; il existait des traces de feu, et des mains inconnues, mais à coup sûr toutes-puissantes, les ont effacées. N'importe ! Le fait dont il s'agit se trouvant tirer une gravité funèbre, non pas seulement de soupçons plus ou moins bien fondés, mais d'un décret solennel rendu par une grande assemblée, il est nécessaire de présenter ce fait sous le jour douteux qui l'environne quant à présent, pour que, plus tard, si des lumières nouvelles viennent à briller, il prenne son rang parmi les affirmations ou les négations historiques.

Lors des 5 et 6 octobre, Gamain, le maître en serrurerie de Louis XVI, s'était abstenu de quitter Versailles, où il avait ses ateliers, et, depuis cette époque, pour aller aux Tuileries, il avait toujours attendu que le roi le fit mander. Le 21 mai 1792, comme il était dans sa boutique, un homme à cheval s'arrêta devant sa porte et l'appela par son nom. L'homme portait l'habit de roulier. Gamain s'approche, et reconnaît Durey, que Louis XVI avait pris pour aide de forge. « M. Gamain, dit Durey, Sa Majesté m'envoie vous ordonner de venir au château. »

Les relations de Gamain avec son royal élève ne l'avaient point préservé de la contagion des idées révolutionnaires ; la pente de ses opinions était vers la République. Déjà compromis aux yeux des patriotes exaltés par ses rapports avec le château, il craignait de l'être encore davantage. D'ailleurs on commençait à parler vaguement d'une prochaine invasion des Tuileries. Gamain eut d'autant plus peur de trop s'engager cette fois, que Durey lui avait dit : « Vous entrerez par les cuisines, pour ne pas inspirer de soupçons. » Il s'excusa donc de son mieux. Mais le lendemain ses hésitations furent vaincues par un billet écrit de la main même du roi, et dans lequel Louis XVI le priait amicalement de lui venir donner un coup de main pour un ouvrage difficile. Il embrassa sa femme et ses enfants, leur promit d'être de retour avant la nuit, et suivit Durey, qui lui avait apporté l'invitation écrite du roi.

Ils entrèrent aux Tuileries par les communs, et se rendirent à l'atelier de Louis XVI, où Gamain resta, pendant que Durey allait annoncer son arrivée. Lorsque le roi et Durey arrivèrent, Gamain était occupé à examiner une porte en fer nouvellement forgée, une serrure exécutée avec beaucoup de précision, et une petite cassette en fer. Le visage de Louis XVI respirait la bienveillance, et ses lèvres souriaient. « Eh bien, mon pauvre Gamain, dit-il à l'artiste, voilà bien longtemps que nous ne nous sommes vus ! » Puis, lui montrant la porte en fer et la serrure : « Que dis-tu de mon talent ? C'est moi seul qui ai terminé ces travaux, et en moins de dix jours. » Gamain s'enorgueillit de l'habileté de son apprenti, et fit l'offre de tout son dévouement. Le roi lui dit alors qu'il se confiait à sa fidélité, et il le conduisit dans un couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du Dauphin. Durey, à la lueur d'une bougie, leva, par ordre du roi, un panneau de la boiserie, derrière lequel était un trou rond d'à peu près deux pieds de diamètre, pratiqué dans la muraille. Le roi apprit à Gamain qu'il avait fait cette cachette pour

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IX, p. 294.
[2] Dumouriez, qui raconte le fait, ne nomme point le personnage.
[3] *Ibid.*, p. 300.

y serrer de l'argent; que Durey l'avait aidé à percer ce mur; qu'ils en jetaient les gravois dans la rivière, et avaient été obligés d'y faire plusieurs voyages dans la nuit. « Maintenant, ajouta-t-il, la question est d'appliquer la porte de fer à l'entrée de ce trou. Je ne sais comment m'y prendre pour cette opération. Voilà le service que j'attends de toi. »

Gamain se mit à l'œuvre aussitôt, activement secondé par le roi, dont la main robuste était plus propre à presser des travaux de maçonnerie qu'à manier le sceptre dont la chargèrent de moqueuses destinées. Ce furent des heures pleines d'anxiété. Chaque coup de marteau vibrait douloureusement au fond du cœur de Louis XVI, et les précautions prises pour étouffer le bruit de ce travail nocturne en prolongèrent la durée. Quand il fut achevé, le roi pria Gamain de l'aider à compter avec lui deux millions en doubles louis, qui furent divisés en quatre sacs de cuir; et, pendant ce temps, le serrurier, non sans surprise, aperçut Durey qui transportait des liasses de papier. Il n'en sut pas davantage [1].

Au moment où il allait se retirer... Ici que se passa-t-il?

Dans la pétition que Musset lut à la Convention, le 8 floréal an II [2], il est dit : « L'ouvrage fini, Capet apporta lui-même au citoyen Gamain un grand verre de vin qu'il l'engagea à boire, parce qu'effectivement il avait chaud. Quelques heures après qu'il eut avalé ce verre de vin, il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma que lorsqu'il eut pris uno ou deux cuillerées d'élixir, qui lui firent rendre tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée. Il s'en est suivi une maladie terrible qui a duré quatorze mois, dans lesquels il en a été neuf perclus de ses membres, sans que sa santé se soit rétablie assez pour lui permettre de vaquer à ses affaires de manière à subvenir aux besoins de sa famille. »

Mais ce n'était pas le roi que Gamain accusait dans le récit verbal que, depuis, on lui entendit faire si souvent, et toujours sans la moindre variante. Car il ne mourut qu'en 1800; et, dans l'agonie d'une vieillesse prématurée, il semblait trouver un amer plaisir à rappeler les détails d'une aventure dont le souvenir l'obsédait. Voici comment la fin de son récit est rapportée dans la brochure que nous analysons.

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup par la porte masquée qui se trouvait au pied du lit du roi : elle tenait à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin; elle s'avança vers moi, qui la saluais avec étonnement : « Mon cher Gamain, me dit-elle « d'une voix caressante, vous avez chaud : buvez « ce verre de vin et mangez ce gâteau, cela vous « soutiendra pour la route que vous allez faire. » Je la remerciai tout confus, je vidai le verre de vin à sa santé, et glissai la brioche dans ma poche.... Quand je sortis des Tuileries, il était nuit close... Je m'acheminai à travers les Champs-Élysées, en longeant la chaussée du bord de l'eau, où ne passaient guère ni piétons ni voitures, les communications entre Paris et Versailles étant devenues de plus en plus rares, depuis que le roi avait quitté cette dernière ville. Soudain je fus saisi d'un malaise général, bientôt suivi de déchirements d'estomac, de spasmes nerveux, de brûlements d'intestins, jusqu'à ce que des souffrances inouïes me fissent tomber haletant au pied d'un arbre... Il me semblait qu'on m'arrachait le cœur et les entrailles... Je poussais par intervalles des cris aigus, et sans interruption des gémissements étouffés. Une heure, qui me parut un siècle d'enfer, s'écoula dans ces angoisses. Enfin, je me regardai comme sauvé quand le bruit d'une voiture roulant sur le pavé parvint à mes oreilles. Je me poussai en avant sur les mains et les genoux, afin d'être secouru ou écrasé... A mes plaintes réitérées, un homme mit la tête à la portière, et, voyant quelque chose qui se mouvait dans l'ombre, ordonna au cocher de retenir les chevaux pour éviter un malheur. Puis il s'élança hors de la voiture... C'était un riche Anglais, d'un caractère humain et généreux... Il considéra ma face livide, tâta mon pouls à peine sensible, toucha ma poitrine brûlante, et me demanda froidement si je n'avais pas été empoisonné. Ce fut pour moi un éclair imprévu, dont la lueur me montra les motifs qu'on pouvait avoir de se défaire du possesseur d'un secret d'État... L'Anglais me porta dans sa voiture, et la fit arrêter devant une boutique d'apothicaire de la rue du Bac, où fut préparé sur-le-champ un élixir dont la puissance combattit l'action foudroyante du poison... Je recouvrai en partie l'ouïe et la vue; le froid, qui déjà circulait dans mes veines, se dissipa par degré; et l'Anglais jugea que je pouvais être transporté à Versailles... Nous arrivâmes chez moi à deux heures du matin : ma femme était dans les transes; son désespoir éclata en sanglots quand elle me vit revenir moribond, enveloppé dans une houppelande comme dans un linceul, et déjà semblable à un cadavre... Le médecin, M. de Lameiran, et le chirurgien, M. Voisin, furent appelés, et constatèrent les signes non équivoques du poison. Interrogé à ce sujet, je refusai de répondre. Grâce à leurs soins, je triomphai du poison après trois jours de fièvre, de délire et de douleurs inconcevables, mais non sans en subir les terribles conséquences : une paralysie presque complète, qui n'a jamais été guérie tout à fait, une névralgie de la tête, et enfin une inflammation générale des organes digestifs, avec laquelle je suis condamné à vivre. Je ne voulais pas avouer même à ma femme que j'avais été empoisonné. Mais la vérité vit le jour malgré moi. Quelque temps après cette catastrophe, la servante, nettoyant l'habit que je portais lors de

[1] Ce que nous disons ici relativement à cette ténébreuse affaire est tiré d'une brochure fort intéressante et fort bien faite, publiée en 1838, par le bibliophile Jacob, sous ce titre : *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France.*

[2] Voyez le *Moniteur* de cette époque. Le procès-verbal de la séance du 8 floréal an II, moins détaillé que le compte rendu du *Moniteur*, se trouve aux Archives.

son accident, trouva dans les poches un mouchoir sillonné de taches noirâtres, et une brioche aplatie, déformée... Le chien mangea cette pâtisserie, et mourut. Il fut ouvert par M. Voisin, et la présence du poison constatée, etc..., etc... [1] »

Ainsi, de deux choses l'une : ou Gamain avait odieusement calomnié le roi dans la pétition que le 8 floréal an II il présenta à la Convention nationale, ou il calomniait odieusement la reine dans le récit verbal qui vient d'être transcrit. Par qui le verre de vin lui fut-il offert, s'il est vrai qu'on lui ait offert quoi que ce soit? Par Louis XVI? par Marie-Antoinette? Impossible de concevoir que, sur un fait de ce genre, il soit resté la moindre incertitude dans ses souvenirs. Il y a donc ici une contradiction qui, à elle seule, suffirait pour démentir le témoignage de Gamain, s'il n'était combattu du reste et anéanti par une démonstration morale presque plus décisive que toute preuve matérielle! Qui, de nos jours, pourrait s'arrêter une seconde à l'idée que, soit Louis XVI, soit Marie-Antoinette, aient été capables d'un tel attentat?

Et cependant, — chose qui montre bien jusqu'où peut aller dans un moment donné le délire des passions politiques, — le 28 floréal an II [2], sur un rapport de Peyssard, la Convention nationale adopta par acclamation le décret suivant :

« Article 1er. François Gamain, empoisonné par Louis Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1,200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement.

« Article 2. Le présent décret sera inséré au *Bulletin de la correspondance.* »

Quant aux pièces qui motivèrent ce décret, elles n'existent plus aux Archives. Certificats des médecins, certificats de la commune de Versailles, enquête ordonnée par le comité des secours publics, tout a été soustrait, tout a disparu. Les originaux de cette sombre affaire furent-ils mis à l'index par la Restauration? C'est probable. Toujours est-il que ce singulier épisode de la Révolution ayant excité, il y a quelques années, la curiosité d'un étranger de distinction, il fut bien vite découragé dans ses recherches par les entraves de tout genre que l'administration lui suscita [3]. Et d'un autre côté, le volume du *Moniteur* qui contient la motion de Musset et le rapport de Peyssard se trouvait, en 1838, avoir été enlevé de la Bibliothèque royale [4]. Par qui? Pourquoi?

Maintenant, que, dans la journée du 22 mai 1792, Gamain ait été appelé au château ; qu'il y ait aidé Louis XVI à placer la fameuse armoire de fer ; qu'en retournant chez lui, il ait été saisi de douleurs atroces ; que le médecin Lameiran et le chirurgien Voisin aient reconnu dans ces douleurs l'action du poison, et que, jusqu'à la fin de ses jours, Gamain ait gardé, visibles sur sa personne, les traces d'un empoisonnement, voilà ce qui est acquis à l'histoire : « Les vieux habitants de Versailles se rappelaient encore, en 1838, cet homme qu'on voyait se promener seul, courbé sur sa canne comme un vieillard, dans les allées désertes du parc, en regardant le château veuf de ses rois héréditaires. Gamain n'avait pas plus de cinquante-huit ans à l'époque de sa mort, et il offrait déjà tous les signes de la décrépitude : ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en restaient blanchissaient sur son front sillonné de rides profondes; ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence de ses dents avait fait, et ses yeux, au regard terne et morne, ne s'allumaient qu'au nom de Louis XVI, qu'il prononçait toujours avec amertume, quelquefois avec larmes... Gamain passait ordinairement ses soirées dans un café de Versailles, en compagnie de deux notaires — ils vivaient encore en 1838 — et du docteur Lameiran, qui l'avait soigné. Ces trois personnes attestaient au besoin toutes les particularités du poison, lequel, du reste, avait été constaté par procès-verbaux ; mais Gamain manquait de témoins pour affirmer ce qui était arrivé aux Tuileries dans la journée du 22 mai 1792 [5]. »

Après un semblable exposé, on se demande naturellement quels motifs poussèrent Gamain à poursuivre d'accusations si meurtrières ceux qui l'avaient honoré de tant de confiance. Lui, quand il lui arrivait de lire cette question sur le visage de ses auditeurs, « il montrait ses infirmités, le tic nerveux qui le défigurait, sa main droite entièrement paralysée, une de ses jambes tordue ; il rappelait les tourments de sa longue maladie, la perte de son industrie et des modiques ressources amassées par son travail [6]. « Il prétendait n'avoir fait que se venger.

Victime d'un de ces hasards extraordinaires que notre ignorance attribue quelquefois au calcul, Gamain crut-il réellement avoir été empoisonné de propos délibéré? Ou bien, ce qu'il racontait à cet égard n'était-il qu'une explication, la seule qu'il eût jugée propre à colorer sa conduite? Car enfin, ce prince qui fut son apprenti et s'était abandonné à sa foi, il l'avait mis sur la route de l'échafaud, par la dénonciation que, le 19 novembre 1792, il fit à Roland de l'existence de l'*armoire de fer*. Or, s'il manqua du courage de sa trahison, peut-être pensa-t-il qu'il la couvrirait au moyen d'une calomnie! Mais, sur ce point, l'histoire est réduite à des conjectures ; et si c'est trop peu pour absoudre, c'est aussi trop peu pour condamner.

Quoi qu'il en soit, une armoire de fer qui dérobât à jamais au peuple le secret des correspondances de la cour était certainement très-nécessaire. Car, au mois de juin, tout annonçait que

[1] *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France*, p. 22-35.
[2] Voyez le *Moniteur* du temps.
[3] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 49.
[4] *Ibid.*, p. 50.
[5] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 10,11,12,13 et 14.
[6] *Ibid.*, p. 36 et 37. — La conclusion de l'auteur de la brochure qui vient d'être analysée est celle-ci :
« Louis XVI était-il coupable d'un empoisonnement ? — Non
« Gamain a-t-il été réellement empoisonné? — Oui. »

le château des Tuileries ne resterait pas longtemps inviolable; et, d'un autre côté, la masse des papiers compromettants devenait de jour en jour plus considérable. De ce nombre étaient les lettres de Barnave à la reine et les réponses de Marie-Antoinette, dont elle avait fait des copies [1].

A cette époque se rapporte la mission secrète confiée à Mallet du Pan. Cet écrivain, un des plus éclairés parmi les royalistes, ayant pris la résolution de quitter en même temps *le Mercure*, qu'il rédigeait, et le royaume, Malouet, Montmorin et Bertrand de Moleville persuadèrent à Louis XVI qu'il fallait rendre ce voyage utile à la cause royale : Mallet serait allé à Vienne, à Berlin, à Coblentz; il aurait représenté au roi de Bohême et de Hongrie, au roi de Prusse, aux frères de Louis XVI, la situation du royaume; il leur aurait communiqué, relativement à la guerre et à ses conséquences, les intentions de la cour des Tuileries.

Mallet accueillit avec empressement les ouvertures qui lui furent faites. L'esquisse d'un manifeste à publier par les puissances lui ayant été demandée, Louis XVI y fit de sa main plusieurs corrections, et ce brouillon fut conservé par Bertrand de Moleville, ainsi que d'autres billets journaliers du roi, dans un Saint-Augustin de la bibliothèque de l'ex-ministre [2].

Louis XVI y joignit un sommaire d'instructions générales, dont la première partie, concernant les princes et les émigrés, était conçue en ces termes :

« Le roi joint ses prières aux exhortations, pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu.

« Il désire qu'ils paraissent seulement parties, et non arbitres dans le différend; cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté ainsi que la puissance royale lui seront rendues.

« Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, menacerait les jours du roi et de sa famille, pourrait renverser le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux Jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsque le sort de la Révolution ne paraîtra pas remis à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes [3]. »

Venaient ensuite les recommandations que l'envoyé de Louis XVI avait mission d'adresser aux cours de Vienne et de Berlin :

« Représenter l'utilité d'un manifeste commun.

« Le rédiger de manière à séparer les Jacobins et les factieux de toutes classes du reste de la nation.

« Insister sur l'avantage de faire entrer dans le manifeste la vérité fondamentale qu'on n'entend point toucher à l'intégrité du royaume.

« N'imposer ni ne proposer aucun système de gouvernement, mais déclarer qu'on s'arme pour le rétablissement de la monarchie et de l'autorité royale, telle que Sa Majesté elle-même entend la circonscrire.

« Déclarer avec force à l'Assemblée nationale, aux corps administratifs, aux ministres, aux municipalités, aux individus, qu'on les rendra personnellement responsables de tous les attentats commis contre la personne du roi, contre celle de la reine et de leur famille, contre les vies et propriétés de tous les citoyens quelconques.

« Déclarer enfin qu'en entrant dans le royaume, les puissances sont prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront qu'avec le roi... [4] »

Certes, si jamais trahison fut incontestable, c'est celle dont la preuve a été consignée si naïvement dans ces remarquables aveux.

Ainsi, Louis XVI avait, au nom de la nation française, déclaré publiquement la guerre à l'Autriche, et sous main il lui faisait passer des indications propres à éclairer sa marche!

Ainsi, Louis XVI, dans ses proclamations, repoussait l'intervention de l'étranger dans nos affaires, comme une insulte à notre honneur, et dans ses dépêches confidentielles, il se concertait avec eux sur les termes de cette intervention outrageante!

Ainsi, Louis XVI professait, en toute circonstance, le respect le plus strict pour la Constitution, dont il affectait même de porter toujours le livre dans sa poche, et secrètement il appelait les ennemis de la France, une fois la guerre engagée, à faire sortir de tout le sang répandu le rétablissement de « l'autorité royale légitime, telle que Sa Majesté entendrait la circonscrire! »

Muni des instructions qu'on vient de voir, Mallet partit et arriva le 12 juin à Francfort [5] : nous l'y retrouverons.

Les négociations mystérieuses au dehors n'empêchaient pas la cour d'assurer de son mieux ses positions au dedans. Aussitôt après le renvoi du ministère girondin, dont il ne resta que Lacoste et Duranthon, le roi avait nommé Chambonas aux affaires étrangères, Terrier-Monteuil à l'intérieur, Lajard à la guerre, et Beaulieu aux finances. C'était un ministère feuillant. Et son principal moyen d'action, quel fut-il? La corruption. Le 18 juin, presque à la veille du drame émouvant que nous allons raconter, Chambonas écrivait au roi :

« Sire, je rends compte à Votre Majesté que

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 221.
[2] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, tome I, chap. xii, p. 281.
[3] *Ibid.*, p. 284-285.

[4] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, tome I, chap. xii, p. 283-287.
[5] *Ibid.*, p. 292.

mes agents viennent de se mettre en mouvement. Je viens de convertir un méchant. Ce soir, on fera une proposition à Santerre. J'ai donné ordre qu'on m'éveillât pendant la nuit pour m'apprendre le succès. Tous les intérêts respectifs sont ménagés. *On me répond actuellement du secrétaire des Cordeliers.* Tous ces gens-là sont à vendre, et, certes, il n'y en a pas un à louer [1]. »

La corruption, tel était aussi le grand moyen de gouvernement proposé alors par Bertrand de Moleville, comme il ne rougit pas de s'en vanter dans ses Mémoires :

« Mon plan consistait à faire occuper tous les jours les premiers rangs des deux tribunes à l'Assemblée par deux cent soixante-deux personnes affidées, dont la solde était fixée, savoir :

« 1° Pour un chef, qui était seul dans le secret.	50 liv. par jour.
« 2° Pour un sous-chef choisi par le premier	25
« 3° Pour dix adjudants choisis par les chefs et sous-chefs, ne se connaissant pas entre eux, chargés de recruter chacun vingt-cinq hommes et de les conduire tous les jours à l'Assemblée, dix livres chacun . .	100
« 4° Pour deux cent cinquante hommes payés chacun à cinquante sols par jour, total.	625
	800 livres [2]. »

C'était donc une somme de huit cents livres par jour que Bertrand de Moleville voulait qu'on dépensât, de son propre aveu, pour acheter, selon le besoin du jour, des applaudissements ou des huées !

Le roi avait d'abord répugné à cette mesure, non pas à cause de ce qu'elle avait d'immoral, mais simplement parce qu'il « lui en avait coûté, disait-il, près de trois millions pour avoir les tribunes pendant la première Assemblée, et qu'elles avaient été constamment contre lui [3]. » Cependant, pressé par Bertrand de Moleville, il permit un essai, dont le succès fut si étrange et si scandaleux, qu'il éveilla des soupçons. Averti un jour que les tribunes venaient de manifester bruyamment des opinions qu'on savait antipopulaires, Pétion envoya dans les faubourgs des émissaires qui se mirent à questionner les ouvriers..., et la cour craignit que la mèche ne fût bien vite éventée. De là ce que Bertrand de Moleville ajoute :

« Le lendemain, lorsque je parus au lever, Leurs Majestés et madame Élisabeth m'adressèrent le regard le plus gracieux et le plus satisfait. Au retour de la messe, le roi, rentrant dans sa chambre, et passant auprès de moi, me dit, sans se retourner, et assez bas pour n'être entendu que de moi : « Fort bien; mais trop vite... Je vous écrirai. » En effet, dans la lettre que le roi me renvoya le même jour avec sa réponse, il me marqua que l'épreuve avait réussi au delà de ses espérances, mais qu'il y aurait du danger, surtout pour moi, à la prolonger; qu'il fallait réserver ce moyen pour le besoin, et qu'il m'avertirait quand il en serait temps [4].

Lorsqu'on gouverne de la sorte, la nécessité d'armoires de fer qui gardent bien ce qu'on leur confie s'explique de reste !

CHAPITRE XII.

LE PEUPLE AUX TUILERIES [5].

Lettre menaçante de la Fayette à l'Assemblée. — Complot tramé chez madame Roland. — Robespierre ne veut pas d'une insurrection partielle; pourquoi; il envoie Chabot dans les faubourgs. — Les exhortations de Chabot combattues par les menées des amis de Brissot, Boisguyon et Girey-Dupré. — Les grands agitateurs s'abstiennent — Meneurs subalternes à l'œuvre. — Correspondance entre Pétion et le Directoire. — Incertitude de Pétion. — Idée que lui suggère Saint-Prix et qu'il adopte. —Nuit du 19 au 20 juin. — Caricature qui représente Louis XVI et le duc d'Orléans jouant au piquet. - Ébranlement des faubourgs. — Procession pacifique. — L'officier municipal Mouchet. — Mouchet dans la chambre à coucher de Louis XVI.— Conduite remarquable des Girondins. — Le peuple dans l'Assemblée; véritable physionomie de l'événement. — Le peuple sur la place du Carrousel, ne sachant que faire. — L'ex-ministre Clavière fait circuler le mot d'ordre de la Gironde : *Rappel des bons ministres.* — Arrivée de Santerre sur le Carrousel. — Invasion du château. — Louis XVI et le peuple face à face. — Attitude du peuple. — Attitude du roi. — La vérité sur le fait du roi coiffé d'un bonnet rouge — Il cède tout sur la forme, rien sur le fond. — *Je suis bien ici, je veux y rester.* — Manuel et Dumouriez dans le jardin des Tuileries. — Vergniaud et Isnard accourent auprès de Louis XVI. — Le verre de vin offert à Louis XVI, acte de dévouement affectueux. — Pétion harangue le peuple. — Il s'écoule. — La multitude défile devant la reine. —La vérité sur cette scène. — Le 20 juin, acte de badaudisme de la part des Parisiens; faute commise par la Gironde; journée des dupes.

Pendant que la cour descendait à ces obscures manœuvres, la Fayette, dans son camp, songeait à sauver par quelque coup hardi ce trône qu'il avait tant contribué lui-même à ébranler. Ne justifiant que trop bien les craintes prévoyantes si souvent exprimées par Robespierre, il n'avait pas attendu le renvoi des ministres girondins pour parler à la façon de Cromwell. Lorsque Roland était encore au ministère, une correspondance ouverte entre ce dernier et le

[1] Papiers trouvés dans l'armoire de fer. — *Recueil des pièces justificatives*, n° 8, p. 37.
[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, tome II, chap. XXIII, p. 58
[3] *Ibid.*, p. 53.
[4] *Ibid.*, p. 62 et 63.

[5] Comme nous allons présenter sous un jour tout à fait nouveau la fameuse journée du 20 juin, il importe que nous fassions remarquer au lecteur que, laissant de côté et les *Mémoires du temps*, écrits sous l'empire des passions de parti, par des hommes qui n'avaient pas été *témoins* de l'événement, et tant d'histoires dont les auteurs, se copiant les uns les autres,

général, par suite de quelques propos d'officiers, avait dévoilé d'étranges périls. A une lettre de Roland, estme et ferme, la Fayette avait fait une réponse que terminaient ces mots impérieux, menaçants : « Je compte sur mon armée autant qu'elle compte sur moi. Notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect de la loi, la haine des factions et *le mépris de leurs chefs* [1]. »

Le 18 juin, c'est-à-dire le jour même où Louis XVI acceptait la démission de Dumouriez, et annonçait à l'Assemblée la création d'un nouveau ministère, on remit au président une lettre que la Fayette, du milieu de ses soldats, adressait aux représentants du peuple. Or, les premières lignes, à défaut d'autre preuve, suffisaient pour démontrer que le renvoi, non-seulement des Girondins, mais de Dumouriez, était le résultat d'une intrigue secrète, ourdie entre les Feuillants qui fréquentaient la cour, Louis XVI et la Fayette.

« J'apprends, écrivait le général, qu'un ministère que *ma correspondance accusait depuis longtemps* a succombé sous ses propres intrigues; car, *sans doute*, ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir que le moins excusable, le plus noté de ces ministres (Dumouriez) aura cimenté, dans le conseil du roi, son *équivoque et scandaleuse existence* [2]. »

La Fayette savait donc avant le 16 juin, date de sa lettre, que Dumouriez menaçait de donner sa démission, et qu'elle serait acceptée [3].

Après cet exorde, le signataire en venait à des conseils qui ressemblaient à des ordres : « Des ennemis intérieurs nous fatiguent de leur insolente malveillance : *vous devez*, messieurs, les réprimer. — Ce n'est pas sans doute *au milieu de ma brave armée* que les sentiments timides sont permis. — Toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve *ici*. — *Ici* on ne connait ni les calomnies ni les factions. — *Il faut* que le roi soit révéré. — *Il faut* que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, etc... etc... [4] »

C'était parler en maître, et l'assemblée eût dû se sentir blessée jusqu'au fond du cœur. Pourtant, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. L'impression fut même décrétée à une très-grande majorité [5]. C'est qu'au fond l'Assemblée était feuillantine... ; mais les Girondins exerçaient sur elle une puissance de fascination, et l'opinion publique l'entraînait.

En cette occasion, ce fut Vergniaud qui, le premier, quoique timidement, essaya de changer la disposition d'esprit de ses collègues. Tout en reconnaissant que « la Constitution était chère à la Fayette, » et que « jusqu'alors il avait défendu la liberté avec succès, » il parut surpris que directement un soldat s'adressât à l'Assemblée pour lui donner des avis : « Que sont les conseils d'un général d'armée, si ce ne sont des lois [6] ? » Grande agitation. Guadet assure que la Fayette n'a pu connaître le 16 la démission de Dumouriez, qui n'a eu lieu que le 18, et il part de là pour révoquer en doute l'authenticité de la lettre. A ces mots, Mathieu Dumas se lève brusquement : « Cette signature est bien celle du général; je la connais. » Sans se déconcerter, Guadet reprend : « Il est impossible que M. de la Fayette soit l'auteur de la lettre qui vient de vous être lue; M. de la Fayette sait que lorsque Cromwell... » Nouvelle interruption de Mathieu Dumas. Le tumulte devient général. « Je disais, continue Guadet, que lorsque Cromwell tenait un pareil langage, la liberté était perdue en Angleterre. » Chacun comprit ce que cela voulait dire. Au lieu de l'envoi aux départements, que les Feuillants demandaient avec passion, Carnot le jeune proposait le renvoi à un comité : c'est ce qui fut décrété, les opinions flottantes ou craintives ayant, cette fois encore, subi l'ascendant de la Gironde [7].

Terrible fut l'explosion au dehors. Du haut de la tribune des Jacobins, Collot d'Herbois, Chabot, Réal, Robert, Bazire, tonnèrent contre la lettre du nouveau dictateur; Fabre d'Églantine et Danton firent adopter la motion d'inviter par affiche toutes les sections à s'assembler; Condorcet et Fauchet s'indignèrent bien haut; Brissot,

n'ont fait que servir d'échos aux mêmes erreurs, nous avons basé notre récit sur l'enquête même à laquelle le 20 juin donna lieu, enquête que le BRITISH MUSEUM a mise sous nos yeux — nº 6* de la *Bibliothèque historique de la Révolution* — et qui offre le plus imposant, le plus irrécusable ensemble de documents officiels et authentiques : déclarations de témoins oculaires, dénonciations signées, rapports, procès-verbaux, le tout imprimé, dans ce temps-là, par ordre du conseil général et publié sous le sceau de l'autorité publique.

C'est sur ces pièces que, longtemps après l'événement, Rœderer composa le récit publié en 1832 sous le titre de *Chronique de cinquante jours*. Mais il n'est pas exact, comme le prétendent les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 119, que ce travail, qu'ils se bornent à reproduire, soit une analyse fidèle des matériaux réunis contre les fauteurs du 20 juin par le département de Paris. En comparant l'œuvre de Rœderer avec les documents qui lui ont servi, nous avons noté, tout d'abord, plusieurs omissions graves, plusieurs erreurs; et même il se trouve qu'en ce qui touche la conduite personnelle de l'auteur, au 20 juin, le récit publié par lui en 1832 n'est pas strictement conforme au *Rapport* qu'il eut à publier, comme magistrat, en 1792. Or, comme nous avions à notre disposition les mêmes matériaux qu'il avait employés, nous avons refait son travail, en rectifiant ses inexactitudes et en réparant ses omissions.

Par le récit qu'il va lire, lequel s'appuie sur des données incontestables, dont les indications mises par nous au bas de chaque page rendent d'ailleurs la vérification très-facile, le lecteur verra dans quelles étranges, dans quelles déplorables altérations de la vérité sont exposés à tomber les historiens qui, au lieu de remonter aux sources premières, quand elles existent, se bornent à copier leurs prédécesseurs, en masquant ce plagiat fait au hasard, soit par des artifices de style, soit par des ornements tirés de leur seule imagination.

[1] Voy. la correspondance du ministre de l'intérieur Roland avec le général la Fayette, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 102-112.

[2] Voy. le texte de cette lettre, reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 69-73.

[3] Ainsi, M. Michelet se trompe, quand, d'une manière si absolue, il dit, liv. VI, chap. VIII, de son *Histoire de la Révolution*, à la page 462 : « Il n'y a pas un mot dans la lettre de la Fayette qui indique qu'il connût la démission de Dumouriez.

[4] *Ubi supra.*

[5] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 74.

[6] *Ibid.*, p. 73.

[7] Voyez le compte rendu de cette séance, t. II, p. 206, 207 et 208 des *Souvenirs* de Mathieu Dumas, qui était présent.

qui avait toujours jusque-là gardé quelques ménagements pour la Fayette, donna le plus grand éclat à leur rupture [1]; et Robespierre dressa contre le général un acte d'accusation qui aboutissait à ce résumé formidable : « Il n'y a pour l'Assemblée nationale que deux alternatives : il faut, ou qu'elle déploie contre la Fayette une énergie digne de cet attentat, ou qu'elle descende au dernier degré de l'avilissement [2]. »

Le 19 juin, sur la motion de Condorcet, l'Assemblée venait de rendre un décret portant « que tous les titres généalogiques placés dans un dépôt public seraient brûlés [3], » lorsque Louis XVI lui fit annoncer qu'il opposait son veto aux décrets des 24 mai et 8 juin. Dans une lettre particulière au roi, la Fayette lui avait écrit : « Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée [4]. » Et le roi persistait. A cette nouvelle, un silence singulier régna dans la salle, silence de satisfaction de la part des Feuillants, de fureur concentrée de la part des Girondins. Puis l'Assemblée passa froidement à l'ordre du jour. Ce fut alors que Rouyer ayant appelé l'attention de la France sur la faiblesse des armées que la royauté opposait à l'ennemi, cette exclamation ironique se fit entendre : *Eh! si le roi trouve qu'il y a assez de soldats* [5] *!*

On était à la veille du 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, et depuis plusieurs jours déjà l'idée se trouvait répandue parmi le peuple de célébrer cet anniversaire fameux par la plantation, sur la terrasse même des Feuillants, d'un arbre de la Liberté.

Mais à cette inspiration toute populaire s'étaient associés des calculs de parti. Rejetés du haut du pouvoir dans la Révolution, les Girondins voulaient que Paris les relevât ou les vengeât. Un mouvement des faubourgs, alors même qu'il n'eût pas couronné leur ambition, attestait leur puissance et consolait leur orgueil. Sergent, alors administrateur de la police, apprit par des rapports fidèles qu'un complot se tramait chez madame Roland. Les moteurs principaux qu'on lui indiqua étaient Roland, Clavière, Gensonné, Guadet, Brissot. D'autres, moins en vue, se chargèrent du rôle d'excitateurs. Le mot d'ordre était *Rappel des bons ministres* [6].

Robespierre fut averti, et ses craintes s'éveillèrent. Que le trône périt emporté dans un orage, il attendait ce moment avec un calme terrible ; et à cause de cela même, il ne voulait pas qu'on risquât de tout compromettre, en tout précipitant. Une agitation ayant pour mot d'ordre le rappel au pouvoir de ceux qui la fomentaient, lui paraissait plus propre à conduire au succès d'une intrigue qu'à la vengeance ou à la victoire d'un principe. Dans sa défiance, certainement excessive, injuste même, à l'égard des Girondins, quoique expliquée par l'injustice contraire de leurs attaques, il tremblait que le peuple ne fût pris pour jouet, comme il arrive trop souvent, par quelques ambitieux, et que les faubourgs, poussés en avant, n'épuisassent dans une démonstration vaine, ou à la poursuite d'un but trompeur, une énergie bonne à réserver pour un coup décisif [7]. Déjà, le 13 juin, il avait invité le club des Jacobins à se tenir en garde contre « les insurrections partielles qui ne font qu'énerver la chose publique [8]. » Telle était aussi l'opinion des Jacobins les plus énergiques, celle du trio cordelier, composé de Merlin de Thionville, Bazire et Chabot, celle de Chabot surtout. Girey-Dupré et Boisguyon, amis de Brissot, sachant combien contagieuse était la turbulence de l'ex-capucin, mirent tout en œuvre pour le gagner à leurs vues, mais ce fut inutilement. Plus docile à l'impulsion de Robespierre, il alla au faubourg Saint-Antoine, avec quelques amis, conjurer le peuple de se borner à une simple pétition, d'attendre l'arrivée des Marseillais, et de ne se lever, quand le moment serait venu, que pour renverser le trône [9].

Or, rien n'était mûr encore, et les grands agitateurs le sentaient si bien, qu'aucun d'eux ne parut, cette fois, sur la scène. Plus paresseusement que jamais, Camille Desmoulins s'oublia auprès de Lucile. Danton avait, il est vrai, déclaré aux Jacobins qu'il s'engageait à porter la terreur dans une cour perverse, mais en expliquant que le moyen pour cela était de lever un impôt sur les riches et de renvoyer Marie-Antoinette en Autriche [10], ce qui n'avait aucun trait au mouvement projeté, dans lequel en effet nul ne rencontra sa personne, nul n'entendit sa voix, nul n'aperçut sa trace. Marat, Marat lui-même, cet infatigable apôtre des révoltes armées, ne remplit la journée du 20 juin que de son absence et de son silence.

Quels furent donc les excitateurs dont la passion s'alluma au souffle de la Gironde, et qui à leur tour agitèrent les faubourgs? Ce furent des meneurs subalternes plus emportés qu'intelligents : le bossu Buirette-Verrières, qui avait encore sur ses mains le sang versé aux 5 et 6 octobre ; Legendre, qui cherchait un emploi à sa violence ; Fournier l'Américain, qui apportait dans le meurtre les fureurs de l'amour ; l'élégant Polonais Lazouski, Gunor, un des vainqueurs de la Bastille ; Rotondo ; le sapeur Nicolas ; le futur général Rossignol, alors orfèvre, et enfin Santerre, que les faubourgs aimaient, parce que c'était un Hercule bonhomme, un richard sans morgue, un patriote exalté mais point méchant, et, pour tout dire, un brasseur qui, de

[1] Voyez *le Patriote français*, nº 1044.
[2] *Défenseur de la Constitution*, nº 6.
[3] *Le Patriote français*, nº 1045.
[4] Voyez cette lettre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 100 et 101.
[5] Séance du 19 juin 1792.
[6] *Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédents*, par Sergent-Marceau, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.
[7] Déposition de Chabot devant le tribunal révolutionnaire, séance du 5 brumaire. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 40.
[8] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nº 213.
[9] Déposition de Chabot, *ubi supra*.
[10] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nº 215.

très-bonne grâce, laissait le pauvre peuple boire sans payer. Chez ce dernier, et, quelquefois, dans la salle du comité de la section des Enfants-Trouvés, se tinrent les conciliabules nocturnes[1] où se prépara la bruyante et stérile aventure du 20 juin.

Si ce fut une conspiration, il faut convenir qu'il n'y en eut jamais de plus étrange; car, dès le 16, les meneurs allèrent tout simplement demander au conseil général de la commune l'autorisation de faire la démarche projetée, laquelle devait consister, pour le peuple, à s'armer, à se mettre processionnellement en marche, à planter sur la terrasse des Feuillants un arbre de la Liberté, et à présenter à l'Assemblée nationale une pétition pour la sanction des décrets[2].

Le conseil général ne pouvait ignorer que la loi proscrivait les rassemblements armés, à moins qu'ils ne fissent partie de la force légalement requise. Il passa donc à l'ordre du jour, et ordonna que son arrêté serait d'abord envoyé au directoire du département, puis communiqué au corps municipal[3]. Sur quoi, deux des meneurs, Alexandre et Santerre, dirent d'un ton résolu : ***Rien n'empêchera les citoyens de toutes armes de marcher***[4].

Pétion était très-incertain. Comme homme de parti, il inclinait à favoriser le mouvement. Comme maire, il avait à faire respecter la loi. Il passa la journée du 17 dans cette incertitude, et ce fut le 18 seulement qu'il adressa au directoire l'arrêté pris deux jours auparavant par le conseil général de la commune[5].

Le lendemain, il était mandé au sein du directoire, et là, en sa présence, on décidait que la municipalité et le commandant supérieur de la garde nationale prendraient les mesures nécessaires pour contenir ou réprimer les perturbateurs du repos public[6].

Situation tragique ! Si la menace de Santerre et d'Alexandre se vérifiait, si Paris se levait portant sa pétition au bout d'une pique, que ferait Pétion ? Risquerait-il de noyer sa popularité dans le sang ? Déjà les fantômes livides du Champ de Mars se dressaient devant lui... Vivement ému, il envoya une ordonnance de cavalerie chercher l'acteur Saint-Prix, commandant du bataillon du Val-de-Grâce, et ardent royaliste. Interrogé sur les dispositions de sa section, Saint-Prix répondit : « J'aurais pu, M. le maire, vous en rendre compte il y a six semaines; mais depuis il s'est formé à la porte Saint-Marcel un club qui fait fermenter toutes les têtes.... [7] » Pétion garda le silence, perdu qu'il était dans ses pensées; et ce fut alors que Saint Prix lui conseilla de faire servir la garde nationale elle-même de cadre aux pétitionnaires armés, de façon à donner au mouvement, si on ne le pouvait empêcher, une apparence légale[8].

Cette idée frappa Pétion ; elle servait ses vues d'homme de parti, tout en couvrant sa responsabilité comme magistrat : à minuit, il écrivit dans ce sens à Rœderer, procureur général syndic du département ; et celui-ci, approuvant la proposition sans toutefois l'adopter, convoqua sur-le-champ le directoire pour la lui soumettre. Le résultat fut qu'on ne devait pas *composer avec la loi*. Nouvelle lettre de Pétion, très-vive, très-pressante. Le directoire déclara sèchement qu'il persistait[9].

C'en est fait : on n'est plus séparé que par une nuit de l'événement prévu. Que porte-t-il dans ses flancs ? Les sections sont rassemblées, elles veillent. Ceux qui les président échangent entre eux des lettres passionnées touchant la *cérémonie* du lendemain[10]. Aux Quinze-Vingts, Chabot fait décider qu'on ira à l'Assemblée « sans armes, par une députation conforme à la loi. » Mais des émissaires de la Gironde parcourent les quartiers populeux et leur soufflent de plus audacieuses pensées[11]. La terreur est aux Tuileries. Depuis deux jours, le roi a déposé son testament chez trois notaires, et la famille royale a fait aux personnes attachées à son service les derniers dons de son souvenir[12]. Car on parle d'un régicide froidement médité, et l'on commente d'une manière sinistre certaine caricature qui, les jours précédents, a couvert les murs des quais... Elle représentait Louis XVI jouant au piquet avec le duc d'Orléans, portant la main à sa couronne pour la retenir, et disant : ***J'ai écarté les cœurs, il a pour lui les piques.... J'ai perdu la partie***[13].

Du reste, à l'hôtel de ville, immobilité complète, silence de mort. Seulement, Romainvilliers, commandant de la garde nationale, a envoyé prévenir les chefs de bataillon de se tenir prêts à marcher[14].

Le 20 juin de grand matin, Pétion écrivait aux commandants des divers postes d'obéir au directoire, et en même temps il chargeait plusieurs officiers municipaux d'aller dans les faubourgs demander respect pour la loi[15].

Déjà tout était en mouvement. De chaque

[1] Déclaration de la Reynie, volontaire du bataillon de l'île Saint-Louis, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 20 juin. — 6*, British Museum.

[2] Proclamation du roi concernant l'arrêté du département qui suspend provisoirement le maire et le procureur général de la commune. *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris. *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris. *Ibid.*

[7] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, le 20 juin 1792, avec les pièces à l'appui.

[8] *Ibid.*

[9] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris.

[10] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, nº 4 des pièces justificatives.

[11] Déposition de Chabot, *ubi supra*.

[12] *Lettre de Blanc-Gilli, député au département des Bouches-du-Rhône*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, nº 6*. — British Museum.

[13] *Histoire particulière des événements pendant les mois de juin, juillet, août et septembre*, par M. de la Varenne, p. 19 et 20. 1792.

[14] Rapport de Romainvilliers.

[15] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département.

maison sortaient, se hâtant vers les points de réunion convenus, hommes armés ou sans armes, en uniforme bleu ou en haillons, gardes, bourgeois, femmes, enfants. Un volontaire courait de rue en rue, tenant un papier à la main, et lisant : *Tous les citoyens de la section se rendront ou quartier général, armés des armes qu'ils voudront.* SAINT-PRIX. Mensonge d'insurgé ! L'ordre était libellé en ces termes : *Tous les citoyens de la section se rendront ou quartier général, pour être prêts à marcher ou premier signal.* SAINT-PRIX [1]. De sorte que les chefs royalistes ne pouvaient pas même trouver un homme qui consentît à lire leurs proclamations sans les altérer !

Au poste du Val-de-Grâce, autre circonstance caractéristique : ce fut la garde nationale elle-même qui fit signe aux gens à piques de s'emparer des canons ; et lorsque, la pâleur sur le front, la rage dans le cœur et l'épée au poing, Saint-Prix accourut pour les défendre, pas une voix sympathique n'applaudit à son courage, et, sauf deux officiers, tous ses camarades l'abandonnèrent [2].

L'entraînement était donc général, et toutefois la violence n'avait aucun empire sur les âmes. Joie, curiosité, bonne humeur, voilà ce qu'exprimaient les physionomies. On se faisait une fête de défiler devant l'Assemblée. Plusieurs avaient eu déjà cet honneur : pourquoi pas tous? Cela n'était pas juste. Et puis, on serait admis dans la demeure royale, peut-être ; on pourrait voir, et de près, le roi, la reine, leurs enfants, que beaucoup n'avaient jamais vus. Aussi, quelle impatience ! *On ne marchera donc pas?* disaient les uns ; et les autres de répliquer : *Et qui nous en empêcherait ?* La confiance était entière : *est-ce que Pétion n'était pas là* [3] ?

Ainsi pensait, ainsi parlait le peuple, au faubourg Saint-Antoine, quand les officiers municipaux se présentèrent pour le haranguer. Et comme ils furent touchés du cordial accueil qu'ils reçurent ! Tous ces hommes, jugés si farouches par la cour, répondaient à la *fois* qu'ils connaissaient la loi parfaitement ; qu'ils n'entendaient pas y manquer ; que leurs motifs étaient purs ; que tous faisaient bien, les officiers municipaux en remplissant leur devoir de magistrats, et eux en remplissant leur devoir de bons citoyens... Mais qu'on ne s'avisât pas de leur opposer des canons! Ils en avaient, eux aussi. Et ils les montraient d'un air résolu. Les envoyés de l'hôtel de ville résistèrent tant qu'ils purent; mais enfin les plus animés crièrent : *Allons! allons ! en voilà bien assez. En avant, M. le commandant !* L'ordre fut donné : tout le faubourg s'ébranla [4].

Cette marche n'avait rien du caractère sombre, épouvantable que tant d'écrivains se sont complu à lui attribuer. Ce n'étaient ni apostrophes insultantes, ni sarcasmes atroces, ni éclats de voix succédant à des intervalles de silence farouche ; on marchait paisiblement, gaiement [5]. Vous eussiez dit un fleuve immense grossi dans son cours par des milliers de rivières et de ruisseaux. La fraternité et l'égalité faisaient les honneurs de cette fête, où s'avançaient pêle-mêle et se donnant le bras, des gardes nationaux, des artisans, des invalides presque centenaires, la corporation des charbonniers, les forts de la halle, des mères suivies de leurs enfants [6]. Nulle bannière injurieuse ne flottait au vent ; nulle pique n'apparaissait surmontée d'allégories menaçantes : les emblèmes effrayants dont on a tant parlé ne se produisirent aux Tuileries et à l'Assemblée que plus tard : ils furent comme improvisés dans la scène de l'invasion et grâce à son tumulte [7]. Les inscriptions adoptées par le cortége étaient : *La nation et la loi — Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes se lèvent. — Nous ne voulons que l'union. — Avis à Louis XVI. — Peuple, garde nationale, nous ne faisons qu'un cri...*; et autres devises du même genre. Ceux-ci, il est vrai, étaient armés de piques ; ceux-là de bâtons ferrés, de haches, de marteaux, même de pelles et de couteaux emmanchés ; mais beaucoup étaient sans armes d'aucune espèce ; et quant aux citoyens qui, non moins inoffensifs, avaient trouvé plaisant de prendre une sorte d'allure guerrière, ils avaient si peu pour but « de multiplier l'horreur de la mort en la présentant sous mille formes cruelles et inusitées [8], » que partout on apercevait, se confondant avec le fer et l'acier, des épis de blé, des rameaux verts et des bouquets de fleurs [9]. Une joie franche animait ce tableau mouvant [10], gagnait jusqu'aux âmes rebelles ; et il ne faut pas s'étonner si Pétion, dans son rapport imprimé, put écrire : « Je restai jusqu'à deux heures et demie à la maison commune. Toutes les nouvelles étaient excellentes ; le spectacle était beau ; de la joie, de la gaieté ; les propriétés étaient respectées ; pas une plainte particulière. Je me rendis à la mairie, plein de calme et de sécurité [11]. »

Ce qui forme aujourd'hui la rue de Rivoli, depuis le château jusqu'à la rue Castiglione, formait alors la cour du Manége, bâtiment d'en-

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, nos 5, 6 et 7 des pièces justificatives.
[2] *Ibid.*
[3] Procès-verbal dressé par Mouchet, Guiard et Thomas, officiers municipaux ; — et déclaration de la Reynie.
[4] Procès-verbal ci-dessus.
[5] Rapport du procureur général syndic du département.
[6] Relation de la journée du 20 juin par Prudhomme. Voyez les *Revolutions de Paris*, no 154.
[7] C'est ce qu'a affirmé Sergent-Marceau, témoin oculaire, et ce qui résulte aussi du recit de Prudhomme. Voyez *Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédents*, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série, et les *Revolutions de Paris*, no 154.
[8] Ce sont les mots dont se sert M. de Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 479. Edition de Bruxelles, Wouters frères.
[9] *Revolutions de Paris*, no 154.
[10] *Ibid.*
[11] *Conduite tenue par M. le maire de Paris, à l'occasion des événements des 20 et 21 juin*, dans la *Biblioth. histor. de Revolution.* — 6e. — British Museum.

viron cent cinquante pieds de longueur que l'Assemblée constituante avait approprié à son usage, lorsqu'elle quitta Versailles, et qui s'étendait parallèlement à la terrasse des Feuillants. Arrivée à la hauteur des Tuileries, après avoir monté la rue Saint-Honoré, la foule aurait pu, pour pénétrer jusqu'à la salle de l'Assemblée, entrer dans la cour du Manége ; mais cette cour était longue, étroite : il parut dangereux de s'y engager. On préféra donc suivre la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur de la place Vendôme, et se présenter par la porte des Feuillants [1].

Mais dans ce moment même, l'admission des pétitionnaires était, au sein de l'Assemblée, l'objet d'un débat orageux. Rœderer était venu lui faire part des craintes du directoire, en appeler d'une tolérance anarchique à l'exécution stricte de la loi, et il avait terminé son discours par ces paroles fermes : « Nous demandons que rien ne diminue l'obligation où nous sommes de mourir pour le maintien de la tranquillité publique [2]. »

La conduite des Girondins en cette circonstance mérite d'être remarquée. Au fond, il ne leur échappait pas qu'ouvrir l'Assemblée à des bandes de visiteurs en armes, c'était mettre à la merci de toutes les séditions possibles la liberté de ses débats, l'indépendance de ses votes, la dignité de ses membres, la perdre enfin ; mais, par un aveuglement ordinaire aux partis, ils s'imaginaient qu'il serait toujours à temps d'arrêter, quand il leur deviendrait contraire, un élan qu'ils entendaient favoriser tant qu'il leur restait favorable. Ils ne prévoyaient pas le 31 mai !

Vergniaud n'hésita donc pas à opiner qu'il fallait permettre à la multitude de défiler devant l'Assemblée, s'appuyant sur l'exemple qu'en avaient donné l'Assemblée constituante d'abord, puis la Législative, lorsque, le 9 avril, elle avait admis la foule se pressant sur les pas des Suisses de Châteauvieux. Il reconnaissait d'ailleurs la gravité des circonstances, laissait percer l'appréhension, vague encore et cependant importune, que lui causaient les futurs périls..., et proposait qu'une députation de soixante membres se rendît chez le roi jusqu'à ce que l'attroupement fut dissipé [3]. Dumolard appuya cette dernière partie de la motion de Vergniaud, mais en repoussant celle de l'admission des gens armés. Ramond était à la tribune et s'attachait à réfuter Vergniaud, quand tout à coup on remet au président un billet du commandant de la garde... Huit mille hommes armés insistaient pour être admis ! « Puisqu'ils ont huit mille, s'écrie Calvet d'une voix ironique et amère, puisqu'ils sont huit mille et que nous sommes seulement sept cent quarante-cinq, je propose que nous levions la séance. » Calvet est rappelé à l'ordre. Ramond reprend : « Si huit mille hommes attendent à votre barre votre décision, vingt-cinq millions d'hommes ne l'attendent pas moins. Je continue... » Mais pressé par l'impatience des auditeurs, il finit en demandant qu'au moins les pétitionnaires déposent leurs armes à la porte. Guadet s'y oppose et rappelle les précédents. « Allons, s'écrie Mathieu Dumas, voici l'heure suprême où il faut faire son devoir ! » A peine ces mots sont-ils prononcés, que l'irruption des pétitionnaires, qui paraissent à la barre, et les applaudissements enthousiastes des tribunes, jettent l'Assemblée dans la plus grande confusion. Debout et irrités, les membres du côté droit protestent, ils invoquent l'inviolabilité du sanctuaire de la loi : « L'Assemblée n'a pas encore prononcé. Retirez-vous ! Retirez-vous ! » Et, respectueuse jusque dans les emportements de son patriotisme, la députation se retire [4]. Alors seulement, son admission fut mise aux voix et décrétée.

Elle rentre, et Huguenin, son orateur, lit une pétition pleine de colère, pleine de menaces, et qui, à cause de cela même, répondait fort peu aux dispositions de la foule :

« ... Au nom de la nation, qui a les yeux fixés sur cette ville, nous venons vous assurer que le peuple est debout... La trame est découverte, l'heure est arrivée ; le sang coulera, ou l'arbre de la Liberté que nous venons planter fleurira en paix... Le pouvoir exécutif n'est point d'accord avec vous, témoin le renvoi des ministres patriotes... Les ennemis de la patrie s'imagineraient-ils que les hommes du 14 juillet sont endormis? Leur réveil est terrible... Nous nous plaignons, messieurs, de l'inaction de nos armées ; nous demandons que vous en pénétriez la cause. Si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti !... Le peuple est là, il attend dans le silence une réponse digne de sa souveraineté... Législateurs, nous demandons la permanence de nos armes jusqu'à ce que la Constitution soit exécutée... [5] »

François de Nantes présidait. Il répondit, avec un courage qui n'excluait pas l'habileté, que les trames des conspirateurs seraient déjouées, mais qu'aux lois seules il appartenait de venger le peuple.

Les pétitionnaires ayant ensuite traversé la salle au milieu des applaudissements du côté gauche et des tribunes, l'Assemblée décréta que les citoyens des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine seraient admis [6].

Pendant ce temps, voici ce qui s'était passé au dehors.

L'avant-garde de l'armée populaire s'étant trouvée arrêtée au seuil de l'Assemblée, dont la porte n'avait laissé passer que les commissaires, une foule ardente s'était jetée dans le passage qui conduisait à la terrasse des Feuillants ; mais

[1] Nous empruntons ces détails topographiques à la *Chronique de cinquante jours*, par Rœderer.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 128.
[3] Voyez *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 110, et l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 130.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 136.
[5] Cette pétition se trouve *in extenso* dans les *Révolutions de Paris*, n° 154.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 140.

aussitôt des ordres partis du château avaient fait fermer la grille du jardin. Alors, renonçant à planter sur la terrasse l'arbre de la Liberté, ceux qui l'escortaient se détournèrent dans le potager des Capucins, à quelques pas de là, et ce fut, faute de mieux, à cette terre classique des préjugés anciens qu'ils confièrent l'emblème de la foi nouvelle.

Mais, le long de la rue Saint-Honoré, la multitude arrivait de plus en plus dense; elle arrivait comme la mer, les vagues poussant les vagues; et elle s'amoncelait dans le passage sans issue, et elle y écumait. A la fin, l'engorgement devenant effroyable, la pression meurtrière, des clameurs s'élèvent, et la grille tremble sous des coups redoublés; trois officiers municipaux, Mouchet, Boucher Saint-Sauveur et Boucher-René, accourent; ils essayent de calmer le peuple, mais on leur répond par ce cri: *Nous étouffons!* En ce moment, au lieu d'ouvrir la grille, un officier nommé Tassin, qui se trouvait dans l'intérieur du jardin, fait avancer des canons. Le sang allait donc couler à flots, si les officiers municipaux, saisis d'effroi, ne se fussent entremis. Revêtus de leurs écharpes, ils arrêtent les canons, et se rendent en toute hâte au château pour parler à Louis XVI [1].

Le roi était dans sa chambre à coucher, entouré de personnes toutes vêtues de noir [2], parmi lesquelles Terrier-Monteil, ministre de l'intérieur. A peine introduits, les trois officiers municipaux se plaignirent de ce que la porte donnant sur la terrasse des Feuillants eût été fermée. Mouchet dit que le rassemblement marchait sous l'égide de la loi; qu'il se composait de citoyens paisibles conduits par le désir de célébrer l'anniversaire du Jeu de Paume; que ces citoyens étaient armés des mêmes armes et portaient les mêmes habits qu'à une époque glorieuse; que l'aspect des canons pointés contre eux leur avait causé une indignation profonde, parce qu'ils ne méritaient pas d'être soupçonnés. Le roi répondit: « Vous devez faire exécuter la loi. Entendez-vous avec le commandant de la garde. Si vous le jugez nécessaire, faites ouvrir la porte de la terrasse des Feuillants, et que les citoyens, défilant le long de cette terrasse, sortent par la cour des écuries [3]. »

Cet ordre avait déjà cessé d'être nécessaire; car l'Assemblée venait de décider l'admission de la foule, comme il a été raconté plus haut, et c'était par la porte de la salle des délibérations, toute grande ouverte, qu'elle s'écoulait maintenant.

Spectacle inouï! On vit entrer pêle-mêle des musiciens, des gens à piques, forts de la halle et charbonniers, des gardes, des mendiants, de curieuses jeunes filles, de pauvres mères traînant par la main leurs enfants demi-nus, et dont le visage pâle souriait. C'était une revue de cette civilisation pleine de navrants contrastes, fille de l'ignorance mariée au crime. La misère était là, mais comme en vacances. Les fusils, les lances, les épées brillaient, mais à travers des branches d'olivier. Quelques femmes portaient un sabre nu..., et dansaient. D'autres chantaient le *Ça ira*, hymne sauvage adressé à la plus clémente des déesses, l'Espérance. O désordre! ô bouffonnerie poignante de certaines joies populaires! de quelle accusation profonde vous poursuivez les maîtres de la terre! Il est trop vrai que des culottes déchirées, mises au bout d'un bâton, furent saluées par quelques cris, et qu'on vit entrer au bout d'une pique un cœur de veau avec cette inscription: *Cœur d'aristocrate*. Mais le dégoût général fit aussitôt disparaître le hideux emblème; et, quant aux potences avec la figure de la reine suspendue, quant aux guillotines promenées en grande pompe, ce sont des calomnies que réfute assez l'ensemble des documents officiels réunis dans l'enquête qui fut ouverte sur le 20 juin [4]. Au reste, on peut juger du sentiment qui prévalait dans cette masse confuse par ces mots que Santerre, son principal meneur, adressa au président de l'Assemblée, en lui tendant un drapeau: « Les citoyens du faubourg Saint-Antoine sont venus vous offrir leur vie pour la défense de vos décrets. Ils vous prient d'agréer ce drapeau pour les marques d'amitié que vous avez bien voulu nous donner [5]. »

En sortant de l'Assemblée, le peuple entra dans le jardin des Tuileries; il se mit à défiler le long de la terrasse, pour aller sortir par la porte qui donne sur le pont Royal. Dix bataillons de gardes nationaux avaient été placés devant le palais, où ils formaient un front de bandière. Mais les dispositions de la foule semblaient rendre ce déploiement de forces bien inutile. L'officier municipal Mouchet, homme de mine chétive, et si petit, que son écharpe traînait dans la boue [6], n'eut qu'un mot à dire pour faire ôter les baïonnettes [7]; et, traversant paisiblement le jardin, le peuple alla se présenter aux guichets du Carrousel, que gardaient les fusiliers du Petit-Saint-Antoine, mais qu'il franchit malgré leur résistance, grâce à l'intervention de quelques officiers municipaux, de Mouchet surtout, un des plus singuliers héros de cette journée [8].

On occupait le Carrousel: fallait-il que chacun regagnât ses foyers... sans avoir vu le roi? Ils étaient tous là regardant le château, désirant

[1] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur. — Procès-verbal dressé par Boucher-René.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport de Terrier, ministre de l'intérieur. — Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur. — Procès-verbal dressé par Boucher-René.

[4] Le fait est que, parmi les procès-verbaux, rapports, déclarations de témoins oculaires, que nous avons sous les yeux, il n'y a trace de ces guillotines dont parle si complaisamment l'auteur anonyme de la relation insérée dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 186.

[5] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 142.

[6] Déclaration de Cuvillier, Chauvreau, Corpa et Geoffroy.

[7] Voyez son rapport.

[8] Sur tous ces mouvements, voyez la déclaration de Turot, celle des fusiliers, les procès-verbaux des officiers municipaux Hüe et Patris.

d'y entrer, ne l'osant [1]. Les émissaires de la Gironde avaient beau parcourir les groupes; l'ex-ministre Clavière avait beau se mêler à la foule et l'exciter à pénétrer aux Tuileries pour demander le rappel des ministres patriotes [2], l'hésitation était manifeste, elle était générale. Même les plus emportés sentaient peser sur eux la modération de ce peuple qui s'en allait disant : *Nous ne voulons pas de mal au roi* [3]. Pour soulever ce lac tranquille, il eût fallu un souffle puissant, celui de Santerre, par exemple. Il parut, accompagné de deux hommes ardents, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre; et voyant la foule arrêtée : « Eh bien! que faites-vous là? Il faut entrer au château. Vous n'êtes pas descendus pour autre chose... Si on refuse d'ouvrir la porte, il n'y a qu'à la briser à coups de canon [4]. » Les canonniers du Val-de-Grâce se trouvaient précisément sur la place, et comme Saint-Prix leur ordonnait de reprendre la route du quartier : « Non, non, s'écria le lieutenant, le Carrousel est forcé, il faut que le château le soit. Il n'y a pas de commandant ici. Voilà la première fois que les canonniers du Val-de-Grâce marchent. Ce ne sont pas des J. F., et nous allons voir! » Puis, montrant du doigt le château : *A moi, canonniers; droit à l'ennemi!* Et les canons furent braqués contre la demeure royale [5].

Ce mouvement, que la foule interpréta mal d'abord, mais que l'infatigable Mouchet se hâta de lui expliquer, précipita le dénoûment. Tandis que Boucher-René, revêtu de son écharpe, intervient pour faire admettre dans les cours une députation de vingt personnes, la menace d'enfoncer la porte d'un coup de canon est entendue; ceux de l'intérieur, alarmés, crient qu'on va ouvrir; un canonnier lève la bascule qui assujettissait les deux battants; les meneurs s'élancent, entraînant, comme il arrive, les curieux, les incertains; la foule suit, et, en un instant, la cour des Tuileries regorge de monde [6].

Où étaient, pendant ce temps, les défenseurs du château? Les personnages noirs remarqués par Mouchet dans la chambre à coucher du roi se sont éclipsés; les gendarmes, postés sur le Carrousel, ont mis leurs chapeaux à la pointe de leurs sabres et crient : *Vive la nation!* Romainvilliers est dans la cour, mais l'âme troublée et comme frappé de stupeur. Au fougueux royaliste Carle, qui veut résister, il dit : « Faites ôter les baïonnettes, c'est l'avis de la municipalité. — Et si l'on me sommait de rendre mon épée, d'ôter ma culotte? » répond Carle, aussi surpris qu'indigné. Sur quoi, le commandant général balbutie, et disparaît [7].

D'Éprémesnil s'était rendu de bonne heure aux Tuileries, armé de pistolets et d'une épée. Renvoyé par Louis XVI, il dit aux frères Laizardières, qui l'accompagnaient et à d'Allonville : *Il périra, le malheureux prince, pour n'avoir pas eu le pouvoir, il y a quatre ans, de faire tomber ma tête* [8].

Voilà le peuple au bas de l'escalier du pavillon! qui l'arrêtera désormais? Quelques citoyens vont droit à Santerre, lui reprochent d'égarer la multitude. Lui, soit raillerie, soit prudence, il prononce, tourné vers les siens, ces paroles, singulières dans sa bouche : « Messieurs, dressez procès-verbal du refus que je fais de marcher à votre tête dans les appartements du roi [9]. » Saint-Huruge et Legendre, qui le comprennent, le poussent en avant, et, à leur suite, le peuple s'engouffre sous la voûte, se presse et s'entasse sur le grand escalier. Un canon était là. Quelques hommes robustes s'en emparent, le portent à bras jusque dans la salle des Cent-Suisses. Pourquoi? Ils ne le savaient guère eux-mêmes; car, Boucher-René accourant et blâmant cette violence, ils s'empressèrent de reconnaître qu'ils avaient tort, qu'il fallait bien vite descendre le canon; ce qu'ils firent aussitôt, au milieu d'une confusion inexprimable, en coupant à coups de hache le tambour de la porte qui faisait obstacle, et tandis que ceux d'en bas, s'imaginant qu'on les allait foudroyer, poussaient les plus inquiètes clameurs [10].

Du fond de sa chambre, entouré de sa femme, de sa sœur et de ses enfants, Louis XVI écoutait ce bruit inaccoutumé, effrayant, immense. Tout à coup, un homme, le chef de la 2e légion, frappe à la porte : « Ouvrez, ouvrez, de grâce! Je suis Acloeq. » A ce nom, à cette voix connue et amie, la porte s'ouvre, et Acloeq, s'élançant vers le roi, que d'un mouvement involontaire, passionné, il étreint dans ses bras, le conjure de se montrer. Louis XVI y consent; il passe dans la chambre du lit, où se réunissent autour de sa personne les trois ministres Beaulieu, Lajard et Terrier, quelques serviteurs fidèles, le vieux maréchal de Mouchy, et madame Élisabeth, qui n'a pas voulu se séparer un seul moment de son frère [11].

Déjà le peuple a traversé la salle des Suisses, il a pénétré dans la seconde pièce, il se heurte à la troisième, appelée l'Œil-de-Bœuf. Madame Élisabeth fond en larmes. Mouchy, l'épée à la main, se prépare à couvrir son maître de son

[1] Déclaration de la Reynie.
[2] *Notice historique sur les événements du* 10 août *et des* 20 et 21 *juin précédents*, par Sergent-Marceau, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.
[3] Rapport de Louis Marolle, adjudant dans la garde nationale.
[4] Déclaration de la Reynie.
[5] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce.
[6] Voy., en les rapprochant et les comparant, le procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur; — le procès-verbal dressé par Boucher-René; — la déclaration de la Reynie; — le rapport de Pierre Moiteaux et de Jean Forêt; — la déclaration de Bros, suisse de la porte royale du château des Tuileries.
[7] *Mémoires secrets de d'Allonville*, t. II, ch. XVIII, p. 312. Bruxelles.
[8] Rapport de Carle, premier lieutenant-colonel de la 30e légion.
[9] Déclaration de la Reynie
[10] Procès-verbal dressé par Boucher-René. — Procès-verbal dressé par Mouchet.
[11] Rapport d'Acloeq.

corps. Au dehors les clameurs diverses qui se croisaient dans l'air, le fracas des portes violemment ébranlées, le retentissement de tant de milliers de pas sur le parquet, le froissement des armes, semblaient annoncer d'effroyables périls. En cette circonstance, le courage que déploya Louis XVI fut admirable. Quelques grenadiers de service chez la reine étant survenus, et un d'eux lui disant : « Sire, n'ayez pas peur, » il répondit : *Je n'ai pas peur. Mettez la main sur mon cœur, il est pur* [1]. Saisissant alors la main du grenadier, il l'appuya avec force contre sa poitrine.

Au même instant, des coups de massue retentissent; on brisait les croisées, on enfonçait les portes. Acloeq raconte qu'il cria au suisse d'ouvrir; un autre témoin dit que ce fut le roi lui-même. Le suisse obéit, et, se présentant aux envahisseurs, Louis XVI d'un ton calme : *Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la Constitution* [2].

Toute grande foule mise en action se change bien vite en torrent; et par là s'expliquait la brutalité de l'irruption. Mais quel fut l'étonnement du roi, lorsque au lieu de cette horde féroce qu'il s'attendait à voir paraître, et qu'ont si complaisamment décrite tant d'historiens infidèles, il aperçut, soudainement arrêtés devant lui, des milliers de citoyens animés d'une curiosité, respectueuse d'abord, puis turbulente mais sans colère. La plupart des physionomies étaient riantes [2]; on eût compté les visages assombris par la haine. Lorsque après un court silence, des voix s'élevèrent pour demander le rappel des ministres patriotes et la sanction des décrets, ce fut avec l'accent d'un vœu, non d'une menace; jamais dispositions plus inoffensives ne se produisirent au sein d'un plus bizarre désordre. Un seul homme, au moment de l'invasion, fit mine de vouloir atteindre le roi [4]. Il était armé d'un long bâton que terminait une lame d'épée rouillée. Mais on l'écarta sans peine, et Louis XVI n'eut pas d'autre danger réel à courir de tout le jour. Selon le témoignage d'un officier municipal, royaliste décidé, la masse ne paraissait pas se douter que ce fût un délit de violer le domicile du représentant héréditaire de la nation [5] : palais du roi, palais du peuple. Suivant le témoignage d'un autre royaliste, député des Bouches-du-Rhône, les intentions, en général, étaient si peu hostiles, que plusieurs, par précaution, avaient démonté la platine de leurs fusils [6].

Toutefois, comme il était impossible de prévenir d'une manière certaine ce qui sortirait d'une telle confusion, accrue de minute en minute par les nouveaux arrivants, très-pressés de voir à leur tour la famille royale, Louis XVI s'était retiré dans l'embrasure d'une croisée, où, monté sur une banquette, il se montrait à tous. Madame Élisabeth se tenant près de lui, et quelques-uns la prenant pour Marie-Antoinette, objet de haines si profondes, elle dit ce mot sublime : « Laissez-leur croire que je suis la reine [7]! »

Quant au roi, retranché comme dans une forteresse inexpugnable, dans un respect apparent pour la Constitution, il ne cessait de répéter que la Constitution lui accordait le veto, et que le lui disputer, c'était enfreindre le pacte national; ce qui ne l'empêchait pas, d'ailleurs, d'agiter son chapeau en l'air, et de crier : *Vive la nation* [8]!

Ainsi, attentif à ne rien céder sur le fond des choses, il amusait la foule en paraissant se plier aux formes de son patriotisme, lorsque perçant jusqu'à lui : « Monsieur, lui dit Legendre, — à ce mot de *Monsieur*, Louis XVI fit un geste de surprise, — écoutez-nous, vous êtes fait pour nous écouter... Vous êtes un perfide; vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Mais prenez garde à vous! la mesure est comble. Le peuple est las de se voir votre jouet. » Et il lut une pétition menaçante. Louis XVI l'écouta sans s'émouvoir et répondit : *Je ferai ce que la Constitution m'ordonne de faire* [9].

Ici se place une circonstance qui a été horriblement défigurée par presque tous les historiens. Il n'est pas vrai qu'on força violemment Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge. Bertrand de Moleville, dont nous avons eu si souvent à relever les mensonges, rapporte une prétendue conversation dans laquelle Louis XVI se serait plaint à lui d'avoir subi l'affront de voir placer le bonnet sur ses cheveux : « Ma tête, aurait observé Louis XVI, était trop petite pour qu'elle pût y entrer [10]. » De son côté, dans des pages toutes noires de calomnies, mais qui ont fait foi pour l'Europe entière, Peltier, qui n'était pas là, se plaît à écrire : « Un factieux enfonça lui-même le bonnet rouge sur la tête de Louis XVI. Il l'enfonça lui-même avec une longue violence, en portant ses mains sur les deux tempes de son

[1] Et non pas, comme on l'a tant écrit et répété : *Mets la main sur mon cœur, et vois s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire.* Voyez la déclaration de Lachesnaye, témoin auriculaire.

— Autre erreur, très-répandue. Ce fut *avant* l'entrée de la foule, et non en sa présence, que le mot fut prononcé. C'est par l'altération de tous les détails de ce genre qu'on est parvenu à défigurer complètement le caractère du 20 juin.

[2] Voyez déclaration de Lachesnaye. — Rapport d'Acloeq. — Déclaration de Fontaine.

[3] Déclaration de Lachesnaye, officier supérieur de la garde nationale.

[4] Déclaration de Lecrosnier. — Les mots dont le témoin se sert sont : « Un homme *s'étant mis en posture* de foncer sur la personne du roi. »

[5] Procès-verbal dressé par J. J. Leroux.

[6] Lettre de Blanc-Gilli au département des Bouches-du-Rhône, p. 13.

Au reste, ce que nous disons ici des dispositions du peuple s'appuie sur une infinité de témoignages émanés d'hommes de tous les partis. Voyez la déclaration de Lachesnaye; — procès-verbal dressé par Sergent; — procès-verbal dressé par Iltée; — procès-verbal dressé par l'officier municipal Champion (ardent royaliste), etc., etc.

[7] *Mémoires de madame Campan*, tome II, chapitre XX, p. 212.

[8] Déclaration de Fontaine.

[9] Ce fait, rapporté dans les Mémoires contemporains, et consigné par Rœderer dans sa *Chronique de cinquante jours*, ne se trouve relaté, nous devons le dire, dans aucune des *dépositions* que nous avons sous les yeux, non plus que dans aucun *rapport* ou *procès-verbal*.

[10] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, tome II, chap. XXII, p. 45.

maître. Ainsi Marcel posa jadis le chaperon à Charles V [1]. »

Or, ce fut Mouchet qui fit passer à Louis XVI le bonnet rouge, et voici comment ce magistrat de la cité raconte le fait dans un procès-verbal authentique, imprimé par ordre du conseil général, publié le lendemain presque de l'événement, destiné à être mis sous les yeux du roi, et dont les assertions ne furent jamais démenties : « Pendant cet intervalle, un particulier portant au bout d'un long bâton un bonnet de la liberté, plusieurs personnes *penchèrent le bâton vers moi, et indiquaient par ce mouvement l'intention de l'offrir au roi*. Le roi présentant la main pour le recevoir, je pris le bonnet, le lui remis, et il le plaça aussitôt sur sa tête. De vifs applaudissements ont éclaté ; et les cris de *Vive la nation! Vive le roi! Vive la liberté!* ont été répétés par toutes les bouches [2]. »

Autre témoignage non moins authentique : on lit dans le procès-verbal de l'officier municipal Patris : « Le peuple était en force, et je n'ai pas entendu une parole, pas remarqué un geste qui annonçât la plus légère mauvaise intention. Je vis avancer le bonnet de la liberté, et je dois à la vérité de dire que le roi, en étendant la main, *le demandait plutôt qu'il ne lui fut offert*. Je crois pouvoir affirmer que, dans le cas où le roi n'aurait pas avancé la main pour saisir le bonnet rouge et n'aurait point paru empressé de s'en couvrir, on ne l'aurait pas exigé de lui [3]. »

Quelques instants après, Louis XVI fit remarquer à Mouchet une femme qui tenait une épée entourée de fleurs, surmontée d'une cocarde de rubans : il voulut avoir ce glaive symbolique et se le fit donner [4]. Il se trouvait si rassuré par l'expression des physionomies et le cri de *Vive le roi!* qui se mêlait à celui de *Vive la nation!* qu'un membre du conseil municipal l'engageant à passer dans la pièce contiguë, il répondit : *Je suis bien ici, je veux y rester* [5].

Le temps s'écoulait ; à des flots de peuple succédaient des flots de peuple ; le vestibule, l'escalier, la salle des gardes étaient encombrés ; dans le jardin même stationnaient des groupes nombreux au milieu desquels figurait un homme dont une des dépositions donne le signalement en ces termes : Habit bleu clair, gilet fond blanc brodé, grosse cravate, frisé et poudré, le visage rayonnant. C'était le procureur de la commune, c'était Manuel [6]. Là aussi était Dumouriez. Caché sous un large chapeau, enveloppé dans une grande redingote, et arrêté au bord du bassin du milieu, il fut reconnu par Mathieu Dumas, qui traversait le jardin au moment où il menaçait du geste le pavillon central du château [7].

A quelques pas de Dumouriez, un jeune officier, au regard profond, au visage maigre et pâle, contemplait toute cette scène, immobile, muet, mais indigné. Soudain, ayant aperçu à une fenêtre le roi coiffé du bonnet rouge : « Les « misérables ! s'écria-t-il ; on devrait mitrailler « les premiers cinq cents : le reste prendrait « bien vite la fuite [8]. » Cet officier était Napoléon Bonaparte.

Cependant les Girondins commençaient à comprendre que le *rappel des bons ministres* avait été réclamé avec assez d'instances. Quelque paisibles que fussent, au fond, les sentiments de cette masse bruyante, comment répondre que le refus de Louis XVI ne finirait point par l'irriter? Après une longue attente, qui, à part l'apostrophe de Legendre, n'avait provoqué aucune menace [9], l'impatience pouvait se changer en colère. Un mauvais coup, d'ailleurs, n'avait rien que de possible, et cette foule mêlée était-elle sans contenir dans ses profondeurs quelques hommes capables d'un noir dessein? La sanglante inscription : *Cœurs des aristocrates*, venait de reparaître aux Tuileries, et l'on y avait remarqué, cherchant à s'approcher du roi, un certain Soudin, au visage sinistre, le même qui, à l'origine des troubles, était allé chercher à la Morgue les têtes de Berthier et de Foulon [10] ! Il était donc temps d'enrayer. Vergniaud, Isnard, suivis de quelques-uns de leurs collègues, accoururent. Ce dernier, élevé sur les bras de deux assistants, criait avec force : *Je suis Isnard; je vous invite à vous retirer, et vous réponds sur ma tête que vous aurez satisfaction* [11]. A son tour, Vergniaud agitait sa carte de député, et essayait l'empire de sa voix éloquente.

Mais ceux qui étaient entassés dans l'OEil-de-Bœuf s'y trouvant retenus par l'encombrement même, et ceux du dehors cherchant à y pénétrer pour voir le roi, eux aussi, la foule, au lieu de diminuer, augmentait. La chaleur était devenue extrême. De grosses gouttes de sueur coulaient sur le visage du roi. A cette vue, touché d'un sentiment de généreuse compassion, un grenadier qui avait trouvé moyen de se faire parvenir, de main en main, une bouteille de vin et un verre qu'un camarade lui envoyait, se tourne vers Louis XVI, et d'une voix où l'affection se mariait au respect : « Sire, vous devez avoir bien soif, car moi, je me meurs... Si j'osais

[1] *Le Cri de la douleur, ou Journée du 20 juin*, par l'auteur du *Domine salvum fac regem*, extrait de la *Correspondance politique ou Tableau de Paris*, p. 12.

[2] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur, officiers municipaux.

[3] Procès-verbal dressé par Patris, imprimé par ordre du conseil général.

[4] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur.

[5] Procès-verbal dressé par Hüe, officier municipal.

[6] Déclaration de Maserey, employé au bureau de liquidation.

[7] Cette circonstance, affirmée par Mathieu Dumas dans ses *Souvenirs*, tome II, p. 215 et 216, se trouve démentie par cette phrase des *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 308 : « Dumouriez apprit, le 21 juin, avec la plus grande douleur, l'insulte faite au roi. » Mais, lorsqu'il écrivait ses *Mémoires*, le très-peu véridique Dumouriez était fort intéressé à tenir ce langage. Et Mathieu Dumas, qui, lorsqu'il le reconnut, était en compagnie de Jaucourt et de Théodore Lameth, ne pouvait se tromper.

[8] *Mémoires de Bourienne*, t. I, p. 75.

[9] « Pendant une heure au moins que j'ai été là, je n'ai vu faire au roi aucune menace. » — Procès-verbal dressé par Hüe, officier municipal.

[10] Déclaration de Guiboul.

[11] Déclaration de Fontaine.

vous offrir... Ne craignez rien, je suis un honnête homme, et pour que vous buviez sans crainte, je boirai le premier si vous me le permettez. » Louis XVI, ému, répondit aussitôt : « Oui, mon ami, je boirai dans votre verre. » Et il but après avoir crié : *Peuple de Paris je bois à votre santé* et *à celle de la nation française!* Toast qui accueillit un tonnerre d'applaudissements. Telle est l'exacte vérité sur cette circonstance, à laquelle, grâce aux récits menteurs, s'était toujours attachée jusqu'ici une idée de violence et d'outrage [1].

Une demi-heure après, accompagné de Sergent, Pétion arriva. Comme il s'excusait du retard sur son ignorance de ce qui se passait : « *C'est bien étonnant*, dit Louis XVI avec aigreur, car voilà déjà deux heures que cela dure [2]. » Survint un grand jeune homme, fort animé, qui, apostrophant le roi, s'écrait : « Sire!... sire!... je vous demande, au nom de cent mille hommes qui m'entourent, le rappel des ministres que vous avez renvoyés ; je demande la sanction du décret sur les prêtres et le camp des vingt mille, ou vous périrez. » Mais Louis XVI, froidement : *Vous vous écartez de la loi*[3].

Sans s'arrêter à imposer silence au jeune homme, Pétion, monté sur un fauteuil, dit au peuple que ses réclamations, dans une situation semblable, n'étaient pas convenables ; que le roi devait être libre ; que d'ailleurs on connaissait le vœu de Paris seulement ; qu'il fallait attendre celui des provinces ; qu'alors sans doute le roi céderait aux vœux de la nation entière ; qu'en attendant il n'y avait qu'une chose à faire : se retirer [4]. En même temps des personnages à baguettes d'ivoire couvertes de fleurs de lis faisaient entendre le mot sarramentel : Respect à la loi [5] !

Chose à noter : une considération qui, autant que les sages discours du maire, détermina le peuple à s'écouler, fut qu'il y avait encore beaucoup de citoyens qui n'avaient pas vu le roi, et qu'il n'était pas juste de les empêcher d'avoir leur tour [6].

Louis XVI ayant donc ordonné qu'on ouvrît les appartements de manière à ménager une issue à la foule tout au travers du château, le défilé commença, les uns sortant par une porte, tandis que, placés à la porte opposée, des grenadiers volontaires empêchaient les autres d'entrer. L'arrivée d'une députation de vingt-quatre membres que l'Assemblée, peu émue d'ailleurs d'un rapport alarmant de Mathieu Dumas, avait cru devoir envoyer, occasionna une seconde irruption. Ce fut la dernière. Sergent, son écharpe à la main, n'eut qu'à se présenter au haut du grand escalier, et à dire : « Obéissance à la loi ! » le flot de ceux qui montaient s'arrêta sur-le-champ, recula, et l'administrateur de la police n'eut aucune difficulté à faire respecter la consigne [7].

Quant à ceux auxquels une route venait d'être frayée à travers le château, ils s'écoulèrent très-paisiblement, sans opposition, si ce n'est de la part de deux ou trois hommes en redingote déchirée, qui se plaignaient d'avoir été joués et menaçaient de revenir [8].

Dans cet intervalle, le roi, protégé par le cercle des personnes qui l'entouraient, s'était dirigé vers une porte dérobée, par laquelle il disparut. Il était alors huit heures, et, pour le monarque, l'épreuve en avait duré quatre [9].

Marie-Antoinette n'a pas encore figuré dans ces scènes.

La garde de service dans son appartement s'était éclipsée en partie quand le peuple y entra ; il écarta une vingtaine de volontaires qui essayaient de l'arrêter, dérangea quelques paravents, chercha derrière avec une curiosité maligne, et ce fut tout [10].

Pour ce qui est de Marie-Antoinette elle-même, elle était dans la salle du conseil avec ses deux enfants, et mesdames de Lamballe, de Tourzel, de Mau, de Soury, réfugiée derrière la grande table qu'on avait roulée devant elle pour la défendre, et attendant avec angoisse la revue qu'elle aurait à passer. L'aspect de la garde nationale mêlée au peuple la rassura. Ce fut de M. de Wittengoff, lieutenant général de la 17e division, et sans y avoir été contrainte, comme on l'a prétendu, par la violence ou la menace, qu'elle prit le bonnet rouge, et ce fut elle-même qui le mit sur la tête du petit prince [11]. Peu de temps après, Santerre s'avança. L'expression de son visage n'avait rien que de bienveillant. Il dit à Marie-Antoinette de se tranquilliser, qu'on la trompait, que tout ce peuple ne lui voulait point de mal, mais qu'il tenait à défiler devant elle [12] ; et à mesure que les gens des faubourgs passaient, il leur disait, répondant à leurs désirs curieux : « Voici la reine ! Voici le prince royal ! » Assis sur la table, devant sa mère, le pauvre enfant étouffait sous son bonnet rouge ; Santerre s'en aperçut, et regardant Marie-Antoinette d'un air de compassion : « Otez le bonnet à cet enfant, il

[1] Voyez *Lettre de Blanc-Gilli au département des Bouches-du-Rhône*, p. 13 et 14, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 6°. — 20 juin. British Museum.

Blanc-Gilli parle d'un fait dont il a été témoin oculaire et auriculaire. Il faisait partie de la députation volontaire dont étaient Vergniaud, Isnard, et se trouvait en ce moment tout près du roi.

[2] Déclaration de Fontaine.

[3] Déclaration de Lecrosnier.

[4] Procès-verbal dressé par Sergent.

Deux témoins seulement accusent Pétion d'avoir dit au peuple qu'il avait agi avec *dignité*, comme il convient à des *hommes libres*. Cette version, peu vraisemblable, se trouve unanimement contredite par tous les autres témoins, qui s'accordent à affirmer que Pétion parla avec autant de fermeté que de sagesse. Voyez, outre le procès-verbal dressé par Sergent, la déclaration de Fontaine, le procès-verbal dressé par Patris, celui dressé par J. J. Leroux, le récit fait au club des Jacobins, dans la séance du 20 juin au soir, etc., etc.

[5] Récit fait au club des Jacobins le soir même.

[6] *Ibid.*

[7] Procès-verbal dressé par Sergent.

[8] Déclaration de Lachesnaye.

[9] Copie de la déclaration de Guiboul.

[10] Dénonciation de Jaladon, volontaire de la 4e légion

[11] Déclaration de Leclercq, adjudant général de la 1re légion — Copie du rapport de Mandat, chef de la 4e légion.

[12] Déclaration de Leclercq.

a trop chaud[1]. » Et la reine ôta le bonnet, qu'elle garda à la main. Pas un des témoins dont les dépositions furent recueillies officiellement et rassemblées, ne parle d'injures qui, en cette occasion, aient été, de près ou de loin, adressées à la reine[2]; et deux d'entre eux racontent même qu'en la contemplant, une femme se mit à sangloter[3].

A dix heures du soir, le château, les cours, le jardin, étaient évacués; tout faisait silence.

O merveille! là venait de passer un torrent d'hommes dont la fureur, si elle eût réellement existé, n'avait pas d'obstacle à vaincre, un immense torrent de malheureux sortis de tous les repaires où la civilisation moderne refoule ses ennemis ou ses victimes, et le dégât commis se réduisait à quelques portes enfoncées[4]! Là venait d'apparaître un assemblage inouï de fusils, de pistolets, de piques, de fourches, de haches, de bâtons ferrés, de tout ce que le génie de la haine a pu mettre au service de la mort, et, à part une légère blessure, que, dans la confusion, un capitaine de grenadiers reçut à la main[5], pas une goutte de sang ne coula! Et parmi cette horde de prétendus cannibales, la police fut si facile à faire, que, le soir, au club des Jacobins, un orateur put se vanter d'avoir maintenu l'ordre au moyen d'une arme qu'il montra... C'était une épée d'Arlequin[6]!

Mais quoi! les Tuileries forcées, un front qui portait la couronne et un autre front qui l'attendait humiliés sous une coiffure de paysan ou de galérien, le sanctuaire de la royauté rempli de mendiants, de ces mendiants que jamais prince n'admit dans son palais, quoique Dieu les reçoive dans ses temples, et Louis XVI amené à sourire aux envahisseurs, à paraître désirer qu'on lui fît cadeau du bonnet rouge, à se poser en patriote, à se faire en quelque sorte le compère de l'émeute... étaient-ce là des blessures qui désormois se pussent aisément cicatriser? Plus terrible, plus impossible à éluder ou à déjouer, la violence du peuple eût peut-être produit une humiliation moins profonde; car, l'outrage une fois passé, on souffre plus de l'avoir accepté que de l'avoir subi. Et c'est pourquoi Louis XVI, devant la reine, remarquant que le bonnet rouge était encore sur sa tête, rejeta bien loin, avec fureur, cet emblème vers lequel lui-même, le sourire sur les lèvres, il avait étendu la main! Et c'est pourquoi, de son côté, Marie-Antoinette versa de telles larmes, tomba dans un tel abîme de désespoir, que Merlin de Thionville ne se put défendre, en la voyant ainsi, d'une vive émotion, à laquelle, du reste, il se hâta de donner ce dur commentaire : « Il est vrai, madame, je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible, et mère de famille. Mais, ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi, pour la reine : je hais les rois et les reines... C'est ma religion[7]. »

Tel se présente, dépouillé de toute exagération mélodramatique et pur de toute réticence artificieuse, le récit de la fameuse journée du 20 juin 1792.

Elle ne fut — pour nous servir d'un mot trivial, mais qui est le seul qui rende bien notre pensée—elle ne fut, de la part du peuple, qu'un acte par où se montra, sous des formes épiques, le badaudisme parisien. Le véritable caractère du 20 juin, en ce qui touche la masse qu'il mit en mouvement, est dans le fait de Santerre s'offrant pour démonstrateur à la curiosité populaire, et disant aux gens des faubourgs, à mesure qu'ils défilent devant Marie-Antoinette : « Cette dame, c'est la reine; cet enfant, c'est le prince royal. »

De la part des meneurs de la Gironde, le 20 juin fut une faute. Ils avaient tout abandonné au hasard; et qu'avaient-ils obtenu? Rien. Que dis-je! ils venaient de fournir au roi une occasion éclatante de se relever, aux yeux de la France et de l'Europe, par une attitude qui eut vraiment quelque chose d'héroïque; ils venaient de mettre du côté de la Révolution les apparences de la tyrannie, sans même la triste légitimation du succès; ils venaient d'intéresser au sort de la famille royale les âmes où la compassion est le commencement de l'amour.

Sergent-Marceau a donc eu raison, quand il a baptisé le 20 juin *la journée des dupes*[8]; et peut-être eût-elle été pis encore, si la cour n'avait perdu le bénéfice qu'elle eu pouvait retirer, par une incroyable accumulation de folies. Ah! on le nierait bien en vain : le doigt de la fatalité était là[9]!

[1] Rapport de Lagarde, adjudant de la 4e légion. — Copie du rapport de Mandat.

[2] Madame Campan, qui en parle, elle, n'était pas là, et ne cite pas ses autorités.

[3] Déclaration de Balin. — Copie du rapport de Mandat.

[4] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris.

[5] Déclaration de Pierre Mussey.

[6] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nos 218-219.

[7] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 215.

[8] Dans sa notice historique, *Revue rétrospective*, tome III, 2e série.

[9] Pour relever toutes les erreurs, toutes les omissions — omissions, erreurs, c'est bien souvent la même chose — commises par les historiens qui nous ont précédé, ne fût-ce que relativement au 20 juin, c'est à peine si un gros volume suffirait. Nous ne nous arrêterons donc pas aux tableaux tracés par Ferrières, Weber, madame Campan, Toulongeon, Montgaillard, Thiers, Mignet, Carlyle, Alison, Maton de la Varenne, Peltier, etc..., etc... Presque tous ces auteurs ont plus ou moins défiguré l'événement, les uns à force d'être mal renseignés, comme Ferrières; aveuglés par la passion, comme Weber; étourdis comme madame Campan et Montgaillard, incomplets comme Carlyle, Thiers, Mignet; hommes de parti comme Alison; les autres à force d'être, tranchons le mot, menteurs de profession, comme Peltier. Nous nous bornerons à quelques réflexions sur les récits, plus récemment publiés, de deux grands écrivains, MM. Michelet et de Lamartine, réflexions qui ne seront peut-être ni sans intérêt pour le lecteur, ni sans profit pour la cause de la vérité.

Et d'abord, hâtons-nous de reconnaître que, de tous les historiens nos prédécesseurs, M. Michelet est celui qui a le mieux compris le 20 juin : il en a bien saisi et vivement rendu le côté naïf, le côté populaire. Mais il en a complétement altéré la physionomie politique.

En premier lieu, dans son fougueux enthousiasme pour Danton, dont il veut faire à tout prix l'homme d'action par excellence et l'initiateur des vastes tumultes, M. Michelet (liv. VI, chap. VIII) n'est pas loin de *supposer*, sans que rien au monde

l'y autorise, que la « scène fut arrangée par Danton, pour entraîner les Jacobins. » Or, il est certain que Danton ne parut en aucune façon dans toute cette affaire.

Par contre, M. Michelet avance que « la Gironde n'agit pas, » et effectivement il ne dit mot ni des conciliabules préparatoires tenus chez madame Roland, ni des menées de Girey-Dupré et de Boisguyon, ni des excitations adressées au peuple sur la place du Carrousel par l'ex-ministre Clavière, ni du cri suggéré aux faubourgs, *Rappel des bons ministres*, toutes choses fort importantes, certifiées par Sergent, très au courant de ce qui se passait, puisqu'il était alors administrateur de la police, et en relations avec Pétion, avec les faubourgs, avec tous les hommes d'influence. Sans compter qu'ici le témoignage de Sergent se trouve de point en point confirmé par une solennelle déposition de Chabot, que l'auteur passe également sous silence.

Quant au rôle de Robespierre, M. Michelet, fidèle à ses antipathies systématiques, essaye de le décrier en rappelant que le 13 juin, aux Jacobins, Robespierre s'éleva « contre les insurrections partielles. » Mais, ce qu'il ne dit pas, c'est ce que Chabot affirme dans cette même déposition dont nous venons de parler, savoir : que Robespierre, en fait d'insurrections, en voulait une sérieuse, décisive, ayant pour but avoué l'affranchissement du peuple, et non la victoire de telles ou telles ambitions particulières. Robespierre prévoyait que le mouvement du 20 juin n'aboutirait qu'à un stérile tumulte, et le fait prouva qu'il avait raison. Car, si M. Michelet avait introduit dans son récit tous les détails qui démontrent la parfaite inanité du 20 juin comme insurrection ou comme complot, détails qu'il a omis soit intentionnellement, soit faute d'informations suffisantes, comment serait il arrivé à comparer le 20 juin au 10 août, et à déclarer que, « sans ces deux remèdes extrêmes, la France périssait à coup sûr ? » Quoi ! l'existence de la France, cette nation prédestinée, tenait à ce que le château des Tuileries fût bruyamment envahi par une cohue de gens du peuple qui n'obtinrent rien de ce qu'on leur faisait demander, qui au fond ne désiraient que voir la famille royale, et dont la tumultueuse démarche n'eut pour effet que de rendre Louis XVI intéressant !

Toujours est-il qu'ici le sentiment de Robespierre fut celui des révolutionnaires les plus prononcés : et M. Michelet se trompe quand il raconte que, le soir du 19, Chabot se rendit aux sections du faubourg Saint-Antoine, et leur dit « que l'Assemblée les attendait le lendemain sans faute et les bras ouverts. » Le rôle de Chabot, d'après sa déposition devant le tribunal révolutionnaire, fut exactement le contraire de celui que M. Michelet lui prête. Il est bien vrai qu'un des témoins, nommé Tarot, s'exprime ainsi : « Lorsque la foule envahissait l'appartement de la reine, un homme d'environ soixante ans, vêtu de brun, portant perruque, me raconta que, le 19, à minuit, Chabot était venu au comité des Enfants-Trouvés, avait fait un *charmant* discours, et fini par dire : « Mes enfants, l'Assemblée nationale vous attend demain, sans faute, à bras ouverts. » Serait-ce là, par hasard, l'autorité de M. Michelet ? Mais comment une rumeur *anonyme* pourrait-elle contre-balancer, en ce qui touche la conduite de Chabot, le témoignage de Chabot lui-même, racontant dans une circonstance solennelle, devant un tribunal, et avec détail, tout ce qu'il a fait, pouvant ainsi être démenti et ne l'étant pas ?

Nous pourrions prolonger ces observations, mais cela nous conduirait trop loin. Passons à M. de Lamartine.

Faut-il le dire ? M. de Lamartine a été si mal renseigné, il a manqué si complétement de tout ce qui était document officiel, et les matériaux mis sous ses yeux l'ont tellement égaré, que c'est à peine s'il y a dans son récit un fait, un seul fait important, qui ne soit inexact.

On a vu par le récit contemporain de Prudhomme, par le compte rendu de Pétion, par les procès-verbaux des officiers municipaux, par les déclarations formelles de plusieurs témoins oculaires, combien fut paisible, inoffensive et d'un aspect rassurant, la marche du peuple se rendant à l'Assemblée. Eh bien ! M. de Lamartine, qui ne cite pas ses autorités, et dont le livre, pas plus que celui de M. Michelet, ne contient les *indications des sources*, M. de Lamartine nous peint les faubourgs en marche (voyez l'*Histoire des Girondins*, son récit complet, depuis la page 479 jusqu'à la page 499) comme une épouvantable, une sauvage armée, la plus sauvage et la plus épouvantable qui ait jamais été. Clameurs homicides, sarcasmes féroces, écriteaux pleins de sang, effigies de reines pendues, guillotines promenées, signes de reconnaissance écrits sur les chapeaux avec de la craie blanche, etc., etc. Tel est le tableau qu'il trace. Qui lui en a fourni les couleurs ? Il ne nous l'apprend pas. Mais qu'on lise Peltier ! Et quelle autorité historique que Peltier, grand Dieu !

Le *Moniteur* et des témoignages qui font foi mentionnent le fait du cœur saignant mis au bout d'une pique avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*. Mais ce hideux emblème ne parut que dans l'Assemblée, il ne fut arboré que par un seul individu : M. de Lamartine, lui, le fait pompeusement figurer dans la procession populaire, et, sous sa plume, un seul homme se transforme en une bande de garçons bouchers :

« *Chacun de ces assommeurs d'abattoirs* portait au bout d'un fer de pique un cœur de veau percé de part en part et encore saignant, avec cette légende : *Cœur d'aristocrate !* »

Dans l'Assemblée, M. de Lamartine, pour ajouter à l'horreur de la scène, ne manque pas de faire promener des potences et des guillotines, d'après les *Mémoires* ultra-royalistes de Weber sans doute, où les guillotines sont mises fort ridiculement au nombre des armes que portait le peuple, burlesque exagération d'un récit anonyme inséré en ces mémoires, et que les éditeurs ne peuvent s'empêcher de relever dans une note.

Si jamais fait historique se trouva établi sur un imposant, sur un irrécusable ensemble de témoignages, c'est celui qui se rapporte à l'attitude de la masse du peuple dans le château des Tuileries. Que cette masse, toute bruyante qu'elle était, n'ait pendant plusieurs heures manifesté aucune mauvaise intention, et que tout se soit borné, en fait d'outrages directs, — en dehors du discours de Legendre, fait qui n'est pas bien prouvé, — à une menace venant d'un homme armé d'un bâton, et à l'apostrophe : « ... Je demande la sanction des décrets, ou vous périrez, » c'est ce que démontrent invinciblement les procès-verbaux, rapports ou dépositions des officiers municipaux Hüe, Patris, Leroux, Champion ; du député Blanc-Gilli, de l'officier supérieur de la garde nationale Lachesnaye ; de l'administrateur de la police Sergent ; de l'enquête enfin qui fut ouverte sur l'événement du 20 juin. Cependant que dit M. de Lamartine ? « Des forcenés se dégageaient à *chaque instant* des rangs et venaient vomir de plus près des injures et des menaces de mort contre le roi. Ne pouvant l'approcher à travers la haie de baïonnettes croisées devant lui, ils agitaient sous ses yeux et sur sa tête leurs hideux drapeaux et leurs inscriptions sinistres, les lambeaux de culottes, la guillotine, le cœur saignant, la potence, etc., etc. » Plus hideux encore est le tableau qu'il trace des violences commises à l'égard de la reine, bien que ce qui est dit à cet égard par madame Campan, qui n'était pas là, soit formellement démenti par les dépositions des personnes présentes. Comment, du reste, concilier cet immense déploiement de fureur avec le résultat ? Quoi ! à la suite de ce général débordement de rage, et comme conséquence du refus obstiné du roi..., pas une égratignure !

M. de Lamartine raconte que, pendant l'invasion du château, des journalistes girondins, des hommes politiques, Garat, Gorsas, Marat, criaient : « L'a-t-on frappé ? Est-il mort ? Jetez-nous les têtes ! » C'est ce que rapporte en effet Ferrières, t. III, liv. XII, p. 115 de ses *Mémoires*. Mais Ferrières ne parle pas ici comme témoin oculaire et auriculaire ; mais son récit du 20 juin fourmille d'erreurs grossières et évidentes ; mais il n'y a pas une des pièces de l'enquête qui fasse même la plus légère allusion à ces prétendus appels meurtriers jetés à ceux d'en haut par ceux d'en bas. Manuel fut aperçu dans le jardin ayant un air de satisfaction, voilà ce que dit une déposition que nous avons mentionnée. Rien de plus.

Non-seulement M. de Lamartine rapporte d'une manière qui n'est pas tout à fait exacte la belle parole prononcée par Louis XVI, lorsqu'il prit la main du grenadier ; mais il la lui met dans la bouche *après* l'invasion, tandis que, d'après la déposition de Lachesnaye, qui se trouvait auprès du roi, le mot fut dit *avant* l'invasion ; ce qui n'est pas sans importance, dans l'appréciation à faire de l'attitude respective du roi et du peuple.

Le fait du bonnet rouge sur la tête de Louis XVI est représenté par M. de Lamartine comme le résultat d'une violence exercée par les envahisseurs sur le roi. Rien de tel n'eut lieu. Que le lecteur se rappelle les procès-verbaux des officiers municipaux Mouchet et Patris, présents l'un et l'autre, et dont le premier fut justement celui qui fit passer le bonnet à Louis XVI.

M. de Lamartine raconte d'une manière bien plus inexacte encore la circonstance du verre de vin offert au roi, circonstance que M. Michelet, lui, passe complétement sous silence. On a vu d'après la lettre de Blanc-Gilli, qui était présent à la scène et placé à côté de Louis XVI, que le roi reçut le verre des mains d'un grenadier qui en cela crut lui rendre service et ne se trompait pas, la chaleur étant étouffante. On a remarqué aussi que Louis XVI reconnut cet élan d'un bon cœur par des paroles affectueuses, et qu'il n'eut pas lieu de craindre le poison, puisque précisément pour lui ôter cette crainte, le grenadier avait commencé par tremper ses lèvres dans le verre, après en avoir obtenu du roi lui-même la permission. Eh bien, voici, qui le croirait ? la version de M. de Lamartine. « Un homme en haillons, tenant une bouteille à la main, s'approche du roi et lui dit : *Si vous aimez le peuple, buvez à sa santé !* Les personnes qui entouraient le prince, craignant le poison autant que le poignard, conjurèrent le roi de ne pas boire. Louis XVI tendit le bras, prit la bouteille, l'éleva à ses lèvres et but à la nation ! Cette familiarité avec la foule, représentée par un mendiant, acheva de populariser le roi... Pendant que l'infortuné prince se débattait ainsi contre un peuple tout entier, la reine, dans une salle voisine, subissait les *mêmes outrages* et les *mêmes caprices*. » Ai-je besoin de faire ressortir la portée de semblables altérations ?

Je m'arrête. Nul doute que M. de Lamartine n'ait involontai-

CHAPITRE XIII.

LA PATRIE EST EN DANGER.

Suite du 20 juin. — Réaction. — Entretien du roi et de Pétion. — Proclamation royale. — Proclamation de la Commune. — Contre-réaction. — La Fayette à Paris. — Tableau des dangers de la patrie. — Mouvement sublime qui emporte la France, marche des Marseillais; *la Marseillaise*. — Roland et ses amis penchés sur la carte de France. — Décret sur la visite des fédérés. — Licenciement des états-majors. — Admirable discours de Vergniaud sur le danger de la patrie. — Forme de la déclaration portant que la patrie est en danger. — Théorie de la dictature par Torné. — Communication hypocrite faite par la Cour à l'Assemblée. — Motion conciliatoire de Lamourette; ses résultats; ce qu'il en faut penser. — Projet de calomnie par voie de suicide. — Agitation universelle. — L'Assemblée déclare que la patrie est en danger. — Démission en masse des ministres. — La contre-révolution dans trente-trois directoires sur quatre-vingt-trois. — Suspension de Pétion, annulée par l'Assemblée. — Les fédérés à Paris. — Scènes d'intérieur au château. — Anniversaire du 14 juillet célébré en 1792. — Adresse hautaine des fédérés, rédigée par Robespierre. — La France découverte aux frontières. — Héroïque élan des Français. — Enrôlements civiques. — Les volontaires de 92. — Cri solennel poussé par Robespierre.

A peine laissée à elle-même, la royauté se montra tout entière au désir de venger ses injures. L'agitation de Louis XVI, l'attitude de Marie-Antoinette et son ardente pâleur, la colère muette des serviteurs les plus fidèles, la bassesse des autres convertie en éclats d'indignation, annonçaient des projets pleins de violence. Le grenadier Hémery, pour avoir dégusté le vin que Louis XVI avait bu, reçut des témoignages de haute satisfaction, comme si le roi eût couru risque d'être empoisonné [1]. Le 20 juin, transformé en une immense tentative d'assassinat, trouva dans la *Gazette universelle*, dans le *Mercure de France*, dans la feuille de Royou, dans celle de Durosoy, des commentateurs sinistres [2]. Élevés par leur enthousiasme patriotique au-dessus de toute peur vulgaire, les Girondins étaient calmes, mais au fond ils se sentaient honteux d'avoir avec si peu de succès provoqué tant de bruit; et quant aux Feuillants, quoique animés d'une fureur sincère, ils triomphaient en secret d'un attentat qui chargeait leurs adversaires d'une responsabilité odieuse.

Pour profiter de la réaction prévue, et d'abord pour y pousser, les ennemis de la Révolution ne négligèrent rien. Dès le 21, entraînée par leurs clameurs, l'Assemblée nationale décréta que désormais, sous aucun prétexte, aucune réunion de citoyens armés ne pourrait se présenter à la barre. En même temps, on semait la fausse nouvelle que les faubourgs s'ébranlaient, comme la veille... Et, cette fois, qui pouvait répondre des suites de la tourmente? Pétion dut venir en personne rassurer l'Assemblée, qu'une lettre de Rœderer avait mise en émoi [3]. Mais la menaçante rumeur, bien que répandue par des royalistes, avait porté l'alarme dans le château. Voyant sa mère tout effrayée, le Dauphin, alors âgé de six ans, courut à elle en poussant ce cri naïf : « *Maman, est-ce que hier n'est pas encore fini* [4]? »

Le soir, Pétion était mandé aux Tuileries pour y rendre compte de la situation de la capitale. Voici textuellement l'entretien qui s'engagea entre Louis XVI et lui en présence de deux officiers municipaux et d'une soixantaine de personnes :

« Le roi. Eh bien, monsieur le maire, le calme est-il rétabli dans la capitale?

Le maire. Sire, le peuple vous a fait ses représentations; il est tranquille et satisfait.

Le roi. Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été d'un bien grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait pour la prévenir tout ce qu'elle aurait pu faire.

Le maire. Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû faire; elle mettra sa conduite au grand jour, et l'opinion publique la jugera.

Le roi. Dites la nation entière.

Le maire. Elle ne craint pas plus le jugement de la nation entière.

Le roi. Dans quelle situation se trouve en ce moment la capitale?

Le maire. Sire, tout est calme.

Le roi. Cela n'est pas vrai.

Le maire. Sire...

Le roi. Taisez-vous.

Le maire. Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quand il a fait son devoir et qu'il dit la vérité.

Le roi. La tranquillité de Paris repose sur votre responsabilité.

Le maire. Sire, la municipalité...

Le roi. C'est bon; retirez-vous.

Le maire. La municipalité connaît ses devoirs; elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui rappelle [5]. »

Alors Sergent, qui accompagnait Pétion, prit la parole : « Sire, M. le maire est fondé à vous dire que la police surveille, même dans votre palais, et je puis apprendre à Votre Majesté *qu'on vient de placer sous les combles du château deux cents lits de camp qui seront bientôt occupés.* — Cela n'est pas vrai. — Si Votre Majesté veut m'accorder huit jours, je lui présenterai les noms de ceux qui occuperont les lits. — Cela n'est pas vrai. Retirez-vous. »

Indignés de cette réception brutale, les deux magistrats saluèrent gravement, et ils se reti-

rement trompé ses lecteurs, trompé qu'il a été lui-même. Mais ceci même montre avec quel soin les recherches historiques doivent être faites. Quand, sur un événement diversement apprécié, les témoignages abondent, il est indispensable de les prendre un à un, de les peser, de les rapprocher, de les confronter. Long et fastidieux travail, sans doute! Mais la vérité est à ce prix. Un historien doit être un juge d'instruction, avant d'être un peintre.

[1] *Révolutions de Paris*, nº 153.

[2] *Ibid.*

[3] *Moniteur*, séance du 21 juin 1792.

[4] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 123.

[5] *Choix de rapports, opinions et discours*, t. XII.

raient, lorsque, au bas de l'escalier, des furieux les assaillirent. Pétion fut insulté et Sergent frappé [1].

Le lendemain, 22, parut une proclamation du roi où grondaient toutes les colères de son cœur. Il y était dit : « Les Français n'apprendront point sans douleur qu'une multitude égarée par quelques factieux est venue à main armée dans l'habitation du roi... Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public... Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre... Le roi ordonne à tous les corps administratifs de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés [2]. »

Ainsi, la Cour donnait à entendre que la pensée du 20 juin avait été une pensée de meurtre et de pillage! Cette accusation, lancée du haut du trône aux faubourgs, les irrita pour jamais ; et quant aux insultes dont se plaignait maintenant Louis XVI, lui qui, en présence de la foule, avait tant dit et répété : « Je ne crains rien au milieu de mon peuple. — Je suis bien ici. — Je veux y rester, » Prudhomme dans son journal n'hésita pas à écrire ce mot terrible : Imposture [3] !

Mais ce qui, plus encore, décria l'emportement du langage qu'on avait fait tenir au roi, ce fut le ton modéré de la proclamation que Pétion fit à son tour placarder sur les murs de Paris : « Citoyens, gardez le calme et votre dignité... Couvrez de vos armes le roi de la Constitution ; environnez de respect sa personne ; que son asile soit sacré... Respectez, faites respecter l'Assemblée nationale et la majesté des représentants d'un peuple libre... Ne vous rassemblez pas en armes ; la loi vous le défend... Montrez-vous dignes de la liberté, et souvenez-vous que les peuples les plus libres sont les plus esclaves de leurs lois [4]. »

Le contraste entre ce langage et celui de la proclamation royale; la publication de l'entretien qui avait eu lieu entre Louis XVI et Pétion ; le récit répété de bouche en bouche des violences exercées sur le maire et l'administrateur de la police, dans le château même ; les calomnies dirigées contre le peuple de Paris par les journaux royalistes, et leurs invectives sauvages ; la demande adressée à l'Assemblée nationale par le député Delfau d'un décret qui prononçât la mort des sociétés jacobines ; enfin, le bruit que firent les Feuillants d'une pétition où le 20 juin était flétri, et qu'ils prétendirent avoir été couverte de seize mille signatures [5], tout cela provoqua bien vite une contre-réaction. Les libellistes de la Révolution entrèrent en campagne. On exagéra la duplicité de Louis XVI ; on nia injustement son courage. D'audacieuses caricatures le représentèrent une bouteille à la main, buvant à même ; et, au-dessous, ces mots : *Le roi boit! le roi boit!* Même la noble parole qu'il avait dite au grenadier, qui lui criait de ne pas avoir peur, on la travestit de manière à charmer les enfants de Voltaire : *Faites de moi ce que vous voudrez; je suis confessé* [6].

Un événement inattendu vint ajouter à l'émotion publique : la Fayette était à Paris. Il avait appris dans son camp, sous Bavai, la journée du 20 juin, et, quittant brusquement ses soldats, il accourait offrir au trône l'appui de son nom, de son âme intrépide et de son épée. Le 28, il se rend à l'Assemblée. On l'introduit. Il parle :

« ..... Les violences commises le 20 juin aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, particulièrement de l'armée. Dans celle que je commande, tous les officiers, sous-officiers et soldats ne font qu'un... J'ai pris avec mes braves compagnons d'armes l'engagement d'exprimer seul un sentiment commun... Il est temps de garantir la Constitution des atteintes de tous les partis ; il est temps d'assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi... Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les instigateurs des délits et des violences commis le 20 juin aux Tuileries, seront poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation, de détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale..., et de donner à l'armée l'assurance que la Constitution ne recevra aucune atteinte à l'intérieur, tandis que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. »

Il y avait dans cette démarche hardie quelque chose de chevaleresque qui exalta les Feuillants et frappa leurs adversaires. Les honneurs de la séance furent accordés au général, et ce fut au milieu des applaudissements réitérés d'une partie de l'Assemblée que, traversant la salle, il alla prendre place sur le banc des pétitionnaires.

Mais voilà que, l'œil ardent, le sourire de l'ironie sur les lèvres, Guadet se lève : « Au moment où la présence de M. de la Fayette à Paris m'a été annoncée, une idée bien consolante est venue s'offrir à moi : Ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs ; ainsi les Autrichiens sont vaincus! Cette illusion n'a pas duré. Nos ennemis sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas changé, et cependant M. de la Fayette est à Paris ! » Il signale ensuite le danger d'accorder à des généraux le droit de pétition ; il demande si la Fayette a été autorisé à quitter son poste par un congé formel; il conclut à ce qu'on interroge le ministre, et à ce que la conduite de la Fayette soit l'objet d'un rapport de la commission des Douze. Le trait porta. Les Girondins, un moment étonnés, se raniment. Mais, encouragés par la présence de celui que déjà ils saluent leur sauveur, les Feuillants tiennent bon. Ramond,

[1] *Révolutions de Paris*, n° 153.
[2] Voyez le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 189.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 153.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 190 et 191.
[5] *Révolutions de Paris*, n° 156.
[6] En attribuant ces paroles à Louis XVI, dans le récit qu'il a fait du 20 juin, M. Michelet a pris la parodie pour la pièce.

un de leurs chefs, propose le renvoi de l'adresse de la Fayette à une commission qui puisse lui donner suite. Isnard réclame la parole et ne réussit pas à l'obtenir. Une querelle confuse s'engage sur l'ordre et la continuation de la discussion. Enfin, on la déclare fermée, et Ramond l'emporte [1].

La Fayette sortit de l'Assemblée, entouré d'une foule de grenadiers bleus, de canonniers, d'officiers de la ligne, qui se pressaient, les uns à la portière, les autres aux roues de sa voiture, en criant *Vive la Fayette! A bas les Jacobins* [2]! Ce fut son dernier triomphe.

Le soir même, Brissot, dans la Société-mère, s'éleva contre son ancien ami avec une extrême véhémence, et prit l'engagement de le dénoncer à la tribune nationale comme coupable de haute trahison. Sur quoi, Robespierre prononça ces généreuses paroles : « Lorsque le danger que court la Liberté est certain, lorsque l'ennemi de la Liberté est bien connu, il est superflu de parler de réunion ; car ce sentiment est dans tous les cœurs. Quant à moi, j'ai éprouvé qu'il était dans le mien au plaisir que m'a fait le discours prononcé ce matin à l'Assemblée nationale par M. Guadet, et à celui que je viens d'éprouver en entendant M. Brissot [3]. » C'était mettre au-dessus des rivalités de parti l'intérêt de la Révolution ; et le pacte saint — que les péripéties d'une tragédie sans pareille devaient faire oublier si vite, hélas ! — fut aussitôt conclu.

Retiré chez lui, la Fayette ne songea plus qu'à porter à ses ennemis un coup vigoureux. Il lui fallait pour cela réveiller dans la garde nationale le feu d'un dévouement mal éteint : il fut convenu qu'il passerait la revue de la première division, que commandait Aclocq. Mais la reine fit tout échouer. Son orgueil ne put se plier à l'idée de devoir son salut à un homme dont elle avait eu à subir tant d'affronts. Décidée à jouir jusqu'au bout de sa haine, elle fit secrètement avertir Pétion, qui donna contre-ordre pour la revue [4]. La Fayette alors invita tous ceux des gardes nationaux qui servaient sa fortune, à venir, dans la soirée, se grouper, aux Champs-Élysées, autour de sa personne : à peine cent hommes se réunirent ; on s'ajourna au lendemain, avec la résolution d'aller disperser les Jacobins, si seulement on était trois cents : on ne se trouva pas trente [5] ! La Fayette dut repartir aussi brusquement qu'il était arrivé ; les patriotes le brûlèrent en effigie ; et tel fut l'aboutissement d'une démarche, très-mal calculée, mais qui ne manquait certes ni de générosité ni de courage.

Nous touchons à un grand spectacle.

Quelque forte que fût la Révolution à Paris, elle apparaissait, à qui regardait la France entière, comme un vaisseau battu des vagues, à l'heure des tempêtes. Le péril était partout, partout la trahison. Dans le département de l'Ardèche, les royalistes se soulevaient, et, guidés par du Saillan, *lieutenant-général de l'armée des princes*, couraient mettre le siége devant Jalès [6]. En Bretagne, un simple cultivateur, nommé Allain Rœdeler, appelait aux armes, à l'issue de la messe, tous les fidèles serviteurs du roi, et de cet appel audacieux sortait un commencement de guerre civile [7]. La Vendée s'agitait frémissante, au souffle embrasé de ses prêtres. Autour d'autels adossés à quelque chêne antique, au fond des bois, et à genoux devant le calice, les paysans juraient des alliances sanglantes. Les forêts de la Gaule semblaient avoir retrouvé leurs druides. On racontait des scènes extraordinaires de fanatisme. Dans le bas Poitou, par exemple, on avait vu un villageois révolté se battre longtemps à coups de fourche contre les gendarmes, et après avoir reçu vingt-deux coups de sabre, mourir en répondant à la sommation de se rendre, par ce cri : « Rendez-moi mon Dieu [8] ! » Les directoires des départements, à mesure que la nouvelle du 20 juin leur parvenait, protestaient coup sur coup, menaçaient, grondaient. La dernière proclamation du roi avait été répandue à plus de quarante mille exemplaires dans l'armée de Luckner [9], pour y semer les germes d'une sédition prétorienne. De sorte que la Révolution, rien qu'à l'intérieur, avait à craindre, à prévoir, à prévenir, tous les genres de danger à la fois : intrigues de palais, menées politiques, accès de fanatisme religieux, esprit anarchique des pouvoirs constitués, modérantisme changé en fureur, et jusqu'à la révolte de ceux à qui elle avait confié son épée.

Au dehors, la situation se présentait plus menaçante encore. Il est vrai que l'Espagne restait immobile sous la main du comte d'Aranda ; que le Danemark semblait tenir à sa neutralité ; que la Suède s'était, depuis la mort de Gustave, dépouillée de son armure ; que l'Angleterre se contentait d'épier l'avenir... Mais, en revanche, la czarine, la puissante czarine, venait d'adhérer pleinement à la politique offensive des deux cours germaniques, et, tandis que les Prussiens s'avançaient sur trois colonnes, celles de la Silésie, de l'armée des Marches et de Westphalie ; tandis que vingt mille Autrichiens se dirigeaient vers le moyen Rhin, toute l'Allemagne des cercles prenait feu. En outre, et pour attirer, des différentes parties de la frontière, des corps entiers de déserteurs avec lesquels de secrètes intelligences se trouvaient établies, Bouillé avait obtenu du roi de Prusse et de son généralissime que deux détachements d'émigrés de cinq mille

[1] Voyez cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 198-205, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, tome II, p. 240-247.

[2] Récit de Besson au club des Jacobins, le 28 juin 1792. — Voyez le journal du club, à cette date.

[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 222.

[4] Toulongeon, t. I, p. 280 et 281.

[5] Toulongeon, t. I, p. 280 et 281. Le témoignage de Toulongeon a ici beaucoup d'autorité. C'était un ami de la Fayette.

[6] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 373.

[7] *Ibid.*

[8] *Mémoires de madame de la Rochejacquelein*, t. XXXVII.

[9] Discours de Thuriot dans la séance du 2 juillet 1792.

hommes chacun seraient employés sous le prince de Condé et sous le duc de Bourbon, avec les deux corps d'observation en Flandre et sur le Rhin, sans compter un troisième détachement de dix mille émigrés qui, sous les princes frères de Louis XVI, devait rester attaché à la grande armée [1]. Bouillé donnait ainsi la main à Brunswick, la désertion donnait la main à l'invasion. Le but à atteindre? On n'en faisait pas mystère. Ce n'était plus seulement de se garantir de la Révolution qu'il s'agissait, mais de l'écraser. Lorsque François, qui, vers ce temps, fut élu à Francfort chef de l'empire germanique, se mit à traverser l'Allemagne, parmi les devises destinées à honorer son passage, on remarqua celle-ci, qui, selon le mot d'un royaliste diplomate, renfermait tout l'esprit de la coalition : *Que Guillaume vive pour sa gloire, qu'il anéantisse les nouveaux Francs, qu'il rende au roi tous ses droits* [2] !

Et c'était dans ce temps-là même, c'est-à-dire au commencement du mois de juillet, que Lally-Tollendal écrivait au roi :

« Je suis chargé par M. de la Fayette de faire proposer directement à Sa Majesté, pour le 15 de ce mois, le même projet qu'il avait proposé pour le 12... M. de la Fayette veut être à Paris le 15; il y sera avec le vieux général Luckner. Tous deux ont un même sentiment et un même projet. Ils proposent que Sa Majesté sorte publiquement de la ville, entre eux deux, en annonçant à l'Assemblée qu'elle ne dépassera pas la ligne constitutionnelle, et qu'elle se rend à Compiègne. Sa Majesté et toute la famille royale seront dans une seule voiture. Il est aisé de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses, au besoin, et une partie de la garde nationale, protégeront le départ. Les deux généraux resteront près de Sa Majesté. Arrivée à Compiègne, elle aura pour garde un détachement de l'endroit, qui est très-bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armée. M. de la Fayette, toutes ses places garnies, ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armée, dix escadrons et l'artillerie à cheval; deux marches forcées peuvent amener toute cette division à Compiègne. Si, contre toute vraisemblance, Sa Majesté ne pouvait sortir de la ville, les lois étant bien évidemment violées, les deux généraux marcheraient sur la capitale avec une armée [3]. »

Ce plan ne fut pas adopté par la Cour, la reine répétant sans cesse que, si l'on avait M. de la Fayette pour unique ressource, mieux valait périr [4]. Mais d'une lettre de ce dernier en date du 8 juillet 1792 [5], il résulte que tout avait été parfaitement combiné pour le succès d'un complot militaire; que Luckner était gagné, gagné définitivement, et prêt à marcher sur Paris; que la Fayette disposait d'une manière absolue de cinq escadrons; que le commandant de l'artillerie à cheval s'était donné à lui sans réserve; que ce glaive enfin, que la Révolution avait tiré du fourreau pour en frapper les rois, elle était à la veille de se le voir plonger tout entier dans le cœur.

Quelque caché que fût le fil de ces trahisons, l'instinct populaire ne s'y trompait pas. En eût-il été autrement, que de circonstances propres à agrandir les soupçons, que dis-je? à donner aux alarmes les proportions de la fureur!

Luckner, qui, avec le commandement de l'armée du nord, avait reçu *carte blanche* pour agir, venait d'envahir les Pays-Bas; il occupait déjà Ypres, Menin, Courtrai; l'insurrection belge contre l'Autriche s'étendait comme la flamme poussée par le vent; Gand, Bruxelles, Anvers, nous tendaient les bras... Tout à coup de Grave, qui s'est rendu auprès du vieux maréchal, lui fait signer une lettre au roi, dans laquelle Luckner déclarait qu'il ne pousserait pas en avant sans de nouveaux ordres. Le courrier chargé de la lettre aurait pu être de retour en quarante-huit heures : il tarda une semaine entière. Pendant ce temps, paralysie au camp; puis l'ordre arrive; il portait : *Il faut se replier sur Lille!* Luckner allait le faire exécuter, lorsque la présence d'esprit et la fermeté de Biron l'empêchent de signer son déshonneur. Valence est envoyé à Paris, d'où il rapporte, cette fois, confirmation de la *carte blanche*, dans une lettre contre-signée du ministre; mais une note secrète, écrite de la main du roi, — ou le crut du moins, — enjoignait l'évacuation des Pays-Bas. Toujours est-il qu'à partir de cet instant, la retraite, une retraite que rien n'expliquait, se trouva décidée dans l'esprit de Luckner. Vainement elle est combattue par les généraux patriotes Valence, Biron, de la Bourdonnaye; leurs représentations sont écartées. Les Autrichiens avaient attaqué Courtrai du côté de la porte de Gand; mais, deux fois repoussés, ils n'étaient parvenus qu'à se loger dans quelques maisons situées en dehors de la ville : voilà que soudain, sous prétexte de les en chasser, le général Jarry, créature de la Fayette, fait incendier les quatre faubourgs de Courtrai, que l'armée française abandonne ensuite sur l'ordre de Luckner, accouru en toute hâte, laissant pour adieux aux Belges, nos amis, nos frères, un monceau de ruines fumantes [6]. Cette perfidie féroce avait marqué la journée du 20 juin; le 30, l'armée avait repassé la frontière, et campait sous le canon de Lille.

La triste nouvelle, apportée à Paris avec tous les commentaires de l'indignation, y fut accueillie par un long cri de douleur et de rage. Quoi! des escadrons qui se débandaient en criant : *Sauve qui peut!* sans même avoir vu l'ennemi; des généraux qui ne se servaient de l'armée que pour épouvanter les citoyens; après une invasion qu'on

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, pages 378 et 379.
[2] *Ibid.*, p. 399.
[3] Copie d'une lettre de M. de Lally-Tollendal au roi. Elle se trouve *in extenso* dans l'*Hist. parlement.*, t. XVII, p. 243-246.
[4] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. xx, p. 225.
[5] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t XVII, p. 246
[6] *Révolutions de Paris*, n° 155.

jugeait trop heureuse sans doute, une retraite précipitée; et, pour cimenter l'alliance de la Révolution avec la Belgique, l'incendie des villes belges! Les Jacobins en frémirent, et Prudhomme, dans son journal, demanda formellement que Jarry « fût condamné à mort [1]. »

Mais ce qui peut-être mieux encore que l'inquiétude des révolutionnaires donnait la mesure du danger, c'était la satisfaction renaissante de la Cour. Dans une de ses nuits d'insomnie, Marie-Antoinette, ayant appelé madame Campan, lui montra la lune qui, à travers les persiennes entr'ouvertes, pénétrait dans l'appartement, et lui dit : « Dans un mois, je ne verrai pas cette lune sans être dégagée de mes chaînes, et le roi sera libre. » Alors elle confie à sa femme de chambre que tout concourait à sa délivrance; qu'elle avait l'itinéraire de la marche des princes; qu'elle était mise en état de suivre les mouvements du roi de Prusse; que tel jour il serait à Verdun, tel autre ailleurs; que le siége de Lille allait commencer, etc..., etc... [2]. »

Marie-Antoinette aurait eu raison d'espérer, si les dangers de la Révolution, quoique immenses, n'eussent été encore au-dessous de l'énergie révolutionnaire. Mais tout ce que la France émue peut causer d'étonnement parmi les hommes, tout ce qu'elle peut donner d'ébranlement à la terre, tout ce que renferme son âme puissante, indomptable et profonde, on le sut alors! Non, non, jamais plume d'historien ne les décrira dignement, ces heures vraiment prodigieuses. Comme il fut irrésistible, comme il fut universel, l'élan vers la frontière! Et de quelle beauté suprême on vit resplendir ce peuple de France, lorsque, inspiré, frissonnant, résolu à se faire à lui-même son destin, il enfanta ces innombrables légions de volontaires, impatients de mourir pour la patrie immortelle! Les routes se couvrirent de fédérés. Des villages entiers partirent. Le paysan donnait son dernier écu; les mères pleuraient, et donnaient leur dernier enfant. Déjà, Guadet avait pu dire, du haut de la tribune des Jacobins : « En dépouillant les registres des départements, on trouve plus de six cent mille citoyens inscrits pour marcher à l'ennemi [3]! » Plus de six cent mille, à la fin de mars! Et le mouvement, depuis, n'avait fait que s'agrandir. Il ne s'agissait plus d'ailleurs maintenant d'aller s'inscrire, et puis d'attendre. *La patrie est en danger!* Ce mot, qui allait devenir un décret, une fois prononcé, emportait les populations. On s'armait, on se rassemblait, on prenait le chemin de Paris. A quoi bon les réquisitions? Est-ce qu'il y avait une autorisation légale qui valût la voix de la patrie appelant à son secours tous ses enfants? Le ministre de l'intérieur Terrier eut beau lancer partout ses circulaires pour arrêter le sublime désordre, un seul pouvoir était obéi, un seul, et celui-là très-vague, ce semble, invisible, impalpable : la Révolution. A Marseille, sur la requête de Barbaroux, des voix sorties du sein même de l'hôtel de ville, ont crié aux gens de bonne volonté : *Marchez, abattez le tyran* [4]: Et voilà que, disant adieu à leur port opulent, à leur cité phocéenne pleine de soleil, des centaines d'aventuriers intrépides se mettent en marche, le mousquet sur l'épaule, le sabre au côté, et suivis de chariots de campagne, avec ces mots écrit sur la banne : *Vivres et munitions qui ne coûtent rien aux Parisiens* [5]. Qu'exige-t-on d'eux? Barbaroux le leur a écrit, en les appelant à Paris : « qu'ils sachent mourir [6]; » voilà tout. Et la pensée qui les conduit? Celle qui est dans l'air, celle qui, dans nos hameaux aussi bien que dans nos villes, le long de nos grands fleuves, au fond de nos vallées, au sommet de nos montagnes, résonne ainsi : *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé!* celle qu'à Strasbourg vient de formuler, en notes et en paroles divines, le génie de la France, subitement apparu à Rouget de Lisle! Ils la chanteront bientôt à la prise des Tuileries, les gens de Marseille, cet hymne des batailles, cette musique enfin trouvée pour la victoire, et, plus tard, des armées entières l'entonneront, avec des défis de Titans dans le cœur et des larmes dans les yeux.

O Roland, lorsque dans ce temps-là même, vous et vos amis, vous pensiez, mélancoliquement penchés sur la carte, aux refuges que pouvaient offrir à la liberté, en cas de défaite, les montagnes du Jura, les rochers et rivières du Limousin, l'Auvergne et ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts... [7], hommes de peu de foi, que vous connaissiez mal ce dont la France est capable, dès que sa force est associée au sentiment du droit! Sous la garde de la Révolution, Paris, aujourd'hui encore, pourrait dire, comme jadis Lacédémone : « Je n'ai jamais vu la fumée d'un camp ennemi! »

Le roi ayant refusé sa sanction au décret sur la levée des vingt mille hommes qui devaient se réunir à Paris le 14 juillet, il fallait absolument, ou arracher cette sanction, ou trouver moyen de régulariser par un nouveau décret l'arrivée des fédérés, désormais certaine, inévitable. Les Girondins poussèrent l'Assemblée à prendre un parti qui conciliait, dans une juste mesure, le respect dû constitutionnellement au droit de veto, avec la nécessité du moment. Il fut décrété que les fédérés, après avoir assisté au serment du 14 juillet, se rendraient dans la ville de Soissons, lieu précédemment désigné pour le rassemblement de la réserve [8]. Au fond, les Girondins ne se liaient pas par cette disposition d'une manière irrévocable. Les fédérés une fois à Paris, rien de plus facile que de les y retenir, si on le jugeait utile. En refusant sa sanction, même à l'ancien décret

[1] *Révolutions de Paris*, nº 155.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XXI, p. 229-233.;
[3] Voyez le *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792
[4] Dampmartin, t. II, p. 185.

[5] *Révolutions de Paris*, nº 156.
[6] *Mémoires de Barbaroux*, p. 40.
[7] *Ibid.*, p. 38
[8] Décret du 2 juillet 1792, art. 3 et 4.

modifié de la sorte, Louis XVI craignit de lever trop complétement le masque : le vote de l'Assemblée fut sanctionné presque aussitôt.

C'était un premier triomphe : les Girondins essayèrent d'en remporter un second, dans la séance du soir, en faisant décréter, sur la motion de Thuriot, le licenciement des états-majors de toutes les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, à commencer par celui de Paris. Mais, pour le coup, l'attaque parut trop vive, trop directe, et Louis XVI lui opposa son *veto*. Aussi bien, Thuriot venait d'invoquer à l'appui de sa motion des motifs qui étaient des outrages, jusque-là qu'il avait expressément accusé de mensonge la proclamation royale, relative au 20 juin [1].

L'image de la patrie en danger se dressait devant tous les esprits, et à cet égard l'anxiété publique devenait plus pressante d'heure en heure. Debry ayant présenté, le 30 juin, au nom de la commission des douze, un rapport sur cette question brûlante, la discussion s'ouvrit le 3 juillet. Ce fut un grand jour que celui-là dans l'histoire de l'éloquence. Vergniaud, l'orateur des occasions solennelles, était attendu à la tribune; il y monta le regard inspiré, et, d'une voix altérée, puissante néanmoins et pleine d'une émotion virile, d'une voix qui était bien en ce moment la voix de la France :

« Quelle est donc, dit-il, l'étrange position où se trouve l'Assemblée nationale? Quelle fatalité nous poursuit? Quelle destinée prépare à la France cette effervescence terrible au sein de laquelle, si l'on connaissait moins l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on serait tenté de douter si la Révolution rétrograde ou si elle arrive à son terme? A l'instant même où nos armées du nord paraissent faire des progrès dans le Brabant et flattent notre courage par des augures de victoire, tout à coup on les fait replier devant l'ennemi; on les ramène sur notre territoire, on y fixe le théâtre de la guerre, et il ne restera de nous chez les malheureux Belges que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite... Serait-il vrai qu'on redoute nos triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du nôtre qu'on est avare? Si le fanatisme excite des désordres, s'il menace de livrer l'empire aux déchirements simultanés de la guerre civile et de la guerre étrangère, que veulent ceux qui font rejeter toutes les lois de répression présentées par l'Assemblée nationale? Entendent-ils régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang, de morts, qui suffit à leur vengeance? Où sommes-nous enfin? Dans quel abîme veut-on nous entraîner? Et vous, messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique? »

Alors, au milieu d'un silence passionné, interrompu de temps en temps par d'ingouvernables transports, l'orateur déroula le tableau des dangers de la France. Il se demanda — forme dubitative où perçait une ironie poignante — si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine errait encore sous les voûtes des Tuileries; si l'hypocrisie sanguinaire des jésuites Lachaise et Letellier revivait dans l'âme de quelques scélérats; si l'heure d'une autre Saint-Barthélemy allait sonner; si le cœur du roi était troublé par des idées fantastiques, et si les terreurs religieuses dont on l'environnait avaient égaré sa conscience?... Le croire, on ne le pouvait; car, dans ce cas, quel serait l'ennemi le plus dangereux de la Révolution? Le roi. Aux ministres donc la responsabilité des désordres dont la religion était le prétexte; à eux d'en répondre sur leurs têtes!

Venant aux dangers extérieurs, Vergniaud continua ainsi :

« C'est au nom du roi que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe; c'est pour *venger la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz, et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin; c'est pour *défendre le roi* qu'on a vu accourir en Allemagne, sous les drapeaux de la rébellion, les anciennes compagnies des gardes du corps; c'est pour *venir au secours du roi* que les émigrés sollicitent et obtiennent de l'emploi dans les armées autrichiennes, et s'apprêtent à déchirer le sein de leur patrie; c'est pour joindre ces preux chevaliers de *la prérogative royale* que d'autres preux, pleins d'honneur et de délicatesse, abandonnent leur poste en présence de l'ennemi, trahissent leurs serments, volent les caisses, travaillent à corrompre les soldats, et placent ainsi leur gloire dans la lâcheté, le parjure, l'insubordination, le vol et les assassinats! (Applaudissements.) C'est contre la nation ou l'Assemblée nationale seule, et pour le *maintien de la splendeur du trône*, que le roi de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, et que le roi de Prusse marche vers nos frontières; c'est *au nom du roi* que la liberté est attaquée, et que, si l'on parvenait à la renverser, on démembrerait bientôt l'empire pour indemniser de leurs frais les puissances coalisées; car on connaît la générosité des rois; on sait avec quel désintéressement ils envoient leurs armées pour désoler une terre étrangère, et jusqu'à quel point on peut croire qu'ils épuiseraient leurs trésors pour soutenir une guerre qui ne devrait pas leur être profitable! Enfin, tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est *le nom seul du roi* qui en est le prétexte ou la cause!

« Or, je lis dans la Constitution, chap. II,
« sect. 1, art. 6 : Si le roi se met à la tête d'une
« armée et en dirige les forces contre la nation,
« ou s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à
« une telle entreprise qui s'exécuterait en son

[1] Voyez son discours dans la séance du 2 juillet 1792. Seulement, au lieu de dire *la proclamation mensongère du roi*, il dit *la proclamation fausse du roi*, simple incorrection de langage.

« nom, il sera censé avoir abdiqué la royauté. »

« Et maintenant, si le roi, chargé de veiller à la sûreté extérieure de l'État et instruit des mouvements de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'Assemblée nationale;... si le roi opposait systématiquement son *veto* à tous les décrets de salut public; si le roi laissait le commandement de l'armée à un général intrigant, devenu suspect au peuple par les attentats les plus caractérisés à la Constitution; si le roi disait clairement à un autre général familier avec la victoire et nourri loin de la corruption des cours, en lui refusant un renfort nécessaire : *Je te défends de vaincre;* et si enfin, lorsque la France nagerait dans le sang, lorsque l'étranger y dominerait, lorsque la Constitution serait ébranlée, lorsque la contre-révolution serait là, il arrivait que le roi dît pour sa justification :

« Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour relever ma puissance qu'ils supposent anéantie, venger ma dignité qu'ils supposent flétrie, me rendre mes droits royaux qu'ils supposent compromis ou perdus, mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice; j'ai obéi à la Constitution, qui m'ordonne de m'opposer par un acte formel à leurs entreprises, puisque j'ai mis des armées en campagne. Il est vrai que ces armées étaient trop faibles, mais la Constitution ne désigne pas le degré de force que je devais leur donner; il est vrai que je les ai rassemblées trop tard, mais la Constitution ne désigne pas le temps auquel je devais les rassembler; il est vrai que des camps de réserve auraient pu les soutenir, mais la Constitution ne m'oblige pas à former des camps de réserve; il est vrai que lorsque les généraux s'avançaient en vainqueurs sur le territoire ennemi, je leur ai ordonné de s'arrêter, mais la Constitution ne me prescrit pas de remporter des victoires, elle me défend même les conquêtes; il est vrai qu'on a tenté de désorganiser les armées par des démissions combinées d'officiers et par des intrigues, et que je n'ai fait aucun effort pour arrêter le cours de ces démissions ou de ces intrigues, mais la Constitution n'a pas prévu ce que j'aurais à faire sur un pareil délit; il est vrai que mes ministres ont continuellement trompé l'Assemblée nationale sur le nombre, la disposition des troupes et leurs approvisionnements; que j'ai gardé le plus longtemps que j'ai pu ceux qui entravaient la marche du gouvernement constitutionnel, le moins possible ceux qui s'efforçaient de lui donner du ressort, mais la Constitution ne fait dépendre leur nomination que de ma volonté, et nulle part elle n'ordonne que j'accorde ma confiance aux patriotes, et que je chasse les contre-révolutionnaires; il est vrai que l'Assemblée nationale a rendu des décrets utiles ou même nécessaires, et que j'ai refusé de les sanctionner, mais j'en avais le droit : il est sacré, car je le tiens de la Constitution; il est vrai enfin que la contre-révolution se fait, que le despotisme va remettre entre mes mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, que vous allez ramper, que je vous punirai d'avoir eu l'insolence de vouloir être libres, mais j'ai fait tout ce que la Constitution me prescrit; il n'est émané de moi aucun acte que la Constitution condamne; il n'est donc pas permis de douter de ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. (Vifs applaudissements.)

« Si, dis-je, il était possible que, dans les calamités d'une guerre funeste, dans les désordres d'un bouleversement contre-révolutionnaire, le roi des Français leur tînt ce langage dérisoire; s'il était possible qu'il leur parlât de son amour pour la Constitution avec une ironie aussi insultante, ne seraient-ils pas en droit de lui répondre :

« O roi, qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver; la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous avez besoin de rester pour la détruire; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations? Pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes? Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur du royaume, ou de faire des préparatifs de résistance pour l'époque où nous serions déjà devenus la proie des tyrans? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? Était-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile, et tant de grandes prérogatives, pour perdre constitutionnellement la Constitution et l'Empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez pas rempli le vœu de la Constitution! Elle est peut-être renversée; mais vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure! Vous ne vous êtes point opposé, par un acte formel, aux victoires qui se remportaient en votre nom sur la liberté; mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes! Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi! » (Applaudissements réitérés.)

Une sorte de frisson électrique parcourut l'Assemblée. Mais aussitôt, passant de ces hypothèses redoutables à des accents d'une sublime

douceur, l'orateur mit au nombre des moyens de sauver la patrie l'exaltation de tous les sentiments généreux, l'appel à ces affections tendres d'où naît le plus noble des courages, l'oubli des dissensions égoïstes ou vaines, la réunion de ceux qui étaient dans Rome et de ceux qui étaient sur le mont Aventin. Il termina en ces termes :

« Je vous dirai qu'il existera toujours pour vous un dernier moyen de porter la haine du despotisme à son plus haut degré de fermentation et de donner au courage toute l'ardeur dont il est susceptible. Ce moyen est digne de l'auguste mission que vous remplissez, du peuple que vous représentez ; il pourra même acquérir quelque célébrité à vos noms et vous mériter de vivre dans la mémoire des hommes ; ce sera d'imiter les braves Spartiates qui s'immolèrent aux Thermopyles, ces vieillards vénérables, qui sortant du sénat romain, allèrent attendre sur le seuil de leurs portes la mort que des vainqueurs farouches faisaient marcher devant eux ! Non, vous n'aurez pas besoin de faire des vœux pour qu'il naisse des vengeurs de vos cendres. Ah ! le jour où votre sang rougira la terre, la tyrannie, sa gloire, ses palais, ses protecteurs, ses satellites s'évanouiront à jamais devant la toute-puissance nationale et la colère du peuple ! Et si la douleur de n'avoir pu rendre votre patrie heureuse empoisonne vos derniers instants, vous emporterez du moins la consolation que votre mort précipitera la ruine des oppresseurs du peuple, et que votre dévouement aura sauvé la liberté.

« Je propose de décréter :

« 1° Que la patrie est en danger ;

« 2° Que les ministres sont responsables des troubles intérieurs qui auraient la religion pour prétexte ;

« 3° De toute invasion de notre territoire, faute de précaution pour remplacer à temps le camp dont vous aviez décrété la formation.

« Je propose ensuite un message au roi, une adresse aux Français, pour les inviter à prendre les mesures que les circonstances rendent indispensables.

« Je propose, en quatrième lieu, que, le 14 juillet, vous alliez en corps à la fédération renouveler le serment du 14 janvier.

« Je propose enfin que la copie du message au roi, l'adresse aux Français et le décret que vous rendrez à la suite de cette discussion, soient portés dans les départements par des courriers extraordinaires.

« Je demande surtout un prompt rapport sur la conduite du général la Fayette. »

L'effet fut prodigieux. Sur les bancs de la gauche, à droite, au centre, dans les galeries, tous applaudissaient. Cambon poussa ce cri terrible : « Nous devons la vérité au peuple, et toutes les suppositions de M. Vergniaud sont des vérités. » Mathieu Dumas, dans une longue improvisation, essaye en vain de combattre ou de glacer l'entraînement général : l'impression de son discours, demandée par quelques membres, est repoussée, tandis que, presque à l'unanimité, l'Assemblée avait décrété, non-seulement l'impression du discours de Vergniaud, mais son envoi aux quatre-vingt-trois départements et à l'armée [1].

Le lendemain, 4 juillet, l'Assemblée décréta :

Que lorsque le péril deviendrait extrême, le corps législatif le déclarerait lui-même par cette formule solennelle : *La patrie est en danger ;* qu'à cette déclaration, toutes les autorités, sur toute la surface du royaume, se mettraient en permanence ;

Que tous les citoyens remettraient aux autorités les armes par eux possédées, pour qu'il en fût fait une distribution convenable ;

Qu'on enrôlerait dans les gardes nationales tous les hommes, jeunes ou vieux, en état de servir ;

Que, pour tout signe de rébellion, arboré intentionnellement, la peine serait... la mort [2].

Ainsi, la question telle que l'avait posée le rapport de Jean Debry, c'est-à-dire celle de savoir dans quelles *formes* la déclaration de la patrie en danger serait faite, se trouvait définitivement résolue. Mais y avait-il lieu, conformément à la motion de Thuriot, de déclarer que la patrie était alors en danger ? C'est ce qui restait à décider, et sur quoi les débats continuèrent.

Le 5, l'évêque du Cher, le vieux Torné, proposa audacieusement que, dans les circonstances décisives, la Constitution fût suspendue : « Malheur, s'écria-t-il, à la nation assez lâche pour n'oser, en certains cas, recourir à des mesures extrêmes comme ses périls ! Malheur au sénat imbécile qui, chargé des destins d'un peuple entier, le laisse mettre aux fers plutôt que de sortir du cercle étroit tracé pour les temps de calme ! » Et il convia l'Assemblée à s'emparer, sans plus de retard, de la dictature. A cet appel inattendu, le côté droit se soulève. Pastoret dénonce le discours qu'on vient d'entendre comme sorti sans doute des presses de Coblentz, et demande que l'orateur soit envoyé à l'Abbaye. Vaublanc s'associe à l'indignation de Pastoret, il pense que le prélat doit être, tout au moins, frappé d'une censure publique. Torné veut répondre ; mais, en passant à l'ordre du jour, l'Assemblée lui ôte la parole, et l'absout.

Tout à coup, arrive un message du roi, annonçant que cinquante-deux mille Prussiens sont rassemblés sur la frontière, et que tout annonce un concert entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin. Démarche hypocrite ! car, justement à cette date, l'agent secret de Louis XVI, Mallet du Pan, était officiellement présenté à l'Empereur, au roi de Prusse, au duc de Brunswick, leur communiquait les vues du monarque français et rédigeait un modèle de manifeste à l'usage de l'invasion [3] ! Voilà ce que l'Assemblée igno-

[1] Voyez cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 268-299, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, tome II, p. 265-307.

[2] Décret voté le 4 juillet 1792, et sanctionné le 7.

[3] Voyez *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 306-309. Paris, 1851.

rait; mais que, d'une façon ou d'une autre, il y eût trahison, elle n'en doutait pas. Que signifiait, d'ailleurs, cette communication tardive d'un fait connu de l'Europe entière? Elle fut reçue avec mépris, au milieu des rires et des murmures.

Ensuite, Condorcet exposa son opinion sur les causes du danger public, au nombre desquels il n'hésita pas à ranger la conduite factieuse de la Fayette : « Pendant les discussions qui s'élevèrent entre Cromwell et le parlement d'Angleterre, l'amiral Blacke commandait une flotte contre la Hollande; on essayait aussi d'y semer la discorde. « Messieurs, dit Blacke aux officiers et aux soldats, ce n'est pas à nous à connaître des affaires d'État et à nous mêler du gouvernement; ce qu'il faut, c'est que nous fassions notre devoir de manière que les étrangers ne puissent profiter de nos divisions et de nos folies. » Il finit en proposant un message au roi, dont l'Assemblée ordonna l'impression, mais qui avait le tort de ne présenter ni rien de concluant ni rien de nouveau [1].

On en était là, lorsque, le 7 juillet [2], au moment où Brissot allait prendre la parole, Lamourette se leva, demandant à présenter une motion d'ordre.

Le cœur de l'homme n'est point fait pour la haine. Même satisfaite, même triomphante, elle dépose au fond de toute grande âme une joie plus amère que la tristesse, une joie qui ronge. Ce qui fait néanmoins que nous vivons autant de haine que d'amour, c'est notre ignorance, c'est le milieu trouble où nos passions s'altèrent en se déployant, c'est le désordre où se débattent misérablement nos sociétés mal réglées. Mais qu'une parole de réconciliation, échappée à des lèvres qu'on respecte, vienne à monter dans le bruit de nos discordes; mais que notre ciel obscurci laisse percer, à travers un nuage qui soudain se déchire, un chaud rayon de soleil, et il n'en faut pas davantage pour que nous sentions - - pendant quelques instants, du moins — qu'un même astre nous éclaire, et qu'un jour l'humanité nous réunira tous dans son vaste embrassement. Aimer est si doux!

En adjurant ceux qui étaient sur le mont Aventin de tendre la main à ceux qui étaient dans Rome, Vergniaud avait préparé les esprits à des paroles de concorde. L'évêque de Lyon s'exprima ainsi : « On vous a proposé et on vous proposera encore des mesures extraordinaires pour parer aux dangers de la France... Mais il faudrait, d'abord, remonter à la source de nos maux : elle est... dans la division de l'Assemblée nationale... A quoi se réduisent les défiances? Une partie de l'Assemblée attribue à l'autre le dessein séditieux de vouloir détruire la monarchie. Les autres attribuent à leurs collègues le dessein de vouloir détruire l'égalité constitutionnelle, et établir le gouvernement aristocratique connu sous le nom des deux Chambres. Eh bien, foudroyons, messieurs, par une exécration commune et un irrévocable serment, foudroyons et la République et les deux Chambres. »

Chose étrange! la Gironde, qui dominait l'Assemblée, professait certainement des sympathies républicaines; la République avait certainement dans les tribunes des partisans nombreux et passionnés... On avait tant parlé depuis quelque temps des trahisons obstinées de la Cour! La déchéance de Louis XVI venait enfin d'apparaître à tant d'esprits comme le remède unique! Et cependant des acclamations ardentes s'élevèrent de tous les bancs de l'Assemblée, et les applaudissements des tribunes firent retentir les voûtes de la salle.

Lamourette, reprenant : « Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons de nous confondre en une seule et même masse d'hommes libres. Le moment où l'étranger verra que ce que nous voulons, nous le voulons tous, sera le moment où la liberté triomphera et où la France sera sauvée. »

A ces mots, l'Assemblée se lève tout entière. La main étendue, le visage pâle d'émotion, tous les membres prêtent à la fois le serment proposé. Puis, un cri général de réunion se fait entendre. Alors, d'un mouvement spontané, les membres du côté droit s'élancent vers ceux du côté gauche, qui les accueillent avec transport. On voit rapprochés dans de fraternelles étreintes Mathieu Dumas et Bazire, Merlin de Thionville et Jaucourt, Chabot et Genty, Gensonné et Calvet, Albite et Ramond. En ce moment, Condorcet entrant dans la salle, Pastoret, son ennemi, court à lui et l'embrasse. Les spectateurs attendris mêlent leurs acclamations aux serments. Tous les partis sont confondus; il n'y a plus ni côté gauche ni côté droit, il n'y a plus que l'Assemblée nationale. On arrête aussitôt qu'un extrait du procès-verbal sera envoyé aux armées, aux départements, aux municipalités, aux corps judiciaires, et, d'abord, porté au roi. La députation part. Un instant après, Louis XVI paraît, précédé de ses ministres, pour déclarer que le vœu le plus cher de son cœur est maintenant rempli; et l'on se sépare dans toute l'ivresse d'un rêve heureux [3]!

D'un rêve! Ce n'était en effet et ce ne pouvait être que cela. Ceux du dehors, qui ne l'avaient point fait, ne le purent croire sincère. Ils poursuivirent de leurs insultantes hypothèses et de leurs moqueries cette chimérique répudiation d'un héritage de dissentiments et d'inimitiés séculaires, ce pacte de fraternité entre les combattants avant la fin du nécessaire combat, cette invocation aux lois de la vie dans les bras de la mort. Ce qui n'était que contradictoire, ils le jugèrent impossible, comme si la nature humaine

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 302-332.

[2] Et non pas le 6, comme M. Michelet le dit par erreur, liv. VI, chap. IX, p. 514, de son *Histoire de la Révolution*.

[3] Les auteurs du temps ont très-diversement apprécié le caractère de ce fait; mais sur le fait en lui-même ils sont tous d'accord, Ferrières comme Beaulieu, Beaulieu comme Toulongeon. Voyez, du reste, l'*Histoire parlementaire*, tome XV, p. 334-341.

n'avait pas ses retours imprévus, ses naïves inconséquences, ses enfantillages enfin, que l'homme politique peut trouver ridicules, quand le philosophe les trouve sublimes!

Il faut le dire aussi : ce qui, dès le jour même, gâta l'effet de la séance du matin, ce fut la suspension du maire de Paris, comme fauteur du 20 juin, suspension notifiée à l'Assemblée nationale dans la séance du soir. Ce coup, si intempestivement frappé sur Pétion par le Directoire, il ne tenait qu'au roi de l'annuler; c'eût été généreux, c'eût été habile : au lieu de cela, il écrivit à l'Assemblée pour s'en remettre à elle du soin de « statuer sur l'événement [1]. » Démarche équivoque! Les Girondins y virent l'intention secrète de compromettre l'Assemblée; ils comprirent que la Cour n'entendait pas faire le sacrifice de ses ressentiments, et, leurs défiances réveillées ranimant les animosités contraires, l'enthousiasme de la paix jurée s'éteignit aussi vite qu'il s'était allumé. Le roi avait fait ouvrir le jardin des Tuileries, prêtant déjà une oreille charmée à ce cri, devenu de jour en jour plus rare : *Vive le roi!* Un autre cri lui arriva comme une flèche dans le cœur : *Vive Pétion* [2].

C'était peu : le bruit que la réconciliation du 7 était une ruse concertée entre l'évêque de Lyon et la Cour s'étant répandu et accrédité, les uns donnèrent à cette réconciliation le nom de *baiser d'amourette*, les autres celui de *baiser de Judas* [3]! Aux Jacobins, Billaud-Varennes fut fort applaudi, lorsqu'il s'écria : « Voir tel député se jeter dans les bras de tel autre, c'est voir Néron embrasser Britannicus, c'est voir Charles IX tendre la main à Coligny [4]. De leur côté, les rédacteurs des *Révolutions de Paris* écrivirent : « En ce temps-là, Arimane, ou le génie du mal, s'apercevant que les hommes excédés désertaient ses autels, alla trouver Oromase, ou le génie du bien, et lui dit : « Frère, depuis assez longtemps « nous sommes désunis. Réconcilions-nous, et « n'ayons plus qu'une seule chapelle à nous « deux. — Jamais! lui répondit Oromase : que « deviendraient les pauvres humains s'ils ne « pouvaient plus distinguer le bien du mal [5]. » Fauchet, accusé d'avoir embrassé Ramond, s'en défendit publiquement; mais le sévère journal de Prudhomme ne l'en gourmanda pas moins pour n'avoir point répondu à la motion de Lamourette, par ces vers de Molière :

. . . . . Laissez-moi, je vous prie...
Je ne veux nulle place en ces cœurs corrompus.
Je conserve pour eux ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses [6].

Ainsi, la guerre se continuait plus violente que jamais, guerre inouïe où, comme la haine, le dévouement et le patriotisme se montraient prêts à revêtir toutes les formes. Rien ne caractérise mieux cette période d'exaltation que l'anecdote de Grangeneuve, convenant avec Chabot du projet de se faire assassiner l'un et l'autre par des gens apostés, pour livrer la Cour à l'infamant soupçon d'avoir commis ce crime. Il fut au moment de se réaliser, ce projet inconcevable! Grangeneuve régla ses affaires privées, fit son testament, se trouva au rendez-vous indiqué... Mais, s'il en faut croire madame Roland, à laquelle nous empruntons ces détails [7], Chabot, qui s'était chargé des arrangements nécessaires, manqua de parole au dernier moment, et enleva de la sorte à son complice l'étrange gloire d'une calomnie par voie de suicide.

Ce fut au sein de cette agitation universelle que, le 11 juillet, Hérault de Séchelles présenta, au nom des trois comités réunis, le rapport sur la déclaration du danger de la patrie. Les conclusions furent adoptées, et, faisant appel au patriotisme, au courage de la France, l'Assemblée décréta ces mots solennels : « CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER [8]. »

La veille, les ministres avaient donné en masse leur démission, après avoir écrit au roi, dans une lettre dont l'armoire de fer ne devait pas longtemps garder le secret : « Qu'ils prenaient ce parti pour démontrer à la nation que l'Assemblée nationale voulait détruire toute espèce de gouvernement, ce qui, selon eux, produirait un grand effet [9]. » Ils se trompaient fort en cela. Leur démission passa inaperçue, aussi bien que la nomination de leurs successeurs, qui furent : Champion, au ministère de l'intérieur; Dubouchage, à la marine; Dabancourt, à la guerre; Leroux de Laville, aux contributions publiques, et Bigot de Sainte-Croix, aux affaires étrangères.

Ce qui, bien autrement que cette substitution de fantômes à des fantômes, occupait l'attention publique; c'était l'ennemi, qui s'avançait à pas pressés; c'était la Fayette, en qui l'on redoutait maintenant un plagiaire, non plus de Cromwell, mais de Monk; c'était la révolte qui courait de ville en ville, secouant ses torches; c'était la contre-révolution officiellement représentée, dans la hiérarchie des pouvoirs administratifs, par les directoires de l'Aisne, des Ardennes, de l'Ariége, de l'Aube, de l'Aveyron, du Calvados, du Cantal, de la Charente-Inférieure, du Cher, de la Corrèze, de la Corse, de la Dordogne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Indre, du Lot, de Maine-et-Loire, de la Marne, de la Moselle, du Nord, de l'Oise, de Paris, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de Rhône-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de la Vendée, de la

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 342.
[2] *Ibid.*, 312.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[4] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 236.
[5] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[6] *Ibid.*
[7] *Mémoires de madame Roland*. Voyez le portrait de Grangeneuve, t. II, p. 185 et 186.
[8] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 358 et 359.
[9] Extrait des pièces trouvées dans l'armoire de fer. — Rapport de Borie. — Pièce cotée DXXI.

Haute-Vienne, c'est-à-dire par trente-trois directoires de département sur quatre-vingt-trois[1].

Aussi chaque patriote reconnut-il sa propre voix dans celle de Robespierre, lorsque aux Jacobins celui-ci prononça un discours que résumaient ces mots : « Dans des circonstances aussi critiques, les moyens ordinaires ne suffisent pas. Français, sauvez-vous vous-mêmes[2] ! »

Sur ces entrefaites, et pendant que de toutes parts affluaient des adresses en faveur de Pétion, la confirmation de l'arrêt du Directoire de Paris, en ce qui le concernait, lui et le procureur général de la commune, Manuel, fut solennellement annoncée à l'Assemblée par une lettre du roi. Ceci avait lieu le 12 juillet, l'avant-veille de la fête de la Fédération. Pétion parut à la barre. D'un ton ferme, d'un air modeste, et en peu de mots, il justifia sa conduite au 20 juin : tout son crime, c'était d'avoir craint la guerre civile et empêché le sang des hommes de couler. Des acclamations réitérées accueillirent cette simple explication ; le magistrat disgracié par la Cour fut invité aux honneurs de la séance ; et le lendemain, l'Assemblée décréta non-seulement que le maire de Paris serait rendu à ses fonctions, mais que le pouvoir exécutif serait tenu d'exécuter le décret dans la journée même[3].

Cependant, l'avant-garde de la Fédération est à Paris, peu nombreuse encore, mais imposante par son attitude, et laissant deviner ce que sont par toute la France les recrues de l'enthousiasme. Que vont faire ces hommes violents? Se fixeront-ils dans la ville ? Se contenteront-ils de la traverser ? Est-ce pour une fête seulement qu'ils arrivent? Est-ce pour le combat ? Et quel combat ? Il est certain que, depuis quelques jours, la situation s'est singulièrement assombrie. Déjà, de cette Constitution dont les plus hardis naguère se bornaient à demander le maintien, quelques-uns disent que c'est « la boîte de Pandore[4] ; » d'autres parlent de déchéance... Danton a rappelé publiquement que le droit de pétition n'était pas resté enseveli dans le Champ de Mars, sous les cadavres de ceux qu'on y avait immolés[5], et Robespierre a fait adopter par les Jacobins un manifeste où la société mère, s'adressant aux fédérés, leur dit : « Ne sortez point de cette enceinte sans avoir décidé dans vos cœurs le salut de la France et de l'espèce humaine[6]. »

On a vu quelles espérances la Cour fondait sur la marche des armées étrangères, et que Marie-Antoinette s'attendait à être bientôt délivrée ; mais cet espoir, incessamment mêlé d'effroi, n'était que celui du naufragé qui aperçoit un navire passant à l'horizon. Comment savoir d'ailleurs où conduirait cette fête du 14 juillet, qui condamnait le roi à se trouver comme englouti dans le peuple? On commanda secrètement pour Louis XVI un plastron qui pût résister aux coups de stylet et aux balles. Or, telle était chez le monarque, chez la reine, chez tous leurs serviteurs dévoués, la crainte d'être surpris, que, quand il fut question de faire essayer le plastron au roi, on resta trois jours à épier le moment favorable, trois grands jours pendant lesquels madame Campan dut porter en jupe de dessous l'énorme et pesant gilet[7] !

L'événement ne justifia point ces alarmes. La fête du 14 juillet 1792 ne fut qu'humiliante pour le roi, artisan obligé du triomphe qu'on y décerna à Pétion. Car, tandis qu'entouré du corps municipal, l'air serein, le front radieux, et semblant couvrir de sa protection généreuse ce même duc de la Rochefoucauld qui, par les mains du Directoire, l'avait suspendu, le maire réintégré s'avançait majestueusement à travers une immense multitude de citoyens criant : *Vive Pétion!* et portant ce vœu écrit sur leurs chapeaux avec de la craie, Louis XVI, revêtu de son plastron et protégé par un nombreux bataillon de grenadiers nationaux, se traînait au Champ de Mars à travers des rues détournées[8].

Une estrade avait été préparée pour la famille royale, qui arriva la première. Le Champ de Mars, encore désert, était couvert de quatre-vingt-trois tentes, représentant les quatre-vingt-trois départements, et devant chacune desquelles se dressait un peuplier. Au centre, on avait figuré, pour ceux qui mourraient à la frontière, un tombeau avec ces paroles écrites sur un des côtés : *Tremblez, tyrans, nous les vengerons !* A cent toises derrière l'autel de la Patrie s'élevait un grand arbre, l'arbre de la féodalité, aux branches duquel pendaient des boucliers, des casques, des écussons bleus, et qui sortait du milieu d'un bûcher où l'on voyait entassés couronnes, tiares, chapeaux de cardinaux, manteaux d'hermine, titres de noblesse, sacs de procès, bonnets de docteurs[9].

Le cortége national étant entré dans le Champ de Mars, par la grille de la rue de Grenelle, défila sous le balcon du roi et se porta vers l'autel de la Patrie, pendant que l'Assemblée, présidée alors par Aubert-Dubayet, s'arrêtait pour attendre le roi.

Le maintien de Marie-Antoinette était ferme, sa parure brillante; mais il y avait sur son visage une indéfinissable expression de douleur combattue, et ses yeux portaient la trace des larmes. Du pavillon sous lequel il était, Louis XVI se rendit à l'autel de la Patrie, où il devait prêter serment à la Constitution. Sa démarche, sa contenance, avaient quelque chose de morne

[1] Marrast et Dupont, *Fastes de la Révolution*, p. 311.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 230.
[3] Séance du 13 juillet 1792. — Manuel ne fut rendu à ses fonctions que le 23 juillet.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[5] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 231.
[6] Adresse des Jacobins aux fédérés, dans le *Défenseur de la Constitution*, t. IX.
[7] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 217.
[8] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 148 et 149.
[9] Voyez, pour les détails matériels, les *Mémoires de Weber*, qui était présent ; car, pour ce qui touche le côté politique et moral, le fanatisme de la haine et la rage sont ce qui, d'un bout à l'autre, colorent ce récit, dont les exagérations sont manifestes pour quiconque le compare à toutes les autres relations.

et de résigné, bien propre à toucher les cœurs qui l'aimaient. « Je suivis de loin, raconte madame de Staël, — elle était dans l'estrade, — je suivis de loin sa tête poudrée au milieu de ces têtes à cheveux noirs; son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement ce sacrifice [1]. » Invité à mettre le feu à l'arbre de la féodalité, il s'en excusa en faisant observer qu'il n'y *avait plus de féodalité* [2]. Il rejoignit ensuite la reine et ses enfants. Le peuple se pressait pour le voir; ce fut la dernière fois. On ne le revit plus en public que sur l'échafaud [3].

Le décret du 2 juillet ordonnait qu'après avoir assisté à la fête civique, les fédérés se rendraient au camp de Soissons; mais, Paris les enveloppant, beaucoup répétaient déjà le mot de Danton : « Nous avons apporté ici, non-seulement notre vie, mais notre pensée [4]. » Le 17, ils envoyèrent une députation lire à l'Assemblée une adresse quo Robespierre avait rédigée et qui contenait ces sommations impérieuses : « Pères de la patrie, suspendez le pouvoir exécutif dans la personne du roi : le salut de l'État l'exige. — Mettez en accusation la Fayette : la Constitution et le salut public vous l'ordonnent. — Décrétez le licenciement des fonctionnaires militaires nommés par le roi. — Destituez et punissez les directoires. — Renouvelez les corps judiciaires [5]. »

Tant de hauteur révolta le côté droit, et n'eût peut-être fait qu'étonner l'opinion, si le sentiment qui avait dicté cette adresse n'eût été justifié par les balancements do l'Assemblée, tantôt pleine de fougue, tantôt timide à l'excès, selon qu'elle cédait aux inspirations de la Gironde, ou se laissait retenir par les Feuillants. C'est ainsi qu'après avoir, le 15 juillet, décrété l'éloignement des cinq régiments de troupe de ligne ou de troupes suisses, elle s'arrêta tout à coup, et recula devant la nécessité de frapper la Fayette, dont la responsabilité, vivement débattue pendant trois jours, finit par échapper, à la faveur d'un ajournement [6].

D'un autre côté, d'alarmantes nouvelles arrivaient coup sur coup de la frontière. Luckner écrivait que l'effectif des quatre armées était à peine de soixante et dix mille hommes disponibles, et que, vers le Rhin, au centre, quarante mille hommes seulement allaient avoir à soutenir le choc de deux cent mille Autrichiens, Prussiens, Hongrois, et de vingt-deux mille émigrés [7]; Dumouriez, en annonçant à l'Assemblée l'occupation d'Orebies par l'ennemi, se plaignait de manquer de vivres, d'argent, d'instructions [8]... Bien évidemment, le salut de la France dépendait de la force qu'elle puiserait dans sa foi et son désespoir. A elle désormais de prononcer le fameux mot de Médée :

> Contre tant de malheurs, que vous reste-t-il?
> — Moi!

Et c'est en effet ce qu'elle osa dire. Quelle âme vraiment française l'oublira jamais, cette héroïque journée du 22 juillet 1792, où, sur toutes les places publiques, au bruit du canon d'alarme, au roulement des tambours, la municipalité de Paris promulgua le décret qui proclamait la patrie en danger? Dès le matin, Paris a fait entendre un mugissement semblable à celui de l'Océan soulevé dans ses plus noires profondeurs. Officiers municipaux et gardes à cheval parcourent les rues, agitant des bannières au-dessus desquelles se déploie celle qui porte ces mots effrayants et sauveurs : *Citoyens, la patrie est en danger!* Aux salves d'artillerie, au son des trompettes remplissant l'air d'appels lugubres, une grande voix répond, une grande voix émue, celle du peuple. Voici l'heure des enrôlements volontaires. Des amphithéâtres ont été dressés sur les places publiques. Quel tableau! Une tente couverte de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques et flanquée de deux piques que surmonte le bonnet rouge; en avant, une table posée sur deux tambours; le magistrat en écharpe consignant dans un livre impérissable le serment sacré d'affronter la mort; des canons pour défendre les balustrades, les deux escaliers, le devant de l'amphithéâtre; et, autour, des hommes de tout âge, de toute condition, se précipitant... : « Écrivez mon nom! Mon nom, mon sang, ma vie! Que n'ai-je plus encore à offrir à mon pays! » — Immense fut le nombre des enrôlements. On vit se présenter des Lazaristes, des hommes mariés, des fils uniques. Un vieillard vint, appuyé sur ses deux enfants, et les trois s'inscrivirent. Ceux qui n'avaient pas seize ans, l'âge de rigueur, voulaient partir comme les autres, priaient, suppliaient, et, refusés, se retiraient avec des larmes de rage dans les yeux. Et elles étaient bien tristes aussi, au milieu de la joie sombre de cette race de guerriers, les pauvres mères qui venaient donner à la France ce qu'elles avaient de plus cher au monde, le fruit de leurs entrailles, toute leur âme!

Ces grandes scènes furent répétées dans toutes les villes, et ainsi se forma la phalange des *volontaires de 92*, pépinière de tant d'incomparables soldats, les uns rudes comme Masséna et Augereau, les autres impétueux comme Murat et Kléber, ou austères comme Desaix, ou tendres et nobles comme Hoche et Marceau.

C'en est fait, l'ennemi peut venir maintenant : la France est prête. Robespierre écrivit dans

[1] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. VII.
[2] *Mémoires de Weber*, t. II, chap. V, p. 212.
[3] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. VII.
[4] Club des Jacobins, séance du 11 juillet 1792.
[5] *Défenseur de la Constitution*, n° 10.
[6] Séance du 21 juillet 1792.
[7] Lettre de Luckner, lue dans la séance du 17 juillet 1792.
[8] Lettre de Dumouriez, lue dans la séance du 18.

son journal ces fortes et mélancoliques paroles : « Notre cause, que les peuples de la terre la jugent ! ou, si la terre est le patrimoine de quelques despotes, que le ciel lui même en décide. Dieu puissant, cette cause est la tienne ! défends toi-même ces lois éternelles que tu gravas dans les cœurs, et absous ta justice, accusée par les malheurs du genre humain... »

CHAPITRE XIV.

LA DÉCHÉANCE.

Revirement des Girondins. — Leurs tentatives pour reconquérir le ministère. — Lettre secrète de Vergniaud, Guadet et Gensonné au roi. — Mot remarquable de Brissot à Chabot sur le 20 juin. — Brissot parle contre les républicains. — Manœuvres parlementaires de la Gironde. — Le renvoi des fédérés demandé par Lasource. — Calomnies dirigées contre la Gironde. — État de Paris. — Le cabaret du *Soleil d'or*. — Mallet du Pan se met en rapport avec Coblentz. — Aspect de Coblentz. — Mallet du Pan à Francfort. — Manifeste de la coalition rédigé par le marquis de Limon. — Le duc de Brunswick forcé de signer ce manifeste, qu'il déplore. — Le duc soupçonné par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. — Le jour où le duc de Brunswick signe à Coblentz le manifeste contre la France, Carra le propose implicitement pour roi aux Français. — Comment le manifeste de la coalition est accueilli en France. — Agitation héroïque mêlée de désordres. — Mot prophétique de d'Éprémesnil à Pétion. — Le *territoire français* et le *territoire autrichien* dans le jardin des Tuileries. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Promesse de Santerre violée, pourquoi ? — Rixe sanglante. — La cour se prépare au combat. — Indomptables préventions de la reine ; ses alternatives de confiance et d'abattement ; son courage. — Attitude de Danton, de Marat, de Camille Desmoulins, de Robespierre. — Le *Cadran bleu*. — Fermentation générale. — La nature en convulsion.

A l'aspect de ce prodigieux élan des âmes, les Girondins ne se purent défendre d'une secrète inquiétude. Ce que Mirabeau avait éprouvé après Necker, et Duport après Mirabeau, ils commençaient, eux, à l'éprouver après Duport. D'une main violente, ils avaient lancé la Révolution ; mais où s'arrêterait son indomptable esprit ?

L'hésitation des Girondins se trahit, dès cette époque, par des signes si manifestes, qu'il en courut des bruits dont s'indigna leur courage. On assura que plusieurs d'entre eux étaient déjà munis de passe-ports pour l'Angleterre, et on nommait Vergniaud, Guadet, Condorcet, Brissot [1]. Ce dernier répondit fièrement : « Je méprise trop les lâches qui abandonnent leur poste dans la crise où nous sommes, pour partager leur ignominie [2]. »

On calomniait en effet les Girondins quand on les supposait capables de fuir. Leur inquiétude était celle qui porte, non à éviter le péril, mais à le détourner en le dominant. Par malheur, des deux routes qui pouvaient conduire à maîtriser la situation, ils choisirent la moins incertaine en apparence, la moins orageuse, et... la pire. Ils voulurent reconquérir le ministère, ils le voulurent avec passion, ce qui leur souffla le désir de sauver le trône, au moment même où les flots de l'opinion soulevée le couvraient déjà de leur écume. Le 20 juin venait d'avoir lieu ; le coup de tonnerre du 10 août allait éclater, et, dans l'intervalle, à quoi songe la Gironde ? A négocier mystérieusement avec la Cour sa rentrée aux affaires.

Ce fut à un peintre au pastel, nommé Boze, que Vergniaud, Guadet et Gensonné s'adressèrent pour entamer cette négociation si téméraire, et, dans un pareil moment, si étrange. Ils le chargèrent de remettre à Thierry, valet de chambre de Louis XVI, une lettre signée par laquelle ils annonçaient au roi qu'une insurrection formidable se préparait ; que la déchéance, et quelque chose de plus terrible encore peut-être, en serait le résultat ; qu'un seul moyen restait de conjurer cette catastrophe, et que ce moyen était de rappeler au ministère, dans huit jours au plus tard, Roland, Servan et Clavière [3].

L'ambition de reconquérir le pouvoir tourmentait si fort les Girondins, que le lendemain du 20 juin, Chabot ayant rencontré Brissot dans l'allée des Feuillants, et lui reprochant d'avoir fait reculer la liberté par la manifestation irrégulière de la veille, celui-ci répondit : « Vous vous trompez, elle a produit *tout l'effet que nous en attendions*. Roland, Clavière et Servan vont rentrer au ministère [4]. »

Aussi, lorsque dans la séance du 24 juillet, Duhem demanda que la question de la déchéance fût immédiatement discutée, ce fut Vergniaud, Vergniaud lui-même, qui adjura l'Assemblée nationale « de ne se laisser ni entraîner par des mouvements désordonnés ni subjuguer par de vaines terreurs [5]. »

Le surlendemain, la pensée du parti se révéla bien plus clairement encore. L'Assemblée discutait un décret ayant pour objet d'investir les municipalités du droit d'arrêter les citoyens prévenus de complots contre la Constitution et la sûreté de l'État. Brissot prend la parole, et après avoir proclamé la nécessité de cette sorte de dictature municipale, lui, l'initiateur intrépide du mouvement républicain en France, lui, le hardi signataire de la pétition républicaine qui avait amené le massacre du Champ de Mars, le voilà qui, à la grande stupéfaction des tribunes,

[1] Lettre du comte de Montmorin au comte de la Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 327.

[2] *Patriote français*, nº 1075.

[3] On pourrait douter de ce fait s'il n'était attesté que par Bertrand de Moleville, fort porté à sacrifier la vérité à ses fureurs d'homme de parti ; mais, sur ce point, à l'affirmation contenue dans les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, ch. XXVI, p. 112, se joignent des preuves irrécusables. La lettre en question fut effectivement trouvée plus tard chez le roi ; elle fut déposée au comité de surveillance et devint une des armes dont on se servit contre les Girondins, lors de leur procès. Voy. l'*Acte d'accusation* dressé contre eux par Amar, et aussi la *déposition de Chabot*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 416, et t. XXX, p. 43.

[4] Déposition de François Chabot, dans le procès des Girondins. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 41.

[5] Discours de Vergniaud, dans la séance du 24 juillet 1792.

se met à tonner contre « la faction des régicides qui veut créer la République! » Le voilà qui s'écrie : « S'il existe des hommes qui travaillent à établir maintenant la République sur les débris de la Constitution, *le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les omis actifs des deux Chambres et sur les contre-révolutionnaires de Coblentz* [1] *!*

En même temps, au nom de la commission des Douze, Guadet venait proposer à l'Assemblée une adresse qui concluait ainsi :

« Vous pouvez encore, Sire, sauver la patrie et votre couronne avec elle : osez enfin le vouloir. Que le *nom de vos ministres*, que la vue des hommes qui vous entourent, appellent la confiance publique ; que tout, dans vos actions privées, dans l'énergie et l'activité de votre conseil, annonce que la nation, ses représentants et vous, vous n'avez qu'un seul désir, celui du salut public. »

Ce projet d'adresse avait été préalablement concerté dans les conciliabules de la Gironde : Brissot se hâta de l'appuyer, mais comme, pour arriver à leur but, les Girondins avaient besoin de bien montrer à Louis XVI qu'ils pouvaient à leur gré le sauver ou le perdre, Brissot demandait que, sans rien précipiter sur la question de la déchéance, l'Assemblée chargeât son Comité des Douze d'examiner quels étaient les cas légaux de déchéance, et si les actes de Louis XVI rentraient dans les prévisions de la loi.

C'était dire au pauvre monarque : Que la royauté nous prenne pour ses conseillers, ou qu'elle tremble de nous avoir pour ennemis; car nous portons dans les plis de notre manteau la paix ou la guerre.

Mais une pareille tactique avait quelque chose de trop transparent : le discours de Brissot fut couvert de murmures. Les tribunes criaient : *A bas, scélérat de Barnave ! A bas, homme à double face!* Et, pour comble, les royalistes applaudissaient [2] !

Aux Jacobins, on le devine, il y eut explosion. « Il a dit, s'écria Antoine indigné, il a dit que l'opinion publique n'était pas assez formée sur la déchéance. N'est-ce pas montrer à tous les yeux clairvoyants que son projet ne tend qu'à épouvanter la Cour, pour la forcer, s'il est possible, au rappel des trois ministres? »

Il n'était que trop vrai, et l'attitude de la Gironde à l'égard des fédérés acheva de dévoiler les desseins de ce parti, mélange bizarre de patriotisme exalté et d'ambition, d'inspirations magnanimes et d'esprit d'intrigue.

Par qui les fédérés avaient-ils été appelés à Paris? N'était-ce point par les Girondins? N'était-ce pas d'eux que venait la motion du camp de vingt mille hommes? Et cependant, ils ne furent pas plutôt à Paris, les visiteurs si impatiemment attendus, que la Gironde, dont ils n'avaient fait en accourant que suivre l'impulsion, se sentit, au milieu d'eux, mal à l'aise et inquiète. Bientôt, son plus ardent désir fut de se débarrasser de ces hôtes incommodes. Que ne les envoyait-on aux frontières? Ne devait-on pas craindre, si on les retenait à Paris, de paralyser le zèle patriotique des départements? Et puis, convenait-il de laisser exposées aux provocations, aux artifices des ennemis de la liberté, ces natures pleines de feu, qu'il ne serait peut-être pas impossible de précipiter dans tous les excès? Ainsi parlaient maintenant les Girondins; et Lasource, un d'eux, alla jusqu'à présenter formellement au club de la Société-Mère la motion du renvoi des fédérés [3].

Mais pas plus qu'à Necker, pas plus qu'à Mirabeau et à Duport, il ne pouvait être donné aux Girondins de prendre la Révolution à leur service, sauf à la congédier ensuite, au gré de leur fantaisie ou à l'heure marquée par leur prudence. L'histoire, même quand des mains puissantes et hardies semblent la pousser, ne fait qu'obéir à la loi de son éternel mouvement; et lorsque, en vertu de cette loi, elle se précipite, tout parti qui prétend la régler à son pas, égale en orgueil ou en folie ce roi de Perse qui faisait fouetter la mer pour la punir de la désobéissance de ses flots.

Là fut la grande erreur des Girondins. Ils perdirent un moment de vue que le danger alors c'était le royalisme.

Mais prétendre que cette erreur n'eut sa source que dans les inspirations d'une cupidité basse, que dans les entraînements d'une ambition vulgaire, ce serait la plus criante des injustices. Ils purent bien songer à arrêter la Révolution, mais à la trahir... jamais! Leur ambition fut leur faiblesse, non leur crime.

Et quant à leur prétendue vénalité mise à l'épreuve, quant aux promesses dorées qui auraient été au moment d'éblouir les regards du sévère Pétion, quant aux douze millions auxquels Brissot aurait évalué le prix de son concours, et qui eussent fait de lui un royaliste, pour peu qu'ils se fussent trouvés alors dans les coffres de la liste civile, ce sont autant de calomnies ineptes, que pas une ombre de preuve ne justifie, que l'ensemble des faits et des témoignages dément d'une manière triomphante, et que la rage aveugle des passions de parti rend seule explicables [4]. Pétion était la probité même, et Brissot, quels qu'aient pu être ses torts, fut, en

[1] Discours de Brissot, dans la séance du 26 juillet 1792.

[2] *L'Ami de la Constitution*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 185. — De son côté, Mathieu Dumas, présent à la séance, dit dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 403 et 404, que Brissot fut *hué* par les tribunes. Tout ceci, au reste, avoué à demi par Brissot lui-même dans le compte rendu de la séance par le *Patriote français*, n° 1077.

[3] Déposition de Chabot, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 42 et 43, et *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, séance du 29 juillet 1792.

[4] Les calomnies dont il s'agit ici se trouvent dans les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, lequel ne procède jamais que par assertions tranchantes, appelle *scélérat* quiconque n'est pas ultra-royaliste, et décrit lui-même les honteux moyens de mensonge et de corruption qu'il employa pour sauver la monarchie, avec une complaisance cynique qui montre assez ce que peut valoir son autorité en matière d'histoire.

ce qui le touchait personnellement, le plus désintéressé des hommes [1].

Ce qui est vrai, ce qui reste acquis à l'histoire, c'est qu'aux approches du 10 août, les Girondins, quoique leur âme fût républicaine, voulurent ajourner la crise de la république à fonder, crurent cet ajournement possible, et y mirent pour condition leur rentrée aux affaires.

Mais quoi ! les Prussiens arrivaient, et déjà la Cour croyait entendre le bruit du pas des armées libératrices ; les Prussiens arrivaient, et Lurkner battait artificieusement en retraite, et la Fayette tenait la pointe de son épée tournée vers les Jacobins, non vers l'ennemi, et la contre-révolution occupait des postes importants dans l'Assemblée, dans les administrations départementales, au cœur des grandes villes, le long des frontières, partout. Louis XVI crut donc pouvoir se passer d'alliés qui avaient été déjà et entendaient redevenir ses maîtres : l'offre des principaux chefs de la Gironde fut rejetée avec dédain [2].

Cependant, l'agitation était extrême au sein du peuple. Le mot *déchéance* était dans toutes les bouches ; l'insurrection, mais seulement à l'état de vague désir, était dans tous les cœurs. Il s'était formé, presque au lendemain de la fête du Champ de Mars, deux centres principaux d'où rayonnaient, comme de deux foyers brûlants, les menaces et les colères. C'étaient d'abord le *comité central des fédérés,* puis le *bureau de correspondance,* établi à la municipalité même, par arrêté du 17, pour mettre en rapport les 48 sections. D'elles-mêmes, elles s'étaient déclarées en permanence : sur une pétition du Puy-de-Dôme, signée par plus de dix mille citoyens. Cette permanence des sections fut législativement étendue à la France entière [3] ; et le jour où fut rendu ce décret, qui pourvoyait aux dangers du dedans, il fut décrété en vue de ceux du dehors, que tout commandant de place de guerre qui se rendrait avant l'ouverture d'une brèche, et sans avoir soutenu au moins un assaut, serait puni de mort [4].

Paris bouillonnait de plus en plus. Où s'élevait la Bastille, un banquet civique fut offert aux fédérés, le 28 juillet. Ceux de Brest avaient fait leur entrée la veille, au milieu des acclamations : ils furent au nombre des conviés. Des hymnes chantés en l'honneur de la liberté et de la France, des illuminations, des danses, prolongèrent la joie de ce repas fraternel. Chaque citoyen avait apporté son dîner [5]. Ce soir-là, on se reposa un peu de la haine !

Mais, pendant ce temps, rassemblés rue Saint-Antoine, au cabaret du *Soleil d'or,* quelques hommes d'une ardeur moins facile à distraire, complotaient une insurrection générale, le siége du château, l'emprisonnement du roi au fort de Vincennes. C'étaient les mêmes que nous avons vus figurer au 20 juin : Santerre, Fournier l'Américain, le Polonais Lazousky; et, en outre, Carra, l'auteur des *Annales patriotiques* Vaugeois, ancien compagnon de portefeuille de Pétion, et hôte de Chabot [6] ; Simon, disciple fanatique de Robespierre, et enfin Westermann, simple greffier de Haguenau, dont la Révolution allait faire un grand soldat, Westermann, le futur vainqueur des Vendéens à Beaupréau, à Laval, à Granville, à Baugé, à Savenay.

Le plan de campagne tracé par les agitateurs portait que l'armée populaire se diviserait en trois colonnes, dont l'une irait droit au château, en partant de l'emplacement de la Bastille, et dont l'autre serait dirigée vers l'hôtel de ville, pendant que la troisième, partie du faubourg Saint-Marceau, se rendrait par le pont à la place Louis XV. Les commissaires convinrent de se rassembler tous autour de la colonne de la Liberté. Le mot d'ordre pour entrer était la *colonne blanche.* Les drapeaux devaient être de couleur rouge, avec ces mots en caractères noirs : *Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif.*

La Cour, avertie de ces projets insurrectionnels, s'entoura de six à sept mille hommes; et prévenu, de son côté, des préparatifs de défense qu'on faisait aux Tuileries, Pétion se transporta dans les groupes, conseilla la prudence, fit ajourner le mouvement. Aussi bien, les Marseillais n'étaient pas encore arrivés : on prit le parti de les attendre [7].

Tandis que ces choses se passaient à Paris, l'agent secret de Louis XVI à Francfort, Mallet du Pan, s'efforçait de diriger dans un sens favorable aux intérêts de son maître l'esprit de la coalition. Il s'était d'abord adressé à Coblentz, où il fit plusieurs voyages, sous le nom de Fournier, marchand de toiles [8]. Mais là, il ne tarda pas à sentir que le sol se dérobait sous lui. Divisée en partisans de Calonne, anticalonistes et monarchiens, c'est-à-dire en factions jalouses qui déjà se disputaient les dépouilles de la France à conquérir, l'émigration ne présentait alors qu'un pitoyable assemblage d'ambitieux impatients et d'insolents rêveurs. Le loyal, l'éloquent Cazalès n'y était considéré que comme une mauvaise tête [9] ; sa franchise importunait, parce qu'elle était lumineuse, ces opiniâtres amants des ténèbres ; les calonistes, qui le croirait ? ne prétendaient pas à moins qu'au rétablissement de l'ancien régime pur et simple ; et quoique Calonne fût tenu en échec par une ligue assez nombreuse d'envieux ou de rivaux, son ascen-

[1] Nous avons déjà cité à cet égard le témoignage, assurément peu suspect, de Dumont.

[2] Sur ce point, on peut en croire Bertrand de Moleville, qui ne parle du fait que pour le déplorer, et regarde ce refus comme une grande faute de Louis XVI. Voy. ses *Mémoires particuliers,* t. II, ch. XXVI, p. 112 et 113.

[3] Séance du 26 juillet 1792.

[4] *Ibid.*

[5] *Pièces importantes pour l'Histoire,* citées dans l'*Histoire parlementaire,* t. XVI, p. 188.

[6] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.

[7] *Pièces importantes pour l'Histoire.* Ubi suprà.

[8] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan,* t. I, ch. XII, p. 296.

[9] *Ibid.*, p. 298.

dant sur le comte d'Artois suffisait pour rendre impuissante toute volonté contraire à la sienne[1].

Quant à Monsieur, il poursuivait son plan de remplacer Louis XVI sur le trône, avec une persévérance impitoyable et glacée. C'était lui qui avait apporté, répandu et accrédité à Coblentz l'idée que la tête de Louis XVI était incapable de porter le poids d'une couronne, que les princes devaient se déclarer indépendants et qu'il fallait pourvoir à une régence[2].

Que pouvaient sur des esprits ainsi disposés les efforts de Mallet du Pan pour amener les princes à s'effacer le plus possible? Ses discours n'éveillèrent que sentiments de répulsion et de défiance; il s'en aperçut, et tourna tout son espoir vers l'empereur d'Autriche, vers le roi de Prusse.

Muni d'un billet que Louis XVI lui envoya, écrit de sa propre main, et qui était conçu en ces termes : « La personne qui présentera ce billet connaît mes intentions, on peut prendre confiance à ce qu'elle dira, » Mallet du Pan fut présenté aux deux monarques, et autorisé à s'aboucher avec M. de Cobentzel pour l'Autriche, et le comte de Haugwitz pour la Prusse[3], le général major Heymann devant assister à ces conférences.

Pour les puissances coalisées, le seul moyen de faire connaître leurs intentions était de faire précéder l'entrée de leurs armées en France par la publication d'un manifeste : ce manifeste, que devait-il contenir?

Selon Mallet du Pan, il devait annoncer que le corps germanique ne poserait les armes qu'après avoir rendu au roi sa liberté et son autorité; que cette résolution était inébranlable; que, si le moindre préjudice était porté soit au monarque soit à sa famille, l'Assemblée nationale, la capitale, toutes les autorités constituées, auraient à en répondre dans leurs corps et biens; mais que, du reste, on s'armait contre les factieux, non contre la nation, et qu'on entendait seulement sauver des résultats d'une anarchie féroce les peuples aussi bien que les gouvernements. L'envoyé de Louis XVI insistait sur la nécessité de soutenir la terreur par la confiance; il ne voulait pas qu'on eût l'air de donner des lois à la France, en proposant d'une manière précise telle ou telle forme de gouvernement; enfin, il demandait que le programme des Puissances fût rédigé de façon à enlever aux Jacobins leur grand argument : *la guerre des rois contre les peuples*[4].

Les ministres des deux Cours parurent entrer complétement dans ces vues; ils ne se cachèrent pas de la défiance que Coblentz leur inspirait[5], et Mallet du Pan, jugeant sa mission terminée, quitta Francfort.

Mais déjà l'empereur d'Autriche avait entre les mains un autre projet de manifeste, auquel il adhéra et fit adhérer le roi de Prusse. Ce projet avait été rédigé par le marquis de Limon, révolutionnaire ardent devenu depuis peu un royaliste exalté, et qui suivait les inspirations de Calonne[6]. Aussi, rien de plus insensé que cet acte, où l'on sommait orgueilleusement un peuple fier et guerrier entre tous de se rendre à discrétion, de tomber à genoux devant le vainqueur, sans avoir tenté la fortune du combat! Il y était dit :

Que les alliés marchaient pour couper court à l'anarchie en France, sauver le trône, défendre l'autel, rendre au roi sa liberté et son pouvoir;

Que, jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition, les gardes nationales et les autorités étaient rendues responsables de tout désordre;

Qu'on leur enjoignait de revenir à leur ancienne fidélité;

Que les habitants *qui oseraient se défendre* seraient punis sur-le-champ *comme rebelles*, et leurs maisons démolies ou brûlées;

Que si la ville de Paris ne mettait pas le roi en pleine liberté et ne lui accordait pas le respect qui lui était dû, les princes coalisés en déclaraient responsables personnellement, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité, de la garde nationale;

Que, si le château était forcé ou insulté, les princes en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant Paris à une exécution militaire, à une subversion totale;

Que si, au contraire, les habitants de Paris obéissaient promptement aux ordres de la coalition, les princes confédérés s'emploieraient auprès de Louis XVI pour obtenir le pardon de leurs torts ou de leurs erreurs[7]!!

C'était le duc de Brunswick qui, comme généralissime de la coalition, était appelé à signer ce manifeste monstrueux : quand on le lui présenta, il fut consterné[8]. Refuser sa signature, il l'aurait dû, et tout l'y poussait : son bon sens, la connaissance qu'il avait de l'esprit français, son involontaire penchant pour la France, la crainte de s'aliéner sans retour un pays où l'on avait fait briller à ses yeux la perspective d'une couronne... Mais il trembla de déplaire aux souverains, et confinant sa critique dans quelques observations de détail insignifiantes, auxquelles on fit droit sans difficulté, il signa.

On raconte que ce fut après sa signature donnée que fut introduite la fameuse phrase qui, en cas d'attentat contre le château, menaçait Paris d'une subversion totale; et l'on ajoute qu'à la vue

[1] *Mémoires et corresp. de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 296.

[2] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné. — Ceci confirme par ce que Mallet du Pan rapporte de ses conférences avec M. de Cobentzel et le comte de Haugwitz. Voy. ses *Mémoires et correspondance*, t. I, ch. XII, p. 307.

[3] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 306.

[4] *Ibid.*, p. 309.

[5] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, p. 315.

[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 427.

[7] Voy. le texte de cet important manifeste, dans les *Documents historiques*, placés à la fin de ce volume.

[8] « Il l'eût volontiers anéanti. » *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 427.

de cette abominable interpolation, le duc indigné prit l'exemplaire, et, sans oser toutefois le désavouer, le déchira [1]. Ce qui est certain, c'est qu'il considérait ce manifeste comme un acte de démence; c'est que, dans la suite, il n'en parla jamais que pour le qualifier de *déplorable* [2]; c'est qu'enfin, dans des *Mémoires* écrits à Londres de souvenir, sous l'aiguillon du besoin, et pour un libraire qui les paya six cents livres sterling, Bertrand de Moleville ayant avancé que le duc de Brunswick avait pris part à la rédaction de la pièce dont il s'agit, le duc répondit par un démenti solennel. Les derniers mots de sa lettre étaient : « Il est bien permis de chercher à éviter de passer dans les siècles à venir pour un étourdi inconsidéré [3]. »

Est-il vrai que, dès 1792, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse eussent été informés des offres brillantes faites au duc de Brunswick pour le porter à embrasser la défense de la Révolution française? Est-il vrai qu'en le mettant dans la nécessité de signer l'insolente déclaration, leur but secret fût de le compromettre pour jamais à l'égard de la France? Le bruit s'en répandit à l'époque même [4].

Toujours est-il que, par une coïncidence fort remarquable, le jour où Brunswick publiait son manifeste, daté du quartier général de Coblentz, c'est-à-dire le 25 juillet 1792, Carra faisait paraître à Paris, dans les *Annales patriotiques*, l'article suivant, où l'on enveloppa, plus tard, son arrêt de mort :

» Rien de si bête que ceux qui croient ou voudraient faire croire que les Prussiens songent à détruire les Jacobins, et qui n'ont pas vu dans ces mêmes Jacobins les ennemis les plus acharnés de la maison d'Autriche, les amis constants de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande... C'est le plus grand guerrier et le plus grand politique de l'Europe que le duc de Brunswick. *Il ne lui manque peut-être qu'une couronne*, je ne dis pas pour être le plus grand roi de l'Europe, mais pour être le véritable restaurateur de la liberté en Europe. S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux Jacobins et d'y mettre le bonnet rouge. MM. de Brunswick, de Brandebourg et de Hanovre, ont un peu plus d'esprit que MM. de Bourbon et d'Autriche [5]. »

Ce n'était pas la première fois que Carra osait appeler un étranger au trône de France. Un jour il lui était arrivé de proposer ouvertement, à la tribune des Jacobins, le duc d'York pour roi des Français ; mais la société tout entière, saisie d'un violent transport d'indignation, lui avait imposé silence ; et, depuis, Carra s'était senti poursuivi de tels soupçons, qu'au commencement de la guerre, il était allé déposer, à la barre de l'Assemblée législative, en guise d'abjuration, une boite d'or dont le roi de Prusse lui avait jadis fait présent [6].

Rapprochements étranges ! Le 25 juillet, Brunswick publie, la douleur dans l'âme, un manifeste qui doit le rendre odieux à la nation française. Le même jour, Carra demande implicitement pour le duc une couronne, la couronne de France. Et le lendemain, 26 juillet, Carra est, nous l'avons vu, au *Soleil d'or*, concertant, avec Santerre et les révolutionnaires les plus fougueux, les moyens de détrôner Louis XVI!

La trop célèbre déclaration fut connue à Paris, dès le 28. Chez les uns, elle n'éveilla qu'un sentiment de mépris, mais chez les autres elle excita des colères désormais inapaisables. Ah ! l'on osait crier à la France, même avant la bataille : » Rends tes armes! » Eh bien, comme ce héros de l'antiquité, elle répondrait : » Viens les prendre ! » Ah ! on prétendait lui imposer le roi ! Eh bien, elle le renverserait. Dès ce moment, l'idée de l'insurrection, partielle encore et flottante, devient générale et acquiert une précision formidable. Chacun jure de vaincre pour la Révolution, de vaincre pour l'égalité. Les enrôlements furent plus nombreux et plus solennels que jamais. La certitude d'écraser l'ennemi et la joie de le braver animaient tous les discours, étincelaient dans tous les regards. « Allons ! disait Robespierre aux Jacobins, il faut que le peuple français soutienne le poids du monde. Il faut qu'il soit parmi les peuples ce qu'Hercule fut parmi les héros [7]. » Sur les 48 sections, appelées à voter la déchéance, 47 la prononcent [8]. La section de Mauconseil va plus loin, elle déclare qu'à partir de ce jour, elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français [9]. De son côté, acceptant, quoique d'une manière incomplète encore et timide, les conclusions d'un discours, bien plus hardi, prononcé l'avant-veille par Robespierre [10], la section des anciens Cordeliers invoque, dans un arrêté signé Danton, Chaumette et Momoro, le courage des *citoyens passifs*, qu'elle excite, qu'elle pousse à s'armer pour la Constitution en péril [11].

Malheureusement, à cette agitation héroïque se mêlèrent des encouragements vils et des désordres qui servirent à la calomnier. Hébert, dans sa feuille, poursuivait la reine des plus basses injures [12]. On allait crier jusque sous les

[1] Ces détails ont été fournis par des personnes alors à la suite du duc de Brunswick. *Ibid.*, p. 429.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre du duc de Brunswick au chevalier Gallatin pour Mallet du Pan dans les *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, p. 318 et 319.

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 427.

[5] Cité tout au long dans l'*acte d'accusation* dressé par Amar contre les Girondins. Voy. la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 670-1-2. British Museum.

[6] Voy. la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 670-1-2. British Museum.

[7] Club des Jacobins, séance du 29 juillet. Voyez le journal du club à cette date.

[8] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 246.

[9] *Ibid.*, p. 249.

[10] Voy. le *Journal du club des Jacobins*, à la date du 29 juillet 1792.

[11] *Révolutions de Paris*, nº 160.

[12] Voy. notamment les nºˢ 162 et 163 du *Père Duchesne*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1039-40-41. — British Museum.

fenêtres du château la *Vie de Marie-Antoinette*, qu'accompagnaient des estampes indécentes ; et ces estampes, des colporteurs les montraient aux passants [1]. Les attroupements nocturnes se multiplièrent si fort, que la reine, effrayée, n'osa plus coucher dans son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries, et monta au premier étage dans une pièce située entre l'appartement du roi et celui du dauphin [2]. Les passions contraires se heurtant jusque dans la rue, il arriva qu'un jour, à la suite d'une rixe où le tort de la provocation resta douteux, Duval d'Épremesnil fut transporté tout meurtri au corps de garde du Palais-Royal, de ce même Palais-Royal, d'où était parti en 1788 le rassemblement qui courait alors le protéger contre la Cour ! Pétion entra ; et le regardant fixement, d'Epremesnil lui dit : « Et moi aussi, monsieur, j'ai été l'idole du peuple. » Pétion eut un rapide pressentiment de l'avenir : il s'évanouit [3].

C'était sur la terrasse des Feuillants que d'Épremesnil avait été maltraité : une députation de gardes nationaux parut à la barre de l'Assemblée, disant qu'il n'était plus possible de garder le jardin des Tuileries, depuis que cette terrasse était ouverte au public, et demandant qu'elle fût fermée. Mais, le lendemain, le peuple établit, de lui-même, pour protéger la promenade du roi, une barrière ingénieuse et touchante. C'était un cordon de ruban tricolore, avec cette inscription : *Que ceux qui ont brisé les chaînes du despotisme respectent ce simple ruban* [4]. Et il fut respecté. Ce fut au point, qu'un jeune homme, sans prendre garde à la consigne, étant descendu dans le jardin, le peuple réuni sur la terrasse s'ameuta, et eût fait un mauvais parti à l'imprudent, s'il ne lui fût venu l'idée d'ôter ses souliers et d'essuyer avec son mouchoir le sable qui était aux semelles [5], comme pour s'excuser d'avoir passé du territoire *français* sur le territoire *autrichien*. Car on se mit à distinguer de la sorte la partie du jardin ouverte à tous, et celle qui était réservée à la reine. Sans compter que la nature de la consigne populaire donna lieu à plus d'une devise menaçante, témoin celle-ci, qui résumait la situation d'une manière expressive : « *La colère du peuple tient à un ruban, la couronne du roi tient à un fil* [6]. »

Ainsi, tout se précipitait vers le dénoûment final. Les Marseillais arrivèrent.

Barbaroux, Rebecqui, Pierre Baille, Bourdon, étaient allés au-devant d'eux. A Charenton, les chefs s'abouchent, et l'on arrête le plan à suivre. Santerre ayant promis de faire marcher les faubourgs à la rencontre des nouveaux venus, on convient que les Marseillais seront placés au centre de cette armée, qui semblait devoir être au moins de 40,000 hommes. Elle défilera le long des quais dans une attitude martiale, mais non insurrectionnelle. A l'hôtel de ville, on jettera mille hommes pour l'entourer et attendre que les sections aient nommé un autre conseil municipal. Quatre cents hommes sont jugés suffisants pour occuper la mairie, et quatre cents destinés à arrêter le Directoire. On occupera, au moyen de divers détachements, les postes de l'Arsenal, de la Halle au blé, des Invalides, les hôtels des ministres, les ponts ; et pendant ce temps, l'armée, se portant aux Tuileries, sur trois colonnes, ira camper dans le jardin, jusqu'à ce que réparation de toutes les injustices ait été obtenue [7].

Dans la pensée de Barbaroux, l'auteur de ce plan, il s'agissait bien moins d'une insurrection proprement dite que d'une manifestation calculée de manière à empêcher l'effusion du sang, et, selon ses propres expressions, « digne de servir d'exemple aux peuples qui n'ont besoin pour briser leurs fers que de se montrer à leurs tyrans [8]. Barbaroux écrivit au crayon ce qu'on vient de lire ; Fournier l'Américain en prit copie ; et, suivis de deux pièces de canon, les Marseillais, au nombre de 516 hommes [9], entrèrent dans Paris.

Mais Santerre n'avait pas tenu parole : au lieu des 40,000 faubouriens qui devaient se présenter pour les recevoir, les Marseillais ne virent venir à leur rencontre qu'une bande peu nombreuse de Parisiens, armés de coutelas et de piques [10].

Pour s'expliquer ce qui, dans un tel moment, arrêta tout à coup Santerre, il faut se rappeler qu'il était l'homme de Robespierre, l'homme des Jacobins, et que Barbaroux, quoique agissant un peu en dehors de la Gironde à cette époque, n'en appartenait pas moins à ce parti.

Or, quelle était alors la conduite des Girondins ? Effrayés du mouvement qui se préparait, ils s'efforçaient de l'amortir. Brissot, ancien condisciple de Vaugeois, qu'il savait à la tête du comité secret d'insurrection, lui soufflait sa prudence, et combattait auprès de lui l'influence ardente de Chabot [11] ; Lasource insistait sur la nécessité du renvoi des fédérés [12] ; Condorcet, dans la *Chronique de Paris*, blâmait, comme intempestif, l'arrêté révolutionnaire de la section Mauconseil [13] ; Vergniaud le faisait annuler par l'Assemblée, comme inconstitutionnel [14] ; enfin, au club girondin de *la Réunion*, nou-

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XXI, p. 233.
[2] *Ibid.*, p. 229.
[3] « Quand le vertueux Pétion eut jugé à propos de terminer son évanouissement, etc..., etc..., » dit M. Georges Duval à cette occasion, dans ses *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. XVII, p. 105. Ceci peut donner une idée du bon goût et de la bonne foi de certains écrivains royalistes.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 196.
[5] *Mémoires de madame Campan*, t. II, ch. XXI, p. 234.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 196.
[7] *Mémoires de Barbaroux*, ch. V, p. 48-50.
[8] *Mémoires de Barbaroux*, ch. V, p. 51.
[9] C'est le chiffre vrai, tel qu'on le trouve dans un document officiel, la lettre du ministre de l'intérieur au procureur-syndic du département.
[10] *Mémoires de Barbaroux*, chap. V, p. 52.
[11] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 43.
[12] *Ibid.* Voy. aussi le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, séance du 29 juillet 1792.
[13] *Chronique de Paris*, n° 229.
[14] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 325.

vellement établi, Isnard et Brissot s'engageaient à demander qu'on envoyât devant la Cour d'Orléans Robespierre et Antoine, ce qui était les confondre avec les conspirateurs royalistes, ce qui était les livrer à l'échafaud [1] !

Il est probable que Santerre, averti à temps, craignit, en abandonnant les faubourgs à l'impulsion de Barbaroux, de mettre au service d'un parti qui n'était pas le sien les forces dont il disposait.

Quoi qu'il en soit, la présence des Marseillais avait profondément troublé les royalistes. C'est une chose terrible que la calomnie au service de la peur. Elle avait pris les devants, à l'égard de ces intrépides enfants du Midi. Déjà des libelles payés par la liste civile les avaient représentés comme un impur ramas de galériens échappés du bagne de Toulon, de forçats génois ou liguriens, de renégats vomis sur la côte de Provence par les tartanes de Maroc. On assurait qu'ils avaient tout fait trembler, tout pillé sur leur route. On ne parlait que des dangers de Paris, maintenant abandonné à leurs fureurs. Le fait qu'en traversant la ville, ils avaient offert aux passants d'un air impérieux, en échange de cocardes à rubans, de simples cocardes de laine, fut cité comme le prélude des plus affreux malheurs [2]. Mais comment se délivrer de ces hommes redoutables? Comment obtenir de l'Assemblée qu'elle les envoyât à la frontière tuer et mourir? Une circonstance — fut-ce hasard, fut-ce calcul? — vint très à propos, sur ce point, servir le vœu des royalistes. Le lendemain même de leur arrivée, les Marseillais ayant été invités à prendre part, dans les Champs-Élysées, à un frugal banquet, il se trouva que près du lieu où on les conduisit, étaient attablés, dans un jardin, un certain nombre de grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, parmi lesquels des Feuillants et des royalistes bien connus : le créole Moreau de Saint-Méry; Pigeon, employé au *Journal de la cour et de la ville*; Regnaud de Saint-Jean-d'Angély; Berger, attaché aux anciens domaines du roi; Marquant, un des valets de garde-robe de Marie-Antoinette [3]. Si, dans la chaleur du vin, les convives royalistes insultèrent la foule ou furent insultés par elle, c'est ce qui, au milieu des affirmations contraires, est demeuré incertain. Toujours est-il que le peuple, menacé par le sabre des grenadiers, ayant crié : *A nous, Marseillais!* ceux-ci s'élancèrent, franchirent les palissades, joignirent les grenadiers, et, après un court combat, les mirent en déroute. De ces derniers, plusieurs furent blessés. Un agent de change, nommé Duhamel, paya de sa vie un coup de pistolet tiré par lui sur ceux qui le poursuivaient. Une chose remarquable, c'est que les grenadiers dirigeant leur fuite vers le château, le pont-levis des Tuileries se baissa pour les recevoir, et se releva aussitôt pour repousser leurs adversaires. Ils montèrent dans la demeure royale, et là, les dames de la Cour vinrent leur prodiguer les soins les plus affectueux. Une d'elles témoignait des alarmes sur son mari : « *Ne craignez rien*, lui dit la reine, *votre mari n'y était pas* [4]. » La reine le savait-elle?

Paris s'émut, en sens divers, de cette rixe sanglante. Le commandant général, des aides de camp, courent à la mairie, comme saisis d'épouvante et croyant déjà la capitale en feu. Sur un ordre émané de la Cour, on bat la générale; les Tuileries sont entourées de gens en armes; des bataillons marchent de tous côtés dans les rues avec leurs canons, et les gardes des Filles-Saint-Thomas se rassemblent en tumulte sur la place Favart, prêts à aller assiéger, à la Nouvelle-France, la caserne des Marseillais [5].

Arrive Mathieu Dumas, qui venait d'apprendre que, dans la funeste collision, deux de ses parents avaient été blessés. Il propose au bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui frémissait de rage, de se transporter au café de Saint-Florentin où gisait le corps de Duhamel, de prendre le cadavre, et de venir le présenter à la barre de l'Assemblée, se chargeant lui-même du soin de demander vengeance, au nom de la garde nationale de Paris [6]. Cela est convenu, et Mathieu Dumas se rend à son poste en toute hâte. Mais au lieu du coup de théâtre qu'il attendait, il n'eut devant lui que la scène humiliante de quelques gardes nationaux qui, accourus pour se plaindre, virent leurs plaintes étouffées par les murmures de la gauche et les clameurs des tribunes [7].

Quand une cause est perdue, rien qui ne tourne contre elle, même ce qui semblerait devoir la servir. Ce qui resta de cette querelle, ce fut le sang des défenseurs de la Cour versé, un redoublement d'enthousiasme populaire à l'égard des Marseillais, et, dans la masse des habitants de Paris un surcroît d'agitation, d'implacables défiances et de haines farouches.

La Cour, du reste, ne s'abandonnait pas elle-même. Un grand nombre de lits de camp avaient été disposés dans les combles du château [8]. Le bruit se répandit qu'il se formait, aux Tuileries, un amas d'armes et d'habits militaires [9]. Une foule de hardis gentilshommes dont l'intrépide d'Hervilly animait et gouvernait l'ardeur se te-

[1] Voy. à cet égard le témoignage formel de Chabot, dans sa déposition juridique, confirmé d'ailleurs de tout point par le compte rendu de la séance du 1er août 1792 au club des Jacobins, où le fait fut certifié par Défieux et garanti par Merlin de Thionville.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 197.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 160.

[4] *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 54. — Voy. aussi *Pièces importantes pour l'histoire*.

[5] *Pièces importantes pour l'histoire*, citées dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 199.

[6] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 418 et 419.

[7] *Ibid.*, p. 419.

[8] Sergent, *Notice historique sur les événements des 20 juin et 10 août*. Voy. le numéro de la *Revue rétrospective*, cité dans le chapitre intitulé le *Peuple aux Tuileries*.

[9] Lettre du procureur général syndic Rœderer au ministre de l'intérieur. — Recueil de documents officiels relatifs au 10 août, dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2e série, mars 1835.

aient prêts pour le combat, où ils devaient figurer sous l'uniforme des Suisses. Plusieurs bataillons de la garde nationale, entre autres celui des Filles-Saint-Thomas, brûlaient d'en finir avec la Révolution, et promettaient à la royauté l'appui d'un emportement sauvage. Les constitutionnels, de leur côté, avaient demandé la permission d'entrer dans le palais du roi, quand il en serait temps, pour contribuer à le défendre; et repoussés, parce que les courtisans ne les voulaient point admettre au partage de la victoire attendue, ils erraient autour du château, décidés « à se faire massacrer, dit madame de Staël, pour se consoler de ne pouvoir se battre [1]. » De ce nombre étaient Lally-Tollendal, Narbonne, La Tour-du-Pin, Gouvernet, Castellane, Montmorency.

Pendant ce temps, grâce aux vigilants soins de Bertrand de Moleville, il s'établissait, dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, sous le titre de *Club français*, un point de ralliement pour tous les officiers et soldats au service de la Cour. On y attacha six ou sept cents auxiliaires, choisis principalement dans la manufacture de Périer, dont plusieurs chefs d'atelier étaient de zélés royalistes. La solde des chefs était de 5 livres par jour, et celle des ouvriers de 40 sols les jours où ils seraient employés, de 10 sols les jours où ils ne l'étaient pas [2]. On destinait cette troupe à prendre place dans la lutte, en bonnet rouge et la pique à la main [3], pour diviser et faire hésiter le peuple. Une autre bande d'hommes résolus, choisis de même dans les faubourgs, fut placée sous les ordres d'un Marseillais, contre-révolutionnaire fougueux, dont l'aide de camp joignait à une bravoure extraordinaire le talent de changer sa figure et son langage aussi aisément que son costume et son nom, au moyen de quoi il se faisait passer tantôt pour un patriote de Marseille, tantôt pour un enfant du faubourg Saint-Antoine, pénétrait dans tous les groupes, se glissait dans toutes les tavernes patriotes, plongeait au fond de tous les complots [4].

Ajoutez à cela que, protégé à cette époque, du côté du Carrousel, non plus comme aujourd'hui par une simple grille, mais par des murs, le château des Tuileries était une véritable forteresse; de sorte que, pour renverser la royauté, il fallait commencer par la prendre d'assaut!

Ainsi, la Cour pouvait, sans trop de témérité, ce semble, nourrir l'espoir de vaincre; voilà probablement ce qui explique l'obstination de Louis XVI à repousser les uns après les autres les divers plans d'évasion qui alors lui furent de toutes parts proposés, et dont quelques-uns paraissaient présenter des chances certaines de succès [5].

Il est vrai que la réussite eût exigé le sacrifice de certaines répugnances personnelles de la reine, et ce sacrifice, nulle considération ne fut capable de le lui arracher. Déjà elle avait rejeté avec dédain les offres de la Fayette; elle en agit de même avec le duc de Liancourt, qui, non content de préparer un asile à la famille royale dans la province de Normandie, où il commandait, mettait généreusement à la disposition de Louis XVI toute sa fortune, à cent louis de rente près, c'est-à-dire un million [6].

Et cependant, que d'angoisses à traverser jusqu'à ce que sonnât l'heure formidable! Prompte à passer de la confiance à l'abattement, quelquefois Marie-Antoinette parlait comme si elle n'eût plus aperçu autour d'elle que les pâles messagers de la mort. Un jour, elle disait : « Je commence à redouter un procès pour le roi; quant à moi, je suis étrangère, ils m'assassineront. Que deviendront nos pauvres enfants? » Et elle versait un torrent de larmes [7]. Un autre jour : « J'aimerais mieux une longue captivité, dans une tour, au bord de la mer [8]. » Mais elle laissait ensuite prendre le dessus à ce qu'il y avait d'indomptable dans son cœur. Madame Campan lui ayant fait faire un corset semblable au gilet du roi, sa fierté ne put jamais se plier à tant de précautions. Elle craignait la mort, elle la bravait.

Et les meneurs révolutionnaires, les meneurs en renom, que faisaient-ils dans cet intervalle?

Danton paraissait peu. Pas plus que Robespierre, on ne l'avait vu figurer, le 26 juillet, dans le conciliabule du *Soleil d'or* [9]; il ne devait point figurer davantage dans celui du *Cadran bleu* dont nous allons parler [10]; il ne faisait point partie du comité secret d'insurrection, formé aux Jacobins, lequel se composait de cinq membres assez obscurs : Vaugeois, grand-vicaire de l'évêque de Blois; Debessé, du département de la Drôme; Guillaume, professeur à Caen, Simon, journaliste de Strasbourg, et Galissot, de Langres; enfin, il ne fut pas au nombre des citoyens qu'on adjoignit à ce comité, et qui étaient Fournier l'Américain, Westermann, Kienlin, Santerre, Alexandre, Lazouski, Lagrey, Garin et Antoine [11].

Robespierre et Danton avaient-ils été mis en réserve pour le moment décisif? Ces Jacobins avaient-ils craint de compromettre prématurément deux hommes dont l'influence était si précieuse? Le comité Vaugeois, Carra, Santerre, Westermann, n'était-il que le *pouvoir exécutif*

[1] *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, chap. IX.

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXIV, p. 75.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Voy. les détails de celui qui fut proposé en vain par Bertrand de Moleville, dans ses *Mémoires particuliers*, t. II, chap. XXVII.

[6] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXVII, p. 133, 135.

[7] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XX, p. 219.

[8] *Ibid.*, chap. XXI, p. 239.

[9] *Précis historique et très-exact sur l'origine et les véritables causes de la célèbre insurrection du 10 août*, par Carra. — Carra donne les noms de tous les citoyens qui se réunirent au *Soleil d'or*; il ne nomme pas Danton.

[10] *Ibid.*

[11] *Précis historique sur l'insurrection du 10 août*, par Carra.

en quelque sorte de la pensée insurrectionnelle? C'est probable. Ce qui est sûr, c'est que Robespierre et Danton poussaient au mouvement, chacun à sa manière : le premier en s'occupant à pourvoir au lendemain de la déchéance, en préparant les esprits à un ordre de choses tout nouveau, en montrant l'impuissance de l'Assemblée législative à diriger la tempête, et en appelant le peuple, sans distinction cette fois de citoyens actifs et de citoyens passifs, à exercer sur les ruines des pouvoirs du jour son droit souverain [1]; le second, en répandant autour de lui les passions brûlantes dont il était animé, en faisant appel aux idées justes, aux légitimes colères, aux sentiments généreux, mais aussi, il faut bien le dire, à de basses ambitions, comme lorsqu'on l'entendit s'écrier dans son langage puissant et cynique, à propos des places à conquérir : « *Cette garce de Révolution est ratée : les patriotes n'y ont encore rien gagné* [2]. »

L'exaspération générale ayant atteint ses dernières limites, il semble que Marat eût dû respirer à l'aise. Cet esprit de révolte qu'il avait tant invoqué, il possédait enfin, il tourmentait Paris : Marat devait se sentir heureux... Eh bien, non ; transporté de fureur aussi longtemps que tout était demeuré calme autour de lui, ce génie orgueilleux et malade était devenu timide à l'excès dès qu'autour de lui tout n'avait plus été que bouillante audace. Dans son souterrain, il supputait tristement les mauvaises chances, calculait les périls de la chose publique et les siens propres. Il écrivait à Barbaroux de l'emmener à Marseille, où il songeait à se réfugier, déguisé en jockey [3].

Tout autre se montra Camille Desmoulins. Le 6 juillet, il lui était né un fils, qu'il avait nommé Horace, et qu'il avait présenté à la patrie, en dehors de toute cérémonie religieuse, voulant, selon ses propres expressions, s'épargner un jour, de la part de son enfant, le reproche de l'avoir lié à des opinions religieuses qui ne pouvaient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débuter dans le monde par un choix inconséquent entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes [4]. » Un lien nouveau, de tous le plus fort et le plus doux, rattachait donc Camille à la vie. Et pourtant, jamais il n'en fut plus prodigue, jamais il ne se rappela si bien ces nobles paroles qu'autrefois il écrivait à son père : « Quand on me parle des dangers que je cours et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions, ce que nous sommes, et je me dis à cette vue : *A présent, ds la mort l'amertume est passée.* Tant de gens vendent leur vie au roi pour cinq sous ! Ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité et de la justice? Je m'adresse ce vers, qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

« Et Patrocle est bien mort, qui valait mieux que toi [5] ! »

Non moins résolu, Robespierre apportait dans les préparatifs de la lutte une énergie plus calme et plus pensive. Autant que la victoire, la nécessité de la rendre véritablement profitable au peuple le préoccupait, comme on peut s'en convaincre par le long discours, que le 29 juillet, il prononça aux Jacobins.

Barbaroux raconte, dans ses *Mémoires*, que, peu de jours avant le 10 août, Robespierre le fit prier par un abbé en guenilles de passer à la mairie ; que lui, Barbaroux, se rendit à cette invitation ; qu'il fut reçu, à l'hôtel de ville par Fréron et Panis, et que ceux-ci, après l'avoir engagé à faire quitter aux Marseillais les casernes du haut de la Chaussée-d'Antin pour celles des Cordeliers, plus avantageusement situées en cas d'attaque, se mirent à l'entretenir vaguement de la nécessité d'un *dictateur* [6]. Il ajoute : « Le lendemain, on m'invita à une autre conférence chez Robespierre. Je fus frappé des ornements de son cabinet : c'était un joli boudoir où son image était répétée sous toutes les formes et par tous les arts.... L'abbé et Panis étaient avec lui. Baille et Rebecqui m'accompagnaient.... il fut question de placer les Marseillais aux Cordeliers. Ensuite Robespierre, parlant de la Révolution, se vanta beaucoup de l'avoir accélérée ; mais il soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme extrêmement populaire ne s'en déclarait le chef et ne lui imprimait un nouveau mouvement. « *Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi*, » lui répondit brusquement Rebecqui, et la conversation fut rompue. En sortant, Panis nous serra la main : « Vous avez mal saisi « la chose, « nous dit-il, il ne s'agissait que d'une autorité « momentanée, et Robespierre est bien l'homme « qui conviendrait pour être à la tête du peuple. — N'insistez pas, « repartis-je, les Marseillais ne baisseront jamais les yeux « devant un dictateur [7]. »

Il ne faut pas oublier que, vaincu et proscrit à l'époque où il traçait ces lignes, Barbaroux, en parlant de Robespierre, parlait de son plus mortel ennemi. Son témoignage ici ne devrait donc être admis qu'avec beaucoup de réserve, alors même qu'il n'existerait aucun fait éclatant de nature à le démentir. Or, ce fait existe : c'est le discours que nous avons déjà cité, le discours

[1] Discours prononcé par Robespierre, aux Jacobins, dans la séance du 29 juillet 1792. Voy. le *Défenseur de la Constitution*, n° 11.

[2] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, t. IV, p. 64. Paris, an v de la République.

[3] *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 60-62. — Barbaroux étant devenu l'ennemi de Marat lorsqu'il consignait ce fait dans ses *Mémoires*, peut-être serait-on en droit de récuser son témoignage, s'il ne se trouvait d'accord avec la conduite que Marat tint dans ces circonstances. Il ne parut nulle part, se tint caché dans son souterrain pendant toute la journée du 10 août, et n'en sortit qu'après le combat, qu'après la victoire.

[4] *Études révolutionnaires* d'Ed. Fleury. — *Camille Desmoulins* — t. I, p. 250 et 251.

[5] Lettre de Camille Desmoulins à son père, dans le n° 7 des *Révolutions de France et de Brabant*.

[6] *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 62 et 63.

[7] *Ibid.*, p. 63 et 64.

où Robespierre développa, devant les Jacobins, presque à la veille du 10 août, les nécessités de la situation. Rien de plus inconciliable avec cette idée de dictature dont, sur un mot de Panis, — celui-ci le nia formellement, du haut de la tribune de la Convention, comme nous le verrons plus bas [1], — Barbaroux fait un crime à Robespierre. Quelles sont en effet, dans la harangue en question, les mesures de salut public que Robespierre indique? Demande-t-il que, la déchéance une fois prononcée, l'action des principes soit suspendue, et que, momentanément du moins, le peuple abdique entre les mains d'un tribun rendu tout-puissant? Non, ce qu'il demande, au contraire, c'est que, le trône renversé, on se garde de remplacer un despotisme par un autre despotisme; c'est qu'on se hâte de convoquer le peuple, mais tout le peuple cette fois, afin que lui-même il décide de ses destinées par la formation d'une Convention nationale, assez forte pour empêcher en dehors d'elle toute tyrannie, et assez dépendante du peuple pour que la tyrannie ne réside pas dans son propre sein [2]. Après cela, que frappés de l'extrême gravité des circonstances, Fréron, Panis et d'autres eussent songé à investir Robespierre d'un pouvoir absolu auquel lui-même n'aspirait pas, — son principe ayant toujours été jusqu'à la fin de sa vie celui de la souveraineté du peuple exercée au moyen d'une assemblée, — ce ne serait assurément pas impossible, mais qu'y avait-il là qui autorisât Barbaroux à écrire : « C'est ainsi que Robespierre cherchait à usurper dès lors le pouvoir notional [3] » ?

Cependant, d'heure en heure, de minute en minute, la fermentation croissait. Les sections organisaient leur permanence. Plusieurs d'entre elles, sur le bruit de la fuite du roi, envoyèrent des patrouilles surveiller le château. L'Assemblée était assaillie de pétitions demandant la déchéance. *Le Sentinelle* de Louvet et *l'Ami des citoyens*, placardés dans toutes les rues, fournissaient à l'exaltation populaire un aliment recherché avec avidité. Les plus incroyables rumeurs, les scènes les plus extraordinaires, des discours qui semblaient tenir du délire, des prédications où la vérité parlait le langage de l'audace ou de la haine, marquent cette période sans nom. Tantôt c'étaient des citoyens des deux sexes qui tout à coup se précipitaient dans la salle de l'Assemblée en criant : *Vengeance, vengeance! on empoisonne nos frères*, et ils se plaignaient qu'on mêlât du verre pilé au pain préparé pour le camp de Soissons [4]; tantôt c'était Isnard qui, accusé par le ministre Champion d'être vendu aux Anglais, poussait ce cri étrange : « *Malheureux, ouvre mon cœur! tu verras s'il est français* [5] !... » Sur la place du Carrousel, un inconnu disait à la foule accourue pour l'entendre : « Voulez-vous savoir ce que sont les rois et ce qu'est le peuple? Prenez un morceau de papier blanc, tracez-y des zéros ; qu'aurez-vous? Rien, n'est-ce pas? Mais ajoutez à ces zéros un chiffre quelconque, le moindre de tous, l'unité, vous aurez un nombre. Eh bien, les zéros, ce sont les rois; le chiffre qui les fait valoir, c'est le peuple [6]. »

Le 3 août, Bigot de Sainte-Croix venait de communiquer officiellement à l'Assemblée, au nom de Louis XVI, la déclaration de Brunswick, lorsque tout à coup, suivi d'une députation de la Commune, Pétion est introduit à la barre. Il se présente au nom de quarante-sept sections, et il dit :

« Le chef du pouvoir exécutif est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire. Il semble participer aux complots de Pilnitz, qu'il a fait connaître si tard. Son nom est un signal de discorde entre le peuple et les magistrats, entre les soldats et les généraux. Il a séparé ses intérêts de ceux de la nation. Nous le séparons comme lui.... Tant que nous aurons un roi semblable, la liberté ne peut s'affermir, et nous voulons demeurer libres. Par un reste d'indulgence, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existera le danger de la patrie; mais la Constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse la Constitution, nous l'invoquons à notre tour, et nous demandons la déchéance [7]. »

Cette pétition fut renvoyée au comité de l'extraordinaire. Elle annonçait un coup qu'il ne restait plus qu'à frapper.

Le lendemain, 4 août, le directoire insurrectionnel des fédérés tint une nouvelle séance au *Cadran bleu*, sur le boulevard; Camille Desmoulins y assistait. D'après le récit de Carra, la réunion se serait transportée le soir, dans la chambre d'Antoine, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, juste dans la maison où demeurait Robespierre, et madame Duplay, que ce conciliabule effrayait fort, ayant demandé à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre, Antoine aurait répondu : « Si quelqu'un doit être égorgé, ce sera nous sans doute. Il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher [8]. »

Quoi qu'il en soit, le plan d'attaque du château fut arrêté ce soir-là; mais on renvoya les hostilités au 10 août, « parce que Santerre et « Alexandre n'étaient pas encore en mesure [9]. »

Les Marseillais, de leur côté, se préparaient au combat. Deux d'entre eux allèrent réclamer à l'hôtel de ville des cartouches et des balles. Comme quelque hésitation se manifestait, l'un

[1] Voy. le discours de Panis, dans la séance du 25 septembre 1792.
[2] Voy. dans le n° 11 du *Défenseur de la Constitution*, le discours prononcé aux Jacobins par Robespierre dans la séance du 29 juillet 1792.
[3] *Mémoires de Barbaroux*, ch. v, p. 63.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 307.
[5] *Ibid.*, p. 313.
[6] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 171.
[7] Voy. cette pétition *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 315-319.
[8] Récit de Carra, cité dans l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, t. II, p. 366, et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 271.
[9] *Ibid.*

d'eux s'appuya un pistolet sur le front, en s'écriant : « Des balles ! des cartouches ! ou je me fais sauter la cervelle [1]. » Panis se sentit ému, Sergent ne put retenir ses larmes ; et, sur leur ordre, libellé en ces termes. « *Bon et très-bon à délivrer sur-le-champ,* » le lieutenant d'artillerie Dufureod reçut pour les Marseillais cinq mille cartouches à balles [2].

Et tout cela, coïncidence singulière, se passait au milieu des convulsions de la nature, au plus fort d'un orage qui fit oublier l'épouvantable orage du 14 juillet 1788. La soirée du 3 août avait été d'une chaleur étouffante. Vers dix heures, des nuages d'un rouge cuivré s'amoncelèrent vers le couchant, et le roulement lointain du tonnerre se fit entendre. L'aspect du ciel était si effrayant, que partout les portes, les fenêtres, les boutiques, se fermaient avec précipitation. Vers minuit, la tempête éclata si violente, si terrible, que de mémoire d'homme cela n'a pas été vu. « Je ne crois pas, écrit un témoin oculaire, qu'au dernier jour de l'univers, les trompettes qui viendront réveiller les morts au fond de leurs tombeaux fassent un fracas plus affreux et plus continu [3]. » A Paris, la foudre tomba en plus de cinquante endroits ; quinze ou vingt personnes furent tuées. Une grille de fer, qui séparait l'hôtel Beaufort, rue Quincampoix, de la maison voisine, fut renversée avec tant de force, qu'elle entraîna une partie de cette maison. Des laitières, des maraîchers, qui apportaient leurs provisions à Paris, furent foudroyés sur la route [4]. La nuit eut un caractère particulièrement sinistre. Une bande de Marseillais, comme si elle eût voulu défier les éléments, traversa les quartiers voisins du Palais-Royal et des Tuileries, en chantant la Marseillaise, dont on entendit les notes sublimes se mêler aux coups répétés du tonnerre et au sifflement de l'orage. On remarqua que la foudre abattit un très-grand nombre de croix, notamment celles qui se dressaient dans la plaine d'Issy, à l'entrée du village de Crosne, dans le cimetière de l'Hay, sur le pont de Charenton. Mais ce que le tonnerre respecta, fait observer amèrement l'écrivain royaliste qui nous a transmis ces détails, ce fut le lieu où, cette nuit-là même, les ennemis du trône se trouvaient réunis pour en concerter la chute [5] !

[1] Discours de Panis, dans la séance du 25 septembre 1792.
[2] Voy. son reçu dans le recueil des documents officiels relatifs au 10 août, publié par la *Revue rétrospective*, nº 3, 2ᵉ série, mars 1835.
[3] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. xvii, p. 99.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

De tous les historiens qui nous ont précédé, le seul qui ait bien compris, bien mis en relief la nécessité absolue du 10 août au point de vue du salut même de la France, c'est M. Michelet. Mais sa persistante partialité à l'égard des Girondins et de Danton l'a fait tomber, ici encore, dans des omissions ou des erreurs trop graves pour n'être pas relevées ; car nous prions nos lecteurs de ne point perdre ceci de vue : Raconter l'histoire de la Révolution, c'est plus qu'écrire un livre, c'est faire un acte. Qui sait si l'avenir de la France ne dépend pas de telle ou telle opinion qu'on se sera formée touchant les hommes et les partis de cette époque mémorable?...

Or, en premier lieu, dans le livre VI, ch. ix, de son *Histoire de la Révolution*, M. Michelet jette sur la conduite des Girondins le manteau dont autrefois les enfants de Noé couvrirent la nudité de leur père : respect filial, très-honorable en soi certainement, mais tout à fait inconciliable avec les devoirs rigoureux de l'historien. Ainsi, il ne parle ni des ouvertures secrètes faites à la cour par les principaux personnages de la Gironde, ni du mot imprudent de Brissot à Chabot relativement au 20 juin, ni de la manœuvre parlementaire de Guadet pour faire tout aboutir à un simple changement de ministère, ni de l'inconcevable sortie du républicain Brissot contre les républicains, qu'il voulait qu'on livrât au glaive de la loi comme les contre-révolutionnaires de Coblentz, ni de l'indignation qu'excita parmi les patriotes ce revirement imprévu, ni du renvoi des fédérés demandé par Lasource, ni du projet formé dans le club, spécialement girondin, de la *Réunion*, d'envoyer devant la cour d'Orléans Robespierre et Antoine, projet vraiment criminel, parce qu'il ne pouvait avoir sa source que dans des haines personnelles, criminel surtout dans un moment où, plus que jamais, les révolutionnaires avaient besoin de s'unir. Tout ce que M. Michelet apprend à ses lecteurs, c'est que la Gironde *hésita*, et bien qu'il avoue qu'elle se trompait en ceci, il s'efforce de justifier cette *hésitation* par la grandeur des dangers à courir, par l'incertitude du succès, par la crainte d'une trop terrible effusion du sang humain, etc., etc... Quant au triste et, tranchons le mot, scandaleux discours prononcé par Brissot le 26 juillet, M. Michelet ne le mentionne que pour dire qu'il était fondé sur un « motif sérieux, » sur la vieille superstition, absurde, mais trop réelle : « Les hommes attachent au mot de *roi* une vertu magique qui préserve leur *propriété*. » (Voy. les pages du livre précité 537, 538 et 539.)

On a vu combien Danton figure peu dans tous ces préparatifs du 10 août. Son nom ne paraît guère qu'au bas d'un arrêté de la section des Cordeliers qui demanda, non pas, comme Robespierre l'avait demandé l'avant-veille aux Jacobins, que les citoyens passifs soient appelés à concourir à une constitution future, mais tout simplement qu'ils interviennent, aux termes mêmes de la constitution alors en vigueur, pour la protéger et la défendre. Dans l'embarras où cette éclipse de Danton semble mettre M. Michelet, que fait-il ? Il prend le parti de le *supposer* là où il ne peut l'*apercevoir*. Par exemple, Manuel obtient-il que les sections aient un bureau central de correspondance, M. Michelet écrit entre parenthèses que ce fut « *sans aucun doute sous l'influence de Danton.* » (Voy. p. 525.) Plus loin, après avoir avancé, sans en fournir aucune preuve et sans citer ses autorités — ce qu'il ne fait jamais, du reste — que Vergniaud et Danton *paraissent* les seuls qui, à cette époque, aient été immuablement opposés à l'idée de quitter Paris, il ajoute : « *La chose est à peu près certaine pour Danton.* » (P. 541.) Déjà, en parlant d'un discours qu'un inconnu vint prononcer aux Jacobins et qu'il trouva fort beau, M. Michelet avait tenté — toujours par le même procédé — d'en attribuer l'honneur à Danton : « La scène qui va suivre fut-elle arrangée par Danton pour entraîner les Jacobins, ou bien fut-elle un fait tout spontané, une inspiration toute populaire? *Je n'essayerai pas de le décider.* » (Voy. p. 468.) En vérité, c'est trop donner au système des suppositions et des *à peu près*, surtout quand cela ne doit avoir pour effet que d'enfler la renommée de certains hommes qu'on aime, aux dépens de certains autres qu'on n'aime pas. L'histoire n'admet pas ces préférences d'artiste ; elle veut qu'on se décide d'après des *faits*. C'est une muse sévère.

Et notez que les antipathies de M. Michelet ne sont pas plus fondées en *fait* que ses sympathies. Ainsi, Robespierre a beau prendre au mouvement une part plus active et plus ostensible que Danton ; il a beau se mettre en avant aux Jacobins, pour conclure à la déchéance et, la déchéance obtenue, à une solide organisation de la souveraineté du peuple, de tout le peuple ; il a beau se mêler des détails mêmes de l'attaque prévue, comme lorsqu'il fait demander et demande lui-même à Barbaroux l'établissement de la caserne des Marseillais aux Cordeliers..., M. Michelet n'est pas satisfait. Il reproche à Robespierre, lui qui n'a rien à objecter au silence de Danton, il lui reproche, p. 535, de n'avoir pas parlé le 3 et le 4 août, ce qu'il avait fait cependant le 29 juillet et ce qu'il fit encore le 6 août, c'est-à-dire quand le terrain devenait absolument brûlant ; il lui reproche, p. 523, de n'avoir indiqué d'autre remède à la situation qu'une convention nationale, attendu que « une médecine tellement expectante eût eu l'effet naturel de laisser mourir le malade, » donnant ainsi à entendre que Robespierre voulait la convocation du peuple avant la déchéance, tandis qu'il la demandait *après*, afin, comme il l'expliqua lui-même, « que le despotisme ne restât pas quand le fantôme appelé roi aurait disparu. » Comment, avec le discours de Robespierre sous les yeux, M. Michelet a-t-il pu commettre une pareille erreur? Comment a-t-il pu insinuer que Robespierre entendait subordonner le renversement du trône à la

CHAPITRE XV.

RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ.

Le 10 août, vraie bataille rangée. — On s'y prépare ouvertement de part et d'autre. — Revue des forces. — Tableaux d'intérieur. — Anxiété des révolutionnaires. — Nuit du 9 au 10. — Marat dans son souterrain. — Aspect du château pendant la nuit. — Le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois! — Pétion entre les mains de ses ennemis. — Rapports nocturnes de Blondel. — Terreurs de Lucile Desmoulins. — Naissance de la Commune du 10 août. — Mandat à l'hôtel de ville; sa mort. — Calomnie royaliste. — Attitude des Suisses, défenseurs du château. — Promenade fatale. — Imprudentes paroles de Marie-Antoinette. — Rôle de Rœderer. — La famille royale abandonne le château; circonstances qui marquent son départ pour l'Assemblée. — Le trajet du jardin des Tuileries. — Louis XVI dans la loge du *logotachygraphe*. — Mort de Suleau. — Effet produit sur les Suisses par le départ du roi. — Le peuple devant le château. — Caractère général du mouvement du 10 août. — Les Suisses veulent se rendre. — D'où vinrent les premiers coups de feu. — Massacre du vestibule. — Sortie meurtrière des Suisses. — Aspect de l'Assemblée, au bruit du canon. — Louis XVI, dans la loge du *logotachygraphe*, mange une pêche; Marie-Antoinette tout entière au combat. — Ordre écrit remis à d'Hervilly, particularités curieuses qui s'y rattachent. — Le cri *trahison* poussé dans tout Paris. — Apparition des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. — Renouvellement de l'attaque. — Intrépidité des assaillants, intrépidité égale des Suisses; ces derniers battent en retraite. — Circonstances tragiques de cette retraite. — Napoléon dans la boutique de Fauvelet, sur le Carrousel. — La voiture de madame de Staël arrêtée. — Le peuple vainqueur. — Scènes de rage. — Scènes de désintéressement. — Scènes de magnanimité. — Mort de Clermont-Tonnerre. — Nombre des victimes. — Les Girondins, dans cette grande crise. — Danton endormi; Fabre d'Églantine le réveille, pour lui apprendre qu'il est ministre. — Paris, dans la soirée du 10 août. — *Critique historique.*

Le 10 août eut tous les caractères de la fatalité. Rien n'y fut donné à la surprise ou au hasard. De part et d'autre, on s'y prépara, lentement, solennellement, au grand jour, comme à une bataille inévitable et décisive.

Presque à la veille de l'insurrection, des pétitionnaires du Champ de Mars allaient l'annoncer en ces termes à l'Assemblée : « La patrie est en danger, cela signifie : Nous sommes trahis.... Il faut du fer, des piques, un appareil menaçant, partout où respirent des ennemis de l'égalité. Que les plus puissants soient atteints les premiers, et le reste épars retourne au néant. »

Et ceux qui parlaient ce terrible langage s'étaient présentés, précédés d'un bâton que surmontait un bonnet rouge, avec cet écriteau : *Suppression du pouvoir persécutif*[1].

De leur côté, les défenseurs du trône tenaient tête au péril avec une hardiesse qui n'était pas dénuée d'espoir. La section de l'Arsenal protesta énergiquement contre la dernière adresse lue par Pétion; la ville de Nancy se déclara d'une manière formelle pour les constitutionnels, contre les Jacobins; plusieurs conseils généraux de département se prononcèrent dans le même sens, celui de la Meuse, par exemple; celui de l'Isère, celui de la Seine-Inférieure[2]; enfin un événement auquel personne ne s'attendait vint prouver qu'au nombre de ses appuis la royauté pourrait compter, au besoin.... l'Assemblée, oui l'Assemblée elle-même. Le 8 août, le décret d'accusation contre la Fayette, combattu par Vaublanc et demandé par Brissot, fut rejeté par 406 voix contre 224[3].

Cette énorme majorité, accordée, au milieu du déchaînement des esprits, à un général que l'hôtel de ville, les faubourgs, les clubs, s'accordaient à dénoncer comme un traître, annonçait assez de quelle confiance les ennemis des Jacobins se sentaient encore animés. Des cris de rage, partis des tribunes, furent répétés avec un farouche délire par la foule qui environnait la salle et en inondait les abords. A leur sortie de l'Assemblée, plusieurs députés du côté droit se virent assaillis d'injures. Dumolard, Vaublanc, Daverhoult, Froudière durent chercher refuge dans le corps de garde de la cour du Palais-Royal, et n'échappèrent aux fureurs de la multitude qu'en s'évadant par une fenêtre. Mathieu Dumas fut attaqué par des femmes de la halle, foulé aux pieds, et courut risque de la vie[4]. Une belle parole vengea les Feuillants de l'humiliation de ces outrages; un d'eux, Girardin, se plaignant à l'Assemblée d'avoir été frappé, et entendant une voix qui lui criait ironiquement : « Où? » répondit : « *Par derrière. Est-ce que les assassins frappent autrement*[5]? »

lenteur des formalités légales, alors que le langage de Robespierre était celui-ci : « Il faut que l'État soit sauvé, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, ET IL N'Y A D'INCONSTITUTIONNEL QUE CE QUI TEND A SA RUINE. » (Voy. le discours de Robespierre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 222.) M. Michelet n'est pas moins injuste quand il dit, p. 535, que le soir du 3 août Robespierre « s'abstint *très-probablement* d'aller aux Jacobins pour n'exprimer aucune opinion sur les mesures immédiates qu'il convenait de prendre. » C'est un étrange procédé historique, il en faut convenir, que ce *très-probablement* qui revient sans cesse dans M. Michelet, et qui, toujours employé en faveur de Danton, se trouve invariablement employé contre Robespierre. Admirez l'effet de la prévention! C'est de Robespierre que M. Michelet dit, p. 547, « qu'il veillait de près le mouvement, *se tenait prêt à profiter*. » Or, qui *profita?* Fut-ce Robespierre? Non, ce fut Danton, que le 10 août fit ministre de la justice, et qui, selon l'affirmation de Prudhomme, non mentionnée par M. Michelet, se plaignait, la veille même du 10 août, de ce que les patriotes étaient sans places et n'avaient rien *gagné* à la Révolution!

Pour ce qui est de l'idée de quitter Paris, idée que M. Michelet attribue, p. 541, à tous « ceux qui influaient, » sauf Danton et Vergniaud, « chose certaine pour Vergniaud, » dit-il, et « pour Danton *à peu près* certaine, » où est la preuve de cette allégation? Il est bien vrai que Barbaroux impute à Marat d'avoir formé le dessein de se retirer à Marseille déguisé en jockey; il est bien vrai que Barbaroux lui-même ne fut pas sans songer, de concert avec Roland et Servan, aux ressources que le Midi pouvait offrir aux derniers défenseurs de la liberté. Mais où est la preuve que Camille Desmoulins, que Billaud-Varennes, que Carra, qu'Antoine, que Chabot, que Merlin de Thionville, que Robespierre, que Brissot inclinassent à la fuite? Brissot, par exemple, accusé d'avoir pris un passe-port pour l'Angleterre, ne lança-t-il pas publiquement à ses accusateurs un défi que nul n'osa relever? Et peut-on admettre un seul instant que Robespierre eût l'idée de quitter Paris, quand tous les discours d'alors le montrent si profondément préoccupé des moyens de fixer à Paris d'une manière solide, pour jamais, la souveraineté du peuple, une fois vainqueur? Non, non, les révolutionnaires de cette grande époque ne doutèrent pas à ce point de la liberté. *Maintenant de la mort l'amertume est passée!* Voilà ce qu'avait dit Camille, et tout concourt à prouver que la plupart le pensèrent.

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 442 et 443.

[2] *Ibid.*, p. 442.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 451 et 452.

[5] Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 361.

Mais cette ferme attitude de quelques-uns des contre-révolutionnaires ne faisant qu'enflammer la colère de leurs ennemis, tout Paris s'agita convulsivement. Le long de la rue Saint-Honoré, vous eussiez vu défiler, avec une solennité sombre, des milliers de citoyens se tenant deux à deux et ne dissimulant pas qu'ils allaient chercher au faubourg Saint-Antoine le mot d'ordre de la patrie en danger [1]. Les Jacobins, de leur côté, s'étaient réunis dans leur salle. Chabot, selon ses propres expressions, courut y sonner le tocsin, et promit d'aller le sonner le lendemain au soir dans les faubourgs [2].

Le lendemain était le 9 août. Pour mettre à couvert la responsabilité de Pétion, les meneurs avaient résolu de le consigner chez lui. Carra l'en avait prévenu [3], et Barbaroux avait dit à la femme du maire de Paris : « *Si nous enchaînons jamais votre époux, ce sera auprès de vous et avec des rubans tricolores* [4]. » Mais cette mesure n'ayant pas encore été prise, Pétion, accablé de son rôle de magistrat populaire, se montrait un pied dans le mouvement et un pied dehors. Informé de ce qui s'était passé aux Jacobins, il mande au comité de sûreté générale le capucin Chabot ; et là, en présence de Merlin de Thionville et de Bazire, les deux autres membres du *trio cordelier* : « Eh bien ! lui dit-il, vous aurez donc toujours une mauvaise tête ? La Gironde et Brissot m'ont promis la déchéance. Je ne veux pas de mouvement. Il faut attendre que l'Assemblée se prononce. » Chabot répondit : « Vous êtes dupe de ces intrigants. L'Assemblée ne peut pas sauver le peuple, et je crois que vos amis ne le veulent pas. Ainsi, le tocsin sonnera ce soir au faubourg. — Je vous arrêterai. — Vous serez arrêté vous-même. » Ils se séparèrent, et Chabot se hâta d'aller prévenir le comité secret des dispositions de Pétion [5].

Encore quelques heures, et le sort de la monarchie allait être décidé. Le dimanche précédent, les personnes de la Cour avaient remarqué que, le roi et la reine assistant aux vêpres dans la chapelle des Tuileries, les musiciens s'étaient mis à tripler le son de leur voix d'une manière effrayante à ce verset du *Magnificat : Deposuit potentes de sede* [6] ; mais, depuis, que d'avertissements plus directs et d'une précision plus terrible ! Le roi était instruit heure par heure, presque minute par minute, des préparatifs du combat [7]. Il savait que c'était pour le lendemain. Et comment l'aurait-il ignoré ? Le 10 août n'eut rien d'un complot, ce fut une vraie bataille. De là les avis que se faisaient passer, d'un camp à l'autre, les ennemis qui s'aimaient. Un de ceux qui devaient commander l'attaque fit prévenir Peltier de prendre garde à lui, qu'elle serait sanglante [8] ; et Camille Desmoulins offrit un refuge à Suleau, auquel le liaient des souvenirs d'enfance [9].

De toutes les dames du palais, pas une n'osa y paraître dans la journée du 9. Seule avec sa belle-sœur et ses enfants, la reine ne reçut d'autre visite que celle de lady Sutherland, femme de l'ambassadeur d'Angleterre [10].

Les abords du château n'étaient point, à cette époque, ce que nous les voyons aujourd'hui. Cette vaste, cette immense place qu'on nomme le Carrousel ne comprenait pas dans ce temps-là la huitième partie du terrain qu'elle occupe de nos jours. Le Carrousel se trouvait obstrué d'une multitude de maisons plus ou moins élevées, formant des rues avec divers détours, lesquelles pouvaient être considérées comme autant de chemins couverts, par où il était facile d'arriver sans péril jusqu'à portée de pistolet de l'enceinte des bâtiments et des cours. Mais là, en cas d'attaque, le danger commençait. Car, avant d'atteindre le palais, les assaillants avaient à s'engouffrer dans d'étroits espaces où il suffisait de quelques canons tirés à mitraille sur une masse serrée pour joncher le pavé de cadavres. Au lieu d'une seule cour divisée par des bornes et des chaînes de fer, il y en avait trois de dimension à peu près égale. La plus grande, celle du milieu, s'appelait la *cour Royale* ; on y entrait, du côté du Carrousel, par une porte cochère confiée à un Suisse nommé Brown, qui tenait un restaurant. A gauche, en face du pavillon de Flore, était la *cour des Princes*, et en face du pavillon Marsan, à droite, la *cour des Suisses*. Or, ce qui était de nature à rendre l'accès des Tuileries, dans un jour de combat, extrêmement meurtrier, c'était la triple ligne des bâtiments à un étage qui divisaient les trois cours, bâtiments où logeaient les personnes attachées au château, mais qui pouvaient aisément se transformer en redoutes. Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longent la terrasse, à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute leur hauteur par des barreaux de fer, supprimés depuis pour faire place à des statues. A la place des grilles qui bordent la terrasse des Feuillants, il y avait, d'un bout à l'autre, un mur peu élevé servant de séparation entre cette terrasse et la *cour du Manége*, aujourd'hui la rue de Rivoli. La salle où s'assemblaient les députés occupait le fond de cette cour, à une portée de fusil de la rue du Dauphin. Pour aller du pa-

[1] *Histoire de la Révolution*, par *deux amis de la Liberté*, t. VIII, 3e époque, p. 142.
[2] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.
[3] *Observations de Pétion sur la lettre de Robespierre.*
[4] *Mémoires de Barbaroux*, chap. IV, p. 42.
[5] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins.
Elle se trouve confirmée par ce fait décisif que Pétion donna à Mandat l'ordre de repousser la force par la force, et par le témoignage de Pétion lui-même qui, dans ses *Observations sur la lettre de Robespierre*, dit qu'il fut résolu à favoriser le mouvement, « *aussitôt qu'il sut qu'il était général.* »
[6] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XXI, p. 240.
[7] Maton de la Varenne, *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre* 1792, p. 81.
[8] *Ibid.*, p. 77.
[9] Fleury, *Études révolutionnaires. — Camille Desmoulins.*
[10] *Histoire de la Révolution, par deux amis de la Liberté*, t. VIII, 3e époque, p. 149, 1796-7.

villon Marsan à la salle de l'Assemblée nationale, on traversait la *cour des Écuries*, puis la *cour du Manége*, d'où l'on pénétrait sur la terrasse des Feuillants par une porte latérale qui touchait au café Hollot, rendez-vous habituel des agitateurs. Du côté des Champs-Élysées, le jardin des Tuileries était défendu par un pont qui tournait sur un fossé profond, le *Pont-Tournant*. De sorte que le château des Tuileries se hérissait, au centre de la capitale, comme une forteresse; et la royauté, pour peu qu'elle eût envie de recourir *à la dernière raison des rois*, ne pouvait être abattue que dans des flots de sang.

Les mesures de défense furent calculées de manière à rendre la lutte fatale. Mandat, constitutionnel zélé, était à la tête de la garde nationale : il donna ordre à seize bataillons de choix de se tenir prêts à marcher, et, dès six heures du soir, tous les postes du château furent triplés[1]. Le commandement de la 17e division était échu à M. de Boissieux, maréchal de camp, qui avait sous ses ordres la gendarmerie à pied et la gendarmerie à cheval. Un détachement du premier de ces deux corps fut posté dans la *cour des Princes*, au bas du petit escalier; un autre, de cent cinquante hommes, eut pour destination de protéger l'hôtel de Toulouse, la caisse de l'extraordinaire, la caisse d'escompte et le trésor; on consigna le reste[2]. Quant à la gendarmerie à cheval, commandée par MM. de Rhulière et de Verdière, elle se trouvait, aux approches de la nuit, rangée en bataille sur la grande place du Louvre. Les bataillons appelés par Mandat à défendre le trône arrivèrent successivement, et, en première ligne, celui des Filles-Saint-Thomas, plein d'ardeur et de zèle[3]. L'artillerie destinée à écraser les assaillants se composait de onze canons : l'on en plaça trois dans la *cour Royale*, devant la grande porte; un dans la *cour des Suisses*, deux dans la *cour des Princes*, un devant le pavillon Marsan, un au Pont-Royal, trois vers le *Pont-Tournant*[4]. Ce n'est pas tout, Mandat avait posté à l'arcade Saint-Jean une force considérable qui devait lui répondre de l'hôtel de ville, et avait pour instruction de laisser passer ceux du faubourg Saint-Antoine, puis de les prendre en queue. De plus, il avait mis de l'artillerie au Pont-Neuf, de manière à empêcher la jonction du faubourg Saint-Antoine avec le faubourg Saint-Marceau.

Le roi devait naturellement compter pour sa défense sur les nobles qui se trouvaient à Paris. Deux mille cartes d'entrée leur furent effectivement distribuées par Champcenetz, gouverneur des Tuileries[5], et les portes du château restèrent ouvertes jusqu'après minuit pour les recevoir : c'est à peine s'il s'en présenta cent vingt[6]! Encore s'ils étaient venus portant l'uniforme de la garde nationale, de manière à se confondre dans ses rangs et à l'encourager par leur exemple! Mais non : jaloux de bien marquer, jusque dans ce moment terrible, la distinction des rangs, si chère à leur vanité, ils parurent en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs[7]. Quelques-uns avaient négligé d'apporter des armes, croyant en trouver dans le château; les autres étaient armés d'espingoles, de pistolets et d'épées. Quelques-uns n'avaient que des cannes[8]. Là évidemment ne pouvait être la force du trône! Sa vraie force, c'était le régiment des Suisses.

Ah! pitié, pitié pour eux! car leur âme fut intrépide et fidèle. Esclaves aveugles mais loyaux de l'honneur du soldat, martyrs désignés d'une cause qui n'était point la leur, et, dans nos tragédies civiles, acteurs nécessaires et maudits, ils sentirent tout de suite l'horreur de leur situation. Mais, bien différents de ces lansquenets du moyen âge qui tuaient, qui mouraient pour le compte du plus offrant, ils crurent, eux, avoir engagé leur foi le jour où ils avaient vendu leur sang. Quand on leur dit que le moment était arrivé d'affronter la colère d'un peuple qu'ils auraient voulu pouvoir aimer, ils tombèrent dans une tristesse profonde. Ils se tinrent prêts cependant, et lorsque la mort les vint sommer de gagner leur salaire, elle les trouva aussi fermes que le granit des Alpes, leur pays.

Déjà, le 4 août, sur un ordre envoyé de Paris en toute hâte, ils avaient dû partir de Courbevoie et de Rueil, après avoir enterré leurs drapeaux, et on les avait vus passer, marchant dans le plus grand silence, avec les mêmes précautions qu'on prend en temps de guerre en pays ennemi[9]! Mais cette nuit-là le château ayant été tranquille, ils étaient retournés à leurs casernes. Le 8, vers les dix heures du matin, d'Erlach, capitaine de garde, remit à l'aide-major un ordre transmis par Mandat et conçu en ces termes : « M. le colonel ordonne que le régiment soit rendu demain, à trois heures du matin, aux Tuileries[10]. » On fit, aux casernes, le partage des cartouches. Dans son récit, le colonel Pfyffer avance que « l'on ne put en distribuer que trente par homme. » Ceci est inexact. Après le combat, il fut prouvé qu'on avait trouvé dans les gibernes de plu-

[1] *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the Revolution of the tenth of August*, by Peltier, p. 145. London, 1792.

[2] *Ibid.*, p. 145 et 146.

[3] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, chap. IX.

[4] *The late picture of Paris*, p. 174.

[5] Déclaration de Laporte, intendant de la liste civile, devant le tribunal du 10 août. Voy. le *Bulletin* de ce tribunal, n° 1, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 193.

[6] Lettre d'Emmanuel Aubier, ex-gentilhomme de la chambre de Louis XIV à Mallet du Pan. — Peltier lui-même ne porte pas à plus de deux cents le nombre des gentilshommes réunis dans l'OEil-de-Bœuf. Voy. son récit, p. 147.

[7] C'est un ardent royaliste, témoin oculaire, qui l'avoue. Voy. *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. II, chap. XVII, p. 118.

[8] Peltier, *The late picture of Paris*, p. 221.

[9] *Récit de la conduite des Suisses à la journée du 10 août 1792, par le colonel Pfyffer d'Altishoffen*, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II, p. 11. Note 3.

[10] *Ibid.*

sieurs Suisses morts jusqu'à soixante cartouches, ce qui montre qu'ils devaient en avoir au mains quatre-vingts chacun [1].

Le signal du départ donné, tout le monde marcha, voulut marcher : il ne resta aux casernes que les fourriers et les malades [2]. A la porte Maillot, une ordonnance, venant de Paris, remit au commandant un passe-port dont voici le texte : « *Laissez passez les Suisses, pour renforcer les postes des Tuileries.* Pétion, maire. » Arrivés au château, ces rudes soldats furent distribués partout où le péril donnait rendez-vous au courage. Leur nombre n'était ni de sept cent cinquante, comme l'ont assuré les uns, ni de treize cent trente, comme l'ont prétendu les autres [3]; neuf cent cinquante, tel est le chiffre vrai, le chiffre accusé par les procès-verbaux [4].

Il était midi, quand on acheva d'assigner aux Suisses les divers postes qu'ils devaient occuper, et, pendant ce temps, suivi de la reine, de Madame Élisabeth, de Madame Royale, Louis XVI se rendait à la chapelle du château. On remarqua son recueillement pendant toute la durée de la messe, et qu'il tint constamment les yeux fixés sur son livre de prières [5].

Autour du palais, jusqu'au soir, la foule ne cessa de gronder. A deux Suisses en faction à la porte du Carrousel, un Marseillais, son sabre à la main, cria : « Misérables ! voilà la dernière garde que vous montez ; nous allons vous exterminer [6]. »

Et dans cette même soirée du 9 août, la femme de Camille Desmoulins écrivait sur les feuillets d'un livre où, jour par jour, elle consignait ses impressions : « Qu'allons-nous devenir ? Je n'en puis plus. Camille, ah ! mon pauvre Camille, que vas-tu devenir ? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu, s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi ! Nous voulons être libres : ô Dieu ! qu'il en coûte ! Et pour comble de malheur, le courage m'abandonne. — Jeudi, 9 août [7]. »

Quatre mois après, de sa plume touchante et naïve, Lucile retraçait ainsi sur ses tablettes ceux de ses souvenirs qui se rapportaient à la journée du 9 : « Le 9, j'eus des Marseillais à dîner ; nous nous amusâmes assez. Après dîner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait, elle était on ne peut plus triste ; son petit avait l'air hébété; Danton était résolu. Moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûr, je leur disais, comme si je le savais bien, qu'elle aurait lieu. « Mais peut-on rire ainsi ? me disait madame Danton. — Hélas ! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. » Sur le soir, nous fûmes reconduire madame Charpentier, parente de Danton. Il faisait beau, nous fîmes quelques tours dans la rue : il y avait assez de monde. Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assîmes à côté du café — de la place de l'Odéon. — Plusieurs sans-culottes passèrent en criant *vive la nation !* Puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à madame Danton : « Allons-nous-en. » Elle rit de ma peur, mais à force de lui en dire elle eut peur à son tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu, vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois madame Robert et bien d'autres. Danton était agité. Je courus à madame Robert, et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin ? — Oui, me dit-elle, ce sera ce soir. » J'écoutai tout, et ne dis pas une parole. Bientôt, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu ! Je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai la figure avec mes deux mains, et je me mis à pleurer. Cependant, ne voulant point montrer de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais point qu'il se mêlât de tout cela, je guettai le moment où je pourrais lui parler sans être entendue et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé. Fréron avait l'air d'être déterminé à périr. « Je suis las de la vie, disait-il, « je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon, qui était sans lumière, afin de ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde était rentré [8]. »

Comme elle est vive, comme elle est forte, cette peinture des incertitudes, des découragements, du trouble et des peurs qui, non moins que le palais du roi, assiégeaient le foyer de ces hommes qu'on représente si terribles ! Ils avaient donc, eux aussi, à s'arracher à des étreintes caressantes, et à combattre le pouvoir de ces larmes de l'amour, plus irrésistibles que ses sourires ! Elle prouve, en outre, cette page charmante et triste, elle prouve combien peu les révolutionnaires étaient assurés de la victoire. Et pouvaient-ils l'être? N'avaient-ils pas contre eux une partie de la garde nationale et son chef? Savaient-ils au juste de quelles ressources la royauté était en mesure de s'entourer? Leur était-il possible de prévoir ces défections du lendemain qui furent la perte du trône et leur salut? De quoi s'agissait-il? De pousser ou plutôt de suivre à l'attaque d'une vraie citadelle, facile à défendre et bien défendue, une multitude ingouvernable, partagée entre mille pas-

[1] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, nº 9. — Voy. au reste la démonstration historique de ce point dans la note placée à la suite de ce chapitre.

[2] Récit du colonel Pfyffer, *ubi suprà*.

[3] M. Michelet, par exemple, t. IV, chap. 9, p. 18.

[4] Voy. à cet égard la note placée à la suite du présent chapitre.

[5] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 113.

[6] *Ibid.*, p. 115.

[7] Ed. Fleury, *Études révolutionnaires. — Camille Desmoulins et Roch Marcandier*, t. I, p. 258.

[8] *Ibid.*, p. 259, 261.

sions et mille volontés contraires, sans plan arrêté, sans guides militaires, et dont le sort risquait d'être décidé par une panique. Non, non, il n'y avait rien de certain, rien, si ce n'est la Révolution croulante, en cas de défaite, et, sous ses ruines, un tombeau pour ses défenseurs. Voilà ce que comprenait Fréron, lorsqu'il se déclarait fatigué de la vie; voilà ce que sentait de plus en plus, à mesure que la catastrophe approchait, Danton lui-même, de qui Lucile dit qu'il « *était résolu* » le 8, et que le 9 « *il étoit agité.* »

A minuit, le tocsin sonna.

La nuit était d'une splendeur et d'un calme qui contrastait avec l'état des esprits. Aux rayons de la lune, la ville apparaissait toute pâle. « Les immenses foules » qui avaient tant effrayé Lucile venaient de s'évanouir. Les rues étoient désertes. Seulement, de mystérieux messagers, porteurs de la correspondance des sections, glissaient çà et là comme des ombres. Dans quelques quartiers, une illumination sans but ajoutait ses lueurs aux clartés de cette nuit étrange; dans d'autres, plus reculés et sombres, il était aisé de deviner ce qui se préparait, aux lumières qu'on voyait passer et repasser derrière les vitres de certaines maisons redoutées, et aux hommes armés que, de loin en loin, on rencontrait immobiles devant leurs portes. Du fond des faubourgs, comme endormis, nul cri ne s'élevait encore; nulle agitation discernable ne répondait à la voix des cloches; et le tocsin qui, sonné par des mains inconnues, prolongeait au milieu du silence ses appels inutiles, semblait parler à des morts.

Errant sous les voûtes de son souterrain, Marat y attendait l'événement avec une inquiétude farouche. Tout à coup il entendit frapper à la porte du caveau. C'était une jeune femme, la comédienne Fleury, qu'un charme inconcevable avait attirée vers cet être repoussé de tous, et qui venait lui apporter son repas: un peu de café, du riz et des fruits secs. « Eh bien! demanda Marat, quelles nouvelles? — Paris ne remue pas. — C'est fini, dit-il, notre cause est perdue [1]. »

Au palais, la plus grande confusion régnait dans les cours, parmi les gardes nationaux; et, dans les appartements, parmi les gentilshommes. L'attitude de ces derniers était celle de la présomption ennoblie par le dévouement et le courage, à ce point qu'ils étaient convenus d'annoncer le triomphe à leurs amis, par des affidés, porteurs d'un morceau de serge blanche [2]. Au fond, ils se tenaient presque assurés de vaincre. Ils comptaient sur l'intrépidité des Suisses; sur l'ancienne maison militaire du roi, toujours debout malgré sa dissolution légale; sur les gardes qui en grand nombre avaient été appelés de province, précisément pour cette époque; sur la peur de la multitude, lorsqu'on l'accueillerait à coups de canon; sur le désordre qui ne pouvait manquer de se mettre parmi tant d'hommes rassemblés en tumulte [3]. Aussi, à voir dans les appartements, les uns aller et venir d'un pas nonchalant du palais au jardin, les autres s'étendre et s'assoupir sur les canapés, d'autres se partager en riant des pincettes qui leur devaient servir d'épées [4], nul n'aurait soupçonné la gravité de la situation.

Mais, autour du château, elle était fortement accusée par le conflit des émotions qui régnaient dans les différents postes. Déjà quelques-uns des bataillons de Mandat montraient des dispositions douteuses, et il circulait parmi les canonniers des propos où grondait une hostilité sourde.

Seuls, les Suisses présentaient un spectacle imposant. Rangés comme des murailles, et pleins d'une tristesse virile, ils attendaient en silence leur destinée.

La reine et Madame Élisabeth essayèrent, mais en vain, de goûter quelques instants de repos. Ne pouvant commander à leur agitation, elles allaient sans cesse de leur appartement à celui du roi, et passèrent toute la nuit à errer dans le palais [5]. Quant à Louis XVI, il resta longtemps renfermé avec Hébert, son confesseur [6].

Vers minuit trois quarts, le tocsin sonnant de divers côtés, et les fenêtres du château étant ouvertes, chacun s'y porta pour écouter. Et chacun de nommer la cloche qu'il croyait reconnaître [7]: ici, celle de Saint-Roch, là celle de Saint-Jacques la Boucherie, et plus près, plus près, celle de Saint-Germain l'Auxerrois... la même, ô courtisans, qui sonna, il y a deux cent vingt ans, par ordre de Sa Majesté, le massacre de la Saint-Barthélemy!

Dès onze heures du soir, Pétion s'était rendu au château, livrant ainsi sa poitrine au couteau. Il eut à traverser une foule d'officiers et de gentilshommes qui le suivaient d'un œil irrité. Des paroles faites pour conduire jusqu'à son cœur la pointe des épées retentissaient à ses oreilles. Le roi le reçut dans une attitude sévère. « *Il paraît*, lui dit-il, *qu'il y a beaucoup de mouvement? — Oui, sire, la fermentation est grande.* » Mandat était là, il ajouta aussitôt: « *C'est égal! Je réponds de tout, mes mesures sont prises* [8]. » Toutefois, il se plaignit au maire de n'avoir pu obtenir des administrateurs de police de la municipalité la poudre nécessaire: « *Je n'ai que trois coups à tirer, un grand nombre de mes hommes n'en ont qu'un seul, et ils murmurent.* » Pétion répondit que le commandant général ne s'était pas mis en règle pour avoir la

[1] Esquiros, *Histoire des Montagnards.*

[2] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 93.

[3] Récit du 10 août, par Pétion. — Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 441.

[4] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XXI, p. 245. — Voy. aussi à ce sujet les *Souvenirs de la Terreur*, par Georges Duval, t. II, chap. XVII, p. 119.

[5] *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the revolution of the tenth of August*, by J. Peltier, p. 185.

[6] *Ibid.*

[7] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[8] Récit du 10 août, par Pétion. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 137.

poudre qu'il demandait. Puis, prenant prétexte de la chaleur, qui était extrême : « Il fait étouffant ici, dit-il, je vais descendre prendre l'air, » et il descendit dans le jardin [1]. Là il se promena longtemps, sans témoigner aucune émotion, et en causant d'un air très-calme avec ceux qui l'entouraient. Mais derrière lui cheminait le péril. Il y en avait qui ne se gênaient pas pour dire bien haut : *Nous le tenons, et sa tête répondra de tout.* Le spectre de Henri de Guise semblait errer sous les fenêtres d'un autre palais de Blois. Quoique la nuit fût étincelante, la terrasse du château était dans l'ombre que projetaient les bâtiments, et, pour l'éclairer, on avait mis des lampions sur le bord des pierres. Or, comme Pétion s'approchait de cet endroit, des grenadiers des Filles-Saint-Thomas renversèrent les lampions et les éteignirent.... Il était temps d'abréger cette promenade dont le terme pouvait être un meurtre : un officier municipal qui accompagnait Pétion — c'était le héros burlesque du 20 juin, c'était Mouchet — eut l'idée de courir à l'Assemblée, dont plusieurs membres tenaient séance, et de leur dire : *Si vous ne mandez pas sur-le-champ le maire de Paris à votre barre, il va être assassiné* [2]. Dans l'intervalle, Pétion ayant rencontré Rœderer, lui prit le bras, et ils allèrent faire un tour ensemble le long de la terrasse qui borde le quai, s'entretenant des hasards de cette nuit tragique. Ramenés au château par un bruit de rappel, ils se trouvaient au bas du grand escalier, lorsque deux huissiers et plusieurs gardes avec des flambeaux viennent notifier solennellement au maire de Paris le décret de l'Assemblée qui le mande à la barre. Il s'empresse d'obéir à cet ordre sauveur, et Rœderer remonte dans les appartements [3]. Nul doute que Pétion n'eût couru risque de la vie en cette circonstance, et c'est pourquoi, après la victoire du peuple, on suspendit au dôme du château un drapeau qui portait : *Ici, le maire de Paris a manqué d'être assassiné dans la nuit du* 9 *au* 10 [4].

Pendant ce temps, que se passait-il dans Paris ? Les rapports du secrétaire Blondel au procureur général syndic du département vont nous l'apprendre.

« 2 heures moins un quart.

« Le tocsin sonne en plusieurs endroits, l'on bat la générale dans d'autres, nous l'entendons distinctement. — Nous entendons quelques cris individuels, *vive la nation! aux armes!* Ils paraissent être dans la rue Saint-Honoré, du côté des Jacobins, mais ils sont rares. — Les observateurs sont partis depuis une demi-heure au moins. — Nous n'avons que quatre gendarmes, un brigadier et quatre ordonnances, qui sont à courir de côté et d'autre...

« BLONDEL [5]. »

« 3 heures moins un quart.

« Nos observateurs reviennent. Ils ont été jusqu'au bout du faubourg Saint-Antoine. La générale se bat sous la direction d'un bataillon qui peut être actuellement composé d'un millier de personnes armées de différentes manières, sur lesquelles peut-être cent cinquante suivent en ordre les tambours. Le fort de l'attroupement est aux Enfants-Trouvés. Toute la rue du Faubourg est remplie d'hommes armés. Cependant l'attroupement ne marche pas ; il se passera encore au moins une heure avant qu'il puisse être en marche. — Ils paraissent irrités que l'Assemblée nationale ait levé sa séance avant d'avoir prononcé. — Les canons ne sont pas encore à la tête de la troupe, mais les canonniers sont tout armés près de leurs canons. — Au corps de garde de la pointe de la rue de Montreuil, on frappe à toutes les portes, et le tocsin sonne à toutes les paroisses. Dans le reste de la ville, il n'y a que des citoyens qui paraissent se rendre à leurs bataillons. — D'autres observateurs partent pour différents endroits.

« BLONDEL [6]. »

Et les meneurs habituels, où étaient-ils ? que faisaient-ils ? Rien n'indique quelle fut, dans cette nuit suprême, l'action de Robespierre, ni s'il en exerça une quelconque. Marat rugissait au fond de son antre. Santerre et Westermann paraissent avoir attendu qu'il fît grand jour. Barbaroux veillait, mais des motifs de prudence — c'est lui qui en convient [7] — l'avaient déterminé, lui et ses amis, à ne pas se mettre à la tête des Marseillais. Enfin, pour ce qui est de Danton et de Camille Desmoulins, voici tout ce qu'on en sait par le journal de Lucile, dont nous reprenons le récit au point où nous l'avons laissé :

« Tout le monde était rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher. Il n'avait pas l'air fort empressé, il ne sortit presque point. Minuit approchait. On vint le chercher plusieurs fois ; enfin il partit pour la commune. Le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avait précédé cette fatale nuit me semblait être le dernier. Danton revint. Ma-

[1] Récit de Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*
[2] Récit de Pétion.
[3] Voy., en les rapprochant, le récit de Pétion, et, dans la *Chronique de cinquante jours*, celui de Rœderer.
[4] Récit de Pétion.
[5] Voy. les documents relatifs à la journée du 10 août, dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2e série, mars 1835.
[6] *Ibid.*
[7] *Mémoires de Barbaroux*, chap. v, p. 66.

dame Robert, très-inquiète pour son mari, qui était allé au Luxembourg, où il avait été député par sa section, courut à Danton, qui ne lui donna qu'une réponse très-vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglotant; je crus que j'allais m'évanouir. En vain madame Robert demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg : « S'il périt, me dit-elle, « je ne lui survivrai pas. Mais ce Danton, lui, le « point de ralliement! si mon mari périt, je « suis femme à le poignarder. » Ses yeux roulaient. De ce moment, je ne la quittai plus. Que savais-je, moi, ce qui pouvait arriver? Savais-je de quoi elle était capable? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Camille revint à une heure; il s'endormit sur mon épaule [1]. »

Il fallait pourtant une direction au mouvement du lendemain. Conformément à une décision prise dans la soirée du 9 par la section des Quinze-Vingts, dont les autres quartiers avaient suivi l'initiative, chaque section nomma trois commissaires, AVEC POUVOIRS ILLIMITÉS POUR SAUVER LA PATRIE; et, chose curieuse! les choix ne tombèrent en général que sur des citoyens fort obscurs. Les seuls noms en relief dans une liste d'au moins [2] cent cinquante commissaires sont ceux de Huguenin, Rossignol, Robert, Billaud-Varenne, Hébert, Bourdon (de l'Oise), Chénier [3]. Ni Danton, ni Camille Desmoulins, ni Marat ne furent élus. La section de Marseille nomma Fabre d'Églantine, mais seulement le 10 [4]; et le 11 Robespierre fut porté sur la liste par la section des Piques [5].

A peine désignés, les commissaires se réunissent, se rendent sur la place de Grève, se présentent comme les sauveurs officiels de la patrie, traversent les rangs étonnés de la garde nationale et montent à l'hôtel de ville. Le conseil municipal y était en séance; il n'hésite pas à s'effacer devant ces inconnus, et la municipalité légale est aussitôt remplacée par une municipalité insurrectionnelle. Ainsi naquit la fameuse Commune du 10 août [6].

Elle n'avait gardé du pouvoir ancien que Pétion, Manuel et Danton. Ses premiers actes furent de consigner chez lui Pétion pour mettre sa responsabilité à couvert, de placer Santerre à la tête de l'armée parisienne, d'envoyer retirer du Pont-Neuf les canons destinés à empêcher la jonction des deux faubourgs et d'appeler Mandat à l'hôtel de ville.

Il était alors quatre heures du matin. Au château, on ouvrit un contre-vent du cabinet du roi pour voir d'où provenait un bruit qu'on avait entendu dans la cour. C'était la voiture du maire de Paris qui partait vide. Le jour commençait à luire. Madame Élisabeth parut à la croisée, regarda le ciel, qui était tout rouge, et dit à Marie-Antoinette : « *Ma sœur, venez donc voir le lever de l'aurore* [7]! »

Au même instant, Mandat vint dire que la Commune le faisait appeler pour la seconde fois. Parmi ceux qui lui envoyaient cet ordre redoutable, quelques-uns avaient déclaré que, sur son refus, le messager qui lui porterait la dernière réquisition devait lui porter la mort [8]! Mandat ignorait cette circonstance; mais il sentait bien que s'il obéissait il était perdu. Le ministre de la guerre le pressait de rester; Rœderer lui conseillait de partir [9]. Il se décide enfin, et, accompagné de son fils, il se rend à l'hôtel de ville. Il arrive à la salle des délibérations, il entre.... Partout des visages nouveaux. Le malheureux se trouble, il pâlit. — Pourquoi avait-il doublé la garde au château? pourquoi avait-il donné l'ordre de faire marcher le canon? N'avait-il pas retenu le maire au château? n'avait-il pas dit que la tête de Pétion répondrait du moindre mouvement? — En réponse à ces questions, Mandat parla d'un ordre du maire, qu'il prétendit avoir laissé dans ses papiers; il fit observer que quand un bataillon marche, les canons marchent aussi; il s'excusa sur la force des choses d'avoir pris des précautions subites pour un événement imprévu [10]. Tout à coup, une lettre est déposée sur le bureau; on en donne lecture. Elle était ainsi conçue :

« Le commandant général ordonne au commandant de bataillon de service à la ville de dissiper la colonne d'attroupement qui marcherait pour se porter au château, tant avec la garde nationale qu'avec la gendarmerie, soit à pied, soit à cheval, *en l'attaquant par derrière* [11].

« Le commandant général, MANDAT. »

C'était le droit de défense déshonoré par la trahison. On saisit Mandat pour le conduire à l'Abbaye; mais, sur les marches de l'hôtel de ville, un inconnu s'avance et lui casse la tête d'un coup de pistolet. Le corps fut jeté dans la Seine.

On a écrit que Mandat avait reçu de Pétion l'ordre de repousser la force par la force; que cet ordre, fait pour justifier la résistance du château, il le portait sur lui, et qu'on tua l'homme pour anéantir le document [12]. Mais ceci

[1] Voy. dans Fleury, *Études révolutionnaires*, t. I, p. 261 et 262.

[2] Il y eut des sections qui élurent plus de trois commissaires.

[3] Voy. le tableau général des commissaires des quarante-huit sections, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 410, 422.

[4] *Ibid.*, p. 411.

[5] *Ibid.*, p. 420.

[6] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 408 et 409.

[7] Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

[8] Récit de Pétion.

[9] Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.

[10] Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 10 août 1792.

[11] *Ibid.*

[12] Peltier, *The late picture of Paris*, t. I, p. 180 et 181.

doit être rangé parmi les nombreux mensonges dont l'esprit de parti a composé le roman royaliste du 10 août. Que Pétion, combattu entre ses sympathies pour les insurgés et ses devoirs officiels, eût effectivement donné l'ordre en question, c'est possible. D'Aubier, alors gentilhomme ordinaire de la chambre et depuis chambellan du roi de Prusse, affirmait avoir vu entre les mains de Mandat l'original de l'ordre donné par Pétion; et plus tard, réfugié en Allemagne, il demanda inutilement un sauf-conduit aux généraux français pour venir attester le fait [1]. Mais que les amis du maire de Paris aient assassiné Mandat dans le but de lui « arracher des mains, » comme s'exprime Peltier, un acte de nature à compromettre leur idole, c'est ce que dément d'une manière formelle l'interrogatoire même qu'avait subi la victime. Voici la citation textuelle : « Interrogé en vertu de quel ordre il a doublé la garde au château et sommé de le représenter, il a répondu : « *Si j'en avais été prévenu, j'aurais apporté l'ordre de M. le maire,* « *que j'ai laissé dans mes papiers* [2]. » Ceux qu'on représente comme ayant donné le signal de ce meurtre savaient donc que Mandat ne portait sur lui aucun document qu'on pût ensevelir dans les flots de la Seine en même temps que son cadavre !

Le retrait des canons du Pont-Neuf désorganisait la défense, la mort du commandant général semblait devoir la paralyser. Cependant, ces deux nouvelles, portées au château, n'en chassèrent pas la confiance au succès, confiance entretenue par un rapport verbal que résumaient ces mots : *Le tocsin ne rend pas* [3]. La vérité est qu'il avait si *peu rendu*, au moins pendant la première partie de la nuit, qu'à l'hôtel de ville on mit un moment en question si l'on n'abandonnerait pas l'entreprise, et même l'ordre fut donné de suspendre le tocsin [4].

D'un autre côté, on ne négligeait rien, au château, de ce qui pouvait animer les cœurs. La reine comptait à ce point sur une victoire, qu'elle désirait le combat comme moyen d'en imposer à l'Assemblée, et laissait percer ce désir dans ses discours [5]. A La Chesnaye, donné pour successeur à Mandat, et qui se plaignait avec humeur que les appartements fussent pleins de gens de toute espèce qui gênaient le service, elle répondit : « Ce sont des hommes sûrs [6]. » D'Hervilly, l'épée à la main, répandait autour de lui l'ardeur de son âme intrépide. On apporta de l'eau-de-vie aux Suisses; et le major Bachmann, passant dans les rangs accompagné des capitaines, disait aux soldats : « *Avez-vous de bonnes pierres? Vos fusils sont-ils bien amorcés! C'est aujourd'hui qu'il faut vaincre* [7]. »

A son tour, Rœderer leur vint adresser des exhortations, que Durler, un de leurs officiers, leur répéta en allemand, et Dain, sergent de la compagnie d'Affry, les avertit que « le mo- « ment venu de faire feu, on tirerait sur ceux « qui hésiteraient; que tel était l'ordre exprès « des chefs [8]. »

A cinq heures et demie, le roi, sur l'invitation pressante qui lui en fut faite, sortit pour visiter les postes. Comme il venait de prendre quelques instants de repos sur un canapé, sa coiffure se trouvait dépoudrée et aplatie d'un côté seulement [9]; accident ridicule et, dans un tel moment, d'une fatalité tragique! En habit violet, le chapeau sous le bras, l'épée au côté et les yeux rouges de larmes qu'en secret il avait versées, le seul sentiment que l'infortuné prince pût inspirer était celui de la compassion. Aux paroles singulières, décousues, qui tombaient de ses lèvres, on ne devinait que trop bien son trouble : « Eh bien ! on dit qu'ils viennent... Je ne sais pas ce qu'ils veulent... Ma cause est celle des bons citoyens... Nous ferons bonne contenance, n'est-ce pas [10] ? » La reine aussi laissait échapper quelques mots; mais, humiliée sans doute de cette attitude du roi faite pour ôter le courage aux plus intrépides, elle s'efforçait visiblement d'étouffer les sanglots qui soulevaient sa poitrine [11].

Dans ce même moment, le secrétaire Blondel écrivait à Rœderer, procureur-général syndic du département :

« 6 heures moins un quart.

« Des avis recueillis jusque dans la grande rue du faubourg Saint-Antoine, à la hauteur de la place de la rue de Montreuil, nous annoncent que l'attroupement est extrêmement divisé; les efforts pour ranimer un rassemblement paraissent se ralentir et devenir inutiles. Il y a toujours beaucoup d'hommes armés dans les Enfants-Trouvés au faubourg, mais rien n'avance.

« Blondel [12]. »

A six heures, le roi étant descendu dans les cours, le tambour battit aux champs, et des cris de *vive le roi!* s'élevèrent; mais les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge ne cessèrent de crier *vive la nation* [13]! Et ce fut bien pis, lorsqu'il parcourut la terrasse, du côté du jardin, où stationnaient des gens à piques. *A*

[1] Malon de la Varenne. *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre* 1792.

[2] Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 10 août 1792.

[3] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[4] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 408.

[5] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[6] *Ibid.*

[7] Voy. l'interrogatoire de Bachmann, dans le *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 10. — Déposition d'un caporal suisse.

[8] *Ibid.* Déposition d'un soldat suisse.

[9] Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. xvii, p. 117. — L'auteur était présent.

[10] *Ibid.*

[11] *Ibid.*

[12] Documents sur le 10 août rassemblés dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2e série, mars 1835.

[13] Peltier lui-même en convient. Voy. *The late picture of Paris*, p. 190.

bas le veto! A bas le traître! furent les cris qui dominèrent. Le roi rentra pâle, découragé; et la reine, passant avec l'impétuosité de son caractère d'un excès d'orgueil à un excès d'abattement, dit à sa première femme de chambre : « *Tout est perdu : le roi n'a montré aucune énergie, et cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien* [1]. »

Mais si Louis XVI était faible, Marie-Antoinette était imprudente. En présentant aux gardes nationaux les gentilshommes qui devaient combattre à leurs côtés, elle eut la mauvaise inspiration de dire : « Messieurs, ce sont nos amis; ils viennent se ranger près de vous; ils prendront les ordres, *et vous montreront comment on meurt pour son roi* [2]. » L'effet de ces paroles fut terrible. Deux bataillons de gardes nationaux, celui de Mauconseil et celui des Arcis, venaient d'arriver; ils rompent leurs rangs et quittent les cours pour aller prendre position sur le Carrousel avec deux canons [3]. Pour comble de malheur, un de ces nobles venus là en habit brodé, veste de satin et bas de soie blancs, s'avisa de crier : « Allons, messieurs de la garde nationale, voici le moment de montrer du courage. — Nous n'en manquerons pas, répondit furieux un officier du bataillon des Thermes de Julien, mais ce ne sera pas à côté de vous que nous en donnerons la preuve. » Et faisant volte-face, il entraîne sa compagnie sur la terrasse du bord de l'eau, occupée par les canonniers de la Croix-Rouge, du Finistère et du Panthéon, qui avaient déjà pointé leurs canons contre le château [4]. De sorte qu'il se trouvait menacé maintenant par beaucoup de ceux qui avaient été appelés pour le défendre!

Sur ces entrefaites, un officier municipal étant arrivé, on l'introduisit dans le conseil; et le ministre de la justice : « Mais que veulent donc les insurgés? — La déchéance. — Eh! qu'ils la prononcent donc. » La reine alors demanda : « Et après, qu'adviendra-t-il? » L'officier municipal s'inclina sans répondre [5]...

Pendant ce temps, Blondel écrivait au procureur-général syndic, Rœderer :

« 6 heures moins un quart.

« Des avis recueillis dans le grande rue du faubourg Saint-Antoine, à la hauteur de la place de la rue Mauconseil, nous annoncent que l'attroupement est extrêmement divisé; les efforts pour ranimer un rassemblement paraissent se ralentir et devenir inutiles. Il y a toujours beaucoup d'hommes armés dans les Enfants-Trouvés au faubourg, mais rien n'avance.

« BLONDEL [6]. »

Ces informations n'étaient qu'à demi rassurantes. Rœderer, en habit vert tendre et tenant à la main un petit livre relié en papier tricolore, descendit dans les cours, parcourut les postes, leur lisant le texte de la loi [7], et disant : *Point d'attaque, bonne contenance, forte défensive* [8]. Mais elle paraissait horrible à tous ceux qu'il haranguait ainsi, cette idée d'une lutte fratricide qu'un seul coup de fusil, un seul, risquait de provoquer. Un mot courait de rang en rang : *Nous ne pourons pourtant pas tirer sur nos frères* [9]. Quand Rœderer s'approcha des canonniers, le plupart s'éloignèrent comme pour éviter de l'entendre, et l'un d'eux : « *S'ils tirent sur nous, serez-vous là? — Oui, et non derrière vos canons, mais devant.* » Les collègues du procureur-syndic, qui l'accompagnaient, firent avec exaltation la même promesse. Vains efforts! Le canonnier, sans répondre, déchargea sa pièce, en jeta la charge par terre, et mit le pied sur la mèche, qui était allumée [10].

Il devenait de plus en plus à craindre qu'au moment décisif, le château ne fût abandonné par beaucoup de ses défenseurs. Quel parti prendre? Déjà, sur l'avis de Rœderer, deux des ministres se sont rendus en grande hâte dans l'Assemblée pour réclamer son assistance; mais elle a répondu qu'elle n'est pas en nombre, soixante ou quatre-vingts membres tout au plus se trouvant alors réunis [11].

Et le péril approchait! Une bande, peu nombreuse encore, mais déterminée, d'hommes à piques, venait de paraître sur le Carrousel, conduite par quelques Marseillais. Des coups redoublés ébranlaient la porte royale; et tandis qu'une vingtaine de personnes se montraient hardiment à cheval sur le mur de clôture, « plusieurs autres s'entretenaient du dedans au dehors sur un ton d'étroite intelligence et paraissaient fort disposées à ouvrir les portes [12]. » Rœderer eut peur. Il remonte précipitamment au château pour conseiller... la fuite au sein de l'Assemblée.

Le roi était assis près d'une table à l'entrée de son cabinet, les mains appuyées sur ses genoux. La reine, Madame Élisabeth, les ministres, se tenaient entre la croisée et le roi. « Sire, dit Rœderer d'un ton pressant, Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre, il n'y a de sûreté pour elle que dans l'Assemblée nationale. — Mais, répondit le roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde au Carrousel. — Sire, il y a douze pièces de canon, et il arrive un monde immense des faubourgs. » Un nommé Gerdret, zélé patriote, quoique marchand de dentelles de la reine, voulut appuyer le procureur-syndic; mais comme il élevait la voix, Marie-Antoinette lui

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xxi, p. 244.
[2] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 118. — L'auteur *entendit* ces paroles, et il ne faut pas oublier que son témoignage est celui d'un ardent royaliste.
[3] *Ibid.*
[4] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 119.
[5] *Les deux amis*, t. VIII, 3e époque, p. 184.
[6] Documents relatifs au 10 août, dans la *Revue rétrospective*, n° 3, 2e série, mars 1835.
[7] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. xvii, p. 117.
[8] Récit de Rœderer, *Chronique de cinquante jours*.
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*
[12] *Ibid.*

imposa durement silence [1]. Elle était fort animée. Elle avait beaucoup pleuré, et cela se voyait à ses yeux, « rouges jusqu'au milieu des joues, » dit Rœderer dans son récit. Quoi ! l'on osait prétendre qu'il n'y avait pas d'autre ressource pour le roi que d'aller se réfugier humblement dans l'Assemblée nationale ! Quoi ! l'on proposait, selon l'expression du ministre de la marine Dubouchage, « *de le mener à son ennemi!* » Ne pouvait-il donc pas, ce roi qui avait pour armoiries des fers de lance, se montrer en soldat à des soldats et sauver sa couronne en jouant sa vie? Comment! ni abdiquer, ni régner, ni mourir ! Ainsi pensait la fille altière de Marie-Thérèse, que cette rude épreuve trouva tour à tour calme et éplorée, tremblante et intrépide, selon l'inspiration du moment [2]. On raconte que, lasse enfin de dévorer ses larmes, elle présenta un pistolet au roi et lui dit : « *Allons, monsieur, voici le moment de vous montrer* [3] *!* » Mais aucun de ceux qui l'entouraient ne dépose de ce fait, qu'elle-même nia, quatorze mois après, devant le tribunal révolutionnaire. Ce qui est plus certain, c'est qu'elle avait affirmé à plusieurs personnes de sa confidence qu'elle *se ferait clouer aux murs du château plutôt que de le quitter* [4]. A Rœderer, elle objecta qu'un n'était pas sans avoir des « forces. » Mais celui-ci insistait avec la violence de l'effroi : « *Madame, tout Paris marche!* » Louis XVI releva la tête, regarda fixement Rœderer pendant quelques secondes, puis, se tournant vers la reine : « *Marchons,* » dit-il, et il se leva [5].

Ceux de la Cour et les gentilshommes présents voulaient suivre, Rœderer s'y opposa, sentant bien que leur présence ne pouvait que nuire au roi, tant elle était propre à irriter la fureur du peuple [6]. Madame de Tourzel et la princesse de Lamballe furent seules admises à accompagner la famille royale. A quelques serviteurs dévoués qui insistaient, Louis XVI dit : « Restez où vous êtes, » et l'un d'eux se montrant disposé à désobéir par excès de zèle, le Dauphin fut employé pour le fléchir. « *Restez*, lui cria l'enfant d'une voix caressante, *papa et moman vous l'ordonnent; moi, je vous en prie* [7]. »

Du reste, ni le roi ni la reine ne croyaient que quitter les Tuileries dans ce moment, c'était se condamner à n'y plus rentrer! « *Nous serons bientôt de retour*, » disait la reine [8]; et Louis XVI, avant de partir, pria Lorimier de Chamilly, son premier valet de chambre, dont le collègue était malade, de continuer son service jusqu'à ce que la famille royale fût revenue de l'Assemblée [9].

Comme on traversait l'OEil-de-Bœuf, le roi, soit trouble, soit prudence, prit le chapeau du garde national qui marchait à sa droite, et lui mit sur la tête le sien, qui était garni d'un plumet blanc [10]. Au bas du grand escalier, il dit à Rœderer : « Que vont devenir toutes les personnes qui sont restées là-haut? — Sire, elles sont en habit de couleur, à ce qu'il m'a paru. Celles qui ont des épées n'auront qu'à les quitter, vous suivre et sortir par le jardin. — C'est vrai [11]. » Ainsi rassuré sur le sort des courtisans, et sans prononcer un seul mot qui se rapportât à ces pauvres soldats suisses qu'on abandonnait à leur sombre destinée, Louis XVI franchit pour la dernière fois le seuil de son palais. Il était alors sept heures du matin.

On traversa les Tuileries sans obstacle jusqu'à la terrasse des Feuillants. Les membres du département formaient un cercle, au milieu duquel était la famille royale. Le roi marchait en avant, ayant à ses côtés le ministre des affaires étrangères, Bigot de Sainte-Croix ; puis venait la reine, qui donnait le bras à Dubouchage, ministre de la marine, et tenait par la main son fils qu'accompagnait madame de Tourzel. Suivaient le ministre de la justice avec Madame Royale et Madame Élisabeth, et enfin d'Abancourt, ministre de la guerre, conduisant la princesse de Lamballe [12]. L'escorte se composait d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux des Petits-Pères, des Filles-Saint-Thomas et de la Butte des Moulins [13]. Il était tombé pendant la nuit beaucoup de feuilles que les jardiniers venaient de rassembler en différents tas, et le petit prince royal s'amusait à les pousser dans les jambes des personnes qui marchaient devant lui. « *Voilà bien des feuilles*, dit Louis XVI, *elles tombent de bonne heure cette année.* » Quelques jours avant, Manuel avait écrit dans un journal que le roi n'irait pas jusqu'à la chute des feuilles [14]!

A environ vingt-cinq pas de la terrasse, une députation de l'Assemblée vint au-devant du roi pour lui offrir un asile. Le perron était couvert d'hommes et de femmes fort animés. « Non, criaient-ils, ils n'entreront pas. Ils sont la cause de tous nos malheurs. Il faut que cela finisse. A bas ! à bas [15] ! » Cette fermentation du peuple fit qu'au pied de la terrasse, vis-à-vis le passage des Feuillants, le roi et son escorte furent arrêtés pendant plus d'un quart d'heure. Le roi était ménagé : un garde national provençal lui dit, avec l'accent de son pays : « Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens. Seulement, nous ne voulons pas qu'on nous trahisse

[1] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[2] Voy. la note mise par Rœderer lui-même au bas de son récit, t. XXI, p. 436 de l'*Histoire parlementaire.*

[3] *Les deux amis*, t. VIII, 2e époque.

[4] *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 200. — Malon de la Vareune, p. 106. — *Memoires de M. Hue*, à la suite du *Journal de Cléry*, note A.

[5] Récit de Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[6] *Ibid.* — *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 226.

[7] *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 200.

[8] *Ibid.*

[9] Malon de la Vareune. « C'est un fait, dit-il, que nous tenons de ce fidèle sujet, qui a péri sur l'échafaud le 23 juin 1794, et dont nous partagions les fers à l'hôtel de la Force, lors des sanglantes journées de septembre. » *Histoire particulière, etc.*, p. 109.

[10] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[11] *Ibid.*

[12] Malon de la Vareune, *Histoire particulière*, etc., p. 108 et 109.

[13] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. xvii, p. 122.

[14] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[15] *Ibid.*

davantage. Soyez un bon citoyen, sire... et n'oubliez pas de chasser vos calotins du château [1] » Un autre citoyen, se faisant jour jusqu'à Louis XVI, lui cria : « Sacredieu ! donnez-moi la main, et f..... soyez sûr que vous tenez celle d'un honnête homme. Malgré tous vos torts, je réponds de la sûreté de vos jours; je vais vous conduire à l'Assemblée nationale; mais pour votre femme, elle n'entrera pas. C'est.... elle qui a fait le malheur des Français [2]. » Cet homme venait d'exprimer d'une manière brutale et cynique, mais fidèle, un sentiment qui dominait parmi le peuple. Car c'était à la reine qu'on imputait tout le mal, et il s'élevait contre elle, du milieu de la foule, des imprécations effroyables [3]. Un sapeur nommé Rocher, semblait à chaque instant prêt à la frapper d'un poignard qu'agitait sa main furieuse [4]. Comme on était au moment d'entrer dans l'Assemblée, ce même homme arrache le Dauphin à la reine, qui pousse un cri venu du cœur, et court poser l'enfant sur le bureau des secrétaires [5].

Louis XVI, sa famille, les ministres, s'étant placés sur les siéges destinés à ces derniers, le roi dit à l'Assemblée : « *Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs.* » Vergniaud présidait, il répondit : « *Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et des autorités constituées* [6]. »

Il y avait derrière le fauteuil du président un réduit de douze pieds carrés sur six d'élévation, où se tenaient d'ordinaire des journalistes qui assuraient avoir trouvé le moyen d'écrire aussi vite qu'on parle. On appelait ce réduit, qu'une grille en fer scellée dans le mur séparait de la salle, la loge du *logotachygraphe* [7]. Le roi s'étant assis à côté du président, un membre fit observer que la Constitution défendait de délibérer en présence du roi; sur quoi, la loge du logotachygraphe fut désignée pour le recevoir, lui et sa famille [8].

Or, déjà le sang avait coulé à Paris; déjà l'on y promenait, odieux trophée, au bout de onze piques, onze têtes de royalistes, qui, arrêtés pendant la nuit comme appartenant à une fausse patrouille, avaient été enfermés au poste de la cour des Feuillants, où, vers huit heures du matin, une multitude en délire accourut et les égorgea. Parmi eux se trouvaient l'abbé Bougon, homme d'une force prodigieuse; un ex-garde du corps connu sous le nom de beau Vigier, et Suleau, ce trop fameux Suleau, dont la plume, trempée dans le même fiel où, pour une autre cause, Marat se plaisait à tremper la sienne avait tour à tour harcelé la Révolution à Paris, à Bruxelles, à Coblentz. Les prisonniers, dès qu'ils virent la mort se dresser devant eux, la bravèrent d'un cœur indomptable. Ils périrent, mais en combattant [9]. A la tête de ceux qui les massacrèrent, et conduisant leurs coups, figurait une femme en habit d'amazone, avec deux pistolets à sa ceinture et un sabre en bandoulière [10]. C'était Théroigne de Méricourt. Tout ce dont peuvent s'offenser à jamais l'orgueil d'une femme, sa coquetterie, sa pudeur, Suleau l'avait dit de Théroigne; et maintenant, elle avait à choisir entre faire tuer son ennemi ou l'humilier en le sauvant. De ces deux manières de se venger, elle préféra la moins fière; pouvant monter jusqu'au dédain, elle descendit jusqu'au meurtre.

Cependant, le départ du roi avait mis la consternation au château. A quoi bon s'immoler au triomphe d'une cause qui s'abandonnait elle-même? Des bataillons entiers de gardes nationaux allèrent rejoindre les faubourgs ou se dispersèrent [11]. Parmi les gentilshommes, quelques-uns versaient des pleurs de rage. Seuls, les soldats suisses étaient satisfaits. « *Tant mieux!* disaient plusieurs d'entre eux, *nous ne serons pas obligés de faire feu* [12] ! Mais ainsi ne l'entendaient pas leurs chefs. Eux, dans leur courage insolent, ils brûlaient de combattre; et, à l'exception du sous-lieutenant Ignace Maillardoz [13], tous ils voulaient qu'on en finît avec *cette canaille* [14].

Cette canaille parut : c'était le peuple.

C'était le peuple, dans la plus large acception du mot. Car la première bande des assaillants — le corps de bataille était encore loin — montrait, marchant côte à côte, des hommes de toutes les classes; la garde civique y était mêlée aux gens à piques; les bourgeois y fraternisaient avec les ouvriers; les départements, représentés par les fédérés, Marseillais, Brestois, n'y faisaient qu'un avec Paris. Et par qui cette avant-garde se trouvait-elle commandée? Par le comédien Michot, par l'architecte Lefranc, par les gardes nationaux Pavier, Chambellan, Macret, Lavillette, Pierson [15]. Pendant la nuit, les royalistes avaient répandu le bruit que l'objet de l'attaque attendue était d'assassiner le roi; qu'il s'agissait de repousser des brigands; que les Marseillais n'étaient pas autre chose; que la plupart avaient été fouettés et marqués [16]. Quelle ne fut pas la surprise de ces pauvres soldats suisses, lorsque

[1] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[2] Rapport fait à l'Assemblée nationale par le commandant de garde au poste des appartements de Louis XVI, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 316 et 317.

[3] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 122. — Il faisait partie du cortége.

[4] *Ibid.*, p. 122 et 123.

[5] *Ibid.* Voy. aussi Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[6] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 10.

[7] Et non du *logographe*, comme il est dit presque partout. Voy. sur ce point *Les deux amis*, t. VIII, 3e époque, p. 174.

[8] Rœderer, *Chronique de cinquante jours.*

[9] Voy. pour les détails Peltier, *The late picture of Paris*, p. 210, 215.

[10] *Les deux amis*, t. VIII, 3e époque, p. 168.

[11] Récit du colonel Pfyffer. Voy. note J des *Mémoires de Weber*, t. II, p. 360.

[12] Déposition d'un caporal suisse. Voy. le *Bulletin criminel du 10 août*, n° 10.

[13] *Ibid.*

[14] Voy. le rapport du capitaine des canonniers de garde au château, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 308.

[15] Maton de la Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 130 et 131.

[16] Rapport du capitaine des canonniers de garde, *ubi suprà*, p. 304.

au lieu des *brigands* qu'on leur avait annoncés ils virent s'avancer des gardes nationaux [1] ! Mais la discipline était là. Le maréchal de Mailly, ayant rencontré en face du grand escalier le capitaine suisse Durler, lui annonce qu'il est chargé, de la part du roi, de prendre le commandement du château. Durler alors, lui demandant ses ordres : « *De ne pas vous laisser forcer,* » répond le maréchal de Mailly. Le capitaine dit qu'on pouvait y compter [2].

Au même instant, le portier du roi ouvrait lui-même la porte Royale aux assaillants, qui entrèrent en élevant leurs chapeaux et en faisant signe aux Suisses de venir les joindre [3]. De ceux-ci, un certain nombre garnissaient les croisées : en signe de paix, ils se mettent à jeter leurs cartouches dans la cour [4]. Les assaillants la traversent, arrivent au vestibule, s'arrêtent.... Émouvant spectacle! Sur chaque marche du grand escalier qui monte à la chapelle, une rangée de soldats, immobiles sous le regard sévère de leurs officiers, muets, couchant en joue la foule. S'ils tirent, le carnage, dans cet espace resserré, va être épouvantable. Westermann et les Marseillais essayèrent d'en détourner l'horreur, le premier par de vives adjurations prononcées en langue allemande [5], les seconds par cette pantomime provençale d'un effet plus puissant que la parole. Et ce ne fut pas en vain.

Ces hommes, qui semblaient de pierre, s'ébranlent ; deux se laissent amener, puis deux autres, et cela avec des larmes dans les yeux [6]. Un moment on put croire tout gagné. Déjà au sergent Blazer déclarant que les enfants de l'Helvétie n'étaient pas pour rendre leurs armes, les Marseillais avaient répondu par ce cri : « *Vivent les Suisses ! nous ne les désarmerons pas* [7]. » Mais voilà que soudain, du haut des appartements qu'occupaient les gentilshommes, des coups de feu partent et les deux Suisses qui venaient de se laisser amener tombent.

Alors, avec l'idée de trahison, la terreur, la rage, le désespoir entrent dans toutes les âmes. Au milieu de la confusion, les Suisses de l'escalier reçoivent l'ordre de faire feu, ils obéissent... et, sous le vestibule, là où venait de s'agiter une multitude d'êtres pleins du feu de la vie, il n'y eut plus qu'une pâle montagne de visages morts.

Les assaillants avaient à tirer sur des murailles; leurs adversaires tiraient sur des hommes; les canons du peuple grondèrent sans tuer, et tout coup venant des Suisses portait; en un clin d'œil, la cour se trouva évacuée. Elle était jonchée de morts et de mourants [8].

Les Suisses font une sortie, conduits par Pfyffer, prennent quatre pièces de canon, s'emparent de la porte Royale et traversent le Carrousel, poussant devant eux la déroute, tandis qu'un de leurs détachements, sous la conduite du capitaine Henry de Salis, marche droit à la porte du Manége, y saisit trois canons et les amène jusqu'à la grille du château [9]. Cela fait, le second détachement alla rejoindre le premier sur le Carrousel, et les Suisses réunis, tirant de toutes parts, inondèrent la place de sang.

Un grand nombre de citoyens fuyaient en désordre ; mais il y en eut qui se montrèrent héroïques. On en vit qui, armés de simples bâtons pointus, s'avançaient vers les Suisses, lesquels, selon le mot de Pétion, « faisaient un feu d'enfer [10]. » Les Brestois furent admirables. Marseille, à ceux de ses enfants qu'elle avait envoyés au secours de la Révolution, n'avait demandé que de savoir mourir : ils moururent. On cita ce trait d'un Marseillais qui, en expirant, dit à un de ses compagnons, sans armes : « Je te lègue mon fusil. Fouille dans mes poches, tu y trouveras des cartouches [11]. »

Quoi qu'il en soit, la place du Carrousel fut balayée comme l'avait été la cour Royale. Mais si les Suisses se crurent vainqueurs, ils se trompaient. C'était seulement l'avant-garde de l'insurrection qui avait donné, et les deux redoutables faubourgs s'avançaient en noires colonnes...

L'Assemblée, pendant ce temps, était livrée à une agitation à laquelle la grandeur même du péril imprima bientôt un caractère sublime. Rœderer avait fini son rapport, et l'on venait de voter un décret qui mettait les personnes et les propriétés sous la sauvegarde du peuple de Paris, lorsque tout à coup on entend une décharge de canons. Tous tressaillent. « Du calme ! dit le président. N'êtes-vous pas à votre poste? » La nouvelle arrive que les Suisses ont engagé le combat. « Qu'il leur soit défendu de tirer ! » crient plusieurs voix. Rœderer, en terminant son rapport, avait dit : « On m'informe en ce moment que le château vient d'être forcé [12]. » Ce fut sous le coup de ces paroles qui rendaient la royauté tout au moins incertaine de sa victoire, que Louis XVI signa la défense aux Suisses de tirer. Mais n'est-il pas trop tard? Les coups de canon redoublent, accompagnés du bruit de la mousqueterie. Des citoyens armés paraissent à l'une des entrées de la salle. Plusieurs députés se précipitent au-devant d'eux pour leur en interdire l'accès. Le président se couvre. Au cri de *vive la nation !* poussé par tous les députés, les citoyens armés se retirent. Mais comme la foule qui environne la salle augmente de minute en minute, et que la loge occupée par la famille royale peut être envahie, on arrache le grillage en fer qui sert à l'isoler, et Louis XVI lui-même

[1] Déposition d'un caporal suisse. Voy. *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, nº 10.
[2] Récit du colonel Pfyffer, *ubi suprà*, p. 361.
[3] *Ibid.*
[4] Rapport du commandant des canonniers de garde au château, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 309.
[5] Récit de Pétion, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 442.
[6] Rapport du canonnier de garde, *ubi suprà*, p. 308.
[7] Récit du colonel Pfyffer, *ubi suprà*, p. 362.
[8] *Ibid.*, p. 363.
[9] *Ibid.*
[10] Voy. son récit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 444.
[11] *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 443.
[12] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 12 et 13.

s'y emploie. Or, le bruit du combat continuait, laissant ainsi toute latitude aux espérances et aux terreurs contraires. Quelle serait l'issue? O liberté, est-ce l'heure de tes funérailles qu'on sonne? Une voix proposa un serment, celui de mourir, s'il le fallait, pour le droit, qui est immortel; et aussitôt, saisie d'un funèbre enthousiasme, l'Assemblée entière debout, la main étendue, prit cet engagement sacré, aux acclamations des tribunes palpitantes [1].

A voir le roi, en présence de ces transports, on l'eût dit complétement étranger à la situation. Esclave, comme presque tous ceux de sa race, du pouvoir des appétits physiques, il s'était fait apporter une pêche [2] qu'il mangeait tranquillement, — tous les yeux étant fixés sur lui, — pendant qu'à ses côtés la reine, le visage en feu, prêtait une oreille avide au retentissement de la fusillade. Elle croyait encore au triomphe; elle y croyait tellement, qu'au bruit de ces mêmes canons pointés contre sa couronne, elle dit à d'Hervilly, alors auprès d'elle : « *Eh bien! n'avons-nous pas bien fait de ne pas partir?* » D'Hervilly répondit : « *Je souhaite de tout mon cœur, madame, que Votre Majesté puisse me faire la même question dans six mois d'ici [3]!* »

Cependant, on pressait de toutes parts Louis XVI d'arrêter le combat. Mais comment, au milieu du feu continuel des assiégeants et des assiégés, faire parvenir un ordre au château? D'Hervilly s'offrit à le porter, « si le roi voulait l'autoriser à en faire l'usage qu'il jugerait le plus avantageux [4]. » En d'autres termes, d'Hervilly se réservait, ou de communiquer l'ordre s'il trouvait que les Suisses eussent le dessous, ou de le garder dans le cas contraire! Le roi, la reine, touchés du péril qu'allait courir leur serviteur, essayèrent d'abord de le retenir; Madame Élisabeth alla même jusqu'à le prendre vivement par le bras [5]; mais les murmures de l'Assemblée devenant plus impérieux, Louis XVI se décida à laisser partir d'Hervilly.

Celui-ci, après divers dangers affrontés intrépidement, parvint à pénétrer jusque dans la cour des Suisses. Mais « loin de parler de l'ordre du roi, il ne s'occupa que des dispositions propres à fortifier la défense [6]. » Son projet était de ne faire usage de l'ordre qu'après avoir tenté tous les moyens de force possibles pour réduire les rebelles.... S'il eût réussi, la sommation dont il était porteur devenait inutile. Dans le cas contraire... « l'ordre du roi qu'il aurait alors représenté eût mis Sa Majesté à couvert [7]. » Cette circonstance grave, avouée par un écrivain royaliste qui la tenait de d'Hervilly lui-même, résout la question de savoir si l'ordre de cesser le feu fut un acte d'humanité ou un calcul habile!

Malheureusement pour la cause royaliste, les choses, dans l'intervalle, avaient bien changé de face. Les fuyards de l'avant-garde s'étaient répandus dans toutes les directions, se disant victimes de la plus noire des perfidies, et criant : « Vengeance! vengeance! Une grêle de balles a été dirigée sur nous, *lorsque nous avions encore la bouche sur leurs joues* [8]. » Les rues, les quais, les boulevards, ne retentirent plus que d'appels furieux. Malheur désormais, malheur à ces étrangers, venus de leur pays pour massacrer des Français, sans autre but que de défendre un palais vide! Deux fédérés de Brest s'étaient élancés à cheval dans la rue Saint-Honoré : le peuple les tua, les prenant pour des Suisses, à la couleur de leur uniforme rouge [9]. Ce fut une rage immense, universelle, irrésistible. Les gendarmes à cheval, qui campaient dans la cour du Louvre, abandonnèrent précipitamment leur poste et passèrent aux rebelles. On fit rouler un canon sur le Pont-Royal, on le pointa contre le château; et à chaque coup tiré contre la demeure maudite, femmes et enfants battaient des mains [10].

Le faubourg Saint-Marceau s'avançait en masse : les quatre bataillons qui gardaient le Pont-Neuf le laissèrent passer. Ce n'étaient pourtant pas des gens à piques, ceux-là; c'étaient des orfévres, des bijoutiers, des marchands [11]. Le faubourg Saint-Antoine arrivait de son côté; la jonction s'opéra; et alors ce qu'il y eut en présence, ce fut : ici une poignée d'étrangers, payés pour conserver au prince qui venait de le déserter un château appartenant à la nation; et là, Paris, tout Paris!

Les Suisses, un instant maîtres du champ de bataille, avaient regagné leur forteresse. L'attaque recommença. La fumée de la poudre obscurcissant le jour, nul ne pouvait distinguer son camarade [12]; le peuple tirait dans les ténèbres, et contre des murs. Mais les Suisses voyaient approcher avec anxiété le moment où leurs munitions se trouveraient épuisées [13]. Ce fut ce motif, et non l'ordre écrit du roi, qui décida de leur retraite. Aussi, quel fut le langage de d'Hervilly, quand il s'aperçut de l'impossibilité de tenir plus longtemps? « *Il faut vous porter à l'Assemblée!* » cria-t-il aux Suisses, et un écrivain royaliste avoue que le zèle de d'Hervilly pour

[1] Voy., en les rapprochant, le *Moniteur*; l'*Histoire parlementaire*, t. XVII; les *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 194; les *Mémoires de Bertrand de Moleville*, t. II, p. 159 et 160, etc., etc.

[2] Maton de la Varenne, p. 116.

[3] Bertrand de Moleville. *Mémoires particuliers sur le règne de Louis XVI*, t. II, p. 160 et 161.

[4] Ce sont les propres expressions de Bertrand de Moleville. *Ibid.*, p. 162.

[5] *Ibid.*, p. 162.

[6] *Ibid.*, p. 164.

[7] *Ibid.*, p. 165.

[8] Compte rendu du *Moniteur*. L'auteur de ce compte rendu affirme avoir entendu prononcer ces propres paroles à plusieurs fédérés bretons qui, dans cette journée, avaient perdu beaucoup de leurs camarades.

[9] *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 228.

[10] Moore, *Journal during a residence in France*, cité par Carlyle. Voy. *The French Revolution*, vol. II, chap. VII, p. 363

[11] *The late picture*, etc., p. 185.

[12] Rapport du commandant de garde, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 317.

[13] Récit du colonel Pfyffer, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II, p. 364

la défense de Sa Majesté lui fit ajouter : « *avec vos canons* [1]. » De son côté, le baron de Viomesnil criait : « *Oui, braves Suisses, allez trouver le roi ; vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois* [2]. »

Les officiers suisses avaient à rallier leurs hommes ; ils firent battre l'assemblée, et, au milieu d'une grêle de balles, dit Pfyffer, parvinrent à ranger les soldats comme en un jour de parade. Au moment où les tambours battaient, un sergent, du canton de Glaris, qui venait d'avoir la cuisse fracassée par un boulet de canon, dit à ses camarades penchés sur lui : *N'entendez-vous pas qu'un rappelle ? Allez à votre devoir et laissez-moi mourir* [3]. » Car eux aussi, ils furent d'une intrépidité surprenante, ces malheureux que la discipline fit du même coup bourreaux et martyrs !

Les Suisses, en se rendant à l'Assemblée, eurent beaucoup à souffrir d'un feu très-vif qui partait à la fois de la porte du Pont-Royal, de celle de la cour du Manége, et de la terrasse des Feuillants. Un de leurs officiers eut la cuisse cassée d'une balle ; il tomba près du bassin, au pied du groupe d'Aria et Petus [4]. Enfin, ils arrivent à l'Assemblée, où le baron de Salis entre, l'épée nue à la main. On juge si la sensation fut profonde. Tandis qu'on crie : *les Suisses ! les Suisses !* et que plusieurs députés cherchent à se sauver, on conduit au roi le capitaine Durler, qui lui dit : « *Sire, on veut que je mette bas les armes.* » Le roi ordonna aux Suisses de poser les armes et de se retirer aux casernes, ordre au sujet duquel Pfyffer écrit : « Ce fut un coup de foudre pour ces braves soldats ; ils criaient qu'ils pouvaient encore se défendre à la baïonnette ; plusieurs pleuraient de rage [5]. »

Mais cela même ne mit pas un terme à l'effusion du sang. Une partie des Suisses qui occupaient les appartements, et qui, n'ayant pas eu le temps de se joindre au détachement en retraite sur l'Assemblée, descendaient du château au moment où le peuple y entrait, ne gagnèrent le jardin qu'à la faveur de deux pièces de canon laissées par Durler et qu'ils déchargèrent sur les assaillants [6]. D'autres, entendant les deux derniers coups de canon, s'étaient repliés sur le grand escalier : quatre-vingts Suisses s'y firent massacrer, après avoir tué QUATRE CENTS HOMMES [7]. A sept des siens qui restaient encore debout, un lieutenant dit, en patois fribourgeois, que « ce n'était pas la peine de survivre à de si braves gens. » Il prit le fusil d'un soldat tué et se jeta dans la foule la baïonnette en avant. Il y périt avec ceux qui l'avaient suivi [8].

Les Suisses ne furent donc pas égorgés sans défense, comme l'ont dit et répété des écrivains royalistes, aveuglés ou menteurs. Les Suisses du 10 août, ainsi que le font observer les auteurs des *Fastes de la Révolution*, furent tués loyalement, lorsqu'ils avaient encore les armes à la main, ou dans les premiers instants, dans l'ingouvernable ivresse d'une victoire si chèrement achetée par le sang français [9].

Et toutefois, quelle plus noble vengeance l'eût satisfait, ce sang généreux, si les soixante [10] Suisses que l'on conduisit à l'hôtel de ville, vaincus et désarmés, y eussent reçu du peuple le pardon au lieu de la mort !

Ils périrent aussi, ceux de leurs camarades que nous avons vus sortir du château par le jardin, mais ils périrent en combattant. Forcés de traverser les Tuileries, ils le firent en bon ordre, marchant sous le feu avec une lenteur héroïque, et marquant chaque halte par une meurtrière décharge. Ce fut seulement au bout de la grande allée, toute teinte de leur sang, qu'ils parurent hésiter et se séparèrent, frappés sans doute de la quantité de gardes nationaux qu'ils apercevaient unis contre eux aux hommes du peuple, et trop sûrs maintenant que ce qu'on leur avait donné à combattre, c'était la France ! Ils se séparèrent donc. Les uns prirent de côté, et se jetèrent dans l'hôtel de la Marine, où les attendait une nouvelle lutte qui, pour eux, fut la dernière. Les autres poussèrent droit jusqu'au milieu de la place Louis XV, où ils furent chargés par la gendarmerie à cheval [11], et succombèrent, sauf quelques-uns qui parvinrent à s'enfoncer sous les arbres des Champs-Élysées, à la rencontre de fortunes diverses.

Pour ce qui est des gentilshommes rassemblés dans les appartements, il y en eut qui s'échappèrent, le long de la grande galerie, par l'escalier de Catherine de Médicis ; d'autres, gagnant la grille de la Reine, s'évadèrent deux à deux, au milieu des coups de fusil, par une petite porte en fer qu'ils réussirent à briser [12]. Peu d'entre eux restèrent enveloppés dans la défaite ; mais beaucoup de royalistes, moins marquants, avaient combattu sous l'uniforme suisse ; et c'est ce qu'on reconnut, quand on dépouilla les morts, à la finesse du linge que portaient plusieurs cadavres.

Il y avait sur la place du Carrousel une boutique qu'occupait Fauvelet, frère de Bourrienne ; un homme en sortit au moment de la prise du château : c'était Napoléon Bonaparte [13].

Sa position, à cette époque, était de celles qui précipitent au milieu des troubles une âme inquiète. Pas d'officier qui eût jamais commencé sa carrière sous de plus sombres auspices ; accusation de désertion, de trahison même, arrêts multipliés, emprisonnement, suspension, toutes les blessures dont la discipline peut frapper le

[1] *The late picture of Paris*, by Peltier, p. 236.
[2] Récit du colonel Pfyffer, *ubi suprà*.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 355.
[5] *Ibid.*, p. 365, 366.
[6] *Ibid.*, p. 367.
[7] *Ibid.*, p. 368.
[8] *Ibid.*, p. 369.
[9] Armand Marrast et Dupont, p. 333.
[10] Soixante, suivant les uns ; quatre-vingts, suivant les autres. Voy. d'une part, les *Mémoires de Ferrières* ; d'autre part, *Les deux Amis*.
[11] Récit du colonel Pfyffer, *ubi supra*, p. 368.
[12] *Récit des événements du 10 août, par Soulavie*, à la suite des *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 485 et 486.
[13] *Mémoires de Las Cases*, t. V, p. 129.

front d'un soldat, tel avait été jusqu'alors son lot [1]. Renvoyé du service en 1791 pour s'être rendu en Corse sans congé [2], il se trouvait à Paris, en 1792, dans un si profond état de misère, que, de concert avec son camarade de pension Bourrienne, il avait formé, pour vivre, le projet de louer et de sous-louer des maisons; mais cette spéculation ayant manqué, il avait dû solliciter près du ministre de la guerre sa réintégration dans l'armée; et, en attendant, il maudissait sa mauvaise fortune, mettait sa montre en gage, et se levait chaque matin fort en peine de son dîner du jour [3].

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* nous apprend que, dans la matinée du 10 août, Bonaparte quitta la rue du Mail, où il demeurait alors, rencontra rue Croix-des-Petits-Champs un groupe d'hommes hideux qui le sommèrent de crier *vive la Nation!* se rendit ensuite sur la place du Carrousel, et alla s'établir dans la boutique de Fauvelet, des fenêtres de laquelle il suivit *tout à son aise* les événements de la journée [4]. Il ne joua donc d'autre rôle que celui de spectateur, et, qui plus est, de spectateur épouvanté. Car, longtemps après, sur le rocher de Sainte-Hélène, il a raconté qu'après la prise du château, s'étant aventuré dans le jardin, il fut si frappé à l'aspect de tant d'hommes renversés les uns sur les autres par la mort que, depuis, aucune de ses meurtrières batailles ne lui donna l'idée d'un pareil entassement de cadavres [5]!

Vers la même heure, madame de Staël étant sortie en voiture pour avoir des nouvelles de ses amis, le cocher fut arrêté sur le pont par des hommes qui, silencieusement, lui firent signe qu'on égorgeait de l'autre côté [6]...

Le peuple remplissant de ses colères le palais conquis, les fuites effarées, l'homicide, les derniers serviteurs du roi poursuivis de chambre en chambre, tombant à genoux, priant, mourant; les cadavres des Suisses dépouillés, mutilés par des mains obscènes, des mains de mégères; les chants de triomphe, le râle des agonisants, les anathèmes; le bruit des meubles et des glaces mis en pièces ou jetés du haut des fenêtres pêle-mêle avec des corps nus; ici, des femmes se parant, en signe de dérision, des robes de la reine, qui traînèrent dans le sang de ses défenseurs; là, un homme emportant, comme acheté chez un fripier, l'habit de noces de Louis XVI; d'autres, au fond des caves, couchés devant des tonneaux vides, et à demi noyés dans le sang et le vin mêlés; enfin, le long des cours, les baraques en feu; l'explosion des gargousses lancées par les Marseillais; puis, courant ainsi que des spectres à travers des tourbillons de flamme et de fumée, des pompiers qu'une bande de forcenés vint coucher en joue pour protéger contre eux l'incendie : telle fut, dans cette journée fameuse, la part faite à la fureur [7].

Mais, en revanche, belle et grande fut la part faite à l'humanité. Lemonnier, médecin du roi, ayant été trouvé dans son cabinet par les assaillants, ceux-ci, touchés de son calme, le conduisirent sain et sauf hors du palais, à travers une haie de baïonnettes. « Laissez passer cet homme, disaient-ils, c'est le médecin du roi, mais il n'a pas peur [8]. » Le maréchal de Mailly, quoique rencontré les armes à la main, fut mené en lieu sûr par un fédéré, qui, le bras déjà levé sur lui, s'était arrêté tout à coup à la vue des cheveux blancs du vieillard [9]. On épargna toutes les femmes, et madame Campan a raconté comment elle fut sauvée, à la voix d'un homme à longue barbe, qui criait, de la part de Pétion : *Grâce aux femmes! Ne déshonorez pas la nation* [10]*!* S'il est vrai que le commandant Carle, trop connu pour le fanatisme de ses opinions, fut tué rue Saint-Honoré, sous les yeux de Santerre, et que madame de Clermont-Tonnerre, heurtant dans la rue un cadavre, reconnut aux vêtements le corps de son mari, que des furieux, ameutés par un de ses anciens domestiques, venaient d'assassiner, il est vrai aussi que la pitié couvrit de son égide sainte un grand nombre de vaincus. Peltier, de sa plume, si calomnieuse pourtant et si violente, laisse tomber l'aveu que le nombre des Suisses recueillis, sauvés, dans le bâtiment des Feuillants et dans les maisons particulières, fut de cent quatre-vingts [11]. Or, la générosité ne cherchait pas, comme on le pourrait croire, la protection du secret, non; et il se passa au grand jour, dans l'Assemblée, des scènes vraiment admirables, celle, par exemple, de ce citoyen qui, amenant à la barre un Suisse qu'il vient d'arracher à la mort, l'embrasse avec effusion, déclare qu'il lui fait une vengeance, et que cette vengeance sera de loger, de nourrir le malheureux soldat. Celui qui s'honora par cette déclaration touchante était si ému en la faisant, qu'il s'évanouit [12]. Il portait un nom conforme à la beauté de son âme, il s'appelait Clémence [13].

[1] *Quarterly Review*, december 1833 : « We doubt whether there could be found an officer who contrived to shirk so completely all regimental duty, and who had the ill-luck to get into such a succession of disagreeable scrapes; charges of desertion and even of treason, arrest, imprisonment, suspension, two or three dismissals. »

[2] *Quarterly Review*, december 1833.

[3] *Mémoires de Bourrienne*, t. I, p. 49 et 52.

[4] *Mémoires de Las Cases*, ubi supra.

[5] *Ibid.*

[6] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. x.

[7] Voy., en les rapprochant, les témoignages : *Les deux Amis*, t. VIII, 3e époque, p. 197 et 198; l'*Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution*, par Prudhomme, t. IV, p. 67-69; Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 150 et 151; les *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 197 et 198; l'*Histoire abrégée*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 83, etc., sans parler de Peltier et de Maton de la Varenne, dont les affirmations ne seraient certes pas une garantie suffisante

[8] Prudhomme, *ubi supra*, p. 70. — *Histoire abrégée*, etc., t. II, p. 86.

[9] Soulavie, *Récit des événements du 10 août*, à la suite des *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 486. — L'auteur était un royaliste exalté.

[10] Madame Campan, t. II, chap. XVI, p. 230.

[11] *The late picture of Paris*, p. 254.

[12] Procès-verbal de l'Assemblée, séance du 10 août.

[13] Ce nom, qui méritait certes d'être mentionné, ne se

Ajoutons que si l'exaltation de la vengeance et l'amour en délire de la liberté enfantèrent des actes cruels, ils ne produisirent pas du moins des passions viles. Le premier citoyen qui vint annoncer à l'Assemblée la prise du château, y apporta une boîte contenant des bijoux de la reine [1]. D'autres déposèrent dans la salle une malle pleine d'argenterie [2]. C'est à peine si dans cette immense multitude déchaînée sur un théâtre où la richesse abondait, il se trouva quatorze voleurs ; et ceux-là, le peuple indigné les traîna sur la place Vendôme, où ils furent fusillés impitoyablement comme coupables du crime d'avoir voulu déshonorer la cause de la liberté [3].

Il était onze heures, quand le canon avait cessé de tonner. Sur le nombre des morts, les évaluations différèrent. Pétion pense qu'il n'alla pas au delà de quinze cents [4]. Peltier l'évalue de quatre à cinq mille [5]. Prudhomme, d'après un calcul dont il donne tous les éléments, le fixe d'une manière précise à cinq mille quatre cent trente-cinq [6].

Pendant ce temps, à l'Assemblée, on avait vu les chefs de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Gensonné, se relever au fauteuil, à la tribune, et passer continuellement de l'un à l'autre, dans une attitude qui ne témoignait que trop de la secrète agitation de leur cœur. Ce roi qu'ils avaient tant voulu abattre, il était là humilié devant eux, à leurs pieds ; et pleins d'un trouble auquel se joignait sans doute aussi une compassion généreuse, ils tremblaient d'avoir à porter la main sur lui ! Cette république, dont ils avaient si ardemment appelé le triomphe, elle leur souriait maintenant, et ils n'osaient la regarder en face ! On se rappelle qu'à Louis XVI entrant dans la salle, Vergniaud avait parlé de la *fermeté* de l'Assemblée nationale, et de sa résolution de mourir en soutenant les droits du peuple et des *autorités constituées*. Mais, depuis que ces paroles avaient été dites, entre les autorités constituées et les droits du peuple, il s'était élevé une barrière sanglante qu'il n'était pas au pouvoir des Girondins de supprimer. Ils le sentirent avec une amertume qui dut les étonner eux-mêmes ; et un regret mélancolique, un doute suprême, sur les bords de cet abîme qui s'ouvrait, les ramenant au passé, eux les hommes d'un avenir obscur, ils n'osèrent se prononcer d'une manière décisive ni pour ni contre l'ancienne idole, déjà par terre cependant. Formation d'une Convention nationale, *suspension provisoire* du chef du pouvoir exécutif, nomination d'un gouverneur au prince royal, installation du roi et de sa famille au Luxembourg sous la garde des citoyens et de la loi, voilà ce que Vergniaud vint proposer [7]. C'était laisser la porte ouverte au retour de la royauté, c'était abdiquer toute initiative révolutionnaire, c'était irriter les défiances de Paris. Et, pour comble, Vergniaud fit précéder la lecture du projet de décret de cette phrase dont la tristesse, mal expliquée dans son objet, prêtait à des commentaires redoutables : « Je viens, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse, mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ [8]. »

L'Assemblée fit ce qu'on lui demandait ; puis, elle sanctionna les décrets frappés du *veto* royal, décréta d'accusation le ministre d'Abancourt pour n'avoir pas exécuté le décret qui éloignait les Suisses, envoya des commissaires avec pouvoir de suspendre les généraux, et décréta des visites domiciliaires chez les gens suspects [9].

Il y avait à nommer de nouveaux ministres : l'Assemblée désigna Monge pour la marine, et Lebrun pour les affaires étrangères. Roland, Servan et Clavière étaient rappelés à leurs anciennes fonctions. Mais par qui serait représenté au pouvoir le mouvement de Paris soulevé ?...

Il était trois heures de la nuit, lorsque Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine entrèrent chez Danton, qui était couché. « Il faut, lui dit Fabre en le réveillant, que tu me fasses secrétaire du sceau. — Et moi, ajouta Camille, un de tes secrétaires. » Danton, à moitié endormi, leur répondit : « Mais êtes-vous bien sûrs que je sois nommé ministre ? — Oui [10]. » Et en effet, il avait été élu, dans l'Assemblée, par 222 voix sur 284 votants [11].

Danton était ministre, Louis XVI était suspendu.

trouve point dans le compte rendu de la séance du 10 août, qui se borne à noter la circonstance, mais il nous a été fourni par un auteur contemporain, dont le livre abonde en détails précieux. Voy. l'*Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 90.

[1] *Ibid.*, p. 92.

[2] *Ibid.*

[3] *Les deux Amis*, t. VIII, 3e époque, p. 199. — *Histoire abrégée*, etc., p. 88. — Prudhomme, *ubi supra*, p. 74 et 75.

[4] Voy. son récit, *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 445.

[5] *The late picture*, etc., p. 281.

[6] *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV, p. 74.

[7] Voy. les articles du projet de décret, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 18 et 19.

[8] *Ibid.*

[9] Voyez la séance du 10 août, *Histoire parlementaire*, t. XVII.

[10] Prudhomme, *ubi supra*, p. 73.

[11] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 27.

Comme tous les grands événements de la Révolution, le 10 août a été présenté sous les plus fausses couleurs et a donné lieu à de grossières erreurs, qui ont fini, à force d'être répétées, par acquérir une sorte de consécration historique.

De ces erreurs, la plupart ont leur source dans le pamphlet que Peltier lança de Londres, en 1792, sous le titre de *The late picture of Paris, or a faithful narrative of the Revolution of the tenth of August*.

Réfuter Peltier, — dont le récit d'ailleurs est le plus complet qui ait paru, — ce sera réfuter ceux qui, venant après lui, n'ont guère fait que le copier.

Peltier, pages 41 et 42 de son livre, commence par exalter la vertu que les soldats suisses, dit-il, avaient su conserver au milieu de la corruption de Paris, et nous parle de l'horreur que leur inspiraient nos vices. Il est peu probable qu'à cet égard Peltier en sût plus long que le major des Suisses, Backmann.

Or, voici ce que porte le no 10 du *Bulletin du tribunal criminel du 10 août* : « Demandé à Backmann pourquoi les gardes-suisses, accoutumés à une discipline exacte, paraissaient depuis quelque temps abandonnés à eux-mêmes, fréquentant les cabarets et les mauvais lieux,

principalement dans les rues Saint-Nicaise et de Rohan, se tenant ordinairement sous le bras, souvent pris de vin?... — A répondu qu'il avait fait tout son possible pour maintenir l'ordre; mais qu'il y avait des têtes qui n'étaient pas saines, et que ce n'était point sa faute. »

Peltier pouvait donc se borner à dire que les Suisses déployèrent beaucoup de courage, ce qui est très-vrai. Mais en faire des saints, pour avoir le droit de les pleurer comme martyrs, franchement c'est pousser trop loin la licence du zèle royaliste.

Peltier raconte, p. 147, que deux cents gentilshommes coururent à l'OEil-de-Bœuf se ranger autour de la royauté pour la défendre; mais ce qu'il oublie, et ce qui résulte de la déclaration de l'intendant de la liste civile, M. de Laporte, devant le tribunal criminel du 10 août (voy. le nº 1 du *Bulletin* de ce tribunal), c'est que M. Champcenetz, gouverneur des Tuileries, avait distribué, pour les défenseurs présumés du château, un nombre de cartes qui ne s'élevait pas à moins de deux mille! Deux cents sur deux mille, c'est peu!

Peltier, p. 181, parle des mesures prises par Mandat pour disperser le peuple *sans effusion de sang*. Le lecteur peut juger de la vérité de cette assertion, en se rappelant la lettre où Mandat ordonnait qu'on laissât passer le peuple, pour le dissiper, *en l'attaquant par derrière!*

Suivant Peltier (voy. p. 197 et 198), Louis XVI et Marie-Antoinette se seraient montrés aux défenseurs du château et leur auraient parlé avec tant de majesté, tant de courage, que des larmes auraient coulé de tous les yeux, et que les assistants auraient été sur le point de renouveler le serment sublime des Hongrois à Marie-Thérèse : *Moriamur pro rege nostro.* Mais Peltier n'était pas là; et Rœderer, qui y était, nous donne de l'attitude de Louis XVI, en ces circonstances, une idée toute contraire. Quant à Marie-Antoinette, Rœderer s'exprime ainsi : « La reine, dans cette nuit fatale, n'eut rien de viril, rien d'héroïque, rien d'affecté ni de romanesque; elle fut femme, mère, épouse en péril; elle craignit, elle espéra, s'affligea, se rassura. » (Voy. le récit de Rœderer, t. XVI, p. 436 de l'*Histoire parlementaire.*) Interrogerons-nous un autre témoin, le très-violent royaliste Georges Duval? Il ne fait parler la reine que pour gémir de « l'imprudente inconvenance » de quelques-unes de ses paroles; et de Louis XVI, il dit : « Son air et son maintien étaient faits pour ôter le courage aux plus intrépides. » (Voy. les *Souvenirs de la Terreur*, t. II, chap. XVII, p. 118 et 119.)

Un des traits caractéristiques du 10 août, ce fut l'alliance spontanée de la bourgeoisie et du peuple contre la royauté, et voilà ce que n'ont garde de faire remarquer ni Peltier ni ses plagiaires. Rien de plus certain, cependant. D'après le récit du royaliste Maton de la Varenne (*Histoire particulière*, etc., p. 130 et 131), la première attaque était commandée par des gardes nationaux, dont il donne les noms; et devant le tribunal criminel du 10 août (voy. le *Bulletin* de ce tribunal, nº 10), un caporal suisse dépose « que, dans la nuit du 9 au 10, on leur annonça l'arrivée des *brigands des faubourgs* pour assassiner le roi; mais qu'au jour, n'ayant vu paraître que des bataillons de gardes nationaux, ils commencèrent à s'apercevoir qu'ils avaient été induits en erreur. »

Peltier assure, p. 222, que les soldats suisses parurent violemment émus du départ du roi pour l'Assemblée. La vérité est que ce départ leur fit plaisir, parce qu'ils en conclurent qu'ils n'auraient point à se battre. *Tant mieux! nous ne serons pas obligés de faire feu!* Tel est le propos que rapporte, comme l'ayant entendu tenir par plusieurs de ses camarades, un caporal suisse qui, après le 10 août, eut à comparaître devant le tribunal criminel (voy. le *Bulletin* de ce tribunal, nº 10). De la déposition de ce même caporal, il résulte que, si les Suisses ne craignaient point la mort, la nécessité d'égorger un peuple qui ne leur avait fait aucun mal n'en était pas moins odieuse à leurs yeux; que, dans la nuit, on leur distribua de l'eau-de-vie pour les exciter; que les capitaines, passant dans leurs rangs, cherchaient à les animer de plus en plus, par des paroles telles que celles-ci : *Avez-vous de bonnes pierres? Vos fusils sont-ils bien amorcés? C'est aujourd'hui qu'il faut vaincre.* Le déposant ajoute : « Le sous-lieutenant Maillardoz était le seul qui s'opposât à ce qu'on fît feu. » Ce sont là des circonstances du plus haut intérêt : elles prouvent que ces malheureux soldats suisses ne se seraient pas battus, s'ils n'y eussent été forcés par leurs officiers. Hommes du peuple eux-mêmes, ils sentaient bien qu'on leur ordonnait de faire feu sur leur propre cause. Ils tombèrent martyrs, non de leur attachement pour le roi, dont ils se souciaient fort peu, mais de ce code du meurtre aveugle : la discipline! Il va sans dire que tout cela est soigneusement masqué, soit dans le récit de Peltier, soit dans celui du colonel Pfyffer, et l'on devine pourquoi.

Par qui furent frappés, dans l'attaque du château, les premiers coups? Voici comment Peltier, parlant de ce qu'il n'a pas vu, raconte les faits : « Le peuple, en entrant dans la cour, criait, avec d'horribles imprécations : « A bas les Suisses! » Les Suisses, du haut des fenêtres, répandirent, non par des signes d'amitié, mais en agitant leurs chapeaux et leurs mains, pour indiquer aux séditieux de se retirer. » (*The late picture*, etc., p. 224.)

Avant de pousser plus loin, remarquons que ce récit se trouve formellement contredit par le témoignage, assurément peu suspect, du colonel suisse Pfyffer, qui assure que les Marseillais entrèrent, non pas, comme Peltier l'affirme avec tant d'assurance, en criant : « A bas les Suisses! » mais, au contraire, « en faisant signe aux Suisses de venir les joindre. » (Voy. le récit du colonel Pfyffer, t. II des *Mémoires de Weber*, note J des éclaircissements historiques.) Or, cette assertion du colonel Pfyffer, témoin et acteur dans l'événement, concorde avec le récit de Pétion. (Voy. *Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 442.) Quant à l'interprétation donnée par Peltier aux signes que faisaient les Suisses, elle est réfutée d'une manière péremptoire par un autre témoin, acteur aussi dans l'événement, le capitaine des canonniers de garde au château, lequel s'exprime ainsi : « Je vis le peuple dans la cour Royale, faisant signe aux Suisses de se rendre. Par un signe que ceux-ci firent, *nous comprîmes qu'ils le désiraient.* Aussitôt, avec confiance, nous entrâmes, etc... » (Voyez ce récit, t. XVII, p. 308, de l'*Histoire parlementaire.*)

Revenons au tableau tracé par Peltier : « Une douzaine de sans-culottes s'avancèrent jusqu'au pied du grand escalier, où ils s'emparèrent du premier factionnaire suisse, et, après lui, de cinq autres. Leur procédé consistait à lancer aux soldats des piques recourbées, au moyen desquelles ils les accrochaient par leurs uniformes et les tiraient à eux, au milieu de bruyants éclats de rire. Encouragée, la masse du peuple se précipita, cassa la tête aux cinq Suisses qui étaient déjà prisonniers et désarmés... Sur quoi, M. de Castelberg, repoussant la force par la force, ordonna le feu, etc. » (*The late picture*, etc., etc., p. 225.)

Ce prétendu fait me paraît avoir été bien légèrement adopté par MM. de Lamartine et Michelet. D'abord, Peltier, qui en général manque de logique dans ses mensonges, oublie tout à fait, en racontant ce détail, qu'il vient lui-même de dire un peu plus haut : « La ferme attitude des Suisses frappa les assaillants d'une telle frayeur, qu'ils reculèrent (p. 224). » On comprend mal comment des hommes si épouvantés n'ont rien de plus pressé que d'aller attaquer, en éclatant de rire, les hommes qui les épouvantent! Il y a mieux, si une provocation à ce point irritante et insultante avait eu lieu de la part du peuple, d'où vient qu'il n'en serait fait aucune mention par le colonel Pfyffer, si bien placé pour tout voir, et si intéressé à rejeter tous les torts sur les assaillants? Et comment concilier cet ignominieux traitement fait à des soldats armés jusqu'aux dents, avec le cri que le même Pfyffer met dans la bouche des Marseillais : *Vivent les Suisses, nous ne les désarmerons pas!* (Voy. ce récit à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II, note J.) Et comment le concilier avec le rapport d'un autre témoin, acteur dans ces scènes, lequel affirme, d'accord en ceci avec Pétion, que les Suisses, sollicités de ne pas faire feu, s'ébranlèrent; et même que deux d'entre eux, l'ayant reconnu, « le prirent par-dessous les bras en pleurant. » Voy. le récit

du capitaine des canonniers de garde, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 308.)

De quel côté vint donc l'attaque, en ce qu'elle eut de meurtrier? Le colonel Pfyffer, dans son récit, glisse là-dessus le plus vite qu'il peut; mais le nº 9 du *Bulletin du tribunal criminel du 10 août* va nous l'apprendre :

« Un caporal suisse dépose que leur peloton se mit en devoir de retourner dans le corps de garde de la cour de Marsan; qu'il avait déjà fait environ vingt pas, lorsque le peuple, qui remplissait les cours, fut fusillé, ainsi que le peloton qui se trouvait en ce moment sur le grand escalier près la chapelle; que LESDITS COUPS PARTAIENT DES APPARTEMENTS, sans qu'on sût quels étaient ceux qui les avaient tirés; que c'est ce qui les obligea, eux Suisses, de se défendre, parce que des citoyens, qui croyaient que c'étaient eux qui avaient fait feu, tiraient sur eux de tous les côtés ».

Invoquer un témoignage plus formel et qui, dans la circonstance, eût plus d'autorité, serait difficile. Eh bien, ce témoignage, tout le confirme. Comment s'exprime, dans son rapport, le commandant des canonniers de garde au château des Tuileries?

« ... En m'en retournant pour monter dans le château, afin d'engager les autres Suisses à venir, j'aperçus que, sur le balcon, les Suisses jetaient leurs cartouches. Je fis signe de cesser, pour éviter une foule immense qui se bousculait pour les ramasser; et poursuivant jusqu'au perron de la chapelle avec plusieurs de mes camarades, j'en pris deux autres. J'entendis leurs officiers qui leur défendaient de nous suivre. Je persistai à amener ces deux Suisses, en répondant aux officiers très-brusquement. A peine avais-je commencé à descendre, qu'un feu considérable commença à se faire par les Suisses tant intérieurement qu'extérieurement. J'eus l'affreux spectacle de voir un des Suisses que je tenais, tué à côté de moi, et l'autre blessé. La terreur, la rage, le désespoir s'emparèrent de mon âme; je me sauvai à travers les balles qui sifflaient à mes oreilles; et passant sur les corps morts, je volai à mes pièces qui étaient restées au Carrousel, pour venger mes frères assassinés par des monstres qui les avaient attirés par la confiance de s'unir ensemble. Signé LANGLADE, *capitaine des canonniers du 3e bataillon, 6e légion*; FLEURY, *sergent-major*; SIMON et CHARLAY, *sergents*; RENET, DUBUY, BOUDAL, BAROY, SIDOT. » (Voy. ce rapport, p. 309, t. XVII, de l'*Histoire parlementaire*.)

Et à son tour, que dit le commandant de garde au poste des appartements de Louis XVI?

« Un bataillon de fédérés et de citoyens, arrivé le premier, requit les Suisses de se ranger du parti du peuple. Ceux-ci répondent par des signes d'amitié; ils tendent la main aux citoyens, plusieurs arborent le bonnet de la liberté. Mais tandis que les citoyens se livrent à une douce illusion, des coups de canon tirés du château sillonnent l'armée du peuple; un nombre considérable, parmi lesquels on compte cent Marseillais, tombe sur le carreau. Horrible perfidie, qu'il faut moins imputer aux Suisses en général qu'aux exécrables artifices de leurs chefs et de la cour, etc... » (Voy. ce rapport, *ubi supra*, t. XVII, p. 320 et 321.)

On comprend, d'après cela, quelle dut être la fureur du peuple. De là le mot répandu dans Paris : *Une grêle de balles a été dirigée sur nous, lorsque nous avions encore la bouche sur leurs joues.* Mot que l'auteur du *compte rendu* qui se lit dans le *Moniteur* affirme avoir entendu prononcer lui-même par plusieurs fédérés bretons.

La vérité est donc que les soldats suisses ne demandaient pas mieux que d'éviter la cruelle nécessité d'un combat pour une cause qui n'était point la leur; qu'à la vue du peuple entrant dans la cour, ils lui firent des signes d'amitié; que, là-dessus, les hommes du peuple s'avancèrent avec confiance; qu'à des adjurations toutes sympathiques, quelques soldats répondirent en se laissant emmener; que, furieux d'une défection qui allait devenir contagieuse, les officiers suisses et les nobles postés dans les appartements s'empressèrent de faire feu; que le peuple se crut trahi, et tomba naturellement, à cause de cela même, dans les transports de rage qui se donnèrent carrière après le combat.

Certes, je n'ai ni tu ni voilé les lamentables scènes qui naquirent de ces transports de rage, et je n'en suis que plus autorisé à dénoncer l'effronterie avec laquelle tant d'écrivains ont présenté les Suisses du 10 août comme ayant été purement et simplement égorgés, alors qu'ils ne pouvaient se défendre. Si jamais victoire fut disputée d'une manière terrible et coûta cher au vainqueur, ce fut assurément celle qu'au 10 août remporta le peuple. On a vu combien furent meurtrières et la première décharge des Suisses, si imprévue, et leur première sortie : qu'on jette les yeux sur le récit du colonel Pfyffer, sur ce récit où il nous montre ses soldats, dans un seul poste, tuant *quatre cents hommes avant de céder* (voy. la note J, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II), et l'on aura une idée de l'intrépide mais furieux acharnement que ces malheureux esclaves de la discipline militaire apportèrent dans la lutte, une fois engagée! Non, non, ils ne furent pas égorgés comme un paisible troupeau : ils tombèrent, les armes à la main, dans des flots de sang, versés par eux-mêmes, au service d'un roi qui fuyait le champ de bataille où on allait mourir pour lui.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

LA COMMUNE DU 10 AOUT.

Danton. — Mot farouche de David. — Marie-Antoinette et la princesse de Lamballe. — Mort de Reine Violet. — Décret sur l'élection de la Convention nationale. — La Commune du 10 août ; son caractère ; ses actes. — La famille royale au Temple. — Tribunal criminel du 10 août. — Une circulaire de Danton. — Condamnations à mort. — Fin tragique du bourreau. — Documents accusateurs découverts ; rapport de Gohier. — Actes de vigueur. — La Fayette forcé d'abandonner son armée. — Dumouriez et Couthon au camp de Maulde. — Reddition de Longwy. — Le divorce établi. — Grands hommes naturalisés français. — Fête funéraire. — Nuit de terreur. — Lutte entre la Commune et l'Assemblée.

Danton était au pouvoir. Suivant un mot de lui, bien connu, un coup de canon venait de le porter au ministère.

Telle est l'impression qu'il a faite sur tous les historiens devant qui il a posé, que peu d'entre eux ont pu se défendre, en le peignant, de donner dans l'enflure. Les uns ont fait de lui un Jupiter tonnant, les autres l'ont grandi par la haine jusqu'à la hauteur sinistre du Satan de Milton.

Ce qui est vrai, c'est que de tous les personnages de la Révolution française, nul ne nous apparaît avec un caractère plus frappant.

Comme Mirabeau, Danton portait son âme sur son visage, visage imposant et sensuel, d'une laideur tour à tour attirante et terrible, visage brouillé de petite vérole, sillonné, ravagé, bouleversé, mais, malgré le fauve éclair des yeux, malgré le dessin violent de la bouche, plein d'une douceur secrète.

Que Danton ait eu de grands vices, unis à de grandes passions, on le nierait en vain. L'éditeur d'une des feuilles les plus remarquables qu'ait enfantées le génie de la liberté militante[1], le cite au tribunal de la postérité comme ayant manqué de désintéressement, sinon de foi[2]. Le fait que Danton ne fut pas sans toucher l'or de la Cour, ce triste fait, si longtemps soupçonné, et, dans les *Mémoires de la Fayette*, affirmé d'une manière si décisive, Mirabeau se trouvait l'avoir consigné déjà dans une lettre destinée à ne voir jamais le jour, et qui lève, hélas! tous les doutes[3].

Il est vrai que si Danton reçut cet or corrupteur, il ne le gagna point, et n'en servit pas la Révolution avec moins d'emportement ; mais avilir dans sa propre personne la cause qu'on défend, c'est la trahir!

Nous avons entendu raconter à Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel de ce nom, lequel tenait l'anecdote de sa mère, qu'un jour que Danton dînait avec Cavaignac et plusieurs Jacobins de leurs amis, il lui échappa de dire, dans les fumées du vin, que leur tour était venu de jouir de la vie ; que les hôtels somptueux, les mets exquis, les étoffes d'or et de soie, les femmes dont on rêve, étaient le prix de la force conquise ; que la Révolution, après tout, était une bataille, et devait, comme toutes les batailles, avoir pour résultat le partage des dépouilles opimes entre les vainqueurs. A ces mots inattendus, les convives se regardant les uns les autres avec étonnement, et le plus rigide d'entre eux, Romme, laissant paraître sur son front l'expression d'une douleur austère, Danton, qui s'en

[1] Prudhomme, éditeur des *Révolutions de Paris*.

[2] Voy. l'*Histoire impartiale, etc.*, de Prudhomme, t. IV, p. 64 et 65.

[3] Voy. cette lettre tirée de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la March*.

aperçoit, se lève brusquement, et s'écrie avec un immense et sardonique éclat de rire : *Mais croyez-vous donc que je ne puisse pas, si je m'en mêle, être sans-culotte tout comme un autre? Croyez-vous que, tout comme un autre, je ne puisse pas*, ajouta-t-il avec un geste cynique, *montrer mon derrière aux passants?*

Tel il était : tenant de Diogène, tenant de Sardanapale ; mais avec cela, je ne sais quoi de grandiose, d'original et de fort. En parlant de ses manières, Garat l'appelle « un grand seigneur de la sans-culotterie. » On pourrait, en parlant de son intelligence politique, l'appeler l'homme d'Etat du chaos.

Fut-il cruel? C'est à peine si ses ennemis l'ont osé prétendre. Et cependant — on va le voir — il se présente au jugement de l'histoire, le sang de septembre sur les mains! Étrange nature! Nul homme, dans la Révolution, ne parla un plus formidable langage; nul ne mit son cachet sur des mesures plus meurtrières; et pourtant, dans le cœur de quiconque le juge, il est à demi absous par l'involontaire sympathie qu'il inspire. Ah! c'est que la soudaineté de la passion, ses inconséquences, les fougueux élans, la violence elle-même, quand il est manifeste qu'elle n'est que l'égarement de la sensibilité, ont quelque chose qui attache et fascine. Or, chez qui l'amour et la haine vinrent-ils plus directement que chez Danton du fond même des entrailles? Qu'on le suive dans sa carrière ardente! Aujourd'hui, aussi dur que le destin, il dit qu'il *faut faire peur aux royalistes*, sachant bien quels arrêts sont enveloppés dans ces mots; mais que lui importe? Il ne verra pas tomber les victimes, et le bruit des sanglots n'arrivera pas jusqu'à son oreille. Que demain une femme éplorée passe devant lui, qu'une voix gémisse, pourvu qu'il soit à portée de l'entendre, le voilà désarmé subitement et attendri.

Que de fois ses fureurs apparentes ne furent qu'une sorte de généreuse hypocrisie! Que de fois il disputa des victimes à la mort, en poussant des rugissements terribles! Il se donnait des airs de barbare pour acquérir le pouvoir d'être humain.

Et maintenant, supposez que sans ce masque de minotaure coule une larme, une de celles qui vont au cœur parce qu'elles en viennent; supposez-le, ce tribun si violemment pratique, tombé tout à coup dans la mélancolie, se mettant à soupirer sur ce qu'entraîne d'amertume le rude gouvernement des hommes, et se frappant la poitrine, et regrettant de n'être pas né un simple pêcheur : quoi de plus touchant, quoi de plus irrésistible?

Peut-être aussi, osons le dire, peut-être est-il une puissance cachée, même dans les contrastes par où l'humaine faiblesse se révèle. L'infirmité de notre nature est si susceptible, que les héros parfaits la glacent; elle s'effraye de ne point se retrouver en eux. Danton eut des vices, mais qui tous contrastaient en lui avec des vertus. L'adoration respectueuse dont il entourait sa jeune femme n'en parlait que mieux aux sympathies de ceux qui savaient jusqu'où pouvaient aller la brutalité de ses propos et l'essor de ses désirs. Ce qu'il y avait quelquefois de boursouflé dans sa parole, n'en faisait que mieux ressortir le caractère habituel, qui était une simplicité mâle. Son aptitude à manier les ressorts occultes, à se plier à des manœuvres diplomatiques, à s'ouvrir par l'espionnage des routes souterraines, ses ruses enfin, ne servaient qu'à donner du relief à l'impétuosité ordinaire de ses allures. Quel homme fut jamais d'une activité plus foudroyante en certains moments, et néanmoins plus paresseux?

Ce charme et cette force mystérieuse du contraste, voilà ce que Danton posséda au suprême degré, et ce qui manqua totalement à Robespierre. Sous chaque vertu de celui-ci on sent le poli mais en même temps le froid de l'abstraction, tandis que sous chaque vice de l'autre pétille le feu de la vie. Il y a dans la figure de Robespierre une sorte d'uniformité de ton qui en rend la grandeur terne et presque sinistre; mais prenez un de ces tableaux de Rembrandt, ruisselants de lumière parce qu'ils sont pleins d'ombre, voilà Danton.

Comme dernier trait, on pourrait ajouter que ce qui palpita dans la personne de Danton, ce fut le génie facile de la France artiste et catholique, au lieu que Robespierre eut beaucoup de la dignité anglaise et de la roideur protestante.

D'où vient donc que, dans cette même France, et à Paris, son vivant foyer, la popularité de Danton finit par céder à l'ascendant de Robespierre? Rien ne prouve mieux qu'en dépit d'un déploiement prodigieux de passions, la Révolution française fut, avant tout, une idée, un principe. A celui qui représenta cette idée avec le plus d'élévation morale, et servit ce principe avec le plus de rectitude, à celui-là resta la force; si bien que, pour le renverser, quand la France eut la lassitude de son héroïsme, il fallut renverser la Révolution elle-même.

Reprenons notre récit.

Quelque décisives que dussent être les conséquences du 10 août, il semble que la famille royale n'en mesura pas, d'abord, toute l'étendue.

Nous avons décrit l'apathie de Louis XVI au milieu des événements extraordinaires qui venaient de se dérouler autour de lui : un écrivain royaliste nous a conservé un dialogue qu'il assure avoir entendu de ses propres oreilles, et qui peint d'une manière saisissante l'excès de cette apathie, rapproché de la farouche violence des passions allumées dans certaines âmes. Voici ce dialogue, qui eut lieu, le 10 août, entre Merlin de Thionville et le fameux peintre David :

« David. Le croirais-tu? Il m'a demandé tout à l'heure, comme je passais devant la loge où il est renfermé, si j'aurais bientôt fini son portrait!

« Merlin de Thionville. Bah! Et tu lui as répondu?

« David. Que je ne ferais désormais le portrait

d'un tyran que quand j'aurais sa tête dans mon chapeau.

« MERLIN DE THIONVILLE. Admirable ! je ne connais pas de réponse plus sublime, même dans l'antiquité.

« DAVID. Et là-dessus il a continué de manger sa pêche [1]. »

Mais, chose plus étrange, Marie-Antoinette, si ardemment préoccupée pendant le combat, parut porter gaiement le lendemain le poids de sa défaite, soit qu'un reste d'espoir agitât son cœur, soit que son orgueil répugnât à trahir le moindre abattement. De la loge du logotachygraphe on avait fait passer la famille royale dans un petit appartement de trois pièces, situé au premier, et dont les croisées donnaient sur la terrasse des Feuillants. Or, une foule de personnes se rassemblant dans cette partie de la terrasse pour voir les captifs, la reine et la princesse de Lamballe furent plus d'une fois aperçues courant l'une après l'autre dans la chambre qui leur servait de prison. Et même il leur arriva, au bruit de grands éclats de rire qu'on entendait retentir dans l'appartement, de se pencher sur le barreau des fenêtres, et, en secouant la tête avec force, de faire tomber de leurs cheveux des nuages de poudre sur les curieux groupés au-dessous d'elles [2].

Mais le peuple ne riait pas, lui, car à la première satisfaction de la victoire avait succédé la constatation funèbre de tout ce qu'il en coûte pour vaincre un roi ! Il fallut enterrer les morts, il fallut que Paris les vît passer, les lourds tombereaux que suivent, en sanglotant, les épouses et les mères ! Dangereux spectacle, trop propre à réveiller les fureurs un moment endormies !

Le 11 et le 12, elles s'attaquèrent à des statues, ces fureurs qui étaient à la veille d'épouvanter l'Europe, et ce fut encore une occasion de sang versé. Guingerlot, lieutenant-colonel de la gendarmerie à cheval, fut tué sur les débris de la statue de Louis XV, pour s'être écrié, pendant qu'on la mettait en pièces : « Canaille imbécile, est-ce afin d'y placer l'anarchie que tu renverses la royauté de dessus son piédestal [3] ? »

A la place Vendôme, Reine Violet, une des crieuses de *l'Ami du peuple*, une des héroïnes des 5 et 6 octobre, fut écrasée par la chute de la statue équestre de Louis XIV, à la corde de laquelle elle s'était pendue pour l'abattre [4].

A propos de cette statue de Louis XIV, brisée le 12 *août* 1792, on remarqua, comme une sorte de coïncidence fatidique, qu'un des pieds de derrière portait, sous le sabot, l'inscription suivante : 12 *août* 1692 [5].

L'Assemblée législative ne suffisait plus à la situation ; elle le sentait elle-même et avait hâte de s'effacer ; dès le 11, elle posa les bases d'après lesquelles devait être élue la Convention nationale, son héritière :

La distinction entre les citoyens *actifs* et les citoyens *inactifs* fut supprimée. — Tout Français âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, n'étant point en état de domesticité et ayant prêté le serment civique, fut déclaré électeur. — Enfin, tout électeur fut éligible à la seule condition d'être âgé de vingt-cinq ans [6].

La Révolution marchait à grands pas, on le voit ; cependant le décret conservait le *double degré d'élection*. Robespierre y vit un danger, une violation des principes [7], et peu s'en fallut que le journal de Prudhomme n'y vit une trahison : « Peuple, s'écriait-il à ce sujet, la grande journée du 10 août est manquée pour toi... Une nation se montre sur un pied respectable quand elle grave sur l'échafaud réservé aux coupables :

> Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
> N'en défend pas les rois [8]. »

Au reste, ce n'était plus maintenant l'Assemblée qui était à la tête du mouvement, c'était la Commune.

Sorti de son souterrain, Marat avait paru à l'hôtel de ville [9] ; il y avait paru en triomphateur, porté sur les bras de ses blêmes séides ; et, admis sur-le-champ au nombre des dominateurs, il allait, dans les mesures révolutionnaires prises par eux, se réserver la part du sang.

Un mélange d'énergie nécessaire, de violence outrée et d'enthousiasme vraiment patriotique, voilà ce qui marqua, tout d'abord, l'action de la Commune, soumise à deux influences contraires, tour à tour inspirée par Robespierre et embrasée par Marat.

Elle fit fermer les barrières, et, pour couper court aux désertions factieuses, suspendre les passe-ports.

Elle ordonna que les femmes de la reine, les officiers de divers bataillons, les machinateurs présumés des complots de la Cour, fussent interrogés sur l'heure.

Elle frappa d'incapacité civique et désarma tous les signataires des protestations, soit contre le camp de vingt mille hommes, soit contre la journée du 20 juin.

Elle envoya deux mille fédérés combattre à Rouen la contre-révolution, dont la Rochefoucault-Liancourt et les royalistes groupés autour de lui attisaient la flamme.

[1] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 126 et 127. — Note de l'auteur : « M. F... P..., homme de lettres, encore aujourd'hui existant, confirmerait au besoin ce que j'avance, car lui aussi a entendu ce propos. »

[2] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 167.

[3] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution*, t. IV, p. 22.

[4] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 177.

[5] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 166.

[6] Décret du 11 août.

[7] Dernier numéro du *Défenseur de la Constitution*.

[8] *Révolutions de Paris*.

[9] Voy. dans le t. II de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, aux pièces justificatives, la lettre de Sergent-Marceau à l'auteur, nº 2.

Elle décréta nombre d'arrestations, et ceux qu'on avait jetés en prison pour de simples propos sur le roi, la reine, la Fayette, elle les mit en liberté.

Elle remplaça la qualification de *monsieur* par celle de *citoyen*, et fit ajouter sur les actes publics, après ces mots : *l'an* IV *de la liberté*, ceux-ci : *l'an* Ier *de l'égalité*.

Sous la dictée de Marat, qui, sans attendre l'effet de ses conseils, était allé mettre la main sur l'imprimerie royale, elle décréta brutalement que « les empoisonneurs publics, tels que les auteurs de divers journaux royalistes, seraient arrêtés, et leurs presses, caractères, instruments, distribués entre les imprimeurs patriotes. »

Mais, en revanche, elle releva sur les places publiques les estrades destinées aux enrôlements, souffla partout l'héroïsme en même temps que la colère, et vit monter en peu de jours jusqu'à dix mille hommes la phalange sacrée des volontaires décidés à mourir pour que la patrie vécût.

Avec des cloches elle fit des armes.

Avec les bronzes des statues de saints elle fit des canons [1].

Et ce qui étonne, c'est le grand nombre d'inconnus qui, du jour au lendemain, se trouvent appelés au partage de cette dictature sans exemple. Un des actes de la Commune avait été de concentrer son pouvoir dans un *Comité de surveillance*. Or, quels noms figurent sur la première liste? Ceux — en général très-obscurs — de Mathieu, Gomé, Rossignol, Chardret, Réal, Danjon, Dufort, Jalliant, Joly, Colmar, Lenfant, Nicout, Leclerc, Duchêne et Cally [2].

Les tribuns de l'hôtel de ville n'étaient pas pour s'en remettre à d'autres du soin de garder la famille royale. Le 12, Manuel, à la tête d'une députation de la municipalité, s'était rendu au sein de l'Assemblée, et sur ce qu'il avait dit du danger manifeste de loger le roi au Luxembourg, palais qui par plusieurs souterrains conduisait dans la campagne et offrait mille facilités à une tentative d'évasion, l'Assemblée avait décidé qu'à la Commune resteraient confiés, non-seulement la garde du roi, mais encore le soin de fixer sa demeure [3]. La Commune aussitôt désigna LE TEMPLE, et la famille royale y fut conduite le 13, par Pétion, à travers la place Vendôme, où elle eut à passer sur les débris de la statue de Louis XIV [4].

Sous le nom de TEMPLE, on comprenait un enclos qu'entouraient de hautes murailles garnies de créneaux. Au milieu s'élevait un lourd donjon composé d'une tour carrée, de quatre autres tours rondes sur les flancs, et, vers le nord, d'un massif que surmontaient deux tourelles. L'entre-deux de ces tourelles formait une sorte de terrasse, où l'on voyait en 1792 un léger treillage orné de fleurs grimpantes [5]. Du dehors, on arrivait à l'édifice par une grande porte cochère qui s'ouvrait sur une cour assez spacieuse. A droite, le long d'un mur très-élevé contre lequel s'adossait le donjon, il y avait un petit jardin. Mais dans ce terrain aride, point de plantes, point de fleurs ; rien qu'un peu de gazon flétri, et pour tout ornement quelques maigres arbustes effeuillés par le vent d'automne. Autour de l'enclos bourdonnait une active et très-équivoque population de fripiers, de banqueroutiers et de juifs.

La famille royale avait d'abord été introduite dans la partie des bâtiments dite le Palais, demeure ordinaire du comte d'Artois quand il venait à Paris ; mais le soir, après le souper, pendant lequel Manuel se tint constamment debout à côté du roi, un commissaire de la municipalité vint donner l'ordre aux personnes du service de prendre le peu d'effets en linge et vêtements qu'on avait pu se procurer et de les suivre. Ils obéirent. Un municipal les précédait une lanterne à la main. Il les conduisit au pied d'un corps de bâtiments auquel les ombres de la nuit semblaient donner des proportions gigantesques, les fit monter, par un escalier construit en coquille de limaçon, jusqu'au second étage, et les introduisit dans une pièce qu'une seule fenêtre éclairait. Un mauvais lit et trois ou quatre chaises en formaient tout l'ameublement. Le municipal, se tournant vers un des valets de chambre, lui dit : « *C'est là que ton maître couchera.* » Les serviteurs étonnés se regardèrent en silence. Le roi entra. Il était très-calme. Il détacha lui-même du mur quelques gravures peu décentes, se coucha, et s'endormit paisiblement [6].

Du 13 au 17, la question qui agita le plus les esprits fut celle de savoir par qui et comment serait exercée la justice nationale. Dès le lendemain du 10, de pathétiques élans de générosité étaient venus honorer la victoire du peuple : on avait vu dans l'Assemblée les tribunes s'attendrir au spectacle de plusieurs Suisses arrachés à la mort, et, dans l'effusion de leur reconnaissance, levant les mains au ciel pour se donner, par un serment solennel, au génie de la Liberté, au dieu de la France [7]. Mais ce jour-là même, des voix sévères avaient retenti ; ce jour-là même, Lacroix avait demandé qu'une cour martiale fût formée pour juger les Suisses ; qu'on abandonnât le soin de la nommer à Santerre, et qu'elle fût tenue de « juger sans désemparer, » c'est-à-dire quand fumait encore le sang des citoyens morts dans le combat, c'est-à-dire quand n'étaient pas encore séchées les larmes de leurs épouses, de leurs mères. Et cette dure [8] propo-

[1] Voy. pour les actes ci-dessus résumés les procès-verbaux mêmes de la Commune du 10 août.

[2] *Fastes de la Révolution*, p. 336.

[3] Voy. la séance du 12 août, dans le *Moniteur* de cette époque.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 175.

[5] Nous empruntons ces particularités à un auteur qui a vu ce qu'il décrit ici, à Georges Duval. Voy. *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 362.

[6] *Mémoires de M. Hue*, à la suite du *Journal de Cléry*, note B.

[7] Voy. dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 34, la séance du 11 août, 7 heures du matin.

[8] Qui croirait que M. Michelet, t. IV, p. 66 et 67, trouve

sition avait été immédiatement adoptée. Mais quoi ! ces malheureux soldats, qui, victimes de la discipline militaire, n'avaient fait, après tout, qu'obéir, étaient-ils donc les seuls, étaient-ils les vrais coupables? Et les auteurs, les conseillers, les fauteurs de la longue conspiration qui avait abouti à tant d'homicides, pouvaient-ils compter sur le scandale de l'impunité ? A cet égard, plusieurs députations de la Commune vinrent coup sur coup et dans un langage menaçant, interroger l'Assemblée et défier ses incertitudes. A son tour, Robespierre parut à la barre et demanda que les coupables fussent jugés souverainement en dernier ressort, par *des commissaires pris dans chaque section* [1]. L'Assemblée décrète aussitôt en principe qu'une *cour populaire* sera appelée à juger les coupables selon le mode qu'indiquera la commission extraordinaire. Elle se prononça par l'organe de Brissot, cette commission, et ses conclusions furent qu'on fit nommer par les sections, non pas un nouveau tribunal criminel, mais seulement un nouveau *jury*.

Ainsi, l'on conservait le personnel des *juges*, de ceux qui sont chargés d'appliquer la peine. L'inexorable Commune protesta. « Comme magistrat du peuple, dit l'orateur d'une dernière députation envoyée par l'hôtel de ville, je vous annonce que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera. Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même [2]. »

C'était trop menacer : l'orgueil de l'Assemblée eut un moment de révolte contre la tyrannie étalée dans ces avertissements fastueux et sinistres ; Choudieu, tout ardent jacobin qu'il était, s'écria noblement : « Je veux qu'on éclaire le peuple et non qu'on le flatte. » Thuriot, après avoir signalé le danger d'asservir la justice aux impulsions de la vengeance, prononça ces belles paroles : « La Révolution n'est pas seulement pour la France, nous en sommes comptables à l'humanité.... J'aime la Révolution ; mais si pour l'assurer il fallait un crime, j'aimerais mieux me poignarder [3]. » La résistance de l'Assemblée dura peu cependant. Une députation des citoyens nommés pour former le jury venait d'entrer, et l'orateur, d'une voix glacée, avait proféré ces mots, dont le vague épouvanta : « Vous paraissez être dans les ténèbres sur ce qui se passe à Paris [4]. »

Le nouveau tribunal criminel fut donc formé. Les huit juges élus par les sections étaient Osselin, Mathieu, Pépin, Lavaux, Dubail, Daubigny, et ce Cofinhal, une des futures célébrités du tribunal révolutionnaire. Les jurés furent Blandin, Leroi, Boileau, Lohier, Loiseau, Perdrix et Caillères de Létang. Il y eut deux accusateurs publics, Lullier et Réal [5]. Robespierre avait été nommé juge, il formula son refus en ces termes : « Je ne pourrais être le juge de ceux dont j'ai été l'adversaire, et j'ai dû me souvenir que, s'ils étaient les ennemis de la patrie, ils s'étaient aussi déclarés les miens [6]. »

Rien de plus solennel que la manière dont se fit l'installation du tribunal criminel du 10 août. Les membres, avant d'entrer en fonctions, durent tous se présenter un à un sur une estrade élevée, et là, s'adressant à la foule, chacun d'eux disait : « Peuple, je suis un tel, de telle section, demeurant en tel endroit, exerçant telle profession. Avez-vous quelque reproche à me faire ? Jugez-moi, avant que j'aie le droit de juger les autres [7]. »

Le jour même où ce tribunal fut installé, Danton, comme ministre de la justice, adressait à tous les tribunaux, sur la marche qu'ils avaient désormais à suivre, une lettre d'une éloquence à la fois élevée et forte. Sans se poser en partisan de la loi agraire, il y assignait pour but au progrès des sociétés humaines *l'égalité de droit et de bonheur;* il y reprochait à ses prédécesseurs d'avoir recommandé l'intolérance à l'égard des croyances politiques qui ne parlent qu'à la raison, et d'avoir prêché la tolérance à l'égard de ce fanatisme religieux qui ne tombe que dans les âmes serviles et, comme l'eau, ne gagne que les parties basses. Il prononçait ce grand mot : « *Il n'y a que tout ce qui était peuple qui pût aimer la Révolution.* » Puis, après avoir fait, en une forme de style empruntée à la fougueuse manière d'Isnard, l'histoire des trahisons de la Cour ; après avoir rappelé avec indignation comment la première décharge des Suisses était venue interrompre de fraternels embrassements, et, avec dédain, comment Louis XVI avait, fuyant son château, abandonné sa propre cause, le ministre terminait par ces sommations, d'un caractère si nouveau, adressées à tous les juges de France : « Jurez l'égalité ; félicitez l'Assemblée nationale de ses decrets libérateurs ; tournez contre les traîtres, contre les ennemis de la patrie et du bonheur public, le glaive de la loi, qu'on avait voulu diriger dans vos mains contre les apôtres de la liberté. Que la justice des tribunaux commence, et la justice du peuple cessera [8]. »

Comme Danton *n'écrivait jamais* [9], il était probable que, pour cette circulaire, il avait emprunté soit la plume de Fabre soit celle de Camille.

Le tribunal criminel du 10 août entra aussitôt en fonctions. De Laporte, intendant de la liste civile ; d'Angremont, maître de langues de la reine ; un certain Salomon, convaincu d'avoir

ce conseil « violent en apparence, humain en réalité? » Et le plus curieux, c'est qu'il en fait honneur à Danton, toujours par voie d'hypothèse : « Je serais porté à croire que Lacroix exprimait la pensée de Danton. »

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 80.
[2] *Ibid.* p. 91.
[3] *Ibid.*, p. 92.
[4] *Ibid.*, p. 93.
[5] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, ch. xx, p. 183.
[6] *Moniteur* du 18 août 1792.
[7] Bulletin du tribunal du 10 août, n° 5, dans la *Bibliothèque historique de la Revolution*, — 193. British Museum.
[8] Voy. le texte de cette lettre reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 294-301.
[9] C'est ce que nous apprend Garat dans ses Mémoires.

fabriqué de faux assignats dans la prison de la Force [1], et enfin le journaliste Durozoy, furent successivement condamnés à mort.

L'échafaud avait été dressé sur la place du Carrousel, et l'on avait fait sortir de la prison de la Conciergerie, pour exécuter les condamnés, les trois frères Sanson, arrêtés eux-mêmes précédemment, par ordre de la Commune, comme ayant dû pendre les patriotes au profit de la Cour, si la Cour l'eût emporté [2].

De Laporte et Durozoy moururent avec courage.

Le dernier avait reçu dans son cachot, la veille de son exécution, une lettre de femme qui ne contenait que ces quelques lignes : « Mon ami, préparez-vous à la mort. Vous êtes condamné, et demain.... Je m'arrache l'âme, mais vous savez ce que je vous ai promis. Adieu. » Le malheureux baisa cette lettre plusieurs fois. « Hélas ! dit-il, elle souffrira plus que moi ! » Et il se mit à pleurer [3]. Mais devant les juges toute sa fermeté lui revint. Il entendit son arrêt sans changer de visage, et en sortant du tribunal il fit passer au président une lettre qui ne contenait que ces mots : « *Un royaliste tel que moi devait mourir un jour de saint Louis* [4]. »

Vint ensuite l'exécution de Vimal, de l'abbé Sauvade et du libraire Guillot. Une circonstance épouvantable marqua cette exécution, faite à la lueur des flambeaux. Au moment même où le bourreau, tenant à la main la tête d'un des suppliciés, la montrait au peuple, il fut tellement saisi d'horreur, qu'il tomba mort sur la place [5].

Ces premiers coups, frappés les uns après les autres, semblaient annoncer une rigueur inexorable. Mais le tribunal du 10 août se relâcha soudain de sa sévérité, à ce point que Dossonville fut acquitté, « attendu qu'il était convaincu d'avoir trempé dans le complot du 10, consistant à allumer la guerre civile, *mais qu'il ne l'avait pas fait à dessein de nuire.* » Quelque singulière que fût la forme de ces considérants, l'auditoire se mit à applaudir vivement, à la grande stupéfaction de l'accusé, qui s'attendait si bien à mourir, que, pendant la délibération, ayant demandé à boire un verre de vin, il dit à celui qui le lui présenta : « Ah ! monsieur, ce verre de vin est le dernier que je boirai de ma vie [6]. »

Le vieux d'Affry, commandant des Suisses, fut aussi mis hors de cause. Il s'était abstenu dans la journée du 10, et ce fut avec un véritable transport de joie que le peuple accueillit cet acquittement [7].

Pendant ce temps, une commission, composée de membres de l'Assemblée et de membres de la Commune, procédait à l'inventaire des papiers de la liste civile, et le résultat de ses découvertes, sur-le-champ publié, montrait combien étaient réelles les trahisons depuis si longtemps imputées à la Cour. Les documents accusateurs qu'au nom de la commission de recherches Gohier lut à la tribune, ou qui furent produits les jours suivants, étaient :

1° Une lettre des princes à Louis XVI, prouvant que ce dernier connivait sous main avec ses frères et les émigrés, au moment même où, dans ses proclamations, il invoquait contre leur résistance l'intérêt de la patrie, les liens de la famille et les lois de l'honneur ;

2° Des mémoires d'imprimeur contenant une longue nomenclature des libelles imprimés, aux frais de la liste civile, non-seulement contre les Jacobins, mais contre l'Assemblée nationale ;

3° Une lettre adressée de Milan, le 27 avril, au secrétaire de l'intendant de la liste civile, dans laquelle on se félicitait de ce qu'en déclarant la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, les *imbéciles législateurs avoient donné dans le panneau et s'étaient mis la corde au cou.* La lettre, trouvée dans les papiers du roi, se terminait ainsi : *Guerre aux assignats ; la banqueroute commencera par là. On rétablira le clergé, les parlements... Tant pis pour ceux qui ont acheté les biens du clergé !*

4° Une note spécifiant, de la part de la minorité constitutionnelle de l'Assemblée, le dessein secret de suivre le roi, dans le cas où il se déterminerait à quitter Paris pour ne pas dépasser la limite prescrite par la Constitution ;

5° Plusieurs pièces constatant que Louis XVI avait continué de solder ses anciens gardes du corps, et que, le 6 du mois d'août 1792, Septeuil, trésorier de la liste civile, avait payé, sur un bon du roi, les dépenses des princes émigrés [8].

Il est aisé de concevoir à quel degré de fureur les passions révolutionnaires durent être portées par la publication de ces documents, envoyés d'une manière officielle aux départements et aux soldats, lus par ordre du gouvernement à la tête de chaque compagnie et dans toutes les chambrées, dénoncés dans tous les journaux, commentés dans toutes les tavernes, hurlés dans tous les carrefours !

L'Assemblée elle-même, qui aurait tant voulu que la modération lui fût permise, se sentit entraînée sur la pente de l'indignation publique. Et comment, au milieu de l'ébullition générale, serait-elle restée silencieuse, immobile, glacée, lorsque précisément lui arrivait la nouvelle que la Fayette se préparait à marcher sur Paris ; qu'il venait de faire arrêter à Sedan les trois commissaires envoyés à l'armée du Nord, Kersaint, Péraldi et Antonelle ; qu'Arthur Dillon, un de ses lieutenants, était décidé à le suivre ; que Luckner lui avait écrit : « Comptez sur moi, » et disait à ses soldats : « Mes camarades, il est

[1] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 1.
[2] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 191.
[3] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 16.
[4] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 3.
[5] *Moniteur*, compte rendu de l'exécution du 27 août 1792.
[6] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 4.
[7] *Ibid.*, n° 5.
[8] Voy. le rapport de Gohier, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 96 et 97, et les comptes rendus officiels des séances des 15, 16 et 17 août 1792.

survenu un accident ; mon ami la Fayette a fait arrêter les commissaires, et il a bien fait [1]. » Il fallait que l'Assemblée fit acte de vigueur, ou consentît à périr.

Déjà, le 15, elle avait décrété que Louis XVI, la famille royale, les femmes des émigrés, leurs enfants, seraient les otages de la nation contre les invasions ennemies ; déjà elle avait mis en accusation Barnave, Alexandre Lameth, Duportail, Duport-Dutertre, Tarbé, Montmorin, Bertrand de Moleville ; le 18, elle fulmina contre la Fayette. Le département des Ardennes est déclaré en hostilité avec la loi ; tous les fonctionnaires de Sedan sont rendus responsables de la sûreté des trois commissaires arrêtés ; ordre est donné de mettre la main sur les principaux administrateurs de cette ville, et trois nouveaux commissaires, Quinette, Gaudin, Isnard, partent avec pouvoir de requérir partout, soit les citoyens, soit les soldats [2].

La Fayette essaya, mais en vain, d'ébranler ses troupes. Averti de son impuissance par ces cris, les seuls qui répondirent à ses exhortations militaires : Vive la nation ! vive l'Assemblée nationale ! vive la liberté et l'égalité ! il ne lui restait plus d'autre parti que de fuir. Dans la nuit du 19, accompagné de Bureau de Puzy, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth et Gouvion, tous officiers feuillants, il quitta précipitamment son armée. Traverser inconnu les postes ennemis et gagner la Hollande, tel était son espoir [3]. Libre, qu'eût-il fait ? Peut-être se serait-il laissé aller à tirer l'épée... et contre qui ? Heureusement pour son honneur, il fut reconnu aux avant-postes autrichiens et arrêté. On sait le reste. Transféré de prison en prison, il finit par être jeté dans les cachots d'Olmutz, où sa gloire demeura enveloppée et préservée dans son infortune.

Dumouriez était alors au camp de Maulde, à la tête de vingt-trois bataillons et de cinq escadrons seulement ; il s'occupait à discipliner sa petite armée [4], en attendant que les circonstances vinssent ouvrir un camp plus large à sa fortune militaire et à son génie. Auprès de lui se trouvait un pauvre paralytique, auquel il s'était attaché, à cause de ses douces manières, de ses vertus domestiques [5], et d'un air de sensibilité que son histoire, du reste, ne démentait pas. Car, s'il était perclus des deux jambes, c'était pour s'être égaré, jeune encore, dans une visite nocturne à une femme qu'il aimait, et s'être enfoncé jusqu'au milieu du corps dans un terrain marécageux d'où il ne parvint à se tirer qu'après de longs efforts [6]. Ce martyr de l'amour, c'était Couthon. Ami dévoué, Couthon agissait de son mieux sur l'esprit des commissaires de l'Assemblée pour faire nommer Dumouriez au commandement général des deux armées qui couvraient la frontière, lorsque cette nomination arriva soudain, apportée de Paris par un courrier [7]. L'intention de Dumouriez était d'ouvrir la campagne en Belgique. Mais l'Alsacien Westermann, envoyé au camp de la Fayette et accouru de Sedan en toute hâte, venait annoncer qu'il s'agissait, non plus de tenter, mais de repousser une invasion ; que l'ennemi foulait déjà notre sol ; que, de ce côté, l'armée se montrait au désespoir et prête à se débander ; qu'il n'y avait pas enfin un moment à perdre. Dumouriez prit la route de Sedan, où bientôt nous le retrouverons.

Cependant, que faisait l'Assemblée ? Décret transportant à Cayenne tout prêtre non assermenté qui, dans un délai de quinze jours, ne serait pas sorti du territoire français ; décret ordonnant la séquestration de tous les biens des émigrés ; décret appelant tous les citoyens de chaque section, sans distinction aucune, dans les rangs de la garde nationale, et donnant à cette milice une organisation révolutionnaire [8] ; voilà quelles vives mesures l'Assemblée était en train de prendre, lorsqu'on apprit que la ville de Longwy, investie le 20 par le duc de Brunswick et le général Clairfayt, venait de se rendre.

Les bourgeois de cette ville, saisis d'effroi à la vue d'un bombardement, avaient sommé le commandant Lavergne de capituler, et celui-ci, complice caché de l'émigration, s'était empressé d'ouvrir les portes, quoique la place fût défendue par une garnison de deux mille hommes, et n'eût encore subi ni brèche ni assaut.

La trahison parut manifeste. Dans les papiers de Lavergne, on trouva une lettre signée Allebrade, qu'on lui adressait du camp ennemi, et qui contenait ces exhortations dégradantes : « Tu ne balanceras pas sans doute entre le parti de servir la cause du roi, ou d'être le stipendié de Pétion. Tu sais que ta femme est désolée, qu'elle t'a écrit plusieurs fois... Je suis chargé, de la part du roi et du duc de Brunswick, de te déclarer que ton zèle ne restera pas sans récompense, etc. [9]... »

Mais l'indignation de l'Assemblée n'avait pas attendu, pour éclater, la découverte de ce document accusateur. Pour un soldat, pour un Français, n'était-ce pas déjà trahir que de se laisser vaincre sans combat ? L'Assemblée publia cette proclamation lacédémonienne :

« Citoyens, la place de Longwy vient d'être rendue ou livrée ! Les ennemis s'avancent. Peut-être se flattent-ils de trouver partout des lâches ou des traîtres : ils se trompent... La patrie vous appelle, partez [10]. »

En même temps, elle décrétait ce qui suit :

« Tout citoyen qui, dans une ville assiégée,

[1] *Fastes de la Révolution, par Marrast et Dupont*, p. 338.
[2] *Ibid.*
[3] Toulongeon.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, ch. IV, p. 363 et 364.
[5] *Ibid.*, ch. V, p. 370.
[6] *Ibid.*, note des éditeurs.
[7] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, chap. V, p. 373.
[8] *Fastes de la Révolution, par Marrast et Dupont*, p. 339.
[9] Rapport de Guadet à l'Assemblée sur la reddition de Longwy, dans la séance du 31 août 1792.
[10] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 126 et 127.

parlera de se rendre, sera puni de mort [1]. »

Et le sentiment exprimé par ce décret sublime était si général, que lorsque, dans la séance du 29 août, on vint lire un rapport des officiers, sous-officiers et soldats du troisième bataillon des Ardennes, où l'exposé des causes qui réduisaient à l'impuissance les défenseurs de Longwy aboutissait à cette question : « Que pouvaient-ils faire? » plusieurs voix répondirent spontanément : « Mourir [2] ! »

On décida :

Que la ville de Longwy serait rasée ;

Que ses habitants seraient, pendant dix ans, privés du droit de citoyens français ;

Que les commandants des places assiégées pourraient désormais faire démolir la maison de quiconque parlerait de se rendre pour éviter le bombardement ;

Que ceux qui ne marcheraient pas à l'ennemi seraient obligés de remettre leur fusil aux citoyens en route pour la frontière [3].

Une nouvelle levée de trente mille hommes compléta la série de ces mesures, vraiment dignes du génie de la liberté, qui les inspirait.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'au milieu de tant d'agitations, de luttes, de périls et de colères, la France ne cessa pas un instant d'être la nation des belles et fortes idées, la nation pensive. Car, tandis qu'elle confiait le salut public à l'exécution de lois que Sparte n'aurait pas désavouées, l'Assemblée, sur la motion d'Aubert-Dubayet, décrétait le divorce, comme premier pas vers l'égalité de l'homme et de la femme [4] ; et, donnant notre pays pour patrie à une pléiade de grandes intelligences ou de grands cœurs dont s'honorait alors l'humanité, elle décernait le titre de citoyens français à Priestley, Payne, Bentham, Wilberforce, Clarkson, Mackintosh, David-Williams, Gorani, Anacharsis Clootz, Compre, Corneille Paw, Pestalozzi, Washington, Hamilton, Maddisson, Klopstock, Gilleers, Kosciusko [5].

Ainsi, pendant que les rois essayaient d'ameuter l'univers contre la Révolution française, elle se montrait, au sein des éclairs, professant, avec d'inconcevables alternatives de calme et de passion, le culte de ces trois choses qui sont tout l'homme : la pensée, le sentiment, l'action !

Le 27 août, Paris prit le deuil. Ce jour-là, ce fut la fête des morts. Elle eut Sergent pour ordonnateur et M. J. Chénier pour poëte. Cette fois encore, la musique était de Gossec. On ne vit jamais rien de plus effrayant et de plus sombre. Le sarcophage des victimes du 10 août traîné lentement à travers la ville par des bœufs, à la manière antique; la longue procession des orphelines et des veuves en robe blanche avec ceinture noire ; le cavalier qui agitait dans les airs, écrite sur un drapeau, une liste de massacres; les mânes des citoyens immolés à Nancy, à Nîmes, à Montauban, à Avignon, à la Chapelle, à Carpentras, au champ de Mars, évoqués tous à la fois et comme invités aux funérailles des martyrs de la veille ; le glaive porté par la statue de la Loi ; les nuages de parfums autour des cercueils ; les cris rauques des hommes à piques, les lamentations des femmes [6]..., tout cela n'était que trop de nature à précipiter le peuple dans les voies de la fureur. Le choix même de l'emplacement y contribuait. Car cet emplacement, c'était le jardin des Tuileries, avec ses arbres déchirés par les balles, ses parterres flétris, ses fleurs brisées sur leurs tiges, ses statues de marbre coiffées du bonnet rouge. Et le colossal obélisque sur lequel on lisait cette inscription, si frappante par son laconisme : *Silence! Ils reposent!* où s'élevait-il? Sur le grand bassin, c'est-à-dire entre ce palais dont les dalles portaient encore la trace du sang, et cette place du Carrousel où, quelques jours auparavant, la peine de mort avait tué le bourreau !

Pour comble, il arriva que des royalistes osèrent, en dépouillant de leurs draperies, pendant la nuit, les statues de la Liberté et de la Loi, insulter à la douleur publique [7]. A quelles mesures, après cela, ne pouvait-on pas s'attendre? Le lendemain, Danton, dans la séance du soir, se présente à l'Assemblée et dit :

« C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme : ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes... On a fermé les portes de la capitale, on a eu raison; il était important de se saisir des traîtres; mais y en eût-il trente mille, il faut qu'ils soient arrêtés demain... Nous vous demandons de nous autoriser à faire des visites domiciliaires. Il doit y avoir dans Paris quatre-vingt mille fusils en état... Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger.»

Et aussitôt l'Assemblée décrète les mesures demandées par Danton [8].

A la Commune de fixer le moment où les visites domiciliaires seraient opérées : elle choisit la nuit, celle du 29 au 30 ; et le 29, dès six heures du soir, Paris, aux rayons du soleil couchant, apparut tout à coup plein de solitude et de silence. Personne dans les rues, personne dans les promenades ; les boutiques fermées ; aux barrières, pour les gardes, des Marseillais ; sur la rivière, tous les batelets et jusqu'aux bateaux des blanchisseuses remplis d'hommes armés ; au haut et au bas des escaliers qui descendent à la Seine, sur les berges, le long de chaque quai, des sentinelles....

La terreur qu'éprouvèrent les royalistes fut immense, et deux d'entre eux, qui se cachaient alors dans Paris, ont légué à l'histoire le souvenir de leurs impressions [9]. Les fantômes de la

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 126.
[2] *Ibid.*, p. 148.
[3] *Fastes de la Révolution, par Marrast et Dupont*, p. 340.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 158.
[5] *Fastes de la Révolution*, p. 340.
[6] Voy. pour les détails les *Révolutions de Paris*, nº CLXIV.
[7] *Ibid.*
[8] *Fastes de la Révolution*, p. 340.
[9] Peltier et Georges Duval. Voy. le récit du premier, reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 215-216, et

Saint-Barthélemy venaient de se dresser devant quiconque se sentait suspect. Les uns couraient demander refuge à un ami, qui, tremblant pour lui-même, n'osait les accueillir; les autres allaient s'enterrer dans quelque cabaret des faubourgs, ou se blottir dans des alcôves de prostituées. Il y en eut qui, cherchant asile au fond des hôpitaux et de leurs dortoirs, imaginèrent de s'y coucher à côté des malades[1].

Quelques-uns néanmoins déployèrent du sang-froid, témoin le procureur Séron, qu'on arrêta se montrant en robe de chambre à sa croisée et y jouant de la flûte[2].

Il était une heure du matin, lorsque les visites domiciliaires commencèrent. Des patrouilles de gens à piques, de soixante hommes chacune, étaient dans chaque rue. Aux angles de tous les carrefours, des groupes de sentinelles arrêtaient l'imprudent qui s'aventurait dans la ville. Les maisons soupçonnées, celles des signataires de la pétition des vingt mille, furent fouillées avec une curiosité farouche et désintéressée; on n'y cherchait pas de l'or, mais du fer. Peu de jours avant, une fouille ayant été faite, par ordre de la municipalité, chez Beaumarchais, signalé comme ayant dans sa maison un amas caché de fusils, il écrivait à sa fille, dans le récit de ce qui s'était passé : « Samedi 11, vers huit heures du matin, un homme est venu m'avertir que les femmes du port Saint-Paul allaient amener tout le peuple.... Après sept heures de la plus sévère recherche, la foule s'est écoulée aux ordres de je ne sais quel chef. Mais pas un binet de perdu! Une femme, au jardin, a cueilli une giroflée : elle l'a payée de vingt soufflets; on voulait la baigner dans le bassin des peupliers[3]. »

Deux mille fusils, voilà tout ce que produisirent les visites domiciliaires[4].

Quant aux personnes arrêtées — et elles étaient au nombre d'environ trois mille — on les conduisit aux sections..., en général pour la forme; car la plupart furent relâchées le lendemain. Parmi les prisonniers se trouva le père Lenfant, confesseur du roi[5].

Quoique la mesure des visites domiciliaires eût été décrétée par l'Assemblée elle-même, elle s'étonna et s'alarma de la vigueur avec laquelle la Commune y avait procédé. Aussi bien, depuis le 10 août, l'hôtel de ville avait déployé une intelligence révolutionnaire et une puissance d'action dont les anciens dominateurs prenaient ombrage. Que cette puissance ne se fût pas toujours renfermée dans les bornes de la légalité stricte, régime des temps calmes, c'est certain. Née d'un orage, c'était un orage qu'elle avait reçu mission de gouverner. Nul doute qu'il n'y eût flagrant péril et violence extrême à faire afficher, par exemple, aux portes de chaque prison, les noms des prisonniers, à faire dresser la liste des électeurs aristocrates de tel ou tel quartier, à menacer de mort les vendeurs d'argent. Mais il ne faut pas croire, comme l'ont avancé sans preuves quelques historiens, que Paris fût ainsi tombé sous la dictature sans frein du premier venu, et que le rétablissement de l'ordre public n'entrât pour rien dans les préoccupations de la nouvelle Commune. Elle déployait certes autant de sagesse qu'elle avait montré d'énergie, lorsqu'elle décrétait en quelque sorte le respect des propriétés particulières; lorsqu'elle protégeait les domiciles des artistes logés au Louvre, que le peuple prenait pour des courtisans; lorsqu'elle invitait les citoyens à ne point tirer des coups de fusil dans Paris; lorsqu'elle ordonnait que la ville fût illuminée toute la nuit, jusqu'à invitation contraire[6]; lorsqu'elle recommandait l'exécution du décret de suppression des costumes ecclésiastiques, attendu que, « mal vus du peuple, *ils pouvoient exposer à quelques insultes ceux qui les portaient*[7]. » Les premières lignes de l'arrêté qui prescrit, sur ce point, l'obéissance à la loi, sont remarquables : « L'assemblée générale de la Commune, considérant que *le premier de ses soins est de rétablir l'ordre public*[8], etc... »

Il est juste aussi d'ajouter que, si elle fut terrible à l'égard des royalistes, et, à l'égard des fabricateurs de faux assignats, inexorable, cela ne l'empêcha point de prendre certaines mesures que commandaient l'humanité et l'équité, témoin la commission qu'elle nomma pour surveiller les soins à donner aux blessés du 10 août, et celle qu'elle institua pour visiter les prisons et recueillir tous les renseignements *propres à assurer la justification de l'innocence*[9].

Mais l'Assemblée, jalouse d'un pouvoir qui menaçait d'éclipser le sien, se sentait naturellement disposée, et à grossir les fautes ou les violences de la Commune, et à fermer les yeux sur l'importance de ses services. Pour neutraliser son influence, elle avait déjà dès le 11 ordonné la reconstitution du département par voie d'élection, et il s'était engagé, sur ce terrain, entre les deux autorités rivales, une lutte qui n'était pas encore close d'une manière définitive, lorsque survinrent deux faits dont l'Assemblée s'empara en toute hâte.

Au nombre des amis de la Gironde, et, plus particulièrement, de Brissot, figurait Girey-Dupré, esprit plein de séve, cœur intrépide. Irrité, comme tous ceux de son parti, de l'ascendant de l'hôtel de ville, il se répandit, dans *le Patriote français*, en attaques qui se trouvèrent dépasser la limite de la justice. « La commune, disait-il dans son numéro du 28 août, a arrêté de faire des visites domiciliaires, pour forcer les

celui du second, t. II des *Souvenirs de la Terreur*, p. 194-200.

[1] *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 195.

[2] *Ibid.*, p. 196.

[3] Extrait d'une lettre de Beaumarchais à sa fille, dans les *Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 102. Collection Berville et Barrière.

[4] *Fastes de la Révolution*, p. 240.

[5] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 216.

[6] *Ibid.*, p. 188.

[7] Arrêté du 12 août 1792.

[8] M. Michelet, grand détracteur de la Commune du 10 août, ne dit pas un mot de tout cela. Voy. son livre, t. IV, ch. III.

[9] Voy. le texte de cet arrêté, dont M. Michelet ne parle pas, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 189.

citoyens à donner leurs fusils ou à marcher. »

Cette imputation avait un caractère doublement répréhensible. D'abord, il n'était pas vrai que les visites domiciliaires eussent été décrétées par la Commune, elles l'avaient été par l'Assemblée ; ensuite, il n'était pas vrai que la mesure eût pour objet de forcer «les citoyens » à donner leurs fusils ou à marcher ; et une pareille erreur dans un pareil moment, si elle se fût accréditée, pouvait, en faisant croire au désarmement général de la population, créer un véritable danger public [1].

La Commune prit aussitôt l'arrêté suivant :

« Le Conseil général arrête que l'éditeur du *Patriote français* sera mandé à la barre demain à 11 heures, pour s'expliquer sur une imposture qu'il a imprimée dans sa feuille sur le compte du Conseil général de la Commune.

« HUGUENIN, Président ;
« MEHÉE, Secrétaire [2]. »

Girey-Dupré avait derrière lui l'Assemblée ; il savait que les Girondins ne l'abandonneraient pas ; c'était, d'ailleurs, un homme de courage ; il répondit, par une lettre très-noble, très-agressive : « Vous m'avez mandé à la barre ; je ne m'y rends pas, parce que vous n'aviez pas le droit de m'y mander.... Si vous vous croyez insultés ou calomniés, il est des tribunaux où je vous attends. Si vous avez voulu essayer votre pouvoir contre les écrivains patriotes, et détourner, en les effrayant, la vérité qu'ils doivent dire au peuple, et qu'ils lui *diront*, vous avez mal choisi l'objet de cette épreuve. Je suis fermement résolu à défendre jusqu'à la mort la liberté individuelle et la liberté de la presse que vous attaquez, les droits de l'homme auxquels vous attentez, les droits du peuple que vous usurpez. » Il finissait en sommant la Commune de motiver l'objet de sa plainte, se déclarant prêt, soit à soutenir la vérité, s'il l'avait dite, soit à rétracter une erreur, si elle lui était échappée [3].

Précisément, il arriva que, le lendemain de cette correspondance, un officier municipal [4], chargé d'apposer les scellés dans les maisons suspectes, fut averti de se transporter chez M. Pont-Labbé, qui avait son appartement au Garde-Meuble. Il s'y rendit, et ayant trouvé dans le Garde-Meuble un petit canon d'argent, appelé canon de Siam, dont l'enlèvement par la multitude lui fut signalé comme fort à craindre, il le fit prendre et déposer à la section du Louvre [5].

Tels furent les deux faits qui servirent de prétexte à l'Assemblée pour essayer de briser la Commune ; et il fallait absolument que cette insupportable tyrannie dont on faisait tant de bruit ne fût pas tout à fait ce qu'on disait, puisque, malgré le vif désir que l'Assemblée avait de la prouver, elle n'en put fournir que ces deux preuves. Les Girondins crièrent à la violation de toutes les règles, parce qu'un officier municipal, dans un moment où le peuple était déchaîné, avait pris sur lui de mettre en sûreté un objet appartenant à la nation ! Ils crièrent à la violation de la liberté individuelle, à propos de Girey-Dupré, — non pas *arrêté*, mais *mandé* pour donner des explications nécessaires, — eux qui venaient de voter la violation du domicile de plusieurs milliers de citoyens, eux qui ne trouvaient rien à redire à l'arrestation de tant de suspects, pris, dans une seule nuit, comme en un coup de filet !

Et telle est la force de l'esprit de corps, que les Girondins rencontrèrent ici dans plusieurs de leurs collègues, en dehors même de leur parti, de véhéments auxiliaires. Dans la séance du 30, où fut lue la lettre de Girey-Dupré, Choudieu attaqua vivement la Commune ; et Cambon déclara que, si ses membres ne pouvaient représenter les pouvoirs qu'ils tenaient du peuple, ils étaient des usurpateurs. Roland, de son côté, venait d'annoncer que, si on ne mettait fin au système de désorganisation entretenu par la Commune, il ne répondait pas de l'approvisionnement de Paris. Gensonné se plaignit de l'investissement de l'hôtel de la guerre ; Grangeneuve demanda que l'ancienne municipalité reprît ses fonctions ; et enfin, sur un rapport de Guadet, l'Assemblée décréta l'élection d'une municipalité nouvelle [6].

Seulement, par une contradiction fort étrange, on ne frappait celle dont on ne voulait plus, qu'en déclarant qu'elle avait bien mérité de la patrie.

Le même jour, dans la séance du soir, l'officier municipal qui avait enlevé le canon du Garde-Meuble comparaissait à la barre. Il expliqua sa conduite en termes à la fois si fermes, si respectueux et si décisifs, que Bazire demanda à l'Assemblée de lui témoigner solennellement sa satisfaction. Mais Lacroix et Grangeneuve insistant pour de tout autres conclusions, l'Assemblée se décida à renvoyer l'affaire à l'examen du comité de surveillance. Puis, sans désemparer, et sur le rapport de Vergniaud, elle annula le mandat d'amener lancé contre Girey-Dupré, comme attentatoire à la liberté individuelle et à la liberté de la presse [7].

A ce dernier décret avait été ajoutée une clause qui enjoignait à la Commune « de se ren-

[1] M. Michelet, dans sa partialité systématique pour la Gironde, passe tout cela sous silence, et se borne à dire : « Non contente de fouler aux pieds toute liberté individuelle, la Commune *poursuivit* Girey-Dupré *pour un article de journal !* » T. IV, p. 101.

[2] Extrait du registre des délibérations de la Commune, 28 août, l'an IV de la liberté et le 1er de l'égalité.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 153.

[4] « Et non pas » un *quidam* se disant membre de la Commune, » comme l'écrit M. Michelet, t. IV de son *Histoire de la Révolution*, p. 102.

[5] A la section du Louvre et non pas « *chez lui*, » comme dit M. Michelet, t. IV, p. 103. — Voy. la déclaration de l'officier municipal devant l'Assemblée, séance du soir, 30 août 1792.

[6] Séance du 30 août 1792.

[7] Voy. le texte de ce décret dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 163.

fermer, à l'égard des mandats d'amener et d'arrêt, dans les bornes prescrites par la loi sur la police générale et sur la sûreté de l'Etat. » Charlier demanda le renvoi à la commission extraordinaire, pour simple explication de la partie relative aux mandats d'amener. Vergniaud fit observer alors, bien sûr que rien n'était plus propre à irriter l'orgueil de l'Assemblée, que Huguenin, président de la Commune, avait été mandé à la barre et n'avait point obéi. « Mais, dit aussitôt un ami de Danton, Thuriot, cet ordre n'est peut-être point parvenu à la Commune, et il pourrait avoir des inconvénients dangereux. » A quoi Marbot répliqua par ces fières et dures paroles : « Je demande qu'un membre de l'Assemblée qui a peur d'un représentant de la Commune de Paris, laisse faire ceux qui ont du cœur [1]. »

Les passions étaient vivement excitées, et, sur la motion de Larivière, on venait de décider que Huguenin, qui d'abord n'avait été que *mandé* à la barre, y serait *amené* séance tenante, lorsque parut, conduite par Pétion, une députation de la Commune.

Tallien s'avance, et d'une voix ferme : « Législateurs, les représentants provisoires de la Commune ont été calomniés, ils viennent vous demander justice. » Il déclara ensuite :

Que la Commune avait reçu mandat de sauver la patrie, et qu'elle l'avait sauvée ;

Que ses actes étaient revêtus d'une grande sanction, celle du peuple ; que, par elle, les membres de l'Assemblée étaient « remontés à la hauteur d'un peuple libre ;

Qu'elle n'avait donné aucun ordre contre la liberté des bons citoyens, et se faisait gloire d'avoir, pour le salut de l'Etat, arrêté les conspirateurs ;

Que si l'administration, et notamment celle des subsistances, était désorganisée, il en fallait accuser les administrateurs, absents à l'heure du péril.

« Nous avons fait des visites domiciliaires, ajouta-t-il ; qui nous les avait ordonnées? Vous [2]. »

Il y avait dans ce discours laconique et hautain une phrase qui alors ne fut pas remarquée, mais dont, plus tard, beaucoup d'historiens, royalistes ou non, se sont armés pour prétendre que les journées de septembre furent le résultat d'une préméditation infernale. Cette phrase, la voici : « Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs ; ils sont enfermés dans une maison particulière, et, sous peu de jours, le sol de la liberté sera purgé de leur présence [3]. » Mais les historiens auxquels cette *preuve* a paru si concluante, ont oublié que l'Assemblée à qui s'adressait Tallien, venait précisément de rendre un décret *prononçant la peine de la déportation contre tous les prêtres non assermentés* [4] ! Le mot de Tallien n'était donc pas « horriblement équivoque, » comme l'assure un écrivain moderne [5] ; il ne soulevait donc pas ce que ce même écrivain appelle « un coin du voile ; » il ne prouvait donc pas « que les meneurs étaient décidés à garder la dictature, s'il le fallait, par un massacre [6]. »

Après Tallien, Manuel, prenant la parole, fit remarquer combien il était contradictoire, de la part de l'Assemblée, de briser un pouvoir qu'elle reconnaissait avoir bien mérité de la patrie [7].

La réponse du président fut d'une modération qui touchait à la faiblesse. Le fédéralisme, cet expédient, depuis si fatal aux Girondins, y perçait déjà dans ce cri, timidement hasardé : « Que dirait la France, si Paris, cette belle cité, voulait s'isoler du reste de l'empire [8] ? » Le président termina sa courte allocution en promettant que la pétition de la Commune serait examinée et en invitant les députés à la séance.

En cet instant trois citoyens ayant été admis à la barre, un d'eux demande qu'il soit permis au peuple, qui attendait à la porte, dit-il, de défiler dans la salle. Cette requête, motivée sur le désir de voir les représentants de la Commune et suivie de la promesse menaçante de mourir, au besoin, avec eux, parut une insulte à l'Assemblée. Plusieurs membres s'écrièrent que la députation ne courait aucun péril, et comme le pétitionnaire répondait à la proposition de Lacroix d'admettre seulement vingt personnes, que, dans ce cas, « le peuple n'était pas libre : » — « Sommes-nous libres, nous? » répliqua Lacroix indigné. Les pétitionnaires n'osent insister, ils se retirent. Il y eut un moment de silence et d'attente. Manuel était sorti, il rentre et annonce qu'au lieu où l'Assemblée pouvait croire qu'il y avait un attroupement, il n'a trouvé que « trois ou quatre très-coupables pétitionnaires, » dont il a sur-le-champ ordonné l'arrestation. A cette nouvelle, l'Assemblée se calme, le président remercie Manuel de son zèle, et la séance est suspendue [9].

Le 31 août, dans la séance du soir, Huguenin comparaissait à la barre, et s'excusait de n'avoir pas obéi plus tôt au décret qui l'y mandait, sur ce qu'il ne l'avait connu que par les papiers publics. Il fut admis aux honneurs de la séance, mais on renvoya son explication à la commission extraordinaire [10].

D'épouvantables événements interrompirent cette lutte.

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 164.
[2] *Ibid.*, p. 167.
[3] *Ibid.*
[4] Décret rendu le 19 août 1792 et définitivement rédigé le 26
[5] M. Michelet, t. IV, p. 104, de son *Histoire de la Révolution*.
[6] *Ibid.* — Au reste, nous aurons occasion bientôt de revenir sur ce point important.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 167.
[8] *Ibid.*, p. 168.
[9] *Ibid.*, p. 169
[10] *Ibid.*, p. 172 et 173.

CHAPITRE II.

SOUVIENS-TOI DE LA SAINT-BARTHÉLEMY !

Immensité de nos périls en septembre 1792. — Désespoir de Paris : le peuple tremble pour la liberté du monde. — Projets de fuite agités par le ministère, combattus par Danton. — Joie sacrilége des royalistes. — Acquittements scandaleux. — Révélations sinistres de Gorsas. — La trompette du Jugement dernier sonnée en quelque sorte par les ministres eux-mêmes et les Girondins. — Une grande conspiration des prisons dénoncée du haut de l'échafaud. — Tableau des circonstances qui mirent Paris au délire. — Coup d'œil sur l'intérieur des prisons. — Les massacres ne furent point prémédités par la Commune. — Un discours de Robespierre à l'hôtel de ville. — 2 septembre ; on apprend que l'ennemi est aux portes de Verdun. — Proclamation de la Commune. — Paris saisi de fureur. — Prudhomme chez Danton. — La Commune félicitée par l'Assemblée. — Harangues véhémentes de Vergniaud, de Danton. — Mesures de salut public. — Spontanéité de la fureur populaire. — Massacre à l'Abbaye. — L'abbé Sicard. — Mademoiselle Cazotte. — Massacre aux Carmes. — Prodigieux élan de patriotisme. — Le comité de surveillance. — La Commune. — Servan à l'hôtel de ville. — Robespierre et Billaud-Varenne le soir du 2 septembre. — Arrestation de madame de Staël. — Commissaires envoyés à l'Abbaye par l'Assemblée. — Manuel à l'Abbaye. — Arrêté signé *Sergent* et *Panis*. — Le tribunal présidé par Maillard. — Scènes exécrables. — Les deux Anglais, à l'Abbaye. — Compte rendu des commissaires ; indifférence extraordinaire de l'Assemblée. — Enthousiasme militaire ; la Commune obligée de s'opposer au départ des ouvriers pour la frontière. — Alternatives de rage et de pitié. — Ceux qu'on acquitte portés en triomphe par les égorgeurs. — Meurtre de la princesse de Lamballe. — Le Temple menacé ; un ruban tricolore le protége. — Weber mis en liberté. — Prétendu supplice de la belle bouquetière. — Le meurtre ne fut pas salarié. — Dialogue caractéristique entre un prisonnier et un égorgeur. — Jourgniac de Saint-Méard devant Maillard. — Sur le verre de sang qu'on dit avoir été présenté à mademoiselle de Sombreuil ; origine de cette fable atroce. — Rôle de Pétion, de Brissot, de la presse girondine, de Roland, de l'Assemblée, de Robespierre, de Danton. — Serment de haine éternelle à la royauté. — Nouvelle de la reddition de Verdun ; mort héroïque de Beaurepaire. — Monstres produits par le règne du meurtre. — La Salpêtrière. — Bicêtre. — Circulaire où Marat fait la propagande de l'assassinat ; complicité de Danton dans cette horrible propagande. — Massacre des prisonniers d'Orléans. — Statistique sanglante. — Accouplement de l'héroïsme et de l'assassinat ; ce qui est sorti de cet accouplement abominable. — Combien les journées de septembre ont coûté cher à la France, à la Révolution, à la liberté. — Critique historique.

Ah ! lorsque ce cœur humain, qui contient le ciel et l'enfer, est tout à coup bouleversé dans ses abîmes, et que la tempête se fait dans l'homme, qui peut prévoir ce qu'il en sortira d'effroyable ou de sublime ? Qui peut marquer la limite où s'arrêtera le déchaînement des passions humaines, arrivées à leur plus haut degré d'intensité ? « Suffisamment intense, la glace brûlerait, » a dit Milton.

2 septembre 1792 ! Quels événements lui assignèrent une place dans nos annales, à cette date horrible ? Et d'où vient qu'aujourd'hui encore, à tant de superstitieux esprits, dans l'obscurité des nuits sans sommeil, la Révolution apparaît, comme la nonne sanglante de la légende, tenant un poignard à la main, et portant une immense tache rouge à la place du cœur ? Ne passons pas rapidement sur qui précéda : ce qui suivit serait incompréhensible !

Au mois de septembre 1792, la France se trouva dans une crise qu'aucun peuple ne connut jamais. Non, jamais nation ne se sentit mourir, avec une plus prodigieuse résolution de vivre.

Dumouriez, on l'a vu, était parti du camp de Maulde, pour se rendre à Sédan, où l'appelaient tous les périls. Il trouva, en arrivant, la situation désespérée. Vingt-trois mille hommes de troupes désorganisées, voilà tout ce qu'il avait à opposer à plus de quatre-vingt mille soldats aguerris, que menaient au combat un monarque puissant et deux grands capitaines. La cavalerie de l'ennemi était quatre fois plus nombreuse que la nôtre. Luckner, avec à peu près vingt-cinq mille hommes, couvrait Metz qu'on avait négligé de mettre en état de défense ; il n'y avait donc à attendre aucun secours de ce côté. Et cependant, ce qu'il fallait défendre à tout prix, défendre sous peine de livrer Paris à l'épée, c'était la vaste étendue des plaines de la Champagne, c'était tout le pays ouvert qui s'étend entre la Marne et la Seine. La ville de Sédan, à la première attaque, devait inévitablement succomber ; Mézières n'était pas capable d'une plus longue résistance ; Verdun n'avait d'autre sûr rempart que l'héroïsme du commandant Beaurepaire, et la récente reddition de Longwy remplissait les esprits de noirs présages [1].

Encore si la petite armée chargée de l'œuvre de salut avait été forte de son union ! Mais loin de là. Déchirée par les factions, elle flottait entre mille pensées contraires. Les soldats regardaient les officiers comme des traîtres, et se tenaient prêts à désobéir ; les officiers craignaient les soldats, et n'osaient rien ordonner. Les tendances contre-révolutionnaires des membres du département et des districts ajoutaient à ce désordre immense. Les commissaires de l'Assemblée avaient, par leur départ précipité, augmenté la confusion et l'alarme, à ce point que, d'après le témoignage formel de Dumouriez, « si le duc de Brunswick eût poussé seulement un corps de dix mille hommes sur Sédan, l'armée se serait dispersée dans les places ou aurait fui jusqu'à Paris [2]. »

Il est vrai qu'en ce temps-là même, la Révolution levait, sur toute la surface de la France, ses formidables recrues ; il est vrai que les *volontaires de* 92 allaient faire leur apparition dans l'histoire ; il est vrai que l'enthousiasme de la liberté transformait en soldats des enfants et des femmes. Dumouriez raconte avec attendrissement qu'au camp de Maulde, deux jeunes filles, l'une âgée de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, petites, délicates, bien élevées et modestes, suivaient les détachements français lorsqu'ils allaient au combat. Elles étaient très-braves, avaient autant de pudeur et de vertu que de courage, et les soldats les entouraient d'une

[1] Tout ceci affirmé par l'homme le plus en état de bien connaître alors la situation militaire, c'est-à-dire par Dumouriez. Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. V, chap. VI, p. 385.

[2] *Ibid.*, chap. V, p. 382.

amitié pleine de respect [1]. Mais ce que les enrôlements volontaires enfanteraient de prodiges, on ne pouvait le savoir encore, et l'on n'attendait du côté de Paris que des « bataillons levés à la hâte, sans officiers, sans discipline, mal armés, ne sachant pas tirer un coup de fusil [2]. »

Dans le camp ennemi, quelle différence! Tout y respirait la certitude du triomphe. A l'exception du duc de Brunswick, dont de secrètes répugnances glaçaient l'ardeur [3], les chefs de l'armée d'invasion se posaient déjà comme les exécuteurs prédestinés, inévitables, des vengeances de l'ancien monde. Lorsque le roi de Prusse, rejoignant à Trêves ses soldats, avait établi son quartier général au couvent des Chartreux, on avait remarqué [4] avec quel orgueil il promenait ses regards sur les nombreux combattants, l'artillerie redoutable et l'imposante cavalerie qui devaient faire justice des idées nouvelles. Cet orgueil menaçant, tout avait, depuis lors, concouru à le justifier. Après la reddition de Longwy, couronnée par la nouvelle de la fuite de la Fayette, la désorganisation complète des armées françaises ne fit plus l'objet d'un doute dans l'esprit des alliés, et le succès de l'invasion parut infaillible [5].

Tel était l'état des choses, quand Dumouriez vint, à Sédan, se montrer aux troupes. Prévenues de longue main contre lui, elles l'accueillirent fort mal. Il fut surtout frappé de l'air morne des cavaliers. Comme il passait devant une compagnie de grenadiers, il en entendit un qui disait : « C'est ce b....-là qui a fait déclarer la guerre. » Lui s'arrête à ce mot, et d'un ton impérieux : « Y a-t-il quelqu'un, s'écrie-t-il, assez lâche pour en être fâché? Croyez-vous gagner la liberté sans vous battre? » Cette vive réplique fit bon effet [6].

Le même jour, on apprit au camp que le roi de Prusse marchait sur Verdun.

Dumouriez assemble aussitôt un conseil de guerre. L'imminence du péril apparaissait à tous sous des couleurs si effrayantes, que le lieutenant général Dillon opina sans hésiter pour qu'on mît la Marne devant soi et qu'on gagnât Châlons avant l'ennemi. Cet avis, appuyé sur l'absolue nécessité de songer d'abord au salut de la capitale, dont l'ennemi n'allait bientôt plus être séparé que par quarante lieues... fut unanimement adopté par le conseil. Seul, Dumouriez s'abstint. « J'y réfléchirai, » dit-il. Il congédia les officiers, et ne retint auprès de lui que le lieutenant-colonel Thouvenot, dont son génie avait deviné le génie. Alors, lui montrant sur la carte la forêt de l'Argonne, lisière de bois qui s'étend depuis environ une lieue de Sédan jusqu'à une forte lieue au delà de Sainte-Menehould, il prononça cette parole prophétique : « *Voilà les Thermopyles de la France* [7]. »

Les Thermopyles! Ce mot de Dumouriez montre assez combien la France, en ce moment, était près de la mort!

Paris la sentait venir, avec un inexprimable mélange de terreur frémissante, de désespoir furieux, et d'audace on pourrait dire titanienne. Périr sous le fer du vainqueur, après avoir subi ses insolences, après avoir, peut-être, vu tomber autour de soi sa femme et ses enfants, c'est affreux, n'est-ce pas? Eh bien, ce n'était pourtant point là ce qui dominait dans l'épouvante de Paris. La liberté paraissait à la veille d'entrer dans son agonie, et c'est ce qui faisait verser des pleurs de rage, c'est ce qui donnait de convulsives frayeurs à ceux qu'elle avait nourris de son lait sanglant. Quoi! il allait s'éteindre sous les pieds des chevaux prussiens, ce foyer des idées nouvelles qui déjà rayonnait si puissamment sur le monde! Quoi! l'œuvre de tant d'intelligences en travail, l'objet de tant d'anxiétés sublimes, le fruit de tant de sacrifices, le prix de tant de combats, tout cela on allait le perdre, et qui sait? le perdre à jamais! Si on l'enlevait au genre humain, cette incomparable occasion de s'affranchir, la retrouverait-il? O Dieu! la Révolution française réduite à n'être plus, pour la France, qu'une matière à expiations, et, pour le monde entier, qu'une moquerie d'en haut, que la plus fameuse des aventures stériles, qu'un avortement dans la nuit de l'histoire!

Ainsi pensait le peuple, et il disait : « Me voici, je suis préparé à tout! »

Ainsi pensait Danton, et il disait : « Osons tout! »

Ainsi pensaient les Girondins; mais, plus timides, ils disaient : « Portons dans le Midi la statue de la Liberté [8]. »

Un jour, au plus fort de cette grande crise, Roland, Servan, Clavière, Lebrun et Danton se rassemblent chez le ministre des affaires étrangères. Pétion et Fabre d'Églantine s'y trouvaient. Une espèce de conseil est tenu au bout du jardin. Le premier, Roland prit la parole : « Les nouvelles sont très-alarmantes, dit-il, il faut partir. — Et où comptez-vous aller? demande brusquement Danton. — A Blois. Et il faut que nous emmenions avec nous le trésor et le roi. » Clavière, Servan, appuyèrent la proposition. Kersaint, qui arrivait de Sédan, avait été admis dans cette conférence : « Oui, dit-il, il faut absolument partir; car *il est aussi impossible que dans quinze jours Brunswick ne soit pas à Paris, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus.* » Danton parla de nouveau contre le projet de départ, et avec tant de force, que l'on convint de ne prendre aucune détermination avant d'avoir reçu des détails plus positifs [9].

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, chap. II, p. 343.
[2] *Ibid.*, chap. VI, p. 386.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 415.
[4] *Ibid.*, p. 435.
[5] *Ibid.*, p. 442.

[6] *Mémoires de Dumouriez*, liv. V, chap. V, p. 385.
[7] *Ibid.*, p. 391.
[8] Ce sont les propres expressions dont se sert Barbaroux. Voy. ses *Mémoires*, p. 37.
[9] Déposition de Fabre d'Églantine, dans le procès des Girondins. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 84 et 85.

Le bruit de ce qui venait de se passer circula bientôt dans tout Paris ; on sut, ainsi que Vergniaud l'avoua plus tard, qu'au comité girondin des Vingt-et-un, on était très-alarmé [1]. Ce mot de Danton à Roland : « *Garde-toi de parler de fuite, et crains que le peuple ne t'écoute* [2]. » vola de bouche en bouche : l'émotion publique devint immense.

Et comme pour faire tourner cette émotion à la rage, la trahison semblait avoir levé son masque. Déjà, le compas à la main, les royalistes mesuraient sur la carte la distance qui sépare Verdun de Paris [3]; déjà leurs femmes se préparaient à agiter leurs mouchoirs blancs — qu'on se rappelle 1815 ! — sur le passage des profanateurs de Paris. Que les conspirateurs pour le compte du trône et de l'autel fussent enregistrés, soldés, divisés par brigades, et soumis à la direction d'un comité central, nul n'en pouvait douter, depuis que le procès de Collot d'Angremont était venu jeter sur toutes ces trames une lumière sinistre [4]. Et contre les perfidies soupçonnées, que dis-je ? contre les perfidies connues, quel refuge ? Les tribunaux paraissaient de connivence avec les accusés conduits devant eux. La haute cour d'Orléans ne jugeait pas, et le *Patriote français*, de Brissot, fit remarquer avec emportement qu'au lieu d'être l'effroi des conspirateurs, elle en était devenue la sauvegarde. Il n'était pas jusqu'à ce tribunal criminel du 10 août, un moment si sévère, qui ne se fût mis tout à coup à déployer une indulgence évidemment systématique. Le 30 août, Montmorin, gouverneur de Fontainebleau [5], avait été acquitté par un arrêt dont les *considérants* étaient ceux-ci : « Attendu que Louis-Victoire-Hippolyte-Luce Montmorin est convaincu d'avoir coopéré au complot qui a amené les crimes commis dans la journée du 10 août ; qu'il est convaincu d'avoir écrit de sa main un projet de conspiration, lequel a été trouvé dans ses papiers, mais qu'il n'est pas convaincu de l'avoir *fait méchamment et à dessein de nuire*... etc. [6] » C'était la seconde fois qu'on jetait au peuple l'insulte de ces conclusions moqueuses. L'indignation fut extrême. Au moment où l'arrêt fut prononcé, une voix cria : « Vous l'acquittez aujourd'hui, et dans quinze jours il nous fera égorger. » Et tous de réclamer, au milieu d'un violent tumulte, la révision par un autre jury. Le président Osselin parvint à ramener le calme, en invoquant la majesté de la loi, mais non sans se charger de reconduire lui-même Montmorin en prison. Il fallut aussi, chose singulière, emprisonner l'accusateur public, complice imprudent de ceux que sa mission était de poursuivre [7].

Ces scandales judiciaires, ô fatalité vraiment inconcevable ! Marat se trouvait les avoir prédits, quelques jours auparavant, de sorte que, pour les esprits à la fois faibles et cruels, ils semblaient donner raison à son apostolat sanguinaire. « Quelle folie, s'était-il écrié, de leur faire leur procès ! » Et il avait conseillé au peuple « de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traîtres, particulièrement les Suisses et leurs complices, et de les passer au fil de l'épée [8]. »

Le 1er septembre, Gorsas, le girondin Gorsas, traçait en ces termes, dans un numéro de son journal qui parut le lendemain, le PLAN DES FORCES COALISÉES CONTRE LA FRANCE, — plan reçu, assurait-il, d'Allemagne, et de main sûre :

« Ne point perdre de vue que plus de deux cents chefs, répartis dans divers cantons de la France, ont des points de réunion, et tiennent des signatures nombreuses de personnes prêtes à se joindre aux armées des princes, dès qu'elles se présenteront. — Les armées combinées marcheront sur les places comme pour en faire le siége, mais on ne s'emparera que de celles qui ouvriront leurs portes. — Tandis que le duc de Brunswick contiendra les forces patriotes, le roi de Prusse s'avancera avec son armée, grossie des contre-révolutionnaires de l'intérieur. — Le roi de Prusse marchera sur Paris, qu'on réduira d'abord par la famine. Alors, aucune considération, pas même le danger de la famille royale, ne pourra rien changer à ces dispositions : Les habitants de Paris seront réduits en rase campagne, où on fera le triage. Les révolutionnaires seront suppliciés, les autres... (voile jeté sur leur sort) ; peut-être suivra-t-on le système de l'empereur de n'épargner que les femmes et les enfants. — En cas d'inégalité des forces, on mettra le feu aux villes ; CAR (c'est l'expression des rois ligués) DES DÉSERTS SONT PRÉFÉRABLES A DES PEUPLES DE RÉVOLTÉS [9].

Ce n'est pas tout ; une proclamation signée des *ministres* fut affichée sur les murs de Paris ; on y lisait : « Vous avez des traîtres dans votre sein. Ah ! sans eux le combat serait bientôt fini [10]. » Le même jour, 1er septembre, un homme condamné aux galères et attaché au carcan avait crié : *Vivent les Autrichiens ! vivent nos libérateurs ! vive le roi ! vive la reine !* Ramené devant les juges et condamné à mort, on l'entendit déclarer, du haut de l'échafaud, qu'il serait bientôt vengé ; qu'il y avait une conspiration dans les prisons ; que, la nuit suivante, les prisonniers devaient sortir armés, égorger les sentinelles, incendier Paris [11]. Ce misérable était un charretier de Vaugirard, il se nommait Jean Julien [12].

Le peuple, que hantaient depuis si longtemps les plus noirs soupçons, le peuple crut

[1] Déclaration de Vergniaud, dans le procès des Girondins, *ubi supra*.
[2] *Fastes de la Révolution*, p. 344.
[3] C'est ce que faisait, par exemple, Durand de Maillane, qui l'avoue dans ses *Mémoires*, p. 47, 49.
[4] Voy. le rapport de Bazire, du 6 novembre 1792.
[5] Ce n'est pas de Montmorin, l'ex-ministre, qu'il s'agit ici.
[6] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 8.
[7] *Bulletin du tribunal criminel du 10 août*, n° 8.
[8] *Ami du peuple*, n° du 19 août 1792.
[9] *Courrier des départements*.
[10] *Fastes de la Révolution*, p. 346.
[11] *Ibid.*, p. 348.
[12] Moore, cité par Carlyle. Voy. *The French Revolution*, vol. XI, p. 28.

à des menaces lancées par un homme qui était sous la hache ; il se rappela les bravades auxquelles de téméraires captifs s'étaient emportés ; il se rappela qu'on fabriquait de faux billets de la Maison de secours dans toutes les prisons, qu'au Châtelet on avait découvert une énorme quantité de faux assignats et les planches pour les fabriquer [1].

Et maintenant, si l'on récapitule, en les rassemblant, tous les traits du tableau qui vient d'être tracé : la frontière franchie par l'ennemi; les généraux chargés de la défendre, traîtres ou déserteurs; pour couvrir Paris, une armée trop faible, désorganisée, divisée, tombant en poussière ; Longwy livré et les envahisseurs à quelques marches de la capitale ; le gouvernement réduit à ne plus agiter que des projets de fuite; la trahison partout; la justice sans glaive; Marat; des excitations effroyables; des proclamations ministérielles d'un vague à donner le frisson ; des journalistes sonnant, pour ainsi dire, dans leurs articles, la trompette du jugement dernier, et l'égorgement de la population tout entière annoncé, affirmé par de sinistres orateurs ayant pour tribune la guillotine... on en comprendra mieux, peut-être, comment Paris finit par tomber dans cette espèce d'ivresse satanique qui allait épouvanter la terre, et qui restera le deuil éternel des cœurs véritablement dignes d'appartenir au culte de la liberté.

Ce qui est certain, c'est que des rumeurs sanguinaires circulaient depuis quelque temps autour des prisons. Et il s'y passait des scènes étranges : « Le 27 août, raconte un des prisonniers de l'Abbaye, nous entendîmes le bruit d'un coup de pistolet qu'on tira dans l'intérieur de la prison ; aussitôt on court précipitamment dans les escaliers et les corridors ; on ouvre et on ferme avec vivacité des serrures et des verrous; on entre dans notre chambre, où un de nos guichetiers, après nous avoir comptés, nous dit d'être tranquilles, que le danger était passé. Voilà tout ce qu'a voulu nous dire sur cet événement ce brusque et taciturne personnage [2]. » Cinq jours avant, au moment où les prisonniers allaient se mettre à table, de Chantereine, inspecteur du Garde-Meuble de la couronne, s'était frappé de trois coups de couteau, et était mort en disant : « Nous sommes tous destinés à être massacrés.... Mon Dieu ! je vais à vous [3]. »

Ainsi, rien qui ne concourût, soit à présager, soit à faire présager quelque chose de terrible. Et cela, en dehors de tout calcul de parti, de toute préméditation; car, ce qui n'a pas été remarqué et ce qui prouve combien il est faux que la Commune ait *machiné* les massacres, c'est que, le 1er septembre, le terme légal de quarante-huit heures se trouvant expiré, elle décréta l'ouverture des barrières et la liberté de circuler sans passe-port dans toute l'étendue du département ; mesure absolument inconciliable avec le dessein de plonger Paris dans la terreur [4]. Ce jour-là Pétion lui-même occupait le fauteuil, où, à cinq heures du soir, Huguenin le remplaça [5]. Or, vainement chercherait-on dans le compte rendu de la séance un mot, un seul mot de nature à indiquer cette préméditation, dont les calomnies royalistes ont fait tant de bruit.

Robespierre prit la parole ; et pourquoi ? pour demander :

Que les membres du conseil se retirassent dans les assemblées primaires, de manière à hâter la nomination des électeurs ;

Que le corps municipal fût converti en administration municipale ;

Que, parmi les membres du conseil, ceux-là seuls fussent chargés de l'administration, qui n'avaient point perdu la confiance publique ;

Qu'on produisît, dès le lendemain, la liste de l'ancien corps municipal, afin de voir quels étaient ceux d'entre eux qu'on pouvait conserver [6].

De ces propositions, il résulte évidemment que Robespierre ne trouvait pas tout à fait satisfaisante la composition de la Commune, et que, d'accord en ceci avec l'Assemblée, il y voulait des modifications. On n'en sera pas surpris, si l'on se rappelle que la Commune obéissait à deux influences, révolutionnaires l'une et l'autre, mais l'une dans le sens de la vigilance et de la fermeté, l'autre dans le sens de la fureur.

Quoi qu'il en soit, Robespierre, tout en récapitulant ce que le conseil général avait fait pour se rendre digne de la confiance publique, mit en relief les manœuvres employées pour la lui ravir, et termina par cette phrase, qui en était la conclusion naturelle : « Remettre au peuple le pouvoir que le conseil général a reçu de lui [7]. »

Manuel combattit cette motion avec succès, et la Commune se contenta d'ordonner l'impression du discours de Robespierre [8].

Dans le courant de la journée, une sombre nouvelle était parvenue à l'Assemblée nationale : l'ennemi assiégeait Verdun ! Le soleil sanglant du 2 septembre se leva : c'était un dimanche.

L'ennemi à Verdun !... Ce ne fut, dans tout Paris, qu'un cri d'élan militaire associé à un cri de rage. La Commune se rassemble, et Manuel se levant aussitôt : « Verdun est assiégé. Avant huit jours, cette ville, la seule place forte qui existe entre Paris et l'ennemi, sera forcée de se

[1] *Nuit du 2 au 3 septembre*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 936. 7 — British Museum.

[2] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 18, des *Mémoires sur les journées de septembre*.

[3] *Ibid.*, p. 15.

[4] C'est ce que fait observer M. Dupont (de Bussac), dans son excellent travail sur les journées de septembre. Voy. les *Fastes de la Révolution*, p. 348.

[5] Procès-verbaux de la Commune, séance du 1er septembre 1792.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.* Voy. sur ces circonstances, qui ont donné lieu aux interprétations les plus extraordinaires et les plus fausses, la note placée à la suite de ce chapitre.

rendre. » Puis il propose que sans délai tous les citoyens se réunissent, qu'ils campent le soir au champ de Mars, et que le lendemain ils courent à Verdun purger le sol français de la présence des ennemis ou périr en défendant la liberté. Cette motion est unanimement adoptée[1]. On arrête ensuite que tous les chevaux pouvant servir aux citoyens qui se rendent à la frontière seront retirés des maisons où ils se trouvent[2], et la proclamation suivante est rédigée :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. Quand ils vous font un rempart de leurs corps, il est de votre devoir de les défendre. — Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux ; allons nous réunir au champ de Mars ; qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans retard, et marchons à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres[3]. »

La Commune décide ensuite :

Que les sections donneront l'état des hommes prêts à partir ;

Que le comité militaire sera permanent ;

Que le canon d'alarme sera tiré, le tocsin sonné, la générale battue ;

Que deux commissaires iront à l'instant rendre compte de ces mesures à l'Assemblée nationale.

Une fièvre sans exemple s'était emparée des esprits. A midi — dans ce moment même la garnison de Verdun capitulait, et l'héroïque Beaurepaire, saisi d'un désespoir sublime, se brûlait la cervelle — le canon d'alarme tonne dans la capitale. Cet appel de guerre, les lamentations du tocsin, le bruit de la générale, font tressaillir tout Paris. Chacun prend ou cherche une épée. — Volons à l'ennemi ! Mais... l'ennemi n'est-il qu'à Verdun ? Et ceux qui l'ont appelé, ceux qui nous menacent de sa victoire, ceux dont elle doit assurer les vengeances et rétablir la domination insolente, les laisserons-nous derrière nous, pour qu'ils égorgent, si nous périssons, nos femmes et nos enfants ? Frappons avant de partir... Courons aux prisons... — Oui, voilà ce qui se dit dans la ville des nobles pensées, dans la cité des arts, au foyer même des lumières, tant il est vrai que, comme le monde physique, le monde moral a ses épidémies ! Et personne qui réponde d'une voix indignée que l'assassinat n'est point pour servir de prologue au drame du dévouement militaire ! Et le cri déplorable, effroyable, insensé : *Courons aux prisons!* retentit, selon des témoignages contemporains qui ne sont que trop décisifs, « d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements, dans l'Assemblée nationale elle-même[4] ! »

Prudhomme raconte qu'au premier bruit du tocsin, il courut, effrayé, chez Danton, qui lui dit : « Soyez tranquille, vieil ami de la liberté ; c'est le tocsin de la victoire. — Mais, répondit Prudhomme, on parle d'égorger... — Oui, répliqua le ministre, nous devions tous être égorgés cette nuit. On avait procuré à ces coquins d'aristocrates, qui sont dans les prisons, des armes à feu et des poignards. — Mais enfin, quels moyens veut-on employer pour empêcher l'exécution d'un pareil complot ? — Quels moyens ? Le peuple, instruit à temps et irrité, veut faire justice lui-même... » Camille entra, et se tournant vers lui : « Tiens, lui dit-il, Prudhomme vient me demander ce qu'on va faire. » Alors, Camille : « Tu ne lui as donc pas dit qu'on ne confondrait pas les innocents avec les coupables, et que tous ceux que leurs sections réclameraient seraient rendus ? » Prudhomme s'élevant contre la barbarie d'un tel procédé, Danton ajouta : « Toute espèce de mesure modérée est inutile. La colère du peuple est à son comble ; il y aurait du danger à l'arrêter. Sa première fureur assouvie, on pourra lui faire entendre raison. — Mais, fit observer Prudhomme, si le corps législatif, si les autorités constituées se répandaient dans Paris ? — Non, non, s'écria Camille. Le peuple, dans son courroux, pourrait faire des victimes dans la personne de ses plus chers amis. » Prudhomme se retira, le cœur oppressé. En passant dans la salle à manger, il aperçut, parmi les convives qui s'y trouvaient réunis, la femme de Camille Desmoulins, celle de Danton, celle de Robert. Il revint chez lui tout pensif[5].

Cependant, les deux commissaires de la Commune ont été introduits à la barre de l'Assemblée. Ils lui annoncent les arrêtés rendus par l'hôtel de ville, y compris ceux qui ordonnent de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme. Ils lisent la proclamation. Vifs applaudissements. Et aussitôt, prenant la parole, le président de l'Assemblée dit aux députés de la Commune : *Les représentants de la nation, prêts à mourir comme vous, rendent justice à votre patriotisme. Ils vous remercient au nom de la France entière*[6]. »

Un instant avant l'arrivée des commissaires,

[1] Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre 1792.

[2] *Ibid.*

[3] Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre 1792.

[4] *La Vérité tout entière*, de Felhemesi (anagramme de Méhée fils), récit reproduit *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 156, 180.

Nul n'était mieux placé que Méhée pour bien connaître les événements, et son langage est celui d'un homme complétement hostile aux septembriseurs.

Au surplus, pour la discussion d'un point si important et obscurci avec tant d'art, nous renvoyons le lecteur à la note placée à la suite de ce chapitre.

[5] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, t. IV, p. 91, 93. — Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

[6] Compte rendu de la séance du 2 septembre 1792, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 342.

l'Assemblée avait décidé, sur la proposition de Thuriot, que le nombre de membres du conseil général à élire serait porté à deux cent quatre-vingt-huit, mais en maintenant ceux qui, depuis le 10 août, étaient en exercice[1]. Ainsi, devant l'image de la patrie en danger, les deux pouvoirs naguère rivaux venaient de se rapprocher et marchaient de concert.

Vergniaud se leva : « C'est aujourd'hui que Paris doit vraiment se montrer dans toute sa grandeur; je reconnais son courage à la démarche qu'il vient de faire, et maintenant, on peut dire que la patrie est sauvée. » Il loua les citoyens de se montrer moins occupés de faire des motions que de repousser l'ennemi; il parla vivement des moyens employés par les envahisseurs pour répandre des terreurs paniques; de l'or qu'ils semaient, de leurs émissaires; il appela Longwy « la ville des lâches; » il flétrit d'un éloquent anathème les âmes pusillanimes qui prenaient pour des bataillons armés la poussière soulevée devant une compagnie de houlans; il s'étonna que les retranchements du camp qui était sous les remparts de Paris ne fussent pas plus avancés. On avait assez chanté la liberté, il fallait la défendre, et ce n'était plus de renverser des rois de bronze qu'il s'agissait! Il termina en ces termes : « Je demande que l'Assemblée, qui dans ce moment-ci est plutôt un grand comité militaire qu'un Corps législatif, envoie à l'instant et chaque jour, douze commissaires au camp, non pour exhorter par de vains discours les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes; car, il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou à chaque pas qu'il font en avant ils piochent la nôtre[2]. »

Le vote immédiat de l'Assemblée, au milieu des acclamations des tribunes, répondit à ce discours; mais, sur le massacre des prisonniers, dont il n'était que trop question, et pour le maudire d'avance, pour le prévenir, pour dégager l'enthousiasme militaire qui emportait la population, de la pensée farouche qui s'y était associée, pas un mot, pas un seul mot n'était tombé des lèvres du véhément orateur. Il avait dit : « Creusons la fosse de nos ennemis; » mais il restait toujours debout, le cruel sophisme : « Nos ennemis sont devant et derrière nous. »

Et, comme s'il eût été écrit que, dans ces heures sombres, la Gironde elle-même fournirait à la violence ses plus forts excitants, Roland fit savoir à l'Assemblée qu'une vaste conspiration venait d'être découverte dans la Vendée, et Lebrun, ministre des affaires étrangères, vint annoncer que vingt mille Russes devaient traverser la Pologne et l'Allemagne, pour nous combattre; qu'une flotte russe avait paru dans la mer Noire, qui, par les Dardanelles, se dirigeait vers la Méditerranée; qu'enfin, onze vaisseaux, chargés de munitions, étaient partis d'Archangel pour Copenhague, et devaient gagner Cronstadt[3].

Ces discours enflammés, ces exhortations, ces craintes, ces nouvelles sinistres publiées coup sur coup, mille échos les portaient d'une extrémité de Paris à l'autre! Le vent soufflait sur l'incendie.

Soudain Danton paraît à la tribune, et d'une voix de tonnerre : « Tout s'émeut, dit-il, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Vous savez que Verdun n'est pas encore au pouvoir de l'ennemi; vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va courir aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces grands efforts. Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple. Que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort. — Le tocsin qu'on va sonner — il avait sonné déjà — n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée[4]. »

Des applaudissements universels saluent cet appel brûlant, et l'Assemblée rend un décret qui prononce « la peine de mort contre ceux qui refuseront, ou de servir personnellement ou de remettre leurs armes, et contre ceux qui, soit directement soit indirectement, refuseraient d'exécuter, ou, de quelque manière que ce soit, entraveraient les ordres donnés, les mesures prises par le pouvoir exécutif[5]. »

Il était une heure et demie, et c'était à midi qu'avait retenti, avec le premier coup de tocsin, le premier coup du canon d'alarme[6].

On a vu que, le 1er septembre, la Commune avait ordonné l'ouverture des barrières : quand elle apprit que l'Assemblée approuvait les mesures décrétées sur la proposition de Manuel, et même venait de rendre un décret qui en surpassait la rigueur, elle vota sur-le-champ, pour faire exécuter ce décret, l'arrêté qui suit :

« Les barrières seront à l'instant fermées;

« Tous les chevaux en état de servir à ceux qui se rendent aux frontières seront saisis;

« Tous les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier signal;

« Ceux qui, par leur âge ou leurs infirmités, ne peuvent marcher, déposeront leurs armes à leurs sections, et on armera ceux des citoyens peu fortunés qui se destineront à voler aux frontières[7]. »

Vers deux heures, cet arrêté était crié dans les rues. Aussitôt les barrières se ferment; un in-

[1] Compte rendu de la séance du 2 septembre 1792, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 337, 341.
[2] *Ibid.*, p. 340 et 341.
[3] *Fastes de la Révolution*, p. 330.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 346 et 347.
[5] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 347 et 348.
[6] Méhée fils, *La vérité tout entière*, p. 166, *ubi supra*. — Prudhomme, *Histoire générale et impartiale*, p. 90.
[7] *Moniteur*, n° 247.

mense drapeau noir flotte sur l'hôtel de ville; tous les chevaux de luxe sont pris et toutes les armes requises pour le combat; le son des cloches, le retentissement des tambours, la succession de plus en plus rapide des coups de canon, les clameurs des femmes, la vue des volontaires qui partent pour mourir, plongent Paris dans un délire funèbre : Eh bien! s'écrie-t-on partout avec un redoublement de fureur, puisqu'il faut périr, puisque la liberté n'a plus de quartier à attendre, puisque la force écrase la justice, puisque la fin du monde est venue, qu'il ne reste pas derrière nous un seul de nos ennemis vivant pour frapper nos familles et triompher de ce grand désastre. Suivant le témoignage d'un auteur contemporain, la section Poissonnière mit en délibération, elle vota la mort des prisonniers [1]; il en fut de même de la section du Luxembourg [2], et, quant à beaucoup d'autres sections, il existe de leur participation à ce mouvement frénétique une preuve d'autant plus saisissante qu'on a cherché à la faire disparaître : les feuillets des 2 et 3 septembre qu'on trouve arrachés de leurs registres [3] !

Un semblable mouvement ne se pouvait produire dans Paris, sans arriver jusqu'aux prisons. De très-grand matin, le concierge de l'Abbaye avait fait sortir sa femme et ses enfants [4], ce qui prouverait que les clameurs de la ville lui étaient parvenues, — chose bien naturelle, — et non pas, comme les écrivains royalistes l'ont prétendu, que le massacre avait son comité directeur et son mot d'ordre. De la même manière s'expliquent ces deux faits : d'une part, qu'on avança, ce jour-là, l'heure du repas des prisonniers, et d'autre part, qu'on emporta les couteaux [5]; car, pour que cette double circonstance accusât la barbarie systématique dont tant d'écrivains se sont complu à construire le hideux roman, il faudrait qu'un ordre identique eût été donné dans toutes les prisons. Or, rien de pareil n'eut lieu [6]. Et ce qui montre bien que les guichetiers ne reçurent d'autres avis que ceux qui leur furent, à divers intervalles, apportés par la rumeur publique, c'est qu'à la Force, le concierge Joinville n'apprit qu'à deux heures [7], la grande menace dont la ville était comme enveloppée, tandis qu'au Châtelet, chose plus remarquable encore, le concierge ne fut informé des massacres qu'à quatre heures [8], c'est-à-dire quand ils étaient déjà commencés. Non, elle n'exista pas, cette préméditation froide, systématique, infernale, qui centuplerait l'horreur d'événements déjà bien assez horribles, non : défaut absolu d'ensemble, soudaineté d'entraînement, alternatives de rage et de pitié, chaos de sentiments contradictoires, tout ce qui exclut l'idée d'une direction quelconque, tout ce qui peut sortir au hasard des profondeurs d'un peuple tombé en démence, voilà ce qui marqua les 2 et 3 septembre, voilà ce que mettra en lumière la suite de ce récit.

Un décret du 19 août avait prononcé la déportation contre tout ecclésiastique qui refuserait le serment. Tous les jours on arrêtait des prêtres insermentés, que l'on conduisait à la Commune, et de là, après les avoir interrogés, soit aux Carmes, soit au couvent de Saint-Firmin, soit à l'Abbaye. Le 2 septembre, vers deux heures et demie, au plus fort du délire populaire, quelques voitures, les uns disent six [9], les autres quatre [10], d'autres trois seulement [11], transportaient à l'Abbaye vingt-quatre prêtres, au nombre desquels l'abbé Sicard. Ces voitures étaient-elles escortées par des hommes qu'on pût croire tirés des bas-fonds de la société pour recevoir et gagner le salaire du crime? Non : là figuraient plusieurs des combattants du 10 août, les fédérés d'Avignon, ceux de Marseille [12], et, comme le fit plus tard remarquer Desmoulins [13], des soldats de l'armée de Barbaroux. Suivait une grande multitude qui, à mesure qu'on avançait, « grossissait d'une manière effrayante [14]. » Des cris de mort étaient poussés. Tout à coup, soit colère, très-concevable mais aveugle, soit accès d'aliénation mentale [15], un des prêtres passe son bras à travers la portière et frappe à la tête d'un coup de canne un des fédérés qui accompagnaient [15] : celui-ci, furieux, tire son sabre, monte sur le marchepied de la voiture, et immole son agresseur [17]. Les fédérés mettent l'épée à la main; les compagnons de la victime sont égorgés à leur tour; et, quand on arriva à l'Abbaye, la dernière voiture ne conduisait plus que des cadavres!

C'était dans la première que se trouvait l'abbé Sicard. Au moment où elle atteignit la cour de la prison, que remplissait une foule immense [18], un prêtre croit pouvoir s'échapper, il ouvre la portière, et s'élance au milieu de la multitude : il tombe aussitôt, mortellement frappé. Deux autres, pour avoir fait le même essai, éprouvent

1 Maton de la Varenne, *Histoire particulière*, etc., p. 310.

2 *Ibid.*

3 Voy. à cet égard la note placée à la suite de ce chapitre.

4 Madame Paysac de Fausse-Landry. *Quelques-uns des fruits amers de la Révolution*, p. 72 des *Mémoires sur les journées de septembre.*

5 Ainsi que le raconte madame de Fausse-Landry. *Ibid.*

6 Voy. ce qui se passa à l'hôtel de la Force dans *Ma résurrection*, par Maton de la Varenne, et ce qui se passa au Châtelet, dans la relation intitulée *Nuit du 2 au 3 septembre.*

7 Voy. le récit de Maton de la Varenne, p. 146 de l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII.

8 *Nuit du 2 au 3 septembre*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936-37 — British Museum.

9 L'abbé Sicard, dans sa *Relation*. Voy. p. 100 des *Mémoires sur les journées de septembre.*

10 Méhée fils. Voy. son récit, p. 147 de l'*Histoire parlementaire*, p. 167.

11 Voy. le récit de Peltier, t. II, p. 241.

12 Relation de l'abbé Sicard, *ubi supra*, p. 100.

13 Dans son *Histoire des Brissotins.*

14 L'abbé Sicard, p. 101.

15 C'est ce que suppose Méhée fils, dans son récit, p. 167, *ubi supra.*

16 *Ibid.* Méhée rapporte cette circonstance pour l'avoir vue. Il suivait les voitures. L'abbé Sicard, qui était dans la première et ne pouvait savoir ce qui se passait derrière lui, n'en parle pas. Voy., au surplus, sur cette scène, la note placée à la suite de ce chapitre.

17 *Ibid.*

18 Relation de l'abbé Sicard, *ubi supra*, p. 102.

le même sort[1]. L'abbé Sicard et deux de ses compagnons, qui n'essayèrent pas de fuir, furent épargnés, et purent se réfugier, quelques instants après, au comité de la section des Quatre-Nations qui siégeait à l'Abbaye. Ainsi, d'un prêtre vint la première provocation, et c'est à une tentative d'évasion que se rapportent les premiers meurtres[2].

Sur les circonstances qui marquèrent le massacre des autres prêtres, les divers récits ne présentent qu'incertitudes et contradictions; mais ce qui est certain, c'est que, dans l'ivresse d'un patriotisme stupide et barbare, les égorgeurs n'entendaient tuer que des ennemis de la Révolution, et mariaient du moins à leur frénésie sanguinaire le respect des services rendus à l'humanité. Aussi, lorsque, au sein du comité, l'abbé Sicard, poursuivi par des forcenés, allait périr, il ne fallut qu'un mot pour le sauver. « *Arrêtez!* s'écria un horloger, nommé Monnot, *c'est l'instituteur des sourds-muets, c'est le successeur de l'abbé de l'Épée.* » Et les sabres s'abaissèrent. Sortant alors du comité, et du haut d'une croisée, s'adressant à la foule qui encombrait les cours, l'abbé Sicard dit : « J'instruis les sourds et muets de naissance; et comme le nombre de ces infortunés est plus grand chez les pauvres que chez les riches, je suis plus à vous qu'aux riches. » Il est interrompu par une voix qui s'écrie : « *Il faut sauver l'abbé Sicard, c'est un homme trop utile pour qu'on le fasse périr.* » Et tous de crier à l'envi les uns des autres : « Il faut le sauver! il faut le sauver! » Ils le prirent dans *leurs bras*[3], et voulurent le reconduire chez lui en triomphe.

O nature de l'homme, quels sont donc tes abîmes? Ce même peuple, qui mettait tant d'enthousiasme à sauver la vie d'un conspirateur présumé, parce que c'était un être utile à l'humanité souffrante, le voilà qui, aussitôt après, se baigne dans le sang de pauvres prisonniers sans défense! Et ce n'étaient point, comme on l'a prétendu, des assassins à gages, enrégimentés, organisés par un pouvoir occulte[4] : non, non. D'une enquête faite plus tard contre les septembriseurs, il résulte que, parmi les égorgeurs, à la prison de l'Abbaye, étaient des gens du voisinage, des personnes établies, charcutiers, fruitiers, limonadiers, boulangers, etc., et, de leurs fureurs, quand on les interrogea, ils ne donnèrent d'autres motifs que les provocations des prisonniers, que l'annonce prochaine de l'arrivée des Prussiens, lancée à travers les grilles comme menace et comme insulte[5].

De là, le désintéressement de leur cruauté. Les bijoux, les portefeuilles, les mouchoirs tachés de sang, qu'on trouvait dans les poches des morts, on courait les porter sur la table du comité des Quatre-Nations[6]. Ce que quelques-uns des meurtriers prirent aux victimes, ce fut leurs souliers; et cela, après en avoir obtenu du comité l'autorisation formelle, demandée en ces termes par un d'eux : « Nos braves frères sont nu-pieds, et ils partent demain pour la frontière[7]. »

A l'Abbaye, on tua jusqu'à cinq heures du soir. A ces exécutions présidait un profond silence, qui n'était interrompu que par les lamentations des mourants. D'intervalle en intervalle, un cri s'élevait, un seul cri : *Vive la nation*[8]!

A cinq heures, plusieurs voix appelèrent fortement Cazotte[9].

Affilié à la fraction contre-révolutionnaire des disciples de Saint-Martin, Cazotte s'était mis à la tête des conspirateurs mystiques. Les trente lettres de lui qui furent saisies et publiées, accusent, mêlée à toute l'exaltation de l'illuminisme, la haine la plus violente contre les idées nouvelles. Dans sa correspondance, qu'il avait confiée, disait-il, *à la surveillance des anges*, il développait un projet d'enrôlement pour la guerre civile, et on y lisait cette phrase meurtrière : « *Que Louis XVI se garde bien de céder à un de ses penchants, la clémence*[10]! » Lorsque, à vingt jours de là, on le traduisit devant le tribunal du 10 août, il reconnut lui-même, après avoir entendu son arrêt, « que la loi était sévère mais juste, et qu'il méritait la mort[11]. »

A l'Abbaye, il dut la vie à un acte de dévouement filial. Au moment où il sortait du guichet, sa fille s'étant précipitée à son cou, et le couvrant de son corps, les égorgeurs, attendris, s'arrêtèrent. Éperdue, échevelée, plus belle encore de son désordre et de ses larmes, elle criait : « *Pour arriver jusqu'à mon père, il faut que vous me perciez le cœur.* » Le mot grâce retentit; Cazotte fut rendu à la liberté et à sa famille[12].

Cependant une voix s'élève : « *Il n'y a plus rien à faire ici; allons aux Carmes*[13]! » Or, il y avait si peu de préméditation dans l'horrible fait de ces massacres, et ils s'accomplissaient au sein d'une si grande confusion, que, quoique l'Abbaye contînt encore beaucoup de prisonniers, parmi lesquels plusieurs prêtres, la foule se porta tumultueusement aux Carmes.

Cette prison renfermait cent quatre-vingt-six ecclésiastiques, et seulement trois laïques : Régis de Valfonse, officier du régiment de Champagne, un officier de marine nommé de la Vieuville et

[1] Relation de l'abbé Sicard, *ubi supra*, p. 102.
[2] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[3] Relation de l'abbé Sicard, p. 105 et 106.
[4] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[5] Nous empruntons ce détail caractéristique à M. Michelet, qui l'a tiré d'une pièce des archives de la police, à lui communiquée par M. Labat. Malheureusement, M. Michelet n'a pas vu dans cette circonstance la conclusion qui y est naturellement renfermée. Nous renvoyons, sur ce point, le lecteur à la note qui termine ce chapitre.
[6] Relation de l'abbé Sicard, p. 100 des *Mémoires sur les journées de septembre.*
[7] Relation de l'abbé Sicard, p. 100 des *Mémoires sur les journées de septembre.*
[8] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, *ubi supra*, p. 24.
[9] *Ibid.*
[10] *Bulletin du tribunal criminel* du 10 août, n° 15.
[11] *Ibid.*
[12] *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 25, *ubi supra*.
[13] Méhée fils, *La vérité tout entière sur les journées de septembre*, p. 169, *ubi supra*.

le libraire Joseph Duplain [1]. Ce dernier parvint à se sauver en s'emparant d'une paire de pistolet déposés sur le rebord d'une fenêtre, et en se faisant passer pour un des égorgeurs [2]. On commença par demander aux prêtres s'ils voulaient prêter le serment : ils firent, selon Peltier [3], cette réponse qui, en un tel moment, était héroïque : « *Potius mori quam fœdori*. » Et, traînés dans le jardin du couvent, ils y furent tués pour la plupart à coups de fusil. Contre les dernières victimes, ce fut le sabre qu'on employa, « sur l'observation d'une multitude de femmes que l'autre manière était trop bruyante [4]. « De cent quatre-vingt-six prêtres, détenus aux Carmes, quatorze s'échappèrent par-dessus les murs ; cent soixante et douze périrent [5].

Chose navrante, mais caractéristique, et qui prouve combien était générale la funèbre démence d'où sortirent ces exécutions ! A deux cents pas des Carmes, dans le jardin du Luxembourg, une compagnie de gardes nationaux faisait tranquillement l'exercice [6]. Ah! pour intervenir, ils n'auraient certes pas eu besoin d'en recevoir l'ordre de Santerre, si à voir passer devant eux des événements semblables ils eussent ressenti la dixième partie de l'horreur que nous éprouvons à les rappeler.

Et dans cet intervalle, que faisait Paris? Que faisait la Commune? Que faisait l'Assemblée?

Sur tous les points où le sang ne ruisselait pas, Paris déployait un élan sublime. Les citoyens de la section de l'Observatoire, formés en compagnie franche, demandaient leur prompt équipement; la gendarmerie nationale pétitionnait pour que les boutons d'argent qui décoraient son uniforme fussent remplacés par un signe plus conforme à l'égalité; deux simples citoyens, Louis Rutteau et Louis Dumont, s'engageaient à lever chacun une compagnie de quatre cents hussards; un vieillard se présentait à la barre, après avoir armé et envoyé à la frontière deux de ses fils, pour solliciter en faveur du troisième un fusil qu'il n'était pas en état de lui procurer ; des cochers de place partaient pour l'armée avec leurs chevaux, leur unique propriété ; les dons patriotiques affluaient sur le bureau des représentants du peuple; celui-ci offrait de l'argent, celui-là faisait de son domestique un soldat, et se chargeait de son entretien à la frontière ; un commis des bureaux de l'Assemblée fit don d'un habillement complet pour un volontaire; les habitants d'une petite ville de la Seine-Inférieure envoyèrent, dans la soirée du 2 septembre, vingt-deux mille livres, montant de leur cotisation patriotique, au même moment où la commune d'Aumale abandonnait à la patrie son quart de réserve sur la vente des biens nationaux [7]. Et au roulement des tambours, au bruit de *la Marseillaise*, dont les échos de la grande cité se renvoyaient le mâle refrain, les citoyens de tout âge couraient aux places publiques, où ils s'enrôlaient par milliers [8].

Mais malheureusement, à l'exaltation qui fait les héros se mêlait un vertige qui fit des assassins. En rendant compte à l'hôtel de ville de l'état des choses, un membre de la municipalité déclara « que les citoyens enrôlés, craignant de laisser Paris ou pouvoir des malveillants, ne voulaient point partir que tous les scélérats du 10 août ne fussent exterminés [9]. »

A quatre heures du soir, le conseil général de la Commune avait repris sa séance, un instant suspendue : vers six heures, un officier de la garde nationale entra, apportant la nouvelle que le sang coulait à l'Abbaye et que le peuple commençait à pénétrer dans les prisons. Bien qu'il fût dominé par des passions moins violentes que le comité de surveillance, avec lequel il ne faut pas le confondre, et qui se composait alors de Paris, Sergent, Marat, Deforgues, Leclerc, Celly, J. Duplain, Durfort, Lenfant, le conseil général de la Commune n'en renfermait pas moins un grand nombre de révolutionnaires emportés. On ne pouvait donc s'attendre à trouver seul calme au milieu de Paris frémissant. Il n'avait en aucune façon organisé les massacres, il n'entendait pas les sanctionner formellement, il comptait dans son sein quelques hommes auxquels ils inspiraient une secrète horreur [10]; mais, pris dans son ensemble, nul doute qu'il ne partageât l'ivresse générale. Eût-il voulu, d'ailleurs, couper court à l'entraînement populaire, deux circonstances qu'on trouvera notées plus loin démontrent que là eût été le terme de son pouvoir. Ces deux raisons combinées expliquent, sans le justifier, l'espèce de système de *laissez-faire* dont, ainsi que les ministres, ainsi que les Girondins, ainsi que l'Assemblée nationale, la Commune se chargea et reste chargée aux yeux de l'histoire.

Elle ne s'abstint pas complétement toutefois, et nomma des commissaires qui eurent mission « d'aller aux différentes prisons protéger les prisonniers renfermés pour dettes, ou pour mois de nourrice, ou pour des causes civiles [11]. » Mesure très-louable en soi, très-nécessaire, mais qui, par cela même qu'elle protégeait une catégorie déterminée de prisonniers, semblait abandonner les autres au couteau ! Une autre mesure à laquelle les circonstances ne pouvaient que donner une couleur sinistre fut celle qui interdisait l'émigration par la rivière [12].

[1] Voy. la liste nominative des victimes, publiée par Prudhomme, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV.
[2] *Ibid.*, p. 109.
[3] T. II, p. 249.
[4] Roch Marcandier, *Histoire des hommes de proie*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 192. — Ce qui contredit formellement le récit de Peltier, p. 248 du t. II.
[5] Cent soixante et douze, voilà le chiffre vrai. A cet égard, la liste nominative publiée par Prudhomme est décisive.
[6] Roch Marcandier, *ubi supra*, p. 193.
[7] Pas un de ces faits qui ne soit officiellement constaté. Voy. la séance de l'Assemblée du 2 septembre 1792.
[8] Voy. l'arrêté de la Commune cité plus bas.
[9] Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 septembre au soir.
[10] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[11] Procès-verbaux de la Commune, séance du 2 sept. 1792 — Séance du soir.
[12] *Ibid.*

Parut le ministre de la guerre, le Girondin Servan. Il se rendait au conseil général de la Commune, sur une invitation qui, adressée à Danton, lui avait été remise, comme il l'apprit alors, par erreur [1]. Il se félicita de cette erreur qui « l'appelait au milieu de ses concitoyens, » les assura de son dévouement à la chose publique, et promit d'être, à huit heures du soir, à la mairie, pour y concerter les opérations relatives à l'armée, avec Pétion, le commandant général Santerre, et un certain nombre de commissaires désignés, parmi lesquels Hébert et Billaud-Varenne [2]. Cette conférence eut lieu. Servan ne put donc ignorer, ce soir-là, des événements que, du reste, tout Paris connaissait déjà. Et comment croire qu'il ne courut pas en instruire Roland et Clavière, ses collègues, Roland surtout, ministre de l'intérieur? Pourtant, nul ordre, nul préventif soit répressif, ne fut donné; que dis-je? Les dépositaires du pouvoir exécutif osèrent prétendre, plus tard, qu'ils n'avaient appris les meurtres du 2 que dans la matinée du 3!

Pendant ce temps, Paris restait livré à tout ce qui peut exalter les âmes : la terreur, l'enthousiasme, le soupçon. Mille rumeurs fantastiques circulaient. De livides fantômes semblaient passer et repasser dans les airs. Une députation des citoyens de la section de L'Isle allait demander à l'Assemblée s'il était vrai que les ministres eussent perdu la confiance de la nation [3]. Les esprits ombrageux se croyaient environnés de traîtres. Ils se demandaient si l'article récemment publié par Carra en faveur de ce même duc de Brunswick, maintenant sous les murs de Verdun, ne se liait pas à quelque noir complot. Billaud-Varenne et Robespierre, au sein du conseil général, peignirent vivement la douleur qu'ils éprouvaient de l'état de la France, et dénoncèrent l'existence d'une conspiration, dont Carra n'avait que trop bien fait apparaître le spectre, lorsque, dans son journal, il avait osé parler d'asseoir le duc de Brunswick sur le trône d'où venait de tomber Louis XVI [4].

L'arrestation de madame de Staël, le 2 septembre, montre jusqu'où allaient les défiances. « J'avais, écrit-elle, des passe-ports très en règle, et je me figurais que le mieux serait de sortir en berline à six chevaux, avec mes gens en grande livrée. Il me semblait qu'en me voyant dans cet apparat, on me croirait le droit de partir, et qu'on me laisserait passer. C'était très-mal combiné; car ce qu'il faut, avant tout, dans de tels moments, c'est de ne pas frapper l'imagination du peuple, et la plus mauvaise chaise de poste m'aurait conduite plus sûrement. A peine ma voiture avait-elle fait quatre pas, qu'au bruit des fouets des postillons, un essaim de vieilles femmes sorties de l'enfer se jettent sur mes chevaux, et crient qu'on doit m'arrêter, que j'emporte avec moi l'or de la nation, que je vais rejoindre les ennemis [5]... » La fille de Necker fut effectivement arrêtée et conduite, à travers des flots de peuple, jusqu'à l'hôtel de ville, où elle eut à comparaître devant la redoutable Commune. Survint Manuel. Il la prit sous sa protection, et la fit entrer avec sa femme de chambre dans un cabinet qu'elle occupa jusqu'au soir. « A la nuit, Manuel me ramena chez moi dans ma voiture; il aurait craint de se dépopulariser en me reconduisant de jour. Les réverbères n'étaient point allumés dans les rues, mais on rencontrait beaucoup d'hommes avec des flambeaux dont la lueur causait plus d'effroi que l'obscurité même. Souvent, on arrêtait Manuel, pour lui demander qui il était; mais quand il répondait : *le Procureur de la Commune*, cette dignité révolutionnaire était respectueusement saluée [6]. »

Tel était l'aspect de Paris dans la soirée du 2 septembre. Vers huit heures, la Commune envoya prier l'Assemblée de délibérer sur les rassemblements qui se formaient autour des prisons [7]. Car l'épidémie du meurtre allait se répandant. Déjà, à un premier appel de la Commune, l'Assemblée s'était montrée sourde [8], soit qu'elle fût emportée par le fatal courant, ou qu'elle se sentît impuissante à l'arrêter. Cette fois encore, elle demeura comme insensible, se bornant à nommer des commissaires « pour parler au peuple et rétablir le calme [9]. » Encore cette mesure fut-elle prise, sur la motion de Bazire [10], un Montagnard. Quant aux Girondins, pas un cri d'horreur ne s'échappa, en ce moment, de leurs lèvres, pas un mouvement ne trahit leur indignation. Et pourtant, sur ce qui se passait, nul doute n'était possible : Fauchet venait d'annoncer l'égorgement des prêtres renfermés dans la prison des Carmes [11]!

Les commissaires élus furent Bazire, Dussaulx, François de Neufchâteau, Isnard, Lequinio. Audein se joignit à eux volontairement [12]; et Chabot fit de même, sur la prière de Bazire [13]. Tous ils prirent le chemin de l'Abbaye.

La foule s'y était portée de nouveau; et déjà un officier suisse, le malheureux Reding, avait été arraché de son lit par deux hommes que guida jusqu'à lui le guichetier. Les prisonniers qui survivaient au premier massacre aperçurent la lueur des torches, ils entendirent la voix de la victime que les meurtriers refusèrent de tuer dans son lit, chargèrent sur leurs épaules, et coururent immoler dans la cour [14].

[1] Procès-verbaux de la commune, séance du 2 septembre 1792. — Séance du soir.
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 2 septembre, six heures du soir. — Voy. *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 348.
[4] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[5] *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. x.
[6] *Ibid.*
[7] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 350.
[8] Déposition de Chabot, dans le procès des Girondins, *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 47.
[9] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 350.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*
[12] *Ibid.*
[13] Déposition de Chabot dans le procès des Girondins, *ubi supra*.
[14] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 25 et 26 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

Quel moyen d'arrêter ces transports sauvages? Ou, si rien ne devait être écouté, ni les conseils de la raison indignée, ni les plus saintes colères du cœur, ne pouvait-on, du moins, disputer à la mort quelques-unes des têtes menacées? Manuel en avait conçu l'espoir. Il se rend à l'Abbaye, se présente à la multitude écumante, avec le livre des écrous à la main, et s'écrie : «Camarades, votre ressentiment est juste. Guerre ouverte aux ennemis du bien public; c'est un combat à mort; je sens, comme vous, qu'il faut qu'ils périssent; mais, si vous êtes de bons citoyens, vous devez aimer la justice. Il n'est pas un de vous qui ne frémisse à l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang d'un innocent. — C'est vrai, répond le peuple. — Eh bien! je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, sans rien examiner, vous jeter, comme des tigres, sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez-vous pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au lieu du coupable?» Manuel allait continuer, lorsque, fendant la foule, et agitant son sabre teint de sang, un des meurtriers l'interrompt d'une voix farouche : « Dites donc, monsieur le citoyen, si ces gueux de Prussiens et d'Autrichiens venaient à Paris, chercheraient-ils aussi les coupables? Ne frapperaient-ils pas à tort et à travers comme les Suisses du 10 août? Moi, je ne suis pas orateur, je n'endors personne, et je vous dis que je suis père de famille, que j'ai une femme et cinq enfants, et que je n'entends pas qu'on les égorge, pendant que j'irai combattre l'ennemi [1]... » Un cri général d'approbation s'élève; on s'avance, on se pousse. Manuel [2] insistait. Arrive du sein du *Comité de surveillance* l'arrêté suivant :

« AU NOM DU PEUPLE. Camarades, il vous est enjoint de *juger* tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. A l'hôtel de ville, le 2 septembre.

« *Signé* : PANIS, SERGENT, administrateurs [3]. »

Cet arrêté avait un double but : celui d'ôter au massacre son caractère de férocité aveugle, ce qui fournissait à quelques prisonniers une chance de salut, et celui de protéger l'abbé Lenfant, dont le frère faisait partie du Comité de surveillance. De ces deux buts, le premier seul fut atteint. A peine l'ordre a-t-il été lu, qu'on l'approuve dans ce qu'il a de général. Une commission populaire est proposée; on la forme à l'instant même [4]. Un jury de douze citoyens est pris parmi le peuple. Qui présidera? Plusieurs voix désignent Maillard, le blême héros des 5 et 6 octobre. Maillard accepte, et aussitôt le tribunal entre en fonctions, « expéditif et sanglant tribunal, dit un de ceux qui eurent à le subir, en présence duquel la meilleure protection était de n'en point avoir, et où toutes les ressources de l'esprit étaient nulles, si elles n'étaient fondées sur la vérité [5]. »

Le président, en habit gris, le sabre au côté; devant lui, une écritoire, des papiers, des pipes, des bouteilles; autour, dix hommes armés, dont deux en veste et en tablier; d'autres étendus sur des bancs et assoupis; à la porte du guichet, pour la garder, deux factionnaires revêtus d'une chemise ensanglantée, et, près d'eux, un vieux guichetier la main appuyée sur les verrous.... Voilà sous quel aspect se présentait la justice populaire, suivant le tableau qu'en a tracé un royaliste qui l'affronta sans périr [6].

Et, d'un autre côté, d'après une foule de témoignages qui défient toute contradiction, voici de quelle manière elle s'exerçait, cette justice qu'avait improvisée la vengeance et que servait la fureur :

Dès que le prisonnier paraissait, le président l'interrogeait sur son crime, et le sommait d'être fidèle à la vérité. Malheur à lui s'il mentait! Le mensonge, c'était la mort; et il y en eut qui furent sauvés, rien que pour avoir noblement répondu à cette question formidable : « Êtes-vous royaliste? — Oui, je le suis [7]. » Aux yeux des juges, parler avec fermeté était un signe d'innocence [8]. En cas de condamnation, et comme pour épargner à la victime, jusqu'au dernier moment, la certitude de son sort, la formule adoptée était : *A la Force.* — Dans la prison de la Force, on adopta celle-ci : *Élargissez monsieur* [9]. — Alors, le prisonnier était conduit hors de la prison, où l'exécution se faisait au milieu du plus morne silence [10]. Y avait-il acquittement, au contraire? La joie éclatait sur tous les visages; l'air retentissait des cris de *vive la nation!* On se précipitait sur le citoyen acquitté; on l'embrassait avec enthousiasme; les plus furieux parmi les égorgeurs l'enlevaient dans leurs bras sanglants, le portaient en triomphe jusqu'à sa demeure, et criaient le long de la route : « Chapeaux bas devant l'innocent qui passe [11]! »

Il y avait à l'Abbaye trente-deux Suisses et

[1] *La Vérité tout entière*, t. XVIII, p. 170 et 171 de l'*Histoire parlementaire*.

[2] Méhée, auquel nous avons emprunté le récit de cette scène, ne donne pas le nom du commissaire de la Commune qu'il met en scène. Mais le récit de l'abbé Sicard, voy. p. 134 des *Mémoires sur les journées de septembre*, et le rapport de Tallien, dans la nuit du 2 au 3, prouvent qu'il s'agit ici de Manuel.

[3] Maton de la Varenne, *Histoire parlementaire*, etc., p. 329.

[4] *Ibid.*

[5] Ce sont les propres termes qu'emploie Jourgniac de Saint-Méard. V. *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 41 et 42 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

[6] *Mon agonie*, etc., p. 40.

[7] C'est ce qui arriva notamment à Jourgniac de Saint-Méard. Voy. sa relation *ubi supra*, p. 49.

[8] *Ibid.*, p. 45.

[9] Méhée, *La Vérité tout entière*, etc., p. 175 de l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII.

[10] C'est ce que fit particulièrement remarquer Pétion, dans son discours du 29 octobre 1792.

[11] De tout ceci les preuves abondent, et sont absolument irrécusables. Voy. en les rapprochant, la relation de Jourgniac de Saint-Méard, p. 54 des *Mémoires sur les journées de septembre*, celle de Maton de la Varenne, p. 154 et 155, du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*; celle de Toulongeon, racontant ce qui est arrivé à son frère, *ibid.*, p. 284; celle de Weber, racontant ce qui lui est arrivé à lui-même, t. II de ses *Mémoires*, p. 264 et 265.

vingt-six gardes du corps de Louis XVI, qui avaient tiré sur le peuple dans la journée du 10 août. Leur mort, demandée violemment, fut décidée par ce mot tombé des lèvres de Maillard : *A la Force*. Mais l'attitude de la foule, en cet instant, donnait à l'homicide formule une signification si claire, qu'en l'entendant, les Suisses tombèrent à genoux, les mains jointes, les regards suppliants. Un seul, parmi eux, marcha fièrement à la rencontre de sa destinée. Il lança son chapeau derrière lui, franchit le guichet d'un pas assuré, et, s'élançant lui-même sur la pointe des piques, mourut en soldat [1]. Tous ses camarades périrent, à l'exception d'un jeune homme qui n'avait point combattu au 10 août, et qu'un Marseillais attesta être seulement fils de Suisse. Celui-là, on ne se contenta pas de l'épargner, on le félicita, on l'embrassa, et on le reconduisit au milieu des plus vifs transports de joie [2].

Le tribunal condamna ensuite à mort Grandmaison, Maron, Vidant, accusés d'avoir fabriqué de faux assignats; Vigné de Cusay, qui avait fait feu sur le peuple au champ de Mars; l'ex-ministre Montmorin; Thierry, valet de chambre de Louis XVI; Protot et Valvin, prévenus d'avoir volé la nation en émettant de faux billets de la caisse de secours [3].

On le voit, des crimes d'une nature incontestable furent poursuivis, qui se trouvèrent confondus avec les vengeances politiques; mais, selon la remarque très-juste de l'auteur contemporain qui rapporte ces divers arrêts, une justice qui s'exerce ainsi, en dehors des garanties et des lenteurs protectrices de l'innocence, une pareille justice laisse aux adhérents des victimes le droit de réclamer leur mémoire [4]. De quoi Thierry était-il coupable? D'avoir aimé son maître. Et on le tuait entre un faussaire et un voleur! Quant à Montmorin, bien que sa participation à tous les complots de la contre-révolution fût certaine, il puisait dans ses convictions royalistes une si grande confiance, que lorsqu'on lui annonça qu'il allait être transféré à la Force, il se crut sauvé, et dit ironiquement à Maillard : *Monsieur le président, puisqu'on vous appelle ainsi, je vous prie de me faire avoir une voiture* [5]. Un moment après, on vint le prévenir que la voiture l'attendait. Ce qui l'attendait, c'était la mort.

Il était à peine neuf heures du soir, que déjà dans la grande rue du jardin de l'Abbaye, toute resplendissante de la lueur des flambeaux, on comptait une centaine de cadavres [6]. Et ce qu'il y avait de plus horrible, c'est qu'ils gisaient autour de tables que couvraient des bouteilles de vin et des verres teints de sang [7]. Là étaient deux Anglais qui, la lèvre entr'ouverte par un sourire de l'enfer, jouissaient avec délices de ce spectacle, et poussaient au massacre par des libations abominables. Tenant à la main des bouteilles et des verres, on les vit, à la clarté des torches, offrir à boire aux massacreurs, les presser même en leur portant le verre à la bouche [8]. Ah! si ces deux étrangers abhorraient la France, ils ne pouvaient lui donner une plus funeste preuve de leur haine, ni fournir un meilleur appendice au livre de Burke contre la révolution française...

L'horloge de l'Abbaye ne marquait pas encore dix heures, lorsque les commissaires envoyés par l'Assemblée arrivèrent. Après une courte harangue, qu'interrompirent de tumultueuses clameurs, Dussaulx se hâta de dire à ses collègues : « Retirons-nous [9]! » Et ils se retirèrent! Et Isoard, qui était là, garda le silence; Isnard qui, plus que tout autre, était tenu de mourir, s'il le fallait, en protestant; Isnard qui, du haut de la tribune, avait lancé, le 31 octobre 1791, ces paroles imprudentes et fatales : « La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois [10]; » Isnard qui, le 6 novembre de la même année, s'était écrié en parlant des prêtres : IL NE FAUT PAS DE PREUVES [11] !

De retour à l'Assemblée, Dussaulx rendit compte très-froidement de l'inutilité de sa mission, ajoutant « que les ténèbres ne lui avaient point permis de voir ce qui se passait [12]. » Sur quoi l'Assemblée, passant à l'ordre du jour, se remit à expédier les affaires courantes : et à onze heures du soir, elle suspendit sa séance [13], comme si rien d'extraordinaire n'avait eu lieu!

Au même moment, les ministres sortaient du Conseil. Grandpré qui, par sa place, avait à rendre compte de l'état des prisons dans la capitale, aborde Danton et veut lui parler de ce qui se passe; mais celui-ci, d'un ton d'impatience qu'accompagnait un geste violent : *Je me f..s bien des prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront* [14] *!*

Les massacres continuèrent donc, et cela en s'étendant de l'Abbaye aux autres prisons. Maton de la Varenne était renfermé à la Force. « Vers minuit, écrit-il, un nommé Burat appela Gérard, mon camarade de chambre, et lui dit ceci, que je n'oublierai jamais : Mon ami, nous sommes « morts; on assassine les prisonniers à mesure « qu'ils comparaissent; j'entends leurs cris [15]. »

[1] *La Vérité tout entière*, p. 172 et 173, *ubi supra*.
[2] *Ibid.*, p. 174.
[3] *Ibid.*, p. 174, 177.
[4] *Ibid.*, p. 176.
[5] *Ibid.*, p. 175.
[6] Déclaration du citoyen Jourdan, p. 145 des *Mémoires sur les journées de septembre*.
[7] *Ibid.*, p. 146.
[8] *Ibid.*, p. 147 et 148.
[9] Déposition de Chabot dans le procès des Girondins. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 48.
[10] Voy. *supra*, p. 58.
[11] Voy. *supra*, p. 64.
[12] Cela ne l'empêcha pas, comme le fait très-bien remarquer l'auteur des *Fastes de la Révolution*, p. 358, de publier plus tard, à la tête de sa traduction de Juvénal, une préface où il fait un tableau effrayant de ce qu'il prétend avoir vu à l'Abbaye.
[13] Voy. la séance du 2 septembre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 352.
[14] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 36.
[15] *Ma résurrection*, p. 148 du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*.

Ailleurs, au Châtelet, les commissionnaires de la prison étaient venus, dès quatre heures du soir, dire à l'oreille aux prisonniers que quelque chose d'effrayant semblait se préparer. L'inquiétude semée par cet avertissement mystérieux redoubla, quand le guichetier annonça qu'on allait bientôt fermer. Quelques-uns regardaient, le visage collé contre une grille donnant sur le guichet. Tout à coup, ils aperçurent deux hommes à moustaches qui parlaient bas au concierge, et celui-ci qui levait les mains au ciel. On essaya de souper; mais en vain : le trouble était dans l'âme des pâles convives. Vers minuit, les chiens aboyèrent; la lueur des torches illumina les corridors; et le cri de *Vive la nation!* poussé par des voix terribles, fit retentir les voûtes [1]...

L'Assemblée était rentrée en séance; mais une invincible torpeur semblait l'avoir saisie. On a vu que son intervention s'était bornée à l'envoi de quelques commissaires; informée par une lettre de l'abbé Sicard des dangers qu'il avait courus, elle avait décrété : « L'horloger Monnot a bien mérité de la patrie [2] » et rien de plus; enfin, après le compte rendu de Dussaulx, elle avait tout simplement passé à l'ordre du jour : au milieu de la nuit, trois des commissaires que la Commune de son côté avait envoyés aux prisons, parurent à la barre. C'étaient Truchot, Tallien et Guiraud. Ils dirent :

Que la plupart des prisons étaient vides;

Qu'à la Force et à Sainte-Pélagie, ils avaient fait sortir toutes les personnes détenues pour dettes;

Qu'ils avaient mis en liberté vingt-quatre femmes détenues à la Force, entre autres mademoiselle de Tourzelles et madame de Sainte-Brice;

Que, néanmoins, ils avaient dû finir par se retirer, étant menacés à leur tour;

Qu'à l'Abbaye, où il s'était transporté pour s'opposer au désordre, le procureur de la Commune avait couru risque de la vie;

Que quatre cents prisonniers environ avaient péri, parmi lesquels les fabricateurs de faux assignats;

Que l'ordre était donné au commandant général d'envoyer des détachements aux prisons, mais que l'exécution de cet ordre avait pour obstacle le grand nombre d'hommes qu'exigeait le service des barrières;

Que le peuple marchait sur Bicêtre avec sept pièces de canon;

Que les prisons du Palais étaient absolument vides, et que fort peu de prisonniers avaient échappé à la mort [3];

On écouta cela en silence.

La journée du 3 septembre ne fut, sous tous les rapports, que la continuation de celle du 2. Même élan d'enthousiasme patriotique et militaire, même cruauté fanatique.

Le bruit s'étant répandu de grand matin que Verdun avait répondu aux sommations de l'ennemi : « La ville se rendra quand il n'existera plus un seul homme pour la défendre [4], » l'amour de la patrie menacée se déploya de la manière la plus noble et la plus touchante. On vit de pauvres marchandes s'offrir pour monter la garde [5]. Les jeunes citoyens attachés aux contributions publiques demandaient à se former en compagnie franche, et les élèves en chirurgie à marcher comme chirurgiens [6]. A côté de la mère qui faisait don de la croix d'or pendue à son cou, la fille donnait sa timbale d'argent [7]. Un citoyen de la section de Beaubourg fournit, comme sa part aux contributions de la guerre, son cocher, un char et deux chevaux [8]. Un autre y engagea la moitié de ses propriétés mobilières et foncières. Les élèves d'un collége envoyèrent le produit du montant de leurs prix [9]. Les acteurs de la rue Richelieu prirent, à la barre, l'engagement de se faire soldats, dès que l'imminence du danger réclamerait la clôture des spectacles [10].

En même temps arrivaient de toutes les villes circonvoisines, de toutes les communes environnantes, des lettres où on lisait que l'entraînement guerrier des populations était prodigieux; que, dans tel village, quiconque avait la force de tenir une épée était déjà parti ou partait; que les routes se trouvaient littéralement couvertes de volontaires en marche; que pour les équiper, on avait eu les bijoux abandonnés sans regret par les femmes, les billets souscrits par ceux qui attendaient de l'argent, et jusqu'aux habits dont s'étaient dépouillés ceux qui n'avaient pas autre chose à offrir [11].

Et, pour ce qui est de la ferveur qui animait tous ces croisés de la religion nouvelle dans leur course haletante vers la mort, l'Assemblée en put juger par ses propres yeux, lorsque, le 3 septembre, les volontaires du district de Bourg-la-Reine, traversant Paris, obtinrent de défiler devant elle, le havresac sur le dos [12]. Chez quel peuple du monde, à quelle époque de l'histoire, l'autorité fut-elle obligée de prendre un arrêté tel que celui-ci :

« Le conseil général, considérant que l'ardeur

[1] Voy. la *Nuit du 2 au 3 septembre*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, — 936-7 — British Museum.

[2] Relation de l'abbé Sicard, t. CIX des *Mémoires sur le 2 septembre*.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 353 et 354.

Le fait que « fort peu de prisonniers avaient échappé à la mort » était inexact, comme on le verra plus loin.

[4] Séance du 3 septembre 1792. — Séance du matin. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 369.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] Séance du 3 septembre 1792. — Séance du matin. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 376.

[9] *Ibid.*

[10] *Ibid.*

[11] Lettre du département de l'Aube, lue à l'Assemblée par Regnault-Beaucaron, dans la séance du 3 septembre 1792. — Lettre des commissaires nationaux envoyés dans le département de Seine-et-Marne et départements voisins. — Lettre des commissaires envoyés dans les départements de Seine-et-Oise, Eure, Calvados, Seine-Inférieure.

[12] *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 376.

du patriotisme entraîne en ce moment au-devant de l'ennemi tous les citoyens français; que les ouvriers de toutes les professions s'empressent à l'envi de marcher, pour aller anéantir les ennemis de la liberté et de l'égalité; applaudissant à leur zèle..., observe néanmoins qu'un déplacement trop précipité et trop considérable nuirait également au commerce et aux moyens de fournir aux premiers besoins de nos braves défenseurs; arrête que les serruriers, cordonniers, taillandiers, charrons et autres ouvriers des professions de nécessité première, sont invités à rester à Paris [1]!... »

Et en effet, les places d'enrôlement étaient encombrées; si bien que, pendant toute cette semaine, il partit chaque jour, des murs de Paris, près de deux mille volontaires, armés et équipés [2]!

Mais, dans les prisons, pendant ce temps, quel autre spectacle!

« A dix heures du matin, l'abbé Lenfant et l'abbé de Rastignac parurent dans la tribune de la chapelle qui, à l'Abbaye, nous servait de prison. Ils nous annoncèrent que notre dernière heure approchait, et nous invitèrent à nous recueillir pour recevoir leur bénédiction. Un mouvement électrique nous précipita tous à genoux, et, les mains jointes, nous la reçûmes... A la veille de paraître devant l'Être suprême, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable... Une demi-heure après, les deux prêtres furent massacrés. Nous entendîmes leurs cris [3]! » — « Qui lira les détails suivants, sans que ses yeux se remplissent de larmes?... Nous envoyions de temps à autre quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle, pour nous instruire de la position que prenaient les malheureux qu'on immolait, et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient les mains souffraient plus longtemps, parce que les coups de sabre étaient amortis avant d'atteindre la tête. Eh bien, c'était sur ces horribles détails que nous délibérions [4]. »

La Force, où un tribunal s'était improvisé sur le modèle de celui de l'Abbaye, avait fourni, dans la nuit du 2 au 3, son contingent de victimes, au nombre desquelles figura, à côté de Lachesnaye, organisateur de la défense des Tuileries, au 10 août, l'abbé Louis de Bardy, accusé d'avoir, de concert avec sa concubine, assassiné et coupé en morceaux son frère [5]. Mais, vers sept heures du matin, Maton de la Varenne entendit plusieurs meurtriers, répandus sur sa galerie, dire qu'on avait fait justice des traîtres, et qu'il *falloit lâcher les autres* [6]. Un cri de *Vive la nation!* fut la réponse des prisonniers qui restaient; et aussitôt, le premier qui l'avait poussé fut rendu libre; un second, reconnu innocent, fut sur l'heure « emmené en triomphe [7]; » on relâcha Guillaume l'aîné, frère de l'auteur de la pétition des vingt mille, et un frère du ministre Bertrand de Moleville.

Ce dernier n'eut pas été plutôt acquitté, que les tueurs, dont le bras était déjà levé sur lui, l'enlevèrent « avec les transports de joie les plus immodérés [8]. » A deux de ces hommes terribles, chargés de le reconduire, il offrit une poignée d'assignats : « Non, répondirent-ils en les repoussant, *le bonheur de vous avoir sauvé vaut mieux que ça* [9]. » Ils insistèrent pour l'accompagner jusque chez sa belle-sœur, auprès de laquelle il avait déclaré vouloir se rendre; car, dirent-ils, *ça nous ferait bien plaisir de vous voir contents l'un et l'autre* [10].

Des circonstances tout à fait analogues marquèrent la délivrance de Maton de la Varenne. Amené devant le formidable tribunal, il se jugeait perdu, ceux qui l'entouraient paraissant avides de son sang, et l'étrange insulte *Monsieur de la peau fine* ayant retenti à son oreille [11]. Mais à peine le président eut-il dit, les yeux fixés sur le registre d'écrou : « Je ne vois absolument rien contre lui, » que tous passèrent comme par enchantement d'une férocité impatiente à des accès de tendresse. » Toutes les figures se déridèrent... et je fus enlevé sur-le-champ par des hommes qui me soutinrent sous les aisselles, en m'assurant que je n'avais rien à craindre, que j'étais sous la sauvegarde du peuple. Je traversai la rue des Ballets, couverte d'une triple haie de gens des deux sexes. Chacun se pressait autour de ma voiture pour me voir, et l'on m'embrassait sans cesse par les portières. » Il gagna ainsi la maison paternelle, où « ceux qui l'y avaient conduit ne voulurent accepter qu'un simple rafraîchissement [12]. »

Noirs, noirs abîmes de la nature humaine, quel œil de philosophe vous sondera sans épouvante? Oui, au même lieu, à la même heure où ces choses se passaient, et parmi les mêmes hommes, vous eussiez vu se dérouler la plus abominable des tragédies.

Quel est, sur cette masse de corps étendus sans vie, ce pauvre corps tout nu, ce corps de femme? Au bout de cette pique affreuse qui passe, quelle est cette tête jeune, effrayante et charmante, dont les cheveux blonds, encore bouclés, flottent autour du bois sanglant, mais dont les yeux sont fermés, dont les lèvres pâles ne souriront plus, et dont les joues apparaissent

[1] Procès-verbaux de la Commune. Séance du 8 septembre.
[2] *Fastes de la Révolution*, p. 378.
[3] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 28 et 29.
[4] *Ibid.*, p. 30.
[5] Maton de la Varenne, *Ma résurrection*, t. XVIII, p. 149 de l'*Histoire parlementaire*.
[6] *Ibid.*, p. 152.
[7] Maton de la Varenne, *Ma résurrection*, t. XVIII, p. 152 de l'*Histoire parlementaire*.
[8] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXIX, p. 216.
[9] *Ibid.*, p. 217.
[10] *Ibid.*
[11] Maton de la Varenne, *Ma résurrection*, t. XVIII, p. 154 de l'*Histoire parlementaire*.
[12] *Ibid.*, p. 154, 156.

rougies par le fard et le sang?... Oubliée dans la prison de la *Petite Force* pendant la nuit du 2 au 3, madame de Lamballe avait reçu le 3, vers sept heures du matin, la lugubre visite de deux gardes nationaux qui lui signifièrent qu'on allait la transférer à l'Abbaye. Trois lettres trouvées dans son bonnet lors de son premier interrogatoire, dont une de la reine, étaient malheureusement de telle nature, qu'au dire de Weber, « elles rendaient sa perte presque certaine [1]. » Mais elle croyait si peu mourir, l'infortunée, qu'elle répondit aux deux gardes nationaux : « Prison pour prison, j'aime autant celle-ci [2]. » Eux insistant, elle s'habilla et descendit.

Sur ce qui eut lieu ensuite, sur le juge qui interrogea la princesse, sur son attitude devant le tribunal, sur ses réponses, sur les dispositions de la foule à son égard, sur la question de savoir si elle ne périt pas sous les coups de sicaires envoyés tout exprès par le duc d'Orléans, les auteurs de mémoires et de brochures contemporains ne présentent plus qu'assertions contradictoires ou affirmations dont les documents officiels démontrent la fausseté. Il résulte, par exemple, des procès-verbaux de la Commune, qu'Hébert se trouvait au conseil général au moment où Peltier le représente interrogeant madame de Lamballe. Selon le même auteur, qui, du reste, se tenait caché ce jour-là et ne parle que d'après des ouï-dire, la princesse aurait été sommée de jurer la liberté, l'égalité, la haine de la royauté; à quoi elle aurait répondu : « Je ferai volontiers les deux premiers serments : je ne puis faire le dernier, il n'est pas dans mon cœur. » Alors un assistant lui aurait dit tout bas : « Jurez donc! sinon vous êtes morte. » Mais elle n'aurait rien répondu, et comme elle faisait un pas vers le guichet, après avoir élevé les deux mains à la hauteur de ses yeux, le juge aurait prononcé le mot fatal : *Élargissez madame* [3]. D'autres assurent que la princesse ne répondit pas un seul mot. D'autres enfin racontent qu'elle réfuta toutes les charges élevées contre elle; qu'elle intéressa plusieurs des spectateurs; que des cris de grâce retentirent, et que les meurtriers s'arrêtèrent quelque temps indécis [4].

Est-il vrai que ce fut le duc d'Orléans qui fit assassiner madame de Lamballe, pour s'affranchir d'une rente qu'il lui payait? C'est ce qu'ont prétendu beaucoup de pamphlétaires royalistes [5]. Pure calomnie! Cette rente ne grevait que les biens de la duchesse d'Orléans, et, à cette époque, il y avait entre les deux époux séparation juridique.

Quant aux infamies sans nom, qu'à l'occasion de la mort de madame de Lamballe, tant d'écrivains ont pris plaisir à décrire, les divers récits, dans presque tous leurs détails, se servent mutuellement de réfutation et de démenti. Ce qui est certain — et il n'était pas besoin, hélas! que les inventions de la haine vinssent enchérir sur ces exécrables circonstances — le voici :

Le 15 floréal an IV, le fils d'un marchand papetier, nommé Petit-Mamin, comparut devant le tribunal criminel, sous la prévention d'avoir assassiné madame de Lamballe et de lui avoir arraché le cœur. Il fut acquitté; mais il resta prouvé que le crime avait été commis par un tambour nommé Charlat; que ce misérable s'était rendu à l'armée, pour se soustraire à toute poursuite, et que là ses camarades, saisis d'horreur, l'avaient massacré [6].

Un autre fait, non moins certain, c'est celui de la tête de madame de Lamballe coupée, plantée au bout d'une pique, et portée sous les fenêtres du Temple!

« Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée... C'était la tête de madame de Lamballe; quoique sanglante, elle n'était point défigurée... Je courus vers le roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la reine s'en aperçut. « Pourquoi n'allez-vous pas dîner? » me dit-elle. — « Madame, » répondis-je, « je suis indisposé. » Dans ce moment un municipal entra dans la tour, et vint parler avec mystère à ses collègues... Les cris du dehors augmentaient... Un autre municipal survint, accompagné de quatre hommes, dont un, en habit de garde national, portant deux épaulettes, et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre. Les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la reine : « On veut « vous cacher la tête de la Lamballe, qu'on « vous apportait pour vous faire voir comment « le peuple se venge de ses tyrans. Je vous con« seille de paraître, si vous ne voulez pas que « le peuple monte ici. » La reine tomba évanouie [7]... »

La foule se pressait aux portes, et ne s'écoula que sur une harangue habilement violente de l'abbé Danjou, ancien prêtre de l'Oratoire, homme d'une stature colossale, très-connu dans Paris sous le nom de l'abbé Six-Pieds [8].

A cette nouvelle, la Commune, pour protéger le Temple, fit attacher un ruban tricolore à travers la principale porte d'entrée [9]; et cette fragile barrière, on la respecta religieusement.

Le trophée livide fut aussi promené sous les

[1] *Mémoires de Weber*, t. II, aux *éclaircissements historiques*, p. 349.
Nul historien ne parle de ce fait, si ce n'est M. Dupont (de Bussac), dans les *Fastes de la Revolution*, p. 364.
[2] Maton de la Varenne, *Histoire particulière*, p. 398
[3] Peltier, t. II, p. 306. — C'est aussi la version de Maton de la Varenne, qui ne pouvait rien savoir à cet égard, puisqu'il avait déjà quitté la prison, et qui ne fait ici que copier Peltier. Voy. *Histoire particulière des événements*, etc., p. 396-399.
[4] Roch Marcandier, *Histoire des hommes de proie*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 197.
[5] Roch Marcandier donne ceci comme un ouï-dire. *Ibid.* — Quant aux *Deux amis*, ils n'hésitent pas à présenter les meurtriers de madame de Lamballe comme ayant été particulièrement payés par le duc d'Orléans. Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. III, note K.
[6] Voy. la lettre de Lebègue, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 936-7 — British Museum.
[7] *Journal de Cléry*, p. 18 et 19.
[8] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 202.
[9] *Journal de Cléry*, p. 21.

fenêtres du Palais-Royal. Forcé de paraître au balcon, le duc d'Orléans se rejeta aussitôt en arrière dans l'appartement, comme saisi d'horreur, et madame de Buffon, sa maîtresse, alors près de lui, s'écria : « Grand Dieu ! voilà donc comment on portera ma tête [1] ! »

Beaucoup d'acquittements eurent lieu, à la Force, après le meurtre de madame de Lamballe. On mit successivement en liberté madame de Septeuil, madame de Navarre, Chantilly, valet de chambre du roi, et le frère de lait de Marie-Antoinette, l'Autrichien Weber, un des plus fanatiques ennemis de la Révolution. La délivrance de ce dernier mit vivement en relief cet élan patriotique qui, associé à des accès de rage, est le signe caractéristique des journées de septembre : « Vous êtes libre, dit le président à Weber ; mais la patrie est en danger ; il faut vous enrôler, et partir sous trois jours pour la frontière. » Weber hésitait, alléguant qu'il avait une mère, une sœur, qui avaient besoin de lui : « La patrie, crient deux fédérés placés derrière lui, la patrie a besoin de soldats ; nous avons bien oublié, nous, que nous sommes époux et pères ! » Il dut prononcer le serment d'être fidèle à la nation et de mourir en défendant la liberté [2]. » Son acquittement alors devint un vrai triomphe. Les gardes nationaux du faubourg Saint-Antoine l'accompagnaient au cri mille fois répété de *vive la nation !* Ils faisaient tourner leurs chapeaux sur la pointe de leurs sabres, en signe de joie, et, le long de la route, on « applaudissait à outrance [3]. » Des femmes le voyant en bas de soie blancs, arrêtèrent avec violence les deux gardes qui lui donnaient le bras, pour leur dire : *Prenez donc garde ! vous faites marcher monsieur dans le ruisseau* [4]. Et ces mêmes femmes, s'il eût été déclaré traître, eussent prononcé son arrêt en ces termes : *Monsieur de la peau fine !* Non, ils n'ont point écrit l'histoire des journées de septembre, ceux qui ont omis ces rapprochements extraordinaires.

Ajoutons que le nombre des prisonniers que poursuivirent les vengeances politiques fut très-petit, comparé au nombre de ceux qu'on frappa pour des actes criminels dans tous les temps et dans toutes les sociétés. Les soixante et douze détenus qui furent tués, à la prison des Bernardins, étaient tous sans exception des malfaiteurs déjà flétris par la justice civile et condamnés aux fers [5]. Le grand Châtelet où, sur deux cent seize détenus [6], trente seulement furent acquittés [7], ne renfermait que des criminels ordinaires. A Bicêtre, où les condamnés pour crimes firent une résistance désespérée, les prisonniers par jugement de police correctionnelle furent élargis, et beaucoup de citoyens que la misère avait relégués là ne coururent aucun danger [8]. A Sainte-Pélagie, les commissaires de la Commune firent mettre en liberté tous les débiteurs. Enfin, à la Conciergerie, le peuple relâcha les femmes, et, suivant Maton de la Varenne, soixante et treize malfaiteurs y furent mis à mort [9]. Cette prison, du reste, était devenue l'atelier où se forgeaient les armes les plus dangereuses pour la Révolution ; si bien que Durfort, membre du Comité de surveillance, ayant été chargé de l'apposition des scellés à la Conciergerie, en rapporta une malle pleine de planches destinées à la fabrication des faux assignats, et une serviette remplie de faux assignats fabriqués [10] !

C'est de la Conciergerie que quelques libellistes du temps firent le théâtre d'un supplice monstrueux et obscène, infligé, disent-ils, à une femme qu'ils nomment la belle bouquetière [11]. Or, loin que le supplice de cette femme soit prouvé, le fait même de son incarcération ne l'est pas [12].

Pendant ce temps, la cour de l'Abbaye présentait un spectacle à faire frémir.

Dans la nuit du 2 au 3, Panis et Sergent, comme administrateurs de police, avaient signé l'ordre tragique que voici :

« Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que, dès la pointe du jour, tout soit enlevé et emporté hors de Paris dans des fosses profondes, bien recouvertes de terre. Faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. Vous serez remboursé de vos frais sur vos états. A la mairie, ce 3 septembre, une heure du matin. — P. S. Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, afin de prévenir l'infection.

« PANIS, SERGENT [13]. »

La cour de l'Abbaye était un offet jonchée de cadavres. Conformément à l'ordre reçu de la municipalité, on fit venir des charretiers, on chargea les morts sur des voitures, et on alla les enterrer hors la porte Saint-Jacques, bien avant dans la campagne, au pied de la première croix de fer [14].

[1] Maton de la Varenne dit que la pique qui soutenait la tête de la princesse de Lamballe resta plantée sous les fenêtres du Palais-Royal. Voy. *Histoire particulière des événements*, etc., 395-398.

[2] *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 263-265.

[3] *Mémoires de Weber*, aux *Éclaircissements historiques*, p. 318.

[4] *Ibid.*

[5] Voy. la liste nominative de Prudhomme, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV.

[6] *Ibid.*

[7] *Coup d'œil sur Paris, suivi de la nuit du 2 au 3 septembre.*

[8] *Révolutions de Paris.*

[9] *Histoire particulière des événements*, etc., p. 401.

[10] *Moniteur*, n° 321.

[11] On peut voir les immondes détails de ce prétendu supplice, dans le pamphlet, trop complaisamment reproduit par des historiens graves, de Roch Marcandier, p. 198 du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*.

[12] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre

[13] C'est cet ordre important, omis par tous les historiens, excepté par un des auteurs des *Fastes de la Révolution*, M. Dupont (de Bussac), qui explique la nature du salaire payé dans les journées de septembre, salaire qui ne fut pas du tout, comme on l'a dit et répété, celui du meurtre. Voy. du reste, à cet égard, la note placée à la suite de ce chapitre.

[14] Relation de l'abbé Sicard, p. 118 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

A ces fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, à ces ouvriers qui avaient charge d'enlever les corps, de laver les cours, de retirer les effets trouvés sur les victimes, un salaire avait été promis. Vingt-quatre livres, tel était le prix convenu [1]. Mais s'ils n'avaient point le fanatisme barbare des massacreurs, les hommes employés à effacer les vestiges de meurtre n'avaient pas non plus le désintéressement de ce fanatisme. Un personnage en habit puce et en perruque noire — c'était Billaud-Varenne [2] — les vint sommer de ne rien distraire des effets qu'ils avaient sous la main et dont ils devaient compte à l'autorité municipale [3]. En leur parlant, il se servit, comme c'était naturel, du mot *ouvriers*, et leur dit de se contenter du *prix convenu* de vingt-quatre livres, lequel leur serait payé fidèlement. De là ce qui a donné lieu à l'assertion — mensonge des uns, erreur des autres — que la Commune, en septembre, avait régulièrement salarié l'assassinat; que ses représentants avaient essayé de déshonorer la langue française en appelant le massacre un *travail* et les massacreurs des *ouvriers*; que septembre, enfin, au lieu d'être un immense accès de fièvre chaude, était le crime d'une poignée de misérables gagnant leur vie à donner la mort.

Continuait à siéger, avec un calme inexorable et une autorité souveraine, l'huissier Maillard. Un des prisonniers, Jourgniac de Saint-Méard, ayant gagné le cœur d'un Provençal, qui était du nombre des tueurs, en lui adressant la parole dans le patois du Midi, il s'engagea entre eux cette conversation caractéristique:

« Le Provençal. Voilà le vin que tu m'as demandé: bois... Mais rappelle-toi ce que je te dis. Si tu es un prêtre, ou un conspirateur du château de M. Véto, tu es flambé; mais si tu n'es pas un traître, n'aie pas peur, je te réponds de ta vie.

« Jourgniac de Saint-Méard. Eh! mon ami, je suis bien sûr de n'être pas accusé de tout cela; mais je passe pour être un peu aristocrate.

« Le Provençal. *Ce n'est rien que cela; les juges savent bien qu'il y a des honnêtes gens partout.* Le président est un honnête homme qui n'est pas un sot.

« Jourgniac de Saint-Méard. Faites-moi le plaisir de prier les juges de m'écouter: je ne leur demande que cela.

« Le Provençal. Tu le seras, je t'en réponds. Or çà, adieu, mon ami. Du courage! Je vas retourner à mon poste. Embrasse-moi, je suis à toi de bon cœur [4]. »

Lorsque, la nuit suivante, Jourgniac de Saint-Méard fut, à son tour, appelé devant Maillard, bien lui en prit de se souvenir des paroles du Provençal, et d'avouer, avec une franchise qui toucha les juges, qu'il était royaliste; car aussitôt Maillard dit: « *Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici, mais pour en juger les résultats* [5]. » Et il déclara l'accusé libre, après avoir ôté son chapeau [6], ce signe d'hommage rendu à l'innocence.

La vérité est que, tout odieux qu'il reste aux yeux de la postérité, Maillard fut l'homme de je ne sais quel étrange compromis entre la vengeance et la justice, la pitié et la fureur. Un prisonnier aux cheveux blanchis par les années ayant été amené devant lui, dans la matinée du 3 septembre, « Innocent ou coupable, dit-il, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard [7]. » Or, à l'instant même où Maillard parlait ainsi, le fils de ce vieillard, comme un écrivain royaliste lui en fait honneur, figurait parmi les envahisseurs de la patrie, et recevait l'ordre du Mérite militaire, dans les plaines de la Champagne, *de la main du roi de Prusse* [8].

Et le nom de l'accusé? Il rappelle à la fois, ce nom, et un acte touchant de piété filiale, et une grande calomnie historique. Qui n'a présent à la mémoire le trait de mademoiselle de Sombreuil enlaçant son père, le disputant à la mort, désarmant les meurtriers à force de courage, de beauté, de dévouement et de larmes? Mais ce qu'on ignore, c'est qu'au sein d'une aussi noble victoire, mademoiselle de Sombreuil paraissant sur le point de s'évanouir, un de ces hommes barbares, saisi d'une soudaine émotion, courut à elle, et lui offrit un verre d'eau, dans lequel tomba, au moment où elle l'approchait de ses lèvres, une goutte du sang que l'égorgeur avait à ses mains [9]. Et telle est l'origine de la fable hideuse où l'on nous montre mademoiselle de Sombreuil forcée, comme condition du salut de son père, de boire un verre plein de sang [10]!

Cependant, que faisaient les hommes investis d'une puissance populaire, le maire de Paris, les journalistes, les ministres, l'Assemblée? Chose lamentable à dire! Ils s'abstenaient ou approuvaient.

[1] Voy. les *Comptes de la Commune*. « A Mazoyer, guichetier, qui a été chargé, etc... 24 livres. »

[2] Méhée, *La Vérité tout entière*, p. 178 du t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*. — Relation de l'abbé Sicard, p. 134 des *Mémoires sur les journées de septembre*. — Déclaration du citoyen Jourdau. *Ibid.*, p. 149.

[3] Voy., sur le langage de Billaud-Varenne et le sens de ses paroles, la discussion des divers récits dans la note placée à la suite de ce chapitre.

[4] Jourgniac de Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 55 et 56 des *Mémoires sur les journées de septembre*.

[5] *Ibid.*, p. 50.

[6] *Ibid.*, p. 53.

[7] *Le Patriote français*.

[8] Peltier, t. II, p. 284.

[9] Je tiens ce fait d'une dame qui elle-même le tenait de mademoiselle de Sombreuil, dont elle avait été l'amie. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que mademoiselle de Sombreuil racontait la chose pour prouver que les hommes de septembre, tout cruels qu'ils furent, n'étaient point absolument inaccessibles à la pitié.

[10] Il est à remarquer que ni Peltier, ni Maton de la Varenne ne parlent de ce conte atroce, eux si ardents à tout exagérer, à tout noircir, et dont la rage contre-révolutionnaire ne recule devant aucun mensonge. Les *Révolutions de Paris* disent expressément que mademoiselle de Sombreuil « fut portée entre les bras rougis de sang de la multitude avec tous les égards dus à son sexe et à l'innocence. » Et ce qui confirme la version que nous avons donnée ci-dessus, d'après une autorité en qui nous avons une confiance absolue, c'est cette phrase qu'on lit dans la déclaration du citoyen Jourdau: « Les verres dégouttaient le sang dont étaient fumantes les mains des cannibales qui buvaient dedans. » — Voy. p. 146 des *Mémoires sur septembre*.

Robespierre se contentait de gémir en secret sur des excès que son désir eût été de combattre au risque de sa popularité, au péril de sa vie [1].

Danton était entré si avant dans les fureurs de Paris, qu'il se tenait prêt, comme on va le voir, à les répandre sur la France entière.

Pétion pouvait si peu être opposé au massacre, dans la journée du 3, que, dans celle du 3, ayant à dîner Brissot, Gensonné, Duhem, il dit à des coupe-têtes qui vinrent tout sanglants, au milieu du repas, lui demander ses ordres sur quatre-vingts prisonniers de la Force : « Faites pour le mieux !... » et il leur offrit à boire [2].

Brissot fut, depuis, accusé publiquement par Camille dans un pamphlet fameux [3], par Fabre d'Églantine en pleine séance des Jacobins [4], par Chabot dans une brochure d'abord [5] et ensuite devant le tribunal révolutionnaire [6], de s'être écrié, le 3 septembre, en présence de Danton, à propos des victimes épargnées : *Ils ont oublié Morande!* accusation suspecte, il est vrai, lancée qu'elle fut par des ennemis, mais que Brissot eût sans doute relevée, si elle eût été calomnieuse !

Gorsas, que Roland avait nommé bibliothécaire national, écrivait dans son journal, une des feuilles dont le même Roland envoyait en province un certain nombre d'exemplaires [7] : « *Cette journée est terrible, mais juste; elle est l'effet inévitable de la colère du peuple* [8].

Dans le *Moniteur*, qu'il dirigeait sous l'influence du ministre de l'intérieur, Rabaut Saint-Étienne justifiait ou laissait justifier les exécutions, présentées comme nécessaires [9].

Tandis qu'on égorgeait aux prisons, Anarcharsis Clootz, admis au dîner ministériel qui avait lieu chez Roland tous les lundis, y discourait longuement, au sujet des massacres, sur les droits des peuples, sur la justice de leur vengeance, sur l'utilité dont elle est pour le bonheur de l'espèce; et madame Roland, qui mentionne cette circonstance, ne nous apprend pas qu'aucun des convives ait protesté avec indignation. « Il *ennuya* plus d'un auditeur, » dit-elle [10].

Et la commission girondine des *vingt et un*, que fit-elle ? Rien.

Et que fit, jusqu'à huit heures du soir, l'Assemblée ? Rien, sinon qu'elle rendit un décret pour réclamer Jouneau, un de ses membres, qui se trouvait enfermé à l'Abbaye. Et lorsque Jouneau, le décret libérateur attaché sur sa poitrine, reparut au milieu de ses collègues et leur dit : « Je suis sorti de ma prison aux acclamations du peuple. Ces braves citoyens m'ont accompagné avec le plus grand empressement; leur zèle atteste le respect qu'on a partout pour vos décrets [11], » l'Assemblée ne fut pas arrachée à son inertie, même par ces paroles, si propres à précipiter son intervention, en lui rappelant son influence !

Elle n'intervint que vers huit heures du soir, et encore d'une façon telle, qu'il reste douteux si ce fut par respect pour cette grande cause de l'humanité, ou seulement dans un intérêt de parti.

Le comité de surveillance, que Marat dominait, avait eu l'audace d'ordonner, ce jour-là, une descente chez Brissot, dont les papiers furent visités avec une absurde insolence, et le bruit de cette atteinte portée à la représentation nationale s'était répandu [12]. Le décret qui, voté dans la soirée du 3, sur la motion du Girondin Gensonné, sommait le conseil général de la Commune et le commandant de la garde nationale de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés [13], ce décret fut-il inspiré par le désir de couper court aux attentats d'un pouvoir qui semblait braver celui de l'Assemblée, et par la crainte des poignards dont la Gironde sentait la pointe arriver jusqu'à son cœur? Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que jamais plus étrange langage ne fut tenu en face d'une situation plus terrible. Dans les considérants du décret, on parlait *de haines particulières substituées à l'action de la loi*, mais non pas d'égorgements commis en violation des saints droits de l'humanité; de *l'esprit des factions*, mais non pas de la tête de femme promenée dans les rues au bout d'une pique; de la nécessité de se rallier autour de *l'autorité déléguée par la nation entière*, mais non pas de la nécessité, bien autrement pressante, de relever et de remettre sur son piédestal la statue de la Justice, renversée dans des flots de sang ! On mettait au conditionnel la peinture des excès à réprimer : « L'instant où la sûreté des personnes *serait* méconnue, etc... » On rappelait en termes d'un vague calculé le peuple de la capitale à sa dignité, à ses devoirs, et on ne prononçait même pas, ce mot *prisons*, ce mot de la situation qu'il eût fallu prononcer à tout prix, et courageusement, et bien haut [14] !

A son tour, Roland écrivit. Et pourquoi?

[1] Voy. plus loin.

[2] Dans le procès des Girondins, ce fait fut articulé une première fois par Chabot, sans rencontrer de contradiction. Chabot y étant revenu dans une seconde déposition, Brissot nia cette fois. Mais Fabre d'Églantine vint, à son tour, certifier le fait comme le tenant de Duhem, un des convives. Duhem, dont la probité ne fut jamais soupçonnée, dut comparaître, et affirma que tout s'était passé comme Chabot et Fabre l'avaient dit, et cela en présence de Brissot qui, pour le coup, garda le silence. Voy. le procès des Girondins, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, aux p. 49, 71, 88 et 106.

[3] *Histoire des Brissotins*, p. 41.

[4] Séance du 7 novembre 1792.

[5] *François Chabot à Jean-Pierre Brissot.*

[6] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 49.

[7] Comme il résulte du compte qu'il rendit des 10,000 francs à lui confiés par l'Assemblée législative, le 18 août, pour répandre des *écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'État.*

[8] Voy. le *Courrier des départements*, à cette date.

[9] Voy. le *Moniteur*, à cette date.

[10] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 39.

[11] Voy. la séance du 3 septembre, t. XVII, de l'*Histoire parlementaire*, p. 373 et 374.

[12] Voy. l'*Extrait du procès-verbal des recherches*, etc., dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 430.

[13] *Ibid.*, p. 380.

[14] Voy. les considérants de ce décret du 3 septembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 379.

Principalement, pour se plaindre de la continuation du pouvoir de la Commune, tout en rendant hommage à ses services ; pour recommander qu'on respectât les limites respectives des autorités ; pour expliquer que le conseil général devait se borner à délibérer, et que l'action n'était point de son ressort ; pour protester contre certaines dénonciations qui, à l'hôtel de ville, avaient été à mots couverts dirigées contre les ministres... Mais des horribles scènes de l'Abbaye et de la Force, que disait la lettre ? « Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires ; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait doit *bientôt* se ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple est comparable à l'action d'un torrent qui renverse des *obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis*, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation, s'il ne rentre bientôt dans son lit. » Et après avoir déclaré en propres termes que, sans la journée du 10 août, la France était perdue ; qu'il était dans la nature des choses comme dans celle du cœur humain que la victoire entraînât quelques excès ; et que la mer, agitée par un violent orage, mugissait encore longtemps après la tempête, le ministre, arrivant aux massacres, ajoutait : « Hier... fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur, il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter [1]. »

Ainsi, c'était à huit heures du soir, le 3 septembre, que Roland, ministre de l'intérieur, parlait d'arrêter des égorgements commencés le 2 septembre, à quatre heures, et cela dans un langage qui semblait moins propre à les flétrir qu'à les excuser, et cela noyé au milieu d'une longue sortie contre « les hommes zélés, mais sans connaissances et sans mesure, qui prétendent se mêler journellement de l'administration et entraver sa marche, et qui, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur et soutenue par un plus grand parlage, répandent la défiance, sèment les dénonciations, etc. [2]... » O misères de l'esprit de parti ! Dans des moments semblables, ce qui préoccupait avant tout Roland, c'était la popularité du soupçonneux Robespierre !

Et Robespierre ? Ah ! ce qui l'obsédait, lui aussi, c'était la Gironde, c'était Brissot ! Car, à cette heure-là même, voici ce qui se passait dans le grand salon du ministre de la justice.

Tous les ministres, à l'exception de Roland, s'y trouvaient rassemblés, et, avec eux, Pétion, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Manuel, Robespierre. La délibération roulait sur les périls de la France, sur la nouvelle de la prise de Verdun qui venait d'arriver. Danton présidait. Il était vêtu d'un habit de drap écarlate, et la fermeté de son attitude contrastait avec l'anxiété qu'exprimaient autour de lui tous les visages. Théophile Mandar, vice-président de la section du Temple, entra tout à coup, et s'adressant à Danton : « Toutes les mesures de salut extérieur sont-elles prises ? — Oui. — Occupons-nous donc de l'intérieur. » Il fit alors la proposition d'envoyer à chaque prison un groupe de citoyens influents, pour tâcher de couper court à une frénésie qui, dit-il, souillerait à jamais le nom français. Mais, le regardant froidement, Danton lui dit : « Sieds-toi, c'était *nécessaire*. » A ces mots, Mandar se retire dans une seconde pièce où, prenant à part Robespierre et Pétion, qui l'y avaient suivi : « Si demain, leur dit-il, vous consentez à m'accompagner à l'Assemblée, je lui propose d'imiter les Romains dans ces temps de crise, et, pour arrêter les massacres, de créer un dictateur. » Et Robespierre de s'écrier aussitôt : « Garde-t'en bien ! Brissot serait dictateur ! — O Robespierre, lui dit Mandar, ce n'est pas la dictature que tu crains, ce n'est pas la patrie que tu aimes : c'est Brissot que tu détestes. — Je déteste la dictature et je déteste Brissot. » Pétion ne proféra pas une parole [3].

Il y a quelques années, nous apprîmes qu'il existait à Paris un vieillard qui avait traversé la Révolution, en avait connu familièrement les principaux personnages, et en racontait les divers épisodes avec une chaleur et une précision surprenantes dans un homme de son âge. Nous désirâmes le connaître, et nous nous fîmes introduire chez lui par un ami commun. Le jour de la visite, il était malade et gardait le lit. Quand nous entrâmes, il avait la figure tournée du côté du mur. Il ne se dérangea point en nous entendant, et, d'un ton brusque, demanda ce qu'on lui voulait. « Quelques renseignements sur Robespierre, » dit notre introducteur. A ce nom, et comme par l'effet d'une secousse électrique, le malade se dresse sur son séant et, sans répondre, sans nous regarder, les yeux fixés sur le fond de l'alcôve, les bras étendus, il se met à réciter la fin du dernier discours de Robespierre à la Convention ; puis, d'une voix entrecoupée de sanglots, d'une voix qu'il nous semble entendre encore : « Eh ! que pouvait-il dire de mieux, le pauvre diable ? » Ce transport soudain, ce violent retour d'un homme à tête blanche vers les impressions du passé, ces bras déchaînés, ces larmes roulant dans les rides d'un visage flétri, cette expression même de *pauvre diable* [4], si affectueuse et si touchante dans sa vulgarité,

[1] Voy. cette lettre, reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 382-386.
[2] *Histoire parlementaire*, p. 383.
[3] Prud'homme, *Histoire générale et impartiale*, etc., IV, p. 123-129. — Prud'homme raconte le fait comme le tenant de Mandar lui-même, qui l'autorisa à le nommer.
[4] L'expression était encore plus énergique.

tout cela formait une scène qui ne sortira jamais de notre mémoire. Quand il se fut un peu remis de son émotion, le docteur Souberbielle nous raconta, entre autres particularités qui trouveront place dans ce livre, que Robespierre ne lui avait jamais parlé des journées de septembre qu'avec horreur, et qu'un jour il s'était écrié devant lui, à propos de la barbarie de Ronsin : *Du sang! toujours du sang! Ah! ils finiront par y noyer la Révolution, les malheureux!*

Oui, Robespierre était contre les journées de septembre, qu'il désavoua constamment, en ce qui le concernait, soit à la Convention, soit dans ses écrits. Et c'est précisément à cause de cela que l'histoire ici le condamne. Quoi! il maudissait les massacres dans son cœur, et il ne fit rien pour les empêcher, lui la grande autorité populaire de l'époque! Qu'était devenu le courage civil qu'il déploya dans la question de la guerre? N'avait-il pas fait alors un triomphant essai de son influence? Et voilà que maintenant il manquait l'occasion de rendre cette influence à jamais tutélaire, ou... de s'immortaliser en la perdant! Ignorait-il que puissance oblige? Ignorait-il qu'il est des hauteurs où l'héroïsme est de devoir rigoureux? Danton donna dans le sophisme insolent qui a fait appeler *coup d'État* tout ce qui est *crime d'État* : eh bien! entre Danton, concourant aux massacres parce qu'il les approuve, et Robespierre ne les empêchant pas quoiqu'il les déplore, je n'hésite pas à déclarer que le plus coupable, c'est Robespierre.

Le 4, l'Assemblée poussa un cri qui dut faire tressaillir les prisonniers du Temple. Sur la proposition de Chabot, elle cria : *Plus de roi !* Et il fut prêté par tous, le serment de haine éternelle à la royauté. Puis, pour qu'on ne pût soupçonner les Girondins de cette sympathie à l'égard de Brunswick, dont les imprudents appels de Carra les avaient fait croire capables à quelques imaginations défiantes, Aubert Dubayet pressa l'Assemblée de déclarer que jamais elle ne laisserait un étranger donner des lois à la France. Cette motion parlait au cœur de chacun : elle fut accueillie avec transport [1].

Le même jour arriva la nouvelle que, le 2 septembre, la ville de Verdun s'était rendue. N'ayant pu décider le conseil de défense à tenir ferme, le commandant Beaurepaire avait dit : « Messieurs, j'ai juré de ne me rendre que mort; survivez à votre honte, puisque vous le pouvez; moi, fidèle à mes serments, je meurs libre. » Et il s'était fait sauter la cervelle [2].

Ce trait d'héroïsme, qui valut aux cendres de Beaurepaire le glorieux refuge du Panthéon [3], excita dans la France entière une admiration passionnée. Et certes l'orgueil d'avoir de tels enfants était de nature à la consoler de la perte d'une ville. Mais, quoiqu'on ne connût pas immédiatement les détails de la capitulation, ils ne pouvaient qu'ajouter par le contraste à l'opprobre de ceux qui avaient passé sur ce noble cadavre pour aller tendre les clefs de la ville à l'ennemi. Ce fut donc une calamité de plus que la triste nouvelle jetée tout à coup au milieu de Paris embrasé. Elle tendait à ranimer des fureurs déjà lasses.

Aussi ce fut en vain que Roland écrivit à Santerre d'employer à garantir la sûreté des personnes les forces que la loi mettait entre ses mains [4] : cet effort, louable quoique tardif [5], n'arrêta rien ; il n'arrêta rien, malgré les bonnes dispositions dont témoignait la réponse de Santerre [6]. Le torrent descendit sa pente ; les exécutions durèrent encore deux jours, et elles produisirent des monstres tels que Charlat, le garçon-boucher Allaigre et le nègre Delorme, lesquels tuèrent pour le seul plaisir de tuer, et sans relâche, abritant dans le délire public, les misérables, leur lâche férocité.

L'égorgement de trente-sept femmes [7] à la Salpêtrière, repaire de voleuses et de prostituées, mais où nulle conspiration n'était à poursuivre ; le sac, on pourrait dire, de Bicêtre ; *la Marseillaise* devenue l'hymne de l'assassinat dans la bouche de ceux qui, le soir, à la lueur des flambeaux, la faisaient servir d'accompagnement au bruit des chars funéraires sur le pavé des rues ; le fait du jeune Maussabré montant, à l'Abbaye, le long d'une cheminée pour s'enfuir, se heurtant la tête à une grille qui lui barre le passage, et tombant à demi mort sur de la paille allumée en bas pour l'étouffer [8] ; enfin, Marat écrivant, au nom du comité de surveillance, une circulaire destinée à plonger toute la France dans le gouffre sanglant où Paris se débattait, et Danton la faisant partir, cette circulaire, sous le couvert du ministère de la justice [9]... voilà le tableau complet ! Je me trompe : il y avait des prisonniers à Orléans, l'ex-ministre Delessart, par exemple, et M. de Brissac, l'ex-commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. On les entassa sur des chariots que conduisaient le Polonais Lazouski et Fournier l'Américain, et on leur fit prendre la route de Paris. Parviendraient-ils jusque-là? Alquier, président du district du département de Seine-et-Oise, craignit que non, et courut à franc étrier prévenir Danton de veiller sur la vie de ces malheureux. Danton l'avertit brusquement de se mêler d'administrer. Les prisonniers d'Orléans arrivèrent donc, le 9 septembre, à Versailles, et n'allérent

[1] Voy. la séance du 4 septembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 437.
[2] *Ibid.*, t. XVIII, p. 55.
[3] Décret du 14 septembre 1792.
[4] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 430.
[5] La lettre porte la date du 4 septembre. Madame Roland manque donc, ou de sincérité, ou de mémoire, lorsque, dans son livre, t. II, p. 32, elle prétend que son mari écrivit à Santerre, « *aux premiers signes d'agitation.* »
[6] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 430 et 431.
[7] Voy. la liste nominative dressée par Prud'homme, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., t. IV.
[8] *Mon agonie de trente-huit heures*, dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 48.
[9] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 45.

pas plus loin que la grille de l'Orangerie... Quand les chariots entrèrent dans Paris, ils étaient vides [1] !

Peltier, qu'aucune exagération, aucun mensonge ne font hésiter quand il les juge de nature à servir ses ressentiments, s'est plu à rêver d'hommes jetés dans la Seine, de passants tués sur les ponts à coups de fusil, etc.... et, avec une audace extraordinaire, il a porté à huit mille le nombre de ceux qui périrent. Eh bien! tout monstrueux qu'il était, ce chiffre n'a point paru assez frappant aux éditeurs des *Mémoires sur les journées de septembre,* qui lui ont substitué, d'un trait de plume, celui de douze mille huit cent cinquante-deux. Heureusement, il existe deux tableaux *nominatifs* des victimes de septembre : l'un dressé par Maton de la Varenne, l'autre par Prud'homme ; et la liste de ce dernier, la plus complète des deux, donne pour résultat, — y compris les cinquante-sept prisonniers d'Orléans, — non pas douze mille huit cent cinquante-deux, mais quatorze cent quatre-vingts [2] !

Telle est la vérité sur les journées de septembre.

Il est faux que la Commune en ait tracé d'avance le plan hideux [3], et l'ait donné à exécuter, au milieu de Paris immobile et muet, à une poignée d'assassins à gages. Ah ! s'il était fondé, le système historique qui a prévalu jusqu'ici, parce qu'il fut soutenu, et par les Girondins en haine des Montagnards, et par les royalistes en haine de la Révolution, y aurait-il assez de mépris, assez d'exécration pour tous ces royalistes, pour tous ces Girondins, pour tous ces ministres, pour toute cette Assemblée, pour tout ce peuple, qui, saisis d'horreur mais tremblants de peur, auraient laissé boire tant de sang à une cinquantaine de vampires? Et à quelle époque de l'histoire faudrait-il donc remonter, juste ciel ! pour trouver un exemple d'universelle lâcheté, comparable à celle dont la France, patrie du courage, aurait alors donné le spectacle? Non, non, il n'en alla point ainsi. Les journées de septembre eurent le caractère d'emportement contagieux qui, au XIII[e] siècle, avait marqué ces *Vêpres siciliennes,* où huit mille Français furent égorgés en deux heures. Mais quoi ! ces mêmes prisons de Paris, comme le remarque très-bien un historien anglais [4], n'avaient-elles pas déjà vu leurs dalles rougies du sang des Armagnacs, massacrés en masse par les Bourguignons? Et les Manuels d'alors n'avaient-ils pas entendu les tueurs leur dire : « Maudit soit qui aurait pitié de ces chiens d'Armagnacs ! Ils ont ravagé le royaume de France et l'ont vendu à l'Anglais. » Les journées de septembre sortirent d'un semblable excès de délire, né lui-même de l'excès du péril et de la rage. Elles furent le vertige de Paris menacé de mort, elles furent la démence de la Révolution pantelante. Elles eurent ce qui serre le cœur, ce qui consterne, mais ce qui ne s'est que trop souvent rencontré dans les annales des peuples, un caractère d'irrésistible spontanéité, qui s'associa, chose lamentable et effroyable, au plus fougueux élan de patriotisme qui fut jamais.

France, Révolution, Liberté, qu'il vous a coûté cher, cet accouplement contre nature ! Le monde ne les a plus compris, mêlés aux gémissements venus de l'Abbaye, vos chants de fraternité et de délivrance. Entre vous et lui, un voile rouge venait d'être étendu, derrière lequel disparurent momentanément, et ce que vous aviez accompli d'héroïque, et ce que vous alliez accomplir encore. Vous étiez la vie, et les peuples la cherchaient; mais dès qu'on leur présenta le corps vivant lié à un cadavre, ils reculèrent d'effroi !

Et puis, quelle pitié de voir la philosophie devenue fanatique pour mieux décrier le fanatisme, et l'apostolat de l'humanité pratiqué à coups de lance ! Les représailles s'éternisent de la sorte ; la peine du talion passe du code de la barbarie dans celui du progrès, qu'il déshonore, et les siècles ne font plus que se venger les uns des autres. En septembre, on disait au prêtre qu'on égorgeait : « Souviens-toi de la Saint-Barthélemy !... »

Discuter la valeur historique des divers récits auxquels ont donné lieu les journées de septembre, est une tâche qui exigerait un ouvrage tout spécial. Il y a là une véritable montagne d'erreurs à soulever. Je me bornerai donc à analyser, page par page, le travail de M. Michelet et celui de M. de Lamartine. Nulle part, les journées de septembre n'ont été racontées avec autant de détails et d'une manière en apparence plus complète. On va voir quelles ténèbres restaient encore à dissiper, et combien se trompent ceux qui, comptant sur leurs doigts le nombre des historiens de la Révolution française, s'imaginent que l'histoire de la Révolution est faite !

RÉCIT DE M. MICHELET.

Le rôle de Robespierre en septembre, nous l'avons dessiné dans le chapitre qui précède. Ce rôle — et là fut précisément le grand tort de Robespierre — se réduisit à gémir en secret et à laisser faire. Deux fois seulement, il apparaît sur la scène; le soir du 1[er] septembre, pour demander, conformément à un décret récent de l'Assemblée, que le conseil général soit modifié par voie élective; que ceux-là seuls soient chargés de l'administration municipale qui n'ont point perdu la confiance publique; qu'en un mot, le *pouvoir soit remis au peuple;* et le soir du 2 septembre, pour déplorer l'état de la France, en mettant au nombre de ses périls cette conspiration en faveur du duc de Brunswick dont Carra s'était fait le porte-voix téméraire. Eh bien ! qui jamais aurait cru cela possible? C'est de ces deux circonstances

[2] Pour les détails du massacre des prisonniers d'Orléans, voy. dans les *Mémoires sur les journées de septembre*, p. 363 et suivants, le procès-verbal des événements du 9, dressé d'après le récit de M. le maire et de plusieurs officiers municipaux. — Voy. Prud'homme, *Histoire générale et impartiale*, t. IV, p. 180-184.

[3] Voy. *Histoire générale et impartiale*, t. IV.

[3] Voy. dans l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. II, n° 385, la note de Sergent-Marceau, relative au 2 septembre.

[4] Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 52.

que M. Michelet tire les matériaux de tout un laborieux échafaudage de *suppositions* tendant à établir la complicité directe de Robespierre dans des événements auxquels il ne prit aucune espèce de part, qu'il désavoue constamment pour son compte personnel, et au sujet desquels il put faire solennellement, du haut de la tribune nationale, sans rencontrer de contradicteur, la déclaration suivante : « Ceux qui ont dit que j'avais *eu la moindre part* aux événements de septembre sont des hommes, ou excessivement crédules, ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui a cru pouvoir alors imprimer impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le remords ne supposait une âme. » (Voy. la séance du 5 novembre 1792.)

Mais examinons comment M. Michelet procède ici : rien de plus curieux.

Page 117. D'abord, il *suppose* que, dans la bouche de Robespierre, ces mots *remettre le pouvoir au peuple* signifiaient « s'en rapporter à l'action révolutionnaire des masses, en appeler au peuple contre l'Assemblée. » Quoi! c'était s'en rapporter à l'action révolutionnaire des masses, que de demander la réélection *parfaitement légale* des membres du conseil général! Quoi! il était extraordinaire de conclure un discours sur les *élections* par ces mots qui sont synonymes de l'appel électoral au peuple : *remettre le pouvoir au peuple!* Quoi! Robespierre en appelait à ce même peuple contre l'Assemblée, en pressant une réélection que l'Assemblée venait d'ordonner par décret, c'est-à-dire en provoquant ce que l'Assemblée voulait avec ardeur! Quoi! Robespierre fut l'auteur des journées de septembre pour avoir manifesté le désir de voir modifier, à la veille des massacres, ce pouvoir de la Commune auquel, très-injustement d'ailleurs, M. Michelet les attribue! En vérité, c'est à n'y pas croire. Comment! parce que, le soir du 1er septembre, Robespierre a dit, à propos des *élections* à faire, qu'*il fallait remettre le pouvoir au peuple,* et à cause de cela seulement, M. Michelet nous déclare que « Robespierre atteignit et dépassa les plus violents; » que « s'il ne fit rien en actes, il fit beaucoup en paroles, et que ce jour-là les paroles étaient des actes, » qu'il « ne reparut plus, l'AFFAIRE UNE FOIS LANCÉE! » (Voy. p. 125.)

Page 122. M. Michelet commet une erreur de fait lorsque, après avoir dit que la proposition de Robespierre de *remettre le pouvoir au peuple* ne passa pas, mais que, néanmoins, la Commune imprima, répandit son discours, il ajoute : « Grave circonstance qu'attestent les originaux, archives de la Seine, et que ni Barrière ni Buchez n'ont conservée dans leurs extraits. » J'en demande bien pardon à M. Michelet; mais cette circonstance a été parfaitement conservée par Buchez, car voici ce qu'on lit dans son *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 357 et 358 : « MM. Bernard et Lépine sont nommés commissaires, à l'effet de hâter et de surveiller l'impression du discours et de l'adresse de Robespierre, chez Duplain, imprimeur, aux frais de la Commune. »

Pages 124 et 125. De ce que Panis fit entrer au *Comité de surveillance* l'exterminateur Marat, M. Michelet conclut que Robespierre est responsable de tout ce que Marat fit en septembre! Et pourquoi? Parce que Panis, dit-il, était l'homme de Robespierre; parce qu'un jour, devant Barbaroux et Rebecqui, il l'avait proposé comme dictateur. Mais d'abord, il est au moins douteux que Panis ait jamais proposé Robespierre pour dictateur. Lorsque, à la Convention, dans la séance fameuse du 25 septembre 1792, Barbaroux parla de ce fait, Panis lui donna, du haut de la tribune, le démenti le plus formel, et ce démenti, Barbaroux ne le releva point. C'est ce qu'en tout cas M. Michelet aurait dû ne pas omettre! Et puis, comment concevoir que Robespierre ait vu avec plaisir l'introduction de Marat au Comité de surveillance? Est-ce que Robespierre ne regardait pas comme funestes à la Révolution les fureurs de Marat? Est-ce qu'il ne le lui avait pas dit à lui-même, dans une entrevue célèbre que celui-ci a rapportée? Et n'est-ce pas justement parce que Robespierre réprouvait « l'exterminateur » Marat, que le second avait déclaré le premier dépourvu des qualités d'un homme d'État?

Autre crime de Robespierre, selon M. Michelet : le soir du 2 septembre, il dénonça une conspiration en faveur du duc de Brunswick! Et pourquoi donc ne l'aurait-il pas fait, alors qu'il parlait sur les dangers de la France? Est-ce que c'était là un vain fantôme de son imagination? Est-ce que cette conspiration, que Billaud-Varenne dénonça lui aussi, n'existait pas? Est-ce que Carra, dans sa feuille, n'avait pas tout récemment proposé le duc pour successeur à Louis XVI? Est-ce qu'on ignore aujourd'hui que Brunswick avait un parti en France, et que sa répugnance à pousser l'invasion sur Paris vint du secret espoir dont on l'avait flatté? Il est vrai que Carra était Girondin; mais cette considération devait-elle empêcher Robespierre de signaler, lui, sentinelle avancée de la Révolution, ce qu'il croyait un danger public?

Page 148. « Avait-il nommé, dit M. Michelet, Roland et les autres? On ne le sait. » On sait le contraire; car, s'il les avait nommés, le procès-verbal de la Commune n'aurait point manqué de le constater. « Il les désignait si bien, ajoute M. Michelet, que tout le monde les nommait. » Et la preuve qu'il en donne, c'est que « le 2, le 3 et le 4, toute la question débattue dans la Commune fut de savoir si elle allait lancer un mandat d'arrêt contre le ministre de l'intérieur. » Or, ceci est une erreur grave, une erreur matérielle. J'ai sous les yeux les comptes rendus des séances de la Commune du 2 septembre, de la nuit du 2 au 3, du 3 au 4, comptes rendus qu'on peut lire dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 333-368, p. 388-396, et t. XVIII, p. 249-259. Eh bien, non-seulement la question d'arrêter le ministre n'est pas *débattue,* mais il n'est pas dit un seul mot qui le concerne. Le 4, mais le 4 seulement (voy. le discours de Pétion du 29 octobre), Marat fit lancer contre Roland, non par la Commune, mais, ce qui n'est pas la même chose, par le Comité de surveillance (voy. les *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 35), un mandat d'arrêt que la Commune ne ratifia point, que Danton fit annuler aussitôt, et dont celui qui aurait pu s'en effrayer n'eut pas même alors connaissance (*ibid.*). Donc, si, dans sa lettre du 3 à l'Assemblée, Roland n'osa pas condamner avec toute la vigueur d'une âme honnête les attentats de septembre, ce ne fut pas du tout, comme M. Michelet l'explique, parce qu'il était placé « sous le poignard » (p. 187).

Page 149. Avec tout aussi peu de fondement, M. Michelet écrit : « *Pour mieux paralyser Roland le 2 septembre,* deux cents hommes entourèrent le ministère de l'intérieur, criant, demandant des armes. » D'abord, cette scène n'eut pas lieu le 2 septembre, mais seulement le 4. Car madame Roland, qui la raconte dans ses *Mémoires*, t. II, p. 33 et 34, se trompe évidemment elle-même en lui assignant la date du 2 septembre. Elle suppose en effet que les deux cents hommes étaient envoyés par les auteurs du mandat d'arrêt, dont elle parle comme ayant été lancé préalablement. Or, le mandat lui-même ne fut lancé que le 4 septembre, selon le témoignage formel de Pétion. Les erreurs de ce genre ne sont pas rares chez madame Roland, qui écrivit ses *Mémoires* de souvenir; mais un historien grave est tenu de les rectifier, surtout quand elles sont de nature à consacrer de faux jugements sur les hommes et sur les choses. Quant à attribuer la démarche de ces fougueux visiteurs au parti-pris de « *terrifier* » Roland, de le « paralyser, » rien de moins vraisemblable. Est-ce qu'on n'était pas alors dans un moment de fièvre patriotique et militaire? Est-ce qu'il n'y avait pas des milliers de citoyens s'armant ou cherchant à s'armer pour courir à la frontière? — Mais pourquoi ces hommes s'adressaient-ils au *ministre de l'intérieur?* — Roland lui-même l'explique, en mentionnant le fait dans sa lettre du 13 septembre aux Parisiens (Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 29) : Parce que « *ils avaient été chez le ministre de la guerre, absent pour le moment.* » Aussi bien, que dit madame Roland, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 34? Elle avoue que l'anecdote, racontée par elle, immédiatement après, à un cercle nombreux de ministres et de députés, « *fut prise par la plupart comme le résultat fortuit des circonstances et de l'effervescence des esprits.* » Roland était ministre de l'in-

térieur : empêcher les égorgements au péril de sa vie, ou donner sa démission avec éclat, tels étaient les devoirs de sa charge. Et ce n'est point en donnant une extension arbitraire à une dénonciation parfaitement fondée en elle-même, et où il n'était nommé en aucune sorte, qu'on l'absoudra de ne les avoir pas remplis.

Page 131. Étrange système d'absolution générale, aux dépens d'un homme! Pour justifier autant que possible l'inaction des ministres girondins, et montrer qu'ils ne pouvaient rien, « ayant été atteints la veille, percés, et de part en part, des traits mortels de Robespierre, » — on sait à quoi cela se rapporte, — M. Michelet assure que, par le seul fait de la conspiration de Brunswick dénoncée, le peu de pouvoir moral que conservait encore le ministère se trouva anéanti. En effet, dit-il, « on crut, on répéta *que la Commune déclarait le pouvoir exécutif déchu de la confiance nationale.* » Mais sur quelles bases s'appuie cette assertion, écrite par l'historien en lettres italiques, et présentée comme la constatation d'un bruit universellement répandu? M. Michelet cite une section de l'île Saint-Louis qui alla demander à l'Assemblée ce qui en était. Mais de ce simple fait, de ce fait particulier qui montre que, parmi l'immense quantité de rumeurs diverses en circulation dans ces heures de trouble, une de ce genre était parvenue à la section de l'île Saint-Louis, est-on autorisé à conclure que tout Paris croyait le pouvoir exécutif déchu de la confiance nationale, de par la Commune? Cependant, que fait l'Assemblée interrogée à cet égard ! Elle répond unanimement : « Non! non! » Sur quoi, *les pétitionnaires promettent la plus entière soumission à toutes les décisions de l'Assemblée.* Et c'est avec ce texte sous les yeux que M. Michelet écrit : « *Cette négation n'eut aucun effet sur l'opinion. Les ministres restèrent brisés.* » Mais allons plus loin. A quel moment se rapporte cette dénonciation de la conspiration de Brunswick sur laquelle M. Michelet revient sans cesse, à tout propos, avec un acharnement si extraordinaire, et de laquelle serait né le bruit semé dans tout Paris que le pouvoir exécutif était indigne de la confiance publique aux yeux de la Commune, bruit qui aurait provoqué la démarche de la section de l'île Saint-Louis? Quand cette députation parut à la barre de l'Assemblée (voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 348), il était six heures du soir. Or, le discours de Robespierre à la Commune ne fut prononcé qu'à la fin d'une longue séance dont les procès-verbaux fixent le *commencement* à quatre heures du soir. De sorte que, lorsque la section de l'île Saint-Louis se présenta à l'Assemblée, Robespierre n'avait pas encore, selon toute apparence, pris la parole à l'hôtel de ville!

Page 132. M. Michelet dit que, le 2 septembre, « les furieux bavards qui prêchaient la théorie de Marat coururent les assemblées de sections à peu près désertes, et que, quant aux mesures générales, il semble que leurs paroles n'aient pas trouvé assez d'écho; qu'il n'y eut que deux sections, celle du Luxembourg et la section Poissonnière, où la proposition d'un massacre ait été accueillie : *deux sur quarante-huit.* » Ce qui est vrai, c'est que ces deux sections sont en effet les seules dont on ait les arrêtés. Mais le discours de Pétion, du 29 octobre, prouve que ces dispositions à la vengeance étaient générales, et cite une section qui, dès le 23 août, était venue en députation au conseil de la Commune, déclarer « que les citoyens, indignés des retards apportés dans les jugements, forceraient les portes des prisons et immoleraient à leur vengeance les coupables qui y étaient renfermés. » A la section des Thermes, la proposition du massacre fut faite formellement. Maton de la Varenne dit (*Histoire particulière*, p. 310) que « à la section des Postes, le commissaire de la Commune désigna tous les prisonniers comme émissaires du roi de Prusse et provoqua contre eux la fureur du peuple. » Méhée, dans sa *Vérité tout entière*, écrit : « Courons aux prisons! Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes impartiaux, retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements. » Or, cette brochure, publiée en haine des journées de septembre, a un grand poids dans la question de la spontanéité et de l'unanimité populaires, comme le fait très-bien observer M. Dupont (de Bussac), p. 333 des *Fastes de la Révolution*. Enfin, dans son *Histoire de la Révolution*, M. Villiaumé assure *de visu*, p. 239 du t. II, qu'une foule de registres des sections sont *lacérés* à l'endroit des 2 et 3 septembre, ces sections ayant voulu, après le massacre, faire disparaître la trace de la part qu'elles y avaient prise.

Page 134. Le discours de Vergniaud du 2 septembre que M. Michelet cite comme hardi, était au contraire en harmonie avec les passions du moment, et de nature à les enflammer. Il est bien hasardé de prétendre que « le grand orateur voulait perdre dans l'élan militaire la panique et la terreur! » Singulier moyen d'empêcher la panique et la terreur, que de montrer les ennemis marchant sur Paris en laissant derrière eux les places fortes, et de rappeler par quelles trahisons les terreurs paniques étaient semées! Pour ce qui est de l'élan militaire, il n'avait nul besoin d'être excité. Il fut immense et parallèle au mouvement du massacre. Les places d'enrôlements étaient encombrées. A compter de ce moment, dix-huit à vingt mille volontaires sortirent tous les jours des murs de Paris. L'enthousiasme militaire était si grand que, le 8 octobre, le conseil général dut faire observer aux citoyens « qu'un déplacement trop précipité et trop considérable nuirait également et au commerce et aux moyens de fournir aux premiers besoins des défenseurs de la patrie. » Parler enthousiasme militaire devant l'enthousiasme militaire, ce n'était pas hardi, c'était habile. Ce qui eût été hardi, c'eût été de crier bien fort que la victoire devait s'honorer par l'humanité, et c'est ce que Vergniaud ne dit pas!

Page 139. De ce qu'au moment où le canon se fit entendre, des hommes armés, et non une masse de peuple, des soldats, des fédérés de Marseille ou d'Avignon pénétrèrent dans la prison de la mairie, et dirent aux prisonniers qu'il fallait aller à la mairie, M. Michelet conclut que « le Comité, par une autorisation au moins verbale, livra les prisonniers à la mort. » Mais est-ce que les fédérés n'étaient pas une masse de peuple? Est-ce qu'ils formaient la milice du Comité?

Pages 139 et 140. M. Michelet présente le premier acte du massacre sous de très-fausses couleurs. Suivant lui, il y aurait eu dessein machiavélique par le Comité et par les massacreurs à ses ordres, de faire paraître l'égorgement des prêtres un acte spontané du peuple. Pour cela, pendant le trajet des voitures, ils auraient cherché à irriter la foule d'une part, à provoquer les prêtres de l'autre; enfin, près de la prison, ils auraient lancé des coups de sabre et de pique au travers des voitures, d'où le coup de canne donné par un des prisonniers, prétexte attendu, etc... Tout ceci, sauf l'affaire du coup de canne, est calqué sur le récit de l'abbé Sicard. Mais il faut remarquer que l'abbé Sicard était dans la première voiture, et n'a pu voir conséquemment ce qui se passait dans la dernière. Son témoignage ici a donc beaucoup moins de poids que celui de Méhée qui affirme avoir suivi les voitures, et qui certes ne saurait être accusé de partialité à l'égard des meurtriers de septembre. Or, voici le récit de Méhée : « Un des prisonniers, *sans doute aliéné*, passe son bras à travers la portière et donne un coup de canne sur la tête d'un des fédérés qui accompagnaient; celui-ci furieux tire son sabre, etc... » (*La Vérité tout entière*, par Méhée.) Maton de la Varenne atteste le même fait. Encore si M. Michelet avait suivi l'abbé Sicard jusqu'au bout, puisqu'il le choisissait pour guide! Mais non. L'abbé Sicard écrit : « La cour était pleine d'une foule immense. On entoure nos voitures; un de nos camarades *croit pouvoir s'échapper*; il s'élance au milieu de la foule; il est aussitôt égorgé. Un second fait le même essai; *il fend la presse, et allait se sauver*; mais les égorgeurs tombent sur cette nouvelle victime. » Pourquoi l'abbé Sicard et deux autres prêtres qui se trouvaient dans la même voiture furent-ils épargnés alors? Probablement parce qu'ils n'essayèrent pas de fuir. De tout cela, M. Michelet ne dit pas un mot; il ne dit pas que les premières victimes durent leur malheur à une tentative de fuite. On sent l'importance d'une telle omission!

Pages 142 et 143. M. Michelet reconnaît que l'enquête qu'on fit plus tard contre les septembriseurs ne men-

tienne ni les fédérés du Midi, ni la tourbe populaire, que nous avons vue d'abord figurer sur la scène sanglante de l'Abbaye. Les gens désignés par l'enquête sont des personnes du voisinage, tous marchands de la rue Sainte-Marguerite et des rues voisines : fruitiers, savetiers, horlogers, limonadiers, etc., etc... Mais comment ne voit-on pas que ceci ruine de fond en comble le système qui consiste à attribuer le massacre à un plan concerté d'avance par le comité de surveillance et exécuté par des *soldats*, comme il le dit p. 139, fédérés de Marseille ou d'Avignon, lesquels auraient reçu de ce comité « l'autorisation, au moins verbale, » de tuer les prisonniers?

Page 135. M. Michelet se demande ce que dit Danton dans la nuit du 2, et il répond : « Je ne peux pas croire qu'il eût déjà accepté la pleine responsabilité du crime. Le succès était encore trop douteux. » M. Michelet a sans doute ignoré le mot de Danton à Grandpré, le 2 au soir, à onze heures : « Je me f..e bien des prisonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront. » (Voy. les *Mémoires de madame Roland*, t. II, page 36.)

Pages 168 et 169. Pour indiquer comment le vol en vint à se mêler au massacre, M. Michelet écrit : « Le commencement fut modeste. Dans la soirée du 2, ou la nuit du 2 au 3, plusieurs de ceux qui tuaient à l'Abbaye, n'ayant ni bas ni souliers, regardèrent avec envie les chaussures des aristocrates. Ils ne voulurent pas les *prendre* sans être autorisés; ils montèrent à la section, demandèrent la permission de mettre à leurs pieds les souliers des morts. La chose ayant été obtenue facilement, l'appétit leur vint, etc... » Ce fait, M. Michelet l'a emprunté, sans le dire, à la relation de l'abbé Sicard, qui le présente ainsi (p. 110 des *Mémoires sur les journées de septembre*) : « Un de ces bourreaux... entre dans l'enceinte où délibérait le comité : « Je viens vous demander pour nos braves frères d'armes qui égorgent « ces aristocrates, s'écrie-t-il, les souliers que ceux-ci « ont à leurs pieds. Nos braves frères sont nu-pieds, et « *ils* partent demain pour les frontières. » Ces mots *et ils partent demain pour les frontières*; ces mots prononcés par les mêmes hommes que l'abbé Sicard montre, dans la page qui précède, venant déposer sur la table du comité les bijoux, les portefeuilles, et jusqu'aux mouchoirs trouvés sur les morts; ces mots qui donnent à la demande un caractère si complétement exclusif de l'idée de vol, voilà ce que, dans l'emprunt fait au récit de l'abbé Sicard, M. Michelet oublie.

Page 170. Il est vivement à regretter que, adoptant la version royaliste qui représente le massacre comme ayant été *salarié*, M. Michelet ait écrit : « A l'Abbaye, Billaud-Varenne insista seulement pour qu'on sauvât les dépouilles. Toutefois, comme toute peine mérite récompense, il promit aux *ouvriers* un salaire régulier. Cette mesure, très-odieuse, et qui impliquait une approbation, n'en eut pas moins un bon effet; du moment qu'ils furent payés régulièrement, ils travaillèrent beaucoup moins, se donnèrent du bon temps et se ralentirent. » C'est évidemment dans *la Vérité tout entière* de Méhée, et dans l'*Histoire particulière* de Maton de la Varenne, que M. Michelet a puisé une partie de son récit. Mais un rapprochement plus attentif des documents divers et une plus sévère analyse des données historiques lui eussent épargné le malheur d'appuyer de son nom une imputation aussi fausse qu'odieuse. Suivant Méhée et Maton de la Varenne, Billaud-Varenne, arrivant à l'Abbaye, aurait dit aux exécuteurs : « Respectables citoyens, vous venez d'égorger des scélérats et de sauver la patrie. La France tout entière vous est redevable. La municipalité ne sait comment s'acquitter avec vous. Sans doute le butin et la dépouille appartiennent à ceux qui nous ont délivrés des traîtres. Mais sans croire pour cela vous récompenser, je suis chargé de faire payer sur-le-champ vingt-quatre livres à chacun de vous. » Remarquons d'abord que, dans sa relation, l'abbé Sicard prête à Billaud-Varenne un tout autre langage. D'après l'abbé Sicard, Billaud-Varenne aurait dit *à ses ouvriers* : « Mes amis, mes bons amis, la Commune m'envoie vers vous pour vous représenter que vous déshonorez *cette belle journée*. On lui a dit que vous voliez ces coquins d'aristocrates, après en avoir fait justice. Laissez, laissez tous les bijoux, tout l'argent et tous les effets qu'ils ont sur eux, pour les frais du grand acte de justice que vous exercez. On aura soin de vous payer, comme on est convenu avec vous. » (Voy. la *Relation de l'abbé Sicard*, p. 134 des *Mémoires sur les journées de septembre*.) Si, dans un récit où l'on ne doit pas naturellement s'attendre à trouver beaucoup d'impartialité et de sérénité, l'abbé Sicard n'a pas à son tour exagéré ou altéré les paroles de Billaud-Varenne, c'est ce que nous n'examinerons pas ici; qu'il nous suffise de faire observer combien sa version diffère de celles de Méhée et de Maton de la Varenne. Il ne s'agit plus, dans la version de l'abbé Sicard, de ceux qui exécutent les prisonniers, mais bien de ceux qui *dépouillent les morts*, besogne dont la Commune avait effectivement chargé certains *ouvriers*, au prix convenu de vingt-quatre livres, mentionné par Billaud-Varenne. Et de ceci la preuve officielle se trouve écrite dans les Comptes de la Commune, où on lit : « A Mazoyer, guichetier, qui a été chargé de retirer les divers effets trouvés sur les individus morts... vingt-quatre livres. » (Voy. les *Comptes de la Commune*, p. 312 des *Mémoires sur les journées de septembre*.) Peltier, Maton de la Varenne, l'abbé Sicard, s'accordent à raconter comme quoi les corps furent enlevés dans la matinée du 3 septembre; et cet enlèvement eut lieu en vertu de l'ordre suivant de la municipalité. « Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que, dès la pointe du jour, tout soit enlevé et porté hors de Paris dans des fosses profondes, bien recouvertes de terre. Faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. *Vous serez remboursé de vos frais sur vos états*. A la mairie, ce 3 septembre, une heure du matin. — P. S. *Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu*, afin de prévenir l'infection. — Les administrateurs de police, Panis, Sergent. » Ces *hommes au fait, ces fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu*, les *ouvriers* chargés d'aller prendre des voitures, d'enlever les cadavres, de laver les cours, de retirer les effets qui se trouvaient sur les individus morts pour les remettre au conseil général, voilà ceux qu'on était convenu de payer, et ceux à qui Billaud-Varenne vint le rappeler, afin de les empêcher de rien garder pour eux dans les effets des morts qu'ils avaient charge de dépouiller. C'est, du reste, ce qui résulte positivement de la déclaration du citoyen Jourdan, qu'on n'accusera certes pas d'avoir voulu diminuer l'horreur des journées de septembre. Il raconte (p. 148 et 149 des *Mémoires sur les journées de septembre*) que, dans la matinée du 3, sept ou huit massacreurs vinrent lui demander (il présidait la *Section des Quatre-Nations*) leur salaire. « Quel salaire? » leur dit-il. Le ton d'indignation avec lequel il leur fit cette demande les déconcerta. Mais, soit qu'ils fussent, comme Jourdan le crut, du nombre des massacreurs ou non, c'était si peu au fait du massacre qu'était promis un salaire, que, selon le récit du même Jourdan, ces hommes ajoutèrent aussitôt : « *Nous avons passé notre journée à dépouiller les morts*. » L'auteur, faisant alors intervenir Billaud-Varenne, lui met dans la bouche le langage que voici : « Il nous fit un grand discours pour nous prouver l'utilité et la nécessité de ce qui s'était passé. Il finit par nous dire qu'en venant à notre comité, il avait rencontré plusieurs des ouvriers (ce sont ses expressions) qui avaient travaillé dans cette journée, lesquels lui avaient demandé leur salaire; qu'il leur avait promis que nous leur donnerions à chacun un louis. » (Voy. la *Déclaration du citoyen Jourdan*, p. 149 des *Mémoires sur les journées de septembre*.) Maintenant, qu'on lise et qu'on relise les Comptes de la Commune, où toutes les dépenses de ces fatales journées sont détaillées avec tant de minutie, on n'y découvrira pas un article qui se rapporte à un salaire quelconque donné aux exécuteurs. Certes, jamais démonstration ne fut plus complète. Mais veut-on encore une preuve? Nous l'empruntons à la dissertation lumineuse de M. Dupont (de Bussac) sur les journées de septembre : « Divisez, dit-il, 1463 — total des prétendus salaires payés aux exécuteurs — par 24, vous aurez le salaire de soixante personnes, plus une fraction de 23 livres.

Comme on a exécuté chaque jour dans cinq ou six prisons, il suivrait de là que les soixante exécuteurs auraient dû se partager entre toutes les prisons, c'est-à-dire qu'il n'y aurait eu qu'une dizaine d'hommes à chaque prison, ce qui est démenti par tous les documents. » (Voy. les *Fastes de la Révolution*, p. 377.)

De tout ce qui précède, il résulte invinciblement que, si le sang des victimes de septembre fut versé dans les transports d'un abominable délire, il ne fut pas du moins payé aux forcenés qui le versèrent; il en résulte invinciblement qu'il n'y eut de *salariés* que les hommes de peine employés à faire disparaître les traces du meurtre; qu'il était conséquemment tout simple que Billaud-Varenne, en parlant d'eux, les appelât des *ouvriers*; qu'on l'a calomnié en prétendant qu'il désignait ainsi les massacreurs, ce qui eût été en effet déshonorer la langue française; qu'il fut coupable de croire de tels égorgements utiles ou nécessaires, mais qu'il fut coupable de cela seulement. Hélas! c'est bien assez!

Pages 171 et 172. M. Michelet reconnaît en note que le fait du supplice infligé à la bouquetière « *n'est pas très-sûr*. » Et il ajoute que M. Labat a cherché inutilement son nom sur le registre d'écrou de la Conciergerie, où cependant on a prétendu qu'elle était. Pourquoi donc alors, dans le texte, donne-t-il ce fait, *qui n'est pas sûr*, et ses épouvantables détails comme une révélation de la « tendance monstrueuse » qu'il caractérise en ces termes : « Plusieurs, on le voyait trop, jouissaient à tuer? » De pareils événements n'ont besoin, ce me semble, ni d'être dramatisés, ni d'être enlaidis!

Page 173. « La Commune, dit M. Michelet, n'avait plus aucune raison de désirer qu'on tuât.. Elle tenait terrassés l'Assemblée, la presse, Paris. » Nous démontrerons et surabondamment, dans notre critique du récit de M. de Lamartine, combien est faux le point de vue qui fait des massacres de septembre l'exécution d'un *système* froidement conçu par la Commune.

Page 189. Quelle que soit la tendresse de M. Michelet pour Danton, c'est, hâtons-nous de le dire, avec la plus haute et la plus généreuse éloquence qu'il lui reproche d'avoir envoyé aux départements la circulaire de Marat. « Danton, écrit-il, eut peur devant Marat. » Cette parole est mieux que dure, elle est belle. Seulement, l'explication n'est pas admissible. Trop de faits — nous les avons mis en lumière — démontrent que Danton considérait le massacre des prisonniers comme un coup d'État nécessaire; et ces faits, pour avoir été omis par M. Michelet, n'en restent pas moins acquis à l'histoire.

En résumé, ce qui est à reprendre dans le récit de M. Michelet, c'est : 1° D'avoir très-injustement, tranchons le mot, étendu à Robespierre la responsabilité d'un attentat qui lui fit horreur; 2° d'avoir essayé par toutes sortes d'omissions et d'hypothèses, de laver la mémoire de Danton de ce sang dont il reste souillé, d'après ses propres aveux, aux yeux de la postérité; 3° d'avoir jeté sur la conduite des Girondins dans ces journées un voile complaisant, 4° d'avoir, transgressant les lois de la certitude historique, chargé les couleurs de l'affreux tableau; 5° d'avoir noirci la Commune outre mesure; 6° d'avoir fait salarier les massacreurs; 7° d'avoir présenté ce qui fut un accès d'effroyable délire comme le fruit d'une préméditation infernale.

RÉCIT DE M. DE LAMARTINE.

Ce qui frappe tout d'abord dans le récit de M. de Lamartine, c'est l'omission de toutes les causes générales qui amenèrent et rendirent possible la sanglante catastrophe. La trahison et les prodigieuses terreurs semées par les calculs de la trahison même, la reddition infâme de Longwy aggravée par la désertion en masse de Royal-Allemand et des hussards de Lauzun, la soudaine nouvelle des révoltes de la Vendée au souffle des prêtres, le scandale de certains acquittements, la déclaration du plus noir des complots sortie du fond même des prisons, les renseignements funèbres publiés par Gorsas comme pour mieux appuyer les sauvages prédications de Marat, le discours enflammé de Vergniaud, l'annonce de l'arrivée des Russes par le ministre Lebrun, la proclamation signée de tous les ministres et affichée sur tous les murs où se lisaient ces mots sinistres : « Vous avez des traîtres dans votre sein. Ah! sans eux le combat serait bientôt fini... » Voilà les circonstances qui, rassemblées, groupées dans nos souvenirs comme elles le furent dans la réalité, expliquent le fatal délire dans lequel Paris fut précipité. Pour peu qu'on les rejette dans l'ombre, comme a fait M. de Lamartine, l'horreur des journées de septembre se trouve naturellement centuplée. Et maintenant, supposez que tous ces meurtres vous soient racontés les uns à la suite des autres, sans intermittence, sans point d'arrêt, sans la moindre indication des choses héroïques qui se passèrent dans le même temps, et qui viennent reposer un peu l'âme oppressée; supposez qu'on oublie une foule de détails touchants comme ceux qui marquèrent l'acquittement de Jourgniac de Saint-Méard et la délivrance du frère de Toulongeon; supposez qu'on oublie cette remarquable parole de Maillard : « *Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici, c'est pour en juger les résultats;* » supposez que, tout en reconnaissant dans un endroit, que ce Maillard « épargna tous ceux qui lui fournirent un prétexte de les sauver, » on dise de lui ailleurs : « qu'il aimait le sang, qu'il portait les têtes, qu'il arborait les cœurs, qu'il dépeçait les cadavres... » de quel inexprimable mélange de dégoût et d'effroi le lecteur ne restera-t-il pas saisi à jamais! Eh bien, tel a été le système suivi par M. de Lamartine. Tout le long de 123 pages — édition de Bruxelles, Wouters frères — on ne voit que cadavres tombant sur des cadavres, on n'entend que le râle de victimes agonisantes, si bien qu'on se demande, à la fin, s'il ne faut pas rayer du livre des humains le peuple dont la vie a pu contenir ces scènes de l'enfer. Et, pour les décrire, le procédé de M. de Lamartine a été bien simple. Sans vérifier les allégations diverses, sans comparer les documents contradictoires, sans éclairer enfin l'histoire par l'analyse, il n'a fait que mettre en faisceau tous les hideux détails épars dans les pamphlets des plus violents royalistes, depuis Peltier jusqu'à Georges Duval.

S'agit-il, par exemple, de l'égorgement des prêtres conduits à l'Abbaye? M. de Lamartine n'examine pas s'il est vrai, comme Méhée, qui était présent, l'affirme, que cet égorgement fut la suite d'un coup de canne asséné par un prêtre sur la tête d'un fédéré; il n'examine pas s'il est vrai, comme l'abbé Sicard en convient, que les premiers prêtres massacrés le furent pour avoir essayé de s'enfuir : non; il ouvre les *Souvenirs de la Terreur*, t. II, p. 216, et de ce livre où le fiel déborde, de ce livre qui n'est qu'un épanchement de rage contre-révolutionnaire, il tire la scène qu'on lit dans la page 194 de son *Histoire des Girondins*, sans oublier les *hurlements de joie des bourreaux* dont parle Georges Duval, et qu'il traduit, lui, par les *éclats de rire* de la populace! Or, on sait qu'un des traits les plus frappants de cette tragédie de septembre est la joie que la foule témoignait à chaque acquittement et le silence morne avec lequel chaque sentence de mort était accueillie. Il existe à cet égard des documents décisifs, que nous avons déjà cités, et qu'opposer aux témoignages réunis de Jourgniac de Saint-Méard, de l'abbé Sicard, de Maton de la Varenne, qui tous s'accordent à déclarer qu'après leur acquittement, ils furent *portés en triomphe* par les égorgeurs eux-mêmes?

Autre exemple : M. de Lamartine ne manque pas, comme l'a fait M. Michelet, de s'appesantir, p. 218, sur le supplice de la *belle bouquetière*, supplice sans exemple peut-être dans les fastes de la barbarie humaine. Mais M. Michelet, du moins, prend la peine de nous avertir par une note que *le fait n'est pas très-sûr*, et que le nom de la victime ne se trouve pas sur le registre d'écrou de la prison où on a prétendu qu'elle était renfermée. De plus, dans la liste nominale, très-détaillée, que Prudhomme dressa et publia, — nous l'avons sous les yeux — on chercherait en vain ce nom. Prudhomme dit bien, d'après la légende, que la *bouquetière* fut la seule femme qui périt à la Conciergerie; mais elle ne figure pas dans sa liste. Sans compter que, selon l'affirmation formelle de Tallien, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il ne serait mort dans tous les massacres qu'une seule femme, madame de Lamballe : assertion

parfaitement confirmée par la liste de Prudhomme, à part ce qui eut lieu à la Salpétrière, dont Tallien sans doute n'entendait point parler.

Nous avons raconté l'histoire vraie du prétendu verre de sang offert à mademoiselle de Sombreuil; voici la version de M. de Lamartine, p. 254 : « On accorde à la fille la vie de son père, mais à un horrible prix; on veut qu'en signe d'abjuration de l'aristocratie, elle trempe ses lèvres dans un verre rempli du sang des aristocrates. Mademoiselle de Sombreuil saisit le verre d'une main intrépide, le porte à sa bouche et boit au salut de son père. Ce geste la sauve. » Et, de la sorte, l'acte de compassion auquel cette fille généreuse dut la vie de son père, se trouve transformé en un acte de cannibalisme!

Mais ce qui rend le récit de M. de Lamartine complétement inexact au point de vue de l'impression vraie à produire sur l'âme du lecteur, c'est le procédé qui lui a fait rassembler en un seul coin du tableau, et raconter, sans solution de continuité, des horreurs auxquelles une foule de faits admirables, qu'il omet, firent diversion. Entre le premier et le dernier acte, n'y a-t-il donc eu, pour les unir, que des égorgements, encore des égorgements, et toujours des égorgements? Quoi! on ne nous fait grâce ni d'une tête coupée, ni d'une goutte de sang répandue, ni d'un cri féroce, ni d'un coup de pique; et la prodigieuse affluence des volontaires demandant à partir pour le camp, et les actes par où la Commune s'égala presque au Sénat romain menacé par l'ennemi, et les dons de toutes parts déposés sur l'autel de la patrie, et les élèves des écoles se formant en compagnies franches, et les femmes s'offrant pour monter la garde, et les citoyens vendant leurs maisons, jusqu'à leurs meubles, pour fournir aux frais de la guerre, toutes ces grandes choses qui se passèrent *pendant le massacre même*, toutes ces choses héroïques qui n'ont rien du roman, elles, et dont le souvenir nous a été conservé, non par des *pamphlets*, mais par des *procès-verbaux*, voilà ce qu'on oublie de dire, juste à l'endroit où il fallait le dire de toute nécessité pour l'honneur de la France, plus encore, pour l'honneur de la nature humaine! Nous ne saurions trop le répéter : en matière d'histoire, il est des omissions, ou même de simples déplacements de faits, dont la portée est pire que celles des affirmations les plus erronées.

Du moins si, chez M. de Lamartine, les principales affirmations étaient exactes! Mais non. Le suivre pas à pas nous mènerait trop loin; nous n'examinerons donc pas ici s'il n'a pas enflé outre mesure le rôle de Danton, amoindri outre mesure celui de la Commune, effacé celui de la Gironde, de cette même Gironde dont il écrivait spécialement l'histoire : l'erreur que nous avons à cœur surtout de détruire, parce qu'elle est très-sérieuse de sa nature, et qu'elle domine tout le récit de M. de Lamartine, c'est celle qui se produit si carrément dans la phrase suivante de la page 184 : « Des actes et des pièces irrécusables attestent que, pour cette convulsion populaire, prédite et acceptée, sinon provoquée par Danton, tout fut prémédité et préparé d'avance, exécuteurs, victimes, et jusqu'aux tombeaux. »

Voyons, en suivant page par page le livre de M. de Lamartine, quels sont ces actes et ces pièces, qu'il affirme *irrécusables*, sans du reste indiquer ses sources, sans nommer ses autorités. Dans les *fastes de la Révolution*, ouvrage qui malheureusement est resté inachevé, M. Dupont (de Bussac) publia il y a quelques années, sur les journées de septembre, un lumineux travail qui confirme de tout point nos propres recherches et dont nous nous aiderons ici.

Page 184. Quel est le conciliabule que M. de Lamartine amène sur la scène dans cette page de son livre? Quel est ce conciliabule dont le « mystère aurait couvert les délibérations, » et où cependant on saurait que « Danton, faisant un geste horizontal, » s'écria d'une voix âpre et saccadée : « Il faut faire peur aux royalistes. » L'auteur place ce conciliabule avant la fameuse mesure des visites domiciliaires, celle qui fut exécutée dans la nuit du 29 au 30 août; et, dans son récit, les visites domiciliaires figurent comme le résultat des délibérations mystérieuses en question et le premier acte du drame des massacres. Il y a là deux erreurs. 1° La mesure des visites domiciliaires fut, comme nous l'avons raconté au long dans le chapitre qui précède, votée *par l'Assemblée elle-même*, sur la motion de Danton il est vrai, mais très-volontairement, très-ouvertement, et sans la moindre prévision du massacre des prisonniers; 2° le fait des visites domiciliaires ne se peut en aucune façon lier à l'hypothèse que les journées de septembre furent préméditées soit par la Commune en masse, soit par son comité de surveillance. Car, dans ce cas, le comité de surveillance ou la Commune aurait maintenu la fermeture des barrières, ce qui n'eut pas lieu. Fermées pendant les visites domiciliaires, elles furent couvertes après, et ne furent fermées de nouveau que le 2 septembre, lorsque la nouvelle du siége de Verdun fut venue mettre tout en fermentation, et pour faciliter l'exécution du décret de l'Assemblée, qui prononçait peine de mort contre quiconque refuserait de servir de sa personne ou de remettre ses armes. Les visites domiciliaires opérées dans la nuit du 29 au 30 août se rattachent si peu au prétendu complot du massacre des prisons, que, dans la séance du 30 au matin, le conseil général de la Commune se décharge sur les diverses sections du soin d'examiner les citoyens pendant la nuit, et qu'il alla même jusqu'à décider que « tous les citoyens qui avaient signé la pétition des vingt mille seraient désarmés et *mis en liberté*. » Mais nous reviendrons sur ce point.

Page 184. M. de Lamartine rappelle l'aveu que, plus tard, Danton fit de sa participation aux journées de septembre. De sa participation, oui. Mais le débat ne porte pas là-dessus, il porte sur le fait de la *préméditation*, ce qui est bien différent. Danton ne fit-il que s'associer à un mouvement vertigineux de la colère publique, ou bien prépara-t-il l'assassinat au sein d'un *conciliabule*, directeur systématique de meurtres? Voilà le point en question. Or, jamais ce fait de la préméditation ne fut avoué par personne, pas même par Marat. Que dis-je? Ce Marat qui, loin de se défendre de ses appels au meurtre, aimait à s'en vanter, traite d'*insinuation perfide* et d'*imposture*, dans son *Journal de la République*, l'hypothèse qui rejette sur le comité de surveillance de la mairie ce qu'il appelle les exécutions populaires de septembre. (Voy. le n° 12 du *Journal de la République*, octobre 1792.)

Page 185. Quelques jours avant le massacre, s'il en faut croire M. de Lamartine, Maillard aurait été chargé de retenir « les tombereaux nécessaires pour charrier les cadavres. » Il y a plus : dès le 28 août, à six heures du matin, « DEUX AGENTS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE » se seraient présentés chez le fossoyeur de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas, lui auraient enjoint de prendre sa bêche et de les suivre, auraient déplié une carte, marqué la place d'une fosse profonde, remis la somme nécessaire au salaire des ouvriers, et recommandé que l'ouvrage fût achevé le quatrième jour. Rien de plus dramatique, de plus fantastique même. Mais où M. de Lamartine a-t-il pris tout cela? Puisqu'il s'est abstenu de le dire, nous le dirons, nous. Cette scène, si bien arrangée, se trouve, presque mot pour mot, dans les *Souvenirs de la Terreur*, de Georges Duval, t. II, chapitre XXI, p. 223 et 224. Or, le libelliste Georges Duval, qui prétend avoir retracé tout simplement dans son livre ce qu'il a vu ou entendu, donne-t-il le fait dont il s'agit comme étant à sa connaissance personnelle? Nullement. A-t-il été présent à l'entrevue du fossoyeur et des deux émissaires? Point du tout. Indique-t-il du moins de qui il tient ces étranges détails? Non. « Or, dit-il, il arriva que le 28 août 1792, à six heures du matin, etc... » Malheureusement pour l'auteur, il existe dans les COMPTES DE LA COMMUNE un article qui donne à une partie essentielle de l'anecdote un démenti assez formel. Cet article porte : « Ordonnance du 1er octobre, au profit de Char..., entrepreneur des carrières, pour journées des ouvriers employés tant à dépouiller les cadavres qui ont été apportés dans le lieu appelé la Tombissoire, au petit Mont-Rouge, que pour les descendre par un puits de service sous la carrière existante sous cet emplacement... » Ce ne fut donc pas au fossoyeur que fut remise la somme destinée au salaire des ou-

vriers, et il n'est pas vrai qu'on paya cette somme *d'avance*. Qu'après ou pendant le massacre, la municipalité ait ordonné des fouilles au petit Mont-Rouge pour l'inhumation des corps que ne pouvaient recevoir les cimetières de Clamart et de Vaugirard, c'est là une mesure de police administrative qui s'explique du reste par la nécessité d'éviter l'entassement des cadavres et de prévenir l'infection. Donc, ce qu'il faudrait prouver ici, pour établir la *préméditation*, c'est que les fouilles furent effectivement commandées le 28 août. La simple assertion de M. Georges Duval, fausse sur les deux points qui viennent d'être indiqués, suffit-elle à cet égard? On va juger de l'exactitude de cet écrivain en matière de dates. On sait que le décret relatif aux visites domiciliaires fut exécuté dans la nuit du 29 au 30 août. Eh bien, M. Georges Duval, qui fut pourtant au nombre des personnes arrêtées, place ces mêmes visites dans la nuit du 28 au 29, p. 199, chap. xx, t. II de ses *Souvenirs de la Terreur*. Un mot encore. Les deux personnes qu'il introduit auprès du fossoyeur, il les qualifie, chap. xxi, p. 223, DEUX INCONNUS, et M. de Lamartine traduit DEUX AGENTS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE!

Pages 185 et 186. A l'exemple de plusieurs de ses devanciers, M. de Lamartine présente un certain nombre de mises en liberté qui eurent lieu aux approches du 2 septembre comme une preuve de la préméditation. Comment! c'est là une preuve? Est-ce qu'il n'y eut de prisonniers relâchés qu'à ce moment? Est-ce que les prisonniers, comme on en voit un exemple dans le récit de Maton de la Varenne intitulé *Ma résurrection*, n'avaient pas l'habitude de faire agir en leur faveur leurs amis du dehors? Est-ce qu'il n'existe aucun témoignage montrant que beaucoup de ces mises en liberté furent le résultat de démarches faites, soit par des Feuillants, soit par des Girondins? Est-ce que madame de Staël n'obtint pas la liberté de M. de Jaucourt, et Condorcet celle de Lally-Tollendal. (Voy. *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. x.) Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, ainsi que M. Dupont (de Bussac) le fait remarquer dans les *Fastes*, p. 581, que déjà, plusieurs fois, le peuple avait menacé les prisons; que le 23, une section avait demandé la mort des malheureux qui y étaient renfermés. Les bruits sinistres qui pénétrèrent jusqu'au fond des cachots; le mot de Sergent à madame de Fausse-Lendry, qui, le 29 août, voulait se constituer prisonnière, pour secourir son oncle : « Vous commettez une imprudence, les prisons ne sont pas sûres; » les paroles que Maton de la Varenne met dans la bouche d'un gendarme : « Il y a environ huit jours que les prisonniers ont manqué de la sauter, gare que ça n'arrive! » Tout cela, loin de prouver que les massacres naquirent d'un complot, prouve exactement le contraire. Il était tout simple, dès que la fureur populaire menaçait les prisons, que le bruit en courût. La préméditation eût été discrète : la fureur ne pouvait l'être.

Page 186. M. de Lamartine ne croit pas possible que « les demi-mots, les confidences équivoques, les signes d'intelligence entre des conjurés qui siégent, qui délibèrent, qui agissent presque à découvert en face les uns des autres, dans un conseil de cent quatre-vingts membres, aient échappé à Pétion. » Fort bien! Écoutez donc ce que Pétion vous déclare solennellement, dans son discours du 29 octobre 1792. « Ces assassinats furent-ils commandés, furent-ils dirigés par quelques hommes? J'ai eu des listes sous les yeux, j'ai reçu des rapports, j'ai recueilli quelques faits : si j'avais à prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire : Voilà le coupable! »

Pages 191 et 192. M. de Lamartine dit que le peuple a besoin « qu'on lui rédige sa colère; » que le cri de Paris, le 2 septembre, sortit d'un mot d'ordre de Marat et de Danton; que le plan de massacre fut concerté comme un plan de campagne; que les « hasards mêmes en étaient prévus et combinés!... » Et il va jusqu'à ranger au nombre des mesures « calculées pour souffler la fièvre à la ville... » Quoi? « *Les nouvelles désastreuses des frontières!* » Comme si la ville de Longwy s'était rendue, comme si celle de Verdun était assiégée, comme si les Prussiens marchaient sur la capitale, juste pour servir le machiavélisme de la Commune de Paris! Qu'il nous suffise de rappeler ici ce qu'écrit, dans *la Vérité tout entière*, Méhée, témoin oculaire, et fort hostile aux septembriseurs : « Courons aux prisons! Ce cri terrible, j'en atteste tous les hommes impartiaux, *retentit à l'instant d'une manière spontanée, unanime, universelle, dans les rues, dans les places publiques, dans tous les rassemblements.* »

Page 201. M. de Lamartine raconte la mort de l'abbé Lenfant, mais sans mentionner aucune des circonstances caractéristiques qui font de cette mort un des plus forts arguments contre l'hypothèse de la *préméditation*. On a vu, dans le chapitre qui précède, que l'abbé Lenfant était le frère de Lenfant, membre du comité de surveillance; que celui-ci voulant sauver son frère, Panis et Sergent s'associèrent à ce projet; que pour cela, ils signèrent la proclamation qui ordonnait de juger tous les prisonniers, *à l'exception de l'abbé Lenfant;* que le peuple se refusa à cette exception, sans le moindre égard pour le prétendu *comité directeur des massacres*, et passa outre. Comment expliquer, dans l'hypothèse de la préméditation, que le membre du comité de surveillance, avec l'ardent désir de sauver son frère, l'eût laissé emprisonner le 30 août, et n'eût songé à lui que lorsqu'il était déjà sous le couteau? Et d'autre part, si les tueurs n'étaient que des *salariés* aux ordres du *comité directeur des massacres*, d'où vient que les recommandations de ce formidable pouvoir à ses séides furent à ce point méprisées? Jourgniac de Saint-Méard raconte que, le 3 septembre, on fit une proclamation que le peuple eut l'air d'écouter avec défaveur, et que, dans la nuit du 3 au 4, on fit une nouvelle proclamation qui fut généralement huée. (Voy. *Mon agonie de trente-huit heures*, p. 31 et 38 des *Mémoires sur les journées de septembre.*) La fureur des massacreurs n'était donc pas une affaire de discipline! Ils n'étaient donc pas là comme des gens que l'on a salariés pour donner la mort! Ainsi que M. Dupont (de Bussac) le dit avec beaucoup de raison, p. 570 des *Fastes* : « La prétendue direction du comité de surveillance est un mensonge historique. Ce comité n'avait d'influence, de même que tous les pouvoirs révolutionnaires d'alors, qu'à la condition de marcher dans le sens des nécessités ou des passions du moment. »

Page 209. Les égorgeurs des prêtres renfermés dans la prison des Carmes s'étant trouvés être des hommes bien vêtus, armés de fusils de chasse, et appartenant sans aucun doute aux classes aisées de la société, il était difficile de les comprendre dans la nomenclature des bourreaux à gages. Que fait M. de Lamartine? Il suppose que « les *directeurs du massacre* craignirent l'ascendant des prêtres sur le bas peuple, » et recrutèrent conséquemment dans les écoles, dans les clubs, dans les lieux de débauche, en vue de la prison des Carmes, une bande plus raffinée d'assassins, des « exécuteurs volontaires, » des hommes que « la haine de la superstition poussait d'eux-mêmes à l'assassinat des prêtres. » Mais si la présence de ces forcenés aux Carmes s'explique tout naturellement par l'excès d'une fureur *volontaire* et par la *haine de la superstition*, qu'est-il besoin de l'expliquer par je ne sais quel choix hideux, arbitrairement attribué aux prétendus *directeurs du massacre?* Et pourquoi, d'un autre côté, ces *directeurs du massacre* ne craignirent-ils *l'ascendant des prêtres sur le bas peuple* qu'à propos de la prison des Carmes? Est-ce qu'il n'y avait pas aussi des prêtres à l'Abbaye, à Saint-Firmin, à la Force?

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse; nous ne relèverons pas toutes les erreurs de détail que M. de Lamartine a commises, comme lorsqu'il met au nombre des épisodes du massacre le suicide de M. de Chantereine, lequel suicide, selon Jourgniac de Saint-Méard qui le raconte, avait eu lieu le 22 août, c'est-à-dire dix jours avant. (Voy. *Mon agonie de trente-huit heures*, chap. II.) L'espace nous manque. Mais puisque nous avons entrepris l'examen approfondi de la question si importante qui se rattache au fait de la préméditation, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques observations qui lèveront tous les doutes sur la solution historique à donner à ce problème.

L'existence de listes de victimes dressée à l'avance, de ces listes dont on a tant parlé sans les avoir jamais produites, est une fable si ridicule, si victorieusement démentie et par l'ensemble des faits et par chacun de ces faits pris à part, qu'elle vaut à peine l'honneur du débat. O merveille ! les prisonniers doivent être mis à mort par des exécuteurs payés, sur des listes dressées *ad hoc*, où chaque victime est désignée à l'avance, marquée d'un signe fatal, condamnée d'une manière irrévocable, et voilà que l'égorgement a lieu, non sur ces listes, mais sur les registres d'écrou ; et voilà que les meurtriers, aux gages des Sylla de l'hôtel de ville, se mettent à faire le triage des prisonniers, les interrogent, les jugent, et d'après leurs réponses, selon la diversité des cas, les déclarent coupables ou les renvoient absous ! Il est bien vrai que Louvet, dans une brochure publiée au mois de novembre, accusa Danton de lui avoir dit : « Je me suis fait donner les listes des prisons et l'on a effacé ceux qu'il convenait de mettre dehors. » Mais alors même que Danton aurait dit que les listes des prisons lui faisaient croire qu'elles ne renfermaient pas d'innocents, parce qu'en effet les sections avaient dû mettre en liberté ceux qui avaient été reconnus tels, est-ce qu'il résulterait de là que des listes avaient été dressées précisément en vue d'un massacre projeté à la Commune ? Si tel avait été le sens des paroles de Danton, d'où vient que Louvet ne les lui jeta pas à la face, lorsque tonnant, à la tribune, contre les journées de septembre, il fut interrompu par ce cri de Danton : *Je suis inattaquable !*

Veut-on, du reste, savoir à quoi s'en tenir sur la bonne foi de Louvet ? Que le lecteur médite le passage suivant que nous empruntons au judicieux auteur des *Fastes de la Révolution*, p. 377 : « Dans sa brochure du 5 novembre 1792, Louvet prétend que, pendant une des journées de septembre, des individus se présentèrent chez Roland pour demander leur salaire. Ils étaient porteurs d'un mandat à peu près conçu en ces termes : « Il est « ordonné à M. Vallet-de-Villeneuve, trésorier de la « ville, de payer à ... (ici quatre noms), la somme de « douze livres chaque, *pour l'expédition des prêtres de* « *Saint-Firmin.* » Louvet a bien soin de tronquer cette pièce, parce que les derniers mots sont le démenti de l'interprétation qu'il donne à ce mandat. Voici la fin textuelle de la pièce en question : « Pour prix du temps qu'ils ont mis à l'expédition des prêtres de Saint-Firmin, *pendant deux jours*, suivant la *réquisition* qui est faite aux commissaires de la Commune par *la section des Sans-Culottes qui les a mis en ouvrage, etc.... 48 l.* » L'omission de ces mots *pendant deux jours* était très-importante pour Louvet. Comme tout le monde savait que les exécutions de Saint-Firmin furent terminées presque aussitôt que celles des Carmes, c'est-à-dire dans la soirée du 2 septembre, il eût été clair que ce salaire ne s'appliquait pas au massacre des prisonniers, mais à l'enlèvement des cadavres, ainsi qu'au lavage des cours et des bâtiments du couvent. Tel est ici le sens du mot *expédition*. Enfin, comme aucun autre mandat relatif à *l'expédition des prêtres de Saint-Firmin* ne se trouve dans les comptes, il en faudrait donc conclure que ces *quatre* hommes avaient seuls tué les quatre-vingt-douze prêtres de Saint-Firmin et absous les quinze autres ! »

Il faut s'arrêter. Le système d'analyse historique que nous venons de suivre, appliqué à Peltier, à Weber, à Maton de la Varenne, à l'abbé Sicard, etc... nous mènerait trop loin. Comme nous le disions en commençant, c'est une montagne d'erreurs à soulever. D'ailleurs, ce qui précède suffit pour montrer s'il est vrai que l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EST FAITE, ainsi que tant de gens se l'imaginent !

CHAPITRE III.

LES THERMOPYLES DE LA FRANCE.

Paris, le lendemain des journées de septembre. — Apparition de bandits. — Vol des diamants du Garde-Meuble. — Calomnies réciproques. — La vérité sur l'agent de Sergent. — Duport sauvé par Danton. — Dénonciations furieuses de Marat. — Lettre de Roland. — Tardive attaque de Vergniaud contre les septembriseurs. — Prodigieux élan militaire des Français. — La forêt d'Argonne. — Plan de campagne de Dumouriez. — Attitude du roi de Prusse, du duc de Brunswick, des émigrés. — Le cheval de bois de Thionville. — Déplorable situation des Prussiens. — Aspect du camp des Français. — Mouvements militaires. — Dumouriez, ses fautes, son génie. — Kellermann. — Gœthe dans l'armée des Prussiens. — Combat de Valmy.

Tout assassinat est un suicide. Dans la victime, le corps seul est tué ; mais ce qui est tué dans le meurtrier, c'est l'âme !

Après le massacre, Paris tomba dans une stupeur profonde, comme un homme qui, recouvrant tout à coup sa raison, se souvient de l'avoir perdue. Les passants se regardaient d'un air hébété. Le meurtre avait fini par se faire horreur à lui-même. Parmi les égorgeurs, quelques-uns donnèrent des signes de folie, à faire supposer qu'au vin qu'ils avaient bu s'était trouvée mêlée quelque drogue mystérieuse et terrible [1]. Un portefaix, connu depuis vingt ans dans la rue Saint-Jean de Beauvais pour son irréprochable probité, mais que l'effroyable contagion avait enveloppé, fut rencontré, six jours après, à son poste ordinaire, dans un état de démence vraiment lugubre. Le malheureux tremblait de tous ses membres, et d'une bouche écumante demandait sans cesse à boire sans pouvoir jamais se désaltérer. « J'ai bien travaillé, disait-il ; j'ai tué pour ma part plus de vingt prêtres. » Et il se répandait en discours dont chaque phrase était interrompue par ces mots : « J'ai soif [2] ! »

Puis, vint le tour de l'anarchie, qui n'est qu'une forme de la tyrannie, et la pire de toutes. Profitant du prestige de terreur qui entourait la dictature de l'hôtel de ville, des tyrans de rencontre se paraient hardiment de l'écharpe municipale, et mettaient au service de leurs passions un pouvoir qu'ils calomniaient en l'usurpant. C'est ainsi que furent lancés, au nom de la Commune, nombre de mandats d'arrêts dont elle n'avait jamais eu connaissance [3]. Il y eut d'étranges scènes de désordre ; et, par exemple, au Carrousel, à travers les décombres de quelques maisons démolies, l'ouverture d'une cave ayant été aperçue, les assistants y descendirent et s'y enivrèrent, ces vins étant considérés comme de bonne prise parce qu'on avait persuadé au peuple qu'ils étaient destinés aux Suisses [4].

[1] *Les Deux Amis*, dans leur relation des 2 et 3 septembre, présentent le fait comme certain.

[2] *Les Deux Amis de la liberté*, dans leur relation des 2 et 3 septembre.

[3] Déclaration de Pétion dans l'Assemblée nationale, séance du 17 septembre, six heures du soir.

[4] Lettre du maire de Paris, lue dans la séance du 17 septembre 1792.

De leur côté, les malfaiteurs sortaient de leurs tanières. Des bandits groupés dans différents quartiers voulurent contraindre des citoyens à leur remettre chaînes de montre et boucles de souliers, sous prétexte d'en faire offrande à la patrie [1]. Pour faire croire qu'ils étaient officiers municipaux, quelques-uns de ces misérables se présentaient décorés d'un ruban tricolore, tandis que d'autres les accompagnaient avec des balances, prêts à peser les bijoux et à donner reçu, le tout au nom de la France [2]. Averti à temps, Santerre envoya des patrouilles parcourir la ville; et Roland, comme ministre de l'intérieur, Pétion, comme maire de Paris, dénoncèrent à l'Assemblée l'audacieux brigandage. Mais déjà le peuple, indigné, en avait purgé la capitale, au moyen de cette justice sommaire à l'usage des temps de trouble. Trois des prétendus officiers municipaux eurent la tête coupée, et un quatrième périt, sur le Pont-Neuf, d'un coup de couteau parti de la main d'une femme [3].

Sur ces entrefaites, le bruit courut que les diamants du Garde-Meuble venaient d'être volés. Et en effet, dans les nuits des 15, 16, et plus particulièrement, dans celle du 16 au 17 septembre, tandis que de fausses patrouilles circulaient autour du Garde-Meuble pour faciliter le vol, des hommes armés escaladèrent le rez-de-chaussée et le premier étage, forcèrent les croisées, enfoncèrent les portes, et fracturant les armoires, en enlevèrent tout ce qu'elles contenaient en diamants, pierres fines et bijoux [4]. Dans les poches des deux premiers voleurs qu'on arrêta furent trouvés, entre autres bijoux d'une valeur immense, deux Renommées en or massif, un petit Bacchus à cheval sur un baril, le hochet du prince royal, tout garni de diamants avec grelots d'or, et les pierres précieuses que les Indiens étaient venus offrir en présent à Louis XVI, de la part de Tippoo-Saïb [5].

Les deux malfaiteurs arrêtés se nommaient Chambon et Douligny [6]. Condamnés à mort, ils obtinrent un sursis, au prix de révélations qui amenèrent la découverte, d'abord de plusieurs cachettes où étaient enfouies des valeurs considérables, et ensuite celle d'un grand nombre de coupables, qui tous furent successivement jugés et exécutés [7].

Aucun nom politique ne fut compromis dans la procédure. Et cependant, avec leur mauvaise foi ordinaire, les partis adverses cherchèrent à se renvoyer l'un à l'autre la responsabilité de ce crime hardi.

Lors du procès des Girondins, après avoir raconté comment Lemoine-Créry, garde général du Garde-Meuble, avait été remplacé dans ce poste, presque à la veille du vol, par Restou, créature de Roland, Fabre d'Églantine n'eut pas honte de dire : « J'appelle sur ce vol la responsabilité de Roland et de toute la coalition dont il faisait partie [8]. » insinuation odieuse que Vergniaud pulvérisa par ces paroles, où éclatait la méprisante indignation d'un cœur honnête : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol [9]. »

Malheureusement, la Commune n'avait été traitée à son tour par ses ennemis ni avec plus de ménagement ni avec plus de justice. Les membres du Comité de surveillance furent, surtout, en butte à la malignité. On les accusa, dans l'ombre d'abord et à voix sourde, puis ouvertement quand la calomnie cessa d'être retenue par la peur, d'avoir détourné à leur profit les effets trouvés sur les victimes de septembre [10]. On imputa le vol d'un camée antique à Sergent, à ce Sergent qui, presque centenaire, écrivait : « J'ai voulu être digne de posséder à jamais le cœur grand et noble d'une femme que j'ai adorée seule pendant plus de soixante ans. C'était la sœur consanguine de Marceau, devenu à l'âge de cinq ans son élève chéri. Sa sœur, qui l'adopta, a fait de lui un héros... Eussé-je pu, avec une telle amie, avoir des sentiments de basse cupidité [11] ? » La vérité est que pour un besoin public, les membres du Comité imaginèrent de vendre aux enchères les dépouilles déposées entre leurs mains : déplorable vente assurément, mais qui fut publique du moins, et n'enrichit pas ceux qui la firent! Quant au camée de Sergent, voici l'histoire : « Lorsque les membres, dit-il, renouvelés deux fois, décidèrent sans moi (ils étaient seize), la vente des bijoux, j'achetai une agate, assez mal montée en or; c'était un camée signé M., nom d'un graveur français établi à Londres. Les bijoutiers priseurs l'avaient estimé deux louis. Le conseil général de la Commune ayant désapprouvé cette vente, ainsi que toutes les autres, j'ai remis ma bague, comme tous les autres acheteurs [12]. » Mais n'était-ce point déjà un tort assez grave que d'acheter, en vente publique, un de ces bijoux qui, selon l'énergique expression d'un historien moderne, « sentaient le sang [13] ? » Ah! ce tort, Sergent eut à l'expier d'une manière bien cruelle! Le flétrissant soupçon le suivit, étape par étape, le long d'une vie qui dura près d'un siècle; des preuves de désintéressement, le dépôt d'un million de fonds se-

[1] Lettre du maire de Paris, lue dans la séance du 14.
[2] *Moniteur* du 15 septembre 1792.
[3] *Ibid.*
[4] Bulletin du tribunal criminel du 10 août, nº 15.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] Voy. la série des nºˢ du bulletin du tribunal criminel du 10 août, *passim*.
[8] Voy. le procès des Girondins, dans le t. XXX de l'*Histoire parlementaire*, p. 88.
[9] *Ibid.*
[10] C'est principalement au venimeux libelle publié par Roch Marcandier, sous le titre de *Histoire des Hommes de proie*, qu'il faut recourir, si on veut avoir une idée de la violence de ces accusations, que n'appuie, bien entendu, aucune preuve.
[11] Voy. aux *pièces justificatives* de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. II, p. 376, une lettre de Sergent-Marceau à l'auteur.
[12] *Ibid.*
[13] M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 222.

crets noblement refusé par lui, le souvenir de la modeste indemnité dont il se contenta dans son heure de toute-puissance, l'honneur d'avoir été l'époux librement choisi et saintement aimé de celle qui forma l'âme héroïque de Marceau, rien ne put sauver l'ancien membre du Comité de surveillance de l'ombre que jetait sur sa carrière la bague fatale, et le surnom de *Sergent l'agate* descendit avec lui dans son tombeau!

C'est surtout quand la liberté passe à l'état de délire, que l'ordre apparaît comme un besoin : une confédération générale entre toutes les sections fut proposée, dans le but déterminé de garantir à chacun ses biens et sa vie; et, chose digne de remarque, l'idée vint de cette même section de l'Abbaye, qui avait fourni tant de recrues au massacre.

Aussi bien, la réaction contre le mouvement des premiers jours de septembre devenait de plus en plus manifeste. Danton commençait à être embarrassé de son coup d'État, et laissait aller son cœur à la pitié. Il sauva Duport, un des initiateurs de la Révolution, Duport suspect maintenant, et qui venait d'être arbitrairement arrêté près de Nemours, au retour d'une promenade, ayant sa femme à son bras. Si la chaleureuse intervention de Danton, en cette circonstance, naquit de la crainte d'être compromis par quelque révélation du prisonnier, c'est ce que rien ne prouve. Il y avait chez Danton un fonds de générosité naturelle que même ses ennemis n'ont pu s'empêcher de reconnaître; et certes, cette générosité n'avait pas attendu la fin des égorgements pour se faire jour. Il est certain que plusieurs des prisonniers de septembre avaient dû la vie à une *carte de délivrance* envoyée du ministère de la justice, et ce fut au moyen d'une de ces cartes, à lui remise par une main inconnue, que l'abbé Bérardier put sortir de sa prison, l'abbé Bérardier qui avait été le professeur de Camille Desmoulins à Louis-le-Grand qui, depuis, l'avait marié, et dont il se souvint sans nul doute à l'heure du péril [1].

Mais à la disposition nouvelle des esprits, un homme résistait, un seul, et cet homme ne s'était montré jamais aussi implacable. On l'a déjà nommé, c'était Marat. Oui, tandis que, poursuivies de tant d'images blêmes, fatiguées de tant d'émotions poignantes, les âmes imploraient un peu de repos, Marat dont on avait si longtemps ignoré la retraite, que quelques-uns prenaient pour un effroyable mythe [2], et dont Camille Desmoulins n'avait trouvé moyen de peindre la ténébreuse existence qu'en lui faisant sortir un bras de terre [3], Marat prêchait à pleins poumons l'éternité de la fureur; il couvrait les murs de Paris d'affiches homicides; il transformait en un complot royaliste le vol des boucles de souliers et des chaînes d'or [4]; il demandait impérieusement au ministre de l'intérieur quinze mille livres pour sa propagande [5]; il écrivait à Danton, protecteur de Duport, qu'il le traînerait dans la boue [6], et Danton consentant à s'expliquer, il lui faisait dans un baiser l'outrageante aumône de son pardon; il criait à madame Roland : « Femme Roland, vous êtes priée de ne plus dilapider les biens de la nation [7]; » il déclarait que le cabinet de Roland était le foyer d'une conspiration dont le but était d'exterminer les patriotes [8]; il sommait le peuple de dépouiller ses représentants du « talisman funeste de l'inviolabilité [9], » et il saluait la convocation prochaine de l'Assemblée qu'on attendait, par ces mots : « Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, pour qu'on puisse la lapider, si elle oublie ses devoirs [10]. »

Or, c'était à travers une atmosphère encore toute chargée de l'odeur du sang, que ces dénonciations volaient, comme autant de flèches empoisonnées. D'ailleurs, ce que les uns rapportaient, dans Marat, à un état habituel de démence, les autres l'attribuaient aux calculs d'une politique profonde; en lui, à les entendre, la Révolution avait trouvé son Machiavel. Au club des Jacobins, Chabot ne craignait pas d'avancer, en recommandant la candidature de Marat, que « c'était peut-être le *seul homme politique* qu'on aurait à la Convention [11]. » De son côté, en réponse à Pétion qui, au sein du conseil général, avait traité *l'Ami du peuple* d'insensé, Panis comparait Marat à un prophète, à un autre saint Siméon Stylite. Sur quoi, les *Révolutions de Paris,* qui racontent le fait, ajoutent : « MM. Pétion et Panis ne sont pas autant divisés d'opinion qu'on le croit bien au sujet de cet homme. *Prophète* n'était-il pas jadis synonyme de *fou* [12] ? »

Ce qui est certain, c'est que Marat exerçait une influence avec laquelle il fallait compter, et le résultat des élections, qui avaient lieu alors, le prouva de reste : Robespierre, dont le nom était à la tête de toutes les listes, avait été élu le premier; puis était venu Danton, puis Manuel, puis Camille Desmoulins : le cinquième député de Paris, ce fut Marat.

Comment, dès lors, ne se serait-on pas ému de ses attaques? Roland, qu'il déchirait dans ses affiches, ne dédaigna point de se défendre publiquement, et fit paraître, le 13 septembre, sa *Lettre aux Parisiens.* Il y rappelait ses services, se plaignait d'un ton calme et noble de l'injustice de ses ennemis, mais laissait tomber de sa plume une phrase, trop oubliée de ses apologis-

1 *Études révolutionnaires,* par Ed. Fleury. — Camille Desmoulins, t. I, p. 278.
2 « J'avais quelquefois douté que Marat fût un être subsistant. » Madame Roland. Voy. ses *Mémoires,* t. II, p. 49.
3 *Courrier des départements,* du 6 septembre 1792.
4 Voy. *l'Ami du Peuple,* nº DCLXXXII.
5 *Mémoires de madame Roland,* t. II, p. 49.
6 M. Michelet, t. IV, p. 218.
7 *L'Ami du Peuple,* nº DCLXXXIII.
8 *Ibid.*
9 *Ibid.*
10 *Ibid.*
11 *Journal du Club,* nº CCLXI.
12 *Révolution de Paris,* nº CLXVII.

tes : « J'ai admiré le 10 août, j'ai frémi sur les *suites* du 2 septembre ; j'ai bien jugé ce que la patience longue et trompée du peuple et *ce que la justice avaient dû produire ; je n'ai point inconsidérément blâmé un terrible et premier mouvement* ; j'ai cru qu'il fallait *éviter sa continuité*[1]. »

Quatre jours après, Vergniaud répondit à son tour, et avec son éloquence ordinaire, du haut de la tribune. Les prisonniers de Sainte-Pélagie avaient écrit à l'Assemblée pour la supplier de pourvoir à leur sûreté. Vergniaud, profitant de cette occasion, prit à partie le comité de surveillance, dont il accusa en termes violents la cruauté systématique et la tyrannie. Quant aux dangers que lui-même il pouvait courir, « Que m'importent, dit-il, des poignards et des sicaires ? qu'importe la vie aux représentants du peuple, quand il s'agit de son salut ! Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : « Périssent mon nom et « ma mémoire, pourvu que la Suisse soit libre[2] ! »

C'étaient là de belles paroles : elles remuèrent tous les cœurs, et les applaudissements réitérés des tribunes montrèrent bien quelle réaction d'humanité s'était opérée dans les esprits. Mais si Vergniaud croyait réellement, comme il l'insinua le premier et comme les Girondins ne le répétèrent que trop depuis, s'il croyait réellement que les massacres avaient été l'œuvre des *satellites de Coblentz* et de quelques *scélérats soudoyés*, pourquoi ne l'avait-il pas dit plus tôt ? Pourquoi, au moment même où ces « scélérats soudoyés » étaient en train de gagner leur sanglant salaire, Vergniaud n'avait-il pas saisi la flèche de Tell ? Ah ! ce n'était pas le 17 septembre, devant des tombes fermées, c'était le 2, c'était le 3, devant des tombes ouvertes, qu'il aurait fallu monter à la tribune, et crier d'une voix que la terre entière eût entendue : « Je demande que les membres de la Commune répondent sur leurs têtes de la sûreté de tous les prisonniers[3]. »

Malheureusement, l'esprit de parti mêlait déjà aux protestations les plus généreuses son imperceptible venin. Déjà, la Gironde, vaincue dans les élections de Paris et profondément humiliée, songeait à se faire une arme des journées de septembre contre ses ennemis et ses rivaux, elle qui avait voilé d'une main si complaisante les horreurs de la Glacière, elle qui allait compter dans ses rangs l'un des Duprat et les Mainvielle !

Disons tout : le bruit s'était vaguement répandu qu'un nouveau massacre devait avoir lieu dans les prisons ; mais ce bruit correspondait si peu aux sentiments de la Commune, que le conseil général prit texte de là pour casser, dans la soirée du 18 septembre, le comité de surveillance, et déclarer qu'à l'avenir nul membre étranger au conseil ne pourrait faire partie de ce comité[4]. C'était exclure Marat.

Puis, pour qu'aucun nuage ne restât sur sa véritable pensée, ce même conseil général de la Commune, que les historiens ont toujours et si mal à propos confondu avec le comité de surveillance, publia une proclamation terminée en ces termes : « Jurons tous, et n'oublions jamais ce serment sacré, jurons de maintenir la liberté et l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés ; jurons de protéger de tout notre pouvoir les personnes détenues maintenant en prison, ou de mourir à notre poste ; jurons de respecter et faire respecter le cours et l'activité de la loi[5]. »

A son tour, l'Assemblée, dans une adresse solennelle aux Français, défendit, contre Marat et ses menaces, l'inviolabilité des représentants du peuple[6] ; et, le lendemain, encouragée par l'attitude de la Commune, elle décréta une série de mesures vigoureuses pour le rétablissement de l'ordre et la sûreté individuelle des citoyens dans Paris[7].

Cependant, l'élan militaire multipliait ses prodiges. A la voix de la Commune[8], les églises s'étaient remplies de femmes venues là pour travailler aux effets de campement. On eût dit que les ouvriers songeaient moins à faire vivre la patrie qu'à l'empêcher de mourir, tant ils mettaient d'ardeur à courir vers le champ de bataille, en laissant l'atelier vide ! Un arrêté de la Commune[9], que nous avons déjà cité, constate ce fait sans exemple qu'il y eut un moment où Paris fut à la veille d'être abandonné par tous ceux sur qui reposait son existence de chaque jour : boulangers, bouchers, tailleurs, cordonniers, menuisiers, serruriers, charrons, etc..., tous cherchant une épée, tous voulant aller défendre la frontière. Pour mieux protéger la poussière sacrée qu'ils contenaient, on prit jusqu'au fer, jusqu'au plomb qui garnissaient les cercueils, et l'on ne crut pas manquer au culte des aïeux, en les appelant à contribuer, du sein de la mort, au salut de la France ! Ah ! plus que les efforts du génie, cet irrésistible enthousiasme la sauva.

Nous avons laissé Dumouriez à Sedan, résistant au timide conseil de repasser la Marne, et, le doigt sur la carte, disant à un de ses officiers : « Vous voyez cette forêt ? Voilà les Thermopyles de la France. » Il disait vrai.

La forêt d'Argonne se prolonge entre Sedan et Sainte-Menehould ; c'est une ramification des Ardennes qui s'étend dans une longueur de treize

[1] Voy. le texte de cette lettre, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 29.
[2] Voy. ce discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 467.
[3] Ce fut la conclusion du discours prononcé par Vergniaud le 17 septembre. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 468.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 42 et 43.
[5] Commune de Paris. — Proclamation du 19 septembre 1792.
[6] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 9-12.
[7] *Ibid.*, p. 44-49.
[8] La Commune de Paris aux bonnes citoyennes. Affiche du 5 septembre 1792.
[9] Procès-verbaux de la Commune, 8 septembre 1792.

lieues sur une largeur inégale. Elle sépare la riche et fertile province des Trois-Évêchés de la Champagne pouilleuse, affreux pays dépourvu d'eau, d'arbres et de pâturages. Coupée par des montagnes, des rivières, des étangs, des marais, la forêt d'Argonne ne présente d'accessibles au passage d'une armée que cinq clairières : le Chêne-Populeux, la Croix-au-Bois, Grand Pré, la Chalade et les Islettes. Le premier de ces débouchés va de Sedan à Rethel ; le cinquième, de Verdun à Paris par Sainte-Menehould [1].

Voilà les passages qu'il s'agissait d'occuper d'abord, puis de garder. Dumouriez décida que le général Dillon occuperait avec cinq mille hommes la position des Islettes ; que celle de la Croix-au-Bois serait confiée à un corps détaché, sous les ordres du général Chazot. Lui-même se réservait le poste de Grand-Pré. Quant au Chêne-Populeux, force était de le laisser ouvert momentanément, faute de troupes suffisantes ; mais on attendait des renforts : le général Duval devait amener cinq mille hommes ; le général Beurnonville avait reçu ordre de faire avancer les troupes du camp de Maulde, et enfin la ville de Reims se tenait prête à envoyer, en même temps que quatre pièces de canon, dix-huit cents soldats, parfaitement équipés et armés [2].

Le plan était hardi, l'exécution difficile. Car le général autrichien Clairfayt ayant son avant-garde sur la rive gauche de la Meuse, les positions à occuper se trouvaient plus près de l'ennemi que de l'armée française. Il fallait donc parvenir à lui dérober le secret de la marche qu'on projetait, et le devancer. Ici Dumouriez fut admirable de promptitude, de coup d'œil, de précision et d'audace. Sachant que Clairfayt n'avait avec lui qu'une médiocre avant-garde, et ne doutant pas que si l'armée française faisait mine de lui passer sur le corps, il ne se hâtât de mettre la rivière entre lui et les assaillants, Dumouriez le fait vivement attaquer, le 31 août, par Dillon, à la tête de six mille hommes. Ce qui avait été prévu arrive. Clairfayt prend le change, il se rejette précipitamment sur l'autre rive de la Meuse, dont Dillon redescend alors le cours, tandis que, parti de Sedan le 1er septembre, Dumouriez allait, avec douze mille hommes, occuper le camp de Grand-Pré. Il y arriva le 4 septembre, et, le 7, la possession de tous les défilés de l'Argonne par nos troupes fermait, pour ainsi dire, sur l'ennemi les portes de l'invasion [3].

Deux jours auparavant, toute l'armée des alliés avait franchi la Meuse, et, marchant sur trois colonnes, était venue couvrir lentement les hauteurs de Fromerville, à une demi-lieue de Verdun. Elle ne s'élevait pas à moins de quatre-vingt mille combattants, auxquels Dumouriez, en attendant la jonction, encore incertaine, de Beurnonville, n'avait pas à opposer plus de vingt-cinq mille hommes [4].

Aussi le roi de Prusse se montrait-il plein de confiance et comme assuré de la victoire.

Le duc de Brunswick, au contraire, laissait éclater sur son front le trouble de son cœur. Il y avait longtemps que la France l'avait enlacé de ses séductions, et il ressemblait à un amant auquel on demanderait de tuer sa maîtresse. Tant qu'il avait pu se flatter de l'espoir qu'une *promenade militaire* le conduirait à Paris, il s'était soumis de bonne grâce ; mais maintenant, l'idée d'y marcher sur des cadavres le glaçait. « Le baron de Salis, raconte Mallet du Pan, m'a assuré que lorsqu'on apprit à Trêves la prise de Sierck et quelques coups de fusil tirés des fenêtres sur les alliés, le duc fut déconcerté, et lui parla avec la plus grande inquiétude de ces coups de fusil. M. de Salis lui dit qu'il suffisait de faire punir les tireurs et raser leurs maisons... Le duc, frappé, n'en revenait pas, hésita sur l'exemple, et fut totalement troublé [5]. »

A Fromerville, par un hasard singulier, il advint que le roi de Prusse prit son quartier général à *Glorieux*, tandis que le duc prenait le sien à *Regret* : circonstance qu'on trouva piquante, parce qu'elle exprimait à merveille la disposition d'esprit du monarque et celle de son généralissime [6].

Quant aux émigrés, ils avaient établi leur quartier général à Hettange, où, du reste, on donnait moins de temps aux préoccupations militaires qu'aux intrigues. Monsieur aspirait violemment au titre de régent du royaume ; mais ce titre, que la Prusse n'eût pas fait difficulté de lui accorder, l'Autriche le lui refusait, cette dernière cour n'ignorant pas quelles étaient, à l'égard de Monsieur, les répugnances et les craintes de Marie-Antoinette. D'un autre côté, l'idée d'une régence se trouvait combattue avec beaucoup de vivacité par le baron de Breteuil, représentant de Louis XVI auprès des cabinets. Pour le gagner, les princes lui sacrifièrent Calonne, son rival, et ils lui envoyèrent à Luxembourg, où il était alors, un agent chargé de le convaincre [7].

Mais à quoi pouvait-il servir que Monsieur fût déclaré régent ? Sur le véritable esprit de la France, l'illusion n'était déjà plus permise à personne, pas même aux émigrés. Ils avaient annoncé à leurs alliés d'outre-Rhin qu'on les recevrait à bras ouverts ; et voilà que la résistance était partout. Dans chaque village, dans chaque hameau, on entendait un cri perçant poussé par les femmes : Mort aux étrangers ! et les hommes s'armaient de leurs faucilles. Les alliés n'eurent pas plutôt franchi la frontière, traînant l'ancien régime dans leurs bagages, qu'ils eurent

[1] Voy., pour une description plus détaillée, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, chap. VI, p. 392 et 393.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 38.
[3] Voy. pour le détail des divers mouvements militaires, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. V, ch. VI, et t. III, liv. V, chap. VII.
[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 450.
[5] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 324.
[6] *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 452.
[7] *Ibid.*, p. 453-457.

contre eux : le bourgeois, fier de son importance nouvelle; le propriétaire campagnard, enrichi par l'achat des domaines nationaux; le paysan, délivré de la dîme.

Il est vrai que la peur de quelques marchands aidant à la trahison de quelques royalistes, les envahisseurs avaient vu Longwy et Verdun ouvrir leurs portes; mais le magnanime suicide de Beaurepaire leur prédisait ce qu'allait être en France le culte de la France, et quand le roi de Prusse avait demandé son nom au jeune officier qu'on força de porter la capitulation de Verdun, celui-ci avait répondu : « Marceau, » avec un regard et des larmes, désormais impossibles à oublier. L'attitude de Mézières, d'ailleurs, et celle de Sedan, prouvaient assez qu'il n'y avait de contagieux chez nous que la colère. A Thionville, que Wimpfen, d'un cœur indomptable, défendait contre des forces supérieures, les habitants avaient installé sur le rempart un cheval de bois, portant une botte de foin attachée à son cou, et cette inscription : *Les Prussiens prendront Thionville quand ce cheval mangera du foin* [1].

Dumouriez, qui écrivit ses mémoires beaucoup moins en patriote qu'en soldat, s'est trop plu à dissimuler, dans son livre, ce qu'il dut à l'élan des citoyens [2]. Il va jusqu'à prétendre, en rappelant ses proclamations aux paysans, que l'effet en fut combattu, non sans succès, par l'influence des gentilshommes verriers répandus dans le voisinage [3]. Mais il y a un fait qui parle plus haut que les réticences intéressées ou les atténuations de Dumouriez, c'est la détresse où tomba l'ennemi. Du bois vert, qui ne donnait que de la fumée; des raisins verts, qui produisirent la dyssenterie, voilà tout ce que lui laissa l'hostilité du paysan; et les cultivateurs apportèrent à serrer leurs grains un empressement si implacable, que bientôt les alliés eurent à compter avec la famine [4].

Pour comble, la pluie vint, une pluie horrible et obstinée, qui fit de tout le pays environnant un bourbier où les Prussiens enfonçaient jusqu'aux genoux. « Il ne restait plus qu'une bataille à gagner, écrit Bertrand de Moleville, bataille que le mauvais temps empêchait de livrer; mais je n'avais pas le moindre doute que, le jour où la pluie cesserait, l'armée de Dumouriez ne fût taillée en pièces. *L'impatience de voir arriver ce beau jour* me réveillait, et me faisait lever plusieurs fois dans la nuit pour aller voir le temps qu'il faisait, et je quittais toujours ma fenêtre en maudissant cette pluie fatale, qui semblait ne devoir jamais finir [5]. »

Mais le ciel fut sourd à ces sacriléges vœux des royalistes, et la faux du villageois resta suspendue sur la tête des traînards. On prit quelques paysans, on les pendit : rigueur inutile! Que de pâles visages de Hulans ou de Hessois furent aperçus endormis pour jamais dans le lit agité des torrents [6]!

Ce n'est pas qu'on n'eût à souffrir aussi dans le camp de Dumouriez. Mais l'amour de la patrie était là, et les soldats supportaient tout avec la plus grande gaieté [7]. Seuls, les officiers supérieurs trouvaient dur de ne manger que du mauvais mouton ou des légumes, d'être réduits à boire de la bière en Champagne, et, quand le général les invitait à sa table, de n'y pas avoir toujours du pain blanc [8].

Il faut avouer, d'autre part, que les fédérés amenés au camp par l'enthousiasme se montraient quelquefois peu maniables : témoin ceux qui, à peine arrivés de Châlons, annoncèrent qu'ils ne souffriraient ni épaulettes, ni croix de Saint-Louis, ni habits brodés, et qu'ils allaient mettre les généraux à la raison. Mais Dumouriez n'était pas homme à se laisser conduire ou étonner; il avait d'ailleurs ce regard audacieux, ce geste décisif, cette parole ferme et vive qui plaisent tant aux Français. Informé de la mutinerie des volontaires de Châlons, il pousse droit à eux, suivi d'une escorte de cent hussards, et la main étendue vers quelques pièces de canon : « Vous autres, dit-il; car je ne peux vous appeler ni citoyens, ni soldats, ni mes enfants, vous voyez devant vous cette artillerie, derrière vous cette cavalerie?... Eh bien, je vous fais tailler en pièces à la moindre mutinerie. Si vous vous corrigez; si vous vous conduisez comme cette brave armée dans laquelle vous avez l'honneur d'être admis, vous trouverez en moi un bon père [9]. » On le crut sur parole. Un autre jour, il dit aux soldats, à propos du pain, qui manquait : « Vous avez du lard, du riz, de la farine : faites des galettes, la liberté les assaisonnera [10]. » Il menaçait ceux qui seraient « assez lâches pour ne pas supporter la faim, » de les dépouiller de leurs armes, et de les chasser [11]. C'était bien connaître le soldat français. Tous se firent un point d'honneur de se passer de pain en riant. On avait si peur d'être privé du plaisir de se battre!

On était au 12 septembre, et le duc de Brunswick hésitait encore dans le choix de son point d'attaque. Il était plus que temps d'agir, cependant; car, tandis que le général Beurnonville s'avançait de Rethel avec onze mille hommes, Kellermann, d'un autre côté, partait du camp de Frescati à la tête de vingt mille combattants; sans compter que des renforts partiels accouraient de toutes parts derrière la Marne à la défense commune [12]. Si les Prussiens laissaient s'opérer la jonction de toutes ces troupes, ils allaient

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 177.

[2] C'est ce que M. Michelet fait observer avec beaucoup de raison. Voy. son *Hist. de la Révol. franç.*, t. IV, p. 238.

[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VII, p. 7.

[4] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XIII, p. 249.

[5] *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. II, chap. XXXI, p. 224 et 225.

[6] « Swoln torrents boil angrily round the foot of rocks, floating pale carcasses of men. » Carlyle, *the French Revolution*, vol. III, p. 62 et 63.

[7] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VII, p. 12.

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*, p. 55.

[10] *Ibid.*, p. 54.

[11] *Ibid.*

[12] *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 459 et 460.

avoir devant eux une armée égale à la leur.

Le duc de Brunswick se mit donc en mouvement; mais étant venu reconnaître, du haut de la montagne appelée le Pas-des-Vaches, près Clermont, la position des Islettes, il désespéra, chose étrange, de forcer, avec soixante mille hommes d'excellentes troupes, un poste que gardaient seulement cinq mille soldats; et laissant devant ce poste un corps de Hessois, il alla camper à Landres avec le gros de son armée [1].

Mais pendant que les Prussiens opéraient ce mouvement sur la droite, Dumouriez commit une faute qui, selon le noble aveu qu'il en fait lui-même, « mit la France à deux doigts de sa perte [2]. » Trop confiant dans les rapports d'un subalterne, il avait négligé le passage de la Croix-au-Bois, où cent hommes seulement figuroient une défense : averti par ses espions, le général Clairfayt, dès le matin du 13, envoie le prince Charles de Ligne attaquer les abatis. Ils ne consistaient que dans quelques arbres coupés et jetés, sans aucune liaison, en travers du chemin : les Impériaux n'eurent pas de peine à s'ouvrir un passage, et les cent hommes, trop faibles pour résister longtemps, s'enfoncèrent dans les bois. A cette nouvelle, Dumouriez se hâte d'envoyer deux brigades sous les ordres du général Chazot, pour reprendre le poste, qui est effectivement enlevé. Mais faisant soutenir ses premières troupes, Clairfayt tourne le flanc droit des Français, s'empare une seconde fois du défilé, après un combat où le jeune prince de Ligne perdit la vie, et forçant Chazot à passer l'Aisne à Vouziers, le sépare entièrement du gros de l'armée française.

En même temps, une colonne d'émigrés assaillait le Chêne-Populeux, dont les défenseurs, coupés à leur tour du corps principal, se retiraient sur Châlons [3].

Réduit par cette double retraite à une armée de quinze mille hommes, ayant quarante mille Prussiens devant lui, et derrière lui Clairfayt avec vingt-cinq mille combattants; enfermé par les rivières de l'Aire et de l'Aisne et par la forêt; dépourvu de vivres, presque sans munitions, dominé par sa gauche, Dumouriez se trouvait dans une position désespérée : il en sortit par un coup de génie. « Je serai plus heureux que Léonidas [4], » avait-il mandé fièrement à l'Assemblée. La prédiction se réalisa.

Sur-le-champ, avec cette rapidité de conception qui est le propre des grands capitaines, Dumouriez résolut de gagner le camp de Sainte-Menehould par une marche nocturne, d'y rassembler ses forces éparses, et de se maintenir de la sorte dans les défilés de l'Argonne, même avec les coalisés sur ses derrières. Il perdait ainsi la route de Châlons, la route de Paris, mais il conservait celles de Vitry et de Metz, ce qui assurait sa jonction avec le corps de Kellermann.

Il était en train de donner ses ordres et de faire ses dispositions pour l'exécution de ce plan, lorsque, dans la nuit du 14 au 15 septembre, traversant à cheval la rivière d'Aire, un parlementaire, parti du corps du prince de Hohenlohe, se présenta aux avant-postes. C'était le major Massenbach qui venait, de la part du duc de Brunswick, tenter la voie des négociations avec Dumouriez, au moment même où, pour le général français, tout semblait perdu [5] ! On banda les yeux au major, et six dragons le conduisirent au commandant d'avant-garde. Dumouriez était trop fin pour se prêter à une entrevue qu'on aurait pu si aisément lui imputer à trahison [6] : il fit recevoir le parlementaire par le vieux général Duval, lequel eut soin d'affecter, sur le résultat de la campagne, une confiance à laquelle donnaient beaucoup d'autorité son air vénérable, sa haute taille et sa chevelure blanche [7].

Le major Massenbach y fut trompé, et tandis qu'il retournait faire un rapport dont la présomption du roi de Prusse devait s'indigner, Dumouriez, laissant ses feux allumés, levait le camp de Grand-Pré, se mettait en marche à la faveur d'une nuit orageuse, passait l'Aisne à Senuque, et allait se mettre en bataille sur les hauteurs d'Autry. Le 17 septembre, il franchit la Bionne, et, par une marche sur trois colonnes, entra dans son camp de Sainte-Menehould. L'armée était sauvée.

Elle venait, au reste, dans ce mouvement furtif à la fois et hardi, d'échapper à deux grands périls, d'abord à celui d'une panique produite par une charge inattendue de quinze cents hussards prussiens, et ensuite à celui d'une très-vive alerte causée par des traîtres, qui se mirent à courir, jusqu'à trente ou quarante lieues, par Rethel, Reims, Châlons, Vitry, publiant partout que l'armée avait été trahie, qu'elle était anéantie, que Dumouriez et ses généraux étaient passés aux Prussiens. C'était là le cri des fuyards, et « ils soutenaient au général lui-même qu'il avait déserté, pendant qu'il les accablait de coups de plat de sabre [8]. »

En ces circonstances critiques, Dillon, Stengel et Miranda déployèrent beaucoup de présence d'esprit et de fermeté. Quant à Dumouriez, il était resté lui-même. A son camp de Sainte-Menehould, vingt-huit fuyards lui ayant été amenés, il leur fit raser les cheveux et les sourcils, leur ôta leurs uniformes, et les renvoya comme des lâches [9].

Pendant ce temps, le duc de Brunswick entrait à Grand-Pré, débouchait par Vouziers et

[1] *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 460 et 463.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VIII, p. 19.
[3] Voy., pour les détails militaires, les *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. V, chap. VIII, p. 21-23, et les *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 463-464.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 2.
[5] *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 465.
[6] *Ibid.*, p. 466.
[7] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 27.
[8] *Ibid.*, p. 376.
[9] *Ibid.*, p. 32.

Autry, et faisait avancer son aile gauche en échelons comme pour envelopper Dumouriez.

Le 19, de la hauteur de Montrémoi, un grand mouvement fut remarqué dans le camp de ce dernier, par quelques soldats prussiens engagés dans une affaire d'avant-poste : les cavaliers étaient en selle, les fantassins allaient çà et là, l'aile droite détendait ses tentes, la gauche seule restait immobile. Sur le rapport qu'on lui en fit, le roi de Prusse crut que Dumouriez cherchait encore une fois à lui échapper, et, sans consulter Brunswick, il donna l'ordre de mettre toutes ses troupes en marche, de manière à achever de tourner l'armée française [1]. Il ne doutait point qu'il ne trouvât devant lui des colonnes en retraite ; mais il ne tarda pas à être détrompé : le mouvement aperçu dans le camp de Sainte-Menehould provenait, d'une part de la jonction de Beurnonville, et d'autre part de celle de Kellermann, ce qui portait l'armée française à cinquante-trois mille hommes [2].

Le camp de Dumouriez, ayant l'Aisne à sa droite, et à sa gauche des prairies marécageuses, occupait un plateau qu'une vallée étroite séparo de la hauteur de la Lune, cestée fameuse dans l'histoire de ces temps : ce fut là que, le 20 septembre, à trois heures du matin, les Austro-Prussiens vinrent se déployer. En face d'eux, sur la hauteur du moulin de Valmy, était l'armée de Kellermann, qu'un épais brouillard leur déroba jusqu'à sept heures. Il y avait cela d'extraordinaire dans les positions respectives, que les Français faisaient face à la France, tandis que l'ennemi se trouvait avoir derrière lui le pays qu'il venait envahir [3].

Il semble que les lieux aient leurs destinées comme les hommes : une première fois déjà, ce même endroit avait vu une invasion formidable vaillamment repoussée ; oui, c'était dans ces mêmes *champs catalauniens* qu'en 441 Attila, vaincu par Aétius, Théodoric et Mérovée, avait perdu le quart des cinq cent mille barbares qu'il traînait au sac des Gaules.

Brunswick avait fait avancer cinquante-huit bouches à feu. Kellermann, de son côté, avait mis en ligne ses batteries. Parmi les jeunes guerriers qui se pressaient autour du vieux général, figurait le duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe. Il avait alors le grade de lieutenant général, et le duc de Montpensier, son frère, lui servait d'aide de camp [4].

Bientôt l'air s'ébranla, les échos de la vallée mugirent, et le front des deux armées parut tout en feu. Gœthe était là, étudiant les effets de la canonnade : « C'est un bruit singulier, écrivait-il au retour, un bruit qu'on dirait composé du bourdonnement de la toupie, du murmure des ondes et du sifflement des oiseaux. Par degrés, vous arrivez à éprouver une sensation extraordinaire, qui ne saurait être exprimée que par comparaison. C'est comme si vous étiez dans un endroit excessivement chaud, et dont la chaleur vous pénétrerait de toutes parts, de manière à vous faire sentir que vous vous trouvez parfaitement en harmonie avec l'élément qui vous entoure. La vue ne perd rien de sa force et de sa netteté ; mais il semble que chaque objet devient d'un rouge foncé, ce qui en rend l'impression plus vive [5]. »

Or, tandis que, la bride sur le cou de son cheval, Gœthe se laissait ainsi distraire, par le bruit du canon, de son *Faust* que précisément alors il méditait, les jeunes volontaires de l'armée de Kellermann déployaient, sous le feu, la fermeté de vieux soldats. Dumouriez, qui parle avec une violence où percent ses rancunes, de l'esprit d'insubordination [6] qu'apportaient avec eux les fédérés, ne va pas, du moins, jusqu'à nier ce que leur attitude eut d'héroïque. Elle fut telle, que Brunswick en resta comme saisi de stupeur. Au plus fort de la canonnade, ayant aperçu la cavalerie française à pied, et dont les chevaux non bridés mangeaient encore le foin, il se retourna vers ses officiers et leur dit : *Voyez, messieurs, à quelles troupes nous avons affaire, qui attendent avec sang-froid que nous soyons sur elles pour monter à cheval et nous charger* [7].

Vers dix heures, cependant, deux obus partis des batteries prussiennes causèrent un peu de confusion dans l'armée française, en faisant sauter des caissons près du moulin, et Kellermann eut son cheval tué sous lui. Le roi de Prusse croit le moment favorable pour l'attaque ; lui-même il ordonne à son infanterie de se former sur trois colonnes, et de marcher en avant. De son côté, après avoir tout préparé en vue d'un choc décisif, Kellermann, le visage rayonnant d'enthousiasme, s'écrie : *Vive la patrie! allons vaincre pour elle!* Ce cri, qui remporta depuis tant de victoires, retentit aussitôt sur toute la ligne d'une manière formidable. Les colonnes ennemies, qui s'avançaient en bon ordre, s'étonnent et commencent à flotter. Brunswick, son télescope à la main, examinait attentivement, du haut de sa position, la contenance des Français ; découragé, il laisse tomber ces mots : *Nous ne nous battrons point ici.* Deux fois, le roi de Prusse, qui frémissait de colère, voulut pousser ses soldats à l'attaque ; deux fois ils durent se replier. Vers sept heures, la canonnade cessa. La perte, de chaque côté, s'était élevée à environ neuf cents hommes tués ou blessés [8].

[1] *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 473.
[2] *Mémoires, etc. — Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 66.
[3] *Ibid.*, p. 66.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 48. (*Note des nouveaux éditeurs.*)
[5] Gœthe, *Campagne in Frankreich*, cité par Carlyle, *the French Revolution*, vol. III, p. 67.
[6] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 39.
[7] Mallet du Pan ne doute pas, en bon royaliste qu'il est, que cette cavalerie ne fût décidée à se rendre aux Prussiens, et il ose citer à cet égard le témoignage oral de Dumouriez lui-même. Mais Dumouriez ne dit pas un mot de cela dans ses *Mémoires*, et l'événement ici pulvérise le commentaire. — Voy. les *Mémoires de Mallet du Pan*, t. I, p. 323 et 324.
[8] Voy. sur ce combat, en les rapprochant, les *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 477-480. — Les *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 40-44. — Et enfin le récit composé, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 66-68, sur le *Tableau*

L'affaire de Valmy, sans être précisément une victoire, eut toute l'importance d'une grande bataille gagnée. Là venaient d'apparaître, la face éclairée par la lueur des canons, ces hommes au cœur indomptable, aux muscles d'airain, qu'on allait voir parcourir l'Europe au pas de charge, et chasser devant eux, comme autant de faibles troupeaux, les plus puissantes armées.

Dans la nuit même, Kellermann, craignant d'être tourné par sa droite, repassa la rivière d'Auve, de façon à couvrir le front de son armée, dont la droite, par cette conversion, se trouva appuyée au camp de Dumouriez ; et deux jours après, les Prussiens prirent position sur l'Hyron, Clairfayt s'établissant, de son côté, sur les hauteurs de Valmy, et le prince de Hohenlohe, avec l'avant-garde, sur celles de Gizaucourt et de la Lune.

L'ennemi gardait ainsi la route de Châlons, et Frédéric-Guillaume insistait pour qu'on marchât sur cette ville sans plus de délai [1].

Mais le combat de Valmy n'avait fait que confirmer le duc de Brunswick dans ses dispositions pacifiques : il représenta vivement au roi de Prusse combien il serait dangereux de s'enfoncer davantage en France, lorsqu'on laissait derrière soi une nombreuse et vaillante armée. La voie des négociations était, selon lui, la meilleure à suivre, et c'est celle qu'il parvint à faire prévaloir [2].

Danton, instruit de ce qui se passait dans le camp prussien, ne demandait pas mieux, à son tour, que de traiter sur la base d'une prompte évacuation du territoire. Il avait déjà placé, auprès de Dumouriez, Westermann, un des héros du 10 août : apprenant qu'entre Dumouriez et Kellermann il existait une mésintelligence née de la jalousie du commandement, il envoya aux deux généraux, sous prétexte de les réconcilier, son confident Fabre d'Églantine. En réalité, Fabre avait mission de régler la marche à suivre pour amener, sans coup férir, la retraite de l'ennemi. Il y eut donc entre les deux camps des pourparlers, qu'on eut soin de voiler par certains arrangements convenus d'avance, tant on savait l'esprit de la Révolution soupçonneux !

Le 23 septembre, Manstein, envoyé par le roi de Prusse comme pour traiter d'un simple cartel d'échange, venait s'asseoir à la table de Dumouriez. Il était chargé de déclarer que le roi de Prusse et ses alliés désiraient un représentant de la nation française dans la personne de son roi, pour traiter avec lui : qu'il s'agissait, non de remettre les choses sur l'ancien pied, mais de donner à la France un gouvernement propre au bien du royaume ; qu'il fallait, en outre, que toute propagande cessât, et que Louis XVI fût rendu à la liberté. Moyennant ces conditions, le monarque prussien offrait d'évacuer immédiatement le territoire [3].

Voilà en quels termes était conçue la note que Manstein remit à Dumouriez. Mais en cet instant même, celui-ci recevait un bulletin qu'il tendit à Manstein, pour toute réponse. Le négociateur prussien y jeta les yeux et lut : Décret de la Convention nationale qui abolit la royauté et proclame la République !

CHAPITRE IV.

MONTAGNE ET GIRONDE FACE A FACE.

Revue de la Convention. — Personnages divers. — La Montagne. — Les crapauds du Marais. — Deux doctrines et deux partis en présence. — Injustice des deux côtés. — Première séance de la Convention. — Stratégie de Danton. — La République proclamée. — Effet de cette nouvelle dans Paris. — Scène d'intérieur, dans la prison du Temple. — Les légistes. — La Gironde commence le combat. — Modération des Montagnards. — Violence des Girondins. — Inutiles conseils de Garat. — Avances de la Montagne injurieusement repoussées par la Gironde. — Triple dictature dénoncée. — Absurdité de cette accusation, en ce qui touchait Danton et Robespierre. — Profession de foi politique de ce dernier. — Buzot demande une garde départementale pour la Convention. — Défense de Danton. — Défense de Robespierre. — Vive sortie de Barbaroux. — Réponse de Panis. — Apparition de Marat à la tribune. — Horreur qu'il inspire. — Son attitude. — Son triomphe.

La République venait effectivement d'être proclamée dans la première séance de la Convention.

Des sept cent quarante-neuf [4] hommes qui, le 21 septembre 1792, se rassemblèrent dans cette petite salle des Tuileries où allaient être votées tant de funérailles, combien peu devaient rentrer dans la maison natale ! Ah ! on le sait aujourd'hui, et ils le pressentaient bien eux-mêmes : ils se réunissaient sous la présidence de la Mort ! Mais — et c'est le grand caractère de cette époque étrange — pour personne, alors, la conservation de la vie n'était le but de la vie.

Aussi la Convention se déchira-t-elle les flancs de ses propres mains avec une fureur qui ne pouvait être et ne fut égalée que par la majesté sauvage de son attitude aux yeux de l'Europe.

Et, comme la Législative, la Convention n'excita point, à son entrée en scène, la risée des royalistes : non ; ce qu'elle contenait de terrible, elle le portait en quelque sorte écrit sur le front. Dans l'Assemblée précédente, les élections n'avaient guère envoyé que des jeunes gens, que des inconnus ; mais ces jeunes gens, membres de l'Assemblée nouvelle, se trouvaient avoir vécu maintenant des milliers d'heures actives ; mais ces inconnus, la Révolution n'avait eu be-

historique de la guerre de la Révolution, par Servan, et sur l'*Histoire de la Révolution*, par Toulongeon.

[1] *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 480 492 et 493.

[2] *Ibid.*, p. 493-496.

[3] *Points essentiels pour trouver le moyen d'accommoder à l'amiable tout malentendu entre les deux royaumes de France et de Prusse.*

[4] Y compris les quatre députés envoyés par la ville d'Avignon, devenue française.

soin que de quelques mots pour les faire monter au haut de l'histoire, et ils s'appelaient pour le monde entier : Vergniaud, Condorcet, Guadet, Gensonné, La Source, Isnard.... Ce parti de la Gironde, si brillant déjà dans la Législative, de quel éclat ne semblait-il pas devoir rayonner dans la Convention, grossi qu'il était de tant d'illustres recrues, les Lanjuinais, les Buzot, les Rabaud Saint-Étienne, les Barbaroux ?

Seulement la Révolution ayant poursuivi son invincible cours, on remarquait ici ce qui avait été déjà remarqué, dès le premier jour, dans la Législative : le côté gauche de la veille était devenu le côté droit du lendemain ; et les Girondins, si ardents naguère à frapper les nobles, à proscrire les prêtres, à défier les rois, voyaient se dresser devant eux, prêts à les maudire pour un seul instant de lassitude ou d'inconséquence, d'autres révolutionnaires qu'animait un fanatisme absolument indomptable et dont la logique fut d'acier.

Ceux-ci, qu'on nomma les Montagnards, comptaient dans leurs rangs les deux Robespierre, Danton, Manuel, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Billaud-Varenne, le comédien Collot d'Herbois, le boucher Legendre, les journalistes Robert et Fréron, l'avocat Panis, l'artiste Sergent, le peintre David, tous députés de Paris ; et enfin le duc d'Orléans, élu aussi par la capitale, sous le nom de L. P. Joseph Égalité, à la suite d'une lettre adressée à la Commune et conçue en ces termes :

« Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la Commune de Paris vient de me donner : elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et ne m'en écarterai jamais.

« Je suis votre concitoyen,
« L. P. Joseph Égalité [1]. »

Un autre député de Paris à la Convention, c'était Marat. Appartenait-il réellement à la Montagne? Il est certain que même les plus audacieux n'osaient l'avouer pour un des leurs, bien qu'ils ne répugnassent pas à se servir de lui, au besoin, et « à le porter en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse [2] ; » tandis que lui, le sourire du mépris sur les lèvres, il jouissait avec orgueil de ce pouvoir qu'il avait conquis de faire peur et de faire horreur.

Aux Montagnards élus par la capitale, et déjà en possession de la renommée, la province avait envoyé d'ardents auxiliaires, hommes nouveaux qui, peu de jours après, allaient cesser de l'être : Philippe Le Bas, mort plus tard de son attachement aux principes représentés par son compatriote Robespierre ; Joseph Lebon, que les habitants du Pas-de-Calais avaient connu curé à Nieuville, et qu'ils devaient retrouver exerçant à Arras, un sabre à la main et le bonnet rouge sur la tête, les fonctions sanglantes de proconsul de la Terreur ; le procureur Carrier d'Aurillac, qu'attendait une célébrité maudite ; le grand chimiste Fourcroy ; Chénier, le poëte ; le jurisconsulte Merlin de Douai, qui mérita le surnom de *Popinien moderne* ; le futur prince de l'Empire Cambacérès ; et, au-dessus de tous ceux-là, dans une sphère à part, un pâle, un beau jeune homme de vingt-trois ans, au front bas et presque entièrement couvert par de luisants cheveux noirs, au maintien roide, au langage sentencieux, au regard fixe, à la physionomie pensive et morne. Il était fils d'un chevalier de l'ordre de Saint-Louis, avait été nommé membre de la Convention par le département de l'Aisne, et se nommait Antoine-Louis-Léon Florelle de Saint-Just.

Une sorte d'attraction mystérieuse qui survécut à la défaite et s'avoua jusque sur l'échafaud, l'avait irrésistiblement gagné à Robespierre, il lui avait écrit, lorsqu'il ne savait encore de lui que sa renommée : « Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue ; vous que je ne connais que comme Dieu, par des merveilles, je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait transférer, le bruit en court ici, les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes engloutiraient-elles les priviléges des campagnes ? Il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts ? Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent une adresse dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilége sans lequel il faut qu'il meure de faim. Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes pas seulement député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. » Dans une autre lettre à un certain Daubigny, il avait tracé ces lignes extraordinaires : « Je vous prie, mon cher ami, de venir à la fête.... Depuis que je suis ici, je suis remué d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume. J'envoie par le même courrier à votre frère ma deuxième lettre. Vous m'y trouverez grand quelquefois. Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. Je me sens de quoi surnager dans le siècle. Compagnons de gloire et de liberté, prêchez-la dans vos sections ; que le péril vous enflamme. Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour moi, et dites-lui qu'il ne me reverra jamais ; que j'estime son patriotisme, mais que je le méprise, lui, parce que j'ai pénétré son âme, et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause, et recommandez-le-lui, car il n'a pas l'audace d'une vertu magnanime.

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 246 (note des édit.).
[2] *Mémoires de Garat*, t. XVIII, p. 349 de l'*Histoire parlementaire*.

Adieu; je suis au-dessus du malheur. Je supporterai tout, mais je dirai la vérité. Vous êtes tous des lâches qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant et vous obscurcira peut-être.... infâmes que vous êtes! Je suis un fourbe, un scélérat, parce que je n'ai pas d'argent à vous donner. Arrachez-moi le cœur et mangez-le : vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grands! — O Dieu! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome! Mon parti est pris, cependant : si Brutus ne tue pas les autres, il se tuera lui-même. Adieu. Venez.

SAINT-JUST [1]. »

Dans cette rapide revue de la Convention, il ne faut oublier ni Lepelletier de Saint-Fargeau, Tallien, ni le paralytique Couthon, ni l'abbé Grégoire et l'abbé Sieyès, vivants souvenirs de la Constituante; ni Romme, poussé déjà par son austère génie à la recherche d'un nouveau calendrier républicain; ni Féraud, quoiqu'il ne doive être immortalisé que par sa mort; ni Barras, le comte de Barras, qui, après une vie de lointains voyages, de combats livrés dans les Indes, de plaisirs demandés à l'intrigue ou à l'amour, vient d'être appelé par les électeurs du Var à courir la plus sérieuse de ses aventures.

Notons aussi que le département de l'Orne ayant élu Priestley, celui du Pas-de-Calais Thomas Paine, et celui de l'Oise Clootz, le premier seul a refusé, faute de savoir parler français [2] : de sorte qu'il y a place dans la Convention pour cette idée de cosmopolitisme que la Révolution a si noblement adoptée dès son début : *Déclaration des droits de l'*HOMME.

Mais quels sont ces inconnus qui, au centre, pressés sur les bancs inférieurs, se montrent l'un à l'autre, d'un air terrifié, le fameux Danton, l'immuable Robespierre, et n'osent lever les yeux vers le sommet de la Montagne, de peur d'y apercevoir Marat! Ce sont ceux qui, enveloppés dans leur prudence ou accroupis dans leur lâcheté, feront l'appoint de toutes les majorités meurtrières, et seront, contre chaque parti, tour à tour les auxiliaires du bourreau. Au plus épais de leurs rangs se cache Barère, que la peur ne tardera pas à pousser sur la Montagne [3]. Dans les luttes où la patrie va convulsivement se débattre, des cris rauques et confus annonceront seuls leur présence, ce qui leur vaudra le nom flétrissant de *crapauds du Marais;* mais protégés jusqu'au bout par le mépris même, ils se retrouveront debout sur la Révolution renversée! En attendant, c'est du côté de la Gironde qu'ils penchent, et c'est grâce à eux qu'autour de Pétion, nommé président, se groupent comme secrétaires, Brissot, Vergniaud, La Source, Rabaud Saint-Étienne et Camus [4].

Tel se présentait donc le prétoire où deux partis, égarés dans le délire du soupçon, vinrent s'accuser réciproquement de trahir ce que tous les deux ils aimaient d'un violent amour : la République!

Suivant Garat, observateur impartial, la Gironde, quand la lutte se fut décidément engagée, disait à la Montagne :

« Ce n'est pas à vous qu'il appartient de gouverner la France, à vous, couverts de tout le sang de septembre. Les législateurs d'un riche et industrieux empire doivent regarder la propriété comme une des bases les plus sacrées de l'ordre social; et la mission donnée aux législateurs de la France ne peut être remplie par vous qui prêchez l'anarchie, qui patronez les pillages, qui épouvantez les propriétaires... Toujours d'une longue anarchie on vit la tyrannie sortir et s'élever; et c'est vous qui fomentez l'anarchie... Parce que vous êtes des furieux, est-ce à dire que vous ne puissiez pas être des perfides? De tous les animaux le tigre est à la fois le plus sanguinaire et le plus souple... Vous aiguisez sans cesse des poignards, et quand on veut tuer des républicains, c'est pour tuer la république. Vous appelez contre nous tous les sicaires de Paris : nous appelons contre vous tous les honnêtes gens de France. »

De son côté, la Montagne disait à la Gironde :

« Nous vous accusons de vouloir faire servir vos talents à votre élévation, et non pas au triomphe de L'ÉGALITÉ... Tant que le roi vous a laissés gouverner par les ministres que vous lui donniez, il vous a paru assez fidèle : vous n'avez commencé à le trouver traître que lorsqu'il a trompé votre ambition. Votre vœu secret ne fut jamais d'élever la France aux magnifiques destinées d'une république, mais de lui laisser un roi dont vous auriez été les maires du palais. Par vous, le roi aurait eu un fantôme de trône, la nation un fantôme de liberté, et il n'y eût eu de réel que votre tyrannie. Hommes lâches, qui croyez que des artifices sont la science des *hommes d'État*, apprenez que les vrais républicains ne sont pas ceux qui choisissent les voies obliques... Hommes d'Etat, dignes de Borgia et de son précepteur, en nous faisant abhorrer comme des barbares, en vous faisant adorer comme les justes par excellence, votre but est d'appeler la guerre civile, et de diviser la France en états fédérés, dont vous seriez les uniques législateurs, les consuls, les éphores ou les archontes. Vous le plaignez peu, le sang des républicains, versé par torrents dans cette guerre contre l'Europe, que désira le château et qu'allumèrent vos motions; mais le sang que la colère du peuple a fait couler dans les prisons, vous voulez à tout prix le venger : c'était le sang des aristocrates!... Vous délibérez sous le couteau, dites-vous?

[1] Ces deux lettres se trouvent en entier dans les *Études révolutionnaires*, de M. Édouard Fleury, biographe de Saint-Just... si l'on peut nommer biographie un vrai libelle, écrit sous l'empire de la haine la plus violente, la plus aveugle, et plein d'assertions tantôt lancées au hasard, tantôt manifestement erronées, comme nous le prouverons à mesure que l'occasion s'en présentera.

[2] *Lettres de Robespierre à ses commettants*, nº 3.

[3] *Mémoires de René Levasseur*, chap. I, p. 81. Édités par Achille Roche. Bruxelles, 1830.

[4] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 7.

Pisistrate fit plus que crier aux assassins, il poignarda ses mules et lui-même, et le lendemain, entouré de gardes, il fut le tyran de sa patrie. Vous voulez la liberté sans l'égalité; et nous voulons l'égalité, nous, parce que, sans elle, nous ne pouvons concevoir la liberté. Hommes d'Etat, vous voulez organiser la république pour les riches; et nous, qui ne sommes point des hommes d'Etat, mais les hommes de la nature, nous qui n'avons aucun art, mais l'énergie de toutes les vertus, nous cherchons des lois qui tirent le pauvre de sa misère, et fassent de tous les hommes, dans une aisance universelle, les citoyens heureux et les défenseurs ardents d'une république universellement adorée [1]. »

Dans ces reproches mutuels, que la lutte électorale venait de mettre vivement en lumière, il y avait beaucoup d'exagération et d'injustice.

Quoi! parce que les Montagnards soupiraient après l'affranchissement graduel et légal du pauvre, ils étaient les apôtres du pillage et les théoriciens de la spoliation! Quoi! parce que leur âme, violemment émue, ne fléchissait pas sous la tourmente, et qu'ils ne craignaient pas de marcher dans l'orage, leur dessein était d'aller par l'anarchie à la dictature! Quoi! l'inaction de Vergniaud, pendant les journées de septembre, avait des comptes à demander à l'inaction de Robespierre! Et lorsqu'ils évoquaient contre leurs rivaux les livides fantômes des royalistes égorgés, les Girondins affectaient d'ignorer que le massacre était sorti d'un élan de fureur populaire; ils ne se demandaient pas ce qu'eux-mêmes ils avaient fait pour l'empêcher ou l'arrêter; ils ne se rappelaient point les abominations de la Glacière amnistiées par eux; ils oubliaient que c'était Roland, un des leurs, qui avait défini le 3 septembre *un jour sur les événements duquel il faut peut-être jeter un voile!*

A leur tour, les Montagnards tombaient dans tout l'aveuglement des passions de parti, quand ils reprochaient à la Gironde de nourrir des sentiments monarchiques, comme si elle n'avait pas porté d'assez rudes coups au trône, et à ses deux appuis naturels, l'aristocratie et le clergé! Plus tard, sous la main du bourreau, les Girondins crièrent : *Vive la République!* Ce cri, le dernier qu'ils poussèrent, ne se perdit pas dans le retentissement du couteau, et rend de leur sincérité un témoignage immortel!

Mais leur vrai tort, celui dont la Montagne put s'armer contre eux avec autorité, ce fut d'avoir eu pour doctrine sociale *la liberté sans l'égalité*, et d'avoir adopté pour politique le *fédéralisme*.

Encore est-il juste de noter que, de leur part, le fédéralisme fut bien moins un système qu'un expédient. Jamais leur cœur ne s'ouvrit au sacrilége désir de démembrer la patrie. Ils tournèrent les yeux vers la province, pour se défendre contre la capitale. En se donnant à leurs adversaires, Paris les avait humiliés; Paris leur faisait peur : là fut tout leur fédéralisme.

La première séance de la Convention mit au jour d'une manière très-marquée, quoique indirecte, ces préoccupations des deux partis. Prompt à repousser cette accusation de tendance vers la dictature, qu'il savait peser sur ses amis et notamment sur Robespierre, Couthon s'écria : « Jurons tous la souveraineté du peuple, sa souveraineté entière, et vouons une exécration égale à la royauté, à la dictature, au triumvirat [2]. »

Le mot de triumvirat se rapportait au dessein formé, disait-on, par Robespierre, Danton et Marat, de s'emparer conjointement de la puissance publique. Rien n'était plus absurde; mais les haines de parti sont si crédules!

Danton commença par déclarer qu'il se démettait du ministère de la justice [3]. Puis, pour couper court à toute hypothèse calomnieuse, il demanda qu'on ne reconnût de constitution que celle qui aurait été acceptée par le peuple : sûr moyen, selon lui, de faire disparaître « les vains fantômes de dictature, l'idée extravagante de triumvirat. » Il se hâta d'ajouter : « Abjurons ici toute exagération; déclarons que *toutes* les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront *éternellement* respectées [4]. »

Danton, le révolutionnaire Danton, ignorait-il d'aventure que la notion de propriété n'a cessé de varier selon les temps et les pays? Ignorait-il qu'il est absolument contraire aux lois du progrès de planter dans ce champ de l'esprit humain, qui va s'élargissant toujours, des bornes *éternelles*? Ignorait-il que *toutes* les propriétés peuvent bien n'être pas légitimes; que lui-même avait concouru à en détruire certaines qui ne lui avaient point paru dignes d'être *éternellement* respectées; et que la Révolution, pour ne pas remonter plus haut, ne s'était fait nul scrupule de toucher et à la propriété industrielle des jurandes et à la propriété territoriale du clergé?...

Mais Danton n'était ni un réformateur, ni un philosophe : c'était un politique. Peu lui importait, à lui, que Jean-Jacques eût écrit, à l'adresse de générations encore plongées dans la nuit de l'avenir : « Les fruits sont à tous, et la terre n'est à personne. » Ce que Danton sentait fortement, c'est que la Révolution avait créé des intérêts nouveaux, devenus à leur tour égoïstes et ombrageux; c'est que les acquéreurs de biens nationaux étaient entrés dans leur phase de conservateurs; c'est qu'il fallait rassurer contre l'imprévu la masse des nouveaux propriétaires; c'est qu'il fallait arracher à la Gironde le pouvoir de les attirer à elle en les alarmant sur les projets de la Montagne. Et voilà comment la stratégie de parti, s'introduisant dans la Révolution, tendait à en altérer le caractère héroïque!

[1] Voy. les *Mémoires de Garat*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 329-333.

[2] Séance du 21 septembre 1792.

[3] Toutefois, il en continua les fonctions pendant quelques jours encore, son successeur n'ayant point été nommé immédiatement.

[4] Séance du 21 septembre 1792.

La Convention n'eut garde d'hésiter sur la première proposition de Danton, relative à la souveraineté du peuple; mais, quant à la seconde, qui murait si tyranniquement l'avenir, elle lui fit subir, sur la motion de Couthon, une modification profonde; et les deux premières mesures par où elle s'annonça au monde attentif, inquiet, furent celles-ci :

« La Convention nationale déclare qu'il n'y a pas de Constitution sans la ratification du peuple en personne. »

« La Convention nationale déclare que la sûreté des personnes et des propriétés est sous la sauvegarde de la nation [1]. »

L'hommage rendu à la souveraineté du peuple appelait les esprits à décider du sort de la royauté. Manuel, qui, fort imprudemment et sans succès, avait réclamé pour le président de l'Assemblée, et cela à l'ouverture même de la séance, les attributs extérieurs de la majesté royale, Manuel, soit empressement républicain, soit désir de racheter sa faute, proposa qu'avant toute chose on mit en question l'existence du trône. Collot d'Herbois se lève aussitôt pour presser la conclusion. La salle entière applaudit. Vainement Bazire, après avoir vanté cette explosion de haine contre les rois, paraît craindre la précipitation de l'enthousiasme : « Les rois, dit une voix solennelle, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique.... L'histoire des rois est le matyrologe des nations. » L'homme qui parla ainsi était un prêtre, l'abbé Grégoire. Il se fait alors un grand silence. La proposition de l'abbé Grégoire est mise aux voix en ces termes : *La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France.* L'Assemblée vote, et la République est proclamée, au milieu d'applaudissements qui, répétés par tous les spectateurs, se prolongent pendant plusieurs minutes [2]. Ils cessaient à peine, qu'on entend un son de trompettes militaires. De jeunes guerriers, en marche pour la frontière, sollicitent l'honneur de défiler devant l'Assemblée. On les introduit, et le président leur annonce que la royauté est abolie. Eux, saisis d'enthousiasme, ils offrent comme gage de dévouement deux journées de leur solde, et réitèrent le serment de défendre la liberté et l'égalité jusqu'à la mort [3].

Ils se répandirent dans tout Paris, que la grande nouvelle fit tressaillir.

Ce jour-là, vers quatre heures du soir, un municipal, entouré de gendarmes à cheval et d'une foule nombreuse, paraissait devant la tour du Temple. Les trompettes sonnèrent, chacun devint attentif. C'était la proclamation de la République qu'on venait crier officiellement sous les fenêtres de la famille royale, prisonnière. Hébert et Destournelles, qui, en ce moment, se trouvaient de garde auprès de Louis XVI, jetèrent sur lui un regard qu'accompagnait un cruel sourire. Louis XVI s'en aperçut, continua de lire dans un livre qu'il tenait alors à la main, et ne laissa paraître aucune altération sur son visage. Aux approches de la nuit, le Dauphin ayant besoin de rideaux et de couvertures pour son lit, à cause du froid qui commençait à se faire sentir, Cléry, valet de chambre du jeune prince, en écrivit la demande en ces termes : *Le roi demande pour son fils*, etc.... Mais Destournelles lui notifia qu'il ne devait plus se servir d'un titre aboli par la volonté du peuple; et, le lendemain, le fidèle serviteur reçut l'ordre de Madame Élisabeth d'écrire à l'avenir, pour les objets qu'il aurait à réclamer : *Il est nécessaire pour le service de Louis XVI... de Marie-Antoinette... de Louis-Charles... de Marie-Thérèse... de Marie-Élisabeth...* etc. [4].

Dès la seconde séance de la Convention, les Montagnards prouvèrent qu'ils voyaient beaucoup plus loin que leurs rivaux dans l'avenir des sociétés humaines. Les officiers municipaux d'Orléans ayant été accusés de tolérer l'accaparement des grains, et le peuple indigné les ayant provisoirement suspendus, pour ce fait, par vœu unanime des sections assemblées [5], l'affaire venait d'être portée à la Convention, qui, amenée de la sorte à examiner la conduite, d'abord des corps administratifs, puis des corps judiciaires, n'hésita point à en voter le renouvellement. A cet égard, le débat fut court : nul n'ignorait combien le royalisme était en force, soit dans les administrations, soit dans les tribunaux; et puisque la République était proclamée, rien de plus naturel que de lui donner des républicains pour magistrats.

Mais ici se présentait une question qui fut, avec beaucoup de force et de hardiesse, soulevée par Billaud-Varenne : Des tribunaux sont-ils bons à autre chose qu'à perpétuer les divisions dans les familles et fournir des suppôts à la tyrannie? Quand un différend s'élève, pourquoi ne serait-il pas jugé tout simplement par des arbitres, au choix des parties? Suivant Billaud-Varenne, le renouvellement du personnel des tribunaux était une mesure vaine : suppression des tribunaux, voilà ce qu'il demandait.

La Convention fut étonnée; les Montagnards eux-mêmes parurent craindre d'aller si avant. Mais quand Tallien proposa que, sans supprimer les tribunaux, on les composât de juges choisis indistinctement parmi tous les citoyens, et non plus, comme on l'avait fait jusqu'alors, parmi les seuls gens de loi, la Montagne applaudit. Et cependant nombre de légistes figuraient dans ses rangs. Qu'étaient ses deux principaux chefs, Robespierre et Danton? Des avocats. Et l'Assemblée n'avait certes pas de jurisconsulte qui se pût comparer au Montagnard Merlin de Douai, ou au Montagnard Cambacérès. Ce fut donc par

[1] Séance du 21 septembre 1792.
[2] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 6, 19.
[3] *Ibid.*, p. 18 et 19.
[4] *Journal de Cléry*, p. 41-43.
[5] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 22.

des considérations supérieures à l'esprit de caste et aux préjugés de profession, que se décidèrent ces pionniers de l'avenir, remplis d'enthousiasme, de foi et d'audace.

Danton lança des paroles décisives. Il alla droit au cœur de la question, lorsqu'il compara aux prêtres ceux *qui se font un état de juger*. Et en effet, chez les derniers, le privilége de disposer de nos fortunes et de nos vies produit à la longue ce que produit chez les premiers le privilége de disposer de nos âmes. C'est trop de pouvoir concentré dans une classe déterminée de citoyens; et ici la tyrannie, quand elle existe, est d'autant plus intolérable, que la société, au lieu de la porter sur sa tête, la porte dans ses flancs. Grave sujet de méditation, que Danton ne sut pas approfondir, mais qu'il eut, du moins, le mérite d'indiquer !

Aux arguments tirés par Chasset de la nécessité de bien connaître, pour les appliquer, des lois en général très-obscures et des procédures presque toujours très-embrouillées, l'avocat d'Arcis-sur-Aube répliqua que telle était effectivement la nuit répandue sur l'effrayant amas des lois anciennes, et tel le chaos des procédures, que les vrais praticiens étaient fort rares. Quel esprit sensé pouvait appeler science ce jargon de la chicane parlé par tant de procureurs intéressés à épaissir les ténèbres auxquelles est due toute leur importance? Il ne s'agissait point, d'ailleurs, d'exclure les hommes de loi, mais de supprimer le privilége dont ils n'avaient que trop abusé.

Vergniaud voulut répondre, et fut d'une faiblesse extrême. « Les augures, dit Osselin, ne pouvaient se regarder l'un l'autre sans rire. Il en devrait être de même des hommes de loi : on peut m'en croire, car je l'ai été longtemps. »

Ce fut le dernier coup. L'Assemblée, consultée, déclara que désormais les juges seraient choisis indistinctement parmi tous les citoyens[1].

N'ayant pu prévenir ce décret, la Gironde essaya de le rendre illusoire. Vergniaud assura que dans la décision qui venait d'être adoptée il y avait le principe et quelque chose qui n'était pas le principe; qu'il fallait conséquemment renvoyer au comité de législation pour ce qui concernait la pratique : « Opinion, écrivit amèrement Robespierre, dans son compte rendu de la séance, qui prévalut avec d'autant moins de difficulté qu'on ne la comprenait pas[2]! »

Le débat qui marqua la séance du 22 septembre ne portait que sur les idées; mais l'heure était venue, hélas! où allait éclater, dans toute son aveugle fureur, la lutte des passions : lutte funeste, insensée, horrible, qui fut le suicide de la Révolution française.

Et sur qui en doit retomber la responsabilité? Il faut bien le dire : sur les Girondins. Oui, — et c'est ce qui n'a point été assez remarqué jusqu'ici, — ce fut du parti qui se prétendait modéré que vint le signal des violences implacables!

Lorsque, dès la première séance de la Convention, Danton avait demandé pour toutes les propriétés un respect éternel, Kersaint, qui siégeait sur les bancs de la Gironde, s'était élancé de sa place, et courant à Danton, lui avait dit d'une voix émue : *Je me repens de vous avoir appelé ce matin un factieux*[3]. Il eût fallu suivre cet élan : que de maux les Girondins eussent et la sorte épargnés à la France et à eux-mêmes!

Les Montagnards, qu'on a peints si terribles et que le combat rendit tels, en effet, sentirent bien, eux, qu'en se divisant les républicains ne pouvaient que perdre la république; et ce sera leur gloire impérissable d'avoir tout fait, dans les commencements, pour éviter ce malheur; d'autant que l'adhésion de Paris leur promettait sur leurs adversaires une victoire aisée!

On a vu combien Danton s'était étudié à rassurer la droite sur les projets subversifs attribués à ses amis : sa grande affaire, à cette époque, était « de prêcher la conciliation[4]. » Robespierre, de son côté, tenait un langage d'une modération qui allait jusqu'à la courtoisie. Dans sa *première lettre à ses commettants*, il disait, du compte rendu que Roland publia de son administration : *Ce compte rendu contient* en général des idées saines et exprime des sentiments patriotiques[5]. »

Inutiles avances! Soit confiance illimitée dans les ressources du talent et le pouvoir du courage, soit désir immodéré de gouverner la Révolution sans partage, les Girondins voulurent la lutte, ils la voulurent éperdument, ils la commencèrent. A des ouvertures qui lui furent faites, Barbaroux répondit : *Il n'est pas possible que le vice marche jamais d'accord avec la vertu*[6] : mot orgueilleux, et auquel il manquait, pour être magnanime, d'être équitable. Même inflexibilité dans Salles, aussi soupçonneux que Robespierre[7], avec moins de clairvoyance et d'élévation; et dans Louvet, nature ardente, qui croyait que l'intrépidité, parce qu'elle ennoblit la présomption, la justifie; et dans Buzot, homme d'un patriotisme dédaigneux à l'excès. Aux yeux de Buzot, de Louvet, de Salles, de Barbaroux, les Montagnards n'étaient autre chose que la faction d'Orléans, et ils se plaignaient de n'être pas secondés avec assez de vigueur, dans leur impatience de dénonciation, par Brissot, Guadet, Pétion et Vergniaud[8]. Mais ces derniers eux-mêmes, quoique plus sages,

[1] Voy. sur cette séance l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 21, 34; et aussi les *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 1.
[2] *Première lettre de Robespierre à ses commettants.*
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de René Levasseur*, chap. I, p. 96.
[5] *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 1.
[6] Voy. Durand de Maillane, p. 36.
[7] Voy. les *Mémoires de Garat* (*Mémoires sur la Révolution ou Exposé de ma conduite dans les affaires et les fonctions publiques*, 1794), p. 333 et suivantes, t. XVIII de l'*Histoire parlementaire*.
[8] *Mémoires de Louvet*, p. 34 et 35. Collection des Mémoires sur la Révolution.

ne le furent point assez pour se résoudre à faire le sacrifice de leurs répugnances et de leurs passions personnelles.

« Combien de fois, raconte Garat, j'ai conjuré Brissot, dont le talent se fortifiait dans ces combats, de modérer l'usage de sa force, de manière à irriter moins ses ennemis! Combien de fois j'ai conjuré Guadet de renoncer aux triomphes de cette éloquence qu'on puise dans les passions, mais qui les nourrit et les enflamme [1]! » Il leur représentait que ces emportements du peuple, eux-mêmes les avaient excités; qu'à condamner tout à coup ce qu'ils avaient si longtemps excusé ou protégé, ils risquaient de passer pour traîtres; que ce n'est pas le fouet à la main qu'il faut approcher les coursiers fougueux qui doivent recevoir un frein. Il disait aussi à Gensonné, faisant appel à sa prudence : « Quoi! les Jacobins sont contre vous; quoi! la Commune est contre vous; et vous voulez, dans Paris, *ouvrir un combat* contre des ennemis puissants dans la Commune et aux Jacobins!... Songez, mon cher Gensonné, que la république est née avant les vertus nécessaires à sa durée; songez que, si la guerre éclate entre les législateurs qui ont foudroyé le trône, et ceux qui ont une théorie plus profonde de la république, les quatre-vingt-dix-neuvièmes de la nation se tourneront vers ceux qui ont lancé la foudre. On vous donnera, peut-être, un jour des larmes et des statues; mais, *si vous ouvrez des combats qu'il dépend de vous, je le crois, d'éviter*, on peut vous faire monter sur l'échafaud [2]! »

Les Girondins restèrent sourds à ces conseils, qui étaient la sagesse même, et ils se précipitèrent haletants, les malheureux, au-devant de leur destinée!

Brissot commença l'attaque, le 23 septembre, par un article où il accusait les Montagnards de vouloir *désorganiser la société*, de *flagorner le peuple* [3]; et, le lendemain, du haut de la tribune, Kersaint s'écria qu'il « était temps d'élever des échafauds pour les assassins et pour ceux qui provoquaient à l'assassinat. » Puis, comme s'il eût craint de n'avoir pas été assez clair, il ajouta : « Il y a, peut-être, quelque courage à s'élever *ici* contre les assassins [4]. »

Les Montagnards ne pouvaient plus s'y méprendre : c'était la boue sanglante de septembre qu'on remuait, qu'on ramassait pour la leur jeter au visage. Première et criante injustice, si l'on se rappelle qu'aux 2 et 3 septembre, Marat seul avait joué un rôle actif, et que, si Danton avait commis le crime d'approuver, l'Assemblée comme la Commune, et Vergniaud comme Robespierre, avaient commis le crime de s'abstenir! Quoi! les Girondins oubliaient déjà ces paroles de Roland, leur ministre chéri : « Hier... fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile, » et celles-ci : « La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis [5]? »

Au fond, ce que Kersaint proposait, c'était une calomnie vague adressée à tout un parti, une calomnie sous forme de décret; et personne ne s'y trompa. Nul doute qu'un ne dût frapper inexorablement quiconque provoque à l'assassinat; mais, dans les circonstances, une modification au code pénal ressemblait trop à une allusion diffamatoire. Aussi Tallien, Fabre d'Églantine, Sergent, Collot d'Herbois, se prononcèrent-ils non contre le principe, mais pour l'ajournement [6], tandis que ce fut contre tout ajournement que s'élevèrent Vergniaud et Lanjuinois. « Qui de vous, s'écria ce dernier, ignore que les citoyens de Paris sont dans la stupeur de l'effroi? » Et Tallien niant le fait, il ajouta avec passion : « A mon arrivée, j'ai frémi [7]! »

Alors Buzot se leva, et, après un discours menaçant, plein de violence, conclut à entourer la Convention d'une force propre à défendre les députés des départements... Et contre qui? Il ne devint plus possible d'en douter, lorsque dans ce cri s'échappèrent les colères de son cœur : « Eh! croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris?... »

La Montagne, qui évidemment hésitait à entrer dans une arène où elle pressentait que la république trouverait son tombeau, la Montagne demeura silencieuse et calme; elle sembla même prête à appuyer les mesures de précaution dont on entendait lui faire subir l'injure. De son côté, le centre qui, à cette vue, crut que la force était du côté où était la fougue, se joignit, dans le vote, aux Girondins. De sorte que ce fut, chose bien remarquable, *à la presque unanimité* [8], que la Convention décréta :

« Il sera nommé six commissaires, chargés : 1° de rendre compte de l'état actuel de la république et de celui de Paris; 2° de présenter un projet de loi contre les provocateurs à l'assassinat; 3° de rendre compte des moyens de donner à la Convention une force publique, à sa disposition, prise dans les 83 départements [9]. »

Une pareille victoire eût dû, ce semble, satisfaire les Girondins : elle ne servit qu'à les éblouir; et comme trois hommes, surtout, les gênaient : Robespierre, Danton et Marat, ils résolurent de les abattre tous trois du même coup, en les accusant d'aspirer de concert à la dictature.

Marat la voulait effectivement, et sanglante; c'est certain : il s'en vantait! Mais les deux autres? Danton avait abdiqué le pouvoir; et quant

[1] *Mémoires de Garat*, *ubi supra*, p. 360.
[2] *Ibid.*, p. 363.
[3] *Patriote français*, n° 1140.
[4] Voy. la séance du 24 septembre 1792.
[5] Voy. plus haut, dans le chapitre intitulé *Souviens-toi de la Saint-Barthélemy*, la lettre de Roland, lue dans la soirée du 3 septembre 1792.
[6] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 59, 61.
[7] *Ibid.*, p. 61.
[8] *Ibid.*, p. 63.
[9] *Ibid.*

à Robespierre, il venait précisément de faire, de sa politique, un exposé de nature à défier les commentaires de la mauvaise foi la moins scrupuleuse.

Nous avons cet exposé sous les yeux : rien de plus frappant :

Robespierre se demande d'abord quel est le but d'un véritable gouvernement républicain, et il répond : La liberté et l'égalité. Comment? « Par la protection accordée au plus faible contre le plus fort. » On le voit, Robespierre comprenait très-bien que la nature ayant créé de grandes inégalités parmi les hommes, la société a pour objet nécessaire et pour devoir suprême de désarmer l'oppression qui pourrait naître du jeu de ces inégalités naturelles. Empêcher la supériorité individuelle de quelques-uns de se transformer en tyrannie, et, pour cela, lui opposer la force qui résulte de l'association de tous, voilà le but à atteindre. Or, cette force sociale ne se pouvant exercer que selon certaines formes convenues, qu'à l'aide de certains instruments déterminés, l'idée de société implique celle de gouvernement. Ainsi, la raison d'être de la notion GOUVERNEMENT consiste dans la nécessité d'*assurer la liberté de tous* en donnant un contrepoids à *l'inégalité que la nature a établie au profit de quelques-uns*. D'où cette conséquence que LE FLÉAU DE LA LIBERTÉ c'est L'ANARCHIE! Mais quoi! s'il arrive que les dépositaires de la force sociale l'emploient, non pour les plus faibles, mais pour les plus forts ou pour eux-mêmes; si Thésée se change en Procuste, le protecteur en tyran?... Oh! alors, la société n'est plus qu'une dérision infâme, et le gouvernement que l'organisation du mal. Il y a là un danger immense, un danger dont l'histoire tout entière n'atteste que trop la réalité, et dont la cause gît dans les parties malades du cœur humain : de sorte que la liberté, en faveur de laquelle le gouvernement doit être établi, se trouve avoir besoin d'être garantie contre la perversion, facile à prévoir, du gouvernement lui-même. Et c'est sur quoi, dans l'exposé dont nous parlons, Robespierre insiste avec une véritable anxiété. « Donner au gouvernement, dit-il, l'énergie nécessaire pour soumettre les individus à la volonté générale, *en lui ôtant les moyens de s'y soustraire lui-même*, tel est le problème à résoudre; et la solution serait le chef-d'œuvre de la raison humaine. » Il va plus loin, et sans prendre garde — tant la crainte de l'abus du pouvoir le préoccupe! — qu'il n'y a qu'une distinction de forme à faire entre l'anarchie et la tyrannie, l'anarchie étant une tyrannie compliquée de désordre, la tyrannie du premier venu, lui l'homme d'ordre par excellence, il trace ces mots, si remarquables sous sa plume : *La maladie mortelle du corps politique, ce n'est point l'anarchie, c'est la tyrannie*[1].

Peut-on s'étonner assez que les Girondins aient eu l'imprudence, aient commis l'injustice de dénoncer Robespierre comme aspirant à une dictature d'airain, au moment même où publiquement, dogmatiquement, il en condamnait et flétrissait la théorie dans les termes qu'on vient de lire? Car il est à noter que la publication de la première lettre de Robespierre à ses commettants coïncide avec l'ouverture de la Convention!

Le 25 septembre, Merlin qui, la veille, avait entendu dire à La Source qu'il existait un parti dictatorial dans l'Assemblée, provoqua une explication : *Je demande qu'on m'indique ceux que je dois poignarder*[2].

Aussitôt, s'élançant à la tribune, La Source déclare que ce n'est pas un seul homme, mais plusieurs qu'il voit tendre à la conquête d'un pouvoir dictatorial. Puis, après avoir montré la Convention entourée d'assassins, et forcée d'attendre de la province une garde qui la sauve des poignards, il s'écrie : « Je crains le despotisme de Paris... Je ne veux pas qu'il devienne ce que fut Rome dans l'empire romain. *Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence.* »

Ainsi, dans l'enivrement d'une colère insensée, la Gironde, par l'organe d'un de ses chefs, sommait les haines de parti d'être inexorables; elle appelait autour du berceau de la République, pour le protéger, ces deux pâles déesses, la Défiance et la Peur; elle opposait la France à Paris, comme si Paris était autre chose que le battement de cœur de la France; et elle-même, oui, elle-même, elle se précipitait furieuse au-devant de cette accusation de fédéralisme qui la perdit!

Pour couper court, dès le point de départ, à des divisions mortelles, que ne fit point la Montagne? Autant le langage de La Source avait été provocateur et emporté, autant celui de Danton fut conciliant et sage. Il fit appel à la concorde, au nom de la patrie, et demanda, au nom de la justice, qu'on n'étendît point à tous les députés de Paris la responsabilité des excès commis par tel ou tel républicain égaré. Séparant sa cause de celle de Marat, avec un touchant mélange de générosité et de franchise, il le présenta comme un homme dont la persécution et les habitudes d'une vie souterraine avaient ulcéré l'âme. Homme et citoyen, il se proclama le fils respectueux, le fils soumis de la France une et indivisible, non sans un souvenir du cœur envoyé aux lieux où son enfance s'était écoulée. Enfin, pour que désormais les Montagnards cessassent d'être accusés de tendances dictatoriales, et les Girondins de fédéralisme, il proposa à l'Assemblée de décréter peine de mort contre quiconque parlerait, soit d'établir la dictature, soit de détruire l'unité. Il terminait ce discours, vraiment admirable dans la circonstance, par un mot saisissant : « Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie. Alors, je vous jure, nos ennemis sont morts[3]. »

[1] *Première lettre de Robespierre à ses commettants.*
[2] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 75.
[3] *Histoire parlementaire*, p. 80.

Robespierre, ce jour-là, déploya moins d'habileté que Danton, et aussi moins de grandeur. Appelé, à son tour, à la tribune par un défi violent de l'ami de Barbaroux, le Marseillais Rébecqui, il se mit à faire de ses services une longue énumération qui n'était ni opportune ni convenable, et lui valut des interruptions fréquentes, de la part de ses ennemis irrités. En outre, il eut le tort de paraître flatter le peuple, en se défendant de l'avoir jamais fait. « On flatte bien les tyrans, dit-il; mais la collection de vingt-cinq millions d'hommes, on ne la flatte pas plus que la divinité [1]. » Erreur! Il est des royautés abstraites que poursuivent de leurs adulations les adorateurs du bruit; il est, au Forum, des trônes vides en apparence, des trônes sans nom, autour desquels fume l'encens des faux tribuns, et les courtisans ne se rencontrent pas seulement dans les palais!

Du reste, les conclusions de Robespierre furent celles de Danton : il se prononça fortement, et contre la dictature, et pour l'unité de la patrie [2].

Pendant ce temps, Barbaroux, sur son banc, frémissait d'impatience. Robespierre ayant, avec beaucoup de hauteur, sommé ses adversaires de signer leurs accusations, Barbaroux se présente, et d'une voix qui donne aux colères de la Gironde l'accent passionné du Midi, il rappelle qu'un jour Panis lui désigna Robespierre comme l'homme qui devait être le dictateur de la France. Puis, contre le pouvoir de la Commune, invoquant l'appui des patriotes de province, il annonce que Marseille vient de choisir huit cents hommes parmi les citoyens les plus patriotes *et les plus indépendants de tous besoins*; que ces hommes ont reçu chacun de leurs familles deux pistolets, un sabre, un fusil, un *assignat de cinq cents livres*; que deux cents cavaliers les accompagnent, armés et équipés à leurs frais [3].

Des applaudissements s'élevèrent... Mais Paris applaudirait-il, lui qu'on parlait si insolemment de mettre à la raison? Mais le peuple applaudirait-il à l'étrange nouvelle que ces mêmes Girondins, par qui la garde de Louis XVI avait été cassée, s'en donnaient une de huit cents hommes, assez riches pour s'armer et s'équiper à leurs frais? Etait-ce de la sorte que la Gironde entendait ouvrir le règne de l'égalité? En vérité, ce discours de Barbaroux était le comble de l'imprudence et de la folie.

Peut-être ne fut-il pas lui-même sans s'apercevoir qu'il s'était laissé emporter trop loin; car, tout en déclarant que si les députés devaient à Paris trouver la mort, il fallait désigner une ville où leurs suppléants pussent se réunir, il protesta contre l'idée d'abandonner la capitale, d'établir un gouvernement fédératif. Il fit plus : un cri sorti des profondeurs de sa conscience, un cri que lui seul entendit, l'avertissant qu'à l'égard de Robespierre il s'était montré injuste, il dit : « Je déclare que j'aimais Robespierre, que je l'estimais. Qu'il reconnaisse sa faute, et je renonce à poursuivre mon accusation [4]. »

O misères de l'esprit de parti! Barbaroux avait aimé Robespierre, il l'avait estimé... jusqu'au moment où Robespierre s'était élancé vers la dictature; et la preuve, l'unique preuve que Barbaroux apportât de ce prétendu crime, c'était un mot de Panis! Comme si un homme devait être jugé, condamné surtout, non d'après ses propres actes, mais d'après les paroles d'un autre homme! Comme si Panis n'eût pas pu vouloir pour Robespierre d'une dictature dont Robespierre lui-même ne voulait pas!

Aussi bien, Panis le nia, ce propos qui suffisait à la Gironde pour mettre la République en feu; il le nia péremptoirement, énergiquement, du haut de la tribune; il le nia, et contre Barbaroux, et contre Rébecqui, auquel il cria : « Vous, vous êtes l'ami de Barbaroux, je vous récuse [5]. »

Un historien de nos jours écrit négligemment que Panis *expliqua plutôt qu'il ne démentit* le propos à lui attribué relativement à la dictature de Robespierre [6]. On va juger de l'exactitude de cette assertion. Les propres paroles de Panis, lorsqu'il commença son discours, furent : « Je n'ai vu Barbaroux que deux fois, et J'ATTESTE que ni l'une ni l'autre je ne lui ai parlé de dictature. » Et, plus loin : « J'ATTESTE SUR MON SERMENT que je ne lui ai pas dit un seul mot qui ne fût relatif à la translation des Marseillais, et que je ne lui ai jamais parlé de dictature. » Le démenti ne pouvait être plus formel : Barbaroux garda le silence [7].

Dans le cours du débat, Cambon s'était plaint vivement du despotisme de la Commune de Paris; il avait nommé Marat. Marat secoua ses sales vêtements, et se leva pour répondre. La tête de Méduse n'eût pas produit plus d'effet. A l'aspect de cette face couverte d'un jaune cuivré, de cette face qu'éclairaient des yeux pleins d'une froide audace; à l'aspect de ces lèvres qu'entr'ouvrait le sourire du mépris, et où tant de meurtrières paroles semblaient n'avoir pu passer sans y laisser du sang, l'Assemblée tout entière tressaillit. L'être douteux que les nouveaux députés n'avaient encore vu que comme à travers les hallucinations d'un mauvais rêve, il était donc là, bien réel, bien vivant; et c'était lui qui, d'une marche convulsive, se dirigeoit vers la tribune, semblable à un homme « sorti

[1] *Histoire parlementaire*, p. 87.
[2] *Ibid.*, p. 88.
[3] *Ibid.*, p. 89.
[4] *Ibid.*, p. 90.
[5] *Ibid.*, p. 93.
[6] Voy. l'*Histoire de la Convention*, par M. de Barante, t. II, liv. IV, p. 13, édit. Meline. — Nous ferons remarquer ici en passant que, comme M. Michelet, comme M. de Lamartine, M. de Barante a cru pouvoir se dispenser, dans son livre, de citer ses autorités et d'indiquer les sources.
[7] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 93, 106.

M. Michelet, après avoir, dans son III[e] vol., chap. x, p. 347, donné une très-grande importance au propos mis par Barbaroux dans la bouche de Panis, a cru devoir passer entièrement sous silence, dans son récit de la séance du 25 septembre 1792, cette dénégation de Panis, si catégorique pourtant et si éclatante!

du seuil embrasé des enfers [1]. » Même parmi les moins étonnés, il y eut une sorte de frémissement. « Je le considérais, a raconté un Montagnard ardent, René Levasseur, avec cette curiosité inquiète qu'on éprouve en contemplant certains insectes hideux [2]. » Lui, d'un ton solennel : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels... » Une clameur terrible l'interrompt : « Tous! tous! » Et il reprend : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis; je les rappelle à la pudeur.» Il se fit un silence étrange, celui de la stupéfaction. Alors Marat déclara que l'idée d'une dictature n'était ni de Robespierre, ni de Danton : cette idée était sienne, il en revendiquait l'honneur. Oui, il aurait voulu qu'on nommât un citoyen, — dictateur ou tribun, qu'importait le titre? — un citoyen capable, ayant lui-même un boulet au pied, d'abattre, à la voix de *l'Ami du peuple*, cinq cents têtes de machinateurs. « Si vous n'êtes pas encore à la hauteur de m'entendre, osa-t-il dire, tant pis pour vous! » Il rappela sa vie souterraine, montra le glaive des assassins cherchant sa poitrine, se vanta d'avoir prêché la vérité, la tête sur le billot. Il ajouta : « M'accuserez-vous de vues ambitieuses? Je ne descendrai pas à une justification; voyez-moi et jugez-moi. » Le résumé de son discours était dans ces mots formidables venant de lui : *Si le peuple faiblit, l'anarchie n'aura pas de fin* [3].

D'après le récit que, dans son journal, Marat fit de cette séance mémorable, son arrestation aurait été chose convenue, à l'avance, entre les Girondins; mais, désirant l'écraser sans avoir à se mesurer avec lui, ils auraient eu soin, dès la veille, de le consigner aux portes de la salle [4]. Si cette singulière et coupable consigne fut effectivement donnée, quelles circonstances en empêchèrent l'effet? C'est ce que Marat ne dit point. Ce qui est certain, c'est qu'avant de lui répondre, Vergniaud se crut obligé d'exprimer son dégoût d'avoir à lutter contre un pareil adversaire, d'avoir « à remplacer à la tribune un homme chargé de décrets de prise de corps [5]. » Mais quoi! ils avaient été lancés par le Châtelet, ces décrets! Etait-ce bien Vergniaud, le républicain Vergniaud, qui faisait un crime à Marat de persécutions encourues sous le gouvernement royal? Chabot et Tallien se récrièrent, et Vergniaud dénonçant Marat comme « un homme tout dégouttant de calomnie, de fiel et de sang, » il partit des tribunes un murmure que, sur la sommation de Lacroix, le président dut réprimer par un rappel à l'ordre [6].

Vergniaud lit alors l'affreuse circulaire où Marat n'avait pas craint de prêcher à la France entière l'imitation des massacres de septembre. Puis, arrivant à Robespierre, à l'égard duquel il déclarait n'avoir *jamais proféré que des paroles d'estime*, il lui reproche d'avoir, dans la nuit du 2 au 3, dénoncé Guadet, Condorcet, La Source, Brissot et lui-même Vergniaud, comme artisans d'une conspiration en faveur de Brunswick.

Vergniaud faisait allusion ici à une harangue qu'il n'avait point entendue; Sergent, qui l'avait entendue, lui, cria rudement à l'orateur : « Cela est faux [7]! » Et ramené à plus de modération, Vergniaud reprit : « Je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. »

Est-il vrai qu'en ce moment Vergniaud fit une pause, interrogation muette mais significative adressée à Robespierre, et qu'il *attendit?* C'est ainsi qu'un historien de nos jours présente les choses [8]! Rien de semblable n'eut lieu [9], et il n'y avait certes pas nécessité absolue pour Robespierre de relever *sur-le-champ* une imputation que Sergent venait de démentir avec tant d'énergie, tant d'autorité, et sans être récusé par celui qu'allait frapper le démenti [10].

Cependant, un autre député girondin s'est levé. Il se nomme Boileau. Il tient à la main le journal de Marat; il lit : « Ce qui m'accable, c'est que mes efforts pour le salut public n'aboutiront à rien, sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés... » Sans achever la phrase, Boileau se tourne vers Marat, et s'écrie : « *Pour mon propre compte, Marat, je te dirai qu'il y a plus de vérité dans ce cœur que de folie dans ta tête.* » Il poursuivit la lecture... Non, jamais pareils transports d'indignation ne s'emparèrent d'une assemblée. Tous étaient debout; on montrait le poing à Marat; on le vouait aux furies; on l'appelait monstre. De toutes parts : « *A l'Abbaye! à l'Abbaye!* » Quelques-uns hurlèrent « *A la guillotine* [11] *!* » Marat était souriant et calme. Levasseur, qui, du sommet de la Montagne, contemplait cette scène extraordinaire, avoue qu'en cet instant, Marat, par son impassible contenance, lui parut avoir une véritable supériorité sur ses brillants adversaires [12].

Une seconde fois il prit la parole, reconnut que l'écrit qu'on lui opposait était bien de lui en effet; car « le mensonge, ajouta-t-il, n'a jamais approché de mes lèvres, et la dissimulation est étrangère à mon cœur. » Seulement, il attesta que cet écrit était antérieur à la date marquée par l'imprimeur. En témoignage de sa

[1] Mot de Garat. Voy. ses *Mémoires*.
[2] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, p. 95.
[3] Voy. le texte de ce discours, soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 97, 99, soit dans le *Moniteur*, qui rend un compte très-détaillé de la séance.
[4] *Journal de la République*, n° 4. — C'était le nouveau titre que Marat avait donné à sa feuille.
[5] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 99.
[6] *Ibid.*, p. 99 et 100.
[7] *Ibid.*, p. 100.
[8] Encore une de ces *suppositions* que dicte à M. Michelet sa prévention systématique contre Robespierre. Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 348.
[9] On peut s'en convaincre en consultant le *Moniteur*, séance du 25 septembre 1792.
[10] J'insiste sur ce point, parce que c'est là-dessus que M. Michelet se fonde pour s'écrier, qui le croirait? « Robespierre ne répondit rien, accepta l'accusation, et garda sa tache; il la garda pour l'avenir! » Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 348.
[11] *Journal de la République*, n° 4.
[12] *Mémoires de Levasseur*, t. I, p. 98.

modération, il mit sous les yeux de l'Assemblée un article où, dans un style sentimental, qui n'était que l'enveloppe d'une sinistre ironie, il promettait d'entendre désormais, sans se livrer aux mouvements de son âme indignée « le récit du massacre des vieillards et des enfants. » Sur le ton d'une compassion insultante, il gourmanda, lui l'homme de la fureur, ces puériles fureurs de ses ennemis. Il affirma ensuite qu'il « ne craignait rien sous le soleil, » et tirant tout à coup un pistolet de sa poche, il l'appliqua sur son front, bien résolu, dit-il, à mourir au pied de la tribune, pour peu que le décret d'accusation eût été adopté. Si ce fut charlatanisme, beaucoup le pensèrent. Le journal de Prudhomme, en rendant compte de la séance, s'exprime ainsi : « Il a tiré de sa poche un pistolet, comme autrefois nos capucins en chaire tiraient un petit bon Dieu de leur manche... Marat, quittez vos gobelets [1] ! » D'autres furent vivement émus [2]. Ils crurent à cette fatalité d'exaltation que Marat lui-même avait proclamée dans ces paroles remarquables : « *Je ne puis changer mes pensées : elles sont ce que la nature des choses me suggère* [3]. »

Enfin, saisie de stupeur, atteinte de dégoût, lasse de sa propre violence, et peut-être aussi fléchissant sous la pression des tribunes, où les partisans du fanatisme avaient leur place, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. On décréta l'unité et l'indivisibilité de la République. Marat triomphait.

CHAPITRE V.

LA RÉPUBLIQUE VICTORIEUSE.

Élan des peuples vers la Révolution et vers la France. — La Savoie se donne. — Le camp de Dumouriez. — Missions militaires servant de voile à des négociations secrètes. — Égoïsme profond des émigrés. — Le roi de Prusse fait décider la bataille. — Singulier expédient du duc de Brunswick pour faire revenir sur cette décision. — Dumouriez et Danton de concert pour ménager aux Prussiens une retraite tranquille. — Politique souterraine de Danton. — La retraite des Prussiens est décidée. — Tableau de cette retraite tracé par Gœthe. — Dumouriez laisse échapper Brunswick et se rend à Paris. — Siége de Lille. — Héroïsme des habitants. — Cet héroïsme sauve la ville. — L'Allemagne des hommes libres appelle la France. — Occupation de Mayence par Custine. — Les Français dans Francfort. — Évacuation de Longwy par les Prussiens. — La République victorieuse. — Dépêche remarquable du comte de Mercy-Argenteau au cabinet de Vienne.

O merveille ! O preuve immortelle de la vérité des principes pour lesquels nos pères combattirent ! Ces emportements sauvages, cette assemblée en délire, ces modérés poussant le cri : *A la guillotine !* cette blême figure de Marat,... les peuples qui nous entouraient virent passer tout cela sous leurs yeux, et rien ne les put soustraire au charme fascinateur de la Révolution française ! Ils savaient sans doute qu'il est des choses d'une beauté fatale ; que Sémélé fut réduite en cendres pour avoir voulu contempler de près le dieu du tonnerre dans tout le formidable éclat de sa puissance... N'importe ! De chaque point de la Savoie montait vers nous le vœu brûlant qui déjà nous avait donné Avignon ; c'était avec larmes que les habitants de Chambéry appelaient notre drapeau tricolore [4], et ceux de Nice n'avaient qu'une pensée, celle que, plus tard, ils exprimèrent en ces termes, dans une touchante adresse à la Convention : « Que notre prière d'être Français soit accueillie !... Vous qui voulez le bonheur des peuples et la liberté du monde, nous vous déclarons, en présence de l'Éternel, que nous partagerons toutes vos peines... Si notre prière devait être rejetée... nous embrasserions plutôt nos possessions dans cette terre de proscription, pour aller vivre dans la terre de liberté que vous habitez [5]. »

Aussi, lorsque, vers la fin de septembre 1792, les Français se présentèrent, « toute la Savoie les reçut et les embrassa avec transport [6]. » Ce fut le 24 septembre que le général Montesquiou fit son entrée à Chambéry [7] ; et la veille même Montesquiou, suspect de Fayettisme, avait été destitué en pleine séance de la Convention, sur la dénonciation de Tallien, affirmant que ce général « n'entrerait point en Savoie [8] ! » Eh ! comment cela eût-il été possible, lorsque, d'un élan passionné, et les bras ouverts pour nous serrer contre leur poitrine, les Savoisiens nous appelaient de toutes parts ? Ce fut une invasion vraiment sainte.

De leur côté les habitants de Nice couraient comme au-devant du général Anselme : la forteresse de Montalban se hâtait de capituler, et, sur une simple sommation, celle de Villefranche ouvrait ses portes [9].

Grande et noble fut la séance où, au bruit d'applaudissements unanimes, au milieu d'un attendrissement général, et sous l'impression d'un des plus beaux rapports qu'ait jamais faits l'abbé Grégoire, la Convention prononça ces paroles solennelles : « Au nom du peuple, la Convention nationale déclare la réunion de la ci-devant Savoie à la République française [10]. »

Mais les Savoisiens n'avaient pas attendu jusque-là pour prêter le serment de mourir en défendant la liberté, l'égalité, la France [11]. Et ils le tinrent, ce serment ; ils « partagèrent nos peines » ; ils combattirent nos combats. Oh ! qui

[1] *Révolutions de Paris*, n° 168.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. I, p. 98.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 105.
[4] Voy. à cet égard les *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. I. Collection des Mémoires sur la Révolution.
[5] Adresse à la Convention, séance du 21 octobre 1792.
[6] *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. I, p. 68.
[7] *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. I, p. 67.
[8] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 53.
[9] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 215.
[10] Voy. la séance du 27 novembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 384, 386.
[11] *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. I, p. 73.

de nous pourrait jamais oublier que ce furent les montagnes du *département du Mont-Blanc* qui fournirent aux batailles de la Révolution ces dragons *allobroges*, au nom et à la valeur desquels s'attachait une idée de fantastique épouvante, ces guerriers dont l'ennemi disait : « Leurs chevaux mordent [1] ! »

Et en Suisse aussi, à l'approche des troupes de la République, bien des cœurs battirent d'espoir et d'amour. Le pays de Vaud se sentait si vivement attiré vers la France, que le gouvernement bernois, pris d'inquiétude, envoya plusieurs bataillons surveiller la frontière française [2]. A Genève, tandis que Montesquiou s'y réfugiait, accompagné d'un seul aide de camp, et caché sous un habit bourgeois [3], on affecta une attitude menaçante, tant qu'y séjournèrent des confédérés suisses accourus de Nyon ; mais, après leur départ, l'entraînement révolutionnaire, qu'ils comprimaient, éclata ; et Mallet du Pan raconte, avec toute l'amertume de ses haines royalistes, que ce fut alors qu'il quitta la ville, ne doutant pas qu'elle ne « vînt tomber *dans les bras sympathiques de la République française* [4]. »

Pendant ce temps, vers Châlons, Dumouriez continuait de négocier la retraite des Prussiens, et ne négligeait rien pour l'obtenir, impatient qu'il était d'aller envahir les Pays-Bas, son plan favori [5]. Isoler l'Autriche de manière à pouvoir l'accabler, telle était alors la politique de cet homme extraordinaire en qui la subtilité du diplomate s'unissait à l'audace du soldat. Apprenant que le roi de Prusse manquait de café et de sucre, il lui en envoya quelques livres, avec des fruits et du pain blanc [6]. Le présent fut reçu, mais le monarque prussien fit dire à son courtois adversaire de s'en tenir là. Une grande cordialité s'était établie entre les avant-postes des deux armées, et les Français partageaient généreusement leur pain avec l'ennemi, dont la détresse allait jusqu'à écorcher les chevaux et les manger [7].

D'un camp à l'autre, les officiers se visitaient, sous prétexte de missions militaires. C'est ainsi que le 25 septembre, le major Massenbach allait s'asseoir à la table de Kellermann, entouré en ce moment des fils de Philippe *Égalité*, et des généraux Dillon, Shawbourg, Labarolière.

Or, il arriva qu'après le dîner, Dillon, s'entretenant avec Massenbach, insista sur la nécessité, pour la Prusse, de faire la paix et de reconnaître la République. Il ajouta, mais à voix basse, que la paix pousserait la Révolution à s'engloutir dans l'anarchie ; que si, au contraire, on s'obstinait à la guerre, il ne voyait de salut ni pour la monarchie, ni pour la noblesse, ni... pour lui-même. — Il apercevait dans le lointain, l'infortuné, l'échafaud sur lequel il devait périr ! — Jetant ensuite autour de lui un coup d'œil inquiet, et s'assurant qu'il n'était pas observé, il ouvre la fenêtre et se penchant au dehors : « Voyez, dit-il à Massenbach, la belle contrée ! » Le major comprend, se penche de même, et Dillon laisse tomber rapidement ces mots : « Avertissez le roi de Prusse qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en Allemagne, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de troupes allemandes sur le Rhin [8]. »

Le fait était vrai, l'avis important ; mais le roi de Prusse n'accueillit le rapport qu'avec humeur et défiance. Que ne fit pas Dumouriez, pour détacher ce prince de l'alliance de l'Autriche ! Il alla jusqu'à lui adresser un mémoire où il appelait sa fidélité à tenir ses engagements politiques, *l'illusion du point d'honneur* [9]. Tout fut inutile. Le récent avénement de la République en France n'avait fait qu'enflammer chez Frédéric-Guillaume le désir de relever ou de venger en la personne de Louis XVI la cause des rois.

Et puis, les émigrés l'entouraient, le pressant, le suppliant d'en finir avec la Révolution par quelque grand coup d'épée. Ils avaient cru n'avoir qu'à tendre la main pour ressaisir cette France qu'ils disaient leur appartenir, et l'idée qu'elle allait leur échapper les rendait furieux.

Le sort des prisonniers renfermés au Temple, les dangers de Louis XVI, si on précipitait la Convention dans les colères du désespoir, ah ! c'était bien de cela qu'il s'agissait, vraiment ! Un de ces preux écrivait de Coblentz : « Le roi de France a appris, dit-on, *avec sa ladrerie ordinaire* qu'il n'était plus roi [10]. » Dans une lettre du comte de Lambertye à sa sœur, il est dit : « On ne conçoit rien aux conférences du roi de Prusse avec Dumouriez. On parle d'un accommodement ; cela ne me paraît guère possible, à moins que l'on ne regarde le royaume pour rien du tout, et *qu'on n'ait le projet de conserver les jours du roi de France, et de nous sacrifier. Alors, adieu la noblesse, et le clergé, et les propriétés* [11] ! »

Ce langage, d'un égoïsme si naïvement cruel, n'était pas, dans l'émigration, celui de quelques individus seulement ; la responsabilité du sentiment qu'il exprime, le prince de Hardenberg l'étend à l'état-major des émigrés, au parti des princes [12].

Aussi, le roi de Prusse ayant convoqué, le 26 septembre, un grand conseil de guerre, les maréchaux de Broglie et de Castries furent les plus ardents à soutenir, de concert avec le général autrichien Clairfayt, qu'il fallait sans retard livrer bataille. C'est ce que voulait dans son

[1] *Mémoires du général Doppet*, liv. II, chap. II, p. 77.
[2] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XIII, p. 332.
[3] *Ibid.*, p. 334.
[4] *Ibid.*, p. 336.
[5] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 303.
[6] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 66.
[7] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 66.
[8] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 301 et 302.
[9] *Ibid.*, p. 308.
[10] *Correspondance originale des émigrés*, p. 149.
[11] *Ibid.*, p. 18.
[12] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 310.

cœur le roi de Prusse. Vainement le duc de Brunswick, le général Kalkreuth et les autres généraux prussiens objectèrent-ils le mauvais état de l'armée, son affaiblissement par les maladies, la saison pluvieuse, l'immensité du désastre en cas de défaite, dans un pays ennemi : le combat fut fixé pour le 29, et la nouvelle s'en répandit aussitôt dans le camp des princes français, qu'elle fit tressaillir de joie [1].

La veille, le duc de Brunswick avait eu avec le colonel Thouvenot une entrevue dans laquelle ce dernier lui avait dit : « Des hommes libres sont des lions chez eux... Si, par une suite des hasards de la guerre vous avanciez sur Paris, alors Paris cesserait d'être Paris, au moment de votre arrivée, Paris serait à deux cents lieues de Paris [2]. »

D'autre part, l'idée avait été émise, dans cette conférence, d'une convention militaire secrète sur la base de l'évacuation immédiate du territoire, « Dumouriez s'engageant, dans ce cas, à ne point inquiéter la retraite des Prussiens jusqu'à la Meuse [3]. » Cela convenait fort au duc de Brunswick; mais on vient de voir comment ce plan se trouvait écarté par la décision adoptée dans le conseil de guerre du 26 septembre. D'ailleurs, Dumouriez n'avait osé prendre, bien qu'il en eût le désir, l'engagement formel de ménager les Prussiens en retraite, avant d'en avoir reçu de Paris l'autorisation, soit publique, soit secrète.

Pour le décider à prendre sans plus de retard cet engagement qui, en assurant la retraite paisible des Prussiens, pouvait faire revenir le roi de Prusse sur le projet de livrer bataille, le duc de Brunswick eut recours à un expédient singulier. Il connaissait l'extrême désir qu'avait Dumouriez de se porter à la conquête des Pays-Bas; il espéra l'amener à brusquer l'arrangement, en l'effrayant sur la durée des hostilités reprises avec vigueur par l'armée prussienne [4], et, le 28 septembre, il lui fit parvenir un manifeste où étaient rappelées, dans un style dur, impératif, menaçant, ces précédentes déclarations des 25 et 27 juillet qui avaient si fort irrité les révolutionnaires [5].

Dumouriez, qui ne pénétra pas d'abord les intentions du duc, lut deux fois cette pièce, tant il la trouva étrange, déplacée; et se tournant vers l'aide de camp qui venait de la lui remettre : « M. le duc de Brunswick, dit-il, me prend sans doute pour un bourgmestre d'Amsterdam. Dites-lui que, dès ce moment, la trêve cesse. » Et il donna ses ordres en conséquence, devant le messager du prince [6].

Mais une lettre de Heymann ne tarda pas à l'instruire du fond des choses; et, d'un autre côté, il reçut des ministres, sur ces entrefaites mêmes, l'autorisation secrète, si les Prussiens se décidaient à la retraite, de ne point inquiéter leur marche [7].

Chose curieuse! l'homme qui avait fait envoyer à Dumouriez cette autorisation si peu conforme au génie audacieux de la Révolution, c'était Danton [8]; soit que, pénétré des vues de Dumouriez, il voulût le laisser libre d'envahir les Pays-Bas; soit qu'il crût d'une sage politique de chercher à éloigner l'armée prussienne sans s'obstiner à la vouloir détruire. Toutefois, comme une pareille politique aurait pu paraître suspecte, et qu'il savait la Révolution soupçonneuse, Danton se garda bien de compromettre sa popularité dans des dépêches officielles. L'arrêté du Conseil, tel qu'il le fit adopter par ses collègues, portait, dans un langage tout romain : «... *Le Conseil arrête qu'il sera répondu que la République françoise ne peut entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes aient entièrement évacué le territoire* [9]. » Mais, en même temps, Danton faisait savoir à Dumouriez, par une lettre particulière, *qu'avant tout*, la République avait besoin de mettre hors de son territoire les armées étrangères; qu'il ne s'agissait pas de viser à la destruction de l'armée prussienne, d'autant que la Prusse *n'était pas l'ennemie naturelle de la France*; que, sur trois commissaires de la Convention qui allaient se mettre en route pour le quartier général des deux armées ennemies, il en était deux, Sillery et Carra, *plus particulièrement* munis d'instructions relatives à l'exécution de la convention militaire qu'il jugerait à propos de conclure [10].

Il faut en convenir, il y a quelque chose de louche dans cet épisode de la vie de Danton. Des trois commissaires dont il est question dans sa lettre à Dumouriez, le seul qui fût d'un patriotisme ardent et d'une inflexibilité républicaine reconnue, c'était Prieur de la Marne. Sillery n'avait jamais figuré que comme l'homme du duc d'Orléans, et Carra était précisément le journaliste qui avait posé la candidature du duc de Brunswick au trône de France : quoi de plus singulier que de cacher au premier ce que l'on confiait aux deux autres! Et quelles étaient donc ces instructions *plus particulières* données à des agents tels que Sillery et Carra? C'est ce que ne disent ni les Mémoires du prince de Hardenberg, très-obscurs en ce qui regarde ces négociations, et évidemment pleins de réticences, ni les Mémoires, beaucoup moins explicites encore, de Dumouriez.

Il y a mieux : cet engagement de ne pas inquiéter l'armée prussienne, dont le prince de

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 510 et 511.

[2] Relation de cette conférence écrite par Thouvenot lui-même, et citée par les éditeurs des *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 68 de ces Mémoires.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 506. — Dumouriez ne touche pas ce point dans ses Mémoires.

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 513.

[5] *Ibid.*

[6] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 69.

[7] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 514.

[8] *Ibid.*, p. 517.

[9] *Ibid.*

[10] *Ibid.*

Hardenberg parle, en tout cas, d'une manière si positive, et dont les faits vont confirmer la réalité, non-seulement Dumouriez le passe sous silence, mais il ne veut pas qu'on attribue « le bonheur de la retraite des Prussiens à une connivence entre lui et le roi de Prusse [1]. »

Voyons, cependant, comment s'exprime à cet égard un homme d'État fort bien informé, et dont certes le témoignage ici ne saurait être suspect.

Au moment de mentionner la lettre de Danton à Dumouriez, le prince de Hardenberg dit en termes exprès : « Dumouriez fit dire au duc de Brunswick qu'il regrettait d'autant plus d'avoir reçu son manifeste, *qu'il venait d'être suffisamment autorisé à ne pas inquiéter la retraite de l'armée prussienne, aux termes de la convention dont les bases avaient été provisoirement consenties avec le colonel Thouvenot* [2]. »

Et du récit du même prince de Hardenberg il résulte que cette assurance, vivement présentée par le duc de Brunswick, fut un des principaux motifs qui déterminèrent enfin le roi de Prusse à revenir sur la décision de son conseil de guerre, et à donner l'ordre de la retraite [3].

L'armée prussienne était dans un état déplorable. Horriblement ravagée par la dyssenterie, elle ne laissait derrière elle, pour marquer la place qu'elle avait occupée, que de vastes mares de sang [4]; et, presque aussi malheureuse qu'autrefois l'armée de Pharaon, ce qu'elle avait à traverser, selon le mot énergique de Gœthe, c'était une *mer Rouge... de boue* [5].

Dumouriez, dans ses Mémoires, assure que « la retraite des Prussiens se fit avec le plus grand ordre [6] : » on va juger de la vérité de cette assertion par le tableau suivant qu'a tracé du désastre un homme qui s'y trouva enveloppé, l'illustre Gœthe :

« Lorsque, au point du jour, nous sortîmes de Verdun, le tumulte et la confusion furent sans mesure. Sur la grande esplanade qui s'étend devant la porte, se croisaient toutes sortes de voitures, peu de cavaliers, et des fantassins innombrables. Tournant à droite, vers Estaim, nous nous engageâmes dans une étroite route bordée de fossés. Si monstrueux était l'entassement, si ardente la précipitation, que le sentiment de la conservation personnelle faisait taire toute autre considération, étouffait toute pitié. Un cheval de fourgon étant tombé, non loin de moi, on coupa les courroies, pour le laisser mourir là sur le chemin; et comme ses trois compagnons devenaient incapables de traîner leur fardeau, on les détacha aussi, et l'on renversa le lourd fourgon dans le fossé. Il fallait avancer, et sans retard; nous eûmes à passer droit sur le corps du pauvre animal, qui allait précisément se relever, et je ne vis que trop bien ses jambes frémir et craquer sous les roues. Hommes et bêtes, étouffés dans l'étroite route, cherchaient à s'échapper dans les terres environnantes. Mais la pluie les avait affreusement détrempées ; elles apparaissaient couvertes de fossés pleins d'eau, et les sentiers y étaient partout coupés. Quatre soldats français bien vêtus, de bonne mine et d'une tournure distinguée, marchèrent quelque temps à côté de ma voiture; ils choisissaient leurs pas avec tant d'art, que c'était au-dessous de la cheville seulement que leur chaussure témoignait du fangeux pèlerinage où ces braves gens étaient aventurés. Qu'en de semblables circonstances on aperçût gisant de toutes parts, dans les prairies, dans les fossés, dans les champs, des tas de chevaux morts, rien de plus naturel; mais nous ne tardâmes pas à en rencontrer qu'on avait écorchés, et auxquels manquaient les parties charnues : triste symptôme de l'universelle détresse [7]. »

Gœthe, lorsqu'il écrivait ces lignes, ne se doutait certainement pas qu'elles serviraient un jour à excuser les défiances de Marat s'écriant avec sa violence accoutumée : « Dans le misérable état où sont réduits ces brigands mercenaires, il est impossible qu'ils échappent à nos troupes, si nos généraux ne sont pas des traîtres [8]. »

Et pendant ce temps, que faisait Dumouriez? Il nous dit bien, dans ses Mémoires, qu'il entassa ordres sur ordres : ordre au lieutenant général d'Harville de s'avancer très-promptement de Pont-Favergues à Attigny; ordre au général Miaczinski de se porter du côté de Tannay; ordre au général Chazot d'aller prendre le commandement de Sédan, en passant par Rethel; ordre au général Dillon de pousser par Clermont jusqu'aux *Islettes*, etc... etc... [9]. Mais ce que le général diplomate n'explique pas, c'est l'inconcevable fatalité qui paralysa l'effet de ces instructions, si multipliées et si savantes ! Il se plaint beaucoup de l'indiscipline et de la mollesse de Kellermann ; il accuse tantôt le trop de lenteur de Stengel, tantôt le trop de précipitation de Miaczinski, tantôt les hésitations de Valence; mais ce qui, bien mieux que tout cela, explique « le bonheur » de la retraite des Prussiens, c'est l'engagement secret que Dumouriez, d'accord en ceci avec Danton, avait pris de ne les pas inquiéter, engagement dont il n'a eu garde de se couvrir, mais à l'égard duquel les Mémoires du prince de Hardenberg lèvent tous les doutes.

Et une autre chose lève tous les doutes : l'étrange départ de Dumouriez pour Paris, au milieu même du mois d'octobre, c'est-à-dire au moment où les Prussiens sortaient en désordre de Verdun! Si sa présence au milieu de ses trou-

[1] Voy. ses Mémoires, t. III, p. 71 et 73.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 514 et 515

[3] *Ibid.*, p. 518 et 519.

[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. III. liv. V, chap. XII, p. 73.

[5] *Campagne in Frankreich.* — Passage cité par Carlyle. Voy. *The French Revolution*, vol. III, chap. VIII, p. 74.

[6] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 83.

[7] Gœthe, cité par Carlyle, *ubi supra*, p. 75.

[8] *Journal de la République*, nº 10.

[9] Voy. dans le III[e] tome des *Mémoires de Dumouriez*, chapitre intitulé *Retraite des Prussiens.*

pes fut jamais nécessaire, n'était-ce pas précisément lorsque ayant les ennemis à poursuivre, il croyait ne pouvoir pas se reposer sur une stricte exécution de ses ordres [1]?

Cependant la guerre continuait d'embraser le nord de la France, et tandis que, laissant échapper Brunswick, Dumouriez allait à Paris, où nous le retrouverons bientôt, courir les fêtes et les spectacles, Lille s'immortalisait par une défense héroïque.

Le lecteur se souvient que, dans les premiers jours de septembre, Beurnonville avait dû quitter le camp de Maulde, pour joindre Dumouriez avec neuf mille hommes. Le camp de Maulde se trouvant réduit à cinq mille hommes, par suite de ce départ, et n'étant plus tenable, il avait fallu l'abandonner, et, au milieu du décampement, une soudaine attaque des Autrichiens avait produit parmi les Français une panique trop semblable à celles de Mons et de Tournai pour n'être pas attribuée à la trahison [2]. Mais si l'ennemi comptait sur cette ressource, l'indomptable patriotisme des Lillois dut bien vite le détromper.

Investie dès le 25 septembre par trente-quatre mille confédérés sous les ordres d'Albert de Saxe-Teschen, la place de Lille, que défendaient à peine huit mille hommes, dont trois seulement de troupes régulières [3], fut soumise, du 29 septembre au 8 octobre, à un bombardement presque sans exemple dans les annales de la fureur. D'après un bulletin que publièrent presque toutes les feuilles périodiques de l'époque, le nombre des boulets rouges et bombes lancés dans Lille ne s'éleva pas à moins de soixante mille [4]. Les bombes autrichiennes contenaient de petites fioles pleines d'huile de térébenthine. Le feu prit à l'hôtel de ville, à l'hôpital militaire, à l'église Saint-Étienne, au quartier Saint Sauveur; une foule de maisons furent détruites; jour par jour, heure par heure, les ruines s'entassant sur les ruines, la place en vint à présenter l'aspect d'une cité qu'aurait arrachée à ses fondements quelque épouvantable tremblement de terre.

Mais ce qui ne put être ébranlé, ce fut l'âme vaillante des habitants. Debout sur les décombres, ils ne cessèrent de faire monter le grand cri de *Vive la nation!* dans le bruit des décharges d'artillerie où se perdait la plainte des agonisants. Le commandant supérieur Duhoux, le commandant d'armes Ruault, le maire, qui se nommait André, le chef de la garde nationale, qui se nommait Bryan [5], tous firent leur devoir, portés qu'ils étaient par cet enthousiasme guerrier que pouvait seul inspirer l'âpre génie de la Révolution française. Un boulet étant tombé au milieu de la salle où la commune était assemblée, « Nous sommes en permanence, » dit froidement un des membres, et la délibération continue [6].

Les saillies de la gaieté nationale se mariant, comme toujours, au mépris de la mort, les uns jouaient à la boule avec des boulets, les autres en remplissaient des baquets en riant [7]. Un ouvrier s'étant mis à tirer à lui un boulet rouge avec son chapeau, le chapeau brûla, et aussitôt le boulet fut sans cérémonie coiffé du bonnet rouge [8]. Des enfants couraient aux bombes, et arrachaient la mèche. D'un éclat de ce formidable projectile, un perruquier fit son plat à barbe, et à la place même où la bombe venait de tomber, rasa quatorze personnes [9]. Il n'en fallait pas tant pour mettre à la mode en France le nouveau *plat à barbe;* et, plusieurs années après, Mercier [10] écrivait qu'il n'était pas un patriote de bon ton qui ne se rasât dans un éclat de bombe venu de Lille.

Et il eut aussi son côté touchant, son côté philosophique, ce drame admirable. Oh! comme le péril et le malheur effacent vite les distances! La puissance qu'on se hâta d'invoquer, à Lille, contre la mort, ce fut l'Égalité. On vit alors les riches et les pauvres rapprochés par cet amour auguste et profond que l'Évangile donne pour loi fondamentale aux sociétés humaines. Les habitants du somptueux hôtel que les flammes venaient de dévorer recevaient l'hospitalité du pauvre qui offrait la moitié de son pain et l'abri de son humble toit, tandis que, de leur côté, les plus opulents citoyens ouvraient toutes grandes les portes de leurs palais à l'indigence étonnée. Le passant débitait son linge, pour étancher le sang du blessé qu'il rencontrait étendu sur le pavé. Si quelqu'un disait : « Je n'ai pas telle chose, » il y avait là quelqu'un pour répondre : « La voici! » Après avoir rappelé ces scènes, dont elle fut témoin, la femme aux mémoires de qui nous les empruntons, s'écrie avec une émotion bien naïve, penseront les esprits vulgaires : « Ah! pourquoi le monde n'est-il pas toujours ainsi [11]? »

Inutile d'ajouter que de ce sentiment de fraternité naquit un ordre merveilleux. Dans chaque quartier, dans chaque rue, la défense se trouva organisée comme par enchantement. Des vases pleins d'eau étaient à toutes les portes; pendant la nuit, toutes les maisons étaient gardées par des veilleurs. Un boulet rouge venait-il à pénétrer quelque part, un cri partait : *C'est chez un tel!* Et à l'instant, vingt citoyens, chacun un seau d'eau à la main, se réunissaient à l'endroit menacé [12].

Ces nobles et courageux efforts eurent leur récompense. Les Autrichiens durent lever le siége, laissant derrière eux une ville dévastée, mais rayonnante de gloire, deux mille hommes

[1] Tout ceci paraît avoir complétement échappé aux historiens qui m'ont précédé.
[2] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 186 et 187.
[3] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 247.
[4] Bulletin du bombardement de Lille, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 68.
[5] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 247.
[6] Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 73.
[7] Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 73.
[8] Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*.
[9] *Ibid.*
[10] Cité par Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 73.
[11] *Souvenirs d'une actrice*, par madame Louise Fusil, t. I, ch. XX, p. 249.
[12] Bulletin du bombardement de Lille, *ubi supra*, p. 69.

CHAPITRE VI.

DUMOURIEZ EN PRÉSENCE DE MARAT.

Dumouriez à Paris. — Il paraît à la barre de la Convention. — Sa visite aux Jacobins, allocution que lui adresse Collot-d'Herbois. — La maison de Talma, rue Chantereine. — Fête que Talma y donne à Dumouriez. — Marat s'y montre sans être attendu. — Stupeur générale. — Rapide dialogue entre Dumouriez et Marat. — Impression sinistre laissée par Marat. — L'acteur Dugazon. — Marat dénonce Dumouriez aux Jacobins. — Dumouriez et Danton au spectacle. — Invincible répugnance de madame Roland pour Danton : scène étrange qui en résulte. — Dumouriez retourne à son armée.

Le 11 octobre, Dumouriez était à Paris : qu'y venait-il faire? Se concerter avec les ministres sur l'invasion projetée de la Belgique? Mais dans le récit que lui-même nous a laissé de son séjour à Paris, en des circonstances où sa présence ailleurs était si nécessaire, on ne le voit guère occupé qu'à courir les assemblées, les clubs, les fêtes, les spectacles, tâtant le pouls à l'opinion, savourant sa renommée, et courtisant tous les partis.

Dès le lendemain de son arrivée, il parut à la Convention. Était-ce bien là le Dumouriez qui, depuis, s'est montré si contre-révolutionnaire? Quelle verve jacobine il déployait alors! De quelle voix vibrante il saluait l'avénement de la République! Comme l'esprit du temps était marqué en relief dans chacune de ses paroles! « La liberté triomphe partout; guidée par la philosophie, elle parcourra l'univers; elle s'assiéra sur tous les trônes, après avoir écrasé le despotisme [1]. » Ainsi débuta Dumouriez, debout à la barre de la Convention. Robespierre n'eût pas parlé autrement. Il traça ensuite, avec une éloquence vive, leste, toute militaire, le tableau du camp terrible qu'il venait de quitter, et « que les chants, la joie, auraient fait prendre pour un de ces camps de plaisance où le luxe des rois rassemblait autrefois des automates enrégimentés pour l'amusement de leurs maîtresses et de leurs enfants [2]. »

Tout cela ne pouvait manquer d'être fort applaudi, et le fut. Mais Dumouriez n'ignorait pas que c'était aux Jacobins que la popularité avait son trône. Il s'y rendit, le 14, accompagné de Santerre. Danton, son grand ami du moment, présidait ce jour-là. A peine entré dans la salle, Dumouriez cherche des yeux Robespierre, s'élance vers lui, et l'embrasse [3].

Puis, il demande la parole, on écoute, et lui : « Frères et amis, vous avez commencé une illustre époque. Vous avez déchiré l'ancienne histoire de France... Nous rendons aux despotes ce qu'ils ont voulu nous donner. D'ici à la fin du mois, j'espère mener soixante mille hommes pour attaquer les rois et sauver les peuples de la tyrannie [4]. »

Danton répondit : « Lorsque la Fayette, ce vil eunuque de la Révolution, prit la fuite, vous servîtes la République, ne désespérant pas de son salut... Vous avez bien mérité de la patrie. Que la pique du peuple brise le sceptre des rois, et que les couronnes tombent devant ce bonnet rouge dont la société vous a honoré [5]. »

Alors Collot-d'Herbois se leva, et le visage tourné vers Dumouriez : « J'applaudis aux éloges que le président vient de donner au soldat, mais à condition qu'il les partagera avec ses camarades... Dumouriez, tu as eu l'honneur de les commander, et tu t'en es montré digne jusqu'à présent. Avoue qu'il est beau de commander à une armée d'hommes libres!... Nous sommes défiants, général, nous devons l'être. Nous avons été si souvent trompés! Mais tu ne nous tromperas pas. La France t'observe. Tu as à choisir entre l'immortalité et l'infamie... N'imite que les grands modèles... Pressé de conduire une armée contre sa patrie, Thémistocle s'écria : « Cette épée ne servira jamais contre les Grecs, » et il se la plongea dans le sein... Écoute, tu seras peut-être exposé aux piéges des flatteurs. Dans tes procédés avec Guillaume, tu conviendras que tu t'es un peu trop ressouvenu de nos anciens usages, de notre ancien style, et que tu as reconduit le roi de Prusse avec un peu trop de politesse! Mais l'Autriche payera tout... Tu vas à Bruxelles, Dumouriez, et tu passeras par Courtrai. Là tu auras à expier les crimes de Jarry... Quand tu seras à Bruxelles... Ici, je n'ai rien à te dire : la grandeur de ta mission t'inspirera... [6]. » Et il continua sur ce ton.

Jamais harangue plus haletante, plus désordonnée, plus familièrement emphatique n'avait retenti dans la salle des Jacobins. La chaleur factice de l'ancien acteur s'y mariait, ce me semble, à l'exaltation sincère du patriote. Est-il vrai que Collot-d'Herbois ajouta : « Tu verras ma femme à Bruxelles, tu l'embrasseras. » Ces mots que Dumouriez rappelle dans ses Mémoires, avec une variante cynique [7], ne se trouvent pas dans le compte rendu de la séance par Robespierre. Quoi qu'il en soit, si Dumouriez, comme il l'a affirmé depuis, trouva la harangue de Collot-d'Herbois fort ridicule [8], il faut convenir que le plus comédien des deux, ce ne fut pas Collot. Car Dumouriez mit beaucoup d'effusion à répliquer : « L'éloquent discours que Collot-d'Herbois vient de prononcer restera toujours gravé dans mon âme, il me servira de leçon. Mais ce n'est pas à moi seul qu'il doit être utile, c'est à la nation tout entière : je demande qu'il soit imprimé. » L'impression fut ordonnée [9].

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 286.
[2] *Ibid.*, p. 287.
[3] *Journal du club des Jacobins*, nº 285. — C'est ce dont Dumouriez, dans ses Mémoires, oublie de se vanter.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] Voy. ce discours rapporté en entier dans la *Deuxième lettre de Robespierre à ses commettants.*
[7] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 116.
[8] *Ibid.*
[9] *Deuxième lettre de Robespierre à ses commettants.*

L'engouement pour Dumouriez, à cette époque, était général ; et, comme on le savait homme de plaisir, les salons le disputèrent aux clubs.

Il y avait alors à Paris, rue Chantereine, une maison qui servait de rendez-vous aux beaux esprits. Là couraient se grouper, fuyant le bruit de la place publique, toutes les nymphes craintives, toutes les muses effarouchées. Là venait souvent la jeune et jolie mademoiselle Candeille, qu'on citait pour son talent comme musicienne, pour son talent comme actrice, pour sa blanche peau de créole, et, ce qui vaut mieux, pour sa bonté. Dans cette demeure choisie, le culte de la grâce et le commerce aimable des lettres attiraient, non-seulement des poëtes inoffensifs tels que Legouvé et Ducis, ou des savants tels que Millin, ou des gens à la mode, tels que le beau Lenoir, mais beaucoup d'ardents lutteurs politiques, ceux de la Gironde surtout. On y rencontrait Louvet, Condorcet, Roger Ducos. Roland y allait quelquefois, et Vergniaud toujours..., quand mademoiselle Candeille y était. La maîtresse du logis eût été, disait-on, l'Aspasie de son siècle, si ce siècle eût ressemblé à celui de Périclès. Mère de deux jolis jumeaux qu'elle nommait Charles-Neuf et Henri-Huit, du nom de deux rôles créés par son mari avec un éclat incomparable, elle faisait d'une manière charmante les honneurs de sa maison, où tout respirait l'élégance, et dont la grande galerie attestait des goûts d'antiquaire, meublée qu'elle était de casques gaulois, de poignards grecs, de flèches indiennes, de yatagans turcs. Cette maison était celle de Talma [1].

Le 16 octobre 1792, elle fut le théâtre d'une fête brillante, et à laquelle s'attache un intérêt historique.

Pour saluer la présence du héros du jour, Dumouriez, Julie Talma et son mari avaient convoqué tous leurs amis : ils accoururent. Pendant quelque temps, au milieu des doux propos, des rires, du luxe des toilettes, on oublia qu'au dehors la Révolution grondait. La compagnie était nombreuse, variée ; le monde de la politique y coudoyait le monde des arts. On y voyait Vergniaud, Brissot, Kersaint, La Source, Ducos, Boyer-Fonfrède, Joseph-Marie Chénier, Gorsas, l'acteur républicain Dugazon, madame Vestris, mademoiselle Desgareins. Chose assez curieuse, l'homme qui faisait les fonctions d'introducteur bénévole, c'était Santerre. Mademoiselle Candeille se mit au piano... Tout à coup, on entend un bruit confus, et Santerre annonce... Marat !

Ce ne fut qu'un cri, un cri d'épouvante. Plusieurs s'enfuirent. Marat entra, accompagné de deux figures fantastiques qui étaient ou parurent « aussi maigres que le cheval du visionnaire de Patmos [2]. » Lui, il était en carmagnole ; il portait autour de la tête un madras rouge et sale, d'où des cheveux gras s'échappaient par mèches, et un mouchoir à peine attaché entourait son cou. Il alla droit au héros de la fête, qui, le toisant : « Ah ! c'est vous qu'on appelle Marat ? »

Il faut savoir qu'à Rethel, les deux bataillons de Mauconseil et Républicain s'étant emparés de quatre malheureux déserteurs prussiens, qu'ils prirent pour des émigrés, les avaient égorgés ; sur quoi Dumouriez avait ordonné que les bataillons coupables fussent maintenus en rase campagne, et dépouillés de leurs uniformes aussi bien que de leurs armes. Telle était l'affaire dont Marat, nommé pour l'examiner, venait demander compte à Dumouriez, au milieu de toutes ces femmes richement parées, au milieu de toutes ces fleurs, sous la lumière étincelante de tous ces lustres.

Ce dut être un singulier spectacle que de voir face à face ces deux hommes doués l'un et l'autre du plus méprisant sang-froid, et qui jamais ne s'étonnèrent de rien. Le dialogue fut court. « Je demande des renseignements sur la conduite des bataillons désarmés. — Les pièces sont au ministère de la guerre. — J'ai couru les bureaux, et n'ai rien trouvé. — Je suis sûr qu'il y a des pièces. — Dites donc où elles sont. — Je crois, monsieur, que je mérite croyance quand je parle. — Si vous méritiez une confiance entière, nous ne serions pas ici. On dit que les personnes massacrées étaient des émigrés ? — Eh bien, monsieur, quand ce seraient des émigrés ? — Les émigrés sont des rebelles, et vos procédés à l'égard des bataillons d'une violence impardonnable. — Oh ! vous êtes trop vif, M. Marat, pour que je parle avec vous. » Et Dumouriez tourna le dos.

Une des personnes présentes à cette fête si étrangement troublée, raconte que Marat s'emportant contre ce qu'il appelait « un ramas de contre-révolutionnaires et de concubines, » Talma s'avança, et lui dit : « Citoyen Marat, de quel droit viens-tu insulter nos femmes et nos sœurs [3] ? »

Marat sortit, en proférant d'effrayantes menaces, et tout le monde resta consterné. Quelqu'un voulut plaisanter, mais on s'aperçut bien qu'il riait du bout des lèvres. Pour ramener la gaieté, Dugazon prit une cassolette remplie de parfums, et se mit en devoir de purifier les endroits par où Marat avait passé. Rien n'y fit : un nuage s'était répandu sur les visages pâlis. Qui sait si Dumouriez lui-même, au fond, ne se sentit pas plus ému qu'il ne lui convint de le paraître, lui qui portait la trahison cachée dans un repli de son cœur ? L'ombre de Banco venait de se dresser au festin de Macbeth [4] !

[1] Voy. sur la femme de Talma, sur son intérieur, sur le choix de sa société, les *Souvenirs d'une actrice*, par madame Louise Fusil, t. I, chap. II.

[2] Expression de Gorsas, racontant, dans son *Courrier des départements*, l'effet de cette apparition.

[3] *Souvenirs d'une actrice*, par madame Fusil, t. I, chap. XX.

[4] Voy. sur cette fête, en les rapprochant, le récit de Dumouriez, dans ses Mémoires, t. III, liv. VI, chap. I ; celui de Marat, dans le n° 285, et celui de madame Louise Fusil, dans les *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. XX.

Le lendemain, Marat courait raconter, en plein club des Jacobins, comment il était rentré dans une maison « où un enfant de Thalie fêtait un enfant de Mars, » et comme il avait rencontré, « mêlés à une douzaine de nymphes à taille svelte, dont les vues politiques n'avaient pas vraisemblablement motivé la réunion, » certains masques qu'il avait reconnus pour être « des Messieurs de la Gironde[1]. » D'un autre côté, le bruit de ce qui s'était passé volant de bouche en bouche, on criait dans tout Paris : *Grande conspiration découverte par le citoyen Marat, l'ami du peuple. — Grand rassemblement de Girondins et de contre-révolutionnaires chez Talma*[2].

Un illustre historien de nos jours[3] assure que la fête donnée à Dumouriez, le fut par celle que Vergniaud aimait et inspirait, mademoiselle Candeille, et que Danton y assistait. C'est une erreur à relever, à cause des importantes appréciations politiques auxquelles cet historien la fait servir de fondement. Selon lui, la fête en question n'aurait été qu'une tentative touchante pour rapprocher les partis, et elle resterait comme une preuve que Vergniaud ne partageait pas l'aigreur des Girondins pour Danton.

Mais d'abord, Danton était-il là ?

Sa présence ne se trouve signalée ni dans le passage de ses Mémoires où Dumouriez mentionne cette soirée célèbre ; ni dans le récit qu'en a laissé une des personnes conviées[4], récit très-circonstancié pourtant, et qui contient une longue liste de noms marquants ; ni enfin dans le compte rendu de Marat, bien qu'il ait soin d'y dénoncer, sans ménagement et à commencer par Santerre, tous les hommes politiques, coupables, à ses yeux, d'avoir fait partie de ce *grand rassemblement de contre-révolutionnaires*.

D'un autre côté, la scène se passa chez Julie, première femme de Talma, et non chez l'amie de Vergniaud, qui était seulement au nombre des dames invitées[5].

On ne saurait donc inférer de l'épisode de la rue Chantereine, que Vergniaud ne partageait point, à l'égard de Danton, l'aigreur des Girondins.

Et cette aigreur, d'où venait-elle? De ce que Danton était Montagnard? Oui, sans doute ; mais à ce motif de répugnance, peut-être hélas ! s'en joignait-il un second tiré des puériles susceptibilités de l'esprit de parti. Danton, avec une légèreté de mauvais goût, avait offensé la déesse de la Gironde, madame Roland!

La Convention ayant décidé, dans sa séance du 29 septembre, qu'on ne pourrait être à la fois député et ministre, la question avait été agitée de savoir si Roland, élu par le département de la Somme, serait *incité* à garder le ministère. C'eût été mettre l'Assemblée aux pieds d'un homme ; et les Girondins avaient eu contre eux, dans cette tentative, non-seulement les Montagnards, mais la plaine, et même un des leurs, La Source, qui alla jusqu'à s'écrier : *Malheur aux nations reconnaissantes*[6] ! Il n'en fallait pas davantage pour blesser la Gironde ; mais ce qui, plus encore que le rejet de la motion, avait piqué au vif les amis de Roland, c'était ce mot de Danton, brusquement lancé au milieu du débat : « Si vous adressez une invitation au ministre, adressez-la donc aussi à madame Roland ; car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. Moi, j'étais seul dans le mien[7]. »

Que les Girondins n'aient pu se résoudre à pardonner à Danton une saillie qui montrait, dans leurs mains, la Révolution tombée en quenouille, il est permis de le croire, tant ils mirent d'obstination et d'aveuglement à repousser ses avances ! « Je tiens, » écrit un conventionnel du parti de la Gironde, je tiens d'un député de notre côté, l'un de mes camarades d'infortune, qui avait cependant conservé des relations avec Danton, qu'il y eut des conférences à Sceaux entre les chefs des deux partis, dont le but était un rapprochement, s'il était possible. Guadet, avec une énergie qui lui était particulière, ne voulut entendre à aucune transaction... Danton lui adressa ces paroles : « *Guadet, tu ne sais point faire à la patrie le sacrifice de ton ressentiment, tu ne sais point pardonner : tu seras victime de ton opiniâtreté*[8]. »

Autre témoignage, bien frappant : Dumouriez dit, à propos de son séjour à Paris : « Un seul homme pouvait soutenir les Girondins, sauver le roi et sa patrie ; mais ils achevèrent de l'aliéner, quoique Dumouriez eût donné le conseil de le ménager et de se lier avec lui. Cet homme était Danton[9]. »

Ainsi, Dumouriez devait servir de lien entre Danton et la Gironde. Là était probablement, parmi d'autres motifs frivoles, le motif sérieux qui l'avait amené à Paris. Mais on va juger de l'insurmontable éloignement des Girondins pour Danton, par ce trait de leur Egérie, la femme de celui dont Valazé, un des leurs, avait publiquement professé le culte en ces termes : *Roland est sacré pour moi*[10] !

Il est à remarquer qu'à cette époque de fièvre ardente, les théâtres n'étaient pas suivis avec moins d'assiduité que dans les temps les plus calmes. Le peuple de Paris, le seul au monde

1 *Journal du club des Jacobins*, n° 285.
2 *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. xx.
3 M. Michelet, t. IV, liv. VIII, chap. iv, p. 393.
4 Madame Louise Fusil. Voy. les *Souvenirs d'une actrice*, t. I, chap. xx.
5 Ce qui aura sans doute trompé M. Michelet, c'est une note mise par les nouveaux éditeurs des *Mémoires de Dumouriez*, au bas de la page 3 du tome III de ces *Mémoires*; mais l'assertion contenue dans cette note est victorieusement contredite par madame Louise Fusil, qui assistait à la fête et qui la décrit fort au long.
6 *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 143.
7 *Ibid.*, p. 141.
8 Citation faite par les nouveaux éditeurs des *Mémoires de Dumouriez*, et tirée de J. Ch. Bailleul, *Examen des considérations sur la Révolution française*, par madame de Staël, 2e édit., t. II, p. 183.
9 *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. VI, p. 117.
10 Discours de Valazé, dans la séance du 29 septembre 1792.

qui se plaise à rire dans la tempête, et dont la gaieté soit indomptable, le peuple de Paris, au sortir des luttes passionnées du Forum, prenait d'un pas fort paisible le chemin de l'Opéra, où le rideau ne cessa jamais de se lever à la même heure. Pas de septembriseur, si farouche qu'il se fût montré, qui ne se mît humblement à la queue tout comme un autre. Là, devenu inoffensif et poli, il disait à son voisin qui le gondait d'être gênant, et qu'il eût peut-être égorgé à l'Abbaye : « Pardon, citoyen; mais on me pousse [1]. » C'était aussi un reste de l'ancienne folie des généraux d'aller se montrer au spectacle, après une victoire, afin d'y chercher des couronnes de théâtre [2], et Dumouriez, à cet égard, ne manqua pas de se conformer à l'usage.

Or, un soir que le héros de l'Argonne était à l'Opéra, madame Roland fut tentée de s'y rendre. Elle avait refusé d'y paraître en compagnie de Dumouriez, homme de réputation compromettante, quoique celui-ci lui eût fait visite dans la journée, et lui eût offert, avec une gaucherie très-flatteuse, un charmant bouquet [3]; mais Vergniaud se présentant pour l'accompagner, elle accepta son bras, prit sa fille par la main, et ils partirent. Arrivée à la loge du ministre de l'intérieur, elle la trouve fermée; et quelques sans-culottes en sentinelle devant la porte, lui crient : « On n'ouvre pas. Le ministre est là. » Quel ministre? Elle parvient à se faire ouvrir, cependant... Mais laissons-la parler elle-même : « J'aperçois la grosse figure de Danton, celle de Fabre, et trois ou quatre femmes de mauvaise tournure. Le spectacle était commencé; ils fixaient le théâtre : Danton s'inclinait sur la loge voisine, pour causer avec Dumouriez, que je reconnus, le tout d'un clin d'œil, sans que personne de la loge m'eût vue. Je me retirai subitement, en poussant la porte [4]. »

Après quelques jours donnés à l'intrigue et au plaisir, Dumouriez regagna son armée. Et certes, il n'avait pas lieu d'être mécontent de l'accueil fait à son génie; il n'était pas jusqu'à Robespierre qui ne se fût exprimé sur son compte en termes d'une bienveillance grave, quoique toujours un peu empreints de défiance. Mais l'heureux général laissait derrière lui un ennemi vigilant, un ennemi implacable, et il emportait dans son cœur le fiel de ces paroles de Marat : « Si nous avions confiance en vous, nous ne serions pas ici! »

CHAPITRE VII.

FUREURS DE LA GIRONDE.

Puissance de la Gironde. — Réélection de Pétion, comme maire de Paris. — Attitude violente des Girondins dans l'Assemblée. — Ils s'aliènent le club des Jacobins. — Leur républicanisme. — Suppression du mot *monsieur*. — Pourquoi Brissot repousse jusqu'à la qualification de *citoyen*. — Passion des Girondins pour les formes extérieures de l'égalité. — Guerre injuste qu'ils déclarent à la Commune; elle rend ses comptes. — Pièces déposées au comité de surveillance; leur histoire; Marat essaye de s'en servir contre les Girondins; violents débats à ce sujet. — Comptes du comité de surveillance rendus par Panis. — Justification de la Commune du 10 août. — Aveu du Girondin de Launay dans son rapport. — Les Girondins préparent leur attaque contre Robespierre. — Débats sur leur projet d'une garde départementale pour la Convention. — Les sections protestent. — La Commune ordonne l'envoi de leur adresse aux départements. — La Convention casse cet arrêté. — Appel à la concorde par Gonchon. — Arrivée à Paris des Marseillais de la seconde expédition. — Leur but. — Marat dans leur caserne. — Barbaroux dénonce violemment cette visite. — La Gironde cherche à avilir Danton. — Louvet médite sa *Robespierride*. — Coup d'œil philosophique sur l'ensemble de la carrière de Louvet. — Quel coup lui et ses amis portèrent à la République qu'ils aimaient, et à eux-mêmes. — Réquisitoire de Louvet contre Robespierre, très-éloquent, très-vague et inique. — Souvenir de Brutus invoqué par Louvet; cri de Cambon. — Robespierre obtient un délai de huit jours pour répondre. — Coup d'audace de la Commune; humilié de Chaumette. — Les Girondins remplissent Paris d'hommes armés. — Louvet demande qu'on dépouille Paris de son titre de *capitole*. — Fédérés criant par les rues : « A la guillotine Robespierre! Vive Roland! » — Extrême modération des Montagnards; mot curieux de Saint-Just; paroles touchantes de Robespierre jeune. — Réponse de Robespierre à Louvet. — Tactique de Barère. — Défaite de Louvet; son désespoir. — Dévouement anonyme de Nicolas. — Coup d'œil sur le club des Jacobins. — Lettre de Robespierre à Pétion. — Robespierre chez Duplay; vie de douce intimité; mésintelligence entre la femme du menuisier et Charlotte Robespierre. — Comment la vie que Robespierre menait chez Duplay était propre à calmer son cœur, et comment cette heureuse influence fut détruite par les fureurs de la Gironde. — Portée désastreuse de ces fureurs. — Changement graduel qui s'opère dans Robespierre; sous le rapport des principes, du dévouement au peuple, il reste immuable, mais son humeur s'altère insensiblement. — Conclusion philosophique.

Les Girondins n'avaient pas cessé de figurer, sur les cimes de la République, comme le parti dominant. Ils gouvernaient l'Assemblée. Par Roland, devenu le principal personnage du Conseil, ils avaient la main dans toutes les affaires publiques. Ils disposaient des emplois dans l'administration, ils distribuaient des grades dans l'armée. Garat, homme d'un aimable esprit et d'un vrai talent littéraire, mais trop timide à la fois et trop équitable pour se donner sans réserve, fut poussé au ministère de la justice par ses amis Condorcet, Brissot, Gensonné; et ce fut sur l'indication de Roland, dont il se montra plus tard l'ennemi, que Pache eut le ministère de la guerre, Pache dont madame Roland, dans ses Mémoires, fait le type du Tartufe politique, après l'avoir peint comme un employé instruit, exact, laborieux, très-modeste en apparence, ayant des manières dont la bonhomie rustique rappelait la Suisse, son pays [5].

Le 15 octobre, Pétion fut réélu maire, à la majorité de 13,899 voix sur 15,454 [6]. Mais ceci ne saurait être considéré comme une victoire que la Gironde, à cette époque, remporta en pleine place publique [7]. Au fond, il n'y avait pas de rai-

[1] *Mémoires de Fleury, de la Comédie française*, t. I, p. 8.
[2] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 387.
[3] *Ibid.*, p. 385.
[4] *Ibid.*, p. 386.

[5] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 174. — Collection Berville et Barrière.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 59.
[7] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

son pour qu'on dépossédât le maire qui avait laissé passer le 20 juin, qui s'était associé de cœur au 10 août, et qui, aux yeux des plus violents, avait le triste mérite de ne s'être opposé que trop tard au 2 septembre. Bien qu'ami avoué de Buzot, dont il avait noblement pris la défense au club des Jacobins contre Fabre d'Églantine[1], Pétion n'était pas encore engagé assez avant dans le parti des Girondins, pour être repoussé par leurs ennemis. Il obtint donc la presque unanimité; et le très-petit nombre de voix qui s'égarèrent sur Rabaud Saint-Etienne, Panis, Roland, Robespierre, Danton, Vergniaud, prouva bien qu'il n'avait pas eu de compétiteur[2]. Il refusa, du reste, préférant son poste sur les bancs de la Convention à l'orageuse magistrature de l'hôtel de ville[3].

Ne se pouvoir modérer est le genre d'impuissance qui, en politique, semble inhérent à la force : la Gironde, tout en se disant le parti de la *modération*, tombait d'emportements en emportements. Toujours prompte à l'attaque, toujours ardente à raviver le feu de querelles qu'on croyait éteintes, elle ne laissait à la Montagne ni paix ni trêve, se servant contre elle de Marat avec une violence systématique[4].

L'Ami du peuple demandait-il la parole dans l'Assemblée, même pour un fait insignifiant, aussitôt des cris furieux partaient des bancs de la droite : A bas le scélérat! A bas le monstre! Paraissait-il à la tribune, Biroteau s'écriait : « Qu'on le chasse, au lieu de l'entendre! » Ou bien : « Il faudra purifier la tribune quand il l'aura quittée, pour que nous y puissions monter[5]. »

Et ce n'était pas Marat seulement que cherchaient, que poursuivaient ces invectives si peu décentes : Robespierre, même lorsqu'on l'avait attaqué, avait la plus grande peine à se faire écouter, et la possession de la tribune, dès qu'il y était appelé par les accusations de ses ennemis, lui était disputée au milieu de vociférations[6] qui transformaient l'Assemblée en une arène de gladiateurs.

Il résulta de là qu'après avoir pendant quelque temps voté avec la Gironde, des hommes vraiment modérés finirent par se détacher d'elle[7].

D'un autre côté, le club des Jacobins ne tarda pas à lui échapper entièrement. Le 21 septembre, Fauchet, accusé d'avoir demandé un passeport pour Narbonne, avait été exclu de la Société-Mère; le 23 septembre, elle avait reçu dans son sein Thomas Paine[8] : bientôt son hostilité à l'égard des Girondins, sourde d'abord, ne garda plus de ménagements; elle les dénonça comme une coterie avide et intolérante; elle couvrit d'applaudissements Couthon les définissant en ces termes : « Un parti de gens fins, subtils, intrigants, et surtout extrêmement ambitieux[9]. »

Ambitieux, ils l'étaient certainement, mais avec plus de noblesse que leurs adversaires ne pensaient, et que leur propre violence, hélas! n'en faisait supposer : ils avaient l'ambition d'être les seuls pilotes de la République, non par un bas amour de l'argent ou des honneurs, mais en vue de la postérité, en vue de la gloire. Et, sous ce rapport, la grandeur de Robespierre leur était particulièrement odieuse.

Il faut dire aussi que leur républicanisme ne fut pas moins superficiel que sincère; et c'est ici l'occasion de remarquer que cette passion des *formes* de l'égalité qui les avait déjà portés à mettre en vogue le bonnet rouge, les poussa, vers la fin de 1792, à recommander la suppression du mot *Monsieur*, et à donner le signal du tutoiement universel. Les motifs pour lesquels Brissot, d'accord en cela avec Roland[10], n'aimait pas trop le mot *citoyen*, sont curieux à lire dans le *Patriote français* :

« La Convention nationale, qui doit balayer les misérables restes de l'ancien régime, ne souffre pas dans son sein le titre de *Monsieur* : on y a substitué celui de *citoyen*. Mais c'est encore un titre qui peut amener une distinction; on le donnera aux gens d'une certaine condition, d'une certaine fortune, on le refusera au laborieux manouvrier, au respectable indigent. D'ailleurs, ce mot citoyen est un mot sacré, qu'il ne faut pas prostituer, et ne rougirait-on pas de le mettre à côté de certains noms? Certes, nous dirons avec joie le citoyen Pétion, le citoyen Condorcet; mais quel est le patriote qui pourrait dire le citoyen Marat, le citoyen Maury? Républicains comme les Romains, plus libres qu'eux, destinés à être aussi vertueux, imitons leur exemple, ne faisons précéder les noms d'aucun titre; disons Pétion, Condorcet, Paine, comme on disait à Rome, Caton, Cicéron, Brutus. Si cette simplicité nous semble rudesse, si elle nous semble prématurée, ajournons-la, mais ajournons aussi la République[11]. »

Ainsi, ce qui déplaisait à Brissot dans le mot *citoyen*, c'est qu'il exhalait un reste de parfum aristocratique; c'est qu'il pouvait *amener une distinction!* Ah! si les Girondins n'avaient pas confiné ce grand amour de l'égalité dans la réforme du costume et dans celle de la grammaire! Mais, pour eux, l'Egalité était comme un spectre caché dans une armure d'or : ils s'arrêtaient à l'armure! Et voilà justement ce que leurs adversaires leur reprochaient[12]; voilà dans quel

[1] *Journal des Jacobins*, nº 281. — Séance du 24 septembre 1792.
[2] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[3] Voy. la lettre dans laquelle il décline l'honneur qui lui est fait, t. XX, p. 59 de l'*Histoire parlementaire*.
[4] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. II, p. 107.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, p. 108 et 109.
[8] *Journal des Jacobins*, nº 271.
[9] *Ibid.*, séance du 12 octobre 1792.
[10] Voy. la critique du mot *citoyen* par Roland, dans les *Mémoires de madame Roland*, t. II, lettre K des éclaircissements historiques.
[11] *Patriote français*, nº 1340.
[12] *Mémoires de Garat*, p. 332 de l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII.

sens Couthon disait en parlant d'eux, à la tribune des Jacobins : « Ils veulent la République, mais ils veulent l'aristocratie [1]. »

Il est certain que, sous le rapport de l'intolérance politique, de l'esprit d'exclusivisme, du besoin de dominer, la Gironde formait un parti qu'on pouvait à la rigueur appeler aristocratique, bien qu'il empruntât ses formules à l'égalité. Aussi se montra-t-elle impatiente à l'excès de tout ce qui n'était pas elle sur le sol de la Révolution.

L'hôtel de ville était resté en dehors de son influence : elle mit un acharnement furieux à décrier et à poursuivre la Commune du 10 août.

Marat la gênait : elle l'attaqua avec tant de rage, qu'elle parvint, ce qui semblait impossible, à le faire paraître modéré [2].

Danton s'offrait à elle pour allié, mais non pour instrument : elle s'efforça de l'avilir.

Robespierre l'offusquait : elle lui versa goutte à goutte dans le cœur tout le fiel dont elle s'étonna plus tard de le trouver rempli.

Il faut, pour l'instruction des générations à venir, tracer, sans en rien omettre, ce douloureux tableau.

Les historiens qui ont accusé la Commune du 10 août de n'avoir pas voulu rendre ses comptes, ont commis une grande erreur, et ceux qui lui ont attribué ce qui n'appartenait qu'au Comité de surveillance, ont fait une grande confusion [3]. Le Conseil général, ou pouvoir législatif de la Commune, était une chose ; son Comité de surveillance en était une autre. Entre l'esprit qui dominait le premier de ces deux corps et l'esprit auquel le second obéissait, on peut dire qu'il y avait la même différence qu'entre Robespierre et Marat. Mais ceux qui ne haïssaient la Commune que par rivalité d'ambition, n'avaient garde d'établir les distinctions qu'eût demandées la justice, parce qu'en leur permettant d'étendre à leur gré la responsabilité des torts, cette confusion servait leurs inimitiés.

Ainsi, par exemple, nous trouvons que, loin de s'opposer à la reddition des comptes, c'est le Conseil général de la Commune, au contraire, qui, vers la fin de septembre, en réclame, en presse l'apurement. Le 29 septembre il invite les 48 sections à envoyer chacune deux commissaires à l'hôtel de ville pour assister à la reddition de ces comptes, et, le Comité de surveillance ne paraissant pas, il prend deux arrêtés ordonnant :

1° Que le Comité de surveillance sera mandé sur-le-champ, et qu'il sera fait une affiche pour inviter les citoyens à réclamer contre les actes arbitraires par lesquels, depuis le 2 septembre, ils se jugeront lésés ;

2° Que le Comité de surveillance remettra immédiatement l'état des membres dont il est composé, avec distinction de ceux qui font partie de la Commune et de ceux qui n'en sont pas ; qu'il y aura une garde journalière pour repousser les attaques possibles contre ce Comité, et que les scellés seront mis sur les effets d'or, d'argent, et sur les bijoux y déposés [4].

Par un troisième arrêté du même jour, il était enjoint aux citoyens du Conseil, employés depuis le 10 août, sans en excepter ceux qui s'étaient retirés, de rendre compte de toutes les gestions et de tous dépôts de quelque nature qu'ils fussent [5].

Le Conseil général de la Commune allait donc au-devant des exigences les plus soupçonneuses ; et ceci ayant lieu le 29 septembre, il est bien étonnant que, le 30, c'est-à-dire le lendemain, Barbaroux ait cru nécessaire de proposer, sur le ton de l'indignation, la formation d'une « Commission extraordinaire au sein de l'Assemblée pour examiner la conduite de la Commune et recevoir ses comptes [6]. » Comme si elle eût craint ou refusé de les rendre ! Tallien, membre de la Commune, se leva aussitôt, non certes pour combattre Barbaroux, mais, au contraire, pour l'appuyer : « Je puis assurer, dit-il, que la Commune n'a point abusé des dépôts qui lui ont été confiés. Les comptes du Comité de surveillance ne sont peut-être pas apurés en effet ; mais quant à ceux de la Commune, j'ose affirmer à la Convention qu'ils lui seront rendus avant quinze jours [7]. » Il ajouta fièrement : « Ce sera un nouveau triomphe pour la Commune de Paris, et un moyen victorieux de détruire les calomnies dont elle a été l'objet. Ce compte sera clair, exact, précis ; il répondra parfaitement à ceux qui méconnaissent les services que la Commune de Paris a rendus à la chose publique... On voudrait faire oublier qu'elle a fait la Révolution du 10 août [8]. »

Dans la même séance, un autre grief, et celui-ci beaucoup mieux fondé, avait été articulé contre la Commune. Une députation de la section des Quinze-Vingts était venue se plaindre fort aigrement de l'exécution d'un décret rendu vers la fin de la session de l'Assemblée législative, et portant que la municipalité serait renouvelée sous trois jours [9]. A cet égard, il faut le dire, les défenseurs de la Commune ne répondirent rien de satisfaisant. Léonard Bourdon parla d'un retard dans l'impression des cartes d'électeurs. Tallien prétendit qu'on avait voulu attendre le résultat d'une pétition ayant pour objet de faire

[1] *Journal des Jacobins*, séance du 12 octobre 1792.

[2] Voy. ce que dit à ce sujet René Levasseur, dans ses *Mémoires*, t. I, chap. II, p. 108.

[3] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 192.

[5] *Ibid.*, t. XX, p. 192.

[6] Le rapprochement des dates, en histoire, est très-souvent d'une importance capitale, et c'est ce que ne paraissent pas avoir toujours bien compris, à en juger par la méthode de classement qu'ils ont adoptée, les auteurs de l'énorme et laborieuse compilation intitulée *Histoire parlementaire de la Révolution française*. Ex. : dans le t. XXIX, les arrêtés du conseil général relatifs à la reddition des comptes sont mentionnés à la p. 192, quoiqu'ils aient eu lieu le 29 septembre, tandis que le discours de Barbaroux, qui est du lendemain, se trouve cité à la p. 159. Et notez qu'entre ces deux faits, si intéressants à rapprocher, les auteurs intercalent un long tableau des opérations militaires.

[7] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 160.

[8] *Ibid.*, p. 160.

[9] *Ibid.*, p. 157.

faire les élections à haute voix. De telles raisons ressemblaient trop à des prétextes : Barbaroux en fit l'observation avec rudesse, et la Convention enjoignit au ministre de l'intérieur de lui présenter, le lendemain même, le rapport des mesures prises pour l'exécution des décrets concernant l'hôtel de ville [1].

Marat était loin d'être l'homme du Conseil général de la Commune, mais il était l'homme du Comité de surveillance ; et si la Gironde avait hâte d'en finir avec l'un, à plus forte raison brûlait-elle d'abattre l'autre. C'est ce que Marat comprenait à merveille : il résolut donc d'opposer à ses ennemis son arme favorite, la dénonciation, et son procédé ordinaire, l'audace.

Le Comité de surveillance se trouvait avoir saisi et gardait en dépôt nombre de pièces contenant la preuve des conspirations de la Cour. Parmi ces pièces était une lettre par laquelle l'ancien intendant de la liste civile, de Laporte, demandait à Septeuil, trésorier du roi, 1,500,000 livres à distribuer aux membres du comité chargé, sous la Législative, de la liquidation des pensions militaires. Qu'il y eût eu projet de corruption, sur ce point nul doute possible. Mais le projet avait-il abouti? Les 1,500,000 liv. avaient-elles été distribuées? Marat feignit de n'en pas douter, et peut-être le croyait-il sincèrement, lui si prompt à soupçonner le mal.

Quoi qu'il en soit, le 1er octobre, poussée par Chabot, qui s'en vanta, une députation du Comité de surveillance vint à la barre de la Convention affirmer l'existence du redoutable document, et l'orateur de la députation ne craignit pas d'ajouter : « Nous vous donnerons la liste de la distribution de cette somme et de bien d'autres [2]. »

Pour comprendre l'impression que durent produire et une semblable démarche et de pareils mots, il suffit de remarquer que quelques-uns des membres que la Législative avait chargés de liquider les pensions militaires, avaient été réélus et faisaient partie de l'Assemblée nouvelle. Le Comité de surveillance venait donc dire en face de la Convention : Il y a parmi vous des âmes vénales, des traîtres, des misérables, que nous nous réservons de dévoiler ; et nous en possédons le moyen.

Le débat prit un tour très-vif. Kersaint en appela, devant une dénonciation aussi terrible, à la nécessité de la prudence. Richard, un des membres désignés à l'infamant soupçon, protesta contre tout délai qu'on apporterait à un éclaircissement devenu indispensable [3]. Lindet montra que le décret sur les pensions n'ayant pas été présenté, la liste civile n'en avait pu payer le prix. Rewbel somma, non sans emportement, les dénonciateurs d'expliquer pourquoi ils n'avaient pas en main *cette liste de distribution* dont ils parlaient. Louvet s'écria que le crime du député coupable de vendre les intérêts de son pays était un crime national, que par conséquent les pièces d'un procès de ce genre appartenaient à la nation tout entière, et que c'était à la Convention à en prendre connaissance. Ceci en réponse à Panis qui, après avoir rapporté avec quelle sollicitude il avait veillé sur l'important dépôt, et comment il l'avait gardé nuit et jour, tenant sa plume d'une main et son sabre de l'autre, était allé jusqu'à dire : « Ces pièces appartiennent à la Commune du 10 août. »

Enfin, sur la proposition de Barbaroux, l'Assemblée décréta qu'une commission de vingt-quatre membres, prise en dehors des membres de la Constituante, de la Législative, et de la députation actuelle de Paris, se transporterait aussitôt à la mairie ; que les cartons renfermant les pièces recueillies par le Comité de surveillance seraient inventoriés, scellés, contre-signés, et transportés dans l'enceinte de la Convention, où ils resteraient constamment sous la garde de quatre délégués de l'Assemblée, de deux membres du Comité de surveillance, et de deux officiers municipaux [4].

Bien étonnée fut la commission, devant la masse de papiers dont elle avait à dresser l'inventaire. Quatre-vingt-quinze cartons ; six bultes, dont l'une de cinquante-quatre pieds cubiques ; vingt grands portefeuilles ; trente-quatre registres ; sept liasses de papiers, plusieurs autres milliers de feuilles dont on avait rempli, faute de mieux, des sacs à blé !... Voilà sur quoi devait porter l'examen. La commission y vit un travail de trois ou quatre mois au moins, et lorsque le 4 octobre, Valazé présenta son rapport à la Convention, ce fut seulement pour lui apprendre qu'on n'avait pu procéder encore qu'à un inventaire sommaire, d'où rien ne résultait, sinon la preuve, acquise déjà, des trahisons du roi détrôné [5].

Du reste, nul document qui appuyât la dénonciation du Comité de surveillance. C'est ce que déclara formellement Lehardi, un des commissaires. De là un déchaînement général. Les dénonciateurs étaient donc des calomniateurs! Les preuves! qu'ils eussent à fournir des preuves! Panvilliers proposa que les membres du Comité de surveillance fussent sommés, par voie de décret, de désigner dans quels cartons, sacs, registres ou portefeuilles, se trouvaient les pièces à l'appui de leur dénonciation. Buzot, Lecointe-Puyraveau, appuyèrent la proposition en termes passionnés. Tout à coup Marat se lève et veut parler... Mais ses paroles se perdent dans le bruit d'une effroyable tempête. « Je demande, s'écrie violemment Buzot, que Marat ne soit pas entendu... Lui, entendu! il me semble le voir appelé à la tribune par les Prussiens eux-mêmes. » Et l'on applaudit. Marat, froidement : « J'ai la parole. » Une assemblée refusant par système d'entendre un de ses membres, lorsqu'on l'attaque, c'était en vérité trop de scandale. Plusieurs en eurent honte, même parmi

[1] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 160.
[2] Voy. son discours dans la séance du 1er octobre 1792.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 194.
[4] Voy. les détails de cette séance et le texte du décret qu'elle amena, dans l'*Histoire parlement.*, t. XIX, p. 195-203.
[5] Rapport de Valazé, dans la séance du 4 octobre 1792.

les ennemis de Marat; et La Source, Lidon, Cambon, invoquèrent en sa faveur le droit commun : le premier, parce qu'il était bon que la France connût un homme tel que Marat; le second, parce que le « supplice de l'entendre » avait été infligé à la Convention par le corps électoral de Paris; le troisième, parce qu'il « était juste d'entendre le crime aussi bien que la vertu[1]. »

Marat fut étonnant de dédain. Il déclara qu'il applaudissait au « citoyen courageux » qui l'avait dénoncé à la tribune. Les invectives, il ne s'abaissait pas à y répondre. « Quant à mes vues politiques, dit-il, à mes sentiments, je suis au-dessus de vos décrets. » Entendant retentir autour de lui des éclats de rire, il reprit : « Il ne vous est pas donné d'empêcher l'homme de génie de s'élancer dans l'avenir. Vous ne comprenez pas l'homme instruit qui connaît le monde, qui va au-devant des événements[2]. » Et au milieu des rires, des murmures, il rappela les services que ses prophéties avaient rendus à la Révolution. Dans ce discours, où une violence froide et habilement voilée se mêlait à un orgueil voisin de la folie, il y avait une belle et fière parole : « *Vous n'avez sur les pensées d'autre autorité que celle de la raison*[3]. »

Mais c'est ce que les Girondins, plus d'une fois encore, devaient oublier, pour le malheur de la Révolution et le leur propre !

Le résultat de ces vaines querelles ne servit qu'à prouver combien les deux partis étaient injustes l'un à l'égard de l'autre; car l'examen des documents autour desquels Marat faisait tant de bruit, ne fournit pas la moindre preuve contre la probité politique des Girondins; et d'un autre côté, le Comité de surveillance rendit plus tard ses comptes de manière à venger avec éclat son intégrité calomnieusement mise en question.

Les comptes généraux présentés par Panis, au nom du Comité de surveillance, le furent non-seulement en présence du Conseil général, mais devant des commissaires de sections mandés à cet effet. On discuta les chiffres; on pesa mûrement le pour et le contre; on provoqua les plaintes; on encouragea les réclamations..., et ce qui sortit de tout cela, ce fut la justification des membres du Conseil. Il avait reçu pour 713,885 livres, dont 85,529 livres avaient été dépensées. Panis justifia de l'emploi et produisit les quittances; ce qui n'avait point eu de destination se retrouva en caisse, prêt à être versé à la trésorerie nationale[4].

Quant à la conduite purement politique du Comité de surveillance, il fut constaté que le nombre des emprisonnements ordonnés spécialement par lui, soit pour trahison ou complicité notoire d'aristocratie, soit pour fabrication et distribution de faux assignats, s'était élevé à *trois cent quarante-trois*, depuis le 10 août jusqu'au 10 octobre. Or, si l'on considère que ces mesures furent amenées par une situation, la plus terrible qui fut jamais, et si l'on se rappelle sur quelle échelle bien autrement large nous avons vu opérer, depuis, des pouvoirs que pressaient des circonstances beaucoup moins fatales, le chiffre mentionné ci-dessus paraîtra-t-il donc si monstrueux ?

Au reste, dans le rapport que, le 2 octobre, Joseph de Launay avait lu sur la conduite de la Commune du 10 août, il avait été lui-même conduit à reconnaître, tout Girondin qu'il était, qu'en temps de révolution, il ne faut pas juger les hommes et les choses absolument au même point de vue que dans les temps ordinaires; que souvent il y a nécessité de se mettre à la tête du désordre pour le dominer; que dans l'œuvre de la Révolution à sauver, un moment d'anarchie avait été inévitable; que parmi les détenus, après tout, les uns avaient été arrêtés pour délits ordinaires, et les autres, mais ces derniers *en petit nombre*, pour délits relatifs à la Révolution[5].

Pendant ce temps, les Girondins se préparaient à une attaque en règle contre un homme qui, plus que la Commune, plus que Marat, leur était un sujet de crainte et de haine.

Ce qu'ils détestaient dans la Commune, ce n'était que son pouvoir; ce qui leur faisait horreur dans Marat, ce n'était que sa rage de dénonciations sanguinaires; mais, dans Robespierre, ils brûlaient d'abaisser une influence rivale, et d'humilier une intelligence qui faisait face à leur génie.

Seulement, à risquer un tel combat, au sein de Paris, il y avait péril suprême : ils le sentaient bien, et, avant de jeter le gant, ils auraient voulu avoir derrière eux, autour d'eux, leur garde départementale.

Buzot, qui le premier en avait émis l'idée, vint, dans la séance du 8 octobre, présenter un projet de décret portant :

Que chaque département enverrait, pour la garde de la Convention nationale et des dépôts publics, autant de fois quatre hommes d'infanterie et deux hommes à cheval qu'il y aurait de députés à la Convention, en tout : 4,470 hommes;

Que ces gardes seraient casernés, et payés de la solde que reçoivent les gendarmes nationaux à Paris;

Qu'ils seraient élus par les conseils généraux de départements, parmi les citoyens munis d'un certificat de civisme émané du conseil général de leur commune ou de leur district;

Enfin, que leur commandant serait nommé par la Convention nationale[6].

L'Assemblée n'osa voter immédiatement un projet pareil, et, dans son journal, Robespierre le pulvérisa :

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 210-220.
[2] Voy. ce discours *in extenso* dans le t. XIX de l'*Histoire parlementaire*, p. 220-223.
[3] *Ibid.*
[4] Bulletin des opérations de la Commune. Voy. le t. XX de l'*Histoire parlementaire*, p. 61.
[5] Voy. ce rapport reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 204, 209.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 253.

Quoi ! à la Convention nationale, à ce congrès qui devait se montrer au monde si plein de puissance et de majesté, on proposait de prendre une garde ! et là devait être sa première, sa plus sérieuse préoccupation, dans la haute sphère des pensées ! Quoi ! l'on affectait d'ignorer que, comme la volonté générale qu'elle est destinée à faire respecter, la force publique doit être *une*, et que toute force *particulière* affectée, soit à un homme, soit à une réunion d'hommes, est, dans l'ordre politique, un danger immense, et un monstre dans l'ordre social ! Quoi ! on n'avait tant combattu la maison militaire du roi, que pour en venir à donner aux mandataires du peuple une maison militaire, c'est-à-dire le pouvoir de violer tôt ou tard leur mandat, et d'usurper la tyrannie ? Une force armée, des janissaires départementaux, une garde prétorienne ! Rien de plus inutile, si les délégués du peuple avaient sa confiance, étaient protégés par son amour ; et dans le cas contraire, rien de plus odieux. — Mais, disait-on, il y avait à se préserver contre les entreprises possibles de quelques malveillants s'intitulant le peuple. — O phénomène inexplicable ! O fatalité ! En dépit de la Cour, de sa puissance, de ses haines, et comme enveloppées de ses complots, la Constituante d'abord, la Législative ensuite, avaient pu se passer d'une garde ; et voilà que ce luxe était devenu indispensable à la Convention, et la République allait déclarer ne pouvoir vivre qu'aux conditions auxquelles la tyrannie se maintient ? Les ennemis de la Liberté, quelque fût leur masque, étaient-ils donc plus à craindre, depuis la chute du trône ? Ou bien, était-ce que la Convention avait d'autres ennemis que ceux de la Liberté ?... On osait prétendre qu'à la nation tout entière il appartenait de couvrir ses représentants de son égide ! Mais est-ce que partout où l'Assemblée nationale résiderait, elle ne serait pas gardée par des Français ? Est-ce que les Parisiens étaient autre chose que *la portion du peuple français qui habite Paris ?* Est-ce que ce Paris où venaient incessamment se rencontrer, se mêler, se confondre, Lyonnais, Marseillais, Bordelais, gens de Rouen, gens de Toulon, Gaulois du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest, est-ce que Paris était autre chose qu'un grand fleuve vivant formé de toutes les rivières de France ? Beau moyen vraiment, pour consacrer l'unité de la patrie, que d'opposer sans cesse Paris aux départements, que d'assigner à chaque département une représentation armée particulière, que de tracer de nouvelles lignes de démarcation entre les diverses sections de la République ! Ah ! que ne s'exprimait-on avec un peu plus de franchise ? Paris avait un tort, un tort irréparable : celui de renfermer une population immense, toujours attentive aux mouvements de la Liberté ! Paris avait le tort d'être le centre de ces vastes connaissances, le foyer de ces vives lumières, le théâtre de cette vie active, qui sont la mort du despotisme, lorsqu'il n'a pas, pour éteindre autour de lui tout rayon et paralyser tout mouvement, une maison militaire, une force *particulière*, une garde enfin, qu'on l'appelle constitutionnelle ou royale ! Si c'était là ce qu'on reprochait à Paris, très-bien ; mais qu'on eût alors le courage d'en convenir [1].

Telles furent, présentées dans un style moins resserré, mais qui, s'il manquait un peu de nerf, ne manquait ni de chaleur ni d'éclat, les considérations que fit valoir Robespierre.

Elles parurent décisives au club des Jacobins, où déjà, du reste, Bentabolle, Tallien, Chabot, Levasseur, Billaud-Varenne, avaient discuté le rapport de Buzot avec une animation extraordinaire [2].

Sur ces entrefaites eut lieu la séance du 16 octobre, qui montra si bien qu'il était une chose que Montagnards et Girondins voulaient d'une égale ardeur, aimaient d'un égal amour, la République. Manuel ayant proposé d'en soumettre l'établissement à la sanction du peuple, d'une manière toute spéciale ; et Cambon, de s'en remettre à la décision d'une commission de 83 membres, tirés de la députation de chacun des 83 départements, l'Assemblée comprit d'instinct que la République était au-dessus même du suffrage universel, le suffrage universel ne pouvant établir, sans abdiquer par cela seul, une autorité indéfinie, héréditaire, placée une fois pour toutes en dehors des chances de l'élection ; et, d'autre part, une génération n'ayant nul droit de lier d'avance les générations à venir. « La République ! dit Brissot, le peuple l'a sanctionnée en nous chargeant de la sauver. » Danton s'écria impétueusement : « La sanction de la République est dans le génie de la Liberté, qui réprouve les rois. » Et la proposition de Cambon fut écartée par le vote « unanime » de l'Assemblée [3]. Ce n'était donc pas, en tout cas, pour défendre la République contre les Montagnards, que la Gironde avait besoin de s'entourer de baïonnettes à sa dévotion !

Bientôt il n'y eut plus qu'une préoccupation dans Paris : souffrirait-on que la Convention se donnât une garde tirée des départements, ou, plutôt, souffrirait-on que la Gironde, qui alors dominait la Convention, s'entourât de soldats prétoriens ? Autour de cette question émouvante, les 48 sections s'agitèrent violemment ; pour la résoudre, elles nommèrent des députés qui en conférèrent ensemble trois jours durant, et le résultat de ces conférences fut une adresse, dont la lecture eut lieu dans la Convention, le 19 octobre. Elle était au plus haut point menaçante et concise.

L'orateur de la députation commença en ces termes : « Mandataires du souverain, vous voyez devant vous les députés des sections de Paris. Ils viennent vous faire entendre des vérités éternel-

[1] Voy. *Lettres de Robespierre à ses commettants.*
[2] *Journal des Jacobins*, séance du 8 octobre 1792.
[3] Voy. la séance du 16 octobre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 320-323.

les... On vous a proposé de vous mettre au niveau des tyrans[1]... »

A ces mots, un ingouvernable transport de colère éclate dans l'Assemblée. De toutes parts, on interpelle les membres de la députation. L'un demande qu'on les rappelle à l'ordre; un autre invoque contre eux l'application immédiate du décret sur la force publique; un troisième les somme de montrer leurs pouvoirs. Eux, ils tirent de leurs poches le cahier de leur mandat, et se mettent à l'agiter en l'air, aux applaudissements redoublés des tribunes. Un homme d'un courage bilieux occupait, en ce moment, le fauteuil de président : c'était Guadet. D'un ton ferme, il menace de faire expulser de la salle tout spectateur qui donnera libre cours à ses impressions; et, le silence s'étant rétabli, l'orateur de la députation reprend avec un sang-froid terrible : « On vous a proposé de vous mettre au niveau des tyrans, en vous environnant d'une garde isolée et différente de celle qui compose essentiellement la force publique. Les sections de Paris vous déclarent, par notre organe, qu'elles trouvent ce projet odieux... Quoi! on vous propose des décrets constitutionnels avant l'existence de la Constitution! Attendez que la loi existe : quand le peuple l'aura sanctionnée, il vous apprendra, par son exemple, à baisser le front devant elle[2]. »

La réponse de Guadet fut très-fière. Il déclara que la Convention recevrait toujours avec plaisir les conseils des bons citoyens; « mais, quant à des ordres, elle n'en recevra que du peuple français. » L'impression du discours et de la réponse, proposée par quelques membres, fut rejetée, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour[3].

Mais ce n'était point là une question pour être de sitôt enterrée. Les deux partis contraires continuant à se disputer, sur ce point essentiel, l'empire de l'opinion, la Gironde parvint à souffler l'esprit qui l'embrasait à quatre sections, et elles se rétractèrent : c'étaient les sections Mirabeau, Popincourt, la Fontaine-Grenelle, la Butte-des-Moulins[4]. Les autres, fidèles à la Montagne, persistèrent.

De son côté, la Commune ordonnait l'envoi à toutes les municipalités de l'adresse des quarante-huit sections; et la Gironde, furieuse, faisait casser par l'Assemblée cet arrêté audacieux[5].

On remarqua que la décision prise par l'Assemblée ne rencontra sur les bancs de la Montagne qu'une désapprobation muette et morne : deux députés seulement protestèrent, et les *Révolutions de Paris* purent s'écrier : « Les Danton, les Robespierre se sont tus... Tu dors, Brutus[6]! »

En revanche, il veillait, l'âpre journal. Rien de plus entraînant que la guerre qu'il fit alors à Buzot, à ceux de la Gironde, et à leur malencontreux projet de garde conventionnelle : « Malheur aux lois qui n'ont d'autres panégyristes que ceux qui les font! — Vous voulez des gardes! Solon, qui vous valait bien, n'en avait pas, et Athènes cessa d'être libre quand elle permit à Pisistrate d'en avoir quatre cents! — Ce fédéré avait raison, qui disait naguère à la tribune des Jacobins : « La force armée d'un législateur, c'est l'opinion publique. » Mais il y a de faux patriotes qui, comme les sénateurs de Venise, se masquent six mois de l'année. — Rappelez-vous ces mots de Jean-Jacques (*Gouvernement de Pologne*, chapitre VIII) : « Je voudrais « qu'on sentît l'horrible indécence et la barbarie « de voir l'appareil des armes profaner le sanctuaire des lois. Polonais! êtes-vous plus guerriers que n'étaient les Romains! Eh bien, « jamais, dans les plus grands troubles de leur « République, l'aspect d'un glaive ne souilla les « comices ni le sénat[7]. »

Tout cela parlait vivement au cœur, à l'esprit et à l'imagination du peuple : le faubourg Saint-Antoine chargea son orateur ordinaire, Gonchon, d'être auprès de l'Assemblée l'écho de la voix publique.

La mission était délicate pour Gonchon, qu'une secrète sympathie entraînait vers les Girondins; mais le désir même de les ménager, en leur disant la vérité, donna, en cette circonstance, au langage du tribun un remarquable accent d'élévation et de sagesse.

Admis à la barre de la Convention dans la séance du 21 octobre, comme orateur des citoyens du faubourg Saint-Antoine, il prononça ces paroles remarquables : « Celui qui calomnie le peuple est un tyran; mais celui qui le flatte veut le devenir. » Ceci à l'adresse des coureurs de popularité. Il ajouta : « Émoussons le glaive de la démagogie, mais n'aiguisons pas celui du modérantisme. » Ceci à l'adresse des hommes qui semblaient ne tout parler des excès de la Révolution que pour en détendre tous les ressorts. Aux Girondins en particulier s'adressaient les mots suivants : « Avait-on besoin de calomnier les hommes du 14 juillet (les Parisiens), pour appeler autour de nous nos frères des départements? Ah! qu'ils viennent, non pas six, sept, huit, vingt-quatre mille, mais un million... Nos bras ne sont-ils pas toujours ouverts pour les recevoir?... Mais qu'ils arrivent sous une dénomination fraternelle! Qu'ils viennent, non pas pour vous défendre, mais pour aider à vous garder! Que le mot de *force armée* ne souille pas le code d'un peuple républicain! » Puis, un appel à la concorde, appel touchant, et d'une portée incalculable, si les passions de parti étaient capables d'entendre une autre voix que celle de leurs colères! « C'est avec douleur que nous voyons des hommes faits pour se chérir et s'estimer, se haïr et se craindre autant et plus

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 350.
[2] *Ibid.*, p. 351.
[3] *Ibid.*, p. 352.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 172.
[5] *Révolutions de Paris*, n° 172.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, n° 171.

qu'ils ne détestent les tyrans. Eh! n'êtes-vous pas comme nous, les zélateurs de la République, les fléaux des rois, les amis de la justice? N'avez-vous pas les mêmes devoirs à remplir, autant de périls à éviter, les mêmes ennemis à combattre, et vingt-cinq millions d'hommes à rendre heureux? Ah! croyez-en des citoyens étrangers à l'intrigue : on s'attribue mutuellement des torts imaginaires... Les hommes ne sont pas aussi méchants qu'on le croit... Que chacun impose silence à son amour-propre, et il ne faudra qu'un moment pour éteindre le flambeau des divisions intestines [1]. »

Ce discours était pris dans le vif de la situation; il signalait la véritable plaie du moment, il indiquait le vrai remède; aux républicains de la Gironde d'une part, et de l'autre aux républicains de la Montagne, il montrait comment ils risquaient de perdre la République, comment ils pouvaient la sauver. L'impression fut immense sur l'heure; et tous applaudirent, tous applaudirent avec transport [2].

Mais hélas! les Girondins s'étaient mis sur une pente où il ne leur était déjà plus possible de s'arrêter; et, à son tour, poursuivi de provocations incessantes, le parti adverse était devenu bien difficile à calmer. Lorsque Gonchon vint prêcher la conciliation dans l'Assemblée, il n'y avait pas dix jours que, sur la proposition de Collot-d'Herbois, la société des Jacobins avait rayé Brissot de la liste de ses membres [3] : inutile de demander si la Gironde avait ressenti cette insulte! Ajoutez à cela que, précisément sur ces entrefaites, les Marseillais de Barbaroux arrivèrent à Paris, circonstance qui n'était que trop de nature à animer les Girondins au combat par l'espoir du triomphe!

On peut juger des préventions que les Marseillais apportaient dans Paris par le langage qu'ils tinrent à l'Assemblée. « Nous partons des bords de la Méditerranée pour venir au secours de Paris. Nous avons appris que nous n'avions plus d'autres ennemis que les agitateurs et les hommes avides de tribunat et de dictature. Vous appartenez aux 83 départements, vous êtes donc à nous : le service militaire auprès de vous est un droit qui nous appartient... On dit que cette garde qu'on vous propose peut devenir une garde prétorienne; nous ne répondons qu'un mot : nous y serons [4]. »

Ainsi, c'était pour prêter main-forte, non pas à la Révolution, mais à l'un des deux partis qui s'en disputaient le gouvernail, que les Marseillais de la seconde expédition accouraient, de leur propre aveu : quelle différence avec ceux de la première, les fédérés du 10 août!

Que pour rendre Paris odieux aux nouveaux venus, on les ait casernés d'abord dans des lieux ouverts à tous les vents et où ils avaient à peine de la paille fraîche, c'est ce que le journal de Prudhomme affirme [5], mais ce que dément assez le caractère, bien connu, de Roland et de ses amis, tous incapables de ce lâche et vil calcul. Les Parisiens, du reste, ne voulurent pas que les Marseillais eussent à se plaindre de la capitale; ils coururent les chercher, les tirèrent de leur caserne, et partagèrent fraternellement avec eux leurs domiciles et leurs lits [6].

Des premiers, Marat était allé visiter les Marseillais, mais dans un but beaucoup moins sentimental que politique. En mettant le pied sur le seuil de leur caserne, il s'indigna fort de ce qu'on ne leur avait pas ménagé une habitation plus convenable. Horreur! on osait en user de la sorte avec de braves patriotes, alors qu'à l'École Militaire les dragons du premier régiment de la République se pavanaient dans leur bel uniforme bleu, objet de tous les égards! Et pourtant, qu'étaient-ce que ces dragons? Un amas d'anciens gardes du corps, de valets de chambre, de corbers, de contre-révolutionnaires, enfin! Là-dessus, Marat attaque familièrement les Marseillais de conversation, se montre très-poli, très-caressant, et exprime le désir que trois volontaires par compagnie acceptent à déjeuner chez lui [7].

Barbaroux n'était pas sans avoir eu avec Marat quelques rapports d'amitié, et Marat se plaisait à le rappeler. Tout récemment encore, le fougueux député de Marseille ayant déchiré l'*ami du peuple* dans un placard, celui-ci avait borné sa vengeance à ces simples mots : « Dans le temps où Barbaroux n'était pas tourmenté de la rage de jouer un rôle, c'était un bon jeune homme qui aimait à s'instruire auprès de moi [8]. » Il paraît même que, le 23 octobre, un essai de rapprochement avait eu lieu entre le *maître* et le *disciple* dans un petit café de la rue du Paon, et qu'ils en étaient venus au point de s'embrasser [9]. Qu'on juge de la fureur de Barbaroux, lorsque, le lendemain, il apprit que ses fidèles Marseillais avaient été exposés de la part de Marat à une tentative d'embauchage! Aussitôt il fait dresser procès-verbal de la visite, court à l'Assemblée, et y dénonce « l'agitateur pervers, qui a essayé de corrompre les bataillons volontaires appelés dans Paris [10]. » Kersaint appuie la dénonciation. Un membre affirme avoir entendu dire à Marat que, pour avoir la tranquillité, il fallait qu'on fît tomber deux cent soixante et dix mille têtes. « Eh bien, oui, dit Marat, c'est mon opinion..., » et, l'Assemblée entière se soulevant, il ajoute : « Il est atroce que ces gens-là parlent de liberté d'opinion, et ne veuillent pas

[1] Voy. cette harangue reproduite en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 356-361.
[2] *Histoire parlementaire*, *passim*.
[3] Club des Jacobins, séance du 12 octobre 1792.
[4] Adresse des fédérés marseillais, lue dans la séance de la Convention du 21 octobre 1792.
[5] *Révolutions de Paris*, n° 172.
[6] *Ibid.*
[7] Procès-verbal du 24 octobre 1792, présenté à l'Assemblée au nom du bataillon de Marseillais.
[8] *Journal de la République*, n° 13.
[9] M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 205 et 208, donne ce fait comme le tenant de la sœur de Marat.
[10] Séance de la Convention du 24 octobre 1792.

me laisser la mienne. » Étant parvenu à dominer le tumulte, il prétendit qu'on avait mal rendu le propos qui lui était imputé, fit de sa visite à la caserne des Marseillais un récit qui confirmait le procès-verbal lu par Barbaroux, et conclut en demandant la mise en accusation de Roland, pour un ordre arbitraire émané du ministre, assurait-il, et auquel il donna le nom de lettre de cachet. Un vote qui renvoyait la dénonciation de Barbaroux au comité de surveillance et de législation mit fin, ce jour-là, à ces tristes luttes [1].

Cependant, les Girondins continuaient à préparer leur attaque contre Robespierre.

Moins aveuglés par la passion, moins éblouis par l'orgueil, peut-être eussent-ils compris combien il leur importait, dans ce but, de ménager du moins Danton ; mais je ne sais quelle tragique fatalité les entraînait. Prenant occasion d'un compte, très-détaillé, que Roland avait présenté des diverses dépenses de son ministère, Rebecqui somma publiquement les collègues de Roland, ses collègues de la veille, de justifier de l'emploi des fonds confiés à leur intégrité [2]. Danton tressaillit. Dans son rapide passage aux affaires, il ne s'était pas cru tenu à l'exactitude d'un comptable ; il avait manié l'argent un peu en grand seigneur, en *grand seigneur du sans-culottisme*, comme l'appelait Garat ; et lui qui n'écrivait jamais ne s'était pas attaché à prendre note de chacune de ses dépenses. « J'avoue, dit-il en réponse à la sommation de Rebecqui, que nous n'avons point de quittances bien légales. Tout était pressé ; tout s'est fait avec précipitation ; vous avez voulu que les ministres agissent tous avec ensemble : nous l'avons fait, et voilà notre compte [3]. » On murmura. L'ordre du jour, réclamé par les uns, fut combattu par les autres. Il finit néanmoins par être adopté ; mais on avait fait à Danton une situation humiliante, et la flèche qui venait de lui être lancée lui resta dans le cœur.

Enfin, Robespierre eut son tour. Et quel fut le champion que la Gironde opposa à cet adversaire, si rigide dans sa conduite, si grave dans ses mœurs? Ce fut Louvet, oui Louvet, le romancier favori des ruelles, le frivole historien des déguisements amoureux, l'auteur de *Faublas*. Pauvre Louvet! esprit léger, âme courageuse et ardente ! il n'était pas destiné, lui, à périr, comme ses amis Vergniaud, Guadet, Gensonné, Barbaroux, sur cet échafaud qu'ils dressèrent de leurs propres mains, on peut le dire, les imprudents ! Il ne devait pas finir, comme Roland, en se donnant la mort sur un grand chemin ; et son corps ne devait pas, comme ceux de Buzot et de Pétion, être un jour trouvé dans les landes de Bordeaux, à moitié mangé par les loups... non : il lui fut donné de survivre au grand naufrage de son parti, de survivre au 9 thermidor, qui scella le tombeau de la Gironde en la vengeant, de survivre à la Convention elle-même. Il eut donc le temps d'apprendre à qui devait en définitive rester le profit de la lutte fratricide dont il fut un des plus ardents promoteurs ! Ah ! lorsqu'il s'étudiait à accabler Robespierre, au risque de ne pas réussir, et de l'irriter à jamais, s'il avait pu prévoir que de là sortiraient tous les désastres de la République ; que le 9 thermidor serait tout simplement la continuation du lamentable drame commencé le 31 mai ; que lui, Louvet, serait condamné à subir la contre-révolution triomphante ; que, dans sa douleur, il serait amené en 1797 à faire cause commune avec ses proscripteurs de 1793 ; que les environs de son magasin de librairie au Palais-Royal deviendraient le rendez-vous d'une jeunesse insolente, envoyée là par le royalisme pour persifler et insulter sa femme, cette Lodoïska tant aimée, et que ses croyances raillées, ses espérances déçues, la République penchée sur un cercueil, lui feraient la plus amère des agonies, une agonie dont le bourreau épargna du moins l'horreur à Vergniaud et à Barbaroux [4] !..

Et quelle nécessité si grande pressait donc la Gironde? Quelles circonstances rendaient donc si impérieuse, si entraînante, la voix du démon familier qui poussait Louvet au combat? Jamais Robespierre n'avait vécu plus retiré, n'avait moins pesé sur les affaires publiques, ainsi qu'il le déclara quelques jours après, du haut de la tribune, et sans être démenti [5] ; il n'avait que très-rarement paru, depuis le 10 août, au club des Jacobins, à ce club où ses ennemis l'accusaient d'aller chercher des applaudissements et des triomphes. Et jamais non plus son langage à l'égard des Girondins n'avait été empreint d'autant de modération. En parlant du décret sur la force départementale armée, il était allé jusqu'à dire que l'Assemblée, dans l'adoption de ce décret, « *avait cédé à son zèle pour le bien public*, et ne s'était pas doutée qu'elle ne faisait que sanctionner les projets d'un conciliabule secret, *dont Buzot lui-même était vraisemblablement la dupe* et *l'instrument aveugle* [6]. » Excuser la majorité et Buzot, au moment où Buzot et la majorité menaçaient la Montagne de leur cohorte prétorienne, était-ce là ce que Louvet appelle dans ses Mémoires, sans rien citer d'ailleurs, sans rien préciser, sans articuler de preuve : « prêcher l'insurrection contre la Convention [7] ? »

L'insurrection contre la Convention ! Eh ! qui donc l'avait appelée le premier, cette Assemblée souveraine? qui avait proposé de lui confier les destins de la République? qui l'avait désignée d'avance au respect du peuple? N'était-ce pas Robespierre avant le 10 août? Ah ! si jamais homme se montra fidèle au principe de la souveraineté du peuple représentée par une Assem-

[1] Séance de la Convention du 24 octobre 1792.
[2] Séance du 18 octobre 1792.
[3] *Ibid.*
[4] Voy. la *Biographie universelle*, au mot Louvet.
[5] Discours de Robespierre, séance du 5 novembre 1792.
[6] *Lettres de Robespierre à ses commettants*, n° 1.
[7] *Mémoires de Louvet*, p. 52. — Collection des Mémoires sur la Révolution française.

blée élue, ce fut lui, lui qui, dans la suite, sommé par les événements de choisir entre un acte de rébellion et la mort, préféra la mort!

L'accusation que Louvet se tenait prêt à lancer contre Robespierre eut lieu dans la séance du 29 octobre, à l'occasion d'un mémoire présenté à la Convention par Roland. Une des pièces annexées à ce mémoire, où l'état des choses était vivement décrit, désignait un parti auquel Vergniaud, Buzot, Guadet, La Source, Roland, Brissot, déplaisaient fort, et qui « ne voulait entendre parler que de Robespierre, comme du seul homme capable de sauver la patrie [1]. »

Robespierre vit dans ce passage, précisément parce qu'il n'avait trait qu'à de vains propos dont il était bien inutile d'entretenir l'Assemblée, le dessein arrêté par ses ennemis de le rendre odieux aux amis de l'égalité, d'ameuter contre lui les défiances et les jalousies, de le perdre enfin. Il demande aussitôt la parole, l'obtient avec beaucoup de peine, et c'est en vain : presque à chaque phrase qu'il essaye de prononcer, des murmures systématiques, d'iniques clameurs étouffent sa voix. « Quoi! s'écrie-t-il indigné, lorsque ici il n'est pas un homme qui osât m'accuser en face!... » A ces mots, Louvet, Rebecqui, Barbaroux, s'offrent à l'envi pour l'accuser. Robespierre demande qu'ils soient entendus, pourvu qu'on l'entende à son tour. Danton, dont ce système manifeste de persécution révolte la générosité naturelle, et qui se sent attaqué lui-même dans un des principaux membres de la Montagne, Danton veut qu'une fois pour toutes on en finisse avec ces déplorables dissensions, et qu'une discussion sérieuse, approfondie, mais décisive, fasse justice du coupable, s'il y en a un. Prompt à distinguer ce que la Gironde, par un calcul peu loyal, s'attachait toujours à confondre : « Je déclare, dit-il, que je n'aime point l'individu Marat. J'ai fait l'expérience de son tempérament; non-seulement il est volcanique et acariâtre, mais insociable. Après un tel aveu, qu'il me soit permis de dire que, moi aussi, je suis sans parti ni faction... Ceux qui parlent de la faction de Robespierre sont à mes yeux ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens... » A peine a-t-il touché cette corde, que la droite se répand en murmures. Mais lui, fièrement : « Je n'ai accusé personne, et suis prêt à repousser toutes les accusations. Je me sens inattaquable [2]!... »

Alors parut à la tribune un homme petit, fluet, négligé dans sa mise, mais au front noble et dont l'œil bleu lançait des éclairs [3]. Une rumeur s'éleva, où la curiosité se mêlait à la bienveillance : Voilà Faublas! Louvet commença ainsi :

« Une grande conspiration publique avait un instant menacé de peser sur toute la France, et avait trop longtemps pesé sur la ville de Paris : vous arrivâtes... »

Un pareil début semblait annoncer une série de révélations formidables... et pour accabler son ennemi, que trouva Louvet? O inconcevable aveuglement de l'esprit de parti! Il fallait que, sans retard, sur l'heure [4], la Convention punit les *crimes* [5] de Robespierre; il fallait que, sans perdre un moment, elle le frappât d'accusation :

Parce qu'aux Jacobins on l'avait vu vouloir toujours parler, parler sans cesse, exclusivement parler;

Parce qu'il y avait des intrigants subalternes qui le déclaraient le seul homme vertueux en France;

Parce que, lui, on ne l'entendait entretenir les gens que de son mérite, des perfections dont il était pourvu, et, après avoir vanté la souveraineté du peuple, ajouter qu'il était peuple lui-même : ruse dont s'étaient servis tous les usurpateurs, depuis César jusqu'à Cromwell, depuis Sylla jusqu'à Masaniello;

Parce qu'il importait qu'on ne substituât point au saint amour de la patrie l'idolâtrie d'un homme;

Parce que, deux jours après le 10 août, Robespierre, qui s'était déjà refusé à remplir la charge périlleuse d'accusateur public, avait accepté le titre d'officier municipal, et dès son entrée dans la salle de l'hôtel de ville, s'était dirigé vers la place prééminente par lui-même choisie au bureau;

Parce qu'un jour il avait menacé l'Assemblée législative de faire sonner le tocsin, si elle ne confirmait pas l'anéantissement du Directoire, comme le désirait la Commune;

Parce que, la veille du jour des égorgements de septembre, il avait accusé « les représentants du peuple » d'avoir vendu la France à Brunswick;

Parce que, « par l'intermédiaire du comité de surveillance, » il était de ceux qui avaient invité toutes les communes de France à l'assassinat des individus, et, chose plus horrible encore, à l'assassinat de la Liberté.

Telle est, fidèlement résumée, la liste que Louvet dressa, devant la Convention, des *crimes* de Robespierre [6]. Jamais on n'avait vu un personnage politique donner comme un thème sérieux de réquisitoire un plus pitoyable mélange d'inculpations puériles, d'allégations vagues, de propos sur un homme transformés en attentats de cet homme lui-même. Rendre Robespierre responsable de l'admiration qu'il inspirait à beaucoup de patriotes, c'était dire trop clairement que la Gironde, jalouse de sa popularité, ne le poursuivait que par envie; c'était trop rappeler, et Guadet, lui reprochant en pleine séance des

[1] Extrait d'une lettre adressée par le citoyen Mérodière au citoyen Dubail.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 412, 420.
[3] Voy. le portrait qu'a tracé de Louvet madame Roland dans ses *Mémoires*, t. II, p. 190.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 436.
[5] *Ibid.* Voy. la conclusion du discours de Louvet.
[6] Voy. le texte de son discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, depuis la p. 422 jusqu'à la p. 436.

Jacobins d'être « l'idole du peuple, » et le paysan d'Athènes votant contre Aristide parce qu'il s'ennuyait de l'entendre appeler *le Juste*.

Dans la *Robespierride* de Louvet, ainsi que madame Roland l'appelle [1], il n'y avait que trois faits graves de leur nature, s'ils eussent été prouvés ; que dis-je? s'ils n'eussent pas été notoirement faux.

Était-il vrai que Robespierre eût menacé l'Assemblée législative du tocsin? Non-seulement Robespierre n'avait pas tenu le propos que lui attribuait ici Louvet, mais, l'ayant entendu tenir à un membre de la députation de la Commune, il le lui avait reproché : circonstance qu'attestèrent plusieurs membres de l'Assemblée législative députés à la Convention [2].

Était-il vrai que la veille des massacres de septembre, Robespierre eût désigné aux poignards « les représentants du peuple? » Non : ce qui était vrai, on l'a vu, c'est que Robespierre, comme beaucoup d'autres et notamment comme Billaud-Varenne, avait dénoncé, dans la Commune, cette conspiration en faveur de Brunswick à laquelle firent croire les articles de Carra, mais cela sans nommer personne, mais cela sans indiquer en aucune manière « les représentants du peuple, » et alors que nul ne pouvait prévoir jusqu'où s'emporterait la fureur de la multitude, délire qui sortit spontanément d'un concours de circonstances inouïes [3].

Enfin, était-il vrai que Robespierre fût un des promoteurs, et même, en compagnie de Marat, un des apôtres des journées de septembre? Ici la calomnie montait à un tel degré d'audace, que Louvet lui-même n'osa l'articuler contre Robespierre qu'en l'enveloppant dans une apostrophe collective : « La révolution du 10 août est l'ouvrage de tous...; mais celle du 2 septembre, conjurés barbares, elle est à vous, elle n'est qu'à vous. Eux-mêmes s'en glorifient; eux-mêmes, avec un mépris féroce, ne nous désignent que comme les patriotes du 10 août, se réservant le titre de patriotes du 2 septembre. Ah! qu'elle reste, cette distinction, digne en effet de l'espèce de courage qui leur est propre! Qu'elle reste, et pour notre justification, et pour leur long opprobre [4]! »

Afin de bien faire comprendre jusqu'à quel point était inique, en tant qu'elle pouvait s'adresser à Robespierre, cette imprécation, si éloquente d'ailleurs et si vive, nous mettrons sous les yeux du lecteur le passage suivant des Mémoires de Charlotte Robespierre :

« Quelques jours après les événements de septembre, Pétion vint voir mon frère... J'étais présente à l'entrevue, et j'entendis mon frère reprocher à Pétion de n'avoir pas interposé son autorité pour arrêter les déplorables excès des 2 et 3 septembre. Pétion parut piqué de ce reproche, et répondit assez sèchement : « Ce que je puis vous dire, c'est qu'aucune puissance humaine ne pouvait les empêcher. » Il se leva quelques instants après, sortit et ne revint plus [5]. »

Le vide des imputations de Louvet ne l'empêcha pas d'être applaudi chaleureusement et à diverses reprises. Aussi bien, son discours était animé, brillant, coloré par la passion; car l'éclat maladif que la fièvre donne au visage de l'homme, la haine le communique à ses paroles. Oubliant que son ami Buzot préparait un projet de décret contre les provocateurs au meurtre, Louvet s'était emporté jusqu'à dire : « Les conjurés marchaient dans un chemin où les attendaient des hommes de quelque résolution, et qui, ils l'avaient juré par Brutus, ne leur auraient pas laissé la dictature plus d'un jour [6]. » Des mots de cette nature tombant sur des traînées de poudre ne pouvaient que les embraser. Il y eut un moment où la contagion de la colère parut se répandre dans la salle, un moment où Cambon, dans une sorte d'égarement, s'écria, le bras étendu : « Misérables! voilà l'arrêt de mort des dictateurs [7]! »

Louvet put donc se croire vainqueur, lorsque, arrivé au terme de sa pérorsison dont chaque phrase commençait par cette formule : « Robespierre, je t'accuse, » il descendit de la tribune au milieu des acclamations d'une partie de l'Assemblée [8]. Il put même se faire illusion jusqu'à croire son ennemi embarrassé, tremblant, éperdu, lorsqu'il l'entendit demander huit jours pour sa réponse [9].

Le fait est qu'en cela Robespierre montrait un sens politique profond. Un examen calme devait infailliblement détruire l'effet d'un discours qui ne reposait sur aucune base solide. Feu de paille, l'éloquence de Louvet pouvait-elle laisser après elle autre chose qu'un tourbillon de fumée? Et, d'un autre côté, en donnant à l'opinion publique, aux sections, aux Jacobins, le temps de se déclarer pour lui avant même qu'il eût lancé sa réplique, Robespierre se ménageait le moyen de confondre sans retour son téméraire agresseur. C'est ce que ne comprirent, ni Louvet, en triomphant du délai demandé, ni la Gironde, en l'accordant avec une amère affectation de dédain.

Mais — qui l'eût jamais cru? — le lendemain, oui le lendemain même, Barbaroux venait reprendre contre Robespierre la thèse de Louvet, dont Roland, de son côté, envoyait quinze mille exemplaires en province, aux frais du trésor pu-

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 191.
[2] Voy. dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, la note de la page 216.
[3] Nous avons déjà discuté ce point. Nous y reviendrons dans la note placée à la suite de ce chapitre.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 428 et 429.
[5] *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, dans les *Œuvres de Maximilien Robespierre*, publiées par Laponneraye, t. II, p. 414.

[6] « Ce passage, tout romain, n'est pourtant, aux termes de la loi Buzot, qu'une provocation au meurtre, » firent observer les *Révolutions de Paris*, nº 173.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 430.
[8] *Ibid.*, p. 436.
[9] Louvet, dans ses *Mémoires*, p. 32, se donne le ridicule de qualifier en ces termes la demande d'un délai adressée par Robespierre à l'Assemblée : « Le lâche crut sa dernière heure arrivée; il vint à la tribune *me demander grâce*. »

blic, et bien que l'Assemblée n'eût aucunement décrété cet envoi [1]. Un semblable acharnement, et si peu justifié, dépassait toutes les bornes. La tribune, où l'on se taisait sur les grands intérêts de la République, tendait à n'être plus qu'un misérable écho fourni aux ressentiments personnels de la Gironde et à de mesquines rivalités. L'Assemblée ne put donc, cette fois, se défendre d'un mouvement d'impatience. Plusieurs voix s'écrièrent ironiquement : « Nous demandons une seconde lecture du discours de Louvet, » et l'orateur fut interrompu par le président [2].

Nul doute qu'en descendant cette pente, la Convention n'eût bientôt perdu tout droit au respect du peuple ; et elle en eut la preuve dans l'insultante audace avec laquelle, au mépris d'un précédent décret, la Commune lança dans les départements l'adresse des 48 sections contre la garde conventionnelle. Ce fait, signalé par Roland, à la séance du 30 octobre, irrita au plus haut point l'Assemblée. La Commune fut sommée de s'expliquer, ce qui eût pu amener de nouveaux orages, si Chaumette, son organe, n'eût désarmé les colères par une justification où, avec une platitude extrême, il rejetait toute la faute sur quelques membres du Conseil, et concluait humblement à ce que l'on ne confondît point les innocents et les coupables [3].

On trouverait dans l'histoire peu d'exemples d'une violence aussi aveugle, aussi obstinée, que celle que déployèrent alors les Girondins. Tandis que, réveillant des souvenirs pleins de haine, et criant aux victimes de septembre de secouer leurs linceuls, Buzot renvoyait à ses adversaires la responsabilité d'un laissez-faire dont ses propres amis s'étaient rendus si coupables ; tandis que, sans fixer la limite précise où s'arrêterait une loi contre la provocation au meurtre, loi nécessairement vague et trop favorable, comme tout ce qui est vague, aux interprétations de la tyrannie, Buzot reproduisait son projet favori, et s'attirait, de la part de Danton, cette foudroyante réponse : « La liberté ou la mort [4] ! »..., Louvet, dans son journal, fulminait, sous prétexte d'égalité, contre la prépondérance de Paris, lui reprochait d'avoir été flétri par la présence des rois, voulait qu'on lui enlevât jusqu'à son titre de *capitale*, et « qu'on détruisît l'aristocratie des villes, comme on avait détruit celle des hommes [5]. »

Et en même temps, pour la mettre à la raison, cette *ville aristocratique*, Paris ! les Girondins faisaient venir de province un si grand nombre d'hommes armés, que plusieurs sections, prises d'inquiétude, en écrivirent au ministre de la guerre, qui s'empressa de répondre : « Je n'ai appelé aucune force à Paris ; je ne connais aucune cause qui y rende leur séjour nécessaire ; et le premier ordre qu'elles recevront de moi, sera celui de leur départ [6]. » Si c'est pour des actes de cette nature que madame Roland, dans ses Mémoires, a tant accusé Pache d'ingratitude, il faut convenir que cette ingratitude ressemblait fort au patriotisme !

Les Girondins, en de semblables circonstances, eurent-ils cette basse habileté d'attiser une émeute, pour justifier l'institution d'une garde et le déplacement de la Convention ? Les Jacobins le crurent ou feignirent de le croire, mais ils ne le prouvèrent pas ; et la Gironde a bien assez de ses torts réels, sans qu'on lui en attribue d'imaginaires. L'inévitable affaissement du crédit en temps de révolution, la suspension de beaucoup de travaux, la faillite inattendue de la Maison de Secours, la fuite de son gérant, le discrédit soudain des billets de cette caisse entre les mains d'une foule de pauvres gens et des marchandes de la Halle [6], un retard de trois jours apporté dans la paye des ouvriers du camp sous Paris [7], toutes ces circonstances, ou accidentelles, ou liées naturellement aux difficultés de la situation, expliquent de reste, et sans qu'il soit besoin de la rapporter à un calcul machiavélique, l'agitation populaire qui se manifesta pendant le mois d'octobre.

Mais à l'impulsion donnée par la Gironde, sinon à son action directe, on peut avec justice rapporter le fait scandaleux de ces fédérés qu'on vit, la veille même du jour où Robespierre devait présenter sa défense, quitter la table et le vin, pour s'en aller crier par les rues, « d'une voix empruntée », dit Prudhomme : « *A la guillotine Marat et Robespierre! Vive Roland* [8] *!* »

Et, dans cet intervalle, rien de plus politique à la fois et de plus modéré que la conduite des Montagnards ; rien de plus frappant que le soin qu'ils mettent à conserver le calme dans Paris. Tantôt, c'est Santerre qui, de sa personne, secourt protéger le Temple, qu'on menace ; tantôt, ce sont les commissaires de la Commune qui interviennent, revêtus de l'écharpe municipale, pour apaiser l'émotion produite dans Paris par la présence de treize émigrés, qu'on venait d'arrêter, et dont neuf furent condamnés à mort [9]. Un criminel ayant été exposé sur la place de Grève, et la foule, que des inconnus excitaient, ayant déchiré l'écriteau, ébranlé le poteau, jeté bas le tabouret, et emmené l'homme en triomphe, la Commune ordonna que la réparation de cette atteinte aux lois fût sévèrement poursuivie, ce qui n'empêcha pas Brissot de publier mensongèrement, le lendemain, que « le Conseil général, sous les fenêtres duquel cet inconcevable

[1] Robespierre jeune dénonce ce fait, dans le club des Jacobins, séance du 4 novembre 1792.

[2] Voy. la séance du 30 octobre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIX, p. 433.

[3] *Ibid.*, p. 461.

[4] Séance du 30 octobre 1792.

[5] *La Sentinelle*, nº 86.

[6] Lettre de Pache, ministre de la guerre, en date du 1er novembre 1792.

[7] Voy. les détails relatifs à la faillite de la Maison de Secours, dans les séances de la Convention des 18, 19 et 26 octobre 1792.

[8] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 53.

[9] *Révolutions de Paris*, nº 174.

[10] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 53 et 54.

attentat venait d'être commis, n'avait pris aucune mesure contre les coupables [1] ! » Au club des Jacobins, d'un autre côté, on parlait un langage qui n'était pas, à beaucoup près, celui de l'emportement. Dans la séance du 4 novembre, Legendre se félicitait de pouvoir comparer la promenade des dragons qui avaient demandé la tête de Robespierre à « une goutte d'huile nageant sur une masse d'eau sans la troubler [2]. » Dans la même séance, Saint-Just poussait ce cri, qui ne se retrouva plus sur ses lèvres : « *Quel gouvernement que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud* [3] ! » Enfin, Robespierre jeune, en parlant du sort probablement réservé à son frère, prononçait ces paroles aussi habiles que touchantes : « Au milieu des partis, l'innocence succombera ; et, peut-être veut-on par là opérer un mouvement dans Paris. Eh bien, citoyens de Paris, soyez calmes, laissez sacrifier Maximilien Robespierre. (*Non! non!* s'écrient les tribunes.) La perte d'un homme n'entraînera pas la perte de la Liberté [4]. »

Le jour où Robespierre devait être entendu arriva, jour solennel qu'attendaient avec une égale impatience ses amis et ses ennemis. La terrasse des Feuillants était couverte de patrouilles [5]. Lorsque, dans l'Assemblée, le président annonça que l'ordre du jour appelait la discussion sur la dénonciation de Louvet, de tels applaudissements partirent des tribunes, que le président fut obligé de leur imposer silence [6].

Robespierre, dans ses lettres à ses commettants, venait de faire l'histoire de la calomnie pendant la Révolution : il commença par déclarer que c'était pour renverser le monstrueux édifice auquel la calomnie travaillait depuis plusieurs années, qu'il paraissait maintenant à la tribune. Loin de lui, du reste, les pensées de haine et de vengeance : il était temps de les bannir du sanctuaire des lois, et d'y rappeler les principes, la concorde [7].

A la suite de ce calme et conciliant exorde, abordant l'accusation : « De quoi suis-je accusé? s'écria-t-il. D'avoir conspiré pour parvenir à la dictature, ou au triumvirat, ou au tribunat? L'opinion de mes adversaires ne me paraît pas bien fixée sur ces points. Traduisons toutes ces idées romaines un peu disparates par le mot de pouvoir suprême, que mon adversaire a employé ailleurs. On conviendra que, si un pareil projet était criminel, il était encore plus hardi ; car, pour l'exécuter, il fallait, non-seulement renverser le trône, mais anéantir la législature, et surtout empêcher qu'elle ne fût remplacée par une Convention nationale. Mais alors comment se fait-il que j'aie le premier, dans mes discours publics et dans mes écrits, appelé la Convention nationale comme le seul remède aux maux de la patrie?... Il est vrai que cette proposition même fut taxée d'incendiaire par mes adversaires actuels ; mais bientôt la révolution du 10 août fit plus que la légitimer, elle la réalisa. Dirai-je que, pour arriver à la dictature, il ne suffisait pas de maîtriser Paris, qu'il fallait asservir les quatre-vingt-deux autres départements? Où étaient mes trésors? Où étaient mes armées? Où étaient les grandes places dont j'étais pourvu? Toute la puissance résidait précisément dans les mains de mes adversaires [8]. »

Louvet à son réquisitoire avait artificieusement mêlé le nom de Marat : Robespierre se contenta de raconter comment, dans l'unique visite qu'il eût jamais reçue de l'*ami du peuple*, il lui avait reproché sa violence, au point de le laisser convaincu que lui, Robespierre, n'avait ni les *vues ni l'audace d'un homme d'État* [9].

Il se défendit d'avoir attaqué Priestley, savant étranger qui s'était pris d'un noble amour pour la Révolution française, et n'avait pas été sans en souffrir.

Relativement à ce despotisme d'opinion qu'on lui reprochait d'avoir exercé sur le club des Jacobins, il avoua ne point comprendre ce que signifiait le despotisme d'opinion dans une société d'hommes libres, à moins qu'on n'entendît par là l'empire naturel des principes. « Or, cet empire n'est point personnel à tel homme qui les énonce ; il appartient à la raison universelle, et à tous ceux qui veulent écouter sa voix. » Au surplus, il avait si peu cherché à abuser de la faveur dont le club des Jacobins l'honorait, que, depuis le 10 août, il n'y avait point paru plus de dix fois.

Quant à l'approbation dont on lui faisait un crime, est-ce que d'aventure il l'avait obtenue, à force de prodiguer les trésors... qu'il n'avait pas? « De quel droit, dit-il à ce sujet, feriez-vous servir la Convention à venger les disgrâces de votre amour-propre ou de votre système? Soyez au moins aussi généreux qu'un roi, imitez Louis XII, et que le législateur oublie les injures de M. Louvet. »

Prenant alors un à un tous les faits articulés contre lui, il fit ressortir avec finesse ce que les uns avaient de puéril, et avec autorité ce que les autres avaient de mensonger. Il s'étonna que la nécessité où il s'était vu de diriger ses pas vers le bureau de l'hôtel de ville pour « faire vérifier ses pouvoirs » comme officier municipal, fût au nombre de ses forfaits. Il prouva, par le témoignage que ne purent lui refuser, sur l'heure même, plusieurs membres siégeant dans l'Assemblée, que la menace de sonner le tocsin contre la Législative avait été, non proférée, mais, tout au contraire, blâmée par lui. Il flétrit de l'épithète d'*atroce* le rapprochement qui le sup-

[1] *Patriote français* du 30 octobre. — Le décret de la Commune est du 29.
[2] *Journal du Club*, n° 290.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Révolutions de Paris*, n° 174.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 198.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] Telles étaient effectivement les expressions dont Marat s'était servi en rendant compte de cette visite dans son journal.

posait dénonçant le complot de Brunswick, dans le but de conduire jusqu'au cœur de ses ennemis le couteau des septembriseurs, et il déclara, ce qui était vrai [1], qu'au moment où il dénonça ce que plusieurs de ses collègues avant lui avaient signalé comme une trame dangereuse, il ne pouvait prévoir les circonstances subites, extraordinaires, qui amenèrent le massacre.

Louvet avait rejeté, concentré sur lui la responsabilité de tous les actes arbitraires ou violents imputés, soit à la Commune en général, soit au Comité de surveillance en particulier : Robespierre affirma, — et mille voix eussent pu le démentir s'il n'eût pas dit la vérité : — Qu'il n'avait jamais été chargé d'aucune espèce de Commission, ne s'était mêlé d'aucune opération particulière, n'avait jamais présidé un seul instant la Commune, ni eu la moindre relation avec le Comité de surveillance.

Là-dessus, on aurait pu croire qu'il désavouait ses collègues et le pouvoir orageux dont il avait fait partie : loin de là ; avec un admirable mélange de modestie, d'émotion et de grandeur, il prit la défense de cette Commune si ardemment attaquée et poursuivie. Ce qu'il dit à cet égard, et le passage de son discours relatif aux 2 et 3 septembre, valent qu'on les cite textuellement, et à cause de leur importance historique, et parce qu'ils méritent une place dans les fastes de l'éloquence :

« Je m'honore d'avoir ici à défendre la cause de la Commune et la mienne... Mais non : je n'ai qu'à me réjouir de ce qu'un grand nombre de citoyens ont mieux servi la chose publique que moi. Je ne veux point prétendre à une gloire qui ne m'appartient pas. Je ne fus nommé que dans la journée du 10 ; mais ceux qui, plus tôt choisis, étaient déjà réunis à la Maison commune dans la nuit redoutable, ceux-là sont véritablement les héros de la Liberté...

« J'ai vu à cette barre des citoyens... dénoncer emphatiquement la conduite du Conseil de la Commune de Paris. Des arrestations illégales ? Est-ce donc le code criminel à la main, qu'il faut apprécier les précautions salutaires qu'exige le salut public dans les temps de crise amenés par l'impuissance même des lois? Que ne nous reprochez-vous aussi d'avoir brisé illégalement les plumes mercenaires, dont le métier était de propager l'imposture et de blasphémer contre la liberté? Que n'instituez-vous une Commission pour recueillir les plaintes des écrivains aristocratiques et royalistes? Que ne nous reprochez-vous d'avoir consigné tous les conspirateurs aux portes de cette grande cité? Que ne nous reprochez-vous d'avoir désarmé les citoyens suspects ; d'avoir écarté de nos assemblées, où nous délibérions sur le salut public, les ennemis reconnus de la Révolution? Que ne faites-vous le procès à la fois, et à la municipalité, et à l'Assemblée électorale, et aux sections de Paris, et aux assemblées primaires même des cantons, et à tous ceux qui nous ont imités ; car toutes ces choses-là étaient illégales, aussi illégales que la Révolution, que la chute du trône et de la Bastille, aussi illégales que la liberté elle-même?

« Quelle idée s'est-on donc formée de la dernière Révolution? La chute du trône paraissait-elle si facile avant le succès? Ne s'agissait-il que de faire un coup de main aux Tuileries ; ne fallait-il pas anéantir, dans toute la France, le parti des tyrans, et par conséquent communiquer à tous les départements la commotion salutaire qui venait d'électriser Paris? Et comment ce soin pouvait-il ne pas regarder ces mêmes magistrats qui avaient appelé le peuple à l'insurrection? Il s'agissait du salut public ; il y allait de leurs têtes, et on leur a fait un crime d'avoir envoyé des commissaires aux autres Communes pour les engager à avouer, à consolider leur ouvrage! Que dis-je? La calomnie a poursuivi ces commissaires eux-mêmes! Quelques-uns ont été jetés dans les fers. Le feuillantisme et l'ignorance ont calculé le degré de chaleur de leur style ; ils ont mesuré toutes leurs démarches avec le compas constitutionnel pour trouver le prétexte de travestir les missionnaires de la Révolution en incendiaires, en ennemis de l'ordre public. A peine les circonstances qui avaient enchaîné les ennemis du peuple ont-elles cessé, les mêmes corps administratifs, tous les hommes qui conspiraient contre lui sont venus les calomnier devant la Convention nationale elle-même. Citoyens, vouliez-vous une révolution sans révolution? Quel est cet esprit de persécution qui est venu reviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers ; mais comment peut-on soumettre à un jugement certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions? Qui peut, après coup, marquer le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire? A ce prix, quel peuple pourrait jamais secouer le joug du despotisme? Car s'il est vrai qu'une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est plus près d'elle, comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si après la victoire les délégués, venant des parties éloignées de l'État, peuvent les rendre responsables de la durée ou de la violence de la tourmente politique qui a sauvé la patrie? Ils doivent être regardés comme fondés de procuration tacite pour la société tout entière. Les Français, amis de la liberté, réunis à Paris au mois d'août dernier, ont agi à ce titre au nom de tous les départements ; il faut les approuver ou les désavouer tout à fait. Leur faire un crime de quelques désordres apparents ou réels, inséparables d'une grande secousse, ce serait les punir de leur dévouement ; ils auraient droit de dire à leurs juges : Si vous désavouez les moyens que nous avons employés pour vaincre, laissez-nous les fruits de la victoire. Reprenez votre Constitution et toutes vos lois anciennes, mais restituez-nous le prix de nos sacrifices et de nos combats ; rendez-nous nos concitoyens, nos

[1] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

frères, nos enfants, qui sont morts pour la cause commune. Citoyens, le peuple qui vous a envoyés a tout ratifié. Votre présence ici en est la preuve; il ne vous a pas chargés de porter l'œil sévère de l'inquisition sur les faits qui tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par des lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. L'univers, la postérité ne verra dans ces événements que leur cause sacrée et leur sublime résultat; vous devez les voir comme elle, vous devez les juger, non en juges de paix, mais en hommes d'Etat, et en législateurs du monde. Et ne pensez pas que j'aie invoqué ces principes éternels parce que nous avons besoin de couvrir d'un voile quelques actions répréhensibles. Non, nous n'avons point failli, j'en jure par le trône renversé et par la République qui s'élève.

« On vous a parlé bien souvent des événements du 2 septembre; c'est le sujet auquel j'étais le plus impatient d'arriver, et je le traiterai d'une manière absolument désintéressée.

« J'ai observé qu'arrivé à cette partie de son discours M. Louvet lui-même a généralisé d'une manière très-vague l'accusation dirigée auparavant contre moi personnellement; il n'en est pas moins certain que la calomnie a travaillé dans l'ombre. Ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part aux événements dont je parle, sont des hommes ou excessivement crédules ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation dont il avait d'avance arrangé tout le plan, a cru pouvoir alors imprimer impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le remords ne supposait une âme. Je dirai, pour ceux que l'imposture a pu égarer, qu'avant l'époque où ces événements sont arrivés, j'avais cessé de fréquenter le Conseil général de la Commune; l'Assemblée électorale, dont j'étais membre, avait commencé ses séances; que je n'ai appris ce qui se passait dans les prisons que par le bruit public, et plus tard que la plus grande partie des citoyens, car j'étais habituellement chez moi ou dans les lieux où mes fonctions publiques m'appelaient. Quant au Conseil général de la Commune, il est certain, aux yeux de tout homme impartial, que, loin de provoquer les événements du 2 septembre, il a fait ce qui était en son pouvoir pour les empêcher. Pour se former une idée juste de ces faits, il faut chercher la vérité, non dans les écrits ou dans les discours calomnieux qui les ont dénaturés, mais dans l'histoire de la dernière Révolution.

« Si vous avez pensé que le mouvement imprimé aux esprits par l'insurrection du mois d'août était entièrement expiré au commencement de septembre, vous vous êtes trompés, et ceux qui ont cherché à vous persuader qu'il n'y avait aucune analogie entre l'une et l'autre de ces deux époques, ont feint de ne connaître ni les faits ni le cœur humain.

« La journée du 10 août avait été signalée par un grand combat dont beaucoup de patriotes et beaucoup de soldats suisses avaient été les victimes. Les plus grands conspirateurs furent dérobés à la colère du peuple victorieux qui avait consenti à les remettre entre les mains d'un nouveau tribunal; mais le peuple était déterminé à exiger leur punition. Cependant, après avoir condamné trois ou quatre coupables subalternes, le tribunal criminel se reposa. Montmorin avait été absous; Depoix et plusieurs conspirateurs de cette importance avaient été frauduleusement mis en liberté; de grandes prévarications en ce genre avaient transpiré, et de nouvelles preuves de la conspiration de la cour se développaient chaque jour; presque tous les patriotes qui avaient été blessés au château des Tuileries mouraient dans les bras de leurs frères parisiens; on déposa sur le bureau de la Commune des balles mâchées, extraites du corps de plusieurs Marseillais et de plusieurs autres fédérés; l'indignation était dans tous les cœurs. Cependant une cause nouvelle et beaucoup plus imposante acheva de porter la fermentation à son comble. Un grand nombre de citoyens avaient pensé que la journée du 10 rompait les fils des conspirations royales; ils regardaient la guerre comme terminée, quand tout à coup la nouvelle se répand dans Paris que Longwy a été livré, que Verdun a été livré, et qu'à la tête d'une armée de cent mille hommes, Brunswick s'avance vers Paris. Aucune place forte ne nous séparait des ennemis; notre armée, divisée, presque détruite par les trahisons de la Fayette, manquait de tout. Il fallait songer à la fois à trouver des armes, des effets de campement, des vivres et des hommes. Le Conseil exécutif ne dissimulait ni ses craintes, ni son embarras; le danger était grand; il paraissait plus grand encore. Danton se présente à l'Assemblée législative, lui peint vivement les périls et les ressources, la porte à prendre quelques mesures vigoureuses, et donne une grande impulsion à l'opinion publique; il se rend à la maison commune et invite la municipalité à faire sonner le tocsin; le Conseil général de la Commune sent que la patrie ne peut être sauvée que par les prodiges que l'enthousiasme de la liberté peut seul enfanter, et qu'il faut que Paris tout entier s'ébranle pour courir au-devant des Prussiens; il fait sonner le tocsin pour avertir tous les citoyens de courir aux armes; il leur en procure par tous les moyens qui sont en son pouvoir; le canon d'alarme tonnait en même temps; en un instant quarante mille hommes sont armés, équipés, rassemblés, et marchent vers Châlons... Au milieu de ce mouvement universel, l'approche des ennemis étrangers réveille le sentiment d'indignation et de vengeance qui couvait dans les cœurs contre les traîtres qui les avaient appelés. Avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes, et leurs enfants, les citoyens, les vainqueurs des Tuileries, veulent la punition des conspirateurs, qui leur avait été promise; on court aux prisons. Les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple? Car c'était un mouvement populaire, et non, comme on l'a ridiculement supposé, la sédition partielle

de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables; et s'il n'en eût pas été ainsi, comment le peuple ne l'aurait-il pas empêché? Comment la garde nationale, comment les fédérés, n'auraient-ils fait aucun mouvement pour s'y opposer? Les fédérés eux-mêmes étaient là en grand nombre. On connaît les vaines réquisitions du commandant de la garde nationale; on connaît les vains efforts des commissaires de l'Assemblée législative, qui furent envoyés aux prisons.

« J'ai entendu quelques personnes me dire froidement que la municipalité devait proclamer la loi martiale. La loi martiale à l'approche de l'ennemi! La loi martiale après la journée du 10! La loi martiale pour les complices du tyran détrôné contre le peuple! Que pouvaient les magistrats contre la volonté déterminée d'un peuple indigné, qui opposait à leurs discours et le souvenir de sa victoire et le dévouement avec lequel il allait se précipiter au-devant des Prussiens, et qui reprochait aux lois mêmes la longue impunité des traîtres qui déchiraient le sein de leur patrie? Ne pouvant les déterminer à se reposer sur les tribunaux du soin de leur punition, les officiers municipaux les engagèrent à suivre des formes nécessaires dont le but étoit de ne pas confondre, avec les coupables qu'ils voulaient punir, les citoyens détenus pour des causes étrangères à la conspiration du 10 août, et ce sont les officiers municipaux qui ont exercé ce ministère, le seul service que les circonstances permettaient de rendre à l'humanité, qu'on vous a présentés comme des brigands sanguinaires!

« Le zèle le plus ardent pour l'exécution des lois ne peut justifier ni l'exagération, ni la calomnie; or, je pourrais citer ici, contre les déclamations de M. Louvet, un témoignage non suspect; c'est celui du ministre de l'intérieur qui, en blâmant les exécutions populaires en général, n'a pas craint de parler de l'esprit de prudence et de justice que le peuple (c'est son expression) avait montré dans cette conduite illégale; que dis-je? je pourrais citer, en faveur du conseil général de la Commune, M. Louvet lui-même qui commençait l'une de ses affiches de *la Sentinelle* par ces mots : « Honneur au conseil gé- « néral de la Commune! il a fait sonner le toc- « sin, il a sauvé la patrie! » C'était alors le temps des élections.

« On assure qu'un innocent a péri, on s'est plu à en exagérer le nombre; mais un seul, c'est beaucoup trop, sans doute; citoyens, pleurez cette méprise cruelle; nous l'avons pleurée dès longtemps : c'était un bon citoyen, c'était donc l'un de nos amis. Pleurez même les victimes coupables réservées à la vengeance des lois, qui sont tombées sous le glaive de la justice populaire; mais que votre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines.

« Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie; pleurez nos citoyens expirants sous leurs toits embrasés, et les fils de citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères. N'avez-vous pas aussi des frères, des enfants, des épouses à venger? La famille des législateurs français, c'est la patrie, c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux. Mais consolez-vous, si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays et préparer celui du monde. Consolez-vous, si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées, et tarir, par des lois justes, la source des crimes et des malheurs de vos semblables.

« La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté, m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers[1]... »

Pendant que Robespierre parlait ainsi, la droite, si prompte d'ordinaire à le poursuivre de ses clameurs, se sentait comme subjuguée. Immobile, attentive, et, en dépit d'elle-même vivement émue, elle écoutait dans un profond silence. Tant d'éloquence, tant de raison, ce grand plaidoyer où l'orateur s'effaçait si complétement pour ne songer qu'à la Révolution mise en cause, cette affirmation de la solidarité humaine, cette appréciation des événements où l'énergie du révolutionnaire éclatait associée aux vues de l'homme d'État, les immenses services de la Commune du 10 août, rappelés si heureusement, les massacres de septembre déplorés, la responsabilité personnelle de ces massacres repoussée bien loin avec indignation, mais dans un récit qui faisait revivre le souvenir de toutes les circonstances fatales d'où était née la démence populaire, de manière à empêcher qu'elle ne déshonorât aux yeux de l'Europe le berceau de la République..., tout cela élevait les esprits au-dessus des pitoyables querelles d'influence et d'amour-propre où s'était laissé égarer le génie de la Gironde. Les hommes les plus sages de ce parti, Vergniaud, Condorcet, Gensonné, comprirent qu'un ordre du jour[2] étoit désormais le seul remède à la faute commise. Et cependant, quelle véhémence hautaine dans la péroraison de Robespierre, et quelle générosité dédaigneuse!

« ... Parlerai-je de cette lettre prétendue, timidement et j'ose dire très-gauchement présentée à votre curiosité? Une lettre énigmatique adressée à un tiers! des brigands anonymes! des assassins anonymes!... et, au milieu de ces nuages, ce mot jeté comme au hasard : ils ne veulent entendre parler que de Robespierre... Des réticences, des mystères dans des affaires aussi graves, et en s'adressant à la Convention nationale! Le tout attaché à un rapport bien astucieux, après tant de libelles, tant d'affiches, tant de pamphlets, tant de journaux de toutes

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, p. 206, 213.

[2] Louvet s'en plaint dans ses *Mémoires*. Voy. p. 54.

les espèces, distribués à si grands frais et de toutes les manières, dans tous les coins de la république... O homme vertueux! homme exclusivement, éternellement vertueux! où vouliez-vous donc aller par ces routes ténébreuses? Vous avez essayé l'opinion... Vous vous êtes arrêté épouvanté, vous avez bien fait; la nature ne vous a pas moulé, ni pour de grandes actions, ni pour de grands attentats... Je m'arrête ici moi-même, par égard pour vous... Vous ne connaissez pas l'abominable histoire de l'homme à la missive énigmatique; cherchez-la, si vous en avez le courage, dans les monuments de la police... Vous saurez un jour quel prix vous devez attacher à la modération de l'ennemi que vous vouliez perdre. Et croyez-vous que si je voulais m'abaisser à de pareilles plaintes, il me serait difficile de vous présenter des dénonciations un peu plus précises et mieux appuyées? Je les ai dédaignées jusqu'ici. Je sais qu'il y a loin du dessein profondément conçu de commettre un grand crime à certaines velléités, à certaines menaces de mes ennemis, dont j'aurais pu faire beaucoup de bruit. D'ailleurs, je n'ai jamais cru au courage des méchants. Mais réfléchissez sur vous-même, et voyez avec quelle maladresse vous vous embarrassez vous-même dans vos propres piéges. Vous vous tourmentez depuis longtemps pour arracher à l'Assemblée une loi contre les provocateurs au meurtre: qu'elle soit portée; quelle est la première victime qu'elle doit frapper? N'est-ce pas vous qui avez dit calomnieusement, ridiculement, que j'aspirais à la tyrannie? N'avez-vous pas juré par Brutus d'assassiner les tyrans? Vous voilà donc convaincu, par votre propre aveu, d'avoir provoqué tous les citoyens à m'assassiner. N'ai-je pas déjà entendu, de cette tribune même, des cris de fureur répondre à vos exhortations? Et ces promenades de gens armés, qui bravent au milieu de nous l'autorité des lois et des magistrats? Et ces cris qui demandent les têtes de quelques représentants du peuple, qui mêlent à des imprécations contre moi, vos louanges et l'apologie de Louis XVI! Qui les a appelés? qui les égare? qui les excite? Et vous parlez de lois, de vertu, d'agitateurs!...

« Mais sortons de ce cercle d'infamies que vous nous avez fait parcourir, et arrivons à la conclusion de votre libelle.

« Indépendamment de ce décret sur la force armée, que vous cherchez à extorquer par tant de moyens, indépendamment de cette loi tyrannique contre la liberté individuelle et contre celle de la presse, que vous déguisez sous le spécieux prétexte de la provocation au meurtre, vous demandez pour le ministre une espèce de dictature militaire, vous demandez une loi de proscription contre les citoyens qui vous déplaisent, sous le nom d'ostracisme. Ainsi vous ne rougissez plus d'avouer ouvertement le motif honteux de tant d'impostures et de machinations; ainsi vous ne parlez de dictature que pour l'exercer vous-même sans aucun frein; ainsi vous ne parlez de proscriptions et de tyrannie, que pour proscrire et pour tyranniser; ainsi vous avez pensé que, pour faire de la Convention nationale l'aveugle instrument de vos coupables desseins, il vous suffirait de prononcer devant elle un roman bien astucieux, de lui proposer de décréter, sans désemparer, la perte de la liberté et son propre déshonneur! Que me reste-t-il à dire contre des accusateurs qui s'accusent eux-mêmes?... Ensevelissons, s'il est possible, ces méprisables manœuvres dans un éternel oubli. Puissions-nous dérober aux regards de la postérité ces jours peu glorieux de notre histoire où les représentants du peuple, égarés par de lâches intrigues, ont paru oublier les grandes destinées auxquelles ils étaient appelés! Pour moi, je ne prendrai aucunes conclusions qui me soient personnelles; j'ai renoncé au facile avantage de répondre aux calomnies de mes adversaires par des dénonciations plus redoutables. J'ai voulu supprimer la partie offensive de ma justification. Je renonce à la juste vengeance que j'aurais le droit de poursuivre contre mes calomniateurs; je n'en demande point d'autre que le retour de la paix et le triomphe de la liberté. Citoyens, parcourez d'un pas ferme et rapide votre superbe carrière. Et puissé-je, aux dépens de ma vie et de ma réputation même, concourir avec vous à la gloire et au bonheur de notre commune patrie [1]! »

L'effet de ce discours fut prodigieux. Les tribunes l'avaient à diverses reprises interrompu par des transports que le président ne put réprimer [2]. Robespierre quitta la tribune au milieu de ce bruit d'applaudissements dont, il y avait huit jours à peine, Louvet s'était enivré.

Ce dernier veut répondre, mais le cri *l'ordre du jour!* étouffe sa voix. Barbaroux, frémissant, demande, au milieu du tumulte, à dénoncer encore Robespierre; il déclare qu'il signera sa dénonciation, qu'il la gravera sur le marbre; il annonce que, si on refuse de l'entendre, il est décidé à descendre à la barre, et il y descend. A ce spectacle, l'agitation redouble; les uns font un mouvement de surprise, d'autres murmurent, quelques-uns rient. Quoi! se transformer soi-même en accusé devant l'Assemblée dont on est membre, et cela dans l'emportement d'un puéril dépit! avilir à ce point le caractère de représentant du peuple! Barbaroux, soutenu par Lanjuinais, mais généralement blâmé, abandonne enfin la barre [3].

Déjà Barère occupait la tribune, Barère, personnage équivoque, qui jusqu'alors s'était caché dans le centre [4] pour observer de là les oscillations des partis, et se ranger du côté de la fortune. En cette circonstance, la peur ne l'ayant

[1] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 217, 219.
[2] Voy. le compte rendu de la séance, *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 219.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 220, 223.
[4] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. I, p. 82.

pas encore rendu Montagnard [1], il vit, par une intuition rapide, que l'Assemblée devait être tout entière à deux sentiments : le désir de mettre fin aux querelles de personnes, et la crainte que le résultat de ces querelles, follement suscitées par la Gironde, n'eût été de trop grandir Robespierre. Ce fut pour répondre à cette double préoccupation, et non, comme on l'a bizarrement supposé, pour « sauver Robespierre en l'insultant [2], » qu'il s'exprima en ces termes :

« Citoyens, s'il existait dans la République un homme né avec le génie de César ou l'audace de Cromwell ; un homme qui, avec le talent de Sylla, eût aurait les dangereux moyens, je viendrais avec courage l'accuser devant vous ; un tel homme pourrait être dangereux à la liberté.... Mais des hommes d'un jour, de petits entrepreneurs de révolutions, des politiques qui n'entreront jamais dans le domaine de l'histoire, ne sont pas faits pour occuper le temps précieux que vous devez aux travaux dont le peuple vous a chargés. Qu'un grand général, par exemple, ivre de ses succès, le front ceint de lauriers, et revenant au milieu de nous avec une armée victorieuse, paraisse à la barre, ainsi que l'a fait le perfide la Fayette, pour commander aux législateurs ou insulter aux droits du peuple, il faudrait sans doute appeler la sévérité des lois sur cette tête coupable ; mais que vous fassiez ce terrible honneur à ceux dont les couronnes sont mêlées de cyprès, voilà ce que je ne puis concevoir... Terminons enfin ces duels politiques, ces combats singuliers de la vanité et de la haine... Je vous rappelle aux grands intérêts de la patrie, et je demande que l'Assemblée motive ainsi son décret : « La Convention nationale, considérant « qu'elle ne doit s'occuper que des intérêts de la « République, passe à l'ordre du jour [3]. »

Prise en elle-même, une pareille rédaction n'avait rien d'offensant, mais elle empruntait aux développements donnés par Barère un caractère d'insulte : « Je ne veux pas de votre ordre du jour, dit fièrement Robespierre, si vous mettez un préambule qui m'est injurieux [4]. » Et l'Assemblée, en votant l'ordre du jour pur et simple, consacra le triomphe de Robespierre.

Louvet sortit de la séance, abattu, découragé, se plaignant d'avoir été abandonné par ses amis, leur reprochant comme une faute énorme d'avoir laissé jouir Robespierre de l'IMPUNITÉ PHYSIQUE ; et, rentré dans sa maison, il dit à sa chère Lodoïska : « Il faut de loin nous tenir prêts à l'échafaud ou à l'exil. [5] »

A leur tour, les admirateurs fanatiques de Robespierre, en lui voyant des ennemis aussi farouches, commencèrent à trembler pour lui ; si bien que, dès ce moment, il se trouva avoir des satellites, inconnus à tous, inconnus à lui-même. De ce nombre était un nommé Nicolas, homme d'une force peu commune et plein de courage. Chaque jour, à l'heure où Robespierre devait se rendre à la Convention, Nicolas allait l'attendre dans la rue Saint-Honoré, l'accompagnait de loin, armé d'un gros bâton, et veillait de même sur son retour, attentif, inquiet, inaperçu, et ne songeant qu'à la patrie, dans cet acte quotidien de dévouement, que celui qui en était l'objet ignora toute sa vie [6].

Les Montagnards célébrèrent fort la victoire de Robespierre ; aux Jacobins la joie tint du délire ; Garnier compara Barbaroux descendant à la barre au reptile évitant les regards de l'aigle [7].

Malheureusement, il avint alors ce qui ne se voit que trop souvent dans les troubles politiques, où il suffit qu'un des deux partis affiche une opinion, pour qu'aussitôt l'autre se croie obligé de professer l'opinion contraire. Les massacres de septembre n'étaient pas plus l'œuvre politique de la Montagne que celle de la Gironde, et la Gironde était aussi coupable que la Montagne de n'avoir pas tout mis en œuvre pour arrêter ce funeste accès de rage populaire ; mais, par cela seul qu'après coup les Girondins s'étaient mis à tonner contre septembre, il y eut des Montagnards qui se firent gloire de l'approuver : guerre impie engagée sur des cadavres ! C'est ainsi qu'aux Jacobins, le soir du 5 novembre, Manuel s'étant élevé avec beaucoup de courage contre une journée « *où*, dit-il, *un peuple méchant comme un roi avait voulu faire une Saint-Barthélemy* [8], » Collot-d'Herbois osa prétendre que « sans cette journée, la Révolution ne se serait jamais accomplie. » C'était un vrai blasphème lancé contre la Révolution, qu'une pareille phrase ; et il y avait certes loin de là au langage tenu par Robespierre. Mais, à ces lamentables exagérations, celui-ci put juger du tort qu'il avait eu, en appréciant les 2 et 3 septembre, d'insister sur la question de la fatalité plus que sur celle de la justice ! car, ce qu'il avait cherché à *expliquer* seulement, voici que d'autres en venaient à le *justifier*... Et, parmi ces derniers, fut Barère, qui se vanta d'avoir, sur le massacre effectué dans les prisons, « une opinion aussi politique et aussi révolutionnaire que celle de Collot-d'Herbois [9]. » Il espérait ainsi, le malheureux, se faire pardonner par les frénétiques le trait dont il avait, quelques heures auparavant, percé l'orgueil de Robespierre.

Pétion avait préparé un discours pour la séance du 5 novembre : l'impatience de l'Assemblée l'ayant empêché de le prononcer, il le publia. Il y racontait, de manière à écarter de lui autant que possible la responsabilité des excès, l'histoire du 20 juin, du 10 août, des 2 et 3 septembre ; il y faisait l'éloge de Brissot, il y par-

[1] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. I, p. 82.
[2] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 221, 223.
[4] *Ibid.*, p. 222.
[5] *Mémoires de Louvet*, p. 54.
[6] M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, donne ce fait comme lui ayant été communiqué par M. David d'Angers. Voy. le t. II, p. 222.
[7] Club des Jacobins, séance du 5 novembre 1792.
[8] *Ibid.*
[9] Discours de Pétion sur l'accusation intentée à Robespierre. Voy. t. XXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 3.

lait de Marat comme d'un être qui, ridicule s'il n'eût été féroce, avait poussé la folie jusqu'à désirer pour lui-même ce pouvoir tyrannique qu'on lui imputait d'avoir désiré pour un autre [1]. Quant à Robespierre, Pétion le peignait soupçonneux et néanmoins incapable de pardonner le plus léger soupçon, trop prompt à vanter ses services, ne pouvant souffrir la contrariété, affamé d'applaudissements, et courant après les faveurs du peuple. Or, c'était là, selon Pétion, ce qui avait pu faire croire qu'il aspirait à la dictature, quoique tel n'eût été jamais l'objet de son ambition [2].

Cette censure inattendue affligea vivement Robespierre. Comment! Pétion, lui aussi, tout en ayant l'air de l'absoudre, se tournait contre lui; Pétion, si longtemps le compagnon de ses combats, l'associé de ses périls, l'émule de sa popularité!

« Quelle est, lui répondit-il, mon cher Pétion, l'instabilité des choses humaines, puisque vous, naguère mon frère d'armes et le plus paisible des hommes, vous vous déclarez subitement le plus ardent de mes accusateurs [3]? » Il lui reprochait ensuite, sans amertume et même avec une certaine grâce qu'on ne trouve pas dans ses autres écrits, d'avoir mis le pied dans un camp qui ne peut être le sien. « A vos nouveaux amis, les Girondins, vous avez sacrifié votre gloire : plaise au ciel que vous réserviez au moins votre vertu [4]! » Il terminait par ces belles paroles : « Ceux que la nature a faits grands peuvent seuls aimer l'égalité. Il faut aux autres des échasses ou des chars de triomphe, et, dès qu'ils en descendent, ils croient entrer dans le tombeau. Tel homme paraissait républicain avant la République, qui cesse de l'être lorsqu'elle existe. Il voulait abaisser ce qui était au-dessus de lui; mais il ne veut pas descendre du point où il était lui-même élevé. Il aime les révolutions dont il est lui-même le héros. Il ne voit qu'anarchie et désordre où il ne gouverne pas. Le peuple est révolté, s'il a vaincu sans lui... Dépouillons-nous, mon cher Pétion, de ces faiblesses honteuses. Ne ressemblons point à ce tyran qui voulait réduire la taille d'un homme à une mesure déterminée. N'exigeons pas que la fortune fasse tous les frais de notre mérite. Contentons-nous des destinées que la nature nous a faites, et permettons que celles de l'humanité s'accomplissent [5]. »

Telle fut cette lutte mémorable, et vraiment navrante. Nous l'avons racontée avec détails, parce que les suites en furent, nous le verrons, incalculables, affreuses. Garat dit dans ses Mémoires, en rappelant un entretien qu'il eut un jour avec le Girondin Salles : « Je suis bon, moi, et aussi bon, à coup sûr, qu'aucun d'entre vous; mais quand, au lieu de réfuter mes opinions avec de la logique et de la bienveillance, on les repousse avec soupçon et injure, je suis prêt à laisser là le raisonnement, et à regarder si mes pistolets sont bien chargés [6]. » Hélas! tout ce qu'il y eut de sombre dans la dernière partie de la vie de Robespierre, est expliqué par ces quelques mots.

Lorsque les Girondins lui déclarèrent une guerre si acharnée, rien de plus calmant que la vie qu'il menait chez Duplay. Le menuisier et sa femme l'entouraient d'un respect qu'adoucissait la tendresse. Des quatre filles de Duplay, les trois plus jeunes, Henriette, Elisabeth et Sophie, l'aimaient comme le pacificateur des légères brouilles du ménage, comme leur souriant protecteur, comme leur avocat au tribunal d'une mère, quelquefois un peu grondeuse. Quant à la sœur aînée, Eléonore, elle éprouvait pour Robespierre un sentiment plus voilé parce qu'il était plus profond et plus tendre, mêlé de trouble... Et lui, de son côté, il ne regardait jamais Eléonore sans songer, avec une émotion chaste et grave que les parents bénissaient, au bonheur d'en faire sa compagne... un jour, bientôt peut être, qui pouvait savoir? quand son horizon se serait éclairci, et que la Révolution aurait cessé de le vouloir tout entier. Ce n'est pas que cette vie de douce intimité n'eût eu ses agitations accidentelles, et que même sur ce petit coin de ciel bleu un nuage n'eût passé. Charlotte Robespierre n'avait pu voir sans une aigreur jalouse le cœur de son frère se partager entre elle et des étrangers [7]. Elle se défendait d'aimer Eléonore, parce qu'un autre l'aimait trop, et à madame Duplay elle reprochait de mener Robespierre à son gré. Car, il est à remarquer que ce que Charlotte avait de la peine à pardonner au roide tribun, c'était de se laisser gouverner comme un enfant dans les choses de l'intérieur, de céder toujours à ceux qui l'aimaient, et de préférer au risque de les chagriner l'inconvénient de leur obéir [8]. De là, entre madame Duplay et Charlotte Robespierre une sorte de duel, qui d'abord sembla tourner à l'avantage de celle-ci, puisque, dans les premiers mois de 1792, elle était parvenue à arracher son frère aux Duplay, et à l'amener demeurer avec elle rue Saint-Florentin [9]. Mais, loin de sa famille adoptive, Robespierre ne put vivre longtemps : la mélancolie le gagna, et sa santé alla déclinant d'une manière sensible. A cette nouvelle, madame Duplay accourt, ainsi qu'une lionne irritée, éclate en imprécations, déclare que le malade appartient à ses soins, le réclame, le reprend de haute lutte [10]. Si on redoubla d'empressement autour de lui,

[1] Discours de Pétion sur l'accusation intentée à Robespierre. Voy. XXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 3.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. cette réponse, reproduite *in extenso* dans les *OEuvres de Maximilien Robespierre*, publiées par Laponneraye, t. II, p. 289.
[4] *Ibid.*, p. 323.
[5] *Ibid.*

[6] Voy. les *Mémoires de Garat*, réimprimés dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, à la p. 344.
[7] Voy. ce qu'elle dit à cet égard, dans ses *Mémoires sur ses deux frères*. t. II, p. 422 des *OEuvres de Maximilien Robespierre*, publiées par Laponneraye.
[8] *Mémoires de Charlotte Robespierre*, t. II, p. 422.
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*, p. 423.

est-il besoin de le dire? Il se trouvait donc, quand Louvet l'attaqua, rendu à une vie de perspectives attirantes et, pour ainsi parler, d'apaisement.

Mais voilà que soudain une preuve lui est fournie, preuve éclatante et certaine, qu'on a juré sa ruine, que ses ennemis sont décidés à le poursuivre jusqu'à la mort, que rien ne les désarmera, que son patriotisme même et sa vertu, en ajoutant à sa popularité, ne serviront qu'à enflammer leur fureur. On devine l'effet de tant d'acharnement, de tant d'injustice, sur une nature droite, austère, mais orgueilleuse et concentrée!

Aussi, à partir de ce moment, l'humeur de Robespierre, — de ce Robespierre qu'on avait surnommé l'Immuable, et qui effectivement, sous le rapport des principes, du dévouement au peuple, resta immuable jusqu'au bout, — subit par degrés une altération que chacun remarqua, et qui ne tarda point à paraître sur son visage. Le tic nerveux auquel il était sujet se prononça de plus en plus; son sourire devint un effort; ses préoccupations intérieures se révélèrent chaque jour davantage dans l'inquiétude croissante de son regard, et à la douceur naturelle de sa physionomie s'associa insensiblement cette amertume qui, vers la fin, lui imprima quelque chose de sinistre [1]. Et en effet, son esprit, déjà ouvert aux noires visions, s'enfonça peu à peu dans la région des fantômes. Il crut apercevoir partout des conspirateurs et des traîtres. Doublement égaré par l'admiration excessive de ses séides et l'excessive animosité de ses ennemis, il en vint à s'identifier au peuple à force d'orgueil, après s'être identifié au peuple à force de conviction; et une fois sur cette pente dangereuse, devenu aussi implacable envers ses ennemis qu'ils s'étaient montrés implacables envers lui-même, il les poursuivit avec une haine d'autant plus terrible, qu'il la jugea désintéressée, s'imaginant que c'était la patrie, la République, le peuple, qu'ils avaient voulu tuer dans sa personne, et ne s'apercevant pas jusqu'à quel point il devenait injuste à son tour! Oh! combien déliés, combien imperceptibles, sont les sophismes que, pour se tromper, le cœur humain porte cachés dans ses replis! Ce fut en toute conscience, sérieusement, que Robespierre arriva à se persuader.... quoi? Que les Girondins entendaient laisser à la tyrannie les moyens de se relever; que leur répugnance à verser le sang du roi venait de là; qu'ils conspiraient avec l'Europe; qu'ils avaient formé le projet de se séparer de la France pour se réunir à l'Angleterre [2]. C'était toucher aux dernières limites de l'absurde.

Et ce qui est triste à dire, c'est que pendant ce temps, non moins absurdes et non moins convaincus, les Girondins attribuaient aux Montagnards, Robespierre en tête, le dessein formel d'élever sur les cadavres des vrais républicains un trône où l'assassinat remplacerait successivement le duc d'York par d'Orléans, d'Orléans par le triumvirat de Marat, Danton et Robespierre, et enfin ce triumvirat par Danton, régnant seul avec le titre de roi. Ce serait à n'y pas croire, si ces choses n'étaient attestées par un témoin qui rapporte ce qu'il a entendu de ses propres oreilles. Et quand Garat, à qui Salles faisait ainsi part de sa conviction, quand Garat, frappé de stupeur, lui demanda si beaucoup de ses amis les Girondins pensaient à cet égard comme lui, Salles répondit : « Tous ou presque tous [3]! »

Qu'après cela, Robespierre ait été conduit, sans le savoir, à murer son âme; que la vie se soit comme glacée dans son cœur; que son amour pour l'humanité ait acquis la rigidité de l'acier; en un mot, qu'il soit devenu l'être abstrait de la Révolution, c'est assurément un des plus mélancoliques sujets de méditation que puisse fournir l'histoire.

Elle est bien claire à tirer, maintenant, la conclusion philosophique des débats qui viennent d'être retracés; et quel jour elle jette, grand Dieu! sur les tragédies qui vont suivre [4]!

[1] Ce changement est noté, en termes haineux, dans un libelle que publia, contre Robespierre, Merlin (de Thionville), devenu son adversaire. Voyez *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Robespierre. — British Museum.

[2] Voy. la conversation entre Robespierre et Garat, rapportée par ce dernier dans ses *Mémoires*, t. XVIII, p. 338, de l'*Histoire parlementaire*.

[3] Conversation entre Salles et Garat. *Hist. parlem.*, p. 312.

[4] Les historiens qui nous ont précédé et, plus particulièrement, notre illustre confrère M. Michelet, ont présenté les faits dont le tableau vient de passer sous les yeux du lecteur d'une manière si différente de la nôtre, qu'il nous est impossible de ne pas appeler sur cette différence le jugement éclairé du public. Nous allons donc suivre M. Michelet pas à pas, tout le long du chapitre VII, livre VIII, de son ouvrage.

Pages 458 et 459. Il n'est pas exact que la réélection de Pétion comme maire de Paris, le 15 octobre 1792, ait été un coup porté à la Commune et à ceux que notre auteur appelle les *violents* : les *violents*, au mois d'octobre 1792, furent les Girondins; et il n'est pas exact que cette réélection ait été une protestation contre les massacres de septembre, en faveur de la modération et de la probité. D'abord, Pétion ne s'était pas opposé aux massacres de septembre, du moins en temps utile, bien que sa qualité de maire lui en imposât plus qu'à tout autre le devoir. Ensuite, s'il est vrai que sur 15,474 voix, il en obtint 13,899, tandis que Danton n'en eut que 11; Marat, que 7; Panis, que 80; Manuel, que 29; Robespierre, que 23, il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que le Girondin Cahier de Gerville n'en eut que 42; le Girondin Roland, que 22; le Girondin Rabaud-Saint-Étienne, que 2, le Girondin Vergniaud, que 9, et Cambon, qui alors votait habituellement avec la Gironde, que 12. (Voy. le bulletin des opérations de la commune, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 59.) M. Michelet constate triomphalement que « les candidats de la Commune, tous ensemble, n'eurent pas cinquante votes »; mais pourquoi ne dit-il pas qu'en dehors de Pétion, les candidats de la Gironde n'en eurent pas davantage? La liste de répartition que nous donnons ici, et que M. Michelet a complétement supprimée, est significative : elle prouve que Pétion fut réélu, tout simplement parce qu'on ne lui opposa point de compétiteur, et parce qu'ayant été jusqu'alors le maire de la Révolution, on ne jugea pas qu'il eût rien fait pour mériter de perdre sa place.

Pages 465 et 466. En rappelant, sans la citer, l'adresse des sections à l'Assemblée, touchant la garde départementale, M. Michelet assure que « cette adresse eut cela d'énorme qu'elle contestait à l'Assemblée le droit de faire des lois. » Comment! c'était contester à l'Assemblée le *droit de faire des lois*, que de lui dire : « On vous propose des décrets constitutionnels avant que la Constitution existe! Attendez que la loi existe : quand le peuple l'aura sanctionnée, *il vous apprendra par son exemple à baisser le front devant elle!* » A part la véhémence hautaine des expressions, quoi de plus naturel que ce langage? Est-ce que la Convention n'avait pas elle-même décidé que la Constitution n'aurait force de loi qu'après avoir été sanctionnée par le peuple? — Mais le décret relatif

à l'institution d'une garde conventionnelle appelée à Paris du fond des départements n'était pas un décret *constitutionnel*. — Eh, pourquoi donc n'aurait-il pas pu être considéré comme tel? En était-il quelque autre qui fût de nature à avoir une plus formidable portée? Le principe même d'une constitution à faire n'était-il pas mis en péril par le fait de cette espèce de garde prétorienne? Et l'histoire n'avait-elle pas dit assez souvent avec quelle facilité ceux qui ont sous la main des baïonnettes déchirent les chartes ou s'en passent?... L'adresse des quarante-huit sections n'était donc ni « un acte de démence, » ni un « appel à l'insurrection, » et encore moins « un défi porté par quelques centaines d'hommes que Paris, d'une voix unanime, avait repoussés. »

Page 470. « La Convention frappa la Commune en décrétant qu'elle rendrait ses comptes sous trois jours. » Déjà M. Michelet avait dit, chapitre IV, page 373, que « les hommes de la Commune étaient sommés tous les jours de donner leurs comptes et *ne pouvaient le faire*, » que « la Commune du 10 août semblait *décidée à refuser ses comptes*. » L'assertion est absolument inexacte et le soupçon qu'elle implique injuste. Loin de s'opposer à la reddition des comptes, le conseil général de la Commune en pressa l'apurement et provoqua par voie d'affiche les réclamations des citoyens lésés. (Voy. l'arrêté du 29 septembre 1792.) Et quant au conseil de surveillance lui-même, on a vu comment, sur 713,873 livres reçues, Panis justifia de l'emploi de 85,529 livres, production faite des quittances, et représenta l'argent qui n'avait pas eu de destination. (Nous renvoyons à cet égard le lecteur au t. XX de l'*Histoire parlementaire*, p. 61.)

Dans ce même chapitre IV, p. 373, M. Michelet signale avec beaucoup de raison la feinte politique que commirent les Girondins en faisant descendre Danton, lui aussi, à l'humiliation de rendre ses comptes comme ministre de la justice, ce qu'on savait devoir le jeter dans l'embarras; et, d'autre part, il était peu équitable de vouloir qu'il fît connaître toutes les sommes que le salut public, dans des circonstances exceptionnelles et au plus haut point difficiles, l'avait pu forcer à dépenser secrètement. Mais prendre texte de là pour couvrir d'une absolution, présentée sous forme d'apothéose, l'emploi des moyens, quelquefois très-équivoques, auxquels eut recours le génie peu scrupuleux de Danton, c'est vraiment aller trop loin. Par exemple, après avoir raconté comme quoi Danton poussa le médecin Latouche à trahir son malade de la Rouerie — dans l'intérêt de la Révolution, bien entendu — M. Michelet s'écrie, p. 376 : « Quels arguments employa-t-il près du médecin? L'argent? L'éloquence? Probablement l'un et l'autre. » Mais si Latouche céda en partie à la magie dégradante de l'argent, d'où vient que M. Michelet le donne, à la page suivante, comme n'étant pas « de la classe ordinaire des traîtres, comme étant patriote? » On n'est donc pas de la classe ordinaire des traîtres, quand, médecin, on trahit son malade, quand, ami, on trahit son ami.... parce qu'on est patriote, mais aussi... pour de l'argent! En tout cas, il reste à décider si le génie de la liberté admet qu'on emprunte, pour la défendre, ce procédé, emprunté à la tyrannie : corrompre! Je le nie.

Pages 470. Il est bien extraordinaire que M. Michelet appelle la Montagne « la faction des violents. » Au mois d'octobre 1792, c'est-à-dire à une époque où la Gironde, prenant l'initiative de toutes les attaques, se plaisant à l'agression, frappant sur la Commune, sur le conseil de surveillance, sur Marat, sur Robespierre, fatiguant la tribune de ses haines personnelles, et appelant à Paris ceux qui criaient : « Vive Roland! à la guillotine Robespierre! » épuisa, on peut le dire, tous les genres de violence. Et, en présence de tout cela, quand les Rebecqui, les Barbaroux, les Louvet, ne parlaient que d'entasser dénonciations sur dénonciations, quelle fut l'attitude de la Montagne? Quel défi la vit-on jeter à ses ardents adversaires, soit dans l'assemblée, soit dans les rues? Marat, qu'au surplus elle désavouait, Marat lui-même se trouvait sur la défensive, lorsque, rendant provocation pour provocation et guerre pour guerre, il menaça ses ennemis d'une publication scandaleuse et alla droit à Roland. Rien de plus grave et de plus contenu, à cette époque, que le langage de Robespierre dans ses *Lettres à ses commettants*; rien de plus conciliant que celui de Danton à la tribune; et Saint-Just, oui Saint-Just, ne s'écriait-il pas, au club des Jacobins : « *Quel gouvernement, que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud!* » (*Journal du club des Jacobins*, nº CCXC.) Et Manuel n'avait-il pas, ou l'audace, ou le courage, de reprocher publiquement au peuple de s'être montré, en septembre, « *aussi méchant qu'un roi?* » (*Ibid.*, séance du 5 novembre 1792. Qu'il entrât un peu de politique en ceci, je le veux bien; mais franchement, était-ce là la politique de la violence? Malheureusement, M. Michelet rejette dans l'ombre tous ces faits importants, de même qu'il supprime la plupart des circonstances par où éclata le furieux esprit de provocation qui s'était emparé de la Gironde. C'est ainsi que, dans le chapitre où il peint la lutte de Robespierre et de Louvet, il ne parle ni de l'acharnement que mit Barbaroux à reprendre le réquisitoire de Louvet, dès le lendemain même de la séance d'attaque; ni de l'arrivée à Paris de cette troupe de privilégiés en armes appelés de Marseille par le même Barbaroux; ni de leur adresse à la Convention, adresse si menaçante pour la Montagne; ni de leurs factieuses promenades à travers tout Paris, la veille du jour où Robespierre devait prononcer sa défense; ni des clameurs dont ils firent retentir les rues : « *A la guillotine Robespierre! vive Roland!* » Regrettables omissions où se sent trop le désir de dérober au jugement de l'histoire des torts plus faciles à taire qu'à justifier!

Pages 471 et suivantes. Après cela, que, dans son attaque contre Robespierre, Louvet ait été moins l'homme de la Gironde prise en masse, que l'instrument choisi par les préventions et les rancunes des Roland, ceci est une assertion toute gratuite. Loin de faire bande à part dans le parti de la Gironde, les Roland étaient l'âme de ce parti; et il n'y a pas un mot, dans les Mémoires de Louvet, qui puisse servir de fondement à l'hypothèse de M. Michelet. La seule chose dont Louvet se plaigne, c'est d'avoir vu Brissot, Vergniaud, Condorcet, Gensonné, professer, après le discours de Robespierre, l'opinion qu'un *ordre du jour*, s'il sauvait leur ennemi, « le déshonorait assez complétement pour lui ôter à jamais toute influence. » Sur quoi, Louvet s'écrie, dans son style de *modéré* : « Comme si, devant cette faction sanguinaire, il s'agissait d'honneur; comme si l'impunité pouvait ne devait pas l'enhardir à tous les forfaits! » (Voy., dans la collection des Mémoires sur la Révolution française, ceux de Louvet, p. 54.)

Pages 481 et 482. Nous avons mis fidèlement sous les yeux des lecteurs une notable partie du discours fameux que Robespierre prononça le 5 novembre : M. Michelet, lui, n'a pas cité un seul passage de ce discours, qu'il qualifie d'*humble et habile apologie*. Quoi! une *humble* apologie! Et c'est tout! Mais qu'on se rappelle donc cette harangue si pleine d'indignation contenue, d'urbanité hautaine, de générosité méprisante; cette harangue où la trame serrée du style semble, de loin en loin, se déchirer tout à coup comme pour laisser passer les plus fiers élans de l'âme! Ah, pourquoi faut-il que M. Michelet n'ait pas cru devoir la faire connaître à son public, cette *humble apologie*, ne fût-ce que pour mettre chacun en état d'en décider? Mais non : il se contente d'y relever ce qu'il appelle deux mensonges, qui eussent perdu, ajoute-t-il « un homme moins appuyé du parti Jacobin, ce parti *machiavélique* dans son fanatisme, qui, *tout comme le parti prêtre, passait la fourbe aux siens et ne les estimait que plus*. » Voilà certes une accusation bien grave, dirigée contre les Jacobins d'une part, et, d'autre part, contre l'homme de leur choix. Voyons sur quoi cette accusation s'appuie.

Dans sa *Robespierride*, Louvet, avec plus d'artifice que de loyauté, s'était attaché à rendre son ennemi implicitement responsable de tous les excès reprochés au comité de surveillance : Robespierre confondit son accusateur par la simple constatation de ce fait *qu'il n'avait jamais eu la moindre relation avec le comité de surveillance*. Premier mensonge! s'écrie M. Michelet. Et la preuve? — Oh! elle est curieuse, et on ne la devinerait jamais! La preuve, c'est que Panis était un des membres les plus influents du comité de surveillance. Or M. Michelet nous assure que « Panis ne bougeait de chez Robespierre; que cent témoins le voyaient chaque matin venir prendre le mot d'ordre à la maison Duplay. » Mais cette assiduité de Panis chez Robespierre, il faudrait au moins l'appuyer de quelque témoignage; mais de ces cent témoins dont on nous parle, il faudrait au moins en désigner nominativement quelques-uns pour savoir s'ils sont dignes de foi; mais il faudrait au moins citer quelque autorité qui donnât une valeur historique à la circonstance de ce prétendu mot d'ordre qu'on allait chercher à la maison Duplay. Rien de tout cela dans M. Michelet, nulle preuve, nulle indication de source : pour démontrer que Robespierre a menti en prétendant qu'il n'allait pas au comité de surveillance, il suffit à M. Michelet de noter qu'un autre y allait! Mais si Panis, au comité de surveillance, avait été effectivement l'homme de Robespierre, comment expliquer qu'il y eût introduit Marat, Marat, que Robespierre n'aimait point; Marat, dont il désapprouvait les fureurs, et qui, à son tour, blâmait comme indigne des hautes vues de l'homme d'État la modération de Robespierre? Était-ce d'aventure par suite du mot d'ordre donné à la maison Duplay, que Marat était devenu membre du comité de surveillance, et membre tout-puissant? Robespierre n'aurait donc usé de son influence décisive sur Panis que pour la faire tourner au profit de Marat? Tout cela ne soutient pas un moment l'examen. Non, Robespierre ne descendit pas à cette lâcheté : trahir la vérité, lorsque, si solennellement, il nia sa participation aux actes du comité de surveillance; et, à cet égard, son prétendu mensonge n'est qu'une erreur de M. Michelet.

Robespierre ne trahit pas davantage la vérité, lorsque avec toute l'énergie d'un cœur indigné, il s'éleva contre la supposition qu'il eût voulu compromettre la sûreté de quelques députés en les dénonçant durant les exécutions de septembre. Cependant, dit M. Michelet, « le procès-verbal de la Commune constate que le 1er septembre et le 2, *durant* les exécutions, Robespierre était à la Commune, et qu'il y dénonçait. » Quoi! M. Michelet applique au 1er septembre le mot *durant les exé-*

CHAPITRE VIII.

PROCÈS DU ROI.

Pourquoi le déchaînement contre Louis XVI. — Rapports de Valazé et de Mailhe. — Bataille gagnée par la Marseillaise. — Dispositions des Girondins. — Dispositions des Montagnards. — Ce qu'était Saint-Just. — Son discours dans l'affaire du roi. — Discours de Robert, de Rozet, de l'abbé Grégoire. — Découverte de l'armoire de fer. — Révolte de la faim. — Opinions opposées de Saint-Just et de Robespierre sur la question des subsistances. — L'abolition du salaire des prêtres combattue par Bazire, par Danton, par Robespierre, par les Jacobins. — Débats sur l'inviolabilité de Louis XVI. — Opinion remarquable de Faure — Louis XVI a contre lui le progrès des doctrines d'égalité. — Toute-puissance militaire des idées nouvelles. — La Convention proclame solennellement le principe de la solidarité humaine. — La famille royale au Temple. — Le vécu à cet égard. — Renouvellement de la Commune. — Anaxagoras Chaumette. — Éclipse du royalisme. — Les Girondins accusés et justifiés. — Discours de Robespierre contre Louis XVI et contre l'idée de le juger. — Violente et fausse logique de Saint-Just et de Robespierre. — Les Girondins attaquent la Montagne; mauvaise foi de cette attaque. — La statue de Mirabeau voilée. — Le buste d'Helvétius abattu. — Madame Roland devant la Convention. — Artifices de Guadet. — Curieux pamphlet d'Anacharsis Clootz. — Visite au Temple. — Précautions offensantes. — Acte énonciatif des crimes imputés à Louis XVI. — Marat s'habille de neuf pour assister au procès de Louis XVI. — Mademoiselle Fleury aux genoux de Marat. — Louis XVI à la barre de la Convention. — Son attitude. — Son interrogatoire. — Il nie sa propre écriture. — Il affirme n'avoir nulle connaissance de l'armoire de fer. — Retour au Temple. — Marat attendri. — Règne rapide de la pitié. — Les conseils de Louis XVI. — Target consolte Barère. — Visite faite à Barère par Mal[illegible]. — Olympe de Gouges. — La dignité de la femme méconnue par la Révolution. — Jacob Dupont se proclame athée, sensation produite en Europe par cet incident. — Décret du 15 décembre; audacieuse et grande politique de la Convention. — Danton et la Gironde au celu. — Elle échoue. — Son imprévoyance. — Appréciation anticipée de l'exécution de Louis XVI.

Vint enfin la question tragique que, d'un cœur ému, chacun attendait : celle du jugement de Louis XVI.

Oh! combien il est difficile au présent de n'être pas injuste, lorsqu'il prononce sur les choses du passé!

Aujourd'hui, quand nous revenons par l'esprit à ces heures terribles qui, pour Louis XVI, furent les dernières, nous nous sentons troublés jusqu'au fond de l'âme. Nous ne pouvons nous empêcher de nous dire à nous-mêmes que les fautes de ce prince infortuné furent, après tout, celles de son éducation et de son rang; qu'il était bien naturel, de sa part, de n'aimer point une Révolution qui lui laissait dans la main un tronçon de sceptre et sur la tête une ombre dérisoire de couronne; que de tous les rois qui le précédèrent, ce fut le meilleur, peut-être; que le fond de sa nature était la bonté, quoiqu'il fût sujet à des emportements aveugles; que sa fausseté provenait d'une immense faiblesse de caractère; que toutes ses trahisons ne furent en quelque sorte que des perfidies de seconde main; qu'il eut des vertus qui auraient fait le charme et l'honneur d'une condition obscure...

Oui, voilà ce dont il nous est donné, à nous, de tenir compte philosophiquement, libres que nous sommes des mille influences lugubres qui agirent sur nos pères, et n'ayant plus à vivre dans leur atmosphère de feu. Car enfin, les émigrés grinçant des dents le long des frontières, la vieille Europe appelée au sac des libertés nouvelles, le manifeste de Brunswick, la trompette du jugement dernier sonnée par l'invasion, et l'ancien régime traînant après lui l'appareil de la torture abolie, l'ancien régime annonçant bien haut que son retour serait rendu fameux à jamais par ses vengeances, tout cela ne se présente plus à nous qu'en traits à demi effacés, à la distance de plus d'un demi-siècle; et nous ne sentons pas, nous, le souffle de l'ennemi sur notre visage, nous ne voyons pas étinceler à deux pouces de notre poitrine la pointe de l'épée. Mais

cutions? Eh, qui ne sait qu'elles commencèrent le lendemain seulement, dans la soirée? Le 1er septembre, il n'y eut pas une goutte de sang versé, et certes on n'est pas même en droit d'appeler ce jour le *jour des préparatifs*, à moins qu'on n'adopte ce système de la préméditation des massacres, que je me flatte d'avoir renversé sans retour. (Voy. plus haut la note qui suit le tableau des journées de septembre.) Il est vrai que Robespierre se trouvait à la Commune le 2 septembre. Mais il faut remarquer que la nouvelle des premiers égorgements n'y arriva que tard, dans la séance du soir; que ce fut *après* les discours de Billaud-Varenne et de Robespierre, sur la conspiration de Brunswick, et seulement *après*, que Manuel vint rendre compte à la Commune du spectacle douloureux qu'il avait eu sous les yeux à l'Abbaye; et qu'à partir de ce moment, Robespierre s'efface (Voy. le procès-verbal de la Commune.) Si réellement il eût voulu livrer ses ennemis aux poignards en les dénonçant *durant* les exécutions, aurait-il gardé le silence le 3? L'aurait-il gardé le 4? L'aurait-il gardé le 5? Se serait-il abstenu juste au moment où le délire populaire, excité au plus haut point, pouvait tout promettre à ses vengeances? La véhémence, manifestement sincère, que Robespierre, dans son discours, mit à repousser, sur ce point, les insinuations de Louvet, insinuations qu'il ne craint pas d'appeler *infâmes*, montre assez que sa conscience n'avait pas à lui reprocher de les avoir encourues. Cette dénonciation du complot de Brunswick, M. Michelet en a fait un couteau qu'il ne cesse de tourner et de retourner dans les flancs de Robespierre : d'où vient donc qu'il passe sous silence les efforts, bien autrement réels, bien autrement incontestables, que les Girondins firent pour désigner Robespierre à des haines homicides? D'où vient que M. Michelet ne souffle mot de l'appel adressé par Louvet, du haut de la tribune, aux adversaires de la dictature, admirateurs de Brutus : provocation au meurtre si évidente, surtout au moment où ceux de Marseille arrivaient, que le journal de Prudhomme en fit aucrement la remarque? D'où vient que M. Michelet ne parle pas de l'étrange regret qu'éprouva Louvet qu'on eût accordé à son ennemi *l'impunité physique*? D'où vient enfin que ces cris de « *à la guillotine Robespierre!* » poussés dans les rues par les Marseillais de Barbaroux, n'ont pas trouvé place dans le livre de M. Michelet? Comment! Toujours deux poids et deux mesures!

Page 482. Pour rabaisser autant que possible le triomphe de Robespierre, M. Michelet dit de Barère : « Il lança à Robespierre un humiliant coup de pied qui le *sauva néanmoins* et *le mit d'aplomb*. » Et M. Michelet ne prend pas garde qu'avant que Barère l'eût lancé, ce coup de pied, suivant lui, sauveur, Robespierre était descendu de la tribune au milieu de nombreux applaudissements; que sa harangue avait produit un effet prodigieux, si prodigieux, que l'Assemblée, presque à l'unanimité, en décréta l'impression; que Louvet, décidément écrasé, ne put parvenir à se faire entendre; que Barbaroux, hors de lui, descendit à la barre pour se faire écouter comme simple individu, et ne put rien obtenir, etc. ., etc .. (Voy. *l'Histoire parlementaire*, t. XX, p. 210 et 220.) Robespierre n'avait donc nul besoin d'être *sauvé* par Barère; et si celui-ci intervint, ce fut non pour *sauver* l'accusé et le mettre d'aplomb, mais, tout au contraire, pour empêcher sa victoire de briller d'un trop vif éclat : inspiration envieuse dont, le soir même, il eut la bassesse de s'excuser aux Jacobins, en termes aussi lâches que timides.

Je m'arrête ici. La conclusion des faits discutés dans cette note, je l'ai déjà tirée. Ah! il n'est que trop vrai : en ce funeste mois d'octobre 1792, la Gironde, par ses violences, creusa le tombeau de la République... et le sien!

ceux qui flétrirent le prisonnier du Temple de ce nom de *tyran* qui, appliqué à Louis XVI, nous semble aujourd'hui si ridiculement cruel et inique, ceux-là n'avaient point à parlementer avec la mort : il leur fallait, ou la recevoir, ou la donner.

Comme dit un des plus grands écrivains de l'Angleterre moderne : « Les chevaliers errants eux-mêmes, tout généreux qu'ils étaient, avaient coutume de tuer les géants qu'il leur arrivait de vaincre, et ne faisaient grâce qu'aux autres chevaliers errants... Eh bien, en 1792, la nation française se trouvant avoir jeté à terre, par un effort désespéré et comme par un miracle de folie, un formidable Goliath, qui avait mis dix siècles à grandir, ne put s'empêcher de regarder en partie comme un rêve une victoire semblable, et bien que le corps du géant, couvrant des acres, fût étendu sur le sol et enchaîné, elle ne put se défendre de la crainte qu'il ne se relevât tout à coup et ne se remît à dévorer les hommes [1]. »

C'était bien cela, en effet. Dans ce déplorable jouet de la destinée qui eut nom Louis XVI, dans cette nature incertaine et molle, dans ce pauvre dévot, dans ce prince qui, si volontiers, oubliait son trône pour aller en un coin construire une serrure, il y avait, en dépit de tout..., le roi, c'est-à-dire la personnification nécessaire du clergé que le roi protégeait ; des nobles, que le roi avait encouragés sous main ; des ennemis de la France, qui, au nom du roi, déployaient leurs étendards ; en un mot, la personnification du principe auquel se liaient le souvenir de tant de maux, la cause de tant de combats, et la terreur de tant de périls !

Ainsi s'explique le déchaînement extraordinaire des esprits contre Louis XVI dans les derniers mois de 1792. On ne l'appelait plus que Capet. Au Palais-Royal, on vit des bandes d'hommes en délire traverser le jardin et se répandre dans les rues circonvoisines en agitant des sabres, et en criant : « *A la guillotine Capet* [2] ! » Les sections députaient à la Commune, pour lui exprimer d'homicides vœux. Les harangueurs de carrefour choisissaient pour texte le jugement du prisonnier du Temple [3]. Son sort final entrait dans la composition des scènes dramatiques que les baladins jouaient sur les places publiques. De tous les départements arrivaient au club des Jacobins des adresses qui concluaient à la mort. La Convention dut se décider.

Le 6 novembre [4], Dufriche-Valazé, organe de cette commission des Vingt-Quatre qui avait reçu mission d'examiner les papiers déposés au comité de surveillance, présenta son rapport ; et le lendemain, au nom du comité de législation, Mailhe, avocat du barreau de Toulouse, vint faire l'exposé des questions relatives au jugement de Louis XVI.

Quant au fond, ces deux rapports n'étaient que l'histoire abrégée de toutes les trahisons de cour dont le lecteur a vu le tableau se dérouler dans ce livre. Quant à la forme, elle était plus déclamatoire et plus emportée chez le Girondin Valazé, plus sinistre et plus serrée chez Mailhe.

Mêlant à des accusations vraies, et prouvées par des documents qu'il produisit, des faits que rendait seuls criminels le venin de ses commentaires, Valazé, à propos de quelques fonds envoyés hors de France par Louis XVI, s'écriait avec une emphase barbare : « De quoi n'est-il pas coupable, le monstre ! Vous allez le voir aux prises avec la race humaine tout entière ! Je vous le dénonce comme un accapareur de sucre, de blé et de café. Septeuil était chargé de cet odieux commerce [5]. »

Après avoir passé en revue, non-seulement les griefs de la France contre Louis XVI, mais ceux du peuple espagnol contre son roi, mais ceux des Autrichiens et des Hongrois contre François II ; après avoir évoqué l'ombre de Charles Ier d'Angleterre posant sa tête sur le billot ; après avoir reproché à Cromwell de s'être fait roi sous le titre de Protecteur ; après avoir intenté enfin le procès de la royauté en Europe, Mailhe laissait tomber, relativement au fils de Louis XVI, ces paroles qui conduisaient à une interprétation odieuse : « Cet enfant n'est pas encore coupable. Il n'a pas encore eu le temps de partager les iniquités des Bourbons. Vous aurez à balancer ses destinées avec celles de la République. Vous aurez à prononcer sur la grande opinion échappée du cœur de Montesquieu : « J'avoue que l'usage des peuples les plus libres de la terre me fait croire qu'il y a des cas où il faut mettre pour un moment un voile sur la liberté, comme l'on cache les statues des dieux [6]. »

Les conclusions du rapport de Mailhe furent :

Que Louis XVI devait être jugé ;

Qu'il devait l'être par la Convention.

Mailhe descendit de la tribune, au milieu d'applaudissements unanimes. Son travail fut, par ordre de la Convention, traduit dans toutes les langues, et envoyé aux départements, aux communes, aux armées [7]. Le 13 novembre, on en commença la discussion.

Mais, dans l'intervalle, survint une nouvelle qui, faisant diversion aux noires pensées, enivra Paris de joie et d'orgueil. Dumouriez, d'un élan rapide, avait envahi la Belgique, et la bataille de Jemmapes était gagnée. Par une coïncidence singulière, ce grand coup, qui retentit d'un bout à l'autre de l'Europe, avait été frappé le 6 novembre, au moment où le procès de Louis XVI s'ouvrait devant la Convention, comme s'il eût été dans le destin de la République d'avoir raison de tous ses ennemis à la fois !

Et à Jemmapes, tout ne s'était pas borné, comme à Valmy, à une simple canonnade. C'était

[1] Thomas Carlyle, *The French Revolution*, volume III, book II, chapter III.
[2] Voy. *Le vieux Cordelier*.
[3] Montgaillard, *Histoire de France*.
[4] *Histoire parlementaire*, p. 239.
[5] *Ibid.*, p. 249 et 250.
[6] *Ibid.*, p. 297.
[7] *Ibid.*, p. 299.

la baïonnette au bout du fusil, c'était en gravissant des hauteurs que protégeaient cent bouches à feu, c'était à travers un déluge meurtrier tombant sur leurs têtes, que les volontaires de 1792 avaient abordé l'ennemi [1].

Il est vrai que l'armée française comptait trente mille hommes [2], tandis que celle du duc de Saxe-Teschen, y compris le corps de Clairfayt, dont le général Valence n'avait pu empêcher la jonction, s'élevait à vingt mille hommes seulement [3]. Mais, en revanche, la position des Autrichiens était formidable. « Leur droite, appuyée au village de Jemmapes, près Mons, formait une équerre avec leur front et leur gauche, qui s'appuyait à la chaussée de Valenciennes. Ils étaient placés, dans toute cette longueur, sur une montagne boisée, où s'élevaient en amphithéâtre trois étages de redoutes, garnis de vingt pièces de grosse artillerie, d'autant d'obusiers, et de trois pièces de canon de campagne par bataillon. Sans compter que le feu de l'ennemi plongeait sur nous. Que dire encore? La position de l'armée autrichienne était si forte, que l'imprudence qu'il y avait eu à l'affronter fut dénoncée, à cette époque, comme une faute dont, aux yeux de beaucoup, Dumouriez ne put se faire absoudre, même par la victoire.

Mais cet homme avait tous les instincts, toutes les intuitions du génie. Dans les trois journées précédentes, il avait vu les soldats de la République manœuvrer et marcher, sous le feu, avec une fierté tranquille et comme à la parade [4]. Lui, le sceptique par excellence, il avait foi — chose bizarre — aux miracles de l'enthousiasme, à la toute-puissance militaire de l'idée. Voilà pourquoi il poussa hardiment devant lui, et pourquoi, au milieu de la bataille, dans un moment d'hésitation apparente, il se mit à entonner d'une voix émue l'hymne des Marseillais [5]. Aussitôt, échappées de tous les cœurs, les notes divines montent dans le bruit du combat. Il ne s'agit plus de terminer l'affaire à coups de canon. A mesure que Dumouriez parcourt le front de la ligne, les soldats demandent à approcher l'ennemi à la baïonnette [6]. *Allons, enfants de la patrie!* Et les voilà qui, d'une course indomptée, se hâtent vers la mort. Pas une tête de colonne ne resta en arrière [7], pas un ne fléchit. Les trois étages furent emportés coup sur coup; les Hongrois, ces guerriers d'airain, demeurèrent pour ainsi dire cloués au sol. Inutile d'ajouter que le succès fut acheté chèrement : deux mille Français tombèrent, dont près de la moitié ne se releva plus [8]. Et ils montrèrent bien qu'ils avaient fait pacte avec la mort, ceux-là qui, pour parler le langage de Saint-Just, la Révolution brûlait comme une lampe au fond d'un tombeau. Qui pourrait lire sans attendrissement les chiffres qui suivent : Sur les dix-huit cents volontaires formant les trois premiers bataillons parisiens, il ne restait du premier, à la fin de novembre, que vingt-sept hommes; du second, que trente-trois, et du troisième, que cinquante-sept [9]! Mais ce qui rend cette journée de Jemmapes vraiment immortelle, c'est qu'elle ouvrit l'ère des batailles gagnées par l'idée révolutionnaire, par la passion de la liberté, par l'amour de la patrie, par la Marseillaise!

Dans ses Mémoires, qu'on ne saurait lire avec trop de défiance, Dumouriez se plaint de quelques-uns de ses officiers; il accuse le général Ferrand qui conduisait la gauche d'avoir manqué de présence d'esprit et de vigueur, et il va jusqu'à prétendre que le général Dampierre n'était pas à la tête de son corps. Mais l'histoire militaire, très-estimée, qui a paru sous le titre de *Victoires et Conquêtes des François*, affirme, au contraire, que Ferrand, quoique chargé d'années, déploya l'ardeur d'un jeune guerrier, poursuivit bravement l'attaque, fut blessé et eut un cheval tué sous lui; que Dampierre, de son côté, à la tête des bataillons volontaires de Paris, qu'il mena aux redoutes, en précédant les siens de cent pas, fit des prodiges de valeur tels, qu'après la bataille, les blessés oubliaient leurs souffrances pour demander : *Dampierre a-t-il survécu* [10]*?* Se distinguèrent aussi par leur courage et leur sang-froid : le général Moreton, le colonel Thouvenot; Baptiste Renard, valet de chambre de Dumouriez [11]; et surtout le général *Egalité*, depuis Louis-Philippe. Il avait reçu le commandement du centre; et Dumouriez, qu'on a toujours soupçonné d'avoir voulu faire passer la couronne dans la maison d'Orléans, fut trop heureux de pouvoir avec justice attribuer en partie à ce jeune prince le gain de la journée.

La nouvelle des succès de nos armes ne fit qu'une diversion passagère aux préoccupations que le procès de Louis XVI avait éveillées et concentrait. Déjà, du reste, les dispositions diverses des partis commençaient à se dessiner.

Les Girondins ne mettaient en doute ni que Louis XVI fût coupable, ni qu'il dût être jugé. Mais le jugement serait-il la mort? Devant cette question, ils hésitaient. Oui, ils hésitaient, et par compassion, eux qui avaient inauguré le système des proscriptions en masse, élevé les prêtres à la dignité de martyrs, suspendu la foudre sur la tête de tout noble émigré; eux qui avaient amnistié les assassinats de la Glacière; eux qui avaient les premiers posé, par l'organe d'Isnard, le principe de la loi des suspects; eux qui les premiers, par l'organe de Guadet, avaient sacré l'échafaud [12]! Mais pour sauver Louis XVI,

[1] *Histoire parlementaire*, p. 299.
[2] Lettre de Dumouriez au ministre de la guerre.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, p. 174.
[6] Lettre de Dumouriez au ministre de la guerre.
[7] *Ibid.*
[8] D'après l'évaluation de Servan. Car, dans sa lettre au ministre de la guerre, Dumouriez n'évalua approximativement notre perte qu'à trois cents morts et six cents blessés.
[9] *Journal de la République*, n° 69.
[10] La réfutation de ce passage des *Mémoires de Dumouriez* est des éditeurs mêmes. Voy. la note qui est au bas des p. 175 et 176 du tome III des *Mémoires de Dumouriez*.
[11] *Ibid.*, p. 180.
[12] Voy. le livre VII de cet ouvrage.

pour l'essayer du moins, il aurait fallu un courage qu'ils n'avaient pas : celui de jeter leur popularité aux vents. Ils s'abstenaient donc d'élever la voix en faveur du monarque déchu, et même, comme s'ils eussent craint qu'on ne les soupçonnât d'être trop généreux, ils affectaient l'outrage en paroles, ne cessant d'appeler le prisonnier du Temple un parjure, un traître, un tyran, un monstre [1]. Et ils mentaient ainsi à leur propre cœur, ces pauvres grands hommes !

Pour ce qui est des Montagnards, ce qu'ils vouloient, c'est que Louis XVI fût jugé, qu'il le fût par la Convention, et qu'on abattît sa couronne en faisant tomber sa tête. Ils ne pouvaient croire à la réalité de la République, tant que serait planté devant elle l'étendard royal, tant qu'il y aurait un point de ralliement pour les conspirateurs royalistes. Par une erreur que seules peuvent expliquer les passions du moment, ils s'imaginaient que tuer le roi c'était tuer la royauté. Comme s'il était jamais arrivé dans l'histoire qu'une idée mourût d'un coup de hache ! Au surplus, ils ne dissimuloient pas qu'à la vue de Louis XVI debout sur la planche de la guillotine, les cours étrangères seraient saisies d'horreur, et lanceraient contre nous toutes leurs armées, dût le sang des hommes monter jusqu'au poitrail des chevaux. Mais cela même plaisait à l'audace de ces successeurs des Titans. Leur politique étant de creuser derrière eux un abîme où les précipiterait un seul pas fait en arrière, ils couraient le front haut à une guerre universelle d'extermination, et c'était afin de mieux braver les rois en marche, qu'ils leur jetaient, comme un gage de bataille, la tête d'un roi.

Il était difficile, ce semble, de professer une politique plus hardie : eh bien, parmi les Montagnards, quelques-uns allaient encore au delà. Ils demandaient, ceux-ci, la mort sans jugement. « Un roi, disaient-ils, se croit un être à part, et il agit en cette qualité. Placé en dehors, placé au-dessus de la loi commune, de quel droit, lorsqu'il est vaincu, en réclamerait-il le bénéfice ? Ce qui est applicable à un citoyen ne saurait l'être logiquement à qui se prétend plus qu'un citoyen. Que la royauté porte la peine de son insolence ! Louis n'est pas un accusé pour nous, c'est un ennemi. Il s'agit, non de le juger, mais de le frapper. »

Arrêtons-nous ici un instant devant l'imposante figure de l'homme qui allait donner à ce dernier système des développements conformes à son noir génie.

Né à Decize, dans le Nivernais, le 25 août 1769, Saint-Just n'avait pas encore vingt-trois ans, lorsqu'il fut envoyé à la Convention. Mais, dès l'abord, tout en lui frappa les uns de stupeur et les autres d'une prophétique épouvante : son visage d'une beauté étrange et triste, son regard plein de mornes pensées, je ne sais quoi d'implacable que trahissait son maintien, sa violence sourde, son ton bref, son austérité, son calme terrible. Il est de lui, ce mot : « *L'empire est ou flegmatique* [2]. »

Un jour, la main ouverte sur un brasier où venait d'être jeté un libelle contre-révolutionnaire, il avait prêté serment à l'avenir, pendant que les flammes dévoraient sa chair. Voilà, du moins, ce que la feuille des Jacobins avait raconté de lui, citoyen très-obscur alors. On crut la chose, aussitôt qu'on vit l'homme.

Rigide dans ses mœurs, dans ses habitudes, il le fut : l'avait-il toujours été ? Un écrivain de notre temps, biographe de Saint-Just et son ennemi, s'est plu à le représenter donnant les premières heures de son adolescence au plaisir et savourant l'amour ; au Caton du Comité de salut public, il a opposé, pour le convaincre d'hypocrisie, l'Alcibiade des villages du Soissonnais [3]. Mais, avant d'admettre l'accusation, l'histoire exige des preuves, et elle les veut sérieuses, et elle ne reconnait point pour telles des allégations risquées sur la foi de vieillards qu'on s'abstient de nommer, sûr moyen de soustraire leur témoignage à l'analyse [4]. Le nom des vaincus, qui l'ignore ? est exposé à la souillure de bien des mensonges, quand ce sont les vainqueurs qui règnent, qui ont la parole ou qui tiennent la plume. Malheur à qui succombe après avoir tout fait trembler ! La haine descend avec lui dans son tombeau, s'y établit, et les vers du sépulcre ont depuis longtemps achevé de rongrr son corps, que la calomnie est là continuant de ronger sa mémoire.

Que Saint-Just, à l'âge où la vie est en fleur, se soit passionné pour une jeune fille, s'en soit fait aimer, l'ait demandée en vain aux parents, et la voyant sacrifiée à un autre par cette tyrannie barbare qu'on appelle les « convenances de famille, » lui ait néanmoins gardé son cœur, c'est un crime que le puritanisme monarchique a toute liberté de trouver impardonnable ; mais si l'on parle de relations adultères, la démonstration est de rigueur. Quand Saint-Just se rendit à Paris, enleva-t-il madame de Thorin pour y vivre avec elle ? Les documents à l'appui — on ne le croirait jamais — se réduisent à la lettre suivante, écrite en 1793 à Saint-Just par un de ses amis de province, et qu'après sa défaite on découvrit dans ses papiers :

« J'ai eu des nouvelles de la femme Thorin, et *tu passes toujours* pour l'avoir enlevée. *Elle demeure hôtel des Tuileries, vis-à-vis les Jacobins, rue Saint-Honoré.* Il est instant, pour effacer de l'opinion publique *la calomnie* qu'on a fait imprimer dans le cœur des honnêtes

[1] On a vu un échantillon de ce style dans le rapport du Girondin Valazé.

[2] *Mémoires de Barère*, t. IV, p. 376.

[3] Voy. à ce sujet les très-vagues accusations portées contre Saint-Just, dans sa biographie par M. Edouard Fleury, t. I, p. 22.

[4] Voici les preuves produites par M. Fleury, t. I, p. 14 : « Il reste encore à Blérancourt un certain nombre de vieillards nés dans le pays... Par leur récit nous apprenons, etc... » P. 15 : « Nous avons questionné une brave vieille femme... elle nous disait, etc., etc... » P. 19 : « Des vieillards que nous avons consultés, etc. .

Et les noms ? Au moins faudrait-il savoir si ces *vieillards* n'appartiennent pas à des familles frappées par Saint-Just !

gens, de faire tout ce qui convient pour conserver l'estime et l'honneur que tu avais avant cet enlèvement. Tu ne te fais pas une idée de tout ceci, mais il mérite ton attention. Adieu, mon ami. La poste part. Fais pour l'ami ce que tu lui as promis.

« Ton sincère ami pour la vie. Thuillier[1]. »

Ainsi, en 1793, madame de Thorin était à Paris ; mais qu'elle y eût été conduite ou non par l'amour qu'elle portait à Saint-Just, toujours est-il que celui-ci n'avait aucun rapport avec elle, puisqu'il ne connaissait pas même son adresse. Cependant, comme les ennemis du rigide conventionnel *faisaient passer* le voyage de madame de Thorin à Paris pour un enlèvement, Thuillier conseillait à son ami d'agir de façon à mettre fin à cette *calomnie*, probablement en priant la dame de retourner dans son pays, et *il lui apprenait où elle demeurait*. Eh bien, voilà ce qu'on produit comme une preuve invincible que Saint-Just avait entraîné madame de Thorin à Paris ; qu'il « lui en coûtait trop de se séparer de sa belle et spirituelle maîtresse[2] ; » que, par conséquent, cette austérité que tous les auteurs, ses contemporains, s'accordent à lui reconnaître, ne fut chez lui qu'affectation trompeuse et hypocrisie !

Plus tard, nous ferons justice des calomnies infâmes qui attribuèrent le supplice de madame de Sainte-Amaranthe à son refus de céder aux *désirs de Saint-Just et de Robespierre*. Disons dès à présent, néanmoins, pour donner une idée de l'impudeur de ces mensonges, si légèrement accueillis par le récent biographe de Saint-Just, qu'à l'époque où l'on a placé l'odieuse et absurde fable de Robespierre soupant chez madame de Sainte-Amaranthe, et y laissant échapper, dans l'ivresse, de dangereux secrets, cette dame et sa famille étaient en prison depuis trois mois, ce qu'affirme... la date des écrous[3] !

Non, Saint-Just ne fut pas un hypocrite : son orgueil le lui défendait, et plût au ciel qu'il n'eût pas fourni de sa sincérité tant d'effroyables témoignages ! Son poëme d'*Organt*, cette satire outrée qu'inspirèrent les scandales de l'affaire du collier, cette débauche littéraire encouragée par le souvenir de la *Pucelle*, son poëme d'*Organt* avait été le caprice, certainement très-blâmable, d'un écolier roulant sur la pente du XVIII[e] siècle, à la suite de Voltaire ; mais le *Temple de Guide* est-il la balance qui sert à peser Montesquieu ? A peine entré dans l'histoire, Saint-Just fut le premier à oublier un livre où on ne le retrouve en effet que dans la préface, qui est d'une ligne : « J'ai vingt ans. J'ai mal fait. Je pourrai faire mieux[4]. »

Le secret d'être fort dans la vie, c'est de ne s'inquiéter point de sa durée. Ce secret, nul ne le posséda mieux que Saint-Just. Il savait que « *le repos des révolutionnaires est dans la tombe,* » il le disait[5], et n'en fut que plus porté à se hâter de vivre, le sommeil funèbre dont parle Hamlet n'ayant rien qui troublât son âme.

Oser est toute la politique d'une révolution, disait-il ; mais son audace, à lui, ne ressemblait ni à celle de Danton, ni à celle de Marat ; elle n'était point véhémente, point brutale ; elle ne s'évaporait pas en provocations, elle ne se vantait pas : c'était une audace froide, réfléchie, silencieuse, qui prenait son élan dans l'ombre et frappait sans avertir.

Dans un ouvrage de la première jeunesse de Saint-Just, écrit d'un style incisif, serré à la manière de Montesquieu, on lit un éloge de la monarchie constitutionnelle et de Louis XVI, et cela n'a rien de surprenant ; c'était dans le temps où chacun jugeait possible l'alliance d'un roi et d'un peuple ; dans le temps où Barère pleurait d'attendrissement au seul nom de Louis XVI, tandis que Bonneville écrivait : « O mon roi, ô mon père ! » Mais quelle main les burina, ces magnanimes axiomes : « *Les lois qui règnent par le bourreau périssent par le sang. — Plus la République est étendue, plus les lois doivent être douces. — Qu'est-ce qu'un gouvernement qui a perdu la pudeur de l'échafaud ? — L'arbre du crime est dur, la racine en est tendre ; rendez les hommes meilleurs et ne les étranglez pas. — Il est impossible de concevoir le bourreau.* » Quoi ! cela se lit dans *l'Esprit de la Révolution et de la Constitution*, par Saint-Just, ce Saint-Just dont on put dire, quand il était à la Convention, que « ses rapports parlaient comme une hache[6] ? » Ah ! ils ne comprendront jamais la Révolution française, ceux qui ne comprennent pas son irrésistible action sur ses amants, et ignorent avec quelle facilité elle sut leur persuader que son caractère exceptionnel était la justification de sa grandeur sauvage ; qu'elle venait rendre le monde à la paix en épuisant la guerre, et au droit en épuisant la force ; que le bourreau lui était indispensable pour tuer le bourreau ; et qu'elle ne pouvait purifier la terre qu'à la façon du déluge !

Saint-Just avait une intelligence trop haute pour ne pas voir qu'en tant que système suivi et permanent, la cruauté est affaire de rois, comme l'inquisition est affaire de prêtres. La théorie de la Terreur ? Eh mais, le premier qui en fit un moyen de gouvernement, fut celui qui, le premier, donnant pour base à la religion une lâcheté imbécile, inventa l'enfer. Impossible que Saint-Just ne sût point cela. Mais son farouche orgueil, sa volonté de fer, son organisation de fanatique le disposant à être cruel par voie de transition, la Révolution le fit tel, à l'instant même où elle le prit à son service. Vainement avait-il écrit : « Pour fonder la République, il faut la faire aimer, » la règle de ses actes révolutionnaires allait être : « Pour fonder la République, il faut la faire craindre. » Et certes son

[1] *Études révolutionnaires*, — *Saint-Just*, — t. II, p. 7 et 8.
[2] *Ibid.*
[3] Elle existe aux archives de la Préfecture de police.
[4] Nous avons eu entre les mains un exemplaire de ce livre, devenu extrêmement rare. Cet exemplaire appartient à M. Monkton Milnes, membre du Parlement.
[5] *Mémoires de Barère*, t. IV, p. 376.
[6] *Ibid.*

âpre talent n'était que trop propre à prêcher l'ajournement des « lois douces ! » Plusieurs, que la contagion n'aurait point gagnés peut-être, subirent l'influence de ce nouveau venu. Robespierre lui-même ne put s'en défendre, à demi transformé qu'il était déjà par les persécutions sans fin de la Gironde ; et chacun remarqua combien son sang s'aigrit et s'altéra dans ses veines, dès qu'il fut enveloppé de cette robe de Déjanire : l'amitié de Saint-Just !

On a vu que le 13 novembre avait été fixé pour la discussion du rapport de Mailhe : ce jour-là effectivement le débat s'ouvrit.

Morisson, qui parla le premier, reconnut que Louis XVI avait trahi la France ; qu'il s'était plusieurs fois parjuré ; qu'il avait hypocritement couvé le despotisme ; qu'il avait soulevé contre la Révolution une partie de l'Europe ; qu'il avait sous main poussé à tous les désordres ; qu'il avait fait passer le numéraire de la France à ses ennemis ; que son trône était teint du sang de plusieurs milliers de citoyens égorgés... Mais, ajoutait l'orateur, aux termes de la Constitution, le roi, lorsqu'il commit ces crimes, était inviolable. « Je le dis donc à regret, la loi reste muette ici à l'aspect du coupable, malgré l'atrocité de ses forfaits. Nous ne pouvons le juger [1]. »

Cela revenait à prétendre que le dogme conventionnel de l'inviolabilité était contraire à la justice, à la raison, à l'intérêt public, et que, néanmoins, cette convention devait l'emporter sur l'intérêt public, sur la raison, sur la justice !

Saint-Just se leva calme et sombre. Il dit :

« J'entreprends de prouver que le roi peut être jugé ; que l'opinion de Morisson, qui conserve l'inviolabilité, et celle du Comité, qui veut qu'on le juge en citoyen, sont également fausses, et qu'il doit être jugé dans des principes qui ne tiennent ni de l'une ni de l'autre.

« L'unique but du Comité fut de vous persuader que le roi devait être jugé en simple citoyen, et moi je dis que le roi doit être jugé en ennemi ; que nous avons moins à le juger qu'à le combattre, et que n'étant pour rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de la procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi du droit des gens.

« ... Un jour peut-être les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran, où le peuple qui eut un tyran à juger l'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses crimes.

« On s'étonnera qu'au XVIIIe siècle on ait été moins avancé que du temps de César ; le tyran fut immolé en plein sénat, sans autres formalités que vingt-deux coups de poignard, sans autres lois que la liberté de Rome ! Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime ! Ceux qui attacheront quelque importance au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais une république. Parmi nous, la finesse des esprits et des caractères est un grand obstacle à la liberté. On embellit toutes les erreurs, et le plus souvent la vérité n'est que la séduction de notre goût.

« ... Le pacte est un contrat entre les citoyens, et non point avec le gouvernement. On n'est pour rien dans un contrat où l'on ne s'est point obligé ; conséquemment, Louis, qui ne s'était point obligé, ne peut point être jugé civilement. Ce contrat était tellement oppressif, qu'il obligeait les citoyens et non le roi ; un tel contrat était nécessairement nul ; car rien n'est légitime de ce qui manque de sanction dans la morale et dans la nature.

« Outre tous ces motifs qui vous portent à ne pas juger Louis comme citoyen, mais à le juger comme rebelle, de quel droit réclamerait-il, pour être jugé civilement, l'engagement que nous avions pris envers lui, lorsqu'il est clair qu'il a violé le seul qu'il avait pris avec nous, celui de nous conserver? Quel sera cet acte dernier de la tyrannie, que de prétendre être jugé par des lois qu'il a détruites? Quelle procédure, quelle information voulez-vous faire des entreprises et des pernicieux desseins du roi, lorsque ses crimes sont partout écrits avec le sang du peuple, lorsque le sang de vos défenseurs a ruisselé, pour ainsi dire, jusqu'à vos pieds par son commandement? Ne passa-t-il point avant le combat les troupes en revue? Ne prit-il point la fuite au lieu de les empêcher de tirer? Et l'on vous propose de le juger civilement, tandis que vous reconnaissez qu'il n'était pas citoyen !

« Juger un roi comme un citoyen ! Ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice. Quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois? Qu'y a-t-il de commun entre Louis et le peuple français, pour le ménager après sa trahison? Il est telle âme généreuse qui dirait dans un autre temps que le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi ; car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation, et de quelques illusions, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer ; elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. Ce peuple est criminel envers la nature par l'exemple qu'il a donné. Tous les hommes tiennent d'elle la mission secrète d'exterminer la domination en tout pays. On ne peut point régner innocemment, la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur.

« J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que le jugement du ci-devant roi soit soumis à la sanction du peuple ; car le peuple peut bien imposer des lois par sa volonté, parce que ces lois importent à son bonheur ; mais le peuple même ne

[1] *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 329

peut effacer le crime de la tyrannie : le droit des hommes contre la tyrannie est personnel, et il n'est pas donné à la souveraineté d'obliger un seul citoyen à lui pardonner. »

Cette éloquence brève, sauvage et forte ; l'imprévu de ces maximes débitées avec roideur et sang-froid ; tant d'inflexibilité dans un tout jeune homme ; l'attitude même de Saint-Just à la tribune, son regard fixe, la rigidité métallique de son maintien, le contraste qu'il y avait entre ses dures paroles et la beauté féminine de son visage, tout cela présentait un caractère extraordinaire et nouveau. L'assemblée resta un moment comme pétrifiée.

Après Saint-Just, Fauchet prit la parole, et dans une harangue véhémente, diffuse, désordonnée, développa cette thèse singulière que Louis XVI méritant plus que la mort, il n'y avait qu'à le condamner au supplice de vivre [1].

Parurent successivement à la tribune Robert, Rozet, l'abbé Grégoire :

Le premier, pour se répandre en outrages vulgaires contre le prisonnier du Temple;

Le second, pour adjurer la Révolution triomphante de ne point ensanglanter sa victoire et d'envelopper dans sa magnanimité sa justice;

Le troisième, pour montrer ce qu'avait de monstrueux le dogme de l'inviolabilité, si on le destinait à couvrir les crimes personnels du monarque, si l'on en faisait un bouclier à l'abri duquel un homme pût à coup sûr et impunément arracher l'âme à un peuple. « L'histoire, s'écriait l'orateur, l'histoire qui burinera les crimes de Louis XVI pourra le peindre d'un seul trait. Aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés ; le bruit du canon annonçait un carnage effroyable, et ici, dans cette salle, il mangeait [2] ! »

Sur ces entrefaites, eut lieu une découverte fatale à Louis XVI : le serrurier Gamain alla révéler à Roland l'existence de l'armoire de fer [3]. Elle contenait divers documents de nature à compromettre, non-seulement le roi captif, mais plusieurs membres, soit de l'Assemblée constituante, soit de l'Assemblée législative. S'il s'y trouvait des pièces dont la Gironde eût intérêt à ne point laisser percer le mystère, rien de moins probable ; mais ce qui est certain, c'est qu'au lieu de faire apposer les scellés sur ces papiers précieux, Roland les entassa dans des serviettes, qu'il se hâta d'emporter [4] : conduite louche qui mit et laissa sur sa vertu la tache du soupçon !

Le lendemain du jour où l'Assemblée reçut communication officielle de la découverte de l'armoire de fer, le 21 novembre, Thomas Paine, qui ne pouvait s'énoncer en français, écrivit à la Convention une lettre où il demandait qu'on jugeât Louis XVI, non comme individu, non pas même comme roi agissant à part, mais comme membre de la grande conspiration formée contre la France révolutionnaire « par les brigands couronnés de l'Europe [5]. » Idée vraiment révolutionnaire, qui tendait à faire du procès d'un roi le procès de la royauté elle-même !

Malheureusement, on n'aurait pu élever la question à cette hauteur, sans courir la chance des retards. Or, tous les partis avaient la fièvre, et regardaient, les uns avec l'anxiété de l'effroi, les autres avec l'impatience du désir, cette hache suspendue en l'air !

Pas une circonstance, d'ailleurs, qui ne semblât concourir au dénoûment. Quoique la récolte eût été bonne, le pain manquait là où il ne se vendait pas à un prix impossible à atteindre pour l'ouvrier. Et à cela il y avait diverses causes : d'abord, et incontestablement, les calculs meurtriers d'hommes accoutumés à spéculer, par l'accaparement, sur la détresse publique et sur la faim; ensuite, le peu de confiance qu'avaient dans les assignats beaucoup de laboureurs, lesquels aimaient mieux garder leurs grains qu'amasser dans leurs coffres ce qu'ils considéraient comme des chiffons de papier [6] ; et enfin les menées des royalistes et des prêtres, qui, excitant le peuple, l'encourageant à exiger la taxation du pain [7], semaient partout une inquiétude d'autant plus funeste, qu'en matière de disette, la peur du mal centuple le mal.

Affreux désordres ! Dans plusieurs départements, on vit se former des attroupements qui se portaient aux marchés, taxaient les grains et même les enlevaient sans les payer. Or, plus il se commettait de violences, plus les grains se cachaient ; et plus les grains se cachaient, plus le peuple au désespoir criait anathème à ceux qui, fermiers timides ou accapareurs sans entrailles, le laissaient mourir. La ville de Chartres eut à repousser trois mille hommes armés qui vinrent à ses portes demander qu'on taxât les grains. Au Mans, les administrateurs durent signer, sous le couteau, un arrêté portant que la taxe serait éternellement, pour le pain mollet, à 2 s. 3 den. la livre, et pour le froment, à 43 s. le boisseau. Des bandes furieuses menaçaient la Ferté-Bernard, Buitert, Saint-Calais [8]. Où s'arrêterait cette révolte d'ignorants affamés ?

Roland, effrayé, écrivait lettres sur lettres à la Convention, n'hésitant pas à dire que le foyer des troubles était à Paris [9]. Mais sur quel point de Paris ? « Au Temple ! » s'écrièrent, en entendant la lecture d'une de ces missives, plusieurs membres de l'Assemblée [10]. De sorte qu'il n'était pas jusqu'au spectre de la faim qui ne se dressât contre l'infortuné Louis XVI, odieuse-

[1] Discours de Fauchet, séance du 13 novembre 1792.
[2] Séance du 15 novembre 1792.
[3] Voy., dans ce volume, le chapitre intitulé : *Le serrurier Gamain*.
[4] Déclaration de Roland à l'Assemblée, séance du 20 novembre 1792.
[5] Voy. cette lettre reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 367-371.
[6] Discours de Saint-Just sur les subsistances, séance du 29 novembre 1792.
[7] Rapport de Lecointe-Puyraveau à la Convention, séance du 30 novembre 1792.
[8] Lettre du ministre de l'intérieur à la Convention, en date du 27 novembre 1792.
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*

ment rendu responsable de malheurs qu'il ne lui était plus possible de prévenir, ou de complots qu'il ignorait!

Le département du Loiret étant celui où la fureur populaire menaçait de tout engloutir, la Convention y envoya trois commissaires, dont la vie ne tint qu'à un fil, et qui revinrent précipitamment, après avoir signé, entourés qu'ils furent de fourches et d'épées, la taxe même contre laquelle ils avaient mission d'élever la voix. Au récit que l'un des trois commissaires, Lecointe-Puyraveau, fit des périls que lui et ses collègues avaient courus, la Convention frémit. Elle décréta qu'elle improuvait la conduite de ses commissaires, dont la mission était, non de céder, mais de mourir. « On leur présentait la hache et la plume, dit Manuel, ils devaient prendre la hache et se couper la main [1]. »

A ces maux quels remèdes? Ici se réveilla la querelle fameuse où l'abbé Galiani avait brillé d'un si vif éclat, et qui avait armé Necker contre Turgot [2].

Roland et ses amis étaient pour la liberté absolue du commerce. Or, qui jamais s'y serait attendu? Ils rencontrèrent, en cette occasion, un de leurs plus fermes auxiliaires dans un de leurs plus implacables ennemis.

Selon Saint-Just, le mal venait de l'émission déréglée du signe qui représentait les richesses, c'est-à-dire de la multiplication outrée des assignats : le fait est qu'ils s'élevaient alors à la somme de deux milliards et demi, et tout récemment encore, le 20 novembre, on en avait créé six cents millions par simple décret de l'Assemblée [3]. Saint-Just s'effrayait de cette tendance à augmenter la masse du papier en circulation. Il faisait observer avec raison que le laboureur, accoutumé à thésauriser, et n'ayant pas absolument besoin, pour vivre, de vendre ses produits, vendait à regret ses grains, parce qu'il ne se souciait pas de mettre du papier dans son maigre trésor. Le luxe étant aboli, l'or, qui comme signe inspirera toujours confiance parce qu'il possède une valeur intrinsèque et vaut ce qu'il représente, l'or étant devenu fort rare, les métaux manquant pour l'industrie, et la masse croissante des assignats menaçant de dépasser la valeur des biens qui, primitivement, leur avaient servi de gage, « les produits de la terre, s'écriait Saint-Just alarmé, sont accaparés ou se cachent. Tout se change en monnaie. Si cela continue, le signe finira par être sans valeur, notre change sera bouleversé, notre industrie tarie, et il ne nous restera plus que la terre à partager et à dévorer. »

En conséquence, Saint-Just proposait les mesures suivantes : Mettre un terme à l'émission du papier. — Vendre les biens des émigrés, et, au moyen des annuités converties en contrats, rembourser la dette. — Ordonner que l'impôt foncier serait payé en nature et versé dans les greniers publics. — Déclarer la circulation des grains libre dans l'intérieur. — Porter une loi qui mît la liberté du commerce sous la sauvegarde du peuple. — Décider que les produits de la terre pourraient être représentés par des signes dans le commerce, mais non la terre elle-même [4].

Dans ces doctrines de Saint-Just, le vrai et le faux se trouvaient mêlés d'une façon singulière. Il avait grandement raison, certes, de prémunir la Révolution contre toute émission exagérée et abusive de cette monnaie de papier qui ne saurait se soutenir dans la circulation qu'autant qu'elle s'appuie sur un gage solide, certain, et facilement appréciable; mais, dans les derniers mois de novembre 1792, le discrédit de l'assignat n'était point tel, qu'on pût lui attribuer les embarras de la situation. Dans son discours, Saint-Just avait très-heureusement fait ressortir la nécessité d'encourager le laboureur à partager son industrie entre les grains et les troupeaux, la culture exclusive du grain épuisant le sol, l'agriculture ne vivant que d'engrais, et le peuple ne mangeant de la viande que là où une portion des terres est mise en pâturages; mais c'était rétrograder d'un siècle que de demander le payement de l'impôt en nature; et lorsqu'il s'opposait à la mobilisation du sol, Saint-Just tournait tout à fait le dos à l'avenir. Ajoutons qu'il ne tenait pas suffisamment compte des nécessités exceptionnelles et révolutionnaires du moment, quand il proclamait la liberté absolue du commerce, même dans une question où il y allait de la vie pour le peuple, cette liberté n'étant bonne qu'à protéger les accapareurs qui, soit cupidité, soit haine systématique de la Révolution, spéculaient sur la famine.

Aussi voyons-nous que, sur cette question particulière des subsistances, les vues de Robespierre différèrent entièrement de celles de Saint-Just.

La liberté du commerce! disait-on. Oui, jusqu'au point où elle ne sert plus qu'à protéger une cupidité homicide. Eh quoi! les économistes considéraient comme une marchandise ordinaire les denrées les plus nécessaires à la vie! Quoi! ils ne mettaient aucune différence entre le commerce de l'indigo, par exemple, et celui du blé? Avoir égard aux profits des négociants ou des propriétaires, rien de mieux; mais la vie des hommes valait bien, peut-être, qu'on la comptât pour quelque chose! La théorie des économistes fût-elle la meilleure possible dans les temps ordinaires, était-ce au plus fort d'une crise produite par tous les ennemis de la Révolution conjurés, qu'il convenait d'en faire l'application? Passe encore d'abandonner aux spéculations illimitées du commerce les denrées qui ne tiennent point aux premiers besoins de l'existence; mais rendre la vie aléatoire! On peut se résigner à ne point porter des étoffes précieuses; mais le pau-

[1] Séance du 30 novembre 1792.
[2] Voy. le tome Ier de cet ouvrage.
[3] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 263.
[4] Discours de Saint-Just, dans la séance du 29 nov. 1792.

vre peut-il, sans épouvante, courir la chance d'avoir trop tard ou de n'avoir pas le pain qu'il lui faut pour sa femme, pour ses enfants et pour lui-même?

« Les aliments nécessaires à l'homme, continuait Robespierre, sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédant qui soit une propriété individuelle, et qu'on puisse abandonner à l'industrie des commerçants. Toute spéculation mercantile que je fais aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage.

« Que la circulation dans toute l'étendue de la République soit protégée, mais que l'on prenne les précautions nécessaires pour que la circulation ait lieu. C'est précisément du défaut de circulation que je me plains ; car le fléau du peuple, la source de la disette, ce sont les obstacles mis à la circulation, sous le prétexte de la rendre illimitée. La subsistance publique circule-t-elle, lorsque des spéculateurs avides la retiennent entassée dans leurs greniers? Circule-t-elle, lorsqu'elle est accumulée dans les mains d'un petit nombre de millionnaires qui l'enlèvent au commerce pour la rendre plus précieuse et plus rare, qui calculent froidement combien de familles doivent périr avant que la denrée ait atteint le taux fixé par leur atroce avarice? Circule-t-elle, lorsqu'elle ne fait que traverser les contrées qui l'ont produite, aux yeux des citoyens indigents qui éprouvent le supplice de Tantale, pour aller s'engloutir dans le gouffre inconnu de quelque entrepreneur de la disette publique? Circule-t-elle lorsque, à côté des plus abondantes récoltes, le citoyen nécessiteux languit, faute de pouvoir donner une pièce d'or ou un morceau de papier assez précieux pour en obtenir une parcelle? »

Passant aux moyens de favoriser la circulation des grains, de manière à couper court aux engorgements systématiques, et partant de ce point de vue que les engorgements étaient encouragés par trois causes : le secret, la liberté sans frein, et la certitude de l'impunité, Robespierre demandait que l'existence du peuple cessât de dépendre du *laissez-faire;* que les précautions convenables fussent prises pour constater la quantité de grains produite par chaque contrée et récoltée par chaque cultivateur; que les marchands de grains fussent tenus de les vendre au marché, et qu'on défendît tout transport des achats pendant la nuit [1].

Tandis qu'on discutait ainsi sur les remèdes, le mal suivait son cours. Afin de soulager le peuple et de prévenir l'exploitation de la faim, la Municipalité de Paris achetait des blés dans les départements voisins et les vendait au-dessous du prix dans la capitale. Mais, outre que ce système entraînait un sacrifice de 12,000 francs par jour [2], il avait pour effet d'éloigner les marchands, qu'une semblable concurrence écrasait, et d'attirer, au contraire, à Paris les populations des campagnes, ardentes à venir partager avec les Parisiens le bénéfice du bon marché. Sur quoi Roland fatiguait l'Assemblée de ses plaintes, vantant « les grandes vues de Turgot, » rappelant avec désespoir les « erreurs désastreuses de Necker, » rédigeant en manière de lettres officielles de vrais traités d'économie politique, et accusant la Commune de ne nourrir le peuple à bon marché que par ambition de popularité et esprit de grossière courtisanerie [3].

Bizarre enchaînement de circonstances! La question des grains donna naissance à celle du salaire des prêtres.

En rendant compte des troubles du Loiret, Birotteau, un des commissaires envoyés dans ce département, avait dit : « Des curés, des prêtres se trouvaient et parlaient au milieu des attroupements. Ils nous ont fait taxer les œufs et le beurre qu'on avait oublié de taxer au marché [4]. » Ce rapport, qui montrait la main du prêtre dans les agitations populaires, ranima bien des haines assoupies. On n'arriverait donc jamais à les contenir, ces hommes qui se servaient de la religion pour souffler la révolte? Quelques jours auparavant, Cambon avait demandé qu'on laissât désormais à chaque secte religieuse le soin de payer les ministres de son culte [5]. Le récit de Birotteau mit cette proposition en lumière.

Rien de plus naturel assurément qu'une semblable mesure, rien de plus juste et de plus conforme au génie de la Révolution. Eh bien, qui le croirait? Elle eut contre elle les révolutionnaires les plus ardents, et d'abord, le club des Jacobins. « Dans quel temps, s'écria Bazire, vient-on nous proposer ces choses? Dans un temps où nous allons juger le roi, dans un temps où il est nécessaire que le peuple soit tout entier pour nous! Défiez-vous de ce projet; quant à moi, je déclare que je le combattrai jusqu'à extinction [6]. » Et ces paroles passionnées furent couvertes d'applaudissements [7].

Danton professait la même opinion et tenait le même langage. « Il faut, disait-il du haut de la tribune de la Convention, il faut se défier d'une idée jetée dans cette assemblée. On a prétendu que les prêtres ne devaient pas être salariés par le trésor public. On s'est appuyé sur des considérations philosophiques qui me sont chères; car je ne connais d'autre Dieu que celui de l'univers, d'autre culte que celui de la justice et de la liberté. Mais l'homme maltraité de la fortune cherche des jouissances éventuelles; quand il voit un homme riche se livrer à tous ses goûts, caresser tous ses désirs, tandis que ses besoins,

[1] Voy. ce discours reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 175-184.
[2] Lettre du ministre de l'intérieur à l'Assemblée, en date du 27 novembre.
[3] *Ibid.*
[4] Séance du 30 novembre 1792.
[5] Journal des Jacobins, séance du 16 novembre 1792.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*

à lui, sont restreints au plus étroit nécessaire, alors il croit, et cette idée est consolante pour lui, il croit que, dans une autre vie, ses jouissances se multiplieront en proportion de ses privations dans celle-ci. Quand vous aurez eu pendant quelque temps des officiers de morale qui auront fait pénétrer la lumière dans les chaumières, alors il sera bon de parler au peuple morale et philosophie. Mais jusque-là il est barbare, c'est un crime de lèse-nation de vouloir ôter au peuple des hommes dans lesquels il peut trouver encore quelques consolations. » Puis Danton proposait une adresse au peuple pour lui persuader que la Convention « *ne voulait rien détruire, mais tout perfectionner* [1]. »

A son tour, Robespierre s'éleva contre le projet de supprimer les fonds affectés au culte.

« Mon Dieu, écrivait-il dans son journal [2], c'est celui qui créa tous les hommes pour l'égalité et pour le bonheur ; c'est celui qui protége les opprimés et qui extermine les tyrans ; mon culte, c'est celui de la justice. *Je n'aime pas plus qu'un autre le pouvoir des prêtres : c'est une chaîne de plus donnée à l'humanité*, mais c'est une chaîne invisible, attachée aux esprits, et la raison seule peut la rompre. »

Sans aller aussi loin que Danton, qui avait mis au rang des *crimes de lèse-nation* le projet de supprimer le salaire des prêtres, et après avoir exprimé l'espoir de voir disparaître bientôt devant la pratique des sublimes maximes de vertu et d'égalité enseignées aux hommes par le fils de Marie, l'adoration imbécile des fantômes créés par l'ambition des prêtres et la politique des rois, Robespierre signalait le danger de s'attaquer prématurément à des erreurs qui, par malheur, se trouvaient avoir encore dans l'ignorance d'un grand nombre d'esprits des racines profondes. Il mesurait l'effroi qu'éprouverait la partie la moins éclairée du peuple, en voyant le culte sacrifié à des intérêts d'une autre nature, et il écrivait ces paroles remarquables : « Si le peuple agissait autrement, ce ne serait qu'aux dépens de ses mœurs ; car quiconque renonce par cupidité, même à une erreur qu'il regarde comme une vérité, est déjà corrompu. »

Abordant le côté politique de la question, Robespierre demandait si le moment était bien choisi pour jeter au milieu de la société de nouveaux ferments de discorde et créer une nouvelle génération de prêtres réfractaires, alors que le pacte social était à faire, et le roi à juger, et la République à asseoir, et l'esprit de faction à combattre, et la ligue des tyrans à exterminer? On entendait détruire l'influence des prêtres ; mais n'y avait-il pas à craindre qu'on ne la rendît, au contraire, plus active, en substituant aux prêtres du public, les prêtres des particuliers, et en nouant de plus intimes liens entre les citoyens superstitieux et un clergé mécontent?

Examinant enfin la mesure proposée sous le rapport financier : « Loin que le système du comité des finances, continuait Robespierre, soulage le peuple, il fait retomber sur lui tout le poids des dépenses du culte.

« Faites-y bien attention : quelle est la portion de la société qui est dégagée de toute idée religieuse? Ce sont les riches ; cette manière de voir dans cette classe d'hommes suppose chez les uns plus d'instruction, chez les autres seulement plus de corruption. Qui sont ceux qui croient à la nécessité du culte? Ce sont les citoyens les plus faibles et les moins aisés, soit parce qu'ils sont moins raisonneurs ou moins éclairés ; soit aussi par une des raisons auxquelles on a attribué les progrès rapides du christianisme, savoir que la morale du fils de Marie prononce des anathèmes contre la tyrannie et contre l'impitoyable opulence, et porte des consolations à la misère et au désespoir lui-même. Ce sont donc les citoyens pauvres qui seront obligés de supporter les frais du culte, ou bien ils seront encore à cet égard dans la dépendance des riches ou dans celle des prêtres ; ils seront conduits à mendier la religion, comme ils mendient du travail et du pain ; ou bien encore, réduits à l'impuissance de salarier les prêtres, ils seront forcés de renoncer à leur ministère ; et c'est la plus funeste de toutes les hypothèses ; car c'est alors qu'ils sentiront tout le poids de leur misère, qui semblera leur ôter tous les biens, jusqu'à l'espérance [3]. »

Ces débats, loin de faire oublier le Temple, y ramenaient tous les regards et toutes les pensées ; selon les révolutionnaires de l'avant-garde, au Temple était la cause de tous les maux de la patrie. Quel moyen plus sûr d'en finir avec les conspirations, que d'enlever leur point de ralliement aux conspirateurs? « Tant que la Convention différera la décision du procès de Louis XVI, disait Robespierre, elle ranimera les factions et soutiendra les espérances des partisans de la royauté. Je demande qu'on accélère le jugement, qu'ensuite on s'occupe des subsistances, et enfin *que vous déposiez à jamais les haines et les préventions particulières* [4]. »

De son côté, Legendre fit décréter que, pour éviter les lenteurs, tous les discours relatifs au procès de Louis XVI seraient portés sur le bureau et imprimés [5].

Il y eut beaucoup de harangues écrites, beaucoup d'injures à l'adresse du roi tombé,

[1] Discours de Danton, séance du 30 novembre 1792.
[2] Lettres de Robespierre à ses commettants, n° VIII.
[3] On vient de voir que, dans cette question, Danton et Robespierre furent absolument du même avis, et pour les mêmes raisons. Eh bien, dans son parti pris d'exalter outre mesure Danton, et de rabaisser Robespierre, M. Michelet, sans citer les paroles du premier, et sans reproduire l'argumentation du second, présente ainsi les choses : « Danton craignait que cette cérémonie ne devînt le prétexte de l'éruption. Pour Robespierre, cette affaire devenait un texte excellent. On a vu que, pendant la Constituante, il avait été le défenseur officieux des prêtres. C'était un des points les moins variables de sa politique, etc., etc. » (Voy. M. Michelet, t. V, p. 120.) Quelle partialité!
[4] Séance du 30 novembre 1792.
[5] *Ibid.*

et les arguments, de part et d'autre, se noyèrent dans les redites.

Que Louis XVI fût coupable, c'est ce que nul n'essaya de nier. Seulement, ceux qui voulaient le sauver rappelaient qu'il était inviolable, aux termes de la constitution. A quoi leurs adversaires répandaient que Louis XVI ne pouvait invoquer le bénéfice du pacte constitutionnel, puisque son crime était précisément de ne l'avoir accepté que pour mieux le rompre, et d'avoir mis le feu à l'Europe pour le détruire. Ils ajoutaient qu'en tout cas, l'inviolabilité se rapportait aux actes dont les ministres avaient à répondre, et que l'étendre aux actes personnels du monarque serait le comble de l'iniquité et de la démence.

Dans cette arène, on vit figurer tour à tour, parmi beaucoup de citoyens obscurs, des noms célèbres à divers titres : Condorcet, Camus, Marie-Joseph Chénier, Manuel. Ce dernier prononça une parole à laquelle il ne devait pas conformer son vote : « *Un roi mort n'est pas un homme de moins* [1]. »

A un député du Havre, nommé Faure, appartient l'honneur d'avoir élevé le débat à des hauteurs philosophiques, et développé, en faveur de Louis XVI, le seul système de défense qui eût chance de réussir. L'orateur n'essaya pas de prouver l'innocence de Louis, non ; mais il le montra soumis dès le berceau à des influences déplorables, nourri dans les préjugés, environné de séductions, faible d'ailleurs, sans volonté qui lui fût propre, et incapable de résister longtemps à ceux qui, goutte à goutte, lui versaient le poison lent de la royauté. A prendre les choses de haut, Louis XVI pouvait-il être rendu responsable de ses actes, même personnels, lui dont l'âme avait toujours été si vacillante, lui qu'une dévotion maladive avait asservi aux prêtres, lui dont Marie-Antoinette avait gouverné si despotiquement les pensées? N'était-il pas juste de tenir compte d'épreuves auxquelles n'eût peut-être pas résisté la fermeté d'un Aristide ou d'un Epictète? Que de monarques, mille fois plus coupables que Louis XVI, étaient morts tranquillement dans leur lit ! Ah ! pitié, pitié pour cet homme abattu ! La République victorieuse n'était-elle pas assez forte? ne pouvait-elle être impunément magnanime?

De pareilles considérations avaient de quoi toucher une nation aussi chevaleresque et aussi généreuse que la nation française. Mais l'instinct de l'égalité était là qui les réfutait. Quand un malheureux, pensait le peuple, se laisse aller à commettre un crime, commençait-on par scruter avec une sollicitude philosophique l'enchaînement des circonstances fatales et des influences cachées qui l'avaient conduit à l'abîme? La société se croyait-elle tenue envers lui à la générosité, ou seulement à l'indulgence? Considérait-on, pour lui faire grâce, qu'au sortir du berceau il avait croupi dans l'ignorance; que son âme n'avait eu à traverser que des ténèbres; que la misère avait soufflé à son âge mûr d'horribles tentations; que le morceau de pain ramassé par lui dans le sang d'un autre homme était destiné à sa famille criant la faim? Quoi ! pour un délit privé, pour le meurtre d'un seul individu, la mort, la mort sans commentaires; et, pour les crimes commis contre un peuple tout entier par son premier magistrat, l'oubli !

Au dehors, pendant ce temps, la République multipliait ses triomphes, et s'en allait répandant sur les champs de bataille la semence des idées nouvelles. Dumouriez était entré à Mons le lendemain de la bataille de Jemmapes; le 14 novembre il est reçu à Bruxelles au milieu des acclamations du peuple [2]. Déjà le gouvernement des Pays-Bas s'est enfui à Ruremonde. Toutes les routes se couvrent de royalistes, d'émigrés, de prêtres français, courant éperdus, les uns vers la Hollande, les autres vers l'Angleterre, tandis que d'autres s'enfoncent en Allemagne [3]. Ath, Tournai, Nieuport, Ostende, ont ouvert leurs portes. Le mois de novembre ne se passera pas sans que Labourdonnaye occupe la citadelle d'Anvers, et les premiers jours du mois suivant trouveront le général Valence maître de Namur. Au duc de Saxe-Teschen, réduit à battre en retraite et qui sollicite une suspension d'armes, Dumouriez répond fièrement : « Nous ne pouvons traiter avant que l'ennemi ait repassé le Rhin [4]. »

Mais le Rhin a cessé d'être une barrière pour les Français. Les armées républicaines, portant la liberté dans les plis de leurs drapeaux, exercent tout le long de leur route héroïque une fascination qui n'eut jamais d'exemple. La Marseillaise, se prolongeant d'échos en échos, est bien vite devenue l'hymne de l'universelle délivrance, et partout où passe le soldat français, « les liens qui attachaient les peuples aux anciens gouvernements se relâchent ou se rompent [5]. »

Le prince de Hardenberg avoue qu'à Mayence grand nombre d'ecclésiastiques se rallièrent à nous, pressés qu'ils étaient de s'affranchir de la sévérité de leurs vœux, et que les habitants des campagnes eux-mêmes se montrèrent disposés à un changement, en haine de la dîme et des corvées [6]. Aussi avint-il qu'à Mayence une société se forma sur le modèle du club des Jacobins. Le professeur Bohmer en fut le président, et Custine en fit l'ouverture dans une des salles du château électoral [7].

Or, ceci avait lieu au moment même où, sur l'instante prière de la Savoie, la Convention déclarait cette contrée partie intégrante de la France [8]; et quelques jours après, Custine fils

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 270.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. VI, chap. VII, p. 194.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 75 et 76.
[4] *Ibid.*, p. 77.
[5] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 77.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, p. 78.
[8] Séance du 27 novembre 1792.

écrivait à l'Assemblée : « Les Mayençais, jaloux des Savoisiens, demandent à former un quatre-vingt-cinquième département [1]. »

Cet élan des peuples vers la Révolution eût été irrésistible sans les journées de septembre ; le bouleversement du système politique sur lequel l'Europe avait été assise jusqu'alors, l'occupation de la Belgique décidée par le gain d'une seule bataille, le génie des guerriers les plus fameux reculant d'épouvante à l'aspect de l'esprit nouveau, quel sujet de méditation pour les rois! Le monde tomba dans un étonnement profond ; le gouvernement anglais passa d'une haine prudente à d'actives inimitiés ; Chauvelin, qui avait été envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur, avec Talleyrand pour mentor, cessa d'être reconnu par le ministère anglais comme revêtu d'un caractère public [2], et Pitt se prépara aux chances d'une guerre à mort.

Mais la Convention, dont la gloire fut d'élever toujours son courage au niveau de ses périls, la Convention redoubla d'audace. Convaincue que tous les peuples étaient frères ; qu'il appartenait à la Révolution française de proclamer bien haut le principe de la solidarité humaine ; qu'il était dans la mission historique de la France, et conforme à son génie, de servir de lien aux nations ; que la justice enfin ne l'emporterait dans le monde que le jour où les opprimés sauraient et pourraient opposer leur alliance à la ligue des oppresseurs, elle rendit le décret, à jamais fameux, qui mettait le grand cœur et le sang de la France à la disposition des peuples en lutte pour la liberté [3].

Tel était l'état des choses, lorsque arriva le jour où devait être repris le procès de Louis XVI. Mais avant de raconter la séance du 3 décembre, disons quelle était, au Temple, la vie de la famille qu'on y tenait captive.

Louis XVI occupait, à cette époque, le second étage de la grande tour du *Temple;* car la famille royale, placée d'abord dans la petite tour, avait été transportée dans la grande, où l'on jugea que la surveillance serait plus facile. De l'appartement de Louis XVI, qui ne formait d'abord qu'une seule pièce, on en avait fait quatre. La première, après l'antichambre, servait de salle à manger ; le royal prisonnier couchait dans la seconde, et son valet de chambre dans la troisième. Un petit cabinet, où il aimait à se retirer, avait été en outre pratiqué dans une tourelle. Sa chambre à coucher était ornée d'une tenture jaune et meublée très-proprement. *Liberté, égalité, propriété, sûreté,* voilà ce que les plaques de fonte de la cheminée donnaient à lire à celui qui avait été roi. Chaque chambre était éclairée par une croisée ; mais les gros barreaux de fer et les abat-jour placés en dehors, gênaient la circulation de l'air. Sur la cheminée, il y avait une pendule au bas de laquelle on lisait : *Le Pautre, horloger du roi.* Après la proclamation de la République, les officiers municipaux collèrent un pain à cacheter sur le mot *roi.* Ils placardèrent aussi dans la salle à manger la *Déclaration des droits de l'homme,* suivie de ces lignes qu'il eût été généreux de ne point tracer dans la prison d'un monarque déchu : *L'an Ier de la République* [4].

Le troisième étage, habité par la reine, sa fille et Madame Elisabeth, présentait la même distribution [5].

Louis XVI se levait à six heures, se mettait en prière, puis lisait l'office que les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit sont tenus de réciter tous les jours. A ces prières, il en ajoutait d'autres tirées du bréviaire des prêtres. Du reste, sa piété semblait avoir revêtu, depuis qu'il était détrôné, un caractère particulier de résignation ; et s'il arrivait qu'on le gênât dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, il n'en témoignait ni humeur ni ressentiment. Un vendredi, soit distraction, soit mauvais vouloir, les employés qui le servaient n'ayant mis sur la table que du gras, il prit un verre de vin, trempa dedans un morceau de pain, et dit avec un sourire exempt d'amertume : « Voilà mon dîner. » La prière et la lecture conduisaient jusqu'à neuf heures. Alors la famille se réunissait pour le déjeuner ; après quoi Louis XVI, rentrant dans sa chambre, donnait à son fils une leçon de latin, puis de géographie. Il lui dit un jour : « Souvenez-vous, mon fils, que les rois sont comme des arbres élevés, toujours agités par les vents. » De son côté, Marie-Antoinette instruisait sa fille, pendant que Madame Elisabeth lisait des livres de dévotion ou s'occupait de quelque ouvrage à l'aiguille. De midi à une heure, les enfants avaient récréation. A une heure, la famille se réunissait de nouveau, pour le repas, dans la salle à manger ; et le dîner fini, le jeune prince et sa sœur jouoient dans l'antichambre, au volant, au siam ou à d'autres jeux, tandis que Louis XVI et Marie-Antoinette, pour avoir l'occasion de se dire quelques mots, faisaient une partie d'échecs, de trictrac ou de piquet. Souvent la famille descendait au jardin, où elle ne pouvait, d'ailleurs, se promener que sous la surveillance de deux officiers municipaux. A quatre heures, le roi prenait quelques instants de sommeil. A neuf, après le souper, Marie-Antoinette déshabillait son fils et le mettait au lit. Louis XVI alors prenait congé de sa famille, bénissait sa fille, et, retiré dans sa chambre, y restait prosterné jusqu'à onze heures, devant le Dieu de ses croyances [6].

On sent combien était propre à toucher les

[1] Prudhomme. *Révolutions de Paris,* n° 178.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* t. II, p. 117.

[3] Décret du 19 novembre 1792.

[4] Voy. pour ces détails, le *Journal de Cléry,* p. 57, collection des Mémoires sur la Révolution française. — *L'Histoire des prisons,* quatre volume in-12, 1797. — *L'Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés,* t. II, liv. XI, p. 102. a. occc. in.

[5] *Journal de Cléry,* p. 59.

[6] Voy., en rapprochant les divers récits, le *Journal de Cléry,* p. 60 et 61. — Le *Récit des événements arrivés au Temple,* par la fille de Louis XVI, p. 195 du *Journal de Cléry.* — *L'Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a*

cœurs où une étincelle de sensibilité restait encore, cette manière de vivre si simple, si calme, et qui, aux yeux des commissaires envoyés dans la tour, mettait si bien en relief les vertus privées de Louis XVI, l'inaltérable douceur de Madame Elisabeth, les grâces naïves de l'enfant captif, et la dignité de la reine, dignité qui n'avait plus rien que de noble, maintenant qu'elle était adoucie par le malheur. Lorsque, tenant à la main le pain qu'on venait de lui apporter, Louis XVI en offrait la moitié au fidèle Cléry, son valet de chambre, et lui disait : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner; prenez ceci, j'ai assez du reste [1]; » ou lorsque ce même Cléry étant tombé malade, c'était le dauphin qui lui offrait à boire [2]; ou bien, lorsqu'on voyait la fille altière de Marie-Thérèse dresser elle-même son lit [3], sans qu'une plainte sortît de sa bouche, quelle âme vraiment républicaine ne se serait émue à de tels spectacles? Ah! Louis XVI dans sa prison était plus dangereux que sur son trône!

Il se trouva donc que, parmi les officiers municipaux chargés de la surveillance du Temple, plusieurs ne se purent défendre d'un attendrissement que, plus tard, quelques-uns d'entre eux payèrent de la vie [4].

Mais insulter à la puissance abattue est une jouissance pour les natures viles. A côté de ceux qui cédèrent à une compassion généreuse, il y eut ceux qui firent à la République cette mortelle injure de croire qu'elle demandait à être servie par l'abus de la force et une lâche insolence. « Pétion, raconte Madame Royale, envoya pour porte-clefs et guichetier l'homme horrible qui força la porte de mon père, le 20 juin 1792, et qui pensa l'assassiner. Cet homme fut toujours à la tour, et essaya toutes les manières de le tourmenter. Tantôt il chantait devant nous la Carmagnole; tantôt, sachant que ma mère n'aimait pas l'odeur de la pipe, il lui en soufflait, ainsi qu'à mon père, une bouffée, quand ils passaient. Il était toujours couché lorsque nous allions souper, parce qu'il fallait passer par sa chambre. Quelquefois même il était dans son lit quand nous allions dîner [5]. »

A ces tristes détails retracés par la fille de Louis XVI, Cléry, dans son journal, en ajoute beaucoup d'autres du même genre, et quelque dégoût qu'ils inspirent, ils n'ont rien, hélas! qui ne s'explique par ce mystérieux mélange de grandeur et de bassesse qu'on nomme la nature humaine.

Disons aussi que beaucoup de vexations eurent leur source dans la nécessité de soumettre à une surveillance stricte des prisonniers à ce point importants. Il est juste de ne point perdre de vue que la garde du Temple faisait peser sur la Commune une responsabilité terrible. Ce fut le sentiment de ses propres périls qui la conduisit à donner des ordres dont la grossièreté de quelques subalternes outra la sévérité et la rendit, en mainte occasion, odieuse. Des procès-verbaux de la Commune il résulte que des rassemblements nocturnes avaient coutume de se former près de l'enceinte extérieure de la tour; qu'on y jouait différents airs sur le flageolet; qu'on y faisait des signaux; que des cris de vive le roi! avaient été entendus [6].

C'est là ce qui explique, de la part de certains municipaux, une vigilance qui atteignait jusqu'aux dernières limites du soupçon. L'un faisait rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avait pas caché quelque billet; un autre, sous l'empire des mêmes appréhensions, ordonnait qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendît les noyaux. Un jour, pour prouver qu'il n'entendait pas officieusement empoisonner son maître en le rasant, Cléry fut forcé de boire de l'essence de savon destinée à la barbe du roi [7]. Quand venait l'heure du coucher, les municipaux de service s'arrangeaient de manière à barrer la pièce que Louis XVI occupait. Non contents de fermer cette pièce en dehors à deux verrous, ils fermaient aussi en dehors la porte de la salle à manger, dressaient contre le mur de la chambre à coucher deux lits de sangle, et s'y jetaient tout habillés. Il était défendu à Cléry, mais cette défense était facilement éludée, de s'entretenir à voix basse avec son maître pendant la nuit, et lorsque, durant les repas, les membres de la famille royale se parlaient à l'oreille, les commissaires criaient : *Parlez plus haut* [8].

La preuve, du reste, que ces précautions n'étaient pas de trop, c'est qu'elles n'empêchaient pas les communications avec le dehors. Sous prétexte de se faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, Cléry avait obtenu que sa femme vînt au Temple une fois par semaine, et se fit accompagner d'une dame qui passait pour sa parente. Or, comme ces visites avaient lieu à l'heure de la promenade, pendant laquelle la plupart des municipaux suivaient la famille royale, Cléry trouvait moyen de savoir tout ce qui intéressait les captifs [9]. Cléry était, en outre, mis au courant des choses du dehors, par trois garçons servants de la bouche du roi, nommés Turgy, Marchand et Chrétien. Ils apportaient dans la tour les repas de la famille royale, préparés dans une cuisine assez éloignée; et Turgy, qui sortait du Temple deux ou trois fois la semaine pour les approvisionnements, pouvait s'informer de ce qui se passait. Il est vrai

occasionnés, t. II, liv. I, p. 105, 106, 107. — Procès-verbaux de la commune.

[1] *Journal de Cléry*, p. 46.

[2] *Ibid*., p. 73 et 74.

[3] *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs*, etc., t. II, liv. XI, p. 99.

[4] Cléry lui-même l'avoue. Voy. son journal, p. 70.

[5] *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale, p. 187 du *Journal de Cléry*.

[6] Voy. le bulletin de la Commune sur les prisonniers du Temple, dans le tome XXI de l'*Histoire parlementaire*, p. 303.

[7] *Journal de Cléry*, p. 69.

[8] *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 104.

[9] *Journal de Cléry*, p. 49 et 50.

qu'on lui avait interdit de parler au valet de chambre, à moins que ce ne fût en présence des municipaux, et relativement à des détails de service. Mais, raconte Cléry, « lorsqu'il voulait me dire quelque chose, il me faisait un signe convenu, et je cherchais à l'entretenir sous différents prétextes. Tantôt, je le priais de me coiffer : Madame Elisabeth causait alors avec les municipaux, et j'avais le temps nécessaire pour nos conversations; tantôt, je lui donnais l'occasion d'entrer dans ma chambre, et il saisissait ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires, et autres imprimés qu'il avait à me remettre [1]. »

Que si maintenant on examine quelle fut, — abstraction faite des rigueurs commandées par la politique, — la conduite de la Commune, on verra qu'elle ne manqua ni de décence, ni même de générosité.

Et, par exemple, on ne donna pas à Louis XVI moins de treize officiers de bouche, et sa table fut toujours servie avec la plus grande somptuosité. Il n'est pas inutile et il est curieux de rappeler que chaque matin, pour le déjeuner de la famille captive, le chef d'office faisait servir sept tasses de café, six de chocolat, une cafetière de crème double chaude, une carafe de sirop froid, une cafetière de lait chaud, une carafe de lait froid, une d'eau d'orge et une de limonade, trois pains de beurre, une assiette de fruits. Le dîner se composait de trois potages, quatre entrées, deux plats de rôt, quatre entremets; à quoi le chef d'office ajoutait, pour le dessert, une assiette de four, trois compotes, trois assiettes de fruits, trois pains de beurre, une bouteille de vin de Champagne, un petit carafon de vin de Malvoisie, un de Bordeaux, un de Madère, quatre tasses de café, un pot de crème double, etc. Même abondance au souper. Le rapport officiel qui nous a transmis ces détails rend d'ailleurs pleine justice à la sobriété des convives ; il constate que, seul de tous les membres de la famille royale, Louis XVI buvait du vin, mais modérément, et qu'il était aussi le seul à observer l'abstinence et le jeûne les jours prescrits par l'Eglise [2]. Toujours est-il que la Commune ne saurait être accusée de lésinerie, quand on songe que la consommation de la volaille, au Temple, fut, du 16 août au 9 septembre, de 1,344 livres [3]; que, dans le mois de septembre, on y mangea quatre-vingt-six paniers de pêches [4]; et, pour tout dire en un mot, que le total des dépenses de bouche pendant trois mois et demi s'éleva, même après réduction des bordereaux, à la somme de 35,172 livres [5] !

Cléry a pu écrire, sans trahir la vérité, que, lors de leur installation au Temple, le roi et la reine manquèrent de linge, ou n'eurent que celui que la comtesse de Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, leur fit passer; il ajoute : « Les princesses raccommodaient leurs vêtements, et souvent, pour recoudre ceux du roi, Madame Elisabeth était obligée d'attendre qu'il fût couché [6]. » Mais, ce que Cléry oublie de dire, c'est que ce dénûment de la famille royale se rapporte seulement aux premiers jours de sa captivité. Louis XVI n'eut pas plutôt demandé des vêtements, du linge et autres effets nécessaires, que la Commune s'empressa d'obtempérer à cette demande ; si bien que, pour vêtements, linges de corps et de lit, fournis à la famille prisonnière depuis le 10 août jusqu'à la fin d'octobre, la Commune eut à solder soixante et dix-huit mémoires, formant un total de 29,505 livres [7].

Quant à l'obligation où Marie-Antoinette se trouva réduite de dresser elle-même son lit, ce fut l'effet de sa libre volonté. Des femmes du choix de la municipalité lui ayant été offertes pour son service, elle les refusa, et dit : « Je ferai moi-même mon ménage [8]. »

Pétion avait avancé au monarque déchu une somme de 2,000 livres : la Commune les remboursa [9].

Elle mit aussi à la disposition de Louis XVI plusieurs ouvrages qu'il demanda vers la fin de novembre, tels que les *Commentaires de César*, *Cornelius Nepos*, la *Grammaire de Lhomond*, *Justin*, les *Métamorphoses d'Ovide*, les *Fables de Lafontaine*, *Tacite*, les *Aventures de Télémaque*, etc... L'esprit du temps, considéré sous son plus mauvais aspect, éclate dans les débats qui eurent lieu à ce sujet, au sein du conseil général. L'un prétendait que plusieurs des livres demandés contenaient des erreurs politiques; un autre, que les *Métamorphoses d'Ovide* étaient contraires aux mœurs; un troisième qu'on ferait mieux de donner à Louis XVI l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, celle du *Massacre de la Saint-Barthélemy*, la *Vie de Cromwell* [10]... Ces objections, à la fois inhumaines et puériles, n'empêchèrent pas la Commune de se prêter aux désirs de son prisonnier. Et certes, un refus, en cette occasion, lui eût été fort sensible, la lecture ayant été la consolation de ses derniers jours. Lui-même fit, la veille de son exécution, le compte des livres qu'il avait lus au Temple : le chiffre montait à 257 volumes [11].

Le 20 novembre, à la suite d'une passagère indisposition dont il venait d'être atteint, le bruit de sa mort courut à Paris. Que prétendaient ceux qui répandirent cette fausse nou-

[1] *Journal de Cléry*, p. 51.
[2] Rapport du citoyen Verdier à la Commune, en date du 28 novembre 1792.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.* — Les éditeurs du *Journal de Cléry* font observer que les payements se faisaient en assignats, lesquels, disaient-ils, perdaient déjà beaucoup de leur valeur. Ceci est inexact. A cette époque, le discrédit des assignats n'avait pas encore commencé.
[6] *Journal de Cléry*, p. 43.
[7] Rapport de Verdier.
[8] *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 99.
[9] Rapport de Verdier.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*

velle? Voulaient-ils tâter l'opinion? En tout cas, leur but fut manqué, la Commune s'étant hâtée de publier le bulletin de la santé de Louis, et n'ayant pas laissé aux émotions diverses le temps de se produire [1].

Cependant, elle touchait à sa fin, cette fameuse et terrible Commune du 10 août. Le 2 décembre, le conseil général ouvrit sa dernière séance à neuf heures du matin, et à trois heures, ceux que l'élection populaire avait désignés pour le remplacer commençaient leurs travaux. Un médecin, nommé Chambon, avait été élu maire : quelques jours après, Chaumette, dont Hébert et Réal furent les substituts, se vit élever, par le suffrage des sections, à la dignité de procureur général de la Commune [2]. A peine installé : « Je m'appelais autrefois, dit-il, Pierre-Gaspard Chaumette, parce que mon parrain croyait aux saints. Depuis la Révolution, j'ai pris le nom d'un saint qui a été pendu pour ses principes républicains. C'est pourquoi je m'appelle aujourd'hui Anaxagoras Chaumette [3]. »

Avec la nouvelle de ce changement, un rayon d'espoir avait pénétré dans le Temple, mais il se dissipa bien vite [4]. L'hôtel de ville redoubla de vigilance : malheur aux magistrats récemment élus, s'ils eussent fléchi ! Partout, le vent était à la colère, et plusieurs sections laissèrent éclater une impatience farouche. Telle était, même dans les provinces, la violence des animosités républicaines, qu'une commune proposa sérieusement à la Convention de faire, pour les envoyer à l'ennemi, des boulets du calibre de la tête de Louis XVI et portant son effigie [5]. Dans leur empressement à montrer l'horreur que la royauté leur inspirait, villes et particuliers changeaient de nom, si celui qu'ils avaient porté jusqu'alors contenait les mots *Louis*, *Bourbon* ou *Royal*. C'est ainsi que la ville de *Port-Louis* obtint de s'appeler *Port-de-la-Liberté* [6].

D'un autre côté, les royalistes se taisaient ou se cachaient. Nul effort ne fut tenté en faveur de la famille royale. Les seuls témoignages de sympathie qu'elle reçut se firent jour : au Théâtre-Français, dans quelques allusions d'un drame intitulé *l'Ami des lois* ; au Vaudeville, dans cette phrase de *la Chaste Suzanne* : « Vous êtes accusateurs, et vous seriez juges [7] ! » Au Marais, enfin, dans une pièce intitulée *le Tribunal redoutable* : on y représentait une tour absolument semblable à celle du Temple ; on montrait cette tour devenant la prison d'une femme belle et noble ; et la conclusion était qu'il fallait respecter le sang des rois comme celui de dieux bienfaisants. A la troisième représentation, Gonchon s'étant levé tout à coup pour interpeller le directeur, des royalistes le menacèrent. Lui, froidement : « Le premier qui m'attaque est mort [8]. » Et ce fut tout.

Pendant ce temps, on s'occupait à rassembler les matériaux du procès attendu. C'était Ruhl, Jacobin déterminé et patriote austère, que la Convention avait chargé de l'examen des papiers fournis par l'armoire de fer ; et un bruit vague s'était répandu que plus d'un Girondin allait se trouver compromis : rumeur doublement absurde, puisque en supposant même que d'aussi fiers républicains eussent faibli un moment, il avait été facile à Roland d'en faire disparaître la preuve.

De fait, rien ne put être produit ni contre eux, ni contre les députés du centre, si ce n'est : 1° une lettre de Laporte au roi, énonçant que « Barère était dans les meilleures dispositions » ; 2° un mémoire de Sainte-Foi, où il recommandait Kersaint à Louis XVI comme ministre de la marine ; 3° une pièce apostillée par le monarque, dans laquelle il était dit : « Seize membres des plus forts de l'Assemblée... vont être acquis pour trois mois, et ensuite pour toute la législature, mais ils coûteront cher... »

Ces documents, que Ruhl crut devoir communiquer à l'Assemblée, dans la séance du 3 décembre, ne pouvaient évidemment donner lieu à une accusation sincère : Barère et Kersaint n'eurent pas de peine à repousser des soupçons fondés sur des allégations aussi vagues, aussi futiles ; et en insinuant que Guadet devait être au nombre des seize membres dont parlait la note apostillée par le roi, vu son influence parlementaire et son talent, le prêtre Chales n'aboutit qu'à s'attirer une réponse foudroyante [9].

Cet incident terminé, l'affaire de Louis XVI fut reprise, et Robespierre parut à la tribune. Il venait parler, non sur le procès, mais contre le procès. C'est pourquoi on consentit à l'entendre, bien qu'il eût été décidé que les discours seraient seulement imprimés. Il commença en ces termes :

« L'Assemblée a été entraînée, à son insu, loin de la véritable question. Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. (On applaudit.) Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la République naissante ? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté et de frapper de stupeur tous les partisans du roi. Donc, présenter à l'univers son crime comme un problème, sa cause comme l'objet de la discussion la plus im-

[1] Voy. les *Révolutions de Paris*, n° 176.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 324.
[3] *Ibid.*
[4] *Journal de Cléry*, p. 79.
[5] *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 121.
[6] *Histoire abrégée de la Révolution et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 122.
[7] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 421.
[8] *Révolution de Paris*, n° 176.
[9] Voy. la séance du 3 décembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 151-162.

posante, la plus religieuse, la plus difficile qui puisse occuper les représentants du peuple français, mettre une distance incommensurable entre le seul souvenir de ce qu'il fut, et la dignité d'un citoyen; c'est précisément avoir trouvé le secret de le rendre encore dangereux à la liberté. Louis fut roi, et la République est fondée. La question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots : Louis est détrôné par ses crimes; Louis dénonçait le peuple français comme rebelle; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères. La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné; il est condamné ou la République n'est point absoute. (Applaudissements.) Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous, il peut être innocent; que dis-je? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis peut être présumé innocent, que devient la Révolution? N'est-elle pas encore incertaine et douteuse? Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs, et les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée; tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une faction dominatrice; la détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment est une vexation injuste; les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire français sont coupables, et le grand procès pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie. »

A ce début redoutable, inattendu, l'Assemblée fut saisie d'étonnement. C'était la théorie de Saint-Just, mais éclairée d'un jour nouveau, et présentée sous son aspect politique. « Ou Louis est coupable, ou la République n'est pas absoute. » Dilemme effrayant en effet! Robespierre continue :

« Lorsqu'une nation a été forcée d recourir aux droits de l'insurrection, elle rentre dans l'état de nature à l'égard du tyran. Comment celui-ci pourrait-il invoquer le pacte social? Il l'a anéanti... Le droit de punir un tyran et celui de le détrôner, c'est la même chose. L'un ne comporte pas d'autres formes que l'autre. Le procès du tyran, c'est l'insurrection; son jugement, c'est la chute de sa puissance; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple. Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires : ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre. »

Après avoir ainsi proclamé ce dangereux principe que les colères d'un peuple sont infaillibles, et que les formes de la justice ne font point partie de la justice elle-même, Robespierre met en relief les périls qui entraîneraient inévitablement d'un pareil procès, conduit avec les lenteurs ordinaires. Qu'arriverait-il si l'on atteignait l'époque du printemps, l'heure de l'attaque générale méditée par les rois? Quelle carrière ouverte aux conspirateurs! Quel aliment donné à l'intrigue! Et, s'il existait d'aventure des juges prévaricateurs, jusqu'où ne se laisseraient-ils pas entraîner, lorsqu'ils auraient, pour tenter leur fidélité, l'or de l'ennemi, et l'appui de son glaive pour les encourager à l'audace?

« Louis, ajoute l'inexorable orateur, combat encore contre nous du fond de son cachot; et l'on doute s'il est permis de le traiter en ennemi; et l'on invoque en sa faveur la Constitution!... La Constitution? Elle vous défendait ce que vous avez fait contre lui. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès; vous n'aviez pas le droit de le retenir en prison... La Constitution vous condamne. Allez donc aux pieds de Louis invoquer sa clémence. »

La contradiction signalée ici par Robespierre était manifeste : elle frappa vivement l'Assemblée. Mais lui-même, lui qui avait demandé au nom de la civilisation qu'on supprimât enfin le bourreau, ne se rendait-il coupable d'aucune inconséquence, lorsqu'il demandait la tête de Louis XVI? Voici ce qu'il répondit à cette objection, que personne ne lui faisait, mais qui s'élevait contre lui du fond de son propre cœur :

« Avocats du roi, est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez le soustraire à la peine de ses crimes? Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois, et je n'ai pour Louis ni amour ni haine; je ne hais que ses forfaits. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée que vous nommez encore constituante, et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Mais vous, qui ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels? (On applaudit.) Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer.

« Jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours, par d'autres moyens, mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire. Mais un roi détrôné au sein d'une Révolution qui n'est rien moins que cimentée par des lois justes; un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée; ni la prison ni l'exil ne peuvent rendre son existence indifférente au bonheur public. Et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité; mais Louis doit périr, plutôt que cent mille citoyens

vertueux; Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive [1]. »

Ce puissant discours causa un ébranlement général. Et néanmoins, quoi de plus hasardeux que de transporter ainsi la question du terrain de la justice sur celui de la politique? Marat, oui, Marat lui-même, y vit un danger; et se penchant vers Dubois-Crancé, il lui dit : « Avec ces doctrines-là, on fera plus de mal à la République que tous les tyrans ensemble [2]. » Et puis, dès qu'il invoquait le droit de la guerre contre Louis XVI, Robespierre allait au-devant de l'objection que Garat lui fit plus tard : « Le droit de mort que donne la guerre ne s'étend pas au delà du combat; où le combat cesse, le droit cesse aussi. Il n'y a que les Tartares qui croient avoir le droit de passer les prisonniers au fil de l'épée, et que les sauvages qui croient avoir le droit de les manger [3]. » Ah! ce qu'il y eut de faux dans l'acerbe logique de Robespierre et de Saint-Just, ce qu'il y eut de trompeur dans leur éloquence meurtrière, nous le savons aujourd'hui! Nous savons que l'exécution de Louis XVI, en France, pas plus que celle de Charles Ier, en Angleterre, n'a guéri le monde du mal des rois!

Quoi qu'il en soit, ce fut le discours de Robespierre qui, selon l'expression de Garat, fit incliner la balance de la justice nationale du côté de la mort; et ce fut le discours prononcé ensuite par Barère qui, après avoir compté tous les poids, les fixa du même côté [4]. Le succès de Robespierre n'alla pas néanmoins jusqu'à faire décider que la sentence serait prononcée sans plus de retards. Quand il voulut présenter son projet de décret, les murmures couvrirent sa voix, et l'Assemblée, sur la motion de Pétion, se contenta de décréter que Louis XVI serait jugé par elle [5].

Eût-on jamais pu croire que, dans l'ardeur des Montagnards à poursuivre Louis XVI, les Girondins ne verraient que le désir de renverser le roi pour le remplacer sous un autre nom, et livrer, soit à Danton, soit à Robespierre, soit à Marat, la France enchaînée? Eh bien! telle fut l'étrange pensée qui, le 4 décembre, inspirait Buzot, lorsqu'il pressa la Convention de décréter la peine de mort contre quiconque proposerait ou tenterait de rétablir la royauté *sous quelque dénomination que ce pût être!* Et ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que, par respect pour le principe de la souveraineté du peuple, quelques Montagnards se laissèrent entraîner à professer des maximes dont la Gironde s'empara comme d'une preuve décisive. Si la motion de Buzot passait, que devenait la liberté, que devenait la souveraineté du peuple, appelé à sanctionner la Constitution? Voilà ce que demanda Bazire, et cela revenait à supposer que la nation pouvait vouloir un roi. A son tour, Merlin de Thionville, soutenu par Chabot, réclama pour les assemblées primaires la liberté absolue d'opinion. Or, c'était là justement que la Gironde attendait ses adversaires. Plus de doute! la Montagne était prise en flagrant délit de royalisme! Le trio Cordelier venait de trahir imprudemment les pensées secrètes du parti! Louis XVI allait avoir un successeur, qui, tout couvert de son sang, ferait revivre sous un nom nouveau sa tyrannie. « La Convention nationale, s'écria Guadet, n'a point à regretter d'avoir entendu une opinion qui donne la clef de certains projets... » A peine cette flèche empoisonnée a-t-elle été lancée, qu'un effroyable tumulte éclate. Ceux-ci applaudissent, ceux-là se répandent en exclamations furieuses. Bazire crie à la calomnie; Chabot et Camille Desmoulins assiégent la tribune sans pouvoir y monter. Le désordre est au comble, et la proposition de Buzot est votée avec scandale [6].

Laisser les esprits sous l'impression d'un pareil incident eût été, de la part de la Montagne, une faute grave. Robespierre demande la parole; mais les Girondins, qui devinent ses intentions et craignent de perdre le bénéfice des maladroites déclarations du trio Cordelier, les Girondins appellent à leur aide la tempête. La voûte retentit de clameurs passionnées. Robespierre est accusé de prétendre au despotisme de la parole. Les plus emportés crient *à l'Abbaye!* Mais le peuple qui encombre les galeries s'est ému en faveur d'un homme dont on semble ne maudire l'oppression que pour mieux l'opprimer. Robespierre paraît au milieu de la salle. Les spectateurs applaudissent; il la traverse : les applaudissements redoublent. Il fallut l'entendre; et tout l'échafaudage des imputations girondines, il le renversa par ces mots, que Bazire, Chabot et Merlin écoutèrent avec une résignation silencieuse : « Supposer qu'une nation a le droit de s'asservir à la royauté, c'est outrager la souveraineté nationale. Une nation ne peut, sans crime, se donner un roi. » Il conclut en insistant pour la condamnation immédiate du monarque déchu. Mais, conformément à une opinion émise par Pétion, l'Assemblée décréta qu'elle s'occuperait tous les jours, depuis midi jusqu'à six heures, du procès de Louis XVI [7].

Le lendemain, Ruhl produisit ceux des documents trouvés dans l'armoire de fer qui montraient Mirabeau devenu le complice caché et l'instrument des complots de la Cour [8]. Les preuves n'étaient que trop décisives : des voix s'élevèrent pour demander que son buste disparût de l'Assemblée et que ses cendres fussent retirées du Panthéon. Manuel voulait qu'on donnât un défenseur officieux à sa mémoire. Après

[1] Voy. le discours de Robespierre, dans l'*Histoire parlementaire*, où il est donné *in extenso*, t. XXI, p. 162-171.
[2] Villiaumé, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 340.
[3] *Mémoires de Garat* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 337 et 338.
[4] *Ibid.*, p. 337.
[5] Séance du 3 décembre 1792.
[6] Séance du 4 décembre 1792.
[7] *Ibid.*
[8] Voy. les lettres de Laporte au roi, lues par Ruhl à la Convention, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 184-194.

un court débat, la Convention décida qu'un rapport sur ces propositions diverses serait fait par le Comité de l'instruction publique, et qu'en attendant, la statue de Mirabeau resterait couverte d'un voile [1].

Le club des Jacobins se crut tenu à moins de réserve. Sur la proposition du menuisier Duplay, vivement appuyée par Robespierre, le buste du coupable grand homme fut renversé, foulé aux pieds, mis en pièces [2]. On fit subir le même sort au buste d'Helvétius; et Robespierre, en poussant les Jacobins à cette démonstration violente [3], prouva une fois de plus combien sa philosophie différait de celle d'un homme qui, réduisant toutes nos facultés à la sensibilité physique, s'était attaché à établir, dans son fameux livre de *l'Esprit*, que tous nos jugements, toute notre conduite, se rapportent à un mobile unique : l'intérêt personnel [4]. Briser l'image d'Helvétius, c'était commettre assurément un acte d'intolérance; mais, d'un autre côté, c'était décrier, au sein d'une Révolution qui avait besoin de dévouement, l'apostolat glacé, le stérile apostolat de l'égoïsme.

La lutte des partis continuait. A son retour de Londres, où le ministre Lebrun l'avait envoyé comme espion, et où il prétendait avoir pénétré les secrets de l'émigration royaliste, un intrigant, nommé Viard, était allé trouver Chabot, pour lui confier qu'en Angleterre, chez l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dans une réunion de ci-devant seigneurs et de prélats français, il avait entendu dire qu'au sujet du procès de Louis XVI, les émigrés comptaient sur Fauchet et sur Roland. La haine est crédule. Chabot crut tenir le sort de Roland dans ses mains, et la chose fit du bruit. Aussitôt, Viard, mandé à la barre de la Convention, est soumis à un interrogatoire sévère. Il répondit mal, balbutia, s'embarrassa dans des contradictions pitoyables, se conduisit enfin de manière à couvrir de confusion ceux qui l'avaient mis en avant. Chabot et Bazire étaient profondément humiliés, Marat écumait de rage, les amis de Roland triomphaient. Pour mieux accabler leurs adversaires, ces derniers demandèrent que madame Roland, dont Viard avait prononcé le nom, fût appelée à la barre. C'était une espèce de coup de théâtre dont ils avaient habilement calculé l'effet.

Madame Roland parut, en vraie déesse de la Gironde, dans une attitude où la fierté républicaine s'alliait à une sage modestie; et quand les transports excités par sa présence furent calmés, elle expliqua qu'elle ne connaissait point Viard; qu'il s'était présenté à elle, néanmoins, comme dépositaire d'importants secrets, mais qu'elle l'avait renvoyé à son mari, n'ayant jamais été elle-même *qu'à côté des affaires*, ainsi que son rôle de femme le lui prescrivait.

Impossible de mieux répondre à ceux qui cherchaient à rendre Roland ridicule en assurant que son ministère était tombé en quenouille. Viard fut arrêté; et madame Roland, dont la grâce et le bon goût avaient charmé l'Assemblée, traversa la salle au milieu d'acclamations parties de presque tous les bancs, tandis que Marat, montrant du doigt les galeries restées muettes, s'écriait : « Voyez le silence du public ! Il est plus sage que vous [5]. »

Et *l'Ami du peuple* ne s'en tint pas là. « Non, écrivait-il quelques jours après dans son journal, non, rien n'égale l'hypocrisie, l'astuce, la fourbe et la profonde scélératesse des complots formés contre la liberté publique par la clique Roland. Celui qui a éclaté le 7 de ce mois les surpasse tous. Il paraît démontré aux yeux des lecteurs qui pensent, que toute cette affaire est un complot tramé par la clique de Roland, et peut-être par sa Pénélope, aidée de ses principaux servants, pour engager les patriotes du Comité de surveillance dans de fausses démarches et les donner en spectacle comme des imbéciles, toujours prêts à jeter l'alarme sur des faits faux... L'indignation et la douleur que j'ai ressenties à la vue de ces lâches machinations ont si fort altéré ma santé, que je suis depuis trois jours dans mon lit avec la fièvre et la migraine [6]. »

Quelque violent que fût ce langage, c'est à peine s'il égalait la violence des actes par où éclatait le fougueux génie de la Gironde. Poursuivie du secret désir de sauver le roi, mais convaincue que ce désir, elle ne pourrait impunément l'exprimer, encore moins le faire prévaloir, tant que siégeraient, en face d'elle, sur les bancs de la Convention, des hommes aussi audacieux quo Marat, ou aussi influents que Robespierre, elle imagina de les chasser, en armant contre eux la province; et un beau jour, Guadet vint jeter brusquement au milieu de la Convention un projet de décret portant : que les assemblées primaires seraient convoquées à l'effet de sanctionner le choix des corps électoraux et de rappeler les membres qui auraient perdu la confiance publique. Il n'a pas plutôt dit, que les Girondins se lèvent avec enthousiasme. A quoi bon discuter? Le peuple est souverain, et c'est à sa souveraineté que la proposition rend hommage. Le mouvement dont les Girondins ont donné le signal se communique dans toute la salle avec la rapidité de l'éclair, et la Convention, sans avoir eu le temps de se reconnaître, vote son suicide. C'en était fait, si Manuel d'abord, Prieur ensuite, n'eussent montré l'abîme qui s'ouvrait. Manuel indiqua fort bien que ce dangereux renouvellement de la

[1] Voy. les lettres de Laporte au roi, lues par Ruhl à la Convention, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 195.

[2] Journal du club des Jacobins, séance du 5 décembre 1792.

[3] *Ibid.*

[4] Voy. dans le 1er volume de cet ouvrage l'analyse du livre d'Helvétius.

[5] Pour les détails de cette séance, — 7 décembre 1792, — et les nombreux incidents sans intérêt qui la prolongèrent outre mesure, voy. l'*Histoire parlement.*, t. XXI, p. 210-243.

[6] *Journal de la République*, n° du 13 décembre 1792.

Convention, si subitement proposé, n'avait qu'un but : celui d'annuler, au moyen de la province, les choix électoraux de Paris, et d'éliminer certains hommes qu'on n'aimait pas. A son tour, Prieur s'étonna qu'à la veille du jugement de Louis XVI, on eût présenté une motion tendante à faire regarder ceux qui devaient le juger comme des représentants *provisoires* du peuple, indignes de sa confiance ! A ces mots, un affreux tumulte s'élève. Honteuse de sa précipitation, l'Assemblée revient sur ses pas, et après quelques moments d'agitation, rapporte le décret qu'elle vient de rendre [1].

Tristes intermèdes dans ce grand drame ! Ils donnèrent lieu à un pamphlet qu'Anacharsis Clootz publia sous ce titre : *Ni Marat, ni Roland*. Devant un public que fatiguaient et irritaient les querelles chaque jour suscitées par la Gironde, Clootz développa vivement la thèse résumée dans cette épigraphe : *A bas les hommes ! à l'ordre du jour les choses !* Mais lui-même il tombait dans l'abus des personnalités, en disant « que Roland avait l'œil louche, et Marat l'œil hagard ; qu'il arrivait à Guadet d'avoir quelquefois trop dîné ; que l'esprit et les grâces de madame Roland étaient de nature à rendre agréable l'intérieur de la maison du ministre, mais qu'un ridicule commérage contre Paris rendait sa table fastidieuse ; que Buzot était ascétique, et Kersaint trembleur ; que le patriotisme de Barbaroux était pur comme les traits de son visage ; que Rébecqui vendait des liqueurs ; que Roland exerçait la dictature avec l'esprit de la Bouche-de-Fer, quinze secrétaires et l'argent de la nation, etc., etc... » Ainsi que le fit observer le journal de Prudhomme, ce n'étaient point là des choses à l'ordre du jour [2].

A l'ordre du jour, il n'y avait, pour le peuple, que le procès de Louis XVI.

Dans la séance du 6 décembre, Quinette avait fait décider qu'une Commission de vingt et un membres présenterait l'acte énonciatif des crimes imputés à Louis XVI ; que le lendemain, l'accusé serait conduit à la barre de la Convention et interrogé ; que copies de l'acte énonciatif et des questions lui seraient remises ; et qu'enfin le président l'ajournerait à deux jours pour être indéfiniment entendu [3].

La Commission fut aussitôt nommée, se mit à l'œuvre ; et, dès ce moment, la surveillance à l'égard des prisonniers du Temple redoubla de rigueur.

Dans une visite que, deux mois auparavant, plusieurs municipaux avaient faite à celui qu'ils appelaient tantôt *Louis de la Tour*, tantôt *Louis le dernier*, Manuel, non content de contrister l'âme du monarque captif en lui apprenant les victoires de la République, avait donné l'ordre qu'on le dépouillât de ses décorations. « S'il a mis un habit royal à son lever, avait-il dit, il se couchera avec la robe de chambre du citoyen [4]. » Or, depuis, mainte humiliation du même genre était venue mettre à l'épreuve la résignation du malheureux prince. Elle ne se démentit pas, lorsque, le 7 décembre, un municipal, à la tête d'une députation de la Commune, vint lire à Louis XVI un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instruments tranchants. » Aussitôt, tirant de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge, le roi en ôta des ciseaux et un canif, qu'il tendit aux municipaux [5]. Puis, haussant les épaules : « *On ne doit pas avoir peur de moi*, » dit-il [6]. Tandis que les municipaux faisaient dans l'appartement les recherches les plus exactes, Louis était allé s'asseoir près de la cheminée. Un commissaire s'étant approché de lui, et voulant voir ce qui restait dans le nécessaire, il l'ouvrit, et montrant les pincettes qu'il tenait à la main : « Ces pincettes ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant ? » demanda-t-il au commissaire, et il lui tourna le dos [7]. Ce fut le seul signe d'humeur que lui arrachèrent ces perquisitions offensantes [8].

Les municipaux montèrent ensuite chez Marie-Antoinette, qu'ils trouvèrent moins résignée. « *Si ce n'est que ça, s'écria-t-elle avec amertume, il faudrait aussi nous enlever les aiguilles, car elles piquent bien vivement* [9]. »

Le 10 décembre, au nom de la Commission des vingt et un, le Montagnard Robert Lindet présentait à la Convention l'exposé historique des trahisons trop connues dont le roi s'était personnellement rendu coupable, et, le lendemain, le Girondin Barbaroux lisait, à la tribune, au nom de la même Commission, l'acte énonciatif des faits qui devaient servir de base au jugement.

On y imputait à crime au monarque déchu :

Les violences du 23 juin, à Versailles ; l'ordre donné alors aux troupes de marcher sur Paris ; la garde du château confiée au régiment de Flandre ; les orgies où la cocarde nationale avait été foulée aux pieds ; les provocations qui, après avoir ensanglanté Versailles, avaient ensanglanté Paris ; la violation du serment prêté à la fédération du 14 juillet ; les tentatives de corruption pratiquées, à l'aide de Talon, sur plusieurs députés et, notamment, sur Mirabeau ; les millions dépensés en trames perfides ; la conspiration des chevaliers du poignard ; l'approbation donnée aux égorgements de Nancy ; la lettre écrite à Bouillé pour lui recommander de *soigner sa popularité, parce qu'elle serait utile ;* la déclaration royale laissée lors de la

[1] Séance du dimanche 9 novembre 1792.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 176.
[3] Décret du 6 décembre 1792.
[4] Bulletin de la Commune de Paris sur les prisonniers du Temple.
[5] *Journal de Cléry*, p. 80.
[6] Bulletin de la Commune sur les prisonniers du Temple.
[7] *Journal de Cléry*, p. 81.
[8] On lit dans le Bulletin de la Commune : « Il n'a témoigné aucune humeur. »
[9] Bulletin de la Commune.

fuite de Varennes, et portant défense aux ministres de signer les actes émanés de l'Assemblée nationale ; cette fuite clandestine pour rentrer en France l'épée à la main ; le massacre du Champ de Mars ; les sommes énormes indiquées sur les registres de Septeuil comme ayant servi à soutenir la cause des émigrés et à faire tomber les assignats ; le silence gardé sur la convention de Pilnitz ; l'appui prêté au soulèvement contre-révolutionnaire de la ville d'Arles ; le retard apporté à l'exécution du décret qui réunissait Avignon à la France, retard plein de sang et où s'était enveloppé le dessein de prolonger la guerre civile ; l'inaction systématique du pouvoir exécutif à l'égard des terribles agitations de Nîmes, de Montauban, de Mande, de Jalès ; les pensions payées sous main aux ex-gardes du corps réunis à Coblentz ; l'argent subrepticement envoyé à Lavauguyon, à Choiseul-Beaupré, à Rochefort, à madame de Polignac, à Bouillé ; le billet signé *L. S. Xavier* et *Charles Philippe*, prouvant que Louis XVI se concertait en secret avec ses frères, au moment même où il les sommait publiquement, au nom de l'honneur, de rentrer en France et de ne pas déchirer le sein de la patrie ; la mission — fait établi par une lettre de Toulongeon, commandant de la Franche-Comté — la mission donnée aux commandants des troupes de désorganiser l'armée, de pousser les soldats à la désertion, et de les faire passer au service de Léopold ; le département de la guerre livré à d'Abancourt, neveu de Calonne : d'où la trahison de Longwy et celle de Verdun ; la protection accordée aux prêtres factieux ; les gardes suisses retenus, contrairement à la Constitution et à un décret formel de l'Assemblée législative ; enfin la revue des Suisses dans la matinée du 10 août, et l'effroyable combat provoqué par la décharge que ces soldats étrangers avaient faite sur les citoyens [1].

Ce qui rendait le réquisitoire foudroyant, c'est qu'il avait pour base des documents irrécusables : registres de Septeuil ; lettres de Laporte, avec apostille de la propre main du roi : ordonnances de payement signées de lui ; billet de ses deux frères trouvé dans son portefeuille ; correspondances secrètes, découvertes au fond de l'armoire de fer qu'il avait construite.

Il faut reconnaître, néanmoins, que parmi les actes mis à sa charge, quelques-uns s'appuyaient sur des indices plutôt que sur des preuves ; et même, il en était dont on ne pouvait, sans injustice criante, le rendre responsable : le massacre du Champ de Mars, par exemple.

Quant aux faits antérieurs à l'acceptation de la Constitution, ils n'impliquaient en aucune manière la violation du pacte national, et par conséquent accusaient moins Louis XVI que le pouvoir absolu qu'il avait hérité de ses ancêtres. Mais quoi ! pour faire absoudre ses attentats, le pouvoir absolu n'a-t-il qu'à en dérouler insolemment la chaîne traditionnelle ? Le mal est-il légitimé par cela seul qu'il dure ? Un homme n'est-il tenu de respecter la liberté d'un peuple qu'en vertu d'un engagement écrit sur un lambeau de parchemin ? Non, non : le droit, celui que proclame la conscience universelle, ne dépend pas des chartes ; il les précède et les domine, il sert à les juger, et il est ce que le fait la nature des choses.

Aussi la culpabilité de Louis XVI ne fit-elle, pour personne, l'objet d'un doute. Il y en eut qui essayèrent de le sauver par compassion ; d'autres par générosité ; d'autres par politique... Mais nul ne déclara le défendre par conviction de son innocence.

« Mon fils, je serais inconsolable de trouver votre nom dans la liste de ceux qui voteront la mort de Louis XVI. » Voilà ce que le père de Camille Desmoulins lui écrivait, le jour même où fut présenté l'acte énonciatif [2]. Adjuration vaine ! Camille était convaincu que Louis était coupable ; il se tint prêt à demeurer inflexible.

Barère reçut de sa femme et de la mère de sa femme des lettres toutes mouillées de leurs larmes. Mais il était convaincu que Louis était coupable ; il ferma son cœur à la pitié.

Que Marat ait été inexorable ; qu'il ait résisté aux larmes d'une actrice du Théâtre-Français, mademoiselle Fleury, qui l'implorait à genoux comme on implore la Divinité [3], il n'y a rien là qui doive surprendre ; mais il fit plus : lui qui jusqu'alors ne s'était montré que dans un sale costume, il s'habilla de neuf, voulant assister avec un lustre inaccoutumé à l'interrogatoire de Louis XVI. D'où ce mot de Gorsas : « Il parait que le procès et le jugement du roi sont des jours de fête pour cet orang-outang [4]. »

Le 11 décembre, dès cinq heures du matin, la générale battit dans Paris, et des cavaliers, précédant quelques pièces de canon, entrèrent dans le jardin du Temple. Cléry, prévenu quelques jours auparavant du décret qui appelait le roi à la barre de la Convention, en avait informé la famille royale. Elle ne s'alarma donc point du bruit qu'elle entendit ; mais désirant paraître en ignorer la cause, elle feignit l'inquiétude [5]. Louis s'était levé à sept heures, et il venait d'achever sa prière, lorsque le bruit du tambour parvint jusqu'à lui. « N'est-ce pas la générale ? » demanda-t-il au commissaire Albertier, et il se mit à parcourir sa chambre en prêtant une oreille attentive au piétinement des chevaux dans la cour [6]. Il monta déjeuner dans

[1] Ceci n'est qu'un très-rapide résumé des griefs exposés soit dans le rapport de Lindet, soit dans l'acte énonciatif, griefs sur lesquels porta l'interrogatoire de Louis XVI. — Voy. pour les détails et les preuves juridiques l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 259-276 et 287-298.

[2] Ed. Fleury, *Études révolutionnaires*, — Camille Desmoulins, t. I, p. 300.

[3] M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, t. III, p. 263, donne ce fait comme lui ayant été communiqué par la sœur de Marat, en 1836.

[4] *Histoire abrégée de la Révolution française et des malheurs qu'elle a occasionnés*, t. II, liv. XI, p. 151. m. occc III.

[5] Voy., en les rapprochant, le récit de Cléry, p. 85 de son journal, et le rapport du commissaire Albertier, dans les *Révolutions de Paris*, n° 179.

[6] Rapport du commissaire Albertier.

l'appartement des princesses, redescendit, et, sur les instances de son fils, consentit à jouer avec lui une partie au siam. L'enfant perdit, n'ayant pu aller au delà du nombre *seize*, ce qui lui arracha ce cri : *le nombre seize est bien malheureux!* — Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais, » répondit Louis, vivement ému [1]. Selon la narration de Cléry, il garda le silence, et le trouble de son cœur ne parut que sur son visage [2].

A onze heures, deux municipaux entrèrent. Ils venaient chercher le dauphin, qu'ils conduisirent chez sa mère. Louis, que cette séparation affligeait, se promena quelque temps d'un air agité, puis se laissa tomber dans un fauteuil, où il resta une demi-heure, la tête appuyée sur l'une de ses mains, et en proie à une rêverie douloureuse.

Il était une heure, lorsque le maire de Paris, Chambon, se présenta, suivi de Chaumette, de Santerre, et de plusieurs officiers municipaux. « Louis Capet, dit Chambon, je suis chargé de vous annoncer que la Convention nationale vous attend à sa barre. » Et il l'invita à descendre. Louis parut hésiter un instant. « Je ne m'appelle pas Capet, dit-il : mes ancêtres ont porté ce nom, mais jamais on ne m'a appelé ainsi. Au reste, c'est une suite des traitements que j'éprouve depuis quatre mois par la force [3]. » Il ajouta : « Vous m'avez privé une heure trop tôt de mon fils. » Invité de nouveau à descendre, il s'y décida. Fusils et piques se dressèrent au bas de l'escalier, dans le vestibule. La cour était remplie de cavaliers bleu de ciel. Il pleuvait [4]. A la vue d'un uniforme qu'il n'avait jamais vu, Louis donna quelques signes d'agitation, et un long regard qu'il jeta sur la tour au moment de la quitter [5] sembla comme un suprême adieu de son âme.

La voiture du maire l'attendait ; il s'y assit à côté de Chambon, et ne témoigna, durant le trajet, ni mauvaise humeur ni tristesse, regardant d'un air plus curieux que pénétré la foule accourue sur son passage. Il parla peu. Seulement, comme il passait devant les portes Saint-Martin et Saint-Denis, il demanda laquelle des deux on se proposait d'abattre [6] !

Lorsque le carrosse entra dans la cour des Feuillants, l'Assemblée discutait la loi des émigrés, sur cette observation, puérilement dédaigneuse de Mounel, qu'on ne devait pas avoir l'air de trop s'occuper d'un roi, dût-on faire attendre Louis à son arrivée [7]. « Il faut que le silence des tombeaux effraye le coupable, » avait dit Legendre. Barère, qui présidait, s'exprima en ces termes : « Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale... L'Europe vous observe. L'histoire recueillera vos actions et vos pensées. Que votre attitude soit conforme aux fonctions que vous allez remplir. L'impassibilité convient à des juges. La dignité de votre séance doit répondre à la majesté du peuple français... » Se tournant ensuite vers les galeries : « Citoyens des tribunes, vous êtes associés à la gloire et à la liberté de la nation dont vous faites partie. Vous savez que la justice ne préside qu'aux délibérations tranquilles... Les citoyens de Paris n'ont qu'à se souvenir du silence terrible qui accompagna Louis ramené de Varennes, silence précurseur du jugement des rois par les nations [8]. »

Louis parut. Son visage était calme et sa contenance résignée. Nul symbole visible ne rappelait sa grandeur, maintenant évanouie pour jamais. Il portait une redingote noisette par-dessus son habit [9], et, comme Charles I[er], lorsque le colonel Harrisson le conduisit du château de Hurst à Windsor, il avait la barbe longue [10]. — « He had allowed his beard to grow [11]. » — A l'aspect de cet homme, le roi, solitaire image des majestés humaines en détresse, un invincible attendrissement s'empara des natures les plus implacables. Marat, qui s'était paré pour ce spectacle, se sentit à demi vaincu. « Il s'est entendu cent fois appeler Louis, écrivait-il le lendemain dans son journal, sans montrer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à son oreille que le nom de majesté ; il n'a pas témoigné la moindre impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilége de s'asseoir. Innocent, qu'il eût été grand à mes yeux dans cette humiliation [12] ! »

Charles I[er], traîné devant le tribunal que lui avait imposé la Chambre des communes, s'était montré plein d'intrépidité et de hauteur ; le chapeau sur la tête, et le sourire de l'indignation sur les lèvres, il n'avait pas attendu pour s'asseoir que Bradshaw lui en donnât la permission ; il s'était étonné qu'on prétendît le juger au nom des lois, lui en qui les lois avaient leur source ; et, lorsque, reconduit à Whitehall, au milieu des outrages de la multitude, il s'était vu insulté jusque-là qu'un homme de la foule lui cracha au visage, il s'était borné à dire avec un tranquille mépris : « *Pauvres gens ! ils en feraient autant à leurs généraux pour six pence* [13]. » Tout autre fut l'attitude de Louis XVI, qui avait étudié tragiquement l'histoire de Charles I[er], et la possédait très-bien. Il ne se dégrada par aucun

[1] Rapport du commissaire Albertier.
[2] *Journal de Cléry*, p. 86.
[3] Procès-verbal dressé par le secrétaire-greffier Colombeau, dans les *Révolutions de Paris*, n° 179.
[4] Rapport du commissaire Albertier.
[5] *Ibid.*
[6] *Révolutions de Paris*, n° 179.
[7] Voy. la séance du 11 décembre 1792, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 286.
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 286 et 287. — Dans les *Mémoires*, t. II, p. 31 et 32, édition de Bruxelles, Barère rapporte son discours d'une manière toute différente. Mais il écrivait alors sous la monarchie ressuscitée, et sur les ruines de la Révolution ! Les hommes peuvent changer, mais les textes restent.
[9] *Révolutions de Paris*, n° 179.
[10] Rapport d'Albertier.
[11] Olivier Goldsmith, *History of England*, vol. II, p. 439.
[12] *Journal de la République.*
[13] « *Poor souls, they would treat their generals in the same manner for six pence.* » Goldsmith, *History of England*, t. II, p. 442.

acte de basse humilité; mais quand Barère prononça ces mots : « Louis, la nation française vous accuse. On va vous lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés; vous pouvez vous asseoir [1], » on eût dit d'un accusé ordinaire.

A l'interrogatoire auquel il fut soumis, et qui n'embrassait pas moins de cinquante-sept questions, il opposa moins de sincérité que d'adresse. En résumé, ses réponses furent : « Cela est antérieur à l'acceptation de la Constitution ; » ou ; « J'en avais le droit dans ce temps-là ; » ou : « C'est une affaire qui regarde les ministres ; » ou : « Je n'ai aucune connaissance de cela ; » ou : « Je ne me souviens pas. » Feuillant, le journaliste du soir, raconta qu'au sujet de l'argent distribué par lui aux pauvres du faubourg Saint-Antoine, Louis s'était pris à verser des larmes : il n'en fut rien; tant que dura l'interrogatoire, l'accusé ne donna aucune marque d'attendrissement [2]. Ce qui est vrai, c'est qu'à l'imputation d'avoir fait couler le sang du peuple, il répondit péremptoirement : « Non, monsieur, ce n'est pas moi [3]. » A une question semblable, Charles Ier n'avait répondu que par un sourire dédaigneux [4].

Le cercle des questions se trouvant épuisé, et Louis ayant demandé communication des pièces, le Girondin Valazé, qui avait charge de les lui communiquer, se fit remarquer par une vulgaire affectation d'insolence. Assis à côté du prévenu, dont la barre le séparait, il lui remettait les papiers par-dessus son épaule, sans même tourner la tête, et lorsque celui-ci niait l'authenticité de certains documents, il s'écriait d'un ton ironique: *Ah! oh!* Conduite indécente, qui provoqua l'intervention de Barère et la censure de la presse républicaine [5]!

On se demande par quel misérable compromis avec sa conscience Louis XVI, dévot comme il l'était, put être amené au mensonger refus de reconnaître les pièces qui étaient de son écriture et où sa signature avait été apposée [6]. Le fait est que, sommé de reconnaître les pièces désignées dans l'acte d'accusation et apostillées par lui, telles que les lettres de Laporte, Louis ne se fit point scrupule de les désavouer. Il alla jusqu'à nier les faits les mieux démontrés. C'est ainsi qu'à cette question : « Avez-vous fait construire une armoire avec une porte de fer, au château des Tuileries, et y avez-vous fait renfermer des papiers? » il osa répondre : « Je n'en ai aucune connaissance [7]. »

C'était trop de fausseté, et rien n'était plus propre à affaiblir l'intérêt qu'avait droit d'inspirer une aussi grande infortune. Toutefois, l'Assemblée demeura jusqu'au bout silencieuse et grave.

Au sortir de la Convention, on fit passer Louis dans la salle des Conférences. Là, voyant Chaumette qui mangeait un morceau de pain, il lui en demanda la moitié, car il n'avait rien pris de la journée, et il était cinq heures. « Volontiers, lui dit Chaumette, tenez, rompez; c'est un déjeuner de Spartiate. » L'ordre du départ arrivé, Louis remonta dans la voiture du maire, tenant à la main son pain, dont il ne mangea que la croûte. Comme il paraissait embarrassé de la mie, le substitut du maire, Colombeau, la prit et la jeta dans la rue. « Ah! c'est mal, s'écria aussitôt le roi, surtout dans un moment où le pain est rare. — Comment savez-vous qu'il est rare? dit Chaumette. — Parce que celui que je mange sent un peu la terre. » Il y eut un moment de silence. Puis, Chaumette ayant repris : « Ma grand'mère me disait toujours : « Petit « garçon, on ne doit pas perdre une mie de « pain, vous ne pourriez pas en faire venir autant. » — « Monsieur Chaumette, dit Louis, votre grand'mère était, à ce qu'il paraît, une femme d'un grand bon sens [8]. »

La foule était innombrable autour de la voiture; mais elle ne criait pas, comme avait fait le peuple anglais en semblable circonstance, sur le passage de Charles Ier : *Justice! justice! exécution! exécution* [9]! Ici les citoyens gardaient le silence [10]. Quant à Louis XVI, il laissait errer ses yeux sur cette multitude muette et morne, en homme qui a perdu le sentiment de sa situation. Il demanda au procureur de la Commune s'il avait voyagé sur mer. « Oui, répondit Chaumette, j'ai fait la guerre sous Lamotte-Piquet. » Sur quoi, Louis XVI observa que ce Lamotte-Piquet était un brave homme. Il comptait les rues par où l'on passait, les appelait par leur nom. « Ah! voici la rue d'... — De l'Egalité, interrompit Chaumette. — Oui, oui, à cause de... » Il n'acheva pas [11]!

Rentré au Temple, le monarque captif témoigna un ardent désir de voir sa famille. Ce désir n'ayant pas été satisfait, il en exprima la plus vive douleur, et prononça ces paroles touchantes: « Mais mon fils, qui n'a que sept ans [12]! » Par malheur, il y avait dans Louis XVI une puissance de nature physique et un fond de vulgarité,

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 287.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 179. — Les erreurs volontaires de Feuillant y sont relevées avec une vivacité qui resta sans réponse.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 298.

[4] Goldsmith, *History of England*, t. II, p. 441.

[5] Voy. les *Mémoires de Barère*, t. II, p. 56, édition de Bruxelles. — Voy. aussi les *Révolutions de Paris*. Ce journal, dans son n° 179, avait accusé Mailhe; il répara cette erreur dans le numéro suivant.

[6] L'édition des Mémoires de Cléry, qui fut publiée à Londres en 1800, porte : « A minuit, pendant que je déshabillais « Louis XVI, il me dit : J'étais loin de penser à toutes les « questions qui m'ont été faites; et, dans mon embarras, j'ai « été obligé de renier jusqu'à mon écriture. » Il lui eût été facile de prévoir ces questions, s'il n'eût pas tenu avec opiniâtreté à la résolution que sa femme lui avait fait prendre de ne point lire les journaux. Voy. Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 294. — Les éditeurs de la *Collection des mémoires sur la Révolution française* ont supprimé le passage ci-dessus, mais il est vrai de dire qu'il ne se trouve point dans l'édition de 1798, que nous avons sous les yeux.

[7] Voy. le texte de son interrogatoire, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 299 et 300.

[8] *Révolutions de Paris*, n° 179.

[9] Goldsmith, *History of England*, t. II, p. 442.

[10] Procès-verbal dressé par le secrétaire-greffier Colombeau.

[11] *Révolutions de Paris*, n° 179.

[12] Rapport du commissaire Albertier.

dont ni ses vertus ni la tragique majesté de son abaissement ne parvinrent à effacer l'empreinte. On servit le souper ; et le commissaire Albertier, qui était présent, put écrire dans son rapport : « Louis a mangé six côtelettes, un morceau de volaille assez volumineux, des œufs ; il a bu deux verres de vin blanc, un d'Alicante, et il est allé se coucher [1]. »

Toutefois, la pitié conservait encore sur beaucoup de cœurs son noble empire. Chaumette, à la suite des dures fonctions qu'il avait eu à remplir, se trouva mal [2]. On a vu en quels termes Marat lui-même s'était exprimé sur l'attitude du roi déchu. A leur tour, les républicains qui dirigeaient les *Révolutions de Paris* flétrirent toute rigueur gratuite [3]. Louis avait demandé un conseil ; cette demande et le droit de le choisir lui furent accordés, dans la séance du 11 décembre, à la presque unanimité [4]. Le lendemain, Thuriot ayant dit qu'il fallait « que le tyran portât sa tête sur l'échafaud, » de violents murmures l'interrompirent ; une voix lui cria : « Rappelez-vous votre caractère de juge ; » et il dut expliquer qu'il n'avait entendu parler que du cas où « les crimes imputés à Louis seraient démontrés [5]. » Dans la même séance, un autre orateur déclara qu'une peine prononcée, sans que la défense eût précédé la condamnation, serait un assassinat, et, pour avoir murmuré, Duquesnoy fut rappelé à l'ordre par le président [6]. Enfin, dans la séance du 15, il fut décrété, sur la proposition de Lecointre, que Louis pourrait voir ses enfants [7].

A la vérité, on ajouta au décret que ceux-ci ne seraient admis à communiquer avec leur mère et leur tante qu'après le dernier interrogatoire ; mais cette dernière disposition eut pour unique objet d'empêcher entre Louis XVI et Marie-Antoinette un concert de nature à tromper l'opinion.

Et certes, les défiances de l'Assemblée à cet égard avaient leur justification dans l'assurance avec laquelle le prévenu avait nié des choses de notoriété publique, de notoriété telle, que l'expertise des pièces, proposée par Thuriot, fut rejetée comme manifestement inutile et bonne tout au plus à prolonger le procès [8].

La Convention avait chargé quatre de ses membres d'aller porter au roi le décret qui l'autorisait à prendre un conseil. Louis déclara choisir M. Target, à son défaut M. Tronchet, ou tous les deux si l'Assemblée y consentait. Il signa sa requête, demanda qu'on lui fournît du papier, des plumes, de l'encre ; et donna l'adresse de la maison de campagne de Tronchet. L'adresse de Target, il l'ignorait. La Commune avait décidé que les conseils de Louis XVI seraient *fouillés jusque dans les endroits les plus secrets*. L'Assemblée, instruite de cet ignoble arrêté, le cassa aussitôt avec indignation, et refusa d'écouter Robespierre, qui eut le triste courage de vouloir, en cette occasion, couvrir la Commune [9].

Ce dernier, qui n'avait pas hésité à défendre le cardinal de Rohan, ne sut s'il devait prêter son ministère à Louis XVI. Il va trouver Barère, et le consulte. « Acceptez, lui dit Barère, c'est votre devoir d'avocat [10]. » Target ne s'attendait point, sans doute, à une pareille réponse ; il prétexta son état de faiblesse, de maladie [11] ; et une lettre de lui, signée le *républicain Target*, ne tarda point à paraître, où il motivait son refus sur sa mauvaise santé et sur ce qu'il avait près de soixante ans [12].

Tronchet, lui, s'empressa d'accepter, quoique presque septuagénaire, en déclarant que « celui qui se trouve appelé d'une manière si publique à la défense d'un accusé, ne pourrait refuser son ministère sans prendre sur lui-même de prononcer un jugement, téméraire avant examen, barbare après [13]. »

A peine le refus de Target fut-il connu, que Barère apprit par un M. Daure, son oncle, que Malesherbes désirait lui parler. Non-seulement Barère reçut le vénérable magistrat ; mais dès que ce dernier se présenta, il lui demanda, en lui offrant un fauteuil, la permission de se tenir debout. Malesherbes ayant alors parlé de son intention de s'offrir pour défenseur à Louis XVI, « Monsieur, lui dit le futur membre du Comité de salut public, si je n'étais membre de la Convention, ou si, étant membre de cette assemblée, je pouvais être défenseur du roi, j'accepterais de grand cœur une aussi noble fonction. — Votre opinion décide ma démarche, » répondit Malesherbes. Ils s'entretinrent ensuite des affaires publiques. « Elles sont bien embarrassées, dit Malesherbes ; mais puisque vous avez tant fait de vous mettre en république, il faut vous y tenir, si c'est possible [14]. »

Ce fut au sortir de cette entrevue, que le magnanime vieillard adressa au président de la Convention la lettre célèbre où on lit : « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans un temps où cette fonction était ambitionnée de tout le monde : je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse [15]. »

Il y eut beaucoup d'offres du même genre.

[1] Rapport du commissaire Albertier.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 179.
[3] *Ibid.*
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 302.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 323.
[7] *Ibid.*, p. 339.
[8] *Ibid.*
[9] *Journal de Cléry*, p. 97.
[10] *Mémoires de Barère*, t. II, p. 62.
[11] *Ibid.*
[12] Voy. le texte de la lettre de Target, dans les *Mémoires de Ferrières*, t. III. Note (M) des éclaircissements historiques.
[13] *Histoire de France*, par Montgaillard, t. III, p. 293.
[14] *Mémoires de Barère*, t. II, p. 62 et 63, édit. de Bruxelles. — Montgaillard, après avoir raconté à peu près dans les mêmes termes cette curieuse entrevue, avant que les Mémoires de Barère fussent publiés, avait ajouté : « On a eu, dans le temps même, la preuve de l'authenticité et de l'exactitude du fait qu'on rapporte. » En quoi Montgaillard disait vrai : la publication des Mémoires de Barère l'a bien démontré depuis.
[15] *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 327.

Narbonne, Lally-Tolleodal, Bertrand de Moleville, sollicitèrent la permission de venir de Londres. Des citoyens moins connus, Sourdat, Hue, Ducet, se proposèrent [1]. Un certain Viguier publia des moyens de défense [2]. Necker fit paraître un mémoire qui retraçait les bienfaits du règne de Louis XVI, avant la Révolution : les restes de la servitude abolis, la question préparatoire interdite, la corvée supprimée, les administrations provinciales établies, les états généraux convoqués [3]. Une jeune femme écrivit à la Convention : « Je m'offre, après le courageux Malesherbes, pour être le défenseur de Louis. Laissons mon sexe à part : l'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes, et la Révolution en offre plus d'un exemple. » La lettre contenait ces paroles si belles et si profondes : « Il ne suffit pas de faire tomber la tête d'un roi pour le tuer, il vit après sa mort ; mais il est mort véritablement quand il survit à sa chute [4]. »

Qui était celle qui s'offrait ainsi à « seconder, selon ses propres expressions, avec toute la force d'un âge vert, un vieillard de quatre-vingts ans ? » C'était une femme bizarre, noble et légère, que la passion des grandes choses avait rendue républicaine, et que le culte du malheur rendit deux fois royaliste. Elle se nommait Olympe de Gouges. Fille d'une revendeuse à la toilette, mariée à quinze ans, veuve à seize, ne sachant ni lire ni écrire, quoique possédée de l'amour des lettres, elle s'était attiré les morsures de plus d'un journal royaliste par ses élans révolutionnaires, ses aventures, et les hardiesses littéraires qu'un traçait sous sa dictée. Sa démarche en faveur de Louis XVI, toute généreuse qu'elle était, fit sourire. Sans se décourager, elle placarda sa lettre sur les murs de Paris. Mais les hommes du peuple s'en allaient déchirant l'affiche en disant : « Elle ferait mieux de tricoter des *pantalons pour nos braves sans-culottes* [5]. »

Et pourtant, on ne la dédaigna point jusque-là, qu'on ne lui fit, plus tard, les honneurs de la guillotine. Ah ! ce fut une des misères de la Révolution de n'avoir pas compris la dignité de la femme, et de ne l'avoir reconnue l'égale de l'homme que devant le bourreau !

Le procès du roi et les passions qu'il soulevait n'interrompaient point la vie intellectuelle de la Convention ; car, dans ce temps-là même, Condorcet développait devant elle son plan pour l'organisation générale de l'instruction publique, et Lanthenas, au nom du comité où s'élaboraient les questions relatives à l'éducation du peuple, présentait un rapport sur l'établissement des écoles primaires. Nous retracerons, quand l'heure viendra, les débats lumineux qui s'élevèrent autour de cette question suprême : ils ne faisaient alors que s'ouvrir ; mais comment omettre un incident auquel ils donnèrent naissance ? Le 14 novembre, en réponse au panégyrique que Durand-Maillane, un prêtre, avait fait de la religion des prêtres, un Girondin, nommé Jacob Dupont, s'écria : « Le moment de la catastrophe est arrivé. Que tous les préjugés tombent ! Il faut les anéantir, ou que nous soyons écrasés... En vain Danton nous disait-il piteusement, il y a quelques jours, que le peuple avait besoin d'un prêtre pour rendre le dernier soupir ; moi, pour prouver qu'il n'est pas nécessaire au chevet du mourant, ce prêtre qui ne trompe pas Danton et qui vous trompe, je montrerai Condorcet fermant les yeux à d'Alembert !... Je suis athée [6]. » Il y eut grande rumeur. Les uns se répandirent en exclamations qui condamnaient l'orateur, mais au nom de la raison seule ; les autres lui crièrent : « Peu nous importe, vous êtes un honnête homme [7]. »

Elles revivaient ainsi, au sein de la Convention, les deux écoles, si diverses, et néanmoins si glorieusement sœurs, que le dix-huitième siècle avait portées dans ses flancs. Ici, les disciples de d'Holbach ; là, et à distance égale du Dieu des prêtres, le Dieu que le vicaire savoyard invoqua.

Or, ce qui est à remarquer, c'est le trouble que cet incident jeta dans le conseil des rois et dans le monde des diplomates. Où s'arrêteraient ces hommes audacieux qui, non contents de s'attaquer à tous les princes de la terre, prétendaient à détrôner le roi du ciel ? Ce cri « je suis athée » produisit au dehors, suivant un historien anglais [8], un sentiment de surprise et d'horreur.

Mais de quel autre coup, — et cette fois, c'était la Convention tout entière qui se montrait, — de quel autre coup l'Europe monarchique se sentit frappée, lorsqu'elle apprit que, le 15 décembre, sur la proposition de Cambon, l'indomptable assemblée avait décrété ce qui suit :

« Dans les pays qui sont ou seront occupés par les armées de la République française, les généraux proclameront sur-le-champ, au nom de la nation française, l'abolition des impôts existants, de la dîme, des droits féodaux, de la servitude personnelle ou réelle, des droits de chasse exclusifs, de la noblesse, de tous les privilèges.

« Ils déclareront au peuple qu'ils lui apportent paix, secours, fraternité, liberté et égalité.

« Ils proclameront la suppression de toutes les autorités existantes et la souveraineté du peuple.

« Ils convoqueront tout de suite le peuple en

[1] *Révolutions de Paris*, nº 180.
[2] *Ibid.*
[3] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, chap. xii.
[4] Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 300 et 301.
[5] *Révolutions de Paris*, nº 180.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 261.
[7] *Ibid.*
[8] « The foreign world received it with confutation, with horror and astonishment. » (Voy. Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 120. — Carlyle cite à l'appui *MM. Hannah More, Letter to Jacob Dupont*; London, 1793.)

assemblées primaires pour créer et organiser une administration provisoire.

« Tous les agents et officiers de l'ancien gouvernement, les nobles, les privilégiés, seront, mais pour la première élection seulement, inadmissibles aux places d'administration ou de pouvoirs judiciaires provisoires...

« Seront mis sous la sauvegarde de la République française les propriétés appartenant au prince, à ses fauteurs et satellites volontaires, aux communautés laïques et religieuses [1]. »

Et il fut décidé que les généraux français feraient aux peuples conquis à la liberté une proclamation qui commencerait en ces termes :

« Frères et amis, nous avons conquis la liberté, nous la maintiendrons... Nous sommes venus pour chasser vos tyrans ; ils ont fui. Montrez-vous hommes libres, et nous vous garantissons de leur vengeance, de leurs projets, de leur retour... »

Les peuples sont les citoyens de la cité humaine. Tous ils sont comptables de l'oppression d'un seul, et non moins que le devoir, l'intérêt leur commande de s'unir devant les rois qui s'unissent. Telle était la haute signification du décret du 15 décembre 1792. Complément immortel de celui du 19 novembre, il assignait pour politique à la Révolution française le culte armé de la solidarité des hommes ; et, sans lui créer d'autres ennemis... que ceux qu'elle avait déjà, il posait les fondements de la république universelle, avec cette hardiesse magnanime qui, loin d'être la folie des révolutions, en est la sagesse.

Aussi donna-t-il une secousse au monde. Tous les cabinets s'agitèrent. « Ils sentirent alors un peu tard que Mirabeau avait eu raison, lorsque Burke écrivait que *la France n'était plus qu'un vide sur la carte d'Europe,* de lui répondre : *Ce vide est un volcan* [2].

De leur côté, les patriotes allemands qui avaient livré Mayence à Custine, saluèrent d'un long cri d'enthousiasme le décret sauveur ; et il fit tressaillir de joie Danton, avec Cossuin, Camus et Lacroix, qui, envoyés en Belgique comme commissaires, y travaillaient alors à combattre l'influence réactionnaire du clergé.

Quant à Dumouriez, qui dès cette époque portait la trahison dans son cœur, parce que ni le ministre de la guerre Pache, ni le rigide financier Cambon, ni l'Assemblée, n'avaient jugé à propos de ratifier ses marchés avec des fournisseurs avides, et de consacrer la dépendance où il s'était mis des banquiers et des prêtres en se faisant leur débiteur [3], quant à Dumouriez, le décret du 15 décembre lui déplut fort. Lui qui avait follement tendu la main au clergé belge, c'est-à-dire à l'ennemi, lui qui n'avait pas compris que la transformation des biens nationaux était le seul moyen d'introduire les assignats en Belgique, et d'avoir de l'argent, tout en dégrevant le peuple, il n'avait garde d'applaudir à la clause qui mettait sous le séquestre les biens appartenant aux communautés religieuses. Il affecta de trouver « injuste et impolitique [4] » que la Révolution cherchât à s'établir au dehors comme elle s'était établie en France, lorsque, déclarant nationaux, moyennant indemnité, les biens abandonnés aux prétendus représentants du ciel par la crédulité superstitieuse de tant d'âmes trompées, elle avait fait de ces biens le gage des assignats, et réalisé de la sorte la première condition de son triomphe : la possibilité de vivre ! Ainsi, ce même décret dont Lacroix et Danton se vantèrent en Belgique d'être les auteurs [5], tant il leur parut admirable, embarrassa Dumouriez au point qu'il ne chercha plus qu'à se débarrasser du *fardeau* [6]... de sa gloire républicaine.

Il s'était donc abaissé à une indigne comédie, ce héros hypocrite, quand, peu de jours auparavant, le 12 décembre, il avait proclamé les principes mêmes dont le décret du 15 fut l'expression solennelle, dans cette lettre par lui adressée à Anacharsis Clootz :

« Quartier général de Liége.

« *Le général des sans-culottes à l'orateur des sans-culottes*,

« Les armes des républicains français ont triomphé des ennemis du dehors. Puissions-nous n'en plus avoir au dedans !... *Arrivons à la république universelle*, en démontrant aux peuples la prospérité de la république française... Toi, cependant, orateur du genre humain, poursuis ta généreuse carrière... que la fraternité, la seule, la vraie religion, devienne le charme de notre existence et le lien de tous les cœurs. Adieu, voilà la douce philosophie de la nature. Pourquoi faut-il que les canons et les baïonnettes soient les moyens de l'établir et de la propager [7] ? »

Cet étalage de beaux sentiments n'empêcha pas Dumouriez de tomber dans une sourde fureur, quand il vit que la Convention allait droit au fait. L'heure approchait où, pour lui, la mesure des griefs serait comblée. Pache s'était mis en travers de ses mesures administratives ; on avait cassé impitoyablement ses marchés ; l'inévitable Cambon qui, de Paris, n'avait cessé d'avoir l'œil sur lui, venait de faire créer un *comité d'achats*, destiné à remplacer les compagnies des anciens fournisseurs, repaires de vampires ; la Convention avait donné ordre d'arrêter deux entrepreneurs de marchés, nommé Malius et d'Espagnac, anciens agents de Calonne, auxquels le vainqueur de Jemmapes avait aban-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 351-353.
[2] Comte de Ségur, *Décade historique*, t. II, p. 116.
[3] Voy. les détails de la lutte de Dumouriez avec Cambon et Pache, au sujet des fournitures de l'armée, dans les *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. VI, chap. VIII et suiv.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, chap. XI, p. 238.
[5] *Ibid.*, p. 239.
[6] *Ibid.*
[7] *Moniteur* du 20 décembre 1792.

donné le soin de nourrir ses soldats, lorsque était dissipée à peine la fumée de la bataille[1] : tout cela exaspéra l'orgueil de Dumouriez. Sa résistance à la propagande révolutionnaire de Danton et de Lacroix cessa d'être un mystère; on sut combien il était opposé au désir qui poussait les Liégeois dans les bras de la France; et, tandis que le maréchal de Castries écrivait de Spa : « *Dumouriez aura le même sort que la Fayette!* » Marat put écrire, sans trop d'invraisemblance : « *Dumouriez désertera comme la Fayette*[2]. »

Sur ces entrefaites, de mauvaises nouvelles arrivées du dehors, se répandent. On apprend que le général Beurnonville, chargé d'attaquer Trèves, dans une saison déjà très-avancée, l'a tenté sans succès et s'est replié vers la Lorraine; qu'au premier bruit de la prise de Mayence, on a vu, à Coblentz, l'électeur, son ministre, son gouvernement, ses employés, rassembler à la hâte ce qu'ils avaient de plus précieux et s'enfuir, mais qu'au lieu de courir sur une ville à ce point terrifiée et de couronner ainsi son irruption en Allemagne, Custine, sourd aux sollicitations de son état-major, est resté immobile[3]; que son inaction a donné aux Prussiens du duc de Brunswick, rentrés en Allemagne, le temps de combiner une opération offensive, et de venir menacer Francfort; que Custine ne s'est mis en mesure de sauver cette ville, ni en la couvrant, ni en risquant une bataille; qu'enfin, à la suite d'une attaque secondée par le soulèvement d'une partie de la population, Francfort, où une faible garnison de deux mille hommes se trouvait comme perdue, a reçu le roi de Prusse[4].

Ce qu'on ignorait encore — le voile est soulevé aujourd'hui — c'est que le fils de Custine, le même qui avait été envoyé au duc de Brunswick avant l'invasion, pour le flatter de l'espoir d'une couronne, eut avec ce prince, durant le siége de Francfort, une entrevue secrète dont le résultat ne fut sans doute pas sans influence sur l'inertie du général français, et sur ce que ses démarches présentèrent d'absurde, de contradictoire, d'inexplicable. Car, tandis qu'il enjoignait au commandant de Francfort de se défendre, il promettait aux magistrats de leur épargner les horreurs d'un siége, et il se conduisit, depuis le commencement jusqu'à la fin, comme s'il y avait eu chez lui parti pris de sacrifier la garnison[5].

Il fallait masquer un tel revers : Custine, dans une lettre à la Convention, accusa les habitants de Francfort, et surtout la classe des bouchers, d'avoir livré la ville aux Hessois; il imagina la fable de dix mille poignards distribués à la populace[6]; et, grâce au crédit dont il jouissait alors auprès du Conseil exécutif, il échappa au péril d'une censure officielle.

Mais les révolutions sont soupçonneuses. Ces nouvelles ébranlèrent singulièrement l'opinion. Le peuple fut averti de se défier des généraux, de se tenir prêt à combattre le royalisme servi par l'épée. Et au fond de toutes les défiances, de toutes les terreurs, de toutes les fureurs, le Temple, toujours le Temple!

Autre résultat inévitable du jeu des passions humaines violemment remuées, les partis ne manquèrent pas de se faire une arme des événements du dehors. La présence de Roland au ministère, les anciennes liaisons de plusieurs de ses amis avec Dumouriez, l'intérêt persistant que le Conseil prenait à Custine, rendaient possible, sinon équitable, une attaque contre la Gironde; et cette fois, non-seulement les torts de l'agression furent à Robespierre, mais il se laissa aller à des emportements où il n'y avait ni bon goût, ni dignité, ni justice. Avec une véhémence emphatique qui n'était nullement dans son caractère, il s'écria, en plein club des Jacobins : « Je demande à être assassiné par Roland. » Dans la même séance, Bazire, si convenable et si modéré quelquefois, venait annoncer que madame Roland se proposait d'ouvrir un club de femmes. Et l'auditoire d'accueillir par d'indécents éclats de rire l'insulte cachée dans cette communication[7].

Malheureusement, la Gironde, que le dédain eût si bien vengée, ne répondit à cette guerre misérable que par une misérable intrigue à laquelle, pour comble, l'Assemblée servit de théâtre. Triste spectacle que celui de la Convention s'abaissant à de semblables luttes, elle si imposante et si grande toutes les fois que, supérieure à l'esprit de parti, elle se montra tenant tête au vieux monde, ou préparant le nouveau! Mais il faut tout dire.

Ce n'était pas un médiocre embarras pour la Montagne que d'avoir dans son sein le duc d'Orléans; son origine toujours en vue; son titre de prince que ne pouvait entièrement effacer le baptême de l'hôtel de ville; l'immensité de ses richesses et le pouvoir de corruption qu'elles donnaient, tout cela exposait à l'inconvénient de passer pour les complices secrets de son ambition ceux dont il était l'allié : les Girondins résolurent de profiter de cet avantage. En feignant de craindre dans *Philippe-Égalité* un tyran futur, et en demandant, au nom du salut public, qu'on le frappât d'ostracisme, ils faisaient plus que se draper dans le rigorisme républicain : ils condamnaient les Montagnards à l'alternative, ou d'accabler un des leurs, ou de se livrer au soupçon de ménager en lui le roi du lendemain.

Pour exécuter leur plan, les Girondins choisirent un jour où ils savaient que les bancs étoient d'ordinaire dégarnis, le jour consacré

[1] Voy. dans ses *Mémoires*, t. III, liv. VI, chap. VIII, comment il présente les faits et sur quel ton il exhale sa colère.

[2] C'est Dumouriez lui-même qui, dans ses *Mémoires*, liv. VI, chap. IX, p. 211, fait ce rapprochement.

[3] Voy. ce qui est dit à cet égard dans les *Mémoires d'un homme d'État*, t. II, p. 65 et 66.

[4] *Les Mémoires d'un homme d'État* entrent, sur cette prise de Francfort, dans les détails les plus circonstanciés. Voyez t. II, p. 88-95.

[5] *Mémoires d'un homme d'État*, p. 89-92.

[6] *Ibid.*, p. 96.

[7] *Journal des débats du club des Jacobins*, nº 329.

aux pétitions [1]; et le 16 décembre, Buzot vint demander inopinément à l'Assemblée de déclarer que « Philippe et ses fils devaient aller porter ailleurs que dans la République le malheur d'être nés près du trône, d'en avoir connu les maximes et reçu les exemples [2]. »

Aussitôt Louvet monte à la tribune, et jurant que c'est Brutus qui va parler, « Ecoutez attentivement Brutus, » dit-il. Il lut alors le discours que ce Romain célèbre avait adressé à Collatin, après la chute de Tarquin le Superbe... « Le peuple ne croit pas avoir recouvré pleinement sa liberté, lorsqu'il voit le sang odieux de ses rois subsistant dans Rome. Neveu de Tarquin, délivre-nous de cette crainte... Le peuple est juste, il ne te ravira pas tes biens... Mais quitte la ville, pars à l'instant, pars [3]. »

Appuyée avec énergie par Lanjuinais, combattue mollement par Chabot, et proclamée urgente par Saint-Just, dont le complot girondin servait le républicanisme implacable, la motion de Buzot traversa d'abord le débat sans le passionner. Peu à peu, cependant, les esprits s'animent. La proposition de renverser Roland, puisqu'on menaçait *Égalité;* celle de renverser Pache, puisqu'on parlait de porter la main sur Roland, partent des bancs opposés, et, bizarrement introduites dans la discussion, l'enflamment. Indigné, ironique et amer, Camille Desmoulins consent qu'on bannisse le duc d'Orléans, pourvu que, dans cette Europe où il a encouru l'exécration des rois, on lui trouve un asile. Bientôt, la Gironde pressant la conclusion, tandis que l'extrême Montagne insistait pour l'ajournement, le tumulte devint effroyable. Contre le vote de la majorité qui, par deux fois, déclara la discussion close, il s'éleva des bancs de la gauche des protestations mugissantes. « *A l'Abbaye!* » criaient des voix de la droite : les membres du côté opposé, se levant, répondent : « *Tous, tous!* » et l'un d'eux ajoute : « La minorité est disposée à mourir là. » Entre Duhem, Legendre, Calon, Bourdon de l'Oise, Billaud Varennes, exhalant à grand bruit leurs colères, et Vergniaud s'élevant, au nom de ses amis demeurés calmes, contre la tyrannie du désordre, le président ne savait quel parti prendre. Il se couvre enfin, signe de détresse. Le silence s'étant rétabli, Choudieu obtient de l'Assemblée qu'elle ajourne à deux jours la question relative à Philippe-Egalité, et le décret du bannissement des Bourbons est voté avec cette restriction [4].

Le soir, l'émotion fut extrême au club des Jacobins. Prenant la défense du duc d'Orléans, Camille Desmoulins dit que « demander le bannissement de cet ami de la liberté, c'était demander qu'on l'assassinât à Coblentz. » Robespierre, qui n'assistait point à la séance de la Convention, assura que s'il s'y fût trouvé, il eût voté pour la motion de Louvet, parce qu'elle était conforme aux principes; quant au vrai but des Girondins en la présentant, il prouva qu'il l'avait pénétré, et dénonça en termes de mépris le piége où l'on voulait entraîner les patriotes. Rien de plus propre que cette attitude et ce langage à déjouer le plan des Girondins. Mais était-il généreux, était-il juste de la part de la Montagne, de sacrifier à des combinaisons de parti un homme qui s'était si complétement donné à elle, quoique prince? Et, lorsqu'on aurait laissé la majorité violer en lui les droits et la qualité de représentant du peuple, à qui ne risquerait pas de s'étendre ce précédent redoutable? Voilà ce que Marat fit observer. Philippe-Egalité proscrit la veille par un vote de la Gironde, c'était Robespierre proscrit le lendemain. Les applaudissements redoublés des tribunes prouvèrent que Marat visait juste [5].

En effet, une assemblée de commissaires rédigea et la Commune approuva une adresse où il était dit : « Nous avons anéanti les rois, mais pour conserver les droits sacrés de l'homme... Vous adoptez l'ostracisme : est-il sanctionné par le peuple?... Toute peine suppose un délit : législateurs, où donc est le délit [6]? »

Cette adresse, portée à la Convention, n'y fut point lue, parce que ce n'était pas le jour consacré aux pétitions, et il arriva même qu'entassés dans les couloirs, bien que conduits par le maire, les pétitionnaires ne purent pénétrer dans la salle [7]. Mais la protestation n'en produisit que plus d'effet. Il y eut des rassemblements dans les rues; les habitants d'Anet jurèrent qu'il faudrait les hacher avant de leur enlever le duc de Penthièvre; et, non content de démonter la voiture de la duchesse de Bourbon, le peuple, pour empêcher cette dame de partir, braqua des canons devant sa porte [8]. Impossible de notifier à l'Assemblée d'une manière plus vive combien impopulaire était alors la politique des proscriptions. Elle ne le fut pas toujours, hélas! Les Girondins venaient de forger une épée qu'on leur plongea tout entière dans le cœur!

L'année 1792 se ferma sur ces discordes intestines, laissant l'Europe en émoi et le procès de Louis XVI en suspens...

Que dis-je, en suspens? La condamnation à mort du roi des Français ne pouvait déjà plus être pour personne l'objet d'un doute. Et, puisque en effet il était coupable, comment nier que, judiciairement, cette condamnation ne fût juste?

Mais, comme acte politique, l'exécution de Louis XVI devait-elle échapper aussi aisément à la censure de l'histoire? Nous n'hésitons pas à dire, quant à nous, que c'était une erreur que cette exécution si tragique, si horriblement solennelle, si violemment contraire à la disposi-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 180.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 357.
[3] *Ibid.*, p. 358.
[4] Voy. pour les détails de cette longue et tumultueuse séance, l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 354-375.
[5] Voy. la séance du 16 déc., au club des Jacobins, dans le Journal du club.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 409 et 410.
[7] *Révolutions de Paris*, n° 180.
[8] *Ibid.*

tion générale des esprits dans toute l'Europe, si propre enfin à émouvoir, en faveur de Louis XVI, et la pitié de ses contemporains, et celle des générations à venir. Eh quoi ! n'y avait-il donc pour la Révolution que ce moyen de braver ses ennemis ? La République eût-elle paru moins grande, étant plus généreuse ? Le pouvoir de tuer est l'attribut des plus vulgaires tyrannies : le véritable attribut de la puissance, c'est le droit de grâce. Sans aller jusque-là à l'égard de Louis XVI, la République ne pouvait-elle lui laisser au moins la vie, après avoir prouvé qu'il méritait de la perdre ? Ils brûlaient d'extirper le royalisme, et ils ne songèrent pas que le sang féconde toute idée, fût-elle fausse ! Et ils oublièrent que le *roi mort, vive le roi !* Et ils ne soupçonnèrent pas combien la légende d'un roi supposé martyr serait dangereuse, tant que le monde appartiendrait aux ténèbres, tant qu'il ne ferait pas grand jour parmi les hommes ! Ce qu'il y avait à tuer, c'était l'idée monarchique, et à cela le bourreau ne pouvait rien. Quand les Anglais voulurent en finir avec la dynastie des Stuarts, ils se souvinrent que l'exécution de Charles Ier leur avait légué le retour de son fils ; ils ne tuèrent donc pas Jacques II, ils le chassèrent. On a trop répété le mot de Barère : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.* C'est le contraire qui est vrai : *il n'y a que les morts qui reviennent.*

CHAPITRE IX.

DÉBAT SUR L'APPEL AU PEUPLE.

Débat sur l'appel au peuple. — Lutte oratoire entre Robespierre et Vergniaud. — Opinion de Marat sur l'*appel au peuple*. — Barère fait pencher la balance du côté de la Montagne. — Les Girondins accusés d'avoir correspondu avec le roi. — L'accusation avorte. — Intérieur de la Convention. — Violentes attaques contre Robespierre. — L'existence des sections mise en péril. — Troubles religieux dans Paris.

Louis XVI était occupé à lire Tacite quand, pour la première fois, Malesherbes parut au Temple. Il quitta aussitôt le volume ouvert devant lui sur une petite table, et courant tout ému au-devant du vénérable vieillard dont les yeux étaient baignés de larmes, il le serra tendrement dans ses bras. « Votre sacrifice, lui dit-il, est d'autant plus généreux, que vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne [1]. »

Bien que ces paroles semblassent témoigner d'un découragement profond, Louis XVI mit une remarquable ardeur à préparer sa défense. Depuis le 14 décembre jusqu'au 26, il eut des conférences régulières avec ses conseils, qui venaient au Temple à cinq heures et se retiraient à neuf. Tous les matins, Malesherbes apportait, soit les papiers-nouvelles, soit les opinions imprimées des députés, relatives au procès ; et jamais le roi ne se couchait sans avoir lu ces différentes pièces, qu'il avait soin de brûler ensuite lui-même dans le poêle de son cabinet pour ne pas compromettre ses défenseurs [2].

Le 17, Malesherbes et Tronchet écrivirent à la Convention : « Nous avons appris avec douleur que l'Assemblée a fixé à un terme très-prochain (le 26) le jour où Louis et son conseil paraîtront à la barre. Il est impossible à deux hommes, l'un plus que sexagénaire, l'autre plus que septuagénaire, de préparer une défense contre une accusation divisée en plus de quarante chefs, au soutien de laquelle on présente cent cinquante-huit cotes. Nous avons le plus grand besoin d'être secourus par le travail d'un troisième conseil, et celui que nous avons à défendre a choisi M. Desèze, homme de loi. »

La Convention admit sur-le-champ cette demande [3], et Desèze, jeune avocat de Bordeaux, fut chargé du plaidoyer.

On lit dans le journal de Malesherbes que ce plaidoyer, tel que Desèze le rédigea d'abord, se terminait par une péroraison si pathétique qu'elle fit fondre en larmes ses deux collègues quand il la leur communiqua. Mais Louis XVI désira qu'elle fût supprimée : « Je ne veux pas les attendrir, » dit-il [4]. Malesherbes raconte aussi que son maître lui exprimant un jour son regret de ne pouvoir récompenser le zèle de Tronchet et de Desèze, il lui dit : « Sire, leur conscience et la postérité se chargeront de leur récompense ; mais vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle ? — Embrassez-les, sire. » Louis XVI les embrassa en effet le lendemain, et ils se prirent à pleurer [5].

Quelque active que fût la surveillance des municipaux, elle ne l'était pas au point d'empêcher le roi de communiquer mystérieusement avec sa famille. C'est Cléry qui nous l'apprend : « Turgy me prévint que Madame Elisabeth, on lui rendant sa serviette après le dîner, y avait glissé un petit billet écrit avec des piqûres d'épingles... Je remis une lettre du roi à Turgy, qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il jeta sous mon lit en passant près de la porte de ma chambre... La bougie que me donnaient les commissaires était en paquets ficelés... Je faisais passer une partie de cette ficelle à Madame Elisabeth, qui était logée au-dessus de moi et dont la fenêtre répondait perpendiculairement à celle d'un petit corridor communiquant à ma chambre. La princesse pouvait pendant la nuit attacher ses lettres à la ficelle et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui était au-dessous de la sienne, un abat-jour en forme de hotte ne permettant pas de craindre que les lettres tombassent dans le jardin [6]. »

[1] Extrait du *Journal de Malesherbes*. Voyez aussi, à la page 99, le *Journal de Cléry*.
[2] *Journal de Cléry*, p. 103 et 104.
[3] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 314.
[4] Extrait du *Journal de Malesherbes*, dans les éclaircissements historiques à la suite du *Journal de Cléry*, note (4).
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid*, p. 104 et 105.

Le 19 décembre, le déjeuner ayant été apporté, Louis XVI dit : « Je ne déjeune pas aujourd'hui ; ce sont les Quatre-Temps. » Ce jour-là, Dorat-Cubières, de service à la tour, lui avait vu prendre, au sortir du lit, un livre qu'il s'était mis à lire d'un air pénétré. Tout à coup, allant aux commissaires : « Avez-vous un couteau à me prêter, leur demanda-t-il, pour couper ces feuillets ? » Dorat-Cubières s'approcha : le livre était un bréviaire. Ces circonstances, lorsqu'on en rendit compte à la Commune, y ayant excité des murmures, peut-être parce qu'elles parurent puériles, le rapporteur s'excusa de les avoir consignées dans son travail. « Il faut que vous sachiez que Louis est dévot ; ce n'est pas une bonne qualité pour un roi. Charles IX et Henri III étaient aussi dévots, et c'étaient des monstres [1]. »

Le même jour, 19, le roi dit à Cléry, en présence de quelques officiers municipaux : « Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui. » Cléry comprit que Louis XVI pensait à sa fille. « C'est son jour de naissance, ajouta d'une voix attendrie le prince captif, et être privé de la voir !... » Il y eut un moment de silence [2].

Le 22, statuant sur une demande du prisonnier, que fatiguait la longueur de sa barbe et qui montrait de la répugnance à se laisser raser, la Commune arrêta qu'un lui confierait des rasoirs, à condition qu'il ne s'en servirait que sous les yeux de deux officiers municipaux [3]. Il se plaignait d'une fluxion et avait témoigné le désir de consulter un dentiste ; ce désir fut satisfait ; et c'est faussement que certains écrivains royalistes [4] accusent la Commune d'avoir refusé à Marie-Antoinette, à sa fille, à sa belle-sœur, jusqu'à des ciseaux pour se couper les ongles [5].

Louis XVI termina, le 25 décembre, un travail cher à son cœur et auquel il travaillait assidûment depuis trois jours. C'était son testament. Dans un style simple, noble, empreint d'humilité chrétienne et qui était comme l'écho plaintif d'une âme douce, celui qu'avait environné une cour brillante, et qui maintenant, selon ses propres expressions, « n'avait plus que Dieu pour témoin de ses pensées, » recommandait au ciel sa femme, ses enfants et sa sœur ; il pardonnait à ses ennemis, sollicitait le pardon de ceux qu'il pouvait avoir offensés, bénissait ses serviteurs fidèles, et léguait l'oubli des injures à son fils... « s'il avait le malheur de devenir roi [6] ! »

Jusqu'alors, la résignation du monarque déchu avait été mêlée de quelque trouble. Son testament fait, il parut plus tranquille, et le témoigna en ces termes à Malesherbes : « J'ai arrangé mes petites affaires : à présent, ils peuvent faire de moi ce qu'ils voudront. »

C'était le lendemain de la fête de Noël, 26 décembre, que Louis XVI devait être traduit pour la seconde fois à la barre de la Convention nationale : quand le maire, le procureur de la Commune, les commissaires de service et le commandant général vinrent l'avertir que l'Assemblée l'attendait, son visage exprima le sentiment de l'impatience satisfaite, et il descendit sur-le-champ. Il était alors neuf heures et demie [7]. Son calme, durant le trajet, fut si grand et si soutenu, qu'il frappa d'étonnement ceux qui avaient mission de l'accompagner [8]. Pendant que la voiture roulait entre deux longues lignes d'hommes armés, tous immobiles, tous silencieux et sombres, l'ex-monarque s'entretenait familièrement avec l'un de ses conseils, assis à côté de lui, parlant littérature, histoire, et comparant le style de Tite Live à celui de Tacite. Quelqu'un ayant dit de Sénèque que ses richesses contrastaient fort avec sa prétendue philosophie, et qu'il était impardonnable d'avoir cherché à pallier en plein sénat les crimes de Néron, Louis XVI demeura muet, impassible [9]. Comme il pleuvait beaucoup, et que le vent soufflait avec violence, il demanda qu'on fermât les portières ; mais c'est ce qu'on n'osa faire, de crainte d'irriter les spectateurs [10].

Lorsqu'il parut à la barre de l'Assemblée, Defermon, qui présidait, prit la parole et dit : « Louis, la Convention a décrété que vous seriez entendu aujourd'hui [11]. »

Desèze alors commença sa plaidoirie. Louis n'était plus qu'un homme, et un homme accusé, il n'exerçait plus de prestige, il ne pouvait plus ni inspirer la crainte ni éveiller l'espérance ; on lui devait donc quelque chose de mieux que la justice : ce fut par cet appel aux sentiments généreux de l'Assemblée que Desèze débuta.

Passant ensuite à la discussion de l'inviolabilité, considérée comme principe, il essaya d'établir que, si les peuples avaient admis ce principe, c'était pour eux-mêmes, et non pour les rois, l'inviolabilité étant le meilleur moyen de protéger contre l'essor désordonné des ambitions la première place de l'État, c'est-à-dire la plus enviée, celle autour de laquelle se pourraient former, sans cela, les plus dangereuses tempêtes. L'inviolabilité monarchique reposait sur une fiction, sans doute ; mais pourquoi la déclarer contraire à la nature des choses, dès qu'elle était favorable à l'ordre des sociétés ? Desèze n'admettait donc pas qu'en stipulant l'inviolabilité, la Constitution eût consacré un privilége monstrueux ; et il réclamait en faveur de

[1] Rapport de Dorat-Cubières, de service à la tour, séance de la Commune du 21 décembre 1792.
[2] *Journal de Cléry*, p. 109.
[3] *Ibid.*, p. 110.
[4] Montgaillard, par exemple, dans son *Histoire de France*, t. III, p. 312.
[5] Voy. à ce sujet l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 339.
[6] Voy. le texte reproduit *in extenso* dans le *Journal de Cléry*, p. 111-118.
[7] *Supplément au Journal de Cléry*, par un ami du trône, p. 117.
[8] Rapport à la Commune sur la seconde translation de Louis XVI.
[9] *Ibid.*
[10] Autre rapport.
[11] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 2.

son client, qui n'avait plus d'auguste que l'excès de son malheur, le bénéfice d'une stipulation solennellement consentie.

Que portait le pacte constitutionnel? Que *la personne du roi était inviolable et sacrée;* mais que s'il refusait de prêter serment, ou le rétractait après l'avoir prêté, il serait *censé avoir abdiqué la royauté;* qu'il en irait de même dans le cas où il se mettrait à la tête d'une armée et en dirigerait les forces contre la nation. Ainsi, faisait observer le défenseur de Louis XVI, le seul châtiment que le pacte constitutionnel eût suspendu sur la tête du roi, même dans l'hypothèse du plus noir des crimes, c'était l'abdication de fait; après quoi, aux termes du contrat national, le monarque ne pouvait être accusé et jugé que *pour les actes postérieurs à son abdication.*

Que si l'on s'obstinait à dépouiller Louis de son inviolabilité de roi, au moins fallait-il lui laisser ses droits de citoyen! Or, où étaient les garanties dont la loi accorde à tous l'indispensable sauvegarde? Si Louis devait courber sous le niveau son front désormais sans couronne, que ne lui assurait-on, à lui aussi, le bienfait de ces formes conservatrices que peuvent réclamer, au dernier échelon de la hiérarchie sociale, l'innocence en péril ou le crime en discussion : deux jurys, l'un qui accuse, l'autre qui juge; la faculté de récusation, la majorité des deux tiers, le vote secret? Quoi! du même coup, on enlevait à Louis, et ses prérogatives de roi, afin de le mieux frapper, et ses droits de simple citoyen, de peur d'avoir à l'absoudre. « Je cherche, s'écriait ici Desèze avec beaucoup d'amertume et de courage, je cherche parmi vous des juges, et je ne vois que des accusateurs. »

Contre Louis XVI, quelques-uns avaient invoqué l'unique droit... de l'insurrection! Ah! malheur aux sociétés assez folles pour bâtir sur ce sable mouvant l'édifice de leur avenir! et bien imprudent le peuple qui abandonne ses destinées au caprice de ses propres colères!

D'autres avaient proclamé la royauté un crime, par cela seul qu'elle était la royauté! Mais alors la Constitution qu'on avait fait jurer à Louis XVI n'était donc qu'un piége affreux qui lui avait été tendu! Mais alors la nation, lorsqu'elle lui avait dit : *Je t'offre la couronne,* s'était dit à elle-même : *Je te punirai de l'avoir reçue!*

Abordant avec hardiesse les faits dont on avait présenté la redoutable série, Desèze les divisait en deux classes : — faits antérieurs à la Constitution; et ceux-là, il les déclarait couverts par l'acceptation du pacte; — faits postérieurs à la Constitution; et ceux-là, il les déclarait couverts par l'inviolabilité dont ce même pacte avait formellement consacré le principe.

Rien de plus habile. Malheureusement pour lui, en voulant épuiser les moyens de justification, en prétendant prouver l'innocence de Louis XVI, à propos de chaque imputation, le défenseur risquait de s'égarer dans un labyrinthe sans issue. C'est ce qui lui arriva. Il est bien vrai que les rédacteurs de l'acte énonciatif se trouvaient y avoir mêlé à certains points capitaux dont la preuve était acquise plusieurs chefs d'accusation qui n'étaient ni démontrés péremptoirement ni même déterminés d'une manière précise : Marat en avait fait la remarque, il s'en était plaint, et avait pressenti avec beaucoup de sagacité le parti que la défense pourrait tirer de cette maladroite confusion [1]. Mais que de l'ensemble résultât la certitude d'un complot permanent contre la Révolution et l'idée nouvelle, complot servi par les actes personnels de Louis XVI aussi bien que par ceux dont ses ministres étaient légalement responsables, voilà ce qui ne pouvait être nié sans insulte à la conscience publique. Où Desèze fut mieux inspiré, ce fut lorsque, s'élevant au-dessus des chicanes du palais, et ramenant les esprits au point de départ de ce règne si tragique, il dit pour terminer :

« Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice; il fut économe, juste, sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit ces réformes. Le peuple voulait que des milliers de Français, privés jusqu'alors de leurs droits, les acquissent ou les recouvrassent, il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulut la liberté, il la lui donna. Il vint même au-devant de lui par ses sacrifices; et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas... Je m'arrête devant l'histoire. Songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles [2]! »

Louis XVI prit la parole immédiatement après son défenseur, et lut le discours suivant :

« On vient de vous exposer mes moyens de défense; je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués! J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple et la manière dont je m'étais conduit me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'expo-

[1] *Journal de la République française,* n° 85.

[2] Voy. cette défense.

ser pour épargner son sang et éloigner à jamais de moi une pareille imputation [1]. »

Ce discours toucha faiblement la Convention. Indisposée déjà par quelques mots imprudents de Desèze, et notamment par cette phrase, qu'on dut retrancher du manuscrit : « Louis donna la liberté au peuple, » elle s'offensa de l'assurance avec laquelle Louis XVI se proclamait absous à son propre tribunal ; dans ces paroles : « Mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité, » elle retrouva le défaut de franchise qui avait fait renier à Louis son écriture ; et quand il témoigna de son horreur à la seule idée de répandre le sang du peuple, les esprits se reportèrent naturellement à la lettre qu'il écrivait à Bouillé, le lendemain du massacre de Nancy, pour lui exprimer son « *extrême satisfaction* de cette affaire affligeante mais nécessaire. »

Une circonstance imprévue contribua à affaiblir l'effet de la défense. On se rappelle que, dans son interrogatoire, Louis XVI avait affirmé n'avoir aucune connaissance de l'armoire de fer. Or, depuis, on avait découvert, aux Tuileries, dans l'appartement de son valet de chambre Thierry, un trousseau de clefs dont une ouvrait l'armoire de fer, avec cette note de la main de Thierry lui-même : *Clefs que le roi m'a remises aux Feuillants, le 12 août 1792.* Interrogé sur ce point par le président, Louis XVI affecta d'ignorer ce que signifiait la note en question ; et comme on lui présentait les clefs, il répondit : « Depuis le temps, je ne puis les reconnaître... Je me souviens d'en avoir vu plusieurs [2]. » Le président n'insista pas davantage. « Vous pouvez vous retirer, » dit-il.

Louis XVI et ses trois défenseurs passèrent alors dans une pièce voisine. Là, prenant entre ses bras M. Desèze, le roi le tint étroitement embrassé ; après quoi, il chauffa pour lui une chemise et lui rendit tous les soins d'un ami [3].

Son attitude, pendant qu'on le ramenait au Temple, fut moins d'une nature forte et fière que d'une âme sans fiel. Il parla de mille choses diverses : de Puffendorf, du mesmérisme, des hôpitaux, de la dépense de ces établissements, de la nécessité d'en créer dans chaque section, de son goût pour les voyages ; il désira savoir de quel pays était Chaumette, et lui adressa sur sa famille toutes sortes de questions empreintes de bonhomie. Remarquant que la tabatière du maire de Paris était ornée d'un portrait, il la lui prit des mains : « Est-ce là le portrait de votre femme? — Oui. — Je vous en fais mon compliment ; elle est jolie. » A un des commissaires, qui avait son chapeau sur la tête, il dit en plaisantant, et avec une secrète intention de reproche peut-être : « La dernière fois que vous êtes venu, vous aviez oublié votre chapeau ; vous avez été plus soigneux aujourd'hui. » Il sentait si peu la gravité de sa situation, ou il en vint à la perdre si complétement de vue, qu'il parla aussi de ses projets d'avenir, et notamment de l'intention où il était de *faire en deux années le tour de France* [4].

Cinq heures sonnaient lorsque Louis XVI rentra au Temple. Il avait montré le plus grand calme, sa conscience de roi et de dévot ne lui reprochant rien, pas même d'avoir, pour sa défense, trahi la vérité à la face de tout un peuple.

Pendant ce temps, un effroyable orage éclatait dans l'Assemblée. Duhem et Bazire avaient demandé qu'on jugeât Louis XVI sans désemparer : l'intrépide Lanjuinais déclara que, même contre le plus abominable des tyrans, les formes ne devaient pas être violées ; il dénonça comme un sentiment féroce cette grande impatience de frapper ; il contesta la qualité de juges à des législateurs ; il adjura la Convention de décréter, non qu'elle *jugeroit* Louis XVI, mais que, par mesure de sûreté générale, *elle prononceroit sur* son sort. « Les conspirateurs du 10 août, » avait-il dit dans l'élan d'une improvisation passionnée : à ces mots, explosion de fureurs sur les bancs de la Montagne. Lui, la main étendue vers l'image de Brutus, qui décorait la salle : « Voilà un de ces illustres et saints conspirateurs. » Il se fit aussitôt un profond silence [5].

Des écrivains royalistes [6] racontent que Lanjuinais ayant quitté la tribune, on entendit sortir de la bouche de Legendre ces paroles atroces : « *Qu'on dépèce le tyran en quatre-vingt-trois morceaux pour envoyer à chaque département.* » Pas de rapport officiel qui justifie cette imputation. Ce qui est vrai, c'est que Legendre fut un de ceux qui, dans cette séance, se signalèrent par de déplorables emportements. Les passions étaient à ce point excitées que la majorité ayant paru se lever pour l'ajournement du procès de Louis XVI, on vit une soixantaine de membres de la gauche, parmi lesquels Duhem, Thuriot, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, s'élancer tumultueusement au milieu de la salle, et d'un air de menace courir vers le président, accusé par eux d'avoir brusqué la délibération d'une manière déloyale. Julien s'écria : « J'habite les hauteurs qu'on désigne insolemment sous le nom de *la Montagne*, mais je les habite sans insolence. Ce passage, qu'on attaque, deviendra celui des Thermopyles. » Et la Montagne de se lever presque tout entière, en poussant ce cri : *Oui, oui, nous y mourrons !* Robespierre contemplait en silence et d'une âme profondément attristée

[1] Voy. cette défense, p. 58 et 59. — La version que le *Moniteur* donne de ce discours est légèrement modifiée.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 58 et 59. — C'est ce que, dans son *Histoire de la Convention*, t. II, p. 133, édition de Bruxelles, M. de Barante rend ainsi : « Après quelques explications *sans importance !...* » Voilà comment, quelquefois, de simples omissions équivalent aux altérations les plus formelles de la vérité.

[3] Mémoires de M. Huë, voy. le *Journal de Cléry*, note (J), aux éclaircissements historiques.

[4] Mercier, *le Nouveau Paris*, t. III, chap. cxxv. Voy. aussi sur ces détails le compte rendu au conseil général de la Commune, cité dans le *Supplément au journal de Cléry*, par un ami du trône, p. 121 et 122.

[5] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 62.

[6] M. de Barante, par exemple, dans son *Histoire de la Convention*, t. II, p. 135, édition de Bruxelles.

ces scènes de violence [1]. Couthon, son ami, parvint à calmer un moment les esprits par de sages paroles, et proposa le décret suivant, qu'il fit adopter à l'unanimité : « La Convention décrète que la discussion est ouverte sur le jugement de Louis Capet, et qu'elle sera continuée, toute affaire cessante, jusqu'à la prononciation de son jugement [2]. »

Tout semblait ainsi terminé. Mais Lanjuinais, en dépit de ce décret, revenant sur sa rédaction avec l'obstination et la roideur d'un janséniste, Salles l'appuyant, et Pétion demandant qu'on ne préjugeât point cette seconde opinion, quoiqu'il se déclarât, lui, de la première, le tumulte recommence. Quoi ! Pétion prenait la parole après la clôture de la discussion, formellement votée? Et il insistait ! Et il prenait dictatorialement possession de la tribune ! « Parbleu ! lui crie un membre de la gauche en l'apostrophant, vous n'introduirez pas ici un privilége. » Ce membre, c'est Marat. D'autres se répandaient en exclamations amères et ironiques : « *Ah! ah! le roi Pétion!* » Un vote qui confirmait la proposition de Couthon, avec la réserve demandée par l'ancien maire de Paris, mit enfin un terme au scandale [3].

Ce jour-là, répondant à ceux qui disputaient aux représentants du peuple le droit de juger Louis XVI, parce que le peuple, suivant eux, était partie intéressée, Amar avait dit : « Et où faudra-t-il donc en appeler? Aux planètes sans doute [4] ; » le lendemain, 27 décembre, Saint-Just alla plus loin. Comme Lanjuinais, il protesta contre la transformation de l'Assemblée en tribunal judiciaire, mais dans un tout autre sens, et pour des motifs tout autres. S'il ne voulait pas, lui, qu'on jugeât Louis XVI, c'est qu'il ne pouvait concevoir qu'on hésitât à le frapper. Traiter en justiciable... un ennemi ! Voilà ce que sa sauvage logique proclamait insensé, inique, intolérable. Dans son style, tranchant et froid comme l'acier, il leur disait : « Entendez-vous donc garder votre rigueur pour les peuples, votre sensibilité pour les rois? — La faiblesse ne nous est plus permise. — Vous, ses juges? vous avez laissé changer l'état de la question : Louis est accusateur, et le peuple accusé. La révolution ne commence que quand le tyran finit. » Se plaignant du silence de tant de gens qui avaient conscience de la vérité, mais la renfermaient lâchement en eux-mêmes, il ajoutait : « La vérité brûle dans tous les cœurs comme une lampe dans un tombeau [5]. »

Cependant, les Girondins étaient secrètement animés du désir d'arracher Louis XVI à la mort. Un sentiment de compassion généreuse les y poussait ; la crainte de jeter leur popularité aux vents les retenait : à quelle manœuvre recourir? Ils imaginèrent de s'en remettre au peuple du soin de déterminer la peine. Pour préparer les esprits à cet appel, Roland fit distribuer *sur papier superbe*, écrit Marat, les deux questions que voici : « *N'est-il pas incontestable que le peuple comme souverain a le droit de faire grâce à Louis Capet? — Et comment pourra-t-il exercer ce droit, s'il n'est pas consulté* [6]*?* »

Marat prouva fort bien qu'il n'était pas de criminel qui ne pût réclamer le bénéfice d'un semblable raisonnement ; et prompt à lancer au monarque déchu l'injure du plus dégradant des parallèles, il invita le premier voleur de mouchoirs venu à invoquer à son tour, ne fût-ce que pour gagner du temps, l'intervention de la souveraineté du peuple [7] !

D'autres firent remarquer combien était tardifce respect religieux des Girondins pour le suffrage universel. Car enfin, que ne s'étaient-ils avisés de tomber respectueusement à genoux devant les urnes, quand il avait été question de décréter la déchéance du roi, ou de proclamer la République, ou d'envoyer Louis XVI au Temple? Se réserver à soi-même le droit d'affirmer le crime, et n'abandonner au peuple souverain que le droit d'appliquer le châtiment, c'était tomber dans une contradiction par où ne se révélaient que trop les incertitudes de la Gironde et le trouble de ses pensées.

Ce fut Salles qui, le premier, dans la séance du 27, posa la question de l'appel au peuple. Il fit observer à la Convention qu'elle ne pouvait reconnaître sa propre compétence, sans affronter une alternative redoutable. Absoudrait-elle Louis XVI? Quelle source de discordes! Quelle carrière ouverte aux commentaires des âmes soupçonneuses, aux reproches des esprits ardents! Quel prétexte fourni aux fauteurs de révoltes populaires! Et dans le seul fait de l'impunité, quel scandale! La Convention condamnerait-elle Louis XVI? Il fallait alors s'attendre à voir sa mémoire honorée comme celle d'un martyr, ses prétentions léguées à des princes plus dangereux que lui, et la haine due au crime tôt ou tard remplacée dans les cœurs par la pitié qui se marierait au souvenir du supplice. Le plus sûr était donc de renvoyer au peuple le choix entre les deux peines suivantes : la mort, ou l'exil à la paix générale [8].

A ces considérations, Salles en ajouta une qui mérite d'être pesée : « N'est-ce pas une chose bien surprenante, dit-il, que le silence des rois dans des circonstances si graves? Croirons-nous, parce qu'ils se taisent, qu'ils sont indifférents sur le sort d'un de leurs semblables? Non, ils ont des vues plus profondes. Ce n'est pas Louis qu'ils veulent sauver, c'est la royauté. Le supplice de Louis est nécessaire à leur système. Ils veulent sa mort [9] ! »

Rien d'aussi frappant n'avait encore été dit con-

[1] Voy. plus bas ce qu'il en dit dans son discours sur l'appel au peuple.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 76.
[3] Voy. les détails de cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 59-81.
[4] *Ibid.*, p. 65.
[5] Voy. les détails de cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 84.
[6] *Journal de la République française*, n° 77.
[7] *Ibid.*
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 85.
[9] Séance du 27 décembre 1792.

tre l'application de la peine capitale à Louis XVI. Et ce qui prouvait bien la justesse de cette observation, digne du pénétrant génie de Machiavel, c'était le mot que Cazalès avait prononcé dans l'Assemblée constituante : « Le roi n'est pas ce qui importe ici. » De leur côté, quel langage les émigrés tenaient-ils publiquement à Coblentz? « Sauvons la royauté, aux dépens même du roi [1]. » Le prince de Hardenberg avoue, dans ses Mémoires, que « Louis fut faiblement réclamé par très-peu de puissances, encore neutres [2]. » Il ne dissimule pas que tout se borna, en Angleterre, à quelques démonstrations vaines ; et que si les principaux chefs de l'opposition, Fox, Sheridan, Grey, sommèrent Pitt d'intervenir, au nom de l'humanité, ils eurent moins en vue de sauver le monarque français que d'embarrasser la marche du ministère [3]. Leur démarche, au surplus, et une adresse qu'ils firent voter aux Communes pour la soutenir, furent sans effet sur l'égoïste et froide politique de Pitt, de ce Pitt qui, plus tard, en 1794, disait : « Le sort des individus de la maison de Bourbon n'intéresse l'Angleterre que fort secondairement ; c'est la France révolutionnaire qu'elle combat [4]. »

La vérité est donc que l'infortuné Louis XVI fut abandonné si complétement par ses confrères couronnés, qu'on les put soupçonner d'avoir fait entrer dans leurs calculs contre-révolutionnaires l'impression de pitié ou d'effroi que sa mort produirait en Europe. Seul, le roi d'Espagne fit une tentative, très-directe, mais d'une timidité extrême. Le chevalier Ocariz, son chargé d'affaires, fut chargé de signifier à la Convention, en termes aussi mesurés que possible, qu'un tel procès ne pouvait être étranger au roi son maître. « Sa Majesté Catholique, dit-il, ne saurait être accusée de vouloir se mêler des affaires intérieures de la France, lorsqu'elle vient faire entendre sa voix en faveur d'un parent, d'un allié, d'un prince malheureux, du chef de sa famille... » Mais la Convention, en qui revivaient à l'égard des rois l'orgueil indomptable et les grands airs du sénat romain, ne répondit à ces supplications que par un décret interdisant aux agents français de traiter avec toutes les têtes couronnées qui n'auraient pas, d'une manière solennelle, reconnu la République. « Nous ne traiterons plus avec les rois, nous traiterons avec les peuples, » dit un membre de l'Assemblée ; et la majorité poussa le dédain jusqu'à ne vouloir point permettre la lecture de la lettre de l'envoyé d'Espagne [5].

Ainsi repoussée, la cour de Madrid tenta les voies souterraines. L'unique chance qui désormais restât à Louis XVI, c'était l'appel au peuple : Ocariz reçut secrètement mission de pousser au vote de ce système en achetant des voix, et à cet effet, deux millions sont mis à sa disposition. Chabot, qui était en rapport avec l'envoyé espagnol, ne tarda pas à être mis dans la confidence ; il promet son concours et celui de quatre des principaux meneurs de son parti... Mais le rusé capucin n'avait paru se prêter à l'intrigue que pour mieux la déjouer. Le plan manqua [6].

Les orateurs qui, après Salles, plaidèrent l'appel au peuple, furent Buzot et Rabaud-Saint-Étienne. Comme Salles, Buzot appelait l'intervention des assemblées primaires, mais seulement pour sanctionner le jugement qui, selon lui, devait être prononcé par la Convention elle-même. Quant à Rabaud-Saint-Étienne, il dit, entre autres paroles remarquables : « Je suis las de ma portion de despotisme ; je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran [7]. »

Prenant la parole à son tour, Robespierre fit entendre, contre l'appel au peuple, un des plus puissants discours qui soient tombés de ses lèvres. Il commença en ces termes :

« ... Je partage avec le plus faible d'entre nous toutes les affections particulières qui peuvent l'intéresser au sort de l'accusé. Inexorable quand il s'agit de calculer d'une manière abstraite le degré de sévérité que la justice des lois doit déployer contre les ennemis de l'humanité, j'ai senti chanceler dans mon cœur la nature républicaine en présence du coupable, humilié devant la puissance souveraine... Mais, citoyens, la dernière preuve de dévouement due à la patrie, c'est d'immoler ces premiers mouvements de la sensibilité naturelle au salut d'un grand peuple et de l'humanité opprimée... La clémence qui compose avec la tyrannie est barbare. »

Descendant ensuite dans les profondeurs du sujet, Robespierre traça un formidable et vivant tableau des suites de l'appel au peuple, de ses inconvénients, de ses périls ; il montra : toutes les sections des villes transformées en lices orageuses ; la République remise en question ; les feuillants, les aristocrates, courant aux assemblées primaires, d'où seraient éloignés et le cultivateur enchaîné au travail des champs, et l'artisan pauvre retenu par celui de l'atelier ; les âmes simples livrées sans défense, dans les campagnes encore couvertes de ténèbres, au pouvoir des hommes d'intrigue ou au charme des paroles empoisonnées ; la faiblesse de l'assemblée centrale servant à rallier dans les assemblées du village les royalistes, revenus, après la crise révolutionnaire, de leur accablement et de leur stupeur ; la guerre : et, aux premiers coups de canon tirés, les meilleurs citoyens courant aux frontières, pendant que la lice resterait abandonnée aux reptiles de la chicane, aux avocats bavards, à la corruption servie soit par le talent soit par l'influence des richesses ; ou bien, la France en pleine tour de Babel, discourant, discutant, dis-

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 333.
[2] *Mémoires d'un homme d'État*, t. II, p. 165.
[3] *Ibid.*
[4] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 333.
[5] Séance du 28 décembre 1792.
[6] *Mémoires d'un homme d'État*, t. II, p. 167 et 168.
[7] Séance du 28 décembre 1792.

putant, lisant le code pénal, quand l'ennemi serait là ; enfin, des délais sans fin à propos d'une question brûlante, une incalculable anarchie, et, dans le trop probable antagonisme de quarante mille petits parlements rivaux..., la guerre civile !

Allant au-devant de ce dilemme : — Ou le peuple veut la mort du tyran, ou il ne la veut pas. S'il la veut, quel inconvénient de recourir à lui ? S'il ne la veut pas, de quel droit l'ordonner ? Robespierre disait :

« Qu'entendez-vous donc par ce mot *peuple?* Est-ce la majorité, sans en excepter la portion la plus nombreuse, la plus infortunée et la plus pure de la société, celle sur qui pèsent tous les crimes de l'égoïsme et de la tyrannie?... Elle ne saurait être, cette majorité-là, dans vos assemblées politiques, quand elle est dans ses ateliers ; elle ne saurait passer son temps à juger Louis XVI, quand elle nourrit, à la sueur de son front, les robustes enfants qu'elle donne à la patrie. »

Et ce n'était pas seulement au point de vue du jugement de Louis XVI que Robespierre combattait la thèse des Girondins ; non : bien convaincu qu'il n'y avait pas de raison pour qu'acceptée dans un cas particulier, cette thèse ne fût étendue à la décision de toutes les affaires : « Ne voyez-vous pas, s'écriait-il, que votre projet tend à détruire la Convention elle-même? Ne voyez-vous pas que les assemblées primaires une fois convoquées, l'intrigue et le feuillantisme les détermineront à délibérer sur TOUTES LES PROPOSITIONS de nature à servir leurs vues perfides ? »

Or, dans cette intervention permanente, confuse, sans limites, dont on a, de nos jours, fait revivre la théorie sous le nom trompeur de *gouvernement direct du peuple par lui-même*, Robespierre apercevait le désordre et la mort. Demander si un tel système était profitable ou nuisible à la nation, c'était demander — il le sentait bien — si, comme nous avons eu nous-même occasion de le dire dans de plus récentes polémiques, il était profitable ou nuisible :

Que toute centralisation des intérêts communs disparût;

Qu'à la place de la grande République une et indivisible, on n'eût plus que trente ou quarante mille tronçons épars de république ;

Qu'en tout ce qui exigerait vigueur d'action et promptitude, la célérité du dénoûment dépendît des intrigues qui travailleraient chaque section, ensuite de l'activité ou de la lenteur avec laquelle les suffrages seraient recueillis, puis de la négligence ou du zèle, de la fidélité ou de la partialité, avec lesquels ils seraient recensés et transmis au centre ;

Qu'on inaugurât, en pleine guerre étrangère, la guerre civile de quelques quarante mille petits sénats ;

Que, d'un bout de la France à l'autre, partout et à propos de tout, les rivalités de commune à commune fussent déchaînées ;

Qu'on proclamât la déchéance intellectuelle de Paris et de ces villes pleines d'hommes qu'habitent les idées neuves ;

Que la Révolution enfin fût débattue là où, par la nature des choses, les oppresseurs du peuple seraient toujours présents, quand serait absent le peuple opprimé.

Beau système, d'ailleurs, que la solution des questions sociales, même de celles qui fatiguent les intelligences d'élite ou les épouvantent, mise à la merci des influences de clocher, de l'astuce parlant aux préjugés, de l'habileté sans foi agissant sur la sincérité sans lumières ! Voulait-on que le suffrage universel devînt le babélisme universel ? Voulait-on que les aspirations de la France, ses croyances nouvelles, son énergie, son génie, s'épuisassent en efforts incohérents, fussent dissipées en obscurs débats, au lieu de se concentrer sur un seul point, but de tous les regards, pour y former un étincelant foyer et rayonner sur le monde ?

Voilà ce que Robespierre eut soin, sinon de développer avec autant d'étendue que nous venons de le faire, au moins d'entrevoir et d'indiquer. « Si vous avez un respect si scrupuleux pour la volonté souveraine du peuple, disait-il aux Girondins, remplissez la mission qu'il vous a confiée ; c'est se jouer de la majesté du souverain que de lui renvoyer une affaire qu'il vous a chargés de terminer promptement. Si le peuple avait le temps de s'assembler pour juger des procès et résoudre des questions d'Etat, il ne vous eût point confié le soin de ses intérêts. La meilleure manière de lui témoigner votre fidélité, c'est de faire des lois justes, et non de lui donner la guerre civile [1]. »

Ainsi, sur la souveraineté du peuple, son vrai caractère, ses formes, son étendue, Robespierre effleurait en homme politique les vastes questions que, dans le *Contrat social*, Rousseau avait si vigoureusement agitées, et qui sont un des tourments de notre siècle pensif. Et il les aborda aussi en philosophe.

Nous écrivions, il n'a pas longtemps encore :

Le droit du plus fort est un acte ; le droit des plus nombreux est une convention. *Gouvernement du peuple par lui-même*, dites-vous ? Prenez garde ! Vous aurez, ce qui est bien différent, le *gouvernement du plus petit nombre par le plus grand nombre*, et qui sait? dans bien des cas, celui de la *majorité moins un par la minorité plus deux*. Et ce serait là le peuple ! Et le *souverain*, dont la notion est invinciblement liée à celle d'*universalité*, ne serait qu'un chiffre plus ou moins fort ! et ce chiffre, vous le déclareriez tout-puissant ! Le despotisme d'un nombre vous paraît-il donc moins redoutable ou plus raisonnable que le despotisme d'un coup de massue? Dans une assemblée, formée d'hommes élus qui sont censés se valoir, ou quand il s'agit de les élire, qu'on parte de cette présomption que la minorité a tort, il le faut bien ; mais appeler au hasard tout le monde à décider souverainement

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 115.

de toute chose, et supposer que les plus nombreux ont raison, n'est-ce pas asservir brutalement, irrévocablement, sans espoir et sans recours, la sainte phalange des cœurs dévoués, des nobles intelligences, des mortels nés pour être les martyrs de la vérité à conquérir ou à venger, au nombre toujours plus considérable, hélas! en nos sociétés imparfaites, de ceux qu'opprime le poids de l'ignorance, des préjugés, de la routine, de l'égoïsme. Que la majorité m'ordonne d'éteindre en moi ces deux flambeaux : l'évidence, lumière de l'esprit, et la conscience, lumière du cœur, j'en jure, je nie le droit de la majorité sous sa force qui m'écrase, et je la maudis en maurant!

Cette doctrine[1] était si bien celle de Robespierre, que, dans sa lutte contre les Girondins, on l'entendit s'écrier : « La minorité a partant un droit éternel, celui de proclamer la vérité ou ce qu'elle regarde comme tel. La vertu fut toujours en minorité sur la terre. Sans cela, celle-ci serait-elle peuplée de tyrans et d'esclaves? Hampden et Sidney étaient de la minorité, car ils expirèrent sur un échafaud; les Critias, les Anitus, les César, les Clodius étaient de la majorité. Mais Socrate était de la minorité, car il avala la ciguë; Caton était de la minorité, car il se déchira les entrailles. Je connais ici des hommes qui serviront, s'il le faut, la liberté, à la manière de Sidney et de Hampden[2]... »

O pouvoir merveilleux de la vérité à de certaines heures! Robespierre n'eut pas plutôt, au risque de sa popularité, dit ces courageuses paroles : « la vertu fut toujours en minorité sur la terre, » que le peuple des tribunes éclata en applaudissements. La sensation fut immense, irrésistible. Pour rétablir le silence, le président dut se couvrir[3]!

A Robespierre, la Gironde n'avait à opposer, avec quelque chance de succès, qu'un seul homme : le 31 décembre, Vergniaud prit la parole. Il prit la parole, et jamais son éloquence n'eût été mieux servie par l'émotion de son cœur, si cette éloquence n'eût été semblable à l'esprit-de-vin qui brûle sans éclairer. Il dit :

Que le peuple, en se nommant des représentants, n'avait pas entendu se donner des despotes : comme s'il n'y avait pas de milieu entre le despotisme et le chaos!

Qu'au peuple seul il appartenait « de ne pas tenir sa promesse, » en dépouillant Louis XVI de l'inviolabilité promise : comme si le manque de foi était un acte légitime de la souveraineté!

Que l'anarchie autour des urnes n'était pas à craindre, parce que les agitateurs n'exerçaient qu'à Paris leur empire usurpé : comme s'il avait été question dans le discours de Robespierre des agitateurs jacobins!

Qu'on n'avait pas témoigné cette grande frayeur, quand on avait appelé les assemblées primaires à sanctionner la Constitution : comme s'il était raisonnable de comparer la rédaction de principes généralement consentis, à cette question de la mort du roi, qui pouvait troubler tant d'âmes incertaines, faire redouter tant de vengeances, mettre aux prises la colère et la pitié, répandre enfin sur toute la surface de la France l'incendie déjà si violemment allumé dans la Convention!

Rien de plus indigent qu'une pareille logique; et, malheureusement, au défaut de logique se joignit le défaut de sincérité. Vergniaud, il faut bien le dire, manqua de respect à son propre génie, en accusant son rival d'avoir présenté la majorité de la nation comme composée d'intrigants, tandis que, au contraire, l'argumentation de Robespierre portait sur le danger de voir cette majorité, qu'il déclarait honnête mais ignorante, devenir dupe de quelques intrigants habiles. Et il n'y avait pas moins de mauvaise foi à prétendre que Robespierre diffamait, calomniait l'espèce humaine, parce qu'il ne voulait pas qu'on égarât le suffrage universel hors de ses limites naturelles; qu'on lui donnât à rendre des arrêts contradictoires ou aveugles, propres à le décrier; qu'on en fit, en un mot, le porte-voix de la guerre civile. Le peuple a besoin d'être servi, et non d'être flatté : reprocher à Robespierre d'être un contempteur du peuple, parce qu'il l'aimait assez pour ne pas se faire son courtisan, c'était trouver matière à insulte dans ce qui avait droit à l'admiration!

Où Vergniaud fut lui-même, ce fut lorsque, repoussant bien loin l'imputation de faiblesse adressée à ceux qui n'oseraient pas frapper Louis sans prendre l'avis du peuple, il s'écria : « Il fallait du courage, le 10 août, pour attaquer Louis dans sa toute-puissance : en faut-il tant pour envoyer à l'échafaud Louis vaincu et désarmé? Un Cimbre entre dans la prison de Marius pour l'égorger : effrayé à l'aspect de sa victime, il s'enfuit sans oser le frapper. Si ce soldat eût été membre d'un sénat, doutez-vous qu'il eût hésité à voter la mort du tyran? Quel courage trouvez-vous à faire un acte dont un lâche serait capable[4]? »

Les passions de parti, quand elles sont excitées outre mesure, ramènent tout à leur objet : les Montagnards et les Girondins avaient été conduits à envisager la mort de Louis XVI au point de vue des haines qui les animaient les uns contre les autres, et, chose horrible! en discutant le sort de ce malheureux prince, ils parurent se battre sur son cadavre!

Robespierre avait dit : « On marche par la calomnie à la dissolution de l'Assemblée nationale. En faut-il d'autre preuve que cette discussion? Quel autre objet semble-t-elle avoir maintenant que de fortifier les préventions sinistres dont la calomnie a empoisonné tous les esprits?

[1] Nous l'avons développée dans deux brochures intitulées : *Plus de Girondins*, et *la République une et indivisible*.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 122.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 122.
[4] *Ibid.*, 148.

Est-ce contre la tyrannie de Louis XVI qu'on s'élève? Non, c'est contre la tyrannie prétendue de quelques patriotes opprimés. Sont-ce les complots de l'aristocratie qu'on dénonce? Non, c'est la dictature de je ne sais quels députés du peuple, qui sont là tout prêts à le remplacer. On veut conserver le tyran pour l'opposer à des patriotes sans pouvoir. Les perfides! ils disposent de toute la puissance publique, de tous les trésors de l'Etat, et ils nous accusent de despotisme! Il n'est pas un hameau de la République où ils ne nous aient diffamés; pour multiplier leurs calomnies, ils violent le secret de la poste, au mépris de la foi publique, et c'est nous qu'ils traitent de calomniateurs! Ils nous ravissent jusqu'au droit de suffrage, et ils nous dénoncent comme des tyrans! Et ce sanctuaire, ils le remplissent des cris de la vengeance[1]! »

C'étaient là certainement des paroles pleines de colère; mais du moins Robespierre avait eu la sagesse, en terminant son discours, de revenir sur ses pas, d'invoquer l'esprit de concorde : « Unissons-nous pour sauver la patrie, et que cette délibération prenne enfin un caractère plus digne de nous et de la cause que nous défendons. Bannissons ces incidents déplorables qui la déshonorent. Ne mettons pas à nous persécuter plus de temps qu'il n'en faut pour juger Louis... La nature de nos débats agite et aigrit l'opinion publique, et cette opinion réagit douloureusement contre nous. La défiance des représentants du peuple semble croître avec les alarmes des citoyens. Un propos, le plus petit événement, que nous devrions entendre de sang-froid, nous irrite; la malveillance exagère, on imagine, on fait naître chaque jour des anecdotes dont le but est de fortifier les préventions, et la seule expression un peu vive des sentiments du public, si facile à exprimer, devient le prétexte des mesures les plus dangereuses! Peuple, épargne-nous au moins cette espèce de disgrâce. Garde tes applaudissements pour le jour où nous aurons fait une loi utile à l'humanité. Plutôt que de violer ces règles sévères, fuis le spectacle de nos débats. Loin de tes yeux, nous n'en combattrons pas moins; et quand le dernier de tes défenseurs aura péri, alors venge-les, si tu veux[2]. » Oui, ainsi avait parlé Robespierre, et rappelant au peuple le ruban protecteur naguère étendu par lui autour d'un palais, il l'avait adjuré de ne pas faire moins en faveur d'une prison; il l'avait adjuré de ne point violer, par l'émeute, un dépôt qui appartenait à la justice et non pas à la fureur : « Citoyens, qui que vous soyez, veillez autour du Temple[3]. »

A ce langage si modéré, Vergniaud ne répondit qu'en invoquant une fois encore, contre Robespierre, le vain fantôme de la dictature, et en lui jetant à la face, avec une violence inouïe, avec une injustice flagrante, le sang des victimes de septembre :

« N'avez-vous pas entendu, dans cette enceinte et ailleurs, des hommes crier avec fureur : « Si « le pain est cher, la cause en est au Temple; si « nous avons à souffrir chaque jour du spectacle « de l'indigence, la cause en est au Temple. »

« Ceux qui tiennent ce langage n'ignorent pas cependant que la cherté du pain, le défaut de circulation dans les subsistances, la mauvaise administration dans les armées, et l'indigence dont le spectacle nous afflige, tiennent à d'autres causes que celle du Temple. Quels sont donc leurs projets? Qui garantira que ces hommes, qui s'efforcent continuellement d'avilir la Convention, et qui peut-être y auraient réussi si la majesté du peuple qui réside en elle pouvait dépendre de leurs perfidies; que ces mêmes hommes qui proclament partout qu'une nouvelle révolution est nécessaire, qui font déclarer telle ou telle section en état d'insurrection permanente, qui disent à la Commune que lorsque la Convention a succédé à Louis, on n'a fait que changer de tyran, qu'il faut une autre journée du 10 août; que ces mêmes hommes qui publient dans les assemblées de section et dans leurs écrits qu'il faut nommer un *défenseur* à la République, qu'il n'y a qu'un *chef* qui puisse la sauver; qui me garantira, dis-je, que ces mêmes hommes ne crieront, après la mort de Louis, avec la plus grande violence : « Si le pain est cher, la cause en est dans la « Convention; si le numéraire est rare, si nos « armées sont mal approvisionnées, la cause en « est dans la Convention; si la machine du gou« vernement se traîne avec peine, la cause en « est dans la Convention, chargée de la diriger; « si les calamités de la guerre se sont accrues « par la déclaration de l'Angleterre et de l'Es« pagne, la cause en est dans la Convention, qui « a provoqué ces déclarations par la condamna« tion précipitée de Louis? »

« Qui me garantira qu'à ces cris séditieux de la turbulence anarchique ne viendront pas se rallier l'aristocratie avide de vengeance, la misère avide de changement, et jusqu'à la pitié que des préjugés invétérés auront excitée sur le sort de Louis? Qui me garantira que dans cette nouvelle tempête, où l'on verra ressortir de leurs repaires les tueurs du 2 septembre, on ne vous présentera pas, tout couvert de sang, et comme un libérateur, ce *défenseur*, ce chef que l'on dit être devenu si nécessaire? Un chef! Ah! si telle était leur audace, il ne paraîtrait que pour être à l'instant percé de mille coups. »

Avant de dire quelle fut, sur ce point d'une importance si haute, l'opinion de Marat, il est bon de noter que la société des Jacobins venait de rendre à son égard un arrêté singulier. Reconnaissant, avec Robert et Bourdon (de l'Oise), qui les premiers avaient soulevé cette question délicate, que Marat, écrivain patriote mais exagéré, esprit sincère mais sans mesure, ne devait pas être confondu avec Robespierre, dont le patriotisme était caractérisé par tant de modération, tant de sagesse, et qu'il y avait danger en une telle confusion, si propre à égarer les dépar-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 120 et 121.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

tements, à leur faire peur, le club des Jacobins avait arrêté :

« Marat ne sera point rayé du tableau des membres de la société, — Bourdon était allé jusqu'à en faire la proposition formelle ; — mais il sera adressé à toutes les sociétés de province ayant droit de fraternisation une circulaire dans laquelle on détaillera les rapports, ressemblances et dissemblances qui peuvent se trouver entre Robespierre et Marat, afin que tous ceux qui fraternisent avec les Jacobins puissent se prononcer en connaissance de cause entre ces deux défenseurs du peuple, et apprennent enfin à séparer deux noms qu'à tort ils croient devoir être éternellement unis [1]. »

Mais Marat ne tarda point à prouver qu'en dehors de ses violences de polémiste, il était homme à avoir des idées fort saines, témoin celles qu'il émit à propos de la question débattue entre Vergniaud et Robespierre. Prenant parti contre la thèse des Girondins :

« Ils disent que la souveraineté est inaliénable, écrivait-il ; qui en doute ? Mais appellent-ils donc aliénation de la *souveraineté du peuple* faire usage des pouvoirs qu'il a délégués, remplir une mission qu'il a donnée ? Dans un gouvernement où leurs maximes seraient admises, le concours de tous à toute chose serait indispensable ; et pour délibérer définitivement sur le don d'une épée, la création d'une charge d'huissier, la vente d'une chaumière nationale, il faudrait convoquer les assemblées primaires ! Qui ne sent que ces maximes sont destructives de tout gouvernement représentatif, et que, dans un Etat de quelque étendue, elles ne peuvent qu'établir la plus affreuse anarchie ? — Il est vrai que la loi doit être l'expression de la volonté générale, mais de la volonté éclairée et fondée sur les règles de l'éternelle raison ; car un décret évidemment injuste, fût-il sanctionné par la nation entière, n'est pas une loi. — Le gouvernement représentatif est la seule forme possible dans un grand Etat qui veut unité de gouvernement. — Quoi de plus ridicule qu'une grande nation sans cesse convoquée et assemblée pour délibérer sur les arrêtés de ses représentants, quelque mince qu'en fût l'objet ! La massue d'Hercule, mise en mouvement pour tuer une mouche, en serait une faible image. — Chaque membre de l'association politique étant appelé à statuer sur tout ce qui regarde l'association entière, chaque point de l'Etat en deviendrait le centre, chaque individu serait métamorphosé en législateur, chaque assemblée primaire en sénat national. Voilà donc tout père de famille, tout marchand, tout artisan, tout laboureur, tout manœuvre, forcé d'abandonner le soin de ses affaires, sa charrue, ses ateliers, son métier, pour ne plus s'occuper que de questions politiques, économiques, militaires, auxquelles il n'entend rien ! Réalisez quelques mois le système de l'appel au peuple, et bientôt la terre se couvrira de ronces, l'espèce humaine périra d'inanition, l'Etat ne sera plus qu'un désert. — Je suis le premier parmi les écrivains politiques de la Révolution qui ait établi le principe de la sanction des lois par le peuple ; mais j'ai restreint ce droit aux lois *constitutionnelles*, et je me suis bien gardé de donner dans le système exagéré et ridicule des suppôts de Louis [2]. »

Ainsi, cette doctrine des Girondins, reprise de nos jours sous le nom séduisant mais trompeur de *gouvernement du peuple par lui-même*, Marat la combattait comme Robespierre, par des raisons presque identiques, et sa conclusion était : « C'est au peuple à appeler les sages dans le sénat de la nation, et c'est aux sages à régler les intérêts du peuple, à consacrer ses droits [3]. »

De ce débat célèbre, la plupart de nos devanciers n'ont guère fait que détacher, pour les reproduire, quelques passages brillants, quelques phrases à effet. Ceux qui songeront à la portée de la question nous pardonneront aisément d'en avoir donné la substance, et pour ainsi dire la moelle. On ne saurait trop le répéter, dans l'histoire de la Révolution française, il y a autre chose que la série de ses actes, il y a le mouvement de ses pensées !

Le renvoi aux assemblées primaires, combattu par Moreau et Dubois-Crancé, fut soutenu vivement par Petit, Brissot, Gensonné. Dans un long discours, où la logique de l'esprit paraissait moins que celle des passions, ce dernier se répandit contre Robespierre en invectives que colorait un faux dédain : « Tranquillisez-vous, Robespierre, lui criait-il, vous ne serez pas égorgé, et vous n'égorgerez personne [4]. » A son tour, Barère intervint. Il y avait désormais peu d'arguments nouveaux à produire ; mais en faisant de ceux qu'on avait déjà présentés un résumé habile et incisif, en traçant un tableau animé des désordres, des périls qu'entraîneraient toute hésitation pusillanime et tout délai, en s'armant contre Louis XVI des raisons très-diverses, mais savamment groupées, que pouvaient fournir les principes, les faits, les lois, les nécessités de la situation, les exigences de la politique, Barère ébranla la Gironde, entraîna le Centre, et fit passer la victoire du côté de la Montagne [5].

La discussion dura encore trois jours ; mais, le sujet se trouvant épuisé, le débat fut clos, et la position des questions fixée au 14 janvier.

Grande avait été, dans l'intervalle, l'excitation des esprits.

On se rappelle qu'avant le 10 août, un peintre nommé Boze avait transmis au roi, par l'intermédiaire du valet de chambre Thierry, une lettre signée de Vergniaud, Guadet, Brissot et Gensonné. Boze en instruisit Gasparin, qui demeurait chez lui, et, le 3 janvier 1793, ce dernier dénonça les quatre Girondins à la tribune de la Convention. Les partis sont soupçonneux, ils

[1] Séance du club des Jacobins du 23 décembre 1792.
[2] *Journal de la République française*, n° 94.
[3] *Ibid.*
[4] Séance du 2 janvier 1793.
[5] Séance du 4 janvier 1793.

l'étaient surtout dans ce temps-là. Boze est mandé à la barre; on l'interroge. Il déclare qu'effectivement il s'était fait écrire par les quatre représentants désignés une lettre destinée à passer sous les yeux du roi; que cette lettre, dont Thierry s'était chargé, avait pour objet d'obtenir de Louis XVI l'éloignement des armées ennemies, la réduction de la liste civile, le rappel des ministres patriotes; que le roi avait lu la missive, et abandonné à Thierry le soin de notifier une réponse conçue de façon à éluder la première demande et à repousser les deux autres. Les inculpés ne nièrent rien. Mais Vergniaud demanda, sur le ton de l'indignation la plus véhémente, où était le crime; et d'accusé devenant accusateur, l'âpre Guadet, au milieu d'une tempête de clameurs hostiles et d'injures qui se heurtaient à ses injures, s'excusa de ne pouvoir retracer, tant il en éprouvait de dégoût, la conduite de ses ennemis et « l'histoire de leurs forfaits trop connus. » La vérité est que la démarche dénoncée n'attestait que l'ambition du pouvoir unie à des vues patriotiques; et le refus du roi suffisait ici pour amnistier les Girondins. Ce fut donc en vain que Bentabole les appela « des intrigants » et Marat « des conspirateurs; » en vain que Thuriot stigmatisa leur rage d'être nommés ministres; l'Assemblée ne voulut pas en entendre davantage[1]. Elle fit plus: à quelques jours de là, elle prenait dans la Gironde le nouveau conseil de surveillance, et élevait Vergniaud à la dignité de président.

La Convention présentait alors un spectacle terrible: celui des convictions en délire et de la foi changée en fureur. Tantôt, c'étaient les Girondins Barbaroux, Serres, Rebecqui, Duperret et cent des leurs, qui s'élançaient de leurs places, et l'œil en feu, la menace à la bouche, le bras levé, couraient vers la gauche, comme pour lui livrer bataille[2]; tantôt, c'était le montagnard Bentabole donnant aux tribunes le signal d'applaudissements que le président de l'Assemblée venait d'interdire[3]. Les dénonciations se croisaient en l'air: à Chambon, qui flétrissait l'administration de Pache[4], les Montagnards répondaient par des sorties ardentes contre celle de Roland. Au pied de la tribune, d'où le repoussaient des malédictions systématiques, Marat, traité de bête fauve, finissait par rugir. Quelquefois, des spectacles inattendus, formidables, faisaient succéder aux scènes de tumulte des mouvements d'horreur, comme le soir où, dans la salle éclairée aux flambeaux, on vit tout à coup se précipiter à la barre les parents des victimes du 10 août, criant vengeance contre Louis XVI et agitant des habits troués par les balles, des lambeaux de chemises couverts de sang[5].

Là, d'ailleurs, était l'écho tragique où venaient se répercuter les mille anathèmes contradictoires de la France entière. Une ville écrivait: « Malheur à qui parlerait de pardon! Vous jugerez aussi Antoinette; » une autre: « Nous vous réitérons la demande de punir le traître détrôné! que faire de cet être malfaisant? » une troisième, inspirée par la Gironde: « Des ruines du trône brisé semble s'élever un monstre (quel monstre? Robespierre?): qu'il périsse[6]! » Dans la séance du 5 janvier, on lut une affiche du conseil départemental de la Haute-Loire, qui invitait les citoyens à se porter au secours de la Convention, à l'entourer, à l'escorter où il lui plairait de se rendre pour fuir l'oppression de Paris. « Représentants, disait une adresse du conseil départemental du Finistère, nos plus grands ennemis sont dans votre sein. Les Marat, les Robespierre, les Danton, les Chabot, les Bazire, les Merlin, et leurs complices, voilà les vrais contre-révolutionnaires: chassez-les[7]. »

Et comme si ces missives n'eussent pas été de nature à souffler assez activement l'incendie, la Gironde, dont l'esprit se reconnaissait si bien au style et aux conclusions des deux dernières, l'imprudente Gironde laissait percer son assentiment! que dis-je? l'émotion produite sur les bancs de la Montagne par la sommation factieuse des Girondins du Finistère n'était pas encore calmée, quand soudain Richaud se lève, et visant droit au cœur des Jacobins, propose la suppression de la permanence des sections. Que la motion passât, la Révolution était licenciée à Paris. Le côté gauche en eut le frisson, tandis que ceux du parti contraire brûlaient d'impatience, et entendaient voter à l'instant même. Point d'ajournement! tel fut l'arrêt de la majorité, consultée dans le tumulte. Violentes protestations à la Montagne. Elle réclame avec véhémence l'appel nominal, comme moyen de marquer au front les intrigants, les ennemis ténébreux de Paris, les fauteurs de discordes. « L'appel nominal, ou la guerre civile! » s'écrie le peintre David. Au milieu de ce déchaînement des passions, Robespierre veut essayer l'empire de quelques paroles graves. Mais aussitôt, de la droite, qui redoute son intervention, partent, comme une nuée de dards, les apostrophes et les injures. Lui, indigné: « La liberté des opinions n'existe-t-elle donc que pour les calomniateurs et les ministres factieux? » De virulentes exclamations lui répondent: « Le scélérat! — L'impudent! — Il se croit au 2 septembre, il veut dominer! — Va, Robespierre, nous ne craignons pas tes poignards! » Robespierre demeurait silencieux et sombre; mais Marat, hors de lui, criait: « Misérable faction rolandine, gredins éhontés, vous trahissez impudemment la patrie... » Les citoyens étaient debout dans les tribunes. Barère, au fauteuil, implorait et com-

[1] Voy. les détails de cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 396-410.
[2] Séance du 26 décembre 1792.
[3] Séance du 27 décembre.
[4] Séance du 30 décembre.
[5] Séance du 30 décembre.
[6] Adresses des départements, lues par Ferrand, au nom du comité des pétitions dans la séance du 4 janvier 1793.
[7] Adresse lue dans la séance du 6 janvier 1793.

mandait le silence tour à tour, multipliait les gestes, agitait sa sonnette de président... Elle se brisa dans ses mains. Les huissiers alors se répandent dans la salle. Le président s'était couvert ; ils l'annoncent solennellement. Il n'en fallait pas moins pour couper court à tant de désordre. Les membres regagnent enfin leurs places un à un, le calme se rétablit ; et comme si Robespierre, qui avait été l'occasion du bruit, en eût été la cause, Barère le rappelle à l'ordre, tout en lui accordant la parole. Il s'en servit pour défendre la permanence des sections, ce qu'il fit dans un style mesuré, sans emportement, mais non sans amertume. Quant à la censure dont on l'avait frappé, il s'était contenté de dire, en commençant : « La censure n'est point déshonorante, quand elle n'est point méritée. Sur celui-là seul qui l'exerce injustement doit porter le mépris de la nation [1]. »

Voilà comment, de ses propres mains, la Convention se déchirait les entrailles ; et cela au centre de Paris, livré lui-même aux mouvements les plus orageux. Car, pendant ce temps, la crise du travail se développait ; le pauvre, à qui les contre-révolutionnaires refusaient systématiquement de l'ouvrage [2], se débattait dans un morne désespoir ; et les misères de l'ordre social centuplaient l'aigreur des passions politiques. Au foyer de toutes les familles sans pain était assis le soupçon, hôte farouche, donneur d'homicides conseils. On ne le vit que trop à la tragédie qui, dans le faubourg Saint-Antoine, marqua le dernier jour de l'année 1792. Un nommé Louvain, désigné comme espion de la Fayette, fut massacré, et telle était la fureur des meurtriers, que ne voulant pas d'un brancard pour le transport de leur victime, ils traînèrent le cadavre depuis le faubourg jusqu'à la Morgue [3].

Ajoutez à cela les scènes résultant du fanatisme aux prises avec l'impiété. Les *amis du trône et de l'autel* s'étaient bornés d'abord à se rassembler la nuit dans des galetas, pour y chanter des hymnes, y brûler de la cire ou de l'encens en l'honneur du roi, de la reine, du dauphin [4] ; mais bientôt, poussés à bout par un arrêté de la Commune portant défense d'ouvrir les églises pendant la nuit de Noël, ils parvinrent, sous la conduite des prêtres, à mettre toute la ville en rumeur. A la tête d'attroupements formés à la porte de plusieurs églises, on remarqua des personnages qui ordinairement n'allaient guère à la messe, des gens à breloques et chargés d'or [5]. Il y a dans un sentiment vif de la liberté et de ses droits des susceptibilités dont les habiles profitent aisément : ces susceptibilités tournèrent, en quelques quartiers de Paris, au profit de la superstition ; et, par exemple, tandis que la section des Gravilliers faisait fermer, selon le mot de Chaumette, *toutes les boutiques à prêtres*, la section de l'Arsenal, au contraire, députait à la Commune pour lui notifier que « les hommes du 10 août voulaient aller à la messe [6] ; » et à Saint-Germain, des femmes furent au moment d'accrocher à la lanterne un passant qu'elles prenaient pour Manuel [7], parce que, dans la séance du 30 décembre, Manuel avait proposé d'abolir la *Fête des Rois*.

Tel apparaît le tableau des troubles qui précédèrent le dénoûment du procès de Louis XVI.

CHAPITRE X.

EXÉCUTION DE LOUIS XVI.

Véritable rôle de Danton dans le procès de Louis XVI. — Louis déclaré coupable. — Rejet de l'appel au peuple. — Camille censuré. — Vote, étrangement motivé, de Barbaroux et de Duprat. — Lettre de Manuel en faveur de Louis XVI. — Aspect fantastique de la Convention dans la séance du 16 janvier. — Tranquille attitude de Paris. — Tentative, frayeurs simulées. — Appel nominal. — Indécision de la Gironde. — Votes motivés. — Vote de Philippe Egalité. — Spectacle extraordinaire dans la salle et dans les galeries. — Recensement des voix. — Majorité pour la mort. — Vote véritable de l'abbé Grégoire. — Demande des défenseurs, rejetée. — Robespierre chez Duplay. — Louis XVI est informé de son sort. — Question du sursis, résolue contre Louis XVI. — Le ministre de la justice au Temple. — Attitude de Louis XVI. — Précautions insultantes. — Louis XVI devant son confesseur. — Entrevue du condamné et de sa famille. — Assassinat de Lepelletier-Saint-Fargeau. — Hésitations du condamné, au moment de marcher au supplice. — Marche funèbre. — L'abbé Leduc. — Robespierre fait fermer la porte de la maison Duplay. — Sa réponse aux questions d'Éléonore. — Louis au pied de l'échafaud ; sur l'échafaud. — La vérité touchant les circonstances de son exécution. — Un spectateur inattendu. — Paris, le soir du 21 janvier. — Marie-Antoinette traite son fils en roi.

Le 13 janvier, un officier municipal écrivait à Marat : « Jamais la famille de Louis XVI n'a été plus gaie qu'aujourd'hui. Louis a passé la matinée à cuire des marrons [8]. »

Or, c'était le lendemain, 14, qui avait été fixé pour la position des questions dans l'Assemblée. Les spectateurs affluaient, l'impatience de tous était visible.

De nos jours, on a écrit que, tenté d'un secret désir de sauver le roi, Danton, dans cette séance, proposa une série de questions très-longue, très-compliquée, et qui promettait une chance à toute nuance d'opinion : c'est une erreur. La série de questions dont il s'agit fut proposée par *Daunou* et non par *Danton*. Ce dernier n'était pas encore arrivé de Belgique ; il ne parut même pas à la séance du lendemain, dont le procès-verbal le désigne comme *absent par commission*. Et dès lors, que penser de cet étrange passage de M. Michelet ?

[1] Voy. les détails de cette séance du 6 janvier 1793, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 457-472.
[2] Voy. le rapport de Jean Debry sur la situation de la République, présenté dans la séance du 24 décembre 1792.
[3] *Moniteur* du 6 janvier 1793.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 181.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*
[8] *Journal de la République française*, n° 99.

« Que Louis XVI fût jugé, condamné, cela était très-utile; mais que la peine le frappât, c'était frapper tout un monde d'âmes religieuses et sensibles... Le moyen qu'employa Danton, le seul peut-être qu'il pût basarder, dans l'état violent des esprits, lui Danton, lui dont la Montagne attendait les plus violentes paroles, ce fut, sans préface ni explication, de présenter une liste de questions très-nombreuses, babilement divisées, où revenait par deux fois, sous deux formes, la question capitale : *La peine, quelle qu'elle soit, sero-t-elle ajournée, après la guerre?* Danton, évidemment, mettait une planche sur l'abime et tendait la main, invitant à passer dessus. On devait croire que la Gironde s'empresserait de passer la première, de donner l'exemple au centre. La Montagne resta muette d'étonnement. Un seul homme réclama, et un homme secondaire. Robespierre n'eut garde de rien dire. Il regarda froidement si Danton allait se perdre en avançant vers la Gironde. Mais celle-ci n'avança pas, etc., etc... [1]. »

Ainsi, cette humanité de Danton, cette concession prudente à la pitié superstitieuse des âmes sensibles, ces avances à la Gironde, cet étonnement de la Montagne, cette inflexibilité attentive et froide de Robespierre, regardant si Danton allait se perdre, tout cela M. Michelet ne l'a tiré, ici, que de son imagination, abusée par une erreur de fait!

Et ce qui est pire, c'est que de commentaire en commentaire, de conséquence en conséquence, l'historien en vient à dire que, si Danton, comme on va le voir, se déchaîna contre Louis XVI le surlendemain, ce fut la faute de la Gironde, qui n'avait pas su prendre la main qu'on lui tendait. « *Ils l'ont voulu*. C'est désormais le Danton de 93. »

Et voilà comment d'une simple méprise peuvent résulter les appréciations les plus fausses!

Son arrivée de Belgique, Danton ne la signala par sa présence à l'Assemblée que le 16 janvier; et quant à son appel aux « âmes sensibles, » voici dans quels termes il se hâta de le formuler. Comme on parlait de défendre une comédie, « il ne s'agit pas, s'écria-t-il, de misérables comédies, mais de la tragédie que vous devez donner aux nations; il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête du tyran [2] ! »

Pour en revenir à la séance du 14, l'Assemblée n'accueillit, ni la série de questions présentée par Daunou, ni une autre du même genre que proposa Cambacérès. Beaucoup avaient hâte d'en finir avec des incertitudes dont leur cœur supportait mal le tourment. La Gironde elle-même, après tant d'hésitations, de détours, de délais, n'était pas sans éprouver quelque lassitude. Lorsque, furieux de voir l'Assemblée « perdre son temps pour un roi, » Couthon s'emporta jusqu'à dire : « Sommes-nous des républicains? non : nous ne sommes que de vils esclaves [3], » un cri spontané, parti de tous les bancs, salua cet amer élan d'impatience; et, sans plus de retard, sur la proposition de Boyer-Fonfrède, Girondin, l'Assemblée précisa les questions de la sorte :

Louis est-il coupable?

La décision, quelle qu'elle soit, sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?

Quelle peine Louis a-t-il encourue [4]?

L'appel nominal sur la première de ces questions s'ouvrit le 15. L'Assemblée se composait légalement de 749 membres [5]. Rouyer et Jean-Bon-Saint-André firent voter, contre tout absent dont l'absence ne serait point motivée, la censure solennelle, écrite, imprimée, avec envoi aux départements. Mais de semblables précautions n'étaient pas nécessaires dans une Assemblée, la plus intrépide peut-être qui ait jamais occupé la scène du monde : l'appel nominal ne constata que 28 absences : 8, pour cause de maladie; 20, par commission. Au nombre de ceux qu'une mission patriotique tint éloignés, ce jour-là, de l'imposant prétoire, se trouvaient les Jansénistes Camus et Grégoire, le Girondin Lasource, Collot d'Herbois, et enfin Danton [6]. 5 membres déclarèrent se récuser, et l'un d'eux, Noël des Vosges, d'une manière touchante : « Mon fils est mort sur la frontière en défendant la patrie : je ne puis être juge de celui que je regarde comme le principal auteur de sa mort. » 33 votants reconnurent Louis coupable, mais en motivant leur opinion de diverses manières, et la plupart en reniant la qualité de juge, pour ne garder que celle de législateur. 683 membres prononcèrent, sans y ajouter de réflexion, le *oui* fatal [7].

Ce fut donc à la presque unanimité que, soit par des votes simples, soit par des votes motivés, la Convention se prononça sur la première question : résultat terrible que le président proclama en ces termes : « Au nom du

[1] Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. Michelet, t. V, p. 241 et 242. — La même erreur a été commise par M. de Lamartine dans son *Histoire des Girondins*, t. V, p. 38. Édition Meline.

Ce qui aura sans doute trompé MM. de Lamartine et Michelet, c'est l'*Histoire parlementaire*, dont les auteurs écrivent *Danton* pour *Daunou*, t. XXIII, p. 98, sans prendre garde qu'eux-mêmes, quelques pages plus loin, ils constatent l'absence de Danton à cette date, absence que le procès-verbal de la séance du 15 janvier affirme d'une manière décisive, et avec indication de la cause : *Absent par commission de l'Assemblée.* Voy. dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, au British Museum, les *Procès-verbaux de la Convention nationale*. 1672, 3, 4.

Dans son *Histoire de la Convention*, t. II, p. 198, édition Meline, M. de Barante écrit Daunou, et il a raison. Le *Moniteur*, auquel il arrivait très-souvent, dans ce temps-là, d'estropier les noms, surtout de membres peu connus, le *Moniteur* porte Dauuon : il est probable que c'est cette faute d'impression qui aura induit en erreur, d'abord les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, et ensuite MM. Michelet et Lamartine.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 149

[3] *Ibid.*, p. 108.

[4] Voy., dans l'*Histoire parlementaire*, le procès-verbal de la séance du 14 janvier 1793.

[5] Mais en réalité, dans ce moment, de 748, un représentant étant mort, qui n'avait pas encore été remplacé.

[6] Procès-verbal de la séance du 15 janvier 1793, dans le recueil des procès-verbaux de la Convention nationale, *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1672, 3, 4. British Museum.

[7] *Ibid.*

peuple françois, la Convention nationale déclare *Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation et la sûreté générale de l'Etat* [1]. »

On procède ensuite à l'appel nominal sur la seconde question. Les forces de la fougueuse Gironde étaient si peu disciplinées, que Ducos, Boyer-Fonfrède, Isnard, Condorcet, votèrent contre, tandis que Vergniaud, Valazé, Buzot, Brissot, Guadet et leurs amis, votaient pour. Quant au Centre, deux grandes influences le faisaient pencher du côté de la Montagne : la parole de Barère et l'opinion connue de Sieyès. Aussi l'appel au peuple ne fut-il admis que par 281 voix : 423 le rejetèrent [2].

Un incident qui tourhait au scandale marqua cette épreuve : Camille Desmoulins fut censuré pour avoir dit, à propos d'événements récents : « Je ne m'étonne pas que plusieurs de mes collègues soient vendus, puisque le roi de Pologne s'est vendu lui-même [3]. » En votant contre l'appel au peuple, Philippe d'Orléans avait prononcé cette parole, qui fit frissonner, tant elle annonçait clairement un vote plus tragique : « Je ne m'occupe que de mon devoir [4]. » Tristes puérilités de la haine ! Barbaroux et Duprat se firent gloire de dire *oui*, parce que Philippe d'Orléans avait dit *non*.

Ce jour-là même paraissait dans la feuille de Brissot une lettre où l'on remarquait les phrases que voici : « Sans doute il faut donner une leçon aux rois, mais il faut encore plus en donner une aux peuples : les rois finissent, les peuples commencent. — Louis le dernier, appuyé sur un sceptre, qui ne vaut pas un bâton, ne pouvait se traîner de cour en cour, comme Bélisaire, qui fier de ses souvenirs, demandait l'aumône dans un casque : il fallait le mener subir, aux Etats-Unis, le spectacle d'un peuple souverain : c'était aussi l'opinion de Paine, qui a appris en Angleterre que ce n'est pas la mort d'un roi qui tue les rois. — Le berceau de la République est comme celui de Moïse : une vague peut l'emporter [5]. » Et le signataire, c'était Manuel, lui qui naguère avait fait tomber dans la Convention ce mot inexorable : « Un roi de moins, ce n'est pas un homme de moins ! »

Ce fut le 16 janvier 1793, à dix heures du matin, que commença la séance qui devait décider du sort de Louis XVI, séance formidable sur laquelle descendirent deux fois les ténèbres de la nuit, séance aux aspects divers, aux audaces sublimes, aux visions pleines de mélancolie, sanglantes..., aux joies troubles ; où il se prononça des paroles que n'avaient jamais entendues les rois de la terre ; où, de même que le fanatisme, la pitié eut son courage ; où des femmes assistèrent, élégamment parées, souriant dans les fleurs ; où de prodigieux défis furent lancés à tout l'ancien monde, à ses armées en marche, à ses vengeurs futurs, par des hommes trempés d'acier ; où circulèrent des coupes pleines de vin ; où l'apparition de malades venant voter, avec la pâleur des fantômes sur le front, fut saluée de rires étranges : où il y en eut qui mangèrent, qui burent, qui s'endormirent, qui se réveillèrent pour dire : « La mort ! »

Le théâtre de ces scènes fantastiques a été peint par un homme qui les vit, s'y trouva mêlé. Et quel tableau ! Au fond de la salle, rangée de dames en négligé charmant; dans les tribunes hautes, gens de toute condition, énorme affluence d'étrangers ; du côté de la Montagne — et que d'opulents personnages siégent là, depuis le duc d'Orléans jusqu'au marquis de Châteauneuf, depuis Lepelletier Saint-Fargeau et Hérault de Séchelles jusqu'au riche baron prussien Anacharsis Clootz ! — du côté de la Montagne, tribunes réservées aux maîtresses à rubans tricolores ; dans les couloirs, huissiers qui vont et viennent, font placer les belles visiteuses, jouent le rôle d'ouvreuses d'Opéra ; et au milieu de tout cela, très-certainement, beaucoup de têtes penchées dans la méditation, beaucoup de visages sérieux ou émus, quelques physionomies farouches.... Mais Mercier, qui, de son banc, dessinait la salle [6], et qui jamais n'oublia un trait caractéristique, ne dit pas que les premières banquettes des tribunes populaires fussent occupées par des garçons bouchers ; il ne parle ni de leurs tabliers ensanglantés, ni de leur affectation barbare à faire sortir des plis de la toile le manche de leurs longs couteaux. Ces muettes menaces de cannibale sont une fable royaliste. Appelée à voter sous une pression pareille, la Convention, loin d'en subir l'injure, n'en eût pas même toléré le spectacle.

Et au dehors, pendant ce temps, que se passait-il ? Que pensait, que faisait Paris ? Est-il vrai [7] que pour intimider les juges et leur graver dans l'âme l'inexorable arrêt : *Sa mort ou la tienne*, on eût entouré la Convention de tout ce qui pouvait la rendre terrible en la terrifiant : armes brillant et retentissant aux portes, canons avec mèche allumée, multitude innombrable se heurtant aux murs, patrouilles lancées à travers cet océan d'hommes, bonnets rouges, voix rauques, gestes atroces, statues vivantes de l'assassinat se dressant autour de l'enceinte pour commander la mort ?

Non, non, et il faut le proclamer bien haut, semblable tache ne souilla point l'honneur de la Révolution, de la Convention, de la France ; et il est faux, Dieu merci ! que les vaillants hommes par qui Louis XVI périt, n'aient fait en le condamnant que sacrifier à la peur. Jamais, au

[1] Procès-verbal de la séance du 15 janvier 1793, dans le recueil des procès-verbaux de la Convention nationale, *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1672, 3, 4. British Museum.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 144.
[5] *Le Patriote français*, n° 1252.
[6] Voy. *Le Nouveau Paris*, chap. ccxcviii. Tout est original.
[7] Comme M. de Lamartine l'avance, sur la foi d'autorités qu'il ne cite pas. Voy. son *Histoire des Girondins*, t. V, p. 4-45, édition Meline. Le tableau tracé dans ces pages est entièrement imaginaire.

contraire, — les journaux et les documents officiels du temps l'attestent, — Paris n'avait été plus tranquille[1]. Les agitations du mois de décembre avait cessé. Les travaux continuaient comme à l'ordinaire. L'Assemblée électorale tenait séance et paraissait songer à peine au roi[2]. Les fédérés des départements allaient en députation vers les Marseillais pour leur porter des vœux de fraternité, — non de colère. On préparait une fête civique, en mémoire du courage des fédérés morts, et pour célébrer la réunion des fédérés vivants. Il y avait bien eu quelques désordres au Théâtre-Français, dans la soirée du 15, mais excités par les royalistes, au sujet d'une pièce royaliste, *l'Ami des lois*, qu'ils prétendaient faire jouer, bien qu'elle eût été interdite par la Commune et ne fût pas sur l'affiche. Santerre intervint, fut insulté, tint bon, rétablit l'ordre. Le lendemain, tout était tranquille. Aux abords de l'Assemblée, nul bruit, nul mouvement tumultueux, pas de foule, pas même son ombre. Le journal de Prudhomme écrit, — et comment eût-il osé, touchant un fait de ce genre, mentir à la face de la ville entière? « *Il n'y avait pas, nous pouvons l'assurer, trente personnes sur la terrasse des Feuillants*[3]! »

Ce qui est vrai, c'est que, dans la Convention, au commencement de la séance du 16, quelques membres affectèrent de grandes alarmes, soit pour retarder la décision, soit pour la décrier d'avance, si elle était fatale au roi. L'un affirmait qu'on venait de fermer les barrières; un autre, Charles Villette, qu'on l'avait menacé au seuil même de l'Assemblée; un troisième, qu'il avait entendu crier, le matin, à un colporteur : « Voici la liste des royalistes. » Chambon lut une lettre de Roland au Comité de sûreté générale, où le ministre, pour la millième fois, remuait les cendres refroidies de septembre, parlait avec inquiétude de l'arrivée des pièces de canon parquées à Saint-Denis, et défendait les citoyens pusillanimes qu'on accusait de fuir Paris, s'écriait : « Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'on fuie?... Eh! laissez faire ceux qui ont peur[4]! » A ces mots, quelques-uns feignent la terreur au point de la répandre. Rouyer propose de confier aux Fédérés, dès le lendemain, la garde de la Convention ; et Lebas, dont cette agitation factice de quelques royalistes habiles abuse la candeur : « Qu'on rende un décret pour faire assembler nos suppléants dans une autre ville, et alors nous braverons ici les poignards des assassins[5]. » Danton, lui, ne s'y laissa pas tromper : « Je demande, dit-il, que la Convention prononce sur le sort de Louis *sans désemparer,* » et la proposition est décrétée à l'instant. Alors, comme Rouyer reproduisait d'une âme obstinée sa triste motion, Buyer-Fonfrède, avec une noblesse de sentiments et de langage digne de son rang de législateur et de sa qualité de juge, laissa tomber ces graves paroles : « Ne calomniez pas le jugement que vous allez rendre... Reposez-vous de ce soin sur vos ennemis... Je sais que des hommes comme vous sont toujours libres; mais songez que vous devez encore le paraître[6]. » De sa place, Marat n'avait cessé de contempler, d'un air méprisant, le spectacle de ces frayeurs simulées, si bien flétries par Fonfrède : il se lève, invite la Convention à se respecter elle-même, demande à ceux qui prétendent qu'ils délibèrent sous le poignard s'il en est un seul parmi eux qui ait reçu une égratignure, puis se met à éclater de rire[7]. Les ministres entrèrent, et Garat, comme ministre de la justice, rendit compte de la situation de Paris, de manière à lever tous les doutes, s'il en eût existé de réels : il était faux que l'ordre eût été donné de fermer les barrières, elles étaient ouvertes; il était faux que la capitale s'agitât, le ministre dans sa route avait trouvé tout parfaitement tranquille; il était faux qu'on prît à la mairie des précautions de nature à indiquer une conflagration, Garat déclarait avoir vu le maire libre de tout souci, en costume de malade, au milieu de sa famille; il était faux que les canons venus de Saint-Denis fussent un motif sérieux d'alarme, c'étaient de grosses pièces de siége manquant des entourages nécessaires pour qu'on pût s'en servir[8]. Voilà ce qui demeure acquis à l'histoire.

La Convention n'était donc pas sous la pression de Paris soulevé et menaçant, quand l'implacable logique des choses lui donna le sort de Louis XVI à décider. Le péril, le vrai péril, ah! il n'était pas ici à se montrer indulgent, mais à se montrer inexorable. Oui, ceux-là touchèrent aux dernières limites du courage humain, qui venaient à cette tribune qu'on apercevait de toute la terre, dire d'une voix haute et forte : « Je vote la mort! » Et s'ils se trompèrent, ce fut du moins à la façon des Titans. Car cet homme faible, Louis XVI, ce vaincu, ce captif, ce pauvre être en apparence abandonné, il représentait tout ce qui, depuis l'origine des sociétés, avait été la force sans être le droit; il représentait les monarques et leurs armées, les prêtres et leurs légions de fanatiques, les nobles et les millions d'hommes que leur asservissent l'ignorance, le prestige ou l'habitude; il représentait les priviléges de la fortune et son incalculable puissance. N'était-ce donc rien que de frapper cela, en plein jour, d'un seul coup, en inscrivant son nom dans un registre où le bourreau le retrouverait plus tard? Et ils savaient bien ce qui les attendait, lorsqu'ils seraient retombés dans la foule obscure! Ils savaient bien quelles vengeances les poursuivraient jusqu'au tombeau, dans le tombeau, et au delà du tombeau! Lebas ignorait-il

[1] *Révolutions de Paris*, n° 184.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 151.
[5] *Ibid.*

[6] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 156 et 157.
[7] *Ibid.*, p. 157.
[8] Voy. tout ce discours, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 158-160.

ce que recélait l'avenir, lorsqu'il écrivait à son père : « Nous voilà lancés ; les chemins sont rompus derrière nous [1] » ? Et Bazire croyait-il être dans une route semée de roses, lorsque, plus tard, à Mercier lui demandant s'il avait fait un pacte avec la victoire, il répondait, sublime et sombre : « Non, nous l'avons fait avec la mort [2] ? »

La séance s'était ouverte par une invocation à la liberté, invocation sincère, mais inopportune, dont la Commune, en faisant fermer les théâtres, avait fourni le texte à Pétion ; puis, de longues heures s'étoient écoulées dans les agitations factices qui viennent d'être retracées : le soir approchait, quand l'Assemblée fut appelée par Lanjuinais et Lehardy à décider si la majorité requise pour faire force de jugement serait des deux tiers des voix. On pouvait craindre que le débat ne se traînât encore longtemps sur cette question. Mais Danton la trancha rudement, en quelques mots : N'avait-on pas voté à la majorité absolue seulement la République, la guerre ? Ne coulait-il pas définitivement, le sang qui coulait au milieu des combats ? Pour prononcer sur le sort de la nation entière, il avait suffi d'une simple majorité, et une simple majorité ne suffisait pas pour prononcer sur le sort d'un conspirateur ? Cette opinion l'emporte, et l'appel nominal commence. Il était en ce moment huit heures du soir [3].

Le département de la Haute-Garonne ayant été appelé le premier, conformément à l'usage qui, dans les appels nominaux, assignait à chaque département à son tour la priorité du vote, Jean Mailhe s'avança. La salle était faiblement éclairée, le silence profond. Mailhe dit : « La mort. » Delmas vint ensuite, et dit : « La mort. » Julien : « La mort. » Calès : « La mort. » Ayral : « La mort. » Desacy : « La mort... » Avec le bruit sourd et monotone de la hache qui tombe, se relève et retombe, ce mot « la mort » avait déjà retenti quatorze fois, sans que plus de sept votes eussent été donnés à la reclusion, c'est-à-dire à la pitié, lorsque le secrétaire cria : Vergniaud !...

A ce nom, la salle entière tressaille, l'attention redouble. Quel arrêt va sortir de ces lèvres si impérieusement éloquentes ? Elle est nombreuse la phalange qui suit Vergniaud, et composée d'hommes indécis : quelle impulsion vont-ils recevoir ? D'un air recueilli, d'une voix émue, et sa conscience l'emportant sur son cœur, Vergniaud dit : « La mort ! »

Il se hâta de demander, ce qu'avait déjà fait Mailhe, que si son opinion prévalait, on discutât cette question : l'exécution sera-t-elle différée ? C'était le cœur qui parlait ici.

Que l'amant de mademoiselle Candeille, doux et clément génie, fût venu à la séance avec des pensées que l'impression du moment fit évanouir ; que, le jour même, il eût promis à l'amitié de ne se point montrer sévère, et que son vote ait été la violation d'une promesse, c'est ce qu'on lit dans des pages évidemment pleines de venin et portant une date qui les rend suspectes [4] ; c'est ce qu'ont répété avec de flétrissants commentaires les écrivains d'un parti vaincu alors, depuis vainqueur, et c'est ce qu'il est tout au moins permis de révoquer en doute. Mais que, devant les mornes visages des tribunes hautes, mais que, sous l'œil de Marat, Vergniaud ait eu peur, qui donc croira jamais cela ? Vergniaud avoir eu peur, lui qui se tenait prêt à livrer sa tête en témoignage de sa foi républicaine, lui un des chefs de cette Gironde qui contre Robespierre, contre les Jacobins, contre les Cordeliers, poussa le courage jusqu'à l'injustice, jusqu'au vertige ? Non, non : Vergniaud ne connut pas la peur : elle n'était pas de son temps ! Quoique sur la culpabilité de Louis XVI sa conviction fût entière, peut-être en effet avait-il un instant senti la hache trembler dans ses mains ; peut-être même lui arriva-t-il de s'en ouvrir, la veille du jour décisif, à une femme qu'il aimait. Eh ! quand cela serait ? Ah ! les condamne qui l'ose, ces incertitudes de la générosité aux abois ! S'il est vrai que Vergniaud, homme et citoyen, ait voulu se prononcer pour la pitié, ait cru le pouvoir, et n'ait, au dernier moment, trouvé de force que pour la justice, cette noble impuissance d'une âme tendre atteste la sincérité de sa conviction, en lui laissant l'honneur de son humanité. L'explication véritable du vote de Vergniaud, rapproché de ce qu'il aurait dit la veille, veut-on savoir où elle est ? Elle est dans ces paroles magnanimes et à jamais touchantes que prononça, presque aussitôt après, Ducos, son ami : « Condamner un homme à mort, voilà de tous les sacrifices que j'ai faits à la patrie, le seul qui mérite d'être compté [5] ! »

Ceux des Girondins connus qui votèrent la mort comme Vergniaud, c'est-à-dire en faisant suivre leur vote du désir exprimé par Mailhe, furent Guadet, Buzot, Pétion. Rabaud-Saint-Étienne se prononça pour la reclusion ; Condorcet pour la peine la plus grave qui ne fût pas la mort ; Kersaint, pour la détention ; Salles, pour la détention, et le bannissement à la paix [6] ; Va-

[1] *Histoire des Montagnards*, par Esquiros, t. II, chap. II, p. 288.

[2] Du récit de Mercier, il semblerait résulter que ce mot, attribué généralement à Bazire, fut dit par Robespierre. Voy. Mercier, *le Nouveau Paris*, ch. CXIV. — *La petit Caton.*

[3] Procès-verbal de la séance du 16 janvier 1793. Voy. *Bibliothèque historique* de la Révolution. — 1672. 3 4. — British Museum.

[4] Anecdotes publiées pour la seconde fois avec additions par Harmand de la Meuse, l'homme, comme le dit fort bien M. Michelet, qui a le plus varié, dans la Convention d'abord, et sous les régimes qui suivirent ; bonapartiste sous Bonaparte, et, sous la Restauration, royaliste fanatique.

[5] Nous sommes heureux de nous rencontrer si bien ici avec notre illustre confrère M. Michelet, qui, en cette même occasion, défend la mémoire des Girondins contre M. de Lamartine, dans une note pleine de cœur, pleine d'éloquence, admirable. Voy. son livre, t. V, p. 255.

[6] Dans l'*Histoire des Girondins*, t. V, p. 49, édition Meline, nous trouvons, à quelque vingt lignes d'intervalle, Salles porté d'abord dans la liste de ceux qui votèrent la mort, puis dans la liste de ceux qui votèrent la reclusion. Oh ! que M. Michelet a bien raison de dire de M. de Lamartine : « Il va de sa grande aile, oublieux et rapide ! »

lazé, pour la mort avec sursis. La peine capitale, mais l'exécution différée jusqu'à l'établissement de la constitution, tel fut aussi l'arrêt rendu par Brissot et Louvet [1]. Quant à Rébecqui, Barbaroux, Jean Duprat, Isnard, Lasource, Boyer-Fonfrède, ils votèrent purement et simplement la mort, Gensonné, rassemblant toutes ses haines dans son vote, déclara que Louis devait périr, mais qu'il fallait enjoindre du même coup au ministre de la justice de poursuivre les assassins du 2 septembre, afin de bien montrer que la Convention nationale « *ne faisait point d'acception entre les scélérats.* »

Parmi les votants de l'un et l'autre parti, beaucoup motivèrent leur arrêt en termes qui méritent d'être rapportés.

Robespierre : Je n'ai jamais su décomposer mon existence politique pour trouver en moi deux qualités disparates, celle de juge et celle d'*homme d'Etat*... Je suis inflexible pour les oppresseurs parce que suis compatissant pour les opprimés. Je ne connais point l'humanité qui égorge les peuples et qui pardonne aux despotes. Le sentiment qui m'a porté, mais en vain, à demander, dans l'Assemblée constituante, l'abolition de la peine de mort, est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'on l'applique au tyran de ma patrie et à la royauté elle-même en sa personne. Je vote pour la mort [2]. »

Danton : « Je ne suis point de cette foule d'hommes d'Etat qui ignorent qu'on ne compose pas avec les tyrans, qu'on ne les frappe qu'à la tête... Je vote pour la mort [3]. »

Chaillon : « Je vote pour la reclusion. Je m'oppose à la mort de Louis, précisément parce que Rome la voudrait pour le béatifier. »

Gentil : « Je vote pour la reclusion, parce que je ne veux pas que mon opinion contribue à donner à la France un Cromwell ou le retour imprévu d'un Charles II [4]. »

Zangiacomi : « La détention pendant la guerre et le bannissement à la paix, pour que la honteuse existence de Louis serve d'épouvantail à tous ses pareils [5]. »

Albouys : « Qu'il reste enfermé jusqu'à ce que nous n'ayons plus rien à craindre, et qu'ensuite il aille errer autour des trônes [6]. »

Paganel : « Les rois ne peuvent plus être utiles que par leur mort : Je vote pour la mort [7]. »

Barère : « L'arbre de la Liberté, a dit un auteur ancien, croit lorsqu'il est arrosé du sang de toute espèce de tyrans [8]. »

Milhau : « Des législateurs philanthropes ne souillent pas le code d'une nation par l'établissement de la peine de mort ; mais pour un tyran... si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer [9]. »

Goupilleau : « La mort, et sans délai. Autrement, Louis la subirait autant de fois que le bruit des verrous de sa prison viendrait frapper son oreille. Or, vous n'avez pas le droit d'aggraver son supplice [10]. »

Manuel : « Je vote pour l'emprisonnement. Le droit de mort n'appartient qu'à la nature. Le despotisme le lui avait pris : la Liberté le lui rendra ! »

Beaucoup ne dirent qu'un mot, un seul, le mot funèbre ; et de ce nombre fut Sieyès [11].

On appela Philippe Egalité : il était là ! S'abstenir, il le pouvait certainement : aussi, lorsqu'on le vit se lever, et d'un pas ferme, le visage impassible, monter l'escalier du bureau, l'Assemblée demeura comme suspendue entre la curiosité et la surprise. Lui, sans qu'un signe perceptible pût faire soupçonner quelque reste d'émotion caché au fond de son cœur : « Uniquement occupé de mon devoir, dit-il, et convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. » Il regagna sa place, au milieu d'une rumeur sourde excitée par ce vote, qu'on osait à peine prévoir. La Montagne la première en frémit.

Cependant une nuit, toute une longue nuit, s'est écoulée déjà ; les lueurs du matin, pénétrant dans la salle, ont fait pâlir les flambeaux, sans interrompre la séance ; puis, le soleil du 17 s'est levé ; et nul encore ne peut savoir de quel côté penchera la balance redoutable. De tous ces hommes, aujourd'hui juges, demain proscrits ou guillotinés, qui, solennellement, un à un, montent les degrés du tribunal parlementaire, brillent un instant isolés dans la lumière d'en haut, lancent la parole fatidique et se replongent dans la foule, pas un qui ait proclamé le roi innocent. Mais sur le choix de la peine, les opinions varient, semblent se faire équilibre. « Je parie pour la mort. — Et moi, contre. » Voilà ce qui se murmure parmi les spectateurs ; et dans les tribunes, des femmes sont aperçues piquant des cartes avec des épingles, afin de marquer la couleur des votes, à la manière des pontes dans les salons du Palais-Royal [12]. Une voix s'élève-t-elle pour le bannissement ou

[1] M. Michelet se trompe quand il dit que Louvet vota pour la détention. Le procès verbal de la séance du 16 janvier 1793 constate qu'il vota « pour la mort, avec sursis jusqu'à l'établissement de la Constitution. »

[2] Voy. les procès-verbaux ci-dessus mentionnés, ou le *Moniteur*.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] Textuel. La version qu'on donne généralement est arrangée.

[9] Textuel.

[10] *Ibid.*

[11] *Ibid.*

« La mort *sans phrase* » est un mot inventé. Le célèbre *sans phrase* ne se trouve ni dans le *Moniteur*, ni dans le *procès-verbal* de la séance du 16, ni dans les *Révolutions de Paris*, tous documents où les différents votes motivés sont donnés d'une manière textuelle et uniforme. Sieyès s'est toujours défendu d'avoir prononcé ces paroles, injurieuses à l'égard de plusieurs de ses collègues, et cruelles à l'égard du roi. C'est ce que M. Arnault nous apprend dans les *Souvenirs d'an sexagénaire*. Mais M. Arnault se trompe à son tour quand il écrit que le compte rendu du *Moniteur* portait : « *Sieyès* : LA MORT (sans phrase), » et que l'erreur est venue de ce qu'on a pris pour l'appendice du vote d'un juge ce qui n'était que la réflexion d'un journaliste.

[12] Mercier, *Le Nouveau Paris*, chap. CCXLVIII. — TOUT EST OPTIQUE.

la reclusion, l'amazone des bandes jacobines, celle qu'on nomme la *Mère-duchesse*, pousse aussitôt de menaçants ha! ha [1] ! Une voix s'élève-t-elle pour la mort, mouvements d'approbation. Ainsi se déroule la lugubre séance, jusqu'à ce qu'enfin les émotions blasées aient fait place à l'ennui, à l'impatience, à la fatigue.

Alors, ce fut un spectacle étrange. Dans les loges de faveur, les dames mangeaient des glaces et des oranges [2], tandis que les députés de leur connaissance venaient les saluer, causaient avec elles, allaient leur chercher des rafraîchissements. Dans les galeries supérieures, on buvait de l'eau-de-vie et du vin comme en pleine tabagie, raconte un témoin oculaire [3]. Et l'appel nominal continuait, et le jour baissait. Une seconde fois, les flambeaux s'allumèrent. La lassitude était telle, que çà et là on voyait des députés endormis sur leurs bancs. Il fallut en réveiller quelques-uns, quand ce fut leur tour de voter [4]. Au moment où l'appel nominal finit, la clarté sépulcrale qui tombait d'en haut sur cette vaste enceinte donnant aux objets une teinte livide, on se serait cru, selon l'expression d'un auteur royaliste [5], chez les juges infernaux qu'environnent les ombres.

On procéda au recensement des voix. Tout à coup Salles parait au bureau, tenant à la main deux lettres, l'une des défenseurs de Louis, l'autre du ministre des affaires étrangères, et dans celle-ci une missive du ministre d'Espagne. Le contenu de cette missive était facile à deviner; c'était la seconde fois que l'Espagne intervenait en faveur du roi de France [6]. Au milieu des cris qui, de toutes les parties de la salle, réclament l'ordre du jour, Garan-Coulon ouvrant la bouche pour protester contre l'intervention étrangère, et Danton, avec une impérieuse brusquerie, lui coupant la parole : « Tu n'es pas encore roi, Danton..., » lui crie Louvet. — « Je demande, réplique Danton, que l'insolent qui dit que je ne suis pas encore roi soit rappelé à l'ordre avec censure [7], » et montant à la tribune après Garan-Coulon : « Je suis étonné, dit-il, de l'audace d'une puissance qui prétend exercer son influence sur vos délibérations. Si chacun était de mon avis, pour cela seul, et à l'instant, on voterait la guerre à l'Espagne. Quoi! on ne reconnaît pas notre République, et on veut lui dicter des lois! » Il déclara, toutefois, qu'il ne s'opposait point à ce qu'on entendît l'ambassadeur espagnol, à condition que le président lui fît une réponse digne du peuple, et lui dit que les vainqueurs de Jemmapes sauraient bien retrouver, pour exterminer tous les rois de l'Europe ligués contre nous, les forces qui les avaient fait vaincre [8]. L'esprit qui animait la Convention à l'égard des rois était celui de l'ancienne Rome républicaine : on passa outre.

Quant aux défenseurs de Louis XVI, l'Assemblée ne voulant pas les entendre avant le prononcé de la sentence, fallait-il s'engager à les entendre après? Robespierre fit observer que, contre un décret rendu par les représentants du peuple, on ne devait admettre personne à réclamer, sous peine de condamner la souveraineté au provisoire, d'avilir le souverain, et, sur les décisions les plus urgentes, d'éterniser les débats [9]. Là-dessus la question venait d'être ajournée, après le dépouillement du scrutin, lorsqu'on vit entrer dans la salle une espèce de spectre. C'était Duchâtel, député des Deux-Sèvres, qui, malade, en vêtement de nuit, et la tête enveloppée de linges, se faisait porter jusqu'au bureau pour y jeter dans le plateau de la pitié le poids de son vote. L'effort était touchant, l'apparition lugubre; mais telle était la disposition des esprits, que les uns ne pensèrent qu'à protester, et que les autres se mirent à rire [10]. Ce vote tardif fut compté néanmoins [11], ce qui n'empêcha par le plateau où il tombait de se trouver beaucoup trop léger!

Le résultat du recensement fut celui-ci :

Absents par commission.	15
Id. par maladie.	7
Id. sans cause [12].	1
Non votants.	5
Votants	721
Pour la mort sans condition. . . .	387
Pour la détention, ou la mort conditionnelle	334
Majorité pour la mort	53 [13]

Des écrivains royalistes [14] ont prétendu qu'en réalité Louis XVI ne fut condamné à la peine capitale qu'à la majorité d'*une* voix; et la raison qu'ils en donnent, c'est qu'on peut compter en faveur du roi les voix de ceux qui, tout en se prononçant pour la mort, émirent, comme Mailhe, le vœu que la question du délai fût discutée, relativement à l'exécution. Mais ce que ces mêmes écrivains oublient ou feignent d'oublier, c'est que les vingt-six qui votèrent conformément à la motion de Mailhe, c'est-à-dire en demandant la discussion du délai, quant au jour où la peine serait appliquée, *déclarèrent*

[1] Mercier, *Le Nouveau Paris*, ch. CCXLVIII. — TOUT EST OPTIQUE.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 349.
[6] *Révolutions de Paris*, n° 184.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 199.
[8] *Ibid.*
[9] *Hist. parl.*, p. 201. — *Les Révol. de Paris*, n° 184, rendant compte de l'incident comme il suit : « Robespierre *voulait qu'on entendît les défenseurs avant, par humanité*, mais non après, parce qu'il eût été singulier qu'on leur eût laissé attaquer un décret déjà rendu. »
[10] Mercier, *Le Nouveau Paris*, chap. CCXLVIII. — TOUT EST OPTIQUE.
[11] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 203.
[12] Celui dont le procès-verbal parle ici n'avait qu'une trop légitime cause d'absence : il était mort. Voy. à cet égard le *Moniteur*.
[13] Procès-verbal de la séance permanente des 16-17 janvier 1793, dans le recueil des procès-verbaux de la Convention, *Bib. hist. de la Rév.* — 1672. 3. 4. — British Museum.
[14] Ferrières, par exemple. Voy. ses *Mémoires*, t. III, p. 345.

tous leur vote indépendant de cette demande [1].

Il est à remarquer aussi que, parmi les membres qui livrèrent au bourreau un prince dont le plus grand malheur fut de s'être trop asservi aux prêtres, il y eut trois ministres protestants et dix-huit prêtres catholiques [2].

L'abbé Grégoire, absent par commission, écrivit à l'Assemblée, ainsi que ses trois collègues Hérault, Jagot, Simon, une lettre qui contenait ces mots : « Nous déclarons que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet par la Convention nationale, sans appel au peuple. » La première rédaction portait : « Condamnation *à mort*. » Grégoire fit effacer les deux terribles syllabes, en disant : « Ma religion me défend de verser le sang des hommes. » La lettre originale est aux Archives avec la rature [3]. Ignoraient-ils cela, ou voulurent-ils l'ignorer, les hommes qui, en 1819, chassèrent l'abbé Grégoire de la Chambre des députés, comme indigne et comme *régicide?*

A Vergniaud, en sa qualité de président de l'Assemblée, revenait le douloureux honneur de proclamer le résultat du scrutin : « Citoyens, dit-il, vous allez exercer un grand acte de justice : j'espère que l'humanité vous engagera à garder le silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour. » Puis, d'une voix profondément émue : « Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort [4]. »

Les trois défenseurs de Louis XVI furent introduits. Ils avaient le visage altéré. Malesherbes pleurait. Desèze, au nom de son client, implora la faculté d'interjeter appel au tribunal du peuple. Tronchet fit remarquer que la formalité protectrice qui exige pour la condamnation les deux tiers des voix n'avait point été observée. Malesherbes veut parler à son tour ; mais, dominé par son émotion, le noble vieillard ne peut prononcer que quelques phrases sans suite, que coupent et interrompent ses sanglots [5]. A cette vue, un attendrissement général se manifeste, et l'Assemblée, d'un élan unanime, accorde aux défenseurs de Louis les honneurs de la séance [6]. Alors Robespierre se lève, et avec un remarquable mélange de sensibilité comme homme, d'orgueil comme représentant du peuple, et d'austère rigueur comme juge : « Vous avez donné, dit-il, aux sentiments de l'humanité ce que ne lui refusent jamais des hommes animés de son pur amour. Je pardonne aux défenseurs de Louis leurs observations touchant un décret qu'il était nécessaire de rendre, qu'il est maintenant dangereux d'attaquer... Je leur pardonne ces sentiments d'affection qui les unissaient à celui dont ils avaient embrassé la cause ; mais il n'appartient pas aux législateurs du peuple de permettre qu'on vienne ici donner le signal du trouble dans la République. » Il continue, et montre le danger de telles requêtes. Les admettre, c'était revenir sur ce qui avait été déjà décidé ; c'était consacrer cet appel au peuple, repoussé après de si brûlants débats et par des motifs si puissants ; c'était remettre tout en question, et dans quel moment ! Robespierre n'hésita pas à déclarer, tant lui paraissait grave le péril, que ceux-là devraient être poursuivis comme perturbateurs du repos public, qui, pressant la révocation du décret rendu, et y attachant, soit un signe de mépris, soit une espérance de désordre, s'étudieraient à réveiller des sentiments personnels, aux dépens de ce sentiment général d'humanité qui caractérise les vrais républicains [7].

A Robespierre succède Guadet, qui, sans appuyer la demande d'appel, opine pour que Malesherbes soit entendu, et qu'on lui accorde jusqu'au lendemain pour recueillir ses idées. De son côté, un savant jurisconsulte, Merlin de Douai, relevant une erreur commise par Tronchet, rappelle que, lorsqu'il s'agit d'appliquer la peine, la loi exige, non pas les deux tiers des voix, mais trois voix sur quatre, s'il y a quatre juges, et, s'il y a cinq juges, trois voix sur cinq [8]. Là-dessus, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, et, à onze heures du soir, la séance est levée. Elle avait duré trente-sept heures [9].

Représentants du peuple et spectateurs se séparèrent, réfléchissant, non sans un trouble secret peut-être, sur ce qui venait de se passer. Rentré dans la maison de Duplay, Robespierre ne proféra pas une parole, de peur d'attrister Eléonore et ses jeunes sœurs. Mais il y avait un nuage sur son front, son visage était plus pâle que d'ordinaire, et la femme du menuisier comprit bien ce que signifiait son silence [10] !

Ce soir-là même, au Temple, Louis XVI, le dos tourné à une lampe que supportait la cheminée, les coudes sur la table, et le visage couvert de ses deux mains, se livrait à une méditation profonde, lorsqu'il en fut tiré par le bruit que fit en entrant un visiteur inattendu. Le captif tressaille, lève les yeux, et aperçoit Malesherbes tout en pleurs [11]. « Depuis deux jours, dit il aussitôt, je suis à chercher si j'ai, dans le cours de mon règne, pu mériter de mes sujets

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 206.

[2] Dix-huit, et non pas dix-neuf, comme l'écrit l'abbé Montgaillard, qui met faussement Grégoire au nombre de ceux qui votèrent la mort.

[3] Nous empruntons ceci à l'*Histoire des Montagnards*, de M. Esquiros, t. II, p. 302.

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 207.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*, p. 211-213.

A ce sujet, M. de Barante s'écrie, dans son *Histoire de la Convention*, t. II, p. 217, édition Meline : « C'est ainsi que Robespierre comprenait la libre défense des accusés ! » Eh ! depuis quand la libre défense des accusés consiste-t-elle à remettre en question l'arrêt rendu, lorsqu'il est définitif de sa nature et qu'il a été précédé par *la libre défense?*

[8] *Ibid.*, p. 214.

[9] Et non pas *soixante et douze*, comme le dit Mercier dans son *Nouveau Paris*, chap. CCXXVIII. — On n'a qu'à voir sur ce point, dans le recueil des procès-verbaux déjà cité, celui qui concerne la séance des 16-17 janvier 1793.

[10] Voy. l'*Histoire des Montagnards*, de M. Esquiros, laquelle contient des détails intimes qui empruntent leur autorité de communications personnelles faites à l'auteur. On sait que madame Lebas, fille de Duplay, vit encore.

[11] *Journal de Cléry*, p. 124. Extrait du *Journal de Malesherbes*, à la suite du *Journal de Cléry* (J.).

Collection des Mémoires sur la Révolution française.

le plus léger reproche. Eh bien, monsieur de Malesherbes, je vous jure, dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple, et n'ai pas formé un vœu qui lui fût contraire [1]. » Il reçut avec calme la nouvelle sinistre. Et en effet, sa conscience ne lui reprochait rien, pas même d'avoir appelé sur son pays l'invasion, et employé le mensonge pour couvrir ce grand crime d'État! Tant son droit royal lui paraissait primer le droit du peuple! Tant il portait enraciné au fond de l'âme ce dogme orgueilleux : *Le roi ne peut mal faire!* Il prononça d'autres paroles que M. de Malesherbes a eu raison de rapporter, parce que dans celles-là, du moins, l'endurcissement du roi ne se montre par uni à la bonté naturelle de l'homme. Apprenant de son défenseur qu'on parlait d'efforts intrépides pour le sauver, il exprima noblement le désir qu'on détournât de toute entreprise violente ceux qui en auraient conçu l'idée : « Je ne leur pardonnerais pas, dit-il, s'il y avait une seule goutte de sang versée pour moi [2]. »

Malesherbes revint au Temple le 19 janvier [3]. Telle était sa douleur, que Louis XVI ne songea qu'à le consoler; mais lorsque, après le départ de ce vieux serviteur, il se sentit face à face avec l'image de la mort qui s'avançait, la nature en lui se mit à frissonner; il changea de couleur, et tout à coup son nez et ses oreilles blanchirent! A cette vue, Cléry tombant en défaillance, le malheureux prince lui prit les mains, les serra avec attendrissement dans les siennes, et retrouva sa force pour exciter au courage le dernier compagnon qui lui restât [4].

Pendant ce temps, un vote, ardemment combattu, mais en vain, mettait le sceau à sa destinée. La veille, dans l'Assemblée, émue outre mesure par la question du sursis, on avait vu, après un long échange d'apostrophes injurieuses et d'exclamations passionnées, le président s'élancer de son fauteuil au milieu d'un orage de réclamations, et, suivi de tout le côté droit, lever brusquement la séance, tandis que, pour la continuer quand même, près de trois cents membres de la gauche restaient tumultuairement attroupés au milieu de la salle [5] : le 19, la question fut reprise. Et, dans cette occasion encore, on put juger de l'indiscipline de la Gironde, indiscipline qui fut sa faiblesse, mais qui l'honore, en prouvant sa sincérité. Soutenu par Buzot, le sursis eut Barbaroux pour adversaire [6]. Où ils s'accordèrent trop bien, ce fut dans leur fébrile ardeur à demander qu'en chassant de France le duc d'Orléans, on frappât le parti qui, selon les propres paroles de Buzot, « ne voulait la mort de Louis XVI que pour placer sur le trône un autre roi [7]. » Banalité calomnieuse, à laquelle, cette fois, Robespierre et Danton ne répondirent que par le silence du mépris! Robespierre s'était prononcé, la veille, contre tout ajournement. Brissot appuya le sursis par des considérations tirées de la crainte qu'une précipitation cruelle n'enlevât à la Révolution française les amis qu'elle comptait déjà en Angleterre, en Irlande, en Amérique. Prenez-y garde! s'écriait-il, *l'opinion des peuples en Europe vaut pour vous des armées* [8]. Et à cette opinion, une chose donnait beaucoup de poids : c'était l'apparition de Thomas Paine à la tribune avec un manuscrit, dont Bancal avait donné lecture et dans lequel le célèbre étranger plaidait la cause du sursis, « au nom de tous ses frères d'Amérique [9]. » Venant d'un démocrate tel que Thomas Paine, d'un homme qui avait vécu parmi les Américains, d'un penseur, cette déclaration parut si dangereuse à Marat que, pour en détruire l'effet, il n'hésita pas à s'écrier : « Je dénonce le truchement. Je soutiens que ce n'est point là l'opinion de Thomas Paine. C'est une traduction infidèle [10]. » Mais, plus que par cette supposition brutale et gratuite de Marat, le vote définitif fut déterminé par l'insinuante éloquence de Barère. Nul mieux que lui ne savait le langage qu'il fallait tenir à ceux du Centre. Ce fut, chose singulière, comme une mesure scandaleusement inhumaine qu'il combattit le sursis. Faire dépendre de tel mouvement, de telle marche d'une armée que l'on combat, la vie d'un homme, quoi de plus cruel! Quelle était donc cette diplomatie nouvelle qui s'en allait promenant une tête dans les cours étrangères, et stipulant le salut ou l'exil d'un condamné pour premier article d'un traité de paix [11]? Il fut procédé à l'appel nominal; et 380 voix, contre 310, décidèrent que le roi serait exécuté dans les vingt-quatre heures [12]!

La dernière fois qu'il avait quitté Malesherbes, Louis XVI lui avait fait promettre de revenir. Ne le voyant pas reparaître et ignorant que la Commune lui avait interdit l'entrée du Temple, il conçut de cette absence une inquiétude fort vive, quoique tempérée par sa résignation de chrétien. Cléry raconte, à ce sujet, que son maître lui ayant donné à deviner, dans un ancien Mercure de France, un logogriphe dont il avait été frappé : « Comment! lui dit-il, vous ne le trouvez pas? Il m'est pourtant bien applicable! Le mot est *sacrifice* [13]. » Il voulut avoir le volume de l'*Histoire d'Angleterre* où se trouvait la mort de Charles Ier, et passa à méditer sur un sort si

[1] Extrait du *Journal de Malesherbes*.
[2] *Ibid.*
[3] Il est à remarquer que, relativement aux dernières visites de Malesherbes à Louis XVI, il y a confusion de dates dans le journal de Cléry.
[4] Voy. le *Journal de Cléry*, p. 125 et 126.
[5] Voyez, pour les détails de la séance du 18, l'*Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 214-229.
[6] Séance du 19.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 233.
[8] *Ibid.*, p. 230.
[9] *Ibid.*, p. 248.
[10] *Ibid.*
[11] Voyez ce discours reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 233-238.
[12] *Ibid.*, p. 269
[13] *Journal de Cléry*, p. 128.

semblable au sien le peu d'heures qui lui restaient à vivre[1] !

Le 20, deux heures sonnaient à l'horloge du Temple, lorsque tout à coup la porte s'ouvrit. C'était le Conseil exécutif qui entrait, précédé par Santerre. Garat s'avança. Bien qu'intérieurement ému d'une compassion respectueuse pour une aussi grande infortune, le ministre de la justice avait dû se rappeler que, mandataire des organes du seul et vrai souverain, le peuple, il venait notifier à un coupable son arrêt. Il se présentait donc, le chapeau sur la tête. « Louis, dit-il, la Convention nationale a chargé le Conseil exécutif provisoire de vous signifier ses décrets des 15, 16, 19 et 20 janvier. Le secrétaire du Conseil va vous en faire la lecture. » Grouvelle alors déploya le décret, et d'une voix faible, tremblante, lut la sentence. Louis écouta cette terrible lecture, sans qu'aucune altération parût sur son visage. Seulement, au mot *conspiration*, un sourire d'indignation anima ses lèvres. Il remit à Garat une lettre dans laquelle il demandait à la Convention un délai de trois jours pour se préparer à paroître devant Dieu; l'autorisation de communiquer librement avec un prêtre; moins de rigueur dans les mesures de surveillance dont il était l'objet, et la faculté de voir sa famille. Il recommandait aussi d'une manière touchante à la bienfaisance de la nation les personnes pauvres qui lui étaient attachées. Garat prit la lettre; et comme il sortait, le roi tirant de son portefeuille une adresse, la lui remit. Elle n'était pas de son écriture et portait : *Monsieur Edgeworth de Firmont, n° 483, rue du Bac*[2].

Après le départ du ministre de la justice, Louis rentra dans sa chambre, et appelant par son nom un officier municipal de service : « Vous m'avez montré de la sensibilité, lui dit-il en lui serrant la main, et je veux vous donner une marque de confiance... » A ces mots, le municipal, effrayé, recule. « Ne craignez rien, continue Louis; je ne vous proposerai rien qui puisse blesser votre délicatesse. » Il alla ouvrir un secrétaire, et voyant l'embarras de l'officier municipal augmenter, il se hâta de lui expliquer que le service qu'il attendait de lui consistait à faire tenir à M. de Malesherbes trois rouleaux formant 125 louis qu'il lui devait[3]. Il exprima ensuite le désir d'être laissé seul, et les officiers municipaux se retirèrent aussitôt, mais dans un cabinet d'où ils pouvoient, à travers une porte vitrée, suivre tous ses mouvements. Pendant près d'une demi-heure il se tint debout, dans un état d'immobilité et d'absorption presque absolue. Puis, il eut un mouvement soudain de vivacité, et on le vit se promener dans sa chambre d'un air agité. Parmi les officiers municipaux présents se trouvait un tailleur de pierres, nommé Mercereau, lequel portait encore le chapeau à trois cornes rabattu sur le devant et le tablier de maçon avec lesquels il était allé, peu de temps auparavant, présider le Conseil général. Louis XVI, étant passé de sa chambre dans celle des commissaires, et rencontrant du regard la *Déclaration des droits de l'homme*, suspendue au mur : « Ah ! dit-il; — et il la montrait à Mercereau. — Si on avait suivi cet article, on aurait évité bien du désordre. » Mercereau répondit sans trop savoir ce qu'il disait : « C'est vrai. » L'article portait : « La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires; nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée[4]. »

La nouvelle Commune, celle qui remplaçait la fameuse Commune du 10 août, celle enfin dont Hébert faisait partie, avait toujours dépassé, à l'égard du prisonnier, la mesure des précautions nécessaires, au point de s'attirer le blâme des journaux républicains dignes de ce nom[5] : les visions d'une surveillance fanatique redoublont à mesure qu'approchoit le terme funèbre, un arrêté fut rendu qui, pour empêcher toute possibilité de suicide, interdisait à Louis XVI, pendant ses repas, l'usage d'un couteau et d'une fourchette. Si bien que, la veille de sa mort, on le réduisit à rompre son pain avec ses doigts et à couper avec sa cuiller la viande qui lui fut servie. Rigueurs barbares, et presque plus stupides encore que barbares, qui, selon la remarque du journal républicain de Prudhomme[6], donnaient à un criminel d'État l'attitude d'un martyr!

Dans l'intervalle, la Convention avait statué sur les demandes de Louis XVI, et décidé qu'il était libre d'appeler tel ministre du culte que bon lui semblerait; qu'il pourrait voir sans témoin et librement sa femme, sa sœur, ses enfants; que la nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait de sa famille, et qu'il serait accordé aux créanciers de sa maison de convenables indemnités. Une seule des demandes du prisonnier, celle du sursis, était rejetée, comme contraire à une décision définitive[7].

Garat fit aussitôt prévenir l'abbé Edgeworth de Firmont, et, le prenant dans sa voiture, se rendit au Temple. Impartial presque jusqu'au scepticisme, mais d'une nature ouverte aux impressions généreuses, Garat se voyait forcé de remplir, en sa qualité de ministre de la justice, une mission dont la sévérité répugnoit à son cœur, et, d'autre part, la résignation chrétienne de Louis XVI l'avait touché : il ne s'en cacha point à l'abbé de Firmont; mais celui-ci ne répondant rien à cette confidence délicate, le man-

[1] *Journal de Cléry*, p. 128.
[2] *Ibid.*, p. 132-133.
[3] *Revolutions de Paris*, n° 185.
[4] *Les Tuileries, le Temple, etc...., pour servir de supplément au Journal de Cléry*, par un ami du trône, p. 132 et suivantes. Paris, 1814.
[5] *Les Révolutions de Paris*, sur ce point, méritent une mention spéciale. Voy. entre autres numéros le 185e.
[6] *Les Révolutions de Paris* Voy. entre autres numéros le 185e
[7] Séance du 20 janvier 1793.

dataire des juges et le confesseur du condamné achevèrent la route en silence [1]. Il était six heures du soir, lorsque Garat informa le prisonnier de l'accueil fait à sa demande. Louis écouta et s'abstint de toute observation. L'unique pensée qui, évidemment, le préoccupât, c'était d'avoir un confesseur. « Avez-vous fait avertir l'abbé de Firmont? » dit-il à Garat. Le prêtre parut, et sur un signe de Louis XVI, les assistants s'étant retirés, ils passèrent l'un et l'autre dans le cabinet voisin. Là, point de tapisserie, point d'ornements; un mauvais poêle de faïence, une table, trois chaises de cuir [2]. « Me voici donc arrivé, dit l'hôte de ce triste séjour, à la grande affaire qui doit m'occuper tout entier! » Il parlait de l'affaire de son salut. Il se mit à lire son testament, il le lut deux fois [3]. Puis, il s'enquit de son clergé, de la situation de l'Église, du cardinal de la Rochefoucauld, de l'évêque de Clermont, de l'archevêque de Paris, surtout [4]. Au milieu de cette conversation si caractéristique, un commissaire entra: il venait annoncer que la famille était descendue.

De même que Louis XVI, Charles I[er] d'Angleterre, après sa condamnation à mort, avait obtenu de voir ses enfants et de recevoir les soins spirituels d'un ministre de ses croyances. Il ne restait plus alors de sa famille, en Angleterre, que la princesse Élisabeth et le petit duc de Glocester, âgé de huit ans. Charles prit l'enfant sur ses genoux, et l'ayant embrassé. « Mon fils, lui dit-il, ils vont couper la tête à ton père; oui, ils vont me couper la tête, et ils voudront ensuite te faire roi. Mais fais bien attention à ceci: tu ne dois pas être roi aussi longtemps que tes frères Charles et James seront en vie. Ils couperont la tête à tes frères quand ils pourront les saisir, et à toi aussi ils finiront par te couper la tête. C'est pourquoi, ne te laisse pas faire roi par eux. » L'enfant répondit, en sanglotant: « Je me laisserai plutôt couper en morceaux [5]. »

L'entrevue de Louis XVI avec sa famille dura plus de deux heures. Ce fut une scène déchirante. Le roi assis, la reine à sa gauche, la princesse Élisabeth à sa droite, la fille de celui qui allait mourir en face de lui, et debout entre ses jambes, un enfant à peu près de l'âge qu'avait le duc de Glocester quand Charles I[er] mourut, et tous ces êtres si chers l'un à l'autre confondant leurs embrassements, échangeant leurs adieux suprêmes, mêlant leurs sanglots... Quelle accusation contre la peine qui brise à jamais le lien des âmes et met au hasard des jugements humains le droit à la vie! Car vous aussi, comme les quelques rois dont on a tant porté le deuil, vous les avez connues, les heures pleines d'angoisse, pauvres soldats de la vérité vaincue ou de la liberté trahie, martyrs obscurs, saints du peuple, dont nul n'a compté les dernières larmes et pour l'agonie desquels l'histoire n'a pas eu d'écho!

A dix heures et quart Louis se leva le premier, et tous le suivirent en gémissant. On devait se revoir le lendemain: du moins, il l'avait promis. Quand on fut pour se séparer, les pleurs redoublèrent, et la fille du condamné s'évanouit [6], tandis que, s'échappant des bras de la reine, le jeune prince courait à la sentinelle et lui criait: « Laissez-moi passer! Laissez-moi passer! Je vais demander au peuple qu'il ne fasse pas mourir papa-roi [7]. »

Louis alla retrouver son confesseur, et redevenu plus calme, il lui dit: « Ah! monsieur, faut-il donc que j'aime et que je sois si tendrement aimé?... Mais c'en est fait, oublions tout pour ne plus penser qu'à l'affaire de notre salut [8]. »

L'accomplissement des cérémonies religieuses, après lesquelles il soupirait, exigeant certains préparatifs pour lesquels l'autorisation de la Commune était nécessaire, l'abbé de Firmont dut faire à cet égard une démarche qui souleva quelques objections, mais n'en eut pas moins un plein succès. On fit venir d'une église voisine les ornements requis, chose que le royal pénitent apprit avec grand plaisir. Sûr désormais qu'il pourrait, avant de mourir, entendre la messe, communier, il se coucha tranquillement et s'endormit d'un profond sommeil [9].

Pendant ce temps, Robespierre, retiré chez lui, recommandait à Duplay de tenir fermée, le lendemain, la porte de la maison qui donnait sur la rue Saint-Honoré, voulant épargner à ceux qu'il aimait et s'épargner à lui-même le spectacle d'un homme conduit à l'échafaud [10].

Paris était resté calme. Mais la pitié veillait. Dans l'intérieur de plus d'une famille, il y eut d'amers reproches adressés au frère par la sœur, au mari par l'épouse, et des anathèmes, et des larmes [11]. Manuel, qui, dans la séance du 17, avait essayé de dérober quelques suffrages en faveur de la clémence, et qui, pour prix de son infidélité, avait failli être tué dans les couloirs [12], donna sa démission de découragement et de douleur [13]. Kersaint, avec une fermeté que déparait

[1] *Dernières heures de Louis XVI, roi de France*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] « My child, said he, they will cut off my head, and make thee a king. But mark what I say: thou must not be a king as long as thy brothers Charles and James are alive. They will cut off their heads when they can take them, and thy head too they will cut off at last, and therefore I charge thee, do not be made king by them. » The child, bursting into tears, replied: « I will be torn in pieces first. » Goldsmith, *History of England*, vol II, p. 443.

[6] *Journal de Cléry*, p. 141.
[7] *Supplément au Journal de Cléry*, par un ami du trône, p. 136
[8] *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.
[9] *Ibid.*
[10] *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 290. — Nous avons déjà dit à quelles communications personnelles se rapportent, dans le livre de M. Esquiros, ces détails de vie intime.
[11] *Révolutions de Paris*, nº 185.
[12] Mercier, *Le Nouveau Paris*, chap. CCXXVIII, — TOUT EST OPTIQUE
[13] Séance du 19 janvier 1793.

la calomnie, écrivit à la Convention : « Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice, et je n'ai pour cela qu'un moment, celui-ci ; demain il ne serait plus temps. Je rentre dans le sein du peuple [1]. »

La journée du 20 janvier touchait à son terme, la nuit déjà descendait sur Paris, lorsque tout à coup se répand une rumeur vague, effrayante. On parle d'un complot pour délivrer le roi, d'un crime affreux commis avec audace, d'un représentant du peuple assassiné. Et ce qui fait croire l'attentat possible, c'est le projet attribué à de riches marchandes, à des accapareuses, à des femmes de plaisir, de se déguiser en poissardes et d'ameuter les dames de la Halle contre l'échafaud ; c'est un pamphlet lancé sous ce titre : *Bréviaire des Parisiennes pour la défense de Louis XVI;* c'est une foule d'ardents libelles posés sur les bornes ou glissés sous les portes par des mains furtives [2]. Bientôt les doutes s'éclaircissent. Au club des Jacobins, dans les sections, la nouvelle sinistre est parvenue, encadrée de circonstances qui ne sont que trop précises. Un homme a reçu un coup de sabre dans le flanc, et cet homme, cher à la Révolution, c'est Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, le même que quatre mois auparavant on avait entendu s'écrier : « Heureux les fondateurs de la République, dussent-ils payer ce bonheur au prix de leur sang [3] ! »

Il y avait alors dans Paris un lieu devenu redoutable, mais entouré d'une sorte de charme fatal. Château-bazar, monument moitié aristocratique moitié marchand, coupé entre un jardin et une cour de hangars en planches qu'on appela d'abord le *Camp des Tartares* et puis les *Galeries de bois*, percé d'issues nombreuses, bordé enfin de boutiques superposées à des caveaux, le Palais-Royal semblait fait exprès pour servir à la fois de théâtre au tumulte et de retraite à la trahison. Aussi était-ce là que le pouls de Paris battait, quand Paris avait la fièvre. Là le scandale des amours en plein vent, les bourdonnements de la politique quotidienne, le contre-coup de toute grande agitation, le flux et reflux des mille rumeurs de la ville, le bruit, et, au-dessous, mainte existence louche, la vie trouble des complots, et jusqu'au pied du lit des prostituées, la contre-révolution tenant tout bas ses assises ; là, cachés par leurs maîtresses, ceux des émigrés que ramenaient à Paris l'espoir de la vengeance, l'appât de l'imprévu, ou l'ennui. Lorsque les choses en furent venues au point d'alarmer la vigilance de la Commune et de provoquer une descente de la garde nationale, le nombre des hommes sans carte de civisme et sans asile, surpris dans les repaires de l'étrange palais, se trouva être d'environ six mille [4] !

Or, il arriva que, le 20 janvier vers six heures du soir, Michel Lepelletier, soit curiosité soit hasard, étant venu prendre son repas dans un des caveaux du Palais-Royal, chez un restaurateur nommé Février, un jeune homme y entra, que rendaient aisément reconnaissable sa haute taille, sa barbe bleue et ses cheveux noirs, la blancheur de ses dents, son teint basané [5]. Lepelletier était seul, dans une salle du fond. Le jeune homme s'approche du comptoir et demande à la femme du restaurateur s'il est vrai que le représentant du peuple Saint-Fargeau soit chez elle [6]. Sur la réponse affirmative de la dame, et guidé par son indication, il va droit à sa victime : « Vous êtes Lepelletier de Saint-Fargeau ? — Oui. — Vous avez voté la mort du roi ? — Oui. — Eh bien, meurs, scélérat ! Voici ta récompense. » Et il lui plonge son sabre dans le flanc [7]. Averti, le maître de la maison accourt, saisit l'assassin ; mais celui-ci se dégage et disparaît, tandis qu'ému de la crainte généreuse qu'un aussi lâche attentat ne fût suivi de quelque scène terrible, Lepelletier adjurait ceux qui le relevaient tout sanglant de ne pas donner l'alarme [8]. Son agonie, courte, mais horriblement douloureuse, le laissa maître de lui-même. Son frère, prévenu aussitôt, étant arrivé : « Je meurs content, lui dit-il ; je meurs pour la liberté de mon pays [9]. » Et il expira.

Le lendemain, 21 janvier, était le jour que le Conseil exécutif provisoire avait fixé pour l'exécution du roi. Cléry, qui avait passé la nuit sur une chaise dans la chambre de son maître, se leva de grand matin et se mit à allumer le feu. Au bruit qu'il fit, Louis se réveille, et écartant le rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées ? — Sire, à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. — J'ai bien dormi, j'en avais besoin ; la journée d'hier m'avait fatigué ; où est M. de Firmont ? — Sur mon lit. — Et vous ? — Sur cette chaise [10]. » Louis XVI marqua par un geste expressif combien il était touché de l'attachement de ce fidèle serviteur.

Son premier soin, quand il fut habillé et coiffé, fut de faire prévenir M. de Firmont. Le prêtre parut. Déjà Cléry avait placé au milieu de la chambre une commode qu'il disposa en forme d'autel [11]. Le roi entendit la messe à genoux par terre, sans prie-Dieu ni coussin ; il communia, et resta quelque temps encore, après la messe, recueilli et comme absorbé dans ses prières [12].

[1] Séance du 20 janvier 1793.
[2] *Révolutions de Paris*, nº 185.
[3] *Vie de Michel Lepelletier*, faite et présentée à la société des Jacobins, par Félix Lepelletier, son frère, p. 23.
[4] Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la section des Arcis, du 23 janvier 1793.
[5] Signalement de l'assassin donné par le ministre de la justice dans la séance du 21 janvier.
[6] *Vie de Michel Lepelletier*, faite et présentée à la société des Jacobins, par Félix Lepelletier, son frère, p. 28.
[7] *Vie de Michel Lepelletier*.— Procès-verbal de l'assassinat de Michel Lepelletier.
[8] *Ibid.*, p. 28. — Déposition de Février, dans le procès-verbal.
[9] *Ibid.*, p. 29.
[10] *Journal de Cléry*, p. 142 et 143.
[11] *Ibid.*, p. 143.
[12] *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.

Le jour commençait à poindre. Un brouillard épais enveloppait la ville. Autour du Temple, profond silence. On n'entendait pas même le bruit sourd occasionné par l'arrivée des subsistances qu'apportent chaque matin à la capitale les habitants des environs [1]. Soutenu par l'espérance d'une autre vie, Louis était calme. On l'entendit murmurer à plusieurs reprises ces mots de Charles I[er] à l'évêque Juxton : « Je vais changer une couronne périssable pour une qui est immortelle [2]. » La nature, cependant, souffrait en lui et gémissait. Quand l'abbé de Firmont, qui l'avait quitté un moment, rentra, il le trouva assis près de son poêle et ayant peine à se réchauffer [3].

A sept heures, il sortit de son cabinet, et appelant Cléry : « Vous remettrez, lui dit-il, ce cachet à mon fils... cet anneau à la reine; dites-lui bien que je le quitte avec peine... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille; vous le lui remettrez aussi... Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements ! » Et des larmes coulèrent de ses yeux [4]. Il aurait voulu que Cléry lui coupât les cheveux; mais les ciseaux qu'il demanda à cet effet lui furent refusés avec une dureté soupçonneuse [5].

En ce moment, Paris était sous les armes, et la générale battait dans tous les quartiers. Bientôt il se fit autour du Temple un mouvement extraordinaire, et l'on entendit très-distinctement dans la cour la voix des officiers de cavalerie et le pas des chevaux. « Il y a apparence qu'ils approchent, » dit le roi à l'abbé de Firmont qu'il voyait tressaillir [6].

Deux commissaires de la Commune, tous les deux prêtres, se présentent accompagnés du chef de la force armée. Le condamné eut un instant d'effroi [7]. Il rentre précipitamment dans son cabinet, ferme la porte, tombe à genoux devant l'abbé de Firmont : « Tout est consommé, monsieur; donnez-moi votre bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin [8]. » Il reparut. l'air plus rassuré, et, tendant à Jacques Roux, l'un des deux commissaires, un paquet qui contenait son testament, il le pria de remettre ce paquet au Conseil général de la Commune. C'est alors que ce Jacques Roux, — « prêtre, c'est-à-dire sans entrailles, » s'écrie à ce sujet le journal de Prudhomme indigné [9], — prononça les odieuses paroles dont lui-même courut se vanter à la Commune [10], paroles que l'abbé de Firmont déclare n'avoir pas entendues [11], mais qui se trouvent rapportées dans le journal de Cléry : « Je ne suis ici que pour vous conduire à l'échafaud. » Louis XVI répondit : « C'est juste [12]. » S'apercevant que chacun des commissaires avait son chapeau sur la tête, il demanda aussitôt le sien [13]. Et toutefois, l'ancien orgueil de son rang avait tellement fléchi sous son malheur, qu'ayant laissé échapper ce mot « *la reine* », il se reprit avec précipitation pour dire : *ma femme* [14].

Santerre était là qui attendait, et pressait le moment du départ. « Monsieur, l'heure approche, il est temps de partir. » Mais lui, comme pour faire reculer sa destinée, et comme si quelque mystérieux espoir se fût agité au fond de son cœur, il hésitait. Une seconde fois, il demanda à se retirer dans son cabinet, pour s'y recueillir; et lorsqu'il en sortit, ce ne fut que sur une nouvelle invitation de Santerre qu'il se décida. Intérieurement combattu, ce semble, entre sa résignation de chrétien et un sentiment de colère qu'il ne put réprimer, il leva les yeux au ciel, frappa du pied droit contre le plancher [15], et dit : « Allons, partons ! »

Au bruit des tambours, la reine s'était élancée vers la fenêtre de sa chambre, et tenant ses enfants pressés contre son sein, s'écriait tout en larmes : « C'en est fait, nous ne le verrons plus [16] ! » On savait, néanmoins, au Temple, que le projet d'enlever le roi avait été formé, et l'abbé de Firmont en avait reçu avis, la veille, de deux des principaux acteurs du complot [17]. Cette audacieuse tentative réussirait-elle ? L'abbé de Firmont a lui-même écrit qu'il en conserva l'espoir jusqu'au pied de la guillotine [18], et cet espoir, nul doute qu'il ne se fût efforcé de le faire partager à Louis XVI.

Le condamné traversa la première cour à pied, non sans s'être retourné une ou deux fois vers la tour sombre où il laissait sa femme, ses enfants, sa sœur ! A l'entrée de la seconde cour était une voiture verte, dont deux gendarmes tenaient la portière. Louis y monte, son confesseur à côté de lui dans le fond, et, sur le devant, les deux gendarmes [19]. Le signal est donné, le cortége s'ébranle.

Morne spectacle ! Depuis la prison jusqu'à la place de mort, se hérisse une double haie de piques ou de fusils portés par des hommes qu'à leur muette immobilité on prendrait pour des statues armées. L'air est froid, le temps brumeux. Un silence de plomb, interrompu seule-

1 *Supplément au Journal de Cléry*, p. 138.

2 « I go from a corruptible to an incorruptible crown. » Goldsmith, *History of England*, vol. II, p. 443.

3 *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.

4 *Journal de Cléry*, p. 146 et 147.

5 *Ibid.*, p. 148.

6 *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.

7 *Procès des Bourbons*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 331.

8 *Dernières heures de Louis XVI.*

9 *Révolutions de Paris*, n° 185.

10 Voy. son rapport dans l'*Hist. parlem.*, t. XXIII, p. 343

11 *Dernières heures de Louis XVI.*

12 Rapport de Jacques Roux à la Commune.

13 *Dernières heures de Louis XVI.*

14 Rapport de Jacques Roux à la Commune

15 *Procès des Bourbons*. ubi suprà.

16 *Supplément au Journal de Cléry*. p. 147.

17 *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.

18 *Ibid.*

19 *Ibid.*

ment à la sortie du Temple par le cri : *Grâce! grâce* [1] *!* qu'ont poussé quelques tremblantes voix de femmes, règne tout le long de la ligne à parcourir. Çà et là, des boutiques entr'ouvertes [2], partout les fenêtres fermées. Pour le piéton, nulle issue ; et pas d'autre voiture que celle qui roule au milieu du silence universel, emportant le malheureux qu'on appelait alors « *Louis le dernier!* »

Le Conseil général était en séance, et, pour le tenir au courant de ce qui se passait, les courriers se succédaient à l'hôtel de ville. Là, s'il en faut croire le témoignage d'un contemporain, Hébert fut aperçu versant des larmes ; et comme un de ses voisins s'en étonnait : « Le tyran, dit-il, aimait beaucoup mon chien, et il l'a bien souvent caressé : j'y pense en ce moment [3]. »

A la même heure, un vieux serviteur du père de Louis XVI, l'abbé Leduc, allait présenter à la Convention une requête aussi courageuse que touchante. Sachant bien qu'il n'obtiendrait pas le roi vivant, il le réclamait mort, et, d'un ton lamentable, insistait pour qu'on le laissât porter dans son tombeau de famille, à Sens, les froides reliques de son maître [4]. L'Assemblée repoussa cette demande, et concentra toutes ses préoccupations sur Lepelletier, sur sa mort funeste, sur les honneurs patriotiques à rendre à sa mémoire.

Et pendant ce temps, la voiture funéraire avançait, avançait toujours. En la voyant venir, une jeune fille s'évanouit [5]. Le cortége avait à passer, dans sa route, non loin de la maison de Duplay. Or, ce jour-là, Duplay avait fermé de grand matin sa porte ; et à Éléonore qui en demandait le motif, Robespierre avait répondu d'un air concentré : « Votre père a raison ; il va passer une chose que vous ne devez pas voir [6]. »

Le cortége arriva, en effet, annoncé par un bruit de roues et de chevaux. Louis lisait, dans un bréviaire, les psaumes des agonisants [7], tandis que son confesseur, l'âme tout entière à la pensée du complot promis, comptait les minutes avec une muette angoisse. Vain espoir, et semblable à ces lueurs rapides qui rendent la nuit plus noire, après l'avoir traversée! Une vigilance implacable a tout prévu, et des cinq cents personnes que lie au salut du roi le pacte d'une fidélité intrépide, vingt-cinq seulement ont réussi à gagner le rendez-vous [8].

A dix heures dix minutes [9], on arriva au pied de l'échafaud. Il avait été dressé en face du palais des Tuileries, sur la place qui s'était appelée Louis XV, à l'endroit où s'était élevée la statue du plus corrompu des rois, mort tranquillement dans son lit! Le condamné mit trois minutes à descendre de la voiture [10]. Au moment de quitter le Temple, il avait refusé sa redingote, que Cléry lui présentait [11] : il portait un habit brun, une veste blanche, une culotte grise, des bas blancs [12]. Ses cheveux n'étaient pas en désordre, aucune altération ne se remarquait sur son visage [13]. L'abbé de Firmont était en simple habit noir. Un grand espace vide avait été ménagé autour de l'échafaud, espace bordé de canons ; et au delà, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, une multitude sans armes [14].

Au bourreau venant ouvrir la portière de la voiture, Louis avait recommandé de prendre soin de son confesseur, et cela d'un ton de maître [15]. Quand il fut descendu, l'œil fixé sur la foule de soldats qui l'environnaient, il cria d'une voix terrible : « Taisez-vous ! » Les tambours s'étant arrêtés, mais, sur un signe du chef, ayant repris aussitôt, « quelle trahison ! s'écria-t-il, je suis perdu! je suis perdu ! » car il paraît que jusqu'à ce moment, il avait conservé quelque espoir [16]. Les bourreaux l'entourant pour lui ôter ses habits, il les repoussa avec fierté, et défit lui-même son col [17]. Mais où tout le sang qui coulait dans ses veines parut s'allumer, ce fut quand on lui voulut lier les mains. « Me lier les mains ! » Une lutte allait s'engager [18]..., elle s'engagea : « Il est certain, écrit Mercier, que Louis livra une espèce de combat à ses bourreaux [19]. » L'abbé Edgeworth demeurait incertain, consterné, sans voix. Enfin, comme son maître semblait l'interroger du regard : « Sire, lui dit-il, dans ce nouvel outrage je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être votre récompense [20]. » A ces mots, la colère de l'homme faisant place à l'humilité du chrétien, Louis dit aux bourreaux : « Je boirai le calice jusqu'à la lie [21]. » On lui attacha les mains, on lui coupa les cheveux ; après quoi, appuyé sur le bras de son confesseur, il se mit à gravir les marches, d'ailleurs très-roides, de la guillotine, d'un pas lent, d'un air affaissé. Mais parvenu à la dernière marche, il se relève soudain, traverse rapidement toute la largeur de l'échafaud, s'avance vers le côté gauche, et d'un signe commandant le silence aux tambours : « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute... »

[1] *Journal de Perlet*, nº du 22 janvier.
[2] *Révolutions de Paris*, nº 185.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 311.
[4] *Supplément au Journal de Cléry*, par un ami du trône, p. 144.
[5] *Ibid.*, p. 147.
[6] Esquiros, *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 291.
[7] *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.
[8] *Ibid.*
[9] Rapport de Jacques Roux à la Commune.
[10] *Ibid.*
[11] *Journal de Cléry*, p. 150.
[12] *Journal de Perlet*, nº du 22 janvier.
[13] *Ibid.*
[14] *Dernières heures de Louis XVI.*
[15] *Ibid.*
[16] Voy. à ce sujet le récit contenu dans le recueil intitulé *Procès des Bourbons*; — l'*Histoire abrégée de la Révolution française et des malheurs qu'elle a occasionnés.* — Et enfin *le Nouveau Paris*, de Mercier, chap. LXXXII.
L'abbé de Firmont, par un sentiment facile à comprendre, n'a pas tout dit.
[17] *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.
[18] *Ibid.*
[19] *Le Nouveau Paris*, ch. LXXXII. — DE LA RACE DÉTRÔNÉE.
[20] *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth de Firmont.
[21] *Ibid.*

Il avait la figure très-rouge [1], et, selon le récit de son confesseur, « sa voix était si forte, qu'elle dut être entendue au Pont-Tournant [2]. » Quelques autres paroles de lui retentirent très-distinctement : « Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France [3]. » Il allait continuer, lorsque sa voix fut étouffée par un roulement de tambours, dont on assure que le signal vint du comédien Dugazon, prévenant le commandement de Santerre [4]. « Silence! faites silence! » criait Louis XVI hors de lui, et on le vit à diverses reprises frapper du pied avec violence [5]. Richard, un des bourreaux, avait saisi un pistolet, et couchait en joue l'infortuné : il fallut l'entraîner de force. A peine lié à la planche fatale, il poussa des cris terribles, que la chute du couteau interrompit en emportant la tête [6]. Samson, l'exécuteur, la prit aussitôt, la montra au peuple ; et le peuple cria : Vive la République !

Suivant un écrivain royaliste, qui affirme tenir le fait de plusieurs témoins oculaires, et notamment de Sillery, le duc d'Orléans était parmi les spectateurs au moment où la tête sanglante fut montrée à la foule ; il monta sur un cheval qu'on lui tenait prêt, et s'éloigna en toute hâte [7].

Vive la République! quatre-vingt mille hommes la répétèrent, le long des quais [8], cette acclamation qui saluait la naissance d'un monde nouveau. Beaucoup de fédérés se plurent à tremper dans le sang qui venait d'être répandu, la pointe de leurs sabres ou le fer de leurs piques [9]. Un homme monta sur la guillotine, et plongeant son bras jusqu'au coude dans ce sang, en ramassa des caillots plein la main, puis par trois fois en aspergea les assistants qui, pris d'un sauvage délire, se pressaient pour en recevoir chacun une goutte sur le front [10]. L'inconnu criait, pendant qu'il administrait à la foule ce baptême sinistre : « On nous a prévenus que le sang de Louis Capet retomberait sur nos têtes : eh bien, qu'il y retombe! » Et quelqu'un disant : « Que faites-vous, amis? on va nous représenter à l'étranger comme un peuple féroce, qui a soif du sang. » — « Oui, lui fut-il répondu, soif du sang d'un despote ; qu'on aille en informer toute la terre [11]. » Les écoliers des Quatre-Nations agitaient leurs chapeaux en l'air; un homme fut aperçu qui, sur le bord de l'échafaud, vendait des petits paquets des cheveux de Louis [12]. « J'ai vu, raconte un auteur contemporain de l'événement, j'ai vu défiler tout le peuple se tenant sous le bras, riant, causant familièrement, comme lorsqu'on revient d'une fête. L'on a menti lorsqu'on a imprimé que la stupeur régnait dans la ville [13]. » Il est très-vrai que, quelques jours après l'exécution, une crainte vague de l'avenir commença d'assombrir Paris [14]; mais le jour même, rien de semblable ne parut. A l'extrémité du pont qui avait porté le nom de Louis XVI, on dansa [15]. Les spectacles furent ouverts comme à l'ordinaire ; comme à l'ordinaire, les cabarets, du côté de la place sanglante, vidèrent leurs brocs, et l'on y cria les gâteaux [16].

On avait parlé de tirer le canon du Pont-Neuf au moment de l'exécution : cela n'eut pas lieu, et par ce motif, qui peint l'époque, qu'une tête de roi ne doit pas faire en tombant plus de bruit que celle d'un autre homme [17]. Le corps, mis dans un panier d'osier, fut conduit au cimetière de la Madeleine, où, pour le calciner, on le recouvrit d'une telle quantité de chaux vive, « qu'il serait impossible, écrit Mercier, à tout l'or des potentats de l'Europe, de faire la plus petite relique de ses restes [18]. »

Craignait-on que le royalisme ne fleurît sur ce cadavre comme le gui sur un arbre mort? Ce qui est certain, c'est qu'à dater du moment où elle apprit l'exécution de Louis XVI, Marie-Antoinette se mit à traiter son fils, un enfant, avec tout le respect qu'elle croyait dû à un roi [19] !...

[1] *Révolutions de Paris*, n° 187.
[2] *Dernières heures de Louis XVI*.
[3] *Ibid*.
[4] Mercier, *le Nouveau Paris*, chap. LXXXII. — DE LA RACE DÉTRÔNÉE.
[5] Récit fait par Santerre lui-même à François Mercier du Rocher, membre du directoire de département dans la Vendée. Nous avons sous les yeux ses Mémoires inédits. — L'abbé Edgeworth ne mentionne aucunement dans son récit la fameuse phrase « *Fils de saint Louis, montez au ciel*, » qu'il ne prononça point en effet, et qui doit être rangée au nombre des erreurs historiques.
[6] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 95. — RÉCIT DE SANTERRE.
[7] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 415.
[8] Mercier, *le Nouveau Paris*, chap. LXXXII.
[9] *Révolutions de Paris*, n° 185.
[10] *Ibid*.
[11] *Ibid*.
[12] Mercier, *le Nouveau Paris*, chap. LXXXII. — DE LA RACE DÉTRÔNÉE.
[13] *Ibid*.
[14] *Ibid*.
[15] *Révolutions de Paris*, n° 185.
[16] Mercier, *le Nouveau Paris*, chap. LXXXII.
[17] *Révolutions de Paris*, n° 185.
[18] *Le Nouveau Paris*, chap. LXXXII.
[19] *Ibid*.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

PITT ET LA CONVENTION.

Grand caractère déployé par la Convention, après la mort de Louis XVI. — Funérailles de Lepelletier de Saint-Fargeau. — Suicide de son assassin. — Effet produit sur les diverses cours de l'Europe par la nouvelle de l'exécution de Louis XVI. — Meurtre de Basseville à Rome. — Conduite artificieuse de Pitt. — Prétendus griefs allégués par le gouvernement anglais. — Scission parmi les whigs. — Pitt avait refusé de faire la moindre démarche pour sauver Louis XVI. — Politique de Pitt à la nouvelle de l'exécution de Louis XVI. — Mouvement provoqué dans Londres. — Renvoi de Chauvelin. — La Convention insultée par le gouvernement anglais. — Intrigues diplomatiques de Talleyrand et de Dumouriez. — Mission secrète de Maret à Londres. — Attitude indomptable de la Convention. — Réfutation victorieuse par Brissot des faux griefs de l'Angleterre. — Griefs de la France bien fondés. — L'*Alien Bill* discuté dans la Chambre des Communes; scène de violence jouée par Burke. — Effrayante position de la France; puissance de ses ennemis ligués. — La Convention se montre admirable d'intrépidité, de calme et d'audace. — La guerre, *provoquée* par Pitt, est *déclarée* par la Convention. — Dévouement du peuple. — Démission de Roland. — Lettre officielle de Monge à tous les ports de mer. — Mensonges calculés de Pitt dans la Chambre des Communes. — Emportements de Burke. — L'Angleterre laisse envahir la Pologne. — Réplique décisive de Fox à Pitt et à Burke. — Journée du 25 février à Paris. — Émeute factice. — Décret contre Marat. — Manœuvres contre-révolutionnaires à Lyon. — Complots de Dumouriez. — Revers aux frontières. — Enthousiasme militaire et patriotique à Paris.

La Convention, après l'exécution de Louis XVI, déploya le plus grand caractère. Les passions de parti qui l'avaient tant de fois déjà et si misérablement agitée firent un moment silence. Dans une proclamation au peuple français, elle revendiqua pour chacun de ses membres, d'un cœur intrépide, dans un style fier, la responsabilité du meurtre d'un *roi*; et, la face tournée vers l'Europe, elle se montra pleine d'un calme méprisant, prête à lancer comme à relever tous les défis, sûre d'elle-même, de sa force, de son droit, et, dans sa volonté de lutter jusqu'à la mort, unanime.

Honorer les martyrs de la liberté, c'était noblement ouvrir cette campagne contre les rois qui restera pour jamais l'étonnement et l'admiration de l'histoire : le 24 janvier, Michel Lepelletier fut porté au Panthéon.

Dans le cortége figuraient la Convention en masse, la société des Jacobins, les sections, toutes les corporations de Paris avec leurs bannières. Le cortége, c'était le peuple.

Le corps, placé sur un char sépulcral très-élevé, laissait voir la plaie par où s'était échappée la vie. Au moment du départ, le président de la Convention monta près du mort et lui posa sur la tête une couronne de chêne [1]. Puis l'on se mit en marche. Les drapeaux en deuil, les tambours voilés, le visage pâle et comme doucement endormi de la victime, ses habits sanglants qui flottaient au bout des lances, son frère qui suivait chancelant et consterné, la statue de la Loi étendant le bras comme pour saisir l'assassin, les piques ornées de cyprès, les torches funéraires, un ciel nébuleux, tout concourait à porter dans les âmes une impression de tristesse héroïque [2].

Et le long de la route funéraire, on s'entretenait des vertus de Michel Lepelletier; de son culte pour les idées nouvelles, si remarquable chez un haut magistrat de l'ancien régime; de son immense fortune, mise au service de la liberté; de sa bienfaisance; de ce qu'il écrivait, dans le rude hiver de 1788, à son homme d'affaires, prêt à vendre l'eau de ses étangs aux meuniers qui manquaient d'eau pour leurs moulins : *Donnez et ne vendez pas* [3]. On rappelait

[1] *Révolutions de Paris*, n° 185.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. *la Vie de Michel Lepelletier, présentée à la société des Jacobins*, par Félix Lepelletier, son frère. Première édition, p. 10 et 11.

aussi ses travaux, son rapport sur le Code pénal, empreint d'un sentiment si vif d'humanité ; son horreur de la peine de mort, et ce beau plan d'éducation nationale, où, la misère étant bannie de l'enfance, on demandait au superflu du riche de pourvoir à l'éducation des fils du pauvre. Ah! il méritait certes qu'on le pleurât, l'homme de bien qui avait voulu et proposé l'ÉDUCATION *commune, gratuite, obligatoire* [1].

On le pleura, et l'on fit plus. A sa mémoire furent prodigués des honneurs tels que le seul Germanicus, dans l'histoire, en avait reçu de semblables. Son nom fut donné à une section, à une rue, à une place publique, à une commune. La Convention fit placer dans la salle de ses séances un tableau où David l'avait peint. Le peuple français, par l'organe de ses représentants, déclara adopter sa fille unique, et ce fut à cette occasion que Barère fit passer le principe de l'adoption dans nos lois [2].

L'émotion produite par les funérailles de Lepelletier durait encore, lorsqu'on apprit que c'en était fait de son assassin. Deparis, c'était le nom de cet homme [3], était resté quelques jours dans la capitale, après le meurtre commis, retenu qu'il était par un violent désir d'immoler le duc d'Orléans, la première victime qu'eût cherchée son fanatisme. Il avait même eu l'audace de se mêler au cortége de Lepelletier, dans le farouche espoir d'ensanglanter jusqu'à son lit de parade. Mais le duc d'Orléans n'ayant point paru, les amis du meurtrier parvinrent à lui persuader qu'il n'avait plus qu'à quitter la France, où son signalement était donné et sa tête mise à prix. Il se décide, fuit vers la frontière, et, le soir, arrive à Forges-les-Eaux, dans une auberge dite du *Grand-Cerf*. Ruisselant de pluie, il s'approche de l'âtre, où des colporteurs s'entretenaient des choses du jour. « Que pense-t-on de la mort du roi ? » dit-il en se mêlant à la conversation. « On pense, répondit un d'eux, qu'on a bien fait de le frapper. Pour moi, je voudrais que tous les tyrans du monde n'eussent qu'une tête, afin qu'on pût l'abattre d'un seul coup. » A ces mots, Deparis se lève brusquement, sans prendre soin de dissimuler l'horreur qu'il éprouve. Quelques malédictions murmurées par lui dans l'escalier qui menait à sa chambre sont entendues et achèvent d'éveiller les soupçons. On l'épie, et on le vit qui se promenait d'un air égaré, se mettait à genoux, baisait sa main droite. Le lendemain, de bonne heure, des gendarmes étaient à son chevet. Mais il avait caché un pistolet sous son traversin, et au moment où on l'allait arrêter, il se brûla la cervelle. On trouva dans son portefeuille douze cents livres en assignats et une fleur de lis de cuivre argenté, plus un papier, sur lequel ces mots : « *Mon brevet d'honneur.* Qu'on n'inquiète personne ; personne n'a été mon complice dans la mort heureuse du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'eusse rencontré sur ma route, je faisais une plus belle action, je purgeais la terre du parricide d'Orléans [4]... »

Tallien et Legendre, envoyés à Forges-les-Eaux, constatèrent dans leurs rapports l'identité de l'assassin. Et cependant, une rumeur se répandit que Deparis s'était sauvé. A Forges-les-Eaux, disait-on, il avait assassiné un voyageur, et, pour déjouer les poursuites, remplacé les papiers de sa nouvelle victime par les siens propres. C'est ce que le frère de Michel Lepelletier crut plus tard lui-même, sur la foi d'indications, d'ailleurs fort peu concluantes [5].

Un meurtre, telle fut la seule démonstration que provoqua en France l'exécution de Louis XVI. Au dehors, elle émut faiblement les émigrés. Monsieur, alors en Westphalie, prit aussitôt le titre de régent de France, et institua le comte d'Artois, son frère, lieutenant général du royaume. Il disait, dans les lettres patentes : « Le ciel nous a sûrement destinés pour être les ministres de sa justice [6]. »

En attendant, l'acte accompli dans la Convention était salué, d'un bout de la France à l'autre, par une sombre mais générale sympathie : de chaque commune affluaient des adresses d'adhésion ; et, promptes à s'associer à ce mouvement, les armées écrivaient à l'Assemblée : « Nous vous remercions de nous avoir mises dans la nécessité de vaincre [7]. »

Autour de la Révolution, en effet, tout allait s'embrasant.

Non que les rois, l'œil fixé sur l'échafaud de Louis XVI, se sentissent saisis d'une compassion chevaleresque : la politique des princes ne connaît guère de tels mobiles. Seule, on l'a vu, l'Espagne avait tendu la main pour détourner le coup fatal ; ni la Prusse ni l'Autriche n'avaient remué ; et Pitt, quoique sommé par Fox d'intervenir, était demeuré comme immobile : il calculait sur l'horreur que produirait en Europe cette tête coupée.

Une fois le coup frappé, les cœurs s'agitèrent.

L'impératrice de Russie chasse de ses États les Français et interdit tout contact de ses sujets avec la France [8], comme avec une nation pestiférée.

L'Espagne, que ne dirige plus le calme génie du comte d'Aranda, se prépare à entrer tête baissée dans la lutte.

Le roi de Prusse, se chargeant de récompen-

[1] Voy. le *Projet de Code pénal* et le *Plan d'éducation nationale* de Michel Lepelletier, dans le XXIVe tome de l'*Histoire parlementaire*, p. 11-86.

[2] *Vie de Michel Lepelletier*, par son frère, p. 24 ; et *Biographie universelle*, à l'article Michel Lepelletier de Saint-Fargeau.

[3] Et non Paris. Voy., à ce sujet, l'*Histoire des Montagnards*, par M. Esquiros, t. II, p. 296. — L'auteur parle d'après des communications reçues du frère même de Deparis.

[4] *Histoire des Montagnards*, par M. Esquiros, p. 299 et 300. — *Révolutions de Paris*, n° 187. — Rapport de Tallien à la Convention, séance du 5 février 1793.

[5] Voy., à la suite des *Œuvres de Michel Lepelletier*, publiées à Bruxelles, par son frère, en 1826, la note qui concerne le suicide de Deparis.

[6] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 439.

[7] Sur l'étendue et la fougue de ce mouvement, on peut voir le journal de Brissot, et notamment le n° 1282 du *Patriote français*.

[8] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 191.

ser les services que Louis XVI ne put acquitter, écrit à un gentilhomme français, nommé d'Aubier : « Comme gage du tendre souvenir que je conserve à votre maître, je vous donne ma clef de chambellan [1]. »

Les dispositions de la cour de Naples ne pouvaient être douteuses : là régnait, sous le nom d'un fantôme de roi et d'un fantôme de mari, une sœur de Marie-Antoinette, Caroline d'Autriche, doublement asservie à l'influence anglaise par Acton, son amant, et par cette Emma Hamilton, dont la beauté impudique paya, plus tard, à Nelson le salaire de la foi trahie et du sang versé [2].

Quant au gouvernement papal, il n'avait point attendu le 21 janvier pour faire prêcher dans les églises contre les Français, et provoquer à des assassinats pieux par maint cantique sanglant chanté dans les rues et sur les places publiques [3]. Aussi le secrétaire de légation Basseville avait-il été massacré à Rome, dès le 13 janvier, pour avoir arboré les couleurs de la République française. Assailli dans sa voiture par les sauvages dévots du Transtévère, le malheureux était parvenu, au travers de leur foule hurlante, à gagner la maison d'un banquier français. La meute que les prêtres ont lancée, s'y précipite. C'est à peine si le maître de la maison a le temps de sauter par la fenêtre, pendant qu'un perruquier frappait mortellement Basseville d'un coup de rasoir [4]. La relation romaine, publiée sur cet événement, se terminait ainsi : « La *chose* est faite : à de pareils traits, on reconnaît l'ancienne Rome [5] ! »

Et l'Angleterre? Elle était alors sous la main de Pitt : c'est tout dire. A la suite du 10 août, Pitt avait rappelé lord Gower, ambassadeur d'Angleterre à Paris, sous prétexte que « ses lettres de créance étaient caduques depuis l'emprisonnement du roi [6] ; » et le 25 novembre, M. Stratton, chargé des affaires britonniques près la cour de Vienne, avait remis au comte de Cobenzel un mémoire tendant, selon l'expression du prince de Hardenberg, « à remonter la machine désorganisée de la coalition [7]. » En même temps, Chauvelin, ministre de France à Londres, cessait d'y être considéré comme revêtu d'un caractère public [8]. Il réclama en vain. Dans une note où lord Grenville exposait longuement et avec aigreur les prétendus griefs de la nation anglaise, le collègue de Pitt déclarait sèchement au diplomate français qu'on ne pouvait l'accréditer à la cour de Londres qu'en qualité de *ministre de Sa Majesté Très-Chrétienne* [9].

C'était, non pas précisément déclarer la guerre, mais la rendre inévitable.

Pitt la désirait effectivement, et avec cette violence froide qui le caractérisa.

Pour ce qui est de ses motifs, il en avait trois principaux [10] :

Le premier, le plus puissant, était tiré de ce fameux décret du 19 novembre 1772, par lequel la Convention promettait secours et fraternité à tous les peuples qui, opprimés, voudraient redevenir libres, décret que celui du 15 décembre était venu compléter si glorieusement. Pitt comprit tout de suite ce qu'il y avait de grandeur en un tel système, et plutôt que de laisser aux mains de la Convention un levier de cette force, il résolut de bouleverser le monde.

Son second mobile était la crainte de voir les armées républicaines, après avoir pénétré en Belgique, envahir la Hollande, qu'au moyen du stathouder, le cabinet de Saint-James dominait.

Troisième et dernier grief : considérant que l'Escaut parcourt la Belgique aussi bien que la Hollande, et doit par conséquent appartenir en commun aux deux peuples, la France républicaine, par un haut sentiment de justice, venait de mettre fin à cette servitude de l'Escaut « que Joseph II avait eu la lâcheté de vendre aux Hollandais pour quelques millions de florins [11]. » Or, quoique l'intérêt de l'Angleterre ne se trouvât point engagé ici d'une manière directe, le gouvernement anglais affecta de regarder l'ouverture de l'Escaut par la Convention comme un essai de dictature européenne. « L'Angleterre, écrivait lord Grenville à Chauvelin, ne souffrira jamais que la France s'arroge le pouvoir d'annuler à son gré, et *sous prétexte d'un prétendu droit naturel*, le système politique de l'Europe [12]. »

En résumé, ce que Pitt abhorrait dans la Révolution française, c'était la grandeur qu'elle semblait promettre à la France, comme prix de la liberté donnée au monde. Mais il sentit qu'il ne fallait point brusquer l'attaque, de peur que la Révolution française n'eût pour appui, au sein même de l'Angleterre, les sympathies par elle éveillées dans les âmes généreuses. Deux sociétés s'étaient formées à Londres, qu'animait l'esprit jacobin, l'une sous le titre de *Société constitutionnelle*, l'autre sous celui de *Société des amis de la révolution de* 1688 [13] ; et à mille symptômes, on pouvait reconnaître que le souffle puissant de l'esprit nouveau avait passé le détroit. Pitt trembla qu'une commotion sociale intérieure ne répondit au cri de guerre contre

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 171.
[2] Alors Naples, de la première restauration de Ferdinand IV.
[3] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 344.
[4] *Révolutions de Paris.*
[5] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 344.
[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 127.
[7] *Ibid.*, p. 133.
[8] *Ibid.*, p. 128.
[9] « You are yourself no otherwise accredited to the king, than in the name of His most Christian Majesty. » *Answer of lord Grenville to M. Chauvelin's note.* STATE PAPERS, *Annual Register*, 1793.
[10] Ils sont exposés tout au long dans la note ci-dessus de lord Grenville.
[11] Rapport de Brissot dans la séance du 12 janvier 1793.
[12] « England will never consent that France shall arrogate the power of annulling at her pleasure, and under the pretence of a pretended natural right... the political system of Europe. » STATE PAPERS, *Annual Register*, 1793.
[13] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 141.

la France, s'il était prématurément poussé. Il apporta donc dans ses préparatifs une astuce profonde, et mit tout en œuvre pour rejeter sur la Convention les torts d'une initiative dont il savait bien que l'orgueil anglais s'irriterait sans retour. Déjà les massacres de septembre avaient détaché de la cause de la France, toujours défendue par Fox et par Sheridan, beaucoup de whigs d'une trempe plus molle, le duc de Portland, lord Carlisle, lord Fitz-William, M. Wyndham [1] : Pitt poussa d'une main prudente à ce mouvement de défection. Sûr que rien n'était plus propre à le précipiter, que l'exécution de Louis XVI, il s'abstint avec le sang-froid le plus cruel de tout ce qui eût été de nature à sauver ce prince infortuné, en dépit des magnanimes instances de Sheridan et de Fox. Puis, pour faire croire que la constitution anglaise, que l'existence même de l'Angleterre étaient en danger, on le vit tout à coup recourir à un ensemble de moyens répressifs dont la situation ne justifiait en aucune sorte l'extraordinaire et alarmant étalage. Les milices du sud-est de l'Angleterre furent armées, des troupes reçurent ordre de marcher sur Londres, on avança de quarante jours la réunion du parlement, on renforça la Tour d'une garnison nouvelle, on déploya enfin un formidable appareil de guerre contre... le livre des *Droits de l'homme*, de Thomas Paine [2] !

Et tandis que ces démonstrations officielles opposaient à la propagande de la liberté celle de la peur, les agents de Pitt s'étudiaient à enflammer les esprits par des manœuvres adaptées à la diversité des intérêts, des passions, ou des préjugés. Aux dévots, l'on disait que les révolutionnaires étaient tous des athées, et comment en douter depuis que Dupont avait fait profession d'athéisme à la tribune? Aux commerçants on quêle de marchés exclusifs, on représentait les Français comme des conquérants avides, qui dévoraient la Belgique, en attendant qu'il leur fût donné de dévorer le monde. Aux rigoristes presbytériens, on faisait horreur de l'activité que la France osait déployer le *dimanche*. Aux gens paisibles, on montrait des poignards, et l'on s'écriait : *Voilà la religion des Français* [3] !

La fermentation croissait d'heure en heure : survient la nouvelle du 21 janvier. C'était un coup de foudre pour les amis de la paix et de la France. Fox fut consterné, la pensée de Pitt triomphait. Les partisans du ministère prennent aussitôt le deuil, affectant une douleur qui n'était que l'hypocrisie de la haine. Plusieurs, rassemblés au théâtre quand on y annonça l'événement, s'élancent hors de la salle en levant les mains au ciel et en poussant de grands cris. D'autres se montrent dans les rues avec un ruban noir [4]. Les descendants de ceux qui tuèrent Charles Ier ne pouvaient concevoir qu'on coupât la tête à un roi.

Le gouvernement anglais s'empressa de mettre à profit ce mouvement. Le 24 janvier, lord Grenville, ministre des affaires étrangères, envoyait à Chauvelin l'ordre de quitter l'Angleterre dans le délai de huit jours [5] ; et, le 28 janvier, un message du roi notifiait aux deux chambres que les forces de terre et de mer allaient être augmentées, mesure nécessitée, disait le message, par « l'acte atroce qui venait de s'accomplir à Paris [6], et par les dangers que l'ambition de la France, ses projets, ses principes, faisaient courir, non-seulement à la puissance de l'Angleterre, mais au maintien de l'ordre dans toutes les nations civilisées [7].

Insulter à ce point la Convention et la France équivalait certainement à une déclaration de guerre. Cela était si manifeste, que, le message royal ayant provoqué de la part du parlement des adresses de vive adhésion, le comte Stanhope dans la Chambre des Communes, et les lords Lansdowne, Lauderdale et Derby dans la Chambre des Lords, protestèrent solennellement contre une démonstration qui était l'embrasement du monde [8]. Pitt ne l'ignorait pas, et c'est ce qu'il voulait, sa politique étant de rendre la guerre inévitable, mais en rejetant sur la Convention la nécessité de la *déclarer*, très-attentif d'ailleurs à se prêter aux démarches qui pouvaient faire louer sa modération.

C'est ainsi que, dans le temps même où il armait toute l'Angleterre et irritait l'orgueil de la France, son apparente condescendance favorisait le développement d'une intrigue dont la conservation de la paix était le but, Talleyrand le machinateur, et Dumouriez le héros.

Ce dernier s'était prononcé très-ouvertement contre les magnanimes décrets des 19 novembre et 15 décembre 1792 [9] ; après avoir un moment rêvé la conquête de la Hollande, il en était venu à croire ou du moins à dire qu'il fallait s'en abstenir soigneusement si on ne voulait pas risquer de perdre la Belgique [10] ; il avait, en outre, montré beaucoup de penchant pour l'alliance anglaise [11] ; et quant à ses rapports avec les Jacobins, de la part d'un homme capable de tous les artifices, ils n'avaient rien dont la diplomatie des rois eût à s'inquiéter. Talleyrand augura de tout cela qu'il ne serait pas impossible de faire consentir le cabinet de Saint-James à la paix, si Dumouriez se chargeait de la négociation. Le

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 111.
[2] Voy. le rapport de Brissot à la Convention, séance du 12 janvier 1793. — Et aussi les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 144.
[3] Rapport de Brissot.
[4] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 457.
[5] STATE PAPERS, *Annual Register*, 1793.
[6] *Ibid.* « In consequence of the atrocious act recently perpetrated at Paris. »
[7] STATE PAPERS, *Annual Register*, 1793.
[8] *Protest against a war with France, in consequence of the rejection of earl Stanhope's amendment to the address to his Majesty moved by lord Grenville on friday Feb. 1. 1793. — Protest in the house of lords against the address voted in answer to the royal message. Feb. 1. 1793.* STATE PAPERS, *Annual Register*, 1793.
[9] Voy ce qu'il en dit lui-même dans ses *Mémoires*, t. III, liv. VII, ch. IV, p. 304.
[10] *Ibid*, chap. XII, p. 381.
[11] *Ibid.*

général était venu passer à Paris le mois de janvier : on lui parle de ce projet, qui flattait son orgueil et qu'il saisit avidement. L'affaire est portée au Conseil. Dumouriez, depuis son arrivée à Paris, n'avait paru ni chez Monge, ministre de la marine, ni chez Roland, ministre de l'intérieur, ni chez Clavière, ministre des finances ; encore moins s'était-il empressé d'aller voir le ministre de la guerre, Pache [1], son ennemi déclaré, mais en revanche il avait beaucoup fréquenté la maison de Lebrun et celle de Garat, avait souvent figuré à leur table [2], et se flattait de les dominer. La vérité est que Garat fit au Conseil la proposition d'envoyer Dumouriez en ambassade extraordinaire à Londres, proposition qui tomba devant la résistance de Pache, Monge et Clavière [3].

Il ne restait plus, ce semble, qu'à abandonner le projet : on n'en fit rien. Le goût de l'intrigue était si conforme au génie de Dumouriez, qu'il amena Lebrun et Garat à convenir qu'on suivrait l'affaire sans bruit, en attendant l'heure favorable pour le succès. Un agent secret fut donc envoyé à la Haye, avec une lettre adressée à lord Auckland, ambassadeur d'Angleterre en Hollande [4], et Maret, depuis duc de Bassano, prit la route de Londres, sous prétexte d'une démarche concernant les intérêts privés du duc d'Orléans [5], mais en réalité pour savoir de Pitt s'il voulait sincèrement traiter avec Dumouriez [6].

On peut se demander si, en ouvrant l'oreille à d'aussi étranges ouvertures, Pitt n'entendait que se donner le temps de compléter ses préparatifs; ou bien, s'il n'avait pas déjà la pensée d'amener Dumouriez sur le terrain de la défection [7]; ou enfin, si, comme Garat et Dumouriez lui-même en eurent quelque soupçon [8], il ne fut pas tenté du désir perfide d'attirer à Londres, pour l'y retenir, le meilleur général que la France eût à lui opposer : ce qui est certain, c'est qu'il reçut Maret avec une bienveillance marquée, lui témoigna une grande répugnance à combattre la France, et le congédia bien convaincu de ses dispositions pacifiques [9].

Maret, ainsi séduit et trompé, se préparait à transmettre à Dumouriez, Lebrun et Garat ce qu'il croyait d'excellentes nouvelles, lorsque le gouvernement français, averti par Chauvelin, envoya au négociateur illicite et occulte une réprimande sévère, et l'ordre de revenir en France [10]. Maret, obligé d'obéir, ne se découragea point. Un second voyage est entrepris. Mais, cette fois, il arriva qu'au moment même où Maret sortait de Paris, Chauvelin était renvoyé de Londres. Cette circonstance effraya l'émissaire clandestin. A peine débarqué à Douvres, il écrivit à Lebrun pour lui demander de nouvelles instructions, et n'obtenant point de réponse, quitta l'Angleterre sans avoir sollicité de Pitt une autre entrevue [11].

Aussi bien, toutes ces petites combinaisons souterraines n'avaient aucune chance de succès; et il est probable que Pitt ne feignit de s'y prêter que parce qu'il les savait futiles. Comment Dumouriez, tout général qu'il était, comment Lebrun et Garat, quelle que fût leur position dans le Conseil, purent-ils se flatter un seul instant de l'espoir d'agir d'une manière efficace, sans l'adhésion de la majorité des ministres, sans le concours des Comités diplomatique et de défense générale, et en dehors de la Convention?

Il est juste de dire que si Pitt désirait la guerre, les hommes d'État de la Convention étaient loin de la redouter. Propager la liberté par les armes souriait à leur audace, et rien ne paraissait impossible à ces cœurs orageux. Brissot, l'inspirateur du Comité de défense générale, avait écrit à Dumouriez, le lendemain de la bataille de Jemmapes, les lignes suivantes, qui peignent bien le génie des hommes du temps et leurs grandes passions : « C'est ici un combat à mort entre la liberté et la tyrannie... Pas un Bourbon ne doit rester sur le trône... Ah ! mon cher, qu'est-ce qu'Albéroni, Richelieu qu'on a tant vantés? Que sont leurs projets mesquins, comparés à ces soulèvements du globe, à ces grandes révolutions que nous sommes appelés à faire. *Novus rerum nascitur ordo*. J'aime à croire que la révolution de Hollande ne s'arrêtera pas devant le fantôme d'*illuminés* [12], et qu'il ne sera pas pour nous le *sta, sol*. Une opinion se répand ici : la République française ne doit avoir pour bornes que le Rhin [13]. »

Restait à savoir, l'Angleterre et la France en venant aux mains, de quel côté serait l'équité. Il y avait des griefs énoncés de part et d'autre : étaient-ils également fondés?

Nous avons vu que ceux de l'Angleterre se réduisaient à trois principaux : 1° les décrets des 19 novembre et 15 décembre, proclamant la solidarité des peuples libres; 2° les projets qu'on supposait à la France contre la Hollande ; 3° l'ouverture de l'Escaut.

Or, dans un discours prononcé le 12 janvier, Brissot avait répondu à chacun de ces trois griefs de la manière à la fois la plus solide et la plus brillante.

D'abord, il était assez étrange que le gouvernement anglais prétendit empêcher la France de secourir les peuples qui, injustement oppri-

1 Voy. ce qu'il en dit lui-même dans ses *Mémoires*, t. III, liv. VII, chap. IV, p. 309.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*
4 *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 157.
5 *Annual Register for the year* 1793, chap. VI, p. 232.
6 *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 157.
7 *Ibid.*, p. 155.
8 *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. VII, chap. XII, p. 384.
9 « Of this interview, M. Maret always spoke in terms of great satisfaction, and never failed to consider Mr. Pitt's conduct in the course of it with great respect, both as to his general demeanour and his pacific disposition. » *Annual Register for the year* 1793, chap. VI, p. 232.
10 *Ibid.*
11 *Ibid.*
12 Frédéric-Guillaume.
13 *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 159.

més, auraient recours à elle. C'était lui faire un crime de sa magnanimité même, et déclarer au monde que, dès qu'il convenait à la France de prendre parti pour les victimes, l'Angleterre ne pouvait que prendre parti pour les tyrans. A la vérité, Pitt affectait de croire que les décrets des 19 novembre et 15 décembre n'avaient été lancés par la Convention que comme un appel à la turbulence de toutes les minorités factieuses qui s'aviseraient d'arborer le bonnet rouge; mais, sur ce point, le cabinet de Saint-James avait reçu des explications qui fermaient toute issue à la mauvaise foi : il lui avait été officiellement notifié que la Convention n'entendait en aucune sorte jeter des brandons de discorde et souffler la passion des complots dans des États neutres ou amis, et que les décrets dont l'Angleterre prenait alarme se rapportaient au seul cas où la révolte contre l'oppression, dans un pays, serait l'effet de la *volonté générale*, se révélant par des signes non équivoques[1].

En ce qui concernait l'invasion *supposée* prochaine de la Hollande, au moins aurait-il fallu attendre que la *supposition* se réalisât pour en faire un motif de guerre. Mais il y avait à répondre quelque chose de bien plus décisif encore : A la fin du mois de novembre 1792, Dumouriez avait demandé au Conseil exécutif l'autorisation de s'emparer de la ville de Maestricht, sans laquelle il ne pouvait défendre ni le pays de Liége ni la Meuse; et, quoique pour légitimer cette prise les motifs ne manquassent pas, l'autorisation avait été formellement refusée[2]. Or, de la part du gouvernement français, cette modération était d'autant plus remarquable, que la Hollande lui avait donné maint sujet d'offense; que les émigrés étaient en armes et en uniformes à la Haye; qu'on y faisait éclater une haine violente contre la France; qu'on avait renvoyé d'Amsterdam, sans leur laisser le temps d'être payés de ce qui leur était dû, la troupe des comédiens français; enfin, que le grand pensionnaire, Van Spiegel, avait livré en pâture aux insultes des émigrés Noël, ministre de France, et Thinville, secrétaire d'ambassade, lesquels avaient fini par être expulsés ignominieusement[3].

Relativement à l'ouverture de l'Escaut, Pitt soutenait avec raison qu'elle était contraire au traité d'Utrecht et à celui qu'en 1785, Joseph II avait conclu avec les Provinces-Unies. Mais le respect de traités passés entre les gouvernements sans le concours ni l'adhésion des peuples, ne saurait aller jusqu'à la consécration des iniquités politiques les plus flagrantes. L'ouverture de l'Escaut par la France, victorieuse de l'Autriche, était une mesure non-seulement désintéressée mais généreuse. « La République française, s'écriait noblement Brissot dans son discours du 12 janvier, devait-elle, en rendant la Belgique à la liberté, laisser subsister l'esclavage pour un des plus beaux fleuves qui arrosent ce pays? Devait-elle violer ces principes d'éternelle justice qui toujours dirigeront ses armes? Puisque l'Escaut parcourt la Belgique comme la Hollande, son cours n'appartient-il pas en commun aux deux peuples? Quel titre la nature a-t-elle donné aux Hollandais sur la propriété exclusive? Est-ce à leurs travaux, à leur industrie, que ce fleuve doit son existence? L'Escaut, qui traverse la Zélande, n'est-il pas le même qui a baigné auparavant les murs d'Anvers? Et s'il était juste qu'un fleuve, commun à plusieurs peuples, fût la propriété d'un seul, celle de l'Escaut n'appartiendrait-elle pas à aussi bon titre aux Anversois, qui l'ont d'abord, qu'aux Hollandais, qui ne le reçoivent qu'après[4]? »

Ainsi, des trois griefs, articulés par le cabinet de Saint-James, pas un qui fût fondé, soit en fait, soit en droit.

Subsidiairement, Pitt se plaignait de la propagande des idées françaises en Angleterre par les agents du Jacobinisme; mais lui-même n'entretenait-il à Paris aucun agent de sa politique? Et là où les propagandistes français n'employaient que le pouvoir de la parole, les émissaires du gouvernement britannique n'employaient-ils pas l'avilissante puissance de l'or? Et n'étaient-ils donc capables d'aucun effort propre à étendre l'influence des intérêts anglais, ceux qui avaient dépensé tant d'argent pour étouffer la liberté naissante des Provinces-Unies, augmenter les partisans du prince d'Orange, débaucher les troupes patriotes, acheter le rhingrave de *Salin* et le grand pensionnaire Bliwrik[5]?

Combien plus légitimes les plaintes du gouvernement français !

Rappel de lord Gower, le lendemain du 10 août;

Cessation de tout rapport officiel avec l'ambassadeur de France à Londres, depuis la suspension de Louis XVI;

Refus de reconnaître les pouvoirs de la Convention;

Opposition mise à des achats de grains et d'armes par des agents de la République française;

Détention de bateaux et vaisseaux chargés de grains pour la France, en violation du traité de 1786;

Prohibition par acte du parlement de la circulation des assignats;

Acte inquisitorial et vexatoire rendu contre les Français habitant l'Angleterre, en violation de l'article 4 du traité de 1786;

En violation de l'article 1er du même traité, secours d'argent aux émigrés et aux chefs de rebelles armés contre leur patrie;

Armement considérable par mer et augmentation des forces de terre, ordonnés sans provo-

[1] STATE PAPERS, *note from M. Chauvelin to lord Grenville*, *Annual Register, for the year* 1793.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. III, liv. VII, chap. XII, p. 380.
[3] *Ibid.*, chap. XIV, p. 397.

[4] Voy. le *Rapport de Brissot sur les dispositions du gouvernement britannique*, reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIII, p. 72.
[5] *Ibid.*

cation de la part de la France, et dans le but avoué de la combattre ;

Coalition avec les ennemis de la France, notamment l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

Voilà quels furent les faits constatés dans un lumineux travail du Comité de défense générale ; et, sauf la défense portant sur la circulation des assignats en Angleterre, laquelle était de droit, tous ces faits constituaient autant de griefs dont il était aussi impossible de nier l'existence que la gravité [1].

L'alien-bill, tel que le parlement anglais venait de le voter, contenait à lui seul la guerre. Pour rencontrer quelque exemple d'une mesure aussi extraordinaire et violente, il eût fallu remonter jusqu'au règne d'Élisabeth [2]. Le bill assujettissait tout Français arrivant en Angleterre « à rendre compte de lui-même [3] ; » à déposer les armes en sa possession ; à ne pouvoir aller d'un lieu à un autre sans passe-port ; à vivre, enfin, s'il était pauvre, dans un district déterminé, avec la police debout sur sa porte et le soupçon assis à son foyer [4]. Vainement Grey, Taylor, le major Maitland et Fox s'étaient-ils élevés contre un projet que le Conseil des Dix à Venise n'eût put rêver plus tyrannique, Pitt l'avait fait passer, précisément en le présentant comme un coup de canon tiré contre les Jacobins [5]. A cette occasion, une scène étrange fut donnée au parlement. Après avoir appuyé le bill dans un discours plein d'éloquence et de délire, Burke parlait de trois cents poignards fabriqués à Birmingham, lorsque tout à coup il jette un de ces poignards sur le parquet de la Chambre des Communes [6], et s'écrie furieux : « Regardez ceci ! voilà un des fruits à retirer de l'alliance avec la France. Ah ! je ferai tout pour préserver ce pays de l'*infection françoise*, et écarter leurs principes de nos esprits, leurs poignards de nos cœurs [7]. »

Tels se montraient à l'égard de la France les sentiments de Pitt, de Burke, du gouvernement anglais, de la majorité des deux Chambres. L'ordre donné au représentant de la Convention à Londres de quitter l'Angleterre dans un délai de huit jours vint combler la mesure des outrages : après une semblable insulte, il fallait choisir entre le déshonneur et la guerre. La Convention n'hésita pas une minute.

Et cependant, la disproportion des forces était frappante. La marine d'Angleterre, composée de cent cinquante-huit vaisseaux de ligne, vingt-deux vaisseaux de 50, cent vingt-cinq frégates et cent huit cutters, était au complet de ses officiers et de ses équipages ; sans compter que, pour la cause commune, la Hollande pouvait armer cent vaisseaux de guerre de différentes grandeurs. La marine française, au contraire, veuve de ses officiers, par suite de l'émigration, ne comptait que soixante-six vaisseaux de ligne, quatre-vingt-seize frégates et corvettes [8]. De sorte que pour n'être pas écrasés par l'Angleterre sur son champ de bataille, la mer, nous n'avions devant nous qu'une chance, celle des prodiges !

Quant aux combats à livrer sur terre, la Révolution, — si, comme elle y était décidée, elle affrontait la Hollande et l'Espagne, — allait avoir à vaincre onze armées, parfaitement disciplinées et bien pourvues de vivres, de chevaux, d'artillerie, de munitions, ces armées formant comme un vaste réseau autour de la France, qu'elles étreignaient de toutes parts :

Autrichiens, en Belgique	50,000
De Coblentz à Bâle.	40,000
Entre la Meuse et le Luxembourg.	33,000
Prussiens, en Belgique	12,000
Prussiens, Hessois et Saxons sur le Rhin	65,000
Hollandais, en Belgique.	20,000
Anglais, Hanovriens et Hessois, en Belgique.	30,000
Troupes de l'Empire et de Condé, sur le Rhin	20,000
Austro-Sardes, en Italie.	45,000
Napolitains et Portugais, en Italie .	10,000
Espagnols, sur la frontière du Midi	50,000
Total.	375,000

Or, au 1er janvier 1793, les armées de la république n'allaient pas au delà de 220,000 hommes [9]. La situation des finances n'était pas plus rassurante : le capital de la dette s'élevait à huit milliards trente-quatre millions [10]. Pour soutenir une immense circulation en papier, on n'avait que ce qui meurt où la guerre naît, et l'Europe entière conspirait contre les assignats.

Placée, avec si peu de ressources, en face de tant de périls, la Convention fut sublime.

Le 1er février, sur un rapport de Brissot, elle déclara la guerre au *roi d'Angleterre*, dans un silence et avec une unanimité formidables.

Le stathouder des Provinces-Unies avait outragé les agents de France, accueilli les émigrés, persécuté les patriotes français, encouragé les fabricateurs de faux assignats, fait cause commune avec le gouvernement anglais : la

[1] Voy. le décret du 1er février 1793 dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 204-207.

[2] L'*Annual Register*, rédigé dans les idées de Burke, en convient lui-même. Voy. le volume relatif à l'année 1793, chapitre II, p. 38.

[3] « Give an account of themselves. » *Ibid.*, p. 39.

[4] Voy. la déclaration de Dundas, lors de la seconde lecture de l'*alien-bill*, *Annual Register, for the year* 1793, chap. II, p. 39 et 40.

[5] « In this country there had been found persons who held a correspondence with the affiliated societies of Jacobins. » *Ibid.*, p. 43.

[6] *Annual Register*, p. 40.

[7] « He exclaimed with great vehemence that he would, to the utmost of his power, keep French infection from our country, their principles from our minds, and their daggers from our hearts. » *Annual Register*.

[8] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, tome II, pages 179 et 180.

[9] *Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 414.

[10] Rapport du 28 février 1793, sur les finances.

Convention le mit avec le plus méprisant dédain au nombre de ses ennemis [1].

Le même jour, sur un rapport de Cambon, elle décrétait qu'aux deux milliards quatre cent mille livres d'assignats, alors en circulation, il en serait ajouté huit cent mille, auxquels on donnerait pour gage la valeur des bois et forêts dont la vente était ajournée, celle des biens affectés à la liste civile, la rentrée du bénéfice à faire sur la reprise des domaines engagés, la valeur des biens nationaux situés dans le département du Mont-Blanc et dans les districts nouvellement réunis à la République, le produit de la vente des biens des émigrés, l'indemnité à demander aux peuples qui seraient redevables à la France victorieuse de leur liberté reconquise. Le rapport contenait cette belle constatation : « La postérité ne sera pas peu étonnée de voir un peuple, en lutte avec tous les despotes ligués, s'occuper du remboursement d'une dette contractée par le despotisme, en acquitter soixante et douze millions par an, payer exactement les rentes des capitaux empruntés et une quantité énorme de pensions à des personnes auxquelles la Révolution a fait perdre leur état [2]. »

Il y avait danger sans doute à multiplier ainsi, quelque précaution qu'on prit pour les asseoir sur un gage, des signes déjà si nombreux. Mais quand il faut de toute nécessité passer sur un pont qui tremble, on y passe en fermant les yeux. Selon le mot d'un écrivain du temps [3], l'assignat était un pont de bois jeté sur des gouffres écumants, mais qui, à défaut d'un pont de pierre, nous servit à les franchir.

Il fallait pourvoir à l'organisation de l'armée : le comité de la guerre se mit au travail avec une ardeur passionnée, et, le 7 février, Dubois-Crancé présentait un plan qui portait l'ensemble des forces à tenir sur pied au chiffre de cinq cent mille soldats, les divisait en huit armées, ordonnait la levée immédiate de trois cent mille hommes, attribuait un Conseil exécutif, sous la ratification des représentants du peuple, la nomination des généraux en chef, assignait à cette mission un caractère purement temporaire, et réglait ainsi la nomination des officiers : un tiers à l'ancienneté, et les deux tiers au choix, sur la présentation de trois candidats par les soldats.

Devenue aussi sobre de paroles qu'impatiente d'action, l'Assemblée vota tout cela d'un élan [4].

Puis, coup sur coup, dans l'espace de quelques jours elle décréta :

Que la Convention vivrait au sein des armées, aurait l'œil sur les places fortes et les camps, par neuf commissaires investis du droit d'écarter les incapables, de punir les indifférents, de foudroyer les traîtres [5] ;

Que Pache, attaqué vivement, serait remplacé, comme ministre de la guerre, par le général Beurnonville [6] ;

Que les monnaies d'or et d'argent auraient désormais pour empreinte une couronne de branches de chêne, et pour légende ces mots : *République française* [7] ;

Qu'à Paris, menacé d'un déficit qui ne laissait de choix qu'entre l'augmentation du prix du pain et le recours à une contribution extraordinaire, une taxe progressive serait établie sur les riches [8] ;

Que tous les Français, de 18 ans jusqu'à 40, les fonctionnaires publics exceptés, seraient déclarés en état de réquisition permanente pour la guerre [9].

Et, chose admirable, dans le temps même où la Convention se préparait à soutenir la lutte la plus prodigieuse qui fut jamais, elle méditait le plan d'une constitution nouvelle ; elle s'occupait du progrès des sciences et de la formation d'un Muséum national ; elle se faisait rendre compte par Barère des travaux de la commission chargée de rassembler au Louvre, aux Capucins et aux Augustins, les chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture, de bibliographie ; elle interrogeait son comité de l'instruction publique sur l'emploi des fonds d'encouragement destinés aux savants et aux artistes ; de la même main qui avait si rudement frappé l'émigration de la noblesse, elle arrêtait l'émigration des arts, et le bruit du canon d'alarme ne l'empêchait pas de s'enquérir avec sollicitude d'un tableau original de Rubens, trouvé, couvert de poussière, au fond d'un grenier de la rue Saint-Lazare [10].

De son côté, le Conseil exécutif agissait avec décision. Roland avait donné sa démission le 23 janvier ; mais, loin d'affaiblir le ministère, cette retraite tendait à lui rendre l'unité. Lebrun, après s'être un instant laissé égarer en d'obscures intrigues, avait fini par céder à l'ascendant de Brissot [11], et Monge, ministre de la marine, adressait à tous les amis de la liberté dans les ports de mer une lettre officielle qui contenait ces paroles de feu : « Le roi et le parlement d'Angleterre ont dessein de nous faire la guerre : les républicains anglais le souffriront-ils? Déjà ils témoignent leur répugnance à porter les armes contre leurs frères les Français. Eh bien, nous volerons à leur secours ; nous ferons une descente dans leur île ; nous y jetterons cinquante mille bonnets rouges, et nous y planterons l'arbre sacré [12]. »

On a écrit que les Comités de la Convention et le Conseil exécutif avaient reçu le faux avis que les amis de la France et de la paix dominaient dans Londres, que le peuple y était en

[1] Séance du 1er février 1793.

[2] Rapport de Cambon sur les finances, séance du 1er février 1793.

[3] Mercier, *le Nouveau Paris*, chap. LXXXV.

[4] Voy. la loi sur l'organisation des armées dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 170-190.

[5] Décret du 2 février 1793.

[6] Séance du 4 février 1793.

[7] Décret du 5 février 1793.

[8] Décret du 7 février 1793.

[9] Décret du 20 février 1793.

[10] Séance du 6 février 1793.

[11] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 159.

[12] *Ibid.*, p. 177.

fermentation, et qu'un écriteau, affiché jusque sur les murs du palais de Georges III, lui avait désigné le signal de la guerre comme celui de sa chute [1]. Mais qu'un semblable rapport fût ou non parvenu à la Convention, il est certain qu'elle avait été fort exactement renseignée sur le véritable état des choses et des esprits en Angleterre par Noël, homme dont on connaissait le discernement [2]. Il n'entra donc rien de présomptueux ou de frivole dans la confiance que la Révolution française déploya. Cette confiance fut tout héroïque; elle eut pour fondement... la foi! Et certes, quand l'Assemblée voyait venir à elle des sections entières mettant à la disposition de la nation les propriétés foncières des citoyens dont elles étaient composées [3], il lui était bien permis de croire la France invincible.

Tant de vigueur remplit l'Europe d'étonnement. Pitt ne s'attendait pas à cet imposant mélange d'énergie et de calme, il en parut troublé. Un message du roi, où, avec une mauvaise foi inconcevable, la Convention était accusée d'avoir déclaré la guerre «sans provocation aucune et de gaieté de cœur [4], » avait été adressé, le 11 février, à la Chambre des Communes: ce fut l'objet d'un long débat qui mit à nu l'âme de Pitt. Tout le fiel qui la rongeait se fit jour dans les paroles suivantes, qui venaient après une réfutation vraiment dérisoire des griefs articulés par la Convention: « Les Français nous font la guerre, ce semble, d'abord, parce que nous aimons notre constitution; ensuite, parce que nous abhorrons leur conduite, et en troisième lieu, parce que nous osons pleurer le roi qu'ils ont assassiné. Oui, ils voudraient nous ravir cette dernière ressource de l'humanité, qui consiste à porter le deuil des victimes: *Quis gemitus populo romano liber erit?* Ils voudraient déraciner en nous les affections de l'homme, transformer en crime notre sympathie pour le malheur, étouffer nos soupirs et défendre à nos larmes de couler [5]. »

Le ministre anglais ne se fit pas scrupule d'affirmer que le grief tiré de l'accession du cabinet de Saint-James au traité conclu entre l'Autriche et la Prusse était « entièrement faux [6]. » Ce qui était *entièrement faux*, c'était cette affirmation, comme l'ont établi des documents ultérieurement publiés, et comme le prouvent sans réplique les révélations du prince de Hardenberg: « Il s'agissait de porter les deux cours alliées d'Autriche et de Prusse à combiner un système de défense militaire... Le cabinet de Saint-James se montrait disposé à concourir à ce résultat nécessaire. Tels furent l'esprit et le sens du mémoire diplomatique qu'un courrier anglais apporta, le 25 novembre (1792), à M. Stratton, chargé des affaires britanniques près la cour de Vienne... Ainsi, c'est dans la communication faite à la cour de Vienne, par M. Stratton, du mémoire envoyé par la cour de Londres, qu'on trouve la première *démarche de ce cabinet pour ranimer et fortifier la coalition contre la France* [7]. » De sorte que cette démarche, faite secrètement le 25 novembre 1792, Pitt, en plein parlement et à la face de toute l'Europe, la niait, le 11 février 1793!

Pour se donner le droit de taxer la Convention de perfidie, Pitt affecta de s'indigner d'une déclaration de guerre survenue au moment où l'on négociait avec Dumouriez [8], comme s'il eût ignoré que cette prétendue négociation était une intrigue suivie en dehors des autorités constituées! Comment le ministère anglais pouvait-il être admis à traiter clandestinement avec un simple général, lorsqu'il refusait de reconnaître la Convention, c'est-à-dire le pouvoir duquel ce général relevait et le seul qui représentât la France?

A ce tissu d'injures, de sophismes, et, il faut bien le reconnaître, de mensonges, Fox ne se contenta point d'opposer les inspirations d'une politique fondée sur le respect de la vérité et de la justice: convaincu que, si la guerre avait été *déclarée* par la France, elle avait été incontestablement *provoquée* par l'Angleterre, il proposa un amendement de nature à ramener la concorde entre les deux pays [9]. Mais Burke se lève, et d'une voix amère: « Les sentiments de l'honorable orateur, dit-il, si la Chambre les adoptait, se pourraient traduire ainsi: « Français, vous vous êtes efforcés de détruire le repos de toutes les nations de l'Europe; vous avez introduit l'anarchie parmi vous, et couvert votre propre pays de ruines; vous avez assassiné votre roi: n'importe, poursuivez le cours de vos crimes; au meurtre de votre souverain, ajoutez ceux de sa femme, de sa sœur, de son fils, et la destruction du reste de sa famille; et soyez bien sûr qu'il ne sera pas touché à un cheveu de vos têtes [10]. »

Ces déclamations virulentes, inutilement combattues par Sheridan, prévalurent: Pitt l'emporta [11].

Il est à remarquer que la nécessité de mettre un frein à l'esprit envahissant de la France fut un des arguments qui, dans ce débat, se produisirent avec le plus de succès. Or, en ce moment même, la Russie et la Prusse couraient à un second démembrement de la Pologne, sans que l'Angleterre, pour les arrêter, dit une parole ou fît un geste. Déjà en effet les Russes

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 173.
[2] *Annual Register for the year* 1793, chap. vi, p. 234.
[3] C'est ce que fit, par exemple, dans ce même mois de février, la section du Finistère. Voy. la séance du 12.
[4] « Unprovoked and wanton aggression. » STATE PAPERS, *Annual Register for the year* 1793.
[5] « They would repress our sighs and restrain our tears. » *Annual Register for the year* 1793, chap. ii, p. 59.
[6] « Entirely false. » *Annual Register for the year* 1793, ch. ii, p. 59.
[7] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 133-136.
[8] *Annual Register for the year* 1793, chap. ii, p. 55.
[9] Voy. cet amendement dans l'*Annual Register*, chap. ii, p. 62.
[10] *Annual Register*, p. 64.
[11] *Ibid.*, p. 68.

étaient à Varsovie, et, sous prétexte que la constitution polonaise du 3 mai 1791 se liait aux triomphes de la propagande révolutionnaire, Frédéric-Guillaume, non content d'avoir envahi plusieurs districts de la grande Pologne, investissait Dantzick [1]. Il est vrai que cette entreprise, inspirée par une politique de brigand, on avait soin de la colorer de considérations presque touchantes : de quoi se pouvait plaindre la Pologne? Ce qu'on en faisait ne pouvait être que pour son bien ; on lui volait son territoire dans l'unique but d'assurer son repos ; on la mettait en pièces, afin de « *couvrir ses provinces limitrophes et d'empêcher la contagion morale d'y pénétrer* [2] *!* »

Pitt souffrait cela cependant, lui qui, au nombre des motifs allégués pour mettre le feu au monde, plaçait l'invasion *supposée* de la Hollande par les armées françaises! Fox ne manqua pas de signaler cette contradiction. « Eh quoi ! s'écriait-il indigné, sommes-nous donc si coupables de regarder le motif mis en avant comme un pur prétexte, lorsque, d'une part, nous voyons le ministère proclamer bien haut l'inviolabilité des Etats neutres, et, d'autre part, ce même ministère permettre que la Pologne soit foulée aux pieds [3]? » Il fit, pour détourner la guerre, un dernier, un généreux effort; tout fut inutile. Les ennemis extérieurs de la Révolution lui auraient peut-être pardonné ses orages, mais son crime irrémissible était d'être si grande.

La calomnie, d'ailleurs, ne pouvait être difficile, à cause des désordres qu'une commotion violente, ou entraîne naturellement, ou fournit l'occasion de susciter. Et c'est ce que la journée du 25 février, à Paris, ne prouva que trop bien.

Depuis que le débat sur la guerre s'était ouvert dans le Parlement anglais, divers membres de la Convention avaient secrètement reçu de Londres l'avis que des émissaires de Pitt machinaient une émeute à Paris, rien ne paraissant plus propre à servir les vues du gouvernement anglais dans ce moment, et à confondre ses adversaires. Dubois-Crancé, notamment, fut informé que des manœuvres étaient pratiquées de longue main pour faire, d'une disette factice, sortir un soulèvement [4]. Mais, soit qu'il ne crût qu'à demi à ces informations, soit qu'il les voulût compléter et craignît d'en divulguer prématurément le mystère, il attendit.

Cependant, le prix du pain à Paris avait subi une forte hausse, et, sans qu'on s'en expliquât bien la cause, le savon était monté, de 14 et 16 sous la livre, à 32 [5]. Le 24 février, il y eut des rassemblements tumultueux à la porte des boulangers, et des bateaux qui apportaient une cargaison de savon ayant paru sur la Seine, les blanchisseuses coururent en foule sur le quai, frémissantes, éperdues, et se firent délivrer la marchandise à un prix fixé par elles-mêmes. De là, elles vont à la Convention, criant : « *Du savon et du pain!* » C'était un dimanche. L'Assemblée les ajourne au mardi. Mais elles, en se retirant : « *Et nous, nous nous ajournons à lundi. Quand nos enfants nous demandent du lait, nous ne les renvoyons pas au surlendemain* [6] *!* » La soirée fut menaçante. Une fermentation sourde annonçait l'approche d'un désastre. Marat se mit à sonner le tocsin dans son journal, peignant en furieux le tableau du mal, et indiquant pour remède « le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs [7]. Le sinistre numéro est lancé dans la matinée du 25. Pour les machinateurs au service du royalisme ou à la solde de l'étranger, rien ne pouvait venir plus à propos. A huit heures du matin, des bandes de gens appartenant à des conditions diverses se portent chez les épiciers et chandeliers. La rue des Cinq-Diamants et celle des Lombards sont assiégées, à la lettre. Des inconnus allaient de boutique en boutique, disant : « *Avez-vous du sucre, du café, du savon? donnez au prix qu'on vous dira; sinon, vos propriétés sont en péril* [8]. » Parmi les femmes, plusieurs avaient des pistolets à la ceinture et ne s'en cachaient pas. Il y avait aussi dans leurs rangs des hommes déguisés, dont quelques-uns n'avaient pas même pris la précaution de faire leur barbe [9]. On se fit délivrer le sucre à 20 et 25 sous la livre, le savon et la chandelle à 12 sous. Beaucoup de marchandises furent ravies, non-seulement par des femmes du peuple, mais par des dames en chapeau, fort bien vêtues et enrubanées. A une d'elles, dont le linge très-fin et très-blanc contrastait avec celui de ses compagnes, un détaillant dit : « *Madame veut-elle aussi du savon pour blanchir son linge* [10]*?* » On pilla jusqu'à de l'esprit-de-vin ; et « ce qui prouve, écrivent avec une profonde amertume les républicains des *Révolutions de Paris*, que ce n'était pas le vrai peuple qui *fit les honneurs de cette journée*, c'est que, chez plusieurs chandeliers, on s'empara du suif en pain, après avoir cassé les moules ; c'est que, dans un temps où tout était cher, le beurre et le miel furent gaspillés, foulés aux pieds [11]. »

Par une déplorable fatalité, Santerre, ce jour-là, se trouvait à Versailles où il passait une revue de dragons, de sorte qu'aucun ordre n'avait été donné à la garde nationale. De son côté, Pache, élu depuis quelques jours maire de Paris, se trouvait consigné chez lui par l'émeute. A deux heures après midi, le Conseil général de la Commune se rassemble, arrête qu'il restera en permanence, et s'occupe des moyens de rétablir

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 194.
[2] Ce sont les propres termes de la *déclaration de Frédéric-Guillaume, en date du 16 janvier 1793.*
[3] Voy. la séance de la Chambre des Communes du 18 février 1793, dans l'*Annual Register*, p. 70.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 190.
[5] *Révolutions de Paris*, n° 190.
[6] *Ibid.*
[7] *Journal de la République française*, n° du 24 fév. 1793.
[8] *Révolutions de Paris*, n° 190.
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*, p. 175.

l'ordre [1]. Arrivaient de minute en minute des citoyens, commissaires de section ou officiers de paix, porteurs de nouvelles désolantes, et le cri *tout mieux!* partait des tribunes. Jacques Roux, ce prêtre qui avait conduit Louis XVI à l'échafaud, fut accusé devant ses collègues d'avoir poussé au pillage; il se contenta de répondre effrontément « qu'il avait toujours professé les vrais principes et ne s'en départirait pas, dût-on l'appeler le *Marat du Conseil général* [2]. »

Pendant ce temps, la Convention discutait deux propositions, l'une de Saladin, demandant que les juges du district d'Amiens fussent mandés à la barre, pour avoir mis en liberté un prêtre, surpris disant la messe en France après émigration; l'autre de Goupilleau, autorisant les directoires à faire des visites dans tout lieu désigné comme recélant des émigrés, soit nobles, soit prêtres [3]. Robespierre appuya vivement les deux motions [4], et elles venaient de passer, lorsque, montant tout à coup à la tribune, Bazire appela sur Paris livré au désordre l'attention de l'Assemblée. Elle chargea aussitôt la municipalité de prendre toutes les mesures requises par les circonstances, lui conférant le droit de faire battre la générale [5] : intervention tardive, qui ne mit fin à l'émeute que quand se voyaient partout les traces de son passage!

Tous les amis de la Révolution furent consternés; la section de Bon-Conseil, celle des Piques, celle des Droits de l'Homme, envoyèrent successivement faire part à la Commune de la douleur dont les pénétrait cette humiliante journée [6]. La feuille de Prudhomme exprima très-bien la désolation des patriotes : « Ils prévoient, disait-elle, que le 25 février éloignera de Paris ceux qui voulaient s'y fixer; que le commerce intérieur sera perdu, le crédit ruiné, la liberté calomniée, et que les sujets des despotes seront rattachés au joug par la crainte d'excès semblables [7]. »

Puis, avec une véhémence extrême, ce journal, que, du fond de la tombe, Loustalot semblait inspirer, s'élevait contre la Convention, trop lente à s'occuper des troubles; contre la Commune, trop lente à les réprimer; contre Marat, surtout, formellement accusé d'avoir dit à un de ses amis intimes, quelques jours avant le 25 février : « *N'achetez point de maison à Paris* [8]. »

Le 26, Barère, dans la Convention, demanda que les instigateurs ou auteurs des excès de la veille fussent poursuivis et châtiés. Ensuite, Salles ayant dénoncé Marat, Penières lut l'article où l'*Ami du peuple* avait parlé de piller quelques magasins et de pendre à la porte les accapareurs. Il se fit un grand tumulte. Les uns criaient qu'il fallait sur-le-champ le mettre en accusation; les autres que c'était un fou, mais un fou dangereux, et qu'il le fallait traiter comme tel. Bancal proposa qu'on le fît examiner par des médecins. Boyer-Fonfrède aurait voulu que la Convention se contentât de cette déclaration : *Hier matin, Marat a prêché le pillage; hier soir, on a pillé*. Buzot conseilla amèrement à l'Assemblée de ne point mettre en accusation, de peur qu'il ne fût acquitté, *monsieur Marat*. Lui ne s'émut nullement. Il ne nia rien, il accusa. Il appela ceux de la droite une faction criminelle. A son tour, il demanda pour eux les *Petites Maisons*. Thirion s'offrant à le défendre, il s'y opposa : « Je saurai bien me défendre moi-même. » La prétention des Girondins à jouer le rôle d'hommes d'État paraissait l'amuser fort. « Les imbéciles! » dit-il; et, chassé de la tribune par les clameurs, il en descendit en haussant les épaules et en riant. De semblables scènes tendaient à avilir la Convention : un membre s'en plaignit; la discussion fut close, et la dénonciation contre Marat renvoyée aux tribunaux ordinaires [9].

Vinrent les récriminations haineuses et les imputations sans base. Aux Jacobins, on entendit Collot-d'Herbois accuser Roland d'avoir suscité les désordres du jour, pour déshonorer l'administration municipale de Pache; et, comme si ce n'était pas assez de cette calomnie absurde, il ajoutait que l'ex-ministre de l'intérieur avait placé 12 millions en Angleterre; que lui, Collot, « en avait la preuve, » mais cette preuve, il ne la donnait pas [10].

Ce qui était moins difficile à prouver, c'était la part des manœuvres contre-révolutionnaires dans la journée du 25. Il fut constaté que la farine à Paris ne manquait pas; que la crainte d'une disette était née principalement d'alarmes répandues avec une perfidie systématique; qu'on avait vu des femmes qui n'étaient ni mariées ni mères de famille prendre jusqu'à six pains de quatre livres, alors qu'elles en pouvaient à peine consommer deux; que, parmi les personnes arrêtées la main dans le pillage, il y avait des hommes titrés, des abbés, une comtesse qui, déguisée, distribuait des assignats [11]...

Nul doute que le mal n'eût encore d'autres causes : une misère réelle, l'état d'inquiétude où se consumaient les esprits, la tendance à tout soupçonner, les colères entretenues par des prédications anarchiques, et, par exemple, des articles tels que celui de Marat; mais si le *Moniteur* eut raison d'écrire : « Il ne faut pas croire *qu'il n'y ait que* les menées et l'or de nos en-

[1] Conseil général de la Commune, séance du 25 février 1793.
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 25 février 1793.
[4] Voy. son discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 348 et 349.
[5] *Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 3?2
[6] *Ibid.*, p. 340 et 341.
[7] *Révolutions de Paris*, n° 190.
[8] *Révolutions de Paris*, n° 190.
[9] Voyez la séance du 26 février 1793, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 354-372
[10] Séance des Jacobins du 25 février 1793.
[11] Déclaration de Gevrin, administrateur des subsistances. — Déclaration d'un boulanger, citée par Mathieu dans la séance de la Convention du 24 février 1793 — *Révolutions de Paris*, n° 190 — Procès-verbal de la Commune, séance du 25 février 1793, etc., etc.

nemis qui agitent la République, » il ont raison de ne pas nier la part que ces menées et cet or eurent dans nos malheurs [1].

Les choses en étaient là, quand arriva la nouvelle que des visites domiciliaires faites à Lyon, l'emprisonnement de cent cinquante personnes, et la démission de Nivière Chol, maire de la ville, avaient mis tout en rumeur dans cette importante cité, peuplée, assurait-on, d'aristocrates et de royalistes. Ils y étaient effectivement en force, s'appuyant sur la bourgeoisie, et enveloppant de leurs haines le *Club central*, refuge des Jacobins lyonnais. Entre tous les révolutionnaires, Chalier leur était odieux, Chalier, président du tribunal criminel, et auquel ils attribuaient le projet d'élever la guillotine sur le pont Saint-Clair et la place des Terreaux, altéré qu'il était, disaient-ils, du sang de ses ennemis. La démission de son rival, Nivière Chol, leur donnant le signal qu'attendait leur inimitié, ils éclatent; et le jour même où l'émeute grondait dans Paris, la Convention apprend qu'à Lyon la contre-révolution vient d'avoir son heure de triomphe; que la maison de Chalier a été menacée, le *Club central* envahi et saccagé, le livre de ses archives brûlé sur la place publique, le buste de Jean-Jacques cloué injurieusement à l'arbre de la liberté, le poste de l'Arsenal occupé ainsi que la Poudrière, Nivière Chol réélu. Ces faits, exposés par Tallien dans la séance du 25 février [2], provoquèrent un décret de la Convention, enjoignant au Conseil exécutif d'envoyer à Lyon des forces répressives, et nommant trois commissaires revêtus de pleins pouvoirs. Rovère, Baxire et Legendre furent choisis. Ils partent aussitôt. Mais Lyon était désormais une proie à déchirer pour les factions contraires. Parmi les agitateurs arrêtés se trouvait un domestique d'émigré, porteur de libelles concernant Louis XVI. L'ordre ayant été donné de le conduire à Roanne, on l'y traînait... Tout à coup un homme de l'escorte se détache, court au prisonnier, et d'un coup de baïonnette dans le ventre l'étend mort sur la place [3]. Ainsi s'annonçait à Lyon le règne de la fureur.

Tallien reçut, comme démenti à son rapport, une lettre qui incriminait violemment les Jacobins lyonnais. Laussel, procureur de la Commune à Lyon, y était chargé d'exécration en sa double qualité de tribun et de prêtre. Chalier y apparaissait sous les traits d'un moderne Sylla. Lui aussi, d'après la lettre, avait ses listes de proscription et ne rêvait que de funérailles; on allait jusqu'à lui imputer d'avoir voulu la guillotine sur les ponts, afin que, les têtes une fois coupées, les corps tombassent dans la rivière. Et le signataire s'écriait : « Grand Dieu! fais que la Convention m'entende, et sévisse contre tant d'attentats [4]! » Celui qui reculait ainsi d'horreur à l'idée du sang des hommes mêlé à l'écume des flots, portait un nom que la Loire semble murmurer aujourd'hui encore : il s'appelait Carrier!

La déplorable journée du 25 à Paris, les troubles de Lyon, ceux qui dans le même temps éclatèrent à Bordeaux et à Dijon [5], la Vendée qui se levait, le lien mystérieux qui paraissait unir sur tant de points à la fois les efforts de l'esprit de révolte ou d'anarchie, tout cela n'était que trop fait pour servir la coalition.

Elle venait, d'ailleurs, de prendre un développement redoutable par deux traités conclus entre Catherine II et l'Angleterre : l'un d'alliance militaire contre la France, l'autre d'alliance commerciale. Les deux puissances s'engageaient, non-seulement à fermer leurs ports aux marchandises françaises, mais encore à briser tout rapport de commerce entre la France et les neutres [6]. En attendant qu'on pût prendre la Révolution corps à corps et l'étouffer, on l'isolait.

Do son côté, l'Autriche, pressée par l'Angleterre de reconquérir les Pays-Bas et chargée plus spécialement de la conduite de la guerre offensive, poussait en avant cent douze mille hommes, sous les ordres du prince de Saxe-Cobourg, préféré comme général en chef des armées impériales à un guerrier plus habile, mais de moins noble extraction, Clairfayt [7].

Ce dernier, que la victoire de Jemmapes et la rapide conquête de la Belgique n'avaient pas encore rejeté au delà du Rhin, occupait alors Berghem, où il n'était séparé de l'armée française que par la petite rivière de la Roër, et par Juliers, très-médiocre forteresse.

Cependant Dumouriez avait quitté Paris; avec quels desseins? Il les a lui-même dévoilés, depuis, dans ses Mémoires. Son plan était d'envahir la Hollande comme il avait fait la Belgique; de dissoudre le Comité révolutionnaire hollandais; d'annuler le décret du 15 décembre; d'offrir aux Anglais la neutralité, aux Autrichiens une suspension d'armes; de réunir les deux républiques belge et batave; de proposer à la France une réunion avec elles, et, en cas de refus, de marcher sur Paris, pour y dissoudre la Convention et y écraser le Jacobinisme [8].

Ce plan, qui était d'un traître, quoique Dumouriez, en le léguant à l'histoire, ne paraisse pas s'en douter, fut confié à quatre personnes seulement, parmi lesquelles Miranda nomme Danton, Lacroix et Westermann [9]. Assertion

[1] Voyez la lettre du *Moniteur*, 18 juin 1791. Cette lettre que, dans son *Histoire de la Convention*, t. II, p. 310, édition de Bruxelles, M. de Barante cite pour prouver qu'il y avait *imprudence* à dénoncer dans les troubles du 25 l'influence du royalisme et de l'étranger, n'implique rien de semblable. Ajoutons que M. de Barante a soin d'*omettre tous les faits* par où cette influence se révéla.

[2] Rapprocher ce rapport du récit des *Révolutions de Paris*, nº 190, et de la narration du *Journal de Lyon*, nº 53, reproduite t. XXIV, p. 395 et suiv. de l'*Histoire parlementaire*.

[3] *Révolutions de Paris*, nº 190.

[4] *Ibid.*, p. 191.

[5] Voy. le discours de Vergniaud, séance du 13 mars.

[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 198.

[7] *Ibid.*, p. 203-205.

[8] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. VIII, chap. I, p. 13 et 14.

[9] *Ibid.* Voy. la note qui est au bas de la page 14.

terrible, si elle est vraie! Mais rien ne peut ici être affirmé avec certitude, sinon qu'à cette époque Danton soutenait Dumouriez [1], qu'il fût initié ou non à ses projets.

Pour les accomplir, l'audacieux général envoie au général Miranda l'ordre d'assiéger Maestricht; détache de son armée, dispersée sur la Meuse, quatorze mille hommes, mille chevaux, presque toute l'artillerie; entre en Hollande, le 22 février; s'empare de Bréda, le 25; de Klundert, le 26 [2]; et fait tout trembler autour de lui, devant lui.

Mais, derrière lui, ce qu'il laissait, le voici. Le 3 mars, un officier écrivait aux *Révolutions de Paris :*

« Nous ne pouvons compter sur nos généraux. D'Harville vient de nous trahir à Aix-la-Chapelle; nous y avons été surpris. Si vous apprenez la levée du siége de Maestricht, ne vous en étonnez pas. Hier seulement, 2 mars, notre artillerie y a paru. Aussi nos canonniers ont-ils fait des reproches fondés à Miranda. Nos troupes sont admirables sous le feu, la misère semble ajouter à leur courage. Mais nous n'avons que quelques mortiers mal approvisionnés, et la place tire soixante coups à l'heure. *Les généraux veulent laisser échapper un grand nombre de leurs amis bloqués dans la ville.* »

La lettre était signée : René Bellanger, capitaine d'une compagnie brestoise [3].

Le 5 mars, autre lettre, qui disait : « Croirat-on jamais que ce qui se passe est naturel? Aix-la-Chapelle enlevée, Bréda découvert, le siége de Maestricht levé! Qui ne voit qu'on a voulu sauver quatorze ou quinze cents émigrés, bloqués dans cette dernière ville? On parle partout de trahison. On accuse Valence. On crie contre Miranda [4]. »

Bientôt, toute la vérité fut connue. Le 1er mars, le prince de Cobourg avait rejoint Clairfayt à Berghem; et, profitant de l'absence de plusieurs de nos officiers généraux, de la criminelle négligence ou de la division des autres, de l'étendue trop grande de nos cantonnements, de la sécurité de Miranda, qui croyait n'avoir affaire qu'à une vingtaine de mille hommes, les Autrichiens avaient tenté brusquement l'attaque, franchi la Roër, forcé trois redoutes à Aldenhoven, occupé Aix-la-Chapelle après un combat sanglant dans les rues, et refoulé les Français vers Liége, tandis que, séparés par ce mouvement, Stengel et Neuilly étaient rejetés dans le Limbourg, et que Miranda, levant le siége de Maestricht, abandonnant même la rive gauche, se repliait sur Tongres [5].

Telle était donc la situation : la coalition universalisée, et la France précipitée dans tous les périls à la fois, de toutes parts; sur mer, nulle place pour nos vaisseaux; dans l'intérieur de nos villes, la révolte; à la tête de nos armées, l'esprit de trahison; à nos frontières, la déroute.

Situation sans exemple! Une seule chose la pouvait égaler et l'égala : l'héroïsme de la Convention, combiné avec l'intrépide élan du peuple français.

Le 4 mars, l'immortelle Assemblée reçoit des dons en armes, vêtements, bas, souliers, que les sociétés envoient pour nos soldats demi-nus [6].

Le 5, sur la motion de Choudieu, combattue d'abord par Buzot et Barbaroux, mais amendée ensuite par leur ami Boyer-Fonfrède, elle décrète l'envoi aux frontières des fédérés qui sont dans Paris [7].

Le 6, elle appelle dans son sein Labretèche, frappé à Jemmapes de quarante et un coups de sabre, et, par la main du président, lui pose une couronne civique sur la tête [8].

Le 7, elle applaudit à ces mots de Barère : « Un ennemi de plus pour la France n'est qu'un triomphe de plus pour la Liberté; » et pleine d'une confiance magnanime, avec calme, unanimement, elle déclare la guerre à l'Espagne [9].

Le 8, sur la proposition de Danton, elle décide que des commissaires pris dans son sein iront dans les quarante-huit sections de Paris et dans tous les départements de la République rappeler aux citoyens en état de porter les armes le serment de maintenir la liberté et l'égalité jusqu'à la mort [10].

Mais déjà tout Paris est debout; les sections se sont assemblées; on a fermé les spectacles; les enrôlements, qui s'étaient ralentis, recommencent dans chaque quartier [11]; tous les jeunes gens employés dans les bureaux de la Commune partent, et elle annonce qu'elle n'emploiera plus de célibataires [12]; le Conseil général a publié une proclamation autour de laquelle le peuple se presse frémissant : « Hommes du 14 juillet [13], du 5 octobre, du 10 août, réveillez-vous! » Le drapeau noir flotte à l'hôtel de ville; et les volontaires en marche ne s'arrêtent que pour demander à la Convention de prendre soin de leurs enfants et de leurs femmes, pendant qu'eux ils s'en vont mourir [14].

[1] Voy. l'éloge qu'il en fait dans la séance du 10 mars 1793.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 419.
[3] *Révolutions de Paris*, nº 191.
[4] *Ibid.*
[5] Voyez sur ces mouvements le *Tableau historique de la Révolution de France*, par les généraux Servan et Grimoard, cité t. XXIV, p. 427 et suiv. de l'*Histoire parlementaire*, et aussi les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 209.
[6] *Révolutions de Paris*, nº 191.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 450-462.
[8] *Révolutions de Paris*, nº 191.
[9] *Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 474.
[10] *Ibid.*, t. XXV, p. 8.
[11] *Révolutions de Paris*, nº 190.
[12] Adresse lue par Chaumette à la Convention, séance du 9 mars 1793.
[13] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 13.
[14] *Ibid.*, p. 17.

CHAPITRE II.

LES FAUX TRIBUNS.

Manœuvres des royalistes et de l'étranger pour armer la Révolution contre elle-même. — Anarchistes subalternes; ils deviennent les instruments de ces manœuvres. — Paroles furieuses de Duhem contre la liberté de la presse. — Séance du 9 mars. — Accès de la salle refusé aux femmes. — La Convention décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire. — Mise en liberté des prisonniers pour dettes; abolition de la contrainte par corps. — Le club des Jacobins, dans la soirée du 8 mars. — Varlet, Fournier l'Américain. — Les imprimeries de Gorsas et de Fiévée saccagées. — Paris ne se laisse pas entraîner. — Au faubourg Saint-Antoine, nul ne remue. — La Convention décrète qu'il faudra opter entre la qualité de représentant et celle de journaliste. — Frauduleuses démarches des fauteurs d'émeute. — La Commune les dénonce dans une vive proclamation au peuple. — Séance du 10 mars; belles paroles de Barère; Robespierre s'oppose à toute mesure prématurée contre Dumouriez. — Discours de Danton. — Cambacérès presse l'organisation du tribunal révolutionnaire. — Résistance courageuse de Buzot. — Projet de Lindet. — On décréta que le tribunal révolutionnaire aura un jury. — Décret sur l'organisation du tribunal révolutionnaire. — Banquet de la halle aux blés. — Visite des convives au club des Jacobins. — Fausse alarme répandue par Louvet. — Garat à l'hôtel de ville — Panique au ministère de la guerre. — Calme parfait dans Paris. — Le royalisme pris la main dans l'émeute. — Marat demande l'arrestation de Fournier l'Américain. — Varlet conspué par le club des Jacobins. — Aveuglement de Louvet. — Discours de Vergniaud sur la tentative des 9 et 10 mars. — Réponse de Marat. — Déclaration du ministre de la justice. — Vrai caractère du mouvement du 10 mars.

Les ennemis d'une révolution ne sauraient avoir de plus utiles complices que ceux qui l'exagèrent.

Les agents de Pitt et les conspirateurs royalistes le savaient de reste. L'agitation extraordinaire des premiers jours de mars, les soupçons éveillés par l'annonce des revers, l'impopularité croissante des Girondins, le cri poussé contre les généraux, le bruit répandu de certaines menées sourdes en faveur de Philippe-Egalité, les sombres nouvelles qui arrivaient de la province, tout, et jusqu'à l'enthousiasme avec lequel des milliers d'hommes s'élançaient aux frontières, semblait dire que, pour faire tourner au désordre l'héroïque emportement de Paris, il suffisait de quelques fous furieux mis en œuvre par des mains habiles : les agents de l'étranger et du royalisme trouvèrent leurs instruments tout prêts dans ces forcenés que roule toujours avec elle l'écume des grandes villes, aussitôt qu'elles bouillonnent.

Varlet, ambitieux de bas ordre qui colportait de place en place une petite tribune ambulante d'où il haranguait les passants [1]; Champion et Desfieux, déclamateurs vulgaires; Lazowski le Polonais, une de ces natures nerveuses et excitables que l'anarchie enivre comme le vin; Fournier, enfin, l'assassin en chef des prisonniers d'Orléans, le planteur sanguinaire que, lors de l'affaire du Champ de Mars, on avait vu, après avoir saisi la bride du cheval de la Fayette et lui avoir tiré un coup de pistolet, se promener tranquillement dans Paris, tandis qu'on y traquait les patriotes [2]... tels furent les héros du mouvement projeté.

Le plan était de dissoudre la Convention, en s'appuyant des soupçons ou des haines de la Montagne, pour proscrire les Girondins.

Décimer et bouleverser l'Assemblée, juste au moment où elle venait de se montrer si forte et si grande par son unanimité même, rien certes de mieux calculé, surtout dans le cas où l'on parviendrait à faire la nuit par l'étouffement du journalisme, et à désorganiser la défense du sol par la mise en accusation de Dumouriez.

Voici comment il fut procédé à l'exécution de ce plan odieux.

Le club des Jacobins n'avait rien d'une institution franc-maçonnique; les admissions n'y étaient déterminées par aucune épreuve de nature à garantir d'une manière absolue la sincérité du membre admis, et l'entraînement de l'époque l'ayant rendu fort nombreux, il s'y était naturellement glissé des gens d'intrigue, de faux tribuns et des hommes vendus à l'étranger [3]. Il pouvait donc se former au sein de la Société des complots propres à la compromettre, alors même qu'elle en aurait eu horreur.

De là les discours qui marquèrent la séance du 8 mars aux Jacobins.

Pour préparer les esprits au coup qu'il s'agissait de frapper, les instigateurs du désordre s'étaient partagé les rôles. L'un déclara qu'il y avait urgence « à régénérer la Convention; » un autre tonna contre la ligue des journalistes, contre Gorsas, contre Brissot; un troisième, appuyant la proposition de rappeler Dumouriez, Dillon et Custine, s'écria : « Dans chaque soldat je trouverai un général, et dans tous les généraux je ne trouverai pas un soldat. » Saint-Huruge excita un violent tumulte en racontant qu'à Bruxelles une femme lui avait dit : « Comme monsieur Egalité est aimable! comme il est intéressant! il faudrait en faire un gouverneur des Pays-Bas [4]! »

Ces déclamations, quelle qu'en fût l'intention secrète, ne différaient pas assez, quant à la forme, de toutes celles dont la salle retentissait chaque jour, pour que le club s'en émût beaucoup. On écouta; quelques-uns applaudirent aux mots les plus ardents, et l'on se sépara sans rien conclure [5].

Cependant, au dehors, l'agitation continuait; mais une agitation généreuse, guerrière, tournée vers les dangers de la patrie et le devoir de la sauver, à tel point qu'il fallut un décret pour

[1] Discours de Gorsas, ministre de la justice, dans la séance de la Convention du 19 mars 1793.

[2] Discours de Billaud-Varennes aux Jacobins, séance du 13 mars 1793.

[3] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chapitre IV, p. 147. Bruxelles, 1830.

[4] *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, n° 368.

[5] *Ibid.*

renvoyer les boulangers à leur fournil, et les employés des postes à l'expédition des dépêches[1]. Seulement, du milieu des groupes dispersés dans les rues, s'échappaient çà et là des propos étranges; à la halle, on entendit des femmes dire bien haut : « *Ma foi! il vaut mieux avoir un roi que de n'être pas sûr le matin de coucher dans son lit le soir!* » Quelques-uns allaient répétant les malédictions furieuses dont, ce jour-là même, à la Convention, Duhem avait poursuivi la liberté de la presse : « Il faut faire taire les insectes calomniateurs... ces folliculaires dont l'unique emploi est de corrompre l'esprit public, ces auteurs de journaux, ces courriers qui vont jeter l'alarme dans les départements... Je demande que la Convention chasse de son sein tous ces êtres immondes[2]. »

De semblables paroles, menaçantes pour Marat aussi bien que pour Gorsas, et qui, de la part de Duhem, ne trahissaient peut-être qu'un fanatique désir de fortifier le pouvoir révolutionnaire, avaient néanmoins, dans la circonstance, une portée particulièrement sinistre. La liberté de la presse, défendue avec sagesse, du haut de la tribune, par Fonfrède et Saint-André[3], le fut avec emportement par le journal de Prudhomme. « Duhem, écrivait-il, tu es un mauvais citoyen, ou un lâche, choisis : un mauvais citoyen, si tu veux écarter des législateurs le seul frein capable de les retenir dans le devoir; un lâche, si tu ne sais pas braver la calomnie[4]. »

Braver la calomnie! Telle était en effet la dure nécessité que l'aveuglement des passions contraires imposait alors à tout combattant. Soit légèreté, soit mauvaise foi, les imputations fausses abondaient dans les journaux, quelle qu'en fût la couleur; et, sous ce rapport, Brissot, il faut bien le dire, n'avait rien à envier à Marat.

Il résulte, par exemple, du procès-verbal de la section Bonne-Nouvelle, que le soir du 8 mars, Robespierre et Billaud-Varenne s'étant présentés à cette section comme commissaires, y tinrent la conduite commandée, en ces heures critiques, à tous les bons citoyens, exposant les dangers de la patrie, peignant la triste situation des soldats français en Belgique, et conjurant les patriotes de courir aux frontières, tandis qu'eux, représentants du peuple, s'occuperaient de combattre les ennemis du dedans, et de pourvoir aux besoins des familles que la défense du sol aurait privées de leurs appuis naturels. Le procès-verbal, après avoir constaté que l'assemblée partagea tous les sentiments de Billaud-Varenne et de Robespierre, ajoute qu'un citoyen nommé Poirier, ayant ensuite fait une proposition mal accueillie par l'assemblée, il s'ensuivit du tumulte. Le motionnaire fut non-seulement obligé de se retirer, mais attaqué, blessé grièvement. Il rentre, se plaint des violences qu'il vient de subir, reconnaît que son opinion est blâmable sans doute, mais qu'à l'assemblée seule il appartenait de le punir. Sur quoi, un membre de la députation invite les citoyens à faire régner la paix, à songer au moyen de repousser les ennemis, et la députation se retire au milieu des applaudissements[5].

Or, voici de quelle manière, le lendemain, ces faits étaient défigurés par le journal de Brissot : « Robespierre et Billaud-Varenne étaient commissaires pour la section Bonne-Nouvelle. Robespierre y a parlé *en véritable Mazaniello*; il a engagé le peuple *à se lever contre ce qu'il appelle les intrigants et les modérés*; et le sens de ses paroles *a été si bien saisi*, qu'un canonnier *qui l'accompagnoit* a fait la motion d'égorger les signataires des pétitions des huit et vingt mille. Une indignation générale a éclaté; le canonnier s'est enfui, il a été blessé au milieu du tumulte, et *Robespierre a fait l'éloge de cet excellent citoyen*[6]. »

C'est par des mensonges de ce genre que la presse accoutumait les esprits à ne voir dans sa liberté sans contrôle que le pouvoir d'attiser les haines et d'empoisonner les sources de l'opinion; tendance funeste dont ne profitèrent que trop bien, ainsi qu'on va le voir, les anarchistes sincères, unis aux anarchistes hypocrites.

Dans la matinée du samedi 9 mars, des inconnus avaient occupé de fort bonne heure les avenues de la Convention; un mot courait : *ne laissez pas entrer les femmes*[7]! Elles furent effectivement repoussées, et les conventionnels, en entrant dans la salle, purent remarquer combien la physionomie habituelle des tribunes était changée.

Parurent successivement à la barre, Pache, Chaumette, Audouin, et tous les trois ils rendirent bon témoignage de l'élan patriotique et guerrier du peuple; les deux premiers au nom de la Commune, le dernier comme orateur d'une députation de canonniers[8]. Mais il fallait qu'avec Paris la France entière marchât en avant. Carnot, d'une voix passionnée, demande que la Convention envoie quatre-vingt-deux de ses membres dans les départements pour pousser la nation sur les frontières, et cette motion est votée sur-le-champ.

Ce n'était pas assez : il importait que lorsqu'elle aurait le visage tourné vers l'ennemi, la France n'eût pas à regarder derrière elle; et comment contenir l'ennemi intérieur? Les évaluations les plus modérées ne portaient pas à

[1] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. IV, p. 137.
[2] Séance de la Convention du 8 mars 1793.
[3] *Ibid.*
[4] *Révolutions de Paris*, n° 192.
[5] Voy. le procès-verbal de la section Bonne-Nouvelle, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 29.
[6] M. Michelet, qui probablement n'a pas connu le *procès-verbal* qui vient d'être cité, a eu le malheur d'adopter sans plus d'examen la version de Brissot, avec cette variante, que là où le journal girondin se borne du moins à dire, en parlant du violent motionnaire : Un « canonnier qui *accompagnait* Robespierre, » M. Michelet dit, lui, par voie d'aggravation : « *Un des siens!!* » Voy. son *Histoire de la Révolution*, liv. X, chap. IV, p. 374.
[7] Discours de Gamon dans la séance du 9 mars 1793.
[8] Voyez leurs discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 16-18.

moins de quinze ou vingt mille le nombre des émigrés qui avaient trouvé le secret de rentrer dans la capitale[1]; une fouille récemment exécutée au Palais-Royal par Santerre, sur l'ordre du comité de sûreté générale, avait montré la trahison reçue et cachée jusque sous le toit du libertinage[2]; de la part des tribunaux ordinaires, nulle vigueur; Brissot lui-même s'en plaignit[3]. Il y avait donc à prendre un parti; et lequel? Une seconde fois, opposer l'horreur à l'excès du péril, et recommencer les affreuses scènes de septembre? Impossible; le massacre des prisonniers en septembre était resté le remords de Paris. Donc, plus de transports sanguinaires! Mais il était naturel que, dans ce cas, la nécessité d'une justice sévère et prompte n'en parût que mieux, et c'est ce qui arriva. L'idée d'un tribunal révolutionnaire jugeant sans appel fut émise, on ignore par qui; elle était dans l'air!

Dès le 8 mars, cette idée avait pénétré aux Jacobins, fait le tour des sections, et le 9, convertie en motion par Carrier, la Convention l'adoptait en ces termes, dont la rédaction appartient à Levasseur : « La Convention décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, sans appel et sans recours au tribunal de cassation, pour le jugement de tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires[4]. »

Une seule voix avait protesté, celle de Lanjuinais, qui qualifia ce décret d'affreux, et demanda qu'on n'étendît du moins cette calamité qu'au département de Paris[5].

La mise en liberté des prisonniers pour dettes, décrétée unanimement sur la proposition de Danton, et l'abolition de la contrainte par corps, votée sur la proposition de Saint-André, achevèrent de marquer cette séance, où venait d'être forgé à demi le grand glaive à deux tranchants qui fut, aux mains de la Révolution, l'arme de son salut d'abord, et ensuite celle de son suicide.

Tandis que l'Assemblée interrompait ses travaux, et dans l'intervalle qui séparait sa séance du jour de celle du soir, les Jacobins s'entretenaient des dangers de la chose publique, mais sans que rien, de leur part, annonçât des projets d'insurrection. Le désir exprimé par Desfieux qu'on arrêtât les journalistes contre-révolutionnaires; la proposition faite par un militaire d'envoyer cent membres proclamer dans la Convention la souveraineté du peuple et demander la destitution de Gensonné, ainsi que le jugement de Roland et de Brissot, n'éveillèrent parmi les auditeurs d'autre idée que celle d'une pétition. Mais, même à cet égard, les esprits se partageant, et le président faisant observer que le club ne pouvait se permettre aucun acte collectif, il fut décidé que ceux qui voudraient présenter une pétition se réuniraient dans un local séparé, rien de plus. Et quant au reste de la séance, il fut consacré à recevoir trois députés de Louvain, que le président du club, Collot-d'Herbois, embrassa au milieu des acclamations, et à écouter divers rapports : l'un de quelques habitants de Givet sur l'horrible situation de cette ville, où, dirent-ils, il ne restait plus que 500 sacs de farine; l'autre de Maulde, sur ses démêlés avec Lebrun; le troisième enfin, d'un membre qui, récemment arrivé de Belgique, montra les prêtres fomentant des troubles à Louvain, la ville de Bruxelles livrée à la flottante direction du général Moreton, être pusillanime, « véritable fille, » et la ville d'Anvers remplie de femmes qu'on voyait agenouillées pendant des heures devant de bonnes vierges chargées d'une lanterne[6].

Tout cela prouve assez combien les préoccupations du club des Jacobins, le soir du 9 mars, étaient étrangères à l'idée de mettre Paris en feu; mais ce à quoi le club des Jacobins ne pensait même pas, les Fournier, les Varlet, et ceux qui les poussaient ou qu'ils poussaient en avant, le voulaient d'une âme effrénée. A huit heures du soir, une bande d'hommes armés de pistolets, de sabres, de marteaux, se porte chez Gorsas, rue Tiquetonne, enfonce les portes, brise les presses. Gorsas, un pistolet à la main, se fait jour à travers ces forcenés, qui incendient la maison. De là, ils courent rue Serpente, placent des sentinelles aux deux extrémités de la rue, envahissent les bureaux de la *Chronique*; et la sœur du propriétaire s'avançant, eux, les sabres levés : « Si tu cries, tu es morte. » Le drame honteux recommença; l'imprimerie de Fiévée fut mise au pillage[7].

La Convention était rentrée en séance; une lettre arrive qui l'instruit de ces désordres. Mais la lettre porte la signature d'un inconnu. Soit ce motif, soit stupeur, l'Assemblée ne laisse paraître aucune indignation, ne prend aucune mesure répressive, ou plutôt, prêtant l'oreille aux anathèmes de Lacroix contre certains empoisonneurs publics, et aux attaques de Billaud-Varenne contre Gorsas, elle décrète que désormais il faudra opter entre la qualité de représentant du peuple et celle de journaliste[8]. C'était briser la plume de Marat, ou l'arracher à son banc.

Toutefois, les conspirateurs avaient mal cal-

[1] *Révolutions de Paris*, nº 192.
[2] Voyez le Bulletin de la commune de Paris, séance du 28 janvier 1793.
[3] A propos de l'acquittement de Lacoste.
[4] Voy. les *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chapitre IV, p. 136, et l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 19.
[5] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 19.
[6] On lit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 32 : « Nous ne pouvons citer (à propos de la séance du 9 aux Jacobins) le journal des débats de cette société, car l'exemplaire de la Bibliothèque royale qui nous a servi jusqu'à ce jour commence à avoir des lacunes, et un second exemplaire que nous nous sommes procuré se trouve également incomplet. »
Plus heureux que les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, nous avons trouvé au *British Museum* un exemplaire fort complet, et c'est de cet exemplaire qu'est tiré le tableau de la séance du 9, tel que nous venons de le tracer.
[7] *Révolutions de Paris*, nº 192.
[8] Voy. la séance du soir du 9 mars dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 22-23.

eulé : Paris ne remua pas ; le faubourg Saint-Antoine, fort occupé alors des enrôlements, ne se laissa point un seul instant distraire de sa besogne héroïque, et l'unique reproche que le journal de Prud'homme adressa au peuple, fut de ne s'être pas assez agité... contre les agitateurs [1].

Ceux-ci ne se découragèrent pas, néanmoins. Le lendemain était un dimanche ; un grand banquet devait avoir lieu à la halle aux blés ; ils comptèrent sur l'échauffement des esprits. Les voilà donc qui, pendant la nuit, courent de quartier en quartier souffler la révolte pour le lendemain. Ils colportaient une espèce de manifeste qui faisait de l'invasion de la Belgique l'œuvre d'une faction impie, anathématisait Dumouriez, désignait la Gironde à toutes les haines, décriait comme dérisoire la ressource d'un tribunal révolutionnaire, et concluait à la nécessité de purger la Convention d'un certain nombre de « mandataires infidèles [2]. »

Ce fut en se disant députés par le club des Cordeliers, c'est-à-dire au moyen d'un mensonge, que les porteurs de ce manifeste — ils étaient quatre seulement [3] — surprirent l'adhésion, bientôt après retirée, de la section des Quatre-Nations [4]. Là s'arrêta leur succès. En vain essayèrent-ils d'obtenir de la section du Finistère qu'on sonnât le tocsin, qu'on tirât le canon d'alarme. « Qui êtes-vous? leur demanda-t-on. — Membres de la société des Jacobins, et l'arrêté que voici s'appuie sur beaucoup d'adhésions. — Voyons-les. » On les examina ; elles n'étaient marquées du timbre d'aucune section [5].

Ces tentatives mêlées de fraude et d'audace ne furent pas plus heureuses auprès de la section des Gravilliers [6], et l'homme qui, aux Cordeliers, les déjoua, fut Marat [7].

Restait la Commune à tenter : les conspirateurs s'y transportent dans la journée du 10 ; mais leurs propositions sont vivement repoussées, et ils se retirent furieux, en traitant de scélérats Hébert et plusieurs de ses collègues [8].

Il était environ neuf heures. Arrivé à l'hôtel de ville Santerre dont les conspirateurs avaient juré la perte, et qu'ils devaient remplacer par Fournier [9]. Le populaire brasseur s'élève avec force contre les instigateurs de désordres ; puis, le Conseil général arrête qu'on enverra aux quarante-huit sections la lettre suivante, dont Réal donne lecture :

« Citoyens, ouvrez les yeux. De grands dangers vous environnent. Des citoyens égarés demandent que les barrières soient fermées, que le tocsin sonne ; ils veulent une nouvelle insurrection. Rapprochez quelques événements, et vous serez à portée de juger les scélérats qui égarent les citoyens. Rappelez-vous que c'est au moment même où les colonnes ennemies attaquaient nos cantonnements, que l'on excitait à Paris les désordres dont nous avons gémi ; réfléchissez que c'est au moment où, après avoir pillé Liége, des armées de barbares marchent sur Givet, que l'on parle d'une insurrection qui anéantirait le recrutement et détruirait le seul centre d'autorité qui puisse sauver la chose publique. Citoyens, pour que nous soyons victorieux au dehors, il faut que la tranquillité règne au dedans. Des malveillants veulent la troubler ; déjouez leurs complots [10]. »

Ainsi, la Convention se trouvait avoir contre elle une poignée de factieux obscurs, et pour elle tout Paris. De là le dédain qui parut dans son attitude. Aux cris d'alarme poussés par le député Gamon, à ses plaintes sur ce que, la veille, l'accès de la salle avait été refusé aux femmes, Duhem répondit : « Les femmes s'occupent dans leur domicile à faire des chemises ou des guêtres pour les défenseurs de la patrie [11], » et comme Gamon essayait de continuer malgré les murmures : « Entendons-le, s'écria Danton d'un air méprisant ; les femmes aiment la vigueur, et les patriotes n'en manquent pas [12]. »

Personne ne possédait à un plus haut degré que Barère la faculté de saisir et de bien rendre, à de certaines heures, le sentiment général d'une grande assemblée. En cette circonstance, il trouva, pour raconter ce qui se passait dans l'âme de la Convention, des paroles vraiment belles : « Je suis peu ému des orages ; c'est de leur sein que sort la liberté. — Les têtes des représentants du peuple sont bien assurées ; elles sont posées sur chaque département de la République, qui donc oserait y toucher? — La liberté est dans la force du caractère et la chaleur brûlante du cœur ; l'homme est toujours libre quand il veut l'être [13]. »

Robespierre, qui parla ensuite, n'exprima pas avec moins de bonheur et d'élévation les sentiments de l'Assemblée. Rejetant bien loin tout ce qui aurait pu ressembler au doute ou à la crainte, il affirma « qu'il n'était point de revers réels pour des hommes [14]. » Suivant lui, quelque affligeantes que fussent les nouvelles arrivées de la frontière, il n'y avait lieu ni de s'en étonner ni de fléchir. Le courage des soldats de la France ne connaissait pas d'insurmontables périls, pourvu que ce courage fût dirigé par des mains sages et fermes, et que nulle trahison des chefs ne demeurât impunie. En conséquence, Robespierre demandait deux choses : la première, qu'un imprimât de l'activité au gouvernement par une organisation vigoureuse ; la se-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 192.
[2] Voy. le discours de Vergniaud dans la séance du 13 mars 1793.
[3] Voy. le procès-verbal de la commune de Paris, séance du 10 mars 1793.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 192.
[5] Déclaration d'un commissaire du comité de la section du Finistère à la Commune, séance du 10 mars.
[6] *Ibid.* Déclaration de Jacques Roux.
[7] Voy. son discours, séance du 12 mars.
[8] Voy. le procès-verbal de la Commune, séance du 10 mars 1793.
[9] *Révolutions de Paris*, n° 192.
[10] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 63 et 64.
[11] *Ibid.*, p. 40.
[12] *Ibid.*
[13] *Ibid.*, p. 40-43
[14] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 43.

conde, qu'on ne laissât point flotter à la merci des généraux suspects les destinées de la guerre. Des présomptions terribles s'élevaient contre Stengel; il fallait le mettre en accusation, et, s'il avait fui, confisquer ses biens. La conduite de certains officiers paraissait obscure; il y fallait porter la lumière.

Quant à Dumouriez, la question était délicate. La victoire lui avait obéi jusqu'alors, et si l'on redoutait son cœur, on avait besoin de son génie. Le frapper, le menacer seulement, c'était courir le risque de ruiner la défense du sol. Robespierre le sentit bien, et sacrifiant à son patriotisme les instinctives et trop prophétiques répugnances qui l'obsédaient, il prononça ces mots remarquables : « Dumouriez n'a eu jusqu'ici que des succès brillants; ils ne me sont pas, à moi, une caution suffisante pour prononcer sur lui; mais j'ai confiance en lui, parce que son intérêt personnel, l'intérêt de sa gloire même, sont attachés au succès de nos armes [1]. »

Danton s'élança impétueusement dans la voie que semblait lui ouvrir ce langage. Quand le soupçonneux Robespierre croyait nécessaire de couvrir le vainqueur de Jemmapes, lui, Danton, pouvait bien se permettre de le louer sans réserve. C'est ce qu'il fit. Puis, s'animant : « Voulons-nous être libres? marchons... Prenons la Hollande, et Carthage est détruite... Faites partir vos commissaires; soutenez-les par votre énergie; qu'ils partent cette nuit, ce soir; qu'ils disent à la classe opulente : Il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos efforts, paye notre dette, ou que vous la payiez. Le peuple n'a que du sang, il le prodigue. Allons, misérables! Prodiguez vos richesses!... Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent. Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde [2]! » Au bruit des applaudissements, et comme ému lui-même jusqu'à l'ivresse par sa propre éloquence, Danton laissa échapper une phrase cruelle. Après avoir déclaré que les querelles intestines étaient pitoyables, devant l'ennemi; que battre l'ennemi était la grande affaire; qu'il répudiait, lui, comme traîtres à la patrie, et mettait sur la même ligne tous ceux qui le fatiguaient de leurs contestations particulières, il s'écria tout à coup, sans transition : « Que la France soit libre, et que mon nom soit flétri! Que m'importe d'être appelé buveur de sang? Eh bien! buvons le sang des ennemis de l'humanité, s'il le faut. » Parole horrible, si elle eût été autre chose qu'une lave perdue dans l'éruption d'un volcan, et s'il ne l'eût rachetée aussitôt par un touchant appel à l'union. « Point de débats, point de querelles, dit-il en terminant, et la patrie est sauvée [3]. »

Conformément aux vues de Robespierre, l'Assemblée venait de décréter que les généraux Stengel et Lanoue seraient traduits à la barre, lorsque Cambacérès se leva pour presser l'organisation du tribunal révolutionnaire. C'était, on l'a vu, la principale préoccupation du moment. Buzot, très-agité, se précipite à la tribune. Il venait y combattre le développement d'un despotisme dont il assura qu'il était enfin las lui-même; alarmé de cette tendance de la Convention à concentrer tous les pouvoirs, il l'avertit de prendre garde à la tyrannie, non moins écrasante, quand elle est un seul corps à plusieurs têtes. On murmurait, il brava les murmures avec trop d'amertume peut-être, mais avec un courage pathétique. Comment lire sans attendrissement, quand on les rapproche du résultat final, les paroles suivantes : « Je rends grâce de chaque moment de mon existence à ceux qui veulent bien me la laisser, je regarde ma vie comme une concession volontaire de leur part; mais qu'ils me donnent au moins le temps de sauver ma mémoire de quelque déshonneur [4]? »

Car, ainsi se peignait à l'imagination troublée de quelques membres de la Gironde, l'institution d'un tribunal dont le sombre avenir les frappait bien plus que la nécessité présente. Et certes, il n'y aurait eu rien à redire à leurs alarmes, si la Convention eût adopté le plan que présenta alors Lindet :

« Le tribunal extraordinaire sera composé de neuf membres nommés par la Convention.

« Ils ne seront soumis à aucune forme pour l'instruction.

« Ils acquerront la conviction par tous les moyens possibles.

« Il y aura toujours dans la salle un membre chargé de recevoir les dénonciations.

« Le tribunal pourra poursuivre ceux qui, par leur conduite ou la manifestation de leurs opinions, auraient tenté d'égarer le peuple, etc. [5]. »

Effroyable projet! plus effroyable encore par ce qu'il donnait à entendre que par ce qu'il disait! Il y eut un frémissement sur tous les bancs de la droite; et Vergniaud, d'une voix altérée : « On vous propose une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise; nous mourrons tous plutôt que d'y consentir [6]. » Ce grand cri, sorti d'une grande âme, retentit au fond de toutes les consciences. Et on le comprit bien mieux encore, après cette parole sauvage de Duhem : « Quelque mauvais que soit ce tribunal, il est encore trop bon pour des scélérats [7]. »

Cambon s'éleva vivement contre l'établissement d'une tyrannie à laquelle nul ami de la liberté n'eût été sûr de se dérober.

Barère cita ce passage de Salluste : « Les Lacédémoniens ayant vaincu les Athéniens, les mi-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXV. p. 44.
[2] *Ibid.*, p. 44.
[3] *Ibid.*, p. 49. — M. de Lamartine, en citant le discours de Danton, supprime ces paroles sauvages, passe encore; mais, qui le croirait? il les attribue à Marat, dans je ne sais quel conciliabule tout imaginaire. — Voy. l'*Histoire des Girondins*, t. V, p. 241 et p. 236. Bruxelles, édition Meline.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 50.
[5] *Ibid.*, p. 51.
[6] *Ibid.*, p. 52.
[7] *Ibid.*

rent sous le gouvernement de trente hommes. Ces hommes condamnèrent d'abord à mort des scélérats en horreur à tout le monde; le peuple applaudit à leur supplice. Cette puissance s'accrut ensuite, et bientôt ils frappèrent arbitrairement les bons et les méchants, de sorte que la République, accablée sous le joug, fut punie de leur avoir donné confiance [1]. »

Qu'importait, en effet, que le glaive eût sa poignée dans la Convention, si sa pointe était partout? Billaud-Varenne reconnut lui-même qu'il fallait du moins attacher un jury au tribunal révolutionnaire. En l'invoquant, ce tribunal redoutable, il lui était échappé de dire : « Nous le voulons! » Et Barère de répliquer : « C'est ainsi que parlaient les rois de l'ancien régime [2]. »

La Convention décréta l'établissement d'un jury pour le tribunal révolutionnaire, et cela à une très-grande majorité [3]. Puis, la séance étant levée, on se retirait, quand soudain Danton s'élance à la tribune : « Je somme tous les bons citoyens de rester à leur poste. » Aux éclats de cette voix impérieuse, chacun regagne sa place; un silence profond s'établit, et lui : « Quoi! au moment où notre position est telle que, Miranda battu, Dumouriez serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les mesures qu'exige le salut de la chose publique?... Ce soir, organisation du tribunal, organisation du pouvoir exécutif; demain, mouvement militaire. Que, demain, vos commissaires soient partis; que la France entière se lève; que la Hollande soit envahie, la Belgique libre, le commerce anglais ruiné; que les amis de la liberté triomphent; que nos armes, partout victorieuses, apportent aux peuples le bonheur, et que le peuple soit vengé [4]. »

Le jour était à son déclin. La séance, un moment interrompue, fut reprise dans la soirée même; et le tribunal révolutionnaire organisé de la manière suivante :

« Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tous attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, et de tous les complots tendants à rétablir la royauté, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires ou simples citoyens.

« Le tribunal sera composé d'un jury, et de cinq juges qui appliqueront la loi, après la déclaration des jurés sur le fait.

« Les juges ne pourront rendre aucun jugement, s'ils ne sont au moins au nombre de trois.

« Les juges seront nommés par la Convention à la pluralité relative des suffrages, qui ne pourra néanmoins être inférieure au quart des voix.

« Il y aura auprès du tribunal un accusateur public, et deux adjoints ou substituts, qui seront nommés par la Convention, comme les juges, et suivant le même mode.

« Il sera nommé par la Convention douze citoyens du département de Paris et des quatre départements qui l'environnent, lesquels rempliront les fonctions de jurés, et quatre suppléants pour les cas d'absence, récusation ou maladie.

« Une commission de six membres, pris dans la Convention, sera chargée de faire l'examen et le rapport de toutes les pièces, de rédiger et de présenter les actes d'accusation.

« Les accusés qui voudront récuser un ou plusieurs jurés, seront tenus de proposer les causes de récusation par un seul et même acte; le tribunal en jugera la validité dans les vingt-quatre heures.

« Les jurés feront leur déclaration à haute voix.

« Les jugements seront exécutés sans recours au tribunal de cassation [5]. »

Le titre XI du décret statuait que les biens de ceux qui seraient condamnés à la peine de mort seraient acquis à la République, à la condition par elle de pourvoir à la subsistance des veuves et des enfants s'ils n'avaient pas de biens d'ailleurs [6].

Il est à noter que le premier article de ce décret, tel qu'on l'avait rédigé d'abord, était d'un vague effrayant; il planait sur tous les *conspirateurs*, expression indéfinie, très-élastique de sa nature, et qui offrait à l'esprit de tyrannie des ressources variées, quelque direction que les événements lui vinssent donner. Voilà ce que Robespierre fit observer avec un sens profond : il demanda une rédaction plus précise; Isnard la fit sur ses indications, et l'Assemblée l'adopta [7]. C'est celle qu'on vient de lire.

L'article qui imposait aux jurés l'obligation de délibérer et de voter à haute voix fut suggéré par Thuriot [8]. Tout le système de la Terreur était là!

Tandis que la Convention poursuivait ainsi sa marche, Fournier, Varlet et leurs complices s'épuisaient en vains efforts pour soulever la capitale. On a vu qu'ils avaient fondé de perverses espérances sur un banquet civique que devait donner la section de la Halle au blé. Ce banquet eut lieu effectivement dans la journée du 10, mais sans ouvrir carrière à d'autres sentiments que ceux de la fraternité civique et du patriotisme guerrier. Le couvert fut mis sous les piliers des halles; tous les citoyens y furent invités, et chacun apporta à la table commune les mets qui composaient son repas particulier [9].

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 54.
[2] *Ibid.*, p. 55.
[3] *Ibid.*, p. 53.
[4] *Ibid.*, p. 55-57.
[5] Voy. le texte publié en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 59-62.
[6] *Ibid.*, p. 61.
[7] Dans la séance du lendemain 11 mars 1793.
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 59.
[9] *Journal de Perlet*, mentionné dans l'*Histoire parlement.* t. XXV, p. 37.

Festin héroïque! La plupart des convives partaient, le lendemain, pour la frontière; et combien peu avaient chance d'en revenir! Mais là aussi se trouvait, épiant l'heure favorable, le petit groupe des agitateurs. Le repas finissait à peine, qu'ils crièrent : Aux Jacobins! aux Jacobins! L'idée d'une visite à ce club fameux était toujours sûre alors d'être bien accueillie : on se lève de table, et l'on se met en marche vers la rue Saint-Honoré.

C'était le soir : la Convention terminait sa séance, et le club des Jacobins avait ouvert la sienne. Les citoyens de la Halle au blé se présentent au moment où Bentabolle rendait compte des travaux de l'Assemblée nationale : il s'arrête; les visiteurs sont accueillis avec transport, et ils défilent dans la salle, au milieu d'applaudissements qui se mêlent au son de la musique militaire et au bruit des tambours. L'enthousiasme était au comble : il y avait quelque chose de si touchant dans cette visite qui, de la part des enrôlés volontaires, était celle des adieux! Les drapeaux tricolores se déployèrent; de toutes les bouches partait ce cri : « Vivent les défenseurs de la République [1] ! »

Les hommes du complot crurent l'occasion bonne pour changer cet enthousiasme en colère, d'autant que Bentabolle, dans son compte rendu de la séance de la Convention, s'était plaint de certaines mesures, selon lui trop peu révolutionnaires [2]. Sans perdre un instant, Desfieux propose d'aller mettre en arrestation chez eux, de façon toutefois « que rien ne leur arrive [3], » les appelants, ceux qui avaient voté en faveur de Louis XVI, les Girondins, en un mot; la motion est appuyée par un citoyen revêtu d'un habit militaire; un autre prononce le mot : *Vengeance*, qu'il répète trois fois, précédé d'un commentaire féroce [4]. Mais, loin d'applaudir, la masse des Jacobins s'agite, comme surprise et indignée. L'orateur reprenant : « Que signifie, s'écrie-t-il, l'inviolabilité? Je la mets sous mes pieds. » A ces mots, le tumulte redouble, devient immense. Plusieurs citoyens assiégent la tribune, sans parvenir à se faire entendre. Dans la confusion, les flambeaux s'éteignent, et l'assemblée se sépare, les uns disant qu'ils vont aux Cordeliers, les autres à la Convention [5].

Ainsi que la suite va le prouver, la plupart des Jacobins rentrèrent fort paisiblement chez eux; et les agitateurs ne tardèrent pas à s'apercevoir, au calme de Paris, que leur coup était manqué.

Mais, soit exagération sincère de frayeur, soit désir instinctif de rendre leurs adversaires odieux, les plus emportés parmi les Girondins affectaient, dès cette époque, de s'entourer de précautions insultantes. Louvet assure, dans ses Mémoires, qu'il portait toujours sur lui des armes, et qu'il découchait toutes les nuits [6].

Ce soir-là, comme il rentrait dans sa maison, située rue Saint-Honoré, très-peu au-dessus des Jacobins, il apprit de Lodoïska, sa maîtresse, qu'il venait d'y avoir au club une scène très-tumultueuse; qu'on y avait « proféré mille horreurs, éteint les bougies, tiré les sabres; » que les Cordeliers allaient se mettre en mouvement; que la Convention était menacée. Aussitôt Louvet court chez Pétion, où quelques-uns de ses amis étaient rassemblés, et il les trouve causant avec une tranquillité parfaite. Il avoue qu'il eut beaucoup de peine à leur souffler ses terreurs et à obtenir d'eux qu'ils n'iraient pas à la séance du soir, déjà commencée [7]. De là, il s'en va, de porte en porte, prévenir Valazé, Buzot, Salles, Barbaroux, Kervelégan. Ce dernier avait des relations particulières avec le bataillon des Brestois : il se rend en hâte au fond du faubourg Saint-Marceau, où stationnait ce bataillon, et l'avertit de se tenir sous les armes, prêt à marcher au premier coup de tocsin [8].

Brissot et Gensonné étaient, pendant ce temps, au ministère des affaires étrangères, avec Lebrun, Beurnonville, Clavière et Garat [9]. Des rapports leur sont envoyés, semblables à celui qui avait si fort alarmé Louvet. Que faire? Après délibération, il est décidé que Lebrun et Garat iront sur-le-champ demander compte à la Commune de ce qui se passe [10].

Ils devaient naturellement s'attendre à traverser une ville livrée au désordre : quel fut leur étonnement! Aux abords de l'Assemblée, aux environs de la salle des Jacobins, tout était profondément calme; nulle animation dans les rues; le seul bruit qu'on y entendît était celui de quelques rares patrouilles, qui marchaient d'un pas mesuré, et de la pluie, qui tombait [11].

Pache reçut les deux ministres avec « cet éternel repos de physionomie et d'âme [12] » qui le caractérisait; il les rassura, leur dit qu'en effet une députation était venue demander la fermeture des barrières et l'ordre de sonner le tocsin; mais que, non contente de repousser ces propositions, la Commune avait écrit aux sections de redoubler de vigilance, leur remettant sous les yeux la loi qui prononçait peine de mort contre quiconque ferait sonner le tocsin ou tirer le canon d'alarme [13].

Garat ne douta point de la bonne foi de Pache. Le nouveau maire de Paris lui avait toujours paru un homme incapable de rien haïr, même ses ennemis, et d'aimer autre chose que

[1] *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, n° 370.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Mémoires de Louvet*, p. 72. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.
[7] *Mémoires de Louvet*, p. 73.
[8] *Mémoires de Louvet*, p. 73.
[9] *Mémoires de Garat*, dans l'*Histoire parlement.*, t. XVIII, p. 366.
[10] *Ibid.*, p. 367 et 368.
[11] *Ibid.*
[12] C'est l'expression dont Garat se sert en parlant de Pache.
[13] *Mémoires de Garat*, dans l'*Histoire parlement.*, t. XVIII, p. 368.

sa famille et la démocratie [1]. Il était loin de lui attribuer des projets sinistres, comme le faisaient si volontiers quelques Girondins, et Beurnonville, qui l'appelait l'HOMME NOIR [2].

Au reste, une chose démontrait clairement, en cette occasion, la sincérité de Pache : c'était l'attitude de Paris. Les places publiques, les rues, les ponts, rien ne remuait ; pas un cri de sédition, aucun bruit de tocsin [3].

Et cependant, tel fut l'effet des alarmes répandues par Louvet et quelques autres, que Beurnonville sortit précipitamment du ministère de la guerre, tandis que, de son côté, Clavière allait demander un lit à un de ses amis, dans un quartier éloigné [4]. Plus sage et mieux avisé se montra Pétion, lui qui, grâce à un long maniement de la place publique, connaissait à fond les Parisiens. Quand, pour la seconde fois, Louvet le vint presser de pourvoir à sa sûreté, il se dirigea vers sa fenêtre, l'ouvrit, et, regardant le ciel : « *Il pleut*, dit-il, *il n'y aura rien* [5]. »

De fait, la nuit se passa si tranquillement, que, le lendemain 11 mars, on n'y fit pas même allusion, dans la séance de l'Assemblée. Ce fut dans celle du 12 seulement que la question se trouva ravivée par une adresse de la section Poissonnière, où l'on censurait la Convention ; où l'on réclamait le remplacement de Beurnonville, quoiqu'il eût donné sa démission la veille [6] ; où enfin l'on insistait pour la mise en accusation de Dumouriez [7]. Cela ressemblait trop à un dernier écho des clameurs poussées par les hommes à la suite de Fournier l'Américain et de Varlet. L'Assemblée s'indigne. Chazal déclare que le président de la section Poissonnière est un aristocrate bien connu. Lacroix montre du doigt le drapeau de la députation : il était orné de fleurs de lis et avait des cravates blanches ! Grande agitation. Une femme jette du haut des tribunes un ruban tricolore pour qu'on l'attache au drapeau, et plusieurs salves d'applaudissements saluent cette réparation à la République, à la France [8]. Nul doute que la section Poissonnière, souvent dénoncée par Marat [9], ne fût livrée aux intrigues royalistes ; mais elle n'en renfermait pas moins plusieurs républicains d'un patriotisme ardent, et par cela même facile à égarer : furieux d'avoir été pris au piége d'une démarche contre-révolutionnaire, ils déchirèrent les cravates blanches, les foulèrent aux pieds et mirent le bonnet de la liberté au bout de la pique, tandis que l'Assemblée, se levant tout entière, éclatait en cris passionnés [10].

Isnard fut le premier à maudire dans ce qui venait de se passer les manœuvres de l'aristocratie, « nouveau Protée, dit-il, qui prend le masque du patriotisme pour nous conduire à une désorganisation totale [11]. » Il finit en recommandant la vigilance et l'union.

Marat parait ensuite à la tribune, et, à peine a-t-il ouvert la bouche, qu'un mouvement étrange se fait dans l'Assemblée. On le regardait avec étonnement, on se demandait si c'était bien lui qui parlait, lui, Marat, l'infatigable accusateur de Dumouriez, lui, la tête de Méduse qui faisait reculer d'horreur les Girondins ! Il tonna contre les fauteurs de troubles. Il attaqua la section Poissonnière comme un repaire de conspirateurs royalistes, et les violences partielles des 9 et 10 mars comme une trame ourdie pour perdre la liberté. Il traita d'insensée, de perfide, la proposition de décréter d'accusation Dumouriez, qu'il déclara lié désormais par le succès de ses armes, et dont l'arrestation ne pouvait qu'ouvrir à l'ennemi les portes de la République. Il qualifia de « crime atroce » l'article d'une pétition où l'on demandait les têtes de Gensonné, Vergniaud et Guadet. Il se vanta de s'être opposé, de sa personne, aux groupes des « assassins soudoyés par l'aristocratie. » Il appela Fournier l'Américain « un scélérat, » qu'il fallait s'empresser d'arrêter, pour connaître ses complices et les abandonner tous à la justice du tribunal révolutionnaire [12].

De tels mots, tombant des lèvres de Marat, avaient un caractère inattendu, qui non-seulement surprit ceux de la droite, mais les charma. Un instant ils sortirent de ce système de « révoltante partialité » qu'ils avaient adopté à l'égard de l'*Ami du peuple* [13], et un des leurs l'ayant insulté, le nom du provocateur fut aussitôt inscrit au procès-verbal avec censure [14].

Ils ne connaissaient pas encore à quel homme ils avaient affaire ! Dans le temps même où ils s'étudiaient ainsi à le ménager, il leur préparait un changement de scène, plus propre à les étonner que tout le reste et qui, cette fois, les révolta. Dans le cours de la même séance, et à quelques heures d'intervalle, ayant reparu, il sollicita de l'Assemblée un profond silence, attendu que « ce qu'il avait à dire tenait essentiellement au salut public [15]. » On se recueille, on l'écoute; et lui : « Il est possible que le président de la section Poissonnière et celui qui sert d'organe à cette section ne soient qu'égarés. Quant à moi, j'ai reçu une dénonciation dans laquelle on me dit qu'ils ne sont que des agents subalternes et que le foyer du complot est dans le sein de la Convention. » A ce trait on le retrouve, et il est interrompu par des murmures mêlés à des éclats de rire. Sans se déconcerter, il continue,

[1] *Mémoires de Garat*, dans l'*Histoire parlement.*, t. XVIII, p. 371.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 369.
[4] *Ibid.*
[5] *Mémoires de Louvet*, p. 74.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 65.
[7] *Ibid.*, p. 71 et 72.
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 71 et 72.
[9] Il le déclara lui-même dans cette séance.
[10] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 72 et 73.
[11] *Ibid.*
[12] Voy. le texte de ce discours reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 75 et 76.
[13] Ce sont les propres termes dont se sert Levasseur dans ses *Mémoires*, t. I, chap. III, p. 150.
[14] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. III, p. 150.
[15] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 80.

s'attaque au *parti Roland*, lui impute de vouloir détruire la République; et les murmures redoublant, il leur oppose son exclamation favorite : « Je vous rappelle à la pudeur [1]. » Mais, tout en répétant qu'il n'aimait point les *hommes d'Etat* — les Girondins — et qu'il saurait bien défendre la République contre leurs machinations, il affirma être prêt à les couvrir de son corps, pour peu qu'on attentât à leur sûreté, et il revint formellement sur la nécessité de mettre en accusation Fournier; car, ajouta-t-il, « c'est le chef de la bande; je le lui ai ouï dire à lui-même dans la société des Cordeliers [2]. »

Ainsi, dans la condamnation des tentatives factieuses du 10 mars, Marat, très-calomnieusement, enveloppait la Gironde. C'était la pousser aux représailles; et elle ne renfermait que trop de membres prêts à relever ce triste défi!

Il y fallait de l'audace, toutefois; car le dernier mouvement et ses auteurs furent flétris, soit par les hommes de la Montagne, soit par le club des Jacobins, avec un ensemble et une vigueur sans exemple.

Le soir du 12 mars, les Jacobins se trouvant réunis, Varlet se présente avec assurance; il se plaint du décret lancé contre Fournier, déclare qu'il veut partager son sort, attaque le modérantisme de la Commune, et se dispose à lire l'adresse par lui portée aux Cordeliers. Mais un horrible tumulte s'élève aussitôt, et des divers points de la salle, on crie à l'orateur : « Nous ne sommes point ici aux Cordeliers! L'ordre du jour! » Vainement un des complices de Varlet accourt à son aide, et dit que les coups frappés sur un patriote le sont sur la liberté; que le décret est tyrannique; qu'il faut en exiger le rappel : l'ordre du jour est adopté. Mais, comptant sur la puissance des déclamations violentes, Varlet est déjà remonté à la tribune, et on l'entend qui s'écrie : « A quoi nous sert d'avoir brisé le sceptre de Capet s'il est passé aux mains de Roland et de Brissot? Nous n'avons fait que changer de tyrans. » Ici le tumulte recommence; et Varlet s'obstinant à lire son adresse, le président, la tête couverte : « Il est clair qu'on veut perdre les Jacobins. » Un membre ajoute : « Il y a dans la Convention des hommes qui ont bien mérité de la patrie. Quand on les met sous le couteau, que voulez-vous que devienne la République? » C'était le sentiment de l'assemblée; Varlet est forcé de descendre de la tribune. Prenant alors la parole, Billaud-Varenne s'élève vivement contre ces agitateurs qui, « pour tout désorganiser, ont choisi le moment où la patrie était en péril. » Dans leurs actes récents, dans leurs discours mêmes, il voit la preuve manifeste d'un complot formé pour dissoudre la Convention et ruiner le jacobinisme. En termes indignés, il rappelle les circonstances qui doivent rendre suspectes à tout patriote éclairé l'exagération révolutionnaire de Fournier et ses fureurs. Il dénonce enfin la croisade prêchée contre ceux qui ont voté en faveur de Louis XVI comme une manœuvre de Pitt et une marque des soucis que la Convention donne aux ennemis de la France. A son tour, Bourdon vient raconter que, le 10 août, ce Fournier, marchant avec lui au château, avait disparu dès les premiers coups de feu. Varlet n'est pas mieux traité par Dufourny, qui demande, contre lui et Fournier, l'outrageante mesure du scrutin épuratoire. Le faux tribun veut répondre : la société refuse de l'entendre et décide sur-le-champ que le comité du club présentera le mode du scrutin épuratoire, dans un délai de trois jours [3].

Robespierre n'était pas homme à garder le silence, en cette occasion. Lui aussi, il se prononça solennellement contre des agitations d'une portée si évidemment suspecte ou fatale [4].

Qu'après cela, il se soit trouvé des esprits assez aveugles ou assez peu scrupuleux pour imputer aux Jacobins des désordres dont, avec tant d'énergie, ils réprouvaient la nature et châtiaient les auteurs, c'est ce qu'on ne concevrait pas, si le fanatisme de parti n'était capable de toutes les erreurs et de tous les mensonges.

Il y avait alors à Paris un comité que Louvet appelle dans ses Mémoires le *Comité Valazé* [5]. Là se réunissaient à part les enfants perdus de la Gironde, ceux qui s'étudiaient continuellement et parvinrent quelquefois à la précipiter dans les résolutions extrêmes. Soit dessein formé de noircir coûte que coûte leurs adversaires, soit aveuglement de la haine, les membres du Comité Valazé ne manquèrent pas de s'armer contre la Montagne de la tentative des 9 et 10 mars, affectant d'en attribuer l'insuccès à la ferme attitude des Brestois, et prétendant, pour mieux irriter les Jacobins, que par bonheur leur courage avait mal servi leur violence.

Tel était, surtout, le langage de Louvet, dont Dussault a très-bien caractérisé dans les lignes suivantes l'intraitable emportement : « Vous présidiez lorsque, dans la discussion des droits de l'homme, Legendre s'écria : « Puisqu'on ne parle « ici que des abus de la liberté de la presse, je « demande à la défendre; » vous présidiez, et vous répondîtes avec une aigre vivacité à Legendre : « *La parole n'est point à toi; elle est là, là,* « *là et là,* » montrant de *l'index* et brusquement différents côtés de la salle. Tout le monde a pu s'apercevoir de la décomposition de vos traits, de l'altération de votre visage, de ces deux rayons de colère qui traversèrent vos yeux [6], et chacun a dû apprécier le ton dont vous parliez. » Voilà Louvet tout entier! Son cœur s'était livré si complétement à la haine, que sa propre cause lui devenait odieuse, plaidée par ses ennemis. Des 9 et 10 mars, il ne cessa de dire, — et qui sait? il le croyait peut-être — que c'était l'œu-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 80 et 81.
[2] *Ibid.*, p. 81.
[3] Voy., pour cette séance, le n° 372 du *Journal des Jacobins*, que nous avons suivi pas à pas.
[4] *Ibid.*, n° 373.
[5] Page 75.
[6] *Lettre de Dussault à Louvet*, 1815, citée par les éditeurs de ses *Mémoires*, au bas des pages 79 et 80.

vre des Montagnards, ajoutant avec une rage fanfaronne qui touche au ridicule : « Les conjurés n'étaient que trois mille ; les Brestois étaient quatre cents : le moyen de risquer l'attaque ! Ils n'osèrent [1]. »

Mais, quelque injurieux qu'ils pussent être, de simples propos ne suffisaient pas à l'ardente inimitié de Louvet et du petit conciliabule dont il était l'âme : ce qu'il leur fallait, c'était une dénonciation en règle de la Montagne, et une dénonciation publique. Louvet fut au moment de s'en charger, et l'eût fait, si Vergniaud ne s'était offert pour porter la parole relativement aux derniers troubles [2].

Seulement, il arriva que Vergniaud comprit sa mission comme il convenait à son caractère et à son génie. On ne l'avait vu que trop souvent, par insouciance ou paresse, céder à l'impulsion funeste de ses jeunes amis : cette fois, il resta lui-même. Rien de plus éloquent et de plus élevé que son discours du 13 mars. Après y avoir indiqué comment les contre-révolutionnaires, ayant quelques furieux pour instruments, étaient parvenus à pervertir les plus saines notions de la morale et du patriotisme, en désignant à des haines insensées les défenseurs du peuple, et en poussant les esprits à confondre le vertige de la colère avec l'énergie de l'âme, des actes de délire avec des mesures de salut public, et de mortels désordres avec la grande insurrection de la liberté : « Alors, s'écriait-il douloureusement, il a été permis de craindre que la Révolution, comme Saturne, ne dévorât successivement tous ses enfants... Le feu des passions s'est allumé dans cette Assemblée ; et l'aristocratie, ne mettant plus de bornes à ses espérances, a conçu l'infernal projet de détruire la Convention par elle-même. »

Ce projet, effectivement infernal, Vergniaud en établit l'existence par un vif et fidèle tableau des événements qui venaient de se passer. Il y montra, partout, derrière les fauteurs d'anarchie, la main du royalisme, et retrouva dans chacun de leurs mouvements le souffle de la contre-révolution. Puis, d'une voix qui, franchissant les murs de l'enceinte, s'adressait à la France :

« Peuple infortuné, seras-tu plus longtemps la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir tes applaudissements que les mériter, et surprendre ta faveur, en flattant tes passions, que te rendre un seul service? Méconnaîtras-tu toujours le courage du citoyen qui, dans un État libre, ne pouvant tenir sa gloire que de toi, ose cependant te contrarier lorsqu'on t'égare, et brave jusqu'à ta colère, pour assurer ton bonheur? (On applaudit.)

« Les royalistes ont cherché à t'opprimer avec le mot de *Constitution ;* les anarchistes t'ont trompé par l'abus qu'ils ont fait du mot *souveraineté;* peu s'en est fallu qu'ils n'aient bouleversé la République en faisant croire à chaque section que la souveraineté résidait dans son sein. Aujourd'hui, les contre-révolutionnaires te trompent sous les noms d'égalité et de liberté.

« Un tyran de l'antiquité avait un lit de fer sur lequel il faisait étendre ses victimes, mutilant celles qui étaient plus grandes que le lit, disloquant douloureusement celles qui l'étaient moins pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'égalité : et voilà celle des scélérats qui se déchirent par leurs fureurs. L'égalité pour l'homme social n'est que celle des droits. Elle n'est pas plus celle des fortunes que celle des tailles, celle des forces, de l'esprit, de l'activité, de l'industrie et du travail.

« On te la présente souvent sous l'emblème de deux tigres qui se déchirent. Vois-la sous l'emblème plus consolant de deux frères qui s'embrassent. Celle qu'on veut te faire adopter, fille de la haine et de la jalousie, est toujours armée de poignards. La vraie égalité, fille de la nature, au lieu de les diviser, unit les hommes par les liens d'une fraternité universelle ; c'est elle qui seule peut faire ton bonheur et celui du monde. Ta liberté ! des monstres l'étouffent, et offrent à ton culte égaré la licence. La licence, comme tous les faux dieux, a ses druides qui veulent la nourrir de victimes humaines. Puissent ces prêtres cruels subir le sort de leurs prédécesseurs ! Puisse l'infamie sceller à jamais la pierre déshonorée qui couvrira leurs cendres !

« Et vous, mes collègues, le moment est venu ; il faut choisir enfin entre une énergie qui vous sauve et la faiblesse qui perd tous les gouvernements, entre les lois et l'anarchie, entre la République et la tyrannie. Si, ôtant au crime la popularité qu'il a usurpée sur la vertu, vous déployez contre lui une grande vigueur, tout est sauvé. Si vous mollissez, jouets de toutes les factions, victimes de tous les conspirateurs, vous serez bientôt esclaves. Nous avons failli être vaincus sans combattre par ce ministre pervers qui n'eût été que ridicule par ses forfanteries envers la France, s'il n'eût réussi par ses manœuvres à diviser deux grandes nations, faites pour s'estimer, et dont la bienveillance réciproque eût maintenu la tranquillité de l'Europe. Nous avons failli succomber sous les intrigues de Pitt, de ces orateurs célèbres par leurs fougues virulentes, des Burke, des Windham, des Sheffield, qui nous ont représentés comme des cannibales, parce que nous n'avons pas voulu nous laisser dévorer par des cannibales privilégiés, je veux dire par des rois ; qui, sur une terre plus d'une fois rougie de ce sang qu'ils appellent royal, se sont apitoyés avec tant de bassesse sur le sort d'un tyran dont eux-mêmes ont prouvé la perfidie et voté la mort par leurs préparatifs hostiles et par leurs menaces.

« Citoyens, profitons des leçons de l'expérience ; nous pouvons bouleverser les empires par des victoires, mais nous ne ferons des révo-

[1] Voy. les *Mémoires de Louvet*, p. 74.

[2] Voy. les *Mémoires de Louvet*, p. 75.

lutions chez les peuples que par le spectacle de notre bonheur [1]. »

Vergniaud descendit de la tribune, couvert d'applaudissements [2]. On demandait l'impression de son discours : Marat se leva. Mis en scène par plusieurs allusions amères de Vergniaud, il annonça qu'il allait présenter « quelques idées lumineuses faites pour dissiper tout le vain batelage qu'on venait d'entendre. » Au fond, ces idées lumineuses se réduisirent à un nouveau défi lancé aux *hommes d'État*, et adouci par une profession de foi empreinte de modération. Il termina en disant : « Je m'oppose à l'impression d'un discours qui porterait dans les départements nos alarmes et le tableau de nos divisions [3]. »

Quelques-uns auraient voulu l'impression des deux discours : Vergniaud assura que le sien était improvisé, refusant un honneur qu'il lui eût fallu partager avec Marat.

Louvet ne s'était pas attendu à voir l'orateur de la Gironde donner ce tour à l'accusation : il en fut consterné. Quoi ! au lieu de saisir une aussi belle occasion de provoquer la Montagne, c'était le royalisme qu'on s'amusait à poursuivre ! « Quel est, demanda-t-il à Vergniaud, le motif de votre étrange conduite ? » S'il en fallait croire un livre où la vérité se trouve trahie à chaque page et qui n'est, à proprement parler, qu'un long cri de fureur, Vergniaud aurait répondu : « J'ai jugé utile de dénoncer la conspiration sans nommer les vrais conspirateurs, de peur de trop aigrir des hommes violents déjà portés à tous les excès [4]. » Cette réponse, si peu vraisemblable, si indigne de Vergniaud, c'est Louvet lui-même qui la rapporte, faisant ainsi planer le soupçon d'hypocrisie et de lâcheté sur un ami coupable à ses yeux de n'avoir pas su risquer une calomnie ! Lui n'eut pas tant de scrupules ; il se fit charger par le Comité Valazé de réparer ce qu'il appelait « une nouvelle faute des Girondins [5], » et il lança un pamphlet sous ce titre : « *A la Convention nationale et à mes commettants, sur la conspiration du 10 mars et la faction d'Orléans.* » En même temps, il s'attachait à accréditer l'opinion qu'il existait un *Comité insurrecteur* de la Montagne, que tout était parti de là. On dut interroger publiquement à cet égard Garat, ministre de la justice. Et que vint-il déclarer à la tribune, dans la séance du 19 mars? Que ce prétendu *Comité insurrecteur* était une chimère, à moins qu'on ne s'avisât de donner ce nom à une réunion dont faisaient partie Desfieux, l'Espagnol Gusman et un certain Praly, fils naturel du prince de Kaunitz, réunion qui se tenait au café Corazza, au sortir de la séance des Jacobins [6]. Les recherches les plus exactes avaient eu lieu cependant, le ministre l'affirma [7] ; mais elles ne pouvaient amener à découvrir ce qui n'existait que dans l'imagination malade de quelques fanatiques de la Gironde.

Tel fut ce fameux mouvement du 10 mars.

Les circonstances qui en déterminent le vrai caractère sont :

— La présence à la tête du mouvement, d'agitateurs sans autorité, sans mission, et depuis longtemps suspects ;

— Leur impuissance absolue à remuer Paris, le Paris de la Révolution ;

— Les mensonges auxquels ils furent obligés d'avoir recours pour obtenir çà et là quelques adhésions, presque aussitôt après retirées ;

— L'éclatante réprobation dont la Commune les frappa et la proclamation qu'elle publia contre eux ;

— Leur dessein de remplacer Santerre par Fournier l'Américain ;

— L'arrestation de celui-ci, demandée par Marat ;

— Le véhément discours dans lequel Billaud-Varenne, aux Jacobins, stigmatisa la tentative et ses auteurs ;

— Le scrutin épuratoire voté par la Société-mère contre Fournier et Varlet ;

— Les couleurs du royalisme signalées dans le mouvement ;

— Le refus de Vergniaud de servir d'organe aux imputations calomnieuses du Comité Valazé et de Louvet ;

— Enfin, le témoignage solennel du ministre de la justice, Garat.

Or, ces circonstances décisives sont justement celles qui, dans les historiens, nos prédécesseurs, ont été, ou rejetées dans l'ombre, ou en partie omises, ou même complétement passées sous silence. Et de là, diverses appréciations, toutes également erronées.

Les uns ont présenté le 10 mars comme une scène préliminaire, une sorte de 20 juin ; et sans aller jusqu'à prétendre que ce fut un complot de la Montagne, sans taire l'opposition que les factieux rencontrèrent dans la Commune et dans Santerre, ils donnent à entendre qu'au fond, les chefs influents n'avaient point été fâchés d'un mouvement, « effet de l'effervescence populaire, » et « qu'on pouvait désavouer s'il était trop précoce ou mal combiné [8]. »

Les autres ont tout mis sur le compte du club des Jacobins, grâce à un artifice qui consiste d'abord, à donner comme l'expression de l'opinion du club entier les déclamations furibondes de quelques membres ; et ensuite, à omettre le récit de la séance où ces mêmes membres furent flétris par le vote que Billaud-Varenne et Dufourny provoquèrent [9].

Il en est qui, au mépris des documents offi-

[1] Voy. ce discours, reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 86-99.
[2] *Ibid.*, p. 98.
[3] *Ibid.*, p. 99.
[4] *Mémoires de Louvet*, p. 75.
[5] *Ibid.*, p. 76.
[6] Voy. le discours de Garat, *Histoire parlement.*, t. XXV, p. 124-134. — Voy. aussi les *Mémoires de Garat*, ibid., t. XVIII.
[7] *Ibid.*
[8] Thiers, *Histoire de la Révol.*, t. II, chap. VIII, p. 315-330. Éd. Meline.
[9] De Barante, *Histoire de la Convention*, t. II, p. 327 et s. Edition Meline.

ciels, et sur la foi de je ne sais quels misérables libelles, se sont complu à tracer les plus fantastiques tableaux, nous peignant fort au long des conciliabules pleins d'horreur qui n'existèrent jamais, faisant de Billaud-Varenne le complice des hommes mêmes dont il foudroya les menées, faisant de Marat, lui qui fit arrêter Fournier, l'instigateur d'un assassinat en masse des Girondins, et lui mettant dans la bouche des paroles qui sont de Danton, etc. [1]...

Que dire encore? Suivant un écrivain en renom, le 10 mars serait imputable aux grands meneurs révolutionnaires, en ce sens que, voyant dans la modération intempestive des Girondins un embarras, ils auraient voulu, sinon les égorger, du moins les épouvanter [2]. Mais à combien de suppositions arbitraires et d'omissions capitales la nécessité d'établir ce système n'a-t-elle pas conduit l'auteur! Il lui a fallu, sans qu'il ait fourni à cet égard l'ombre d'une preuve, accuser Santerre et Pache d'avoir joué le rôle d'hommes à double visage; il lui a fallu, par voie de pure hypothèse, et en dépit du langage que Robespierre tint aux Jacobins, le rendre indirectement responsable du projet d'*arrêter* les membres de la Gironde; il lui a fallu omettre, et la dénonciation de Fournier l'Américain par Billaud-Varenne en plein club, et son arrestation demandée par Marat à l'Assemblée, et le fait qu'il entrait dans le plan des agitateurs de remplacer Santerre, et le témoignage rendu par Garat aux intentions de Pache, et la désapprobation flétrissante dont le club des Jacobins frappa Varlet, et l'impuissance de Louvet à calomnier avec succès la Montagne, et la célèbre harangue où Vergniaud, parlant de ces troubles, les racontant, les caractérisant, n'en montre la trace que dans les manœuvres... du royalisme.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, qu'au commencement de mars, les Girondins fussent ce qu'ils devinrent en effet à la fin de mai : un embarras; et il importe de ne pas confondre les époques, si rapprochées qu'elles soient, quand on a à peindre une situation qui changea si souvent et si soudainement d'aspect. Au mois de mars, loin de faire obstacle à la marche rapide de la Révolution devant l'étranger, les Girondins se trouvaient l'avoir secondée de la manière la plus fougueuse. Presque toutes les imposantes et audacieuses mesures prises pour tenir tête à l'Europe l'avaient été à l'unanimité, et conséquemment avec leur concours. C'était un Girondin, Brissot, qui avait précipité la déclaration de guerre à l'aristocratie anglaise. Ce fut un Girondin, Isnard, qui rédigea le premier article du décret qui établissait le tribunal révolutionnaire. Si l'institution d'un tribunal sans jurés avait paru dangereuse à Vergniaud et à ses amis, ce sentiment ne leur était point particulier; on a vu Billaud-Varenne lui-même admettre la nécessité d'un jury, et il est juste de ne pas oublier que le principe en fut décrété par la Convention à une *très-grande majorité* [3]. Il n'y avait donc rien qui, au commencement du mois de mars 1793, poussât les grands meneurs révolutionnaires, Robespierre par exemple, à bouleverser la Convention. Leur intérêt à l'empêcher était, au contraire, manifeste; et ils sentaient si bien le danger des coups frappés au dedans, lorsque au dehors tout menaçait, que, pour ne pas compromettre la défense du sol, ils s'opposèrent à ce qu'on attaquât Dumouriez! Les seuls qui eussent intérêt au désordre, en ces moments suprêmes, c'étaient les royalistes, auxquels l'anarchie ne pouvait manquer de fournir des instruments en même temps que des chances. C'est ce que Louvet, aveuglé par ses passions, ne voulait pas qu'on dit, et ce que Vergniaud eut le courage de proclamer, dans un généreux élan de son cœur vers la vérité et la justice.

CHAPITRE III.

SOULÉVEMENT DE LA VENDÉE [4].

Conspiration de la Rouarie. — Thérèse de Mollien. — Les nobles du Poitou. — Leurs préjugés, leurs traditions fédéralistes, leur ignorance. — Les prêtres et les femmes en Vendée. — Le paysan vendéen et son curé. — Entrée de Rodrigne, évêque constitutionnel, à Fontenay. — La bourgeoisie en Vendée. — Pichard du Page. — Le château de la Proutière. — Dumouriez en Vendée. — Révoltes préliminaires. — Propagande contre-révolutionnaire et fanatique. — Géographie de la Vendée. — Soulèvement. — Ses causes générales, sa cause occasionnelle. — Cathelineau. — Les paysans maîtres de Machecoul. — Souchu. — Charette. — Journées de septembre royalistes. — Esprit qui anime les paysans. — Bonchamps. — Désastre, aux environs du château de l'Oie. — Envoi de Mercier du Rocher et de Pervinquière à Paris. — Ils sont entendus par le comité de sûreté générale. — Dispositions des divers membres présents, à l'égard de la Vendée. — Ardeur de Santerre, de Marat; étrange froideur des Girondins; scène curieuse entre Mercier du Rocher et Brissot.

Pendant ce temps, la Vendée se soulevait. Déjà, et dès 1791, la Bretagne avait vu s'our-

[1] De Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. V, p. 234 et s. Edition Meline.

[2] Michelet, *Histoire de la Révolution*, livre X, chap. IV.

[3] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 35. — Séance du 10 mars 1793.

[4] Il nous a été donné d'avoir sous la main, pour tracer le tableau de la guerre de la Vendée, un inestimable trésor de documents officiels et de pièces originales, composant quatre énormes dossiers.

Extraits d'archives locales, procès-verbaux, rapports écrits au moment même où les événements qu'ils relataient venaient de se passer, lettres autographes des divers chefs vendéens ou des administrateurs de la Vendée, certificats, passe-ports, affiches, placards, en un mot tout ce qui constitue les vraies sources où l'historien doit puiser, quand il le peut, voilà ce qu'a bien voulu mettre à notre disposition, comme on en jugera, M. Benjamin Fillon (de Fontenay), bibliographe distingué, auteur de plusieurs ouvrages remarquables, et issu d'une famille qui, en Vendée, a payé généreusement de son sang son culte pour la liberté.

Aux documents dont nous lui sommes redevable, M. Benjamin Fillon a joint des notes de lui de la plus grande valeur, et les *Mémoires inédits et manuscrits de Mercier du Rocher*, que la position officielle par lui occupée, ses lumières, sa probité, et un patriotisme que la modération ne déserta jamais, rendent un guide sûr pour l'investigateur des choses du temps.

De nouveaux et précieux renseignements, que nous atten-

dir une conspiration royaliste, dont le chef était un aventurier célèbre. Ex-officier des gardes françaises ; fougueux amant de l'actrice Fleury, pour laquelle il se battit en duel ; devenu trappiste après avoir tenté de s'empoisonner ; rendu à la vie de soldat par les orages de son cœur ; mêlé aux guerres d'Amérique sous le nom de colonel Armand ; organe, à son retour en France, des résistances féodales de sa contrée ; jeté à la Bastille, puis un moment gagné à la Révolution, Armand Tuffin, marquis de La Rouarie, avait fini par organiser en Bretagne une vaste conjuration, dans laquelle l'amour fit entrer Thérèse de Mollien, femme romanesque et hardie [1].

Le complot prit des développements rapides ; mais tandis que les conjurés en préparaient l'explosion, des regards de feu les suivaient dans l'ombre ; des mains qu'ils ne soupçonnaient point tenaient la hache suspendue sur leurs têtes, et chacun de leurs pas était compté. La Rouarie s'était confié, l'imprudent ! à son médecin, Latouche ; celui-ci avait secrètement prévenu Danton, et Danton avait averti à son tour le gouvernement révolutionnaire, qui, sûr désormais d'écraser la conspiration, à son jour, à son heure, la laissa s'étendre, pour connaître tous ses ennemis et les frapper d'un seul coup [2].

La Rouarie touchait à l'échafaud, croyant toucher au succès, lorsque, le 30 janvier 1793, une maladie l'enleva. Le Comité de sûreté générale se décide alors à sévir ; les papiers du chef de la conspiration sont saisis dans un bocal de verre chez Desilles, père du jeune officier de ce nom, tué à Nancy ; les conjurés, voulant tenir secrète aussi longtemps que possible la mort de La Rouarie, l'avaient déterré avec mystère au fond d'un bois ; on enterre le cadavre ; vingt-huit personnes sont arrêtées, et on en aurait atteint un bien plus grand nombre, si Thérèse de Mollien, à qui la liste des conspirateurs avait été remise, ne l'eût brûlée en toute hâte, à la première nouvelle de la mort du marquis [3].

La mine s'embrasa néanmoins, chargée qu'elle était depuis longtemps ; et sur divers points la révolte éclata, furieuse, sauvage.

Le district de la Roche-Bernard était présidé par un de ces hommes dont la Révolution était venue faire des héros et des martyrs. Il se nommait Sauveur. Tombé au pouvoir des rebelles, qui, pour lui arracher le cri de : *Vive le roi!* épuisèrent les supplices, il étonna leur rage par l'indomptable sérénité de sa foi républicaine ; et, mis en lambeaux, livré aux flammes, il expira en criant : *Vive la nation!* La Roche-Bernard fut appelée la Roche-Sauveur par la patrie reconnaissante ; et ce souvenir est le plus vivant qui soit resté d'une révolte dont on peut dire que le sang l'étouffa [4].

Mais tandis que l'incendie s'éteignait en Bretagne, il s'allumait en Poitou, c'est-à-dire dans la province divisée par la Constituante en trois départements : Deux-Sèvres, Vienne et Vendée. Or, là, malheureusement, le fléau eut une durée égale à sa violence ; ce fut la guerre civile, dans ses plus tragiques fureurs. Et tout concourut à ce résultat funeste : les menées des nobles, les intrigues du clergé servies par les femmes, les lâches retours d'une portion de la bourgeoisie, les fautes commises par les autorités révolutionnaires, et enfin l'invincible attachement du paysan pour son curé, pour la cloche de son village, pour ses bœufs, pour ses bruyères.

Ce qui distinguait la noblesse poitevine, avant 1789, c'était, non point, comme on l'a tant dit et répété, l'esprit monarchique, mais le pur esprit féodal. Les nobles du Poitou appartenaient à cette classe de hautains gentilshommes, que notre histoire nous montre disputant pied à pied au pouvoir central le terrain de ses conquêtes et jalonsant le roi. A une époque célèbre de nos discordes civiles, on les avait vus préférer au drapeau royal leurs bannières féodales [5], et se donner des chefs contre la France. Plus tard, aux états généraux, leurs représentants furent les derniers qui protestèrent contre la réunion des trois ordres ; et, même après la Révolution, après l'Empire, on les trouve conspirant pour faire de leur pays particulier une province indépendante de leur grande patrie : tentative qui fournit à Louis XVIII le plus spécieux prétexte dont, envers la Vendée, son ingratitude se pût couvrir.

Autre circonstance caractéristique : au moment de la Révolution, la plupart des nobles du Poitou étaient notoirement irréligieux. Animés contre les prêtres d'un levain d'antagonisme local, qu'entretenaient de perpétuelles et misérables disputes, soit à propos des dîmes, soit touchant les honneurs de l'encens et du pain bénit [6], nombre d'entre eux avaient prêté aux leçons de philosophisme une oreille complaisante, et pris rang dans la franc-maçonnerie des esprits forts ; non que leurs prétentions à cet égard fussent justifiées par leurs lumières : les chefs de la Vendée contre-révolutionnaire ont laissé des milliers d'autographes qui, à l'exception de ceux de Lescure, La Rochejaquelein, Marigny et Piron, témoignent tous de la plus grossière ignorance [7].

dons de M. Dugast Matifeux, compléteront nos richesses ; mais déjà nous sommes en mesure d'affirmer que la grande révolte vendéenne apparaîtra dans ce livre sous un jour entièrement neuf, car il est à noter que jusqu'ici cette révolte n'a guère été racontée que par ses auteurs, ou des écrivains qui, tels que M. Crétineau-Joly, les ont suivis pas à pas dans un intérêt de parti. M. Michelet a jeté sur ce sujet les lueurs de son pénétrant génie, mais voilà tout. Quant à MM. de Lamartine, Thiers, etc..., il n'y a vraiment pas ici à en parler.

[1] Voy. les *Guerres de la Vendée*, de Beauchamps, citées par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 191 et suivants.

[2] Latouche, après ses révélations, eut charge de continuer le rôle qui pouvait servir à les compléter.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 191 et suivants.

[4] « Les insurgés se portèrent à des actes d'une férocité inouïe » *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 191 et suivants.

[5] Voy. le *Tableau des émigrés du Poitou, aux armées des princes et de Condé*, par Beauchet-Filleau. — Je n'ai pas cette brochure sous les yeux, mais elle m'est signalée par M. Fillon, qui l'a lue, et auquel je dois plusieurs des traits dont cette appréciation se compose.

[6] *Mémoires inédits et manuscrits de Mercier du Rocher.*

[7] Nous aurons occasion d'en citer maint exemple.

Mais telle avait été l'influence de Voltaire, que l'incrédulité, au XVIII[e] siècle, était devenue presque une affaire de bon goût. Aussi les nobles poitevins, dont plusieurs, du reste, avaient pour aïeux des protestants convertis par force ou par corruption, se dispensèrent-ils volontiers d'aller à la messe, jusqu'au jour où la Révolution, en menaçant leurs priviléges et leur fortune, vint les ramener au pied de l'autel. Le revirement fut soudain, il fut complet; et le catholicisme en révolte compta ses plus ardents complices parmi des petits-fils de huguenots [1].

A la tête du haut clergé, dans cette partie du royaume, figurait de Mercy, cadet de famille dévoué à l'Autriche, et qui devait l'opulent évêché de Luçon aux bonnes grâces de Marie-Antoinette. Digne émule du galant cardinal de Rohan, ce prélat avait fait de son palais épiscopal d'abord, puis de sa maison de campagne de Châteauroux, le théâtre de fêtes dont on parlait beaucoup dans le pays. La reine de ces fêtes était madame Serventeau de l'Echasserie, femme charmante, et mariée, mais à un vieux mari avec lequel elle ne vivait pas. Les autres principaux meneurs étaient Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, et de Coucy, évêque de la Rochelle, tous deux intolérants à l'excès.

Il est facile de deviner ce que pouvait être une armée conduite par de pareils chefs. Pour fanatiser une population ignorante et naïve, que ses vertus mêmes contribuaient à livrer à l'empire de l'imposture, on eut recours aux machinations les plus honteuses, on descendit à l'emploi de supercheries à peine croyables. L'histoire d'un gros chat noir que le sacristain d'un prêtre assermenté avait traîtreusement enfermé dans le tabernacle, et que les prêtres réfractaires déclarèrent être le diable, lorsque, s'élançant de l'autel, il se mit à bondir au milieu des fidèles épouvantés, cette triste et ridicule histoire peut donner une idée des manœuvres dont étaient capables les pieux fauteurs de la guerre civile [2]. Tantôt ils propageaient l'horreur de la Révolution, en vertu de révélations nocturnes dont il avait plu à Dieu de les honorer; tantôt ils faisaient passer aux anges, descendus tout exprès du ciel pendant la nuit, de fantastiques processions; et, rassemblant les paysans sur quelque éminence, ils leur ménageaient, au moyen de lanternes magiques placées à distance, des spectacles surprenants [3]. La manière dont ils prouvaient à ces âmes simples que le pape représente bien réellement Dieu sur la terre, est curieuse à rapporter. Suivant eux, quand il y avait à élire un pape, les cardinaux se rassemblaient, chacun ayant à la main un cierge éteint; ils invoquaient le Ciel, et Dieu manifestait sa volonté, en allumant soudain le cierge de celui qu'il voulait avoir pour vicaire dans ce monde [4].

Il est douloureux d'avoir à constater qu'une propagande déshonorée par de tels mensonges trouva moyen d'enrôler à son service l'enthousiasme abusé de beaucoup de femmes. Ils sont si faibles, ces êtres si puissants! Les cordes pathétiques de leur cœur aiment tant à vibrer sous la main des hommes du mystère, en l'honneur de dieux inconnus! Ce qu'un éloquent et profond écrivain de nos jours a dit du pouvoir que le prêtre exerce sur l'épouse par l'époux, et sur les enfants par la mère [5], n'apparut jamais plus clairement que dans la Vendée de cette époque. Les paroles pleines de flamme latente qu'à travers la grille des aveux, dans un coin de l'église sombre, le prêtre murmurait à l'oreille de sa pénitente agenouillée, passèrent bientôt sur les lèvres du mari, où elles prirent un accent sauvage; et l'amant, à son insu, devint l'homme du confesseur. Oh! combien coururent au meurtre, d'une âme éperdue, qui, comme autrefois l'amiral Coligny, ne firent que céder à ces prières de femme, dont le poison même est si doux!

Il y avait cependant un sérieux obstacle à l'action du haut clergé : c'était la piété sincère des pauvres curés de campagne, piété qui, chez beaucoup d'entre eux, s'associait à des instincts démocratiques. De là leur ardeur à saluer dans la Révolution, quand elle éclata, l'avénement de l'égalité promise par l'Evangile; de là l'éclat jeté, au sein des assemblées révolutionnaires, par les Dominique Dillon, les Lecesve, les Jallet, les Ballard.

Or, pour les paysans vendéens, le véritable chef à suivre, c'était le curé. Loin de leur inspirer confiance et respect, le bénéficier, le moine, le grand seigneur, étaient fréquemment l'objet de leurs railleries; et si le simple hobereau, chasseur et quelque peu ivrogne, les attirait davantage, c'est parce qu'au physique encore plus qu'au moral il leur ressemblait. Ils n'étaient pas, d'ailleurs, sans savoir gré à la Révolution de ce qu'elle avait fait pour eux en les délivrant des priviléges féodaux et des dîmes. Que dis-je? Ils avaient si bien senti passer le grand souffle de l'esprit nouveau, que le jour où ils déployèrent leur étendard, ils se placèrent sous l'invocation du principe d'égalité. Le commandement au plus digne! tel fut leur cri, et il avint, chose frappante, que les chefs élus d'une révolte royaliste présentèrent un pêle-mêle de nobles, de *vilains*, de voituriers, de barons. Lorsque, appelé en duel par le garde-chasse Stofflet, le marquis de Bonchamps refusa le cartel, il ne lui écrivit pas, ainsi qu'auraient fait sans doute en pareil cas son grand-père ou son père : « Un gentilhomme ne se bat point contre un roturier; » sa réponse fut celle qu'eût tracée la main de Loustalot : « Non,

[1] *Mémoires inédits et manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 11.

[2] Le fait eut lieu à Châtillon-sur-Sèvres, et Mercier du Rocher le raconte avec détails dans ses *Mémoires inédits*, p. 17.

[3] Une scène de ce genre se passa dans un champ près Châtillon-sur-Sèvres; les *Mémoires inédits de Mercier du Rocher* en contiennent la description, p. 17.

[4] *Ibid.*, p. 16. — Il ne faut pas oublier que ces détails reposent sur l'autorité d'un esprit grave, d'un honnête homme, qui a exercé d'importantes fonctions dans le pays dont il parle, et ne raconte que des choses dont il a été témoin.

[5] M. Michelet, dans son beau livre : *Le Prêtre et la Famille.*

monsieur, je n'accepte pas votre défi; Dieu et le roi peuvent seuls disposer de ma vie, et notre cause perdrait trop à être privée de la vôtre [1]. »

Si donc les curés fussent restés fidèles à la Révolution, il n'y eût pas eu de Vendée militaire. Mais Camus fit adopter la constitution civile du clergé, et tout fut perdu. Rien de plus dangereux en révolution que les hommes à idées étroites, quand leur médiocrité se trouve servie par un caractère inflexible et relevé par la vertu. Camus avait l'âme de Caton d'Utique; Dumouriez lui-même, s'armant de son impudence, eût malaisément soutenu l'intrépide regard du disciple de Saint-Cyran, et nul ne pouvait mettre en doute sa probité, depuis qu'on l'avait vu sacrifier avec une joie héroïque les 40,000 livres de rente que lui rapportait, avant la Révolution, sa charge d'avocat du clergé [2]. Mais il avait foi aux miracles du diacre Pâris! Janséniste intraitable, il imagina de réformer la discipline de l'Église, et il ne comprit pas que la constitution civile du clergé était *« une mèche allumée sur un baril de poudre* [3]. » De cette mesure, surprise, dans l'Assemblée constituante, au scepticisme moqueur des uns et à l'imprévoyante condescendance des autres, nous avons eu occasion d'apprécier le caractère; quant aux résultats, ils furent terribles en Vendée. Il y avait dans le clergé des fourbes et des ignorants: les premiers n'eurent pas de peine à persuader aux seconds que la religion était en péril. Que fallait-il de plus? Le curé déserta la Révolution, et le paysan suivit son curé.

Le lecteur a déjà eu sous les yeux, précédemment, le tableau des effets que produisirent, et l'obligation de prêter serment, et le schisme qui en sortit. L'église où le prêtre assermenté officiait fut dénoncée et regardée comme un lieu de pestilence. L'autel que le prêtre réfractaire allait dresser au fond des bois vit, au contraire, accourir de loin, de bien loin, la foule émue des paysans et des paysannes. Il s'établit dans la maison des missionnaires et des religieuses de Saint-Laurent une fabrique de faux miracles qui firent délirer la dévotion de pauvres natures candides. Le cœur de Jésus, colporté en images, servit de point de ralliement à de mystiques fureurs. Plus d'une fois, des bandes de femmes hurlantes poursuivirent à coups de pierres, jusque sur les marches du temple, jusque dans l'asile sacré des morts, le pasteur que la Révolution avait marqué de son signe. La discorde s'assit au foyer des familles. Le bonheur du lit conjugal fut troublé par d'irréparables anathèmes. La guerre civile était là [4]!

Encore si les prêtres assermentés eussent tous honoré leur ministère par la sainteté de leur vie ou la dignité de leur attitude! Mais, à côté de personnages tels que Camus et l'abbé Grégoire, le clergé constitutionnel en montra d'autres que décrièrent leur ambition, leur égoïsme, et sinon la légèreté de leurs mœurs, au moins le peu de décence de leurs allures. Voici, par exemple, le portrait que trace de l'évêque constitutionnel donné au département de la Vendée, un homme qui, placé jusqu'au bout sur le théâtre qu'il décrit, a suivi toutes les péripéties du drame et personnellement connu tous les acteurs.

« Quand Rodrigue, curé de Fougeray, fit son entrée à Fontenay comme évêque, les patriotes se rendirent à la barrière de Nantes pour le recevoir. Moulin, président de la société ambulante, porta la parole, et peignit les maux que le fanatisme répandait sur la Vendée. Le nouveau prélat était en bottes fortes; il avait sa soutane retroussée, son bâton à la main; son domestique tenait une petite rosse très-maigre sur laquelle étaient attachées des bougettes. Pour toute réponse au discours de l'orateur, Rodrigue secoua la tête, haussa les épaules, et se remit en selle pour gagner une hôtellerie. Le cortége l'y suivit; quant à moi, je ne le suivis pas. Cet homme est un parfait égoïste qui n'a jamais connu que les émoluments de sa place... Quand, deux ans après, la mode vint de renoncer au sacerdoce, il abdiqua les honneurs de la mitre avec le même sang-froid qu'il les avait acceptés. Du reste, il est honnête; ses mœurs sont pures; il a un caractère ferme, et les événements ont peu de prise sur lui [5]. »

Dans cette revue des causes qui poussèrent la Vendée à des folies sanglantes, il importe de tenir compte des contre-poids, et, notamment, des dispositions de la bourgeoisie. Imbu de la philosophie du XVIII[e] siècle, le bourgeois, en Vendée comme ailleurs, détestait le prêtre et s'applaudissait d'être devenu l'égal du noble. La revendication des droits de la raison humaine, la liberté de penser et d'écrire, l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous aux emplois publics, le désarmement de la tyrannie féodale, l'immolation des titres à l'industrie, constituaient autant de conquêtes que le bourgeois vantait avec un patriotique orgueil, sur lesquelles il n'entendait pas qu'on revînt; et, dans ces limites, il était très-franchement révolutionnaire [6]. Mais, tant qu'une iniquité resterait à détruire, y avait-il chance que le mouvement s'arrêtât? et jusqu'où irait-il, dès que le peuple se serait mis à réclamer sa part de la victoire commune? A cet égard, la bourgeoisie conçut des inquiétudes qui préparèrent mainte désertion: témoin celle de Pichard du Page.

Cet homme, en qui des formes séduisantes n'étaient que le relief d'un esprit éclairé, avait été des plus prompts à embrasser, en 1789, la

[1] Voy. *Notices sur quelques généraux vendéens*, à la suite des *Mémoires de madame de Sapinaud.*

[2] *Mémoires inédits et manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 8

[3] Mercier du Rocher, dans ses *Mémoires inédits*, rapporte ce mot comme lui ayant été dit à lui-même par l'abbé Maury.

[4] On peut voir à ce sujet, bien que la forme en soit très-mitigée, le rapport qu'adressèrent à la Législative Gallois et Gensonné. Nous l'avons déjà cité.

[5] *Mémoires inédits et manuscrits de Mercier du Rocher.*

[6] Lettre de Biret, procureur-syndic du district des Sables, à l'administration du département de la Vendée, sur la situation du district au commencement de 1793.

foi nouvelle ; non celle que devait professer Robespierre, mais celle dont se contenta l'intelligence timide de Necker. Pichard du Page, au moment de la Révolution, comptait au nombre des anoblis, revêtu qu'il était d'une charge de secrétaire du roi ; il y avait donc générosité de sa part à vouloir la chute des distinctions honorifiques. Mais la constitution anglaise, avec sa pondération des pouvoirs et ce respect de la loi sous lequel il semble qu'elle abrite la liberté..., le procureur-syndic de la Vendée en 1789 ne demandait pas davantage. Vouloir plus lui paraissait un danger ; et l'essor prodigieux que prenait la Révolution l'ayant ébloui d'abord, puis étonné, et enfin glacé d'effroi, il se compromit par des mesures d'un caractère équivoque. Pour comble de malheur, une femme aimable et spirituelle, madame Grimouard de Saint-Laurent, réussit, en s'emparant de son cœur, à changer insensiblement la direction de ses pensées. Bien souvent, l'hésitation ressemble au repentir ; et où les passions sont surexcitées, le repentir ressemble toujours un peu à la trahison : Pichard du Page, que le peuple avait porté en triomphe, en vint à lire son nom sur la liste des suspects ; et, le 9 floréal an II, sa tête tombait dans le panier fatal qui, ce jour-là même, reçut celles de La Tour du Pin, de l'amiral d'Estaing et du duc de Villeroy ! Eh bien, voilà, dans l'histoire d'un seul homme, l'histoire d'une portion de la bourgeoisie pendant la Révolution ; et comment se défendre d'un sentiment de mélancolie profonde, quand on rapproche les deux extrémités d'une semblable carrière [1] ?

Mais il est juste aussi de reconnaître que la Révolution avait sur les bras trop d'ennemis, et des ennemis trop implacables pour ne pas exiger de ses serviteurs une fidélité sans réserve. Dans la Vendée surtout, dans la fanatique Vendée, ne fallait-il pas, pour la contenir, des convictions vaillantes, et des mains fortes qui, soit qu'elles prissent une plume ou une épée, ne tremblassent jamais ?

Ce fut un autre des fléaux de cette contrée brûlante que la composition hétérogène des administrations. A côté de patriotes désintéressés et fermes, il s'y glissa nombre de gens de loi pleins des préjugés de la robe, des procureurs avides, des robins qui regrettaient leurs épices supprimées, de gros marchands que la stagnation du commerce irritait. Plusieurs se laissèrent aller à entretenir avec des femmes de gentilshommes des relations d'amour où leur patriotisme, doucement enveloppé, s'endormit [2].

Aux torts de l'indifférence s'ajoutèrent ceux du zèle ignorant. D'inutiles violences aigrirent l'habitant des chaumières. La rivalité naturelle des campagnes et des villes fut enflammée par mainte fausse mesure. Dans un rapport officiel daté du commencement de 1793, on trouve, rangées parmi les causes de la fermentation générale, les insupportables lenteurs de la justice administrative, les injustices de la régie nationale à l'égard des fermiers et régisseurs de biens d'émigrés, la tyrannie des receveurs courant les campagnes et disant : « *Parbleu ! vous payerez, et si les huissiers manquent, nous viendrons vous exécuter nous-mêmes* [3]. »

Ainsi, tout poussait à la guerre civile ; et elle s'annonça, avant d'éclater, par une foule de révoltes partielles, ayant pour objet, tantôt l'abolition des droits d'octroi, tantôt l'éloignement d'un prêtre constitutionnel, et se liant presque toujours aux intrigues de quelques instigateurs cachés. Les communes de Bressuire, de Maulévrier, de Clisson, de Vieillevigne, de Saint-Christophe de Ligneron, de Montoir, furent tour à tour le théâtre de ces troubles, dans l'intervalle qui sépare le mois de décembre 1790 [4], du mois de juin 1791, époque à laquelle eut lieu, de la part des nobles, la première tentative d'insurrection générale.

A la tête du complot était Robert de Lezardière, homme de mérite, fort instruit et ami particulier de Malesherbes. Dès la fin de 1790, un bruit vague avait couru que Robert de Lezardière entretenait avec quelques meneurs de Paris une correspondance factieuse ; que le signal d'un vaste soulèvement devait être donné à Châtillon-sur-Sèvres, et que là les bandes des évêchés de Luçon et de la Rochelle devaient venir rejoindre, à un jour fixé, les nobles du haut Poitou. Ces rumeurs parvinrent aux oreilles de Pichard du Page, qui n'en tint compte ; et la conspiration se développa si bien, que, du 20 au 27 juin 1791, le château de la Proutière, près Talmont, devint le rendez-vous de toute la noblesse du pays et d'une centaine de valets ou gardes-chasse, choisis pour accompagner leurs maîtres dans l'expédition de Châtillon. On sut, plus tard, par l'interrogatoire du cuisinier de la Proutière, qu'il y avait projet de s'emparer des Sables d'Olonne, ce que prouvait, du reste, la présence, en vue de cette ville, de quatre bâtiments étrangers, chargés d'hommes. Heureusement, la vigilance des administrations des côtes écarta le péril. D'autre part, les autorités du district des Sables furent prévenues à temps. Des gardes nationaux accourent en toute hâte ; le château évacué précipitamment est livré aux flammes, et on arrête dans leur fuite un grand nombre de conjurés, qui sont conduits d'abord à Montaigu, puis aux Sables. Survint le décret d'amnistie qui, en les sauvant, leur fut une occasion de triomphe, parce qu'aux Sables, le prêtre dominait. A leur sortie de prison, Lezardière et ses fils furent escortés chez madame la

[1] Mercier du Rocher, dans ses *Mémoires inédits*, juge Pichard du Page avec une sévérité dont les obligeantes communications de M. Benjamin Fillon nous ont permis de rectifier l'excès.

[2] Les *Mémoires inédits de Mercier du Rocher* prouvent que le directoire de la Vendée contenait beaucoup de gens de cette espèce.

[3] Lettre de Biret, procureur-syndic du district des Sables, à l'administration du département de la Vendée.

[4] Notes communiquées par M. Benjamin Fillon.

chevalière de Vaugirard, où les attendait un banquet splendide, par trente soldats, qui marchaient deux à deux, tenant chacun sous le bras une dame noble [1]. L'étalage de cette insultante joie et l'impunité s'entourant de la pompe d'une victoire ne pouvaient qu'indigner profondément les patriotes : de sorte qu'au lieu de calmer les haines, l'amnistie les envenima.

Arrivèrent sur ces entrefaites deux commissaires que le pouvoir central envoyait. L'un était Gensonné, si célèbre depuis, et l'autre Gallois, traducteur de Filangieri. Ils se mirent aussitôt à parcourir le pays, accompagnés de Dumouriez, qui y commandait alors. Mais comme ils étaient munis de pouvoirs insuffisants et que le mal d'ailleurs avait déjà poussé de trop profondes racines, ils le virent, le constatèrent et ne le guérirent pas. Un de leurs premiers actes avait été de faire fermer les églises non paroissiales, en laissant aux religieuses toute liberté d'introduire leur aumônier dans l'enceinte de leurs maisons pour y dire la messe, à la condition de ne la point sonner : eh bien, cette mesure, commentée par les prêtres, passa pour un prodige de persécution ; et l'on eut l'humiliant spectacle d'une foule de femmes qui chaque jour couraient inonder les cours des couvents, où elles restaient à genoux des heures entières, un chapelet à la main [2].

Quant à Dumouriez, il s'occupait beaucoup moins de parer au fléau, que de chercher dans le ciel l'étoile des d'Orléans, et de soigner sa fortune en ouvrant à quiconque paraissait pouvoir la servir des perspectives attirantes. On lit dans les *Mémoires inédits* de Mercier du Rocher : « Quand Dumouriez fut nommé lieutenant général des armées du roi, il me parla de sa promotion d'un air enthousiaste, et me dit en me tâtant les côtes : « Je ne vous perdrai pas de vue, « mon petit luron [3]. » Ce n'est pas que ce soldat sceptique se piquât, à l'égard des religieuses de Saint-Laurent et des missionnaires, d'un sentiment bien tendre : non certes, et même il parlait assez cavalièrement de les chasser. Mais cela ne l'empêchait pas de frayer avec tout prêtre bon vivant ; et, sans trop s'embarrasser de soins patriotiques, il cultivait sa popularité auprès du beau sexe, dansait des farandoles avec les femmes du peuple, nouait des intrigues d'amour presque sous les yeux de la jeune et jolie madame de Beauvert, sa maîtresse en titre, et donnait dans sa maison Denfer du Clouzy des dîners joyeux, où il racontait ses aventures et traitait l'Assemblée constituante de vieille... courtisane hors de service, pendant que son fameux valet de chambre Baptiste, le prétendu futur vainqueur de Jemmapes, versait à boire aux convives enchantés [4].

De la fin de juin 1791 jusqu'à la fin d'août 1792, il n'y eut pas moins de neuf tentatives insurrectionnelles, soit dans le département de la Loire-Inférieure, soit dans celui de la Vendée [5]. La dernière eut lieu aux environs de Bressuire, parmi de pauvres paysans que Maurny et de la Rochejaquelein ameutèrent au moyen de leurs domestiques. Baudry d'Asson, qui habitait non loin de la Forêt-sur-Sèvres, Delouche, maire de Bressuire, et leurs valets, tels étaient les chefs ostensibles du mouvement. Cette nouvelle mit Fontenay en émoi. Sans perdre un instant, l'administration du département de la Vendée se met en communication avec celle des Deux-Sèvres. Il y avait à Chantonnay un bataillon de Nantes en route pour le midi : Mercier du Rocher reçoit mission d'aller le requérir et de le mener à Bressuire ; on lui adjoint Bourdin, un de ses collègues ; et les voilà partis en poste, à sept heures du soir [6]. La nuit était si obscure, qu'ils faillirent tomber dans la rivière qui coule sous le pont de Charon. Après avoir échappé à ce péril, et traversé des bandes de prêtres qui, pour éviter la reclusion qu'ils avaient encourue, fuyaient à travers champs, les deux commissaires arrivèrent à Chantonnay vers une heure du matin. Ils y trouvent le bataillon nantais, en détachent deux cent cinquante hommes et prennent la route de Bressuire. Ils en approchaient, quand, tout à coup, ils aperçurent la terre jonchée d'armes, de bonnets et de sabots. Ils avancent, et le champ qui conduit au pont de Cornet leur apparaît couvert de cadavres épars çà et là. Ils étaient nus. « Ce spectacle m'émut vivement, écrit Mercier du Rocher. Voilà donc, m'écriai-je, la guerre civile ! Je remarquai parmi les morts un enfant de douze à treize ans. Je fis compter les cadavres, il y en avait cent environ. On reconnaissait, aux mains fines et blanches de quelques-uns, qu'ils n'étaient pas de simples cultivateurs [7]. »

Ce carnage provenait d'un combat qui s'était livré la veille entre les gardes nationaux des Deux-Sèvres et les rebelles, combat qui avait été fatal aux derniers. Les deux commissaires de Fontenay furent reçus à Bressuire avec de grandes acclamations de joie, et ils y apprirent que cette ville avait été assiégée pendant trois jours ; que les habitants avaient fait plusieurs sorties, presque toutes couronnées de succès, mais qu'ils n'auraient pu résister longtemps, sans les renforts que leur avaient de toutes parts envoyés les villes circonvoisines [8].

Rien ne donne une idée plus exacte de l'état de la Vendée que cet épisode préliminaire. On y trouve presque tous les traits qui allaient caractériser cette guerre lamentable : habileté des nobles à se tenir sur le dernier plan, initiative prise par les valets de seigneurs, obligation pour les autorités locales de s'appuyer réciproquement, franc-maçonnerie des villes opposée au soulèvement des campagnes, ardeur des gardes

[1] Extrait d'une lettre d'un vicaire des Sables.
[2] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 27.
[3] *Ibid.*, p. 44.
[4] *Ibid.*, p. 53.
[5] Notes communiquées par M. Benjamin Fillon.
[6] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 64.
[7] *Ibid.*, p. 68.
[8] *Ibid.*, p. 69.

nationaux, — médecins, avocats, hommes de lettres, marchands, — à suppléer, contre des paysans en délire, à l'absence des troupes de ligne; enfin, bravoure et acharnement des deux partis.

Cependant, la situation devenait de plus en plus menaçante. Le fanatisme courait, comme une flamme subtile, de village en village. Même dans certains centres, où l'on se serait attendu à rencontrer la Révolution en force, les patriotes se comptaient avec inquiétude. Il s'était établi à Fontenay, par exemple, une société populaire, sous la présidence d'un nommé Laparra, tapissier de Bordeaux, ami de Roland; et cette société comprenait à peine vingt membres [1]. Le maire de la ville, Biaille-Germon, était si ouvertement hostile aux progrès de la Révolution, que, lorsqu'il eut à annoncer aux habitants que la République avait été proclamée à Paris, il s'acquitta de ce devoir avec une mauvaise humeur qui fut un scandale public [2].

Au point de vue de la défense militaire, la situation n'était pas plus rassurante. Les forces régulières, en Vendée, étaient presque nulles. Il est bien vrai que, grâce au zèle prévoyant d'administrateurs tels que Mercier du Rocher et Pierre-Jean Fillon [3], on avait formé des gardes nationales permanentes, soldées sur les sous additionnels, et même des compagnies de canonniers; mais outre que les instructeurs manquaient, une semblable ressource risquait fort d'être insuffisante, s'il advenait que le pouvoir central eût à employer contre la ligne de ses ennemis extérieurs jusqu'à son dernier écu et son dernier soldat.

A ces difficultés s'ajoutait la mauvaise volonté de certains généraux. Verteuil, commandant de la 12e division, ne s'occupait nullement de la défense des côtes. Batteries, poudrières, corps de garde, tout accusait une négligence coupable. Le directoire de la Vendée se plaignit, et la réponse de Verteuil fut qu'il fallait s'adresser à M. de L'Epinay, son directeur d'artillerie à l'île de Rhé, comme à l'homme chargé du placement des batteries. Or, on avait intercepté une lettre de la femme de cet officier, dans laquelle elle se réjouissait de la guerre avec l'Angleterre, et exprimait l'espoir que l'année 1793 serait plus heureuse que l'année 1792 [4].

Et l'esprit de révolte gagnait de proche en proche, et déjà, dans l'enceinte d'un vaste périmètre formé : au nord, par la Loire, depuis son embouchure jusqu'à Saumur; au sud, par la route de Thouars aux Sables; à l'est, par la rivière de Thoué jusqu'à Thouars; à l'ouest, par l'Océan, tout le sol se trouvait, pour ainsi dire, miné. Chaque jour presque, nouvelle alerte. Le bourgeois quittait aussitôt son comptoir ou sa boutique, prenait son fusil et courait au feu.

Le 24 janvier 1793, Biret, procureur-syndic du district des Sables, écrivait à l'administration du département de la Vendée :

« Hier, l'annonce du jugement de Louis Capet a été fort mal reçue. Au club des Amis de la liberté, certains personnages n'ont pas craint de traiter de scélérats les législateurs qui ont condamné Louis à la mort. Ce matin on remarquait sur tous les visages un air sombre et consterné; des groupes de marins se promenaient sur les quais avec beaucoup d'agitation, et de temps en temps il leur échappait des gestes pleins de menaces. Dans les campagnes, le jugement fera une impression plus mauvaise encore... Il faut veiller [5]... »

Dès ce moment, en effet, les menées des prêtres et des nobles redoublèrent non-seulement d'activité, mais de puissance. C'est à cette époque que du fond de l'Espagne, où il s'était retiré, M. de Coucy lança la fameuse lettre pastorale qui prêchait la haine des intrus et la résistance jusqu'à la mort. Les correspondances factieuses, venues de l'étranger, se multiplièrent. Ordinairement apportées par des navires, elles étaient adressées à d'obscurs habitants de Nantes ou d'autres ports, et ceux-ci les faisaient passer à des dévotes, dont le rôle était de les transmettre à ceux qui avaient charge de les colporter [6]. Bientôt, à cette propagande occulte, on put faire succéder un apostolat violent. Les prêtres réfractaires sortaient de leurs retraites, assemblaient les cultivateurs, et tantôt bénissant leur courage, tantôt leur chantant des cantiques ou leur expliquant des passages de l'Écriture choisis avec un art funeste, les poussaient à ce fanatisme dont l'un d'eux donna une preuve si frappante, lorsque, sommé par un gendarme de se rendre, il répondit : *Et toi, rends-moi mon Dieu* [7]*!* » De leur côté, les domestiques des émigrés couraient la campagne un chapelet à la main, annonçant la prochaine arrivée de leurs maîtres, parlant de l'imminente apparition des Anglais sur les côtes, et ameutant les populations par les sacristains de paroisse et par les femmes [8]. Inutile d'ajouter que derrière ce mouvement étaient, en compagnie du haut clergé, les nobles de la province. Seulement, ils attendaient, pour se montrer au grand jour, que l'insurrection fût tout à fait mûre et se généralisât. Jusque-là, ils se contentaient de parader en public vêtus comme le paysan et portant à la boutonnière une image qui représentait le cœur de Jésus [9].

Parut, sur ces entrefaites, le décret qui prescrivait une levée de trois cent mille hommes; c'était une étincelle tombant sur une immense traînée de poudre : tout s'embrasa. « Quoi! cette

[1] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 49.
[2] *Ibid.*, p. 79-81.
[3] Le grand-père de celui à qui nous devons la communication des documents précieux dont nous faisons usage.
[4] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 99.
[5] Cette lettre se trouve parmi les documents que M. Benjamin Fillon a bien voulu nous communiquer.
[6] Notes fournies par M. Benjamin Fillon.
[7] Nous avons déjà eu occasion de citer ce mot précédemment.
[8] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 116.
[9] *Ibid.*, p. 117.

république réprouvée de Dieu — le curé l'a dit, — elle nous demande d'aller mourir pour la France! La France est ici, dans nos fermes. Quitter nos enfants et nos femmes, quitter nos bœufs! jamais! » Ainsi répondirent à la patrie saignante ces pauvres paysans égarés; et quelque héroïsme qu'ils aient déployé dans la lutte, le sentiment égoïste qui se fit jour à travers leurs fureurs, en marque l'explosion générale d'une tache absolument indélébile. Depuis la mort de Louis XVI, un mot très-répandu parmi eux était : *Puisqu'il n'y a plus de roi, nous ne devons plus payer d'impôts* [1]. Quand l'impôt que la patrie leur demanda fut celui du sang, le tocsin fut sonné, le même jour, dans plus de six cents villages [2].

Pour comble de malheur, elle éclatait, cette horrible guerre civile, dans un pays qu'on eût dit créé tout exprès par la nature pour lui servir de théâtre. Un général républicain de qui l'on a pu écrire qu'il « parcourut cette contrée à la lueur des incendies [3] » en a laissé une description que nous ne saurions mieux faire que de reproduire :

« Le Marais est cette partie du bas Poitou qui touche à la mer. C'est un pays plat et très-découvert, dont les issues sont impraticables durant l'hiver, et très-difficiles pendant les autres saisons. Il est coupé sur tous les points de sa circonférence par des canaux ou marais salants, espèce de fortification naturelle, qui en rend l'attaque très-dangereuse, et par conséquent favorable à la défense... Les canaux ont communément de trente à quarante pieds de large de l'extrémité supérieure d'une rive à l'autre. Le rebelle, portant son fusil en bandoulière, s'appuie sur une longue perche, et saute de l'un à l'autre bord avec une facilité surprenante. Si la présence de son ennemi ne lui permet pas de faire cet exercice sans s'exposer au coup de fusil, il se jette dans sa yole, bateau très-plat et très-léger, et parcourt avec une extrême rapidité le canal, toujours assez encaissé pour le dérober à la vue de ceux qui le poursuivent. Bientôt, il reparaît, vous lâche un coup de fusil et disparaît à l'instant... Le Bocage et le Loroux forment le pays qu'on doit appeler Vendée, puisque c'est celui où la guerre a été la plus vive... La localité du Bocage contraste parfaitement avec celle du Marais. Le Bocage — il en est de même du Loroux, un peu moins couvert cependant que le Bocage dans la partie voisine du rivage de la Loire, — est un pays très-coupé, quoiqu'il n'y ait pas de grandes rivières; très-inégal, quoiqu'il n'y ait pas de montagnes, et très-couvert, quoiqu'il y ait peu de forêts. Il est très-inégal et très-coupé, parce qu'il a beaucoup de collines, de vallons, de ravins, de petites rivières presque toujours guéables, de ruisseaux que l'on passe à pied sec, mais que les moindres pluies transforment en torrents. Il est très-coupé, parce que toutes les propriétés y sont divisées en petits clos ou champs environnés de fossés. Il est très-couvert, parce que ces champs sont entourés de fortes haies plantées sur la crête des fossés, quelquefois d'arbres disposés de telle sorte qu'ils font l'effet de palissades autour d'un ouvrage de fortification. Ce qui contribue à rendre ce pays très-couvert, c'est que la terre y étant très-grasse et très-fertile, les bruyères, les landes, les épines, les genêts, et généralement toutes ces productions spontanées et parasites, y sont d'une force, d'une grandeur démesurées... Les chemins sont affreux... Ils n'ont que la largeur des charrettes du pays. Les convois ont de la peine à faire trois lieues dans toute une journée... Comment conduire une colonne à travers une contrée qui refuse tout à l'attaque et présente tant de ressources à la défense?... Comment improviser un ordre de bataille..., lorsque les ondulations du terrain, les haies, les arbres, les buissons qui en obstruent la superficie, ne vous permettent pas de voir à cinquante pas autour de vous [4]? »

Pour donner à la guerre une durée formidable, il suffisait que les Vendéens sussent adapter à la configuration de leur pays leur manière de combattre; et c'est, nous le verrons, ce qu'ils ne firent que trop bien.

Le 10 mars, jour de la levée extraordinaire, l'insurrection éclata sur plusieurs points à la fois.

Dans l'Anjou, trois mille hommes du district de Saint-Florent s'étaient rassemblés : ils courent au chef-lieu demander avec menaces l'exemption de la milice. Une poignée de républicains marche à leur rencontre; la gendarmerie arrive : on fait avancer une pièce de canon. Mais, loin de s'effrayer, les paysans s'élancent sur la pièce, s'en emparent, la tournent contre les républicains, les mettent en fuite. L'administration du district fut envahie; de ces papiers maudits les vainqueurs firent un feu de joie, et se partageant les assignats qui leur tombèrent sous la main, passèrent la journée en réjouissances [5].

Non loin de là, dans le village du Pin-en-Mauge, vivait un brave homme d'une quarantaine d'années environ, à la physionomie ouverte, aux épaules carrées, aussi brave que robuste. D'abord ouvrier en laines, puis colporteur, il soutenait par un travail actif une famille de cinq enfants; ses voisins l'estimaient fort [6]; de plus, il était acquis aux prêtres et sacristain de sa paroisse [7]. Il se nommait Cathelineau. Lorsqu'on lui vint conter l'affaire de Saint-Florent, il était à pétrir le pain de son ménage. Aussitôt le voilà qui essuie ses bras, met un habit, rassemble ses compères, et les mène droit

[1] Ceci avoué par un royaliste. Voy. le Journal de Guerry, p. 19 des *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par M. Benjamin Fillon.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 199.

[3] Notice sur le général Turreau, en tête de ses Mémoires.

[4] *Mémoires du général Turreau*, liv. I, p. 15, 16. 20-25.

[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chapitre IV, p. 46 et 47.

[6] *Ibid.*, p. 47.

[7] Notes communiquées par M. Benjamin Fillon.

à Jallais, où était un poste républicain. Le tocsin sonnait de toutes parts, et la petite troupe partie du Pin-en-Mauge n'avait cessé de se grossir, chemin faisant. Le poste est enlevé. On prit une pièce de canon, que les paysans ravis baptisèrent gaiement le *Missionnaire* [1].

Ce premier succès en promettait d'autres. Le 14, Cathelineau se rend maître du village de Chemillé quo défendaient deux cents républicains; et, le 15, sachant que la ville de Chollet n'avait qu'une garnison insuffisante, soutenu d'ailleurs par de nouvelles bandes, celle de Foret, le héros de Saint-Florent, celle de Stofflet, garde-chasse de M. Maulévrier, il pousse hardiment devant lui. Beaucoup de paysans étaient en sabots, et portaient, au lieu de fusils, des fourches de fer, des faux à l'envers, des bâtons, même des broches [2]; mais plusieurs d'entre eux étaient d'adroits chasseurs, et dans leurs rangs figuraient de lestes contrebandiers. Les patriotes sortirent des portes au nombre de cinq cents; mais, après un vif combat, ils furent rejetés dans la ville, où les paysans, qui les serraient de près, entrèrent avec eux pêle-mêle. L'insurrection y trouva des munitions, des armes, du canon, et la *Marie-Jeanne* fut donnée pour compagne au *Missionnaire* [3].

Là se borna la première campagne des Vendéens dans l'Anjou. Le temps de Pâques approchait : ils retournèrent chez eux, comptant bientôt recommencer [4].

Mais, pendant ce temps, le feu avait pris dans le Marais. Dès le 10, les paysans des environs de Machecoul avaient envahi cette ville, où ils inaugurèrent leur triomphe par le massacre [5]. Pour mieux régulariser les égorgements, et de peur qu'il n'échappât une victime, on institua un comité, à la tête duquel figura tout d'abord un homme qu'il faut connaître.

Parmi les pièces originales qui se rapportent à la guerre de Vendée, il en est une dont voici la teneur : « 1° J'irai tous les soirs prendre l'ordre de M. de Briord et convenir avec lui des ouvrages du lendemain. 2° Je me lèverai quand la cloche sonnera, en observant de la faire sonner à quatre heures en été et un peu avant cinq heures en hiver. 3° J'aurai soin que tous les domestiques se lèvent, et que chacun d'eux aille, les bouviers panser leurs bœufs, les autres leurs chevaux; que la première servante fasse la soupe et la trempe; que les deux autres pansent les vaches et les tirent, etc..., etc... Je tiendrai les livres, ferai les écrits, les courses, et enfin toutes les choses relatives aux affaires de M. de Briord. »

« Fait à Briord, le 23 avril 1779. SOUCHU. »

Deux ans après, Souchu était procureur fiscal de Briord, sans qu'à l'égard de son maître sa position se fût beaucoup modifiée; car dans un autre accord passé entre eux à cette époque, on lit : « M. Souchu mangera avec moi quand je serai seul; mais, quand il y aura grande compagnie, il mangera à l'office. Lorsque je n'y serai pas, il se tiendra au feu de l'office ou de la cuisine et mangera à l'office [6]. »

Ainsi, Souchu, vrai Néron de village, appartenait bien réellement au pays de Retz; ce n'était pas, comme on l'a tant dit, un étranger amené là, dans un fatal moment, par un hasard fatal; quand l'insurrection éclata, il vivait depuis longtemps déjà au service de Charette de Briord, oncle du trop fameux Athanase Charette; et même il avait reçu ordre d'accompagner ce dernier à Paris, dans un voyage qu'il fit, au commencement de 1792, le futur chef vendéen [7]. C'était, du reste, un homme fort supérieur, par l'intelligence, et à son patron et à la plupart des nobles de la contrée. Il avait quelque instruction, et lui du moins écrivait correctement sa langue [8].

Son premier soin, à Machecoul, fut d'organiser la vengeance, au moyen d'un comité sanglant qui s'établit sous sa présidence; après quoi il envoya chercher Charette qui, amené à Machecoul, y fut salué commandant en chef par la foule, réunie sur la place publique [9].

Le nouveau général avait tout ce qu'il fallait pour servir avec éclat la cause royaliste et... la perdre. Soldat agile, intrépide et hardi, d'une décision qui réparait son imprévoyance, affamé de pouvoir, d'indépendance encore plus, aussi incapable d'accepter des égaux que de subir un maître, avec cela perdu de mœurs comme un homme de cour, et rude comme un homme des bois : tel était Athanase Charette.

Né à Nantes, d'une ancienne famille d'armateurs, lieutenant de vaisseau d'abord, puis chasseur, il s'était abandonné éperdûment à une vie pleine de fatigues, de périls et d'imprévu, laquelle, en fortifiant son corps, avait bronzé son âme. Lorsque, sans rien savoir de son repas du jour et de son gîte de la nuit, il s'enfonçait haletant dans la forêt de Machecoul ou dans celle du Princé, qui n'a pas moins de sept lieues de tour, et qu'il passait ses journées à en fouiller les profondeurs, vivant au hasard, couchant chez le premier paysan venu, et quelquefois, ne regagnant sa maison que huit jours après en être sorti [10], il se trouvait faire, à son insu, l'apprentissage du rôle que lui avait réservé le destin; il s'habituait au seul genre de guerre possible dans un pays où tout n'est que bois, halliers, ravins,

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 47 et 48.

[2] Voyez, sur la manière dont les paysans étaient armés au début de la guerre, le Journal de Guerry, p. 28 des *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par M. Benjamin Fillon.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 200.

[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 49.

[5] *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, publiées par M. Benjamin Fillon, p. 39. Fontenay, 1847.

[6] Extrait des Archives de la mairie de Nantes.

[7] Notes communiquées par M. Benjamin Fillon.

[8] *Ibid.*

[9] *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 40.

[10] *Mémoires d'un ancien administrateur militaire des armées de la Vendée*, p. 11. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

immenses champs de genêts, routes impraticables; il apprenait sur les bêtes fauves la chasse aux hommes.

La vérité est que le héros et le brigand se confondirent si bien en lui, que la ligne de séparation eût été très-difficile à tracer. Au fond, il ne se souciait jamais beaucoup ni du trône ni de l'autel : les défendre, c'était pour lui une aventure. Toutefois il eut, dans les commencements, le scrupule, assez étrange en un pareil être, de revêtir des dehors de piété. La veille d'une affaire, il faisait jeûner ses soldats, leur ordonnait de dire le chapelet, le disait avec eux; mais l'écrivain royaliste qui nous transmet ces détails est forcé de convenir que « cette ferveur dura peu [1]. » Elle s'accordait mal en effet avec la légèreté de Charette, son goût pour les fêtes, et ses amours, qui furent d'un oiseau de proie. Quoique son front bas, sa bouche plate et son nez au vent ne semblassent guère de nature à séduire les femmes, il y avait dans l'expression de son visage quelque chose de si impudemment audacieux, et dans la conformation de sa tête, bizarre, monstrueuse presque, un caractère de force si marqué [2], qu'il troublait les moins vertueuses et faisait peur aux autres. Il introduisit au sein de son armée des mœurs où la mollesse se mariait à la férocité. Plus d'une fois, les bandes émules de la sienne furent réduites à un état de détresse qui les obligea de recourir à lui; et leurs députés le trouvaient, tantôt voluptueusement étendu sur un sofa qu'entourait un essaim frivole de jeunes gens et de femmes, tantôt se livrant avec eux à des danses folâtres [3].

Quant à son ignorance, sans être plus grande que celle de la plupart des nobles du pays, elle était extrême. On aura une idée de son orthographe et de son style par le billet suivant, qu'au mois de mai 1793 il adressait à Bulkeley, commandant de la Roche-sur-Yon :

« Monsieur, je suis bien faché de ne pouvoir tenir tout à fait ma promesse; *mois d l'impossible rien n'est tenu*.... Je suis fâché de ne pouvoir vous *nvoyer* de la poudre. Vous savez sans doute que le camp de la Loué et de la Croix-Morineau *ont dû avoir été attoqué* par les brigands de Nantes... Je suis avec fraternité, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le chevalier Charette [4]. »

Par cet autre billet, qu'il adressait à Souchu en mars 1793, on jugera de sa mansuétude :

A Monsieur Souchu, pour lire au comité central.

« Frères et amis, — il empruntait cette formule aux Jacobins, — nous avons pris Pornic. Les brigands de cet endroit s'étant réfugiés dans différentes maisons, je ne trouvai que le feu qui pût faire sortir ces coquins de leurs cavernes. Vous me trouverez peut-être sévère, mais vous sçavez comme moi que *la nécessité est un devoir*..., etc...

« Le chevalier Charette [5]. »

Voilà quel chef les paysans de Machecoul se donnèrent. Les égorgements avaient commencé quand il arriva, ils continuèrent; et l'horreur des journées de septembre fut, au nom de Dieu et du roi, dépassée, oui, dépassée! Du moins en septembre, l'œuvre de sang s'accomplit sous l'impression de périls prodigieux, dans l'élan d'une ivresse furieuse; en septembre, l'excès même de cette ivresse n'empêcha pas l'intervention d'un tribunal qui, tout terrible qu'il était, prononça des acquittements nombreux; en septembre, les arrêts de mort se cachèrent dans des formules trompeuses, pour épargner à la victime jusqu'au dernier moment la poignante certitude de son sort; en septembre, si on tua, ce fut du moins au milieu d'un silence morne, et la joie ne servit d'accompagnement qu'au triomphe de ceux dont l'innocence avait été reconnue [6]. Ici, rien de semblable, une dévotion imbécile et barbare ayant su inventer des raffinements et s'étant déployée en scènes qui consternent la pensée. Qu'on se figure une large fosse : au bord, des hommes attachés l'un à l'autre et à genoux; derrière ces malheureux, d'autres hommes les couchant en joue; à quelques pas de là, des prêtres murmurant leurs prières, et des femmes, d'un air contrit, disant leur chapelet. Tout à coup, un signal est fait, les prêtres cessent de prier, les femmes interrompent leur chapelet, les hommes armés font feu, les hommes agenouillés au bord de la fosse y tombent [7]. C'est la fournée d'aujourd'hui; à demain, la seconde; la troisième viendra aprèsdemain et ainsi de suite pendant plus de cinq semaines [8], jusqu'à extermination complète de tous les patriotes, ou saisis dans Machecoul, ou ramassés dans les environs. Chaque fournée était de trente. La veille de l'exécution, deux listes étaient formées : la première, de ceux qui devaient être assassinés le lendemain, la seconde de ceux qu'on réservait pour le surlendemain. On instruisait les premiers du coup qui les atten-

[1] *Notices sur quelques généraux vendéens*, par le fils de madame de Sapinaud de Bois-Huguet, à la suite des *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 114.
[2] *Procès-verbal du moulage de la figure de Charette*, publié par M. Benjamin Fillon.
[3] Voy. les *Eclaircissements historiques*, publiés à la suite des *Memoires de madame de la Rochejaquelein*, n° 3.
[4] *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, publiées par M. Benjamin Fillon, p. 38. — Nous avons, du reste, l'original de cette lettre sous les yeux.
[5] *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, publiées par M. Benjamin Fillon, p. 43.
[6] Voyez, précédemment, le chapitre *Souviens-toi de la Saint-Barthélemy*, où tout cela est prouvé d'une manière irréfragable.
[7] Voyez dans la collection des Mémoires sur la Révolution française, les *Mémoires sur la Vendée*, liv. 1, chap. 1, p. 14.
[8] De l'aveu des royalistes eux-mêmes. Voyez à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, le n° 2 des *Eclaircissements historiques*.

dait, et on les faisait passer des mains du confesseur à celles des bourreaux. Dans le sacrilége langage de ces défenseurs du trône et de l'autel, le massacre s'appelait *le chapelet*, par allusion à l'espèce de chaîne qu'on formait en liant l'une à l'autre les victimes [1]. Or, on n'avait garde de *réciter le chapelet* de ceux qui figuraient sur la liste du jour, en l'absence de ceux qui étaient portés sur la liste suivante. Pour donner à ces derniers l'avant-goût de la mort et prolonger leur agonie, on les forçait d'assister au supplice de leurs compagnons, et, pendant toute la nuit qui précédait leur propre supplice, on les laissait seuls avec les spectres enfantés par cet affreux souvenir [2]. Le curé constitutionnel de Machecoul avait, comme prêtre républicain, un titre particulier à la haine des vainqueurs : le soin de le punir ayant été abandonné aux femmes pieuses de l'endroit, elles le mirent en pièces [3].

Joubert, président du district, ne fut égorgé qu'après avoir eu les poings sciés. On enterra des hommes vivants; et, « à la reprise de la ville, écrit Beauchamp, on voyait encore, dans une vaste prairie voisine qui servait de tombeau aux républicains immolés, un bras hors de terre, dont la main, accrochée à une poignée d'herbes, semblait celle d'un spectre qui s'était vainement efforcé de sortir de la fosse [4]. »

Tels furent les débuts de l'insurrection vendéenne; d'où le nom de *brigands* donné aux insurgés.

Il est juste de remarquer toutefois que, loin d'être imputables à tous les royalistes qui prirent l'épée, ces excès parurent abominables à beaucoup d'entre eux [5]. Il importe, en outre, de distinguer, dans la Vendée militaire, entre le peuple soit du haut Poitou, soit de l'Anjou, et celui du pays de Retz et des marais voisins de l'Océan. Au second revient la responsabilité des plus grandes violences; le premier avait des mœurs douces. Aussi, dans cette contrée, les actes furent-ils moins sauvages et les chefs moins rudes [6]. Mais c'est un des malheurs inhérents aux discordes civiles que cette solidarité dont elles enveloppent tous les membres d'un même parti, solidarité confuse qui amène les sages à répondre de la conduite des fous et donne à expier aux bons les crimes des méchants.

Le surlendemain de la prise de Machecoul, le directoire du département de la Vendée reçut communication d'une pièce adressée aux administrateurs de la ville de Challans. C'était une sommation hautaine que résumaient ces mots : « Capitulation, ou la mort. » Elle était datée « du camp de la Garnache [7], » et envoyée par un perruquier nommé Gaston qui, ayant tué un officier et revêtu l'uniforme de sa victime [8], s'était fait chef de bande. Cette bande, comme on en jugera par une proclamation que nous donnons plus loin, était composée d'hommes moins féroces que ceux de Machecoul. Toutefois, elle ne se faisait pas scrupule, après avoir attaché ses prisonniers deux à deux, de les placer de manière à les exposer au feu en se couvrant de leurs corps, aussitôt qu'un détachement de républicains paraissait [9]. Les administrateurs de Challans ne voulurent ni capituler ni mourir. Dès qu'ils surent que Gaston approchait, ils se réfugièrent précipitamment aux Sables. Maîtres de Challans, les rebelles adressèrent aux autorités fugitives la lettre suivante où se révèlent avec une sorte de naïveté officielle les griefs d'où sortit cette guerre déplorable :

« A Challans, le 14 mars 1793.

Aux Administrateurs de Challans, réfugiés aux Sables :

« Nos très-chers frères,

« Nous vous écrivons les larmes aux yeux et les armes à la main. Nous ne demandons pas la guerre, mais nous ne la craignons pas... Nous sommes ici au moins dix-huit mille hommes assemblés de toutes les paroisses circonvoisines. A chaque minute, il en arrive d'autres. Tous sont décidés à mourir pour la victoire. Vous n'ignorez pas tout le désastre qui afflige la ville de Machecoul et beaucoup d'autres; nous avons l'avantage de ne pas affliger cette ville à ce point... Nous avons intention de faire bonne et solide paix avec vous, si vous voulez nous accorder seulement quelques conditions qui nous paraissent on ne peut plus justes et intéressantes. Nous demandons : 1° la continuation de notre religion catholique, apostolique et romaine, et des prêtres non-conformistes; 2° qu'il ne soit point procédé au *tirement;* 3° suppression de toute patente ; 4° suppression de l'arrêté du département, qui ordonne aux pères des enfants émigrés ou à leurs parents suspectés de se rendre au chef-lieu. Nous souhaitons de cœur et d'esprit que la fraternité, la liberté, l'égalité, subsistent dans toute leur force entre nous, et conséquemment amnistie réciproque. Nous nous soumettons à déposer les armes dans un magasin, afin que ceux sur lesquels elles ont été prises en soient ressaisis. Nous attendons votre réponse, et sommes vos frères.

« *La garde royale composée à Challans* [10]. »

[1] De l'aveu des royalistes eux-mêmes. Voyez à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, le n° des *Éclaircissements historiques*.

[2] *Mémoires de la Vendée*, p. 14.

[3] *Ibid.*

[4] Beauchamp, cité par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 235. — Voy. aussi le *Rapport des commissaires de la Convention nationale, envoyés dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Mayenne, fait par Villers.*

[5] C'est dans ce sens qu'il en est parlé dans la note ci-dessus, à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein.*

[6] Note communiquée par M. Benjamin Fillon.

[7] *Mémoires inédits et manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 107.

[8] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 50.

[9] *Mémoires inédits et manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 108.

[10] Page 54 des *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par M. Benjamin Fillon.

Le premier nom apposé au bas de cette déclaration est « André », lequel se qualifie de *prisonnier*. Suivent quarante-cinq signatures, parmi lesquelles celles d'un médecin nommé Letenneur, et de Doussin, maire de Châteauneuf. Gaston, qu'on ne voit plus reparaître, ne figure pas dans la liste. Il fut tué, quelque temps après, dans une affaire qui eut lieu à Saint-Gervais [1].

Rien de plus propre que le document qui précède à caractériser l'insurrection vendéenne. La grande idée de l'unité française était tellement étrangère aux paysans vendéens, qu'ils demandaient l'immédiat et définitif accomplissement de leurs vœux... à qui? Aux autorités de Challans; comme s'il eût dépendu des administrateurs d'un pauvre petit district de défaire à leur gré ce que la France entière avait fait. Et, d'un autre côté, comment n'être pas frappé de cette puissance inévitable que portait en elle la Révolution, quand on voit la « *garde royale composée à Challans* » adapter la formule révolutionnaire par excellence : « Fraternité, liberté, égalité? »

Autre preuve des instincts démocratiques qui, chez le paysan vendéen, se marièrent d'une façon si étrange à un sentiment exalté de superstition et de royalisme : dans une proclamation lancée de Remouillé, en date du 19 mars 1793, et dont l'original est sous nos yeux, on lit : « Pendant les six premiers jours que nous avons été assemblés, quoique nous ayons été au nombre de plus de vingt mille, il n'y avait pas un seul individu qui ne fût un paysan. Il est unique qu'il ne s'y soit point trouvé un seul bourgeois, un seul noble. C'est une permission de Dieu qui nous a ainsy réunis, comme c'est tous pour le même objet. Venez donc à nous, tous nos frères. *Ne nous serrons plus de cette expression d'aristocrate*, etc., etc. [2]... »

De fait, on n'aperçut guère à la tête des rassemblements, les premiers jours, que des domestiques, des régisseurs, des commissionnaires, des fermiers. Les nobles qui, dès le début, parurent en scène, furent Charette, ce bon M. de Sapinaud, dont la *gouaille* poitevine disait qu'il eut toujours la mauvaise chance *d'avoir des chevaux qui reculaient quand il fallait avancer* [3], et, enfin, le marquis de Bonchamps.

Les jeunes insurgés de Saint-Florent, presque moins fiers qu'embarrassés de leurs succès, étaient allés en foule chercher ce dernier dans son château de la Baronnière, pour le mettre à leur tête [4], attendu qu'il avait fait la campagne de l'Inde, avait été capitaine de grenadiers sous les ordres du comte de Damas, et passait pour un excellent officier [5]. Il hésita d'abord, finit par se rendre, et partit avec la députation. Mais, comme il se disposait à monter à cheval, les paysans le prièrent d'aller à pied comme eux, exigence qui « me parut de mauvais augure, » écrit la marquise de Bonchamps [6]. Le souffle de la Révolution avait passé là!

L'élu des insurgés de Saint-Florent ne ressemblait en rien à Charette. C'était un homme aux manières gracieuses, au visage expressif et au langage recherché. Sa chevelure épaisse et frisée et son teint brun étaient d'un soldat; mais ses lèvres un peu grosses lui donnaient un air de bonté, que ne démentait pas, du reste, son caractère. Plus que qui que ce soit, il dut être fort étonné de se trouver chef de rebelles qu'on appela des *brigands;* car un écrivain qui l'a voulu peindre en ami, nous apprend que ses dehors étaient brillants, ses goûts raffinés et fastueux, ses dépenses plus considérables que ses revenus; qu'il était grand joueur et beau joueur; qu'il avait de l'esprit, mais faisait abus des calembours. Il le représente aussi passant une partie de ses heures, quand il était officier, à faire manœuvrer sur une table des fantassins et des cavaliers de métal, ou bien, assis en pantalon de soie devant une glace, et occupé à chanter, en s'accompagnant sur la harpe, des airs d'amour et d'héroïsme [7].

Nous avons dit que les insurgés des environs de Saint-Florent, — ceux qui venaient d'enrôler Bonchamps, — étaient rentrés dans leurs foyers après la prise de Chollet, et attendaient que le temps de Pâques fût passé pour se remettre en campagne; mais la révolte n'avait pas un seul théâtre, elle en avait mille; de même que le département de Maine-et-Loire, elle avait envahi ceux de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée. Il y eut des essais de révolte jusqu'aux environs de Poitiers et de Saint-Maixent.

Heureusement, il avint que la guerre civile rencontra comme barrière la population calviniste des Deux-Sèvres et d'une partie de la Vienne, ainsi que celle des plaines de Niort, de Fontenay et de Luçon, moins fanatiquement catholiques que les pays boisés. A Fontenay, chef-lieu de la Vendée, les domestiques de quelques gentilshommes essayèrent de fomenter une émeute, et eussent réussi peut-être, si Dupuis et Pierre-Jean Fillon, commissaires du département, n'eussent comprimé les troubles naissants en faisant avancer du canon dans l'église Notre-Dame, rendez-vous des rebelles.

Dès le 4 mars, les administrateurs de Fontenay avaient écrit à la Convention une lettre pleine d'alarmes; mais pendant qu'ils soupiraient après une réponse et des secours qui n'arrivaient pas [8], la révolte, avec la rapidité de la flamme chassée par un vent furieux, avait successivement enveloppé les campagnes de Clisson, de Montaigu, de Mortagne, de Châtillon, de la Cha-

[1] Le 10 avril. *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 133.

[2] *Proclamation du peuple en réponse aux corps administratifs.* — Cette pièce fait partie des documents originaux dont nous devons la communication à M. Benjamin Fillon.

[3] Notes communiquées par M. Benjamin Fillon.

[4] *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 23.

[5] *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 15.

[6] *Ibid.*, p. 24.

[7] *Notices sur quelques généraux vendéens*, par le fils de madame de Sapinaud de Bois-Huguet, à la suite des *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 109.

[8] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 110.

taigneraye, de Bressuire. Le 14 mars, le directoire de la Vendée lançait sur la route de Paris de nouveaux courriers [1]; et, dès le lendemain, la ville de Chantonnay était prise et pillée [2].

Jusqu'à ce moment, Verteuil, commandant de la douzième division militaire, avait paru comme endormi : la nouvelle de l'occupation de Chantonnoy le réveilla. Sur son ordre, le général de brigade Marcé rassemble environ douze cents hommes de troupes de ligne et se dirige vers Chantonnay en toute hâte. Arrivé à un endroit nommé Sainte-Hermine, il y est rejoint par divers détachements de gardes nationales, et, entre autres, par un corps de grenadiers et de chasseurs que la ville de Niort s'était empressée de faire partir, avec deux pièces de canon [3]. A la tête de ces forces, c'est-à-dire d'une petite armée de deux mille quatre cents hommes, traînant après elle neuf pièces de campagne, Marcé pousse droit à Chantonnay, que les rebelles abandonnent à son approche, s'avance vers Saint-Fulgent, rencontre un pont de bois coupé par les paysans, le rétablit et le passe. Le 17 mars, les insurgés ayant paru sur les hauteurs des environs de Chantonnay, trois coups de canon les dispersèrent et Marcé continua d'avancer. Le 19, à quatre heures du soir, son armée s'enfonçait dans les chemins creux, fangeux, qui avoisinent le château de l'Oie. Les paysans, cachés dans les bois qui couvrent les collines d'alentour, le laissent s'engager avec son artillerie en des gorges où elle devenait inutile; puis, soudain, ils poussent de grands cris, étendent leurs lignes en forme de croissant, — ce qu'en termes du pays, ils appelaient *s'égailler*, — et font un feu terrible sur des colonnes qui ne peuvent ni se déployer ni se défendre. Tout coup portait, aucun pays du monde n'ayant jamais produit de tireurs comparables au chasseur du Loroux et au braconnier du Bocage [4]. La nuit survint et ajouta au désordre. Les ténèbres qui allaient s'épaississant, les clameurs des rebelles grossies par les échos, leur dispersion qui semblait multiplier leur nombre, sèment l'épouvante parmi les soldats de Marcé. Ils se débandent, jettent leurs sacs et leurs fusils pour fuir d'un pas plus rapide et arrivent pêle-mêle à Sainte-Hermine, où ils répandent l'effroi. Là étaient trois représentants du peuple alors en mission dans la Vendée. Une délibération tumultueuse est ouverte; mais la panique centuplant le péril, on croit voir à chaque instant paraître les vainqueurs, on croit entendre leurs hurlements, et le mouvement de fuite recommence pour ne plus s'arrêter qu'à la Rochelle. C'était abandonner vingt lieues de terrain, laisser à la merci des rebelles Fontenay, Luçon, Niort, toutes les subsistances de la Plaine et du Marais. Mais ce qu'il y eut de singulier dans cette affaire, c'est que la terreur sembla s'être emparée également des deux partis; car, huit jours après, on retrouvait sur la route de Chantonnay armes et bagages que l'ennemi n'avait pas osé venir ramasser [5].

Les soldats, soupçonnant leur général de trahison, demandèrent qu'il fût remplacé par le colonel Boulard, qui avait déployé beaucoup de décision et de vigueur. Marcé fut effectivement destitué et, peu de temps après, sur un décret de la Convention, renvoyé devant une cour martiale [6].

Mais ce qu'il fallait, c'étaient, avant tout, des mesures de salut : le département de la Vendée se hâta de députer à Paris Mercier du Rocher et Pervinquière [7], qui partirent à l'instant même. Léonard Bourdon, représentant du peuple, venait d'être assailli, à Orléans, par une bande d'assassins : Mercier du Rocher et Pervinquière l'allèrent voir, en traversant la ville, et le trouvèrent étendu dans son lit, blessé, ayant à son chevet deux de ses collègues, Laplanche et Collot-d'Herbois.

Le 23 mars, les envoyés du Directoire vendéen entrèrent à Paris; et Mercier du Rocher fait remarquer, dans le récit qu'il a laissé de cette mission, qu'on ne leur demanda pas leurs passe-ports, quoiqu'ils eussent une superbe voiture d'émigré, que précédait un courrier chargé de préparer les relais [8]. Ils se présentèrent, le jour même de leur arrivée, à la barre de la Convention, qui, après avoir écouté attentivement leur rapport [9], les admit aux honneurs de la séance, et décréta qu'ils se rendraient au Comité de sûreté générale.

Là étaient réunis, sous la présidence de Pétion, des membres appartenant aux deux partis alors en lutte. Marat et Santerre, par exemple, y figuraient à côté de Barère, de Gensonné, de Vergniaud, de Barbaroux; mais les Girondins y dominaient. L'attitude de ces derniers, quand on leur déroula le tableau des malheurs de la Vendée, frappa les deux commissaires d'un étonnement douloureux. Cette attitude était celle de l'indifférence, de la malveillance presque. « Pétion, écrit Mercier du Rocher, était d'une froideur qui ne peut s'exprimer [10]. » Santerre prit, au contraire, à la situation l'intérêt le plus vif, et proposa que, sur-le-champ, on fît partir pour la Vendée, dans toutes les voitures qu'on pourrait se procurer, vingt mille hommes de la garde nationale de Paris. Marat appuya cette proposition avec beaucoup de chaleur; mais voyant qu'on ne s'inquiétait même pas de la mettre aux voix : « Eh quoi! s'écria-t-il, est-ce que le temps n'est pas venu de songer que le salut public est la

[1] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 117.
[2] *Mémoires sur la guerre civile de la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, p. 13.
[3] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 110.
[4] Voyez ce que dit à cet égard le général Turreau dans ses *Mémoires*, p. 26.
[5] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 111, 112
[6] *Mémoires sur la guerre civile de la Vendée*, p. 17 et 18.
[7] Extrait du procès-verbal des conseils généraux du département de la Vendée et du district de Fontenay-le-Peuple, réunis extraordinairement le mercredi 20 mars 1793.
[8] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 120 et 121.
[9] Voy. le discours de Pervinquière dans le *Moniteur* du 24 mars 1793.
[10] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 124.

suprême loi, et d'armer tous les bons citoyens? » A ces mots, tirant un poignard de dessous sa rouppe : « Tenez, dit-il, voilà le modèle de l'arme que je vous propose. » Barère répondit : « Nous ne sommes pas ici pour nous occuper de la forme des poignards. — De quel parti es-tu donc? — Du parti de la République et je ne sais si Marat en est bien. — Qui, toi, Barère, un républicain! » Le débat s'enflammait : on intervint; et la séance se termina sans qu'aucune résolution définitive eût été prise [1].

Dans le Conseil exécutif, Pervinquière et Mercier du Rocher trouvèrent des dispositions plus favorables. Beurnonville leur déclara que, s'il n'était pas malade, il s'empresserait de marcher lui-même en personne contre les rebelles; Monge, surtout, leur parut animé des meilleures intentions. Une somme de trois cent mille francs fut mise à leur disposition, pour fournir aux dépenses extraordinaires du département de la Vendée; on délivra pareille somme à Morisset, commissaire du département des Deux-Sèvres; et il fut arrêté que le général Berruyer se porterait à Fontenay avec quinze mille hommes et quinze pièces de canon, tandis que la Bourdonnaye irait occuper Rennes, et Dayat-Beaufranchet la rive droite de la Loire.

Ce plan qui, du reste, ne tarda pas à être dérangé en partie, était de nature à rassurer les commissaires : ils reprirent la route de leur pays, plus tranquilles, mais s'interrogeant, non sans quelque émotion, sur les motifs de l'indifférence qu'ils avaient remarquée chez les Girondins. Était-il supposable qu'une insurrection royaliste ne remuât aucune fibre dans des cœurs aussi loyalement républicains que ceux de Barbaroux, de Pétion, de Vergniaud? Et d'ailleurs, quelle force pouvait leur prêter, dans leur lutte contre la Montagne, une révolte dont l'inévitable résultat devait être de surexciter les passions révolutionnaires et de les pousser aux extrêmes? Peut-être n'attachèrent-ils pas, d'abord, au soulèvement de la Vendée beaucoup d'importance, absorbés qu'ils étaient par la préoccupation d'embarras plus directs et de périls plus voisins. « Ce que je puis assurer, raconte Mercier du Rocher, c'est qu'à ma visite d'adieu chez Beurnonville, je rencontrai Brissot, fort occupé à écrire. Je voulus lui montrer sur une carte de France l'étendue du pays qu'occupaient les brigands. Il ne détourna pas la tête [2] ! »

CHAPITRE IV.

TRAHISON DE DUMOURIEZ.

Tendances contre-révolutionnaires de Dumouriez. — Une entrevue de lui avec Camus. — Miranda. — Valence. — Dumouriez perd la bataille de Neerwinden; pourquoi. — Aux yeux du général diplomate, toute bataille était une manœuvre politique. — Miranda injustement accusé. — Conférence secrète sur la Montagne de Fer. — Dumouriez couve sa trahison. — La Belgique évacuée. — La nouvelle de la défaite de Neerwinden arrive à Paris. — Mesures vigoureuses prises par la Convention. — Entrevue de Dumouriez avec Proly, Pereyra et Dubuisson. — Danton attaqué par Lasource; il rompt définitivement avec la Gironde. — Aveuglement des deux partis en lutte. — Sommation apportée à Dumouriez par Camus, Lamarque, Bancal et Quinette, accompagnés de Beurnonville. — Arrestation du ministre et des quatre commissaires. — Congrès de diplomates à Bruxelles. — Arrogance folle des ennemis de la Révolution. — Fuite de la comtesse de Genlis. — Le duc de Chartres et sa sœur. — Dumouriez abandonné par ses troupes. — Poursuivi par Davoust. — Sa désertion.

La situation était effectivement terrible. Dumouriez qui, comme nous l'avons dit, avait quitté Paris, la trahison dans le cœur, se trouvait avoir rejoint son armée à Louvain, où son premier acte fut d'écrire à la Convention une lettre menaçante [3]. Il y appelait *vicieux et criminel* le régime d'administration suivi par le prédécesseur de Beurnonville; il dénonçait comme désastreuse l'influence financière de Cambon; il se faisait l'avocat de la Belgique, selon lui, opprimée; il niait que l'union de tant de villes belges à la France eût été volontaire; il flétrissait le magnanime décret du 15 décembre, celui qui proclamait la solidarité des peuples [4] !

Cette lettre, apportée au Comité de défense générale, le consterna. Dumouriez parlait évidemment en homme qui a la main sur la garde de son épée. On se rappela les sommations de la Fayette! Danton est appelé en toute hâte, et on lui donne lecture, ainsi qu'à Lacroix, de l'insolente missive. L'un et l'autre avaient été envoyés en mission auprès du général, ils avaient pu lire dans son âme. Lacroix n'hésita pas à déclarer qu'il fallait tenir la lettre secrète. « Dumouriez, s'écria-t-il, est utile à l'armée. Si un acte d'accusation devait être porté contre lui, j'aimerais mieux que ma tête tombât que la sienne [5]. » Danton, de son côté, offrit de repartir avec Lacroix pour tâcher d'obtenir du général une rétractation formelle, faute de quoi, lui, Danton, promettait de se porter lui-même l'accusateur de Dumouriez [6]. La proposition acceptée, Danton et Lacroix se rendent au camp sans retard; mais à la résistance qu'ils éprouvèrent, ils comprirent bien que Dumouriez était perdu pour la République! Il consentit enfin à écrire qu'il priait la Convention de ne rien préjuger sur sa lettre, avant qu'il eût le temps de lui en envoyer l'explication : ce fut tout ce qu'on put lui arracher [7].

Il n'avait point, du reste, attendu jusque-là pour dévoiler à demi ses projets. Son passage à Anvers venait d'être marqué par l'ordre laissé

[1] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*, p. 123 et 125.

[2] *Ibid*, p. 126-127.

[3] Dans le liv. VIII, chap. IV, de ses *Mémoires*, Dumouriez donne à sa lettre la date du 12 mars; mais cette même lettre, reproduite *in extenso* dans la note D des pièces officielles publiées à la suite des *Mémoires de Dumouriez*, t. III, porte la date du 11 mars.

[4] Voy. cette lettre, note D des pièces officielles, p. 3 des *Mémoires de Dumouriez*.

[5] Déclaration de Penières, séance du 1er avril 1793.

[6] *Ibid*.

[7] Discours de Danton dans la Convention, séance du 1er avril 1793. — *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, p. 107.

au général Marassé, de faire murer la porte du club, et d'emprisonner les clubistes [1]; en traversant Bruxelles, il n'avait rien eu de plus pressé que de dissoudre la *légion des sans-culottes*, créée par le général Moreton [2]; et, partout, il avait affecté de se poser en protecteur souverain de la Belgique, de sa nationalité, de ses banquiers, de ses prêtres. Lui, le grand soldat libertin et sceptique par excellence, lui, qui commençait sa lettre du 11 mars par ces paroles : « Citoyen président, le salut public est la loi suprême [3], » on l'avait vu s'élever avec une dévote indignation contre l'application de l'inutile argenterie des églises aux nécessités d'une guerre où était engagé le salut de la Révolution et de la France.

Ce n'est pas que des profanations n'eussent été commises par quelques violents émissaires du jacobinisme, mais il pouvait paraître assez étrange que le léger amant de madame de Beauvert s'émût de ces excès partiels beaucoup plus vivement que le pieux et austère Camus : ce Camus qui, soir et matin, se tenait prosterné, pendant des heures entières, devant un crucifix de grandeur d'homme, fixé aux murs de sa chambre [4].

Dumouriez a raconté lui-même la conférence dans laquelle le janséniste lui reprocha d'avoir fait rendre aux églises leur argenterie, et ce récit prouve que, si Camus resta convaincu de quelque chose, ce ne fut pas de la dévotion de son interlocuteur, car l'entrevue se termina par le dialogue que voici : « Général, on vous accuse d'être César. Si j'en étais sûr, je deviendrais Brutus et je vous poignarderais. — Mon cher Camus, je ne suis point César, vous n'êtes point Brutus, et la menace de mourir de votre main est, pour moi, un brevet d'immortalité [5]. »

Au moment même où il se défendait ainsi de ressembler à César, Dumouriez n'avait qu'une idée : franchir le Rubicon. Mais il sentit que ce n'était pas trop de l'éclat d'une bataille gagnée pour envelopper l'audace d'un tel crime. Seul, un triomphe militaire pouvait lui donner le pouvoir d'entraîner l'armée, de braver la Convention, et de mettre le prix qu'il voudrait à sa perfidie. Décidé à trahir, il se promit de vaincre; et c'est à peine si, dans son impatience sacrilége, il calcula les chances.

L'armée autrichienne, organisée avec toute la lenteur germanique, était forte de 35,000 hommes; elle avait à sa tête les meilleurs généraux de l'Empire, traînait après elle un formidable appareil d'artillerie, et, devenue maîtresse du cours de la Meuse depuis Maestricht jusqu'à Liége, apportait au combat une ardeur puisée dans son récent succès d'Aix-la-Chapelle [6].

L'armée française, au contraire, ne s'élevait qu'à 32,000 hommes; elle était commandée, sous Dumouriez, par des généraux qu'il savait se jalouser l'un l'autre [7]; il y régnait un désordre, dont le général en chef, à cette époque même, se plaignait à la Convention [8], et enfin, les soldats, quoique très-braves, y étaient sous l'impression toujours fâcheuse d'un revers.

Ces considérations n'arrêtèrent pas Dumouriez. Plein de confiance dans les ressources de son génie et dans sa fortune, il se hâta vers le dénoûment, sans daigner attendre des renforts qui étaient à la veille de le joindre et qui arrivèrent... trop tard.

Il existe dans le canton de Landen, au nord-ouest de Liége et au sud-est de Louvain, un village nommé Neerwinden, rendu célèbre, dès 1693, par une victoire que le maréchal de Luxembourg y remporta sur les Hollandais : ce fut là que Dumouriez vint jouer sa dernière partie.

Le 17 mars, dans la soirée, il fit ses dispositions pour le lendemain, et la trace de ses préoccupations politiques se voit à la manière même dont il distribua les commandements.

Le front de l'une et l'autre armée s'étendait sur un développement de deux lieues. La petite Gette, que, la veille, l'ennemi avait dû repasser, après un combat où il perdit douze cents hommes [9], couvrait le front de la ligne et séparait les combattants. Sur la rive droite s'élevaient quatre villages, dont il fallait traverser les ponts pour arriver jusqu'aux Autrichiens, et, cela fait, il y avait encore à gravir un terrain qui montait en amphithéâtre jusqu'à un plateau où apparaissaient trois autres villages occupés par l'ennemi : Neerwinden, Middelwinden et Oberwinden [10].

Les obstacles à surmonter étaient donc considérables; à la gauche surtout, comme on va le voir. Or, ayant à se décider entre ses deux principaux officiers, Miranda et Valence, Dumouriez n'hésita point à confier au premier le poste le plus difficile, celui qui rendait l'attaque presque impossible à exécuter [11].

Eut-il pour cela des motifs politiques?

D'abord, Dumouriez n'aimait point Miranda, en qui il redoutait le républicain sincère, l'ami de Pétion, le général favori de la Gironde. Peu de jours auparavant, ayant entendu le général en chef qui disait aux soldats : « Mes amis, les

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. VIII, chap. IV, p. 63 et 64.
[2] *Ibid.*, p. 67.
[3] *Ibid.*, t. III, note D des pièces officielles.
[4] Biographie de Bruxelles, citée en note par les nouveaux éditeurs des *Mémoires de Dumouriez*, au bas de la page 70 du tome IV.
[5] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, p. 72.
[6] Toulongeon, *Histoire de France* depuis 1789, t. II, p. 164. An XII, Paris.
[7] Voyez ce que Dumouriez a dit des sentiments de Miranda à l'égard de Valence, t. IV de ses *Mémoires*, p. 93.
[8] Lettre du 11 mars 1793.
[9] C'est au moins le chiffre donné par Dumouriez. Voyez ses *Mémoires*, t. IV, liv. VIII, chap. V, p. 80.
[10] Toulongeon, *Histoire de France* depuis 1789, t. II, p. 171. An XII, Paris.
[11] C'est l'opinion, non pas, cela va sans dire, de Dumouriez, dont le récit, plein d'erreurs volontaires, a été suivi par Jomini, mais de plusieurs autres écrivains militaires, parmi lesquels l'auteur du *Tableau historique des guerres de la Révolution*. Voy., à la suite des *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, la note B des pièces officielles.

Jacobins demandent ma tête, le souffrirez-vous?» Miranda s'était hasardé à lui faire quelques représentations, auxquelles il avait opposé cette exclamation brusque : « Est-ce que vous croyez à l'égalité dont parlent les factieux? » Et Miranda de répliquer : « J'y crois [1]. » Dans une autre circonstance, à propos de l'arrestation des généraux Stengel et Lanoue, Dumouriez s'étant avisé de demander à son lieutenant : « S'il venait un ordre de m'arrêter, que feriez-vous? » Celui-ci avait répondu : « Je l'exécuterais. » Cette droiture républicaine n'était pas faite pour plaire à un esprit de la trempe de Dumouriez. La vérité est que, sans aller jusqu'aux limites extrêmes du jacobinisme, Miranda avait donné de très-bonne heure des gages à la liberté. Né au Pérou, c'était parce qu'il avait voulu affranchir son pays, qu'il s'en était vu chasser. Errant sur les chemins de l'Europe, il avait dédaigné la faveur des rois et recherché l'amitié des grands hommes. A Saint-Pétersbourg, il avait refusé noblement les offres d'une impératrice ; en Angleterre, il s'était fait aimer de Price, de Priestley, de Fox, de Sheridan. Puis, invinciblement attiré par la Révolution française, il lui avait voué le même culte que Vergniaud et Pétion [2].

Valence, au contraire, était un de ces soldats qui, à la bravoure, savent allier la finesse et la grâce du courtisan. Attaché à la maison d'Orléans dès 1784, on racontait de lui que, surpris un jour aux genoux de madame de Montesson par le père de Philippe-Egalité, amant de la jolie marquise, il avait improvisé, avec beaucoup de présence d'esprit, un texte de requête propre à détourner les soupçons, et qui eut pour résultat son mariage avec la fille cadette de madame de Genlis. Quoi qu'il en soit de l'aventure [3], ce mariage était un lien de plus entre la maison d'Orléans et Valence, entre Valence et Dumouriez.

Le gendre de madame de Genlis reçut donc le commandement de l'aile droite des Français, le duc de Chartres le commandement du centre, et Miranda, placé à la tête de l'aile gauche, se trouva faire face à l'archiduc Charles, qui conduisait la droite des Impériaux.

Ce jeune prince, devenu depuis un illustre capitaine, s'essayait alors, pour la première fois, à l'art des combats ; nul doute qu'on ne lui eût assigné le poste où la victoire pouvait être le moins contestée ; de sorte qu'à Neerwinden, selon une expression aussi juste que vive, « Miranda eut le rôle d'être écrasé [4]. »

Non, certes, que Dumouriez songeât à se laisser battre : il était trop soldat pour cela ; mais c'était un soldat étrange, en qui le diplomate s'identifiait au guerrier. Une bataille, à ses yeux, était une manœuvre politique, et il l'avait bien montré à Jemmapes, en arrangeant les choses de manière à faire retomber l'honneur de la journée sur le duc de Chartres, son protégé, et sur Baptiste, son valet de chambre [5]. A Neerwinden, même calcul : il entrait dans les vues de Dumouriez de donner à gagner à l'orléanisme, en la personne de Valence et du duc de Chartres, une bataille qu'on pût dire avoir été compromise par la République, en la personne de Miranda.

Toujours est-il que ce dernier eut le pressentiment du sort qu'on lui réservait, et il est certain que la bataille fut livrée contre son opinion : « Nous étions, déclara-t-il plus tard devant le tribunal révolutionnaire, à la Montagne de Fer, dans une position semblable à celle que nous occupions l'année précédente à Sainte-Menehould, c'est-à-dire inattaquable [6]. »

Le 18 mars 1793, à neuf heures du matin, l'armée française s'ébranla, et, à dix heures, l'attaque commençait à la gauche. Les colonnes, commandées par Miranda, traversèrent sans obstacle les ponts d'Orsmael et de Leau ; mais, sur la rive droite de la Gette, le danger apparut ce qu'il était effectivement : immense. Le terrain à parcourir se trouvait dominé par la plus formidable artillerie. La cavalerie des Impériaux et leurs troupes légères occupaient les villages dont il fallait d'abord s'emparer. L'infanterie ennemie garnissait les hauteurs, et pour gravir jusqu'à elle, une fois les villages conquis, il y avait à essuyer un feu terrible de batteries croisées [7]. D'un élan, et avec l'irrésistible force de leur impétuosité ordinaire, les Français entrent victorieux dans les villages et repoussent la cavalerie; mais, au delà, tandis que le terrain coupé empêche leurs colonnes de se déployer, l'artillerie autrichienne, qui couvre les hauteurs, les foudroie. En vain, ils essayent de riposter : dans les chemins où elle s'engorge et s'embourbe, l'artillerie des Français est démontée, perd ses chevaux et ne peut être mise en batterie.

Pendant ce temps, le centre et la droite, passant à leur tour la rivière, sans rencontrer de résistance, avaient joint l'ennemi et ouvert une lutte moins inégale. Des deux côtés, on se battit avec un acharnement furieux. Emporté par les Français, repris par les Impériaux, emporté une seconde fois, le village de Neerwinden ne fut abandonné que le soir, volontairement, et comme on s'écarte d'un affreux amas d'hommes et de chevaux morts. Valence fut blessé en repoussant un corps de cavalerie impériale. Un autre corps de cavalerie ayant chargé l'infanterie de la quatrième colonne des Français, le général Thévenot

[1] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, n°s 30-35. — Des Interrogatoires de Miranda.

[2] Voy. la *Biographie universelle*, article *Miranda*, et dans le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, lors du procès de ce général : 1° le plaidoyer de son défenseur, Chauveau-Lagarde ; 2° l'*opinion motivée* de Dumont, premier juré.

[3] Elle n'est pas avouée dans les Mémoires de madame de Genlis, qui nia à peu près tout ce qu'elle crut avoir intérêt à nier; mais le fait était, dans ce temps-là, de notoriété publique. Voy. la *Biographie universelle*, article *Valence*.

[4] Michelet, *Histoire de la Révolution*, liv. X, ch. VI, p. 441.

[5] Voy., précédemment, ce que nous avons dit à ce sujet.

[6] Voy. le procès de Miranda, n°s 30-37 du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*.

[7] Rapport de Miranda à la Convention, séance du 29 mars 1793.

ordonna aux rangs de s'ouvrir pour le laisser passer, et lui fit faire si à propos une décharge de canon à mitraille et de mousqueterie, que ce régiment fut presque entièrement détruit [1].

Le combat durait depuis onze heures; et à la droite de nos troupes, au centre, où le général en chef s'était trouvé pendant toute l'action [2], la victoire semblait pencher du côté des Français, lorsque Dumouriez remarque des colonnes impériales qui, de leur droite, se portaient à leur gauche, pour renforcer celle-ci : la vue de ce mouvement l'inquiète. Dès deux heures après midi, il avait cessé d'entendre le feu de sa gauche, et aucun message de Miranda ne lui était parvenu. Prenant aussitôt avec lui le chef de l'état-major, deux aides de camp et deux domestiques, il part pour se porter à sa gauche. Il arrive au pont d'Orsmael, qu'il croyait occupé par les colonnes de Miranda, et le trouve au pouvoir des uhlans autrichiens, aux mains de qui il faillit tomber. Il se replie alors par le chemin de Tongres sur Tirlemont, où, — s'il faut en croire son récit, très-peu vraisemblable en ce point, — Miranda était en train « d'écrire *froidement* à ses amis [3]. » Jusqu'à une demi-lieue de Tirlemont, l'étonnement de Dumouriez fut extrême : partout la solitude, partout le silence. Enfin il rencontra, bordant le chemin, trois ou quatre bataillons, qui étaient là sans cavalerie, sans ordre, et qui lui apprirent, dit-il, « la *honteuse* retraite de la gauche [4]. »

Cette retraite avait eu lieu en effet, mais elle n'était aucunement honteuse. « Je demande, s'écria Miranda devant le tribunal révolutionnaire, quand il y comparut, si l'on peut regarder comme des lâches des hommes qui se battent depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit [5]. » Le fait est qu'une position presque impossible à tenir n'avait été abandonnée qu'après de sanglants efforts. Deux des aides de camp de Miranda furent tués; un grand nombre d'officiers restèrent sur la place; et du témoignage de Dumouriez lui-même, il résulte qu'à elle seule la gauche perdit plus de deux mille hommes, tandis que la droite et le centre réunis n'en perdirent que six cents [6]. Le nombre des blessés fut de mille environ. Quant à la perte des Autrichiens, leur général en chef, le prince de Cobourg, la constata en ces termes, dans son rapport officiel : « Vu la bravoure extraordinaire avec laquelle l'ennemi combattit, cette victoire nous coûta cher; nous y avons perdu, en tués et blessés, douze à quinze cents hommes [7]. »

Par la retraite de Miranda, l'armée se trouvait coupée en deux portions, dont l'une était en avant de la Gette, l'autre en arrière : situation désastreuse si l'ennemi eût su en profiter. Mais le prince de Cobourg appartenait, comme tacticien, à l'école de Lascy, général sans décision et méthodique à l'excès [8]. Dumouriez, au contraire, était doué de ce coup d'œil rapide qui complète les succès ou répare les désastres : sa retraite, ordonnée le lendemain 19 mars, fut d'un calme et hardi capitaine. Toutefois, un accident faillit la changer en déroute. Un boulet emporta le cheval du général, et couvrit de terre le cavalier renversé. Heureusement il se releva si vite, que l'effroi n'eut pas le temps de se répandre parmi ses soldats [9]. Il était en ce moment à la tête des colonnes de Miranda, dont il avait pris la direction; et lui-même avoue que cette gauche, si violemment accusée par lui pour sa conduite de la veille, soutint « avec une constance héroïque [10] » le feu qui, de la hauteur de Wommerson, plongeait sur elle. Il ajoute à la vérité qu'au lieu d'une intrépidité froide, il eût voulu voir à ces troupes un élan qui les poussât à courir culbuter à la baïonnette les bataillons établis sur le plateau meurtrier [11]; mais il n'aurait pu éveiller un semblable élan qu'à une condition : il aurait fallu qu'en dépit de l'échec du 18 et des bruits sourds de trahison auxquels on le liait, les soldats eussent conservé toute leur confiance dans leur général en chef, et c'est ce qui n'était pas. Dumouriez n'avait pas toujours su se contenir; plus d'une parole imprudente avait trahi déjà, devant le drapeau, le secret d'un cœur agité de pensées criminelles [12]. Il n'était pas jusqu'aux officiers supérieurs auprès de qui son autorité n'eût reçu de son attitude les plus graves atteintes. Et ce qui le prouve, c'est son récit, qui nous montre tantôt le général Lamarche, tantôt le général Leveneur, exécutant *sans ordre* [13] des mouvements de nature à compromettre la retraite.

Elle ne fut pas sans gloire cependant : le matin du 22, le prince de Cobourg ayant fait faire une attaque générale contre les Français à Pellenberg, près Louvain, les colonnes autrichiennes furent vaillamment repoussées, après un combat qui dura tout un jour [14].

Mais la gloire militaire de Dumouriez venait de jeter là sa dernière lueur. Rongé de soucis, livré à un désordre d'esprit qui croissait d'heure en heure, et furieux contre les Jacobins, contre la Convention, contre ses soldats, contre lui-même, il avait pris son parti de la trahison avec une impatience sombre et dénuée d'espoir. Le soir du 22, le colonel autrichien Mack, qu'il avait fait prévenir la veille, étant arrivé dans une maison solitaire, située sur la Montagne de Fer, il y tint avec cet officier une conférence secrète, dont le résultat fut que l'armée française ne seroit inquiétée par les Autrichiens, dans sa re-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. VIII, chap. VI, p. 93.
[2] *Ibid.*, p. 94.
[3] *Ibid.*, p. 95.
[4] *Ibid.*
[5] Procès de Miranda, nos 30-37 du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*.
[6] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, p. 96.
[7] *Ibid.*

[8] *Mémoires d'un homme d'État*, t. II, p. 205.
[9] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. VIII, ch. IV, p. 100.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*
[12] Voy. le procès de Miranda devant le tribunal révolutionnaire.
[13] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. VIII, p. 110.
[14] *Ibid.*, p. 108.

traite, qu'autant qu'il le faudrait pour couvrir la connivence des généraux [1]. « Après l'évacuation de Bruxelles, écrit Dumouriez, historien de sa propre honte, on devait se revoir pour convenir des faits ultérieurs [2]. »

Les Français continuant de reculer, Bruxelles fut évacuée le 25 mars, et, le même jour, l'archiduc Charles y fit son entrée, accompagné du prince de Cobourg et d'une suite nombreuse de généraux [3].

Le surlendemain, nouvelle entrevue, à Ath, entre le colonel Mack et Dumouriez. Ce qui s'y passa, comment l'ignorerait-on? C'est Dumouriez qui a pris soin d'en instruire la postérité. Il fit savoir au colonel autrichien que son projet était de marcher sur Paris, et d'y opérer non pas la contre-révolution, mais la réformation, c'est-à-dire le rétablissement de la monarchie constitutionnelle [4]. Au profit de qui? Du duc d'Orléans? Dumouriez, dans ses *Mémoires*, n'avoue pas qu'il ait prononcé ce nom, et peut-être ne le prononça-t-il pas en effet, sa défaite ne lui permettant pas de dicter les conditions. Mais ce qui fut convenu, c'est que les Autrichiens agiraient comme auxiliaires, sauf à ne pas avancer si leur secours n'était point nécessaire, et à accepter, dans le cas contraire, la direction du général français, qui se réservait d'indiquer alors le nombre et l'espèce de troupes dont il aurait besoin. Il fut convenu en outre que la place de Condé resterait aux mains des Autrichiens jusqu'après la guerre, et que les autres places où leur secours aurait été requis, recevraient garnison mi-partie sous les ordres des Français [5].

Cependant, la nouvelle de la défaite de Neerwinden avait été apportée, le 21 mars, à la Convention, par une lettre de Dumouriez. Marat s'élance aussitôt à la tribune pour accuser le général. Mais, sur la trahison dont on vient de voir se dérouler la trame, les soupçons des uns, à Paris, étaient encore si flottants, et l'incrédulité des autres si opiniâtre, que les paroles de Marat furent accueillies par un mouvement d'indignation [6]. *Il est payé par nos ennemis*, tel fut le cri que tous les échos de la salle se renvoyèrent, et Lecointre-Puyraveau demanda que l'*Ami du peuple* fût déclaré en état de démence [7]. Lui, sans s'émouvoir, chargea des colporteurs de distribuer sur la terrasse des Feuillants un écrit avec ce titre : *Grande trahison de Dumouriez*. Mais les distributeurs furent chassés; et lorsque à son tour Marat parut sur cette terrasse, où peu de jours auparavant on l'avait porté en triomphe, on le poursuivit de huées auxquelles se mêlèrent des menaces [8]. Cette fois pourtant le noir prophète avait raison : Paris ne le sut que trop tôt.

Au reste, la Convention mettait à défier le péril une énergie dont le caractère devenait de plus en plus farouche. Coup sur coup, elle décréta :

Que tout rebelle arrêté les armes à la main serait livré à une commission militaire, et une fois reconnu coupable, exécuté dans les vingt-quatre heures [9];

Que le fait demeurerait constant par un procès-verbal revêtu de deux signatures, ou par la déposition orale et uniforme de deux témoins [10];

Que, pour les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, leurs agents, leurs domestiques, le châtiment serait, s'ils se rendaient complices d'une révolte, la mort [11];

Que leurs biens confisqués serviraient : 1° à pourvoir, en cas de besoin, à l'entretien de leurs proches; 2° à adoucir les maux résultant de la révolte [12];

Qu'un comité de surveillance serait établi dans chaque section, d'un bout à l'autre de la République [13];

Que tous les citoyens suspects seraient désarmés [14];

Qu'un arrêté de la commune de Paris, prescrivant à tous les habitants d'une maison d'afficher sur la porte leurs noms, leurs prénoms, leur profession, leur âge, serait non-seulement sanctionné, mais étendu à la France entière [15].

Il fallait craindre d'armer contre soi les intérêts liés à la Révolution, tout en frappant les intérêts qui lui étaient hostiles : la Convention songea à se concilier du même coup, et la faveur des propriétaires qu'avait faits le régime nouveau, et celle des prolétaires, qu'il n'avait point encore affranchis. Pour rassurer les premiers, elle alla jusqu'à prononcer la peine de mort contre quiconque proposerait des lois agraires [16]; et, d'un autre côté, elle décida qu'on donnerait aux malheureux les matériaux des châteaux des émigrés démolis, et que les propriétés territoriales, industrielles, commerciales, seraient soumises à l'impôt progressif [17].

En même temps, l'Assemblée confiait au comité de salut public le soin de préparer, de proposer tout ce qui concernait la défense intérieure et extérieure de la République; et fixant le nombre des membres à vingt-cinq, elle désignait comme tels : Dubois-Crancé, Pétion, Gensonné, Guyton-Morveau, Robespierre, Barbaroux, Rhul, Vergniaud, Fabre-d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur de la Marne, Camille Desmoulins, Barère, Quinette, Danton, Sieyès, Lasource, Isnard, Cambacérès,

[1] Toulongeon, t. II, 180. An XII.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, p. 109.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 216.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, p. 121 et 122.
[5] *Ibid.*
[6] *Histoire parlementaire*, t XXV, p. 134.
[7] *Ibid.*, p. 135.
[8] *Ibid.*, p. 134. — Reproduction d'un passage du *Patriote français*.
[9] Séance du 19 mars 1793.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*
[12] Ce décret fut rendu sur un rapport de Cambacérès.
[13] Séance du 21 mars 1793.
[14] Séance du 26 mars 1793.
[15] Séance du 28 mars 1793.
[16] Décret du 18 mars 1793.
[17] Décret du même jour.

Jean Debry [1] : choix qui attestait l'influence de la Gironde, sans exclure la Montagne.

Les actes répondirent aux décrets. Le 28 mars, à midi, tout Paris était debout. Les barrières, les ponts, les rues, les passages étaient interceptés; nul citoyen ne pouvait circuler s'il n'avait sa carte ou son certificat de civisme. De bonne heure, le rappel s'était fait entendre; on avait renforcé les postes des caisses publiques, ceux des prisons, et de fortes patrouilles parcouraient la ville. C'était la mesure du désarmement des suspects qu'on mettait à exécution [2]. Peu d'armes furent saisies dans les maisons qu'on visita, et, en ce sens, Gorsas put dire que l'opération avait été « absolument manquée [3] » ; mais le grand calme dont Paris, ce jour-là, donna le spectacle fut signalé par les amis de la Révolution avec une joie honorable; et le journal de Brissot, que Girey-Dupré rédigeait, s'écria : « Cette journée a été belle pour Paris [4]. »

Sur ces entrefaites, Dumouriez était arrivé à Tournai avec son avant-garde. Son plan était, tout en évacuant la Belgique, d'y conserver une ligne de places fortes, passant de la droite à la gauche par Namur, Mons, Tournai, Courtrai, Anvers, Bréda et Gertruydenberg [5], ce qui l'eût mis en position, et d'agir contre Paris avec plus d'avantage, et de garder à l'égard des Impériaux une attitude plus indépendante. A Tournai, il apprit que ce plan, dérangé déjà par l'évacuation forcée du château de Namur, venait de perdre une autre chance de succès; à Mons le général Neuilly n'avait pu retenir sa division, qui avait pillé les magasins et s'était débandée [6]. Ce fut au milieu des transports de colère où cette nouvelle le jeta, qu'il reçut la visite de trois députés des Jacobins, s'annonçant comme chargés d'une mission de Lebrun : ces trois hommes étaient Proly, fils naturel du prince de Kaunitz; Pereyra, juif portugais, et Dubuisson, auteur dramatique. Si leur véritable mission fut de sonder adroitement les dispositions de Dumouriez, c'est ce qu'on ne saurait affirmer d'une manière absolue; quoi qu'il en soit, la brutale franchise du général dispensa leur habileté de tout effort. Dans les entrevues qu'ils eurent avec lui, soit séparément, soit ensemble, leur rôle put se borner à prêter une oreille en apparence docile aux sorties extravagantes de Dumouriez contre les Jacobins et la Convention. Seul d'abord, puis en présence de nombreux témoins, il s'emporta en déclamations d'une violence et d'une témérité à peine croyables. « Je sauverai la France, malgré la Conventinn, dût-on m'appeler César, Cromwell ou Monk... La Convention! c'est une réunion de sept cent quarante-cinq tyrans : appelants ou non appelants, ils me font tous horreur... Je me moque de leurs décrets; ainsi que je l'ai dit à Danton, ils n'auront bientôt de validité que dans la banlieue de Paris... Il faut un roi; peu importe qu'il se nomme Louis ou Jacobus... » Ou *Philippus*, interrompit Proly. A ce mot, Dumouriez fit un mouvement brusque, et s'écria que ce reproche qu'on lui lançait d'être du parti d'Orléans était une « atrocité des Jacobins. » Valence et Montjoie étant entrés, il prit Dubuisson à part, et le conduisant dans un coin, lui dit qu'il ne s'agissait plus de République ni de liberté; qu'il y avait cru trois jours, pas davantage; que, depuis Jemmapes, il avait pleuré à chacun des succès remportés par lui pour une si mauvaise cause; que, s'il ne faisait la paix, les Autrichiens seraient à Paris dans trois semaines; qu'il fallait remplacer la Convention par cinq cents présidents de district. Dubuisson lui ayant demandé à qui, dans cette hypothèse, appartiendrait l'initiative de la proposition hardie : rétablir un roi : « A mon armée, reprit-il, oui, l'armée des *mameluks*; elle le sera, l'armée des *mameluks*... pas pour longtemps... Je puis réduire Paris dans huit jours; je n'ai besoin que de douze mille hommes... De Broglie était un imbécile qui n'a pas su son métier... » Après un moment de silence : « Vos Jacobins auraient un moyen de s'illustrer et de faire oublier tous leurs crimes. Qu'ils couvrent de leurs corps la famille royale, qu'ils insurgent Paris, qu'ils dispersent les sept cent quarante-cinq tyrans,... pendant ce temps je marche avec mon armée et je proclame le roi. » Dans ce torrent de paroles insensées, il était échappé au général une confidence qui jette un jour singulier sur sa conduite en Belgique : il avait avoué que son but, en enlevant ce pays à la maison d'Autriche, était de se faire reconnaître le chef d'une république des Pays-Bas, amie de la France [7]. Voilà probablement pourquoi la réunion de la Belgique à la France avait rencontré en lui un adversaire si prompt à la calomnier et à la combattre!

Proly, Pereyra et Dubuisson ne furent pas plutôt hors de Tournai, qu'ils rédigèrent un compte rendu circonstancié de tout ce qu'ils avaient entendu, et leur rapport fut lu à la Convention dans la séance du 1er avril.

La nuit précédente, le comité de surveillance avait tenu séance, et de ce débat nocturne étaient sortis, non-seulement une série de mandats d'arrêt contre plusieurs personnes suspectes de complicité avec Dumouriez, mais l'ordre de mettre les scellés sur les papiers de Roland [8]. Les Girondins s'étaient donc ce jour-là rendus à l'Assemblée l'âme tout émue de l'injure faite au Caton du parti, et fort irrités contre Danton, soupçonné par eux, ou d'avoir frappé ce coup insolent, ou d'avoir souffert qu'on le frappât.

Lasource, homme d'une probité roide et d'un tempérament agressif, se chargea de venger ses

[1] Séance du 28 mars 1793.
[2] *Patriote français*, n° 1324. — *Courrier des départements*, n° 29.
[3] *Courrier des départements*, n° 29.
[4] *Patriote français*, n° 1324.
[5] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. VIII, chap. IX, p. 119.
[6] *Mémoires de Dumouriez*, chap. X, p. 124.
[7] Voyez, pour les détails de ces entrevues extraordinaires, le procès-verbal qu'en dressèrent Proly, Pereyra et Dubuisson. Il se trouve au nombre des pièces officielles publiées à la suite des *Mémoires de Dumouriez*, note C.
[8] *Patriote français*, n° 1328.

amis. Prenant texte du rapport de Proly, Pereyra et Dubuisson, il commence par poser la question en ces termes : « Dumouriez a ourdi un plan de contre-révolution : l'a-t-il ourdi seul? » Alors, il rappelle, sinon comme éléments d'une accusation formelle et immédiate, au moins comme matière à conjectures sinistres, l'amitié de Danton pour Dumouriez, son ardeur à pallier les torts et à vanter les talents d'un général contre lequel s'élevaient tant de légitimes défiances. Il montre Lacroix, l'homme de Danton, déployant soudain en Belgique un patriotisme exagéré qu'on ne lui avait pas connu jusqu'alors, et, pour mieux servir les plans de la trahison, courant la carrière de la popularité. Il rapporte au dessein de ravaler cette Convention que Dumouriez s'était promis de détruire, les attaques de Danton contre la prétendue faction des hommes d'Etat. Il fait remarquer avec quelle dextérité déplorable Danton avait grossi les dangers de la patrie, fait peur d'une insurrection nouvelle, quand le peuple était tranquille, et poussé de la sorte les timides à disparaître, les violents à prendre feu.

Cet acerbe réquisitoire, le prêtre huguenot des Cévennes le termine en adjurant l'assemblée de jurer la mort de quiconque tenterait de se faire roi ou dictateur. Il jura le premier, et, tous debout, la main étendue, répétèrent le serment, au bruit des acclamations des tribunes [1].

Pendant le discours de Lasource, Danton, immobile sur son banc, relevait sa lèvre avec une expression de mépris qui lui était propre et qui inspirait une sorte d'effroi; la colère, le dédain, éclataient à la fois dans l'expression de son regard, et, suivant le témoignage d'un de ses collègues, présent à cette séance, on voyait en lui un mélange d'agitation et de calme qui disait assez qu'il s'abstenait d'interrompre son adversaire parce qu'il était sûr de l'écraser [2]. Birotteau l'ayant devancé à la tribune pour affirmer qu'au comité de défense, Fabre d'Églantine, ami de Danton, avait proposé un roi : « C'est une scélératesse, cria Danton : vous avez pris la défense du roi et vous voulez rejeter vos crimes sur nous [3]. » Ces mots annonçaient que sur les lèvres du puissant tribun la défense allait se changer en accusation; Delmas, effrayé, demanda qu'on prévînt l'explication redoutable par le renvoi des faits à une commission d'examen, et cette proposition fut unanimement adoptée [4].

Ici Danton parut hésiter. Soit que l'unanimité du vote le déconcertât, soit qu'il doutât de l'énergique appui de la Montagne, il se contenta d'invoquer, relativement à l'emploi de 100,000 écus qu'on disait avoir été remis à lui et à Lacroix, l'autorité du véridique Cambon; et ce fait ayant été comme les autres renvoyé à la commission d'examen, il regagnait sa place, le cœur saignant, mais résigné, lorsque soudain toute l'extrémité gauche se lève, et, par ses cris, le rappelle à la tribune. Cette vive démonstration de sympathie et les applaudissements réitérés des galeries le ranimant, il s'élance à la tribune, au milieu de l'émotion générale, et « sa voix de stentor retentit comme le canon sur la brèche [5]. »

Il eut soin toutefois de préparer le terrain de la lutte avec cette habileté qui jamais ne l'abandonnait, et se mariait chez lui aux emportements en apparence les plus irréfléchis. Se tournant vers l'amphithéâtre de l'extrême gauche : « Je dois commencer, dit-il, par vous rendre hommage comme à de vrais amis du salut du peuple, citoyens qui êtes placés à cette montagne; vous avez mieux jugé que moi. J'ai cru longtemps que, quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais employer la modération que m'ont paru commander les événements. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison, je le reconnais devant la France entière [6]. »

Pour juger de l'effet de ces paroles, il ne faut pas perdre de vue que Danton avait souvent blâmé les entraînements des Jacobins, qu'il avait combattu en mainte occasion les doléances de Robespierre, qu'il penchait fortement vers la Gironde, et que, « bien qu'assis au sommet de la Montagne, il était en quelque sorte le chef du Marais [7]. » Il avait même eu, peu de jours auparavant, avec ceux de la droite, une conférence ayant trait aux conditions d'un accord [8]. Les Montagnards l'aimaient sans doute, mais d'un amour inquiet et troublé. Ils furent ravis d'une confession par laquelle il semblait se livrer à eux sans retour. Lui, de son côté, comme porté par ces flots orageux, il épancha l'amertume de son cœur dans un discours diffus, désordonné, plein de redites, où la défense et l'accusation s'entre-mêlaient à chaque instant d'une manière étrange, mais où vibrait quelque chose de profondément senti et de fort.

Dumouriez ne voulait pas de la réunion de la Belgique à la France : qui, plus vivement que lui, Danton, avait déclaré cette réunion nécessaire et glorieuse? Dumouriez était l'ennemi des sociétés populaires; qui, plus que lui, Danton, les avait exaltées? Dumouriez calomniait les soldats intrépides recrutés par le seul enthousiasme; qui, plus que lui, Danton, avait rendu justice à leur patriotisme et à leur bravoure? Le tribunal révolutionnaire faisait horreur à Dumouriez, et c'était lui, Danton, qui avait provoqué l'établissement de ce tribunal! Oui, de deux hommes qu'on disait liés par une complicité criminelle, l'un se trouvait avoir été constamment en opposition de vues avec l'autre! Danton tira de ce contraste tout ce qu'il contenait de concluant, sans oublier la justification de Lacroix, qu'il en-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 215-219.
[2] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. v, p. 164.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 219.
[4] *Ibid.*
[5] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. v, p. 164.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 220 et 221.
[7] Ce sont les propres expressions dont se sert le montagnard Levasseur, dans son récit de cette séance. Voy. ses *Mémoires*, t. I, chap. v, p. 168.
[8] *Ibid.*

veloppa dans la sienne propre avec une sollicitude généreuse.

Où il manqua de générosité, disons mieux, de justice, ce fut lorsque, s'emparant à son tour contre les Girondins du rôle d'accusateur, il leur reprocha, ainsi qu'un pacte conclu avec la tyrannie, leur vote en faveur de Louis XVI. Il savait ce que, dans les circonstances, une calomnie semblable pouvait avoir de mortel pour ses adversaires, et il mit à tourner, à retourner le poignard dans la blessure, une obstination cruelle. Bientôt, le discours emportant l'orateur, il parcourut toutes les imputations dont la Gironde avait été poursuivie ; il avait pris son élan et ne pouvait plus s'arrêter.

Il est vrai que, pendant que son réquisitoire sur la Gironde se développait, il y avait là, près de lui, pour l'échauffer par de brèves exclamations, une voix stridente qu'accompagnait un rire approbateur, et qu'on eût pu comparer au claquement d'un fouet sur le passage d'un cheval fougueux. Cette voix était celle de Marat. Danton invoquait-il en termes vagues le souvenir de patriotes égorgés ou menacés de l'être, Marat nommait *Lepelletier et Léonard Bourdon.* Danton parlait-il de correspondance épistolaire avec Dumouriez, sans désigner personne, Marat criait : « *Il y a les lettres de Gensonné!* » Danton oubliait-il quelque trait venimeux, Marat le lui fournissait sur-le-champ : « *Leurs petits soupers ! leurs petits soupers !* » Et Danton de reprendre : « Il n'y a que ceux qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez quand il était à Paris qui soient les complices de la conjuration. » Mais ne trouvant point assez précise l'accusation ainsi formulée, Marat en faisait aussitôt une dénonciation à bout portant par ce cri : « *Lasource en était.* » On le voit, Méphistophélès se tenait derrière Faust!

Murmures de la droite, applaudissements passionnés de la gauche, exclamations de Marat, frémissement des tribunes, c'étaient trop d'excitations à la fois pour la nature volcanique de Danton. Le visage tourné vers la Montagne, et le bras étendu vers la Gironde, il termina par ces paroles fatales : « Vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, ralliez-vous contre les lâches qui ont voulu l'épargner. Plus de composition avec eux! » Interrompu un instant par les transports de la Montagne, il ajouta, dans un langage dont le mauvais goût égalait à peine l'hyperbolique violence : « Je me suis retranché dans la citadelle de la raison ; j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser [1]. »

La sensation fut immense. Quand il descendit de la tribune, plusieurs coururent l'embrasser [2]. La Montagne ne se possédait pas de joie. Car tel est l'aveuglement des partis! Danton était probablement alors le seul homme qui fût capable d'empêcher entre les républicains de la Gironde et ceux de la Montagne la lutte définitive par où la République devait périr; et voilà que ce rôle sauveur, Girondins et Montagnards, saisis d'une folie pareille, venaient de le rendre à jamais impossible, les uns par le venin de leurs attaques, les autres par le venin de leurs félicitations, plus subtil encore, peut-être!

Cette séance eut un autre résultat, non moins lamentable. Comme Marat ne cessait de hurler : « Frappons les traîtres, quelque part qu'ils se trouvent ; députés, ministres, généraux, frappons les traîtres, » le Girondin Birnteau, irrité et rendant menace pour menace, s'écria : « Eh bien, soit; et que toute espèce d'*inviolabilité* disparaisse! » C'était placer sur la tribune un glaive nu. Mais les Girondins, que menaçait de si près la pointe de ce glaive, se flattèrent d'en saisir la poignée. Ils s'empressèrent donc, sur la motion d'un des leurs, d'acclamer à l'abolition de l'inviolabilité parlementaire : défi tragique, devant lequel la Montagne n'eut garde de reculer! De sorte qu'avec une égale fureur, les deux partis votèrent le droit de se proscrire l'un l'autre [3].

Dans l'intervalle, Dumouriez avait fait sur Lille et Valenciennes deux tentatives que fit manquer le bruit de sa trahison, déjà répandu partout. Il lui restait l'espoir de mettre la main sur Condé : pour se rapprocher de cette ville, il transféra son quartier général aux Boues-de-Saint-Amand, où était d'ailleurs cantonnée sa cavalerie de confiance [4]. La veille, il avait couru risque de la vie. Six volontaires s'étaient présentés à lui, le chapeau retourné, et ce mot écrit dessus avec de la craie, *République*. Ils venaient lui déclarer que s'il désobéissait à la Convention, leur parti était pris de le poignarder, ce qu'ils eussent fait peut-être, sur l'heure, si Baptiste n'eût appelé la garde, qui s'assura d'eux [5]. L'avertissement était grave ; Dumouriez en reçut un second, non moins significatif : le 2 avril, un paquet fut intercepté, qu'on trouva rempli de mandats d'arrêt contre le duc de Chartres, contre Valence et plusieurs officiers de l'état-major. Un simple comité avait pris sur lui de lancer ces ordres, qui étaient signés *Duhem* [6].

A ces symptômes menaçants, Dumouriez affectait d'opposer une contenance ferme ; mais ceux qui l'entouraient sentaient bien que la terre se dérobait sous lui. Le duc de Chartres avait imaginé d'écrire à la Convention, pour lui demander la permission de quitter la France sans retour : avant d'envoyer sa lettre à l'Assemblée, il crut devoir la communiquer à son père, qui répondit sèchement : « *Cette idée n'a pas de sens* [7]. »

Le 2 avril, Dumouriez, dans son quartier général de Saint-Amand, s'étonnait de ne rien

[1] Voyez, pour cette trop célèbre séance, l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 211-235, et les *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. v, p. 163-169.
[2] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. v, p. 169.
[3] Décret du 1er avril 1793.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. VIII, ch. xii, p. 144.
[5] *Ibid.*, chap. xi, p. 135 et 136.
[6] *Mémoires de la comtesse de Genlis*, t. IV, p. 139. Paris, 1825.
[7] *Ibid.*

recevoir de Beurnonville, lorsque tout à coup, vers quatre heures du soir, deux courriers arrivent, annonçant d'un air épouvanté la prochaine apparition du ministre de la guerre qu'accompagnent, disent-ils, des commissaires de la Convention. Ils achevaient à peine, que Beurnonville entre, suivi de quatre commissaires, Camus, Lamarque, Bancal et Quinette [1].

Dumouriez était au milieu de ses officiers d'état-major. Il court à Beurnonville, son ami, et l'embrasse. Camus alors prie le général de passer dans une autre chambre, pour y entendre la lecture d'un décret de la Convention. Le général s'y refuse, objectant que ses actions ont toujours été publiques; mais, sur les pressantes instances du ministre et des trois autres commissaires, il passe avec eux et Valence dans un cabinet, dont les officiers de l'état-major exigent que les portes demeurent ouvertes. Là, Camus présentant le décret de la Convention qui appelait à sa barre le général, et celui-ci se retranchant sur ce que sa présence était nécessaire à son armée, une discussion s'engagea où Lamarque, Bancal et Quinette apportèrent des formes conciliantes, qui tranchaient d'une façon singulière avec l'inflexibilité hautaine de Camus. « Voulez-vous obéir au décret de la Convention? » Tel était le thème auquel revenait sans cesse le vieux janséniste; à quoi Dumouriez répondait, en termes tour à tour réservés et violents, et avec un trouble involontaire dont son propre récit a conservé la trace, qu'il ne voulait pas blâmer *jusqu'à un certain point* une décision de la Convention nationale; qu'il était sage de *suspendre* l'exécution de cet ordre; que, tant qu'il aurait un pouce de fer à ses côtés, il ne se soumettrait pas au tribunal révolutionnaire; qu'il ne chercherait pas à éluder un jugement, et qu'il le subirait, mais plus tard, lorsque la nation aurait un gouvernement et des lois; qu'il avait souvent joué le rôle de Décius, mais qu'il n'était pas homme, comme Curtius, à se jeter dans le gouffre... « Vous ne voulez donc pas obéir au décret de la Convention? » reprenait Camus d'une voix inexorable. Mais Dumouriez éludait toujours la question, qu'un monosyllabe eût suffi pour trancher, et se tournant toujours vers Beurnonville : « Que feriez-vous à ma place? » demandait-il, sans pouvoir obtenir d'autre réponse que celle-ci : « Je n'ai point de conseils à vous donner; vous savez ce que vous avez à faire. » Après une conférence qui dura près de deux heures, on se sépara, les commissaires s'étant retirés pour délibérer, et Dumouriez étant rentré, avec Beurnonville et Valence, dans la chambre commune où ses compagnons d'armes l'attendaient, impatients et inquiets. Là, s'approchant du docteur Menuret, médecin de l'armée, Dumouriez assure qu'il lui dit *gaiement :* « Eh bien, docteur, quel topique conseillez-vous de mettre sur cette plaie? » Le médecin répondit : « Un grain de désobéissance. » Au bout de quelque temps, les commissaires reparurent. Le visage des officiers portait l'empreinte de la fureur. « Vous connaissez le décret, dit péremptoirement Camus, voulez-vous l'exécuter? — Non, réplique cette fois Dumouriez. — Vous désobéissez donc à la loi? — Je suis nécessaire à mon armée. — Par cette désobéissance, vous vous rendez coupable. — Allons, ensuite? — On va mettre le scellé sur vos papiers. — Je ne le souffrirai pas. » Camus demandant les noms des personnes présentes, elles commencèrent à se nommer... « Je m'appelle Devaux... » « Je m'appelle Denize... » etc., etc. « Voici, dit Dumouriez en montrant deux femmes en uniforme de hussard, les demoiselles Fernig. » Une d'elles, à demi-voix : « C'est affreux! » Sans tarder davantage, Camus laissa tomber ces paroles solennelles : « Général, vu votre désobéissance, nous vous déclarons suspendu de vos fonctions. » — « Suspendu! Lui suspendu! notre père! qui nous mène à la victoire! » Ce cri vola de bouche en bouche. « Allons, s'écria de son côté Dumouriez, il est temps que cela finisse. Lieutenant, appelez les hussards. » Aussitôt s'élancèrent dans l'appartement vingt-cinq hussards de Berchiny, auxquels il dit en allemand : « Arrêtez ces messieurs. » Allant à Beurnonville, et lui prenant la main, il ajouta : « Vous serez arrêté aussi. » L'ordre fut exécuté à l'instant, malgré les protestations du ministre de la guerre, indigné; et les prisonniers furent conduits dans une autre pièce, où le général leur promit qu'ils seraient traités avec toutes sortes d'égards [2].

Il n'en fut rien. « On nous laissa sans feu, écrit Camus, et l'on ne s'inquiéta nullement de ce dont nous pouvions avoir besoin. Seulement, on apporta une bouteille de vin blanc, à laquelle personne ne toucha, et deux verres. Nous eûmes beaucoup de peine à obtenir nos redingotes, pour nous défendre contre le froid, et lorsque nous demandâmes nos bonnets de nuit, nos pantoufles, on nous dit que cela était inutile, parce que nous allions partir [3]. » Mais qu'importait cette basse vengeance à des hommes que soutenait et élevait la satisfaction du devoir accompli? Camus raconte que son premier mouvement, quand on l'arrêta, fut un mouvement de joie. « Enfin, se dit-il à lui-même, le voilà qui se dévoile [4]! » Des

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. VIII, ch. XII, p. 149 et 150.

[2] Il existe de cet événement deux versions; l'une de Dumouriez, le moins scrupuleux des historiens, l'autre de Camus, le plus austère et le plus véridique des hommes. Or, la première de ces deux versions est celle qui a presque toujours été suivie, probablement parce qu'on ne connaissait pas la seconde. Quant à nous, c'est du rapprochement des deux que nous avons tiré notre récit, en nous déterminant, quand il y avait à choisir entre des assertions contradictoires, et par le caractère moral des personnages, et par les lois de la vraisemblance. Lorsque, par exemple, Dumouriez dit de Camus qu'il avait « la voix peu assurée, un ton troublé, » il dit une chose évidemment ridicule, et que dément, dans son récit même, toute la conduite de l'intrépide janséniste.

[3] Fragment des *Mémoires de Camus*, à la suite du tome II de l'*Histoire de France*, de Toulongeon, aux *Pièces justificatives*.

[4] *Ibid.*

cinq prisonniers, le moins calme, c'était Beurnonville. Irrité au plus haut point de tant d'insolence, plus d'une fois, il porta la main à son sabre, et l'on eut quelque difficulté à le retenir. Un officier étant entré, qu'il reconnut : « Je vous ai vu à Jemmapes, lui dit-il amèrement. — Mon général, je ne l'ai pas oublié, et je me rappelle aussi comment vous sautâtes dans les redoutes, pour courir à l'ennemi. — Je ne pensais pas que la troupe avec laquelle j'avais battu les Autrichiens dût m'arrêter un jour, et que vous la commanderiez. » L'officier se tut [1].

Le ministre et les quatre commissaires furent remis à Clairfayt, transférés de Tournai à Mons, puis à Bruxelles, et enfin à Maestricht [2].

Un tel éclat répondait à l'ennemi de la criminelle sincérité de Dumouriez : pour la mettre à profit, et donner aux arrangements consentis à Ath de part et d'autre, une sorte de sanction diplomatique, les coalisés, sur l'initiative du comte de Metternich, décidèrent d'ouvrir, à Anvers, un congrès auquel furent appelés lord Auckland, ambassadeur d'Angleterre à la Haye ; le comte de Starhemberg et le comte de Keller, ministres de l'empereur et du roi de Prusse; le général prussien de Knobelsdorff et le comte Tauenzion, major au service de Prusse [3]. Aucun de ces diplomates ne doutait que la Révolution française, abandonnée par Dumouriez, ne touchât à son terme; et deux d'entre eux, lord Auckland et le comte de Starhemberg, n'hésitèrent pas à présenter aux états généraux des Provinces-Unies une note dans laquelle les membres de la Convention nationale étaient appelés des *misérables*. Il y était dit, au sujet de Camus, Bancal, Quinette, Lamarque et Beurnonville : « Quelques-uns de ces détestables régicides sont déjà dans le cas de *pouvoir être soumis au glaive de la loi* [4]. » Jamais outrage plus sanglant n'avait été fait à la dignité et à l'indépendance d'un grand peuple. Mais la folie d'un tel langage en dépassait encore l'arrogance. Mis en balance avec la nation française, que pouvait peser Dumouriez? Les profonds diplomates de Bruxelles y voyaient moins clair que Prudhomme, écrivant dans son journal : « *Dumouriez n'est qu'un pygmée que la Montagne écrasera* [5]. »

Déjà, en effet, loin de s'apprêter à suivre son général, l'armée ne songeait plus qu'à le frapper; et tel était le sombre aspect des visages, que l'unique sentiment qui régnât désormais dans l'entourage de Dumouriez, c'était l'effroi.

La comtesse de Genlis était venue se mettre sous sa protection avec mademoiselle d'Orléans : dès qu'elle apprit l'arrestation des commissaires, elle ne songea plus qu'à fuir, et à fuir en laissant derrière elle la jeune princesse entre les mains du duc de Chartres, son frère : « Je ne voulais pas, écrit-elle, l'associer à mes périls et à ma misère. Pendant que j'y pensais la nuit, elle était couchée à côté de moi, et je l'entendais gémir sourdement. Elle avait vu les préparatifs de mon départ, elle ne comprenait que trop, se taisait et pleurait [6]. » La comtesse n'en avait pas moins pris son parti de cette séparation, qu'elle jugeait prudente, lorsque le lendemain, au moment où elle montait en voiture, le duc de Chartres accourut, portant dans ses bras sa sœur, baignée de larmes. Sans plus de prières, il la jeta dans la voiture, le postillon fit claquer son fouet, et l'on partit. La pauvre princesse sortait du lit, et était en simple robe de mousseline. Sa montre, parce qu'elle était sous son chevet, fut tout ce qu'elle put emporter. Malles, robes, linge, écrin, elle perdit tout, tout excepté sa harpe, qu'un domestique fidèle fit charger sur un chariot qui vint à passer et qui rejoignit les fugitives [7]. Voilà un des mille traits de la physionomie des choses, au moment de la défection de Dumouriez.

Lui, cependant, il espérait encore. Le 4 avril, il quitte Saint-Amand, pour se rendre à Condé, qu'il devait remettre aux Impériaux comme place de garantie. Mais voilà que, sur la route, il rencontre trois bataillons de volontaires, dont il n'avait point ordonné le déplacement. Étonné, il s'écarte du grand chemin, entre dans la première maison qui se présente, et se met à y écrire un ordre à ces troupes de revenir au lieu d'où elles étaient parties. En ce moment, un cri se fait entendre : *Arrête! arrête!* Le général, que ce cri désigne et menace, n'a que le temps de sauter sur un cheval, et de s'enfuir à travers champs, au milieu des coups de fusil, avec le baron de Schonberg, son neveu; Baptiste, son valet de chambre; quelques hussards et quelques domestiques [8]. Des trois bataillons, lancés à sa poursuite, celui qui montra le plus d'acharnement était du département de l'Yonne, et avait à sa tête Davoust, depuis maréchal de France [9]. Plusieurs personnes de la suite de Dumouriez furent tuées, en cette occasion ; lui-même n'échappa que par miracle [10].

Ce fut le soir seulement qu'il parvint à joindre le colonel Mack, avec lequel il passa la nuit à rédiger, au nom du prince de Cobourg, une proclamation qui parut le lendemain.

Le prince y déclarait que le but des Autrichiens était de se joindre aux troupes françaises « pour coopérer en *amis* et en *compagnons d'armes*, dignes de s'estimer réciproquement, à rendre à la France la constitution qu'elle s'était donnée et son *roi constitutionnel*. » D'où il résulte que Dumouriez ne se sentait plus assez fort

[1] Fragment des *Mémoires de Camus*, à la suite du tome II de l'*Histoire de France*, de Toulongeon, aux *Pièces justificatives*.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 223.

[3] *Ibid.*, p. 226.

[4] Voy. le texte du document, cité en entier dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 227-229.

[5] *Révolutions de Paris*, n° 195.

[6] *Mémoires de madame de Genlis*, t. IV, p. 140. Paris, 1825.

[7] *Ibid.*, p. 140-144.

[8] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, p. 167-169.

[9] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 230.

[10] Voy. les détails dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 169.

pour imposer aux alliés son candidat de prédilection, le duc d'Orléans. C'est, au reste, ce qui résulte, plus directement encore, d'une *adresse à la nation française*, qu'il publia en son propre nom, et où il reconnaissait pour roi l'enfant détenu au Temple [1].

Un fait qui montre jusqu'où allaient les illusions de Dumouriez et son audace, c'est que le 5 avril, au point du jour, comme si rien ne lui était arrivé la veille, il s'avisa de regagner son camp. Mais ses soldats ne l'avaient aimé que tant qu'ils l'avaient cru fidèle à sa patrie. Maintenant, ils ne voyaient plus en lui qu'un traître qui tournait contre la Révolution l'épée de la Révolution, et qui brûlait de renverser le jacobinisme, après s'être tant de fois paré du bonnet rouge. Quand il arriva devant les rangs, il put tout de suite juger, à la contenance des soldats, que c'en était fait de sa fortune; d'autant qu'il avait commis la faute d'accepter une escorte de cinquante cavaliers autrichiens, dont la présence fut considérée comme une insulte [2]. L'artillerie attela et prit la route de Valenciennes, le reste suivit. Quant aux officiers généraux, ils se hâtèrent d'abandonner, à leur tour, celui que les troupes abandonnaient. Dumouriez, depuis la bataille de Neerwinden, n'avait obéi à la Convention qu'une fois..., en faisant arrêter Miranda [3]! Valence, il l'avait envoyé à Bruxelles [4]; et il ne se trouvait avoir auprès de lui, le soir du 5 avril, que les deux frères Thouvenot, le duc de Chartres, le colonel Montjoie, le lieutenant-colonel Barrois, deux ou trois officiers d'état-major et quelques aides de camp [5]. Ce fut, entouré de cette petite troupe, et le désespoir dans l'âme, qu'il se retira à Tournai, où il descendit chez le général autrichien Clairfayt, et où le rejoignirent, une heure après, un demi-escadron de hussards de Saxe et le régiment de Berchiny [6].

Ainsi se termina la carrière politique et militaire de ce déplorable homme de génie. Un long exil, obscur et triste, voilà ce qui désormais l'attendait. Entré tard dans la gloire, il en sortit vite, il en sortit par un crime; et, pour lui, ce qui arrive trop rarement, hélas! le crime ne fit qu'un avec le châtiment : le jour même où il devint coupable, il disparut de l'histoire!

CHAPITRE V.

PASSIONS ET IDÉES.

Création du Comité de salut public. — Accusations d'orléanisme échangées. — Brissot attaque Robespierre. — Pétition contre les Girondins. — Tentatives conciliatrices de Danton. — Discours de Robespierre contre la Gironde. — Réponse de Vergniaud. — Scènes déplorables de fureur. — Les Athlètes étaient des penseurs. — Doctrine de Robespierre et des Jacobins mise en regard de celle de Condorcet et de la Gironde. — Discours de Robespierre sur la propriété. — Conclusion philosophique.

La Révolution française eut cela de remarquable que chaque péril nouveau lui fut un surcroît de force. De même que la prise de Verdun n'avait servi qu'à enflammer ses colères, la défection de Dumouriez n'aboutit qu'à concentrer son action.

Les commissaires de diverses sections ayant formé à l'Evêché une *assemblée centrale de salut public*, et cette réunion ayant été dénoncée par la section du Mail comme attentatoire à l'unité de pouvoir, la Convention se hâta de rendre un décret qui, après avoir félicité la section du Mail de son patriotisme, appelait le peuple à compter sur la fermeté indomptable de ses mandataires [7].

Et en effet, dès le 4 avril, la Convention s'emparait de la direction immédiate des troupes, par l'envoi aux armées du Nord et des Ardennes de huit commissaires, Carnot, Gasparin, Bries, Duhem, Roux-Fazillac, Duquesnoy, Dubois-Dubois, Delbret. Ils avaient pour mission de rétablir les communications militaires, de mettre les places fortes en état de défense et de faire pénétrer sous la tente toute grande parole prononcée dans la Convention [8].

C'était une mesure sans précédent, et qui préparait au monde le prodigieux spectacle d'une assemblée de jurisconsultes, d'artisans, d'avocats, de marchands, d'artistes, imprimant de loin son esprit à des légions innombrables, et faisant trembler les plus fiers capitaines, à la tête de leurs armées!

L'autorité des représentants du peuple en mission devant avoir un double caractère aux yeux du soldat, il fut décidé que leur costume même l'indiquerait, et qu'ils porteraient : un chapeau rond, orné de trois plumes aux trois couleurs; une écharpe en ceinture, et, pendu à un baudrier de cuir noir, un sabre nu [9].

En même temps, la Convention décrétait le remplacement de Dumouriez par Dampierre et celui de Beurnonville par Bouchotte. Conformément à une pétition de la commune lue par Chaumette [10], elle votait la formation d'un camp de quarante mille hommes sous Paris [11]. A la voix de Danton, elle décidait qu'une garde du peuple serait créée, et le prix du pain mis en rapport avec le salaire des ouvriers, sauf à la classe riche à payer l'excédant [12]. Enfin, pour imprimer au tribunal révolutionnaire une acti-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. IV, p. 230.
[2] *Ibid.*, p. 234.
[3] *Ibid.*, p. 120.
[4] *Ibid.*, p. 162.
[5] *Ibid.*, p. 175.
[6] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, p. 175 et 176.

[7] Séance du 2 avril 1793.
[8] Séance du 4 avril 1793.
[9] Décret du 4 avril 1793.
[10] Séance du 3 avril 1793.
[11] Décret du 5 avril 1793.
[12] *Ibid.*

vité plus formidable, elle supprimait la commission des Six, sur la proposition de Marat [1], et, sur celle de Charlier, elle autorisait l'accusateur public à poursuivre désormais d'office tous les conspirateurs, à l'exception des députés, des généraux et des ministres, à l'égard desquels l'Assemblée retenait l'initiative de l'accusation [2].

Un comité de défense générale ou de salut public existait déjà; mais, composé de vingt-cinq membres, il était trop nombreux, parlait beaucoup, n'agissait pas. Ses débats, d'ailleurs, avaient été rendus publics, ce qui achevait d'en faire un corps discutant, là où les circonstances demandaient un pouvoir silencieux, se décidant vite et frappant fort. Pour comble de malheur, on y avait mis en présence, dans un but de conciliation, des hommes qui, tels que Vergniaud et Robespierre, ne pouvaient se trouver face à face sans se combattre. Barère fit vivement ressortir les vices d'une pareille organisation, dans un discours où il proposait un nouveau plan, et appelait les Girondins avec leurs éternelles appréhensions de la dictature, «*les grands enfants de la Révolution* [3].»

Les vues de Barère sont sur-le-champ adoptées; lui-même est chargé de les rédiger législativement, en compagnie de Mathieu, de Thurint, de Danton, d'Isnard; et, le 6 avril, sur un rapport de ce dernier, après un court débat, il est décrété :

Qu'un COMITÉ DE SALUT PUBLIC, composé de neuf membres de la Convention nationale, sera formé par appel nominal;

Que ce comité délibérera en secret;

Qu'il aura charge de surveiller et d'accélérer l'action ministérielle;

Qu'il pourra suspendre, à la condition d'en informer sans délai l'Assemblée, les arrêtés du conseil exécutif, lorsqu'il les jugera contraires au bien public;

Qu'il aura droit de prendre, en cas d'urgence, des mesures de défense générale, extérieure et intérieure;

Que ses arrêtés, signés de la majorité de ses membres délibérants, au nombre des deux tiers au moins, seront exécutés immédiatement par le conseil exécutif [4].

Comme garantie contre l'abus possible d'un tel pouvoir, on décida que la trésorerie nationale demeurerait indépendante de son action, et qu'il ne serait établi que pour un mois [5]. Chaque semaine, il devait présenter à la Convention un rapport par écrit de ses opérations et de la situation de la République [6].

Ainsi naquit ce fameux COMITÉ DE SALUT PUBLIC en qui la Révolution concentra bientôt toute sa terrible vitalité, et dont le seul souvenir fait, aujourd'hui encore, frissonner la terre [7]. Au fond, c'était une dictature à plusieurs têtes qu'on venait de créer, et ceux qui la fondèrent ne furent pas sans le comprendre. Ils sentirent aussi qu'avec le pouvoir de tout sauver, une semblable dictature aurait le pouvoir de tout dévorer. Cependant ils n'hésitèrent pas, comptant leurs propres dangers pour peu de chose, là où il s'agissait de la patrie. Et en cette circonstance, comme toutes les fois qu'il avait fallu pourvoir au salut de la mère commune, Girondins et Montagnards furent unanimes. Seuls, parmi les premiers, Buzot et Biroteau avaient exprimé quelques craintes [8].

Toutefois, l'émotion secrète de l'Assemblée se vit à l'extrême prudence qui détermina ses choix. Ils furent calculés de façon à écarter également, et le despotisme de la Gironde, et celui de la Montagne. Danton se trouva au nombre des élus, non parce qu'il était Montagnard, mais parce que, depuis sa trop fameuse réplique à Lasource, il semblait être revenu à des sentiments de conciliation : témoin cet admirable cri qui, tout récemment encore, s'était échappé du fond de son cœur : « Quelle qu'ait été la différence des opinions, la majorité d'entre nous n'en veut pas moins la République. Rapprochons-nous, rapprochons-nous fraternellement. Il y va du salut de tous [9]. »

Voici comment fut composée la liste de ceux qui, les premiers, firent partie du nouveau comité : Barère, Delmas, Bréard, Danton, Cambon, Jean Debry, Guyton-Morveau, Treilhard, Delacroix. Les suppléants furent La Reveillère-Lepeaux, Lasource, Isnard, Lindet, Thuriot, Dubois-Crancé, Fonfrède, Merlin, Cambacérès [10]. D'où il résulte que l'influence de la Gironde ne fut représentée avec quelque éclat que dans la liste des *suppléants;* et quant à l'influence de Robespierre, si souvent accusé d'aspirer à la dictature, c'est à peine si dans l'énumération qui précède on en découvre la trace.

Mais lorsqu'on crée des armes de cette pesanteur, on doit s'attendre à les voir tôt ou tard saisies par des mains assez fortes pour les manier : Robespierre avait beau être écarté du comité de salut public; sa place y était marquée d'avance.

Ici va être reprise, pour ne plus s'arrêter qu'à la catastrophe finale, la trop célèbre lutte engagée entre les Montagnards et les Girondins. Ces hommes que leur union eût rendus invincibles, et qui, contre les rois, se montrèrent toujours si glorieusement d'accord, les voilà qui vont s'abandonner, les uns à l'égard des autres, à toutes sortes de visions malsaines et de soupçons délirants.

La défection de Dumouriez, tel fut le champ de bataille. « Vous étiez les amis de ce traître, »

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 241.
[2] Décret du 5 avril 1793.
[3] Voy. ce discours dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 288-293.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 301.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] « A committee of public salvation whereat the world still shrieks and shudders. » Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, p. 176.
[8] Voyez les détails de cette séance dans le XXV[e] tome de l'*Histoire parlementaire*, p. 297-301.
[9] Séance du 4 avril 1793.
[10] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 307.

crièrent les Montagnards à leurs adversaires ; et ceux-ci de répliquer : « Dumouriez était l'instrument des ambitieux projets de d'Orléans, votre complice. »

Il est juste de faire remarquer que Robespierre n'avait pas attendu la défection de Dumouriez pour s'élever contre l'orléanisme. Dès le 27 mars, invitant l'Assemblée à tenir l'œil ouvert sur la conduite du général, il avait formellement proposé que, dans la huitaine, on expulsât tous les Bourbons, tant du territoire français que de celui qu'occupaient alors les armées [1]. Mais l'Assemblée avait passé à l'ordre du jour, et la Montagne elle-même s'était refusée, en cette circonstance, à appuyer le tribun soupçonneux [2].

Est-il vrai que, lorsque Robespierre fut revenu à sa place, Massieu lui demanda « comment il se faisait qu'après avoir combattu, dans le temps, la motion de Louvet, il vînt la reproduire aujourd'hui, » à quoi Robespierre aurait répondu : « Je ne puis pas expliquer mes motifs à des hommes prévenus et qui sont engoués d'un individu ; mais j'ai de bonnes raisons pour en agir ainsi, et j'y vois plus clair que beaucoup d'autres. » C'est ce que raconte dans ses Mémoires le conventionnel Thibaudeau [3], et ce qu'ont répété, d'après lui, plusieurs historiens [4]. Mais il y a ici une erreur manifeste. Massieu ne pouvait pas demander à Robespierre l'explication d'une inconséquence dans laquelle celui-ci n'était pas tombé. Le jour où Louvet avait proposé l'expulsion des Bourbons, Robespierre n'assistait pas à la séance, et le soir, au club des Jacobins, il déclara expressément que, *« s'il se fût trouvé à la Convention, il eût voté pour la motion de Louvet, parce qu'elle était conforme aux principes* [5]. »

Ce qui peut être vrai, ou du moins n'a rien d'invraisemblable, c'est que Robespierre ait effectivement dit à Massieu, comme Thibaudeau le rapporte : « Comment est-il possible de croire qu'Egalité aime la République ? Tant qu'il sera en France, elle sera toujours en péril. Je vois parmi nos généraux son fils aîné ; Biron, son ami ; Valence, gendre de Sillery, son courtisan. Ses autres fils sont élevés par la femme de Sillery [6]. » Tout ceci est très-conciliable avec le caractère défiant de Robespierre ; et quant à la fin de la conversation, telle que Thibaudeau la retrace, elle s'accorde assez avec le langage que Robespierre tenait en public [7] : « Les Girondins n'ont fait la motion d'expulser les Bourbons que parce qu'ils savaient bien qu'elle ne serait pas adoptée. Ils n'ont supposé à la Montagne le projet d'élever Egalité sur le trône que pour cacher leur dessein de l'y porter ensuite. — Mais où sont les preuves ? — Les preuves ! les preuves ! Veut-on que j'en fournisse de légales ? J'ai là-dessus une conviction morale. Au surplus, les événements prouveront si j'ai raison. Prenez garde que ce ne soit trop tard [8]. »

Voilà de quels soupçons les chefs des deux partis contraires étaient travaillés, quand s'engagea la lutte suprême.

Déjà, dans la séance du 3 avril, Robespierre avait dirigé contre Brissot une attaque spécieuse, mais en réalité très-injuste et froidement violente [9]. Car, après avoir été lui-même dénoncé tant de fois, avec tant d'acharnement, Robespierre avait fini par embrasser le triste rôle de dénonciateur. Brissot n'eut pas de peine à se justifier [10], et l'Assemblée se hâta de passer à l'ordre du jour ; mais ce n'était là que l'annonce d'un engagement plus général, plus meurtrier.

Le 8 avril, la section du Bon-Conseil envoyait déclarer à la Convention que la voix publique condamnait les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Brissot, les Barbaroux, les Louvet, les Buzot, et plusieurs autres membres, sur la tête desquels on laissait la hache comme suspendue dans les ténèbres. Le même jour, la Convention rendait un décret ordonnant que tous les membres de la famille de Bourbon, y compris Philippe-Egalité, seraient détenus à Marseille.

Le 9, Rebecqui donnait sa démission, fondée, entre autres motifs, sur ce que Robespierre n'avait pas été *puni de mort* pour avoir *demandé un régulateur* [11].

Enfin, le 10, Pétion, indigné, venait lire à la tribune une adresse que la section de la Halle au Blé avait fait circuler dans Paris, et où l'on disait que Roland méritait l'échafaud ; que la majorité de la Convention était corrompue ; que, dans son propre sein, elle cachait la ligue qui voulait vendre la France aux tyrans [12].

Toutes les haines firent explosion à la fois : ici Pétion, flétrissant l'adresse ; là, Danton proposant une mention honorable. A ces mots, applaudissements de la Montagne, clameurs des galeries, et murmures de la droite se confondent. Les députés se précipitent de leurs bancs, et courent se former dans la salle en groupes tumultueux. Au milieu du désordre, on apercevait le visage pâle et sévère de Pétion à la tribune. Danton s'élance pour l'y remplacer ; on le repousse, et plusieurs voix crient : « Restez là, Pétion ! » D'autres : « Nous mourrons, mais pas seuls ! » Duperrès : « Nos enfants vengeront notre mort. » Danton ne se possédait pas de colère ; il poussa ce cri, comme un lion eût poussé

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 144.
[2] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, p. 170.
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. III, p. 21.
[4] On trouve même le passage de Thibaudeau, cité dans les *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. v, p. 170 et 171.
[5] Voy. la séance des Jacobins du 16 décembre 1792.—Nous avons déjà eu occasion de la citer précédemment.
[6] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. III, p. 21.
[7] Voy. le discours prononcé par lui au club des Jacobins, le 16 déc. 1793.
[8] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. III, p. 21.
[9] Voy., dans le tome XXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 256-261, ce discours où on ne trouve qu'une récapitulation de faits déjà connus du lecteur.
[10] Voy., dans le t. XXV de l'*Histoire parlement.*, p. 262-265, sa réplique à laquelle, pour la même raison que ci-dessus, nous ne croyons pas devoir nous arrêter.
[11] *Ibid.*, p. 115.
[12] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 320-321.

un rugissement : « Vous êtes des scélérats ! » Et Biroteau de lui répondre : « La dictature sera ton dernier crime. Je mourrai républicain, et tu mourras tyran. » Le président s'était couvert, et ce ne fut que lorsque l'émotion universelle se fut épuisée par son excès même, que Pétion parvint à se faire entendre. Avec une véhémence qui ne lui était pas ordinaire, il signale dans l'adresse de la Halle au Blé un sanglant outrage à la Convention, et demande qu'on en traduise les auteurs devant le tribunal révolutionnaire [1].

A son tour, Danton prend la parole, et il étonne l'Assemblée par sa sagesse, lui qui vient de l'épouvanter par ses fureurs. Il l'adjure de ne point s'absorber dans le ressentiment de ses propres injures, quand elle a toute son énergie à déployer contre les Autrichiens. Il lui montre le danger d'irriter hors de propos les sections : « Que devez-vous répondre au peuple, quand il vous dit des vérités sévères? Vous lui devez répondre,... en sauvant la République. Eh ! depuis quand vous doit-on des éloges? Êtes-vous à la fin de votre mission?... Ce qu'il faut, c'est vaincre les ennemis, rétablir l'ordre dans l'intérieur, et faire une bonne constitution. Une constitution ! Nous la voulons *tous*, la France la veut; et elle sera d'autant plus belle, qu'elle sera née au milieu des orages de la liberté [2] ! »

Le but manifeste de Danton était de calmer les esprits; mais on eût dit que la Gironde ne voulait pas être sauvée. Boyer-Fonfrède taxa de *perfidie* [3] une modération qu'il eût mieux fait d'imiter; et Guadet compara l'opinion publique, telle que les Montagnards la comprenaient, au « *coassement de quelques crapauds* » : grossièreté à laquelle Marat répliqua par une autre grossièreté, non moins déplorable, en lui criant de sa place : « *Tais-toi, vil oiseau* [4] ! » Mais loin de se taire, Guadet aurait hâte d'épancher tout le fiel de cette amère éloquence qui le caractérisait. Il fit revivre, sans que rien l'y autorisât, l'irritant souvenir du 10 mars; il prononça le mot conspiration, il nomma Robespierre. L'imprudent orateur oubliait ce que, dans une séance précédente, Barère avait dit de la plus funeste dictature qu'on eût alors à redouter : *la dictature de la calomnie* [5]. Robespierre, qui avait déjà préparé son acte d'accusation contre la Gironde, releva ce défi.

« Une faction puissante, dit-il, conspire avec les tyrans de l'Europe pour nous donner un roi, avec une espèce de constitution aristocratique. » Expliquant alors en quoi ce système convenait à la grande ligue dont Pitt était l'âme; aux nobles, dont l'ambition par là se sentirait ranimée; aux bourgeois riches, à qui l'égalité faisait horreur; à tous ceux enfin qui dans les changements politiques ne voient qu'une proie à saisir, il se mit à tracer un tableau terrible de la conduite des Girondins depuis le commencement de la Révolution. Il les représenta dressant dès le début l'épouvantail de la loi agraire, sonnant les paniques, marquant au front quiconque ne les préférait pas à la liberté, et, pour capter la faveur des âmes égoïstes ou pusillanimes, coupant en quelque sorte la Révolution en deux. Ah! sans doute ils avaient frappé sur la Cour, sur les émigrés, sur les prêtres, et cela d'une main violente; mais à quelle époque? Quand ils avaient le pouvoir à conquérir... Le pouvoir une fois conquis, comme leur ferveur s'était vite ralentie ! Comme ils s'étaient hâtés de changer de haines! Et avec quelle émotion, trop peu dissimulée, ils s'étaient étudiés à panser les blessures qu'ils avaient faites, à couvrir le trône ébranlé! Mais il avait peu duré, le rêve d'or de leur ambition; il avait fallu retomber dans la foule obscure : et aussitôt on les avait vus revenir à toute leur fougue révolutionnaire, recommencer l'assaut de la royauté, pousser le peuple sur la place publique, fomenter le 20 juin, et ne chercher dans la victoire du 10 août que leurs portefeuilles perdus. Ils les y retrouvèrent en effet; et par Servan, Clavière, Roland, remis en possession du ministère, ils furent encore une fois les maîtres; mais leurs efforts pour empêcher la déchéance, leur empressement à proposer la nomination d'un gouverneur du prince royal, et leur opposition à la politique qui incarcéra Louis XVI, voilà ce qu'il était désormais impossible aux républicains d'oublier. Cependant Brunswick pénétrait au cœur de la France, Paris allait avoir l'épée de l'Autrichien tout entière dans ses flancs; et eux les dominateurs, eux les gardiens officiels de la Révolution, à quoi songeaient-ils pendant ce temps? A fuir ! Oui, un projet de fuite fut le projet de salut que les ministres girondins, Roland, Servan, Clavière, Lebrun, avaient osé mettre en avant, et peut-être eussent-ils déserté la capitale avec l'Assemblée législative, avec le trésor public, avec la famille royale prisonnière, si Danton, alors ministre de la justice, ne les eût arrêtés, si Paris ne se fût levé frémissant et sublime. On savait le reste, et comment l'ennemi avait été rejeté hors des frontières, la Convention convoquée, la royauté abolie. Oh! certes, c'était alors le moment de s'occuper du bonheur public, et de consolider la République en la faisant bénir. Et à quoi s'étaient appliqués les Girondins? A remplir la Convention de leurs jalouses fureurs; à l'entretenir de dénonciations sans fin ni mesure contre la municipalité de Paris, contre la majorité des députés de Paris, contre Paris lui-même; à propager la ridicule fable d'une dictature imminente; à réveiller calomnieusement, pour en accabler leurs rivaux, les souvenirs pleins de sang de l'Abbaye; à appeler enfin, du fond de leurs départements, des fédérés qui vinssent tenir la capitale en respect. Mais, ô force toute-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 323-327.
[2] *Ibid.*, p. 328.
[3] *Ibid.*, p. 331.
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 331.
[5] Discours de Barère, séance du 5 avril 1793.

puissante de la vérité! à peine admis au foyer de la ville sainte, les fédérés, soudainement convertis à la cause du peuple, avaient couru sur la place du Carrousel serrer dans leurs bras les Parisiens calomniés, et jurer devant les magistrats populaires une haine éternelle aux tyrans.

Robespierre rappela ensuite, sous une forme historique à travers laquelle perçait l'amertume du réquisitoire, les obstacles que les Girondins avaient opposés au châtiment de Louis XVI; leur appel au peuple, appel à la guerre civile; leur ardeur à soulever l'Europe contre la France, quand la France regorgeait encore d'ennemis intérieurs, et se présentait, pour soutenir un choc sans exemple, avec un roi félon sur le trône, des ennemis de la Révolution au ministère, des complices de l'ennemi à la tête des armées, et, partout où n'était pas le désordre, la trahison. Ah! si les débuts de la lutte avaient été marqués par des perfidies et des revers, à qui la faute? Elle ne pouvait être à celui qui avait tant dit et répété : « Avant de déclarer la guerre aux étrangers, détruisez les ennemis du dedans; punissez une Cour parjure; changez les états-majors, peuplés de ses satellites; changez les généraux qu'elle a nommés; fortifiez nos places frontières; préparez la victoire à la veille du combat; et n'oubliez pas, n'oubliez pas, hommes d'un monde nouveau, que le meilleur moyen d'étendre l'empire de notre Révolution est dans le progrès de la philosophie et dans le spectacle du bonheur de la France. »

Ainsi amené sur le terrain de la guerre, l'orateur y suivit pas à pas la marche tortueuse de Dumouriez, depuis le jour où il avait si poliment reconduit aux frontières une armée d'invasion qui eût dû rester ensevelie dans les plaines de la Champagne et de la Lorraine, jusqu'au moment néfaste où, par la plus impudente des trahisons, il avait levé le voile. Inutile d'ajouter que, dans le discours de Robespierre, l'histoire des crimes de Dumouriez était liée à celle de l'amitié du général avec Brissot et de ses connexions, d'une part avec la famille d'Orléans, d'autre part avec la Gironde.

« Je demande, dit Robespierre en terminant, que les individus de la famille d'Orléans soient traduits devant le tribunal révolutionnaire, ainsi que Sillery, sa femme, Valence, et tous les hommes spécialement attachés à cette maison; que le tribunal soit également chargé d'instruire le procès de tous les autres complices de Dumouriez. Oserai-je nommer ici des patriotes aussi distingués que MM. Vergniaud, Guadet et autres? Je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondait jour par jour avec Dumouriez doit être au moins soupçonné de complicité; car, à coup sûr, cet homme est un modèle de patriotisme, et ce serait une espèce de sacrilége que de demander le décret d'accusation contre M. Gensonné. Aussi bien, suis-je convaincu de l'impuissance de mes efforts à cet égard, et je m'en rapporte, pour tout ce qui concerne ces illustres membres, à la sagesse de la Convention [1]. »

Tel fut cet acte d'accusation. Le talent de Robespierre y jeta des lueurs singulièrement funèbres, et l'on est tenté de comparer l'ironie qui le termine à la lame d'une épée qui vous entre dans le sein. Quel art il mit, ce sombre et grand homme, à se tromper lui-même pour acquérir le droit de haïr en toute sûreté de conscience! Et c'est là précisément ce qui navre. La plupart des faits étaient vrais si l'on veut, mais les inductions!... Quoi! parce qu'on pouvait reprocher aux Girondins un certain esprit d'intrigue, le goût de la domination, trop de légèreté dans le choix de leurs instruments, et, à l'égard de leurs rivaux, une manie de provocation poussée quelquefois jusqu'à la rage, la Gironde n'était qu'un amas de traîtres, et son passage à travers tant d'orages qu'un long complot contre la République! Vergniaud foudroya ces conclusions iniques dans un discours qui est un chef-d'œuvre d'animation éloquente, et qui serait mieux que cela encore, si l'indignation n'y parlait quelquefois le langage de la fureur et de l'injustice; témoin les passages que voici : « Ma voix qui, de cette tribune, a porté la terreur dans ce palais, d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'âme des *scélérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle de la royauté*... Nous, modérés! Je n'étais pas modéré le 10 août, Robespierre, *quand tu étais caché dans ta cave*..., etc... » Vergniaud fut plus noblement inspiré quand il prononça ces belles et mélancoliques paroles : « Quelques hommes ont paru faire consister leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des larmes : j'aurais voulu qu'il ne fît que des heureux. On cherche à consommer la Révolution par la terreur : j'aurais voulu la consommer par l'amour. Je n'ai pas pensé que, semblables aux prêtres et aux farouches ministres de l'inquisition, qui ne parlent de leur Dieu de miséricorde qu'au milieu des bûchers, nous dussions parler de liberté au milieu des poignards et des bourreaux [2]. »

Mais, hélas! le sentiment élevé que ces mots exprimaient était loin du cœur de la plupart des Girondins. Aussi fatalement, aussi complétement que leurs adversaires, ils appartenaient désormais à la haine. La haine avait envahi l'âme de Louvet comme celle de Robespierre. La virulence de Guadet eût été difficilement surpassée. Pétion lui-même, qui depuis quelque temps penchait de plus en plus du côté de la Gironde, le grave Pétion était devenu méconnaissable.

Le lendemain du débat entre Vergniaud et Robespierre, il se passa dans la Convention une scène qui montre bien à quel noir degré de profondeur les soupçons réciproques et un antagonisme de chaque jour avaient conduit les passions. Marat ayant dit aux Girondins : « Je vais

[1] Ce discours de Robespierre, qui est d'une longueur extrême, se trouve en entier dans l'*Histoire parlement.*, t. XXV, p. 337-360.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 378.

vous faire une proposition qui vous forcera dans vos derniers retranchements : je demande que la tête d'Egalité soit mise à prix comme celle de Dumouriez, » et Lecointre ayant relevé avec beaucoup d'aigreur cette insinuation calomnieuse, on vit tout à coup s'avancer vers la gauche qui murmurait, et s'avancer avec des cris menaçants, un grand nombre de membres du côté droit ; si bien qu'un vrai combat fut au moment de s'engager, et que le Girondin Duperrés tira son épée. Sommé d'expliquer cet acte de délire, il prétendit qu'il avait aperçu au milieu de la salle un Montagnard tenant un pistolet à la main, et que ce spectacle l'avait jeté dans une *sainte fureur*. « Mais, ajouta-t-il, s'il m'était arrivé de frapper un représentant du peuple, je vous jure que je me serais brûlé la cervelle. » Et l'Assemblée se sépara en désordre, sous l'impression de ce cri, dont les voûtes de la salle retentissaient encore : « A l'Abbaye l'assassin ! » tandis que, de son côté, Marat semblait s'applaudir d'avoir poussé au chaos, et se retirait en murmurant : « On connaît maintenant les complices des Capets[1]. »

Arrêtons-nous ici un instant. On se tromperait fort si du récit qui précède on concluait que la Révolution en était venue à n'être plus que le choc sans cesse renouvelé d'animosités toutes personnelles. Ce qui constitue au contraire son immortelle grandeur, c'est le pouvoir qu'elle eut de mener de front, et les batailles où le sang des siens coula goutte à goutte, et les études par où elle travaillait au bonheur des générations futures. Oui, au sortir de l'arène dans laquelle ils venaient d'éclater en colères tragiques, ces rudes athlètes s'environnaient de silence et de solitude, commandaient le calme à leur cœur pour ne plus écouter que le bruit de leurs pensées, et passaient à méditer sur l'affranchissement de la race humaine les nuits qui succédaient à des journées pleines d'orages. Comment se défendre d'un sentiment mêlé de tristesse et de respect lorsque, en rapprochant les dates, on s'aperçoit que dans le temps où Robespierre et Vergniaud ne semblaient occupés que de leur querelle, le premier préparait sa fameuse *Déclaration des droits de l'homme*, pendant que, de concert avec Condorcet, Gensonné, Barère, Thomas Paine, Pétion, Siéyes et Barbaroux, le second mettait la dernière main au projet de constitution qui devait régler les destins de la République[2] ? Et combien redouble l'admiration douloureuse qu'inspire le spectacle de tant de travaux poursuivis à travers tant de combats, quand on songe au caractère magnanime et tranquille de ces travaux ! Que le lecteur nous permette donc de le transporter, d'un élan rapide, de la lutte des passions à celle des idées. Aussi bien, l'une, dans la Révolution, correspondit toujours à l'autre ; et c'est ce qu'il est facile d'établir en mettant en regard la déclaration des droits que Robespierre fit adopter aux Jacobins le 21 avril, et celle que Condorcet plaça en tête du projet de constitution présenté à l'Assemblée le 17 du même mois.

DOCTRINE DE ROBESPIERRE ET DES JACOBINS.	DOCTRINE DE CONDORCET ET DE LA GIRONDE.
Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme et le développement de toutes ses facultés.	Le but de toute réunion d'hommes en société étant le maintien de leurs droits naturels, civils et politiques, ces droits doivent être la base du pacte social : leur reconnaissance et leur déclaration doivent précéder la constitution qui en assurera la garantie.
Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence et de la liberté.	Les droits naturels, civils et politiques des hommes, sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété, la garantie sociale et la résistance à l'oppression.
Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.	
L'égalité des droits est établie par la nature : la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre la force, qui la rend illusoire.	L'égalité consiste en ce que chacun puisse jouir des mêmes droits.
La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer à son gré toutes ses facultés. Elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe, et la loi pour sauvegarde.	La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'autrui ; ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits.
Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de l'impression, soit de toute autre manière, sont des conséquences si évidentes de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.	Tout homme est libre de manifester sa pensée et ses opinions. — La liberté de la presse (et tout autre moyen de publier ses pensées) ne peut être interdite, suspendue ni limitée. — Tout citoyen doit être libre dans l'exercice de son culte.
La loi doit être égale pour tous.	La loi doit être égale pour tous, soit qu'elle récompense, ou qu'elle punisse, ou qu'elle réprime.
La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société ; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.	
Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement, lorsqu'ils sont les organes et les exécuteurs de la loi.	Tout citoyen appelé ou saisi par l'autorité de la loi, et dans les formes prescrites par elle, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.
Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul ; le respect même de la loi défend de	La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chaque citoyen pour la conservation de sa personne, de ses biens et de ses droits. — Nul ne doit être appelé en justice, accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les

[1] Séance du 11 avril 1793.

[2] Ce fut en effet le 17 avril 1793 que ce projet de constitution fut soumis à l'Assemblée, qui s'en occupa par intervalles jusqu'au 27 mai ; et quant à la *Déclaration des droits*, de Robespierre, elle fut rédigée à la même époque comme le prouve le nº 399 du *Journal des Jacobins*, qui fixe au 21 avril 1793 l'adoption de ce document par la société-mère.

s'y soumettra, et si on veut l'exécuter par violence, il est permis de le repousser par la force.	formes qu'elle a prescrites. — Tout autre acte exercé contre un citoyen est arbitraire et nul. — Ceux qui solliciteraient, expédieraient, signeraient, exécuteraient ou feraient exécuter ces actes arbitraires sont coupables et doivent être punis. — Les citoyens contre qui l'on tenterait d'exécuter de pareils actes, ont le droit de repousser la force.
La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.	
	Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi. Nul ne doit être puni qu'en vertu d'une loi établie, promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. La loi qui punirait des délits commis avant qu'elle existât serait un acte arbitraire. L'effet rétroactif donné à la loi est un crime. La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires à la sûreté générale : elles doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.
La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi.	Le droit de propriété consiste en ce que l'homme est maître de disposer à son gré de ses biens, de ses capitaux, de ses revenus et de son industrie.
Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables. Toute possession, tout trafic qui viole ce principe, est essentiellement illicite et immoral.	Nul genre de travail, de commerce et de culture ne peut lui être interdit; il peut fabriquer, vendre et transporter toute espèce de production. Tout homme peut engager ses services, son temps; mais il ne peut se vendre lui-même; sa personne n'est pas une propriété aliénable. Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.
La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.	
Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette sacrée du riche envers le pauvre; il appartient à la loi de déterminer de quelle manière elle doit être acquittée.	Les secours publics sont une dette sacrée de la société, et c'est à la loi à en déterminer l'étendue et l'application.
Les citoyens dont les revenus n'excèdent pas ce qui est nécessaire à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques. Les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune.	Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale et pour subvenir aux besoins publics. Tous les citoyens ont droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à l'établissement des contributions publiques.
La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.	L'instruction est le besoin de tous, et la société la doit à tous ses membres.
Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune distinction que celle des vertus et des talents, sans aucun titre que la confiance du peuple.	Tous les citoyens sont admissibles à toutes les places, emplois et fonctions publiques. Les peuples libres ne peuvent connaître d'autres motifs de préférence que les talents et les vertus.
Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité appartient à tout individu. Ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en sont l'objet, mais ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.	
Le peuple est le souverain : le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis.	La garantie de ces droits repose sur la souveraineté nationale.
	Cette souveraineté est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable.
Tous les citoyens ont un droit égal à concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.	Elle réside essentiellement dans le peuple entier, et chaque citoyen a un droit égal de concourir à son exercice.
Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté comme le vœu d'une portion du peuple qui doit concourir à former la volonté générale.	Nulle réunion partielle de citoyens et nul individu ne peuvent s'attribuer la souveraineté, exercer aucune autorité et remplir aucune fonction publique sans une délégation formelle de la loi.
Chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté, elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations. Pour que ces droits ne soient pas illusoires, et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leurs familles.	
Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.	Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération n'a pas le

	droit d'assujettir les générations futures, et toute hérédité dans les fonctions est absurde et tyrannique.
La résistance à l'oppression est la conséquence de tous les autres droits de l'homme et du citoyen.	
Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre quand le corps social est opprimé.	Il y a oppression lorsqu'une loi viole les droits naturels, civils et politiques qu'elle doit garantir. Il y a oppression lorsque la loi est violée par les fonctionnaires publics dans son application à des faits individuels. Il y a oppression lorsque des actes arbitraires violent les droits des citoyens contre l'expression de la loi.
Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection du peuple entier et de chaque portion du peuple est le plus saint des devoirs. Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il entre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ses droits.	La garantie sociale ne peut exister, là où les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et où la responsabilité de tous les fonctionnaires publics n'est pas assurée. Tous les citoyens sont tenus de concourir à cette garantie et de donner force à la loi lorsqu'ils sont appelés en son nom.
Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression est le dernier raffinement de la tyrannie.	Les hommes réunis en société doivent avoir un moyen légal de résister à l'oppression.
Dans tout État libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'abus de l'autorité de ceux qui gouvernent.	Dans tout gouvernement libre, le mode de résistance aux différents actes d'oppression doit être réglé par la constitution.
Toute institution qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat corruptible est vicieuse. Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions ou des récompenses, mais comme des devoirs publics. Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et *facilement* punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens. Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires ; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état. Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles. Les rois, les aristocrates, les tyrans quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le *genre humain*, et contre le législateur de l'univers, qui est la *nature* [1].	

Quel rapprochement ! avec quelle clarté il nous montre, venant aboutir au contraste de quelques maximes fortes et concises, ce grand dualisme dont nous avons suivi tout au travers des siècles, dans le premier volume de cet ouvrage, l'étonnante et pathétique histoire ! Les voilà donc face à face, après leur commune victoire sur le principe d'autorité, ces deux principes d'individualisme et de fraternité, entre lesquels, aujourd'hui encore, le monde balance, invinciblement ému ! D'un côté la philosophie du rationalisme pur, qui divise ; d'un autre côté la philosophie du sentiment, qui rapproche et réunit. Ici Voltaire et Condorcet, là Jean-Jacques Rousseau et Robespierre.

Qu'on lise d'un œil attentif la profession de foi girondine, rien de plus admirable au point de vue des garanties que l'individu peut invoquer. De sa route ont été écartés tous les obstacles qui pourraient gêner sa marche. Veut-il épancher son âme, raconter à ses semblables ce qui se passe dans les régions de sa pensée, se choisir un Dieu qui ne soit point celui des autres et l'adorer fièrement, courir à la fortune par des voies qui lui soient propres, tirer enfin de lui-même la règle de sa vie? Libre à lui, pourvu qu'il n'empêche pas le voisin d'en faire autant. Alors seulement il devient coupable et doit être puni; car, où un individu souffre par le fait d'un autre, il y a mal, selon la doctrine girondine, et il peut y avoir crime. Mais dans l'exposé de cette doctrine, tel que le trace Condorcet, pas un mot qui implique que ce soit un mal ou un crime que de manquer au *devoir de fraternité*. « Il y a oppression, dit Condorcet, lorsqu'une loi viole les *droits* qu'elle doit *garantir*. » Et que dit Robespierre? « Il y a oppression contre le *corps social* lorsqu'un *seul de ses membres* est opprimé. » Donc, aux yeux de Condorcet et des Girondins, la société n'est guère autre chose qu'un *système de garantie*, qu'une sorte de mécanisme ingénieux, imaginé pour permettre à chaque individu de se mouvoir à sa guise le plus librement possible. Mais la notion d'un lien sympathique entre tous ces individus, lesquels ont, après tout, des intelligences qui demandent à se pénétrer, des sentiments qui vibrent à l'unisson et des âmes qui s'attirent ; mais ce que l'exis-

[1] Voy. le premier de ces deux exposés de principes dans le tome XXVI de l'*Histoire parlementaire*, p. 93-97, et le second dans le tome XXIV de la même compilation, p. 106-107.

tence d'un pareil lien a d'inévitable et de sacré; mais les obligations qu'il impose; mais la solidarité qui en découle, voilà ce qui manquerait à la conception girondine d'une manière absolue, sans l'article où l'instruction est proclamée une dette sociale.

Combien plus profonde et plus élevée nous apparaît la conception jacobine, telle que nous venons de la voir formulée par Robespierre! Et d'abord, elle repose sur cette belle affirmation, dont il n'est trace dans l'exposé girondin, « Les hommes de tous les pays sont frères. » *La fraternité humaine* est par conséquent le pivot autour duquel tout doit graviter. Aussi, quelle différence entre les deux doctrines sur des points d'une importance majeure! D'où vient, par exemple, que dans sa définition de la liberté, Condorcet oublie la *justice*, que Robespierre, lui, donne pour règle à la liberté? Où les Girondins font de la propriété un droit *absolu* et *individuel*, les Jacobins en font un droit *relatif et social*. Robespierre ne dit pas, comme Condorcet, que tout homme est le maître de disposer *à son gré* de *ses* biens, de *ses* capitaux, de *ses* revenus, de *son* industrie; il déclare que la propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens *qui lui est garantie par la loi*; et, comme il a eu soin d'établir d'avance qu'une loi évidemment injuste n'est pas une loi, comme d'ailleurs la nature des lois est de se modifier à mesure que les sociétés se perfectionnent, il en résulte que la conception jacobine ôte au droit de propriété ce caractère inflexible et absolu que la conception girondine lui donne. Dans la seconde, la préoccupation du *droit individuel* est si dominante, que *nul genre* de travail, de commerce ou de culture ne peut être interdit; la première, au contraire, soumet toute possession et tout trafic à des lois de conscience, à des principes de justice, qui, une fois violés, constituent des trafics illicites et des possessions immorales, tant est vive ici la préoccupation du *devoir social!* Le droit au travail hautement reconnu, la richesse considérée à l'égard du pauvre comme une *dette*, la dispense d'impôt en faveur de quiconque a simplement de quoi vivre, la fortune donnée pour mesure à l'établissement d'un impôt *progressif*, les fonctions publiques définies des *devoirs publics*, le lien qui doit unir les citoyens d'un même Etat étendu aux diverses nations qui peuplent la terre, l'obligation prescrite à tous les peuples libres de se dévouer à la défense de tous les peuples opprimés, en un mot la proclamation du principe de la fraternité humaine partout et toujours, voilà ce qui marque d'un cachet impérissable la profession de foi de Robespierre.

Cette profession de foi, il la développa lui-même à la tribune de la Convention, dans un discours qu'il convient de citer ici.

Discutant le principe de la propriété : « Je vous proposerai, dit-il, d'abord quelques articles nécessaires pour compléter votre théorie sur la propriété; que ce mot n'alarme personne. Ames de boue! qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Vous devez savoir que cette loi agraire, dont vous avez tant peur, n'est qu'un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles; il ne fallait pas une révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes, mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au bonheur privé qu'à la félicité publique. Il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable que de procurer l'opulence. La chaumière de Fabricius n'a rien à envier au palais de Crassus. J'aimerais bien autant pour mon compte être l'un des fils d'Aristide, élevé dans le prytanée, aux dépens de la république, que l'héritier présomptif de Xerxès, né dans la fange des cours pour occuper un trône décoré de l'avilissement du peuple et brillant de la misère publique.

« Posons donc de bonne foi les principes du droit de propriété; il le faut d'autant plus qu'il n'en est point que les préjugés et les vices des hommes aient cherché à envelopper de nuages plus épais.

« Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété; il vous dira, en vous montrant cette longue bière, qu'il appelle un navire, où il a encaissé et serré des hommes qui paraissent vivants : « Voilà mes propriétés, je les ai achetés tant par tête. » Interrogez ce gentilhomme qui a des terres et des vassaux, et qui croit l'univers bouleversé depuis qu'il n'en a plus, il vous donnera de la propriété des idées à peu près semblables.

« Interrogez les augustes membres de la dynastie capétienne; ils vous diront que la plus sacrée de toutes les propriétés est, sans contredit, le droit héréditaire dont ils ont joui de toute antiquité d'opprimer, d'avilir, et de s'assurer légalement et monarchiquement les vingt-cinq millions d'hommes qui habitaient le territoire de la France sous leur bon plaisir.

« Aux yeux de tous ces gens-là, la propriété ne porte sur aucun principe de morale. Pourquoi votre déclaration des droits semble-t-elle présenter la même erreur en définissant la liberté, le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature? Nous avons dit avec raison qu'elle avait pour bornes les droits d'autrui : pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale, comme si les lois éternelles de la nature étaient moins inviolables que les conventions des hommes? Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un mot pour en déterminer la nature et la légitimité, de manière que votre déclaration parait faite, non pour les hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. »

Robespierre fit ensuite rssortir avec beaucoup de force l'importance des lacunes que présentait la déclaration girondine : « On dirait qu'elle a été faite pour un troupeau de créatures humaines parqué sur un coin du globe, et non pour l'immense famille à laquelle la nature a donné la terre pour domaine et pour séjour [1]. »

C'étaient là de grandes pensées. La droite elle-même ne put se défendre de manifester son émotion ; et, cette fois, ce fut au milieu d'applaudissements *unanimes* [2] que Robespierre descendit de la tribune.

Ah ! on peut le rendre tant qu'on voudra responsable de maux qu'il n'eut pas puissance d'empêcher ou de crimes qu'il combattit ; on peut le vouer aux furies... L'homme qui écrivit les lignes citées plus haut, s'est creusé sur un de ces sommets au-dessous desquels se forment les nuages, un tombeau où ne saurait le troubler le *væ victis* de l'histoire !

Mais pour avoir été incomplètes, les croyances des Girondins n'en méritent pas moins notre hommage. Avoir voulu la souveraineté du peuple, la liberté de conscience, les franchises de la pensée, l'inviolabilité du foyer domestique, l'égalité devant la loi, la proportionnalité entre les délits et les peines, la victoire de la vertu et du talent sur les privilèges de la naissance, l'instruction à tous... avoir vécu et être mort pour cela, c'est déjà certes un assez beau titre de gloire.

Qu'ils soient donc bénis, les soldats de l'une et de l'autre armée qui, en commun et avec des convictions également intrépides, poursuivirent la conquête de tant et de si nobles choses, qu'ils soient bénis ! Et puisqu'il nous faut revenir sur le tableau de leurs luttes intestines, qu'une compassion respectueuse leur tienne compte au moins du désintéressement de leurs colères.

CHAPITRE VI.

TRIOMPHE DE MARAT.

Emportements inattendus de Pétion. — Il se donne à la Gironde. — Mot profond de Danton : *N'entamez* pas l'Assemblée. — Décret d'arrestation contre Marat. — Indignation dans Paris. — Modération de Robespierre. — Motion de Danton à l'encontre du decret du 15 décembre 1792. — Lettre orgueilleuse de Marat à l'Assemblée. — Adresse violente approuvée par les Montagnards. — Mot cruel de Camille Desmoulins. — Marat decrété d'accusation. — Fête donnée aux Liegeois. — Petition pour l'expulsion de vingt-deux Girondins — La question de l'appel au peuple de nouveau soulevée par les Girondins. — Vergniaud la fait ecarter par une inspiration de généreux patriotisme. — La petition contre les vingt-deux improuvée comme calomnieuse. — Lutte entre la majorité de la Convention et la Commune. — Composition du tribunal révolutionnaire ; ses premières sentences. — Fouquier-Tinville. — Marat en prison. — Son acquittement. — Il est porté en triomphe. — Mort et funérailles de Lazouski.

Jusqu'alors Pétion n'avait fait que côtoyer le parti de la Gironde, dont les qualités, plus brillantes que solides, ne semblaient pas faites pour gagner un homme de sa trempe. Mais les tempêtes populaires l'ayant toujours un peu effrayé, même à l'époque où il lui était donné de les conduire, il avait fini par pencher décidément à droite ; et c'est ce que ne lui pardonnait pas Robespierre, si longtemps son émule et son ami.

Le 12 avril, Pétion ayant réclamé la censure d'un membre de la Montagne pour un motif futile : « Et moi, s'écria Robespierre, je demande la censure de ceux qui protégent les traitres. »

Pétion, s'élançant à la tribune : « Je demanderai en effet que les traitres et les conspirateurs soient punis. »

Robespierre : « Et leurs complices ! »

Pétion : « Oui, leurs complices, et vous-même. Il est temps que toutes ces infamies finissent ; il est temps que les traitres et les calomniateurs portent leurs têtes sur l'échafaud, et je prends ici l'engagement de les poursuivre jusqu'à la mort. »

Robespierre : « Réponds aux faits. »

Pétion : « C'est toi que je poursuivrai [3]. »

Rien de plus violent que les natures contenues, lorsqu'il leur arrive d'être emportées hors de leur sphère : Pétion se déchaîna avec tant de fureur contre ces mêmes Jacobins dont il avait été l'idole, que Marat, dans son compte rendu de la séance, put écrire : « Le bonhomme était dans les convulsions depuis cinq quarts d'heure ; je m'approche... il avait les yeux hagards, la face livide, la bouche couverte d'écume [4]. » Marat, il est vrai, était un de ceux que Pétion avait attaqués avec le plus de virulence, l'appelant « un vil scélérat, » et ajoutant : « Je me suis honoré de ses calomnies ; il n'avilit que ce qu'il touche [5]. »

Guadet prit ensuite la parole pour se laver personnellement des imputations de Robespierre, ce qu'il fit dans ce style âpre et provoquant qui lui était propre, jusqu'à ce qu'enfin, passant du rôle d'accusé à celui d'accusateur, il s'égara jusqu'à apostropher Robespierre en ces termes : « Le complice de Cobourg, c'est toi ! » Rappelant, comme l'avait fait Vergniaud, mais avec beaucoup moins de réserve, que le décret du bannissement de tous les Bourbons avait été proposé par la Gironde et repoussé par la Montagne, il renvoya aux Jacobins l'accusation de complicité avec le duc d'Orléans ; et quant à Dumouriez, à côté de qui l'avait-on vu, lors de son passage à Paris, aller se montrer dans les spectacles ? Ici, le nom de Danton étant tombé des lèvres de l'orateur, une voix tonnante l'interrompit : « Ah ! tu m'accuses, moi !... Tu ne connais pas ma force [6] !... » Sans s'émouvoir, il

[1] Séance du 24 avril 1793.
[2] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 133.
[3] *Ibid.*, t. XXV, p. 401 et 402.
[4] *Publiciste de la République française*, nº 169.
[5] Voy. le discours de Pétion, t. XXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 405.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 417.

continue, attaque Fabre d'Églantine, attaque Santerre, et, arrivant à Marat, donne lecture d'un document signé de l'*Ami* du peuple et émané du club des Jacobins. C'était un sombre appel fait à leurs frères des départements. On y désignait la Convention comme le siége d'une « cabale vendue à la cour d'Angleterre... » Marat crie, de sa place : « C'est vrai. » A ces mots, les trois quarts de l'Assemblée se lèvent spontanément : « A l'Abbaye !... Qu'il soit décrété d'accusation !... » Le tumulte était à son comble. Marat, d'un air dédaigneux : « Pourquoi ce vain batelage, et à quoi bon? On cherche à jeter au milieu de vous une conspiration chimérique, afin d'étouffer une conspiration malheureusement trop réelle. » Le reste fut sur ce ton. Et les galeries d'applaudir, tandis que, sur leurs bancs, les Girondins s'agitaient, outrés de tant d'insolence. Leur parti était pris de frapper Marat. En vain Danton essaya de détourner le coup, et prononça cette parole profonde : « *N'entamez* pas la Convention !... » en vain Marat lui-même voulut bien condescendre à expliquer qu'il n'avait signé l'écrit en question que comme président de la société des Jacobins, et sans l'avoir lu, il fut décrété, sur un vif discours de Fonfrède, que Marat serait envoyé à l'Abbaye, et qu'un rapport serait présenté dès le lendemain, touchant le décret d'accusation à fulminer contre lui [1].

Ainsi fut donné par ceux-là mêmes qu'on allait proscrire le signal des proscriptions ! Marat, au sortir de la séance, fut tellement entouré et protégé par la foule [2], qu'il n'eut pas de peine à gagner un asile sûr.

A cette nouvelle, la Commune s'indigna, les sections prirent feu, les faubourgs grondèrent. La signification du précédent que les Girondins venaient d'établir n'était que trop claire : une fois la Convention *entamée*, qui pouvait dire où l'on s'arrêterait? De Marat à Robespierre, de Robespierre à Danton, de Danton aux autres Montagnards, la pente paraissait singulièrement glissante. Les plus ardents révolutionnaires tremblèrent pour eux-mêmes ; mais ne se fiant qu'à leur audace du soin de leur salut, ce fut en chassant de l'Assemblée les Girondins, qu'ils résolurent d'empêcher qu'on n'en chassât la Montagne. L'effervescence fut donc extrême. C'est ce que Marat avait prévu, et c'est ce qu'il avait orgueilleusement annoncé, lorsque au moment du vote, il avait demandé que, si on le frappait, on le fît accompagner par deux gendarmes au club des Jacobins, afin qu'il y prêchât la paix [3].

Le fait est qu'une insurrection eût peut-être éclaté alors, si des voix influentes n'eussent conjuré le péril, et si Robespierre, entre tous, n'eût calmé l'entraînement des esprits. Il comprit fort bien que lier l'origine d'une révolte populaire au nom de Marat, ce serait fournir aux imputations de la Gironde un semblant de vérité et aux préventions des départements un aliment dangereux. Il se présente aux Jacobins, leur signale les inconvénients d'une politique violente, et obtient d'eux qu'ils se répandront dans les sections pour y recommander le calme [4].

Le lendemain, aussi ferme que modéré, il adjurait la Convention de rejeter sans la lire une proclamation récente de Cobourg, et faisait décréter peine de mort contre quiconque proposerait de négocier ou de traiter avec des puissances ennemies, tant qu'elles n'auraient pas préalablement reconnu d'une manière solennelle l'indépendance de la nation française, et la souveraineté, l'indivisibilité, l'unité de la République [5].

Danton avait appuyé cette motion, mais avec un déplorable appendice que l'Assemblée se laissa imposer par lui, et qui consistait à déclarer que la Convention nationale ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances. Dès lors que devenait le devoir de solidarité si noblement proclamé par la Convention, à l'heure de ses plus formidables dangers? Que devenait l'héroïque décret du 15 décembre 1792 [6]? Mais tel est le triste effet des dissensions intestines, qu'en absorbant l'attention des partis, elles la détournent des grands intérêts de la patrie. Dans la circonstance dont il s'agit, par exemple, c'est à peine si l'on prit le temps d'examiner la motion que, d'une manière si soudaine, Danton venait de jeter dans l'Assemblée, tant l'affaire de Marat préoccupait ! Une lettre de lui avait été annoncée, et de toutes parts on demandait à en connaître le contenu. Fonfrède en donna lecture. Jamais assemblée n'avait été bravée à ce point. Marat déclarait qu'il ne se laisserait point arrêter, sa proscription n'étant que le résultat d'un complot liberticide. Il ajoutait : « Avant d'appartenir à la Convention j'appartenais à la patrie; *je me dois au peuple, dont je suis l'œil* [7]. » Rien de plus propre à précipiter le vote. Un curieux incident le retarda sans le conjurer. La veille, Guadet n'avait cité, de l'adresse reprochée à Marat, que les passages qui servaient le mieux la haine des Girondins ; mais

[1] Séance du 12 avril 1793.
[2] *Publiciste de la République française*, n° 169.
[3] Discours de Lecointre au club des Jacobins, séance du 12 avril 1793.
[4] *Ibid.*
[5] Séance du 13 avril 1793.
[6] C'est ce que, dans son *Histoire de la Révolution*, liv. X, chap. VII, p. 475, M. Michelet relève avec une émotion généreuse ; mais son aveugle prévention à l'égard de Robespierre lui fait commettre ici une grave erreur qui se trouve être une grave injustice. Il présente la triste proposition faite à l'Assemblée par Danton, comme un *gage de dépendance* donné par lui à Robespierre, et il dit : « *A l'appui d'une motion de Robespierre*, Danton fit décréter que, etc... » Si M. Michelet eût lu plus attentivement les termes de cette motion de Robespierre dont il parle, il eût vu qu'elle n'avait trait en aucune sorte à la non-intervention de la France dans les affaires des autres peuples, mais se rapportait exclusivement à la nécessité de ne transiger point avec l'ennemi. Ce fut *à la suite*, et non *à l'appui* de cette motion, que Danton émit l'idée de cette politique du « chacun chez soi, chacun pour soi, » dont le blâme doit conséquemment retomber sur lui seul. Nous renvoyons ceux qui voudraient vérifier ce point sur les textes, au tome XXV de l'*Histoire parlementaire*, p. 443.
[7] Séance du 13 avril 1793.

quand on en fut venu à lire l'adresse tout entière, il se trouva qu'elle renfermait, à côté de phrases factieuses, des adjurations vraiment patriotiques : « Aux armes, républicains! volez à Paris, c'est le rendez-vous de la France : Paris doit être le quartier général de la République. Point de délai, ou la liberté est perdue. Si nous sommes attaqués avant votre arrivée, nous saurons combattre et mourir, et nous ne livrerons Paris que réduit en cendres [1]. » Ces paroles eurent dans l'âme des Montagnards le retentissement du tambour lorsqu'il bat le pas de charge. Dubois-Crancé s'écrie : « Si cette adresse est coupable, décrétez-moi d'accusation, car je l'approuve; » et aussitôt les membres de l'extrémité gauche se lèvent d'un mouvement impétueux : « Nous l'approuvons tous! nous sommes prêts à la signer! » La salle retentissait de ces cris et des applaudissements des tribunes. Le peintre David, Thirion, Dubois-Crancé, Camille Desmoulins, s'élancent vers le bureau, suivis d'une centaine de leurs collègues, et signent. A cette vue, Granet propose l'envoi de l'adresse et des signatures aux départements, aux armées : proposition grave, qui pouvait conduire à la guerre civile. Un député, nommé Tavaux, en fit l'observation; mais l'idée de soumettre aux départements la décision de la querelle souriait naturellement aux Girondins. Gensonné lança, comme un défi mortel à la Montagne, la proposition de l'appel au peuple. Alors un membre obscur, le député Vernier, eut une inspiration qui mérite sa place dans l'histoire des élans généreux. « Citoyens, s'écria-t-il pénétré de douleur, puisque nous sommes arrivés à un tel degré de discorde et de défiance réciproque, qu'il nous est impossible, au poste où nous sommes, de bien servir la patrie, que les deux partis montrent du civisme; que les plus passionnés de part et d'autre, devenus simples soldats, se rendent à l'armée pour y donner l'exemple de la soumission et du courage. » Pendant ce temps, on voyait des membres de l'extrême gauche aller et venir du bureau à leurs places : c'étaient les signataires de l'adresse qui, avertis de l'imprudence de leur démarche par le discours de Gensonné, couraient un à un rayer leur signature. Un seul se fit honneur de ne pas retirer la sienne; ce fut Camille Desmoulins, car la fermeté hors de propos est un des traits qui marquent la légèreté d'esprit. Heureux encore s'il s'en fût tenu là; mais Barbaroux n'eut que trop raison de flétrir comme une *provocation au meurtre* ces cruelles paroles d'un homme qui, pourtant, était loin d'être cruel : « Les meneurs — il désignait de la sorte les Girondins — savent que les quarante-huit sections de Paris doivent venir vous demander l'expulsion des vingt-deux royalistes complices de Dumouriez, et comme ils voient le vaisseau prêt à être submergé, ils se disent : Mettons le feu à la Sainte-Barbe, et puisque nous allons périr dans deux ou trois jours... » La fin se perdit dans le tumulte.

La proposition de Gensonné ayant été ajournée au lundi suivant, et l'accusation reprise contre Marat, l'appel nominal, que ne cessèrent d'interrompre les applaudissements ou les murmures des tribunes, et qui dura toute la nuit, donna les résultats suivants :

Pour le décret d'accusation.	220
Contre.	92
Pour l'ajournement.	7
Chiffre des récusations.	48
Nombre total.	367 [2]

Une fête auguste et touchante vint reposer un peu du spectacle de ces convulsions les âmes qu'elles attristaient. L'entrée des Autrichiens dans Liége avait chassé de cette ville, si véritablement française par le cœur, tous ceux qui avaient concouru à la donner à la Révolution et à la France. Est-il besoin de dire avec quel amour Paris avait reçu les fugitifs? Il leur fallait une salle pour tenir leurs assemblées et conserver leurs archives : la Commune s'empressa de leur en offrir une dans l'enceinte même de l'hôtel de ville, et leur installation donna lieu, le 14 avril, à la *Fête de l'hospitalité*. La porte Saint-Martin leur avait été désignée comme point de réunion. Des députations de tous les corps constitués allèrent les y chercher pour les conduire au siége de l'autorité municipale. Le cortége était immense. Nul ornement vain, pas d'étalage. Le chariot sur lequel on avait placé les archives de la mairie de Liége était simplement décoré des couleurs nationales. En tête le buste de Brutus, la statue de la Liberté, et, sur une bannière, ces mots :

Les tyrans passeront,
Les peuples sont éternels.

Quand on fut arrivé à l'hôtel de ville, l'enthousiasme, jusque-là contenu avec peine, déborda. Tous se précipitaient à l'envi, impatients de presser dans leurs bras les enfants adoptifs de la France; on les appelait des noms les plus doux, on les embrassait en pleurant. Chaumette trouva ce mot heureux : « *Bientôt Paris sera dans Liége, il faut maintenant que Liége soit dans Paris.* » Un Liégeois, cité pour avoir échappé par miracle à l'échafaud dressé par les vainqueurs, était modestement caché dans la foule : on l'en fit sortir, et une couronne de chêne lui fut posée sur la tête. Le lendemain, on lisait dans le journal de Prudhomme : « Le cœur a fait seul les frais de cette fête. Les tyrans, avec tout leur or, n'en peuvent jamais donner de pareilles [3]. »

Cependant, la menace de Camille Desmoulins

[1] Séance du 13 avril 1793.
[2] Voy., pour plus de détails concernant cette séance, l'*Histoire parlem.*, t. XXV, depuis la page 414 jusqu'à la page 463.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 198.

semblait au moment de se réaliser. Sur quarante-huit sections, trente-cinq venaient d'adopter une pétition qui concluait à l'expulsion des principaux Girondins. Cette pétition fut approuvée par la Commune de Paris, et le 14 avril, les commissaires chargés de lire le papier fatal parurent, le maire en tête, à la barre de l'Assemblée. Le langage des pétitionnaires, qui avaient choisi Rousselin pour organe, était à la fois terrible et mesuré. Pas un mot contre la majorité de la Convention : on la déclarait pure, au contraire, parce qu'elle « avait frappé le tyran [1]. » Toute intention *anarchique* était solennellement désavouée. Mais « le temple de la liberté serait-il comme ces asiles de l'Italie, où les scélérats trouvaient l'impunité en y mettant le pied [2]? » La question était donc d'examiner si la Convention ne renfermait pas de ces scélérats auxquels il faut refuser le droit d'asile ; et la pétition, parmi les membres de l'Assemblée, en comptait vingt-deux qu'elle disait coupables du crime de félonie envers le peuple souverain : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Lehardy, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthénas, Lasource, Valady, Chambon [3].

Le maire de Paris, Pache, sommé de faire connaître s'il entendait signer un document semblable, répondit aussitôt : « Je ne suis point du nombre des pétitionnaires. Le conseil général m'a seulement chargé de les accompagner. Au reste, pour prévenir tout doute à cet égard, je vais signer [4]. » Et il signa, aux applaudissements des tribunes.

Fonfrède eut alors un mouvement admirable : « Si la modestie, s'écria-t-il, n'était pas un devoir, je m'offenserais de ce que mon nom n'a pas été inscrit sur la liste honorable qui vient de vous être présentée. » A ce trait, les trois quarts de l'Assemblée se levant : « *Et nous aussi, tous, tous!* »

Les pétitionnaires avaient subordonné l'expulsion des vingt-deux au vœu qu'émettrait à cet égard « la majorité des départements, » consultée : Fonfrède, s'emparant de cette conclusion avec beaucoup de hardiesse et d'habileté, rappela que la souveraineté du peuple ne se pouvait exprimer que par les *Assemblées primaires*. Qu'on se hâtât de les invoquer, et qu'on les interrogeât : il ne s'y opposait pas, quant à lui. Que si la guerre civile sortait de là, eh bien, la faute en serait aux pétitionnaires!

Avertis par cette adhésion inattendue de la faute qu'ils avaient commise en invoquant l'intervention de la province, les ennemis de la Gironde reculèrent. Le Montagnard Thirion enveloppa dans une âpre sortie contre la droite l'aveu que la pétition était mauvaise; et, le soir même, la Commune arrêta qu'une nouvelle députation serait envoyée à la Convention, pour bien expliquer que l'intention des sections avait été, non d'en appeler aux Assemblées primaires, mais de provoquer le châtiment des traîtres ; ce qui revenait à ceci : « Point de jugement, mais l'exécution d'un jugement non rendu [5]. »

Danton, quoique les Girondins n'eussent rien épargné pour lui flétrir le cœur, s'inquiétait généreusement de leurs périls. Une sympathie dont il ne put jamais se défendre le portait à les protéger, et, d'autre part, il ne se pouvait résoudre à le faire ouvertement, tant ils avaient irrité son orgueil [6]! Un moyen lui restait : pousser en avant ses amis; et c'est celui qu'il employa. A son instigation, — du moins le bruit en courut alors [7] — Phélippeaux, dans la séance du 16, proposa de déclarer par un décret que la Convention *voulant sauver la République*, elle regarderait comme de mauvais citoyens ceux qui demanderaient sa dissolution en tout ou en partie ; qu'en conséquence, elle improuvait l'adresse présentée au nom des sections de Paris. Il semble que les Girondins eussent pu se contenter d'une semblable victoire, que leur assurait le concours des amis de Danton unis aux membres du Marais. Mais eux se croyaient en droit d'exiger davantage, fiers qu'ils étaient de leur domination sur l'Assemblée, dont les derniers votes venaient d'élever Lasource à la présidence, et Lehardy, Chambon, Pontécoulant, à la qualité de secrétaires [8]. Ils insistèrent donc, au risque d'embraser la France, pour que l'épuration de l'Assemblée eût lieu, au moyen des Assemblées primaires, mises en mouvement sur toute la surface du pays [9]. En cette occasion décisive, un seul d'entre eux eut la force d'aimer sa patrie plus que son parti et que lui-même; dans la séance du 20 avril, Vergniaud prononça ces paroles, qui honorent à jamais sa mémoire : « La convocation des Assemblées primaires est une mesure désastreuse. Elle peut perdre la Convention, la République, la liberté; et s'il faut, ou décréter cette convocation, ou nous livrer aux vengeances de nos ennemis, si vous êtes réduits à cette alternative, citoyens, n'hésitez pas entre quelques hommes et la chose publique. Jetez-nous dans le gouffre, et sauvez la patrie [10]. » C'était là plus qu'un beau mouvement, c'était un grand acte. La Gironde garda un silence magnanime, et la question fut vidée par un décret ainsi conçu : « La Convention nationale improuve, comme calomnieuse, la pétition qui lui a été pré-

[1] Voyez le texte de cette pétition dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 3-7.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 6.
[3] *Ibid.*, p. 7.
[4] Il n'est donc pas exact de dire, comme fait M. Michelet dans son *Histoire de la Révolution*, liv. X, chap. VII, p. 471 : « Le *cauteleux* Pache.. *balbutia* d'abord qu'il était seulement chargé d'accompagner la pétition. *On insistait*, il signa. » Ceci est un exemple de la manière dont l'histoire peut être modifiée par un simple procédé de *peintre*.

[5] Cette remarque amère, mais juste, est de M. Michelet. *Histoire de la Révolution*, liv. X, chap. VII, p. 473.
[6] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. V, p. 208
[7] *Ibid.*, p. 211.
[8] Marat dénonce ces choix avec violence dans le n° 176 de son journal.
[9] C'est ce que Lasource avait proposé formellement dans la séance du 16 avril 1793.
[10] Voy. le discours de Vergniaud dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 81 et 82.

sentée par trente-cinq sections de Paris, adoptée par le conseil général de la Commune. Le présent décret sera envoyé aux départements[1]. »

L'Assemblée ne s'en tint pas là. Sachant que des arrêtés entachés d'usurpation avaient été pris par la Commune, elle mande, séance tenante, les officiers municipaux, et les somme de produire le registre de leurs délibérations : ceux-ci obéirent, mais sans témoigner ni crainte ni embarras. On lut le registre : les arrêtés portaient que le conseil général de la Commune se considérerait en état de révolution tant que les subsistances ne seraient pas assurées ; qu'on le frapperait tout entier en frappant pour opinion un de ses membres, ou un simple citoyen ; qu'un comité de correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités, établi précédemment, serait mis en activité et composé de neuf membres ; enfin que la pétition présentée le 15 avril et concluant à l'expulsion des vingt-deux serait tirée à douze mille exemplaires[2]. Comment en douter? La Commune entendait, à l'égard de la Convention, se poser en pouvoir rival. Robespierre jeune se hâta de pallier l'audace de cette tentative, en invoquant la nécessité, et en protestant du respect de la municipalité parisienne pour la représentation nationale[3]. Camboulas, tour à tour combattu par Valazé et Lanjuinais, voulait qu'on accordât aux officiers municipaux les honneurs de la séance. Cette proposition, mise aux voix, donne lieu à une épreuve douteuse. Grand tumulte. Deux heures sont employées à résoudre la question de l'appel nominal, violemment soulevée. Pendant ce temps, ceux de la droite, soit fatigue, soit colère, s'étaient successivement retirés. Les Montagnards, restés maîtres du champ de bataille, votèrent en faveur des officiers municipaux les honneurs de la séance, quand la séance était finie, c'est-à-dire à une heure du matin[4].

Deux jours après, l'acte d'accusation contre Marat était expédié au ministre de la justice, et par lui à l'accusateur public, qui, le 23 avril, le fit signifier à Marat. Le soir même, ce dernier se constitua prisonnier ; mais à la manière dont on le traita, il put juger sur-le-champ qu'il ne courait pas de sérieux périls. Un bon lit avait été porté dans la prison ; on servit à l'ami du peuple un souper, préparé au dehors. Les officiers municipaux, comme s'ils eussent cru à la possibilité d'un empoisonnement, affectèrent d'accompagner les plats, et firent venir des carafes d'eau bien cachetées. Sans compter que, dès la veille, plusieurs sections, entre autres celle des Quatre-Nations et celle des Quinze-Vingts, avaient nommé chacune quatre commissaires pour veiller à la sûreté du prisonnier[5].

Il est à remarquer que les jurés devant qui Marat était à la veille de comparaître appartenaient presque tous à ce qu'on nomme la classe moyenne : c'étaient des imprimeurs, des orfèvres, des médecins, des chirurgiens, des marchands, des peintres, des épiciers, parmi lesquels trois ou quatre artisans. Mais l'esprit qui animait ce tribunal n'en était pas moins très-révolutionnaire. On y voyait figurer : comme président, Hermann ; comme vice-président, Dumas ; et comme accusateur public, Fouquier-Tinville[6], ce juge de Saint-Quentin, qui devait suspendre le couteau de la guillotine sur tant de têtes, sur celle de Camille Desmoulins, notamment, quoiqu'il lui eût écrit, le 20 août 1792 : « ... Je me flatte que vous voudrez bien intercéder pour moi auprès du ministre de la justice, pour me procurer une place, soit dans ses bureaux, soit ailleurs. Vous savez que je suis père d'une nombreuse famille et peu fortuné. Mon fils aîné, âgé de seize ans, qui a volé aux frontières, m'a coûté et me coûte beaucoup... Je rappelle à votre souvenir Devicfville, notre parent commun[7]... » Et là-dessus, Fouquier se mettait sous la protection de Camille, qu'il qualifiait de « mon cher parent. »

Le tribunal révolutionnaire depuis le 10 mars, époque de son établissement, jusqu'au 24 avril, date de la comparution de Marat, se trouvait avoir prononcé plus d'acquittements que de condamnations[8] ; mais la nature de ces condamnations, rapprochée de leur cause, signalait un étrange excès de rigueur. Et, par exemple, il y avait à peine six jours qu'une pauvre servante, nommée Jeanne-Catherine Cler, avait été condamnée à la peine de mort, pour avoir tenu, dans plusieurs lieux publics et à diverses reprises, des propos tendants à provoquer le massacre de la Convention et le rétablissement de la royauté[9]. La mort, pour des propos tenus par une cuisinière! Isnard appela sur ce fait l'attention de l'Assemblée, et l'empressement qu'elle mit à passer à l'ordre du jour n'est pas un des indices les moins frappants du tour implacable qu'avait donné aux esprits une situation sans exemple dans l'histoire. Isnard lui-même, comme effrayé de son propre courage, avait dit : *Nous sommes tous d'accord que celui qui, malicieusement et à dessein, tiendrait des propos tendants au royalisme, doit être puni de mort*[10] ! »

Mais plus le tribunal révolutionnaire paraissait enclin à ne pas faire quartier au royalisme, plus il était naturel qu'il se montrât indulgent à

[1] Décret du 20 avril 1793.

[2] Ces arrêtés avaient été pris à l'hôtel de ville, sur la motion de Chaumette, dans une séance tenue le 18 avril 1793.

[3] Voy. son discours reproduit textuellement dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 85 et 86.

[4] Séance du 20 avril 1793.

[5] C'est Marat lui-même qui donne ces détails dans le n° 179 du journal qu'il publiait alors sous le titre de *Publiciste de la République française*.

[6] Voy. la liste des membres composant le tribunal révolutionnaire dans le bulletin de ce tribunal, n° 1.

[7] Voy. cette lettre reproduite en entier dans la *Biographie de Camille Desmoulins*, par M. Ed. Fleury, t. I, chap. VIII, p. 273 et 274.

[8] Voici les chiffres : 4 condamnations à mort et 6 acquittements, comme on peut s'en convaincre en lisant les audiences des 6, 7, 10, 15, 17 et 18 avril 1793.

[9] Audience du 18 avril 1793.

[10] Séance du 19 avril 1793.

l'égard d'accusés tels que Marat. Nul doute que, conformément aux termes de l'accusation, il n'eût prêché le pillage et le meurtre, demandé un dictateur, poussé à l'avilissement de la Convention. « Mais, disait le peuple, contre qui a-t-il prêché le pillage ? Contre les voleurs en grand qui nous affament, contre les accapareurs. Et pourquoi a-t-il demandé un dictateur armé d'un pouvoir irrésistible ? Pour mieux nous délivrer de nos ennemis. Et quel motif l'a porté à poursuivre de ses invectives la majorité de la Convention ? La crainte de voir par elle la Révolution périr. » De sorte que les exagérations mêmes de Marat et ses fureurs étaient son titre de gloire aux yeux de tous ces milliers d'hommes qui se traînaient alors, dans Paris, entre le patriotisme et les déceptions, entre l'enthousiasme et la faim.

Aussi le procès de Marat remua-t-il profondément les faubourgs. Dès le matin du 24 avril, l'immense foule de ceux qui se paraient du nom de sans-culottes inonda toutes les salles du Palais, tous les corridors, toutes les cours, toutes les rues adjacentes [1]. Marat ne se défendit point, il accusa, et se vanta. Lui coupable, lui l'apôtre et le martyr de la liberté ! Les coupables, c'étaient les Girondins, qui avaient dilapidé les biens nationaux, travaillé à pervertir l'esprit public, et diffamé les plus purs patriotes. Avec beaucoup d'habileté, Marat fit observer que, s'il était loisible à la « faction *des hommes d'Etat* de le perdre, sous un faux prétexte, rien n'empêcherait qu'on ne passât de lui à Robespierre, à Danton, à Collot d'Herbois, à Camille Desmoulins..., et où s'arrêterait-on ? » Il n'avait pas fini de parler que sa victoire était certaine ; et elle fut telle, que le peuple lui accorda sur-le-champ les honneurs du triomphe. L'acquittement à peine prononcé, on entoure Marat, on l'embrasse, on le soulève, on le couronne de laurier, et, au bruit d'un tonnerre d'applaudissements et de cris, on l'emporte... « Ils firent halte au haut du grand escalier, pour que les citoyens pussent me mieux voir. Depuis le Palais jusqu'à la Convention, les rues et les ponts étaient couverts d'une foule innombrable qui criait : *Vive la République, la liberté et Marat !* Des spectateurs sans nombre aux croisées répétaient ces applaudissements... Plus de deux cent mille hommes bordaient les rues... sur les marches des églises, ils formaient des amphithéâtres où ils étaient entassés... Il ne s'est pas commis le plus léger désordre. Le voilà, ce bon peuple, si longtemps calomnié par les libellistes aux gages de Roland [2] ! »

Durant cette marche triomphale, la Convention discutait le projet de constitution présenté par Condorcet. Robespierre avait prononcé, sur le droit de propriété, le beau discours que nous avons cité plus haut, et Saint-Just venait de descendre de la tribune... Tout à coup, un gendarme est aperçu penché vers le président et lui parlant à voix basse. David demande communication de cette confidence : c'étaient Marat et le peuple qui approchaient. A cette nouvelle, plusieurs membres sortent précipitamment de la salle ; d'autres veulent qu'on lève la séance. Précédé par les clameurs du dehors, un homme à longue barbe se présente à la barre et dit : « Nous vous amenons le brave Marat. Marat a toujours été l'ami du peuple, et le peuple sera toujours pour Marat. » L'homme qui parlait ainsi était ce sapeur qui, au 10 août, avait pris le dauphin dans ses bras et l'avait porté sur le bureau de l'Assemblée. Il ajouta : « S'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne. » La permission de défiler devant la Convention est demandée par le peuple, accordée, et le défilé commence. Mais voilà que des acclamations redoublées annoncent l'arrivée de Marat... Il entre, le front ceint d'une couronne de laurier. Ce fut, dans les tribunes, un véritable délire : ceux-ci agitaient leurs chapeaux ; ceux-là, de joie, jetaient en l'air leurs bonnets rouges. Lui : « Législateurs du peuple français... Je vous présente un citoyen qui vient d'être complétement justifié. Il vous offre un cœur pur. Il continuera de défendre avec toute l'énergie dont il est capable les droits du peuple. » Les transports se renouvelant, Danton, avec beaucoup de finesse, vanta ce « beau spectacle, » où il affectait de ne voir qu'une preuve du « *respect de tout bon François pour la Convention.* » Il engagea ensuite le peuple à se retirer, ce qu'il obtint sans peine [3].

Aux Jacobins, lorsque Marat y parut, mêmes transports. On lui voulut offrir de nouvelles couronnes : il les écarta d'une main dédaigneuse, recommandant aux patriotes de se défendre de l'enthousiasme. Rien, du reste, qui prouvât que tant d'hommages eussent, ou étonné son orgueil, ou adouci son âme. Ce qui semblait le toucher le plus dans sa victoire, c'était la défaite des Girondins : il se félicita de leur *avoir mis la corde* au cou [4].

La Gironde, de son côté, frémissait de rage ; et, dans le journal qui lui servait d'écho, Girey-Dupré écrivit : « Ce jour est un jour de deuil pour tous les amis de la liberté. »

Un autre triomphe sur lequel la Gironde n'eut pas moins à gémir fut celui que, précisément à la même époque, les Jacobins décernèrent aux cendres de Lazowski. Ce Polonais, un des vainqueurs du 10 août, venait de mourir à Vaugirard..., « empoisonné, » dirent les Jacobins, « emporté par une fièvre inflammatoire, fruit des veilles et de l'eau-de-vie, » dit madame Roland dans ses Mémoires [5], où elle le représente : dans la première période de sa vie, « élégant, bien coiffé, arrondissant un peu les épaules,

[1] *Publiciste de la République française*, n° 179.

[2] Compte rendu de Marat, n° 191 du *Publiciste de la République française.*

[3] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 142-144.

[4] Séance des Jacobins, 24 avril 1793.

[5] Tome II, *Portraits*, p. 197.

marchant sur le talon, faisant jabot; » puis, dans la seconde période, lorsqu'il fut devenu cher aux faubourgs, « ayant la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin [1]. » Mais il faut se défier des jugements que dictent l'esprit de parti et la haine. Passionnée à l'excès, madame Roland n'était que trop portée à voir les choses et les hommes à travers ses ressentiments; et ce qu'elle s'était une fois figuré, elle n'éprouvait à l'affirmer ni hésitation ni scrupule [2].

Ce qui est certain, c'est que les honneurs rendus à Lazowski furent extraordinaires. Robespierre prononça son oraison funèbre; la section du Finistère, à laquelle le défunt appartenait, garda son cœur; et la Commune adopta sa fille [3].

Nous touchons à la chute de la Gironde.

CHAPITRE VII.

LES GIRONDINS ET LA VENDÉE.

Influence de la révolte vendéenne sur la chute des Girondins. — La Vendée à la fin du mois de mars. — Le domestique de Duchaffault. — Attaque des Sables. — Berruyer à Angers. — Étrange conduite de Carra. — Succès suivis de revers. — Manière de combattre des Vendéens. — Leur superstition. — Héroïnes vendéennes. Madame de la Rochefoucault; Pétronille Adams. — Fin du drame horrible de Machecoult. — Machecoult au pouvoir de Beysser. — Mort de Souchu. — La Rochejaquelein et Lescure au château de Clisson. — Départ de la Rochejaquelein; Lescure caché à Bressuire. — Costume des soldats vendéens. — Les Vendéens s'appuient sur l'étranger. — La Rochejaquelein se jette dans la révolte. — Combat des Aubiers. — Quétineau abandonne Bressuire. — Prise de Thouars. — Quétineau soupçonné de trahison. — L'évêque d'Agra; pouvoir de l'imposture. — Tableau des forces vendéennes. — Joly. — Stofflet. — D'Elbee. — Situation de la République au mois d'avril 1793. — Un autographe de William Playfair. — Belle proclamation des commissaires de la Convention en Vendée. — Rapprochement caractéristique. — Moyens de salut proposés par le département de l'Hérault. — Fausse députation du faubourg Saint-Antoine. — Diplomatie de Danton. — Le maximum. — Les Girondins le combattent. — Arrêté de la Commune, réquisition et emprunt forcé en vue de la révolte vendéenne à étouffer. — Émeutes de clercs et de commis. — La Gironde compromise dans ces troubles. — Articles furieux du *Patriote français*. — La Gironde obstacle à toute mesure de salut public. — Conduite tout opposée des Jacobins. — Départ pour la Vendée. — Chalbos vaincu à la Chataigneraye. — Il gagne sur les Vendéens la bataille de Fontenay. — Avantage remporté à Légé par Boulard. — Mercier du Rocher à Tours et à Saumur. — Aspect des choses dans ces deux villes. — Entretien extraordinaire de Mercier du Rocher et de Carra. — Prise, occupation et évacuation de Fontenay.

Les péripéties qui amenèrent cette grande catastrophe correspondent si exactement aux progrès du soulèvement de la Vendée, et la révolte des royalistes de l'Ouest eut sur la chute des Girondins une influence si directe, que de ces deux drames, pour amener le lecteur à les bien comprendre l'un et l'autre, il faut absolument n'en faire qu'un seul. C'est ce que paraissent n'avoir pas vu jusqu'ici les historiens de la Révolution. Ce qu'elle avait entremêlé de la manière la plus étroite, ils l'ont, eux, séparé dans leurs récits; ils n'ont pas montré comment les agitations de Paris pendant le mois de mai 1793 sortirent, jour par jour, des troubles de la Vendée; et ils ont été conduits de la sorte à laisser dans l'ombre la part qu'eut à la chute des Girondins cette dure loi des temps d'orage, la nécessité. Oui, si les Girondins périrent, ce fut pour avoir mis obstacle à l'extirpation de la révolte royaliste. Non qu'ils penchassent vers le royalisme, loin de là; mais, quoique très-ardents républicains, ils furent encore moins républicains qu'hommes de parti. Ils détestaient la Vendée, mais moins qu'ils ne détestaient la Montagne. Là fut leur crime, là fut leur perte. Il y eut un moment, moment d'éternelle douleur pour tous les cœurs qui s'émeuvent à des souvenirs de liberté, où c'en était fait de la Révolution si l'on n'eût frappé sur les Girondins ce coup qui, hélas!... fut un coup de hache! Mais comme la Révolution en ceci ne faisait, pour se sauver, que se frapper elle-même, elle n'aboutit qu'à ajourner sa ruine. C'est ce que, pour la première fois, nous le croyons, notre récit va mettre en pleine lumière.

Toute la campagne soulevée, la révolte sortant de chaque hameau, et se glissant derrière chaque haie, une cohue de petits chefs improvisés, des armées en sabots, les districts criant au secours, les nobles attendant au fond de leurs châteaux les avances de l'insurrection, quelques-uns la dirigeant déjà pêle-mêle avec des gardes-chasse ou des meuniers, mainte municipalité en fuite, les villes en détresse, les volontaires républicains en marche, telle, à la fin du mois de mars 1793, se présentait la Vendée.

Chez le paysan rebelle, un enthousiasme et une bravoure incomparables; parmi les chefs, à l'égard les uns des autres, la jalousie du commandement. Pas de centre, nulle organisation. Tel qui ne commandait qu'une paroisse se croyait général, et en parlant de sa bande, disait fièrement : « Mon armée. » Dès le début de l'insurrection, un conseil provisoire, chargé des affaires civiles, avait été établi à Palluau, un autre à Challans : Charette, qui ne voulait de rivaux ni au civil ni au militaire, souffla sur ces deux fantômes de puissance. Les principaux membres du comité de Challans étaient Guerry du Cloudy, de Baumler et Dabbaye : il en fit ses seconds. Le personnage le plus en vue du comité de Palluau était Savin : il en fit son lieutenant [4]. C'est ce Savin qui disait à sa femme : « *Je crains moins pour toi l'arrivée des bleus qu'une visite de Charette* [5]. »

[1] Tome II, *Portraits*, p. 196 et 197.

[2] Nous en donnerons plus loin une preuve frappante, à propos de la description qu'elle fait de la demeure de Marat.

[3] Commune, séance du 28 avril 1793.

[4] *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par Benjamin Fillon, p. 59 et 60.

[5] Ce mot, qui caractérise si énergiquement les mœurs de Charette, a été rapporté par M. Michelet, t. VI, p. 88; et nous le trouvons confirmé dans une note de M. Benjamin Fillon.

En réalité, la Vendée insurrectionnelle se trouva fractionnée, dès le début, en un nombre de clans armés, égal à celui des chefs qu'il plut aux paroisses de suivre; et, même plus tard, les besoins respectifs, les chances de la guerre, la communauté des périls, ne modifièrent que faiblement cet état de choses, si fatal à la contre-révolution.

Il est vrai que parmi les républicains, à l'époque dont nous parlons, la confusion n'était guère moindre. Paris n'ayant encore envoyé sur le théâtre de l'insurrection que fort peu de troupes réglées, les administrations locales avaient dû recourir aux départements voisins, d'où étaient accourues, au bruit du tocsin, des bandes de volontaires, très-valeureuses certainement et pleines d'ardeur, mais sans lien régulier entre elles et sans discipline [1].

On a vu avec quelle froideur les Girondins avaient reçu, de la bouche de Mercier du Rocher et de Pervinquière, l'annonce des malheurs qui pesaient sur la Vendée [2]. Les deux commissaires vendéens n'étaient pas encore de retour à Fontenay, que cette ville devenait le théâtre d'une exécution sanglante. Le domestique du marquis de Duchaffault avait été pris avec quelques autres les armes à la main : le 27 mars, on les conduisit au supplice. Le temps était pluvieux, la foule silencieuse et recueillie. Le domestique de Duchaffault déploya une fermeté extraordinaire. Il voulut mourir le dernier, et ce fut les pieds dans le sang de ses compagnons qu'il harangua les spectateurs. Il leur dit que sa mort serait vengée; que lui ressusciterait le troisième jour, comme le Christ. Puis, il fit le signe de la croix et se livra au bourreau [3].

C'étaient les premiers Vendéens qu'on exécutait à Fontenay ; et le peuple conserva de ce drame une impression sinistre : il comprit que les meneurs n'étaient point là, et que des hommes du peuple venaient de mourir [4] !

La vérité est qu'il ne tint pas aux habitants de Fontenay que les prisonniers ne fussent sauvés par un incident assez étrange. Au moment décisif, on n'avait pu trouver le fer de la guillotine, que Mercier du Rocher, en partant pour Paris, avait caché dans une armoire [5]; et peut-être les administrateurs n'eussent-ils pas demandé mieux que de différer l'accomplissement d'un devoir funèbre, si un bataillon de volontaires marseillais n'eût été alors dans la ville. Ces fougueux enfants du Midi crurent que les autorités pactisaient avec les brigands. Ils coururent à la prison qui renfermait les Vendéens, et se disposaient à les égorger, quand parut Cavoleau, qui présidait le département. Cet homme, de prêtre qu'il était, devenu patriote, arrêta les meurtriers par un imposant mélange de générosité et d'énergie, mais il fallut retrouver le fatal couteau [6]...

Au reste, les fureurs de la défense ne s'expliquaient que trop par celles de l'attaque. C'est ainsi que, le 29 mars, les paysans vendéens s'étant portés sur les Sables, au nombre d'environ dix mille [7], se mirent à battre la place à boulets rouges. Les Sablais, indignés, se défendirent en héros, et le hasard servit leur courage. Un des boulets lancés par eux étant tombé dans le fourneau où les assiégeants rougissaient les leurs, quelques étincelles jaillirent dans deux barils de poudre, dont l'explosion produisit un affreux ravage. Les assiégés profitent du désordre jeté dans les rangs, ils font une vive sortie, la baïonnette au bout du fusil; mettent les paysans en fuite, leur tuent beaucoup de monde, et leur enlèvent plusieurs pièces de canon, traînées du rivage de la mer à force de bras. Sur la poitrine de quelques-uns des cadavres, on reprit les papiers du district de la Roche-sur-Yon, dont les rebelles étaient maîtres depuis le 16; mais on ramassa peu de fusils, l'habitude des paysans vendéens, quand on les réduisait à fuir, étant de laisser leurs sabots et de sauver leurs armes. L'attaque des Sables eut lieu le vendredi de la semaine sainte; car, pour ces sortes d'entreprise, les chefs choisissaient volontiers les fêtes les plus marquantes du calendrier : sûr moyen d'enflammer le fanatisme des leurs [8].

Ce même jour, 29 mars, le général Berruyer venait remplacer, à Angers, le général Witenkoff, rappelé comme suspect par la Convention [9]; et le 4 avril, les Conventionnels Carra, Auguis, Bernard et Quimberteau arrivaient à Fontenay [10].

Triste ressource contre tant de maux! Ni Berruyer ni Carra n'étaient les hommes de la situation.

Carra parut tout d'abord n'attacher que peu d'importance au mouvement de la Vendée, et son attitude fut, à Fontenay, celle qu'à Paris Mercier du Rocher avait remarquée avec tant de douleur chez les principaux Girondins. Aussi ses deux collègues Bernard et Quimberteau ne tardèrent-ils pas à se séparer de lui. Ils firent plus : ils écrivirent au Comité de salut public : « Citoyens, nos collègues, il faut tout vous dire. Si Carra s'est trompé, c'est sa faute. Nous l'avons vu à Fontenay avec un ton de grandeur qui nous a fait rougir, entouré de gardes à pied et à cheval, ne fréquentant que des généraux, ne parlant d'eux que pour les flagorner, se tenant à l'écart du peuple, n'osant employer le terme de réquisition vis-à-vis d'un général, malgré nos instances, et osant à peine *inviter*... S'il n'est pas rappelé bientôt, nous obéirons au cri de

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur des armées républicaines, chap. III, p. 28 et 29.
[2] Voy. plus haut, la fin du chapitre III.
[3] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 134, avec notes de M. Benjamin Fillon.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] Mercier du Rocher dit *douze mille*; les *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur, disent *six mille* seulement.
[8] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 137 et 138.
[9] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, p. 31.
[10] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 135, note de M. Benjamin Fillon.

notre conscience en le dénonçant à la République entière [1]. »

Pour comble de malheur, Beaufranchet-Dayat, qui commandait dans Fontenay, y jouait à peu près le rôle d'un général sans armée ; car c'était du côté d'Angers, que Goupilleau (de Montaigu), un des représentants de la Vendée à la Convention, avait eu soin de faire diriger la majeure partie des forces envoyées de Paris, soit qu'il fût tenté du désir de protéger ses biens, situés dans le district de Chollet [2], soit qu'obéissant à un motif plus noble, il jugeât digne d'une sollicitude particulière le département de Maine-et-Loire, que menaçaient les forces réunies de Bonchamps, de Cathelineau, de Stofflet et de d'Elbée, nouveau chef récemment acquis à l'insurrection.

Toujours est-il qu'au commencement du mois d'avril, Berruyer avait sous la main, à Angers, trois corps de troupes montant à dix-sept mille hommes, et sous ses ordres trois généraux : Duhoux, Menou et Leygonnier [3]. Mais ses talents aussi bien que son activité furent au-dessous de sa tâche, et son entourage était tel, qu'il scandalisa l'honnête Mercier du Rocher, dans un voyage officiel que celui-ci fit à Angers pour demander qu'on ne laissât point Fontenay sans défense. « Ce général des sans-culottes vivait en ci-devant prince, entouré de valets et de cuisiniers. Je descendis, à Angers, à l'auberge du Cheval blanc, où était l'état-major. Je montrai mes pouvoirs à Berruyer. Il se couchait ; à peine daigna-t-il me répondre. Je lui fis part de ma mission. Après un court échange de paroles sans conclusion, il me dit qu'il voulait dormir ; je me retirai [4]. »

Toutefois, la campagne s'ouvrit heureusement pour les républicains. Le 12 avril, Baudin, commissaire près l'armée de l'Ouest, écrivait au conventionnel Choudieu : « Citoyen représentant, le Mesnil est pris, Saint-Florent est pris. Les citoyens et citoyennes de ces communes ont apporté en offrande à Gauvilliers, notre commandant, plus de soixante boulets ennemis trouvés dans les champs et dans le sable... Au Mesnil, les rebelles étaient abrités derrière des haies profondes, sur un coteau qui commande un défilé que devait traverser notre armée en passant sous leur canon. Le passage s'est opéré au pas de charge, mais non sans perte... Nous avons repris, au Mesnil, la fameuse pièce dite *le Missionnaire*... Bonchamps commandait les brigands. Il a tenu bon tant qu'il a pu. Il priait à mains jointes ses hommes de ne pas quitter la redoute qu'ils avaient faite de leurs propres mains ; mais son courage a été impuissant, il est entraîné dans la déroute, et il galope à travers champs, les yeux pleins de larmes [5]. »

De son côté, Berruyer s'était porté sur Saint-Pierre de Chemillé, où se trouvaient réunies les troupes de d'Elbée, de Cathelineau, de Stofflet ; et là encore, le succès fut tel, que Choudieu put mander à son collègue Richard :

« J'ai de bonnes nouvelles à vous apprendre. Berruyer s'est bien conduit. Tout le monde a fait son devoir. Duhoux marchait par la Jumellière, afin de balayer la canaille insurgée. Il avait deux mille hommes. Berruyer en avait conservé à peu près le même nombre, et sous ses ordres étaient Menou et Maugin. Nous ne tardâmes pas à apercevoir l'ennemi. Il était retranché sur la grande route, et sa batterie couverte, soutenue de deux autres sur les flancs, défendait les approches de Saint-Pierre de Chemillé. De tous les côtés, les ponts étaient rompus, et la rivière, des fossés profonds, donnaient à la position des brigands quelque chose de formidable. Menou et Maugin mettent pied à terre ; ils s'emparent, l'épée à la main, de la batterie principale, secondés seulement par quelques volontaires de la Bastille. Maugin est tué près de Menou, qui n'échappe que par un prodige. Accablé sous le nombre, il fait retraite, et vient nous rejoindre, Berruyer et moi, sur la gauche de l'Irôme. Alors Duhoux paraît avec sa colonne.... L'attaque a recommencé ; retranchements et redoutes ont été enlevés, six pièces de canon enclouées ou prises. Les morts sont nombreux ; les routes et les rues jonchées de cadavres. Nous ne sommes pas restés à Chemillé, mais nous y avons mis le feu [6]. »

Cette lettre portait la date du 12 avril : en voici une autre qui, écrite le 16, montre combien peu de temps il avait fallu pour changer la face des choses :

« Oh diable ! voici de méchantes affaires. Tout allait bien d'abord, et puis tout va mal. Leygonnier était à Vihiers, à Coron, à Vezins ; Berruyer occupait Chemillé. — Il y était revenu le 15. — Les brigands se repliaient, disait-on, sur Beaupréau. Et en effet, une partie de leurs bandes prenait cette route sous la conduite de Bonchamps ; mais une autre partie, et la plus nombreuse, se trouvant renforcée par de nouvelles paroisses qu'amenaient leurs curés, s'est jetée, ayant d'Elbée à sa tête, sur Leygonnier, et Villemet et Saint-Hilaire. C'est hier, 15, que cela se passait, et que nos généraux étaient obligés de quitter Vezins, de quitter Coron et de se replier sur Vihiers ; mais à Vihiers même, ils ont rencontré Stofflet et Bérard, dont les bandes furieuses, se précipitant sur nos colonnes, les ont mises complétement en désordre [7]. »

A quelques jours de là, Gauvilliers, vaincu à Beaupréau, repassait la Loire précipitamment ;

[1] *Correspondance inédite du Comité de salut public*, mise en ordre par M. Legros, t. I, p. 216, chez Mame. 1847. — C'est à M. Benjamin Fillon que cette indication est due.

[2] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 144.

[3] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, p. 31.

[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 144 et 145.

[5] Lettre de Baudin à Choudieu, dans le recueil de Grille, *sur la formation du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire*, t. IV, p. 407 et 408.

[6] Recueil de Grille *sur la formation du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire*, p. 411 et 412. Lettre de Choudieu à Richard.

[7] *Ibid.*, p. 418 et 419. Lettre de Varin à Simonet, datée de Saumur, 16 avril 1793

et Berruyer lui-même, chassé de Chemillé par les paysans, auxquels il avait laissé le temps de se reconnaître, était réduit à battre en retraite jusqu'au Pont-de-Cé [1].

Le fanatisme des Vendéens et leur manière de combattre expliquent ces brusques revirements.

Il était difficile de dompter des hommes dont la tactique consistait à se répandre en silence derrière les haies, à ne pas tirer un coup de fusil sans l'ajuster ; à attendre, pour s'exposer au feu, que l'ennemi fût ébranlé ; et alors à sauter par-dessus les haies en poussant de grands cris. La lumière des canons pointés contre eux leur annonçait-elle une décharge, ils se jetoient à terre avec la rapidité de l'éclair, se relevaient, s'élançaient sur les pièces, et, attaquant les canonniers corps à corps, s'emparaient de la batterie. Habitués à charger leurs armes en courant, et tireurs inévitables, leurs victoires étaient on plus haut point meurtrières, tandis que, vaincus, ils disparaissaient en un clin d'œil dans un labyrinthe de bois, de buissons, de petits sentiers et de gorges, dont tous les secrets leur étaient connus [2]. « Que les généraux, s'écrie Turreau [3], qui ont fait cette affreuse guerre de la Vendée, disent si les Prussiens, les Autrichiens, les soldats rompus à la discipline des Nassau et des Frédéric sont aussi terribles dans les combats que les féroces et intrépides tirailleurs du Bocage et du Loroux ! »

Ajoutez à cela un courage que ranimait, après chaque échec, une dévotion exaltée par de continuels artifices. Ce qu'osèrent les prêtres serait véritablement impossible à croire, si des écrivains du temps, esprits sérieux et cœurs purs, n'étaient là pour l'attester. « Un jour, raconte Mercier du Rocher, les prêtres feignirent que trois d'entre eux, qu'ils avaient fait cacher pendant quelque temps, étaient tombés sous le glaive républicain. Or ils avaient eu soin de leur serrer le cou avec du fil, de manière à y laisser une empreinte circulaire ; et ils les montraient aux paysans égarés comme des victimes ressuscitées après leur supplice [4]. » De fait, la croyance se répandit parmi les paysans que ceux-là ressusciteraient dans trois jours à la façon du Christ, qui mouraient pour leur Dieu : et on a vu que le domestique du marquis de Duchaffault exprima cette croyance du haut de la guillotine.

De là et de mille autres superstitions semblables naquit, chez les paysans vendéens, un enthousiasme guerrier, que partagèrent leurs mères, leurs femmes, leurs sœurs, leurs fiancées. A la plupart d'entre elles une piété aussi sincère qu'aveugle fut un suffisant aiguillon : quelques-unes obéirent à des mobiles plus profanes : à la passion de l'imprévu, au goût d'une vie errante et romanesque, à l'amour. Parmi les héroïnes vendéennes, deux surtout se signalèrent : madame de la Rochefoucauld et Marie-Antoinette-Pétronille Adams.

La première était une femme assez belle, mais d'une beauté virile. Son mari ayant émigré sans elle, elle habitait seule le château du Puy-Rousseau, non loin de la demeure de Charette, lorsque les paysans se soulevèrent. Elle avoit alors trente ans. Sans hésiter, elle se jeta dans la révolte, et, dès le 13 mars, elle entrait, le sabre à la main, à la Garnache, y organisait un comité royaliste, en prenait la présidence, et, faisant ranger les patriotes prisonniers au pied de la grosse tour, les contraignait à déclarer où ils avaient caché leur argent ; car, suivant elle, *les écus des brigands bleus devoient servir à payer les soldats du roi*. Thomazeau, fermier de Condrie, la vit et lui appartint aussitôt, jusqu'au délire, jusqu'à la mort. A dater de ce moment, le savant chroniqueur auquel nous empruntons ces détails [5], la montre tantôt poussant son cheval au plus fort des combats, tantôt ordonnant des exécutions terribles, ou bien encore organisant les fêtes où se complaisait la sauvage galanterie de Charette. Mais il arriva qu'une nuit, des gardes nationaux, à la poursuite d'une bande vendéenne, étant entrés chez un habitant du village de Désert, près de Dompierre, découvrirent, cachés sous un lit, un homme et une femme [6] : c'étaient le fermier de Coudrie et madame de la Rochefoucauld. On les conduisit au supplice, qu'ils subirent tous les deux avec fermeté. Coquette jusqu'au pied de l'échafaud, l'amazone vendéenne, dans son interrogatoire, s'était donné trois ans de moins [7] : ce fut son unique faiblesse.

Quant à l'autre héroïne, Marie-Antoinette, entrée dans la même carrière, elle la parcourut d'un pas si fier, que les paysans, charmés, la surnommèrent le *chevalier Adams*, et qu'étant tombée au pouvoir des républicains, elle eut cet honneur d'être fusillée debout [8] !

Les femmes eurent donc leur place dans cette guerre, et l'on conçoit de reste que là où les femmes avançaient, les hommes eussent rougi de reculer.

Cependant ils continuaient, à Machecoul, les massacres dont nous avons déjà retracé à demi l'affreux tableau. Faut-il l'achever ? Faut-il parler, et de ces serruriers employés à faire des menottes tranchantes, pour qu'au moindre mouvement les prisonniers se déchirassent les poi-

[1] Voy., à ce sujet, *Cause de la guerre de la Vendée et des Chouans, et de l'amnistie manquée*, par Jean Antoine Vial, p. 57.

[2] Sur la manière de combattre des Vendéens, rapprocher ce que madame de la Rochejaquelein dit dans ses Mémoires, p. 67-70, de ce qu'on lit dans ceux du général Turreau, p. 26-28.

[3] Page 28.

[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 135.

[5] Benjamin Fillon, *Deux héroïnes vendéennes*, p. 4.

[6] *Ibid.*, p. 5. — Il n'est pas vrai que madame de la Rochefoucauld fut prise dans un combat, comme le prétend M. Crétineau dans son *Histoire de la Vendée militaire* ; c'est une des erreurs dont fourmille ce livre.

[7] Benjamin Fillon, *Deux héroïnes vendéennes*, p. 5. Note marginale.

[8] Nous renvoyons le lecteur, pour plus amples détails, à l'intéressante notice de M. Benjamin Fillon. Ils y trouveront l'interrogatoire de madame de la Rochefoucauld et celui du chevalier Adams.

gnets [1] ? et de ce monstre qui courait les rues, un cor de chasse à la main, donnait le signal d'assommer les citoyens en sonnant la *vue*, puis revenait sur la place sonner l'hallali, pendant qu'autour de lui retentissaient les cris de *Vive le roi* [2] ? Rappellerons-nous qu'on vit un prêtre, nommé Priou, sortir de l'église où il allait dire la messe, se rendre sur le lieu des égorgements, et y faire dresser un autel, afin que, tandis qu'il priait Dieu, le bas de son aube traînât dans le sang [3] ? Un rapport officiel assure que, pour fournir un prétexte à ces horreurs, Charette écrivait des lettres qu'il s'adressait à lui-même et communiquait en grande pompe aux assassins [4]. Des artifices de ce genre s'accordent mal avec le caractère connu du chef vendéen, et il est probable qu'on avait soin de lui fournir, sans qu'il prît la peine de les inventer, les prétextes dont il se servait. La vérité est que, la veille de Pâques, il avait lu en public une lettre où on lui mandait faussement que tous les prêtres sexagénaires, détenus à Nantes, venaient d'être saignés à la gorge. L'horrible ruse réussit. Vingt-quatre patriotes furent massacrés le matin dans la prison, et, le soir, les meurtriers disaient, en soupant : « *Nous nous sommes bien décarêmés aujourd'hui* [5]. »

Il se mêlait à cela toutes sortes de pratiques frauduleuses, et des cérémonies à vous faire monter le rouge au front. Qui jamais aurait cru que, dans la patrie de Voltaire, des prêtres pussent faire frémir, en y pusant la main, la pierre des tombeaux, ou donner pour des ordres tombés du haut des cieux de petits billets furtivement glissés, pendant la nuit, derrière une statue de Vierge [6] ?

L'arrivée de Beysser, envoyé de Nantes par le général Canclaux, mit enfin un terme à ces abominations.

Beysser était un homme d'une stature colossale et d'une énergie qui eût mieux servi la République, s'il ne se fût à son tour livré aux plus barbares représailles [7]. Déjà vainqueur des rebelles à Port-Saint-Pierre, il entra dans Machecoul, le 22 avril, à dix heures du matin, après avoir tué et perdu beaucoup de monde. Une lettre, écrite sur place, contient ces lignes sanglantes, qui résument en quelques mots l'histoire de toutes les guerres civiles : « Les prisonniers passent à l'instant même devant la commission militaire. Elle juge, on fusille [8]. » Souchu fut arrêté par un volontaire nantais au moment où il essayait d'escalader un mur [9], et paya de sa vie le sinistre et rapide éclat de son rôle.

D'autres avantages avaient relevé, dans le Marais, la fortune de la République. A la tête de deux petites armées, composées de gardes nationaux des Sables ou de volontaires accourus, soit de la Charente-Inférieure, soit de la Gironde, Boulard et Baudry étaient parvenus, dans l'espace de moins d'un mois, à protéger les côtes, à disperser les rebelles en mainte rencontre [10], à empêcher leur jonction avec les Anglais, et à rétablir la communication entre Luçon, les Sables, Saint-Gilles, Challans [11].

Mais quelque importants que fussent de pareils succès, ils ne suffisaient pas pour compenser les revers que, vers ce même temps, d'Elbée, Bonchamps, Cathelineau et Stofflet firent éprouver aux armées républicaines dans l'Anjou et le haut Poitou.

Parmi les nobles vendéens qu'attendait la déplorable célébrité des guerres civiles, il y en avait alors deux qui n'avaient point encore paru sur la scène. L'un était Henri de la Rochejaquelein, jeune homme d'une valeur bouillante et aux allures héroïques; l'autre, de Lescure, qui à un courage aussi grand quoique plus calme joignait une piété sincère et beaucoup d'humanité. Réunis par le double lien du sang et d'une amitié fraternelle, Lescure et la Rochejaquelein se trouvaient encore, dans les premiers jours du mois d'avril, au château de Clisson, non loin de Bressuire. Leur cœur appartenait tout entier à la cause royaliste; mais les autorités de Bressuire avaient l'œil sur eux, et la sagesse de Lescure répugnait à tenter les hasards de la révolte, avant d'en avoir examiné les chances. Cependant, prolonger cet état d'hésitation était impossible. Bressuire comptait au nombre des villes menacées par les rebelles : il fallait donc que, pour sa défense, elle fît appel aux gardes nationales des environs; et, comme le château de Clisson renfermait plus de vingt-cinq hommes en état de porter les armes, la Rochejaquelein et Lescure pouvaient, d'un instant à l'autre, recevoir l'ordre de marcher contre ceux qu'ils brûlaient, au contraire, de rejoindre [12]. Autre difficulté : la Rochejaquelein n'avait que vingt et un ans, il était de la classe du tirage, et la sommation qui le forçait à aller tirer la milice vint bientôt mettre son royalisme à une cruelle épreuve. Ce jour-là même était arrivé au château de

[1] Rapport des commissaires envoyés dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Mayenne, présenté à la Convention par Villiers et signé Villiers et Fouché. — Dans la *Bibliothèque historique de la Revolution*. — Vendée. — British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, p. 37.

[8] Lettre de Vernes à Lebontéa, dans le recueil de Grille, *sur la formation du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire*, p. 422 et 423.

[9] « Souchu ne mourut point, comme Crétineau-Joly l'affirme, frappé d'un coup de hache au moment où, la tête couverte d'un bonnet rouge, il se faufilait dans les rangs républicains. Celui qui l'arrêta existe encore, et m'a raconté le fait, confirmé d'ailleurs par les pièces de la procédure dirigée contre Souchu, lesquelles sont conservées en original au greffe du tribunal civil de Nantes. » Note de M. Benjamin Fillon.

[10] Dans celle qui eut lieu le 10 avril, périt le perruquier Gaston.

[11] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur, p. 135 et 136.

[12] *Mémoires de madame la marquise de la Rochejaquelein*, chap. IV, p. 55.

Clisson un jeune paysan qui se mit à raconter des merveilles de l'armée royaliste. « Monsieur, dit-il ensuite à la Rochejaquelein, on prétend que vous irez dimanche tirer la milice à Boismé; c'est-il bien possible, pendant que vos paysans se battent pour ne pas tirer? Venez avec nous, monsieur : tout le pays vous désire et vous obéira [1]. » La Rochejaquelein prit un gros bâton, une paire de pistolets, et partit [2].

Lescure qui, en quittant Clisson, risquait de compromettre le sort d'une famille nombreuse, prit le parti de rester jusqu'à ce que son cousin le vint délivrer. Vaine prudence de la part d'un suspect! Quelques jours après, des gendarmes se présentaient au château, avec ordre d'en arrêter les habitants. On attela des bœufs à la voiture; Lescure, sa femme, sa belle-mère et deux autres personnes y montèrent; et ils furent conduits à Bressuire, où, heureusement pour eux, la prison qui les reçut fut la maison d'un officier municipal très-bien disposé en leur faveur [3]. Seulement, on leur recommanda de ne pas se montrer à la fenêtre et de se faire oublier le plus possible [4]. Quétineau, qui commandait à Bressuire, connaissait la retraite de Lescure : il fit semblant de l'ignorer [5].

Dans l'intervalle, le jeune cousin de Lescure avait rejoint les rebelles de l'Anjou, campés vers Chollet et Chemillé. Etrange était l'aspect de cette armée. Un habit-veste, une grande culotte d'étoffe brune très-grossière, un gilet dont les poches servaient de giberne, un chapeau rond sur des cheveux ras, un havre-sac de toile, des lisières de serge pour bretelles de fusil, et des sabots retenus aux pieds par des ligatures ou surmontés de tiges de cuir, voilà de quoi se composait l'équipement des troupes catholiques et royales [6].

La Rochejaquelein arriva juste au moment où les chefs parlaient de congédier leurs hommes, faute de poudre. Car, pour les paysans, là était la difficulté suprême. La question de subsistance les préoccupait peu, dans un pays abondant en blés, en bestiaux, en fourrages, où ils vivaient partout à discrétion, où leurs rassemblements d'ailleurs n'étaient que momentanés, et où il suffisait, pour les tirer d'embarras, de billets tels que celui-ci : « A M. Pouzin, commandant à Montournais. — Monsieur, il se doit faire demain un rassemblement considérable. Envoyez-nous sans retard tout le pain qui se trouvera cuit dans votre paroisse. Vos frères et amis, Juhlin, Souchet, Fauen [7]. » Mais le pain ne servait qu'à les faire vivre, et c'était de la poudre qu'il leur fallait pour tuer.

Ils en demandèrent, et cela dès le début, à qui? A l'étranger. Voici un document qui le prouve sans réplique :

« Au nom des armées catholiques et royales des bas Anjou et Poitou, combattant pour le rétablissement de la foi chrétienne et de la monarchie française, salut. Prions M. le commandant au premier port d'Angleterre de vouloir bien s'intéresser auprès des puissances anglaises, pour nous procurer, dans le plus court délai, des munitions de guerre et des forces imposantes de troupes de ligne pour parvenir aux fins que nous nous proposons...

Les commandants des armées catholiques et royales d'Anjou et Poitou.

« Le 8 avril 1793.

« D'Elbée, Bernard, Sapinaud [8]. »

Une requête semblable et signée des mêmes noms fut, à la même date, adressée aux Espagnols [9]; et, parmi les lettres de chefs vendéens que nous avons sous les yeux, un grand nombre a pour objet des demandes de poudre.

La Rochejaquelein, apprenant de Cathelineau et de Stofflet qu'on n'en avait pas deux livres, était revenu à Saint-Aubin, seul et très-découragé, lorsque tout à coup, informés de son retour, les paysans de l'endroit l'assiégent en foule, le suppliant de se mettre à leur tête. Il y consent, et, dans l'espace d'une nuit, les paroisses des Aubiers, de Nueil, de Saint-Aubin, des Echaubroignes, de Cerqueux, d'Isernay, lui composaient une armée de près de dix mille hommes. « Henry, écrit madame de la Rochejaquelein, avait découvert soixante livres de poudre chez un maçon, qui en avait fait emplette pour faire sauter des rochers : ce fut un trésor [10]. »

Leygonnier, battu à Vezins et à Vihiers, avait mandé à Quétineau de venir le rejoindre, et celui-ci, s'étant mis en marche, approchait du village des Aubiers. La Rochejaquelein passe ses hommes en revue, et leur dit ces admirables paroles : « Mes amis, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui; mais, par mon courage, je me montrerai digne de vous commander. Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi [11]. »

Le général qui parlait ainsi était un grand jeune homme blond, d'une physionomie très-douce, mais doué de ce regard où brillent les âmes intrépides : les paysans poussent des cris de joie et s'ébranlent. Ils se répandent en silence derrière les haies; ils attendent, couchés dans les genêts, un ennemi qui s'avance en mauvais ordre, sans éclaireurs. Soudain, les voilà qui sautent par-dessus les haies, en criant : *Vive le roi!* Ils renversent les premiers rangs,

[1] *Mémoires de madame la marquise de la Rochejaquelein*, chap. IV, p. 58.
[2] *Ibid.*, p. 60.
[3] *Ibid.*, p. 60-63.
[4] *Ibid.*, chap. V, p. 64.
[5] *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 29.
[6] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, p. 25 et 26.
[7] L'original de ce billet est sous nos yeux.
[8] *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, publiées par Benjamin Fillon, p. 34 et 35.
[9] *Ibid.*, p. 35 et 36.
[10] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. V, p. 66.
[11] *Ibid.*

mettent en fuite les seconds, et prennent tout, canons, caissons, fusils [1]. Quétineau fut poursuivi à une demi-lieue de Bressuire, où Lescure eut la satisfaction d'entendre les républicains crier, en passant devant la porte de sa retraite : « Les brigands nous suivent ! Illuminez ! illuminez [2] ! »

Mais, avant d'attaquer Bressuire, la Rochejaquelein avait jugé à propos d'aller rejoindre Bonchamps, d'Elbée, Cathelineau ; et ce fut avec toutes leurs forces réunies que les révoltés de l'Anjou songèrent à recueillir le fruit de la victoire des Aubiers. Le 1er mai, le bruit se répand dans Bressuire qu'ils ont emporté Argenton-le-Château, qu'ils approchent, qu'ils vont paraître. Quelques cavaliers sont envoyés à la découverte : ils reviennent au galop, disant, tant la panique était grande ! qu'ils avaient vu de loin une colonne ennemie ; et lorsque Quétineau voulut s'en assurer, il se trouva que cette colonne ennemie était un paysan qui labourait son champ avec huit bœufs [3] ! L'évacuation de la ville fut décidée et s'effectua assez tumultueusement pendant la nuit, malgré l'opposition des corps administratifs et de la commission départementale, qui prirent contre Quétineau, à cette occasion, un arrêté très-énergique [4].

Si ce dernier, en abandonnant Bressuire, à la tête de cinq mille hommes, se rendit coupable de félonie, c'est ce dont il est permis de douter, attendu que l'enceinte de Bressuire tombait en ruine, et que le château était fort dégradé, n'ayant pas été réparé depuis que Duguesclin l'avait enlevé aux Anglais [5] ; mais ce qui est sûr, c'est que le général républicain défendit la ville de Thouars, sur laquelle il s'était replié, avec une mollesse qui avait tous les dehors de la trahison. Il semble, en effet, que cette dernière ville eût pu tenir longtemps, protégée qu'elle était par une garnison nombreuse et par le Thoué, rivière profondément encaissée, et que des digues de moulins rendaient presque partout impraticable à gué [6]. Cependant, et en dépit de la résistance héroïque que fit sur le point qu'elle avait à défendre la garde nationale d'Airvaux [7], le passage, tenté en quatre endroits différents, fut forcé partout, et l'on arriva jusqu'au pied des murailles. On n'avait pas d'échelles. La Rochejaquelein crie à un paysan qui le suivait : « Carle, je vais monter sur tes épaules. — Faites. — Donne-moi ton fusil. — Le voilà ! » La Rochejaquelein grimpe sur les épaules du paysan, atteint la cime du mur [8] ; l'armée suit, les Vendéens sont dans la ville. Quétineau, sans s'arrêter aux protestations des autorités civiles, fit aussitôt arborer le drapeau blanc. Malheureusement pour lui, les vainqueurs l'entourèrent d'étranges égards ; Lescure le remercia vivement d'avoir voulu ignorer sa retraite à Bressuire, c'est-à-dire de l'avoir donné à l'insurrection ; Bonchamps le fit coucher dans sa propre chambre ; enfin, on lui offrit, ou de le retenir pour le sauver des soupçons et des ressentiments républicains, ou de le laisser libre... Lui, avec une confiance courageuse, accepta la liberté, qui le conduisit à la mort [9].

Une quantité considérable d'assignats, de canons, de boulets et des magasins remplis d'habillements militaires, voilà ce que les Vendéens gagnèrent à la prise de Thouars ; ils y gagnèrent de plus... un évêque à mettre en avant, un faux évêque, il est vrai, mais qui ne leur fut point pour cela moins profitable. Un prêtre avait été arrêté portant les armes et sans l'habit d'un simple soldat : interrogé, il déclara ne s'être armé que dans l'espoir de passer aux Vendéens, et, très-résolûment, se para du titre d'évêque d'Agra. Il mentait, c'était un simple abbé, nommé Guyot de Folleville. Mais il avait de grandes manières, une belle figure, un air de douceur et de componction : on avoit donc intérêt à l'accepter pour ce qu'il prétendait être. Un évêque ? De quoi ne seraient pas capables les paysans de la Vendée, à la suite d'un évêque ! Les chefs n'eurent garde de trop approfondir le mystère ; les prêtres qu'ils avaient parmi eux ne dirent mot ; et le prétendu évêque d'Agra ne tarda point à officier pontificalement, aux yeux des paysans, ivres d'allégresse et d'orgueil [10].

Avant de raconter les événements que déterminèrent, à Paris, ces progrès de l'insurrection vendéenne, voyons quel était, lors de la prise de Thouars, l'état des forces royalistes dans les diverses parties du territoire insurgé.

L'armée dont nous venons de suivre la trace se composait de deux divisions : l'une, aux ordres de Bonchamps, et composée de paroisses contiguës à la Loire, du côté de Saint-Florent ; l'autre composée, soit d'Angevins, soit de Poitevins touchant à l'Anjou, et commandée par d'Elbée, Stofflet, Cathelineau, la Rochejaquelein, Lescure. Cette armée, qui s'appela d'abord *l'armée de l'Anjou et du haut Poitou*, puis la *grande armée*, était ordinairement de vingt mille hommes et pouvait sans peine être portée au double. Elle avait plus particulièrement affaire aux troupes républicaines d'Angers.

Une troisième division, d'à peu près douze mille hommes, occupait, sous les ordres de M. de Royraud, Montaigu et les environs.

[1] Lettre de Richou à Suzounin, dans le recueil de Grille, p. 420 et 431.
[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. v, p. 65.
[3] *Ibid.*, p. 76.
[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 161.
[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. v, p. 77.
[6] *Ibid.*, chap. vii, p. 108.
[7] *Ibid.*, p. 109.
[8] *Ibid.*, ch. v, p. 100.
— Voy. aussi les *Mémoires de madame Sapinaud*, p. 30.
[9] Les écrivains royalistes parlent de Quétineau sur un ton de sympathie dont il est juste de tenir compte en jugeant le jugement qui le frappa. Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. vii, et les *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 29.
[10] Madame de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, p. 121, essaye de laver les généraux du soupçon d'avoir trempé dans cette supercherie, mais elle ne prend pas garde qu'il leur était bien facile de la découvrir... s'ils avaient voulu ! Elle avoue, du reste, que ce mensonge produisit le meilleur effet. Voy. p. 122.

Entre Nantes et Montaigu, de Lyrot commandait trois ou quatre mille hommes.

Enfin, il y avait dans le Marais et le long des côtes, depuis Nantes jusqu'aux Sables, l'armée de la Cathelinière, celle de Joly, celle de Charette [1].

Ainsi, la Vendée se trouvait fractionnée en sept grandes divisions, dont l'entente eût pu devenir formidable, si elle n'eût été paralysée par l'esprit de rivalité qui animait les chefs.

De ces chefs, plusieurs ont déjà figuré dans notre récit; il en est trois qui valent qu'on les fasse connaître.

Joly était un ancien sergent du régiment de Flandre, qui cachait un talent rare sous un extérieur grossier. Horloger, peintre, architecte, cordonnier, forgeron, bon chirurgien, excellent tailleur [2], l'universalité de ses aptitudes tenait du prodige. En lui, l'inexorable violence du partisan se mariait à l'intrépidité du soldat. Un de ses fils, qui servait dans les troupes républicaines, étant tombé entre ses mains, il le fit fusiller, le barbare! Il détestait les nobles et ne voulut jamais leur céder la préséance, n'admettant de hiérarchie que celle qui se fonde sur le mérite personnel. Aussi devint-il odieux à Charette. Toutefois, leur rivalité resta voilée à demi, jusqu'au moment où, l'armée d'Anjou étant détruite, ils aspirèrent l'un et l'autre au premier rôle. Vaincu dans cette lutte d'ambition, Joly ne put se contenir; il insulta Charette en pleine assemblée et ne tarda point à être assassiné. Par ordre de qui? On a formellement accusé Charette de ce meurtre. La femme de la victime était à la Roche-sur-Yon. Parurent des cavaliers qui l'enlevèrent, la conduisirent à quelque distance du bourg et la massacrèrent. Elle dit, en tombant : « Joly est mort. Charette n'eût pas osé, lui vivant, toucher à un cheveu de ma tête [3]. »

Même indépendance de caractère et même rudesse de cœur chez Stofflet. Venu d'Allemagne en France, il avait commencé sa réputation parmi les paysans, au moyen de certains tours de jonglerie où il excellait. Il avait des connaissances en physique, et exécutait avec l'aimant des choses qui le firent passer pour sorcier [4]. Les paysans, qui allaient, tantôt le consulter sur leurs maladies, tantôt lui faire tirer la bonne aventure, s'accoutumèrent si bien à son influence, qu'il fut naturellement un de leurs chefs, lorsqu'ils se soulevèrent. Comme son air timide n'annonçait nullement ce qu'il y avait dans son âme, qui était ambitieuse et forte, les nobles crurent d'abord le pouvoir traiter en subalterne; mais il leur déclara fièrement qu'ils combattaient pour une religion qui avait proclamé les hommes égaux [5]. Conformant sa conduite à son langage, il adressa un jour à Bonchamps un cartel qui prouvait assez qu'il entendait marcher de pair avec les marquis, tout garde-chasse qu'il était [6]. S'agissait-il, d'ailleurs, de s'enfoncer dans la mêlée, on ne le devançait pas aisément; et il partageait la place que Cathelineau occupait dans la confiance du paysan.

Toutefois, ni lui ni Cathelineau n'eurent, à l'armée d'Anjou, l'influence dominante et réelle : le génie de l'intrigue, servi par un charlatanisme habile, beaucoup de sang-froid et des connaissances militaires, la donnèrent bien vite à d'Elbée, ancien sous-lieutenant d'infanterie, homme d'un extérieur grave et sombre, d'une politesse cérémonieuse, d'une dévotion mêlée aux calculs de l'orgueil; qui, comme Bonchamps, aimait fort à faire la petite guerre avec des régiments en métal, parlait par sentences, adressait aux soldats de vrais sermons, portait sur lui des images pieuses, et avait si souvent le mot *Providence* à la bouche, que les paysans l'avaient surnommé le *général la Providence* [7].

Maîtres de Thouars, les royalistes se sentirent toute l'audace des grands desseins. Non contents de prendre possession de Parthenay, que les républicains ne pouvaient défendre et qu'ils évacuèrent, les chefs de l'armée d'Anjou et du haut Poitou songèrent à marcher sur Fontenay. Il était donc temps qu'à Paris on se préoccupât d'une manière sérieuse d'événements aussi considérables. Malheureusement, c'était à une foule de dangers à la fois qu'il s'agissait de parer, et jamais la République n'avait eu plus à craindre pour son existence même.

A l'époque de la formation du Comité de salut public, c'est-à-dire au mois d'avril, la situation était celle-ci :

L'armée du Nord et des Ardennes était entièrement désorganisée, par suite de la trahison de Dumouriez : sur toute cette frontière, deux mille cinq cents hommes seulement; et pas de vivres, pas de munitions. Dumouriez avait abandonné à Lille, outre dix mille fusils, près de vingt mille habits emmagasinés par lui pour le compte de l'Autriche, pendant que nos soldats étaient demi-nus.

Les armées du Rhin et de la Moselle, forcées de quitter les environs de Mayence, rétrogradaient.

Les armées des Alpes et d'Italie attendaient l'heure des combats, derrière les montagnes et les neiges qui les séparaient de l'ennemi.

Les armées des Pyrénées-Orientales étaient sans officiers généraux, sans canons de campagne, sans affûts pour les canons de siége, presque sans pain.

Les Espagnols nous attaquaient du côté de Bayonne.

Sur les côtes de Brest et de Cherbourg, me-

[1] Voyez les *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par M. Benjamin Fillon, p. 73, et les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VI, p. 91 et 92.

[2] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 153.

[3] Nous empruntons ces curieux et tragiques détails à une note de M. Benjamin Fillon, écrite en marge des *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*.

[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 164.

[5] *Ibid.*, p. 165.

[6] Nous avons cité la réponse de Bonchamps à ce cartel, dans le chapitre intitulé *Soulèvement de la Vendée*.

[7] Voy. les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. VI, p. 94, et, à la suite des *Mémoires de madame de Sapinaud*, les *Notices sur les généraux vendéens*, p. 112 et 113.

nacées, quelques soldats épars; sur celles de Bretagne, à peine cinq mille hommes de troupes soldées. Les ports de Brest, de Rochefort, de Lorient, n'avaient que six vaisseaux de ligne prêts à tenir la mer, et la flotte de la Méditerranée se réparait dans Toulon.

Les pouvoirs illimités des commissaires dans les provinces se croisaient, et, en se croisant, se paralysaient.

Enfin, les administrations arrêtaient au passage, dans un intérêt de défense locale, bataillons et vivres, chacune de ces autorités inquiètes s'occupant à mettre à l'abri son clocher, formant sa petite armée, nommant son général, et rendant de la sorte impossible tout vaste projet de défense [1].

Encore si la Révolution n'avait eu à combattre que des colères loyales! Mais non : contre elle, rien ne parut trop noir à ses ennemis, ni la science des traîtres, ni l'art des faussaires.

Et, par exemple, une des idées que caressait le plus volontiers, à cette époque, la haine des Anglais, était d'inonder la France de faux assignats et de lui faire de la sorte une épouvantable agonie. Nous avons sous les yeux un document autographe d'une importance hideuse : c'est un plan pour fabrication de faux assignats sur une immense échelle, présenté au gouvernement anglais, non par un obscur aventurier, mais par un homme bien connu dans le monde de l'industrie et de la politique, l'Ecossais William Playfair. Les arguments sur lesquels l'auteur cherche à fonder la *moralité* de son projet, sont empruntés tout simplement à la logique de l'extermination : la question étant de tuer la France, le plus court et le plus sûr est le mieux. Aussi William Playfair demande-t-il une récompense égale au service, et il est clair qu'il se considère comme un bienfaiteur de l'humanité. Il a soin, d'ailleurs, d'apprendre aux générations futures que, lorsque, pour la première fois, il émit son idée, elle rencontra en Angleterre une approbation presque générale : « *The pamphlet met with a pretty general approbation.* »

Que ceux-là qui maudissent la Révolution pour la manière dont elle se défendit, se souviennent à jamais de la manière dont elle fut attaquée [2]!

Projet pour fabrication de faux assignats sur une immense échelle.

« 1° Ayant déjà, dans un pamphlet publié au commencement du mois de février, et intitulé *Vue générale des ressources de la France*, déclaré publiquement que, selon moi, la manière la plus efficace d'attaquer la nation française était de détruire son crédit par la falsification des assignats, *pamphlet généralement approuvé*, j'ai résolu, à cause de cela, et pour d'autres raisons, de falsifier ces assignats moi-même.

« 2° Comme nous sommes en guerre avec la France, je pense qu'il convient à tout sujet anglais d'anéantir la force de l'ennemi par les moyens qu'il juge les plus décisifs et les plus faciles à pratiquer. Je pense qu'abréger la durée de la présente guerre, c'est tout simplement abréger la durée du vol et du meurtre, ce qui, à l'égard des Français eux-mêmes, serait un acte de miséricorde.

« 3° Je pense que les assignats sont la monnaie de tous les crimes commis en France, et que les détruire revient à arracher des mains d'un misérable assassin le poignard et le pistolet. Il est clair, d'après cela, que cette monnaie factice des crimes ne saurait être trop tôt réduite à néant, et, qu'en ce qui touche les ennemis de la France, lesquels comprennent aujourd'hui presque toutes les nations civilisées de l'Europe, il est de la plus haute importance d'en finir avec un instrument dont des misérables se servent pour troubler le repos du monde.

« 4° Il y a deux moyens de combattre la France : les hommes et l'argent. Ne vaut-il pas mieux détruire un papier fondé sur d'iniques extorsions que de verser le sang humain? Je propose donc l'anéantissement des assignats, comme moyen d'épargner l'effusion du sang, et je crois cela digne d'un patriote, d'un Anglais, d'un homme.

« C'est pourquoi j'ai formé le plan qui suit. Je sais qu'il n'est pas sans difficultés, qu'il peut prêter à la censure des malveillants, et que sa non-réussite entraînerait de fâcheuses conséquences. Mais mon parti est pris, et je ne rougis pas de m'expliquer clairement.

« Mes motifs, je viens de les donner en ce qui concerne le public, et je vais les faire connaître en ce qui me concerne moi-même. Je me considère comme un soldat qui combat pour son pays, et, dans quelque dilemme que je puisse me trouver pris, mon langage ne changera jamais.

« Mon plan consiste à fabriquer cent millions d'assignats et à les répandre en France par tous les moyens possibles; réservant au clergé exilé de France, sur les biens desquels les assignats sont hypothéqués, le cinquième des bénéfices qui, tous frais payés, pourraient résulter de l'opération, lesquelles sommes seront employées à leur venir en aide, sous les initiales d'usage pour les *personnes qui désirent n'être pas connues*.

« Tous les ennemis de la France, dans ce plan, seraient pourvus d'autant de ce papier qu'ils pourraient en répandre au moyen de leurs armées respectives, et cela à bas prix.

« *Réserve faite pour moi-même et pour mes collaborateurs* d'une somme destinée à nous mettre au-dessus du besoin, on se servirait du reste pour payer les dépenses de l'armée anglaise sur

[1] Pas un des traits de ce tableau qui ne corresponde à une affirmation officielle. Voyez le rapport fait par Cambon au nom du Comité de salut public, dans la séance du 11 Juillet 1793, et reprenant les choses de plus haut.

[2] L'original en anglais est sous nos yeux. C'est à M. Donnadieu que nous devons la communication de ce curieux autographe.

le continent, et on en emploierait une partie à décréditer les assignats; ce qui pourrait avoir lieu par la vente des lettres de change sur Paris à un cours inférieur au change de Londres. Je m'arrangerais aussi de façon à semer des divisions dans la Convention nationale et à en acheter les membres; en un mot je ne négligerais rien pour affaiblir la France et, par là, procurer à l'Angleterre une victoire moins chère que celles que donnent la baïonnette et l'épée.

« Après tout, je n'ignore point *que la stipulation que je fais à mon profit personnel* s'élèvera contre moi dans l'esprit des *égoïstes* et de ceux qui n'ont pas d'esprit public. A de telles gens, je réponds que les soldats et les matelots défendent leur pays en vue de l'avancement et pour être bien payés, et que je fais de même.

« Sera-t-il objecté par les ignorants que ceci pourrait conduire à contrefaire les *banknotes* anglaises? Je réplique que les assignats ne ressemblent pas à ce papier. Où sont-ils payables? A qui et par qui? Quelle est leur valeur intrinsèque? Les assignats ne ressemblent pas plus à nos *banknotes* qu'un morceau d'écorce de chêne ne ressemble à une guinée. J'ajoute que ce n'est pas la difficulté de faire cette *banknote* qui prévient le faux, mais la probabilité qu'on sera découvert, par suite de ce fait que les *banknotes* sont payables à vue, et, tel est, en effet, le cas pour tout le papier accrédité, si l'on en excepte les assignats et le papier américain, lequel fut contrefait dans l'armée du général Howe, *sans que cela ait été considéré comme un crime.*

« Je me risque donc bravement, et je *proteste contre toute intervention légale* dans ce pays, espérant un jour être loué en cas de succès. Quant aux dangers, je les brave, et me tiens prêt, comme tout homme qui entre en une semblable entreprise. *Où il n'y a pas de dangers, il n'y a ni gain ni gloire!*

« Satisfait des motifs que je viens d'exposer, je commence. Si je réussis, l'intérêt de mon pays et mon bien-être y trouveront leur compte; si je succombe, je ne pourrai que m'en prendre à moi-même.

« Londres, 20 mars 1793.

« William PLAYFAIR. »

On appréciera mieux la moralité du document qui précède, si on le rapproche de la proclamation suivante, que les commissaires montagnards envoyés en Vendée par la Convention publièrent, le 23 mai 1793, à l'occasion de dégâts commis par quelques soldats faisant partie de l'armée des bleus :

« Soldats citoyens,... parmi les devoirs d'un républicain, le plus saint de tous, après l'amour de la patrie, est le respect des propriétés, et des propriétés ont été violées. Que les contre-révolutionnaires que nous combattons, pillent, brûlent et assassinent, ce sont là vertus de brigands, et leur conduite n'a rien qui nous étonne; mais que des républicains les imitent, c'est ce que vous n'apprendrez, braves soldats, qu'avec indignation. De tels hommes ne sont pas vos frères; ce sont des conspirateurs qui se sont glissés dans votre sein pour faire rejaillir sur vous l'odieux de leurs crimes... Ne souffrez pas que ces ennemis de la patrie partagent avec vous l'honneur de combattre pour elle... Quant à nous, dès que nous les connaîtrons, nous vous les désignerons à la tête de l'armée, et nous les ferons juger suivant la rigueur des lois... Une armée de patriotes ne doit être composée que d'hommes purs, et le privilége de défendre la liberté n'appartient qu'à la vertu.

« Fontenay-le-Peuple, ce 23 mai 1793, l'an second de la République française.

« AUGUIS, GOUPILLEAU (de Fontenay)[1],
Ph. Ch. GOUPILLEAU, GARNIER (de Saintes). »

Telle que nous venons de la décrire, la situation de la République rendait urgent l'emploi des moyens de salut : les plus magnanimes et les meilleurs, ce fut une ville de province qui les proposa. Selon le plan proposé par les patriotes de Montpellier, au nom du département de l'Hérault, il fallait :

Qu'on procédât à de nouvelles levées, mais qu'on les formât *par voie d'indication*, c'est-à-dire en adressant des réquisitions personnelles à tout bon patriote;

Que le droit de désignation fût conféré, dans chaque département, à un comité de salut public, composé en nombre égal de membres des trois corps administratifs du chef-lieu, désignés eux-mêmes par les commissaires de la Convention;

Qu'avant d'arrêter les listes, le comité s'éclairât sur ses choix auprès des sociétés populaires;

Que, pour subvenir aux dépenses de cette force armée, un emprunt extraordinaire de cinq millions fût ouvert; et rempli sur-le-champ par des réquisitions impératives adressées aux riches, s'il ne l'avait pas été sous deux jours par les soumissions libres des capitalistes[2].

Un illustre écrivain de nos jours a fait admirablement ressortir la sagesse de ce plan, dans quelques lignes que nous lui empruntons, parce qu'elles expriment notre sentiment mieux que nous ne le pourrions exprimer nous-même. « Le plan des patriotes de l'Hérault était à la fois, si l'on peut parler ainsi, très-local et très-central. Il fouillait profondément la localité, la perçait à jour pour en saisir les ressources; il voyait de l'œil local, le seul qui puisse bien voir; mais la

[1] Cette proclamation, qui fut imprimée à Fontenay, chez Testard et Goichot, se trouve parmi les documents qui nous ont été communiqués par M. Benjamin Fillon.

[2] Ces vues furent communiquées par Cambon à l'Assemblée dans la séance du 27 avril 1793.

décision ne venait pas de l'autorité locale, elle eût semblé passionnée, faussée par les jalousies, les rancunes, les petites haines : la décision se faisait au centre départemental, par l'influence des commissaires de la Convention... La sagesse et la noblesse du projet était encore en ceci, qu'on devait adresser la réquisition aux meilleurs citoyens... Beaucoup voulaient, et ne faisaient rien, se donnaient de cœur, et pourtant restaient. A ceux-là la loi venait dire, par l'organe d'une haute autorité : « Tu es le meilleur, donc tu es à moi. Tu voulais partir, tu serais parti, sans ta mère, ou ta maîtresse... Eh bien! pars, je viens t'affranchir, trancher de mon commandement ces liens, trop chers, que tu ne peux délier... Grâce à moi, tu seras libre, tu voudras ta volonté [1] ! »

Mais les révolutions produisent toujours des hommes prêts à gâter par l'extravagance les chances d'une heureuse audace. Le 1er mai, de prétendus mandataires du faubourg Saint-Antoine apportaient à la Convention une pétition injurieuse, dans laquelle ils se proclamaient en insurrection permanente; proposaient d'imposer la défense de la patrie aux contre-révolutionnaires comme châtiment, au lieu de la réclamer des patriotes comme devoir, et semblaient demander un emprunt forcé sur les riches, moins pour nourrir la guerre que pour stipendier la révolte [2].

Il y eut un moment de stupeur; puis, ce fut un cri d'indignation, presque unanime. Lacroix, le premier, proteste, au nom de la Convention qu'un outrage. Phélippeaux veut qu'on traduise l'orateur de la députation devant le tribunal révolutionnaire. Tout en reconnaissant que la liberté est comme la flamme, et que, si elle jette de l'éclat, c'est quand elle brûle, Boyer-Fonfrède gémit des excès qui la perdent; il conclut à l'arrestation des signataires de l'adresse. Et c'est dans ce sens, avec plus de verdeur même, que se prononce Couthon, que nul ne saurait taxer de modérantisme, Couthon, l'ami de Robespierre. Mais voilà qu'un doute s'élève... De qui tiennent-ils leur mandat, ces hommes qui transforment le droit de pétition en droit de sédition, et disent : « Nous sommes le peuple? » Survient une nouvelle députation, que les habitants du faubourg accompagnent, et qui, en leur nom, déclare désavouer la première. Il est probable que la Convention eût sévi, si Danton, blâmant et protégeant les pétitionnaires tour à tour, n'eût emporté l'ordre du jour en leur faveur [3].

Quel fut ici son mobile? Pourquoi se séparait-il, en cette circonstance, de ses deux lieutenants, Phélippeaux et Lacroix? Etait-il l'instigateur secret de la pétition? Ou fut-il poussé par la crainte que trop de rigueur n'ajoutât à la fermentation des esprits?

Il est certain qu'elle était alors très-grande; et deux causes surtout l'entretenaient : la disette, la Vendée. Empêcher le prix du pain de hausser, et pour cela établir un *maximum*; empêcher le royalisme de vaincre, et pour cela l'aller prendre corps à corps en Vendée, telle était devenue la double et ardente préoccupation du peuple. Le tort des Girondins fut de méconnaître ce qu'elle avait de légitime; leur malheur, de braver ce qu'elle avait d'impérieux.

Et d'abord, ils combattirent le *maximum* du prix des grains, comme si l'on eût été en temps ordinaire. Fixer le prix des grains, juste ciel! Mais entendait-on faire entrer dans ce prix, à titre de données nécessaires, les avances de la semence, celles de la culture, l'achat des bestiaux, la valeur des instruments aratoires, le coût des transports, et, de plus, la rémunération du laboureur, qui ne saurait faire vivre les autres qu'à la condition de vivre lui-même? Pour peu qu'on les négligeât dans la fixation du *maximum*, ces inévitables données, adieu la culture! Le laboureur consentirait-il à mourir de faim au milieu de son champ? Que si, au contraire, en taxant les grains, on tenait compte des frais de production, comment ne voyait-on pas que, ces frais variant sans cesse, la taxe devrait suivre ces variations pas à pas : le pourrait-elle? On se flattait bien en vain de fixer le prix du pain, à moins qu'on n'eût le secret de fixer, du même coup, le prix de la charrue qui déchire le sol, et celui du bœuf qui la traîne, et le salaire de l'homme qui la conduit. Qu'arriverait-il, d'ailleurs, s'il se trouvait qu'on eût établi la taxe trop bas, et réduit de la sorte le cultivateur, ou à laisser les terres en friche, ou à cacher ses grains, en attendant que la taxe fût, soit augmentée, soit supprimée? Procéderait-on par voie d'inquisition et de contrainte? Qu'on y prît garde! La tyrannie elle-même risquait en ceci de n'être qu'une affaire de luxe : il n'est pas facile de forcer les gens à se ruiner! Le mieux était donc de s'en rapporter à la sagesse de l'intérêt privé, de laisser au commerce ses franches allures, les échanges sociaux étant toujours justes, quand ils sont libres.

Ainsi pensaient les Girondins; ainsi parla Ducos, leur organe [4]. Mais aux transports de rage que le discours de ce dernier excita dans les galeries, transports tels, qu'il fallut les faire évacuer [5], les Girondins purent juger qu'ils avaient contre eux, dans cette question tragique, l'instinct du peuple. Il leur répliquait, cet instinct quelquefois si sûr, que les règles ordinaires ne s'appliquent pas toujours impunément aux situations extrêmes; que la hausse croissante du prix du pain venait moins encore de la multiplication des assignats que de la cupidité impitoyable des accapareurs et du machiavélisme de certains propriétaires, bien décidés à avoir raison

[1] Michelet, *Hist. de la Révol.*, liv. X, ch. VIII, p. 495 et 496.
[2] Voy. le texte dans l'*Hist. parl.*, t. XXVI, p. 316-319.
[3] Séance du 1er mai 1793.

[4] Séance du 30 avril 1793.
[5] Voy. le compte rendu détaillé de cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVI.

de la Révolution en l'affamant ; que l'objet du *maximum* était, non d'enlever aux fermiers leur gain légitime, mais aux accapareurs les bénéfices de leur commerce assassin ; que ce double but serait atteint, si, tout en dépouillant les seconds du pouvoir de faire monter à leur gré le prix des grains, on l'établissait sur des bases qui ne supprimassent point l'intérêt que peuvent avoir les premiers à cultiver la terre ; que cela était possible, les données à prendre en considération n'ayant rien qui ne fût parfaitement appréciable ; que cela était nécessaire, parce que la faim, elle aussi, a sa logique ; que cela était juste, parce qu'il n'est pas d'échange libre entre qui a tout et qui n'a rien. Lorsque, dans la séance du 2 mai, Thirion présenta le *maximum* comme un frein à la cupidité des accapareurs, d'une part, et au système désorganisateur des contre-révolutionnaires, d'autre part, il posa la vraie question : eu égard aux circonstances, elle était moins économique que politique ; elle relevait moins de la science que de la nécessité. Et c'est ce qu'à l'exception des Girondins, chacun comprit. Le 3 mai, la Convention vota le *maximum*, en chargeant les directoires de le fixer, dans chaque département, selon la moyenne des prix depuis le 1er janvier, et avec cette clause qu'il serait *décroissant*[1]. C'était dire aux magasiniers : Vous gardez toujours dans l'espoir de gagner davantage ! Eh bien ! plus vous garderez, moins vous gagnerez.

Après la disette, la Vendée. Et là encore, l'obstacle, ce fut la Gironde.

La grande mesure dont le département de l'Hérault venait de fournir l'idée et de donner l'exemple, avait été approuvée, non-seulement par les sociétés populaires, mais encore par la Convention ; et, forte de cet assentiment, la Commune avait arrêté, dès le 1er mai :

Il sera formé un corps d'armée de douze mille hommes, avec lesquels marcheront trois membres du conseil général de la Commune.

Chaque compagnie, composée de cent vingt-six hommes, sera tenue d'en fournir quatorze.

Ce choix se fera par un comité composé de six membres du comité révolutionnaire de chaque section.

Le comité de réquisition ne devra désigner que ceux dont l'absence momentanée est sujette à moins d'inconvénients : en conséquence, tous les commis non mariés de tous les bureaux existant à Paris, excepté les chefs et les sous-chefs, pourront être requis, ainsi que les élèves de notaires et d'avoués, commis de banquiers, négociants et tous autres, en suivant les proportions ci-après : sur deux, il en partira un ; sur trois, deux ; sur quatre, deux ; sur cinq, trois ; sur six, trois ; sur sept, quatre ; sur huit, quatre, et ainsi de suite[2].

Pour subvenir à l'entretien de ces nouvelles levées, la Commune, par arrêté du même jour, avait frappé un emprunt forcé de douze millions, à prendre sur le superflu des riches de Paris. Le nécessaire étant réputé de quinze cents livres de revenu pour un père de famille, et, en outre, de mille livres pour chacun des autres membres de la famille, quiconque jouissait d'un superflu de mille à deux mille livres fut taxé à trente livres ; quiconque avait un superflu de deux mille à trois mille livres, dut payer cinquante livres, et ainsi en augmentant, jusqu'au superflu de cinquante mille livres de revenu, dont le possesseur fut déclaré débiteur de vingt mille livres à la patrie[3].

Ces mesures ne pouvaient manquer de paraître fort rigoureuses. La plupart des riches, quoique l'emprunt n'atteignît que le revenu d'une année, s'abandonnèrent à une sourde fureur. Parmi les clercs, les commis de marchands, les garçons de bureaux, beaucoup répondirent par les éclats d'une colère bruyante à l'appel dont la Commune croyait honorer leur patriotisme, et chargèrent d'exécration Chaumette, l'auteur de l'article qui les concernait[4].

D'un autre côté, la Convention ayant abandonné à chaque section le mode de son recrutement, l'opération se fit sans uniformité, avec lenteur, et l'on put douter un moment de l'empressement du peuple à aller éteindre la guerre civile en Vendée[5]. Une seule compagnie, cependant, celle commandée par le citoyen Wenter, offrit à la Commune cent officiers soldés, habillés et armés de sabres[6]. Santerre demanda la permission de partir, l'obtint, partit[7] ; et aux clameurs dont on le poursuivait, Chaumette opposa cette déclaration : « Rien ne me fera changer de principes ; et, le cou sous le couteau, je crierai encore : *le pauvre a tout fait, il est temps que le riche fasse à son tour*. Je crierai qu'il faut rendre utiles, malgré eux, les égoïstes, les jeunes désœuvrés, et procurer du repos à l'ouvrier utile et respectable[8]. »

Une lutte était imminente : elle s'engagea dans le sein même des sections, dont la réaction bourgeoise essaya de s'emparer. De quelques-unes, brusquement envahies par des groupes d'agitateurs venus de différents quartiers[9], les Jacobins furent chassés d'une main violente. Dans la section de Bon-Conseil, le procureur-syndic du département de Paris fut accueilli par des huées et courut des risques. Marat, s'étant rendu à celle des Cordeliers, trouva la salle remplie d'hommes qui le conspuèrent, qui l'eussent maltraité sans doute, sans l'intervention de la garde[10]. La réaction chercha aussi à se faire jour par l'émeute. Il y eut aux Champs-Élysées, au jardin du Luxembourg des rassemblements tumultueux, au milieu desquels fut arrêté le do-

[1] Decret du 3 mai 1793.
[2] Voy. le texte dans l'*Hist. parl.*, t. XXVI, p. 332-334.
[3] *Ibid.*, p. 399 et 400.
[4] On verra plus bas comment il répliqua.
[5] *Revolutions de Paris*, n° 200.
[6] Commune, seance du 3 mai 1793.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*, séance du 5 mai 1793.
[9] Recit d'un militaire à la Commune, séance du 5 mai 1793.
[10] *Le Publiciste*, n° 188.

mestique de Buzot [1]; et des bandes de jeunes gens parcoururent la rue des Lombards, la rue de la Verrerie, la place de Grève, le quai Pelletier, en criant : *Vive la République! à bas la Montagne!* Car alors fut employée pour la première fois à Paris la tactique royaliste qui consistait à faire feu sur la Montagne, en s'abritant derrière la République et la Gironde.

Et c'est ce dont celle-ci ne s'aperçut pas, tant l'esprit de parti l'aveuglait! Entre deux mouvements dont l'un tendait à exagérer la Révolution, mais dont l'autre favorisait le royalisme, elle pencha du côté fatal. Dans le *Patriote français*, son principal organe, on lut : « Depuis trop longtemps le républicanisme et l'anarchie sont en présence, et n'ont fait, pour ainsi dire, qu'escarmoucher : cet état pénible ne peut plus se prolonger; on nous présente un combat à mort; eh bien! acceptons-le. Si nous sommes vainqueurs, la République est sauvée... Si nous succombons, les départements sont là... Républicains, sentez votre force. Quels sont vos ennemis? De forcenés déclamateurs, Achilles à la tribune, Thersites au combat; conspirateurs de caves, qui tremblent à la vue de leurs propres poignards; intrépides massacreurs dans les prisons, mais dont les yeux n'osent rencontrer un homme de cœur, vil troupeau de misérables, que la soif du pillage réunit, que la pluie dissipe [2]. »

Cet appel à la guerre civile avait lieu le 4 mai, et c'était juste le lendemain, 5, que se formaient les rassemblements dont nous avons parlé. Mais de quelque mépris que Girey-Dupré se fût étudié à couvrir ceux qu'il affectait d'appeler les *ennemis de la République*, les *Républicains* auxquels il prétendait s'adresser, ne montrèrent d'autre courage que celui d'un puéril désordre, qui fut aisément réprimé; et la Gironde, aux yeux du peuple, resta plus compromise que jamais.

Aussi bien, chaque jour venait grossir de quelque fait nouveau la liste des torts imputables à cet imprudent parti. S'enquérait-on de l'état des départements, sillonnés alors par 170 commissaires, appartenant presque tous à la Montagne, on apprenait que leur mission révolutionnaire se trouvait paralysée par des lettres girondines envoyées de Paris, et où ils étaient dénoncés comme *Maratistes* [3]. Demandait-on aux administrations de départements la désignation des biens d'émigrés, impossible d'obtenir une réponse de celles qui étaient ou se disaient Girondines [4]. Quelque feuillet de la correspondance privée des Girondins venait-il à être dérobé ou à s'égarer, on y lisait des phrases telles que celles-ci : « Le seul moyen de sauver la République, c'est de faire marcher sur Paris les quarante mille hommes qui combattent les rebelles de la Vendée [5]. »

Que si l'on examine la conduite que, pendant ce temps, tenaient les Montagnards et les Jacobins, quel contraste! Leurs discours sont emportés, les moyens de salut qu'ils agitent sont quelquefois de nature à dépasser le but; mais, s'ils se trompent, c'est du moins dans le sens de la Révolution. Pas un de leurs actes, pas une de leurs paroles, qui ne trahisse l'intérêt passionné qu'ils prennent à la défaite définitive et prompte du royalisme. Ils applaudissent à tout élan de patriotisme guerrier, ils poussent à l'armement des volontaires, ils pressent les enrôlements. Danton propose d'indemniser les citoyens pauvres qui se rendront dans les sections. Camille Desmoulins insiste pour qu'on invite les hommes de bonne volonté à s'exercer au champ de Mars [6]. Robespierre, soit à la Convention, soit au club des Jacobins, demande que tandis que les enrôlés marchent contre les Vendéens rebelles, une armée composée de patriotes soit formée pour la défense de Paris; que tous les gens suspects soient gardés en otage; qu'on fabrique des armes de toute espèce, et que les citoyens en peine de leur subsistance reçoivent une indemnité le jour où ils monteront leur garde [7].

Arrivèrent deux nouvelles sombres : les Vendéens occupaient Thouars; et, le 9 mai, Dampierre, l'intrépide Dampierre, avait été tué devant Valenciennes, courant sur une batterie autrichienne. Du sein des sociétés populaires, s'éleva un long cri de douleur et de rage. Le cœur de Paris se mit alors à battre avec force. Comme à Lacédémone, mainte femme du peuple dit à son mari pour adieu suprême de ne revenir que vainqueur [8]. Elisabeth Fabre ayant paru aux Jacobins, y fut couverte d'applaudissements. Elle avait suivi son mari à l'armée, et s'était tellement distinguée au siége de Maestricht, que les canonniers l'avaient élue commandant en second [9]. Les Liégeois offrirent leur sang à leur mère adoptive, la France. De toutes parts on réclamait des armes. Ceux des volontaires qui n'en avaient pas encore allaient en demander à la Commune, en chantant la Marseillaise [10]; ceux qui en avaient partaient.

Arriveraient-ils à temps?...

Le 10 mai, Goupilleau de Montaigu, un des députés de la Convention dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée, avait écrit de Fontenay, au Comité de salut public :

« Citoyens mes collègues, ce n'est plus une

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 313.
[2] *Patriote français*, nº 1360.
[3] Voy. le rapport fait par Cambon, au nom du comité de salut public, dans la séance du 11 juillet 1793, lequel passe en revue les faits antérieurs à cette date.
[4] Malgré sa sympathie pour les Girondins, c'est un fait que M. Michelet constate, liv. X, chap. IX, p. 509.
[5] Lettre de Rebecqui à Barbaroux, lue par Bayle au club des Jacobins de Marseille, et citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 437.
[6] Séance de la Convention du 8 mai 1793.
[7] *Ibid.* — Club des Jacobins, séance du même jour.
[8] Voy., dans le nº 194 du *Républicain, journal des hommes libres*, l'arrêté de la *Société des femmes révolutionnaires*, séant dans la salle de la bibliothèque des Jacobins.
[9] Voy. le *Procès de Miranda*, où elle figura comme témoin.
[10] Commune, séance du 13 mai 1793.

poignée de brigands que nous avons à combattre, c'est une armée, une armée qui monte au moins à quarante mille hommes. Les voilà maitres de Bressuire, de Thouars; on conjecture qu'ils vont se diriger sur Saint-Maixent, Niort, Fontenay : comment leur résister? Nous n'avons ici que quatre cents citoyens armés du pays et soixante et dix gendarmes ! Il est vrai que Chalbos est à la Chataigneraye avec deux mille hommes d'infanterie et cent quarante-trois cavaliers, excellentes troupes qui se battront jusqu'à la mort; mais peuvent-elles tenir contre les forces supérieures de l'ennemi? Il faudra donc que Fontenay ouvre ses portes!... L'armée nantaise, sous les ordres du général Canclaux, est la seule qui nous puisse secourir. Presque toutes les forces qui nous sont envoyées de Paris sont arrêtées au passage par les corps administratifs... Nous sommes maitres des côtes. La communication des Sables à Nantes, par Challans et Machecoul, est libre; il en est de même de celle des Sables à Nantes, par la Mothe-Achard, Palluau et Légé; mais de Nantes à Fontenay, la communication est absolument interceptée... Il faut vite nous envoyer toutes les troupes disponibles, et que la Convention défende aux corps administratifs d'en changer la destination; sans quoi, tout est perdu [1] ! »

Autre lettre écrite de Luçon, le 11 mai, et adressée aux commissaires de la Convention par le commandant Fayard :

« Citoyens commissaires, il y a huit jours, je me rendis auprès de vous, pour vous exposer la situation de la compagnie de garde nationale du district de Libnurue. Ceux qui la composent sont dans la désolation. Pères de famille pour la plupart, négociants, fonctionnaires publics, ils espéraient retourner dans leurs foyers : on le leur avait promis; et cette attente déçue, les cris de leurs femmes, de leurs enfants, qui les redemandent, tout concourt à augmenter leur chagrin... Je ne dois pas vous cacher que plusieurs ont vendu leurs chevaux, pour en envoyer le prix à leurs familles, les sachant dans la détresse... Sur le refus qui lui a été fait de son congé, un cavalier s'est brûlé la cervelle; un autre est devenu fou [2]. »

Tel était donc l'aspect des choses en Vendée : ici, des armées de paysans fanatiques sortant, pour ainsi dire, de dessous terre; là, pour défendre la République, quelques soldats, impatients de secours qu'on détournait; et quelques bourgeois pleurant leur foyer : *Linquenda tellus, et domus, et placens uxor.*

Il était naturel que, maîtres de Bressuire, de Thouars, de Parthenay, les rebelles de l'Anjou tournassent les yeux vers Fontenay. Le 13 mai, ils allèrent attaquer à la Chataigneraye, au nombre de douze mille hommes, Chalbos, qui n'en avait que deux mille [3]. Soutenu des deux côtés avec une farouche constance, le combat devint terrible. La cavalerie des paysans était très-bien montée, et déploya beaucoup d'audace. Chalbos, entouré de cavaliers, qui, la pointe de leurs sabres sur son corps, lui criaient de se rendre, ne dut la vie qu'au courage de César Faucher, l'un de ces deux *jumeaux de la Réole*, dont la ressemblance était si frappante, qu'on ne les pouvait distinguer l'un de l'autre [4]. S'élançant au secours de son général, César Faucher le dégagea, saisit à la gorge le plus hardi des paysans, le renversa de cheval, et, en ce moment même, atteint d'une balle dans la poitrine, tomba couvert de sang sur son ennemi terrassé. La lutte continua ardente, opiniâtre. Enfin, accablés par le nombre, les républicains durent battre en retraite sur Fontenay, où ils arrivèrent en bon ordre, combattant toujours, et emmenant leur artillerie, leurs munitions, leurs équipages, tout, jusqu'à la dernière des cartouches entassées dans une voiture qui s'était brisée en chemin [5].

Une pareille défaite était glorieuse, mais l'ennemi n'en avançait pas moins à grands pas, et Chalbos avait remarqué avec douleur que les rebelles pouvaient se battre tour à tour en contrebandiers et en soldats. Il le manda au ministre de la guerre, dans une lettre très-noble et mélancolique, où il annonçait d'irréparables malheurs, si l'on n'y prenait sérieusement garde. « Quant à moi, disait-il en terminant, j'ai vieilli avec les soldats français. Comme eux, je ne connais que la patrie. Je la verrai libre, heureuse, ou je mourrai sur ma selle, en combattant pour son bonheur et sa liberté [6]. »

Et ce qu'il y avait de pis dans cette insurrection vendéenne, c'était, si l'on peut s'exprimer ainsi, son ubiquité. Le feu, qu'on éteignait dans un endroit, se rallumait dans un autre. Les rebelles, quand ils n'avaient point de bataille rangée à livrer, s'étudiaient à harasser la population des villes par de continuelles alarmes, et avaient même recours, pour cela, aux plus singuliers stratagèmes, témoin Saint-Pal et de Chouppes, deux de leurs chefs, qui, près de Mareuil, avaient fait placer sur les hauteurs des troncs d'arbres disposés de manière à être pris de loin pour des pièces d'artillerie, canons fictifs autour desquels veillaient des canonniers mannequins [7] ! C'étaient, à chaque instant, ou des attaques partielles, ou de fausses alertes. Partout le bruit du tambour; partout le son du tocsin; partout le qui-vive des sentinelles!

On a vu dans quel dénûment se trouvait la ville de Fontenay : se sentant à découvert, après la défaite de Chalbos, elle lança des commissaires dans toutes les directions, pour demander secours. Déjà Mercier du Rocher avait reçu mis-

[1] L'autographe de cette lettre est sous nos yeux
[2] *Ibid.*
[3] Lettre du général Chalbos au ministre de la guerre.
[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 170.
[5] Lettre du général Chalbos au ministre de la guerre, dans les documents inédits à nous communiqués par M. Benjamin Fillon.
[6] *Ibid*
[7] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 159.

sion de se rendre en hâte à Tours d'abord, ensuite à Saumur [1], et il était parti. Mais quand paraîtraient les renforts attendus? Aussi bien, la République serait-elle perdue, pour avoir transporté un peu plus loin ses pénates et ses dieux? Un conseil de guerre est tenu à Fontenay, le 14; on y décide que les troupes se replieront sur Niort, et les autorités, de leur côté, se disposent à abandonner la ville [2].

Heureusement, les paysans, au lieu de pousser droit devant eux, s'étaient arrêtés à piller la Chataigneraye [3]. En outre, ils étaient fatigués d'avoir été plusieurs jours sous les armes, et beaucoup avaient envie de retourner chez eux [4]. Cette circonstance, et l'arrivée, à peine espérée, de l'adjudant général républicain, Sandoz, à la tête de trois mille hommes, changèrent, pour un moment, la face des choses. Le 16 mai, seulement, d'Elbée, la Rochejaquelein et Lescure réussirent à conduire devant Fontenay les hommes qu'ils commandaient, au nombre d'environ dix mille [5]. Chalbos, quoique inférieur en forces, sort de Fontenay pour marcher à leur rencontre, et, au moment où les rebelles descendaient des côtes qui terminent la plaine, à une demi-lieue de la ville, tombe impétueusement sur eux. Le choc fut si rude, qu'il dura peu. D'ailleurs, il avint que l'artillerie des paysans, entassée dans un étroit chemin, ne put servir. Toutefois, Lescure et la Rochejaquelein, qui commandaient l'aile gauche, avaient repoussé les républicains et touchaient presque aux faubourgs, lorsque l'aile droite et le centre furent mis en déroute. D'Elbée venait d'être blessé à la cuisse; la Marsonnière, autre chef vendéen, fut enveloppé et pris avec deux cents hommes : la déroute devint générale, et les paysans furent poursuivis jusqu'à cinq mille toises du champ de bataille, où ils laissaient six cents morts, quatre-vingts prisonniers, trente-deux bouches à feu aux armes d'Angleterre, des provisions considérables en vin, eau-de-vie, viande, toiles; quarante chariots et soixante paires de bœufs [6]. Telle était la fureur des soldats lancés à la poursuite de l'ennemi, que plusieurs revinrent portant en triomphe des *chapelets d'oreilles* [7].

La veille, près de Liége, où il ne disposait que de treize cents volontaires, l'intrépide Boulard avait repoussé vigoureusement plusieurs milliers de rebelles [8], et ce succès semblait compléter la victoire de Fontenay.

Mais, hélas! rien de décisif. Les forces des républicains étaient d'une insuffisance manifeste; et comment compter toujours sur la ressource des prodiges?

Boulard, quoique jusqu'alors sa division n'eût jamais été vaincue, voyait approcher avec un découragement profond l'heure des revers. Réduit à se tenir constamment sur la défensive, même au sein du triomphe, et n'ayant qu'une poignée de soldats pour protéger une foule de postes importants, il se répandait en plaintes, attribuait à une négligence systématique l'abandon où on le laissait [9], et commençait à ouvrir son cœur à l'héroïque chagrin qui devait prématurément le conduire au tombeau [10].

Quant aux troupes qui gardaient Fontenay, elles savaient fort bien que l'ennemi était vaincu, mais non pas dompté.

Et en effet, l'armée vendéenne, mise en fuite le 16, s'était promptement reformée et ranimée à la voix des prêtres [11]. Pour mieux ramener la confiance parmi les paysans, les chefs avaient mandé à Châtillon, le jour même de la défaite, le faux évêque d'Agra. A l'arrivée de cet imposteur, toutes les cloches sonnèrent, et la foule se pressa sur ses pas. Lui se mit à distribuer des bénédictions, officia mitre en tête, promit la victoire. Il n'en fallait pas tant : « Le bonheur d'avoir un évêque au milieu d'eux rendit aux paysans toute leur ardeur [12]. » Et puis, n'avaient-ils pas perdu, devant Fontenay, *Marie-Jeanne*, leur chère Marie-Jeanne, cette belle pièce de douze en bronze, qui portait les armes du cardinal de Richelieu, et, ce qui les touchait bien davantage, l'image de la Vierge? Pas de milieu : la reprendre ou mourir.

Dans l'intervalle, Mercier du Rocher avait gagné Tours, où il trouva Tallien entouré de jolies femmes qui lui demandaient la liberté, celles-ci d'un père, celles-là d'un mari. Tallien leur répondait avec un singulier mélange de sévérité et de douceur, et s'étudiait évidemment à plaire à tout le monde, tantôt parlant au peuple en jacobin fougueux, tantôt allant aux messes constitutionnelles des environs, quelquefois montant en chaire, et prononçant de vrais sermons, qui enchantaient les bons Tourangeaux [13]. Il fit accueil au commissaire de Fontenay; mais ce dernier ne put rien obtenir, sinon qu'on envoyât sur le point menacé un bataillon de nouvelle levée, venu d'Orléans, et qui avait à peine les armes nécessaires [14].

Mercier du Rocher ne fut pas plus heureux à Saumur. Et d'abord, l'aspect de la ville lui serra le cœur. Une armée de dix mille hommes s'y agitait dans une bruyante paresse. Les rues étaient couvertes de nuées d'aides de camp, qui portaient de longues moustaches, qui traînaient de longs sabres, rien de plus. Là semblaient s'être

[1] Extrait du procès-verbal des conseils généraux de la Vendée, 12 mai 1793.

[2] L'extrait original du procès-verbal qui le constate est sous nos yeux.

[3] Ce fait, consigné dans les lettres officielles que nous possédons, est avoué en termes adoucis par madame de la Rochejaquelein dans ses *Mémoires*, chap. VII, p. 117 et 119.

[4] *Ibid.*, p. 117.

[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. VII, p. 177.

[6] Lettre du général Chalbos au ministre de la guerre. — Bulletin du département de la Vendée, sur la victoire du 16 mai 1793. — Lettre de Goupilleau (de Fontenay), à Magnen.

[7] *Les Vendéens à Fontenay*, par M. Benjamin Fillon, p. 9.

[8] Lettre de Boulard au général Canclaux.

[9] Lettre de Boulard à Goupilleau, en date du 19 mai 1793.

[10] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, chap. IV, p. 36.

[11] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. VII, p. 119.

[12] *Ibid.*, p. 122.

[13] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 134.

[14] *Ibid.*, p. 180.

donné rendez-vous, selon l'expression de Mercier du Rocher, tous les roués révolutionnaires de Paris : Saint-Félix, Momoro, Ronsin, un prêtre nommé Hazard, que les Jacobins avaient chassé de leur société en 1790, et enfin un ancien protégé de Voyer-d'Argenson, fils d'un tisserand, qui s'était qualifié de baron de Tuncq, jusqu'au jour où les titres de noblesse furent supprimés, et qui, maintenant, en compagnie de Momoro et de Ronsin, exagérait, à Saumur, le jacobinisme [1]. Pour ce qui est de l'influence officielle, elle y appartenait au député girondin Carra, lequel logeait dans une magnifique maison, avait deux sentinelles à sa porte, et tranchait du grand seigneur [2]. Mercier du Rocher se rendit auprès de lui, pour lui communiquer l'objet de sa mission, et ne fut pas peu surpris de la parfaite indifférence que témoigna ce représentant du peuple. Carra motivait son refus de secourir Fontenay sur la victoire du 16, dont il venait de recevoir la nouvelle. « Si les Sables sont attaqués par les Anglais, lui fit observer Mercier, que deviendrons-nous ? — Oh ! il sera temps alors. — Mais songez que, pour aller d'ici aux Sables, il faut traverser quarante lieues de pays insurgé ! » Carra parut réfléchir un instant, puis, d'un ton léger : « Eh bien, s'écria-t-il, si les Anglais viennent, ils enlèveront les brigands, les transporteront à Londres, et nous en serons débarrassés [3]. » Mercier du Rocher resta muet d'étonnement ; il se demanda si Carra nourrissait encore au fond de l'âme le projet de donner le duc d'York pour roi aux Français, et se retira en gémissant. Républicain sincère, il ne rapportait presque rien de son court voyage, qui ne lui fût un sujet de douleur. A Saumur, il avait entendu Julien (de Toulouse) et Bourbotte s'échapper, contre leurs collègues de la droite, en menaces qui annonçaient de prochains déchirements ; et, à Tours, il avait vu des représentants du peuple voyager dans des berlines à six chevaux, tenir les baigneurs trois heures pour se faire coiffer, et tonner, dans les hôtels, quand il n'y avait pas au moins six bougies sur la table [4] !

Cependant les renforts qu'on attendait à Fontenay ne paraissaient pas. Le conventionnel Maguen avait proposé au Comité de salut public, sur une lettre de Goupilleau, son collègue, de faire décréter la peine de dix années de fer contre les administrateurs qui arrêteraient la marche des troupes ou en changeraient la destination [5] ; mais ce décret n'était pas encore porté ; l'obus continuait ; et, d'autre part, les enrôlements à Paris étaient de date trop récente pour que les volontaires parisiens figurassent sur le théâtre de la révolte.

De leur côté, les généraux vendéens, rassemblés à Châtillon, hâtaient leurs préparatifs.

Après la prise de la Chataigneraye, les soldats de Bonchamps, comme il arrivait presque toujours le lendemain d'une bataille, avaient si vivement exprimé le désir de retourner à leurs travaux, que Bonchamps avait dû les licencier [6]. Aussi, ni sa division ni lui même n'avaient pris part au dernier combat, celui de Fontenay. Il fut invité à rappeler ses paysans et à rejoindre ce qu'on n'appelait plus désormais que la *grande armée*. Il se rendit à l'appel ; et entre lui, d'Elbée, Lescure, la Rochejaquelein, Stofflet, Cathelineau, il fut décidé que, sans tarder davantage, on marcherait sur Fontenay. Les paysans se montraient fort animés : pour mieux enflammer leur ardeur, on avait fait courir le bruit que Paris était en pleine insurrection ; que la Convention venait d'être dissoute ; que le canon d'alarme retentissait d'un bout à l'autre de la capitale, et que Dumouriez, vainqueur de Dampierre, arrivait à marches forcées [7].

L'armée des paysans s'ébranla donc ; et, au moment du départ, s'avançant à la tête de plusieurs prêtres revêtus de leurs habits sacerdotaux, l'évêque d'Agra harangua les soldats en ces termes : « Race antique et fidèle des serviteurs de nos rois, pieux zélateurs du trône et de l'autel, enfants de la Vendée, marchez, combattez, triomphez : c'est Dieu qui vous l'ordonne. » L'armée entière cria qu'elle obéirait [8].

Le 24 mai, les représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle se trouvaient réunis, au nombre de six, à Fontenay, lorsqu'on leur vint apprendre qu'un mouvement d'inquiétude s'était manifesté parmi les troupes de Chalbos campées, en avant de la ville, à la Chataigneraye. Trois d'entre eux, Goupilleau (de Fontenay), Goupilleau (de Montaigu) et Garnier (de Saintes), coururent aussitôt avec Beaufranchet Dayat examiner ce qui se passait. Le calme était rétabli, quand ils parurent, et ils s'en revinrent parfaitement rassurés ; mais, vers six heures du soir, Chalbos fut informé que les rebelles s'avançaient de manière à le cerner : il jugea prudent de se replier sur Fontenay, où il entra en bon ordre à cinq heures du matin [9].

Entre Fontenay et la forêt de Bagnard s'étend une plaine d'un tiers de lieue, à l'extrémité de laquelle coule la rivière de la Vendée : là vint se ranger en bataille, le 25 mai, vers une heure après midi, l'armée royale et catholique, appuyant à la rivière sa gauche que commandait Lescure, et développant à découvert dans la plaine sa droite, placée sous les ordres de Bonchamps. Les royalistes étaient à peu près vingt-cinq mille : l'armée des bleus ne se composait que de six mille hommes de troupes réglées et de quatre cents gardes nationaux [10].

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 183.
[2] *Ibid.*, p. 185
[3] *Ibid.*, p. 188
[4] *Ibid.*, p. 186 et 187.
[5] Lettre de Maguen à Goupilleau, datée de Paris, 16 mai 1793.
[6] *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 30.
[7] Lettre de Mareschal à Bulkeley, commandant à la Roche-sur-Yon, en date du 25 mai 1793.
[8] *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 31.
[9] Rapport de la prise de Fontenay, adressé à la Convention par les représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle. — Nous avons l'original sous les yeux.
[10] Madame de la Rochejaquelein dit *dix mille* dans ses *Mémoires*, chap. VII, p. 122-123, c'est une erreur. Voy. les *Ven-*

Malgré cette énorme disproportion, Chalbos n'hésita pas à sortir en rase campagne, et l'affaire s'engagea. Parmi les Vendéens, plusieurs manquaient de cartouches : à un paysan qui en demandait, son capitaine répondit, le bras étendu vers les bleus : « En voilà [1] ! » Quoique les paysans eussent reçu l'absolution, au moment de l'attaque, ils hésitaient. Lescure s'avance seul à trente pas, crie *Vive le roi!* essuie une décharge qui, sans l'atteindre, perce ses habits, déchire sa botte droite, emporte son éperon : « Vous voyez, mes amis, dit-il aux siens, les bleus ne savent pas tirer [2]. » Aussitôt, les paysans prirent leur course, et si impétueusement que Lescure fut obligé, pour les suivre, de mettre son cheval au grand trot. Mais voilà que soudain ils aperçoivent une croix de mission : bien qu'à la portée du feu, ils se jettent à genoux. On voulait les presser d'aller en avant : « Laissez-les prier, » dit Lescure. Ils se relevèrent et se remirent à courir [3]. Ce fut une lutte formidable. Les chasseurs de la Gironde, les volontaires de la compagnie franche de Toulouse, et ceux du quatrième bataillon de l'Hérault, furent tous admirables d'intrépidité. Les rangs des Vendéens flottaient déjà, lorsqu'un mouvement de panique s'emparant de quelques soldats de la seconde ligne, au centre de l'armée républicaine, ceux-ci lâchent pied. En vain Chalbos accourt, le pistolet à la main, menaçant de casser la tête à qui recule, ils continuent de fuir, déchargent leurs fusils et les jettent dans les sillons. « Retourne, » crie à l'un d'eux, en lui portant son épée à la gorge, le représentant du peuple Goupilleau (de Montaigu), et, pour toute réponse, le misérable essaye de le percer de sa baïonnette. A son tour, effrayée par cette défection et vigoureusement pressée par Bonchamps, la gendarmerie tourne bride, et passe sur le corps à l'infanterie qui la suit. Cette fuite forcenée, une charge de cavalerie dirigée par la Rochejaquelein contre le flanc de l'aile gauche, les gémissements des hommes qui meurent écrasés sous les pieds des chevaux en retraite, le cri de « *Marie-Jeanne! Marie-Jeanne!* » poussé par les paysans furieux, tout contribue à augmenter la confusion, désormais irréparable. Les représentants du peuple, que leurs panaches désignent aux coups de l'ennemi, sont à bout d'efforts; les héroïques bataillons du Midi reculent en combattant, mais reculent. Le brave colonel Fillon a été tué aux premiers rangs de la garde nationale; et les rebelles frappent aux portes de Fontenay. C'est là qu'acculé à la muraille de la barrière du Nord, et couvert de blessures, le porte-drapeau Fesque tomba enveloppé dans son étendard! Les Vendéens inondèrent la ville [4].

Les rues étaient pleines de bleus qui fuyaient. Au milieu du désordre, Bonchamps ayant reçu un coup de feu à la poitrine, ce fut le signal d'un affreux massacre, que le généreux Lescure eut beaucoup de peine à arrêter. Lui-même venait de courir risque de la vie. Comme il entrait dans Fontenay, un soldat avait tiré sur lui à bout portant; et Lescure de lui dire : « *Sauve-toi, imbécile, tu vas te faire tuer* [5]. » Mais tous n'eurent pas la même grandeur d'âme : un prêtre étant allé descendre chez un vieillard, son bienfaiteur, lui assena, pour quelques observations, un coup de sabre sur la tête. Le prêtre en question était l'abbé Barbotin, très-influent alors parmi les rebelles. Il était entré dans la ville, habillé en meunier et armé [6].

Un compte original de fossoyeurs porte à soixante-quatre le nombre des morts du côté des bleus; mais ce n'est là qu'une liste partielle. Quant au nombre des prisonniers, il fut si considérable, qu'on prit le parti de les renvoyer, après leur avoir coupé les cheveux, ce qui amusa beaucoup les paysans [7]. Mais ce qui les charma, les enivra de joie, ce fut d'avoir repris *Marie-Jeanne*. Ils se jetaient à genoux autour de ce canon bénit, le couvraient de rubans et de fleurs, l'embrassaient, et si quelque belle dame venait à passer, l'invitaient à l'embrasser aussi [8].

Cinq mille fusils, des vivres en quantité, une trentaine de canons, tel fut, pour les Vendéens, le prix de la victoire [9]. Ils brûlèrent, selon leur usage, les papiers du district, et pillèrent les caisses publiques. Des assignats que l'une d'elles contenait, les chefs ne parvinrent à sauver que neuf cent mille livres, qu'ils rendirent à la circulation, contre-signés au nom du roi : le reste, tombé aux mains des paysans, servit à faire des papillotes [10]. Les dégâts furent moindres qu'on ne l'aurait pu craindre. Toutefois, les Vendéens fouillèrent un grand nombre de maisons, prenant souliers, bottes, chapeaux, le linge de corps surtout, et vivant à discrétion chez les propriétaires du lieu [11].

Non que les dévastations eussent rien d'officiel. Nous avons sous les yeux la proclamation originale que Baudry du Plessis fit afficher, le 26 mai, dans les rues de Fontenay : elle était ainsi conçue : « Par ordre de MM. les com-

déens à Fontenay, par M. Benjamin Fillon, p. 13. Le chiffre qu'il donne est garanti par les documents officiels.

[1] *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 34.

[2] *Ibid.*, p. 34. — *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 32 — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. VII, p. 125.

[3] *Ibid.*

[4] Voy., en rapprochant et en confrontant les divers récits, les *Mémoires* de madame de la Rochejaquelein, ceux de madame de Bonchamps, ceux de madame de Sapinaud — *Les Vendéens à Fontenay*, par M. Benjamin Fillon. — La lettre écrite le 27 mai à Mageon, par Goupilleau (de Montaigu). — Le rapport des représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle.

[5] Dans son intéressante et remarquable brochure *les Vendéens à Fontenay*, M. Benjamin Fillon mentionne ce beau trait comme le tenant de M. Pichard du Page père, témoin oculaire.

[6] *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, p. 69.

[7] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. VII, p. 126 et 127.

[8] C'est ce qui était arrivé à madame de la Rochejaquelein, alors madame de Lescure, dans la ville de Bressuire. Voyez les *Mémoires* de cette dame, chap. VI, p. 89.

[9] *Les Vendéens à Fontenay*, par M. Benjamin Fillon, p. 16.

[10] *Ibid.*, p. 24.

[11] Procès-verbal de l'occupation de Fontenay par les Vendéens, signé du maire de la ville, Biaille Germon.

mandants des armées catholiques et royales et du commandant soussigné, il est expressément défendu de faire le pillage et aucuns dégâts dans cette ville, sous peine d'être fusillé sur-le-champ.» Mais ces ordres n'avaient d'effet qu'autant qu'ils se trouvaient cadrer avec les dispositions de ceux auxquels ils étaient adressés. Les chefs, d'ailleurs, étant indépendants l'un de l'autre, ce que ceux-ci empêchaient, il plaisait à ceux-là de le tolérer [1]. Les historiens royalistes ont eu grand soin de masquer la mésintelligence qui existait entre les chefs, mais elle est attestée par leur correspondance privée. Dans une lettre signée de Sapinaud et écrite de sa main, nous lisons : « Marie-Jeanne ne se dirigera pas de votre *cauté*, elle prend la route de Saumur. Nous *orions* bien désiré qu'une partie des forces se fût *joint* à nous... La prise de Fontenay est *immense*, mais nous en tirons peu *d'avantage*, quoique y *ayent* grandement *p'articipé*. Cela s'est toujours ainsi pratiqué avec nos collègues du pays haut [2]. » C'est cette anarchie qui explique l'apparente contradiction qu'on remarque entre les proclamations vendéennes qui interdisent le pillage, et les procès-verbaux qui le constatent.

Il y a plus : des documents irréfragables que nous possédons, il résulte que les Vendéens ne se faisaient pas toujours scrupule même de se dépouiller les uns les autres. Tantôt, c'était une ville enlevant à un village voisin, indûment et par force, les boisseaux de froment ou de seigle à sa convenance [3]; tantôt c'étaient des chevaux qu'on volait, sans qu'il y eût moyen d'en obtenir la restitution, à moins de faire battre le coupable de verges, et cela jusqu'à la mort [4]. Que dire encore? La Rochejaquelein et Lescure furent quelquefois réduits à mettre au nombre de leurs préoccupations le soin d'empêcher qu'on n'emportât les bûches appartenant à madame une telle [5]! Mais toutes les choses de ce monde ont leur mauvais aspect, et il est juste de mettre en balance avec ces humiliants désordres la puissant caractère qui marqua la révolte des Vendéens, et ce qu'enfanta de prodigieux la foi, aveugle mais profonde, qui les animait. « Mon père et mon frère sont plus heureux que moi, disait, à Fontenay, un paysan blessé : ils sont tombés morts à mes côtés; mais trois jours après ils étaient chez nous [6]! »

Heureusement, l'amour de la Révolution aussi était une foi, et féconde en miracles : rien ne le montra mieux que la prise de Fontenay. Lorsque, le 27, Cathelineau et Stofflet allèrent visiter l'hôpital, encombré de républicains blessés, et lorsque, le lendemain, Donnissan harangua les prisonniers dans la grande prairie, ils furent étonnés du peu de serments qu'ils arrachèrent aux vaincus, « *tant*, s'écrie avec amertume l'auteur de la vie de Bonchamps, *le poison conventionnel avait infecté ce beau sang de France* [7]. »

C'est peu : qu'imaginer de comparable au mouvement dont l'arrêté que voici a légué aux générations à venir le témoignage immortel :

Les représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, considérant que, depuis que la ville de Fontenay est au pouvoir des rebelles, et que celle de Niort est menacée par eux, les habitants des districts et des départements voisins se sont levés en masse, sans exception, et sont accourus au secours de cette dernière ville; considérant qu'un grand nombre d'entre eux n'ont ni piques ni fusils, qu'ils ne sont point organisés, et qu'avant que leur organisation se pût effectuer, il s'écoulerait un temps considérable pendant lequel la consommation des subsistances serait effrayante; considérant que la saison de couper les foins est arrivée; qu'il y a des communes où il n'est resté que les femmes;... que les vieillards aussi ont voulu marcher, sans songer qu'ils ne pourraient pas être utiles, arrêtent que les gardes nationales s'assembleront aujourd'hui, pour qu'il soit fait un choix de ceux qui à la bonne volonté unissent les moyens les plus convenables au métier de la guerre.

« Auguis, Ph. Ch. Ai. Goupilleau, Goupilleau (de Fontenay), Panvilliers, Garnier (de Saintes), Lecointe-Puyraveau [8]. »

Oui, contre ceux qui, au nom de la patrie du ciel, absente et inconnue, déchiraient le sein de la patrie vivante, l'élan des populations fut tel, que la ville de Niort se vit au moment d'être affamée. *Considérant qu'il y a des communes où il n'est resté que les femmes...* Quel trait, et comme il montre qu'à la Révolution française devait appartenir tôt ou tard l'empire de la terre! « Les opinions révolutionnaires, écrit tristement madame de la Rochejaquelein, étaient plus répandues et plus fortes que nous ne le pensions [9]. »

C'est ce dont les chefs vendéens s'aperçurent bien vite; et cette raison, jointe à l'envie qu'avaient les paysans d'aller raconter leurs exploits au village, décida de l'évacuation de Fontenay. Le 28 mai, à midi, les Vendéens avaient commencé de sortir de la ville; et le 30, au point

[1] Procès-verbal de l'occupation de Fontenay par les Vendéens.
[2] Lettre de Sapinaud de la Vérie à Bulkeley, en date du 29 mai 1793.
[3] Lettre de Bernard de Marigny au conseil provisoire des Epesses, réclamant trente-deux boisseaux de seigle enlevés au village de Meilleron.
[4] Ordre signé de Dommaigne, commandant de la cavalerie vendéenne.
[5] Nous trouvons, dans la masse des documents qui nous a été communiquée, un petit billet fort curieux, écrit de la main de la Rochejaquelein, et auquel Lescure a ajouté sa signature. Il a pour objet de protéger contre un enlèvement de bûches une madame Tocqué.
[6] *Les Vendéens à Fontenay*, par M. Benjamin Fillon, p. 26.
[7] *Ibid.*
[8] Nous avons sous les yeux le document original, écrit de la main de Lecointe-Puyraveau.
[9] Chap. VII, p. 127.

du jour, traînards, blessés, canons, voitures chargées de vivres, prenaient la route du Bucage, au branle des cloches, qui, pendant tout le temps de l'occupation, avaient sonné sans relâche [1].

CHAPITRE VIII.

COMITÉ DES DOUZE.

La Convention aux Tuileries. — Les frères Duprat. — Aspect de Paris au commencement du mois de mai 1793. — Frénésie de la Gironde. — Théroigne de Méricourt fouettée. — Acquittement du général girondin Miranda par le tribunal révolutionnaire; importance historique de ce fait. — Isnard, président de la Convention. — Harangue agressive de Guadet. — Déclaration solennelle d'Isnard. — Scènes tumultueuses. — Guadet propose l'annulation des autorités constituées de Paris, et la réunion de l'assemblée des suppléants à Bourges. — Création du comité des Douze. — Il est composé de Girondins. — Sensation dans Paris. — Motion sanguinaire faite à l'hôtel de ville en l'absence de Pache. — Rôle de Pache dans la réunion du lendemain. — L'idée de violer la représentation nationale encore très-éloignée des esprits. — Les fureurs imprudentes de la Gironde l'éveillent. — Opposition de Barbaroux et de Buzot à l'emprunt forcé d'un milliard proposé par Cambon. — Violence du comité des Douze. — Futilité des bases qui lui servent à supposer un vaste complot. — Arrêté de la Commune flétrissant les propos odieux tenus à la mairie; défi à la section de la Fraternité non relevé par celle-ci. — A force de supposer le péril, les Girondins le créent. — Leurs réunions secrètes. — Mesures proposées par le comité des Douze. — Il traîne à sa suite le Marais. — Il ordonne plusieurs arrestations, entre autres celle d'Hébert. — Protestation de la Commune. — Un anathème fulminé par Isnard contre Paris. — Indignation générale. — Isnard, dans ses appels sauvages aux départements, organe de son parti. — Aveu de Rabaud-Saint-Étienne à Garat. — Les Douze prennent les allures de la tyrannie. — Pache calomnié par eux. — Tristesse de Robespierre; il craint qu'on ne viole la représentation nationale. — Véhément discours de lui aux Jacobins. — Les Douze font entourer la Convention d'hommes en armes. — La parole refusée à Robespierre. — Attitude tyrannique d'Isnard. — Isnard calomnié par Thuriot. — Cri forcené de Bourdon (de l'Oise). — Soupçons de Garat. — Garat à la tribune. — Le comité des Douze supprimé. — Rapport du décret de suppression. — Conséquences fatales du rétablissement des Douze.

— —

Tandis que ces événements agitaient la Vendée, les Montagnards et les Girondins poursuivaient, à Paris, leur inapaisable querelle.

Le 10 mai, la Convention avait transporté le lieu de ses séances, de la salle du Manége aux Tuileries, épique demeure hantée par des spectres divers, et devenue fatale, depuis Louis XVI, à toutes les puissances qui s'y sont proclamées immortelles.

Ainsi, le champ de bataille était changé, mais rien de changé dans la lutte!

Si violente était l'inimitié, qu'on avait vu récemment les deux Duprat, l'un Montagnard, l'autre Girondin, renouveler presque l'histoire d'Étéocle et de Polynice. Une lettre où l'aîné accusait le plus jeune d'avoir fait avec la Gironde marché de son âme, et le vouait aux Furies [2]; une demande d'explication dont l'emportement des Mainvielle faillit faire un assassinat; ces mêmes Mainvielle arrêtés dînant avec Duprat jeune, après être allés assaillir Duprat aîné dans sa maison, voilà de quels faits la tribune avait retenti; l'on y avait entendu un frère dire, en parlant de son frère : « Je vous prouverai qu'il a été mauvais père, ami infidèle [3]. » Évidemment, tant d'animosité conduisait à une catastrophe.

Toutefois, et malgré les troubles qui naquirent du recrutement, la physionomie de Paris, durant la première quinzaine de mai, n'eut rien de sinistre. On bâtissait dans toutes les rues; l'officier municipal suffisait à peine à la quantité des mariages; les salles de spectacle regorgeaient de monde, et le peuple se pressait au théâtre de la rue de l'Estrapade, où l'on jouait le *Triomphe de Marat* [4]. A aucune époque, les femmes n'avaient déployé dans leur parure plus de coquetterie et de fraîcheur [5]. Habillées à la romaine ou à la grecque, cheveux à la titus, robes collantes, bras nus, épaules découvertes, brodequins aux jambes, des *guirlandes civiques* sur la tête, et à la main un tyrse en guise d'éventail, elles couraient en foule aux concerts de la rue de Provence entendre Fodor jouer son pot-pourri de *l'Amour filial*, ou applaudir aux variations du guitariste Lamparelli [6].

Qui donc rendit si sombre, si fatale aux Girondins, la fin d'un mois où le plaisir, après tout, semblait s'être réservé tant de place? Qui? Les Girondins, hélas!

A l'hôtel de ville, Chaumette avait dit : « La cause de nos maux, je la vois dans l'égoïsme du riche, qui, mollement couché dans une alcôve tapissée, regrette les anciens abus; je la vois dans les coupables spéculations de l'agiotage, dans la conduite criminelle de ces thésauriseurs qui, pour tripler leurs capitaux, déclament contre la Révolution... Qu'a-t-on fait pour le pauvre? Rien [7]. » De semblables paroles, l'emprunt forcé, les cris qui commençaient à s'élever contre la féodalité de l'or, héritière de celle de l'épée, ne pouvaient manquer de faire pencher la partie opulente de la bourgeoisie parisienne du côté des Girondins : ils le comprirent, et, aveuglés sur l'importance de cet appui, ils apportèrent une sorte de frénésie à précipiter la crise qui les emporta [8].

Non, jamais il n'y eut de spectacle plus douloureux que celui de ces nobles esprits en délire s'acharnant à troubler tout, à tout paralyser, et jetant la Révolution, qu'au fond ils adoraient, dans l'alternative de les immoler ou de périr. Par quelles plaintes funèbres, par quelles pro-

[1] Procès-verbal de l'occupation de Fontenay. — *Les Vendéens à Fontenay*, par M. Benjamin Fillon, p. 33 et 34.
[2] Marat publia cette lettre dans le n° 194 de son journal.
[3] Convention, séance du 29 avril 1793.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 200.
[5] *Ibid.*
[6] *Lettres, Mémoires et Documents*, publiés par F. Grille, t. IV, p. 329.
[7] *Révolutions de Paris*, n° 201.
[8] Voy. à ce sujet le chap. vi des Mémoires du conventionnel René Levasseur, livre écrit avec une bonne foi touchante et, quelquefois, magnanime.

vocations gonflées de mépris et de fiel, ils aurent irriter jusqu'à la démence, les infortunés, et la colère de leurs partisans, et celle de leurs ennemis! Toujours la menace à la bouche, en se disant toujours sous le couteau, ils finirent par rendre l'idée de leur proscription familière au peuple, à force d'accuser leurs adversaires de n'être que des proscripteurs et des assassins. Après avoir cherché à convaincre leurs départements, en haine de la Montagne, qu'il y avait complot formé contre leurs personnes, ils agirent, selon le mot profond de Prudhomme, « comme s'ils eussent craint d'en avoir le démenti [1]. » C'est ainsi que, dans leur journal, Girey-Dupré écrivait : « Ces messieurs (les Jacobins) veulent en finir : qu'ils l'ascnt, nous le demandons ; *leur mort est ou bout* [2]. » Guadet obtenait de la Convention l'ordre d'afficher une adresse des Bordelais, portant : « Nous voulons tous périr, avant le règne des brigands et des assassins... Parisiens, sauvez-vous de notre désespoir, sauvez-vous de la guerre civile [3]. » Oubliant avec quelle fougue la Gironde s'était précédemment emparée des places, Barbaroux tonnait contre l'ambition des Jacobins, reprochant à celui-ci d'être devenu, de capitaine, adjudant général ; à celui-là, vicaire de paroisse, d'avoir mérité la main de la fille de Pache ; à un troisième, qui avait quarante-neuf ans de service, d'avoir obtenu un emploi de douze mille livres [4]. Buzot, dégradant aux yeux des royalistes et des étrangers les dépositaires du pouvoir de la Révolution, demandait qu'à bref délai, sous peine de dix ans de fers, tout législateur enrichi rendit ses comptes, et qu'on portât la lampe dans sa fortune [5]. A la moindre violation des formes légales, à propos d'un acte de police tant soit peu irrégulier, ils éclataient en malédictions [6], ces Girondins qui avaient mis en pièces la légalité monarchique, favorisé l'essor du sans-culottisme, patroné le bonnet rouge, rayé le mot *monsieur* de la grammaire, et, introduisant l'usage du tutoiement, bouleversé jusqu'aux anciennes formes du langage [7]. Malheur aux mesures utiles, si un Montagnard les proposait! elles étaient aussitôt rejetées [8]. Maîtres de l'Assemblée, par l'envoi en province d'un grand nombre de commissaires Montagnards, que de fois les Girondins fatiguèrent la tribune, accaparée par eux, de redites ardentes, non sur les dangers de la Révolution et les meilleurs moyens de la sauver, mais sur leurs propres périls, sur tel ou tel empiétement de la Commune, sur ce qu'à Lyon un tribunal révolutionnaire avait été indûment établi [9], sur ce qu'on voulait les égorger, crime dont la pensée germa en effet dans les bas-fonds d'où le 10 mars était sorti, mais dont Guadet et ses amis, très-injustement, faisaient un texte d'anathèmes contre quiconque n'était pas des leurs! Souvent, le refus des Girondins d'accorder à la minorité les garanties que lui assurait le règlement [10] dévorait des séances entières, comme le jour où, Couthon ayant à parler sur l'appel nominal, que la Montagne réclamait et que repoussaient obstinément ses adversaires, Maure courut saisir l'orateur paralytique, et le porta dans ses bras à la tribune [11]. Alors il arrivait que, poussée à bout, la Montagne se mettait à rugir ; les galeries, pleines de femmes du peuple, frissonnaient ; et tandis que le côté gauche dénonçait avec des cris de rage la tyrannie du côté droit, le côté droit s'indignait de la tyrannie des spectateurs.

Il est juste d'ajouter qu'à l'égard de certains excès, la colère de la Gironde eut sa source dans un sentiment dont la vivacité était, non-seulement naturelle, mais légitime. Ce fut, par exemple, un déplorable arrêté que celui par lequel Bourbotte et Julien (de Toulouse), commissaires de la Convention à Orléans, s'avisèrent de vouer à l'exécration tous les journaux girondins distribués dans les limites de leur proconsulat [12] ; et le cœur se soulève de dégoût, au souvenir de la pauvre Théroigne de Méricourt saisie, en plein jardin des Tuileries, par une bande de mégères, et, parce qu'elle était *brissotine*, impitoyablement fouettée : horrible humiliation qui la rendit folle [13]? Mais, à déclarer le parti jacobin tout entier responsable de pareilles indignités, il ne pouvait y avoir ni bonne foi, ni prudence.

Au fond, si pour bien connaître quelles étaient alors les dispositions du parti jacobin, on les étudie dans ceux qui le représentaient réellement, dans Robespierre et les principaux chefs de la Montagne, on verra que les ennemis de la Gironde ne voulurent bien sa ruine définitive, qu'au dernier moment, que lorsqu'elle sembla crier : « Si vous ne me tuez pas, je vous tue! »

Comme preuve de cette vérité navrante, rien de plus frappant que le fait du général Miranda acquitté par le tribunal révolutionnaire, l'avant-veille du jour où ce tribunal terrible condamnait à mort, dans le général Miaczinski, un complice de Dumouriez. Certes, si l'esprit jacobin dominait quelque part, c'était au tribunal révolutionnaire. Eh bien, Miranda, le protégé de Brissot, l'ami de Pétion, l'épée vivante de la Gironde, Miranda fut non-seulement absous, mais comblé d'éloges, et reconduit chez lui en

[1] *Révolutions de Paris*, n° 203.
[2] *Patriote français*, n° 1369.
[3] Convention, séance du 14 mai 1793.
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*.
[6] Séance du 17 mai 1793, à propos de l'arrestation d'un nommé Roux.
[7] Voy. précédemment.
[8] C'est ce dont le *Républicain, journal des hommes libres*, se plaignit amèrement dans un article cité par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 159.
[9] Séance du 15 mai 1793.
[10] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 233.
[11] Séance du 17 mai 1793.
[12] Cet arrêté fut énergiquement flétri par le journal *les Révolutions de Paris*, dans son numéro 202.
[13] Cette abjecte violence eut lieu le 15 mai 1793. Elle fut commise, non par des hommes, comme on l'a dit, mais par des femmes. Voyez le n° 201 des *Révolutions de Paris*.

triomphe [1]. Le rapprochement des dates est fort remarquable ici : les Jacobins du tribunal révolutionnaire acquittèrent le Girondin Miranda, le 15 mai, deux semaines, rien que deux semaines avant la catastrophe !...

Mais voilà que, le 16 mai, Isnard est nommé président de la Convention. C'était allumer une torche sur le fauteuil de la présidence, et dès ce moment, en effet, tout se précipita [2].

Le 18, par l'organe de Lanjuinais, le comité de législation propose qu'on étende de cinquante à cent le nombre des membres requis pour rendre l'appel nominal obligatoire. La minorité, à laquelle il s'agit d'arracher une garantie précieuse, s'émeut et proteste. Guadet se lève, et avec sa véhémence ordinaire : « Lorsque en Angleterre, dit-il, on voulut dissoudre le long parlement, le moyen qu'on prit fut de mettre le pouvoir entre les mains de la minorité... Elle appela à son secours des patriotes *par excellence*, une multitude égarée, à qui l'on promettait le partage des terres et le pillage. Cet appel, motivé sur la prétendue oppression de la minorité, amena la *purgation du parlement*, attentat dont Pride, de boucher devenu colonel, fut l'auteur. Cent cinquante membres furent chassés, et la minorité resta maîtresse du gouvernement. Mais les patriotes *par excellence*, instruments de Cromwell, eurent leur tour. Leurs propres crimes servirent de prétexte à l'usurpateur. Il entra un jour au parlement, et s'adressant à ces mêmes membres : « Toi, dit-il à l'un, tu es un voleur ; « toi, dit-il à l'autre, tu es un ivrogne ;... toi, « tu t'es gorgé des deniers publics ; toi, tu es « un coureur de filles et de mauvais lieux... sus « donc, cédez la place à des hommes de bien. » Ils la cédèrent, et Cromwell la prit [3]. »

A l'adresse de qui ces allusions outrageantes? Les dilapidateurs des deniers publics, étaient-ce Danton et Lacroix, sourdement accusés de concussion? Pride, était-ce le boucher Legendre? Cromwell, était-ce Robespierre? Le violent génie de Guadet se reconnaissait à ce langage. Il produisit une émotion, qui se calmait à peine, quand tout à coup des cris aigus retentirent dans les tribunes. Depuis quelques jours, des femmes, qui presque toutes portaient les livrées de la misère, avaient été remarquées rôdant, soit dans le jardin des Tuileries, soit dans les corridors de l'Assemblée. Elles visitaient les cocardes, et barraient le chemin aux gens qu'elles jugeaient suspects [4]; mais c'était surtout contre les spectateurs munis de billets que paraissait dirigé l'effort de cette police d'un nouveau genre [5]. Le 18, un citoyen signalé à leur défiance s'étant introduit dans les tribunes, une d'elles avait essayé de l'en arracher. De là, le tumulte. Levasseur en rejeta la faute sur ce qu'il y avait des places réservées, ajoutant : « Le peuple peut-il n'être pas indigné, lorsqu'il voit que ces places privilégiées sont destinées à des aristocrates tels que...» Levasseur nomma, qui l'aurait jamais cru? un des premiers apôtres de la République en France, « Bonneville [6] ! « Et aussitôt Marat de renchérir : « C'est un aristocrate infâme, c'est un entremetteur de Fauchet [7]. »

Alors, avec une solennité tout à fait inattendue : « Citoyens, dit Isnard, ce qui se passe m'ouvre les yeux sur un fait qui m'a été révélé. L'aristocratie, Pitt, l'Angleterre, l'Autriche, suivent un nouveau plan pour détruire la liberté en France... Peuple, législateurs, écoutez : il y va de votre salut... » Et il déclare qu'il y a complot formé par les étrangers pour dissoudre la Convention au moyen d'elle-même; qu'on doit mettre le peuple en mouvement, en commençant l'insurrection par les femmes; que les Anglais se tiennent prêts à opérer une descente, dès que la révolte éclatera, et que, de la sorte, une contre-révolution est imminente.

Sans laisser à l'Assemblée le temps de se reconnaître, Vergniaud demande et fait voter l'impression de cette déclaration d'Isnard. Celui-ci, revenant à la charge, affirme, sur l'autorité d'un citoyen qu'il nommera au comité de sûreté générale, qu'il court parmi les femmes des propos étranges, qu'on leur a entendu dire : *Avec nos billets, nous avons des assignats et souvent de l'argent* [8]. Un membre dénonce Marat comme ayant tenu contre les *hommes d'Etat* des propos sanguinaires; à quoi Marat se contente de répondre que les *hommes d'Etat* sont des complices de Dumouriez, et qu'il faut qu'en poursuivant la mort des Capets rebelles, ils « se mettent la corde au cou », ainsi que l'ont fait les patriotes de la Montagne [9].

Avant la séance, il avait été décidé, dans le comité Valazé, que la Gironde proposerait l'annulation des autorités de Paris, le remplacement provisoire et immédiat de la municipalité par les présidents des sections, enfin la réunion des suppléants de l'Assemblée à Bourges [10]. Ce fut Guadet qui porta ces propositions à la tribune. Grande agitation sur les bancs de la gauche. Danton demande la parole. Collot d'Herbois s'écrie : « Voilà donc la conspiration découverte ! » Mais Barère se présente, et le calme renait à sa voix. « Casser les autorités de Paris! dit-il; j'appuierais cette proposition, si je voulais l'anarchie. Quant à réunir vos suppléants à Bourges, pourquoi? Est-ce que, si la Convention était dissoute, le coup qui la frapperait ne les atteindrait pas? » Mieux valait, selon lui, créer une commission de douze membres, chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à la tranquillité publique [11].

Cette mesure faisait briller aux yeux des Gi-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 201. Voy. l'*Hist. parl*, t. XXVII, p. 26-71, pour les détails de ce procès, qui dura cinq jours.
[2] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 121.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 201.
[5] Discours de Gamon, inspecteur de la salle, séance du 18 mai 1793.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 123.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*, p. 126.
[10] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 236.
[11] *Ibid.*, p. 130-132.

rondins l'espoir d'un triomphe absolu quoique légal : ils embrassèrent cet espoir d'un cœur avide, et l'assemblée vota sans débats la création du *Comité des Douze* [1].

Ainsi qu'on devait s'y attendre, le Comité des Douze fut pris tout entier dans la Gironde ; mais il y eut cela de singulier, qu'elle choisit en cette occasion, pour combattre son suprême combat, des hommes qui, à l'exception de deux, n'y pouvaient figurer avec autorité ; car les membres élus furent : Boyer-Fonfrède, Rabaud-Saint-Etienne, Kervelégan, Saint-Martin, Vigée, Gomaire, Bergoeing, Boileau, Mollevault, H. Larivière, Gardien et Bertrand [2]. Seulement, ce qui semblait leur manquer en consistance, ils le possédaient en audace ; et d'ailleurs, n'avaient-ils pas derrière eux, pour les pousser en avant, Guadet, Louvet, Isnard, Valazé ?... Ah ! là ne fut point leur force ; là fut leur malheur.

L'institution du Comité des Douze était une menace dont les Jacobins comprirent tout de suite la portée : leur club en frémit ; les meneurs subalternes qui, tels que Varlet, se réunissaient à l'Evêché, commencèrent à agiter des motions furieuses, et le feu prit aux sections.

A la suite des émeutes de clercs et de commis, suscitées par le dernier recrutement, l'administration de police avait jugé nécessaire, afin de couper court à tout mouvement de ce genre, d'avoir l'œil sur les fauteurs présumés [3]. En conséquence, une circulaire émanée de la mairie avait prévenu les commissaires des sections de se rassembler à l'hôtel de ville, pour y dresser la liste des personnes suspectes [4]. La première réunion eut lieu le 18 mai, et fut très-paisible ; mais celle du lendemain ayant ouvert ses délibérations sous l'empire des colères que la création du Comité des Douze venait d'enflammer, la scène changea de face.

Touchant ce qui se passa dans cette assemblée, où trente-sept sections étaient représentées et à laquelle assistait un administrateur de police, la déclaration suivante fut faite plus tard, au Comité des Douze, par un des assistants : « Un homme pâle, d'un certain âge, qui parlait lentement, assis à gauche en entrant dans la salle, presque contre la cheminée, dit, à propos des gens suspects : « Je n'en connais pas d'autres que ceux qui sont dans la Convention nationale ; c'est là qu'il faut frapper. Je propose donc de saisir les vingt-deux, plus huit membres que je désignerai. Nous les mettrons en lieu sûr, et nous les *septembriserons*... Nous, non... Mais, avec un peu d'argent, nous trouverons des hommes pour les tuer. Lorsqu'ils seront morts, nous supposerons de fausses lettres des pays étrangers, et nous prouverons qu'ils ont émigré [5]. »

Est-il vrai que ces propos atroces furent tenus ? C'est ce qui résulte de la concordance des dépositions ; mais ces mêmes dépositions ne s'accordent, ni relativement au nom du farouche orateur, qu'un des témoins nomme Marinu [6], et un autre Bisé [7] ; ni relativement aux dispositions générales de l'auditoire. Sur ce qu'un membre aurait été chassé, pour avoir combattu la motion sanguinaire, il existe dans les témoignages une contradiction formelle [8]. Mais qu'un membre ait dit qu'il fallait attendre le plan d'insurrection préparé, aux Jacobins, par Robespierre et Marat ; qu'un autre ait pressé l'exécution en ces termes : « *Coligny était à minuit à la cour, et à une heure il était mort ;* » qu'un membre de la section de la Fraternité ait été exclu parce qu'il prenait des notes ; qu'on ait demandé un local où pussent être déposés les gens suspects, et qu'au nombre des lieux de dépôt désignés se soit trouvée la maison des Carmes du Luxembourg, d'horrible mémoire..., voilà ce que rien n'autorise à mettre en doute [9]. Toutefois, aucune décision ne fut prise, et l'on se sépara en ajournant tout au lendemain [10].

Cette fois, Pache se rendit à la réunion. A peine est-il installé au fauteuil, que la proposition de la veille est renouvelée ; mais un des assistants proteste : « J'ai combattu hier, dit-il, cette proposition ; les membres ici présents ont applaudi, et je ne conçois pas qu'on vienne aujourd'hui la remettre sur le tapis, tandis qu'hier soir il n'en était plus question [11]. Pache répondit qu'il ne s'agissait point en effet d'arrestations ; que la Convention était un dépôt confié à la ville de Paris ; qu'un attentat commis sur un seul des membres de l'Assemblée nationale produirait la guerre civile ; que, quant à lui, bien qu'il eût signé la pétition qui réclamait le renvoi des vingt-deux, il ne souffrirait pas qu'une telle discussion s'engageât à la mairie. Puis, ayant demandé le nom des suspects que l'on connaissait, il leva la séance, et l'on se retira tranquillement [12]. »

Il est certain que l'idée de porter atteinte à la représentation nationale n'avait encore pour apôtres ou partisans, dans Paris, que quelques-uns de ces hommes que les Révolutions font monter à la surface des sociétés, quand elles en remuent le limon. Les comités révolutionnaires se montrèrent effrayés de la motion lancée à la mairie le 19, dès qu'on leur en apporta la nou-

[1] Séance du 18 mai 1793.

[2] *Hist. parl.*, t. XXVII, p. 161. Chossey, élu, se récusa.

[3] Lettre du maire de Paris à la Convention, lue dans la séance du 24 mai 1793.

[4] *Ibid.*

[5] Déposition faite au Comité des Douze par L..., membre de la commission de surveillance de la section du Panthéon-Français, à la suite des *Mémoires de Meillan*, note B.

[6] Déposition de Louis P... de la section des Tuileries, à la suite des *Mémoires de Meillan*, note B.

[7] Déposition de D..., membre du comité de surveillance de la section de la Fontaine-de-Grenelle, à la suite des *Mémoires de Meillan*, note B.

[8] Rapprocher celui qu'on lit p. 180 des *Mémoires de Meillan*, de celui qui est reproduit p. 183.

[9] Voy., à la suite des *Mémoires de Meillan*, la note B.

[10] *Ibid.*

[11] Déposition de L..., membre du comité de surveillance de la section du Panthéon-Français, à la suite des *Mémoires de Meillan*, note B.

[12] Rapprocher les dépositions reproduites dans l'ouvrage ci-dessus, de la lettre adressée par Pache à la Convention, séance du 24 mai 1793.

velle [1]. Le journal de Prudhomme écrivait : « Généreux citoyens de Marseille, de Lyon, de Versailles, d'Avignon, de Nantes, de Bordeaux, vous semblez inquiets de la sûreté des représentants du peuple et de la liberté de leurs délibérations ? Rassurez-vous : il est de l'intérêt et de la gloire de Paris de vous en répondre [2]. » Il écrivait encore : « La Convention ! *c'est un fanal en mer pendant l'orage* [3]. » Aux Jacobins, Robespierre s'était élevé très-vivement, et contre les « mesures extrêmes », et contre ceux qui les proposaient [4]. Le club des Cordeliers lui-même écouta favorablement Legendre, lorsque, les 22 et 23 mai, il y vint combattre les motions emportées de Léonard Bourdon, de Varlet, et déclarer que les représentants du peuple étaient inviolables [5].

La situation était telle, néanmoins, qu'une catastrophe en pouvait sortir brusquement, du jour au lendemain ; cela dépendait de la conduite qu'allait tenir la Gironde.

Malheureusement, on eût dit qu'elle prenait à tâche, quand il y avait la République à sauver, de faire obstacle à tout, sans proposer rien. C'est ainsi que de ses rangs partit la résistance à une mesure dont l'absolue nécessité dépassait la rigueur : l'emprunt forcé d'un milliard à lever sur les riches et à rembourser en biens d'émigrés. L'urgence d'un pareil emprunt était si manifeste, si généralement sentie, que la motion de Cambon à cet égard fut appuyée d'une manière expresse par deux Girondins, Rabaud-Saint-Etienne et Lanjuinais. Mais il arriva que deux autres Girondins, Barbaroux et Buzot, s'y étant opposés, les tribunes éclatèrent encore une fois ; de sorte que la mesure ne fut votée qu'après une longue scène de confusion, où il y eut échange d'anathèmes, et où Vergniaud prononçant le mot *assassins*, le peintre David cria : « *C'est toi, monstre, qui es un assassin* [6]. »

De son côté, le Comité des Douze attisait la flamme qu'il avait charge d'étouffer. Bien décidé à découvrir une conspiration, pour avoir des conspirateurs à punir, il remplissait Paris de menaces et d'alarmes, sollicitant les aveux, encourageant les dénonciations, recueillant les moindres rumeurs, et transformant en preuves décisives des propos tenus par quelques gens sans aveu ou attribués à des inconnus : on jeune homme, dont on ignorait le nom, avait dit, sur la terrasse des Tuileries, qu'il était temps de guillotiner, non plus des cochers, des cuisiniers, des sans-culottes, mais des Brissotins [7] ; il paraissait, d'après une conversation d'un bon citoyen avec un bourgeois habillé de bleu, dans un café de Chaillot, que quelques volontaires, avant de partir pour la Vendée, avaient projeté de faire un coup [8] ; un septembriseur, nommé Laforêt et sa femme, fripiers sur le quai du Louvre, avaient déclaré que six mille sans-culottes se tenaient prêts à massacrer les mauvais députés au premier signal ; après quoi, pillage général, dans lequel Laforêt avait pour sa part cinquante maisons à piller [9]... Voilà sur quelles bases le Comité des Douze s'attachait à bâtir l'édifice du vaste complot dont les Girondins avaient tant parlé ! Et comme l'essentiel était d'y envelopper ceux qu'on voulait perdre, on rendait puérilement responsables de ce qu'avait pu dire, « dans un café de Chaillot, un bourgeois en habit bleu », et les chefs de la Montagne, et les membres de la Commune.

A la vérité, c'était en pleine mairie qu'avait été tenu l'odieux discours du 19 ; et il existait à cet égard un témoignage imposant, celui de la section de la Fraternité [10] : mais Pache n'assistait point à la réunion ce jour-là, et lorsque, le lendemain, on s'était avisé de reproduire ces idées devant lui, il les avait formellement condamnées [11]. Il y a mieux : la Commune était si peu disposée à les couvrir de son égide, que, dès le 25, elle s'était empressée de rendre l'arrêté suivant, sur le réquisitoire de Chaumette : « Le conseil général, instruit qu'une députation de la section de la Fraternité a dénoncé à la Convention nationale un complot affreux, tendant à faire égorger des représentants du peuple, et à faire dire ensuite qu'ils avaient émigré ; considérant qu'il est instant d'arrêter les auteurs de complots aussi abominables ; invite les rédacteurs et porteurs de cette adresse à venir lui donner les renseignements nécessaires, pour qu'il puisse découvrir les traîtres, et les livrer, dès ce soir, aux tribunaux [12]. »

Energique était la flétrissure, péremptoire le défi. Mais on ferma les yeux sur la flétrissure, on laissa tomber le défi [13], et les Girondins continuèrent de désigner l'hôtel de ville comme une caverne de bêtes fauves.

A force de supposer le péril, ils le créaient.

Du reste, ils ne se faisaient point faute, eux aussi, d'avoir leurs réunions — beaucoup plus secrètes que celles du parti opposé [14] — et leurs mots d'ordre, et leurs lettres circulaires à domicile. Une de ces lettres étant tombée entre les mains du Comité de sûreté générale, elle fut rapportée dans le n° 203 du journal de Marat, conçue en ces termes : « Au député Lacaze. — En

[1] Déposition de I...., membre du comité de surveillance de la section du Panthéon, *ubi suprà*, p. 181.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 200.
[3] *Ibid.*, p. 202.
[4] Séance du club des Jacobins, du 12 mai 1793.
[5] Déposition du citoyen T... — Voy., à la suite des *Mémoires de Meillan*, la note B.
[6] Convention, séance du 20 mai 1793.
[7] Voy. dans les Pièces officielles à la suite des *Mémoires de Meillan*, p. 186.
[8] *Ibid.*, p. 189.
[9] *Ibid.*, p. 188.

[10] Elle présenta son rapport à la Convention, dans la séance du 25 mai 1793.
[11] Quoi qu'en aient dit plusieurs historiens qui, sur la foi des Mémoires de madame Roland, veulent absolument que Pache n'ait été qu'un hypocrite. Nous avons cité plus haut ses propres paroles.
[12] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 179.
[13] Voy., dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 179 et 180, la réponse aussi évasive qu'insolente adressée à la Commune par la section de la Fraternité.
[14] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 237.

armes à l'Assemblée, à dix heures précises : couard, qui ne s'y trouve pas ! — DUFRICHE-VALAZÉ[1]. »

Un rapport du Comité des Douze était annoncé, et Paris l'attendait avec impatience : quel fut l'étonnement général, lorsque, dans la séance du 24 mai, Vigée, sans fournir une seule preuve, sans articuler un seul fait, vint proposer des mesures de précaution extraordinaires, motivées sur ce qu'une trame horrible avait été découverte ! « Quelques jours plus tard, dit-il d'un ton solennel, la République était perdue, vous n'étiez plus. » Et, au nom du Comité, il demande que la Convention, la fortune publique, la ville de Paris, soient placées sous la sauvegarde des bons citoyens ; que chacun soit tenu de se rendre sur-le-champ au lieu de rassemblement de son bataillon ; que le poste de la Convention soit renforcé de deux hommes par compagnie ; que les Assemblées générales des sections soient levées tous les soirs à dix heures. Ce n'étaient là, au surplus, que des mesures préliminaires, et Vigée en annonçait de plus considérables qui devaient compléter l'œuvre de salut public confiée au Comité des Douze. Le projet, vivement soutenu par Boyer-Fonfrède et Vergniaud, fut adopté malgré l'opposition de Danton, qui dit : « Décréter ce qu'on vous propose, c'est... *décréter la peur*[2]. »

Sûrs désormais que la Convention les suivait, les Douze n'hésitèrent plus à frapper. Ce jour-là même, ils font arrêter deux administrateurs de police, Michel et Marino, accusés de provocation au massacre, et ils lancent un mandat d'amener contre Hébert, substitut du procureur de la Commune, pour un article du *Père Duchêne*.

Cet article contenait, contre les Girondins, à côté d'attaques légitimes, d'immondes calomnies présentées dans un style immonde ; il imputait odieusement aux *hommes d'État* d'avoir fait piller les boutiques des épiciers, pour avoir un prétexte de calomnier Paris ; il les accusait d'avoir enlevé le pain des boulangers, afin d'occasionner la disette ; il rappelait comment on avait *raccourci* Capet, et soutenait qu'il n'en coûterait pas davantage pour anéantir les traîtres[3]...

Tout cela, certes, était révoltant ; et néanmoins la nouvelle du coup qui atteignait l'auteur ne se fut pas plutôt répandue que l'indignation partout s'alluma. Ce n'étaient que paroles véhémentes ou rapprochements pleins d'amertume. Les uns font remarquer qu'à part la trivialité de la forme, le langage d'Hébert ne diffère pas de celui que tient, en sens inverse, le rédacteur du *Patriote français* ; ils rejettent sur le ton général de la presse à cette époque ce qu'il y avait d'excessif dans les attaques du *Père Duchêne*, et s'étonnent qu'à ce compte les Douze n'aient pas poursuivi la feuille de Marat. Les autres demandent de qui les Girondins tiennent le privilége d'être au-dessus de l'injure, dans un temps de fermentation inévitable, et lorsque eux-mêmes, tenitant chaque jour leurs adversaires de brigands et d'assassins, ne cessaient d'appeler sur eux les vengeances de la province. Et puis, à la qualité de journaliste, Hébert joignait celle de magistrat : était-ce la Commune qu'on prétendait châtier dans sa personne ? Les Douze entendaient-ils marcher, selon les vues développées par Guadet, à l'anéantissement des autorités constituées de Paris ? Où conduirait ce premier pas dans les voies glissantes de la tyrannie ? Hébert pouvait avoir calomnié ses adversaires ; mais la calomnie alors n'était-elle pas malheureusement de tous les partis, et le Comité des Douze avait-il été institué pour assurer à la Gironde le droit exclusif d'être injuste[4] ?

Ces discours disposent les esprits à la résistance. A neuf heures du soir, Hébert se rend à la Commune, et, le danger lui élevant le cœur : « On m'arrache à mes fonctions, dit-il avec dignité : mais je dois obéissance à la loi. Vous ! n'oubliez pas que vous avez juré de regarder comme frappé sur vous tous le coup porté à un seul. Ce serment je l'invoque, non pour moi, bien décidé que je suis à la mort si elle peut servir ma patrie, mais pour mes concitoyens, que l'oppression menace. » Il s'avance ensuite vers Chaumette, qu'il embrasse ; reçoit l'accolade du président, au nom du conseil, et rentre tranquillement dans sa maison, d'où il fut arraché pendant la nuit, par ordre des Douze, pour être conduit à l'Abbaye[5].

Vers la même heure, les Douze faisaient arrêter Varlet, celui que Girey-Dupré, dans son langage virulent, appelait *l'agitateur des bornes de Paris*[6]. Du haut de sa tribune ambulante, Varlet avait dit au peuple que les plus grands rebelles étaient, non dans la Vendée, mais dans la *boutique des lois*[7]. On l'accusait, en outre, d'avoir poussé le club des Cordeliers à l'insurrection et demandé qu'on portât à l'assemblée la déclaration des droits de l'homme couverte d'un voile[8].

Ces arrestations simultanées annonçaient, de la part des Douze, le parti pris d'en finir : la Commune, qu'ils brûlaient d'accabler, sentit comme le froid du glaive. Les membres qui la composaient s'assemblent le 25, pleins d'inquiétude et d'émotion. Chaumette arrive, et leur apprend qu'il s'est rendu à l'Abbaye, dans la matinée ; mais qu'il n'a pu voir Hébert, qui reposait en ce moment : « Preuve qu'Hébert est innocent, ajoute-t-il, car le crime ne sommeille

[1] Lasource prétendit, séance du 23 mai, que le billet portait simplement ces mots : *A la Convention, à dix heures, avec le plus de collègues que tu pourras.*
Quoi qu'il en soit, il n'y a rien d'invraisemblable à ce que Valazé ait écrit le mot *en armes*. Louvet nous apprend dans ses *Mémoires*, p. 72, que depuis trois mois il portait des armes pour sa défense.

[2] Convention, séance du 24 mai 1793.

[3] Voy. cet article, reproduit en entier dans le tome XXVII de l'*Histoire parlementaire*, p. 268-272.

[4] Ces plaintes trouvèrent un écho dans les *Révolutions de Paris*. Voy. le n° 202 de ce journal.

[5] Commune, séance du 24 mai 1793.

[6] *Patriote français*, n° 1375.

[7] *Révolutions de Paris*, n° 203.

[8] *Mémoires de Meillan*, p. 178 des *Pièces officielles*.

pas. » La situation pressait : on décide qu'on ira, par députation solennelle, dénoncer à la Convention l'atteinte portée à la liberté de la presse, et qu'une circulaire sera adressée aux quarante-huit sections, pour les informer d'une manière officielle de l'arrestation d'un magistrat du peuple. La circulaire est aussitôt rédigée ; et tandis que des cavaliers la portent dans toutes les directions, les députés de la Commune se rendent à l'Assemblée nationale [1].

Lorsqu'ils furent admis à la barre, la Convention venait d'accueillir une dénonciation girondine, lancée de Marseille contre les commissaires montagnards, Moïse Bayle et Boisset, et de casser, sur la motion de Barère, l'arrêté par lequel Bourbotte et Julien (de Toulouse) avaient essayé de proscrire, à Orléans, les journaux girondins. En termes modérés quoique fermes, l'orateur de la Commune expose que la section de la Fraternité ayant entretenu la Convention de propos odieux tenus à la mairie, il est juste que cette section désigne nominativement les coupables, afin qu'on les livre au tribunal révolutionnaire, et que le soupçon se détourne de la tête des innocents. Quant à Hébert, « nous demandons, ajoute l'orateur, que vous rendiez à ses fonctions un magistrat estimable par ses vertus civiques et ses lumières. Nous demandons qu'il soit promptement jugé. Les arrestations arbitraires sont, pour des hommes de bien, des couronnes civiques [2]. »

Au milieu du conflit d'applaudissements et de murmures que produisent ces paroles, Isnard se lève, l'exaltation peinte sur le visage ; et, par une inspiration à jamais lamentable : « ... Écoutez, dit-il, les vérités que je vais vous dire. La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale... s'il arrivait qu'on y portât atteinte, je vous le déclare, au nom de la France entière... » — « Oui, oui, au nom de la France entière ! » — interrompent les membres du côté droit en se levant [3]. Isnard continue : « Je vous le déclare, Paris serait anéanti... » A ces mots étranges, des clameurs terribles s'élèvent de tous les bancs de la gauche ; mais ceux de la partie opposée : « Oui, oui, la France entière tirerait une vengeance éclatante de cet attentat [4]. » Marat était debout. La main étendue vers Isnard, il lui crie : « Descendez du fauteuil, président, vous jouez le rôle d'un trembleur... Vous déshonorez l'Assemblée... Vous protégez les hommes d'État. » Isnard reprit d'un air sombre : « Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. » Et la droite d'applaudir [5], pendant que, pour répondre à ces blasphèmes, Danton, Dentzel, Drouet, Fabre d'Églantine, réclament à l'envi la parole. La sensation était profonde, manifestée diversement, selon la diversité des tendances. Les tribunes gardaient un silence farouche. Seuls, les députés de la Commune paraissaient calmes [6]. Leur orateur se contenta de prononcer ces mots, dont la sagesse, dans cette circonstance, n'était pas sans quelque grandeur : « Les magistrats du peuple qui viennent vous demander la punition des coupables, ont juré de défendre la sûreté des personnes et des propriétés : ils sont dignes de l'estime du peuple français [7]. » A ce trait, les tribunes applaudirent. Danton se leva. Il releva l'imprécation fulminée contre Paris, péremptoirement, sévèrement, sans amertume néanmoins, et plutôt comme moyen de concilier les esprits [8]. Évidemment, il craignait d'envenimer la plaie ouverte aux flancs de la République.

Mais l'heure des ménagements était passée ! Dans Paris, l'effet des menaces d'Isnard fut immense et désastreux. On ne manqua pas de remarquer l'adhésion délirante que leur avait donnée le côté droit. Il n'y avait donc pas à en douter : Isnard n'avait fait qu'exprimer les sentiments de tout un parti ; et ce parti dont le mot d'ordre était *malheur aux Parisiens !* il dominait la Convention, il animait de son souffle implacable le Comité des Douze ! Précisément, on venait de lire, en plein club des Jacobins, une lettre de Vergniaud aux Bordelais ; et cette lettre, dont les auditeurs s'étaient beaucoup émus, portait : « Hommes de la Gironde ! tenez-vous prêts : si l'on m'y force, je vous appelle de la tribune, pour venir nous défendre, et venger la liberté, en exterminant les tyrans. Il n'y a pas un moment à perdre. Si vous développez une grande énergie, vous forcerez à la paix des hommes qui provoquent à la guerre civile [9]. » Si Vergniaud parlait ainsi, lui le membre le plus modéré de la Gironde, qu'attendre de Guadet, de Louvet, de Barbaroux, de Buzot? Alors, devant les imaginations inquiètes, vinrent se grouper mille faits accusateurs, tous de nature à prouver qu'il existait à l'égard de Paris un système suivi de diffamation. Louvet, dans sa *Sentinelle*, ne s'était-il pas élevé contre le titre de *capitale* et contre ce qu'il appelait l'*aristocratie des villes?* Guadet n'avait-il pas dit récemment du haut de la tribune : Les Bordelais ont envoyé en Vendée quatre mille hommes, qui n'ont pas ce besoin, pour aller délivrer leurs frères, de remplir leurs poches d'assignats? » Cruelle insulte aux Parisiens, dont le recrutement, effectué parmi les pauvres, avait eu lieu en partie à prix d'argent [10]. Les Girondins n'étaient-ils pas sans cesse à présenter Paris comme un repaire d'assassins, et à le menacer de leurs départements? témoin ces paroles de Vergniaud, dans la séance du 24 mai : « Aucun de nous ne mourra sans vengeance ; *nos départements sont debout* [11] ; » et celles-ci de Buzot, dans la séance du 8 : « On a souvent menacé ma vie ; mais, je

[1] Commune, séance du 25 mai 1793.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 224.
[3] *Ibid.*, p. 225.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. vi, p. 239.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 226.
[8] *Ibid.*, p. 227-230.
[9] Cette lettre, datée du 5 mai, fut communiquée au *Républicain, journal des hommes libres*, par Guffroy.
[10] *Révolutions de Paris*, nº 201.
[11] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 197.

le déclare, il en coûtera cher à ceux qui me l'arracheront; *j'en ai le serment de mon département entier* [1]; témoin encore tant de passages du *Patriote français*, qui n'étaient que le développement de cette phrase : « Si nous succombions, *les départements sont là* [2] ? » On se rappela aussi que, lors de la discussion du pacte constitutionnel, Isnard, appuyé par Buzot, avait soumis à l'Assemblée un projet qui dépouillait Paris de son ancienne influence, faisait dépendre les destinées de la nation d'une sorte d'acte notarié, et ne voyait dans les députés de la grande famille française que les ambassadeurs de diverses puissances [3]. Cet ensemble de faits; la lumière sinistre que leur rapprochement jetait sur la politique des Girondins; les adresses comminatoires qui, par eux inspirées et provoquées, affluaient de Marseille, de Lyon, de Versailles, d'Avignon, de Nantes, de Bordeaux [4]; l'encouragement officiel qu'ils donnaient aux murmures de la province, après les avoir eux-mêmes suscités, au moyen de leur correspondance secrète [5]; leur inexplicable indifférence touchant les troubles de la Vendée, où Carra semblait ne s'être rendu que pour amortir l'action révolutionnaire et couvrir de sa protection [6] les chefs militaires, coupables, comme Quétineau, sinon de trahison, au moins de mollesse,... tout cela parlait vivement aux âmes. La déplorable scène du 25 mai à l'Assemblée combla la mesure. Dès ce moment, même aux yeux des moins emportés, les arrestations ordonnées par le comité girondin ne parurent plus que le commencement d'un complot tendant à la destruction de la République une et indivisible. On ne désigna plus les Douze que sous le nom de *décemvirs*, mot avec lequel on avait jadis, à Rome, soulevé la multitude [7]. Hébert devint un martyr. Varlet fut un tribun. A côté de ceux qui craignirent réellement pour la ville sacrée, il y eut ceux qui affectèrent de craindre; et les derniers n'étaient ni les moins bruyants ni les moins écoutés. Car, quand un parti renferme des hommes de bien, il se trouve toujours parmi ses ennemis un nombre correspondant de pervers, de sorte que ses égarements ont cela de funeste, qu'ils servent à établir l'influence des méchants.

C'est ce que, parmi les Girondins, quelques-uns parurent comprendre. Dans une entrevue qu'il eut avec Garat, Rabaud-Saint-Etienne lui avoua qu'il n'avait point été d'avis de l'arrestation d'Hébert [8]. Boyer-Fonfrède l'avait combattue aussi, tout jeune et impétueux qu'il était [9]. Mais, avec les passions pour auxiliaires, les fous mènent les sages. Traînant à leur suite la majorité de la Convention, et poussés eux-mêmes par les meneurs de la réunion Valazé, les Douze, sans avoir l'âme des tyrans, prirent les allures de la tyrannie. Ils exigèrent impérieusement que les registres des sections leur fussent livrés, et firent jeter en prison le président et le secrétaire de la section de la Cité, gardiens trop fidèles du dépôt commis à leur foi [10]. Eux qui venaient d'emprisonner un magistrat du peuple, parce que, dans son journal, il avait appelé les Girondins des traîtres, ils firent relâcher, par décret de l'Assemblée, des citoyens que le comité révolutionnaire de la section de l'Unité avait fait arrêter, pour avoir appelé Robespierre, Marat et tous les Jacobins des scélérats [11]. Et, à cette occasion, ils obtinrent de la majorité que le comité en question serait cassé; qu'ordre serait donné aux autres de se borner aux pouvoirs que la loi leur attribuait sur les étrangers, et que le titre de *Comité révolutionnaire* serait interdit [12]. C'était marcher à un despotisme sans contre-poids. Pache les gênait; son calme inaltérable et sa prudence déjouaient leur animosité : ardents à le compromettre, et voulant donner une couleur d'hypocrisie aux assurances pacifiques dont ils lui reprochaient de bercer la Convention, ils prétendirent avoir reçu de lui l'annonce d'un prochain soulèvement : or, il fut prouvé que c'était faux [13]. Quant à Isnard, sur son fauteuil de président, rien d'égal à l'arrogance qu'il déployait. Dans la séance du 26, une députation étant venue, au nom de seize sections, redemander Hébert, Isnard, fermant la bouche à Legendre, leva la séance avec une brusquerie et un air de hauteur qui firent dire au journal de Prudhomme : « Il croyait sans doute présider un lit de justice [14] ! »

En même temps, par suite de menaces que Garat lui-même, si sympathique pourtant aux Girondins, soupçonne les Douze d'avoir laissé échapper, le bruit se répandait qu'on allait remplacer le tribunal qui avait absous Marat, et que la Convention, puisqu'elle n'avait pu être épurée par le scrutin, le serait par le glaive des lois [15]. Autre menace, plus terrible : les Douze firent savoir qu'ils *poursuivraient les traîtres jusque sur la Montagne* [16] ! Ainsi, les Jacobins n'avaient plus de quartier à attendre; il fallait écraser, ou être écrasé. Ce fut tout leur complot.

Une lutte dernière, et à mort, devenant inévitable, de grands troubles l'annoncèrent. Les divisions du parti républicain favorisaient trop le royalisme, pour qu'il n'essayât point d'entrer en lice : revêtu de la livrée girondine, jusqu'à ce qu'il lui fût loisible de se montrer sous son propre costume, il avait intérêt à pousser aux dé-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 383.
[2] *Patriote français*, n° 1360.
[3] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, ch. VI, p. 215 et 216.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 201.
[5] Rapprocher la lettre de Vergniaud de la séance où Guadet fit voter l'impression de l'adresse des Bordelais.
[6] Nous avons sous les yeux copie certifiée de la lettre que Carra écrivit à ce sujet aux administrateurs des *Deux-Sèvres*.
[7] *Mémoires de Garat*, t. XVIII, p. 384 de l'*Hist. parl.*
[8] *Ibid.*, p. 386.
[9] *Mémoires de Garat*, t. XVIII, p. 386 de l'*Hist. parl.*
[10] Voy. la pétition présentée à la Convention nationale par la section de la Cité, séance du 27 mai 1793.
[11] Voy. la séance de la Convention du 26 mai 1793.
[12] Décret du 26 mai 1793.
[13] Voy. la lettre de Pache, lue à l'Assemblée le 27 mai 1793. Elle contient un démenti formel, que nul n'osa relever.
[14] *Révolutions de Paris*, n° 203.
[15] *Mémoires de Garat*. Voy. l'*Hist. parl.*, t. XVIII, p. 384.
[16] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 249.

monstrations anarchiques. La journée du 26 mai fut convulsive. On se battait dans presque toutes les sections, avec des succès divers. Des femmes parcoururent les rues, agitant un drapeau, faisant des proclamations, et invitant les passants à se porter à l'Abbaye [1].

Robespierre, d'un cœur ulcéré, contemplait ce triste spectacle. Quoiqu'il fût animé contre les Girondins d'une haine que la sincérité de ses convictions exaltait en paraissant l'ennoblir, il eût voulu pouvoir les écarter sans les proscrire et les désarmer sans porter atteinte à ce principe de la représentation nationale qui lui était si cher. Il sentait bien qu'entamer la Convention était un remède aussi dangereux que le mal. Lorsqu'on aurait accoutumé le peuple à détruire son propre ouvrage, que resterait-il de possible? Et quelle chance de durée aurait une République bâtie sur le sable mouvant des émotions populaires? Robespierre n'était pas de ceux qui ne voient que l'heure présente, encore moins de ceux qui se plaisent aux orages de la place publique : il s'inquiétait de l'avenir, et le goût de *l'ordre* était un des traits caractéristiques de sa nature. Non qu'il fût *homme de gouvernement* dans le sens absolu du mot, et c'est ce que prouvaient assez les vues récemment émises par lui sur la Constitution : « Que le pouvoir soit divisé, avait-il dit; mieux vaut multiplier les fonctionnaires publics que confier à quelques-uns des pouvoirs trop redoutables. Fuyez la manie ancienne des gouvernements de vouloir trop gouverner. Laissez aux individus, laissez aux familles, le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Laissez aux communes le droit de pourvoir à leurs propres affaires, en tout ce qui ne tient pas à l'administration générale de la République. Laissez à la liberté individuelle ce qui n'appartient pas essentiellement à la liberté publique [2]. » Robespierre voulait donc la liberté, en principe, et, sous ce rapport, ses idées s'éloignaient de celles de Saint-Just, qui ne prisait rien tant qu'un gouvernement vigoureux. Mais il voulait une liberté sagement ordonnée, qui sût se respecter elle-même; et l'agitation pour l'agitation lui faisait horreur. Nul n'entendait pousser la Révolution plus loin que lui, mais il eût désiré que ce fût au moyen de la loi.

Aussi, quel avait été son langage, le jour où il était allé proposer aux Jacobins la formation d'une armée révolutionnaire à Paris, l'établissement de manufactures d'armes sur toutes les places publiques, et que les suspects fussent soumis à une surveillance active, et que les pauvres qu'on appellerait à remplir des devoirs civiques fussent défrayés aux frais de l'Etat? « Vous croyez peut-être, avait-il dit, qu'il faut vous révolter, vous donner un air d'insurrection; point du tout, c'est la loi à la main qu'il faut exterminer nos ennemis... Il est très-possible que tous les membres de la Convention ne soient pas également amis de la liberté et de l'égalité, mais le plus grand nombre est décidé à soutenir les droits du peuple et à sauver la République. La portion gangrenée de la Convention n'empêchera pas le peuple de combattre les aristocrates. Croyez-vous donc que la Montagne n'aura pas assez de force pour contenir les partisans de Dumouriez, de d'Orléans, de Cobourg? En vérité, vous ne pouvez le penser [3]. »

Rien de plus significatif que ces paroles, prononcées le 8 mai; et quand on les rapproche de celles où Robespierre, dans la même salle des Jacobins, condamnait, quatre jours après, l'emportement des agitateurs de profession et « les mesures extrêmes [4], » il est impossible de ne pas voir combien l'image de la représentation nationale violée le préoccupait et l'effrayait.

Mais, depuis le 12 mai, l'installation des Douze et leur violence avaient singulièrement envenimé la situation. Fallait-il attendre, sur les bords du Rubicon, que la Révolution fût morte? Et d'un autre côté, où la liberté ne risquait-elle pas de s'égarer, si on lui faisait passer le fleuve que si volontiers franchissent tous les Césars? L'esprit en proie à ces noires incertitudes, Robespierre, le soir du 26 mai, se rend aux Jacobins, et là, dans un discours dont le désordre attestait son trouble, il déclare que le moment est arrivé pour le peuple de se lever, puisque toutes les lois sont violées, puisque le despotisme est à son comble, puisqu'il n'y a plus ni bonne foi, ni pudeur. Il ajoute qu'il aime mieux mourir avec les républicains que triompher avec des scélérats. Comme s'il eût pressenti que sa voix ne pourrait plus se faire entendre dans l'Assemblée, asservie désormais à ses ennemis — et c'est ce qui devait se vérifier le lendemain même — il s'écrie qu'il est résolu, si on lui refuse la parole, à se mettre en insurrection, lui seul, et contre le président, et contre tous les membres qui siégent dans la Convention. Il termine en disant : « Si la trahison appelle les ennemis étrangers au sein de la France; si, lorsque nos canonniers tiennent dans leurs mains la foudre qui doit exterminer les tyrans et leurs satellites, nous voyons l'ennemi approcher de nos murs, alors je déclare que je punirai moi-même les traîtres, et je promets de regarder tout conspirateur comme mon ennemi, et de le traiter comme tel [5]. »

Quelque véhémentes que fussent ces dernières paroles, elles semblaient inspirées, bien moins par le désir d'appeler l'insurrection, que par celui de l'éloigner, en la subordonnant au cas où *l'étranger approcherait des murs de Paris*. Mais, dans le tumulte manifeste de ses pensées, Robespierre avait laissé échapper une parole dont les Jacobins s'emparèrent, sans s'arrêter aux con-

[1] Commune, séance du 26 mai 1793.
[2] Voyez le discours remarquable d'où nous extrayons ce passage si frappant, dans les *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 215-221.
[3] Séance des Jacobins du 8 mai 1793.
[4] « Je n'ai jamais pu concevoir, disait-il dans la séance du 12 mai, comment, dans les moments critiques, il se trouvait tant d'hommes pour faire des propositions qui compromettent les amis de la liberté! »
[5] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 244.

clusions qui avaient probablement pour but d'en fixer et d'en adoucir le sens. Ils éclatent en acclamations passionnées, et se proclament « en insurrection contre les députés corrompus [1]. »

Les Douze ne perdaient pas un instant. Dans la nuit du 26 au 27, ils envoient à trois sections qui leur étaient dévouées, celles de la Butte-des-Moulins, de Quatre-vingt-douze et du Mail, l'ordre de venir, le lendemain, se ranger en armes autour de la Convention [2]. Cet ordre était une audacieuse usurpation de pouvoir, la Commune ayant seule le droit légal de requérir la force. Aussi le commandant général crut-il devoir informer Pache de ce qui se passait, par une lettre que celui-ci reçut, le 27, à dix heures du matin [3]. Aussitôt Pache écrit aux Douze que le droit de réquisition ne leur appartient pas, et qu'il les prie conséquemment, soit de s'abstenir, soit de faire rendre un décret qui légalise leur action. Pas de réponse. Les Douze, quand on leur parla de cette lettre, prétendirent ne l'avoir pas reçue, qu'elle avait été sans doute égarée [4]... et leurs ordres furent exécutés.

La séance du 27 mai, à la Convention, s'ouvrit par la lecture d'une missive de Pache, qui finissait en ces termes : « Si quelques membres de la Convention veulent bien oublier leurs haines et laisser l'Assemblée s'occuper du grand objet de la Constitution, il n'y a pas de ville où elle puisse être plus respectée et où les personnes soient plus en sûreté qu'à Paris [5]. » Mais, prenant la fougue pour de la force, les Girondins croyaient toucher au triomphe. Ils accueillirent, dans un silence méprisant, la proposition de la suppression des Douze, présentée par Marat; et les députés de la section de la Cité étant venus réclamer contre l'enlèvement nocturne des président et secrétaire de cette section, Isnard répondit à des hommes dont la plupart étaient ses aînés : « Citoyens, la Convention nationale pardonne à votre jeunesse [6]... » Tant de dédain n'était pas pour calmer les esprits. On murmure, et Robespierre demande la parole. Alors, il fut aisé de voir combien est rapide la pente de la tyrannie. C'est en vain que Robespierre, à la tribune, invoque son droit, la liberté des délibérations, la justice : Isnard ne veut pas que l'orateur soit entendu, et rien ne peut fléchir son despotique entêtement. « Vous êtes un tyran ! » lui crie Marat. Un autre membre, Bentabolle, lui reproche d'être le perturbateur de l'Assemblée. « Nous sommes opprimés, s'écrient les membres de la gauche, nous résisterons. » L'agitation est au comble. Qui croirait qu'en cette circonstance, Vergniaud lui-même intervint — tant les passions de parti sont contagieuses ! -- non pour sauver les siens de leur propre démence, mais pour se remettre à sonner, en demandant les assemblées primaires, le tocsin de la guerre civile [7] ! Et les Girondins d'adhérer bruyamment [8]. La question de savoir si Robespierre serait entendu fut mise aux voix et négativement résolue. Nouveau tumulte. La gauche veut que, par l'appel nominal, la France entière soit prise à témoin de ces actes d'oppression. La droite se dispose à lever la séance. Danton : « Tant d'impudence commence à nous peser, nous vous résisterons ! » « Nous vous résisterons ! » répètent à l'envi tous les Montagnards. Danton reprend : « Je déclare en mon propre nom - et cette déclaration, je suis prêt à la signer — que le refus de la parole à Robespierre est une lâche tyrannie [9]. » Thuriot : « Je demande la parole contre le président... C'est lui qui, en parlant l'autre jour de Jésus-Christ, se proclamait le chef de l'armée chrétienne dans la Vendée [10] : » calomnie bien invraisemblable ! Et certes ce n'était pas le moment d'affaiblir, par des accusations iniques, celles, trop méritées, qu'Isnard encourait avec un si sauvage orgueil. Mais la haine a ses ivresses. Les tribunes étaient haletantes. Déjà le président s'est couvert deux fois. D'une main tremblante de colère, il agite un papier que les clameurs l'empêchent de lire, et qu'on assure être le signal de la guerre civile. Un cri forcené fut poussé par Bourdon de l'Oise : « *S'il ose la proclamer, je l'assassine* [11]. »

Il était cinq heures de l'après-midi, et rien encore, autour de la Convention, n'annonçait un mouvement. Mais voilà que tout à coup on vient annoncer que des sections arrivent en armes et se rangent en bataille devant la salle. C'était l'armée de la Gironde. Les Montagnards, qui ignorent et ne peuvent deviner les dispositions prises pendant la nuit par leurs adversaires, s'interrogent des yeux, partagés qu'ils sont entre l'inquiétude et l'étonnement. Pourquoi ces baïonnettes? Et par qui ont-elles été appelées? Le commandant est mandé à la barre; il montre ses ordres, émanés du Comité des Douze; et, loin de le réprimander, la majorité lui accorde les honneurs de la séance [12].

Chose étrange ! tandis que les sections armées de la Butte-des-Moulins, de Quatre-vingt-douze et du Mail allaient ainsi fournir à la Gironde l'appui d'une sorte de garde prétorienne, le bruit courait dans Paris que la Gironde, au sein de la Convention, était assiégée par ses ennemis; qu'on l'entourait de l'appareil des armes; qu'un parlait de l'égorger; que tout annonçait un combat et un carnage [13]. Si les Girondins eux-mêmes répandirent ce bruit, ou, du moins, aidèrent à le propager, heureux qu'on prît la force armée qui les protégeait pour une force

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 244.
[2] Rapport du maire de Paris au conseil général, n° 149 de la *Chronique de Paris*, citée par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 272.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid*, p. 247.
[6] *Ibid*, p. 251.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 253.
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*, p. 255.
[10] *Ibid.*, p. 256.
[11] *Ibid.*, p. 257.
[12] *Ibid*, p. 259.
[13] *Mémoires de Garat*, t. XVIII de l'*Hist. parl.*, p. 3?6.

armée qui les cernait, et ravis secrètement d'une erreur qui rejetait sur la Montagne l'odieux d'une violence qu'elle était, au contraire, menacée de subir, c'est ce que, dans ses Mémoires, Garat, ministre de l'intérieur alors, présente comme une conjecture dont il ne put se défendre [1]. « Plus d'une fois, écrit-il à cette occasion, j'ai vu des hommes qui avaient de la morale, appeler au secours des principes les plus purs et à l'exécution des mesures les plus légitimes, des moyens dans lesquels l'artifice combinait le mensonge avec la vérité, et pour déjouer et punir plus sûrement des ennemis coupables, leur prêter des crimes qu'ils n'avaient pas commis. Je l'ai vu, et tout ce que j'ai pu faire, c'est de fermer, non pas les yeux, mais la bouche... Peut-être y a-t-il quelque vérité dans ce que me disait un jour un de nos plus célèbres révolutionnaires : *Vous avez un grand vice en révolution, c'est de ne vouloir pas vous prêter à une scélératesse, quand le bien public l'exige.* Il riait, parce qu'il croyait ne dire qu'un mot plaisant; et moi je m'abîmai dans des réflexions désolantes, parce que je sentis que le mot était profond [2]. »

Quoi qu'il en soit, l'auteur des lignes qu'on vient de lire, ne fut pas plutôt informé des prétendus dangers de la Gironde qu'il se hâta vers la Convention. En traversant les Tuileries, il aperçut des groupes, mais ni en très-grand nombre, ni très-nombreux, ni très-tumultueux [3]. Au grand escalier, une foule considérable et fort agitée se pressait autour de la porte du salon de la Liberté, mais sans aucune arme, au moins visible [4]. Tout autre était l'aspect des cours. Là, et le long de la façade du palais, du côté du Carrousel, se promenait d'un pas régulier la milice des Girondins, mèches allumées au-dessus des canons [5]. Garat ne douta point que ce dernier mouvement ne fût organisé, n'eût des chefs; et la Convention lui parut effectivement assiégée. Mais par qui, et au profit de qui? Pache, qu'il rencontre et interroge, se borne à lui dire qu'il a signé la réquisition, n'ayant pas été libre de la refuser. Il monte à la salle où les Douze étaient réunis, aperçoit Rabaud-Saint-Étienne, qui, épuisé de fatigue, prenait un bouillon, le questionne, et n'obtient pas de réponse. Tout ce qu'il parvient à savoir, c'est qu'au dedans du palais comme au dehors, la fermentation est croissante. Pache se rendait à la barre : le ministre de l'intérieur se décide à le suivre, et ils entrent l'un et l'autre dans l'Assemblée [6].

Une chose avait frappé Garat : en traversant les cours, côte à côte avec le maire de Paris, et accompagné de plusieurs officiers municipaux, il avait entendu les hommes armés dire : *Ah! ah! voilà ces vilaines échurpes!* tandis que là où était la foule sans armes, parmi laquelle beaucoup de femmes, on disait, sur le passage des gens de la Commune, *Voilà nos bons pères qui passent* [7]. Ce rapprochement caractérisait la situation : du côté des Girondins, les baïonnettes; du côté des Montagnards et de la Commune, le peuple.

A peine le ministre de l'intérieur est-il dans l'Assemblée qu'on l'appelle à la tribune. Garat était un esprit bienveillant, un philosophe de mœurs douces. Incapable d'apprécier les vertus rigides, il jugeait mal Robespierre, ne se sentait attiré vers Danton que parce qu'en ce dernier il trouvait une nature facile, et avait un penchant décidé pour les Girondins, au nombre desquels il comptait plusieurs amis personnels [8]. Cependant les torts de la Gironde dans les derniers événements étaient si manifestes, que, sommé de s'expliquer, il ne put se résoudre à sacrifier la vérité à ses amis. Avec tous les ménagements que lui commandaient ses sympathies particulières, il expose que le mal vient de ce qu'on a injustement rendu responsable de quelques propos odieux tenus à la mairie en l'absence du maire, et Pache, qui les avait condamnés, et la Commune, qui les avait flétris. Il s'étonne qu'on ait transformé en complot des propositions repoussées avec indignation. Il montre qu'en levant des contributions de guerre, qu'en requérant des citoyens pour le service militaire, la Commune n'a fait qu'exécuter les décrets de l'Assemblée. Sans prétendre se porter le champion d'Hébert, qu'il ne connaît pas, et sans dissimuler son horreur pour les écrits qui ne font point parler à la raison et à la morale un langage digne d'elles, il blâme des poursuites peu d'accord avec la tolérance dont jouissaient tant de feuilles non moins âpres, quoique plus littéraires. Il déclare qu'à ses yeux les Douze sont des hommes de bien, qui ont l'imagination frappée, et sont entraînés par un patriotisme trop fougueux, par un désir maladif de déployer leur courage, à des erreurs vraiment incompréhensibles. Il assure enfin qu'autour de la Convention, la force armée est bien plus considérable que l'attroupement, et que, si la Convention, précédée des autorités constituées, veut s'assurer des dispositions du peuple, en se portant aux lieux des rassemblements, elle verra les flots de la multitude s'ouvrir avec respect devant elle. Ici, les tribunes applaudissant : « Croyez-vous, ajoute-t-il, que ces sans-culottes, qui applaudissent aux assurances que je donne de leurs sentiments, le feraient s'ils avaient des intentions criminelles [9]? »

Cet exposé, dont Pache attesta l'exactitude, avait consterné les Girondins : pour en éluder l'effet et empêcher qu'on n'entendit de nombreux pétitionnaires qui se pressaient aux portes

[1] *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 393.
[2] *Ibid.*, p. 395 et 396.
[3] *Ibid.*, p. 387.
[4] *Ibid.*
[5] *Mémoires de Garat*, dans l'*Hist. parl.*, t. XVIII, p. 387.
[6] *Ibid.*

[7] *Mémoires de Garat*, dans l'*Hist. parl.*, t. XVIII, p. 388.
[8] Voy. ses Mémoires, *passim*.
[9] Pour cet important discours de Garat, que M. Michelet, sans en citer la partie caractéristique et historique, appelle une *homélie*, voyez l'*Hist. parl.*, t. XXVII, p. 250-264.

de la salle, ils se mettent à demander que la séance soit levée ; et Isnard quitte brusquement le fauteuil, où Hérault de Séchelles le remplace. La séance continuant, Henri Larivière veut parler, défendre le comité des Douze, dont il est membre ; mais les Montagnards, à leur tour coupables de tyrannie, étouffent la voix de l'orateur. La porte alors est ouverte aux pétitionnaires, et les députations se succèdent à la barre, toutes réclamant d'un ton de menace l'élargissement des citoyens incarcérés. C'est en réponse à une des députations que Hérault de Séchelles prononça cette phrase, vantée par les uns comme une vérité hardie, et censurée par les autres comme une flatterie emphatiquement absurde : « *La force de la raison et la force du peuple sont la même chose* [1]. » Il était nuit ; plusieurs membres étaient sortis déjà ; beaucoup de pétitionnaires se trouvaient mêlés, sur les bancs, aux députés de la gauche, et la confusion autorisait à douter de la validité d'un vote rendu en de telles circonstances. Meillan assure dans ses Mémoires que, placé vis-à-vis du président, à dix pas de distance, et les regards toujours fixés sur lui, il ne le vit pas mettre aux voix le décret qui ordonnait l'élargissement des prisonniers et cassait le comité des Douze [2]. Mais, contre l'autorité de ce témoignage, il y a celle d'Hérault de Séchelles [3], celle de René Levasseur [4], la déclaration du bureau [5], et enfin le procès-verbal de cette séance par Jean-Bon-Saint-André, Monnel, Dupuis, Billaud-Varennes, Robert Lindet, Chabot et Laloi [6].

La suppression des Douze, quand la nouvelle s'en répandit, fit tressaillir de joie la Commune, et produisit dans Paris de bons effets. « Les membres de la Montagne, écrit Garat, cessèrent d'avoir des craintes, et cessèrent aussi d'en donner. A la Commune et dans les sections les plus turbulentes, on entendit parler de paix et de repos. Le maire, dont la physionomie n'est pas très-mobile, ne s'empreint pas beaucoup des affections de l'âme, respirait un contentement doux, comme un homme qui sort de crainte pour la chose publique et pour lui-même [7]. » Il n'y eut d'affligés que les pervers, d'indignés que les Girondins.

Ceux-ci, après une nuit employée à préparer la conduite du lendemain, courent, le 28 mai, à l'Assemblée, sombres et frémissants. A leur tête est un homme dont la dévotion contraste fort avec leur scepticisme religieux, mais qui prête à leur politique l'appui d'une âme forte et d'un caractère d'airain. Lanjuinais nie qu'un décret ait été rendu la veille. On murmure, il insiste ; on s'emporte contre lui, il réclame le châtiment des prédicateurs de meurtre ; Legendre le menace de le jeter en bas de la tribune ; il daigne à peine s'apercevoir de cette menace. Au reste, à supposer qu'il y ait eu décret, il faut qu'on le rapporte. Guadet appuie vivement cette motion, motivée sur ce que la Convention a délibéré au milieu des outrages, sur ce que la salle était pleine de pétitionnaires, sur ce qu'à travers les flots de la multitude qui l'entourait, Pétion et Lasource n'avaient pu se frayer passage. « Eh bien, l'appel nominal ! » crie la gauche. Le défi est sur-le-champ accepté par la droite. On va aux voix ; et le décret est rapporté à la majorité de *quarante et une voix* seulement [8] !

Un fait inattendu venait de se produire : le Marais se rapprochait de la Montagne ! Cette circonstance ; l'exemple de Condorcet, qui ne se leva point pour le rapport [9] d'un décret où les Girondins avaient vu leur défaite et où était le salut ; ce mot de Danton : « Si les magistrats du peuple ne sont pas rendus à la liberté ; après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, nous leur prouverons que nous les passons en audace et en vigueur révolutionnaires [10] ; » cet autre mot de Laplanche : « Nous avons demandé la priorité pour le canon d'alarme [11], » tout cela valait qu'on y prît garde. Mais quel parti n'a ses moments de vertige ? La Gironde crut faire beaucoup en ne s'opposant point à l'élargissement des détenus, auquel poussa Boyer-Fonfrède lui-même [12] : le pouvoir remis aux mains des Douze, elle s'enivrait de son périlleux triomphe ; et elle laissa le président de son choix admettre aux honneurs de la séance l'orateur d'une députation qui était venu se plaindre de ce que le peuple avait eu trop longtemps à sa disposition les instruments révolutionnaires. — « Ah ! il faut arracher les instruments de la Révolution au peuple ! s'écria Danton [13].

Le rétablissement des Douze ne pouvait que ranimer dans Paris l'orage que leur suppression y avait calmé. L'inquiétude renaît, aggravée par mille terreurs que d'obscurs fauteurs de désordre simulent et courent répandre de groupe en groupe. On annonce des arrestations nouvelles. Les uns assurent que toute la députation de Paris va être envoyée à l'Abbaye ; les autres, que le plan est d'exterminer la Montagne [14]. Hébert, arraché au misérable grabat où ses amis l'avaient montré gisant [15], reparaît à la Commune, et y reçoit une couronne, que modestement il va déposer sur le buste de Jean-Jacques, en disant : « Aux morts seuls les couronnes [16]. » Les moyens

[1] Elle fut admirée par le journal des *Révolutions de Paris*, n° 203, et, tout au contraire, définie par Garat : « un outrage à la raison humaine. » Voyez ses Mémoires, t. XXVII de l'*Histoire parlementaire*, p. 398.

[2] *Mémoires de Meillan*, p. 44.

[3] Voy. sa déclaration dans la séance du 28 mai 1793.

[4] *Ibid.*

[5] Voy. la déclaration d'Osselin, même séance.

[6] Éclaircissements historiques à la suite des *Mémoires de Meillan*, note C.

[7] *Mémoires de Garat, ubi suprà*, p. 398.

[8] La majorité fut de 279, et la minorité de 238, sur un nombre total de 517. Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXVII, p. 287.

[9] *Mémoires de Garat, ubi suprà*, p. 399.

[10] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 287.

[11] *Ibid.*, p. 288.

[12] *Ibid.*, p. 291.

[13] Séance du 28 mai 1793.

[14] *Mémoires de Garat, ubi suprà*, p. 399.

[15] Rapport de Dorat-Cubières à la Commune, séance du 26 mai 1793.

[16] Séance de la Commune du 28 mai 1793.

de sauver d'une ruine imminente la ville qui est le foyer des lumières, qui fut le berceau de la République, sont remis à l'ordre du jour des sections, et celle des Arcis se prépare à aller demander aux Girondins l'explication de ces paroles d'Isnard : « *On cherchera sur les rives de la Seine où Paris a existé* [1]. »

CHAPITRE IX.

LES GIRONDINS A LYON.

A Lyon, deux partis en présence. — Les royalistes groupés sous le drapeau de la Gironde. — La force de ce parti dans la bourgeoisie. — Chalier, ses fureurs, son dévouement, son influence. — Rovère, Legendre et Bazire à Lyon. — Mot de Bazire. — Mot de Legendre. — Conduite des trois commissaires. — Arrêté du 14 mai, relatif à la réquisition et à un emprunt forcé en vue de la Vendée. — Déchaînement des réactionnaires lyonnais. — Excès du parti opposé. — Le municipal Sautemouche. — Serment proposé par Chalier. — Contre-révolution imminente à Lyon. — Les représentants du peuple Nioche et Gauthier y arrivent. — Journée du 29 mai 1793. — Victoire des Girondins à Lyon. — La municipalité lyonnaise est dissoute. — Arrestation de Chalier.

Arrêtons-nous ici un instant. La catastrophe à raconter demande, pour être bien comprise, qu'on n'en détache aucun des événements qui s'y rapportent. La veille du jour où les Girondins succombèrent à Paris, ils triomphaient à Lyon; et la nature de leur triomphe dans cette seconde ville montre combien leur défaite, dans la première, fut indispensable.

Deux partis, à Lyon, étaient en présence.

L'un comprenait, groupés confusément sous le drapeau de la Gironde, un certain nombre de républicains, timides mais sincères; beaucoup de royalistes, que l'amour du repos rapprochait des Girondins [2]; d'artificieux agents de la noblesse, qui n'arboraient les couleurs de la République que pour la perdre; enfin, les contre-révolutionnaires de toute nuance : prêtres réfractaires, émissaires de l'étranger, anciens nobles, agioteurs, princes de la finance ou de la fabrique [3]. Quoique formé d'éléments certes très-hétérogènes, ce parti agissait avec une unité formidable, n'ayant encore, à cette époque, qu'un but, l'extermination des Jacobins; qu'un mobile, la haine; qu'une préoccupation, la peur. Sa force était dans les intérêts bourgeois; son principal appui, dans l'administration départementale. A la Gironde appartenaient ou étaient censés appartenir les hommes qu'il mettait en avant, tels que le négociant Nivière-Chol ou le médecin Gilibert; et il disposait d'un journal dont le propriétaire, Carrier, passait pour un des stipendiés de Roland [4].

L'autre parti, celui des Jacobins, était adossé à la Commune. Il représentait, dans cette ville de Lyon, pleine de pauvres travaillant au luxe des riches, la pâle légion des ouvriers en soie, proscrits de la civilisation moderne, que croyait conduire à la terre promise l'homme le plus étrange et le plus divers qu'ait produit la Révolution.

Parler de Lyon, c'est nommer Chalier.

Chalier était de petite taille. Il avait le teint bilieux, la démarche convulsive. Né en Piémont, l'extrême vivacité de son geste exagérait jusqu'à la pantomime italienne, et donnait à son éloquence, toute en images, un relief bizarre. Une perruque poudrée couvrait sa tête chauve [5]. Quoiqu'il lançât continuellement la menace et l'anathème, il avait ces lèvres épanouies qui sont le siége de la bonté; et que de fois les larmes brûlantes dont il portait la source dans son cœur, montant soudain à ses yeux, en noyèrent la fauve étincelle! Jamais la tendresse et la fureur ne se disputèrent une âme avec plus d'acharnement. Jamais homme ne montra plus étroitement confondus en lui le miséricordieux ami des damnés de ce monde, le tribun en délire, le sage, le bouffon, l'énergumène, le martyr [6]. Pour donner une idée du cerveau de ce puissant malade, il faudrait pouvoir peindre le chaos vu à la lueur des éclairs. Il eut des colères frénétiques, mais qui ressemblaient aux désespoirs de l'amour. Il est certain qu'il aimait le peuple, comme une mère aime son enfant, du fond des entrailles. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, puis professeur d'espagnol et d'italien, il avait fini par se livrer au commerce des étoffes : il y acquit de la fortune, et n'en servit qu'avec plus de violence la cause de la misère [7] : tant il est vrai que la passion de la justice, ainsi qu'une robe de Nessus, l'enveloppait en le consumant!

Un amer génie, qui n'écrivit jamais que devant un crucifix et une tête de mort desséchée [8], le royaliste Chassagnon, avait connu Chalier avant 1789, lorsque celui-ci, jeune encore, était venu se fixer à Lyon; voici comment il le dépeint : « Je le vis à l'école des dominicains; des cantharides le travaillaient jusqu'à la moelle des os; il avait été piqué de la tarentule; il se démenait comme un saltimbanque, il bondissait comme une pythie; il poursuivait les fuces mélancoliques, comme les oiseaux de nuit recherchent les voûtes sombres. « Les têtes sont « rétrécies, me disait-il, et les âmes de glace; « le genre humain est mort... O Créateur, fais « jaillir la lumière!... Le grand Être a fait de « belles choses; mais il est trop tranquille. Si

[1] Séance de la Commune du 28 mai 1793.
[2] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, ch. v, p. 194.
[3] Voyez le rapport de Tallien à la Convention, séance du 25 février 1793.
[4] C'est ce qu'assure, d'après une lettre de Lebrun aux administrateurs du département, en date du 29 mars 1789, l'abbé Guillon de Montléon. Voy. ses *Mémoires*, t. I, chap. v, p. 217.
[5] *Biographie universelle*.
[6] Voyez, à la suite des *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, la pièce extraordinaire intitulée *Offrande à Chalier*, par Chassagnon.
[7] Le *Journal de Lyon*, rédigé par ses plus mortels ennemis, l'appelait le *brigand désintéressé*.
[8] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, p. 93.

« j'étais Dieu, je remuerais les montagnes, les « étoiles, les fleuves, l'Océan ; je renverserais la « nature, pour la renouveler [1]... » Et, aux approches du soir, l'énergumène s'en allait arroser le petit jardin d'un ami, dont le pavillon était à deux pas de la ville ; et là, tout le ravissait en extase : la moindre fleur, une feuille, un brin d'herbe ; il croyait posséder un vaste champ, habiter un désert lointain [2].

Quelle secousse ne dut pas imprimer à une nature de cette trempe la Révolution française ! Sans l'attendre, il avait parcouru, en pèlerin de la liberté, Naples, l'Espagne, le Portugal, repoussé de partout. Le soleil de 89 se lève, et voilà Chalier à Paris, frappant à la porte de Loustalot. « Qui êtes-vous ? — Un ami des hommes. — Soyez le bienvenu. » Ils s'entretinrent des maux qui affligeaient la famille humaine. Soudain, Chalier tombe dans une noire rêverie ; il rappelle le poignard de Caton. Mais Loustalot, sévèrement : « Est-ce que ta tâche est finie ? Il faut être utile, il faut vivre [3]. » Chalier reprit la route de Lyon dans un état d'exaltation voisin de la démence. Il avait rapporté des pierres de la Bastille : il les baisait avec transport, les donnait à baiser aux passants, se mettait à genoux dans les rues, et couvrait de pleurs les affiches qui promettaient la liberté [4].

Bientôt, ce patriotisme fougueux lui valut l'écharpe municipale, et l'éclat de son intégrité l'office de juge. Il devint l'idole du peuple. Il fallait le voir, au club central des Jacobins, roulant les yeux, écumant, se tordant les bras !

Il criait aux révolutionnaires : « Sans-culottes, levez-vous ! La sans-culotterie remplace la royauté. Va-nu-pieds, mes chers camarades, embrassons-nous... Je vous chausserai [5]. »

Il disait aux riches : « Vous, qui ronflez sur l'ouate, réveillez-vous ; la trompette sonne, il faut voler au combat. Vous vous frottez les yeux, vous bâillez, vous faites les enfants ! Une épouse, une Laïs charmante, vous enlace de ses bras voluptueux... Vite, vite ! le dernier baiser !... et habillez-vous [6] ! »

S'adressant aux soldats républicains : « Evitez le duel, c'est l'épilepsie du courage. Socrate, ayant reçu un soufflet, répondit au brutal qui venait de le frapper : « Si ma joue avait été « couverte d'un casque, vous vous seriez blessé « la main [7]. »

Il disait encore : « O Français, ô Athéniens, enfants de dix coudées, peuple que la Révolution a grandi, et auquel il faut toujours des oripeaux et des grelots, que signifient ces noms empruntés et retentissants de Brutus, de Guillaume Tell, de Scévola ?... Soyons économes, et mettons ces beaux noms en réserve comme des prix d'attente [8]. »

Contre les malheureux qu'on essayait d'acheter ou qui se vendaient, il s'emportait en ces termes : « Vils mendiants, un assignat vous éblouit : peut-il compenser une seule goutte de votre sang auguste ? Ne sentez-vous pas la souveraineté qui circule dans nos veines ? Sachez, ah ! sachez que vous êtes des rois, et plus que des rois [9]. »

Tantôt il mêlait le rire à la menace ; tantôt il trouvait des accents d'une douceur infinie. Lors de l'irruption du club central, la femme du concierge s'écriait en pleurant : « On veut faire mourir de chagrin ce saint homme, le bon Chalier, l'ami des pauvres... Je l'entends tous les jours. Il prêche l'Evangile..., et je connais sa bienfaisance [10]. »

Il était bon, en effet, avec les humbles, désintéressé, généreux [11]. S'il fut digne d'être aimé de ceux qui connurent sa vie intérieure, c'est ce dont témoignent du reste, et l'affection courageuse que lui garda jusqu'à la fin sa gouvernante, et le dévouement absolu de ses disciples ; car il eut des disciples, et qui se paraient de son amitié, comme de leur principal titre d'honneur : témoin une brochure scientifique que deux d'entre eux publièrent sous ce titre : « Découverte pour, etc... ; par les citoyens Lauras et Bernascon, *amis intimes de Chalier* [12]. »

Quels furent ses crimes ? Rien que des paroles. Il en prononça de sanglantes, en effet, mais à l'adresse d'adversaires dont le langage n'était pas moins effréné que le sien. « Tremblez, lisait-on dans une brochure publiée à Lyon contre les Jacobins, tremblez, brigands ! Souvenez-vous que les assassins de Charles Stuart sont tombés sous les coups des vrais Anglais ; le même sort vous attend [13]. » C'était le ton de l'époque. En ce qui touche la guillotine, la seule différence entre Chalier et ses ennemis fut qu'il se contenta d'en parler, et qu'eux la dressèrent [14], justifiant de la sorte ce mot de Bazire : « *Ceux qui disent de couper les têtes ne sont pas ceux qui les coupent* [15] ! »

Nous avons raconté comment, au mois de février, les Girondins unis aux royalistes saccagèrent le club central des Jacobins lyonnais, et comment, pour pacifier Lyon ou le contenir, la Convention y envoya Rovère, Legendre et Bazire. Ils trouvèrent la ville en pleine réaction. Le directoire y était en lutte ouverte avec la municipalité. A la première de ces autorités, le ministre de la guerre Beurnonville avait adressé, en guise de garde prétorienne, deux bataillons de Marseillais tout dévoués à Barbaroux ; et ces sol-

[1] *Offrande à Chalier.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Biographie universelle.*
[5] *Offrande à Chalier.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*

[11] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, p. 4. *Bibliothèque historique de la Révolution.* — 1320, 1, 2. — British Museum.
[12] *Bibliothèque historique de la Revol. franç.* — 1320, 1, 2. British Museum.
[13] Voyez le rapport de Tallien à la Convention, séance du 25 février 1793.
[14] On le verra plus loin.
[15] Voy. les *Mém. de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, p. 204.

dats de la Gironde allaient arrachant les affiches révolutionnaires, chantant les louanges de Barbaroux et de Roland, interrompant le spectacle, dans les théâtres, par des chants imprécatoires contre Marat, et se répandant en effroyables menaces. Un d'eux osa écrire à Legendre, à propos de Chalier et des siens, qu'il « *porterait leurs boyaux en bandoulière, et garderait leurs crânes pour boire à la santé des vrais républicains* [1]. » A l'égard de Chalier, surtout, le déchaînement des Girondins était tel, que la municipalité dut lui donner une garde pour sa sûreté personnelle [2].

En ces circonstances, la conduite des trois commissaires fut sage et ferme. En réponse à une pétition qui tendait à opposer à la Commune les sections, brusquement convoquées, ce qui risquait de mettre la ville en feu, Legendre déclara qu'il irait lui-même dissoudre les factieux à main armée, ajoutant : « *J'y périrai sans doute. Eh bien ! ils partageront mon corps et l'enverront par morceaux aux quatre-vingt-quatre départements, pour attester leur infamie* [3]. » Le parti réactionnaire fut tenu en respect, le club des Jacobins rétabli, la garde marseillaise renvoyée. Mais, en même temps et avec non moins de vigueur, les commissaires réprimaient les excès du parti contraire. Ils mirent en prison trois municipaux, accusés de malversation et d'abus d'autorité; rendirent la liberté au substitut du procureur de la Commune, injustement frappé par elle, et renvoyèrent devant le tribunal révolutionnaire à Paris, pour menées coupables, le maratiste Laussel [4].

Ces mesures eussent rétabli le calme, peut-être, si calmer Lyon eût été possible. Les trois commissaires partis, la flamme reprend. Profitant du passage de Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier, attendus à l'armée des Alpes, les Jacobins lyonnais demandent que l'exemple du département de l'Hérault soit suivi, que les patriotes soient appelés au secours de la Vendée; et, sur leurs sollicitations pressantes, il est décidé, le 14 mai, par les corps administratifs réunis, en présence et avec le concours des conventionnels Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier, qu'une armée révolutionnaire de huit bataillons sera formée, au moyen de réquisitions personnelles adressées aux plus patriotes et aux plus braves ; que, pour son entretien, on ouvrira un emprunt forcé de six millions ; que des huit bataillons civiques, les deux premiers équipés marcheront immédiatement contre les Vendéens rebelles, avec quatre pièces de canon, et accompagnés de deux commissaires de la Commune ; que quiconque, étant requis, refuserait, sera noté d'infamie, et, dans le cas contraire, inscrit sur une liste portant ces mots : *Noms des citoyens qui ont bien mérité de la patrie;* que des secours seront assurés aux familles que le départ de leurs chefs laisserait sans pain ; que celui-là sera rayé du livre des républicains qui aurait porté atteinte à la propriété, déserté son poste, ou reculé devant l'ennemi [5].

Cet arrêté, où semblait revivre le génie de Rome républicaine, ne contenait rien qui n'eût été proposé par l'Hérault, sanctionné par la Convention, exécuté par la capitale. Mais il imposait des sacrifices dont l'idée seule transporta de fureur : les royalistes, parce que leur cœur était en Vendée ; la plupart des riches, parce que l'emprunt forcé les concernait ; les Girondins, parce que l'initiative venait de leurs adversaires. Ce fut donc un concert de malédictions. Ils affectèrent de ne voir dans l'armée révolutionnaire que l'embrigadement de quelques milliers d'assassins [6]. « Organisation d'égorgeurs d'élite, de coupe-têtes, tas ensanglanté de misérables dressés au pillage et au meurtre, » voilà de quelles qualifications leur rage se servit pour désigner les recrues de la République en danger [7]. L'établissement projeté d'un tribunal révolutionnaire à Lyon ne les irrita pas moins, et lorsque, en l'interdisant, la Convention leur eut enlevé [8] ce texte d'injures, ils se rejetèrent sur l'institution, suivant eux abominable, d'un Comité local de salut public !

Il est juste d'ajouter que, de leur côté, les Jacobins lyonnais prêtèrent le flanc par des actes où il n'y avait ni modération ni prudence. L'article de l'arrêté du 14 mai qui faisait dépendre la perception de *l'emprunt forcé* de « mandats impératifs, avec terme fatal de vingt-quatre heures, » était d'une rigueur excessive et fut rigoureusement exécuté. On put raconter que Santemouche, officier municipal, était allé demander quatre mille livres à deux sœurs [9], dont l'une, lui voyant un sabre nu à la main, était morte de frayeur [10]. Chalier avait inscrit plusieurs noms de contre-révolutionnaires sur une liste qu'il appelait *Boussole des patriotes, pour les diriger sur la mer du civisme :* était-ce le catalogue des victimes futures? Ses ennemis le crurent, ou feignirent de le croire [11]. Ce qui n'est pas dou-

[1] Voy. les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, p. 209 et 210.

[2] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, p. 8, *ubi suprà*.

[3] C'est ce mot de Legendre qui lui a fait attribuer la fameuse phrase : « Il faut dépecer le corps de Louis XVI en quatre-vingt-quatre morceaux pour les distribuer aux départements. » Phrase atroce que l'abbé Guillon de Montléon cite avec complaisance, p. 202, tout en donnant, p. 206, celle que Legendre prononça véritablement et qui en diffère si fort. La première, quoique reproduite par beaucoup d'historiens, qui n'ont fait que se copier les uns les autres, est au nombre des calomnies historiques aujourd'hui bien constatées.

[4] Tout ceci avoué par l'abbé Guillon de Montléon, dont le témoignage ici n'est pas suspect. Voy. ses *Mém.*, p. 219 et 220.

[5] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 414-421.

[6] Ce sont les expressions dont se sert l'abbé Guillon de Montléon, dont tout le livre, au reste, est écrit dans ce style, ce qui surprendra peu ceux qui, dans l'*Avertissement* placé en tête des *Mémoires de l'abbé Guillon*, liront que « ses inclinations le portaient avec force à seconder l'honorable complot de la restauration du trône de saint Louis. »

[7] Ainsi parle l'auteur d'un pamphlet forcené, intitulé *Histoire de la révolution de Lyon*, p. 49. — Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

[8] Décret du 15 mai 1793.

[9] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, p. 239.

[10] Cette dernière circonstance est consignée dans l'*Histoire de la Révolution de Lyon*, p. 50; mais il est à remarquer que l'abbé Guillon ne la mentionne pas. Voy. ses *Mémoires*, p. 239.

[11] Voy. ce qu'en dit l'auteur de l'*Histoire de la Révolution de Lyon*, p. 50.

teux, c'est qu'il avait proposé une formule de serment, ainsi conçue : « Je jure de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté des personnes et des propriétés, ou de mourir en les défendant, et d'*exterminer* tous les tyrans du monde, ainsi que leurs suppôts, désignés sous les noms d'aristocrates, de Feuillantins, de modérés, d'égoïstes, d'accapareurs, d'usuriers, d'agioteurs et tous les inutiles citoyens de la caste sacerdotale, caste ennemie irascible de la liberté et protectrice du despotisme [1]. » Exterminer! Sous la plume d'un déclamateur violent, et rapproché du devoir de mourir en défendant la *sûreté des personnes* et des propriétés, une pareille expression pouvait bien ne pas signifier la mort; mais il est des mots avec lesquels il ne faut pas jouer, en temps de révolution!

Le 26 mai, Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier étaient à Chambéry, lorsque tout à coup leur arrivent de Lyon deux dépêches, l'une annonçant le pillage d'un magasin de beurre fondu, malgré la présence des officiers municipaux et la réquisition de la force armée, l'autre parlant de l'imminence d'une contre-révolution. Sur-le-champ, ils décident que deux d'entre eux se rendront à Lyon, et qu'on y fera passer des troupes, avec un adjudant-général pour les commander. Le 27, dans la soirée, Nioche et Gauthier entraient à Lyon. Là, ils apprennent que l'émeute populaire au sujet d'un accaparement de beurre est dissipée; mais que les sections, où la bourgeoisie domine, ont voulu se mettre en permanence : que le directoire du département les y autorise; que la municipalité s'y oppose; que Lyon est à la veille d'un combat. Le lendemain, députation des sections, exigeant que la municipalité soit cassée. Les représentants du peuple demandent aux députés de motiver leur demande, et par écrit : ils promettent de le faire, se retirent; mais, le 29, au lieu d'une pétition, c'est un ordre qu'ils apportent [2].

Déjà, en effet, Girondins et royalistes couraient aux armes, se choisissaient un chef, s'emparaient de l'arsenal, y établissaient un comité d'insurrection [3]. Au bruit de la générale, Nioche et Gauthier se hâtent vers la maison commune, siége des trois corps administratifs. Seuls, les membres du directoire étaient absents [4]. Une proclamation conciliatrice est aussitôt rédigée, et Nioche va la lire en personne aux rebelles qui commençaient à remplir les rues; mais, loin de l'écouter, ils s'emparent de lui et le traînent à l'arsenal, où il est retenu [5].

Pendant ce temps, Bertrand, maire de la ville, et les officiers municipaux, se mettaient en défense, appelant autour de l'hôtel de ville le plus de citoyens qu'ils pouvaient, les exhortant à tenir bon contre les *muscadins*, leur distribuant des cartouches, et, s'il en faut croire une déclaration venue du camp ennemi, leur présentant du vin auquel était mêlée de la poudre [6].

Parmi les bataillons requis par la Commune, il s'en trouvait un, dit de *Brutus*, dont les dispositions n'étaient pas sûres. Un officier municipal, casque en tête et sabre à la main, s'avança pour le reconnaître, suivi de Ryard, chef de légion. L'un et l'autre, ils échangèrent quelques mots à voix basse avec Barbier, commandant du bataillon de Brutus, sur quoi, se tournant vers les siens : « Citoyens, cria Barbier, j'espère que vous ne tournerez point vos armes contre le peuple, et que vos corps serviront de rempart à vos magistrats [7]. » Une réponse menaçante sortit des rangs : « La municipalité a perdu notre confiance. » Alors... ici les témoignages diffèrent. Selon les uns, Ryard mettant le sabre à la main, et Barbier élevant son chapeau en l'air, on tira de la terrasse de l'hôtel de ville deux coups de canon qui mirent le bataillon de Brutus en fuite [8]; d'autres affirment que l'attaque vint de ce bataillon même; qu'il fit suivre le cri *à bas la municipalité!* d'une décharge qui renversa morts quelques patriotes placés sur le perron, et que les défenseurs de la commune ne firent que riposter [9]. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Barbier, conduit à l'hôtel de ville, fut accusé de trahison par les deux partis; et pendant que les insurgés lui imputaient d'avoir perfidement mené sa troupe à la boucherie [10], un officier municipal lui mettait le pistolet sur la poitrine, et l'eût étendu à ses pieds, si Gauthier n'eût détourné le coup, et sauvé la vie de ce malheureux en le déclarant prisonnier [11].

Sur ces entrefaites, Nioche avait obtenu des rebelles d'aller porter leur vœu à la mairie, sauf à venir ensuite se remettre entre leurs mains [12], tant ils respectaient peu son titre de représentant du peuple, et la Convention, dont la majesté terrible était partout ailleurs si présente! Un deuxième arrêté parut, empreint de modération, mais ferme : il prescrivait l'évacuation de l'arsenal, ordonnait aux citoyens armés sans réquisition de rentrer paisiblement chez eux, et promettait qu'il serait sursis à toute poursuite jusqu'à ce que la Convention eût prononcé [13]. Les insurgés répondirent à coups de fusil. Au milieu d'une foule sans armes, qui n'exprimait son indignation que par un profond silence [14], on vit l'armée girondine et royaliste défiler sur deux colonnes, le long des quais, celle qui avait

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 424.
[2] *Rapport de Gauthier, représentant du peuple, tant pour lui que pour son collègue Nioche, absent.* — Fait à Grenoble, quartier général de l'armée des Alpes, 9 juin 1793.
[3] Récit du *Journal de Lyon*, feuille girondine, reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 424-443.
[4] Rapport de Gauthier.
[5] *Ibid.*
[6] Déclaration fournie par le bataillon du Mont-Blanc.
[7] Procès-verbal du bataillon de Brutus, tel que le donne, parmi les pièces justificatives, l'*Hist. de la Révol. de Lyon.*
[8] Récit du *Journal de Lyon.*
[9] Rapport de Gauthier.
[10] Récit du *Journal de Lyon.*
[11] Rapport de Gauthier.
[12] *Ibid.*
[13] *Ibid.*
[14] C'est ce qui résulte, même du récit girondin

pris le quai de la Saône faisant marcher à sa tête, pour qu'ils tombassent les premiers sous ses balles, les officiers municipaux Carteron et Sautemouche, ses prisonniers [1].

Les insurgés étaient au nombre de quatre mille, avaient huit pièces de canon, et, pour commandant, un nommé Madinier, maître apprêteur de draps [2]. La municipalité disposait de forces moins considérables, auxquelles, du reste, avait été donné l'ordre formel de se borner à la défensive, ce qui fut exécuté, ainsi que le prouve le lieu de l'engagement [3].

Du côté du Rhône, l'attaque ne réussit point : là, les assaillants furent repoussés et perdirent leurs canons; mais du côté de la place des Carmes, l'affaire fut plus sérieuse. Pourtant, rien n'était décidé encore, lorsque, des postes avancés, arrivent des propositions d'accommodement. Gauthier s'avance sur la place et s'abouche avec les parlementaires. Malheureusement, on annonce aux assaillants qu'un renfort leur vient des campagnes circonvoisines. A cette nouvelle, un *cri farouche retentit;* les pourparlers sont rompus; des forcenés s'élancent sur Gauthier, qu'ils veulent mettre en pièces, et que, par un reste de pudeur, les parlementaires protègent contre ce lâche emportement [4]. Les défenseurs de la commune s'étant repliés, l'hôtel de ville, attaqué à coups de canon, ne pouvait tenir longtemps : à cinq heures du matin, les assaillants y entrèrent.

La suite se devine : la municipalité fut suspendue, et la persécution contre les Jacobins commença [5]. Dans un rapport officiel on lit : « Des lettres reçues de l'étranger attestent qu'on y savait, huit jours à l'avance, le sort réservé aux patriotes [6]. »

Chalier, toujours très-zélé dans l'accomplissement de ses devoirs, s'était rendu à huit heures du matin, le 29 mai, à son tribunal, qu'il n'avait quitté que vers le milieu de la journée, et il était rentré chez lui, accompagné de la Pia, sa gouvernante, et de Louis Bernascon, son meilleur ami [7]. Le bruit du canon s'étant fait entendre, on le pressait de se dérober au péril; il refusa, par conviction de son innocence et par dignité. A son ami inquiet, à sa gouvernante en pleurs, il disait : « Ne pouvez-vous être aussi tranquilles que je le suis? » Il fut arrêté le lendemain et traîné en prison. Sur la route, ses ennemis le frappaient, lui crachaient au visage. Il y en avait qui, pour le punir d'avoir aimé le peuple, s'écriaient : « Faisons-le massacrer par le *peuple* [8] ! »...

CHAPITRE X.

LES DOUZE RENVERSÉS.

Concours de circonstances fatales à la Gironde. — L'*Histoire des Brissotins*, par Camille. — Manœuvres corruptrices d'un agent de Roland revélées. — Aveux de Gonchon. — Lettres de Galot. — Mesures votées dans le conciliabule tenu à l'Evêché. — Le club des Jacobins flotte sans direction. — Incertitudes poignantes de Robespierre. — La Commune hésite, elle aussi. — Danton s'abstient. — Parmi les chefs influents, seul, Marat marche résolûment à la ruine de la Gironde. — Inaction soudaine du Comité des Douze. — Billet anonyme et sinistre remis à Garat. — Fausses rumeurs. — Disposition de Pache. — La Commune soucieuse. — Importance momentanée des hommes de l'Evêché. — L'Huillier et Pache devant le Comité de salut public. — *Insurrection morale.* — Les Girondins dans la nuit du 30 au 31 mai. — *Illa suprema dies !* — Mot singulier de Danton à Garat. — La Commune, du même coup, cassée et rétablie. — Han-

[1] Récit du *Journal de Lyon.*

[2] *Mémoires de l'abbé Guillon*, p. 252.

[3] Rapport de Gauthier.

[4] Rapport de Gauthier. — Le *Journal de Lyon*, après avoir supprimé les circonstances qui ajoutent à l'odieux de cette tentative de meurtre, la qualifie « une fureur excusable. »

[5] Le *Journal de Lyon* dit : « Des arrestations nombreuses étaient inséparables du succès. »

[6] Rapport de Gauthier.

[7] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, p. 9.

[8] La journée du 29 mai, à Lyon, se trouva avoir fourni matière à des relations qui diffèrent prodigieusement l'une de l'autre. La seule qui inspire confiance, non-seulement par son caractère officiel, mais par le ton de modération qui y règne, est celle du représentant du peuple Gauthier. Le récit de Fain, dans le *Journal de Lyon*, et celui du pamphlet anonyme sur lequel l'abbé Guillon de Montléon s'est guidé, outre qu'ils se contredisent en plusieurs points, quoique écrits dans le même sens, ne présentent aucun des caractères de la vérité. N'eût-on à les juger que par leurs *réticences*, celà suffirait.

Le *Journal de Lyon*, il ne faut pas l'oublier, était le journal du parti victorieux, et il parlait dans un moment où ce parti, pour justifier sa victoire, avait un immense intérêt à noircir autant que possible les vaincus, emprisonnés alors et réduits au silence.

Quant au pamphlet anonyme, publié sous le titre d'*Histoire de la Révolution de Lyon*, c'est un libelle de la plus violente et de la pire espèce. Pas une ligne qui n'y soit gonflée de venin; pas un mot qui n'y soit une injure. L'auteur a placé à la suite de son livre une série de prétendues pièces justificatives, sans aucune indication qui puisse mettre le lecteur à même d'en vérifier l'authenticité. Heureusement, la main du faussaire se reconnaît à quelques-unes. Que penser, par exemple, d'une lettre qu'un émigré, Mis... de St. V., aurait adressée de Reinhausen à Chalier, le lendemain de son arrestation, et qui se termine ainsi : « Tâchez toujours de vous couvrir du voile du patriotisme pour mieux nous servir. Votre projet a été fortement goûté du prince. Si cela réussit, nous serons trop heureux de pouvoir trouver un honnête homme comme vous. » La calomnie est si grossière ici, qu'elle dénonce tout de suite le faux, et c'est avec raison que les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 387-388, citent cette pièce comme une marque du peu de confiance que mérite l'*Histoire de la Révolution de Lyon servant de développement et de preuve à une conjuration formée en France contre tous les gouvernements et contre l'ordre social.*

Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ajoutent que la brochure dont il s'agit, donnée par M. Beuchot à la Bibliothèque de Paris, fut écrite, au moment du siége de Lyon, par un avocat nommé Guerre, et qu'elle est très-rare. Les deux assertions sont exactes. La première est confirmée par l'*avertissement* en tête des *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon* (voyez la note de la page 11), et la seconde s'appuie sur ce fait qu'après la prise de Lyon, tous ceux qui possédaient quelques exemplaires du venimeux pamphlet s'empressèrent de les détruire. Toutefois, le British Museum en possède un exemplaire, que nous avons consulté, et qui fait partie de la *Bibliothèque historique de la Révolution française*, n. 1320. 1. 2.

Si nous avons insisté sur ces détails, c'est parce que la principale source à laquelle on a recours pour connaître et juger les événements de Lyon pendant la grande crise révolutionnaire, est précisément le livre de l'abbé Guillon de Montléon. Or, il importe de savoir que ce livre lui-même est tiré, en grande partie, et quant aux faits et quant aux prétendus documents qui les appuient, du pitoyable libelle de l'avocat Guerre. Comment en douter? L'*avertissement* par où s'ouvrent les Mémoires de l'abbé royaliste met au premier rang des sources où il a puisé « l'*Histoire de la Révolution de Lyon, au 31 mai 1793, avec les pièces justificatives par M. Guer....*, en 1793, *brochure de 176 pages in-8°.* » Puis, viennent les lignes que voici : « Notre premier volume la citera souvent; et, comme le titre en est long, elle sera indiquée brièvement par les lettres M. et P. »

Voilà ce dont nous prions le lecteur de se bien souvenir.

riot, commandant général provisoire — Garat à la tribune. — Attitude énergique de Valazé. — Langage timide de Vergniaud. — Aspect de Paris. — Proclamation de la Commune. — Intérieur de l'hôtel de ville. — La parole refusée à Rabaud Saint-Étienne. — Madame Roland dans la salle des pétitionnaires. — Sectionnaires à la barre. — Vive sortie de Guadet. — Deux pensées bien distinctes se partagent l'hôtel de ville. — Étrange motion de Vergniaud. — Oscillations de l'Assemblée. — Nouvelle députation. — Barère propose de casser le Comité des Douze. — L'Huillier à la barre. — Les Montagnards sur les bancs de la Gironde. — Fausse démarche de Vergniaud. — Apostrophe terrible de Robespierre à Vergniaud. — Décret qui supprime le Comité des Douze. — Scène de fraternité. — Fête civique proposée par Barère. — Conversation de madame Roland avec un groupe de sans-culottes.

Le 29 mai 1793, qui vit, à Lyon, le triomphe des Girondins, fut pour eux, à Paris, une date néfaste. Ce jour-là, en effet, l'idée d'un autre 10 août à tenter contre eux se précisa et se généralisa, d'abord à cause du rétablissement du Comité des Douze, et ensuite par l'effet d'un fatidique concours de noires nouvelles.

Coup sur coup on apprit :

Que l'armée du Nord avait été repoussée ;

Que toute communication était coupée entre Cambrai et Valenciennes ;

Qu'à Perpignan, les gendarmes avaient lâché pied ;

Que Chalbos avait été battu par les Vendéens ;

Que Fontenay-le-Peuple était menacé[1].

La Gironde n'était certes pas comptable de ces revers ; mais il suffisait, pour qu'on les lui imputât, qu'ils fussent liés aux désordres suscités ou encouragés par elle à l'intérieur ; et tel était le cas, malheureusement ; car on savait :

Que Nantes élargissait les ennemis de la liberté et en écrouait les défenseurs ;

Que Rennes ne reconnaissait plus, parce qu'ils étaient montagnards, les commissaires de la Convention ;

Que le Jura se soulevait et que la Lozère semblait à la veille d'imiter la Vendée ;

Que les murs de Bordeaux se couvraient de placards où l'opposition des Girondins éclatait en menaces de guerre civile ;

Qu'à Marseille, les Girondins, devenus les maîtres, promettaient leur protection aux riches qui déserteraient la France en emportant leur fortune ;

Qu'à Lyon, enfin, la Gironde ne formait plus que l'avant-garde du royalisme[2].

Au nombre des circonstances fatales, il ne faut pas oublier la récente publication de l'*Histoire des Brissotins,* par Camille. Une épée ornée de fleurs, voilà ce qu'était ce livre. Tout ce qui pouvait rendre les Girondins odieux se trouvait rassemblé là avec un art meurtrier, dans un style plein de gaieté voltairienne et de grâce :

« J'étais allé, en 1790, rue Neuve-des-Mathurins, chez Sillery... Nous étions seuls dans le salon jaune... Le vieux Sillery, malgré sa goutte, avait frotté lui-même le parquet avec de la craie, de peur que le pied ne glissât aux charmantes danseuses. Madame de Sillery venait de chanter sur la harpe une chanson que je garde précieusement, où elle invitait à l'inconstance ; et mesdemoiselles Paméla et Sirecy dansaient une danse russe dont je n'ai oublié que le nom, mais si voluptueuse et qui était exécutée de telle manière, que je ne crois pas que la jeune Hérodiade en ait dansé devant son oncle une plus propre à lui tourner la tête, quand il fut question d'en obtenir une lettre de cachet contre Jean le Baptiseur. Bien sûr de ne pas me laisser aller à la tentation, je goûtais le même plaisir que dut éprouver saint Antoine. Quelle fut ma surprise, au milieu de mon extase, dans un moment où la gouvernante magicienne opérait sur mon imagination avec le plus de force, et où la porte devait être fermée aux profanes, de voir entrer... qui ? un aide de camp de la Fayette... » — « J'ai fait toucher au doigt la jointure entre Brissot et d'Orléans. J'achève de compléter l'ensemble irrésistible de preuves, qui surprendront bien du monde, que Brissot, Pétion et la clique n'étaient que les continuateurs de la faction d'Orléans. Comme, depuis longtemps, j'étais devenu suspect à Sillery, qui ne m'a plus invité, je n'ai pu continuer mes observations sur les lieux ; mais il m'a été facile de deviner que Louvet, Gorsas et Carra dînaient à ma place et à mon couvert, dans le salon d'Apollon..., etc... » — « N'est-ce pas un fait que Brissot a été secrétaire de madame de Sillery (de Genlis), ou de son frère Ducrest ? et que Pétion a fait le voyage de Londres dans une dormeuse, avec madame de Sillery, mademoiselle d'Orléans et Paméla, qu'on pouvait appeler les trois Grâces, et qui pressaient son genoux vertueux et heureusement incorruptible ? et que c'est à son retour qu'il a été nommé maire de Paris..., etc.[3]... »

C'est ainsi qu'à travers de riantes descriptions et des phrases légères, Camille Desmoulins avait distillé le poison d'une calomnie mortelle.

Mais les haines de parti avaient eu un aliment plus sérieux dans le rapport fait par Brival, au nom du Comité de sûreté générale, relativement à des papiers saisis chez Roland. De neuf lettres non signées, mais d'une écriture qu'on vérifia, il résultait que Roland avait employé, pour propager ce qu'il appelait l'esprit public, un corrupteur vulgaire nommé Gadol, dont les passages suivants feront apprécier l'action :

« Il faudra me faire parvenir, par l'Allemand Gobel, une somme de 600 livres au moins, ce soir, en assignats de 50 livres et de 5 livres, et quelques-uns de plus petits, s'il se peut. J'ai déjà bien dépensé, et j'ai besoin de me faire des amis... Une petite fête remet les choses ; au des-

[1] Convention, séance du 29 mai 1793.

[2] Voy. la *Proclamation de la société des Amis de la liberté et de l'égalité aux départements, sur l'insurrection du 31 mai. Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 134. — Les *Mémoires de Louvet*, p. 88. — Séance des Jacobins des 17 et 20 mai 1793.

[3] Nous empruntons ces citations à la *Biographie de Camille Desmoulins*, par M. Ed. Fleury, n'ayant pas en ce moment sous la main le pamphlet de Camille.

sert, je persuade, je découvre des projets [1]... » — « La raison pour laquelle j'ai fait accepter à cet homme les 50 livres était fondée sur ce qu'il aurait besoin d'offrir quelques verres de vin à ses acolytes du faubourg, de peur qu'ils ne tombassent dans l'assoupissement moral, faute d'un entregent bachique [2]. Il s'ouvre entièrement à moi. Il en est de même de ce sapeur à large sabre, qui est concierge du Temple. Enfin, tout mon monde ne voit en moi qu'un ardent patriote, qui caresse et choie les défenseurs de la patrie, qui fait amitié à leurs enfants, leur prête, un donne à l'enfant de quoi acheter un beau joujou, bien persuadé que le ménage en tirera parti. — J'amènerai Peuchon et les autres en faveur de la garde (départementale). Allons doucement... [3]. »

Gonchon se trouvant désigné dans certaines lettres de Gadol à madame Roland, le fameux orateur des faubourgs avait été mandé au Comité de sûreté générale, le 24 avril 1793. Interrogé, il avoua que Gadol avait eu avec lui plusieurs entrevues; qu'il lui avait, en mainte occasion, suggéré ses discours et ses démarches; que souvent il lui avait donné de l'argent, et notamment le jour d'une pétition présentée par lui à la barre [4].

Rien de tout cela, on le devine, n'était resté à l'état de mystère. Le rapport de Brival, distribué dans la matinée du 19 mai, avait occupé le club des Jacobins, qui en arrêta, ce jour-là même, non-seulement la réimpression, mais l'envoi aux sociétés affiliées [5].

Quant aux commentaires, ils ne pouvaient manquer. « Est-ce en corrompant le peuple, avait dit Brival, qu'on se flatte de lui donner un esprit public? Est-ce en séduisant l'enfant par de riches joujoux, convertis bientôt par la mère en d'autres colifichets; est-ce en conduisant le père au cabaret, en troublant sa raison par l'ivresse, en procurant à l'ouvrier le moyen d'exister sans travail, qu'on espère de rétablir les bonnes mœurs?... L'émissaire de Roland n'avait donc, de son aveu, que le masque du patriotisme, qu'une fraternité hypocrite! Et son action consistait dans l'habitude criminelle d'arracher aux patriotes leurs secrets pour en abuser [6]! » Un tel langage devait naturellement éveiller mille échos; de sorte que tout concourait à la perte des malheureux Girondins.

Ce fut à l'Evêché qu'eut lieu, le 29 mai, la réunion d'où allait partir l'impulsion première. Trente-six sections, sur quarante-huit, y étaient représentées par leurs commissaires. L'assemblée, au sein de laquelle on n'était admis qu'en justifiant d'une carte de société patriotique, se composait d'environ cinq cents personnes, et de ce nombre cent femmes. Une commission dite des Six ayant été formée la veille pour aviser aux moyens extraordinaires de salut public, Dufourny, au nom de cette commission, propose qu'avant toute chose on envoie prier la Commune de procéder à la nomination provisoire d'un commandant de la garde nationale. Une des femmes présentes appuie vivement la proposition, et, parmi les commissaires désignés, elle est choisie la première. On décide ensuite qu'on demandera justice à la Convention du crime d'Isnard envers Paris; que les douze sections non représentées à l'Evêché seront invitées à y figurer par leurs élus; que les divers cantons du département seront appelés à se concerter avec Paris, et qu'on fera partir pour Versailles des députés munis d'instructions particulières [7]. On parla d'insurrection, mais vaguement. Des orateurs, qui touchaient de trop près cette question brûlante, se virent interrompus, taxés d'imprudence. Un d'eux paraissant insister, Dufourny s'écria : « *Si vous perdez tant de temps à délibérer, je crains bien que vous ne soyez de la fête.* » Une confiance sans bornes, une obéissance aveugle furent demandées au nom des Six, et promises [8]. Mais les Six euxmêmes, quelle pensée les dirigeait? Ce n'était ni celle de Robespierre, ni celle de Danton : c'était celle de Marat. Varlet et Dobsent, qui venaient de sortir de la prison où le comité des Douze les avait jetés; Hassenfratz; le brutal Henriot; Maillard, le sinistre juge de septembre, comptaient parmi les meneurs [9]. Toutefois, on eût dit qu'ils craignaient de trop afficher la violence; car, sur les bancs de la salle des délibérations, était une bannière qui portait ces mots, singuliers dans la circonstance : « *L'instruction et les bonnes mœurs peuvent seules rendre les hommes égaux* [10]. »

Pour ce qui est du club des Jacobins, il semblait partagé en sentiments divers. Les uns auraient voulu qu'avant de recourir à l'insurrection, on essayât des voies légales; les autres jugeaient le moment venu de trancher d'un seul coup les embarras de la situation, et Legendre, qui était de l'avis des premiers, fut par les seconds traité d'*endormeur* [11]. Il est à remarquer cependant que, dans la séance du 29, un membre ayant dit qu'à Rome les sénateurs étaient inviolables, ce qui n'empêchait point qu'on ne poursuivît les traîtres jusqu'au sein du Sénat, le président interrompit l'orateur, en lui faisant observer que ses paroles donnaient matière aux *calomnies* [12]. »

La vérité est qu'à l'égard du parti à prendre, le club des Jacobins flottait encore sans direc-

[1] Lettre de Gadol à madame Roland, en date du 15 octobre 1792.

[2] *Ibid*, en date du 21 octobre 1792.

[3] *Ibid.*

[4] Rapport de Brival. — La déclaration de Gonchon y est donnée en propres termes. Voy. t. XXVIII de l'*Histoire parlementaire*, p. 95 et 96.

[5] *Journal des débats du club des Jacobins*, nº 427.

[6] Rapport de Brival, *ubi suprà*, p. 71 et 72.

[7] Notes remises au comité des Douze sur ce qui se passa le 29 à l'Evêché. Voyez la brochure de Bergoeing, reproduite dans l'*Hist. parl.*, t. XXVIII, p. 125-127, et nº B des pièces officielles placées à la suite des *Mémoires de Meillan*.

[8] Brochure de Bergoeing, dans l'*Histoire parl.*, t. XXVIII, p. 125-127.

[9] *Précis des évén. des 31 mai et 2 juin 1793*, par Gorsas.

[10] Notes remises au comité des Douze, *ubi suprà*.

[11] Club des Jacobins, séance du 29 mai 1793.

[12] *Ibid.*

tion. De Robespierre seul il avait coutume de la recevoir, et Robespierre était livré à une incertitude qui touchait à l'angoisse. Sa haine et ses convictions le portaient également à désirer la chute des Girondins ; mais, à mesure que la crise approchait, il sentait redoubler les appréhensions prophétiques dont l'image de la représentation violée avait, tout d'abord, rempli son cœur. Il était, du reste, sujet à ces accès, non de découragement, mais de lassitude mélancolique, où tombent, à la vue des calamités humaines, les âmes sérieuses et sincères. Il y avait deux mois à peine que, s'entretenant avec Garat de ces luttes sans cesse renaissantes, il lui était échappé de dire : « Je suis bien las de la Révolution : je suis malade ; jamais la patrie ne fut dans de plus grands dangers, et je doute qu'elle s'en tire [1]. » Or, rien depuis ne s'était passé qui fût de nature à calmer un esprit tel que le sien. Il y parut assez par le discours qu'il tint aux Jacobins, le soir du 29 mai. « Si la Commune de Paris ne s'unit pas au peuple, ne forme pas avec lui une étroite alliance, elle viole le premier de ses devoirs... Je suis incapable de prescrire au peuple les moyens de se sauver ; cela n'est pas donné à un seul homme ; cela ne m'est pas donné à moi, qui suis épuisé par quatre ans de révolution, et par le spectacle déchirant du triomphe de la tyrannie, à moi qui suis consumé par une fièvre lente, surtout par la fièvre du patriotisme. J'ai dit : il ne me reste plus d'autre devoir à remplir en ce moment [2]. »

Ainsi, Robespierre ne pouvait se résoudre ni à subir plus longtemps la domination, jugée par lui malfaisante, des Girondins, ni à prendre personnellement la responsabilité du coup qui, en les frappant, frappait un principe ; et, dans sa tragique indécision, il s'en remettait à la Commune du soin de pourvoir au salut de la chose publique.

Mais la Commune hésitait, de son côté. Lorsque, dans la nuit du 29 au 30, Garat, informé de ce qui avait lieu à l'Évêché, courut à l'hôtel de ville s'en expliquer avec Pache, ce dernier ne cacha point que l'Évêché lui inspirait, à lui aussi, des *inquiétudes* [3]. Une seule chose paraissait le rassurer : l'aveu fait par cette assemblée que, pour toute mesure d'exécution, elle était incompétente [4].

Restait comme chef possible du mouvement, en dehors des maratistes, Danton. Mais Danton était loin de haïr les Girondins, et peut-être eût-il volontiers pactisé avec eux, s'ils n'eussent été les premiers à rendre toute conciliation impossible. Dans ses vrais sentiments à leur égard, il entrait moins d'amertume que de regret ; et son rôle fut conforme à la disposition de son esprit. Il ne songea ni à combattre le mouvement, ni à le diriger. Une fois déjà, les Girondins avaient repoussé la main qu'il leur tendait [5] : les voyant près de périr, il s'abstint, en détournant les yeux [6].

Autre fut l'action de Marat. Il ne répugnait pas, comme Danton, à abattre la Gironde, et il ne croyait pas, comme Robespierre, que violer brutalement la représentation nationale fût, après tout, un si grand malheur. Selon lui, le peuple ne devait respect à ses mandataires qu'autant qu'ils se montraient dignes de sa confiance : le jour où ils la trahissaient, il fallait les casser aux gages et les punir. Mais cette haute justice du souverain, la laisserait-on flotter à la merci de la première faction venue ? A quels signes certains reconnaîtrait-on que la confiance de la nation est trahie ? Pour légitimer la révocation des mandataires et leur châtiment, suffirait-il qu'une petite portion du peuple se soulevât, après s'être appelée le peuple ? Si le difficile travail des lois ne devait plus désormais s'accomplir que sous l'empire d'une menace éternelle, au bruit des canons roulant sur le pavé, et dans l'avilissement de la peur, quel honnête homme consentirait à cette lâche abdication de la conscience et de la pensée ? Il y avait évidemment à empêcher l'usurpation des droits du souverain par l'émeute ; il y avait, tant que subsisterait le régime des assemblées délibérantes, à concilier la liberté et la dignité de leurs membres avec l'exercice de la souveraineté populaire : où poser la règle ? où tracer la limite ? Ces questions pouvaient préoccuper Robespierre ; Marat n'était pas de ceux que de pareils scrupules arrêtent. Aussi courut-il à l'Évêché, que sa parole enflamma [7].

Des rapports circonstanciés tenaient le comité des Douze au courant de ce qui se passait [8] ; mais, soit qu'il ne crût pas le péril aussi proche, soit que son assurance l'eût tout à coup abandonné, il ne prit, le 30, aucune mesure, ni pour l'attaque, ni pour la défense. Il avait transporté ses cartons, sans même en prévenir le ministre de l'intérieur, à la maison de Breteuil, où Garat, le 30, ne trouva que deux membres [9].

Toutes sortes de bruits alarmants remplirent cette journée. On assurait qu'à l'Évêché il ne s'agissait pas de moins que de fermer les barrières, de sonner le tocsin, de tirer le canon d'alarme. La nuit précédente, Garat avait reçu un

[1] *Mémoires de Garat*, dans l'*Hist. parl.*, t. XVIII, p. 339.
[2] Club des Jacobins, séance du 29 mai 1793.
[3] *Mémoires de Garat*, dans l'*Hist. parl.*, t. XVIII, p. 400.
[4] *Ibid.*
[5] Voy. précédemment.
[6] Voyez plus loin ce que René Levasseur dit de l'attitude des amis de Danton, dans la séance du 31 mai.

Les divers historiens de la Révolution ont eu presque tous la manie on pourrait dire, les uns pour mieux grandir Danton, les autres pour mieux le flétrir, de lui attribuer, *par voie de supposition*, les principaux mouvements révolutionnaires de l'époque. Rien de plus contraire aux *faits* que cette *supposition*. Le 10 août, Danton ne fut point au nombre des meneurs qu'on peut citer, et il parut à peine ; il ne parut pas du tout le 20 juin ; en septembre, il ne fit que suivre le torrent populaire, et il est ridicule de lui attribuer le 31 mai sur ce mot de lui : « Nous leur prouverons que nous les passons en vigueur révolutionnaire, » comme si ce langage n'était pas alors celui de tous les Montagnards.

[7] Dans son *Histoire des Montagnards*, t. II, p. 330-353, M. Esquiros donne, composé sur des notes de la sœur de Marat, le discours que Marat prononça le 30 mai à l'Évêché.
[8] Ils ont été cités plus haut.
[9] *Mémoires de Garat*, t. XVIII de l'*Histoire parl.*, p. 401.

billet anonyme conçu en ces termes : *Je sors de l'Evêché ; à sept heures, la République sera en deuil* [1]. On colportait, en outre, de rue en rue des placards dénonçant de nocturnes conciliabules tenus, disait-on, à Charenton, par Robespierre, Danton, Marat, Chaumette et Pache. Ce dernier y était appelé l'*Escobar politique*, et on l'y accusait de préparer, de concert avec de sinistres amis, de nouveaux massacres de septembre [2].

Garat, en sa qualité de ministre de l'intérieur, se hâta d'envoyer à la découverte : les rumeurs étaient fausses, sauf en ce qui concernait l'Evêché. Les conciliabules sanglants de Charenton, pure calomnie ! et les *sept heures* qui, suivant le billet anonyme, devaient mettre la République en deuil, s'étaient écoulées, sans que rien eût encore troublé Paris [3].

Le calme, toutefois, n'existait qu'à la surface ; l'agitation était au fond des âmes, au fond des choses ; et c'était précisément sur l'issue à lui donner que la réunion de l'Evêché délibérait.

La veille encore, Pache ne considérait cette réunion que comme un assemblage de citoyens occupés des affaires publiques [4] ; et quoique même à ce titre, elle lui parût inquiétante, il s'était flatté un moment qu'il n'en sortirait aucune tempête [5]. Mais, le 30, il apprit que, la plupart des sections ayant envoyé à l'Evêché des commissaires munis de pleins pouvoirs révolutionnaires [6], un point noir se formait à l'horizon. Si le chagrin qu'il en conçut ne fut qu'hypocrisie, c'est ce que ses ennemis ont toujours dit et n'ont jamais prouvé. « Pache, écrit Garat, se montrait à moi au désespoir de ces mouvements, qu'il attribuait au rétablissement du Comité des Douze [7].

D'un autre côté, le procès-verbal de la séance du 30, à la Commune, la montre préoccupée et soucieuse. Sur l'observation de Chaumette que la réunion de l'Evêché pouvait alarmer les citoyens, le Conseil général y députa quatre de ses membres pour prendre connaissance des opérations de l'assemblée et en rendre compte. Pache lui-même partit, accompagné de six commissaires [8].

Chose étrange ! La situation que ni la Montagne, ni le club des Jacobins, ni la Commune, ni Danton, ni Robespierre, ne se croyaient en mesure de dominer, sembla un instant appartenir à des hommes obscurs, comme Dobsent, ou sans autorité morale, comme Varlet ! Il est vrai que l'Evêché, qui s'était intitulé le *Club central*, se trouvait avoir dans son sein des commissaires de la plupart des sections, ce qui lui donnait l'air de représenter la souveraineté de Paris ; mais, outre que les sections, désertées à cette époque par un nombre considérable de citoyens, ne répondaient nullement à la masse de la population, Paris n'avait-il pas son représentant naturel et régulier dans la Commune ? La force momentanée du club central tint donc moins à sa signification officielle qu'à la décision avec laquelle il exprima ce qu'au fond voulaient en commun, quoique d'une manière beaucoup plus indéterminée, et la Montagne, et les Jacobins, et la Commune, c'est-à-dire la chute des Girondins.

Cependant, le Comité de salut public désirant se renseigner auprès des autorités constituées, Garat était allé chercher Pache à l'hôtel de ville. Il le rencontra montant le grand escalier, et « suivi de dix à douze hommes dont les gilets montraient autant de pistolets qu'ils avaient de poches [9]. » Le maire, qui revenait de l'Evêché, n'a pas plutôt aperçu Garat que, se penchant à son oreille, il lui dit à voix basse : « J'ai eu beau m'y opposer ; ils viennent de déclarer, par un arrêté, que la Commune de Paris et le département qu'ils représentent sont en état d'insurrection. » Informé par Garat qu'il est attendu au Comité de salut public, Pache ne prend que le temps de raconter à ses collègues ce qui se passe au club central, ajoutant que l'insurrection y a été proclamée contre son avis et malgré ses efforts pour l'empêcher [10]. Cela dit, il sort, rejoint le ministre, et tous les deux vont au Comité de salut public. Dans la route, Garat se répandait en lamentations, auxquelles il assure que Pache s'associait : « En exprimant les mêmes craintes et la même douleur, le maire déplorait et je déplorais avec lui ces horribles querelles des passions, qui seules avaient rendu de si grands attentats possibles [11]. »

Quand ils arrivèrent au Comité de salut public, L'Huillier, procureur-syndic du département, et deux membres du directoire, y étaient déjà. De leurs aveux ou plutôt de leurs déclarations ressortait la preuve que le département était dans ce qu'ils appelaient l'insurrection. « Pache était loin de parler comme L'Huillier. Il rendait compte des faits sans approbation et sans blâme, sans abattement et sans emportement, avec tristesse et gravité [12]. »

Il affirma, du reste, que tant qu'il serait à son poste, l'insurrection n'entraînerait aucune violence. Les membres du département donnèrent, en ce qui les concernait, la même assurance au Comité de salut public, et, pour définir le caractère du mouvement, L'Huillier employa le mot *Insurrection morale*, qu'on vit en effet, le lendemain, sur quelques banderoles [13].

Une séance du soir, où la Convention élut

[1] *Mémoires de Garat*, t. XVIII de l'*Histoire parl.*, p. 401.
[2] *Ibid.*, p. 402.
[3] *Ibid.*, p. 401 et 402.
[4] C'est ce que le 29 il avait dit à Garat, selon le témoignage de ce dernier. Voy. ses *Mémoires, ubi suprà*, p. 400.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 401.
[7] *Ibid.*
[8] Voy. le compte rendu de la séance du 30 à la Commune, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 305.
[9] *Mémoires de Garat, ubi suprà*, p. 403.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*
[12] *Ibid.*
[13] *Ibid.*, p. 404.

pour président Mallarmé, en remplacement d'Isnard, et où Lanjuinais vint dénoncer avec son courage ordinaire les complots de l'Évêché [1] clôt la série des événements qui marquèrent la journée du 30. Bien qu'on n'entrât à l'Évêché qu'au moyen d'une carte, Lanjuinais avait réussi à y pénétrer, et c'était devant lui que ses ennemis, sans le connaître, avaient déroulé leurs plans [2].

La nuit descendit sur la ville, sans y apporter le repos. « Il ne pouvait y avoir de sommeil pour moi, écrit Garat, dans ces tempêtes de la République [3]. » De leur côté, Buzot, Barbaroux, Guadet, Bergoeing, Rabaud-Saint-Etienne, Louvet, gagnèrent une chambre écartée, où étaient trois mauvais lits, mais de bonnes armes [4]. Ils y dormirent jusqu'à trois heures du matin, et furent alors réveillés par un bruit funèbre [5] : c'était le tocsin qui sonnait à Notre-Dame [6]. A six heures ils descendent bien armés, et se dirigent vers les Tuileries. Tous, d'un pas ferme, marchaient au-devant de leur destinée, à l'exception de Rabaud-Saint-Etienne, qui, dans la route, ne cessait de crier : *Illa suprema dies* [7] !

Quand ils entrèrent dans la salle, trois Montagnards s'y trouvaient déjà : « Vois-tu, dit Louvet à Guadet en lui montrant l'un d'eux, vois-tu quel horrible espoir brille sur cette figure hideuse? — Sans doute, répondit Guadet, c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron [8]. »

Au point du jour, poussé par son inquiétude dans les cours des Tuileries, en ce moment presque désertes, Garat y avait rencontré Danton. Surpris, il l'aborde et l'interroge. « Qu'est-ce que tout cela? qui remue les ressorts? Que veut-on? — Bah! répond Danton, il faut les laisser briser quelques presses, et les renvoyer avec cela. — Ah! Danton, je crains bien qu'on ne veuille briser autre chose que des presses. — Eh bien, il faut y veiller [9]. »

Une heure après, les commissaires de l'Évêché allaient déclarer à la Commune, par l'organe de Dobsent, que le peuple de Paris annulait les autorités constituées. Ils parlaient au nom de la majorité des sections : en avaient-ils le droit? Invités, sur le réquisitoire de Chaumette, à justifier de leurs pouvoirs, ils prouvèrent qu'ils avaient effectivement reçu mandat de la majorité des sections [10].

Mais jusqu'où s'étendait ce mandat? Un historien qui, des quarante-huit procès-verbaux des sections de Paris, en a eu quarante et un sous les yeux, affirme que cinq seulement mentionnent des pouvoirs *illimités;* que trois les donnent d'une manière douteuse ou après coup; que quatre refusent positivement; que quatorze n'accordent de pouvoir que pour délibérer et pétitionner; que les autres sont muets [11]. Il est certain, d'autre part, que la Commune en jugea autrement; car le compte rendu de la séance des 30 et 31 mai porte en termes exprès : « Il résulte du dépouillement des pouvoirs que trente-trois sections ont donné à leurs commissaires des pouvoirs illimités pour sauver la chose publique [12]. »

Quoi qu'il en soit, la vérification faite, Dobsent déclare que les pouvoirs de la municipalité sont annulés. Aussitôt, comme si le souverain se fût prononcé, le Conseil général se retire; mais il est, quelques instants après, rappelé par les commissaires du club central, et réintégré dans ses fonctions au cri de *Vive la République* [13] ! Le but de cette formalité, en apparence superflue, était de donner à la Commune une sorte d'investiture révolutionnaire. Henriot fut ensuite nommé commandant général provisoire de la force armée de Paris [14]. C'était un homme d'exécution, d'une audace brutale, et qui, commandant de la section des sans-culottes, avait attiré sur lui l'attention des esprits violents.

En ce moment, on apporte à l'hôtel de ville une lettre par laquelle le maire est mandé à la barre pour rendre compte de l'état actuel de Paris. Accompagné d'une députation qu'on nomme sur-le-champ, il part [15].

La Convention s'était réunie de grand matin, au bruit du tocsin et de la générale. Quand Pache parut, Garat descendait de la tribune. A l'instant même où ce dernier était entré dans la salle, Lanjuinais, l'abordant, non avec colère, mais avec dérision, lui avait dit : « *Eh bien, Garat, c'est le café Corazza* [16] ! » Allusion amère au 10 mars, dont les Girondins reprochaient au ministre de l'intérieur d'avoir méconnu la portée ! Cette fois, il n'y avait pas à se tromper sur la gravité de la situation, mais Garat n'avait pu rien apprendre à l'Assemblée, sinon que les barrières étaient momentanément fermées, que les citoyens se réunissaient en armes dans leurs sections respectives, et que des patrouilles nombreuses parcouraient la ville : toutes choses que nul n'ignorait. A son tour, Pache se contenta d'annoncer qu'il avait donné ordre au commandant provisoire de doubler les gardes de poste aux établissements publics, à la Trésorerie, et plus particulièrement au Pont-Neuf, pour empêcher qu'on ne tirât le canon d'alarme [17].

Il achevait à peine, arrive un message... Henriot avait voulu faire tirer le canon, et le chef du poste, au Pont-Neuf, s'y était opposé. A cette nouvelle, Valazé éclate. Il rappelle le décret qui

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 300 et suiv.
[2] *Fragment*, par M. le comte Lanjuinais, pair de France, ancien conventionnel, à la suite de l'*Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane.
[3] *Mémoires de Garat, ubi suprà*, p. 405.
[4] *Mémoires de Louvet*, p. 88.
[5] *Ibid.*
[6] Séances de la Commune des 30-31 mai 1793.
[7] *Mémoires de Louvet*, p. 89.
[8] *Ibid.*
[9] *Mémoires de Garat, ubi suprà*, p. 405.
[10] Commune. Séances des 30 et 31 mai 1793.
[11] Michelet, *Histoire de la Révolution*, liv. X, ch. v, p. 353.
[12] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 306.
[13] *Ibid.*, p. 307.
[14] *Ibid.*
[15] *Ibid.*, p. 308.
[16] *Mémoires de Garat, ubi suprà*, p. 376.
[17] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 324.

défend de tirer le canon d'alarme, sous peine de mort; il s'étonne et s'indigne de l'audace d'Henriot. Les murmures des tribunes l'interrompent: « Je suis ici, reprend-il avec fermeté, le représentant de vingt-cinq millions d'hommes, » et il termine en demandant, d'abord, qu'Henriot soit arrêté, et ensuite que le rapport du Comité des Douze soit entendu. « Moi, dit Thuriot, c'est l'anéantissement de ce Comité que je sollicite. » Un membre: « Voilà qu'on tire le canon d'alarme! » Vergniaud laissa tomber quelques paroles où perçaient le découragement de son âme et la conviction poignante que, s'il y avait combat, c'en était fait de la République: « Pour prouver, dit-il, que la Convention est libre, il faut ne pas casser aujourd'hui la commission des Douze; ajournons à demain. » Cette demande timide répondait mal à l'attitude de Valazé, et ressemblait trop au cri d'un parti qui s'abandonne. Vergniaud ajoutant qu'il importait de savoir qui avait donné l'ordre de sonner le tocsin, des bancs opposés partit cette réponse terrible: « *Qui? La résistance à l'oppression.* » La conclusion de l'infortuné grand homme fut qu'on devait mander Henriot à la barre, et jurer de mourir, chacun à son poste. Tous jurèrent... Ah! si, pour sauver la liberté, il ne fallait que mourir!

Cependant, la ville s'agitait en sens divers. Les uns, ignorant les décisions de la nuit, envoyaient demander à la Commune pourquoi le tocsin sonnait, ce qu'il y avait à faire [1]. Les autres saisissaient leurs fusils, et couraient se ranger autour des drapeaux de section flottant à la porte des capitaines [2]. D'autres, par un mouvement de curiosité machinale, se dirigeaient vers les Tuileries [3]. Comme il arrive toujours en de telles circonstances, les rumeurs mensongères abondaient. Ici, on répandait que cinq députés, prenant la fuite, venaient d'être arrêtés; là on assurait que le commandant de Valenciennes avait eu la tête coupée pour trahison, et qu'on avait trouvé dans sa poche les preuves de sa complicité avec le Comité des Douze. On bombardait Valenciennes, selon quelques-uns; selon plusieurs, l'ennemi l'occupait. Les plus emportés parmi les adversaires de la Gironde s'efforçaient de changer en colère contre elle l'inquiétude née de ces récits, tandis que, parmi les pauvres, moins préoccupés des querelles de parti que de leur détresse, certains imputaient à la Convention tout entière le renchérissement des denrées, et, dans le vague de leurs désirs, liaient à l'idée de sa dissolution l'espoir de jours meilleurs [4].

Une proclamation de la municipalité, publiée sur ces entrefaites, ôta aux inquiétudes publiques ce qu'elles avaient de dangereux, sans néanmoins les dissiper d'une manière complète. Cette proclamation, antérieure à l'investiture révolutionnaire que la Commune avait acceptée de ceux de l'Evêché, portait: « Citoyens, la tranquillité est plus que jamais nécessaire à Paris. Le département a convoqué les autorités constituées et les quarante-huit sections pour ce matin. Toute mesure qui devancerait celles qui doivent être prises dans cette assemblée pourrait devenir funeste. Le salut de la patrie exige que vous demeuriez calmes et que vous attendiez le résultat de la délibération [5]. »

De semblables recommandations avaient beaucoup de force, venant de la Commune; car nulle puissance alors n'était plus respectée, comme le prouva de reste le mouvement dont, ce jour-là, elle fut le centre unique. Le tableau que présente à cet égard son procès-verbal est singulièrement caractéristique et animé. Tantôt c'est la section de Bon-Conseil qui vient faire part de l'ordre donné par elle aux courriers de la poste de retarder leur départ, aux administrateurs de rester à leur poste; tantôt c'est la section de l'Observatoire qui envoie demander ce qu'il faut répondre aux approvisionneurs de Paris, arrêtés aux barrières et voulant sortir. De toutes parts, officiers civils, juges de paix, fonctionnaires divers, simples citoyens, se présentent pour prêter, entre les mains du pouvoir qui siége à l'hôtel de ville, le *serment révolutionnaire*, c'est-à-dire le serment d'être fidèle à la République une et indivisible et de défendre jusqu'à la mort « la sainte liberté, la sainte égalité, le respect des propriétés et la sûreté des personnes. » C'est ce que viennent jurer avec enthousiasme, au milieu des applaudissements et en défilant dans la salle du Conseil, les gendarmes de la 33e division, lesquels reçoivent, comme récompense de leurs services, la glorieuse autorisation d'écrire sur leur drapeau: *Ils furent toujours fidèles au peuple.* Puis arrive une députation annonçant que les pompiers ont envoyé des hommes dans tous les postes, mais qu'ils demandent des armes, décidés qu'ils sont à servir doublement la République, soit qu'il y ait à éteindre l'incendie ou à combattre [6].

A la Convention, pendant ce temps, le débat continuait sur la suppression du Comité des Douze. Danton insistait, non-seulement pour cette suppression, mais pour qu'on soumît à un jugement la conduite particulière des membres dont le comité était composé [7]. Rabaud-Saint-Etienne prenant la défense d'un pouvoir si rudement attaqué, on l'interrompt, et plusieurs veulent que la parole lui soit ôtée. « Non, dit Bazire, laissez-la-lui, il n'est pas dangereux; c'est un menteur [8]. » On vint annoncer qu'une députation de la Commune était là. Fallait-il l'introduire à l'instant? Fallait-il la renvoyer au Comité de salut public? Cette question commençait à

[1] Commune, séances des 30 et 31 mai 1793.
[2] *Précis rapide des évén. des 30 et 31 mai, 1er et 2 juin 1793*, par Gorsas.
[3] *Récit de la Chronique de Paris.*
[4] *Ibid.*
[5] Commune, séances des 30 et 31 mai 1793.
[6] *Ibid.*
[7] Voy. son discours, t. XXVII, p. 329 de l'*Histoire parl.*
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 331.

s'agiter, quand Perrin cria : « Rabaud, concluez donc ! » Lui : « Eh bien ! je conclus à ce qu'il n'y ait plus de commission des Douze, et à ce que le Comité de salut public soit chargé de toutes les recherches, investi de toute votre confiance. » Il avait parlé d'une lettre tendante à prouver que Santerre avait l'intention de marcher sur Paris à la tête des volontaires de la Vendée, et cette lettre, les interruptions l'avaient empêché de la lire. Comme il descendait de la tribune, la droite le presse d'y remonter pour donner connaissance à tous d'une chose aussi grave ; mais il ne peut parvenir à se faire entendre, les murmures couvrant sa voix [1].

Dans la pièce réservée aux pétitionnaires, une femme vêtue d'une robe du matin, enveloppée d'un châle noir, et voilée, se promenait à grands pas depuis près d'une heure, écoutant, d'un cœur ému, le bruit affreux qui, par intervalles, partait de la salle de l'Assemblée, y portant ses regards chaque fois que la porte s'ouvrait, et attendant avec impatience Vergniaud, qu'elle avait fait demander. Cette femme était madame Roland, accourue pour mettre sous la protection de la Convention son mari, dont l'arrestation venait d'être ordonnée par la Commune. L'héroïne de la Gironde brûlait d'être admise à la barre. Livrée à ces mouvements de l'âme qui rendent éloquent, élevée par l'indignation au-dessus de la crainte, et exaltée par les périls où elle savait enveloppé tout ce qu'elle avait de plus cher, elle comptait sur l'effet de sa présence, sur l'effet de sa parole... Vergniaud parut enfin. Elle lui communique son projet. Vergniaud, tristement : « Vous ne devez guère espérer. Si vous êtes admise à la barre, peut-être, comme femme, obtiendrez-vous un peu plus de faveur ; mais la Convention ne peut plus rien de bien. — Elle pourrait tout, car la majorité de Paris n'aspire qu'à savoir ce qu'elle doit faire... Je ne crains rien au monde, et si je ne sauve Roland, j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront pas inutiles à la République... Un élan de courage serait du moins d'un grand exemple. — Mais on va discuter un projet de décret en six articles ; des pétitionnaires, députés par les sections, attendent à la barre : voyez quelle attente ! — Je vais donc chez moi savoir ce qui s'y est passé, et je reviens ; avertissez nos amis. — Ils sont absents pour la plupart ; ils se montrent courageusement quand ils sont ici, mais ils manquent d'assiduité. — C'est malheureusement trop vrai. » Madame Roland sortit, et Vergniaud rentra dans la fournaise ardente [2].

Les pétitionnaires y étaient déjà, se présentant comme envoyés par la Commune pour communiquer à la Convention les mesures prises, savoir : la conservation des propriétés mise sous la responsabilité des vrais républicains, le soin de les garder confié à la vigilance des sans-culottes, et un salaire de quarante sous par jour offert aux ouvriers qu'il faudrait distraire de leur travail, tant que les projets des contre-révolutionnaires resteraient à déjouer. Le ton de la pétition était impérieux. Elle dénonçait un complot, rappelait le 14 juillet, le 10 août, et déclarait que le peuple *se levoit pour la troisième fois* [3].

Guadet s'élance aussitôt à la tribune, et d'une voix amère : « Les pétitionnaires se sont trompés d'un mot, dit-il ; ils ont parlé d'un grand complot qu'ils avaient *découvert*, ils auraient dû dire qu'ils avaient voulu l'*exécuter* [4]. » Et au milieu de murmures que le président eut de la peine à réprimer, il émit l'opinion que, si le Comité des Douze était maintenu, il fallait lui donner charge de rechercher ceux qui avaient arrêté la circulation des postes, sonné le tocsin, fait tirer le canon d'alarme [5].

Une nouvelle députation est introduite ; et celle-ci encore se présente au nom de la Commune. Mais quel autre langage ! « Législateurs, en ces moments de crise, la municipalité a cru qu'il serait très-avantageux d'établir une correspondance directe entre elle et la Convention... Nous désirons que vous nous indiquiez un local où les commissaires de la Commune puissent se réunir [6]. »

Ainsi, au lieu de menacer l'Assemblée, on exprimait maintenant le vœu de marcher avec elle de concert. Elle se hâta d'y consentir.

Mais d'où venait, dans les dispositions apparentes de la Commune, ce brusque revirement ? De ce qu'elle avait obéi jusqu'alors à deux pensées bien distinctes. Soit dans le Conseil général, soit dans le comité qui, formé d'une partie de ses membres, avait pris le nom de *Comité révolutionnaire*, il y avait : d'un côté, ceux qui, sans souci de la dignité de la Convention ou de son existence, entendaient qu'on courût mettre hardiment la main sur les députés à proscrire ; et, de l'autre côté, ceux qui, par une démarche légale, soutenue d'une imposante démonstration populaire, voulaient amener la Convention elle-même à suivre contre les Girondins le funeste exemple qu'ils avaient donné en décrétant l'arrestation de Marat.

Or, parmi les premiers, figuraient des agitateurs de circonstance, tels que Varlet et beaucoup d'hommes dont les fureurs étaient rendues quelque peu suspectes par leur qualité d'étrangers : Gusman, Espagnol ; Pio et Dufourny, Italiens ; Proly, Autrichien ; Pereyra, Belge ; Arthur, Anglais [7].

Les seconds, au contraire, représentaient les forces vraiment sérieuses de la Révolution ; ils

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 333.
[2] Voy. les *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 74-79. — Collection Berville et Barrière.
[3] Voy. le texte, *Histoire parl.*, t. XXVII, p. 334 et 335.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 338.
[6] *Ibid.*, p. 338 et 339.

[7] *Mémoires de Louvet*, p. 95. — A cette nomenclature, Louvet ajoute Fournier, Américain. Le fait est que Fournier avait longtemps vécu en Amérique, ce qui le faisait désigner sous le nom de *Fournier l'Américain* ; mais en réalité il était Français, étant né dans le Limousin. Voy. les *Mémoires de Meillan*, p. 25.

avaient dans leurs rangs, comme on en verra bientôt la preuve, le maire de Paris, Pache; le procureur de la Commune, Chaumette; le substitut du procureur de la Commune, Hébert, et jusqu'à Dobsent, qui, depuis l'absorption de l'Evêché par l'hôtel de ville, s'était rangé sous le drapeau de ce que L'Huillier avait appelé *l'insurrection morale*. Cette idée d'une insurrection morale était d'ailleurs celle qui prévalait au club des Jacobins, au département; et on la savait conforme aux sentiments de Robespierre.

Toutefois, les violents semblaient avoir pour eux l'autorité dont les sections avaient investi l'Evêché par l'envoi de leurs commissaires: ce fut pour détruire ce prestige, que les Jacobins tinrent, à leur tour, une assemblée où furent convoqués, toujours sous couleur de salut public, et des députés des quarante-huit sections, et des représentants de l'autorité départementale. On y décida qu'une commission de onze membres serait élue; qu'elle serait autorisée à prendre et à exécuter toutes les mesures jugées nécessaires; qu'aussitôt nommée, elle irait se joindre au Conseil général de la Commune et travailler avec lui à l'affermissement de la liberté et de l'égalité [1].

A partir de ce moment, l'influence des violents, à l'hôtel de ville, se trouva tout à fait vaincue. Un citoyen, dont le nom n'a point été conservé, pressant l'adoption de *mesures promptes et sûres*, Chaumette invoqua la nécessité de la *prudence*; et, comme le préopinant insistait, accusait le procureur de la Commune de faiblesse et s'offrait à diriger les opérations révolutionnaires, Hébert soutint vivement Chaumette [2]. Un autre citoyen ayant proposé de se mettre à la tête des bataillons de Paris et de se porter à la Convention, le Conseil général se montra saisi « d'horreur [3]. » Pache alla même jusqu'à dire, en cette occasion, que le peuple de Paris savait « *distinguer ses vrais amis des énergumènes et des imbéciles qui cherchaient à l'égarer* [4], » emportement remarquable de la part d'un homme aussi réservé que Pache! Enfin, sur une motion de même nature que les précédentes, Chaumette déclara avec indignation que, si quelqu'un osait la renouveler, il le dénoncerait lui-même au peuple [5].

Ces détails sont les seuls qui puissent expliquer le spectacle singulier de Paris sillonné de bataillons qui le parcouraient l'arme au bras, sans but clairement défini, et avec la tranquillité martiale de troupes convoquées pour une revue. L'inquiétude produite dans la matinée par le bruit du tocsin ou les mille rumeurs çà et là répandues, avait insensiblement fait place à la sécurité; et, comme rien de sinistre n'avait eu lieu; qu'aucun désordre n'avait été commis; que, de plus, la journée était superbe, chacun se promenait, riait; et beaucoup de femmes étaient assises sur leurs portes, *pour voir passer l'insurrection* [6].

De là ces mots de Couthon, en réponse aux attaques de Guadet: « Sans doute, il y a un mouvement dans Paris, et Paris est louable d'avoir commis des magistrats pour le sauver... Mais où est la preuve de cette insurrection que Guadet accuse la Commune d'avoir préparée? C'est insulter le peuple que de le dire en insurrection [7]. » Selon l'orateur, tout le mal venait du Comité des Douze, qu'il fallait se hâter de supprimer. « Moi, ajouta-t-il, je ne suis ni à Marat ni à Brissot, je suis à ma conscience. Que ceux-là se rallient qui ne sont que du parti de la liberté [8]. »

Que Couthon cherchât à écarter de l'Assemblée la crainte de paraître céder à la violence en renversant un pouvoir qu'elle-même avait créé, rien de la part d'un Montagnard n'était plus naturel; mais ce qui étonna, ce fut d'entendre Vergniaud s'écrier tout à coup: « Ce jour suffira pour montrer combien Paris aime la liberté. On n'a qu'à parcourir les rues, à voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent... Je demande que vous décrétiez que Paris a bien mérité de la patrie! »

Par cette motion, étrange dans sa bouche, Vergniaud croyait sans doute, ou gagner les sections, ou donner le change sur la nature et le but de leur soulèvement; mais les ennemis de la Gironde ne virent là qu'un aveu de faiblesse. A l'oreille charmée de la Montagne, le cri de Vergniaud ne résonna que comme le cri de la peur, et elle applaudit d'un air triomphant [9]. Au dehors, l'impression ne fut pas autre. « Vous apprendrez avec joie et quelque *surprise*, dit Chaumette à la Commune, le décret rendu sur la motion de Vergniaud... Au reste, d'où que vienne une telle déclaration, elle est conforme à la vérité [10]. »

Exemple frappant des oscillations d'une assemblée nombreuse! Tandis que la Montagne attribuait les paroles de Vergniaud aux inspirations d'un cœur troublé, ces mêmes paroles semblaient ranimer la droite. Camboulas proposa formellement que des poursuites fussent intentées contre ceux qui avaient fait fermer les barrières, sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme; ces actes, il les appela des *crimes*. Et ce fut en vain que Robespierre jeune s'écria: « Vous voulez savoir qui a fait sonner le tocsin? C'est la trahison de nos généraux, c'est la perfidie qui a livré le camp de Famars, c'est le bombardement de Valenciennes, c'est le désordre mis dans l'armée du Nord, ce sont les conspirateurs de l'intérieur, dont plusieurs sont ici... » en dépit de

[1] Voyez le procès-verbal de la Commune, séance du vendredi 31 mai 1793, dans l'*Histoire parl.*, t. XXVII, p. 316.
[2] *Ibid.*, p. 318.
[3] C'est le mot employé dans le procès-verbal.
[4] *Histoire parlementaire*, XXVII, p. 318.
[5] *Ibid.*, p. 321.
[6] *Récit de la Chronique de Paris.*

[7] Voy. le discours de Couthon, *Hist. parl.*, t. XXVII, p. 339 et 340.
[8] *Ibid.*
[9] Voy. sur ce point les *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VII, p. 254.
[10] *Ibid.*

cette sortie véhémente, la proposition de Camboulas, appuyée cette fois par quelques voix parties des tribunes, fut soumise au vote et adoptée [1].

Peut-être ceux du Marais et de la droite espérèrent-ils un instant, sur la foi de la motion de Vergniaud, qu'en effet le mouvement de Paris n'était pas dirigé contre eux; peut-être voulurent-ils simuler la confiance, semblables au voyageur effrayé qui chante en traversant un bois pendant la nuit.

En tout cas, l'illusion ne pouvait être de longue durée. Une députation entra :

« Législateurs, les hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai sont dans votre sein. Nous demandons :

« Que le décret liberticide arraché par une faction scélérate soit rapporté ;

« Que vous décrétiez, avec paye de quarante sous par jour, une armée révolutionnaire centrale de sans-culottes ;

« Que le prix du pain soit fixé à trois sous la livre dans tous les départements ;

« Que des ateliers soient établis sur toutes les places et qu'on y fabrique des armes pour les sans-culottes ;

« Qu'on envoie des commissaires à Marseille et dans les autres villes du Midi où ont eu lieu des mouvements contre-révolutionnaires ;

« Que Paris soit vengé de ses calomniateurs ;

« Que les ministres Lebrun et Clavière soient mis en état d'arrestation... » Quoi encore?

Les pétitionnaires n'eurent garde d'oublier les vingt-deux, contre lesquels ils provoquaient un décret d'accusation, aussi bien que contre les Douze. A la vérité, ils s'offraient en otage pour répondre aux départements de la personne de ces importants accusés ; mais ils avaient indiqué d'une façon assez claire jusqu'où ils entendaient porter l'étendue de cette garantie, lorsque en commençant, ils avaient dit, le visage tourné vers la Montagne : « Délégués du peuple qui n'avez pas trahi sa cause..., livrez les intrigants conspirateurs au glaive de la justice [2]. »

Ils furent admis aux honneurs de la séance, pourtant; et l'impression, l'envoi aux départements, de cette adresse si menaçante, fut décidée, chose inconcevable, sur la motion de Vergniaud [3] !

Barère alors présente, au nom du Comité de salut public, un projet de décret ayant pour but de mettre à la réquisition de la Convention la force armée de Paris et de casser le comité des Douze. Cette proposition, dirigée en apparence contre les Girondins, leur était au fond très-favorable, puisqu'elle faisait passer entre les mains de la majorité de la Convention, c'est-à-dire entre les leurs, cette force des baïonnettes dont jusqu'alors la Commune seule avait eu le droit de disposer. Mais c'est ce qu'ils parurent ne pas comprendre. Robespierre, lui, ne s'y trompa point; et il se disposait à répondre, lorsque la délibération fut interrompue par l'arrivée des membres composant l'administration du département, réunis aux autorités constituées de la Commune et aux commissaires des sections [4].

L'Huillier, procureur général-syndic, portait la parole. Dans un style qui ne manquait pas d'élévation, mais singulièrement âpre, il accusa les Girondins de fomenter des divisions mortelles; de pousser aux massacres de la Vendée ; de chercher à égarer le peuple, pour acquérir le droit de s'en plaindre ; d'être sans cesse à dénoncer des complots imaginaires pour en créer de réels; de travailler à l'avilissement des autorités constituées; de haïr Paris, surtout, et de l'avoir calomnié. Parlant d'Isnard, « il a tout à la fois, dit l'orateur, flétri la ville de Paris, en supposant qu'elle pût jamais se rendre digne d'un sort si affreux — être anéanti — et il a flétri les départements en leur prêtant l'atrocité de son âme. » Mais n'y avait-il qu'Isnard de coupable? Non; et L'Huillier nomma Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Roland, Clavière. S'étonnant ensuite qu'on eût pu concevoir le sacrilége projet de détruire Paris, ce centre des arts et des sciences, ce foyer des lumières, cet étincelant miroir des idées et des sentiments de la France entière, « vous respecterez, continua-t-il, vous défendrez le dépôt des connaissances humaines. Vous vous souviendrez que Paris fut le berceau de la liberté et qu'il en est encore l'école; qu'il est le point central de la République ; qu'il peut toujours fournir cent mille combattants pour défendre la patrie; qu'il en a la volonté ; qu'il a fait d'immenses sacrifices à la Révolution, et qu'il n'en regrette aucun ; qu'il éprouve enfin pour les autres départements l'amour le plus sincère et le plus fraternel [5]. »

Grands applaudissements dans l'Assemblée, dans les tribunes. Derrière la députation se pressait une foule considérable de citoyens : la députation entrant dans la salle, ils y entrent à sa suite, et vont se confondre avec les membres du côté gauche. Ceux du côté droit en tirant avantage : « Eh bien, crie Levasseur aux Montagnards, nous n'avons qu'à passer dans la partie opposée. Nos places seront bien gardées par les pétitionnaires. » Aussitôt les Montagnards se lèvent et courent s'asseoir sur les bancs des Girondins [6].

Tel était l'aspect de l'Assemblée, quand elle vota l'impression de l'adresse présentée par le département. Il n'en fallait pas davantage pour autoriser la Gironde à nier la légitimité du vote. Valazé proteste. Des clameurs s'élèvent : « Nous ne sommes pas libres — nous sommes environnés d'individus que nous ne connaissons pas — l'asile des représentants du peuple est violé... » Au milieu de l'émotion générale, Vergniaud propose à l'Assemblée d'aller se joindre à la force

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 341 et 342.
[2] *Ibid.*, p. 343 et 344.
[3] *Ibid.*

[4] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 343 et 344.
[5] Séance du 31 mai 1793.
[6] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. VII, p. 255 et 254.

armée qui est sur la place, et lui-même, suivi de plusieurs de ses collègues, il sort [1]. Il espérait entraîner la Convention presque tout entière. Vain espoir ! ceux du centre restent immobiles, et les spectateurs se répandent en applaudissements railleurs. Vergniaud rentra, humilié, désespéré : il devenait évident que, par égoïsme ou par peur, le Marais abandonnait la Gironde.

Au moment où Vergniaud regagnait sa place, Robespierre, qui avait demandé la parole avant l'arrivée de la dernière députation, se trouvait à la tribune. « Je n'occuperai point l'Assemblée, dit-il durement, de la fuite ou du retour de ceux qui ont déserté ses séances [2]. » Puis examinant la motion de Barère, il s'attache à prouver que la suppression du Comité des Douze est une mesure insuffisante, et que si on met la force armée à la disposition de la Convention, c'est aux Girondins qu'on la livre. Quoiqu'il n'eût encore prononcé que quelques mots, Vergniaud lui crie : « Concluez donc ! » Irrité, il reprend : « Oui, je vais conclure, et contre vous; contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite ; contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris; contre vous, qui avez voulu sauver le tyran ; contre vous, qui avez conspiré avec Dumouriez ; contre vous, qui avez poursuivi avec acharnement les patriotes dont il demandait la tête ; contre vous, dont les vengeances ont provoqué ces mêmes cris d'indignation dont vous faites un crime à ceux qui sont vos victimes. Ma conclusion ! c'est un décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires [3]. »

Vergniaud ne répondit pas, bien qu'il eût demandé la parole [4]. Il resta accablé sous cette apostrophe terrible. Mais en le rangeant au nombre des complices de Dumouriez, Robespierre manquait de justice; et il y avait bien peu de générosité, quand un parti était déjà par terre, à lui marcher ainsi sur le corps.

Quoi qu'il en soit, après quelques débats touchant le mode de requérir la force publique, un décret fut rendu, portant « que la force publique du département de Paris était mise jusqu'à nouvel ordre en réquisition permanente ; qu'au Comité de salut public appartiendrait désormais le droit de suivre, de concert avec les autorités constituées, la trace des complots dénoncés à la barre; que le comité des Douze était supprimé ; que ses actes et papiers seraient déposés au Comité de salut public; qu'une proclamation explicative des décrets et des circonstances du 31 mai serait envoyée par courriers extraordinaires aux départements et aux armées [5]. »

Un pareil acte était décisif. Au grand nombre de suffrages que ces dispositions réunirent, les Girondins purent juger que la défection du Marais commençait [6], et que, même au sein de l'Assemblée, leur règne était passé. Et cet indice, précurseur de leur chute, ne fut pas le seul : en approuvant, sur la motion de Lacroix, l'arrêté de la Commune qui assurait deux livres par jour aux ouvriers sous les armes, jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique [7], la Convention semblait consacrer la continuation d'un mouvement dont la durée ne pouvait qu'aboutir à la ruine complète de la Gironde.

La séance allait se terminer, lorsque soudain la barre se remplit d'une foule de citoyens donnant des signes d'allégresse. « La réunion vient de s'opérer ! s'écrie un d'eux avec enthousiasme. Les citoyens du faubourg Saint-Antoine et des sections de la Butte des Moulins, de Quatre-vingt-douze, des Gardes-Françaises, que des scélérats voulaient égorger les uns par les autres, viennent de s'embrasser, et en ce moment leurs cris de joie et leurs larmes d'attendrissement se confondent [8]. »

Voici en effet ce qui venait d'avoir lieu :

Parmi les sections dévouées à la Gironde, il en était une, celle du Mail, qui se trouvait avoir conservé son ancien drapeau, un étendard blanc fleurdelisé. Le fait fut dénoncé, le 31 mai, à la Commune par Chaumette, et la section du Mail se vit sommée de changer sur-le-champ sa bannière royaliste en un drapeau tricolore [9]. De là le bruit d'un mouvement royaliste : bruit que les uns répandirent de bonne foi, selon toute apparence, tandis que les autres le propageaient sans y croire, et uniquement pour remuer les faubourgs. Ils s'émurent au point, que le faubourg Saint-Antoine se mit en marche. De son côté, la section de la Butte des Moulins, qui s'était levée, elle aussi, non pour attaquer les Girondins, mais pour les défendre, recevait des rapports qui la menaçaient : on se préparait, disait-on, à la désarmer. Décidée à lutter jusqu'à la mort plutôt que de subir cet affront, et renforcée de quelques compagnies de la section du Mail, elle s'enferme dans le jardin du Palais-Royal, s'y retranche, ferme les grilles, se met en bataille. Arrive, tout frémissant, le formidable faubourg, et déjà les canons sont braqués... Mais un canonnier : « Qu'allons-nous faire ? Egorger nos frères, sur une rumeur, peut-être fausse ! vérifions le fait d'abord. » Là-dessus, quelques-uns se détachent, entrent comme députés dans l'avant-cour... Qu'aperçoivent-ils ? Le bonnet de la liberté, et, à tous les chapeaux, la cocarde tricolore. On s'explique alors, on se mêle, on s'embrasse. La vue d'un commandant qui, à la nouvelle que lui et ses compagnons d'armes ont été soupçonnés de royalisme, s'est

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 349.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 350.
[4] *Ibid.*, p. 349.
[5] Voy le texte, *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 351.
[6] Voy les *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. VII, p. 254.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 351.
[8] *Ibid.*, p. 351 et 352.
[9] Cette circonstance est mentionnée formellement dans le procès-verbal du 31 mai. Voy. ce que disent à cet égard les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 406.

évanoui, ajoute à l'impression de cette scène touchante, et le vœu d'une éternelle union monte vers le ciel dans un cri prolongé de *Vive la République* [1]!

Dans l'Assemblée, aussitôt qu'elle fut informée de l'événement, Bazire demanda que la Convention, levant la séance, allât fraterniser avec les milliers de citoyens qui l'entouraient, et qu'une fête civique fût improvisée par où se réalisât d'avance la fédération des cœurs. Des applaudissements retentirent, et la séance fut levée. Il était neuf heures et demie du soir [2].

En ce moment, madame Roland quittait son mari, le laissant en lieu sûr, et se dirigeait vers l'Assemblée. Elle atteint le Carrousel, et remarque que la force armée a disparu. Il n'y avait plus à la porte du Palais-National qu'un canon et quelques hommes. L'Assemblée n'était donc pas en permanence! Elle avait donc fait tout ce qu'on lui ordonnait! Livrée à ces sombres pensées, madame Roland s'avance vers le groupe de sans-culottes : « Eh bien, citoyens, cela s'est-il bien passé? — Oh! à merveille! Ils se sont embrassés, et l'on a chanté l'hymne des Marseillais, là, à l'arbre de la liberté. — Est-ce que le côté droit s'est apaisé? — Parbleu! il fallait bien qu'il se rendît à la raison. — Et la commission des Douze? — Dans le fossé. — Et ces vingt-deux? — La municipalité les fera arrêter. — Bon, est-ce qu'elle le peut? — Jarnigué, est-ce qu'elle n'est pas souveraine? — Mais les départements... — Qu'appelez-vous? les Parisiens ne font rien que d'accord avec les départements; ils l'ont dit à la Convention. — Cela n'est pas trop sûr; pour savoir leur vœu, il aurait fallu des assemblées primaires. — Est-ce qu'il en a fallu au 10 août? Et les départements n'ont-ils pas approuvé Paris? Ils feront de même; c'est Paris qui les sauve. — Ce pourrait bien être Paris qui les perd... [3] » Madame Roland rentra chez elle, le cœur rempli de tristesse. Les rues étaient solitaires et « illuminées [4]. »

CHAPITRE XI.

CHUTE DES GIRONDINS.

Mécontentement des hommes de l'Évêché. — Réserve de la Commune. — Le lendemain du 31 mai à Paris. — Rapport mielleux de Barère. — Séance levée de bonne heure; l'agitation recommence. — Rôle secondaire du Comité de salut public; dispositions de Danton. — Proposition faite par Garat. — Marat à l'hôtel de ville; il sonne lui-même le tocsin. — Le recours au tocsin condamné par Chaumette. — Préparatifs de la Commune. — Dernier souper des Girondins réunis. — La femme de Louvet et la mère de Barbaroux. — Séance du soir à la Convention; le côté droit désert. — Adresse violente présentée par la Commune. — Nobles paroles de Dussaulx. — Indulgent dédain de Marat. — Legendre propose l'arrestation de tous les *appelants*; réponse de Cambon et de Barère. — Le rapport sur la pétition de la Commune renvoyé à trois jours. — La force armée qui entourait la Convention se retire. — Les Girondins réfugiés chez Meillan. — 2 juin, funèbres nouvelles; tout Paris debout et en armes. — Lanjuinais; originalité de son rôle; son intrépidité. — Scène de gladiateurs à la tribune. — Honorable élan de l'assemblée. — Remarquable attitude de la Montagne. — Accueil morne fait à un discours de Levasseur. — Appareil terrible déployé autour de la Convention. — Les hommes de l'Évêché attaqués par le Comité de salut public, et écartés par la Commune. — Démissions volontaires demandées par Barère; offertes par Isnard, Lanthenas, Fauchet, refusées par Lanjuinais et Barbaroux. — Belle apostrophe de Lanjuinais à Chabot. — Orgueilleuse exclamation de Marat. — Pression du dehors. — Indignation de l'Assemblée, de la Montagne. — Vive sortie de Barère. — Moment de prostration. — La Convention errante et prisonnière. — Audace forcenée d'Henriot. — Lacroix déclare la liberté perdue et se met à pleurer. — Conduite ambiguë de Danton. — Tristesse de la Montagne. — Décret contre les Girondins. — Sensation produite par leur chute. — Jugement sur les Girondins. — Critique historique.

Le soir du 31 mai, Henriot avait écrit à la Société-Mère pour lui offrir ses services et lui demander si elle *croyait la chose publique en sûreté* [5]. C'était mettre la force armée à la réquisition des Jacobins. Le 31 mai venait effectivement d'attester leur puissance : ils y avaient vaincu du même coup, et la Gironde, par la suppression du comité des Douze, et l'Évêché, par la substitution d'une pression morale à un sauvage attentat.

De là, parmi les meneurs du premier club central, une colère qu'ils ne prenaient même pas la peine de déguiser. A la Commune, Varlet ne cacha point qu'il regardait le 31 mai comme un avortement. Suivant lui, le maire étant revêtu d'une autorité légale, ne pouvait qu'entraver les opérations révolutionnaires, et l'on aurait dû le consigner dans sa maison. Il s'emporta jusqu'à accuser Dobsent, l'élu de l'Évêché, d'avoir manqué de vigueur [6].

Il est à remarquer que, dans cette circonstance, l'homme qui réfuta Varlet, ce fut Hébert. Loin de ne voir dans le 31 mai qu'un effort stérile, Hébert proclama cette journée une des plus belles dont les républicains se pussent féliciter, et il déclara sans détour se réjouir d'une conduite si propre à prouver à la France entière que les Parisiens se fiaient moins à la force des armes qu'à la puissance de la raison [7].

Ce n'est pas que, dans le camp des ennemis de la Gironde, le triomphe fût jugé complet, même par le parti le moins violent. Qu'importait la suppression du Comité des Douze, si on laissait subsister ce qui lui avait donné naissance? La Gironde était un obstacle qu'on rencontrerait toujours, à moins qu'on ne trouvât moyen de l'écarter une fois pour toutes. *Il n'y a que la moitié de faite*, avaient dit, au club des Jacobins, Chabot et Billaud-Varennes; *il ne faut pas laisser au peuple le temps de se refroidir* [8]. Cette

[1] *Récit de la Chronique de Paris.* — *Précis des événements*, par Gorsas.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 351 et 352.
[3] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 79-81.
[4] *Récit de la Chronique de Paris.*
[5] *Histoire de France*, par Toulongeon, t. II, septième époque, p. 252, in-4°. An XII.
[6] Commune, procès-verbal du 1er juin 1793.
[7] *Ibid.*
[8] Toulongeon, *Histoire de France*, t. II, septième époque, p. 252

opinion était celle de Pache, de Chaumette, d'Hébert, du club des Jacobins, du comité révolutionnaire des Onze. La difficulté ne portait donc que sur la question des moyens à employer, et l'idée d'une sorte d'insurrection légale demeurait l'idée dominante.

C'est dans cet esprit que fut rédigée, le 1er juin, à six heures du matin, par le comité révolutionnaire, une proclamation adressée aux quarante-huit sections. Il y était dit : « Citoyens, vos commissaires *ont porté à vos délégués* vos justes plaintes... Déjà nous avons obtenu un premier succès. La Convention a cassé la commission inquisitoriale des Douze, renvoyé à l'examen d'un comité la conduite des coupables, et confirmé l'arrêté de la Commune qui accorde quarante sous par jour aux ouvriers requis de prendre les armes en ces jours de crise. De plus, elle a déclaré que les sections ont bien mérité de la patrie : *par ce qu'elle a fait hier, nous attendons ce qu'elle va faire aujourd'hui*. Citoyens, restez debout [1].

On le voit : dans la pensée du comité révolutionnaire, tout devait venir de la Convention elle-même, mais de la Convention votant sous les yeux du peuple armé. En d'autres termes, il s'agissait d'atteindre la Gironde, sans avoir l'air de passer sur le corps à l'Assemblée, et par voie d'intimidation seulement : dangereux calcul qui, pour faire paraître la Convention libre, commençait par l'asservir !

Au reste, quoique l'adresse ci-dessus cadrât, au fond, avec les vues du Conseil général, il en suspendit la publication, ne trouvant pas, porte le procès-verbal, « qu'elle eût assez d'énergie [2]. »

En attendant, la ville se livrait à ses travaux ordinaires. La matinée du 1er juin fut, à Paris, d'un calme profond. Les ateliers étaient en pleine activité ; chacun avait repris ses occupations ; à s'arrêter à la surface des choses, nul ne se fût douté qu'on touchât à une ébullition nouvelle [3].

D'un autre côté, rien de plus riant que le rapport lu, ce jour-là, par Barère à la Convention, touchant les événements de la veille.

Il y avait eu un mouvement dans Paris, mais pour couper court à quelques mesures trop rigoureuses. Les sections s'étaient levées en armes, mais avec quel ordre admirable elles s'étaient déployées, après avoir mis la sûreté des personnes et des propriétés sous la sauvegarde des bons républicains ! Le tocsin et le canon d'alarme avaient retenti, mais sans porter la terreur dans les âmes et sans étouffer le bruit des ateliers. Des pétitions, telles que les inspire et les excuse la fierté naturelle aux hommes libres, s'étaient produites à la barre de la Convention, mais son indépendance avait éclaté dans la chaleur de ses débats, et aucun des membres dont on prétendait la vie menacée n'avait couru de risque. De la part de la Convention, entourée d'un peuple aussi respectueux qu'énergique, tout s'était borné à préparer par l'honorable réparation des torts la réconciliation des cœurs [4].

C'est ainsi que le souple génie de Barère colorait les événements du 31 mai. Que de faux patriotes eussent poussé aux excès, il ne le niait pas ; et pourquoi en gémir, puisque la sagesse du peuple avait si bien déjoué leurs efforts ? « Telle a été cette journée, disait le rapport comme conclusion ; elle a inspiré un instant des inquiétudes, mais tous ses résultats ont été heureux [5]. »

S'il en faut croire Durand de Maillane, ce rapport ne fut pas reçu sans murmures, et Louvet s'écria : « *Je m'oppose à l'impression et à l'envoi de ces mensonges* [6]. » Levasseur assure, au contraire, dans ses Mémoires, que les Girondins consentirent à l'adoption d'un document qui consacrait en termes si clairs la légitimité de la victoire remportée sur eux ; et ce consentement, il l'appelle un « acte de faiblesse inconcevable [7]. »

Toujours est-il qu'aucun débat ne suivit, et la séance fut levée [8].

Or, comme il était encore de bonne heure, la Convention, en se séparant, semblait vouloir éviter des visites semblables à celles de la veille : on ne manqua pas d'en faire la remarque. Là-dessus, les soupçons s'allument ; la générale est battue dans les rues, par un mouvement tout spontané ; et l'agitation recommence [9].

Bien que condamné dans cette crise à un rôle secondaire, le Comité de salut public ne s'effaçait pas complétement : soit désir de satisfaire le peuple, soit espoir de l'apaiser, il eut l'idée de convoquer pour le soir une séance extraordinaire : circonstance dont ceux de la droite s'inquiétèrent. « Nous en conçûmes du souci, raconte Meillan... Après en avoir conféré, Pénières et moi, avec quelques amis, nous allâmes au Comité de salut public, où nous ne trouvâmes que Treilhard et Danton. Les autres étaient absents, ou renfermés dans un arrière-cabinet avec Danton, que j'en vis sortir un instant après. Treilhard et Danton nous écoutèrent à peine. Ils voulaient, disaient-ils, profiter d'un quart d'heure qui leur restait pour aller prendre l'air. Treilhard avoua cependant que la convocation pouvait avoir des dangers. Danton, répondant moins à ce que je lui disais, qu'entraîné par les idées qui roulaient dans sa tête : « Il faut, dit-il, que l'un des deux côtés donne sa démission. Les choses ne peuvent plus aller ainsi. Nous avons envoyé chercher cette Commune, pour savoir ce qu'elle veut. » Ces dernières paroles me persuadèrent que Danton commençait à redouter la municipalité. Je conçus aussitôt le projet de

[1] Commune, procès-verbal du 1er juin 1793.
[2] *Ibid.*
[3] *Récit de la Chronique de Paris.* — *Mémoires de Garat.*
[4] Voy. le texte dans l'*Histoire parl.*, t. XXVII, p. 360-363.
[5] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 362.
[6] *Hist. de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, ch. vi, p. 118.
[7] *Mémoires de René Levasseur*, chap. vii, p. 255.
[8] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 363.
[9] Compte rendu par le conseil général des révolutionnaires de la commune de Paris, dans les *Révolut. de Paris*, n° 206.

nourrir cette crainte et de faire servir les talents et le crédit de Danton à rétablir l'autorité de la représentation nationale... Je le pris par le bras, et le menant à l'écart : « Danton, lui « dis-je, ceci va mal et n'ira jamais bien, tant « qu'un homme vigoureux ne se mettra pas à « la tête. » Il me regarde et me répond : « Ils « n'ont pas de confiance. — Je le sais ; mais si « vous ne proposez que des choses raisonna- « bles, la confiance renaîtra... Vous pouvez « diriger le Comité et faire le bien. » Il me regarde encore et répète : « Ils n'ont pas de confiance. » Alors il me quitte et va rejoindre Treilhard [1]. »

D'où il résulte : d'abord, que Danton ne comptait point parmi les meneurs et n'était pas même bien au courant de leurs projets; ensuite, que les Girondins, moins prévenus contre lui, l'auraient eu aisément pour allié.

Autre circonstance, non moins caractéristique :

A Athènes, troublée par les divisions d'Aristide et de Thémistocle, le premier s'était un jour écrié noblement : « *O Athéniens, vous ne pourrez être tranquilles et heureux, que lorsque vous nous aurez jetés, Thémistocle et moi, dans le barathre* : » Garat, se rappelant ce trait, et émettant le vœu que ceux des deux côtés de la Convention, dont les haines mutuelles faisaient le plus scandale, se condamnassent à un ostracisme volontaire, Danton se leva les larmes aux yeux et s'écria : « Je vais proposer cette idée à la Convention, et je m'offre le premier à aller en otage à Bordeaux. » Delmas, Cambon, Barère, n'avaient point paru moins touchés. « Mais, écrit Garat, Barère fut le seul qui fit la proposition à l'Assemblée, Lanthenas le seul qui se leva pour s'offrir à l'exil, et j'ai su depuis que cette idée, embrassée au Comité de salut public avec enthousiasme, mais communiquée imprudemment à la Convention, avant d'avoir été présentée avec la solennité de la tribune, fut couverte de mépris et de risée par Robespierre, *comme un piége tendu aux patriotes* [2]. »

De son côté, Marat poussait au mouvement de toutes ses forces. Vers cinq heures du soir, craignant sans doute quelque hésitation de la part de la Commune, il y court, se fait annoncer par le maire lui-même, et d'un ton sérieux qui contrastait avec le langage mêlé d'insolence et d'ironie dont il avait coutume de se servir dans la Convention, « lorsqu'un peuple, dit-il, et un peuple libre, a confié son bonheur à une autorité constituée par lui, il doit, sans contredit, respecter les décrets de ses mandataires, ne les point troubler dans leurs délibérations, et les tenir pour inviolables dans l'exercice de leur mandat; mais si ces représentants du peuple trahissent sa confiance, et mettent la chose publique en danger au lieu de la sauver, le peuple alors doit se sauver lui-même. Levez-vous donc, peuple souverain, présentez-vous à la Convention, lisez votre adresse, et ne désemparez de la barre, que vous n'ayez une réponse définitive, d'après laquelle vous, peuple souverain, vous agirez d'une manière conforme au maintien de vos lois et à la défense de vos intérêts. Voilà le conseil que j'avais à vous donner [3]. » Il sort au milieu de vifs applaudissements [4], monte à l'horloge de l'hôtel de ville et se met lui-même à sonner le tocsin, plus résolu en cela que Chaumette, qui ne voulait pas de ces bruyants appels à la révolte, ne les jugeant bons qu'à « *fatiguer inutilement les citoyens* [5]. »

Mais ils n'avaient attendu, ce soir-là, pour se lever, ni le son des cloches, ni le bruit du canon d'alarme. Déjà le rappel battait dans toutes les sections, et la force armée était sur pied [6].

La Commune ne songea plus qu'à mettre à profit cet élan. Informée par Pache des dispositions favorables du Comité de salut public [7], et de son dessein de convoquer pour le soir l'Assemblée, elle tenait toute prête une pétition impérieuse; il fut décidé que cette pétition serait portée sur-le-champ à la Convention par dix-huit commissaires, dont six pris dans le Comité révolutionnaire, et douze dans le conseil général [8]. Un contre-temps était à prévoir. Réunir les Parisiens, ou moment de l'action, cela n'est pas difficile; ce qui l'est, c'est de les retenir quand l'heure des repas les rappelle à leurs foyers. Comme le remarque très-bien Toulongeon [9], dès l'époque de la Fronde, le célèbre coadjuteur de Retz se plaignait fort de ce qu'on ne pouvait *désheurer* les Parisiens. Pour parer à cet inconvénient, la Commune arrêta que les sections seraient invitées à faire conduire à la suite de leurs bataillons des voitures chargées de vivres [10]; et, afin de mieux soutenir le mouvement, il fut convenu que, dans la soirée, les officiers municipaux iraient, sous escorte, proclamer les décrets relatifs à la ville de Paris, engager les citoyens à conserver les droits reconquis par eux, et, si ces droits étaient de nouveau attaqués, à reprendre les armes [11]. »

Pendant ce temps, Louvet réunissait les principaux Girondins, et, pour la dernière fois, ils allaient dîner ensemble. Dans la crise qui les enveloppait, que devaient-ils résoudre? Telle fut naturellement la question qu'ils agitèrent pendant ce repas funèbre. Louvet opina vivement pour la fuite comme moyen de recommencer le combat. « Nos ennemis, leur disait-il, sont ici maîtres de la force, et le sol se dérobe sous nos pas. Retourner à l'Assemblée! Demeurer en otage entre les mains des Montagnards! Non,

[1] *Mémoires de Meillan*, p. 48-51.
[2] *Mémoires de Garat, ubi supra*, p. 407.
[3] Commune, procès-verbal du 1er juin 1793.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

[7] Commune, procès-verbal du 1er juin 1793.
[8] *Ibid.*
[9] Voy. son *Hist. de France*, septième époque, t. II, p. 256.
[10] Commune, procès-verbal du 1er juin 1793
[11] *Ibid.*

non : cherchons pour ce soir quelque asile sûr, et, demain, partons. A Bordeaux, dans le Calvados, les insurgés prennent une attitude imposante : allons nous réunir sur l'un ou l'autre de ces deux champs de bataille. *Il n'y a plus que l'insurrection départementale qui puisse sauver la France*[1]... » Le tocsin sonnait de toutes parts, tandis que Louvet parlait ainsi ; et les illustres convives savaient que Roland, menacé la veille d'être arrêté, avait dû s'évader ; que madame Roland était, en ce moment même, à l'Abbaye[2]. Lesage appuya Louvet ; mais Brissot, Vergniaud, Gensonné, Mainvielle, Valazé, Ducos, Duprat, Fonfrède, furent d'un avis contraire[3]. Survient la fausse nouvelle qu'on va mettre les scellés dans leurs domiciles respectifs. Ils se dispersèrent. Plusieurs se rendent dans un hôtel vaste et inhabité que Meillan occupait à peu de distance de la Convention[4]. Louvet va retrouver la femme qu'il aime, l'avertir : « Lodoïska courut chercher la mère de Barbaroux, avec laquelle elle alla se réfugier chez une parente. C'est de là qu'elles entendirent, durant toute la soirée, le tocsin, la générale, et les cris des furieux qui demandaient nos têtes. Tremblante, désespérée, hors d'elle-même, la pauvre mère de mon digne ami poussait des gémissements sourds et tombait dans de longs évanouissements : « *On vous élèvera*, s'écriait-elle, *des hommes parfaits, pour que vous les égorgiez*. » Les yeux secs, mais le cœur déchiré, ma femme, craignant que je n'eusse pu gagner l'asile indiqué, n'attendait que la mort. En quelques heures, beaucoup de ses cheveux blanchirent[5]. »

Il était neuf heures du soir lorsque l'Assemblée ouvrit sa seconde séance. Ce n'était point sur la convocation du Comité de salut public qu'elle se réunissait, le Comité ayant à cet égard violé sa promesse, « pour ne pas sembler favoriser, dit Cambon, tel ou tel parti qui se serait rendu plus tôt à son poste[6]. » Grégoire, ex-président, occupait le fauteuil ; et, quand la séance commença, il n'y avait qu'une centaine de membres dans la salle. Le côté droit était presque entièrement désert[7] : circonstance que Legendre releva en ces termes : « *Lorsqu'un vaisseau est en rade, et que le matelot voit que le vent est bon, il n'hésite pas à partir*[8]. » Et sans s'inquiéter des absents, l'Assemblée admit à sa barre la députation de la Commune.

L'adresse, telle que la lut Hassenfratz, ne faisait que reproduire avec redoublement de menaces une demande à laquelle chacun s'attendait. Seulement, la liste de ceux dont on voulait la mise en accusation se trouvait grossie : au lieu de vingt-deux coupables, on en désignait maintenant vingt-sept[9].

Dussaulx, se voyant compris dans ce nombre, s'en félicita d'une manière touchante et noble. « Un tel honneur, s'écria-t-il, ajoutera, je l'espère, à la gloire que j'ai acquise en combattant, depuis deux ans, pour la liberté[10]. » Mais, mieux que son courage, l'indulgent dédain de Marat le protégea. « Il y a trois hommes, dit l'*Ami du peuple*, — alors en train de se passer les fantaisies de la toute-puissance, — il y a trois hommes à rayer de la liste : Dussaulx, qui est un *vieux radoteur*; Lanthenas, *pauvre d'esprit*, et Ducos, dont la grande jeunesse excuse les écarts[11]. »

Legendre eut l'audace d'avancer que tous ceux-là devaient être mis en état d'arrestation, qui avaient voté l'appel au peuple. Que cette motion monstrueuse eût été adoptée, c'en était fait de la liberté des opinions. Deux membres du Comité de salut public protestèrent. L'un, Cambon, déclara que personne n'oserait plus ouvrir la bouche, si, pour avoir exprimé son sentiment, on lui faisait sauter la tête[12]. L'autre, Barère, montra qu'il ne pouvait convenir qu'à une nation avilie de recevoir une constitution dictée par la force. Il n'alla pas, toutefois, jusqu'à prendre la défense de la Gironde. « Paris, dit-il, a eu raison de s'insurger, parce qu'on voulait établir une ligne de démarcation entre les départements et Paris, *ce qui est vraiment un crime national*[13]. » Seulement, il fit observer que l'arrestation d'Hébert, en ce qu'elle présentait d'illégal, était moins imputable à ceux qui avaient donné l'ordre qu'à ceux qui l'avaient exécuté[14]. Sa conclusion fut que, si l'on poursuivait les députés dénoncés, ce devait être, non pour des *opinions*, mais pour des *faits*[15].

Sur quoi, l'Assemblée décréta que le Comité de salut public serait tenu de présenter, sous trois jours, un rapport concernant la pétition des autorités constituées de Paris[16].

Il était minuit et demi en ce moment[17]. Durant tout le temps de la séance, vingt mille hommes en armes étaient restés campés autour de la Convention ; et ils ne regagnèrent leurs foyers que vers une heure du matin, sur un ordre de la Commune[18]. Mais le tocsin ne cessa pas pour cela de retentir. L'ordre venait-il d'Henriot ? Mandé à l'hôtel de ville et interrogé, il affirma n'avoir donné aucun ordre ; « mais, ajouta-t-il, le peuple est levé, et ne veut se rasseoir que lorsque les traîtres seront mis en état d'arrestation[19]. »

Le lendemain, en effet, dès la pointe du jour,

1 Voy. les *Mémoires de Louvet*, p. 91.
2 Voy. les *Mémoires de madame Roland*, t. II. — Suite des *Notices historiques sur la Révolution*, p. 74-89.
3 Voy. les *Mémoires de Louvet*, p. 91.
4 *Mémoires de Meillan*, p. 52.
5 *Mémoires de Louvet*, p. 92.
6 *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 364.
7 *Ibid.*, p. 263.
8 *Ibid.*, p. 264.
9 *Ibid.*
10 *Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, ch. VI, p. 120.
11 *Ibid.*, p. 121.
12 *Ibid.*, p. 120. — *Révolutions de Paris*, n° 203.
13 *Révolutions de Paris*, n° 203.
14 *Ibid.*
15 *Hist. de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, ch. VI, p. 121.
16 *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 368.
17 *Ibid.*
18 Voy. le procès-verbal de la Commune du 1er juin 1793.
19 *Ibid.*

toute la ville était sous les armes. Ceux des Girondins à qui Meillan avait offert chez lui un asile, sentaient bien que leur poste était à la Convention, face à face avec leurs ennemis, et qu'il fallait être debout devant le péril. Buzot, dont l'arrestation de madame Roland avait brisé le cœur, ne parlait que de mourir, et de mourir à la tribune. Mais, à force d'instances, Meillan parvint à retenir Pétion, Brissot, Guadet, Salles, Gensonné, qu'il ne tarda pas lui-même à quitter, leur promettant de les informer, d'heure en heure, de ce qui se passerait à l'Assemblée. Buzot fut retenu de force. Barbaroux, plus heureux, parvint à s'échapper, et courut illustrer, sur son banc, l'agonie de la Gironde [1].

Elle s'ouvrit d'une manière funèbre, cette funèbre séance du 2 juin 1793. Une lettre où le ministre Clavière, forcé de s'enfuir de sa maison pendant la nuit, réclamait la protection de la loi [2], disait assez que la crise touchait à son dénoûment! Infortunés Girondins! quelle dure fatalité semblait peser sur eux! Ce matin-là même, arrivent de cette Vendée dont ils avaient trop détourné les yeux, des dépêches où la Convention lit avec horreur : « Le chef-lieu de notre département vient de tomber entre les mains des révoltés : notre artillerie, nos munitions, nos vivres, nos papiers, tout est perdu [3]. » Puis sont produites d'autres dépêches, envoyées de la Lozère, et annonçant que la contrée est en feu ; que les révoltés sont déjà maîtres de Marvejols ; qu'ils vont l'être de Mende ; que le sang des patriotes coule [4]. Puis, ce qu'on avait ignoré jusque-là, voici qu'on l'apprend... Dans quelles circonstances, grand Dieu! A Lyon, le pouvoir de la Gironde vient de se dresser sur un piédestal de huit cents patriotes égorgés. La terrible, la meurtrière nouvelle, c'est Jean-Bon Saint-André qui l'apporte, et il prononce ces mots : « Il faut faire tomber toute tête qui s'opposera à l'établissement de la liberté [5]. »

Et aussitôt, sans laisser à l'émotion générale le temps de s'affaiblir, Lanjuinais montre à la tribune son pâle et ardent visage. Nul pour qui les dominateurs du jour eussent conçu plus de haine, tant il mettait d'obstination à les braver! Royaliste au fond de l'âme, et catholique, il ne pouvait souffrir le dédain dans lequel la religion de ses pères était tombée [6]. Il ne frayait guère avec les Girondins, ne connaissait pas même de vue madame Roland [7], et ne partageait aucun des principes philosophiques de Guadet et de ses amis. Mais c'était une de ces natures violemment généreuses qu'un parti menacé attire, comme l'aimant attire le fer : il s'était placé au milieu des Girondins, pour avoir mieux les Montagnards devant lui. Sa première parole au sein d'une assemblée qu'environnaient, le 2 juin, quatre-vingt mille hommes, fut : « Je demande à parler sur la générale qui bat dans Paris. » Sans s'arrêter ni au mugissement des tribunes, ni aux interruptions passionnées de Thuriot, de Legendre, de Julien, de Billaud-Varennes, il poursuivit, faisant honte à la Convention de son asservissement à une puissance rivale, s'étonnant que la Commune révoltée existât encore, couvrant de son mépris une pétition « traînée dans la boue des rues », et plaignant Paris opprimé par des tyrans qui « voulaient du sang et de la domination [8]. » A ces mots, la fureur de la Montagne éclate. « *Descends,* crie Legendre à l'orateur, *ou je vais t'assommer.* » Lanjuinais se retourne, et froidement : « *Fais d'abord décréter que je suis bœuf.* » Il finissait à peine, qu'il se voit assailli par Turreau, Drouet, Chabot, Robespierre jeune, et plusieurs autres, armés de pistolets. Legendre lui applique le sien sur la poitrine. De leur côté, des membres de la droite, Biroteau, Defermon, Leclerc, Lidon, Pénières, Pilastre, viennent à son secours, armés aussi de pistolets; et une lutte s'engage autour de son corps, les uns le protégeant, les autres essayant de l'arracher à la tribune, à laquelle il s'était cramponné. Enfin, le tumulte s'apaise, les assaillants se retirent, et lui recommence à tonner contre la théorie des suspects [9].

Au moment même où il concluait à ce qu'on cassât les autorités révolutionnaires et à ce qu'il fût permis de courir sus à quiconque s'arrogerait un pouvoir contraire à la loi, la députation des autorités révolutionnaires et constituées du département de Paris fut annoncée. « Délégués du peuple, dit l'orateur, les citoyens de Paris n'ont pas quitté leurs armes depuis quatre jours... Le peuple est las d'ajourner son bonheur... Sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même [10]. »

C'était précisément la formule dont Marat s'était servi, à la Commune. La réponse du montagnard Mallarmé, qui présidait, fut calme et ferme. « S'il y a des traîtres parmi nous, il faut qu'ils tombent sous le glaive de la loi ; mais avant de les punir, il faut prouver leurs crimes... La Convention examinera votre demande ; elle pèsera la mesure que sa sagesse lui commandera, et fera exécuter avec courage celle qui lui paraîtra nécessaire [11]. »

Le renvoi de la pétition au Comité de salut public est aussitôt décrété d'une voix unanime. Billaud-Varennes demandant que le rapport soit fait séance tenante, et plusieurs réclamant l'ordre du jour : « *L'ordre du jour,* s'écrie Legendre, *est de sauver la patrie.* » En même temps, les pétitionnaires, qui ont été admis aux honneurs

[1] Voy. les *Mémoires de Meillan*, p. 32.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 382
[3] *Ibid*, p. 380.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 384.
[6] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VIII, p. 2 8
[7] Il n'avait jamais été chez elle, ne l'avait rencontrée nulle part, et était absent de l'Assemblée le jour où elle comparut à la barre. Voy. à la suite de l'*Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, les pages intitulées *Fragment*, par M. le comte Lanjuinais, pair de France
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 386 et 387.
[9] *Fragment*, par M. le comte Lanjuinais, pair de France, *ubi supra.*
[10] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 388
[11] *Ibid.*

neurs de la séance, se lèvent comme indignés et sortent de la salle. Un mouvement se manifeste dans les tribunes. Le cri *aux armes!* s'y fait entendre, et les hommes se précipitent au dehors, il n'y reste plus que les femmes [1]. Alors partit des bancs du Marais cette adjuration pusillanime : « Sauvez le peuple de lui-même ; sauvez vos collègues, décrétez leur arrestation provisoire. » Mais l'Assemblée n'avait pas encore subi une pression telle, que le sentiment de sa dignité se fût évanoui. Meillan et quelques autres membres, sortis pour aller en quelque sorte à la découverte, n'avaient rapporté du spectacle imposant déployé sous leurs yeux aucune impression sinistre. Ils avaient bien vu tout Paris en armes autour de la Convention, mais ils le croyaient prêt à se ranger du parti du courage ; et cette opinion, communiquée de proche en proche, avait élevé le niveau des cœurs [2]. A l'idée d'un décret de proscription dicté par la peur, la droite et une partie de la gauche se mettent à crier : *Non, non!* et La Réveillère-Lepeaux : « Nous irons tous en prison partager les fers de nos collègues [3]. »

Mais quoique les Montagnards eussent l'intention de défendre leurs adversaires contre toute violence, ils n'entendaient point laisser passer la séance sans tâcher d'obtenir l'expulsion de ceux des chefs du côté droit dont la présence dans la Convention leur paraissait incompatible avec le salut public [4]. Levasseur insista donc longuement pour qu'on appliquât aux principaux Girondins la loi des suspects, en les mettant en état d'arrestation [5]. Chose remarquable ! C'est ce que la Montagne voulait, elle le voulait avec ardeur ; et pourtant, elle hésita ici, comme si un secret instinct l'eût avertie qu'elle allait creuser son propre tombeau ! Le sentiment qui régna dans l'Assemblée après le discours de Levasseur fut, — il le déclare, — celui d'une stupeur morne. Nul ne l'appuya, nul ne demanda la parole. Pas de délibération. Seulement, de temps à autre, des députés se plaignaient d'avoir été insultés en essayant de sortir de la salle [6]. Le commandant du poste, appelé à la barre, avoua qu'en effet quelques femmes avaient obstrué les couloirs de droite, mais que, sur ses représentations, elles venaient de se retirer. Et Marat de s'écrier : « Vous voyez bien que tout ceci est un stratagème pour abuser l'Assemblée et calomnier Paris [7] ! »

Nul doute, cependant, que l'appareil déployé autour de l'Assemblée ne fût formidable. Les citoyens sous les armes étaient au nombre de près de cent mille, dont trois mille canonniers avec cent soixante-trois pièces d'artillerie [8]. Le Comité révolutionnaire avait fait venir des environs divers détachements, parmi lesquels les hussards de la légion de Rozenthal. Le mot d'ordre était *Insurrection et vigueur* [9]. On assurait, en outre, dans l'Assemblée, qu'un corps de réserve campait au bois de Boulogne ; qu'un parc d'artillerie était établi aux Champs-Élysées, avec canons, bombes, obus, barriques de charbon, grils à rougir les boulets [10] ; et quelque improbable que fût ce luxe de précautions menaçantes, les imaginations, frappées, y croyaient.

Le Comité de salut public ne fut pas sans s'inquiéter des suites. De tous les membres qui le composaient, Lacroix était le seul qui parût les affronter froidement. Danton flattait en proie à une incertitude misérable. Quant à Barère, Bréard, Cambon, Delmas, Treilhard, l'abaissement de la Convention les révoltait [11]. Convaincus que le Comité révolutionnaire renfermait des éléments dangereux, ils envoyèrent demander à la Commune qu'on le renouvelât, et promptement : désir auquel la Commune s'empressa d'acquiescer, en arrêtant que ceux-là seuls formeraient le Comité révolutionnaire, qui avaient été nommés par les autorités constituées du département [12]. C'était arracher leur part dans la direction du mouvement aux hommes de l'Evêché. Le Comité de salut public n'alla pas, néanmoins, jusqu'à tenter de couvrir de sa protection les membres de la Gironde désignés par les orateurs sectionnaires. Conduit à rédiger sur-le-champ, vu l'urgence, le rapport que, d'après le vote de la veille, il ne devait présenter que dans un délai de trois jours, il essaye d'un compromis ; et Barère court lire à la Convention un projet de décret qui invite les membres dénoncés à « se suspendre volontairement de leurs fonctions [13]. »

Aussitôt Isnard, Lanthenas, Fauchet, déclarent consentir à ce sacrifice, si le bien de la patrie l'exige. Mais Lanjuinais : « N'attendez de moi ni démission, ni suspension... Les sacrifices ! Ils doivent être libres, et vous ne l'êtes pas ! » A son tour, Barbaroux se lève, et, non moins ferme que le rude Breton : « J'ai juré, dit-il, de mourir à mon poste, et je tiendrai mon serment. » D'outrageantes paroles étant parties des bancs de la Montagne, Lanjuinais, l'œil fixé sur Chabot, qui les avait proférées, les relève en ces termes : « Je dis au prêtre Chabot : on a vu, dans l'antiquité, orner les victimes de fleurs et de bandelettes ; mais le prêtre qui les immolait ne les

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 389.
[2] Voy. les *Mémoires de Meillan*, p. 54 et 55.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 389.
[4] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VII, p. 259.
[5] Voy. son discours dans l'*Hist. parlementaire*, t. XXVII, p. 389-393.
[6] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. VII, p. 267.
[7] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 393.
[8] *Récit des événements du 2 juin 1793*, par Lanjuinais, à la suite de l'*Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane.
[9] *Hist. de la Conv. nationale*, par Durand de Maillane.
[10] Une relation anonyme insérée à la suite des *Mémoires de Meillan*, note D, met dans la bouche de Bazire lui-même la constatation de ces détails, mais il n'est trace du discours attribué ici à Bazire, ni dans l'*Histoire parlementaire*, ni dans le compte rendu de Durand de Maillane, secrétaire de l'Assemblée.
[11] Voyez ce que dit Garat dans ses *Mémoires* du sentiment qu'éveilla, dans le Comité de salut public, l'arrestation des députés. Nous y reviendrons.
[12] Procès-verbal de la Commune, séance du 2 juin 1793.
[13] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 393.

insultait pas [1]. » Marat : « Je désapprouve la mesure proposée par le Comité. Il faut être pur pour faire des sacrifices à la patrie ; c'est à moi, vrai martyr de la liberté, à me dévouer. » Billaud-Varennes ajoute : « Innocents, qu'ils restent ; coupables, qu'ils soient punis [2]. » Et il conclut au décret d'accusation par appel nominal motivé [3]. C'était ainsi que les Girondins avaient procédé contre Marat. Cet horrible glaive de la proscription, eux-mêmes l'avaient tiré du fourreau ; et maintenant qu'ils n'en avaient plus la poignée dans la main, on leur en portait la pointe à la gorge !

De vives rumeurs interrompirent le débat. Une seconde fois, les issues de la salle sont gardées. Des députés qui voulaient sortir ont été repoussés brutalement. Dussaulx se plaint d'avoir été frappé : on l'accuse d'imposture [4]. Boissy d'Anglas vient montrer à la tribune sa cravate et sa chemise en lambeaux [5]. Lacroix lui-même, Lacroix s'était vu barrer le chemin. Ce ne fut, dans toute l'Assemblée, qu'un cri d'indignation. Comme ceux de la droite, ceux de la gauche étaient profondément irrités. Lacroix veut qu'avant la nuit venue, l'auteur de la consigne ait la tête tranchée, et la Montagne l'appuie [6]. Mandé sur-le-champ, le commandant du poste déclare que, loin d'avoir donné une semblable consigne, il a été consigné avec ses officiers par des *gens à moustaches* qui se sont emparés des postes [7].

Barère : « Ce n'est point à des esclaves à faire des lois... Des tyrans nouveaux veillent sur nous ; leur consigne nous entoure... La Commune ! elle a dans son sein des hommes du moral desquels je ne voudrais pas répondre... Le mouvement dont nous sommes menacés appartient à Londres, à Madrid, à Berlin... Un des membres du comité révolutionnaire, Gusman, est un Espagnol... Peuple, on vous trahit. Un prince anglais occupe le camp de Famars, et ses émissaires sont au milieu de vous... Il faut que la tête de l'audacieux qui oserait attenter à la liberté des représentants du peuple, tombe [8]. »

Est-il vrai que, dans ce moment, un militaire à cheval allait autour de l'Assemblée, distribuant à ceux qui la cernaient des assignats de cinq livres ? Barère venait de l'affirmer, à la tribune, et, dans son récit des événements du 2 juin, Lanjuinais dit formellement : « Je l'ai vu. » Il dit encore, mais ceci sur la foi d'un autre : « Le maire Pache avait fourni, pour ces journées, cent cinquante mille francs destinés aux colons de Saint-Domingue [9]. » Reste à savoir si ces distributions d'argent, sur la nature desquelles il était si facile de se méprendre, n'étaient pas tout simplement la mise à exécution de l'arrêté qui avait garanti une paye aux ouvriers sous les armes, arrêté pris par la Commune et ratifié par la Convention.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée était vraiment prisonnière, et elle ne pouvait rester dans cet état sans s'avilir. Sur la motion de Lacroix, elle casse l'insolente consigne ; et, sur la motion de Danton, qui promet de « venger vigoureusement la majesté nationale outragée, » elle charge le Comité de salut public de remonter à la source de l'ordre... La source était la section de Bon-Conseil, et l'auteur de la consigne, un capitaine nommé Lesain. C'est ce dont le député Saurine informa l'Assemblée, qui sur-le-champ manda l'officier à la barre [10].

Mais il semble que la Convention, ce jour-là, fût destinée à donner un exemple à jamais mémorable de la mobilité des impressions qui peuvent, à de certaines heures tragiques, se disputer une grande assemblée. L'ordre avait été envoyé à Henriot de venir exposer les motifs du rassemblement extraordinaire de troupes qu'il commandait, et Henriot ne paraissait pas [11]. La séance se prolongeant, un sentiment de douloureuse fatigue avait succédé bien vite à la colère. « Hors cinq ou six hommes d'action, parmi lesquels ne se trouvait aucun ami de Danton, la Montagne partageait la consternation du côté droit [12]. » Mallarmé quitte le fauteuil de lassitude, et Hérault de Séchelles, qui l'avait remplacé, présidait silencieusement une assemblée muette [13]. Tout à coup, de nouvelles clameurs annonçant la continuité d'une oppression désormais impossible à endurer, Barère propose à ses collègues de se rendre en corps au milieu du peuple armé, de manière à s'assurer qu'ils n'ont rien à craindre de lui, et à témoigner leur confiance dans la loyauté des Parisiens : « Ce qui fut ainsi arrangé, explique Durand de Maillane, pour sauver à la Convention et à son autorité l'affront que venait de lui faire le commandant général, en refusant de venir lui apprendre pourquoi ce grand rassemblement de troupes à ses ordres circonvenait la salle d'assemblée [14]. »

La motion de Barère adoptée, Hérault de Séchelles descend du fauteuil, et d'un pas solennel ouvre la marche. La Droite et la Plaine le suivent : la Montagne paraît hésiter, retenue qu'elle est par « les cris de plusieurs femmes qui s'élançaient à mi-corps des tribunes pour l'engager à ne point sortir [15]. » Cependant, soit entraînement de l'exemple, soit inspiration du courage, elle se décide. Seuls, les Maratistes demeurent à leur place, le visage impassible, et immobiles.

La vue des députés marchant tête nue derrière le président, qui s'était couvert en signe

[1] *Fragment*, par Lanjuinais, à la suite de l'*Histoire de la Convention*, par Durand de Maillane.
[2] *Mémoires de René Levasseur.*
[3] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 398.
[4] Voy. note D, à la suite des *Mémoires de Meillan*.
[5] *Ibid.*
[6] *Mémoires de Meillan*, p. 56.
[7] *Ibid.*, p. 57.
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 399-400.
[9] *Souvenirs sénatoriaux*, par M. le comte Cornet.
[10] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 400.
[11] *Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane, p. 123. — Durand de Maillane, secrétaire de l'Assemblée, était chargé, le 2 juin, de la rédaction du procès-verbal.
[12] *Mémoires de Levasseur*, chap. VII, p. 266.
[13] *Ibid.*
[14] *Histoire de la Convention nationale*, p. 123.
[15] *Mémoires de Meillan*, p. 58.

de deuil [1]; l'imprévu de la démarche; l'incertitude du dénoûment; le palais de la loi transformé en une forteresse qu'on assiége, et les législateurs de la France s'avançant comme une garnison qui capitule; la cour du château remplie d'armes, de chevaux, de canons; aussi loin que la vue pouvait s'étendre, une immense forêt flottante de baïonnettes, et, planant sur toute cette scène, un grand souvenir funèbre, celui d'une promenade semblable de Louis XVI, dans la matinée du 10 août.... Quel sujet de méditations, et quel spectacle! Parvenue jusqu'à la porte d'entrée qui aboutit à la cour, du côté du Carrousel, la Convention s'arrête... Là était l'état-major à panaches que commandait Henriot. Hérault de Séchelles proclame le décret portant la levée des consignes et l'injonction à la force armée de se retirer : c'est en vain. Alors, avec l'accent de la douleur et du reproche : « Que veut le peuple? dit le président; la Convention ne s'occupe que de son bonheur. — Le peuple, répond Henriot, ne s'est pas levé pour écouter des phrases, mais pour donner des ordres. Il veut qu'on lui livre trente-quatre coupables [2]. » D'après le récit de Lanjuinais, il dit, en enfonçant son chapeau d'une main et en tirant son sabre de l'autre : « Vous n'avez point d'ordres à donner. Retournez à votre poste, et livrez les députés que le peuple demande [3]. » Ceux qui entouraient le président s'écrièrent : « Qu'on nous livre tous! » Lacroix dit : Plus de ressource, la liberté est perdue; » et il se mit à pleurer [4]. Henriot fait reculer son cheval de quelques pas, et d'une voix tonnante : « Canonniers, à vos pièces [5]! » Or, l'homme qui osait traiter ainsi une assemblée, terreur de l'Europe entière, qui était-il? Le fils d'un pauvre habitant de Nanterre, un ancien domestique que son maître avait cassé aux gages, un ex-commis aux barrières, compromis pour avoir aidé à les brûler [6]. Peut-être eût-il pâli, s'il lui avait fallu passer de la menace à l'attentat; mais les cavaliers qui l'entouraient avaient mis le sabre hors du fourreau, les fantassins abaissé leurs fusils, les canonniers saisi la mèche [7]... Quelqu'un prend Hérault par le bras, et l'entraîne vers un autre groupe dont l'attitude n'avait rien de menaçant. La Convention revient sur ses pas, repasse sous le pavillon de l'Horloge, rentre dans le jardin. Elle y fut accueillie « gracieusement [8] » par les troupes. Le cri dominant était : *Vive la Convention!* Il y en avait qui criaient : *Vive la Montagne!* d'autres, en plus petit nombre : *A la guillotine Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné!* D'autres : *Purgez la Convention! Tirez le mauvais sang!* Hélas! nul ne cria : *Vive la Gironde [9]!*

Pendant que l'Assemblée traversait le jardin, quelques-uns de ses membres étant montés sur le parapet, pour voir ce qui se passait au dehors, aperçurent le long du quai des corps nombreux de citoyens armés, dont la contenance inquiète les frappa. Ils faisaient signe aux députés de les aller joindre. Mais quand ceux-ci arrivèrent au pont Tournant, ils trouvèrent le passage fermé [10]. C'est en ce moment que Marat parut, suivi d'une « foule d'hommes armés [11], » selon les uns, et selon d'autres, « d'une vingtaine d'enfants déguenillés [12]. » Il criait : « Que les députés fidèles retournent à leur poste [13]! » L'Assemblée n'avait pas à choisir : elle reprit la route du palais des Tuileries, où elle rentra, pouvant dire ce que Marie-Antoinette, découragée, avait dit en y voyant rentrer Louis XVI, le matin du 10 août : « Cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien. »

A quoi s'attendre, en effet, après l'acte d'audace forcenée où s'était emporté Henriot? Et quant aux vivats dont la Convention venait d'être saluée au passage, que signifiaient-ils, sinon que sa popularité était au prix des Girondins sacrifiés et de sa dignité compromise? Elle avait dans son sein un homme qui eût pu la sauver des périls d'une résolution héroïque en la lui conseillant bien haut; et cet homme, c'était Danton. Mais Danton, en cette circonstance, se montra faible à l'excès, et plus que faible s'il est vrai que sa conduite, ce jour-là, ait autorisé l'apostrophe terrible que, quelques mois après, lui lança Saint-Just : « Tu vis avec horreur la révolution du 31 mai. Hérault, Lacroix et toi, demandâtes la tête d'Henriot qui avait servi la liberté, et vous lui fîtes un crime du mouvement qu'il avait fait pour échapper à un acte d'oppression de votre part. Ici, Danton, tu déployas ton hypocrisie : n'ayant pu consommer ton projet, tu dissimulas ta fureur; tu regardas Henriot en riant, et tu lui dis : *N'aie pas peur, va toujours ton train*, voulant lui faire entendre que tu avais l'air de le blâmer par bienséance, mais qu'au fond tu étais de son avis. Un moment après, tu l'abordas à la buvette, lui présentas un verre d'un air caressant, en lui disant : *Point de rancune [14].* »

La séance fut reprise, sous l'empire d'une tristesse poignante, dont les Montagnards eux-mêmes ne se pouvaient défendre. Au fond, leur propre victoire les humiliait et les alarmait, parce qu'ils l'avaient moins remportée que subie.

[1] Voy. le récit des événements du 2 juin 1792, par Lanjuinais, *ubi supra*.
[2] *Mémoires de Meillan*, p. 58 et 59. — Toulongeon, *Histoire de France*, t. II, septième époque, p. 264, in-4°.
[3] Récit des événements du 2 juin 1792, par Lanjuinais.
[4] Déclaration d'un juré, témoin oculaire, dans le procès de Danton. Voyez *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 154.
[5] Toulongeon. — *Mémoires de Meillan*.
[6] *Biographie universelle*.
[7] Note D des éclaircissements historiques, à la suite des *Mémoires de Meillan*.
[8] Durand de Maillane, p. 123.
[9] Selon Meillan, le cri dominant était *Vive la Montagne!* Lanjuinais, au contraire, dit que ce cri n'était poussé que par « un petit nombre », mais Lanjuinais lui-même ne va pas jusqu'à dire que le cri *Vive la Gironde!* se soit fait entendre.
[10] *Mémoires de Meillan*, p. 60.
[11] Voy. la note D, à la suite des *Mémoires de Meillan*.
[12] Voy. ces Mémoires eux-mêmes, p. 60.
[13] *Ibid.*
[14] Rapport de Saint-Just, au nom des Comités de salut public et de sûreté générale. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 93.

Vainement Couthon essaya-t-il d'écarter cette pensée importune, en s'écriant : « Les membres de la Convention doivent être maintenant rassurés sur leur liberté : vous avez marché vers le peuple ; partout vous l'avez trouvé bon, généreux, incapable d'attenter à la sûreté de ses mandataires..., » un tel langage n'eut d'autre effet que d'exciter un étonnement mêlé d'indignation [1] ; et lorsque Couthon en vint à demander, non pas un décret d'accusation contre les membres dénoncés, mais leur arrestation provisoire [2], Vergniaud, qui l'écoutait avec un sourire violent, l'interrompit en ces termes : « *Donnez un verre de sang à Couthon, il a soif* [3]. »

On lut la liste des députés à proscrire, on discuta divers noms. Marat, comme s'il eût exercé le pouvoir souverain, indiquait tantôt des retranchements, tantôt des augmentations [4]. De concert avec Couthon, il fit excepter du décret fatal Ducos, Dussaulx et Lanthenas. Sur l'observation de Legendre, on effaça aussi les noms de Saint-Martin et de Fonfrède, qui s'étaient opposés aux mandats d'arrêt émanés de la commission des Douze [5]. Qui l'aurait jamais cru ? Devant le nom de Lanjuinais, la Montagne eut un moment d'hésitation. *Pourquoi Lanjuinais sur la liste ?* demandait Chabot : deux Montagnards répondirent : « *Lanjuinais ! catholique, catholique, catholique* [6] ! »

On mit aux voix le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que les députés ci-après nommés seront mis en état d'arrestation chez eux, où ils resteront sous la sauvegarde du peuple français, de la Convention nationale, et de la loyauté des citoyens de Paris.

« Ces députés sont :

« Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Rabaud-Saint-Etienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, Kervelegan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigée, Mollevault, Henri Larivière, Gomaire, Bergoeing.

« Seront également mis en état d'arrestation chez eux les citoyens Clavière, ministre des contributions publiques, et Lebrun, ministre des affaires étrangères [7]. »

Comme Isnard et Fauchet s'étaient volontairement suspendus de leurs fonctions, il avait été décidé qu'on ne les mettrait pas en état d'arrestation, mais seulement qu'il leur serait défendu de sortir de la ville de Paris [8].

Un instant, et il fut bien court, l'Assemblée parut flotter incertaine. Mais la Plaine était intimidée, et la Montagne se sentait perdue, si elle reculait. Un mot trancha la situation. Quelqu'un s'étant écrié : « Il vaut mieux se dispenser de voter que trahir son devoir [9], » tous ceux qui luttaient contre le trouble de leur cœur s'efforcèrent de voir dans ce misérable expédient un motif légitime de s'abstenir, et le décret passa.

Mais la nécessité de masquer la violence faite à l'Assemblée portait si vivement aux Montagnards, que le procès-verbal, rédigé par Durand de Maillane, fut corrigé par Thuriot, et, en ce qui concernait la pression du dehors, modifié [10].

D'autre part, Durand de Maillane reçut, aussitôt le décret rendu, plusieurs protestations qu'il eut soin de recueillir sur une feuille volante, prévoyant bien que les signataires ne tarderaient pas à le prier de la brûler, ce qui eut lieu effectivement.

A la fin de la séance, une lettre fut remise au président : elle portait : « Le peuple entier du département de Paris nous députe vers vous, citoyens législateurs, pour vous dire que le décret que vous venez de rendre est le salut de la République ; nous venons vous offrir de nous constituer en otages en nombre égal à celui des députés dont l'Assemblée a ordonné l'arrestation, pour répondre à leurs départements de leur sûreté [11]. »

Cette idée d'offrir des otages à la Convention avait été soumise, dans la journée, au conseil de la Commune, qui, sur les observations de Chaumette, l'avait repoussée [12]. Reproduite malgré cela au sein de l'Assemblée, elle y provoqua cette belle déclaration de Barbaroux : « Mes otages sont la pureté de ma conscience, et la loyauté du peuple de Paris, entre les mains duquel je remets mon sort [13]. »

Le Girondin Meillan écrit : « Les Montagnards sortirent les premiers... Nous voulûmes, selon notre usage, sortir par la porte opposée : elle était consignée... Je cours au président. C'était Mallarmé qui avait repris le fauteuil... Je me plains... Il me répond, en feignant de chercher des papiers, et sans me regarder, qu'il « *ne se mêlait pas de ça*. » Et qui donc devait s'en mêler ? Arrive un huissier de la salle, qui nous prie d'attendre quelques minutes, « parce que, « dit-il ingénument, on est allé chercher à la « Commune l'ordre de lever la consigne. » Il vint un quart d'heure après, et nous eûmes la liberté de nous retirer [14]. »

Le Montagnard Levasseur écrit : « Nous nous séparâmes l'âme navrée [15]...

Et l'impression produite sur les membres du

[1] *Mémoires de Meillan*, p. 60.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 401.
[3] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. VIII, p. 277.
[4] *Mémoires de Meillan*, p. 61.
[5] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 401.
[6] *Fragment*, par M. le comte Lanjuinais, pair de France.
[7] Procès-verbal de la séance du 2 juin 1793, *signé* Billaud-Varennes, *président*, Monnel, *rapporteur* ; Lejeune, Ramel, Dubem, Merlin (de Douai), Garnier (de Saintes), Lakanal, *secrétaires*.
[8] *Ibid.*

[9] *Mémoires de Meillan*, p. 62.
[10] Ces modifications, au surplus, furent peu importantes, si l'on en juge par le compte rendu que Durand de Maillane donne, dans son livre, comme formant la base du procès-verbal primitif. Voy. son *Histoire de la Convention*, p. 122-126.
[11] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 401 et 402.
[12] Procès-verbal de la Commune, séance du 2 juin 1793.
[13] *Histoire parlementaire*, t. XXVII, p. 402
[14] *Mémoires de Meillan*, p. 63.
[15] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. VII, p. 270.

Comité de salut public ne fut pas moins douloureuse. Bréard, à qui un accès de goutte permettait à peine de se traîner, était sorti de la Convention pour venir annoncer à ses collègues qu'elle était en proie à des scélérats. Barère ne cessait de dire : « *Il faudra voir si c'est la Commune de Paris qui représente la République française, ou si c'est la Convention.* » Cambon apostropha rudement Bouchotte sur ce que des employés du ministère de la guerre étaient parmi les meneurs. Lacroix paraissait embarrassé, Danton inquiet et honteux [1]. Garat prit une plume, et sur la table du conseil exécutif, écrivit sa démission, qu'il ne retira que sur les instances de Ducos et de Condorcet [2].

Ainsi qu'il était naturel de s'y attendre, tout autres furent les sentiments manifestés par la Commune ; et, pour lier à la chute des Girondins l'adoption des énergiques mesures par eux entravées ou combattues, elle arrêta, dans la nuit même, que le décret fixant le *maximum* du prix des grains serait mis à exécution sans retard ; qu'il serait procédé immédiatement à l'armement des citoyens ; que l'emprunt forcé serait prélevé, et l'armée révolutionnaire organisée [3].

Aucune rigueur, du reste, ne fut déployée à l'égard des députés décrétés d'arrestation. Gardés chez eux, ils eurent la faculté de circuler dans Paris, accompagnés d'un gendarme, à la charge de le nourrir ; et on leur continua l'indemnité de dix-huit francs par jour allouée à chaque membre de la Convention [4].

Ainsi tomba ce parti de la Gironde, si grand par l'enthousiasme, l'éloquence et le courage. Attirés vers le côté lumineux des choses nouvelles, dont le charme s'associait dans leur esprit aux plus beaux souvenirs de l'antiquité, et saisissant le pouvoir de haute lutte, ils s'en servirent pour accabler les nobles, proscrire les prêtres, saper le trône, mettre à la mode le bonnet rouge, encourager au sans-culottisme, et braver l'Europe.

Ayant de la sorte déchaîné la révolution, ils se crurent la force de la conduire ; eux qui étaient d'élégants, d'admirables artistes, ils se parèrent fastueusement du titre d'hommes d'Etat. Fiers de leur puissance dans les joutes oratoires, ils prétendirent à dominer sans partage, et quand ils virent leur influence contre-balancée par des hommes d'un génie dont ils n'avaient point soupçonné la profondeur, ils en conçurent un étonnement orgueilleux, qui se changea bientôt en colère.

Alors commença de leur part contre leurs émules en révolution une guerre qui concentra toute l'énergie de leur âme et absorba toutes leurs pensées ; alors s'ouvrit l'ère de ces attaques personnelles qui allaient faire de la Convention une arène de gladiateurs. Le premier, Isnard avait proclamé la noire théorie des Suspects ; le premier, Guadet avait prononcé, du haut de la tribune, le mot *échafaud ;* et Louvet fut le premier qui donna le signal des réquisitoires substitués à la discussion des lois : « *Robespierre, je t'accuse, etc...!* »

Des deux côtés, il y eut injustice et fureur ; mais avec cette différence, que les Montagnards avaient tout fait pour éviter la lutte, et les Girondins tout fait, au contraire, pour l'engager.

Au tort de l'agression, les derniers joignirent celui de mal choisir le terrain du combat. Poursuivre dans Robespierre et Danton le crime de dictature était insensé ; et quant aux journées de septembre, pourquoi cet acharnement à dénoncer comme une machination de parti ce qui ne fut si évidemment que le coup d'Etat de la démence populaire? Remuer sans cesse ni merci ce souvenir sanglant, c'était trop rappeler que la modération des Girondins datait du déclin de leur influence ; qu'eux-mêmes avaient demandé l'oubli pour les assassinats de la Glacière ; qu'aucun d'eux n'était allé, en septembre, se jeter entre les meurtriers et les victimes ; que le côté droit de l'Assemblée, comme le côté gauche, était resté muet, immobile, au sein de Paris plein de funérailles ; qu'Isnard, envoyé à l'Abbaye, en était revenu sans avoir proféré une parole ; que Roland, le lendemain du massacre, l'avait presque amnistié, en le déplorant, et que Vergniaud avait protesté bien tard, lorsqu'il n'y avait déjà plus rien à faire ni pour les bourreaux ni pour le fossoyeur.

Encore si les Girondins avaient partagé leurs préoccupations entre leurs ennemis et ceux de la République ! Mais non : tandis que moins ardente à se défendre qu'à sauver la Révolution en péril, la Montagne lançait ses commissaires sur toutes les routes, embrasait les provinces de son souffle, faisait hâter le pas aux armées, frappait l'emprunt forcé, prenait les accapareurs à la gorge, établissait le *maximum*, et poussait sur la Vendée royaliste des légions de volontaires frémissants, les Girondins n'entretenaient l'opinion que de leurs dangers personnels, des poignards dont ils se disaient entourés, du nombre de leurs partisans ou de leurs vengeurs ; et ils agissaient comme s'ils eussent tout oublié, et la misère du peuple, et la Vendée, et l'Angleterre, et la ligue des rois, pour ne voir, pour n'atteindre qu'un ennemi : la Montagne !

Arrivés à ce point, ils se rencontraient avec les royalistes, qui, en les appuyant, achevèrent de les perdre.

Puis, parce qu'autour d'eux, contre eux, Paris grondait, ils le firent tourmenter par douze des leurs, le fatiguèrent de menaces, l'irritèrent par l'anathème, le mirent à moitié chemin de la guerre civile. Tout fut dit. Et, pour comble de malheur, eux-mêmes ils se trouvaient avoir enseigné à leurs ennemis la manière de les frapper ; car ils avaient décrié l'inviolabilité parlementaire dans la personne du duc d'Orléans, et

[1] *Mémoires de Garat, ubi suprà*, p. 408
[2] *Ibid.*
[3] Procès-verbal de la Commune, séance du 2 juin 1793.
[4] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. VIII, p. 267.

l'avaient foulée aux pieds dans celle de Marat!

Ils tombèrent donc; mais ils eurent cette gloire de réduire les vainqueurs à parler en ces termes de leur triomphe : « Ce n'est pas nous qui avions fait naître une guerre qui ne pouvait se terminer que par la mort... Placés, malgré nous, sur la brèche, il nous avait fallu attaquer pour nous défendre. Hélas! ils l'avaient voulu [1]. » Oui, elle avait servi une si noble cause, cette illustre et infortunée Gironde, elle avait prononcé des paroles si généreuses, et déployé, en dépit de ses fautes, tant de grâce, tant d'héroïsme, que le jour où ils l'aperçurent gisant à terre, ses ennemis, le visage pâle, le cœur troublé, se penchèrent sur elle, sans bien savoir s'ils ne devaient pas, au lieu de lui porter le dernier coup, la relever. Quelles fautes nouvelles, et plus coupables, étouffèrent à son égard la miséricorde, cet idéal de la justice? Les dire est notre douleur presque plus encore que notre devoir. Mais quoi! A de tels hommes, comme expiation de leurs erreurs... l'échafaud! Ah! la Révolution, qu'ils condamnèrent à les tuer, portera leur deuil à jamais [2]!

CHAPITRE XII.

ESSAIS DE GUERRE CIVILE.

Aspect nouveau de la Convention après le 2 juin. — Impression dominante à Paris. — Modération des Jacobins. — Discussion des affaires publiques substituée aux querelles de parti. — Irritation profonde des Girondins; plusieurs vont souffler en province la guerre civile. — Leur plan. — État des frontières; suprêmes périls. — Soulèvement de l'Eure; mot d'ordre donné par les meneurs. — Les Girondins à Caen; ils y allument le foyer central de l'insurrection des provinces. — Ce qu'était Félix Wimpfen. — Defiances de Louvet. — Calomnieux manifeste de l'*Assemblée centrale de résistance à l'oppression*. — Arrestation de Prieur et de Romme; Romme devant Wimpfen. — Embrasement des provinces; le royalisme au fond des résistances locales. — Indignation de Paris. — Danton revendique pour lui mensongèrement l'honneur du 31 mai. — Rapport équivoque de Barère. — Decret de la Convention sur les journées des 31 mai et 2 juin. — Injuste et violente sortie de Robespierre contre Brissot. — Lettre non moins injuste et violente de Vergniaud à Barère et à Robert Lindet. — Wimpfen aux Parisiens. — Républicanisme sincère des Girondins. — Les royalistes jettent le masque. — La coalition se dissout. — Puisaye. — Defaite sans combat. — Évreux se rétracte solennellement. — Wimpfen propose aux Girondins de s'appuyer sur l'Angleterre; ils s'y refusent avec horreur. — Leur fuite à travers la Bretagne; périls et aventures; embarquement pour Bordeaux.

[1] *René Levasseur*, t. I, p. 270.

[2] Nous avons déjà dit que, pour relever une à une toutes les erreurs propagées par les divers historiens de la Révolution française, un ouvrage à part ne suffirait pas. Cet ouvrage de critique historique, peut-être nous sera-t-il donné un jour de l'entreprendre : rien ne saurait être plus instructif et plus curieux.

La chute des Girondins, on le devine, n'a pas été racontée avec plus d'exactitude que tous les autres grands événements de la Révolution. Sans parler ici de M. de Lamartine, qui n'a certainement pas entendu qu'on prît pour un livre d'*Histoire*, le magnifique poëme épique en prose que lui ont inspiré les Girondins, dans quel historien trouver, sur leur chute et ses causes, un récit qui n'ait rien inventé, rien exagéré, rien défiguré, ou rien omis? Ce fait, que les Girondins furent les *seuls* artisans de leur ruine; que l'agression vint d'eux, et toujours d'eux; qu'ils voulurent éperdûment la guerre qui les dévora; qu'ils ne laissèrent pas le choix à la Montagne entre les écraser ou périr, et que la Montagne ne les frappa qu'avec douleur, par nécessité, pour se sauver et sauver la Révolution; ce fait, si capital, si tragique, si plein d'enseignement, où avait-il été mis jusqu'à ce jour en pleine lumière, et développé historiquement de façon à dominer le récit de la chute des Girondins?

Un exemple pris au hasard, et dans un auteur d'un mérite éminent, va donner une idée du soin minutieux que réclament les investigations historiques, surtout de la part de ceux qui sont portés à se livrer avec trop de complaisance au dangereux système des *inductions*.

M. Michelet — liv. X, chap. XI, p. 574-577 — fait figurer parmi les circonstances fatales à la Gironde la haine que, selon lui, les prêtres de la Convention lui portaient, ce qui tend à représenter les Girondins comme des martyrs de la philosophie.

Or, cet aperçu dont rien, dans les documents de l'époque, n'établit la justesse, demande d'autant mieux à être examiné, qu'il semble se lier, sous la plume de M. Michelet, à je ne sais quelle conformité de tendances entre — qui l'aurait jamais cru? — les Jacobins et les prêtres. Ainsi, M. Michelet a grand soin de faire ressortir qu'il y avait maint évêque sur les bancs de la Montagne; et que l'évêque Audrein sortit de la salle, furieux, le jour où Jacob Dupont se proclama athée; et que cet Audrein avait été justement le professeur de Robespierre : ne voilà-t-il pas une démonstration bien concluante? Mais ceci n'est rien encore auprès de ce qui suit. C'est le rôle du *prêtre* Durand de Maillane qui fournit à M. Michelet ses preuves les plus décisives. Il rappelle que ce *prêtre* fut le rédacteur du honteux procès-verbal du 2 juin et qu'il le laissa falsifier; il rappelle que Durand de Maillane fut mis en fureur par ces paroles qu'un beau jour prononça Vergniaud : « Nous n'avons nul besoin de Frendo, ni de la nymphe Numa, ni du pigeon de Mahomet, » ce qui lui fit voir que « le parti girondin était encore plus impie que celui de Robespierre. » Enfin, il écrit en propres termes : « Nous avons vu plus haut la prudence de Durand de Maillane, *prêtre* et député de la droite. Robespierre lui avait fait dire : « La sûreté est à gauche. » Durand, qui dans ses Mémoires est plus Girondin que la Gironde (jusqu'à louer le blasphème d'Isnard contre Paris), Durand n'en suivit pas moins le conseil de Robespierre : il siégea à droite, mais vota à gauche. On l'a vu, dans la question de l'instruction publique, où se séparant bravement des impies (fort en danger), il parla avec force contre la philosophie, fit profession d'être un *bon prêtre*, un *bon Jacobin*. »

Ces derniers mots, c'est M. Michelet lui-même qui les souligne.

Or, en premier lieu, il est étrange que M. Michelet fasse intervenir à l'appui de sa thèse un homme qu'il déclare « *plus Girondin dans ses Mémoires que les Girondins*. »

D'un autre côté, où M. Michelet a-t-il vu que, dans la question de l'instruction publique, Durand de Maillane « fit profession d'être un *bon prêtre*, un *bon Jacobin?* » Ainsi que les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, nous avons cherché le discours de Durand de Maillane partout et nous ne l'avons trouvé reproduit nulle part. Le *Patriote Français*, nº 1221, se contente de qualifier ce discours « une véhémente diatribe contre les lumières et les lettres. » Le *Courrier* de Gorsas la dénonce à un point de vue analogue. Le *Moniteur* en parle comme d'une censure dirigée contre les prétentions philosophiques de l'enseignement dont on voulait nourrir la jeunesse. Enfin, l'*Histoire parlementaire* ne peut que citer, — voy. t. XXII, p. 255 et 256 — le *Patriote Français*, le *Courrier* et le *Moniteur*. Encore une fois, où M. Michelet a-t-il vu que, dans une harangue que lui-même ne reproduit pas, Durand de Maillane « fit profession d'être un *bon prêtre*, un *bon Jacobin?* »

Mais à quoi bon insister? Cette double profession de foi, Durand de Maillane ne l'a jamais faite, par la raison bien simple que c'est *impossible*. Car le lien qui unissait les Jacobins et les prêtres, *prouvé* par le rapprochement ci-dessus *souligné*; la haine particulière des prêtres pour les Girondins, *prouvée* par l'horreur que certaines paroles de Vergniaud inspirèrent à Durand de Maillane; la tendresse secrète de Robespierre pour les prêtres, *prouvée* par l'avertissement officieux que Durand de Maillane reçut de lui : « La sûreté est à gauche, » tout cela se trouve reposer, faut-il le dire? sur une erreur matérielle, erreur que M. Michelet, à force d'y revenir, nous a fait commettre à nous-mêmes en passant, p. 286 de ce volume, et qui, très-peu importante en soi, à cause du rôle obscur et nul de Durand de Maillane dans la Révolution, acquiert néanmoins beaucoup de gravité, dès qu'on la donne pour base à un échafaudage tel que celui que nous venons de décrire. Cet échafaudage, un mot, un seul; et le voilà qui s'écroule : Durand de Maillane était un jurisconsulte, et non *pas* un *prêtre!* — Voy. à cet égard sa notice biographique, placée en tête de son *Histoire de la Convention nationale*.

Nous n'irons pas plus loin : notre cadre s'y oppose. Mais que le lecteur qui veut s'instruire rapproche les divers récits, et compare! Pour notre compte, nous n'avons rien négligé pour le mettre en état, au moyen de l'indication des sources, d'arriver à la connaissance de la vérité.

La Convention, après le 2 juin, prit un aspect tout nouveau. Aux clameurs furieuses qui, la veille encore, ébranlaient la salle, avait succédé une sorte de stupeur douloureuse. Les Montagnards ne pouvaient dissimuler la tristesse qui empoisonnait leur triomphe [1]. Un morne silence régnait sur les bancs du côté droit, presque entièrement désert, et où le génie de la Gironde, ses passions, son courage, n'étaient plus représentés que par Ducos et Fonfrède, jeunes gens héroïques, restés là pour protéger leurs amis abattus, ou mourir.

A Paris, l'impression dominante était moins mêlée de regret que d'espoir. On se croyait enfin arrivé au terme des luttes personnelles, et tous s'en félicitaient. Ceux mêmes qui, au fond du cœur, désapprouvaient la violence faite à l'Assemblée, s'en consolaient par l'idée que la Révolution n'allait plus avoir à combattre comme ennemis... que ses ennemis. Comment, d'ailleurs, se refuser à ne point voir ce qu'avait eu d'imposant une pareille insurrection, accomplie sans un désordre qu'on pût citer, sans une mort dont on eût à gémir? « Quelle journée dans tout le cours de la Révolution, s'écriait Prudhomme, fit plus d'honneur à la ville de Paris [2]? » Or Prudhomme écrivait cela sous le coup d'une irritation profonde ; car un comité révolutionnaire de section l'avait fait arrêter arbitrairement, à la suite du 2 juin ; et le comité révolutionnaire central n'avait révoqué l'ordre d'arrestation qu'à la prière de Réal, substitut du procureur de la Commune [3].

Au reste, ce comité révolutionnaire n'eut pas plutôt achevé l'œuvre pour laquelle il avait été institué, qu'il donna sa démission [4]. Des onze citoyens qui le composaient, pas un dont le nom ne fût obscur et la position médiocre ; et cependant nul d'entre eux ne se laissa emporter à l'ivresse d'une élévation subite ; nul ne se montra tenté du désir de faire survivre son pouvoir à la circonstance. A son tour, Henriot résigna son commandement, et avec plus de noblesse qu'on ne devait en attendre d'un homme tel que lui : « Le calme est rétabli, dit-il à ceux de la Commune. Mes services ne sont plus nécessaires. Il faut qu'un général de sans-culottes sache être soldat : je rentre dans mon obscurité [5]. » Le désintéressement et la modération étaient à l'ordre du jour. Informée que de vagues rumeurs lui attribuaient des projets d'usurpation, et que le Comité de salut public s'en inquiétait, la Commune protesta sur le ton d'une indignation solennelle ; et un jeune député lyonnais, nommé Leclerc, ayant émis devant elle des vœux sanguinaires, elle le frappa d'une réprobation que sanctionnèrent les acclamations de tous les citoyens présents à cette scène. « Quiconque proposera de répandre du sang, s'écria Hébert, est un *mauvais citoyen*. » Il demanda qu'on en fit la déclaration formelle, et son réquisitoire fut unanimement adopté [6]. Que dire encore? On vit Marat se piquer d'une générosité chevaleresque, et, à cause de la haine particulière dont les Girondins l'avaient poursuivi, se suspendre volontairement de ses fonctions jusqu'à leur jugement définitif [7].

Un autre caractère, non moins remarquable, du mouvement moral qui se produisit immédiatement après le 2 juin, fut la préoccupation des affaires publiques, abstraction faite des rivalités personnelles et des animosités de parti.

Devenue tout à coup sobre de paroles, et d'autant plus active, la Convention commença par renouveler tous les comités, à l'exception de celui de salut public [8], dont on reconnaissait les services en le conservant ; elle confia à une commission de douze membres le soin de reviser le Code civil et le Code criminel, et d'en approprier les dispositions aux bases du gouvernement républicain [9] ; elle régla ce qui concernait les pensions militaires ; elle décréta la peine de deux ans de fers contre quiconque dégraderait les monuments des arts [10] ; enfin, elle pressa l'achèvement du grand travail de la Constitution, pour lequel elle adjoignit aux membres du Comité de salut public Hérault de Séchelles, Ramel, Mathieu, Couthon et Saint-Just [11].

De leur côté, dans des séances que la voix des passions s'abstint un moment d'agiter, les Jacobins préparaient les matériaux de la loi avec un ordre, une décence et une discipline dont il n'y avait pas encore eu d'exemple. Chabot faisait ressortir la nécessité de donner place, dans la Constitution qu'on méditait, à la solution de ce problème tragique : le pain à tous. Robespierre jeune appelait l'attention des esprits sur la question de savoir si la liberté de la presse devait être accordée lorsqu'elle compromettait la liberté publique [12]. Peyre insistait sur la prompte formation d'une armée révolutionnaire, c'est-à-dire composée de citoyens munis d'un certificat de civisme [13]. Billaud-Varennes, développant et résumant les opinions du club, relativement aux mesures à prendre pour sauver la Révolution, proposait de punir, sans hésitation ni délai, les généraux coupables ; de mettre sous le coup d'une responsabilité sérieuse les généraux ineptes ; de licencier les officiers supérieurs ayant appartenu à la noblesse ; de destituer les agents militaires nommés par Dumouriez ou par Beurnonville ; de rendre les ministres comptables du choix des fonctionnaires ; d'éloigner, tant que la patrie serait en péril, tous les étrangers non naturalisés ; de bannir tous les gens sans aveu ; de soumettre à une reclusion absolue toutes les

[1] Voy. les *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. VIII, p. 282.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 205.
[3] *Ibid.*, n° 204.
[4] *Ibid.*, n° 205.
[5] Procès-verbal de la Commune, séance du 11 juin 1793.
[6] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 157 et 158.
[7] *Ibid.*, p. 163.
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 162.
[9] *Ibid.*, p. 162 et 163.
[10] *Ibid.*, p. 163.
[11] *Ibid.*, p. 178.
[12] *Journal de la Montagne*, n° 6.
[13] *Ibid.*, n° 8.

anciennes religieuses non mariées ou qui ne s'étaient pas retirées dans leurs familles ; de détenir dans les villes les femmes des émigrés ; d'établir l'impôt progressif ; de lever l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches ; d'assurer la défense de Paris, au moyen d'une armée révolutionnaire soldée [1].

C'étaient là, certes, des mesures d'une rigueur extrême ; mais, du moins, l'esprit de parti ne les avait point dictées, et elles ne témoignaient que d'une âpre sollicitude pour le salut de la République : but souverain vers lequel on put croire un instant qu'allaient se diriger toutes les pensées et tous les efforts !

Malheureusement, les Girondins n'avaient point souscrit à leur défaite, et ils trouvèrent moyen de remplir de leur absence cette scène qu'ils avaient occupée avec tant d'éclat. Pour adoucir leur malheur, pour calmer leur ressentiment, on fit tout ce que comportait la situation ; mais rien ne fut assez pour les fléchir : ni la surveillance des députés captifs réduite à la présence d'un seul gendarme, avec faculté de parcourir Paris [2] ; ni la bienveillance, à peine déguisée, du Comité de salut public [3] ; ni l'assurance des sympathies de Garat, resté ministre pour les protéger [4] ; ni Marat résignant ses fonctions de législateur ; ni le comité central révolutionnaire dissous ; ni Couthon offrant de se rendre à Bordeaux, en qualité d'otage [5]. La passion de la vengeance, enflammée chez les uns par l'espoir, ennoblie chez les autres par le danger, légitimée aux yeux de tous par le sentiment d'une injustice soufferte, avait envahi leur âme et l'obsédait.

Plusieurs s'évadèrent, dans le seul but d'aller soulever les provinces. Valazé, à qui le chemin de la fuite était ouvert, consulta Lacaze, son ami, qui le dissuada. Menacé à son tour, Lacaze est pressé de partir ; il répond : « Non, c'est moi qui ai retenu Valazé. S'il meurt, je veux partager son sort [6]. » Vergniaud, Gensonné, refusèrent aussi de profiter des facilités d'évasion qu'on leur ménagea, plaçant ainsi leur innocence sous la sauvegarde de leur courage. Ils firent plus : ils mirent à braver les vainqueurs une sorte d'affectation hautaine. Le bruit ayant couru qu'il était question d'amnistier les membres de l'ancien comité des Douze, Valazé déclara repousser l'idée d'une *amnistie* avec horreur, et demanda des juges, dans le cas où l'on ne *sévirait pas contre* ses *lâches assassins* [7]. Vergniaud écrivit à la Convention une lettre qui contenait ces mots : « L'Huillier, Hassenfratz et les hommes qui sont venus reproduire une pétition déjà jugée calomnieuse, ont promis les preuves de leurs nouvelles dénonciations. S'ils les produisent, je me suis mis volontairement en état d'arrestation, pour offrir ma tête en expiation des trahisons dont je serais convaincu. S'ils n'en produisent pas, *je demande qu'ils aillent à l'échafaud* [8]. »

Quelque violent que fût ce langage, peut-être n'eût-il paru que magnanime, de la part d'hommes vaincus et prisonniers, s'il n'eût été l'écho d'orages dont on était fatigué. Et puis, il semblait trahir dans les Girondins une persistance de préoccupations personnelles que les embarras de la République condamnaient.

La vérité est que, depuis l'arrestation des députés dénoncés, les bancs du côté droit, déserts quand s'agitait une question de bien public, ne se garnissaient que lorsqu'un incident lié au 31 mai promettait de ranimer le feu des querelles de la veille. Bourdon (de l'Oise) en fit amèrement la remarque, dans la séance où l'on entendit la lecture de la lettre de Vergniaud. « Le procès-verbal doit constater, dit-il, que ces messieurs du côté droit ne se sont rendus à la séance d'aujourd'hui que pour nous troubler, et qu'ils se sont retirés au moment où l'on entamait la discussion d'une loi utile [9]. »

Heureuse encore la Gironde, si sa cause n'eût été compromise que par des démarches comme celles de Vergniaud et de Valazé ! Mais tandis qu'eux, du moins, se bornaient à provoquer la Montagne, leurs amis couraient sur mille points divers souffler la guerre civile : Buzot, Gorsas et Barbaroux dans le Calvados ; Meilhan et Duchâtel, qui n'avaient pas été décrétés, en Bretagne ; Chasset, à Lyon ; Rabaud-Saint-Etienne, à Nîmes ; Brissot, à Moulins [10].

Entendaient-ils, comme on les en accusa, fédéraliser la France, la mettre en lambeaux ? Non : s'ils exposèrent la patrie au malheur d'être déchirée, ce fut en dehors de toute vue systématique, par pur entraînement et sous l'impulsion de la fureur. Ils prétendirent défendre, contre Paris, *l'unité et l'indivisibilité de la République*, et, chose inexplicable s'il était une folie que l'excès de la passion n'expliquât point, ils le crurent ! Opérer une réunion entre les troupes départementales et les habitants de Paris, rétablir la Convention dans son intégrité, assurer sa liberté par une garde prise dans tous les départements, et faire juger les membres de la Convention par un tribunal composé de juges que tous les départements seraient appelés à fournir [11], tel était leur plan, et leur fédéralisme n'allait pas au delà. Ce fut donc avec la décision que donne une conscience en repos qu'ils travaillèrent à soulever la province.

Et dans quel moment, grand Dieu !

Quiconque eût fait alors le tour de la France, sans connaître la puissance de l'idée qui remplissait son âme, l'eût jugée perdue.

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 160 et 161.
[2] Voy. les *Mémoires de Levasseur*, déjà cités sur ce point.
[3] *Mémoires de Garat*, *ubi suprà*, p. 408.
[4] *Ibid.*
[5] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 163.
[6] *Mémoires de Buzot*, p. 191 et 192.
[7] Voy. la lettre adressée par Valazé au président de la Convention, dans l'*Histoire parlemen.*, t. XXVIII, p. 164 et 165.
[8] Voy. sa lettre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 166 et 167.
[9] Convention, séance du 6 juin 1793.
[10] Voyez *Mémoires de Louvet*, p. 101. — *Mémoires de Meillan*, p. 65. — *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 148.
[11] *Mémoires de Buzot*, p. 83 et 81.

L'armée des Alpes, assez bien organisée d'ailleurs, comprenait de nombreuses recrues qui, n'ayant ni sabres ni fusils [1], pouvaient mourir, mais non se battre.

L'armée d'Italie avait emporté quelques forts; mais, engagée sur un terrain coupé de montagnes et qu'on lui disputait pied à pied, elle n'y avançait qu'en marquant son passage par une longue traînée de sang; et la forteresse de Saorgio, dont la prise eût assuré la possession du comté de Nice, était encore au pouvoir de l'ennemi [2].

L'escadre espagnole, après s'être emparée de l'île Saint-Pierre, croisait sur les côtes de Nice et de Villefranche, prête à se réunir à l'escadre anglaise [3]. L'armée des Pyrénées était à peu près nulle, les contre-révolutionnaires n'ayant que trop bien réussi à empêcher le recrutement et les levées extraordinaires que le pays eût été en état de fournir. Le Comité de salut public avait ordonné qu'on y transportât quantité d'armes et de munitions tirées de l'arsenal de Lyon : vaine ressource! La contre-révolution n'avait rien laissé partir; si bien que la frontière des Pyrénées ne se trouvait défendue, à part les garnisons de Perpignan et des autres places, que par une dizaine de mille hommes sous la tente, lesquels n'avaient pu s'opposer à la prise de Bellegarde, poste d'une importance extrême, et, de ce côté, véritable clef de la France [4].

Quant aux armées de Brest et de Cherbourg, elles n'étaient pas encore formées, grâce aux calomnies qui, lancées de Paris, avaient précédé dans ces départements les commissaires montagnards et paralysé leurs réquisitions [5].

Mais les dangers les plus pressants étaient à la frontière du Nord. Là, soixante mille Prussiens ou Impériaux avaient envahi, dès le mois d'avril, le territoire de la République, menaçant à la fois Lille, Valenciennes et Condé. Dampierre, à qui la trahison de Dumouriez avait légué une armée forte à peine de vingt-deux mille hommes, et qui l'avait placée au camp de Famars d'abord, puis sous le canon de Bouchain, l'héroïque Dampierre livre à l'ennemi plusieurs combats dont les succès se balancent, rentre au camp de Famars pour se rapprocher de Valenciennes, reprend l'offensive, emporte les postes d'Orchies, de Lanoy, et, par cinq attaques, dirigées sur plus de sept lieues de développement, essaye de dégager Condé. Malheureusement, l'armée de Saxe-Cobourg, avec les Hollandais que commandait le jeune prince d'Orange, et les Anglais que venait d'amener le duc d'York, ne s'élevait pas alors à moins de quatre-vingt mille hommes : comment résister à une aussi énorme supériorité de forces? La bravoure et l'enthousiasme des soldats républicains n'y suffirent pas; Dampierre trouva la gloire dans la mort; et bientôt les Français, attaqués jusque dans le camp de Famars, durent l'évacuer, après une résistance opiniâtre.

Un avantage remporté, du côté de Lille, par le général Lamarlière, sur les troupes du prince d'Orange, n'était pas une compensation suffisante de ces revers; et si le 2 juin, arrivé dans l'intervalle, servit à les couvrir, il ne les réparait pas. On put bien, pour consoler l'orgueil national, faire grand bruit de trois cents prisonniers hollandais, et montrer solennellement au peuple de Paris un drapeau qu'au combat de Turcoing et de Ronk, le grenadier Gros-Lambert avait enlevé; la situation n'en restait pas moins ce qu'elle était : formidable. Lorsque Custine, nommé au commandement de la frontière du Nord, accourut des bords du Rhin, que trouva-t-il? L'armée dont il venait prendre la direction campait sous Bouchain, à demi désorganisée; Condé était pressé sans espoir de secours; l'ennemi, maître des hauteurs d'Anzin, jetait des obus dans la citadelle de Valenciennes, qu'il avait investie; et sur toute la ligne des frontières, depuis Dunkerque jusqu'à Givet, l'ennemi, le bras levé, semblait n'avoir plus qu'un coup à frapper [6].

L'aspect des choses n'était guère plus rassurant vers la frontière allemande. L'armée de la Moselle, réunie, après le départ de Custine, sous les ordres du général Laage, n'était que de quatorze mille hommes, et les ennemis assiégeaient Mayence au nombre de soixante mille [7]. Il est vrai que le succès avait paru à la veille de couronner un essai de diversion ayant pour objet de s'emparer d'Arlon, de menacer Luxembourg, et d'obliger ainsi l'ennemi à partager ses forces, en tirant des troupes soit du siége de Mayence, soit de l'attaque des frontières. Le 9 juin, en effet, les alliés avaient été rejetés sur Luxembourg, à travers bois, en grand désordre, et les Français s'étaient emparés d'Arlon. Mais, faute d'être appuyé, cet avantage n'opéra point la diversion attendue. Luxembourg restait pourvu, et l'armée de la Moselle n'était pas en mesure d'entreprendre un siége [8].

A quelles plus déplorables extrémités la France pouvait-elle être réduite? Le prince de Hardemberg écrit à ce sujet : « Douze jours de marche serrée sur la capitale auraient suffi pour venir occuper les hauteurs qui la dominent, chasser la Convention et ses adhérents, et s'emparer de ce foyer des actes et de l'armement de la Révolution [9]. »

Que si de ce tableau l'on rapproche celui des dangers intérieurs; si l'on songe que, pendant ce temps, les montagnes de la Lozère vomis-

[1] Rapport de Cambon, au nom du Comité de salut public, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Situation de la France. — 1164, 65.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

[6] Voy., pour plus de détails, l'*Histoire de France*, par Toulongeon, t. II, huitième époque. In-4°, an XII.
[7] *Ibid.*, p. 284.
[8] *Ibid.*, p. 285.
[9] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 286 et 287.

saient des milliers de rebelles [1]; que le royalisme, récemment en possession de Saumur, poursuivait, dans la Vendée, son itinéraire sanglant [2]; que Paoli se préparait à pousser aux bras des Anglais la Corse enivrée de colère et trompée [3], il faudra bien reconnaître qu'en secouant sur leur pays les torches de la guerre civile, les Girondins poussèrent l'aveuglement jusqu'au délire.

Le feu prit, tout d'abord, dans le Calvados. Dès le 4 juin, le conseil général du département, informé des événements de Paris, avait appelé deux membres de chaque administration de district à se concerter en assemblée générale, sur *les moyens de sauver la patrie*, et, deux jours après, la commune d'Evreux était invitée à prendre part à de facticuses délibérations. Elle n'hésita point, et les représentants qu'elle élut furent Gardembas, notable, et Choumont, maire de la ville [4].

Sur ces entrefaites, arrivent des députés de Caen, et parmi eux, Caille, procureur-syndic du district de Caen, orateur emporté. Ils annoncent qu'ils étaient à Paris lors de l'insurrection; qu'ils ont tout vu; ils tracent de ce qu'ils nomment l'anarchie et de sa dernière victoire, une peinture émouvante; ils pressent les patriotes de se lever, de s'armer, de marcher. Bientôt paraissent, à leur tour, Buzot, Salles, Bergoeing, et ils assurent que la Convention est au moment de périr; qu'une faction, *soudoyée par Pitt*, a juré de la dissoudre [5]. Ces discours achèvent d'enflammer le peuple. Un arrêté avait été pris, portant qu'une force armée de quatre mille hommes serait levée sans retard et une correspondance établie avec les autres départements [6]: cet arrêté funeste est envoyé, le 14 juin, aux diverses sections de la ville, lesquelles s'empressent d'y adhérer; et, le 21 juin, les dragons de la Manche et les chasseurs du district d'Evreux ayant reçu du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Versailles, la population se précipite en masse au-devant d'eux pour les empêcher de partir [7]. La révolte était flagrante.

Il est à remarquer, toutefois, que, loin de braver la Convention, les révoltés se couvraient du prétexte de la venger, et prétendaient n'aspirer qu'à l'honneur de la défendre. Ce fut le mot d'ordre, et le peuple s'y trompa [8].

Louvet s'était évadé de Paris, le 24 juin, avec sa chère Lodoïska. Obligé de changer de voiture à Meulan, il raconte que leur nouveau conducteur se répandait en injures contre ces *coquins de députés* qui allaient embraser les départements. « Pourtant, ajoute-t-il, nous soutînmes gaiement cette conversation, qui ne finit qu'à la couchée [9]. » Le lendemain, il entra dans Evreux, qu'il trouva en pleine insurrection; et il allait en sortir, le soir, pour pousser jusqu'à la ville de Caen, lorsqu'il vit venir à lui un garçon tapissier... C'était Guadet, qui, sous ce déguisement, avait fait vingt-deux lieues à pied dans la journée [10]. Ils continuèrent leur route ensemble, et, le 26, ils étaient à Caen, où les avaient précédés plusieurs de leurs amis, et qui était déjà devenu le centre d'une coalition formée entre huit départements : cinq de la Bretagne, trois de la Normandie [11].

Là était le commandant des côtes de Cherbourg, Félix Wimpfen, brave soldat, très-opposé à la Montagne, et auquel, par ce double motif, les Girondins confièrent leur destinée : grande imprudence, et qui avait un faux air de trahison! Car cet homme que des républicains chargeaient de relever leur cause n'était pas un républicain. Membre de la Constituante, il avait combattu la suppression de la noblesse, proposé — dérisoirement, à ce qu'on croit — l'institution d'une *monarchie démocratique* [12]; et son royalisme avait toujours si bien percé à travers certains dehors révolutionnaires, qu'au siége de Thionville, qu'il défendit, au reste, en bon capitaine, le parti des princes lui avait fait des ovations [13]. A la suite du 31 mai, il offrit son épée aux Girondins, mais sans prendre la peine de dissimuler le fond de ses sentiments. Aussi Louvet ne tarda-t-il pas à en prendre souci. « Je demandai à Barbaroux et à Buzot ce qu'ils pouvaient attendre d'un tel homme... Celui-ci me répondit que Wimpfen était homme d'honneur, royaliste à la vérité, mais incapable de trahir ses engagements. Je trouvai que l'autre était entièrement séduit par les qualités très-aimables de Wimpfen. Guadet et Pétion, qui venaient d'arriver, ne concevaient pas mes alarmes. Ils s'étonnaient de mon excessive promptitude à soupçonner quiconque n'était pas républicain comme moi. Dès lors, je vis que tout devait aller à Caen comme tout avait été à Paris [14]. » Quel aveu! Sur cette pente, pour peu qu'elle s'y oubliât, la Gironde courait risque de s'entendre dire : Qu'avez-vous fait de votre drapeau?

Quoi qu'il en soit, une assemblée s'étant formée à Caen, elle prit le titre d'*Assemblée centrale de résistance à l'oppression*, et publia une déclaration que les historiens, nos prédécesseurs, ont, ou volontairement passée sous silence, ou ignorée. La voici :

« Après les attentats du 10 mars et du 31 mai, après les forfaits du 2 juin, nous avons demandé justice et ne l'avons point obtenue. Indignés, les

[1] Rapport de Cambon, présenté le 8 juillet 1793, au nom du Comité de salut public.
[2] Voy. plus bas.
[3] Rapport de Cambon, *ubi suprà*.
[4] *Précis des événements qui ont eu lieu dans le département de l'Eure, après les journées du 31 mai et du 2 juin*, par Gardembas.
[5] *Ibid.*
[6] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 149 et 150.
[7] *Précis des événements qui ont eu lieu dans le département de l'Eure, ubi suprà.*
[8] *Ibid.*
[9] *Mémoires de Louvet*, p. 102.
[10] *Ibid.*
[11] *Mémoires de Louvet*, p. 103. — *Recherches sur les Girondins*, p. 82, en tête des *Mémoires de Buzot.*
[12] *Biographie universelle.*
[13] *Ibid.*
[14] *Mémoires de Louvet*, p. 103.

républicains du nord et de l'ouest se sont levés; ils nous ont dit : Allez à nos frères du Calvados, qui les premiers ont arboré l'étendard de la sainte insurrection ; constituez votre comité central de résistance à l'oppression, et nous nous sommes constitués... Enfants de l'Armorique et de la Neustrie, vous aussi vous en appelez aux armes... Déjà les bannières du Calvados, de l'Ille-et-Villaine et de l'Eure se sont réunies, aux cris de l'allégresse commune. Déjà votre avant-garde est dans Evreux, insurgée contre les usurpateurs. Vous voulez qu'on les punisse, ils seront punis. Ils seront punis : pour avoir commis les vols et les massacres de septembre, peuplé les administrations de leurs créatures, laissé les Alpes sans défense, ouvert à l'Espagne un chemin facile à travers les Pyrénées, fait périr dans le dénûment les légions du Rhin, désorganisé les armées du Nord, ruiné la marine, livré aux Anglais notre commerce et nos colonies, corrompu le peuple à prix d'argent ; conseillé, préparé et accompli les pillages de février, acquitté Marat ; ils seront punis, pour avoir salarié, afin qu'ils poursuivissent les représentants de leurs huées, des femmes publiques et des gladiateurs ; ils seront punis pour avoir pactisé avec d'Orléans et Dumouriez ; voulu égorger, au 10 mars, les plus inflexibles républicains, établi le tribunal révolutionnaire, et livré la province à la tyrannie de leurs proconsuls; ils seront punis pour avoir envoyé partout des émissaires d'une Commune usurpatrice et de deux ministres conspirateurs, Bourbotte et Garat, prêcher la doctrine du vol et du meurtre ; ils seront punis, pour avoir, en juin, aiguisé, dans la maison de Pache, les poignards destinés à leurs victimes ; pour avoir, le 31 mai et le 2 juin, entouré de cent canons parricides la Convention, et hasardé, en ce moment qu'ils croyaient favorable, une première tentative pour que la nation prît un *chef* [1] ; ils seront punis, pour avoir emprisonné les représentants du peuple, fait livrer Saumur par des généraux de leur choix, et forcé la représentation nationale à enfanter, dans l'état de dissolution où ils l'avaient réduite, un fantôme de constitution, ferment nouveau de discordes, dégoûtant squelette... Malheureux Parisiens, Parisiens généreux, nous venons terrasser des municipaux tyrans, briser vos fers, vous embrasser... Toi, Pache, et tous les tiens, et tes municipaux, et tes cordeliers, et tes femmes révolutionnaires, tous, tous, vous nous répondrez sur vos têtes, nous ne disons pas seulement d'un mouvement qui déterminerait l'assassinat des représentants captifs, mais *de toutes les espèces d'accidents qui pourraient, d'une manière en apparence moins violente, terminer leur vie.*

« Signé : REGNAULT, *président* ;
CAILLE, *secrétaire* [2]. »

Impossible de resserrer en moins de mots

[1] Allusion à un mot reproché à Marat dans la journée du 2 juin.
[2] *Bibliothèque hist. de la Révol.* — 632-3. British Museum.

plus de calomnies. Les Montagnards, les Jacobins, la Commune, n'étaient certes pas sans avoir des torts ; mais les prendre en masse et leur reprocher indistinctement, quoi ? Les journées de septembre, où le rôle de Robespierre n'avait été que celui de Vergniaud ; les pillages de février, dont Marat seul eût pu être accusé, et dont tous les autres patriotes ardents avaient gémi ; le 10 mars, que les Jacobins avaient flétri d'une manière si éclatante, et dont un des fauteurs, Fournier l'Américain, avait été arrêté sur la motion de Marat lui-même [3] !... Quant à faire des Montagnards les complices du duc d'Orléans, de Dumouriez, des royalistes vendéens, les destructeurs systématiques de notre marine et de nos armées, les auxiliaires des Anglais, en vérité c'était de la folie. Il fallait un excès de passion bien extraordinaire pour voir dans Garat, l'homme le plus réellement modéré de la Révolution, l'organisateur de l'apostolat du vol et du meurtre. Et que dire de ces lignes de la fin, qui, semblant refuser aux Jacobins jusqu'au courage d'égorger leurs victimes, les supposaient capables de recourir au poison !

Il est permis de douter que Vergniaud eût adhéré à ce noir libelle s'il eût pu être consulté ; mais c'est le sort des hommes de parti d'avoir à souffrir de certaines fautes qu'ils condamnent, plus encore que de celles qu'ils commettent.

La Convention avait envoyé dans le Calvados deux commissaires, Prieur (de la Côte-d'Or) et Romme : ils furent arrêtés et enfermés au château de Caen. Wimpfen leur ayant rendu visite et leur demandant s'ils jugeaient leur arrestation légitime : « Oui, répondit Romme. Les citoyens du Calvados ont pu se croire opprimés, ils ont eu le droit de s'insurger [4]. » Romme, nature forte et austère, avait été l'instituteur du fils du comte de Strogonoff, qu'il avait élevé dans les principes de la Révolution, le faisant assister aux discussions de l'Assemblée et aux débats des clubs. Ce fut lui qui, plus tard, à l'époque où le peuple, soulevé, criait : *Du pain et la constitution de* 1793 ! proposa qu'à l'avenir il n'y eût plus qu'une sorte de pain, et qu'il fût défendu aux pâtissiers de faire des gâteaux. Ce trait et sa réponse à Wimpfen le caractérisent. C'était un de ces esprits roides qui, apportant dans la conduite des choses humaines le génie des mathématiques, veulent à tout prix et jusqu'au bout raisonner juste. Romme, d'ailleurs, eut tous les genres de logique, y compris celle de la vertu ; et ce n'est pas seulement à l'adoption du *Calendrier républicain* que se lie la gloire de son nom : Romme figura parmi les derniers soldats de la liberté mourante, et, la liberté morte, il fut un des six qui, condamnés pour l'avoir aimée d'un indomptable amour, se poignardèrent, n'ayant à eux six qu'une paire de ciseaux et deux couteaux, qu'ils se passaient après s'être frappés !

Cependant, la nouvelle du 31 mai avait pro-

[3] Voy. les chapitres précédents.
[4] *Biographie universelle.*

voqué dans beaucoup de villes un mouvement semblable à celui qui se produisait à Caen et à Evreux.

Dès les premiers jours de juin, les autorités constituées de Bordeaux s'étaient réunies et déclarées dans un état provisoire d'indépendance, sous le titre de : *Commission populaire de salut public*. Or, cette commission, à peine élue, s'empara des fonctions législatives, ordonna des levées d'hommes et d'argent, et fit signifier à la Convention un acte où la rébellion s'exprimait sans détour [1].

A Rennes, les assemblées primaires, formées en grande hâte, votèrent une véhémente adresse à la Convention, et les administrateurs procédèrent à la levée d'une troupe destinée à marcher sur Paris [2].

Limoges expédia des courriers à tous les chefs-lieux du centre avec convocation à Bourges des députés suppléants de la Convention [3].

Marseille institua une sorte de gouvernement provisoire [4].

Il y eut à Nîmes, à Grenoble, à Bourg, à Besançon, à Dijon, à Mâcon, des secousses, préludes de la guerre civile [5].

Les autorités constituées de Toulouse placardèrent le discours de Lanjuinais contre la Commune de Paris, remplirent les prisons de patriotes, levèrent une force armée de mille hommes, et appelèrent à Perpignan toutes les troupes départementales de la contrée [6].

Quant à la ville de Lyon, elle se mettait en rapport avec Bordeaux [7], et le moment approchait où il faudrait l'assiéger pour la réduire.

Chose tristement curieuse et qui montre combien le caractère apparent de cet essai de révolte était trompeur! Dans le département du Gard, où, en 1790, les adversaires des patriotes avaient arboré le signe de la croix, et où catholiques et protestants s'étaient livré un combat à mort, on vit les massacreurs marcher côte à côte avec les enfants des massacrés [8], et les provocateurs fanatiques des troubles de Jalès furent aperçus poussant en avant ceux qui avaient failli être leurs victimes [9]. Les prêtres complices des voltairiens de la Gironde! qui jamais se serait attendu à un tel spectacle? Ah! c'est qu'au fond de toutes les résistances locales se cachait le royalisme. Les aristocrates, accourus en foule aux assemblées primaires [10], d'où se trouvaient nécessairement absents et ceux qu'occupaient les travaux du labourage et ceux que retenaient les travaux de l'atelier, les aristocrates se gardaient bien, on le devine, de déployer leur propre étendard : ils parlaient de défendre la Convention, de la venger, de délivrer Paris de la tyrannie des anarchistes, d'écarter la Commune de Paris au profit de la République; et il arriva qu'au premier moment beaucoup de patriotes se laissèrent prendre à cet artificieux langage. Ce qui eut lieu à Lyon, où selon le mot d'un écrivain du temps, « les *menés* étaient des patriotes, et les *meneurs* des agents de l'étranger ou des royalistes [11], » eut lieu à peu près dans toute la France. Les Girondins eurent beau adopter, pour en couvrir leur révolte, la devise sainte *République une et indivisible*, cette devise, dans la bouche de leurs nouveaux alliés, était si bien un mensonge, qu'en plusieurs des villes appartenant à la coalition départementale, des assignats à l'effigie de l'ex-roi gagnèrent depuis 5 jusqu'à 10 pour 100 sur les assignats républicains! Mais quoi! dans la bouche des Girondins eux-mêmes que pouvaient signifier les mots *unité et indivisibilité de la République*, lorsqu'ils souffraient que leur querelle devînt le prétexte d'une effroyable confusion? Les coalitions n'arrêtaient-elles pas la circulation des denrées? Un de leurs effets n'était-il pas, ainsi que le fit observer Cambon, d'empêcher l'annulation des assignats, ce qui revenait à en créer [12]? Et les forces départementales qu'on poussait vers Paris n'étaient-elles point nécessaires aux Pyrénées pour repousser les Espagnols; en Vendée, pour combattre la Rochejaquelein et Lescure?

Voilà ce qui se disait à Paris, et ce qui insensiblement étouffait, même dans les cœurs les moins durs, la sympathie que l'infortune des Girondins pouvait avoir excitée.

On se rappelle la conduite de Danton lors du 31 mai et du 2 juin : elle avait été si ambiguë, que, dans la séance du 7, aux Jacobins, Camille avait dû prendre la parole pour affirmer le civisme de son ami, un des membres du club n'ayant pas craint de s'écrier : « J'ai de violents soupçons sur les sentiments actuels de Danton : ce député n'est plus aussi révolutionnaire qu'il l'était [13]. » Il est certain que la chute de la Gironde n'avait pas été considérée par Danton comme une victoire; loin de là! « Il en paraissait honteux et inquiet, » écrit Garat dans ses *Mémoires* [14]; et l'on verra plus loin que son attitude au 2 juin fut un des griefs dont Saint-Just s'arma contre lui. Eh bien, tel fut l'effet moral des manœuvres qui agitaient la province, que Danton lui-même se crut obligé de prendre parti avec éclat. Seulement, il eut le tort de dépasser le but, comme il arrive à ceux qui ont des soupçons à dissiper. Il appela les Girondins une *secte impie*; il appela Brissot un *misérable*; il déclara que le 31 mai et le 2 juin feraient la gloire de Paris; il alla jusqu'à revendiquer pour lui l'honneur de la dernière insurrection, et cela par l'unique motif qu'il lui était échappé un jour

[1] Toulongeon, t. II, septième époque, p. 239.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 149.
[3] *Ibid.*, p. 151.
[4] *Ibid.*, p. 152.
[5] *Ibid.*, p. 153.
[6] *Ibid.*, p. 151.
[7] Voy. les *Mémoires de Guillon de Montléon*, t. I, p. 280.
[8] Rapport de Cambon, 8 juillet 1793.
[9] Rapport de Cambon, 8 juillet 1793.
[10] *Ibid.*
[11] Toulongeon, t. II, septième époque, p. 241.
[12] Rapport de Cambon, 8 juillet 1793.
[13] *Le Républicain français*, n° 207, cité par les auteurs de l'*Hist. parl.*, t. XXVIII, p. 160.
[14] Page 408, *ubi suprà*.

de dire : « S'il y avait cent hommes dans la Convention qui me ressemblassent, nous résisterions à l'oppression [1]. » Mensongère vanterie où il n'y avait ni générosité ni courage!

Ce fut dans cette séance que Couthon demanda à l'Assemblée de fixer l'opinion de la France sur les événements des 31 mai et 2 juin. Dans un rapport [2] digne de son rusé génie, Barère les avait présentés sous un jour assez équivoque; et il était naturel qu'aux yeux des gens de province, ils n'apparussent qu'à travers un nuage. La motion de Couthon, que Robespierre appuya, fut donc adoptée, et donna naissance à un décret ainsi conçu : « La Convention nationale déclare que, dans les journées des 31 mai, 1er, 2 et 3 juin, le conseil général révolutionnaire de la Commune et le peuple de Paris ont puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République [3]. »

Mais cela ne suffisait pas, il fallait poursuivre la révolte dans ses fauteurs. Une lettre trouvée sur un chef vendéen ayant prouvé que Duchâtel correspondait avec les royalistes, un décret d'arrestation fut lancé contre lui [4]. Wimpfen avait osé écrire au ministre de la guerre : « On demande que je me rende à Paris pour donner des renseignements? Le général ne pourrait le faire qu'accompagné de soixante mille hommes : l'exigerez-vous de lui? » Wimpfen fut décrété d'accusation, ainsi que Brissot, qu'on avait découvert et arrêté à Moulins [5].

Il était temps aussi de regarder aux fruits de l'indulgence déployée à l'égard des députés détenus; chaque jour quelqu'un d'eux s'évadait : après Pétion, Lanjuinais; après Lanjuinais, Kervelegan; après Kervelegan, Biroteau. Or, ces évasions, sur lesquelles on aurait pu fermer les yeux si la Gironde s'était résignée, devenaient très-importantes à empêcher, dès qu'elles avaient pour résultat d'alimenter la guerre civile. De là l'idée de traduire dans des maisons nationales ceux des Girondins dénoncés « qui ne s'étaient pas encore soustraits à la loi. » Car ce fut en ces termes qu'Amar formula sa proposition. Non content de la combattre, Ducos voulait qu'un rapport fût fait relativement aux membres détenus : Robespierre s'élance à la tribune : « Quoi! il existe encore des hommes qui feignent d'ignorer des faits que la France entière connait! Quoi! c'est au moment où les brigands de la Vendée ravagent nos départements, que l'audace de leurs complices s'éveille dans notre sein, et que nous entendons dans cette enceinte les cris de la révolte! On a dit qu'on demandait un rapport pour vous-mêmes : Quoi! l'on met en parallèle la Convention nationale et une poignée de conspirateurs [6]! » Il continua sur ce ton, interrompu tour à tour par les applaudissements et par les murmures. Son indignation était si violente, qu'oubliant à la fois et le respect dû au malheur et celui qu'on doit à la justice, il s'emporta jusqu'à dire de Brissot : « Lâche espion de police, que la main du peuple a saisi couvert d'opprobre et de crimes [7]. »

Brissot n'était point là pour répondre : à l'histoire de répondre pour lui! Lorsqu'on le transféra, malade, de la prison de l'Abbaye à la Conciergerie, il y fut laissé sur la paille, sans autre nourriture que du pain et de l'eau, « parce qu'il n'avait pas les trente-trois livres [8], » prix d'un meilleur traitement; et l'ordre de marcher à l'échafaud serait venu le trouver dans cet état de détresse, si ses amis, qui en furent informés, n'eussent payé la somme requise [9]!...

Au reste, dans ce conflit de passions implacables, la sérénité avait fui de toutes les âmes, et l'équité semblait n'avoir plus de refuge. Tandis que les Jacobins reprochaient à Barère les ménagements envers la Gironde, lui et Robert Lindet recevaient de Vergniaud, comme membres du Comité de salut public, une lettre où ils étaient apostrophés en ces termes :

« Hommes qui vendez lâchement vos consciences et le bonheur de la République, pour conserver une popularité qui vous échappe et acquérir une célébrité qui vous fuit!

« Je vous dénonce à la France comme des imposteurs et des assassins.

« Vous êtes des *imposteurs*; car si vous pensiez que les membres que vous accusez fussent coupables, vous auriez déjà fait un rapport et sollicité contre eux un décret d'accusation qui flatterait tant votre haine et la fureur de leurs ennemis.

« Vous êtes des *assassins*; car, n'osant les traduire devant les tribunaux où vous savez que leur justification vous couvrirait d'infamie, vous les tenez, par un silence et des rapports également calomnieux, sous le poids des plus odieux soupçons et sous la hache des vengeances populaires...

« Vous êtes des *assassins*; car vous ne savez les frapper que *par derrière*...

« Vous êtes des *imposteurs*; car vous les accusez d'exciter dans la République des troubles que vous seuls et quelques autres membres dominateurs de votre Comité avez fomentés...

« Ce n'est pas en effet dans l'intérêt des membres accusés qu'un grand nombre de départements s'insurgent, c'est dans l'intérêt de la représentation nationale, qui a été violée.

« Un prompt rapport eût prévenu tout mouvement...

« Lâches!... ma vie peut être en votre puissance.

« Vous avez dans les dilapidations effrayantes du ministère de la guerre, pour lesquelles vous vous montrez si indulgents, une liste civile qui

[1] Convention, séance du 13 juin 1793.
[2] Séance du 6 juin 1793.
[3] *Hist. parl.*, t XXVIII, p. 202.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, p. 203.
[6] Séance du 24 juin 1793.
[7] *Ibid.*
[8] *Mémoires de Buzot*, p. 191 et 192.
[9] *Ibid.*

vous fournit les moyens de combiner de nouveaux mouvements et de nouvelles atrocités.

» Mon cœur est prêt : il brave le fer des assassins et celui des bourreaux.

» Ma mort serait le dernier crime de nos modernes décemvirs.

« Loin de la craindre, je la souhaite : bientôt le peuple, éclairé par elle, se délivrerait enfin de leur horrible tyrannie.

» Paris, 28 juin 1793.

» VERGNIAUD[1]. »

Et pendant que Vergniaud rendait de la sorte responsable de la guerre civile ce même Comité de salut public où, selon le témoignage de Garat, l'arrestation des députés proscrits n'avait excité que des sentiments de consternation et de douleur[2], les amis de Vergniaud, réunis à Caen, s'efforçaient d'y rassembler les matériaux d'un vaste incendie ; Gorsas, Guadet, Louvet, Pétion, Lanjuinais, Kervelegan, Mollevault, se présentaient tour à tour dans l'*Assemblée centrale de résistance à l'oppression*, que leurs discours enflammaient[3] ; les citoyens désignés sous le nom de *carabots* s'armaient, passaient des revues ; et le président de la société jurait, en recevant la bannière, de *la rapporter entière* ou *teinte de sang*[4] ; on renfermait au château de Caen, comme coupables de propos séditieux, deux officiers, l'un neveu de Danton[5], l'autre frère de Duhem[6] ; on entretenait une correspondance active avec Evreux, Nîmes, Marseille, Lyon[7] ; enfin la proclamation suivante était lancée :

« Félix Wimpfen, aux bons citoyens de Paris, salut :

« Déjà une fois, j'ai contribué essentiellement à sauver la République, et les factieux m'ont calomnié et persécuté ; aujourd'hui, je suis appelé à la sauver plus efficacement ; ils me proscrivent, ils mettent ma tête à prix.

» Les méchants vous disent : « Félix Wimpfen marche *contre* Paris. » N'en croyez rien ; je marche vers Paris, *pour* Paris, et pour le salut de la République une et indivisible...

« Bons citoyens de Paris, rallions-nous pour la cause commune. Je commande les Bretons et les Normands.

« Frères, je fraterniserai avec vous ; mais mes ordres portent de combattre tous ceux qui inquiéteraient ma marche. Je les combattrai, je les vaincrai ; la vérité sera entendue, et justice sera faite.

» Le général FÉLIX WIMPFEN[8]. »

Heureusement pour la France, qu'un choc semblable eût jetée mourante aux pieds de l'étranger, ces menaces ne se réalisèrent pas. Et il y avait à leur réalisation un obstacle : le républicanisme sincère des Girondins. Dans l'emportement de leurs colères, ils avaient bien pu ne pas repousser l'artificieux appui des royalistes ; ils avaient bien pu — et en ceci ils n'étaient déjà que trop coupables — s'aveugler volontairement sur les suites d'une lutte entre la province et Paris ; mais abdiquer leur dignité devant le trône, abdiquer leur raison devant l'autel, et vouloir écraser la Montagne coûte que coûte, fût-ce sous les ruines de la Révolution renversée, voilà ce dont ils étaient incapables. Non, ils ne trahirent pas la perte de cette République à laquelle ils devaient leur gloire comme leurs malheurs. Vainement, dans une note trop complaisamment recueillie par Toulongeon, Wimpfen accuse-t-il Pétion et Buzot d'avoir nourri le rêve d'une dynastie nouvelle[9], comment ajouter foi au témoignage d'un homme qui va jusqu'à prétendre que Pétion imagina de mettre le feu à la ville de Caen, pour imputer cet attentat à la Montagne, et décider ainsi les habitants à marcher sur Paris[10] ? Quand on lit le bulletin des autorités constituées réunies à Caen, ce qui frappe, c'est le républicanisme ardent qui respire en chacune des pièces dont se compose ce bulletin, rédigé sous l'influence immédiate de la Gironde. Et n'est-ce pas sous les auspices de la *République une et indivisible* que se place Wimpfen, dans la proclamation qu'on vient de lire ? « Les Montagnards, a écrit René Levasseur, longtemps après la tempête, regardaient les Girondins comme des traîtres... Aujourd'hui, je ne puis juger de même. Un assez grand nombre de nos adversaires ont souffert pour la liberté, et plusieurs d'entre eux ont déployé un trop beau caractère, principalement Louvet, qui se montrait notre ennemi le plus acharné, pour que je doive voir seulement des fautes là où, alors, je croyais reconnaître des crimes. Nous étions injustes sans le savoir, et peut-être en était-il de même de beaucoup de membres du côté droit... Roland et Louvet avaient confondu la Fayette et Bailly avec Maury et Bouillé. Il n'était pas étonnant, lorsque les premiers s'arrêtèrent à leur tour, que nous fussions portés à confondre Vergniaud et Pétion avec Ramond et Dumas. C'est le cours naturel des choses. Nous n'apercevions que le but et l'entrave[11]. »

La Gironde voulant le maintien de la République, il eût été d'une politique habile, de la part des royalistes, de masquer soigneusement leur but. C'est ce qu'ils firent d'abord ; mais, bientôt, éblouis par l'apparence du succès, ils crurent se pouvoir passer d'hypocrisie ; et dès ce moment, la coalition fut dissoute. Elle le fut

[1] Voy., à la suite des *Mémoires de Meillan*, la note F.
[2] *Mémoires de Garat*, t. XVIII, p. 407, de l'*Histoire parlementaire*.
[3] Bulletin des autorités constituées, réunies à Caen : Voyez la note E, p. 241 et suiv. des *Mémoires de Meillan*.
[4] *Ibid.*, p. 241.
[5] *Ibid.*, p. 250.
[6] *Ibid.*, p. 253.
[7] *Mémoires de Meillan*, *passim*.
[8] *Mémoires de Meillan*, p. 259. — Ce document se trouve aussi dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 632-3 — British Museum.
[9] Toulongeon, t. II, huitième époque, p. 386. In-4°.
[10] *Ibid.*
[11] *Mémoires de Levasseur*, t. I, chap. v, p. 208.

d'autant mieux que, parmi les patriotes de province que la Gironde entraînait dans son tourbillon, beaucoup ne s'étaient armés contre les Montagnards que parce qu'on les leur avait représentés comme des Orléanistes déguisés, comme des misérables qui, par l'anarchie, préparaient le gouvernement d'un seul, ce que résumait, dans les départements, la dénomination de *Maratistes*. On juge de quel trouble les républicains honnêtes se sentirent saisis, lorsque, les manœuvres du royalisme venant leur montrer où étaient leurs ennemis véritables, ils comprirent qu'en cherchant à tuer la Montagne, ils avaient couru risque de tuer la Révolution !

Autre circonstance décisive : la Constitution, si impatiemment attendue, avait été, à partir du 2 juin, reprise, refaite, achevée et publiée, en l'espace d'un mois [1]. Or, quels que fussent les défauts de ce grand travail, œuvre exclusive de la Montagne, jamais certes contrat social plus profondément démocratique n'avait été soumis à la sanction d'un peuple. Et d'autre part, il semblait résulter du prompt achèvement de la Constitution, depuis la chute des Girondins, que c'était par eux, par leur orgueil, par leur rage de substituer des questions de personnes aux questions de principes, que tout avait été paralysé jusqu'alors.

Ainsi s'explique l'étonnante rapidité avec laquelle s'éteignit, et en quelque sorte d'elle-même, une insurrection qui s'était annoncée si menaçante et si générale. La Constitution fut presque pour tous les républicains de diverses nuances, mais sincères, un signe de ralliement; et les royalistes, déconcertés, rentrèrent dans l'ombre.

On a vu de quelle ardeur les insurgés du Calvados s'étaient montrés un instant animés. Eh bien, lorsque, l'heure de marcher sur Paris étant venue, Wimpfen voulut faire l'essai des forces disponibles, Caen, sur huit bataillons qu'on y passa en revue, ne fournit que dix-sept volontaires; Vire envoya vingt soldats; les autres villes du Calvados s'abstinrent [2]. Il fallut appeler du fond de la Bretagne cinq ou six cents hommes, que Wimpfen mit sous les ordres du royaliste Puisaye, et qui prirent la route d'Evreux [3].

Pendant ce temps, on avait fait partir de Paris, à la rencontre des insurgés, douze cents hommes levés à la hâte, auxquels se joignirent trois cents gendarmes, venus des lieux voisins de la capitale; et cette petite armée n'était guère qu'à trois lieues d'Evreux, lorsque Puisaye y arriva, de son côté. Aussitôt il ordonne à la garde nationale de la ville de se réunir aux troupes qu'il amène, en ayant soin toutefois de déclarer qu'il s'agit uniquement d'aller fraterniser avec l'armée parisienne, campée à Vernon [4]. Sur cette assurance, les gens d'Evreux se mettent en marche; mais le canon, tiré à Brécourt, leur apprenant qu'il s'agit de combattre, non de fraterniser, ils abandonnent leurs rangs, et se retirent chez eux dans la nuit du 13 au 14 juillet [5]. Le reste suivit. Ce fut une défaite sans combat.

Le 14, de retour à Evreux, Puisaye fait battre la générale, donne à ses hommes l'ordre de se rendre à Lisieux, et enjoint à ceux des membres du conseil de département qu'il rencontre au lieu des séances, de l'accompagner avec les caisses, menaçant, en cas de refus, d'employer la *force*. Les administrateurs, effrayés, obéissent; mais la commune d'Evreux n'est pas plutôt délivrée de la présence des Bretons qu'elle se forme en assemblée générale et s'empresse d'*abjurer franchement son erreur* [6].

Wimpfen reçut sans s'émouvoir la nouvelle de l'échec de son lieutenant. Il parla de fortifier Caen, de déclarer cette ville en état de siége, de créer un papier-monnaie. Ce langage se rapportait peu au plan primitif des Girondins, et ne leur offrait d'autre perspective que celle d'être enfermés sur un point difficile à défendre, avec les Jacobins en face et les royalistes à dos. Louvet et Salles soupçonnèrent un piége caché; ils entrevirent Pitt derrière Wimpfen; et leurs soupçons, que repoussa d'abord l'incrédulité de leurs collègues, se changèrent en certitude, lorsque le général ayant fait demander un entretien à tous les députés, leur dit, après une comédie de terreur, assez mal jouée du reste : « Tenez, je vous parle franchement, je ne vois plus qu'un moyen d'avoir sûrement et promptement des hommes, des armes, des munitions, de l'argent, des secours de toute espèce ; *c'est de négocier avec l'Angleterre. Moi, j'ai des moyens pour cela; mais il me faut votre autorisation et vos engagements.* » Sans s'être consultés, et par un mouvement spontané d'indignation, les Girondins présents se levèrent, et la conférence fut rompue [7].

Wimpfen alla recueillir à Lisieux les débris des bandes insurgées, revint à Caen, y fit quelques préparatifs de défense; mais déjà le sol se dérobait sous lui. La Montagne, par une politique habilement généreuse, avait pris le parti de traiter le soulèvement du Calvados comme une erreur née des manœuvres de quelques factieux [8] : les moins compromis ne songèrent plus qu'à profiter de ces dispositions indulgentes; et, pour mieux acheter leur pardon, les administrateurs du Calvados allèrent jusqu'à placarder à la porte même de l'*intendance* où logeaient les Gi-

[1] Pour éviter toute confusion dans le récit, et vu l'importance de ce qui se rattache à la Constitution de 1793, nous lui avons consacré un chapitre à part. Elle fut achevée le 23 juin, et Hérault de Séchelles en donna lecture définitive le 24

[2] Toulongeon, t. II, huitième époque, p. 287. In-4°.

[3] *Ibid.*

[4] *Précis de ce qui s'est passé dans le département de l'Eure, après les journées des 31 mai et 2 juin*, par Gerdembas.

[5] *Précis de ce qui s'est passé dans le département de l'Eure, après les journées des 31 mai et 2 juin*, par Gerdembas.

[6] *Ibid.* — Les *Mémoires de Louvet* ne présentent pas les choses tout à fait de la même manière; mais Louvet ne pouvait pas être aussi bien informé de ce qui se passait à Evreux, qu'un notable de cette ville, qui était sur les lieux et qui avait été mêlé de sa personne au mouvement.

[7] *Mémoires de Louvet*, p. 107-109.

[8] Voy. sur ce point Toulongeon, t. II, huitième époque, p. 289.

rondins proscrits, l'affiche montagnarde qui portait le décret de leur mise hors la loi[1]. C'était les avertir durement de pourvoir à leur sûreté; et, sous le coup d'une menace semblable, l'hésitation n'était guère permise.

Lorsque la bande conduite par Puisaye était partie pour Evreux, Buzot avait proposé à ses collègues de la suivre aimant mieux mourir les armes à la main que de traîner, selon ses propres expressions, une inutile et inglorieuse vie dans les landes de la Bretagne ou les souterrains de la Gironde[2]. « Car, ajoute-t-il, je ne crus jamais aux brillantes nouvelles qu'on répandait au loin des dispositions patriotiques — c'est girondines qu'il veut dire — de cette partie de la France, bruits qui se dissipaient comme de vains nuages à mesure qu'on approchait du pays[3]. » Mais le découragement de Buzot n'était point partagé par ses amis; ils ne pouvaient croire que le Midi les abandonnât, et Bordeaux, surtout, les attirait[4]. Ce fut donc là qu'ils résolurent de se rendre, dès qu'ils virent que, dans l'Ouest, leurs affaires étoient entièrement ruinées. Il y avait alors à Caen un bataillon du Finistère qui leur paraissait dévoué : ils s'y incorporèrent, décidés à faire route avec lui jusqu'à Quimper; et tandis que Wimpfen se cachait à Bayeux[5], ils partirent, sous l'uniforme de volontaire.

Or, l'esprit jacobin s'était si bien glissé jusqu'au sein de cette troupe envoyée contre les Jacobins, qu'il ne tarda pas à s'y manifester une division d'opinions peu rassurante pour les députés proscrits, qui, à Dinan, se séparèrent du bataillon[6], moitié générosité, moitié prudence. Ils se trouvèrent réduits de la sorte à une petite caravane de dix-neuf personnes : Pétion, Barbaroux, Buzot et son domestique, Louvet, Salles, Bergoeing, Lesage, Cussy, Meillan; Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote français;* un jeune homme nommé Riouffe, qui s'était attaché à la fortune des Girondins, et six Finistériens servant de guides[7]. Quant à Guadet, Duchâtel et Kervelegan, ils avaient précédé leurs collègues à Quimper. Armés jusqu'aux dents, et couverts, par-dessus l'uniforme, du sarrau blanc bordé de rouge que portait le soldat en voyage, les illustres fugitifs continuèrent leur route à travers toutes sortes d'alertes, d'aventures et de périls, traversant des villages que remplissait le bruit du tambour ou le son du tocsin, vivant de pain noir et de mauvais cidre, passant la nuit dans des granges ou sur la terre dure, s'égarant dans des chemins de traverse, sans cesse au moment d'être reconnus, et forcés, soit qu'il fallût braver la vigilance des districts, soit qu'il y eût à la déjouer, tantôt de mettre la baïonnette en avant, tantôt de se coucher à plat ventre en d'épais taillis, tantôt d'affecter des allures joyeuses et de chanter la Carmagnole[8].

On arriva ainsi à Quimper, après une marche fort longue, fort pénible, dont le passage suivant des Mémoires de Meillan donnera une idée : « ... C'est alors que j'ai vu, pour la première et unique fois, Pétion prendre une vivacité. Son flegme ne s'était pas démenti jusque-là; mais, lorsque à peine échappés à un aussi grand danger, il remarqua que quelques-uns d'entre nous ne pressoient point assez le pas, il se fâcha assez vivement pour ne vouloir écouter aucune excuse, et il avait raison... Barbaroux riait de tout; encore à la vue de Rostrenen, il disait en plaisantant « que nous nous étions couverts de gloire, et que la postérité aurait peine à croire que dix-sept hommes eussent triomphé d'un district. » Le pauvre malheureux avait pourtant une entorse au pied, qui le faisait cruellement souffrir et ne lui permettait pas de marcher sans appui. Nous nous relayions pour le soutenir; mais je supportais la plus forte charge, parce qu'il prétendait que personne ne le soulageait autant que moi. Je le traînai de la sorte jusqu'à Quimper, où j'arrivai plus malade des jambes que lui-même... Nous eûmes à souffrir aussi à l'occasion de Riouffe. Sa botte l'avait blessé, et nous n'avions ni bottes ni souliers à lui offrir. Il fut réduit à marcher d'abord sur ses bas, ensuite nu-pieds; il se mit en sang. Il était souvent obligé de s'arrêter et de se coucher au milieu du chemin; et quoiqu'il retardât notre marche, il n'était pas possible de le laisser en arrière : il eût été pris[9]. »

A Quimper, tandis que des toits hospitaliers et discrets recevaient les proscrits, Duchâtel, publiquement et non sans imprudence, faisait fréter la barque qui devait les conduire à Bordeaux. Au bout de douze jours, qu'ils passèrent entre la crainte et l'espoir, elle se trouva prête, et partit emportant neuf voyageurs : Cussy, Duchâtel, Bois-Guyon, Girey-Dupré, Salles, Meillan, Bergoeing, Riouffe, et un ami de Brissot, l'Espagnol Marchena. Barbaroux ne put les suivre, étant tombé malade de la petite vérole. Quant à Pétion, Buzot, Guadet et Louvet, ils avaient préféré prendre une autre voie, et ne s'embarquèrent, avec Barbaroux, que quelque temps après[10]. Tous, à l'exception de Buzot, ils croyoient n'avoir qu'à toucher le sol de la *Gironde* pour être au terme de leurs angoisses. Et que leur gardait cette terre tant désirée? Une destinée si tragique, hélas! qu'au souvenir de leur infortune, l'histoire se sent à peine la force d'insister sur leurs fautes! Nous aurons à l'achever, néanmoins, ce lamentable récit, et à raconter comment Louvet, précipité du haut de ses espérances, fut amené à s'écrier : « O malheureux humains, vos joies sont quelquefois aussi follement placées que vos tristesses[11]! »

1 *Mémoires de Louvet*, p. 128.
2 *Mémoires de Buzot*, chap. I, p. 144.
3 *Ibid.*
4 *Mémoires de Meillan*, p. 139.
5 *Biographie universelle.*
6 *Mémoires de Louvet*, p. 136. — *Mém. de Meillan*, p. 121.
7 *Mémoires de Meillan*, p. 122.
8 Voy. les *Mémoires de Louvet* et ceux de Meillan, *passim.*
9 *Mémoires de Meillan*, p. 130 et 131.
10 *Mémoires de Louvet*, p. 165 et suiv.
11 *Ibid.*

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CONSTITUTION DE 1793.

La Constitution, universellement et impatiemment attendue. — Projet girondin; projet montagnard. — Caractères du premier : *Rationalisme et Individualisme*, caractères du second : *Culte du sentiment* et *Fraternité*. — Pourquoi l'idée d'un Etre suprême est absente du projet girondin et domine le plan montagnard. — Affinité secrète entre les divers aspects de toute conception de l'Esprit humain. — Le Panthéisme est la religion de qui croit à la solidarité humaine; l'Athéisme, la religion de qui ramène tout à l'individu; le théisme, la religion de qui n'adopte, de la solidarité humaine, que son côté moral, la fraternité. — A quel point de vue se plaçait Robespierre en proclamant l'Etre suprême. — Le projet montagnard, moins démocratique en apparence que le projet girondin, l'était davantage en réalité. — Les Montagnards opposés au système du *Gouvernement du Peuple par lui-même*. — Contradictions de la Constitution de 1793, leur cause. — La Constitution de 1793, instrument de parti en même temps qu'exposé de principes. — Entretien de Baudin et de Barère sur la Constitution de 1793. — Rapport de Hérault de Séchelles. — Débats relatifs à la Constitution. — Elle est votée. — Ses vices. — La Constitution de 1793 inférieure à la *Déclaration des droits de* Robespierre. — Opposition des *Enragés*. — Attaques des Girondins. — Pamphlet de Condorcet contre l'œuvre montagnarde. — On lui cherche un asile. — Madame Vernet et Condorcet. — La plupart de ceux qui ont voté la Constitution de 1793 sont morts ou ont été proscrits pour elle.

Défendre la Révolution ne suffisait pas, il fallait l'organiser : la Convention sut pourvoir à tout. Depuis longtemps déjà, le soin de préparer une constitution nouvelle avait été confié à une commission de neuf membres, dont Condorcet faisait partie, et, après plusieurs mois de discussions savantes, cette commission avait présenté son projet.

Le plan de Condorcet renfermait jusqu'à treize titres, subdivisés en un très-grand nombre d'articles : l'ardente lutte engagée alors entre la Gironde et la Montagne fit ajourner l'examen d'un travail aussi considérable, mais sans le faire perdre de vue.

Condorcet, impatient, avait demandé la fixation d'un délai à l'expiration duquel une nouvelle Convention devait être convoquée, et la proposition, peu remarquée à Paris, avait été accueillie avec faveur dans les départements [1] : bientôt ce ne fut qu'un vœu, qu'un cri. Les esprits passionnés pour le culte de la justice se persuadaient volontiers que ses ennemis seraient invinciblement confondus le jour où elle éclaterait en vives formules; et, quant aux âmes que tant de discordes avaient lassées, elles soupiraient après l'avénement de la loi, comme devant ouvrir l'ère de la réconciliation générale et du repos.

Les systèmes se produisirent donc à l'envi. Sur le terrain où les passions continuaient de se heurter avec fureur, les idées vinrent se ranger en bataille. Chacun avait son plan de régénération sociale à proposer. Varlet publia le sien, *en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, reconnu l'auteur de toutes les créations.* Dans ce travail, qui témoignait à la fois, et d'un grand désordre d'esprit, et de quelques aspirations élevées, le fougueux élu de l'Evêché avait mêlé le bien et le mal d'une manière étrange; il y faisait dériver du droit individuel de conservation la légitimité de la peine de mort appliquée au meurtrier, théorie digne du moyen âge, pitoyable retour à un passé plein de sang; et, de la même plume, il écrivait ces maximes, qui allaient au delà de l'utopie de l'abbé de Saint-Pierre : « Les nations ne forment qu'une seule famille. — Il n'y a qu'un pouvoir, celui des *nations souveraines*. — Les autorités créées en sont des émanations, qui leur demeurent toujours subordonnées, etc..., etc... [2] »

[1] Biographie de Condorcet, par F. Arago, en tête des Œuvres de Condorcet, publiées par A. Condorcet-O'Connor et F. Arago, p. cxxiv.

[2] *Déclaration des Droits de l'homme dans l'état social*, par Varlet, électeur sans-culotte de la section des Droits de l'homme, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 793. 6. (*British Museum.*)

Il serait trop long de rendre compte de toutes les publications qu'enfanta ce mouvement des esprits; qu'il nous suffise de rappeler, comme hommage au génie cosmopolite de la Révolution française, qu'on vit figurer dans la lice plus d'un étranger, et, notamment, l'Anglais George Edwards [1].

Une pareille préoccupation voulait être respectée; aussi la Gironde n'eut pas été plutôt vaincue, que les Montagnards s'empressèrent de reprendre le travail de la Constitution. Pour le mener à fin, on adjoignit aux membres du Comité de salut public cinq membres, qui furent : Hérault de Séchelles, Ramel, Mathieu, Couthon, Saint-Just [2]. Les commissaires désignés avaient sous les yeux le plan de Condorcet; ils le refirent dans l'espace de quelques jours. Le Comité de salut public amenda, accepta leur œuvre en une seule séance [3], et, le 10 juin, Hérault de Séchelles la soumit aux délibérations de l'Assemblée.

Reconnaissance formelle du principe de la souveraineté du peuple;

Extension donnée aux élections populaires;

Egalité des droits politiques entre tous les citoyens;

Consécration des franchises de la pensée;

Unité du pouvoir législatif;

Renouvellement fréquent des fonctionnaires publics;

Eligibilité de tous à tous les emplois;

Rééligibilité indéfinie;

Précautions contre l'abus de la force armée.

Tels étaient les points, très-importants, sur lesquels le plan montagnard s'accordait avec le plan girondin qu'avait présenté Condorcet.

Mais il suffit de rapprocher les deux projets pour être frappé des différences.

Et d'abord, en ce qui touche la forme, le travail girondin est sec, quoique diffus, et surchargé de détails réglementaires. Pas un mot qui y réponde à un battement de cœur : c'est l'œuvre par excellence du Rationalisme.

Du plan montagnard, au contraire, on put dire qu'il était tracé en *style lapidaire* [4], tant le caractère en est monumental! Et Sieyès fut autorisé, jusqu'à un certain point, à l'appeler une *table des matières* [5], tant la forme en est laconique! Mais ce laconisme n'a rien d'aride. Qui ne reconnaîtrait la source où furent puisés des traits tels que ceux-ci : « Est admis à l'exercice des droits de citoyen français tout étranger qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité. — Est Français tout étranger qui, domicilié en France depuis une année, adopte un enfant ou nourrit un vieillard. — Il y a oppression contre le corps social quand un seul de ses membres est opprimé. — Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans [6]. » N'y a-t-il pas là quelque chose du souffle de Jean-Jacques? Et ces chaudes couleurs ne sont-elles pas empruntées à celle des deux philosophies du XVIIIe siècle qui était venue proclamer le règne du Sentiment?

Descendez, en effet, au fond des deux projets : vous y trouverez en présence les deux doctrines dont l'avenir découvrira le lien, mais qui alors se considéraient comme ennemies : Rationalisme et Individualisme d'une part; d'autre part, Philosophie du sentiment et Fraternité.

Avec quelle sollicitude le projet girondin énumérait et rassemblait les garanties propres à défendre l'individu contre la pression de la société! Ecoutons Condorcet :

« Les citoyens ne peuvent être distraits des juges que la loi constitutionnelle leur assigne.

« — Nul ne peut être mis en état d'arrestation qu'en vertu d'un mandat des officiers de police, ou d'une ordonnance de prise de corps d'un tribunal, ou d'un décret d'arrestation du corps législatif, ou d'un jugement de condamnation à la prison.

« — Toute personne conduite devant l'officier de police sera interrogée sur-le-champ, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures, sous peine de destitution et de prise à partie.

« — S'il y a lieu d'envoyer la personne détenue à la maison d'arrêt, elle y sera conduite dans le plus bref délai, qui, en aucun cas, ne pourra excéder trois jours.

« — Le directeur du jury d'accusation sera tenu de le convoquer dans le délai d'un mois au plus tard, sous peine de destitution.

« — Nul gardien ou geôlier ne peut recevoir ni retenir aucun homme qu'en vertu d'un mandat, ordonnance de prise de corps, décret d'accusation ou jugement, et sans que la transcription en ait été faite sur son registre.

« — La maison de chaque citoyen est inviolable. Pendant la nuit, on n'y peut entrer qu'en cas d'incendie ou de réclamation de l'intérieur de la maison; et, pendant le jour, qu'en vertu d'un ordre de l'officier de police.

« — La liberté de la presse est indéfinie [7]. »

Ces garanties, si précieuses, le projet montagnard les passait-il sous silence? Non, sans doute; mais, outre qu'il se bornait à les énoncer d'une manière sommaire, il s'abstenait d'indiquer les moyens de les réaliser. On y lisait : « La Constitution garantit à tous les Français l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, le libre exercice des cultes, une instruction commune, des secours publics, la liberté indéfinie de la presse, le droit de pétition, celui de se réunir en sociétés populaires [8]. » Déclaration

[1] *Idées pour former une nouvelle Constitution*, dans la *Bibliothèque historique de la Révol.*, 795. 6. (*British Museum.*)
[2] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 172.
[3] *Biographie de Condorcet*, par F. Arago, p. 125.
[4] Toulongeon, *Histoire de France*, 7e époque, in-4°.
[5] *Ibid.*
[6] Voy. le texte de la Constitution de 1793, dans le t. XXXI de l'*Hist. parl*, p. 400-415.
[7] Voyez le texte du projet présenté par Condorcet, dans le t. XXIV de l'*Hist. parlem.*, p. 106-154.
[8] Art. 122 de l'acte constitutionnel dans la Constitution de 1793.

trop vague, et qui ne contient rien sur la liberté individuelle, rien sur l'inviolabilité du domicile, rien sur les formes sacramentelles à suivre pour empêcher l'arbitraire ou l'abus des arrestations préventives.

Sous ce rapport donc, l'infériorité du projet montagnard était manifeste; mais, où sa supériorité éclatait, c'était en ce qui se rattachait au dogme de la Fraternité humaine.

Ainsi les Montagnards et les Jacobins ne se contentaient pas de dire comme les Girondins : « La liberté consiste à faire tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'autrui [1] ; » ils ajoutaient : « Elle a pour règle LA JUSTICE [2]. »

Les premiers avaient mis à la charge de l'État « les secours publics [3], » et pas davantage; les seconds écrivirent dans le pacte constitutionnel : *La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant des moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler* [4].

Les premiers avaient écarté le principe de la solidarité humaine; les seconds le formulèrent en termes solennels [5], et, pour lui donner une consécration religieuse, l'associèrent à l'idée d'un ÊTRE SUPRÊME [6]...

Ici quelques remarques sont nécessaires.

Dans le cours de la Révolution mémorable dont nous écrivons l'histoire, il arriva certainement à plus d'un républicain honnête et sincère de pousser ce cri de la conscience révoltée : Dieu, qui permets le mal, tu ne saurais exister ! On avait tant abusé de la notion d'un être invisible, existant au-dessus et en dehors de l'humanité ! On lui avait tant fait sanctionner de crimes, à ce *roi des rois !* Et la terre, qu'il épouvantait et abêtissait du haut de son trône fantastique, posé sur l'enfer, était devenue si lasse de le porter !

D'où vient donc que les Jacobins jugèrent indispensable d'écrire en tête du pacte social l'article fameux qui affirmait un Dieu personnel? Si l'athéisme leur répugnait, parce que, niant l'âme universelle en même temps que la personnalité de Dieu, il tend à mettre un ramas d'hommes à la place de l'humanité, d'où vient qu'en vertu de cette affinité secrète qui fait de nos idées métaphysiques la contre-épreuve de nos croyances politiques ou sociales, ils ne poussèrent pas jusqu'au panthéisme?

Ils disaient : « Le souverain d'une nation, c'est l'universalité des citoyens. »

Ils disaient : « Le souverain de la terre, c'est l'universalité des peuples. »

Pourquoi ne dirent-ils pas : « Dieu est l'universalité des êtres? »

Ils avaient entrevu que chacun est dans tous, que l'humanité tout entière est dans chacun ; un pas de plus les eût conduits au panthéisme, qui est l'aspect religieux de la solidarité humaine : pourquoi s'arrêtèrent-ils à l'idée d'un Dieu personnel, c'est-à-dire existant en dehors de la nature et de l'humanité ?

Ah ! c'est que les Jacobins de 1793 n'avaient encore qu'une notion très-vague de cette identité des intérêts dont le mot fraternité exprime seulement le côté moral. Ces belles paroles qui, de la déclaration des droits formulée par Robespierre, passèrent dans le projet de Hérault de Séchelles : « Il y a oppression du corps social quand un seul de ses membres est opprimé, » ne suffisent pas pour prouver que Robespierre lui-même ait cru réalisable un ensemble d'institutions parfaitement en harmonie avec la hardiesse d'un tel principe. Tout cela était encore trop loin dans l'avenir, et les grands révolutionnaires de 1793, lorsqu'ils proclamaient « le droit au travail, » croyaient toucher aux dernières limites que pût atteindre, en sa plus généreuse audace, le vol de la pensée.

C'est pourquoi ils se bornèrent à affirmer un Être suprême.

Mais ils eurent soin — qu'on ne l'oublie pas — d'opposer l'Être suprême à ce *bon Dieu* au nom duquel tant d'atrocités avaient été commises dans le monde. Nous avons déjà cité ce que Camille Desmoulins écrivait spirituellement, à propos d'un arrêté de Manuel contre la procession de la Fête-Dieu : « Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis le *bon Dieu*, et non pas *Dieu*, ce qui est bien différent [7]. »

Non : pas plus que Guadet, Robespierre ne croyait au Dieu que l'inquisition avait adoré à la lueur des bûchers et les genoux dans le sang ; au Dieu farouche que Saint-Cyran osait appeler juste, alors qu'il damnait les pauvres enfants jusque dans les entrailles de leurs mères [8]. La pensée de Robespierre, telle qu'il la développa lui-même, était celle-ci : « Qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu ? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres ! Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme, que les religions qu'ils ont faites. A force de défigurer l'Être suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux. Ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi. Les prêtres ont créé un Dieu à leur image : ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable ; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais

[1] Art. 2 de la déclaration des Droits dans le projet de Condorcet.

[2] Art. 6 de la déclaration des Droits dans le projet de Hérault de Séchelles.

[3] Art. 24 de la déclaration des Droits dans le projet de Condorcet.

[4] Art. 21 de la déclaration des Droits dans le projet de Hérault de Séchelles.

[5] « Il y a oppression, » etc... (Art. 34 de la déclaration des Droits. *Ibid.*)

[6] « En présence et sous les auspices de l'Être suprême, le peuple français déclare, » etc. (Préambule de la Constitution de 1793.)

[7] *Tribune des Patriotes*, nº 3.

[8] « Il est certain, dit un jour Saint-Cyran à Fontaine, que le diable possède l'âme d'un petit enfant dans le ventre de sa mère. » *Mémoires de Fontaine*, t. II, p. 79.

traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place... Le véritable prêtre de l'Etre suprême, c'est la nature; son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les nœuds de la fraternité universelle... Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission?... Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et usurper la terre[1]. »

Ainsi Robespierre était loin d'admettre qu'il pût y avoir dans le ciel un modèle des tyrans terrestres. Mais, au lieu de rejeter Dieu purement et simplement, comme les Girondins, il voulait que les hommages rendus jusqu'alors au Dieu de l'iniquité le fussent désormais au Dieu de la justice :

« Eh! que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner tous ces objets à leurs disputes éternelles; ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager; aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la JUSTICE; elle est donc sociale et républicaine[2]. »

Comment les Montagnards et les Girondins, c'est-à-dire des hommes qui poursuivaient d'une égale horreur les abus et les mensonges du passé, furent-ils conduits, sur un chapitre de cette gravité, à des conclusions différentes? La réponse est facile.

Quel était le principe des Girondins? L'individualisme pur. Quel était l'état social qu'appelaient leurs aspirations? Un système bien combiné de garanties. Qu'un cadre fût construit où le fort et le faible, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, se vinssent mouvoir aussi librement que possible, mais avec la diversité des chances liée à l'inégalité de leurs forces naturelles ou de leurs ressources acquises, l'idéal des Girondins n'allait pas au delà. Donc, pas de despotisme à visage humain dans leur doctrine, mais aussi pas de protection sociale; à chacun de pourvoir à sa propre destinée, dans sa sphère particulière et de son mieux! S'il se trouvait que les fardeaux ne fussent pas proportionnés aux forces, tant pis pour les faibles! Or, pourquoi ceux qui écartaient la notion d'un pouvoir tutélaire parmi les hommes auraient-ils admis celle d'un pouvoir tutélaire dans les cieux? Celui-là sera bien près d'être athée, s'il est logique, qui, méconnaissant le lien mystérieux des êtres, ramène tout à l'existence individuelle, comme celui-là sera volontiers panthéiste, qui, généralisant la vie, retrouve la sienne dans celle des autres.

Aussi Dieu est-il absent du travail de Condorcet. A qui les eût interrogés sur cette omission, les Girondins eussent probablement répondu, comme Laplace à Napoléon : « *Nous n'avions pas besoin de cette hypothèse.* »

Mais Robespierre et les Jacobins eurent en avoir besoin, eux, pour imprimer une haute sanction morale à l'idée que l'intervention d'un pouvoir actif et juste était requise là où il y avait des faibles à protéger, des pauvres à nourrir, des malheureux à sauver, non pas seulement de l'oppression, mais de l'abandon. Ils savaient qu'au malade qui se retourne en gémissant sur son lit de douleur il importe peu d'apprendre qu'il a le *droit* d'être guéri, si on ne le guérit pas; ils savaient que le *droit* de marcher, reconnu au paralytique, n'est que dérision de la part de qui ne lui tend pas la main; ils savaient que la destruction de la misère a pour principal obstacle la misère même, despotisme plus terrible qu'aucun de ceux qui portent nom d'homme, et contre lequel c'est un triste préservatif que la doctrine glacée du *chacun chez soi, chacun pour soi; laissez passer, laissez faire... laissez mourir!*

Ils n'eurent garde, conséquemment, d'étendre à l'idée de protection la haine que l'idée de tyrannie leur inspirait, et, remontant, par une chaîne naturelle, de la nécessité d'une intervention sociale à celle d'une intervention divine, ils firent de la conception de l'Etre suprême le complément du dogme, encore imparfait dans leur esprit, de la Fraternité.

Sous le rapport politique, la différence n'était pas moins grande entre le projet de Condorcet et celui de Hérault de Séchelles, et elle présentait un caractère analogue.

En apparence, rien de plus démocratique que le plan girondin. La nation tout entière, divisée en assemblées primaires de quatre cent cinquante à neuf cents membres[3], y était appelée :

1° A élire directement les membres du Corps législatif[4], les administrateurs[5], les ministres[6];

2° A exercer droit de censure sur les actes des mandataires publics, et à provoquer, le cas échéant, soit la réforme d'une loi existante, soit la promulgation d'une loi nouvelle[7];

3° A nommer une Convention pour la réforme des lois constitutionnelles, par suite d'une initiative qu'il appartenait à chaque citoyen de prendre[8].

Condorcet aurait même voulu que tous les citoyens concourussent à la confection des lois[9]; et c'est ce qu'il eût proposé, s'il n'eût été retenu par la crainte que l'éducation du peuple ne fût

[1] Dans son célèbre discours sur les *rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains*, 18 floréal an II. Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXII, p. 372 et 373.
[2] *Ibid.*, p. 365 et 366.
[3] Titre III, section I, art. 1.
[4] Titre VII, section I, art. 2.
[5] Titre IV, section II, art. 1.
[6] Titre V, section II, art. 1.
[7] Titre VIII, art. 1.
[8] Titre IX, art 5.
[9] Il en avait recherché les moyens dans les *Lettres d'un bourgeois de New-Haven*.

pas encore au niveau de l'exercice d'un pareil droit [1].

Chose remarquable ! le projet montagnard, en égard au choix des personnes, accordait beaucoup moins à l'élection directe. Il appelait bien le peuple à élire directement les membres de la législation ; mais le choix des administrateurs et celui des ministres, il l'attribuait à des assemblées électorales de district et de département [2]. Le nombre des ministres étant fixé à vingt-quatre [3], l'assemblée électorale de chaque département nommait un candidat, et, sur la liste générale, le Corps législatif choisissait les membres du Conseil [4].

Était-ce donc que, chez les Montagnards, le sentiment démocratique fût moins vif que chez les Girondins? Non, certes; ce qui était moins vif chez les Montagnards, c'était l'instinct du droit purement individuel. Le désir d'assurer à chacun, pris séparément, sa part directe de souveraineté, ne les aveuglait pas sur la nature des meilleurs procédés à suivre pour arriver au but suprême : l'affranchissement moral, intellectuel et social de la masse du peuple. Témoins indignés des effets d'une longue oppression, ils doutaient que les victimes eussent, abandonnées à leurs propres inspirations, la force de la secouer. Ils se défiaient de l'action que, dans nos campagnes, encore plongées en de si épaisses ténèbres, l'intrigue ne manquerait pas d'exercer sur l'ignorance, et le talent pervers sur la probité naïve. Ils ne voulaient pas qu'aux mains des riches, des beaux parleurs, des barons de l'industrie, des usuriers de village, des génies du chef-lieu, la souveraineté du peuple devînt un moyen de mieux river ses chaînes, tout en les dorant. Ils ne faisaient point de la révolution à accomplir une affaire d'addition. C'est pourquoi ils eurent recours à l'institution des assemblées électorales de département, persuadés que, presque partout, ces corps intermédiaires seraient formés sous l'influence des sociétés jacobines de province, si promptes elles-mêmes à accepter l'initiative révolutionnaire de Paris.

Les Girondins ne s'y trompèrent pas. De là cette véhémente exclamation de Salles, dans le pamphlet qu'il lança en fuyant, comme les Parthes lançaient leurs flèches : *« Français, voulez-vous devenir la conquête de Paris* [5]*?*

Mais Paris, c'est la France en petit, ou plutôt, la France en grand.

Les Montagnards le comprirent bien ; et toutefois il se glissa dans leur œuvre une disposition qui semblait les faire plus girondins que les Girondins eux-mêmes. Ils écrivirent : « Le peuple délibère sur les lois [6]. »

Quel sens attachèrent-ils à ces mots? Entendaient-ils par là introduire dans le suffrage universel la confusion des langues, et du choc de quelque quarante mille parlements rivaux faire sortir la solution de tout problème? Leur arriva-t-il d'oublier tout à coup avec quelle force ils avaient eux-mêmes attaqué, dans le débat sur l'appel au peuple, le régime des assemblées primaires, étendu outre mesure? Car c'était Marat qui avait dénoncé l'exagération du suffrage universel comme le pire des maux [7]. C'était Robespierre qui avait dit, en plein club des Jacobins, et cela sans qu'une seule voix se fût élevée pour le contredire : « Je ne connais pour un peuple que deux manières d'exister : ou bien qu'il se gouverne lui-même, ou bien qu'il confie ce soin à des mandataires ; nous, députés républicains, nous voulons établir le gouvernement du peuple par ses mandataires, avec responsabilité ; c'est à ces principes que nous rapportons nos opinions [8]. »

Oui, déconsidération et ruine du suffrage universel, égaré ;

Mutilation du souverain, sous couleur d'hommage à sa souveraineté ;

Immolation des minorités gardiennes du progrès à une majorité de hasard, irresponsable et contre laquelle il n'y aurait plus de recours ;

Guerre civile semée dans l'antagonisme d'une foule de petites assemblées locales où les oppresseurs du peuple seraient toujours présents, et d'où serait presque toujours absent le peuple opprimé ;

Déchéance intellectuelle de Paris;

Décri de l'idée d'organisation, seule propre à affranchir les prolétaires ;

Disparition d'un lieu central de rendez-vous, ménagé aux opinions diverses, pour s'y mesurer, en présence de la nation entière, attentive à leurs débats ;

Substitution d'une myriade d'obscurs conciliabules à cette tribune haute et sonore d'où il fut donné à la Révolution d'envoyer sa parole aux extrémités de la terre.

Voilà ce que Robespierre, et Marat, et les Jacobins, avaient aperçu au fond de la théorie qui, sous le nom trompeur de *gouvernement du Peuple par lui-même*, ne fait que consacrer, en l'étendant à toutes choses, le despotisme du nombre [9].

Donc, en dépit de ces mots : « Le peuple délibère sur les lois, » mots échappés à la distraction des rédacteurs ou introduits par un calcul de popularité, la Montagne n'entendit nullement consacrer, au sein des assemblées primaires, la discussion des projets de loi présentés à leur as-

[1] Voyez ce qu'il en dit dans sa brochure sur la *Nécessité de faire ratifier la Constitution par les citoyens. Bibliothèque historique de la Révol.*, 795-796. (*British Museum.*)
[2] Art. 63 et 80.
[3] Art. 62.
[4] Art. 63.
[5] *Examen critique de la Constitution*, par Salles, député de la Meurthe, 795-796, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* (*British Museum.*)

[6] Art. 10.
[7] Voyez, précédemment, le chapitre sur l'*Appel au peuple.*
[8] Club des Jacobins, séance du 26 mai 1793. Voyez l'*Histoire parlem.*, t. XXVII, p. 243.
[9] Nous renvoyons, sur ce point, le lecteur aux citations contenues dans le chapitre sur l'*Appel au peuple.* — Quant au résumé qu'on vient de lire, nous n'avons eu qu'à l'extraire textuellement de la brochure publiée par nous, sous le nom de *République une et indivisible.*

sentiment. Cela est si vrai, que la Constitution de 1793 porte : « Les suffrages sont donnés par *oui* et par *non* [1]. » Il y a plus : Ducos et Penière ayant demandé que l'article exprimât formellement le droit qu'avait le peuple de discuter la loi, cette proposition fut repoussée, et l'on décida que la manifestation de la volonté populaire resterait confinée dans les limites de l'acceptation ou du rejet, formulés purement et simplement [2].

On ne saurait nier qu'il n'y eût en tout ceci une contradiction choquante. En principe, on semblait reconnaître au peuple le droit de délibérer sur les lois, et, en fait, on le lui interdisait ! Puis, que signifiait cette intervention par *oui* et par *non* qui faisait du peuple une machine à voter? La belle souveraineté, vraiment, que celle qui, n'allant pas jusqu'au pouvoir d'amender la loi présentée, risque d'être étouffée entre deux syllabes ! Le respectable souverain que celui auquel on défend toute décision qui ne serait pas le oui ou le *non* qu'on lui demande ! Est-ce *faire* la loi que d'accepter ou rejeter une loi *faite* par d'autres?

Encore si la Constitution de 1793 eût appelé le peuple à sanctionner de cette façon toutes les lois, ou du moins les plus importantes! Mais non : le danger du système de la législation directe frappait si vivement les Montagnards, qu'ils eurent soin de diviser la matière des règlements généraux en deux catégories : l'une, comprenant ce qu'ils nommèrent les *lois*; l'autre, embrassant ce qu'ils nommèrent les *décrets*. Les décrets, ils les affranchirent de la nécessité de la sanction préalable du peuple. Or, sous ce titre, que désigna-t-on? La plupart des actes législatifs qui influent d'une manière décisive sur l'existence politique et sociale d'une nation. Furent compris, par exemple, sous le nom particulier de *décrets*, et soustraits conséquemment au contrôle populaire :

L'établissement annuel des forces de terre et de mer;

L'introduction des forces navales étrangères dans les ports de la République;

Les mesures de sûreté et de tranquillité générale;

La distribution annuelle et momentanée des secours et travaux publics;

Les ordres pour la fabrication des monnaies de toute espèce;

Les dépenses imprévues et extraordinaires;

Les mesures locales et particulières à une administration, à une commune, à un genre de travaux publics;

La défense du territoire;

La ratification des traités;

La nomination et la destitution des commandants en chef des armées;

La poursuite de la responsabilité des membres du Conseil, des fonctionnaires publics;

L'accusation des prévenus de complots contre la sûreté générale de la République;

Tout changement dans la distribution partielle du territoire français;

Les récompenses nationales [3].

En d'autres termes, ce que la Constitution de 1793 retranchait du *gouvernement direct du peuple par lui-même*, c'était... le gouvernement presque tout entier; car que ne pouvait-on faire entrer dans des articles aussi élastiques que ceux-ci : mesures de sûreté générale; dépenses imprévues...!

Il est vrai que, dans la catégorie beaucoup plus resserrée des *lois*, figuraient deux articles très-essentiels, savoir : la déclaration de guerre et les contributions [4]. Mais, comme nous le verrons plus loin, l'exercice du premier de ces droits entre les mains du peuple fut défini, lors du débat, dans un sens fort restrictif; et le second, à force d'être impraticable, était évidemment illusoire. Comment faire répartir par des milliers d'assemblées primaires cet impôt direct dont la fixation n'est qu'un jugement entre les divers groupes de contribuables? A part les inconvénients attachés, en pareille matière, à l'égoïsme local, comment croire possible ailleurs qu'au centre une opération de calcul qui repose nécessairement sur des relevés de produits antérieurs, sur des tableaux du prix des choses dans les différents pays, sur des observations approfondies touchant la marche du commerce et le mouvement des manufactures? Supposer que tant de petites assemblées éparses arriveraient à évaluer uniformément la dépense annuelle, d'après la valeur des denrées, les devis de construction ou de fournitures, l'état des établissements publics et des magasins, quelle chimère! La Montagne ne pouvait s'y méprendre.

Il est donc manifeste que le peu qu'elle eut l'air d'accorder au système de la législation directe, c'est-à-dire à ce régime des assemblées primaires tant combattu par elle-même, lui fut comme arraché; elle voulut ménager les susceptibilités départementales que, précisément à cette heure-là, les Girondins proscrits s'efforçaient de changer en révolte. Car, il ne faut pas l'oublier, la Constitution de 1793 fut comme rédigée au bruit du tocsin sonné, dans les trois quarts des villes de France, contre la prépondérance et l'initiative de Paris; de sorte que les Montagnards se trouvèrent placés entre deux grandes craintes : s'ils paraissaient trop se défier du régime des assemblées primaires, ils prêtaient le flanc aux coups de la Gironde, et fournissaient un aliment très-actif à l'incendie qu'ils avaient hâte d'éteindre; si, au contraire, ils égaraient le suffrage universel hors de sa sphère naturelle, l'élection par le peuple des mandataires du peuple, ils offraient aux agitateurs royalistes des milliers de points de ralliement; ils créaient, dans un pays déjà cerné par la guerre étrangère,

[1] Art. 19.
[2] Voyez, dans le *Moniteur*, la séance du 13 juin 1793.
[3] Constitution de 1793, art. 55.
[4] *Ibid.*, art. 54.

d'innombrables foyers de guerre civile. Pour échapper à cette alternative, ils donnèrent à la province, théoriquement et en apparence, une part du pouvoir dont Paris conservait toute la réalité.

Et ce fut au point qu'ils introduisirent dans la Constitution l'article suivant : « Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si dans la moitié des départements plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient loi [1]. »

Ici encore l'intention de paralyser le droit de sanction conféré au peuple était évidente. Aussi les Girondins s'empressèrent-ils de la signaler. Du fond de sa retraite, Salles écrivit : « Ils laissent à la nation le droit dérisoire de s'expliquer *spontanément*, bien sûrs que cette masse immense ne se remuera jamais de cette manière, et qu'ils pourront, au milieu du silence général et forcé du peuple, agiter *leur capitule* [2] ! »

Au résumé, la Constitution de 1793, si on la considère sous le rapport politique, eut ce défaut, très-grave dans un exposé de principes, d'être en même temps un instrument de parti.

A ce sujet, Baudin, député des Ardennes, raconte que Barère, l'ayant un jour rencontré dans la cour des Tuileries, le prit à part et lui demanda ce qu'on pensait de la Constitution. Comme ils étaient près du perron par lequel on entrait dans le Comité de salut public : « Est-il possible, répondit Baudin, qu'à la vue des degrés du trône (et il montrait du doigt le perron) je me hasarde à parler sans feinte à Votre Majesté? — Allons, vous plaisantez. — Nullement. — Je n'exerce ici aucun pouvoir que vous ne partagiez avec moi. — Voilà certes une grande erreur, surtout si vous en tirez la conséquence que je suis de part dans vos opérations. — Mais, enfin, que dit-on de la Constitution? » Baudin se mit à réciter la tirade de Sosie, lorsqu'il prévient Amphitryon que la vérité le choquera et finit par lui dire :

« Ou comme avec les grands d'ordinaire on en use,
Je mentirai, si vous voulez. »

Cette plaisanterie ne parut pas amuser Barère, mais elle piqua sa curiosité, qui devint plus pressante. « Eh bien, reprit alors Baudin, puisque vous insistez, je pense qu'il n'appartient qu'à vous de dire que la Constitution est écrite en *style lapidaire;* j'avoue, moi, qu'elle est rédigée avec clarté, avec précision ; qu'elle séduira sous ces rapports. Vous ne manquerez pas de prétendre que les patriotes, entravés pendant huit mois, ont donné en quinze jours une Constitution, dès que les opposants ont été terrassés. Elle éblouira ceux qui ne réfléchissent pas : le nombre en est grand ! Reste à savoir si elle peut marcher, je vous attends là. Mais, telle qu'elle est, c'est, entre vos mains, un instrument infaillible de succès. *C'est une torpille avec laquelle vous endormirez les départements* [3]. »

Hérault de Séchelles avait présenté son rapport le 10 juin : le 11, la discussion s'ouvrit.

On a écrit que cette discussion ne fut que pour la forme; que ceux des Girondins qui restaient dans l'Assemblée refusèrent de s'associer au débat : tout cela est inexact. On vit, au contraire, figurer dans la lice, et très-activement, Fermont, Ducos, Fonfrède, Mazuyer. Il est même à remarquer que, loin de repousser aucune mesure comme trop populaire, ils renchérirent, en plusieurs occasions, sur les tendances démocratiques du Comité de salut public [4]. Ils ne négligèrent rien, non plus, pour détourner l'accusation de fédéralisme qui pesait sur leur parti. Fonfrède combattit vivement le système de « res représentations nationales, qui penchent au fédéralisme [5]. Hérault ayant oublié dans son projet de définir le peuple, « l'universalité des citoyens, » ce fut le girondin Fayau qui proposa cette définition, comme propre à « fermer toutes portes au fédéralisme [6]. »

Du reste, les modifications apportées par le débat au projet que le Comité de salut public avait adopté ne furent ni très-nombreuses ni très-profondes.

Sur la question de savoir si, dans les assemblées primaires, le vote aurait lieu à haute voix ou au scrutin, au choix du votant, Danton ayant demandé la liberté du choix, « afin que le riche pût écrire, et le pauvre parler, » Ducos s'écria : « Les Médicis étaient des marchands; ils avaient dix mille votants à leurs ordres; ils ont fini par être souverains. » Mais l'Assemblée ne s'arrêta point à cet exemple, séduite peut-être par ce mot de Barère : « On ne peut pas contester aux bons citoyens le droit d'être courageux [7]. »

Le projet de Hérault de Séchelles portait que « les députés ne pourraient être recherchés, accusés, ni jugés en aucun temps, pour les opinions par eux énoncées dans le Corps législatif. » Et en cas de trahison manifeste?... Robespierre aurait voulu qu'on trouvât un moyen de les contenir ou de les punir. Question épineuse ! Tiendrait-on la liberté des votes sous le poids d'une menace continuelle? Que deviendrait alors la dignité des représentants du peuple? Convenait-il de mettre leur conscience à la torture? Et puis, quel danger, si l'intrigue s'emparait du pouvoir de frapper! Robespierre insista pour que cette matière, selon lui très-délicate, fût mûrement examinée, et qu'on cherchât un procédé de nature à rendre la responsabilité des

[1] Art. 59.

[2] *Examen critique de la Constitution*, par Salles, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 793-796. (British Museum.)

[3] *Anecdotes et Réflexions générales sur la Constitution*, par P. C. L. Baudin, député des Ardennes, p. 18 et 19, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 795-807. (British Museum.)

[4] *Mémoires de René Levasseur*, p. 307. Édit. de Bruxelles.

[5] *Ibid.*, p. 291.

[6] *Ibid.*, p. 289.

[7] Voyez le *Moniteur* du 14 juin 1793.

mandataires sérieuse, sans néanmoins porter atteinte à leur liberté morale. Mais où Robespierre voyait une œuvre d'avenir, la plupart des Montagnards voyaient une œuvre de circonstance, et ils étaient pressés d'en finir : on passa outre [1].

Le même sentiment d'impatience fit laisser de côté un chapitre qui instituait un grand jury national, chargé de protéger les simples citoyens contre les membres de la législature et du Conseil exécutif. Vainement Robespierre s'efforça-t-il de faire comprendre l'importance de cette institution dont il avait donné le premier l'idée, il ne put rien obtenir [2].

Nous avons dit que, dans la Constitution de 1793, la déclaration de guerre est comprise au nombre des *lois :* cette disposition, appuyée par Thuriot et Philippeaux, fut combattue par Ducos et Danton. Ce dernier réclamait, pour le gouvernement, le droit de défendre la nation contre une attaque imprévue. Thuriot revenant à la charge : « Eh bien, dit Danton, que le Corps législatif soit autorisé à porter les premiers coups si le salut de l'État l'exige, et que ce commencement d'hostilités n'empêche pas que le peuple soit convoqué pour se prononcer sur la continuation de la guerre. » On décréta l'article, ainsi expliqué et amendé [3].

Il était dit, dans le plan de Condorcet, que, d'intervalle en intervalle, la révision de la Constitution aurait lieu par une Convention nommée *ad hoc*, laquelle se réunirait dans une autre ville que le Corps législatif; et, à cet égard, le projet de Hérault de Séchelles ne différait pas de celui de Condorcet. Il y avait là un danger qui n'échappa point au regard perçant de Robespierre. « Un peuple qui a deux représentations, fit-il observer, cesse d'être unique. Une double représentation est le germe du fédéralisme et de la guerre civile. Qu'on ne m'objecte pas que les deux assemblées auraient des fonctions différentes : l'une s'armerait de la Constitution existante; l'autre, de cet intérêt plus vif que prend un peuple à ses nouveaux représentants; la lutte s'engagerait; la rivalité éveillerait des haines, et les ennemis de la liberté profiteraient de ces dissensions pour bouleverser la République. » Ces observations frappèrent tous les esprits; Hérault de Séchelles déclara s'y ranger [4], et l'on décréta que la Convention, formée de la même manière que les législatures, en réunirait les pouvoirs [5].

Robespierre ne montra pas moins de sagacité politique, en défendant, contre Chabot, l'article qui conférait à des assemblées électorales, au lieu de l'abandonner au vote direct du peuple, le choix des administrateurs et des ministres. Thuriot et Levasseur ayant mis en relief l'inconvénient de donner aux corps administratifs un caractère de représentation qui les mettrait en quelque sorte sur un pied d'égalité avec le Corps législatif et tendrait par là au fédéralisme, Robespierre développa avec beaucoup de force, surtout en ce qui touchait la nomination des ministres, la considération suivante : « Si le Conseil exécutif tient ses pouvoirs de la même source que le Corps législatif, il en deviendra le rival, et le rival très-dangereux, ayant la force que donne l'exécution [6]. »

Dans la séance du 17 juin, Levasseur et Ducos avaient demandé qu'on exemptât de toute contribution ceux qui n'avaient que l'absolu nécessaire; et cette exemption, dictée par une généreuse sympathie pour les pauvres, formait un des traits caractéristiques de la *Déclaration des Droits* de Robespierre [7]. Mais, en examinant de près les conséquences d'un semblable privilége, le grand homme d'État de la démocratie était arrivé bien vite à reconnaître que c'était là une noble erreur. Il le déclara en ces termes : « J'ai partagé un moment l'erreur de Ducos; je crois même l'avoir écrite quelque part; mais j'en reviens aux principes, et je suis éclairé par le bon sens du peuple, qui sent que l'espèce de faveur qu'on lui présente n'est qu'une injure. En effet, si vous décrétez que la misère exempte de l'honorable obligation de contribuer aux besoins de la patrie, vous décrétez l'avilissement de la partie la plus pure de la nation, vous décrétez l'aristocratie des richesses, et bientôt, vous verriez ces nouveaux aristocrates, dominant dans les législatures, avoir l'odieux machiavélisme de conclure que ceux qui ne contribuent pas aux charges ne doivent point partager les bienfaits du gouvernement; il s'établirait une classe de prolétaires, une classe d'ilotes... Ce qu'il y a de populaire et de juste, c'est le principe que la société doit le nécessaire à tous ceux de ses membres qui ne peuvent se le procurer par le travail. Je demande que ce principe soit consacré dans la Constitution, et que le pauvre qui, pour sa contribution, doit une obole, la reçoive de la patrie pour la reverser dans le trésor public [8]. » C'est ce qu'on décida [9].

Tels furent les débats d'où sortit la Constitution de 1793. Ils ne durèrent que quelques jours, furent marqués par une extrême sobriété de paroles, et témoignèrent d'une grande hâte d'arriver au dénoûment : ce dont il n'y a pas à s'étonner, lorsqu'on songe au théâtre de cette discussion et à sa date orageuse. Quelles préoccupations s'y mêlèrent! Que d'incidents l'interrompirent! Au milieu de ses graves travaux, il fallait que l'Assemblée s'occupât, tantôt de la Vendée, où les royalistes triomphaient; tantôt du Calvados, soulevé par les Girondins. Chaque jour, quelque dépêche menaçante ou quelque nouvelle sinistre. De l'intérieur des départe-

[1] Séance du 15 juin 1793.
[2] *Mémoires de Levasseur*, p. 300.
[3] *Ibid.*, p. 296.
[4] *Ibid.*, p. 303.
[5] Constitution de 1793, art. 116.

[6] Séance du 15 juin 1793 Voyez le *Moniteur.*
[7] Art. 13 de cette déclaration.
[8] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 218 et 209.
[9] Voyez la Constitution de 1793, art. 21 et 101.

ments, arrivaient des missives qui les montraient sur le point de prendre feu [1]; Momoro, du fond de la Vendée, annonçait la prise de Saumur par les royalistes [2]; Romme et Prieur (de la Côte-d'Or) écrivaient à la Convention pour lui rendre compte de leur arrestation à Caen.

Ce fut à l'occasion de cette lettre et d'un *post-scriptum* où Romme disait : « Notre arrestation peut revêtir un grand caractère, si on nous constitue otages pour la sûreté des représentants détenus à Paris, » que Gassuin osa insinuer, d'après le caractère de l'écriture, qu'on avait forcé la main au signataire; sur quoi Cambon s'écria : « Vous vous trompez : Romme serait libre au milieu de toutes les bouches à feu de l'Europe [3]. »

Ce fut aussi à l'occasion des derniers articles de la Constitution qu'à ces paroles de Mercier : « De tels articles s'écrivent au s'effacent avec la pointe d'une épée. Avez-vous fait un pacte avec la victoire? » il fut répondu : « Non, mais nous en avons fait un avec la mort. »

Les uns nomment ici Bazire; d'autres, Robespierre [4]. Eh! qu'importe qui le poussa, ce cri sublime? Levasseur, qui était là, dit qu'il fut poussé « tout d'une voix par la Montagne [5]. » Et, en effet, il est des mots qui ne se trouvent sur les lèvres d'un seul que lorsqu'ils se sont échappés du cœur de tous.

La Constitution fut achevée le 23 juin. Comme on la mettait aux voix, une partie de l'Assemblée restant immobile, Billaud-Varenne, indigné, réclama l'appel nominal, « pour apprendre enfin au peuple quels étaient ses ennemis. » C'eût été enlever au pacte fondamental qui venait de se conclure beaucoup de son autorité morale : Robespierre, plus habile, se contenta de dire d'un ton méprisant : « Il faut croire que ces messieurs sont paralytiques; » et il fit passer à l'ordre du jour [6].

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les députations affluèrent. Magistrats et simples citoyens accoururent en foule pour féliciter l'Assemblée : Dufourny, au nom des corps administratifs; Pache et Chaumette, au nom de la Commune; un juge, au nom des tribunaux de Paris; un canonnier, au nom de ses camarades [7]. Billaud-Varenne, pour consacrer cette journée, voulait qu'on abrogeât la loi martiale : cette motion fut votée d'enthousiasme [8]. En ce moment, les officiers municipaux remplissaient la salle, et le peuple, se pressant aux portes, demandait à entrer : l'autorisation lui en fut accordée; et, divisés en légions, précédés de tambours, les nombreux citoyens qui composaient le cortége défilèrent en criant : *Vive la République! Vive le 31 mai! Vive la Montagne* [9]!

Le soir, Paris prit ses habits de fête; les canonniers se réunirent aux Champs-Elysées; le peuple couvrit le Champ de Mars; et, le lendemain, David rendit compte à la Convention des scènes émouvantes dont il avait été témoin [10].

Toutefois la Constitution de 1793 ne fut pas sans rencontrer des censeurs, même hors du camp des royalistes. Et il est certain qu'elle donnait prise à la critique sous beaucoup de rapports.

Au point de vue politique, on lui pouvait reprocher :

D'avoir déterminé, tantôt d'une manière contradictoire, tantôt d'une manière illusoire, les actes de la souveraineté du peuple;

D'avoir accordé à cette souveraineté, ou trop, ou trop peu;

De n'avoir établi aucune institution de nature à garantir les citoyens contre la tyrannie des administrateurs ou des magistrats;

D'avoir, en matière de procès civils, conservé les juges, sous le nom d'*arbitres publics*, au lieu de les remplacer, comme dans le plan de Condorcet, par des arbitres au choix des parties;

De n'avoir pas suffisamment soustrait la liberté civile aux atteintes de l'arbitraire;

D'avoir fait du Conseil exécutif, en le composant de vingt-quatre membres, une lourde machine qui risquait de nuire à la rapidité des affaires et de compromettre l'unité d'action;

D'avoir, par oubli sans doute, fermé au pauvre les portes de la représentation nationale, en n'attachant aucune indemnité aux fonctions de représentant.

Au point de vue moral et social, la Constitution de 1793 avait le grave défaut d'assigner pour but à la Société le bonheur commun [11], sans ajouter que ce bonheur commun est dans l'accomplissement de la justice; et, quant au principe de la fraternité humaine, combien la Constitution de 1793 restait en deçà des limites aperçues par Robespierre!

DÉCLARATION DES DROITS, PRÉSENTÉE AUX JACOBINS PAR ROBESPIERRE, LE 21 AVRIL 1793.	CONSTITUTION DU 24 JUIN 1793.
La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de *la portion de biens qui lui est garantie par la loi.*	Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer, *à son gré*, de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.
Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.	
Il ne peut préjudicier, ni à	

[1] Séance du 11 juin 1793.
[2] Séance du 12 juin 1793.
[3] Séance du 14 juin 1793. Voyez le *Moniteur* du 17.
[4] C'est à ce dernier que le récit de Mercier semble attribuer cette réponse, sans toutefois le dire expressément.
[5] *Mémoires de René Levasseur*, p. 306.
[6] *Anecdotes et Réflexions générales sur la Constitution*, par Baudin, p. 20, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 795-807. (*British Museum.*)
[7] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 209-212.
[8] *Ibid.*, p. 212.
[9] *Ibid.*, p. 209-212.
[10] *Ibid.*, p. 213.
[11] Art. 1.

la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.	
Toute possession, tout trafic, qui viole ce principe, est essentiellement illicite et immoral.	Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.
Pour que les droits du peuple ne soient pas illusoires, pour que l'égalité ne soit pas chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques, où la loi les appelle, sans compromettre leur existence et celle de leurs familles.	
Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état.	Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.
Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.	Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.

Ce rapprochement dispense de tout commentaire ; il montre assez que l'influence de Robespierre sur les auteurs de la Constitution de 1793 ne fut pas entièrement exclusive de l'ascendant de Condorcet. L'article qui, dans l'œuvre montagnarde, fait de la propriété un droit absolu, invariable ; celui qui affranchit le commerce et l'industrie, jusqu'à les rendre indépendants de la morale ; celui qui consacre l'égoïsme national en proclamant le principe de non-intervention, portent l'empreinte de l'esprit girondin.

Aussi Robespierre était-il loin de regarder la Constitution « comme un ouvrage fini : » il le déclara en pleine séance des Jacobins, au moment de la présentation du rapport [1]. Mais, tout imparfaite qu'elle était, il la jugeait supérieure aux institutions morales et politiques des autres peuples [2]; et, d'un autre côté, elle avait à ses yeux le mérite de mettre un terme à l'incertitude où avaient flotté jusqu'alors les destinées du peuple français [3]. Il fut d'avis qu'il fallait se rallier autour d'elle, sauf à la perfectionner [4]; et tel fut le sentiment qui prévalut au club des Jacobins.

Mais, depuis que les réunions de l'Évêché avaient acquis de l'importance, il s'était formé un parti qu'on désigna sous le nom d'*Enragés :* les *Enragés*, à la tête desquels figuraient Varlet, Leclerc et Jacques Roux, ne manquèrent pas de s'élever bruyamment contre la Constitution de 1793. Dans la soirée du 10, aux Jacobins, Chabot avait critiqué le travail de Hérault de Séchelles avec plus d'emportement que de succès. Le 25, Jacques Roux parut à la barre de l'Assemblée comme orateur d'une députation qui se prétendait envoyée par la section des Gravilliers ; et, dans ce style déclamatoire et violent qu'on prenait trop souvent alors pour le langage des hommes libres : « Mandataires du peuple, dit-il, vous promettiez de faire cesser les calamités du peuple ; mais qu'avez-vous fait pour cela ? Vous venez de rédiger une constitution que vous allez soumettre à la sanction du peuple. Y avez-vous proscrit l'agiotage ? Non. Y avez-vous prononcé une peine contre les accapareurs et les monopoleurs ? Non. Eh bien, nous vous déclarons que vous n'avez pas tout fait. Vous qui habitez la Montagne, dignes sans-culottes, resterez-vous toujours immobiles sur le sommet de ce rocher immortel ? Prenez-y garde, les amis de l'égalité ne seront pas les dupes des charlatans qui veulent les assiéger par la famine, de ces vils accapareurs dont les magasins sont des repaires de filous... Députés de la Montagne, ne terminez pas votre carrière avec ignominie [5]. »

Les Montagnards complices des accapareurs ! protecteurs des noirs calculs qui affamaient le peuple ! Il n'y avait donc plus qu'à leur courir sus, à la grande joie des royalistes et des Girondins ! L'explosion fut terrible sur les bancs de la Montagne. Thuriot, Robespierre, Billaud-Varenne, Legendre, Collot-d'Herbois, Léonard Bourdon, vinrent tour à tour dénoncer dans le pétitionnaire un Tartufe de démagogie. L'acte constitutionnel pouvait présenter des lacunes ; qui le niait ? Mais, enfin, dans quel temps et dans quel pays en avait-on produit un semblable ? Était-ce pour en récompenser les auteurs qu'on appelait sur eux le déchaînement des enfères nés de la faim ? Ce Jacques Roux était un ancien prêtre : Thuriot l'accusa de venir en aide aux fanatiques de la Vendée. Léonard Bourdon lui reprocha de ne flatter le peuple que pour l'égarer. « Qu'on le chasse ! » criait Legendre. Un des citoyens qui avaient accompagné Jacques Roux déclara que la pétition qu'il venait de lire n'était point celle que la section des Gravilliers avait adoptée. On admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance, mais à l'exception de leur orateur, qui dut rester à la barre, puis se retirer [6].

Furieux, il court se plaindre au club des Cordeliers, dont il obtient l'adhésion pour l'adresse qu'il a lue dans l'Assemblée. Profitant de ce premier avantage, Leclerc taxe Danton de modérantisme, et conclut à ce que Legendre soit expulsé de la Société. Mais, sur ce point, le club se divise, et, à la suite d'un grand tumulte, décide que Legendre sera mandé pour rendre compte de sa conduite [7].

Pendant ce temps, les discours des *Enragés* se traduisaient en actes. Il y eut sur les ports des

[1] Séance des Jacobins du 10 juin 1793.
[2] *Ibid.*
[3] L'expression est de lui. *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Voy. le texte de cette adresse, reproduite *in extenso*, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 216-218.
[6] Séance de la Convention du 26 au soir. — En rapprocher les détails du récit de Jacques Roux, dans le club des Cordeliers, tel que le donne le *Républicain français*, cité par les auteurs de l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 219.
[7] *Ibid.*, p. 220 et 221.

tentatives de pillage qui menacèrent l'approvisionnement de Paris; à la Grenouillère et au port Saint-Nicolas, des hommes s'ameutèrent dans le but de forcer la distribution d'un bateau de savon à un prix au-dessous du cours. Une voiture de vingt-deux caisses de savon, pesant ensemble 4,200 livres, fut arrêtée par un attroupement à la barrière Saint-Lazare; et ces désordres ne durèrent pas moins de trois jours[1].

Il devenait indispensable d'y aviser : la Commune lança contre les agitateurs, qu'elle n'hésita pas à traiter de contre-révolutionnaires, un arrêté très-vigoureux[2]. A une députation de femmes qui exigeaient que le savon leur fût délivré à vingt sous la livre, Hébert répondit : « Si on se livre à des excès, la contre-révolution est faite, et vous aurez un roi[3]. » Cette ferme attitude des magistrats populaires et quelques arrestations ramenèrent le calme.

De leur côté, les Jacobins étaient intervenus. Indignés des manœuvres mises en usage pour égarer le club des Cordeliers, ils y envoyèrent douze commissaires, chargés d'éclairer les esprits sur la portée véritable et l'intention de l'adresse de Jacques Roux. Il essaya vainement de se défendre : on ne voulut pas même l'écouter, et il fut chassé du club des Cordeliers, comme un fanatique et un scélérat. Leclerc, accusé d'avoir provoqué les massacres dont la ville de Lyon avait été le théâtre, partagea le sort de Jacques Roux. Restait Varlet : on se contenta de décider qu'il serait soumis à un scrutin épuratoire, et ne pourrait assister jusque-là aux séances des Cordeliers[4].

On pense bien que, si la Constitution de 1793 déplut aux *Enragés*, elle ne plut pas davantage aux Girondins. Condorcet l'attaqua dans un pamphlet très-vif, dont la conclusion était : « Tout ce qui est bon dans le second projet est copié du premier; on n'a fait que pervertir et corrompre ce qu'on a voulu corriger[5]. »

Ce trait était de ceux qui peuvent blesser la main qui les lance; Condorcet le pressentit, et songea dès lors à s'assurer une retraite[6].

Il y avait, au numéro 21 de la rue Servandoni, une maison ordinairement occupée par des étudiants, et qu'avaient habitée deux jeunes amis de Cabanis et de Vicq-d'Azir, nommés Pinel et Boyer. Cette maison appartenait à la veuve de Louis-François Vernet, sculpteur et proche parent des grands peintres de ce nom. Condorcet ayant été décrété d'arrestation dans la séance du 8 juillet, sur la dénonciation de Chabot, Pinel et Boyer vont trouver madame Vernet et lui demandent si elle consentirait à sauver un proscrit. « Est-il honnête homme? » demande à son tour la dame provençale, femme au cœur chaud, à l'esprit décidé, et bienfaisante jusqu'à l'héroïsme[6]. » Oui, madame, » répondent les deux jeunes gens. « En ce cas, qu'il vienne. — Nous allons vous dire son nom. — Vous me l'apprendrez plus tard. Pendant que nous discourons, il est peut-être arrêté. » Et le soir, raconte l'illustre biographe de Condorcet, le proscrit allait confier son existence à une femme dont, peu d'heures auparavant, il ignorait le nom[8].

Mais il ne devait pas échapper longtemps, l'infortuné, au sort qui, partout et toujours, attend ces fous héroïques dont la vie s'emploie à servir le peuple; et ceux-là devaient périr à leur tour, qui forcèrent Condorcet à se tuer, parce qu'eux aussi avaient osé travailler au bonheur des hommes. « La majorité de ceux qui ont voté la Constitution de 1793 sont morts ou ont été proscrits pour elle[9]. » Il est donc bien irrémissible, le crime d'avoir voulu la justice!

CHAPITRE II.

GUERRE DE LA VENDÉE.

Le curé Bernier. — Formation du Conseil supérieur de Châtillon. — Distribution des forces républicaines en Vendée. — Inaction de Biron; son caractère. — Les *Héros de cinq cents livres*; traîtres mêlés à de bons patriotes. — Manœuvres de la trahison. — Les républicains chassés de Doué. — Aspect de Saumur. — Salomon battu à Montreuil. — Siége et prise de Saumur par les royalistes. — Menace de pillage : belle proclamation des chefs vendéens. — Leur jalousie à l'égard l'un de l'autre. — Cathelineau nommé généralissime. — Les mouchoirs rouges. — Attitude des prêtres parmi les rebelles. — Corps de volontaires nationaux, découragés. — Camp de Legé. — Démêlés entre Charette et la marquise de Goulaine. — Charette se réfugie auprès de Royrand. — Accueil qu'il reçoit. — Il retourne à son camp. — Prise de Machecoul par Charette. — Charette et Lescure concertent une attaque sur Nantes. — Les soldats de Charette tentés par l'opulence de Nantes; provision de sacs. — Dangers de la République, si l'attaque de Nantes réussissait. — Les Vendéens à Angers. — Évacuation d'Ancenis. — 80,000 Vendéens marchent sur Nantes. — Députation nantaise à la barre de la Convention. — Rapport de Choudieu. — Westermann fait une pointe sur Parthenay et s'en empare. — Affaire de Luçon; Sandoz bat en retraite pendant que ses officiers gagnent la bataille. — Aspect de Nantes. — Canclaux-Beysser. — Coustard. — Baco. — Admirable unanimité de patriotisme dans Nantes à l'approche de l'ennemi. — Le ferblantier Meuris à Nort; héroïsme de Meuris et de ses compagnons; service immense qu'il rend à la ville de Nantes. — Belle défense de Nantes. — Cathelineau blessé mortellement. — Levée du siége par les Vendéens. — Imitation de l'antiquité.

Nous avons laissé les Vendéens évacuant Fontenay[10]; leur court séjour dans cette ville fut marqué par un fait important, la création de ce qu'ils appelèrent le *Conseil supérieur*.

Parmi les prêtres engagés dans la révolte figurait un curé nommé Bernier, homme séduisant

[1] Voyez la *Chronique de Paris*, citée par les auteurs de l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 224 et 225.
[2] L'*Hist. parl.* le donne en entier, t. XXVIII, p. 222 et 224.
[3] *Chronique de Paris*, nº CLXXXI, *ubi supra*.
[4] Compte rendu du *Républicain français*, nº 228, reproduit dans l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 251.
[5] *Biographie de Condorcet*, par François Arago, en tête de ses Œuvres, publiées par A. Condorcet-O'Connor et F. Arago.
[6] *Biographie de Condorcet*, par François Arago, p. CXXXIII.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] *Mémoires de René Levasseur*, p. 316.
[10] Voyez, précédemment, le chapitre intitulé *les Girondins et la Vendée*.

de manières, d'une éloquence douce, d'une activité sans bornes, très-supérieur par l'esprit à tous ceux qui l'entouraient, mais cachant derrière tant d'avantages une soif ardente du pouvoir, le génie de l'intrigue, des mœurs dissolues, et une âme capable des plus noirs attentats [1]. Peu connu encore, à l'époque dont nous parlons, pour ce qu'il était en réalité, cet habile hypocrite jouissait, dans l'armée vendéenne, d'un ascendant qui devint bientôt décisif. Ce fut lui qui, de concert avec Bernard de Marigny et d'Elbée, imagina la formation d'un corps chargé de résoudre, sous le nom de *Conseil supérieur*, les questions administratives et judiciaires [2]. Le siége du nouveau pouvoir fut fixé à Châtillon ; et le Conseil, présidé par le faux évêque d'Agra, eut pour membres, outre plusieurs avocats et hommes de loi, quatre prêtres, qui furent le curé Bernier, de la Rochefoucauld, Brin, vicaire général du diocèse de la Rochelle, et Jagault, un bénédictin [3].

Mettre ainsi un pouvoir civil à côté du pouvoir militaire, c'était pousser à la discorde ; et la rivalité ne tarda point en effet à éclater [4]. Mais le seul fait de cette institution annonçait une tendance à s'organiser et des vues d'avenir dont les républicains eurent à se préoccuper.

Comprenant enfin que, pour réduire un ennemi formidable, il ne suffisait pas de quelques bandes de citoyens armés à la hâte, le Comité de salut public résolut d'opposer aux rebelles des troupes de ligne. Trois légions, comprenant artillerie, infanterie et cavalerie, et dont l'une avait pour chef Westermann, reçurent ordre de marcher en Vendée ; à cette force on joignit des divisions de gendarmerie à pied, sous les ordres de Rossignol, d'abord ouvrier orfèvre, puis bas-officier aux gardes ; et trente mille fantassins, tirés des armées du Nord et du Rhin, furent envoyés en poste jusqu'à Orléans et Angers [5].

D'un autre côté, le Comité de salut public crut devoir rappeler le général la Bourdonnaye et diviser l'étendue de son commandement ; de sorte que les forces destinées à combattre la rébellion se trouvèrent partagées en deux armées, *l'armée des côtes de la Rochelle*, s'étendant depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à Nantes, et *l'armée des côtes de Brest*, répandue depuis Nantes jusqu'à Saint-Malo [6].

Le général Canclaux commandait la seconde ; Biron, arrivé à Niort le 29 mai [7], y prit le commandement de la première.

Ce partage, trop propre à briser l'unité de la résistance, ne pouvait manquer d'avoir des résultats funestes ; et ils s'aggravèrent, nous le verrons, du peu d'accord qui existait entre les représentants en mission, dont les uns furent appelés à siéger à Nantes, d'autres à Saumur ; ceux-ci à Tours, ceux-là à Fontenay, à Niort, aux Sables.

Au commencement de juin, la distribution des forces républicaines sur les points particulièrement menacés était celle-ci : à Niort, seize mille hommes ; à Thouars, que les Vendéens avaient abandonné, six mille ; à Doué, huit mille ; à Saumur, dix mille [8].

Nous avons dit quel admirable élan de patriotisme fit affluer à Niort, pour protéger cette ville, après la prise de Fontenay, les habitants des contrées circonvoisines, hommes mûrs, jeunes gens, vieillards. Le concours fut tel, qu'on craignit la famine, et qu'il fallut renvoyer ceux qui n'étaient pas en état de servir utilement, les vieillards, par exemple. Jusque-là, rien de mieux ; mais les autres, ne pouvait-on, par un mouvement impétueux et hardi, les pousser au cœur de la Vendée, en leur donnant pour point d'appui, et la garnison de Niort, et les troupes ralliées de Fontenay [9] ? Ce mouvement, exécuté avec précision, au moment même où les vainqueurs de cette dernière cité, les paysans, ne songeaient qu'à regagner leurs villages, eût peut-être empêché les chefs vendéens, tranquillement rassemblés à Châtillon, d'y mûrir le plan d'une nouvelle campagne.

Malheureusement Biron n'était pas homme à mettre à profit la puissance de l'enthousiasme populaire ; à peine s'il était capable de la comprendre. Héritier des traditions d'une famille célèbre par d'ambitieuses galanteries et par une grande légèreté d'esprit mêlée à beaucoup de grâce, il ne reproduisait que trop fidèlement dans sa personne le type, charmant et vain, des Lauzun. Brave, il l'était sans nul doute, et de cette bravoure qui se sent aussi à l'aise devant le bourreau que devant l'ennemi. Traître, il y avait trop du fier gentilhomme en lui pour qu'il s'avilît à ce point. Mais sa jeunesse emportée, ses liaisons de plaisir avec le duc d'Orléans, ses dettes, l'insouciance fastueuse avec laquelle il lui était arrivé d'offrir des titres de cent mille francs contre vingt-cinq louis, l'éclat de ses amours, ses voyages romanesques, et jusqu'à cette guerre d'Amérique où l'élégance raffinée de sa tenue militaire scandalisa plus d'un guerrier en bonnet de laine [10], tout cela était une singulière initiation au rôle de général sans-culotte. Voici comment Mercier du Rocher le peint dans ses Mémoires manuscrits : « Je le vis à Tours ; un petit plumet tricolore flottait attaché à sa cocarde. Il se présenta au département d'Indre-

[1] Madame de la Rochejaquelein, toute Vendéenne qu'elle était, avoue que les Vendéens, après la guerre, reprochoient au curé Bernier « des *crimes* qui ne laissent pas d'avoir quelque probabilité. » Voy. les *Mémoires* de cette dame, ch. VIII, p. 131.

[2] *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par Benjamin Fillon, p. 66.

[3] Voyez la liste complète dans l'ouvrage ci-dessus, p. 68.

[4] Lettre de Cumont à Sapinaud de la Verrie. *Ibid.*

[5] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire des armées de la République, chap. V, p. 47.

[6] *Ibid.*, p. 46.

[7] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 192.

[8] *Ibid.*

[9] C'est l'opinion exprimée par un juge compétent. Voyez les *Mémoires d'un administrateur des armées républicaines*, ch. V, p. 48.

[10] Voyez dans la *Biographie universelle*, l'article qui le concerne.

et-Loire en courtisan. Pendant toute cette visite, il se tint debout, le chapeau à la main, à demi incliné, et parlant le langage le plus doucereux. Quant aux rebelles, il dit qu'il ne s'en inquiétait point; qu'il les jouerait par-dessous jambes; qu'il ne craignait que les désorganisateurs et les clubistes. — Mais, général, lui fit observer quelqu'un, si l'on vous dénonce? — Quand on est sûr d'être écouté à la Convention, répondit-il, on n'a pas peur des dénonciations. D'ailleurs, je me moque bien d'être pendu!... » Il y avait là un ancien militaire qui avait perdu un bras et une cuisse. Biron le recommanda aux administrateurs, et sortit [1].

Tel était le général de l'armée des côtes de la Rochelle. Au fond, ses sympathies appartenaient beaucoup plus à des hommes comme la Rochejaquelein et Lescure qu'aux « désorganisateurs et aux clubistes. » Aussi ne se pressa-t-il pas d'entrer en campagne. Renfermé à Niort, il y passa son temps à trier les généreux volontaires que le péril y avait attirés, et à suivre des intrigues de boudoir.

Or, pendant ce temps, les rebelles, déjà maîtres de Chollet, Vihiers, Coron et Vezins, chassaient successivement des villages de Concourson et de Vercher les troupes républicaines, poussaient jusqu'à Doué leurs bandes victorieuses, et, dépassant cette dernière ville, menaçaient Saumur [2].

Ce succès des Vendéens n'avait rien, au reste, de surprenant; car on avait eu l'imprudence de placer à Concourson, à Vercher, à Doué, c'est-à-dire aux avant-postes, une légion nommée Germanique, laquelle se composait en partie de déserteurs étrangers, et des compagnies franches de nouvelle réquisition qui n'avaient jamais fait l'exercice à feu [3].

Ces compagnies franches étaient celles dont on désigna dérisoirement les soldats sous le nom de *Héros de cinq cents livres*, parce qu'ils avaient été levés à prix d'argent par la Commune de Paris. Et il est certain qu'au début leur conduite sembla justifier de tout point cette appellation flétrissante. Mais la suite prouva que l'armée parisienne comptait dans ses rangs un grand nombre de patriotes aussi intrépides qu'ardents, parmi lesquels une poignée de traîtres qui étendirent au corps infesté de leur présence l'infamie que seuls ils méritaient. La manœuvre de ces misérables consistait, aussitôt le combat engagé, à mettre le feu à un caisson, et à s'enfuir en criant : « On nous trahit! Sauve qui peut [4]! » Doué fut le premier théâtre de leurs noires pratiques; et, à Saumur, où leur fuite les avait conduits, ils ne s'occupèrent qu'à semer le désordre. A les entendre, la trahison était partout, et il ne fallait s'en prendre de la dernière déroute qu'à la perfidie du général Leygonnier. La vérité est que Leygonnier avait le commandement à Doué; mais, ayant reçu des représentants du peuple réunis en commission à Saumur l'ordre formel de se rendre dans cette dernière ville, il se trouva qu'il était parti de Doué quand l'ennemi s'y présenta [5]. L'injustice, à son égard, se mariait donc ici à la fureur, fureur telle que, s'il eût paru, les *héros de cinq cents livres* l'égorgeaient sur place [6].

Aucune de ces circonstances n'était ignorée des chefs royalistes, qui avaient à Saumur beaucoup de complices secrets. Le républicanisme des habitants de cette ville paraissait, en effet, si douteux, que, lors du procès de Louis XVI, Manuel, ayant opiné pour qu'on enfermât le monarque déchu dans la citadelle de Saumur, fut accusé d'avoir voulu donner un roi aux rebelles [7]. Toujours est-il que, dès le commencement des troubles, un garde-magasin avait mis le feu aux poudres, et tenté de faire sauter la ville [8]; et ce qui prouve assez que les habitants attendaient les Vendéens, c'est qu'à la première nouvelle de l'approche de l'armée rebelle « ils s'empressèrent d'ôter de dessus leurs portes les inscriptions républicaines consacrées par l'usage à cette époque [9]. » Ajoutez à cela que le désordre était à son comble dans l'armée; que les auberges regorgeaient de soldats ou d'officiers ivres [10], et que ceux du bataillon parisien remplissaient tout de leurs clameurs, jurant qu'on voulait les mener à la boucherie, qu'ils ne marcheraient pas sans canons [11].

Aussi, quoique la place fut défendue par une garnison nombreuse, et protégée tant par son fort que par de bonnes redoutes, pratiquées à droite et à gauche de la route de Doué et aux moulins de Bournan, les chefs royalistes se décidèrent à l'attaque.

Mais par où attaquer? On devait prévoir que le général Salomon, qui commandait, à Thouars, près de six mille hommes, s'empresserait de marcher au secours de Saumur : cette considération fit renoncer au projet de suivre la route directe; et il fut résolu qu'on se porterait sur Montreuil-Bellay, de manière à couper la communication de Thouars à Saumur, pour attaquer ensuite par le côté naturellement le moins bien défendu [12]. Le 8 juin, l'armée vendéenne était à Montreuil. Là, elle se divisa en deux colonnes, dont l'une marcha sur Saumur, tandis que l'autre se préparait à recevoir les troupes

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 192 et 193.
[2] Voyez, en les rapprochant, les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VIII, p. 134-136, et les *Mémoires d'un administrateur*, etc., liv. II, chap. I, p. 54-56.
[3] *Mémoires d'un administrateur des armées républicaines*, liv. II, chap. I, p. 54 et 55.
[4] Voyez les *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, député de la Moselle, *imprimées par ordre de la Convention*, p. 5, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1046-1048. (*British Museum*.)
[5] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur des armées républicaines, liv. II, chap. I, p. 56.
[6] *Ibid.*
[7] *Mémoires manuscrits de Mercier de Rocher*, p. 196.
[8] *Ibid.*
[9] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur, etc., liv. II, ch. I, p. 59.
[10] *Ibid.*, p. 56.
[11] Rapport de Guillaud, commissaire près l'armée de Thouars.
[12] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, ch. VIII, p. 136.

venues de Thouars, qu'on attendait d'un moment à l'autre [1].

L'attente fut de courte durée. Ainsi que les chefs royalistes l'avaient prévu, le général Duhoux, qui commandait à Saumur, s'était hâté d'avertir le général Salomon, et celui-ci s'était mis en route sur-le-champ. Parti de Thouars à quatre heures du soir, il se trouvait à environ un quart de lieue de Montreuil, lorsque deux habitants de la paroisse de Saint-Martin-du-Sauzay le viennent prévenir qu'une petite bande de brigands est en train de rançonner le village. Il y envoie aussitôt vingt-cinq cavaliers, qui rencontrent effectivement cinq ou six brigands, et les tuent à coups de pistolet. Le bruit met en éveil l'armée des rebelles, peu éloignée. Une forte colonne accourt; les vingt-cinq cavaliers se replient, et la colonne, déployant un front qui annonçait de douze à quinze mille hommes, tombe rudement sur les troupes de Salomon, troublées de ce choc inattendu [2]. Elles essayèrent de résister, mais en vain. Outre que la partie était trop inégale, la division de Bonchamps, irritée d'être arrivée trop tard à l'affaire de Doué, avait juré de prendre sa revanche; elle se montra terrible. La déroute des républicains fut donc complète, et ils abandonnèrent le champ de bataille, laissant à l'ennemi deux canons, cinq barriques de cartouches, beaucoup de superbes chevaux d'artillerie, et neuf cents prisonniers. Quant au nombre des morts, il fut plus considérable du côté des vainqueurs, qu'une fatale méprise, due aux ombres de la nuit, fit se fusiller les uns les autres [3].

La victoire de Montreuil encourageant les paysans, les chefs eussent inutilement tenté de les retenir, et toute l'armée se mit en marche au cri, mille fois répété, de : « Vive le roi! Nous allons à Saumur [4]! »

Il avait été arrêté, parmi les chefs, « que Lescure se présenterait par le pont Fouchard, en tournant les redoutes placées à l'embranchement des routes de Montreuil et de Doué; que la Rochejaquelein suivrait la rivière le long des prairies de Varin, et que Fleuriot, Stufflet, Descsarts, iraient passer par les hauteurs au-dessus de Thoué, se dirigeant sur le château de Saumur [5]. »

Les trois attaques eurent lieu presque en même temps, dans la matinée du 10 juin. Une demi-heure avant l'action, trois pièces de canon avaient été enclouées près de la salle de la Comédie par un canonnier qui, depuis, paya cette trahison de sa tête [6]. L'attaque, du côté de Lescure, eut tout d'abord un rapide succès : on tourna les redoutes, et le pont fut franchi. Mais, une balle ayant atteint Lescure au bras, les paysans, l'apercevant couvert de sang, commencèrent à plier. Il s'efforce de les retenir : une vigoureuse charge des cuirassiers de Paris les refoule en désordre et les épouvante. Donmaigné accourt à la tête de la cavalerie vendéenne, et l'engagement devient formidable. Menou, Berthier, Bourbotte, se sont jetés dans la ville, dès qu'ils l'ont vue en danger : le premier reçoit une balle dans la poitrine; le second a deux chevaux tués sous lui; le troisième, renversé, allait périr, lorsqu'un jeune officier met pied à terre et lui donne son cheval. Ce jeune homme était Marceau [7]. Enfin, un coup de mitraille emporte le général vendéen Donmaigné, sa troupe est culbutée, et, la déroute devenant complète, tous les gens de Lescure s'enfuient vers l'abbaye de Saint-Florent. Malheureusement, deux caissons, qui tout à coup vinrent à verser sur le pont de Fouchard, arrêtèrent les cuirassiers et permirent à Lescure de ramener ses soldats. Passant leurs fusils à travers les roues des caissons, ils visent aux chevaux et aux yeux des cuirassiers, et le combat est rétabli à l'avantage des Vendéens [8]. Pendant ce temps, la Rochejaquelein forçait le camp républicain placé dans les prairies de Varin. Il avait jeté son chapeau par-dessus les retranchements en criant : « Qui va me le chercher? » et s'était élancé le premier [9]. Emporté par son ardeur, il pénétra au galop jusqu'à la grande place, sans regarder si on le suivait, un seul officier l'accompagnant en effet, et tous les deux courant, éperdus, sur les fusils dont les rues étaient jonchées, et que les pieds de leurs chevaux faisaient partir [10]. Car déjà ce cri des traîtres s'était élevé du sein des bataillons de Paris : « *Nous sommes trahis! Sauve qui peut* [11] ! » et l'infanterie traversait la ville dans le plus effroyable tumulte [12].

Il était huit heures du soir. Le général Coustard, qui, sur une hauteur voisine, commandait quelques troupes fraîches, veut arracher la victoire aux rebelles, et forme le projet de les charger dans la ville. Voyant qu'ils se portaient sur les batteries de la droite pour s'emparer de la chaussée du pont Fouchard, il ordonne à deux bataillons d'aller droit au pont avec quatre pièces d'artillerie. Mais, quelques-uns de ses soldats le saisissent, l'appellent traître et le placent à la bouche d'un canon [13]. D'autres le délivrent et promettent de lui obéir. Pendant ce temps, l'ennemi s'était emparé du pont et y avait établi une batterie; de sorte qu'il ne restait plus au général qu'un moyen de rentrer dans la ville, forcer le pont. Un détachement de cuirassiers, commandé par Weissen, reçoit l'ordre de charger.

[1] Lettre des commandants des armées catholiques et royales, en date de Montreuil, 9 juin 1793, dans les documents qui nous ont été communiqués par M. Benjamin Fillon.

[2] Rapport de Guillaud, commissaire du département des Deux-Sèvres près l'armée de Thouars, dans les documents susmentionnés.

[3] Lettre des commandants, etc., *ubi supra*.

[4] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, ch. VIII, p. 137.

[5] *Ibid.*

[6] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 197.

[7] *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur, etc., liv. II, chap. I, p. 59.

[8] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, ch. VIII, p. 138.

[9] *Ibid.*, p. 139.

[10] *Ibid.*

[11] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 195.

[12] Extrait de la correspondance des généraux de l'armée catholique avec le conseil supérieur séant à Châtillon.

[13] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 195.

« Où nous envoyez-vous ? » s'écrie-t-il. — « A la mort ! » répond Coustard. Weissen part aussitôt, et ne revient que couvert de blessures [1], tandis que les héroïques cuirassiers, dont le corps presque tout entier fut détruit dans cette journée sombre, couvraient de leurs cadavres la place où ils avaient combattu [2].

Non moins admirable fut la conduite des soldats de Picardie : républicains dignes de ce nom, ils aimèrent mieux se précipiter dans la Loire et y périr que se rendre [3].

Les fuyards, au nombre d'environ quatre mille, se dirigèrent, les uns vers Tours, d'autres vers la Flèche, un petit nombre vers Angers [4]. Saumur appartint aux royalistes.

Restait la citadelle, qui, quoique battue à boulets rouges, tint bon durant trois heures, et dont la garnison ne se rendit qu'aux supplications des dames de la ville, à condition toutefois qu'on lui accorderait les honneurs de la guerre, et qu'elle défilerait devant l'armée catholique avec armes et bagages, ce qui fut exécuté [5].

Cette victoire coûta cher aux Vendéens, et leurs chefs y coururent, presque tous, les plus grands périls. On a vu que Lescure fut blessé au bras dans le combat, et Dommaigné tué : la Rochejaquelein eut un cheval abattu sous lui ; un coup de feu emporta l'habit de Beaugé, et un boulet de canon passa assez près de Desessarts pour lui appliquer sur la joue, par la commotion de l'air, le sabre qu'il tenait à la main [6].

Pour ce qui est des républicains, leur perte fut énorme : huit mille prisonniers et près de deux mille morts [7] !

La fameuse *Marie-Jeanne* avait joué, au profit des Vendéens, de la façon la plus meurtrière, et les paysans n'oublièrent jamais comment, au siége de Saumur, elle tua neuf chevaux d'un seul coup [8]. Ils lui donnèrent alors pour sœur une belle coulevrine faisant partie des quarante-six pièces de canon [9] dont ils s'emparèrent, et ils baptisèrent celle-ci *Marie-Antoinette*.

Immense fut le butin ; et toutefois la caisse du district échappa : Santerre l'avait emportée, et, pour assurer sa fuite, avait rompu en partie le pont de bois construit sur un des bras de la Loire [10].

Peu s'en fallut, du reste, que le triomphe des paysans ne fût souillé par d'abominables excès, comme le prouve la proclamation suivante, très-noble et très-indignée :

« Nous, commandant les armées catholiques et royales, pénétrés de la plus juste horreur pour la conduite infâme de quelques soldats de l'armée catholique et royale, qui se sont permis de commettre des dégâts et pillages dans les maisons honnêtes de cette ville, et encore plus indignés de la scélératesse de quelques habitants qui désignent eux-mêmes du doigt des maisons à piller et à dévaster, déclarons et proclamons hautement que tout soldat des armées catholiques et royales atteint et convaincu des délits susmentionnés sera passé aux verges pour la première fois, et, en cas de récidive, fusillé ; et que tout habitant convaincu d'avoir provoqué au pillage d'une maison quelconque de cette ville sera sujet aux mêmes peines.

« A Saumur, le 13 juin 1793, l'an 1er du règne de Louis XVII.

« Bernard de MARIGNY, chevalier DESESSARTS, de la ROCHEJAQUELEIN, de LESCURE, DUROUX D'HAUTERIVE, DONNISSAN, CATHELINEAU, DEHARGUE, D'ELBÉE, STOFFLET, DE BEAUVOLLIERS, DE LAUGRENIÈRE, DE BONCHAMPS, réunis en conseil général [11]. »

La prise de Saumur donnait à la révolte une consistance qui appelait naturellement l'attention des chefs sur la nécessité d'une organisation plus complète et surtout d'un pouvoir militaire centralisé. Or l'homme qui semblait désigné, dans ce cas, au commandement suprême, c'était d'Elbée. Nul, en effet, qui l'égalât au point de vue des talents qu'exige la direction d'une armée ; nul qui eût mieux compris que lui le genre de tactique adapté à une guerre comme celle de la Vendée. Habile à déborder et à tourner l'ennemi, à placer en seconde ligne sa cavalerie, toujours trop faible pour être engagée, et à rendre inutile ou embarrassante celle qui lui était opposée, employant peu d'artillerie, mais l'employant à propos, ne se laissant jamais attaquer même dans un poste favorable à la défense, parce qu'il savait qu'en un pays haché et couvert toutes les chances sont en faveur de l'attaque, et d'une attaque violente, imprévue [12], d'Elbée possédait, en outre, l'art d'inspirer aux siens beaucoup de confiance et d'attachement. « J'ai vu, écrit un des généraux qui curent à le combattre, j'ai vu des prisonniers vendéens verser des larmes en entendant prononcer son nom [13]. » Aussi était-ce lui qui, en réalité, se trouvait avoir dirigé, depuis la fin d'avril, les opérations des armées d'Anjou et du haut Poitou. Mais nous avons déjà dit combien les chefs vendéens ressemblaient, par l'esprit d'indiscipline et la turbulence des ambitions privées, à la noblesse calviniste et féodale du XVIe siècle : d'Elbée n'était

[1] *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, par un officier supérieur des armées républicaines (Savary), t. I, chap. IV, p. 262.

[2] *Ibid.* Extrait de la correspondance des généraux catholiques.

[3] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 193.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Extrait de la correspondance des généraux catholiques.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*

[9] Madame de la Rochejaquelein exagère quand elle dit *quatre-vingts*. Le chiffre *quarante-six* est celui que donne le compte rendu officiel présenté par les vainqueurs eux-mêmes.

[10] Extrait de la correspondance des généraux de l'armée catholique, *ubi supra*.

[11] Documents fournis par M. Benjamin Fillon.

[12] Cet éloge des talents militaires de d'Elbée n'est pas suspect : il vient du général républicain Turreau. Voyez ses *Mémoires*, liv. II, p. 62-64.

[13] *Ibid.*, p. 64.

pas sans exciter la jalousie de ses compagnons d'armes, gentilshommes; et un secret désir de l'écarter dirigea leur choix sur un généralissime plébéien. Ils sentirent d'ailleurs — et madame de la Rochejaquelein en fait l'aveu naïf dans ses *Mémoires* [1] — qu'il était d'une bonne politique de flatter chez le paysan cet esprit d'égalité dont la Révolution française répandit si puissamment la contagion. Cathelineau fut donc proposé par Lescure [2], et personne n'y contredit. Doué d'une éloquence sans apprêt, mais entraînante et forte; honnête, courageux, plein de sens, et d'une piété telle, que les paysans l'avaient surnommé le *Saint de l'Anjou* et se plaçaient auprès de lui, quand ils pouvaient, dans les combats, pensant qu'on ne courait pas risque d'être blessé auprès d'un si saint homme, Cathelineau méritait certainement l'honneur du choix. Mais ce qui le recommanda d'une façon plus particulière aux suffrages des nobles, ce fut son extrême modestie [3]. Stofflet, sous des dehors timides, cachait une âme rude et fière; il se savait l'égal des nobles et ne s'en cachait pas : Cathelineau s'offrait comme un instrument moins indocile. Le fait est que le titre dont on le para fut purement fictif : l'héroïque paysan garda sa part des travaux, des fatigues et des périls de la guerre; mais à d'Elbée resta l'influence réelle. C'est à peine si le généralissime parut dans les Conseils, et, comme nous le verrons plus loin, des manifestes d'une importance majeure furent publiés sans sa signature [4].

La politique à laquelle Cathelineau dut l'éminence de son grade fut celle qui détermina le remplacement de Dommaigné, général de la cavalerie vendéenne, par Forestier, fils d'un cordonnier de village [5].

Ces arrangements terminés, les chefs vendéens songèrent à étendre leur empire, mais d'abord à mettre à profit les ressources nouvellement acquises. Pour employer la grande quantité de salpêtre trouvée à Saumur, ils établirent des moulins à poudre à Mortagne et à Beaupréau; complétèrent l'apothicairerie de l'armée, assez mal fournie jusqu'alors; envoyèrent en lieu sûr les magasins de blé formés à Chinon par les républicains, et firent fabriquer un nombre considérable de mouchoirs rouges, ce qui tint à une circonstance assez singulière. La Rochejaquelein s'était mis à porter un mouchoir rouge autour de sa tête et plusieurs à sa ceinture pour ses pistolets. Afin d'empêcher qu'on ne le reconnût à ce costume dans les combats, ses amis l'imitèrent, et, l'exemple gagnant de proche en proche, les mouchoirs rouges devinrent à la mode dans l'armée. Or, raconte gaiement madame de la Rochejaquelein : « Cet accoutrement, les vestes et les pantalons, qui étaient l'habit ordinaire des officiers, leur donnaient tout à fait la tournure de brigands, comme les républicains les appelaient [6]. »

Au milieu de ces dispositions, le clergé rebelle ne s'oubliait pas; et l'imposteur qui figurait à sa tête affectait toute la hauteur, toute l'inflexibilité d'un véritable pontife romain. Parmi les prêtres des paroisses du *pays conquis* — ils appelaient ainsi la France [7]! — plusieurs avaient humblement rétracté leur serment à la Constitution, et demandaient à rentrer dans le giron de l'Eglise papale : cette amende honorable de leur part ne fut pas jugée suffisante; et ils furent avertis, par mandement solennel, « qu'aucune rétractation de serment ne serait admise, » à moins que le prêtre repentant ne commençât par se soumettre aux censures ecclésiastiques. Le mandement était signé Brin, doyen de Saint-Laurent; Rodier, vicaire général du diocèse de Luçon; Bernier, curé de Saint-Laud; Doussin, prieur de Sainte-Marie de l'Ile de Ré; et, en première ligne, Gabriel, évêque d'Agra [8]. En d'autres termes, c'était sous l'invocation d'un titre usurpé, c'était au nom d'un pouvoir frauduleux, que l'abbé Guyot de Folleville suspendait les foudres du sacerdoce sur les prêtres coupables d'avoir obéi à la loi!

La situation devenait de plus en plus difficile pour les républicains en Vendée. D'une part, le Comité de salut public ne pouvait y envoyer qu'un nombre limité de troupes régulières, enchaîné qu'il était par la nécessité de garder les frontières, qu'on menaçait alors sur tous les points. D'autre part, l'abandon prolongé du foyer, la longue incertitude des événements, les cris des enfants redemandant leurs pères, les gémissements des femmes implorant le retour de leurs maris, n'étaient que trop de nature à lasser le zèle des volontaires venus de loin. Déjà les représentants du peuple en mission avaient dû, par arrêté spécial, renvoyer le quart des gardes nationaux mis en réquisition; mais cette mesure n'avait fait qu'aggraver le mal, ceux qui restaient enviant le sort des autres et se répandant en plaintes amères. Non que le patriotisme fît défaut : quoi de plus admirable que l'aspect de Niort, le lendemain de la prise de Fontenay? Mais l'enthousiasme qui affronte la mort n'est pas la persévérance qui se plie jusqu'au bout à la fatigue d'un éternel *qui-vive* et triomphe des douleurs morales de l'absence. Nous

[1] Chap. VIII, p. 144.
[2] *Ibid.*, p. 143.
[3] ... « On était sûr qu'il écouterait et rechercherait les conseils avec déférence. » (*Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 144.)
[4] Il savait écrire cependant, quoi qu'on en ait dit : voici un autographe de lui, que nous avons sous les yeux :
« Par ordre du commandant de l'armée catholique royale, que le nommé Martin vende cenquante palies de foin en pailles au pri qu'il la vand.
A Doué, 13 juin 1793. »
CATHELINEAU, BERRARD, DE LA ROCHEJAQUELEIN. »
Il existe un autre autographe de Cathelineau, que nous trouvons cité dans les *Pieces contre-révolutionnaires*. C'est un bon donné par Cathelineau à une personne chez laquelle il logeait, en échange d'une culotte qu'il prit pour remplacer la sienne, déchirée dans le combat.
[5] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, ch. VIII, p. 144.
[6] *Ibid.*, p. 147.
[7] Ce sont les termes mêmes du mandement dont il va être question.
[8] Ce mandement est sous nos yeux. C'est une des pièces faisant partie des documents inédits à nous communiqués par M. Benjamin Fillon. Le document est daté : « Châtillon-sur-Sèvres, l'an 1er du règne de Louis XVII. »

avons sous les yeux une lettre autographe adressée aux représentants du peuple en mission près de l'armée de la Rochelle par les officiers du district de Citray ; il y est dit, en substance :

« Les volontaires sous nos ordres ne veulent plus servir. Fils de métayers pour la plupart, ayant des biens à faire valoir, se trouvant d'ailleurs ici soumis à toutes sortes de maux, n'ayant pas de chemise, n'ayant pas de souliers, réduits à coucher sur la dure, souvent même insultés par les hussards des troupes régulières qui leur crient : « Vous n'êtes bons qu'à manger notre « pain ; » ils attendent avec anxiété que vous décidiez de leur sort [1]. »

Autre lettre, celle-ci des administrateurs du département de la Haute-Vienne au général Biron :

« Général, dès que le département de la Haute-Vienne eut appris que les révoltés s'étaient emparés de Bressuire et de Thouars, il arrêta la formation d'une légion à cheval, composée de tous les officiers des gardes nationales du département. On pensait que des hommes qui devaient leur grade au choix de leurs camarades étaient les plus propres à former une troupe d'élite. On a vu avec regret le vœu des compagnies se porter en bien des endroits sur des pères de famille que leur âge et leurs habitudes rendent peu propres aux fatigues d'une campagne. On voulut faire un triage ; mais les plus âgés furent les plus ardents à demander qu'on les menât contre les brigands. Ils croyaient qu'il s'agissait d'un coup de main et non d'une campagne entière. Maintenant, voilà que les femmes et les enfants réclament leurs maris et leurs pères. Chacune de nos séances se passe à écouter leurs lamentations [2]. »

C'est peu : l'effort des Girondins proscrits pour soulever la province s'était fait sentir en Vendée comme ailleurs ; et plusieurs départements qui avaient fourni des volontaires nationaux leur mandaient secrètement de regagner leurs foyers, afin de se coaliser avec ceux dont l'intention sacrilége était de marcher sur Paris [3]. Les bataillons de Bordeaux, par exemple, qui avaient combattu avec tant d'intrépidité, ne parlèrent plus, après le 31 mai, que de revenir chez eux. Boulard, commandant la division des Sables, donne, à cet égard, à Biron des détails navrants, dans une lettre datée de la fin de juin, et où s'exhale la tristesse d'une âme héroïque [4]. Vers la même époque, Samuel Camer écrivait, de Marans, que plusieurs volontaires de la Charente-Inférieure et de la Corrèze venaient de déserter ; que le bataillon de l'Égalité, excellent jusqu'alors, se montrait ébranlé par l'exemple de ceux de la Corrèze ; que, de plusieurs municipalités, arrivaient des encouragements à la désertion ; que la malveillance était à l'œuvre, prompte à débaucher les troupes, et, dans cette honteuse mission, infatigable [5].

Tout semblait donc sourire à la cause royaliste, et il est à remarquer que, tandis que l'armée de l'Anjou et du haut Poitou se signalait par la prise de Saumur, la fortune de la guerre, dans le Marais, ne se montrait pas moins favorable à Charette.

Animé du désir de singer le général d'armée, ce hardi mais présomptueux chef de bandes avait eu l'idée de convertir en une vaste plaine le poste qu'il occupait à Légé, poste auquel de grands arbres et des haies touffues servaient de retranchements naturels. Il fit donc abattre les arbres, raser les buissons, et, de la sorte, finit par demeurer exposé de toutes parts aux attaques des républicains [6].

Toutefois il se trouvait protégé, du côté de Nantes, par une autre bande royaliste, qui, réunie aux insurgés des communes voisines de Nantes, formait un corps avancé, et avait à soutenir les sorties presque journalières des Nantais. Mais, entre cette bande, que commandait Vrignaud, et celle de Charette, il n'existait nul accord. La troupe de Vrignaud ayant peine à subsister dans le canton de Vieillevigne, alors très-peuplé, Charette, pour qui elle était un rempart, s'était engagé à la nourrir ; et, au lieu de cela, il la laissait sans pain, tandis que lui, entouré de femmes galantes et de jeunes gens efféminés, passait son temps en festins et en danses. De là un mécontentement qu'avait soin d'enflammer la marquise de Goulaine, femme ambitieuse, fort influente, que Charette avait mortellement blessée par l'ironique cadeau d'une quenouille, et qui s'en vengeait en intriguant contre lui à Vieillevigne [7].

La haine de la marquise eut un moment de triomphe. Les républicains, sortis des Sables, s'étant un jour avancés brusquement jusqu'à Palluau, l'armée de Charette fut saisie d'une terreur panique et se réfugia sur le territoire de Montaigu, où commandait Royrand. Celui-ci, homme probe et très-avare de réquisitions, vit arriver avec inquiétude des milliers de bouches à nourrir. Il fit mauvais accueil à Charette, et alla jusqu'à lui dire que du moins il fallait voir l'ennemi avant de décamper [8]. Charette apprend, sur ces entrefaites, que le poste de Saint-Colombin n'est gardé que par quatre cents républicains, tirés d'anciens régiments de ligne : impatient de se relever, et la rage dans le cœur, il court sur ce poste, l'enlève, se concerte avec Royrand, reprend son camp de Légé, culbute une colonne envoyée contre lui de Machecoul, pousse droit à la ville et s'en empare [9].

[1] Documents inédits faisant partie de la collection de M. Benjamin Fillon — La lettre est signée : Vounet, commandant du bataillon ; Laubiez, lieutenant, Lamartinière et Martin, capitaines.

[2] Documents inédits faisant partie de la collection de M. Benjamin Fillon.

[3] Lettre de Maignen, Phil.-Ch.-Aimé Goupilleau. Même collection.

[4] Lettre de Maignen, P.-Ch.-Aimé Goupilleau. Même collect.

[5] *Ibid.*

[6] Voy., à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, les fragments réunis sous le titre d'*Eclaircissements historiques.*

[7] *Eclaircissements historiques.*

[8] *Ibid.*

[9] *Biographie universelle.* Voyez l'article qui le concerne.

Lescure était au château de la Boulaye, lorsque ces nouvelles lui parvinrent. Il écrivit aussitôt à Charette une lettre de félicitations, à laquelle celui-ci répondit par des compliments sur la prise de Saumur ; et tel fut le point de départ d'une négociation ayant pour objet l'investissement de Nantes par les deux armées combinées [1]. Il fut convenu que Charette attaquerait Nantes par la rive gauche de la Loire, tandis que, passant le fleuve, l'armée de l'Anjou et du haut Poitou irait attaquer par la rive droite.

Grande entreprise ! les Vendéens n'avaient encore osé rien de pareil. Aux paysans du Marais, surtout, le projet parut superbe. Que d'injures ils allaient pouvoir venger sur ces bourgeois nantais qui, si longtemps, les avaient tenus en échec, et qu'avec une animosité envieuse ils appelaient les *culottes de soie !* Et puis, de toutes les places maritimes qui communiquent avec l'Océan, Nantes n'était-elle pas, après Bordeaux, la plus commerçante ? Que de trésors apportés là par les deux à trois mille navires qui, chaque année, entraient dans le port ! Et qui sait ce que ne renfermaient pas les belles maisons qui le garnissent sur une longueur de près d'une demi-lieue ! Nantes, aux yeux du paysan vendéen des côtes, c'était le Pérou, et les soldats de Charette se montraient, comme leur chef, assez légers de scrupules. Ils se préparèrent donc gaiement à ce voyage de la terre promise, et firent provision de sacs [2].

Les mêmes motifs n'existaient pas pour l'armée de l'Anjou et du haut Poitou, plus morale, mieux disciplinée, et moins en contact avec ce qui aurait pu, sait envenimer son ardeur, soit éveiller sa convoitise. Aussi témoigna-t-elle peu d'empressement [3]. Mais les chefs se déterminèrent par des considérations qui semblaient décisives. Les intelligences qu'ils avaient dans Nantes leur promettaient un succès, sinon certain, du moins très-probable. Et quel changement une conquête de ce genre n'eût-elle pas introduit dans leur fortune ! Une fois maîtres de Nantes, ils ne pouvaient manquer de s'emparer de Paimbœuf, ils tenaient le cours de la Loire jusqu'à son embouchure, ils avaient une communication ouverte avec les Anglais, et il leur devenait facile de mettre le feu à la basse Bretagne et à la Normandie, où couvait déjà l'incendie. Bonchamps combattit le projet de marcher sur Nantes, mais en vain [4]. L'expédition fut résolue, et l'armée s'ébranla.

Saumur établissant une communication entre les deux rives de la Loire, l'abandonner eût été dangereux ; une garnison y fut laissée, sous les ordres de la Rochejaquelein. Mais comment y retenir des paysans qui, du champ de bataille, n'aspiraient qu'à retourner à leurs villages ? Il fallut s'engager, non-seulement à les nourrir, mais à les payer [5] : expédient qui tendait à modifier le caractère de cette guerre et à lui ôter ce qu'elle avait jusqu'alors puisé de force dans la spontanéité, la soumission volontaire, l'élan.

Le 17 juin, les Vendéens occupaient Angers, que les habitants, frappés d'épouvante, s'étaient hâtés d'évacuer ; et, le 21, on y lisait sur tous les murs une proclamation signée d'Elbée, d'Autichamp, de Fleuriot, de Boissy, Stofflet, de Hargues, de Fesque, laquelle menaçait de traiter comme criminel de lèse-majesté, au nom de *Monsieur, régent du royaume,* quiconque reconnaîtrait une autre autorité que celle de Louis XVII [6].

Il est à noter que ni Cathelineau, ni Bonchamps, ni Bernard de Marigny, ni Lescure, ne signèrent cette proclamation, quoiqu'ils eussent mis leur signature à un manifeste beaucoup moins important, publié à Angers dès le 17. Etaient-ils absents ? Quelque mésintelligence avait-elle éclaté entre eux et leurs collègues ? Ou bien, Stofflet, qui affectait souvent d'agir sans consulter tout le monde, ou même sans consulter personne [7], avait-il pris sur lui de faire acte d'autorité, en s'entendant avec d'Elbée ?

Quoi qu'il en soit, l'orgueil de leur langage semblait au moment d'être justifié par le succès de l'armée vendéenne. Car, à son approche, tout pliait, tout fuyait. Par suite de l'évacuation d'Angers, les postes de la Pointe, de Chantocé, de Saint-Georges, d'Ingrande, avaient été successivement abandonnés, ce qui mettait Ancenis dans l'impossibilité presque absolue de tenir [8] : en vain Constard était-il secouru dans cette ville, pour empêcher la garnison de battre en retraite ; la terreur des habitants, arrivée au comble, s'était répandue parmi les soldats. Ceux-ci reçurent l'ordre de se replier sur le chef-lieu du département, et, le lendemain, les bataillons d'Angoulême, de l'Orne, de la Mayenne, de Seine-et-Oise, se retirèrent, suivis d'un grand nombre d'habitants. Ce départ était le signal qu'attendaient les royalistes, jusqu'alors cachés : ils firent nommer un comité composé de vingt citoyens, engagèrent ce qui restait de la population à proclamer Louis XVII, et accueillirent sans opposition la première bande royaliste qui se présenta [9].

Le 22, un courrier apportait au conseil provisoire un exemplaire de l'arrêté suivant, pris la veille à Angers :

« De par le Roy et de Monsieur, régent du royaume, il est enjoint au conseil provisoire de faire cuire sur-le-champ, et autant que possible, du pain pour l'approvisionnement de l'armée,

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. IX, p. 150.
[2] Voyez le nº V des *Eclaircissements historiques*, à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein.*
[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. IX, p. 153.
[4] *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 37.
[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. IX, p. 151.
[6] Collection de M. Benjamin Fillon.
[7] C'est ce qui venait de lui arriver à Saumur. Pour déterminer les paysans à passer la Loire, il fit publier, de son autorité privée, que quiconque resterait était un lâche. Voyez *madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 151.
[8] Exposé des motifs qui ont déterminé l'évacuation d'Ancenis, nº 3 des *Pièces justificatives*, insérées à la suite de la *Vie révolutionnaire des Sans-Culottes d'Ancenis.*
[9] Voy. *L'entrée des Vendéens à Ancenis*, par M. Benjamin Fillon.

et de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour le logement de quarante mille hommes, etc. [1]...

« Signé : d'Elbée, chevalier de Fleuriot, de Boissy, de Fesque. »

Le nombre des Vendéens qui marchaient sur Nantes s'élevait donc à quarante mille hommes, sans compter l'armée de Charette d'égale force [2] !

Or la ville de Nantes, ouverte de tous côtés en deçà de la Loire, n'avait, pour défendre une contre-vallation de près de deux lieues d'étendue, qu'une garnison d'environ dix mille hommes, composée en majeure partie de gardes nationales [3]. Quelques bouts de fossé, quelques épaulements ou parapets faits à la hâte, voilà en quoi consistaient les fortifications. Au dehors, pas de positions, pas d'emplacements d'où l'artillerie pût jouer avec grand effet [4]. Jamais situation, en apparence, plus désespérée.

Le 22 juin, une députation envoyée par cette grande ville en détresse se présenta à la barre de la Convention, qu'elle émut par la véhémence de ses supplications. Délaisserait-on Nantes? Ouvrirait-on toute grande aux émigrés et aux Anglais cette porte de la France? Ah! le temps était passé des mesures ordinaires. Il fallait que le tocsin de la liberté sonnât d'un bout à l'autre de la République. A quoi bon endormir les alarmes? Le péril n'était que trop imminent. Quant aux Nantais, ils avaient pris leur parti : hommes, enfants, vieillards, travaillaient à préparer la défense ; et, si le sol leur manquait pour vivre, il ne leur manquerait pas pour mourir. L'adjuration des députés se résumait en ces mots : « Si nos malheurs n'obtiennent aucun soulagement, nous retournerons vers nos infortunés concitoyens... peut-être ne trouverons-nous plus que leurs cadavres [5] ! »

Ils finissaient à peine que, d'un ton animé, Laporte s'écrie : « Je demande que la Convention fixe l'heure où le tocsin sonnera dans toute la République. » Cette motion est appuyée par Legendre, mais combattue par Thuriot, comme tendant à mettre la France en combustion. Tout à coup Barère se lève, tenant à la main une dépêche, dont il s'empresse de donner lecture. Elle était du commissaire montagnard Choudieu et disait :

« J'arrive de Niort. Biron y est à la tête de vingt-cinq mille hommes, dont seize mille d'excellentes troupes [6], le reste composé de gardes nationales en réquisition. — Il y a aux Sables douze mille hommes de troupes bien disciplinées, sous les ordres de Boulard. — On a eu à gémir à Niort de la négligence mise dans la construction des fours ; on ne cuit que pour un jour, et l'armée ne peut se mettre en marche sans avoir du pain pour quatre ou cinq jours d'avance. — On organise à Tours une armée qui sera au moins de vingt-cinq mille hommes. Elle se compose des troupes qui nous arrivent de Paris et des débris de la garnison de Saumur. — On s'était d'abord réuni à Angers ; mais l'esprit est si mauvais, qu'on n'a pas même parlé de se défendre... Malgré tout, ça ira, ou nous périrons [7]. »

Le caractère rassurant de ce rapport venait contre-balancer mal à propos les salutaires appréhensions éveillées par la supplique des députés nantais : la nouvelle d'un brillant fait d'armes de Westermann acheva, peu de temps après, de distraire l'attention de l'Assemblée.

Lescure avait suivi l'armée vendéenne à Angers ; mais, pour parer sans doute au danger d'une diversion du côté de Niort, il était revenu sur ses pas, et occupait Parthenay, lorsque Westermann, alors à Saint-Maixent, quitte brusquement son poste, se présente, le 25 juin, aux portes de Parthenay, les enfonce à coups de canon, et entre au pas de charge dans la ville. Le lendemain, il écrivait aux représentants du peuple à Niort, en leur rendant compte de ce succès : « J'ai poursuivi l'ennemi jusqu'à près de trois lieues sur la route de Thouars... Là, forêts et buissons m'ont arrêté... J'ai bien cru tenir Lescure, mais je n'ai pu avoir que deux de ses chevaux. Je vous enverrai à Niort tous les bœufs que j'ai pris. Le pain, je m'en servirai pour ma troupe, et j'attendrai ici quelques heures de pied ferme cette armée prétendue catholique. En ce moment, j'entends de toutes parts sonner le tocsin pour le rassemblement : cela ne fait qu'animer davantage mes soldats, qui, quoique épuisés de fatigue, sont disposés à un nouveau combat ; mais, comme les bœufs ne peuvent combattre, ils font mon avant-garde sur Saint-Maixent. — J'ai perdu peu de monde. — Mon premier lieutenant-colonel d'infanterie est entré le premier à Parthenay sabre en main et a tranché la tête à un ecclésiastique qui tenait une mèche, prêt à mettre le feu au canon... Pas une obole n'a été prise aux habitants [8]. »

Le complément du compte rendu officiel se trouve dans une lettre du commissaire montagnard Goupilleau à son collègue Maignen : « A Parthenay, il y a eu six cents Vendéens tués ; du côté des républicains, quelques blessés seulement. Si Westermann eût eu de bons guides, il s'emparait de Lescure, de Beaudry et de Beaurepaire, qui se sont sauvés en chemise par un endroit dont on ne se défiait point. On a pris

[1] *L'entrée des Vendéens à Ancenis*, par M. Benjamin Fillon.
[2] *Mémoires du général Turreau*, liv. II, p. 77.
[3] *Ibid.* — On peut voir, d'après l'ordre émané de d'Elbée, ce qu'il faut penser de cette assertion des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein* : « On assure que Cathelineau n'avait pas huit mille hommes quand il arriva devant Nantes. »
[4] *Ibid.*, p. 76-77.
[5] Séance de la Convention du 22 juin 1793.
[6] C'est précisément le chiffre que donne, dans ses *Mémoires manuscrits*, Mercier du Rocher, qui se trouvait à Niort en ce moment, de même que Choudieu. M. Michelet se trompe donc, lorsqu'il dit, liv. XI, chap. vi, p. 97 :
« Biron n'avait en réalité que trois mille soldats. Cette misérable troupe était cachée dans Niort, plutôt que logée. »
[7] Voyez le *Moniteur* du 24 juin 1793.
[8] Lettre du général de brigade Westermann aux représentants du peuple à Niort, en date du 26 juin 1793. — La copie manuscrite est sous nos yeux.

vingt mille livres pesant de pain et quarante bœufs gras [1]. »

Trois jours après, les républicains remportaient un avantage non moins signalé à Luçon, qu'une bande nombreuse de paysans était venue attaquer, à cinq heures du soir, sur quatre colonnes. La victoire sembla d'abord pencher du côté des paysans. Sandoz, qui commandait les républicains, croit tout perdu; il donne le signal de la retraite; et le bataillon de la Charente-Inférieure, recevant les ordres du général, les exécute; mais, par un hasard fortuné, ils ne parviennent pas aux autres corps, qui continuent de se battre avec intrépidité. Un bataillon, nommé le *Vengeur*, fut admirable. Enfin, Boissier, à la tête de ses dragons, tombe rudement sur les Vendéens, les refoule, leur tue quatre cents hommes, et les rejette au delà du pont de Mainclaye [2].

Malheureusement ces faits d'armes étaient trop isolés et avaient lieu sur des points trop éloignés de Nantes pour que cette ville en ressentit le favorable contre-coup. Abandonnée à ses propres forces, il ne lui restait plus de sauvegarde que le courage de ses habitants. Or, ce n'était pas la première fois que cette cité puissante avait à témoigner glorieusement d'elle-même devant l'histoire. Elle pouvait se rappeler avec orgueil comment, en 1343, elle avait repoussé les Anglais, et quel siége terrible elle avait, dès 445, soutenu contre les Huns. Ce vieux château qui s'élève sur le bord de la Loire à l'extrémité du cours de Saint-Pierre, un souvenir fameux, demandait qu'à tout prix on le sauvât de l'invasion des hordes catholiques : c'était là que Henri IV avait rendu, en faveur de la liberté de conscience, l'immortel édit dont la révocation par son petit-fils inonda de sang les Cévennes.

Qu'allait-il arriver? Nantes avait eu longtemps dans son sein un ennemi cruel, la division. Deux clubs s'y étaient livré une guerre acharnée : l'un, celui de Saint-Vincent, composé de révolutionnaires pleins de feu, tels que Bachelier, Chaux, Goullin [3]; l'autre, celui des Halles, qu'appuyait un comité des trois corps administratifs [4].

D'un autre côté, les hommes naturellement appelés par leur position à diriger la défense ne présentaient à la Révolution que des garanties douteuses. L'impression que pouvait donner de lui à de francs jacobins l'ex-marquis Canclaux est curieuse à observer dans le passage suivant d'un rapport lu, quelques mois plus tard, à la Convention, par Nicolas Hentz, député de la Moselle : « Canclaux m'a paru un homme de l'ancien régime, moulé pour l'ancien régime, mais non pas un traitre. Seulement, de telles gens, liés avec les aristocrates, dont ils aiment les manières de cour, trahissent sans s'en apercevoir. Le plus sûr est de ne pas s'en servir [5]. »

Beysser, commandant temporaire de la ville et du château de Nantes, ne pardonnait pas aux Montagnards leur récente victoire sur la Gironde, et couvait dans sa pensée le projet de soulever contre la Convention la ville qu'il avait à défendre contre les Vendéens [6].

Coustard, que nous avons vu figurer avec éclat dans l'affaire de Saumur, était un homme d'une bravoure aventureuse, mais d'opinions suspectes. Né dans l'île de Saint-Domingue, et venu de bonne heure en France, où il entra dans les mousquetaires, son mariage avec une Nantaise l'avait fixé à Nantes dès 1768, et on le citait pour l'audace avec laquelle, un des premiers, on l'avait vu, après la découverte de Montgolfier, monter en aérostat, aux acclamations d'une immense multitude, attirée par la nouveauté du spectacle. Élu membre de l'Assemblée législative son attitude y avait été telle, qu'on le soupçonna d'avoir été gagné par Louis XVI ou par la reine; et, lorsque dans la Convention il se rallia à la Gironde, ce fut de manière à laisser craindre qu'il ne penchât secrètement pour la royauté [7]. Toutefois il n'existait contre lui aucune preuve, et sa conduite à Saumur avait été celle d'un citoyen et d'un soldat.

Comme Coustard, Baco, maire de Nantes, était un homme d'un courage bouillant, que relevaient encore son âge avancé et sa chevelure blanche. Mais son cœur appartenait à la Gironde : circonstance fâcheuse, dans un moment où les Girondins cherchaient à se venger de leur défaite en attisant la guerre civile, et où l'anéantissement du royalisme était au prix d'un concours sans réserve au pouvoir de la Convention.

Les chefs vendéens n'ignoraient rien de tout cela, et foudaient sur l'aveugle emportement de l'esprit de parti l'espoir d'une prompte réussite. Ils se trompèrent. L'esprit de parti, cette fois, se trouva moins fort, parmi les Nantais, que l'amour de la Révolution et le culte de la France. Les jalousies se turent, les dissidences s'ajournèrent. Peuple et bourgeoisie s'unirent dans une sainte résolution de sauver la ville ou de périr. Il n'y avait guère, pour la garder, que cinq bataillons de troupes régulières; mais de quels miracles n'est point capable une grande cité dont chaque habitant a fait pacte avec la mort? On vit Baco, le maire aux cheveux blancs, le véhément vieillard, parcourir les rues, félicitant les uns, encourageant les autres, soufflant à tous son âme ardente. Merlin (de Douai), trop homme de loi pour être un guerrier, se laissa néanmoins porter de bonne grâce par l'élan général. Canclaux, qui, comme tous les militaires, n'avait de

[1] Autographe faisant partie des documents inédits que nous a communiqués M. Benjamin Fillon.

[2] Rapport de Sandoz, écrit de sa main, dans la collection de M. Benjamin Fillon. — *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 107 et 108. — Lettre des membres composant les conseils généraux des départements et districts réunis dans la collection susmentionnée.

[3] Voy. la *Notice sur Bachelier*, imprimée à Fontenay en 1849.

[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 109.

[5] *Observations de Nicolas Hentz sur la guerre de la Vendée*, imprimées par ordre de la Convention nationale.

[6] Voyez plus loin.

[7] Notes de M. Dugast-Matifeux.

foi qu'aux militaires, songea sérieusement à organiser une défense qu'il avait d'abord jugée comme impossible. Que dire encore? Ceux du club de Saint-Vincent et ceux du club des Halles se tendirent noblement la main, firent alliance pour le combat, et coururent confondre leurs rangs dans une église dont ils firent retentir les voûtes de ce cri, aussi girondin que montagnard, après tout : « Vive la République [1] ! »

Le 28 juin au soir, Canclaux fut averti par ses avant-postes qu'on apercevait au loin comme des fusées volantes et des ballons illuminés. Bientôt on entendit des bruits semblables au mugissement du taureau. C'était l'avant-garde des Vendéens qui arrivaient, en hurlant, faute de tambours, dans des cornes de bœuf [2], pendant que l'arrière-garde s'avançait au son des cantiques [3].

Il avait été convenu entre les chefs que l'attaque aurait lieu simultanément par l'armée de Cathelineau et celle de Charette, le 29 juin, pendant la nuit, à deux heures. A deux heures, en effet, Charette était à Pont-Rousseau, d'où il tirait sur la ville à boulets rouges. Faire plus, il ne le pouvait guère; car il lui eût fallu, pour cela, pénétrer, sur une longueur d'une demi-lieue, à travers une gorge étroite formée par les ponts de la Loire et de la Sèvre, sans pontons ni bateaux. Et cependant le caractère de ses soldats était si connu, on les savait si avides de meurtre et de butin [4], que d'un mouvement impétueux, et au nombre de vingt-cinq ou trente mille, les habitants se portèrent de ce côté, laissant dégarnies les routes de Vannes, de Rennes et de Paris. Si donc, en ce moment, l'armée de l'Anjou et du haut Poitou eût été à son poste, engageant le combat, c'en était fait de Nantes, sans doute. Mais l'ennemi ne parut de ce côté qu'à huit heures du matin, lorsque déjà tout était préparé pour le recevoir [5]. Qui fut le sauveur de Nantes? Un ferblantier nommé Meuris.

Cet homme, en qui le cœur d'un héros battait sous l'habit de l'artisan, s'était offert à aller, avec le 3e bataillon de la Loire-Inférieure qu'il commandait, défendre Nort, point très-important que les Vendéens avaient à franchir, pour prendre à revers le camp de Saint-Georges, seul obstacle à leur attaque par les routes de Paris, de Rennes et de Vannes. Or, le 27 juin, à quatre heures du soir, un corps de quatre mille Vendéens s'était présenté devant Nort, prêt à traverser l'Erdre. Mais Meuris était là qui les attendait de pied ferme, bien qu'il n'eût à leur opposer que cinq cents hommes et deux pièces de campagne. Le feu commença et ne dura pas moins de quatorze heures [6]. La rivière paraissait profonde; les Vendéens, n'osant risquer le passage, cherchaient un gué, ne le pouvaient trouver, hésitaient : une femme, échappée de Nort, leur indiqua l'endroit favorable. Aussitôt des cavaliers vendéens, portant des fantassins en croupe, se jettent dans l'Erdre. Les volontaires de Meuris ont épuisé leurs munitions; mais ils savent combien il importe au salut de Nantes que la marche de l'ennemi soit retardée : ils reçoivent, la baïonnette au bout du fusil, les premiers Vendéens qui ont passé la rivière. Le gros de l'armée suivait. Les volontaires, enveloppés, pressés de toutes parts, continuent de combattre avec un courage indomptable, le courage des trois cents Spartiates aux Thermopyles. Ceux qui tombaient servaient de rempart aux autres. Déjà, de ce bataillon héroïque, il ne reste plus que quarante-deux hommes. Meuris les serre autour du drapeau, et les ramène à Nantes, couverts de sang, de sueur et de poussière [7]. Le but de l'expédition était atteint, la marche de l'ennemi avait été retardée; et à ce premier résultat d'un prix inestimable se joignit l'effet électrique que produisit sur la population un exemple de dévouement sublime.

Le camp de Saint-Georges levé, la ville fut attaquée sur sept points à la fois. De la lande de Ragon, les Vendéens de Charette s'étaient portés en foule au faubourg des Sorinières, avec trois pièces de canon et deux pierriers, le faubourg ayant été abandonné, dès le commencement de l'attaque, par l'ordre même de Beysser, à cause « de l'inutilité de ce poste et de l'incivisme de la plupart de ceux qui l'habitaient [8]. » Au reste, rien ne manquait aux préparatifs faits pour la défense de Pont-Rousseau : une pièce de dix-huit, mise en batterie dans la plaine d'Orillard, enfilait le village des Sorinières; on avait abattu les arbres qui auraient pu protéger les assaillants ou nuire au jeu des pièces républicaines; et des postes nombreux gardaient tous les points menacés. L'artillerie des républicains, servie avec moins de vivacité, mais plus d'habileté et de succès que celle des ennemis, leur fit éprouver d'assez grandes pertes. Trois fois le drapeau blanc fut renversé [9].

Pendant ce temps, une colonne d'environ quatorze mille Vendéens arrivait par la route de Rennes, soutenue d'une grosse artillerie, et s'avançait jusqu'à une demi-portée de canon des barrières. Là commandaient Canclaux, du côté des Nantais, et, du côté des Vendéens, Cathelineau. Les batteries vendéennes furent placées sur une éminence, au milieu du grand chemin, et un corps nombreux se posta sur la gauche, tandis que, lancés sur les routes de Vannes et de

[1] Cette scène touchante se trouve constatée d'une manière solennelle et officielle dans le discours de l'orateur de la députation nantaise dont nous avons déjà parlé. Voyez le *Moniteur* du 24 juin 1793.

[2] *Mémoires sur la guerre de Vendée*, par un administrateur, etc., p. 66.

[3] *Entrée des Vendéens à Ancenis*, p. 7.

[4] Voyez, sur leurs dispositions au siége de Nantes, le paragraphe 3 des *Éclaircissements historiques*, à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*.

[5] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 133 et 134; et, dans la *Biographie universelle*, l'article Meuris.

[6] *Biographie universelle*, au mot Meuris.

[7] *Ibid.*

[8] Rapport de Jean-Michel Beysser, commandant temporaire de la ville et du château de Nantes, aux représentants du peuple Gillet, Merlin et Coustard, commissaires de la Convention nationale près l'armée des côtes de Brest.

[9] Rapport de Beysser.

Paris, de forts pelotons s'avançaient, à la faveur des blés, le long des haies, et s'emparaient de diverses maisons, d'où les assiégeants tiraient à couvert sur la ville. L'attitude des bataillons républicains fut admirable. Ils supportèrent le feu de l'ennemi avec une fermeté que rien ne put ébranler, et y répondirent sans relâche. Dirigée par l'adjudant général Billi, leur artillerie sema partout le ravage. Plusieurs canons appartenant aux assiégeants sont coup sur coup démontés; un de leurs caissons est brisé; leurs meilleurs pointeurs tombent les uns après les autres et sont aperçus étendus sans mouvement à côté de leurs pièces [1].

Une lueur d'espoir, mais bien vite dissipée, brilla aux yeux des Vendéens. Le prince de Talmont était venu à Angers rejoindre l'armée. Impatient d'y signaler sa présence, il oublia, dans son ardeur, ce qu'on avait décidé au conseil de guerre, savoir, que des moyens de retraite seraient menagés aux Nantais. Ayant avisé, vers le milieu du jour, une bande qui sortait de Nantes à pas précipités par la route de Vannes, il court la charger, et, en la repoussant dans la ville, ne fait qu'animer la défense [2].

De son côté, Cathelineau, à la tête de quelques centaines d'hommes intrépides, était parvenu à se glisser, le long des jardins, jusque sur la place Viarmes. Il croit la ville prise, ôte son chapeau, se jette à genoux, et tirant son chapelet, se met à prier [3]. D'une mansarde voisine, un cordonnier le voit, le couche en joue, et Cathelineau tombe baigné dans son sang. C'était la Vendée elle-même que ce cordonnier, sans le savoir, venait de frapper au cœur!

Les hardis paysans qui avaient pénétré dans la ville ne songent plus qu'à leur chef, à ses yeux éteints, à son visage couvert d'une pâleur mortelle, et ils l'emportent en pleurant. Tout fut dit. L'armée vendéenne se trouva dissoute en un clin d'œil. Généraux, officiers, soldats, se précipitent dans des barques, et repassent la Loire en désordre, abandonnant près de cinq mille hommes sur le champ de bataille [4].

Le 30, une troupe consternée rentrait dans Ancenis, précédée d'un brancard sur lequel gisait Cathelineau [5]. Il avait été atteint d'une balle qui s'était perdue dans la poitrine, après avoir fracassé le bras : il ne survécut que quinze jours à sa blessure. Il laissait, pour le représenter dans le combat, trois frères, quatre beaux-frères et seize cousins germains, qui, tous, périrent les armes à la main, en défendant la cause illustrée par son héroïsme [6]. D'Elbée lui succéda, mais nul ne le remplaça. Pourquoi? Parce que, selon cette belle et forte parole de M. Michelet [7] : « Dans la contre-révolution, il représentait encore la Révolution et la démocratie. »

Charette, dans ce désastre de la grande armée, n'avait plus rien qui le retint devant Nantes. Après un jour passé à canonner de loin la place et à danser en manière de bravade, il ramena, on pourrait dire dans son repaire, ses soldats, très-peu satisfaits d'avoir à remporter leurs sacs vides.

Quant aux Nantais, heureux d'avoir fêté par une aussi magnifique victoire le patron de la ville, — car la levée du siége de Nantes eut lieu le jour de la Saint-Pierre, — ils votèrent, pour toute récompense, aux frères d'armes de Meuris... quoi? Des chemises, des bas et des souliers à ceux d'entre eux qui justifièrent en avoir besoin [8] : imitation de l'antiquité, qu'il est bon de rappeler, parce qu'elle caractérise l'époque.

CHAPITRE III.

MARAT ASSASSINÉ.

Rapport de Saint-Just sur les Girondins; modération de ce rapport. — Charlotte Corday; sa famille; sa généalogie; son séjour chez sa tante, à Caen; ses sympathies pour la Gironde. — Hypothèses romanesques et sans fondement. — Première entrevue avec Barbaroux. — Réponse de Charlotte Corday à une plaisanterie de Pétion. — Elle part pour Paris. — Singulier mélange de force et de légèreté d'esprit. — Récit moqueur. — Doctrine de Charlotte Corday : « *On ne doit point la vérité à ses tyrans.* » — Elle arrive à Paris. — Complot de Dillon dénoncé. — Dillon défendu par Camille Desmoulins. — Rumeurs scandaleuses à ce sujet. — Imprudents sarcasmes de Camille. — Étranges rapprochements. — Marat malade. — Son obstination dans la fureur. — Ses accès de générosité. — Description de la demeure de Marat, son extrême pauvreté. — Catherine Evrard. — Charlotte Corday chez Marat. — Comment elle parvient à s'introduire. — Marat assassiné. — Lettre d'adieu de Marat à Gusman; ce qu'il en faut penser. — Immense émotion parmi le peuple. — Déclaration tragique du chirurgien Pelletan. — Interrogatoire de Charlotte Corday par Guellard du Mesnil. — Elle avoue qu'elle se serait sauvée, si elle avait pu. — Son extrait de baptême dans sa poche. — Elle s'apitoie sur Catherine Evrard. — Son calme railleur. — Tenue décente de ceux qui l'environnent. — Elle a un instant de défaillance. — Son étonnement à la vue du respect que le peuple de Paris porte aux magistrats. — Arrestation de Duperret et de Fauchet. — Deuil public. — Dépit jaloux de Robespierre. — Funérailles. — Lettre à Barbaroux; mélange de bien et de mal. — Autre lettre de Charlotte Corday à son père. — Charlotte Corday au tribunal révolutionnaire; sur la charrette fatale; sur l'échafaud. — Strophes d'André Chénier en son honneur. — Adam Lux. — Charlotte Corday le plus illustre des disciples de Marat. — Jusqu'à quel point elle manqua son but. — Apothéose de Marat. — La perte des Girondins assurée. — Le parti de la fureur ravivé. — Appréciation de la doctrine de l'assassinat politique.

Le 8 juillet, on vit paraître à la tribune de la Convention le morne et pâle visage de Saint-Just. Attentive aux paroles qui allaient tomber de ces lèvres glacées, l'Assemblée fit silence. Lui : « La conjuration dont j'ai à vous entretenir, dit-il, est enfin démasquée; je n'ai point à confondre les hommes, ils sont confondus; je n'ai point à arracher, par la force du discours, la vérité sanglante de leurs cœurs, je n'ai qu'un simple récit à vous faire [9]. »

[1] Rapport de Beysser.
[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. IX, p. 155.
[3] *Entrée des Vendéens à Ancenis*, par Benjamin Fillon, p. 8.
[4] *Mémoires manuscrites de Mercier du Rocher*, p. 211.
[5] *Entrée des Vendéens à Ancenis*, p. 7.
[6] Voyez la *Biographie universelle*.
[7] Liv. XI, chap. III, p. 121.
[8] *Biographie universelle*, article Meuris.
[9] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 241.

Il le fit, ce récit, qui était celui des crimes que la Montagne, victorieuse, imputait aux Girondins ; il le fit dans un style plein de passion contenue et de sauvage grandeur. Des accusations qu'il accumulait contre les accusés, les unes étaient fondées, comme celle d'avoir excité la guerre civile, sous prétexte d'éteindre l'anarchie ; les autres étaient fausses, comme celle d'avoir tramé l'assassinat des Montagnards chez Valazé, et d'avoir voulu placer le fils de Louis XVI sur le trône [1].

Le rapport avait, du reste, un caractère de modération qui étonna. Les maximes y abondaient, revêtues d'une forme que n'eût point désavouée l'auteur du *Dialogue d'Eucrate et de Sylla* : « Tous les députés détenus ne sont point coupables ; le plus grand nombre n'était qu'égaré : rien ne ressemble autant à la vertu qu'un grand crime. — Cromwell respecta le roi dans Charles Ier, pour ne pas avilir le pouvoir d'un seul. — Buzot fut le premier à lancer ici la discorde : la vertu n'a pas tant d'aigreur. — L'ordre eût régné dans la République, si l'on eût moins répété qu'il n'y régnait pas. — Un usurpateur a bientôt tous les vices de son parti, et le besoin du repos fait enfin supporter l'esclavage. — Les hommes habiles et pervers en même temps ont fini par sentir qu'il fallait suivre le peuple, persuadés que la ligne que parcourent les révolutions est horizontale, et que, par les excès, les malheurs et les imprudences qu'elles entraînent, on retourne au point d'où l'on était parti. — Les honneurs et la confiance aveugle que s'accordent les magistrats entre eux est une tyrannie. — Le bonheur public est la mesure des réputations. »

Dans un seul passage de son discours, Saint-Just s'élevait jusqu'à la véhémence ; et c'était, chose à remarquer, à propos des massacres de septembre. Après s'être écrié, en s'adressant aux Montagnards : « Et vous aussi, vous avez été sensibles aux agonies du 2 septembre, » il ajoutait : « Eh ! qui donc avait le plus de droit de s'en porter les accusateurs inflexibles, ou de ceux qui en ce temps-là jouissaient de l'autorité et répondaient de l'ordre public, de la vie des citoyens ; ou de nous, qui arrivions désintéressés de nos déserts ? Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de Paris ; ils disaient à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons, qu'ils ne voulaient point risquer leur popularité. Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue… Ils ont déploré les forfaits qu'ils ont laissé commettre pour n'en être pas accusés… Accusateurs du peuple, on ne vous vit point, le 2 septembre, entre les assassins et les victimes. Quels qu'aient été les hommes inhumains qui ont versé le sang, vous en répondrez tous, vous qui l'avez laissé répandre ! »

Saint-Just concluait en ces termes :

« Quoi qu'il en soit, la liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes ; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime. Il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti… J'ai peint la conjuration : fasse le ciel que nous ayons vu les derniers orages de la liberté ! Les hommes libres sont nés pour la justice. On profite peu à troubler la terre [2]. »

Ce langage, surtout dans la bouche d'un homme tel que Saint-Just, annonçait de la part des Montagnards le parti pris d'adopter une politique magnanime ; mais l'extrême fureur de leurs ennemis leur vint ravir cette gloire, et ils furent rejetés dans les voies de la rigueur par un de ces crimes qui, selon l'expression de Saint-Just, ressemblent à la vertu.

Il y avait alors à Caen une jeune fille que le sort des Girondins avait profondément touchée. On la remarquait tout d'abord à l'expression de sa physionomie, mélange aimable de calme, de gravité et de décence. Dans son œil d'un bleu incertain, la vivacité d'un esprit clair était amortie par beaucoup de tendresse, et les seules cordes de l'amour semblaient vibrer dans le timbre de sa voix, faible et douce comme celle d'un enfant [3].

Née le 27 juillet 1768, dans une chaumière de la commune des Ligneries, d'une famille noble, mais qu'un revenu de quinze cents francs sauvait à peine de l'indigence, elle se nommait Charlotte de Corday, du nom d'une terre située dans l'arrondissement d'Argentan [4]. Elle avait de bonne heure perdu sa mère ; ses deux frères, royalistes décidés, avaient émigré ; et son père, Jacques-François d'Armont de Corday, n'était connu que par un écrit qu'il avait lancé en 1790 contre le droit d'aînesse, dont il avait eu beaucoup à se plaindre comme cadet de Normandie [5]. Elle ne pouvait, au reste, avoir une plus illustre origine, car elle descendait au quatrième degré de Marie, sœur du grand Corneille [6].

Obligé de se séparer de ses filles, Jacques-François d'Armont les avait placées à cette Abbaye-aux-Dames que, dans la ville de Caen, avait fondée Mathilde, femme du conquérant de l'Angleterre. Ce fut là que, sous la protection de madame de Belzunce, l'abbesse, et de madame de Pontécoulant, sa coadjutrice, la jeune Charlotte de Corday resta jusqu'à l'heure solennelle qui sonna la Révolution. Le père vint alors se fixer à Argentan, et la fille trouva un asile décent chez sa tante à la mode de Bretagne, madame Coutellier de Bretteville-Gouville, laquelle vivait à

[1] Le montagnard René Levasseur en fait le loyal aveu dans ses *Mémoires*, t. I, chap. x, p. 333.

[2] Voyez ce rapport reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlem.*, t. XXVIII, p. 241-269.

[3] Charlotte de Corday. *Essai historique*, par Louis Dubois. Paris, 1838. — Notes communiquées à Louis Dubois par M. Vaultier.

[4] *Ibid.*, p. ij de l'Avant-propos.

[5] *Essai historique.*

[6] La généalogie de Charlotte Corday n'ayant été donnée

Caen, rue Saint-Jean, près de l'hôtel de Faudoas [1].

Cette dame, âgée d'environ soixante ans, menait une existence très-retirée [2]. Mais rien n'est plus propre que la solitude à nourrir les fortes pensées. Du fond de sa retraite, Charlotte Corday se mêlait en esprit aux agitations du dehors, sans dissiper au contact du monde le brûlant foyer qu'elle portait en elle-même, et dont ses études de prédilection ne servaient qu'à augmenter l'ardeur. « Je me rappelle, raconte un auteur qui la connut, qu'un jour, à un déjeuner de quinze personnes, nous parlâmes de littérature et de politique; elle me cita comme ses lectures favorites Jean-Jacques Rousseau et Raynal [3]. » C'est assez dire que Charlotte Corday était républicaine [4]. Or comment eût-elle un instant balancé entre cette république des Girondins qui, de loin, semblait devoir continuer l'alliance du mâle génie de Périclès avec la grâce d'Aspasie, et cette autre république que les émissaires de la Gironde avaient toujours montrée aux provinces se traînant dans la fange et le sang, à la suite de Marat?

Aussi Charlotte Corday n'apprit-elle pas sans la plus vive émotion l'arrivée à Caen des Girondins en fuite.

Ceux qui ne veulent pas que la femme puisse, sans passer par l'amour, faire son entrée dans l'Histoire, se sont plu à supposer, entre la jeune nièce de madame de Bretteville et le comte de Belzunce, égorgé par le peuple en 1790, une liaison dont le souvenir serait resté uni, dans le cœur de Charlotte Corday, à de noires pensées de vengeance. Quelques-uns la représentent hantée par l'ombre de Boisjugan de Maingré, pris, en 1792, les armes à la main, et fusillé comme traître à son pays. Romanesques hypothèses que pas un fait ne justifie! On en doit dire autant de la prétendue impression qu'aurait faite sur Charlotte Corday la beauté de Barbaroux; d'autant que cette beauté, que les Mémoires de madame Roland ont rendue célèbre, n'avoit pas été sans subir en peu de temps de très-rudes atteintes. Selon le témoignage de Louvet, l'Antinoüs de la Gironde était devenu très-gras, très-pesant, à l'époque dont nous parlons, et présentait, à l'âge de vingt-huit ans, l'embonpoint d'un homme de quarante [5].

Quoi qu'il en soit, ce fut à Barbaroux que la jeune fille s'adressa durant le séjour des Girondins à Caen. Elle l'alla trouver à l'*Hôtel de l'Intendance*, pour lui demander une lettre d'introduction auprès de Garat, voulant, dit-elle, retirer des bureaux ministériels certaines pièces utiles à une dame de ses amies, émigrée. L'entrevue eut lieu dans une salle ouverte à tout venant, en présence d'un vieux domestique [6], et Charlotte Corday exposa sa demande avec la modestie convenable à son sexe. Survint Pétion, et, comme il plaisantait « la belle aristocrate qui venait voir des républicains, » elle répondit : « Vous me jugez aujourd'hui sans me connaître, citoyen Pétion; un jour, vous saurez qui je suis [7]. »

Le 9 juillet, après avoir écrit à son père que, redoutant les horreurs de la guerre civile, elle se retirait en Angleterre [8], elle monta dans la diligence qui prenait la route de Paris. S'il en faut juger par le compte rendu qu'elle-même,

en détail, que nous sachions, par aucun des historiens de la Révolution, peut-être nos lecteurs seront-ils bien aises de la trouver ici telle que nous l'empruntons à l'*Essai* de Louis Dubois, dans lequel elle forme le n° 2 des Pièces justificatives.

Pierre CORNEILLE, père du grand Corneille.

1° Le grand Corneille; 2° Thomas Corneille; 3° Marie Corneille; 4° Marthe Corneille.

(3°) Épouse en secondes noces Jacques de Farcy, trésorier de France à Alençon.

(4°) Épouse F. le Bouyer. Leur fils : Bernard le Bouyer de Fontenelle.

Marie de Farcy, Françoise de Farcy,

Épouse Adrien de Corday. Leur fils : Jacques-Adrien de Corday, épouse Marie de Belleau de la Motte.

4 fils, dont le 3e Jacques-François de Corday d'Armont, épouse Jacqueline-Charlotte-Marie de Gautier des Authieux.

2 fils et 3 filles, dont la seconde Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont.

[1] *Essai historique*, p. 6.

[2] *Ibid.*, p. 13.

[3] *Ibid.*, p. 15.

[4] Sa propre profession de foi sur ce point est plus croyable qu'une note de Wimpfen qui la déclare royaliste. Cette note, insérée dans l'ouvrage de Toulongeon, contient d'évidentes erreurs que nous avons déjà relevées... faut-il dire des mensonges?

[5] *Mémoires de Louvet*, p. 133.

[6] *Mémoires de Louvet*, p. 114. — *Mémoires de Meillan*, p. 75.

[7] Charlotte de Corday. *Essai historique*, par Louis Dubois, p. 21. — Notes fournies à l'auteur par M. Vaultier.

[8] Lettre de Charlotte Corday à Barbaroux, dans l'*Histoire parlem.*, t. XXVIII, p. 330

plus tard, rendit de son voyage, elle ne subissait alors l'empire d'aucune de ces pensées toutes-puissantes qui absorbent l'être qu'elles ont une fois envahi. Une certaine légèreté de caractère mêlée aux élans d'une âme capable de haines vigoureuses, et la malice d'une jeune fille moqueuse qui s'amuse des hommages dont on l'entoure, voilà ce qui marque le journal de ses impressions, écrit de sa propre main [1] : « Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon voyage; je ne vous ferai pas grâce de la moindre anecdote. J'étais avec de bons Montagnards, que je laissé parler tout leur content, et leurs propos, aussi sots que leurs personnes étaient désagréable, ne servirent pas peu à m'endormir; je ne me réveillai pour ainsi dire qu'à Paris. Un de nos voyageurs, qui aime sans doute les femmes dormantes, me prit pour la fille d'un de ses anciens amis, me supposa une fortune que je n'ai pas, me donna un nom que je n'ai jamais entendu, et enfin m'offrit sa personne et sa main. Quand je fus ennuyée de ses propos : — Nous jouons parfaitement la comédie, lui dis-je; il est malheureux, avec tant de talent, de n'avoir point de spectateur; je vais chercher les autres voyageurs, pour qu'ils prennent leur part du divertissement. Je le laissé de bien mauvaise humeur; la nuit il chanta des chansons plaintive, propre à exciter le sommeil... J'ignorais que ces messieurs eussent interrogé les voyageurs, et je soutins ne les connaître aucuns, pour ne point leur donner le désagrément de s'expliquer; je suivais en cela mon oracle Raynal, qui dit « qu'on ne doit point la vérité à ses tyrrans [2]. »

Charlotte Corday arriva à Paris, le 11 juillet, vers midi, et alla descendre à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Se sentant fatiguée, elle ordonna qu'on lui préparât un lit, et pendant que le garçon de l'hôtel s'y employait, elle lui dit, contrairement à la vérité et à ce qu'elle savait, « que soixante mille hommes marchaient sur Paris [3]. » Puis elle s'enquit de ce qu'on disait à Paris du « petit Marat; » à quoi le garçon répondit que les patriotes l'estimaient beaucoup, mais que les aristocrates ne l'aimaient pas [4]. La jeune fille se tut, alla se coucher et s'endormit paisiblement.

Ce jour-là même, la Convention apprenait de Cambon, parlant au nom du Comité de salut public :

Qu'un complot venait d'être découvert;

Que les conjurés avaient à leur tête Dillon et douze autres officiers généraux;

Que le but de la conspiration était d'enlever le fils de Louis XVI, de le faire proclamer roi, et de donner la régence à Marie-Antoinette pendant la minorité du nouveau monarque;

Que les auteurs de cette révolution devaient former une garde privilégiée, et porter des médailles avec un ruban blanc moiré, sur lesquelles un aigle renversé, avec ces mots : *A bas l'anarchie, Vive Louis XVI!*

Que Dillon, arrêté et interrogé, n'avait pas nié l'existence d'un complot ayant pour but d'abattre la Montagne, de seconder le mouvement des provinces, et de donner le dessus à ce que les contre-révolutionnaires appelaient le parti des *honnêtes gens* [5].

Cambon n'avait pas encore terminé son rapport que des bancs mêmes de la Montagne partit cette interruption inattendue : « Rien d'absurde comme la fable qu'on vient de débiter [6]. » C'était l'ardent Camille qui venait de pousser ce cri. Ses amis le regardent avec étonnement, quelques-uns avec douleur, d'autres murmurent. Lui, d'un bond, s'élance à la tribune, et penché à l'oreille de Thuriot, qui présidait, réclame instamment la parole. Supplications vaines! Thuriot, décidé à ne pas permettre que l'imprudent jeune homme se compromît davantage, faisait semblant de ne pas l'entendre, et d'une main infatigable agitait sa sonnette [7]. Camille insistant, Billaud-Varenne s'écrie : « Il ne faut pas laisser Desmoulins se déshonorer! » Lui, regagne sa place, moins irrité peut-être qu'amusé de la protection qui pèse sur lui. David le suivait d'un œil morne. Il y en eut qui chuchotèrent autour de lui le mot *suspect*. Comme il sortait de la salle, Legendre l'aborde, et accompagnant ses apostrophes d'un geste furieux : « Va dîner avec les aristocrates!... Je vous ai défendu hier, mais aujourd'hui je vous abandonne. » Il poussa sa pointe, reprochant à Camille la tiédeur de son zèle révolutionnaire, sa paresse, son éloignement pour la tribune dans les importants débats. Et Camille de répliquer, avec cette railleuse insolence qui lui fit tant d'ennemis : « Mais, mon cher Legendre, je n'ai pas tes poumons, et tu sais bien que, parmi les animaux, celui à qui la nature a donné la voix la plus retentissante n'est pas le plus propre à faire des lois [8]. »

Le bruit avait couru que Dillon, jeune encore et fort aimable, rendait à Lucile Desmoulins des soins assidus, et l'intérêt qu'en cette circonstance le mari n'hésita pas à témoigner au général fut méchamment attribué à l'influence de la femme. Mais Camille Desmoulins, qui connaissait le cœur de Lucile, alla droit à la calomnie, sûr de la confondre, et prit la défense de Dillon hautement, bravement, dans une brochure tout étincelante du feu de son facile génie. Par malheur, il y perçait de traits lancés en souriant et au hasard la plupart de ceux qu'il aurait dû ménager, ne fût-ce que pour le besoin de sa cause. Il y tournait en ridicule les jaunes colères de Billaud-Varenne et les manières peu raffinées de Legen-

[1] Nous conservons son orthographe en la citant.
[2] *Hist. parlem.*
[3] Déposition de Pierre-François Feuillard, garçon de l'hôtel de la Providence, dans le procès de Charlotte Corday. Voyez le t. XXVIII de l'*Histoire parlementaire*, p. 319.
[4] *Ibid.*
[5] *Hist. parlementaire*, t. XXVIII, p. 273 et 274. — Rapprochement omis par tous les historiens.
[6] *Ibid.*, p. 274.
[7] Camille Desmoulins donne lui-même ces détails dans la brochure qu'il publia sous ce titre : *Réponse de Camille Desmoulins à Arthur Dillon.*
[8] *Ibid.*

dre ; il y comparait ses amis de la Montagne, essayant de couvrir ses imprudences, à ces fous d'Abdéritains qui, après la tragédie d'*Andromède*, s'en allaient gémissant sur la fragilité des vertus humaines et s'écriant : « O amour, tyran des dieux et des hommes [1] ! » De Saint-Just, du terrible Saint-Just, il osa écrire qu'il « portait sa tête sur ses épaules avec respect et comme un saint-sacrement [2]. » — Saint-Just ajourna sa réponse...

Au reste, eût-il été aussi discret qu'il se montra téméraire et provoquant, Camille n'eût pas sauvé Dillon, dont l'innocence ne pouvait être prouvée [3]. Il se trouvait d'ailleurs avoir mal pris son temps ; car, sur d'affreuses machinations prêtes à éclater, il s'était répandu depuis quelques jours des craintes d'autant plus actives qu'elles étaient plus vagues.

Le 10 juillet, à l'assemblée de la Commune, on avait lu une lettre que le maire de Strasbourg communiquait comme ayant été adressée, de Paris, à un de ses administrés ; elle contenait ces lignes, qui semblaient annoncer quelque événement sinistre et prochain : « ... La Montagne, la Commune, la Jacobinière, et toute la séquelle scélérate, sont à deux doigts du tombeau... D'ici au 15 juillet, nous danserons ! Je désire qu'il n'y ait pas d'autre sang répandu que celui des Danton, Robespierre, Marat et compagnie... Vive Wimpfen ! vivent les Normands, Bretons, Marseillais, Lyonnais, et tous les autres républicains [4] ! »

D'ici au 15 juillet... Quelle date funèbre était donc enveloppée dans ces mots? Ce sang de Danton, de Robespierre, de Marat, dont la lettre parlait d'un ton si affirmatif, était-un à la veille de le répandre?

Chose étrange! Le 11 juillet, c'est-à-dire le jour de l'arrivée de Charlotte Corday à Paris, on lut dans un journal de couleur girondine : « Voici une observation bien singulière et qui mérite d'être consignée. Depuis le commencement de la Révolution, nous avons vu disparaître beaucoup de patriotes à grande réputation, beaucoup de ces hommes en qui le peuple avait mis confiance ; mais ils étaient aussitôt remplacés par d'autres. Aujourd'hui il n'en est plus de même [5]. »

Le lendemain, le journal qui vient d'être cité écrivait, dans un style dont l'intention ironique était manifeste : « On dit Marat très-sérieusement malade, s'il quittait la vie, on en trouverait sans doute quelques motifs secrets ; car chacun sait que la mort des grands hommes a toujours quelque chose d'extraordinaire [6] !... »

Il est juste de reconnaître que Marat était en effet malade. Car, tandis que la *Chronique de Paris* sonnait d'avance ses funérailles, Maure, envoyé par les Jacobins pour s'informer de sa santé, leur faisait le rapport suivant :

« Nous venons de trouver notre frère Marat dans le bain. Une table, un encrier, des journaux, des livres auprès de lui, l'occupaient sans relâche de la chose publique. Ce n'est point une maladie, mais une indisposition qui ne prendra jamais les membres du côté droit ; c'est beaucoup de patriotisme pressé, resserré, dans un très-petit corps [7]... »

La vérité est que jamais, quoi qu'on en ait dit, Marat ne s'était plus complétement abandonné au démon familier qui avait pris d'une façon si rude possession de son âme. Sa dévorante activité d'esprit ne s'était pas ralentie un seul instant. Un de ses collègues, par allusion à la facilité avec laquelle il accueillait toute dénonciation, avait comparé sa tête à une boîte aux lettres, qui reçoit tous les paquets qu'on y jette [8] : il eût été plus exact de la comparer à un volcan toujours en éruption. D'une plume que la douleur faisait trembler dans sa main, il n'avait cessé, pendant le mois de juin, d'adresser à ses collègues de l'Assemblée des lettres haletantes où il demandait, tantôt le rappel de Lecointe-Puyraveau, tantôt la destitution de Menou, ou bien encore un décret d'arrestation contre Leygonnier et Westermann [9]. Le 5 juillet, sept jours à peine avant la visite officielle de Maure, il avait écrit à la Convention pour renouveler la proposition de mettre à prix les têtes des Capet rebelles [10]. C'est donc à tort que quelques écrivains ont représenté Marat comme arrivé, dans la dernière période de sa vie, « à l'écueil où périrent l'une après l'autre les générations révolutionnaires, l'indulgence et la modération [11]. » Non, non ; et il y eut cela, au contraire, de prodigieux dans Marat, qu'il se montra jusqu'au bout fidèle à ce génie de la fureur dont l'âme humaine se fatigue si vite, et qu'il passa, sans intervalle de repos, d'un immense délire à l'éternel sommeil. S'il fit excepter Ducos, Dussaulx et Lanthénas du décret fulminé contre les Girondins ; si, après la chute de ses plus mortels adversaires, il déclara vouloir se tenir à l'écart, pour ne pas peser sur leur sort ; s'il couvrit d'une protection magnanime le physicien Charles, son ennemi personnel ; s'il sauva la vie à des malheureux qui l'imploraient..., il serait peu équitable d'attribuer ces actes de générosité, soit à un affaiblissement physique, soit à une sorte d'attiédissement intérieur et subit : la carrière de Marat, dès le début, avait été semée de traits semblables, très-faciles à expliquer de la part d'un fanatique, et d'un fanatique de cette trempe. L'homme est « ondoyant et divers, »

[1] *Réponse de Camille Desmoulins à Arthur Dillon.*
[2] *Ibid.*
[3] Nous le verrons plus loin.
[4] *Charlotte Corday, Essai historique*, par Louis Dubois, p. 27. — Rapprochement omis par tous les historiens de la Révolution.
[5] *Chronique de Paris*, n° du 11 juillet 1793.
[6] *Ibid.*, n° du 12 juillet 1793. — Rapprochement omis par tous les historiens de la Révolution.
[7] Le *Républicain français*, n° 244, cité par les auteurs de l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 303.
[8] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, n° 209.
[9] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 302.
[10] *Ibid.*, p. 303.
[11] Michelet, *Histoire de la Révolution*, liv. XII, chapitre III, p. 147 et 148.

selon la vive expression de Montaigne. C'était, ne l'oublions pas, par des pages d'une tendresse presque morbide que le farouche *ami du peuple* s'était annoncé au monde ; et qui sait, pour nous servir d'un mot de Byron, si la haine, chez lui aussi, n'était pas de l'amour aigri au fond du cœur?

On voit, aujourd'hui encore, rue de l'Ecole-de-Médecine, nº 18, une maison d'assez triste apparence, contiguë à celle que signalent tout d'abord à l'attention du passant une architecture antique et bizarre, des fenêtres étroites et une tourelle hexagone portant sur des soubassements voûtés. La maison nº 18 n'a rien de remarquable, sinon qu'on dit aussitôt qu'on l'aperçoit : « Là vivait Marat. » L'appartement qu'il y occupait se composait d'une antichambre, éclairée d'une seule croisée ayant vue sur la cour ; d'une très-petite pièce ayant vue aussi sur la cour, et conduisant à un réduit où il y avait à peine place pour une baignoire ; d'une chambre à coucher où le jour de la rue pénétrait par deux croisées à verres de Bohême, et enfin d'une pièce également à doux croisées servant de salon [1]. L'aspect de cette demeure d'un homme alors si puissant ne présentait rien que de misérable. Les fenêtres étaient lourdes, à vitres étroites, et construites de telle sorte que la partie inférieure se relevait sur l'autre en glissant dans une coulisse : pour toute tapisserie, de grandes colonnes torses dessinées sur un fond blanchâtre [2]. « Le salon meublé en damas bleu et blanc, les rideaux de soie élégamment relevés en draperies, le lustre brillant, l'ottomane voluptueuse, les superbes vases de porcelaine remplis de fleurs naturelles, rares et de haut prix, » tout cela n'exista jamais que dans l'imagination de madame Roland, abusée par un récit mensonger [3]. Ce qui est vrai, c'est que Marat était pauvre, si pauvre, que lorsque après sa mort on leva les scellés qu'on avait mis partout à son domicile, on ne trouva chez lui qu'un assignat de vingt-cinq sous [4]. Son unique trésor, — le plus précieux, du reste, qu'il soit donné à un homme de posséder en ce monde, — était l'amour d'une femme bonne et dévouée, qui avait nom Catherine Evrard.

Dans la matinée du 13 juillet, une jeune fille d'un extérieur modeste et d'un visage tranquille se présenta à la maison qu'habitait Marat, demandant à lui parler. La portière ayant répondu que l'*ami du peuple*, malade, ne pouvait recevoir personne, l'inconnue se retira en murmurant [5], après avoir laissé pour Marat une lettre, qui lui fut remise et qui était conçue en ces termes :

« Citoyen, j'arrive de Caen. Votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la République. Je me présenterai chez vous vers une heure. Ayez la bonté de me recevoir, et de m'accorder un moment d'entretien, je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

« Je suis, etc. Charlotte Corday [6]. »

Le soir, à sept heures, l'inconnue revint. La portière et Catherine Evrard refusant l'entrée, un débat s'élève, dont le bruit parvient jusqu'à Marat, qui était au bain dans ce moment et occupé à écrire. Il avait reçu la requête de l'étrangère et ordonna qu'on la laissât entrer. Quelques instants après, un cri lamentable : *A moi, ma chère amie!* Catherine Evrard s'élance, épouvantée, éperdue, dans le cabinet de Marat, et n'a que la force de crier : A la garde! Marat, la figure couverte d'une pâleur livide, était sans mouvement dans sa baignoire, toute rouge de sang. Laurent Basse, commissionnaire, entre, attiré par le bruit ; il aperçoit Charlotte Corday debout près du corps de la victime, et, pour l'empêcher de fuir, se hâte de barrer les portes. Nul doute que cette jeune fille, si belle et si calme, ne fût l'assassin ; dans sa fureur, l'homme du peuple courut à elle et lui assena un coup de chaise sur la tête [7]. Un chirurgien, qui demeurait dans la maison, était accouru : penché sur Marat, dont le sein laissait voir une blessure profonde, il essaya en vain d'arrêter le sang qui coulait à gros bouillons ; le corps fut retiré de la baignoire et porté dans un lit, « où étant, Marat ne remua plus [8]. »

Dulaure assure que Marat, quoique percé de part en part, vécut assez pour adresser à son ami Gusman le billet que voici, dont l'auteur des *Esquisses historiques* dit avoir l'original sous les yeux et donne le *fac-simile* :

« Les barbares, mon ami, ne m'ont pas voulu laisser la douceur de mourir dans vos bras ; j'emporte avec moi la consolante idée que je resterai éternellement gravé dans votre cœur. Ce petit présent, tout lugubre qu'il est, vous fera souvenir du meilleur de vos amis, portez le en mémoire de moi, et *vous* — ici un mot oublié ; peut-être voulait-il écrire *tout à vous* — jusqu'à mon dernier soupir.

« Marat [9]. »

[1] Procès-verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte Corday, par Jacques-Philibert Guellard. (*Revue rétrospective*, avril 1835.)

[2] Voyez, dans le *Livre des Cent et un*, l'article de Drouineau, intitulé : *Une maison de la rue de l'Ecole-de-Médecine.*

[3] Madame Roland, t. II, p. 223 de ses *Mémoires*, ne donne la description qui précède que sur la foi d'une personne qu'elle ne nomme pas et qu'elle-même désigne ainsi : « Petite femme du Midi, née à Toulouse, ayant toute la vivacité du climat ardent sous lequel elle a vu le jour. »

[4] Et non de cinq francs, comme dit M. Thiers. Voyez, ainsi que le font observer avec raison les auteurs de l'*Histoire parlem.*, et le rapport fait à la Commune le 27 juillet, et le *Moniteur* et tous les journaux.

[5] Dépositions de la citoyenne Évrard et de Marie-Barbe Aubin, portière de la maison de Marat, dans le procès de Charlotte Corday.

[6] Lettre produite au procès.

[7] Déposition de Laurent Basse dans le procès.

[8] Déposition d'Antoine Delafondée, principal locataire de la maison.

[9] *Esquisses historiques sur les principaux événements de la Révolution*, par Dulaure, t. II, chap. x, p. 455. Paris, 1823.

Suivant Dulaure, ces lignes, tracées d'une main tremblante, furent envoyées à Gusman, qui les garda, enveloppées d'un morceau de taffetas noir, et les porta sur lui jusqu'à sa mort. Mais comment croire qu'après avoir reçu un coup si terrible Marat ait eu la force de tenir la plume? C'est, d'ailleurs, ce que rien n'indique dans les dépositions qui suivirent [1].

Par une tragique coïncidence, au moment même où l'on assassinait Marat, les sœurs de Léonard Bourdon se présentaient à la barre de l'Assemblée, ardentes à demander un sursis en faveur de ceux qui avaient tenté d'assassiner leur frère! La Convrntion passa à l'ordre du jour, par ce double motif que le code pénal ne déléguait pas le droit de grâce et qu'elle avait à sauvegarder la vie de ses membres. Elle ignorait quel sanglant à-propos donnaient à cette décision les scènes dont la rue des Cordeliers était en cet instant le théâtre [2]!

Cependant la nouvelle lugubre s'est répandue de proche en proche, et déjà presque tout Paris répète : *L'ami du peuple est mort! On vient d'assassiner l'ami du peuple!* Parmi ceux pour qui Marat, selon sa propre expression, « s'était fait anathème, » la sensation fut inexprimable. Car, enfin, ce qu'il semblait personnifier en lui, cet homme, avec sa taille rabougrie, sa laideur, ses sombres pensées, son dur langage, ses sales vêtements, sa vie souterraine, et tous les mépris qu'on lui avait prodigués, c'était cette immense masse d'infirmités et de difformités dont se compose le limon des sociétés humaines. Robespierre pouvait bien représenter la puissance du peuple, Danton ses emportements, Saint-Just ses mornes tristesses; mais sa misère!... quel autre que Marat pouvait représenter sa misère? D'ailleurs, — et nous en verrons bientôt un exemple! — s'il est vrai que, trop souvent, le peuple, trompé, se tourne contre ses défenseurs, ce n'est jamais du moins quand l'assassinat les sacre martyrs. Aussi quel spectacle de deuil! Et de quel mouvement impétueux allèrent saluer les dépouilles mortelles de leur tribun, tous les damnés de ce monde! Dans la foule qui, de ses flots pressés, inondait la rue des Cordeliers et bouillonnait autour de la maison mortuaire, la douleur, la vengeance, la rage, étaient les seuls sentiments que trahît l'expression des visages, et un seul cri montait vers le ciel, celui qui demandait la tête de l'assassin. Pendant ce temps, la garde était arrivée, et Charlotte Corday, entourée de soldats, était descendue. Mais le limonadier Berger, qui la conduisait, s'étant aperçu qu'elle « désirait être livrée à la fureur du peuple, » la fit remonter chez Marat, où presque aussitôt après parut Guellard du Mesnil, commissaire de police de la section du Théâtre-Français [3].

Guellard du Mesnil, sans s'arrêter dans l'antichambre, où l'on retenait Charlotte prisonnière, va droit à la chambre à coucher où le cadavre était exposé. Là se trouvait un chirurgien consultant des armées de la République, Philippe-Jean Pelletan, lequel fit remarquer au commissaire de police que le coup porté à Marat avait pénétré près de la clavicule du côté droit, entre la première et la deuxième côte, et cela si profondément, que l'index avait fait écart pour s'enfoncer de toute sa longueur à travers le poumon blessé, et que probablement le tronc des carotides avait été ouvert [4]. Quelle plus effroyable preuve pouvait être fournie de l'assurance apportée par Charlotte Corday dans l'accomplissement du crime?

Interrogée en présence des administrateurs de police Marinot et Louvet, elle répondit avec beaucoup de sang-froid :

Qu'ayant vu la guerre civile sur le point de s'allumer dans toute la France, elle avait résolu de sacrifier sa vie au salut de son pays;

Que c'était bien effectivement pour tuer Marat qu'elle avait quitté Caen;

Qu'elle n'avait pas de complices;

Qu'elle ne connaissait personne à Paris, où elle n'était jamais venue auparavant;

Qu'arrivée le jeudi, vers midi, elle s'était couchée, n'était sortie que le vendredi matin pour aller se promener vers la place des Victoires, et, rentrée chez elle, s'était mise à écrire;

Que, dans la matinée du 13, elle s'était rendue au Palais-Royal, où elle avait acheté un couteau à gaîne façon de chagrin;

Qu'elle avait ensuite pris une voiture de place pour aller chez Marat, près duquel on ne l'avait point laissée parvenir;

Qu'elle s'était alors décidée à lui écrire pour lui demander audience sous un faux prétexte;

Que, lors de sa seconde visite, et dans la crainte d'un nouveau refus, elle s'était munie d'une autre lettre, dont elle n'avait pas eu à se servir, ayant cette fois été admise;

Qu'enfin « son projet n'était point un projet ordinaire [5]. »

Le commissaire de police lui ayant demandé si, le meurtre commis, elle n'avait point cherché à s'évader par la fenêtre : « Non, répondit-elle, je me serais évadée par la porte, si l'on ne s'y fût opposé [6]. »

On la fouilla, et l'on trouva sur elle la clef de sa malle, un dé à coudre en argent, un peloton de fil, la gaîne façon de chagrin du couteau, cinquante livres en argent, cent vingt livres en assignats, une montre d'or. Elle avait caché la

[1] Le document ci-dessus, que Dulaure donne comme extrait de la collection d'autographes de M. Villenave, n'est pas sans présenter des signes assez frappants d'authenticité. Mais, s'il est authentique, il doit se rapporter à une date un peu antérieure. La lettre a pu effectivement être écrite la veille ou l'avant-veille, Marat sentant déjà la vie lui échapper.

[2] Cette coïncidence, si caractéristique, est une des omissions à signaler dans le récit de nos prédécesseurs.

[3] Charlotte Corday. *Essai historique*, par Louis Dubois, p. 34.

[4] Procès-verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte de Corday, par Jacques-Philibert Guellard, inséré dans la *Revue rétrospective*, avril 1735.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

gaîne du couteau dans son sein, ainsi que deux papiers, attachés ensemble avec une épingle, et dont l'un était un projet d'adresse manuscrit aux Français, l'autre son extrait de baptême [1]. Quel motif l'avait pu amener à se munir de cette dernière pièce? Elle n'entendait donc pas mourir *incognito*, comme elle l'écrivit à son père du fond de sa prison! Et la crainte de compromettre sa famille ne l'avait pas empêchée de se placer sur la route de la postérité, pour y prêter l'oreille au bruit de son nom!

Survinrent, envoyés par l'Assemblée, Maure, Legendre, Chabot et Drouet [2].

Charlotte Corday était parfaitement calme : l'unique chose qui, de temps en temps, parut la faire souffrir [3] était la douleur de Catherine Evrard. Les cris de la pauvre femme éveillaient des échos plaintifs dans un cœur fait pour connaître, de la vie, toutes ses agitations et tous ses orages [4]. N'eût été cette émotion passagère, on eût pu croire Charlotte Corday insensible, tant il se mêlait de malice ironique et de présence d'esprit à sa fermeté! Legendre la prenant pour une femme dont il avait reçu, le matin, une visite suspecte, elle le détrompa en lui faisant observer qu'il n'était pas de taille à être le tyran de son pays, et qu'au surplus elle ne prétendait pas punir tant de monde [5]. A Chabot tendant la main vers la montre trouvée sur elle, elle dit : « Oubliez-vous que les capucins font vœu de pauvreté [6]? » Et, le même Chabot lui demandant : « Comment avez-vous pu frapper Marat droit au cœur? » elle lui répondit : « L'indignation qui soulevait le mien m'indiquait la route [7].»

Harmand (de la Meuse) raconte, comme une circonstance dont il fut témoin, que, Chabot ayant aperçu un papier plié dans le sein de la jeune fille et ayant fait un geste pour l'en arracher, elle rejeta ses épaules en arrière avec tant de vivacité, que les épingles et les cordons qui retenaient sa robe échappèrent ou se rompirent. Sa poitrine se trouva, de la sorte, tout à fait nue; et, malgré la promptitude avec laquelle elle courba sa tête sur ses genoux pour se dérober aux regards, sa pudeur eût pu avoir cruellement à souffrir, sans la tenue parfaitement décente de ceux qui l'environnaient [8]. Elle avait les mains liées : on se hâta de les lui délier, afin qu'elle réparât elle-même ce désordre accidentel, ce qu'elle fit la face tournée contre le mur. On lui permit, en outre, de rabattre ses manches et de mettre des gants sous ses liens [9]. »

Lorsqu'on la fit monter en voiture pour la conduire en prison, il s'éleva du milieu du peuple un mugissement si formidable, qu'elle se sentit défaillir [10]. Revenue à elle, et voyant avec quelle docilité la foule se retirait à la voix des commissaires, elle témoigna son étonnement d'être encore en vie, et demanda d'une voix troublée comment il se faisait que les interprètes de la loi eussent autant d'autorité sur un peuple qu'on lui avait peint comme composé de cannibales [11]. Pendant la nuit, elle parla beaucoup, avec quelque désordre, mais sans laisser échapper un mot de regret ou de repentir. Loin de là, on lui entendit dire d'un air satisfait : « J'ai rempli ma tâche, d'autres feront le reste [12]. »

La séance du 14 juillet fut remplie tout entière par les divers incidents qui se rattachaient au meurtre commis la veille. Une section vint réclamer pour Marat les honneurs du Panthéon [13]. Guirault, orateur de la section du Contrat Social, s'étant écrié au milieu de son discours : « Où es-tu, David? Tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour la patrie, il te reste encore un tableau à faire... » David répondit : « Aussi le ferai-je [14]! »

On avait saisi des lettres de nature à compromettre Fauchet et Duperret : ces deux députés furent amenés à la barre par une véhémente dénonciation de Chabot. Voici le résumé des déclarations de Duperret :

Le 12 juillet, au moment où il entrait chez lui pour dîner, ses filles lui remirent un paquet renfermant des imprimés à lui adressés par Barbaroux, et une lettre qu'on ne lui laissa pas le temps de lire et qu'il plaça sur la cheminée. Au dessert, une inconnue entra; et, comme elle manifestait le désir de lui parler en particulier, il la conduisit dans un cabinet voisin, où, après lui avoir donné des nouvelles de quelques-uns de ses amis, elle le pria de l'accompagner chez le ministre de l'intérieur. La visite ayant été ajournée au lendemain, et l'étrangère s'étant retirée, Duperret dit à ses filles : « La plaisante aventure! Cette femme m'a paru une intrigante [15]. J'ai vu dans son attitude, dans sa contenance, quelque chose qui m'a semblé singulier. Demain, je saurai ce qui en est. » Le lendemain il l'alla prendre, et la conduisit chez le ministre, qu'on lui assura n'être visible que de huit à dix heures du soir. Là-dessus, nouvel ajournement. Mais dans l'intervalle, la correspondance de Duperret ayant été saisie par suite d'un décret qui le supposait de connivence avec Dillon, il craignit que sa présence chez le ministre ne fût plus nuisible qu'utile à sa protégée. Il lui en fit la remarque à la seconde visite qu'il lui rendit : sur quoi Charlotte Corday lui dit : « Citoyen Duperret, j'ai un conseil à vous donner; quittez l'Assemblée, et retirez-vous à Caen, où vous pourrez, avec vos collègues, servir la

[1] Procès-verbal de l'arrestation et du premier interrogatoire de Charlotte de Corday, par Jacques-Philibert Guellard, inséré dans la *Revue retrospective*, avril 1835.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre de Charlotte Corday à Barbaroux.
[4] « Une imagination vive, un cœur sensible, promettaient une vie bien orageuse. » (C'est ainsi que Charlotte Corday se juge elle-même dans sa lettre à Barbaroux.)
[5] *Ibid.*
[6] Couet de Gironville.
[7] *Histoire abrégée de la Révolution*, t. III, liv. XVIII.
[8] *Anecdotes de la Revolution*, par Harmand (de la Meuse).
[9] *Ibid.*
[10] Rapport de Drouet à la Convention, séance du 14 juillet 1793.
[11] *Ibid.* — Ceci omis par nos prédécesseurs.
[12] *Ibid.*
[13] *Moniteur*, séance du 14 juillet 1793.
[14] *Ibid.*
[15] Ceci omis par les historiens nos prédécesseurs.

chose publique. » Lui, répondant qu'il ne voulait pas abandonner son poste : « Vous faites une sottise, » répliqua-t-elle [1].

Tel fut le récit de Duperret. Il y était question d'imprimés envoyés à Caen : Billaud-Varenne accusa Duperret de les avoir distribués, dans l'Assemblée même, à des membres qui tiraient de leur poche des assignats et les donnaient en échange [2]. Or vainement le député girondin nia-t-il le fait en termes formels ; vainement Levasseur assura-t-il qu'effectivement Billaud-Varenne se trompait, et qu'à Rabaud-Pommier seul était imputable le manége signalé ; les rapports de Duperret avec Charlotte Curday, en de pareilles circonstances, le désignaient trop naturellement aux soupçons pour qu'on lui fit grâce d'un examen plus approfondi. Sur la motion de Couthon, il fut décrété d'accusation par l'Assemblée [3]. Contre Fauchet aussi, un décret de mise en arrestation fut lancé, à la suite de ces paroles violentes de Danton : « Je demande qu'on entende cet apostat de la liberté ; peut-être ce qu'il dira vous confirmera-t-il davantage dans l'idée que c'est un infâme conspirateur [4]. »

Rapprochement qui fait penser et qui attriste ! Le malheureux Fauchet reçut son décret d'arrestation précisément le même jour et à la même heure où, quatre ans auparavant, il avait eu, devant la Bastille, son manteau troué de balles [5] !

Tandis que ces choses se passaient dans l'Assemblée, les sections se succédaient autour des dépouilles sanglantes de Marat. Semblables aux chœurs des tragédies antiques, des groupes sombres de Jacobins allaient répétant le cri : « Il est mort, l'ami du peuple ! » Les uns, s'adressant aux femmes, disaient : « Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat [6] ! » Les autres, sur le poignard qui lui avait percé le sein, juraient de l'imiter et de le venger. La plupart le voulaient au Panthéon.

Ces transports répugnaient au caractère grave de Robespierre et parurent offenser son orgueil. Au fond, il était humilié de n'avoir pas été choisi pour victime expiatoire par la haine des Girondins, et il lui déplaisait de voir prodiguer tant d'hommages à un homme qu'il n'avait jamais regardé que comme un énergumène sincère. Ce sentiment, très-sérieux chez lui, mais associé à un dépit qui manquait de grandeur, perça si bien dans le discours où, en pleine séance des Jacobins, il combattit l'idée de porter tout de suite le corps de Marat au Panthéon, que Bentabolle l'interrompit par ces dures paroles : « C'est un honneur qu'il obtiendra, malgré les jaloux [7]. » Néanmoins la majorité des Jacobins se rangea de l'avis de Robespierre, tant l'autorité morale de sa parole était souveraine !

Les funérailles de Marat avaient été fixées au 16 juillet : la veille, sur la proposition de David, la Convention décida qu'elle assisterait en corps à la cérémonie funèbre. Et le 16, en effet, tous les membres de l'Assemblée se rendirent à l'église des Cordeliers, où le corps avait été exposé. Le concours était immense ; les cris de fureur avaient fait place à un deuil muet ; quelques flambeaux brûlaient çà et là. On fit l'éloge du mort ; on jeta des fleurs sur sa dépouille sanglante ; puis on alla déposer le corps dans le jardin des Cordeliers, sous des arbres. Thuriot, qui présidait alors la Convention, prononça, devant la fosse ouverte, les paroles de suprême adieu ; la fosse reçut le dépôt qu'on lui était venu confier, elle se referma, et la foule s'écoula en silence [8].

Pendant ce temps, Charlotte Corday était transférée de l'Abbaye à la Conciergerie. Cette translation interrompit une longue lettre qu'elle était occupée à écrire à Barbaroux, et qui est datée : « Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation de la paix [9]. »

Rien de plus mêlé que le style de ce document. On y trouve certainement de la force, des élans de sensibilité, de l'élévation, une âme maîtresse d'elle-même ; mais, à côté de cela, une affectation manifeste d'enjouement, un ton de plaisanterie qui ressemble trop à un calcul, une préoccupation de gloire toute païenne, et l'adoption systématique de la morale qui, par le but, justifie les moyens :

« Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence, mais il en est mille que j'aimais encore plus que je ne le haïssais... — Comme j'étais vraymeut de sang-froy, je souffris des cris de quelques femmes... — Je jouis délicieusement de la paix ; depuis deux jours, le bonheur de mon pays fait le mien... — Je passe mon temps à écrire des chansons... — On m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui ; j'ai trouvé cela fort bon pour le jour, et fort mal pour la nuit... Je crois que c'est de l'invention de Chabot ; il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées... — Une imagination vive, un cœur sensible promettaient une vie bien orageuse ; je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les champs Elysées avec Brutus et quelques anciens... — J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour attirer Marat à me recevoir. Tous les moyens sont bons dans une telle circonstance [10]... » etc..., etc...

[1] *Moniteur*, séance du 14 juillet 1793.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, n° 209.
[6] Voyez le discours de l'orateur de la section de la *République* dans le *Journal de la Montagne*, n° 47.
[7] Séance des Jacobins du 14 juillet 1793.
[8] Voyez le n° 48 du *Journal de la Montagne*.
[9] Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 328.
[10] Voyez cette lettre reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parl.*, t. XXVIII, p. 328-331.
— Nous en avons detaché les traits caractéristiques, soit en bien, soit en mal.
— La phrase « *tous les moyens sont bons*, etc... » a été soigneusement omise par nos prédécesseurs.

C'est dans cette lettre à Barbaroux que se trouve l'unique fondement historique sur lequel les écrivains, nos prédécesseurs, puissent asseoir la réalité des dernières paroles qu'ils mettent dans la bouche de Marat. « Après avoir écrit vos noms à tous, raconte Charlotte Corday, il me dit, pour me consoler, que dans peu de jours il vous ferait tous guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort [1]. » Que Marat ait effectivement prononcé une telle menace, il n'y a là certes rien d'invraisemblable; mais, pour établir le fait historiquement, il ne suffit pas de l'assertion d'une femme qui proclamait bien haut « qu'on ne doit pas la « vérité aux tyrans; que tous les moyens sont bons dans « certaines circonstances, » et qui, dans le cours du procès, ne se fit, comme on le verra, nul scrupule de trahir la vérité, en des choses où l'intérêt de sa conservation n'était pas même engagé. Il était, au reste, manifestement faux que, dans l'esprit de Charlotte Corday, les derniers mots de Marat eussent « *décidé de son sort*, » puisqu'elle était partie de Caen avec le dessein bien arrêté de le tuer, et qu'elle avait eu soin de se munir, dès le matin, du couteau fatal.

Une chose avait évidemment frappé Charlotte Corday : la modération du peuple de Paris en ce qui la concernait. Dans la partie de sa lettre qu'elle écrivit à la Conciergerie, on remarque la phrase suivante : « Il est bien étonnant que le peuple m'ait laissé conduire de l'Abbaye à la Conciergerie : c'est une nouvelle preuve de sa modération; dites-le à nos bons habitants de Caen; ils se permettent quelquefois de petites insurrections qu'on ne contient pas si facilement [2]. »

Elle adressa aussi à son père quelques lignes, dont le *fac-simile* est sous nos yeux, et dont nous conservons l'orthographe :

« Pardonnés moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existance sans votre permission, j'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple un jour désabusé se réjouira d'être délivré d'un tyran; si j'ai cherché a vous persuadé que je passais en Angleterre, cesque j'esperais garder l'incognito mais j'en ai reconu l'impossibilité, j'espere que vous ne serés point tourmenté. En tous cas, je crois que vous aurés des défenseurs à Caën; j'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet, un tel attentat ne permet nulle défense c'est pour la forme; adieu, mon cher papa, je vous prie de moublier ou plutôt de vous réjouir de mon sort la cause en est belle, jembrasse ma sœur que jaime de tout mon cœur ainsi que tous mes parens, n'oubliés pas ce vers de Corneille [3].

« Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

« C'est demain à huit heures que l'on me juge.

« Ce 16 juillet.

« CORDAY. »

Le lendemain en effet, 17 juillet, Charlotte Corday comparut devant le tribunal révolutionnaire.

Elle était coiffée d'un bonnet à papillons, et un ample fichu lui couvrait le sein [4]. L'homme qui lui servit d'avocat trace son portrait en ces termes : « Stature assez forte quoique légère, longs cheveux négligemment épars sur les épaules, yeux ombragés par de grandes paupières, visage ovale dans la physionomie duquel respirait sa grande âme, voix enfantine en harmonie avec la simplicité de ses dehors [5]. »

Le président lui ayant demandé si elle avait un défenseur, elle répondit qu'elle avait choisi un ami, qui sans doute n'avait pas eu le courage de se présenter. Alors le président, apercevant Chauveau de la Garde dans la salle, le nomma d'office. Il monte près de l'accusée; et elle, de fixer sur lui des regards pleins d'inquiétude, comme craignant une justification qu'il lui eût fallu désavouer [6].

La lecture de l'acte d'accusation par Fouquier-Tinville et l'audition des témoins durèrent peu : le crime n'étant pas nié, il n'y avait guère sujet à débat.

Voici quelles furent, selon le *Bulletin révolutionnaire*, les réponses les plus saillantes de l'accusée, lorsqu'on l'interrogea :

« Qui vous a poussé à assassiner Marat? — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes? — Les malheurs dont il a été la cause depuis la Révolution. — Quels sont ceux qui vous ont engagée à commettre cet assassinat? — Personne. Moi seule en ai conçu l'idée. — Quel est en ce moment l'état de Caen? — Il y a un comité central de tous les départements qui sont dans l'intention de marcher sur Paris. — Que font les députés transfuges? — Ils ne se mêlent de rien; ils attendent que l'anarchie cesse pour reprendre leur poste. — Qui vous a dit que l'anarchie régnait à Paris? — Je le savais par les journaux. — Quels sont ceux que vous lisiez? — *Perlet*, le *Courrier français* et le *Courrier universel*. — C'est donc dans les journaux que vous lisiez que vous avez appris que Marat était un anarchiste? — Oui, je savais qu'il pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille. C'était d'ailleurs un accapareur d'argent; on a arrêté à Caen un homme qui en achetait pour

[1] *Hist. parlem.*, p. 239.

[2] *Hist. parlem.*, p. 332 — Pas un de nos prédécesseurs qui n'ait omis cet hommage rendu par Charlotte Corday à la modération du peuple de Paris.

[3] C'est le comte d'Essex qui dit ce vers, dans une tragédie, non de Pierre, mais de Thomas Corneille, acte IV.

[4] D'après un tableau dessiné pendant l'audience même, et au bas duquel on lit : « *Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant d'Armont, âgée de vingt-cinq ans, moins trois mois, à l'instant où elle s'aperçoit qu'un des auditeurs est occupé à la dessiner, elle tourne la tête de son côté.* »

[5] Note de Chauveau de la Garde dans les *Femmes*, par le vicomte J. A. de Ségur.

[6] *Ibid.*

lui. J'étais républicaine bien avant la Révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie? — Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté et savent se sacrifier pour la patrie. — Etait-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse, à Caen? — Je n'avais point de confesseur. — Ne vous êtes-vous point essayée d'avance avant de porter le coup à Marat? — Non. — Il est cependant prouvé par le rapport des gens de l'art, que si vous eussiez porté le coup de cette manière (en long), vous ne l'eussiez point tué. — J'ai frappé comme cela s'est trouvé; c'est un hasard [1]. »

Selon le récit de Chauveau de la Garde, Charlotte Corday aurait fait quelques réponses plus remarquables encore par leur énergique précision :

« Qui vous avait inspiré tant de haine contre Marat? — Je n'avais pas besoin de la haine des autres; j'avais assez de la mienne. — Mais la pensée de le tuer a dû vous être suggérée par quelqu'un? — On exécute mal ce qu'on n'a pas conçu soi-même. — En tuant Marat, qu'espériez-vous? — Rendre la paix à mon pays. — Croyez-vous avoir tué tous les Marat? — Celui-là mort, les autres auront peur, peut-être [2]. »

Dans le cours de son interrogatoire, elle déclara qu'elle aurait voulu immoler Marat sur les cimes de la Montagne, ajoutant : « J'étais bien sûre alors de devenir à l'instant victime de la fureur du peuple, et c'est ce que je désirais. On me croyait à Londres, mon nom eût été ignoré [3]. »

Sommée de déclarer si elle connaissait Claude Fauchet, qu'on avait fait venir à l'audience, elle répondit qu'elle ne le connaissait que de vue et le méprisait [4].

Lorsqu'elle était descendue à l'hôtel de la Providence, l'hôtesse lui ayant demandé s'il était vrai qu'une force armée marchât sur Paris, elle avait répondu en riant : « Je me suis trouvée sur la place de Caen, le jour où l'on a battu la générale pour venir à Paris; il n'y avait pas trente personnes [5]. » Interrogée à cet égard, elle dit — mensonge calculé pour faire peur à la Montagne — : « J'avais voulu donner le change, attendu qu'il y en avait plus de trente mille [6]. »

On lut à l'audience la seconde lettre qu'elle avait écrite à Marat, mais dont elle n'eut pas occasion de faire usage, ayant été admise la seconde fois qu'elle se présenta. Cette lettre était ainsi conçue :

« Je vous ai écrit ce matin, Marat; avez-vous reçu ma lettre? Je ne puis le croire, puisqu'on m'a refusé votre porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète, j'arrive de Caen; j'ai à vous révéler les secrets les plus importants pour le salut de la République. D'ailleurs, je suis persécutée pour la cause de la liberté, je suis malheureuse : il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection. « Charlotte Corday [7]. »

Sur l'observation que ce moyen de s'introduire auprès de sa victime tenait de la perfidie, et qu'elle ne pouvait regarder comme un monstre l'homme à qui elle adressait un semblable appel, elle répondit :

Selon le compte rendu officiel : « Que m'importe que Marat se montre humain envers moi, si c'est un monstre envers les autres [8]? »

Selon Chauveau de la Garde, son défenseur : « J'avoue que ce moyen n'était pas digne de moi; mais tous les moyens sont bons pour sauver son pays [9]. »

Chauveau de la Garde raconte aussi qu'à l'aspect du couteau qu'un huissier lui présentait, elle détourna la vue avec émotion; et lorsque, faisant allusion à la manière dont elle avait porté le coup, l'accusateur dit : « Il faut que vous soyez bien exercée à ce crime, » elle s'écria indignée : « Oh! le monstre! il me prend pour un assassin! » Exclamation qui, comme un coup de foudre, termina le débat [10]. »

L'avocat s'étant levé, les jurés lui faisaient dire de garder le silence, et le président de la déclarer folle; mais lui, qui sentait bien que ce qu'elle craignait plus que toute chose était d'être humiliée, s'exprima en ces termes :

« L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation; elle en avoue les circonstances les plus affreuses... Ce calme et cette abnégation sublimes ne sont pas dans la nature; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main... Je m'en rapporte à votre prudence [11]. »

Pendant que Chauveau de la Garde parlait ainsi, le visage de Charlotte Corday rayonnait de joie. Elle se fit conduire à l'avocat par les gendarmes, le remercia d'une voix douce de l'avoir défendue d'une manière digne de lui et d'elle; et, comme témoignage de sa reconnaissance, le pria de payer ses dettes de prison. Elles s'élevaient à trente-six livres en assignats, que Chauveau de la Garde paya le lendemain au concierge de l'Abbaye [12].

[1] Voyez le compte rendu du *Bulletin révolutionnaire*, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 311-325.
[2] Note de Chauveau de la Garde, *ubi supra*.
[3] *Ibid.*
[4] Cette version est celle du *Moniteur*. La version du *Bulletin révolutionnaire* prête à l'accusée des paroles dont le sens est le même, mais moins dures dans la forme.
[5] Déposition de Marie-Louise Grolier.
[6] *Bulletin du tribunal révolutionnaire.* — Autre omission de nos prédécesseurs. — Exception faite ici pour M. Michelet.
[7] *Ibid.*
[8] *Bulletin du tribunal révolutionnaire.*
[9] Note de Chauveau de la Garde, *ubi supra.*
Ni M. de Barante, ni M. Thiers, ni M. Michelet, ne mentionnent cette profession de foi : « Tous les moyens sont bons, » etc... Quant à M. de Lamartine, il fait mieux : à la phrase de Charlotte Corday, il substitue celle-ci : « Il fallait paraître l'estimer pour arriver jusqu'à lui. »
[10] *Ibid.*
[11] *Bulletin du tribunal révolutionnaire.*
[12] Note de Chauveau de la Garde, *ubi supra.*

Charlotte Corday fut condamnée à mort.

On lit dans l'*Histoire secrète du tribunal révolutionnaire*, par Proussinalle [1] : « Le 20 juillet 1793, le comité de salut public fit mettre en accusation le président du tribunal révolutionnaire, pour avoir, dans le jugement de Charlotte Corday, changé la cinquième question, ainsi conçue : « L'a-t-elle fait avec préméditation et dessein criminel, » en celle-ci : « L'a-t-elle fait avec dessein prémédité ? » Ce président s'appelait Montané.

De retour dans sa prison, Charlotte Corday refusa de recevoir un prêtre [2]. Elle prit la plume et écrivit : « *A Doulcet-Pontécoulant.* Doulcet-Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre [3]. Celui qui l'a fait s'en est acquitté avec toute la dignité possible; je lui en conserverai ma reconnaissance jusqu'au dernier moment. » Elle achevait à peine, qu'on entra... C'était le bourreau.

Elle fut conduite au supplice en chemise rouge, costume alors en usage pour les assassins [4]. Il était sept heures du soir. D'épais nuages couvraient le ciel et annonçaient un orage, qui ne tarda pas en effet à éclater [5]. Le peuple suivait en silence la charrette lugubre, du haut de laquelle Charlotte Corday promenait sur les objets environnants un regard tranquille. Au pied de l'échafaud une légère pâleur, aussitôt remplacée par les couleurs les plus vives, se répandit sur son beau visage [6]. Quand on fut pour lui enlever une partie de ses vêtements, ses traits exprimèrent un sentiment de pudeur offensée [7] qui rappelle le mot sublime de Madame Elisabeth à l'exécuteur, au moment où il lui arracha le fichu qui lui couvrait le sein : « Au nom de votre mère, monsieur, couvrez-moi [8] ! »

Après l'exécution, un des aides du bourreau, ayant saisi la tête pour la montrer au peuple, eut l'infamie de la souffleter, lâcheté abominable que le peuple accueillit par un immense et presque universel murmure [9]. La tête alors était pâle, mais d'une beauté parfaite. L'exécuteur l'ayant une seconde fois montrée, on la vit, ou on crut cette fois la voir colorée, comme si l'indignation de l'outrage eût survécu au supplice! Et cette circonstance tragique donna lieu, les jours suivants, dans le *Journal encyclopédique de Millin*, à un débat non moins tragique sur la question de savoir si la vie s'éteint au moment précis où la tête est séparée du corps [10].

Le misérable qui avait insulté la mort fut jeté en prison et publiquement flétri [11].

La fière attitude de Charlotte Corday, sa jeunesse, sa beauté, son courage, frappèrent tous les esprits, et excitèrent chez quelques-uns une admiration passionnée. Un grand poëte composa en son honneur une ode apologétique de l'assassinat :

> Son œil mourant t'a vue, en ta superbe joie,
> Féliciter ton bras et contempler ta proie.
> Ton regard lui disait : « Va, tyran furieux,
> Va, cours frayer la route aux tyrans tes complices.
> Te baigner dans le sang fut tes seules délices :
> Baigne-toi dans le tien, et reconnais les dieux. »

O discordes civiles! l'auteur de ces strophes violentes était André Chenier; et ce fut Marie-Joseph Chenier, son frère, qui fit, plus tard, le rapport qui mit Marat au Panthéon!

Parmi les fils adoptifs de la Révolution et de la France, on comptait, à cette époque, un député de Mayence, nommé Adam Lux, cœur sincère et intrépide. Il s'était trouvé sur le passage de la charrette qui conduisait la jeune fille à l'échafaud; et, dès ce moment, poursuivi, obsédé par un fantôme charmant et triste, il avait résolu de mourir; il écrivit et publia une brochure où, sans approuver l'assassinat en théorie, il disait : « S'ils veulent me faire l'honneur de leur guillotine, qui désormais n'est à mes yeux qu'un autel..., je les prie, ces bourreaux, de faire donner à ma tête abattue autant de soufflets qu'ils en firent donner à celle de Charlotte... » Il proposait, en terminant, qu'on élevât à l'héroïne une statue avec cette inscription : *Plus grande que Brutus* [12] *!*

La *Chronique de Paris*, ce même journal qui avait annoncé en termes si singuliers la mort prochaine de Marat, essaya de sauver Adam Lux, en accréditant le bruit que la brochure portait un nom supposé [13], et, lorsqu'on l'eût arrêté, elle fit un dernier effort, en affectant de le croire fou. « Comment répondre du moral d'un homme qui, arrêté, s'est écrié avec joie : « Je mourrai donc pour Charlotte Corday ! » Il faut être fou pour avoir plaisir à mourir pour une personne qui n'existe plus. S'il est vrai que tout ce qui est inutile peut devenir nuisible, on doit empêcher cet homme-là de mourir [14]. »

Telle ne fut pas l'opinion du tribunal révolutionnaire; et le malheureux Adam Lux fut condamné à mort le 5 novembre 1793. Dans son délire, il avait eu la pensée d'aller se faire sauter la cervelle à la barre de la Convention [15].

Lorsque, devant le tribunal révolutionnaire, Charlotte Corday avait dit : « J'ai tué un homme pour en sauver cent mille, » elle ne se doutait

[1] T. I, p. 161.
[2] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 334. — Prudhomme, n° 209.
[3] Elle se trompait. Doulcet-Pontécoulant ignorait qu'elle l'eût choisi pour défenseur. Comme il le manda au président du tribunal révolutionnaire par une lettre datée du 20 juillet, il n'avait reçu celle de Charlotte Corday que le samedi, et décachetée.
[4] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 334.
[5] *Essai historique*, par Louis Dubois, p. 33.
[6] Cabanis, d'après le témoignage d'un médecin de ses amis, témoin oculaire.
[7] Beaulieu, *Biographie universelle*.
[8] *Anecdotes de la Révolution*.
[9] Récit de la *Chronique de Paris*.
[10] L'affirmative fut soutenue par Cabanis contre le docteur Sue et l'anatomiste allemand Scunnering.
[11] Voyez la lettre de Roussillon, juré au tribunal révolutionnaire, telle que la rapportent, d'après la *Chronique de Paris*, les auteurs de l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 335.
[12] *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution*, par Adam Lux, réimprimés à Strasbourg, 1794.
[13] N° du 24 juillet 1793.
[14] N° du 28 juillet 1793.
[15] *Histoire abrégée de la Révolution*, t. III, liv. XVIII, p. 191.

pas probablement qu'elle ne faisait en cela que professer la doctrine de Marat lui-même ; n'avait-il pas dit, lui aussi, et répété sans cesse qu'il demandait cinq cents têtes pour en sauver cinq cent mille ? Sa carrière n'avait-elle pas été, d'un bout à l'autre, déterminée et dominée par cette maxime que proclama si follement, sur son cadavre, celle qui le tua : « Tous les moyens sont bons dans certaines circonstances ? »

Oui, de tous les disciples de Marat, le plus illustre fut... Charlotte Corday. Et elle poussa la logique du système jusqu'à assassiner le professeur, en vertu des principes qu'il avait professés !

De sorte que Marat périt, victime de la fausseté de ses prétendus axiomes ; et, pour que rien ne manquât à ce solennel enseignement, il arriva qu'à son tour, en poignardant Marat, Charlotte Corday, loin d'atteindre son but, poussa au but contraire.

Quelles furent, en effet, les suites ?

D'abord, en ce qui touche Marat, de tribun qu'il était il devint martyr.

Qui ne connaît le tableau de David ? La tête appuyée sur le bord de son lit, Marat n'a que la poitrine et le bras hors de la baignoire, tout rouge de son sang. Dans une de ses mains est encore la lettre de Charlotte Corday : « Il suffit que je sois malheureuse pour avoir droit à votre protection. » Le bras, tombant avec la rigidité du cadavre, tient une plume. Sur un billot accoté à la baignoire, on voit un encrier, un assignat, et un écrit ainsi conçu : « Vous donnerez cet assignat à cette mère de cinq enfants, dont le mari est mort pour la défense de la patrie. » Loin de chercher un effet théâtral dans le jeu des lumières et des ombres, David a peint son tableau d'un ton clair, dans une manière rapide et ferme, légère et discrète, mais avec une vérité saisissante. La tête, cependant, après avoir été dessinée à la plume d'après nature, est idéalisée et sans hideur. Le tableau est d'une simplicité antique ; tout y rappelle la pauvreté stoïque du personnage ; pas d'autre accessoire que la plume et le couteau ! Il semble que le peintre, en dessinant la victime, ait évoqué les grandes figures de Sénèque et de Caton. « Marat ! disait « David, *oh ! celui-là, je l'ai peint du cœur* [1]. »

Eh bien, qu'on se figure l'effet d'une œuvre pareille exposée pendant plusieurs jours dans la cour du Louvre, sur un autel, avec cette inscription au-dessous : « Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné ! »

De là un enthousiasme funèbre, dont les transports allèrent jusqu'à la superstition. Marat eut des temples, il eut des arcs de triomphe [2]. Son buste, colporté partout, devint, dans beaucoup de maisons, un préservatif pour les suspects [3]. Beaulieu assure avoir eu entre les mains un imprimé en forme de prière, composé par un nommé Brochet, et où se lisaient ces mots : « Cœur de Jésus, cœur de Marat ! O sacré cœur de Jésus ! O sacré cœur de Marat [4] ! » Et ce cœur, on le renferma dans l'urne la plus précieuse du garde-meuble de la couronne [5]. Le 14 novembre 1793, une loi, rendue sur le rapport de Marie-Joseph Chénier, ordonna que les restes de Marat seraient admis au Panthéon, à la place de ceux de Mirabeau. Que dire encore ? On bâtit à sa gloire, en plein Carrousel, une espèce de pyramide dans l'intérieur de laquelle on plaça son buste, sa baignoire, son encrier, sa lampe ; et Mercier, à qui nous empruntons ces détails, ajoute : « On y posa une sentinelle qui, une nuit, mourut de froid ou d'horreur [6]. »

Telles furent, relativement à Marat, les conséquences de l'attentat de Charlotte Corday. Et l'influence de cet attentat, soit sur le sort des Girondins, soit sur la situation générale, quelle fut-elle ?

La Montagne, d'abord disposée à l'indulgence, comme on a pu en juger par le rapport de Saint-Just, fut violemment ramenée à des pensées sombres, et sentit renaître toutes ses haines, quand elle entendit Levasseur crier au côté droit : « Le poignard des assassins est levé sur nous ! Doublons, s'il est possible, notre existence politique [7]. » A partir de ce moment, une prompte décision sur les députés incarcérés fut ardemment poursuivie, et leur destin parut fixé !

D'un autre côté, le parti de la fureur, qui commençait à se fatiguer, reprit des forces. Marat était sincère, et sa sincérité, en mainte occasion, servait de garantie. Ses fulies, qui avaient leur contre-poids dans une sagacité peu commune, étaient une sorte de *maximum* démocratique, au delà duquel ne pouvaient se flatter d'aller les démagogues sans bonne foi, dont l'ascendant se trouvait de la sorte annulé. Rien de plus profond et de plus vrai que ce mot de Camille Desmoulins : « Tout le temps que je vois Marat dans notre sein, je ne saurais avoir de crainte ; car celui-là au moins ne saurait être dépassé [8]. » Marat mort, il n'y eut plus de sauvegarde contre les popularités intéressées et hypocrites, contre les faux tribuns aux gages de l'étranger. Marat fut remplacé par une tourbe de vils plagiaires qui, sans avoir ni sa droiture, ni sa vigilance patriotique, ni son coup d'œil, reprirent son apostolat sanguinaire et exagérèrent ses exagérations. Marat, s'il eût vécu, rendait Hébert impossible.

Qu'il nous soit donc permis de répéter ici, comme conclusion et avec toute l'autorité des faits qui viennent d'être exposés, ce que nous avons dit dans un autre ouvrage : L'assassinat est une faute aussi bien qu'un crime ; et il le faut laisser aux aristocrates et aux tyrans. Que

[1] Mots cités par M. Jal, dans ses *Esquisses et Croquis*.
Comment ne pas rappeler ici le beau tableau de Charlotte Corday, par M. Henri Scheffer ?
[2] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. CCXVI : *Fêtes de la Raison*.
[3] Beaulieu. *Biographie universelle*.
[4] Beaulieu *Biographie universelle*.
[5] *Ibid*.
[6] *Nouveau Paris*, chap. CCXVI.
[7] *Mémoires de Levasseur*, t I, chap x, p. 307.
[8] *Ibid*., p. 327.

Henri III attire le duc de Guise dans le château de Blois et l'y fasse égorger par des sicaires d'antichambre; que des séides royalistes essayent contre Napoléon d'une machine infernale, ce sont là forfaits dignes de ceux qui les commirent, et la démocratie défend qu'on la serve ainsi. De tels moyens sont contraires par essence à son génie et à son principe. Eh! qui donc pourrait sans insolence s'attribuer le droit de se mettre, seul, soit comme vengeur de la liberté, soit comme redresseur du destin, à la place de tout un peuple, presque à la place de l'Histoire? Un coup de poignard est une usurpation. Où est d'ailleurs le pouvoir correspondant à ce droit monstrueux? Quoi! il serait donné au premier venu de changer, en avançant le bras, le cours des lois historiques! Cet homme qui passe dans la rue n'aurait qu'à presser la détente d'un pistolet pour donner une secousse au monde! Non, il n'en va pas de la sorte. Le mal, quand il existe au sein d'une société, tient à un vaste ensemble de causes auprès desquelles l'existence d'un individu, quelque puissant qu'on le suppose, ne figure qu'à titre d'accident. A nul homme on ne saurait accorder l'honneur de faire tenir dans sa vie celle d'un peuple. Nous en demandons pardon à l'ombre de Pascal, mais il nous semble avoir amoindri l'humanité jusqu'au scandale, quand il a fait dépendre de la longueur du nez de Cléopâtre les destinées de l'univers. L'occasion est la surface de la cause, et voilà pourquoi, trop souvent, l'on prend l'une pour l'autre. On s'imagine abattre la tyrannie en abattant le tyran : erreur! Le mal est au fond des choses, quand il est. Il n'existe point parce que quelqu'un le représente; quelqu'un le représente parce qu'il existe. Vous avez poignardé César, malheureux? il va ressusciter, plus terrible, dans Octave! Vous avez forcé Néron à se donner la mort? vous n'échapperez pas à Vitellius! Marat expire, noyé dans son sang? voici venir Hébert! Il ne sert de rien de faire disparaître la personnification, lorsqu'on laisse subsister le principe personnifié, toute chose créant un homme pour son usage.

Sans doute, respect est dû à l'héroïsme, même quand il s'égare. La Grèce antique dressa des autels à Harmodius, à Aristogiton; et nous avons tous été élevés à trouver belles ces paroles que Shakspeare met dans la bouche de Brutus : « *As Cæsar loved me, I weep for him; as he was fortunate, I rejoice at it; as he was valiant, I honour him; but, as he was ambitious, I slew him.* » « César m'aima, je le pleure; il fut heureux, je m'en réjouis; il fut vaillant, je l'honore; mais il était ambitieux, je l'ai tué. » Malheureusement ce sont les erreurs les plus respectables qui, par la séduction qu'elles exercent, sont les plus dangereuses. Où en serait la société, si, l'individualisme y devenant la loi du dévouement, chacun y était admis à n'accepter, de la légitimité de ses actes à l'égard de tous, d'autre juge que lui-même? Et pourtant tel est le pouvoir du dévouement, jusque dans son délire, que les meurtriers à la manière de Sand et de Stabs déconcertent presque également l'approbation et le blâme. Quand on rencontre leurs noms dans l'histoire, on est mécontent de sa raison si on les absout, et de son cœur si on les condamne.

CHAPITRE IV.

LYON SE SOULÈVE.

La contre-révolution à Lyon. — Assassinat de Sautemouche. — Robert Lindet. — Inutiles efforts de la Convention pour sauver Chalier. — Pouvoir dictatorial. — Désarmement des Jacobins à Lyon. — Proclamation factieuse. — Chalier dans sa prison. — Lettre de Chalier à Bernascon, son ami. — Décret du 3 juillet 1793. — Biroteau applaudi et trompé. — Arrivée de Chasset à Lyon. — Armée départementale; choix de Précy pour la commander. — Décret du 12 juillet contre les Lyonnais rebelles. — Chassagnon essaye de sauver Chalier. — Calomnies répandues par les royalistes. — Lettre supposée. — Le peuple induit en erreur. — Dévouement de Bernascon. — La guillotine dressée à Lyon pour la première fois par les *modérés*. — Exécution de Chalier. — Progrès du parti royaliste. — Mélange d'hypocrisie et d'audace. — Aspect de la révolte dans l'Est et le Midi. — La contre-révolution dans les autorités à Grenoble. — Dubois-Crancé et Gauthier; mesures qu'ils prennent. — Carteaux marche sur Avignon au pouvoir des Marseillais. — Infériorité des troupes commandées par Carteaux. — Les royalistes à Lyon jettent le masque; désespoir et confusion des Girondins; fuite nocturne de Chasset et de Biroteau.

Pendant qu'à Paris Marat mourait assassiné, les contre-révolutionnaires, devenus maîtres de Lyon, y assassinaient l'ex-municipal Sautemouche et y dressaient la guillotine pour Chalier.

On a vu comment le royalisme, à Lyon, s'était glissé sous la bannière de la Gironde : le monstrueux rapprochement durait encore : ce que la peur avait commencé, l'ardeur de la vengeance le maintenait. L'installation d'un *tribunal extraordinaire* avait été dénoncée par les ennemis du parti jacobin comme le comble de l'horreur [1]; et maintenant que ce tribunal était au service de leurs colères, ils ne songeaient plus qu'à en recueillir les bénéfices sanglants. Malheur aux juges s'ils avaient la faiblesse d'être justes! Les victimes, d'ailleurs, eussent eu peu de chance d'échapper : des assassins les attendaient aux portes du prétoire.

Au nombre de ces victimes, condamnées d'avance, était Sautemouche. En exécution de l'arrêté du 14 mai, par lequel les corps administratifs, alors en fonction, avaient frappé un emprunt forcé de six millions, destiné à l'entretien de l'armée révolutionnaire, Sautemouche était allé demander à deux sœurs leur quote-part de l'impôt, et cela *un sabre nu à la main* [2]. Tel était son crime : ses plus mortels ennemis ne purent lui en trouver un autre; et Sautemouche, tra-

[1] Voyez comment s'exprime à cet égard l'historien royaliste Guillon de Montléon, dans le tome Ier de ses *Mémoires*, chap. vi, p. 231.

[2] Voyez p. 410 de ce volume.

duit devant la police correctionnelle, fut acquitté [1]. Il sortait donc de prison le 27 juin, lorsque, étant entré dans un café sur la terrasse de l'Évêché, il y est reconnu par des jeunes gens appartenant au parti de la contre-révolution. Menacé d'être mis en pièces, il prend la fuite et court se réfugier dans la salle de la section des Porte-Froes. La section était assemblée : le malheureux implore la vie, on le repousse. Toujours poursuivi, il gagne les bords de la Saône; mais déjà, sous les coups de sabre qu'il a reçus, son sang ruisselle. Il se précipite dans le fleuve : un coup de pistolet lui est tiré à la tête. Il enfonce, reparaît : on l'achève à coups de pierres. Et le lendemain, dans le monde des femmes sensibles, dans le monde de ceux qui s'appelaient les « honnêtes gens, » une plaisanterie courait, qu'on trouvait charmante : *Après tout, ce n'est qu'une mouche* [2] *!*

On juge quel pouvait être le pouvoir des commissaires de la Convention, là où les contre-révolutionnaires se livraient impunément à de tels excès : Robert Lindet, envoyé à Lyon après le 31 mai, vit son autorité méconnue : il représentait, disait-on, ce qui n'existait plus, l'intégrité de la Convention ayant été détruite par la proscription des Girondins. Il fut même question de l'enfermer comme otage au château de Pierre-Scise [3]. Vainement déploya-t-il une modération que la roideur bien connue de son caractère rendait encore plus remarquable en de pareilles circonstances, les contre-révolutionnaires ne lui surent aucun gré de sa sagesse, dont un de leurs écrivains ne parle que pour la traiter de *patelinage* [4].

Lui n'en persévéra pas moins dans cette voie ; si bien que, de retour à Paris, il fit un rapport où, gardant le silence sur tout ce qui était de nature à irriter les esprits, il assurait qu'il n'y avait rien à craindre à Lyon pour la liberté, « si la nouvelle autorité qui s'élevait dans cette ville tenait avec fermeté les rênes de l'administration [5]. » Cela voulait dire : « Si la nouvelle autorité, qui se pare encore des couleurs de la République, ne se laisse pas déborder par le royalisme. » Tel était effectivement le danger, et Robert Lindet ne s'y était pas trompé. Il avait compris qu'à Lyon les Girondins ne formaient que l'avant-garde d'une armée dont le gros se composait de royalistes, lesquels n'attendaient qu'un moment favorable pour se débarrasser de leurs auxiliaires et aborer le drapeau blanc. Aussi avait-il soin d'ajouter dans son rapport : « Il y a beaucoup à observer [6]. » Et il concluait en demandant que la Convention « mît sous la sauvegarde de la loi et des autorités constituées les citoyens arrêtés à Lyon dans les derniers troubles. »

Le projet fut aussitôt converti en décret. Son but était de soustraire Chalier au glaive des vengeances locales, en évoquant la procédure au tribunal révolutionnaire de Paris.

Mais les vainqueurs du 29 mai n'entendaient pas lâcher ainsi leur proie. « Une loi, non expressément révoquée, qui établissait que les jugements seraient rendus sur les lieux du délit, servit de motif au refus de céder les coupables [7]. »

C'était le premier pas des contre-révolutionnaires lyonnais dans la révolte. Bientôt, le tocsin de la guerre civile ébranla tout le Midi, et leur audace croissant avec les malheurs de la France, ils songent à créer un pouvoir rival de la Convention. Oubliant tout à coup avec quelle fureur ils avaient maudit l'institution d'un comité local de salut public, lorsqu'ils étaient les plus faibles, les voilà qui créent à leur usage, sous le nom de *Commission républicaine et populaire de salut public*, une autorité dictatoriale devant laquelle il faudra que tout tremble, et à la tête de laquelle ils placent, encore sous le masque, le Girondin Gilibert. Cette commission, à peine installée [8], arrête que dix-huit cents gardes nationaux, choisis à tour de rôle dans les bataillons, seront casernés; elle envoie nombre de citoyens, armés de pelles et de pioches, travailler aux retranchements de la ville ; et, le 3 juillet, appelant dix mille hommes sous les armes ; les faisant ranger sur deux haies le long des maisons, depuis le pont d'Aisne jusqu'à Saint-Just; ordonnant qu'on ferme les portes d'allée et les fenêtres, et qu'on braque quatre canons, un à la place Saint-Georges, un au pont volant, deux à Saint-Just, elle donne le signal du désarmement des Jacobins dans les deux sections du Gourguillon et de Saint Georges [9].

Le lendemain, solennellement, en grand cortége, à la lueur d'illuminations joyeuses, les autorités s'en allaient lisant dans les rues la proclamation suivante :

« Le peuple de Rhône-et-Loire déclare qu'il mourra pour le maintien d'une représentation nationale républicaine, libre et entière ;

« Déclare que la représentation nationale n'est ni entière ni libre ;

« Déclare qu'il demande, dans le plus bref

[1] *Journal de Lyon*, n° du 30 juin 1793.

[2] Tout ceci extrait textuellement d'une lettre datée de Lyon, et lue par Sansbat aux Jacobins, séance du 14 juillet 1793. — Le *Journal de Lyon*, feuille girondine, et l'abbé Guillon de Montléon dans ses *Mémoires*, n'ont pu s'empêcher d'avouer l'assassinat de Sautemouche, quoiqu'ils s'étudient à en voiler les horribles circonstances. C'est à cette occasion que l'abbé Guillon de Montléon dit, t. Ier, p. 286 : « Le municipal Sautemouche, dont *quelques crimes* ont été racontés p. 239, etc... » Or, à la page indiquée, que trouve-t-on? Rien, sinon que Sautemouche entra un jour dans la demeure de deux femmes timides, le sabre nu à la main, et leur « extorqua la somme dont il avoit besoin. » *Dont il avait besoin !* lorsque en sa qualité d'officier municipal il allait lever un impôt voté par les corps administratifs réunis de la ville de Lyon, et commandé par le salut public !

[3] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. Ier, chap. VII, p. 275-276.

[4] *Ibid.*, p. 275.

[5] Rapport de Robert Lindet, au nom du Comité de salut public, 29 juin 1793.

[6] *Ibid.*

[7] Guillon de Montléon. Voyez ses *Mémoires*, t. Ier, ch. VII, p. 277.

[8] 1er juillet 1793.

[9] *Journal de Lyon*, cité dans l'*Histoire parlem.*, t. XXVIII, p. 289-291.

délai, la réunion d'une représentation nationale, libre et entière;

« Déclare que, jusqu'au rétablissement de son intégralité et de sa liberté, les décrets rendus depuis le 31 mai sont regardés comme non avenus, et qu'il va prendre des mesures pour la sûreté générale [1]. »

Et le *Journal de Lyon* d'écrire : « Mânes de nos amis égorgés dans la journée du 29 mai, soyez satisfaits, vous serez vengés [2] ! »

Pendant ce temps, Chalier, dans sa prison, se rongeait le cœur. Sans autre couche qu'un méchant grabat que lui disputait la vermine [3], sans autre compagnie que celle d'un pigeon dont la compatissante sympathie d'un autre prisonnier lui avait fait cadeau, il exhalait ses tourments dans des lettres haletantes, décousues, toutes pleines du désordre de ses pensées. Culte exalté de la patrie, effroi de la solitude, horreur des tyrans, tressaillements d'une âme où la tendresse déborde, tragiques étonnements de l'innocence qui se sent opprimée, amour naïf de la vie, que ne trouve-t-on pas dans ces lettres étranges? « Tout trahit le peuple, et le peuple lui-même se trahit. Je n'entends plus parler de la bonne Pie, ma gouvernante. N'y a-t-il donc pas un être qui puisse dire à la Convention, à Paris, à la France, que Lyon est en contre-révolution? Allez à pied à Paris, mon ami, allez-y à mes dépens; allez vite, allez vite, et sauvez les patriotes, qui sont sous le couteau. Dites à l'ami Marteau, et à sa sœur, et à la bonne Pie, que je suis dépourvu de tout, que la vermine me dévore déjà. Mes ennemis ont la perfidie d'animer le peuple contre moi quand je vais à l'interrogat devant Amper, grand royaliste. Le peuple se forge à lui-même des fers! Jugez de la noirceur de leurs complots : ils ont osé inventer des lettres d'Allemagne pour me faire croire d'intelligence avec Dumouriez et Cobourg! Que je suis en peine de la bonne Pie!... Vous et Marteau, remuez ciel et terre; allez voir les citoyens Ricottier, Artaud et Dusurgey : ils connaissaient la pureté de mon cœur... Écrivez-moi ce qui peut m'intéresser... la liberté. Le médecin m'a dit que la bonne Pie ne fait que pleurer. Ah! qu'elle se console! Elle sait mon innocence : qu'elle vive pour se rappeler les maux inouïs qu'on fait souffrir aux amis de la liberté! Dites-leur que j'ai grand courage... Je suis au désespoir de voir que toute la terre m'abandonne, connaissant mon innocence. O malheureuse et trop aveugle ville de Lyon!... Les jours sont pour moi des siècles, excepté le matin... Où êtes-vous, et qu'ai-je fait? La liberté veut fuir de cette terre, et personne ne veut rien sacrifier pour elle... Brissot est un scélérat, il est pris. Adieu, mon ami... Venez à la seconde fenêtre du second étage, du côté du tribunal; regardez sous le toit qui est au fond de la cour, dans le milieu. Je suis dans un cachot où il y a une petite fenêtre sous le toit. Faites-vous voisin d'un morceau de pierre; regardez depuis midi jusqu'à cinq heures : vous me verrez [4]!... »

Bernascon aimait Chalier comme un frère; il le vénérait comme un saint [5] : il s'empressa de faire parvenir les lettres qu'il recevait à Paris, où, communiquées aux patriotes, elles les remplirent d'indignation et de douleur. Le 5 juillet, Couthon parait à la tribune, et d'une voix émue : « Les patriotes, s'écrie-t-il, sont opprimés à Lyon comme à Marseille. » Aussitôt décret portant qu'il y a lieu à accusation contre le procureur général syndic de Rhône-et-Loire, le procureur syndic du district de la ville de Lyon, et que les dépositaires actuels de l'autorité dans Lyon répondront individuellement, sur leurs têtes, des atteintes portées à la sûreté des citoyens arrêtés par suite du 29 mai. En même temps, un courrier extraordinaire était envoyé aux représentants du peuple près l'armée des Alpes, pour qu'ils tinssent la main à l'exécution du décret [6].

Mais déjà les nouvelles autorités lyonnaises se préparaient à lancer à la Convention un défi suprême. Car, de Bordeaux, de Marseille, de Caen, arrivaient des nouvelles enflammées; et, d'un autre côté, le girondin Biroteau était là, soufflant autour de lui l'imprudente fureur dont il était animé. Il croyait servir la République, le malheureux, et ne servait que les royalistes, qui l'applaudissaient en le trompant [7] !

Le 8 juillet, la commission qui se parait astucieusement du titre de *républicaine et populaire* tenait séance, lorsque soudain l'arrivée d'un personnage important est annoncée. C'était Chasset, le conventionnel. Il entre au milieu des acclamations, et, placé à la droite du président, il prend la parole pour dire que « la Convention n'est plus composée que d'un reste impur de factieux et de scélérats [8]; » qu'il faut résister, s'armer [9]. On applaudit; le président embrasse l'orateur; et, séance tenante, il est décidé qu'on formera une armée départementale; qu'on en confiera le commandement au citoyen Perrin, dit Précy; qu'on lui dépêchera un courrier extraordinaire à Roanne, pour l'appeler sans retard à son poste, et que les adjudants généraux seront les citoyens Valabry, Gabriel et Louis Julien [10].

[1] *Journal de Lyon*, cité dans l'*Histoire parlem.*, t. XXVIII, p. 289 291.

[2] Numéro du 5 juillet 1793.

[3] Lettres de Chalier à Bernascon, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1320-1. (*British Museum.*)

[4] Lettres de Chalier à Bernascon.

[5] Voyez comment il en parle dans *La vie, la mort et le triomphe de Chalier.* (*Ibid.*)

[6] *Moniteur*, séance du 5 juillet 1793.

[7] Pour se faire une idée de l'hypocrisie du rôle joué à Lyon par les royalistes, on n'a qu'à consulter leur propre historien, l'abbé Guillon de Montléon, qui ne s'est pas cru tenu à en faire mystère, tout moyen lui paraissant bon, sans doute, pour relever la cause du trône et de l'autel. Voyez, sur la manière *clandestine* dont le royalisme parvint à supplanter le girondinisme à Lyon, les *Mémoires* de cet ecclésiastique, t. Ier, chap. VII.

[8] *Ibid.*, p. 291.

[9] *Journ. de Lyon*, cité dans l'*Hist. parl.*, t. XXVIII, p. 294.

[10] Rapprocher ce que disent de la séance du 8 juillet l'abbé Guillon de Montléon, t. Ier, chap. VII, p. 291, et le *Journal de Lyon*, nos des 10 et 11 juillet 1792.

Le choix du commandant qui venait d'être désigné était significatif, et disait assez combien la commission *républicaine et populaire* était, au fond, royaliste. Perrin, comte de Précy, avait servi comme lieutenant-colonel dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, pour lequel il s'était battu bravement au milieu des Suisses le 10 août!

Inutile d'ajouter que ceux qui faisaient ce pas décisif n'avaient pas à s'arrêter au décret du 3 juillet. A cet égard, la commission passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'on s'en rapportait au comité de surveillance, et attendu « que la commission s'occupait des moyens de bien recevoir Dubois-Crancé, s'il avait l'audace de se présenter devant Lyon [1]. »

Ces nouvelles, communiquées à la Convention dans la séance du 11 juillet [2], y portèrent l'indignation au plus haut point. Legendre propose de faire immédiatement marcher des troupes. C'est peu : si les Lyonnais ne se prononcent pas sous quinze jours, il faut que *la Convention donne quittance à tous leurs créanciers*. Lui-même ira faire exécuter ce décret, au péril de sa vie. Un membre ajoute que la ville de Lyon doit être déclarée en état de révolte ouverte; mais Couthon combat cette mesure, qui tendrait à confondre les bons et les mauvais citoyens [3]. Le décret ne fut rendu que le lendemain : rédigé en partie par Couthon, il portait :

Que Biroteau était mis hors la loi, comme traître à la patrie;

Que ceux-là aussi étaient déclarés traîtres, qui, administrateurs, officiers municipaux, fonctionnaires, avaient convoqué ou souffert le congrès départemental;

Que la Convention enverrait des forces pour faire respecter la souveraineté du peuple, garantir les personnes et les propriétés, délivrer les citoyens arrêtés arbitrairement, et traduire les conspirateurs au tribunal révolutionnaire;

Que les biens de ces conspirateurs seraient séquestrés, et, quand la confiscation aurait été prononcée, répartis entre les patriotes indigents et opprimés;

Que tous payements de sommes dues, soit par la trésorerie nationale, soit par les particuliers à la ville ou aux habitants de Lyon, notamment ceux de l'emprunt viager connu sous le nom des *trente têtes de Genève*, seraient provisoirement suspendus;

Que tous particuliers non domiciliés à Lyon seraient tenus d'en sortir, dans un délai de trois jours, sous peine d'être considérés comme complices [4].

En réponse à ces terribles menaces de la Convention, les contre-révolutionnaires lyonnais lui jetèrent la tête de Chalier.

Et pourtant, une voix puissante s'était élevée en faveur du captif : celle de Chassagnon. Dans un pamphlet d'une éloquence bizarre, mystique et amère, le royaliste Chassagnon, — tant son âme était honnête! — avait épuisé, pour sauver Chalier, tous les artifices de l'anathème et toute la poésie du dithyrambe. Chalier était un *monstre :* quel monstre que celui qui, un jour, forcé d'arrêter un citoyen, disait à l'épouse désolée : « Ma chère amie, mettez la main sur mon cœur, et vous sentirez ce qu'il souffre... Mais un républicain doit étouffer la nature pour obéir au devoir! » Et n'était-ce pas le même homme qui, entrant un autre jour dans une maison de religieuses, leur disait les larmes aux yeux : « Mes chères filles, avez-vous quelque peine? Ne me déguisez rien. Je suis votre père spirituel. Votre recueillement me touche, votre modestie m'enchante... Que je serais heureux d'épouser une des vierges de ce sanctuaire [5] ! » Et puis, comme ils avaient vite oublié, ceux qui se faisaient les accusateurs de Chalier et ses juges, de quelle pusillanime idolâtrie, naguère encore, ils l'entouraient! « Lamourette, poursuivait Chassagnon, lui dédis sa mitre; Jolielerc, son bréviaire; Maisonneuve, son écharpe; Bret, sa Bible; Billiemaz, ses facéties; Vitet, sa tactique; Carret, son énergie; Grandchamp, son jabot et ses odeurs; Nivière, sa conscience; Gilibert (médecin), sa morale; Rozier (curé), sa philanthropie, et Frossard (pasteur), ses principes. Si la loi fait marcher Chalier à l'échafaud, que d'hommes vertueux qui ont porté sa livrée et qui encensèrent son écharpe doivent, par gratitude, ou du moins par bienséance, assister à cette cérémonie funéraire, les cheveux épars, un crêpe au bras et un flambeau de cire jaune à la main [6] ! »

Inutiles adjurations! la perte de Chalier était résolue. Et, pour lui faire savourer la mort dans toute son amertume, ses ennemis avaient imaginé de le faire périr aux acclamations du peuple, de ce peuple qu'il aimait jusqu'au délire. Ils s'étaient donc étudiés à répandre parmi les classes ouvrières, et autour de Lyon, dans les campagnes, que Chalier était un complice des émigrés; que c'était au nom de la République, et parce qu'il la trahissait, qu'il fallait le tuer; que son crime, en un mot, était de *vouloir un roi* [7] ! Ah! quel profond dégoût soulève le cœur quand on songe que ceux qui poursuivaient Chalier de cette accusation meurtrière, « il veut un roi, » étaient précisément des royalistes!

La vérité est qu'on ne lui pouvait rien reprocher, sinon une furieuse intempérance de langage et des menaces forcenées, dans un temps et dans une ville où le vocabulaire de la fureur était à l'usage de tous les partis, témoin la lettre citée par l'abbé Guillon de Montléon lui-même [8], dans laquelle un des sbires du parti *modéré* di-

[1] *Journal de Lyon*, ubi supra.
[2] Discours de Couthon.
[3] *Moniteur*, séance du 11 juillet 1793.
[4] Decret du 12 juillet 1793. Voyez le *Moniteur*.
[5] *Offrande à Chalier.*
[6] *Offrande à Chalier.*
[7] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1320-1-2. (*British Museum.*)
[8] T. Ier, p. 210.

sait, à propos de Chalier et des siens : « Je porterai leurs boyaux en bandoulière, et garderai leurs crânes pour y boire à la santé des vrais républicains [1]. » Dans l'embarras où l'on était, on inventa une lettre où la main du faussaire se reconnaît, rien qu'au luxe inusité des précautions prises pour la faire croire authentique [2]. On l'avait intitulée : « Lettre adressée à Chalier d'Oberstad, le 22 mai 1793, timbrée de Reinhausen, taxée vingt sols, et arrivée le lendemain de l'arrestation de Chalier. » Elle était supposée écrite au tribun lyonnais par un émigré qui l'engageait à se couvrir toujours du voile du patriotisme, pour mieux servir la cause des rois, et l'informait que « son projet avait été fortement goûté du prince. Pas de nom, cela va sans dire, et, pour toute signature, *Mis... de Saint-V...* [3].

Il était difficile de recourir à un expédient plus grossier ; mais les royalistes mirent un art infini à propager cette calomnie. Ils la mêlèrent à des exhortations patriotiques ; ils lui donnèrent du poids en la glissant dans des adresses qu'appuyaient les lettres pastorales de l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette [4] ; elle figura sous les mots sacramentels *République*, *Liberté*, *Egalité*, inscrits en tête de placards dont on inondait les campagnes [5]. Comment de pauvres laboureurs crédules auraient-ils pu soupçonner la vérité dans ce chaos de publications astucieuses ? « Le peuple est un être changeant et grossier, qui ignore ses forces, supporte les coups et les fardeaux les plus lourds. Il se laisse guider par un faible enfant qu'il pourrait renverser d'une secousse. Mais il le craint et le sert dans tous ses caprices ; il ne sait pas combien on le redoute, et que ses maîtres lui composent un philtre qui l'abrutit. Chose inouïe ! il se frappe et s'enchaîne de ses propres mains ; il se bat et meurt pour un seul des *carlini* [6] qu'il donne au roi. Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à lui, mais il l'ignore, et, si quelqu'un l'en avertit, il le terrasse et le tue [7]. » Ce cri déchirant de Campanella, Chalier dut le pousser, lui aussi, du fond de son cachot : « Tout trahit le peuple, écrivait-il avec sanglots, et le peuple lui-même se trahit [8] ! »

Toutefois il restait à l'infortuné des amis fidèles, prêts à donner pour lui tout le sang de leurs veines. Bernascon et Lauras formèrent le projet de l'arracher par force de sa prison. Ils rassemblent cinquante hommes déterminés, et peut-être eussent-ils réussi, sans les pièces de canon chargées à mitraille qu'on avait eu soin de disposer dans toutes les avenues conduisant à la prison [9].

Le jour arriva donc où celui que Bernascon appelle *le plus humain des hommes* [10] allait être sacrifié. C'était le 16 juillet. En présence d'une foule nombreuse, lecture fut faite des dépositions. Tout à coup Bernascon fend la presse, demandant à défendre son ami ; mais on le repousse, on crie que quiconque osera parler en sa faveur est son complice [11]. La sœur de Marteau, la Pie et la femme de Bernascon s'enfuient, épouvantées. Bernascon seul, au péril de sa vie, insiste et parvient à se faire écouter. Il y eut un instant d'hésitation parmi les juges ; mais « la voix du peuple les menaçait de mort s'ils osaient absoudre [12]. « La sentence fatale fut prononcée.

Quand Bernascon entra dans la prison pour dire à son ami l'adieu éternel, le voyant étendu sur un grabat, il resta muet de saisissement. Mais Chalier : « Ne t'afflige pas, mon ami. Je meurs content, puisque je meurs pour la liberté. Dis que l'un punisse les grands coupables qui ont égaré le peuple, toujours bon et juste quand il n'est pas séduit ; mais qu'on épargne, dans le grand jour des vengeances, ces milliers d'hommes, victimes innocentes de l'erreur. Je ne te verrai plus. Adieu. » En ce moment, une voix terrible retentit ; c'était celle du bourreau. On emporta Bernascon évanoui [13].

Chalier fit à pied, au son du tambour, et accompagné d'un prêtre, le chemin qui conduisait de la prison au lieu du supplice. Il marchait d'un pas ferme, refoulant dans son cœur l'impression des huées dont le poursuivaient de malheureuses femmes, trompées par ses ennemis. Sous le couperet, il dit au bourreau : « Rends-moi ma cocarde, attache-la-moi ; car je meurs pour la liberté [14]. » La guillotine, dressée à Lyon pour la première fois par le parti *modéré*, n'avait pas encore servi et le bourreau manquait d'expérience. Le couteau se trompa quatre fois, et il fallut achever de couper avec un couteau ordinaire cette tête ruisselante de sang : spectacle abominable qui n'empêcha pas quelques claquements de mains !... Le peuple, une fois revenu de son erreur, fit de Chalier un martyr ; mais trop tard... « Le peuple se bat et meurt pour un seul des carlini qu'il donne au roi. Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à lui ; mais il l'ignore, et, si quelqu'un l'en avertit, il le terrasse et le tue [15] ! »

[1] Nous avons déjà cité ces horribles menaces, p. 410.

[2] Comme le font observer avec raison les auteurs de l'*Hist. parl*, t. XXIV, p. 387.

[3] Cette prétendue lettre figure parmi les prétendus documents placés à la suite du libelle de l'avocat Guerre, dont nous avons déjà parlé, et qui fait partie de la *Bibliothèque historique de la Révol.*, 1320-1-2. (*British Museum.*)

[4] Voy. *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, ubi supra.

[5] *Ibid.*

[6] Petite monnaie napolitaine.

[7] *Œuvres choisies de Campanella*, trad. par madame Louise Colet, p. 83.

[8] Lettres de Charlier à Bernascon, *ubi supra.*

[9] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, ubi supra.

[10] *La vie, la mort et le triomphe de Chalier*, ubi supra.

[11] *Ibid.*

[12] *Ibid.*

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*

[15] L'abbé Guillon de Montléon, dans ses *Mémoires*, t. Ier, p. 295, et la *Biographie universelle*, art. Chalier, s'accordent à dire qu'à la vue de l'instrument du supplice ses forces l'abandonnèrent. Le *Journal de Lyon*, quoique très-opposé à Chalier, ne dit rien de semblable, et on comprend mal qu'un homme en état de défaillance ait pu dire au bourreau : *Attache-moi ma cocarde* ! Nous avons déjà fait remarquer jusqu'à quel point le livre de l'abbé Guillon de Montléon est infecté de l'esprit de parti. Quant à l'article de la *Biographie uni-*

La veille de l'exécution de Chalier, que suivit de près celle de Riard, la commission lyonnaise avait remplacé au fauteuil de la présidence le Girondin Gilibert par le royaliste Rambaud. Grâce à ce dernier, le royalisme, qui, selon les propres expressions de l'abbé Guillon, « s'était introduit clandestinement dans la commission populaire et républicaine [1], » ne tarda pas à étendre son influence. Percy, présenté à la commission du 19 juillet, accepta le commandement auquel on l'avait appelé, et, dès ce moment, la contre-révolution se tint prête à lever le masque. La garde nationale du département fut sommée de fournir, pour compléter la force départementale, un contingent de neuf mille six cents hommes, et la ville fut taxée à une somme de trois millions, requis pour sa défense [2].

Toutefois, comme les royalistes ne se jugeaient pas encore en état de se passer de l'appoint girondin, et qu'à l'égard de la République l'hypocrisie leur semblait, jusqu'à nouvel ordre, commandée par la prudence, ils continuèrent à employer le mot en mimant la chose. La vérité commençant à percer, et les républicains de Lyon manifestant des inquiétudes, Rambaud publia une proclamation destinée à dissiper les soupçons par un mensonge. Il assura que des hommes pervers calomniaient la commission en lui prêtant des vues royalistes, quoiqu'elle eût déclaré « n'avoir d'autre vœu que celui du maintien de l'égalité, de la liberté et de la République [3]. » Suivait un ardent appel aux armes : « Levez-vous, citoyens ! ne souffrez pas qu'on vienne ravir vos propriétés, et un bien infiniment plus précieux, la liberté. Préparez-vous à combattre et à vaincre. Quittez à l'instant toute affaire ; plus de sollicitudes domestiques et commerciales !... Aux armes !... *L'ennemi* est à vos portes [4]... »

L'état des choses dans l'Est et le Midi expliquait tant d'audace. Rien de plus triste que le tableau du Mont-Blanc, tel que le tracèrent les commissaires de la Convention envoyés à l'armée des Alpes. A Chambéry, le patriotisme dominait ; mais les campagnes environnantes appartenaient sans réserve à un fanatisme ignorant et brutal. Les lois françaises y étaient inconnues, les assignats conspués. En Tarentaise et en Maurienne, pas une auberge qui ne fût fermée. Les volontaires n'auraient pas obtenu là un œuf pour cinq livres [5]. En passant à Moutiers, Dubois-Crancé offrit un assignat de cinquante sols à un mendiant, qui le refusa [6].

Lorsque, de Chambéry, le même Dubois-Crancé se rendit à Grenoble, accompagné de Gauthier, son collègue, il trouva cette ville au pouvoir d'administrateurs perfides qui étaient en train d'y préparer les esprits « à des événements astucieusement combinés, dont ils avaient seuls le secret [7]. » Les deux commissaires se virent au moment d'être arrêtés et conduits à Lyon, où leurs têtes étaient à prix. Dans une séance nocturne que tinrent les administrateurs, on alla jusqu'à mettre sur le bureau la carte de France, pour prouver géographiquement que le Midi se pouvait passer du Nord [8]. Ce ne fut pas sans peine que Dubois-Crancé et son collègue parvinrent à dessiller les yeux du peuple, et, dès qu'avec son aide ils se furent rendus maîtres de l'administration, que trouvèrent-ils dans les magasins ? Quinze cents fusils ; et l'armée des Alpes manquait d'armes ! quinze cents paires de souliers ; et nos soldats étaient nu-pieds [9] ?

Encore si la Révolution n'avait eu affaire partout, comme à Grenoble, qu'à la mauvaise foi et aux manœuvres souterraines des administrations locales ! Mais à Bordeaux, à Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, à Marseille, la révolte marchait tête levée. Déjà des bataillons de Marseille et d'Aix avaient envahi Tarascon ; ceux de Nîmes occupaient le fort du Pont-Saint-Esprit avec du canon. Les contre-révolutionnaires, qui ne tardèrent pas à avoir en leur possession Arles, Avignon et les deux rives du Rhône, « comptaient se grossir en route de tous les mécontents, frapper de terreur les patriotes ou les égorger, envahir les départements voisins du Rhône, se réunir à Lyon, et marcher avec cent mille hommes contre Paris, sur une ligne parallèle avec la Vendée, tandis que les Piémontais s'empareraient du Mont-Blanc, de l'Isère, et se partageraient avec les Anglais tous les départements situés entre le Rhône et les rochers des Alpes [10]. »

La clef de ce plan sacrilége fut donnée à Dubois-Crancé et à Gauthier par la saisie d'un paquet caché dans un petit sac de toile, et contenant la correspondance d'un administrateur de Grenoble avec Orcelet et Royer, que l'administration de Grenoble avait députés à Lyon [11]. Les meneurs du mouvement contre-révolutionnaire dans cette dernière ville n'ignoraient donc rien de ce qui était de nature à enflammer leur espoir. L'abbé Guillon de Montléon ne cache pas que de tous les départements soulevés par les Girondins arrivaient des députations promettant aux Lyonnais des auxiliaires contre la Convention. On compta jusqu'à cinquante-deux de ces

verselle, qui n'est qu'une diatribe contre Chalier, il est bon de noter que dans la liste des auteurs, cet article a pour toute signature *Anonyme*.

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon*, t. Ier, p. 298.

[2] *Ibid.*, p. 299-300.

[3] Ceci raconté naïvement ch. VII, p. 300, par l'abbé Guillon lui-même, qui semble le trouver tout naturel, quoiqu'il dise, dans une autre occasion, chap. VII, p. 269 : « L'hypocrisie, cette vile ressource des âmes noires et lâches. » Mais il paraît qu'au service de la royauté vice devient vertu !

[4] Voy. cette proclamation dans les *Mém. de l'abbé Guillon*, ch. VII, p. 301.

[5] Compte rendu à la Convention nationale de la mission des représentants du peuple à l'armée des Alpes, par Dubois-Crancé, dans les *Mémoires du général Doppet* ; note E des *Eclaircissements historiques*.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*

[10] *Ibid.*

[11] *Ibid.*

députations dans un banquet ; et là, au milieu des plus vifs transports d'enthousiasme, au bruit des salves d'artillerie, les députés de Marseille couronnèrent de lauriers les triomphateurs du 29 mai, « voulant que ces couronnes fussent non-seulement la récompense de la victoire remportée, mais aussi le prix anticipé de celle qu'on espérait [1]... »

Dans cette crise, la Révolution ne s'abandonna pas elle-même, et proportionna son énergie au péril. Nous avons rapporté le décret terrible du 12 juillet : renchérissant sur les rigueurs de la Convention, Dubois-Crancé et Gauthier lancèrent, de Grenoble, un arrêté qui visait à ruiner de fond en comble le commerce de Lyon ; il déclarait nulles toutes les quittances que pourraient donner les créanciers qui habitaient Lyon [2]. En même temps, Carteaux, nommé général de brigade, recevait l'ordre de marcher sur Avignon, dont les Marseillais s'étaient emparés, et d'empêcher à tout prix la jonction des troupes de Marseille avec celles de Lyon [3].

Malheureusement la Convention avait tant d'ennemis à la fois sur les bras, qu'elle avait dû interdire à Dubois-Crancé de dégarnir les frontières [4] ; de sorte que la mission imposée à Carteaux était d'écraser, à la tête d'un faible détachement de cinq mille six cents hommes, des forces beaucoup plus considérables, poussées en avant et soutenues par tout le Midi embrasé [5] !

La fortune semblait donc sourire aux royalistes lyonnais. De là leur ardeur. Elle était telle, que bientôt ils s'ennuyèrent des entraves de la prudence. On se rappelle que le chef des vainqueurs du 29 mai était Madinier : il semblait naturel qu'on le mît à la tête de la force départementale ; on n'en fit rien ; on se contenta de lui conférer le titre de commandant général provisoire, « sans doute, écrit l'abbé Guillon, parce qu'il n'avait point de système politique, et que tout le but de son zèle était l'ordre conservateur des propriétés [6]. » Ce mot dit assez quel chemin les royalistes avaient fait depuis le 29 mai ! Les Girondins ne pouvaient se tromper plus longtemps sur la profondeur de l'abîme qu'ils avaient creusé de leurs propres mains. Selon la forte expression de Montaigne, ils avaient « troublé l'eau pour d'autres pêcheurs. » Ils se retirèrent de la scène, le cœur navré. Biroteau et Chasset, qu'on avait enivrés d'applaudissements si artificieux, se réveillèrent comme d'un songe. Lyon leur apparut tout à coup peuplé de noirs fantômes. Le 23 juillet, pendant la nuit... ils s'enfuirent [7] !

CHAPITRE V.

LA COALITION S'AVANCE.

Aspect des frontières. — Le camp de César. — Armées de la Moselle et du Rhin. — Les Prussiens devant Mayence. — Armée des Alpes. — Armée du Nord. — Terribles extrémités — Les chefs de la coalition. — Kaunitz — Kaunitz remplacé par Thugut — Politique égoïste des coalisés. — Échec essuyé par Custine. — La garnison de Mayence isolée. — Merlin (de Thionville) à Mayence ; son extraordinaire bravoure ; le *diable de feu*. — Étrange épisode du siége. — Attaque nocturne du quartier général des Prussiens. — Mort de Meunier ; hommage funèbre que lui rend l'ennemi. — Intrépidité et constance admirables des assiégés. — Famine dans la place. — Femmes, enfants et vieillards entre deux feux. — Inaction de Beauharnais. — Tentative infructueuse de Houchard. — Capitulation de Mayence. — Merlin (de Thionville) soupçonné. — Richesses trop rapidement acquises. — Levasseur refuse de siéger à côté de Merlin. — Le duc d'York devant Valenciennes. — Attaque furieuse ; défense héroïque. — Gaieté française au milieu du danger. — Opposition de la municipalité ; émeute de femmes arrangée d'avance. — Situation tragique des commissaires. — Les mécontents, les traîtres. — Ballon lancé par les assiégés ; nulle apparence de secours. — Réjouissances ironiques dans le camp du duc d'York, au sujet de la prise de Condé. — Attaque du 25 juillet. — Capitulation de Valenciennes ; circonstances qui l'amenèrent — Custine mandé à Paris. — Rapport de Barère contre lui. — Il est décrété d'accusation. — Trois places, Francfort, Mayence et Valenciennes, avaient successivement et en vain attendu de lui leur salut. — Belle retraite de Kilmaine.

Pendant ce temps, les dangers s'accumulaient aux frontières. Trois cent quatre-vingt-dix-sept mille hommes, voilà tout ce que la France comptait d'hommes présents sous les armes, au mois de mai 1793 [8]. Et avec ces forces il lui fallait vaincre au Nord, sur le Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées ! Rappelons, en revenant un peu sur nos pas, quelle était, au moment de la chute des Girondins, la situation militaire du pays.

Au Nord, la frontière était menacée par le duc d'York, à la tête de vingt mille Autrichiens et Hanovriens ; par le prince de Cobourg, à la tête de quarante-cinq mille Autrichiens et de huit mille Hessois ; par le prince d'Orange, qui commandait quinze mille Hollandais ; enfin par le prince de Hohenlohe, qui, avec trente mille Autrichiens, occupait Luxembourg et Namur. Or l'armée républicaine, de ce côté, outre qu'elle ne s'élevait guère qu'à vingt-deux mille hommes, avait été désorganisée par la défection de Dumouriez, découragée par la mort de Dampierre, et rejetée, du camp de Famars sous Valenciennes, au camp de César sous Bouchain, où elle semblait hors d'état de rien entreprendre ; si bien que, sans éprouver d'obstacle, les alliés avaient formé le blocus de Condé et bombardaient Valenciennes [9].

Sur la frontière de l'Est, pour soutenir le choc de cinquante-cinq mille Prussiens, com-

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. Ier, chap. VII, p. 297.
[2] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon.*
[3] Compte rendu de Dubois-Crancé, *ubi supra*.
[4] *Ibid.*
[5] Voyez les *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. Ier, p. 131.
[6] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. Ier, chap. VII, p. 300.
[7] *Ibid.*, p. 303
[8] Chiffre tiré d'un document du ministère de la guerre, intitulé Tableau de la force des armées de la République, depuis le mois de décembre 1792 jusqu'au mois de pluviôse an V. (Voyez l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villiaumé, t. III, nº 9 des pièces justificatives.)
[9] Voyez précédemment, p. 436.

mandés par leur roi; de quinze mille Autrichiens, sous les ordres de Wurmser; de huit mille Autrichiens, détachés du corps de Hohenlohe, et d'environ six mille émigrés français, la République n'avait pas à mettre en ligne plus de soixante mille combattants, divisés en deux armées, celle de la Moselle et celle du Rhin [1]. Dès la fin de mars, le roi de Prusse avait traversé le Rhin à Bacharach, passé la Nahe, poussé jusqu'à Seltz et coupé la route de Mayence à Worms, tandis que, tombé soudain dans une irrésolution et un embarras inexplicables, Custine abandonnait ses magasins à Bingen, à Creutznach et à Worms, se retirait précipitamment sous Landau, et, ne s'y croyant pas encore en sûreté, se repliait derrière la Lauter, laissant l'ennemi libre d'investir Mayence [2]. Ce fut ou mois d'avril que commença l'investissement de cette place. Son enceinte figure un demi-cercle dont le Rhin est le diamètre, et elle communique, au moyen d'un pont de bateaux, avec le faubourg de Cassel, jeté sur l'autre rive; on n'avait donc pas jugé nécessaire de la fortifier beaucoup du côté du fleuve, parce qu'il était peu probable qu'on l'attaquât par des débarquements. Seulement, pour mettre à l'abri le front riverain, composé d'une muraille en briques, et conserver un débouché offensif sur la rive droite, les Français avaient fortifié Cassel et l'île du vieux Mein [3]. Du côté de la terre, Mayence était dans un état de défense respectable, grâce aux travaux de deux officiers distingués du génie, les généraux Doyré et Meunier [4]. Mais, mieux que par ses murailles, la ville était protégée par l'admirable intrépidité d'une garnison de vingt mille hommes, dont Jomini a pu dire que, « sous des chefs tels que Meunier, Aubert Dubayet et Kléber, elle était capable de tout [5]. » L'unique question était de savoir, dans le cas où l'on ne viendrait pas la dégager, combien de temps elle pourrait écarter d'elle un ennemi qui a raison des plus fiers courages : la famine! Sans compter que le tiers de l'armement nécessaire manquait sur les remparts [6]. Quoi qu'il en soit, le roi de Prusse attachait trop d'importance à la conquête de ce boulevard de l'Allemagne, pour ne pas essayer de s'en rendre maître. Il entreprit le siége, confiant au général Kalkreuth le soin d'en diriger les opérations, et au duc de Brunswick le soin de les couvrir, à la tête d'un corps d'observation, du côté des Vosges. Sur ces entrefaites, le commandement de l'armée de la Moselle ayant été réuni à celui de l'armée du Rhin, Custine se trouva en position de disposer de soixante mille hommes, avec lesquels il eût pu aisément reprendre l'offensive; d'autant que l'ennemi, depuis le revers des Vosges jusqu'à Lauterbourg, s'étendait isolément par brigades [7]. Mais, au lieu de concentrer ses forces, Custine les étendit parallèlement à celles des Prussiens, et passa tout le mois d'avril à inspecter sa ligne dans le Porentruy, où il n'y avait rien à diriger ni rien à tenter [8]. Vers le milieu du mois de mai cependant, appelé au commandement de l'armée du Nord, il parut honteux de sa longue inaction et voulut dire à ses anciens compagnons d'armes un adieu qui fût un exploit; mais il n'aboutit qu'à un effort qui fut une déroute [9].

Aux Alpes, la situation ne se présentait pas sous un aspect plus favorable. L'armée qui devait sauver de l'invasion des Piémontais la Savoie et le comté de Nice était dans un déplorable dénûment, fruit de la secrète connivence des corps administratifs avec les malveillants de l'intérieur et les ennemis du dehors [10]. Trompée par de faux rapports, la Convention croyait cette armée complète, au moment même où il y manquait dix-huit mille hommes, et où elle n'avait pas un seul général de brigade [11]. Pour ce qui est des troupes placées aux Alpes maritimes, elles s'élevaient à peine à quinze mille hommes, mal approvisionnés. Or, tant en Savoie que vers Nice, il y avait à faire face à quarante mille Piémontais renforcés de huit mille Autrichiens; et si, profitant de ce que, du côté des grandes Alpes, les glaces rendaient toute action impossible, les Piémontais eussent eu l'idée de précipiter sur Nice la masse de leurs forces, rapidement transportées des Alpes au Midi, qui les eût empêchés de pénétrer dans les départements insurgés, d'y donner la main à la révolte, d'occuper Lyon qui les appelait et les attendait, et de mettre la France en lambeaux?

Aux Pyrénées, tandis que sept mille Espagnols perçaient dans la Cerdagne française et menaçaient le Mont-Libre, quinze mille hommes, appartenant à la même nation, s'étaient répandus vers Céret et le Boulou [12]. Pour les repousser, ou seulement les tenir en échec, était-ce assez d'une petite armée de dix mille hommes, la plupart de nouvelle levée [13], et qui étaient sans officiers généraux, sans canons de campagne, sans affûts pour les canons de siége, presque sans pain [14]? Aussi le général espagnol, aidé d'ailleurs par les émigrés du pays [15], n'avait-il pas eu de peine à s'emparer du pont et de la ville

[1] Selon Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 205, l'armée du Rhin était forte de trente-six mille hommes, et celle de la Moselle de vingt-sept mille. Mais cette dernière eut à subir une diminution notable. Toulongeon ne l'évalue qu'à quatorze mille hommes après le départ de Custine, c'est-à-dire au mois de juin. (Voy. cet auteur, t. II, p. 284, édition in-4°).

[2] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 205. — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*

[3] *Ibid.*, p. 210.

[4] *Ibid.*, p. 209.

[5] *Ibid.*, p. 213.

[6] *Ibid.*, p. 21.

[7] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 256.

[8] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 208

[9] *Ibid.*, p. 224.

[10] Compte rendu à la Convention nationale de la mission des représentants du peuple à l'armée des Alpes, par Dubois-Crancé, dans les *Mémoires du général Doppet*, aux éclaircissements historiques, note E.

[11] *Mémoires du général Doppet.*

[12] *Mémoires du général Doppet*, liv. IV, chap. V, p. 226.

[13] *Ibid.*

[14] Rapport de Cambon, au nom du Comité de salut public, dans la séance du 11 juillet 1793.

[15] *Mémoires de Doppet*, p. 225.

de Ceret, de Montesquiou, de Villelongue, du Boulou, de Saint-Genis, de Palau, de Saint-André, et à nous ôter toute communication avec Bellegarde, le fort des Bains et Prats de Mollo. Vers la fin de mai, le général français Deflers établit un camp retranché à peu de distance de Perpignan, mais sans pouvoir faire autre chose que couvrir cette ville, tant ses forces étaient insuffisantes! Bellegarde, le fort des Bains, Prats de Mollo, devaient donc inévitablement succomber; et c'est ce qui arriva, dans le courant du mois de juin.

En résumé, à l'époque où les Girondins, vaincus à Paris, agitaient de leurs ressentiments la France entière, armant la Normandie, poussant Bordeaux à la résistance, soulevant Marseille, et fournissant de la sorte des auxiliaires inattendus aux insurgés royalistes de la Vendée, de la Lozère, des Vosges, du Jura et de Lyon, une armée formidable d'Autrichiens, de Hanovriens, de Hollandais et de Hessois entourait Condé et incendiait Valenciennes; les Prussiens enveloppaient Mayence; la Savoie et Nice étaient à la merci des Piémontais; et les Espagnols, auxquels il ne fallait qu'une attaque un peu vive pour enlever le camp français sous Perpignan, semblaient déjà maîtres du Roussillon.

En de telles extrémités, la France était perdue si les gouvernements qui l'attaquaient eussent eu la centième partie du génie et de la vigueur que déploya le Comité de salut public. Mais, Pitt excepté, aucun de nos ennemis fameux ne se trouva au niveau des circonstances. Celui d'entre eux qui avait été l'âme de la coalition dans l'origine, et qui lui communiqua un instant le prestige d'une réputation diplomatique alors sans égale, était le vieux comte de Kaunitz; et il est curieux d'opposer ce que la chronique rapporte de ce personnage à ce que nous savons déjà des Robespierre, des Saint-Just, des Billaud-Varenne.

Kaunitz était un homme de haute taille, aux yeux bleus, au teint blanc comme du lait. Il portait une perruque remarquable dont les nombreuses boucles tombaient en zigzag sur son front, de manière à en cacher les rides. Il semble avoir été l'inventeur de cet art de poudrer les cheveux, pratiqué avec tant de raffinement par le fameux prince de Ligne, lequel, dit-on, au moment de sa toilette, avait coutume de faire ranger ses domestiques sur une double haie, avec injonction de lui jeter sur la tête, lorsqu'il parcourait la ligne, l'un de la poudre blanche, un autre de la poudre bleue, un troisième de la poudre jaune, etc..., jusqu'à ce que la fusion et la combinaison des couleurs offrît quelque chose de parfait. Kaunitz tranchait volontiers du révolutionnaire... en matière de costume. Par exemple, lui faire quitter les bas blancs pour des bas rouges était une question d'État. Un grand chien l'accompagnait partout — excepté à la Cour. — Ce fut son point de ressemblance avec Robespierre. — N'étant plus jeune, il ne voulait pas absolument être vieux; et l'idée de sa fin lui était si insupportable, qu'il avait fait défense expresse qu'on prononçât en sa présence le mot *mort*. Il ne souffrait même pas qu'on parlât devant lui de *petite vérole*, parce qu'il avait vu l'impératrice atteinte de cette maladie, et qu'il lui en était resté une impression désagréable. Un jour, il dit à un de ses lecteurs, le secrétaire Harrer, âgé alors de soixante ans : « Se peut-il que des jeunes gens comme vous oublient de pareilles choses? » Avait-on à lui annoncer une nouvelle funèbre, il fallait recourir à une circonlocution. Lorsque le baron Binder, son ami et son confident, mourut, Xaverius Raidt, le lecteur du prince, l'informa de l'événement en ces termes : « On ne trouve plus nulle part le baron Binder [1]. »

Un personnage de cette trempe n'était pas fait pour lutter d'audace avec des hommes qui se croyaient sûrs de commander à la victoire, à force de regarder la mort en face; et c'est ce que Kaunitz semblait comprendre lui-même, lorsqu'il disait : « Les Jacobins sont des insectes qu'il faut tuer à force de patience [2]. » Mais la Cour d'Autriche ne tarda pas à s'apercevoir que, contre la Révolution française, d'autres vertus n'eussent pas été de trop. La vieille routine des cabinets ne pouvait manquer de pâlir devant une politique environnée d'éclairs et qui procédait par coups de foudre : Kaunitz fut jugé insuffisant. Restait à le remplacer.

On raconte que, visitant un jour le collége des langues orientales formé à Vienne, Marie-Thérèse y remarqua un enfant nommé Thunigut. C'était le fils d'un pauvre batelier de Lintz. L'impératrice prit intérêt à lui, et le recommanda au directeur du collége, après avoir changé son nom de *Thunigut* (vaurien), en celui de *Thugut* (fais bien) [3]. Ce fut le point de départ d'une fortune aussi éclatante que rapide. Attaché dès l'âge de quinze ans à la légation de Constantinople, Thugut franchit en peu de temps tous les degrés de l'échelle diplomatique, et fit preuve de tant d'habileté dans les diverses missions dont on le chargea, que, lorsque l'empereur d'Autriche résolut de donner un successeur à Kaunitz, ce fut sur le fils du batelier de Lintz qu'il jeta les yeux. Thugut avait suivi le comte de Mercy en France; il y avait eu des conférences secrètes avec Marie-Antoinette, avait contribué à y mettre Mirabeau dans l'intérêt de la Cour; et on le supposait mieux en état que personne de combattre efficacement une révolution dont il avait surveillé de si près les développements et connu les principaux acteurs [4].

[1] Nous empruntons des curieux détails à la traduction anglaise des *Mémoires de la cour, de l'aristocratie et de la diplomatie d'Autriche*, par le docteur E. Vehse.

[2] *Mémoires inédits et manuscrits du maréchal Jourdan.* Des rapports de famille nous ont mis en possession de ce document d'un prix inestimable pour l'histoire des guerres de la Révolution. Nous y aurons souvent recours.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 260 et 261

[4] *Ibid.*

La vérité est cependant que Thugut, nommé, dans les derniers jours de mars 1793, *directeur général du bureau des affaires étrangères*, se montra tout aussi impuissant que son prédécesseur à diriger d'une manière efficace les ressorts de la coalition. Non moins attaché aux traditions d'une politique égoïste et tortueuse que le prince Cobourg l'était aux théories surannées de la guerre méthodique, il ne vit, il ne chercha dans le dénuûment d'une lutte de principes que l'agrandissement particulier de l'Autriche. Au lieu de pousser les armées impériales vers Paris, foyer de la doctrine nouvelle, il les retint, sur la frontière du Nord, autour de deux places dont le cabinet de Vienne convoitait la possession définitive. De son côté, Pitt, que son génie aurait dû sauver de ces étroites inspirations de l'égoïsme national, Pitt en subit à ce point l'influence, qu'il aima mieux s'emparer des colonies françaises des Indes occidentales que porter secours aux royalistes de la Vendée [1]. Est-il besoin d'ajouter que ce furent des préoccupations du même genre qui empêchèrent l'Espagne d'étendre ses vues au delà de l'occupation de Roussillon et qui enchaînèrent les Prussiens sous les murs de Mayence [2]?

Ainsi, au lieu d'attaquer la France hardiment et avec ensemble comme le berceau d'une philosophie par eux jugée dangereuse, les coalisés ne songèrent qu'à la déchirer comme une proie dont chaque gouvernement voulait un lambeau. Et de là vient que l'histoire de leurs efforts, au moment où nous sommes, se réduit au récit de deux siéges : celui de Mayence et celui de Valenciennes.

Nous avons parlé en passant d'une défaite que Custine essuya au milieu du mois de mai. L'attaque que suivit cette défaite était censée entreprise en faveur de Mayence. Non que Custine eût sérieusement le projet de dégager la place ; mais, appelé au commandement de l'armée du Nord, il désirait qu'une victoire signalât son départ [3]. Il projeta donc d'assaillir la gauche des Autrichiens, que commandait Wurmser, au sujet duquel on lit dans les mémoires du prince de Hardenberg cette réflexion remarquable : « Il fallait une révolution pour voir un prince du sang de France aux ordres d'un gentilhomme alsacien, né sujet du roi, et qui avait fait la guerre de Sept-Ans dans un grade subalterne, sous le prince de Condé lui-même [4]. » Wurmser, en effet, était un gentilhomme alsacien qui avait autrefois obtenu de Louis XV la permission de passer au service de la cour de Vienne, et c'était à son armée auxiliaire qu'était venu se joindre, en 1793, le corps d'émigrés, connu sous le nom d'armée de Condé [5]. L'engagement eut lieu le 17 mai et fut fatal à Custine, qui, mis en désordre, dut regagner Weissembourg, puis partir pour Cambrai, chargé du poids d'un revers [6].

Un semblable échec laissait à la garnison de Mayence peu d'espoir d'être secourue. Elle ne se découragea pas néanmoins, animée qu'elle était par l'exemple de ses chefs, et peut-être plus encore par celui de Merlin (de Thionville), que la Convention avait envoyé avec Rewbell à Mayence, en qualité de commissaire. Merlin (de Thionville) avait fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice ; puis, laissant là le bréviaire et la soutane, s'était engagé dans la carrière du barreau [7] ; mais la nature l'avait créé soldat. Aussi le vit-on déployer, à Mayence, une bravoure qui étonna jusqu'à Kléber, ce Kléber que rien qu'à sa taille, à son visage, à sa démarche, à son geste, les anciens eussent salué dieu de la guerre. Pointer des canons, diriger les sorties, caracoler sur le front des troupes en habit de hussard [8], tels étaient les amusements favoris de Merlin ; et il se montrait si terrible dans les combats, que les Allemands le surnommèrent *diable de feu* (*Feuer-Teufel*).

Ici se place un fait singulier. Un jour, un trompette ennemi entra dans la ville, s'annonçant porteur de lettres de la part de Custine. Aussitôt le conseil de guerre s'assemble. Un homme qui se disait l'agent du général demandait à faire au commandant de la place des communications importantes. On décide que l'entrevue désirée aura lieu, et que Doyré s'y rendra, accompagné du représentant Rewbell. En arrivant, ils trouvèrent un nommé Boze, qui les attendait, au milieu d'un cercle d'officiers prussiens et hessois. Boze dit, en balbutiant, qu'il apportait de mauvaises nouvelles : que l'armée de Custine se trouvait fort affaiblie ; que Paris était insurgé, la Convention dissoute, le Dauphin proclamé roi. Les Français n'ayant, à Mayence, aucun moyen de savoir ce qui se passait au dehors, les tromper avait paru facile. Pour mieux y réussir, un officier prussien tira de sa poche un *Moniteur* imprimé à Francfort et qui contenait des détails confirmatifs du récit de Boze. Mais Doyré et Rewbell, soupçonnant un piége, refusèrent d'en entendre davantage, et reprochèrent même à Boze en termes très-vifs de s'être lâchement chargé d'une mission pareille. On se sépara, non sans que Boze fût parvenu à glisser dans la main de Doyré un billet portant la signature de Custine et dans lequel les assiégés étaient engagés à rendre la place, pourvu qu'ils obtinssent une capitulation

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 292.

[2] L'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*, si prompt à dénoncer l'égoïsme des cabinets de Vienne et de Saint-James, n'a garde de mettre en cause le cabinet de Berlin, ce qui s'explique, du reste, de la part d'un homme qui fut au service du roi de Prusse.

[3] Jomini, *Hist. critique et militaire des guerres de la Révol.*, t. III, p. 224.

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 238.

[5] *Ibid.*, p. 237.

[6] *Ibid.*, p. 300. — Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 224.

[7] *Biographie universelle.*

[8] C'était son costume le jour où la ville fut évacuée. (Voyez les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 318.)

honorable. Le conseil de guerre, ayant pris connaissance de ce billet, passa tout de suite à l'ordre du jour, motivé sur la résolution de combattre jusqu'à la mort [1].

C'était là précisément ce que le roi de Prusse aurait voulu éviter. Comme des combats journaliers avaient lieu sur le terrain qui séparait les retranchements prussiens des ouvrages français, il avint que, dans une de ces rencontres, le chef d'une troupe de cavaliers sortis de la place défia un officier prussien à un combat singulier. « Et si je venais à vous comme ami ? dit ce dernier. — Je vous recevrais en ami, » répond le Français. Là-dessus, les voilà qui se tendent la main. Le général Kalkreuth et Merlin, peu éloignés des avant-postes, sont avertis; un pourparler a lieu, et un déjeuner est convenu pour le lendemain avec le prince Ferdinand de Brunswick et Rewbell. Ce repas militaire se passa gaiement, à quelque distance des troupes. Mais le prince eut beau mettre en jeu toutes les ressources d'une habile courtoisie, on ne put s'entendre : Rewbell exigeant, pour condition première, que le roi de Prusse se séparât de la coalition et reconnût la République française [2].

Aussi bien, une entreprise inattendue vint couper court aux égards réciproques. Une nuit, apprenant que Louis-Ferdinand de Prusse était au quartier général de Marienborn, les assiégés forment le projet d'enlever ce prince. Divisés en trois colonnes, ils se mettent en marche, au nombre de six mille hommes, conduits par un espion; pénètrent dans le camp prussien à la faveur des ténèbres, et, au moyen du mot d'ordre, qui avait été livré [3], surprennent l'état-major, le massacrent. Le général Kalkreuth n'échappa que parce que le grenadier qui avait saisi la bride de son cheval reçut la mort au moment de la donner [4].

Le lendemain fut un jour de deuil pour les Français : Meunier périt à l'attaque de la grande île du Mein. C'était un héros qui disparaissait de la scène. Une trêve qui rappelle les plus nobles pages d'Homère fut aussitôt conclue, la trêve des funérailles; et les Prussiens, en armes sur leurs lignes, répondirent par une salve générale au bruit des adieux militaires que les Français firent au tombeau où leur général venait de descendre [5].

A partir de cette journée, le siége fut poussé avec un redoublement de vigueur. Dans la nuit du 18 au 19 juin, la tranchée avait été ouverte, et, le 28, les Prussiens avaient emporté la redoute de Veisnau : l'achèvement des batteries précipita toute chose vers un dénoûment meurtrier, et une partie de la ville s'affaissa bientôt sous un déluge de bombes. Le 16 juillet, le laboratoire des artificiers de la garnison sauta. Presque au même instant le feu prenait à un magasin de fourrages [6]. A la fin de juillet, vingt batteries armées de deux cent sept bouches à feu se hérissaient sur la rive gauche [7].

Mais la constance des assiégés avait à lutter contre un fléau plus terrible que les boulets et les bombes. Dès le début, Custine avait négligé d'approvisionner la ville, et il avait même écrit, comme pour endormir la Convention, que Mayence était parfaitement approvisionnée [8]. Après son départ, une compagnie de juifs s'était engagée à fournir les bœufs, le vin et l'eau-de-vie nécessaires, mais à la condition que les convois arrêtés par l'ennemi seraient payés comme s'ils étaient arrivés à bon port. On jugea ces juifs capables de faire arrêter leurs propres convois pour vendre une seconde fois leurs denrées, et l'on ne voulut pas de la condition [9]. Vint le blocus, et avec le blocus la famine. Elle fit des progrès d'autant plus rapides, que l'ennemi, ayant des émissaires dans la ville, savait tous les endroits où étaient des magasins de blé et ne manquait pas de diriger son feu de manière à les incendier. On eut beau les changer de place à diverses reprises, rien n'y fit. Les moulins, à leur tour, ne tardèrent pas à être réduits en cendres, ce qui força d'avoir recours aux moulins à bras; et le danger d'y travailler était tel, qu'on était obligé d'y conduire les ouvriers à la pointe du sabre. Sur la fin du siége cependant on avait encore du pain pour quinze jours, mais plus de fourrage, plus de médicaments, plus de viande, plus de beurre, plus de graisse. Pour graisser ce qui leur tenait lieu de soupe, les soldats qui occupaient les forts employaient des rats et des souris [10].

La détresse devint si impossible à supporter, que le commandant de la place en fit sortir, après vives sollicitations, un grand nombre de vieillards, de femmes, d'enfants et de malades. Ces infortunés, au nombre d'environ deux mille, s'attendaient à être reçus dans le camp allemand. Ils se traînent jusque-là; mais la guerre est la science du meurtre : on les repousse. Ils refluent vers la ville; ils en trouvent les portes inexorablement fermées : ce fut un spectacle déchirant. Sur le terrain même qui séparait les deux armées, il fallut que cette foule gémissante restât exposée, pendant toute une nuit, aux coups qui venaient des deux côtés. Le soleil se leva, et montra des soldats français emportant de pauvres enfants, blessés, dans les pans de leurs habits [11].

Si du moins, l'oreille ouverte aux plus lointaines, aux plus vagues rumeurs, ils eussent pu

[1] Déposition de Rewbell dans le *Procès de Custine*.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 302 et 303.
[3] *Ibid.*, p. 303 et 304.
[4] Déposition du général Aubert Dubayet dans le *Procès de Custine*.
[5] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 304.
[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 311.
[7] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XVI, p. 238.
[8] Dépositions de Rewbell et du général Schstilinski, dans le *Procès de Custine*.
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*
[11] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*.

apprendre quelque chose de la patrie absente, ces vaillants hommes ! Mais, tandis qu'avec tant de dévouement ils combattaient pour la France, ils étaient condamnés au supplice d'ignorer si elle existait encore; et ce supplice dura quatre mois. Avec quelle impatience ils attendirent Custine ! Dans quel douloureux étonnement les plongea cette absence si absolue et si prolongée de nouvelles ! Longtemps ils interrogèrent les flots du Rhin, pensant qu'au moyen de papiers mis dans des bouteilles bien bouchées on aurait pu les instruire des choses du dehors. Hélas ! les filets qu'ils jetèrent sur le fleuve furent muets jusqu'au bout [1].

Ce n'est pas que le Comité de salut public eût perdu Mayence de vue ; mais la longue inaction de Custine avait été continuée par son successeur à l'armée du Rhin, Beauharnais, lequel, marié depuis cinq ans à la célèbre Joséphine, ne s'occupait guère, dans son quartier général, qu'à donner des fêtes à sa jeune femme et à se divertir [2]. Soit répugnance à subir l'impérieuse tutelle des commissaires de la Convention, soit crainte de hasarder une bataille qui, perdue, le mettait sur la route de l'échafaud, ce général différa tant qu'il put de prendre l'offensive, et, lorsque enfin, pressé par des ordres formels, il s'y résolut, l'heure du salut était passée pour Mayence. Il est vrai que, le 19 juillet, Houchard, qui commandait l'armée de la Moselle, avait essayé de percer la ligne de trente lieues sur laquelle s'étendaient les troupes aux ordres de Wurmser ; mais, outre que cette attaque, réitérée trois fois, n'avait été nullement décisive, la garnison de Mayence fut amenée à croire, sur la foi de certains rapports mensongers que lui firent des juifs envoyés par les Prussiens, qu'un dernier effort pour dégager Mayence avait abouti à la défaite de trente mille Français [3]. Cette fausse nouvelle, coïncidant avec une sommation pressante du roi de Prusse, décida de la reddition de la place. Considérant qu'aucun mouvement ne se manifestait en sa faveur; que deux armées d'observation convraient le siége ; qu'une plus longue résistance contraindrait tôt ou tard dix-huit mille braves à se rendre sans conditions ou à périr ; que la France était dans une situation à réclamer le courage de tous ses enfants, et qu'il valait mieux conserver à la patrie un noyau de rudes guerriers que s'acharner à la conservation d'une ville allemande, isolée de tout secours..., les défenseurs de Mayence cédèrent enfin à la fortune, mais fièrement, noblement, comme il convenait à leur honneur et à celui de la République. La capitulation portait que la garnison rentrerait en France avec armes et bagages. Nul autre engagement que celui de ne pas servir d'un an contre les alliés [4].

En conséquence, les Prussiens, le 22 juillet, prirent possession des forts extérieurs, et la garnison sortit tambour battant jusqu'aux glacis. Le 24 seulement, elle se mit en marche, et cela au bruit de la *Marseillaise*. La défense avait eu un caractère héroïque : ce caractère marqua la retraite. Un clubiste ayant été reconnu et insulté, Merlin (de Thionville), qui était en costume de hussard, sort tout à coup d'un groupe d'officiers, impose silence aux insulteurs, et les avertit que ce n'est pas la dernière fois qu'ils verront les Français [5].

Depuis, les ennemis de ce conventionnel firent sourdement courir le bruit qu'il avait vendu Mayence au roi de Prusse. Sa conduite pendant le siége dément assez une pareille calomnie, à laquelle donna sans doute naissance le faste qu'il déploya plus tard ; car il fut du très-petit nombre des commissaires de l'Assemblée que leurs missions enrichirent. Tandis que la plupart d'entre eux, pauvres au sein de la toute-puissance, se consolaient d'être l'effroi du monde en restant l'honneur de la Révolution, il achetait, lui, de belles maisons de campagne et des équipages magnifiques [6]. « Un jour, raconte Levasseur, Merlin (de Thionville) vint s'asseoir à côté de moi, au sommet de la Montagne, au retour d'une mission. Il était tout essoufflé et se plaignait d'une extrême lassitude. — D'où viens-tu donc? lui demandai-je. — Je viens de forcer le cerf. — Où donc? — Dans mon parc. — Ah ! tu as un parc ! Et des chevaux ? — Mes écuries en sont bien garnies. — Ah ! tu as des écuries ! Et des chiens? — Deux meutes superbes. — Ah ! tu as des meutes ! Et, quand tu es venu siéger à la première législature, tu n'avais pas d'effets pour la valeur d'un louis. Ote-toi de là; je ne veux pas m'asseoir à côté d'un fripon. Merlin restait atterré sur son banc. Je me levai, et j'allai me placer à l'autre extrémité de la Montagne [7]. » L'Histoire ne saurait enregistrer, sans faire ses réserves, un jugement dont l'austérité révolutionnaire a seule dicté les termes; mais quelle pitié que, sous le rapport du désintéressement, Merlin, ce grand soldat, n'ait pas ressemblé un peu plus à Kléber, et un peu moins à Fouché ou à Cambacérès !

Nous avons laissé les alliés, au nord, se disposant à emporter Valenciennes. Dès les premiers jours de mars, un équipage de cent quatre-vingts bouches à feu de gros calibre était parti de Vienne. De son côté, la Hollande avait fourni cent sept bouches à feu. Les mortiers, au nombre de quatre-vingt-treize, se trouvaient approvisionnés à six cents coups, les canons à mille [8]. Le duc d'York conduisait le siége ; et Ferrand, à la tête de dix mille hommes, défen-

[1] Voyez la déposition du général Schstilinski, dans le *Procès de Custine*.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 314 et 315.
[3] *Ibid.*, p. 316.
[4] Voyez le texte des articles de la capitulation de Mayence dans l'*Histoire parlem.*, t. XXVIII, p. 378-380.
[5] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 318 et 319.
[6] *Biographie universelle*.
[7] *Mémoires de René Levasseur*, t. II, chap. I, p. 14.
[8] Jomini, t. III, liv. IV, chap. XV.

dait la place [1]. Elle fut sommée le 14 juin. Mais là étaient des soldats de la trempe de ceux qui immortalisèrent la résistance de Mayence. Peu de temps avant la sommation, réunis aux habitants, dont la masse rivalisait avec eux de patriotisme et d'ardeur, ils avaient prêté sur la grande place de Valenciennes, autour de l'autel de la patrie, au son des instruments guerriers, et dans une sorte de magnanime ivresse, le serment de mourir plutôt que de se rendre. Ferrand se contenta d'envoyer copie de ce serment au duc d'York, et, un quart d'heure après, le feu commença. La première bombe, partie d'Anzin, éclata, sans atteindre personne, au milieu de la rue de Tournai, en ce moment remplie de monde. Cela parut de bon augure. Nul visage n'avait pâli, et le bruit de la bombe avait été couvert par un immense cri de *Vive la République!* Le bombardement devint formidable. « Il m'est arrivé, rapporte un témoin des événements, de compter, de onze heures du soir à deux heures du matin, jusqu'à 725 bombes. Il y en avait souvent quinze ou dix-huit en l'air, et j'en ai vu partir huit à la fois de la même batterie à Saint-Sauve [2]. » Aussitôt qu'un incendie se manifestait, l'ennemi le célébrait par des fanfares. Dès le cinquième jour, l'église de Saint-Nicolas s'étant embrasée, ce fut, toute la nuit, comme un vaste édifice de feu. La tour, qui brûlait à l'intérieur, semblable à un volcan, et qui vomissait, mêlés à d'épais tourbillons de fumée, des torrents de flamme, formait un spectacle à troubler les âmes les plus fermes. Bientôt l'arsenal fut incendié; et quatorze mille fusils furent réduits en cendres, avec une prodigieuse quantité de mèches, de sacs à terre, de pelles, de pioches, d'affûts et roues de rechange. Sur tout le front de l'attaque, le ciel ne présentait qu'un épouvantable nuage de poussière rougeâtre ou de fumée, et, depuis Cardon jusqu'à Poterne, le rempart ressemblait à un long cimetière où l'on aurait creusé d'innombrables fosses [3].

Une seule chose répondait à la grandeur du désastre : le courage des assiégés; et à Valenciennes, comme cela s'était vu à Lille, la gaieté, l'indomptable gaieté française se plut à défier la mort. Trois boulets étant tombés sur une maison, on entendit le propriétaire crier, du seuil de sa porte : « Eh ! eh! qui veut loger à l'enseigne des trois boulets? » Un bourgeois très-riche, apprenant la chute de sa cinquième maison, demanda si quelqu'un était blessé. Rassuré à cet égard, il dit en riant : « Voilà qui est pour le mieux; les hommes font les maisons, et les maisons ne font pas les hommes [4]. »

Tel était l'esprit de la majorité des habitants; mais la bourgeoisie renfermait une classe de gens qui, atteints dans leurs intérêts matériels, étaient loin de partager l'entraînement général. Et, par malheur, cette classe égoïste s'appuyait sur la municipalité. Les opposants n'osèrent d'abord se produire, et durent se borner à chercher refuge au fond des souterrains. Mais, lorsque l'image de la désolation et de la ruine fut partout, ils commencèrent à avoir le courage de leur peur. Des pétitions factieuses, que la municipalité provoqua sous main, circulèrent. Les émissaires de l'autorité locale s'étaient étudiés à mettre du parti de la soumission l'irritabilité nerveuse d'un sexe facile à impressionner, ils réussirent. Ce fut au point qu'un jour, contre un rassemblement de femmes, l'intervention d'un détachement de cavalerie fut nécessaire. Le soir, les groupes se reforment; et, sans s'arrêter aux instances de leurs maris, qui, le visage morne, les lèvres tremblantes et pâles, leur parlent de la patrie, des femmes courent se précipiter en pleurs aux pieds des municipaux, soupçonnés d'avoir eux-mêmes arrangé cette scène [5]. Les deux commissaires de la Convention, Cochon de Lapparent et Briez, étaient présents: une des pétitionnaires, s'adressant au premier comme à une divinité terrible, s'écrie : « Monsieur, quand cesserez-vous donc votre colère sur nous ? » Il répondit avec beaucoup de dignité et de douceur. Sa situation dans Valenciennes était fort pénible, le poids des animosités bourgeoises portant sur lui d'une manière exclusive, à cause du peu de crainte qu'inspirait le caractère timide de Briez, son collègue, et du respect affectueux que commandaient les services militaires du général Ferrand, son âge avancé et son air paternel. Chargé particulièrement de représenter, dans une ville accablée de maux, l'immuable politique de la Montagne, le malheureux commissaire fut abreuvé de tant d'amertumes, qu'il en vint à désirer la mort. Mais elle ne voulut pas de lui, et le funèbre espoir qui le conduisait à l'endroit le plus périlleux du rempart fut trompé jusqu'à la fin [6].

L'agitation continua pendant quelques jours, jusqu'à ce qu'enfin les canonniers, indignés, déclarèrent que, si l'émeute se renouvelait, ils tourneraient leurs canons contre la ville [7]. Les opposants ne doutèrent pas que la menace ne fût sérieuse, et le drame de la sédition cessa de compliquer celui de la défense. Mais imposer silence aux mécontents, ce n'était point couper court aux manœuvres obscures des traîtres. On avait fort mal à propos décidé qu'on bannirait de la ville tout homme qui aurait manqué au service, tout ivrogne : des gens se firent chasser

[1] Il existe sur le siége de Valenciennes un document très-précieux, et pourtant très-peu connu. C'est une brochure écrite d'un fort bon style, dans un excellent esprit, et intitulée *Précis historique du siége de Valenciennes*, par un soldat du bataillon de la Charente en garnison dans cette ville. Nous avons trouvé ce document dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1035 6-7 (*British Museum*); et c'est là que nous avons puisé les traits les plus caractéristiques de notre récit.

[2] *Précis historique du siége de Valenciennes*, par un soldat du bataillon de la Charente en garnison dans cette ville, p. 25, *ubi supra*.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 63.

[5] *Ibid.*, p. 14 et 15.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*, p. 20 et 21.

de la sorte, sans autre but que d'aller renseigner l'ennemi. On assure, en outre, que la municipalité correspondait avec le duc d'York, au moyen d'obus non chargés. Ce qui est certain, c'est que le général anglais n'ignora rien de ce qui avait lieu dans l'intérieur de la place, et il en fit lui-même la confidence aux parlementaires de la garnison, en leur montrant une liasse de bulletins qu'il avait reçus, jour par jour, pendant le siége [1]. Quant à Ferrand et aux deux commissaires, ils eurent toujours soin de ne donner leurs instructions que verbalement. Un papier sur lequel était écrit le mot *Confiance*, avec les signatures de Briez, de Cochon et de Ferrand, servait à accréditer les envoyés, qui portaient ce papier cousu dans leur jarretière de culotte [2].

Sur ces entrefaites, Custine, quittant le Rhin, était arrivé au camp de César ; et le voisinage de l'armée dont il venait de prendre le commandement autorisait les assiégés à se bercer de l'espoir d'un prompt secours ; mais leur attente fut cruellement déçue. Ils imaginèrent alors de faire partir un ballon, auquel ils attachèrent un paquet contenant une lettre des deux commissaires à l'Assemblée nationale. Un billet, joint à cette lettre, promettait une récompense à quiconque, ayant trouvé le paquet, irait le remettre sur-le-champ à la municipalité la plus voisine. Le ballon s'enleva très-bien. Un vent favorable le dirigeait vers la France. Longtemps la garnison le suivit des yeux, aux cris mille fois répétés de *Vive la nation !* tandis que, sortis de leurs tentes près de Famars, les ennemis criaient, à leur tour, d'un air triomphant : « Voilà les députés qui se sauvent ! » Malheureusement, le ballon ne parvint pas à sa destination : il alla tomber dans le camp de Cobourg, qui apprit de cette manière que ceux de Valenciennes avaient juré de se défendre jusqu'à la dernière extrémité [3].

Vers le milieu du mois de juillet, une allégresse générale se manifesta parmi les assiégeants : Condé venait d'ouvrir ses portes, après une vaillante résistance de près de quatre mois. L'état de la garnison, réduite de quatre mille hommes à quinze cents, témoignait assez haut de la vigueur de la défense. Mais la famine sévissait à tel point, que le général Chancel, gouverneur de la place, s'était vu un jour condamné à la douloureuse nécessité d'en faire sortir les femmes et les enfants ; et cela même n'avait servi de rien, les Autrichiens ayant eu la barbarie de repousser dans la ville à coups de fusil les malheureuses créatures [4]. Il fallut se rendre ; et, à cette nouvelle, les émigrés royalistes qui combattaient sous le drapeau de l'Angleterre, devant les murs de Valenciennes, se mirent à exhaler leur joie en insultes et en sarcasmes. Il y en avait un, entre autres, dont les assiégés entendaient monter du fond de la tranchée la voix perçante ; il s'épuisait à répéter en riannant : « Président, je vous demande la parole [5]. »

Le 25 juillet, tout étant prêt pour l'explosion des mines et l'assaut du chemin couvert, une attaque décisive fut résolue par l'ennemi. Elle devait s'effectuer sur trois colonnes, l'une composée d'Anglais, l'autre d'Allemands, la troisième de Hongrois et de Valaques. Le feu s'ouvrit à dix heures du soir. Deux mortiers battaient sur le réduit de la citadelle, dont les palissades étaient en même temps assaillies de mousqueterie et de grenades. Mais ce grand fracas n'était que pour diviser l'attention et les forces des assiégés pendant l'attaque des ouvrages de Mons. Après avoir fortifié de ce côté postes et réserves, les Français venaient de s'engager dans une vive fusillade, lorsque, soudain, l'explosion de trois globes de compression, faisant sauter deux places d'armes, ouvrit un large passage par le déchirement de la palissade. Les trous étaient si énormes, que cinq ou six mille bottes de foin eussent à peine suffi à les combler. Aussitôt l'ennemi s'y précipite, en poussant des hurlements affreux : « Tue ! tue ! tue ! Weich patriote (vilain patriote) !... » Froissés de leur chute, couverts de terre, nos soldats ne se relèvent que pour gagner les réserves, qu'ils trouvent abandonnées et déjà au pouvoir de l'ennemi. Les volontaires de la Côte-d'Or, de la Charente et des Deux-Sèvres se battirent vaillamment en retraite jusqu'aux poternes. Les assaillants les y suivent. Alors déroute complète. Le carnage fut horrible. A une des poternes, il y eut entassement de cadavres, parce qu'on refusa d'ouvrir aux fuyards, de peur que l'ennemi n'entrât pêle-mêle avec eux dans la ville. Plusieurs se firent hisser le long des brèches ; d'autres n'évitèrent la mort qu'en se couchant au milieu de leurs compagnons égorgés. Un soldat du 29e, qui, blessé à la tête, avait eu recours à ce lamentable artifice, fut dépouillé comme mort, et, après la retraite des assaillants, rentra par la brèche, entièrement nu [6].

On estime que, ce jour-là, la ville eût été emportée, si les alliés eussent eu quelque chose de l'audace et de la vivacité françaises. Mais ils se hâtèrent de regagner leurs ouvrages, sans chercher à s'établir dans les nôtres, excepté dans la corne, où ils jetèrent un certain nombre de travailleurs [7].

Le lendemain, un trompette parut, tenant un drapeau blanc à la main. Il apportait l'offre de conditions honorables, si la garnison se rendait, et, en cas de refus ou d'hésitation, la menace d'un assaut furieux. Ce fut pour les partisans de

[1] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 20 et 21.
[2] *Ibid.*, p. 66.
[3] *Ibid.*
[4] The new Annual Register for the year 1793, p. 189.
[5] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 41.
[6] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 48-50. — Jomini ne donne de cette attaque, et en général du siége de Valenciennes, qu'une idee très-incomplète. Son récit est très-écourté, même au point de vue militaire. (Voyez son *Histoire critique*, etc., t. III, liv. IV, chap. xv, p. 178 et 179.)
[7] *Précis historique du siége de Valenciennes.*

la soumission comme un signal depuis longtemps attendu. Ils sortent de leurs caves, et courent en tumulte à la maison commune. Les municipaux s'avancent alors sur le perron, pour donner communication solennelle des motifs qui rendent, disent-ils, une capitulation indispensable. Des applaudissements frénétiques retentissent. Malheur à qui parlerait de continuer la lutte! L'un des deux commissaires de la Convention était accouru : on l'insulte. Dans l'intervalle, le conseil de guerre s'est réuni; et le bataillon de la Charente descendant de la citadelle, s'avance sur la place au pas de charge, bien décidé à protéger contre les violences de l'esprit bourgeois la liberté des délibérations. Mais, un ordre supérieur, arraché à la faiblesse des chefs militaires, ayant fait rentrer ce bataillon, la place devint le théâtre d'un hideux désordre. Quelques soldats, l'écume des régiments, avaient été d'avance gagnés à la sédition : ils pillent les magasins de vivres et d'habillements. On les voyait revenir par les rues avec d'énormes charges de bas, de culottes, de souliers, qu'ils vendaient à vil prix. Quelques-uns portaient des bidons d'eau-de-vie et de vin [1].

Ce fut au milieu de cette anarchie que la question de la reddition s'agita : débat plein d'angoisse et sur lequel planait l'image de la Convention courroucée! Quelques chefs, parmi lesquels Dillon, colonel du 87e, et le commandant du bataillon de la Charente, rappelèrent le serment de s'ensevelir sous les ruines de la place, et déclarèrent que, si on ne pouvait la défendre, il fallait mourir. D'autres représentèrent que, lorsque ce serment fut prêté, une seule et même pensée paraissait dominer l'esprit des citoyens, mais que, depuis lors, une opposition aussi fougueuse qu'imprévue s'était produite; qu'il s'agissait conséquemment de vaincre désormais et les ennemis et une partie des habitants; que cette circonstance donnait à la situation une face toute nouvelle; que la garnison avait opposé à des forces supérieures une résistance qui marquerait dans les annales des siéges; qu'on avait assez fait pour la gloire et que quelque chose restait à faire pour l'humanité. Un rapport du directeur du génie, Tholozé, établissant l'impossibilité matérielle de tenir six jours de plus, trancha la question; et il fut décidé qu'en réponse à la sommation de l'ennemi on demanderait les honneurs de la guerre, la faculté d'emmener l'artillerie, l'engagement de garantir la sûreté de tous les habitants sans exception, l'exemption des corvées militaires, le maintien des ventes de biens nationaux, la circulation des assignats. Trois commissaires allèrent porter ces conditions au duc d'York, qui débuta par leur dire, en riant : « Ah, ah! messieurs! Et, si à présent je ne voulais pas, moi? » Il se contenta d'exiger de la garnison la promesse formelle que, rentrée en France, elle ne servirait pas d'un an contre les alliés [2].

Ainsi se termina ce siége mémorable, après cinquante-six jours de tranchée ouverte, et un bombardement qui dura quarante-trois jours et quarante-trois nuits [3]. La place avait été battue par plus de deux cents pièces. On lui jeta quatre-vingt-quatre mille boulets, vingt mille obus et quarante-huit mille bombes [4]. La garnison, qui, au commencement, s'élevait à dix mille hommes, se trouva réduite à moins de cinq mille [5], c'est-à-dire que la moitié de ces intrépides soldats périrent; et quant à ceux qui survécurent, ils gardèrent jusqu'au dernier moment une attitude héroïque. Le jour de la sortie de la ville, 28 juillet, les armes du bataillon de la Charente étaient nettoyées comme pour un jour de parade. Pas une maison que le boulet n'eût touchée. Les bombes anéantirent presque la rue de Mons, la place Verte et tout le voisinage de l'hôpital. Inutile d'ajouter que, de leur côté, les assiégeants avaient beaucoup souffert : d'après une confidence d'un officier anglais à Ferrand, l'ennemi ne perdit pas moins de vingt mille hommes [6].

La conduite du général Ferrand avait été aussi patriotique que vaillante, et Tholozé avait déployé des talents militaires du premier ordre. Cependant telle était l'ombrageuse politique de la Convention, que, n'étant pas morts, ils furent suspects. On envoya Ferrand à la prison de l'Abbaye, Tholozé à la maison du Luxembourg; et ils auraient eu probablement à comparaître devant le tribunal révolutionnaire, si Briez et Cochon de Lapparent ne s'étaient fait un devoir de témoigner bien haut en leur faveur [7].

Le 29, le duc d'York entra dans Valenciennes, accompagné du prince de Lambesc! L'indigne municipalité avait élevé un énorme trophée d'armes à l'invasion, et les rues apparaissaient pavoisées de drapeaux blancs, avec cette inscription : *A notre libérateur* [8]*!* Le soir, comme le duc était au théâtre, un acteur s'avance, aussitôt après le lever du rideau, et, le visage tourné vers la loge du prince anglais, commence en balbutiant : « Monseigneur... Votre Altesse... Votre Altesse... Monseigneur... Votre... » Une voix du parterre : « Est-ce que vous avez peur? » Et l'acteur de répliquer : « Eh! quand cela serait? Son Altesse a fait peur à bien d'autres [9]. » Il va sans dire que cette scène d'abominable et sacrilége bassesse avait été arrangée d'avance.

[1] *Précis historique du siége de Valenciennes*, p. 52-54.

[2] *Mémoire sur les opérations des généraux en chef Custine et Houchard*, par Gay de Vernon, p. 216.

[3] *Ibid.*, p. 54-62.

[4] Jomini, t. III, liv. IV, chap. xv.

[5] Jomini se trompe en disant sept mille. Cinq mille est le chiffre donné par le *Précis historique*..., qui doit faire autorité ici. Trois mille cinq cents est le chiffre qu'on trouve dans l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 381.

[6] *Précis historique*, etc..., p. 63. — Gay de Vernon, dans son *Mémoire sur les opérations des généraux en chef Custine et Houchard*, ch. II, p. 216, dit que les alliés perdirent trente mille hommes tués ou blessés.

[7] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. II, p. 217.

[8] *Ibid.*, p. 218.

[9] *Ibid.*, p. 219.

C'était le compliment de bienvenue fait par les royalistes à l'étranger. Voici comment l'étranger y répondit : le lendemain même, le feld-maréchal Cobourg annonçait qu'à Valenciennes, ainsi qu'à Condé, il prenait possession de la ville, *au nom du roi son maître*, et, de peur qu'on n'en doutât, une junte, composée de sujets autrichiens, fut aussitôt instituée, et l'aigle impériale arborée sur les remparts [1] !...

Hâtons-nous d'ajouter que, pendant ce temps, cinq mille gardes nationaux républicains qui, accourus des villes voisines, avaient concouru à défendre, dans Valenciennes, le sol sacré, abandonnaient volontairement leurs foyers domestiques [2], et, unis à la garnison, allaient chercher la mort pour ne pas perdre l'honneur.

La nouvelle de la reddition de Mayence n'était pas encore arrivée à Paris; mais on y était instruit déjà de la capitulation de Condé, et l'on y tremblait de voir succomber Valenciennes, lorsque le Comité de salut public manda Custine.

L'attitude équivoque de ce général, le « mélange *incompréhensible* de vues très-justes et de mesures *singulières* [3], » qui avait marqué sa carrière de soldat, son inaction prolongée à l'armée du Nord, les éloges imprudents dont le comblaient les artisans de la guerre civile et les Girondins fugitifs, leur confiance en lui hautement déclarée [4], la lettre où Wimpfen l'appelait « Mon cher maître [5], » et se montrait si assuré de son concours, tout le désignait aux soupçons d'un parti ombrageux, aigri d'ailleurs par l'excès des revers. Ce n'est pas que Custine eût paru disposé à répondre aux sollicitations de Wimpfen; il les avait, au contraire, repoussées avec rudesse, et dénoncées [6]. Mais sa conduite, en cette dernière occasion, ne fut attribuée qu'à un calcul de prudence. Aussi longtemps qu'entre les Girondins et les Montagnards la lutte avait paru douteuse, sa haine à l'égard des seconds s'était librement épanchée, et la Convention elle-même, prise dans son ensemble, avait été de sa part l'objet de dédains qu'il mettait une coupable jactance à afficher devant ses troupes [7]. Les Montagnards savaient cela, et ne lui tinrent aucun compte d'une soumission qui lui fut imputée à faiblesse.

Lui, cependant, arrive à Paris, affectant beaucoup de sécurité et portant la tête haute. Il se présente au Palais-Royal, et, sur ce théâtre des conciliabules secrets du royalisme, reçoit une ovation [8]. On eût dit une page de l'histoire de Dumouriez ; et ce qui, malheureusement pour Custine, compléta la ressemblance, c'est qu'il devint, par cela seul qu'il était suspect à la Montagne, le point de ralliement de l'aristocratie [9]. La France, à cette époque, semblait toucher de si près à sa ruine, que beaucoup crurent la Révolution à l'agonie. Aussi les royalistes déployaient-ils une confiance qui croissait à chaque nouveau revers des armées. A peine Custine fut-il à Paris, qu'ils l'entourèrent, et la section de la Butte-des-Moulins, celle des Filles-Saint-Thomas, se pressèrent autour de lui, comme elles avaient fait jadis autour de la Fayette et de Dumouriez [10]. Ce fut sa perte.

A la séance du 22 juillet, Bazire annonce que Custine a paru la veille au Palais-Royal, et que les habitués des tripots ont crié : *Vive Custine!* Il l'accuse d'avoir donné pour mot d'ordre : *Condorcet, Paris, la Constitution* [11]. Simon l'inculpe à son tour pour avoir déclaré insolemment que, « lorsque les décrets de la Convention lui déplaisaient, il en faisait des papillotes [12], » et cette inculpation s'appuie sur le témoignage du ministre de la guerre. Danton dit que la nation a des doutes, et qu'il importe de les éclaircir promptement. La détention provisoire de Custine à l'Abbaye fut décrétée [13].

Survint la nouvelle de la reddition de Mayence. Barère se rend à la Convention, et, au nom du Comité de salut public, s'exprime en ces termes : « Nous venons de recevoir des nouvelles... qui ne serviront qu'à enflammer le courage des républicains ; ils savent que l'empire de la liberté ne se fonde que sur des revers... Mayence a capitulé, au moment où deux armées victorieuses s'avançaient à son secours... Houchard, après avoir délivré Mayence, devait prendre les Autrichiens par derrière, et les forcer d'évacuer les départements du Nord. Custine s'est toujours opposé à cette expédition, en disant qu'il ne fallait s'avancer sur Mayence que vers le 15 août. Ce général perfide triomphe ; voilà l'effet de ses trahisons : il voulait livrer Valenciennes et Condé en même temps que Mayence. Nous avons appris qu'il existait un billet signé Custine, où il engageait Doyré, commandant de Mayence, à livrer la place aux Prussiens [14]. » Barère alors donne lecture d'une dépêche du général Houchard, qui commandait l'armée de la Moselle. Houchard pressait la Convention de faire arrêter sur-le-champ Custine, comme suspect de trahison ; il ajoutait : « Sans ses perfidies, j'étais avant

[1] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. II, p. 219.
[2] *Ibid.*, p. 216.
[3] Jomini. *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. II, liv. III, chap. XI, p. 280.
[4] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 334.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, *Biographie universelle.*
[7] Mercier du Rocher, que ses rapports avec l'armée de Mayence en Vendée mirent à même de bien connaître quelle avait été la conduite de Custine, donne, à ce sujet, des détails curieux sur lesquels nous aurons à revenir.

[8] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 393.
[9] *Mémoires de René Levasseur*, t. I, chap. VI, p. 336.
[10] *Ibid.*
[11] « Le général Leveneur écrivit quelques jours après pour informer la Convention que ce mot d'ordre avait été donné en l'absence de Custine. »
Note des auteurs de l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 392.
[12] *Ibid.*
[13] Séance de la Convention du 22 juillet 1793.
[14] Voyez, sur ce point, Jomini, t. II, liv. III, ch. XI, p. 284, et les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 87-89. — Nous avons raconté, p. 288, comment Custine laissa prendre Francfort.

huit jours à Mayence, et je délivrais la place. » L'ordre donné par Custine d'enlever de Lille soixante et seize pièces de canon, sans motif appréciable, et une lettre de lui contenant ces mots étranges : « Emmenez avec vous le plus de Prussiens que vous pourrez : *ce sont des Prussiens, il ne faut pas tout tuer;* quant aux Autrichiens et aux Hessois, je vous les abandonne, faites-en chair à pâté : » tels furent les documents qui complétèrent l'acte d'accusation présenté par le rapporteur du Comité de salut public. Les lignes du billet qui précède ne rappelaient que trop les relations du fils de Custine avec le duc de Brunswick, auquel le général français avait, par une manœuvre absolument inexplicable, livré Francfort : la Convention n'hésita pas, et Custine fut décrété d'accusation [1].

Or, ce jour-là même, on l'a vu, la ville de Valenciennes, qu'on lui reprochait aussi d'avoir abandonnée, capitulait. A la vérité, il pouvait répondre que, l'armée du Nord étant désorganisée, son premier soin avait dû être d'en recomposer les débris, et que la chance de sauver Valenciennes ne valait pas le risque d'une grande bataille perdue. Mais son crime, aux yeux de la Convention, était moins dans sa circonspection que dans une sorte d'indifférence systématique qui, rapprochée de sa conduite à l'égard de Francfort, puis à l'égard de Mayence, éveillait des idées de trahison. « Ce que je lui reproche, écrivait un soldat de la dernière garnison délaissée, c'est de n'avoir point provoqué un rapide rassemblement de force par la vive peinture de notre détresse, qu'il devait présumer, et d'avoir, au lieu de cela, endormi le peuple et l'armée par des récits mensongers sur nos vigoureuses sorties ; c'est de n'avoir pas même essayé (ce dont je suis sûr) de nous faire parvenir de ses nouvelles ; c'est de n'avoir établi aucuns signaux sur les endroits dont il était maître et que nous découvrions ; par exemple, le drapeau tricolore, élevé au lieu Saint-Amand, eût confirmé la résolution du soldat, diminué la frayeur des citoyens faibles et contenu l'audace des malveillants [2]. » De fait, Valenciennes était la troisième place importante qui tombait, après avoir compté sur le voisinage des troupes de Custine et sur son secours.

Quoi qu'il en soit, ce dernier événement rendait fort critique la position du camp de César, dont Kilmaine, à la suite du rappel de Custine, avait accepté le commandement provisoire ; car l'armée qui occupait ce camp était à peine le tiers de celle que pouvaient former les forces réunies du duc d'York et de Cobourg. La question était de savoir quel parti prendrait l'ennemi.

Selon le plan adopté à l'ouverture de la campagne, le prince de Cobourg devait, marchant à gauche, aller s'emparer de la ville du Quesnoy, tandis que le duc d'York, se dirigeant à droite, irait assiéger Dunkerque. Et le cabinet de Londres pressait l'exécution de ce plan. Mais le prince de Cobuurg, qui, par là, aurait perdu la direction d'une grande partie des troupes, et qui tenait à rester l'arbitre de la guerre, fit décider qu'on attaquerait d'abord le camp de César, espérant détourner ainsi les Anglais de l'entreprise sur Dunkerque [3]. Le duc d'York consentit à demander de nouveaux ordres au gouvernement britannique, et, en attendant, se mit en marche à la tête de vingt-deux mille hommes, la veille du jour où le prince de Cobourg partait de son camp de Hérin, avec le gros de l'armée impériale [4].

Le camp de César, situé à cinquante lieues en avant de Paris, était la dernière défense de la frontière. Derrière, pas de réserve ! Kilmaine, averti qu'il allait avoir toute l'armée combinée sur les bras, ne voulut pas exposer à une destruction presque certaine les seules forces qui défendissent le Nord : la retraite fut résolue ; et, sur l'avis ouvert par l'adjudant général Gay de Vernon, l'on se rangea à l'idée de porter l'armée derrière la Scarpe, entre Douai et Arras. De la sorte nous nous attachions aux places de la Flandre maritime ; nous mettions Lille derrière nous, et, comme au camp de César, nous nous trouvions protégés par deux places fortes et un bon cours d'eau [5].

Ce fut le 8, dans la matinée, que la retraite commença. De Solesmes à Cambrai s'étend une plaine de plusieurs lieues. La chaleur était excessive. Grand nombre de chevaux périrent.

Cependant l'armée du duc d'York s'avançait avec lenteur, en trois colonnes que couvrait une cavalerie nombreuse soutenue de trente pièces d'artillerie légère. Kilmaine, feignant d'attaquer, lorsqu'il ne songeait qu'à gagner du temps, s'avance avec trois mille chevaux à la rencontre du prince, force les premiers régiments de l'ennemi à se déployer, retarde leur marche. Au commencement de la soirée, de retour au quartier général, il ordonne à l'avant-garde de contenir l'ennemi, et de prendre position de manière à rester jusqu'au lendemain maîtresse du passage de l'Escaut en amont de Cambrai. Mais, n'ayant pu ou su exécuter ces ordres, la cavalerie abandonna sans résistance Noyelle, Marcoing, Crèvecœur, et vint se former à Fontaine-Notre-Dame, à la gauche de Bourbon [6].

A l'entrée de la nuit, le duc d'York était devant Cambrai. Sommé d'en ouvrir les portes, le général Declaye répond : « Je ne sais pas me rendre, mais je sais me battre. » Et, pour le prouver, il ordonne deux sorties, tombe sur les

[1] Séance de la Convention du 28 juillet 1793.

[2] *Précis historique du siége de Valenciennes*, par un soldat du bataillon de la Charente, p. 66, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1032-6-7. (*British Museum.*)

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 342 et 343.

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 343.

[5] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. II, p. 222.

[6] *Ibid.*, p. 223.

Anglais, leur tue une centaine d'hommes et leur prend un drapeau [1].

Le 9, l'armée française continua son mouvement de retraite avec beaucoup d'ordre et de fermeté. Deux bataillons, s'étant égarés, se virent enveloppés par les Anglais; mais Kilmaine, accouru à temps, les dégagea : ce fut le seul épisode alarmant de la journée. Toutefois, vers le soir, ce cri des traîtres qui a traversé toutes les guerres de la Révolution française, ce cri infâme de *Sauve qui peut!* se fit entendre. Mais, grâce au ciel, on n'eut pas, cette fois, à gémir des suites; et, le lendemain, 10 août, au moment où Paris célébrait, comme nous le raconterons, l'anniversaire du renversement de la royauté, l'armée du Nord occupait la position de Gravelle, ayant sa gauche appuyée à Douai, sa droite à Arras, et son front couvert par la Scarpe.

CHAPITRE VI.

LA VENDÉE MENACE.

Prise de Châtillon par Westermann. — Incendies. — Reprise de Châtillon. — Massacre des prisonniers par les Vendéens. — Cruauté de Bernard de Marigny : magnanimité de Lescure. — Emprisonnement arbitraire de Rossignol. — Westermann à la barre. — Victoire de Martigné-Briant. — Déroute de Vihiers. — Intrigues parmi les chefs vendéens; d'Elbée généralissime. — Biron remplacé par Rossignol. — Caractère honorable de Rossignol; son entourage. — Sandoz remplacé par Tuncq, à Luçon. — Mutinerie militaire. — Tuncq vainqueur à Luçon. — Les bataillons de Bordeaux refusent de servir plus longtemps. — Essai de révolte à Nantes. — Meuris tué en duel. — Fidélité de Canclaux. — Baco devant la Convention. — Décret terrible. — Mission de Philippeaux; son voyage de Tours à Nantes. — Arrivée de la garnison de Mayence en Vendée. — On se la dispute. — Rivalité entre Nantes et Saumur. — Plan proposé à Nantes. — « *Nous ne voulons pas chanter avec le Rossignol!* » — Désobéissance de Tuncq; il est destitué, et, le lendemain, vainqueur. — Ruses des prêtres vendéens. — Tuncq rétabli dans son commandement par Goupilleau (de Fontenay), et Bourdon (de l'Oise). — Ils destituent Rossignol : pourquoi; la Convention annule leur arrêté. — Lettre de Bourdon à Rewbell. — Bourdon ivre. — Efforts des Vendéens pour changer leur révolte en gouvernement. — Perspective effrayante. — Lettre curieuse de Savin. — Un vinaigrier d'Angers : trait d'héroïsme.

Le soulèvement de Lyon et les revers essuyés aux frontières n'étaient pas les seuls soucis de la République. Vaincus devant Nantes, mais non écrasés, les Vendéens se préparaient à de nouveaux combats. Pour abattre cette gigantesque révolte, même après la mort de Cathelineau, il restait à verser un fleuve de sang.

Quelques succès, obtenus par les républicains, marquèrent les premiers jours de juillet. De Parthenay, Westermann avait poussé jusqu'au village d'Amaillou, y avait mis le feu, et s'était emparé du château de Clisson, abandonné précipitamment à son approche. Le 2 juillet, rendant compte à Biron de ce facile exploit, il écrivait : « Ce faquin de Lescure se croyait en sûreté chez lui... Je ne l'ai manqué que de quatre heures... Je verrai si je puis me procurer des voitures pour conduire le mobilier à Parthenay. Sinon, meubles et château seront la proie des flammes [2]. » Le jour même, il faisait apporter des fagots et de la paille dans les chambres, les greniers, les écuries, la ferme, et, par la destruction de ce qu'il appelait « l'asile d'un monstre que l'enfer a vomi [3], » inaugurait en Vendée le régime des incendies.

Lescure, dans sa fuite, fut rejoint par la Rochejaquelein, qui, ne pouvant retenir à Saumur ses paysans, pressés de revoir leurs femmes et leurs bœufs, avait dû renoncer à garder cette ville [4]. Westermann avançait toujours, se dirigeant sur Châtillon. Les deux chefs, réunis, rassemblent trois mille hommes, et essayent de défendre les hauteurs du Moulin-aux-Chèvres, mais en vain. Le poste est emporté, et, tandis que la femme de Lescure, avertie dans le château de la Boulaye par le bruit lointain du canon, s'enfuyait à travers champs déguisée en paysanne [5], Westermann courait s'emparer de Châtillon, d'où il écrivait au général en chef : « Je visiterai les magasins... La Rochejaquelein et Lescure avaient promis de promener aujourd'hui ma tête dans Châtillon; je brûlerai leurs châteaux. J'ai enlevé le drapeau de l'armée catholique. Il est de taffetas blanc, avec trois fleurs de lis d'or. Je vous l'enverrai, si mieux n'aimez le venir voir [6]. »

Mais, pendant ce temps, les chefs vendéens repoussés de Nantes rassemblaient à Cholet les débris de la grande armée, et se disposaient à reprendre l'offensive. Le 5 juillet, vers onze heures du matin, Westermann était en train de percer un vieux fût de Bordeaux, dans la maison du receveur du district, lorsqu'il entendit tout à coup le retentissement du canon. En ce moment, ses troupes, sur les hauteurs de Château-Gaillard, vidaient des bouteilles, leurs armes en faisceaux. On bat la générale. Westermann monte à cheval, court au feu. Il était trop tard. Effrayés de se voir attaqués de toutes parts et à l'improviste par les paysans, qui s'étaient glissés autour d'eux en silence, les républicains roulaient déjà, culbutés les uns sur les autres et pêle-mêle, avec leurs canons, dans la rapide descente qui mène à Châtillon. Westermann et les renforts qu'il amenait sont emportés par les fuyards. Lui, le sabre à la main, se fait jour à la tête de quelques centaines d'hommes, et gagne Bressuire, au milieu des coups de fusil partis de chaque

[1] *Mémoire sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron de Gay de Vernon, chap. II, p. 221.
[2] Rapport de Westermann à Biron, dans la collection de M. Benjamin Fillon.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 161.
[5] *Ibid.*, p. 165.
[6] Rapport de Westermann à Biron, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

village qu'il traverse. Le long de la route, des nuées de femmes vendéennes s'élançaient audacieusement sur les cavaliers : il fallut en tuer plusieurs pour leur faire lâcher les rênes des chevaux. Jamais désastre plus complet. On compta six cents cadavres de républicains sur le chemin de Fortais, trois cents vers le Pin ; on en trouva un grand nombre au milieu des prairies, dans les bois. Aux fuyards égarés en quelque métairie, la mort ! car les incendies du château de Clisson et du village d'Amaillou avaient rendu le paysan furieux. Les républicains perdirent quatorze pièces de canon, nombre de caissons, trois forges de campagne, toutes leurs munitions de guerre, toutes leurs provisions de bouche. Westermann se demandait en pleurant ce qu'était devenue la belle légion avec laquelle il avait battu les Prussiens [1].

Malheureusement pour les Vendéens, la cruauté de leurs vengeances déshonora leur victoire. Tandis qu'à Châtillon les chefs criaient aux républicains de se rendre, qu'on ne leur ferait pas de mal, les soldats massacraient quiconque mettait bas les armes [2]. Il y eut une boucherie de prisonniers, dirigée, chose hideuse, par ce même Bernard de Marigny, dont les proclamations n'avaient d'abord respiré que clémence. La vue et l'odeur du sang lui avaient tellement porté à la tête, que, Lescure ayant voulu arrêter le carnage, Marigny, furieux, lui cria : « Retire-toi : que je tue ces monstres, ils ont brûlé ton château. » Il fallut que le magnanime Lescure menaçât ce bourreau-gentilhomme de prendre la défense des prisonniers contre lui-même [3].

Westermann avait donné plusieurs sujets de plainte. Aussi prompt dans ses colères que téméraire dans ses projets, il tranchait volontiers du despote. Un jour il fit mettre à genoux devant l'armée, et fut au moment de faire fusiller, sans forme de procès, un vieux capitaine dont tout le crime était d'avoir voulu sauver ses soldats du résultat d'une fausse manœuvre, commandée sous l'impression d'une fausse alarme [4]. Rossignol, lieutenant-colonel de la 35e division de gendarmerie, lui ayant été dénoncé comme auteur de certains propos « incendiaires » dirigés contre lui et contre le « ci-devant » Biron, il ordonna l'arrestation de Rossignol, sans prendre le temps d'examiner si l'accusation était fondée [5]. Ajoutez à cela que la confiance que Westermann inspirait à Biron, déjà très-suspect lui-même, rappelait celle que lui avait témoigné Dumouriez [6]. La défaite de Châtillon, quoique précédée de quelques succès, venant combler la mesure, un décret le traduisit à la barre.

Sur ces entrefaites, les Vendéens vainqueurs apprennent que les troupes républicaines ont reçu l'ordre d'entrer en Vendée par les Ponts-de-Cé. Et en effet, dès le 11 juillet, Bourbotte, Richard, Tallien et Choudieu avaient écrit d'Angers à leurs collègues de Niort : « Notre armée est partie cette nuit pour aller chercher l'ennemi. Il importe que la division de Niort aide ce mouvement [7]. » Mais, avant que cette division se fût ébranlée, celle d'Angers, sous les ordres du général Labarolière, passait les Ponts-de-Cé et venait camper à Martigné-Briant. Douze mille républicains [8] y furent attaqués, le 15 juillet, par quarante mille Vendéens [9]. L'avantage fut d'abord du côté de ceux-ci. Bonchamps, la Rochejaquelein et Lescure culbutent les avant-postes, et prennent vivres, munitions de guerre, jusqu'aux sacs. Mais, cette première action terminée, le gros de l'armée des bleus s'avance en bon ordre, et le combat recommence. Les Vendéens, pour gagner Martigné, avaient eu à traverser rochers et coteaux par une chaleur excessive. Bientôt la fatigue les accabla. Tout à coup, sur la route même qu'un de leurs chefs, Bernard de Marigny, avait prise, à la tête d'un détachement de cavalerie, pour aller tourner l'ennemi, ils voient s'élever un épais nuage de poussière et sentent le sol frémir sous le galop des chevaux. La peur les saisit. C'était Marigny, qui, s'étant trompé de route, revenait. En ce moment, Bonchamps est atteint d'une balle qui lui fracasse le coude. Une charge vigoureuse de trois escadrons de hussards républicains fit le reste. Les Vendéens battirent en retraite. Lescure, qui, tourmenté par la soif, avait bu d'une eau corrompue, se trouva mal : ses soldats l'emportèrent évanoui. La nuit était survenue. Les vainqueurs avaient eu trop à souffrir de la chaleur, eux aussi, pour pousser plus loin leur avantage. Ils bivaquèrent sur le champ de bataille, laissant dans la possession des vaincus tout ce que ceux-ci avaient pris, et notamment une voiture qui contenait les rafraîchissements de Santerre. On ne put savoir le nombre des morts, cachés pour la plupart dans les blés [10].

Une chose à remarquer, c'est que, dans cette action, les bataillons parisiens venaient de déployer la plus grande bravoure [11] : noble réponse à ceux qui, parce qu'ils comptaient parmi eux quelques traîtres, leur avaient donné le flé-

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 214. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 167. — Proclamation du Conseil supérieur de Châtillon, aux habitants du *Pays conquis*, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

[2] Ceci avoué par madame de la Rochejaquelein elle-même, chap. X, p. 167.

[3] *Ibid.*, p. 168.

[4] Lettre des représentants Goupilleau (de Fontenay) et Goupilleau (de Montaigu), au Comité de salut public, en date du 13 juillet 1793. — Collection de M. Benjamin Fillon

[5] La preuve qu'elle ne l'était pas, c'est qu'avant même que le Comité de salut public eût annulé l'ordre d'arrestation, les deux Goupilleau, ennemis de Rossignol, l'avaient fait mettre en liberté. — Ils l'annoncèrent au Comité de salut public dans leur lettre du 13 juillet.

[6] Lettre des représentants du peuple, près l'armée des côtes de la Rochelle, au Comité de salut public. *Ibid.*

[7] Collection de M. Benjamin Fillon.

[8] Extrait de la correspondance des généraux catholiques. *Ibid.*

[9] *Mémoires du général Turreau*, p. 83.

[10] Rapport de Turreau et de Bourbotte, daté du champ de bataille. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. X, p. 170 et 171. — Extrait de la correspondance des généraux des armées catholiques et royales, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

[11] Rapport de Turreau et Bourbotte.

trissant surnom de *héros de cinq cents livres*.

Et qu'il y eût dans l'armée républicaine des traîtres salariés par le royalisme, c'est ce dont on n'allait avoir que trop tôt la preuve.

Menou était d'avis qu'après la victoire de Martigné on se portât sans retard sur Saint-Lambert, et de là sur Chollet [1] : Labarolière ayant repoussé ce plan [2] et s'étant borné à occuper la position de Vibiers, les Vendéens revinrent à la charge avec une nouvelle fureur. Toutes les paroisses du canton s'étant levées, le nombre des paysans, cette fois, s'élevait à cinquante mille [3]. Seulement, par une fatalité singulière, nul de leurs généraux n'était présent. D'Elbée et Bonchamps faisaient panser leurs blessures; Lescure et la Rochejaquelein n'avaient pas encore quitté Chollet, où ils s'étaient rendus en toute hâte pour organiser de nouveaux rassemblements : de sorte que les Vendéens se trouvèrent avoir pour tout général... un prêtre. Il est vrai que ce prêtre, l'abbé Bernier, n'avait de sa profession que l'habit. Il dirigea le mouvement avec beaucoup d'habileté et fit croire aux soldats que leurs généraux étaient là [4]. Quant à la bataille, il y eut peu de chose à faire pour la gagner. Le combat était engagé à peine que, sur un signal mystérieux, trois caissons à la fois prennent feu au centre de l'armée républicaine, où leur explosion cause un effroyable ravage, et, au même instant, le cri fatal de *Sauve qui peut!* s'élevant du sein de bataillons éloignés de l'ennemi de plus d'une demi-lieue, les voilà qui prennent la fuite, sans avoir brûlé une amorce. Ces explosions inattendues, cette fuite inexplicable, les clameurs confuses qui l'ont provoquée et qui l'accompagnent, jettent le trouble dans les rangs. Comme une avalanche roulant du haut des montagnes, la panique renverse et entraîne tout. On coupe traits de chevaux, de charrois, d'artillerie. Les uns se perdent dans les bois, les autres se couchent dans les blés, beaucoup se débarrassent, pour mieux fuir, de leur sac, de leur fusil, de leur giberne. Menou est blessé. Bourbotte, qu'un officier perfide a conduit seul au milieu des colonnes ennemies, et qui souffre encore d'un violent coup de crosse reçu à la tête dans la journée du 15, n'échappa à la mort qu'en sautant de son cheval derrière une haie, et Santerre qu'en faisant franchir au sien un mur de six pieds. Il y eut peu d'hommes tués, la fuite ayant prévenu le combat ; mais le nombre des prisonniers fut considérable, et la moitié de l'artillerie républicaine resta au pouvoir des Vendéens. La majeure partie des fuyards reflua à Saumur. Bourbotte arriva à Tours le soir du 19. « Je le reçus dans mes bras, écrit Philippeaux, le corps tout meurtri, le visage ensanglanté, les vêtements imprégnés d'une boue de sueur et de poussière, l'âme brisée de douleur. » Quant à Santerre, les Vendéens ne se consolèrent pas d'avoir manqué une telle proie. Santerre avait présidé au supplice de leur roi Louis XVI, et ils s'étaient promis de l'enfermer dans une cage de fer [5].

Ce fut le lendemain de la bataille de Vihiers qu'un successeur fut nommé à Cathelineau. Depuis longtemps, mais plus particulièrement depuis la prise de Saumur, une jalousie sourde et la rivalité mal contenue des prétentions individuelles divisaient les chefs de l'insurrection : chacun se croyait digne du commandement suprême et y aspirait, à l'exception peut-être de la Rochejaquelein, dont les talents étaient ceux d'un colonel de hussards, et qui n'avait que l'ambition de son vrai rôle. Talmont, quoique le dernier venu, avait son titre de prince à mettre dans la balance. De hautes qualités morales recommandaient Lescure. L'élection de Cathelineau le paysan avait ouvert à Stofflet d'attirantes perspectives. Charette, chef d'une armée indépendante de la grande armée, était un candidat qu'il semblait malséant de dédaigner et dangereux d'aigrir. Mais c'était du côté de Bonchamps, et de d'Elbée surtout que penchait l'opinion. Aussi étaient-ils, l'un et l'autre, de la part de leurs compagnons d'armes, l'objet d'un sentiment d'envie moins habile à se dissimuler [6]. Dans cet état de choses, il est probable que le choix d'un généralissime eût amené de graves conflits, si d'Elbée n'eût mis beaucoup d'adresse et de décision à brusquer le dénoûment. De longue main il s'était étudié à gagner les chefs secondaires; il avait fait à Charette, à Joly, à Royrand, des avances que les deux premiers avaient repoussées, mais qui furent acceptées par le troisième. Sûr de cet appui, il assemble un conseil de guerre, et insiste sur la nécessité de centraliser la direction des forces. Lescure, en ce moment, était malade. Bonchamps se trouvait retenu à Jallais par sa blessure. Stofflet, que certaines préférences avaient irrité, gardait l'attitude du dédain. Charette, fort loin de là, savait à peine ce qui se passait. D'Elbée fit seul l'élection. Voici comment fut composé le conseil de guerre : D'Elbée, généralissime ; Bonchamps, Lescure, Donnissan et Royrand, généraux de division; Talmont et Forestier, généraux de la cavalerie; Marigny et Perrault, commandants de l'artillerie. Stofflet, d'abord désigné comme simple membre, reçut ensuite le grade de major général [7].

Amer fut le dépit des intéressés. Charette, selon le témoignage de madame de la Rochejaquelein, « trouva tout cet arrangement de no-

[1] Compte rendu à la Convention nationale, par Philippeaux, député commissaire dans les départements du Centre et de l'Ouest.

[2] Philippeaux y trouva matière d'accusation contre ce général.

[3] *Mémoires du général Turreau*, p. 83.

[4] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, chap. x, p. 171.

[5] Lettre de Richard, Bourbotte et Philippeaux à leurs collègues de Niort, dans la collection de Benjamin Fillon. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. x, p. 172. — *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 220. — Compte rendu de Philippeaux à la Convention.

[6] *Mémoires du général Turreau*, liv. III, p. 95.

[7] *Pièces contre-révolutionnaires*, publiées par Benjamin Fillon, p. 79-81.

minations fort plaisant [1]. » De son lit, Bonchamps écrivit au nouveau généralissime une lettre de félicitations ironique [2]. Joly, oublié, « jura haine à la noblesse [3]. »

L'élection de d'Elbée marque la date du rappel de Biron.

Il y avait déjà plus d'un mois que l'inaction du général républicain était la source d'un mécontentement général et l'objet des dénonciations les plus vives. Dans une lettre au Comité de salut public, les représentants du peuple Choudieu, Tallien, Richard, Turreau et Bourbotte l'accusèrent d'avoir apporté dans l'organisation de la division de Niort une lenteur fatale; de n'avoir pas soutenu l'avant-garde de cette division, aventurée par Westermann, et accablée à Châtillon d'une manière si terrible; d'avoir entretenu avec Bordeaux, depuis que cette ville s'était déclarée fédéraliste, une correspondance suspecte; de s'être livré contre les généraux patriotes, et, par exemple, contre le général Salomon, à des insinuations calomnieuses; d'être resté sourd à toutes les sollicitations ayant pour but une diversion en faveur de la ville de Nantes, menacée [4].

Rien de plus louche en effet que la conduite de Biron. A Niort, il passait son temps en causeries vaines. Le soir, il montait à cheval, et, le chapeau à la main, parcourait les rues, suivi d'un inutile état-major. Lui demandait-on : « Mais quand vous déciderez-vous à attaquer les brigands? » il répondait, d'un ton léger : « Ce sera bientôt [5]. » Il fit cuire du pain pour huit jours, et ordonna de tenir prêtes trois cents voitures, que réclamaient les travaux de la campagne. Chacun le croyait à la veille de se mettre en mouvement, il n'en fit rien. Le pain qu'il avait commandé, et qui était très-beau, se gâta : on fut obligé de le donner à un denier la livre pour servir de nourriture aux pourceaux [6]. Pour comble de malheur, il était parvenu à acquérir sur les deux commissaires de la Convention à Niort, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau (de Fontenay), un ascendant qui endormait leur surveillance [7]. Quelquefois il lui prenait fantaisie de disparaître, sans qu'on pût savoir, pendant plusieurs jours, où il se tenait, ce qui faisait dire à Bourdon (de l'Oise) : « Eh bien, écrivons-lui : *A Biron, dans l'univers* [8]. »

Les circonstances en Vendée étaient trop graves pour que ce jeu fût toléré longtemps : la Convention rappela Biron et le remplaça par Rossignol.

Le nouveau général était un homme d'habitudes simples et vraiment républicaines; il avait beaucoup de courage, de désintéressement, de loyauté et de modestie [9]. Mais, un patriotisme plus fougueux qu'éclairé l'ayant asservi à l'influence d'hommes qui ne le valaient pas, il avait contre lui le caractère de son entourage et la moralité équivoque de ceux qui, tels que Ronsin, affectaient d'être ses protecteurs. Il ne possédait aucun des talents propres à justifier son élévation et à braver l'envie. Le coup de fortune qui le mettait si soudainement sur la même ligne que le comte de Canclaux ne pouvait manquer d'apparaître comme un scandale aux yeux des officiers *de bonne maison*, — et la République en employait encore beaucoup. — Son autorité risquait donc, sinon d'être méconnue ouvertement, au moins d'être combattue sous main et à chaque instant contrariée : c'est ce qui arriva, comme nous le verrons.

Une semaine s'était à peine écoulée depuis l'élection de d'Elbée, lorsque Lescure reçut de Montaigu une lettre où Royrand lui donnait de fâcheuses nouvelles et demandait assistance. Voici ce qui avait eu lieu. Des républicains, détachés de la division de Luçon, avaient imaginé d'enlever par ruse le poste de Pont-Charron. Ils se déguisent en paysans, et parviennent à franchir la ligne de sentinelles en se faisant passer pour des royalistes pris par les bleus et qui désertent. Reçus sans défiance, ils ne se déclarent qu'en mettant le sabre à la main. Les Vendéens, n'ayant pas le temps de se reconnaître, prirent la fuite en désordre; Sapinaud de la Vérie, qui les commandait, fut égorgé, et le poste resta aux républicains [10].

Le corps de Royrand se trouvait de la sorte très-exposé : les chefs de la grande armée, avertis, se hâtèrent de marcher au secours, et résolurent d'attaquer Luçon.

On a vu comment, dans une précédente affaire, Sandoz, général de la division de Luçon, avait déserté le champ de bataille, au moment même où ses officiers remportaient la victoire [11]. Une pareille conduite ne pouvant demeurer impunie, Tuncq fut choisi pour lui succéder. Il se présente, et voilà que les soldats volontaires se mutinent. « Sandoz! criaient-ils furieux. Nous ne voulons que Sandoz! » Le passage suivant de Mercier du Rocher nous apprend de quels motifs honteux provenait cet enthousiasme pour le général destitué : « Sandoz faisait des sorties, qui étaient de vrais brigandages. Il souffrait

[1] *Pièces contre-révolutionnaires*, chap. x, p. 176.

[2] Voyez ces lignes citées par madame de la Rochejaquelein. *Ibid.*

[3] Benjamin Fillon, *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 81.

[4] Lettre du 13 juillet 1793, dans la collection des *Documents originaux et inédits*, rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[5] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 224. — Mercier du Rocher était à Niort à cette époque, et voyait Biron tous les jours.

[6] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 123.

[7] Le conventionnel Maignen, dans une lettre à son ami Goupilleau (de Fontenay), lui reproche de se laisser jouer par Biron, et, lui rendant compte de ce qu'on en pense à Paris, l'avertit de se tenir sur ses gardes. — Collection de M. Benjamin Fillon.

[8] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 224.

[9] Voy. *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, député de la Moselle, et *Mémoires de Turreau*, p. 93. Ce dernier dit « Je suis l'ami de Rossignol, *et je m'en fais gloire.* »

[10] Lettre de Duplessis à de Chouppes, dans la collection des *Documents originaux et inédits*, rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[11] Voyez le chap. *Guerre de la Vendée.*

que, dans les communes que les brigands n'habitaient point, des soldats allassent enlever meubles et bestiaux. Ce n'était, certes, pas un beau spectacle que la rentrée de ces volontaires chargés de butin : des oies, des poules, des veaux, des moutons, étaient l'ornement de leur triomphe, et rappelaient assez bien ce qu'on rapporte des compagnons de Romulus, quand ils rentraient dans Rome, après une incursion sur les terres de leurs voisins [1]. » Il est juste de dire qu'à côté de ces pillards sans pudeur, la troupe de ligne donnait l'exemple de la subordination ancienne, et revint toujours de ces tristes expéditions sans porter une seule pièce de maraude [2]. Quoi qu'il en soit, l'émeute militaire excitée par l'installation de Tuncq n'eut pas de suites sérieuses, grâce au départ volontaire de Sandoz, et la marche des Vendéens sur Luçon fut une occasion toute naturelle de fortifier son pouvoir en déployant ses talents pour la guerre.

Le 29 juillet, prévenu qu'un des escadrons ennemis battait la campagne, il fit approcher son bivac du pont de Minclaye, où il plaça des vedettes, et ses troupes passèrent la nuit sous les armes. Le lendemain, vers midi, les vedettes se replient sur le bivac : l'ennemi passait déjà le pont et se formait en colonnes. Jamais lutte ne fut à ce point inégale. Les Vendéens, conduits par leurs plus vaillants capitaines, les d'Elbée, les la Rochejaquelein, les Lescure, s'avançaient au nombre de vingt-cinq mille hommes, et Tuncq n'avait guère à leur en opposer que deux mille quatre cents [3] : il n'en imita pas moins résolûment leur ordre de bataille. La gendarmerie flanquait ses colonnes, dont des hussards du 9e régiment couvraient les ailes. Il braqua son artillerie de manière à riposter à celle de l'ennemi, et se plaça, avec son état-major, en arrière de son centre de bataille. Il courait risque d'être tourné : une marche oblique qu'il fit faire à son aile gauche le sauva de ce péril. Mais, le combat s'étant engagé entre la cavalerie vendéenne et les hussards républicains, ceux-ci sont repoussés. Au même instant, un champ de blé s'embrase devant un bataillon de réquisitionnaires de Parthenay, qui, se trouvant au feu pour la première fois, reculent épouvantés. Tuncq ordonne au commandant de la gendarmerie de les ramener au combat, et de les charger s'ils refusent. « C'est l'ennemi qu'il faut charger, » répond le commandant, et il fond, à la tête des siens, sur les tirailleurs ennemis. A leur tour, les hussards se rallient et reviennent à la charge. Une panique, semblable à celle qui avait saisi les républicains à Vihiers, s'empare des Vendéens : ils prennent la fuite, laissant deux mille des leurs sur le carreau. Parmi les prisonniers, il y avait une jolie femme vêtue en amazone et un gentilhomme nommé Bouillé, qu'on prit d'abord pour le fameux Bouillé du voyage à Varennes. Les Vendéens doutaient si peu de la victoire, qu'on trouva dans les poches des morts des billets de logement pour Luçon [4].

Ainsi la guerre continuait, mêlée de succès et de revers. Rien de décisif, et c'était là un mal immense ; car les forces de la République risquaient de s'épuiser à couper les têtes de cette hydre de Lerne, d'autant que la chute des Girondins continuait de peser d'un poids énorme sur la Vendée. Les bataillons de Bordeaux, qui, aux Sables, faisaient la principale force de la division que commandait Boulard, déclarèrent nettement qu'ils n'entendaient pas servir plus longtemps. Les supplications de leur chef, le souvenir de la gloire dont ils s'étaient couverts, les exhortations nobles et touchantes que leur adressèrent de Niort les commissaires montagnards, tout fut inutile [5]. Ils s'emportèrent en plaintes si violentes, et leur licence devint si contagieuse, qu'ils firent considérer leur départ comme une calamité moindre que leur présence. « Je suis désolé, » écrivit le représentant du peuple Gaudin aux commissaires ses collègues, « je suis désolé de voir ces Bordelais, qui se sont si bien conduits, finir ainsi leur carrière ; mais il faut qu'ils partent, alors même qu'on pourrait les retenir [6]. »

Et pendant ce temps, sur un autre point de la Vendée d'une importance bien plus grande encore, à Nantes, la faction girondine entrait en révolte ouverte contre la Convention. Fiers, et à juste titre, de leur part glorieuse dans la belle défense de Nantes, les Girondins de cette ville ne s'étaient pas plutôt vus délivrés des royalistes, qu'ils avaient repris leur lamentable guerre à la Montagne. Les portes de Nantes outrageusement fermées aux commissaires de la Convention, les séditieux arrêtés de Rennes adoptés par l'autorité départementale, qu'appuyait Beysser ; le bataillon montagnard de Meuris provoqué par la légion Nantaise, composée de jeunes bourgeois qui appartenaient au parti de la Gironde, et la querelle aboutissant à la mort de l'héroïque Meuris, tué en duel, tel est le résumé de l'histoire de Nantes pendant la première moitié du mois de juillet. On ne peut prévoir ce qui serait avenu, si Canclaux, qui était alors à Ancenis, eût consenti à mettre sa signature au bas des arrêtés qui portaient celle de Beysser. Heureusement, il refusa. Les Girondins de l'administration départementale essayèrent de se venger de lui en affamant les troupes qu'il avait à Ancenis, tellement qu'il fallut leur envoyer d'Angers de l'argent et des vivres. Mais là fut le terme de ces tristes exploits. L'autorité départementale, qui avait compté sur la garnison, fut

[1] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 205.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires sur la guerre de la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, ch. III, p. 75. — *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 225.

[4] *Mémoires sur la guerre de la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, ch. III, p. 75. — *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 225.

[5] Lettres des représentants près l'armée des côtes de la Rochelle, au Comité de salut public, dans la collection de M. Benjamin Fillon.

[6] Lettre de Gaudin, *ibid.*

déçue dans son espoir. Le conseil général de la commune, le district, les ouvriers, se prononcèrent contre ce qui n'eût été, après tout, que la guerre civile dans la guerre civile. La Constitution, annoncée avec solennité aux hommes du peuple, fut acceptée par eux avec transport ; et ce fut Baco lui-même qui alla témoigner de la soumission de Nantes à la Convention, où un violent démenti donné à Fayan le fit mettre à l'Abbaye [1]. Beysser prit la fuite, puis se rétracta [2].

Mais la plaie ouverte aux flancs de la France, en Vendée, n'en allait pas moins s'élargissant et s'envenimant. La Convention, exaspérée, résolut d'en finir, n'importe à quel prix ; et, le 1er août, elle fulmina un décret terrible :

« Il sera envoyé en Vendée, par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis et les genêts. — Les forêts seront battues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par des compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis. — Les femmes, les enfants, les vieillards, seront conduits à l'intérieur, où il sera pourvu à leur sûreté et à leur subsistance, avec tous les égards dus à l'humanité [3].

La prise de Mayence laissait disponible pour l'intérieur la garnison de cette ville, les articles de la capitulation n'ayant trait qu'à l'étranger ; le décret du 10 août ordonna que la garnison de Mayence serait transportée en poste dans la Vendée [4].

Le jour où l'on arrêtait à Paris ces formidables mesures, Philippeaux arrivait à Nantes, où la Convention l'avait dépêché. Lui-même a raconté quel fut son voyage, et comment il s'en allait de ville en ville, tendant la main pour la patrie en détresse, enflammant les cœurs, et recueillant les dons que le patriotisme s'empressait de lui faire ; les uns donnaient de l'or, d'autres leur sang. De Tours à Nantes, sa course eut un caractère qu'il a peint en vives couleurs, et dans un récit où l'on croit voir revivre cette grande époque : « Le 26 juillet, je partis de Tours avec Chaux. Ronsin, qui tranchait du despote, et se faisait appeler *général-ministre*, vint me dire que les brigands venaient de nous vaincre près des Ponts-de-Cé, qu'ils s'avançaient du côté d'Angers, et qu'il serait téméraire à nous de nous aventurer le long de la levée, dont ils avaient probablement obstrué les issues... Mais je dis à Chaux : « Notre présence à Angers peut « soustraire cette ville au péril qui la menace. « En suivant la levée, nous gagnons cinq heu- « res, décisives peut-être. Le pis-aller est que « nous tombions au pouvoir des brigands. Eh « bien, dans ce cas voici deux pistolets pour « nous brûler la cervelle. » J'ordonnai au postillon d'aller en avant. Un adjudant du général Duhoux, qui se rendait à Angers, s'offre comme éclaireur, avec deux gendarmes. Nous voilà partis... Nous passâmes à deux cents toises de l'ennemi... Angers était dans la consternation. Nous vîmes toutes les boutiques fermées. On parlait d'évacuer la ville. Je me transporte à la séance des corps administratifs. Les circonstances rendent orateur : je prononce un discours brûlant. Je cours au Champ de Mars, et j'y fais prêter au peuple le serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville. Les brigands, qui s'étaient approchés à la distance d'un mille, furent effrayés de cette vigoureuse attitude, et se reployèrent sur les Ponts-de-Cé, dont ils coupèrent la première arche. Possesseurs du château qui, de la rive opposée, domine tous les bras de la Loire, ils pouvaient intercepter nos convois, et choisir le moment favorable pour surprendre Angers ; je voulus voir la moustache de ces barbares. J'allai visiter leur position, accompagné de mon camarade Chaux et de l'adjudant. Nous reçûmes, à la pointe du pont, plusieurs bordées, dont une caressa mon panache. De braves canonniers m'exhortaient à moins exposer un représentant du peuple. « Non, répondis-je, je veux être en « première ligne. » Et, m'avançant jusque sur la brèche, je leur fis entonner l'hymne des Marseillais. Des charpentiers, que j'avais requis, s'occupèrent de rétablir le pont. L'ardeur de nos guerriers était telle, que, sans attendre, plusieurs se jetèrent à la nage ou gagnèrent la rive opposée à l'aide de longues échelles. Le château fut pris, et l'on poursuivit les brigands jusque sur les hauteurs d'Eigné [5]. »

Il est certain que ce Philippeaux était une noble nature, mais un peu étourdiment passionnée, une nature honnête, mais trop prompte à accuser, et surtout à étendre ses accusations. Le 25 juillet, quelques jours après la déroute de Vihiers, c'est-à-dire lorsque, selon ses propres expressions, « tout cœur républicain aurait dû être en deuil, » il avait aperçu, dans un char fastueux escorté par cinquante hussards, le *général-ministre* Ronsin, assis en compagnie de quatre courtisanes [6] ; et ce spectacle l'avait justement révolté. Mais cette première impression le précipita sur une pente où il ne sut pas se retenir ; et sa sincérité, qui trop souvent s'égara, contribua, plus que toute autre chose, aux discordes intestines dont nous aurons à tracer le tableau.

Ce qui donna le signal de ces discordes, ce fut l'arrivée en Vendée de dix-huit mille hommes d'excellentes troupes, sous les ordres des généraux Aubert-Dubayet, Kléber, Beaupuy, Haxo, Vimeux. Elles venaient d'Allemagne, où

[1] Séance du 12 août.

[2] Voyez, sur le mouvement de Nantes, les nos 7 et suivants du *Courrier des côtes de la Rochelle*, publié par les représentants du peuple Richard, Choudieu, Bourbotte, Turreau et Tallien.

[3] Décret du 1er août 1793.

[4] Trois millions furent mis à la disposition du ministre de la guerre pour l'exécution de cette mesure.

[5] Compte rendu à la Convention nationale par Philippeaux, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1082. (*British Museum*.)

[6] Compte rendu à la Convention nationale par Philippeaux, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1082. (*British Museum*.)

elles s'étaient illustrées en soutenant, à Mayence, un des siéges les plus opiniâtres dont l'histoire ait conservé le souvenir, et c'est pourquoi on ne le désigna plus en Vendée que sous le nom d'*armée de Mayence*.

A qui la direction de ce puissant renfort? Tel fut, dès l'abord, l'objet d'un doute que l'esprit de parti et les rivalités locales changèrent bientôt en un débat envenimé.

Enverrait-on les *Mayençais* à Nantes, pour y faire partie de l'armée des côtes de Brest? Les placerait-on à Saumur comme partie intégrante de l'armée de la Rochelle? En d'autres termes, les mettrait-on sous le commandement du comte Canclaux, ou bien sous celui du plébéien Rossignol?

La commission centrale de Nantes, dont Philippeaux était l'âme, embrassa ardemment le premier de ces deux partis, et la commission centrale de Saumur, composée de Richard, Choudieu, Bourbotte, Tallien, se prononça très-résolûment pour le second [1].

De là une défiance réciproque et des récriminations mutuelles qui ne servirent que trop à répandre l'esprit d'anarchie. Appuyé à Saumur par Richard, Choudieu, Tallien et Bourbotte, mais combattu à Nantes par Philippeaux, et dans la circonscription même de son commandement, c'est-à-dire à Niort, à Luçon, à Fontenay, par les commissaires de la Convention, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau, le malheureux Rossignol ne savait comment se faire obéir. Méprisé des uns, parce qu'ils le jugeaient incapable; odieux aux autres, parce que le patronage de Ronsin le noircissait à leurs yeux; en butte à l'aversion des officiers nobles, parce qu'il était du peuple, il n'était sorte de contrariété qu'on ne lui suscitât. Un mot avait fait fortune, celui-ci: « Nous ne voulons pas chanter avec le Rossignol [2]. »

Parmi les généraux ses subordonnés, il y en avait bien qui, tels que Boulard, avaient uniquement en vue l'intérêt de la République; mais il y en avait aussi qui frémissaient de voir au-dessus d'eux un homme auquel ils se croyaient supérieurs, et de ce nombre était le général Tuncq, que son succès du 30 juillet avait enivré, et que la protection de Bourdon (de l'Oise) encourageait à la désobéissance. Un fait monstrueux que Choudieu révéla plus tard à la Convention montre jusqu'où allait le désordre. Un jour, en l'absence de Goupilleau (de Fontenay), son collègue Bourdon (de l'Oise) prit un arrêté qui enjoignait au divisionnaire Tuncq de ne communiquer au général en chef Rossignul aucuns moyens d'approvisionnement de sa division, ni aucun état de situation de ses troupes [3]!

Tant d'anarchie, c'était la ruine, c'était la mort: Rossignol en écrivit au ministère de la guerre, et, le 13 août, Tuncq fut destitué.

Mais, par une coïncidence heureuse pour lui, le lendemain même, et avant qu'il eût été remplacé, quarante mille Vendéens, conduits par d'Elbée, Charette, Lescure, la Rochejaquelein, Royrand, Marigny, parurent soudain devant Luçon. Tuncq, qui n'avait que huit mille soldats et cinq pièces d'artillerie volante, reçoit les assaillants de pied ferme, les met en déroute, leur tue quatre mille hommes [4], et les poursuit jusqu'au delà de Chantonnay. « Le pont de Mainclaye, écrit Mercier du Rocher, était encombré de cadavres, et les eaux du Lay apparaissaient toutes rouges de sang. » Etonnés de la grandeur de ce désastre, les chefs vendéens s'en renvoyèrent les uns aux autres la responsabilité, non sans aigreur. D'Elbée reprochait à Lescure d'avoir fait adopter un plan de bataille qui ne convenait qu'à des troupes de ligne. Lescure reprochait à d'Elbée de n'avoir donné à ses officiers aucune des instructions nécessaires, tellement que, pendant la bataille, on l'avait entendu crier aux paysans, qui couraient en tumulte sur l'ennemi: « Mes enfants, alignez-vous donc par-ci, par-là, sur mon cheval [5]. » Quant aux prêtres, habiles à profiter de tout, ils persuadèrent aux paysans que l'auteur de leur défaite était le curé constitutionnel de Lairoux; que ce curé, lié au diable par un pacte abominable, avait été aperçu dans la plaine, métamorphosé en lièvre, et examinant la position de l'armée catholique, dont il était allé rendre compte aux républicains, au milieu de plus de deux cents coups de fusil tirés sur lui sans l'atteindre [6].

C'était la seconde victoire que Tuncq remportait, et cela à quinze jours de la première: Goupilleau (de Fontenay) et Bourdon (de l'Oise), ses protecteurs, ne pouvaient donc avoir un meilleur prétexte pour user en sa faveur du droit provisoire que les représentants en mission s'attribuaient de faire et de défaire les généraux: ils rétablirent Tuncq dans son commandement, et même le nommèrent général divisionnaire [7], prêts à destituer Rossignol lui-même, si l'occasion se présentait, ce qui ne tarda guère.

Rossignol, alors en tournée, étant arrivé à Fontenay dans la nuit du 21 au 22 août, la municipalité le logea, lui et sa suite, dans une maison dont le maître était absent. L'entourage du

[1] Voyez à cet égard les *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, *imprimées par ordre de la Convention*; *Biblioth. hist. de la Révolution*, 1046, 7-8. (*British Museum*.)

[2] *Ibid.* — M. Thiers, t. III, p. 142, de son *Histoire de la Révolution*, présente Rossignol comme un *infracteur de la discipline*. Ce fut contre lui qu'elle fut violée: tous les documents qui sont sous nos yeux en font foi. Au reste, la partie du livre de M. Thiers qui concerne la Vendée est si pauvre, si écourtée, si pleine d'erreurs, qu'il n'y a pas à s'y arrêter.

[3] Rapport de Choudieu sur la Vendée, présenté le 18 pluviôse (6 février 1794). Voyez le *Moniteur*, nos du 21 pluviôse et suivants.

[4] Madame de la Rochejaquelein dit quinze cents, p. 194 de ses *Mémoires*, mais le chiffre de quatre mille est celui que donnent les *Mémoires sur la Vendée*, par un administrateur, p. 80, en quoi le témoignage de l'auteur se trouve concorder littéralement avec celui de Mercier du Rocher dans ses *Mémoires manuscrits*, p. 231.

[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. XI, p. 193.

[6] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 230 et 231.

[7] Rapport de Choudieu sur la Vendée, présenté le 18 pluviôse (6 février 1794).

général en chef était fort mêlé. A côté du bravo Bourbotte, on y voyait figurer un ancien comédien subitement transformé en officier supérieur par la lie des clubs, un ancien prêtre nommé Hasard, que les jacobins avaient chassé, et Momoro, une des futures célébrités de la secte d'Hébert. Suivaient quelques femmes, dont la plus jolie, au dire des ennemis de Rossignol, partageait ses faveurs entre lui et Bourbotte. A peine installés dans la maison qui leur était assignée, les arrivants apprennent qu'elle appartient à un certain Lépinay-Beaumont, lequel était passé du côté des rebelles. Les scellés avaient été apposés sur les effets : on les brise, et colliers, bijoux, vêtements des hommes, ajustements des femmes, tout est confisqué. Il en fut de même d'une voiture appartenant au même Lépinay-Beaumont [1].

Si Rossignol et Bourbotte se crurent autorisés à confisquer ces objets au profit de la nation, c'est ce qui résulte non-seulement de ce fait que la Convention leur donna raison, quand l'affaire lui fut soumise, mais aussi d'une lettre quo Rossignol s'empressa, le lendemain, d'écrire à la municipalité, la prévenant que c'était uniquement *pour le service de la République* qu'il emmenait la voiture d'un traître, reconnu tel, et parce que les possessions des brigands étaient *propriétés nationales*. L'appréciation eût-elle été erronée, l'intention du moins était claire. Mais, soit que l'autorité locale se considérât comme offensée par le bris des scellés qu'elle-même avait apposés; soit que, prévenue contre le général, elle attribuât cet acte à des motifs do cupidité déshonnête, elle fit grand bruit de l'événement. Rossignol, patriote d'un esprit borné et d'une âme ardente, était regardé comme un homme capable d'exécuter à la lettre l'effrayant décret du 1er août, et lui-même avait nourri cette opinion en parlant de promener la flamme dans tout pays ouvert aux insurgés, après en avoir retiré blés et bestiaux [2]. Mais quoi! ce n'était pas aux rebelles seulement que s'adressait une menace de ce genre ; les républicains qui possédaient des propriétés en Vendée avaient bien quelque raison de prendre alarme, eux aussi; et voilà ce que n'avait point assez considéré la Convention. Rossignol ne pouvait donc se donner pour l'instrument de la politique sauvage que le décret du 1er août avait inaugurée, sans dévouer sa tête aux furies ; et le premier prétexte dont on put s'armer contre lui dut paraître une bonne fortune au génie des inimitiés ou des terreurs locales. Toujours est-il qu'à Fontenay on crut ou on affecta de croire que ces hommes, étrangers à la ville, n'y étaient venus que pour la rançonner [3]. La municipalité dresse sur-le-champ procès-verbal, l'envoie aux deux représentants en mission, Goupilleau (de Fontenay) et Bourdon (de l'Oise), et ceux-ci, séance tenante, fulminent contre Rossignol et *ses complices* un arrêté qui, non-seulement les destitue, mais les met en état d'arrestation pour *vol!*

C'était le comble de l'absurde [4]. Bourbotte, indigné, se hâta, en sa qualité de représentant du peuple, de lancer un contre-arrêté qui mit dans le plus cruel embarras ceux à qui l'exécution du premier avait été prescrite, et il se rendit précipitamment à Paris, tandis qu'à Saumur, Richard, Choudieu et Rewbell confisient provisoirement à Santerre le commandement de l'armée des côtes de la Rochelle [5].

Bientôt averti du mauvais effet que sa conduite avait produit sur l'esprit do Choudieu, de Rewbell et de Richard, Bourdon (de l'Oise) leur écrivit qu'ils avaient tort do s'intéresser à des hommes coupables d'un *vol*, et d'un *vol avec effraction*; que, *d'après le bruit public*, Bourbotte avait passé sa première nuit, à Fontenay, dans les bras d'une courtisane; que, si l'on voulait vaincre les brigands royalistes, il fallait so montrer aussi estimable qu'eux. Il terminait en disant : « Rewbell, tu es époux et père. Juge cette cause [6]! »

Il y avait peu do bonne foi en tout ceci. Bourdon (de l'Oise) dissimulait une circonstance importante, celle qui, précisément, changeait lo caractère de l'affaire, savoir qu'il y avait eu simple confiscation d'effets considérés, à tort on à raison, comme *propriétés nationales*, saisis à ce titre, et par des hommes agissant au nom du pouvoir central. D'un autre côté, à supposer quo le *bruit public* n'eût rien inventé sur le compte de Bourbotte, Bourdon (de l'Oise) était assez mal venu à prêcher le culte des bonnes mœurs, lui qui se livrait avec fureur aux excès de la table, et que l'ivresse poussait à de véritables accès de démence : témoin le jour où, ayant reçu, au milieu des fumées du vin, la visite de deux administrateurs de Fontenay, il entra soudain dans un prodigieux transport, se prétendit empoisonné, ordonna l'arrestation de ses deux hôtes, et voulut qu'on arrêtât du même coup, comme conspirateur, un cheval qui avait pris le mors aux dents et passait au galop sous ses fenêtres [7].

Quoi qu'il en soit, la Convention, après avoir entendu Bourbotte et Tallien, n'hésita pas à ren-

[1] Voyez le *Procès-verbal de la municipalité de Fontenay*, dans l'ouvrage de Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, chap. v, p. 59.

[2] Voyez dans Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, chap. v, p. 59, une lettre écrite à ce sujet par Simonneau, président du tribunal du district de Parthenay.

[3] Cet excès de prévention perce jusque dans le récit de Mercier du Rocher, d'ordinaire plus équitable.

[4] Savary, quoique violemment opposé au *parti de Saumur*, comme on l'appela, attendu qu'il était de sa personne engagé dans le *parti de Nantes*; Savary ne peut s'empêcher de blâmer l'arrêté de Goupilleau (de Fontenay) et de Bourdon (de l'Oise), comme entaché d'excès de passion et d'injustice. « Rossignol, dit-il, n'avait certainement pas l'intention de voler la voiture, puisqu'il avait annoncé à la municipalité *qu'il l'emmenait pour le service de la République*. » Voyez *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, ch. v, p. 60.

[5] Cet arrêté manuscrit est sous nos yeux.

[6] L'autographe de cette lettre fait partie de la collection de M. Benjamin Fillon.

[7] Mercier du Rocher donne tous les détails sur cette ridicule et lamentable histoire. Les deux administrateurs en question se nommaient Rouillé et Martineau. De retour auprès de leurs collègues, ils leur racontèrent avec douleur l'étrange scène. Ils avaient failli, sur l'ordre de Bourdon ivre, être conduits pieds et poings liés à la Rochelle.

dre à Rossignol le commandement. Suivant Bourbotte [1], le vrai motif de la destitution de Rossignol était sa ferme volonté de mettre à exécution le décret du 1er août, crime impardonnable aux yeux des Goupilleau, qui avaient des propriétés en Vendée. Le reproche était injuste; mais, du moins, Bourbotte n'alla pas jusqu'à s'écrier, comme Tallien : « Eh! que m'importent, à moi, quelques pillages particuliers? » Hâtons-nous d'ajouter que l'Assemblée couvrit de murmures ces paroles imprudentes [2], montrant, de la sorte, qu'elle eût condamné Rossignol, si elle l'eût jugé coupable de ce qui paraissait si simple à Tallien. La vérité est qu'elle regarda l'accusation comme calomnieuse; et, lorsque, appelé à la barre, Rossignol dit d'une voix émue : « Mon corps, mon âme, tout est à la patrie, » les applaudissements éclatèrent. Robespierre, qui présidait, le félicita « d'avoir marché dans le sentier étroit du patriotisme; » et il fut invité aux honneurs de la séance [3].

Est-il besoin de dire combien les misérables disputes qui agitaient le camp républicain profitaient à la cause royaliste? Aussi les chefs vendéens, quoique encore sous le poids de deux défaites, ne s'étaient-ils jamais montrés plus confiants dans l'avenir. Proclamation du conseil supérieur de Châtillon, recommandant aux catholiques la tolérance des autres cultes, pourvu que ceux qui les professent prient en secret et prêtent serment à Louis XVII; — règlement sur le séquestre et l'administration des biens des ennemis du roi, de leurs fauteurs ou complices; — règlement sur l'organisation de l'ordre judiciaire; — règlement sur les assignats de la *prétendue République française;* — proclamation de d'Elbée, exemptant du payement des impositions jusqu'au rétablissement de la monarchie quiconque se réunirait aux royalistes... voilà par quelle série d'actes les chefs vendéens tendaient à constituer en gouvernement ce qui n'avait été d'abord qu'une révolte [4].

Pour achever de mettre de l'ensemble dans les vues et de l'unité dans les projets, ils songèrent à une nouvelle distribution de la force armée dans le *pays conquis.* Un règlement général, rédigé dans les derniers jours du mois d'août, et que signèrent, d'une part, d'Elbée, Charette, Royrand, Lescure, Bonchamps, la Rochejaquelein; d'autre part, l'évêque d'Agra, Michel Desessarts, le curé Bernier, les prêtres Brin et Jagault, contient les dispositions suivantes : Désormais l'obéissance sera forcée : — les conseils provisoires procéderont au recensement de la population sur toute la surface du *pays conquis,* depuis l'âge de seize ans; — la population en état de porter les armes sera distribuée en compagnies, en demi-compagnies et escouades; — au conseil militaire appartiendra la nomination des commandants; — les conseils provisoires désigneront aux différents grades, sur la présentation des chefs de la compagnie; — à chaque division du pays conquis correspondra un camp; — nul ne pourra quitter le service sans permission expresse du commandant; — le service se fera dorénavant à heures fixes; — nul ne pourra se faire remplacer, si ce n'est par un homme de sa paroisse, auquel il devra, dans ce cas, payer vingt-cinq sols par jour [5].

C'était ôter à l'insurrection vendéenne son puissant caractère d'originalité, et, à la place des libres allures, de la soumission volontaire et empressée, de l'élection démocratique, de l'enthousiasme, mettre une lourde discipline. Sous ce rapport donc, la valeur de l'organisation nouvelle était pour le moins contestable; mais elle annonçait dans les chefs une détermination réfléchie, des vues d'avenir et la volonté inébranlable d'aller jusqu'au bout : là était sa portée.

Ainsi, perpétuelle alternative de victoires et de défaites, anarchie dans les autorités républicaines, soit militaires, soit civiles; incertitude sur les moyens à employer pour étouffer la révolte; et, pendant ce temps, formation graduelle d'un État dans l'État... Tel se présente, durant les mois de juillet et août 1793, l'aspect des choses en Vendée.

Effrayante perspective, lorsque, se détournant de ce théâtre de désolation, le regard se promène sur toutes nos frontières envahies, sur Lyon soulevé, sur le Midi en feu! perpective si effrayante, que, quelquefois, les royalistes eux-mêmes, en y songeant, se sentirent troublés jusqu'au fond du cœur. « Je pense, » écrivait un jour Savin, lieutenant de Charette, à Duplessis, président du comité provisoire de la Roche-sur-Yon, « je pense que les Anglais doivent avoir beau jeu dans l'Inde et dans nos colonies d'Amérique. Il faut que notre malheureuse France soit ruinée sans ressource, si, par le plus grand des hasards, elle n'est pas démembrée et ne devient pas la proie de nos voisins [6]!... » Oui, plus d'une fois, elle leur apparut, dans le silence des nuits, cette imposante et livide image de la France prisonnière!... Mais, la pâle vision dissipée, aux premiers rayons du matin, au premier appel du tambour, au premier coup de fusil dans les bois, ils se levaient et couraient frapper, les parricides! Oh! que serait devenue la France, si elle n'eût eu alors, pour la défendre et la sauver, des âmes telles que l'antiquité n'en produisit jamais de plus grandes? Un pauvre vinaigrier d'Angers,

[1] Séance du 28 août 1793.

[2] Séance du 26 août 1793. Voyez l'*Hist. parl.*, t. XXVIII, p. 501.

[3] Nous avons sous les yeux une lettre de Maignen à Goupilleau, qui constate combien l'effet de cette séance fut favorable à Rossignol. Dans l'excès de leur haine pour les *matérialistes*, parmi lesquels ils rangent Rossignol, et mus par le désir d'expliquer la sympathie qu'en maintes circonstances lui témoigna Robespierre, lui si hostile à Ronsin et à toute la secte d'Hébert, les auteurs de l'*Histoire parlementaire* supposent, t. XXVIII, p. 502, qu'en défendant Rossignol Robespierre « faisait parler sa politique révolutionnaire, et non pas une estime réelle pour l'homme. » Mais l'histoire ne se fait pas avec des *suppositions.*

[4] Toutes les pièces ci-dessus mentionnées se trouvent dans la collection de M. Benjamin Fillon.

[5] Ce règlement curieux fait partie des *Documents originaux et inédits* mis à notre disposition par M. Benjamin Fillon.

[6] Autographe de Savin. *Documents originaux et inédits* mis à notre disposition par M. Benjamin Fillon.

nommé Gaudin, n'ayant à offrir à la patrie que son enfant, le lui avait offert, et le jeune homme servait dans l'armée du Nord. Saisi d'un irrésistible désir de revoir son vieux père, il quitte son bataillon sans congé, et vient frapper à la porte de la maison paternelle. « Qui est là? — Votre fils. — Vous mentez : mon fils est à la frontière, devant l'ennemi... Je n'ouvre pas [1]. »

CHAPITRE VII.

SUPRÊME EFFORT.

Décrets révolutionnaires. — Pitt déclaré l'ennemi du genre humain. — Attitude de Robespierre. — Son entrevue avec Garat. — Lutte de Robespierre contre les anarchistes. — Fête du 10 août. — Fameux décret du 23 août 1793; levée en masse. — Prise de Marseille. — Soumission de Bordeaux. — Toulon livré aux Anglais par les royalistes. — Bombardement de Lyon. — Couthon en Auvergne. — Coup d'œil sur la carrière de Custine; soulèvement militaire réprimé par Levasseur. — Procès et mort de Custine. — Politique de la Convention à l'égard des généraux. — Provocations multipliées des royalistes. — Le peuple sur la place de Grève. — Séance du 5 septembre 1793. — Comment s'ouvrit l'ère de la terreur. — Série de décrets révolutionnaires. — Second mariage de Danton. — Danton refuse d'entrer au Comité de salut public. — Adjonction de Billaud-Varenne et de Collot-d'Herbois au Comité de salut public. — Les *gens révolutionnaires*; les *gens d'examen*; les *gens de la haute main*. — Réorganisation du Comité de sûreté générale. — Mécanisme révolutionnaire. — Il est conçu de façon à imprimer une force et une unité irrésistibles à l'action de Paris. — L'énergie du gouvernement soutenue par celle de la nation.

Tout le Midi embrasé; le long des frontières, les armées de l'Europe refoulant la France sur elle-même, l'enveloppant, et, au cœur, une guerre à mort : la Vendée...! C'était à en mourir d'épouvante. Mais les hommes de la Révolution avaient juré de changer la face du monde, ou de se faire un tombeau dans ses débris. L'idée qu'ils auraient à tirer les moyens de salut d'un effroyable chaos de passions déchaînées, d'intérêts frémissants, et d'ambitions, et de jalousies, et de haines, les trouva résolus. Quels mois que ceux qui s'appelleront dans l'Histoire *août et septembre* 1793! Ils virent un déploiement de volonté si terrible, qu'aujourd'hui encore, à plus d'un demi-siècle de distance, rien que d'y songer fait tressaillir.

Le 26 juillet, la Convention avait prononcé peine de mort contre les accapareurs. Le 1er août, dans une seule séance, sur le rapport de son Comité de salut public, elle décréta :

Que les biens des personnes hors la loi appartiendraient à la République;

Que la reine serait jugée;

Que les tombeaux des rois, à Saint-Denis et ailleurs, seraient détruits;

Que les généraux n'emploieraient plus désormais pour mots d'ordre que les noms des anciens républicains ou des martyrs de la liberté.

Qu'on arrêterait sur-le-champ les étrangers, non domiciliés en France, nés sur un sol ennemi;

Que, pour empêcher la sortie de ceux qui ne justifieraient pas d'une mission publique, les barrières de Paris seraient fermées;

Que quiconque aurait refusé deux fois les assignats en payement serait condamné à vingt ans de fers;

Que nul ne placerait des fonds sur les banques des pays étrangers, sous peine d'être déclaré traître à la patrie;

Qu'en Vendée, les forêts seraient battues, les récoltes coupées, les bestiaux saisis, les repaires des rebelles livrés aux flammes, et des combustibles de toute espèce envoyés par le ministre de la guerre pour mettre le feu aux bois, aux taillis, aux genêts. Et les femmes, les enfants, les vieillards?... On devait, après les avoir conduits dans l'intérieur, pourvoir à leur sûreté comme à leur subsistance, et les traiter avec tous les égards dus à l'humanité [2].

Dans le portefeuille d'un Anglais arrêté à Lille, on avait trouvé une longue liste de dépenses corruptrices, et, associée au nom de Pitt, la révélation d'un vaste plan d'incendie [3]. La communication de ces pièces par Barère donna lieu au décret suivant : « La Convention nationale dénonce à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britannique, qui soudoie l'assassinat, le poison, l'incendie, tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie et l'anéantissement des droits de l'homme [4]. »

Arriva, quelques jours après, la nouvelle que l'arsenal de Huningue venait d'être incendié. On se rappela alors qu'en moins d'un mois, et coup sur coup, il y avait eu des incendies à Douai, à la voilerie de Lorient, au château de Bayonne; que des explosions mystérieuses avaient eu lieu près de Chemillé et Saumur; que, pendant le siége de Valenciennes, le feu avait pris à l'arsenal, dont le sous-directeur, Monestier, s'était donné la mort : comment expliquer cet étrange et sinistre concours d'événements de même nature? On ouvrit de nouveau le portefeuille de l'Anglais; et, au milieu des élans d'une indignation universelle, Garnier demanda qu'un décret solennel proclamât le droit de chacun d'assassiner Pitt. Mais Couthon combattit cette consécration de l'assassinat, et, sur sa proposition, l'Assemblée se contenta de déclarer que Pitt était l'ennemi du genre humain [5].

En même temps, comme si la République, pour vaincre, n'eût eu qu'à le vouloir fortement, Carteaux était chargé de réduire Marseille avec une poignée de soldats, et Dubois-Crancé, ainsi que nous l'avons dit, recevait l'ordre de mar-

[1] *Courrier de l'armée des côtes de la Rochelle*, nº 2.

[2] Voyez le texte de ces divers décrets dans l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 387 et p. 396-400.

[3] Voyez le texte dans l'*Hist. parl.*, t. XXVIII, p. 383-389.

[4] Séance du 1er août 1793.

[5] Convention, séance du 7 août 1793.

cher sur Lyon, « sans dégarnir la frontière [1]. » Or qu'avait-il à sa disposition? Cinq mille hommes de troupes qui jamais n'avaient vu le feu, douze pièces de canon à peine, et deux mille coups, au plus, à tirer [2].

N'importe : il fallait aller en avant, et malheur à qui hésiterait! L'exemple de Custine, qui venait d'être décrété d'arrestation [3], avertissait de reste les généraux que le moment approchait où ils auraient à choisir entre la victoire et la guillotine. Ils le comprirent.

Mais, quelque puissant que fût l'effort, il ne pouvait être décisif qu'à des conditions difficiles à réaliser. Car il était de nécessité absolue que la cendre des factions abattues ne fût point ranimée; que le pouvoir ne fût ni entravé dans sa marche ni troublé dans son unité d'action; que les ressorts de la machine révolutionnaire ne fussent point usés ou brisés par de continuelles attaques, soit contre la constitution, soit contre l'Assemblée nationale, soit contre les grands patriotes dont la République avait fait la réputation et en qui respirait son génie; c'est-à-dire qu'avant de vaincre le royalisme et l'étranger il y avait à étouffer les ressentiments qui couvaient dans les débris du parti girondin, à contenir d'une main ferme le parti des anarchistes, et à imposer silence à l'envie, fille impure de l'esprit d'égalité.

Quelle tâche à entreprendre! et, dans son accomplissement même, quel péril! Nul doute que l'homme capable d'en venir à bout ne le fût de s'ériger en dictateur, pour peu que son patriotisme se trouvât inférieur à sa puissance.

Ici s'ouvre la page la plus éclatante de l'histoire de Robespierre.

Dans ses *Mémoires*, Garat raconte qu'il composa vers cette époque un écrit sur la situation, et que le Comité de salut public, auquel il avait offert de le communiquer, nomma, pour en entendre la lecture, Robespierre et Saint-Just. Au jour et à l'heure fixés, Robespierre et Garat se trouvent au rendez-vous. Saint-Just y manqua. La lecture commence. Dès le début de l'ouvrage, l'auteur annonçait à la République qu'il allait l'entretenir des divisions de la Convention, des catastrophes qu'elles avaient amenées... « Quelle catastrophe? interrompit Robespierre; quant aux divisions, il n'y en a plus, le 31 mai les a terminées. » Garat continue, parlant des partis, des causes qui leur ont donné naissance, de leur esprit : « Un parti, interrompt encore Robespierre, suppose un corrélatif. Quand il y en a un, il y en a au moins deux. Où avez-vous vu parmi nous des partis? Il n'y en a jamais eu; il y a eu la Convention, et quelques conspirateurs. » Garat, dans l'excès de son impartialité philosophique, s'était appliqué, comme une espèce de devise, un emblème qui l'avait frappé en tête de la logique de Wolf : c'était une gravure représentant, au-dessus de la terre livrée aux orages, et dans la région qu'ils n'atteignent point, un bras qui sort du milieu de l'espace sans tenir à aucun corps, et auquel est suspendue une balance dont les plateaux sont immobiles. « Pourquoi, demanda Robespierre, ce bras ne tient-il à aucun corps? — Pour représenter qu'il ne tient à aucune passion. — Mais tant pis; la justice doit tenir à la passion du bien public, et tout citoyen doit rester attaché au corps de la République. » Ce que Garat répondit à ces belles paroles, qu'il rapporte sans avoir l'air de les comprendre, c'est ce qu'on cherche en vain dans son récit. Suivait un passage où il louait beaucoup Robespierre d'avoir promis, dans un de ses discours, d'oublier toutes les offenses personnelles pour ne songer qu'aux griefs de la République. Robespierre écouta cette partie de la lecture, la main posée sur ses yeux, de manière à cacher les mouvements de son âme. Quand Garat eut entièrement lu son ouvrage, qui contenait un blâme sévère des scènes du 2 juin, Robespierre se leva, et d'une voix altérée : « Vous faites, dit-il, le procès à la Montagne et au 31 mai. — A la Montagne? non; au contraire, je la justifie des inculpations les plus graves qui lui ont été faites; et, quant au 31 mai, j'en dis ce que j'en pense. — Vous jetez une torche allumée au milieu de la République. On ne le souffrira pas [4]. »

Telle fut cette entrevue. Garat, qui l'a décrite, était l'homme du monde le moins propre à en saisir le côté vraiment caractéristique. A propos des journées de septembre, et tout en déclarant qu'il n'y avait eu aucune part, Robespierre s'était écrié : « La postérité que vous invoquez, loin d'être épouvantée du sang répandu, prononcera qu'on a trop ménagé le sang des ennemis de la liberté [5]. » Cette terrible réminiscence du dialogue d'Eucrate et de Sylla, le dédaigneux langage de Robespierre touchant les Girondins, et la conviction par lui exprimée que la guillotine, s'ils eussent été vainqueurs, eût servi à consolider leur triomphe, voilà ce qui dut naturellement émouvoir Garat, étranger qu'il était à toutes les passions fortes. Ce qui lui échappa, ce fut la profondeur d'une politique placée en dehors des divisions de parti, ardente à en écarter le souvenir, et fondée sur l'unique préoccupation de ce qui était alors le besoin suprême de la France : l'ordre et l'unité.

Qu'on suive la marche de Robespierre depuis la chute des Girondins, on verra que cette politique fut la sienne, et qu'il n'en eut point d'autre.

Le 9 juin, commentant un rapport de Barère, il prouve qu'il faut absolument s'abstenir de remettre en question la légitimité du 31 mai, afin de ne pas réveiller la guerre des partis et l'éterniser [6].

[1] Voyez le chapitre intitulé : « *Lyon se soulève.* »

[2] Voyez le compte rendu de Dubois-Crancé et Gauthier à la Convention, à la suite des *Mémoires du général Doppet*. — Il y est question de huit mille réquisitionnaires armés de piques; mais ils ne rejoignirent Dubois-Crancé que pendant le cours du siége.

[3] Le 28 juillet.

[4] *Mémoires de Garat*, reproduits dans l'*Histoire parlem.*, t. XVIII, p. 439-443.

[5] *Ibid.*, p. 439 et 440.

[6] Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 169-170.

Le 12 juin, au club des Jacobins, il montre la nécessité de l'union, et déclare que « son intention ne fut jamais de s'élever contre les autorités constituées [1]. »

Le 25 du même mois, il défend la Constitution nouvelle contre Jacques Roux et le parti des anarchistes [2].

Le 10 juillet, il combat les dénonciateurs, les exagérés, et demande justice pour Danton [3].

L'avant-veille, aux attaques dont Chabot poursuivait le Comité de salut public, il avait répondu : « Le Comité a commis des fautes, sans doute ; est-ce à moi de les dissimuler ? Pencherai-je vers l'indulgence, moi qui crois qu'on n'a pas assez fait pour la patrie quand on n'a pas tout fait ? Oui, le Comité a commis des fautes, et je veux les lui reprocher avec vous. Mais il serait impolitique, en ce moment, d'appeler la défaveur du peuple sur un comité qui a besoin d'être investi de toute sa confiance, qui est chargé de grands intérêts, et dont la patrie attend de grands secours [4]. »

Et, en ceci, ce n'était point son propre domaine que Robespierre protégeait. Le Comité de salut public, renouvelé le 10 juillet, se composait, à cette époque, de Barère, Hérault de Séchelles, Jean-Bon-Saint-André, Gasparin, Thuriot, Couthon, Saint-Just, Robert Lindet, Prieur de la Marne ; et Robespierre n'y fut appelé que le 27 juillet. Qu'importait, d'ailleurs, sa présence au pouvoir ? Sa force n'était point là : elle était, et il le savait bien, dans l'immense autorité morale qui s'attachait à son nom, dans le respect que lui portaient les Jacobins et dans sa popularité sans égale. Si donc il n'eût été qu'un ambitieux vulgaire, loin de veiller avec sollicitude à ce qu'on ne décriât point les autorités constituées et les influences révolutionnaires indépendantes de lui, Robespierre eût aidé à ce mouvement désorganisateur, contre lequel on n'aurait pu bientôt chercher de refuge que dans sa dictature. Mais il n'était pas homme à jouer, sur un calcul d'ambition personnelle, les destinées de la République. Il sentit que, pour la mettre en état de tenir tête au monde entier, ce n'était pas trop de l'union de tous les efforts, du concours de tous les pouvoirs, et il poussa son dévouement à cette idée jusqu'à faire violence à sa propre nature. On l'entendit s'écrier amèrement, lui dont la roideur était si connue : « Un homme est en place, il suffit, on le calomnie [5]. » Et il prêcha bien haut la confiance, lui qui, sous la monarchie, avait émis cette maxime : « La défiance est à la liberté ce que la jalousie est à l'amour [6]. »

Mais, où sa politique se déploya d'une manière éclatante, ce fut dans sa conduite à l'égard de Danton.

Ce dernier avait été d'avis que l'on confiât cinquante millions au Comité de salut public, transformé en gouvernement provisoire : cette motion, que Robespierre fit ajourner, la trouvant trop vague [7], devint une arme empoisonnée entre les mains des ennemis de Danton. Ils lui imputent d'attenter à la souveraineté du peuple, et Vincent court le dénoncer aux Jacobins. Robespierre éclata. Qu'était-ce donc ? et d'où leur venait, à ces patriotes d'un jour, cette rage de vouloir perdre dans l'esprit du peuple ses plus anciens amis ? Discréditer Danton ! mais il fallait d'abord prouver qu'on le surpassait en talent, en énergie, et que, plus que lui, on aimait la République ! Il continua sur ce ton, flétrissant les dénonciateurs par système, les apôtres de la désorganisation, et les sommant de produire leurs titres. Ce Jacques Roux, par exemple, quels actes l'avaient fait connaître ? Deux actes horribles ! Il avait conseillé l'égorgement des boutiquiers, parce qu'ils vendaient trop cher, et provoqué le rejet de la Constitution, parce qu'elle n'était point sans défaut. Et Leclerc, ce jeune homme aux apparences si séduisantes ? On n'avait qu'à interroger sur son compte les patriotes de Lyon, où il jouait le patriote pendant qu'on y guillotinait l'infortuné Chalier ! Ils se paraient néanmoins du nom de Marat, ces deux hommes que Marat avait regardés comme des émissaires chargés par l'étranger d'empoisonner les sources de la crédulité publique ! Car, qu'importe de louer un mort, pourvu qu'on puisse calomnier les vivants [8] ?

Cette véhémente sortie, Robespierre la renouvela, une semaine après, du haut de la tribune de la Convention, à l'appui d'une réclamation dont il est probable que lui-même avait suggéré l'idée, et qui fut présentée par la veuve de Marat. Il y était dit :

« Citoyens, vous voyez devant vous la veuve de Marat. Je ne viens point vous demander les faveurs que la cupidité convoite ou que réclame l'indigence... je viens vous demander justice des attentats commis contre la mémoire du plus intrépide et du plus outragé des défenseurs du peuple... Des écrivains scélérats usurpent son nom et défigurent ses principes, pour éterniser l'empire des calomnies dont il fut victime. Les lâches ! ils flattent la douleur du peuple par son éloge ; ils tracent quelques peintures vraies des maux de la patrie ; ils dénoncent quelques traîtres voués au mépris... mais c'est pour diffamer ensuite les plus zélés défenseurs que le peuple ait conservés ; c'est pour prêcher, au nom de Marat, les maximes extravagantes que ses ennemis lui ont prêtées et que toute sa conduite désavoue [9]. »

C'était plus qu'une reproduction des idées de

[1] Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 199.
[2] *Ibid.*, p. 216.
[3] *Journal de la Montagne*, n° 41.
[4] *Ibid.*
[5] A propos d'une dénonciation dirigée contre d'Albarade, ministre de la marine.

[6] Voyez, précédemment, le chapitre intitulé : *Débats sur la guerre.*
[7] *Hist. parlem.*, XXVIII, p. 401.
[8] *Journal de la Montagne*, n° 67.
[9] Voyez le texte de cette pétition reproduite en entier dans l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 421-424.

Robespierre, c'était son style. Et la manœuvre signalée n'avait rien d'imaginaire. Jacques Leroux et Leclerc, le premier, ancien prêtre, le second, fils de noble, avaient effectivement fondé un journal, qu'ils intitulèrent *Ombre de Marat*, et où ils se posaient comme ses continuateurs, quoiqu'ils y prêchassent des doctrines contraires aux siennes. On se rappelle que Marat poussait la passion de l'unité et de la force dans le pouvoir révolutionnaire jusqu'à vouloir un dictateur, pourvu qu'on lui mît un boulet au pied. Telle était son image favorite, et il l'avait tant de fois présentée à ses lecteurs, il avait tant insisté sur la nécessité d'un chef, qu'il s'était attiré le reproche de préparer les voies au retour de la monarchie [1]. Quelle audace ne fallait-il pas à Leclerc et à Jacques Roux pour prétendre qu'ils continuaient Marat, quand leur principal objet était de persuader au peuple qu'on devait « proscrire toute espèce de gouvernement [2] ! » Il est vrai qu'afin de masquer leur jeu, ils affectaient de rendre à la mémoire de l'homme dont ils faisaient parler l'ombre un culte aussi puéril que frénétique. On en peut juger par ce fait, que, le club où ils dominaient ayant obtenu que le cœur de Marat fût suspendu à la voûte, nul ne parut trouver trop fortes les paroles d'un des membres s'écriant, les yeux élevés vers l'urne : « Restes précieux d'un dieu [3] ! »

Cette basse idolâtrie, employée à populariser l'apostolat des anarchistes, dans un moment où la concentration de son énergie était absolument nécessaire à la République, renfermait un danger mortel, et, s'il fut écarté, la France dut cet inappréciable service à la fermeté de Robespierre.

Au milieu de tant de secousses, et à la veille de frapper des coups dont le retentissement dure encore, la France républicaine eut une de ces journées qui, arrachant l'homme aux amertumes du présent, lui donnent à savourer d'avance l'innocente et calme ivresse des heures à venir.

La Constitution de 1793 avait été acceptée par le peuple français à une majorité immense; les envoyés des assemblées primaires étaient venus, de tous les points du pays, apporter à la capitale la sanction des départements, et, selon le mot de l'un d'eux, « Paris n'était plus dans la République, mais la République entière était dans Paris [4]. » Restait à consacrer cette union; restait à transformer toutes les acceptations particulières du nouveau contrat social en une acceptation générale; et, pour l'accomplissement de cette auguste cérémonie, le 10 août avait été choisi.

Ah ! elle dut être la source d'émotions sacrées, cette fête du 10 août 1793, telle que le génie de David l'ordonna, et telle que la rapporte un procès-verbal où, à chaque ligne, palpite l'âme de ces temps héroïques. On n'y vit nulle parade vaine, pas de broderies se détachant çà et là sur un ensemble de haillons, pas d'escadrons lancés au travers d'un troupeau d'hommes, pas de panaches flottant sur les casques, pas de baïonnettes prêtes à s'abaisser, pas de sabres nus, rien de ce qui charme l'imbécillité d'un peuple enfant et de sa dégradation même lui compose un spectacle.

La fête s'ouvrit, aux premiers rayons du jour, sur les ruines de la Bastille, par un hymne à la Nature, et se termina au Champ de Mars, dans les splendeurs du soleil couchant, autour de l'autel de la Patrie, par un serment sublime.

Tout y fut symbole de paix, de fraternité et d'amour. Promenés sur un plateau roulant, les élèves de l'Institution des aveugles y rappelèrent le malheur honoré et consolé. La République y convia les enfants trouvés, ses enfants. Les insignes du travail s'y montrèrent avec fierté. L'histoire de Biton et de Cléobis, racontée par Hérodote d'une manière si touchante, s'y reproduisait dans le tableau de jeunes garçons attelés à la charrue qui portait leurs vieux parents; et en souvenir de l'importance qu'attachaient à l'agriculture les législateurs des anciennes républiques, chaque représentant du peuple fût aperçu tenant à la main un bouquet d'épis de blé et de fruits.

Nul étalage de vanité dans les costumes, nulle distinction de rangs dans l'ordre de la marche. Perdus au sein de la foule, les dignitaires de la commune, les juges, marchaient les égaux du tisserand ou du forgeron; et l'écharpe des premiers, les plumets noirs des seconds, ne servaient qu'à rendre plus frappant cet hommage à l'égalité.

Pour la conquérir, que de combats livrés déjà, et à livrer encore ! Mais on avait eu soin d'écarter toute image sombre. Le fer des piques ne brillait, aux mains des fédérés de départements, que masqué sous des branches d'olivier. Si la bannière des Jacobins représentait un œil ouvert sur des nuages, cet œil perçant ne les pénétrait que pour les dissiper. Il n'était pas jusqu'à la place où coula le sang d'un roi qu'on n'eût fait disparaître sous une colossale statue de la Liberté, dans les plis de laquelle il arriva que deux colombes échappées trouvèrent asile.

Montaigne a dit : « Votre mort est une pièce de la vie du monde. » A combien plus forte raison est-elle une pièce de la vie du monde, la mort qui ajoute au domaine de la vérité et de la justice ! Pourquoi pleurer les martyrs d'une bonne cause ? C'est les plaindre d'avoir beaucoup vécu. Dans la fête du 10 août 1793, la République ne commit pas cette erreur. De l'urne qui contenait la cendre de ses martyrs, elle écarta les cyprès. Aux héros pour jamais endormis, elle avait réservé les joies du triomphe. Elle les invoqua, le front couronné de fleurs et au bruit

[1] Voyez la séance du club des Jacobins, du 31 mai 1792. — Le n° 1388 du *Patriote français*.

[2] Voyez la pétition de la veuve de Marat.

[3] Voyez l'*Histoire parlem.*, t. XXVIII, p. 393. — La cérémonie avait eu lieu le 28 juillet 1793.

[4] Adresse lue aux Jacobins, le 7 août 1793, par Royer, curé constitutionnel de Châlons-sur-Saône.

des fanfares; noble manière d'inviter à la régénération d'un grand peuple les mânes de ceux qui étaient entrés dans l'immortalité par la mort!

Après diverses stations, dont chacune donna lieu à quelque cérémonie caractéristique, le cortége, qui se composait de près d'un million d'hommes, arriva au Champ de Mars, où devait être publié le recensement des votes des assemblées primaires. Là, du point le plus élevé de l'autel de la Patrie, Hérault de Séchelles, président de la Convention, prononça ces paroles : « Français, vos mandataires ont interrogé dans quatre-vingt-sept départements votre raison et votre conscience, et quatre-vingt-sept départements ont accepté l'acte constitutionnel. Jamais vœu plus unanime n'a organisé une république plus grande et plus populaire. Il y a un an, notre territoire était occupé par l'ennemi : nous proclamâmes la République, et nous fûmes vainqueurs. Maintenant, tandis que nous constituons la France, l'Europe l'attaque de toutes parts; jurons de défendre la Constitution jusqu'à la mort. La République est éternelle! »

A ces mots, un cri formidable, poussé par huit cent mille voix, monta vers le ciel; le canon tonna; en signe de l'indivisibilité de la République, un ruban aux couleurs de la nation réunit en un seul faisceau les piques que les quatre-vingt-sept commissaires des départements avaient portées durant la marche, et la Constitution de 1793 fut proclamée comme le premier pacte social qui eût, depuis l'origine du monde, fondé la liberté sur l'égalité, et fait un dogme politique de la fraternité humaine[1].

Le lendemain, la Révolution reprenait sa course ardente. Un moment, toutefois, la Convention parut défaillir; soit désir secret de fuir une responsabilité trop lourde, soit surprise, un moment elle prêta l'oreille à Lacroix, qui l'invitait à déclarer sa mission finie et à laisser à d'autres le soin d'achever son œuvre. Mais au club des Jacobins cette dangereuse et pusillanime idée fut si puissamment combattue par Robespierre[2], qu'elle n'eut pas de suites. Faire un pas en arrière! un seul pas! Non. L'abîme était là béant... Eh bien, il y avait un moyen de n'y pas tomber, c'était de le franchir.

Le 12 août, sur la motion de Danton, les huit mille envoyés des assemblées primaires sont investis des pouvoirs nécessaires pour faire lever la France en armes.

Le 14, Carnot, le futur organisateur de la victoire, entre au Comité de salut public.

Le 15, Garat, l'homme des demi-mesures, sort du ministère.

Le 16, d'une assemblée extraordinaire, tenue aux Jacobins, part l'initiative de la levée en masse; dans une adresse à la Convention, il est dit : « La nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie de la nation. — Si vous demandez cent mille hommes, vous ne les aurez pas : demandez des millions de républicains. — Le peuple ne veut plus d'une guerre de tactique. — Décrétez que le tocsin sonnera dans toute la République, à une heure fixe. — Que l'universelle affaire des Français soit de sauver la France[3]... »

Et, quelques jours après, sur le rapport de son Comité de salut public, la Convention décrète :

« Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

« Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République.

« Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour fournir le salpêtre.

« Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse et l'arme blanche.

« Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres...

« Nul ne pourra se faire remplacer. Les fonctionnaires publics resteront à leur poste.

« La levée sera générale; les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers. Ils se rendront sans délai au chef-lieu de leur district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes, en attendant l'ordre du départ... Le bataillon, organisé dans chaque district, sera réuni sous une bannière portant cette inscription : « Le peuple français debout contre les tyrans[4]!... »

La précision des mesures administratives répondit à la grandeur de l'élan. Tout fut prévu, tout fut réglé; et, pour la prompte exécution du décret, il fut mis à la disposition du ministre de la guerre une somme de cinquante millions, à prendre sur près de cinq cents millions que contenait la caisse à trois clefs[5].

C'était le 23 août que furent adoptées ces mesures de salut public; et, le 25 août, Carteaux entrait à Marseille. Là, comme à Lyon, le soulèvement des Girondins n'avait profité qu'au royalisme. Rébecqui, un des plus ardents à remuer

[1] Il existe de cette fête du 10 août 1793 un procès-verbal officiel et très-détaillé, qui porte les signatures de Hérault de Séchelles, Amar, Léonard Bourdon, Fayau, Audoin, Thirion, Dartygoeyte. — C'est ce document irrécusable qui nous a fourni tous les éléments de notre récit. (Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXVIII, p. 436-451.)

[2] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 453-459.

[3] *Ibid.*, p. 466-467.

[4] *Ibid.*, p. 469-471. — Décret du 23 août 1793.

[5] *Ibid.*, p. 471.

la ville, sentit bientôt qu'il n'avait fait que livrer aux ennemis de la République le pouvoir de l'égorger, à l'ombre de son propre étendard. Un jour, un corps fut aperçu flottant dans le port de Marseille : c'était le cadavre de Rébecqui. Le malheureux s'était noyé de désespoir [1]. Heureusement, l'approche de Carteaux ranima les patriotes opprimés. Dès le 23, cinq sections sur trente-deux se déclarent pour la Convention, et donnant rendez-vous sur la place des Prêcheurs à tous les vrais républicains, demandent à grands cris que la Constitution soit proclamée, l'armée de la Convention admise, l'administration contre-révolutionnaire punie, et son tribunal de sang supprimé. Les corps administratifs répondirent en braquant des canons dans les rues; et, le 24, à quatre heures du soir, les sections fidèles avaient à soutenir un feu meurtrier. Mais, pendant ce temps, le général Doppet, arrivé avec l'avant-garde de Carteaux aux gorges de Septèmes, les emportait après un engagement assez vif. Vainement les meneurs contre-révolutionnaires imaginèrent-ils de faire publier à son de trompe que les troupes conventionnelles avaient été battues à Septèmes; ce mensonge ne pouvait avoir et n'eut d'autre résultat que de donner aux plus compromis le temps de s'enfuir à Toulon; et, le 25 août, Carteaux, accompagné des représentants du peuple Albitte, Salicetti, Escudier, Nioche et Gasparin, fit son entrée solennelle dans la ville, au milieu d'acclamations passionnées. Parmi les nombreux patriotes qui remplissaient les prisons, il y avait deux membres de la Convention, Bo et Antiboul; ils purent dire à leurs collègues, à leurs libérateurs, sous quelle pression contre-révolutionnaire avait vécu la puissante cité d'où les vainqueurs du 10 août étaient partis, et dont le nom brillait associé à jamais au chant sublime que le génie de la Révolution inspira [2].

A son tour, et vers la même époque, Bordeaux fit sa soumission. A Barbaroux, à Guadet, à Louvet, à Meillan, la Gironde était apparue de loin comme une terre promise. Ils ne doutaient pas qu'une fois là, il ne leur fût donné de faire sortir du sol, rien qu'en le frappant du pied, une armée de défenseurs et de vengeurs. Seul, parmi les illustres fugitifs, Buzot avait fermé son cœur à ce doux espoir [3], et il se trouva que lui seul eut raison. Les administrateurs de la Gironde avaient bien pu entraîner le peuple dans leur révolte, à force de répéter que la Convention était asservie à une poignée de monstres; que l'ambition du duc d'Orléans avait à sa solde les Montagnards, et que le *Maratisme*, qui sanit le crime, couvait précisément la royauté... Mais, pour soutenir longtemps un pareil échafaudage de calomnies, il eût fallu des prodiges d'adresse. D'ailleurs, Bordeaux ne tarda pas à manquer de subsistances, les commissaires répandus dans les départements voisins ayant soin d'arrêter les grains au passage [4]. Les administrateurs eurent donc contre eux, à la fois, et la détresse du peuple, et le mécontentement né de sa crédulité abusée. Beaucoup d'honnêtes républicains, un instant égarés, finirent par comprendre qu'il y avait folie à ne voir qu'un ramas d'imbéciles subjugués par quelques hypocrites aux gages d'un usurpateur, dans cette étonnante assemblée qui préparait à la démocratie son lendemain, résumait Paris et ébranlait toute la terre. Aussi, de quelle douleur poignante ils se sentirent l'âme serrée, ceux des Girondins proscrits qui, en ces heures de revirement subit, furent amenés sur les rivages de la Gironde par leurs illusions et une destinée moqueuse! « Nos amis, raconte Meillan, nous conseillèrent de ne pas nous montrer. Ils nous donnèrent des secours, nous distribuèrent en diverses maisons; après quoi il fut résolu que chacun de nous prendrait des mesures individuelles pour son salut. Je résolus de passer en Amérique [5]... »

C'était un rude coup pour les ennemis de la France que la prise de Marseille et la soumission de Bordeaux; mais les royalistes gardaient un dédommagement à la coalition, et quel dédommagement, grand Dieu!

La ville de Toulon s'était tout d'abord donnée à la Révolution avec cette véhémence qui caractérise l'âme brûlante des enfants du Midi. Mais l'opulence de cette importante cité, sa situation, son beau port, ses magasins, ses arsenaux, le matériel immense rassemblé dans son enceinte, n'étaient que trop de nature à fixer les regards de Pitt. Toulon s'était donc rempli peu à peu d'agents secrets par qui fut préparée, entre le royalisme et l'Angleterre, une alliance au fond de laquelle était une trahison [6]. Bientôt, la cupidité se mettant du complot, beaucoup de bourgeois égoïstes et de marchands avides, dont la Révolution gênait les calculs ou troublait la quiétude, se rapprochèrent de leurs ennemis de la veille, les nobles et les prêtres. Une ligue se forma, obscure, monstrueuse, mal définie, mais puissante néanmoins, et dans laquelle entrèrent, après le 31 mai, presque sans le savoir, les aveugles partisans de la Gironde. Le pain manquait, l'assignat perdait : on pressa sur cette double corde de manière à exaspérer l'ouvrier et le matelot [7].

Pour comble de malheur, la Révolution, ne pouvant improviser des marins aussi facilement que des soldats, avait dû laisser à la tête de nos escadres une foule d'officiers attachés à l'ancien régime; de sorte qu'à Toulon, par exemple, les hommes qui commandaient la flotte républicaine

1 Voyez les *Mémoires de Barbaroux*, p. 29.

2 Voy. la lettre de Carteaux au ministère de la guerre, en date du 25 août 1793. — Le rapport présenté à Jean-Bon-Saint-André à la Convention le 9 septembre 1793. — Les *Mémoires du général Doppet*, p. 166-173. — Le mémoire des représentants du peuple près les départements méridionaux, présenté le 11 septembre 1793 à la Convention.

3 *Mémoires de Buzot*, chap. I, p. 144.

4 *Mémoires de Meillan*, p. 140.

5 *Ibid.*, p. 143.

6 Rapport présenté par Jean-Bon-Saint-André, au nom du Comité de salut public, dans la séance du 9 septembre 1793.

7 *Ibid.*

étaient les contre-amiraux royalistes Trogoff et de Grasse, et le capitaine de vaisseau baron d'Imbert, l'un des agents des princes dans le Midi [1]. Ajoutez à cela une complicité décisive, celle de Puissand, ordonnateur civil de la marine [2].

Un pareil ensemble d'éléments rendait la contre-révolution inévitable à Toulon. Aussi, la municipalité patriotique cassée; la société populaire fermée; la tête de tout démocrate influent abattue [3]; les honneurs du triomphe décernés aux ossements de quelques royalistes qu'on déterra; le jour d'ouverture des sections célébré comme l'avénement d'un pouvoir nouveau; les commissaires de la Convention, Beauvais et Pierre Bayle, raillés, conspués, traînés à la grand'messe un cierge à la main [4] : tels furent les préludes d'une révolte qu'allait couronner un exécrable attentat. A cette époque, on lisait dans un papier réactionnaire publié à Marseille : « Les Toulonnais sont mille fois plus chauds contre les anarchistes et les brigands qu'on ne l'est à Marseille. On trouve la guillotine trop douce. Les sections sont permanentes. Il y a une proclamation portant que quiconque troublera l'acte souverain du peuple réuni en sections, sera puni dans les vingt-quatre heures, militairement. On a imprimé partout et affiché le manifeste de Wimpfen [5], » etc., etc.

Du reste, ici comme à Lyon, la violence était doublée d'hypocrisie; car tout cela se faisait au nom de la République, et ce que les royalistes affectaient d'abhorrer dans la Convention, c'était un indigne Sénat à la solde de Pitt et Cobourg [6]. Les vrais salariés de Pitt et Cobourg ne se déclarèrent que trop tôt. Barras et Fréron, envoyés dans le Var par le Comité de salut public, y avaient déployé une vigueur inutile et attiré sur eux des périls auxquels la fuite même avait pu à peine les soustraire. La prise de Marseille précipita le dénoûment.

Sous prétexte d'un échange de prisonniers, une négociation est ouverte avec l'amiral Hood, qui commandait la flotte anglaise de blocus. Un comité général s'était saisi des affaires. L'amiral anglais lui envoie une déclaration conçue en ces termes : « Si l'on se prononce en faveur du *gouvernement monarchique*, si l'on se décide à mettre le port à ma disposition, le peuple aura tous les secours que l'escadre anglaise pourra lui fournir. Je déclare qu'il ne sera touché ni aux propriétés ni aux personnes; nous ne voulons que rétablir la paix. Lorsqu'elle aura lieu, nous remettrons le port et la flotte à la France, d'après l'inventaire qui en sera fait [7]. » Dans une proclamation adressée à tous les habitants du Midi, l'amiral disait : «... Vous êtes livrés à une révolution qui vous a fait plier sous le joug de quelques factieux... Ils ont renversé les lois, préconisé le crime, et cherché à propager dans toute l'Europe leur système antisocial... Votre commerce est anéanti, la famine vous menace. Une position aussi affreuse a dû affliger les puissances coalisées; elles n'y ont vu de remède que dans le *rétablissement de la monarchie*. Je viens vous offrir les forces qui me sont confiées pour écraser les factieux et rétablir la royauté. Prononcez-vous [8]... » Chose infâme! Cet appel à la trahison fut écouté, et l'amiral anglais put consigner cet excès de honte dans une seconde déclaration portant : « Attendu que les sections de Toulon... ont proclamé Louis XVII, fils de Louis XVI, leur légitime roi... je prends possession de Toulon, et le garde uniquement comme un dépôt pour Louis XVII. Donné à bord du vaisseau de Sa Majesté Britannique le *Victory*, à la hauteur de Toulon, le 28 août [9]. »

A cette nouvelle, dans la partie de la flotte française aux ordres du contre-amiral Saint-Julien, une indignation profonde s'empare de toutes les âmes où restait une étincelle d'honneur. Trogoff, un étranger que la France avait comblé de bienfaits et qui payait ainsi sa dette de reconnaissance, Trogoff se tenait prêt à recevoir les Anglais. Le souffrirait-on? Des matelots français permettraient-ils que l'ennemi vînt tranquillement désarmer dans le port une escadre française forte de dix-huit vaisseaux? Les marins fidèles se rangent autour de Saint-Julien, le proclament leur chef, et lui se hâte de hisser à son bord le pavillon de commandement, pour s'opposer à l'entrée de la flotte anglaise, qu'accompagnaient deux escadres, l'une espagnole, l'autre napolitaine. Mais déjà les traîtres, maîtres du fort Lamalgue, faisaient chauffer les boulets qui devaient incendier les vaisseaux de Saint-Julien; plusieurs de ses capitaines l'abandonnent; il est obligé de fuir, suivi d'un petit nombre de matelots; et les Anglais, pénétrant dans la rade, prennent possession de la ville, où flotte désormais le drapeau blanc [10]. Ce grand crime était consommé.

Est-il besoin de dire que les conditions stipulées par l'amiral Hood ne présentaient aucune garantie? Quelle apparence que les Anglais, une fois saisis d'une aussi riche proie, consentissent jamais à l'abandonner, par dévouement chevaleresque à la légitimité de Louis XVII? « A peine, » écrit le prince de Hardenberg, « la cour de Londres apprit-elle l'heureux événement qui lui livrait, sans coup férir, avec la plus forte place de la France, une grande partie de sa marine, que les ministres éprouvèrent le regret de n'avoir pas songé à donner à Hood des instructions pré-

[1] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 357.
[2] Rapport de Jean-Bon-Saint-André. *Ubi suprà.*
[3] Le rapport officiel mentionne entre autres victimes : Sévestre, fondateur du club; Barthélemy, président du tribunal criminel, et Jassaud.
[4] *Ibid.*
[5] Le rédacteur de cette feuille était un nommé Reymbaud-Bussac. *Ibid.*
[6] Le rédacteur de cette feuille était un nommé Reymbaud-Bussac. *Ibid.*
[7] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 357.
[8] *Ibid.*, p. 357 et 358.
[9] *Ibid.*, p. 359.
[10] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 360, et le rapport de Jean-Bon-Saint-André, présenté à la Convention le 9 septembre 1793.

lables [1]. » Toutefois, craignant de désavouer d'une manière prématurée « une politique de circonstance, qui ne répondait pas tout à fait à leurs vues ultérieures, » ils nommèrent, à Toulon, une commission royale, composée de l'amiral lui-même, de sir Gilbert Elliot et du major-général O'Hara [2].

Quant à la Convention et au Comité de salut public, loin de se laisser abattre, ils ne songèrent qu'à redoubler d'énergie.

Le siége de Lyon, dont on trouvera plus loin l'histoire, durait depuis le 8 août; Kellermann, chargé de réduire cette ville, n'avait obéi qu'avec une secrète répugnance, et, quoique placé sous l'œil sévère des représentants du peuple Dubois-Crancé et Gauthier, il s'était étudié à retarder autant que possible les progrès « d'une expédition qui répugnait à ses principes [3]. » Le Comité de salut public lui-même s'était abstenu de presser l'attaque, dans l'espoir que les Lyonnais se soumettraient volontairement, auquel cas il voulait qu'on les épargnât, citant en leur faveur la maxime romaine : *Parcere subjectis et debellare superbos* [4]. Mais c'est un des caractères de la Révolution française d'avoir, à chaque revers nouveau, tendu plus fortement les ressorts de son indomptable politique. La remise de Toulon aux Anglais eut pour résultat de hâter, comme nous le verrons plus loin, la prise de Lyon rebelle. On envoie en toute hâte des commissaires agiter l'Ardèche, le Cantal; et, dans le Puy-de-Dôme, Couthon, le paralytique Couthon, s'apprête à prendre « les rochers de l'Auvergne pour aller les précipiter dans le faubourg de Vaize [5]. »

Rien de plus frappant que le compte rendu de cette mission par Maignet, qui accompagnait Couthon. Lorsqu'ils entrèrent à Clermont-Ferrand, tout y semblait marqué au coin de l'indifférence. Si l'esprit révolutionnaire était là, il sommeillait. Ils parlèrent des Lyonnais, et la réponse fut : « Nous ne nous battrons pas contre nos frères de Lyon. » Eux ne se découragèrent pas. Le lendemain était jour de marché. Ils font annoncer aux habitants des campagnes qu'ils veulent se mettre en communication avec eux, le dimanche, dans la cathédrale. On s'y rassemble, ils s'y transportent, et leur parole électrise le peuple. L'imminence du danger, proclamée avec émotion, éveille un sentiment d'enthousiasme sombre, qui va se répandant de proche en proche. L'ébranlement fut prodigieux. On était aux premiers jours de septembre, et déjà, dans le seul département du Puy-de-Dôme, près de trente mille hommes s'étaient levés. On les voyait accourir de leurs hameaux, descendre de leurs montagnes, demandant l'ennemi et apportant des vivres pour quatre jours. Des femmes armées de piques montaient la garde. Châteauneuf-Randon, un des commissaires, se chargea de l'organisation militaire de cette masse; Couthon et Maignet pourvurent aux approvisionnements; puis les rudes phalanges marchèrent sur Montbrison, qu'occupait un détachement de Lyonnais. Elles ne devaient pas s'y arrêter, et nous les retrouverons, frémissantes, à l'entrée de ce faubourg de Vaize, où Couthon s'était promis de précipiter les rochers de l'Auvergne [6].

Par une coïncidence fortuite, le jour même où la trahison de Toulon s'accomplissait, un général célèbre était frappé, à Paris, comme traître.

Nous avons parlé de l'arrestation de Custine : son jugement et sa condamnation ayant été, de la part de presque tous les historiens nos prédécesseurs, l'objet d'une censure passionnée, il importe, pour faire bien apprécier cet épisode de la Révolution, de récapituler d'abord en quelques mots les actes de Custine, soit comme soldat, soit comme citoyen [7].

Dans la campagne de 1792, sur le Rhin, Custine, chargé d'une division de l'armée, voit venir à lui, le front rayonnant d'enthousiasme et le cœur plein d'amour pour la France, tous les révolutionnaires allemands; ils le demandent, ils l'appellent à grands cris, ils l'entraînent et, successivement, lui donnent Spire, Worms, Mayence [8]. Dans ce moment décisif, les Prussiens, qui, affaiblis par une campagne désastreuse, se traînaient avec lenteur, eux, leurs bagages et leurs malades, à travers un pays montueux et par des chemins abîmés, les Prussiens étaient à trente lieues de Coblentz, et l'on s'attendait si bien, dans cette ville, à l'apparition des Français, qu'au premier bruit de la prise de Mayence l'électeur, son ministre, son gouvernement, ses employés, tout s'était enfui. Si donc Custine, d'un pas rapide, eût marché sur Coblentz, il s'en emparait sans coup férir, forçait les Prussiens, qu'il aurait pressés d'une part tandis que Kellermann les pressait de l'autre, de se rejeter en Westphalie par Wesel, facilitait la conquête de la Belgique, rendait possible celle de la Hollande, et offrait au monde l'imposant spectacle de la République maîtrisant, à peine à son berceau, tout le cours du Rhin, depuis la Suisse, par l'armée de Biron, jusqu'à Worms; par les armées de Custine et de Kellermann, jusqu'à Bonn; par l'armée de Dumouriez, jusqu'à Dusseldorf [9]. Mais non, c'est en vain que les amis de Custine, son état-major et ses géné-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un d'État*, t. II, p. 361.
[2] *Ibid.*
[3] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv. V, chap. XXIV.
[4] Lettre du 18 août, adressée à Dubois-Crancé et à Gauthier, et signée *Couthon, Carnot, Robespierre, Barère, Saint-Just.*
[5] Faubourg de Lyon. — Le mot est de Couthon lui-même.
[6] Compte rendu à la Convention nationale de la mission des citoyens Couthon, Châteauneuf-Randon, et Maignet, par Maignet, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1070, 1-2. British Museum.
[7] Pour se donner le droit d'accuser la Révolution d'injustice et de cruauté en ce qui concerne Custine, les historiens dont il est ici question ont eu recours à une admirable méthode : ils ont tout simplement omis les faits à charge. On en peut voir un curieux exemple dans le récit de M. de Barante.
[8] Nous avons décrit ce mouvement et ses suites p. 238 de ce volume
[9] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 64.

raux le conjurent [1] de porter à la ligue des rois ce coup mortel ; c'est en vain que le ministre de la guerre le lui ordonne [2]. Custine préfère courir à Francfort, où semble l'attirer l'espoir d'une proie opulente ; car il n'a pas plutôt été admis dans cette ville républicaine et neutre, qu'il lui arrache une somme de quinze cent mille florins : admirable moyen de reconnaître et d'entretenir la brûlante sympathie qui poussait l'Allemagne dans nos bras ! Toutefois, à ce point de sa carrière, ce n'est point par défaut de zèle révolutionnaire que Custine pèche, loin de là : il répand des proclamations enflammées ; il apostrophe le landgrave de Hesse en ces termes : « Monstre ! tes soldats, dont tu as fait un usage abusif, te livreront à la juste vengeance des Français, tu ne leur échapperas pas [3] ! » Il fonde un laboratoire de propagande, dont la direction est confiée à l'adjudant Stamm [4] ; il renverse, à Mayence, et l'institution de la régence et le vicariat électoral [5] ; il menace, il gronde, il agite autour de lui toute chose. Pendant ce temps, les Prussiens sont parvenus à Coblentz, se sont répandus sur la rive droite du Rhin, ont franchi la Lahn et se préparent à reprendre Francfort, au nombre de cinquante mille hommes, commandés par le roi de Prusse et le duc de Brunswick, ce duc de Brunswick auquel le fils de Custine était allé offrir secrètement, à une autre époque, la couronne de Louis XVI [6]. Si le général français se jugeait en état d'accepter la bataille, il devait aller au-devant de l'ennemi, ou du moins établir sa ligne de façon à se lier à Francfort, sinon se replier sous le canon de Mayence : au lieu de cela, il se retranche derrière la Nidda, prêtant ainsi le flanc aux Prussiens, et faisant face à la ville, au lieu de la couvrir. D'où cet arrêt sévère de Jomini : « Il prit toutes ses mesures comme s'il avait voulu sacrifier la garnison [7]. » Était-ce son dessein ? Ce qui est sûr, c'est que sa conduite, en cette occasion, fut pleine de mystère ; c'est que son fils, rompu de longue main aux démarches clandestines, eut avec le duc de Brunswick, à Kœnigstein, une conférence secrète ; c'est que, ce jour-là même, le jeune diplomate se rendit à Francfort pour conseiller, en son propre nom, au commandant de la place, Van Helden, de se retirer pendant la nuit ; c'est que ce conseil jeta le malheureux Van Helden dans une perplexité horrible, parce qu'en écoutant le fils, il se rappelait cette injonction du père : « Menacez du feu la ville de Francfort, désarmez les habitants et réalisez si elle bouge ; » c'est, enfin, que la ville fut prise, n'ayant qu'une garnison de deux mille hommes, aventurée au milieu de quatre-vingt mille habitants, et si bien abandonnée par Custine, qu'il avait été jusqu'à retirer toute l'artillerie de la place, sauf deux pièces de bataillon [8]. Après l'abandon de Francfort, celui de Mayence. Custine laisse dix mille hommes de garnison dans cette dernière ville et repasse le Rhin. Bientôt le roi de Prusse, se disposant à le rejeter en Alsace, il se replie sur Landau, ne s'y croit pas en sûreté, quoique à la tête de trente-cinq mille combattants, se retire derrière la Lauter, et parle même de se réfugier sous le canon de Strasbourg : précipitation d'autant plus extraordinaire, qu'il n'était poursuivi que par le corps du prince de Hohenlohe, et le savait [9]. Quel soudain changement dans un général connu pour sa présomption et sa témérité ! Il n'a pas devant lui plus de trente mille hommes, et il écrit : « J'ai cent quatre mille Allemands sur les bras [10]. » On ne lui en donne pas moins le commandement de l'armée de la Moselle, grâce au patronage des Girondins, qui, en avril 1793, dominaient encore la Convention. Et que fait-il de cette armée ? Il perd tout le mois d'avril à inspecter sa ligne dans le Porentruy, où il n'y a ni opération à diriger, ni ennemi à combattre, tandis que Mayence, qu'il pourrait sauver, reste livrée aux coups des Prussiens [11]. Il se décide, enfin, à faire un « simulacre d'attaque en sa faveur [12], mais sans projet sérieux de la délivrer, et parce que, appelé au commandement de l'ar-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 66.
[2] *Biographie universelle.*
[3] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 71.
[4] *Ibid.*, p. 79.
[5] *Ibid.*, p. 82.
[6] Nous avons, précédemment, rendu compte de cette négociation.
[7] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. II, liv. III, chap. XI, p. 284.
[8] Nous avons trouvé, dans la Bibliothèque historique de la Révolution, au British Museum, n° 300.1.2, un document historique de la plus haute importance, et que les historiens nos prédécesseurs, Montgaillard excepté, ont ou ignoré ou voulu ignorer, c'est la *Relation de la prise de Francfort*, par le général Van Helden, publiée à la Haye, en 1798. Là on lit, tracé par le commandant même de Francfort, à l'époque du siége, un réquisitoire contre Custine, bien autrement terrible que celui de Fouquier-Tinville. Parmi les *pièces probantes* placées à la suite du livre, nous citerons ici, en conservant le style et l'orthographe de Custine, la lettre qu'il écrivit au général Van Helden, le 28 novembre 1792, pour l'engager à tenir bon :

« Citoyen général, à une insolence telle que celle du général prussien, on ne lui répond que par une yronie, et je vous envoy la lettre écrite à ce général prussien. Je suis là, pres de vous ; je n'en sortirai que quand le sort des armes m'y forcera. Et alors, vous avez des bateaux pour venir me joindre et des bajonnaites pour vous faire un passage. Souvenés vous qu'un républicain ne capitule pas avec des esclaves suppôts des despotes, il n'a qu'à choisir entre la victoire et la mort. Si la ville de Francfort bouge, mettés le feu à la ville, désarmés la garnison, et réalisés si elle bouge. Je n'aime pas les partis violens, et j'aime moins encore les autres lâches et pusillanimes : ils rempent devant la force. Eh bien ! il faut en montrer, pour faire remper les capitalistes francfortois ! Je vous verrai demain vers la fin du jour. — Le général d'armée, Custine. A Hochst, le 28 novembre 1792. »

Van Helden, au sujet de cette lettre, dont il publie le texte, dit : « Elle ne me laissait aucun doute qu'au moindre bruit d'attaque, le général Custine ne volât à mon secours ; et c'était dans le temps même que son fils me conseillait d'évacuer la ville de Francfort, et insinuait à la bourgeoisie de cette ville que l'intention de son père était de lui épargner les horreurs du siége. » (P. 819)

Voyons maintenant le récit de M. de Barante : « Custine perdit Francfort, qui ne pouvait être défendu ; cette évacuation était l'objet de pourparlers confidentiels avec les généraux prussiens. Un soulèvement des habitants en prévint la conclusion, de sorte que la très-faible garnison fut obligée à une retraite précipitée. » Et rien de plus !...
[9] Jomini, t. III, p. 205.
[10] *Ibid.*, p. 204.
[11] *Ibid.*, p. 209.
[12] *Ibid.*, p. 208.

mée du Nord, il veut laisser à ses anciens camarades un bon souvenir [1]. » Il attaque donc l'ennemi le 17 mai ; il est battu et part pour la frontière du Nord, où, trouvant l'armée dans un état qui ne lui permettait de secourir ni Condé, ni Valenciennes, il dut consacrer ses soins à la réorganiser sans rien entreprendre [2].

Qu'un entassement de fautes ne fournisse pas matière à accuser un général de trahison, même lorsque ces fautes sont qualifiées « d'incompréhensibles [3] » par les hommes du métier, et qu'elles correspondent à des négociations clandestines avec l'ennemi, il est permis à la rigueur de le soutenir ; mais, quand on songe qu'après avoir exagéré le langage de la Révolution, Custine en était venu à la décrier ; quand on songe que, mis par la Convention à la tête d'une armée, il en était venu à ne se servir de sa position militaire que pour inspirer le mépris de la Convention à ses troupes [4], est-il donc si difficile de comprendre ces mots de Danton dans la séance du 22 juillet : « La nation a des doutes sur Custine ; il faut qu'il soit jugé ? » — « A la vue des pièces qui déterminèrent mon vote il y a trente-six ans, écrit l'honnête et consciencieux Levasseur, ma conviction reste la même [5]. »

Quoi qu'il en soit, l'arrestation de Custine avait excité des mouvements séditieux parmi ses troupes, dont il s'était fait aimer, et qu'irritait la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil. Carnot mande sur-le-champ le Montagnard Levasseur et lui dit : « L'armée du Nord est en pleine révolte ; il nous faut une main ferme pour étouffer la rébellion, c'est toi que nous avons choisi. » Levasseur était chirurgien ; avec une âme fortement trempée et le goût des armes, il n'avait nul maniement du soldat ; il était, en outre, de petite taille : c'est ce qu'il pria Carnot de considérer. Mais celui-ci : « La fermeté de ton caractère et ton dévouement pour la République nous répondent de tout. — Eh bien donc, j'accepte. Quand faut-il partir ? — Demain. — Je serai prêt. Et mes instructions ? — Elles sont dans ta tête et dans ton cœur. Tes pouvoirs sont illimités. Pars et réussis [6]. »

Levasseur arrive au camp. Quarante mille hommes étaient sous les armes. « Vous allez me faire passer devant les lignes, » dit-il au général. Le général obéit. Mais point d'honneurs militaires. « Général, pourquoi ne bat-on pas aux champs ? Les tambours battent et les trompettes sonnent. Levasseur passe devant une enseigne. Point de salut. « Nouvel oubli, général ! » Les drapeaux s'inclinent. Les visages étaient sombres ; on le suivait d'un œil farouche. Les uns murmuraient : « S'il ne nous rend pas Custine, nous le ferons descendre de cheval ; » d'autres : « Si Custine ne nous est pas rendu, nous l'irons chercher à Paris. » Levasseur fait former le bataillon carré, se place au centre, et d'une voix forte : « Soldats de la République, le Comité de salut public a fait arrêter le général Custine... » Un cri terrible l'interrompt : « Qu'on nous le rende ! » Lui, sans s'émouvoir, fait le signal d'un roulement, les tambours battent et les clameurs cessent : « Général, faites ouvrir les rangs. » Et le voilà qui parcourt la ligne, l'œil en feu, la pointe du sabre basse, prêt à étendre à ses pieds quiconque prononcera le nom de Custine. Immobiles et comme pétrifiés d'étonnement, les soldats regardaient cet homme qui, seul, venait braver dans son camp toute une armée. Il reprit : « Si Custine est innocent, il vous sera rendu. Sinon, point de grâce pour les traîtres. Je suis votre chef, vous me devez une obéissance aveugle. Pardon et oubli à qui respectera la voix d'un représentant du peuple ! Malheur à qui la méconnaîtra ! » Chacun se tut. La sédition était domptée [7].

Cet heureux résultat, on l'ignorait encore à Paris, que déjà l'esprit du temps s'y révélait dans l'attitude indomptable des Jacobins. L'armée en pleine révolte ! Les soldats de la République devenus « les soldats d'un homme [8] ! » Était-ce donc là le fruit des leçons de Custine à ses troupes ? Était-ce ainsi qu'il les avait dressées au respect des magistrats et des lois ? L'ère du despotisme des généraux allait-elle commencer ? Allons ! place aux légions d'Espagne, des Gaules, de Germanie : l'empire romain est à saisir, à partager ou à vendre ! Ah ! plutôt périr. Puisque les soldats osaient redemander Custine, l'épée à la main, une seule réponse était possible : frapper ! Tel était le sentiment des Jacobins, celui de Robespierre surtout. Ce morne génie pressentait que la Révolution serait étouffée par un homme des camps, il l'avait prédit [9], et sa politique à l'égard des généraux était de les faire trembler pour n'avoir pas à trembler devant eux. Aussi nul n'insista-t-il plus vivement que lui sur la nécessité de juger Custine, et de le juger promptement [10].

Ce fut le 15 mai que s'ouvrirent les redoutables assises, et elles ne se fermèrent que le 27 [11], de sorte que les débats durèrent près de deux semaines ; plus de cent témoins furent entendus [12] : généraux, commissaires, représentants du peuple, agents du pouvoir exécutif, employés aux bureaux de la guerre ; la plus grande latitude fut laissée à la défense ; le tribunal se montra si scrupuleux observateur des règles protectrices de l'accusé, qu'il encourut, de la part de Robes-

[1] Jomini, t. III, p. 224.
[2] *Ibid.*
[3] C'est le mot dont se sert le général Jomini, et on ne peut pas, celui-là non plus, l'accuser de jacobinisme.
[4] Mercier du Rocher, dans ses *Mémoires manuscrits*, cite une lettre de Custine, imprimée à Niort, au mois de juillet 1792, et dans laquelle il dit en propres termes : « Je me fous de la Montagne, de la Plaine et du Marais. »
[5] *Mém. man. de Mercier du Rocher*, t. I, chap. VI, p. 338.
[6] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, t. II, ch. II, p. 26 et 27.
[7] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. II, p. 27-34.
[8] C'est le mot dont se sert Levasseur.
[9] Dans les débats sur la guerre. Voyez ce chapitre dans ce volume.
[10] *Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 477.
[11] Voyez le procès reproduit *in extenso* dans le *Moniteur*.
[12] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. X, p. 142.

pierre, le reproche de s'être « entortillé à dessein dans des formes avocatoires ; » et le compte rendu de ce procès, qui ferait la matière d'un volume, suffit pour prouver avec quel soin on y chercha la vérité [1].

Les accusations étaient nombreuses, diverses ; et, comme il arrive souvent en pareil cas, il y en eut de puériles, il y en eut d'injustes, et d'autres qui ne furent pas suffisamment établies.

Custine, étant à souper dans Mayence, avait paru affecté, à la nouvelle de la mort de Louis XVI, et avait dit qu'il eût mieux valu le garder en otage [2] : était-ce un crime ? Il avait empêché dans son armée la distribution du *Père Duchesne* [3] : noir forfait, vraiment ! Il avait mal parlé de Marat et de Robespierre [4] : Robespierre et Marat étaient-ils inviolables ou impeccables ? Il avait licencié la gendarmerie de Landau ; mais parce qu'elle s'était insurgée, et sur la réquisition même des représentants du peuple en mission : Merlin (de Thionville) l'attesta [5]. Il avait fait fusiller, sans forme de procès, et sans qu'aucune loi l'y autorisât, des soldats coupables de pillage ; mais, sur ce point, l'approbation de l'Assemblée nationale était venue couvrir sa conduite [6]. Dans un moment où les Allemands attendaient partout les Français à bras ouverts, il avait négligé de s'emparer de Manheim, de Louisbourg, de Rhinsal, de Saint-Goar, de Darmstadt [7] ; mais pouvait-il, avec dix-neuf mille hommes, occuper cent lieues de terrain ? Il avait laissé prendre Valenciennes et Condé, sans faire un pas pour les secourir [8] ; mais l'espoir incertain de sauver deux places fortes valait-il qu'on aventurât une armée désorganisée par de récents désastres, et que le moindre revers eût anéantie ? Quant au mot d'ordre, *Condorcet, Paris*, la *Constitution* [9], il avait été donné en l'absence de Custine, à son insu, par le général Leveneur. Que, dans une conférence tenue à Mayence, et à laquelle prit part, à côté d'officiers prussiens, un nommé Boze qui se donnait pour un agent de Custine, ce Boze eût remis au général Doyré un billet portant invitation de livrer la place aux Prussiens, c'est ce qui fut établi péremptoirement [10] ; et il faut ajouter que Custine déclara ne pas connaître Boze, ne pas savoir « s'il existait [11] ; » déclaration fausse et imprudente, puisque c'était précisément en faveur de cet homme, et pour le réclamer, que Custine avait écrit au roi de Prusse et au duc de Brunswick des lettres d'une politesse étudiée [12]. Toutefois, le doute ici était permis ; car le billet, signé Custine, n'était pas de son écriture, et beaucoup jugèrent la signature contrefaite, la trouvant trop allongée [13]. »

Malheureusement, l'accusation n'était pas confinée dans le cercle qui vient d'être parcouru ; et l'on disait à Custine :

La recommandation faite par vous à Houchard de ménager les Prussiens [14] éclaire toute votre conduite d'un jour sinistre. C'est vous qui leur avez livré Francfort, que vous saviez incapable de résister, et que vous n'avez ni voulu sauver par un combat ni voulu couvrir [15]. Tandis que, dégarnissant Strasbourg d'une grande partie de son artillerie, vous entassiez les canons dans Mayence, vous laissiez cette ville sans vivres [16], et sa garnison sans autre ressource que de manger des souris et du cuir, rendant ainsi la reddition de la place inévitable, après y avoir préparé une riche proie militaire à l'ennemi ! Vous ne pouviez ignorer que Mayence, si on l'abandonnait à ses propres forces, succomberait, et ses défenseurs déclarent qu'un mouvement des armées de la République eût été funeste aux assiégeants [17] : comment expliquer votre inaction sur le haut Rhin ? C'est peu : pour paralyser les secours et endormir la Convention, vous lui écriviez qu'on n'avait rien à craindre sur le sort de la ville de Mayence ; qu'elle tiendrait bon ; qu'il était inutile d'y envoyer l'armée de la Moselle avant le 12 mai [18]. Et vous mandiez aussi que la place était approvisionnée pour longtemps, sachant le contraire [19]. Si bien qu'enfin Mayence a dû se rendre, au grand désespoir d'une garnison héroïque, et après des flots de sang versé. En ce qui touche l'abandon de Condé et de Valenciennes, vous assurez que l'armée du Nord, désorganisée, était hors d'état de les secourir ; mais au moins pouviez-vous ne pas dégarnir de son artillerie l'importante cité de Lille, que menaçait un nouveau siége ! Pourquoi donc avez-vous tant insisté sur le transport au camp de la Magdeleine de soixante bouches à feu que le général Favard, commandant de Lille, jugeait indispensables à la sûreté de cette place [20] ? Voilà pour le soldat ; voyons pour le citoyen. Lorsque vous osiez vous vanter de faire des papillotes avec les décrets qui ne vous plaisaient pas [21], était-ce afin

[1] Dans l'*Hist. parlem.*, le procès de Custine ne remplit pas moins de quatre-vingt-cinq pages. L'accusé y prend à chaque instant la parole avec véhémence, quelquefois pour accuser les autres, et sans que jamais les juges songent soit à lui retirer la parole, soit à l'interrompre. Ce qui n'empêche pas M. de Barante de dire, dans son *Histoire de la Convention*, en parlant du procès de Custine : « A cette époque il n'y avait déjà plus à compter sur une apparence de justice ; mais la procédure comportait encore certaines formes ; la défense était gênée, mais admise !... »

[2] Déposition de Louis Montaut, représentant du peuple

[3] Déposition de Pierre Cellier, commissaire du pouvoir exécutif.

[4] *Ibid.*

[5] Voyez sa déposition

[6] Cela ne fut point nié.

[7] Déposition du médecin de l'hôpital militaire de Strasbourg.

[8] Réquisitoire de Fouquier-Tinville.

[9] Déposition de Pierre Cellier.

[10] Dépositions de Merlin (de Thionville) et de Rewbell.

[11] Voyez le procès, t. XXVIII, p. 277 de l'*Hist. parlem.*

[12] Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXVIII, p. 267.

[13] Déposition du général de brigade Jean-Baptiste Hébert.

[14] Lettre de Custine à Houchard, citée dans la déposition de Louis Montaut.

[15] Déposition de Raymond Blanier, agent secret de l'armée du Rhin et de la Moselle.

[16] Déposition du général Aubert Dubayet.

[17] Dépositions du général Dubayet et du général Schstlinski.

[18] Réquisitoire de Fouquier-Tinville.

[19] Déposition du représentant du peuple Rewbell.

[20] Pièces officielles produites par Vincent, secrétaire général de la guerre.

[21] Rapport de Barère — Déposition de Lavaux, sous-chef des bureaux de la guerre.

d'apprendre à vos troupes à respecter la République? Lorsque vous donniez le signal de fusiller des volontaires et épargniez des soldats de la ligne, coupables les uns et les autres du même délit [1], était-ce afin de mieux effacer toute distinction entre le citoyen et le soldat? Lorsque vous menaciez de la corde le docteur Hoffmann [2], président de la Convention mayençaise, et excellent patriote, ou qu'en réponse à certaines réclamations, fort innocentes, des Mayençais, vous ordonniez qu'on dressât dans leur ville cinq potences [3], était-ce dans l'intention de faire aimer la liberté? Et de quels hommes se composait votre entourage? Devrigny, votre agent de confiance, nommé par vous commandant de Landau, avait figuré aux Tuileries le 28 février 1791; c'était un chevalier du poignard [4]...

A cet ensemble de charges [5], grave assurément, et que rendait plus grave encore la situation exceptionnelle de la République, Custine fut loin de répondre d'une manière satisfaisante.

Les préférences pour les Prussiens s'expliquaient par leur conduite à l'égard de nos troupes, plus humaine que celle des Autrichiens et des Hessois. — Si Francfort eût résisté trois ou quatre heures de plus [6], il arrivait à temps. — Le soin d'approvisionner Mayence ne le regardait pas [7]. — Il avait cru que cette ville pouvait tenir. — C'était d'après l'avis d'un homme de l'art qu'il avait tiré de Lille soixante et seize bouches à feu. — Les habitants de Mayence réclamaient des indemnités qu'on ne pouvait leur accorder, du moins pour le moment; de là les poteaux qu'il avait fait dresser sous leurs yeux. — Il était plein de respect pour la Convention. — A l'égard des troupes de ligne et des volontaires, il leur portait une affection égale, et n'avait puni que ceux qui lui étaient dénoncés par la clameur publique. — Lorsqu'il avait menacé de la corde le docteur Hoffmann, il ignorait que ce fût un bon patriote, et ne l'avait appris que depuis. — Il ne savait pas que Devrigny fût un chevalier du poignard, etc..., etc... [8].

Tronçon-Ducoudrai, défenseur de l'accusé, prit à son tour la parole; et le 27 août, à neuf heures du soir, le tribunal, d'après la déclaration du jury, condamna Custine à la peine de mort, comme ayant coopéré à des manœuvres dont le but était de livrer aux ennemis de la République les villes et les magasins appartenant à la France [9]. Un peuple immense remplissait l'auditoire. Avant que l'accusé fût introduit, Coffinhal, qui présidait, recommanda aux spectateurs de ne donner aucun signe, soit d'approbation, soit d'improbation, leur faisant remarquer que le général Custine n'appartenait plus désormais qu'à la loi, et qu'il le fallait plaindre de ne s'être pas mieux conduit. Custine entra, marchant d'un pas grave. La clarté des bougies, qu'on n'avait pas encore allumées depuis le commencement des débats, et le profond silence qui régnait dans la salle, parurent lui causer une vive émotion. S'étant assis, il promena ses regards autour de lui, et écouta sa sentence d'un air assez indifférent, après avoir dit : « Ma conscience ne me reproche rien; je meurs innocent et calme [10]. » Conduit au greffe, il se jeta à genoux et resta longtemps en prières, voulut passer la nuit avec un prêtre, écrivit à son fils de se rappeler sa mémoire dans les beaux jours de la République, et marcha au supplice, ayant à ses côtés un confesseur qui lui lisait quelques passages d'un livre de piété et lui faisait embrasser un crucifix. Au lieu de l'exécution, il s'agenouilla, les yeux pleins de larmes, sur les premiers degrés de l'échelle; puis, se relevant, il subit la mort avec fermeté [11].

Il avait commencé à l'âge de sept ans sa rude carrière de soldat, et, en rapprochant de sa fin tragique le souvenir de ses services, de ses talents et de sa bravoure, beaucoup le plaignirent, même parmi ceux qui ne pouvaient l'absoudre; d'autres se félicitèrent d'un acte qui avertissait les généraux qu'à chaque trahison ou menace de l'épée, la Révolution répondrait par un coup de hache.

Mais, plus elle se montrait implacable, plus ses ennemis semblaient prendre à tâche de l'exaspérer. Convaincus que la France révolutionnaire allait périr étouffée par l'Europe, et semblables à des enfants qui, se trouvant dans une enceinte fermée autour d'un taureau furieux, s'amuseraient à le piquer de l'aiguillon, les royalistes se répandaient en étourderies provoquantes. Dans un moment de misère extrême et d'extrême péril, ils se mirent à affecter des airs de triomphe. Le luxe de l'ancien régime reparut soudain [12]. Aux abords des salles de spectacle, de longues files de voitures somptueuses [13] fendirent les flots d'une multitude affamée. Les *muscadins*, — on les désignait déjà par ce terme [14], — se concertèrent. Pour troubler les séances du club des Jacobins, l'aristocratie eut soin d'y entretenir des agents; leur mot était : *Allons chez le cousin Jocques* [15]. Plus particulièrement, les théâtres devinrent pour les royalistes des lieux de rendez-vous. Là, ils applaudissaient avec emportement tout ce qui tendait à flétrir la Révolution; et tout ce qui lui était favorable, ils le sifflaient

[1] Déposition de Lavoux.
[2] Déposition du docteur Hoffmann.
[3] *Ibid.*
[4] Déposition de Geteau. — Déclaration de Vincent.
[5] M. de Barante n'a garde de les faire connaître à ses lecteurs. Il ne mentionne que le billet remis à Doyré et le mot d'ordre : *Condorcet, Paris*, etc... D'où la conclusion qu'il n'y avait rien à reprendre à la conduite de Custine. C'est clair!
[6] Avec une garnison de deux mille hommes qui avait contre elle les habitants!
[7] Elle le regardait. L'accusateur public lui montre la loi.
[8] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 64, 301, 312, 321, 322, 295, 306.
[9] *Ibid.*, p. 336 et 337.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*
[12] *Journal de la Montagne*, n° xcv.
[13] *Ibid.*
[14] Voyez le rapport de Barère, dans la séance du 5 septembre 1793.
[15] Discours de Renaudin, dans la séance du 4 septembre 1793, club des Jacobins.

à outrance. Forts de leur majorité dans une lice occupée à prix d'argent, ils y faisaient la loi ; si quelque Jacobin s'avisait de protester, une avalanche d'injures roulait sur lui du haut des loges[1]. Au Théâtre-Français, les acclamations enthousiastes des royalistes accueillirent une pièce intitulée *Paméla*, monument élevé à la gloire de ce même gouvernement britannique qui, pendant ce temps, envoyait le duc d'York ravager notre territoire et se faisait livrer Toulon[2] ! Au théâtre du Lycée, l'histoire de Marie-Antoinette et de son fils, enfermés au Temple, fut mise sur la scène, dans une pièce intitulée *Adèle de Sacy*. La tour du Temple y était figurée de manière que personne ne pût s'y méprendre, et le drame se dénouait, non-seulement par la délivrance des captifs, mais par leur victoire[3]. De pareilles provocations, au moment où Paris en deuil recevait toutes sortes de nouvelles sinistres, et, entre autres, celle de l'entrée des Anglais dans le plus beau port de la République, n'étaient que trop de nature à amener un régime de terreur. Le Comité de salut public s'abstint de sévir contre le Lycée ; mais l'auteur de *Paméla* et les comédiens du Théâtre-Français furent arrêtés[4].

La situation allait s'assombrissant de jour en jour ; les faubourgs aux abois demandaient du pain[5] ; les Jacobins demandaient une armée révolutionnaire et le *maximum*[6] ; les royalistes, par machiavélisme, poussaient à une émeute populaire[7]. Tous les cris de douleur, d'indignation ou d'effroi qui s'élevaient de chaque point de nos frontières ravagées et de nos provinces en révolte venaient retentir dans le cœur de Paris, qu'ils remplissaient de rage[8]. Le 4 septembre, dès cinq heures du matin, les ouvriers sont appelés du fond de leurs ateliers, et des groupes nombreux se forment sur les boulevards, aux environs de la maison de guerre[9]. *Du pain ! du pain !* La foule grossit, et, comme un torrent, envahit la place de Grève. Une table est posée au milieu de la place, un bureau formé, une pétition rédigée, une députation envoyée au corps municipal. Que veut le peuple ? Du pain. Pendant que Chaumette court prévenir la Convention de ce qui se passe, la foule, répandue autour de l'hôtel de ville, y pénètre, s'y amoncelle, et pousse les officiers municipaux jusque dans la grande salle, remplissant banquettes, tribunes, parquet, couloirs, et criant toujours : *Du pain ! du pain !* A la Convention, Chaumette avait représenté le mouvement comme peu à craindre, ajoutant que les ennemis de la République ne cherchaient que des prétextes pour égarer le peuple. De retour à l'hôtel de ville, il y donne lecture d'un décret portant que le *maximum* des objets de première nécessité sera fixé. « Des promesses ! s'écrie-t-on ; ce qu'il nous faut, c'est du pain, et tout de suite ! » Chaumette rappela que lui aussi avait été pauvre, tonna contre les riches, requit le transport à la halle d'une quantité de farine suffisante pour le lendemain, et qu'on provoquât l'établissement par décret d'une armée révolutionnaire destinée à parcourir les campagnes, à favoriser les arrivages, à assurer les levées, à déjouer l'égoïsme des riches, à le punir. Il n'avait point parlé de faire suivre cette armée révolutionnaire par la guillotine : Hébert en parla ! Le conseil général, ayant ensuite ouvert sa séance, décida que les anciens administrateurs des subsistances, parmi lesquels l'ex-ministre Garat, seraient mis provisoirement sous la garde de trois sans-culottes, avec indemnité de cinq livres par jour. L'arrivée d'une députation envoyée par les Jacobins au peuple pour lui donner l'assurance d'une sympathie vigilante compléta cette scène et la termina. Il était dix heures : la foule s'écoula satisfaite[10].

Que ce mouvement populaire, dont les conséquences allaient être formidables, ait été le résultat d'une double impulsion, c'est ce que les documents de l'époque prouvent de reste. Déterminé par la misère, il fut excité par ceux qui prétendaient sauver la Révolution en la précipitant dans les extrêmes, et par ceux qui brûlaient de la perdre en la précipitant dans le chaos. Robespierre le comprit bien ; mais il comprenait aussi le danger de toute action énervante en de tels moments ; et ce conflit de préoccupations se révéla dans l'indécision de son langage. Partagé entre le désir de modérer la fougue des Jacobins et la crainte de glacer leur énergie, il se plaignit vaguement des « moyens qu'on employait pour égarer le peuple, » fit valoir la nécessité de parer « les coups qu'on s'apprêtait à porter aux autorités constituées, » conseilla au club d'avoir l'œil sur les intrigants et les traîtres[11]. Mais tant de prudence ne parut pas de saison aux Jacobins. Sans s'écarter d'une manière directe du sentiment de déférence que Robespierre leur avait toujours inspiré, ils applaudirent violemment à une violente sortie de Royer, et résolurent d'aller, le lendemain, à la Convention en passant par l'hôtel de ville[12].

Ce fut une séance mémorable, mais bien sombre, que celle du 5 septembre 1793. Elle s'ouvrit par un rapport de Merlin (de Douai), qui

[1] Discours de Renaudin, dans la séance du 4 septembre 1793, club des Jacobins.

[2] Dénonciation au club des Jacobins des outrages subis au Théâtre-Français par un capitaine de dragons. Séance du 1er septembre 1793. — Voyez aussi le rapport présenté par Barère à la Convention, dans la séance du 3 septembre.

[3] Voyez la séance des Jacobins du 4 septembre 1793, telle que la rapporte le *Journal de la Montagne*, nº xcvii.

[4] Séance de la Convention, 3 septembre 1793.

[5] Ce fut le point de départ du mouvement qui va être décrit.

[6] Séance des Jacobins du 1er septembre 1793.

[7] Voyez le compte rendu de Chaumette à la Convention, séance du 4 septembre 1793.

[8] Les premiers bruits de la trahison de Toulon furent mentionnés par Billaud-Varenne, à la séance du 2 septembre.

[9] Compte rendu de Chaumette à la Convention, séance du 4 sept. 1793.

[10] Bulletin de ce qui s'est passé le 4 septembre 1793, emprunté par les auteurs de l'*Hist. parl.*, au nº cccxiv du *Républicain français*, et au nº xcvi du *Journal de la Montagne*.

[11] *Journal de la Montagne*, nº xcvi.

[12] *Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 32.

concluait à ce qu'on mît le tribunal révolutionnaire en état de juger plus vite; le moyen était de le diviser en quatre sections : décrété sur-le-champ [1]. Et ce n'était que le prélude. Par une de ces fatalités qui, trop souvent, se cachent, comme pour les empoisonner, au fond des choses humaines, une dépêche fut apportée qui annonçait des horreurs; les Autrichiens, maîtres de Sierk, y avaient pillé les habitants, incendié les maisons, égorgé de pauvres pères de famille, mutilé des prisonniers, ceux-ci en leur coupant les pieds et les mains, ceux-là en leur arrachant la langue [2]. Sur une assemblée encore tout émue des secousses de la veille, l'effet se devine! L'orage commençait à gronder.

Est-il vrai que, ce jour-là, Robespierre, quoique président de la Convention depuis le 26 août, s'abstint de paraître? Et doit-on supposer qu'il fut retenu chez lui par la prudence alarmée de ses amis, de son garde du corps Nicolas, de son hôte, des dames Duplay surtout, « vives, tendres, impérieuses [3]? » Rien de tel. Non-seulement Robespierre parut à la séance, mais il la présida [4]; et, si quelqu'un eut à « recevoir le choc de la foule, » ce fut lui [5].

Elle ne tarda pas à venir se heurter aux portes, à la suite d'une députation de la Commune que conduisaient deux hommes bien différents l'un de l'autre, le maire Pache et le procureur général Chaumette. Très-froidement et en peu de mots, Pache exposa que le peuple craignait de manquer de subsistances; que le mal venait des accapareurs. Alors, Chaumette : « Les tyrans de l'Europe persistent dans leur affreux système d'affamer le peuple français; ils veulent le forcer à changer sa souveraineté contre un morceau de pain... C'est ce qu'il ne fera jamais. — Non! non! » s'écrie-t-on de toutes parts. Lui, continuant d'un ton de plus en plus animé : « Une classe non moins criminelle que la noblesse s'est emparée des denrées de première nécessité. Vous l'avez frappée, mais vous ne l'avez qu'étourdie. — Vous remettez aux administrations les clefs des greniers et le livre infernal du calcul de ces monstres; mais où est le poignet robuste qui tournera cette clef fatale aux traîtres. — Montagne! soyez le Sinaï des Français! — Plus de quartier aux traîtres! — Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité. — Le jour de la justice et de la colère est venu... Que l'armée révolutionnaire se forme; qu'elle parcoure les départements; qu'elle se grossisse de tous les hommes qui veulent la République une et indivisible; qu'elle soit suivie d'un tribunal incorruptible, redoutable, et de l'instrument qui tranche d'un seul coup les complots; qu'elle porte sur ses enseignes : « Paix aux hommes de bonne « volonté, guerre aux affameurs! Protection aux « faibles, guerre aux tyrans! Point d'oppression, « mais la justice!... » Cette harangue farouche, Chaumette la termina par un trait inattendu : Pourquoi dans le jardin des Tuileries tant d'objets qui ne pouvaient servir qu'à alimenter l'orgueil des rois? pourquoi ces fleurs de lis en buis, pourquoi ces statues? Ne valait-il pas mieux faire croître là les plantes dont manquaient les hôpitaux [6]?

Il achevait à peine, qu'un cortége immense, composé d'hommes et de femmes, entre dans la salle, se répand sur les gradins de la droite, et, bientôt, couvre tout le parquet. Ils agitaient des écriteaux menaçants pour les accapareurs, et, avec un formidable ensemble, ils criaient : *Vive la République!* En cet instant, vous eussiez dit un nuage chargé d'électricité qui se déchire. Les motions se succèdent, et, comme autant de coups de tonnerre, retentissent. Moïse Bayle demande que les mesures proposées soient formulées en décrets; Billaud-Varenne, qu'on arrête les suspects, et que, séance tenante, on organise l'armée révolutionnaire; Bazire, qu'on publie le décret qui déclare la France en révolution; Léonard Bourdon, que l'armée révolutionnaire parte, accompagnée d'un tribunal chargé de juger les conspirateurs dans les vingt-quatre heures. Et un homme était là, un homme au teint pâle, au front morne, au regard vacillant, qui répétait d'une voix brève : « Agir, agir, agir! » C'était Billaud-Varenne. Quoi! sans même laisser au Comité de salut public le temps de respirer! faisait observer Saint-André. Quoi! en courant les aventures de l'enthousiasme! objectait Bazire. Remontrances vaines! Chacun pensait ce que Gaston avait dit : « Nous sommes dans une salle d'armes. » Danton se leva, et lui dont la popularité ne jetait plus que de rares lueurs, lui dont on croyait l'âme domptée, il éclata à faire frémir. Le tribunal révolutionnaire était trop lent; il fallait que, « chaque jour, un aristocrate, un scélérat, payât de sa tête ses forfaits [7]. » Les sections ne pouvaient attirer le pauvre; il fallait décréter en sa faveur une indemnité de quarante sols par assemblée. Ce qu'il fallait surtout, c'était l'armement des citoyens. Que n'y avait-il autant de fusils et presque autant de canons que de patriotes! Il ajouta : « Qu'un perde plutôt la vie que son fusil [8]! » Un mort se débarrassant de son suaire, et, debout sur la pierre de son tombeau, parlant ainsi, n'eût pas produit plus d'effet. Ravi de retrouver Danton, le Danton d'autrefois, le peuple donna libre cours à ses transports. L'enceinte fut ébranlée par le

[1] *Moniteur*, n° 249.

[2] *Moniteur*. — Pas un mot de ceci dans M. de Barante, quoique son livre soit une histoire *spéciale* de la Convention. Inutile de faire remarquer l'importance d'omissions pareilles.

[3] Voilà ce que M. Michelet affirme d'une part et suppose de l'autre. « Ce qui est sûr, dit-il (liv. III, p. 271), c'est qu'on ne vit pas Robespierre le 5. »

C'est le contraire *qui est sûr*. L'erreur de M. Michelet vient sans doute de ce que, au lieu de recourir au compte rendu du *Moniteur*, qui est complet, il se sera arrêté à celui de l'*Hist. parlem.*, qui ne l'est pas.

[4] Voyez les n°s 250 et 251 du *Moniteur*.

[5] M. Michelet en fait honneur aux « Dantonistes seuls : » seconde erreur, suite de la première.

[6] *Moniteur*, n° 250.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*

bruit des clameurs. On jetait les chapeaux en l'air. Ce que Danton proposait fut moins voté qu'acclamé [1]. Romme ayant exprimé la crainte que payer le patriotisme du pauvre n'aboutît à le dégrader, l'Assemblée n'hésita pas à se ranger de l'avis de Fabre d'Eglantine, qui soutenait l'opinion contraire. Et telle était la disposition des esprits, que Bazire, accusé depuis quelque temps de trop d'indulgence, et dont on disait qu'il « était capable de blanchir un nègre [2], » ne serait peut-être point parvenu à se faire entendre, si Robespierre ne lui eût avec fermeté maintenu la parole [3]. Ce qu'il venait proposer, cependant, ne pêchait certes point par excès d'indulgence; partant de ce point de vue que les gros commerçants, les agioteurs, les anciens procureurs, les valets insolents, les hommes d'affaires et jusqu'aux boutiquiers pouvaient fournir, aussi bien que les nobles et les prêtres, leur contingent de suspects, il conclut à l'épuration des comités révolutionnaires par le conseil général de la Commune [4]. Survint une députation de Jacobins réclamant le prompt jugement des membres de la Gironde détenus. Thuriot, auquel Robespierre venait pour un moment d'abandonner le fauteuil, promit que justice serait faite et que « tous les scélérats périraient sur l'échafaud [5]. » Puis, parut à la barre une députation de la section de l'Unité. Ceux-ci insistaient pour la destitution des nobles et des prêtres encore dans les emplois; pour une exécution plus sévère des lois contre l'agiotage, et pour que l'Assemblée restât à son poste jusqu'à ce que la Constitution se trouvât fortement établie. Robespierre avait repris le fauteuil; il répondit : « ... La Convention sera digne du peuple. S'il ne faut, pour son bonheur, que le sacrifice de notre vie, nous nous dévouerons tous. Notre récompense sera son amour et son estime [6]... »

Le maître de poste de Varennes, Drouet, avait demandé la parole; dans un accès de délire, il s'écrie : « A quoi vous a servi jusqu'ici votre modération?... Voici le moment de verser le sang des coupables... De tous côtés ne vous appelle-t-on pas des scélérats, des brigands, des assassins? Eh bien, puisque notre vertu, puisque nos idées philosophiques ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du peuple [7]. » A ces mots, de violents murmures s'élèvent; et Thuriot, s'élançant à la tribune, prononce, aux applaudissements de l'Assemblée entière, cette belle parole : « La France n'est pas altérée de sang; elle n'est altérée que de justice [8]. » Il parla ensuite de la nécessité de ne marcher qu'avec la loi; et Drouet de s'écrier amèrement : « Je demande qu'on ne puisse assommer un Prussien que la loi à la main [9]. »

Restait à résumer et à convertir en décrets les diverses pétitions; ce fut Barère qui présenta le rapport, et il le fit en termes d'une violence inouïe : « ... Plaçons la terreur à l'ordre du jour. — Les royalistes veulent du sang; eh bien, ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette. — Ils veulent troubler les travaux de la Constitution... Conspirateurs, elle troublera les vôtres! — Ils veulent faire périr la Montagne... Eh bien, la Montagne les écrasera [10]... »

Ainsi s'ouvrit l'ère de la terreur.

Une force armée, composée de six mille hommes, de douze cents canonniers, et commandée par Ronsin, eut mission de comprimer les contre-révolutionnaires et de protéger les subsistances partout où besoin serait.

La peine de mort fut prononcée contre quiconque achèterait ou vendrait des assignats.

Le tribunal révolutionnaire fut divisé en quatre sections, comme moyen d'accélérer les jugements.

Un décret ordonna que Brissot, Gensonné, Clavière et Lebrun seraient traduits immédiatement au tribunal révolutionnaire.

On rapporta un décret rendu autrefois sur la motion de Gensonné, et qui interdissait les visites domiciliaires pendant la nuit.

Bazire avait fait décréter l'épuration des comités révolutionnaires par le conseil général de la Commune : Billaud-Varenne fit décider que les membres de ces comités recevraient une indemnité de trois livres par jour.

Le nombre des séances, dans les sections, fut fixé à deux par semaine, et une indemnité de quarante sols mise à la disposition de ceux des membres qui n'auraient pour vivre que le travail journalier de leurs mains.

Les puissances ennemies de la République entretenaient en France une foule d'agents chargés d'y semer le désordre : un décret d'arrestation frappa tout étranger qui n'obtiendrait pas des officiers municipaux *un certificat d'hospitalité*.

La débauche, cachée sous le manteau de la liberté, pouvait empoisonner les sources de la morale et de la santé publiques : sur la proposition de Jean-Bon-Saint-André, on confia au Comité de salut public le soin de pourvoir à ce que les femmes de mauvaise vie fussent bannies d'une République à laquelle il fallait des âmes austères et des corps vigoureux [11].

Enfin, pour couper court aux séductions de

[1] Pas un mot de tout cela dans le récit de M. Michelet. Le caractère de cette fameuse séance y est défiguré à tel point, que l'auteur va jusqu'à dire : « Les Dantonistes étaient fort abattus. » Voyez liv. XIII, p. 276.

[2] *Journal de la Montagne*, n° LXXIX.

[3] *Moniteur*, n° 250.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] M. de Barante, qui n'oublie pas de citer la phrase de Drouet, oublie de citer la réponse de Thuriot.

[9] *Moniteur*, n° 250.

[10] *Moniteur*, n° 251. — Il est à remarquer que cette fameuse séance du 5 septembre 1793, M. Thiers la mentionne à peine; et encore se trompe-t-il de date. (Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. III, chap. IV, p. 188. Edition Meline.)

[11] Voyez pour ces diverses dispositions l'*Histoire parlem.*, t. XXIX, p. 29-54.

la beauté, la commune ferma l'accès des bureaux de la police aux *jolies solliciteuses* [1].

Mais ce qui dépassa la rigueur de toutes ces mesures, déjà si rigoureuses, ce fut la loi relative aux suspects, telle qu'on l'adopta, le 17 septembre, sur le rapport de Merlin (de Douai), au nom du Comité de législation, présidé par Cambacérès [2]. Cette loi réputait suspect quiconque se serait montré partisan de la tyrannie ou du fédéralisme; suspect, quiconque ne pourrait justifier de l'acquit de ses devoirs civiques; suspects, ceux des ci-devant nobles qui n'auraient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution; suspects, les fonctionnaires publics suspendus ou destitués, soit par la Convention, soit par ses commissaires, et non réintégrés... Quel vague effrayant! Pousserait-on jusqu'aux gens suspects d'être suspects [3]?

Cette formidable politique, sortie des profondeurs de la situation, exigeait, comme instruments, des hommes d'une trempe peu commune. L'adjonction de Danton au Comité de salut public fut proposée. Mais lorsque Danton avait demandé qu'on érigeât le Comité de salut public en gouvernement provisoire, il avait fait serment de n'y point entrer, et il persista, soit pour déjouer tout soupçon malveillant, soit que son génie paresseux se refusât au tracas des affaires. Ils étaient si puissants d'ailleurs, et si doux, les liens dont il vivait alors enlacé! Veuf de sa première femme dès le mois de février 1793, il s'était remarié, peu de temps après, à une jolie fille de seize ans, mademoiselle Louise Gély, pieuse personne, née de parents royalistes, royaliste elle-même, et qu'il lui fallut conquérir, le dirons-nous? en passant par le confessionnal, en s'agenouillant sous la main d'un prêtre réfractaire, lui Danton, « le vrai fils de Diderot [4]. » On conçoit qu'il ait voulu savourer un bonheur obtenu à ce prix!

Quoi qu'il en soit, Danton s'effaçant, les deux hommes appelés à remplir la place que son refus laissait vide, furent Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois; l'un, âme froide et morne, esprit organisateur, concentré, implacable; l'autre, au contraire, nature exubérante, impressionnable à l'excès, mais capable de toutes les fureurs que peut produire une sensibilité malsaine à l'état d'ivresse. Unis à Barère dans le Comité de salut public, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois y formèrent ce qu'on appela le parti des *gens révolutionnaires*, par opposition à celui des *gens d'examen*, nom sous lequel on désigna Prieur, Carnot, Lindet, et à celui des *gens de la haute main*, Robespierre, Couthon et Saint-Just [5].

Quant au Comité de sûreté générale, il avait moins besoin d'être complété que resserré. Le 14 septembre, on le réorganisa, sur la proposition de Drouet et de Maure, et les nouveaux membres élus furent : Vadier, Panis, Lebas, Boucher-Saint-Sauveur, David, Guffroy, Lavicomterie, Amar, Rhul, Lebon, Vouland et Moïse Bayle [6].

Ainsi :

Un club infatigable, celui des Jacobins, animant Paris de son souffle;

Paris, divisé en comices populaires, sous le nom de sections, exprimant sa pensée;

La Commune, centre des sections, portant à l'Assemblée nationale l'expression de la pensée de Paris;

L'Assemblée formulant cette pensée en loi;

Le Comité de salut public lui donnant la vie partout : dans l'administration, par le choix des agents; dans les armées, par les représentants en mission; dans chaque partie de la République, par les comités révolutionnaires;

Le Comité de sûreté générale s'occupant d'épier la désobéissance;

Le tribunal criminel extraordinaire se hâtant de la punir...

Tel se présentait le mécanisme révolutionnaire.

Il était conçu de façon à imprimer une force et une unité irrésistibles à l'action de Paris, considéré comme le brûlant foyer des idées nouvelles, comme le point d'où la France, ramassée sur elle-même, devait prendre son élan.

Mais, pour que l'énergie du gouvernement fût au niveau du péril, il importait que celle de la nation y répondît. Grâce au ciel, la France ne se manqua pas à elle-même. On avait courage, bras et fer, mais point de poudre. Soudain, chaque particulier descend dans sa cave; on fouille le terrain; pas de cuisine dont on ne retourne les pavés, pas de foyer dont on n'enlève les cendres. On remue en tous sens les décombres, afin d'en extraire les terres imprégnées de salpêtre. « On lèche chaque mur, dit un auteur du temps [7], et des milliers de pelles amènent le sol humide aux rayons du soleil [8]. » Le zèle avec lequel chaque citoyen travailla à cette patriotique besogne tint du prodige. Dans plusieurs quartiers de Paris, on vit sur les portes des inscriptions conçues en ces termes : « Pour donner la mort aux tyrans, les citoyens logés dans cette maison ont fourni leur contingent de salpêtre. » Et l'observateur qui a transmis ces détails à l'histoire s'écrie : « Qui eût dit que Paris contenait en ses caves de quoi repousser la ligue des rois [9]? »

[1] Voyez l'*Histoire parlem.*, t. XXIX, p. 122.

[2] *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard, t. IV, p. 87.

[3] Il est à remarquer, — et Montgaillard insiste sur ce point, — que cette arme révolutionnaire si acérée fut forgée de concert avec Merlin (de Douai), par Cambacérès, devenu depuis, comme on sait, un des grands dignitaires de l'Empire et un des soutiens de l'*ordre*.

[4] C'est ainsi que le qualifie M. Michelet, t. VI, p. 73, en rappelant cet épisode de la vie de Danton en termes d'une tristesse éloquente.

[5] *Révélations puisées dans les cartons des Comités de salut public et de sûreté générale*, par Senar, ch. xiv, p. 149.

[6] *Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 60.

[7] Mercier, le *Nouveau Paris*, chap. CLVIII, p. 194.

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*

CHAPITRE VIII.

LA RÉVOLTE DE LYON ÉTOUFFÉE.

Dubois-Crancé devant Lyon; proclamations conciliantes. — Le royalisme à Lyon; ses manœuvres. — Les républicains lyonnais trompés. — Les royalistes compromettent Lyon sans retour. — Entrevue de Paris et de Précy. — Physionomie du siége. — Des prêtres et des femmes parmi les combattants. — Emigrations d'ouvriers. — Arrivée des Auvergnats. — Maignet et Châteauneuf-Randon sont pour une attaque de vive force; Dubois-Crancé est d'une opinion contraire. — Kellermann remplacé par Doppet. — Attaque du 29 septembre. — Couthon arrive; sa présence précipite le dénoûment. — Rappel de Dubois-Crancé et de Gauthier. — Sommation dernière aux Lyonnais. — Etat déplorable de Lyon. — Soulévement des esprits. — La femme Rameau. — Egoïsme des meneurs royalistes; proposition magnanime repoussée. — Negociations. — La ville est ouverte. — Evasion de Précy; sa colonne dispersée et anéantie. — Les assiégeants entrent dans Lyon, *le pain à la main*. — Remarquable modération de Couthon, conforme à la politique représentée, dans le Comité de salut public, par Robespierre et Saint-Just. — Pendant qu'à Paris Robespierre sauve les soixante et treize signataires d'une protestation en faveur des vaincus du 31 mai, Couthon, à Lyon, veilla à la sûreté des personnes et des propriétés. — Menées de Dubois-Crancé et de Gauthier. — Leur arrestation ordonnée par la Convention, puis révoquée. — Opposition, au sujet de Lyon, entre les *gens de la haute main* et les *gens révolutionnaires*. — Robespierre, Couthon et Saint-Just veulent conserver Lyon à la République; Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne et Barère demandent un exemple terrible, décret qui ordonne la destruction de Lyon. — Couthon paraît approuver ce décret, mais en diffère le plus possible l'exécution. — Fermeté qu'il met à réprimer tout désordre. — Difficulté de sa position. — Ne pouvant se résoudre à détruire Lyon, il provoque son remplacement. — La Convention lui donne pour successeurs Collot-d'Herbois et Fouché.

On vient de voir comment la France révolutionnaire se mit en mesure de faire face aux trois grands dangers qui la menaçaient : Lyon, la coalition, la Vendée. Les trois chapitres qui suivent montreront comment la ville de Lyon fut domptée, la coalition repoussée, la Vendée vaincue.

Peu de jours après avoir paru devant Lyon, Dubois-Crancé et Gauthier adressaient aux Lyonnais un manifeste où ils disaient : « Citoyens, la résistance que des hommes perfides qui se sont emparés de l'administration ont mise à reconnaître la Convention nationale et ses décrets, a nécessité l'appareil et le développement d'une force armée... Vous avez, dit-on, reconnu la Constitution; eh bien, nous sommes donc frères, et vous allez nous recevoir en frères. Nous sommes vos libérateurs, car nous venons vous tirer du joug de l'oppression; nous venons arracher les patriotes des mains de leurs bourreaux. Nous savons distinguer les bons citoyens de Lyon qui gémissent, depuis deux mois, sur les désordres dont ils sont victimes, de ces hommes pervers qui, coalisés avec les rebelles de la Vendée et parlant sans cesse de République une et indivisible, subordonnent les lois à leurs caprices, à leur vengeance, et poursuivent avec autant d'impudence que d'acharnement le système des Cobourg et des Dumouriez [1]... »

Dans une autre proclamation, en date du 14 mai, Dubois-Crancé disait encore : « Citoyens, quelle est donc l'influence de ceux qui se sont emparés de tous les pouvoirs dans votre ville?... Ils affectent de répandre que les représentants du peuple ont le projet de détruire Lyon, qu'ils veulent le meurtre des citoyens et le pillage des propriétés. Comment pouvez-vous croire à de pareilles absurdités? Les richesses de l'Etat ne se composent-elles pas de celles des citoyens? Et la prospérité d'une ville peut-elle être indifférente à la République?... Le massacre des citoyens est encore plus horriblement supposé. Les soldats de la République combattent des rebelles, mais ils n'assassinent pas des frères égarés qui sont rentrés dans le devoir. Vous parlez sans cesse du pillage des propriétés; mais c'est un délit que la Constitution réprouve et que la loi punit... Oui, citoyens, vos personnes et vos propriétés sont en toute sûreté si vous respectez les lois; mais, s'il faut vous traiter en ennemis et en rebelles, vous devez subir dans toute leur étendue les peines que la loi prononce... Vous servez la cause de nos ennemis; vos chefs le savent bien... Ils veulent que vous versiez votre sang pour sauver leurs têtes de la proscription; ils veulent qu'une ville entière périsse plutôt que de renoncer à leurs complots liberticides [2]. »

Le 21 août, même langage. « Vous dites que vous êtes nos frères; prouvez-le en nous ouvrant vos portes et en rendant à la République ce que vous lui avez pris. Marchons ensemble aux frontières, et que l'aspect de nos embrassements fasse fuir nos ennemis! Alors toutes vos craintes seront dissipées, vos propriétés respectées. La Convention peut même faire grâce aux coupables, s'ils prouvent qu'ils ne sont qu'égarés. S'ils sont des conspirateurs, auriez-vous l'impudeur de les défendre? Le pourriez-vous sans vous avouer leurs complices? Votre sort est donc entre vos mains, et si votre cité se couvre de décombres, n'en accusez que vous [3]. »

Ces proclamations, d'un style si conciliant d'ailleurs, établissaient une distinction tranchée entre la masse des Lyonnais et leurs meneurs. Aux premiers, poussés dans le piége d'une résistance insensée, on tendait les bras; aux seconds seuls, conspirateurs royalistes déguisés en républicains, on parlait de châtiment. La distinction était-elle légitime? C'est ce dont on va juger par les imprudents aveux d'un royaliste qui se trouva placé au centre de toutes les intrigues.

« Tout n'était pas faux, écrit-il dans l'accusation de royalisme portée si généralement contre les Lyonnais. Il était vrai que les familles nobles réfugiées chez eux, entrant naturellement dans leurs intérêts, leur fournissaient plusieurs combattants; il était vrai que, depuis que

[1] Proclamation du 8 mai 1793, reproduite dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, ch. VIII, p. 339-442.

[2] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, p. 330-334.

[3] Voyez le *Moniteur* du 17 septembre 1793.

Précy était nommé commandant, et surtout depuis que l'exercice de ses fonctions l'avait rendu presque maître de la ville, beaucoup de royalistes des autres provinces de la France, et que l'on croyait émigrés, étaient accourus pour le seconder. Il était vrai encore que les chefs du parti royaliste dans Lyon se concertaient secrètement par lettres avec un agent de nos princes..., M. Imbert-Colomès, et qu'ils envoyèrent un des leurs en Suisse auprès de M. de Montv..., pour qu'il procurât aux Lyonnais des armes et des instructeurs suisses... Il est vrai enfin que, depuis la victoire remportée par les Lyonnais le 29 mai, nos princes, retirés à Ham sur les États prussiens, avaient dirigé leur attention sur Lyon, et que les délibérations qu'y avait prises la *Commission populaire républicaine* leur avaient fait concevoir le projet d'envoyer en Suisse un officier capable de lier les mouvements de Lyon avec les opérations de l'armée piémontaise..., et de commander les émigrés qui voudraient aller combattre à Lyon en faveur de la monarchie. M. le marquis d'Autichamp fut le général que choisirent nos princes pour cette grande entreprise [1]. »

Le même auteur, dans l'effusion de son royalisme, déclare bien haut que le président et le secrétaire des délégués des sections étaient royalistes l'un et l'autre [2]; que le Comité de salut public lyonnais avait pour secrétaire général Roubiès, père de l'Oratoire, prêtre réfractaire [3]; que le royaliste Précy, « presque maître de la ville [4], » recevait d'un colonel, agent des princes à Lausanne, des messages où des renforts de troupes piémontaises et autrichiennes lui étaient promis [5]; qu'un jour il répondit à un inconnu qui lui demandait s'il accepterait des secours de l'Angleterre : « Fût-ce le diable qui viendrait à notre secours, nous le recevrions avec plaisir [6]; » et que les officiers royalistes de l'ancien régime, employés d'abord pour la seule défense de la ville, ne tardèrent pas à agir pour la cause de la royauté [7].

Ce n'est pas que l'étendard de la révolte à Lyon fût le drapeau blanc; loin de là : une grande partie de la bourgeoisie lyonnaise appartenant aux opinions de la Gironde, et ces opinions ayant leur place jusque dans les corps administratifs, les meneurs royalistes avaient eu soin de « se couvrir des livrées de la République [8]; » et après avoir précipité Lyon dans la résistance, à force de lui faire peur de la Montagne, ils n'attendaient, pour lever le masque, que le moment où les habitants de cette ville infortunée, compromis sans retour, seraient forcés de subir, ou l'empire avoué du royalisme, ou les vengeances du gouvernement républicain. Aussi se gardaient-ils bien de refuser, soit leur adhésion, soit leur signature, aux actes où, en réponse à Dubois-Crancé, il était dit : « Vous nous avez peints auprès des soldats tantôt comme des royalistes, tantôt comme des fauteurs du royalisme; nous désirons que des hommes impartiaux leur fassent connaître « la pureté et la sainteté de nos principes [9]. » Quand on songe que l'homme appelé, en sa qualité de secrétaire général, à rédiger de pareilles réponses, était un royaliste ardent, un père de l'Oratoire, un prêtre non assermenté, comment ne pas s'indigner de tant d'hypocrisie? Elle fut poussée à ce point que, des bouviers s'étant un jour présentés aux portes de la ville avec la cocarde blanche, les royalistes « ne trouvèrent pas mauvais en politique » qu'on eût arrêté ces paysans trop ingénus; si bien que le plus mutin d'entre eux fut sur le point d'être fusillé par jugement du conseil de guerre [10].

Et ce n'était pas seulement pour empêcher les rangs de la révolte de s'éclaircir, que les royalistes se paraient des couleurs de la République; ils obéissaient en cela aux inspirations d'une politique dont les lignes suivantes d'un des leurs révèlent la profondeur immorale : « Dès qu'on voyait la même cocarde tricolore aux assiégés et à leurs ennemis, il était naturel d'en conclure que les seconds n'en voulaient qu'à la vie et à la fortune des premiers [11]! »

Pour égarer ce malheureux peuple de Lyon, que ne fit-on pas? On alla jusqu'à placarder sur tous les murs, comme ayant été écrite par Danton à Dubois-Crancé, la lettre que voici :

« Mon cher collègue, la fameuse journée du 10 août approche. Il est temps de frapper le grand coup. Il faut enfin que la sainte Montagne triomphe... Si nous devons abandonner le Mont-Blanc, qu'importe? Dût-on voir les Savoisiens enchaînés deux à deux, pas de demi-mesures; il est temps que nous régnions... Si l'on ne peut forcer la ville de Lyon par les armes, il faut la réduire en cendres. Si les cultivateurs crient et demandent à qui ils vendront leurs denrées, dis-leur qu'ils aillent à Constantinople. Surtout, répands les assignats, ne les compte pas; ils se retrouveront à la fin [12]. »

Lorsque, voulant donner à la Convention une idée des manœuvres employées à Lyon, Barère vint lire, à la tribune, cette lettre qui trahissait avec tant de naïveté la main d'un faussaire, Danton se contenta de dire, avec mépris, qu'il était plus malin que les auteurs de cette pièce; qu'il n'avait point de correspondance, et que, s'il lui était arrivé d'écrire, il aurait conseillé des mesures non moins vigoureuses, mais plus politiques [13].

Il n'y a lieu de s'étonner, après cela, ni de

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, chap. IX, p. 363-365.
[2] *Ibid.*, p. 332.
[3] *Ibid.*, chap. IX, p. 408.
[4] *Ibid.*, p. 363.
[5] *Ibid.*, p. 366.
[6] *Ibid.*, p. 369.
[7] *Ibid.*, p. 379.
[8] Le mot est de l'abbé Guillon de Montléon lui-même, chap. VIII, p. 332.
[9] L'abbé Guillon de Montléon, p. 337.
[10] C'est Guillon de Montléon, un prêtre, qui dit que « les royalistes ne trouvèrent pas cela mauvais *en politique*. » (Voy. ses *Mémoires*, t. I, ch. VIII, p. 359.)
[11] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, chap. IX, p. 387.
[12] Voyez le *Moniteur* du 22 août 1793.
[13] *Ibid.*, séance de la Convention du 21 août 1793.

l'extrême mollesse des assiégeants pendant la majeure partie du mois d'août, ni de l'obstination aveugle des assiégés.

Dubois-Crancé savait en effet, comme ses nombreuses proclamations le prouvent, de quels artifices la masse des Lyonnais était dupe. Il aurait donc voulu échapper, en les éclairant, à l'affreuse nécessité d'une guerre d'extermination ; et ce sentiment, on le retrouve dans une lettre du 18 août, écrite par Couthon, Carnot, Robespierre, Barère et Saint-Just aux deux représentants Dubois-Crancé et Gauthier, pour leur recommander « d'épargner les Lyonnais s'ils se soumettaient [1]. »

Mais, à leur tour, les fauteurs de la révolte savaient fort bien, — et les manifestes de Dubois-Crancé ne le leur laissaient pas ignorer, — qu'entre eux, les séducteurs, et la population séduite la Convention nationale faisait une grande différence, et qu'ils n'avaient point, eux, de quartier à attendre. Il leur fallait donc à tout prix écarter jusqu'à l'idée d'une soumission volontaire qui les eût mis au pied de l'échafaud. On juge s'ils y épargnèrent leurs soins, et la lettre attribuée à Danton indique assez la nature des moyens qu'ils mirent en usage.

Malheureusement, quand le siége avait commencé, tout encourageait les Lyonnais à la résistance. Carteaux n'avait pas encore pris Marseille; Bordeaux n'avait pas encore demandé grâce ; l'incendie allumé en Vendée, loin de s'éteindre, s'étendait, et Paris, de plus en plus enveloppé par l'Europe, semblait au moment d'être fait prisonnier ; qui jamais eût pu croire la Convention capable de vaincre à ce point la mort? Les Lyonnais, d'ailleurs, n'avaient devant eux, dans les premiers jours du mois d'août, qu'une armée de huit mille hommes avec un petit train d'artillerie [2]. Qu'était-ce que cela? Le triple de ces forces eût été nécessaire contre une ville en état de fournir au delà de vingt mille combattants, et qui, bâtie au confluent de la Saône et du Rhône ; dominée au nord, entre les deux rivières, par les hauteurs de la Croix-Rousse ; à l'ouest, sur la droite de la Saône, par les collines de Fourvières et de Sainte-Croix, n'avait besoin, pour se défendre, que d'une bonne artillerie et de quelques redoutes [3]. Or, d'après les relations royalistes elles-mêmes, Schmit pourvut à ce qu'un nombre considérable de canons protégeât la cité, et le Lyonnais Agnel de Chenelette, ancien officier d'artillerie, sut aux anciennes redoutes en ajouter de nouvelles, qui étaient autant de chefs-d'œuvre dans l'art des fortifications [4].

Avec de tels éléments de résistance, et en des circonstances qui paraissaient si propices, il n'est pas surprenant que les Lyonnais aient cédé à la dangereuse tentation de montrer la seconde ville de France tenant tête à la première. Il est vrai que l'illusion ne fut pas de longue durée. Mais, quand des luttes de ce genre sont une fois engagées, tout ce qui en retarde le dénoûment en augmente la violence. Chaque coup de canon tiré sur la ville devait naturellement enflammer sa colère, et chaque coup de canon tiré par elle aggraver ses torts.

C'était le jour anniversaire du 10 août que les assiégeants avaient essayé leurs batteries, établies sur le tertre de Montessuy; et l'on racontait que c'était à une femme lyonnaise, dont il avait fait sa maîtresse, que Dubois-Crancé avait réservé, ce jour-là, le triste honneur de donner le signal du feu, après avoir reçu comme un hommage, des mains de son amant, la corde fumante. Le fait était faux, peut-être ; mais il avait circulé, et l'on y croyait [5]. Le surlendemain, arrêté par lequel le Forez était détaché de Lyon. Presque à la même date, autre arrêté qui, sur la demande des habitants de la Guillotière, réunissait ce faubourg de Lyon au département de l'Isère [6]. Il y avait là matière à commentaires sinistres, et l'on pense bien que les royalistes en tirèrent profit pour souffler la flamme autour d'eux. Aussi, quelle fut la réponse des Lyonnais à l'invitation conciliante que Dubois-Crancé et Gauthier leur firent, le 14 mai, de séparer leur cause de celle des fauteurs de la révolte [7]? Leur réponse fut, — et elle portait vingt mille signatures : — « Nous sommes sous les armes, décidés, si l'on ne nous rend justice, à nous ensevelir sous les débris de la ville. Si vous avancez, vous éprouverez ce que peuvent des hommes libres [8]. » La missive ajoutait, à l'adresse de Dubois-Crancé, de Gauthier, de Laporte et de Javogues, nommément désignés dans la suscription : « Si vous avez à faire des propositions, le peuple de Lyon *vous somme* de les lui faire adresser ; on en délibérera : voilà notre dernier mot [9]. »

C'est ainsi que d'honnêtes et sincères républicains se trouvèrent amenés à défendre une cause qui n'était point la leur, et à inscrire leurs noms sur un document où le gouvernement de la République était bravé avec insolence par ses plus mortels ennemis.

Les représentants du peuple, dans la personne desquels la Convention était traitée de la sorte, écrivirent aussitôt au Comité de salut public : « Les bombes sont prêtes, le feu rougit les boulets, la mèche est allumée. Si les Lyonnais persistent dans leur rébellion, nous ferons

[1] Nous avons mentionné cette lettre dans le chapitre précédent.

[2] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv. V, chap. XXIV, p. 185.

[3] Voilà ce que déclare en propres termes, t. IV, p. 185, Jomini, grand théoricien militaire, comme chacun sait. On nous pardonnera d'avoir préféré son appréciation à celle de l'abbé Guillon de Montléon, qui, t. I, p. 326 de ses *Mémoires*, assure que « l'assiette de Lyon n'était pas favorable à la défense, » contrairement à ce que « Dubois-Crancé fit croire aux *ineptes* Jacobins. » (Voyez p. 330.)

[4] Guillon de Montléon, t. I, chap. VIII, p. 339.

[5] L'abbé Guillon de Montléon, t. I, chap. VIII, p. 345, l'affirme sans hésitation, mais sans citer ses autorités et sans nous apprendre comment il put savoir d'une manière certaine ce qui se passait dans le camp ennemi.

[6] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, p. 346 et 347.

[7] Voyez plus haut.

[8] Ceci en date du 17 août 1793. Voy. le *Moniteur* du 30 du même mois.

[9] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I, chap. IX, p. 373.

la guerre, demain au soir 19, à la lueur des flammes qui dévoreront cette ville rebelle. Oui, encore quelques jours, et Isnard et ses partisans iront chercher sur quelle rive du Rhône Lyon a existé [1]. »

Tel était l'état des choses et des esprits, lorsque le bruit se répand qu'une armée de vingt-cinq mille Piémontais, débouchant du petit Saint-Bernard et du mont Cenis, est descendue dans les vallées de Sallenche, de la Tarentaise, de la Maurienne; que Kellermann, chargé d'arrêter l'invasion de la Savoie, s'est éloigné; que Gauthier est parti avec lui. A cette nouvelle, les royalistes, à Lyon, tombent dans l'ivresse de la joie; ils se préparent à jeter bien loin un déguisement qui les gêne. Leurs femmes et leurs filles se mettent à façonner des emblèmes avant-coureurs du retour des lis. Pourquoi tant de mystère? Les rubans blancs se transforment en cocardes; et, non contents de les porter sous leurs habits, plusieurs combattants n'hésitent plus à les étaler. Déjà même, un étendard aux fleurs de lis a été déposé dans un lieu de réserve [2].

Toutefois une épreuve tentée alors sur l'opinion publique par quelques administrateurs royalistes n'eut pas le succès espéré. Un papier obsidional ayant été créé pour les besoins du siége, et le filigrane de ce papier se trouvant marqué d'une fleur de lis, grand nombre de citoyens s'en émurent, et l'on dut retirer ces mandats de la circulation [3]. D'un autre côté, les Girondins étaient encore si forts dans l'administration, que trente-deux prêtres, enfermés à Pierre-Seise au nom de la République, n'avaient pas été rendus à la liberté [4]. Le royalisme fut donc forcé de garder son masque, au moins dans les actes de l'administration et du commandement militaire [5]; l'inscription *République une et indivisible* continua de figurer sur les portes de la ville, et les royalistes se consolèrent de la contrainte qui leur était imposée en songeant au bénéfice qu'ils en retiraient. Qu'on n'oublie pas ces paroles de l'abbé Guillon de Montléon, que nous avons déjà citées : « Dès qu'on voyait la même cocarde aux assiégés et à leurs ennemis, il était naturel d'en conclure que les seconds n'en voulaient qu'à la vie et à la fortune des premiers [6] ! »

Cependant, Dubois-Crancé n'avait pas abandonné l'espoir de fléchir, par des représentations fraternelles, l'obstination des Lyonnais, et il chargea le commissaire des guerres Pâris de leur porter la troisième des proclamations mentionnées au commencement de ce chapitre. Le ton en était très-mesuré, très-conciliant, et, en certains passages, pathétique. On n'y disait pas : « Je vous somme; » on y disait : « Je vous conjure [7]. » Mais ce document contenait une phrase qui tendait à maintenir la situation de Lyon, précisément parce qu'elle en faisait connaître le secret : « Voyez, Lyonnais, dans quel précipice vous ont entraînés les intrigants coalisés avec Pitt et Cobourg. Ils ne vous parlent de vos droits que pour vous les ravir. C'est leur tête, prête à tomber sous le glaive de la loi, qu'ils défendent [8]. »

Le royaliste Précy, commandant de la place; le royaliste Roubiès, secrétaire général du Comité de salut public lyonnais; le royaliste Milannais, président des délégués des sections; le royaliste Rambaud, âme de la commission qui avait présidé à l'exécution de Chalier, ne pouvaient se méprendre au langage de Dubois. Une seule ressource leur restait : s'abriter derrière la résistance désespérée des Lyonnais. C'est ce qu'ils firent; et ce fut le prêtre non assermenté Roubiès qui rédigea [9] la réponse que résumait ce mot fatal : « Nous ne vous ouvrirons point nos portes [10]. »

Un historien de nos jours raconte [11], d'après des notes manuscrites de Pâris, que, ce dernier ayant reçu mission de Dubois-Crancé de tenter avec Précy une négociation secrète, le général des insurgés lui dit : « La Convention a soif de sang; elle veut une expiation et une leçon. Lyon est condamné, je le sais : il succombera; mais vos soldats n'y entreront, sachez-le bien aussi, que sur des monceaux de cadavres. S'il ne s'agissait que de ma tête, je la donnerais... Mais combien de braves Lyonnais sont, comme moi, notés pour la hache du bourreau! Mieux vaut la balle du soldat. Nous irons jusqu'au bout. » Pâris ayant parlé du démembrement possible de la France comme conséquence de ces funestes dissensions : « Jamais, s'écria Précy, jamais! Les Lyonnais se feraient tuer jusqu'au dernier pour défendre le territoire de la patrie. »

Ainsi, Lyon devait succomber; Précy le savait, et il poussait cette malheureuse ville au-devant d'une catastrophe inévitable, sauf, quand le moment serait venu, non pas « à mourir de la balle du soldat, » mais, ainsi que la suite le prouve, à s'enfuir, lui et les siens, en laissant la population exposée à toutes les vengeances du vainqueur! Il repoussait avec horreur, devant l'envoyé de Dubois-Crancé, l'image de l'invasion triomphante; et, pendant ce temps, de l'aveu de Guillon de Montléon, lui et les siens entraient dans des transports de joie à la nouvelle de la descente des Piémontais [12]!

[1] *Mém. de l'abbé Guillon de Montléon*, t. 1, ch. IX, p. 375.
[2] *Ibid.*, p. 376 — Le lecteur remarquera que c'est à un écrivain royaliste que nous empruntons tous ces faits, si caractéristiques!
[3] *Ibid.*, p. 385 et 386.
[4] *Ibid.*, p. 380.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 387.
[7] *Ibid.*, p. 401.
[8] *Ibid.*, p. 399.
[9] Voyez la note placée au bas de la page 408 des *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. I.
[10] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, p. 407.
[11] M. de Barante, *Histoire de la Convention*, t. III, p. 251 et 252. Edition Meline.
[12] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, chap. IX, p. 378. — Nous recommandons à ceux qui veulent savoir jusqu'à quel point l'histoire de la Révolution française a été défigurée par l'esprit de parti, la lecture des pages où M. de Barante raconte le siége de Lyon. Il n'y dit pas un mot, pas un seul mot, du rôle que les royalistes y jouèrent, comme royalistes. M. Thiers n'est pas plus explicite, et le côté poli-

Les formalités requises pour la convocation des sections ayant entraîné un retard de trente-six heures dans l'envoi de la réponse que Dubois-Crancé attendait, il donna l'ordre du bombardement, auquel les assiégés ripostèrent par deux mille coups de canon.

N'y avait-il donc aucun moyen d'arrêter cette lutte fratricide? Dubois-Crancé, tentant un dernier effort, écrit aux Lyonnais : « Pourquoi, si vous vous soumettez aux lois, douteriez-vous de l'indulgence de la Convention? Ne dites pas que vous avez juré de mourir libres. Votre liberté ne peut être que celle que toute la France a jurée. Tout autre acte de liberté prétendue est une rébellion contre la nation entière [1]. »

Après treize heures d'attente, il reçut pour toute réponse la notification que les citoyens, obligés de se disperser pour le service du siége, ne pouvaient plus correspondre eux-mêmes avec les représentants, et qu'il n'y avait plus d'autre moyen de s'entendre que de former un congrès des commissaires nommés de part et d'autre [2]. Le bombardement recommença.

On touchait à la fin du mois d'août. La Convention apprend que Toulon vient d'être livré aux Anglais par les royalistes, et, loin de fléchir, redouble d'efforts. Pour réduire Lyon, cent bouches à feu sont tirées des arsenaux de Besançon et de Grenoble; six compagnies d'artillerie, dix bataillons de vieilles troupes et deux régiments de cavalerie sont appelés des frontières des Alpes, et viennent renforcer le corps de siége, qui fut alors partagé en quatre divisions, formant chacune une attaque : deux à la droite du Rhône; une dans l'isthme, entre le Rhône et la Saône, et une sur la droite de la Saône [3]. Ces diverses attaques étaient confiées aux généraux Valette, Vaubois et Rivas, placé, durant l'absence de Kellermann, sous les ordres du général Dumuy, ou plutôt de Dubois-Crancé, ingénieur habile, par qui furent conduites, en réalité, les opérations du siége.

Les Lyonnais avaient, tout d'abord, occupé des postes à une et deux lieues de la place, poussé des partis jusqu'à Saint-Étienne, de manière à communiquer avec Montbrison. Si, profitant de ce que les quatre camps de Dubois-Crancé, séparés par un fleuve et une rivière, ne communiquaient entre eux qu'au moyen de deux ponts, les assiégés eussent débouché sur l'un d'eux, au nombre de dix ou douze mille hommes, en tenant l'ennemi en échec sur les autres points par des démonstrations, ils pouvaient frapper un grand coup. « Mais, écrit Jomini, cette combinaison ne vint pas à la pensée de Précy, qui se contenta de disputer le terrain pied à pied, si bien, qu'il finit par être enfermé dans l'enceinte de la ville [4].

Au reste, emporter Lyon de vive force n'était pas chose facile. Entre le Rhône et la Saône, la Croix-Rousse présentait six étages de redoutes impossibles à tourner, et qu'il fallait successivement enlever avant d'être aux murs de la place. Du côté de l'est et à la sortie du pont Morand, se hérissait une redoute en fer à cheval, capable de contenir mille combattants et huit pièces de canon, très-bien construite d'ailleurs, en pierre de taille, avec un excellent fascinage et un fossé de vingt pieds de large sur douze de profondeur. A l'ouest, enfin, les hauteurs de Sainte-Foy et de Fourvières ne semblaient pouvoir être le prix que d'un heureux excès d'audace [5]. Aussi les efforts de Dubois-Crancé se bornèrent-ils, pendant tout le mois de septembre, à intercepter les subsistances de Lyon et à le resserrer, mais en multipliant, hélas! les ravages de la canonnade et du bombardement!

La ville était trop étendue pour être endommagée dans toutes ses parties; ce fut surtout celle que l'isthme embrassait qui eut à souffrir, à cause de l'avantage qu'offrait, pour l'établissement des batteries incendiaires, les chemins creux dont la plaine de la Guillotière est traversée. Comment rappeler, sans que le cœur se brise, ces maux affreux infligés à des Français par des Français? Les plus beaux quartiers de Lyon s'abîmèrent sous une pluie de fer et de feu. Les somptueuses maisons qui bordaient le quai Saint-Clair tombèrent sur le passage des bombes et des boulets rouges. L'arsenal sauta, couvrant une foule de maisons particulières de ses débris enflammés [6]. Les cris convenus, que poussaient du haut des toits les femmes intrépides qui s'étaient chargées d'observer la projection des bombes et d'en suivre les paraboles étincelantes, ressemblaient de loin à des cris de miséricorde [7].

tique de l'événement n'est pas même indiqué dans son récit, étriqué outre mesure. Quant à M. Michelet, il mentionne tout simplement la prise de Lyon, et, par une omission que nous ne pouvons comprendre, il ne dit rien du *siége*.

[1] Dépêche du 25 août 1793.

[2] Guillon de Montléon, t. IX, p. 421.

[3] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, liv. V, chap. XXIV, p. 187.

[4] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, l. V, chap. XXIV, p. 188.

[5] Voyez à la suite des *Mémoires du général Doppet*, note E des *Éclaircissements historiques*, le compte rendu de la mission des représentants du peuple à l'armée des Alpes, par Dubois-Crancé.

[6] Jomini, t. IV, liv. V, chap. XXIV, p. 189.

— L'Hôtel-Dieu de Lyon, sur lequel flottait un drapeau noir, courut aussi risque d'être embrasé, parce que le feu des assiégeants était attiré dans le voisinage par deux mortiers que les assiégés avaient eu la malheureuse inspiration d'y placer. Mais, que les troupes conventionnelles aient pris soin d'épargner cet asile de la faiblesse et de la douleur, c'est ce que prouvent deux faits décisifs : savoir, l'ordre exprès qui en fut donné par Dubois-Crancé, et dont le texte existe, daté du camp de la Guillotière, 22 août, et signé « Dubois-Crancé, Claude Javogues; puis, l'admission dans l'hôpital, des blessés appartenant à l'armée des assiégeants, admission que ces derniers, faute de chirurgiens et d'ambulance, avaient sollicitée et obtenue de la générosité des Lyonnais. Eh bien, veut-on avoir une idée du venin dont le livre de l'abbé Guillon de Montléon est rempli? Cet écrivain, je me trompe, ce libelliste, ne rougit pas de dire, t. I, chapitre IX, p. 427, que les assiégeants ayant dans l'Hôtel-Dieu *leurs propres blessés*, y jetèrent bombes et boulets de préférence, « avec plus d'acharnement que sur toute autre partie de la ville. » Comme une pareille calomnie est habile! Comme l'abomination qu'elle dénonce est vraisemblable! Quant à l'ordre de Dubois-Crancé, dont il a le texte sous les yeux et qui évidemment l'embarrasse, notre abbé se tire d'affaire en ces termes, p. 425 : « Cet ordre ne *paraît pas* avoir été jamais donné!... »

[7] C'est ainsi que Dubois-Crancé les qualifiait dans une de ses dépêches.

Vous eussiez dit le sanglot de la ville en détresse.

Mais ce sanglot, il n'arrivait à l'oreille des assiégeants que mêlé au bruit de l'artillerie lyonnaise; et le spectacle des « flammes qui dévoraient une cité rebelle » leur inspirait moins de pitié que de colère, lorsque à cette clarté sinistre ils avaient à ensevelir tant de morts! Car il y eut des jours où le sol qui touchait au pied des redoutes fut tellement jonché de cadavres, que l'air en devint contagieux [1]. L'armée de Dubois-Crancé comptait dans ses rangs quatre mille pères de famille en réquisition [2] : combien d'entre eux que leurs enfants ne devaient jamais revoir!

Et à mesure que le siége se prolongeait, l'espoir du pardon s'éloignant de plus en plus, la défense tenait de plus en plus du désespoir. Ah! que ne furent-ils dirigés contre les envahisseurs de la patrie, les actes de courage par où se signala cette défense lamentable! On vit des prêtres figurer dans les sorties sous l'uniforme du soldat, et une jeune couturière de dix-sept ans, Marie Adrien, servir en habit d'homme comme canonnier [3]; on vit deux jeunes gens, Barthélemy Dujast et Laurençon, attacher sur leur tête des fusées à incendie enveloppées d'une toile goudronnée, passer le Rhône à la nage, et courir jusqu'à trois cents toises de la rive gauche du fleuve mettre le feu à des chantiers de bois de construction qui protégeaient les batteries de Dubois-Crancé [4].

Quant à ceux des habitants dont l'âme était restée fidèle au gouvernement de la République, qu'imaginer de comparable à l'horreur de leur situation? Traîtres à la Convention et à leur conscience s'ils prenaient les armes, et passibles, dans le cas contraire, des peines portées contre les délinquants [5]; menacés, s'ils parlaient de se rendre, d'être traduits devant une commission militaire pour propos séditieux [6], et, s'ils se taisaient, d'être désignés plus tard aux ressentiments du vainqueur, de quelles malédictions secrètes ils durent poursuivre les fauteurs de la guerre civile! S'échapper était l'unique voie de salut qui leur fût ouverte : beaucoup s'y précipitèrent; et l'armée assiégeante eut à partager son pain avec une multitude de pauvres ouvriers en soie, accourus au-devant d'elle. S'il en faut croire une lettre de Dubois-Crancé au Comité de salut public, le nombre des fugitifs, hommes, femmes et enfants, ne monta pas à moins de vingt mille.

Pendant ce temps, Couthon faisait lever toute l'Auvergne. Nous avons déjà décrit ce prodigieux mouvement. Le général Nicolas, détaché pour l'accélérer, fut enlevé, dans le Forez, avec un détachement de hussards qui l'accompagnait [7]. Mais, cet échec ne servit qu'à rendre les appels de Couthon plus brûlants et plus efficaces, un formidable cri de guerre ébranle les montagnes du Puy-de-Dôme; de chacun de leurs sommets roule une énorme avalanche de paysans [8]; à l'approche d'une de leurs colonnes, un bataillon de Lyonnais, qui occupait Montbrison, se replie [9]; et, le 17 septembre, Lyon voit arriver à Saint-Genis une ardente cohue de pâtres, armés de faux, de piques, de fourches, de fléaux. Maignet et Châteauneuf-Randon conduisaient ces rudes réquisitionnaires [10]. Javogues, de son côté, amenait ceux du Forez. Lyon sentit comme le froid de la mort. Rien à espérer des Piémontais : Kellermann venait de les repousser dans le fond de la Maurienne [11].

Vers la fin de septembre, l'armée assiégeante, renforcée d'un détachement de la garnison de Valenciennes, était forte de trente-cinq mille hommes, dont huit mille environ de troupes réglées et vingt-deux mille de réquisition [12], sans compter un nouveau renfort que Couthon, resté en arrière, promettait. La Convention et le Comité de salut public, à qui rien ne paraissait impossible, n'avaient pas attendu jusque-là pour témoigner leur surprise de la lenteur du siége; bientôt cette surprise se changea en colère. Quoi! éternellement canonner! éternellement bombarder! Quand donc approcherait-on les Lyonnais à la baïonnette? Cette impatience hautaine des pouvoirs révolutionnaires, Châteauneuf-Randon et Maignet, à peine arrivés devant Lyon, la représentèrent [13]. Dubois-Crancé, esprit méthodique, n'aurait pas voulu risquer un échec; sachant les Lyonnais à la veille d'être affamés, il eût préféré les réduire par la disette [14], et Gauthier partageait à cet égard son sentiment. De sorte qu'il se forma comme deux partis parmi les assiégeants, celui de Dubois-Crancé et de Gauthier, dont le quartier général était à la Pape; et celui de Châteauneuf-Randon et de Maignet, qui établirent leur quartier général à Sainte-Foy.

Mais comment la temporisation aurait-elle lutté longtemps contre l'audace, sous le règne des audacieux? La destitution de Kellermann, accusé de mollesse [15], fut la première preuve décisive que le Comité de salut public donna de sa volonté d'en finir, et le 26 septembre, Doppet, appelé au commandement de l'armée des Alpes, était devant Lyon [16].

Il est permis de ne pas adopter comme définitif le jugement suivant que Napoléon a porté

[1] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon.* — De son côté, dans le compte rendu cité plus haut, Dubois-Crancé dit : « Chaque jour, ils nous tuaient du monde. »
[2] Compte rendu de Dubois-Crancé, *ubi supra.*
[3] Guillon de Montléon, t. I, chap. VIII, p. 358.
[4] *Ibid.*, chap. IX, p. 429-431.
[5] Ordonnance du 6 septembre 1793, publiée à Lyon par le conseil de guerre établi durant le siége.
[6] Les termes de l'ordonnance du 6 septembre sont : « Il est défendu de tenir les *moindres* propos séditieux, sous peine d'être poursuivi *extraordinairement.* »
[7] Compte rendu de la mission de Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet, par Maignet, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution,* — 1070. 1, 2 (*British Museum*).
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*
[10] Guillon de Montléon, t. II, chap. XI, p. 31.
[11] Lettre des représentants du peuple près l'armée des Alpes.
[12] Compte rendu de Dubois-Crancé, à la suite des *Mémoires de Doppet*, n° E.
[13] Compte rendu de Maignet, *ubi supra.*
[14] *Ibid.*
[15] Dubois-Crancé lui-même avait écrit au Comité : « Kellermann est franc et loyal, mais il a de la mollesse. » Voy. le *Moniteur* du 29 août 1793.
[16] *Mémoires de Doppet*, liv. III, chap. II, p. 182.

de Doppet : « Il était Savoyard, médecin et méchant ; son esprit ne se fondait que sur des considérations ; il était ennemi déclaré de tout ce qui avait du talent ; il n'avait aucune idée de la guerre, et n'était rien moins que brave. » Autre est le langage de Jomini. « Doppet, dit ce grand critique militaire, était une espèce de Montagnard illuminé, homme de bien pourtant, et très-propre à seconder les vues de la Convention pour la réduction de la ville rebelle [1]. »

Quoi qu'il en soit, Doppet n'eut pas plutôt pris la direction du siége, qu'il songea à le terminer d'un seul coup. Quelques jours auparavant, Dubois-Crancé s'était emparé de vive force de la route d'Oullins : Doppet, après en avoir conféré avec les généraux Rivas et Valette, se décide à attaquer les hauteurs de Sainte-Foy. Cette attaque fut fixée, en conseil de guerre, à quatre heures du matin, le 29 septembre. Elle devait être précédée de démonstrations sur la Croix-Rousse, les Brotteaux et le pont de la Mulatière, à la pointe de Perrache, levée qui prolonge d'une demi-lieue le quai Saint-Clair et va se terminer au confluent du Rhône et de la Saône. La journée fut sanglante. Les assiégeants ayant emporté une redoute placée entre le grand et le petit Sainte-Foy, les autres batteries qui couronnaient ou flanquaient les versants de la colline sont abandonnées. De son côté, la division Valette force le pont de la Mulatière, et pousse vivement les Lyonnais à la pointe de Perrache. Précy, accouru avec sa cavalerie et une partie de sa réserve d'infanterie, parvient à arrêter le torrent ; mais ses troupes, mitraillées par les batteries que Rivas vient de placer sur les hauteurs enlevées, reculent, rentrent dans Lyon, et laissent le pont aux assiégeants. Pendant ce temps, Vaubois avait poussé avec tant de vigueur sa fausse attaque sur les Brotteaux, qu'il avait chassé les Lyonnais du faubourg ; mais il ne put s'y maintenir, foudroyé qu'il était, à son tour, par les batteries de gros calibre établies dans les retranchements du Pont-Morand, sur les quais de la rive gauche du Rhône et aux Collinettes [2].

Le 2 octobre, Couthon parut. Il arrivait avec « ses rochers de l'Auvergne, » impatient de « les précipiter dans les faubourgs de Vaize ; » et, tout d'abord la flamme qui brûlait au fond de son cœur se répandit en adjurations passionnées. Est-ce que ce siége n'aurait pas de fin ? Est-ce que Lyon retiendrait longtemps encore, misérablement cloués autour de son enceinte, les soldats destinés à reprendre Toulon aux Anglais ? Perdre une minute, c'était perdre un siècle. Attendrait-on la saison des pluies ? Et les torrents qui venaient de submerger plusieurs batteries dans le camp n'avertissaient-ils pas de se hâter [3] ? On avait lancé, disait-on, trente mille boulets et quatorze mille bombes sur la ville rebelle ; l'avait-on réduite ? Que parlait-on de tactique ? La tactique était « l'opium des insurrections populaires. » Il n'y avait, pour le peuple tout-puissant, que trois instruments de victoire : l'enthousiasme, la foi, la force. Voulait-on « mettre le fer au feu, » oui ou non [4] ?

Il y avait déjà presque quinze jours que le peuple de Lyon n'avait plus qu'une poignée d'avoine par tête pour toute nourriture [5] : voilà ce que Dubois-Crancé opposait aux discours emportés de Couthon. Il ne cachait pas, d'ailleurs, que cette foule de paysans mal armés n'était à ses yeux qu'un embarras. « Votre réquisition ! dit-il un jour à Couthon, cela ne vaut pas six liards [6]. » Mais Couthon savait bien le contraire, et, mieux que son collègue, il comprenait en quoi consistait le nerf de la Révolution. Dubois-Crancé se trouva tout à coup presque isolé dans le camp, et condamné à Paris.

On se rappelle qu'au sein du Comité de salut public Robespierre, Saint-Just et Couthon formaient un parti auquel faisait contre-poids celui de Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère. Ceux-ci, pour enlever à Couthon la gloire de soumettre les Lyonnais, auraient bien voulu que Dubois-Crancé, par un coup décisif, terminât l'affaire avant l'arrivée de son collègue [7]. Mais plus leur désir à cet égard était violent, plus l'obstination de Dubois-Crancé à temporiser les irrita. Pour ne pas laisser sans chef l'armée qui tenait tête aux Piémontais, Dubois-Crancé avait cru devoir suspendre l'envoi de l'arrêté qui destituait Kellermann [8] ; cet acte, dont le motif était louable, mais la forme arbitraire, fut l'objet d'une véhémente dénonciation de Billaud-Varenne ; sur quoi, la Convention prononça le rappel de Dubois-Crancé et de Gauthier [9].

Une lettre particulière de Robespierre et de Saint-Just avait annoncé à Couthon, qui du reste ne la provoqua pas [10], cette décision souveraine, et cela avant même qu'elle eût été rendue, tant elle était considérée comme inévitable [11]. Il ne crut donc pas devoir en attendre la notification officielle et définitive ; et, dans la nuit du 6 au 7 octobre, il fit imprimer, au quartier général de Sainte-Foy, une proclama-

[1] Jomini, liv. V, chap. xxiv, p. 191.

Le choix qu'on fit de lui en cette occasion n'était donc pas si absurde ! Et pourtant, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 259, M. de Barante s'écrie triomphalement : « C'est à de tels hommes que les commissaires de la Convention confiaient le commandement des armées de la République ! » Il est vrai que M. de Barante cite le jugement de Napoléon et passe sous silence celui de Jomini.

[2] Voyez les *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. III, p. 179 et 180. — Jomini, liv. V, chap. xxiv, p. 191-193.

[3] Voyez sur ce point le compte rendu de Maignet, *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1070 1.2 (*British Museum*.)

[4] Voyez la lettre de Couthon au Comité de salut public, dans le *Moniteur* du 20 du premier mois.

[5] Compte rendu de Dubois-Crancé, *ubi supra*.

[6] *Moniteur* de 21 frimaire an II (11 décembre 1793. — Séance des Jacobins).

[7] C'est ce dont témoigne une lettre qu'ils lui écrivirent le 30 septembre, et où les signatures de Robespierre et de Saint-Just ne se trouvent pas.

[8] Compte rendu de Dubois-Crancé, *ubi supra*.

[9] Séance du 6 octobre 1793.

[10] Compte rendu de Maignet, *ubi supra*.

[11] La lettre qui l'annonçait à Couthon était du 2 octobre. — Voyez le rapport de ce dernier à la Convention, séance du 18 frimaire (8 décembre 1793).

tion destinée à apprendre aux Lyonnais, en leur adressant une sommation dernière, que c'était à lui qu'ils avaient maintenant à répondre. Il ajoutait : « Que les hommes qui n'ont pas de crimes à se reprocher soient tranquilles ; leurs personnes et leurs propriétés seront respectées... La loi ne frappe que les coupables. Nous donnons ordre de suspendre le bombardement jusqu'à demain quatre heures du soir. Si, à cette heure, votre réponse n'est pas arrivée, le feu du peuple reprend, et ne cessera plus que la justice nationale ne soit satisfaite [1]. »

La sommation fut portée, le 7, à Lyon, par un trompette. Elle était en plusieurs paquets, à l'adresse des sections ; et, comme on craignait que cet appel suprême ne fût soustrait par les meneurs à la connaissance du peuple, des personnes affidées avaient reçu mission d'en jeter des copies dans les divers quartiers de la ville [2].

La face des choses, depuis quelque temps, y était bien changée. L'aspect de tant de maisons en ruine ; les larmes de tant de mères en deuil ; l'accroissement indéfini du nombre des blessés et des morts ; la disette devenue telle, qu'on n'avait plus pour nourriture qu'un peu d'avoine et la chair des chevaux tués, tout tendait à décourager l'esprit de résistance [3]. Précy eut beau faire placarder sur les murs une proclamation où il disait, en style de caserne : « J'invite les bons citoyens à dénoncer les j. f. qui se cachent dans la ville [4], » cela n'empêcha pas le nombre de ceux qui manquaient à l'appel d'augmenter de jour en jour, d'heure en heure. Et puis, le cœur était revenu aux vaincus du 29 mai. Leurs émissaires parcouraient les ateliers, poussant le peuple à secouer le double joug du royalisme déguisé et de la faim. La femme d'un négociant lyonnais était sortie de Lyon, dès le 5, avec deux enfants en bas âge, pour aller faire part à Dubois-Crancé de son dessein de soulever la population, dût-elle y laisser la vie [5] : car il ne faut pas perdre de vue qu'une commission militaire était appelée à juger en dernier ressort, à Lyon, « les délits concernant la sûreté publique pendant le siége ; » et déjà quatre personnes, par sentence de cette commission, avaient été fusillées [6]. La femme Rameau tint parole. Elle retourne à Lyon, sans y ramener ses enfants ; court de quartier en quartier répandre les sentiments qui l'animent, ameute les ouvriers en soie, et rend à la République les canonniers de garde à la porte Saint-Clair [7].

Telle était la situation, lorsque le trompette envoyé par Couthon entra dans la ville. Les administrateurs n'osent convoquer les sections, prévoyant trop leur réponse. Mais le peuple se rassemble en tumulte, se présente à la Commune, et demande impérieusement communication des paquets reçus. Il fallut promettre que les sections seraient consultées ; et les administrateurs, qui ne cherchaient plus qu'à gagner du temps, pour faciliter à Précy, à ses compagnons d'armes et à eux-mêmes des moyens sûrs d'évasion, renvoyèrent au lendemain, 8 octobre, la convocation voulue par le peuple [8]. Ainsi, leur unique préoccupation maintenant était... la fuite ; la fuite, en abandonnant à des vengeances qu'ils prévoyaient devoir être terribles cette cité qu'eux seuls avaient mise au bord de l'abîme ! Un magnanime jeune homme, Laurent Ponthus Loyer, crut pouvoir prévenir ce qu'il regardait comme un déshonneur. Il va trouver les chefs et leur dit : « Au xiv[e] siècle, pour détourner la vengeance d'Edouard III, Eustache de Saint-Pierre et quelques autres habitants de Calais s'avancèrent à sa rencontre, la corde au cou, en victimes expiatoires. Imitons-les, en allant nous dévouer à la colère des assiégeants et nous charger de tout l'odieux de ce qu'ils nomment la rébellion. Ce sacrifice inattendu les désarmera sans doute, puisqu'ils sont Français ; mais, s'il entrait dans leurs desseins de nous faire périr, nous aurions du moins, en expirant, assouvi leur fureur et procuré la paix à nos concitoyens. » Mais les administrateurs préférèrent [9] recourir à des négociations combinées de manière à assurer la fuite ou à la couvrir.

Ils convoquèrent donc, le 8 octobre, une assemblée générale des sections où ne se trouvèrent, ni ceux d'entre eux qui s'étaient le plus signalés dans les mesures de résistance, ni Précy et les siens [10]. La délibération eut le résultat prévu. Des commissaires sont nommés pour aller traiter, avec Couthon et ses collègues, de la reddition de la ville. Les conditions imposées par ceux-ci furent que les portes, carrefours, lieux de défense intérieure et extérieure, canons et munitions de guerre seraient livrés ; qu'il y aurait désarmement général de la population ; que tout individu qui paraîtrait en armes serait fusillé ; que tous les patriotes détenus depuis le 29 mai seraient représentés aux portes de la ville, au moment où les troupes de la Convention y feraient leur entrée ; que Précy et son état-major seraient mis en état d'arrestation [11].

Le débat durait encore, lorsque le bruit se répand, au camp de Sainte-Foy, que les rebelles se préparaient, cette nuit-là même, à une sortie : d'où la conclusion que c'était dans

[1] Voyez Guillon de Montléon, t. II, chap. xiv, p. 192.
[2] Rapport de Couthon, dans la séance du 18 frimaire.
[3] Rapport de Binard, chirurgien de Lyon, à Dubois-Crancé et à Gauthier, extrait par Guillon de Montléon des pièces justificatives que publia Dubois-Crancé.
[4] *Ibid.*
[5] Compte rendu de Dubois-Crancé, à la suite des *Mémoires du général Doppet*, note E.
[6] Guillon de Montléon, t. II, chap. x, p. 13.
[7] Compte rendu de Dubois-Crancé ; note E des éclaircissements historiques, à la suite des *Mémoires du général Doppet*.
[8] Rapport de Couthon à la Convention, séance du 18 frimaire (8 déc. 1793). — Ne se trouve pas dans le *Moniteur*.
[9] « Peut-être plus généreusement ! » dit l'abbé Guillon de Montléon, t. II, chap. xiv, p. 205. Quelle appréciation !
[10] Guillon de Montléon, p. 205.
[11] Rapport de Couthon à la Convention. — Nous le citons tel que l'indique Guillon de Montléon dans ses *Mémoires*, — car le *Moniteur*, comme nous l'avons dit, ne donne pas la séance du 18 frimaire.

l'unique but de la favoriser que les commissaires lyonnais avaient été envoyés au quartier général [1]. Seulement, on n'indiquait pas d'une manière précise sur quel point devait avoir lieu la tentative de fuite. Aussitôt, sans donner le signal d'une attaque générale, Doppet ordonne partout une surveillance exacte et une bonne défensive. Mais l'ardeur d'un des postes conventionnels brusqua le dénoûment. Une redoute fut emportée, du côté de Saint-Just : dans la nuit du 8 au 9 octobre, la ville se trouva ouverte [2].

Pendant ce temps, Précy avait pris ses mesures, et, le 9 octobre, à six heures du matin, il débouchait sur la rive droite de la Saône, à la tête d'une troupe divisée en trois corps, dont le dernier, formant l'arrière-garde, marchait sous la conduite du comte de Virieu. Le dessein de Précy était de passer la Saône au-dessus de Trévoux, de gagner le département du Jura, de pénétrer en Suisse par les montagnes de Saint-Claude, et d'aller se ranger sous les drapeaux du prince de Condé [3]. Un instant, la fortune parut lui sourire : les deux premières divisions de sa petite armée réussirent à traverser les lignes des assiégeants; mais la dernière fut moins heureuse. Vivement attaquée, elle fut taillée en pièces, et Virieu, son chef, qui avait entendu la messe avant de partir, resta parmi les morts. Cet échec fut décisif. Les compagnons de Précy se découragent, se dispersent, et sont assommés comme des bêtes fauves partout où le paysan les rencontre. Précy lui-même n'échappa que par miracle. Après avoir erré plusieurs jours dans les bois, accompagné de deux des siens, Legoult et Madinier, il fut recueilli, au village de Sainte-Agathe, dans les montagnes du Forez, par un cultivateur hospitalier, chez lequel il demeura, pendant neuf mois, caché au fond d'un souterrain [4].

Dès la nuit même où ils avaient appris que Lyon devait se soumettre, Couthon et Maignet s'étaient occupés des subsistances avec la plus généreuse sollicitude. Douze commissaires, envoyés par eux dans les départements voisins, firent parvenir, le 9 octobre, jour de l'entrée des troupes, une partie des provisions demandées; mais, comme elles ne suffisaient pas, les assiégeants, par une inspiration vraiment française, gardèrent pour les assiégés la moitié de leurs rations; si bien qu'on put dire à la lettre qu'ils étaient entrés dans Lyon *le pain à la main* [5]. Ce fut aussi d'un élan soudain qu'ils jurèrent de protéger les propriétés, toutes devenues nationales, ou appartenant à des patriotes, soit fugitifs, soit opprimés [6].

Couthon, de son côté, avait apporté à Lyon, avec un désir fougueux de soumettre cette ville, le parti pris de la pacifier. Sentant combien la destruction de ce foyer d'industrie importait à l'Angleterre, il eût voulu pouvoir le conserver à la République; d'autant qu'en y consacrant ses soins, il ne faisait que se conformer à la politique qu'avec Robespierre et Saint-Just il représentait au sein du Comité de salut public.

Cette politique, sans avoir encore publié son programme, se laissait déjà deviner à de clairs symptômes. Une fermeté inébranlable, mais en même temps une aversion décidée pour toute exagération, voilà ce qui la caractérisait, et ce qui venait de se révéler, à la Convention, d'une manière frappante.

Le 3 octobre, l'Assemblée ayant adopté un rapport présenté par Amar contre les Girondins inculpés, et un membre ayant demandé qu'on décrétât d'accusation, comme étant leurs complices, soixante et treize de leurs collègues, signataires d'une protestation en leur faveur, Robespierre n'avait pas hésité à combattre cette dernière mesure, en termes qui méritent d'être rappelés : « La Convention nationale ne doit pas chercher à multiplier les coupables, c'est aux chefs de la faction qu'elle doit s'attacher; la punition des chefs épouvantera les traîtres et sauvera la patrie. S'il en est d'autres parmi ceux que vous avez mis en état d'arrestation, le Comité de sûreté générale vous en présentera la nomenclature, et vous serez toujours libres de frapper. Mais faites attention que, parmi les hommes que vous avez vus traîner le char des ambitieux, il en est beaucoup d'égarés... » Ici, des murmures l'ayant interrompu, il reprit avec force : « Je dis que vous avez ordonné un rapport sur les signataires de la protestation, et qu'il est de votre justice d'attendre ce rapport. Je dis que la dignité de la Convention lui commande de ne s'occuper que des chefs. Je dis que, parmi les hommes arrêtés, il en est beaucoup de bonne foi, mais qui ont été égarés par une faction hypocrite. Je dis que, parmi les signataires de la protestation, il s'en trouve, et j'en connais, dont les signatures ont été surprises!... Qu'on me montre de nouveaux coupables, et l'on verra si je ne suis pas le premier à appeler sur leur tête la vengeance des lois [7]. »

Couthon ne négligea rien pour faire prévaloir à Lyon la politique ferme, vigilante, mais modérée que Robespierre essayait à Paris.

Des malveillants excitaient les soldats à violer leur serment de respecter les propriétés; Couthon, de concert avec Laporte et Maignet, annonce que quiconque sera pris à piller sera fusillé dans les vingt-quatre heures [8].

Les vengeances privées brûlaient de s'assouvir; Couthon fait publier par Doppet, l'écho fidèle de ses pensées, une proclamation où les

[1] *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. III, p. 192.
[2] *Ibid.*
[3] *Biographie universelle*, au mot *Précy*.
[4] *Biographie universelle*. — Jomini se trompe, lorsqu'il dit, liv. V, ch. XIV, p. 194, que Précy gagna la Suisse avec huit cents hommes.
[5] Compte rendu de Maignet. — Compte rendu de Dubois-Crancé.
[6] Compte rendu de Maignet, *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1070. 1, 2. (*British Museum.*)
[7] Convention nationale. Séance du 3 octobre 1793.
[8] Voyez le compte rendu de Maignet, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1070. 1, 2. (*British Museum.*) — Voyez aussi Guillon de Montléon, t. II, chap. XV, p. 257.

soldats sont adjurés de se prêter à la répression de tout acte arbitraire [1].

Le travail s'était arrêté, paralysé par la peur; Couthon, Laporte et Maignet ordonnent que les ateliers soient ouverts et que les relations commerciales reprennent leurs cours [2].

L'esprit sectionnaire s'agitait; Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon défendent aux citoyens de s'assembler en sections, jusqu'à ce que toute fermentation dangereuse ait disparu [3].

Il eût été peu équitable de comprendre dans la même catégorie ceux des rebelles qui avaient été saisis les armes à la main, et ceux qui, moins ostensiblement, s'étaient engagés dans la révolte, nul doute ne pouvant exister à l'égard des premiers, et une erreur étant possible à l'égard des seconds; Couthon, d'accord avec ses trois collègues Châteauneuf-Randon, Maignet et Laporte, institua, pour juger les cas de flagrant délit, une commission militaire, et, pour examiner les autres cas, une commission « de justice populaire, » procédant par voie de jurés, et soumise à une stricte observation des formes [4].

La condescendance fut même poussée jusque-là que le désarmement des Lyonnais, annoncé dès le 11 octobre, n'était pas encore commencé le 13 [5].

Dubois-Crancé et Gauthier, qui, quoique frappés d'un décret de rappel, avaient sollicité et obtenu d'entrer à Lyon, n'appartenaient pas, comme Couthon, au « parti des gens de la haute main; » ils relevaient du « parti des gens révolutionnaires, » ils suivaient la bannière portée dans le Comité de salut public par le sombre Billaud-Varenne, par le frénétique Collot-d'Herbois, et par ce Barère que sa pusillanimité même asservissait aux violents. La grande modération de Couthon leur déplut. Ils lui reprochaient d'ailleurs, dans le secret de leur cœur, la place qu'au dernier moment il était venu prendre dans la victoire. Ils s'étudièrent donc à le décrier, mais sourdement, et sans affronter son influence. Soutenus par Javogues, homme de la trempe de Collot-d'Herbois, ils commencèrent à insinuer que la fuite de Précy et de ses complices était due aux ménagements de Couthon; ils firent remarquer que la cohorte des rebelles était sortie par l'endroit le plus favorable à son dessein, le faubourg de Vaize; ils parurent étonnés de la lenteur mise à désarmer la population, attribuant à cette lenteur la perte de trente mille fusils pour la République; ils trouvèrent mauvais qu'en entrant à Lyon Couthon ne se fût pas entouré d'un appareil militaire et n'eût pas montré « ce visage sévère qui [6] convient au représentant d'une grande nation outragée. » Ils cherchèrent enfin à se créer un parti parmi les membres de l'ancienne municipalité, ceux de l'ancien club central et quelques chefs de l'armée.

Informé de ces manœuvres, Couthon les dénonce à la Convention. Mais, avant même que sa lettre fût parvenue à l'Assemblée, Robespierre et Saint-Just avaient arraché au Comité de salut public un arrêté qui changeait le rappel de Dubois-Crancé et de Couthon en un ordre formel de les appréhender au corps et de les amener à Paris; ordre rigoureux à l'excès, que la Convention révoqua [7] presque aussitôt après l'avoir sanctionné [8].

Cependant, quelle conduite fallait-il que l'Assemblée tînt à l'égard de Lyon?

Que la révolte eût été dirigée par des royalistes, impossible de le nier. Leur chef était ce même Précy qui, au 10 août, avait combattu dans les rangs des Suisses, et à qui Louis XVI avait, en quittant son palais, adressé ces paroles: « Ah! fidèle Précy [9]! » L'état-major s'était trouvé composé de marquis et de comtes; une foule d'émigrés, accourus de divers points, avaient combattu au premier rang; et le but qu'ils se proposaient était assez nettement indiqué par le drapeau décoré de fleurs de lis que Doppet venait d'envoyer à la Convention [10]. Mais la ville de Lyon, prise dans son ensemble, pouvait-elle être avec justice accusée de royalisme? Ne contenait-elle pas un grand nombre de républicains sincères, quoique opposés à la Montagne? Le soin avec lequel les royalistes s'y étaient vus forcés de cacher leur drapeau n'avait-il rien qui parlât à des âmes républicaines? Et n'était-ce pas ici le cas d'appliquer, en faveur des hommes de bonne foi *égarés*, la politique si noblement avouée par Robespierre le 3 octobre? Il était bien évident, d'ailleurs, que ruiner Lyon, la plus riche ville de France par ses fabriques, c'était ménager à nos ennemis, à l'Angleterre surtout, un triomphe assuré sur notre industrie. Comment oublier que, sous Louis XIV, les Anglais, en guerre avec la France, avaient offert six millions pour la destruction du commerce lyonnais?

Ainsi pensaient, dans le Comité de salut public, les *gens de la haute main;* la conduite de Couthon le prouve de reste; mais tel n'était pas le sentiment des *gens révolutionnaires;* et ceux-ci, quand il leur arrivait d'avoir l'appui des *gens d'examen*, Prieur, Carnot et Lindet, formaient une majorité contre laquelle échouait, quelque grand qu'il fût, l'ascendant moral de Saint-Just et de Robespierre.

Ajoutez à cela que l'idée de faire un exemple qui attestât au vieux monde ce que le monde nouveau portait en lui de puissance inexorable était la seule qui fût en rapport avec le tempé-

[1] Voyez le compte rendu de Maignet, dans la *Bibliothèque de la Révolution*. 1070. 1. 2. (*British Museum*) — Voyez aussi Guillon de Montléon, t. II, chap. xv, p. 238 et 239. — *Mémoires du général Doppet*, livre III, chap. III, p. 196 et 197.
[2] Guillon de Montléon, t. II, chap. xv, p. 239.
[3] *Ibid.*, p. 261. — Compte rendu de Maignet.
[4] *Ibid.*, p. 267 et suiv. — *Ibid.*
[5] Guillon de Montléon, p. 271.
[6] La phrase est de Dubois-Crancé, et se trouve dans la justification qu'il publia plus tard, en réponse aux reproches de Couthon.
[7] Voyez le *Moniteur* du 30 du premier mois.
[8] Voyez le *Moniteur* du 25 du premier mois.
[9] *Biographie universelle*, au mot *Précy*.
[10] *Moniteur* du 25 du premier mois.

rsment de la Convention, la seule qui eût chance de convenir au génie exalté des Jacobins, la seule enfin qui pût emprunter de la force aux prodigieuses passions de cette époque prodigieuse.

Quel cruel moment pour Robespierre que celui où ses rivaux du Comité de salut public le réduisirent à l'alternative, ou de paraître faiblir, ou de condamner, en consentant à la ruine de la seconde ville de France, et la politique de Couthon et la sienne propre!

Quoi qu'il en soit, ce fut sur un rapport présenté par Barrère, au nom du Comité de salut public, que la Convention rendit, le 12 octobre, le décret le plus terrible dont il soit fait mention dans l'histoire :

« Il sera nommé par la Convention nationale une commission extraordinaire de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

« Tous les habitants de Lyon seront désarmés. Leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la République. Une partie sera remise aux patriotes de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires.

« La ville de Lyon sera détruite; tout ce qui fut habité par les riches sera démoli, il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, et les monuments consacrés à l'humanité ou à l'instruction publique.

« Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République.

« La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville affranchie*.

« Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription [1] : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ; LYON N'EST PLUS! »

La popularité est loin de valoir ce qu'elle coûte, lorsque, pour l'obtenir ou la conserver, il faut mentir aux autres et se mentir à soi-même. Couthon n'entendait certainement pas servir d'instrument à la ruine de Lyon; et pourtant la crainte pusillanime de paraître manquer d'énergie le domina si bien, qu'ayant reçu le décret du 12 octobre il écrivit au Comité de salut public, dans une lettre destinée à être communiquée à la Convention : « La lecture de votre décret du 12 du premier mois nous a pénétrés d'admiration. Oui, il faut que Lyon perde son nom... De toutes les mesures grandes et vigoureuses que la Convention nationale vient de prendre, une seule nous avait échappé, celle de la destruction totale [2]. »

Rien ne répondait moins qu'un pareil langage à la secrète pensée de Couthon; et la preuve, c'est qu'il n'y conforma nullement sa conduite. Plus d'une semaine s'écoula sans que rien annonçât de sa part l'intention d'exécuter les ordres de l'Assemblée. Il avait reçu, dès le 15 octobre, le décret rendu le 12, et ce fut le 26 seulement que le signal de la destruction fut donné par lui. Comme ses infirmités l'empêchaient de marcher, il se fit placer dans un fauteuil et porter devant un des édifices de la place de Bellecour, qu'il frappa d'un petit marteau d'argent, et ayant soin de dire : *La loi te frappe* [3]*!* mot remarquable, à l'adresse des anarchistes, et qui empruntait des circonstances une signification particulière! Dans le cortége figuraient quelques hommes armés de pioches et de leviers; mais il ne leur fut pas enjoint, même alors, d'en faire usage, et la répugnance de Couthon à détruire le foyer de l'industrie française devint de jour en jour plus marquée [4].

Tant de modération n'était pas pour plaire à ceux qu'animait un impatient et brutal esprit de vengeance; mais, si Couthon n'avait point montré assez de courage dans ses lettres à la Convention, il en montra du moins, et beaucoup, dans chacun de ses actes. Informé que, non contents de déclamer contre les retards de la *commission de justice*, certains meneurs allaient jusqu'à se permettre des arrestations arbitraires, il signa et fit signer à ses collègues Maignet, Laporte et Châteauneuf Randon, l'arrêté suivant : « Nul ne pourra être privé de sa liberté qu'en vertu d'un arrêté des représentants du peuple, ou d'un mandat d'arrêt d'une autorité constituée. — Tout individu qui en aura fait emprisonner un autre ou qui l'aura privé de la jouissance de sa propriété par la voie des scellés, ou autrement, sans un ordre légitime, sera considéré comme ennemi du peuple et mis en état d'arrestation. — Le fonctionnaire public qui aura abusé de sa place pour opprimer des citoyens et s'emparer de leur propriété, sera dégradé publiquement et exposé pendant trois jours consécutifs sur une des places de cette ville, avec un écriteau portant son nom, sa qualité et ces mots : *Prévaricateur dans ses fonctions!* — Tous les bons citoyens sont invités, au nom de la patrie, de la justice et de l'humanité, à dénoncer avec courage aux représentants du peuple les abus, les injustices et les prévarications dont ils seraient victimes ou qui pourraient être à leur connaissance [5]. »

Ce n'est pas que Couthon prétendit glacer le moins du monde l'action révolutionnaire en tout ce qui touchait aux vrais intérêts de la République : loin de là! Mais, à la politique sage et forte qu'il eût voulu inaugurer, il fallait des points d'appui; et c'est ce qu'il ne trouva point à Lyon. Il s'aperçut bientôt qu'il risquait de s'aliéner les uns, à cause de la violence de leurs passions, et qu'il serait impuissant à ramener les autres, à cause de l'obstination de leurs préjugés. « L'esprit public, écrivait-il douloureuse-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 192.
[2] *Moniteur* du 2 du deuxième mois, 1793.
[3] *Biographie universelle*, au mot *Couthon*.
[4] Cette grande modération de Couthon est un fait que les écrivains contre-révolutionnaires se sont vus forcés de reconnaître, tant il fut éclatant. Qu'on lise à ce sujet, dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, tout le chap. XVI.
[5] Arrêté du 20 octobre 1793.

ment, est perdu en cette malheureuse ville... Il nous faut une colonie de bons citoyens, qui, transportés sur une terre pour ainsi dire étrangère à la République, y transplantent les principes révolutionnaires [1]. »

Autre sujet de préoccupation : Dubois-Crancé était à Paris, où il faisait retentir le club des Jacobins de ses plaintes ; et Couthon ne tarda pas à apprendre que, dans une séance de ce club soupçonneux, Collot-d'Herbois, parlant de l'évasion de Précy, s'était écrié ironiquement : « ... Comment les Lyonnais ont-ils pu s'ouvrir un passage?... Ou les rebelles ont passé sur le corps des patriotes, ou ceux-ci se sont dérangés pour les laisser passer [2]. » Collot-d'Herbois ne nommait pas son collègue ; mais l'attaque était suffisamment claire. Elle avertissait Couthon des accusations meurtrières qu'il allait s'attirer, pour peu qu'il hésitât à exécuter le décret du 12 octobre. Ne voulant pas se charger de cette responsabilité sanglante, il obtint qu'on la lui épargnât, et elle fut acceptée, le 30 octobre, par deux hommes bien faits pour se présenter aux Lyonnais comme les messagers de la mort : Collot-d'Herbois et Fouché.

CHAPITRE IX.

LA COALITION REPOUSSÉE.

Détresse inouïe. — Déplorable état des armées, et cependant force étonnante de la Révolution. — Régénération de l'art de la guerre. — Carnot. — Houchard, général en chef de l'armée du Nord ; son trouble. — Siége de Dunkerque. — Marche de Houchard ; ses premiers succès ; son hésitation ; soupçons de Levasseur. — Bataille de Hondschoote ; belle conduite des représentants Levasseur et Delbrel. — Victoire. — Houchard hésite encore ; reproches que lui adresse Levasseur. — Le duc d'York lève le siége de Dunkerque. — Prise de Menin. — Défaite sans combat. — Hédouville suspendu. — Houchard destitué. — Événements militaires sur le Rhin. — Politique égoïste des coalisés. — Dissidences entre le duc de Brunswick et Wurmser. — Combat de Pirmasens. — Le général Guillaume envoyé à la Force. — Guerre aux Pyrénées. — Dagobert devant Ricardos. — Orgueil sublime né des passions révolutionnaires. — Le Comité de salut public attaqué ; défense victorieuse de Robespierre ; modération de sa politique. — Rapport de Saint-Just : le gouvernement déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. — Cobourg investit Maubeuge. — Traits d'héroïsme. — Jourdan, général en chef de l'armée du Nord. — Il marche au secours de Maubeuge. — Carnot à l'armée. — Suicide du général Mérenvu. — Mot imprudent de Cobourg. — Les deux armées en présence. — Ordre de bataille. — Journée du 15 octobre. — Miracles de l'enthousiasme républicain. — Les deux frères Duquesnoy. — Journée du 16 ; victoire de Wattignies. — Inaction de la garnison de Maubeuge pendant la bataille. — Le général Chancel condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. — Drouet pris par les Autrichiens ; singulière destinée. — Effet produit par la victoire de Wattignies et le déblocus de Maubeuge.

Qu'une nation, livrée aux angoisses d'un vaste enfantement, tourmentée par les complots, déchirée par les factions, désolée par la famine, sans commerce, sans crédit, sans finances, sans autre monnaie que des chiffons de papier, sans autres protecteurs de son sol partout menacé que des soldats levés à la hâte et demi-nus, ait pu néanmoins, dans un court espace de temps et du même coup, jeter les bases d'un monde nouveau, déjouer d'innombrables conspirations, faire acclamer la République à des millions d'affamés, dompter dix ou douze révoltes intérieures, repousser le choc de cent mille paysans fanatiques, et, après avoir ébranlé jusqu'en ses fondements l'Europe entière, la vaincre... A quelle époque et dans quel pays vit-on jamais pareil prodige?

Qu'on se reporte au point où nous avons interrompu le récit du mouvement des armées : Condé, Valenciennes, Mayence, sont au pouvoir de l'ennemi ; notre armée du Nord, successivement chassée du camp de Famars et de celui de César, a dû se retirer derrière la Scarpe ; les alliés, qui, depuis Bâle jusqu'à Ostende, comptent près de trois cent mille combattants, semblent n'avoir, pour anéantir les débris de notre force militaire, qu'à s'avancer en masse de Valenciennes sur Soissons d'un côté, et de Mayence sur Châlons de l'autre ; le prince de Cobourg, maître de la frontière à quarante lieues de la capitale, la menace du poids de cent quatre-vingt mille hommes ; les Piémontais descendent du haut des Alpes pour donner la main aux Lyonnais soulevés ; Toulon, le plus beau port de France, est occupé par les Anglais ; les Espagnols ont emporté le fort de Bellegarde et tiennent la clef du Roussillon ; enfin, des Pyrénées aux Alpes, du Rhin à l'Océan, du Rhône à la Loire, les bataillons républicains, accablés par la supériorité du nombre, sont refoulés vers l'intérieur, que consume le grand incendie de la Vendée.

Tel se présente l'ensemble de la situation, et, si on l'approfondit, quels détails ! Des armées en pleine désorganisation. Un encombrement de recrues. Des volontaires, braves devant l'ennemi, mais, hors de l'action, indisciplinés. Des officiers nobles qui, suspects aux soldats, se défient des soldats [3]. Pour entrepreneurs du service des armées, d'anciens procureurs juifs, des hommes de chicane, des laquais, qui, habiles à prévoir le discrédit du papier-monnaie, ont accaparé les marchandises, et, par le jeu savant de la hausse et de la baisse, font la rafle des écus. Des fournisseurs, mal ou non payés, livrant des denrées de mauvais aloi. Le soldat ayant à peine de quoi manger et portant aux pieds des souliers à semelles de carton, ou déguisées avec de la tôle. Des hôpitaux remplis de malades sans médicaments. Les chevaux, nourris avec des roseaux de marécage en guise de foin, périssant par milliers et jonchant les chemins de leurs cadavres. La disette du fourrage si excessive, qu'en certains endroits on fut réduit à chercher sous la neige, laborieusement balayée, quelques mé-

[1] *Moniteur* du 30 du premier mois, 1793.
[2] Séance des Jacobins du 17 octobre 1793.

[3] Voyez le chap. III des *Mémoires de Levasseur*, t. II.

chants brins d'herbe, et que, plus d'une fois, on vit des dragons, les larmes aux yeux, partager leur pain avec leurs chevaux [1].

D'où vient que, dans cet état de détresse inouïe, la France épouvanta ses ennemis à ce point qu'ils n'osèrent pas se résoudre à franchir la distance de douze ou quinze marches qui les séparait du berceau de la Révolution? Quelle invisible main les retint comme enchaînés sur la frontière? Ah! il n'y a pas à en douter, ce qui les arrêta, ce fut moins le bras levé de la France que le pouvoir mystérieux de ses pensées. Elle avait apporté dans le monde quelque chose de nouveau et de profond dont il leur fut impossible d'approcher sans pâlir. Ils le sentaient frémir et brûler sous leurs pieds, ce sol, sacré à jamais, qui avait enfanté tant d'hommes à la vie nouvelle. Leur hésitation fut celle de l'effroi, et, à leur insu, celle du respect.

On assure qu'après la double capitulation de Condé et de Valenciennes, plusieurs généraux allemands, Clairfayt, Beaulieu, Ferraris, furent d'avis d'aller droit à la prison où gémissait Marie-Antoinette; et que ce plan échoua devant la résistance du cabinet de Saint-James, dont la politique, peu sentimentale de sa nature, voulait une proie, Dunkerque [2]. Il est certain en effet qu'ordre fut donné au duc d'York de marcher, avant tout, sur cette ville et d'en former le siége [3]. Mais les alliés auraient-ils asservi avec autant de facilité l'intérêt commun et manifeste de la coalition aux vues personnelles de l'Angleterre, et l'Angleterre elle-même aurait-elle subordonné ses plans aux seules inspirations d'un étroit égoïsme, si affronter l'enthousiasme révolutionnaire à son foyer n'avait semblé presque chimérique? Prendre le chemin de Paris, c'était entrer dans une fournaise ardente: l'état-major du prince de Cobourg le savait bien; et il était si convaincu de la toute-puissance de la foi républicaine, que, cherchant à justifier sa circonspection aux yeux du monde, il fut le premier à rappeler l'issue désastreuse de l'invasion de la Champagne [4].

De là l'adoption du plan timide qui bornait les opérations offensives des alliés à deux tentatives séparées, l'une du duc d'York sur Dunkerque, l'autre du prince de Cobourg sur le Quesnoy.

Or, tandis que nos ennemis s'enfonçaient de la sorte dans la vieille routine des entreprises de détail, le Comité de salut public, éclairé par Carnot, atteignait d'un bond aux plus hautes conceptions militaires. Car, il importe de le remarquer, c'est au génie fécond de la Révolution qu'appartient, même la régénération de l'art de la guerre; et ce fut Carnot qui, systématisant les procédés de Frédéric II, créa la science dont la République d'abord et Napoléon ensuite tirèrent tant de merveilleux résultats. S'acharner à l'attaque ou à la défense d'une ligne; garder les passages; prendre soin de ne pas se découvrir; sacrifier à la crainte de laisser une place derrière soi le bénéfice d'une marche hardie et l'occasion de frapper un coup décisif, voilà en quoi la tactique avait longtemps consisté; c'était celle des alliés. Carnot persuada sans peine au Comité de salut public, et le Comité de salut public à la France, que l'art de la guerre était l'art de former une masse compacte, de lui imprimer des mouvements rapides, et de diviser les forces ennemies de manière à attaquer les corps isolés l'un après l'autre, sûr moyen de les écraser, le problème des batailles à gagner se pouvant poser en ces termes: avoir toujours à opposer, sur un point quelconque, à un nombre donné d'hommes un nombre d'hommes beaucoup plus considérable [5].

En même temps paraissait la loi qui constituait la force nationale, par la formation de l'infanterie de ligne en cent quatre-vingt-dix-huit demi-brigades, et de l'infanterie légère en trente demi-brigades. Cette loi fixait chaque demi-brigade à trois mille deux cents combattants, ce qui devait porter l'effectif à sept cent vingt-neuf mille six cents hommes; elle supprimait le mot *régiment*, vestige d'un passé qu'on aurait voulu arracher de l'histoire; elle substituait aux dénominations vagues de maréchal de camp et de lieutenant général celles de général de brigade et de général de division, plus précises; et, détruisant les bigarrures de noms, d'uniformes, de paye, de discipline, elle faisait de l'armée un tout compacte et homogène [6].

Une réforme non moins salutaire fut introduite dans l'action des pouvoirs dirigeants. Jusqu'alors nulle idée d'ensemble n'avait présidé aux mouvements de corps lancés à de telles distances les uns des autres, que les faire manœuvrer harmonieusement semblait impossible: placé au Comité de salut public comme au sommet d'une haute montagne, Carnot parcourut de son œil perçant l'immense ligne de nos frontières, et sa voix, portée d'échos en échos jusqu'aux limites les plus reculées, détermina dans les opérations un accord qui en assura le succès. L'envoi aux armées de représentants du peuple, investis d'une autorité supérieure à celle des généraux, et pleins de la pensée qu'ils avaient charge de vivifier, réalisa le phénomène d'un pouvoir central présent, à chaque heure du jour, sur chaque point de la

[1] Voyez, dans le tome IV du *Nouveau Paris*, par Mercier, le chapitre intitulé: *Entrepreneurs du service des armées*.

[2] *Mémoires sur les opérations militaires des généraux Custine et Houchard*, par Gay de Vernon, chap. XII, p. 235.

[3] *Mémoires sur les opérations militaires des généraux Custine et Houchard* chap. XII, p. 235. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, p. 350.

[4] Dans une réponse indirecte aux partisans de la marche sur Paris, réponse qu'on répandit à la Haye et à Bruxelles par la voie des journaux. (Voyez les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, p. 351.)

[5] C'est de ce nouveau système adopté par le Comité de salut public que Barère entretint la Convention dans la séance du 12 août 1793.

[6] *Mémoires sur les opérations des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chap. XII, p. 232. — L'auteur auquel nous empruntons le résumé de la loi du 12 août ne parle des dispositions de cette loi qu'avec admiration, et appelle avec raison « monstrueuses » les « bigarrures » qu'elle fit disparaître.

circonférence. Les commissaires de la Convention furent comme « les nerfs qui animent le corps humain, en correspondant avec le cerveau [1]. »

Kilmaine, après sa belle retraite au camp de Gavarelle, avait été désigné pour le commandement de l'armée du Nord : sur son refus, né d'un sentiment de modestie ou de prudence, Houchard fut nommé, et dut quitter l'armée de la Moselle, qu'il commandait alors. Personne qui ne crût à l'excellence d'un pareil choix. Houchard, en effet, possédait la confiance des soldats, qui aimaient tout en lui : sa bravoure impétueuse, ses habitudes d'homme des camps, sa pauvreté, sa jactance même, et jusqu'à une longue balafre qui sillonnait son visage [2]. Quant à son attachement pour la Révolution, comment le mettre en doute? La Révolution l'avait comblé de bienfaits et d'honneurs; de simple capitaine, elle l'avait fait, en deux ans, général en chef [3]. Il s'en souvenait, n'en parlait jamais qu'avec reconnaissance, et, bien différent de Custine, se montrait à l'égard de la Convention plein de dévouement et de respect. Simple officier de fortune, il n'avait pas ce puéril orgueil du sang que Custine puisa dans sa noblesse; on ne l'avait jamais entendu se vanter, lui, de « faire des papillotes avec les décrets qui ne lui plaisaient pas ; » et il ne craignit pas de paraître un jour à une revue [4], la tête coiffée d'un bonnet rouge. Mais son malheur fut dans son élévation même. Bon général d'avant-garde, et rien de plus, le commandement en chef l'accabla. Il eut le vertige. D'autant que l'heure approchait où, pour les généraux de la République, il n'y aurait à choisir qu'entre un char de triomphe et l'échafaud. Ce qui est sûr, c'est que l'arrestation de Custine avait jeté Houchard dans un trouble dont il ne put jamais se remettre. Lorsque, en quittant l'armée de la Moselle, il alla voir et embrasser sa famille à Sarrebourg, une mélancolie profonde, qu'il s'efforça vainement de dissimuler, était répandue sur son visage, et aux questions inquiètes d'un ami il répondit qu'il désespérait d'échapper au sort qui le menaçait [5].

A peine rendu à sa destination, une circonstance imprévue vint fortifier ses pressentiments. Billaud-Varenne arriva. Il venait recueillir les dénonciations; il venait faire trembler les suspects sous les armes. Pendant la nuit, vingt-deux adjudants généraux sont arrêtés; si bien qu'à son réveil, Houchard, frappé de stupeur, ne trouve, à l'état-major, ni chef ni officiers. On avait aussi enlevé les registres d'ordre et la correspondance. Houchard les envoyant redemander, Billaud-Varenne lui fait savoir qu'il les a pris dans une cuisine et les envoie à ses collègues du Comité pour leur apprendre avec quelle négligence on servait à l'armée du Nord [6]. Il partit enfin, cet homme sombre, et l'armée respira.

Cependant le duc d'York se disposait à marcher sur Dunkerque. Le 16 août, il campait à Turcoing; le 17, il y tenait conseil de guerre; et, le 18, ses troupes s'ébranlaient [7].

Leur force totale, y compris un corps de douze mille Autrichiens sous les ordres du feld-maréchal Alvinzi, montait à environ trente-six mille combattants. Le maréchal Freytag, avec seize mille hommes, était à Ost-Capelle. Le prince d'Orange, à la tête de quinze mille Hollandais, occupait la position de Menin. Le gros de l'armée impériale avait été mis en mouvement pour s'emparer du Quesnoy et de la forêt de Mormale [8].

Chemin faisant, le duc d'York trouva le prince d'Orange engagé dans une vive attaque contre les avant-postes français. Les Hollandais avaient d'abord eu le dessus, ayant, dès la pointe du jour, surpris Linselles et enlevé le Blaton ; mais Jourdan, réuni à Béru, n'avait pas tardé à reprendre le premier de ces deux villages, et le chef de brigade Macdonald était rentré dans le second à la baïonnette. L'arrivée des gardes anglaises et de trois régiments hessois rétablit le combat. Les deux postes furent occupés de nouveau, succès qui était loin de valoir tout le sang qu'il avait coûté. Le duc poursuivit sa marche [9].

Le 22 août, il était à Furnes, d'où il partit, après une courte halte, pour s'établir sur le terrain qu'il devait occuper pendant le siége. C'était un grand espace sablonneux, appelé l'Estrang, resserré entre l'Océan et les marais de la grande Moër, et dont les dunes favorisaient les approches de la place. Le duc, divisant son armée en deux corps, l'un d'observation et l'autre de siége, retint le commandement du second, et confia le premier au maréchal Freytag, qui s'établit à Hondschoote, et dont les avant-postes occupèrent tous les villages jusqu'à Herzeele et Houtkerke, en deçà du ruisseau de l'Yser. Le 24, les détachements français qui couvraient la place se replièrent, à la suite d'une attaque dans laquelle périt le général autrichien d'Alton, et le même jour la tranchée fut ouverte, en dépit de la nature du terrain, sable mouvant où l'on trouvait l'eau à deux pieds de la surface. Il avait été convenu qu'un armement naval considérable viendrait, des ports de l'Angleterre, coopérer au siége; le duc d'York l'attendit en vain, et, au lieu de l'escadre promise, vit arriver une flottille de bâtiments de guerre français qui, embossés sur le flanc droit du camp, se mirent à le battre en écharpe avec du gros calibre. La

[1] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. IV, p. 70.

[2] *Mémoires sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, par le baron Gay de Vernon, chapitre XII, p. 227. — Il ne faut pas oublier que ces détails viennent du fils d'un homme qui fut l'ami de Houchard et un de ses conseillers.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 229.

[5] *Notice historique sur la vie de Houchard*, par son fils, citée dans le livre du baron Gay de Vernon.

[6] Gay de Vernon, chap. XII, p. 230.

[7] *The new annual register for the year* 1793, p. 192.

[8] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 350 et 366. — *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 88.

[9] Voyez sur l'affaire de Linselles et du Blaton les *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. III. — Voyez aussi le *Mémoire sur les opérations de Custine et de Houchard*, par le baron Gay de Vernon, p. 238 et 239.

ville, au reste, faisait bonne contenance, défendue qu'elle était par le général Souham, et par un jeune homme dont la Révolution fit un héros : l'admirable Hoche [1].

Le duc d'York étant engagé dans l'étroite langue de terre par laquelle Furnes et Dunkerque communiquent ; le corps d'observation du maréchal Freytag occupant, en avant des marais et de Dunkerque, une position qui ne protégeait pas les derrières du corps de siége ; et les Hollandais, postés à trois journées de ce point, n'y pouvant être d'aucun secours, le Comité de salut public entrevit la possibilité de dégager la place par la réunion d'une masse unique de cinquante mille ou soixante mille hommes qui, passant avec hardiesse et d'un élan rapide entre les Hollandais et Freytag, se serait portée à Furnes, derrière le duc d'York, et, supérieure en nombre à chacun de ces trois corps pris à part, les aurait successivement accablés. C'était une application du nouveau système de guerre [2], et le fond des instructions que Carnot fit passer à Houchard [3]. Mais, comme l'accomplissement d'un tel dessein exigeait plus de forces que Houchard n'en avait à sa disposition, Carnot annonça l'envoi d'un renfort de trente-cinq mille hommes, tiré des armées de la Moselle et du Rhin, attendu que la capitulation de Mayence leur interdisait provisoirement l'offensive, et que leur défensive était assurée par les lignes de Weissembourg. Malheureusement cette partie du projet ne put effectuer ; douze mille hommes seulement furent envoyés à l'armée du Nord [4], qui, de la sorte, se trouva ne pas excéder trente mille combattants [5].

Il est probable que ce fut cette circonstance qui empêcha Houchard de suivre le plan du Comité de salut public, et lui fit prendre la résolution d'attaquer tout simplement de front le corps d'observation de Freytag, de manière à le rejeter sur les derrières du duc d'York, manœuvre moins brillante, moins décisive, mais aussi moins hasardeuse.

La vérité est que, pour s'engager et manœuvrer avec trente mille hommes entre les trois corps de Freytag, du duc d'York et du prince d'Orange, il eût fallu courir des risques que les préoccupations de Houchard ne lui permettaient guère d'affronter. Il avait l'esprit si frappé, que, le 1er septembre, apprenant par le *Moniteur* l'exécution de Custine, il s'écria : « Oh ! mon Dieu ! c'est donc un parti pris ; on veut guillotiner tous les généraux ! » Levasseur était là ; il répliqua rudement : « Et toi aussi, on te guillotinera, si tu nous trahis [6]. »

Le 5 septembre, l'armée du Nord commença son mouvement. Le général Hédouville formait la droite avec dix mille hommes, et le général Landrin la gauche avec cinq mille ; le centre, d'environ quinze mille hommes, était commandé en personne par Houchard. Les premières attaques furent suivies d'un plein succès, et les villages de Oudezeele, Herzeele, Bambeek, enlevés dès le premier jour, au pas de charge. Là Jourdan et Vandamme se couvrirent de gloire. A Bambeek, Houchard se battit en vaillant soldat. L'armée anglaise recula sur toute la ligne. Vainement le général Falkenhausen essaya-t-il de garder Rœxpoède, où il s'était arrêté pour couvrir la retraite, il dut se replier sur Hondschoote [7].

Les Français couchèrent à Rœxpoède. Les habitants avaient fui, le village était désert. Levasseur, logé à la même auberge que Houchard, fut étonné de l'agitation que trahissait l'attitude de ce général. « Je crains, disait-il, d'être surpris cette nuit ; la position est peu forte. — Il ne fallait pas alors nous y amener, » répondit Levasseur [8]. Vers huit heures du soir, le bruit du canon se fait entendre. Freytag, revenu précipitamment sur ses pas, attaquait Rœxpoède en personne. La cavalerie française culbuta les colonnes ennemies et fit prisonniers le prince Adolphe d'Angleterre et le maréchal Freytag ; mais une charge heureuse du colonel hanovrien Milius dégagea le premier, et le second fut délivré, quelques heures après, par le général Sporcken, qui, dans un second effort, pénétra jusqu'au milieu du village, où il ne put, du reste, se maintenir [9]. Il était alors minuit. L'ennemi ayant battu en retraite, quatre heures s'écoulèrent sans que rien fit présager, de sa part, une tentative nouvelle. Tout à coup, au grand étonnement de ceux qui l'entourent, Houchard ordonne la retraite sur Bambeek. Pourquoi ce mouvement rétrograde ? Interrogé par Levasseur, Houchard balbutia. Il paraissait si effrayé, lui brave entre les braves, qu'il parlait de reculer jusqu'à Herzeele [10].

Le lendemain, à Bambeek, conseil de guerre chez le général en chef. Les commissaires de la Convention y assistaient. Leur opinion, conforme à celle des officiers, fut qu'il fallait marcher en avant. Seul, Houchard se prononçait pour la défensive. Alors, saisissant une carte géographique déployée sur la table du conseil : « Voilà, s'écrie impétueusement Levasseur, voilà Dunkerque. Nous en serions bien près, si nous n'avions pas rétrogradé cette nuit. » Et il éclata en reproches [11]. De noirs soupçons avaient envahi son cœur, et, dans le secret de ses pensées, il hésitait entre l'accusation d'incapacité et celle de trahison [12].

Par une inconséquence bien extraordinaire de

[1] Voy., sur la mise de Dunkerque en état de siége, le *New annual register for the year* 1793, p. 192 ; — les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 366 et 367 ; — l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 89 et 90.

[2] Barère y fit allusion dans son discours du 25 sept. 1793.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 87.

[4] *Ibid.*, p. 88.

[5] Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* disent vingt mille, mais c'est évidemment une erreur. Voyez sur ce point les *Mémoires de Levasseur*, commissaire à l'armée du Nord, ch. IV, p. 73 et 74.

[6] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. IV, p. 47.

[7] *Tableau des guerres de la Révolution*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 91.

[8] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. V, p. 77.

[9] *Tableau des guerres de la Révolution*, ubi supra.

[10] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. V, p. 78.

[11] *Ibid.*, p. 79.

[12] *Ibid.*, chap. V, *passim*.

la part d'un homme que les escarmouches de la veille semblaient avoir terrifié, Houchard, ce jour-là, eut l'idée de porter la division Landrin sur Dunkerque, c'est-à-dire d'affaiblir l'armée de secours dans des circonstances où, comme le fait remarquer Jomini, il eût fallu au contraire la renforcer de toutes les troupes inutiles à Dunkerque[1].

Enfin, Houchard se décide à l'attaque, et, le 8 septembre au matin, toute l'armée s'avance vers Hondschoote, village situé sur la route de Furnes. La droite était commandée par Hédouville et Collaud, entre Beveren et Killem; le centre, par Jourdan, en avant de Killem; la gauche s'étendait entre ce village et le canal de Furnes[2]. Une redoute forte de onze pièces de canon couvrait Hondschoote, battant à la fois le chemin de Bergues et les trois chemins qui conduisent à Blankem. Une autre redoute balayait la route de Warhem. Du côté de Moër et du côté de Hondschoote, la plaine était entièrement inondée. Il fallait donc, pour aborder l'ennemi, braver le feu des deux redoutes, en parcourant un terrain d'une demi-lieue, avec de l'eau jusqu'aux genoux. Ces obstacles, qui jadis avaient arrêté pendant plusieurs mois Turenne, n'arrêtèrent pas les républicains. Vandamme, à la tête de l'avant-garde, emporte les avant-postes des Anglais. A droite, Collaud s'empare des postes de Beveren et de Killem. Bientôt le combat s'engage sur toute la ligne. Les commissaires de la Convention, Delbrel et Levasseur, étaient dans les rangs, excitant le soldat et déchirant avec lui la cartouche. Cependant l'ordre de courir sur les retranchements ennemis n'arrivait pas, et nos troupes, réduites à supporter un feu terrible, demandaient à avancer. Levasseur entendit Collaud qui, grièvement blessé, disait : « Qu'est devenu Houchard? Quoi! pas d'ordres! » Jourdan, blessé aussi et perdant beaucoup de sang, exhalait les mêmes plaintes, tandis qu'on le portait à l'ambulance. Apercevant Houchard qui, derrière une haie, se consultait avec quelques officiers et paraissait en proie à une poignante incertitude, il s'écria : « Qu'allons-nous devenir avec un pareil chef? Il y a deux fois plus de monde pour défendre Hondschoote que nous n'en avons pour l'attaquer. Nous sommes perdus! » Levasseur interrompt vivement : « Ce mot n'est pas français. Ne comptons pas, et dites ce qu'il faut faire. — Cesser le feu et battre la charge. » Cet ordre est aussitôt donné par Levasseur à la division Jourdan et porté par Delbrel à la division Collaud. Puis, pour mieux entraîner les soldats, les deux représentants du peuple gagnent la tête des colonnes. Tel est le récit de Levasseur[3].

Le fils d'un ami et d'un compagnon d'armes de Houchard raconte, de son côté, que Houchard fit tout ce qu'on pouvait attendre de sa vaillance; qu'il s'avança, le sabre à la main et au grand trot, à la tête du 17e de cavalerie, dont la fière contenance ranima les courages ébranlés; que l'ordre d'aborder les retranchements sans tirer, au pas de course, fut donné par lui, et que ce fut lui qui invita les représentants du peuple à se porter à la tête des divisions[4].

Toujours est-il que Levasseur et Delbrel s'élancèrent au premier rang, et que leur intrépidité, leur patriotique enthousiasme, la vue de leurs panaches tricolores flottant au plus fort du péril, eurent un effet électrique[5]. Levasseur ne cessait de crier : « En avant! en avant! » Un boulet casse les reins à son cheval, et quelques soldats, dont il avait gourmandé d'une manière fort âpre l'hésitation, murmurent d'un ton moqueur, en le voyant tomber : « Va donc en avant, il y fait bon! » Lui se relève, se fait amener un autre cheval et continue. On battait la charge sur tous les points, et au bruit du tambour se mêlait le chant sublime de la *Marseillaise*. La division Collaud, où se trouvait Delbrel, qui avait à essuyer le feu le plus vif, fut d'une fermeté inébranlable. Mais ce qui décida surtout le succès de la journée, ce fut la bravoure de cette même gendarmerie à pied, dont les généraux avaient tant dénoncé l'indiscipline. Unie à une partie des troupes de la garnison de Bergues, que conduisait le général Leclerc, elle attaqua les retranchements des coalisés avec un emportement si furieux, que rien ne put résister[6]. Les alliés perdirent, dans ces trois journées, trois mille hommes, tués ou blessés. La perte des Français était à peu près égale[7]; mais, pour avoir été sanglante, la victoire n'en était ni moins signalée, ni moins décisive. Walmoden, qui remplaçait Freytag, hors de combat, opéra sa retraite sur Furnes.

Pendant ce temps, la garnison de Dunkerque avait renouvelé ses attaques, de manière à occuper les forces du duc d'York. Ce prince n'eut pas plutôt appris le résultat de la bataille de Hondschoote, que, tremblant d'être coupé, il leva le siége, abandonnant cinquante-deux pièces de canon et ses bagages[8].

De fait, si Houchard eût poussé vivement sa pointe vers Furnes et s'en fût emparé, le prince anglais, resserré en tête par Dunkerque, à droite par l'Océan, à gauche par la grande Moër, et en queue par les vainqueurs de Hondschoote, se trouvait pris dans un défilé sans issue, et jeté à la mer, à moins qu'il ne mît bas les armes. Levasseur en était si convaincu, que, rencontrant Houchard près de la redoute, aussitôt après la bataille, il lui dit : « Il faut aller nous placer sur la chaussée de Furnes, nous prendrons le

[1] *Hist. critique et militaire des guerres de la Révol.*, t. IV, chap. xx, p. 71.
[2] Jomini, t. VI, chap. xx, p. 39.
[3] Jomini, t. II, chap. v, p. 81-83.
[4] Gay de Vernon, *Mémoire sur les opérations militaires de Custine et de Houchard*, p. 268 et 269.
[5] C'est ce que reconnaît l'auteur qui vient d'être cité. Voyez p. 268.
[6] *Tableau des guerres de la Révolution*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 92. — *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. v, p. 83.
[7] Jomini, t. IV, liv. V, chap. xx, p. 60.
[8] *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 93.

duc d'York. — Comment, à la suite d'un pareil combat, rassembler l'armée ? — Je m'en charge. — Les chemins sont mauvais. — S'ils le sont pour nous, ils le sont aussi pour les Anglais, et nous y serons les premiers. — Vous n'êtes pas militaire, représentant. » Levasseur n'insista pas davantage ; mais il garda sa conviction, mêlée à des conjectures sinistres [1].

Jomini, dont l'opinion fait autorité en ces matières, prétend que « Houchard, répréhensible dans les premières journées, fut à l'abri de tout reproche relativement à la poursuite, » et la raison qu'il en donne, c'est qu'il eût été téméraire de tenter avec des moyens insuffisants l'opération indiquée par Levasseur. « Car, dit-il, si les Hanovriens fussent revenus sur leurs pas, ainsi qu'on doit le présumer, tandis que le duc d'York eût assailli les Français par Adinkerque, la perte de ces derniers eût été certaine [2]. Mais ici Jomini paraît oublier que Dunkerque renfermait une garnison brave, nombreuse, bien commandée, qui avait su déjà par de vaillantes sorties retenir les renforts que le duc d'York avait voulu envoyer à l'armée d'observation. Cette garnison serait-elle restée tout à coup frappée de paralysie? La preuve que le duc d'York crut l'opération possible, c'est qu'il en redouta le succès, et à ce point qu'il précipita sa retraite, n'ayant plus qu'une préoccupation, celle d'éviter qu'on la lui coupât. Dans un recueil où se trouve exprimée l'opinion des Anglais à cet égard, on lit : « Il est généralement reçu que, si le général Houchard, en cette occasion, avait fait son devoir, il aurait coupé la retraite du duc d'York et probablement pris toute l'armée alliée [3]. » Au lieu de cela, nul obstacle n'ayant été mis à la jonction des deux corps, cette armée, selon le mot caractéristique du prince de Hardenberg, campa le 9 septembre à Furnes, réunie et *sauvée* [4].

Lorsqu'il avait transmis à Houchard l'ordre d'aller combattre le duc d'York à Dunkerque, le Comité de salut public avait écrit : « L'honneur de la nation est là [5]. » Aussi la victoire de Hondschoote causa-t-elle, dans Paris, une joie qui survécut à la nouvelle de la prise du Quesnoy par le prince de Cobourg ; et, pour ce qui est de l'impression produite en Europe, elle fut immense. Les Jacobins triomphaient surtout de l'humiliation de Pitt, l'objet de leurs plus violentes inimitiés. Seulement, l'idée que Houchard aurait pu jeter les Anglais dans la mer et qu'il ne l'avait pas fait les remplissait d'une colère sourde, dont un revers inattendu et inexplicable précipita l'explosion.

N'ayant rien désormais à entreprendre contre le duc d'York, qui, réuni à Walmoden, présentait une masse de trente-trois mille combattants, le général français avait résolu d'utiliser ses forces en les jetant sur le corps hollandais isolé à Menin, « calcul d'autant mieux fondé, écrit Jomini, que l'armée du prince d'Orange, loin d'être rassemblée, occupait une infinité de postes [6]. » En conséquence, le 11 septembre, Houchard quittait Hondschoote. Au moment du départ, il dit à Levasseur : « Ce soir, il y aura une chaude affaire à Werwick : nous y prendrons six mille Hollandais. » Levasseur témoignant le désir d'être de la partie, Houchard, d'un air sérieux, l'invite à rester au quartier général. Mais le commissaire montagnard : « Je n'ai d'ordres à recevoir de personne ici, et je prétends accompagner l'armée sous le feu de l'ennemi [7]. » Selon le plan adopté, une colonne, commandée par le général Dumesnil, devait attaquer Werwick de front, et une autre, commandée par le général Hédouville, tourner la ville à gauche et s'avancer, pour couper la retraite, jusqu'au chemin qui conduit à Menin. Les représentants du peuple présents à cette affaire payèrent, comme toujours, de leur personne, et très-résolûment [8]. Le montagnard Chasles y fut blessé à la jambe par un éclat d'obus. Quant à Levasseur, non content d'affronter la mort, il fit charger un bataillon qui pliait. Les Hollandais, vigoureusement attaqués de front, furent chassés de Werwick; mais ils échappèrent, Hédouville n'ayant pas mis la célérité convenable à exécuter la partie du plan dont il était chargé [9].

Le 13 septembre, nouvelle victoire. Menin est emporté, à la manière accoutumée de nos troupes, au pas de charge ; et l'ennemi s'enfuit en désordre vers Bruges et Courtrai, laissant derrière lui quarante pièces de canon [10].

Il avint alors ce qui a eu lieu trop souvent dans le cours des guerres de la Révolution, pour ne pas attester l'existence d'un complot permanent au sein des armées. Dans tous les temps et dans tous les pays, on a vu des troupes, d'ailleurs très-vaillantes, céder à l'effet d'une panique et perdre une bataille, sans fournir à l'ennemi l'occasion de la gagner. Mais, outre que les paniques, pendant la Révolution, offrent un caractère de fréquence inconciliable avec la bravoure, quelquefois fabuleuse, des républicains français, elles ont cela de particulier qu'elles se rapportent toutes à une même cause, c'est-à-dire à un cri systématique de « Nous sommes trahis ! Sauve qui peut ! » poussé d'une manière soudaine, sur plusieurs points à la fois, et aussitôt

[1] Voyez ses *Mémoires*, t. II, chap. v, p. 85.
[2] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, livre V, chap. xxx, p. 71.
[3] « It is in general well understood that if general Houchard had done his duty, he might have effectually cut off the retreat of the duke of York and probably have captured the whole of the allied army. » *New annual Register for the year*, 1793, p. 192.
[4] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 269.
[5] *Ibid.*, p. 365.

[6] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, livre V, chap. xx, p. 71.
[7] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. vii, p. 98.
[8] Voyez sur la bravoure déployée, à cette occasion, par Chasles et Levasseur, la lettre du général Beru à la Convention. *Moniteur* du 17 sept. 1793.
[9] *Mémoires de Levasseur*, t. II, chap. vii, p. 101.
[10] Lettre du général Béru à la Convention. *Moniteur* du 17 septembre 1793.

suivi de la fuite précipitée de misérables, évidemment chargés d'avance de répandre la contagion de la peur. Il faut remarquer aussi que les déclamations journalières des Jacobins, la sévérité de la Convention à l'égard des délits militaires et ses ombrages, la perfidie, bien constatée, de certains généraux, favorisèrent le succès de l'infernale manœuvre, en faisant flotter devant les yeux de chacun l'image de la trahison. Ainsi s'explique la défaite sans combat qu'essuyèrent, le 15 septembre, les vainqueurs de Hondschoote, sortis de Menin à la rencontre du général autrichien Beaulieu. Cette déroute fut produite, non pas, comme le raconte un historien de nos jours [1], par l'apparition subite d'un corps de cavalerie sur les ailes, mais par le cri de *Sauve qui peut!* prenant pour signal le bruit d'un mousquet qui partit au repos sur l'épaule d'un grenadier [2]. Et ce qu'il y eut de plus triste, c'est qu'à l'aspect de nos colonnes, qui avaient regagné Menin et le traversaient en désordre, les habitants se mirent à pousser un effroyable hourra et à tirer des coups de fusil à nos troupes de presque chaque fenêtre [3].

Inconsolables de cet échec, qui ramena l'armée à Lille, les commissaires montagnards, Bentabolle et Levasseur, suspendirent le général Hédouville, l'accusant d'avoir laissé les Hollandais s'échapper de Wervick, de ne s'être pas tenu à l'arrière-garde, lors de la retraite de Menin, de façon à les protéger, et d'avoir été trouvé, quand on le cherchait pour qu'il donnât ses ordres, tranquillement assis au bord d'un fossé [4].

De leur côté, Hentz, Peyssard et Duquesnoy écrivaient à la Convention que Houchard et son état-major étaient coupables; qu'eux, commissaires, avaient trouvé la correspondance du général français avec les princes étrangers; et que, le soir de la victoire de Hondschoote, le duc d'York, étonné du résultat, avait prononcé ce mot étrange : *Nous sommes trahis* [5]!

Quand cette dénonciation arriva, Houchard était déjà destitué. Nous reviendrons sur ce fait, qui eut des suites importantes, après avoir donné un coup d'œil aux autres théâtres de la guerre.

Depuis la prise de Mayence jusque vers le milieu du mois de septembre, l'armée prussienne s'était tenue confinée dans une inaction dont l'égoïsme des puissances alliées fournit le secret. Ce n'était pas sans un violent dépit que la Prusse avait vu les Autrichiens prendre possession de Condé et de Valenciennes, *au nom de l'empereur d'Autriche,* et il lui paraissait dur de sacrifier tant d'hommes, de dépenser tant d'argent, pour aider à l'agrandissement d'un pouvoir rival. Elle-même, d'ailleurs, avait des préoccupations personnelles qui la détournaient de l'intérêt général de la coalition. Sa pensée dominante, à cette époque, était de régler définitivement avec la Russie le second partage de la Pologne; et le roi de Prusse brûlait d'aller se mettre à la tête des troupes rassemblées sur les frontières de ce dernier pays [6].

Wurmser, vieux guerrier rempli d'ardeur, n'étant retenu par aucun des motifs politiques qui enchaînaient l'activité du duc de Brunswick, frémissait d'un défaut de coopération si propre à paralyser les quarante mille Autrichiens ou Bavarois rangés sous son commandement. Indigné d'avoir à garder, l'arme au bras, la ligne de la Queich jusqu'à Spire, il essaya d'abord avec ses seules troupes de déloger les Français de leurs lignes; mais ses tentatives partielles de la fin d'août et du commencement de septembre n'ayant abouti qu'à d'inutiles scènes de carnage, il redoubla d'instances auprès du duc de Brunswick, le pressant de s'avancer vers la Lorraine, tandis qu'il percerait, lui, en Alsace [7].

Au milieu de ces hésitations des alliés, nées de la divergence de leurs vues, les commissaires de la Convention aux armées de la Moselle et du Rhin se décident tout à coup à prendre le rôle devant lequel le duc de Brunswick reculait, celui de l'offensive. Ils convoquent un conseil de guerre, où une sortie générale des lignes de Wissembourg est résolue pour le 12 septembre. Un premier effort tenté contre les Autrichiens échoue. Le 14 septembre, nouvelle attaque. Tandis que le général Ferrette marche sur Bodenthal, le corps des Vosges, parti de Hornbach, pousse droit à Pirmasens, qui correspond sur l'autre versant à Bomenthal, et où le duc de Brunswick occupait une position étendue et morcelée [8].

Un rapide succès couronna l'attaque du général Ferrette, qui, culbutant les Autrichiens, resta maître du défilé de Bodenthal. Mais, sur le versant opposé, la fortune trompa cruellement l'audace de nos soldats.

Le général Moreaux, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre Moreau, devenu plus tard général en chef de l'armée du Rhin, commandait le corps des Vosges. Quoique jeune encore, Moreaux était depuis longtemps dans la carrière des armes. A dix-huit ans, il avait fait, en qualité de grenadier d'Auxerrois, les guerres d'Amérique, et avait eu la jambe droite fracassée d'un coup de feu à l'affaire de Sainte-Lucie. Nommé, à son retour d'Amérique, commandant de la garde nationale de Rocroy, puis deuxième chef au premier bataillon des Ardennes, il avait figuré parmi les héroïques défenseurs de Thionville [9]. C'était un officier plein de bravoure, de dévouement, et auquel il n'a manqué, peut-être, pour occuper une plus large place dans l'his-

[1] M. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. III, chap. IV, p. 167 — Edition Meline.
[2] Voyez les *Mémoires de Levasseur*, t. II, ch. VIII, p. 106. — Levasseur était là, et raconte ce qu'il a vu.
[3] Voyez les *Mémoires de Levasseur*, t. II, ch. VIII, p. 106.
[4] *Moniteur* du 27 septembre 1793.
[5] Cette lettre est datée du 26 septembre 1793.
[6] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, *passim.*
[7] *Ibid.*, p. 373.
[8] *Ibid.*, p. 371.
[9] *Notice historique sur Jean-René Moreaux*, d'après les documents existant aux archives du dépôt de la guerre, par son petit-fils, Léon Moreaux.

toire, que de n'avoir pas eu un homonyme dans la renommée duquel la sienne fut absorbée et disparut.

Moreaux avait espéré surprendre le duc de Brunswick; mais celui-ci, averti à temps, se préparait à recevoir l'attaque. Aussi l'avant-garde de Moreaux fut-elle saluée à mitraille, ses avant-postes, par le feu de deux redoutes. Se voyant découvert, Moreaux réunit ses troupes derrière un ravin qui les masque, et veut se replier. Mais, de cette voix qui résonnait alors à l'oreille des généraux comme le bruit d'un coup de hache, les commissaires de la Convention ordonnent l'attaque, et Moreaux, divisant, malgré lui, ses masses en trois colonnes, les dirige vers la hauteur sur laquelle est situé Pirmasens. Quelque aventureuse que fût la tentative, l'élan des Français les servit si bien, qu'un moment ils purent se croire vainqueurs. Déjà le 9e régiment de chasseurs à cheval et le 14e de dragons sabraient, à l'entrée de Pirmasens, trois régiments de cavalerie prussienne mis en fuite, lorsque à la colonne de droite, commandée par le général Guillaume, un mouvement inattendu, inconséquent, contraire aux principes militaires et exécuté sans ordre [1], changea le triomphe en déroute. Engagée dans un ravin où elle se trouve tout à coup mitraillée sur les deux flancs, la colonne est à moitié anéantie, à moitié dispersée : et les Français regagnent Hornbach en grand désordre. Heureusement, Moreaux avait pris, en vue d'une retraite possible, des précautions qui empêchèrent le duc de Brunswirk de poursuivre son avantage [2]. Les pertes furent considérables de part et d'autre, et plus considérables du côté des Prussiens, en officiers généraux tués ou blessés [3]. Triste consolation! Le Comité de salut public fit mettre le général Guillaume à la Force.

Jomini, dont le livre n'a de valeur que sous le rapport stratégique et trahit, à chaque page, la révolte de l'esprit militaire contre l'ascendant du génie civil, accuse les commissaires de la Convention d'avoir rejeté sur le général Guillaume l'odieux d'un désastre dû à leur propre entêtement [4]. Mais il oublie de citer les lignes suivantes d'une communication que Moreaux adressa au commandant en chef de l'armée, Schauenbourg : « Je vous fais passer une lettre du général Guillaume, qui ne m'a pas plu. Il est d'autant plus dangereux d'avoir des *conversations* avec nos ennemis, que les lois le défendent, et que l'on peut se servir de cela pour nous nuire [5]. » L'imprudence n'est pas la trahison, sans doute; mais que serait devenue la France, si, lorsqu'elle avait, pour ainsi dire, la mort sur elle, autour d'elle et en elle, le Comité de salut public eût mieux aimé rester en deçà des limites de la vigilance que courir le risque de les dépasser?

Aux Pyrénées, la victoire balançait. Le 31 août, le général espagnol Ricardos, déjà maître de la forteresse de Villefranche, livrée lâchement par celui qui la commandait, était parvenu à tourner Perpignan. Le péril pressait. Les représentants Fabre et Cassaigne destituent Barbantane, successeur de Flers, et rappellent de la Cerdagne, où il avait obtenu des succès, le général Dagobert, guerrier de soixante et quinze ans, à l'âme jeune et brûlante, ferme républicain, quoique noble. Mais, en attendant son arrivée, on concerte un vigoureux effort. Un général espagnol occupait le Vernet; un autre, le camp de Peyrestortes, avec ses postes à Rivesaltes. Le 17 septembre, débouchant de Perpignan, Davoust marche contre le premier, à la tête d'environ sept mille hommes et le culbute. Pérignon, de son côté, dirige un corps d'élite sur la droite du camp de Peyrestortes, où sa division le suit de près. Enfin, Goguet s'avance vers Rivesaltes, à huit heures du soir, suivi de trois brigades et de gardes nationales levées à la hâte. Au signal convenu, le camp de Peyrestortes est assailli de front, pressé sur sa droite, menacé sur ses derrières. La déroute de l'ennemi fut complète. Il prit la fuite jusqu'au delà de la rivière du Tet, et perdit vingt-six pièces de canon [6].

Dagobert arriva, impatient de signaler sa présence. Les Espagnols étaient revenus à leur ancienne position du Mas-d'Eu : Dagobert résolut d'aller les y attaquer. Il part, après avoir divisé son armée en trois colonnes, destinées, l'une à tourner les Espagnols, l'autre à les heurter de front, la troisième à leur fermer la retraite. Davoust, soupçonné d'envie par quelques-uns [7], avait-il conçu le dessein de faire échouer l'entreprise? En l'absence de preuves positives, de pareils doutes sont permis à peine. Un fait seul est certain, c'est que la colonne de gauche, celle de Davoust, se hâta de lâcher pied, circonstance fatale dont Ricardos profita fort habilement pour porter le gros de ses forces sur la colonne de droite, l'accabler, et tomber ensuite, avec toutes ses troupes réunies, sur Dagobert, qui, au centre, avait emporté les retranchements ennemis et croyait déjà tenir la victoire. Ainsi obligé de battre en retraite, Dagobert fut admirable de sang-froid et d'énergie. Trois de ses bataillons ayant mis bas les armes, et l'un d'eux au cri de *Vive le roi!* l'intrépide vieillard fait sans hésitation mitrailler les traîtres, forme en carré les soldats fidèles et se retire en bon ordre devant Ricardos, qui, frappé d'étonnement, n'ose pousser à bout un tel adversaire [8].

Il est douloureux d'avoir à ajouter que la

[1] Le général Moreaux au général Schauenburg, 17 septembre 1793. *Archives du dépôt de la guerre*, citées dans la *Notice historique sur Moreaux*, p. 14.
[2] Relation officielle publiée à Berlin, d'après les bulletins du duc de Brunswick. *Archives du dépôt de la guerre* citées *ubi supra*.
[3] *Notice historique sur Moreaux*, p. 15.
[4] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. IV, p. 90.
[5] *Archives du dépôt de la guerre*, citées *ubi supra*.
[6] Jomini, t. IV, liv. V, chap. XXV, p. 239-244.
[7] *Ibid.*, p. 249
[8] *Ibid.*, p. 246-248.

belle conduite du général français ne le sauva pas de la mauvaise humeur de Fabre, et qu'il retourna en Cerdagne, ne voulant plus d'un commandement qui l'avait exposé à d'injustes reproches [1].

Cependant, ni la Convention, ni le Comité de salut public, ni les Jacobins, n'étaient satisfaits. Que l'armée anglaise eût été défaite, le siége de Dunkerque levé, la ligne du Rhin défendue, le Midi protégé contre l'invasion des Piémontais et le Roussillon contre les progrès des Espagnols, cela paraissait tout simple à des hommes qui s'étaient pris à considérer la victoire comme un acte de leur volonté. Mais que la fortune osât quelquefois désobéir à leurs décrets, mais que le génie de la liberté eût été moins dominant à Menin qu'à Dunkerque, et à Pirmasens qu'à Hundschoote, voilà ce qu'ils ne pouvaient concevoir, tant leur foi était hautaine ! Des succès ne leur suffisaient pas, à ces fiers esprits, il leur fallait des prodiges ; et, le moindre revers leur étant un sujet, non de chagrin, mais d'offense, ils avaient l'orgueil sublime de croire qu'il n'y avait au triomphe permanent de la République qu'un obstacle, un seul : la trahison !

C'était aussi un des articles de leur *Credo* qu'en temps de crise l'inspiration est appelée à détrôner la science, et que la passion de la justice a puissance d'improviser, même de grands capitaines.

Et de là vient que le danger de bouleverser les états-majors n'arrêta jamais le Comité de salut public. Le 24 septembre, une lettre du ministre de la guerre à la Convention annonça la nomination des généraux Jourdan, Delmas et Moreaux au commandement en chef des armées du Nord, du Rhin et de la Moselle, en remplacement des généraux Houchard, Landremont et Schauenbourg, destitués [2].

C'était le signal qu'attendaient, pour essayer d'abattre le Comité de salut public, ses adversaires de toutes les nuances. Car il n'avait pu marcher à son but aussi vigoureusement qu'il l'avait fait, sans armer contre lui beaucoup de colères. Hébert, Vincent, et leurs amis des Cordeliers, ne lui pardonnaient pas d'avoir subordonné l'influence des bureaux de la guerre, où ils primaient, à celle des représentants en mission [3]. Thuriot, qui avait apporté au Comité de salut public la pensée de Danton, venait de se séparer de ses collègues, à l'occasion du siége de Lyon et du rappel de Dubois-Crancé [4]. L'ardeur de Robespierre à défendre, au sujet des affaires de la Vendée, le plébéien Rossignol [5], avait fort irrité l'aristocratie des camps. Enfin, l'inexorable politique du Comité n'ayant amnistié qu'à demi la capitulation de Mayence et celle de Valenciennes, Merlin (de Thionville) et Rewbell, Cochon de Lapparent et Briez aspiraient à se venger.

L'agression ne commença d'une manière sérieuse que le 25 septembre ; elle commença par une vive sortie de Goupilleau contre Rossignol, la communication d'une lettre de Bentabolle sur le mauvais état des administrations militaires, et la lecture d'un mémoire relatif à la situation précaire de l'armée du Nord. Ce mémoire, dont Briez était l'auteur, ne prenait pas à partie directement ou du moins très-clairement le Comité de salut public ; mais, comme conclusion, il demandait un *rapport séance tenante*. L'impression du mémoire est aussitôt décrétée, et Briez adjoint au Comité [6].

Ce premier succès les encourageant, Merlin (de Thionville), Goupilleau et Delaunay (d'Angers) viennent successivement, et à l'envi, accuser dans Rossignol, récemment défendu par Robespierre, l'homme qui, disent-ils, perd la Vendée [7].

Le Comité de salut public était décidément sur la sellette. Billaud-Varenne, le seul des membres du Comité qui fût présent, se lève, et sa voix ne laisse tomber que peu de mots, mais des mots où vibre la menace : « Votre Comité de salut public, dit-il, frémit, depuis quarante-huit heures, de la coalition formée entre tous les intrigants [8]. »

Les collègues de Billaud entrèrent, et Barère, prenant la parole, fit résulter habilement la justification des mesures qu'on attaquait de la gravité des causes qui les avaient amenées, savoir, la trahison présumée du général Houchard, le républicanisme menteur de la plupart des officiers nobles, la mauvaise composition des états-majors. Puis, de son ton le plus insinuant, il ajouta : « Le Comité est une portion, un résumé de vous-mêmes. On ne peut l'accuser injustement sans attaquer la Convention [9]. »

Les ménagements étudiés de Barère, si voisins de l'humilité, ne pouvaient convenir, ni à la droiture de Robespierre, ni à son orgueil. Barère avait parlé en avocat du Comité sommé de rendre ses comptes ; lui parla en ministre de la Révolution insultée. Au fond, ce qu'il importait de mettre ici en lumière, c'était l'odieux ou la folie d'attaques qui, dans un moment où le salut de la Révolution et de la France dépendait de l'action d'un pouvoir énergique et obéi, visaient à paralyser le pouvoir entre les mains des seuls hommes capables de le manier avec vigueur. Quoi ! le Comité de salut public avait onze armées à diriger, une foule d'administrateurs infidèles à poursuivre, des milliers de conspirateurs à déjouer ou à punir, la diplomatie des rois à mettre en défaut, l'Europe entière à combattre ; et, pour lui faciliter l'accomplis-

[1] Jomini, t. IV, liv. V, chap. xxv, p. 249.
[2] *Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 125.
[3] Vincent avait rédigé, contre ces derniers, une pétition qui, présentée à la Convention le 18, fut renvoyée, couverte de murmures, au Comité de sûreté générale, puis désavouée et retirée. (Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 123 et 124.)
[4] Voyez le chapitre précédent.
[5] Séance des Jacobins du 11 août 1793.
[6] *Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 127.
[7] Nous verrons dans le chapitre suivant jusqu'à quel point ces accusations étaient iniques.
[8] *Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 128.
[9] *Ibid.*, p. 133.

sement de sa tâche, on imaginait de l'avilir! Nulle considération ne pouvait être plus frappante, et Robespierre la présenta en termes de nature à émouvoir les âmes sincères. Chacun comprit qu'il disait vrai, lorsqu'il s'écria : « Cette journée vaut à Pitt trois victoires. Si nous passons pour des imbéciles ou des traîtres, en respectera-t-on davantage la Convention qui nous a choisis? » Bientôt, descendant de ces hauteurs dans l'arène ouverte devant lui : « On a dénoncé, dit-il, ceux qui nous dénoncent; d'accusateurs, ils vont devenir accusés. La faction n'est point morte, elle conspire du fond des cachots... Les serpents du marais ne sont pas encore écrasés... » Ces paroles, d'un vague formidable, donnèrent le frisson aux consciences troubles. Il s'en aperçut, et, prompt à éloigner l'idée de nouveaux déchirements, il se hâta de restreindre à *deux ou trois* le nombre des traîtres à dévoiler. Quant à Briez, il se contenta de remarquer qu'il n'avait pas « réparé la honte dont il s'était couvert en revenant d'une place confiée à sa défense. » La conclusion fut singulièrement fière : « Je pense que la patrie est perdue si le gouvernement ne jouit pas d'une confiance illimitée, et n'est pas composé d'hommes qui la méritent. Je demande que le Comité de salut public soit renouvelé [1]. »

Ce discours produisit l'effet d'un coup de foudre. Amis de Danton, amis de Vincent, partisans masqués de la Gironde, tous se turent, comme anéantis. Merlin (de Thionville), qui était, lui aussi, « revenu d'une place confiée à sa défense; » Merlin, si brave sur le champ de bataille, n'osa relever le gant. Briez ne prit la parole que pour se laver piteusement du soupçon d'avoir inculpé le Comité de salut public, et déclina l'honneur d'y être adjoint; sur quoi l'Assemblée s'empressa de rapporter le décret qui prononçait cette adjonction. Duroy, un des promoteurs de cette levée de boucliers, vint s'excuser à son tour. Que dire encore? La clôture du débat fut sollicitée par ceux-là mêmes qui l'avaient soulevé si imprudemment [2].

Mais ainsi ne l'entendait pas Robespierre; ce qu'il voulait, c'était un vote solennel de confiance. Billaud-Varenne, sous l'empire d'une susceptibilité excessive, avait exprimé le désir qu'une commission spéciale fût chargée du maniement de certains fonds confiés jusqu'alors au Comité de salut public [3]. Robespierre, avec beaucoup de dignité, affirma qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à une question de ce genre, que la probité du Comité de salut public était au-dessus du soupçon, et lui donnait le droit de mépriser les calomnies [4]. Répondant à l'apologie que Briez avait faite de sa propre conduite lors du siége de Valenciennes, il prononça cette parole, dont l'Assemblée applaudit à plusieurs reprises l'étrange et sauvage grandeur : « Étes-vous mort [5]? »

Le triomphe du Comité était désormais assuré. Bazire le constata en s'écriant : « Où en serions-nous donc si Robespierre avait besoin de se justifier devant la Montagne? » Et l'Assemblée entière, se levant, déclara que le Comité de salut public avait toute sa confiance.

Loin d'abuser de la force dont cette séance mémorable investissait le gouvernement, Robespierre ne songea qu'à en modérer l'exercice. Ce fut, en effet, peu de jours après, c'est-à-dire le 3 octobre, qu'il mit une véhémence si généreuse à sauver de la proscription les soixante et treize membres qu'il s'agissait de frapper comme signataires d'une protestation en faveur des Girondins. Nous avons eu déjà occasion de retracer cet épisode de sa vie, et de le rattacher à la politique de modération que, précisément à la même époque, Couthon suivait à l'égard des Lyonnais [6]. Selon Robespierre, qui le proclama bien haut dans la séance du 3 octobre, on ne devait pas confondre avec des conspirateurs systématiques des citoyens égarés; on ne devait pas laisser la vengeance se substituer à la justice. Et d'ailleurs, comme il l'avait dit [7], le 25 septembre, était-il un spectacle plus propre à réjouir le cœur de Pitt que celui de la France employant son énergie à se déchirer de ses mains [8]?

Mais, s'il fallait de la modération, il fallait aussi de la vigilance, de la fermeté, et que les ressorts du pouvoir ne fussent pas détendus, lorsque, dans la partie à jouer contre l'Europe, l'existence de la France servait d'enjeu!

C'est pourquoi, le 10 octobre, Saint-Just, portant la parole au nom du Comité de salut public, vint proposer à la Convention de déclarer le gouvernement *révolutionnaire jusqu'à la paix*, ce qui revenait à suspendre momentanément la Constitution. Jamais tableau plus grandiose et plus sinistre n'avait été tracé. L'âpre jeune homme ne taisait rien, n'épargnait personne. Le désordre des administrations, l'avidité des gens en place, la corruption des bureaucrates, la mauvaise foi des partis, tout cela était présenté dans un style bref et empreint de je ne sais quelle tristesse héroïque. Les traits caractéristiques y abondaient : « La liberté doit vaincre à quelque prix que ce soit. — Quiconque est hors le souverain est ennemi. — Il faut gouverner par le fer ceux qui ne veulent l'être par la justice; il faut opprimer les tyrans. — Le pain que donne le riche est amer, il compromet la liberté. Le pain appartient de droit au peuple. — Diminuez le nombre des agents, afin que les chefs travaillent et pensent. — Il a péri cent mille patriotes depuis un an, plaie épouvantable pour la Li-

[1] Voyez le texte de ce discours dans l'*Hist. parl.*, t. XXIX. p. 135-140.
[2] Voyez le compte rendu de cette séance dans l'*Hist. parl.*, t. XXIX. p. 140-144.
[3] *Hist. parlem.*, p. 144.
[4] *Ibid.*, p. 146 et 147.
[5] *Hist. parlem.*, p. 146.
[6] Voyez le chapitre précédent.
[7] Voyez son discours du 3 octobre, cité dans le chapitre précédent.
[8] Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 138.

berté! Notre ennemi n'a perdu que des esclaves. — Ceux qui font des révolutions, ceux qui veulent le bien, ne doivent dormir que dans le tombeau [1].

Le décret passa, et le Comité de salut public promit de vaincre. Sa confiance était sans bornes, ses projets étaient gigantesques. Deux millions de combattants ne lui semblaient pas au delà de ce que pouvait fournir la France, ce prodigieux nid de guerriers : et Billaud-Varenne, le 25 septembre, n'avait pas craint d'annoncer qu'une descente en Angleterre était méditée, et que bientôt Rome serait attaquée dans Rome [2]. C'est peu, le lendemain de la présentation du rapport de Saint-Just, 11 octobre, Robespierre, répondant de la victoire, disait, en plein club des Jacobins : « Il se livre demain un grand combat sur nos frontières. Demain sera un jour fameux dans les fastes de la République [3]. » La prophétie se réalisa.

La prise de Valenciennes, de Condé et du Quesnoy avait rendu les Autrichiens maîtres de la vallée de l'Escaut ; pour l'être de la vallée de la Sambre, il leur fallait prendre Landrecies et Maubeuge. Leur base d'opérations devenait alors excellente, et ils pouvaient en toute sécurité marcher sur Paris. Ce fut donc par la prise de Maubeuge que le prince de Cobourg résolut de terminer la campagne, remettant la marche sur Paris à l'année suivante.

Maubeuge étant une mauvaise place dominée, sur la rive droite de la Sambre, par des hauteurs d'où on l'eût foudroyée en quarante-huit heures, on y avait construit un camp retranché que couvraient des ruisseaux marécageux et des ravins [4]. Le général Ferrant, homonyme du brave défenseur de Valenciennes, commandait le camp retranché de Maubeuge, composé d'environ vingt mille hommes [5].

Le dimanche, 28 septembre, une tranquillité profonde régnait sur la rive droite de la Sambre, lorsque soudain retentirent trois coups de canon qui furent entendus dans toute la contrée. Cobourg arrivait. Nul doute qu'il n'eût pu facilement écraser les forces de Ferrant, trop disséminées, si, au lieu de faire passer la rivière sur des points séparés, à près de deux lieues au delà et en deçà de Maubeuge, il l'eût franchie vivement, le plus près possible de la ville [6].

Sa première opération fut l'incendie. Les malheureux habitants du village de Ferrière s'étaient enfuis à son approche, chassant devant eux leurs troupeaux. De Maubeuge, ils purent voir les flammes qui dévoraient leurs demeures [7].

Quoique Cobourg disposât de soixante-cinq mille hommes, son intention était non d'attaquer, mais de bloquer la place, qu'il savait dépourvue d'approvisionnements. Et en effet, l'investissement une fois achevé — résultat que retardèrent à peine quelques sorties dont le succès ne couronna pas toujours l'audace, — les habitants de Maubeuge ne tardèrent pas à se trouver en proie à une affreuse détresse. La chair de cheval devint presque une nourriture recherchée. Les hôpitaux étaient encombrés de blessés et de malades que, faute de médicaments, on était réduit à laisser mourir. Puis, comme il arrive, il y avait à côté des âmes constantes celles qui avaient besoin d'être à chaque instant fortifiées. A un soldat qui parlait de la difficulté de se battre à jeun, le général Chancel répliqua noblement : « Eh, quel mérite auriez-vous d'aller au feu en sortant de table? » Que faire, cependant? Attendre qu'on fût secouru, et, jusque-là, savoir souffrir? Mais au moins fallait-il faire savoir au gouvernement de la République qu'il eût à se presser, qu'on attendrait... Et comment communiquer avec le dehors? Où trouver des hommes capables de percer au travers de l'armée environnante? Ils se trouvèrent. Treize dragons s'offrent, et les voilà partis. Ils parviennent à franchir les lignes, atteignent au milieu des coups de fusil le territoire de la Belgique, passent la Sambre à la nage en face de Solre, arrivent à Philippeville à demi morts de fatigue, y font tirer trois coups de canon, signal convenu pour annoncer à ceux de Maubeuge le succès de l'entreprise, et, sans débrider, gagnent au galop Givet, où ils remettent leurs dépêches. Bientôt, apprenant qu'une armée de secours était en marche, ils s'y rendirent au plus vite, ne voulant pas manquer la bataille [8].

Ce fut à Jourdan, nommé depuis peu général en chef de l'armée du Nord, que le Comité de salut public conféra le périlleux honneur de débloquer Maubeuge.

Jourdan, dont la réputation est restée associée aux plus grands souvenirs militaires de la Révolution, était né à Limoges en 1762. Fils d'un chirurgien, la carrière des armes l'avait tenté de bonne heure, et il avait fait une partie des guerres de l'indépendance en Amérique, simple fantassin dans le régiment d'Auxerrois, où il s'était enrôlé dès l'âge de seize ans. On raconte que, rentré en France, et réformé en 1784, il se fit marchand mercier, épousa une modiste, et préluda à ses hautes destinées par des habitudes de vie si simples, que, tandis que sa femme tenait un magasin de modes, lui, sa marchandise sur les épaules, allait la vendre de foire en foire [9]. Mais la Révolution l'appelait à

[1] Voyez ce rapport, reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlem.*, t. XXIX, p. 159-172.

[2] Voyez son discours, *Histoire parlementaire*, p. 143.

[3] *Hist. parlem.*, p. 158.

[4] *Mémoires du maréchal Jourdan*, p. 20.

Le manuscrit de ces importants Mémoires, écrits par le maréchal lui-même et entièrement inédits, est entre nos mains. La copie qui nous sert est la seule qui porte sa signature et qui ait été avouée par lui.

[5] *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton*, par Z. Piérart, à Maubeuge, 1851, in-4°.

C'est un excellent ouvrage, et qui contient, sur la bataille de Wattignies, des détails très-intéressants.

[6] Voyez le livre de M. Piérart, p. 193.

[7] *Ibid.*, p. 194.

[8] Voyez le livre de M. Piérart, p. 198.

[9] Voyez l'article que Michaud jeune a consacré à Jourdan dans la *Biographie universelle*.

elle. En 1791, il figurait déjà parmi les volontaires; et, lorsqu'il fut chargé de secourir Maubeuge, il y avait peu de jours que, du haut de la tribune de la Convention, Robespierre avait parlé de lui en ces termes: « C'est principalement à Jourdan qu'est dû l'étonnant succès qui, à Hondschoote, a honoré l'armée française; c'est Jourdan qui, au moment où elle était surprise par la décharge d'une artillerie effroyable, s'élança dans le camp ennemi et fit passer son courage au reste des troupes. La prise de Hondschoote fut l'effet de ses habiles dispositions et de l'ardeur qu'il sut inspirer [1]. »

L'armée que le nouveau général en chef devait rendre victorieuse comptait, à cette époque, cent quatre mille hommes de troupes disponibles, dont neuf mille de cavalerie seulement [2]. Celle des alliés, pourvue au contraire d'une cavalerie très-nombreuse et très-bien tenue, s'élevait, depuis Mons jusqu'à la mer, à cent vingt mille combattants, savoir: soixante et dix mille Autrichiens, trente-six mille Anglais, Hanovriens et Hessois, et quatorze mille Hollandais [3]. A l'infériorité du nombre, chez les Français, se joignaient beaucoup d'autres désavantages: leurs magasins d'habillements et leurs arsenaux étaient presque vides; les fourrages manquaient; les bataillons de réquisition levés précipitamment, en vertu du décret du 23 août, se composaient de jeunes gens encore étrangers au métier de la guerre, et sans autres armes, pour la plupart, que des piques ou des bâtons [4].

A peine Jourdan avait-il eu le temps de prendre connaissance de la situation de ses forces, qu'il fut informé de la marche de Cobourg sur Maubeuge. Il part aussitôt avec les troupes du camp de Gaverelle, appelle près de lui quelques détachements de Lille et de Cassel, et rassemble à Guise une armée d'opération d'environ quarante mille combattants, laissant, pour la garde de la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Douai, près de soixante mille hommes, distribués dans les camps de Cassel, de Dunkerque, de la Madeleine et d'Arleux [5].

Il eût mieux fait, sans nul doute, de se borner à renforcer les garnisons des places de première ligne, de manière à pouvoir rassembler autour de lui une partie plus considérable de ses forces. Mais, abandonner la frontière aux incursions du duc d'York, c'était s'exposer, de la part des Jacobins, à des commentaires sinistres, dont Jourdan n'osa pas courir le risque [6]. Connaissant, d'ailleurs, l'extrême circonspection du prince de Cobourg, il la fit entrer dans ses calculs.

Il est bien certain que le général autrichien, qui venait de recevoir, sur la rive gauche de la Sambre, un renfort de onze mille Hollandais, aurait pu s'emparer d'Avesnes, où il n'y avait qu'une garnison imperceptible, et, laissant vingt mille hommes seulement devant Maubeuge, conduire cinquante-cinq mille hommes à Guise, y écraser les troupes qu'on y rassemblait contre lui et pousser droit à la capitale, à travers un pays découvert. Mais une pareille combinaison exigeait un mélange de célérité et de hardiesse dont Cobourg n'était point capable. Il préféra laisser trente-cinq mille hommes autour du camp retranché de Maubeuge, sous le commandement du général Colloredo, et se porter au-devant des Français avec une armée d'observation de trente mille hommes, qu'il partagea en trois corps, et fit bivaquer sur les hauteurs, environnées de bois, qui couronnent les plaines de Saint-Remy, de Dourlers et de Wattignies [7].

Les adieux que l'armée française fit au camp de Guise furent marqués par une tragédie qui peint l'époque. Les commissaires de la Convention ayant ordonné l'arrestation du général Mérenvu, commandant de l'artillerie, l'infortuné se donna la mort. Coupable de négligence, il avait été soupçonné de trahison [8]. Ce triste incident fit que le mouvement de départ, qui devait commencer le 10 octobre, fut retardé jusqu'au 12. Le lendemain, on campait dans les environs d'Avesnes. Carnot et son frère, officier du génie, arrivèrent [9].

Rien de plus saisissant que l'aspect des troupes républicaines. La plupart étaient sans uniforme ou vêtus d'habits disparates; beaucoup marchaient pieds nus; quelques-uns agitaient gaiement au bout de leurs baïonnettes de grands pains à moitié entamés; tous rayonnaient d'enthousiasme [10]. Un bruit s'était répandu que, confiant dans la force de sa position, Cobourg avait dit: « J'avoue que ces Français sont de fiers républicains; mais, s'ils me débusquent d'ici, je me fais républicain moi-même. » Les soldats jurèrent qu'ils lui feraient porter le bonnet rouge, et traversèrent Avesnes en chantant [11].

Dans la nuit du 14 au 15 octobre, la ville de Maubeuge commençait à subir les horreurs du bombardement, lorsque tout à coup, l'artillerie ennemie faisant relâche, les habitants entendirent au loin le bruit du canon. Le matin du 16, le bruit se répéta, et, vers le milieu du jour, une canonnade imposante sur une ligne très-étendue sembla annoncer qu'une bataille se livrait, à deux heures de marche, dans la direction du sud [12].

Ce jour-là, en effet, les Français se trouvaient en présence des Autrichiens, qui les attendaient de pied ferme, dans l'ordre que voici:

Leur aile droite, aux ordres du comte de Bel-

[1] Voyez le discours de Robespierre, séance du 25 septembre 1793. *Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 137 et 138.
[2] Le manuscrit du maréchal Jourdan contient à cet égard un *état de situation* très-détaillé.
[3] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 19 et 20.
[4] *Ibid.*, p. 20.
[5] *Ibid.*, p. 21.
[6] C'est l'explication qu'il donne lui-même.
[7] *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton*, par Piérart, p. 195.
[8] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 23.
[9] *Ibid.*
[10] Récit d'un témoin oculaire. Voyez le livre de M. Piérart, p. 92.
[11] Voyez le livre de M. Piérart, p. 201.
[12] *Ibid.*, p. 199.

legarde, s'appuyait à la Sambre près Berlaimont, ayant ses avant-postes à Leval, Saint-Waast, Monceaux et Saint-Remy ;

Leur centre, sous le général Clairfayt, adossé au bois en arrière de Dourlers, défendait ce village ;

Leur aile gauche, commandée par le général Terzy, occupait Wattignies, Dimont et Dimechaux [1].

Wattignies, qui allait donner son nom à cette bataille, est un village assez considérable, situé sur une hauteur. Entouré de haies et de jardins, couvert de ravins profonds où coulaient des ruisseaux, et défendu par une infanterie nombreuse que soutenait une réserve, il paraissait presque inabordable. Et cependant, comme il était la clef de la position des alliés, il importait que l'attaque portât tout entière sur ce point. Mais, dans ce cas, il fallait laisser ouverte la route qui aboutissait à Guise, lieu de réunion des dépôts, ce qui était jouer une partie bien dangereuse. Cette considération détermina Jourdan à étendre son attaque de manière à embrasser le front de l'ennemi, et il fit les dispositions suivantes, dont nous empruntons l'exposé à son propre manuscrit :

Le général Fromentin eut ordre de se diriger, avec la division de gauche, sur Moncheaux et Saint-Remy, de s'emparer de Leval et de Saint-Waast, et de pénétrer dans les bois par Saint-Remy, mais sans se risquer dans la plaine, attendu que le gros de la cavalerie autrichienne était de ce côté.

Il fut enjoint au général Balland de déployer sa division au centre, en face de Dourlers, en se bornant à une forte canonnade, destinée à occuper Clairfayt.

Le général Duquesnoy eut pour instructions d'attaquer, avec la division de droite, Dimont et Dimechaux, et, s'il était possible, de chasser de Wattignies la gauche des Autrichiens.

L'intention du général en chef était de ne conduire la division Balland à l'attaque du centre que lorsqu'il aurait appris le succès des colonnes de gauche et de droite.

Pour compléter ces dispositions, il restait à empêcher que la division de droite ne fût débordée par un corps de quatre mille Autrichiens, qui avaient été détachés sur Beaumont, sous les ordres du général Benjouski, dans le but d'observer les bataillons de nouvelle levée rassemblés à Philippeville. En conséquence, il fut convenu que le général Beauregard, à la tête d'une quatrième colonne, se tiendrait à la droite de Duquesnoy, prêt, suivant les circonstances, ou à l'appuyer, ou à faire face à Benjouski [2].

L'action commença le 15 octobre, à neuf heures du matin.

Avec la rapidité de la foudre, et comme d'un bond, notre aile gauche emporta Moncheaux, Saint-Remy, Leval, Saint-Waast. Mais Fromentin, qui la commandait, était un officier dont l'extrême bravoure se plaisait trop à défier l'impossible. Enflé de son succès, et dédaigneux de ses instructions, il débouche par Saint-Waast dans la plaine, où toute la cavalerie autrichienne manœuvre aussitôt pour l'envelopper. On eut alors un singulier exemple de cette intelligence vive et primesautière qui, dans une armée française, rend le moindre soldat capable, quand il le faut, de se passer de chef. Mieux avisées que leur général, les troupes se mettent en retraite d'elles-mêmes, regagnent le ravin qu'elles viennent de franchir, reforment leurs rangs, et arrêtent la cavalerie ennemie [3].

Pendant ce temps, l'aile droite poussait vigoureusement sa pointe. Il y a des hommes qu'on dirait nourris avec de la moelle de lion et dont la vie ne semble qu'une gageure contre la mort : tel était le général Duquesnoy, le *boucher* de la Convention, comme il s'était surnommé lui-même [4]. A ses côtés, combattait une autre nature violente, le député Duquesnoy, son frère, celui qui, plus tard, condamné pour avoir défendu la République aux abois, se donna d'un couteau dans le cœur [5]. Ils emportèrent Dimont, ils emportèrent Dimechaux, et peut-être eussent-ils emporté, dès lors, Wattignies, si le général n'eût oublié d'appeler à lui Beauregard, resté mal à propos à Eccles, où rien ne nécessitait sa présence.

Lorsque Carnot apprend que Fromentin a forcé Saint-Waast, et Duquesnoy Dimechaux, il croit tenir la victoire et propose de marcher sur Dourlers. Jourdan fut d'un avis contraire : il jugeait prudent d'attendre, avant d'engager le centre, que la gauche eût gagné plus de terrain. Mais Carnot insiste et laisse échapper ces mots, qui sonnent si mal à l'oreille d'un soldat : « Pas trop de prudence ! » Jourdan, blessé jusqu'au fond de l'âme, se met sur-le-champ à la tête de la division Balland et court à l'ennemi. Arrivé au ravin qui est en avant de Dourlers, il essaye de le franchir, sous un feu roulant d'artillerie qui jonche le sol de cadavres. Il y eut là une lutte terrible, prodigieuse. Jamais on ne vit pareil élan. Un tambour de grenadiers, âgé à peine de quinze ans, — il se nommait Stbeau, — se glisse inaperçu le long d'un chemin creux, et, seul, va battre la charge derrière les Autrichiens, un moment déconcertés. Remis de leur surprise, ils entourent l'héroïque enfant, qui se fit hacher sur place [6]. Un volontaire avait reçu un coup de feu au bras droit : on l'ampute, et l'on veut le transporter à Avesnes, où l'on dirigeait les blessés ; lui, s'arrache du milieu des chirurgiens, crie *Vive la République !* saisit un fusil de la main qui lui reste, et va reprendre sa place dans les rangs [7]. Le château et les rues du village furent enlevés à la baïonnette. Mais, au

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 24.
[2] *Ibid.*, p. 24 et 25.
[3] *Ibid.*, p. 26.
[4] *Biographie universelle.*
[5] *Biographie universelle.*
[6] *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton*, p. 204.
[7] *Ibid.*

delà, un mur de feu, des torrents de mitraille. Désespéré, Jourdan se battait en simple soldat, cherchait la mort [1]. L'apparition subite d'une colonne, qui venait attaquer en flanc nos troupes, si horriblement foudroyées, décida enfin les commissaires de la Convention à consentir à la retraite, et les Français reprirent leurs premières positions, après avoir perdu près de quinze cents hommes [2]. Mortier, depuis maréchal de France, était au nombre des blessés [3]. Les ténèbres mirent fin au combat.

Le lendemain, au point du jour, ordre de recommencer, dans le même ordre que la veille; mais, cette fois, en faisant porter sur Wattignies le principal effort [4]. Pendant la nuit, Carnot avait reçu un avis secret. Lequel? Nos lignes de Weissembourg ayant été forcées le 13 octobre, il est probable que le Comité de salut public écrivait : « Vaincre à tout prix ! »

Un bois, nouvellement planté, s'étend sur toute la colline méridionale de Glarges, recouvrant un vaste espace de terrain, autrefois hérissé de bruyères. Là fut remportée, le 16 octobre, la célèbre victoire de Wattignies. Une redoute, située dans le voisinage, atteste, aujourd'hui encore, le soin que les Autrichiens avaient mis à se fortifier. Les régiments de Klebeck, de Stein et de Hohenlohe, les dragons de Cobourg, et plusieurs bataillons de Croates, troupe sale et méchante, restée en exécration dans la mémoire des habitants du pays [5], défendaient la position d'où allait dépendre le sort de la journée. Le général en chef avait fait passer à Duquesnoy des renforts qui portaient l'aile droite à vingt-quatre mille combattants [6]. Le signal donné, chacun court joyeusement se ranger sous son drapeau. Peu de temps après, le soleil, perçant un épais brouillard qui avait régné jusqu'alors, découvrit et éclaira un tableau émouvant, celui de tous ces milliers d'hommes sans peur, groupés par bataillons sur les différents replis des coteaux, si accidentés, qui découpent cette contrée. D'un bout à l'autre de la ligne de nos volontaires s'élevait un cri immense : *En avant! en avant!* Bientôt, cette masse s'étant ébranlée, le chant de la *Marseillaise* et le *Ça ira!* retentirent comme l'accompagnement obligé du canon. Jourdan et Carnot d'un côté, Duquesnoy de l'autre, s'avançaient à cheval, en tête des colonnes, leurs chapeaux à la pointe de leurs épées [7]. Trop pressés de franchir le ravin, les tirailleurs sont repoussés deux fois; mais, l'attaque devenant générale, Terzy est assailli sur son front et sur ses deux flancs avec une irrésistible impétuosité. Les régiments de Klebeck, Hohenlohe et Stein, furent presque entièrement détruits. Au moment où l'infanterie française débouchait du village, les escadrons ennemis se présentent pour la charger; mais ils sont mis en désordre par des batteries judicieusement placées, et la cavalerie française achève de les rompre. C'est alors que nos colonnes, se déployant au delà de Wattignies, découvrirent Maubeuge, dont la nombreuse garnison n'avait fait aucun mouvement [8].

Pendant ce temps, le général Balland, au centre, avait chassé de Dourlers les grenadiers bohémiens, et, à la gauche, le général Fromentin s'était rendu maître de Leval, de Saint-Waast et des bois entre Saint-Remy et Saint-Aubin. Sur un seul point, les Français plièrent. A l'extrême droite, quelques bataillons de recrues sans officiers, qui s'étaient portés vers Beaumont contrairement aux ordres du général en chef, se retirèrent à l'approche de Benjouski, abandonnant onze pièces de canon [9]. Mais ce revers partiel ne changeait rien aux avantages obtenus sur les autres points. La nuit était venue. Cobourg, résigné à repasser la Sambre, donna le signal de la retraite [10].

Cette victoire était d'autant plus glorieuse, qu'elle fut disputée avec un acharnement qui honora le courage des Autrichiens. Pendant les quarante-huit heures que dura la bataille, le village de Wattignies fut pris et repris jusqu'à huit fois [11]. « Le feu des Français fut tel, écrit le prince de Hardemberg, que, de l'aveu des Autrichiens, jamais, même pendant la guerre qu'ils avaient faite récemment contre les Turcs, on n'avait entendu un si terrible tonnerre d'artillerie [12]. » Et ce qui ne frappa pas moins l'ennemi, ce fut l'enthousiasme de nos volontaires, chantant leurs airs nationaux au milieu du carnage [13]. Les Autrichiens perdirent environ six mille hommes, les Français trois mille [14].

D'où vient que la garnison de Maubeuge ne joignit pas ses efforts à ceux de ses libérateurs, ce qui eût probablement amené l'extermination de l'armée de Cobourg? Plusieurs écrivains accusent Ferrant de s'y être opposé, malgré l'opinion contraire, énergiquement exprimée par Chancel [15]. Voici ce que nous lisons, à cet égard, dans le manuscrit du maréchal Jourdan :

« Le 17, au matin, le général en chef, accompagné des commissaires de la Convention, entra dans Maubeuge et témoigna son mécontentement au général Ferrant sur ce qu'il n'avait rien entrepris, lui faisant observer que, s'il eût porté brusquement dix mille hommes sur Ferrières, au moment où l'aile gauche de l'ennemi

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 27.
[2] *Ibid.*
[3] *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton*, p. 204.
[4] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 407.
[5] *Recherches historiques sur Mauberge*, p. 90.
[6] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 28.
[7] Piérart, *Recherches historiques*.— Récit d'un témoin oculaire.
[8] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 29.
[9] *Ibid.*, p. 30.
[10] *Ibid.*, p. 30 et 31.
[11] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 409.
[12] *Ibid.*, p. 406.
[13] *Ibid.*
[14] Dans les *Mémoires d'un homme d'État*, dont l'auteur essaya d'atténuer tant qu'il peut l'avantage des Français, la perte du prince de Cobourg n'est évaluée qu'à trois ou quatre mille hommes, et la nôtre est supposée avoir été plus considérable. Mais les chiffres que nous donnons ont une autorité officielle et sont ceux qu'on trouve dans le manuscrit du maréchal Jourdan.
[15] C'est ce que rapporte aussi M. Piérart, p. 199.

était culbutée, la victoire était complète. Ferrant donna pour excuse qu'au sein du conseil de guerre le général Chancel avait combattu tout projet de diversion ; suivant lui, l'armée du Nord n'étant pas en état de livrer bataille au prince de Cobourg, il était présumable que l'ennemi seul tirait le canon qu'on entendait, afin de persuader à la garnison qu'on marchait à son secours, et de l'attirer par cette ruse dans une embuscade. Il ajouta que cette opinion avait paru vraisemblable aux membres du conseil... On aurait pu lui répondre qu'en sa qualité de commandant en chef, il était libre de rejeter l'avis de Chancel. Néanmoins les commissaires rendirent le dernier responsable de la faute commise, et le traduisirent au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort [1]. »

Un incident à rappeler se rattache au blocus de Maubeuge : là se termina la carrière politique du fameux Drouet. Enfermé dans la place, il crut pouvoir s'échapper, fut pris et envoyée au Spielberg, d'où il finit par s'évader, longtemps après, en sautant d'une hauteur de deux cents pieds à l'aide d'un parachute, mais non sans s'être cassé la jambe. Etrange destinée que celle de cet homme qui, rentré en France sous le successeur du prince qu'il avait arrêté à Varennes, répandit le bruit de sa mort, fit célébrer ses funérailles, et, grâce à ce stratagème, put exercer tranquillement dans son pays, durant les dernières années de sa vie, la profession de marchand de bœufs [2] !

La nouvelle du déblocus de Maubeuge causa partout en France des transports de joie, que troublèrent faiblement nos revers sur le Rhin et la perte des lignes de Weissembourg. C'était juste le moment où Couthon entrait vainqueur à Lyon et où, comme on va le voir dans le chapitre suivant, les commissaires de la Convention, à l'armée de l'Ouest, écrivaient : *La Vendée n'est plus !* La guerre départementale étouffée, la guerre royaliste près de l'être, la guerre étrangère parut un jeu. Une confiance sans bornes centupla l'énergie des cœurs militaires ; nul ne mit en doute que la campagne prochaine ne nous menât planter nos drapeaux sur le territoire ennemi.

Le 16 octobre, signalé à Wattignies par la victoire, l'avait été aussi, hélas ! à Paris par l'exécution de Marie-Antoinette. Mais, avant de raconter ce lugubre événement, nous avons à achever le tableau des grands faits de la Révolution, sous son double aspect de puissance destructive et de puissance féconde.

CHAPITRE X.

LA VENDÉE VAINCUE.

Les Vendéens s'allient aux Anglais. — *Parti de Saumur.* — *Parti de Nantes.* — Ce que représentait Canclaux. — Ce que représentait Rossignol. — Les « fumées soporatives. » — Plan de campagne proposé à Saumur. — Plan de campagne proposé à Nantes. — Philippeaux entraîne le Comité de salut public. — Humeur violente de Philippeaux ; sa querelle avec Choudieu. — Conseil de guerre tenu à Saumur, le 2 septembre. — Générosité de Rossignol. — Plan adopté. — Arrêté sur l'exécution du décret du 1er août. — Levée en masse. — Les Mayençais à Nantes. — Echec de Lecomte à Chantonnay. — Monet fusillé et calomnié par les Vendéens. — Marche et succès de l'armée de Mayence. — Merlin (de Thionville) ; sa bravoure ; lettre de lui. — Mouvements de l'armée de Rossignol. — Victoires de Doué et Thouars. — Héroïnes vendéennes. — Ordre de rétrograder envoyé à Chalbos et aussitôt après révoqué. — Défaite des républicains à Coron. — Combat sur les hauteurs de Beaulieu. — Echec de Kleber à Torfou. — Beysser chassé de Montaigu. — Défaite des républicains à Saint-Fulgent. — Campagne manquée. — Accusations injustes lancées par Philippeaux. — Rossignol approuvé par les Jacobins. — Nouveau conseil de guerre à Saumur. — Les Mayençais vainqueurs à Saint-Symphorien. — Canclaux et Rossignol remplacés par l'Echelle. — Victoire des républicains au Moulin-aux-Chèvres. — Les Vendéens surpris à Châtillon par Westermann. — Evacuation de Mortagne. — Combat de la Tremblaye ; Lescure blessé. — Les généraux de la haute Vendée abandonnés par Charette. — Occupation de Chollet par les républicains. — Victoire des républicains à Chollet. — Traits d'héroïsme. — Les républicains occupent Beaupréau. — Passage de la Loire. — Déplorable état de la Vendée.

Dans les premiers jours de septembre, les chefs vendéens, rassemblés aux Herbiers, s'étaient occupés de diviser le *pays conquis* en cinq portions, ayant chacune un général spécialement chargé de la défendre. Charette eut sous son commandement les environs de Nantes et la côte ; Bonchamp, les bords de la Loire, en Anjou ; la Rochejaquelein, tout le reste de l'Anjou insurgé ; Lescure, toute la partie ouest du Poitou insurgé ; Royrand, le camp de l'Oie. D'Elbée conserva son titre de généralissime. Châtillon continua d'être le siége du conseil supérieur, et la résidence de l'état-major fut fixée à Mortagne [3].

Quelques jours auparavant, au château de la Boulaye, où Lescure, la Rochejaquelein et le faux évêque d'Agra se trouvaient réunis, un homme de trente ans, petit, à la figure vive, aux allures décidées, s'était présenté avec des dépêches qu'il portait en guise de bourre dans ses pistolets. Envoyé d'Angleterre par Dundas et le gouverneur de Jersey, un bateau pêcheur l'avait jeté seul, pendant la nuit, sur la côte de Saint-Malo. Mais à l'esprit contre-révolutionnaire des paroisses situées sur sa route, il avait dû de pouvoir se procurer, de village en village, des secours et des guides ; et, après avoir fait à pied cinquante lieues en cinq nuits, il avait audacieusement traversé la Loire, à la vue des barques canonnières des républicains. Il se nommait le chevalier de Tinténiac. Quel fut l'étonnement de ses hôtes, lorsqu'ils virent que les dépêches apportées par lui étaient adressées à Gaston, le perruquier tué au début de la révolte ! L'ignorance, à Londres, était si grande en ce qui concernait l'insurrection de la Vendée, qu'on paraissait n'y pas bien savoir si elle avait pour objet le triomphe des idées de l'Assemblée consti-

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan, p. 55 et 56.
[2] *Recherches historiques su. Maubeuge*, p. 195.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 197.

tuante, ou la restauration de l'ancien régime, ou la résurrection du parti girondin [1]. Du reste, les dépêches contenaient des offres de secours clairement énoncées. Si les chefs vendéens hésitèrent à s'allier aux Anglais, engagés alors dans une guerre à mort contre la France, c'est ce dont on va juger par le passage suivant des Mémoires de madame de la Rochejaquelein. Il vaut qu'on le cite : « J'avais une écriture très-fine et très-lisible. Ces messieurs me prirent pour secrétaire, et j'écrivis les dépêches que M. de Tinténiac voulait rapporter dans ses pistolets... On répondit au ministère anglais... que, si l'on n'avait pas sollicité des secours, c'était à cause de l'impossibilité des communications ; que ces secours nous étaient fort nécessaires... Nous proposions un débarquement aux Sables ou à Paimbœuf, promettant d'amener cinquante mille hommes, au jour donné, sur le point qui serait choisi... Mais ce qu'on demanda spécialement et avec instance, c'est que le débarquement fût commandé par un prince de la maison de Bourbon, et composé d'émigrés en grande partie... Tous les généraux qui étaient à la Boulaye signèrent cette réponse, et l'évêque d'Agra y mit hardiment son nom [2]. »

Puisque le ministère anglais « montrait un vif désir de secourir les insurgés par toute espèce de moyens [3], » sans même savoir au juste pour quelle cause ils combattaient, les chefs vendéens ne pouvaient se faire illusion sur la nature de l'appui offert ; ils ne pouvaient ignorer qu'ils s'alliaient, non aux défenseurs du principe monarchique, mais aux ennemis de la France, agissant comme tels. Ils le signèrent, néanmoins, ce pacte sacrilége ; et la naïveté des aveux qu'on vient de lire prouve assez que ce fut en toute sécurité de conscience !

Quel était, pendant ce temps, l'état des choses parmi les républicains?

On a vu [4] que lorsque, au mois d'août, l'armée de Mayence arriva en Vendée, un débat très-animé s'engagea entre la commission centrale de Nantes et celle de Saumur, sur la direction à donner aux Mayençais. Ce débat tirait son importance d'un antagonisme, ancien déjà, mais que l'élévation de Rossignol venait de mettre vivement en lumière.

Au fond, ce que Rossignol représentait en Vendée, c'était le principe démocratique, appliqué avec tous ses avantages et tous ses inconvénients à la formation, à la direction des armées, et à la distribution des grades : système des levées en masse, appel brûlant des volontaires sous les drapeaux, puissance de l'enthousiasme substituée aux ressources de la guerre méthodique, et préférence donnée, dans le maniement des soldats, à l'énergie du patriote sur l'expérience du général, à l'inspiration sur la stratégie, en un mot à l'esprit civique sur l'esprit militaire, voilà ce que personnifiait Rossignol, et ce que patronnait en lui la commission centrale de Nantes, composée de Richard, de Choudieu, de Bourbotte. C'est ce qui constituait, en dehors des dispositions particulières des habitants de Saumur, le *parti de Saumur*.

Canclaux, qui n'était comme Rossignol ni un homme de club ni un homme du peuple, et qui à l'orgueil d'une haute naissance joignait cette passion de la force réglée qui se puise dans la vie des camps, le comte Camille de Canclaux devait naturellement représenter en Vendée un tout autre principe et un tout autre esprit que Rossignol. Philippeaux, en opposant le premier au second, contribua, plus que personne, à constituer ce qui, en dehors des opinions propres aux diverses catégories de la population nantaise, put être appelé le *parti de Nantes* [5].

Que Rossignol fût doué de qualités estimables, c'est certain. Turreau, dans ses Mémoires, se fait gloire d'avoir été son ami [6]. Hentz, très-prévenu contre lui en arrivant à Saumur, fut charmé de sa franchise, de la sincérité de son patriotisme et de la simplicité de ses mœurs républicaines [7]. Le 19 août, Santerre écrivait au ministre de la guerre : « J'ai trouvé en Rossignol l'homme de la nature, brave et dont l'esprit est rare. Il craignait le fardeau de sa place. J'ai du plaisir à servir sous ses ordres [8]. » A la même époque, les commissaires Besson et Brûlé mandaient au Comité de salut public que Rossignol avait la confiance de son armée, les soldats étant bien sûrs que celui-là du moins ne les trahirait pas [9]. Il est juste aussi de remarquer que, loin d'avoir ambitionné la dignité de général en chef, Rossignol la refusa d'abord, puis ne l'accepta qu'avec une louable défiance de lui-même [10]. Et jamais l'envie n'approcha de son cœur, comme le prouve de reste sa conduite envers Boulard, dont nul ne sut mieux que lui respecter les vertus, louer les talents et recommander les services [11].

Malheureusement, c'était une nature confiante et faible. « Je tremble, lui avait écrit de Paris en lui annonçant sa nomination une dame P. de ses amies, je tremble que ta trop grande confiance ne te fasse tomber dans les piéges de certains hypocrites... Tu vas avoir autour de toi des *hommes politiques*, et par cela même artificieux [12]... » Ces mots étaient sans doute à l'a-

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 187 et 188.
[2] *Ibid.*, p. 189 et 190.
[3] *Ibid.*, p. 186.
[4] Fin du chapitre : *la Vendée menacée*.
[5] Ces dénominations sont exactes en ce sens seulement que Rossignol avait le siége de son commandement à Saumur et Canclaux celui du sien à Nantes.
[6] *Mémoires de Turreau*, p. 95.
[7] *Observations sur la guerre de la Vendée*, imprimées par ordre de la Convention.
[8] Lettre publiée par Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 51.
[9] Lettre publiée par Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 26.
[10] Dans sa réponse à la notification du ministre, il faisait observer avec modestie que « *l'administration était hors de sa portée*. »
[11] Lettre écrite par Rossignol au ministre de la guerre, pour le prier instamment d'engager Boulard à continuer ses fonctions, en date du 16 août 1793.
[12] Citée par Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. I, p. 418.

dresse de Ronsin, devenu meneur révolutionnaire d'auteur dramatique qu'il avait été, et dont l'ascendant sur Rossignol s'expliquait par beaucoup d'intelligence, d'audace et de courage, présents du ciel qui, chez lui, servaient de voile à une politique sans scrupule unie à des penchants sanguinaires.

L'amitié d'un tel homme ne pouvait que décrier Rossignol, et sa mauvaise santé, qui, trop souvent, le tint éloigné de la scène, ajoutait à cet inconvénient; mais l'injuste aversion dont il fut l'objet de la part d'une certaine fraction du parti républicain avait une cause plus profonde. En réalité, sa nomination n'avait été qu'un coup d'Etat révolutionnaire; elle avait eu pour but avoué de saper l'ancienne routine des camps, de poursuivre jusque sous la tente ce qui restait encore des vieux prestiges, d'affaiblir la dangereuse confiance des soldats pour leurs généraux titrés, et de bien faire comprendre que la Révolution n'entendait point composer avec le passé monarchique, de quelque façon que ce pût être [1]. Rossignol eut donc naturellement contre lui, même dans le parti républicain, toutes les convictions chancelantes, tous les cœurs au fond desquels la puissance des idées nouvelles luttait contre le culte des souvenirs, tous ceux enfin qui ne croyaient pas absolument nécessaire que la Révolution brûlât ses vaisseaux.

Il fallait en finir, cependant, avec cette inexplicable Vendée, » comme l'appelait Barère. Et par quels moyens? Les plus violents ne pouvaient guère paraître excessifs, là où les plus chimériques ne parurent pas ridicules. « Je me rappelle, raconte Savary, qu'un adepte, se prétendant *physicien et alchimiste*, présenta aux députés qui se trouvaient à Angers une boule de cuir remplie, disait-il, d'une composition dont la vapeur, dégagée par le feu, devait asphyxier tout être vivant fort loin à la ronde. On en fit l'essai dans une prairie où se trouvaient quelques moutons que la curiosité attira vers le lieu de l'expérience, et personne n'en fut incommodé [2]! » Il est probable que c'est à des procédés de ce genre que Santerre faisait allusion, lorsqu'il écrivait au ministre de la guerre : « Des mines, des mines à force! des fumées soporatives! Et puis, tomber dessus [3]! »

Hâtons-nous de dire que l'idée d'asphyxier les Vendéens, ou de les endormir pour mieux les battre, n'empêcha pas de recourir à des moyens un peu plus sûrs.

Jusqu'alors, dans la guerre de Vendée, les républicains avaient frappé au hasard, selon l'inspiration du moment ou la convenance accidentelle des lieux : on reconnut enfin qu'au système des attaques partielles et incohérentes il était temps de substituer celui des attaques combinées. Sur ce point, pas de difficulté. Mais quel plan de campagne adopterait-on? Le *parti de Nantes* et le *parti de Saumur* se disputant l'armée de Mayence, il en résulta que deux plans de campagne tout à fait opposés se produisirent. Car, bien souvent, la différence des idées ne naît que de l'antagonisme des passions.

La commission centrale de Nantes était d'avis que l'armée de Mayence se rendît à Nantes et s'y réunît aux troupes commandées par Canclaux. A un jour donné, elle en serait partie, pour s'emparer du Port-Saint-Père, de Machecoul, de Légé, ayant comme points de contact, à droite l'intrépide armée de Boulard, et à gauche la garnison de Nantes; puis, elle aurait percé jusqu'à Mortagne, centre de la rébellion, de manière à diviser les forces de l'ennemi, tandis que, combinant une attaque environnante, les divisions républicaines d'Angers, de Luçon, de Niort, des Sables, se seraient avancées en se donnant la main, contraignant l'ennemi à faire face sur tous les points à la fois, le resserrant de plus en plus, et le refoulant sur lui-même, jusqu'à ce qu'il pérît comme étouffé [4].

Selon la commission centrale de Nantes, ce plan valait mieux que celui qui aurait consisté à opposer aux Vendéens une grande et unique armée. Quelle était, en effet, la tactique des rebelles? Maîtres d'une vaste surface, ils se divisaient en plusieurs noyaux composés de gens audacieux, très-propres à former des têtes de colonnes, et distribués à une assez grande distance les uns des autres. Y avait-il une expédition à tenter, la division qui en était chargée faisait sonner le tocsin dans toutes les paroisses à quarante-huit lieues de marche, désignait les lieux de rassemblement où chacun devait porter ses vivres et son fusil. Ce noyau se transformait de la sorte, comme par enchantement, en une armée nombreuse, en tête de laquelle marchaient quelques centaines d'hommes aguerris, la plupart braconniers ou gardes-chasse et excellents tireurs. Ils attaquaient alors en poussant de grands cris. Et quel était le résultat? Vaincus, ils perdaient quelques canons, et chacun de retourner chez soi, sauf à recommencer. Vainqueurs, ils se multipliaient en progression effrayante, et menaçaient de tout inonder. Dix mille avant un combat, ils pouvaient être cinquante mille après une victoire. N'était-il pas manifeste que des paysans, qui n'avaient ni train ni bagages, qui se dispersaient en un clin d'œil, et dont chacun portait ses vivres, auraient bon marché d'une lourde masse constamment en peine du soin de ses subsistances, et forcée, en cas d'urgence, de s'aliéner par le pillage les populations laissées derrière elle? Le plan proposé avait, d'ailleurs, l'avantage de couper toute relation entre les rebelles et l'An-

[1] Voyez ce que disent à cet égard : Beauchamp, dans son *Histoire de la Vendée*, t. I, liv. VII; et Turreau, dans ses *Mémoires*, liv. III, p. 92.

[2] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 51.

[3] Voyez sa lettre. *Ibid.*, p. 34.

[4] Lettre de Philippeaux à ses collègues de Niort, dans la collection de M. Benjamin Fillon. — Mémoire sans signature, mais évidemment composé par un des généraux républicains en Vendée. — *Observations sur la guerre de Vendée*, par Nicolas Hentz, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1046. 7. 8. (*British Museum.*)

gleterre ; de tenir en respect la Bretagne, où l'insurrection fermentait, de rendre disponible l'artillerie de Nantes, qui n'aurait plus besoin de canons dès qu'en avant de la rive gauche elle aurait un redoutable corps d'armée pour la protéger [1].

A cela, ceux de la commission centrale de Saumur répondaient : que la question étant de détruire les rebelles sans retour, il convenait de leur laisser le moins d'échappées possible ; qu'appeler de divers points très-éloignés les uns des autres les corps qui devaient former l'attaque environnante n'était pas le moyen d'empêcher les trouées ; que, de Mortagne, l'ennemi pouvait se porter, à son choix, sur chacune des colonnes destinées à le cerner, et en vaincre une, deux ou même trois en un jour, précisément parce qu'il n'était embarrassé ni de vivres ni de bagages ; que, dans ce cas, les opérations de l'armée de Mayence seraient irrévocablement compromises ; qu'il était absurde de faire faire à cette armée une marche de quarante-sept lieues pour atteindre Mortagne, d'où, à Saumur, elle n'était éloignée que de douze lieues ; que, le pays occupé par les rebelles présentant une espèce de carré dont deux barrières naturelles, la Loire et la mer, dessinent deux des côtés, on devait chercher à acculer l'ennemi dans l'angle formé par la Loire et la mer, c'est-à-dire l'attaquer en masse par l'angle opposé [2].

Ainsi le *parti de Nantes* proposait d'attaquer les Vendéens par l'ouest, de les diviser au moyen d'une pointe de l'armée de Mayence sur Mortagne, et de les détruire en les cernant.

Le *parti de Saumur*, au contraire, proposait de concentrer toutes les troupes en cette dernière ville, d'attaquer par l'est, et en masse.

Or, dans le premier cas, l'armée de Mayence passait sous le commandement du *comte* de Canclaux, et promettait, par les prodiges qu'on attendait d'elle, d'assurer en Vendée la prépondérance du *parti aristocratique et militaire*.

Dans le second cas, l'armée de Mayence était mise sous les ordres du *plébéien* Rossignol, et l'honneur d'avoir fini la guerre de Vendée appartenait au *parti civil et démocratique*.

Le premier plan était du général Grouchy, alors chef de l'état-major de l'armée des côtes de Brest [3] ; il avait été adressé, le 14 août, au Comité de salut public par le représentant Cavaignac [4] ; et Philippeaux l'avait adopté jusqu'à se l'approprier en quelque sorte. Heureux d'avoir cette flèche à lancer à travers le cœur de Ronsin, il se rendit auprès du Comité de salut public pour appuyer les vues du *parti de Nantes*, et ne craignit pas de dire : « Si l'on suit cette marche, la guerre ne durera pas un mois, j'en réponds sur ma tête [5]. » Tant d'assurance entraîna le Comité de salut public, qui envoya l'ordre à l'armée de Mayence de se diriger sur Nantes.

Mais ce n'était pas assez pour Philippeaux, nature agressive et inflammable à l'excès. Dans son opposition à ce qu'il nommait par dérision la *cour de Saumur*, il déploya la même passion qui, à Chartres, lui avait fait donner aux Girondins vaincus le titre « d'alliés de l'ennemi extérieur [6], » et il employa le même langage dont il s'était servi en définissant Louis XVI : « La grosse et vilaine bête qu'on appelait roi [7]. » Non content de se déchaîner contre Ronsin, sans avoir à articuler d'autre fait que de l'avoir vu en compagnie de courtisanes, il accueillit avec une légèreté déplorable, à l'égard de Rossignol, des accusations qui se trouvèrent être des calomnies [8]. De l'armée de Saumur, il disait, par une irritante affectation de dédain : « Elle fera beaucoup en ne faisant point de mal [9], » et une de ses expressions favorites était : « Le cloaque fangeux de Saumur [10]. »

Richard et Choudieu n'étaient pas gens à dévorer patiemment de telles insultes. Il ne paraît pas, néanmoins, qu'ils y aient d'abord répondu autrement qu'en s'efforçant d'entraver l'exécution du plan appuyé par Philippeaux. Ils n'eurent pas de peine à prouver au Comité de salut public que la décision qu'on lui avait arrachée était hâtive, qu'il convenait d'écouter les opinions diverses et de les peser. La lettre qu'ils écrivirent à ce sujet semblait si raisonnable, qu'elle obtint la signature de Rewbell et de Merlin (de Thionville), commissaires près l'armée de Mayence. Irrité, Philippeaux appela cette démarche une intrigue, reçut un cartel de Choudieu, et refusa de se battre, déclarant que son sang appartenait à la République [11].

Ces funestes querelles avaient rempli les derniers jours du mois d'août : enfin, le 2 septembre, un grand conseil de guerre fut tenu à Saumur, où les deux partis vinrent, sur la question en suspens, se mesurer une dernière fois.

Prirent part à la délibération onze représentants du peuple, qui étaient : Richard, Choudieu, Fayau, Philippeaux, Ruelle, Meaulle, Cavaignac, Turreau, Rewbell, Merlin (de Thionville), Bourbotte ; et onze généraux, savoir : Rossignol, Canclaux, Aubert Dubayet, Menou, Santerre, Mieszkouski, Dembarrère,

[1] *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 1046. 7. 8. (*British Museum.*)

[2] *Mémoires du général Turreau*, liv. III, p. 101. — *Observations sur la guerre de la Vendée*, par Nicolas Hentz, *ubi supra*. — Rapport présenté par Choudieu, le 6 février 1794. — Compte rendu de Rossignol au ministre de la guerre.

[3] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 45.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 46.

[6] Compte rendu à la Convention nationale par Philippeaux, député commissaire dans les départements du Centre et de l'Ouest. — Voyez n° 1082 de la *Bibliothèque historique de la Révolution*. (*British Museum.*)

[7] *Ibid.*

[8] Voyez sur ce point les *Observations* de Nicolas Hentz, imprimées par ordre de la Convention nationale.

[9] Lettre de Philippeaux à ses collègues de Niort, parmi les documents originaux et inédits rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[10] Il employa cette expression jusque dans sa lettre du 28 août au Comité de salut public.

[11] Lettre de Philippeaux au Comité de salut public, en date du 28 août 1793.

Salomon, Rey, Duhoux et Chalbos [1]. Le débat fut très-vif, et le résultat singulier. Bourbotte s'étant abstenu, et Chalbos ayant proposé un système mixte, il arriva que, sur les onze représentants, sept se prononcèrent pour le plan de Nantes, et trois pour le plan de Saumur, tandis que, sur les onze généraux, sept donnèrent la préférence au plan de Saumur, et trois au plan de Nantes [2] : de sorte que le parti qui représentait en Vendée l'esprit militaire se trouva avoir contre lui, en cette occasion, la majorité des généraux, et pour lui la majorité non militaire ! Les votes se balançaient d'une manière exacte : dix d'un côté, dix de l'autre ; ce qui fit pencher la balance, ce fut la générosité de Rossignol. S'apercevant que la difficulté venait uniquement de la répugnance que certains généraux nobles, tels que Aubert Dubayet, avaient à servir sous lui, il proposa noblement à Canclaux de lui abandonner le commandement s'il voulait entrer en campagne par Saumur ; et, sur le refus de Canclaux, qui n'eût pu accepter l'offre sans indélicatesse, il déclara faire à son collègue le sacrifice de son opinion particulière [3]. Cette conduite pleine de grandeur termina tout, et l'armée de Mayence prit la route de Nantes.

Cependant le décret du 1er août avait répandu l'alarme, et le bruit courait, accrédité par quelques paroles irréfléchies de Rossignol, que ce décret allait avoir dans ceux du *parti de Saumur* des exécuteurs inflexibles et aveugles : un fait éclatant démentit ces rumeurs. Santerre s'était hâté d'écrire au ministre de la guerre sur la nécessité de prendre des mesures pour que l'exécution ne frappât que les rebelles ; le ministre lui répondit : « Mon opinion est conforme à la vôtre [4]. » Et les représentants près l'armée des côtes de la Rochelle publièrent aussitôt un arrêté portant qu'il ne fallait pas confondre avec les véritables repaires des brigands les pays envahis par eux, et dont les habitants étaient en majorité restés fidèles à la patrie ; qu'il était défendu à tout officier, sous-officier ou soldat, de mettre le feu à une ville, à un bourg, à un village, à un hameau, à même à une maison particulière, sous prétexte que les brigands y avaient logé ; qu'un tel acte serait puni comme acte de rébellion à la loi ; que, dans les pays occupés par les brigands, les généraux seuls auraient le droit de déterminer l'exécution du décret du 1er août ; qu'en tout cas, nul ordre d'incendier ne serait donné que lorsque les commissaires attachés aux armées auraient fait retirer les bestiaux et les subsistances. Ces mesures, qui, selon l'expression de Savary [5], « semblaient réduire la guerre à ses fléaux ordinaires, » et pour lesquelles on créa des commissions spéciales, calmèrent l'effervescence [6].

Mais à la sagesse il fallait joindre l'énergie, et, comme nous l'avons déjà dit, ce qui distinguait le *parti de Saumur* du *parti de Nantes*, c'était une foi absolue dans la puissance de l'élan populaire. De là, la levée en masse ordonnée par les représentants près l'armée des côtes de la Rochelle. La réponse à cet appel du patriotisme fut prodigieuse. Le tocsin, sonné le 11 septembre, dans le district de Saint-Maixent, réunit dix mille hommes en six heures [7]. Les levées en masse encombrèrent Angers, Saumur, Thouars, Niort et Fontenay. Rien de tel ne s'était vu depuis les Croisades [8]. Il est vrai qu'on ne pouvait pas compter ces volontaires comme autant de *soldats !* N'y avait-il point à les armer, à les discipliner, à les habituer au feu ? Sous ce rapport, il y eut certainement illusion de la part de ceux de Saumur ; mais l'illusion ici n'en donna pas moins lieu à un de ces grands spectacles qui sont la gloire d'un peuple libre.

Pendant ce temps, l'armée de Mayence arrivait à Nantes. La renommée qui marchait devant ces valeureux guerriers leur avait préparé dans Nantes une réception digne de leurs hauts faits. Ils furent accueillis, ils furent fêtés avec transport. Aussi impatiente de les montrer à l'ennemi que fière de les posséder, la ville se plut à les faire ranger en bataille dans la prairie de Mauves, presque sur le bord de la Loire, pour que, des postes opposés, les Vendéens pussent voir à quels rudes combattants il leur faudrait désormais tenir tête. Là était Merlin (de Thionville), aussi brave que le plus brave. Au moment où les troupes rentraient, il lui prend envie d'aller reconnaître un poste ennemi aux environs de Saint-Sébastien. Suivi de quelques officiers généraux, il part, est accueilli par un beau feu de file, met pied à terre, saute dans la canonnière établie pour défendre le passage de la Loire et riposte par quelques coups de canon [9]. Jouer un moment avec la mort, et, comme un banquet l'attendait dans la ville [10], gagner appétit, c'est tout ce qu'il avait voulu.

Voici quel était l'état des forces qui composaient l'armée des côtes de Brest. Canclaux avait sous ses ordres deux généraux de brigade, Beys-

[1] Procès-verbal du conseil de guerre du 2 septembre 1793. — Il se trouve parmi les pièces justificatives de l'ouvrage de Beauchamp, et dans Savary, t. II, chap. v, p. 90-92.

[2] *Ibid.*

[3] Voyez sur ce point l'*Histoire de la Vendée*, par Beauchamp, t. I, liv. VII, p. 301. — Les *Observations* de Hentz *sur la guerre de la Vendée*. — Les *Mémoires de Turreau*, liv. III, p. 100.

Dans ses *Mémoires*, Turreau attaque vivement le plan qui prévalut, et cependant son nom figure, dans le procès-verbal, sur la liste de ceux qui votèrent en faveur de ce plan.

[4] *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 101.

[5] *Ibid.*, p. 107.

[6] Quand Savary s'oublie jusqu'à rapporter un fait de nature à honorer le *parti de Saumur*, on peut l'en croire ; car il était lui-même du *parti de Nantes*, dont toutes les préventions et les jalousies se reflètent dans son récit.

[7] Rapport de l'adjudant général Desmarez au ministre de la guerre.

[8] Savary, qui, en sa qualité d'*écrivain de parti*, parle de ces levées en masse avec une mauvaise humeur mal dissimulée, prétend qu'elles produisirent 30,000 hommes. Sans aller aussi loin que Barère, qui, dans la séance du 25 septembre, porta le nombre des volontaires à 400,000, il est permis de croire que Savary est resté au-dessous de la vérité. Beauchamp dit 300,000, dans son *Histoire de la Vendée*, t. I, liv. VIII, p. 314.

[9] Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 111.

[10] *Ibid.*, p. 111.

sec et Grouchy, le premier occupant le camp des Naudières, à une lieue de Nantes, avec six mille hommes, et le second formant l'avant-garde, au camp des Sorinières, à la tête de deux mille hommes. Quant aux Mayençais, Aubert Dubayet commandait la division; Kléber, l'avant-garde; Vimeux, la 1re brigade; Beaupuy, la 2e brigade; Haxo, la réserve [1].

Pour ce qui est de l'armée des côtes de la Rochelle, placée sous les ordres de Rossignol, elle comprenait cinq divisions : celle de Saumur, commandée par Santerre; celle d'Angers, commandée par Duhoux; celle de Niort, commandée par Chalbos; celle de Luçon, commandée par Tuncq, et enfin celle des Sables, où Boulard, que l'épuisement de sa santé avait contraint de donner sa démission, venait d'être remplacé par Mieszkouski [2].

Or, d'après le plan concerté à Saumur, les opérations devaient avoir lieu de la manière suivante :

L'armée des côtes de Brest, partant de Nantes, devait descendre la rive gauche de la Loire, balayer la Vendée inférieure, remonter vers Machecoul, arriver le 11 ou le 12 devant Légé; le 13 ou le 14, vis-à-vis d'Aigrefeuille, et le 16, devant Mortagne [3].

De son côté, l'armée des côtes de la Rochelle devait régler ses mouvements de telle sorte, que la division des Sables prenant poste à Saint-Fulgent le 13, et celle de Luçon balayant tout le pays entre Chantonnay et la Roche-sur-Yon, les trois autres divisions de Niort, de Saumur et d'Angers se trouvassent le même jour, c'est-à-dire le 14 : la première à la Châtaigneraie; la seconde à Vihiers, et la troisième sur les hauteurs de Beaulieu [4]. C'était le 15, autour de Mortagne, que devait s'opérer la jonction de toutes les colonnes parties des divers points du théâtre de la guerre; et, si cette jonction avait lieu suivant les dispositions convenues, la destruction de l'ennemi paraissait chose certaine.

Mais n'y avait-il rien de hasardé en un système qui faisait dépendre le succès de la campagne d'une précision mathématique dans chacun des mouvements indiqués? Et pouvait-on raisonnablement espérer que les Vendéens ne mettraient obstacle à la marche d'aucun des corps dont la coopération était requise? Choudieu, dans le conseil de guerre de Saumur, avait signalé le danger avec beaucoup de force [5]; et l'événement ne lui donna que trop raison.

Avant même que la campagne fût commencée, les armes républicaines essuyèrent un revers qui menaçait de tout compromettre. Tuncq, que nous n'avons pas vu figurer au conseil de guerre, s'était rendu à la Rochelle sous prétexte de se faire guérir d'une chute de cheval [6], laissant le commandement de la division de Luçon au jeune Lecomte, récemment créé général de brigade, et qui, à la tête du fameux bataillon le *Vengeur*, s'était couvert de gloire. Lecomte était de la race des héros, et une autre nature héroïque, Marceau, le secondait en qualité d'adjudant général. Mais, soit mauvaise volonté, soit négligence, Tuncq était parti, sans laisser ni renseignements, ni ordres, ni cartes, ni registres, pas même le cachet de l'état-major et la note des espions [7]. Attaqué à Chantonnay, le 5 septembre, par trente mille Vendéens, et attaqué à l'improviste, Lecomte fut battu, après des prodiges de valeur, et à la suite d'un combat qui dura de cinq à neuf heures du soir. Le bataillon le *Vengeur* y fut admirable, et se fit exterminer presque en entier [8]. Le désastre eût été complet sans les ténèbres, qui favorisèrent la retraite. « Je me dirigeai à travers des bois qui m'étaient inconnus, » écrivit Lecomte après la bataille. Il y avait été atteint d'une blessure qu'on crut d'abord mortelle, et le premier cri qu'il poussa de son lit de douleur fut pour accuser Tuncq et le maudire [9].

Au nombre des prisonniers républicains était Monet, commandant du bataillon le *Vengeur*. On lui appeit que lui et ses compagnons devaient se préparer à mourir. Fils unique, Monet frémit en songeant au désespoir de sa mère, et madame de Sapinaud raconte qu'elle reçut de lui une lettre où il lui rappelait qu'elle avait des enfants [10]. Elle ajoute qu'elle envoya cette lettre, accompagnée de sa recommandation, à M. de Cumont, qui répondit : « La mort la plus affreuse serait encore trop douce pour un pareil homme [11]. » Telle était la mansuétude vendéenne! Monet fut conduit à la mort, qu'il subit avec fermeté; et, comme si ce n'était pas assez de lui avoir ôté la vie, les Vendéens cherchèrent à déshonorer sa mémoire, en publiant un bulletin où ils lui faisaient dire : « J'ai violé, volé, assassiné, incendié, blasphémé, commis toutes sortes de crimes et de scélératesses. Le supplice que je vais subir est trop doux. Je demande publiquement pardon à Dieu. Malheur à qui m'imitera! » Pour savoir jusqu'à quel point une relation, si peu vraisemblable en elle-même, mérite confiance, il suffit de remarquer qu'elle venait d'un conseil dirigé par ces deux grands imposteurs, l'évêque d'Agra et le curé Bernier [12]!

[1] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 131.
[2] *Ibid.*, p. 132.
[3] *Plan d'opérations, concerté et arrêté entre les généraux Canclaux et Rossignol*, 1re partie.
[4] *Ibid.*, 2e partie.
[5] C'est ce qu'il rappela plus tard dans une lettre sur laquelle nous reviendrons.
[6] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher.*
[7] Rapport du général de brigade Lecomte au général de division Chalbos, en date du 8 septembre 1793.
[8] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, chap. IX, p. 196.
[9] Voyez son Rapport du 8 septembre 1793. — Les *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, et Beauchamp, t. I, liv. VIII, p. 308.
[10] *Mémoires de madame de Sapinaud*, p. 27.
[11] *Ibid.*
[12] Il est juste toutefois de dire que cette relation est en harmonie avec ce que madame de Sapinaud rapporte du récit qui lui fut fait à elle-même. Mais, de son côté, Savary, qui connaissait le caractère honorable de Monet, cite sa prétendue confession comme un des plus frappants exemples des *extravagances* que le conseil supérieur de Châtillon se permettait de publier. (Voyez *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 124.)

Tandis que ces choses se passaient du côté de Luçon, Charette, du côté de Nantes, attaquait sans succès le camp des Naudières; et, laissant dans ce camp une forte réserve sous les ordres d'Haxo et de Grouchy, Canclaux ouvrait la campagne.

Les Mayençais, dont Kléber conduisait l'avant-garde, s'emparèrent d'abord de Port-Saint-Père, dont l'attaque fut signalée par des traits de bravoure extraordinaires. On y vit des soldats républicains, à la suite d'un lieutenant nommé Targe, se jeter à la nage, le sabre entre les dents, aller saisir, sous un feu terrible, des bateaux vendéens, et les ramener pour faire passer le détachement [1].

De là, les vainqueurs marchèrent dans la direction de Légé, chassant tout devant eux. Savary nous a conservé des notes de Kléber où on lit ces touchantes paroles : « En passant devant le beau lac de Grand-Lieu, nous avions des paysages charmants et des échappées de vue aussi agréables que multipliées. Je ne pus m'empêcher de gémir sur le sort de ces paisibles citoyens qui, égarés et fanatisés par les prêtres, couraient à une destruction certaine [2]. » D'après le plan d'opérations, les Mayençais auraient dû se trouver devant Légé le 12 septembre [3], et ce fut le 14 [4] seulement que leur avant-garde se déploya dans la plaine en forme de glacis qui domine cette ville. Elle y fut rejointe par l'armée de Beysser, qui, faisant le circuit de la basse Vendée, s'était emparée successivement de Pornic, de Bourgneuf et de Machecoul. Les Vendéens, qui occupaient Légé, se hâtèrent de l'évacuer, et les troupes de Beysser pillèrent la ville [5]; après quoi, on se remit en marche.

Le conventionnel Merlin (de Thionville), devenu cher aux soldats de l'armée de Mayence par une intrépidité qu'on eût admirée même chez un vieux guerrier, était de l'expédition. A Port-Saint-Père, il avait commandé l'artillerie volante et pointé lui-même plusieurs canons [6]. La lettre suivante, adressée à Goupilleau (de Montaigu), et dont l'autographe est sous nos yeux, donnera une idée de l'homme. « J'arrive de Montaigu, d'où nous venons de chasser vingt mille coquins. Entré le premier dans la ville, j'ai protégé tes propriétés et ta femme. La ville ayant été prise à la baïonnette, je crois qu'elle sera totalement pillée. L'armée des brigands est en pleine déroute. S'ils n'avaient pas jusqu'ici eu affaire à des j.... f......, ils n'auraient pas pris nos canons avec des bâtons. J'ai juré de n'écrire à la Convention qu'après que cette malheureuse guerre sera terminée. Ne soyez donc pas étonnés si vous ne voyez pas ma signature avec celle de mes collègues. Merlin (de Thionville) [7]. » ... Les mots : « J'ai protégé tes propriétés et ta femme » indiquent de reste que la ville de Montaigu fut livrée au pillage. Pour l'empêcher, le généreux Kléber avait prié Beysser de faire battre la générale : elle fut battue en effet, mais deux heures trop tard [8]...

L'armée, avançant toujours, atteignit Clisson le 17. Là il fut convenu que la colonne de droite, sous les ordres de Beysser, se porterait à Tiffanges, et que l'avant-garde, sous les ordres de Kléber, marcherait sur Torfou, d'où elle pourrait, par le pont de Tiffanges, communiquer avec la colonne de droite [9]. Ces dispositions prises, Canclaux fit halte, attendant des nouvelles de Rossignol.

Tel se présente à l'historien impartial le mouvement des Mayençais. Il ne cadrait pas, on le voit, avec les prévisions du plan de campagne; car l'armée des côtes de Brest aurait dû être devant Mortagne le 16, et elle n'était encore qu'à Clisson le 17 [10].

Que faisait, pendant ce temps, l'armée des côtes de la Rochelle? La nouvelle de l'échec de la division de Luçon à Chantonnay avait avec raison alarmé Rossignol, cet échec étant de nature à laisser, par la désorganisation d'une des colonnes d'attaque, un vide dangereux entre la division des Sables et celle de Niort, ce qui suffisait pour tout remettre en question.

On était dans cette incertitude, lorsque, le 14 septembre, la division de Saumur, qui n'avait pas dépassé Doué, y fut attaquée par une masse nombreuse de Vendéens que conduisaient le prince de Talmont, d'Autichamp et Stofflet. Les républicains étaient au nombre de sept mille combattants, dont cinq cents hommes de cavalerie, plus six mille hommes de la levée en masse, qu'on avait rejetés sur les derrières, parce qu'ils n'étaient armés que de piques, et menaçaient d'être un embarras plutôt qu'une force. Ce fut le général Dembarrère, officier attaché à l'arme du génie, qui fit les dispositions et forma la ligne. Les Vendéens furent repoussés, mis en déroute et poursuivis jusqu'à plus de trois lieues par la cavalerie républicaine, qui en fit un grand carnage [11].

Le même jour, Lescure courait attaquer les républicains à Thouars, et cela sans plus de succès [12].

Là périt, au plus fort de la mêlée, où elle se précipitait en furieuse, une jeune paysanne de Courlay, nommé Jeanne Robin. Elle passait, parmi les bleus, pour une sœur de Lescure, et

[1] 2e partie des *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, p. 6.

[2] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 140.

[3] Voyez plus haut le plan d'opérations.

[4] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 145.

[5] *Ibid.*

[6] Notes de Kléber, citées par Savary, t. II, p. 136.

[7] Dans la collection des documents originaux et inédits rassemblés par M. Benjamin Fillon.

[8] Notes de Kléber. (Voy. Savary, t. II, p. 148.)

[9] Notes de Kléber. (Voy. Savary, t. II, p. 152.)

[10] Savary, t. II, p. 152, cherche à rejeter sur le parti opposé la responsabilité de ce retard, en disant que Rossignol avait annoncé qu'il n'était pas en mesure, mais, outre qu'il ne fournit aucune preuve de cette assertion, elle n'explique rien, puisque, du propre récit de cet historien, il résulte que ce fut seulement le 17 qu'on fit halte.

[11] *Mémoires de Turreau*, liv. III, p. 104-105. — Voyez aussi les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XII.

[12] *Ibid.*, p. 106.

les Vendéens la regardaient comme leur Jeanne d'Arc. Vêtue d'une de ces vestes de siamoise qu'on distribuait aux soldats, elle combattit à Thouars, avec une fougue qui tenait du délire. A côté de Lescure, elle lui criait : « Mon général, vous ne me passerez pas; je serai toujours plus près des bleus que vous [1]. » Et Jeanne Robin ne fut pas la seule qui représenta son sexe, dans cette guerre étrange. D'Elbée avait parmi les tambours de son armée une petite fille de treize ans, qui se fit tuer au combat de Luçon [2]. Dans la division de Joly, une belle femme de trente ans, madame de Beauglie, commandait une compagnie qui était à sa solde [3]. Quelquefois le courage des femmes vendéennes n'était pas sans un mélange de férocité : témoin cette paysanne qui, ayant rencontré son oncle à la tête d'une compagnie républicaine, se vantait « de loi avoir coupé le cou sans qu'on l'eût vu snuffler. » Elle se nommait Renée Bordereau, avait reçu le surnom de *l'Angevin*, et, s'il en faut croire son propre témoignage, il lui était arrivé, dans un engagement aux Ponts-de-Cé, de tuer, à elle seule, vingt et un bleus à coups de sabre [4].

Les attaques de Doué et de Thouars encouragèrent Rossignol à se porter en avant. Ne pouvant juger que par conjectures de la véritable situation des colonnes qui agissaient dans l'ouest, parce que, pour connaître leurs mouvements, il fallait faire un circuit de plus de cent lieues [5], il crut que la double attaque de Doué et de Thouars n'était qu'une suite de leurs progrès, qui refoulaient vers loi l'ennemi; et il donna l'ordre d'avancer au général Santerre, qui commandait la division de Saumur, et au général Duhoux, qui commandait celle d'Angers [6].

Mais, en même temps, et par une inconséquence trop absurde pour avoir été autre chose qu'un malentendu, l'ordre de rétrograder était envoyé à Chalbos, qui, avec la division de Niort, avait atteint déjà la Chataigneraie, prêt à appuyer le mouvement. Cet ordre, daté du 16 septembre, parvint à Chalbos le 17, fut exécuté par lui le 18, et transmis le 20 à Mieszkouski, lequel, de son côté, à la tête de la division des Sables, occupait à Saint-Fulgent le poste indiqué dans le plan de campagne [7].

Que l'ordre du 16 ait émané de Ronsin, qui se serait indûment servi, en cette occasion, du nom du général en chef, tout contribue à rendre cette supposition probable, sans qu'il soit permis de rien affirmer à cet égard. Mais ce qui est certain, c'est que, plus tard, à la tribune de la Convention, Choudieu nia formellement que Rossignol eût donné cet ordre, qu'il qualifia de *malentendu* [8]. Il est certain, d'autre part, que dès que Rossignol eut connaissance du fait, il s'empressa de prévenir Chalbos qu'il eût à reprendre sa position en toute hâte, ce que celui-ci se trouvait avoir fait le 20 [9].

Ainsi le mal fut réparé aussi vite que signalé, et presque du jour au lendemain. Il est vrai que, du 18 au 20, les républicains essuyèrent trois défaites sur divers points du théâtre de la guerre; mais, comme on va le voir, aucun de ces revers ne naquit du faux mouvement ordonné à Chalbos.

Nous avons dit que Rossignol avait donné ordre à la division de Saumur de se porter en avant : arrivée à Vihiers le 17 septembre, elle passa la nuit au bivac. Les avant-postes étaient placés à une hauteur appelée la *Grille des hommes*, à un quart de lieue de Coron, bourg situé dans un fond et traversé par une longue rue fort étroite. Le 18, on annonce l'approche des Vendéens. Ils étaient au nombre d'environ douze mille [10] et conduits par Piron, les principaux généraux de la grande armée vendéenne étant alors, ou occupés ailleurs, ou blessés. Quant aux républicains, ils formaient un corps d'environ dix-sept mille hommes, dont sept mille seulement de troupes réglées; le reste, fourni par la levée en masse, se composait de volontaires mal armés, sans aucune notion de discipline, et qui allaient au feu pour la première fois [11]. On marche sur Coron, que les rebelles occupaient, et où les représentants du peuple Choudieu et Richard entrent les premiers, le sabre à la main, ayant Ronsin à leurs côtés [12]. Le gros de l'armée ennemie était en bataille sur la hauteur du bois de la Roche. L'avant-garde des républicains, chassant les rebelles devant elle, occupe Coron, envoie des tirailleurs à droite et à gauche, et fait demander de l'artillerie légère à Santerre, resté à la *Grille des hommes* avec le corps d'armée. L'ordre fut mal exécuté ou mal compris, et l'artillerie tout entière s'achemina vers Coron. Déjà huit pièces de canon et autant de caissons se trouvaient enfournés dans l'étroite rue : Santerre accourt précipitamment et donne ordre de les retirer; mais Ronsin, furieux : « Comment! tu ordonnes la retraite! Mourons ici! » Pendant ce temps, les tirailleurs ennemis ont repoussé ceux des bleus, et les bataillons

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, t. II, ch. xii, p. 203 et 204.
[2] *Ibid.*, p. 204.
[3] Beauchamp, *Histoire de la Vendée*, liv. VIII, p. 304.
[4] Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 165.
[5] C'est ce dont se plaignirent plus tard Choudieu et Richard. Voy. l'*Histoire de la Vendée*, par Beauchamp, t. Ier, liv. X, p. 338.
[6] *Mémoires de Turreau*, liv. III, p. 106 et 107.
[7] L'ordre en question ayant été le point de départ d'accusations qui donnèrent lieu à des débats d'une grande importance historique, nous avons dû nous étudier à décrire cette campagne avec une extrême précision de chiffres et de détails.
[8] Rapport présenté à la Convention nationale par Choudieu, le 6 février 1794.
[9] *Ibid.* — Voyez aussi l'*Histoire de la Vendée*, par Beauchamp, t. Ier, liv. VIII, p. 319.
[10] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, chap. xii, p. 207.
[11] *Mémoires de Turreau*, liv. III, p. 108. — Turreau, *qui était là*, se moque avec raison de Philippeaux, qui osa prétendre qu'à Coron, *où il n'était pas*, 40,000 républicains avaient été battus par 3,000 rebelles. Encore sont-ce là les chiffres qu'on lit dans les *OEuvres posthumes* de Philippeaux; car, dans son *acte d'accusation* contre Rossignol et Ronsin, il avait affirmé qu'à Coron 30,000 républicains avaient fui devant 3,000 brigands! Et voilà les assertions qui ont servi de base au récit de M. Michelet!
[12] Rapport de Choudieu, présenté à la Convention, le 6 février 1794.

qui s'étaient déployés en avant de Coron, avec une seule pièce d'artillerie légère et deux obusiers, commencent à lâcher pied. Santerre fait replier l'avant-garde sur le corps d'armée, qui n'avait pas quitté les hauteurs de la *Grille*. Les Vendéens arrivaient à la course en criant : *Vive Piron !* Les avant-trains des pièces si malencontreusement engagées s'étaient brisés en tournant dans les rues du village. Le désordre se met dans la colonne ; le cheval de Turreau se renverse et roule sur son cavalier ; Choudieu et Richard, entrés les premiers dans Coron, n'en sortent que les derniers, mais en sortent, et Ronsin lui-même est entraîné dans le mouvement de la retraite. De son côté, le corps d'armée, composé d'hommes novices au métier de la guerre, croit à une déroute complète en voyant l'avant-garde se replier. Les rangs flottent et se rompent ; la panique se répand de proche en proche... C'est vainement qu'un drapeau à la main, Ronsin cherche à rallier les troupes : tout fuit [1].

Piron, vainqueur, se hâta d'envoyer une partie de son infanterie et toute sa cavalerie au chevalier Duhoux, qui, en ce moment, tenait tête à la division républicaine d'Angers, commandée par son oncle. Nouveau combat sur les hauteurs de Beaulieu, nouvelle victoire des Vendéens. Le général républicain Duhoux, injustement soupçonné d'avoir eu des intelligences avec son neveu, perdit toute son artillerie et fut poursuivi jusqu'aux Ponts-de-Cé [2].

Or, ce jour-là même, 19 septembre, l'armée de Mayence éprouvait, sur un autre point, un revers presque semblable.

Nous avons laissé les Mayençais de Kléber marchant sur Torfou, et Beysser recevant l'ordre de se diriger sur Tiffanges, de telle sorte que les deux colonnes se donnassent la main, chose d'autant plus nécessaire, que Kléber n'avait pas à sa disposition au delà de deux mille hommes [3]. Les Vendéens, renseignés par un officier et deux sous-officiers de l'armée de Mayence qui s'étaient rendus au château de la Boulaye, déguisés en paysans, rassemblent leurs forces à Chollet, d'où ils partent pour aller à la rencontre des Mayençais, sous la conduite de Charette et de Lescure. Quand Kléber arriva, l'avant-garde ennemie, composée de quinze mille hommes, occupait Torfou, poste que semblait rendre inexpugnable sa situation sur une hauteur qui barre un chemin creux, avec fossés, haies, buissons alentour, et un bois en face et sur les flancs [4]. Le poste fut emporté néanmoins, et déjà les soldats de Charette fuyaient en désordre, lorsque, mettant pied à terre, Lescure s'écrie : « Y a-t-il quatre cents braves pour venir mourir avec moi ? — Oui, monsieur le marquis, » répondent les gens de la paroisse des Echaubroignes ; et le combat recommence [5]. Bientôt un grand nombre d'habits gris-bleu sont aperçus mêlés aux habits bruns dont les soldats de Charette étaient vêtus : c'était la division Bonchamp qui venait prendre place dans la bataille. Bonchamp, une carabine à la main, charge à la tête des compagnies bretonnes [6], mais sans pouvoir ébranler la ligne d'airain des Mayençais. Tout à coup une vive fusillade est entendue sur les derrières de l'armée républicaine, et un cri s'élève : « Nous sommes coupés ! » Tous les yeux se dirigent vers le même point [7] ; et en effet l'armée courait risque d'être enveloppée, parce que les fuyards vendéens, que l'arrivée de Bonchamp venait de rallier, avaient pris par la gauche, se glissant le long des buissons et favorisés par la configuration de cette partie du Bocage, plus couverte et plus inégale qu'aucune autre. Kléber avait reçu un coup de feu au commencement de l'action [8], et n'en avait pas moins continué d'animer les siens de ses regards intrépides. Il fallut reculer, cependant ; mais c'est ce qu'ils ne firent qu'en présentant un front terrible. Trois fois la cavalerie vendéenne fond sur les Mayençais, et trois fois elle est repoussée à la baïonnette par ces soldats aguerris, qui ne cèdent le terrain que pied à pied et en faisant des feux de file semblables au roulement du tambour. Néanmoins la masse dont ils avaient à soutenir le choc devenait si considérable, qu'ils eussent été détruits peut-être, sans le dévouement de Chevardin, chef de bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire, chargé de couvrir la retraite. Kléber lui avait dit ces simples mots : « Tu pourras être tué, mais tu sauveras tes camarades [9]. » Chevardin ne répondit rien, sauva ses camarades et se fit tuer [10]. En arrêtant l'ennemi, il avait donné le temps à Aubert Dubayet et à Vimeux d'accourir avec un renfort de troupes fraîches, qui empêcha les Vendéens d'aller plus loin [11].

Kléber, demandant ce qu'était devenu Beysser, apprit que ce général avait cru devoir attendre un second ordre pour se mettre en marche. « Ainsi, dit Kléber dans ses notes, j'ai eu à combattre seul, avec deux mille hommes, une ligne dont la gauche s'appuyait à Tiffanges et se grossissait continuellement, tandis que sa droite se prolongeait au delà de Torfou [12]. » D'où il résulte que Kléber attribuait l'échec de Torfou à la négligence de Beysser, et point du tout au mouvement de retraite exécuté par Chalbos le 18.

Le fait est que Beysser était alors fort tranquille à Montaigu, où, le surlendemain du com-

[1] Voyez sur cette bataille, en rapprochant les divers récits, 1° le rapport de Choudieu ; 2° les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein* ; 3° les *Mémoires de Turreau* ; 4° le Bulletin de l'armée catholique.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XII, p. 209. — Voyez aussi le Bulletin de l'armée catholique.

[3] Rapport de Kléber à Aubert Dubayet.

[4] *Ibid.*

[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. XII, p. 213.

[6] *Mémoires de madame de Bonchamp*, p. 47.

[7] Rapport de Kléber à Aubert Dubayet.

[8] *Ibid.*

[9] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 174.

[10] *Ibid.*

[11] Voyez le rapport de Kléber.

[12] Savary, t. II, p. 174.

bat de Torfou, Charette et Lescure coururent le surprendre. Il était à table quand on lui vint annoncer que l'ennemi paraissait. Il crut que c'était un renfort, et ne se mit en défense que trop tard. La ville fut prise, et les Vendéens y passèrent impitoyablement tous les prisonniers au fil de l'épée [1].

Une attaque victorieuse, dirigée, le 23, par Charette et Lescure contre la division des Sables, commandée, à Saint-Fulgent, par Mieszkouski, fut la conséquence et le complément de ces succès. A l'affaire de Saint-Fulgent, un Suisse, nommé Rynks, qui combattait dans les rangs vendéens, se fit remarquer par son sang-froid moqueur. Il avait tiré un flageolet de sa poche, et, pendant qu'on chargeait les républicains, lui, jouait l'air de *Ça ira*. Un boulet emporte la tête de son cheval, il se relève et continue [2]. La division des Sables rétrograda jusqu'à Chantonnay, et sa retraite entraîna celle de la division de Luçon, qui, promptement réorganisée après l'échec de Lecomte, était venue, sous les ordres du général Beffroy, occuper le poste que lui assignait le plan d'opérations convenu [3].

Toutes les combinaisons se trouvant de la sorte déconcertées, Canclaux n'avait plus qu'à se replier sur Nantes, ce qu'il fit sans beaucoup d'obstacles, la mésintelligence s'étant mise parmi les généraux vendéens [4], et Charette, dont les chefs du haut Poitou n'avaient point assez ménagé le caractère irritable, songeant déjà à se retirer dans ses cantonnements de Légé, comme un loup dans son repaire.

Pour les républicains, la campagne était manquée. A qui la faute? Il y eut à cet égard échange amer de récriminations. Et toutefois ceux du parti de Nantes parurent d'abord disposés à accepter humblement leur part de responsabilité. Car Choudieu et Richard leur ayant écrit, au sujet des défaites de Coron et de Beaulieu : « Ce que nous avions prévu vient malheureusement d'arriver : deux de nos colonnes ont été battues; » eux répondirent : « Nous devons convenir de bonne foi qu'on nous a étrangement trompés jusqu'à présent sur le nombre, la position et les moyens des rebelles [5]. » Il est à remarquer que cette réponse était datée de Clisson, 22 septembre, après l'échec de Torfou. Donc, à ce moment, loin d'attribuer leurs revers à la mauvaise volonté ou à la trahison du parti de Saumur, le parti de Nantes n'imputait ces revers qu'à sa trop grande confiance, qu'à ce qu'on l'avait trompé sur les forces réelles de l'ennemi. Mais ce loyal aveu ne tarda pas à faire place à un déluge d'accusations iniques, en partie provoquées par Ronsin, et dues en partie à l'humeur violente de Philippeaux.

Non content de tonner contre le vice du plan de campagne, Ronsin courut à Paris se plaindre de manœuvres qui n'avaient existé que dans le noir roman de ses colères; et cela, tandis que ses amis poursuivaient de leurs sarcasmes ce que, par un quolibet aussi grossier qu'injuste, ils appelaient l'*armée de Faïence* [6].

De son côté, Philippeaux écumait. Il avait affirmé très-imprudemment que, si l'on adoptait son projet, la guerre ne durerait pas un mois [7]; et, furieux du démenti que venait de lui donner l'événement, il était poussé par son intérêt non moins que par ses passions à rejeter tout le mal sur ses adversaires de Saumur. Une lettre véhémente, dans laquelle il accusait de « perfidie caractérisée, » non Rossignol, au moins Ronsin [8], servit de prélude à ses attaques. De la même plume qui avait tracé les paisibles lignes d'un *catéchisme* à l'usage des cœurs à la fois religieux et républicains, il laissa tomber, contre Rossignol et Ronsin, un *acte d'accusation* [9] plein de haine, de légèreté, d'injustice et d'emportement.

Il affirma que, depuis la nomination de Rossignol, son armée avait toujours été battue, ce qui était faux, puisqu'elle avait été victorieuse à Doué et à Thouars [10].

Il prétendit que, les munitions destinées à l'armée de Nantes ayant été arrêtées à Tours et à Saumur, elle *s'était trouvée sans un seul habit*; et lui-même, le 30 août, avait été témoin, à Tours, de la distribution de plus de douze mille habits, délivrés aux Mayençais [11].

Il donna à entendre que, le 15 septembre, l'armée de Canclaux était à la hauteur où la jonction devait s'opérer; et, loin d'être arrivée, le 15, devant Mortagne, cette armée, le 17, n'était encore qu'à Clisson [12].

Il dénonça comme une trahison l'ordre de rétrograder envoyé à Chalbos, sans dire que cet ordre avait été précédé et probablement déterminé par l'alarmante nouvelle de l'échec de Lecomte à Chantonnay, et sans ajouter qu'il y avait eu contre-ordre presque immédiat : circonstance impossible à concilier avec l'idée d'un calcul perfide [13].

Il attribua au mouvement de retraite de Chal-

[1] Beauchamp, *Histoire de la Vendée*, t. Ier, p. 332. — Madame de la Rochejaquelein, en parlant de la prise de Montaigu, a grand soin d'omettre cette circonstance.

[2] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, chap. XII, p. 216.

[3] Voyez le rapport du 6 février 1794, présenté par Choudieu à la Convention.

[4] Voyez ce qu'en dit madame de la Rochejaquelein, dans le chapitre XII de ses Mémoires.

[5] Ceci repose sur un témoignage, assurément peu suspect en cette occasion, celui de Savary. Voyez *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 167 et 168.

[6] *Observations de Vernius Hent, sur la guerre de la Vendée*.

[7] Voyez ci-dessus.

[8] Elle se trouve dans Savary, t. II, p. 193.

[9] Cet acte d'accusation fait partie de la brochure intitulée : *Réponse de Philippeaux à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères*.

[10] Dans son chapitre V, liv. XIII, où il ne fait que suivre Philippeaux les yeux fermés, M. Michelet ne dit pas un mot de ces deux victoires, admirable moyen de donner raison à l'un des deux partis contre l'autre! — M. Thiers, plus impartial cependant, parle de l'affaire de Doué comme d'une *escarmouche* et passe sous silence celle de Thouars.

[11] En rappelant ce fait, dans son Rapport du 6 février 1794, Choudieu invoque le témoignage de Merlin (de Thionville), Rewbell et Richard, présents, comme Philippeaux, à cette distribution.

[12] Voyez ci-dessus.

[13] Voyez ci-dessus.

bos la défaite de Torfou, qui, d'après Kléber lui-même, ne fut due qu'à la mauvaise volonté de Beysser.

Il alla jusqu'à faire résulter en partie de ce mouvement, qui eut lieu le 18, la défaite de Coron, essuyée dans la matinée du 18, à quarante lieues de distance [1] !

Il signala comme monstrueux le fait qu'à Coron quatre-vingt-dix mille soldats républicains avaient été mis en déroute par trois mille brigands; et, suivant le bulletin même des rebelles, si fort intéressés à enfler leurs succès, l'armée républicaine, en cette occasion, avait eu à opposer à cinq mille Vendéens huit mille hommes de troupes réglées seulement et vingt mille hommes de la levée en masse [2], foule confuse, mal armée ou sans armes.

Il assura, sur ouï-dire, qu'à Coron l'on avait trouvé Ronsin « caché, comme un lâche coquin, dans une étable; » tandis que, au contraire, Ronsin avait déployé une bravoure extraordinaire, selon le témoignage de ceux qui, ainsi que Choudieu, avaient combattu à ses côtés [3].

Ainsi du reste [4] :

Malheureusement pour Philippeaux, Rossignol avait dans les Jacobins des juges auxquels il pouvait avec confiance soumettre sa cause; et déjà, dans leur séance du 11 septembre, ils s'étaient si vivement prononcés en sa faveur, que Bourdon (de l'Oise), son ennemi, eût été, ce jour-là, rayé de la liste des membres, sans l'intervention à la fois protectrice et dédaigneuse de Robespierre [5].

Au surplus, en attendant que la lumière jaillit du choc des affirmations contraires, une chose ressortait clairement de ces querelles : la nécessité d'introduire enfin l'unité dans le commandement. C'est ce que le Comité de salut public comprit, et il résolut, très-sagement, de remplacer par un seul chef et Rossignol et Canclaux.

Ce dernier, à peine de retour à Nantes, avait songé à reprendre l'offensive : il communiqua son plan à Rossignol, qui, prêt à le seconder, convoqua un conseil de guerre à Saumur le 2 octobre. Là il fut arrêté que, tandis que l'armée de Mayence reprendrait la route de Mortagne, les divisions commandées par Chalbos, Santerre et Rey partiraient, l'une de la Châtaigneraie, l'autre de Doué, et la troisième de Thouars, pour marcher sur Bressuire, de manière à y opérer leur jonction le 7, et pousser de là droit à Châtillon. Quant aux divisions de Luçon et des Sables, on décida qu'elles continueraient jusqu'à nouvel ordre de couvrir ces deux villes [6].

Le mouvement prescrit s'exécuta sans difficulté jusqu'à Bressuire, où Santerre et Rey quittèrent l'armée, le premier ayant été appelé à Orléans, et le second suspendu [7].

De son côté, l'armée de Mayence, partie de Nantes, se dirigeait sur Tiffanges. Arrivée, le 6 octobre, à la hauteur du village des Treize-Septiers, près de Saint-Symphorien, l'avant-garde, conduite par Kléber et composée de quatre mille hommes, y rencontre l'armée de d'Elbée et de Bonchamp, au nombre d'environ trente-cinq mille hommes. Kléber, impatient de venger l'échec de Torfou, avait pris son parti de rester sur le champ de bataille, vainqueur ou mort. Entendant ses soldats dire qu'ils n'avaient pas de canons : « Eh bien, s'écrie-t-il, allons chercher ensemble ceux que nous avons perdus à Torfou ! » Les soldats répondent : Bravo! et courent sur l'ennemi, qu'ils mettent en déroute [8].

L'armée était encore dans toute la joie de sa victoire, lorsque arrivèrent les dépêches qui notifiaient le rappel de Canclaux, Grouchy et Dubayet. Une grande tristesse se répandit dans le camp. Kléber fut particulièrement affecté de ce rappel, qui, dans Dubayet, frappait un de ses amis les plus chers. Philippeaux était hors de lui. Pour ce qui est des généraux que la mesure atteignait, ils obéirent sans murmure. Rien de plus noble et de plus touchant que le langage de Canclaux en cette occasion : « Je me retire, écrivit-il aux représentants du peuple, avec la soumission d'un républicain qui ne sert sa patrie que quand et comme elle veut être servie [9]. »

Rossignol ne montra pas moins de résignation [10] ; seulement elle était moins méritoire de sa part, puisqu'on ne faisait que le déplacer.

Le nouveau général sous lequel les deux armées rivales allaient se trouver réunies désormais avec le nom d'armée de l'Ouest était un ancien maître d'armes de Saintes [11], nommé l'Echelle. Son aversion trop peu dissimulée pour les Mayençais [12] et l'humiliation que des guerriers tels que Kléber durent éprouver en se voyant préférer un inconnu dont l'élévation n'était due qu'à un jacobinisme exalté, rendent suspect d'exagération le jugement que, dans une note de ses Mémoires, Kléber porte de l'Echelle.

[1] Voyez le Rapport de Choudieu, du 6 février 1794.

[2] *Bulletin des amis de la monarchie et de la religion*, imprimé à Châtillon, le 20 septembre 1793, l'an 1er du règne de Louis XVII

[3] Rapport de Choudieu, du 6 février 1794. Il est vrai que, dans une lettre qu'il écrivit à Paris, Santerre, que les reproches publics de Ronsin avaient humilié, lui reproche niaisement de n'être pas mort, après lui avoir dit sans pouvoir empêcher la retraite : « Mourons ici ! »

[4] On ne saurait trop regretter que M Michelet, qui embrasse la cause de Philippeaux avec presque plus de passion que n'en montra Philippeaux lui-même, ait donné pour base exclusive à son récit des accusations dont la fausseté fut mathématiquement démontrée Il est probable qu'il n'a pas eu sous les yeux les diverses pièces du dossier de ce grand procès S'il eût rapproché de l'*acte d'accusation* de Philippeaux le Rapport foudroyant de Choudieu, auquel Philippeaux fit une réplique si faible, M. Michelet n'aurait pas intitulé son chapitre: *Toute-puissance des Hébertistes dans la Vendée; leur trahison*. Les Hébertistes ont eu assez de torts réels, sans qu'on leur en impute d'imaginaires.

[5] Voyez cette séance dans l'*Hist. parl.*, t. XXIX, p 99-106.

[6] Arrêté du conseil de guerre du 2 octobre 1793, cité textuellement dans le Rapport de Choudieu, du 6 février 1794.

[7] Savary, t. II, p. 207.

[8] Rapport de Kleber, cité par Savary, t. II, p 216-217.

[9] Lettre citée par Savary, t. II, p 214.

[10] *Observations de Nicolas Hentz sur la guerre de la Vendée.*

[11] *Biographie universelle.*

[12] Savary, t. II, p. 222

Qu'il ait été « le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers et le plus ignorant des chefs, » c'est ce qu'il est difficile de concilier avec le témoignage qui lui fut publiquement rendu, après sa mort, par des hommes placés à côté de lui pour le surveiller [1]. En tout cas, il eut le mérite de ne pas déranger les plans d'esprits qui lui étaient supérieurs, et de laisser la direction des opérations à Kléber, qui avait été appelé par Merlin (de Thionville) et Turreau à prendre le commandement provisoire de l'armée de Mayence [2].

Pendant ce temps, Chalbos était sur la route de Bressuire à Châtillon. Lescure, la Rochejaquelein et Stofflet s'étant avancés à sa rencontre, le combat s'engagea le 9 octobre, au Moulin-aux-Chèvres, et la victoire resta aux bleus. Stofflet et le chevalier de Beauvolliers furent au moment d'être faits prisonniers. Enveloppés dans un chemin creux, ils n'échappèrent qu'en se mettant debout sur la selle de leurs chevaux et en sautant par-dessus la haie [3]. Deux autres chefs vendéens, Beaurepaire et Thérunneau, eurent recours à un expédient bien plus singulier encore. Se trouvant engagés au milieu des hussards républicains, ils se joignent à eux, dans la confusion du combat, chargent leurs propres troupes, et s'enfuient en ayant l'air de poursuivre [4].

Chalbos continua sa route vers Châtillon, où les Vendéens n'osèrent pas l'attendre et où il prit poste le lendemain du combat du Moulin-aux-Chèvres. Il avait parmi ses généraux de brigade Westermann, qui, après avoir comparu successivement devant le Comité militaire, devant le Comité de salut public, et à la barre de la Convention, avait été renvoyé devant le tribunal de Niort, jugé, acquitté, et enfin rendu à ses fonctions militaires [5]. Or Westermann brûlait de relever sa réputation par quelque coup d'éclat. Le 11, du consentement de Chalbos, il prend cinq cents hommes d'infanterie, cinquante chevaux, deux pièces de canon, et s'avance hardiment sur la route de Mortagne. Deux heures s'étaient à peine écoulées depuis son départ, que le bruit du canon retentit dans le lointain. Bientôt le bruit se rapproche, et la terre frémit sous le galop précipité des chevaux. C'était l'ennemi qui arrivait à toute vitesse par la route de Mortagne, chassant devant lui le téméraire Westermann. Les Vendéens étaient en grand nombre, et conduits par Bonchamp, la Rochejaquelein, Lescure, Duchaffault. La frayeur s'empare des républicains, qui, tranquilles à Châtillon, ne s'étaient point attendus à une aussi forte attaque. Ils fuient en désordre, et ce n'est qu'à moitié chemin de Châtillon à Bressuire que Chalbos parvient à les rallier. Westermann, dans l'égarement de son désespoir, s'était dépouillé de son uniforme, et s'en allait criant : « Abandonnerez-vous votre général sur le champ d'honneur ? » En ce moment Chalbos faisait arrêter un homme qui ajoutait au désordre en criant, de son côté, que « tout était perdu. « Survient Westermann à pied, en chemise, tendant son sabre et disant : « Puisque vous faites arrêter mon adjudant, je me constitue aussi prisonnier. — Prisonnier !... répond Chalbos. Montez à cheval, et chargeons ensemble l'ennemi. » Les républicains étaient revenus de leur surprise : on combattit de pied ferme. César Faucher reçoit dix coups de sabre sur la tête et un coup de feu dans la poitrine. Lecomte est blessé mortellement. Mais, à son tour, l'ennemi recule et rentre dans la ville. La nuit approchait. Westermann forme l'audacieux projet de rentrer dans Châtillon par surprise. A la tête d'un petit nombre de hussards, dont chacun avait un grenadier en croupe, il arrive aux portes, favorisé par les ténèbres. Les Vendéens, et surtout les Allemands qui étaient parmi eux, s'étaient jetés sur des chariots chargés d'eau-de-vie, et les rues regorgeaient de paysans tout à fait ivres. Westermann et ses hussards égorgent le poste, s'élancent en furieux sur cette multitude, et remplissent la ville de confusion. La foudroyante soudaineté de l'attaque, l'obscurité qui déguisait le nombre des agresseurs, la frayeur ou l'hébétement de tant de milliers d'hommes tombant les uns sur les autres, les cris des enfants et des femmes foulés aux pieds des chevaux, tout ajoutait à l'horreur de cette scène. Le carnage fut effroyable. Sur ces entrefaites, Chalbos arrive avec le reste des troupes. Les Vendéens avaient abandonné la ville, mais on s'attendait à chaque instant à les voir reparaître. Chalbos établit des postes, fit allumer de grands feux ; les patrouilles à pied et à cheval se succédèrent jusqu'au jour, et personne ne dormit. Attiré par des cris qui partaient d'une maison, Chalbos s'y était rendu : il y fut introduit dans une chambre qui avait été occupée par l'état-major royaliste et qui était parsemée d'assignats. Ils furent ramassés par les grenadiers de la Convention et remis au payeur de l'armée. Le lendemain, 12, Chalbos, voulant réorganiser ses troupes, revint à Bressuire, d'où il se proposait de repartir, le 14, pour aller se réunir aux Mayençais. Quant à Westermann, qui était allé prendre poste au delà de Châtillon, recevant ordre de rejoindre son général, et voyant qu'on abandonnait la ville conquise, il y mit le feu, de manière à ne

[1] Voyez le Rapport de Choudieu, et les *Observations* de Nicolas Hentz.

Un fait donnera la mesure du degré de confiance que méritent les assertions dictées par l'esprit de parti. On lit dans Savary que l'Echelle savait à peine signer son nom. Eh bien, nous avons sous les yeux (collection de M. Benjamin Fillon) plusieurs autographes de l'Echelle, dont non-seulement le style est très correct, mais dont l'orthographe est irréprochable, ce que, par parenthèse, on ne peut pas dire du style et de l'orthographe de Kléber, et ce qui n'empêche pas Kléber d'avoir été un héros.

[2] Il avait été offert à Vimeux, plus ancien que Kléber ; mais Vimeux refusa, prétextant ses infirmités et son âge. (Voy. Savary, t. II, p. 221.)

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 225.

[4] *Mémoires manuscrits de Mercier du Rocher*, 2e partie.

[5] Lettre du général de brigade Westermann au général de division Chalbos, en date du 24 septembre 1793. — Parmi les documents originaux et inédits, rassemblés par M. Benjamin Fillon.

laisser à l'ennemi qu'un monceau de morts, de blessés et de ruines [1].

Lorsque Châtillon fut réduit en cendres, les Vendéens occupaient encore Mortagne; mais, à l'approche des Mayençais, qui avaient poursuivi leur marche, ils firent filer du côté de Beaupréau leurs munitions, les prisonniers, les malades, et concentrèrent leurs forces autour de Chollet; de sorte que, le 15, Kléber trouva Mortagne évacuée. Il y entra avec quelques officiers, mais sans permettre à son armée de l'y suivre; et, après une halte de deux heures, il prit la route de Chollet. En même temps arrivait la colonne de Luçon, dont la destination avait été changée [2], et qui s'avançait, forte d'environ quatre mille hommes, sous la conduite du général Bard, donné pour successeur à Beffroy. Cette colonne marchait à la droite de l'armée de Mayence, Beaupuy étant au centre de la ligne, et Kléber à la gauche avec le corps de bataille [3]. Déjà l'on avait parcouru la moitié de la distance qui sépare Mortagne de Chollet, et la colonne de Luçon touchait aux avenues du château de la Tremblaye, quand parut Lescure, à la tête de l'avant-garde vendéenne. Bard s'attendait à rencontrer sur sa route un bataillon de direction que l'Echelle lui avait fait annoncer [4], et, au lieu de cela, c'était l'ennemi qu'il rencontrait. Ses troupes, attaquées à l'improviste, semblent d'abord fléchir. Lui-même reçoit deux blessures et se voit forcé de remettre le commandement à Marceau. Mais, en cet instant, Lescure est atteint d'une balle qui, le frappant auprès du sourcil gauche, va sortir derrière l'oreille [5]. Il tombe sans connaissance, et, tandis que les siens l'emportent en pleurant, un renfort envoyé à Marceau par Beaupuy décide du sort de la journée [6].

La position de Chollet était bonne, et l'on aurait pu s'y défendre : telle fut l'opinion émise par plusieurs chefs vendéens, et par la Rochejaquelein, entre autres; mais les soldats refusèrent de rester, et il fallut se replier sur Beaupréau [7].

Les républicains entrèrent donc à Chollet sans obstacle, le 16 octobre. C'est là que, pendant la nuit, l'armée de Mayence et la colonne de Luçon furent rejointes par le corps de Chalbos, ce qui portait l'ensemble des forces républicaines à environ vingt-deux mille hommes [8].

Quoique chassée de poste en poste, l'armée de l'Anjou et du haut Poitou eût peut-être été difficilement domptée, si Charette ne lui eût retiré son appui. Mais ce dernier était rentré dans ses cantonnements de Légé, où il n'avait pas même daigné répondre aux lettres par lesquelles ceux de l'armée du haut Poitou l'appelaient à leur secours [9]. Le sans-façon avec lequel on l'avait frustré de sa part du butin fait à Saint-Fulgent [10] avait éveillé sa mauvaise humeur, ou, plutôt, servi à la couvrir. « J'ai vu, raconte Turreau, j'ai vu d'Elbée convaincu que Charette désirait que les chefs de la grande armée passassent sur la rive droite, pour rester maître de toute la Vendée et en diriger les forces [11]. » Du moins si les généraux que Charette abandonnait eussent su se garder les uns à l'égard des autres de l'esprit de jalousie et de rivalité! Mais non. D'Elbée, à la veille de mourir, se plaignait avec amertume des épines dont on avait entouré son commandement [12]. Ainsi que dans le camp républicain, il y avait dans le camp royaliste des partis, des intrigues et des cabales. Les vues, d'ailleurs, étaient loin de s'accorder, et les dissidences se trouvèrent porter sur un point d'une importance capitale.

Bonchamp, qui avait des intelligences en Bretagne et qui espérait soulever cette province, avait depuis longtemps exprimé son opinion sur l'avantage qu'il y aurait à transporter de l'autre côté de la Loire le théâtre de la guerre [13]. Cette opinion fut embrassée par d'Autichamp, par le prince de Talmont [14], et soutenue par eux avec un redoublement d'ardeur après la publication du sinistre décret du 1er août. Comment croire que les paysans résistassent au découragement, lorsqu'il leur faudrait se battre à la lueur de leurs chaumières incendiées? lorsque, vainqueurs ou vaincus, ils n'auraient à offrir à leurs femmes et à leurs enfants que les misères d'une vie errante, troublée sans cesse et sans cesse menacée? N'était-il pas évident que la guerre de partisans était devenue pour eux impossible, le jour où la première torche avait été mise à un village vendéen? Une seule ressource restait, une seule : faire des paysans une véritable armée permanente, en les transportant dans un pays qui ne fût pas le leur, et lier de la sorte leur destinée à celle de leurs chefs d'une manière indissoluble. Tel ne fut pas l'avis de d'Elbée [15], convaincu qu'on ne se défend jamais mieux que chez soi; que traîner au loin une confuse et gémissante masse de femmes et d'en-

[1] Cet événement a donné lieu à divers récits qui se contredisent singulièrement, soit en ce qui touche la succession des circonstances de détail, soit en ce qui concerne le mouvement des troupes. Westermann lui-même, ayant présenté les faits d'une façon peu exacte, son Rapport dut être rectifié par Chalbos. C'est en rapprochant des autres relations le Mémoire particulier adressé par ce général au ministre qu'on peut arriver à une notion précise de la manière dont les choses se sont passées.

[2] On se rappelle que, d'après l'arrêté du conseil de guerre du 2 octobre, elle devait rester pour couvrir Luçon. (Voyez plus haut.)

[3] Savary, t. II, p. 254.

[4] *Ibid.*, p. 253.

[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. VIII, p. 250.

[6] Savary, t. II, p. 254.

[7] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIII, p. 254.

[8] Savary, t. II, p. 260. — Madame de la Rochejaquelein dit 45,000, mais son assertion ici ne saurait contre-balancer celle de Savary, qui était dans l'armée dont il donne le dénombrement.

[9] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, ch XIII, p. 226.

[10] *Ibid.*, chap. XII, p. 221.

[11] *Mémoires du général Turreau*, p. 116.

[12] *Mémoires du général Turreau*, p. 114. — Le témoignage de Turreau a ici beaucoup d'autorité, parce qu'il parle d'après les confidences qu'il reçut de d'Elbée lui-même.

[13] *Mémoires de madame de Bonchamps*, p. 37.

[14] *Mémoires du général Turreau*, p. 114.

[15] *Ibid.*

fants était le plus douloureux des embarras, le pire des maux, et que c'en était fait des Vendéens dès qu'ils cesseraient d'être eux-mêmes.

La prise de Chollet rendait une résolution définitive indispensable. Après un vif débat, il fut décidé qu'on livrerait une dernière bataille sur la rive gauche de la Loire ; qu'on passerait le fleuve en cas de défaite, et que, pour se ménager d'avance une retraite, on enverrait immédiatement un petit nombre d'hommes surprendre Varades sur la rive droite [1].

En conséquence, le 17 octobre, d'Elbée, Bonchamp, la Rochejaquelein, Royrand, s'avancèrent vers Chollet, à la tête de quarante mille combattants [2], tous pleins d'une violente émotion.

Les républicains les attendirent de pied ferme. Ils étaient rangés en bataille devant Chollet, dans l'ordre que voici : Beaupuy, avec l'avant-garde des Mayençais, que soutenait leur réserve sous les ordres de Haxo, formait, en avant du bois de Chollet, la gauche de l'armée ; Vimeux, avec le reste des Mayençais, s'étendait, à la droite, sur les hauteurs ; au centre était la division de Luçon, commandée par Marceau [3].

Pour la première fois, les Vendéens marchaient en colonne serrée comme la troupe de ligne. Ils commencent l'attaque en tombant sur l'aile gauche des républicains, et cela d'un élan si furieux, qu'ils la font plier. Beaupuy a deux chevaux tués sous lui. Mais Kléber survient, Haxo fait avancer la réserve, et les Vendéens sont repoussés. Au centre, la victoire semblait compromise. Muller, un des généraux de brigade de Chalbos, avait reçu l'ordre de sortir de Chollet avec un corps de quatre mille hommes, pour appuyer le centre : ils sont saisis d'un mouvement de panique et se rejettent en désordre dans la ville [4]. Marceau tient bon, néanmoins. Il laisse l'ennemi s'avancer à une demi-portée de fusil, et, démasquant tout à coup son artillerie, fait un feu de mitraille qui emporte des files entières [5]. A la droite, les Vendéens n'avaient pu entamer Vimeux. Après une lutte désespérée, la victoire penche du côté de la discipline, et l'on voit les royalistes fléchir sur toute la ligne. Combattaient au premier rang des républicains, donnant l'exemple du courage, les représentants du peuple Bourbotte, Choudieu, Fayau, Bellegarde, Turreau, Merlin (de Thionville). Carrier, de sinistre mémoire, était là, lui aussi, et eut un cheval tué sous lui [6]. Merlin, toujours en avant, avait l'œil sur les canons ; et, dès qu'on avait pris une pièce à l'ennemi, sautant à bas de son cheval, il la dirigeait contre les rebelles [7]. Ils résistaient encore, lorsque deux de leurs chefs, d'Elbée et Bonchamp, furent atteints de blessures mortelles. Leurs rangs se rompirent alors et la déroute devint complète. L'exaltation patriotique et guerrière des républicains était au comble. Un brave officier, nommé Vernange, se sentant près d'expirer, se fait porter à Kléber pour lui faire ses adieux, et, en l'apercevant, crie : *Vive la République* [8] ! Targe, qui depuis l'ouverture de la campagne avait déployé le caractère et la bravoure d'un chevalier des anciens temps, va droit au général, et, sans lui parler d'autre chose, lui annonce que la bataille est gagnée. La pâleur de son visage disait le reste : il venait de recevoir une balle qui lui avait traversé le corps [9] !

A dix heures du soir, Beaupuy se trouvait sur la hauteur du moulin à vent au-dessus de Pigon, à égale distance de Chollet et de Beaupréau. Fallait-il retourner sur ses pas ou avancer ? Beaupuy consulte les officiers qui étaient autour de lui, Savary, Haxo, Bloss, Westermann, et, d'après leur avis, donne l'ordre aux soldats d'aller à Beaupréau, où l'on espérait trouver plus de pain qu'à Chollet. « Mais nous n'avons plus de cartouches, » font observer quelques-uns. « N'avez-vous pas des baïonnettes ? » répond Beaupuy. *Vive la République !* crient les soldats, et ils partent [10]. Beaupréau était facile à défendre. Mais les Vendéens, découragés, ne songeaient déjà plus qu'à passer la Loire, et ils avaient fui en foule jusqu'à Saint-Florent.

C'est là que Bonchamp avait été transporté et qu'il mourut, après avoir illustré à jamais son agonie en sauvant la vie à quatre mille prisonniers républicains que les Vendéens traînaient à leur suite, et que, dans leur fureur, ils avaient résolu d'égorger [11].

Cependant, dès le matin du 18 octobre, une foule éplorée, immense, couvrait la plage qui, de l'enceinte demi-circulaire formée par les hauteurs de Saint-Florent, s'étend jusqu'à la Loire. Là étaient venus s'entasser, au nombre de quatre-vingt mille, là se pressaient dans un état inexprimable d'angoisse et de confusion, soldats, blessés, prêtres, femmes, enfants, vieillards. Jamais spectacle plus imposant et plus sombre ne fut donné aux hommes. Sur la rive droite du fleuve, des groupes de Bretons hospitaliers appelant de la voix et du geste les fugitifs ; sur la rive gauche, au milieu des cris, des lamentations et des sanglots, les mères cherchant leurs fils, les épouses redemandant leurs maris ; derrière, dans le lointain, des villages en feu ; puis, au moment du passage, tandis que, les bras étendus vers l'autre bord, ces malheureux traversaient le fleuve, les uns amoncelés

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIII, p. 235. — Madame de Bonchamp, dans ses *Mémoires*, p. 49, dit que, sur ce point, son mari donna de sages avis qu'on ne suivit point, mais elle n'explique pas en quoi ils consistaient.

[2] Récit de Kléber, cité par Savary, t. II, p. 263. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIII, p. 236.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Mémoires de madame Bonchamp*, p. 49.

[7] Récit de Kléber.

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*

[10] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 271.

[11] Voyez les détails dans les *Mémoires de madame de Bonchamp*, p. 50-53.

dans quelques mauvaises barques, les autres montés sur des chevaux, la Rochejaquelein hésitant à les suivre, pleurant de rage, voulant mourir, et, sur un fauteuil de paille confié à un frêle bateau, Lescure mourant, tout cela formait une scène d'une grandeur si terrible, que ceux qui en furent témoins crurent voir se dresser devant eux « les images du jugement dernier [1]. »

Et de quelle tragédie, juste ciel ! était-ce là le dénoûment ! Nous avons sous les yeux une masse de documents manuscrits et de lettres particulières où se trouve décrit l'état dans lequel les fugitifs laissaient la Vendée. Ouvrons au hasard ce dossier lugubre. Voici une lettre où le maire des Roches raconte ce que lui et ses compagnons ont souffert, étant au pouvoir des royalistes... « Par un prodigieux raffinement de barbarie, on nous menaçait de nous faire mourir de la main même de nos plus proches parents. Moi, je devais être assassiné par le plus jeune des garçons de ma famille. Ce jeune homme, âgé de dix sept ans, a fait savoir qu'il portait toujours sur lui un pistolet, et qu'il s'était promis d'étendre à ses pieds quiconque se chargerait de l'abominable sommation [2]... » Autre lettre de Goupilleau (de Montaign) à sa femme : « Je suis fort aise que tu te sois sauvée à Nantes avec mes enfants. Mais, dis-moi, est-ce que tu as laissé la maison à l'abandon et exposée au pillage ? Est-ce que tu n'as pas sauvé ce que j'y avais de plus précieux, mes papiers qui étaient dans mon secrétaire, mes livres [3] ?... » Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Fontenay : « Désormais les passe-ports seront exigés, non-seulement des personnes qui sortent de la ville, mais de celles qui y entrent, la pratique contraire facilitant l'introduction de l'ennemi [4]... » Demande adressée par le maire de Fontenay aux administrateurs du district : « Il ne reste pas pour deux jours de blé ou de farine chez les boulangers. La famine est là. Nous vous supplions de nous prêter quelques tonneaux de blé, que nous vous rendrons sur le produit des premières rentrées [5]... » etc., etc. Voilà pour la situation des villes.

Et quel aspect que celui des campagnes ! A la traînée des cadavres épars le long des routes, on y pouvait suivre l'itinéraire de la guerre civile. Il y avait des villages où on ne rencontrait pas un seul être vivant et où il semblait que la peste eût passé. Il y avait des champs dont les exhalaisons d'un sang infect interdisaient l'approche. Seuls les animaux carnassiers y accouraient, et l'on entendait de loin leurs hurlements se mêler au beuglement des troupeaux égarés. La fumée qui, en maint endroit, obscurcissait le ciel, annonçait au voyageur le voisinage des vengeances républicaines, et, souvent, pour éclairer sa marche pendant la nuit, il avait le reflet des incendies [6].

Encore si le passage de la Loire eût marqué le terme de tant de maux ! Les représentants du peuple en mission le crurent et écrivirent : *La Vendée n'est plus.* Mais, hélas ! ce n'était là qu'un déplacement du génie de l'extermination. Et d'ailleurs, Charette, qui venait précisément de s'emparer de l'île de Noirmoutiers, le sauvage Charette restait, prêt à continuer la guerre dans le Marais et à la ressusciter dans le Bocage. La Vendée n'était donc pas entièrement domptée ; mais, du moins, on pouvait la dire vaincue.

CHAPITRE XI.

MORT DE MARIE-ANTOINETTE.

Chroniques du Temple ; ce qu'il en faut penser. — La Commune trahie par plusieurs de ses agents. — Tentative d'évasion ; le général Jarjayes et Toulan. — Visite d'Hébert au Temple ; chapeau d'homme découvert. — Nouvelle tentative, le baron de Batz. — Le jeune prince traité en roi par sa famille. — *Madame Première.* — Motifs qui décident le Comité de salut public à éloigner le fils de Marie-Antoinette de sa mère. — Scène de la séparation ; versions contradictoires. — Visite de Drouet, Maure et Chabot au Temple ; rapport de Drouet. — Le cordonnier Simon. — Un mensonge royaliste. — Mission de Maret et de Semonville relative à la mise en liberté de la famille royale. — Machiavélisme inhumain de la maison d'Autriche, elle ne veut pas sauver Marie-Antoinette ; arrestation de Maret et de Semonville ; politique égoïste de Thugut. — La reine transportée à la Conciergerie. — Émissaire dépêché à Danton par le comte Mercy-Argenteau. — Complot de Rougeville pour sauver la reine. — La reine à la Conciergerie. — Odieux interrogatoire. — Procès de Marie-Antoinette. — Sa mort.

L'avant-veille du jour où les républicains rejetaient les Vendéens au delà de la Loire, et le jour même où ils repoussaient la coalition à Wattignies, la destinée de Marie-Antoinette s'accomplissait...

Après l'exécution de Louis XVI, la surveillance, au Temple, avait paru se relâcher à ce point que les gardes se crurent à la veille de voir les portes de la prison s'ouvrir [7] ; mais la trahison de Dumouriez était venue tout changer. La proclamation dans laquelle il déclarait Louis XVII seul souverain légitime de la France ramena fatalement les pensées vers le Temple comme vers le centre où s'attachait l'espoir des conspirateurs ; on redoubla de précautions ; un mur s'éleva qui séparait le jardin, et l'on mit des jalousies au haut de la tour [8].

L'histoire du Temple repose exclusivement, il est juste de s'en souvenir, sur le témoignage de personnes disposées et intéressées à représen-

[1] Ce sont les propres expressions qu'emploie madame de la Rochejaquelein, p. 240.
[2] Lettre de Sür, maire des Roches, à Goupilleau (de Montaign), dans la collection de M. Benjamin Fillon.
[3] Collection des documents inédits rassemblés par M. Benjamin Fillon.
[4] *Ibid.*
[5] Collection des documents inédits rassemblés par M. Benjamin Fillon.
[6] *Mémoires d'un ancien administrateur militaire des armées républicaines*, chap. v, p. 98.
[7] *Récit des événements arrivés au Temple*, par madame Royale, p. 206 du *Journal de Cléry*.
[8] *Ibid.*, p. 207 et 208.

ter les choses sous un jour odieux. La fille de Louis XVI ; Cléry et Huë, valets de chambre de Louis XVI ; Turgy, garçon servant de la bouche de Louis XVI ; Lepitre, royaliste exalté, employé par la Commune, qu'il trahissait : tels sont les auteurs des récits qui forment l'unique base de tout ce qui a été écrit relativement au Temple. Et quels moyens de vérification ? Aucuns, si ce n'est quelques documents officiels épars çà et là, lesquels, précisément, contredisent les récits en question. Quoi qu'il en soit, des faits mêmes relatés dans les chroniques ultra-royalistes du Temple, il résulte que les rigueurs déployées à l'égard de la famille royale, prisonnière, n'eurent point ce caractère de cruauté *gratuite* qui a donné lieu à tant d'anathèmes, et que la surveillance ne fut si stricte que parce qu'elle eut à lutter contre une succession non interrompue de complots.

Et ce n'était pas autour de la prison seulement que se nouaient les intrigues, c'était dans l'intérieur. La trahison siégeait au Temple d'une manière permanente en la personne des officiers municipaux Toulan, Lepitre, Brunot, Moelle, Vincent, Michonis, cœurs dévoués et *fidèles* selon les chroniques royalistes, mais dont la fidélité consistait à mentir à leurs fonctions, librement acceptées, et à protéger les tentatives d'évasion qu'ils s'étaient engagés à prévenir. Lepitre a raconté, depuis, comment, de service au Temple, il y composa, en l'honneur de Louis XVI, une romance funèbre, qu'on fit chanter au jeune prince, sa sœur l'accompagnant sur le claverin[1] !

Le premier effort tenté pour la délivrance de la famille royale remonte au commencement de février 1793. Le 2 février, le général Jarjayes, dont la femme avait sollicité la faveur d'être enfermée au Temple avec la reine, reçut la visite d'un inconnu, porteur d'un billet où il lit : « Vous pouvez prendre confiance en l'homme qui vous parlera de ma part en vous remettant ce billet. Ses sentiments me sont connus ; depuis cinq ans, il n'a pas varié... » Ces lignes étaient de l'écriture de la reine, et l'inconnu était Toulan. Il s'agissait d'un plan d'évasion. On devait cacher dans la tour des habits d'officiers municipaux, que la reine et madame Elisabeth auraient revêtus, et à la faveur desquels il leur eût été possible de sortir, un jour où Toulan et son collègue se seraient trouvés de garde. Quant à l'évasion des enfants, voici ce qui fut projeté. Il y avait un homme du nom de Jacques qui venait chaque matin nettoyer les réverbères et chaque soir les allumer. Il était d'ordinaire accompagné et aidé dans son travail par deux enfants à peu près de l'âge et de la taille du jeune prince et de sa sœur. Or c'était entre cinq et six heures qu'il allumait son dernier réverbère ; et, à sept heures sonnantes, on relevait les sentinelles. On convint qu'après le départ de Jacques et le renouvellement des factionnaires, un homme accoutré comme le lampiste et muni d'une carte d'entrée se rendrait à l'appartement de la reine, une boîte de fer-blanc sous le bras. Là, Toulan, après lui avoir reproché d'avoir envoyé les enfants faire son ouvrage, lui aurait remis le fils et la fille de Louis XVI, déguisés en conséquence. L'exécution de ce plan sembla d'abord couronnée d'un plein succès. Toulan trouva moyen d'introduire le général Jarjayes auprès de la reine ; on gagna, au moyen d'une somme d'argent que le général s'empressa d'avancer, le commissaire dont la complicité était requise ; le faux lampiste fut trouvé ; on se procura des passe-ports en bonne forme ; et trois cabriolets furent apostés qui devaient conduire les fugitifs, non en Vendée, mais en Normandie, et de là en Angleterre. Déjà, le jour avait été pris, l'on y touchait, lorsque soudain éclate dans Paris un de ces mouvements tumultueux dont le Temple ressentait toujours le contre-coup. La surveillance y devenant plus soupçonneuse, le projet d'évasion parut trop compliqué si on l'étendait au delà de la délivrance de Marie-Antoinette et de madame Elisabeth. Mais la reine pouvait-elle abandonner ses enfants, prisonniers ? Madame Elisabeth la pressa de fuir seule, s'offrant de rester pour tenir sa place, et, un moment, Marie-Antoinette eut l'air d'être persuadée. Ce moment fut court ; elle refusa de laisser derrière elle ses enfants. Il y a tant de tendresse et de dévouement dans le cœur d'une mère[2] !

Sur ces entrefaites, la Commune fut informée que Lepitre, Toulan, Brunot, Moelle, Vincent et le médecin de la prison entretenaient avec la famille royale des intelligences secrètes ; qu'ils lui fournissaient de la cire, des pains à cacheter, du papier, des crayons, et que la reine avait des correspondants au dehors[3]. La dénonciation partait d'un nommé Tison et de sa femme, envoyés au Temple, dans l'origine, pour y faire les gros ouvrages, et dont le caractère s'était aigri par suite de l'interdiction de voir leur fille[4]. La Commune ordonna aussitôt la vérification des faits relatifs aux personnes désignées, et envoya Hébert au Temple avec mission d'y procéder aux recherches qu'il jugerait nécessaires[5].

La fille de Louis XVI raconte, — et il n'y a rien dans le caractère d'Hébert qui démente ce récit, — qu'une extrême brutalité présida aux perquisitions du substitut du procureur général de la Commune ; qu'on fouilla jusque sous les matelas ; que le fils de Marie-Antoinette, qui dormait, fut durement arraché de son lit, et remis à sa mère tout transi de froid[6]. La visite ne finit qu'à quatre heures du matin et aboutit

[1] *Quelques souvenirs ou notes fidèles sur mon service au Temple*, par Lepitre.

[2] Voyez, pour tout ce qui se rapporte à ce projet d'évasion, les *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 72-79, et le livre publié par M. de Beauchesne, sous ce titre : *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*, t. II, liv. XI, p. 21 et suiv.

[3] Commune. Séance du 20 avril 1793.

[4] *Récits des événements arrivés au Temple*, par madame Royale, p. 209 et 210 du *Journal de Cléry*.

[5] Commune. Séance du 20 avril 1793.

[6] Récit des événements, etc., p. 212, *ubi suprà*.

à la saisie d'une adresse de marchand, d'un bâton de cire à cacheter, d'un sacré cœur de Jésus et d'une prière [1]. Mais, le 23 avril, une nouvelle perquisition amena la découverte d'un chapeau d'homme que madame Elisabeth déclara avoir conservé comme un souvenir parce qu'il avait appartenu à son frère [2]. Les registres d'achat, consultés, fournirent la preuve que Louis XVI, au Temple, n'avait eu qu'un chapeau, lequel l'avait suivi au lieu du supplice, et avait été mis en pièces, après l'exécution, pour être partagé entre les spectateurs [3].

Les projets d'évasion se renouèrent.

Cette fois, les auteurs principaux du drame étaient le commissaire Michonis et le baron de Batz : ce dernier, conspirateur infatigable, rompu à la science des embûches, âme d'un espionnage actif qu'il payait bien, et habile à se ménager dans Paris une foule d'asiles impénétrables [4]. Un épicier nommé Cortey, auquel une hypocrite affectation de civisme avait valu le grade de capitaine dans la garde nationale, fut l'agent que le baron de Batz employa et qui l'introduisit au Temple sans le nom de Forget. On imagina de gagner le chef de poste ainsi que vingt-huit gardes nationaux appelés à être de patrouille pendant la nuit aux mêmes heures où Michonis serait de garde dans l'appartement de la reine. Les hommes de faction dans l'escalier de la cour auraient endossé par-dessus leur habit des redingotes d'uniforme, dont Michonis, à un signal convenu, les aurait dépouillés, pour en revêtir les princesses, qui, sous ce déguisement et l'arme au bras, auraient été incorporées dans la patrouille, au centre de laquelle le jeune prince devait disparaître enveloppé. Une circonstance impossible à prévoir fit échouer ce projet. Un gendarme trouva sur le pavé, devant la grande porte, un papier sans adresse qui portait : « Michonis vous trahira cette nuit. Veillez [5] ! »

Chaque jour, nouveaux sujets d'alarmes. Il n'était bruit que d'entreprises sur le Temple. De l'aveu des écrivains royalistes, le « jeune roi » était l'objet de toutes les espérances contre-révolutionnaires, et sa légitimité comme maître de la France fournissait un prétexte à tous les complots [6]. Reprenant l'ancienne étiquette de la cour, sa mère affectait de le traiter, au Temple, avec le respect dû à un monarque [7]. Lorsqu'il se mettait à table, on lui donnait un siége plus élevé que les autres et garni d'un coussin [8]. Cette obstination à faire d'un grand peuple la propriété d'un enfant sous les verrous ne pouvait qu'irriter profondément des républicains. Une dame Laurent, s'intitulant nourrice de *Madame Première* (titre de cour qui servait à distinguer la fille de Louis XVI de la princesse Elisabeth), avait sollicité la permission de voir « son enfant : » la Commune passa rudement à l'ordre du jour, par la raison qu'elle ne connaissait personne du nom de *Madame Première* [9]. Quelque insultante que fût pour le régime révolutionnaire la prétention de ressusciter l'ancien régime dans ce qu'il avait de plus puérilement orgueilleux, on s'en serait moins préoccupé, sans doute, si à cette prétention ne s'étaient pas liées les fureurs croissantes de la guerre civile. Mais le principe en vertu duquel un enfant de huit ans était appelé à s'asseoir sur un coussin, à côté de sa mère qui n'en avait pas, c'était le même qui faisait couler des flots de sang en Vendée; le même que les Lescure, les la Rochejaquelein, les Bonchamps, les Charette, proclamaient l'épée à la main le long des rives de la Loire; le même qui avait présidé aux égorgements de Machecoul, et enfanté un 2 septembre royaliste bien plus hideux encore que le 2 septembre révolutionnaire. N'était-ce pas au nom de « Louis XVII » que les prêtres s'agitaient, que les généraux trahissaient, que les émigrés intriguaient, que l'Ouest se révoltait, que les étrangers combattaient? Et, dès lors, n'y avait-il aucun inconvénient à permettre, d'une part, que Marie-Antoinette enseignât à son fils le métier de roi; d'autre part, qu'elle l'employât, l'ayant auprès d'elle, à enflammer, du fond de sa prison, des préjugés et un zèle si funestes à la France? Tels furent les motifs qui décidèrent le Comité de salut public à prendre une mesure très-rigoureuse assurément, mais dont ceux-là ont calomnié l'intention, qui l'ont présentée comme un pur raffinement de cruauté : au commencement du mois de juillet, le général Arthur Dillon ayant été accusé d'un complot pour l'enlèvement du jeune prince [10], le Comité de salut public ordonna au maire de Paris d'éloigner le fils de sa mère : décision que, le 11 juillet, l'Assemblée ratifia [11]. Cambon avait présenté le rapport; et, à cette époque, Robespierre n'était pas membre du Comité de salut public [12].

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la séparation n'eut pas lieu sans déchirement; mais, sur la conduite tenue par les commissaires de la Commune, il existe deux versions contradictoires.

Selon le récit de la fille de Louis XVI, Marie-Antoinette défendit contre les municipaux le lit où le jeune prince était placé, déclarant qu'on la tuerait avant de lui arracher son enfant, me-

[1] Récit des événements, etc., p. 212, *ubi suprà*.
[2] *Ibid.*, p. 214.
[3] Extrait du *Procès-verbal dressé le 23 avril par les commissaires nommés à l'effet de faire une perquisition exacte chez les prisonniers détenus à la tour du Temple*, et *Rapport de l'administration de police au conseil général de la commune dans sa séance du 29 avril* 1793.
[4] Ce portrait du baron de Batz, c'est un écrivain ultra-royaliste qui le trace. Voyez *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*, par M. de Beauchesne, t. II, liv. XII, p. 59.
[5] Voyez, pour plus amples détails, l'ouvrage de M. de Beauchesne, t. II, liv. VI, p. 59 et suiv.
[6] *Ibid.*, p. 66.
[7] Mercier, le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXII. — Voyez aussi le procès de Marie-Antoinette.
[8] *Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 357 et 374. — Récit de Turgy, cité par M. de Beauchesne, t. II, liv. XI, p. 48.
[9] Commune de Paris. Séance du 23 janvier 1793.
[10] Nous avons déjà parlé de cette dénonciation dans le chapitre intitulé : *Marat assassiné*.
[11] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 275.
[12] Il n'y entra, on l'a vu, que le 27 juillet.

nace à laquelle les municipaux auraient répondu en déclarant, à leur tour, qu'ils la tueraient en effet, elle et sa fille, si elle ne cédait pas : « Il fallut qu'elle cédât encore par amour pour nous. Nous levâmes mon frère, ma tante et moi, car ma pauvre mère n'avait plus de force; et, après qu'il fut habillé, elle le prit et le remit entre les mains des municipaux, en le baignant de pleurs... [1] »

D'un autre côté, voici ce qu'on lit dans les registres du Conseil du Temple : « La séparation s'est faite avec toute la sensibilité que l'on devait attendre dans cette circonstance, où les magistrats du peuple *ont eu tous les égards* compatibles avec la sévérité de leurs fonctions.

« Eudes, Gagnant, Arnaud, Véron, Cellier et Devèze [2]. »

Le cœur de Marie-Antoinette n'était point préparé à ce dernier coup : elle en fut accablée; et quel surcroît de douleur quand elle sut que le cordonnier Simon, homme violent et grossier, était « l'instituteur » donné à son fils! Comme le jeune prince montait souvent sur la tour, elle passait des heures entières le visage collé contre une petite fente par où elle espérait le voir passer [3].

De son côté, le malheureux enfant se désolait. Pendant deux jours, il ne cessa de pleurer, redemandant sa mère [4].

Le bruit courut, très-peu de temps après, qu'il avait été vu sur le boulevard, et Drouet, chargé avec Maure, Dumont et Chabat, de constater la présence des détenus au Temple, fit à la Convention un rapport où il disait : « Nous sommes montés à l'appartement des femmes, et nous y avons trouvé Marie-Antoinette, sa fille et sa sœur jouissant d'une parfaite santé. On se plaît à répandre chez les nations étrangères qu'elles sont maltraitées; et, de leur aveu, fait en présence des commissaires de la Commune, rien ne manque à leur commodité. » Drouet, Moure, Dumont et Chabat avaient d'abord visité le fils de Louis XVI. Au moment où ils entrèrent, « il jouait tranquillement aux dames avec son mentor [5]. »

Pour être tout à fait exact, le rapport aurait dû ajouter que Marie-Antoinette avait porté plainte de la séparation qu'on la condamnait à subir [6].

Il est des écrivains royalistes qui ont raconté heure par heure, presque minute par minute, la vie intérieure du cordonnier Simon, de sa femme et de l'enfant royal [7]. Pas un détail qu'ils aient ignoré, pas une parole qui ne leur soit parvenue, pas un geste qui ait été perdu pour eux, pas une intonation de voix qu'ils n'aient recueillie : chose merveilleuse assurément, quand on songe que personne n'a reçu les confidences des acteurs mis en scène, que le drame s'est développé entre quatre épaisses murailles, et que Marie-Antoinette elle-même, qui vivait à quelques pas de son fils, avait à gémir, en ce qui la concernait, d'une ignorance qui ajoutait aux tourments de sa tendresse maternelle ! « Ma mère ne savait que *rarement* des nouvelles de mon frère, soit par les municipaux, soit par Tison, qui voyait Simon *quelquefois* [8]. » Un peu de défiance est donc ici de rigueur. Que Simon, être sans éducation et naturellement brutal, ait abusé de son pouvoir, et que, selon l'expression de Mercier, tout son soin ait été de « désapprendre à son élève à être roi [9], » en l'habituant à chanter la carmagnole et à crier *Vivent les Sans-Culottes!* c'est certain; et il ne l'est pas moins que, victime d'une politique à laquelle ne descendirent ni la Convention ni le Comité de salut public, le pauvre enfant fut amené à déposer contre sa mère [10]. Mais qu'il y ait eu parti pris de le torturer, de le faire mourir à petit feu, et que des hommes dont la forte main ébranlait la terre jusqu'en ses fondements aient été les auteurs d'une lâche et infernale conspiration contre la vie d'une faible créature sans défense, c'est là une de ces fables atroces dont ceux qui l'inventèrent auraient dû s'étudier au moins à mieux couvrir l'invraisemblance. Citons un exemple entre mille. On a raconté, à propos de la visite de Drouet au Temple, qu'entre Simon et les commissaires de l'Assemblée le dialogue suivant s'engagea : « Citoyens, que décidez-vous à l'égard du louveteau? Veut-on le déporter? — Non. — Le tuer? — Non. — L'empoisonner? — Non. — Mais quoi donc? — S'en défaire. » Or, sur quelle autorité repose cette accusation monstrueuse? Sur l'autorité d'un témoignage qui, vérification faite, se trouve... ne pas exister!

La vérité est qu'à l'époque de l'installation de Simon au Temple, c'est-à-dire au mois de juillet 1793, le gouvernement républicain, loin de suivre les inspirations d'une politique aveugle et farouche, se montrait disposé à garantir la sûreté de la famille royale, moyennant certaines conditions que Sémonville et Maret furent chargés de négocier : le premier avec le grand-duc de Toscane; le second, avec Naples. Les seules puissances qui fussent encore en alliance avec la République étaient Venise, Naples et Florence, ce qu'on leur demandait, c'était de continuer de se tenir à l'écart de la coalition; moyennant quoi, la délivrance de la famille royale. Mais il

[1] Récit de la fille de Louis XVI, p. 220 et 221 du *Journal de Cléry*.

[2] M. de Beauchesne dit, au sujet de ce document officiel, t. II, liv. XI, p. 71 : « C'est au lecteur à juger ce qu'il y a d'ironie dans l'expression de cette sensibilité. » Nous dirons, nous : « C'est au lecteur à juger ce qu'il y a d'équité dans cette remarque. »

[3] Récit des événements, etc., p. 221 du *Journal de Cléry*.

[4] *Ibid.*

[5] Rapport de Drouet. *Moniteur* du 9 juillet 1793.

[6] Voyez le récit de la fille de Louis XVI, p. 223 du *Journal de Cléry*.

[7] M. de Beauchesne, par exemple, dans *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*.

[8] Récit de la fille de Louis XVI, p. 222 du *Journal de Cléry*.

[9] *Le Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXII.

[10] Voyez plus loin.

y avait à cela un grand obstacle : le machiavélisme de la maison d'Autriche. Oui, l'égoïsme barbare des propres parents de Marie-Antoinette, voilà ce qui devait lui être plus fatal que la haine de ces conventionnels à qui, si elle eût triomphé, on eût certainement coupé la tête ! Qu'arriva-t-il en effet? Les deux plénipotentiaires partent vers la fin de juillet, se rencontrent à Genève, et s'acheminent ensemble dans la direction de Venise. Ils atteignaient Novale, sur le territoire neutre des Grisons, lorsque tout à coup ils sont brusquement enlevés, par ordre du gouverneur de Milan. On les transféra à Gravedone, et de là dans la forteresse de Mantoue. Maret avait sauvé ses instructions, mais, celles de son collègue étant tombées aux mains de l'Autriche, il ne doutait pas que le baron de Thugut, instruit de l'objet de leur mission, ne leur donnât le moyen de la remplir [1]. Il n'en fut rien. Qu'importait à la maison d'Autriche la vie de Marie-Antoinette? Thugut n'avait-il pas déjà fait annuler les engagements de Cobourg avec Dumouriez pour le rétablissement de la monarchie ? Le congrès diplomatique d'Anvers n'avait-il pas décidé que les alliés devaient trouver dans les suites de la guerre des *indemnités pour le passé et des garanties pour l'avenir?* C'est cette idée du démembrement de la France qui poussa l'Europe, et particulièrement la maison d'Autriche, à abandonner Marie-Antoinette. Maret et Sémonville restèrent donc prisonniers. Il fallait un prétexte : on imagina, quoiqu'on eût la preuve du contraire sous les yeux, que la mission des deux négociateurs était d'étendre en Autriche le réseau des affiliations jacobines. Cette violation du droit des gens, ce mélange d'audace et d'hypocrisie, révoltèrent la Convention. Dans la séance du 12 août, Deforgues, successeur de Lebrun au ministère des affaires étrangères, s'écria : « La maison d'Autriche vient d'offrir à la République française un nouvel outrage à venger, et à tous les peuples de l'Europe un nouveau crime à punir [2]. »

Quelques jours auparavant, le 2 août, la reine avait été transportée à la Conciergerie. Elle entendit sans s'émouvoir la lecture d'un décret qui la rapprochait de l'échafaud, et quitta le Temple sans jeter les yeux sur sa belle-sœur et sur sa fille, de peur que sa fermeté ne l'abandonnât. Prévoyant qu'elle pourrait s'évanouir, les municipaux qui la fouillèrent au moment du départ lui avaient laissé un flacon. Mais, après tant d'épreuves, quelle infortune eût pu l'étonner? En sortant, elle se heurta la tête contre le guichet ; et, comme on lui demandait si elle s'était fait mal : « Oh ! non, répondit-elle, rien ne peut me faire de mal à présent [3]. »

Un homme qui avait eu toute sa confiance, le même que madame Elisabeth, écrivant à madame de Raigecourt, qualifiait de *vieux renard*, le comte Mercy-Argenteau, était alors à Bruxelles. Vivement alarmé, il dépêcha un émissaire à Danton, lui promettant une somme d'argent considérable s'il consentait à s'employer en faveur de Marie-Antoinette ; et l'on assure que Danton promit son concours, sans en accepter le prix [4]. Il se serait fait, dans ce cas, une bien étrange illusion sur l'étendue de son pouvoir. Protéger la reine ! ah ! c'était lui-même qui allait avoir besoin qu'on le protégeât ; car, au souffle des révolutions, pas de popularité qui ne s'effeuille...

Ce fut sur ces entrefaites qu'un chevalier de Saint-Louis, nommé Rougeville, entreprit de sauver la reine. Ayant mis dans sa confidence et gagné à son projet la maîtresse d'un municipal, il parvint à s'introduire à la Conciergerie et à donner à Marie-Antoinette un œillet dans le calice duquel avait été caché adroitement un papier roulé, portant ces mots : « J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent. » La reine, avertie par un signe expressif, se retire dans un coin de la chambre, ouvre l'œillet, y trouve le papier et le lit. Déjà elle traçait sa réponse avec la pointe d'une épingle, lorsqu'un gendarme en faction, venant à entrer soudain, découvrit et révéla tout. La femme du concierge et son fils furent aussitôt arrêtés, enfermés au couvent des Madelonnettes, mis au secret, et ne recouvrèrent leur liberté qu'au bout de quelques jours. Rougeville avait réussi à s'évader [5]. Quant au concierge, contre lequel on n'avait que des soupçons, il fut destitué et remplacé par un nommé Bault, royaliste déguisé, qui avait sollicité ce poste, dans l'intention, non de garder la prisonnière, mais de la servir [6].

Un fait prouve que, quelque rigoureuse qu'on se soit plu à représenter la surveillance révolutionnaire, elle n'était pas tellement stricte, qu'elle ne rendît possibles de nombreuses intelligences avec le dehors. La première fois que Marie-Antoinette aperçut le nouveau concierge, elle lui dit : « Ah ! vous voilà, monsieur Bault ! Je suis charmée que ce soit vous qui veniez ici. » Et la femme de Bault, après avoir rappelé cette circonstance, ajoute : « Mon mari n'avait jamais eu l'honneur d'approcher de Sa Majesté. Il ne concevait pas par quel miracle elle avait pu être instruite d'une négociation qui avait été si prompte et si secrète [7]. »

[1] Un écrivain royaliste n'a pu s'empêcher d'en faire amèrement la remarque. Voyez, dans la *Biographie universelle*, l'article Maret, par Durozoir.

[2] Relation de Maret, reproduite textuellement dans sa biographie par Durozoir.

[3] Il importe de remarquer que tous ces faits sont établis par des témoignages royalistes, et conséquemment peu suspects, en cette occasion. Voyez la relation de Maret lui-même ; l'article Sémonville, par Boulée, dans la *Biographie universelle ;* l'article Kilmaine, par Michaud jeune, *ibid.*, les *Mémoires d'un homme d'Etat*, t. II, p. 395-598.

[4] Récit de la fille de Louis XVI, p. 224 du *Journal de Cléry.*

[5] Voyez l'article Mercy-Argenteau, par René-Alby, dans la *Biographie universelle*, et les *Mémoires d'un homme d'Etat*, tome II, page 399.

[6] Recit de M. Hué, à la suite du *Journal de Cléry. Eclaircissements historiques*, note 5. — Voyez aussi, dans le Procès de Marie-Antoinette, *Histoire parlem.*, t. XXIX, p. 369, les dépositions du gendarme François Dufresne et de la femme Richard.

[7] Voyez le récit de madame Bault, à la suite du *Journal de Cléry. — Eclaircissements historiques*, p. 321.

L'installation de Bault contribua beaucoup à adoucir la captivité de la reine. Il veilla à ce que la nourriture fût convenable et saine ; il sut détourner par d'ingénieux commentaires les défiances de nature à dégénérer en persécutions ; il fit son étude de deviner les moindres désirs de la captive et de les prévenir ; il lui facilita les moyens de recevoir les melons ou les pêches que lui apportaient les femmes de la halle. Elle lui avait confié le soin de ses cheveux, et il s'en acquittait chaque matin avec un zèle si respectueux, qu'elle lui dit un jour, par allusion à son nom : « Je veux vous appeler *bon*, parce que vous l'êtes, et que cela vaut encore mieux que d'être *beau*[1]. » Mais il ne pouvait être donné au dévouement d'un fonctionnaire subalterne, très-surveillé lui-même, d'écarter de la grandeur déchue les humiliations qui en sont l'inséparable cortége. On vit la fille, jadis si brillante, de Marie-Thérèse vêtue d'une robe qui tombait en lambeaux. Elle avait des chemises assez fines, dont une garnie d'une fort belle dentelle de Malines ; mais elle n'en avait que trois, et on les lui donnait alternativement tous les dix jours. Une pointe d'épingle lui servait à tracer l'état de son linge sur la muraille. Un jour, voulant tresser une jarretière, elle dut arracher les fils de la tapisserie attachée à son lit, et employer, en guise d'aiguilles à tricoter, deux cure-dents ! Elle désirait une couverture de coton anglaise : Bault se chargea de présenter la demande à Fouquier-Tinville, qui, pour toute réponse, s'écria : « Qu'oses-tu demander ? Tu mériterais d'être envoyé à la guillotine[2]. »

Le 3 octobre, Billaud-Varenne fit décréter l'ordre au tribunal révolutionnaire de prononcer sans plus de délai sur le sort de Marie-Antoinette ; et l'accusateur public, Fouquier-Tinville, reçut du Comité de salut public les pièces relatives au procès.

Le 8, les principaux membres de la Commune arrivaient au Temple. « Nous étions occupés à faire nos chambres et à nous habiller, raconte la fille de Louis XVI. Ma tante n'ouvrit que quand elle fut habillée. Pache me pria de descendre... J'embrassai ma tante, qui était toute tremblante, et je descendis. C'était la première fois que je me trouvais avec des hommes ; j'ignorais ce qu'ils me voulaient ; mais je recommandai mon âme à Dieu. Chaumette, dans l'escalier, voulut me faire des politesses ; je ne lui répondis pas. Arrivée chez mon frère, je l'embrassai tendrement ; mais on l'arracha de mes bras, en me disant de passer dans l'autre chambre. Chaumette me fit asseoir ; il se plaça en face de moi. Un municipal prit la plume... Chaumette m'interrogea sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et ma tante... Il y a des choses que je n'ai pas comprises, mais ce que je comprenais était si horrible, que je pleurais d'indignation[3]. » Laissons un voile sur cette violence adressée faite à la piété filiale d'une jeune fille et à sa pudeur étonnée : le cynique Hébert n'expliquera que trop tôt ce qu'un tel récit a d'obscur !

Ce fut le 14 octobre 1793 que Marie-Antoinette comparut devant le tribunal révolutionnaire. Il était composé comme il suit : Herman, président ; Foucault, Douzé-Verneuil et Lane, juges ; Fouquier-Tinville, accusateur public ; Fabricius, greffier. Siégeaient en qualité de jurés : Gannay, perruquier ; Grenier-Trey, tailleur ; Antonelle, ex-marquis ; Châtelet, peintre ; Souberbielle, chirurgien ; Picard, profession non désignée ; Trinchard, menuisier ; Jourdeuil, ex-huissier ; Devèse, charpentier ; Deydier, serrurier ; Gimond, tailleur. Jeux étranges de la destinée ! Il fallut que devant cette réunion d'hommes obscurs la fille altière de Marie-Thérèse vînt rendre compte de sa vie. Elle s'assit d'un air calme dans le fauteuil qui lui était destiné. Quoique le chagrin eût prématurément blanchi ses cheveux, elle était encore belle. La foule qui remplissait le prétoire la contemplait en silence. « Votre nom ? » demanda le président. Elle répondit : « Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche. — Votre état ? — Je suis veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français. — Votre âge ? — Trente-huit ans. » Ainsi elle semblait l'accepter, ce nom de Capet dont plus profondément que personne elle comprenait l'injure, tant il est difficile, même aux natures hautaines, de ne pas se courber sous la dure loi des événements !

Fouquier-Tinville prononça son réquisitoire contre l'accusée, qu'il compara à Messaline, à Brunehaut, à Frédégonde, à Marie de Médicis. Là revivaient sous une forme solennelle toutes les rumeurs impudiques que la méchanceté de la cour avait fait passer du fond des boudoirs dans les carrefours et les tavernes ; là les attachements d'une femme jeune et inexpérimentée, son goût pour les plaisirs, ses imprudences, ses prodigalités, mille torts qui étaient moins ceux de sa conduite que ceux de son éducation et de son rang, se trouvaient haineusement transformés en crimes. Mais que de choses vraies, hélas ! Lorsque l'accusateur public montrait Marie-Antoinette rompant avec la vie facile de ses premières années pour être l'âme d'une guerre à mort contre la Révolution, prenant possession de son époux, le troublant, l'irritant, l'enivrant du regret d'un pouvoir perdu, lui soufflant le mépris de la foi jurée, mettant la main au fond de tous les complots, devenant le « roi » des nobles et la déesse des prêtres, s'alliant en secret aux ennemis extérieurs de la République, et, pour reprendre un sceptre que l'ancien régime avait fait d'airain, prête à courir la sanglante aventure d'une guerre étrangère compliquée d'une guerre civile, quel homme d'alors, l'histoire du temps sous les yeux, eût osé se lever et dire à l'accusateur public : Vous mentez ! Où il mentit, et d'une manière déshonorante à jamais,

[1] Voyez le récit de madame Bault, à la suite du *Journal de Cléry*. — *Éclaircissements historiques*, p. 322, 325.

[2] Voyez le récit de madame Bault, p. 322, 325.

[3] Voyez p. 253 et 254 du *Journal de Cléry*.

ce fut quand il s'arma de certaines révélations immondes et fausses, arrachées à la peur d'un enfant prisonnier, après lui avoir été évidemment suggérées; ce fut quand il ne rougit pas d'imputer à une mère d'avoir elle-même corrompu son fils [1] !

Les témoins furent appelés. C'était Bailly, c'était le comte d'Estaing, c'était Valazé, c'était Manuel; des hommes d'un autre siècle déjà, des habitants d'un autre monde, des figures historiques, des ombres! Et Fouquier-Tinville, et le triomphant Hébert, qui allaient si vite disparaître, n'étaient-ils pas aussi des ombres? Le bourreau ne se tenait-il point à la porte, attendant, pour les saisir un à un, et indistinctement, l'accusateur, l'accusé, les témoins, les juges? On frissonne à de tels souvenirs, et l'on croit voir devant soi les pâles royaumes de Pluton!

Le comte d'Estaing, quoique ennemi de la reine, ne dit rien de nature à aggraver son sort, et même il rappela qu'à Versailles, avertie de l'approche du peuple de Paris et pressée de fuir, elle avait répondu noblement : « Si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je serai assassinée, mais je ne fuirai pas [2]. » Bailly, lorsqu'on lui demanda s'il connaissait l'accusée, s'inclina et répondit avec un respect courageux : « Ah! oui, je la connais [3]. » Son témoignage, non plus que celui de Manuel, ne fournit aucun fait dont se pussent prévaloir soit l'accusation, soit la défense [4]. Il n'en fut pas ainsi de la déposition de Valazé. L'ancien secrétaire de la commission des vingt-quatre, et un ex-employé du comité de surveillance ayant affirmé avoir vu, parmi les papiers de Septeuil, des bons signés de Marie-Antoinette et payables chez le trésorier de la liste civile [5], Valazé, interrogé à cet égard, déclara que les papiers de Septeuil contenaient, non-seulement une quittance de la reine pour une somme de quinze ou vingt mille livres, mais encore une lettre par laquelle le ministre priait Louis XVI de communiquer à Marie-Antoinette un plan de campagne [6]. Cette déposition était grave, surtout rapprochée de celle de la Tour du Pin, lequel avoua qu'à l'époque de son ministère il avait dû, sur la demande de la reine, lui remettre l'état exact de l'armée française [7]. A quoi bon cette demande, si étrange de la part d'une jeune femme qui prétendait ne s'être pas mêlée des affaires publiques? Etait-ce pure fantaisie de curiosité, ou impatience coupable de communiquer le secret des plans et des forces militaires de la France au roi de Bohême et de Hongrie? Cela ne fit pas un instant question dans l'esprit des juges.

On apporta un paquet, on l'ouvrit, et le greffier en fit l'inventaire. Singulières pièces de conviction produites contre une reine! Des cheveux, des aiguilles, de la soie, un petit miroir, un portrait de femme, un morceau de toile sur lequel un cœur enflammé traversé d'une flèche [8] !

Pendant qu'on pesait ainsi devant elle sa destinée, Marie-Antoinette promenait ses doigts sur la barre de son fauteuil avec l'apparence de la distraction et comme si elle eût joué du piano [9]. Aux questions qu'on lui adressa, elle répondit, tantôt qu'elle ne se souvenait pas, tantôt que les imputations étaient fausses, ou bien encore, en ce qui concernait les actes politiques, qu'elle n'était pas responsable [10], n'étant que la femme de Louis XVI, et conséquemment soumise à ses volontés [11]. Elle ne cacha point que son mari n'eût eu beaucoup de confiance en elle [12]; mais, l'accusateur public rappelant combien Louis XVI était faible : « Je ne lui ai jamais connu, dit-elle, le caractère dont vous parlez [13]. » Sur certains points, une faiblesse pardonnable et un vague espoir de sauver ses jours; sur d'autres points, la crainte généreuse de compromettre des amis, firent qu'elle trahit la vérité. Elle nia qu'elle eût jamais écrit à d'Affry : « Peut-on compter sur vos Suisses? Feront-ils bonne contenance? » Et cette lettre, écrite de sa main, avait figuré dans le procès de d'Affry et Cazotte comme document judiciaire [14]. Elle nia qu'elle eût jamais signé aucun bon payable chez le trésorier de la liste civile; et l'affirmation de Valazé, à cet égard, vint corroborer d'une manière accablante celle de l'ancien secrétaire de la commission des vingt-quatre. Elle nia qu'elle eût jamais fait cadeau d'une boîte d'or à Toulan; et nous lisons dans les Mémoires du baron de Goguelat : « Aussi désintéressé qu'il se montrait sensible et dévoué, Toulan ne voulut rien accepter de la reine qu'une boîte en or dont elle faisait quelquefois usage; et cette boîte même fut plus tard la cause de sa perte. Sa femme ne put, dit-on, résister au désir de parler du cadeau qu'il avait reçu [15]. »

Il était réservé à Hébert de grandir Marie-Antoinette en essayant de l'avilir. Il eut l'infamie d'accuser une mère d'avoir dépravé son fils, pour énerver son corps, éteindre son intelligence, et se ménager de la sorte le moyen de régner, plus tard, à sa place [16]. Marie-Antoinette gardait le silence du mépris et de l'horreur. Un juré insistant : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle avec une émotion profonde, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se

[1] Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXIX, p. 344.
[2] *Ibid.*
[3] Notice biographique de Bailly, par François Arago.
[4] On les interrogea, du reste, sur des circonstances relatives à eux-mêmes. Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 360-367.
[5] Dépositions de Garnerin et de Tisset, dans le *Procès de Marie-Antoinette*, *ubi supra*, p. 386 et 375.
[6] *Ibid.*, p. 388.
[7] *Ibid.*, p. 383.
[8] *Ibid.*, p. 378.
[9] *Procès de Marie-Antoinette*, *Hist. parl.*, t. XXIX, p. 409.
[10] *Ibid.*, *passim.*
[11] *Ibid.*, p. 402.
[12] *Ibid.*, p. 349.
[13] *Ibid.*, p. 402.
[14] La déclaration de l'accusateur public à cet égard ne fit que confirmer la déposition de l'huissier Jourdeuil, qui avait saisi chez d'Affry lui-même la lettre dont il s'agit. — Voyez le *Procès de Marie-Antoinette*, t. XXIX, p. 398, de l'*Hist. parlementaire.*
[15] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 77.
[16] Voyez, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 355, cette dé-

dans la capitale, avait été pour la jeune princesse un triomphe de toutes les minutes. « Elle était ravissante de beauté et de grâces. Le char brillant qui la portait avait peine à fendre les flots du peuple, qui ne pouvait se rassasier de la voir, de l'admirer et de la bénir... Le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, vint à sa rencontre et lui dit : Madame, vous avez là sous vos yeux « deux cent mille amoureux de votre personne [1]. » Cela s'était passé en 1770.

La charrette se mit en mouvement, sans qu'un cri, sans qu'un murmure se fît entendre. Un jupon blanc dessus, un noir dessous, une espèce de camisole de nuit blanche, un ruban de faveur noire aux poignets, un fichu de mousseline unie blanc, un bonnet avec un bout de ruban noir, tel était le costume de la reine. Elle avait les cheveux coupés ras autour du bonnet, les pommettes rouges, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et raides [2]. Sa contenance ne trahissait ni abattement ni frayeur. Elle parla peu au prêtre constitutionnel qui l'accompagnait et qui était vêtu en laïque. Elle promenait un regard d'indifférence sur les longues lignes de soldats qui bordaient la route; mais, dans les rues du Roule et de Saint-Honoré, elle parut considérer d'un air attentif les drapeaux tricolores qui flottaient au haut des maisons. Quoique le comédien Grammont, brandissant son sabre et se dressant sur ses étriers, prît à tache de la désigner à la haine de la foule par de basses invectives, le peuple demeura silencieux, soit insouciance, soit pitié, soit pudeur. Seulement, des cris de : *Vive la République!* s'élevaient çà et là; et il y eut des battements de mains, lorsque la charrette fatale arriva devant Saint-Roch, dont les marches étaient couvertes de spectateurs. En passant près du Palais-Royal, Marie-Antoinette avait lancé sur cette demeure d'un ennemi un regard fort animé : la vue du jardin des Tuileries lui causa une émotion différente, mais non moins vive. Au moment où elle montait les degrés de l'échafaud, son pied s'étant posé par mégarde sur celui du bourreau, elle lui dit : « Pardon, monsieur, je ne l'ai pas fait exprès. » A midi un quart, sa tête tomba et fut montrée à la foule, au cri de : *Vive la République* [3]!

Ce jour-là même, les Français remportaient, aux frontières, la grande victoire de Wattignies.

S'il faut en croire Vilate, le lendemain du jugement de Marie-Antoinette, Barère, Robespierre et Saint-Just se trouvant à dîner chez Venua, Saint-Just dit, en parlant de la mort de la reine : « Les mœurs gagneront à cet acte de justice nationale; » et Barère ajouta : « La guillotine a coupé là un puissant nœud de la diplomatie des cours de l'Europe [4]. » Ah! combien plus vraies ces paroles de madame de Staël : « En immolant Marie-Antoinette, vous la consacrez. Vos ennemis vous ont fait plus de mal par leur mort que par leur vie [5]! »

CHAPITRE XII.

TRAVAUX, AU BRUIT DES COMBATS.

Créations révolutionnaires. — Rapport de Lakanal sur l'instruction publique. — Manuscrit de Lepelletier Saint-Fargeau, lu à la Convention par Robespierre. — Admirable plan d'éducation nationale; discussion; la Convention adopte le principe de l'éducation commune et gratuite. — La propagation des lumières devenue l'objet d'une préoccupation générale et passionnée. — La Convention décrète qu'il y aura trois degrés d'instruction publique. — Les presbytères consacrés à l'instruction. — Recueil des actions héroïques et civiques. — Décret relatif à la confection d'une nouvelle grammaire et d'un vocabulaire nouveau. — Concours pour la confection de livres élémentaires. — Efforts pour universaliser en France l'usage de la langue française. — École polytechnique. — École normale. — Encouragements donnés aux arts. — Décret qui ordonne et règle l'application du télégraphe. — Projet d'établissement d'un Conservatoire des arts et métiers. — Inventaire des collections précieuses. — Ouverture du Musée, les arts logés dans le palais des rois. — Défense de mutiler les monuments. — Projet d'achèvement du Louvre. — Merveilleuse coïncidence de ces travaux avec les luttes à soutenir. — L'idée d'un *Code civil* appartient à la Révolution, à elle seule. — Rapport de Cambacérès sur le *Code civil*, articles adoptés. — Institution du Grand-Livre. — Uniformité des poids et mesures. — Réforme du calendrier.

Reposons un instant nos regards sur des tableaux moins sombres. Aussi bien, nous avons à venger la Révolution d'une foule d'omissions iniques où s'est complu la haine de ses détracteurs. Oui, que la postérité le sache et ne l'oublie jamais : la Révolution eut cela de caractéristique qu'au déchaînement des passions elle associa l'exercice des vertus les plus sereines, ensemençant d'une main, tandis qu'elle frappait de l'autre.

A quoi, par exemple, la vit-on employer les courts moments de repos que lui laissa l'orageuse histoire des mois d'août, septembre et octobre 1793?

Elle pose le principe que toute société doit à ses membres le pain de l'âme comme celui du corps et jette les bases d'un magnifique système d'éducation nationale.

Elle prépare l'établissement de l'École polytechnique et de l'École normale.

Elle s'occupe du développement des sciences et des arts.

Elle s'étudie à universaliser en France l'usage de la langue française.

[1] Weber, t. I, p. 29 et 30.

[2] Relation de Charles Desfossez. « Je traçai ce portrait, dit-il, en rentrant chez moi. » — Voyez M. de Beauchesne, liv. XII, p. 160.

[3] Voyez, en les rapprochant, les récits de Mercier, dans le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXII et XCVII; de Prudhomme, dans les *Révolutions de Paris*, n° 212; des *Deux Amis*, t. XXI, p. 301, de Michaud jeune; *Biographie* de Marie-Antoinette; du vicomte Charles Desfossez, etc.

[4] *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor.* — Voyez, dans la collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française*, le volume intitulé : *Camille Desmoulins, Vilate et Méda*, p. 180.

[5] *Réflexions sur le procès de la reine*, par une femme, p. 29 et 30. Londres, 1793.

Elle travaille à l'établissement des télégraphes sur les grandes lignes de communication.

Elle décrète la rédaction du Code civil, en commence la discussion et en assoit les fondements.

Elle institue le Grand-Livre.

Elle inaugure le système décimal.

Elle établit l'uniformité des poids et mesures.

Elle réforme le calendrier.

Nobles choses, que les tragédies de la Révolution nous ont trop fait perdre de vue, et qui valent bien qu'on s'y arrête.

Dès le 26 juin 1793, Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, était venu soumettre à la Convention un plan d'éducation nationale [1]; mais ce n'était encore qu'une ébauche informe. Établissement d'une école primaire par mille habitants [2]; intervention financière de l'État en faveur des enfants peu fortunés qui auraient prouvé, dans les écoles primaires, leur aptitude à acquérir des connaissances supérieures [3]; droit reconnu à chaque citoyen d'ouvrir une école et de la diriger à son gré [4] : telle était l'économie du projet. Il était loin de suffire aux aspirations de l'époque et se ressentait à peine de l'influence des idées alors dominantes. Toutefois il renfermait quelques dispositions fort belles, celle-ci entre autres : « L'instituteur portera, dans l'exercice de ses fonctions, et aux fêtes nationales, une médaille avec cette inscription : *Celui qui instruit est un second père.* »

Le 13 juillet, au moment même où Charlotte Corday assassinait Marat, Robespierre parut à la tribune de la Convention, tenant un manuscrit à la main, et prononça ces touchantes paroles : « Michel Lepelletier a légué à son pays un plan d'éducation que le génie de l'humanité semble avoir tracé. Celui qui disait : « Je meurs content ; *ma mort servira la Liberté,* » avait raison de se réjouir : il ne quittait pas la terre sans avoir préparé le bonheur des hommes [5]. Et il lut :

« Former des hommes, propager les connaissances humaines, voilà les deux parties du problème à résoudre.

« La première constitue l'ÉDUCATION, la seconde l'INSTRUCTION.

« Celle-ci, quoique offerte à tous, devient, par la nature même des choses, la propriété exclusive d'un petit nombre de membres de la société, à raison de la différence des professions et des talents.

« Celle-là doit être commune à tous et universellement bienfaisante :

« Je vous demande de décréter que, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants, sans exception, seront élevés en commun, aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins.

« La portion de la vie qui s'écoule depuis cinq ans jusqu'à douze est vraiment décisive pour la formation de l'être physique et moral de l'homme : il faut la dévouer à une surveillance de chaque instant.

« Jusqu'à cinq ans, on ne peut qu'abandonner l'enfance aux soins des mères ; c'est le vœu, c'est le besoin de la nature.

« A cinq ans donc, la patrie recevra l'enfant des mains de la nature.

« A douze, elle le rendra à la société, parce que c'est alors l'âge où les enfants sont en état de gagner leur subsistance, l'âge où leur corps, déjà robuste, peut commencer à se plier aux travaux de l'agriculture, et où leur esprit, déjà formé, peut se livrer avec fruit à l'étude des lettres, des sciences ou des arts.

« L'éducation commune est bonne, tant qu'il s'agit de former, non des laboureurs, non des artisans, non des savants, mais des hommes.

« L'âge des professions arrivé, l'éducation commune doit cesser, parce que l'instruction doit être différente.

« Je propose que, pour les filles, le terme de l'institution publique soit fixé à onze ans, leur développement étant plus précoce, et les métiers auxquelles elles sont propres exigeant moins de force.

« L'institution publique des enfants sera-t-elle obligatoire ? En principe, oui ; car il y a ici intérêt public du premier ordre, et, de la part des parents, devoir civique.

« ... La mesure la plus douce comme la plus efficace de corriger la bizarre disparité que le hasard de la propriété jette entre les citoyens, se trouve dans le mode de répartir les charges publiques. La théorie est simple : elle consiste à épargner le pauvre et à faire contribuer le riche. Eh bien, que dans chaque canton l'entretien des enfants soit payé par les habitants du canton, au prorata de la contribution directe de chacun d'eux, de telle sorte que l'homme aux trois journées de travail paye une livre dix sous ; le citoyen à mille livres de revenu, cent livres, et celui qui est riche de cent mille livres de revenu, dix mille livres. Ce sera un dépôt commun formé de la réunion de plusieurs mises inégales ; le pauvre mettra très-peu, le riche beaucoup ; et, le dépôt une fois formé, chacun en retirera même avantage, l'éducation de ses enfants [6]. »

Ainsi, selon Michel Lepelletier, il fallait que l'éducation fût *commune, obligatoire, gratuite.* Il fallait, suivant ses propres expressions, que « l'enfant du pauvre fût élevé aux dépens du riche, » proposition magnanime, venant d'un riche ! Ah ! quelle ne dut pas être l'émotion de l'Assemblée, — tout entière en ce moment au souvenir de ce grand homme assassiné, — lorsque Robespierre en vint au passage suivant du manuscrit :

[1] Voyez le *Moniteur*, 1793, n° 187.
[2] Art. 2 du Projet.
[3] Art. 39.
[4] Art. 41.
[5] *Moniteur*, 1793, n° 198.
[6] *Ibid.*

« Jetez les yeux sur les campagnes; portez vos regards dans l'intérieur des chaumières; pénétrez dans les profondeurs des villes, où une immense population fourmille, couverte à peine de haillons... Là le travail apporterait l'aisance, mais la fécondité y ramène le besoin... La naissance d'un enfant y est un accident. Les soins que la mère lui prodigue sont mêlés de regrets et d'inquiétude. L'enfant est mal nourri, mal soigné; il ne se développe point, ou se développe mal, et, faute de culture, cette jeune plante est avortée. Quelquefois même, le dirai-je? un spectacle plus déchirant m'a navré; je vois une famille affligée, j'approche : un enfant venait d'expirer, il était là... La nature arrachait, d'abord, au couple infortuné quelques pleurs; mais bientôt l'affreuse indigence lui présentait cette consolation, plus amère encore que ses larmes : c'est une charge de moins! Utiles et malheureux citoyens, cette charge cessera d'être pour vous un fardeau; la République bienfaisante viendra l'alléger un jour; peut-être, rendus bientôt à l'aisance et aux douces impulsions de la nature, vous pourrez donner sans regrets des enfants à la patrie. Elle les recevra tous également, les élèvera tous également sur les fonds du superflu de la richesse, les nourrira et les vêtira tous également; et, lorsque vous les reprendrez, tout formés, de ses mains, ils feront rentrer dans vos familles une nouvelle source d'abondance, puisqu'ils y apporteront la force, la santé, l'amour et l'habitude du travail [1]. »

Nous voudrions que le cadre de cet ouvrage nous permît de reproduire, sans en rien retrancher, l'admirable texte qui est sous nos yeux : forcé d'abréger, léguons du moins au souvenir reconnaissant des générations futures les dispositions principales d'un projet qu'elles auront à reprendre en le complétant :

« Tous les enfants seront élevés aux dépens de la République, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons et jusqu'à onze pour les filles.

« L'éducation nationale sera la même pour tous. Dette de la patrie envers tous, tous y ont droit, et nul n'en peut refuser la jouissance à ses enfants.

« L'objet de l'éducation nationale sera de fortifier le corps des enfants, de le développer par des exercices de gymnastique, de les accoutumer au travail des mains, de les endurcir à la fatigue, de leur élever le cœur, et d'orner leur esprit des connaissances nécessaires à tout citoyen, quelle que soit sa profession.

« Lorsque les enfants seront parvenus au terme de l'éducation nationale, ils seront remis entre les mains de leurs parents ou tuteurs, et rendus aux divers travaux de l'agriculture et de l'industrie.

« Les connaissances humaines et les beaux-arts seront enseignés publiquement et gratuitement par des maîtres qui recevront de la nation leur salaire. Les cours, où les enfants ne seront admis qu'après avoir reçu l'éducation nationale, seront partagés en trois degrés d'instruction : les Ecoles publiques, les Instituts, les Lycées.

« Pour l'étude des belles-lettres, des sciences et des arts, il sera choisi un enfant sur cinquante, parmi ceux qui auront annoncé des aptitudes particulières ou des talents supérieurs. Les enfants choisis seront entretenus aux frais de la République, auprès des Ecoles publiques, pendant le cours d'études qui sera de quatre ans.

« Parmi ces derniers, ceux dont les talents se seront développés davantage, seront également entretenus, aux frais de la République, auprès des Instituts, pendant les cinq ans que durera ce second cours d'études.

« Enfin, moitié des pensionnaires qui auront parcouru avec le plus de distinction la carrière des Instituts, seront choisis pour être entretenus auprès du Lycée et y suivre le cours d'études pendant quatre années.

« Lorsqu'une femme conduira un enfant âgé de cinq ans à l'établissement de l'éducation nationale, elle recevra de la République, pour chacun des quatre premiers enfants qu'elle aura élevés jusqu'à cet âge, la somme de 100 livres; le double, pour chaque enfant qui excédera le nombre de quatre jusqu'à huit, et pour chaque enfant au delà, 300 livres. Aucune mère ne pourra refuser l'honneur de cette récompense; elle n'y aura droit qu'autant qu'elle justifiera par une attestation de la municipalité qu'elle a allaité son enfant.

« Durant le cours de l'éducation nationale, le temps des enfants sera partagé entre l'étude, la gymnastique et le travail des mains. Le dixième du produit de leur travail leur sera remis; les neuf dixièmes seront appliqués aux dépenses de la maison.

« Aucun domestique ne sera employé dans les maisons d'éducation nationale. Les enfants les plus âgés, chacun à son tour, rempliront les diverses fonctions du service journalier de la maison.

« Les enfants recevront une nourriture saine mais frugale, un habillement commode mais grossier; ils seront couchés sans mollesse; de telle sorte que, quelque profession qu'ils embrassent et dans quelques circonstances qu'ils se trouvent plus tard, ils puissent se passer des superfluités et mépriser les besoins factices.

« La surveillance de chaque établissement d'éducation nationale sera confiée à un conseil de pères de famille [2]. »

Telles étaient les lignes principales du plan que Michel Lepelletier avait tracé, et que Robespierre lut dans la séance du 13 juillet 1793, en déclarant qu'il l'adoptait [3].

[1] *Moniteur*, 1793, n° 198.
[2] *Ibid.*
[3] Le 25 juillet, il le présenta au vote de l'Assemblée, avec quelques légères modifications qui ne portaient que sur des détails. — Voyez le n° 223 du *Moniteur*, 1793.

Le 30, la discussion s'étant ouverte, l'abbé Grégoire, après avoir rendu hommage à l'élévation des vues de Michel Lepelletier, combattit le projet, en se fondant :

Sur l'énormité de la dépense, qu'il évaluait à 300 millions au moins;

Sur le besoin qu'ont les pauvres habitants des campagnes du travail de leurs enfants;

Sur l'inconvénient de porter atteinte aux douceurs de la vie de famille;

Et enfin, sur ce que c'étaient là des inconvénients certains, tandis que le danger de livrer les enfants en proie aux préjugés et au fanatisme des parents n'était que problématique [1].

Ces objections n'avaient rien de décisif.

Et d'abord, quant à la dépense, Lakanal prouva plus tard que, si l'on avait soin de grouper les communes de manière à former, dans le plus petit espace possible, des ensembles de population approchant de deux mille personnes, le budget de vingt-six mille écoles primaires, c'est-à-dire d'une école primaire par mille habitants, n'excéderait pas cinquante-quatre millions, ou le sixième des contributions de ce temps-là [2].

A l'objection tirée de la misère du paysan, qui lui rendait précieuse la ressource du travail de ses enfants même en bas âge, Michel Lepelletier avait répondu d'avance : « L'homme aux trois journées de travail, moyennant une surtaxe de trente sols, se verrait affranchi, suivant mon projet, du poids d'une famille souvent nombreuse. Avec ce faible sacrifice de trente sols, il pourrait avoir jusqu'à sept enfants à la fois, élevés aux frais de la République. » C'est ce que fit avec raison remarquer Robespierre, lorsque, le 3 août, la discussion fut reprise. « On objecte, dit-il, que le père indigent ne voudra point se priver des services de ses enfants; mais comment regretterait-il ces services, mais en bien des cas, lorsque par l'instruction de son fils il en recevra dont l'importance est incomparable [3]? »

A l'égard du dernier motif exposé par l'abbé Grégoire, il ajouta : « Il n'est point vrai que, dans le plan de Michel Lepelletier, l'enfant soit éloigné de sa famille. Il y reste pendant les cinq premières années de sa vie, et, pendant les sept années qui suivent, il vit près d'eux, sinon avec eux. N'oubliez pas, d'ailleurs, cette idée sublime par où Lepelletier reconnaît et consacre les droits de la nature : la création du conseil des pères de famille pour juger et surveiller les instituteurs [4]. »

Il conclut par ces paroles péremptoires : « Je vois d'un côté la classe des riches, qui repousse cette loi; de l'autre, le peuple qui la demande. Je n'hésite plus : elle doit être adoptée [5]. »

L'Assemblée se montra moins convaincue ou moins hardie que Robespierre. Non que le principe de l'éducation commune et gratuite la fit reculer; au contraire, elle couvrit Danton d'applaudissements, lorsque celui-ci s'écria : « Quand vous semez dans le champ de la patrie, ne comptez pas le prix de la semence. Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple [6]. » Mais irait-on jusqu'à la rendre obligatoire, au risque de troubler les joies du foyer et d'offenser l'amour maternel? Danton, qui sous des airs impétueux cachait beaucoup de finesse, s'aperçut qu'à cet égard la Convention flottait incertaine, et soit qu'il partageât cette incertitude, soit qu'il craignît de ne pas obtenir assez en demandant trop, il proposa de tolérer, à côté des établissements nationaux où les enfants seraient nourris, instruits et logés gratuitement, des classes où les citoyens qui désireraient garder leurs enfants chez eux seraient libres de les envoyer s'instruire. Ce système fut celui qui prévalut [7].

C'était s'arrêter aux deux tiers du chemin; c'était permettre que la lutte des intérêts individuels contre l'unité sociale continuât autour du berceau des générations futures. Et, toutefois, quel pas immense en avant! Que de grandeur dans cette déclaration que la France faisait au monde orné contre elle : « Une société doit à chacun de ses membres du pain et l'éducation! »

Un fait digne de remarque, c'est qu'à aucune époque de l'histoire, la propagation des lumières ne fut l'objet d'une préoccupation plus générale et plus passionnée. Émanciper l'intelligence humaine, voilà ce que voulaient d'une égale ardeur, et à quelque prix que ce fût, les Jacobins, les Cordeliers, la Commune, la Convention.

Et à ce désir répondait, chez le peuple, une envie de s'instruire qu'il regardait comme le complément de son amour pour la liberté. « J'ai vu dernièrement aux Champs-Élysées, écrivait Anacharsis Clootz, deux jeunes *sans-culottes* couchés sur l'herbe avec un livre à la main, et se servant mutuellement de répétiteurs. Je m'approche, en louant leur zèle. « Citoyen, me répondirent ces enfants, « un n'est pas libre sans cela. » Nous criâmes tous trois à tue-tête : Vive la République [8]! »

De cette disposition générale on eut une preuve bien frappante, lorsque, le 13 septembre, Dufourny vint, à la tête d'une députation des sociétés populaires, presser la Convention d'instituer trois degrés d'instruction publique : requête que Lakanal convertit aussitôt en motion, et dont l'Assemblée fit un décret ainsi conçu : « Indépendamment des écoles primaires, dont la Convention s'occupe, il sera établi dans la République trois degrés progressifs d'instruction : le premier, pour les connaissances indispensables aux artistes et aux ouvriers; le second, pour les connaissances nécessaires à ceux qui se destinent aux autres professions de la

[1] *Moniteur*, 1793, n° 223.
[2] Rapport de Lakanal sur les écoles centrales, séance du 26 frimaire an III.
[3] *Moniteur*, 1793, n° 227.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Moniteur*, 1793, n° 227.
[7] *Ibid.*
[8] *Opinion d'Anacharsis Clootz sur l'instruction publique et les spectacles*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, p. 775-777. (*British Museum.*)

société ; le troisième, pour les objets dont l'étude difficile n'est pas à la portée de tous les hommes [1]. »

Le Comité d'instruction publique conçut, dès lors, le projet d'une Ecole polytechnique. Mais comment former de bons élèves, sans avoir formé d'abord de bons professeurs? De là l'idée d'une école normale, heureuse et féconde idée qui, comme la première, ne tarda pas à être réalisée [2].

Que de combats livrés à l'ignorance, et dans l'espace de quelques mois! Tantôt, c'est la Convention qui consacre les presbytères à l'instruction [3]; tantôt c'est le comité des Jacobins qui invite tous les Français à recueillir les traits dignes de mémoire [4]; tantôt c'est le Comité de salut public qui fait tirer à cinquante mille exemplaires et envoie aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires, aux écoles, le récit des actions héroïques et civiques [5]. Un décret charge le Comité d'instruction publique de faire une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau [6]. On met au concours la confection de livres élémentaires [7]. Un jury spécial a mission de prononcer sur les ouvrages qui traitent de l'éducation physique et morale des enfants [8]. Non, jamais tant d'ardeur n'avait été mise à dissiper les ténèbres. Ils savaient, ces hardis lutteurs, qu'aux républicains encore plus qu'aux aigles il convient de regarder le soleil en face, et que le culte de la nuit n'est bon que pour les hiboux et les tyrans!

Mais la chose pressante, c'était d'universaliser en France l'usage de la langue française. Quel espoir de faire accepter la Révolution là où elle ne pouvait se faire comprendre? N'était-ce pas au moyen du bas breton, parlé presque exclusivement dans le Morbihan, le Finistère, les Côtes-du-Nord, une partie d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, que les prêtres retenaient sous leur empire le peuple de ces contrées? N'était-ce pas en se servant de la langue italienne que Paoli avait réussi à détacher les Corses d'une révolution dont ils ne pouvaient ni saisir la propagande ni connaître les lois? En Alsace, la retraite des Allemands n'avait-elle pas entraîné l'émigration de près de vingt mille villageois [9], tant avait de puissance l'identité du langage entre les habitants des deux rives du Rhin? Et le peuple des Pyrénées occidentales, quelle langue parlait-il? Celle de l'inquisition! « La superstition et le fanatisme, disait Barère, parlent bas breton, l'émigration et la haine de la République parlent allemand; la contre-révolution parle italien, et le fanatisme parle basque... Brisons ces instruments d'erreur. « C'est ce que la Convention essaya, et un instituteur de langue française fut donné à chaque commune étrangère à l'idiome national [10].

La Révolution n'eut garde de négliger les arts. La peinture, la sculpture et l'architecture reçurent des prix d'encouragement [11]. Le soin d'inventorier les collections précieuses fut confié à une commission spéciale [12]. Un décret ordonna et régla l'application du télégraphe [13]. Enfin, l'attention des Comités où s'élaboraient les diverses questions à résoudre se porta sur ces deux belles créations de la période révolutionnaire : le Conservatoire des arts et métiers et l'Institut [14].

Puis, que d'étonnants synchronismes!

C'est au plus fort de l'émotion produite par le crime et l'exécution de Charlotte Corday que, le 27 juillet, la Convention ordonne l'ouverture du Muséum, affecte une somme annuelle à l'achat de tableaux et statues dans les ventes particulières, et loge les arts dans le palais des rois [15]!

C'est au moment du procès des Girondins qu'elle publie défense expresse de mutiler, ou d'altérer, non-seulement les monuments publics, mais les collections, cabinets, musées, soit publics, soit particuliers, sous prétexte d'en faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté [16].

C'est dans la séance même où elle envoie Collot-d'Herbois et Fouché exterminer les Lyonnais qu'on la trouve occupée à organiser un jury pour les prix de peinture, de sculpture et d'architecture [17].

Souvent la sollicitude de l'Assemblée éclatait en scènes d'enthousiasme, comme le jour où la Commission des arts vint demander à la Convention l'achèvement du Louvre et qu'on ouvrit un concours aux artistes qui voudraient y célébrer les traits d'héroïsme et de vertu nés du génie de la Liberté. David présidait. Il répondit : « Les arts vont reprendre leur dignité, ils ne se prostitueront plus à illustrer les tyrans. » Et les pétitionnaires, admis dans la salle, la traversèrent au milieu d'applaudissements enflammés [18].

La Constitution avait fixé les droits politiques des Français : restait à déterminer leurs droits civils, tâche dont la difficulté pouvait seule égaler l'importance! Beaucoup de lois font une mauvaise république; leur multiplicité est un fardeau, et le peuple qui en est accablé souffre presque autant de ses lois que de ses vices. *Plurimæ leges, corruptissima Republica, ut olim*

[1] *Moniteur*, 1793, n° 262.

[2] La première organisation de l'Ecole polytechnique fut décrétée sous le titre d'*Ecole centrale des travaux publics*, le 26 novembre 1794. — L'établissement complet d'une Ecole normale à Paris avec écoles partielles correspondantes dans les départements fut décrété le 9 brumaire an III.

[3] *Moniteur*, 1793, n° 36.

[4] *Ibid.*, n° 51.

[5] *Bibliothèque historique de la Révolution*, p. 501-2 (*British Museum*.)

[6] *Moniteur*, 1793, n° 258.

[7] *Ibid.*, n° 126.

[8] *Ibid.*, n° 289.

[9] Rapport de Barère sur l'enseignement de la langue française, 8 pluviôse an II, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, p. 501-2. (*British Museum*.)

[10] *Ibid.*

[11] *Moniteur*, 1793, n° 183.

[12] *Ibid.*, n° 143.

[13] *Ibid.*, n° 94.

[14] L'établissement du Conservatoire des arts et métiers date de l'an III, et celui de l'Institut national de l'an IV; mais les travaux y relatifs remontent à 1793.

[15] *Moniteur*, 1793, n° 211.

[16] *Ibid.*, an II, 1793, n° 36.

[17] *Ibid.*, n° 42.

[18] *Ibid.*, an II, 1794, n° 119.

vitiis ita nunc legibus laboramus [1]. Et, d'un autre côté, comment resserrer en un petit nombre de règles cette foule de cas auxquels donne lieu le développement d'une civilisation compliquée? Comment prévenir les innombrables procès qu'enfante l'obscurité ou le caractère contradictoire des textes, et introduire dans la direction du corps social quelque chose de cette unité simple et forte qui préside à l'harmonie de l'univers? Le Comité de législation pensa que le mieux serait de poser une série de principes formulés très-succinctement, avec clarté, et de manière à écarter d'avance beaucoup de doutes, en laissant subsister peu de questions. Réduire le vaste ensemble des lois à un petit volume que chacun pût non-seulement comprendre mais retenir par cœur, et qui devînt comme le manuel du peuple : voilà le problème que la Révolution se proposa de résoudre... et résolut.

Dès 1791, il avait été décidé qu'il y aurait un Code civil [2] : le 22 août 1793, Cambacérès fit lecture à la Convention d'un imposant travail qui embrassait toutes les dispositions relatives aux naissances, aux mariages, aux divorces, aux adoptions, aux décès, aux donations entre-vifs ou héréditaires, aux contrats, aux successions, aux hypothèques [3]. Une discussion savante s'ouvrit, et le mois d'août n'était pas achevé, que déjà les titres suivants étaient votés : — *Etat des personnes.* — *Mariage.* — *Droits des époux.* — *Rapports entre les pères et mères et les enfants.* — *Divorce.* — *Mode du divorce* [4]. Le débat, plusieurs fois interrompu et repris, occupa soixante séances [5]. Mais la Convention avait un idéal si élevé, qu'un travail tant admiré depuis lui parut encore au-dessous de ce que le peuple était en droit d'attendre; et le projet de Cambacérès, attaqué comme *sentant trop l'homme du palais,* fut renvoyé à un *Comité de philosophes* [6].

Quoi qu'il en soit, l'Empire trouva, tout préparés et déjà mis en ordre, les matériaux d'une œuvre que son rôle se borna à compléter, et dont il gâta les parties principales en les modifiant au point de vue du despotisme. Quant à l'idée primordiale, on voit à quelle époque elle se rapporte. C'est donc à la Révolution que revient l'honneur d'avoir doté la France d'un « Code civil. »

Et c'est aussi la Révolution qui a fondé le Grand-Livre.

Jusqu'au mois d'août 1793, la dette publique avait été un véritable chaos, composée qu'elle était d'une foule d'obligations de nature, d'origine et de date différentes. Il y avait les anciens contrats souscrits au nom des rois. Il y avait les dettes des anciens pays d'État; les dettes des communautés d'arts et métiers; les rentes dues par les corps particuliers du clergé; toutes obligations que la nation avait prises à sa charge, en retirant l'actif de ces diverses corporations. Il y avait les titres provenant des divers emprunts remboursables, contractés sous le gouvernement de Louis XVI. Il y avait les titres résultant des priviléges achetés à prix d'argent sous l'ancien régime et que la Révolution n'avait abolis qu'en s'engageant à indemniser les possesseurs. Il y avait enfin les dettes dont l'origine se liait aux créations successives d'assignats [7].

De là des inconvénients énormes et des abus sans nombre, l'extrême diversité des titres ayant pour effets de compliquer la comptabilité d'une manière effroyable, de favoriser le manque de foi par l'excès de la confusion, d'alimenter l'agiotage, de multiplier outre mesure les parties prenantes, de discréditer les contrats nationaux, et d'introduire dans les payements un désordre ruineux. Telle était, souvent, la division d'une même créance, qu'un créancier de deux mille livres de rente ne pouvait recevoir son payement qu'après s'être adressé à quarante payeurs différents et s'être procuré quarante fois les pièces nécessaires [8].

Cet état de choses n'était pas moins funeste sous le rapport politique que sous le rapport financier. La dette contractée sous le despotisme restant distincte de celle qui datait de la Révolution, les capitalistes qui avaient un roi pour débiteur désiraient son rétablissement, de peur de perdre leur créance. Il importait donc de couper court à ces regrets et à ces espérances de l'égoïsme alarmé, en substituant à tant de titres divers un titre unique et fondamental, ou, comme on disait alors, il fallait *républicaniser la dette* [9].

En conséquence, il fut décidé, sur la proposition de Cambon, dont cela seul suffit pour illustrer à jamais la mémoire, que tous les contrats des créanciers de l'État, quels qu'ils fussent, seraient convertis en une inscription uniforme conservée dans un registre appelé le « Grand-Livre de la dette publique, » et que le capital de chaque créance se transformerait en une rente perpétuelle, au taux de cinq pour cent.

Ainsi le créancier de 2,000 fr. le devint d'une rente de 100 fr., avec faculté de la vendre sur la place pour la valeur du capital qu'elle représentait, mais sans pouvoir exiger le remboursement de ce capital de l'État lui-même, lequel se réservait, de son côté, le droit de racheter les rentes au cours du marché, de façon à profiter de la baisse. Les créanciers furent avertis d'avoir à remettre leurs titres, en échange de l'inscription, dans un délai donné, sous peine de perdre les intérêts s'ils laissaient s'écouler six mois sans se présenter, et le capital s'ils laissaient s'écouler

[1] Ces mots de Tacite furent cités par Cambacérès dans son rapport sur le Code civil.
[2] *Moniteur*, 1791, n° 247.
[3] *Ibid.*, 1793, n°s 235, 236 et 238.
[4] *Ibid.*
[5] Durozoir, *Biographie de Cambacérès*, dans la *Biographie universelle.*
[6] *Ibid.*
[7] Voyez le rapport de Cambon sur la formation du Grand-Livre, dans le tome XXXI de l'*Hist. parlem.*, p. 446-500.
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*

un an. La dette publique avait été chargée jusqu'alors de plusieurs genres d'impôts : on les remplaça par une imposition foncière d'un cinquième, ce qui réduisit de 200 millions à 160 millions le service annuel des intérêts [1].

Le résultat de cette belle et vigoureuse opération fut de ramener l'ordre dans une branche importante des finances, de préparer le règne du crédit public, d'intéresser au maintien du gouvernement révolutionnaire une classe nombreuse de capitalistes, de tarir mille sources obscures d'agiotage, de mettre au néant les parchemins et paperasses de l'ancien régime, et de simplifier la comptabilité à ce point, que Cambon put dire : « Désormais toute la science des financiers, en fait de dette publique, consistera dans une addition du Grand-Livre [2]. » Mais ce qui valait mieux encore, c'était l'éclatante preuve que la République donnait de sa loyauté, en déclarant siennes les dettes provenant des abus qu'elle avait détruits, du despotisme qu'elle avait vaincu.

A quoi n'osa point s'attaquer l'impétueux génie de nos pères? Ils cherchèrent la loi de la pesanteur, celle de l'espace, celle du temps; et ils les trouvèrent.

Jusqu'alors l'absence d'uniformité dans les poids et mesures avait livré les transactions industrielles à l'empire de la fraude et du hasard : où était le chaos, parut l'harmonie. Une quantité déterminée d'eau distillée fut prise pour unité de poids, une fraction donnée du méridien pour unité de mesure; et, en multipliant ou divisant par dix, à l'infini, ces quantités, qui ne présentaient aucun caractère arbitraire et local, mais qu'avait fournies la mère commune des hommes, la nature, on eut le système décimal, système conçu de manière à être adopté par tous les peuples de la terre, et l'un des plus splendides hommages qui aient jamais été rendus à l'unité du genre humain !

Mais ce n'était pas encore assez d'avoir découvert la vraie mesure de la pesanteur et de l'espace : ils voulurent avoir la vraie mesure du temps, et Romme fut chargé de la réforme du calendrier, conjointement avec Lagrange, Monge, Pingré, Dupuis, Féri et Guyton-Morveau.

Laissons-le expliquer lui-même les motifs qui décidèrent la Convention à abolir l'ère vulgaire. Aussi bien le langage de la science ne pouvait revêtir, sur les lèvres d'un mathématicien, plus de poésie et de grandeur :

« ... Le Temps ouvre un nouveau livre à l'histoire, et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée...

« Les Tyriens dataient du recouvrement de leur liberté.

« Les Romains dataient de la fondation de Rome.

« Les Français datent de la fondation de la liberté et de l'égalité.

« Jusqu'en 1564 la France a commencé l'année à Pâques. Un roi imbécile et féroce, ce Charles IX qui ordonna le massacre de la Saint-Barthélemy, fixa le commencement de l'année au 1[er] janvier, sans autres motifs que de suivre l'exemple qui lui était donné. Cette époque ne s'accorde ni avec les saisons, ni avec les signes, ni avec l'histoire du Temps.

« Le cours des événements nombreux de la Révolution française présente une époque frappante, peut-être unique, par son accord parfait avec les mouvements célestes, les saisons et les traditions anciennes.

« Le 21 septembre 1792, les représentants du peuple, réunis en Convention nationale, ont prononcé l'abolition de la royauté : ce jour fut le dernier de la monarchie, il doit l'être de l'ère vulgaire et de l'année.

« Le 22 septembre fut décrété le premier jour de la République, et, ce même jour, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin, le soleil arrivait à l'équinoxe vrai d'automne en entrant dans le signe de la Balance.

« Ainsi l'égalité des jours et des nuits était marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée sur la terre par les représentants du peuple français.

« Ainsi le soleil a éclairé à la fois les deux pôles et successivement le globe entier, le jour même où, pour la première fois, a brillé sur la nation française le flambeau qui doit un jour éclairer le monde.

« Ainsi le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre, le même jour où le peuple, triomphant de l'oppression des rois, a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain.

« C'est après quatre ans d'efforts que la Révolution est arrivée à sa maturité en nous conduisant à la République, précisément dans la saison de la maturité des fruits...

« Les traditions sacrées de l'Égypte, qui devinrent celles de tout l'Orient, faisaient sortir la terre du chaos sous le même signe que notre République, et y fixaient l'origine des choses et du Temps.

« Ce concours de tant de circonstances imprime un caractère religieux à l'époque du 22 septembre, qui doit être une des plus célébrées dans les fêtes des générations futures. »

En conséquence, la commission dont Romme fut l'organe proposait de décréter : *L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792* [3].

Après avoir fixé le commencement de l'année, il y avait à en déterminer la longueur. Devait-on continuer de la faire de douze mois lunaires, c'est-à-dire de trois cent cinquante-quatre jours, bien que la révolution de la terre autour du

[1] Voyez le rapport de Cambon, etc.
[2] *Ibid.*

[3] Voyez le travail de Romme, reproduit *in extenso* dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 430 et suiv.

soleil, qui seule règle les saisons et le rapport des jours aux nuits, soit de trois cent soixante-cinq jours cinq heures quarante-huit minutes quarante-neuf secondes? Les Egyptiens, les plus éclairés des peuples de la haute antiquité, faisaient l'année de trois cent soixante-cinq jours, suivant de la sorte autant que possible le cours naturel des choses, et cherchant un point fixe dans les mouvements célestes : cette base, vraiment astronomique, fut celle que la commission adopta.

Restait à diviser et à subdiviser l'année. La commission rejeta l'idée de prendre pour divisions les quatre saisons : d'abord à cause de l'inégalité de leur durée, puisqu'on compte quatre-vingt-dix jours de l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver; quatre-vingt-neuf, du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps; quatre-vingt-treize, de l'équinoxe du printemps ou solstice d'été; quatre-vingt-treize, du solstice d'été à l'équinoxe d'automne; et ensuite, « parce que l'esprit ne saurait s'élever facilement de la petite unité du jour à la grande unité de l'année qu'à l'aide de plusieurs unités intermédiaires et croissantes, propres à lui servir à la fois d'échelle et de repos [1]. » On pensa donc que, comme divisions de l'année, il valait mieux adopter les phases de la lune, dont chacune se répète douze fois dans l'année, à des intervalles égaux de vingt-neuf jours douze heures et demie, ou, en compte rond, trente jours. La lune, d'ailleurs, est si utile au marin, ou voyageur, à l'homme des champs, à l'habitant du Nord, surtout, pour qui elle supplée au jour dans les longues nuits d'hiver! Ces considérations amenèrent à conserver les mois, qu'on fit tous égaux et de trente jours chacun. Mais, attendu que douze mois de trente jours chacun ne donnent que trois cent soixante jours, on compléta l'année en la terminant, comme chez les Egyptiens, par cinq jours épagomènes ou *surajoutés*.

La semaine ne mesurant exactement ni les lunaisons, ni les mois, ni les saisons, ni l'année, et ne rappelant d'autre souvenir historique que celui des combinaisons cabalistiques qu'y avaient attachées les astrologues et les mages, on la supprima, et l'on substitua, aux quatre semaines dont le mois se composait, trois *décades* ou fractions de dix jours, ce qui avait l'avantage d'appliquer à la mesure du temps la numération décimale, adoptée déjà pour les poids et mesures, ainsi que pour les monnaies de la République [2].

Enfin, la division du jour en dix parties, et de chaque partie en dix autres, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée, compléta la réforme que, dans la séance du 20 septembre, Romme, au nom du Comité d'instruction publique, soumit à la Convention [3].

Outre les dispositions qui viennent d'être analysées, le projet contenait une nomenclature des mois et des jours, en vertu de laquelle chaque mois aurait porté un nom particulier; l'un se serait appelé *Régénération;* un autre, *Réunion;* un troisième, *Jeu de Paume;* un quatrième, *Bastille*... Et de même qu'on aurait donné aux mois certains noms commémoratifs des diverses époques de la Révolution, de même on aurait donné aux différents jours de la décade des noms symboliques se rapportant, soit aux idées révolutionnaires, soit aux instruments de leur triomphe, par exemple : le *Niveau*, le *Bonnet*, le *Compas*, la *Pique*, le *Canon*, la *Charrue*... L'Assemblée ne rejeta, du projet, que la nomenclature, et préféra la dénomination ordinale [4], si bien que, le 6 octobre, elle datait son procès-verbal du *quinzième jour du premier mois de l'an II de la République*. Mais cette manière d'indiquer une date était trop vicieuse pour ne pas provoquer un nouvel examen. On se remit à l'étude, et, le 24 octobre, Fabre d'Eglantine vint proposer à l'Assemblée l'adoption de ce calendrier charmant où l'histoire de l'année est comme racontée par les grains, les pâturages, les plantes, les fruits et les fleurs.

Il commença en ces termes :

« La régénération du peuple français et l'établissement de la République ont entraîné la réforme de l'ère vulgaire. Nous ne pouvions plus compter les années où les rois nous opprimèrent comme un temps où nous avons vécu... Vous avez réformé le calendrier, vous lui en avez substitué un autre où le temps est mesuré par des calculs plus exacts et plus symétriques: ce n'est pas assez. Une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps révérées et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses ; il est nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal la vérité de la nature... Et ce n'est pas seulement à ce but que vous devez tendre; en matière d'institutions, il ne faut rien laisser pénétrer dans l'entendement du peuple qui ne porte un grand caractère d'utilité publique. Ce vous doit être une heureuse occasion à saisir que de ramener par le calendrier, le livre le plus usuel de tous, le peuple français à l'agriculture [5]. »

La puissance des images ! ah ! rien ne la constatait mieux que les succès du catholicisme; et c'est ce que Fabre d'Eglantine n'eut garde d'oublier, enfant de Voltaire qu'il était. Il fit remarquer avec quel art les prêtres avaient choisi, pour les fêtes lugubres de la commémoration des morts, le moment de la fuite des heures riantes et de la chute des feuilles. Il rappela que c'était dans les jours les plus longs et les plus effervescents de l'année qu'avaient lieu ces triomphales cérémonies de la *Fête-Dieu*, piége dévot tendu à la frivolité ou à la coquetterie des femmes, et à l'indocilité domestique des jeunes amants. Il montra les hommes de Dieu, quand

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 430 et suiv.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, t. XXIX, p. 8.

[4] Séance du 5 octobre 1793.
[5] Rapport de Fabre d'Eglantine sur la confection du calendrier. Voyez le tome XXXI de l'*Hist. parl.*, p. 415 et suiv.

vient le joli mois de mai, quand le soleil naissant n'a pas encore absorbé la rosée et la fraicheur de l'aurore, appelant à eux les peuplades crédules, les promenant à travers les campagnes, au bruit des *Rogations*, et semblant leur dire : « C'est nous qui avons reverdi ces campagnes; c'est par nous que vos greniers se rempliront[1]. »

De ces exemples Fabre d'Eglantine concluait à la nécessité d'agir vivement sur l'imagination du peuple, si on voulait l'arracher à cet empire des prêtres, auquel le pouvoir des images l'avait livré. Et quelles plus gracieuses, quelles plus instructives images que celles qui se rapportent à l'économie rurale!

Fabre d'Eglantine proposa donc de nommer :

Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, le mois des vendanges, qui ont lieu de septembre en octobre; celui des brouillards et des brumes basses, qui sont, d'octobre en novembre, une sorte de transsudation de la nature, et celui du froid, qui se fait sentir de novembre en décembre;

Nivôse, Pluviôse, Ventôse, le mois de la neige, qui blanchit la terre de décembre en janvier; celui des pluies, qui tombent généralement avec plus d'abondance de janvier en février, et celui du vent, qui vient sécher la terre de février en mars;

Germinal, Floréal, Prairial, le mois de la fermentation et du développement de la sève, de mars en avril; celui de l'épanouissement des fleurs, d'avril en mai, et celui de la récolte des prairies, de mai en juin;

Messidor, Thermidor, Fructidor, le mois des ondoyantes moissons, qui dorent les champs, de juin en juillet; celui de la chaleur à la fois solaire et terrestre, qui embrase l'air, de juillet en août, et enfin celui des fruits, que le soleil mûrit, d'août en septembre[2].

Chaque dénomination devenait de la sorte un moyen de préciser et de décrire l'époque correspondante de l'année. Et quelle harmonie imitative dans la prosodie des mots adoptés, dans le mécanisme de leurs désinences! Pour l'automne, un son grave et une mesure moyenne; pour l'hiver, un son lourd et une mesure longue; pour le printemps, un son gai et une mesure brève; pour l'été, un son sonore et une mesure large. Que l'on compare ces noms si admirablement appropriés aux choses qu'ils expriment, à ces mots inintelligibles et barbares : *janvier, février, mars, avril*, etc., ou à ceux-ci, plus ridicules encore : *septembre, octobre, novembre, décembre*, c'est-à-dire le septième mois quand il s'agit de désigner le neuvième, le huitième mois quand il s'agit de désigner le dixième, et ainsi de suite!

Les mots *lundi, mardi, mercredi*, etc., qui, dans le calendrier grégorien, servent à indiquer les divers jours de la semaine, ne méritaient pas davantage d'être conservés, n'ayant d'autre mérite que de rappeler les sottises de l'astrologie judiciaire. Fabre d'Eglantine demanda qu'ils fussent supprimés, et qu'on baptisât les dix jours de la *décade*, qui remplaçait la semaine : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*. Le motif qui, à l'égard des dix noms de la décade, fit rejeter l'emploi des expressions figuratives, fut que les images, locales par essence, ne sauraient demeurer en rapport constant avec des appellations dont chacune revient trente-six fois l'an[3].

Les prêtres avaient assigné à chaque jour de l'année la commémoration d'un saint : Fabre d'Eglantine proposa de mettre dans le calendrier républicain, à la place de cette foule de canonisés, les objets qui composent la vraie richesse nationale, les fleurs, les fruits, les racines, les plantes, les arbres, les grains, les minéraux; et cela, en les disposant de manière à leur faire indiquer, rien que par la place et le quantième, l'époque précise où la nature nous les donne. A chaque *quintidi* devait être inscrit le nom d'un animal domestique, et à chaque *décadi*, le nom d'un instrument aratoire, avec rapport précis entre la date de l'inscription et l'utilité, à cette date, de l'animal ou de l'instrument. « Au moyen de cette méthode, disait l'ingénieux Fabre d'Eglantine, il n'y aura pas de citoyen en France qui, dès sa plus tendre jeunesse, n'ait fait insensiblement une étude élémentaire de l'économie rurale. Aujourd'hui, pas de citadin qui ne puisse en peu de jours apprendre dans ce calendrier ce qu'à la honte de nos mœurs, il a ignoré jusqu'à cette heure, apprendre en quel temps la terre nous donne telle production, et en quel temps telle autre. J'ose dire ici que c'est ce que n'ont jamais su bien des gens très-instruits dans plus d'une science urbaine, fastueuse et frivole[4]. »

On a vu que, pour compléter l'année, telle que Romme en avait déterminé la longueur, il restait cinq jours *épagomènes* ou *complémentaires*; on eut l'heureuse idée de les consacrer, comme fêtes nationales : le premier, au *Génie*; le second, au *Travail*; le troisième, aux *Actions*; le quatrième, aux *Récompenses*; le cinquième, à l'*Opinion*. La fête de l'Opinion était destinée à châtier moralement les dépositaires fautifs de la loi et de la confiance publique, en les abandonnant aux traits de la gaieté française. Chansons, allusions, caricatures, pasquinades, tout, ce jour-là, devait être permis à ceux qui auraient souffert des abus du pouvoir contre ceux qui en auraient bassement profité.

Mais ces cinq fêtes, comment les nommer? Sans-Culottides? Et pourquoi non? Est-ce qu'anciennement la Gaule lyonnaise n'était point appelée la Gaule culottée, *Gallia braccata*? Le reste des Gaules, jusqu'aux bords du Rhin, était donc la Gaule non-culottée! « Et puis, ajoutait Fabre d'Eglantine, que cette dénomination soit antique

[1] Rapport de Fabre d'Eglantine sur la confection du calendrier. Voyez le tome XXXI de l'*Hist. parlem.*, p. 415 et suiv.
[2] *Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 415 et suiv.
[3] *Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 415 et suiv.
[4] Rapport de Fabre d'Eglantine, etc.

ou moderne, qu'importe? Elle a été illustrée par la liberté, elle nous doit être chère; cela suffit [1]. »

Tel fut ce projet, chef-d'œuvre de grâce, de poésie et de raison. Converti aussitôt en décret, il figurait dans le procès-verbal du lendemain, 25 octobre 1793, sous la date nouvelle, *4 Frimaire, an II de la République française*; et c'est de ce décret, fondu avec celui du 5 octobre, que résulta l'établissement du calendrier républicain.

Pauvre Fabre d'Eglantine! Hélas! il ne lui fut pas donné de le voir finir, ce mois de l'épanouissement des fleurs pour lequel il avait trouvé un nom si doux... Mais combien furent-ils qui survécurent! Et, du reste, lorsque, la tête penchée et l'oreille ouverte au bruit des combats, ils méditaient le grand problème du monde à régénérer, ils savaient bien quel serait le prix de leurs travaux, et que la passion qui consumait leur âme était de celles dont un meurt. Mais ils savaient aussi que leur œuvre était d'essence immortelle; que la terre où ils seraient ensevelis était féconde, et que leurs enfants moissonneraient sur leurs tombeaux.

CHAPITRE XIII.

NÉCROLOGE.

Procès et mort des Girondins — Mort d'Olympe de Gouges. — d'Adam Lux. — Procès et mort du duc d'Orléans. — Mort de madame Roland. — Procès et mort de Bailly. — — Critique historique.

D'une sphère toute radieuse, il nous faut passer à la région des ténèbres : nous voici comme à l'entrée des catacombes. Dieu! quelle foule confuse et mêlée de fantômes livides! Vergniaud et ses amis, Adam Lux, le duc d'Orléans, le général Coustard, madame Roland, Bailly! Quelle succession rapide de funérailles! Que de partis divers dévorés à la fois! Et quel spectacle que celui de Philippe-Egalité allant presque se rencontrer face à face avec Marie-Antoinette sur la planche de l'échafaud!

Dans cette séance du 5 septembre, dont nous avons déjà rendu compte et où furent prises des mesures si terribles, l'orateur de la députation des Jacobins avait dit : « Il est temps que l'égalité promène la faux sur toutes les têtes; il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs [2]. » Ces mots désignaient les Girondins prisonniers.

On se rappelle avec quels égards ils furent traités immédiatement après le 31 mai : loin de songer alors à les immoler, leurs ennemis leur firent un genre de captivité qui ressemblait à une invitation de fuir. Non-seulement on leur permit de circuler dans Paris, accompagnés d'un seul gendarme, mais l'indemnité de dix-huit francs par jour dont jouissaient les membres de la Convention leur fut continuée [3]. Les invectives, naturelles si l'on veut, mais incessantes et furieuses, dont ils poursuivirent leurs vainqueurs; les lettres où ils traitaient publiquement les membres du Comité de salut public d'imposteurs et d'assassins [4]; l'idée qu'ils donnèrent à la Montagne de la profondeur et du caractère inapaisable de leurs ressentiments [5]; la guerre civile que leurs amis fugitifs coururent déchaîner d'un bout de la France à l'autre, et les preuves acquises de leur participation au projet de soulever les provinces contre la capitale [6] : voilà ce qui les perdit.

Douter que les Girondins, s'ils eussent triomphé, eussent été aussi implacables envers le parti adverse que celui-ci le fut envers eux, ce serait bien peu connaître le cœur humain et bien mal comprendre les orages de la Révolution française. Longtemps avant que les choses en fussent venues au point de rendre une guerre à mort entre les deux partis tout à fait inévitable, longtemps avant le 31 mai, Louvet demandait ardemment qu'on ne laissât pas jouir Robespierre de « l'impunité physique [7]. » Guadet, nous l'avons vu, avait été le premier à invoquer contre ses adversaires l'appui de l'échafaud. Qu'on médite ces paroles de Louvet dans ses Mémoires : « ... J'affirme que Charlotte Corday ne dit à aucun de nous un mot de son dessein. Et si de pareilles actions se conseillaient, et qu'elle nous eût consultés, *est-ce donc sur Marat que nous eussions voulu diriger ses coups?*... Humilions-nous devant les desseins de la Providence; c'est elle qui a voulu que Robespierre et ses complices vécussent assez longtemps pour s'entre-détruire [8]. » Plus loin, Louvet emploie cinq pages à développer cette prodigieuse calomnie que c'est par les Montagnards que Toulon a été livré aux Anglais [9]. Et il faut voir avec quelle légèreté triomphante, avec quel barbare enjouement il parle de la mort du montagnard Beauvais, victime des mauvais traitements que lui infligèrent dans sa prison les royalistes : « Cent voix se sont élevées pour l'accuser de trahison... Pour être à jamais dispensé de répondre, il prend le parti de mourir [10]. »

Dans le récit d'une entrevue qu'il eut avec Robespierre au sujet des Girondins prisonniers, Garat raconte qu'ayant exprimé le désir d'être un de leurs défenseurs officieux, il aperçut un sourire amer sur les lèvres de Robespierre, qui lui dit : « Ils riraient bien eux-mêmes s'ils pouvaient vous entendre. Eux vous auraient fait guillotiner très-officieusement. — Cela se peut,

[1] Rapport de Fabre d'Eglantine, etc.
[2] *Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 41.
[3] Voyez p. 432 de ce volume.
[4] *Ibid.*, p. 437 et 438.
[5] Voyez ce que dit à ce sujet Levasseur, dans ses *Mémoires*.
[6] Voyez plus bas dans le compte rendu de leur procès.
[7] De son propre aveu (Voyez ses *Mémoires*, p. 51.)
[8] *Mémoires de Louvet*, p. 115.
[9] *Ibid.*, p. 176-180.
[10] *Ibid.*, p. 179.

répondit Garat; mais, pour juger de ce que je dois aux autres, je n'attends pas que je puisse savoir ce qu'ils jugent me devoir. En tout, je crois qu'ils auraient peu guillotiné. » Robespierre reprit : « *Peu* est bon [1] ! »

Est-ce à dire que Girondins et Montagnards fussent tous des hommes altérés de sang? Loin de là. Mais que de fois n'a-t-on pas vu des guerriers, humains d'ailleurs, pousser la victoire jusqu'à l'extermination de l'ennemi? Et quelle bataille que la Révolution française! Rien ne montre mieux à quelle sombre fatalité obéissaient alors les événements, que l'inaction de ceux qui, comme Danton, auraient voulu sauver les Girondins. Lorsque Garat alla solliciter en leur faveur l'intervention de ce dernier : « Je ne pourrai pas les sauver, » s'écria l'homme qui avait mis l'audace à l'ordre du jour; et de grosses larmes roulèrent « le long de ce visage dont les formes auraient pu servir à représenter celui d'un Tartare [2]. »

« Le premier Girondin qu'on exécuta fut Gorsas, un des instigateurs de la révolte départementale. Revenu secrètement à Paris, il s'y était caché chez une femme nommée Brigitte, qui tenait un cabinet de lecture au Palais-Royal. Ses relations avec cette femme étant connues, l'imprudence était grave : il y mit le comble, en paraissant au cabinet de lecture, sans autre précaution que d'avoir son chapeau rabattu sur ses yeux. Découvert, il fut conduit à l'échafaud le 7 octobre [3]. »

Dès le 3, Amar s'était présenté à la tribune de la Convention, et, après avoir demandé que les portes de la salle fussent gardées, il avait lu un acte d'accusation qui concluait : 1° à maintenir le décret qui avait déjà déclaré traîtres à la patrie vingt et un représentants; 2° à en traduire trente-neuf autres devant le tribunal révolutionnaire; 3° à envoyer en détention dans une maison d'arrêt soixante et quatorze de leurs collègues, signataires d'une protestation contre le 31 mai et le 2 juin. Ces propositions furent adoptées. Selon Billaud-Varenne, on eût dû voter par appel nominal, afin que chacun se prononçât et se montrât « armé du poignard qui devait percer le sein des traîtres. » Robespierre fit observer très-sagement qu'on ne devait pas supposer la Convention divisée en deux classes, l'une composée des amis du peuple, l'autre ne renfermant que des conspirateurs et des traîtres. La modération de sa politique éclata d'une manière plus frappante encore dans l'ardeur qu'il mit à empêcher qu'on n'étendît aux signataires de la protestation contre le 31 mai le formidable préliminaire de la mise en accusation. Pourquoi s'étudier à multiplier les coupables? Était-il juste de confondre avec les meneurs systématiques d'une faction qui avait mis la France en feu, de faibles esprits qui s'étaient laissé séduire? Fallait-il transformer en crimes des signatures surprises? Nous avons déjà eu occasion de rappeler que cette noble résistance à des colères iniques ne fut pas sans provoquer des murmures; et la manière dont Robespierre les affronta compte au nombre des faits par où a éclaté en grand courage civil, sa vertu la plus remarquable, et jusqu'ici la moins remarquée [4].

Il aurait dû aller plus loin; il aurait dû, étouffant la haine dans son cœur, courir une aventure qui eût à jamais honoré sa mémoire, en essayant d'arracher à l'échafaud, non pas les soldats du parti contraire seulement, mais les chefs; et lui seul peut-être en avait le pouvoir. La République eût-elle été compromise pour avoir épargné les restes d'un parti presque entièrement ruiné alors, et qui, avant de la troubler, l'avait si vaillamment servie? Mais telle n'est pas la logique des passions arrivées à leur paroxysme. Robespierre n'eut ni la force d'âme ni la force d'intelligence nécessaires pour démêler ce qui, dans son appréciation des événements, ne venait que de ses rancunes personnelles. Il y a un mot de lui qui en laisse entrevoir la profondeur, précisément parce que la forme est celle du dédain. Garat s'étant écrié en sa présence : « Est-ce que la Convention souffrira qu'ils soient jugés par un tribunal érigé contre toutes leurs réclamations? » il répondit : « Ce tribunal est assez bon pour eux [5] ! »

[1] *Mémoires* de *Garat*. (Voyez t. XVIII de l'*Hist. parlem.*, p. 441.)

[2] *Ibid.*, p. 446.

[3] *Ibid.*

[4] Voyez la séance du 3 octobre 1793, dans l'*Histoire parl.*, t. XXIX, p. 175-182.

C'est une chose bien curieuse et bien triste que l'art avec lequel l'esprit de parti, quand on lui donne à tenir la plume de l'histoire, sait empoisonner par ses commentaires ce qu'il n'espère pas pouvoir condamner à l'oubli par ses omissions. Dans son *Histoire de la Convention* (t. III, p. 296, éd. Meline), M. de Barante dénature en ces termes le caractère de la protection si noblement et si courageusement accordée par Robespierre, en cette occasion, à des hommes qui étaient ses ennemis. « Comprenant combien il pourrait avoir besoin des votes de la Plaine, il se proposait de ménager ce reste du parti modéré, et surtout de s'assurer de ses votes. » Étrange anachronisme! Est-ce qu'on était alors à la veille du 9 thermidor? Est-ce que Robespierre avait besoin ou pouvait prévoir qu'il aurait besoin de la Plaine? Est-ce qu'il est supposable qu'il songeât à faire publiquement sa cour au parti *modéré*, lui qui, si peu de temps après, signalait l'*exagération* et le *modérantisme* comme les deux écueils où risquait de se briser la République; lui qui s'arma contre Hébert, pour détourner le premier de ces deux périls, et poussa la crainte du second jusqu'à laisser frapper Danton et Camille? Pourquoi chercher à une action bonne en elle-même des motifs invraisemblables et impossibles, quand les motifs qui purent l'inspirer se présentent si naturellement? Est-il dans l'histoire un seul acte honorable ou glorieux qu'il ne fût aisé de rendre vil, au moyen d'interprétations pareilles?

Autre exemple — et tiré de la même page — des altérations historiques dont l'esprit de parti est capable : M. de Barante écrit, à propos d'un des députés qu'on arrêta dans cette séance du 3 octobre : « L'un d'eux fut dénoncé pour le fait grave d'avoir remis la clef de sa chambre à un de ses amis. » Qui ne croirait, à lire cette phrase, que, pendant la Révolution, remettre la clef de sa chambre à un de ses amis était réputé crime? Or, la vérité toute nue, la voici : au moment de sortir de la salle, un des membres, mis en état d'arrestation, remit à un député du côté droit deux clefs, ce qu'il était assez naturel d'attribuer au désir de dérober aux investigations de la justice des papiers importants. Ce qui fut dénoncé à l'Assemblée, ce fut la circonstance, et non le député. Il prétendit que la clef remise était celle de sa chambre, et personne au monde ne songea à lui en faire un crime. Seulement, par mesure de précaution et pour la raison que nous avons dite, Billaud-Varenne obtint qu'on envoyât la clef au Comité de sûreté générale. (Voy. sur ce point l'*Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 181.)

[5] *Mémoires* de *Garat*, dans l'*Hist. parl.*, t. XVIII, p. 445.

Ce fut le 24 octobre que les Girondins détenus furent amenés à l'audience. Ils étaient vingt et un, savoir : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Valazé, Jean Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Fonfrède, Lasource, Beauvais, Duchatel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul, Vigée.

Comme on vivait vite en ce temps-là ! Les accusés semblaient avoir occupé pendant un siècle la scène du monde, et la plupart d'entre eux avaient à peine atteint cet âge dont parle Dante :

Nel mezzo del cammin di nostra vita.

Ducos et Mainvielle n'avaient pas vingt-huit ans; Fonfrède et Duchatel n'en avaient que vingt-sept; Vergniaud, déjà si célèbre, était dans sa trente-cinquième année, et Brissot ne touchait pas encore à la quarantaine [1] !

Le greffier fit lecture de l'acte d'accusation. Et à quoi bon s'arrêter ici à en développer la trame? Les fautes des Girondins, leurs oscillations, leur soif de domination, leurs injustes mépris à l'égard de la Montagne si vite changés en accès de rage, leur déchaînement contre Paris, leurs efforts pour décentraliser la Révolution, et, quand le salut de la République était au prix de l'unité, leur recours à la guerre civile, tout cela n'est que trop connu du lecteur ! Qu'il rassemble les faits qui sont restés dans sa mémoire après avoir attristé son âme ; qu'il y ajoute les plus venimeux commentaires dont il puisse supposer le génie de la haine capable; qu'il se figure les mots hypocrisie, complot, trahison, substitués à chaque instant aux mots faiblesse, esprit de parti, passions aveugles... et il aura le réquisitoire que les infortunés Girondins eurent à subir comme un avant-goût du supplice ! Détestable mensonge, fureur indigne : Amar osait accuser Brissot d'avoir médité la ruine de nos colonies, parce qu'il avait généreusement travaillé à l'émancipation des noirs ; d'avoir poussé à l'assassinat des patriotes au Champ-de-Mars, parce qu'il avait fait entendre le premier cri de républicain dont se fût ému Paris ; d'avoir voulu étouffer la liberté naissante sous le poids de l'univers conjuré, parce qu'il avait fait déclarer la guerre aux rois [2] ! C'était prendre, pour le flétrir, ce qui sera, dans l'histoire, l'éternel honneur de son nom.

Mais, hélas ! ni lui ni ses amis ne comprirent qu'à de semblables imputations il n'y avait à répondre que par le silence. Quand on comparaît devant la victoire, eût-elle le masque de la justice sur le visage, on ne se défend pas ; on remet sa cause à Dieu, à la postérité ; on s'enveloppe dans son manteau, et l'on meurt.

Or, non-seulement les accusés se défendirent, mais ils se défendirent mal, les uns désavouant pour leur compte personnel des actes accomplis en commun, les autres s'excusant de ce qui leur était un titre de gloire, d'autres rejetant les fautes les plus graves sur des absents, sur Guadet, sur Barbaroux [3]. Ils donnèrent à leurs ennemis l'orgueilleux plaisir de les entendre déclarer :

Vigée, que si l'établissement du Comité des Douze avait été une intrigue, il y était étranger [4] ;

Boyer, que son opinion avait été contraire, et aux arrestations ordonnées par les Douze, et à la formation d'une garde départementale [5] ;

Fonfrède, qu'il n'avait voté pour aucun mandat d'arrêt [6] ;

Gensonné, qu'il blâmait les emportements de Guadet à l'égard du maire de Paris [7] ;

Jean Duprat, qu'il avait d'abord désapprouvé la journée du 31 mai, mais que, la France ayant parlé, il approuvait maintenant cette journée [8].

Gardien chercha à se sauver en inculpant ses collègues, et Vigée le lui reprocha en pleine audience [9].

Brissot eut la faiblesse de dire qu'afin de ménager le gouvernement anglais, il s'était étudié à faire rapporter le décret d'amitié et de protection aux peuples qui voudraient reconquérir leur liberté [10].

Vergniaud affirma n'avoir dîné que quatre ou cinq fois chez Roland, et eut l'air de se défendre d'avoir été dans l'intimité de Brissot et de Gensonné [11].

Mais où la situation des prévenus devint véritablement lamentable, ce fut lorsque Boileau prononça ces paroles, qui, du reste, ne le dérobèrent pas au bourreau : « Si l'établissement de la Commission des Douze est la suite d'un complot, il paraît que les meneurs ne m'en ont nommé membre que pour inspirer de la confiance ; car j'avais, ainsi que la Montagne, voté la mort du tyran, et si j'ai été quelquefois opposé aux patriotes qui la composent, je suis à présent désabusé, et franc Montagnard [12]. » Il avait écrit, de sa prison, à Léonard Bourdon une lettre qu'on lut à l'audience, et qui contenait cette phrase meurtrière : « Il est clair à mes yeux qu'il a existé une conspiration contre l'unité de la République, comme il est clair que les Jacobins ont toujours servi la République [13]. » Un des accusés prenant tout à coup la place de l'accusateur ! Quoi de plus fatal?

Les témoins appelés furent Pache, Chaumette, Hébert, Destournelles, Chabot, Léonard Bourdon, Deffieux; et, comme on devait s'y attendre, leurs dépositions furent marquées au coin

[1] Voyez le procès des Girondins, t. XXIX de l'*Hist. parl.*, p. 410 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 413 et 414.
[3] *Ibid.*, p. 452.
[4] *Ibid.*, p. 453.
[5] *Ibid.*, p. 454.
[6] *Ibid.*, p. 455.
[7] *Ibid.*, p. 457.
[8] Voyez le procès des Girondins, t. XXX de l'*Hist. parl.*, p. 111.
[9] *Ibid.*, t. XXIX, p. 477.
[10] *Ibid.*, t. XXX, p. 11.
[11] *Ibid.*, p. 13.
[12] *Ibid.*, t. XXIX, p. 455.
[13] *Ibid.*, t. XXX, p. 98.

des passions du moment, celle de Chabot surtout.

Garat, parlant d'une conversation qu'il avait eue, quelque temps auparavant, avec Chabot et Robespierre, raconte ce qui suit : « Chabot, je dois cette justice à sa mémoire, Chabot qui, durant toute la conversation, se promenait souriant toujours à Robespierre, et souriont quelquefois à moi à la dérobée, osa dire et soutenir qu'il fallait (pour juger les Girondins) un autre tribunal que le tribunal révolutionnaire. Je proposai de le former de jurés élus dans les départements et de le faire siéger à Paris. Chabot trouvait cela *grand et beau* [1]. » Par quel soudain revirement l'ex-capucin fut-il amené à composer, pour en accabler les Girondins, le long récit, moitié histoire, moitié roman, dont l'artificieux tissu les enveloppa? Il venait d'épouser la sœur d'un riche banquier, et il avait mis la main au fond de certaines intrigues d'argent, dont la découverte probable lui donnait le frisson [2]; affecta-t-il de demander la tête des Girondins dans le lâche espoir de racheter la sienne? Et sa déposition lui fut-elle inspirée par la plus cruelle de toutes les passions humaines, la peur?

Une circonstance de ce triste procès mérite d'être rapportée, parce qu'elle est caractéristique, à cause de sa puérilité même. Lorsque Destournelles, ministre des contributions publiques, fut interrogé sur ses noms, il hésita. « Est-il indispensable, dit-il, que je déclare le prénom qui me fut donné à ma naissance? — Oui. — Je le profère à regret, ce prénom : c'est *Louis* [3] ! »

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que, Vergniaud ayant exprimé son étonnement de voir des membres de la municipalité et de la Convention, ennemis et accusateurs connus de la Gironde, déposer contre elle, Chaumette répondit : « Ce n'est ni comme membres de la Convention ni comme magistrats que nous sommes appelés ici, c'est comme témoins... Les accusés n'ont pas élevé cette difficulté, lorsque, après avoir voté l'acte d'accusation contre Marat, quelques-uns d'entre eux ont déposé contre lui [4]! » Les prévenus gardèrent le silence.

Il n'est pas vrai, comme on l'a tant dit et répété, que les Girondins n'aient été jugés que sur les opinions précédemment émises par eux : dans le cours du procès, le président et l'accusateur public furent amenés à déclarer le contraire d'une manière expresse et à diverses reprises [5]. Les opinions des accusés ne furent traduites que comme servant à éclairer ou à corroborer les faits d'où résultait la preuve de leur participation à des tentatives de guerre civile. Une lettre saisie chez Lacaze, et que son cousin lui avait écrite en réponse à une autre de lui, portait : « Votre dernière lettre, mon cher cousin, m'avait fait naître quelque espoir de salut, mais celle que je reçois aujourd'hui me l'ôte... Il faut une insurrection générale contre cette ville abominable (Paris); il faut l'*écraser*. Cette insurrection se *prépare*, soyez-en sûr, mon cher Lacaze, et vous la verrez bientôt éclater [6]. » Vergniaud avait écrit dans le même sens à ceux de Bordeaux : « Il est encore temps de vous montrer, *hommes de la Gironde* [7] ! » Bien qu'on ne reproduisit pas les originaux des lettres dont on s'armait contre lui, il s'en reconnut l'auteur dans un langage à la fois touchant et noble, rejetant sur un accès de douleur et de désespoir ces inspirations déplorables. « Si je vous rappelais mes motifs, peut-être vous paraîtrais-je plus à plaindre qu'à blâmer [8]. »

Ce qui est vrai, c'est que, parmi des accusations malheureusement trop méritées, il s'en produisit dont l'iniquité était révoltante, et, par exemple, celle qui tendait à rendre la Gironde complice des avilissants désordres du 10 mars. Fabre d'Églantine alla jusqu'à dire : « J'appelle sur le vol du garde-meuble la responsabilité de Roland et de la coalition dont il faisait partie [9]. » A quoi Vergniaud répliqua, avec l'indignation méprisante d'une grande âme blessée : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol [10]. »

Les débats se prolongeaient; et, quoique l'attitude des accusés n'eût pas été sans témoigner de quelque faiblesse, leur caractère ineffaçable de républicains, le souvenir de leurs anciens services, leur jeunesse, l'éloquence de Vergniaud, l'amitié de Ducos et de Fonfrède, leur présence même sur ces bancs où ils n'étaient venus s'asseoir que par dévouement à un parti dont la plupart des fautes leur étaient étrangères, tout semblait de nature à réveiller l'intérêt public. Une vile inquiétude s'empare du cœur d'Hébert; il court aux Jacobins, et y éclate en plaintes homicides sur ce qu'il existe un projet d'arracher des scélérats au glaive des lois; sur ce que les accusés sont les plus astucieux des hommes; sur ce que des journalistes menteurs s'étudient à altérer la physionomie des audiences, pour intéresser l'opinion au sort des coupables. Chaumette voue à l'exécration quiconque use défendre un assassin du peuple. Arrivent des émissaires de sociétés populaires, demandant que le jugement soit hâté, et une députation envoyée, dans ce but, à l'Assemblée nationale. « A quoi bon des témoins et des formes pour juger des hommes qu'il eût fallu condamner tout de suite [11] ? »

Cet indigne vœu fut exaucé dès le lendemain, par l'envoi d'une députation jacobine à la Convention. Requise d'affranchir le tribunal révolutionnaire de ces formes qui sont saintes pré-

[1] *Mémoires de Garat*, t. XVIII de l'*Hist. parlem.*, p. 445.
[2] Voyez le chapitre suivant.
[3] Procès des Girondins, *ubi suprà*, t. XXIX, p. 470.
[4] *Ibid.*, p. 466.
[5] *Ibid.*, t. XXX, p. 15 et 20.
[6] *Ibid.*, p. 20 et 21.
[7] Procès des Girondins, *ubi suprà*, p. 25.
[8] *Ibid.*, p. 20.
[9] *Ibid.*, p. 88.
[10] *Ibid.*
[11] Séance des Jacobins du 7 brumaire (28 octobre).

aisément parce qu'elles sont quelquefois gênantes, l'Assemblée n'osa pas voiler à ce point la statue de la Justice, mais elle n'osa pas davantage refuser une loi qui permettait aux jurés de fixer le terme des procès criminels au moment précis où ils se considéreraient comme suffisamment éclairés. Robespierre proposa de décréter que le jury ne serait interrogé à cet égard par le président qu'après trois jours de débats, ce qui fut adopté [1].

En fixant de la sorte une limite au droit monstrueux d'étrangler les causes judiciaires, Robespierre eut-il en vue d'adoucir ce que la mesure avait de violent? Ah, un plus impérieux devoir lui était imposé : celui de la combattre ! Il y a d'ailleurs ici une chose qui le condamne : le procès des Girondins durait depuis quatre jours, et la disposition leur devenait conséquemment applicable.

C'est à cette occasion que, sur la remarque de Billaud-Varenne, on donna officiellement au *tribunal criminel extraordinaire* le nom de *tribunal révolutionnaire* [2], qui jusqu'alors n'avait été employé que parmi le peuple. Triste, triste baptême, quand on songe qu'il fut marqué par la mort des premiers fondateurs de la République !

Eux, cependant, avec cette légèreté qui tenait à leur nature d'artistes, mais que l'exaltation de leur foi politique ennablissait, ils employaient, dans leur prison, l'intervalle des audiences à jouer la comédie de leur fin prochaine. C'était ordinairement à minuit que cela commençait, au milieu de ténèbres contre lesquelles luttait faiblement la funéraire lueur d'une seule bougie. Montés sur des lits que de hautes planches séparaient, ils y figuraient le jury, tandis que, placé devant eux sur une table, un de leurs compagnons jouait le rôle d'accusé. Accusateur public, juges, greffier, rien ne manquait à la composition de cette parodie lugubre. L'accusé était invariablement condamné; après quoi, et sans retard, l'horrible appareil se développait. Alors, on saisissait le patient, on lui liait les mains, et on l'exécutait fictivement sur la barre d'un lit. Quelquefois, l'accusateur public devenant accusé à son tour, c'est-à-dire étant condamné, puis exécuté, on le faisait revenir des enfers, couvert d'un drap blanc, pour qu'il racontât les tortures qu'il endurait dans l'autre monde et prédît aux jurés qu'ils auraient leur tour [3].

Le plus gai de ce groupe illustre était le jeune Ducos. A l'occasion de l'arrestation du député Bailleul à Provins, il composa un pot-pourri dont les premiers vers étaient :

AIR : *Un jour de cet automne.*

Un jour de cet automne,
De Provins revenant...

Quoi! sur l'air de la *Nonne*,
Chanter mon accident?
Non, mon honneur m'ordonne
D'être grave et touchant, etc. [4].

Du reste, l'humeur satirique de Ducos, ses saillies, sa gaieté inaltérable, n'ôtaient rien à l'élévation de son âme. Tendrement attaché à Funfrède, auquel il avait voulu rester uni jusque dans la mort, il lui était une consolation suprême et un appui. Lorsqu'il arrivait à Fonfrède de s'attendrir en pensant à sa femme, à ses enfants, il se cachait de Ducos pour pleurer... [5].

Quant aux autres Girondins, Riouffe, parlant de leur attitude, dit que Brissot, grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune ; que Gensonné, recueilli en lui-même, se montrait uniquement préoccupé du bonheur du peuple ; que Vergniaud était tour à tour enjoué, sérieux, éloquent ; que Valazé laissait deviner dans l'éclat de son regard inspiré quelque résolution magnanime. Le jour où, pour la dernière fois, ils se rendirent à l'audience, Valazé remit à Riouffe une paire de ciseaux qu'il avait sur lui, en lui disant avec un sourire de triomphante ironie : « Ceci est une arme dangereuse, on craint que nous n'attentions sur nous-mêmes. » Vergniaud avait du poison, mais en trop petite quantité pour que chacun en eût sa part : il le jeta [6].

Le 30 octobre, Fouquier-Tinville requit la lecture de la loi sur l'accélération des jugements criminels. Ainsi que le tribunal l'avait mandé au Comité de salut public, les débats duraient depuis cinq jours, et cependant on n'avait encore entendu que neuf témoins, la nature particulière de la cause transformant chaque déposition en un long historique des événements. Que la défense de chacun des accusés eût le caractère général qu'avaient présenté les divers témoignages, il n'y avait pas à en douter. Le procès menaçait donc de durer longtemps. Qu'importe? Était-ce une raison pour que l'arrêt prévînt la défense? Et quelle considération, dans ce monde, est supérieure à la justice ? Soit conscience, soit pudeur, le jury déclara que sa religion n'était pas suffisamment éclairée, et les interrogatoires continuèrent. Mais, à six heures du soir, Antonelle, organe du jury, ayant déclaré la cause entendue, les jurés se retirèrent dans la chambre du conseil, pendant que les accusés étaient emmenés par les gendarmes. Le verdict du jury fut affirmatif, il fut unanime ; et les accusés, ramenés à l'audience, entendirent prononcer leur arrêt : c'était la mort !...

Ce qui se passa dans ce moment redoutable, quel autre qu'un témoin oculaire pourrait le raconter dignement? « J'étais assis, avec Camille Desmoulins, sur le banc placé devant la table des jurés... Entendant la déclaration du jury, il

[1] Séance de la Convention du 8 brumaire (29 octobre).
[2] *Ibid.*
[3] Riouffe, *Mémoires d'un détenu*, dans les *Mémoires sur les prisons*, t. I. — Éclaircissements historiques, note *a*.
[4] Riouffe, *Mémoires d'un détenu, ubi suprà*, note *c*.
[5] Voyez à ce sujet une scène que Riouffe raconte dans ses *Mémoires*, comme en ayant été témoin, p. 52.
[6] *Mémoires de Riouffe*, p. 50 et 51.

se jette tout à coup dans mes bras... « Ah ! mon « Dieu, mon Dieu ! c'est moi qui les tue ! Mon « Brissot dévoilé ! Ah ! mon Dieu, c'est ce qui « les tue ! » A mesure que les députés rentrent, les regards se tournent vers eux. Le silence le plus profond régnait dans la salle. L'accusateur public conclut à la peine de mort. L'infortuné Camille, défait, perdant l'usage de ses sens, laissait échapper ces mots : « Je m'en vais, je m'en « vais, je veux m'en aller. » Il ne pouvait sortir. A peine le mot fatal *mort* est-il prononcé, Brissot laisse tomber ses bras, sa tête se penche subitement sur sa poitrine. Gensonné, pâle et tremblant, demande la parole sur l'application de la loi. Boileau, étonné, élevant son chapeau en l'air, s'écrie : *Je suis innocent*; et, se tournant vers le peuple, il l'invoque avec véhémence. Les accusés se lèvent spontanément : « Nous sommes innocents, peuple; on vous trompe. » Le peuple reste immobile. Les gendarmes les serrent et les font asseoir. Valazé tire de sa poitrine un stylet et se l'enfonce dans le cœur : il expire. Sillery laisse tomber ses deux béquilles; et, le visage plein de joie, se frottant les mains : « Ce jour est le plus beau de ma vie. » L'heure avancée, les flambeaux allumés, les juges et le public fatigués d'une longue séance (il était minuit), tout donnait à cette scène un caractère sombre, imposant et terrible... Boyer-Fonfrède, entrelaçant Ducos dans ses bras : « Mon ami, « c'est moi qui te donne la mort. » Son visage était baigné de larmes. Ducos le presse contre son cœur : « Mon ami, console-toi, nous mour- « rons ensemble. » L'abbé Fauchet, abattu, semblait demander pardon à Dieu. Lasource contrastait avec Duprat, qui respirait le courage et l'énergie. Carra conservait son air de dureté. Vergniaud paraissait ennuyé de la longueur d'un spectacle si déchirant [1]. » Quand ils furent pour sortir, quelques-uns d'entre eux eurent la déplorable idée de jeter des assignats au peuple : « *A nous, amis!* » Le peuple, pour toute réponse, foula aux pieds les assignats [2]. En même temps, le tribunal décidait que la charrette qui devait conduire les condamnés à l'échafaud y conduirait aussi le cadavre de Valazé. La foule s'écoula, au cri de : *Vive la République! Périssent tous les traîtres* [3]*!*

Ceux des prisonniers de la Conciergerie qui s'intéressaient au sort des Girondins attendaient l'issue du procès avec angoisse. Tout à coup, un chœur de voix éclate dans l'escalier de la prison. C'étaient les condamnés qui chantaient :

> Allons, enfants de la patrie,
> Le jour de gloire est arrivé;
> Contre nous de la tyrannie
> Le *couteau* sanglant est levé!

Les chants durèrent toute la nuit, interrompus quelquefois par une saillie de Ducos, et, plus souvent, par des entretiens dont le sujet était... la France [4]!

Le lendemain, ils furent conduits au supplice, dans cinq charrettes, ayant avec eux un compagnon muet et livide, Valazé. Rien ne leur restait plus de cette humaine infirmité qui, devant le tribunal, avait trahi chez quelques-uns d'entre eux un reste d'attachement à la vie. La tête nue, les mains liées derrière le dos, leur habit jeté négligemment autour de leur cou, et les bras en manches de chemises, tels les représente une méchante gravure du temps qu'on ne saurait regarder sans que les larmes viennent aux yeux [5]; mais cette humiliation infligée au corps disparaissait dans le rayonnement de l'âme, et c'était le front haut, c'était d'un air vainqueur qu'ils s'acheminaient vers les demeures éternelles. Au cri de : *Vive la République!* poussé autour d'eux, quelques-uns répondaient par le même cri. D'autres, comme Brissot, semblaient plongés dans une méditation profonde et gardaient le silence, pensant peut-être à certaines paroles de Vergniaud, bien cruellement réalisées; car la Révolution, semblable à Saturne, dévorait ses enfants. Le temps était pluvieux, le ciel était sombre. Au pied de la guillotine, ils s'embrassèrent les uns les autres et se mirent à entonner d'une voix forte ce refrain des hommes libres : Plutôt la mort que l'esclavage [6]!

Le chœur allait s'affaiblissant de plus en plus : bientôt, une seule voix se fit entendre; puis... « les chants avaient cessé. »

O deuil qui ne finira pas! O Révolution! O République [7]!

La première condamnation qui suivit celle des Girondins fut la condamnation d'Olympe de Gouges, pauvre femme dont tout le crime était d'avoir, par enthousiasme irréfléchi, par horreur du sang versé, par vanité littéraire, par fol amour du bruit, combattu aveuglément la Révolution, que, non moins aveuglément, elle avait d'abord servie. Devant le tribunal, elle se déclara enceinte; et cette déclaration, si elle n'eût été reconnue inexacte, l'eût sauvée. Le 2 novembre, elle fut conduite à l'échafaud, où Adam Lux monta le surlendemain [8], et qui attendait de plus fameuses victimes, le duc d'Orléans d'abord.

Nous avons fouillé avec le plus grand soin les documents historiques, pour y découvrir en quoi ce prince avait pu mériter que la Révolution le frappât, et toutes nos recherches ont été vaines. Pas un acte, pas une parole de lui, qu'il soit possible de citer comme preuve, ou qu'il trahissait la Révolution, ou qu'il aspirait secrètement à la

[1] Vilate, *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, chap. XIII.
[2] Procès des Girondins, *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 123. — Voy. aussi à ce sujet les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, n° 213.
[3] Procès des Girondins, *ubi supra*.
[4] Riouffe, p. 54 et 55.
[5] Voyez le numéro des *Révolutions de Paris*, qui concerne la mort des Girondins.
[6] Voyez le numéro des *Révolutions de Paris*, qui concerne la mort des Girondins.
[7] Voyez, sur les inexactitudes nombreuses et graves auxquelles a donné lieu le récit de la mort des Girondins, la note critique placée à la suite de ce chapitre.
[8] Nos 66 et 67 du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, 2e partie.

couronne. Mais, par la fatalité d'une situation sans exemple, la calomnie le vint assaillir de tous les côtés à la fois, et il se trouva mettre contre lui tous les partis l'un après l'autre : les Constitutionnels, parce qu'il figura parmi les ennemis du trône ; les Girondins, parce qu'ils le virent assis sur les bancs de la Montagne ; les Montagnards, parce que sa présence dans leurs rangs les désigna au soupçon d'être bien moins ses alliés que ses complices. De la dissolution de ses mœurs et des désordres de sa vie privée, il n'existe que de trop nombreux témoignages ; mais que son dévouement aux principes révolutionnaires ait manqué de sincérité, voilà ce que rien ne démontre, et son procès moins que toute autre chose.

La trahison de Dumouriez et les rapports de ce général avec le duc de Chartres ayant amené la Convention à croire à l'existence d'un parti orléaniste dans l'armée, elle avait décrété, le 4 avril, que les citoyens Sillery et Egalité père ne pourraient sortir de Paris sous aucun prétexte, et, le 6 avril, le décret suivant avait été rendu : « Tous les membres de la famille des Bourbons seront mis en état d'arrestation, pour servir d'otages à la République. » Pendant cette dernière séance, Philippe-Egalité était au Palais-Royal, où il dînait en tête-à-tête avec M. de Monville, un de ses intimes. Tout à coup, Merlin de Douai entre, annonçant que l'arrestation du prince vient d'être ordonnée. A cette nouvelle, le prince se frappe le front, et s'écrie : « Est-il possible? Après tant de marques de patriotisme! Après tant de sacrifices! Quelle ingratitude! Qu'en dites-vous, Monville? » Celui-ci assaisonnait une sole, et se trouvait avoir exprimé, en ce moment même, le jus d'un citron ; il répondit, sans se déranger : « Ils font de Votre Altesse ce que je fais de ce citron, » et il en jeta les deux moitiés dans la cheminée [1].

Conduit à Marseille, Philippe-Egalité eut à y subir, le 7 mai, un interrogatoire qu'il soutint avec le plus remarquable sang-froid. On produisit contre lui des lettres qu'on prétendait lui avoir été adressées par Mirabeau ; mais Voidel, qu'il avait choisi pour défenseur, démontra jusqu'à l'évidence que ces lettres étaient fabriquées [2].

Au bout de six mois, il était transféré des prisons de Marseille dans celle de la Conciergerie, à Paris ; et, le 6 novembre, il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire. Rien de plus misérable, de plus dérisoire, que les griefs dont l'accusation s'arma contre lui : Il avait confié sa fille aux soins de madame Sillery-Genlis, qui, depuis, avait émigré ; il avait été en relation avec Brissot ; il avait un jour dîné chez Ducos ; sa fille avait fait en Angleterre un voyage suspect ; il avait été lié, pendant son séjour à Londres, avec des créatures de Pitt ; Sillery, son ami, avait voté contre la mort de Louis XVI, tandis que lui votait pour, etc [3]... Les réponses de Philippe-Egalité témoignèrent d'une fermeté et d'une présence d'esprit peu communes. La seule charge sérieuse consistait dans un propos qu'on lui attribuait et qu'il nia ; il aurait, dans une certaine occasion, dit à Poultier : « Que me demanderas-tu quand je serai roi? » Et celui-ci aurait répondu : « Un pistolet pour te brûler la cervelle [4]. » Un pareil fait méritait qu'on en fît la *preuve;* et de la preuve, nulle trace n'existe. « Pourquoi, lui fut-il demandé, souffriez-vous qu'on vous appelât *prince?* » J'ai fait ce qui dépendait de moi pour l'empêcher. J'avais même fait afficher à la porte de ma chambre que ceux qui me traiteraient ainsi seraient condamnés à l'amende en faveur des pauvres [5]. » Tout fut inutile. Son crime, aux yeux de ses juges, était, non d'avoir été appelé prince, mais de l'être. On le condamna comme complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République [6].

Il entendit son arrêt sans changer de visage. Reconduit dans sa chambre, qui faisait partie de l'appartement du concierge, il déjeuna gaiement, mangea des huîtres, et but les deux tiers d'une bouteille de vin de Bordeaux [7]. Il déclara n'éprouver aucun sentiment amer à l'égard des républicains de la Convention, des Jacobins, des véritables patriotes, ajoutant : « Ma condamnation vient de plus haut et de plus loin [8]. »

Le général Coustard avait été condamné en même temps que lui : ils furent placés, l'un et l'autre, sur la charrette fatale, avec trois individus obscurs, dont l'un, royaliste ardent, se plaignait d'aller au supplice en si mauvaise compagnie. Le duc d'Orléans était vêtu d'un frac vert, gilet de piqué blanc, culotte de peau, bottes parfaitement cirées ; il était coiffé et poudré avec recherche. Une fierté, mêlée de mépris, animait son visage, couvert de boutons d'un rouge très-vif. Son indifférence hautaine ne fit place à l'émotion qu'un instant, à la vue de l'inscription *Propriété nationale*, mise en gros caractères sur la façade de son palais. Madame de Buffon, sa maîtresse, était dans le pavillon formant le coin de la rue des Bons-Enfants, penchée à une des croisées du palais. Il aborda la guillotine sans le moindre trouble ; et aux valets de bourreau qui se mettaient en devoir de lui ôter ses bottes, il dit : « C'est du temps perdu ; vous me débotterez bien plus aisément mort ; dépêchons-nous [9]. »

La Gironde ayant péri, le couteau s'abaisse-

[1] Montgaillard, t. IV, p. 145, après avoir raconté ce fait caractéristique, ajoute : « Nous en garantissons l'exactitude. »
[2] Dulaure, *Esquisses historiques*, t. II, chap. x, p. 475.
[3] Voyez l'interrogatoire, nos 73 et 74 de la 2e partie du *Bulletin du tribunal révolutionnaire.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] Montgaillard, t. IV, p. 150.
[8] *Ibid.*, p. 151.
[9] Nous empruntons ce tableau à l'abbé Montgaillard, peu suspect de partialité bienveillante à l'égard de Philippe-Egalité, et qui dit : « Nous garantissons ces détails aussi positivement que si nous avions été témoin auriculaire et oculaire. » Au reste, tous les récits s'accordent sur le courage extraordinaire que ce prince déploya à ses derniers moments.

rait-il, insatiable, sur la tête de celle qui avait été l'âme de la Gironde, son orgueil, sa gloire, sa poésie? La République aurait-elle la force d'immoler cette illustre républicaine, madame Roland? Des hommes se rencontreraient-ils, capables de tuer froidement une femme, et une femme qui était un grand homme? La Révolution n'avait-elle pas assez du sang d'une reine, et peut-on concevoir aujourd'hui qu'elle n'ait pas hésité à écraser sous le même niveau... quel niveau, grand Dieu! madame Roland et Marie-Antoinette! Ah! il n'est fibre du cœur qui ne tressaille à ces souvenirs. Son procès... Mais on le connaît déjà, c'était celui de la Gironde. Elle mourut, comme l'aurait pu faire la mère, ou, plutôt, une sœur des Gracques. Habillée de blanc et ses longs cheveux noirs épars jusqu'à sa ceinture, elle descendit d'un air héroïque la rude pente au bas de laquelle on remonte vers l'immortalité. Arrivée sur la place de l'exécution, elle dit, suivant Toulongeon, à son compagnon Lamarche : « Passez le premier, vous n'auriez pas le courage de me voir mourir [1]; » et, suivant Riouffe, elle s'écria : « O liberté! que de crimes on commet en ton nom [2]! » Était-ce un anathème? Non, puisque en apostrophant ainsi la statue de la liberté, elle s'inclina en signe de respect devant l'austère déesse qui la tuait et la fera vivre à jamais!

Roland, réfugié aux environs de Rouen, apprit la mort de sa femme, et vint se tuer sur la grande route. Un poteau sur sa fosse, et une inscription qui transmît à la postérité le souvenir de la fin tragique de « ce ministre pervers, » voilà ce que demanda, pour cet infortuné, la haine inexorable de l'esprit de parti [3]!

Parmi les victimes de ce cruel mois de novembre 1793, il en est une dont la mort mérite d'autant mieux d'arrêter notre attention, qu'elle a donné lieu à une foule de récits infidèles dont c'est notre devoir de relever les exagérations et de condamner les mensonges à l'oubli.

Nous avons raconté dans les plus grands détails le massacre du Champ de Mars en 1791, et l'on a pu voir combien notre récit différait de ceux de tous nos prédécesseurs. Qui oserait, après avoir lu ce livre, mettre en doute le caractère criminel des fureurs qui assignent au 17 juillet 1791 une place parmi les dates sanglantes? Le lecteur ne doit pas oublier, s'il veut être juste :

Que, le 17 juillet 1791, les pétitionnaires du Champ de Mars avaient, avant de se réunir, fait les déclarations et rempli les formalités requises;

Que l'inviolabilité de la loi les couvrait;

Qu'ils en avaient reçu l'assurance solennelle du procureur-syndic de la Commune lui-même;

Que l'aspect du peuple rassemblé, le 17 juillet, au Champ de Mars, était celui d'une fête paisible, les maris ayant amené leurs femmes, les mères leurs enfants, et les vendeuses de pain d'épices, ainsi que les marchands de gâteaux de Nanterre, parcourant d'un air joyeux les groupes de cette foule, aux mains de laquelle pas une arme ne brillait;

Que trois officiers municipaux, envoyés pour constater l'état des choses, furent enchantés de ce qu'ils virent et entendirent, prirent connaissance de la pétition déposée sur l'autel de la patrie, la trouvèrent parfaitement légale, l'approuvèrent, et retournèrent présenter à l'hôtel de ville un rapport non-seulement favorable, mais presque admiratif;

Que, malgré cela, et pour frapper un grand coup qui délivrât les constitutionnels de la peur des républicains et la bourgeoisie de la peur du peuple, l'ordre de charger les armes sur la place de Grève même fut donné à la garde nationale par les magistrats de l'hôtel de ville, Bailly en tête;

Qu'aucun faux bruit, aucune rumeur mensongère, ne furent épargnés pour enivrer de fureur les bourgeois en uniforme;

Que le Champ de Mars fut assailli soudainement, et par toutes les issues, de manière à fermer à ceux qu'il renfermait toute voie de salut;

Que le drapeau rouge, très-petit d'ailleurs et presque invisible, ne fut pas déployé à la tête des troupes, comme la loi l'exigeait;

Qu'aucune des trois sommations légales prescrites pour l'exécution de la loi martiale ne fut faite;

Que la garde nationale répondit par une décharge en l'air à quelques pierres lancées des glacis, où se tenaient des provocateurs, séparés de la foule, et qu'au contraire elle fit une décharge meurtrière sur la multitude pressée autour de l'autel de la Patrie, multitude inoffensive, désarmée, qui n'avait provoqué personne, et qui se composait en partie de femmes, d'enfants, de vieillards;

Que la cavalerie fut poussée aussitôt après contre cette masse éperdue, et le champ de la Fédération fraternelle inondé de sang [4]!

Si de telles abominations avaient pu aisément sortir de la mémoire du peuple, il y aurait certes à s'en étonner, et quel nom, dans son esprit, résumait toute cette lamentable histoire? Un seul, hélas! le nom de Bailly.

Bailly était un philosophe égaré dans l'arène des passions politiques, et voué à un rôle qui ne convenait ni à ses habitudes, ni à ses penchants, ni à son caractère. Très-ferme devant le péril, il était sans force contre les obsessions d'un entourage ami. L'horreur du mensonge allant chez lui jusque-là qu'il refusait de le supposer possible dans les autres, l'excès même de son honnêteté ne l'exposait que trop à devenir, en certains cas donnés, l'instrument et le jouet des pervers [5]. Aussi, qu'il n'ait encouru la res-

[1] Toulongeon, cité dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 98.
[2] *Mémoires de Riouffe*, p. 57.
[3] Lettre des représentants du peuple envoyés dans le département de la Seine-Inférieure, *Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 143.

[4] Nous renvoyons le lecteur, pour la *preuve* de ces faits, au premier volume de cet ouvrage, au chapitre intitulé *Massacre du Champ de Mars*.
[5] C'est ainsi que l'illustre François Arago apprécie Bailly

ponsabilité sinistre du 17 juillet 1791 que par faiblesse, par entraînement, faute d'avoir connu la vérité, qu'on mit un art perfide à lui dérober jusqu'au dernier moment, c'est ce que tout autorise à affirmer. Mais la politique est moins facile à fléchir que l'histoire.

Bailly comparut devant le tribunal révolutionnaire, le 10 novembre. Quelque temps auparavant, il avait adressé à ses concitoyens une lettre que terminaient ces paroles touchantes : « Je n'ai gagné à la Révolution que ce que mes concitoyens y ont gagné, la liberté et l'égalité. J'y ai perdu des places utiles, et ma fortune est presque détruite. Mais, pour être heureux dans le repos de ma retraite, j'ai besoin, mes chers concitoyens, de votre estime. Je sais bien que tôt ou tard vous me rendrez justice, mais j'en ai besoin pendant que je vis et que je suis auprès de vous [1]. »

L'accusation porta sur deux points : la fuite de Varennes, qu'on reprochait à l'ancien maire de Paris d'avoir favorisée, et la fusillade du Champ de Mars. De ces deux chefs d'accusation, le premier était absurde ; le second provoqua, il faut bien le dire, des dépositions accablantes, appuyées de documents officiels que l'histoire ne saurait taire sans manquer à sa mission. Un limonadier, nommé Nicolas Chrétien, déclara avoir vu dix-neuf personnes tuées sous ses yeux, au Champ de Mars, tandis que beaucoup d'autres, fuyant les charges furieuses de la cavalerie, couraient se précipiter dans la rivière [2]. Robert Patris, imprimeur, vint affirmer, comme s'étant trouvé sur les lieux au moment du massacre, que les gardes nationaux avaient tiré, — circonstance grave, — non du côté d'où quelques pierres étaient parties, mais du côté opposé [3]. Durand, ex-officier municipal, rendit compte des efforts inutiles qu'il avait faits, le 17, à l'hôtel de ville, pour empêcher la proclamation de la loi martiale [4]. Coffinhal fit une peinture effroyable des scènes de carnage auxquelles il avait assisté, et cita ce mot d'un des égorgeurs : « La Fayette est tué, mais nous ferons tomber autant de têtes qu'il avait de cheveux [5]. » On produisit un certificat signé de Desmousseaux, procureur-syndic de la Commune, et constatant qu'elle avait reçu, le 16, notification légale de la réunion projetée pour le lendemain [6]. On lut le procès-verbal des commissaires de la municipalité, Leroux, Hardy et Regnault, témoignant de l'ordre qui régnait au Champ de Mars et du bon esprit qui animait les pétitionnaires.

A tout cela que pouvait opposer l'infortuné Bailly ? Il déclara qu'il avait ignoré ce qui se passait ; qu'il avait cru à ce qu'on lui disait d'un rassemblement d'hommes soldés par les cours étrangères ; qu'il ne se rappelait pas si Desmousseaux lui avait parlé le 17 ou le lendemain de la notification qu'on lui présentait ; que, quant au rapport des trois commissaires, il pensait n'en avoir eu connaissance que le lendemain [7]. Comme il se rejetait sur la nécessité d'obéir à l'Assemblée nationale, l'accusateur public donna lecture d'une lettre de Treilhard, président de l'Assemblée à cette époque ; or, cette lettre ne contenait pas l'ordre de déployer le drapeau rouge, elle se bornait à recommander au maire de Paris « les mesures les plus sûres et les plus vigoureuses pour arrêter *ces désordres* et en connaître les auteurs [8]. » Une des charges les plus terribles produites contre l'accusé était de n'avoir pas proclamé la loi martiale avant d'ouvrir le feu, conformément aux prescriptions formelles de la loi ; sa défense à cet égard se réduisit à dire que son intention était de faire les sommations préliminaires voulues, mais que l'impatience des gardes nationaux ne lui en avait pas laissé le temps [9]. En somme, les réponses de Bailly prouvaient de reste que, le 17 juillet, il n'avait vu, entendu, agi, que par les yeux, les oreilles et les mains d'autrui. « Vous étiez donc un être nul dans le conseil ? » lui demanda l'accusateur public [10] ; et un des jurés fit cette remarque ironique : « Il paraît que le 17 juillet, le maire de Paris n'était qu'un être de représentation [11]. » Eh ! sans doute, Bailly n'avait été que cela ! C'est ce qui absout sa mémoire, et c'est ce qui lui eût sauvé la vie, s'il eût été jugé par de calmes philosophes, dans un temps de repos, au lieu de l'être par des esprits implacables, dans un temps d'orage. Il fut condamné à l'unanimité des voix [12] !

Interpellé de dire s'il n'avait aucune réclamation à élever contre l'application de la peine, il prononça ces paroles remarquables : « J'ai toujours fait exécuter la loi, je saurai m'y soumettre, puisque vous en êtes l'organe [13]. »

Une autre de ses réponses doit être rappelée, parce qu'elle prouve à la fois, et combien l'âme de Bailly était honnête, et combien furent coupables les violences qu'il eut à expier, non pour les avoir voulues, mais pour ne les avoir pas assez vite comprises. Le président du tribunal lui ayant demandé s'il avait eu connaissance qu'au 17 juillet il existât un complot tendant au massacre des patriotes, il répondit : « Je n'ai pas eu connaissance de ce complot ; mais l'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, qu'il en existait un à cette époque [14] ! »

Ramené à la Conciergerie, Bailly se montra plein de cette gaieté française dont lui-même

dans la belle Notice biographique qu'il lui a consacrée. (Voy. les *OEuvres complètes de François Arago*, t. II.)

[1] *Ibid.*, p. 405.

[2] Voyez le procès de Bailly, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 121.

[3] *Ibid.*, p. 122.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 119.

[6] Voyez le texte de ce certificat. (*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 110.

[7] Voyez le texte de ce certificat. (*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 107.

[8] Voyez la lettre de Treilhard. (*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 109 et 110.)

[9] *Ibid.*, p. 120.

[10] *Ibid.*, p. 117.

[11] *Ibid.*, p. 116

[12] *Ibid.*, p. 128.

[13] *Ibid.*, p. 129.

[14] *Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 103.

avait dit qu'elle équivaut au stoïcisme. Il invita son neveu Bathéda à une partie de piquet; et, s'arrêtant au milieu de la partie, il lui dit avec un sourire : « Mon ami, reposons-nous un instant, et prenons une prise de tabac; demain je serai privé de ce plaisir, puisque j'aurai les mains liées derrière le dos [1]. » Un de ses compagnons de captivité lui reprochait tendrement, le 11 novembre au soir, de les avoir trompés en leur laissant entrevoir la possibilité d'un acquittement : « Je vous apprenais, répondit-il, à ne jamais désespérer des lois de votre pays [2]. »

La sentence devait être exécutée le 12. Il se leva de bonne heure après avoir joui d'un sommeil tranquille, prit du chocolat, et s'entretint longtemps avec son neveu. Il était très-calme. Toutefois, comme il avait remarqué, la veille, qu'on avait fortement excité les spectateurs contre lui, cette impression lui revenant, il prit deux tasses de café à l'eau, disant à ceux qui l'entouraient et qu'il voyait tout en larmes, qu'il avait un voyage difficile à faire, et qu'il se défiait de son tempérament [3]. Midi venait de sonner. Il adresse un dernier adieu à ses compagnons; et, avec la gravité d'un philosophe, avec la sérénité d'un homme de bien, il monte sur la charrette fatale, les mains liées derrière le dos.

Est-il vrai qu'il eut à subir la fatigue d'une marche de deux heures, aggravée par de continuels outrages; qu'on le conduisit d'abord à la place de la Révolution, puis au Champ de Mars; que l'instrument de mort fut placé au bord de la Seine, sur un tas d'ordures, à un endroit choisi de telle sorte que Bailly pût apercevoir, au moment suprême, la maison de Chaillot, où il avait composé ses ouvrages; que, pendant cette opération, qui dura très-longtemps, on le traîna plusieurs fois autour du Champ de Mars; qu'on lui fit porter, sur ce nouveau calvaire, les pièces de l'instrument du supplice; qu'on agita tout près de sa figure le drapeau rouge enflammé; et qu'à un misérable qui lui reprochait de trembler il fit cette réponse théâtrale : « Oui, je tremble, mais c'est de froid! » Voilà ce que les historiens de la Révolution ont mis une complaisance particulière à raconter, chacun d'eux renchérissant sur son prédécesseur et ajoutant un horrible détail de plus à cet horrible tableau. Eh bien, rien de tout cela n'est vrai [4]; la vérité, la voici :

L'arrêt portant que l'exécution aurait lieu sur l'esplanade entre le Champ de Mars et la Seine [5], ce fut là que l'on conduisit directement le condamné. Il était une heure un quart, lorsqu'on atteignit la place où, aux termes du jugement, l'échafaud avait été dressé. A l'aspect de la charrette, des hommes qui l'attendaient crièrent que la terre sacrée du champ de la Fédération ne devait pas être souillée du sang de celui qu'ils appeloient un grand criminel. On démonta donc l'instrument du supplice, on le transporta pièce à pièce dans un des fossés, et on le remonta de nouveau. Bailly, durant ces affreux préparatifs, demeurait impassible. La pluie tombait, une pluie froide et pénétrante; elle inondait le corps et la tête nue du vieillard. Le voyant frissonner, un des spectateurs lui crie : « Tu trembles, Bailly? » Lui, avec une simplicité et une douceur sublimes : « Mon ami, j'ai froid [6]. » Ce furent ses dernières paroles. Il descendit dans le fossé; le bourreau brûla le drapeau rouge, comme le jugement le prescrivait; la sentence funèbre s'exécuta, des clameurs sanguinaires retentirent, et tout fut dit [7].

Qui les poussa, ces clameurs? Et à qui revient la responsabilité historique de l'opération inutile et barbare qui prolongea l'agonie de l'infortuné Bailly? Son biographe, l'illustre et savant François Arago, répond à la question en ces termes : « Il n'y eut autour de l'échafaud de Bailly que des misérables, rebut de la population, accomplissant à prix d'argent le rôle à eux assigné par trois ou quatre riches cannibales [8]. » Ce qui est certain, c'est que Mérard Saint-Just, l'ami intime de l'ancien maire de Paris, cite par initiales le nom d'un homme qui, le jour même du supplice, se vantait publiquement d'avoir électrisé les quelques acolytes qui, avec lui, exigèrent le déplacement de l'échafaud [9]. Ce qui est encore certain, c'est que les guichetiers de la Conciergerie, — sans qu'on puisse s'expliquer le fait autrement que par l'hypothèse d'un salaire donné et reçu, — s'emportèrent contre Bailly à des violences auxquelles nul autre accusé ne fut soumis, pas même l'Admiral, après sa tentative manquée d'assassinat sur la personne de Collot-d'Herbois. Un compagnon de captivité du vénérable magistrat raconte qu'avant de le remettre aux gendarmes qui devaient le conduire au tribunal, les guichetiers se le renvoyaient, comme un homme ivre, de l'un à l'autre, en criant : « Tiens, voilà Bailly! A toi Bailly! Prends donc Bailly! » Et ils riaient aux éclats, les infâmes, de l'air grave que conservait le philosophe [10]!

Que le souvenir des cruelles scènes du Champ de Mars, souvenir éloigné déjà, mais toujours vivant, disposât le peuple à recevoir les impulsions de la haine, cela n'est pas douteux; et c'est ce que ne comprirent que trop bien les ennemis de l'homme qui, dans le premier acte de la Révolution, avait si courageusement et si efficacement joué le principal rôle. Il y a un mot de Bailly, dont l'importance historique

[1] *Notice biographique de Bailly*, par François Arago, t. II des *Œuvres complètes* de ce dernier, p. 406.
[2] *Ibid.*
[3] Souvenirs de M. Beugnot, cités par M François Arago, dans la *Notice biographique de Bailly*, ubi supra, p. 411.
[4] Voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.
[5] Voyez le texte du jugement, dans l'*Hist. parl.*, t. XXXI, p. 129.
[6] Voyez, sur ce point, la *Notice biographique de Bailly*, par François Arago, p. 415.
[7] Voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.
[8] *Notice biographique de Bailly*, ubi suprà, p. 411.
[9] *Ibid.*, p. 418.
[10] Beugnot, cité par M. François Arago, *ubi suprà*, p. 417.

est capitale. Après sa condamnation, il dit : « Je meurs pour la séance du Jeu de Paume, et non pour la funeste journée du Champ de Mars[1] ! »

[1] *Notice biographique de Bailly*, p. 417.

Relativement à la mort de Bailly, le narrateur qui a servi de guide à tous ceux qui ont suivi, c'est Riouffe. Or qu'était Riouffe? Un jeune homme passionné à l'excès, d'une violence que chaque ligne de son livre atteste, et qu'une incarcération injuste avait exaspéré. Ses *Mémoires* sont pleins d'erreurs matérielles, que nous aurons occasion de relever. Bornons-nous, en ce moment, à celles dont son ouvrage a été la source. Et d'abord, comment Riouffe, qui était alors en prison, a-t-il pu savoir, seconde par seconde, ce qui se passait au dehors? Écoutons-le parler : « Si on demande d'où nous sommes si bien instruit, qu'on sache que c'était par le moyen du bourreau, qui, pendant une année entière, n'a cessé un seul jour d'être appelé dans cette horrible demeure, et qui racontait aux geôliers ces abominables et admirables circonstances. » Ainsi, des propos de bourreau, passant par la bouche de geôliers, et rédigés de mémoire, longtemps après, par un homme naturellement disposé à présenter les choses sous un jour aussi odieux que possible, voilà où les historiens ont puisé. — Je ne parle pas ici de M. Michelet, qui, j'ignore pourquoi, n'a raconté ni la mort de Bailly ni celle du duc d'Orléans. Mais, quelque sombre que soit le tableau tracé par Riouffe, — on a vu d'après quelles autorités les écrivains qui l'ont pris pour guide ont mis la plus étrange émulation à renchérir l'un sur l'autre. M. de Barante, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 312, édition Meline, assure que le trajet dura deux heures; que le condamné fut accablé d'injures, que parfois on lui jetait de la boue, qu'on dressa l'échafaud parmi des ordures, etc... Sur quelles autorités s'appuie l'auteur? Il n'en cite aucune, et il est bien manifeste qu'il a pris tout cela des *Mémoires* de Riouffe. Or, pas une de ces circonstances qui soit mentionnée dans le récit officiel de l'exécution, tel que le donne le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, cité dans l'*Hist. parlementaire*, t. XXVI, p. 129. Ce que Riouffe ne dit pas, et ce que M. de Barante ajoute de son autorité privée, c'est que les insulteurs étaient « les misérables stipendiés de la Commune. » Mais M. de Barante donne-t-il à cet égard une seule preuve? Non. Invoque-t-il un seul témoignage? Non. Fournit-il un seul indice? Non.

Dans son *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 267, édition Meline, M. Thiers va plus loin que M. de Barante. Suivant lui, on aurait élevé la guillotine sur le bord de la Seine, vis-à-vis le quartier de Chaillot, où Bailly avait passé sa vie et composé ses ouvrages; on lui aurait fait faire plusieurs fois le tour du Champ de Mars; et, ne trouvant pas probablement que ce fût assez de lui jeter de la boue, M. Thiers imagine des coups de pied et des coups de bâton. Inutile de demander à M. Thiers ses autorités, son livre, sur ce point, est toujours muet; et Riouffe lui-même n'a pas cru devoir parler de coups de pied et de coups de bâton. Il est absurde de supposer que ceux qui, à l'arrivée de Bailly, vociférèrent que sa présence souillait le champ de la Fédération, l'y aient introduit, au moment après, pour lui en faire parcourir l'enceinte. Cette remarque, qui appartient à M. François Arago, est décisive. Et, quant à l'idée si savamment cruelle d'élever la guillotine sur un tas d'ordures, au bord de la rivière, pour que l'infortuné pût apercevoir de là la maison où il avait composé ses ouvrages, cette idée, remarque encore M. François Arago, se présenta si peu à l'esprit de la multitude, que la sentence s'exécuta dans le fossé, entre deux morts! Et c'est en effet ce que constate le compte rendu officiel de l'exécution par le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*. (Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXXI, nº 129.)

Si M. Thiers est allé plus loin que M. de Barante, combien M. de Lamartine est allé plus loin que M. Thiers! Le trajet de *deux* heures, constaté par M. de Barante, devient, dans M. de Lamartine, et grâce à un progrès naturel, un trajet de *trois* heures. (Voyez l'*Hist. des Girondins*, t. VII, p. 275.) M. Thiers s'était borné aux coups de pied et aux coups de bâton, M. de Lamartine veut qu'on ait contraint le condamné *à lécher de sa langue* le sol où avait coulé le sang du peuple! Il fait porter à Bailly « les lourds madriers qui supportent le plancher de la guillotine, » par une poétique réminiscence de la scène du Calvaire, sans se souvenir que Bailly avait les mains liées derrière le dos! Il affirme (p. 272) que ce fut la *populace*, la *horde*, qui exigea l'érection de la guillotine au Champ de Mars; et il ignore que le choix de l'emplacement fait partie de l'arrêt même rendu par le tribunal révolutionnaire! Il représente des hommes qui se disaient amis ou parents des victimes du Champ de Mars portant un drapeau rouge en dérision, à côté de la charrette, au bout d'une perche; et il n'a pas lu dans le texte de l'arrêt : « Le drapeau rouge sera attaché derrière la voiture et traîné jusqu'au lieu de l'exécution, où il sera brûlé par l'exécuteur des jugements! » Ainsi du reste!

Mais les récits que j'examine ne pèchent point seulement par *addition*, ils pèchent par *omission*, d'une manière non moins frappante et non moins significative. Ni M. de Barante, ni M. Thiers, ni M. de Lamartine ne parlent de ce remarquable aveu de Bailly : « L'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, qu'il existait un complot à cette époque. » Ni M. de Barante, ni M. Thiers, ni M. de Lamartine ne citent ces paroles, plus remarquables encore, du condamné : « Je meurs pour la séance du Jeu de Paume, et non pour la funeste journée du Champ de Mars. » Ni M. de Barante, ni M. Thiers, ni M. de Lamartine ne font précéder le compte rendu de l'exécution de celui du procès. Il est vrai que, dans ce cas, ils n'auraient pu dire : le premier, que Bailly « se défendit patiemment contre des dépositions *mensongères*; » le second, que, depuis Tacite, « la vile populace n'a pas changé; » la troisième, que « Bailly avait parlé en sage et agi en magistrat, quand les agitations sanglantes commencèrent à souiller les victoires du peuple. » Voilà donc ce qu'on fait de l'histoire, grand Dieu!

En ce qui touche le procès et la mort des Girondins, que de choses à dire, si l'espace le permettait! Nous ne nous arrêterons pas au récit mélodramatique qu'en a présenté M. de Lamartine. Ce qui appartient à l'imagination et au rêve s'y trouve tellement mêlé à ce qui appartient à l'histoire, que le seul travail du triage exigerait un ouvrage spécial.

M. Michelet, sacrifiant à des sympathies généreuses les austères devoirs de l'historien, a mis un soin particulier à taire *toutes* les circonstances défavorables au parti que la tendresse de son âme avait adopté dès l'abord.

M. de Barante, tout en avouant que chacun des accusés chercha à se justifier personnellement, et que les contumaces furent chargés par leurs amis présents au procès, trouve moyen de conclure que « leur attitude au procès était noble, » et leur fait honneur de la supériorité que leur langage, leurs manières et leur physionomie leur donnaient sur leurs « vils ennemis. »

Les détails nous entraîneraient trop loin. Contentons-nous d'appeler l'attention du lecteur sur une circonstance qui n'est malheureusement pas sans gravité. S'il est un fait historiquement démontré, c'est celui qui nous montre quelques-uns des condamnés criant au peuple : *A nous, amis!* lui jetant des assignats, et le peuple, pour toute réponse, foulant les assignats aux pieds. Le compte rendu officiel du procès, les *Révolutions de Paris*, le récit de Vilate lui-même, ne laissent aucun doute, soit sur la réalité de cette triste aberration, soit sur son caractère, soit sur l'impression produite. Eh bien, voici comment la scène est racontée par M. de Barante, t. III, p. 303 : « Ils jetèrent des assignats à la foule, sans doute par mépris, sachant bien que ceux des spectateurs qui applaudissaient à leur condamnation étaient payés pour ce rôle. » Mais comment concilier cette explication, et avec le cri : *A nous, amis!* et avec le mouvement de violente indignation dont la foule fut saisie? M. de Barante, pour se tirer d'embarras, a eu recours à un moyen bien simple : il a passé sous silence l'une et l'autre circonstance. Mais c'est la version de M. de Lamartine qui est curieuse. Je cite textuellement : « Quelques-uns jettent au même instant des poignées d'assignats, non, comme on l'a cru, pour faire appel à la corruption et à l'émeute, mais pour léguer au peuple, comme les Romains, une monnaie désormais inutile à leur propre vie. La foule se précipite sur ce legs des mourants et paraît s'attendrir!!.. » (*Histoire des Girondins*, t. VII, p. 43.) M. Michelet, lui, ne dit pas un mot de tout cela, et, franchement, le silence vaut encore mieux que certaines explications. Quant à M. Thiers (t. III, p. 263, édit. Meline), il écrit : « Quelques-uns d'entre eux ont le tort de jeter quelques assignats, comme pour engager la multitude à voler à leur secours; mais elle reste immobile. » Ceci est beaucoup plus exact; seulement, il ne l'est pas que la multitude soit « restée immobile. » Le compte rendu officiel de la séance porte que « le peuple foula aux pieds les assignats, les mit en pièces, au milieu des cris de *Vive la République!* » Vilate se contente de dire que le peuple « murmura. » (Voyez les *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, chap. XIII.) Au reste, à part ce que M. Thiers raconte de la dernière nuit des Girondins, son récit de leur procès et de leur mort est, sans comparaison, le plus sérieux et le plus véridique de tous ceux qui avaient été faits jusqu'à présent. Je l'ai dit plusieurs fois déjà, et je ne saurais me lasser de le répéter : il y aurait un livre spécial à écrire sur les fausses histoires de la Révolution française.

CHAPITRE XIV.

L'HÉBERTISME.

Lutte des deux écoles philosophiques du XVIIIe siècle. — Les Encyclopédistes continués par les Girondins, les Girondins continués et exagérés par les Hébertistes. — Pourquoi Hébert donna son nom à ce parti. — Combien Chaumette différait d'Hébert. — Dévotion de Chaumette à l'athéisme. — Actes qui honorent sa mémoire. — Clootz n'était pas du parti des Hébertistes. — Sa doctrine. — Il était opposé au principe de l'individualisme et panthéiste. — Son grand amour pour la France, considérée comme exerçant les pouvoirs du genre humain. — Clootz n'avait de commun avec les Hébertistes qu'une haine violente contre les prêtres. — Guerre aux églises. — Clootz précipite la crise. — Abdication des fonctions épiscopales par Gobel; démissions et abjurations de prêtres. — Entrevue de Clootz et de Robespierre. — Inauguration du culte de la Raison par Chaumette. — Mascarades indécentes. — Vues particulières d'Hébert; il cherche à s'appuyer sur la Terreur; il fait chasser Thuriot du club des Jacobins. — Chabot compromis dans une affaire de faux; Bazire victime de l'amitié. — Beau rapport de Robespierre sur la situation des puissances étrangères; but de ce rapport. — Progrès de l'Hébertisme; entraînement général, actes de délire. — Hommes en habits sacerdotaux allant danser au milieu de la Convention. — Courage civil de Robespierre; il se déclare contre le mouvement hébertiste. — De quelle manière et pourquoi. — Son opinion sur les dogmes métaphysiques à adopter au point de vue social, conforme à celle de Caton combattant César et à celle de Jean-Jacques. — Ce qui le conduisit à dire : « L'athéisme est aristocratique. » — Pourquoi la Révolution n'alla pas jusqu'au panthéisme. — Chaumette semble d'abord accepter la lutte. — Les Hébertistes demandent la tête de madame Élisabeth; Robespierre veut la sauver; son manque de courage en cette occasion. — Danton à la suite de Robespierre, il se prononce comme lui contre les mascarades antireligieuses et proclame l'existence de l'Être suprême. — Rétractation de Chaumette. — Rétractation d'Hébert. — Le mouvement hébertiste dans ses rapports avec la faction de l'étranger; le Comité de salut public s'en inquiète. — Manifeste à l'Europe. — Décret spécial de la Convention en faveur de la liberté des cultes. — Fin du mouvement hébertiste; victoire de Robespierre. — Elle irrite à jamais contre lui les prêtres. — Comment Robespierre a mérité d'être l'homme de la Révolution le plus calomnié et le plus haï par les ennemis de la Révolution.

Au milieu de ces exécutions sanglantes, la Révolution parcourait ses phases inévitables; sortie des flancs du dix-huitième siècle, elle en traduisait en actes les pensées, et mettait aux prises les deux grandes écoles dont nous avons décrit, dans le premier volume de cet ouvrage, la lutte intellectuelle.

On a vu comment le désir de briser la chaîne des croyances traditionnelles et imposées avait conduit les encyclopédistes à n'admettre d'autre culte que celui de la raison. Nous les avons montrés se réunissant, les dimanches et les jeudis, autour de la table du baron d'Holbach, pour y fêter, verre en main, leur chère déesse; et à l'extrême divergence de leurs idées, au perpétuel conflit de leurs paroles, à leurs disputes sur Dieu, sur la morale, sur le libre arbitre, sur l'âme, sur l'origine du monde, sur sa marche, sur son aboutissement, sur toute chose enfin, l'on a pu juger combien la raison, quand chacun la cherche de son côté, est une divinité difficile à reconnaître. De la table du baron d'Holbach, nous les avons suivis à celle du financier-philosophe que Voltaire surnomme en souriant Atticus, et nous avons raconté comment de leurs conversations recueillies avec soin et en quelque sorte tamisées, Helvétius tira ce fameux livre de l'*Esprit*, qui fait de l'intérêt personnel l'unique mobile de toutes nos actions, rapporte à des mouvements de sensibilité physique toutes nos passions et toutes nos idées, attribue un mérite purement accidentel ou relatif à la vérité, à la vertu, au dévouement, à l'héroïsme, au génie, et installe l'anarchie au sein des sociétés humaines, sous ce nom décevant : souveraineté du *moi* [1].

Ceux qui, les premiers, représentèrent cette école philosophique pendant la Révolution, furent les Girondins. Eux morts, le drapeau qu'ils avaient porté fut relevé, mais par quels hommes! La philosophie de l'individualisme, contenue, chez les Girondins, dans les bornes du bon goût, et associée à beaucoup de grâce, ne se produisit, chez leurs successeurs, que sous les dehors de la grossièreté et de l'emportement. Car, il faut bien le dire : dans la sphère des idées, Hébert ne fut que le continuateur et l'exagérateur de Guadet.

Seulement, la doctrine que Guadet avait professée au point de vue des instincts et des intérêts bourgeois, Hébert essaya de la faire prévaloir au moyen d'une mise en scène ultra-démocratique. Il l'affubla de haillons, il lui donna à parler le langage des halles; il parvint à la populariser presque, en la combinant avec un système suivi d'attaques furieuses contre ce que le peuple avait raison de haïr; et, comme il avait pour organe un journal très-répandu, l'on baptisa de son nom, sans trop regarder ni à ses antécédents ni à son caractère, le parti de ceux qui poussaient, en invoquant la raison, à l'anarchie intellectuelle, et, en invoquant la souveraineté de l'individu, à l'anarchie sociale.

Au mois de novembre 1793, ce parti se trouvait déjà très-fort, représenté qu'il était : dans la presse, par Hébert; dans les bureaux de la guerre, par Vincent; au premier rang des députés en mission, par Fouché et Carrier; à la tête de l'armée révolutionnaire, par Ronsin; au comité de salut public, par Collot-d'Herbois; à la commune, par Chaumette.

Ranger ce dernier parmi les Hébertistes, le peut-on sans injustice? Oui, puisque lui-même confondit toujours sa cause avec la leur; mais ce que la justice demande, c'est qu'on ne passe sous silence aucun des faits qui assignent au procureur général de la Commune une place à part dans l'histoire de son parti.

Fils d'un cordonnier de Nevers, qui lui fit faire quelques études, Chaumette avait commencé par servir en qualité de mousse. Mais il aimait les livres, il aimait les plantes, et, la marine ne tardant pas à le dégoûter, il la quitta pour se livrer à l'étude de la botanique [2]. Il avait

[1] Voyez, dans le premier volume, sur les *Origines et les causes de la Révolution*, le chapitre intitulé *Triomphe de l'individualisme en philosophie, ou rationalisme*.

[2] Adresse de Chaumette à ses concitoyens. Voyez le *Moniteur*, an Ier, 1793, n° 147.

vingt-six ans et était clerc-copiste chez un procureur quand la Révolution éclata [1]. Il en embrassa les principes, travailla au journal de Prudhomme, rédigé alors par Loustalot, et déploya un enthousiasme révolutionnaire qui lui gagna la faveur du peuple; d'autant qu'il avait une figure assez attirante, une voix sonore, un geste aisé, et une facilité d'improvisation qui, sous l'influence du vin d'Aï, pour lequel il ressentait une prédilection particulière [2], touchait quelquefois à l'éloquence. Malheureusement, ses cheveux plats et luisants [3] et l'espèce d'onction qu'il mettait à ses prédications civiques le faisant quelque peu ressembler à un prêtre, ses ennemis répandirent qu'il avait été moine [4]. Avoir été moine! L'accusation était grave, en ce temps-là; si grave, que Chaumette lui-même nous apprend qu'elle faillit un jour lui coûter la vie [5]. Mais il réussit à détromper sur ce point les faubourgs; et le peuple, en l'élevant à la dignité de procureur général de la Commune, lui fournit les moyens d'étendre son influence. Hébert avait une âme vile et sèche, un esprit calculateur et froid; pour le peindre, il suffit de rappeler que l'auteur ordurier du *Père Duchesne*, dès qu'il n'était plus au milieu de ce qu'il appelait ses *fourneaux*, se piquait de bel esprit et tranchait du petit-maître. Bien différent de son substitut, Chaumette avait un cœur ardent et sincère. Capable d'élans poétiques et sujet à des attendrissements où se mêlait une sorte de mysticisme, on peut dire qu'il fut athée avec l'entraînement d'une nature croyante et la ferveur d'un dévot.

Un rapide énoncé de ses actes le fera mieux connaître.

Il réclama et obtint l'abolition de la peine du fouet, dans les maisons d'éducation [6].

Il poursuivit jusqu'en ses derniers repaires la prostitution, dénoncée par lui comme une peste publique qui n'avait droit qu'à la tolérance des pays soumis à des prêtres non mariés et à des rois [7].

Il prit des mesures d'une sévérité extrême contre les vendeurs de livres impudiques et de gravures corruptrices [8].

Il proposa de substituer à la Morgue un établissement qui sauvât du scandale d'une exposition indécente « les victimes du crime ou du sort [9]. »

Dans un discours à l'adresse de certaines « viragos » qui avaient couru les halles et voulu forcer les femmes à abandonner pour le bonnet rouge la coiffure modeste de leur sexe, il disait : « Eh! depuis quand est-il permis d'abjurer son sexe? Depuis quand est-il décent de voir des mères abandonner le soin pieux de leur ménage et le berceau de leurs enfants pour courir les places publiques?... Est-ce aux hommes que la nature a confié la garde du foyer? Nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfants?... Femmes impudentes, qui voulez devenir hommes, n'êtes-vous pas assez bien partagées? Votre despotisme est le seul que nos forces ne puissent abattre, parce qu'il est celui de l'amour [10]. »

Fouché, envoyé en mission à Nevers, y avait pris un arrêté ainsi conçu : « Désormais, le lieu destiné à recevoir la cendre des morts sera isolé de toute habitation et planté d'arbres au milieu desquels s'élèvera une statue du Sommeil. On lira sur la porte du champ du repos : *La mort est un sommeil éternel* [11]. » Cet arrêté, communiqué à la Commune, amena Chaumette à expliquer comment il entendait les hommages à rendre à ceux qui ne sont plus. Pourquoi des cyprès? Pourquoi des cérémonies lugubres? « Je crois, a écrit Montaigne, que ce sont ces mines et appareils effroyables, de quoy nous entournons la mort, qui nous font plus de peur qu'elle : les cris des mères, des femmes et des enfants; la visitation de personnes estonnées et transies, l'assistance d'un nombre de valets pasles et esplorez; une chambre sans jour; des cierges allumez; nostre chevet assiégé de médecins et de prêcheurs; tout horreur et effroy autour de nous : nous voylà desia ensepvelis et enterrez. Les enfants ont peur de leurs amis mesmes, quand ils les veoyent masquez : aussi avons-nous. Il fault oster le masque aussi bien des choses que des personnes : osté qu'il sera, nous ne trouverons au-dessous que cette mesme mort, qu'un valet ou une simple chambrière passèrent dernièrement sans peur [12]. » Chaumette, à cet égard, pensait absolument comme Montaigne. La mort, selon lui, était une amie qu'il fallait accueillir en habits de fête et la tête couronnée de fleurs. Il prononça cette parole exaltée, et, sur les lèvres d'un associé d'Hébert, si étrange : « Je voudrais pouvoir respirer l'âme de mon père. » Il fit décider que les honneurs de la sépulture seraient rendus aux pauvres aussi bien qu'aux riches [13]; qu'on donnerait aux morts le drapeau tricolore pour linceul, et qu'aux inhumations l'on porterait une espèce de jalon avec ces mots : « L'homme juste ne meurt jamais; il vit dans la mémoire de ses concitoyens [14]. »

Chaumette allait trop loin peut-être, lorsque, ému des progrès de la disette, il voulait qu'on plantât tous les jardins en pommes de terre; lorsqu'il demandait la suppression des pâtés, parce que Paris manquait de pain; lorsque, à la nouvelle que nos soldats marchaient nu-pieds, et dans l'espoir de faire baisser le cuir, il adju-

[1] Beaulieu, *Biographie universelle*.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 147.
[4] On trouve cette erreur dans le *Nouveau Paris* de Mercier. Voyez le t. V, chap. CCXI. — HÉBERTISTES
[5] Adresse de Chaumette à ses concitoyens, *ubi supra*.
[6] *Moniteur*, an Ier, 1793, n° 275.
[7] *Moniteur*, an II, 1793, n° 65 et 111.
[8] *Moniteur*, an II, 1793, n° 27.
[9] *Ibid.*, an Ier, 1793, n° 280.
[10] *Ibid.*, an II, 1793, n° 59.
[11] *Ibid.*, an II, n° 30.
[12] *Essais* de Montaigne, liv. Ier, chap. XIX.
[13] *Moniteur*, an II, 1793, n° 30.
[14] *Ibid.*, n° 63.

rait les bons patriotes de ne plus acheter que des sabots [1]... Mais des exagérations de ce genre sont-elles des crimes?

Il faut tout dire : ce fut lui qui réclama, au nom des sections, la formation de cette terrible armée révolutionnaire que devait suivre un tribunal ambulant [2]; et l'on ne saurait oublier que, le 10 octobre, il dressa une liste de suspects qui s'étendait, chose presque incroyable, à ceux « qui auraient reçu avec indifférence la constitution républicaine; » à ceux « qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'auraient rien fait pour elle; » à ceux « qui ne fréquenteraient pas leurs sections; » aux « partisans de la Fayette [3], » etc..., Mais assez d'autres traits d'un caractère opposé témoignent en faveur de Chaumette, pour qu'il soit permis de n'attribuer ni à un bas calcul de popularité ni à des penchants cruels ces égarements d'un zèle que tant de circonstances concouraient à surexciter. Une lettre de lui au président du Directoire de Paris mérite d'être rapportée :

« Affaire pressée.

« Il m'a été dénoncé, citoyens administrateurs, un abus contre lequel j'invoque à la fois votre surveillance et votre humanité. Après les exécutions publiques des jugements criminels, le sang des suppliciés demeure sur la place où il a coulé. Des chiens viennent s'en abreuver. Une foule d'hommes repaissent leurs regards de ce spectacle qui porte les âmes à la férocité. Des hommes d'un naturel plus doux, mais dont la vue est faible, se plaignent d'être exposés à marcher sans le vouloir dans le sang humain. Vous sentez combien un pareil abus doit être promptement réprimé... Je m'en repose à cet égard sur votre amour pour l'ordre et les bonnes mœurs.

« CHAUMETTE [4]. »

A qui faire croire que l'auteur de cette lettre ait été capable, ainsi que l'en accuse sans preuve un écrivain royaliste [5], de mettre parmi les joujoux qu'il envoyait un jour au fils de Louis XVI... une petite guillotine? Ce qui est vrai, et ce qui restera à jamais comme une tache sur la mémoire de Chaumette, c'est sa participation à l'interrogatoire odieux qu'on fit subir à la fille de Marie-Antoinette, quelques jours avant le jugement de sa mère [6]. Encore est-il juste de se reporter à cette époque. Il y a de Chaumette un mot touchant et profond : « Ma justification et ma condamnation sont dans le temps [7]! » dit-il au tribunal révolutionnaire, quand, plus tard, il y fut traîné à son tour. Et, du reste, son attitude calme et fière devant ses juges, la dignité sans emphase de son langage, le refus dédaigneux qu'il fit de défendre sa vie, ne s'inquiétant que de son honneur [8], furent d'un homme qui n'attend que de sa conscience l'absolution de ses fautes.

Pas d'historien de la Révolution qui, en parlant des Hébertistes, n'ait nommé Clootz; pas d'historien de la Révolution qui, à cet égard, ne se soit trompé. Laissons Clootz se définir lui-même :

« Un jour que, dans une conférence secrète entre quelques membres de la Convention, les calomniateurs et les calomniés faisaient l'énumération des chefs de parti, Camille Desmoulins me dit : « Toi qui fais secte, ils ne te nomment « pas. » C'est que ma secte n'est autre chose que le genre humain [9]. — J'ai le malheur de n'être pas de mon siècle; je suis un fou à côté de nos prétendus sages. Mais il ne faut que douze apôtres pour aller fort loin dans ce monde [10]. — Tout ce que la nature renferme est éternel, impérissable comme elle. Le grand *tout* est parfait, malgré les défauts apparents ou relatifs de ses modifications. Nous ne mourrons jamais; nous transmigrerons éternellement dans la reproduction infinie des êtres que la nature réchauffe en son sein et nourrit du lait de ses innombrables mamelles. Cette doctrine est un peu plus gaie que celle du père de Satan, et les dames s'en accommoderont comme nous. Il ne nous faut que ce mot, *cosmos* (*univers*), pour pulvériser l'aristocratie, et le moindre villageois réfutera cent volumes aristocratiques, avec une salière sur sa table et une tabatière dans sa poche [11]. — Il n'y a pas d'autre Eternel que le monde. En ajoutant un incompréhensible *Théos* (Dieu) à un incompréhensible *cosmos* (monde), vous doublez la difficulté sans la résoudre. Ils disent : « Tout ouvrage annonce un ouvrier. » Oui, mais je nie que l'univers soit un *ouvrage*, et je prétends que c'est un être éternel. Mais l'univers est si merveilleux! Eh, votre Créateur l'est bien davantage! On n'explique pas une moindre merveille par une plus grande [12]... — Le peuple est le souverain du monde, il est Dieu, et la France est le point de ralliement du *Peuple-Dieu*. — Un corps ne se fait pas la guerre à lui-même; le genre humain vivra en paix, lorsqu'il ne formera plus QU'UNE NATION. Les hommes isolés sont tout simplement des animaux. « Je vois, disait Voltaire, qu'on a très-bien fait « de supposer que la Trinité se compose d'un « seul Dieu; s'ils avaient été trois, ils se se-

[1] Voyez le procès de Chaumette dans l'*Histoire parlem.*, t. XXXII, p. 277 et 278. — Voyez aussi le t. XXX de la même histoire, p. 139.

[2] *Moniteur*, an 1er, 1793, n° 50.

[3] *Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 20 et 21.

[4] Voyez *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort*, par de Beauchesne

[5] *Ibid.*, liv. XII, p. 112 et 113.

[6] Voyez, plus haut, le chapitre intitulé *Mort de Marie-Antoinette*.

[7] Procès de Chaumette, voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXXII, p. 300.

[8] On en verra plus loin la preuve dans le compte rendu de son procès

[9] *Un mot d'Anacharsis Clootz sur les conférences secrètes entre quelques membres de la Convention*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 775-6-7. (*British Museum.*)

[10] *Bases constitutionnelles de la République du genre humain*, par Cloots, *ubi suprà*

[11] *Chapitre dernier*, par Cloots, *ubi suprà*.

[12] La *République universelle*, par l'orateur du genre humain, *ubi suprà*.

« raient coupé la gorge [1]. » — On assure que je suis un Allemand, un ci-devant noble : je ne m'en souvenais plus. J'étais noble, comme on est prêtre quand on ne dit pas la messe, et catholique quand on refuse de faire sa première communion. Au reste, Lepelletier fut *marquis*, Ankarstroëm fut *comte*, et, qui pis est, *étranger*, comme Brutus. Sa Majesté le genre humain, dont le peuple français exerce les pouvoirs, est ma première pratique... J'ai placé en France ce que je possédais ailleurs, et mes biens et ma personne. Je partage avec tous les patriotes belges, bataves, liégeois et clévois, la fureur civique de chasser les Allemands au delà du grand fleuve [2]. — La langue française doit être la langue universelle. Pour moi, je me flatte de n'avoir jamais bien su ma langue natale, et je me souviens que Frédéric le Grand nous mettait en pénitence, à l'École militaire de Berlin, lorsque nous parlions l'idiome du pays [3]. — Le point d'appui qu'Archimède cherchait vainement pour enlever la terre, et que le clergé, selon Hume, trouva dans le ciel, vous, mes frères, vous le trouverez en France pour renverser les trônes. Que n'ai-je les cent mille voix de la renommée pour faire entendre à toute la terre l'éloge du nom français [4] ? — Paris est une assemblée nationale, par la force même des choses. C'est le Vatican de la raison [5]. — Lisez ce que disait Sterne du physique et du moral des Parisiens, et voyez la génération actuelle ! Jamais Paris n'a été peuplé d'autant de beaux hommes et de belles femmes. Il semble vraiment que la philosophie embellit [6]. »

Voilà Cloотz tout entier. Mercier raconte qu'à propos de la République universelle de Cloотz un plaisant disait : « Le mont Athos, en ce cas, servira de tribune, et les représentants de l'univers seront assis sur les Cordillères [7]. » Le fait est que ses doctrines « firent sourire dans un temps où l'on était fort peu disposé à rire [8]. » Il le savait, et répondait aux faiseurs d'épigrammes : « Je me moque des moqueurs [9]. » Esprit enthousiaste et subtil, naïf et pénétrant, moitié Allemand et moitié Gaulois, il n'admirait Dieu que dans l'universalité des êtres, croyait à la solidarité des peuples jusqu'à les vouloir confondus en un seul, aimait passionnément la France comme le nécessaire instrument de l'unité du genre humain, aimait passionnément Paris comme l'âme de la France et la capitale prédestinée du monde.

Clootz ne saurait donc être rangé parmi les Hébertistes. Aussi résolûment qu'eux, il repoussait l'idée d'un Dieu personnel. Mais ils étaient athées ; lui, était panthéiste. Ils procédaient par négation ; lui, affirmait. Ils étaient incrédules ; lui, avait une foi. Politiquement, ils réduisaient tout à la souveraineté isolée de l'individu, au risque de faire tomber la société en poussière ; lui, au contraire, absorbant l'individu dans la masse, combattait jusqu'à l'existence de ces grandes individualités qu'on appelle nations, et n'admettait d'autre société véritable que celle qui aurait Paris pour capitale, et pour territoire le globe.

Quant à l'intimité de ses relations avec le parti dont la ruine entraîna la sienne, on en peut juger par ce fait qu'il n'était point personnellement connu de Chaumette [10]. Au fond, l'unique lien entre Clootz et les Hébertistes était la haine qui les animait contre les prêtres. Elle était si violente chez l'*orateur du genre humain*, que, lorsqu'il parlait d'un prêtre, il entrait aussitôt en fureur. Quelles paroles que celles-ci, et quel étonnement elles inspirent, venant d'un homme si plein de bienveillance et de douceur : « Plût à Dieu que la journée du 2 septembre se fût étendue sur tous les chefs-lieux de la France ! nous ne verrions pas aujourd'hui les Anglais appelés en Bretagne par des prêtres, qu'il fallait, non déporter, mais septembriser. On va chercher niaisement un comité d'insurrection : il existe dans le cœur de tous les amis de l'humanité. Je suis, moi, du comité d'indignation [11]. » Il poursuivait le fanatisme avec fanatisme ! Inutile, après cela, d'ajouter que le mouvement contre le culte catholique n'eut pas de plus ardent promoteur que lui.

Ce mouvement prit naissance dans les premiers jours du mois d'octobre. Le peuple y avait été depuis longtemps préparé par le libertinage de certains prêtres, les apostasies cyniques de certains autres, et l'intolérance factieuse de la plupart [12]. Le refus du serment civique était une vraie déclaration de guerre à la Révolution, et le peuple ne pouvait s'y tromper. « Madame *** ayant fait publier que chaque jour il y aurait chez elle, à son dîner, deux couverts pour deux prêtres qui n'auraient pas prêté le serment civique, son cuisinier dit : « Les mauvais prêtres n'ont qu'à venir. J'écrirai le serment civique dans de petits billets qui seront enfermés dans des pâtés. S'ils ne veulent pas prononcer le serment, ils l'avaleront, du moins [13]. » Il ne fut pas difficile de persuader au peuple, ainsi disposé, qu'il serait « utile de transformer les temples en magasins, les calices et les croix de vermeil en

[1] *Bases constitutionnelles de la République du genre humain*, par Anacharsis Clootz, *ubi suprà*.
[2] *Appel au genre humain*, par Anacharsis Clootz, *ubi suprà*.
[3] La *République universelle*, ubi suprà.
[4] *Adresse de Clootz à ses commettants*, ubi suprà.
[5] La *République universelle*.
[6] *Anacharsis Clootz à son oncle Corneille Pauw*, ubi suprà.
[7] Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXIX, p. 75.
[8] *Ibid.*, p. 75.
[9] *Bases constitutionnelles de la République du genre humain*, ubi suprà.
[10] C'est ce que Chaumette déclara formellement devant le tribunal révolutionnaire. Relativement au caractère de cette déclaration et à l'attitude de l'accusé devant ses juges, nous aurons occasion de relever une bien étrange erreur commise par M. Michelet, qui, du reste, n'a manqué de justice envers Chaumette que dans cette occasion.
[11] *Un mot d'Anacharsis Clootz sur les conférences secrètes entre quelques membres de la Convention*, ubi suprà.
[12] Les très-catholiques compilateurs de l'*Histoire parlem.* en conviennent. Voyez le t. XXX de cette histoire, p. 179-181.
[13] Mercier, le *Nouveau Paris*, t. II, chap. LXXX. — PATRAN CONSTITUTIONNEL.

monnaie, les grilles en boulets, les chérubins de cuivre en canons [1]. » Contre les puissances fondées sur le prestige, il n'est pas de médiocre rébellion. Malheur à elles, quand elles tombent ! C'est en les foulant aux pieds que le peuple se venge de les avoir trop adorées. La Révolution — et ici c'était la patrie vivante — une fois amenée à envahir l'église un marteau à la main, l'élan devint irrésistible. « On suspendit de périlleux échafauds, pour aller gratter sur des voûtes à perte de vue des figures de pape que cachaient, depuis cent ans, des toiles d'araignées [2]. » Les saints furent descendus de leurs niches, les vierges délogées, les balustrades jetées bas, au milieu de rires bruyants. La lampe du commissaire se promena irrespectueusement au fond des caveaux, sur le visage pâle des morts, et les débris des autels allèrent s'amonceler dans un dépôt « comme des moellons informes dans une carrière [3]. » Les armoires des sacristies ayant été vidées, et ce qu'elles contenaient vendu à l'enchère, on vit des revendeuses à la toilette trafiquer des ornements sacerdotaux, on vit des chasubles pendre à côté de pantalons dans les boutiques de fripiers ; et tandis que des prêtres en habit séculier célébraient la messe avec des coquetiers d'étain, « des présidents de comités révolutionnaires purent se faire tailler des culottes de velours à pleines chapes, ou porter des chemises faites avec des aubes d'enfants de chœur [4]. »

Plus d'une fois, dans le courant du mois d'octobre, des pétitionnaires s'étaient présentés à la barre de la Convention, vêtus de chasubles. Le 1er novembre, une députation parut, apportant des croix d'or, des crosses, des mitres, dix-sept malles remplies de vaisselle, une cuvette pleine de doubles louis. Il y avait parmi ces dépouilles une couronne ducale : un huissier la prit et la brisa [5]. La députation venait de Nevers, où Fouché, pour mieux détruire le pouvoir des prêtres, avait imaginé de se substituer à eux dans la célébration des mariages [6].

Ces circonstances semblèrent favorables à Cloutz, et il résolut de précipiter la crise. Il va trouver Gobel, évêque constitutionnel de Paris, le presse, dans un entretien nocturne, de renoncer à ses fonctions de ministre du culte, le décide. Puis, ils se rendent à l'hôtel de ville et demandent à entretenir secrètement Chaumette. « J'avais, raconte ce dernier, beaucoup entendu parler de Cloutz, sans jamais avoir eu rien de commun avec lui. Je n'étais pas fâché de connaître ses principes révolutionnaires, et mon intérêt pour lui augmenta lorsqu'il m'apprit qu'il avait décidé l'évêque Gobel à abdiquer ses fonctions épiscopales et à ne reconnaître d'autre culte que celui de la Raison [7]. » Une démarche publique fut convenue ; Pache consentit à l'appuyer en sa qualité de maire, et Lhuillier en sa qualité de procureur général du département de Paris [8].

Le 7 novembre, la Convention venait d'ouvrir sa séance, lorsqu'une lettre est remise au président. Il l'ouvre et lit : « Citoyens représentants, je suis *prêtre*, je suis *curé*, c'est-à-dire *charlatan*. Jusqu'ici charlatan de bonne foi, je n'ai trompé que parce que j'ai été trompé... » Le signataire se disait incapable de gagner sa vie, ne sachant que ce qu'on lui avait enseigné : des *oremus ;* il désirait qu'on l'affranchît de la nécessité de débiter des *contes de Barbe Bleue*, en lui accordant une pension [9]. Sergent, indigné, s'écria : « Un prêtre qui dit qu'il était la veille un charlatan et qu'il ne l'est plus le lendemain l'est encore [10]. »

Gobel et ses vicaires, Pache, Chaumette, Lhuillier, parurent à la barre. Momoro présidait la députation ; il annonce en peu de mots l'objet de la démarche. Alors, d'un air solennel, mais dans un style décent et grave qui contrastait avec l'impudence de la lettre lue précédemment, Gobel déclare abdiquer ses fonctions de ministre du culte. Il remet ensuite sa croix et son anneau. Ses vicaires l'imitent. Le curé de Vaugirard va jusqu'à déposer ses lettres de prêtrise. Profitant de l'impulsion donnée, Chaumette demande que dans le calendrier républicain une place soit assignée au « jour de la Raison. » Le président de la Convention, à cette époque, était Laloy. Sa réponse aux pétionnaires est cela de remarquable qu'elle associait le culte de la Raison à la reconnaissance formelle de l'Etre suprême. Il embrassa Gobel, ainsi que plusieurs membres de l'Assemblée en avaient exprimé le désir ; et les prêtres démissionnaires traversèrent la salle, au bruit des applaudissements, le bonnet rouge sur la tête. Coupé, curé de Sermaires ; Thomas Lindet, évêque d'Evreux ; Julien (de Toulouse), ministre protestant, vinrent tour à tour abdiquer leurs fonctions ; le second, en invitant l'Assemblée à se préoccuper du vide immense qu'allait occasionner l'abolition des solennités religieuses ; le dernier, en promettant de déposer ses titres, pour que la Convention en fît un auto-da-fé [11].

Parmi les prêtres républicains, il y en avait un qui n'avait jamais fléchi en rien. Rude janséniste, cœur indomptable, il avait présidé la Convention en habits violets, et, au camp de Brau, parcouru en soutane les rangs de l'armée [12]. C'était l'évêque de Blois, l'abbé Grégoire. Il n'assistait pas au commencement de la séance ; il entre, et invité à imiter l'exemple de Gobel,

[1] Le *Nouveau Paris*, t. IV, chap. CLXV. — *Renversement du culte catholique*.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 178.
[6] Montgaillard, *Histoire de France*, t. IV, p. 115.
[7] Procès de Chaumette, voyez l'*Histoire parl.*, t. XXXII, p. 284.
[8] Voyez la séance du 7 novembre 1793. Voyez le *Moniteur* ou bien l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 183-195.
[9] Voyez la séance du 7 novembre 1793.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*
[12] *Histoire des Montagnards*, par Esquiros, t. II, p. 404.

il dit : « Je n'ai que des notions très-vagues sur ce qui s'est passé ici avant mon arrivée. On me parle de sacrifices... J'y suis habitué. S'agit-il d'attachement à la cause de la liberté? Mes preuves sont faites. S'agit-il du revenu attaché aux fonctions d'évêque? Je l'abandonne sans regret. S'agit-il de religion? Cet article n'est point de votre domaine... J'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse; je reste évêque pour en faire encore. J'invoque la liberté des cultes. » Plusieurs voix crièrent : « On ne veut forcer personne [1]. »

Clootz triomphait. Dans l'honnête naïveté de sa joie, il alla se vanter de son initiative au Comité de salut public. Mais Robespierre, d'un ton sévère : « Vous nous avez dit dernièrement qu'il fallait entrer dans les Pays-Bas, leur rendre l'indépendance, et traiter les habitants comme des frères... Pourquoi donc cherchez-vous à nous aliéner les Belges, en heurtant des préjugés auxquels vous les savez attachés? — Oh! oh! répondit Clootz, le mal était accompli déjà; on nous a mille fois traités d'impies. — Oui, mais il n'y avait pas de *faits*. » Clootz pâlit et se retira en silence [2].

Ainsi c'était au point de vue politique seulement que Robespierre désapprouvait l'éclat donné aux démissions et aux abjurations de tant de prêtres. En réalité, nul n'était plus ennemi que lui de tout ce qui était superstition populaire ou jonglerie sacerdotale. Selon ses propres expressions, « un mouvement contre le culte pouvait devenir excellent, pourvu qu'il fût mûri par le temps et la raison [3]. » Mais que l'on compromît ce mouvement même, en le faisant dégénérer en une longue série de scandales; que l'on remplaçât le fanatisme ancien par un fanatisme d'un nouveau genre; qu'on fit revivre des cérémonies païennes pour les substituer à celles du mystique moyen âge, et qu'à la faveur de saturnales où la folie représenterait la raison, l'intolérance gardât, sous le nom d'athéisme, son trône usurpé : voilà ce que Robespierre condamnait comme homme d'État, comme révolutionnaire et comme libre penseur. Or, ce fut justement dans ces voies dangereuses que les Hébertistes s'élancèrent.

Dès le lendemain de la démission de Gobel, Hébert courut dénoncer aux Jacobins Laveaux, rédacteur du *Journal de la Montagne*, qu'il accusa d'avoir écrit contre la Suisse, ce qui était faux; le vrai crime de Laveaux, aux yeux d'Hébert, c'était d'avoir essayé une réfutation de l'athéisme [4].

De son côté, Chaumette poussait ce mouvement de toutes ses forces. Il fit décréter par la Commune que, le 10 novembre, l'inauguration du « culte de la Raison » aurait lieu dans l'église métropolitaine. On y éleva un temple, sur la façade duquel on lisait ces mots : *A la philosophie*, et dont des bustes de philosophes ornaient l'entrée. Le temple de la Raison s'élevait sur la cime d'une montagne qu'éclairait le « flambeau de la Vérité. » Là se rendirent processionnellement les autorités constituées. A leur arrivée, la Liberté, sous les traits d'une belle femme, sortit du temple de la Philosophie, pour recevoir, assise sur un siége de verdure, les hommages des assistants, qui, les bras tendus vers elle, se mirent à chanter en son honneur un hymne que Marie-Joseph Chénier avait composé et Gossec mis en musique. Et, pendant ce temps, deux rangées de jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de chêne, traversaient la Montagne, un flambeau à la main [5].

La cérémonie terminée, on prend le chemin de la Convention. Un groupe de jeunes musiciens ouvrait la marche, puis venaient des enfants orphelins, puis des clubistes en bonnets rouges, criant : « *Vive la République!* » S'avançait ensuite, portée dans un palanquin orné de guirlandes de chêne, une actrice de l'Opéra, mademoiselle Maillard. C'était la déesse de la Raison. Ses beaux cheveux s'échappaient de dessous un bonnet rouge; un manteau bleu céleste flottait sur ses épaules, et elle s'appuyait sur une pique [6]. Le cortége arrive à l'Assemblée, et Chaumette, se présentant à la barre : « Législateurs, dit-il, le fanatisme a lâché prise. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière... Aujourd'hui, un peuple immense s'est porté sous les voûtes gothiques qui, pour la première fois, ont servi d'écho à la vérité... Là, nous avons abandonné des idoles inanimées, pour la *Raison*, pour cette image animée, chef-d'œuvre de la nature. » En disant ces mots, Chaumette avait les yeux fixés sur la déesse et invitait l'Assemblée

[1] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 193 et 194.

M. Michelet, dans son *Histoire de la Révolution*, liv. XIV, chap. III, présente de cette séance fameuse un compte rendu vraiment extraordinaire. Il *suppose* d'abord que la lettre lue au commencement de la séance n'était qu'un artifice du Comité de salut public pour avilir d'avance la démission de Gobel; comme s'il était impossible que l'auteur de l'impudente missive eût pris conseil seulement de lui-même, dans un temps où l'on vit tant de prêtres se parer de leur apostasie, témoin celui qui, le 9 novembre, alla demander à la Commune l'autorisation de substituer au nom d'*Erasme* celui d'*Apostat* (Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 181.)

M. Michelet *suppose*, en outre, qu'en venant donner à l'Assemblée, après avoir demandé qu'on fermât les portes, la nouvelle, contenue dans une lettre anonyme, que Rouen marchait au secours de la Vendée, Amor, agent secret des comités en ceci, voulait terroriser l'Assemblée, comme si le meilleur moyen d'entraver le mouvement contre le culte catholique était de rappeler à la Convention ce que le maintien de ce culte en Vendée faisait couler de sang et de pleurs!

Enfin, M. Michelet *suppose* que l'abbé Grégoire, cet homme si honorable, si droit, si courageux, si sincère, ne fut, dans sa résistance, que l'instrument des comités et de Robespierre, c'est-à-dire l'acteur d'une pitoyable comédie.

Quelle preuve de tout cela M. Michelet donne-t-il? Aucune. Quel témoignage invoque-t-il à l'appui de son opinion? Aucun. Il se borne à dire : « Je n'en fais aucun doute. » Franchement, c'est trop peu; surtout quand il s'agit d'attribuer une manœuvre basse et ridicule à des hommes tels que Grégoire, Robespierre, et les membres du Comité de salut public.

[2] C'est en ces propres termes que Robespierre raconta la scène, en présence de Clootz, dans la séance des Jacobins du 12 décembre 1793

[3] Discours de Robespierre dans la séance du 12 déc. 1793, aux Jacobins.

[4] Voyez, sur la séance des Jacobins du 8 novembre 1792, l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 206 et 207.

[5] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 196 et 197.

[6] Beaulieu, vie de Chaumette, dans la *Biographie universelle*.

à la contempler [1]. Après quelques instants de silence, la charmante actrice descend de son trône et va prendre place auprès du président, qui l'embrasse. Chaumette demande que l'église de Notre-Dame soit désormais consacrée au culte de la Raison. Ce vœu, Chabot le convertit en motion, la Convention en décret. Des bravos répétés retentissent. Le temps était magnifique. On venait de recevoir la nouvelle d'une défaite de Charette à Noirmoutiers, et les cœurs étaient à la joie. Le cortége retournant au temple de la Raison, l'Assemblée l'y suivit [2]. Une fête allégorique de cette espèce avait l'inconvénient d'être très-froide, de parler à l'esprit beaucoup moins qu'aux yeux, et de ne rien dire à l'âme. Encore si tout s'était borné là! Mais les promoteurs se trouvaient avoir ouvert aux natures grossières un champ dont eux-mêmes n'avaient pas mesuré l'étendue. Créer un culte en haine des cultes ne pouvait être une inconséquence sans portée; et, lorsque dans une société remuée de fond en comble on appelait imprudemment toutes les passions antireligieuses à venir bouillonner à la surface, que ne devait-on pas craindre?

Le mouvement dégénéra donc en une véritable orgie. La Raison, représentée d'abord par une artiste aimée du public, chercha bientôt ses personnifications dans d'impures courtisanes. Elle trôna sur les tabernacles, entourée de canonniers qui, la pipe à la bouche, lui servaient de grands prêtres. Elle eut des cortéges de bacchantes qui suivaient d'un pas aviné, à travers les rues, son char, rempli de musiciens aveugles, et, roulant à côté, un autre char où figurait, au sommet d'un rocher tremblant, un Hercule d'opéra armé d'une massue de carton. Il y eut un moment où Paris devint la ville aux mascarades, et cela tout en criant : *A bas les momeries!* Des représentants du peuple ne rougirent pas de quitter leurs chaises curules pour danser la carmagnole avec des filles revêtues d'habits sacerdotaux. Les reliques de sainte Geneviève furent brûlées en place de Grève, parce qu'elles avaient contribué à « faire bouillir la marmite des rois fainéants; » et l'on dressa, au milieu des éclats de rire, un procès-verbal que le député Fayau fit envoyer au pape. On jetait saints de bois, missels, bréviaires, heures de sainte Brigitte, Ancien et Nouveau Testament, dans des bûchers dont la flamme montait jusqu'au deuxième étage des maisons. La proscription du catholicisme s'étendant à l'art catholique, un arrêté ordonna la démolition des sculptures de Notre-Dame. Mercier assure que le tableau de la Cène forma longtemps l'auvent de la boutique d'un savetier. « On doute presque, ajoute-t-il, de ce qu'on a vu et entendu. » Ici, des mulets chargés de croix, de chandeliers, de bénitiers, d'encensoirs, de goupillons, et rappelant les montures des prêtres de Cybèle; là, les sectateurs du nouveau culte assis à califourchon sur des ânes en chasubles, les guidant avec des étoles, et s'arrêtant à la porte des cabarets, qui leur versaient à boire dans les vases enlevés aux autels. Les églises fournirent un théâtre à des spectacles dont le scandale ne fut même pas épargné à la pudeur de l'enfance. On s'y enivra, on y fit l'amour; les harengères y vinrent vendre leur poisson; les marchands de tisane y apportèrent le tintement de leurs gobelets; souvent, des hommes à la poitrine nue et aux manches retroussées coururent s'y livrer à des danses tourbillonnantes qu'animaient jusqu'à la fureur une tempête de clameurs confuses, le son des trompettes, le bruit du tambour et le tonnerre de l'orgue.

L'église de Saint-Eustache fut transformée en un grand cabaret. L'intérieur du chœur représentait un paysage décoré de chaumières et de bouquets d'arbres. Le long de petits sentiers pratiqués à travers des escarpements de sapin et des masses de rochers fictifs, des bandes de jeunes filles couraient effrontément après les hommes, faisant craquer les planches sous leurs pas précipités. Autour du chœur, des tables chargées de bouteilles, de saucissons, de pâtés. Les convives affluaient par toutes les portes; et l'on vit des enfants de sept à huit ans mettre la main au plat en signe d'égalité, saisir les bouteilles, boire à même, et aller tomber ivres sur les marches des chapelles latérales [3].

De leur côté, beaucoup de prêtres, même parmi ceux qui, quoique réfractaires, étaient parvenus à demeurer en France, ne rougissaient pas de paraître s'associer à ces saturnales. Disant la messe dans les caves pendant la nuit, et, pendant le jour, fréquentant les clubs ou portant l'habit militaire, ils encourageaient aux excès sous toutes sortes de déguisements. « Nous pouvons citer, écrit l'abbé de Montgaillard, plusieurs ecclésiastiques (et dans ce nombre il en est qui ont occupé depuis des siéges épiscopaux et ont été élevés au cardinalat) qui poussaient le civisme jusqu'à se servir des vases sacrés pour satisfaire des besoins profanes [4]. » Quant aux prêtres assermentés, ils affectaient d'aller administrer les sacrements aux morts en uniforme de gardes nationaux, et se vantaient d'avoir Dieu dans leurs gibernes [5].

La contagion gagnant les provinces, on écrivit de Lyon, où Collot-d'Herbois, Fouché et Ronsin représentaient alors l'Hébertisme, que le fanatisme venait d'y être écrasé dans une fête dont le héros était un âne portant la mitre sur la tête [6].

Clootz éprouvait de ce dévergondage une satisfaction parfaitement désintéressée et candide. Chaumette se consolait des excès commis

[1] Beaulieu, vie de Chaumette, dans la *Biographie universelle*.

[2] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 199.

[3] Pas un de ces faits qui ne repose sur le témoignage d'un témoin oculaire, de ce Mercier, dont le génie et la profession furent D'OBSERVER. Voyez le *Nouveau Paris*, t. IV, chap. CXLVI et CLXV.

[4] *Histoire de France*, t. IV, p. 89.

[5] *Révolutions de Paris*, n° 212.

[6] Lettre de Buigne, séance des Jacobins du 18 nov. 1793.

par l'idée qu'ils scellaient la ruine des prêtres. Mais Hébert avait d'autres vues, et songeait à faire tourner au profit de son ambition un mouvement qui ne pouvait servir, ni le Comité de salut public puisqu'il ne s'y était point associé, ni la Convention puisqu'elle l'avait subi. Abattre une à une les influences reconnues, anéantir les noms populaires, ne laisser de pouvoir qu'à la Commune, et régner par elle : tel fut le plan d'Hébert. Malheureusement, l'entreprise avait ses périls, et il le sentait bien. Qu'adviendrait-il en effet, si l'on s'avisait de trouver contre-révolutionnaire un système d'anarchie dont les résultats ne tendaient que trop à désarmer la Révolution française et à l'avilir? Il fallait donc parer à cet inconvénient, en essayant d'attirer à soi toutes les passions extrêmes, et en exagérant l'ardeur du patriotisme comme on exagérait le zèle philosophique. Partant de là, et prenant pour point d'appui la guillotine, Hébert n'eut plus qu'un but : accaparer les sanglants bénéfices de la Terreur. Il mit une obstination froidement barbare à vouer au bourreau une pauvre et douce créature, madame Elisabeth, dont tout le crime était d'avoir aimé son frère et sa belle-sœur ; il insista pour qu'on fît couler sur l'échafaud « le reste impur du sang des rois ; » et, le 13 novembre, il arracha aux Jacobins, que lui livrait l'absence momentanée de Robespierre, la résolution de n'admettre aucun récipiendaire jusqu'à ce qu'on en eût fini avec les complices de Brissot [1]. S'attaquer à Robespierre, il ne l'osait pas encore, et même il enveloppa de basses flatteries la haine qu'il lui portait ; mais il essaya dès lors sur Lacroix la force des coups qu'il réservait à Danton, et fit chasser du club un autre ami de Danton, Thuriot [2]. Or, quel forfait valait à Thuriot un outrage qui touchait à un arrêt de mort? Indigné de ce que, le 9 novembre, le conventionnel Osselin avait été décrété d'accusation pour avoir caché une émigrée, *sans qu'on lui eût permis de se défendre*, Thuriot s'était empressé, le lendemain, d'appuyer une proposition de Chabot portant que désormais on n'arrêterait pas les représentants du peuple *avant de les avoir entendus*. Voilà ce qu'Hébert jugeait impardonnable. Vainement Thuriot s'abaissa-t-il auprès de lui à une démarche humiliante [3] ; vainement essaya-t-il de le fléchir en se parant des couleurs de l'athéisme. « Thuriot, dit sèchement l'auteur du *Père Duchesne*, a prêché dans sa section le culte éternel de la nature, mais dans la Convention nationale il n'a pas prêché celui de la Révolution [4]. »

Les projets d'Hébert se révèlent ici d'une façon assez claire. Mercier, qui se trouva dans les prisons de la Force avec Gusman, a écrit : « Le but des chefs de la Commune était d'anéantir la totalité de la Convention, pour usurper tous les pouvoirs; j'en ai tiré l'aveu de l'Espagnol Gusman, que nous appelions *Tocsinos*, par allusion au tocsin du 31 mai, qu'il avait fait sonner [5]. » On conçoit d'après cela combien il importait à Hébert et à ses complices que les membres de la Convention pussent être décrétés d'accusation *avant d'avoir été entendus*. C'était installer la Terreur au sein de l'Assemblée et lui faciliter son suicide. Donc, pas de pitié pour ceux qui avaient tenté de soustraire l'Assemblée à l'asservissement de la peur. Thuriot avait été frappé le 13 novembre, aux Jacobins : le 16, ce fut le tour de Chabot.

Mais, cette fois, Hébert avait abandonné à un de ses lieutenants le soin de la dénonciation. Dufourny exposa que Chabot avait contracté un mariage intéressé avec la sœur des deux Autrichiens Emmanuel et Junius Frey ; que cette union, à laquelle l'ex-capucin gagnait une dot de deux cent mille francs, avait eu lieu au moment où Marie-Antoinette comparaissait devant le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire au moment où, à l'égard des étrangers, le peuple était à son *maximum d'exécration*; « que la femme était un vêtement, et que, si ce vêtement était nécessaire à Chabot, il devait se rappeler que la Nation avait proscrit les étoffes étrangères [6]. » A ces étranges et absurdes reproches, Dufourny en ajoutait un plus sérieux. « Avant ton mariage, s'écria-t-il en interpellant le moine défroqué, tu avais une compagne, et elle était devenue mère... Qu'as-tu fait pour elle? Pourquoi l'as-tu abandonnée?... » Puis, il aborda le vrai délit de Chabot, aux yeux des Hébertistes : sa dernière motion dans l'Assemblée ; et il regagna sa place, au milieu d'un conflit tumultueux d'applaudissements et de dénégations. Chabot tremblait de tous ses membres ; il avait la figure pâle et consternée d'un criminel dont l'arrêt a été déjà porté. Il nia, parla de se constituer prisonnier du club, cria au secours. Il était si troublé, qu'il se rappela lui-même à l'ordre [7].

Il faut dire, pour expliquer cette lamentable attitude, que la motion reprochée à Chabot avait été, de sa part, beaucoup moins un acte de modération politique qu'un acte de sauvegarde personnelle. La vérité est qu'il se sentait un poids énorme sur la conscience, ayant falsifié, de concert avec Delaunay (d'Angers) et Julien (de Toulouse), un décret rendu contre la Compagnie des Indes, faux dont cent mille francs furent le prix. Que la prévarication vînt à se découvrir, c'en était fait de lui ; et son âme était loin d'avoir l'audace du crime. D'ailleurs, Bazire, qu'il avait inutilement tenté de corrompre et que tourmentait la possession d'un aussi terrible secret, Bazire ne s'abstenait de tout révéler que par un

[1] Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 217.

[2] Séance du 13 novembre 1793, aux Jacobins. C'est dans cette séance qu'Hébert disait en parlant de Robespierre et de Lacroix : « Depuis quand affecte-t-on d'accoler l'homme à qui nous devons la Révolution à celui qui en est la honte? l'homme à qui le peuple a donné l'épithète d'incorruptible à l'homme le plus corrompu?

[3] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 218.

[4] *Ibid.*

[5] Le *Nouveau Paris*, t. V, chap. ccxi, p. 180.

[6] Séance des Jacobins du 16 novembre 1793.

[7] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 222.

sentiment de compassion généreuse qu'exaltait la crainte de trahir, même envers un indigne ami, la confiance de l'amitié [1]. En de telles circonstances, le réquisitoire de Dufourny fut, pour Chabot, comme l'éclair qui annonce la foudre; et, le club ayant chargé une commission d'examiner sa conduite, il se crut un homme mort. Une ressource lui restait, si l'on peut appeler ressource une lâcheté et un mensonge : c'était d'aller révéler le faux au Comité de sûreté générale, en déclarant n'y avoir concouru que dans l'intention de le dévoiler et d'en mieux connaître les auteurs. C'est ce qu'il fit le 17 novembre [2], en compagnie du malheureux Bazire, qui, victime d'une inconcevable fatalité, courait par là au-devant du bourreau!

Cependant Robespierre suivait de l'œil les progrès de la faction d'Hébert, bien résolu à opposer une digue à ce torrent fangeux, dût-il périr submergé. Mais, avant de risquer sa popularité et de jouer sa tête dans les hasards d'une lutte où il était menacé d'avoir contre lui la coalition de tous les genres d'excès, il voulut détruire aux yeux du monde l'effet des parades hébertistes, par un rapport de nature à faire ressortir le grand caractère de la Révolution française.

Ce rapport, qui fut présenté à la Convention le 17 novembre, était fortement pensé, d'une éloquence grave et fière, et il annonçait une connaissance approfondie de la situation, de la politique particulière, des mobiles et des desseins secrets de chaque cabinet européen.

Après y avoir développé le système de la cour de Londres, système égoïste qui, sous prétexte de combattre des principes désorganisateurs, n'avait en vue que la conquête de Dunkerque, de Toulon et de nos colonies, Robespierre appelait Pitt au tribunal des vrais hommes d'État, et il le jugeait avec le dédain d'un esprit supérieur. Il lui reprochait de s'être trompé grossièrement, et sur le génie de la Révolution française, et sur les causes de sa puissance; de n'avoir été ni assez moral pour croire à l'énergie des vertus républicaines, ni assez philosophe pour comprendre son siècle; il lui reprochait de s'être imaginé, dans l'excès d'un orgueil puéril, que la petite science qui consiste à guider un parlement ou à le corrompre suffit quand il s'agit d'apprécier la portée de l'enthousiasme chez un peuple libre; il comparait enfin le fils de Chatham à un enfant qui joue avec une arme à feu.

Arrivant au phénomène politique d'une alliance entre le roi de Prusse et le chef de la maison d'Autriche, Robespierre indiquait d'une manière très-précise ce qu'une pareille alliance avait de factice et de mensonger. Que pouvait gagner l'Autriche à abandonner la politique de Charles-Quint, de Philippe II et des vieux ministres de Marie-Thérèse? Tandis qu'elle s'épuisait d'hommes et d'argent, sans autre motif que l'espoir chimérique de posséder l'Alsace ou la Lorraine, dont des fleuves de sang la séparaient, la Prusse, elle, n'attendait pas; elle profitait de l'embrasement du monde pour prendre sa part de la Pologne, et se gardait bien d'appeler au partage des dépouilles ses fidèles alliés de Vienne! Il est vrai que la Prusse avait à payer cher ses frauduleux succès, obligée qu'elle était d'envoyer ses armées à la boucherie et de vider son trésor.

En réalité, une seule puissance, selon Robespierre, tirait parti de la coalition : c'était la Russie, parce qu'elle augmentait ses moyens et ménageait ses forces, laissant des nations qu'elle nommait ses alliées, mais qu'au fond elle considérait comme ses rivales, se briser sans elle contre le rocher de la République.

Ainsi Robespierre ne se bornait pas à dévoiler tout ce que la coalition, sous d'hypocrites dehors, cachait d'intérêts opposés, de sourdes jalousies et de piéges mutuels; par la manière même dont il dénonçait ces discordes intestines, il en attisait la flamme.

Et, avec une habileté non moins remarquable, il montrait la France représentant, dans ce prodigieux conflit, une cause qui, étant celle d'idées applicables à tous les peuples, intéressait la terre entière. Car, enfin, était-ce pour la déclaration des droits du peuple français que la France s'ouvrait les veines? Non, c'était pour la déclaration des droits de l'HOMME. On avait vu des marins anglais, à la faveur d'un odieux stratagème et en violation des règles les plus sacrées du droit des gens, se glisser dans le port *neutre* de Gênes, y surprendre l'équipage d'une frégate française, au moment du repas, égorger les convives, et pousser la barbarie jusqu'à fusiller quelques malheureux mousses qui se sauvaient à la nage [3]; on avait vu la Russie et la Prusse jouer à l'égard de la Pologne le rôle de deux brigands qui se partagent les dépouilles d'un voyageur assassiné... Mais la France révolutionnaire, de quelle nation neutre avait-elle ensanglanté le territoire? A quelle nation, incapable de se défendre, avait-elle mis le poignard sur la gorge? « La France! s'écriait Robespierre, l'univers est intéressé à sa conservation. Supposons la France anéantie ou démembrée, le monde politique s'écroule. Otez à l'indépendance des médiocres États cet allié puissant et nécessaire, l'Europe entière est asservie; les petits princes germaniques et les villes réputées libres de l'Allemagne sont engloutis par les maisons ambitieuses d'Autriche et de Brandebourg; la Suède et le Danemark deviennent tôt ou tard la proie de la Russie; le Turc est repoussé au delà du Bosphore; Venise perd son commerce et sa considération, la Toscane son existence; Gênes est effacée; l'Italie n'est plus que le jouet des despotes qui l'entou-

[1] Nous reviendrons en détail sur cette affaire, qui a donné lieu à des jugements historiques d'une légèreté déplorable, et dont les suites furent si fatales, et au pauvre Bazire, et à Fabre d'Églantine, non moins innocent que lui!

[2] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 251.

[3] Voyez les détails de cet abominable guet-apens dans l'*Histoire parlem.*, t. XXX, p. 238.

rent; la Suisse est perdue. Et vous, braves Américains, dont la liberté, cimentée par notre sang, fut encore garantie par notre alliance, quelle serait votre destinée si nous n'existions plus?... Que dis-je? L'Angleterre elle-même, que deviendrait-elle? Conserverait-elle longtemps sa liberté quand la France pleurerait la sienne?... Que la liberté périsse en France, la nature se couvre d'un voile funèbre, et la raison humaine recule jusqu'aux abîmes de l'ignorance et de la barbarie... Le despotisme, comme une mer sans rivages, se déborderait sur le globe... Oh! qui de nous ne sent pas agrandir ses facultés, en songeant que ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, mais pour l'univers! pour les hommes qui vivent aujourd'hui, et pour tous ceux qui existeront! »

L'objet primitif et spécial du magnifique rapport qui vient d'être analysé [1] était de parer à certaines manœuvres perfides des puissances, tendant à fortifier la ligue des rois par l'accession des cantons suisses et des Etats-Unis d'Amérique. Aussi la conclusion fut-elle que le Comité de salut public devait être chargé de resserrer les liens d'amitié qui unissaient la France à la patrie de Guillaume Tell et à celle de Washington. Mais, en traitant la question étrangère, Robespierre n'avait pas oublié la question intérieure : il trouva occasion de flétrir ceux dont les fureurs anarchiques étaient si propres à déconsidérer, au dehors, la Révolution française; ceux qui, la poussant d'une main violente, risquaient de la briser contre son but; ceux qui, dénonciateurs fougueux du fanatisme, ne savaient employer que le fanatisme, et se vantaient d'extirper la superstition lorsqu'ils ne faisaient qu'en varier les formes. « La force, ajoutait-il, peut renverser un trône; la sagesse seule peut fonder une République. Démêlez les piéges continuels de nos ennemis; soyez révolutionnaires et politiques; soyez terribles aux méchants et secourables aux malheureux; fuyez à la fois le cruel modérantisme et l'exagération systématique des faux patriotes... Le peuple hait tous les excès; il ne veut être ni trompé ni protégé, il veut qu'on le défende en l'honorant [2]. »

Dans ce passage, Robespierre désignait clairement les deux factions qu'il se préparait à combattre, savoir : les Hébertistes d'une part, et d'autre part ces hypocrites de modération dont la sensibilité envers les oppresseurs n'est qu'indifférence barbare envers les opprimés. Les partis menacés se reconnurent et frémirent de rage, mais le rapport excita une telle admiration, qu'ils n'osèrent éclater.

Au dehors, l'effet fut considérable : le prince de Hardenberg l'avoue dans ses Mémoires [3]. La Révolution n'était jamais apparue aux rois sous un aspect aussi imposant : admirable résultat, et qui suffirait pour attester le génie de Robespierre, quand on songe combien la République risquait de paraître avilie, vue à travers les scènes ignobles dont Paris, grâce à l'Hébertisme, était alors le théâtre!

Au reste, Robespierre était décidé, nous l'avons dit, à engager le combat sans retard. Et, certes, il y fallait du courage. La France est le pays des commotions électriques. L'humeur des Français est si expansive et leur imagination si vive, que l'entraînement de l'exemple, très-puissant chez quelque peuple que ce soit, se trouve avoir chez eux une force absolument irrésistible. Réussissez, en France, à ébranler la foule, tout se précipitera, tout sera emporté. De là les succès croissants de l'Hébertisme : vers le milieu de novembre, c'était un débordement véritable. Aux Cordeliers, à la Commune, dans les sections, dans les rues, sur les places publiques, l'empire du nouveau culte se manifestait par des actes de délire. Les Jacobins eux-mêmes, en forme de demi-adhésion, élevèrent Anacharsis Clootz à la présidence du club. Mais la Convention? Entraînée comme le reste; et l'on en put juger, lorsque, le 20 novembre, la section de l'Unité lui vint faire hommage d'une masse énorme de calices, ciboires, soleils, chandeliers, plats d'or et d'argent. Les membres de la députation entrèrent, couverts de chapes, de chasubles, de dalmatiques. Ils portaient un drap noir, figurant la destruction du fanatisme, et chantaient l'air : *Marlbrouk est mort et enterré*. Arrivés au milieu de la salle, ils se mirent à danser. Et la Convention d'applaudir [4] à cette indécente mascarade, qui lui était une insulte!

Seul, le Comité de salut public n'avait pas encore parlé. Hébert, sentant avec effroi que Robespierre avait l'œil sur lui, prit le parti de provoquer une explication. Le 21 novembre, au club des Jacobins, il se plaignit timidement de certains faux bruits qu'on faisait courir, disait-il, pour diviser les patriotes. N'était-on pas allé jusqu'à prétendre que Robespierre voulait le dénoncer, lui Hébert, et, chose plus invraisemblable encore, dénoncer Pache? Puis, ardent à mendier la faveur des Terroristes, il reprit ses déclamations meurtrières contre « les complices de Brissot, » ajoutant : « Quand on a jugé Capet, il fallait juger sa race. Je demande qu'on en poursuive partout l'extinction [5]. »

Robespierre se leva, et, s'emparant d'une phrase dont Hébert s'était servi : « Est-il vrai, dit-il, que nos plus dangereux ennemis soient les restes impurs de la race de nos tyrans? » Début terrible! Et la suite y répondit. Hébert dut comprendre dès lors qu'il ne lui servirait de rien de s'abriter dans la Terreur, de se blottir derrière la guillotine. Robespierre continua : « Est-il vrai encore que la principale cause de

[1] On le trouve *in extenso* dans l'*Histoire parlem.*, t. XXX, p. 224-249.
M. Michelet, dans son récit de la lutte de Robespierre contre les Hébertistes, ne mentionne même pas ce discours.
[2] L'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 244 et 245.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, p. 454.
[4] Voyez le *Moniteur* du 22 novembre 1793.
[5] Voyez la séance des Jacobins du 21 novembre 1793, dans l'*Hist parlem.*, t. XXX, p. 273.

nos maux soit le fanatisme? Le fanatisme! Il expire. En dirigeant toute notre attention contre lui, ne la détourne-t-on pas de nos véritables dangers? Vous craignez les prêtres! Et ils abdiquent... Ah! craignez, non leur fanatisme, mais leur ambition; non l'habit qu'ils portaient, mais la peau nouvelle dont ils se sont revêtus... Le fanatisme est un animal féroce et capricieux; il fuyait devant la raison : poursuivez-le à grands cris, il retournera sur ses pas... Que des citoyens, animés d'un zèle pur, viennent déposer sur l'autel de la Patrie les monuments inutiles et pompeux de la superstition, la patrie et la raison sourient à ces offrandes. Que d'autres renoncent à telle ou telle cérémonie et adoptent l'opinion qui leur semble la plus conforme à la vérité, la raison et la philosophie peuvent applaudir à leur conduite. Mais de quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie viendraient-elles mêler leur influence à celle du civisme et de la vertu? De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière de la Révolution viendraient-ils chercher au milieu de ces événements les moyens d'usurper une popularité fausse, jetant la discorde parmi nous, troublant la liberté des cultes au nom de la liberté, attaquant le fanatisme par un fanatisme nouveau, et faisant dégénérer les hommages rendus à la vérité pure en farces ridicules? Pourquoi leur permettrait-on de se jouer ainsi de la dignité du peuple, et d'attacher les grelots de la folie au sceptre même de la raison? On a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique. Non, la Convention n'a pas fait cette démarche téméraire, elle ne la fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et en même temps de réprimer quiconque en abuserait pour troubler l'ordre public. On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe; ils la diront plus longtemps, si on les empêche de la dire. Celui qui veut empêcher de dire la messe est plus fanatique que celui qui la dit. Il est des hommes qui prétendent faire une religion de l'athéisme. Tout philosophe, tout individu, peut adopter à cet égard l'opinion qu'il lui plaira : celui qui lui en ferait un crime serait un insensé; mais il serait cent fois plus insensé encore, le législateur qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre. Elle n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques; elle est un corps politique et populaire... et ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la déclaration des droits de l'homme en présence de l'Être suprême... L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et punit le crime triomphant est toute populaire. J'ai été, dès le collége, un assez mauvais catholique; je n'ai jamais été ni un ami froid ni un défenseur infidèle de l'humanité. Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je parle dans une tribune où l'impudent Guadet osa me faire un crime d'avoir prononcé le mot de *Providence*. Et dans quel temps! Lorsque, le cœur ulcéré des crimes dont nous étions les témoins et les victimes; lorsque, versant d'impuissantes larmes sur la misère du peuple, éternellement trahi, éternellement opprimé, je cherchais à m'élever au-dessus de la tourbe impure des conspirateurs, en invoquant contre eux la vengeance céleste, au défaut de la foudre populaire... Eh! quelle est l'âme énergique et vertueuse qui n'appellerait point en secret du triomphe de la tyrannie à cette éternelle justice qui semble avoir écrit dans tous les cœurs l'arrêt de mort des tyrans? Le dernier martyr de la liberté exhalerait son âme avec un sentiment plus doux, en se reposant sur cette idée consolatrice. Ce sentiment est celui de l'Europe et de l'univers; c'est celui du peuple français. Le peuple français n'est attaché ni aux prêtres, ni à la superstition, ni aux cérémonies religieuses; mais il l'est à l'idée d'une puissance incompréhensible, effroi du crime, et soutien de la vertu[1]. »

Ainsi parla Robespierre.

Lorsque Caton maintenait, contre César, que l'âme est immortelle, était-ce pour établir victorieusement une thèse métaphysique? En aucune façon. Laissant de côté les raisons tirées de la métaphysique pure, raisons éternellement controversables et controversées, Caton poussait à l'adoption du dogme de l'immortalité de l'âme, parce que ce dogme lui paraissait de nature à contribuer à la prospérité et au perfectionnement des sociétés humaines. De même, lorsque Jean-Jacques Rousseau, dans son *Contrat social*, posait les bases d'une religion « civile, » c'est-à-dire dégagée de toute superstition et indépendante du pouvoir des prêtres, ce qu'il avait en vue, c'était l'apostolat de certaines croyances qui, fondées sur le sentiment et non sur la dialectique, s'adressant au cœur plutôt qu'à l'esprit, servissent de lien moral entre les hommes, et protégeassent leur association, que tendent sans cesse à troubler ou à détruire le choc des passions, la lutte des intérêts et la divergence des idées. Eh bien, Robespierre pensait en ceci comme Caton, il pensait comme Jean-Jacques. Ne jugeant les questions métaphysiques que dans leurs rapports avec les principes constitutifs de la sociabilité humaine, ce qu'il combattait dans l'ATHÉISME, c'était son corollaire politique, l'ANAR-

[1] Voyez ce discours reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlem.*, t. XXX, p. 274-283.

Si M. Michelet, dans son ouvrage, liv. XIV, chap. IV, eût cité ce discours, avant de l'apprécier; s'il eût reproduit les attaques que cette vigoureuse harangue contient, et contre les fauteurs de superstition, et contre l'intolérance, quel que soit son masque; s'il eût cité cette phrase : « Tout philosophe, tout individu peut adopter à l'égard de l'athéisme l'opinion qui lui semble la plus conforme à la vérité : quiconque voudrait lui en faire crime est un insensé; » si enfin M. Michelet eût remarqué ou mis son lecteur en état de remarquer que Robespierre défendait ici, non la liberté particulière du culte catholique, mais la liberté de tous les cultes, telle qu'elle avait été proclamée par la Constitution, et telle que Chaumette dut, quelques jours après, la reconnaître... aurait-il osé écrire ces paroles, si étranges et si injustes : « Robespierre fut pris du mal des rois, la haine de l'idée? » La haine de l'idée, c'était Hébert qui l'avait, quand il prétendait empêcher Laveaux d'imprimer qu'il croyait en Dieu.

cun. Or, l'anarchie ayant pour effet d'abandonner chacun à ses propres forces, ou, en d'autres termes, de laisser sans protecteur le faible, le pauvre, l'ignorant, Robespierre concluait de là que ni l'ignorant, ni le pauvre, ni le faible, ne sont intéressés à la proclamation de l'athéisme comme dogme social; et voilà dans quel sens il disait ce mot profond : *L'athéisme est aristocratique*. Toutefois il n'avait garde de s'opposer à ce que chacun fût libre de professer à cet égard « l'opinion qui lui semblerait la plus conforme à la vérité. » Il n'entendait nullement que la thèse de l'existence de Dieu fût bannie du domaine de la discussion, et qu'on mît des bornes au *Tradidit mundum disputationibus eorum*. Mais accoupler la loi, qui affirme, à l'athéisme, qui nie; mais donner pour religion à une société de frères ce qui n'est que la religion de l'individualisme et de l'anarchie; mais immoler d'une manière absolue au culte exagéré du rationalisme, qui dissout les groupes, le culte du sentiment, qui les forme et les conserve... voilà ce que Robespierre, après Rousseau [1], son maître, jugeait contraire à la doctrine républicaine de l'unité et de la fraternité.

Sans doute on aurait pu aller plus loin et s'élever plus haut que l'affirmation d'un « Etre suprême. » Quand Spinosa définissait Dieu : une substance unique, infinie, dont les deux attributs sont la pensée et la matière, et dont les êtres finis ne sont que des modes, loin de créer le vide dans le monde, il montrait l'Univers tout rempli de Dieu, et en même temps il donnait vie à une conception métaphysique qui correspond aux plus puissantes hardiesses du socialisme moderne. Mais la Révolution ne fut socialiste que par ses aspirations, très-vagues encore : comment aurait-elle poussé jusqu'au panthéisme ?

Robespierre termina son discours en déclarant qu'il y avait en France une faction de l'étranger, qu'elle s'agitait au sein même des sociétés populaires; et il conclut à ce que les membres du club des Jacobins fussent soumis à un scrutin épuratoire, proposition qui fut adoptée, séance tenante [2].

D'abord, les Hébertistes tinrent bon, ne pouvant croire qu'un seul homme fût capable de changer la situation par quelques paroles. Le 23 novembre, Chaumette court à la Commune, y tonne contre « les filles de joie devenues dévotes, » assure que les prêtres sont capables de tout : d'empoisonner les patriotes, d'incendier la maison commune, de mettre le feu à la trésorerie nationale, de renouveler l'histoire des mines; et, en conséquence, il fait décider que les églises ou temples appartenant à quelque culte que ce soit seront fermés; que quiconque en demandera l'ouverture sera arrêté comme suspect; que chaque prêtre, que chaque ministre, demeurera personnellement responsable de tout désordre provenant d'opinions religieuses; que la Convention sera invitée à exclure les prêtres de toute espèce de fonction publique. L'arrêté disait plus, il exprimait le vœu que les prêtres fussent frappés d'interdiction, pour quelque classe d'ouvrage que ce pût être; mais cette clause barbare, qui les condamnait indistinctement à mourir de faim, dépassait les conclusions de Chaumette : il en demanda et en obtint la radiation [3].

Robespierre ayant pris en main, non la cause des prêtres catholiques spécialement, mais celle de la liberté générale des cultes, telle que la Constitution la proclamait, Chaumette s'aventurait sur une pente bien glissante... Soit qu'il le comprît et voulût abriter sous des mesures populaires l'audace du coup qu'il frappait, soit qu'il ne fît que suivre en cela l'élan de son cœur, où l'amour du pauvre avait toujours eu place, il appuya l'adoption de deux arrêtés, dont l'un enjoignait aux boulangers de ne faire qu'une seule et bonne espèce de pain, *le pain de l'Egalité*, et dont l'autre établissait une taxe sur les riches, au profit des pauvres [4].

Mais, pendant ce temps, Hébert allait répétant chaque jour dans son journal : « Il faut que la sœur du dernier tyran soit traduite au tribunal révolutionnaire. » Et, de son côté, la Commune pressait la Convention de réaliser ce vœu barbare. De quels crimes la mort de madame Elisabeth devait-elle donc être l'expiation? Quelles vengeances son supplice était-il destiné à assouvir? Et quel besoin la Révolution avait-elle de ce sang? O misère des partis! Robespierre, qui déployait alors tant de courage civil, craignit néanmoins de se perdre, s'il laissait percer la sympathie que lui inspirait l'infortunée princesse, et il n'osa disputer cette tête innocente à l'impatience féroce d'Hébert qu'en insultant la victime qu'il eût voulu sauver : « A qui persuadera-t-on, s'était-il écrié dans la séance des Jacobins du 21 novembre, que la punition de la méprisable sœur de Capet en imposerait plus à nos ennemis que celle de Capet lui-même et de sa criminelle compagne [5]? » Méprisable! un pareil mot appliqué à une pareille femme, dans la situation qu'on lui avait faite, était une injustice et, tranchons le mot, une lâcheté.

Cependant un adversaire des Hébertistes venait d'entrer dans la lice, qu'ils ne s'attendaient guère, en ce moment, à y rencontrer. De retour de sa retraite d'Arcis-sur-Aube, Danton se rangea, dès le premier jour, à la suite de Robespierre, dénonçant comme lui la conspiration de l'étranger, flétrissant comme lui le scandale des « mascarades antireligieuses, » repoussant comme lui « et le prêtre du fanatisme et celui de l'incrédulité, » rendant hommage comme lui à l'existence d'un Etre suprême, et comme

[1] Voyez le premier volume de cet ouvrage, p. 140 et suiv.
[2] *Hist. parlem.*, t. XXX.
[3] *Ibid.*, p. 285.
[4] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 284.
[5] *Ibid.*, p. 274.

lui enfin s'écriant : « Nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme [1]. »

Déjà, au reste, la réaction était flagrante : Chaumette perdit courage et recula si bien, qu'il en vint à tenir, le 28 novembre, un langage qui était presque une répétition textuelle de celui de Robespierre. « ... La tribune des hommes libres ne peut être convertie en chaire de métaphysique. L'article 7 de la déclaration des droits garantissant celui de manifester sa pensée et ses opinions par la presse ou de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement et le libre exercice des cultes ne saurait être interdit. — Je pardonne aux demi-savants, aux philosophes d'un jour, les rêves de leur imagination délirante ; à mon sens, si le fanatisme est une maladie de l'esprit, je les crois plus fanatiques que ceux contre lesquels ils s'élèvent. — Quant à moi, si j'ai méprisé la persécution, je ne me crois pas en droit pour cela de persécuter celui qui en est atteint. — Je compare ceux qui agissent autrement à ces hommes dédaigneux et irritables qui, loin d'attaquer la maladie, outragent le malade. — Les premiers Nazaréens, persécutés par des gens aussi insensés qu'eux, transportaient leurs cérémonies dans des cavernes, dans des souterrains... Leur secte se fût anéantie d'elle-même si elle n'eût été que méprisée. — Ne nous informons pas si un homme va à la messe ou à la synagogue ou aux prêches : informons-nous seulement s'il est républicain [2]... »

Quel prodigieux changement d'attitude, dans l'espace de moins d'une semaine ! Quelle étonnante palinodie ! Il ne restait, pour la compléter, qu'à annuler purement et simplement l'arrêté du 23 ; mais comment Chaumette aurait-il pu requérir la réouverture des églises et des temples, ayant requis qu'on emprisonnât quiconque oserait la demander ? Il se borna donc à solliciter de la Commune un arrêté portant : 1° qu'on n'empêcherait jamais les citoyens de louer des maisons pour leur culte et de payer les ministres ; 2° qu'on ferait respecter la volonté des sections qui avaient renoncé au catholicisme pour ne reconnaître que le culte de la raison, de la liberté et des vertus républicaines [3].

A son tour, Hébert se rétracta, et avec beaucoup moins de dignité encore : « On a dit que les Parisiens étaient sans foi, sans religion, qu'ils avaient substitué Marat à Jésus. Déjouons ces calomnies [4]. » Et, quelques jours après : « On m'accuse d'athéisme : je nie formellement l'accusation... Je prêche aux habitants des campagnes de lire l'Evangile ; ce livre de morale me paraît excellent, et il faut en suivre les maximes pour être parfait Jacobin. Le Christ me semble le fondateur des sociétés populaires [5]. »

Inutile d'ajouter que, depuis le discours de Robespierre, les mascarades antireligieuses avaient cessé dans Paris ; mais elles continuaient en province. De la ville d'Auch, Cavaignac écrivait que « le peuple entier avait dansé la carmagnole autour d'un brasier patriotique alimenté par des croix, par des saints de bois, par des vierges à miracles [6]. André Dumont, un des plus fougueux partisans de l'Hébertisme, mandait, de son côté : « Partout on ferme les églises, on brûle les confessionnaux, on fait des gargousses avec les livres des lutrins [7]. » Alors même que de semblables manifestations n'auraient eu pour résultat que d'enflammer le fanatisme et d'insurger la guerre civile des âmes, elles avaient de quoi inquiéter la sagesse du Comité de salut public ; mais ce danger n'était pas le seul qui le préoccupât. Il craignait que le mouvement hébertiste ne servît à confirmer l'opinion que les divers gouvernements s'étudiaient à répandre en Europe, touchant ce qu'ils appelaient l'immoralité de la nation française. Comme Robespierre l'avait fait remarquer aux Jacobins : Il n'était pas de peuple qui ne fût attaché à un culte quelconque ; et, dès lors, quoi de plus funeste que de fournir aux rois un prétexte d'enrégimenter à leur service les préjugés religieux de leurs sujets ? La Révolution n'avait-elle pas assez d'obstacles à surmonter ? Fallait-il refroidir nos alliés ? Fallait-il multiplier le nombre de nos ennemis [8] ? Tels furent les motifs déterminants d'un manifeste que Robespierre, au nom du Comité de salut public, proposa à la Convention de lancer. C'était une réplique amère et quelque peu déclamatoire aux libelles que les cabinets ne cessaient de publier contre la Révolution. On y lisait : « Vos maîtres vous disent que la nation française a proscrit toutes les religions ; qu'elle a substitué le culte de quelques hommes à celui de la Divinité ; ils nous peignent à vos yeux comme un peuple idolâtre et insensé. Ils mentent. Le peuple français et ses représentants respectent la liberté de tous les cultes et n'en proscrivent aucun. Ils honorent la vertu des martyrs de l'humanité sans engouement et sans idolâtrie ; ils abhorrent l'intolérance et la superstition, de quelques prétextes qu'ils se couvrent ; ils condamnent les extravagances du philosophisme comme les crimes du fanatisme [9]. » La Convention vota ce manifeste avec enthousiasme [10]. Puis, sur une motion de Barère, que Robespierre appuya vivement et qui fut amendée par Cambon, elle décréta défense expresse

[1] Danton fit cette profession de foi dans la séance du 26 novembre 1793.

[2] Voyez le discours de Chaumette, reproduit en entier dans l'*Hist. parlementaire*, t. XXX, p. 287-291.

[3] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 290.

[4] Séance des Jacobins du 28 novembre 1793.

[5] Séance des Jacobins du 11 décembre 1793.

[6] Lettre de Cavaignac lue à la Convention, dans la séance du 30 novembre 1793.

[7] Lettre d'André Dumont, commissaire dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise. Séance du 4 décembre 1793.

[8] Voyez le discours de Robespierre dans la séance des Jacobins du 28 novembre 1793.

[9] C'est ce manifeste que Camille Desmoulins appelait *sublime*.

[10] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 323.

de troubler ou de menacer la liberté des cultes, réserve faite des précautions de salut public déjà ordonnées à l'égard des prêtres réfractaires et turbulents [1]. »

Le grand rôle qu'en cette occasion joua Robespierre témoignait de son influence et accrut sa popularité, mais en lui créant, dans les deux camps opposés, des ennemis mortels. Le 9 thermidor fut la vengeance que l'immoralité d'Hébert légua à l'immoralité de Tallien ; et, quant aux prêtres, toujours si intéressés à ce qu'on les opprime quand ils n'oppriment pas, ils se promirent bien de poursuivre jusqu'au tombeau et au delà du tombeau l'homme qui venait de leur enlever le bénéfice d'une persécution où le burlesque s'ajoutait à la violence ; l'homme qui recommandait contre eux le seul système qu'ils eussent à redouter : une surveillance active, propre à déjouer leurs manœuvres sans leur fournir l'occasion désirée de se poser en martyrs. Et c'est ce qui explique le prodigieux entassement de calomnies dont tous les écrivains royalistes et catholiques ont chargé à l'envi la mémoire de Robespierre, jusque-là qu'ils l'ont rendu comptable, aux yeux de la postérité, des excès mêmes qu'il usa sa vie à combattre. Ah ! c'est qu'en effet le véritable adversaire des détracteurs de la Révolution française était celui qui n'eut d'autre préoccupation que de lui donner une contenance à la fois calme et ferme et un caractère élevé. Robespierre eût été moins attaqué, s'il eût davantage mérité de l'être !

[1] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 324.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

RÉGIME DE LA TERREUR.

La Terreur ne fut pas un système. — Elle naquit de la situation même. — Ce furent les assemblées primaires qui prirent l'initiative de la Terreur. — Les terroristes, les modérantistes, les hommes de la fermeté sans fureur. — Comité de sûreté générale : les *gens d'expédition*, les *écouteurs*, les *gens de contre-poids*. — Jagot, Amar, Vadier, Vouland, Louis (du Bas-Rhin), tous terroristes et ennemis de Robespierre. — Le Comité de sûreté générale opposé tout entier à Robespierre, à l'exception de David et de Lebas. — Guerre sourde du Comité de sûreté générale contre Robespierre. — Héron, bras de Vadier. — Comités révolutionnaires. — Chaumette essaye vainement de s'en emparer. — Physionomie du tribunal révolutionnaire ; son personnel — Herman ; il n'était pas « l'homme de Robespierre. » — Dumas et Coffinhal. — Fouquier-Tinville ; sa cruauté, son éloignement pour Robespierre, ses rapports avec le Comité de salut public. — Jurés farouches. — Jurés humains. — Caractère atroce de Vilate. — Le menuisier Duplay. — La buvette du tribunal révolutionnaire. — Calomnies réfutées. — Indemnité assurée aux accusés qu'on acquittait. — Scènes d'audiences caractéristiques. — Série de condamnations. — Exécutions de Manuel, des généraux Brunet, Houchard et Lamarlière, de Girey-Dupré, de Barnave, de Duport-Dutertre, de Kersaint, de Rabaud-Saint-Étienne, de madame du Barry. — La *Rougiff*. — Les plus violents terroristes opposés à Robespierre. — Politique sévère, mais juste, recommandée par ce dernier. — Différence entre son langage et celui soit de Collot-d'Herbois, soit de Barère. — Mots de Chamfort, à propos du régime de la Terreur. — Hommages à l'innocence, une fois reconnue. — La Révolution inexorable, mais sincère.

On lit dans les *Considérations sur la Révolution française*, par madame de Staël :

« Pendant les quatorze années de l'histoire d'Angleterre, qu'on peut assimiler à celle de France sous tant de rapports, il n'est point de période comparable aux quatorze mois de la Terreur. Qu'en faut-il conclure ? Qu'aucun peuple n'avait été aussi malheureux depuis cent ans que le peuple français. Si les nègres à Saint-Domingue ont commis bien plus d'atrocités encore, c'est parce qu'ils avaient été plus opprimés [1]. »

De son côté, Charles Nodier a écrit :

« En vérité, j'ai compris, depuis, que les événements sont bien plus forts que les caractères, et que si certains hommes ont brisé les peuples dans leur passage, c'est qu'ils ont été poussés par une puissance non moins irrésistible que celle qui déchire les volcans et précipite les cataractes [2]. »

Reportons-nous en effet aux circonstances d'où sortirent les plus terribles journées de la Révolution.

Au mois de juillet 1792, l'ennemi s'avance à pas pressés. Jarry, créature de la Fayette, a fait incendier, sous un vain prétexte, les faubourgs de Courtrai ; et, laissant pour adieux aux Belges, nos frères, un monceau de ruines fumantes, l'armée française a repassé la frontière, sur l'ordre exprès de Luckner. De son côté, la Fayette, quittant ses troupes, est venu montrer, en pleine assemblée, aux représentants du peuple, la pointe de son épée et les menacer d'un autre Monk. Dumouriez, dans une lettre où il annonce l'occupation d'Orchies par l'ennemi, se plaint de manquer de vivres, d'argent, d'instructions. Vers le Rhin, quarante mille hommes vont avoir à soutenir le choc de deux cent mille Autrichiens, Prussiens et Hongrois, sans compter vingt-deux mille émigrés. A l'intérieur, la révolte court secouer ses torches de ville en ville. Sur quatre-vingt-trois directoires de département, la contre-révolution en possède trente-trois. C'est l'époque où, le sourire du triomphe sur les lèvres, Marie-Antoinette dit à madame Campan : « Dans un mois, le roi sera libre, les princes seront à Verdun tel jour, tel autre jour le siége de Lille commencera. » Mais ils ont retenti, les mots effrayants, les mots sauveurs : *La patrie est en danger*, et voilà la France entière debout. Parait un manifeste de Brunswick, déclarant que « les habitants qui oseraient se

[1] Madame de Staël, *Considérations*, etc., troisième partie, chap. XVI.

[2] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, p. 15, édition Charpentier.

défendre seront punis *comme rebelles ;* » ah ! on prétend imposer un roi à la France ! Le soleil du 10 août 1792 se lève, et la royauté tombe renversée sur une montagne de morts [1].

Au mois de septembre de la même année, les périls n'ont fait que se multiplier, ils sont immenses ; Dumouriez, montrant sur la carte la forêt de l'Argonne, dit à Thouvenot : « Voici les Thermopyles de la France. » A Paris, Roland, dans un conseil rassemblé à la hâte, déclare qu'il faut partir, et Kersaint, qui arrive de Sédan, s'écrie : « Oui, oui ; car il est aussi impossible que dans quinze jours Brunswick ne soit pas ici, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus. » Aussi a-t-on vu des royalistes, le compas à la main, mesurer la distance qui sépare Verdun de la capitale. Or, pendant que les ministres agitent des projets de fuite ; pendant que, du haut de la guillotine, des condamnés s'annoncent comme allant être vengés par le soulèvement des prisons, l'égorgement des sentinelles et l'incendie de Paris ; pendant que les cachots se transforment en fabriques de faux assignats ; pendant que des proclamations ministérielles d'un vague effroyable font passer devant les yeux du peuple, à la fois épouvanté et furieux, le fantôme de la trahison ; pendant que Gorsas, révélant le plan des forces coalisées, et sonnant pour ainsi dire la trompette du jugement dernier, crie aux Parisiens : « Vous serez conduits en rase campagne, et là on fera le triage : les révolutionnaires seront suppliciés, les autres (voile jeté sur leur sort) ; » un grand cri s'élève : *L'ennemi est à Verdun*. Alors, saisis de cette idée fatale que la liberté entre dans son agonie ; que le flambeau porté par la France pour illuminer la terre, va lui être arraché et va s'éteindre sous les pieds des chevaux prussiens ; que la Révolution n'a plus de quartier à attendre ; que la justice se meurt, que la justice est morte, les esprits tombent dans un noir délire, qui se formule, ô deuil éternel ! par ces trois mots pleins de sang : « Courons aux prisons [2] !... »

Et maintenant, tournez un petit nombre de feuillets : quels événements déterminèrent les mesures formidables qui marquent le mois d'août et les premiers jours du mois de septembre 1793 ? Des événements dont le concours forme la situation la plus inouïe et la plus affreuse que l'histoire ait jamais léguée à la mémoire des hommes. Le midi de la France en feu, la Bretagne et la Normandie soulevées par les Girondins, la Lozère au pouvoir des royalistes, la Corse appelant les Anglais, Toulon à la veille de les recevoir, Lyon s'armant contre Paris et lui jetant comme gage de bataille la tête de Chalier, les Vendéens victorieux, les Autrichiens maîtres de Condé, les Prussiens maîtres de Mayence, le duc d'York maître de Valenciennes, la coalition partout, et la Révolution se tordant à demi étouffée entre la guerre civile et la guerre étrangère, voilà ce qui amena, non pas tel ou tel homme, mais les huit mille députés des assemblées primaires à venir dire à la Convention : « Il n'est plus temps de délibérer, il faut agir ; nous demandons que tous les suspects soient mis en arrestation. » A quoi le président répondit : « Que les mots que vous venez de proférer retentissent dans tout l'empire comme le tonnerre de la vengeance et de la destruction ! » Danton ne fit donc que constater un fait impossible à nier, lorsqu'il s'écria dans cette même séance [3] : « Les députés des assemblées primaires viennent d'exercer parmi vous l'initiative de la Terreur [4]. »

Non, non, le gouvernement de la Terreur ne fut point le produit d'un *système ;* il sortit, tout armé et fatalement, des entrailles de la situation : les injustices du passé l'avaient conçu, les luttes prodigieuses et les périls sans exemple du présent l'engendrèrent.

Et voici ce qui arriva.

Ceux dont la Terreur servait les passions ou flattait le caractère farouche y cherchèrent un abominable point d'appui. Ainsi firent Hébert, Ronsin, Fouché, Collot-d'Herbois, Carrier.

Ceux en qui un penchant naturel à la clémence s'associait à des convictions fatiguées reculèrent, pour fuir la vue de l'échafaud, jusqu'à la contre-révolution. Ainsi firent Danton et Camille Desmoulins.

Enfin, il y eut ceux qui, voulant que la Révolution divorçât avec la fureur sans rien perdre de son énergie, se prononcèrent à la fois, et contre « le modérantisme, qui est à la modération ce que l'impuissance est à la chasteté, et contre l'excès, qui ressemble à l'énergie comme l'hydropisie à la santé [5]. » J'ai nommé Robespierre, Saint-Just et Couthon.

Les faits vont mettre en lumière ces points, qu'on n'est trop plu à obscurcir.

Au premier rang des grandes agences de la Terreur se place le Comité de sûreté générale, qui avait la direction de la police et le redoutable maniement de la loi des suspects.

Ses membres étaient Moyse Bayle, Elie Lacoste, la Vicomterie, Dubarran, Jagot, Amar, Vadier, Vouland, David, Lebas, Louis (du Bas-Rhin).

Selon Senar, qui fut admis au Comité de sûreté générale en qualité de secrétaire-rédacteur, ce Comité se divisait en trois parties :

Celui des *gens d'expédition*, composé de Vadier, Vouland, Amar, Jagot, Louis (du Bas-Rhin) ;

Celui des *écouteurs*, composé de David et Lebas ;

[1] Voy., dans le tome II de cet ouvrage, les chapitres intitulés : *Procès du roi* et *Débat sur l'appel au peuple*.

[2] Voyez, dans le t. II de cet ouvrage, le chapitre intitulé : *Souviens-toi de la Saint-Barthélemy*.

[3] 12 août 1793

[4] Ces circonstances furent rappelées par Barère dans la *défense* qu'il présenta, le 5 germinal, au nom des trois membres des anciens comités, qu'on venait de dénoncer. Voy. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1097, 8, 9. (*British Museum.*)

[5] Rapport de Robespierre sur les principes du gouvernement révolutionnaire. *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 459.

Celui des *gens de contre-poids*, composé de Moyse Bayle, la Vicomterie, Élie Lacoste et Dubarran [1].

Or le premier de ces trois partis appartenait sans réserve au génie de la Terreur.

Jagot, homme d'une brutalité effrayante, appelait la prison un *habit de pierres de taille*. C'était, dit Senar, « un fagot d'épines qui se délie [2]. »

Amar, sous un extérieur faux et un langage insidieux, cachait une âme cruelle. Il avait à ses ordres la voiture du Comité, son principal soin était d'aiguillonner l'ardeur du tribunal révolutionnaire. Dans son salon, transformé en sérail, se réunissait chaque matin un groupe de jolies femmes, dont l'une lui présentait un placet, une autre des fleurs, et devant lesquelles il se montrait tour à tour grave, sensible et badin [3].

Un odieux mélange d'orgueil, de barbarie et de lâcheté caractérisait Vadier. Il plaidait contre l'admission des moyens justificatifs comme une partie intéressée, avait baptisé la guillotine le *vasistas*, et prenait plaisir à y entendre *éternuer dans le sac* [4].

Quand la colère, à laquelle il était sujet, prenait Vouland, on le voyait frapper du poing sur la table, sauter en l'air; on eût dit un pantin furieux. Le mot qui, sur ses lèvres, exprimait un vote de sang, était : *tête rasée, tête grippée* [5]. Le jour d'une exécution, apercevant le convoi, il dit à ses voisins : « Partons, allons voir célébrer la messe rouge [6]. »

Louis (du Bas-Rhin) était implacable et hypocrite [7].

Tels furent peints de la main de Senar, rédacteur-secrétaire du Comité, les hommes en qui la Terreur eut ses suppôts les plus actifs, et Robespierre ses plus dangereux ennemis.

La faiblesse est presque toujours complice de la violence. Les Vadier, les Amar, les Vouland, les Jagot, n'eurent donc pas de peine à dominer Moyse Bayle, la Vicomterie, Élie Lacoste, Dubarran, de sorte que, dans ses efforts pour faire prévaloir une politique de pusillanimité et de violence, Robespierre se trouva avoir contre lui tout le Comité de sûreté générale, à l'exception de deux membres, le peintre David et Lebas.

Encore Lebas était-il le seul par qui la pensée de Robespierre pût être représentée d'une manière sérieuse. Car David, nature volcanique, se laissait volontiers emporter aux extrêmes; quel que fût son respect pour le grave génie du premier des Jacobins, le grand et véritable objet de son admiration avait toujours été l'*ami du peuple*; et lorsqu'il s'écriait : « Broyons, broyons du rouge [8], » c'était évidemment le souvenir de Marat qui l'obsédait.

Un fait montre jusqu'où allait l'animosité du Comité de sûreté générale contre Robespierre. Senar se plaignant un jour de ce qu'on n'avait pas fait arrêter Tallien, Moyse Bayle lui répondit : « Tallien a commis tant de crimes, que de cinq cent mille têtes, s'il les avait, il n'en conserverait pas une; mais il suffit qu'il ait été attaqué par Robespierre, pour que nous gardions le silence [9]. »

La guerre continua ainsi jusqu'au 9 thermidur, guerre sourde et pleine d'hypocrisie, mais d'autant plus dangereuse. Robespierre ne pouvait s'y méprendre; il sentit que le Comité de sûreté générale travaillait ardemment à le renverser, et il essaya de conjurer le péril en opposant au pouvoir de ses ennemis un « Bureau de police générale; » mais lorsqu'il eut recours à cette mesure, il était trop tard; déjà s'entr'ouvrait sous ses pieds l'abîme où lui et la Révolution, qu'il tenait étroitement embrassée, disparurent engloutis.

L'assassin privilégié du Comité de sûreté générale était Héron. Chargé des arrestations et toujours accompagné de sbires qu'on désignait sous le nom de *héronistes*, cet homme était l'effroi des familles. Il se souilla, s'il en faut croire Senar, de toutes sortes de cruautés et de rapines. Il portait un couteau de chasse que maintenait un ceinturon blanc et qu'il cachait quelquefois sous son habit; une rangée de petits pistolets brillait à sa ceinture; des espingoles portatives sortaient de ses poches de côté; lorsqu'il marchait, c'était une artillerie complète. On l'appelait *le chef* [10]. Fils d'un fourrier des écuries de la mère de Louis XVI, lui-même avait été fourrier des écuries du comte d'Artois [11]. La Révolution, qui fit tant de héros et de martyrs, fit aussi des tyrans : Héron fut du nombre des tyrans subalternes. En lui s'incarna, sous sa forme la plus brutale et la plus grossière, l'esprit qui animait les meneurs du Comité de sûreté générale. Héron fut le bras de Vadier.

Loin d'être, comme Senar le dit quelque part, le *bouledogue* de Robespierre, Héron n'eut jamais aucune espèce de relation ni avec Robespierre ni avec ses amis. Lorsque le 20 mars 1794, Bourdon (de l'Oise) attaqua Héron, dans le but de rendre les Comités odieux, ses défenseurs furent Vadier et Moyse Bayle. Couthon s'exprima en ces termes : « Je ne connais point Héron, je ne l'ai jamais vu; mais le Comité de sûreté générale, instruit de l'arrestation que vous aviez décrétée, est venu en faire part au Comité de salut public, et nous a déclaré que la République devait à Héron d'avoir découvert et atteint de grands conspirateurs [12]. » A son tour, après avoir annoncé qu'il ne parlerait pas de Héron *personnellement*, Robespierre déclara qu'il

[1] *Mémoires de Senar*, chap. xiv, p. 149 et 150, publiés par Alexis Dumesnil, en 1824.
La *Biographie universelle* fait observer, à l'article Senar, qu'il faut écrire Senar et non Sénart, comme on l'a imprimé dans le titre de ses *Mémoires*.
[2] *Mémoires de Senar*, p. 138.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 141.
[5] *Mémoires de Senar*, p. 142.
[6] *Ibid.*, chap. xiii, p. 107.
[7] *Ibid.*, passim.
[8] *Ibid.*, p. 143.
[9] *Ibid.*, p. 152.
[10] *Ibid.*, p. 112.
[11] Voy. la *Biographie universelle*, art. Heron.
[12] Voy. l'*Hist. parlem.*, tome XXXII, p. 41.

ne résultait rien contre lui des informations qu'on avait prises auprès de l'accusateur public [1]. Si donc Héron échappa, cette fois, à un décret d'arrestation, ce fut à la suite d'une démarche spéciale du Comité de sûreté générale, et précisément parce que Robespierre et Couthon furent trompés sur le compte de cet homme, qu'ils ne connaissaient pas, son despotisme s'exerçant dans les bas-fonds de la police [2].

Au-dessous du Comité de sûreté générale et soumis à sa surveillance, fonctionnaient les Comités révolutionnaires.

Créés par la Convention, le 21 mars 1793, sur la motion de Jean Debry et investis, le 17 septembre de la même année, du droit de faire arrêter les suspects, ils étaient nommés par le peuple dans les sections [3]. Le nombre de ces comités dans toute la France devait s'élever, d'après la loi, jusqu'à quarante-cinq mille : le nombre de ceux qui furent en activité atteignit le chiffre déjà bien assez considérable, de vingt et un mille cinq cents [4]... Vingt et un mille bras donnés au gouvernement de la Terreur!

Mais telle était la fatalité de la situation, que Barère put dire : « Il n'y a pas eu de décret plus franchement voté, plus unanimement consenti, que celui par lequel la Convention ordonna, le 17 septembre, aux comités révolutionnaires de faire arrêter les gens suspects [5]. »

Un pareil pouvoir était un levier trop puissant pour que les divers partis qui divisaient la République ne cherchassent point à s'en emparer. Les hébertistes, qui dominaient la commune de Paris, tentèrent à cet égard un effort désespéré. Le 1er décembre, sous prétexte que Paris ne pouvait se *sectionniser* sans inconvénient, et qu'il fallait mettre un frein aux excès de l'arbitraire local, Chaumette, dans un véhément réquisitoire, demanda qu'il fût enjoint aux comités révolutionnaires de communiquer avec le conseil de l'hôtel de ville en tout ce qui tenait aux mesures de police et de sûreté [6]. C'était demander que la direction des coups à frapper passât du Comité de sûreté générale à la commune, et qu'on mît aux mains de celle-ci un pouvoir qui, en fait, lui eût subordonné, non-seulement la Convention, mais le Comité de salut public. C'est ce que chacun comprit. Vainement Chaumette s'était-il étudié à masquer son but en exaltant la Montagne, en protestant de son respect pour elle, et en s'écriant : « Rallions-nous autour de la Convention! » L'habile humilité de ces hommages ne fit que provoquer, de la part du gouvernement, un acte de vigueur qui coupa court à toute entreprise ultérieure.

Donnant suite au réquisitoire de Chaumette, le conseil de la commune avait convoqué pour le 4 décembre (14 frimaire) tous les membres des comités révolutionnaires : ce jour-là, Billaud-Varenne paraît à la tribune de la Convention, y fait ironiquement l'éloge de la sensibilité qui a inspiré à Chaumette son réquisitoire, et conclut à l'annulation d'un arrêté qu'il déclare à la fois pernicieux et contraire au décret du 17 septembre. Ses conclusions sont adoptées. Puis, sur la proposition de Barère, l'assemblée prononce défense expresse à toute autorité constituée de convoquer les comités révolutionnaires, et, sur la proposition de Charlier, décrète dix ans de fers contre les délits de cette espèce [7]. Pendant ce temps, les comités révolutionnaires se réunissaient à l'hôtel de ville. Le décret que la Con-

[1] Voy. l'*Hist. parlem.*, tome XXXII, p. 42 et 43.

[2] On peut voir, dans la *Biographie universelle*, à l'article Héron, comment, à l'aide d'omissions calculées, tout ceci a été défiguré par l'esprit de parti.

En général, le système historique adopté par les ennemis de Robespierre a été celui-ci : désespérant de pouvoir le noircir, au gré de leur animosité, en citant ses propres actes, ils se sont étudiés à le rendre responsable des actes d'autrui, et, pour cela, l'ont représenté faussement comme l'instigateur de misérables qu'il ne connut pas, ou qu'il détestait, ou même qu'il combattit. Cet abominable système, au piége duquel, il faut bien le dire, s'est laissée prendre la bonne foi de M. Michelet, est celui qu'on rencontre à chaque page du livre de Senar, livre qui, à côté de détails vrais, contient une infinité de mensonges. Nous n'avons pas hésité à nous appuyer du témoignage de l'auteur, en ce qui touche les meneurs du Comité de sûreté générale, parce qu'il n'y a pas de raison pour ne le pas croire, quand, amené à parler de choses qu'il a vues ou entendues, et d'hommes au milieu desquels il a vécu, *il se trouve n'avoir aucun intérêt à mentir*. Mais tel n'est pas le cas lorsqu'il parle de Robespierre ou de Saint-Just. Grand terroriste, oppresseur de Tours, Senar fut emprisonné après le 9 thermidor; et ce fut au plus fort de la réaction contre Robespierre, avec l'échafaud en perspective, quand ceux dont la tête était menacée n'avaient pas de meilleur moyen de la sauver que de déclamer contre le tyran, ce fut alors que Senar rédigea ses prétendues « révélations puisées dans les cartons des Comités de salut public et de sûreté générale. »

Au reste, il est bien remarquable que Senar, si prodigue de *faits*, et de *faits précis*, concernant les Vadier, les Voulland, etc..., n'a *rien à articuler* de semblable contre Robespierre. Il affecte à son égard une haine violente; il ne manque pas de l'appeler *tyran*, selon la mode du jour; il lance à sa mémoire toutes sortes d'injures vagues; mais voilà tout. Quelle preuve, par exemple, donne-t-il que Héron fut le « bouledogue » de Robespierre? Aucune. Cette injure, sans un seul fait à l'appui, figure comme ornement d'une tirade déclamatoire. Et Senar sent si bien lui-même ce qu'on a le droit de lui demander et de lui reprocher, que, dans un endroit de son livre, il s'écrie soudain : « C'était bien inutile de chercher dans les papiers de Robespierre *la preuve* de ce grand système de scélératesse. Dans l'intervalle qui a précédé sa mort, n'avait-il pas pris ses précautions? » (P. 117.) Il avait si peu pris ses précautions, que Courtois a pu faire un gros volume des papiers trouvés chez lui après sa mort. Et, quant à l'intervalle qui la précéda, on verra, quand nous raconterons sa chute, s'il put avoir l'idée ou le temps de « prendre ses précautions. »

Comme ce livre de Senar est un arsenal où les ennemis systématiques de la Révolution ont beaucoup puisé, et qui est de nature à égarer ceux qui n'ont pas soin d'éclairer l'histoire par la critique, je donnerai ici quelques exemples des énormités qu'il contient. Senar prétend avoir entendu dire à un évêque, à propos de Louis XVI : *Ce cochon-là ne peut plus nous servir*, et il en tire la conclusion qu'il y avait projet arrêté de la part du duc d'Orléans d'assassiner le roi (chap. I, p. 7). Il dit de Santerre qu'il fut à la fois le distributeur des sommes de Pitt et de celles du duc d'Orléans (*ibid.*, p. 11). Il parle d'écrits de Santerre, où celui-ci aurait traité le peuple de scélérate canaille (chap. VI, p. 33). Il attribue l'insurrection de la Vendée aux machinations de Marat (chapitre VIII, p. 38 et suiv.). De la même plume avec laquelle il trace ces mots : l'*adultère Marceau* (chap. VII, p. 51), il écrit que « le féroce Saint-Just fit arrêter la Sainte-Amaranthe par ressentiment de n'avoir pu jouir d'elle » (chap. XIV, p. 106). Est-ce assez de calomnies bêtes?

[3] Partie de la défense des trois membres des anciens Comités dénoncés, présentée par Barère dans la séance du 5 germinal. *Biblioth. hist. de la Révolution*. 1097, 8, 9 (*British Museum*.)

[4] Relevé fait au Comité des finances. *Biblioth. hist. de la Révol*. 1097, 8, 9. (*British Museum*.)

[5] Relevé fait au Comité des finances. *Biblioth. hist. de la Révolution*. 1097, p. 6. (*British Museum*.)

[6] Voy. le réquisitoire de Chaumette, dans le tome XXX de l'*Hist. parl.*, p. 306.

[7] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 307-309.

vention vient de rendre y est apporté; et aussitôt, prenant la parole, Chaumette invite les membres convoqués à se retirer par obéissance à la loi [1]. Tout fut dit, et les comités révolutionnaires continuèrent de correspondre avec le Comité de sûreté générale.

Une autre agence de la Terreur, c'était le tribunal révolutionnaire.

Divisé en quatre sections, il se composait de seize juges, y compris les présidents et vice-présidents, et de soixante jurés, auxquels une indemnité de dix-huit livres par jour était allouée [2]. Le président fut Herman, et le vice-président Dumas. Fouquier-Tinville, on l'a vu, remplissait les formidables fonctions d'accusateur public. Parmi les juges figuraient Coffinhal, Foucault, Dubsen, Sellier, Harny, Maire; et, parmi les jurés, Vilate, l'auteur des *Causes secrètes de la Révolution du 9 thermidor*; Brochet, un des séides de Marat; le limonadier Chrestien; Nicolas, imprimeur; Gérard, orfèvre; Trinchard, menuisier; Topino-Lebrun et Prieur, peintres; Renaudin, luthier; Leroy, surnommé Dix-Août; le chirurgien Souberbielle; Duplay, l'hôte de Robespierre [3].

Quelques mots sur le personnel de ce tribunal fameux.

Herman était fils d'un homme de probité et de savoir, qui avait été greffier en chef des états d'Artois. Compatriote de Robespierre, Herman, après être entré dans la congrégation de l'Oratoire, où il resta peu de temps, avait acheté, jeune encore, la charge de substitut de l'avocat général du conseil supérieur d'Artois. Il l'occupa jusqu'en 1789, et y montra autant d'intégrité que de talent [4]. Il avait tous les dehors de la sensibilité, et beaucoup de ses actes répondirent à ces apparences [5]. Nommé, plus tard, commissaire des administrations civiles, il signala son entrée en fonctions « par une conduite et une correspondance où respiraient les principes d'une philanthropie si aimable et d'une justice si exacte, » que, ne pouvant à cet égard qu'obscurcir la vérité, ses ennemis, devenus vainqueurs, furent réduits à le taxer d'hypocrisie [6].

Les crimes qu'à une époque de réaction furieuse ils lui reprochèrent, par l'organe du dantoniste Thirriet-Grand-Pré, étaient : d'avoir établi des inspecteurs pour s'assurer de la ponctualité des employés [7]; d'avoir diminué les traitements [8]; d'avoir interdit l'entrée des bureaux aux femmes qui, par leur mise et leurs manières, n'annonceraient pas être de la classe respectable du peuple [9]; en d'autres termes, d'avoir éloigné les *jolies solliciteuses!* Quant à sa part de responsabilité dans les actes qui se rattachent à l'affaire de la « conspiration des prisons, » nous verrons à quoi elle se borne quand nous en serons là. Ce qu'il importe de constater, pour le moment, c'est qu'il est faux, en tout cas, qu'Herman fût, comme on l'a tant dit, « l'homme de Robespierre [10]. »

Que ce dernier regardât Herman comme un homme probe et éclairé, c'est certain [11]; qu'il l'ait indiqué à la Convention pour le poste de président du tribunal révolutionnaire, c'est possible, probable même, quoique non démontré. Mais en cela Robespierre avait si peu l'idée de se donner un instrument, qu'Herman ignora toujours à qui il était redevable de sa nomination. Voici ce qu'il a écrit lui-même à ce sujet, dans un temps et un milieu où il eût été bien facile de le confondre, s'il eût trahi la vérité. « J'ignore qui m'a indiqué pour le tribunal révolutionnaire. Je le jure dans toute la sincérité de mon âme, et je ne voudrais pas racheter ma vie par un mensonge. » Il a écrit encore : « J'affirme que, durant huit mois que j'ai été au tribunal révolutionnaire, je ne suis allé que deux fois chez Robespierre, quoiqu'il fût de la même ville que moi, et que je l'eusse quelquefois rencontré à Arras, sans avoir été jamais lié avec lui. » Et plus loin : « Durant les quatre mois que j'ai été commissaire des administrations civiles, quoique voisin de la maison qu'habitait Robespierre, je suis allé trois fois chez lui seulement, par occasion, parce qu'on m'y a mené; et je jure que jamais un mot confidentiel ne m'a été dit [12]. » Il est à remarquer que, dans le procès où Herman fut impliqué par la contre-révolution victorieuse,

[1] Voy. son discours, *Hist. parl.*, t. XXX, p. 309.

[2] Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXIX, p. 48.

[3] Voy., pour la liste complète, l'*Hist. parl.*, t. XXV, p. 306 et 307.

Il importe ici de prémunir le lecteur contre une misérable rapsodie publiée en 1815 par Roussel, sous le pseudonyme de Proussinalle, et intitulée *Histoire secrète du tribunal révolutionnaire*. Cette prétendue histoire secrète ne contient rien de *secret*, rien de nouveau. C'est un ramassis de tous les mensonges épars çà et là dans les libelles contre-révolutionnaires. L'auteur n'a pas le mérite d'une seule calomnie originale. On peut suivre page par page la trace de ses plagiats, tant il se met peu en peine de les dissimuler! Par exemple, tout ce qu'il dit, soit d'un repas de quelques membres du Comité de salut public chez Venua, soit de la condamnation des Girondins, est copié *mot pour mot* dans Vilate, qu'il ne cite pas. On sait, par les *Mémoires* de Charlotte Robespierre, quelle tendre affection régnait entre elle et son frère. Eh bien, l'auteur n'hésite pas, sur oui-dire, à accuser Robespierre d'avoir envoyé sa sœur à Joseph Le Bon pour qu'il la fît guillotiner! Voilà pourtant à quelles *sources* ont puisé, sans les indiquer, cela va sans dire, des écrivains qui se piquent d'être des hommes graves!

[4] *Biographie universelle*, article Herman.

[5] Dans le procès de Fouquier-Tinville, qui fut le champ de bataille où tous les dantonistes accoururent pour venger la mort de leur chef, Thirriet-Grand-Pré, dantoniste exalté et ennemi mortel d'Herman, qui avait présidé à la condamnation de Danton et de Camille, Thirriet-Grand-Pré ne put s'empêcher, malgré sa haine, de parler de la confiance que lui avaient d'abord inspirée « la sensibilité apparente et les *actes extérieurs* d'humanité qu'affectait Herman. » Voy. le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Hist. parlem.*, p. 434.

[6] C'est ce que fit, dans sa déposition, Thirriet-Grand-Pré. Voy. le *Procès de Fouquier-Tinville*, t. XXXV de l'*Histoire parl.*, p. 47. Et M. Michelet a suivi, sans plus ample examen!

[7] Déposition de Thirriet-Grand-Pré, *ubi supra*, p. 47 et 48.

[8] Thirriet-Grand-Pré : « Plusieurs chefs, du nombre desquels j'étais, avaient 5,000 liv. Herman nous réduisit à 4,000. » *Ibid.*, p. 48. Quel crime!

[9] *Ibid.*, p. 49.

[10] C'est ainsi que M. Michelet le présente dans tout le cours de son livre sans fournir une seule *preuve* à l'appui de cette prétendue intimité.

[11] Cela résulte d'une note écrite de la main de Robespierre et trouvée parmi ses papiers. (Voy. les pièces à la suite du rapport de Courtois.)

[12] Mémoire justificatif pour le citoyen Herman, dans la *Bibl. hist. de la Révolution*, 947, 8. (*British Museum*.)

ses ennemis n'eurent pas un seul fait à opposer aux déclarations qu'on vient de lire [1].

Le vice-président Dumas, un de ceux qu'emporta la tempête de thermidor, a eu le sort qui attend tous les vaincus dont l'histoire n'est écrite que par les vainqueurs : il a été beaucoup attaqué sans avoir été en position, soit d'être défendu, soit de se défendre. Ce qui est certain, c'est que, dans un moment où les plus fermes pouvaient pâlir, il déploya un courage qui, s'il ne dément pas la violence attribuée à son caractère, témoigne au moins de la sincérité de ses convictions et de la force de ses attachements personnels.

Même justice est due à Coffinhal, esprit fougueux et entreprenant, âme intrépide dans un corps d'Hercule. Ancien procureur au Châtelet, Coffinhal ressemblait moins à un juge qu'à un soldat. Il avait une haute stature, un teint jaune, des yeux noirs couverts d'épais sourcils [2]. Sa place eût été sur les champs de bataille, si les champs de bataille alors n'eussent été partout.

Pour connaître Fouquier-Tinville, il suffisait de le voir. Tête ronde, cheveux noirs et unis, front blême, petits yeux chatoyants, visage plein et grêlé, taille moyenne, jambe assez forte, regard tantôt fixe, tantôt oblique, tel était l'homme extérieur [3]. Quand il allait parler, il fronçait le sourcil. Sa voix rude passait soudain de l'aigu au grave ; elle avait, pour les accusés, le son de la hache sur le billot. Fouquier-Tinville était fils d'un cultivateur d'Hérouelles, village situé près de Saint-Quentin. Procureur au Châtelet comme Coffinhal, il avait, en 1781, composé des vers à la louange de Louis XVI [4]. D'abord juré du tribunal révolutionnaire, puis accusateur public, il fut, à Paris, le représentant de ce génie exterminateur qui allait se personnifier dans Collot-d'Herbois et Fouché à Lyon, et dans Carrier à Nantes. Son opinion était presque toujours *la mort*. Il avait de tels accès d'impatience sanguinaire, qu'il faisait préparer à l'avance les jugements, la guillotine et les charrettes [5]. Un détenu ayant réclamé sa liberté, Fouquier Tinville le fit mettre en jugement, sur ce qu'il fallait le satisfaire, puisqu'il était si pressé [6]. En certaines circonstances, il résulta de ses hâtives fureurs qu'il y eut substitution de personnes [7]. Quelquefois, il laissait sans les ouvrir des paquets que lui avaient adressés les détenus et qui contenaient des pièces à décharge : on trouva de ces paquets chez lui, après son arrestation [8]. Un jour, un huissier ayant reçu l'ordre d'aller chercher au Luxembourg une citoyenne Biron, et lui étant venu dire qu'il avait trouvé deux femmes de ce nom : « Eh bien, s'écria-t-il, amène-les toutes les deux ; elles y passeront [9]. » Il se plaignait souvent de ce que les huissiers n'allaient pas assez vite en besogne : « Vous n'êtes point au pas, » leur disait-il ; et il ajoutait, en parlant des accusés : « Il m'en faut deux à trois cents par décade [10]. On l'entendit rugir, à certains acquittements [11]. De là le cri que, plus tard, poussa Fréron, qui lui-même avait bu tant de sang : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers tout le sang dont il s'est enivré [12]. » Désigné enfin à son tour pour être la proie de cette guillotine dont il avait été le pourvoyeur, Fouquier-Tinville attendit son sort avec un front d'airain. Pendant le résumé de l'accusateur, il feignit de s'endormir, ou s'endormit [13].

Et toutefois, cet implacable ministre de la Terreur ne fut pas sans ouvrir quelquefois son cœur à la pitié, tant la nature de l'homme est complexe ! Lui qui poussa la barbarie jusqu'à ordonner qu'on lui amenât des prisonniers, malades, sur des brancards, on le vit recevoir avec beaucoup d'humanité des pères de famille éplorés qui venaient réclamer leurs enfants mis en prison [14]. Il lui arriva de soulager les malheureux détenus [15]. Il lui échappa de dire qu'il aimerait mieux labourer la terre que d'être accusateur public [16]. Directeur du jury au tribunal du 17 août, il s'était conduit « avec franchise, intégrité et humanité [17]. » Au mois d'avril 1793, les généraux Harville, Boucher et Froissac ayant été décrétés d'accusation par la Convention, Fouquier-Tinville, après un examen attentif du dossier, reconnut qu'il n'y avait pas lieu à les poursuivre, décida qu'en dépit du décret il s'abstiendrait, et eut le courage de le déclarer dans une lettre publique [18]. On a prétendu qu'il avait coutume d'entrer dans la chambre des jurés pour les influencer : mensonge de la haine [19] ! Il n'est pas

[1] Qu'on parcoure en effet tout le procès, on n'y trouvera rien qui justifie historiquement ces paroles de l'acte d'accusation, à la suite d'une phrase où le nom de Robespierre est prononcé : « Herman obtint la place de commissaire des administrations civiles, pour que, dans ce nouveau poste, il fût plus à la portée de servir *leur* vengeance et *leurs* passions. » Ce sont ces paroles que citent, comme une démonstration décisive, dans la biographie d'Herman, Lamoureux et Michaud jeune. Encore ne citent-ils pas exactement ; car ils substituent les mots : « *ses* vengeances et *ses* passions » aux mots « *leur* vengeance et *leurs* passions. (Voy. la *Biographie universelle*, supplément, et rapprochez l'article *Herman* de l'acte d'accusation dressé par Antoine Judicis, tel qu'on le lit dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 31.)

[2] *Biographie universelle*, art. Coffinhal.

[3] Voy. Mercier, le *Nouveau Paris*, t. IV, chap. cxvii.

[4] *Biographie universelle*, art. Fouquier-Tinville.

[5] Voyez, dans les tomes XXXIV et XXXV de l'*Hist. parl.*, le procès de Fouquier-Tinville. On ne cite ici contre lui, cela va sans dire, que les faits auxquels il n'a pas répondu d'une manière satisfaisante.

[6] Pièces originales du procès de Fouquier-Tinville. *Bibl. hist. de la Révolution*, 947-8. (*British Museum.*)

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*

[9] *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 430. — Déposition de Wolf, commis greffier du tribunal depuis son établissement.

[10] *Ibid.*, t. XXXV, p. 12 et 14-15. — Dépositions de Boucher et de Tavernier, huissiers du tribunal.

[11] Pièces originales, etc..., dans le *Bibl. hist. de la Révol.*, 947-8. (*British Museum.*)

[12] *Biographie universelle*, art. Fouquier-Tinville.

[13] *Ibid.*

[14] Voy. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 444-446, une déposition remarquablement impartiale de Duchâteau, secrétaire du parquet de Fouquier.

[15] Déposition de la femme de Morizan, buvetier du tribunal. — *Histoire parlem.*, t. XXXV, p. 19.

[16] Déposition de la fille de Morizan. — *Ibid.*, p. 20.

[17] Déposition de Réal. — *Ibid.*, t. XXXIV, p. 397.

[18] *Ibid.*, p. 398. — Réal, qui déposa de ce fait au procès de Fouquier, était le défenseur des généraux qu'on avait décrétés d'accusation.

[19] Voyez les dépositions de Leclercq, huissier du tribu-

vrai non plus qu'il eût coutume de se livrer à des orgies avec les membres du tribunal, au sortir des audiences [1]. On lui imputa des malversations : autre calomnie ! A la veille de monter sur l'échafaud, il put écrire : « J'avais cinquante mille livres de patrimoine avant la révolution : aujourd'hui, j'ai pour tout patrimoine une femme et cinq enfants [2].

Fouquier-Tinville n'eut jamais de relations qu'avec les Comités de salut public et de sûreté générale, et cela dans le lieu de leurs séances. Il s'y rendait chaque soir entre dix et onze heures, remettait la liste des jugements prononcés dans le jour, faisait part des actes du tribunal aux membres présents, et recevait leurs instructions [3]. Il n'avait de rapports particuliers ni avec Robespierre, qu'il n'aimait pas, ni avec Saint-Just. Pour ce qui est de Couthon, c'est à peine s'il le connaissait personnellement, attendu que Couthon ne paraissait jamais le soir au Comité [4]. Un fait curieux et qui montre jusqu'à quel point Fouquier-Tinville était étranger au parti que représentaient Robespierre, Couthon et Saint-Just, c'est que, lorsque Robespierre fit établir le « bureau de police générale, » Fouquier Tinville n'en fut pas informé autrement que le public. « Aujourd'hui encore, écrivait-il lors de son procès, j'ignore dans quel lieu du Comité ce bureau était situé [5]. »

Les membres les plus farouches du tribunal révolutionnaire, après l'accusateur public, étaient Trinchard, Leroy, surnommé *Dix-Août*, Brochet, Chrestien, Renaudin, Gérard, Prieur, Vilate. C'étaient là les jurés *solides*, ceux dont on se servait pour ces condamnations collectives que, dans son affreux langage, Fouquier-Tinville appelait des *feux de file* [6].

Leroy était un marquis, le marquis de Montflabert [7]. Il avait l'oreille un peu dure ; mais il tenait à siéger !

Brochet était l'auteur de la prière : « O sacré cœur de Jésus ! O sacré cœur de Marat [8] ! »

Renaudin se considérait comme l'instrument aveugle de la loi. Lorsque la contre-révolution, triomphante, le conduisit à la Conciergerie, il dit : « Je n'étais que la hache dont on se servait ; on ne peut pas faire le procès à la hache [9]. »

Chrestien tenait un café où se réunissaient les plus violents d'entre les Jacobins. Excellent patriote, courageux et franc [10], mais exalté jusqu'au délire, il gouvernait despotiquement la section Lepelletier [11].

Prieur passait le temps des débats à faire en caricature le portrait des accusés dont la physionomie l'avait frappé. En les regardant, il disait : « Celui-ci est de l'anisette de Bordeaux ; celui-là est de la liqueur de M. Amphoux [12]. »

Vilate était un prêtre [13].

La Terreur n'eut pas d'agent comparable à cet homme, auteur d'un livre où il anathématisa la Révolution, au nom de l'humanité. Il avait pris le nom de Sempronius Gracchus. Quand Robespierre le vit pour la première fois, c'était dans la compagnie de Barère. « Quel est ce jeune homme ? » demanda-t-il. Barère ayant répondu : « Il est des nôtres ; c'est Sempronius Gracchus, » Robespierre répliqua vivement : « Sempronius Gracchus, un des nôtres ! Vous n'avez donc pas lu le *Traité des offices* ? L'aristocrate Cicéron, afin de rendre odieux le projet des deux Gracques, exalte les vertus du père, et traite les enfants de séditieux [14]. »

La sagacité de Robespierre, en cette occasion, ne s'était point démentie : Vilate fut un double apostat ; et il n'est pas sans intérêt de constater ici quels sont ses titres à la confiance de ceux qui le considèrent comme une autorité historique irrécusable ! Son acharnement contre les accusés était tel, que, lorsque les débats lui paraissaient durer trop longtemps, il marquait son impatience par des postures indécentes ou des propos atroces. Il se promenait dans la salle des témoins pendant que ses collègues étaient en délibération, assurant qu'il était toujours convaincu. Un jour, il eut l'impudeur de dire à Dumas, qui présidait l'audience : « Voici l'heure du dîner, les accusés sont doublement convaincus, car en ce moment ils conspirent contre mon ventre [15]. » Brochet, Leroy, Trinchard, Chrestien, Prieur, furent des terroristes impitoyables, mais sincères ; et leur attitude, à deux pas de la mort, prouva l'énergie de leurs convictions : Vilate fut un sceptique sans entrailles. Quand vint le moment suprême, on ne l'entendit point dire, comme Prieur : « J'ai jugé selon mon opinion ; je n'en dois compte à personne ; » ou, comme Trinchard : « Si l'on appelle *solides* ceux qui ont servi la patrie, je suis solide ; « ou, comme Leroy : « J'ai jugé en mon âme et conscience ; ma tête est prête ; » ou, comme Chrestien : « Nous sommes prêts [16]. » Vilate, devant l'écha-

nal, et de la fille de Morizan. — *Ibid.*, t. XXXIV, p. 419, et t. XXXV, p. 20.

[1] Voy. la déposition de la fille du buvetier du tribunal. — *Hist parlem.*, t. XXXV, p. 20.

[2] Réponse d'Antoine-Quentin Fouquier aux différents chefs d'accusation portés contre lui, etc. — *Bibliothèque historique de la Révolution*, 947-8. (*British Museum*)

[3] *Biblioth. hist. de la Révolution*, p. 28 et 29.

[4] *Ibid.*, p. 29.

[5] *Ibid.*

[6] Voy. dans le procès de Fouquier-Tinville, *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 74, la déposition de Sézille ; et p. 13, celle de Tavernier, huissier du tribunal.

[7] Déposition de Sézille, *ubi supra*.

[8] Nous l'avons mentionnée déjà.

[9] Déposition de Carentan, dans le procès de Fouquier. *Hist. parlementaire*, t. XXXV, p. 102.

[10] Déposition d'Antonelle, ex-maire d'Arles. *Ibid.*, p. 106.

[11] Déposition du cinquante-sixième témoin. *Ibid.*, t. XXXIV, p. 465.

[12] Dépositions de Wolf, commis greffier du tribunal, et de Tavernier, huissier du tribunal. *Ibid.*, t. XXXIV, p. 458, et t. XXXV, p. 13.

[13] Voyez le procès de Fouquier. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 378.

[14] C'est le récit de Vilate lui-même, dans les *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*, p. 178. — Collection des *Mém. sur la Révolution*.

[15] Voyez la déposition d'Anne Ducret, conseil public, et celle de Masson, greffier. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 844 et t. XXXV, p. 89.

[16] Voy. le procès de Fouquier. *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 75 et 76.

faud, joua le remords, pour sauver sa tête [1], que cette lâche comédie n'a point sauvée.

Si, parmi les membres du tribunal révolutionnaire, il y en eut d'inflexibles, il y en eut d'autres en qui le culte de l'humanité s'associa toujours au sentiment de la justice.

Sur la sensibilité de Naulin, de Sellier, de Maire, de Harny, les témoignages abondent [2].

Naulin mettait la plus grande fermeté à heurter de front ceux de ses collègues dont les opinions, trop dures, auraient pu nuire à la défense des accusés [3].

Maire et Harny, lorsque l'évidence des preuves les amenait à voter la mort, furent quelquefois aperçus versant des larmes [4].

Villam d'Aubigny, appelé à déposer sur Chatelet, s'exprima en ces termes : « Je connais Chatelet depuis longtemps; il n'est personne qui, le connaissant, ne rende comme moi justice à sa bonté, à son patriotisme, surtout aux sacrifices qu'il n'a cessé de faire, depuis les premiers instants de la Révolution, pour obliger ses frères et secourir l'infortune [5]. »

Nous avons déjà eu occasion de parler du menuisier Duplay. Quand la Révolution éclata, Duplay, un des protégés de madame Geoffrin, possédait une fortune d'environ quinze mille livres de rente en maisons [6]. On ne saurait donc le soupçonner d'avoir cherché dans les troubles de son pays un moyen de s'enrichir. Voici son portrait, tracé par un des plus violents adversaires du parti auquel il se dévoua : « J'ai toujours vu Duplay bon père, bon mari, d'une probité sûre, d'un caractère doux et indulgent, incapable de ployer sa probité aux caprices de quelques ambitieux [7]. » A quelles qualités Robespierre dut-il l'attachement de Duplay et de toute sa famille? Un homme qui, mieux que personne, fut dans le secret de cet attachement, a répondu : « A la douceur de son caractère, à la facilité de son commerce et à la bonté de son cœur [8]. » Duplay recevait chez lui Camille Desmoulins, Buonarotti, Lebas. Ce dernier, amateur passionné de la musique italienne, se faisait souvent entendre dans ces réunions intimes, où Buonarotti tenait le piano. Lorsque la soirée n'était point consacrée à la musique, elle l'était à la lecture des plus belles tragédies de Racine, que Lebas et Robespierre déclamaient avec beaucoup d'âme [9].

Duplay n'avait accepté qu'avec répugnance les fonctions de juré au tribunal révolutionnaire. Il les exerça rarement, et n'assista ni au jugement de Marie-Antoinette ni à celui de Madame Elisabeth. Un jour qu'il avait siégé comme juré, son hôte lui demanda vaguement ce qu'il avait fait au tribunal. « Maximilien, lui répondit-il, jamais je n'ai cherché à connaître ce que vous faites au Comité de salut public. » Robespierre, sans répliquer, lui serra affectueusement la main [10]. De tous les jurés qui figurèrent dans le procès intenté à Fouquier-Tinville, il n'y en eut qu'un d'acquitté, à la fois sur le fait et sur l'intention : ce fut l'hôte, l'ami, l'admirateur passionné de Robespierre ; ce fut Duplay [11] !

Nous compléterons ce tableau du tribunal révolutionnaire par une citation qui répond à deux calomnies :

« Prieur ne buvait pas de vin ; Vilate ne prenait que du lait ; Trinchard prenait du café ou du chocolat ; les autres jurés ne buvaient le matin qu'un carafon ; le soir, ils avaient une bouteille de vin. Lorsque le garçon portait un bouillon dans la chambre des jurés, il sortait aussitôt. Je n'ai pas connaissance qu'il soit entré des étrangers dans cette chambre pendant les délibérations. Ganney, pour qu'on n'entendît pas, ôtait la clef de la porte qui est dans l'escalier [12]. »

Voilà à quoi se réduit l'histoire des orgies dont la buvette du tribunal était le théâtre, et des influences étrangères qui pesaient sur les délibérations de ses membres !

Une chose bien digne de remarque, c'est que les hommes de la Révolution sont les seuls qui aient compris qu'un dédommagement est dû aux victimes de poursuites injustes. Un décret spécial assurait aux accusés qu'on acquittait une indemnité proportionnée à la durée de leur détention [13].

Il est juste aussi de reconnaître que, souvent, le tribunal révolutionnaire fut le théâtre de scènes où la justice et la vérité reçurent de solennels hommages. Un jour, un vieillard, nommé Delhorre, et sa femme sont traduits devant le sombre aréopage pour propos tendant au rétablissement de la royauté et à l'avilissement des pouvoirs constitués. Le fait ne fut pas prouvé : verdict d'acquittement. Mais voilà qu'à leur tour les témoins sont accusés de faux témoignages. Tous les assistants frémissent d'horreur. Le tribunal ordonne sur-le-champ que les témoins soient arrêtés pour être jugés sans délai. La femme Delhorre, saisie d'un mouvement de compassion généreuse, implore la grâce de ses calomniateurs. L'auditoire est ému, les larmes coulent ; mais le peuple demande justice et applaudit à la sentence du tribunal en criant : *Vive la République* [14] !

[1] Il écrivit son livre dans la prison.

[2] Voy. dans le procès de Fouquier, t. XXXIV de l'*Histoire parlem.*, p. 334, 398, 411, 458, et t. XXXV, p. 5, 6 et 13, les dépositions de Pepin, de Real, de d'Aubigny, de Wolf, de Tavernier, de Boucher.

[3] Déposition de Real. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 399. — Déposition de Boucher. *Ibid.*, t. XXXV, p. 13.

[4] Déposition de Wolf. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 458. — Déposition de Tavernier. *Ibid.*, t. XXXV, p. 6.

[5] *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 411 et 412.

[6] Lebas, de l'Institut. *Dictionnaire de la Conversation.*

[7] Déposition de d'Aubigny, dantoniste exalté, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Hist. parl.*, p. 412.

[8] Lebas, de l'Institut. *Dictionnaire de la Conversation*, au mot *Duplay*.

[9] *Ibid.*

[10] *Ibid.*

[11] Voy. le jugement, dans l'*Hist. parl.*, t. XXXV, p. 147.

[12] Déposition de la femme de Morizan, buvetier du tribunal révolutionnaire. *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 19 et 20.

[13] Déposition de Wolf, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Hist. parlem.*, p. 452.

[14] Audience du 25 brumaire an II. (Voy. le *Moniteur*, 1793, an II, n° 55.)

Du 24 brumaire (14 novembre) au 11 nivôse (31 décembre), les principaux personnages que condamna le tribunal révolutionnaire furent Manuel, les généraux Brunet et Houchard, Girey-Dupré, le général Lamarlière, Barnave, Duport-Dutertre, Kersaint, Rabaud Saint-Etienne, la du Barry, Biron.

La condamnation de Manuel fut motivée sur ce qu'il avait facilité l'évasion du prince de Poix, sur ce qu'il s'était opposé à l'incarcération de la famille royale au Temple, sur ce qu'il avait hautement gémi de la sentence rendue contre Louis XVI, et, chose remarquable! sur ce qu'il avait trempé dans les massacres de septembre [1]. Il mourut sans courage [2].

Tout autre se montra devant l'échafaud le général Brunet. Mais ce n'était pas le sentiment de son innocence qui pouvait fortifier son cœur, car des pièces produites et de ses propres lettres résulta la preuve que, non content de refuser d'envoyer cinq bataillons contre les rebelles de Toulon et de Marseille, il avait entretenu avec eux une correspondance suivie [3].

Contre Houchard, il pouvait y avoir des apparences, il n'y avait pas de preuves. Esprit timide, âme intrépide, ses hésitations à Hondschoote ne démontrent nullement qu'il y fut vainqueur malgré lui, et les autorités militaires ne s'accordent pas sur le point de savoir s'il lui eût été possible, après la victoire, de jeter les Anglais dans la mer [4]. En tout cas, une faute n'est pas un crime; et, quant aux trois millions que le duc d'York aurait promis à Houchard si ce dernier lui laissait prendre Dunkerque, il faudrait, pour établir historiquement un fait de cette importance, autre chose qu'un propos de table tenu devant Levasseur [5]. La défense de l'infortuné général fut d'une simplicité touchante et forte : « J'ai toujours été attaché aux succès de la Révolution française. De simple lieutenant, devenu général en chef, quel intérêt avais-je à trahir la nation, à passer à l'ennemi? Il m'aurait haché par morceaux pour tout le mal que je lui avais fait. J'ai pu commettre des fautes; quel général n'en commet pas? Mais je ne suis point un traître. Les jurés me jugeront selon leur conscience : la mienne est pure et tranquille [6]. » Malheureusement pour l'accusé, l'idée alors dominante était que la Révolution périrait le jour où la hache aurait cessé de faire contrepoids à l'épée; et cette crainte, qui conduisait si facilement au soupçon, rendait le soupçon impitoyable. Houchard avait été transféré à la Conciergerie le 9 novembre; le 15, il comparaissait devant le tribunal, le 16, il était mort.

Ici, un rapprochement se présente. Dans la séance du 7 août, c'est-à-dire un peu plus de trois mois auparavant, le général Aubert Dubayet avait été appelé à la barre de la Convention pour y raconter le siége de Mayence. On l'annonce, il entre, et sa présence est le signal des plus vifs transports. Plusieurs députés, courant à lui, le serrent dans leurs bras. Maure demande que le président lui donne le baiser fraternel, au nom de la République, et c'est ce que Danton, qui présidait, s'empresse de faire, au milieu d'un attendrissement universel [7].

Ainsi, les grandes défiances de la Révolution à l'égard des hommes d'épée ne l'empêchaient pas d'offrir les plus belles de ses couronnes civiques à ceux d'entre eux dont la fidélité était sans nuage; et si, en poursuivant la trahison, il lui arriva de s'égarer, que de fois sa lourde main ne s'abaissa-t-elle pas sur des coupables? Un écrivain royaliste assure que le général Lamarlière, dont la condamnation suivit de près celle du général Houchard, fut traduit au tribunal révolutionnaire sur un chef d'accusation ridicule, savoir : la lettre d'un *émigré* adressée à *une inconnue* [8]. Rien de plus inexact : les charges, au contraire, étaient accablantes. On l'accusait d'avoir voulu livrer Lille à l'ennemi, et d'avoir préparé le succès de cette horrible trahison : en faisant ouvrir les portes à toutes les heures de la nuit, sans avoir égard aux représentations du commandant de la place, que Custine lui avait irrégulièrement subordonné; en accumulant un grand nombre de prisonniers dans la citadelle, malgré la faiblesse de la garnison et la rareté des vivres; en souffrant que les parlementaires ennemis fussent introduits sans avoir les yeux bandés; en logeant dans la citadelle, avec liberté de la parcourir, un aide de camp et un trompette ennemis, soupçonnés d'être des espions; en s'abstenant de transmettre au commandant de la place la série des mots d'ordre; en parlant de faire sortir de la ville une portion considérable de l'artillerie, au moment même où il s'apprêtait à fortifier les trois faubourgs de Lille et à distribuer ainsi sur trois points une garnison que son exiguïté y eût livrée à une destruction certaine. Ce n'étaient certes pas là de légers griefs; et leur réalité fut établie par la correspondance de l'accusé, par les témoignages écrits des généraux Favart et Dufrêne, par celui de l'adjudant général Merlin-Lejeune, enfin par les témoignages oraux des représentants du peuple Duebène et Lesage-Sénault, qui l'un et l'autre avaient été en mission auprès de Lamarlière [9].

Pour ce qui est de Girey-Dupré, de Barnave, de Kersaint, de Rabaud-Saint-Etienne, qui furent frappés successivement par le tribunal révolutionnaire, dans les derniers jours de novem-

[1] *Moniteur*, 1793, an II, n° 56.
[2] *Bulletin du tribunal révolutionnaire* cité dans l'*Histoire parlem.*, t. XXXI, p. 136.
[3] *Moniteur*, 1793, an II, n° 56.
[4] Nous avons cité à ce sujet l'opinion de Jomini. Voyez précédemment le chapitre intitulé : *La Coalition repoussée*.
[5] Voy. ce que nous avons cité des *Mémoires de Levasseur*, dans le chapitre ci-dessus de cette histoire.
[6] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, deuxième partie, n° 93.
[7] *Moniteur*, 1793, n° 221.
[8] Michaud jeune, *Biographie universelle*, art. Lamarlière.
[9] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 139 et 140.

bre et au commencement de décembre, c'étaient de généreux esprits, et leur sort a droit à la pitié; mais comment taxer la Révolution de cruauté froide et d'iniquité, lorsqu'on rapproche les causes de leur condamnation des circonstances où elle fut prononcée?

De tous les Girondins, pas un n'avait fait d'aussi brûlants appels à la guerre civile que Girey-Dupré, pas un n'avait sonné la charge contre la Montagne avec plus de fureur [1]. C'était lui qui, transformant Danton en complice de Cobourg, tonnant contre un triumvirat qui n'exista jamais, et, jetant en Bretagne une torche allumée, avait en ces termes pressé la province de marcher sur Paris :

> Quoi! sur cette place fameuse
> Qui fume encor du sang breton,
> On verrait la troupe hideuse
> Et de Cobourg et de Danton!
> Brisons les sceptres sanguinaires
> D'un triumvirat criminel.
> Au rendez-vous du Carrousel,
> Nous allons embrasser nos frères [2].

On sait quel fut le résultat de ces excitations néfastes. Arrêté à Bordeaux, où il était allé attiser la révolte départementale, Girey-Dupré fut conduit à Paris, et comparut devant le tribunal révolutionnaire, le 1er frimaire (21 novembre). Sa défense ayant consisté à désavouer toute participation à l'insurrection girondine, il est permis de mettre en doute cette réponse que lui prête, au sujet de Brissot, Riouffe, qui était alors en prison : « Brissot a vécu comme Socrate; il est mort comme Sidney [3]. » Quoi qu'il en soit, Girey-Dupré, à ses derniers moments, déploya le même courage et la même violence de caractère qu'il avait apportés dans sa lutte contre la Montagne. La charrette qui le conduisait à la guillotine ayant passé devant la maison de Duplay, et le hasard ayant voulu qu'en cet instant les filles du menuisier se trouvassent à la fenêtre, il se mit à crier : « A bas les tyrans! à bas les dictateurs! » et répéta cette exclamation jusqu'à ce qu'il eût perdu la maison de vue [4].

Huit jours après, le 9 frimaire (29 novembre), Barnave fut appelé, à son tour... Nul n'avait été plus avant que lui dans la faveur populaire; nul n'avait travaillé plus ardemment que lui à saper les fondements de l'ancienne monarchie. Mais il n'était pas encore à mi-chemin que la lassitude le prit. « Il n'y a point de divinité en toi, » lui disait un jour Mirabeau. Ce mot qui, appliqué à l'éloquence de Barnave, était très-juste, l'était aussi appliqué à son caractère. C'était un homme naturellement froid, et qui faisait consister, comme il l'a écrit lui-même, l'élévation d'esprit dans la *mesure* [5]. Quand il vit de quel impétueux élan la Révolution courait vers des régions inexplorées, un grand trouble s'empara de lui; et le retour de Varenne, en lui donnant Marie-Antoinette à protéger, acheva de changer la direction de ses sentiments. C'est alors qu'on le trouve désertant peu à peu le parti dont il était un des chefs, puis s'engageant dans une voie tortueuse, se faisant avec Duport et Lameth le mystérieux conseiller de la reine, lui écrivant, et, lorsqu'il eut à quitter Paris, recevant d'elle, pour récompense, l'honneur de lui baiser la main [6] : dangereux honneur, qu'il lui fallut cruellement expier!

Le 15 août 1792, Larivière, qui avait été envoyé aux Tuileries en qualité de commissaire de l'Assemblée, communiquait à ses collègues une pièce qu'il venait de découvrir dans le secrétaire de Louis XVI. Le titre, qui, écrit en marge de l'original, paraissait être de la propre main du roi, portait : *Projet du comité des ministres concerté avec MM. Alexandre Lameth et Barnave.*

Quant au document, qui était de la main du ministre de Lessart, voici quelle en était la teneur :

« 1° Refuser la sanction (du décret relatif aux prêtres et aux émigrés);

« 2° Ecrire une nouvelle lettre aux princes d'un ton fraternel et royal;

« 3° Nouvelle proclamation sur les émigrants, d'un style ferme, et marquant bien l'intention de maintenir la Constitution;

« 4° Réquisition motivée aux puissances de ne souffrir sur leur territoire aucuns rassemblements, armements ou préparatifs hostiles;

« 5° Etablir trois cours martiales, et faire, s'il est nécessaire, de nouvelles dispositions relativement aux démissions, désertions, remplacements, etc. »

Suivaient des conseils sur le langage que devaient tenir à l'Assemblée les ministres de la justice, des affaires étrangères, de la guerre, de l'intérieur; et, comme conclusion : « On estime que le roi ferait une chose extrêmement utile, en demandant à chaque département un certain nombre d'hommes pour être placés dans sa garde [7]. »

Un semblable document ne contenait rien que Barnave n'eût été en droit de soutenir à la tribune : mais il prouvait que Barnave entretenait avec la cour des intelligences *secrètes* que lui interdisait sa qualité de représentant du peuple, et cela dans un moment où la cour conspirait contre la Révolution. Aussi, quoiqu'on ne connût pas encore l'existence de l'armoire de fer, il

[1] Voyez précédemment le chapitre intitulé : *Le Comité des douze*.

[2] *Hymne des Bretons*, par Girey-Dupré. Voyez le livre de Louis du Bois sur Charlotte Corday, n° v des *Pièces justificatives*.

[3] La remarque n'est pas de nous, elle est des auteurs de l'*Hist. parlem.*, mais elle nous a paru juste. Voy. l'*Histoire parlem.*, t. XXXI, p. 139.

[4] Lamoureux, *Biographie universelle*. Supplément.

[5] Voy., dans les *Causeries du lundi*, de M. Sainte-Beuve, son étude sur Barnave.

[6] Tous ces faits sont affirmés par madame Campan, et racontés avec de tels détails, qu'il est impossible de supposer qu'elle les ait inventés. Dans quel intérêt, d'ailleurs, une pareille série de mensonges? — Voy. les *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. x et xix.

[7] *Moniteur*, 1792, n° 230.

n'y eut qu'un cri dans l'Assemblée sur le caractère criminel de la pièce lue par Larivière. « Cette pièce, dit Cambon, convaincra les plus incrédules de la réalité du foyer de conjuration qu'on vous a dénoncé sous le nom de Comité autrichien. » Et il demanda que les deux ex-constituants fussent décrétés d'accusation, ce que l'Assemblée vota *unanimement* [1].

Barnave fut donc arrêté dans sa maison de campagne à Saint-Robert, et conduit à Grenoble, d'où, après six mois de captivité, il fut transféré au fort de Barreaux. Ses amis s'adressèrent, pour le sauver, à Danton et à Bazire. Mais Danton se contenta de faire conseiller au prisonnier d'écrire une lettre à la Convention, humble démarche à laquelle celui-ci se refusa noblement; et Bazire répondit avec tristesse à Boissy-d'Anglas, qui sollicitait son intervention : « J'ai moins d'influence que vous, et vous ne tarderez pas à le voir. » De sorte qu'à la fin de novembre l'infortuné Barnave était à Paris! Pendant le trajet, il avait écrit à sa sœur. « J'ai quitté hier ma mère et Julie... et je vais peut-être m'éloigner pour toujours de toi. Ce moment est cruel, mais ne nous l'exagérons pas... Je suis jeune encore, et cependant j'ai déjà éprouvé tous les biens et tous les maux dont se forme la vie humaine. Doué d'une imagination vive, j'ai cru longtemps aux chimères; mais j'en suis désabusé, et, au moment où je me vois prêt à quitter la vie, les seuls biens que je regrette sont l'amitié (personne plus que moi ne pouvait se flatter d'en goûter les douceurs) et la culture de l'esprit, dont l'habitude a souvent rempli mes journées d'une manière délicieuse [2]. »

Si, même avant que la preuve complète des complots de la cour eût été acquise, la conduite de Barnave avait paru coupable à tous les membres de l'Assemblée législative, combien ne dut-elle pas paraître plus coupable encore, en novembre 1793, aux juges du tribunal révolutionnaire! Il fut condamné, en compagnie de Duport-Dutertre. Sur l'échafaud, après avoir harangué le peuple, il jeta les yeux sur le couteau, et ses dernières paroles furent : « Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté [3]! »

Dans sa défense, il lui était échappé de dire : « J'atteste sur ma tête que jamais, absolument jamais, je n'ai eu avec le château la plus légère correspondance; que jamais, absolument jamais, je n'ai mis les pieds au château. » Que penser de cette dénégation si formelle, mais intéressée, quand on la rapproche, et du récit, parfaitement désintéressé, de madame Campan, et du document qui motiva le décret d'accusation [4]!

L'exécution de Kersaint, le 15 frimaire (5 décembre); celle de Rabaud-Saint-Etienne, qui eut lieu le même jour, et la mort de Clavière, qui, le 9, se frappa d'un coup de couteau, dans la chambre où il était détenu [5], furent la suite trop facile à prévoir, hélas! du grand drame de la Gironde vaincue.

La guillotine attendait une moins noble victime : le 27 frimaire (17 décembre), madame du Barry expia sous la main du bourreau les avilissantes splendeurs de sa fortune passée. Au mois de juillet 1792, elle était partie pour l'Angleterre, voulant, dit-on, faire de ses diamants un usage que lui avaient conseillé les inspirations d'un cœur resté fidèle à la famille de Louis XV [6]. Cette générosité de sentiment, qui jette quelque honneur sur sa mémoire, lui fut fatale. La crainte d'encourir la rigueur des lois portées contre les émigrés l'ayant ramenée en France, elle fut dénoncée « pour avoir dissipé les trésors de l'Etat, conspiré contre la République et porté, à Londres, le deuil du tyran. » Devenue maîtresse du duc de Brissac, elle habitait Luciennes; c'est là qu'elle fut arrêtée dans la nuit du 30 au 31 août 1792. Elle avait caché dans sa maison Montsabré, ancien page : il fut trouvé blotti au fond d'une chambre qu'on avait

[1] *Moniteur*, 1792, n° 250.

[2] Le *fac-simile* de cette lettre, dont nous n'avons cité que le passage qui se rapporte aux sentiments politiques de Barnave à la fin de sa carrière, se trouve à la suite des *OEuvres de Barnave*, mises en ordre par M. Berenger (de la Drôme).

[3] *Nouvelle Biographie universelle*.

[4] A la suite du travail de M. Sainte-Beuve sur Barnave, dans les *Causeries du lundi*, nous lisons : « Je dois à la bienveillance de M. le marquis de Jaucourt, lequel a beaucoup connu Barnave, quelques explications qui répondent à la question que je me suis posée au sujet des rapports du célèbre orateur avec la reine. Voici ce que M. de Jaucourt et les personnes les mieux informées de sa société croyaient à cet égard (je ne fais que reproduire exactement ce qui m'est transmis) : « Barnave ne vit jamais la reine. C'est Duport qui la « voyait, au nom de Barnave, mais l'intermédiaire habituel « était le chevalier de Jarjayes, dont la femme était de la mai- « son de la reine. Quand la reine voulait faire à Barnave une « communication quelconque, elle mettait un écrit cacheté « dans la poche de Jarjayes, et celui-ci le transmettait à Bar- « nave, lequel, après en avoir pris connaissance, le replaçait, « cacheté, dans la poche du messager, de façon que la reine « pût le reprendre et le détruire. Le même procédé servait « aux avis que Barnave voulait donner à la princesse : même « passage par ladite poche et même retour aux mains de Bar- « nave. Il en résulte que Barnave pouvait dire, à la rigueur « ou *à peu près*, devant le tribunal révolutionnaire, qu'il n'a- « vait jamais eu avec la reine de relations directes, qu'il ne l'avait jamais vue... Il reste, sans doute (à examiner les choses avec une précision mathématique), une certaine res- « triction, une certaine interprétation à donner au mot de « Barnave devant le tribunal révolutionnaire : « Je n'ai ja- « mais eu de correspondance avec le château. » Mais tel tri- « bunal, telle déposition. »

M. Sainte-Beuve ajoute, et avec raison : « Voilà l'explication la plus plausible, dans les termes mêmes où je la reçois; et, malgré tout, le sentiment moral persiste à souffrir d'une dénégation si formelle de la part de Barnave. »

D'un autre côté, quand M. de Jaucourt dit que « Barnave ne vit jamais la reine, » il dit ce qu'il *croit* et ce qu'il pouvait bien ignorer, puisque la condition d'entrevues de ce genre était, de la part de Barnave, le secret le plus absolu; de sorte que l'affirmation de madame Campan reste entière.

Il est surprenant, puisque M. Sainte-Beuve tenait à approfondir la question des rapports de Barnave avec la cour, qu'il n'y ait pas un seul mot, dans son travail, qui fasse allusion à la pièce lue par Larivière.

M. de Barante, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 315, édition Meline, ne se borne pas à des réticences, il s'écrie : « Il est certain que, depuis les premiers jours de 1792, Barnave ne fut pour rien dans les relations d'Adrien Duport et de Lameth avec la cour. » Depuis les premiers jours de 1792! Soit. Mais avant?

Au moins devait-on s'attendre à voir le point en question abordé et discuté par M. Berenger (de la Drôme), dans la notice historique qu'il a placée en tête des *OEuvres de Barnave*. Mais non. Si les détracteurs systématiques de la Révolution ne disaient que la vérité ou disaient toute la vérité, leur tâche deviendrait trop difficile. On se tait sur certaines choses, et l'on triomphe de la lacune!

[5] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 140-142.

[6] *Biographie universelle*.

longtemps refusé d'ouvrir, sous prétexte qu'elle était condamnée [1]. Déclarée coupable par le tribunal révolutionnaire, elle ne put affronter l'idée de la mort sans tomber dans une sorte de délire, annonça des révélations, se fit conduire à l'hôtel de ville et y accusa au hasard deux cent quarante personnes. Sur le chemin du supplice, elle criait d'un air égaré à la foule qui la poursuivait de ses injures : « Bon peuple, délivrez-moi. Je suis innocente ! » Elle se débattit contre l'exécuteur d'une manière lamentable : « Monsieur le bourreau, lui disait-elle, ayez pitié de moi ! Un moment encore ! plus rien qu'un moment [2] ! »

Et à ce bruit de la hache qui chaque jour se levait et retombait, d'affreux émules du *Père Duchesne* répondirent trop souvent par des déclamations forcenées. Au 31 mai, Guffroy, avocat du Pas-de-Calais, s'était fait l'éditeur d'un journal qu'il avait intitulé *Rougiff*, anagramme de son nom. Les extraits suivants montreront à quel langage certains écrivains ne rougissaient pas de descendre.

« Les complices de cette guenon (Charlotte Corday) n'ont pas été tous rasés comme elle. Ils le seront ; pas vrai, Charlot [3] ! — C'est en ce moment qu'il faut dans chaque maison, dans chaque rue, des argus patriotes... Allons ! vite, allons ! que la guillotine soit en permanence dans toute la République. Tribunaux, à l'ouvrage [4] ! — Le fluide du corps politique était vicié ; on ne le purge pas, on le fait couler [5]. — La Tour-du-Pin est pris ; Altier, ci-devant prieur, est pris ; vingt-huit mille Marseillais, républicains à la Barbaroux, sont pris. Eh bien, vite ma recette. Allons, dame guillotine, rasez de près tous ces ennemis de la patrie. Allons, allons ! pas tant de contes ! Tête au sac [6] ! »

Notons d'avance que le rédacteur de ce journal atroce figura plus tard au premier rang des sanglants comédiens du 9 thermidor, au premier rang des terroristes qui prétendirent vouloir tuer la Terreur dans la personne de Robespierre !

Lui, cependant, il combattait ces encouragements au meurtre par l'exposé d'une politique sévère, mais juste : « Comme on est tendre pour les oppresseurs, s'écriait-il, et inexorable pour les opprimés ! grâce pour les scélérats ? non, grâce pour l'innocence ! grâce pour les faibles ! grâce pour les malheureux ! grâce pour l'humanité [7] ! » — « Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie ou avec les attentats des conspirations, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible ! N'existât-il dans toute la République qu'un seul homme vertueux persécuté par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement serait de le rechercher avec inquiétude et de le venger avec éclat [8]. »

Il y avait loin de là au langage de Barère, lorsqu'il énonçait ce prétendu axiome : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas [9] ; » ou à celui de Collot-d'Herbois, lorsque, trouvant trop douce la déportation dans les déserts de la Guyane française, il disait : « Il ne faut rien déporter ; il faut détruire et ensevelir dans la terre de la liberté tous les conspirateurs [10]. »

Au reste, si le lecteur veut être équitable, qu'il ne perde pas un seul instant de vue les circonstances, et avec quel empire elles s'imposèrent aux âmes les moins orageuses. A ceux qui se plaignaient de trop de rigueur, Chamfort répondait : « Vous voudriez qu'on nettoyât les écuries d'Augias avec un plumeau ! » Et à qui lui reprochait de prêcher le désordre : « Quand Dieu créa le monde, le mouvement du chaos dut faire trouver le chaos plus désordonné que lorsqu'il reposait dans un désordre auguste [11]. »

Aussi bien, le déchaînement des plus terribles colères ne fut pas sans laisser place aux inspirations de l'humanité, témoin tant de mesures bienfaisantes prises par le Comité de salut public, et, pour n'en citer que quelques-unes, celle qui ordonnait de pourvoir aux besoins des otages détenus à l'Abbaye [12] ; celle qui enjoignait aux administrations de police de veiller à ce qu'aucune exaction ne fût commise en ce qui touchait l'approvisionnement des prisonniers [13] ; celle qui concernait l'assainissement de la Conciergerie [14] ; celle qui avait pour objet de parer à l'inconvénient de la tuerie des bestiaux à l'Archevêché, où il y avait des malades [15] ; celle qui faisait passer à Mayence trois cent mille livres destinées au soulagement des Français captifs [16] ; celle qui chargeait le Conseil exécutif de s'occuper du sort des prisonniers ennemis [17] ; celle qui ouvrait le Val-de-Grâce aux femmes en couche et aux enfants trouvés [18].

Il importe aussi de rappeler quels transports excita toujours le triomphe de l'innocence reconnue.

Un député, nommé Robert, avait été dénoncé comme violateur de la loi contre les accapareurs des objets de première nécessité, à cause de plusieurs pièces de rhum trouvées chez lui. Le châtiment, c'était la mort. Joseph le Bon paraît à la tribune ; il dit qu'une loi obscure est comme si elle n'existait pas ; il demande qu'on renvoie au Comité de salut public la question de savoir si le rhum est compris parmi les objets de pre-

[1] *Moniteur*, 1792, n° 246.
[2] *Biographie universelle.*
[3] Le *Rougiff*, n° 7.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, n° 8.
[6] *Ibid.*, n° 14.
[7] Rapport de Robespierre sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale. Séance du 18 pluviôse (6 février 1794).
[8] *Ibid.*
[9] Rapport de Saladin, au nom de la Commission des 21. — *Biblioth. hist. de la Révolution*, n° 1097-8-9.
[10] Rapport de Saladin, au nom de la Commission des 21. — *Biblioth. hist. de la Révolution*, n° 1097-8-9.
[11] *Chamfort*, par P. J. Stahl (Hetzel) ; préface, p. XLV.
[12] Arrêté du 26 vendémiaire.
[13] Arrêté du 26 brumaire.
[14] Arrêté du 8 ventôse.
[15] Arrêté du 12 floréal.
[16] Arrêté du 23 nivôse.
[17] Arrêté du 14 pluviôse.
[18] Arrêté du 15 pluviôse.

mière nécessité. On applaudit de toutes parts, et le renvoi est décrété à l'instant même [1].

Le fils d'un marchand avait écrit sur la porte du magasin de son père, pendant l'absence de ce dernier : *Magasin de vin en gros*, sans détailler, conformément aux prescriptions de la loi, la quantité et la qualité de ces vins. Le scandale des accaparements, à cette époque de disette et de souffrance, avait provoqué une répression impitoyable : le marchand est traduit au tribunal révolutionnaire, et, dans les questions posées au jury, celle qui était la plus favorable à l'accusé ayant été omise, on le condamne. Une lettre de Gohier en informe aussitôt l'Assemblée, qui, au milieu des applaudissements et à l'unanimité, décrète que la condamnation sera suspendue. Danton se lève, et d'une voix pleine d'émotion : « L'on s'honore, dit-il, quand on sauve un innocent. » Les applaudissements recommencent. « Je vote, continue-t-il, signifier moi-même le décret que la Convention vient de rendre. » Il sort, et plusieurs de ses collègues se précipitent sur ses pas pour aller arrêter l'exécution du jugement [2].

Oui, si l'on étudie avec bonne foi la Révolution, dans la marche des hommes qui véritablement représentèrent son génie, on verra qu'elle fut aussi sincère qu'inexorable. Enveloppée par l'intrigue et la trahison comme par une nuit épaisse, et forcée de combattre des ennemis qu'elle n'apercut le plus souvent qu'à la lueur des éclairs, il lui arriva sans nul doute d'égarer ses coups sur des innocents ; mais ceux-là mêmes, elle ne les frappa que parce qu'elle eut le malheur de les croire coupables.

CHAPITRE II.

AGONIE ET MORT DE L'ARMÉE CATHOLIQUE.

Émigration militante des Vendéens. — La Rochejaquelein général en chef. — Westermann les attaque à Laval : il est repoussé. — La faction des Mayençais. — Kléber âme du parti frondeur. — Défaite d'Entrames. — Ses véritables causes. — Accusations injustes dirigées contre l'Echelle. — Il est consolé et approuvé par le Comité de salut public ; il se retire à Nantes et y meurt de chagrin. — Dissolution du corps des Mayençais. — Mort de Lescure. — Madame de la Rochejaquelein fait passer son cheval sur les corps des républicains égorgés. — Les Anglais appellent les Vendéens à Granville. — Étrange message envoyé au prince de Talmont. — Les Vendéens sont repoussés de Granville. — Découragement des soldats vendéens ; ils ne croient plus ni à leurs chefs ni à leurs prêtres ; marche rétrograde vers la Loire. — Rossignol nommé au commandement en chef des deux armées réunies de l'Ouest et de Brest. — Son autorité minée par la faction militaire des Mayençais. — Politique profonde du Comité de salut public dans le choix des généraux. — Revers dus à des mésintelligences d'état-major. — Double désastre à Dol, né du défaut d'ensemble dans les mouvements et du défaut d'harmonie dans les vues. — Cruautés commises à Fougères, trait d'humanité. — Courage de Rossignol, sa modestie magnanime. — Mot remarquable de Prieur. — Marceau élevé au commandement intérimaire de l'armée de l'Ouest. — Les Vendéens marchent sur Angers ; siége de cette ville ; les Vendéens sont repoussés. — Maîtres du Mans, ils en sont chassés, horrible carnage. — L'armée vendéenne, errante et décimée, arrive à Ancenis. — Impossibilité pour elle de repasser la Loire. — La Rochejaquelein et Stofflet la traversent seuls dans une barque, et se trouvent pour jamais séparés des leurs. — Le prince de Talmont quitte l'armée vendéenne. — Déplorable situation de cette armée, sa démoralisation. — Elle est anéantie à Savenay. — Conclusion philosophique.

Pendant que Paris voyait se dresser le spectre de la Terreur, la Révolution se montrait partout l'épée à la main, et partout elle écrasait ses ennemis.

La grande armée catholique, rejetée violemment sur la rive droite de la Loire, était vaincue, elle fuyait, mais on la voulait anéantie. Qu'importait en effet que la Vendée apparût « fumante de sang, jonchée de cadavres, livrée aux flammes [3], » si la guerre civile n'abandonnait le haut Poitou que pour aller remplir de ses fureurs le Maine, la Bretagne, la Normandie, et si dans le Marais, si du côté de Challans, de Machecoult, de la Roche-sur-Yon et des Sables, Charette continuait à tuer, ou nom de Dieu et du roi?

D'ailleurs, tous les vaincus de Chollet n'avaient point passé le fleuve. La rive gauche gardait ceux d'entre eux que consumait l'amour du sol natal, inextinguible passion du Poitevin [4]. Les têtes de l'hydre, à peine coupées, menaçaient de renaître.

Suivons, d'abord, l'émigration militante des Vendéens jusqu'au jour qui en dévora les débris.

Avant la bataille de Chollet, le prince de Talmont et d'Autichamp avaient été chargés de courir, avec quatre mille Bretons et Angevins, surprendre Varades sur la rive droite de la Loire, afin qu'on pût, sans être inquiété, passer le fleuve, en cas de défaite [5]. Le poste de Varades, malgré la faiblesse de la garnison, n'était pas, selon Kléber, impossible à défendre; mais nul ordre n'avait été donné par le général en chef, nulle précaution prise : on avait même négligé de faire descendre sur Nantes les bateaux de la rive droite qui pouvaient servir à transporter des troupes fugitives [6]. Varades fut emporté, et c'est ce qui permit aux Vendéens, battus à Chollet, d'effectuer le célèbre passage dont nous avons déjà tracé le tableau [7]. Il eut lieu, à Varades, le 18 octobre, et, le 19, un corps de l'armée de Lyrot ayant pris possession d'Ancenis, un gué fut assuré à l'artillerie vendéenne [8]. Ce fut seulement dans la nuit du 19 au 20 que Choudieu sut, par des espions envoyés à la découverte, qu'une colonne de brigands traversait le fleuve

[1] *Moniteur*, 1793, an II, n° 19.
[2] *Moniteur*, 1793, n° 93 (23 décembre).
[3] Lettre de l'Echelle au ministre de la guerre. *Correspondance inédite du Comité de salut public avec les généraux et les représentants du peuple*, t. I, p. 332.
[4] Voy. les *Mémoires du général Turreau*, liv. III, p. 122.
[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chapitre VIII, p. 235 et 236.
[6] Récit de Kléber, dans le livre de Savary, t. II, chap. VIII, p. 292.
[7] Voy., précédemment, le chapitre : *La Vendée vaincue*.
[8] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. IX, p. 244.

devant Ancenis. Il en informe aussitôt le général Beaupuy, qui, à la pointe du jour, lance de ce côté un parti de cavalerie. Merlin (de Thionville), toujours avide de combats, part, à la tête d'un second détachement, pour soutenir le premier. On s'empara de onze pièces de canon ; mais, si les soldats de l'armée de Brest qui défendaient Varades et Ancenis eussent fait résistance, l'armée catholique était noyée dans la Loire [1].

Pendant ce temps, il se tenait à Beaupréau, où se trouvait réunie l'armée des républicains, victorieuse, un conseil de guerre dont la décision fut que l'avant-garde harcellerait l'ennemi, soit en passant la Loire à Saint-Florent, suit en se portant sur Angers par la rive gauche, dans le cas où cette ville serait menacée. Quant au corps d'armée, fallait-il le faire marcher sur Nantes, alors sans défense, ou bien se mettre à la poursuite des fugitifs avec l'armée tout entière? Cette dernière opinion était celle du général en chef, l'Echelle ; mais la majorité du conseil opina que le passage de la Loire présenterait des difficultés, entraînerait des lenteurs, et que, dans l'intervalle, Nantes et Angers risquaient de tomber au pouvoir des brigands : l'Echelle céda.

En conséquence, le 19 octobre, le corps d'armée partit pour Nantes, où il arriva le 20, et qu'il quitta, le lendemain même, sur deux colonnes, dont l'une fut dirigée vers Rennes, l'autre, aux ordres de l'Echelle, sur Ancenis [2]. On ne savait pas bien encore quelle direction les Vendéens avaient prise; mais on ne tarda pas à être informé qu'ils marchaient sur Condé, Château-Gonthier et Laval.

Leur nombre ne s'élevait pas à moins de soixante mille [3] combattants, dont trente mille armés [4], sans compter un cortége innombrable et désordonné de femmes, d'enfants, de vieillards, de prêtres, de moines, de religieuses [5]. Ils avaient de douze à quinze cents chevaux, six cents voitures [6], vingt-deux caissons pleins, trente pièces de canon [7], et une grande quantité de balles ; car, de l'aveu d'un des leurs [8], ils ne s'étaient pas contentés, pour avoir du plomb, de faire découvrir les châteaux, dépouillant sans scrupule jusqu'aux églises, et ne se croyant en cela coupables ni de vandalisme ni d'impiété.

Arrivés sur la rive droite de la Loire, leur premier soin avait été de se donner un chef. D'Elbée, blessé, avait été transporté à Noirmoutiers ; Bonchamps était mort; Lescure était mourant. Ce fut la Rochejaquelein qui, malgré son extrême jeunesse, fixa les suffrages. Il était moins l'homme du conseil que l'homme de la bataille ; il le sentait, et n'accepta qu'en pleurant [9]. Mais à des soldats découragés il fallait un chef plein d'audace ; et, quoique la Rochejaquelein, depuis le combat de Martigné, portât toujours le bras droit en écharpe [10], nul n'était plus propre que lui à pousser les siens droit au péril.

Lamentable et tragique fut cette marche des paysans vendéens, que chaque pas éloignait des tombeaux de leurs pères et de leurs chers villages. Une partie des gens armés, traînant après eux quelques canons, formait l'avant-garde. Puis venaient, sans aucun ordre et remplissant tout le chemin, les bagages, les prêtres, les blessés, les femmes portant leurs enfants, un tumultueux pêle-mêle d'hommes moitié pèlerins, moitié soldats [11]. La confusion était immense, irréparable. « Souvent, écrit madame de la Rochejaquelein, traversant cette foule la nuit à cheval, j'ai été obligée, pour me frayer un passage, de nager en quelque sorte entre les baïonnettes, les écartant de chaque main, et ne pouvant me faire entendre pour prier que l'on me fit place [12]. » A l'arrière-garde, dans un vieux fauteuil surmonté de cerceaux que recouvraient des draps bien ou mal ajustés, on portait Lescure, à qui sa plaie arrachait, de loin en loin, des gémissements douloureux [13].

Un trait donnera une idée de l'insuffisance des vivres. « Nous arrivâmes tard à Château-Gonthier, raconte madame de la Rochejaquelein. En route, j'avais donné mon pain à des blessés; dans tout le jour, jusqu'à minuit, je n'avais mangé que deux pommes. Bien des fois, pendant ce voyage, j'ai souffert de la faim [14]. »

De Château-Gonthier, qu'on avait trouvé sans défense, on se rendit à Laval, qui n'était pas en état de résister davantage [15]. Là, vinrent se joindre aux Vendéens, en criant : *Vive le roi!* et en agitant un mouchoir blanc au bout d'un bâton, beaucoup de paysans bretons, sortis de diverses paroisses, et dont le rassemblement fut désigné sous le nom de *Petite-Vendée*. On les distinguait à leurs longs cheveux et à leurs vêtements, la plupart de peaux de chèvre garnies de leur poil [16].

L'armée catholique, qui avait grand besoin de repos, comptait passer quelque temps à Laval. Mais, dès le soir du second jour, le bruit se répandit que les Mayençais arrivaient.

Et en effet, des deux colonnes parties de Nantes le 21 octobre, la première, commandée par Westermann et Beaupuy, atteignait Château-

[1] Rapport de Choudieu sur la Vendée, en réponse à l'acte d'accusation de Philippeaux, *Moniteur* du 21 pluviose (9 février 1794).
[2] *Moniteur* du 21 pluviôse (9 février 1794)
[3] C'est l'évaluation de Kléber. Voyez les *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 292 et 293.
[4] Rapport d'un agent du Comité de salut public, en date du 14 novembre 1793.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] Déclaration du chef de division vendéen Langrenière, lorsqu'il passa du côté des républicains, au moment de la bataille de Savenay. Documents inédits communiqués par M. Benjamin Fillon. — La pièce dont il s'agit est écrite et signée de la main de Langrenière. Elle est très-curieuse, et nous aurons plus d'une fois occasion de la citer.
[8] *Ibid.*
[9] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, t. I, p. 248.
[10] *Ibid.*, p. 257.
[11] *Ibid.*
[12] *Ibid.*, p. 254.
[13] *Ibid.*, p. 250-251.
[14] *Ibid.*, p. 255.
[15] Rapport de Choudieu.
[16] *Ibid.*, p. 259.

Gonthier le 24. De faux rapports annonçant que les Vendéens évacuaient Laval [1], l'impétueux Westermann veut attaquer sur-le-champ. Beaupuy est d'une opinion contraire. Il y avait six lieues à faire, et l'on ne pouvait arriver à Laval qu'au milieu de la nuit : était-il prudent de conduire au combat des soldats harassés? Westermann insista. Il avait le commandement par ancienneté : l'ordre d'aller en avant est donné aux troupes [2]; il faut obéir. Malheureusement, il arriva que le capitaine Hauteville, envoyé pour faire une simple reconnaissance, fit une charge. Les Vendéens, avertis par leurs premiers postes, qui se replient, sortent de Laval et marchent à la rencontre de Westermann. Le choc fut terrible. La nuit était si noire, que les Vendéens prenaient des cartouches dans les caissons des bleus, et ceux-ci dans les caissons des Vendéens [3]. Keller, chef des Allemands au service de la Vendée, venait de donner la main à un républicain pour l'aider à sortir d'un fossé : soudain, à la lueur du canon, il reconnait l'uniforme, et tue l'homme [4]. Cette mêlée nocturne ayant tourné à l'avantage des Vendéens, les républicains reculèrent, mais en bon ordre, sans avoir perdu ni canons ni caissons [5]. Le lendemain, le corps d'armée était à Château-Gonthier, et l'on s'y préparait à reprendre l'offensive.

Le pays qui séparait les républicains de l'ennemi se présentait borné, à leur gauche, par la rivière la Mayenne, et coupé de ravins, de ruisseaux, de bois fourré; de sorte que, s'il en faut croire un rapport ultérieur de l'Echelle, le terrain n'offrait de débouché militairement praticable que par la grande route, très-belle du reste et très-spacieuse [6].

Selon le récit de Kléber, au contraire, la position des Vendéens pouvait être assaillie de divers côtés, si l'on portait une partie de l'armée sur l'autre rive de la Mayenne; et l'Echelle aurait dû, après avoir laissé aux troupes le temps de se reposer, attaquer sur tous les points à la fois, au lieu de faire filer vingt mille hommes sur une colonne pour forcer un poste accessible par plusieurs grandes routes, et cela sans tenter ni diversion ni fausse attaque. Ainsi pensaient les généreux mayençais, et Savary, qui connaissait Laval [7].

Mais elle existait toujours, et plus envenimée que jamais, au sein de l'armée républicaine, cette lutte que nous avons précédemment décrite : la lutte qui avait mis aux prises Canclaux et Rossignol, Choudieu et Philippeaux, le parti de Nantes et le parti de Saumur, l'esprit purement militaire et l'esprit démocratique.

Kléber était sans nul doute un homme éminent et un grand capitaine. Mais en lui le soldat dominait tout. Intérieurement, il se tenait pour offensé du pouvoir que le Comité de salut public prétendait exercer sur les gens d'épée. L'exécution de Custine, en faveur duquel il témoigna, lui avait laissé une irritation profonde. Ce qu'il avait vu dans ce coup de hache frappé sur un général, c'était l'humiliation de l'armée, c'était l'affirmation sanglante d'une suprématie devant laquelle il frémissait d'avoir à s'incliner. Peu propre, d'ailleurs, à mesurer la portée des élans révolutionnaires, il suffisait, pour qu'il les condamnât, que la symétrie de ses calculs militaires en fût dérangée. Esprit naturellement frondeur, on juge quel fonds d'aigreur se vint ajouter à ces motifs d'hostilité, lorsqu'on lui préféra des hommes dont le principal mérite était un dévouement passionné à la Révolution [8]. Ainsi s'explique cette opposition sous les armes dont il fut l'âme, et dans laquelle Marceau, quoique soumis à l'ascendant de son amitié, ne le suivit que d'un pas timide. Nous avons assisté à la naissance de cette opposition, qui eut dans l'armée de Mayence son point d'appui et son foyer : les conséquences ne devaient pas se faire attendre. Quiconque, parmi les officiers, refusa de passer sous les drapeaux de cette opposition, fut traité d'incapable, et, à la grande joie des royalistes, attaqué sourdement comme *sans-culotte* : témoin les généraux Canuel et Muller que poursuivent toutes sortes d'accusations injustes [9].

Quoique l'Echelle ne fût pas un nouveau venu sur les champs de bataille, quoiqu'il eût quatorze ans de service comme soldat et comme officier [10], les meneurs mayençais ne lui pouvaient pardonner d'appartenir au parti dont le but avoué était de soumettre au pouvoir civil la puissance de l'épée. Leur orgueil blessé se révoltait contre le crédit que lui valait auprès du Comité de salut public son patriotisme exalté, et, de même qu'ils avaient frémi de voir Rossignol opposé à Canclaux, de même ils frémissaient de voir que l'Echelle, à eux inconnu, l'eût emporté sur Aubert Dubayet [11]. Ces dispositions, propagées parmi les soldats qui leur obéissaient directement, avaient eu d'autant moins de peine à se répandre, qu'elles cadraient à merveille avec le sentiment de rivalité qui animait les soldats de Mayence contre le

[1] Rapport de Choudieu, ubi supra.

[2] Récit de Kléber. Voy. *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 296 et 297.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. xv, p. 260.

[4] *Ibid.*

[5] L'assertion de Philippeaux que l'avant-garde des républicains fut, en cette occasion, taillée en pièces, est une des trop nombreuses erreurs ou exagérations qu'eut à relever Choudieu, dont le témoignage, sur le fait en question, est confirmé par le récit de Kléber. Voyez *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 297.

[6] Lettre de l'Echelle au ministre de la guerre, en date du 28 octobre 1793.

[7] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 300 à 303.

[8] Dans le récit de Kléber, tel que le donne Savary, il n'est pas une page, presque pas une ligne qui ne respire l'esprit que nous venons de signaler.

[9] Voyez dans Savary, t. II, chap. x, p. 413, la lettre que Rossignol écrivit au ministre après le siége d'Angers.

[10] Voyez *Correspondance inédite du Comité de salut public avec les généraux et les représentants du peuple*, t. I, p. 353.

[11] C'est là le sentiment qui perce à chaque ligne du livre de Savary, que les historiens, et surtout les historiens royalistes, ont suivi pas à pas, aveuglément, sans peser les appréciations, sans discuter les faits, sans prendre garde enfin que Savary, tenant la plume du parti de Nantes dont il était un des chefs, se trouve être, dans ce grand procès historique, à la fois juge et partie.

reste des troupes. On en aura bientôt la preuve.

De son côté, furieux de la guerre sourde qui l'enveloppait, l'Echelle y cherchait volontiers des symptômes de trahison [1]; et plus d'une fois, lui qui traitait familièrement les soldats venus de Niort, d'Orléans et de Luçon, il affecta d'apostropher les Mayençais d'une manière mortifiante et dure [2].

Souvent mieux que toutes les raisons stratégiques, ces faiblesses du cœur humain expliquent le sort des batailles!

Celle qui se livra sur la route qui mène de Château-Gontbier à Laval commença vers onze heures du matin. L'avant-garde républicaine, commandée par Beaupuy, était soutenue par la division de Kléber. Venait ensuite la division de Chalbos. L'avant-garde, composée de quatre mille hommes d'élite, s'empare d'abord d'une hauteur qui dominait la position de l'ennemi [3], et le combat ne tarde pas à s'engager vivement. L'Echelle fait avancer à pas pressés les troupes, dont la tête n'était distante que d'un quart de lieue, et ordonne qu'on se déploie à droite et à gauche de la route [4]. Dans cet état de choses, les républicains avaient l'avantage de la position, puisqu'ils occupaient les crêtes du terrain, et que l'ennemi ne pouvait avancer, sans être foudroyé en flanc et de front [5]. Aussi les Vendéens réunirent-ils leurs efforts contre la batterie placée sur la hauteur dont l'avant-garde républicaine s'était emparée. Cette batterie fut prise et sur-le-champ retournée contre les républicains. Elle était jugée si importante, que la Rochejaquelein, Royrand et d'Autichamp s'y tinrent presque continuellement avec Beaugé, poussant les pièces en face des républicains qui reculaient, et faisant marcher à coups de fouet, tant le feu était vif, les conducteurs épouvantés [6].

Selon le récit de madame de la Rochejaquelein, le succès aurait été dû à la ténacité et au courage de cette attaque [7].

Selon le récit de Kléber, la déroute se serait mise, sans que l'auteur explique comment, non dans sa division qui se battait, mais dans celle de Chalbos, qui ne se battait pas, et comme le *soldat a toujours un œil dans le dos*, la fuite de la seconde division aurait entraîné celle de la première [8].

De ces deux versions, peu conciliables, il faut avouer que la version vendéenne est la seule qui présente une explication naturelle ou, même, compréhensible. Comment, en effet, la déroute put-elle se mettre dans la division de Chalbos, « qui ne se battait pas? » Et d'où vient que ces guerriers de Mayence, si braves, si accoutumés au feu, si pleins du sentiment de leur supériorité militaire, lâchèrent pied aussitôt que, derrière eux, des troupes qu'ils affectaient de mépriser se débandèrent? C'est ce qui aurait mérité de recevoir une plus satisfaisante explication que celle-ci : *le soldat a toujours un œil dans le dos*; et, si l'affaire s'est passée comme Kléber la décrit, on conçoit que l'Echelle ait été amené à voir dans sa défaite le fruit de cet esprit de désorganisation qui, suivant lui, travaillait l'armée [9]; d'autant qu'au plus fort de la déroute il entendit pousser le cri, étrange en pareille circonstance, de *Vive Dubayet* [10]!

Maintenant, qu'il ait donné lui-même l'exemple de la fuite, Kléber le dit, et les historiens royalistes l'ont répété en chœur, heureux d'une aussi belle occasion de décrier le choix du Comité de salut public. Le mal est que Kléber a fourni dans son propre récit, sans y prendre garde, la réfutation de ce fait si terriblement accusateur. Car il raconte qu'en se retirant à Château-Gontbier l'Echelle s'écriait : « Qu'ai-je donc fait pour commander à de pareils lâches? » A quoi un soldat mayençais, blessé, aurait répondu : « Qu'avons-nous fait pour être commandés par un pareil j. f.? » Or la réponse du soldat mayençais, soit qu'elle lui ait été arrachée par une apostrophe injurieuse, soit que des préventions ultérieures et dont on a déjà la clef l'aient dictée, ne change rien à la signification de ce cri de reproche, d'indignation et de désespoir : « Qu'ai-je donc fait pour commander à de pareils lâches? » Est-ce là le cri d'un homme qui s'enfuit à la tête de son armée et donne à tous l'exemple de la lâcheté? N'est-ce pas plutôt l'exclamation désolée d'un général luttant en vain contre le torrent de la défaite, qui l'enveloppe et l'emporte? A qui persuader que l'Echelle, fuyant à bride abattue, eût osé crier à ceux qui n'auraient fait que l'imiter et le suivre : « Vous êtes des lâches! » Il écrivait quelques jours après, au ministre de la guerre, dans une lettre empreinte de la tristesse qui le conduisit au tombeau : « Je m'estimerais le plus heureux des républicains si j'avais le talent de faire battre des soldats malgré eux, et soufflés sans doute par des désorganisateurs et des envieux, qui existent encore dans cette armée, puisque au plus fort de la déroute on entendait les cris de *Vive Dubayet* [11]! »

Ce qui est certain, c'est que le désordre était tel, que rien ne fut capable de l'arrêter. Merlin (de Thionville) et Turreau y firent d'incroyables et inutiles efforts. Bloss, le brave des bra-

[1] Voyez la lettre qu'il écrit d'Angers au ministre de la guerre, t. I de la *Correspondance inédite du Comité de salut public*, p. 336.
[2] Notes de Kléber, dans le livre de Savary, t. II, p. 307.
[3] Rapport de l'Echelle au ministre de la guerre, en date du 28 octobre. — Ce détail est confirmé par les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. xv, p. 261.
[4] Ce mouvement, que M. Thiers attribue à Kléber, fut ordonné par l'Echelle. Voyez le rapport précité.
[5] Rapport de l'Echelle.
[6] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. xv, p. 262.
[7] *Ibid.*
[8] Ce sont les expressions mêmes dont se sert Kléber.
[9] Voyez sa lettre du 28 octobre au ministre de la guerre, dans la *Correspondance inédite du Comité de salut public*, t. I, p. 336.
[10] *Ibid.* — Dans le livre de Savary, les cris : « A bas l'Echelle! Vive Dubayet! » sont mentionnés comme ayant été poussés dans une revue passée par le général en chef après la bataille. Les deux assertions ne sont pas inconciliables et peuvent être vraies l'une et l'autre.
[11] *Correspondance inédite du Comité de salut public*, t. I, p. 336.

ves, avait reçu l'ordre de se porter à Villirrs et sortait de Château-Gonthier pour s'y rendre : les fuyards arrivent, et Bloss lui-même avec ses grenadiers est entraîné par le torrent au delà de la ville [1]. Si vive fut la poursuite, que les républicains avaient à peine passé le pont de Château-Gonthier, que déjà l'ennemi était dans la ville, tirant des coups de fusil par les fenêtres. Tout à coup se présente pour défendre le pont, avec cinq ou six chasseurs qui l'accompagnent, un homme sans chapeau et la tête ceinte d'un mouchoir imbibé de sang. C'est l'héroïque Bloss, qui a reçu un coup de feu, mais qui veut combattre encore, parce qu'il veut mourir. Savary court à lui : « Viens, et tâchons de rétablir quelque ordre dans la retraite. » Lui : « Non, il n'est pas permis de survivre à la honte d'une pareille journée. » Il fait quelques pas sur le pont et tombe mort [2]. Plus loin, on transportait dans une cabane, à peu de distance de Château-Gonthier, Beaupuy, dont le corps avait été traversé d'une balle. « Qu'on me laisse ici, dit-il, et qu'on porte ma chemise sanglante à mes grenadiers [3]. » Il fut conduit à Angers. De la hauteur qui dominait la route, l'ennemi ne cessait de tirer à boulets et à mitraille. La nuit était très-obscure; une effroyable confusion régnait parmi les fuyards, qui ne s'arrêtèrent que là où ils n'entendirent plus le canon [4].

A la suite de ce désastre d'Entrames, qui ne fut point dû aux mauvaises dispositions de l'Echelle, s'il est vrai, comme cela résulte du récit de Kléber, qu'il fut causé par une inconcevable panique, l'armée républicaine prit, au delà du Lion d'Angers, une position avantageuse, couverte par la rivière d'Oudon. Mais on avait perdu dix-neuf pièces de canon, autant de caissons, plusieurs chariots d'eau-de-vie et de pain; plus de mille hommes de la division de Kléber étaient restés sur le carreau, et le soldat était nu, sans souliers, livré à un découragement amer [5].

Les ennemis du général en chef n'épargnèrent rien pour le rendre responsable de tout, aux yeux du soldat; et Westermann, toujours insubordonné, toujours jaloux de ses supérieurs, toujours prêt à verser sur leur conduite le mépris à pleines mains et à se rendre l'écho des accusations lancées contre eux [6]; Westermann s'en allait disant bien haut qu'il n'obéirait plus à un lâche [7]. L'Echelle écrivit au ministre, en parlant des généraux qui avaient succombé : « Ils sont morts pour la République; qui ne porterait envie à leur destin?... S'il m'était possible de vous peindre tous mes chagrins, vous verriez combien ils doivent être cuisants [8]... » L'inexorable Comité de salut public, si prompt à sacrifier les généraux qu'il croyait coupables, n'hésita pas à répondre à l'Echelle par l'organe du ministre : « Nous avons toujours la même confiance en vous [9]. » Mais sa santé était profondément atteinte, et il sentait bien qu'une partie de l'armée lui échappait : il obtint des représentants l'autorisation de céder pour quelque temps le commandement au général divisionnaire Chalbos, le plus ancien de l'armée [10], et il se rendit à Nantes, où il mourut, non point comme Philippeaux le prétendit, du poison qu'il prit pour échapper au supplice, mais, comme Choudieu l'assura, du chagrin de se voir imputer les revers de la République [11].

Ce fut à l'occasion de ces événements que le Comité de salut public ordonna l'amalgame du corps des Mayençais avec les autres corps : mesure très-sage et au sujet de laquelle Kléber fait cet aveu, aussi important que loyal : « La mesure était utile, sous le rapport de la jalousie et de la haine qui s'introduisaient dans les différentes divisions [12]. »

Tandis que l'armée républicaine reculait jusqu'à Angers, où la retint quelque temps le manque presque absolu de souliers [13], l'armée catholique, ayant la route libre devant elle, hésitait sur la direction à prendre. Le prince de Talmont aurait voulu qu'on marchât sur Paris, à quoi la Rochejaquelein objectait l'impossibilité d'une pareille marche, quand on avait à traîner après soi tant de femmes, d'enfants et de blessés [14]. On aurait dû chercher à pénétrer dans la basse Bretagne, très-fanatiquement royaliste, et où l'on aurait eu, pour recevoir les Anglais, une grande étendue de côtes et beaucoup de havres. Mais l'opinion générale était qu'il eût fallu, dans ce cas, s'emparer de Rennes; or on croyait cette ville sur un pied de formidable défense, ce qui n'était pas, puisque le nombre des forces disponibles n'y dépassait point cinq mille hommes [15], assez mal organisés et formant, sous les ordres de Rossignol, ce qu'on appelait l'armée de Brest.

[1] Récit de Kléber dans le livre de Savary, t. II, p. 300-305. — Et pourquoi donc ce qui arriva à l'intrépide Bloss n'aurait-il pas pu arriver à l'Echelle?

[2] Récit de Kléber dans le livre de Savary, t. II, p. 300-305.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Tel est le portrait que, dans ses *Mémoires*, liv. II, p. 81, Turreau fait de Westermann, et ce portrait, il l'annonce en ces termes : « Ce que je vais dire de cet officier général n'est que le résultat de l'opinion de quarante officiers qui ont servi avec lui, même de plusieurs officiers de sa légion. »

[7] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, par Savary, t. II, p. 307.

[8] *Correspondance inédite du Comité de salut public avec les généraux et les représentants du peuple*, t. I, p. 355.

[9] Savary, t. II, p. 312.

[10] D'après sa lettre, ce fut lui-même qui spontanément demanda son congé. Suivant Kléber (voy. Savary, p. 308), ce furent les représentants qui l'engagèrent à le demander.

[11] La lettre encourageante et flatteuse que l'Echelle reçut du ministre après le désastre de Laval, prouve assez qu'il n'avait pas à redouter le supplice, ainsi que Philippeaux le supposa avec sa légèreté ordinaire.

Ceux qui voudront avoir une idée de la manière dont on peut défigurer l'histoire par voie de simple suppression des circonstances favorables à ceux qu'on n'aime pas, ceux-là n'ont qu'à lire le récit que fait en dix lignes de la déroute d'Entrames M. de Barante, *Histoire de la Convention*, t. III, p. 397 : édition Meline.

M. Thiers a fait comme M. de Barante. Se bornant à abréger le récit que donne Savary, il n'a puisé qu'à une source, là où la justice demandait qu'on mît en balance les témoignages contradictoires, et, en tout état de cause, qu'on les fît connaître.

[12] Voy. le livre de Savary, t. II, p. 312.

[13] Rapport de Choudieu, en réponse à l'acte d'accusation de Philippeaux, *ubi supra*.

[14] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. xv, p. 266.

[15] Récit de l'officier du génie Obenheim, dans le livre de Savary, tome II, chap. ix, p. 347.

Quelques-uns parlèrent de pénétrer en Normandie et d'aller assiéger Granville [1]. De la prise de Granville dépendait le succès de l'expédition de lord Moira, chargé de porter secours aux royalistes en passant par Jersey, et qui était à la veille de mettre à la voile, des ports de l'Angleterre [2]. Le débat fut d'autant plus vif, qu'il fournissait un aliment aux jalousies et aux cabales qui divisaient les chefs royalistes [3]. Enfin, l'on prit le parti de se rendre à Fougères, d'où l'on pouvait également se porter à Rennes ou vers la côte [4].

Ce fut entre Ernée et Fougères que Lescure expira. Près de la voiture où il agonisait, madame de la Rochejaquelein s'avançait à cheval, et fit une partie de la route sans savoir que la voiture escortée par elle ne contenait plus que le cadavre de son mari [5]. C'est elle-même qui a écrit : « J'avouerai que ce jour-là, trouvant sur la route les corps de plusieurs républicains, une sorte de rage secrète et involontaire me faisait, sans rien dire, pousser mon cheval de manière à fouler aux pieds ceux qui avaient tué M. de Lescure [6]. » — Du côté des républicains aussi il y avait des veuves !

Madame de la Rochejaquelein raconte avec de grands détails ce qui se passa pendant le séjour de l'armée catholique à Fougères : qu'on y composa le conseil de guerre de vingt-cinq personnes ; que Donissan y fut nommé gouverneur des *pays conquis*; qu'on y fit une nouvelle distribution des grades ; qu'on y désigna, comme marque distinctive des officiers admis au conseil, une ceinture blanche avec un nœud de couleur propre à indiquer la différence des grades : un nœud noir pour la Rochejaquelein, un rouge pour Stofflet, etc... [7] ; mais ce que madame de la Rochejaquelein oublie de raconter, c'est que, « à Fougères, les Vendéens se conduisirent avec une barbarie capable de leur faire conserver le nom de *brigands* jusque dans les siècles les plus reculés. » Car telles sont littéralement les expressions dont se sert un témoin oculaire et irrécusable : l'officier du génie Obenheim, un des leurs [8].

Où aller en quittant Fougères ? à Rennes ou à Granville ? Les chefs hésitaient ; une circonstance les décida. Deux émigrés, déguisés en paysans, arrivèrent d'Angleterre, portant des dépêches cachées dans un bâton creux. Ces dépêches consistaient dans une lettre encourageante du monarque anglais et dans une missive où Dundas, son ministre, annonçait des secours, et comme point de réunion nommait Granville. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Dundas, tout en offrant l'aide de l'Angleterre aux Vendéens, leur demandait : « Quelle est votre opinion politique ? quel est votre but [9] ? » Si l'Angleterre ignorait le but des Vendéens, son but, à elle, en appuyant la rébellion, ne pouvait donc être que de pousser de plus en plus la France à se déchirer de ses propres mains ! De sorte qu'accepter cet ignominieux appui, c'était commettre le crime de lèse-patrie. Les Vendéens reculèrent-ils devant une semblable extrémité ? Non : il ne leur vint même pas à l'idée que l'alliance avec l'étranger, au milieu de tant de périls qui enveloppaient la France, fût un crime. Une seule chose les préoccupa : devaient-ils compter sur la bonne foi, du moins sur l'activité de l'Angleterre à les servir ? Le langage des deux émigrés porteurs des dépêches donnait des doutes à cet égard, et l'on douta bien plus encore, lorsque, en cassant le bâton creux dont ils étaient munis on y trouva une lettre d'un des principaux émigrés bretons, lequel recommandait la défiance [10]... Mais la position de l'armée catholique était bien grave ; et puis la tentation était forte d'obtenir, à l'aide des Anglais, un port où l'on pût déposer l'encombrante multitude des femmes, des enfants, des blessés : le siége de Granville fut résolu. La ville prise, un drapeau blanc, hissé entre deux drapeaux noirs, devait avertir les Anglais [11].

Le 20 brumaire (10 novembre), les Vendéens entraient à Dol, sans résistance, et le surlendemain ils gagnaient Avranches, qu'ils quittèrent pour marcher sur Granville, en laissant derrière eux, avec une forte garde, les bouches inutiles et les bagages [12].

On était à la veille de l'attaque, lorsque, vers dix heures du soir, deux marins se présentent, demandant à parler au prince de Talmont. Introduits, ils lui remettent une lettre écrite par une personne qui lui était chère, et, comme preuve de la réalité du message, un bijou de prix. Il était supplié de se confier aux deux marins qui, ayant une barque prête, avaient charge de le transporter à Jersey et de l'y mettre en sûreté. Il s'y refusa noblement [13]..., alors.

A la nouvelle de l'approche des Vendéens, une partie de la garnison de Granville avait été envoyée sur la route en observation. Elle ren-

[1] Madame de la Rochejaquelein dit, dans ses *Mémoires*, que la proposition en fut faite par Obenheim, qui, après avoir pris part à la révolte de Wimpfen, était venu tout récemment se joindre à l'armée catholique ; mais il résulte du récit d'Obenheim lui-même que, sur ce point, madame de la Rochejaquelein s'est trompée. Voy. la relation de cet officier dans Savary, t. II, ch. IX, p. 347.

[2] Beauchamp, *Biographie universelle*, art. Talmont.

[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. XV, p. 264.

[4] *Ibid.*

[5] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 273. — Madame de la Rochejaquelein avait épousé Lescure en premières noces.

[6] *Ibid.*, p. 272 et 273.

[7] *Ibid.*, p. 280.

[8] Voy. Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, ch. IX, p. 338.

Inutile d'ajouter que ce sont là choses invariablement omises par les historiens royalistes. M. de Barante, par exemple, qui a Savary sous les yeux, quoiqu'il ne le cite pas, et qui a soin de mettre en relief le moindre détail, le moindre mal même, de nature à accuser les républicains, M. de Barante supprime, de parti pris, *toutes* les circonstances qui montrent à quels odieux excès s'emporta la cruauté vendéenne. Est-ce là écrire l'histoire ?

[9] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XXI, p. 281.

[10] Tout ceci raconté naïvement par madame de la Rochejaquelein elle-même, chap. XVI, p. 281-283.

[11] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. XVI, p. 282 et 283.

[12] Récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, chap. IX, p. 348.

[13] Récit de Rostaing, officier vendéen, présent à l'entrevue. Voyez la biographie du prince de Talmont, par Beauchamp, dans la *Biographie universelle*.

contre les Vendéens, qui la repoussent, la poursuivent et la refoulent dans la ville dont ils occupent les faubourgs. Ils n'avaient pas une hache, pas une fascine, pas une échelle, pas un pétard ; mais, ne trouvant devant eux que des palissades, ils auraient pu en avoir raison : ils se bornèrent à engager une fusillade inutile et perdirent beaucoup de monde, les assiégés répondant à des coups de fusil par des coups de canon. La nuit venue, quatre cents Vendéens environ restèrent dans le faubourg, où ils s'enivrèrent. Le reste s'éparpilla, pour chercher des vivres, du feu et un gîte. Le lendemain, les assiégeants placent quelques pièces de campagne sur les hauteurs environnantes, et préparent une attaque hardie le long d'une plage que la marée laissait découverte. Deux petits bâtiments, arrivés de Saint-Malo, couvrirent ce point de leur feu et firent avorter la tentative. D'un autre côté, on espérait que les Anglais qui, de Jersey, pouvaient entendre le canon, enverraient quelques secours ; mais non. Tout à coup, par ordre du représentant Lecarpentier, le feu est mis au faubourg, et cela d'un élan si téméraire, qu'on craignit un instant de voir la flamme portée sur la ville même par le vent, qui s'était élevé tout à coup et soufflait avec violence. Se maintenir dans le faubourg devenait impossible : ceux des Vendéens qui l'occupaient en sortent à pas pressés. Alors, sans consulter les chefs, chacun reprend la route d'Avranches. Ce fut un étrange spectacle que celui de tous ces hommes épars courant à travers champs pour regagner la même route. En un moment, elle se trouva couverte de près de vingt mille fuyards ; et c'est à peine si, pour le siége, les chefs avaient pu réunir autour d'eux mille combattants. Un trajet de six lieues fut fait en moins de quatre heures. Les républicains de Granville, qui avaient perdu environ cent cinquante des leurs et avaient tué au moins quinze cents hommes à l'ennemi, ramassèrent sur la route qu'il avait suivie une ceinture de général et une ceinture d'évêque, toutes les deux teintes de sang [1].

De nouveau réunis à Avranches, quelle direction allaient prendre les Vendéens ? La Rochejaquelein essaye de les entraîner en Normandie. Suivi de Stofflet et des plus braves, il pousse droit à Ville-Dieu et s'en empare, malgré la résistance très-courageuse et très-vive des habitants, dont il livre les maisons au pillage [2]. Mais il est rappelé presque aussitôt à Avranches par une sédition qui se déclare dans l'armée. Les soldats refusaient d'aller plus avant, ils voulaient qu'on les ramenât vers la Loire, ils redemandaient leur pays.

Là, du moins, ils avaient tout en abondance. « J'ai vu, racontait l'officier vendéen Langrenière aux républicains, lorsqu'il passa de leur côté, j'ai vu cinquante métayers venir à la fois supplier les chefs de prendre leurs bœufs dont les moindres étaient de cent pistoles et douze cents francs. Il s'en est vendu plus de deux cents paires sur le pied de quinze et seize cents francs. Il n'est rien que le paysan n'eût donné contre des bons payables à la paix, tant il y avait dans les cœurs d'enthousiasme et de confiance ! Blés, vins, eau-de-vie, fourrages, arrivaient de toutes parts. J'ai connaissance que, pour les bœufs seulement, il a été payé plus de quinze cent mille livres remboursables à la paix. J'ai vu des métayers pleurer, parce qu'on n'acceptait pas leurs bœufs, dont on n'avait pas besoin [3]. » En Vendée, d'ailleurs, les Vendéens n'avaient pas sous les yeux le navrant tableau de leurs enfants et de leurs femmes misérablement traînés le long de routes inconnues hantées par la mort. Ils combattaient avec la pensée toujours présente de s'en aller revoir, la bataille finie, leurs champs, leurs villages, leurs clochers.

Aujourd'hui, quelle différence ! Le pillage même ne nourrissait pas cette multitude errante. Elle affamait tout sur son passage et restait affamée. Des vêtements en lambeaux. Pas de chaussures. Les moins intrépides ou ceux qui avaient les pieds en sang, s'attardaient, et par là ralentissaient la marche des autres. Les cavaliers étaient si mal équipés, qu'on les appelait dérisoirement *marchands de cerises* [4]. Le malheur avait amené la défiance. L'idée s'étant répandue parmi les soldats que les chefs ne cherchaient plus qu'un port de mer pour s'enfuir et abandonner l'armée à son sort, comment aurait-on obéi de bon cœur ? Le prince de Talmont ne jouissait d'aucun crédit. Le seul qui eût une autorité réelle, c'était, non pas un des généraux-gentilshommes, mais le garde-chasse Stofflet. Pour qu'on se décidât à courir à l'ennemi, il fallait que la Rochejaquelein donnât l'exemple et que Stofflet s'avançât en tête de l'infanterie, avec les drapeaux [5]. Donissan, le père de madame de la Rochejaquelein, ne jouait pas de rôle. Seulement, comme il était fort riche, c'était lui qui, de son propre argent, soldait le corps des étrangers, suisses ou allemands, que commandait Keller, corps indiscipliné, quoique très-brave [6]. Quant au conseil supérieur, il était universellement décrié. A Fougères, un bref du pape, adressé aux généraux, et qu'on soupçonna l'abbé Bernier d'avoir provoqué sous main, par jalousie [7], était venu leur dénoncer le faux évêque d'Agra comme un imposteur sacrilége, et faire craindre qu'un secret si important à garder ne s'éventât. Mais quoi ! la disposition des esprits était déjà changée à ce point, que les dévots paysans de la Vendée commençaient à murmurer

[1] Voyez, sur le siége de Granville, le récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 348-351 ; les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chapitre XVI, 286-288 ; le rapport du représentant Lecarpentier, imprimé à Coutances.

[2] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, ch. XVI, p. 289.

[3] Déclaration de Langrenière, dans les documents inédits qui m'ont été communiqués par M. Benjamin Fillon.

[4] Récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 339.

[5] *Ibid.*

[6] Déclaration de Langrenière, *ubi supra*.

[7] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chapitre XVI, p. 284 et 285.

même contre les prêtres, trouvant mauvais qu'ils s'ingérassent dans le gouvernement de l'armée, au lieu « de se mêler de leur état [1] ! »

Il ne fut donc pas au pouvoir des chefs d'empêcher l'armée catholique de rebrousser chemin, et elle reprit la route de Pontorson, semblable désormais, selon l'expression d'Obenheim, à un sanglier blessé qui n'a plus qu'à froisser, avant de périr, les chasseurs amenés sur son passage [2].

Nous avons laissé les troupes républicaines se réorganisant à Angers. Chalbos étant tombé malade, et le commandement en chef des deux armées de l'Ouest et de Brest ayant été conféré à Rossignol, qui était alors à Rennes, ce fut dans cette dernière ville que, le 24 brumaire (14 novembre), les deux armées opérèrent leur jonction. Elles formaient ensemble vingt mille hommes. Depuis longtemps Rossignol était, de la part de la faction aristocratique et militaire en Vendée, l'objet de dédains calculés, que ne purent désarmer ni sa modestie, ni son courage, ni cette rare générosité de caractère dont il donna de si frappantes preuves [3]. On se plaisait à rappeler qu'il avait été garçon orfévre à Niort ; on nommait le maître chez lequel il avait travaillé, et les compagnons qu'il avait eus dans son apprentissage [4] ; on suivait enfin contre lui le même système qui venait de réussir contre l'Echelle. C'est ce qu'on trouve constaté dans une lettre où l'adjudant général Rouyer se plaint du « mauvais esprit qui règne parmi les Mayençais et du mépris qu'on cherche à leur inculquer pour les généraux sans-culottes [5]. »

Que Rossignol ne fût pas un grand capitaine, sans doute ; et il en convenait le premier avec beaucoup de franchise et de noblesse. Mais on reconnaîtra que cela n'était pas absolument nécessaire, si l'on réfléchit que c'était, après tout, sur les instructions envoyées par le Comité de salut public que se réglèrent, au nord de la Loire, la plupart de ces opérations militaires dont les détracteurs de la Révolution se sont étudiés à rapporter le mérite exclusif aux généraux mayençais [6]. Il y a plus : ce fut de la part du Comité un trait de politique profonde d'écarter du commandement suprême des armées, à l'intérieur, des hommes en qui le soldat dominait le citoyen et dont le génie militaire eût pu, servi par la victoire, devenir fatal à la liberté. Décidés à vaincre, mais au profit de la Révolution seule, ce que les chefs jacobins voulaient à la tête d'une armée employée au cœur de la France, c'était un général que n'eût point envahi l'esprit des camps, qui n'eût pas assez de génie pour concevoir de dangereux desseins, et qui, bien conseillé, eût à la fois assez de bon sens, de modestie et de patriotisme pour suivre les bons conseils. Cette politique était une vraie politique d'hommes d'Etat, et elle ne pouvait rencontrer un meilleur instrument que Rossignol [7]. Elle conduisit au succès en définitive, et ce succès aurait coûté moins cher, si ceux qu'on subordonnait à Rossignol et qui se jugeaient supérieurs à lui se fussent élevés à tout le désintéressement de leur rôle.

La nouvelle de l'attaque sur Granville parvint à Rennes le 26 brumaire (16 novembre). Aussitôt il est décidé que les deux armées de l'Ouest et de Brest, réunies, se porteront à Antrain. La générale bat, et les soldats, se traînant sans souliers par des chemins affreux, où ils avaient de la boue jusqu'à mi-jambe, arrivent, le 27 brumaire (17 novembre), à la position indiquée. On comptait que le général Sépher, avec les six mille hommes de la division de Cherbourg, suivrait par derrière les Vendéens, et qu'ils seraient arrêtés à Pontorson par le général Tribout qui, avec quatre mille hommes et dix pièces de canon, avait à défendre un défilé de dix-huit pieds de largeur, impossible à tourner [8]. Ainsi enfermés entre le poste de Pontorson, la division de Cherbourg, l'armée d'Antrain et la mer, les Vendéens semblaient voués à une destruction inévitable. Mais le plan manqua, beaucoup moins par l'impéritie de quelques généraux que par la mésintelligence qui existait entre eux tous.

Sépher avait atteint Coutances le lendemain du siége de Granville : au lieu d'aller en avant, il rétrograda jusqu'à Saint-Lô. Et pourquoi ? Parce qu'il lui déplaisait d'être subordonné à Rossignol [9].

De son côté, Tribout, après avoir commis, par excès d'ardeur, l'énorme faute de se porter au delà du défilé dont l'infériorité de ses forces lui défendait de sortir, Tribout envoya demander à Antrain un renfort qui l'eût sauvé peut-être des suites de son imprudence et qui ne lui fut pas envoyé [10]. Le motif, mystère. Mais ce qui est sûr, c'est que le général Vergnes, auquel le secours avait été demandé, commandait l'état-major de Canclaux et appartenait au *parti de Nantes*, tandis que Tribout appartenait au *parti de Saumur*, et était coupable, aux yeux de la faction purement militaire, du crime de jacobinisme. Il se conduisit néanmoins de telle sorte, qu'ayant à peine quatre mille hommes à opposer à l'effort de toute l'armée catholique, il lui tint tête pendant trois heures, et ne battit en retraite vers Dinan que lorsque au désavantage résultant de l'extrême disproportion des forces se fut venu joindre l'épuisement des munitions [11].

[1] Déclaration de Langrenière, *ubi supra*.

[2] Savary, t. II, p. 331.

[3] On en a vu un exemple dans le conseil de guerre tenu le 2 septembre à Saumur. (Voy. précédemment, p. 549.)

[4] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*.

[5] Cette lettre est mentionnée dans Savary, t. II, p. 339, mais avec un sentiment qu'on devine.

[6] Les arrêtés du Comité de salut public qui témoignent de son initiative militaire sont cités tout au long dans le rapport que Barère fit sur la Vendée, le 1er octobre 1793. Ainsi point de doute possible à cet égard.

[7] Voilà ce que n'a pas su voir M. Thiers, qui aime la Révolution, et ce que n'a pas voulu voir M. de Barante, qui la déteste.

[8] Savary, t. II, chap. IX, p. 361 et 362.

[9] Beauchamp, *Histoire de la Vendée et des Chouans*, t. II, liv. XI, p. 66.

[10] Ce fait, dénoncé avec véhémence par Tribout et qui fut cause de l'emprisonnement du général Vergnes, mis, du reste, en liberté après les succès du Mans et de Savenay, ce fait se trouve affirmé de la manière la plus péremptoire dans les *Mémoires inédits de Mercier du Rocher*.

[11] C'est ce que constate le récit d'un officier du génie, témoin oculaire, lequel récit est cité par Kleber lui-même. Voy. Savary, t. II, chap. IX.

Où dominait l'influence des Mayençais, la mauvaise volonté à l'égard des soldats de Tribout était si grande, que deux cents hommes de ceux qui avaient combattu à Pontorson, s'étant présentés à Antrain vers minuit, on les traita de lâches; on alla même jusqu'à leur refuser des vivres : conduite dont on dut être bien honteux le lendemain, quand on apprit avec quel courage ils s'étaient comportés [1].

Tribout, furieux d'un échec dû principalement à ses fautes, mais où il ne voulut voir que l'effet de l'abandon où on l'avait laissé, se plaignit amèrement du général Vergnes, qui, par suite de cette dénonciation, fut emprisonné; et les amis de celui-ci le vengèrent, en criant plus haut que jamais que « la réputation de sans-culottisme tenait lieu de talents militaires, et que l'ignorance, l'impéritie, l'emportaient sur le talent et la justice [2]. »

Maîtres de Pontorson, les Vendéens n'y demeurèrent qu'un jour, et ce jour fut marqué par un événement bien inattendu. Le prince de Talmont, Beauvolliers l'aîné et le curé de Saint-Laud ayant subitement disparu, le bruit se répand qu'ils ont déserté l'armée pour s'embarquer sur un bateau pêcheur et se faire conduire à Jersey. A cette nouvelle, l'indignation éclate partout. Le rude, l'inexorable Stofflet, quoique personnellement dévoué jusqu'alors au prince de Talmont, se lance avec un piquet de cavalerie à la poursuite des fugitifs, les atteint au moment où ils allaient quitter le rivage et ordonne qu'on les arrête. Les cavaliers hésitaient à porter la main sur le prince : Stofflet, l'œil en feu et la pointe du sabre basse, les y force. Talmont est désarmé et ramené au camp, ainsi que ses compagnons. Ils dirent, pour leur justification, que, s'ils avaient effectivement frété un bateau pêcheur, c'était afin d'aller presser les secours de l'Angleterre et accompagner quelques dames qui, désirant passer à Jersey, s'étaient adressées à eux. Cette justification, à laquelle les uns crurent et que les autres regardèrent comme mensongère, fit tomber le scandale, mais non les soupçons. Ceux-là surtout durent se montrer difficiles à persuader, qui connaissaient l'histoire de la lettre et du bijou remis au prince de Talmont, la veille du siége de Granville [3] !

De Pontorson, l'armée vendéenne se rendit à Dol. Westermann, placé à l'avant-garde de l'armée républicaine d'Antrain, n'est pas plutôt informé de la marche de l'ennemi, qu'il propose à Marigny [4] de le poursuivre jusque dans la ville de Dol. Les voilà partis avec trois mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux, un obusier, trois pièces de canon [5].

Ils prennent la route de Pontorson, qu'ils ne font que traverser et marchent sur Dol. Les Vendéens y étaient fort tranquilles; l'ombre du soir couvrait les rues, et un sentiment profond de sécurité avait endormi jusqu'à la vigilance des sentinelles. Tout à coup on entend des cris, un grand tumulte. C'était Marigny qui, à la tête d'une poignée de chasseurs francs, avait pénétré dans le faubourg, renversant tout sur son passage. Malheureusement, il s'était avancé avec trop de précipitation, suivi des seuls cavaliers; et l'infanterie était encore à trois lieues derrière lui, sous les ordres de Westermann. L'ennemi ne tarda pas à revenir de sa surprise, et Marigny, n'étant pas soutenu, dut battre en retraite [6].

Ceci avait lieu entre six et sept heures du soir, le 30 brumaire (20 novembre) [7].

Or, en ce moment même, généraux et représentants tenaient conseil à Antrain.

Selon Kléber, — et il avait gagné les généraux à son opinion, — il fallait se borner à un système activement défensif ayant pour objet de bloquer l'ennemi, sauf à charger Westermann et Marigny de le harceler [8]. Mais ce plan ne répondait pas à l'ardeur des représentants, surtout à celle de Prieur de la Marne, que ses collègues du Comité de salut public avaient dépêché à l'armée de l'Ouest, en le chargeant d'avoir l'œil sur les chefs militaires. On délibérait encore, lorsqu'une lettre est apportée. Elle vient de Westermann. Il annonce que la situation des Vendéens à Dol est déplorable : qu'il se dispose à les attaquer au commencement de la nuit, par la route de Pontorson, et que, si l'on veut faire marcher une colonne par la route d'Antrain, Dol va être le tombeau de l'armée catholique. A la lecture de cette lettre, les représentants prennent feu; le plan de Kléber est abandonné, et l'on décide qu'on appuiera l'attaque de Westermann [9].

Une rue fort large, qui est la grande route de Dinan, voilà Dol. Du côté opposé, presque à l'entrée de la ville, la route se divise en deux branches, dont l'une mène à Pontorson, l'autre à Antrain [10].

Une double attaque par ces deux branches, si elle eût été conduite avec ensemble et vivement exécutée, eût sans doute réalisé la prophétie de

[1] *Mémoires inédits de Mercier du Rocher.* — Pas un mot de tout cela ni dans Savary, ni dans les historiens qui, comme M. Thiers et M. de Barante, l'ont suivi pas à pas, sans se mettre en peine ni des témoignages ni des documents contraires.

[2] Ce sont les propres expressions dont Kléber se sert en parlant de cette affaire. On peut juger jusqu'à quel point cette accusation était fondée!

[3] Madame de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, p. 291, s'étudie évidemment à présenter ce fait sous le jour le moins défavorable possible. Elle dit que Stofflet envoya à la poursuite du prince, au lieu de dire qu'il y alla lui-même; elle ne parle pas du fait de l'arrestation, encore moins de celui du désarmement : « Ils arrivèrent, après trois heures d'absence, sans avoir été rencontrés par M. Martin, etc... » Mais la version que nous avons suivie, outre qu'elle est conforme au récit de Beauchamp (t. II, liv. X, p. 57 et 58), s'appuie sur le témoignage, non-seulement de Mercier du Rocher, mais de Langrenière.

[4] On sait qu'il y avait un général du même nom parmi les Vendéens.

[5] Récit de Kléber, dans Savary, t. II, p. 366.

[6] Savary, t. II, p. 367. — *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 296.

[7] Rapport de l'adjudant général Bouyer, cité dans celui de Chondieu.

[8] Récit de Kléber, dans Savary, t. II, p. 368.

[9] *Ibid.*, p. 369.

[10] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 297.

Westermann. Mais, tandis que lui, à Pontorson, ne songeait qu'à pousser en avant, Kléber, à Antrain, parlait de se tenir sur la défensive, de ne rien donner au hasard; et cette divergence d'opinions eut pour résultat un défaut d'harmonie dans les mouvements, qui ne pouvait qu'être fatal.

Westermann, en effet, attaqua, de son côté, à minuit, sans être soutenu. Et cependant, telle était la confusion qui régnait à Dol, que les Vendéens s'y crurent à deux doigts de leur perte. Femmes, blessés, tout ce qui ne combattait pas, se précipite hors des maisons et se range le long des murs. Au milieu de la rue, les bagages, les chariots, l'artillerie de rechange. De chaque côté, entre les canons et les femmes, les cavaliers attendant, sabre en main, le moment de s'engager dans l'action, entamée par l'infanterie. Moment terrible! La nuit était obscure; le canon grondait; le feu des obus jetait sur les maisons, d'intervalle en intervalle, une clarté plus sinistre que les ténèbres. Les femmes n'osaient donner cours à leurs lamentations, et se pressaient les unes contre les autres en silence, comme il arrive dans les grandes terreurs. Pour animer les soldats, on avait fait parcourir la ville par vingt tambours qui battaient la charge. La parole n'était qu'à la mort. Au bout d'une demi-heure, un cri s'élève à l'entrée de la ville : « En avant la cavalerie! Vive le roi! — Vive le roi! » répondent les cavaliers avec un sombre enthousiasme, et ils partent au galop, en agitant leurs sabres, que la lueur du combat faisait étinceler dans l'ombre [1].

Les républicains soutinrent pendant quatre heures une lutte que l'obscurité de la nuit rendait affreuse. L'acharnement des deux partis était si furieux, que les combattants, se saisissant corps à corps, se déchiraient l'un l'autre avec les mains. On prenait des cartouches aux mêmes caissons. On tuait et on était tué au hasard. Enfin, la diversion sur laquelle il avait compté lui manquant, Westermann se vit forcé de reculer sur la route de Pontorson, jusqu'à deux lieues et demie de Dol [2].

Dans ce moment même, c'est-à-dire trop tard, Marceau arrivait à une lieue de Dol, par la route d'Antrain, où une partie de l'armée vendéenne s'était portée dans la prévision d'une double attaque. La rencontre eut lieu à quatre heures du matin. Bientôt un brouillard épais se lève, et une panique effroyable se déclare parmi les Vendéens. Fut-elle causée par le bruit que firent les artilleurs de la tête, en se précipitant sur une voiture chargée de pain [3], ou bien par le mouvement d'un groupe de cavaliers envoyés à Dol pour en rapporter de la poudre et qu'on crut en pleine fuite [4]? Toujours est-il que l'épouvante fut générale, immense. Une multitude de soldats effarés reflue vers la ville, qu'ils remplissent d'effroi. En un instant, la route de Dinan, à l'autre extrémité de Dol, est encombrée de fuyards. Jamais déroute n'offrit un plus lamentable aspect. Les blessés renversés par les chevaux, qui leur passaient sur le corps; les enfants en larmes, les femmes poussant des cris, les officiers frappant en vain de leurs sabres les fuyards et entraînés par eux; Stofflet lui-même, l'intrépide Stofflet, emporté dans le torrent, tout semblait annoncer que, pour l'armée catholique, l'heure suprême était venue [5]. Et nul doute qu'elle n'eût sonné alors, si le prince de Talmont, à la tête de quatre cents hommes, n'eût déployé un courage et une constance qui, favorisés par le brouillard, masquèrent le désordre aux yeux des républicains, et donnèrent le temps à Stofflet, à Marigny, à d'Autichamp, de rallier les fuyards et de les ramener au combat [6]. Parmi les officiers, quelques-uns criaient d'une voix lugubre : « Allons, les braves, à la mort! » D'autres : « Que les femmes empêchent les hommes de fuir! » Un second mouvement se fit en sens inverse, et non moins impétueux que le premier. Les prêtres étaient intervenus; le curé de Sainte-Marie-de-Ré, monté sur un tertre et élevant un grand crucifix, avait menacé de l'enfer quiconque lâcherait pied [7]. Les femmes s'arrêtent, elles reviennent; quelques-unes, passant de la frayeur à l'exaltation, barrent le passage aux fuyards. La femme de chambre de madame de la Chevalerie prend un fusil et met son cheval au galop en criant : « En avant! au feu les Poitevins [8]! »

Pendant ce temps, du chemin de Pontorson, où il avait repoussé Westermann, la Rochejaquelein était accouru sur celui d'Antrain, où le premier spectacle qui le frappa fut celui de la déroute. Désespéré, il se croise les bras en face d'une batterie républicaine et veut mourir. Il ignorait qu'à l'extrémité de la droite le prince de Talmont tenait encore. Il en est informé, renaît à l'espoir, et va rejoindre les combattants. Peu après, Stofflet arrive, avec le reste des troupes qu'il a ralliées, et Marceau, si supérieur en force à l'ennemi un moment auparavant, se trouve avoir sur les bras toute l'armée vendéenne, réunie. Pour comble de malheur, une colonne républicaine, de retour de Fougères, où elle avait été précédemment envoyée, vient se jeter dans les rangs et n'y apporte que confusion. Marceau, désolé, dépêche un messager à Rossignol et à Kléber, qui arrivent en toute hâte. Mais remettre l'ordre en présence de l'ennemi était dangereux. Kléber propose une position rétrograde en avant de Trans, en attendant qu'on retourne à Antrain, ce qui, selon lui, doit être fait le jour suivant. Cet avis, adopté d'abord, fut bien vite abandonné. Le général en chef Rossignol et les représentants jugèrent que se retrancher en

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 297-298.
[2] *Ibid.*, p. 304.
[3] Récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 377.
[4] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 305.
[5] Il est à remarquer que le récit de Kléber ne fait nulle mention de ces circonstances qui prouvent d'une manière si péremptoire que les Vendéens, attaqués plus vivement du côté d'Antrain, eussent succombé.
[6] Voy. les *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, ch. XVII.
[7] *Ibid.*, p. 305.
[8] *Ibid.*, p. 302.

avant de Trans était tout ce qu'exigeait la prudence [1].

Les soldats vendéens rentrèrent à Dol en triomphe. La joie était au comble. On se félicitait et on s'embrassait mutuellement. On remerciait les femmes de leur intervention courageuse. Le curé de Sainte-Marie reparut, toujours le crucifix à la main. Il chantait le *Vexilla regis*, et chacun de tomber à genoux sur son passage [2].

Faut-il le dire? Oui, puisque la vérité l'exige : des soldats appartenant à la colonne républicaine envoyée à Fougères y avaient commis des crimes qui égalèrent en atrocité ceux dont les Vendéens s'étaient souillés en cet endroit même. Là, des blessés furent égorgés dans leur lit ; là, des Vendéennes reçurent la mort, après des outrages pires que la mort. C'est ce que constate une lettre écrite à un chirurgien pour qu'il la mît sous les yeux de Robespierre. Mais n'oublions rien. Le signataire ajoute : Parmi ces horreurs, j'ai vu un beau trait. Une femme, à qui l'on avait pris ses jupes — elle pouvait avoir vingt ans et était assez jolie — pria un capitaine de canonniers de la tuer. Lui, plein de générosité et d'humanité, ôta sa redingote, la lui mit sur le corps, la fit sortir de l'hôpital, et, le sabre à la main, lui sauva la vie [3]. »

Le 2 frimaire (22 novembre), les causes qui avaient produit la défaite de la veille en amenèrent une seconde. Tandis que Kléber, à Trans, ne parlait que de faire rétrograder les troupes jusqu'à Antrain [4], l'idée fixe de Westermann, à Pontorson, était de recommencer l'attaque. C'est le parti auquel il se résolut, le 2 frimaire, sans s'assurer s'il serait soutenu à temps. Dès sept heures du matin, il pousse droit à Dol. La Rochejaquelein s'avance de nouveau à sa rencontre, et le combat s'engage. On lutta de part et d'autre avec un courage qui tenait de la fureur. A neuf heures, voyant les républicains reculer, Marigny, l'émule de Westermann, s'efforce de ramener la fortune en mettant pied à terre avec ses chasseurs, et en faisant, à leur tête, une charge désespérée. Un biscaïen lui casse son sabre dans la main, et lui n'échappe à la mort que par miracle [5]. Quant à Westermann, il était tombé dans un tel accès de rage, en sentant la victoire lui échapper, qu'il frappait à droite et à gauche ses propres soldats, et qu'il tua d'un coup de sabre à la figure un officier de gendarmerie, au moment même où celui-ci cherchait à rallier les fuyards [6].

Il fallut battre en retraite, cependant; et la route de Pontorson était libre depuis une heure déjà [7], lorsque les Vendéens virent s'avancer, sur celle d'Antrain, le gros de l'armée républicaine, établie à Trans. Snifflet commandait, de ce côté; mais la Rochejaquelein, victorieux, l'étant venu rejoindre, les républicains eurent à soutenir, une fois encore, tout l'effort de l'armée vendéenne, réunie. De cette circonstance [8], et non point de la démoralisation des troupes républicaines [9], dépendit le sort de la journée. Les troupes étaient si peu démoralisées, que la bataille dura plusieurs heures [10]. La seconde colonne fit bonne contenance ; la troisième soutint le feu jusqu'à ce que les munitions furent épuisées, et alors un en vint à l'arme blanche [11]. Enfin, pris par leur droite [12], les républicains plièrent. Vainement Rossignol, qui s'était constamment tenu à la tête de la bataille, fit-il tout ce qu'il put, avec Bourbotte et Prieur, pour enchaîner à son drapeau la victoire, employant tour à tour auprès des soldats la prière, la menace, l'insulte, et leur criant : « Vous allez dire que vos généraux vous trahissent, mais non. C'est votre lâcheté qui perd la bataille [13]... » La retraite, une fois commencée, devint si précipitée, et dégénéra si bien en déroute, qu'elle entraîna les républicains au delà même d'Antrain, dont l'armée vendéenne inonda les rues et les maisons dans le plus épouvantable désordre. « Un corps de mille hommes qui eût attaqué les Vendéens en ce moment, écrit Obenheim, les eût détruits [14]. »

Mais l'armée républicaine, loin de songer à revenir sur ses pas, poussa jusqu'à Rennes. Là, Rossignol eut un de ces moments qui ne sauraient naître que dans une âme vraiment grande. Prenant sur lui, avec une modestie injuste à force d'abnégation, la responsabilité d'un revers que sa qualité seul de général en chef permettait de lui imputer, et qui avait sa source réelle dans

[1] Le récit de Kléber, en ce qui touche cette journée, outre qu'il est très-incomplet, ne concorde, il faut bien le dire, ni avec le rapport de Westermann, ni avec la relation de madame de la Rochejaquelein, ni avec les *Mémoires de Mercier du Rocher*, que nous avons sous les yeux. Ce récit, tant par ses réticences que par le tour donné aux choses, est évidemment calculé de manière à écarter du parti auquel Kléber appartenait toute la responsabilité du mal, en la rejetant le plus possible sur le parti adverse. Ainsi la confusion que produisit dans la colonne de Marceau le retour de celle qu'on avait envoyée à Fougères est présentée, dans le récit adopté par Savary, comme le résultat de ce fait que Muller était ivre. Or, il ne faut pas oublier ce que Rossignol, dans la lettre qu'il écrivit, d'Angers, au ministre de la guerre, dit des horreurs que le parti de Mayence s'étudiait à répandre contre les généraux patriotes, entre autres Muller et Canuel.

[2] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 304.

[3] Rapport de Courtois sur les papiers trouvés à la mort de Robespierre, n° XXV des *Pièces justificatives*.

[4] Récit de Kléber, dans Savary, t. II, p. 370.

[5] *Ibid.*, p. 374.

[6] Lettre de Rossignol au ministre de la guerre, en date du 11 frimaire (1er décembre 1793). — Savary dit, à ce sujet, t. II, p. 404, que c'était la coutume de Westermann, caractère bouillant et dangereux, de distribuer des coups de sabre aux officiers et aux soldats.

[7] La déroute de Westermann eut lieu à neuf heures, et ce fut à dix heures seulement que l'autre partie de l'armée attaqua. Voy. la lettre de Gainou, à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés à la mort de Robespierre, n° XXV.

[8] Voy. le récit d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 379.

[9] Comme Kléber le dit, t. II, de Savary, p. 373, pour prouver que son système de défensive était le meilleur.

[10] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 307.

[11] Rapport de l'adjudant général Rouyer, cité dans celui de Choudieu.

[12] Récit d'Obenheim. Savary, t. II, p. 379.

[13] Voy. la lettre de Gainou, n° XXV des *Pièces justificatives*, à la suite du Rapport de Courtois.

Kléber ne dit pas un mot dans son récit de l'intrépidité déployée par Rossignol ; et il va sans dire que les historiens royalistes n'ont eu garde de remplir la lacune. Si M. de Barante, par exemple, eût cru de son devoir de ne rien taire, il n'aurait pu se donner le plaisir de dire, t. III de son *Histoire de la Convention*, p. 398, édition Meline, que les généraux protégés par les Jacobins manquaient pour la plupart de talent et de courage.

[14] Voy. dans Savary, t. II, p. 380.

les divisions intestines auxquelles l'armée était en proie, il parut au conseil de guerre, un papier à la main, et, s'adressant aux représentants : « Citoyens, leur dit-il, j'ai juré la République ou la mort : je tiendrai mon serment. Mais je ne suis pas fait pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon et je ferai mon devoir. Voici ma démission : si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la République [1]. » Mais Prieur : « Tu es le fils aîné du Comité de salut public, Rossignol. Point de démission. La responsabilité ne pèsera pas sur toi, mais sur ceux qui t'environnent et doivent te seconder de leurs conseils et de leurs talents militaires [2]. »

La politique du Comité de salut public à l'égard des hommes d'épée était tout entière dans ces mots ; et Prieur n'attachait certainement pas un sens frivole à la définition qu'il avait coutume de donner de lui-même, lorsque avec une intention sans doute ironique il disait aux généraux mayençais : « Je suis, moi, le romancier de la Révolution [3]. »

Le généralat fut donc conservé à Rossignol. Seulement, Kléber obtint des représentants que Marceau serait nommé commandant des troupes, Westermann commandant de la cavalerie, et qu'à la tête de l'artillerie on mettrait Debilly. « Ami de Marceau, écrit Kléber, j'étais sûr qu'il n'entreprendrait rien sans s'être concerté avec moi [4]. » Bien que ces dispositions eussent pour but manifeste d'ajouter à l'influence de la faction mayençaise sur l'armée, elles furent acceptées par les représentants, le point essentiel, pour Prieur et ses collègues, étant que l'autorité militaire suprême, l'autorité en dernier ressort, restât aux mains d'un homme dévoué corps et âme à la Révolution, telle que le Comité de salut public la comprenait et la personnifiait en cet homme. S'il arrivait aux généraux qui devaient l'aider de ses conseils de ne lui prêter qu'une assistance propre à l'égarer, oh ! alors, — Prieur s'en était expliqué nettement, malheur à eux [5] !

Le 8 frimaire (28 novembre), il fut décidé que l'armée se porterait sur Châteaubriand, où la première colonne, commandée par Marceau, arriva le 10 frimaire (30 novembre), et où l'on apprit que l'ennemi menaçait Angers [6].

C'était effectivement de ce côté que les Vendéens, en quittant la ville d'Antrain, avaient pris le parti de se diriger. De nouveau ils traversèrent Fougères, Ernée, Laval ; mais quel spectacle que celui qui maintenant s'offrait à leurs yeux, là même où ils avaient triomphé ! Partout le deuil, partout l'image de leur destruction prochaine, partout la trace des vengeances exercées sur quiconque les avait accueillis. Ils se traînaient, foule immense et misérable, teignant les routes de leur sang, les jonchant de leurs cadavres et, à chacun de ces relais funèbres, laissant derrière eux ceux que leur venaient enlever ou le froid ou la faim. Car le froid était d'une rigueur si excessive, et la rareté des vivres telle, qu'à Antrain, madame de la Rochejaquelein « vécut de quelques oignons arrachés dans un jardin [7]. » C'est ainsi que les Vendéens gagnèrent Angers.

Averti de leur approche, Marceau, qui était à Châteaubriand, avait envoyé aussitôt prévenir Rossignol, demeuré à Rennes. Rossignol ayant répondu qu'il arriverait le lendemain de sa personne, Marceau pensa qu'il devait l'attendre ; et cette interprétation assez naturelle devint, par le danger où elle semblait mettre Angers, le sujet d'une explication très-vive entre Rossignol et Marceau d'abord, puis entre Marceau et Prieur. Celui-ci, convaincu enfin que Marceau n'avait aucun tort en cette affaire, rejeta tout sur Kléber et alla jusqu'à parler de guillotine. Heureusement, l'évidence des faits et la fermeté de Kléber, en ramenant Prieur, calmèrent l'orage [8].

D'ailleurs, les généraux Danican et Boucret étaient entrés à Angers deux jours avant le siége ; et, quoique trois mille hommes armés fussent insuffisants pour un développement de douze cents toises [9], l'ardeur des habitants était si grande, que les Vendéens vinrent se briser contre cette barrière. Maîtres des faubourgs, ils eurent à y soutenir, pendant toute la journée du 13 frimaire (3 décembre), le feu de vingt pièces d'artillerie. Beaupuy, à peine remis de sa blessure, était l'âme de la défense. Il fut admirablement secondé. Vieillards, jeunes filles, femmes, enfants, couraient à l'envi porter sur les remparts vivres et munitions [10]. Parmi les Vendéens, au contraire, tout n'était que découragement. Pour les décider à un assaut général, les chefs leur promirent le pillage de la ville, mais ce fut en vain [11].

Le siége durait depuis trente heures quand parut la colonne qui venait de Châteaubriand. A son approche, les Vendéens se déterminent à la retraite. Marigny, qui marchait sur les derrières par la route de la Flèche, les ayant chargés à la tête de cent cinquante hommes, fut renversé par un boulet de canon. « Chasseurs, achevez-moi, » dit-il, et il expire. Sa destitution lui devait être notifiée à Angers : une mort glorieuse la prévint [12].

Kléber ne manque pas, en rappelant cette circonstance, de murmurer « contre l'injustice des gouvernements. » Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que Marigny, très-brave soldat, appartenait à

[1] Voy. Savary, t. II, chap. IV, p. 376.
[2] *Ibid.*
[3] Ce mot est cité sans commentaire dans Savary, t. II, p. 391.
[4] *Ibid.*, p. 389.
[5] Savary, t. II, p. 391.
[6] *Ibid.*
[7] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVII, p. 309.
[8] Voy. Savary, t. II, chap. IX, p. 292 et suiv.
[9] Récit de Ménard, commandant de la place d'Angers, dans Savary, t. II, chap. X, p. 409.
[10] Récit de Ménard, commandant de la place d'Angers, dans Savary, t. II, chap. X, p. 409.
[11] Madame de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, p. 310, dit, tout en convenant du fait, que cette promesse scandalisa beaucoup. On en peut douter quand on se rappelle qu'au Mans, comme on le verra plus bas, aristocrates et patriotes furent pillés indistinctement.
[12] Récit de Kléber, *Ibid.*, p. 411.

cette opposition armée contre laquelle il était commandé au Comité de salut public de se tenir en garde, sous peine de mort. Et la preuve que, dans Marigny, ce n'était pas le soldat qu'on entendait frapper, c'est le beau décret qui fut rendu, le 25 décembre, sur la proposition de Merlin (de Thionville) : « La Convention décrète que le père de Marigny conservera le cheval que montait son fils, au moment où il fut blessé [1]. »

Kléber, lui aussi, fut menacé. Mais la même main qui écrivait son nom sur une liste de destitutions, liste presque aussitôt suspendue que dressée, signait sans hésiter le brevet par lequel Marceau était élevé au commandement en chef intérimaire de l'armée de l'Ouest, chargée seule de poursuivre les Vendéens, jusqu'à l'arrivée du général Turreau [2]. Il était dans le caractère de Kléber de dire à Marceau : « Nous serons guillotinés ensemble. » La vérité est cependant qu'ils ne le furent ni l'un ni l'autre, et qu'ils ne durent leur élévation qu'à la République. Si elle fut terrible aux généraux qui, comme Custine, osèrent la braver, elle prépara d'éclatants triomphes à ceux qui, comme Aubert-Dubayet à Mayence, l'avaient bien servie [3]; et, à l'égard de ceux qui, comme Kléber, joignaient à un rare mérite un esprit difficile à satisfaire et frondeur, elle se contenta d'une surveillance qui, après tout, n'enleva point à la patrie le bienfait de leurs services.

Le siége d'Angers montre combien cette vigilance de la Révolution, concernant les hommes d'épée, était nécessaire. Parmi les généraux qui s'unissaient aux Mayençais pour dénoncer ce qu'ils appelaient « l'impéritie des généraux sans-culottes, » figurait Danican. Or, quelle fut sa conduite à Angers? « Une chute de cheval, simulée ou réelle, dit Beauchamp, avait servi de prétexte à Danican pour remettre le commandement. Au moment du plus grand péril, on avait vu filer sa voiture et ses bagages du côté de la porte Saint-Nicolas. Sa cavalerie, éclairée par des torches, ayant pris la même direction, fit soupçonner qu'elle cherchait à indiquer le point le plus faible [4]. » Danican était en outre accusé d'avoir déserté le poste d'Entrames avant l'affaire de Château-Gonthier [5]. Dans le sentiment qui porta les représentants à le destituer y eut-il défiance injuste? Sa vie ultérieure a répondu. Danican était un royaliste déguisé [6]. Ce fut lui qui, plus tard, commanda les sections insurgées contre la Convention ; et il mourut pensionné par les Anglais pour les services qu'il avait rendus à la cause contre-révolutionnaire [7].

Les Vendéens, chassés d'Angers, avaient pris la route du Mans, en passant par la Flèche. A leur approche, trois ou quatre mille républicains, gardes nationaux pour la plupart [8], sortent du Mans, et vont résolûment à l'ennemi. La fusillade s'engage. Distingué à son écharpe de général par un hussard qui le défie, Talmont lui crie : « Je t'attends, » l'attend, et lui partage la tête d'un coup de sabre [9]. Les républicains avaient des munitions insuffisantes : quand elles vinrent à manquer, la déroute commença, et ni le général Chabot, ni le représentant Garnier, ne purent l'arrêter. Le soir, les Vendéens avaient envahi la ville de toutes parts; et, le lendemain, les meilleurs citoyens fusillés, les édifices publics dévastés, les aristocrates et les patriotes pillés indistinctement [10], témoignaient de ce dernier triomphe de l'armée catholique.

Le 22 frimaire (12 décembre), Westermann qui, lancé avec l'avant-garde à la poursuite de l'ennemi, l'avait harcelé sans relâche, l'infatigable Westermann paraît sous les murs du Mans.

Un sentiment d'inexprimable fatigue, un découragement mortel, la résignation morne qui précède une catastrophe depuis longtemps prévue, régnaient parmi les Vendéens. Chez les soldats plus de respect pour les chefs, et entre les chefs plus de lien. Le malheur avait aigri les esprits, la haine et la jalousie rongeaient les cœurs. Tous ils se sentaient sous le couteau, et, en attendant qu'il s'abattît sur eux, d'une main furieuse ils se déchiraient les uns les autres [11]. A la Flèche, la Rochejaquelein, irrité contre les officiers qui l'avaient laissé combattre presque seul, avait été amené à leur dire : « Ce n'est donc pas assez de me contredire au conseil, vous m'abandonnez au feu [12]. »

Un suprême effort fut tenté cependant, et le succès y répondit d'abord. L'avant-garde républicaine est repoussée, retombe sur la division la plus rapprochée et y jette le désordre. Mais une colonne appelée de Cherbourg, et que commandait Tilly, arrête l'ennemi victorieux, le charge à la baïonnette, le met en fuite, et, d'un irrésistible élan, traverse le pont du Mans à la suite des fuyards, pénètre dans la ville, pousse jusqu'au milieu de la grande place [13]. La nuit venait. Les plus braves d'entre les Vendéens, répandus dans les maisons, faisaient feu de toutes les fenêtres. Il est vrai que le reste de l'armée catholique n'était plus qu'un mélange confus de femmes effarées, de blessés gémissants, de soldats devenus rebelles à leurs officiers et qui

[1] Voilà ce que, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 405, édition Meline, M. de Barante oublie de mentionner; mais ce qu'il n'oublie pas, c'est que « la destitution de Marigny arriva du ministère de la guerre le jour même où il se faisait tuer!.. »

[2] Ce sont là des rapprochements de la plus haute importance, et les faits sur lesquels ils reposent se trouvent dans Savary lui-même. Voyez t. II, chap. x, p. 414.

[3] Nous avons raconté, dans le chapitre précédent de ce volume, la réception enthousiaste et touchante qui fut faite par la Convention à Aubert-Dubayet, lors de son retour de Mayence. (Voy. le *Moniteur*, 1793, n° 221.)

[4] Beauchamp, t. II, liv. X, p. 89 et 90.

[5] Savary, t. II, chap. x, p. 415.

[6] *Biographie des contemporains*.

[7] *Ibid*.

[8] Adresse des administrateurs de la Sarthe à leurs concitoyens.

[9] *Mém. de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVIII, p. 319.

[10] Adresse des administrateurs du département de la Sarthe à leurs concitoyens.

[11] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVIII, p. 319.

[12] *Ibid*., p. 318.

[13] Rapport des représentants Turreau, Prieur (de la Marne) et Bourbotte, en date du 23 frimaire, sept heures du soir.

avaient perdu la force de regarder la mort en face. Au moment de sa rentrée au Mans, on avait vu la Rochejaquelein, saisi de rage, mettre son cheval au galop et culbuter ces mêmes Vendéens, naguère encore si fidèles à sa fortune, et qui maintenant méconnaissaient sa voix [1]. Situation épouvantable! Mais les républicains n'en soupçonnaient pas toute l'horreur. Marceau, craignant d'être enveloppé, fait couper à sa droite et à sa gauche les rues qui aboutissent à la place, et envoie dire à Kléber, dont la division était encore loin, d'accourir en hâte [2]. Mais, en ce moment, les Vendéens ne songeaient qu'à profiter des ténèbres pour évacuer la ville. Stofflet s'en allant avec les porte-drapeaux; la foule s'entassant dans les issues demeurées libres; des chariots renversés; des bœufs couchés par terre, et frappant à coups de pied ceux que le mouvement de la fuite précipitait sur eux; l'effroi ajoutant au désordre; mille clameurs désespérées : voilà quel spectacle s'offrit à madame de la Rochejaquelein, serrée et à demi étouffée entre deux chevaux que les fuyards repoussaient sans cesse sur elle et un mur le long duquel elle cherchait à se glisser. « Je vis passer, raconte-t-elle, un jeune homme à cheval, d'une figure douce; je lui pris la main : « Monsieur, ayez « pitié d'une pauvre femme grosse et malade; « je ne puis avancer. » Le jeune homme se mit à pleurer et me répondit : « Je suis une femme « aussi [3]. »

A une heure du matin, la division de Kléber arriva. Elle avait fait dix lieues en un jour, et fournit néanmoins à Marceau le moyen de relever les postes, la colonne de Tilly étant fatiguée par un long combat. Au jour, les soldats demandent à Marceau la permission de charger à la baïonnette. Il y consent. D'abord, silence terrible; puis, des cris de triomphe. Une arrière-garde que les Vendéens avaient laissée dans la ville pour masquer leur retraite venait d'être exterminée. « On ne saurait se figurer, écrit Kléber, l'horrible massacre qui se fit ce jour-là [4]. »

On a raconté qu'à la prise du Mans, Marceau, ayant rencontré une belle jeune fille éplorée qui invoquait la mort, la recueillit dans sa voiture, la respecta et la déposa dans un lieu sûr [5]. Mais Savary dit formellement que ce fut lui qui sauva la jeune personne dont il s'agit, et dont il donne le nom : mademoiselle Desmesliers. Elle avait perdu ses parents et refusait de leur survivre : Savary la consola, la fit monter dans un cabriolet qui appartenait à Marceau et qui était la seule voiture de l'état-major dont personne ne se servit, chargea l'adjoint Nicole d'accompagner la voiture dans la ville, et de conduire l'orpheline au logement où l'on devait arriver dans la soirée, en ayant soin de garder le secret. Ce fut le soir seulement que Kléber et Marceau, informés de la circonstance, virent pour la première fois mademoiselle Desmesliers, au sort de laquelle ils s'intéressèrent vivement. Elle fut menée à Laval, où Marceau l'alla visiter. Mais, le lendemain du départ des troupes, découverte par suite de perquisitions que l'autorité locale ordonna, l'infortunée périt. Il paraît même qu'on instruisit une procédure contre les généraux, « et elle eût pu leur devenir fatale, dit Savary, si elle n'eût été communiquée au représentant Bourbotte, qu'une indisposition retint quelques jours à Laval et qui s'empara des procès-verbaux [6]. »

Les Vendéens, poursuivis sans relâche par les hussards de Westermann, qui « de chaque ferme, de chaque maison, sur son passage, faisait un tombeau [7], » avaient successivement traversé Laval, Craon, Saint-Mars. Ils n'avaient plus qu'une préoccupation, qu'un espoir : repasser la Loire. Mais le passage serait-il possible? Le républicains n'auraient-ils pas emmené les bateaux qui pouvaient servir à l'effectuer? C'est ce que la Rochejaquelein craignit, et c'est pourquoi il fit prendre, à Saint-Mars, une petite barque qu'on trouva dans un étang et qui fut chargée sur une charrette [8]. Et en effet, lorsque, le 26 frimaire (16 décembre), les Vendéens arrivèrent à Ancenis, ils n'y trouvèrent qu'un petit bateau. Seulement, sur le bord opposé étaient quatre grandes barques chargées de foin. Impatient de s'en emparer, la Rochejaquelein se jeta avec Stofflet dans le batelet apporté de Saint-Mars. Dix-huit soldats entrent dans celui qu'on avait trouvé à Ancenis. Mais à peine ont-ils atteint la rive droite, qu'un détachement républicain paraît et les force à se disperser. Quelques radeaux venaient d'être construits à la hâte : ils furent submergés par une chaloupe canonnière qui vint tout à coup se placer en face d'Ancenis; de sorte que, séparée de son chef, l'armée vendéenne se vit réduite à descendre la Loire, toujours harcelée et ne sachant plus où fuir [9].

Ce fut alors qu'à la tête d'une vingtaine des meilleurs cavaliers le prince de Talmont partit pour rejoindre le rassemblement de trois ou quatre mille hommes qui, en Bretagne, s'était formé sous la direction de Jean Chouan et qui fut le foyer du brigandage connu sous le nom de chouannerie [10]. Fleuriot avait été élu en remplacement de la Rochejaquelein, et Talmont ne put se résigner à ce qu'il considéra comme une préférence injuste [11].

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVIII, p. 323.
[2] Lettre de Marceau au ministre de la guerre, dans Savary, t. II, chap. X, p. 430.
[3] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XVIII, p. 324.
[4] Savary, t. II, chap. X, p. 430.
[5] Voilà ce qu'ont écrit plusieurs historiens, entre autres M. Thiers. Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. III, ch. VIII, p. 350, édition Meline.
[6] Récit de Savary, t. II, de la *Guerre des Vendéens et des Chouans*, p. 433-439.
[7] *Campagne de Westermann*, p. 32.
[8] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chapitre XIX, p. 331-332.
[9] *Ibid.*, p. 331 et 333.
[10] Déclaration de Langrenière. Nous l'avons sous les yeux, écrite de sa main.
[11] Voyez les *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chap. XIX, p. 335 et 336.

Il laissait l'armée dans un état de détresse dont les lignes suivantes de madame de la Rochejaquelein donnent une vive image : « J'étais vêtue en paysanne; j'avais sur la tête un capuchon de laine violet; j'étais enveloppée d'une vieille couverture de laine et d'un grand morceau de drap bleu rattaché à mon cou par des ficelles; mon cheval avait une selle à la hussarde, avec une schabraque de peau de mouton. M. Roger Mouliniers avait un turban et un dolman qu'il avait pris au théâtre de la Flèche. Le chevalier de Beauvolliers s'était enveloppé d'une robe de procureur, et avait un chapeau de femme par-dessus un bonnet de laine[1], » etc. La démoralisation était au comble; les nobles sentiments semblaient désormais éteints. Un trait le prouve; des officiers eurent l'infamie de se partager la caisse de l'armée[2].

En cet état, impossible que les Vendéens échappassent longtemps au coup mortel : ils le reçurent le 3 nivôse (23 décembre) à Savenay, où, atteints et cernés par Marceau, ils furent, non pas vaincus, mais exterminés. « Partout, écrivit Westermann, on n'apercevait que monceaux de morts. Dans la seule banlieue de Savenay, plus de six mille corps ont été enterrés[3]. »

Tel fut le dénoûment de ce qu'on appela la grande guerre de la Vendée. Tout ce que l'ivresse des discordes civiles peut produire d'héroïque et de barbare s'y déploya dans les deux camps, sur une échelle vraiment gigantesque. La Convention avait rendu un décret portant : « Toute ville de la République qui recevra dans son sein des brigands ou qui leur donnera des secours sera rasée[4]. » Et, pour exécuter d'aussi terribles sentences, les agents ne manquaient pas. Quels mots affreux que ces mots de Rossignol, écrivant au Comité de salut public : « Il y a encore des hommes humains, et, en révolution, c'est un défaut, selon moi[5] ! » Mais c'était un défaut, aussi, en contre-révolution, selon les Vendéens; et nous n'aurons que trop tôt à retracer le tableau des horreurs dont ils se souillèrent[6]. Oui, l'enthousiasme, la foi, le courage, le dévouement, une ambition sans repos, une cruauté sans frein, des jalousies misérables à côté d'une exaltation magnanime, voilà ce qui apparaît pêle-mêle et dans le camp des républicains et dans celui de leurs ennemis. Tant l'âme humaine contient d'abîmes!

CHAPITRE TROISIÈME.

L'ENNEMI REPOUSSÉ DU TERRITOIRE.

Les Anglais veulent garder Toulon. — Insultes adressées à la France par les agents diplomatiques de Pitt. — Atrocités commises à Toulon par les royalistes. — Indignation générale contre les alliés et complices de l'étranger. — Lettre de Couthon. — Les républicains mettent le siége devant Toulon. — Carteaux; Saliceti; Napoléon Bonaparte; Lapoype. — Carteaux remplacé par Dugommier. — Robespierre jeune et Ricord à Toulon. — Intimité de Robespierre jeune et de Bonaparte. — Ils dirigent avec Ricord les opérations du siége. — Charlotte Robespierre et madame Ricord; trait caractéristique. — Plan adopté au conseil de guerre. — Combat des arènes; O'Hara prisonnier. — La *redoute anglaise emportée*; irrésistible élan des Français; bravoure des représentants du peuple. — Les Anglais abandonnent Toulon, à la lueur de l'incendie qu'ils y allument. — Jugement porté par des Anglais sur la conduite de sir Sidney Smith. — Patriotisme des forçats de Toulon. — Scènes lamentables : désespoir de la population livrée par l'étranger aux vengeances du vainqueur. — Ce que furent ces vengeances; réfutation d'une calomnie historique. — Rapport de Barère. — Campagne sur le Rhin. — Saint-Just à l'armée. — Lacoste anime Hoche contre Saint-Just. — Ardeur héroïque de Hoche. — Il est repoussé par le duc de Brunswick à Kaiserlautern. — Le Comité de salut public l'encourage. — Jonction de l'armée de Hoche et de celle de Pichegru. — Nomination de Hoche au commandement suprême, par Lacoste et Baudot. — Mécontentement de Saint-Just. — Victoire de Geisberg. — L'ennemi repasse le Rhin. — Rivalité entre Hoche et Pichegru. — Conduite hautaine de Hoche à l'égard du Comité de salut public et de Saint-Just. — Ses formes de langage peu en rapport, à cette époque, avec la grandeur de son âme; reproduction du style de Hébert. — Préventions du Comité contre Hoche. — Il offense Carnot par l'indépendance de ses allures. — Son arrestation, par arrêté signé seulement de Carnot et de Collot-d'Herbois. — L'armée du Nord en quartier d'hiver. — Jourdan rappelé. — Événements militaires à la frontière des Pyrénées-Orientales.

La Révolution triomphait aussi aux frontières, et, au moment même où elle éteignait le principal foyer de la grande révolte vendéenne, elle arrachait Toulon aux Anglais.

Par acte du 28 août 1793, lord Hood avait déclaré solennellement que l'*Angleterre tenait Toulon en dépôt pour Louis XVII*; et c'est ce que rappelèrent, dans une protestation où l'honneur de la nation anglaise était mis au-dessus de ses intérêts, les lords Norfolk, Grafton, Albemarle, Derby, Lauderdale, Lansdowne et Thanet[7]. Si les royalistes qui avaient livré la ville aux ennemis de la France eurent à la sincérité du cabinet de Saint-James, le crime de leur trahison n'eut d'égal que leur folie, et l'on ne tarda pas à le leur faire comprendre. A une députation des sections demandant le retour des émigrés, l'ancien évêque, une administration royale et MONSIEUR pour régent, les commissaires plénipotentiaires anglais répondirent : « Nous ne sommes point autorisés à compromettre Sa Majesté britannique sur la question de la Régence. Encore moins pouvons-nous consentir à la proposition qui a été faite d'appeler M. le comte de Provence à Toulon pour y exercer les fonctions de régent, car ce serait destituer Sa Majesté britannique, avant l'époque stipulée, de l'autorité qui lui a été confiée à Toulon[8]. »

Ainsi plus de doute : les Anglais entendaient garder leur proie, et les traîtres se voyaient frustrés du prix de leur perfidie.

Aux sentiments de fureur qu'une pareille con-

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, chapitre XIII, p. 336-337.

[2] Ceci avoué par madame de la Rochejaquelein elle-même, p. 335.

[3] *Campagne de Westermann*, p. 41.

[4] Nous avons sous les yeux le décret imprimé, tel qu'on le placarda partout en Vendée.

[5] Savary, t. II, chap. IX, p. 331.

[6] Voy. ci-après le chapitre intitulé : *Les Proconsuls*.

[7] *Protest against the declaration of the object of war*. Voy. *Annual Register*, 1794. State papers, p. 148.

[8] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 420.

duite devait naturellement éveiller parmi les révolutionnaires se joignait l'effet des insultes que ne cessaient d'adresser à la nation, dans la personne de ses élus, les agents diplomatiques du cabinet de Saint-James. Quelle âme française n'eût frémi à la lecture du Mémoire présenté aux états généraux par l'ambassadeur anglois à la Haye, le 25 janvier 1793 : « Quatre ans se sont à peine écoulés depuis que des *misérables*, prenant le nom de philosophes, se sont jugés capables d'établir un nouveau système de société civile, et ont cru nécessaire, pour réaliser ce rêve de la vanité, de renverser tous les fondements de la hiérarchie, de la morale et de la religion [1]. »

Des misérables ! voilà de quel nom le gouvernement anglais se plaisait à flétrir les représentants élus d'un grand peuple, et le crime dont on prétendait le châtier, ce peuple, consistait à ne pas emprunter à ses ennemis leurs règles de politique, de religion et de morale !

Aussi, de quelle haine les membres du Comité de salut public et ceux de la Convention n'étaient-ils pas animés contre les alliés que Pitt comptait au cœur de la France ! Au seul nom de Toulon, pas un visage qui ne pâlit de colère ; d'autant plus que les vengeances de parti s'étaient déployées dans la ville rebelle avec un sauvage délire. Après avoir été promenés dans les rues, au milieu des injures et des huées, les deux représentants du peuple, Beauvais et Pierre Bayle, avaient été jetés dans un cachot fétide, où ils furent soumis à un traitement si cruel, que le premier tomba dans une sorte d'apathie voisine de la folie et que le second s'étrangla de désespoir [2]. Une persécution impitoyable pesa sur tout ce qui était républicain, sur tout ce qui préférait la France à la monarchie appuyée par l'étranger. Pour punir la guillotine d'avoir servi au supplice de Louis XVI, les royalistes de Toulon l'avaient brûlée en place publique; mais leur rage n'y perdit rien : ils se défaisaient des patriotes en les accrochant, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, aux crocs où les bouchers étalent leurs quartiers de viande [3] ! »

C'est ce qui explique la lettre suivante que Couthon, tout modéré qu'il s'était montré à Lyon et qu'il était effectivement, écrivait, le 20 octobre, à Saint-Just :

« Le froid qui commence à se faire sentir ici augmente beaucoup mes douleurs. J'aurais envie d'aller respirer un peu l'air du Midi. Peut-être rendrais-je quelques services à Toulon ; mais je désire que ce soit un arrêté du Comité qui m'y envoie. Fais-moi passer cet arrêté, et aussitôt le général ingambe se met en route... Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville infâme disparaisse du sol de la liberté [4], je reviens auprès de vous et y prends racine jusqu'à la fin. Ma femme, Hippolyte et moi t'embrassons du fond du cœur [5]. »

La conduite de Couthon partout où il fut envoyé permet de penser que ce n'étaient là de sa part que des exagérations de langage ; mais ces exagérations reflètent le sentiment qu'inspirait aux patriotes la trahison des royalistes toulonnais.

Le général qui fut d'abord chargé de reprendre Toulon était Carteaux. Après avoir réduit Marseille, il alla s'établir, à la tête de sept ou huit mille hommes, au débouché des gorges d'Ollioules, en vue de Toulon. Sous lui servait le général Lapoype qui, détaché de l'armée d'Italie, avec quatre mille hommes, campait, à une distance considérable, vers Solliès et Lavalette. Beau-frère de Fréron et soldat-gentilhomme, Lapoype s'indignait d'avoir à obéir à Carteaux qui, lui rendant mépris pour mépris, l'appelait *général de toilette* [6]. Auprès du commandant en chef se trouvait le représentant Salicetti, homme à la fois souple et hardi, énergique et fin, lequel avait retenu devant Toulon un officier de vingt-quatre ans, son compatriote, en route pour l'armée d'Italie. Petite taille, figure maigre, apparence chétive, constitution nerveuse et robuste néanmoins, pâle visage éclairé par un œil perçant, tel était Napoléon Bonaparte. Simple capitaine d'artillerie, on le remarqua tout d'abord à son air pensif et à sa jeunesse imposante [7].

L'entreprise à accomplir était d'une difficulté extrême. La grande rade de Toulon, rade immense où les escadres les plus nombreuses peuvent trouver abri, était protégée par des batteries redoutables, par le fort Lamalgue, surtout, avec ses hauts remparts, ses chambres et casemates à l'épreuve de la bombe et ses deux cents bouches à feu. La petite rade, bassin plus sûr, se trouvait défendue par la grosse tour gothique de Louis XII d'une part, et, d'un autre côté, par les forts de Balagnier et de l'Eguillette. Sur le promontoire de l'Eguillette, les Anglais avaient construit avec beaucoup d'art une vaste redoute qu'ils appelèrent le *fort Mulgrave* et à laquelle les Français donnèrent le nom de *redoute anglaise*. C'était une vaste citadelle qui pouvait contenir trois ou quatre mille hommes de garnison [8].

L'armée coalisée se composait, à Toulon,

[1] Le texte vaut la peine qu'on le cite en anglais : « It is not quite four years since certain *miscreants* assuming the name of philosophers, have presumed themselves capable of establishing a new system of civil society : in order to realize this dream, the offspring of vanity, it became necessary for them to overturn and destroy all established notions of subordination, morals, and religion. » V. *Annual Register*, 1894. State papers, p. 148 et 149.

[2] Voy. les *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 121, et le *Moniteur*, an Ier, 1793, n° 271.

[3] *Réponse de Fréron aux diffamations de Moyse Bayle*, p. 17. *Bibliot. histor. de la Révol.*, 995, 6, 7. *British Museum.*

[4] Au moment où j'écris ces lignes, il n'est question, d'un bout à l'autre de l'Angleterre, que de brûler, quand elle sera prise, la ville, non pas anglaise, mais indienne, de Delhi, et de punir, par une extermination en masse des cipayes en révolte, les atrocités qu'un certain nombre d'entre eux ont commises.

[5] N° LXII des pièces à la suite du rapport de Courtois sur les papiers trouvés à la mort de Robespierre.

[6] *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 132.

[7] *Ibid.*, p. 148-149.

[8] *Ibid.*, p. 144-146.

d'Anglais, d'Espagnols, de Piémontais, de Napolitains, le tout formant environ vingt mille hommes, plus sept ou huit cents Français organisés en bataillons, sous les noms de *Royal-Louis* et de *chasseurs royaux* [1]. Les assiégeants, même après avoir reçu des renforts, ne s'élevèrent jamais au-dessus de trente-cinq mille hommes, dont quinze mille sans expérience et sans armes [2].

Les commencements du siége ne furent pas heureux. La montagne de Faron, que l'ennemi occupait, fut emportée par le général Lapoype, puis reprise [3]. Ce revers aigrit la mésintelligence qui existait entre lui et Carteaux, homme de guerre plus brave que capable, et qui ne parlait que d'enlever les retranchements à l'arme blanche.

Peu après la malheureuse tentative sur Faron, O'Hara ayant amené des troupes de Gibraltar à Toulon, où il venait prendre le commandement en chef des coalisés, le bruit courut que le comte d'Artois était dans la ville, et Carteaux de s'écrier : « Maintenant je ne céderais pas ma place au Père éternel [4]. » Mais déjà le Comité de salut public en avait décidé autrement, et Doppet accourait pour le remplacer.

Le nouveau général arriva au quartier général d'Ollioules entre le 19 et le 20 brumaire (9-10 novembre), et il raconte qu'en visitant les postes il trouva le jeune Bonaparte couché dans son manteau, auprès de ses batteries [5]. Au reste, Doppet ne fit en quelque sorte que traverser le camp. La responsabilité d'un siége aussi chanceux l'effrayait, il s'en était ouvert au ministre, et à peine avait-il paru devant Toulon, qu'il recevait une dépêche contenant un décret en vertu duquel il devenait général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, et était remplacé, dans la direction du siége de Toulon, par Dugommier [6].

Cependant les royalistes ne négligeaient rien pour semer le découragement autour d'eux; ils allèrent jusqu'à supposer une lettre qu'ils attribuaient à Barras et à Fréron, et où ceux-ci étaient représentés se plaignant du défaut absolu de vivres, désespérant du succès, et proposant d'abandonner aux Anglais tout le terrain compris depuis les bords de la mer jusqu'à la Durance [7]. Croire cela possible, c'était peu connaître les hommes de ce temps, hommes d'airain. A qui lui aurait osé faire une proposition semblable, il est probable que la Convention aurait répondu par un coup de hache. Il FAUT prendre Toulon, tel fut le résumé de ses instructions aux commissaires qu'elle y envoya : Barras, Fréron, Salicetti, Robespierre jeune et Ricord.

Robespierre jeune s'était laissé accompagner par sa sœur Charlotte, et Ricord par sa femme, fort jolie personne qui, dit-on, réussit à plaire à Augustin Robespierre, et aussi à Napoléon Bonaparte, ce qui n'empêcha point ces deux derniers de se prendre d'amitié. « Bonaparte, raconte Charlotte, avait une très-haute estime pour mes deux frères, et surtout pour l'aîné... Une chose qui n'a été rapportée que je sache par aucun historien de la Révolution, c'est qu'après le 9 thermidor Bonaparte proposa aux représentants du peuple en mission à l'armée d'Italie de marcher sur Paris pour châtier les auteurs du mouvement contre-révolutionnaire qui avait fait périr mes deux frères [8]. » Bonaparte, à cette époque, était ou se disait républicain.

Ce qui est sûr, c'est qu'à Toulon ce fut Augustin Robespierre qui, de concert avec son jeune protégé et Ricord, dirigea toutes les opérations du siége [9].

On a prétendu que Robespierre jeune, dans ses missions, aimait à se montrer entouré d'une espèce de pompe dynastique [10]. C'est précisément le contraire qui est vrai; et la preuve, c'est que la brouille de Charlotte Robespierre avec madame Ricord d'abord, puis avec son frère, eut son origine dans la défense expresse que lui fit Augustin et qu'elle transgressa, d'aller fastueusement en voiture, et de se plaire à de folles parties de cheval, que condamnait la gravité des mœurs républicaines [11].

Le 5 frimaire (25 novembre), un conseil de guerre se tint devant Salicetti, Ricord, Robespierre jeune, Barras et Fréron. Voici quel fut le plan adopté. — Le Comité de salut public en avait dessiné les lignes principales, d'après les indications de Bonaparte : Diriger toutes les attaques sur la redoute anglaise; établir des batteries à l'extrémité des promontoires de Balagnier et de l'Eguillette, pour obliger l'escadre ennemie à évacuer la rade, ou, si un vent contraire l'en empêchait, la brûler; battre le fort de Malbousquet avec les batteries appelées de la *Convention* et de la *Poudrière*, de façon à masquer à l'ennemi le vrai point d'attaque, et enfin s'emparer de la montagne de Faron [12].

En exécution de ce plan, les batteries indiquées sont démasquées le 8 frimaire (28 novembre) et tonnent contre le fort de Malbousquet. Les soldats ennemis, ne s'attendant à rien, se

[1] *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, livre II, p. 159-160.

[2] *Ibid.*, p. 177.

[3] Victor, depuis maréchal duc de Bellune, se signale à cette attaque. Voy. ses *Mémoires*, t. I, liv. II, p. 155.

[4] Voy. *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 159.

[5] *Mémoires du général Doppet*, liv. III, chap. IV, p. 207.

[6] *Ibid.*, p. 205.

[7] Beaulieu, dans la *Biographie universelle*, à l'article Fréron, parle de cette lettre comme si elle avait été écrite réellement. Il ne dit pas que Barras et Fréron la désavouèrent de la manière la plus formelle.

[8] *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, chap. V.

[9] Voy. ce que dit à cet égard Michaud jeune, dans la *Biographie universelle*, à l'art. Ricord.

[10] Il est regrettable qu'un historien de la valeur de M. Michelet ne se soit pas tenu en garde contre une accusation dont la fausseté était si facile à vérifier.

[11] Voy. les détails, qui sont très-curieux et très-caractéristiques, dans les *Mémoires de Charlotte Robespierre*, chap. V. — C'est à Augustin, et non pas à Maximilien, comme on a feint perfidement de le croire, que s'adresse la lettre de Charlotte qu'on trouve au nº LXII des pièces à la suite du rapport de Courtois et qui commence en ces termes : « Votre aversion pour moi, mon frère, » etc.

[12] *Mémoires du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 171.

tenaient tranquillement assis sur les embrasures : dès la première volée, les fossés sont comblés de cadavres [1].

Le surlendemain [2], deux mille trois cents hommes, Anglais, Sardes, Napolitains, Espagnols et Français, s'avancent, sous la conduite de David Dundas, résolus à se rendre maîtres de la hauteur des Arènes. Ils chassent nos avant-postes, gravissent la hauteur taillée en terrasse de vignes, et, au bout d'une heure de combat, mettent en fuite ceux qu'ils avaient en tête, tous soldats de nouvelle levée. Les vainqueurs auraient dû s'arrêter ; mais l'élan de la bataille les pousse à la poursuite des fuyards. O'Hara, effrayé de cette imprudence, arrive en hâte ; mais il est trop tard. Dugommier, accouru avec Cervoni, Aréna et Bonaparte, rallie les volontaires, et, renforcé de deux bataillons, repousse les coalisés, qu'écrase, en croyant les protéger, le feu ouvert tout à coup sur les Arènes par les forts Saint-Antoine, Malbousquet et les Pommets. O'Hara est blessé, fait prisonnier ; et l'ennemi se retire ayant perdu cinq cent dix-neuf hommes tués, cent vingt-sept blessés et deux cent cinquante prisonniers [3].

Le 26 frimaire (16 décembre), à cinq heures du matin, l'ordre de marcher à la *redoute anglaise* fut donné. Défendue par plus de trois mille hommes, vingt pièces de canon et plusieurs mortiers, elle passait pour inexpugnable. Mais la Convention entendait être obéie : une chose était possible, en tout cas : mourir. Au moment où l'on se mettait en marche, Dugommier, s'approchant de Victor, lui dit à voix basse : « Il faut prendre la redoute, sinon... » Et il se passa la main sur le cou [4]. La pluie tombait à torrents ; mais le chant marseillais, entonné d'une voix terrible par les soldats, domina le bruit de l'orage. A la lueur des canons, l'on distinguait Dugommier avec sa belle figure et ses cheveux blancs ; il souriait à ses troupes, et l'espoir du triomphe illuminait son front [5]. Ricord s'avançait à la tête d'une colonne. Saliceti et Robespierre jeune, le sabre à la main, semblaient courir au-devant du péril. Les premiers, ils montent à l'assaut. Là s'engage un combat furieux, un combat corps à corps. Mais, en moins d'une heure, tandis que, de son côté, Lapoype emporte les retranchements de Faron, l'ennemi est chassé de la *redoute anglaise* où il laisse huit cents hommes couchés dans le sang [6].

Jamais la bravoure républicaine n'avait brillé d'un plus vif éclat. Telle était l'ardeur enthousiaste des Français, que des blessés, après quelques instants de repos, se firent ramener dans les rangs. Un soldat voulait avoir, avant d'aller au feu, de l'argent qu'il attendait de ses parents. On lui demande ce qu'il compte en faire. « Le manger pendant que je suis encore en vie. — Il n'est pas arrivé à la poste. — Eh bien, en ce cas, donnez-le aux pauvres, si je meurs [7]. »

Du quartier général d'Ollioulles, Ricord, Fréron et Robespierre jeune écrivirent à la Convention, en parlant de ce qui suivit la prise de la *redoute anglaise* : « Les forts de l'Eguillette et de Balagnier ont été emportés de vive force. L'ennemi a abandonné pendant la nuit les forts de Malbousquet et des Pommets ; il a fait sauter ce dernier, de désespoir. Les Anglais prennent leurs mesures pour mettre leur flotte à l'abri de nos canons et de nos bombes. Des troupes ont été laissées au fort Lamalgue, que nous espérons prendre dans la nuit. Il est resté en notre pouvoir cent soixante pièces de gros calibre, quantité de provisions, de tentes, d'équipages, et nombre de bœufs, de moutons, de cochons, seules troupes que le pape ait envoyées avec quelques moines. Notre première lettre sera datée des ruines de Toulon [8]. »

Voici, pendant ce temps, ce qui se passait dans la ville. De grand matin, les Anglais avaient envoyé à bord malades, blessés, artillerie de campagne. Dans la journée on fit filer sur le fort Lamalgue les garnisons des postes conservés et on les embarqua. Du reste, le service dans Toulon avait lieu avec la régularité habituelle. Les

[1] *Mém. du maréchal duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 173.

[2] C'est-à-dire le 30, — ce détail est important, on va voir pourquoi, — et la date est précisée par le récit de Victor qui était là.

[3] M. de Barante, dans son *Histoire de la Convention*, t. III, p. 346, édition Meline, prétend que la batterie destinée à tirer contre le fort de Malbousquet fut démasquée trop tôt, grâce à la « présomptueuse ignorance des représentants qui ordonnèrent aux canonniers de faire feu. » Et c'est en effet de la sorte que Napoléon présente les choses dans ses *Mémoires*. Mais la version du duc de Bellune, seule conforme aux relations officielles, dément le récit de Bonaparte avec une précision qui lève tous les doutes. Non-seulement il n'est pas question, dans le récit du duc de Bellune, de la prétendue faute née de la prétendue ignorance des représentants, mais l'affaire des Arènes y est présentée comme n'ayant eu lieu que le surlendemain du jour où la batterie fut démasquée, tandis que, dans la version adoptée par M. de Barante, trop heureux d'avoir à dénoncer la *présomptueuse ignorance des représentants*, ces deux faits, si distincts, n'en font qu'un seul.

[4] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 187.

[5] *Ibid.*, p. 183.

[6] Voyez la lettre des représentants Ricord, Fréron et Robespierre jeune dans le *Moniteur*, an II, nº 95 ; le rapport de Barère, *ibid.* ; — les *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 183-185.

Quant à la bravoure déployée par Ricord, Saliceti et Robespierre jeune, — Fréron ne fut pas nommé, non plus que Barras, — les relations du temps et le rapport de Barère ne laissent à cet égard aucun doute : ce qui n'empêche pas M. de Barante d'écrire : « Le fort était pris depuis trois heures lorsque les représentants du peuple y arrivèrent le sabre à la main, assez inutilement, puisqu'ils n'avaient pas assisté au combat. Sur ce point, Napoléon dément le témoignage des relations officielles. »

A ceci, il y a à répondre : 1º que Napoléon ne dit nullement que les représentants *n'assistèrent point au combat*, 2º que les représentants n'auraient pu se tenir en arrière qu'au risque de la guillotine, et que le fait de leur apparition dans le fort trois heures après l'engagement est non-seulement invraisemblable, mais, lorsqu'on se reporte à l'époque, impossible ; 3º qu'il existe un récit tracé par un des combattants, récit peu suspect de partialité révolutionnaire, et que M. de Barante n'a eu garde de mentionner, quoiqu'il l'eût sous les yeux, lequel est en conformité parfaite, et avec les relations du temps, et avec le rapport de Barère. Ce récit, qui est celui de Victor, duc de Bellune, dit en propres termes, t. I, livre II, p. 183 : « Les représentants du peuple, tantôt à la tête, tantôt sur les flancs des colonnes, prodiguent aux soldats des encouragements dont ils n'ont pas besoin. » Et M. de Barante, avec la relation du duc de Bellune sous les yeux, affirme que les *représentants n'assistèrent point au combat !*

[7] Compte rendu de Robespierre jeune aux Jacobins, séance du 9 nivôse.

[8] *Moniteur*, an II, nº 95.

remparts étaient garnis de soldats. Les sentinelles se promenaient d'un pas mesuré. Le gouverneur se montrait avec un visage riant. Nul signe d'inquiétude, nuls préparatifs visibles de retraite. Seulement on eût pu remarquer que les approches du chantier et celles de l'arsenal étaient gardées avec une sollicitude inaccoutumée [1].

Tout à coup, vers les trois heures de l'après-midi, la goëlette *l'Hirondelle* se détache de la flotte, et, suivie de quelques chaloupes canonnières, se dirige vers l'arsenal. C'est Sidney Smith qui commande. Les officiers et une partie de l'équipage sautent à terre, ordonnant qu'un ouvre les portes de l'arsenal, du chantier, des magasins, où l'on entasse une immense quantité de matières combustibles... O saint amour de la France! A la vue de ces apprêts sinistres, les forçats des galères non enchaînés sur leurs bancs tressaillent et se mettent à rugir. Aussitôt le commodore anglais fait pointer sur eux les canons de *l'Hirondelle* et de l'une des chaloupes. Malheur à qui remue! Cependant voici la nuit. Avertis du voisinage de l'armée française par un échange de coups de feu, non loin du mur du chantier et de la boulangerie, les forçats, que le culte de la patrie vient de transformer en héros, sont décidés à l'attaque. Ils se lèvent sur leurs bancs et poussent des cris furieux. Nouvelles chaloupes traînant à leur remorque le brûlot *le Vulcain*. La résistance est impossible : il faut que les forçats rentrent au fond de leurs galères. C'en est fait : l'horloge de l'arsenal a marqué dix heures, une fusée part, et des tourbillons de flammes et de fumée montent dans les airs, au milieu des hurlements de joie des Anglais [2]! Laissons, pour un moment, la parole à un des leurs : « Sir Sidney Smith à l'*active intrépidité* duquel avait été confié le soin d'incendier les magasins, le chantier, l'arsenal et les vaisseaux français dans le port, s'est acquitté de ce *devoir hasardeux et extraordinaire* d'une façon qui justifie le choix qu'on a fait de lui [3]... »

Voilà comment les Anglais gardaient Toulon en dépôt pour Louis XVII! Il n'y a pas à insister sur un pareil acte, il est jugé. Mais que ceux en qui ce souvenir éveillerait de trop amères pensées n'oublient pas que le pays qui a produit Pitt a aussi donné le jour à Fox, un des plus nobles défenseurs qu'aient rencontrés l'humanité et la France!

Autre circonstance qu'on ne saurait omettre : « L'évacuation successive, opérée d'après les ordres de l'amiral Hood, faillit, par un trait que l'histoire qualifiera comme elle voudra, — c'est Jomini qui parle, — devenir funeste à deux mille soldats espagnols qui formaient l'arrière-garde. Toutes les portes de Toulon ayant été barricadées au fur et à mesure de la rentrée des alliés, ce corps devait se retirer par une poterne qui fut désignée vers le fort de Lamalgue ; mais, quand l'ordre lui en fut remis, il la trouva déjà fortement barricadée au dehors, et ne parvint à échapper au danger qu'en usant de diligence pour s'ouvrir une issue [4]. »

Toulon se réveilla dans le désespoir. Hommes, femmes, enfants couraient éperdus par la ville abandonnée. A la clarté des flammes qui dévoraient arsenaux et navires, ils se précipitent vers la plage, remplissant l'air de cris lamentables et les bras tendus vers la flotte alliée qui les livre en s'éloignant à la furie des vainqueurs. Les dernières chaloupes venaient de quitter le rivage. Ce fut un spectacle déchirant. Les uns se jettent à genoux sur la grève, suppliant du geste et de la voix les embarcations de revenir les prendre ; les autres se précipitent à la mer et disparaissent engloutis. Il y en eut, assure-t-on, qui se poignardèrent et moururent en se roulant sur le sable [5]. « Nous ne retracerons pas, écrit Jomini, les horreurs qui signalèrent cette opération, de crainte d'être accusé de passion ou de haine : les Mémoires de Fonvielle et d'Imbert, principaux négociateurs de la trahison, les léguerunt à la postérité, comme un exemple du sort qui frappe tôt ou tard les hommes assez imprudents pour remettre les destinées de leur patrie à ses ennemis implacables [6]. »

Toutefois une partie des fugitifs avaient trouvé asile sur les vaisseaux espagnols et napolitains, où ils furent traités avec une sympathie généreuse. Les Anglais eux-mêmes, quoique moins empressés, en recueillirent un certain nombre, et le gouvernement anglais leur alloua des secours [7].

Salicetti, Ricord, Robespierre jeune, Fréron et Barras écrivirent à la Convention : « L'armée est entrée à Toulon le 29 frimaire à sept heures du matin, après cinq jours et cinq nuits de combats et de fatigues. Elle brûlait d'impatience de donner l'assaut. Quatre mille échelles étaient prêtes. La lâcheté des ennemis a rendu l'escalade inutile. Ils avaient évacué la place après avoir encloué leurs canons. Les scélérats ont fait sauter en l'air le *Thémistocle*, qui servait de prison aux patriotes. Heureusement ceux-ci, à l'exception de six, ont pu se sauver pendant l'incendie. Ils nous ont brûlé neuf vaisseaux, en ont emmené trois. Quinze sont conservés à la République, parmi lesquels le superbe *Sans-Culotte* de cent trente pièces de canon. Déjà quatre frégates brûlaient, lorsque les galériens, qui sont les plus honnêtes gens qu'il y ait à Toulon, ont coupé les câbles et éteint le feu. On fusille à force. Tous les officiers de marine sont exter-

[1] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 188.
[2] *Ibid.*, p. 189-190.
[3] « Sir Sidney Smith to whose active intrepidity was entrusted the conflagration of the magazines, store-houses and arsenals, with the ships in the harbour, performed that hazardous and extraordinary duty, in a manner that justified his appointment to it!... »

[4] Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, cité dans l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 456.
[5] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, liv. II, p. 193.
[6] Cité dans l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 456 et 457.
[7] L'amiral espagnol Langara déploya, en cette circonstance, des sentiments d'humanité qui méritent qu'on en fasse mention.

minés. — Beauvais a été délivré de son cachot; il était méconnaissable. Le père de Pierre Bayle est aussi délivré [1]. »

Dans une autre lettre à l'Assemblée, les représentants disaient : « La ville infâme présente un spectacle affreux. L'arsenal est embrasé, la ville presque déserte. On n'y rencontre que des forçats qui ont brisé leurs fers dans le bouleversement du royaume de Louis XVII. — On a trouvé deux cents chevaux espagnols, sellés et bridés, qui n'ont pu être embarqués. L'embarquement s'est fait en désordre. Deux chaloupes remplies de fuyards ont été coulées à fond par nos batteries. Les bâtiments de l'ennemi sont remplis de femmes, et il y a à bord cinq mille malades au moins [2]. »

S'il est vrai que les commissaires de la Convention firent leur entrée dans la ville, « la face illuminée d'une joie effroyable, l'œil étincelant et les narines gonflées [3], » l'historien philosophe peut en gémir; mais comment nier que jamais châtiment exemplaire ne fut provoqué par une plus criminelle et plus abominable révolte? Car, ne l'oublions pas, lorsque Toulon appela les Anglais, la France semblait à l'agonie, et, pour elle, cette trahison risquait d'être la mort. Et puis, les deux représentants de la nation, bafoués, traînés dans les rues un cierge à la main, jetés dans un fétide cachot, où l'un devint presque fou et où l'autre s'étrangla; tous les patriotes traqués comme des bêtes fauves; des cadavres de républicains accrochés pêle-mêle avec des quartiers de viande devant les étaux des bouchers [4], en fallait-il davantage, surtout dans l'ivresse d'une lutte universelle et désespérée, pour porter l'indignation des vainqueurs jusqu'au délire [5]? Cependant quelles en furent les suites? Voici la vérité, dégagée de toutes les exagérations et de tous les mensonges de l'esprit de parti.

La population fut convoquée au Champ de Mars et rangée sur plusieurs lignes. L'armée formait un bataillon carré. Les représentants du peuple se rendirent au lieu désigné, précédés de trois cents patriotes, dont chacun portait une grande perche, avec cette inscription en gros caractères : *Prisonniers du Thémistocle*. Ils devaient former, en cette circonstance terrible, une espèce de *grand jury*. Aussitôt qu'ils parurent, un cri de sinistre augure est poussé : *Périssent les traîtres!* Alors ceux des habitants qui ont exercé des places au nom de Louis XVII ou ont été salariés par les Anglais sont sommés de sortir de la foule. Ils obéissent au nombre d'environ six cents, et on les aligne devant les prisonniers du *Thémistocle*. Ces derniers sont exhortés par les représentants du peuple à oublier les maux qu'ils ont soufferts et à ne point perdre un seul instant de vue les devoirs sacrés qui se lient à la fonction dont la confiance nationale les investit. « Jurez-vous, leur demandent les commissaires, de n'avoir égard à rien de ce qui vous est personnel? » Ils répondirent d'un air solennel : « Nous le jurons! » Pour plus de précaution, il fut décidé que les trois cents nommeraient douze d'entre eux, ceux qu'ils regarderaient comme les plus probes, et que ces derniers seuls prononceraient. Les juges improvisés de la sorte parcoururent la ligne, interrogeant un à un les rebelles, et faisant sortir des rangs quiconque était déclaré coupable. Deux enfants de treize à quatorze ans avaient été pris les armes à la main : on pardonna à leur âge, et on les fit rentrer dans la foule. La plupart des condamnés, au nombre d'environ cent cinquante, étaient des officiers de marine, des administrateurs civils ou militaires, des fonctionnaires publics enfin, désignés comme ayant concouru à livrer la place aux Anglais. Ces malheureux furent placés devant une batterie de canons et mitraillés [6].

Ce fut une chose horrible, sans nul doute, qu'une exécution en masse de cette nature; et il est évident que faire juger les royalistes par les hommes mêmes qu'ils avaient persécutés, c'était s'exposer, en dépit de tous les serments, à voir la justice remplacée par la vengeance [7]. Mais il y a encore loin de là aux récits où s'est complu la calomnie, transformée en histoire. Il n'est pas vrai, par exemple, que le nombre des individus mitraillés fut de huit cents; ni qu'on les mitrailla sans information préalable, au hasard; ni que le massacre eut lieu, sans préjudice

[1] *Moniteur*, 1793, an II, n° 98.

[2] *Moniteur*, 1793, an II, n° 95.

[3] *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, p. 195.

[4] Réponse de Fréron aux diffamations de Moyse Bayle, p. 17. — *Bibl. hist. de la Révol.*, 995-6-7. (*British Museum*.)

[5] Au moment où j'écris ceci, il n'y a qu'un cri en Angleterre sur la nécessité et la justice d'une extermination en masse des cipayes, révoltés dans les Indes; et l'on applaudit de toutes parts à l'énergie des généraux anglais faisant attacher les prisonniers à la gueule des canons, en présence des natifs épouvantés, puis donnant le signal .. Je n'achève pas. Ce sont récits à faire dresser les cheveux sur la tête. Il est vrai que, du côté des cipayes, des horreurs sans nom se trouvent avoir été commises; mais *tous* n'y ont pas trempé, même parmi les rebelles; et l'on ne dira pas, j'espère, que les cipayes, se battant pour ce qui, après tout, est leur pays, soient plus coupables que ne le furent, en 1793, les Français qui se joignirent à l'ennemi, et l'appelèrent, pour mieux le mettre en état d'égorger la France, au sein de la France même.

[6] Voyez le récit de Fréron, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, n° 995-6-7. (*British Museum*.)

Il est vrai que Fréron avait intérêt à présenter les choses sous le jour le moins défavorable; mais, de leur côté, Isnard et Durand de Maillane, qui, eux, ne parlaient que sur ouï-dire, et qui sont les seules sources où jusqu'ici les historiens aient puisé, avaient le plus vif intérêt à charger, autant que possible, les couleurs du tableau, accusés qu'ils étaient par Fréron d'avoir eu les bras jusqu'aux coudes dans le sang dont la réaction thermidorienne inonda le Midi.

Il est vrai encore que la moralité de Fréron est une faible garantie de sa véracité. Mais il faut remarquer qu'il s'agit ici de faits matériels connus d'une ville entière, et au sujet desquels Fréron n'eût pu mentir impunément. Au reste, qu'on lise, à la suite du *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi*, le récit qu'Isnard met dans la bouche d'un vieillard, qu'il *ne nomme pas*; et l'on démêlera sans peine, à travers la boursouflure sauvage du style et la violence déclamatoire du langage, la confirmation de ce que Fréron raconte de la formation d'un jury chargé de trier les plus coupables.

[7] Isnard (voyez *ubi supra*, Éclaircissements historiques, n° *b*) ne met pas en doute, cela va sans dire, que ce qui *put arriver* arriva, et que les condamnés furent tous des créanciers voués à la mort par leurs débiteurs, des maris désignés par les amants de leurs femmes, etc..., le tout, sur la foi « d'un vieillard que, longtemps après, il rencontra un jour, en se promenant, dans le Champ de Mars! »

de la guillotine [1]; ni que Fréron, après une première décharge, cria, pour qu'on pût achever ceux qu'elle n'avait pas atteints et qui feignaient d'être morts : « Que ceux qui ne sont pas atteints se lèvent ! la République leur fait grâce [2] ! » Le nombre des victimes ne dépassa point cent cinquante [3]. Il y eut examen, interrogatoire et triage préalables par des hommes auxquels on fit jurer d'être justes [4]. La guillotine ne put faire concurrence au canon, puisque les royalistes l'avaient brûlée, pour la punir d'avoir servi au supplice d'un roi [5]. Enfin, Fréron ne commit point l'acte d'hypocrisie sanguinaire qu'on lui attribue, puisque, avant l'exécution, et afin de n'en être pas témoins, Barras et lui se retirèrent au galop [6].

Assez de faits accusateurs et incontestables se dressent contre la mémoire de Fréron, sans qu'on la charge de crimes imaginaires. Ce qui est vrai, c'est que ce fut lui qui, dans ce drame lugubre, joua le rôle principal. Les autres commissaires étaient-ils présents? Fréron a écrit que oui [7]; mais l'assertion ne paraît pas être exacte en ce qui touche Robespierre jeune. Car l'armée entra dans Toulon le 29 frimaire (19 décembre); l'exécution n'eut pas lieu immédiatement — deux ou trois jours après, dit Durand de Maillane [8], — et nous trouvons Robespierre jeune parlant à la séance des Jacobins, à Paris, le 9 nivôse (29 décembre). Il est à remarquer, en outre, que, dans son discours aux Jacobins de Paris, compte rendu de ce qu'il a vu à Toulon, Robespierre jeune ne dit pas un mot de la scène qui vient d'être décrite, ce qu'il n'eût point manqué de faire s'il y eût pris part [9].

La nouvelle de la prise de Toulon fut le sujet d'une joie immense. Barère fit, sur cet événement sauveur, un rapport où il disait : « La République possède dans la Méditerranée plus de trente bâtiments, frégates, corvettes et avisos, sans compter le *Duquesne* de soixante et quatorze canons, qui est à la mer. — Une partie de notre escadre a été brûlée par le crime de nos ennemis ; elle sera remplacée par le crime des émigrés. Leur fortune reste pour payer les constructions. Leurs forêts seront converties en navires, leurs maisons en manufactures et arsenaux. Où ils tramaient des complots, la République fera des voiles, et la patrie s'enrichira de leur fuite [10]. »

Pendant ce temps, la campagne de 1793 s'achevait, le long des frontières, au milieu des triomphes.

En Alsace et sur les bords du Rhin, la France, menacée du côté de Landau par les Prussiens, que commandait le duc de Brunswick, et du côté de Strasbourg par les Autrichiens, sous le commandement de Wurmser, leur avait opposé deux grands capitaines : Hoche et Pichegru. Le premier, général en chef de l'armée de la Moselle, tenait tête au duc de Brunswick; le second, général en chef de l'armée du Rhin, faisait face à Wurmser.

La place de Landau, que les Prussiens tenaient bloquée, avait eu à essuyer un bombardement; mais rien n'avait pu ébranler la constance héroïque des défenseurs de la ville et de leur chef, le général Laubadère.

Tel était l'état des choses.

Si, après la prise des lignes de Weissembourg, les troupes coalisées s'étaient entendues pour frapper sur Strasbourg un coup vigoureux, les suites eussent pu être terribles. Passer sur le corps à l'armée française, alors sans chef et désorganisée, paraissait facile. Et puis la trahison appelait l'ennemi à Strasbourg; car les notables, réunis à plusieurs des autorités civiles et militaires, avaient envoyé deux députés au général autrichien, le pressant de venir prendre possession de la ville, au nom de Louis XVII [11]. Les motifs qui empêchèrent Wurmser de profiter de cette offre infâme méritent de n'être pas oubliés. Wurmser savait que l'Autriche préférait l'occupation par droit de conquête, son intention étant, l'Alsace une fois prise, non de la rendre à Louis XVII, mais de la garder [12], intention, au surplus, dont elle ne faisait pas mystère, comme le prouve une proclamation lancée, vers cette époque, du camp autrichien, et contenant ces mots : « Alsaciens, jetez vos regards sur les autres peuples d'Allemagne... Il n'est pas un de vous, pas un, qui se refusera au bonheur d'être Allemand. » Mais la Prusse n'avait nul souci de s'épuiser d'hommes et d'argent pour préparer une riche proie à l'ambition d'une puissance rivale; et le duc de Brunswick, non content de disputer pied à pied le bénéfice de son concours à Wurmser, de plus en plus mécontent et irrité, prit avantage de l'imprudente déclaration du général autrichien pour redoubler d'efforts auprès de Frédéric-Guillaume en faveur de la paix et d'une paix séparée [13].

Ces divisions ne pouvaient éclater dans un moment plus favorable à la France. Les troupes chargées de défendre cette partie de nos frontières étaient, après la prise des lignes de Weissembourg, mal nourries, incomplétement armées, à peine vêtues, composées d'une foule de jeunes volontaires, administrées par des hommes rapaces et commandées par des officiers novices. Heureusement, Hoche d'un côté, Pichegru de l'autre, parurent en scène, et, ce qui fut bien autrement décisif encore, Saint-Just arriva. Il venait, accompagné de son ami Lebas. Robes-

[1] Comme l'avance Durand de Maillane (Voyez son récit dans la *Biblioth. hist. de la Révol.*, 999-1000.) (*British Museum.*)
[2] Voy. la biographie de Fréron, par Beaulieu.
[3] Récit de Fréron. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 993-6-7. (*British Museum.*)
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] Récit de Fréron, *ubi supra.*
[8] *Ibid.*
[9] Voy. la séance des Jacobins, du 9 nivôse, dans le *Moniteur*, 1793, an II, n° 98.
[10] *Moniteur*, 1794, an II, n° 105
[11] *Mém. tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, p. 425.
[12] *Ibid.*
[13] Voy. les détails dans les *Mém. du prince de Hardenberg*, t. II, p. 426-431.

pierre, qui les aimait également tous les deux, mais qui se défiait de la trop grande inflexibilité de Saint-Just, lui avait donné Lebas pour modérateur, et il eût été difficile de mieux choisir, celui-ci joignant à une énergie calme beaucoup de prudence et une âme sensible [1].

La présence de Saint-Just changea la face des choses et ranima l'armée. Il parut au camp le 22 octobre, Pichegru était à Huningue; il lui dépêche un courrier [2], et, sans attendre son arrivée, il appesantit tout autour de lui sa main de fer.

Le 23, apprenant que le commandant Lacour a battu un soldat en un moment d'ivresse, il le fait dégrader devant le front des troupes et incorporer dans un des régiments de l'avant-garde comme simple fusilier.

Le 24, il annonce par une proclamation, signée de lui et de Lebas, que les chefs, officiers et agents quelconques du gouvernement auront à satisfaire aux justes plaintes des soldats, sous trois jours, et il ajoute : « S'il est des traîtres, ou même des hommes indifférents à la cause du peuple, nous apportons le glaive qui doit les frapper. »

Le 26, il érige le tribunal militaire près l'armée du Rhin en une commission spéciale et révolutionnaire, chargée d'écraser promptement et sur place les auxiliaires ténébreux de l'ennemi, les prévaricateurs, toutes les sangsues de l'armée [3].

En même temps, il ordonnait la confiscation des biens de quiconque aurait acheté des effets d'un soldat [4]; défendait aux militaires de tout grade de sortir du camp pour aller se promener à Strasbourg et enjoignait aux officiers de manger, de coucher sous leurs tentes, sans jamais s'éloigner de leurs troupes. Contre l'adjudant général Perdieu, qu'on avait surpris au théâtre de Strasbourg, assistant à la comédie, il prit cet arrêté foudroyant : « Considérant que l'avant-garde fut attaquée pendant que Perdieu était à la comédie..., Perdieu est destitué du titre d'adjudant général, et servira quinze jours à la garde du camp, à peine d'être considéré et traité comme déserteur. Le présent arrêté sera imprimé et distribué à l'armée [5]. »

Le général Eisenberg avait essuyé une série de revers dont le dernier naquit d'une imprévoyance si grande, qu'elle présentait les dehors de la trahison; tranquille dans son quartier, il avait laissé surprendre ses troupes avancées et s'était enfui avec un gros d'officiers : Saint-Just les envoya sur-le-champ à la commission militaire, qui les condamna à mort; et ils furent tous fusillés dans la redoute d'Hœnheim [6].

Tel se montra Saint-Just. Par une succession de mesures vigoureuses, dont le chapitre suivant, histoire de son proconsulat à Strasbourg, donnera la liste, il nourrit et habilla l'armée; ses ordres du jour, empreints du génie de Sparte, firent circuler de rang en rang, comme une flamme subtile, le patriotisme qui le consumait; il ressuscita la discipline, châtia les officiers négligents, fit trembler les concussionnaires, força la trahison à se traduire en pâleur sur le visage des traîtres, et souffla aux soldats une sauvage certitude de vaincre qui les rendit invincibles. Lebas le secondait, en le modérant, témoin le jour où l'intervention de ce dernier sauva le jeune Deschamps, que Saint-Just allait faire fusiller, parce que, démonté dans un combat et sommé de rejoindre le dépôt de son arme, l'intrépide cavalier, dans sa fureur d'être éloigné du péril, avait refusé d'obéir et mis en pièces sa feuille de route [7].

Une chose produisit une prodigieuse sensation dans l'armée : ce fut la réponse de Saint-Just à un trompette envoyé par les Autrichiens pour offrir une trêve : « La République française ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb [8]. »

Du reste, aussi sage que ferme et inflexible, Saint-Just s'opposait à ce qu'on donnât rien au hasard, et il voulait qu'avant de lancer dans une action générale des soldats inexpérimentés, on les formât par des exercices continuels et des engagements partiels non interrompus. Mais l'enthousiasme dont son attitude et son langage avaient rempli les cœurs, ne pouvait déjà plus être contenu; les soldats brûlaient de jeter l'ennemi dans le Rhin, d'aller délivrer leurs frères de Landau, et tous criaient, saisis d'un patriotique délire : *Landau ou la mort* [9] !

Un combat qui fut livré près de Saverne et où l'ennemi, quoique très-supérieur en nombre, fut repoussé, montra ce qu'il fallait attendre de l'élan des troupes [10].

D'un autre côté, le duc de Brunswick, qui s'était porté au centre des Vosges, essaya, mais en vain, d'y surprendre le château de Bitche. Le commandant avait laissé les ponts-levis baissés, six mille hommes environnaient la place, et déjà les assaillants avaient brisé les portes... L'héroïsme du bataillon du Cher sauva tout. Ne consultant que son courage, le soldat pris à l'improviste se précipite au-devant de l'ennemi, l'écrase de grenades et l'assomme à coups de bûches [11].

[1] Les lettres de lui qui ont été publiées, et qui n'étaient pas destinées à voir le jour quand elles furent écrites, le peignent tout entier. Nous en citerons plus loin quelques passages.

[2] Lettre de Saint-Just au Comité de salut public, en date du 24 oct. 1793.

[3] L'arrêté porte : « Convaincus que la mauvaise administration, l'impunité des vols et les intelligences de l'ennemi, ont été une des causes des désastres de l'armée du Rhin. »

[4] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas, t. XXXI de l'*Hist. parlem.*, p. 37.

[5] Cet arrêté porte la date : Strasbourg, huitième jour du deuxième mois.

[6] Cette exécution a fourni à Charles Nodier le sujet d'un intéressant épisode dans ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 51-53, édition Charpentier.

[7] *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 347.

[8] *Moniteur*, an II, 1793, n° 45.

[9] Cet enthousiasme avait quelque chose de si extraordinaire, qu'il fait dire au prince de Hardenberg, t. II, p. 437 : « Aucun obstacle, pas même ceux que suscitaient les événements, n'arrêtaient les Français. »

[10] Lettre de Saint-Just à la Convention.

[11] Lettre de Saint-Just au Comité de salut public, du 1er frimaire (21 novembre).

Ce succès, quelque éclatant qu'il fût, n'avait rien qui forçât le duc de Brunswick à exécuter un mouvement rétrograde. Mais ce prince, qui faisait la guerre avec l'amour de la paix dans le cœur, se prévalut de la circonstance pour se replier sur la ligne de l'Erbach, puis se retirer à Kaiserlautern : et cela sans en avertir Wurmser, qui n'apprit ce mouvement que le lendemain [1].

Hoche aurait dû comprendre que les Prussiens n'avaient plus d'autre lien qui les attachât à la coalition que le désir de ne pas ternir leur réputation militaire en se laissant battre. Si donc, sans s'occuper davantage du duc de Brunswick, dont la retraite découvrait le flanc droit de l'armée autrichienne, il se fût attaché dès lors à percer la ligne des Vosges, de manière à se joindre à Pichegru et à opérer avec lui en masse sur le versant oriental, Wurmser, qui avec trente-quatre mille hommes seulement avait à garder six lieues de front, courait grand risque d'être promptement écrasé. Aussi bien, la position de Brunswick à Kaiserlautern était formidable, et, pour l'y joindre, il fallait passer par des chemins peu praticables et peu connus. Sans compter que le plan indiqué ici était celui dont le Comité de salut public recommandait et pressait l'exécution [2].

Malheureusement, Hoche avait auprès de lui le représentant du peuple Lacoste, qui, commissaire à Strasbourg et à l'armée du Rhin, s'y était trouvé complétement éclipsé, à la première apparition de Saint-Just et de Lebas. Lacoste s'était donc rendu de l'armée de Pichegru dans celle de Hoche, auquel il souffla ses préventions contre Saint-Just et qu'il détourna d'un projet d'attaque combinée [3].

Hoche, d'ailleurs, était jeune, ayant alors vingt-six ans à peine ; et à une grande confiance en lui-même il joignait une ardeur sans bornes. Il écrivait, par exemple, au général Vincent : « Je te défends de correspondre avec Kalkreuth autrement qu'à coups de canon [4]; » il mandait au ministre de la guerre : « Quand l'épée est courte, on fait un pas de plus [5]. » Il aimait à dire : « Nous pouvons vaincre l'Europe avec des baïonnettes et du pain [6]. » Un tel général était certainement fait pour s'entendre avec Saint-Just. Aussi ce dernier fut-il tout d'abord attiré vers Hoche. Il le félicitait en ces termes de son belliqueux élan : « Le Français ne peut s'arrêter sans s'abattre [7]. » Mais Saint-Just n'entendait nullement par là que les généraux pussent agir à leur guise, dans la sphère de leur activité personnelle, et contrairement aux vues du Comité de salut public. Or c'est à quoi Lacoste et Baudot, en haine de Saint-Just, poussèrent le jeune général, avec un succès dont les suites furent déplorables.

Hoche, s'étant mis à la poursuite du duc de Brunswick, ne l'atteignit que le 8 frimaire (28 novembre), à Kaiserlautern, après bien des marches et des contre-marches. Mais, lorsqu'il en était encore à chercher sa route, à la tête du centre, sa gauche, commandée par le général Ambert, se trouva engagée, et, n'étant point soutenue, dut reculer. Le lendemain, nouvelle attaque ; et, cette fois, ce fut Ambert qui s'égara dans les montagnes, pendant que Hoche avait à porter le poids de la bataille. Repoussé, mais inaccessible au découragement, Hoche se décide à une troisième tentative, et, le jour suivant, la canonnade recommence de part et d'autre avec furie. Constance inutile ! Le général prussien Kleist fut tué, le général Kalkreuth blessé grièvement à l'épaule, et treize cents Saxo-Prussiens périrent ; mais Hoche fut enfin forcé de lâcher prise, après avoir perdu trois mille hommes [8].

Quand cette nouvelle parvint à l'armée du Rhin, Saint-Just gronda ; mais le Comité de salut public qui, quoi qu'on ait dit, ne fut inexorable qu'à l'égard des traîtres ou de ceux qui lui parurent tels, le Comité de salut public consola le général vaincu et l'encouragea. « Un revers, lui écrivait-il, n'est pas un crime... Notre confiance te reste. Rallie tes forces, marche, et dissipe les hordes royalistes [9]. » Lui, reconnaissant sa faute, n'hésita plus à faire ce à quoi il aurait dû tout d'abord se résoudre. Il charge le général Taponnier de percer, avec douze mille hommes, la ligne des Vosges, et de se jeter sur le flanc de Wurmser, tandis que Pichegru attaquera de front l'armée autrichienne. Lui-même se met en marche à travers les montagnes, et le 2 nivôse (22 décembre), arrivé à Werdt sur le versant oriental, il y attaque les troupes palatines et bavaroises, qui s'enfuient au premier coup de canon. Déjà Wurmser avait envoyé en hâte prévenir le duc de Brunswick, dont il lui fut impossible d'éveiller l'ardeur ; de sorte que l'armée autrichienne, attaquée et coupée sur tout son front, découragée par la division des deux généraux qui avaient eu sur le terrain même une explication très-vive, et enfin démoralisée par le navrant spectacle de vingt mille Alsaciens fuyant leurs foyers, se retira en désordre sur le Geisberg, derrière Weissembourg [10].

Les deux armées de la Moselle et du Rhin ayant opéré leur jonction et se préparant à frapper le coup décisif, restait à savoir à qui de Pichegru ou de Hoche serait accordé l'honneur du commandement en chef. Saint-Just, en partant pour Strasbourg, où l'avaient appelé d'urgentes mesures à prendre, avait désigné le premier ; Lacoste et Baudot profitèrent de son absence pour nommer le second. On juge si l'orgueil de Saint-Just fut offensé, lorsque à son retour au

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 433.
[2] Lettre de Carnot à Saint-Just, 13 frimaire (3 décembre).
[3] Lacoste fut au nombre des plus violents thermidoriens.
[4] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, par E. Bergounioux, p. 28 ; 1852
[5] *Ibid.*, p. 29.
[6] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 29.
[7] *Ibid.*, p. 30.
[8] Récit du prince de Hardenberg, t. II, p. 433.
[9] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 32.
[10] Voy. les *Mém. tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 438 et 439.

quartier général l'arrêté de Lacoste et de Baudot lui fut montré! Mais, ainsi qu'il le manda au Comité de salut public, il comprit qu'en présence de l'ennemi « il fallait apaiser l'amertume, ôter le découragement et prévenir les suites des passions qui s'élèvent en pareil cas, pour ne se ressouvenir que de la patrie [1]. » Il imposa donc silence à son cœur, et ajourna sa colère.

Le 6 nivôse (26 décembre), les Prussiens et les Autrichiens, maintenant concentrés par leur mouvement de retraite, se préparaient à prendre l'offensive, lorsque Hoche, marchant sur trois colonnes, les prévint. Les soldats français, ivres d'enthousiasme, ne cessaient de crier : *Landau* ou *la mort!* Après un feu très-vif de part et d'autre, l'ennemi commence à abandonner les hauteurs de Geisberg, serré de près par le général Hatri, qui, à la tête de ses fantassins, repoussa six charges de cavalerie consécutives. A la gauche, un bataillon français, arrivant par le vallon de Rilsels, s'était mis à gravir la montagne sous une pluie de feu et s'arrêtait à mi-côte, épuisé de fatigue, pour reprendre haleine; une charge des dragons de Toscane rend leur vigueur à ces hommes héroïques; ils repoussent les dragons, continuent de gravir la hauteur, emportent le château à la baïonnette, et se rangent en bataille sur le plateau. Le duc de Brunswick veut au moins retarder la retraite, en prenant le commandement de quatre bataillons autrichiens, mais son mouvement n'est pas soutenu. Quant à Wurmser, se mettant lui-même à la tête de la cavalerie, il essaye deux fois de la ramener à la charge, et il est deux fois abandonné au milieu d'un feu terrible. C'est alors que, dans sa rage contre les Prussiens, auxquels il imputait les désastres de la campagne, il résolut de repasser le Rhin, sans même leur donner le temps d'évacuer le duché des Deux-Ponts. Le passage s'effectua entre Philisbourg et Manheim le 10 nivôse (30 décembre); et les Prussiens, restés seuls sur la rive gauche, se replièrent vers Mayence. L'occupation des lignes de Weissembourg, le déblocus de Landau, l'Alsace rendue à la Convention et les Français prenant leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat, tels furent les résultats de cette campagne [2].

Hoche était vainqueur; mais il eut la faiblesse de se livrer à quelques mouvements d'orgueil qui, quoique légitimes au fond, lui nuisirent d'autant plus, dans l'esprit de Saint-Just et de Lebas, qu'ils contrastaient avec la modestie de Pichegru [3]. Mais, aux yeux des deux proconsuls, le jeune général avait un tort bien autrement grave, qui était, non-seulement d'avoir refusé de suivre leurs avis pour ses opérations, mais même de s'être étudié à leur en dérober le secret, ainsi que son compte rendu au Comité en contient l'aveu : « J'affectais une torpeur inconcevable, je donnais les ordres les plus singuliers [4]. » D'un autre côté, il ne cachait pas son intention de marcher dans sa voie, sans s'inquiéter ni du Comité de salut public, ni de Carnot, de qui relevait la direction de la guerre [5].

Tout cela, on le pense bien, n'était pas de nature à plaire à Saint-Just, qui n'aimait pas davantage le style que Hoche avait cru devoir adopter, soit dans ses rapports avec le soldat, soit dans ses dépêches au Comité, style, il faut bien le dire, calqué sur le langage parlé par Ronsin et Vincent dans les bureaux de la guerre et employé par Hébert dans son triste journal.

Un tambour-major, nommé Ricard, ayant adressé à Hoche une lettre de félicitation, Hoche répondit : « Tu as bien fait, f....., de me donner de tes nouvelles, non parce que j'ai battu les ennemis, mais parce que tu es un bon b...... Ah! tonnerre de Dieu! mon camarade, quelle vie horrible! Le plus chétif marchand de chiffons de ton quartier est plus tranquille que moi, etc. [6]. »

Il existe une lettre du général Leveneur à Hoche, où on lit ces mots remarquables : « Mon général, je crois que vous faites fausse route... Lisez les discours prononcés aujourd'hui à la Convention par les citoyens les plus écoutés, vous n'y trouverez rien qui rappelle une feuille sans doute fort républicaine, mais à laquelle aucun d'eux n'a prêté son concours ni donné son assentiment. Ce n'est pas sur ce ton que Miltiade, du champ de bataille de Marathon, ni Scipion, des plaines de Zama, rendaient compte à leurs concitoyens de Rome ou d'Athènes de la défaite des ennemis [7]. »

Hoche avait l'esprit trop élevé et le cœur trop noble pour ne pas revenir bien vite d'un entraînement auquel son extrême jeunesse l'avait un moment livré sans défense, entraînement que combattirent avec tant d'énergie Robespierre, Saint-Just, Couthon, et tous ceux qui, à leur exemple, voulaient conserver à la Révolution un caractère de dignité en rapport avec la grandeur de son but. Rien n'était certainement plus éloigné de la nature de Hoche, et même plus directement opposé au tour héroïque de ses tendances, que l'hébertisme : la suite de sa carrière le prouva bien. Mais il est certain qu'à l'époque dont nous parlons les formes de son langage purent induire en erreur sur son compte ceux qui ne furent pas capables de démêler ce qu'il y avait de pur et de noble en lui; et le plus enthousiaste de ses biographes avoue que « la reproduction du style d'Hébert lui réussit mal dans le Comité de salut public [8]. »

[1] Lettre de Saint-Just et Lebas à leurs collègues, en date du 5 nivôse (25 décembre).

[2] Voy. les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. II, p. 439-441, et le *Tableau historique des guerres de la Révolution*, t. II.

[3] M. Bergounioux, biographe enthousiaste de Hoche, dit lui-même qu'il « céda peut-être à quelques mouvements de bien légitime orgueil. »

[4] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 33.

[5] Il est à remarquer que ce sont là des faits consignés dans la biographie de Hoche par un de ses plus fervents admirateurs.

[6] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 41.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*, p. 43.

Ajoutez à cela qu'il se crut autorisé par la victoire à prendre, soit vis-à-vis du Comité de salut public, soit vis-à-vis de Saint-Just, une attitude hautaine, qui était celle d'un homme supérieur, mais qui lui créa des ennemis redoutables.

Ces circonstances, jointes à la rivalité qui existait entre lui et Pichegru, laquelle se compliquait à son tour des divisions qui avaient éclaté entre Lacoste et Saint-Just, envenimèrent la situation à un point extraordinaire. Dans leurs rapports à la Convention, Lacoste et Baudot ne se cachèrent pas pour dire que c'était à Hoche seul qu'étaient dus les succès de la campagne, et cela en dépit des obstacles sourdement suscités par Pichegru. Appréciation injuste sans doute, mais presque moins injuste que les paroles violentes par lesquelles Saint-Just et Lebas appelaient l'attention sur « la vertu et le républicanisme d'un général parlant si peu de ce qu'il avait fait et *qui avait tout fait* [1]. »

Voilà ce qui précéda et prépara cette disgrâce de Hoche dont les ennemis de la Révolution ont su si habilement s'armer contre elle. Toutefois ce ne fut que quelques mois après, que l'orage éclata. Hoche venait de recevoir le commandement de l'armée d'Italie, et il était à Nice, lorsqu'il vit entrer le général Dumerbion. Hoche faisait, en ce moment, un frugal repas : du pain, de l'eau et des olives. A l'aspect de Dumerbion, guerrier aux cheveux blancs, le jeune général se lève, offre son siége au visiteur inattendu, et l'invite avec un sourire à prendre sa part d'un festin qui, dit-il, « n'a d'autre mérite que de rappeler ceux de Pythagore. » Dumerbion, fronçant le sourcil, répondit par l'exhibition d'un arrêté du Comité de salut public, ordonnant que Hoche fût saisi et envoyé sur-le-champ à Paris sous bonne garde. L'arrêté n'était signé ni de Robespierre, ni de Saint-Just, ni de Couthon : il portait les seules signatures de Carnot et de Collot-d'Herbois, et était écrit de la main de Carnot, que l'indépendance des allures de Hoche avait offensé [2]. Hoche dut obéir, et il partit pour Paris, où il resta enfermé dans la prison des Carmes d'abord, puis dans celle de la Conciergerie, pendant que Carnot instruisait l'affaire.

Au Nord, la victoire de Wattignies n'avait été suivie d'aucun résultat important. Chargé d'envahir la Flandre maritime, le général Davesnes avait exécuté cet ordre d'une manière si tardive et si décousue, que les troupes, après quelques succès partiels, furent obligées de reculer sur toute la ligne et de reprendre leurs anciennes positions : échec qui, selon Jourdan, ne provenait que d'une grande incapacité, mais qui fut imputé à trahison au général Davesnes, qui paya son insuccès de sa tête [3].

Insatiable de triomphes, le Comité de salut public aurait voulu que, le lendemain de la victoire de Wattignies, Jourdan passât la Sambre, et tel était l'avis de Carnot. Mais le général en chef, jugeant cette entreprise téméraire, insista pour que l'armée se mît en quartiers d'hiver ; et deux mois se passèrent sans qu'aucun coup décisif fût ou frappé ou tenté. C'était trop de circonspection, au gré des audacieux sur qui la Révolution se reposait du soin de ses destinées. Ils avaient adopté comme règle de la conduite des gens de guerre le mot de César : *Rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire*, et ils songèrent en conséquence à donner Pichegru pour successeur à Jourdan. Les termes du rapport présenté à cet égard par Barère méritent d'être cités :

« Le passage de la Sambre exigeait de l'audace. Il fallait s'élever au-dessus des règles ordinaires ; il fallait braver les éléments et l'intempérie des saisons... L'expérience de Landau et du fort Vauban prouve assez que le soldat français ne connaît pas d'obstacle ; et la saison la plus rigoureuse n'a pas arrêté l'armée du Rhin, celle de la Moselle, celle de l'Ouest, celle de Toulon... Mais le Comité de salut public saura toujours distinguer les fautes ou le défaut d'audace, tort dont le patriotisme doit absoudre, d'avec les trahisons ou l'inertie coupable de certains généraux qui ont reçu la peine de leur défection liberticide. » Et Barère proposait que, jusqu'au moment où la patrie aurait de nouveau à réclamer ses services, « le vainqueur de Wattignies, le libérateur de Maubeuge, obtînt une retraite honorable, digne de sa probité et de son patriotisme. » Le rapporteur du Comité ajoutait : « Jourdan est pauvre : c'est son éloge et son titre à la reconnaissance nationale [4]. »

Du côté des Pyrénées-Orientales, la campagne de 1793 ne se termina pas aussi heureusement que sur le Rhin et au Nord. Le siége de Toulon ayant forcé le Comité de salut public à réduire à quinze mille hommes, y compris les garnisons, l'armée qui avait à défendre cette partie de nos frontières [5], il en résulta que les soldats manquèrent là où l'excès même du courage ne pouvait suppléer au nombre. L'armée des Pyrénées-Orientales avait, en effet, à occuper un terrain immense sur la côte ; elle s'étendait depuis Perpignan jusqu'à la Cerdagne espagnole inclusivement, et elle embrassait toute la frontière de l'Ariége, y compris la vallée d'Aran. Comment garder avec quinze mille hommes une pareille étendue de terrain, surtout quand il y avait péril

[1] *Essai sur la vie de Lazare Hoche*, p. 44.
[2] *Ibid.*, p. 44 et suiv.
[3] *Mémoires manuscrits du maréchal Jourdan.*
[4] Qui croirait que, dans ses *Mémoires manuscrits*, que nous avons sous les yeux, Jourdan cite ce rapport comme une preuve de l'injustice du Comité à son égard? Jourdan pouvait avoir raison contre Carnot au point de vue militaire ; ceci est une question à vider entre gens du métier. Mais depuis quand un gouvernement est-il *injuste* en mettant à la tête d'une armée les généraux qu'il juge les plus propres à servir ses vues et les intérêts du principe qu'il représente? Il y aurait eu injustice si les services déjà rendus par Jourdan avaient été méconnus ou n'avaient provoqué, de la part du Comité, aucun témoignage public et éclatant de gratitude. Or le rapport de Barère est là!
[5] Extrait des registres du Comité de salut public, du 14 frimaire (4 décembre) 1793.

imminent à laisser sans garnison une foule de points importants, tels que Cette, Narbonne, Agde, Perpignan, Collioure, Port-Vendres, le fort Saint-Elme, Villefranche, Mont-Libre, Puycerda et Belver [1] ?

Quand l'ordre du Comité arriva, l'armée française, dont le quartier général était à Perpignan, occupait en deçà du Tech une ligne de défense que Doppet avait dû faire fortifier par des fossés et de petites redoutes pour suppléer de cette façon aux forces qui étaient déjà insuffisantes [2]. La réduction soudaine de l'armée ne permettant pas de maintenir cette position, Doppet, d'accord avec les autres officiers généraux et les représentants du peuple, décida qu'on abandonnerait la ligne formée le long du Tech, et qu'on ramènerait les troupes au camp de l'Union, établi dès le commencement de la guerre pour couvrir Perpignan. Pendant cette retraite, et dans le but de la masquer, une colonne eut ordre de traverser le Tech et d'aller attaquer les Espagnols au poste de Villelongue. La tentative fut couronnée d'un plein succès. Le 29 frimaire (19 décembre), la division lancée au delà de la rivière s'empara du camp de Villelongue, fit beaucoup de prisonniers, enleva vingt pièces d'artillerie, et assura la retraite du reste des troupes [3].

Malheureusement, une épidémie éclata, qui fit les plus grands ravages dans l'armée et à laquelle Doppet lui-même faillit succomber. Les Espagnols étaient nombreux, aguerris, sous les ordres d'un général habile, Ricardos ; ils surent profiter de ce concours de circonstances funestes ; et Collioures, Port-Vendres, Saint-Elme, tombèrent successivement en leur pouvoir. Y eut-il trahison ? Le bruit en courut. Ce qui est certain, c'est que, dans la capitulation faite avec l'Espagne, le général Dugommier, en parlant des postes dont il s'agit, ajouta ces mots : *livrés par la trahison* [4].

C'étaient là des revers, mais facilement réparables, et dont la nouvelle se perdit dans le bruit des triomphes qui, partout ailleurs, signalèrent le passage des armes de la République.

CHAPITRE IV.

LES PROCONSULS.

Saint-Just et Lebas à Strasbourg. — Leur énergie, leur désintéressement. — Caractère tout romain de leurs arrêtés. — Respect qu'ils inspirent. — Schneider. — La *Propagande*. Monet, Edelmann, Jung. — Lutte du parti allemand et du parti français. — Destitution des autorités constituées. — Saint-Just délivre la contrée de l'oppression de Schneider. — C'est Robespierre qui fait juger Schneider. — Saint-Just sauve l'Alsace sans verser une goutte de sang. — La *Terreur blanche* bien plus terrible que la *Terreur rouge*. — Ysabeau et Tallien à Bordeaux. — Tallien terroriste. — Le régime de la Terreur installé à Bordeaux sans nécessité. — Mesures d'humanité bientôt suivies d'exécutions sanglantes. — Nombre des victimes. — Ordres barbares ; le refus de Brune empêche qu'il y soit donné suite. — Faste étalé par Ysabeau et Tallien dans Bordeaux affamé. — Mépris que cette conduite leur attire de la part des révolutionnaires. — Perrens d'Herval et le Comité de surveillance. — L'autorité des deux commissaires bravée. — Ils destituent le Comité de surveillance, qui est maintenu par le Comité de salut public. — Amours de Tallien et de la fille du banquier espagnol Cabarrus ; leur influence sur la conduite ultérieure de Tallien. — Source de la richesse de Tallien. — L'intégrité de Robespierre lui fait peur. — Fréron et Barras terroristes. — Lettres odieuses de Fréron à Moyse Bayle. — Régime de sang qu'il établit à Marseille ; ses dévastations. — Fréron et Barras joignent les exactions aux barbaries. — Ils deviennent les ennemis de Robespierre, parce que celui-ci dénonce leurs excès. — Belle lettre de Robespierre jeune à son frère. — Fouché et Collot-d'Herbois à Lyon. — Contraste entre leur politique et la politique modérée de Couthon. — Ils établissent à Lyon le régime de la Terreur. — Orgies hébertistes. — *Instruction* adressée au peuple. — Comité de séquestre. — Comité de démolition. — Commission révolutionnaire de sept juges. — La guerre aux maisons. — Arrivée de Ronsin. — Collot-d'Herbois et Fouché méditent un système d'extermination. — Collot cherche à conjurer d'avance l'indignation de Robespierre. — Étranges lettres qu'il lui écrit, sans obtenir de réponse. — Il s'adresse à Duplay, mais en vain. — Le canon employé contre les condamnés. — Scènes affreuses. — Physionomie du tribunal révolutionnaire institué par Fouché et Collot-d'Herbois. — Leur tyrannie soulève contre eux Robespierre. — Projet de mariage entre Fouché et la sœur de Robespierre, manqué. — Carrier à Nantes. — Abominables cruautés commises par les Vendéens. — Coullin, Bachelier, Chaux, le cloutier Proust et sa femme. — Histoire détaillée de la tyrannie de Carrier. — Noyades. — Ce fut Robespierre qui fit rappeler Carrier. — Rapprochement historique.

Pendant ce temps, le régime des proconsuls, représenté à Strasbourg par Saint-Just et Lebas, sauvait la France, qu'il remplissait, au contraire, de sang et d'horreur, à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Nantes, où les représentants de ce régime, qui contient la mort quand il ne surexcite pas la vie, étaient Tallien, Barras et Fréron, Fouché et Collot-d'Herbois, Carrier.

Lorsque Saint-Just et Lebas furent envoyés en Alsace, avec le titre de commissaires extraordinaires, tout, de ce côté, nous l'avons dit, semblait perdu. Découragée par la perte des lignes de Weissembourg, et vivement poussée par les Autrichiens, l'armée française n'était plus que l'ombre d'une armée. Pas de vivres, pas de vêtements, pas de chefs, nulle discipline. A Strasbourg, la contre-révolution triomphait de la dépréciation des assignats, de la détresse publique, et tenait à la gorge le pauvre affamé. On se passait de main en main des cocardes blanches. De mystérieux émissaires s'en allaient jeter des couronnes empreintes sur des étoffes jusque dans les guérites des remparts. Des émigrés avaient reparu, ils se promenaient la tête haute. On eût dit les autorités atteintes de paralysie. Les réquisitions, vain mot ! Aussi manquait-on de grains, de chariots, de bois de chauffage. Les administrateurs passaient des marchés de chandelles à sept francs la livre. Les lieux de débauche regorgeaient d'officiers, dont l'activité sans emploi était en train de s'avilir. On voyait errer çà et là, dans la campagne, une foule de militaires vagabonds. Les soldats blessés pourrissaient, sans secours, sur le grabat solitaire des hôpitaux. Le désordre, en un mot, était im-

[1] *Mémoires du général Doppet*, liv. IV, chap. II, p. 267.
[2] *Ibid.*, p. 255 et 256.
[3] *Mémoires du général Doppet*, p. 269.
[4] *Ibid.*, p. 275.

mense, et demandait, pour être réprimé, un mélange de sagesse et de vigueur auquel n'avaient pu s'élever jusqu'alors les représentants du peuple en mission, Lacoste, Baudot, Ruamps, Milhau et Soubrany [1].

Saint-Just se montra et Strasbourg s'émut.

L'aspect du morne jeune homme, sa beauté menaçante, ses cheveux épais et poudrés à blanc sur ses noirs sourcils, la tenue immobile et perpendiculaire de sa tête sur sa cravate volumineuse quoique serrée, la roideur presque automatique de ses mouvements, ne pouvaient manquer de faire effet sur la multitude; et l'impression s'accrut, quand on l'entendit parler de cette voix économe de paroles et tranchante qu'accompagnait, chez lui, le geste sec du commandement.

Une seule chose rassurait : c'était d'apercevoir à côté de Saint-Just la douce et sympathique figure de Lebas [2].

Par une série d'arrêtés dont la gravité des circonstances explique, et dont le résultat général justifie l'âpreté, les deux proconsuls décidèrent :

Que tout militaire qu'on trouverait caché dans la ville serait fusillé sur-le-champ [3];

Que la municipalité fournirait un certain nombre de souliers aux défenseurs de la patrie : mauvais citoyen qui ne se prêterait pas à cette mesure [4];

Qu'il serait créé une commission pour l'approvisionnement de la place [5];

Que les administrateurs rebelles aux réquisitions du gouvernement seraient renfermés jusqu'à la paix [6];

Que, vu la malpropreté meurtrière des hôpitaux, la municipalité tiendrait deux mille lits prêts dans vingt-quatre heures chez les riches, pour être délivrés aux soldats malades ou blessés; et que les défenseurs de la liberté seraient soignés désormais avec le respect dû à la cause servie par eux et à la vertu [7];

Que les biens de quiconque aurait acheté les effets d'un soldat seraient confisqués au profit de la République [8];

Que, pour vêtir l'armée, demi-nue, tous les manteaux seraient mis en réquisition, et déposés, du jour au lendemain, dans les magasins de la République [9].

Mesures extrêmes, sans doute. Mais l'ennemi était là, le bras levé; et la contre-révolution tenait la porte ouverte à l'invasion : valait-il mieux que la France pérît? Car il s'agissait alors, non de la rendre aux Bourbons, mais de la démembrer [10].

Ceux des riches en qui vivait la patrie le sentaient si bien eux-mêmes, qu'au moment de la perte des lignes de Weissembourg ils avaient provoqué un emprunt sur les personnes opulentes, s'offrant à donner l'exemple, et demandant qu'on frappât ceux qui refuseraient de les imiter. Ce fut en réponse à cette offre dont ils glorifièrent le caractère patriotique que Saint-Just et Lebas publièrent l'arrêté suivant : « Pour soulager le peuple et l'armée, il sera levé un emprunt de neuf millions sur les citoyens dont la liste est ci-jointe. Les contributions seront fournies dans les vingt-quatre heures [11]. »

Des écrivains ont osé dire : « C'était joindre l'insulte à l'oppression [12]. » L'insulte? Elle eût été à regarder comme un mensonge l'offre de secourir la patrie agonisante! Il était ajouté dans l'arrêté : « Deux millions seront prélevés sur cette contribution pour être employés au besoin des patriotes indigents de Strasbourg. Un million sera employé à fortifier la place. Six millions seront versés dans la caisse de l'armée [13]. »

Ce n'étaient point là des exactions à la manière de Verrès. A la France seule, au soulagement de ses douleurs, à l'œuvre sainte de sa délivrance, fut consacré l'or que levèrent à Strasbourg les deux proconsuls qui y représentaient la politique de Robespierre. Quant à eux, ils restèrent pauvres, en commandant à la richesse. Tandis qu'ailleurs, Fouché, Carrier, Ronsin, et tant d'autres tyrans sortis de l'école anarchique d'Hébert, déshonoraient par le faste et la débauche le régime des dictatures locales, Saint-Just et Lebas menaient une vie austère au sein de la toute-puissance. Leur intégrité eut un tel éclat, qu'elle imposa respect à la calomnie, même après leur chute [14].

Et la simplicité de leurs mœurs fut d'autant plus remarquée, qu'elle contrastait avec les habitudes de certains de leurs collègues. Dans un recueil de pièces concernant la révolution à Strasbourg, nous trouvons à cet égard des révélations curieuses. Voici, par exemple, un billet que Garnier, secrétaire des représentants Baudot et Lacoste, écrivait à l'administrateur des subsistances :

« Je te prie, mon cher Gr..., d'envoyer tout de suite du *vin étranger* chez le représentant Lacoste. Il faut qu'on en ait encore pour le dîner [15]... »

[1] Voy., sur la situation de Strasbourg au moment de l'arrivée de Saint-Just et Lebas, la lettre de ces derniers à la société populaire de la ville, en date du 24 brumaire an II. (*Moniteur*, 1793, an II, n° 67.)

[2] Les lettres de lui qui ont été publiées et qui n'étaient pas destinées à voir le jour le peignent tout entier. Nous en citerons quelques passages.

[3] *Moniteur*, an II, 1793, n° 45.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*, n° 67.

[8] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas. *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 37.

[9] Collection des arrêtés, etc., *ubi supra*, p. 38.

[10] Voy. à cet égard les *Mémoires du prince de Hardenberg*, passim.

[11] Collection des arrêtés, etc., *ubi supra*, p. 35.

[12] Édouard Fleury, *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 19.

[13] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas, *ubi supra*, p. 35.

[14] M. Édouard Fleury, détracteur systématique de la Révolution et de Saint-Just, reconnaît que « pas une plainte ne s'éleva qui permette un doute sur son désintéressement. » (Voy. *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 23.)

[15] N° XIII du Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg, *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum*.)

Autre billet du même :

« Citoyen, envoie-nous vite du *vin étranger*. On est à table, et l'on crie contre toi de ce que tu n'as pas fait la commission que t'a donnée ce matin le maire [1]. »

Autre billet de Garnier au maire :

« Citoyen maire, je t'envoie l'ordre que je viens de recevoir. Tu vois qu'il nous faudrait quelques *bouteilles de champagne et de bordeaux*, car nous n'avons plus que quelques bouteilles de vin doux, sur lesquelles on fait la grimace, ou qui, du moins, n'égayent pas. Bien entendu, cependant, que tu viendras aussi souper ce soir avec le citoyen L... (Lacoste). Tu lui feras plaisir [2]. »

Inutile d'ajouter que les noms de Saint-Just et Lebas ne figurèrent dans aucune demande de ce genre. Eux ne se montrèrent avides que pour la patrie.

Toutefois il était naturel que des réclamations s'élevassent contre l'arbitraire de la liste de répartition et de la taxe, surtout plus tard, le lendemain du 9 thermidor, alors que chacun était encouragé à jeter sa pierre aux tombeaux où dormaient les vaincus, alors que se poser en victime à indemniser était une spéculation lucrative. De là des plaintes qui, pour avoir été tardives, n'en furent que plus bruyantes, mais qui n'ont qu'une bien faible valeur historique, parce qu'elles se produisirent dans un moment où les dominateurs du jour avaient intérêt à les provoquer et à les grossir, pendant que ceux qu'elles atteignaient étaient condamnés à l'éternel silence. D'ailleurs, parmi les imposés, il y avait des contre-révolutionnaires ardents que le montant de la taxe exaspérait moins encore que son but, et c'est le droit, c'est le devoir de l'histoire de suspecter le témoignage de leur fureur. Ce qu'il est raisonnable d'admettre néanmoins, c'est que l'urgence même des mesures adoptées dut entraîner une précipitation qui, à son tour, put donner lieu à des injustices partielles. Il n'y a rien, par exemple, que de très-possible dans le fait de cet aubergiste de Strasbourg qui, imposé à quarante mille livres, alla courageusement, dit-on, présenter à Saint-Just la clef de sa maison sur une assiette, en le priant de se charger de ses dettes [3]. Mais quelle fut la réponse de Saint-Just? On n'eût pas oublié de nous la faire connaître, si elle eût accusé la dureté de son cœur!

Non qu'il fût porté à fléchir, quand la résistance lui paraissait coupable; loin de là. Sentant bien qu'il y allait, pour la Révolution, d'une question de vie ou de mort, d'être obéie, et promptement, il brisa tout d'abord les volontés rebelles par quelques exemples très-propres à subjuguer les esprits, quoique non sanglants. Le plus riche imposé dans l'emprunt des neuf millions n'ayant point payé dans le délai prescrit, Saint-Just ordonna que, pendant trois heures, on le donnât en spectacle au peuple sur le plancher de la guillotine. L'ordre portait : « Ceux qui n'auront pas acquitté leur imposition dans la journée de demain subiront un mois de prison pour chaque jour de retard, attendu le salut impérieux de la patrie [4]. »

Par un autre arrêté, daté de Saverne, il fut enjoint au tribunal criminel de faire raser la maison de quiconque serait convaincu d'agiotage et d'avoir vendu à un prix au-dessus du *maximum* [5].

Décrier les assignats, c'était jeter la France dans un effroyable chaos. Contre ceux qui y travaillaient, l'arrêté de Saint-Just, à cette époque, n'était ni moins nécessaire ni plus rigoureux que la loi qui punit de mort les incendiaires. Un exemple — ce fut assez d'un seul — réalisa la menace. Un pelletier, nommé Schauer, ayant exigé d'un de ses locataires au delà du *maximum*, on le traduit devant le tribunal criminel. Il était connu pour ses manœuvres dans le genre de conspiration qui tendait à l'avilissement des assignats, et l'on prouva que sa fille, Suzanne Marguerite, s'en allait disant : « Un assignat de cinq livres, c'est cinquante sols. » L'arrêt fut : La maison du citoyen Schauer sera rasée, et sur l'emplacement l'on dressera un poteau destiné à servir d'avertissement aux agioteurs et à quiconque serait tenté d'avilir la monnaie sociale [6].

Les représentants du peuple Baudot et Lemaine avaient adressé à leurs correspondants cette recommandation singulière : « Soyez brefs. Les longues phrases appartiennent au régime des monarchies, le laconisme est le propre d'une république. » C'est ce que pensait aussi Saint-Just. Rien de plus vif que la forme de ses arrêtés, témoin celui-ci :

« Dix mille hommes sont nu-pieds dans l'armée. Il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg dans le jour, et que, demain, à dix heures du matin, ces dix mille paires de souliers soient en marche pour le quartier général [7]. »

Cette hauteur, ce fanatisme du devoir, que

[1] N° XLII du Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1717-18-19. (*British Museum.*)

[2] *Ibid.*

Dans *Saint-Just et la Terreur*, tome II, p. 49, M. Édouard Fleury cite ce dernier billet comme une preuve que les membres de la *Propagande*, association révolutionnaire dont nous parlerons tout à l'heure, « dissipaient, gâtaient, souillaient les comestibles, les vivres, les vins mis en réquisition pour les malades et pour l'armée. » L'exemple est très-malheureusement choisi. Le nom qui signe le billet, et que M. Fleury ne donne pas, montre que la sommation venait, non de la *Propagande*, mais du secrétaire de Lacoste, ce qui est fort différent. On trouve bien dans le recueil susmentionné deux demandes adressées par la *Propagande* au maire de Strasbourg; mais elles présentent un tout autre caractère. On en va juger : « La *Propagande* aurait besoin que l'on mît quelqu'un en réquisition pour lui fournir *du lait, du beurre et des œufs*, qu'elle ne peut se procurer sans ce moyen. J. B. MULLER, trésorier. »

[3] *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 22.

[4] Collection des arrêtés, *ubi supra*, p. 37.

[5] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1317-18-19 (*British Museum.*)

[6] *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[7] *Ibid.*

relevaient encore, dans un homme si jeune, des mœurs pures, une noble attitude et un désintéressement lacédémonien, eurent des résultats décisifs. Saint-Just, à Strasbourg, ne versa pas une goutte de sang, et fut obéi en silence. En peu de temps, la municipalité reçut 6,879 habits, vestes et pantalons; 4,767 paires de bas; 16,921 paires de souliers; 863 paires de bottes; 1,351 manteaux; 2,673 draps de lit; 20,528 chemises; 4,524 chapeaux; 523 paires de guêtres; 29 quintaux de charpie; 900 couvertures et un grand nombre d'autres objets, sans compter une immense quantité de vieux cuivre pour servir à la fonte des canons [1].

Il est vrai que les auteurs du mémoire d'où ces chiffres sont extraits — contre-révolutionnaires accusant, après le 9 thermidor, les vaincus devant les vainqueurs, les têtes coupées devant le bourreau — ajoutent : « La plupart de ces effets sont restés entassés dans des magasins; une partie y a pourri et a été mangée par les rats; on a abandonné le reste au premier venu. Le but de la spoliation était rempli, et c'est ce qu'on voulait [2]. » Mais cette assertion, si invraisemblable en elle-même d'ailleurs, est péremptoirement démentie par le fait, incontestable et incontesté, que, comme conséquence des arrêtés de Saint-Just et Lebas, l'armée, qui manquait de vêtements et de souliers, fut vêtue et chaussée [3].

Aussi bien Saint-Just n'était pas homme à souffrir l'inexécution de ses ordres. Le seul de ses arrêtés qu'il abandonna fut celui qui prescrivait à la municipalité de faire abattre les statues de pierre qui s'élevaient autour de la belle cathédrale de Strasbourg. Quelques statues isolées, et placées à l'extérieur, disparurent; mais, quant à celles qui faisaient partie de l'architecture même, elles n'auraient pu être enlevées sans dégrader l'édifice, crime contre les arts que le décret de la Convention du 6 juin punissait de deux ans de fers. L'administrateur des travaux publics ayant objecté ce décret, et la commission municipale ayant approuvé les représentations de l'administrateur [4], Saint-Just n'insista pas. Au fond, il dut être bien aise de voir avorter une mesure, concession malheureuse à l'hébertisme, et qui répugnait si fort aux tendances que les deux amis de Robespierre représentaient.

Cependant une rumeur sinistre s'est répandue. On parle d'un complot qui vient d'être découvert, et ce complot devait livrer la ville à Wurmser. Une lettre saisie aux avant-postes, remise au général Michaud, et envoyée par ce dernier aux représentants du peuple Milhaud et Guyardin [5], avait causé l'alarme. Cette lettre, signée « marquis de Saint-Hilaire » était adressée à « Monsieur, Monsieur le citoyen en cD, 17. 18. place d'armes à Strasbourg. » On y lisait : « ... Tout est arrangé, mon ami. Ils danseront, suivant leur expression, la carmagnole. Strasbourg est à nous dans trois jours, au plus tard... Depuis ma dernière, nous sommes arrivés à Brempt sans résistance. Là, ces petits crapauds bleus ont résisté. Faites-nous savoir qui les commandait. Nous sommes décidés à sacrifier cinq cent mille francs pour le gagner. Quand le dindon y serait, ce n'est pas la redoute entre Steinfeld et Nieder Oterback : nous l'avons eue à meilleur compte !... Vous avez dû voir hier le marquis de la Vilette et le comte de Sône... » Suivait l'exposition du plan. Deux cents royalistes étaient déjà parvenus à pénétrer dans Strasbourg, un à un, sous l'uniforme de garde national. A un jour et à une heure indiqués, ils devaient ouvrir les portes à deux mille de leurs camarades, habillés de même. Le nom du roi devait être le cri de ralliement. Pas d'autre signe que la cocarde blanche. Au signal convenu, le feu mis partout... Il étoit dit, en outre : « Vous ferez donner au porteur trente mille livres. Nous le croyons encore à bon compte. Il sacrifie sa vie pour nous. Vous le reconnaîtrez à ses lunettes. Il est bègue. Il vous dira 19. 27. 1. 32. 7. 28. 22. 34. 68. Vous savez ce que cela veut dire. » En post-scriptum : « Enveloppez, comme de coutume, vos dépêches dans des chiffons. » La phrase la plus inquiétante de cette missive, parce qu'elle supposait des intelligences au sein même des autorités, était celle-ci : « Les municipaux dont nous avons les noms seront poignardés. Les autres, nos amis, seront respectés. Ils mettront leur écharpe blanche sur-le-champ [6]. »

Le seul des administrateurs qui portât des lunettes et qui fût bègue était Edelmann, celui que Charles Nodier a peint de la manière suivante : « C'était un petit homme d'une physionomie grêle et triste. Son chapeau rond rabattu, ses lunettes inamovibles, son habit d'une propreté sévère et simple, fermé de boutons de cuivre jusqu'au menton, son langage froidement posé et flegmatiquement sentencieux, composaient un ensemble peu aimable, mais qui n'avait rien d'absolument repoussant... Je me souvenais de lui avoir entendu dire avec un calme affreux, dans sa déposition contre Dietrich : « Je te pleu« rerai parce que tu étais mon ami; mais tu dois « mourir, parce que tu es un traître [7]. » Musicien-compositeur habile, mais homme d'une misanthropie farouche, Edelmann s'était fait des ennemis mortels, et parmi ses ennemis figurait un ministre protestant, au sujet duquel nous lisons dans les minutes imprimées du tribunal criminel de Strasbourg : « Jean Schweikart Metz,

[1] *Appel de la Commune de Strasbourg à la Convention*, p. 21. — *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[2] *Ibid.*

[3] Voy. à ce sujet le chapitre relatif à la mission militaire de Saint-Just et Lebas, et aussi le *Moniteur*, 1793, an II, n° 67.

[4] Extrait des arrêtés du conseil municipal de Strasbourg, dans le Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution dans cette commune. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[5] N° LXXXVII du Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[6] *Ibid.*

[7] *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 13.

ci-devant ministre protestant à Griès, convaincu d'avoir fabriqué, pour perdre les patriotes, la lettre qu'il dit avoir trouvée sur un enfant dans la forêt de Lichtenberg, condamné à la peine de quatre ans de fers [1]. »

Malheureusement, ceci ne fut connu que plus tard. Parmi les administrateurs, il en était dont Saint-Just se défiait. Il vit un « grand danger » là où il n'y avait qu'une basse manœuvre. Sans plus tarder, il casse les autorités constituées de Strasbourg, et somme impérieusement le commandant de la place de se concerter avec le Comité de surveillance pour diriger les administrateurs du département sur Metz, ceux du district sur Besançon, et sur Châlons ceux de la municipalité. Quatre citoyens appartenant à la première de ces trois autorités et Monet, maire de Strasbourg, étaient seuls exceptés [2].

L'étonnement dans la ville fut extrême. Le Directoire, renouvelé depuis peu, était populaire : quel coup violent et inattendu ! Les patriotes s'alarment, la Société des Jacobins strasbourgeois gronde, et Monet court demander respectueusement à Saint-Just le mot de l'énigme. Les deux proconsuls s'enveloppèrent dans un froid silence. Le maire insistant, Saint-Just, qui était couché, se tourne vers lui, et, de son ton bref : « Vous pouvez avoir raison, dit-il, touchant quelques individus ; mais il existe un grand danger, et nous ne savons où frapper. *Eh bien, un aveugle qui cherche une épingle dans un tas de poussière saisit le tas de poussière* [3]. » Étrange justification d'un arbitraire, cette fois, injustifiable ! Ce sont là les sophismes de l'iniquité. Et, quel plus grand danger que celui de la justice méconnue ? Une ville livrée est un moindre mal qu'un innocent puni.

Tout ce que le maire de Strasbourg put obtenir fut la mise en liberté de douze administrateurs. A l'égard des autres l'arrêt eut son cours [4].

Monet avait vingt-cinq ans à peine. « Il était grand, beau, bien fait, quoiqu'un peu voûté, plein d'aménité, de politesse, et de je ne sais quelle grâce triste qui attache [5]. » Le 21 janvier 1793, date fameuse et tragique, il avait remplacé Türkeim à la mairie de Strasbourg, ayant été désigné aux commissaires de la Convention, Couturier, Dentzel et Rhül comme le seul homme qui réunît alors le patriotisme et les connaissances nécessaires. Dans un document adressé à la Convention par les contre-révolutionnaires de Strasbourg, au plus fort de la réaction thermidorienne, le nom de Monet se trouve associé à beaucoup d'injures, mais sans aucun fait à l'appui ; ou, plutôt, ce qu'on lui impute à crime, c'est d'avoir à deux reprises différentes refusé à des enfants la permission d'aller voir leur père prisonnier et malade. Du reste, pas de noms cités, nulle indication des circonstances [6]. Et, d'un autre côté, que lui reprochaient les ultra-révolutionnaires ? Son penchant à s'entretenir avec les aristocrates et à élargir les suspects [7]. Un homme qui, investi de grands pouvoirs dans un temps d'orage, n'a pas fourni contre lui même d'autres armes que celles-là à ses plus implacables ennemis, a certes droit de compter sur l'indulgence de l'Histoire ! et c'est cependant cet homme qu'un écrivain de nos jours suppose capable d'avoir fabriqué la prétendue lettre du marquis de Saint-Hilaire, pour se débarrasser, dans le conseil municipal, d'une opposition gênante ! Le récit qui précède, fondé sur des documents authentiques, dit assez ce qu'il faut penser d'une semblable supposition [8].

Quoi qu'il en soit, apprenant que la Société populaire de Strasbourg se plaignait, Saint-Just lui adressa une lettre qu'il fit signer à Lebas et où il se révèle tout entier :

« Frères et amis, nous sommes convaincus qu'il s'est tramé une conspiration pour livrer la ci-devant Alsace... vous êtes indulgents pour des hommes qui n'ont rien fait pour la patrie... Nous venons de recevoir la dénonciation qu'il existait deux millions en or entre les mains de l'administration du département. Ce fait doit vous surprendre... La pitié à l'égard du crime est faite

[1] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum*)

[2] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas. *Histoire parlem.*, t. XXXI, p. 35 et 36.

[3] Récit basé sur les éclaircissements donnés par M. Monet lui-même aux auteurs de l'*Histoire parlementaire*. (Voyez t. XXXI, p. 36.)

[4] *Ibid.*

[5] Charles Nodier. *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 13.

Quoique Charles Nodier fût très-loin d'être un révolutionnaire, la force de la vérité lui ayant arraché de nombreux témoignages en faveur de Robespierre et de Saint-Just, les écrivains royalistes ont pris texte de quelques erreurs par lui commises pour nier son autorité en matière d'histoire. Le fait est que ce n'est point l'*histoire de l'historiographe* que Charles Nodier, comme il le disait lui-même, a prétendu écrire, et son livre n'a certainement pas le mérite d'une chronologie toujours exacte ; mais la *couleur* qu'il donne aux hommes et aux choses est très-souvent celle qu'une étude attentive des documents officiels montre avoir été la couleur vraie. Et c'est par là surtout que les *Souvenirs* de Charles Nodier sont *historiques*.

[6] Appel de la Commune de Strasbourg à la République et à la Convention. *Biblioth. hist. de la Rév.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[7] *Histoire de la Propagande*, par les sans-culottes Masse, Jung, Vogt et Wolff. (*Ibid.*)

[8] M. Édouard Fleury, dans son *Étude* sur Saint-Just, t. II, p. 31 et 36, ne manque pas de donner la prétendue perfidie de Monet comme chose prouvée. La preuve sur laquelle il s'appuie est curieuse ! « Après la mort de Saint-Just, dit-il, on trouva parmi ses papiers tout un cahier d'observations écrites par plusieurs des principaux révolutionnaires, par un nommé Blainé, un des agents *sans doute* de la police secrète des deux commissaires extraordinaires. » Voici ce que Blainé écrivait à Saint-Just pour l'engager à se méfier du maire Monet : « A-t-il « dressé procès-verbal de la lettre qu'il a reçue du chevalier « de Saint-Hilaire ? ou a-t-il voulu faire une plaisanterie de « la conspiration de Strasbourg ? Qu'il ne pense pas nous endormir par ses paroles. Quoique maire, il ne mérite pas « moins notre scrupuleuse surveillance. » Ainsi les *défiances* d'un nommé Blainé, voilà ce qui *prouve* que la proscription des autorités de Strasbourg fut une « hypocrite comédie, « un acte dont « le prétexte avait été abominablement odieux à « force de fourberie et de mensonge ! » Par malheur, les *défiances* d'un nommé Blainé, et l'accès d'honnête indignation auquel elles servent de point de départ, se trouvent ne cadrer nullement avec les *faits*. Monet n'avait point à dresser procès-verbal de la lettre reçue du chevalier de Saint-Hilaire, puisque, comme nous l'avons vu, cette lettre fut envoyée, non à lui, mais au général Mirbaud, qui, de son côté, la transmit aux représentants Milhaud et Guyardin. Quant au fabricateur, nous avons cité un document judiciaire qui tranche la question.

pour ses complices, non pour vous... Nous examinons tout avec sang-froid, et nous avons acquis le droit d'être soupçonneux. Nous vous devons de l'amitié, nous ne vous devons pas de faiblesse. Nous persistons dans notre arrêté jusqu'après le péril. Salut et fraternité [1]. »

La lettre contenait ce mot admirable : « De quels magistrats peut-on dire qu'ils sont innocents du malheur du peuple [2] ? »

Tant de décision dans la conduite et de hauteur dans le langage, cette fermeté qui ne reculait devant rien ni devant personne, produisaient une sensation qu'expriment vivement les lignes suivantes :

« Il était temps que Saint-Just vint auprès de cette malheureuse armée... Il a tout vivifié, ranimé et régénéré... Quel maître b..... que ce garçon-là ! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monuments historiques de la Révolution. Tu apprendras, sous quelques jours, que l'armée du Rhin a recouvré toute son énergie et qu'elle a écrasé les imbéciles soldats de la tyrannie... Ruamps, Nion, Milhaud et Rorie se sont conduits comme des lâches, et, peut-être, quelque chose de plus [3]... »

Avec une noblesse de sentiments que le laisser aller de l'expression met d'autant mieux en relief, Gatteau dit à d'Aubigny, dans cette lettre, après avoir parlé de ses intérêts cruellement compromis : « Conviens qu'on ne saurait être plus malheureux. Mais je m'en f..., pourvu que la République triomphe et que la liberté s'affermisse [4]. » Et de la même plume, mélange de dévouement et de férocité qui peint l'époque, il écrit : « La sainte guillotine est dans la plus brillante activité, et la bienfaisante Terreur produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devait espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie [5]. »

La guillotine parcourait, en effet, l'Alsace dans ce moment, non point à la suite de Saint-Just et de Lebas, dont pas une goutte de sang ne tacha les mains, mais à la suite d'un misérable qu'ils appelèrent, au contraire, à rendre compte de sa sinistre puissance, et auquel ils mirent le pied sur le front.

Quand Saint-Just et Lebas étaient arrivés à Strasbourg, ils y avaient trouvé installé, sous la présidence d'un moine défroqué nommé Taffin, un tribunal révolutionnaire composé d'hommes tarés [6], du milieu desquels se détachait l'affreuse figure d'Euloge Schneider.

C'était un homme de trente-sept ans, à la taille épaisse et courte, aux cheveux ras, aux yeux fauves, ombragés de cils roux. Sa face orbiculaire, d'un gris livide, était frappée çà et là de quelques rougeurs et criblée de petite vérole [7]. Né d'une famille de paysans, à Wipfeld, village de l'évêché de Würtzbourg, il fut élevé par les Jésuites ; entra à l'hôpital Saint-Jules, d'où il se fit renvoyer pour inconduite ; marqua quelque repentir ; prit l'habit religieux, et, après neuf ans passés dans le cloître, fut envoyé à Augsbourg comme prédicateur. Un sermon qu'il y fit sur la tolérance l'ayant désigné à la colère de ses supérieurs, il renonce au cloître, est appelé à Stuttgard, avec le titre de professeur, par le duc Charles de Wurtemberg, s'affilie à l'association de Weishaupt, reçoit de l'électeur de Cologne une chaire de grec et d'humanités à Bonn, la perd, et, se présentant à Strasbourg, comme martyr des idées nouvelles, est imposé à l'évêque constitutionnel Brendel en qualité de vicaire général [8].

Il y avait deux partis à Strasbourg : l'un qui, conduit d'abord par Dietrich, puis par Monet, s'appelait le *parti français ;* l'autre qui représentait l'esprit allemand et luttait contre l'identification absolue de l'Alsace avec la France.

Le premier de ces deux partis eut pour point d'appui, dès l'arrivée de Saint-Just et Lebas, une soixantaine de révolutionnaires fervents, appelés de divers points de la France, et dont l'association, moitié civile, moitié militaire, prit le nom de *Propagande.* Ces hommes, jeunes pour la plupart et pleins d'enthousiasme, eurent un costume particulier. On les distinguait à leur bonnet rouge, placé sur une chevelure flottante, à leur cou nu, à leurs longues robes que retenait une ceinture tricolore, garnie de pistolets et de couteaux de chasse, à leurs brodequins de cuir écru [9]. On les logea au collége, et le général Dièche leur donna, outre une garde de douze hommes, des ordonnances à cheval pour porter leurs dépêches [10]. Leur mission consistait principalement à combattre les tendances fédéralistes et les préjugés locaux, à recommander l'usage de la langue française, à déraciner enfin tout ce que l'Alsace gardait encore d'allemand. Accueillis d'abord avec froideur et défiance par la Société populaire, ils arrivèrent à la dominer à ce point qu'ils y firent abolir les séances en langue allemande [11]. Dans leurs rangs figuraient quelques énergumènes, un Richard, de Metz ; un Dubois, de Beaune, prêtre défroqué ; un Duriège, de Sédan ; un certain Moreau, qui ne se faisait appeler que Marat [12]. Mais ces hommes n'exerçaient aucune influence sur la *Propagande,* dont les vrais

[1] *Moniteur*, an II, n° 67.

[2] *Ibid.*

[3] N°s xxxix, xl, xli des *Pièces justificatives*, à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 856-7-8. (*British Museum.*)

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Hist. parl.*, t. XXXI, p. 29.

[7] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 12. — Michaud jeune, à l'article Nodier dans la *Biographie universelle*, paraît trouver invraisemblable que Nodier, qui n'avait alors que dix ou onze ans, ait été envoyé par son père apprendre le grec chez Schneider. Eh ! qu'y a-t-il donc là d'invraisemblable ? On ne se met pas au grec à vingt ans. Ah ! si Charles Nodier avait dit un peu plus de mal de Saint-Just !

[8] Schœll, *Biographie universelle*, art. Schneider.

[9] *Histoire de la Propagande*, et des miracles qu'elle a faits dans cette commune, par les sans-culottes Masse, Jung, Vogt et Wolff. — C'est un pamphlet violent contre la *Propagande*. — *Biblioth. hist. de la Révolution*, 1317-18-19. (*British Museum.*) — Voy. aussi les *Souvenirs de la Révolution*, de Charles Nodier.

[10] *Ibid.*

[11] C'est un des plus amers reproches que leur adressent les auteurs de l'*Histoire de la Propagande*, etc.

[12] *Ibid.*

meneurs regardaient Moreau-Marat comme un fou, et Duriège comme un intrigant dont le premier subissait l'empire [1]. La vérité est que la *Propagande* rendit des services qui, lorsqu'elle quitta Strasbourg, furent attestés par l'envoi d'une adresse solennelle de la Société populaire à la Convention, adresse qui exposait « le bien fait à Strasbourg par la ci-devant *Propagande*, et le chagrin que son départ causait aux sans-culottes [2]. »

Mais, dans le camp même des révolutionnaires, les propagandistes avaient à combattre un parti très-fort, le parti démocratique-allemand, à la tête duquel marchaient Jung, Vogt, Léorier, Wolff, Clavel [3], tous hommes tarés, à l'exception du cordonnier Jung. Wolff et Clavel, juges l'un et l'autre, prirent part à tous les excès que nous allons rappeler. Léorier était un agioteur que son immoralité et son faste firent exclure de la Société populaire [4]. De Vogt, Jung lui-même, disait que « son âme était l'égout de tous les vices [5]. » Voilà ceux auxquels Schneider se joignit, et qu'il ne tarda pas à traîner à sa suite [6].

Il avait été porté au poste d'accusateur public et s'était rendu maître absolu du tribunal révolutionnaire par l'ascendant qu'il prit sur l'homme qui présidait ce tribunal, un ancien prêtre nommé Taffin. Bientôt lui seul dirigea les jugements; et, comme il aimait jusqu'à la frénésie le vin et les femmes [7], son pouvoir servant ses vices, l'Alsace devint sa proie. Tandis qu'à Strasbourg Clavel, un de ses complices, mettait à l'amende les femmes qui ne portaient pas la cocarde et ceux qui ne se tutoyaient pas [8], lui, suivi de la guillotine, suivi du bourreau, promenait d'un bout à l'autre de l'Alsace palpitante ses convoitises, ses amours et ses colères d'oiseau de proie, prononçant des arrêts de mort dont il n'était tenu aucun registre, frappant sur les villages épouvantés des contributions, dont la nature et le montant restaient inconnus, dépensant jusqu'à huit mille livres pour un voyage du tribunal révolutionnaire à Oberehnheim, et se faisant annoncer par une nuée de prêtres autrichiens, apostats forcenés, dans les villes qui, à son approche, s'illuminaient de peur [9]! Saint-Just exerçait la dictature du salut public; Schneider, celle de l'égoïsme tout-puissant. Ce qu'il demandait à l'effroi des mères, c'était l'honneur de leurs filles [10]. Fouquier-Tinville lui même en frémit quand il le sut. Le moine luxurieux avait d'étranges caprices de générosité : un jour, arrivant dans un village au moment où le prêtre constitutionnel se mariait, il se prend d'intérêt pour le nouveau couple, et ordonne aux habitants de doter les époux. La quête se fit... autour de la guillotine [11]! Tunck, prêtre autrichien, désirant se marier, Schneider mit en réquisition, pour son complice, toutes les jeunes filles de Barr [12]. Il était sujet à des désespoirs de tyran : on le vit, dans son impuissance à découvrir un ennemi qu'il destinait à l'échafaud, se rouler par terre en rugissant et s'arracher les cheveux [13].

Quand on apprit à Strasbourg le résultat des *tournées* de Schneider, l'indignation publique enhardit ses adversaires à l'attaquer. Plusieurs patriotes appartenant au parti français se rendent chez les représentants Baudot et Lacoste, sollicitant d'eux la destitution du terrible moine. Mais l'affronter n'était pas un jeu. Autour de lui bouillonnait l'écume de la Révolution, et son écume sanglante. Ses partisans n'étaient point parvenus à exercer le despotisme de la force sans en avoir l'audace, et l'énergie de leurs passions en égalait le désordre. Le parti allemand, d'ailleurs, ne pouvait qu'avoir des racines profondes dans un pays réuni depuis si peu de temps à la France, dans un pays où il fallut que Saint-Just établit des écoles gratuites de langue française et publiât une proclamation conçue en ces termes : « Les citoyennes de Strasbourg sont invitées à quitter leurs modes allemandes, puisque leurs cœurs sont français [14]. » Lacoste et Baudot hésitèrent donc. Mais Saint-Just n'hésita pas, lui. A peine informé de ce qui se passait, indigné, il se décide.

Ce jour-là même, Schneider devait rentrer à Strasbourg. Il venait d'épouser une jeune fille, non pas précisément de force, comme on l'a prétendu [15], mais après sommation péremptoire adressée au père, à une heure du matin, pour que celle que Schneider aimait eût à venir partager son lit [16]. Il fit son entrée dans la ville, ayant avec lui sa jeune femme, ses juges, sa guillotine, son bourreau. Il s'étalait triomphalement sur un grand char à quatre roues que six chevaux traînaient, et autour duquel caracolaient, portant une tête de mort peinte sur leur baudrier et leur sabretache, les hussards de son escorte. Ceci avait lieu le 23 frimaire

[1] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Revolution à Strasbourg. — Extrait de la séance du Comité de surveillance, du 17 germinal.

[2] *Ibid.* — Séance du Conseil de surveillance, du 4 nivôse an II.

[3] *Ibid.* — Discours de Monet à la Société populaire de Strasboorg, en date du 21 floreal.

[4] *Ibid.*, n° CIV.

[5] *Ibid.* — Discours de Monet.

[6] Dans *Saint-Just et la Terreur*, t. II, ch. III, M. Édouard Fleury, entre autres erreurs, en commet une singulière. Il fait de Schneider et de Jung les chefs de la *Propagande*, tandis qu'ils l'étaient du parti contraire.

[7] Resumé des interrogatoires subis par les complices de Schneider. *Biblioth. hist. de la Revol.*, 1517-18-19. (*British Museum*.)

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.* — Discours de Monet, en date du 21 floréal. — Lettre des administrateurs du Bas-Rhin, en réponse à un écrit intitulé. *Euloge Schneider à Robespierre l'aîné.*

[10] Mémoire imprimé de Fouquier-Tinville. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 947-8.

[11] Résumé des interrogatoires subis par les complices de Schneider, *ubi supra.*

[12] Lettre des administrateurs du Bas-Rhin, susmentionnée.

[13] « Ce fait, est-il dit dans la biographie de Schneider par Schœll, fut recueilli, en 1795, sur la deposition de l'officier de gendarmerie qui en avait été témoin, et il se trouve consigne dans les procès-verbaux du Directoire. »

[14] Collection des arrêtés de Saint-Just et Lebas, t. XXXI de l'*Hist. parlem.*, p. 40.

[15] Voy., dans la *Biographie universelle*, l'art. Schneider.

[16] Lettre des administrateurs du Bas-Rhin, en réponse à un écrit intitulé : *Euloge Schneider à Robespierre l'aîné.* — *Bibl. hist. de la Revolution*, 1517-18-19. (*British Museum.*)

(13 décembre); et, le surlendemain, par une pluie battante, au centre de la place d'armes, au milieu d'un immense concours de peuple qu'agitaient mille sentiments confus où dominait la stupeur, un homme, horriblement pâle, apparaissait debout sur la guillotine, entre deux valets de bourreau. C'était le chef du parti allemand, l'oppresseur de l'Alsace, c'était Schneider [1].

Après lui avoir fait subir toute l'ignominie de ce supplice moral, Saint-Just ordonna qu'il fût traîné de brigade en brigade jusqu'à Paris. Renfermé à l'Abbaye, on l'y eût oublié, peut-être, si Robespierre n'eût un jour demandé, du haut de la tribune, « pourquoi le prêtre de Strasbourg vivait encore [2]. » Il parut devant Fouquier-Tinville, qui le passa au bourreau [3].

La faction dont il était l'âme fut transportée de rage. Les plus violents parlèrent de courir poignarder Saint-Just. Jung, furieux, criait : « Allons brûler la moustache aux dictateurs [4] ! » Mais, loin de reculer, l'indomptable Saint-Just ne songea qu'à compléter son ouvrage par le renouvellement du tribunal de Schneider.

Quelques exemples donneront une idée de l'esprit qui animait ce tribunal, plus redouté encore des pauvres que des riches. Nous copions les minutes imprimées :

« Dorothée de Frantz, la Ruprechtssu, convaincue d'avoir vendu deux têtes de salade à vingt sous et avili par là la valeur des assignats, est condamnée à une amende de trois mille livres, à six mois d'emprisonnement et à être exposée au poteau pendant deux heures [5]. — Anne Wolf, de Rosheim, convaincue d'avoir demandé quarante livres d'un demi-boisseau de noix et d'avoir par là avili la monnaie nationale, est condamnée au poteau pendant deux heures, à un emprisonnement de trois mois et à une amende de trois mille livres [6]. — Joseph Wulf, de Bischheim, colporteur, *accusé* d'avoir vendu un portefeuille de papier quinze sous, et un petit morceau de savon dix sous, est condamné à être mené devant l'avant-garde de l'armée, tenant le portefeuille d'une main et le savon de l'autre, avec un écriteau attaché sur la poitrine et portant le mot *agioteur*. Il s'éloignera *avec sa famille* à vingt lieues des frontières [7], etc..., etc... »

Il faut tout dire : bien persuadés que le plus sûr moyen de tuer la Révolution était de tuer les assignats, les royalistes avaient porté de ce côté leurs plus ardents efforts; et tel était l'effroi qu'ils étaient parvenus à répandre, que, pour forcer les assignats et faire respecter la loi, la peine même des galères étant devenue insuffisante, les délinquants avaient été menacés de mort, par décision du 24 brumaire, signée Taffin, président; Euloge Schneider, commissaire civil; Wulff, Clavel, juges; Weiss, secrétaire greffier [8]. Mais le tribunal de Schneider avait à rendre de bien autres comptes! Comment ne pas frémir, quand on songe au vague épouvantable de condamnations formulées en ces termes : « Martin Ritter, de Geispolzheim, *accusé d'avoir corrompu par sa conduite aristocrate l'esprit de sa commune*, est condamné à la peine de mort et à la confiscation de tous ses biens au profit de la République [9] ! »

Et dans quelles mains reposait le pouvoir de faire tomber la tête d'un homme pour des crimes définis de la sorte? Selon la déclaration du secrétaire greffier Weiss, lors de son interrogatoire, les juges, que dominait Schneider, s'assemblaient quelquefois en état d'ivresse. Un jour, sur son siége, Clavel était tellement pris de vin, qu'il fallut l'aller secouer pour le tirer de son assoupissement [10]! Il suffit de constater que trente condamnations à mort, au moins, furent prononcées par un tribunal de cette espèce, pour faire comprendre le service qu'en le renouvelant Saint-Just rendit à l'Alsace [11].

Il était, pourtant, d'airain, cet homme! oui; mais ce qui l'avait rendu tel, c'était le génie de la Révolution qui le façonna pour son usage, comme tant d'autres... car, qu'il fût né sensible, enclin même à la volupté, la direction qu'il donna d'abord à ses pensées le prouve. Aussi les nécessités du rôle qu'il accepta de la destinée n'allèrent-elles pas jusqu'à déraciner entièrement dans lui le germe des vertus douces. Il s'occupait volontiers des enfants, il aimait les femmes avec respect, il honorait la vieillesse, il croyait au culte des ancêtres [12]. Quant au culte de l'amitié, si son dévouement absolu à Robespierre, son tendre attachement pour Couthon et Lebas, ne montraient pas de reste comment il sut le pratiquer, on pourrait, en tout cas, se faire une idée de la manière exaltée dont il le conçut par ce passage extraordinaire de ses *Institutions* : « Tout homme âgé de vingt et un ans est tenu de déclarer dans le temple quels sont ses amis. — Les amis sont placés les uns près des autres dans les combats. Ceux qui sont restés unis toute leur vie sont renfermés dans le même tombeau.

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 30 et l'article biographique de Schneider, par Schœll. — Dans ses *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 23, Charles Nodier a raconté aussi cet événement, mais en y mêlant, d'après des *on dit* populaires, des circonstances romanesques.

[2] Schœll.

[3] *Moniteur*, germinal an II (1794).

[4] Discours prononcé par Monet à la Société populaire, le 21 floréal. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[5] Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] *Biblioth. hist. de la Rév.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[9] *Ibid.*

[10] Résumé des interrogatoires subis par les complices de Schneider. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1317-18-19. (*British Museum.*)

[11] « Le nouveau tribunal, composé cette fois d'honnêtes gens, ne condamnait guère qu'à des amendes, et le plus souvent il acquitta. » Ainsi s'expriment, t. XXXI, p. 30, les auteurs de l'*Histoire parlementaire*. C'est vrai. Toutefois il est juste de dire que la très-rigoureuse condamnation du pelletier Schauer fut prononcée par le tribunal dont Mainoni eut la présidence.

[12] C'est ce que dit Charles Nodier, *Dictionnaire de la Conversation*, article *Saint-Just* : et c'est ce que disent bien mieux encore les écrits de Saint-Just lui-même.

— Celui qui dit qu'il ne croit pas à l'amitié, ou qui n'a pas d'amis, est banni [1]. » Lebas, qui avait épousé la plus jeune des filles du menuisier Duplay, écrivait à sa femme, le 8 brumaire (28 novembre) : « Saint-Just est presque aussi empressé que moi de revoir Paris. Je lui ai promis à diner de ta main. Je suis charmé que tu ne lui en veuilles pas : c'est un excellent homme... Ce qui me le rend encore plus cher, c'est qu'il me parle souvent de toi et me console autant qu'il peut. Il attache beaucoup de prix, à ce qu'il me semble, à notre amitié, et il me dit de temps en temps des choses qui sont d'un bien bon cœur [2]. »

Nous avons déjà raconté par quelle prodigieuse impulsion donnée à l'armée, Saint-Just et Lebas sauvèrent la frontière; mais, pour être vu dans son vrai jour, le tableau de leurs services demande à être rapproché de celui du proconsulat immoral de Tallien, à Bordeaux ; des fureurs de Fréron et de Barras, soit à Toulon, soit à Marseille; des mitraillades de Collot-d'Herbois et de Fouché, à Lyon; des noyades de Carrier, à Nantes. Par ce rapprochement, on pourra décider quels furent les terroristes, de ceux qui firent le 9 thermidor ou de ceux qui le subirent! D'ailleurs, l'ordre des dates se trouve concorder ici avec l'ordre des idées.

C'est un récit lamentable à jamais que celui que nous allons aborder. Avant d'y entrer, reportons un instant notre pensée à l'époque de la réaction royaliste... car la justice nous crie de rappeler au lecteur :

Que la *Terreur blanche* dépassa de beaucoup la *Terreur rouge* en férocité et frappa un bien plus grand nombre de victimes ;

Que ce furent les soutiens de la *bonne cause*, monarchiens fanatiques ou girondins convertis, on Cadroy, un Chambon, un Durand-Maillane,... un Isnard, qui déchainèrent sur la France ces chevaleries royalistes de brigands, ces compagnies thermidoriennes d'assassins, connues sous le nom d'*Enfants du Soleil* ou de *Compagnies de Jéhu* [3];

Qu'il y eut à Aix un 2 septembre royaliste, avec incendie de la prison pour éclairer l'égorgement des prisonniers [4];

Que le fort de Tarascon fut souillé, à la distance de moins d'un mois, par deux massacres dans lesquels quatre-vingt-neuf républicains périrent [5];

Qu'en ce même lieu il arriva aux massacreurs de faire monter les victimes, parmi lesquelles une mère et sa fille, sur une tour très-élevée du château, pour se donner le plaisir de les précipiter, à coup de baïonnettes, dans le fleuve qui coule au bas [6];

Qu'au fort Saint-Jean, à Marseille, le 17 prairial (5 juin 1795), une *Compagnie du Soleil*, sous les ordres de Robin, fils d'un aubergiste, attaqua les cachots, allumant à l'entrée des uns de la paille brisée mêlée de soufre, balayant les autres avec du canon à mitraille, et ne cessant de tuer, depuis midi jusqu'à dix heures du soir [7];

Qu'à Beaucaire, pour étouffer les détenus, suspects de jacobinisme, on jeta un quintal et demi de soufre enflammé par le soupirail de leurs cachots [8];

Qu'à Lyon, après le 9 thermidor, la *jeunesse dorée* du département traquait les républicains de porte en porte, leur courait sus dans la rue, les égorgeait, et traînait les cadavres jusqu'au Rhône où elle les jetait en disant : « C'est un *matheron de moins* [9]; »

Que là aussi il y eut un égorgement en masse des prisonniers, plus un incendie, au sein duquel une femme s'élança du haut d'une tour avec son enfant [10];

Qu'alors, pour la première fois dans le monde, le meurtre devint la théorie des gens raffinés, la vengeance une loi, et l'assassinat en place publique un jugement;

Qu'on fit *Charlemagne* à la bouillotte pour une partie d'extermination;

Qu'avant d'étendre un doigt sanglant sur la bonbonnière d'une dame, tel beau jeune homme n'aurait eu garde de se laver les mains; et qu'à la place des mégères qui avaient porté la guillotine en boucles d'oreille, on eut d'*adorables furies* qui portèrent le poignard en épingle [11].

C'est une montagne de forfaits à soulever que cette histoire de la réaction thermidorienne. « Qu'on se représente une de ces longues charrettes à ridelles sur lesquelles on entasse les veaux pour la boucherie, et là, pressés confusément, les pieds et les mains noués de cordes, la tête pendante et battue par les cahots... des hommes dont le plus grand crime était presque toujours une folle exaltation dissipée en paroles menaçantes. Oh! ne pensez pas qu'on leur eût ménagé... la vaine consolation d'opposer un moment une résistance impossible à une attaque sans péril, comme aux arènes de Constance et de Galère! Le massacre les surprenait immobiles; on les tuait dans leurs liens et l'assommoir rouge de sang retentissait encore longtemps sur des corps qui ne sentaient plus... Dans la bouche des tueurs, c'était le *Réveil du peuple*, qui allait toujours augmentant d'éclat et de sauvage ex-

[1] *Institutions*, sixième fragment. 2. *Des affections*.
[2] Correspondance privée de Lebas, communiquée par sa famille. Voyez l'*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 353.
[3] Voyez les pièces justificatives réunies par Fréron à la suite de son *Mémoire apologétique*.
[4] Extrait des registres de la commune d'Aix, du 23 floréal an III.
[5] Le second eut lieu dans la nuit du 20 juin (2 messidor 1795), le premier avait eu lieu dans la nuit du 24 au 25 mai (5-6 prairial). Procès-verbaux de la municipalité de Tarascon, communiqués par M. David Millaud.
[6] Renseignements contenus dans une lettre particulière qui nous a été adressée par M. David Millaud.
[7] Voyez dans le *Mémoire historique de Fréron sur la réaction royale et les massacres du Midi*, le procès-verbal du massacre du fort Saint-Jean, nº 4 des pièces justificatives, p. 124-131.
[8] *Ibid.* Pièces justificatives.
[9] *Hist. parlem.*, t. XXXVI, p. 412.
[10] *Ibid.*, p. 413.
[11] *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, par Charles Nodier, t. I, p. 124.

pression ; c'était le refrain de la *Marseillaise* qui expirait de mort en mort dans la bouche des mourants. Seulement, on ne les mangeait pas [1]. »

Et sur les ravages de la *Terreur blanche*, l'histoire est à peu près restée muette, tandis que, pour dénoncer à l'univers ceux de la *Terreur rouge*, sa voix semble avoir emprunté le retentissement du tonnerre! Cependant ce qu'on aperçoit, invinriblement uni au souvenir de la seconde, c'est l'image de la patrie arrachée à l'invasion ; mais dans quels périls écartés, dans quelles nécessités inouïes et fatales trouvera-t-on l'explication de la première?...

Reprenons notre récit.

Pendant que Saint-Just et Lebas sauvaient l'Alsace, Bordeaux subissait le proconsulat d'Ysabeau et de Tallien [2].

Ysabeau, ancien prêtre, homme instruit, nullement sanguinaire, mais insouciant, ami de la table et paresseux [3], avait eu d'abord pour collègues, dans le département de la Gironde, Chaudron-Rousseau et Baudot. Le premier séjour des commissaires de la Convention à Bordeaux ne fut que de quarante-huit heures, et ils se retirèrent à la Réole, petite ville située à douze lieues de distance. Baudot ne tarda pas à être envoyé en Alsace ; mais déjà Tallien était arrivé.

Fils d'un maître d'hôtel du marquis de Bercy, auquel il dut de recevoir de l'éducation, Tallien avait commencé par être élève de notaire, puis prote dans l'imprimerie du *Moniteur* [4]. L'exaltation révolutionnaire qu'il affichait lui ayant successivement ouvert les portes du club des Jacobins, celles de la Commune et enfin celles de la Convention, il marqua sa place parmi les plus violents. Il y a des hommes chez qui la violence n'est que l'agitation accidentelle d'un cœur corrompu ou le calcul d'un esprit sceptique, et qui peuvent, selon l'intérêt du moment, sous la pression des circonstances, faire acte de miséricorde sans être humains et commettre des cruautés sans être cruels. Tel fut Tallien. Il appartenait par essence à la classe des égoïstes et des voluptueux. Senar l'accuse, — mais Senar n'est point une autorité, — d'avoir dirigé, sous les ordres de Danton, le massacre des prisonniers d'Orléans. Ce qui est moins douteux, c'est que, complice des fureurs du 2 septembre, il leur déroba néanmoins quelques personnes, parmi lesquelles Hue, valet de chambre de Louis XVI [5]. Nous avons déjà cité ce mot de lui, qui scandalisa tant la Convention : « Eh ! que m'importent quelques pillages particuliers [6] ? »

Sa politique, à Bordeaux, s'annonça d'abord comme modérée. Il mit sa signature à côté de celle d'Ysabeau, son collègue, au bas d'un arrêté destiné à prévenir l'abus des mesures extraordinaires commandées par les circonstances. Il était enjoint au comité révolutionnaire de surveillance de visiter les prisons pour y recevoir les réclamations des détenus, et à la municipalité d'indiquer aux représentants le moyen de rendre les prisons plus salubres et plus commodes [7].

De fait, rien ne nécessitait, à Bordeaux, l'emploi des rigueurs. Cette ville n'était pas, comme Strasbourg, sous la main de l'ennemi. Elle n'avait ni soutenu un siége exterminateur, comme Lyon, ni, comme Toulon, appelé les Anglais. Même aux yeux des Montagnards, son crime ne pouvait être que d'avoir penché un moment du côté des Girondins... un moment ! car elle les avait abandonnés bien vite [8] ; et lorsque, suppliés de quitter la Réole, Tallien et Ysabeau, Chaudron-Rousseau et Baudot, s'y étaient décidés, les Bordelais, sortis en foule au-devant d'eux, des branches de laurier à la main, leur avaient fait un triomphe où l'on n'entendait d'autre cri que ceux de *Vive la République! vive la Montagne* [9] !

Cependant quelle fut la ligne suivie par Tallien et Ysabeau, devenus, par le départ de leurs deux autres collègues, seuls dépositaires du pouvoir? Leur correspondance raconte l'histoire de leur mission. Laissons-les parler :

« Le désarmement s'exécute aujourd'hui. Il donnera des armes superbes à nos chers sans-culottes. Il y a des fusils garnis en or. L'or ira à la Monnaie, les fusils iront aux volontaires et les fédéralistes à la guillotine [10]. — Nous demandons que le nom du département soit changé en celui du Bec-d'Ambès [11]. — La punition des coupables a commencé et ne finira que lorsque tous les chefs de la conspiration auront subi la peine due au plus grand des crimes. Le club national, composé de patriotes dignes d'avoir été persécutés pour la cause du peuple, sera installé ce soir dans la salle magnifique du club des muscadins et des riches, que nous avons supprimé. Quelques muscadins ont mieux aimé briser leurs armes et les jeter dans la rivière que de les apporter au dépôt. Nous aurons soin de corriger ce dépit enfantin [12]. — Nous nous attachons à faire tomber la tête des meneurs et à saigner fortement la bourse des riches égoïstes [13]. — Nous avons supprimé ici les assemblées de sec-

[1] *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, par Charles Nodier, t. I, p. 140 et 141.

[2] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, an v, t. II, p. 445.

[3] Voyez l'*Histoire de Bordeaux pendant dix-huit mois*, par *Sainte-Luce Oudaille*, dans la *Bib. historique de la Révolution*, 1328-1331. (*British Museum*.)

[4] Cette histoire prétendue n'est qu'un pamphlet déclamatoire, écrit en pleine réaction thermidorienne, avec l'intention manifeste d'écarter la responsabilité des excès commis à Bordeaux de la tête de Tallien, devenu alors le favori des contre-révolutionnaires.

[5] Michaud jeune, *Biographie universelle*.

[6] Séance de la Convention, du 26 août 1793.

[7] *Collot mitraillé par Tallien*. — *Biblioth. hist. de la Révol.* — Comités de salut public et de sûreté générale, 2, 1795, nº 4 des pièces justificatives. (*British Museum*.)

[8] Meillan et Louvet le constatent amèrement dans leurs Mémoires.

[9] Voyez la lettre des quatre commissaires, dans le *Moniteur*, an II (1793), nº du 7 du deuxième mois.

[10] *Moniteur*, etc.

[11] *Ibid.*

[12] Lettre d'Ysabeau et Tallien à la Convention nationale. *Moniteur*, an II (1793), nº 38.

[13] Lettre d'Ysabeau et Tallien aux Jacobins, *Moniteur*, an II (1793), nº 72.

tions [1]. — Nous ne sommes pas aussi avancés en philosophie qu'à Paris ; cependant nous espérons aussi célébrer bientôt la fête de la Raison, etc. [2]... » Plus tard, Tallien, de retour à Paris, lisait à la Convention la lettre suivante de son collègue, en s'associant sans réserve à la politique qu'elle indiquait : « J'ai pris le parti de ne plus relâcher aucun ci-devant noble, même avec les preuves de patriotisme mentionnées dans la loi du 17 septembre, parce qu'on peut être aisément trompé sur ces preuves. La guillotine a fait justice avant-hier d'un prêtre assermenté : hier, une religieuse y a passé. Voilà la réponse à nos modérés qui avaient semé le bruit que la peine de mort était abolie [3]. »

En réalité, pendant le séjour d'Ysabeau et de Tallien dans une ville où la terreur ne pouvait être qu'une affaire de luxe, il y eut cent huit individus guillotinés. C'est le chiffre qui, après le 9 thermidor, fut donné par Tallien lui-même. Il trouvait que c'était peu, et faisait le compte de ces cent huit têtes abattues, pour prouver son extrême modération [4].

Un arrêté affreux fut celui qui confiait le soin d'approvisionner Bordeaux à... l'incendie. Il était dit dans cet arrêté que, voulant réprimer par tous les moyens possibles les manœuvres contre-révolutionnaires et pourvoir à l'approvisionnement de Bordeaux, les représentants enjoignaient au général de l'armée révolutionnaire de faire marcher des détachements de cette armée partout où il serait nécessaire, et de faire juger, comme accapareurs, tous ceux qui auraient refusé grains, légumes, fruits, lait, beurre, œufs, bestiaux, volailles. Malheur aux communes qui auraient « manifesté de la résistance ! » L'ordre était d'en « détruire toutes les habitations par le feu [5]. » Seulement, il était prescrit au général de l'armée révolutionnaire de rendre compte jour par jour des opérations aux représentants du peuple, et deux officiers municipaux devaient accompagner chaque détachement pour dresser procès-verbal de sa conduite [6]. Brune, chargé de l'exécution de cette mesure barbare, réclama énergiquement et empêcha qu'il y fût donné suite [7].

Encore si, dans Ysabeau et Tallien, la dignité d'une conduite austère s'était associée, comme dans Saint-Just et Lebas, à l'orgueil du commandement ! Mais non : tandis qu'à Bordeaux la pénurie des subsistances était extrême, et que chaque citoyen y était réduit à une ration de quatre onces de mauvais pain, qui souvent même manqua et dut être suppléé par des marrons ou du riz [8], les deux proconsuls mettaient en réquisition, pour leurs repas, les meilleurs vins, les denrées les plus exquises des îles [9]. Logés dans le bâtiment de l'ancien séminaire, ils y affectaient un faste insolent. Une garde menaçante veillait à leur porte, et l'on ne pouvait parvenir jusqu'à eux qu'à travers une artillerie formidable [10].

Vain étalage ! On a vu avec quelle facilité et quel air Saint-Just, à Strasbourg, avait cassé les autorités révolutionnaires, imposé silence au mécontentement des Jacobins de l'Alsace, châtié Schneider et contenu les énergumènes. Ysabeau et Tallien, au contraire, eurent beau donner aux plus emportés des révolutionnaires bordelais des gages sanglants ; ils eurent beau s'environner de tout l'appareil de la puissance, ils ne purent jamais obtenir que leur propre parti les respectât. C'était un ex-secrétaire de Couthon, l'Auvergnat Perrens d'Herval, ancien moine charitain, selon Prudhomme [11], ancien souffleur de comédie, selon Tallien [12], qui, à Bordeaux, tenait le haut du pavé. Dans les rues, les jeunes gens qui formaient à cheval le cortége des représentants les abandonnaient aussitôt qu'ils apercevaient Perrens d'Herval [13]. Pour ce qui est du Comité de surveillance de Bordeaux, il tenait Tallien et son collègue en si petite estime, qu'il ne communiquait jamais avec eux, ne faisait aucune attention aux pétitions recommandées par eux, et méconnaissait quelquefois leurs arrêtés ; il alla jusqu'à interdire à ses membres toute visite aux deux proconsuls [14]. Eux dévorèrent pendant quelque temps ces outrages en silence ; mais enfin, éclatant, ils destituent le Comité par un arrêté où ils s'étudiaient à couvrir leurs griefs personnels, dont au surplus ils ne faisaient pas mystère, sous des raisons d'humanité et de justice [15].

Le Comité de salut public attribua-t-il leur conduite à des ressentiments mal déguisés ? Ou bien, comme il le leur écrivit, fut-il d'opinion que des considérants empreints d'un esprit de modération inattendu étaient dangereux « dans une ville où l'aristocratie mercantile avait machiné le fédéralisme ? » Toujours est-il qu'à leur arrêté il en opposa un autre qui le suspendait, et au bas duquel on lit les signatures de tous les membres du Comité de salut public, à l'exception, chose remarquable, de celles de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just [16].

1 *Moniteur*, an II (1793), n° 72.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*, n° 174.
4 *Collot mitraillé par Tallien*, ubi supra, p. 9.
5 *Ibid.*, n° 1 des pièces justificatives.
6 *Ibid.*
7 *Ibid.*, p. 4. — Rien de plus pitoyable que la manière dont Tallien cherche à écarter de lui la responsabilité de cet arrêté, dans sa réponse à Collot-d'Herbois. Il dit que les *dispositions convenues* furent dénaturées par le rédacteur ; que l'arrêté demeura plusieurs jours dans son secrétaire à lui, Tallien, sans qu'il en connût l'existence ; que le manuscrit fut envoyé à l'impression, *d'après ce qu'il apprit*, par un Perrens d'Herval, etc...
8 *Ibid.*
9 Prudhomme, *Histoire générale et impartiale*, etc., t. I, p. 436.
10 *Ibid.*
11 *Ibid.*, p. 444.
12 *Collot mitraillé par Tallien*, ubi supra.
13 Prudhomme, *Histoire générale et impartiale*, etc., p. 414.
14 Tout ceci se trouve constaté dans la lettre même par laquelle Tallien et Ysabeau cherchèrent à justifier, aux yeux du Comité de salut public, la destitution du Comité de surveillance de Bordeaux. Voyez *Collot mitraillé par Tallien*, ubi supra.
15 Voy. aux pièces justificatives de la brochure de Tallien, intitulée : *Collot mitraillé par Tallien*.
16 *Ibid.*

Il est certain, du reste, que le proconsulat de Tallien se divise en deux périodes dont la seconde fut dominée par une influence qui tua insensiblement en lui le septembriseur d'abord et ensuite le révolutionnaire. Madame de Fontenay, fille du banquier espagnol Cabarus, étant venue à Bordeaux, Tallien la vit, il l'aima, et devint bientôt l'espoir des royalistes [1].

Aussi bien, il était naturel que la contre-révolution attirât tôt ou tard ceux à qui elle n'était apparue que comme un moyen d'avancement ou une occasion de rapines. Lorsque, plus tard, on vit Tallien, qui était né sans fortune, et à qui son mariage avec l'épouse divorcée de M. de Fontenay n'apporta qu'une dot de quarante mille livres, jouir de biens immenses et posséder en Normandie des herbages qui lui valaient jusqu'à quinze mille livres de rente [2], on chercha la source de cette richesse; et cette source, « quelques personnes, dit Prudhomme, la trouvèrent dans l'inspection qu'à Bordeaux Tallien avait exercée sur l'argenterie enlevée aux églises et aux particuliers [3]. » Ce qui est sûr, c'est qu'il était l'ami du maire de la ville, successeur de Saige; c'est qu'il prononça, en une certaine occasion, un pompeux éloge de cet homme, lequel, depuis, fut convaincu de s'être approprié une partie de l'argenterie saisie au nom de la République, et fut condamné, pour ce fait, à vingt ans de fers [4] !

Cette justice est due à Ysabeau, que lui du moins ne s'enrichit pas; mais son pouvoir servit de voile à la cupidité d'un nommé Vallete, son secrétaire, qui le gouvernait et le trompait [5].

Tallien ne pouvait incliner vers la contre-révolution et faire fortune, sans avoir à redouter l'intégrité de Robespierre, aussi fut-il un des artisans les plus actifs du 9 thermidor.

Et quel fut son principal complice dans cette œuvre d'hypocrisie et d'iniquité? Ce fut Fréron, qui ne s'y associa, lui aussi, que parce que Robespierre l'accusa d'avoir commis des excès dans sa mission de Marseille [6].

Après la prise de Toulon, en effet, et les exécutions qui ensanglantèrent cette ville, Barras et Fréron s'étaient rendus à Marseille, qui ne les connaissait que trop par un premier séjour, dont Fréron annonçait d'avance les résultats à Moyse Bayle, en ces termes : « Nous allons prendre des mesures extraordinairement terribles [7]. » Une de ces mesures avait été la création d'un tribunal révolutionnaire. Mais, au gré de Fréron, ce tribunal, « quoiqu'il allât bien, n'allait pas assez vite [8]. » Il le remplaça donc, à peine de retour à Marseille, par « une commission de six membres, jugeant à trois, sans accusateur public ni jurés. Après avoir demandé aux accusés leur nom, leur profession et quelle était leur fortune, on les faisait descendre pour les placer sur une charrette qui stationnait devant le Palais de Justice. Les juges paraissaient ensuite sur le balcon, d'où ils prononçaient la sentence de mort. Telle était la méthode expéditive imaginée par Fréron [9]. Un jeune homme de vingt ans figurait à la tête de cet horrible tribunal, qui, en dix jours, fit périr cent soixante personnes [10], et dont les exploits inspiraient à Fréron un enthousiasme exprimé dans cette lettre de lui à Moyse Bayle : « La commission militaire va un train épouvantable contre les conspirateurs. Quatorze ont déjà payé de leur tête leurs infâmes trahisons; ils tombent comme grêle sous le glaive de la loi. Demain, seize doivent être encore guillotinés, presque tous les chefs de légion, notaires, sectionnaires, membres du tribunal populaire, ou ayant servi dans l'armée départementale. En huit jours, la commission militaire fera plus de besogne que le tribunal n'en a fait en quatre mois. Demain, trois négociants dansent aussi la Carmagnole; c'est à eux que nous nous attachons [11]. »

Fréron écrivait encore : « Je crois Marseille incurable, à moins d'une déportation de tous les habitants et d'une transfusion des hommes du Nord [12]; » et dans une lettre qu'il adressait au Comité de salut public, on lit cette phrase : « Toute ville rebelle doit disparaître de dessus le globe [13]. »

Voici en quels termes Isnard trace le tableau de la guerre que Fréron, non content de frapper les hommes, déclara aux monuments :

« J'entre à Marseille : je visite l'ancien édifice des Accoules; je trouve ses tours abattues; je demande si le feu du ciel les a frappées; on me dit : Non, c'est Fréron.

« Je porte mes pas vers le quartier Ferréol; je veux revoir ce temple qui embellissait la ville, et, ne trouvant plus que des décombres, je demande qui a renversé ces colonnes; un mo dit : C'est Fréron.

« Je me suis rendu à la salle des concerts, et, ne la trouvant plus, j'ai demandé quel vandale avait fait disparaître cet asile des arts; on m'a dit : C'est Fréron.

[1] Prudhomme dit, dans son *Histoire générale et impartiale*, etc., p. 443, que « madame de Fontenay apprivoisa Tallien à peu près comme l'on apprivoise un jeune tigre. » C'est faire Tallien plus cruel qu'il ne l'était, quoiqu'il ait commis des cruautés. C'était un homme corrompu, voilà tout, et c'est bien assez.

[2] *Histoire générale et impartiale*, p. 449.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 443.

[6] Ce que dit formellement Barère dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 14. Et certes, le témoignage de Barère en faveur de Robespierre n'est pas suspect.

[7] Lettre de Fréron, en date du 23 brumaire an II. Voyez les éclaircissements historiques, à la suite du *Mémoire de Fréron sur la réaction royale et les massacres du Midi*, p. 350. Collection des Mémoires sur la Révolution française.

[8] Lettre de Fréron à Moyse Bayle, en date du 22 frimaire an II, dans la brochure intitulée : *Moyse Bayle au peuple souverain et à la Convention nationale*, p. 3. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 995-6-7. (*British Museum.*)

[9] Note de Moyse Bayle.

[10] Voyez l'article Barras dans la *Biographie des Contemporains*.

[11] Voy. les éclaircissements historiques, p. 350 et 351, à la suite du *Mémoire de Fréron sur la réaction royale*, etc.

[12] Lettre à Moyse Bayle. Voy. *Moyse Bayle au peuple souverain et à la Convention nationale*, p. 4. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 995-6-7. (*British Museum.*)

[13] *Ibid.*

« Arrivé sur la place de la Bourse, mes yeux veulent admirer les chefs-d'œuvre de l'immortel Puget ; un artiste me dit : Fréron les a détruits [1]. »

Dans Barras, autre thermidorien futur, Fréron avait un digne collègue. Ils ôtèrent à la ville des Phocéens son nom antique pour l'appeler la *Ville sans nom*, oubliant de quelle cité étaient partis les héros du 10 août, et par quelle cité avait été baptisé l'hymne sublime de la Révolution ; ils ajoutèrent les exactions aux barbaries, et, « lors de leur rappel, ne portèrent au trésor public, à la place des huit cent mille francs qu'ils étaient chargés d'y déposer, qu'un procès-verbal de leur voiture renversée dans un fossé [2]. »

Ici, un rapprochement se présente.

Aussitôt après la prise de Toulon, où Robespierre jeune avait donné l'exemple du courage, il avait quitté Fréron. Ce fut un grand malheur pour Marseille. On vient de lire les lettres du second ; qu'on les compare à celle-ci, que le premier adressait à son frère, dans le secret de l'intimité et avec « tout l'abandon qui résulte d'une parfaite simultanéité de sentiments [3] : » « ... Rien n'est plus facile que de conserver une réputation révolutionnaire, aux dépens de l'innocence. Les hommes médiocres trouvent dans ce moyen le voile qui couvre toutes leurs noirceurs ; mais l'homme probe sauve l'innocence, aux dépens de sa réputation. Je n'ai amassé de réputation que pour faire le bien, et je veux la dépenser en défendant l'innocence. Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières ni par des sentiments étrangers au bien public. Le salut de mon pays, voilà mon guide ; la morale, voilà mon moyen. C'est cette morale que j'ai nourrie, échauffée et fait naître dans tous les cœurs. On crie sincèrement *Vive la Montagne !* dans les pays que j'ai parcourus. Sois sûr que j'ai fait adorer la Montagne, et qu'il est des contrées qui ne font encore que la craindre, qui ne la connaissent pas, et auxquelles il ne manque qu'un représentant digne de sa mission, qui élève le peuple au lieu de le démoraliser. Il existe un système d'amener le peuple à niveler tout ; si l'on n'y prend garde, tout se désorganisera. Robespierre jeune [4]. »

Si l'on songe que cette lettre n'était point destinée à voir le jour ; qu'elle appartient à une correspondance toute confidentielle, dont les « assassins des deux frères devaient seuls violer le secret [5], » et si, en outre, on remarque que la forme même de cette communication intime implique un accord absolu de sentiments et de pensées entre celui qui écrit et celui auquel on écrit : « Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières, etc., » on aura une preuve de plus, et bien frappante, à ajouter à toutes celles qui nous montrent dans Robespierre l'homme le plus calomnié qui ait jamais paru sur la scène du monde !

Et, certes, son frère ne le trompait pas en lui mandant qu'il avait fait adorer la Montagne. « C'est lui, écrivait la société populaire de Manosque, c'est lui qui, avec Ricord, a sauvé Manosque de l'injustice et de la tyrannie du Midi. Il s'y est immortalisé par sa *générosité et sa clémence* [6]. »

Pendant ce temps, que se passait-il à Lyon ?

Le 8 brumaire (29 octobre), Collot-d'Herbois, à Paris, s'était écrié : « Je pars demain, et je proteste que je reviendrai vous apprendre que le Midi est *purifié* [7]. » Le 13 brumaire (3 novembre), l'homme que Lyon avait connu comédien y entrait en maître.

On a prétendu qu'il y avait été sifflé autrefois et que le désir de venger cette injure embrasait son sang : invention de la haine ! Un écrivain royaliste, qui n'a pas contre Collot-d'Herbois assez d'anathèmes, dit à ce sujet : « Quoique j'habitasse Lyon au temps où l'on prétend que Collot y fut sifflé, et quoique les événements de ce genre fussent racontés dans toutes les sociétés..., je n'ai jamais ouï dire que Collot eût reçu une pareille mortification dans notre ville, où son espèce de talent plaisait beaucoup [8]. » Ses mœurs d'ailleurs et son attitude n'étaient nullement d'un homme vulgaire, à l'époque dont on parle. Littérateur autant qu'acteur, il se conduisait avec dignité [9], était reçu dans le monde, et figura même dans les fêtes données par le fameux et infortuné Flesselles, alors intendant du roi à Lyon [10]. Les excès auxquels il s'emporta furent donc l'effet d'une organisation viciée et d'une exaltation d'esprit que déprava la Toute-Puissance. Encore est-il douteux qu'il eût marché d'un pas assuré dans la voie du meurtre, s'il avait été seul ; malheureusement, le 7 brumaire un soir, Fouché parut.

De ces deux natures de tyran, la plus calme était la plus redoutable. Collot-d'Herbois avait des transports furieux ; mais chez lui, du moins, l'ivresse du sang avait besoin d'être soutenue par celle du vin : la cruauté de son collègue était froide comme l'acier. Collot-d'Herbois cherchait des sophismes pour s'encourager à être impi-

[1] Voy. les éclaircissements historiques, à la suite du *Mémoire de Fréron*. Note *b*.

[2] « Je tiens ce fait, dit Barère dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 14, de Cambon, représentant de la trésorerie. »

[3] C'est l'expression dont se sert Charles Nodier, en parlant de cette lettre. Voy. *Souvenirs de la Révol. et de l'Empire*, t. I, p. 338 ; édition Charpentier.

[4] N° xxxix des pièces à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés après la mort de Robespierre. *Bibl. hist. de la Révol.*, 806-7-8. (*British Museum*.)

On sait que les papiers trouvés chez Robespierre après sa mort ne furent publiés par Courtois qu'après un triage auquel présida la haine et où les ennemis du vaincu de thermidor cherchèrent un moyen de justifier l'assassinat qu'ils avaient commis. Il faut s'applaudir de l'heureuse inadvertance qui a fait échapper le document qui précède au sort de tant d'autres pièces qui, par la plus grande de toutes les iniquités, ont été soustraites à la connaissance de l'histoire.

[5] Ces mots sont de Charles Nodier. Voyez *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, p. 338.

[6] N° 1 des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois.

[7] *Moniteur*, an II (1793), n° 41.

[8] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. xvi, p. 332 et 333.

[9] *Ibid.*

[10] *Ibid.*, t. II, p. 333.

toyable; il disait : « C'est faire un grand sacrifice que d'oublier la *sensibilité physique*, afin de ne songer qu'à son pays [1]. » Fouché écrasait les hommes en marchant, par pur mépris de l'âme humaine; il écrivait, lui qui devait devenir le fléau des républicains : « Il faut que tout ce qui fut opposé à la République ne présente aux yeux des républicains que des cendres et des décombres [2]. »

On a vu combien la politique de Couthon, à Lyon, avait été modérée. Fidèle à la doctrine professée par Robespierre sur la nécessité de ne jamais confondre la faiblesse avec le crime, les grands coupables avec ceux qu'ils égarent [3], Couthon avait institué deux commissions strictement soumises à l'observation des formes, et tenues « de distinguer entre le conspirateur et les malheureux qu'avaient entraînés l'aveuglement, l'ignorance, surtout la pauvreté [4]. » Une lettre adressée à Robespierre et trouvée, après sa mort, parmi ses papiers, exprime vivement l'impression qu'avait laissée dans l'esprit des Lyonnais la conduite de Couthon, comparée à celle de ses successeurs : « Ah! si le vertueux Couthon fût resté à Commune-affranchie, que d'injustices de moins!... Le coupable seul eût péri. Mais Collot [5]!... »

Aussi le premier acte du nouveau proconsul fut-il de décrier à mots couverts la politique de son prédécesseur. Il manda au Comité de salut public que bien des embarras naissaient de l'insuffisance des premières mesures prises [6]; que les démolitions avaient été jusqu'alors conduites lentement; que la Commission militaire avait trop souvent employé à juger ceux contre qui elle n'avait pas de preuves, et qu'elle avait élargis, des moments dont chacun eût dû être un jugement terrible prononcé contre les coupables; que, quant au tribunal, son action, quoique plus ferme, était encore trop languissante, et qu'il avait peu opéré [7]. » Il ajoutait, pour adoucir ce que cette attaque à la politique robespierriste avait de personnel et pouvait avoir d'irritant : « Il est convenu que Laporte ira se reposer une décade à la campagne. Les fatigues qu'il a eues sont infinies. Les miennes disparaissent, lorsque je songe que Couthon en a supporté de plus grandes [8]. »

Il convient de dire, pour être juste envers tous, que le mal, à Lyon, semblait appeler l'emploi de remèdes énergiques. La modération extrême de Couthon, loin de gagner les contre-révolutionnaires, les avait enhardis. Les lieux publics retentissaient de bravades. Plusieurs s'en allaient disant : « Nous avons perdu la partie, mais nous aurons notre revanche [9]. » D'autres attachaient hautement leur espoir à l'apparition d'un nouveau Précy [10]. Pour jeter l'indécision parmi les membres du tribunal populaire, on parlait d'une amnistie prochaine. Les détenus s'évadaient. Les riches, auxquels le pauvre était asservi *par la féodalité des besoins* [11], poussaient en secret à des attroupements séditieux. L'accusateur public, qui avait fait condamner Chalier, se promenait en levant la tête. Enfin, les femmes étaient employées à ébranler par d'artificieuses caresses, quelques-unes par la prostitution, l'attachement du soldat au drapeau [12].

Nul doute qu'un semblable état de choses ne réclamât l'action d'un pouvoir ferme. Mais le remède consistait-il donc, comme l'affirme Collot-d'Herbois, « à imprimer à la faux de la mort un tel mouvement qu'elle moissonnât à la fois tous les coupables [13]? » L'imbécillité sauvage de cette théorie d'extermination, Collot-d'Herbois la dénonçait lui-même, à son insu, lorsqu'il écrivait, le 17 brumaire, au Comité de salut public : « La prolongation du siége et les périls que chacun a courus ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout à fait le mépris de la mort. Hier, un spectateur, revenant d'une exécution, disait : « Cela n'est pas trop dur : que ferai-je pour être guillotiné [14]? » La fusillade effrayerait-elle ceux que n'effrayerait point la guillotine? Plus tard, Collot-d'Herbois fut amené à déclarer lui-même que l'attente d'une exécution militaire produisait moins d'effet sur les condamnés que la perspective de l'échafaud!

Trois jours après l'arrivée de Fouché à Lyon, le 20 brumaire (10 novembre), les proconsuls donnèrent au peuple le spectacle d'une fête en l'honneur de Chalier. Le buste de cet ami des pauvres fut placé, couronné de fleurs, sur un palanquin que recouvrait un tapis tricolore. A côté de l'urne où avaient été déposées ses cendres, on voyait, non sans attendrissement, la colombe qui consola le prisonnier. Au milieu de la place des Terreaux, où son sang avait coulé, s'élevait un autel de gazon. Ce fut vers ce lieu consacré, qu'au bruit d'une musique funéraire, interrompue de temps en temps par des cris de vengeance, le cortége se dirigea [15]... Comméno-

[1] Séance des Jacobins du 6 ventôse. Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 161.

[2] Lettre de Fouché, n° XXV des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés après la mort de Robespierre. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 806-7-8. (*British Museum.*)

[3] Voyez, précédemment, le discours qu'il prononça pour sauver les soixante-treize Girondins.

[4] Ce sont les propres termes de la pétition que des Lyonnais présentèrent à la Convention, le 20 décembre, contre Collot-d'Herbois.

[5] Lettre de Cadillot à Robespierre, n° CVI des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 806-7-8. (*British Museum.*)

[6] Lettre de Collot-d'Herbois au Comité de salut public, en date du 19 brumaire (9 novembre), n° XXXVIII des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois. *Ibid.*

[7] Lettre de Collot-d'Herbois au Comité de salut public, en date du 17 brumaire (7 novembre). *Ibid.*

[8] *Ibid.*

[9] Rapport de Collot-d'Herbois sur la situation de Lyon. Séance du 1er nivôse (21 décembre). Voy. le *Moniteur*, an II (1794), nos 113, 114.

Il est à observer que ce Rapport de Collot-d'Herbois fut confirmé par la Société populaire de Lyon. Voyez la séance du 8 pluviôse, dans le *Moniteur*, an II (1794), n° 130.

[10] *Ibid.*

[11] Le mot est de Collot-d'Herbois. *Ibid.*

[12] *Ibid.*

[13] *Ibid.*

[14] N° XXXVIII des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois, *ubi supra*.

[15] Lettre de Collot-d'Herbois, Fouché et Laporte. Séance de la Convention du 25 brumaire. *Moniteur*, an II (1793), n° 57.

ration touchante et terrible à la fois, s'il n'y avait eu là, pour la rendre scandaleusement burlesque, deux des grands prêtres de l'Hébertisme : Collot-d'Herbois et Fouché! C'était le moment où l'orgie hébertiste étourdissait Paris de ses éclats; et Robespierre n'avait pas encore invoqué la raison contre cette déesse de la Raison qu'on promenait ornée des grelots de la folie. On fit donc à « l'ombre de Chalier » l'injure d'encadrer dans la cérémonie, qui devait la « satisfaire [1], » de véritables scènes de mascarade; et Baigne put écrire aux Jacobins de Paris : « Le plus beau personnage de la fête était un âne décoré des harnais pontificaux, et portant la mitre sur la tête [2]. »

Ce jour-là même fut formée sous le titre de *Commission de surveillance républicaine*, une Commission de vingt membres, divisée en deux sections, dont l'une devait rester en permanence à Lyon, et l'autre parcourir le département. Aux termes de l'arrêté qui la crée et de celui qui la définit, elle était appelée à former un *supplément révolutionnaire* à toutes les autorités constituées, avec mission d'accélérer leur mouvement et de leur communiquer plus d'énergie [3].

A peine installée, cette Commission adressa à toutes les municipalités des villes et des campagnes, et à tous les comités révolutionnaires, une *Instruction* où l'on trouve, associées à des hyperboles haineuses et aux élans d'un enthousiasme farouche, des vérités que met vivement en relief un langage empreint de toute l'exaltation de l'époque, mais quelquefois plein d'éloquence et de force.

Les signataires de ce document, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement à cause de sa longueur, étaient Duhamel, Perrottin, Guyon, Sadet, Boissière, Agar, Marcillat, Théret, Fusil, Vouquois, Richord, Lafaye, Verd [4].

Ils commençaient par poser ce hardi principe : « Tant qu'il y aura un être malheureux sur la terre, il y aura encore des pas à faire dans la carrière de la liberté. »

Sans aller jusqu'à affirmer qu'une égalité parfaite de bonheur fût possible entre les hommes, ils admettaient la possibilité de rapprocher de plus en plus les intervalles et proclamaient le devoir d'y travailler.

Ils assignaient pour but suprême à la Révolution d'empêcher que ceux qui produisent la richesse manquassent de pain, et que la misère restât liancée au travail.

Ils montraient l'aristocratie bourgeoise, si on la laissait une s'établir, produisant bientôt une aristocratie financière; celle-ci conduisant à une noblesse; cette noblesse ayant besoin d'un trône qui lui fût un centre et un appui; ce trône ramenant par degrés le régime des roues, des cachots, des mainmortes, des dîmes, des tailles, et donnant ainsi à parcourir de nouveau à la société, affaiblie par des efforts sanglants, toutes les étapes de l'ancienne oppression.

Ils ne motivaient l'arrestation des suspects sur le désir d'une vengeance légitime, que parce que ce désir était devenu une affaire de salut public.

Ils recommandaient aux républicains de ne jamais oublier la devise : *Paix aux chaumières, guerre aux châteaux*, s'ils ne voulaient pas que la foudre s'égarât dans leurs mains.

Partant de ce point de vue que la taxe à imposer aux riches était une mesure extraordinaire qui devait porter le caractère des circonstances, ils conseillaient aux membres des municipalités et comités révolutionnaires d'examiner, dans la sincérité de leur âme, et après s'être dépouillés de tout esprit de faveur, de partialité et de haine, quels étaient les besoins réels de chaque famille; de les déterminer eu égard au nombre des enfants et des employés nécessaires; de peser les gains et les profits; et de regarder l'excédant comme un tribut de justice dû à la Révolution militante, à la patrie menacée.

La patrie! voici comment ils demandaient qu'on la servît :

« Il faut que chaque citoyen éprouve et opère en lui-même une révolution égale à celle qui a changé la face de la France. Il n'y a rien, absolument rien de commun entre l'esclave et l'habitant d'un Etat libre : les habitudes de celui-ci, ses principes, ses sentiments, ses actions, tout doit être nouveau. Vous étiez opprimés; il faut que vous écrasiez vos oppresseurs. Vous étiez esclaves de la superstition; vous ne devez plus avoir d'autre culte que celui de la liberté, d'autre morale que celle de la nature. Vous étiez étrangers aux fonctions militaires; tous les Français sont désormais soldats. Vous viviez dans l'ignorance; il faut vous instruire. Vous ne connaissiez pas de patrie; aujourd'hui, vous ne devez plus connaître qu'elle, vous devez la voir, l'entendre et l'adorer partout... *Vive la République! vive le peuple!* Voilà le cri de ralliement du citoyen, l'expression de sa joie, le dédommagement de ses douleurs. Tout homme à qui cet enthousiasme est étranger, qui connoît d'autres plaisirs et d'autres soins que le bonheur du peuple; tout homme qui ouvre son âme aux froides spéculations de l'intérêt; tout homme qui calcule ce que lui vaut une terre, une place, un talent, et peut un instant séparer cette idée de celle de l'utilité générale; tout homme qui ne sent pas son sang bouillonner au seul nom de tyrannie, d'esclavage, d'opulence; tout homme qui a des larmes à donner aux ennemis du peuple, et ne réserve pas sa sensibilité pour les martyrs de la liberté... tous les hommes ainsi faits, et qui osent se dire républicains, mentent à la nature et à leur cœur : qu'ils fuient le sol de la liberté; ils ne tarderont pas à être reconnus et à l'arroser de leur sang impur. La Répu-

[1] Ce sont les expressions dont les trois représentants du peuple se servirent dans leur Rapport. *Ibid.*
[2] *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 268.
[3] Arrêtés du 20 brum. an II, et du 15 brum., même année.
[4] Voy. ce document, reproduit *in extenso* dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVII.

blique ne veut plus dans son sein que des hommes libres; elle est déterminée à exterminer tous les autres, et à ne reconnaître ses enfants que dans ceux qui pour elle seule sauront vivre, combattre et mourir [1]. »

La question religieuse était abordée en ces termes :

« Les rapports de Dieu à l'homme sont des rapports purement intérieurs, et qui n'ont pas besoin, pour être sincères, du faste du culte et des monuments apparents de la superstition. Citoyens, vous enverrez au trésor de la République tous les ornements d'or et d'argent qui peuvent flatter la vanité des prêtres, mais qui sont nuls pour l'homme vraiment religieux et l'Etre qu'il prétend honorer. Vous anéantirez les symboles extérieurs de la religion qui couvrent les chemins et les places publiques, parce que les chemins et les places publiques sont la propriété de tous les Français, et que, tous les Français n'ayant pas le même culte, en flattant inutilement la crédulité des uns, vous attaqueriez les droits et choqueriez les regards des autres... Lorsque la France n'était qu'un royaume, il fallait peut-être à vos âmes, ardentes et sensibles, un aliment extraordinaire, et vous le trouviez dans la pratique superstitieuse de quelques vertus que vous vous étiez forgées... Mais il est pour le républicain des jouissances invincibles qui attachent l'imagination, qui remplissent l'âme; et qui, par de nobles sensations, l'élevant au-dessus d'elle-même, la rapprochent réellement de cette essence suprême dont elle découle. Le républicain n'a d'autre divinité que sa patrie, d'autre idole que la liberté. Il est essentiellement religieux, car il est juste, courageux et bon. Le patriote honore la vertu, respecte la vieillesse, console le malheur, soulage l'indigence et punit les trahisons : quel plus bel hommage pour la Divinité! Le patriote n'a pas la sottise de l'adorer par des pratiques inutiles à l'humanité et funestes à lui-même : il ne se condamne pas à un célibat apparent, pour se livrer plus librement à la débauche; disciple de la nature, membre utile de la société, il fait le bonheur d'une épouse vertueuse, il élève des enfants nombreux dans les principes de la morale et du républicanisme; et, lorsqu'il touche au terme de sa carrière, il lègue à ses enfants, pauvres comme lui, les exemples de vertu qu'il leur a donnés, et à la patrie l'espérance de le voir renaître dans des enfants dignes de lui [2]. »

Cri de guerre! cri d'amour!

Ce manifeste, considéré dans son ensemble, était un résumé aussi animé qu'énergique des enseignements de la philosophie révolutionnaire; et une émotion sincère en colore le style; mais il manquait évidemment de mesure; en baptisant l'opulence du nom de tyrannie, ce qui d'ailleurs était injuste, il aliénait mal à propos les riches; il ne ménageoit pas assez des croyances qui ne pouvaient que se détourner du chemin de la Révolution, pour peu qu'on les effarouchât. Il faisoit appel à l'esprit de vengeance et encourageait à tout oser *ceux qui agissoient dans le sens de la Révolution*. En un mot, c'étoit une œuvre trop violente, trop peu mûrie, comme déclaration de principes, et impolitique, comme acte émanant de l'autorité. Cependant Collot-d'Herbois et Fouché n'hésitèrent pas à l'approuver, ce qu'il est certainement permis de mettre au nombre de leurs torts, mais odieux de mettre au nombre de leurs crimes [3].

Le plus difficile problème à résoudre, pour Collot-d'Herbois, dès son arrivée à Lyon, avait été celui des subsistances, la ville n'ayant pas au delà de deux jours de vivres [4]. Et il est tristement curieux de voir dans les lettres de Collot-d'Herbois en quoi consistait à cet égard son chagrin. « Les subsistances! écrivait-il à ses collègues du Comité de salut public, vous ne pouvez comprendre combien cet objet nous fait perdre de temps; il énerve, il dissipe les forces à réserver pour les plus énergiques mesures [5]. » Mais il n'eut pas longtemps à souffrir de cette impatience sanguinaire.

Le drame que Fouché et lui venaient jouer à Lyon se composait de trois actes : guerre aux fortunes, guerre aux mœurs, guerre aux hommes. Ils établirent en conséquence, et coup sur coup, un Comité de séquestre, un Comité de démolition, une Commission révolutionnaire de sept juges; et l'œuvre de vengeance, devant laquelle avait reculé Couthon, commença.

Un châtiment qui embrasse une population tout entière a cela d'horrible que les ressentiments particuliers, se cachant dans la vindicte publique, la déshonorent. Collot-d'Herbois et Fouché n'eurent pas plutôt frappé du pied la terre, qu'il en sortit une armée de dénonciateurs. A ceux qui, animés d'un sincère et violent amour de la Révolution, ne voulaient que la justice, mais la voulaient inexorable, se joignirent ceux dont les haines secrètes rongeaient le cœur. Le patriotisme servit, en les masquant, les fureurs de l'envie et mit un glaive acéré aux mains des hommes de proie. Avait-on un ennemi à frapper, une basse convoitise à satisfaire, on

[1] Voy. le texte, reproduit intégralement dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVII.

[2] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. XVII.

[3] Le lecteur sera peut-être étonné d'apprendre que l'abbé Guillon de Montléon, t. II, p. 354 et 355 de ses *Mémoires*, dit de la pièce qui vient d'être analysée que « c'est un chef-d'œuvre de scélératesse, qui passe tout ce qu'un esprit exercé aux conceptions perverses pourrait imaginer de plus abominable et de plus atroce. » Au reste, voici un exemple de la bonne foi de cet auteur : à la page 379, il dénonce comme une négation de l'immortalité de l'âme cette phrase de l'*Instruction* : « Le patriote lègue à ses enfants, pauvres comme lui, les exemples de vertu qu'il leur a donnés, et *à la patrie* l'espérance de le voir renaître dans des enfants dignes de lui. » Il est vrai que, dans le commentaire, l'abbé a soin de défigurer frauduleusement la phrase précédemment citée par lui-même dans le texte : « L'*Instruction*, dit-il, repoussait toute idée de l'immortalité de l'âme, puisqu'elle ne laissait à *l'homme mourant* d'autre espérance que celle de revivre dans ses enfants !... »

[4] Lettre de Collot-d'Herbois au Comité de salut public, n° LXXXVIII des pièces justificatives à la suite du Rapport de Courtois, *Bib. hist. de la Rév.*, 806-7-8. (*British Museum.*)

[5] *Biblioth. hist. de la Révol.*, 806-7-8. (*British Museum.*)

prenait le titre d'*ami de Chalier*. Ces prétendus *amis de Chalier*, qu'il n'eût regardés, vivant, qu'avec horreur, pullulèrent [1]. L'ardeur des proconsuls à trouver des coupables une fois connue, il se fit un commerce infâme de dénonciations. Le séquestre pesa sur une foule de ménages dont les gardiens dilapidaient tout [2]. Même parmi les citoyens que la rébellion avait moins entraînés qu'enveloppés, beaucoup durent se cacher ou s'enfuir. Vaine ressource bien souvent! Il était peu de repaires où la persécution ne pénétrât, et le nombre fut grand des nobles dont l'orgueil descendit en vain à revêtir les noirs vêtements du ramoneur ou à jouer le rôle de marchand de pourceaux. « C'est sous la bure, racontait triomphalement Collot-d'Herbois, que nous avons découvert le satellite Bournissac, conduisant sa femme sur un âne dans une retraite obscure [3]. »

Couthon, qui, comme on l'a vu [4], n'envisageait pas sans douleur et sans effroi la ruine de la seconde ville de France, avait admis à l'œuvre de démolition des enfants et des femmes, moyen adroit de faire traîner les choses en longueur et de laisser s'amortir le feu des premières colères: Collot-d'Herbois et Fouché s'en plaignirent; ils blâmèrent hautement des mesures qui, disaient-ils, semblaient avoir été dirigées en sens contraire des décrets de la Convention [5]. On avait donc *choisi exprès des bras de femme, des bras d'enfant*, pour abattre des « bâtiments infâmes » qu'il fallait « faire tomber sous des coups redoublés et avec des bras robustes [6]! »

Ah! ce dut être un poignant spectacle que celui de ces édifices condamnés à mort, de ces démolisseurs couvrant les toits, de ces meubles encombrant les escaliers, de ces murailles s'écroulant au milieu de tourbillons de poussière et au bruit d'acclamations vandales! Qu'on eût détruit, sans égard pour sa situation pittoresque, le château de *Pierre-Scise*, cette Bastille de Lyon, passe encore: l'art n'a point à porter le deuil des monuments qui ne rappellent que l'humanité outragée: mais combien peu philosophiques les transports d'une vengeance exercée sur les façades de *Bellecour*, sur les maisons du beau quai *Saint-Clair!* Et quel agréable retentissement chaque coup du marteau destructeur ne dut-il pas avoir dans le cœur jaloux de l'étranger! Lorsque avec ce mélange d'inflexibilité républicaine et de sensiblerie pastorale qu'aujourd'hui l'on a peine à comprendre, Collot-d'Herbois et Fouché disaient: « Sur les débris de cette ville superbe et rebelle qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples, élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature [7], » que ne songèrent-ils à la *satisfaction* de... William Pitt!

Par bonheur, le résultat fut très-loin de répondre aux intentions que de tels mots annonçaient; et l'on est frappé de l'exagération des récits royalistes, quand on en vient à passer des descriptions vagues aux faits précis. Dans la défense publiée plus tard par Collot-d'Herbois — car, à son tour, il eut à se défendre! — on lit: « Les démolitions ont été dirigées vers les remparts et les forts. Il n'y a pas en *quarante* maisons de démolies; mais le feu de l'artillerie et les bombes en ont écrasé ou endommagé un grand nombre [8]. » D'un autre côté, l'ultra-révolutionnaire lyonnais Achard, dans une lettre à son ami Gravier, gémissait de ce que « l'ouvrage ne paraissait pas, » bien qu'on dépensât quatre cent mille livres par décade pour démolitions et autres objets. « L'indolence des démolisseurs, ajoutait-il, démontre clairement que leurs bras ne sont pas propres à bâtir une république [9]. » Enfin, il est bien certain que les deux proconsuls ne réalisèrent pas les effroyables menaces contenues dans les lignes suivantes, qu'accompagnent leurs signatures: « Les démolitions sont trop lentes. Il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple [10]. »

Ce style d'énergumène doit-il être pris à la lettre? ces exagérations de langage n'avaient-elles rien de calculé? Lorsque après avoir précipité la réaction thermidorienne, Collot-d'Herbois fut réduit à l'humiliation de la fléchir, il écrivit, pour sa justification: « Il est vrai que nous avons donné un grand caractère de sévérité à notre correspondance publique et particulière. En proclamant, conformément aux décrets, que Lyon n'existerait plus, nous avons, j'en suis sûr, réprimé des rébellions naissantes dans plusieurs communes; et l'insertion de nos lettres dans le Bulletin, ordonnée par la Convention, lui a épargné la douleur d'employer des moyens plus violents [11]. »

Cette explication, admissible jusqu'à un certain point en ce qui touche les édifices abattus, ne l'est pas en ce qui concerne les têtes moissonnées. Ici, les actes ne furent que trop conformes aux paroles!

Rousin ayant fait son entrée à Lyon à la tête

[1] Lettre de Reverchon à Couthon, n° ci des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés après la mort de Robespierre, *Bib. hist. de la Rev.*, 806-7-8. (*British Museum.*)
[2] *Ibid.*
[3] Séance de la Convention, du 26 frimaire (16 décembre). Voy. le *Moniteur*, an II (1793), n° 87.
[4] Chapitre VIII, p. 520, de ce volume.
[5] Arrêté de Collot-d'Herbois et Fouché, en date du 13 brumaire (3 novembre).
[6] *Ibid.*
[7] Voyez leur lettre à la Convention, lue dans la séance du 25 brumaire (15 novembre), *Moniteur*, an II (1793), n° 57.
[8] *Défense de J. M. Collot*. Paris, 11 ventôse an III, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1070-1-2. (*British Museum.*)
[9] N° XCVII des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois, *Bibl. hist. de la Révol.*, 806-7-8. (*British Museum.*)
[10] Lettre lue dans la séance de la Convention du 1er frimaire (21 novembre). *Moniteur*, an II (1793), n° 64.
[11] *Défense de J. M. Collot* dans la *Bibl. hist. de la Révol.*, 1070-1-2. (*British Museum.*)

de l'armée révolutionnaire, le 5 frimaire (25 novembre), Collot-d'Herbois et Fouché publièrent, dès le surlendemain, un arrêté qui transportait le jugement des citoyens réputés coupables à une Commission de sept membres, attendu « que chaque moment de délai est un outrage à la toute-puissance du peuple, et que l'exercice de sa justice n'a besoin d'aucune autre forme que l'expression de sa volonté [1]. » C'était précisément l'opposé de la doctrine que l'équitable Couthon avait donnée pour base à l'établissement de sa *Commission de justice populaire* [2]. Et ce qui complétait cette différence, c'était la phrase farouche qui terminait l'arrêté : « Les condamnés seront conduits en plein jour, en face du lieu même où les patriotes furent assassinés, pour y expier, sous le feu de la foudre, une vie trop longtemps criminelle [3]. » Si les Lyonnais avaient pu douter du sens de ces mots, *sous le feu de la foudre,* leur incertitude ne dura pas. La foudre, c'était le canon.

Il est à remarquer qu'à la veille d'épouvanter Lyon par un massacre solennel, les deux proconsuls ne se purent défendre d'une sourde inquiétude. Ils se demandèrent si la Convention approuverait ce supplice nouveau, sans avoir été consultée; ils pressentirent que le cœur de Couthon serait contre eux, et la figure irritée de Robespierre leur apparut. Deux lettres de Collot-d'Herbois, l'une à Robespierre, l'autre à Couthon, le prouvent.

Le 3 frimaire (23 novembre), Collot-d'Herbois écrit à son *cher Robespierre,* qu'il flattera jusqu'au moment de le tuer, une lettre doucereuse, habile, dont il est manifeste que chaque expression a été pesée, et où il cherche à se justifier d'avance, par un sombre tableau des obstacles et des périls. « Crois-moi, mon ami, mesure les difficultés [4]... » Il s'étudie à gagner Robespierre, en lui rappelant que c'est sur son invitation qu'il s'est décidé à partir. Il ne parle de Couthon qu'avec des ménagements infinis : « ... Les premiers instants qui devaient accomplir... ayant été perdus, ce que nous avons fait est beaucoup. Il ne faut pas cependant croire que le respectable Couthon mérite aucun reproche ; je répète que j'admire son courage. Mais est-il possible qu'il ne soit pas trompé dans la situation où il se trouve [5]? » Deux choses sont à noter dans cette lettre, si tragiquement diplomatique : la forme enveloppée que son auteur emploie pour annoncer les funèbres mesures qu'il médite : « Nous nous occupons à forger la foudre [6], » et son désir d'amener Robespierre à en partager la responsabilité, sans néanmoins lui présenter d'une manière directe d'autre idée que celle de la substitution d'une colonie de républicains à une population servile, et en ayant soin de lui renvoyer l'honneur de la réalisation : « Le décret sur Lyon, bien que nous ayons doublé et triplé les apparences, n'est réellement qu'une hypothèse : il t'appartient de le rendre ce qu'il doit être [7]. »

La lettre à Couthon est dans le même esprit. On cherche à s'assurer d'avance, sinon son approbation, au moins sa neutralité; on l'appelle *respectable ami!* on le cajole; on lui parle de mesures sévères à prendre, mais on se garde bien de les spécifier. On lui donne même à entendre qu'elles se rapportent au projet de disséminer graduellement et avec précaution la population lyonnaise sur toute la surface de la France : « Il t'appartient, Couthon, de développer ces idées; j'en ai déjà parlé à Robespierre. » De substituer le canon à la guillotine, pas un mot [8].

Pour ce qui est de l'Assemblée, il fallait la préparer à l'étonnement qu'on lui réservait; les deux proconsuls lui écrivirent : « Nous vous envoyons le buste de Chalier et sa tête mutilée, telle qu'elle est sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses féroces meurtriers. Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante [9]. »

Puisqu'ils étaient si incertains sur l'effet du coup qu'ils voulaient frapper, puisqu'ils avaient si peur de faire horreur, quel démon les poussa? La rébellion était domptée : pourquoi chercher des raffinements à la politique de la terreur, dans une ville qui tremblait? Mais le cœur humain a d'insondables abîmes. Le besoin de se prouver monstrueusement à eux-mêmes l'excès de leur pouvoir est la maladie des tyrans. Et où s'arrêtera un tyran qui se croit la liberté, qui se croit le peuple? Il y a une profondeur qui consterne dans ces paroles de Fouché et Collot-d'Herbois : « Les rois punissaient lentement, parce qu'ils étaient faibles et cruels; la justice *du peuple* doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens efficaces pour marquer *sa toute-puissance* [10]. »

Voici quels furent ces moyens :

Le 4 frimaire (4 décembre), dans la plaine des *Brotteaux,* sur une levée d'environ trois pieds de large, entre deux fossés parallèles, propres à servir de sépulture, et que bordait en dehors, le

[1] Arrêté du 7 frimaire (27 novembre).

[2] Voyez dans le n° cxci du *Républicain français* la texte de la pétition présentée à la Convention par une députation lyonnaise, et notamment le passage de cette pétition où le système de Couthon est rapproché de celui de Fouché et de Collot-d'Herbois. Ce passage est cité dans le t. XXX de l'*Hist. parlem.*, page 393. — Voy. aussi les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, chap. xviii, p. 395.

[3] Arrêté du 7 frimaire.

[4] Cette lettre figure au n° xxxvi des pièces justificatives, à la suite du Rapport de Courtois.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] Le *Dantoniste* Courtois fait dire par Collot à Robespierre, dans cette lettre : « Il faut que Lyon ne soit plus, et que l'inscription *que tu as proposée* soit une grande vérité. » Les journaux du temps, et même le *Moniteur*, ne disent point qu'elle l'ait été par d'autre que Barère.

Cette note n'est pas de nous, comme on pourrait le croire : elle est d'un écrivain ultra-royaliste, grand ennemi de Robespierre : elle est de l'abbé Guillon de Montléon. Voy. ses *Mémoires*, t. II, chap. xviii, p. 403 et 406.

[8] Voy. cette lettre, qui est datée du 11 frimaire (1er décembre), parmi les pièces justificatives à la suite du Rapport de Courtois, n° xxxviii.

[9] Rapport de Courtois, n° xxxvi des pièces justificatives.

[10] *Ibid.*

sabre à la main, une double haie de soldats, vous eussiez vu, garrottés deux à deux, et à la suite les uns des autres, soixante jeunes gens qu'on venait d'extraire de la prison de Roanne. Derrière eux, dans la direction du plan horizontal qu'ils couvraient, des canons chargés à boulets [1].

La vérité exige que tout soit dit, absolument tout. Parmi ces victimes et les victimes des jours suivants étaient ceux qui, dans l'expédition de Montbrison, avaient pendu les républicains à leurs fenêtres, ou plongé des familles entières sans nourriture au fond des souterrains de *Pierre-Scise*, ou brûlé chaumières et récoltes; ceux qui avaient mis la Convention hors la loi, et illuminé en l'honneur de la guerre civile; ceux qui avaient fait prêter à leurs enfants des serments d'immortelle haine; ceux qui, pendant le siége, en violation de trêves conclues, avaient tiré à mitraille sur des soldats républicains, désarmés [2]. Mais des jugements sommaires ne sont pas des jugements, et la justice, dès qu'elle devient vindicative et féroce, cesse d'être la justice.

Au moment de mourir, les soixante condamnés avaient entonné le chant girondin : le bruit du canon les interrompit... Les uns tombent pour ne plus se relever; les autres, blessés, tombent et se relèvent à demi; quelques-uns sont restés debout. O spectacle sans nom ! Les soldats franchissent les fossés et réparent à coups de sabre les erreurs commises par le canon. Ces soldats étaient des novices : l'égorgement dura [3]...

Pendant ce temps, une nombreuse et gémissante armée de femmes en deuil se dirigeait vers la demeure des proconsuls, que gardaient des artilleurs, la mèche fumante à la main. Repoussées et menacées, elles se retirèrent. Deux d'entre elles étaient soupçonnées d'avoir provoqué l'attroupement — « on les distingua, dit Collot-d'Herbois, à leur parure recherchée et à leur audace : » — elles furent arrêtées, et le tribunal les condamna à une exposition de deux heures sur l'échafaud [4].

Un frisson d'horreur avait parcouru la ville : Fouché se hâta d'insulter à l'émotion publique par une proclamation où il adjurait les républicains de ne pas souffrir qu'une vaine pitié brisât le ressort de leurs âmes et les livrât à l'empire de ces ombres qui semblaient sortir du néant pour les effrayer. « Quelques décombres, quelques destructions individuelles, quelques cadavres, qui n'étaient plus dans l'ordre de la nature et qui allaient y rentrer, » qu'importait cela ? L'affranchissement de la terre était au bout ! Quant à eux, représentants du peuple, ils tenaient de lui le tonnerre, et ils ne le quitteraient que lorsque tous les ennemis du peuple seraient foudroyés. La régénération du monde était devant eux : ils y marcheraient à travers les ruines et les tombeaux [5]. Collot-d'Herbois, Laporte, Albitte, mirent leurs noms à côté de celui de Fouché. Lyon, comme Paris dans les journées de septembre, sentit le froid de la mort.

Mais qu'allait penser Robespierre, et comment l'amener à se compromettre par un acte qui rendît d'avance, de sa part, toute désapprobation publique impossible? Collot-d'Herbois, qui n'avait pas reçu de réponse de Robespierre et que ce silence inquiétait, eut recours à Duplay : « Dis à Robespierre de nous écrire. Nos frères jacobins vont à merveille; une lettre de lui leur fera grand plaisir et sera d'un bon effet. » Suivaient mille assurances de tendre affection. Artifices inutiles ! La démarche que Collot désirait si ardemment, Robespierre ne voulut jamais la faire [6], et sa réponse à Collot fut, comme nous le verrons, l'arrestation de Ronsin !

Il était resté dans les prisons de Roanne deux cent neuf Lyonnais. Le 15 frimaire (5 décembre), on les va chercher et on les traîne devant la *Commission révolutionnaire*. Ordre avait été donné au tribunal de juger vite : il eut peur, et obéit [7]. Cette fois, les condamnés furent conduits dans une prairie longeant le chemin de la grange de la *Part-Dieu*. Ils avaient les mains liées derrière le dos : les cordes sont attachées à un long câble, fixé, de distance en distance, à chaque arbre d'une rangée de saules; un piquet de soldats est placé à quatre pas de chacun des condamnés, et l'on donne le signal. Ce fut une horrible boucherie. Les uns ont le bras emporté, les autres la mâchoire fracassée, les plus heureux furent les morts. Les agonisants criaient d'une voix lamentable, qui retentit longtemps jusque sur la rive opposée du Rhône : « Achevez-moi, mes amis, ne m'épargnez pas! » Une balle, en emportant le poignet à Merle, ex-constituant, l'avait débarrassé de ses liens, et il fuyait : un détachement de la cavalerie de Ronsin le poursuivit, l'atteignit, le tua. Le nombre de ceux qui imploraient le dernier coup prolongea cette affreuse exécution. Les corps furent dépouillés, couverts de chaux et jetés dans de larges fosses. En les comptant, l'on s'étonna d'en trouver deux cent dix, au lieu de deux cent neuf, ou, plutôt, de deux cent huit, car un des prisonniers s'était échappé. On se souvint alors que, dans la cour de la prison de Roanne, deux mal-

[1] *Mémoires de Delandine*, cité dans le tome XXX de l'*Hist. parl.*, p. 431. — Quoique Delandine fût à Lyon à cette époque, il se trompe en fixant à soixante-neuf les condamnés de cette première fournée; ils n'étaient que soixante. Voyez la lettre qui fut adressée à la Commune de Paris, le 22 frimaire, touchant les exécutions, et, dans les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, une note qui se trouve au bas de la page 417.

[2] Discours de Collot, dans la séance du 1er nivôse. Voy. le *Moniteur*, an II (1794), nos 113 et 114.

[3] Delandine assure qu'il dura deux heures, ce qui est peu vraisemblable, mais le fait de la prolongation du massacre est certain; il fut avoué, en pleine Assemblée, par Collot lui-même, dont voici les propres paroles : « Ces dispositions terribles ne furent pas assez rapides, et leur mort a duré trop longtemps. » Voy. le *Moniteur*, an II (1794), nos 113 et 114.

[4] Discours de Collot-d'Herbois, dans la séance du 1er nivôse. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), nos 113 et 114.

[5] *Recueil des arrêtés pris par les représentants du peuple envoyés à Commune-affranchie*, p. 47.

[6] C'est ce que remarque Guillon de Montléon lui-même, t. II, chap. XVIII, p. 428.

[7] Delandine dit : « Peut-être la mort eût été pour les juges la punition de leur humanité ou d'un examen plus approfondi. » Voy. le passage cité dans l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 432.

heureux prétendant n'être que des commissionnaires venus auprès des prisonniers pour les servir, on avait refusé de les croire [1]... Est-il vrai que Fouché était à sa fenêtre pendant l'exécution, et dirigeait de ce côté une lunette à longue vue [2]?

Il y eut, jusqu'au départ de Collot-d'Herbois, deux autres fusillades du genre de celle qui vient d'être décrite : l'une, le 18 frimaire, et la seconde le 21, ce qui porte à trois cent vingt-neuf le nombre total des personnes qui périrent par ce nouveau genre de supplice, dans l'espace d'une semaine [3]. Et cela, sans préjudice de la guillotine, qui abattit huit têtes le 18 et treize le 19 [4].

Mais ce qu'on a toujours omis systématiquement dans le récit de cette horrible tragédie, c'est que la *Commission révolutionnaire* prononça de très-nombreux acquittements. Le chiffre des rebelles qui, dans le cours du siége, avaient été désignés par Dubois-Crancé, ou, pour mieux dire, s'étaient désignés eux-mêmes en signant le programme d'une guerre à mort, ne s'élevait pas à moins de vingt mille. Or le chiffre de ceux qu'on mit en jugement fut de trois mille cinq cents environ, parmi lesquels plus de dix-huit cents furent acquittés [5].

Il devait y avoir sept juges : deux de ceux qu'on nomma ayant refusé, le tribunal resta composé de cinq membres, qui furent : Parrein, un des épauletiers de Ronsin, cruel ennemi des prêtres, habitué des salles d'armes, caractère irrésolu; Corchand, esprit ombrageux et sévère, ami des arts, protecteur des artistes; Fernex, ouvrier lyonnais, tout entier à son fanatisme révolutionnaire; Lafaye, homme intelligent et doux, à physionomie ouverte; et enfin, Brunière, lequel, malgré sa taille haute, ses épaisses moustaches rousses et son air imposant, était plus indulgent encore que Lafaye, et ne condamnait presque jamais à mort [6].

Les juges s'assemblaient le matin de neuf heures à midi, le soir de sept heures à neuf, dans une salle de l'hôtel de ville, très-décorée, et dont le plafond représentait des Jeux folâtres, des Grâces, des Amours. Au delà d'une longue table, qui partageait la salle et supportait huit flambeaux, on apercevait les cinq juges : Parrein, président, au centre; à sa droite, Lafaye et Brunière, qui opinaient pour l'indulgence; à sa gauche, Fernex et Corchand, qui opinaient pour la rigueur. Ils siégeaient tous en uniforme, en épaulettes, la tête couverte d'un chapeau à panaches rouges. Ils portaient des sabres suspendus à un large baudrier noir; et, sur leur poitrine, un ruban tricolore en sautoir soutenait une petite hache étincelante. Quand ils touchaient la hache, cela signifiait la guillotine; quand ils mettaient la main à leur front, cela voulait dire la fusillade; leur bras, étendu sur la table, c'était la liberté : signes équivoques qui, mal compris, pouvaient donner la mort et, quelquefois, la donnèrent. Il y avait deux caves à l'hôtel de ville, la bonne et la mauvaise : c'était dans la seconde qu'étaient conduits, au sortir de l'audience, ceux qui devaient mourir. On frémit en pensant à quel fil fragile tenait la vie d'un accusé, lorsque entre les deux juges humains, placés à sa droite, et les deux juges implacables, siégeant à sa gauche, Parrein hésitait! Malheur à qui cherchait son salut dans l'hypocrisie ou le mensonge! Un accusé, interrogé sur ce qu'il pensait de Jésus, ayant répondu qu'il le soupçonnait d'avoir trompé les hommes : « Jésus tromper les hommes, lui cria-t-un du haut du tribunal, Jésus tromper les hommes! Lui, qui prêcha l'égalité; lui, le premier sans-culotte de la Judée! Cours au supplice, scélérat. » A un prêtre, on demanda s'il croyait en Dieu. « Peu, répondit-il. — Meurs, infâme, reprend Parrein, et va le reconnaître [7]. »

Tout démontre que la *Commission des cinq* eût épargné beaucoup de victimes, si elle ne se fût trouvée sous la pression de la *Commission révolutionnaire*, aiguillonnée elle-même par Fouché et Collot-d'Herbois. Mais il avint, chose bien remarquable! que la férocité des deux proconsuls eut pour résultat de tuer la Révolution dans le cœur de ce même peuple, au nom duquel ils prétendaient agir. Vainement s'étudièrent-ils à le gagner en proscrivant d'une part le pain de fleur de farine, d'autre part le pain de son, et en ordonnant aux boulangers de ne plus faire qu'une seule et bonne espèce de pain, le *pain de l'égalité*; vainement décidèrent-ils que les citoyens infirmes, les vieillards, les orphelins, seraient logés, nourris et vêtus aux dépens des riches; que des instruments de travail et du travail seraient fournis aux ouvriers valides, sur le produit de la taxe révolutionnaire : ces arrêtés avaient été pris avant le 3 frimaire (23 novembre 1793) [8]; et, le 28 nivôse (17 janvier 1794), Achard écrivait à Gravier, avec désespoir : « Ici le peuple n'a aucun esprit révolutionnaire. Il semble mort pour la Révolution [9]. »

Collot-d'Herbois, rappelé à Paris par des rumeurs menaçantes, quitta Lyon dans les derniers jours de décembre; mais Fouché restait... Pourquoi? La réponse est dans ces mots d'une

[1] Voy. sur cette boucherie du 15 frimaire les *Mémoires de Delandine* cités t. XXX, p. 432 de l'*Hist. parl.* et les *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, ch. xvii, p. 426 et 427.

[2] « Ce fait, dit Guillon de Montléon, m'a été certifié par un homme digne de foi, M. D..., auquel l'avait raconté M. Mar..., témoin oculaire peu suspect, que les proconsuls admettaient à leur faire sa cour. » Le lecteur comprend pourquoi nous n'avons employé que la forme dubitative.

[3] Voy le détail des exécutions dans une lettre à la Commune de Paris, citée t. XXX, p. 398 et 399 de l'*Hist. parl.*

[4] *Ibid.*

[5] *Défense de J. M. Collot* dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1070-1-2. (*British Museum.*)

[6] On ne saurait dire que ces portraits sont flattés ou adoucis. Ils ont été tracés par Delandine, un des justiciables de la *Commission révolutionnaire*. Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 426.

[7] Voyez le passage des *Mémoires de Delandine*, cité dans l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 426-429.

[8] Voy. le *Moniteur*, an II (1793), n° 65.

[9] N° xcvii des pièces justificatives à la suite du Rapport de Courtois, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, p. 806-7-8. (*British Museum.*)

lettre de lui, en date du 21 ventôse : « Il existe encore quelques complices de la révolte lyonnaise ; nous allons les *lancer sous la foudre* [1]. »

Il ne savait pas, le malheureux, quel adversaire allaient lui donner ses violences. Avant son départ de Paris, il s'était fait présenter à Charlotte Robespierre. Aimable, quand il le voulait, sans être beau, et doué d'un esprit insinuant, il eut le désir de plaire et y réussit. Bientôt il parla de mariage. Robespierre fut consulté, et, trompé par l'hypocrisie de Fouché, ne se montra nullement contraire à cette union [2]; si bien qu'en quittant Lyon, Fouché se voyait déjà le beau-frère de Robespierre. Mais qu'arriva-t-il? Cédons la parole à Charlotte :

« Je fus présente à l'entrevue que Fouché, à son retour, eut avec Robespierre. Mon frère lui demanda compte du sang qu'il avait fait couler, et lui reprocha sa conduite avec une telle énergie d'expression, que Fouché était pâle et tremblant. Il balbutia quelques excuses, se rejetant sur la gravité des circonstances. Robespierre lui répondit que rien ne pouvait justifier les cruautés dont il s'était rendu coupable. A dater de ce jour, Fouché fut l'ennemi le plus irréconciliable de mon frère et se joignit à la faction qui conspirait sa perte [3]. » Inutile d'ajouter que le projet de mariage fut rompu ce jour-là même.

Passer de Lyon à Nantes, de Collot-d'Herbois et Fouché à Carrier, c'est enfoncer dans le sang.

Carrier, procureur à Aurillac avant la Révolution, avait été envoyé à Nantes au commencement du mois d'octobre. Un portrait du temps, que nous avons sous les yeux, donne tout d'abord de lui une idée effrayante. Le buste est celui d'un homme de haute taille; la face est lisse, allongée, et respire l'audace ; la longueur du nez dépasse la mesure ordinaire ; la bouche a je ne sais quoi de violent ; le front, très-découvert et fuyant, présente le caractère que les physionomistes assignent à l'exaltation ; l'œil est égaré.

Carrier arrivait au plus fort de l'émoi causé par le passage de la Loire [4], et trouvait Nantes dans une situation extraordinaire. L'accaparement, l'agiotage, le fanatisme monarchique s'y disputaient l'agonie d'une population mourant de faim. A la foule des malheureux qui, réduits à une demi-livre de mauvais pain par jour [5], se pressaient en frémissant autour des boulangeries, les malveillants disaient : « C'est aux administrateurs qu'il faut aller demander du pain [6]. » Les royalistes masqués du dedans entretenaient avec les Vendéens armés du dehors une correspondance suivie. On parvint à faire sortir de la ville, pour ces derniers, une grande quantité de munitions et de numéraire. Les craintes étaient si vives, de la part des révolutionnaires, que la municipalité dut ordonner la fermeture en maçonnerie de tous les soupiraux des caves, de manière à empêcher l'effet des mèches inflammables qu'on aurait pu y jeter [7]. Et ces craintes n'avaient rien de chimérique : elles étaient alimentées par l'insolence que déployaient, jusque dans les prisons, beaucoup de royalistes, lesquels ne se cachaient pas pour dire qu'au premier jour ils dîneraient avec Charette [8]. Au poste Saint-Jacques, on arrêta des envois d'assignats et de panaches aux rebelles vendéens [9].

Or, ces rebelles, leur image se peignait en traits épouvantables dans l'esprit des républicains de Nantes. On savait par quelles horreurs le royalisme armé avait signalé son passage ; on se rappelait les barbaries de Machecoul, presque surpassées depuis ; on croyait les voir encore, ces Vendéens, que la guerre civile avait enfiévrés, versant la mort goutte à goutte aux républicains prisonniers ; enterrant les uns pleins de vie, entassant les autres par centaines dans des puits, ou les clouant aux portes de leurs maisons, ou les suspendant par les pieds à des arbres, et, après leur avoir enfoncé dans la bouche des cartouches, y mettant le feu ! Les corps de femmes et d'enfants qu'on rencontrait fixés aux portes des villages abandonnés, les cadavres sans mains ou sans pieds épars le long des haies, les lambeaux, à demi brûlés, de républicains qui pendaient aux branches des arbres dans les bois, racontaient, d'une manière trop saisissante pour qu'on l'ignorât, l'histoire lugubre des représailles vendéennes [10].

Mais à cause de cela même, et parce que les âmes n'étaient que trop disposées à suivre l'impulsion de la fureur, rien de plus fatal que de livrer Nantes à la dictature d'un furieux. Ce fut Carrier en effet qui embrasa tout : « Il nous montra, s'écria plus tard Goullin irrité, il nous montra le gouffre où nous nous jetâmes aveuglément à sa voix [11]. »

Ce Goullin, en qui Carrier allait avoir un coadjuteur terrible, était une nature nerveuse à l'excès et en quelque sorte vibrante, une ébauche de scélérat et de héros. Connu, avant 1789, par ses talons rouges, ses plumets, sa longue rapière, il passait alors pour un roué : la Révolution lui alluma le sang, et le contact de Carrier fit de lui un énergumène. Sa conviction

[1] N° xxv des pièces justificatives à la suite du Rapport de Courtois.

[2] *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, précédés d'une introduction par Laponneraye, chap. v.

[3] *Mémoires de Charlotte Robespierre*, etc., chap. v.

[4] L'arrivée de Carrier à Nantes est du 8 octobre ; le passage de la Loire, on s'en souvient, eut lieu le 16.

[5] Babœuf, *La Vie et les Crimes de Carrier*, p. 127. *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1049-50-1. (*British Museum*)

[6] Bachelier, *Mémoire pour les acquittés par le jugement du tribunal révolutionnaire le 6 frimaire an III de la République*, p. 7. *Ibid.*

[7] Bachelier, *Mémoire pour les acquittés par le jugement du tribunal révolutionnaire le 6 frim. an III de la Républ.*, p. 8.

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*, p. 11. — Les écrivains royalistes n'ont eu garde de mentionner ces circonstances. Pas un mot de tout cela dans l'*Histoire de la Convention*, par M. de Barante.

[10] *Mémoire de Bachelier*, page 13. — Voyez aussi la défense de Carrier, t. XXXIV de l'*Histoire parlem.*, p. 214 et 215.

M. de Barante, cela va sans dire, a été ici d'une discrétion exemplaire. Mais les partis ont beau faire : il ne leur est donné de supprimer l'histoire que pour un temps.

[11] Voyez Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes, t. XXXV de l'*Hist. parl.*, p. 135.

était aussi profonde que sauvage : elle lui avait dicté, même avant l'arrivée de Carrier, la lettre que voici, qu'il adressait, comme secrétaire de la Commission nationale, au Comité de surveillance à Nantes : « Examinez, et, surtout, agissez vite et roide. Frappez en vrais républicains. Sinon, je vous réprouve. Le carreau populaire vous est dévolu : sachez en user, ou nous sommes f..... Vous manquez, me dites-vous hier, de bras exécuteurs ; parlez, demandez, et vous obtiendrez tout : force armée, commissaires, conceiers, commis, valets, espions, de l'or. Pour le salut du peuple, rien ne vous manquera [1]. »

Carrier était capable de dissimulation, et de trembler en faisant trembler : Goullin ne connaissait ni la ruse ni la peur. Quand il eut à rendre compte de ses actes devant le tribunal révolutionnaire, à deux pas du bourreau, il prit généreusement la responsabilité entière des attentats reprochés à ses coaccusés, affirmant que c'était lui qui avait dirigé les travaux du Comité révolutionnaire, lui, lui seul, qu'il fallait frapper [2]. Accusé d'avoir dit qu'on ne devait admettre dans la société de Sainte-Croix que des patriotes assez courageux pour boire, au besoin, un verre de sang humain, il répondit avec une franchise farouche : « On a empoisonné mes paroles ; mais, au reste, je me fais gloire de penser comme Marat, qui aurait voulu pouvoir s'abreuver du sang de tous les ennemis de la patrie [3]. » Il accabla Carrier, qui se réfugiait dans le mensonge. Quant à lui, il ne nia rien, et dit fièrement : « Si l'on me juge d'après mes actes, certes je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation ; mais, si l'on juge mes intentions, je le déclare : je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du peuple, ni celui de la postérité [4]. » Son défenseur avait pris la parole et rappelait quelle avait été jusque dans son délire la hauteur de son âme, lorsque tout à coup des sanglots retentissent. Gallon, un des accusés, se lève éperdu, et, fondant en larmes, il s'écrie d'une voix qui fit tressaillir tous les assistants : « C'est mon ami, c'est un honnête homme ; c'est mon ami ; je le connais depuis neuf ans ; il a élevé mes enfants ; tuez-moi, mais sauvez-le [5]... » On ne put se résoudre à le condamner [6].

Tel était le créole Goullin. Dans le Comité révolutionnaire de Nantes, qu'il domina et entraina, il y avait des hommes bassement féroces, un Grandmaison, un Pinard ; mais il y en avait d'autres qui ne firent que céder au cours orageux des événements.

Bachelier, président du Comité, était un père de famille de mœurs pures, d'un caractère naturellement doux, dont la vie privée fut jusqu'au bout irréprochable et qui se montra toujours prêt à mettre au service des pauvres, des opprimés, ses connaissances d'homme de loi et son expérience de praticien [7].

Chaux était l'intrépide patriote, le compagnon de Philippeaux dans le voyage héroïque que celui-ci fit de Tours à Nantes. Il existe de la bienfaisance de Chaux des témoignages irrécusables. Un des certificats qui, lors de son procès, furent produits en sa faveur, constate qu'il recueillit chez lui et prit à sa charge deux enfants orphelins dont les parents avaient péri en Vendée [8].

Proust, rloutier, jouissait à Nantes de l'estime générale. On le savait si plein d'humanité, que les Nantais l'appelaient le *bon ange du Comité.* Quand il fut poursuivi après le 9 thermidor, il eut pour défenseurs une foule de détenus qui lui devaient leur salut, et qui opposèrent à l'acte d'accusation des certificats dont un porte plus de trois cents signatures. On raconta de lui nombre de traits touchants, et, par exemple, qu'il avait logé dans sa maison et nourri pendant deux ans une pauvre veuve infirme, presque centenaire. Sa femme, vraie sœur de charité, employait, pour secourir et consoler les détenus dans les prisons, toutes sortes de fraudes pieuses, comme de les aller voir avec des paquets de lin à filer sous le bras, afin qu'on crût qu'elle allait leur donner de l'ouvrage. Elle ne cessait de réclamer en faveur des victimes. Un jour, transporté de colère, Carrier lui cria : « Je ne vois que toi venir faire des réclamations pour ces b...... de négociants. Si tu reviens, je te ferai mettre dedans toi-même. » Et il la poussa d'un mouvement si brutal, qu'elle se froissa violemment la tête contre la porte [9].

Un des premiers actes qui signalèrent la politique de Carrier à Nantes fut la formation de la *Compagnie de Marat,* chargée d'opérer des visites domiciliaires et d'arrêter les suspects [10]. On a prêté à cette compagnie des dilapidations et des vols qu'une procédure ultérieure prouva être autant d'impostures ; mais on se représente aisément les excès d'arbitraire auxquels dut s'emporter une armée de fanatiques qui avaient « reçu les pouvoirs les plus étendus [11], » qui se paraient du nom de Marat, et à qui Carrier disait : « Mar-

[1] Babœuf. *La Vie et les Crimes de Carrier*, p. 124, dans la *Bibl. hist. de la Rév.*, 1049-50-1. (*British Museum.*)

[2] Voy. l'intéressante notice sur Bachelier, par M. Dugast-Matifeux, p. 118. Fontenay. 1849.

[3] Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes, t. XXXV de l'*Hist. parl*., p. 159.

[4] Voy. le procès de Carrier dans l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 192 et 193.

[5] *Ibid.*, p. 213.

[6] De tous les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, mis en accusation pour les noyades, deux seulement furent condamnés en compagnie de Carrier : Grandmaison et Pinard. Voy. le jugement. *Ibid.*, p. 217-222

[7] Voyez *Notice sur Bachelier, par M. Dugast-Matifeux.* La mémoire de Bachelier y est vengée avec un remarquable mélange de modération et de force des attaques dont la source a été dans le Mémoire où Phélippes Tronjolly, président du tribunal révolutionnaire de Nantes, dénonça le Comité révolutionnaire.

Phélippes Tronjolly, homme à tendances équivoques, avait été désigné comme traître par les membres du Comité. Son Mémoire fut une vengeance. C'est ce qu'il ne faut pas oublier.

[8] Mémoire de Chaux, dans la *Bibl. hist. de la Révolution*, 1049-50-51. (*British Museum.*)

[9] Court exposé de la conduite d'Yves Proust, par Villenave, dans la *Bibl. hist. de la Rév.*, 1049-50-31. (*British Museum.*)

[10] L'arrêté fut pris par Carrier, de concert avec Francastel.

[11] Mémoire de Bachelier, p. 9, *Bibl. hist. de la Révolution*, 1049-50-31. (*British Museum.*)

chez ferme, et songez que vos têtes me répondent de l'exécution de mes ordres [1]. »

Bientôt les prisons furent encombrées ; non pas toutefois en vertu des décisions du Comité, dont la règle était que, si, sur cinquante membres dont il se composait, une réclamation appuyée par trois voix s'élevait, le suspect n'était point porté sur la liste [2].

Aussi les arrestations n'atteignirent-elles pas plus de six cents individus domiciliés, en des heures d'extrême péril, et sur une population de près de cent mille âmes, dans les rangs de laquelle les Vendéens avaient de nombreuses sympathies et les royalistes de nombreux complices [3]. Ce qui est vrai, c'est qu'à chaque instant la force armée amenait du dehors des rebelles faits prisonniers, et voilà ce qui produisit l'engorgement des prisons [4].

Lorsque Carrier ordonna l'incarcération de tous les acheteurs et revendeurs de denrées de première nécessité, qui avaient transgressé la loi du *maximum*, ce qui pouvait s'appliquer à dix mille citoyens, le Comité ne fit arrêter que les plus coupables : soixante sur dix mille [5].

Ah ! s'il n'avait jamais fléchi ! Mais Carrier l'emporta enfin. La frénésie de cet homme était-elle de la démence ? On serait tenté de le croire. Il prononça des paroles et il eut des emportements qui ramènent la pensée à Caligula ou à Commode. Il parlait de jeter à la mer la moitié de la ville de Lorient [6]. A ses yeux, tous les riches étaient des contre-révolutionnaires, tous les marchands des accapareurs, et il s'engageait à *faire rouler leurs têtes sous le rasoir national* [7]. On le vit, un jour qu'il pérorait à la Société populaire, s'interrompre soudain et se mettre à couper des chandelles avec son sabre [8]. La Commission militaire s'opposant à des extractions par lui ordonnées, il mande le président, et, transporté de rage, il lui crie : « Tu veux juger, vieux j... f..... : eh bien, juge ; mais, si l'entrepôt n'est pas vide dans deux heures, je vous fais tous guillotiner. » L'autre en mourut de saisissement [9].

Qu'il ait appelé le meurtre au secours de ses débauches ; qu'il ait fait fusiller sans jugement des maris qui gênaient ses amours ; qu'il ait autorisé ou ordonné les *mariages républicains*, supplice qui aurait consisté à lier un jeune homme nu sur une jeune fille et à les précipiter ainsi dans les flots, c'est ce qu'on lit dans un Rapport de Romme, mais ce qui ne fut nullement établi au procès. Une fois Carrier mis en jugement, toutes les haines, toutes les passions, toutes les terreurs, prirent à la fois la parole pour l'accabler ; et on le calomnia, comme si cela eût été nécessaire [10] ! Contre lui, ce qui est certain suffit, et au delà !

On lit dans Tacite : « ... Alors Anicetus apprend à Néron que l'on pouvait fabriquer un vaisseau construit de manière qu'une partie du bâtiment, s'abîmant sous l'eau, engloutirait sa mère à l'improviste... L'invention plut à Néron [11]. » Elle plut aussi à Carrier.

Cette affreuse idée des noyades avait été émise, à Strasbourg, devant Saint-Just, qui la repoussa avec horreur. Mais Carrier n'était pas Saint-Just [12]. Lui, n'hésita pas. Seulement, il résolut de ne se compromettre par aucun ordre écrit, fidèle en cela aux maximes de Hérault de Séchelles, avec lequel il était en correspondance et qui lui adressait l'étrange recommandation que voici : « Quand un représentant est en mission, et qu'il frappe, il doit frapper de grands coups, et laisser toute la responsabilité aux exécuteurs. Il ne doit jamais se compromettre par des mandats écrits [13]. » L'avis avait d'autant plus de chance d'être bien accueilli par Carrier, que la terreur qu'il répandait autour de lui, il la portait en lui. Cet homme qui faisait peur avait peur.

Les noyades commencèrent à la fin de brumaire. Des prêtres devaient être déportés. On les conduit, dans un bateau à trappe ou à coulisse, jusqu'à la hauteur de Paimbœuf. Là, on les dépouille, on leur lie les mains derrière le dos, la trappe s'ouvre, ils sont engloutis. Cela fut appelé, dans le style de Carrier, la *déportation verticale* [14] !

Le proconsul en écrivit à la Convention, en termes qui pouvaient lui faire croire qu'il s'agissait d'un événement naturel [15]. « *Pourquoi faut-il* que cet événement (un avantage remporté par les républicains) ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau ? Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes. Aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur

[1] Mémoire de Bachelier, p. 11, *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1049-50-51. (*British Museum*.)

[2] *Ibid.*, p. 12.

[3] *Ibid.*, p. 13.

[4] Mais voilà précisément ce que les écrivains royalistes avaient intérêt à dissimuler et ce qu'ils n'ont pas manqué de faire.

[5] Mémoire de Bachelier, p. 9, *Bibl. hist. de la Rév.*, p. 14.

[6] Procès de Carrier, *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 173.

[7] *Ibid.*, p. 205.

[8] Déposition de Monneron, dans le procès de Carrier. *Ibid.*, p. 181.

[9] *Mémoire de Bachelier*, p. 21.

[10] Romme dit dans son Rapport, voy. l'*Histoire parlem.*, t. XXXIV, p. 149, « qu'une foule de lettres parlent de ce qu'on appelait à Nantes le *mariage républicain*. » Mais il ne dit pas par qui ces lettres étaient écrites, si ces lettres venaient d'une source royaliste, etc., etc. Le fait est que, dans le procès, nous ne les voyons ni reproduites ni appuyées par aucun témoignage.

[11] « ... Ergo Anicetus navem posse componi docet cujus pars, ipso in mari per artem soluta, effunderet ignaram... Placuit solertia... » Méhée fils donna fort à propos cette épigraphe à un pamphlet qu'il publia sous le titre de *Noyades*, et signa Felhémési, anagramme de son nom.

[12] C'est précisément ce que dit, à ce sujet, en retournant la phrase, l'auteur de *Saint-Just et la Terreur*, t. II, p. 47.

[13] Fragment d'une lettre de Hérault de Séchelles, lue en pleine audience par le président, dans le procès de Carrier, et qui est une des plus curieuses révélations de ce procès. Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 189.

[14] Les *Noyades*, par Felhémési, *Bibl. hist. de la Révolution*, 1049-50-51. (*British Museum*.)

[15] C'est ainsi qu'il expliqua lui-même, dans son procès, le sens qu'il avait prétendu donner à sa lettre : « *D.* Avez-vous eu connaissance des noyades ? — *R.* Pas d'autre que celle des prêtres dont j'ai rendu compte comme d'un événement naturel. » V. t. XXXIV de l'*Hist. parl.*, p. 161.

la Loire. La nuit dernière, ils ont tous été engloutis dans cette rivière. *Quel torrent révolutionnaire que la Loire*[1] ! »

Le 7 frimaire (27 novembre), cent trente-deux Nantais furent envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris par le Comité de Nantes. Quatre-vingt-quatorze seulement comparurent devant le tribunal qui les acquitta. Leurs compagnons étaient morts sur la route, de chagrin, de maladie et de fatigue[2].

Cependant, le 13 frimaire (3 décembre), les Vendéens, ou, comme on disait alors, les brigands ayant attaqué Angers, l'alarme fut vive à Nantes. Les rebelles pouvaient tout aussi bien se porter sur Nantes que sur Angers; et, le 14, on ignorait dans la première de ces deux villes ce qui s'était passé dans la seconde. Tout ce qu'on savait, c'est que les brigands étaient là. L'encombrement des prisons y avait produit une épidémie, qui déjà envahissait la ville. En outre, un mouvement insurrectionnel fut tenté parmi les prisonniers, dont plusieurs avaient été condamnés précédemment à des peines afflictives[3]. Dans cette extrémité, un seul remède se présente à l'esprit de Carrier : il fait assembler, dans la nuit du 14 au 15 frimaire (4-5 décembre), les Corps administratifs de Nantes, la Société populaire, le Comité, et les appelle à délibérer sur la question de savoir si l'on procéderait, oui ou non, à une exécution en masse des prisonniers. C'était, selon lui, tuer d'un coup la révolte intérieure et la peste. A cette motion inattendue, plusieurs frissonnent. Bachelier proteste[4]. Phélippes Tronjully, président du tribunal révolutionnaire de Nantes, combat l'horrible proposition, et avec tant de véhémence, que Goullin le traite de contre-révolutionnaire[5]. Le résultat de la délibération fut qu'une liste serait dressée, et, le lendemain, 15 frimaire (5 décembre), l'ordre de fusiller cent trente-deux prisonniers reçut la signature de trois membres du Comité : Goullin, Grandmaison et Mainguet[6]. Ce jour-là même avait lieu, à Lyon, la seconde des fusillades prescrites par Fouché et Collot-d'Herbois ! Heureusement, en cette occasion, les victimes nantaises désignées en furent quittes pour la menace, l'ordre ayant été révoqué[7].

Mais la proie qui lui échappait, Carrier ne tarda pas à la ressaisir.

Parmi ses satellites figurait un misérable, nommé Lambertye, moitié espion[8], moitié bravo. Le 17 frimaire (7 décembre), Carrier remit à Lambertye et à un autre de ses complices un ordre adressé au commandant de la force armée, et conçu en ces termes : « Je vous requiers, au nom de la loi, de fournir à Fouquet et à Lambertye de la force armée à suffisance pour une expédition que je leur ai confiée, et de les y laisser vaquer de jour et de nuit[9]. » Quelle expédition ?... Carrier se rend au Comité révolutionnaire, où viennent le rejoindre, avertis par lui, Colas, lieutenant de port, et Affilé, charpentier de navire. Avec eux, il passe dans une chambre séparée du bureau du Comité, y reste quelque temps comme en consultation, mande Goullin, lui donne des instructions secrètes, rentre au bureau, et, sans s'expliquer, invite Goullin à rédiger les réquisitoires, qui sont signés et délivrés, séance tenante[10].

Un grand nombre de détenus occupaient une maison d'arrêt dite du Bouffay : dans la nuit du 24 au 25 frimaire (14-15 décembre), des soldats de la *Compagnie de Marat* s'y présentent, portant des paquets de cordes, et demandant qu'on leur livre cent cinquante-cinq détenus. Sur le refus du gardien, deux soldats partent et, bientôt après, reparaissent avec un ordre signé... de Carrier ? Non, il n'avait pas voulu qu'un pût s'armer contre lui d'une preuve écrite[11] : le papier fatal ne s'élevait en témoignage que contre Goullin et Lévêque, un de ses collègues. Les prisonniers sont amenés et on les attache deux à deux, les mains liées derrière le dos. Grandmaison et Goullin arrivent, très-animés l'un et l'autre. La liste de cent cinquante-cinq ne pouvait être complétée, quelques-uns de ceux qui la composaient ayant été mis en liberté ou étant morts. « Je t'en ai envoyé quinze ce soir, dit Goullin au concierge, qu'en as-tu fait? — Ils sont dans les chambres d'en haut. — Eh bien, fais-les descendre. » La liste fut plus que complète, elle fut portée à cent cinquante-neuf. Goullin semblait livré à un noir vertige : « Allons, dit-il, dépêchons-nous, la marée baisse[12]... »

Carrier avait fait répandre le bruit qu'il s'agissait d'un transfèrement à Belle-Isle. Les prisonniers furent conduits à une gabare, où se trouvait Affilé. On les fait entrer dans la gabare ; des soldats de la Compagnie de Marat y montent, Goullin était resté sur le quai. On ferme l'entrée avec des planches qu'on cloue, ainsi que les panneaux ou sabords ; et la gabare est démarrée. On disait tout bas : *A l'île Chovíré.* Mais voilà que des cris lamentables retentissent :

[1] *Mémoire de Bachelier*, p. 21.

[2] Les *Noyades*, p. 4, *Bibl. hist. de la Rév.*, 1049-50-51. (*British Museum.*)

[3] *Noyades, fusillades*, ou *Réponse au Rapport de Carrier*, par Phélippes dit Tronjolly, p. 11. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1049-50-51. (*British Museum.*)

[4] Voy. la *Notice sur Bachelier*, p. 21.

[5] Déposition de Phélippes dit Tronjolly dans le procès de Carrier, t. XXXIV de l'*Hist. parl.*, p. 174.

[6] Acte d'accusation dressé contre quatorze membres du Comité révolutionnaire de Nantes.

[7] *Mémoire de Bachelier*, p. 17.

[8] Carrier lui-même, au procès, déclara qu'il l'employait comme espion auprès des Vendéens. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 163.

[9] Déposition de Vauxjoix, accusateur public de la Commission militaire de Nantes. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 154.

[10] *Mémoire de Bachelier*, p. 19.

— Les membres du Comité agirent-ils en connaissance de cause? Bachelier, p. 20 de son *Mémoire*, cherche à faire croire que non, mais le contraire résulte de l'aveu formel fait au procès, par Bolognie, un des accusés. Voyez sa déposition, t. XXXV de l'*Hist. parl.*, p. 162.

[11] Deposit. de Goullin et de Grandmaison. *Ibid.*, t. XXXIV, p. 161 et 163.

[12] Déposition de Beroard Lacaille, gardien de la maison d'arrêt du Bouffay. Voy. Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes. *Histoire parlem.*, t. XXXV, p. 152 et 153.

Sauvez-nous ! sauvez-nous ! Il en est temps encore... Et quelques-uns de ces malheureux, ayant rompu leurs liens, passaient leurs bras entre les planches. Or, Grandmaison, — la plume hésite à retracer tant d'horreurs, — Grandmaison était là, complétement ivre, et abattant, à coups de sabre, l'infâme ! les mains tremblantes qui se tendaient vers lui ! Il y eut un moment où des soldats qu'on n'avait prévenus de rien et qui étaient restés à bord, se crurent perdus : des charpentiers, placés dans des batelets, frappaient la gabare à grands coups de hache, et elle enfonçait [1]...

Sur la date exacte de chacune des noyades et sur leur nombre, impossible d'accorder les documents [2]. Ce qui est certain, c'est qu'il y en eut plusieurs, où figura, comme bourreau, à côté de Lambertye, un nommé Robin, à peine âgé de vingt et un ans. C'est ce Robin qui, traduit plus tard devant le tribunal révolutionnaire, disait : « Je conviendrai des noyades qui m'ont été commandées par Carrier, *avec la même franchise que je les ai exécutées* [3]. » O souvenir qui consterne ! Il figura aussi dans ces expéditions abominables, O'Sullivan [4], ce Nantais de race irlandaise, le compagnon de Meuris, un des héros de Nort, un des sauveurs de Nantes, cet intrépide et beau jeune homme, dont un écrivain de nos jours a pu dire « qu'il était aimé des hommes, adoré des femmes, et très doux, avec une tête prodigieusement exaltée [5]. » Il avait empêché qu'on fusillât les cent trente-deux Nantais : par quelle fatalité faut-il qu'on le rencontre au nombre des convives, dans un dîner que décrit en ces termes un témoin oculaire : « Laloi m'engagea à dîner avec lui, et me conduisit dans une galiote hollandaise. Je descends dans le fond de cale ; je vois une table de quinze à vingt couverts ; je demande ce que c'est que ce dîner, quelle est la galiote où je me trouve ? *C'est la grande tasse des prêtres*, me répond Laloi ; et, comme Lambertye a fait l'expédition, Carrier, pour l'en récompenser, lui a donné cette galiote. On se met à table, Lambertye était à la droite de Carrier, Laloi à sa gauche. Foucauld, Robin et O'Sullivan étaient au nombre des convives. Le dîner fut fort gai, Lambertye fit le récit de ses belles expéditions ; il raconta qu'il faisait sortir ses victimes deux à deux, les fouillait, les attachait, les faisait descendre dans la gabare, les précipitait ensuite dans l'eau. » Et les assistants d'applaudir [6].

Cependant la ville était aux abois. Le typhus, sorti des prisons, l'avait envahie. Une contagion morale plus affreuse encore s'était répandue, la Loire offrait continuellement le spectacle de cadavres noyés, descendant de Saumur, d'Angers, de Château-Gonthier [7]. Douze cents pères de famille étaient morts empestés, à la descente des gardes. La Commission militaire [8], établie à l'entrepôt, faillit y périr tout entière. D'un autre côté, les troupes de la République, victorieuses, refoulaient vers Nantes les Vendéens, vaincus. Il y entrait chaque jour des bandes de rebelles aux vêtements déchirés, à la figure hâve, à l'aspect cadavéreux, qui disaient : « Nous venons nous rendre. » Mais le peuple, les sachant traqués, ne croyait pas à leur repentir. Il ne voyait dans leur démarche que l'hypocrisie du désespoir ; et leur présence ne servait qu'à faire repasser devant ses yeux toutes ces funestes images des républicains cloués aux portes, écorchés vifs, brûlés à petit feu... Enfiévré d'ailleurs et tremblant pour lui-même, il les accusait d'apporter la peste. Que ne prenait-on le parti de les fusiller [9] ? Goullin fut d'avis qu'il fallait, au contraire, les traiter humainement ; que c'était le moyen d'engager les rebelles à se rendre [10]. Mais Carrier ne l'entendait pas ainsi. A un général qui lui disait : « Nous savons battre l'ennemi, non l'assassiner, » il répondit : « Voulez-vous que je me fasse guillotiner ? Il n'est pas en ma puissance de faire grâce à ces gens-là. » Et deux listes, qu'il signa, furent dressées, l'une du 27 frimaire (17 décembre), contenant l'ordre de fusiller sans jugement vingt-quatre brigands, l'autre du surlendemain, contenant l'ordre d'en fusiller trente [11]. Phélippes Tronjolly ne se sentit pas le courage de désobéir : l'exécution eut lieu. Parmi les victimes se trouvaient deux enfants et sept femmes, qu'on guillotina. Six de ces malheureuses, madame et mesdemoiselles de la Métayrie, portaient un titre fatal : elles étaient cousines germaines de Charette [12].

Hâtons-nous de clore ce poignant récit. Nous retrouverons Carrier, dans ses rapports avec les généraux républicains ; nous le retrouverons lorsque, sur les dénonciations de Julien, Robespierre, indigné, provoqua son rappel. Quel plus mortel ennemi en effet pouvait avoir la Répu-

[1] Voyez dans les Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes la déposition de Tabouret, voilier à Nantes, celle d'Affilé, charpentier marinier et la déclaration de Grandmaison comme quoi il était ivre. *Ibid*, p. 161, 163 et 165.

[2] C'est une remarque que Babœuf fait avec raison dans son tableau de la *Vie et des Crimes de Carrier*. Voy. p. 1?2.

[3] Procès de Carrier, t. XXXIV de l'*Hist. parl.*, p. 203.

[4] Déposition d'Affilé, Extraits de la procédure du Comité révolutionnaire de Nantes, t. XXXV de l'*Hist. parl.*, p. 164.

[5] M. Michelet. Voy., dans son *Histoire de la Révolution*, le livre XI, ch. vi, t. VI, p. 115.

[6] Déposition de Jean Sandroz, chef de division des transports et convois militaires. Carrier voulut nier ; mais O'Sullivan, qui était présent, certifia la vérité des faits articulés par Sandroz. Voy. le t. XXXIV de l'*Hist. parl.*, p. 168, procès de Carrier.

[7] *Mémoire de Bachelier*, p. 21.

[8] *Mémoire de Bachelier*, p. 21.

[9] Voyez dans le procès de Carrier, t. XXXIV de l'*Histoire parlem.*, p. 210, la déposition de Crosnier, inspecteur des relais militaires à Nantes.

[10] Ceci est avoué par Carrier lui même. *Histoire parlem.*, t. XXXIV, p. 165.

[11] Ces deux pièces, que la Convention avait envoyé chercher à Nantes par un courrier extraordinaire, furent produites au procès et présentées à Carrier, qui reconnut sa signature, et, pour toute excuse, allégua qu'elle lui avait été surprise. *Hist. parl.*, t. XXXI, p. 194.

[12] Voyez *Noyades et Fusillades*, par Phélippes Tronjolly, p. 22. Sa déposition, *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 194 et celle de la femme Laillet, *ibid.*, t. XXXV, p. 160.

Le fait que les dames de la Métayrie étaient cousines germaines de Charette n'est dans aucune des dépositions susmentionnées : c'est une note de M. Michelet qui nous le fournit.

blique que celui qui la montrait égalant la férocité vendéenne ! Ah ! il eut beau demander à la nuit de couvrir ce qu'il appelait des *expéditions secrètes* : ne fallut-il pas afficher dans Nantes une ordonnance qui *défendait de boire l'eau de la Loire que les cadavres avaient infectée* [1]? Et puis, les flots gardèrent mal le secret qui leur était confié; et ces victimes que la Loire courait porter à la mer, une épouvantable marée, grossie par un vent d'ouest, se hâta, dit-on, de les lui renvoyer [2].

« Où sont-ils, où sont-ils, sombrés dans les nuits noires?
O flots! que vous savez de lugubres histoires!
Flots profonds, redoutés des mères à genoux!
Vous vous les racontez en montant les marées,
Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées
Que vous avez le soir quand vous venez vers nous [3]. »

Mais ne l'oublions pas, ne l'oublions pas : les républicains, à leur tour, eurent des fleuves pour tombeaux, quand les royalistes triomphèrent. Pendant la réaction qui suivit le 9 thermidor, on ne pouvait traverser le Rhône sans entendre la chute de quelque *Matheron* qui tombait dans les flots [4] ! Il n'y eut qu'une différence : la Révolution se chargea elle-même de châtier ceux qui se souillèrent à son service; et les Schneider, les Tallien, les Fréron, les Collot-d'Herbois, les Fouché, les Carrier, n'eurent pas de juge plus inexorable que Robespierre; tandis que le royalisme, au contraire, dressa des couronnes pour les auteurs des crimes dont il profita. A Lyon, après l'égorgement en masse des prisonniers républicains dans la soirée du 16 floréal (15 mai) 1795, une quinzaine de jeunes gens, héros sinistres du massacre, avaient été traduits pour la forme devant le tribunal de Roanne. Ils furent acquittés, cela va sans dire; et, le jour où ils entrèrent à Lyon, des femmes, accourues au-devant d'eux, jetèrent des fleurs sur leur passage. Le soir, au spectacle, on les couronna [5].

CHAPITRE V.

EFFORT CONTRE LA TERREUR.

Developpement de la Terreur. — Parti de la Terreur. — Les Robespierristes. — Les Dantonistes. — Ces deux derniers partis unis, d'abord, contre le premier. — Système de la *Justice*. — Système de la *Clémence*. — Danton à la barre des Jacobins. — Robespierre prend sa défense. — Camille Desmoulins publie le premier numéro du *Vieux Cordelier*. — Dans le deuxième, il attaque les Hebertistes. — Ces deux premiers numéros montrés à Robespierre avant la publication. — Epuration de Cloots; son interrogatoire; accusations injustes et absurdes dirigées par Robespierre contre lui. — Camille devant les Jacobins. — Robespierre le protége. — Troisième numéro du *Vieux Cordelier*. — Portée funeste des éloquentes hyperboles de Camille Desmoulins. — Opposition au Comité de salut public dans l'Assemblée. — Renouvellement des pouvoirs du Comité. — Propositions importantes de Robespierre repoussées. — Décret de la Convention ordonnant l'arrestation de Ronsin et de Vincent; véritable signification de ce décret. — Robespierre fait décréter un *Comité de justice*, chargé de rechercher les personnes injustement arrêtées. — La politique de la modération compromise par Philippeaux et Camille Desmoulins. — Attaques injustes et assertions erronées de Philippeaux. — Protestations éloquentes et inconsidérées de Camille Desmoulins; il demande l'institution d'un *Comité de clémence*; comme quoi le quatrième numéro du *Vieux Cordelier* semblait tendre à désarmer la Révolution. — Immense parti que les Hebertistes tirent de cette imprudence de Camille. — Son invocation à Robespierre, autre faute. — Bravade des Cordeliers. — Retour de Collot-d'Herbois à Paris, « le géant a paru ; » joie des Hebertistes; fête funéraire de Chalier. — Collot-d'Herbois souffle ses fureurs aux Jacobins. — Il attaque Camille. — Dénonciation barbare de Nicolas. — Collot-d'Herbois annonce aux Jacobins le suicide de Gaillard; serment terrible. — Sortie violente de Levasseur contre Philippeaux. — Philippeaux, abandonné par Danton, est défendu par Robespierre. — Le parti des Hebertistes triomphant. — Situation difficile faite à Robespierre par Camille Desmoulins. — Il trace la route de la Révolution entre le système qui tend à la désarmer et celui qui tend à la rendre odieuse. — La majorité des Comités contre lui. — Billaud-Varenne fait annuler le *Comité de justice*.

Nous avons déjà décrit le mécanisme du gouvernement révolutionnaire [6]. Le décret qui le constitua d'une manière définitive fut rendu le 4 décembre (14 frimaire), sur un rapport présenté le 18 novembre (28 brumaire) par Billaud-Varenne, rapport écrit dans un style âpre et sec, mais attestant une rare vigueur d'esprit et un génie organisateur. Dicté par les exigences du moment, ce grand travail fondait, à côté d'institutions passagères, des choses durables. La belle création du *Bulletin des lois* date de là [7].

Le règne de la Terreur se développait : rien qui ne l'annonçât. Le 5 frimaire (25 novembre), la Convention décréta que l'ombre de Mirabeau serait chassée comme indigne du Panthéon, où, pour la remplacer, celle de Marat ferait son entrée. On a vu avec quelle rapidité sinistre Bailly, Barnave, Duport-du-Tertre, Rabaud-Saint-Étienne, Girey-Dupré, s'étaient succédé sur l'échafaud. Les prisons de Paris s'ouvraient chaque jour à des conspirateurs nouveaux ou à de nouvelles victimes. La loi de Merlin de Douai sur les suspects était un glaive dont chacun apercevait la pointe à quelques lignes de son cœur. Encore, si le parti des Terroristes n'avait eu à son avant-garde que des hommes de la trempe d'Hébert! Mais Ronsin joignait à une âme féroce beaucoup d'intrépidité et d'audace; Vincent était redoutable comme l'est un fou furieux; Collot-d'Herbois et Fouché apportaient dans l'accomplissement de leur mission sanglante, l'un toute la puissance du fanatisme, l'autre celle d'un esprit froid et profond; le terrorisme de Billaud-Varenne s'appuyait sur une conviction d'airain; et, pour comble, le pouvoir de ces hommes avait ses racines partout : dans l'état-major de l'armée révolutionnaire, dans les bureaux de la guerre,

[1] Les *Noyades* par Félhémesi, p. 6. *Bibl. hist. de la Révolution*, 1049-50-51. (*British Museum*).
[2] *Ibid.*
[3] Victor Hugo, *les Rayons et les Ombres*. — *Oceano Nox*.
[4] Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution*, t. I, p. 124.
[5] Voy. le t. XXXVI de l'*Hist. parl.*, p. 415.
[6] Voyez ce volume, p. 519.
[7] Le décret se trouve reproduit *in extenso* dans le t. XXX de l'*Histoire parlem.*, p. 254-266.

à la Commune, dans le Comité de salut public, au premier rang des proconsulats.

Pour faire contre-poids à un tel parti, dont la publique ivresse augmentait la force, ce n'était, certes, pas trop de Robespierre appuyé sur Saint-Just et Couthon.

Ils n'entendaient pas, toutefois, que la Révolution poussât la haine des excès jusqu'à une mollesse qui l'eût laissée désarmée en présence de tant d'ennemis acharnés à sa ruine. Ils la voulaient calme, juste, indulgente même à l'égard de ceux qui n'étaient qu'*égarés*; mais, aussi longtemps que la bataille durerait, et à l'égard des chefs de faction, ils la voulaient vigilante et ferme.

Là fut la ligne de démarcation entre eux et les Dantonistes.

Ceux-ci, dans un accès de généreuse révolte où se mêla un sentiment de lassitude, passèrent subitement d'une extrémité à l'autre, entraînés qu'ils furent : Danton par sa nature facile, le peu de fixité de ses principes et son penchant à être magnanime; Philippeaux par les emportements d'une âme honnête et sincère, devenue la proie d'une haine aveugle, et Camille Desmoulins par la bonté de son cœur, unie à une légèreté d'enfant.

Un mot résumait alors l'Hébertisme : c'était TERREUR. Les Robespierristes lui opposèrent le mot JUSTICE, et les Dantonistes le mot CLÉMENCE. Toute la lutte que nous allons décrire est dans ces quelques lignes.

La CLÉMENCE ! quelle déesse plus digne du culte des mortels pouvait on invoquer? Ah! c'eût été, sans nul doute, la grande et vraie politique que celle de la générosité..., si l'on s'était trouvé alors au lendemain d'une victoire définitive ; si l'Europe n'avait pas été là, toujours là, cherchant à étouffer la France dans une dernière étreinte; si la Révolution avait pu attendre quelque quartier de ceux qui, en ce moment même, combattaient leur pays, à Toulon, dans les rangs des Anglais [1], ou qui, sous Charette, continuaient d'ensanglanter la Vendée. Mais fallait-il fléchir, quand l'ennemi redoublait ses coups? fermer les yeux sur les complots intérieurs, quand tout le sol de la France était miné? Après le 9 thermidor on se hâta de dire que l'ère de la Clémence commençait; ce qui commença, ce fut l'ère de la Terreur blanche!

Voilà ce que Robespierre comprenait.

La protection généreuse accordée par lui aux soixante-treize signataires de la protestation girondine; ses efforts pour arracher Nantes aux fureurs de Carrier; sa guerre à Tallien et à Fréron, à cause de l'oppression qu'ils faisaient peser sur le Midi; Strasbourg délivré par Saint-Just de la tyrannie sanguinaire de Schneider; la politique modérée de Couthon à Lyon, si différente de celle de Collot-d'Herbois et de Fouché; enfin, le caractère d'humanité et de douceur qui marqua la mission de Robespierre jeune à Besançon et à Vesoul, tout cela dit assez que le parti robespierriste tendait à mettre fin au régime de la Terreur. On avait entendu Robespierre s'écrier, dans le laisser-aller des épanchements intimes : *Quoi! toujours du sang* [2] *!* Exclamation qui répond au sentiment exprimé dans la correspondance privée entre son frère et lui [3], et qui est d'accord avec ces remarquables paroles de Saint-Just dans son rapport du 8 juillet 1794 : « La liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes; leur fuite atteste le peu de rigueur de leur détention. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime. Il est temps que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti... Fasse le ciel que nous ayons vu les derniers orages de la liberté! Les hommes libres sont nés pour la justice. On profite peu à troubler la terre [4]. »

Mais, en désarmant la Terreur, il fallait prendre garde à ne pas désarmer du même coup la Révolution.

Ce fut l'écueil où les Dantonistes allèrent se briser, non de parti pris et tout d'abord, mais par suite d'un conflit de passions et d'un enchaînement de fatalités dont le récit est plein de larmes.

O souvenir navrant! Ces mêmes hommes, qu'au mois d'avril 1794 l'échafaud séparera pour jamais, marchaient, en novembre et décembre 1793, parfaitement unis. A la suite de Robespierre, mais non moins vivement que lui, Danton avait flétri les mascarades conseillées par le Père Duchêne [5]; de même que Robespierre, il s'était écrié : « Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, nous ne voulons pas davantage honorer le prêtre de l'incrédulité [6]. » Et tout en rappelant qu'Henri IV, après avoir terrassé la Ligue, disait à un des chefs vaincus, en le faisant suer : « Je ne veux pas d'autre vengeance de vous, » il avait reconnu que « le temps n'était pas venu encore où le peuple pourrait se montrer clément [7]. »

[1] On a déjà vu que l'armée républicaine n'entra dans Toulon que le 9 frimaire (19 décembre).

[2] Ceci nous a été raconté et affirmé par un témoin oculaire, M. Souberbielle. Nous l'avons déjà dit.

[3] Voyez la lettre de Robespierre jeune, citée dans le chapitre intitulé *Les Proconsuls*.

[4] Nous avons déjà cité ces paroles précédemment, p. 466.

[5] *Séance des Jacobins*, du 6 frimaire (26 novembre). *Républicain français*, cité dans l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 283.

[6] *Républicain français*, cité dans l'*Hist. parlem.*, t. XXX, p. 283.

[7] Telle est la version du *Moniteur*. Celle du *Républicain français*, citée dans l'*Hist. parl.*, t. XXX, p. 286, n'en diffère guère que par la précision des termes. Les paroles attribuées à Danton par le *Républicain français* sont celles-ci : « Cet Henri IV, tant célébré, qui fut un roi et un misérable comme tous ceux qui ont porté ce nom, disait à un des chefs de la Ligue, après l'avoir fait suer longtemps : « C'est la seule vengeance que je veux tirer de vous. » Henri IV avait alors affermi sa puissance; celle du peuple ne l'est pas entièrement. Mais, lorsqu'il jouira sans contrariété de la plénitude de sa puissance souveraine, il saura ramener sans rigueur les citoyens égarés et les immobiles. »

Robespierre et Danton marchaient donc dans la même voie, lorsque le 15 frimaire (5 décembre) le tour vint, pour Danton, d'être soumis au régime d'épuration adopté par les Jacobins, et sa position fut celle d'un accusé. Danton accusé! Quelle nouveauté effrayante!

Etait-il vrai qu'il eût exprimé l'opinion qu'il fallait se relâcher de la rigueur que les circonstances commandaient? C'est ce dont Coupé (de l'Oise) l'accusa. Il s'en défendit. Puis, comme des rumeurs s'étaient fait entendre au moment où il se levait pour répondre : « Ai-je donc perdu, s'écrie-t-il avec véhémence, ces traits qui caractérisent la figure d'un homme libre? Ne suis-je plus ce même homme qui s'est trouvé à vos côtés dans les moments de crise? Ne suis-je pas celui que vous avez souvent embrassé comme votre frère, et qui doit mourir avec vous? Ne suis-je pas l'homme qui a été accablé de persécutions? J'ai été un des plus intrépides défenseurs de Marat, j'évoquerai l'ombre de l'ami du peuple pour ma justification. Vous serez étonnés, quand je vous ferai connaître ma conduite privée, de voir que la fortune colossale que mes ennemis et les vôtres m'ont prêtée se réduit à la petite portion de bien que j'ai toujours eue. Je défie les malveillants de fournir contre moi la preuve d'aucun crime. Tous leurs efforts ne pourront m'ébranler. Je veux rester debout avec le peuple. Vous me jugerez en sa présence; je ne déchirerai pas plus la page de mon histoire que vous ne déchirerez les pages de la vôtre, qui doivent immortaliser les fastes de la liberté [1]. »

Les applaudissements éclatent. Fier et indigné, il demande qu'une commission soit chargée de l'examen des accusations dirigées contre lui, afin qu'il y puisse répondre en présence du peuple.

Aussitôt Robespierre paraît à la tribune, et somme les accusateurs de Danton de préciser leurs griefs. Personne n'élevant la voix : « Eh bien, reprend-il, je vais le faire. » Alors, rappelant les calomnies dont un avait poursuivi Danton, et se tournant vers lui : « Danton, poursuit-il avec une animation croissante, ne sais-tu pas que plus un homme a de courage et de patriotisme, plus les ennemis de la chose publique s'attachent à sa perte? Ne sais-tu pas, et ne savez-vous pas tous, citoyens, que cette méthode est infaillible? Qui sont les calomniateurs? Des hommes qui paraissent exempts de vices et n'ont jamais montré aucune vertu. Eh! si le défenseur de la liberté n'était pas calomnié, ce serait une preuve que nous n'aurions plus ni prêtres ni nobles à combattre. Les ennemis de la patrie m'accablent de louanges exclusivement; mais je les répudie. Croit-on qu'à côté de ces éloges que l'on retrace dans certaines feuilles, je ne vois pas le couteau avec lequel on a voulu égorger la patrie? Dès l'origine de la Révolution, j'appris à me méfier de tous les masques. La cause des patriotes est une, comme celle de la tyrannie : ils sont tous solidaires. Je me trompe peut-être sur Danton; mais, vu dans sa famille, il ne mérite que des éloges. Sous les rapports politiques, je l'ai observé; une différence d'opinion entre lui et moi me le faisait épier avec soin, quelquefois avec colère; et, s'il n'a pas toujours été de mon avis, conclurai-je de là qu'il trahissait la patrie? Non; je la lui ai toujours vu servir avec zèle. Danton veut qu'on le juge, il a raison; qu'on me juge aussi. Qu'ils se présentent, ces hommes qui sont plus patriotes que nous [2]!... »

Pour avoir une idée de l'impression produite par cette généreuse éloquence, par ces accents qui ne pouvaient s'échapper que d'un cœur ému, il faut voir ce qu'en a dit Camille Desmoulins dans le premier numéro de son *Vieux Cordelier*, qu'il écrivit le lendemain même, sous le coup de sa propre émotion :

« La victoire nous est restée, parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de Robespierre est debout; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, notre président perpétuel des anciens Cordeliers, notre Horatius Coclès, qui, seul, avait soutenu sur le pont tout l'effort de la Fayette et de ses quatre mille Parisiens assiégeant Marat, et qui semblait maintenant terrassé par le parti de l'étranger. Déjà, fort du terrain gagné pendant la maladie et l'absence de Danton, ce parti, dominateur insolent dans la Société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincants de sa justification, dans les tribunes, huait, et, dans le sein de l'Assemblée, secouait la tête et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre, dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre..., dans tous les autres dangers dont tu as délivré la République, tu avais des compagnons de gloire; hier, tu l'as sauvée seul [3]. »

Dans ce premier numéro du *Vieux Cordelier*, qui parut le 15 frimaire (5 décembre), et qui commençait par l'apostrophe ironique si connue : « O Pitt! je rends hommage à ton génie! » Camille Desmoulins se bornait à glorifier la liberté de la presse et à annoncer sa rentrée dans la carrière haletante du journalisme; dans le deuxième numéro, qu'il lança le 20 frimaire (10 décembre), il attaqua les Hébertistes en ces termes : « Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villages, le ci-devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à seize sous, Drusus mettait à huit le *maximum*.

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 76.
[2] *Ibid.*

[3] Le *Vieux Cordelier*, premier numéro, p. 30 et 31. Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.

Ce qui lui réussit si bien, que, dans peu, le *Forum* trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidit pour son véritable défenseur, qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica, dans la première insurrection morale [1]. » Plus loin, Camille Desmoulins se servit du souvenir de Marat lui-même pour écraser les exagérateurs de Marat : « Au delà de ce que Marat propose, il ne peut y avoir que délire et extravagances; au delà de ses motions, il faut écrire comme les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de leurs cartes : Là, il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans [2]. » Passant ensuite aux saturnales dont l'Hébertisme avait fait le culte de la raison, outragée par de tels hommages, Camille Desmoulins les flétrissait dans un style étincelant. Les prêtres, il les montrait d'un doigt moqueur. La superstition, il la dénonçait, sous ses formes historiques les plus célèbres et les plus grotesques, en riant de ce rire terrible dont, seul avec Voltaire, il connut le secret. Mais qu'en donnant le néant pour corollaire à la mort on retirât à l'esprit humain malade l'oreiller de l'espérance; mais qu'on oubliât ce que l'idée d'un Dieu rémunérateur peut prêter de force à la liberté, et qu'aux Thermopyles Léonidas exhortait ses trois cents Spartiates en leur promettant le brouet noir, la salade et le fromage chez Pluton, *apud inferos cœnaturi* [3], voilà où l'ardent pamphlétaire trouvait matière contre Chaumette, contre Clootz surtout, à des attaques d'une cruauté sans excuse.

Robespierre, à qui les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier* furent montrés avant leur publication [4], put s'y retrouver tout entier.

Or, ce fut sept jours après l'apparition de ces pages inhumaines que le pauvre Clootz eut à affronter, aux Jacobins, la grande épreuve de l'épuration. Voici comment il a rendu compte de son interrogatoire, dans son *Appel au genre humain* :

« *D.* Ton nom?

« *R.* Anacharsis Clootz.

« *D.* Le lieu de ta naissance?

« *R.* Clèves, département futur de Rhin et Meuse. Ceci pour ma naissance physique; quant à mon berceau moral, c'est l'université de Paris, où je suis venu à l'âge de onze ans. J'en ai trente-huit; il y a donc vingt-cinq ans que je suis Parisien.

« *D.* Que faisais-tu avant la Révolution?

« *R.* J'étais homme libre, en horreur aux maîtres de la terre et du ciel.

« *D.* Et depuis la Révolution?

« *R.* Législateur.

« *D.* Depuis quand Jacobin?

« *R.* Depuis l'an 1789.

« *D.* Comment as-tu voté à la Convention?

« *R.* Dans le sens de la Montagne [5]. »

Robespierre se leva, menaçant et sombre.

Que pouvait-on reprocher à Clootz, cet aimable, magnanime et doux philosophe, ce fils adoptif de la France, qui la vénérait, qui l'adorait, qui avait voulu vivre et se tenait prêt à mourir pour elle? Il avait entretenu des rapports d'affaires avec les banquiers Vandenyver, dont le nom figurait sur la liste des suspects : était-ce un crime? Les sachant arrêtés et les croyant innocents, il leur avait témoigné de l'intérêt : cet élan du cœur fût-il aveugle, pouvait-on, sans une criante injustice, le lui imputer à trahison?

C'est ce que, néanmoins, fit Robespierre, sur la mémoire de qui cet acte inique restera comme une tache ineffaçable.

Et que dire des autres chefs d'accusation articulés contre Clootz? de son patriotisme nié, parce qu'il était baron allemand? de son *sans-culottisme* bafoué, parce qu'il possédait plus de cent mille livres de rente? Certes, s'il y avait un homme dans la Révolution à qui le cosmopolitisme, même poussé jusqu'à l'enthousiasme, dût paraître respectable, c'était Robespierre, qui lui-même avait écrit ces belles paroles : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État [6]. » Par quelle pitoyable inconséquence en vint-il à reprocher à Clootz de s'être paré du titre de citoyen du monde [7]? Dans l'histoire de Robespierre, il n'est pas de page plus triste que celle-là.

« Des idées singulières, raconte Clootz, me vinrent à l'esprit pendant que Robespierre parlait comme Mahomet. Est-ce bien de moi qu'il parle? J'éprouvai le même doute que le fameux circoncis Balthasar Orobio, plongé dans les cachots de l'Inquisition à Valladolid. Il s'interpellait lui-même : *Orobio, est-ce toi? Non, je ne suis pas moi* [8]. »

Son exclusion fut prononcée. Il avait contre lui, l'infortuné, le meurtrier pamphlet de Camille Desmoulins, et le discours, plus meurtrier encore, de Robespierre. Rien d'aussi touchant que la manière dont il rappelle cette horrible injustice : « Je sortis avec l'air calme de l'innocence opprimée. Un morne silence régnait dans la salle. Aucune huée n'aggrava mon malheur. Je rendis la carte que j'avais à ma boutonnière; mais on ne m'arrachera qu'avec la vie l'empreinte jacobine gravée dans mon cœur [9]. »

Vint le tour de Camille d'être reçu à l'épuration, ou rejeté. C'était le 24 frimaire (14 décem-

[1] Deuxième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 35 et 36.
[2] *Ibid.*, p. 37.
[3] Le *Vieux Cordelier*, premier numéro, p. 43.
[4] Voyez plus loin le compte rendu de la séance des Jacobins du 18 nivôse (7 janvier). — *Moniteur*, an II (1794), n° 111.
[5] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 773-6-7. (*British Museum.*)
[6] Déclaration des droits, présentée aux Jacobins par Robespierre, le 21 avril 1793.
[7] *Moniteur*, an II (1793), n° 86, compte rendu de la séance des Jacobins du 22 frimaire (12 décembre).
[8] *Appel au genre humain*, dans la *Biblioth. hist. de la Révolution*, 773 6-7. (*British Museum.*)
[9] *Ibid.*

bre). On le somme de s'expliquer sur ses liaisons avec Dillon, sur certains propos qu'on lui attribue relativement à la condamnation des vingt-deux Girondins. Contre la première imputation, il se défendit mal. A l'égard de la seconde, il montra un mélange de faiblesse et d'émotion vraiment tragique. Il reconnut qu'il s'était trompé sur beaucoup d'hommes, tels que Mirabeau, les Lameth. Mais n'avait-il pas été le premier à dénoncer ses propres amis, lorsqu'il les avait vus se mal conduire? Les sanglots de son cœur s'échappèrent à moitié dans ce cri d'une mélancolie pénétrante, associée à un secret effroi : « Une fatalité bien marquée a voulu que de soixante personnes qui ont signé mon contrat de mariage, il ne me reste plus que deux amis, Robespierre et Danton. Tous les autres sont émigrés ou guillotinés. De ce nombre étaient sept des vingt-deux! Un mouvement de sensibilité dans cette occasion était donc bien pardonnable. Cependant j'atteste n'avoir pas dit : *Ils meurent en républicains, en Brutus*; j'ai dit : *Ils meurent en républicains, mais en républicains fédéralistes*; car je ne crois pas qu'il y eût beaucoup de royalistes parmi eux [1]. »

Robespierre, qui avait défendu Danton, protégea Camille Desmoulins. Il le peignit tel qu'il était : faible et confiant, souvent courageux, toujours républicain, aimant la liberté par instinct comme par sentiment, et, en dépit de toutes les séductions, n'ayant jamais aimé qu'elle. Il l'avertit, néanmoins, avec gravité, de se tenir en garde contre ce qu'il y avait de versatile dans son esprit et de trop précipité dans ses jugements sur les hommes. Tout fut dit. L'admission de Camille fut votée au milieu des applaudissements [2].

Ainsi Robespierre, Danton, Camille Desmoulins marchaient d'accord à cette époque; et à tel point que, sur les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier*, Camille avait pris l'avis de Robespierre.

Malheureusement ce dernier refusa de lire à l'avance les numéros suivants, de peur qu'on ne l'accusât de les avoir dictés [3]; et Camille Desmoulins, abandonné à ses propres inspirations, dépassa aussitôt le but.

Jusqu'alors il ne s'était attaqué qu'à la faction d'Hébert : dans son troisième numéro du *Vieux Cordelier*, il s'exprima de manière à fournir un thème aux détracteurs de la Révolution. Répondant à ceux qui gémissaient des excès associés au triomphe de la République, par le tableau de la tyrannie des empereurs, il s'empara du pinceau brûlant de Tacite, et, dans des pages d'une immortelle beauté, il traça, des fureurs d'un autre âge, une peinture que quelques allusions trop transparentes, semées çà et là, et un amalgame imprudent de noms anciens et d'expressions modernes fournirent aux royalistes l'occasion d'appliquer aux choses du temps :

« ..... Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia d'avoir élevé un monument à ses habitants, morts au siége de Modène...; crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses; crime de contre-révolution au journaliste Crémutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains; crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul; crime de contre-révolution à Pétréius d'avoir eu un songe sur Claude; crime de contre-révolution à Appius Silanus de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui...; crime de contre-révolution à la mère du consul Fusius Géminus d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

« Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même... On avait peur que la peur même ne rendît coupable.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant, bellum esse.* Suspect.

« Fuyait-on, au contraire, la popularité, et se tenait-on au coin de son feu, cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération. *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus.* Suspect...

« Étiez-vous riche, il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Anne vim atque opes Plauti principi infensas.* Suspect...

« Étiez-vous pauvre, comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem, unde præcipuam audaciam.* Suspect...

« S'était-on acquis de la réputation à la guerre, on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi, qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire : au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. *Multa militari famâ metum fecerat.* Suspect...

« L'un était frappé à cause de son nom ou de celui de ses ancêtres; un autre, à cause de sa belle maison d'Albe; Valérius, à cause que ses jardins avaient plu à l'impératrice; Statilius, à cause que son visage lui avait déplu; et une multitude, sans qu'on en pût deviner la cause...

« Les dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Cassius, Sévérus. La délation était le seul

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 88.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. à cet égard la déclaration formelle de Robespierre, non contredite par Camille Desmoulins, dans le *Moniteur*, an II (1794), n° 111, compte rendu de la séance des Jacobins, du 18 nivôse (7 janvier).

moyen de parvenir, et Régulus fut fait trois fois consul pour ses dénonciations... Le marquis Sérunus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père, déjà exilé; après quoi, il se faisait appeler fièrement Brutus.

« Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, étaient devenus des boucheries où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat...

« Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que celle causée par la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes [1]... »

« Ces médailles de la tyrannie » présentaient, selon Camille Desmoulins, la vivante image de ce que ses concitoyens ouraient à souffrir de maux pendant cinquante ans, si, maintenant que l'épée de la République avait été tirée contre les monarchies, on laissait la royauté remettre le pied en France [2]. « Le despotisme, rentré furieux dans ses possessions détruites, ne pourrait s'y affermir qu'en régnant comme les Octave et les Néron [3]. » Il ajoutait : « Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et dans la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, « outrer la Révolution avait donc moins de péril et valait encore mieux que de rester en deçà, » comme l'a dit Danton; et il a fallu avant tout que la République « s'assurât du champ de bataille [4]. » Il disait encore : « Ceux qui jugent si sévèrement les fondateurs de la République ne se mettent pas assez à leur place [5]. » Quant au tribunal révolutionnaire, il en faisait l'éloge [6]. Enfin, il signalait comme deux précipices également à éviter « l'exagération en moustaches » et « le modérantisme en deuil [7], » tenant en ceci le même langage que Robespierre, dont il qualifiait le manifeste de *sublime* [8].

Mais qu'importait tout cela? Pour que le troisième numéro du *Vieux Cordelier* devînt une arme empoisonnée aux mains des ennemis de la Révolution, il suffisait qu'on pût dire avec un certain degré de vraisemblance que c'était bien son règne que Camille, s'abritant sous une grande ombre, avait entendu décrire. Et ce danger, l'ignorait-il? Non, puisqu'il protestait d'avance contre les rapprochements que la malignité trouverait entre le temps où il vivait et celui dont il avait emprunté le tableau à Tacite [9].

Aussi qu'arriva-t-il? Que l'apparition de ce troisième numéro le 25 frimaire (15 décembre) fut le signal d'un immense scandale. Tous les contre-révolutionnaires battirent des mains; tous affectèrent de répandre que Camille Desmoulins venait de tracer, sous d'autres noms, l'histoire de son époque; il y eut des transports de joie dans toutes les sociétés connues pour leurs tendances aristocratiques [10]; sans le vouloir, sans le savoir, le généreux mais téméraire écrivain avait, en rendant l'espoir à l'innocence, servi les calculs de la haine.

Et dans quel moment? Lorsque se révélait au sein de la Convention un parti qui, conduit en secret par Fabre d'Églantine et ouvertement par Bourdon (de l'Oise), ne songeait qu'à énerver le pouvoir et à saper le Comité de salut public. Attaquer de face ce groupe d'hommes intrépides et de travailleurs infatigables qui portaient le poids d'un monde, on ne l'osait pas; mais on s'étudiait à leur susciter mille obstacles; on les décriait dans la personne de leurs moindres agents; on remuait sans cesse autour d'eux d'une main furieuse l'impur limon de la jalousie; on irritait de plus en plus contre cette concentration toute-puissante des forces du pays qu'on appelait leur dictature l'orgueil de la partie la moins saine de la Convention. Tandis que, hors de l'Assemblée, on les montrait prêts à abandonner le Midi au delà de la Durance, on les accusait sourdement, dans l'Assemblée, de ne rien faire pour réduire Toulon [11]. Miner tous les appuis du gouvernement, et de cette manière le désorganiser, au plus fort d'une lutte gigantesque, c'était perdre la Révolution, qui, sans unité d'action, périssait; eh bien, dans l'espoir d'écraser le Comité de salut public sous son fardeau, démesurément accru, Bourdon (de l'Oise) alla jusqu'à demander la suppression pure et simple des ministres [12]. Bientôt l'existence du Comité de salut public lui-même, tel qu'il était alors composé, est mise en question. Ses pouvoirs expiraient le 20 frimaire (10 décembre). Le 12 seulement, sur la demande de Barère, la Convention aborde la question de savoir s'ils seront renouvelés. Mais ce que Bourdon (de l'Oise) et ses amis veulent renouveler, c'est le personnel dirigeant. La proposition formelle en fut faite; un décret fut rendu [13]; des listes furent dressées; des noms nouveaux, celui de Dubois-Crancé entre autres, furent inscrits sur ces listes [14]. Mais, le 13, au moment où l'on réclamait l'appel nominal pour le renouvellement, Jay-Sainte-Foix, s'élançant à la tribune, s'écrie :

« Est-ce donc lorsque les puissances jouent de

[1] Troisième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 48-54. Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.
[2] *Ibid.*, p. 55.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 56.
[5] *Ibid.*, p. 58.
[6] *Ibid.*, p. 57 et 58.
[7] *Ibid.*, p. 59.
[8] *Ibid.*, p. 57.
[9] *Ibid.*, p. 52.
[10] Voyez le *Moniteur* du 8 nivôse (28 décembre). — Explications sur un rapport de Barère, où Camille Desmoulins était attaqué sans être nommé.
[11] Voy. le projet de rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine, n° 411 des pièces à la suite du rapport de Courtois.
[12] Séance du 20 frimaire (10 décembre).
[13] Voyez le discours de Jay-Sainte-Foix, dans la séance du 23 frimaire (13 décembre).
[14] Projet de rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine, *ubi suprà*.

leur reste, et que de grandes négociations sont entamées, et que Toulon va rentrer dans le sein de la République, et que le Midi va expier ses erreurs; est-ce lorsque les armées sont en présence de l'ennemi, est-ce lorsque les défenseurs de la liberté sont à la veille d'écraser les satellites de Pitt et de Cobourg, qu'il faut changer le centre de gravité de la République? Avec un nouveau Comité, toute responsabilité disparaît : si vous vous plaignez de lui, il dira : Les plans étaient mauvais, nous sommes arrivés trop tard pour les corriger. Si vous accusez l'ancien, il répondra : Les mesures étaient bonnes, elles ont été mal exécutées [1]. »

Il y avait tant de force dans ces considérations, et le danger était si manifeste de changer de généraux sur le champ de bataille, dans le feu de l'action, — à part même le mérite des hommes qu'il s'agissait de remplacer, — que la Convention ne s'y put résoudre. Elle rapporta son décret de la veille, et prorogea ce Comité fameux [2] que l'Europe entière admirait en frissonnant.

Ce vote n'attestait que l'empire des circonstances. Robespierre ne s'y trompa point; il sentit que l'orage se formait dans l'Assemblée. Mais, comme les ennemis du Comité avaient soin de ne lui porter que des coups indirects et enveloppaient leurs colères de ténèbres; pour les amener à combattre au grand jour, il fit adopter par les Jacobins, le 24 frimaire (14 décembre), une proposition que Romme courut présenter à la Convention le lendemain, et qui avait pour but d'astreindre tout député suppléant à faire dès son arrivée sur la scène politique sa profession de foi [3]. La motion passa; mais, profitant de l'absence de Robespierre, Thibaudeau demanda et obtint le rapport du décret dans la même séance [4].

Cette victoire encourageant le parti des Fabre d'Eglantine, Bourdon (de l'Oise), Laurent Lecointre, Clausel, etc., ils se décident à un vigoureux essai de leurs forces. Le 27 frimaire (17 décembre), Laurent Lecointre ouvre la tranchée par la dénonciation d'un agent du Conseil exécutif, coupable d'avoir arrêté un courrier venant de Givet et porteur de dépêches pour la Convention. Boursault, de son côté, se plaint d'avoir été arrêté à Saint-Germain par le même agent, qui ne l'a laissé passer, dit-il, qu'après avoir visé son passe-port. Mouvement d'indignation dans l'Assemblée. A son tour, Bourgoin raconte qu'à Longjumeau il s'est vu opposer des formalités semblables. L'indignation redouble. C'est en vain que Voulland, membre du Comité de sûreté générale, explique la sévérité des mesures prises par le caractère anomal de la situation, par la nécessité d'une vigilance d'où dépend le salut public, et par l'exemple des trahisons auxquelles courriers ordinaires et extraordinaires ont servi de messagers; Charlier s'écrie qu'il est temps de faire cesser la lutte du Conseil exécutif et de ses agents contre la Convention, et il demande que les ministres soient mandés séance tenante. Bourdon (de l'Oise), reprenant sa thèse favorite, déclare que, tant qu'il y aura un Conseil exécutif, le gouvernement révolutionnaire ne pourra marcher.

Fabre d'Eglantine, très-réservé d'ordinaire, très-prudent, et sobre de dénonciations, croyant cette fois la brèche praticable, s'y précipite; mais, n'osant encore attaquer le Comité de salut public que par le tableau des désordres qu'il a charge de réprimer et ne réprime pas, il peint Ronsin parlant en maître dans Paris, se faisant partout obéir, ayant à ses ordres des bandes de coupe-jarrets à moustaches, et les traînant après lui le long des rues, qui ne retentissent plus que du bruit de leurs grands sabres. Il parle d'un horrible placard de Ronsin, dont il accuse Vincent d'avoir tapissé tous les murs de Paris, et il conclut à l'arrestation de ce dernier. Vincent était secrétaire général de la guerre, le coup portait donc, et sur le ministre de la guerre Bouchotte, et sur le Comité de salut public qui les employait. La Convention décrète que Vincent sera mis en état d'arrestation. Même décret, sur la demande de plusieurs membres, est rendu contre Ronsin et Maillard. Peu s'en fallut que Héron, agent du Comité de sûreté générale, ne partageât leur sort, à cause d'une querelle où il s'était emporté avec violence contre le représentant Panis [5].

Le lendemain, 28 frimaire (18 décembre), les ministres furent mandés à la barre de l'Assemblée, qui leur infligea de la sorte la nécessité de se justifier et de s'humilier devant elle [6].

Ainsi, tout en s'abstenant de nommer le Comité de salut public, on le poursuivait sans relâche, soit dans la personne de ses agents, soit à propos d'actes dont on donnait à entendre qu'il était responsable. Et les agresseurs n'avaient point leur place dans ce qu'on appelait alors « la fange du Marais; » il y avait à compter avec eux; car ils siégeaient sur les cimes de la Montagne, et ils avaient touché la corde sensible, dans la Convention, en s'adressant à son orgueil.

Grande fut la perplexité de Robespierre. L'opposition qui venait de se former au sein de l'Assemblée frappait sur les Hébertistes, qu'il n'aimait pas, mais en visant au cœur du Comité de salut public, dont la chute, en ce moment, eût été une calamité publique. Quel parti prendre? La situation était d'autant plus compliquée, qu'en se prononçant contre Ronsin, Vincent, Maillard et leurs pareils, les adversaires du Comité de salut public dans l'Assemblée tendaient à se confondre avec le parti dont Danton était le chef et Camille Desmoulins le porte-voix. Or Robes-

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 85.
[2] Séance du 23 frimaire (13 décembre).
[3] *Moniteur*, an II (1793), nos 88 et 86.
[4] *Ibid.*, n° 86.
[5] *Moniteur*, an II (1793), n° 89.
[6] Voy. le compte rendu de la séance du 28 frimaire, dans le *Moniteur*, an II (1793), n° 90.

pierre voulait bien marcher avec ces derniers, mais non pas avec les autres. Il voulait bien attaquer l'Hébertisme, mais pour sortir de la Terreur, non pour désorganiser le gouvernement révolutionnaire, quand plus que jamais l'unité et la vigueur d'action étaient commandées par les périls de la France [1].

Tel était l'état des choses et des esprits, lorsque, le 30 frimaire (20 décembre), un grand nombre de femmes vinrent à la barre de la Convention réclamer la liberté de leurs parents. Pareille démarche avait été faite dix jours auparavant. Robespierre se hâte de profiter de l'occasion, pour essayer de cette politique de la Justice, qu'il projetait de substituer à celle de la Terreur. Il commence par reprocher doucement aux femmes qui se pressent à la barre cette démarche tumultueuse, et de ne s'être pas adressées plutôt en particulier, avec la modestie de leur sexe, aux dépositaires des grands intérêts de la patrie; puis, après avoir posé les bases de sa politique, qui consiste à préserver l'innocent des excès des faux patriotes, sans toutefois désarmer la Révolution devant ses ennemis, il propose et obtient l'établissement d'une Commission, nommée par les Comités de salut public et de sûreté générale, pour s'enquérir des personnes arrêtées injustement, et soumettre aux deux Comités le résultat de leurs recherches. Il y avait, dans ce cas, à éviter le danger des sollicitations, qui eussent ouvert carrière aux séductions de la richesse ou de la beauté, et donné à la faveur ce qui n'était dû qu'à la justice; c'est pourquoi Robespierre fit ajouter au décret que les Commissaires demeureraient inconnus du public [2].

C'était un grand pas hors de la Terreur. Ceux qui la représentaient dans l'un ou l'autre Comité, Billaud-Varenne entre tous, le sentirent bien, et ils en frémirent [3]. Mais, en invoquant contre elle la justice seule, et en s'abstenant de tout appel à une molle et dangereuse indulgence, Robespierre ne laissait aucune prise sur lui aux Terroristes. De quel front seraient-ils venus lui reprocher en public de distinguer entre l'innocent et le coupable? Couvrir le premier d'une égide, était-ce promettre l'impunité au second? Robespierre, avec une sagacité admirable, avait compris que l'unique moyen d'assurer le triomphe d'une politique modérée était de se garder du *modérantisme;* que l'unique moyen de vaincre les Hébertistes coupables d'un excès était de ne pas tomber dans l'excès contraire.

Deux hommes dérangèrent ces sages calculs: Philippeaux et Camille Desmoulins, l'un en prêtant le flanc aux Hébertistes par des assertions erronées et d'injustes attaques; l'autre en poussant l'étourderie de ses généreux élans jusqu'à donner à la politique modérée, qu'il croyait servir, un air de contre-révolution.

On a vu avec quelle légèreté et quelle acrimonie Philippeaux, en Vendée, avait poursuivi le parti de Saumur, n'épargnant pas plus Rossignol que Ronsin, lançant ses accusations au hasard, et remplissant tout du bruit de ses colères. De retour à Paris, il mit un acharnement incroyable à raviver une querelle qui semblait morte. Non content de tourner et de retourner le couteau dans la plaie que ses premières dénonciations avaient creusée au sein d'un parti rival, il s'en prit au Comité de salut public; il l'accusa d'être resté sourd à ses avertissements, d'avoir laissé sacrifier vingt mille soldats depuis ses premiers avis [4]. Si son intention eût été de pousser dans les rangs de l'Hébertisme quiconque regardait le Comité de salut public comme le Palladium de la Révolution, il n'aurait certes pu mieux faire. Du moins, si ses réquisitoires eussent porté sur des fondements solides! Mais non; ses pamphlets sur la Vendée fourmillaient d'erreurs; et, dans son empressement à fouler aux pieds les Hébertistes, il leur préparait une victoire.

De son côté, Camille Desmoulins, qui, non moins enthousiaste et non moins léger que Philippeaux, s'était mis à le croire sur parole, l'admirait, le vantait, et s'en allait répétant partout: « Avez-vous lu Philippeaux [5]? » Camille Desmoulins publia, précisément le jour où Robespierre faisait instituer par la Convention un *Comité de justice*, le quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, où il demandait, lui, un *Comité de clémence*. Et ce n'était point là une simple question de mots: les développements donnés par l'auteur à sa proposition le prouvaient de reste.

On a cité bien souvent, avec une admiration qu'il est impossible à toute âme honnête de ne point partager, l'admirable passage que voici: « ... La Liberté que j'adore n'est point le Dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont elle met *sur-le-champ* en possession ceux qui l'invoquent; ces biens sont la Déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, la Fraternité, la sainte Égalité, l'inviolabilité des principes; voilà les traces des pas de la Déesse; voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu desquels elle habite. Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette Liberté divine? Cette Liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? N'est-ce qu'une actrice, la Candeille ou la Maillard, promenées avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de quarante-six pieds de haut que propose David?... O mes chers concitoyens, serions-nous donc avilis à ce point que de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la Liberté, cette Liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale et des haillons; la Liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est

[1] Voy. à cet égard son projet de rapport sur la faction de Fabre d'Églantine, *ubi suprà*.
[2] *Moniteur*, an II (1793), n° 91.
[3] On en va voir la preuve un peu plus loin.

[4] Babœuf, *la Vie et les Crimes de Carrier*. *Biblioth. hist. de la Révolution*. 1049-50-51. (*British Museum*.)
[5] C'est ce qu'il raconte lui-même dans le troisième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 60. Collection des mémoires, etc.

l'égalité, c'est la justice, c'est la Déclaration des droits, c'est votre sublime Constitution [1]. »

A la lecture de ces lignes si éloquentes, si saintement passionnées, si dignes de la déesse qu'elles invoquent et qui les inspira, quel cœur pourrait rester sans battement? Mais Camille Desmoulins ne prenait-il pas le jour du combat pour le lendemain de la victoire, lorsqu'il niait que la liberté, comme l'enfance, eût besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mûr? Il n'y a pas à en douter : ce que le quatrième numéro du *Vieux Cordelier* demande à chaque page, presque à chaque ligne, c'est que la Révolution, en tant que Révolution, abdique, et *sur-le-champ*. Quoi de plus clair que ceci : « Voulez-vous que je reconnaisse la liberté, que je tombe à ses pieds? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects; car, dans la Déclaration des droits, il n'y a point de maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt [2]. » Il est vrai que l'auteur, frappé lui-même du danger d'une semblable mesure, et comme effrayé de son propre entraînement, écrit en note : « Je déclare que mon sentiment n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet, et que les quatre ou six examinateurs secrets, décrétés par la Convention, décadi 30 frimaire, interrogent les suspects, et leur rendent la liberté, si leur élargissement ne met point la République en péril [3]. » Mais, si tel est le sentiment de Camille et si sa politique est aussi mesurée que celle de Robespierre, pourquoi s'écrie-t-il, à la page suivante, au risque de rendre la Révolution plus noire encore aux yeux de l'Europe qu'elle ne l'a été jusqu'alors et contrairement à la vérité, qu'on n'a plus affaire maintenant, à l'intérieur, qu'aux lâches et aux *malades* [4]? Pourquoi donne-t-il à entendre que des *femmes*, des *vieillards*, des *racochymes* [5], constituent le prétendu danger de la République? Les Hébertistes voient des conspirateurs partout; lui, n'en voit nulle part. A ses yeux, la « multitude des Feuillants, rentiers et boutiquiers, » incarcérés dans le duel entre la monarchie et la République, n'a ressemblé qu'à ce peuple de Rome, dont Tacite peint l'indifférence, dans le combat entre Vespasien et Vitellius [6]. « Ce sont gens que le spectacle de la Révolution amuse, et qui volontiers partagent leur attention entre un roi qu'on décapite et le supplice de Polichinelle [7] : rien de plus. Mais Vespasien, vainqueur, ne fit point embastiller toute cette multitude [8]. » Ainsi, la lutte sans égale et sans exemple où s'entre-choquent deux mondes, la lutte gigantesque qui est venue agiter toutes les idées, mettre en émoi tous les intérêts, déchaîner toutes les passions, remuer dans toutes leurs profondeurs et les sociétés humaines et le cœur de l'homme, Camille Desmoulins la compare à un combat où les habitants de Rome assistèrent en spectateurs indifférents, parce qu'il ne devait en effet leur donner à choisir qu'entre deux maîtres! Poussant sa pointe, il vante « l'indulgence extrême » de Thrasybule, après qu'il se fut « emparé d'Athènes [9], » comme si le grand siége entrepris par la Révolution était fini! Que veut-il donc? Une amnistie? Non; il sent qu'une « indulgence aveugle et générale serait contre-révolutionnaire [10]; » il n'est pas sans se préoccuper du danger qu'il y aurait à imprimer à la machine du gouvernement, en sens contraire à sa première impulsion, une secousse qui risquerait d'en briser les ressorts [11]. Sa conclusion, c'est l'établissement d'un *Comité de clémence* [12]. Suit une invocation à Robespierre, la plus pathétique qui fut jamais : « O mon cher Robespierre, c'est à toi que j'adresse la parole; car j'ai vu le moment où l'on n'avait plus que toi à vaincre, où, sans toi, le navire Argo périssait, la République entrait dans le chaos!... O mon vieux camarade de collége, toi dont la postérité relira les discours éloquents, souviens-toi de ces leçons de l'histoire et de la philosophie : que l'amour est plus fort, plus durable que la crainte; que l'admiration et la religion naquirent des bienfaits; que les actes de clémence sont l'échelle du mensonge, comme nous disait Tertullien, par lesquels les membres des Comités du salut public se sont élevés jusqu'au ciel, et qu'on n'y monte jamais sur des marches ensanglantées. Déjà tu viens de t'approcher beaucoup de cette idée, dans la mesure que tu as fait décréter aujourd'hui... Il est vrai que c'est plutôt un *Comité de justice* qui a été proposé. Cependant pourquoi la clémence serait-elle devenue un crime dans la République [13]?... »

Cet écrit de Camille Desmoulins, où l'esprit trouve tant à redire, mais qui s'empare si puissamment du cœur, avait le tort de réclamer, pour le régime de la liberté militante, ce qui ne convenait qu'au régime de la liberté victorieuse; il supposait, inconcevable et dangereuse erreur! que la Révolution n'avait plus aucun obstacle devant elle; que tous ses ennemis étaient ou vaincus ou convertis. Le contraire, hélas! n'était que trop manifeste. Aussi l'effet produit fut-il l'opposé de celui que Camille Desmoulins avait espéré.

Les Hébertistes, que la modération prudente de Robespierre accablait, précisément parce qu'elle ne leur fournissait aucun prétexte spécieux d'attaque, triomphèrent du quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, et se répandirent en discours véhéments sur ce que, sortir de la Terreur, c'était entrer dans la contre-révolution.

Voyez où l'on nous mène! disaient-ils. Hier,

[1] Quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 65, 66. Collection, etc.
[2] *Ibid.*, p. 66.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 67.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] Quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, p. 68.
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*, p. 69.
[10] *Ibid.*, p. 72.
[11] *Ibid.*, p. 73.
[12] *Ibid.*
[13] *Ibid.*, p. 73 et 74.

il fallait un *Comité de justice* qui protégeât de prétendus innocents ; aujourd'hui cela ne suffit plus : ce qu'on veut, c'est un *Comité de clémence* qui rassure ou encourage les coupables, sans doute ? Et, à l'appui de cette demande, si étrange dans les circonstances, qu'ose-t-on affirmer? Que la clémence, c'est-à-dire l'impunité promise aux artisans de la contre-révolution, serait la meilleure des mesures révolutionnaires ! Au fait, comment avons-nous pu jusqu'ici nous abuser au point de croire que la Révolution française avait le monde entier sur les bras ; qu'elle marchait sur un sol volcanisé, la tête dans l'orage, et que ses innombrables ennemis lui gardaient des ressentiments immortels ? De faibles femmes, une tourbe inoffensive de curieux et d'indifférents, des vieillards, des malades, des cacochymes, voilà, — Camille Desmoulins veut bien nous l'apprendre, — nos adversaires ! Et c'est sans autre but que de venir à bout de ces pauvres gens que la Révolution, selon notre auteur, déploie une tyrannie à laquelle on ne saurait trouver rien de comparable, à moins qu'on ne remonte aux règnes infâmes d'un Tibère ou d'un Néron. De l'Europe armée contre nous, de la Vendée s'agitant sur des ruines toutes fumantes du sang des patriotes, de la mansuétude des rebelles lyonnais prouvée par l'exécution de Chalier, de Toulon livré aux Anglais..., pas un mot. Périls imaginaires que tout cela ! Nous n'avons affaire qu'à des femmes, à des vieillards, à des cacochymes, à des malades.

L'effet des indiscrètes démonstrations de joie échappées aux royalistes vint s'ajouter à celui de ces terribles commentaires auxquels il faut bien avouer que les récents écrits de Camille Desmoulins, malgré mainte précaution oratoire, donnaient prise ; et les Hébertistes en reçurent un surcroît de force inattendu. L'occasion d'agrandir leur cause en la confondant avec celle de la Révolution elle-même leur était fournie.

Autre imprudence fatale ! L'invocation de Camille Desmoulins à Robespierre avait pour résultat nécessaire, non-seulement de poser ce dernier comme l'arbitre suprême de la situation, ce qui était le désigner à tous les coups de l'envie, mais encore de le réduire à l'alternative, ou de paraître déserter la Révolution par une accession sans réserve au parti des indulgents, ou de leur montrer un front sévère, et de sauver ainsi la politique de modération du reproche de *modérantisme*. Dès ce moment, il se trouvait condamné à naviguer parmi les écueils !

Les conséquences ne tardèrent pas à se développer.

Le 30 frimaire (20 décembre), les Cordeliers, soumis à l'influence de l'Hébertisme, envoient à la Convention une députation dont l'orateur, d'un ton hautain et le chapeau sur la tête, réclame la mise en accusation trop retardée, dit-il, des soixante-treize Girondins détenus. C'était un trait lancé droit au cœur de Robespierre, qui les avait défendus. Mais, plus encore que la réclamation, la manière dont elle était faite annonçait l'audace renaissante des Hébertistes. Couthon proteste contre cette affectation de parler le chapeau sur la tête à l'Assemblée des représentants du peuple ; et Robespierre l'appuie en ces termes : « Sans doute, tous les citoyens sont égaux entre eux ; mais il n'est pas vrai qu'un seul homme soit l'égal d'une portion quelconque de citoyens. Un individu qui parle devant une assemblée doit respecter en elle la société générale dont il est membre. » Le règlement, qui était conforme à ce principe, fut maintenu [1].

Le lendemain, la tête de Chalier, solennellement promenée dans Paris sur un autel que portait un char de triomphe et que recouvraient des guirlandes de cyprès [2], offrit aux Hébertistes une occasion naturelle d'essayer leurs forces. Collot-d'Herbois, qu'ils attendaient avec une impatience frémissante, était accouru de Lyon. Il arrivait, précédé d'une réputation d'indomptable vigueur. Il parait aux Jacobins, où les Hébertistes saluent sa présence par des applaudissements enthousiastes ; et, après une apologie véhémente de sa conduite à l'égard des Lyonnais : « Il y a deux mois que je vous ai quittés, s'écrie-t-il d'une voix amère ; vous étiez tous brûlants de la soif de la vengeance contre les infâmes conspirateurs de la ville de Lyon. Aujourd'hui, je ne reconnais plus l'opinion publique ; si j'étais arrivé trois jours plus tard à Paris, je serais, peut-être, décrété d'accusation ... [3]. » Puis, répondant à ceux qui disaient : « Les victimes des exécutions en masse ordonnées à Lyon ne sont pas mortes du premier coup : » — « Et Chalier, poursuit-il, Chalier est-il mort, lui, du premier coup? Si les aristocrates avaient triomphé, croyez-vous que les Jacobins eussent péri du premier coup ? Et la Convention, qui avait été mise hors la loi par ces scélérats, aurait-elle péri du premier coup ? Qui sont donc ces hommes qui réservent toute leur sensibilité pour les contre-révolutionnaires ? Une goutte de sang versée des veines généreuses d'un patriote me retombe sur le cœur ; mais, pour les conspirateurs, je n'ai point de pitié... [4]. » Collot-d'Herbois attaquait Camille Desmoulins sans le nommer : Nicolas le nomma ; et, qualifiant le *Vieux Cordelier* de « libelle, » il prononça ce mot barbare : « Camille Desmoulins frise depuis longtemps la guillotine [5]. » L'éloge de Ronsin par Collot-d'Herbois compléta la scène. La Terreur ressaisissait son sceptre sanglant. Hébert, ivre de joie, dressa un piédestal à Collot-d'Herbois, et il écrivit : « Le géant a paru [6] ! »

Deux jours après, 3 nivôse (23 décembre), nouvelle députation des Cordeliers à la Convention pour insister sur l'élargissement de Ronsin et de Vincent [7]. Evidemment, les Hébertistes

[1] *Moniteur*, an II (1793), nº 92.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 332.
[3] *Moniteur*, an II (1793), nº 94. Compte rendu de la séance des Jacobins du 1er nivôse (21 décembre).
[4] *Moniteur*, an II (1793), nº 92.
[5] *Ibid.*
[6] Le *Père Duchêne*, nº CCCXXVI.
[7] *Moniteur*, an II (1793), nº 93.

avaient repris l'offensive; la séance des Jacobins qui suivit cette démarche en fut la preuve.

Dans la séance précédente, il avait été décidé que ce soir-là Camille Desmoulins, Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Eglantine et Philippeaux auraient à répondre, le premier à la dénonciation de Nicolas, les autres à une dénonciation d'Hébert.

On s'attendait donc à des incidents dramatiques; et le concours fut tel, qu'on paya des places jusqu'à vingt-cinq livres [1]. Collot-d'Herbois se présente la douleur peinte sur le visage, et dit : « C'est de la mort des patriotes que je viens vous parler, citoyens... Gaillard, le vertueux Gaillard, que vous avez vu ici il n'y a pas longtemps, le meilleur ami de Chalier, s'est tué de désespoir, se croyant abandonné. » A cette sombre nouvelle, une émotion violente se manifeste parmi les auditeurs. Lui, reprenant : « Vous ai-je trompés quand je vous ai dit que les patriotes étaient au désespoir?... Gaillard n'était pas un homme faible. C'est lui qui, au 10 août, monta le premier à l'assaut contre le tyran, et il reçut alors de larges blessures. Son ombre est devant nous; elle nous dit : « Je n'ai point pâli sous les « poignards des ennemis du peuple, mais je n'ai « pu résister à l'idée cruelle d'être abandonné « par les Jacobins. » L'émotion redoublant : « Prêtons, continue-t-il, prêtons le serment de ne pas survivre à celui de nos frères qui pourrait être attaqué. » Et tous, debout, le bras étendu, s'engagent par un serment terrible, aux applaudissements réitérés des tribunes [2].

L'occasion était bonne pour prendre à partie Camille Desmoulins sans le nommer; Collot-d'Herbois le désigne en ces termes : « Vous croyez que des hommes qui vous traduisent les historiens anciens, qui retournent en arrière de cinq cents ans, pour vous offrir le tableau des temps où vous vivez, sont patriotes? Non... On veut modérer le mouvement révolutionnaire. Eh! dirige-t-on une tempête?... Rejetons donc loin de nous toute idée de modération. Restons Jacobins, restons Montagnards, et sauvons la liberté [3]. »

Au bruit des applaudissements qui saluent ces paroles, Levasseur se lève, et, brusquement : « Je demande à arracher le masque dont se couvre Philippeaux. » Il l'accuse alors d'avoir un patriotisme qui ne consiste qu'en bavardages et en déclamations; d'avoir traité Ronsin et Rossignol de scélérats; de l'avoir engagé lui, Levasseur, à voter pour l'appel au peuple, et d'avoir ensuite voté contre; d'avoir dit que le club des Jacobins était composé de fripons [4]. « Je ne m'attendais pas, répond Philippeaux, à être accusé par Levasseur, mon compatriote et mon confrère, je me voue à l'infamie s'il se trouve dans mon rapport un seul fait controuvé. » Il reprend ensuite ses dénonciations contre Ronsin et Rossignol, qu'il représente plongés dans les plaisirs et la bonne chère. Il affirme qu'à la bataille de Coron en Vendée Ronsin a fait écraser par trois mille brigands quarante-trois mille républicains (ailleurs, au lieu de quarante-trois mille, il avait dit quatre-vingt mille) [5]. Il nie enfin le propos insolent qu'on lui impute en ce qui concerne les Jacobins, imputation sur laquelle Levasseur insiste et qu'Hébert confirme [6].

La séance devenait tumultueuse. Danton recommande le calme. « Je n'ai, ajoute-t-il, aucune opinion formée sur Philippeaux ni sur d'autres; je lui ai dit à lui-même : « Il faut que tu « prouves ton accusation, ou que tu portes ta « tête sur un échafaud [7]. » Imprudentes paroles qui semblaient condamner d'avance Philippeaux, dans le cas où il se serait trop avancé, ce qui, malheureusement, se trouva hors de doute!

Robespierre avait défendu Danton, il avait protégé Camille Desmoulins : il n'abandonna pas Philippeaux. Il dit que, si ce dernier avait cédé à des passions particulières, son devoir était de faire le sacrifice de son opinion; qu'il ne croyait pas, quant à lui, que Philippeaux eût eu des intentions contre-révolutionnaires; qu'il fallait l'entendre; que la discussion devait être calme; que la tactique des ennemis de la Révolution était de pousser ses serviteurs à se déchirer de leurs propres mains; que les arrestations récentes (celles de Ronsin et de Vincent) avaient donné lieu à des soupçons injustes, n'étant pas l'ouvrage d'un homme, mais le résultat d'un examen attentif dans les deux Comités; que, si des erreurs avaient été commises, on pouvait s'en reposer sur la justice de la Convention du soin de les réparer; que Marat était allé tranquillement au tribunal révolutionnaire et en était revenu triomphant [8].

Ce langage était à la fois plein de sagesse et de fermeté. Aux efforts des Hébertistes pour faire regarder Ronsin et Vincent comme les victimes d'une oppression qui avait sa source dans les seules dénonciations de Philippeaux, Robespierre opposait le jugement des Comités, la confiance que devait inspirer la Convention, et cette soumission à la justice dont Marat lui-même avait donné l'exemple. D'un autre côté, loin de sommer Philippeaux, comme l'avait fait Danton, de prouver tous ses dires, sous peine de mort, Robespierre lui ouvrait une issue; il lui ménageait un moyen de se rétracter honorablement; il étendait sur les erreurs de fait où il avait pu se laisser entraîner le voile des bonnes intentions. Jamais la bienveillance n'avait été plus habile.

Mais les rancunes de Philippeaux l'aveuglaient, et il ne pouvait pardonner au Comité de salut

[1] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 85. Collection des Mémoires, etc.
[2] *Moniteur*, an II (1793), n° 96. Compte rendu de la séance des Jacobins du 3 nivôse (23 décembre).
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Voyez dans ce volume le chapitre intitulé *la Vendée vaincue*, p. 545.
[6] *Moniteur*, an II (1793), n° 96.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*

publie d'avoir prêté une oreille défiante à ses réquisitoires touchant la Vendée. Il déclara «qu'il avait dans son cœur les principes que venait de professer Robespierre [1], » mais non sans se plaindre des « formes repoussantes qu'il avait cru remarquer dans le Comité, lorsqu'il était allé lui rendre compte de ses opérations [2]. » Il assura ensuite qu'il n'avait tiré de sa brochure que le nombre d'exemplaires suffisant pour ses collègues de l'Assemblée; sur quoi, Levasseur s'étant écrié : « Tu en as menti; tu en as envoyé des exemplaires à Saumur et à Angers, » lui, au lieu d'établir le contraire, répliqua : « Je vais vous expliquer la cause de l'acharnement de Levasseur contre moi. J'ai fait rapporter un décret sur la résiliation des baux, et, par ce rapport, Levasseur perdait cinq cents livres [3]. » A ces mots, le cri *Point de personnalités* retentit de toutes parts, mêlé à de violents murmures. Danton, impatienté, s'écrie que toutes « ces altercations ne tuent pas un Prussien, » et conclut à ce qu'une Commission de cinq membres soit chargée d'entendre les accusés et les accusateurs [4]. Couthon, qui veut éloigner une lutte dont il semble pressentir le dénoûment funeste, essaye d'arrêter Philippeaux lorsqu'il en est temps encore. Il lui demande s'il croit, en son âme et conscience, qu'il y ait eu une trahison dans la guerre de Vendée. « Oui, » répond sans hésiter le courageux, mais imprudent Philippeaux. « Alors, poursuit Couthon, qu'une Commission soit nommée. » Et c'est ce qui est décidé à l'instant même, au milieu des plus vifs applaudissements [5].

Sur la question de savoir si Fabre, Bourdon et Camille seraient entendus et jugés sans désemparer, les Jacobins passèrent à l'ordre du jour [6].

Arriva sur ces entrefaites la nouvelle de la prise de Toulon; et certes, rien ne pouvait venir plus à propos pour les membres du Comité de salut public, tant l'opposition contre eux dans l'Assemblée se fortifiait et grandissait ! C'est au point que, lorsqu'ils allèrent annoncer à la Convention ce grand événement : Toulon rendu enfin à la République, — leurs amis de la Montagne les en félicitèrent comme d'un succès personnel, et leur dirent : « Si Toulon n'avait pas été pris si tôt, vous étiez perdus; ils vous auraient décrété d'accusation [7]. »

Restait le danger dont les débordements de l'Hébertisme menaçaient la Révolution; et ce danger, le Comité de salut public le portait dans ses propres flancs. Etrange mobilité des choses dans les temps d'orage! Pour enivrer d'audace le parti de la Terreur, il avait suffi des attaques aventurées par Philippeaux, et des protestations hyperboliques de Camille ! Aussi, comme les Hébertistes avaient maintenant le verbe haut ! Avec quelle complaisance ils appelaient Collot-d'Herbois « le géant ! » Avec quel enthousiasme farouche ils allaient répétant les paroles de défi que l'exterminateur des Lyonnais rebelles venait de lancer à la politique de Robespierre : « *Loin de nous toute idée de modération !* » C'était le moment où Fouché écrivait à Collot, au sujet de la prise de Toulon : « Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire; *nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre* [8]. » Le suicide de Gaillard, désespérant de la Révolution et ne voulant pas lui survivre, ajoutait à la surexcitation. Robespierre avait tenu tête avec fermeté, aux Cordeliers, dans leurs démarches impérieuses, insolentes presque, en faveur de Ronsin et de Vincent, et il avait mis à excuser Philippeaux plus de courage que n'en montra Danton. Mais, compromis par Camille, qui rendait sa politique vulnérable et impopulaire en l'exagérant, il sentait le sol prêt à se dérober sous lui. Nul doute que, dans les deux dernières séances des Jacobins, le grand rôle n'eût appartenu à ses adversaires. La violence déployée par Levasseur contre Philippeaux prouvait que ceux-là mêmes d'entre les Républicains ardents qui ne figuraient point parmi les Hébertistes étaient disposés à prendre parti pour eux; et ce qui devait inquiéter encore davantage Robespierre, c'était de voir des hommes tels que Nicolas, qu'on savait avoir poussé l'attachement à sa personne jusqu'à une espèce de culte, menacer de la guillotine... qui? l'auteur du *Vieux Cordelier*, ce Camille Desmoulins, dont lui, Robespierre, avait, peu de jours auparavant, garanti le républicanisme [9]!

Dans cette situation critique, Robespierre n'hésita pas. Ces ultra-révolutionnaires qu'il avait si souvent combattus, il résolut de les condamner de haut, solennellement, comme membre du pouvoir, mais cela de manière à leur arracher, une fois encore, tout prétexte de se poser en défenseurs exclusifs de la Révolution, et d'attirer dans leurs rangs tous ceux à qui la faiblesse ou la tiédeur paraissait trahison. De là le rapport qu'il présenta le 5 nivôse (25 décembre) sur les principes du gouvernement révolutionnaire.

« La théorie du gouvernement révolutionnaire, disait-il en commençant, est aussi neuve que la révolution qui l'a amenée... Il ne faut pas la chercher dans les livres des écrivains politiques, qui n'ont point prévu cette révolution, ni dans les lois des tyrans, qui, contents d'abuser de leur puissance, s'occupent peu d'en rechercher la légitimité. Aussi ce mot n'est-il pour l'aristocratie qu'un sujet de terreur ou de calomnie, pour les tyrans qu'un scandale, pour bien

[1] *Moniteur*, an II (1793), nº 96.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] Projet de rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Eglantine.
[8] *Moniteur*, an II (1793), nº 95.
[9] C'était dans la séance du 14 décembre que Robespierre avait fait l'éloge de Camille Desmoulins; ce fut dans la séance du 21 décembre que Nicolas le dénonça. Les IIIe et IVe nos du *Vieux Cordelier* avaient paru dans l'intervalle.

des gens qu'une énigme; il faut l'expliquer à tous, pour rallier au moins les bons citoyens aux principes de l'intérêt public [1]. »

Puis, distinguant avec soin, — et c'étaient là des distinctions d'homme d'État, non de vaines antithèses de rhéteur, — ce que le tort de Camille Desmoulins avait été de confondre :

« La fonction du gouvernement, continuait-il, est de diriger les forces morales et physiques de la nation vers le but de son institution.

« Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder.

« La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis; la Constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible.

« Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, précisément parce qu'il est en guerre. Il est soumis à des règles moins uniformes et moins rigoureuses, parce que les circonstances où il se trouve sont orageuses et mobiles, et surtout parce qu'il est forcé de déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux et pressants.

« Le gouvernement constitutionnel s'occupe principalement de la liberté civile, et le gouvernement révolutionnaire de la liberté publique. Sous le régime constitutionnel, il suffit presque de protéger les individus contre l'abus de la puissance publique; sous le régime révolutionnaire, la puissance publique elle-même est obligée de se défendre contre toutes les passions qui l'attaquent.

« Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale, il ne doit aux ennemis du peuple que la mort [2]. »

Cette dernière phrase, dont l'âpreté n'avait trait qu'à la période de transition, la période *révolutionnaire*, s'adressait à la fois aux conspirateurs monarchiques et aux Hébertistes. Robespierre disait aux premiers : « Gardez-vous de voir dans notre aversion pour les excès une promesse d'impunité ou une marque de faiblesse; » et aux seconds : « Quand nous nous engageons à ne pas fléchir devant les coupables, de quel droit appelleriez-vous contre-révolutionnaire la protection accordée à ceux qui sont innocents ou qui ne sont qu'égarés? »

Et, pour mieux briser entre les mains des Hébertistes l'arme que Camille Desmoulins leur avait étourdiment fournie; pour bien établir que le dessein de couper court aux excès de la Terreur n'impliquait nullement celui de laisser les conspirateurs ou les traîtres impunis, Robespierre concluait par la proposition d'un décret qui, d'une part, activât la mise en jugement des généraux prévenus de complicité avec Dumouriez; et, d'autre part, augmentât d'un tiers les secours et récompenses auxquels avaient droit les défenseurs de la patrie blessés en combattant pour elle [3].

Quant à la pensée dominante du rapport, le passage qui la contenait était celui-ci : « ... Le gouvernement révolutionnaire n'a rien de commun ni avec l'anarchie ni avec le désordre; son but, au contraire, est de les réprimer, pour amener et affermir le règne des lois. Il n'a rien de commun avec l'arbitraire. Ce ne sont point les passions particulières qui doivent le diriger, c'est l'intérêt public. Il doit se rapprocher des principes ordinaires, dans tous les cas où ils peuvent être rigoureusement appliqués, sans compromettre la liberté publique. La mesure de sa force doit être l'audace ou la perfidie des conspirateurs; plus il est terrible aux méchants, plus il doit être favorable aux bons, et plus il doit s'abstenir des mesures qui gênent inutilement la liberté, et qui blessent les intérêts privés sans aucun avantage public [4]. »

Convaincu que les deux extrêmes aboutissent au même point, et, selon ses propres expressions, que le but est également manqué, soit qu'on ne l'atteigne pas, soit qu'on le dépasse, Robespierre s'étudiait à tracer à la Révolution sa route entre les deux écueils que, souvent déjà, il avait signalés avec inquiétude : l'excès de l'indulgence et l'excès de la rigueur.

Mais il lui eût fallu, pour réussir, un pouvoir qu'il n'avait pas. Son autorité morale était immense; son autorité officielle, très-combattue, très-disputée, se trouva bien souvent nulle. Cette importante distinction fut soigneusement voilée, après le 9 thermidor, par tous ceux qui avaient intérêt à rejeter sur Robespierre la responsabilité d'un passé terrible; et, comme il n'était plus là pour répondre, rien n'a contribué davantage à falsifier l'histoire de la Révolution. La vérité est que Robespierre avait contre lui, non-seulement tout le Comité de sûreté générale, moins David et Lebas; mais encore tout le Comité de salut public, moins Saint-Just et Couthon.

On en eut une preuve décisive dans les circonstances dont il s'agit. Le 6 nivôse (26 décembre), Barère, à la suite d'un rapport sur les suspects, réponse amère aux *nouvelles traductions de Tacite*, proposa de prendre dans les deux Comités la Commission chargée de juger des motifs d'arrestation à l'égard des citoyens incarcérés. C'était faire dépendre l'action de ce *Comité de justice* que Robespierre avait demandé, d'une majorité hostile à sa politique de modération ferme et vigilante. Vainement réclama-t-il le maintien du premier décret rendu sur sa proposition; vainement signala-t-il les inconvénients nombreux de celui qu'on voulait y substituer : Barère se déclara sans détour l'organe *du vœu des deux Comités réunis* [5].

L'isolement de Robespierre dans les régions officielles ne pouvait être révélé ni d'une ma-

[1] *Moniteur*, an II (1793), n° 97.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

[4] *Moniteur*, an II (1793), n° 97.
[5] Séance de la Convention du 6 nivôse (26 décembre).

nière plus saisissante ni à propos d'une question plus grave. Mais ce n'était pas assez pour Billaud-Varenne, dont l'inflexibilité systématique et les convictions farouches s'alarmaient de la moindre atteinte portée au régime de la Terreur. Avec une violence qu'il ne prit nul soin de déguiser, il affirma que les inconvénients attachés au second décret accusaient le premier qui avait été rendu (celui qu'avait fait voter Robespierre); et, frappant d'une réprobation indirecte, mais non équivoque, la politique modérée de son collègue, il ajouta que la Convention aurait passé à l'ordre du jour sur les réclamations des contre-révolutionnaires présentées à sa barre le 30 frimaire, « *si elle eût conservé son énergie et sa fermeté* [1]. » Robespierre, en donnant ces réclamations pour point de départ à la proposition d'un *Comité de justice*, avait donc, selon Billaud-Varenne, manqué d'énergie et de fermeté! Le trait était de ceux qui, en ce temps-là, faisaient de profondes blessures. La Convention ne se borna pas à passer à l'ordre du jour sur le décret présenté par Barère; elle rapporta le premier qu'elle avait voté sur la proposition de Robespierre [2].

Ainsi le *Comité de justice* fut rejeté; et ce triomphe de Billaud-Varenne donna un surcroît de force aux Hébertistes, si bien servis déjà par les exagérations en sens inverse de Camille Desmoulins, par les attaques inconsidérées de Philippeaux, et par le retour à Paris de Collot-d'Herbois.

CHAPITRE VI.

HIVER DE 1794.

Disette de la viande. — Les garçons bouchers. — Ressources diminuées. — Besoins augmentés. — Perspective effrayante. — Pourvoyeurs de l'armée révolutionnaire. — Aspect de la Halle aux boucheries. — Admirable dévouement civique. — Carême civique : Legendre propose de le décréter. — Jeûne universel et volontaire. — Abominables manœuvres de la contre-révolution pour faire hausser le prix du pain. — Consommation momentanée de volailles dans Paris. — Paris réduit à se nourrir d'herbages. — *Queues* à la porte des boulangers. — Influence funeste exercée par les attroupements d'affamés sur la moralité publique et la pudeur des femmes. — Divers remèdes proposés. — Cri général contre l'accaparement. — *Le pain à deux sous*, par Dubois-Crancé. — Brochure sur les subsistances, par Momoro. — *Tableau du maximum*. — Nouveauté et importance de ce grand travail. — L'excès du froid se joint à la famine. — Tous les fléaux coalisés. — Héroïsme du peuple de Paris.

Ce fut un terrible hiver que celui de 1794.

Et d'abord, la viande manqua.

La Vendée, avant la guerre, fournissait six cents bœufs par semaine, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean [3]. L'insurrection vendéenne détruisit cette ressource. Les herbages de la Normandie étaient épuisés [4]. Tirer des bœufs du dehors, il n'y fallait pas songer, la France étant placée au centre d'un immense incendie, et l'étranger n'ayant rien à lui envoyer que la mort.

C'est peu : l'augmentation des besoins se trouvait avoir marché de pair avec la diminution des ressources. On ne jeûnait plus, comme jadis, pendant près de la moitié des jours de l'année; et, tandis qu'autrefois les habitants des campagnes se nourrissaient de fruits, de laitage et de légumes, on avait maintenant sous les armes douze cent mille hommes qui mangeaient de la viande tous les jours [5].

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les efforts réunis de la cupidité et de la malveillance centuplèrent le mal. D'une part, on vit la lie des garçons bouchers, des gens sans mœurs, beaucoup chassés de chez leurs maîtres pour cause de vol, se réunir dans les marchés, et, de leur argent mis en commun, acheter bœufs, vaches, veaux, tout ce qu'ils trouvaient [6], de manière à réaliser, par l'accaparement et la hausse arbitraire des prix, d'homicides bénéfices; d'autre part, des bandes de spéculateurs sans âme spéculèrent sur l'étendue des besoins qui appelaient aux foires les approvisionneurs des armées, forcés d'acheter, coûte que coûte, de quoi pourvoir à une consommation dévorante [7]. Est-il besoin d'ajouter que les ennemis de la Révolution n'eurent garde de manquer une aussi belle occasion de satisfaire leur rage [8], se faisant un jeu de tuer les vaches et les brebis déjà pleines, ou de jeter les veaux à la rivière [9]?

Tout concourait de la sorte à créer la disette de la viande, et elle devint effrayante. De dix-huit sous, la livre de bœuf monta rapidement à vingt-cinq [10]; bientôt il n'y eut de viande que pour les riches, et l'on put prévoir le moment où, même pour eux, il n'y en aurait plus. On entendit le boucher Legendre s'écrier, avec ce genre d'éloquence vulgaire, mais quelquefois saisissant, qui lui était propre : « On détruit l'espèce, en mangeant le père, la mère et les enfants... L'époque n'est pas éloignée où vous n'aurez ni viande ni chandelle. Les bœufs qu'on tue aujourd'hui ne donnent pas assez de suif pour les éclairer à leur mort [11]. »

Il fallait aussi compter avec cette partie de l'armée révolutionnaire que Ronsin animait de son esprit, et dont les hordes dévastatrices déshonorèrent si souvent la cause qu'elles prétendaient défendre. Semblables à des loups affamés, selon la comparaison employée par un auteur du temps,

[1] Séance de la Convention du 6 nivôse (26 décembre).
[2] *Ibid.*
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 155. — Discours de Legendre dans la séance de la Convention du 5 ventôse (13 février).
[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 155. — Discours de Legendre.
[5] *Moniteur*, an II (1794), n° 155. — Rapport de Barère.
[6] *Ibid.* Discours de Legendre.
[7] Rapport de Vernier sur la vente des bestiaux destinés à la consommation. *Bibl. histor. de la Révol.* — Subsistances, 473-4-5. (*British Museum.*)
[8] *Moniteur*, an II (1794), n° 168. — Dénonciation portée à l'Assemblée par une députation du Conseil général de la Commune de Paris.
[9] *Moniteur*, an II (1794), n° 155. — Déclaration d'un commissaire du Comité de la Section des gardes françaises.
[10] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[11] *Moniteur*, an II (1794), n° 155. Discours de Legendre.

les pourvoyeurs et précurseurs de l'armée révolutionnaire parcouraient les campagnes, en dardant des yeux avides sur les métairies et les fermes. Ils s'y précipitaient, la fourche à la main, ou la baïonnette en avant ; empoignaient les moutons, emportaient les volailles, incendiaient les granges, déliaient les bœufs de leurs étables, à la face des propriétaires muets et consternés ; puis, couraient vendre leurs larcins à des misérables dignes de les acheter [1].

Par suite de ces brigandages, le beurre et les œufs disparurent. Que font autour de la halle ces longues files de femmes qui bravent là depuis minuit l'inclémence de l'air? Elles savent que, dès neuf heures du matin, la halle est dégarnie, et elles attendent l'heure de conquérir, presque au péril de leur vie, trois œufs et un quarteron de beurre [2].

Tragique était le spectacle que présentait, en ces jours d'angoisses, la Halle aux boucheries ! Une multitude entassée et frémissante ; le tumulte augmenté par l'apparition de la cavalerie aux ordres des Comités révolutionnaires ; des femmes enceintes à demi étouffées dans la foule ; des milliers d'individus des deux sexes se pressant, se poussant, s'écrasant les uns les autres, dans les avenues étroites de la halle ; des hommes à gages emportant des moitiés de bœufs et fuyant courbés sous leur énorme fardeau ; les pauvres suivant, le visage pâle et le regard attaché sur la viande crue ; quelquefois, les gendarmes lançant leurs chevaux au galop entre des étals larges de trois pieds à peine, culbutant le monde, multipliant les accidents sous prétexte de les prévenir et favorisant par une tactique astucieuse d'ignobles trafics : tel est, tracé par un observateur contemporain, le tableau de ces désordres. « Des scélérats, dit-il, aux appointements de la Commune, faisaient ranger les femmes à la file ; mais, tandis qu'elles attendaient leur tour, en grelottant de froid, des portefaix, formant un rempart impénétrable devant les boutiques, enlevaient des bœufs entiers ; et, quand le partage du lion était fait, les femmes, rangées deux à deux, et qui n'avaient pas avancé d'un pas, se retiraient les mains vides [3]. »

Un exemple de dévouement civique vraiment admirable, et — si l'on met à part ceux qui eurent leur source dans la superstition, — unique dans l'histoire, fut le résultat de cette situation. Il fallait de la viande aux soldats qui combattaient pour la liberté, il en fallait aux malades qui encombraient les hôpitaux : de la sollicitude qu'ils inspiraient naquit l'idée d'un carême civique que devaient s'imposer volontairement tous les bons citoyens. Déjà, en juin 1793, la Section de Montmartre et celle de l'Homme-Armé avaient arrêté un carême civique de six semaines [4]; le 3 ventôse 1794 (21 février), Barère, dans la Convention, s'exprima en ces termes : « A Londres, lorsque Georges arma des escadres pour asservir les Etats-Unis d'Amérique, il ordonna des jeûnes... Dans ce moment, il y a des jeûnes religieux en Angleterre... Nos pères, nous-mêmes, avons jeûné pour un saint du calendrier, pour un moine du dixième siècle, ou pour quelque supercherie sacerdotale : jeûnons pour la Liberté... Les soldats du Rhin étaient au bivac depuis plusieurs jours ; ils aperçoivent Landau ; on leur offre du pain et de l'eau-de-vie avant d'y parvenir ; ils refusent, ajournant ces besoins après la prise de la ville [5]. » Legendre se leva et dit : « Si la Convention se borne à *inviter* à un carême civique, tous les bons patriotes se passeront de viande ; le peuple se soumettra à votre invitation par amour pour la liberté ; mais le riche, le sybarite, continueront de s'engraisser avec une nourriture qu'il faut réserver aux défenseurs de la patrie... *Décrétez* un carême civique. » Cambon ayant signalé l'inconvénient d'emprunter à la superstition les formes qui lui étaient propres, et Legendre insistant pour que la Convention consacrât au moins le principe : « Il n'y a pas ici de principe à décréter ; il n'y a que des précautions à prendre ! » s'écria Barère [6]. »

La Commune avait fait placarder dans toutes les rues un arrêté qui réduisait chaque bouche à une livre de viande par décade ; et les membres des Comités révolutionnaires s'étaient imposé le devoir de l'abstinence [7] : l'idée, partout répandue, que l'économie de matière alimentaire tournerait au profit des pauvres, des malades et des soldats, fit ce que le plus impérieux décret n'aurait pu faire. La République, par un mouvement spontané, se soumit à un jeûne universel. Et cela, pendant que l'abondance régnait, dans les prisons, parmi les gens riches [8]. Malheureusement la disette de la viande n'était pas le seul fléau à combattre. On ne saurait rappeler sans un sentiment d'horreur les moyens auxquels les ennemis de la Révolution eurent recours, pour en dégoûter le peuple, par la famine. On tenait les sacs fermés et les marchés dégarnis ; on cachait les grains jusque dans les écuries sous de la paille ; on laissait pourrir les meules de blé, ou on les abandonnait à la férocité des rats ; on refusait de faire battre son grain, sous prétexte que les batteurs ne demandaient pas moins d'un écu, que dire encore [9] ?

D'un autre côté, la quantité de grains mis en réquisition ne permettant plus d'élever dans les campagnes poules et poulets, il y eut un moment où les rues de Paris se remplirent de paysans chargés de paniers de volailles que les Parisiens achetaient à l'envi. Cela dura peu ; et alors on

[1] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 12.
[5] *Moniteur*, an II (1794), nº 155.
[6] *Ibid.*

[7] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[8] Conseil général de la Commune, séance du 29 pluviôse, citée dans l'*Hist. parl.*, t. XXXII, p. 2.
[9] Opinion de Momoro, administrateur et membre du Directoire du département de Paris, dans la *Biblioth. hist. de la Révol.* — Subsistances, 473-4-5. (*British Museum*.)

dut se rejeter sur les herbages. Nul moyen de se procurer les légumes secs, riz, lentilles, haricots : ils étaient amoncelés dans les magasins militaires, et l'on en vint à regarder comme un bonheur la découverte d'un litron de cette denrée [1].

L'extrême difficulté d'avoir du pain donna naissance à ce que le peuple désigna, depuis, sous le nom de *queues :* longues files de femmes rangées deux à deux à la porte des boulangers avant même que le jour eût paru. Mercier a vivement décrit la funeste influence que ces sortes d'attroupements exercèrent sur la moralité publique. Que de tête-à-tête concertés favorisa l'obscurité de la nuit! que de portes à propos entr'ouvertes! Les jeunes filles n'étaient point les dernières à se mettre en rang; et, comme il fallait tromper l'ennui de l'attente, on se répandait en propos agaçants, on se livrait à des rires immodérés, tandis que de hardis garçons de boutique, des valets effrontés, ou des libertins de profession, s'arrêtaient sur chaque rang, prenaient le signalement des visages, et, quelquefois même, profitant des ténèbres, se ruaient en taureaux sur les femmes, qu'ils embrassaient les unes après les autres [2]. La pudeur ne pouvait que se perdre en ces rapprochements dangereux. La nécessité de se pousser au premier rang accoutuma les femmes du peuple à lutter de force avec les hommes; beaucoup devinrent irascibles, contractèrent l'habitude de jurer; et, dans le bruit de ces cohues, qui ne cessait par intervalles que pour laisser entendre les vagissements d'enfants affamés, on eut peine à distinguer d'avec les voix enrouées des charretiers des voix qui avaient été douces et tendres [3].

A ces maux quel remède? Chacun proposait le sien, et les brochures qui traitaient des subsistances affluèrent. Une idée commune qui, dans toutes ces brochures, se dégage de la diversité des conclusions, est celle qu'on trouve exprimée de la manière suivante, dans un rapport de Vernier sur la vente des bestiaux destinés à la consommation : « Chez tous les peuples civilisés, l'accaparement et le monopole ont été considérés comme des crimes que les lois devaient punir. Les Grecs et les Romains avaient prohibé l'accaparement et le monopole sous des peines très-sévères. C'est depuis quarante ou cinquante ans seulement que les économistes ont vu là une suite nécessaire de la liberté du commerce [4]. » Les circonstances semblaient en effet donner raison à la doctrine de Galiani et de Necker contre celle de Turgot [5]; et ceux même des conventionnels qui étaient alors pour la liberté absolue du commerce des grains ne pouvaient nier qu'elle fournit aux malveillants une arme terrible [6].

Sous ce titre : *Le pain à deux sous dans toute la République*, Dubois-Crancé publia une brochure dans laquelle il proposait, pour surmonter la crise, les quatre moyens que voici : Ouvrir au peuple, en tout temps et sur toute la surface de la République, des magasins de vente et d'achat à *prix fixe*, avec la seule différence entre la vente et l'achat de trois deniers par livre de froment et de deux deniers par livre de seigle, ou autres menus grains, pour frais d'emmagasinage et de surveillance. — Garnir ces magasins par le prélèvement annuel de la contribution foncière en nature, à un taux uniforme, et sans exception, dans toute l'étendue de la République. — Laisser la circulation libre à l'intérieur, et prohiber l'exportation, en attribuant le droit d'exporter des blés au gouvernement seul. — Déclarer confiscable, avec amende, tout blé des récoltes précédentes qui se trouverait encore en nature et *non converti en farine*, chez un particulier, un mois après la récolte de l'année courante. « Le droit de propriété, disait l'auteur, consiste-t-il à refuser de vendre la denrée qu'on a de trop à celui qui en manque? Non. De quel droit le laboureur voudrait-il que, pour lui garantir sa propriété, son voisin allât se battre aux frontières, lorsque lui le laisseroit mourir de faim [7]? »

Dans une autre brochure, écrite sous l'empire des mêmes préoccupations, Momoro s'étudiait à prouver que la fixation d'un *maximum* du prix des grains était possible, qu'elle était juste, qu'elle produirait de grands avantages, qu'elle ne violait en aucune façon le droit de propriété, défini au point de vue de l'intérêt social, et qu'elle n'aurait point pour effet l'anéantissement du commerce des grains. Suivant l'auteur, nul doute que le cultivateur ne fût suffisamment récompensé de ses travaux et encouragé à faire valoir ses terres, si le *maximum* adopté était de vingt-cinq à trente livres la mesure de deux cent quarante livres pesant, et il en donnait pour preuve que la proposition en avait été faite à la Convention, d'après le vœu des cultivateurs, consultés à cet effet. Le prix du pain, dans ce cas, eût été de deux sous six deniers. Après avoir passé en revue les diverses objections à prévoir, Momoro se demandait si ceux qui avaient fait des approvisionnements considérables ue perdraient pas beaucoup au système par lui proposé; et le sens de sa réponse était : Oui, mais que nous importe la ruine des accapareurs? Ils ont calculé sur la famine : si leurs calculs sont déjoués, tant mieux [8]!

Ici se place le souvenir d'une entreprise aussi neuve qu'imposante.

Un décret du 11 brumaire (1er novembre)

[1] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Bibl. hist. de la Révol.* — Subsistances, 473-4-5. (*British Museum.*)
[5] Voyez dans le premier volume de cet ouvrage le chapitre consacré aux économistes du XVIIIe siècle.

[6] *Primo, du pain et voici comment*, par Louis Viger, député suppléant à la Convention nationale. *Biblioth. hist. de la Révol.* — Subsistances, 473-4-5. (*British Museum.*)
[7] *Biblioth. hist. de la Révol.* — Subsistances, 473-4-5. (*British Museum.*)
[8] Opinion de Momoro, administrateur et membre du Directoire du département de Paris. *Ibid.*

avait ordonné à la *Commission des subsistances et approvisionnements de la République* de faire travailler, par des Commissaires spéciaux, à un tableau général donnant :

1° Le prix que chaque genre de marchandise valait dans le lieu de sa production ou fabrication, en 1790, augmenté d'un tiers ;

2° Un prix par lieue, pour le transport, à raison de la distance de la fabrique ;

3° Le bénéfice du marchand en gros, calculé sur le pied de cinq pour cent ;

4° Celui du marchand en détail, calculé sur le pied de dix pour cent.

Ainsi, par un décret de quelques lignes, se trouvait avoir été décidée la fixation du prix de toutes les marchandises et de toutes les denrées dans toute l'étendue de la République : travail gigantesque qui avait pour but de mettre un frein à la cupidité des spéculateurs, de tracer une limite aux gains immodérés des capitalistes, d'arrêter le débordement de l'agiotage, et de faciliter aux citoyens l'acquisition des objets de première nécessité [1].

Les Commissaires nommés abordèrent d'un cœur intrépide la tâche sans exemple qui leur était confiée. Ils s'adressèrent à chaque district, interrogèrent chaque municipalité, firent de chaque société populaire un instrument d'enquête. Plusieurs des administrations locales répondirent à l'appel, d'autres s'abstinrent. Mais Paris, consommant par ses fabriques, ses ateliers, son industrie, ses arts, toutes sortes de matières, put fournir, presque à lui seul, la matrice de toutes les valeurs et l'état de toutes les transactions commerciales. De là l'ouvrage de statistique le plus nouveau et le plus important qui eût encore paru. Le tableau formé en vertu du décret sur le *maximum* faisait connaître le prix de tout ce que l'homme duit aux libéralités de la nature, la valeur de ce que son travail y ajoute, le lieu des productions diverses, la situation des différents dépôts que le commerce alimente, les rapports multipliés qui lient les efforts de l'industrie aux besoins de vingt-sept millions d'âmes. C'était le travail analysé, le secret du commerce livré au monde, l'industrie prise sur le fait, la manipulation de toute matière première mise au jour ; c'était la lampe portée au fond des laboratoires, où la cupidité ne prend que trop souvent le génie à son service, et le long des sentiers obscurs où parfois l'activité humaine s'égare. Aussi Barère eut-il raison de s'écrier, en rendant compte de ce résultat, incomplet seulement parce qu'il était prodigieux : « Aucune nation ne possède rien de semblable. Des naturalistes, des médecins, ont fait, grâce à de longs travaux, des tables de mortalité pour l'espèce humaine : vous, dans deux mois, vous avez fait des tables de vie pour le peuple [2]. » La Convention s'empressa de voter l'impression des *Tableaux du maximum*, et leur envoi à chaque district [3].

Qu'elle fut admirable, cette lutte de nos pères contre tous les fléaux coalisés ! car à la famine se joignit l'excès du froid. Depuis deux ans, Paris se chauffait au jour le jour. Le charbon était très-rare ; il n'en venait qu'un bateau à la fois dans chaque port, et l'on n'obtenait son tour par numéro qu'au prix d'une bien cruelle attente, une attente de trois nuits [4] ! A peine les débardeurs avaient-ils retiré de l'eau le bois désiré, qu'il était vendu. Mais, la rivière une fois enchaînée par les glaces, il fallut se rabattre sur les bois de Boulogne, de Vincennes, de Verrières, de Saint-Cloud, de Meudon. Des vieillards revenaient de la forêt, le dos courbé sous de lourds fagots, rappelant la fable de *la Mort et le Malheureux*. Est-il un temps, est-il un pays, où les calamités publiques n'aient point provoqué quelque spéculation infâme ? Des misérables, « sangsues sorties de la fange des cavernes à voleurs [5], » vendirent la corde de bois quatre cents francs ; et l'on vit de pauvres pères de famille scier dans les rues leurs bois de lit pour faire cuire les aliments de leurs enfants. Les fontaines gelèrent, de sorte que les porteurs d'eau, forcés de se rendre dans des quartiers éloignés de la rivière, firent payer l'eau quinze et jusqu'à vingt sous la voie. Les choses en vinrent au point que, pour ne pas payer, beaucoup se firent porteurs d'eau ; et, quand les réservoirs des fontaines furent dégelés, on y fit *queue* aussi [6] !

Et tout cela enduré avec un calme héroïque par ce grand peuple de Paris !... Comment rappeler sans attendrissement et sans orgueil que les dépôts où le Comité de salut public avait emmagasiné tous les objets d'absolue nécessité, jusqu'au drap, furent respectés religieusement [7], placés qu'ils étaient sous la sauvegarde d'un peuple mourant de faim, mourant de soif, mourant de froid ?

CHAPITRE VII.

LE PRÉTOIRE DES JACOBINS.

Numéro V du *Vieux Cordelier* : acte de contrition et satire. — Camille et Hébert devant les Jacobins ; Robespierre et Danton s'élèvent contre les querelles purement personnelles. — Dénonciations de Philippeaux contre Rossin, Rossignol et les *autres agents du ministère*. — Démenti terrible de Choudieu. — Opposition voilée de Bourdon (de l'Oise) au Comité de salut public ; attaques prudentes de Danton. — Camille cité devant les Jacobins. — Robespierre prend sa défense. — *Brûler n'est pas répondre*. — Irritation de Robespierre ; sa réplique au cri de Camille. — Intervention conciliante de Danton. — On lit, aux Jacobins, les numéros du *Vieux Cordelier*. — Robespierre, aux Jacobins, interpelle Fabre d'Églantine. — Portrait de Fabre. — Ce qu'on lui reproche. — Sa réponse aux accusations. — Ro-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 154. Rapport de Barère.
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 4 ventôse (22 février). Voy. le *Moniteur*, an II (1794), p. 155.

[4] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. xc.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, t. IV, chap. clv.

bespierre protége Camille Desmoulins. — Situation embarrassante que cette protection lui crée. — Manœuvres des Hébertistes pour rejeter sur lui la responsabilité des opinions émises par Camille. — Camille rayé de la liste des Jacobins. — Robespierre demande que cet arrêté soit regardé comme non avenu ; les Jacobins y consentent. — Camille maintenu dans la société jacobine.

Le soir même du jour où Robespierre avait présenté son rapport sur le gouvernement révolutionnaire, Camille Desmoulins écrivait le numéro V du *Vieux Cordelier*[1] : acte de contrition à l'égard des uns, et satire sanglante à l'égard des autres.

Il y traçait en vives couleurs le tableau de ses services ; il y rappelait avec quel courage il avait su immoler à la République ses affections personnelles, renoncer à l'amitié de Barnave, et s'arracher à celle de Mirabeau, « qu'il aimait comme une maîtresse[2]. » Que lui reprochait-on? N'avait-il pas dit que « le vaisseau de la République voguait entre deux écueils, le modérantisme et l'exagération[3]? » N'avait-il pas ajouté que « outrer la Révolution avait moins de péril et valait mieux encore que de rester en deçà? » Pourquoi l'avoir jugé sur des phrases détachées? Lui, le patron des aristocrates! le patron des modérés! Ah! que le vaisseau de la République, lancé entre deux écueils, s'approchât trop de celui du *modérantisme*, et l'on verrait de quel air il aiderait à la manœuvre, on verrait s'il était un modéré[4]! Un modéré! lui qui avait dit, comme Robespierre, et en termes non moins forts : « S'il fallait choisir entre l'exagération du patriotisme et le marasme du modérantisme, il n'y aurait pas à balancer[5]! » Lui qui était allé aussi loin que Marat en révolution[6]! Lui qui avait écrit que « le Comité de salut public avait eu besoin de se servir, pour un moment, de la jurisprudence des despotes, et de jeter sur la Déclaration des droits un voile de gaze, il est vrai, et transparent[7]! » On l'accusait d'avoir défendu Dillon. Depuis quand était-ce un crime de défendre quelqu'un? S'il était criminel pour avoir défendu Dillon, Robespierre l'était pour avoir pris la défense de lui Camille, qui avait pris la défense de Dillon[8]! A la calomnie il opposait un témoignage décisif, celui de Robespierre, déclarant que Camille était un excellent républicain, qu'il l'était par instinct, par sentiment plutôt que par choix, et qu'il lui était même impossible d'être autre chose. De qui avait-on jamais fait un plus bel éloge[9]? Au reste, puisque son dernier numéro avait été censuré par le Comité de salut public, il était prêt à le brûler, et à imiter Fénelon montant en chaire pour publier le bref du pape qui condamnait les *Maximes des Saints*, et les lacérant lui-même[10]. Quant à son opinion sur l'anarchie, était-il donc si coupable d'avoir cru, après Caton et Brutus, que « l'anarchie, en rendant tous les hommes maîtres, les réduit bientôt à n'avoir qu'un seul maître[11]. C'est ce seul maître que j'ai craint ; c'est cet anéantissement de la République ou du moins ce démembrement que j'ai craint. Le Comité de salut public, ce Comité sauveur, y a porté remède ; mais je n'ai point le mérite d'avoir le premier appelé ses regards sur ceux de nos ennemis les plus dangereux, et assez habiles pour avoir pris la seule route possible de la contre-révolution. Ferez-vous un crime, frères et amis, à un écrivain, à un député, de s'être effrayé de ce désordre, de cette confusion, de cette décomposition du corps politique, où nous allions avec la rapidité d'un torrent qui nous entraînait, nous et les principes déracinés, si, dans son dernier discours sur le gouvernement révolutionnaire, Robespierre, tout en me remettant au pas, n'eût jeté l'ancre lui-même aux maximes fondamentales de notre Révolution, sur lesquelles seules la liberté peut être affermie, et braver les efforts des tyrans et du temps[12]? »

Il eût été difficile de faire plus complétement amende honorable. Mais par quelles cuisantes attaques dirigées contre ses ennemis de tous les degrés il se dédommageait de l'effort! Quelle verve étincelante! quelle grâce dans sa manière de jouer du poignard! « En janvier dernier, j'ai vu M. Nicolas dîner avec une pomme cuite, et ceci n'est point un reproche... — Or, croirait-on qu'à ce sans-culotte, qui vivait si sobrement en janvier, il est dû, en nivôse, plus de cent cinquante mille francs pour impressions par le tribunal révolutionnaire, tandis que moi, qu'il accuse, je n'ai pas accru mon pécule d'un denier? C'est ainsi que moi, je suis un *aristocrate* qui frise la guillotine, et que Nicolas est un *sans-culotte* qui frise la fortune[13]. — Déjà on ne se reconnaît plus à la Montagne. Si c'était un vieux cordelier comme moi, un patriote *rectiligne*, Billaud-Varenne, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique*, j'aurais dit : « C'est le soufflet du bouillant saint Paul à saint Pierre qui avait péché. » Mais toi, mon cher Barère[14]!... attends-moi, Hébert, je suis à toi dans un moment[15]... Bientôt j'aurais mis le dénoncé et les dénonciateurs chacun à leur véritable place, malgré les grandes colères du Père Duchesne, qui prétend, dit Danton, que « sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une

[1] Il est évident que les dernières lignes de ce numéro V furent écrites après la présentation du rapport de Robespierre, puisqu'elles le mentionnent.
[2] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 81. Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.
[3] *Ibid.*, p. 76.
[4] *Ibid.*, p. 102.
[5] *Ibid.*, p. 107-108.
[6] *Ibid.*, p. 108.
[7] *Ibid.*
[8] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 85. Collection des mémoires, etc.
[9] *Ibid.*, p. 80.
[10] *Ibid.*, p. 90.
[11] *Ibid.*, p. 111.
[12] *Ibid.*
[13] *Ibid.*, p. 79 et 80.
[14] *Ibid.*, p. 92.
[15] *Ibid.*, p. 95.

réputation, elle doit tomber [1] ... » Est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux ans, receveur des contre-marques, à la porte des Variétés, dont tu as été *rayé*, pour cause dont tu ne peux pas avoir perdu souvenir [2]?... Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous, en 1789, dans le cheval de bois...; c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire, où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersite, en emportant la plus forte part du butin, et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la *braise* de Bouchotte [3]... Cent vingt mille francs à Hébert pour louer Georges Bouchotte! Pas si Georges, M. Bouchotte! Il n'est, ma foi, pas si Georges [4]!... »

Ainsi allait Camille Desmoulins, frappant d'estoc et de taille. Puis, tout d'un coup saisi d'une mélancolie sublime : « O mes collègues! cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie. Il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices, inévitables même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous offrira aucuns paysages, aucuns sites qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier de bonheur : « J'ai trouvé que les morts « sont plus heureux que les vivants, et que le « plus heureux est celui qui n'est jamais né [5]. »

Hébert écumait de rage. Le 11 nivôse (31 décembre), il court aux Jacobins, y dénonce de nouveau Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, ce dernier surtout, et il insiste pour que chacun fasse connaître ce qu'il sait sur leur compte [6].

Le 16 nivôse (5 janvier), nouvelle mêlée aux Jacobins. Collot-d'Herbois s'y élève contre Philippeaux, dont il veut l'exclusion; mais, quant à ce qui est de Camille : « N'oublions pas, dit-il, ce qu'a fait pour le bien public le vieux patriote [7]. Ce *vieux patriote* avait trente-trois ans, tant on vivait vite alors! Le président lit une lettre de Camille Desmoulins, annonçant son cinquième numéro. Un des amis d'Hébert, Momoro, reprend les attaques d'Hébert contre Philippeaux, au sujet duquel un autre membre s'écrie : « Il n'a rien vu; il a toujours voyagé en voiture! » A son tour, Hébert se lève : « Justice! justice! Je suis accusé dans un libelle d'être un spoliateur de la fortune publique. » — « En voici la preuve, » répond une voix pénétrante. C'est celle de Camille Desmoulins. Il ajoute : « Je tiens à la main l'extrait des registres de la trésorerie nationale qui porte que, le 2 juin, il a été payé à Hébert, par Bouchotte, une somme de cent vingt-trois mille livres pour son journal; que, le 4 octobre, il lui a été payé une somme de soixante mille livres, pour six cent mille exemplaires du *Père Duchesne*, tandis que ces six cent mille exemplaires ne devaient coûter que dix-sept mille livres [8]. » — Hébert : « Je suis heureux d'être accusé en face; je vais répondre. »

En ce moment, Robespierre jeune, qui revenait de Toulon, prend la parole et marque son étonnement du triste spectacle déroulé sous ses yeux : « Depuis cinq mois que je suis absent, dit-il avec amertume et gravité, la Société des Jacobins me paraît étrangement changée. On s'y occupait, à mon départ, des grands intérêts de la République; aujourd'hui, ce sont de misérables querelles d'individus qui l'agitent. Eh! que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant ses contre-marques aux Variétés?... Un rire moqueur s'éleva. »

Hébert, à la tribune, levait les yeux au ciel, frappait du pied. « Veut-on m'assassiner aujourd'hui [9]? » s'écria-t-il, désespéré. Et ce cri ne soulève que murmures. Robespierre jeune, en soufflant sur la flamme, l'avait attisée au lieu de l'éteindre.

Robespierre aîné s'efforça de ramener le calme en disant que son frère était absent depuis longtemps de la société; que cela se voyait à son langage; qu'il avait rendu de grands services à Toulon, mais ne paraissait pas assez comprendre combien il était dangereux d'alimenter de petites passions qui se heurtaient avec tant de violence; que ces discussions prenaient un temps dû à la chose publique; que le devoir des républicains était d'empêcher tout acte d'oppression; que, lui, n'accusait personne et attendait la lumière pour se décider : « Je parierais que les pièces démonstratives que Camille a montrées ne prouvent rien [10]. » Il conclut en demandant qu'on passe à la discussion du libelle de Philippeaux.

Danton parle dans le même sens. Il s'afflige de ces débats personnels qui font oublier la chose publique; il insiste pour qu'on éclaire le peuple, pour qu'on laisse quelque chose à faire à « la guillotine de l'opinion; » et, fidèle à son habitude d'envelopper d'expressions violentes même ses appels à la modération, il termine en ces termes : « Subordonnons nos haines particulières à l'intérêt général, et n'accordons aux aristocrates que la priorité du poignard [11]. » On décida que Philippeaux serait entendu à la prochaine séance.

Ainsi, d'une commune voix, Robespierre et Danton protestaient contre des querelles dont le caractère peu élevé et le but personnel tendaient, non-seulement à énerver la République, mais à

[1] N° V du *Vieux Cordelier*, p. 77.
[2] *Ibid.*, p. 95.
[3] *Ibid.*, p. 99.
[4] *Ibid.*, p. 100.
[5] *Ibid.*, p. 103 et 104.
[6] *Moniteur*, an II (1794), n° 106.
[7] *Moniteur*, an II (1794), n° 109.
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*

l'avilir. Vains efforts ! Trop de passions subalternes étaient en jeu pour que la voix de la raison se fît seule entendre. Philippeaux, tout entier aux préoccupations qu'il avait rapportées de la Vendée, brûlait de pousser les choses jusqu'au bout ; Camille Desmoulins l'y encourageait par les éclats d'une admiration irréfléchie ; Bourdon (de l'Oise) n'entendait pas renoncer de sitôt à saper les bases sur lesquelles reposait le pouvoir du Comité de salut public ; et derrière Bourdon (de l'Oise), l'excitant, le dirigeant, avec une ardeur voilée, se tenait Fabre d'Églantine [1].

Le 18 nivôse (7 janvier), jour fixé par les Jacobins pour les explications de Philippeaux, celui-ci, courant d'une âme éperdue au-devant des chocs que Robespierre et Danton voulaient éviter, lança du haut de la tribune de la Convention, contre Ronsin, Rossignol et « les autres agents du ministère, » une des dénonciations les plus aventurées et les plus violentes dont elle eût jamais retenti [2]. Son acte d'accusation fourmillait d'erreurs, émises de très-bonne foi sans doute, mais d'autant plus déplorables, que, dans ce moment, la grande armée vendéenne qui avait passé la Loire se trouvait entièrement détruite, et les prétendues trahisons affirmées par Philippeaux ayant abouti, après tout, à un triomphe, la nécessité de l'attaque n'était pas là pour en couvrir la légèreté ou en justifier l'acharnement. Choudieu, qui avait vu de ses propres yeux beaucoup de choses dont Philippeaux ne pouvait parler que sur ouï-dire [3], Choudieu éclata. Lié à ce parti de Saumur que Philippeaux avait tant foulé aux pieds, il s'était longtemps résigné au silence, soit crainte de diviser les patriotes, soit dédain ; mais, las enfin de ce redoublement d'attaques dont, mieux que personne, il connaissait le côté faible : « Si Philippeaux n'est pas fou, s'écria-t-il, il est le plus grand des imposteurs... Il ment à sa conscience en accusant Rossignol de lâcheté. Ce qui l'a engagé à cette démarche, c'est la crainte d'être accusé lui-même, pour avoir provoqué la mesure désastreuse du 2 septembre [4]. » Et, sans plus de délai, Choudieu mit la main à l'écrasante réponse qui devait être si fatale à Philippeaux.

De son côté et dans la même séance, Bourdon (de l'Oise) avait sonné la charge contre le gouvernement, et conclut à ce qu'on en finît avec un ministère monarchique ; à ce que le pouvoir fût réorganisé ; et, provisoirement, à ce que les ministres ne pussent tirer aucun fonds du trésor public sans un décret préalable [5].

C'était paralyser tout, au moment où, sans une action prompte, la République périssait.

Danton, chose étrange, appuya Bourdon (de l'Oise), demandant qu'on « décrétât le principe ; » mais non sans renvoyer les détails à l'examen du Comité de salut public, « afin, dit-il, de ne pas ralentir le cours de vos succès [6]. » La Convention vota dans ce sens.

Mais l'amendement proposé par Danton ne faisait que masquer la portée de l'attaque. En réalité, un vote pareil, dans les circonstances extraordinaires où l'on se trouvait, n'allait pas à moins qu'à désorganiser le gouvernement. Et les résultats se produisirent dès le lendemain : la machine administrative s'arrêta tout d'un coup ; les réclamations retentirent ; les dangers s'accrurent, et le service des armées allait manquer absolument, si le Comité de salut public n'avait pris le parti de violer le décret, pour conserver la République [7].

La séance de la Convention du 18 pluviôse (7 janvier) était un triste prélude à celle qui, le soir, devait avoir lieu aux Jacobins. Les passions venaient d'être de nouveau déchaînées. A peine les Jacobins sont-ils réunis, que Bourdon (de l'Oise), Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins et Philippeaux sont appelés. Point de réponse. Trois fois la sommation se fait entendre ; trois fois elle reste sans effets. Les accusés sont absents. « Puisque ceux qui ont provoqué cette lutte, dit Robespierre, fuient le combat, que la Société les cite au tribunal de l'opinion publique, qui les jugera. » Puis, comme pour détourner la Société de tous ces pugilats où serait l'écueil de sa dignité, et peut-être de son importance, il lui propose de mettre à son ordre du jour une question de politique étrangère : « Les crimes du gouvernement anglais, et les vices de la constitution britannique [8]. »

Mais les pensées étaient ailleurs. Les passions qui bouillonnaient au fond des âmes entendaient si peu qu'on leur donnât le change, qu'un mot, un seul mot, produisit une tempête. Un membre, en parlant de la Convention, ayant laissé échapper l'épithète de *coupable*, appliqué à la décision qui avait envoyé Goupilleau (de Fontenay) en Vendée, voilà le désordre au comble. Plusieurs voix crient que la Convention est avilie, le bruit devient immense ; le président est obligé de se couvrir [9]. « Une insulte à la Convention ! » crie Bentabolle, profitant d'un moment de silence. « Non, non, » lui est-il répondu de toutes parts. Affligé et irrité, Robespierre se plaint de cet empressement de certains membres à profiter de la moindre circonstance pour empêcher la Société de jouir du calme dont elle a tant besoin. « La Convention, ajoute-t-il avec hauteur, n'est pas aussi aisée à dégrader qu'on semble le craindre... Celui qui manifeste à chaque instant cette crainte n'a nul respect de lui-même, de la Convention et du peuple. La Con-

[1] Voyez le projet de rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Eglantine, dans les pièces publiées par Courtois.
[2] Voyez, sur l'injustice de ces accusations de Philippeaux, le chapitre intitulé *la Vendée vaincue*.
[3] L'affaire de Coron, par exemple.
[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 110.
[5] Séance de la Convention du 18 nivôse (7 janvier). *Ibid.*
[6] Séance de la Convention du 18 nivôse (7 janvier).
[7] Projet de rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Eglantine. — Robespierre y affirme que le discours de Bourdon (de l'Oise) était l'ouvrage de Fabre.
[8] *Moniteur*, an II (1794), n° 111.
[9] *Ibid.*

vention ne tient que d'elle l'honneur dont elle est couverte ; elle n'a au-dessus d'elle que le peuple français ; et, quant à ceux qui désireraient peut-être que la Convention fût dégradée, qu'ils voient ici le présage de leur ruine ; qu'ils entendent l'oracle de leur mort certaine, ils seront exterminés. »

A ces mots, l'Assemblée se lève tout entière, et, violemment émue, proclame à grands cris la ruine des traîtres et le triomphe du peuple français [1].

Cependant un pâle jeune homme vient de monter à la tribune. Juste ciel, quel trouble est le sien ! et comme la parole tremble sur ses lèvres! Est-ce bien là le Juvénal du *Vieux Cordelier?* « Tenez, s'écrie-t-il, je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis : de toutes parts on m'accuse, on me calomnie. Sur le fait de Philippeaux, je vous confesse franchement que j'ai cru de bonne foi ce qu'il a consigné dans son mémoire... Je vous avoue que je ne sais plus où j'en suis. Qui croire? Quel parti prendre? J'y perds la tête [2]...»

Robespierre vint en aide à son ancien camarade de collége. Après l'avoir raillé lourdement, mais sans âpreté, de son admiration excessive pour Philippeaux, il l'absout sur ce qu'il a quelque chose de la naïveté de la Fontaine. Ses écrits sont condamnables, mais on ne doit pas confondre sa personne avec ses écrits. Camille est un enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, et qu'ont égaré les mauvaises compagnies. « Il faut, ajoute Robespierre, sévir contre ses numéros, que Brissot lui-même n'eût pas osé avouer, et le conserver au milieu de nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la Société [3]. »

Il y avait quelque chose de dédaigneux mais de fort habile dans ce ton de protection à la fois ami et grondeur. Quoi de plus propre à atténuer la faute que d'en amoindrir la portée? Et, quant à la proposition de brûler les numéros réputés dangereux, elle venait de Camille Desmoulins, qui lui-même avait écrit en propres termes, après avoir cité l'illustre exemple de l'humilité de Fénelon : « Je suis prêt à brûler mon numéro III [4]. »

Qu'on juge de l'irritation de Robespierre, lorsque, au moment où il tendait la main à Camille, il reçut de lui cette flèche, visée au cœur : « Fort bien dit, Robespierre; mais je te répondrai comme Rousseau : Brûler n'est pas répondre [8]. » Ce cri amer semblait transformer Robespierre en inquisiteur. Profondément blessé, il réplique : « Comment oser encore justifier des ouvrages qui font les délices de l'aristocratie? Apprends, Camille, que, si tu n'étais pas Camille, on ne pourrait avoir autant d'indulgence pour toi. La manière dont tu veux te justifier me prouve que tu as de mauvaises intentions. Brûler n'est pas répondre ! Mais cette citation peut-elle trouver ici son application?

— Mais, Robespierre, je ne te conçois pas, reprend Camille. Comment peux-tu dire qu'il n'y ait que les aristocrates qui lisent ma feuille? La Convention, la Montagne, ont lu le *Vieux Cordelier.* La Convention, la Montagne, ne sont donc composées que d'aristocrates? Tu me condamnes ici; mais n'ai-je pas été chez toi? Ne t'ai-je pas lu mes numéros, en te conjurant, au nom de l'amitié, de vouloir bien m'aider de tes avis, et me tracer le chemin que je devais tenir [5]? »

Ce que Camille Desmoulins oubliait, c'est que les deux seuls numéros que Robespierre eût vus étaient les deux premiers, ceux qui précisément ne contenaient contre la Révolution ni allusions équivoques, ni rapprochements dont ses ennemis pussent triompher. « Tu ne m'as pas montré tous tes numéros, dit-il ; je n'en ai vu qu'un ou deux. Comme je n'épouse aucune querelle, je n'ai pas voulu lire les autres : on aurait prétendu que je les avais composés [7]. »

Camille Desmoulins se tut [8].

Alors Danton, se levant : « Camille ne doit pas s'effrayer des leçons un peu sévères que l'amitié de Robespierre vient de lui donner. Citoyens, que la justice et le sang-froid président toujours à vos décisions. En jugeant Camille, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse [9]. »

On lut ensuite le quatrième numéro du *Vieux Cordelier,* lecture que les tribunes écoutèrent attentivement, en silence, et, selon Camille Desmoulins, « avec une défaveur très-peu sensible [10]. »

La lecture du troisième numéro n'eut lieu que le lendemain ; ce fut Momoro qui la fit. Même silence que la veille. On propose de lire le numéro V. Robespierre fait observer que c'est inutile; que l'opinion doit être fixée sur l'auteur. Il voit dans les écrits dénoncés un composé bizarre de vérités et de mensonges, de po-

[1] *Moniteur*, an II, 1794, n° 111.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Le *Vieux Cordelier*, n° V, p. 90.
[5] *Moniteur*, an II (1794), n° 111.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*
[8] Dans l'essai sur la vie de Camille Desmoulins, par M. Matton aîné, on lit : « Camille veut répondre : mille voix s'y opposent. » L'auteur n'indique pas ses autorités, et il n'y a pas un mot de cela dans le *Moniteur.*
[9] *Moniteur*, an II (1794), n° 111. — Si, lorsque M. Marc-Dufraisse écrivit son intéressante et remarquable étude sur Camille Desmoulins, il avait eu sous les yeux le *Moniteur*, il n'aurait point tracé les lignes regrettables que voici : « Robespierre propose de brûler les numéros du *Vieux Cordelier*, et il les avait corrigés de sa propre main ! » Il n'aurait pas dit davantage : « Brûler n'est pas répondre ! Encore un trait d'esprit que ce malheureux payera cher ! »
M. Dufraisse n'a pas pris garde que, même après cette scène, comme on verra plus bas, Robespierre vint, une fois encore, au secours de Camille.
[10] Le *Vieux Cordelier*, n° V, p. 126 et 127, *ubi suprà.* — M. Thiers, en rendant compte de la séance du 18 pluviôse (7 janvier), met dans la bouche de Robespierre les paroles suivantes, qu'on lit aussi dans l'essai sur la vie de Camille Desmoulins, par M. Matton aîné : « Eh bien, qu'on ne brûle pas mais qu'on réponde ; qu'on lise sur-le-champ les numéros de Camille. Puisqu'il le veut, qu'il soit couvert d'ignominie... L'homme qui tient si fortement à des écrits perfides est peut-être plus qu'égaré, » etc., etc. D'où ceci est-il tiré ? Ni M. Matton ni M. Thiers ne nous l'apprennent. Rien de tel dans le *Moniteur.*

litique et d'absurdités, de vues saines et de projets chimériques et particuliers. Il blâme Camille; il blâme Hébert. Mais il demande qu'au lieu de discuter le premier on discute la chose publique. Ardent à dérober le spectacle de querelles purement personnelles à l'attention des Jacobins, il s'efforce de la diriger plus loin et plus haut. Il montre la main de l'étranger dans l'existence de deux factions qui, parties des points opposés, se rencontrent en de communs efforts pour ruiner la République. Soudain, apercevant Fabre d'Eglantine qui se lève et descend de sa place, il invite la Société à le retenir, et celui-ci montant à la tribune : « Si Fabre, dit-il avec hauteur, a son thème tout prêt, le mien n'est pas encore fini. Je le prie d'attendre [1]. » Et il continue. Son langage est vague; le soupçon y gronde d'une manière sourde; un mot redoutable s'en échappe : « Il n'y a plus que quelques serpents à écraser. » Ces serpents, qui sont-ils? De toutes les parties de la salle, on applaudit à la menace [2]. Mais aucun nom n'a été prononcé encore. Le nom que Robespierre avait sans doute au fond de sa pensée tombe enfin de ses lèvres. Détournant les colères de la tête de Camille : « J'invite, dit-il, la Société à ne s'attacher qu'à la conjuration, sans discuter plus longtemps les numéros du *Vieux Cordelier*; » et, l'œil fixé sur Fabre d'Eglantine : « Je demande que cet homme, qu'on ne voit jamais qu'une lorgnette à la main, et qui sait si bien exposer des intrigues au théâtre, veuille bien s'expliquer; nous verrons comment il sortira de celle-ci [3]... »

Fabre d'Eglantine déclara qu'il attendrait, pour répondre, qu'on précisât les accusations, et se défendit, non-seulement d'avoir influencé Camille, mais d'avoir jamais fréquenté publiquement, soit Bourdon (de l'Oise), soit Philippeaux.

Un seul cri l'interrompt, un cri barbare : *A la guillotine!* Sur quoi Robespierre demande que l'interrupteur soit chassé de la Société, séance tenante, ce qui est exécuté.

Fabre reprend la parole; mais son discours est trouvé peu satisfaisant; et, les membres se retirant un à un, on lève la séance [4].

C'était un homme remarquable à divers titres que ce Fabre, qui, tout jeune encore, ayant obtenu aux jeux floraux de Toulouse le prix de l'églantine, se para du nom d'une fleur [5]. Nous avons parlé de la création du calendrier républicain, dont il partagea l'honneur avec Romme : heureux s'il n'eût laissé que ce souvenir! Mais sa déposition contre les infortunés Girondins, qu'il ne rougit pas de présenter comme ayant pris part au vol du garde-meuble, comment l'oublier jamais? Au reste, il touchait au moment d'expier cette calomnie, lui qui fut tué par une calomnie semblable. Il avait coutume de dire : « Je sens un suspect d'un quart de lieue; » quelle fatalité le fit tomber lui-même dans la catégorie des suspects? Ce qui est certain, c'est qu'aux yeux de Robespierre il avait l'importance néfaste d'un chef de faction, et d'un chef cauteleux, plein de ressources cachées, s'effaçant toujours derrière ceux qu'il conduisait, ne frappant que par la main d'autrui, ne combattant qu'à la faveur des ténèbres, et faisant de la politique une intrigue de théâtre [6]. Chose à noter! dans son projet de rapport sur la faction des Indulgents, Robespierre semble s'étudier à écarter le nom de Danton, dont Fabre avait été le secrétaire; et, quant à Camille, dont Fabre était l'ami, il ne le peint que comme un agent secondaire et trompé. Le chef, le vrai chef du complot qu'il croit avoir découvert, c'est l'excomédien de province devenu auteur dramatique, et passé maître dans l'art de connaître « le ressort qu'il faut toucher pour imprimer tel mouvement aux différentes machines politiques dont l'intrigue peut disposer [7]; » l'ennemi à vaincre, c'est l'auteur du *Philinte de Molière*, blotti dans l'ombre des coulisses, et, de là, dirigeant les effets de scène; c'est le moqueur aussi, l'homme à la lorgnette. Et Robespierre n'est pas seul à porter ce jugement de Fabre d'Eglantine. Bientôt, nous entendrons Saint-Just dire de lui : « Il joua sur les esprits et sur les cœurs, sur les préjugés et les passions, comme un compositeur de musique sur les notes d'un instrument [8]. » Danton, en parlant de Fabre, disait que « sa tête était un répertoire de choses comiques [9]. » Mais, en même temps, Danton lui attribuait de la bonhomie, et il en donnait pour preuve que, se trouvant chez Camille Desmoulins au moment où celui-ci lisait à quelqu'un son plaidoyer en faveur d'un Comité de clémence, Fabre s'était mis à pleurer. Mais, après avoir rappelé ce fait, Saint-Just ajoute durement : « Le crocodile pleure [10]. »

Ceci était le cri de la haine, sans doute; et la haine n'est pas toujours juste. Mais que, précisément à la même époque, Fabre d'Eglantine versât des larmes d'attendrissement en entendant prononcer le mot *clémence*, et publiât l'éloge de Marat [11], cela devait certes paraître étrange à des hommes aussi soupçonneux que Robespierre et aussi roides que Saint-Just.

Parmi les pièces trouvées chez Robespierre après sa mort, il en est une où la probité de Fabre d'Eglantine est cruellement mise en ques-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 113. Séance des Jacobins du 19 nivôse (8 janvier).
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Michaud jeune. *Biographie universelle*.
[6] Voy. le projet de rapport sur la faction de Fabre d'Eglantine, trouvé dans les papiers de Robespierre, et publié par Courtois.
[7] Voy. le projet de rapport sur la faction de Fabre d'Eglantine, trouvé dans les papiers de Robespierre.
[8] Rapport de Saint-Just contre les Dantonistes, *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 83.
[9] *Ibid.*, p. 95.
[10] *Ibid.*, p. 96.
[11] L'éloge de Marat par Fabre d'Églantine parut la veille du jour où ce dernier fut traité si rudement aux Jacobins par Robespierre.

tion. On y lit : « Lorsque d'Eglantine était secrétaire du département de la justice, il fit faire dix mille paires de souliers, à raison de cinq livres la paire ; il les vendit ensuite huit livres dix sous et neuf livres... Ce sont ces fameux souliers qui ne duraient que douze heures à nos volontaires dans les plaines de la Champagne... C'est avec raison qu'on reproche à d'Eglantine d'étaler un luxe qui fait rougir les mœurs républicaines. N'est-il pas incroyable que cet homme, qui avait à peine des souliers au 10 août, et qui mettait en gage un habit pour en retirer un autre, afin d'avoir le plaisir de changer de costume, se trouvât tout à coup avoir un brillant équipage et des domestiques pour le service de la citoyenne Rémy, sa maîtresse [1] ?... »

A ces accusations, voici ce que Fabre répondait :

« On dit que je suis riche : je donne tout ce que je possède dans l'univers, hormis mes ouvrages, pour moins de 40,000 livres ; et c'est le fruit de seize pièces de théâtre, dont le succès, dû à la bienveillance du public, a été si grand, qu'il y a eu telle de mes comédies qui a eu cent soixante représentations de suite. Qu'on lise les registres de tous les théâtres de France, et l'on verra qu'ils m'ont rendu plus de 150,000 livres. Voilà ce qui peut m'en rester. — On dit que je suis luxueux. L'amour de tous les arts est dans mon âme. Je peins, je dessine, je fais de la musique, je modèle, je grave, je fais des vers, j'ai composé dix-sept comédies en cinq actes. Mon réduit est orné de ma propre main. Voilà ce luxe [2]. »

Quoi qu'il en soit, autant Robespierre était porté à s'exagérer les torts ou les vices de Fabre d'Eglantine, autant il se sentait disposé à jeter un voile complaisant sur les fautes de Camille Desmoulins. Et cette disposition lui avait créé une situation fort embarrassante. Habiles à miner sa popularité, les Hébertistes s'autorisaient de la protection dont il avait, à deux reprises, entouré Camille pour le rendre comptable, à mots couverts, des allusions violentes dirigées par celui-ci contre le régime révolutionnaire. Comment était-il possible qu'un homme qui avait comparé ce régime aux règnes de Tibère et de Néron, eût trouvé dans un membre du Comité de salut public un juge si indulgent ? Quel mystère cachait cette tolérance d'un esprit vanté comme inflexible, à l'égard d'un écrivain dont les contre-révolutionnaires se disputaient les productions avec des tressaillements de joie ? Nul doute, et on en aura bientôt la preuve, nul doute que la forme dédaigneuse donnée par Robespierre à son intervention protectrice n'eût blessé Camille Desmoulins jusqu'au fond de l'âme ; mais ceux qui voulaient les perdre l'un et l'autre, l'un au moyen de l'autre, affectaient de ne voir dans ce dédain qu'une ruse de l'amitié, qu'un procédé ingénieux pour soustraire le coupable à la responsabilité de ses actes. Ah ! il fallait distinguer la personne de Camille de ses écrits ! Et pourquoi donc ce privilége ? Parce que Camille était un *enfant* ? Admirable, en vérité ! Mais quel *homme* aurait jamais porté à la Révolution des atteintes aussi mortelles que cet enfant, auteur du numéro III du *Vieux Cordelier* ? Ainsi parlaient les Hébertistes ; ils croyaient avoir enfin découvert, dans leur ennemi, le défaut de la cuirasse ; et ils ne cessaient de répéter : Camille Desmoulins a calomnié la Révolution, et Robespierre défend Camille Desmoulins [3], quoi de plus clair ? Aussi commençait-on, dans les groupes, à soupçonner Robespierre lui-même de *modérantisme* [4].

En cet état de choses, les Hébertistes avaient une marche bien simple à suivre : frapper sur Camille Desmoulins à coups redoublés, pour forcer Robespierre, ou à s'avouer vaincu en l'abandonnant, ou à se compromettre de plus en plus en s'obstinant à le protéger.

Grâce à leurs efforts, le 21 nivôse (10 janvier), les Jacobins prononcèrent l'exclusion de Camille. Heureusement, un membre ayant demandé que la même mesure fût appliquée à Bourdon (de l'Oise), et Dufourny s'y opposant, Robespierre vit dans cette circonstance un moyen de faire revenir la Société sur sa décision, sans néanmoins tomber dans le piége que les Hébertistes lui avaient tendu. Prenant vivement la parole, il s'étonne que Dufourny, si sévère à l'égard de Camille, se montre si indulgent à l'égard de Bourdon (de l'Oise) et de Philippeaux. Où et quand Philippeaux avait-il bien mérité de la patrie ? Et qu'était-il autre chose qu'un mauvais soldat du girondinisme, qu'un enfant perdu de l'aristocratie ? Mais Camille Desmoulins ! quelle différence ! Lui, du moins, n'avait jamais tenu aux aristocrates. S'il lui était arrivé de composer des écrits contre-révolutionnaires, on ne pouvait nier qu'il eût aussi écrit pour la Révolution et servi la cause de la liberté. Philippeaux était moins dangereux que Camille, sous le rapport du talent, parce que le premier n'en avait pas, tandis que le second en avait beaucoup, et il était certes à déplorer que ce dernier ne l'eût pas *toujours* fait servir au bien général ; mais Philippeaux n'avait jamais connu le patriotisme. Au reste, il était las, quant à lui, de toutes ces luttes étrangères à la considération du bien public. Il était d'autres objets plus dignes de l'attention de républicains et d'hommes libres : l'examen des vices de la Constitution anglaise, par exemple, ou celui des manœuvres tendant à dissoudre la Convention. Comparés à

[1] Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXII, p. 232 et 233.

[2] *Fabre d'Eglantine à ses concitoyens, à la Convention et aux Comités de salut public et de sûreté générale*, dans la *Biblioth. hist. de la Révol.*, 35° 36° (*British Museum.*)

[3] C'est à ce reproche que Robespierre fut obligé de répondre dans la séance dont nous allons rendre compte, ce qu'il fit en ces termes : « Il y a des gens qui pensent ou qui veulent *faire croire* que je défends Desmoulins. Cependant il n'est personne qui ait parlé de lui plus franchement que moi. » — Séance des Jacobins du 21 nivôse (10 janvier).

[4] C'est ce que Camille Desmoulins dit en propres termes dans le n° V du *Vieux Cordelier*, p. 92. *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.*

agents partout : dans les Sections de Paris, dans le Conseil du département, dans celui de la Commune, dans les ports de mer, dans les places frontières, dans les prisons. Activement secondé par le marquis de la Guiche, qui se cachait sous le nom emprunté de Sévignon ; par Devaux, fonctionnaire public de la Section Bonne-Nouvelle ; par le faux patriote Cortey, épicier de la Section Lepellotier, et par un certain Noël, protégé de Danton, il avait enveloppé Paris d'un réseau de conspirateurs. Lui et les siens voyageaient impunément, grâce aux passe-ports, certificats de résidence et cartes civiques que leur fournissait Pottier (de Lille), membre d'un Comité révolutionnaire. Une maison de plaisance, dite de l'Ermitage, et située à Charonne, était le théâtre des conciliabules. De là, les conjurés envoyaient à leurs amis du dehors les instructions nécessaires, qu'ils traçaient en caractères invisibles dans les interlignes des journaux en faveur, de telle sorte que les correspondants n'eussent qu'à approcher du feu les feuilles mystérieuses, pour y voir apparaître ce que seuls ils devaient lire [1].

Que Danton fût du nombre de ceux que le baron de Batz attira dans ses filets, et qu'il dînât avec lui quatre fois par semaine, en compagnie d'autres Montagnards, c'est ce qu'Élie Lacoste affirma [2], lorsque Danton n'était plus là... Il est si facile d'attaquer les morts ! Mais les relations de Chabot avec le baron de Batz, attestées par Chabot lui-même, ne sauraient être mises en doute. Or, de la déposition du capucin, il résulte qu'un jour Julien (de Toulouse) les invita, Bazire et lui, à dîner à la campagne ; que la maison où l'on se réunit était celle du baron de Batz ; qu'ils y rencontrèrent le banquier Benoît (d'Angers), le poëte la Harpe, la comtesse de Beaufort, maîtresse de Julien, et le représentant du peuple Delaunay (d'Angers) ; que là enfin s'agitèrent les questions relatives au nouveau complot ourdi par le baron de Batz.

C'était un complot financier, cette fois, et très-dangereux, puisque, par une tentation dégradante offerte à la cupidité, il tendait à avilir la Convention. L'agiotage fut le piége où tombèrent plusieurs membres de l'Assemblée. Benoit disait à Chabot : « Je ne sais pas comment, en France, on peut se refuser à faire fortune ; en Angleterre, on achète publiquement les membres du parlement. [3] » Delaunay tenait le même langage à Bazire, dont il combattait en ces termes les honnêtes scrupules : « Il ne s'agit que de faire baisser les effets des compagnies financières, de profiter de cette baisse pour acheter, de provoquer ensuite une hausse, et, alors, de vendre [4]. » Il va sans dire qu'une spéculation de ce genre exigeait des avances de fonds ; mais, suivant Delaunay, il n'y avait point à s'inquiéter de cela, l'abbé d'Espagnac s'engageant à fournir, dans ce but, quatre millions [5]. De son côté, Julien (de Toulouse) pressait Bazire, — qui, d'après la déposition de Chabot, demeura inébranlable.— Il lui disait : « Tandis que Delaunay présentera des mesures propres à faire baisser les effets publics, moi je ferai peur aux administrateurs, aux banquiers, de manière à favoriser les vues de l'association. Ce que nous vous demandons, c'est de vous taire [6]. »

Sur ces entrefaites, les abus attachés à l'existence des compagnies financières furent signalés à la Convention. Les assignats royaux avaient donné naissance à un agiotage affreux, dans lequel les contre-révolutionnaires trouvaient le double avantage de s'enrichir et de discréditer les assignats républicains [7]. La Convention n'hésita pas ; elle frappa de mort les papiers royaux, décret qui fit perdre cent vingt-neuf millions aux accapareurs d'assignats à face royale [8].

Ce n'est pas tout : on accusait la Compagnie des Indes de beaucoup de dilapidations ; et l'un de ses plus âpres accusateurs, c'était Fabre d'Églantine. Un jour, Delaunay, à la Convention, dit à Fabre, « en le caressant de l'œil [9], » au moment où lui, Delaunay, se dirigeait vers la tribune : « Tu vas être bien content ; je vais écraser la Compagnie des Indes [10]. » Et, en effet, il prononça contre elle un discours foudroyant, dans lequel il proposait de la supprimer, et de l'astreindre à la restitution des sommes qu'elle devait à l'État, ainsi qu'au payement d'un droit établi sur chaque mutation des *effets aux porteurs*, droit que la Compagnie était parvenue à éluder en retirant ses actions des mains de ceux qui les possédaient, et en présentant comme ventes de *transferts* les négociations qui, sous le nom de ventes d'*actions*, étaient assujetties au droit [11]. Jusque-là, rien de mieux ; mais Delaunay, qui s'entendait avec la Compagnie, et dont la violence apparente n'était qu'un artifice, avait eu soin de glisser, parmi ses conclusions, que la Compagnie resterait chargée du soin de sa propre liquidation, ce qui revenait à lui fournir un prétexte de se perpétuer. Fabre aperçoit tout de suite la portée de cette clause, et propose un amendement de deux lignes qui « mettait les administrateurs à la porte, et la Compagnie au néant [12]. » Delaunay, atterré, essaya de lutter ; mais, Fabre d'Églantine, appuyé par Robespierre, l'emportant, la Convention transporta à

[1] Rapport d'Élie Lacoste, au nom des deux Comités réunis. *Moniteur*, an II (1794), nº 267.
[2] *Ibid.*
[3] Rapport d'Amar. Séance du 26 vent. (16 mars). *Monit.*, an II (1794), nº 178.
[4] *Ibid.*
[5] *Moniteur*, an II (1794), nº 178.
[6] *Ibid.*
[7] Déposition de Cambon dans le procès des Dantonistes.
[8] *Ibid.*

[9] C'est l'expression dont se sert Fabre dans le récit qu'il publia pour sa justification, sous ce titre : *Fabre d'Églantine à ses concitoyens à la Convention nationale et aux Comités de salut public et de sûreté générale.* — *Biblioth. hist. de la Rév.*, 33°-3°. (*British Museum.*)
[10] *Ibid.*
[11] Voy. le discours de Cambon. Séance du 24 nivôse (13 janvier). *Moniteur*, an II (1794), nº 116.
[12] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens*, etc., *ubi supra*.

des Commissaires du gouvernement la liquidation de la Compagnie [1]. Et, s'il arrivait que son passif excédât son actif, Cambon demanda que, dans ce cas, l'État ne se considérât point comme engagé [2]. D'autres propositions incidentes furent faites ; et l'on renvoya le tout à une Commission de cinq membres, qui devait présenter une rédaction définitive, et qui se trouva composée de Delaunay, Cambon, Chabot, Ramel et Fabre.

Que Delaunay ait pu un seul instant nourrir l'espoir d'altérer, sans que personne y prît garde, le sens du vote de l'Assemblée, et qu'après avoir modifié à son gré le *projet de décret* dont la rédaction définitive était attendue, il ait poussé l'audace jusqu'à l'envoyer aux procès-verbaux à titre de *décret* rendu par la Convention, et sur lequel il n'y avait plus à revenir, c'est ce qu'on a peine à comprendre. L'immense et rapide tourbillon d'événements où chacun était alors emporté lui fit-il croire que le fait passerait inaperçu ? ou bien, son intention était-elle de fuir, aussitôt que la Compagnie lui aurait payé le prix de ses complaisances ?

Toujours est-il qu'il ne lui suffisait pas, pour arriver à ses fins, de se concerter avec Chabot. Son grand adversaire, dans cette question, étant Fabre d'Églantine, dont il ne pouvait guère se flatter de tromper la surveillance, c'était ce dernier surtout qu'il importait de corrompre. En conséquence, Chabot lui fut dépêché avec cent mille livres. Mais, aux paroles par lesquelles le capucin chercha d'abord à le sonder, Fabre ayant répondu de manière à couper court à des ouvertures plus explicites [3], Chabot se contenta de lui mettre sous les yeux un *projet de décret* rédigé par Delaunay, en le priant d'y faire, en sa qualité de membre de la Commission, les corrections qu'il jugerait convenables. Ceci se passait à la Convention, dans la salle de la Liberté. Fabre lit le projet, remarque qu'il est rédigé de façon à soustraire les administrateurs de la Compagnie à l'intervention du gouvernement, le corrige au crayon dans le sens de l'amendement qu'il a déjà présenté et signe [4].

Le lendemain, de grand matin, on le réveille pour lui annoncer une visite. Chabot entre : « Voici, lui dit-il, la copie au net et mot à mot du projet de décret, tel que tu l'as corrigé ; signe-le. » Fabre prend une plume, trace sa signature, et Chabot emporte la copie, qu'il va, assure-t-il, faire signer aux autres membres [5]. Ce fut sur cette copie qu'on ajouta les dispositions qui altéraient, au profit de la Compagnie, le sens du vote de l'Assemblée. A l'article des transferts on ajouta : *excepté ceux faits en fraude*, alors que tous avaient été considérés par l'Assemblée comme frauduleux. Une autre surcharge portait que la liquidation serait faite *d'après les statuts et règlements de la Compagnie*, ce qui restituait à celle-ci le droit de se liquider elle-même. L'acte ainsi modifié, Delaunay le glissa dans le carton des décrets à expédier.

Ici, laissons parler Fabre :

« Quand le Comité de sûreté générale me montra l'original du *décret* supposé par Delaunay, je reconnus la copie du *projet de décret* que Chabot était venu me faire signer. Mais cette copie, au lieu d'être parfaitement au net, comme je l'avais signée, est chargée de ratures ; un article entier, entre autres, est totalement biffé, pour faire place à un nouveau, mis en marge ; et, le tout, de plusieurs encres et de plusieurs plumes. Dans l'intitulé *projet de décret*, le mot *projet* est effacé d'un trait. Ma signature, que je reconnus parfaitement sur cette copie, porte au-dessus ces mots *ont signé*, mais, comme ma signature est fort proche du texte, les mots *ont signé,* intercalés après coup entre ce texte et ma signature, enjambent sur l'un et sur l'autre d'une manière évidemment forcée... Je ne puis être garant de ces falsifications évidentes, et il n'a tenu qu'aux coupables de mettre au-dessus de ma signature tout ce qu'ils ont voulu [6]. »

Pour s'expliquer l'étrange sécurité de Delaunay dans l'acte final de cette intrigue de comédie, si lamentable et si honteuse, il faut savoir que Chabot lui avait, en dernier lieu, présenté ses démarches auprès de Fabre d'Églantine comme ayant eu un plein succès ; si bien que Delaunay croyait Fabre gagné, et en paisible possession du prix de sa conscience vendue, tandis qu'au contraire les cent mille francs étaient encore aux mains de Chabot qui les avait retenus, soit qu'il ne désespérât point de pouvoir se les approprier, soit que, se réservant d'aller dénoncer le complot, au cas où il menacerait d'être découvert, il se ménageât une preuve matérielle de la sincérité de sa dénonciation. « Si Chabot, raconte Fabre d'Églantine, n'eût fait croire à Delaunay que j'avais touché les cent mille livres, jamais celui-ci n'eût osé, non seulement supposer un décret, mais insister pour faire passer un projet dans son sens, en mon absence ; bien sûr que je m'en serais aperçu [7]. »

Quoi qu'il en soit, la supposition de décret

[1] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens*, etc., *ubi supra*.
[2] Discours de Cambon. Séance du 24 nivôse (13 janvier).
[3] M. Thiers dit : « Chabot fut dépêché à Fabre avec cent mille francs et *parvint à le gagner*. » Ceci est formellement démenti, non-seulement par le récit de Fabre, mais par la dénonciation de Chabot, et aussi par la nature des corrections, qu'on invoqua contre Fabre au procès sans les produire, et qui sont la preuve décisive de son innocence.
[4] *Fabre d'Églantine à ses concitoyens*, etc., *ubi supra*.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

Au moment où Fabre décrivait de la sorte le décret supposé, cette pièce se trouvait entre les mains du Comité de sûreté générale, dont le démenti l'eût écrasé s'il n'eût dit vrai. Son affirmation ici a donc beaucoup d'autorité.

M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 62, parle de la pièce en question comme existant aux archives. Mais il en donne, d'après un examen fait par M. Lejean, de Morlaix, une description qui se rapporte peu avec celle de Fabre d'Églantine. Comment cela se fait-il ? Y aurait-il eu plusieurs copies différentes du faux décret ? Et le document que M. Michelet mentionne serait-il autre chose que le faux décret lui-même, tel qu'il est caractérisé dans le passage précité ? Quoi qu'il en soit, M. Michelet conclut, et avec raison suivant nous, à l'innocence de Fabre d'Églantine.

[7] *Ibid.*

eut lieu, et quelque temps après se passa la scène qui, selon l'opinion de Fabre d'Eglantine, précipita le dénoûment.

« Comme je montais à la Montagne, mes yeux rencontrèrent ceux de Delaunay qui me cherchaient... Je le saluai d'un mouvement de tête et lui dis, en passant, ces paroles qu'il importe de noter : « Eh bien, quand présentes-tu le « projet de décret? » J'avançais vers la Montagne et je n'entendis pas ce qu'il répondit; mais je me souviens qu'avec un air de surprise il voulut me dire une chose, et se reprit comme pour vouloir m'en dire une autre. Ses paroles ne m'offrirent aucun sens déterminé. Maintenant, je conçois la surprise de Delaunay, en m'entendant parler de *projet de décret*, puisque ce projet était déjà frauduleusement transformé en décret, attentat pour lequel Delaunay s'imaginait avoir permission de moi, grâce aux cent mille livres dont il me croyait possesseur. Ne serait-il pas possible que, sur l'explication qu'il a dû demander de ce fait à Chabot, il soit survenu entre eux une querelle dont les suites, plus ou moins pressantes, auront forcé ce dernier à chercher son salut dans une dénonciation [1] ? »

Telle est l'histoire de ce faux célèbre exposée aussi clairement que possible dans un récit de Fabre d'Eglantine, qu'après un mûr examen nous avons pris le parti de suivre : d'abord, parce qu'il porte les caractères de la vérité; ensuite, parce qu'il est conforme aux déclarations de Chabot lui-même et qu'il est resté sans réplique : enfin, parce que c'est le seul document, à notre connaissance, qui jette quelque jour sur cette ténébreuse affaire. Le témoignage de l'auteur ne saurait être accepté à la légère sans doute, car c'est celui d'un homme profondément intéressé dans la question ; mais que répondre à des arguments de la force de ceux-ci : « Est-ce le sens de mes corrections qu'on invoque contre moi? qu'on y regarde. On verra que, par le projet de Delaunay, les administrateurs pouvaient écarter le gouvernement de la liquidation, et que, par suite de mes corrections, cela ne se pouvait plus... M'opposera-t-on les cent mille livres déposées par Chabot au Comité de sûreté générale? Rien ne parle plus haut pour moi. Aurais-je participé gratuitement à une action honteuse, lorsqu'on m'offrait de me la bien payer? et, si on me l'avait payée, les cent mille livres avec l'attestation formelle de Chabot en ma faveur seraient-elles au Comité de sûreté générale [2] ? »

Camille Desmoulins affirme, dans ses *notes sur le Rapport de Saint-Just*, que Chabot avait demandé au Comité de le faire arrêter, lui et Bazire, à huit heures du soir, promettant de leur livrer le baron de Batz et Benoît (d'Angers) qui, à cette heure, avaient rendez-vous chez lui; mais que le Comité, au lieu de faire arrêter les dénoncés et le dénonciateur à huit heures du soir, fit arrêter le dénonciateur à huit heures du matin, ce qui permit à Batz, à Benoît et à Julien (de Toulouse) de s'évader [3]. Julien, revenu à Paris, après le décret d'arrestation, s'y cacha chez Lacroix, qui lui donna asile pendant dix-neuf jours, au bout desquels il s'enfuit, revêtu d'une blouse, en guêtres et un fouet à la main, avec un capitaine de charrois [4]. Chabot et Bazire avaient été mis tout d'abord en état d'arrestation provisoire [5]. Quant à Fabre d'Eglantine, que non-seulement Chabot n'avait point accusé, mais qu'il déclarait innocent, ce fut un mot de Delaunay qui le perdit. Interrogé, Delaunay déclara que, parmi ses papiers, placés sous le scellé, on trouverait une pièce essentielle qui ferait connaître le vrai coupable [6]. Cette pièce, qu'on trouva effectivement parmi les papiers de Delaunay, était celle qui portait les corrections au crayon expliquées par Fabre dans son récit. Mais, outre que ces corrections ne pouvaient être incriminées, n'ayant d'autre but que de ramener la rédaction au sens du vote émis par l'Assemblée, elles avaient été faites sur un simple *projet de décret*, intitulé *projet de décret*, et auquel Fabre, en sa qualité de membre de la Commission des cinq, avait le droit incontestable d'attacher son opinion. Cette circonstance même, qu'elles étaient au crayon ainsi que sa signature, prouvait de reste que Fabre n'avait nullement entendu retoucher un *décret* déjà rendu par la Convention et prêt à être remis au secrétaire pour l'*expediatur*. Ce fut pourtant ainsi que le Comité de sûreté générale prit ou feignit de prendre la chose; et, le 24 nivôse (13 janvier), sur un rapport très-vague, très-inexact et très-confus d'Amar, la Convention décréta l'arrestation de Fabre d'Eglantine [7].

Camille Desmoulins ressentit ce coup vivement, comme on en peut juger par ces lignes mélancoliques du *Vieux Cordelier* : « Aujourd'hui, 24 nivôse, considérant que Fabre d'Eglantine, l'inventeur du nouveau calendrier, vient d'être envoyé au Luxembourg, avant d'avoir vu le quatrième mois de son annuaire républicain ; considérant l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation, et fermer la bouche à tous les calomniateurs passés, présents et à venir, je vais publier ma *profession de foi politique*, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai, soit d'un boulet, soit d'un stylet, soit dans mon lit, soit de la *mort des philosophes*, comme dit le compère Mathieu [8]. »

Sur la question de savoir si l'arrestation de

[1] *Fabre d'Eglantine à ses concitoyens*, etc., *ubi supra.*
[2] *Ibid.*
[3] Voyez la Correspondance inédite de Camille Desmoulins, publiée par M. Matton aîné : 1836.
[4] Rapport d'Élie Lacoste, au nom des deux Comités réunis. *Moniteur*, an II (1794), nº 267.
[5] *Moniteur*, an II (1783), nº 60.
[6] Rapport d'Amar. Séance du 24 nivôse (13 janvier). *Moniteur*, an II (1794), nº 116.
[7] *Moniteur*, an II (1794), nº 116.
[8] Numéro VI du *Vieux Cordelier*, p. 113 et 114. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.

l'auteur du *Philinte de Molière* fut, de la part du Comité de sûreté générale, l'effet d'un jugement précipité ou le triomphe d'une machination infâme, c'est à peine si le doute est permis, tant sont louches les rapports d'Amar, en ce qui concerne Fabre! Mais, s'il y eut parti pris de le perdre, Robespierre, à qui du reste la grande majorité du Comité de sûreté générale avait voué une haine profonde, demeura certainement étranger à cette basse manœuvre, qui ne s'accordait ni avec la droiture de son caractère, ni même avec les susceptibilités de son orgueil. Ennemi de Fabre d'Eglantine, il lui reprochait d'être un chef de parti dangereux, non d'être un faussaire. Il ne le nomme seulement pas, dans son projet de rapport sur l'affaire Chabot, que le Comité de salut public rejeta [1]; et dans son projet de rapport sur la faction de Fabre d'Eglantine, on dirait presque qu'il craint de faire allusion à l'affaire du faux, lui qui s'arrête à décrire la nature de Fabre et à rappeler ses actes avec une insistance sinistre. Le terrible discours que nous entendrons prononcer à Saint-Just contre Danton et ses amis, et où les accusations se pressent, où les invectives s'entassent les unes sur les autres, dénonce partout Fabre d'Eglantine comme intrigant et conspirateur; mais, comme faussaire, nulle part.

Au surplus, Robespierre et Saint-Just apportaient jusque dans leurs ressentiments et leurs soupçons quelque chose de trop hautain, pour se donner de gaieté de cœur de vils ennemis. Tremblant que le spectacle des luttes de parti dont la France était le théâtre ensanglanté ne ravalât le génie de la Révolution aux yeux de l'Europe, ils auraient voulu pouvoir lui cacher les plaies honteuses... Cette affaire du faux décret qui autorisait Pitt à dire : « Il s'est trouvé des voleurs parmi les Montagnards, » leur fut un sujet d'humiliation amère; et rien ne le prouve mieux que la censure violente dont Robespierre frappa l'acte d'accusation rédigé par Amar. Cet acte d'accusation faisait de Fabre le principal coupable. Si donc Robespierre n'eût obéi qu'à des inimitiés vulgaires, il aurait eu lieu d'être satisfait. C'est le contraire qui arriva. Il ne put pardonner à Amar de n'avoir pas cherché à sauver l'honneur de la République, en indiquant au moins la vraie source des misères dont il faisait l'étalage. Après Billaud-Varenne, à son exemple, et avec plus de force encore, il blâma le rapporteur du Comité de sûreté générale d'avoir abaissé la question outre mesure; d'avoir dirigé son réquisitoire contre quelques membres de la Convention, sans montrer comme quoi leurs crimes étaient l'ouvrage de l'étranger et se liaient au dessein de diffamer la Convention entière, de dégrader la République. La manière dont il para le coup fut d'un vrai patriote et d'un homme d'Etat : « J'appelle, s'écria-t-il fièrement du haut de la tribune française, j'appelle les tyrans de la terre à se mesurer avec les représentants du peuple français; j'appelle à ce rapprochement un homme dont le nom a trop souvent souillé cette enceinte; j'y appelle le parlement d'Angleterre... Savez-vous quelle différence il y a entre eux et les représentants du peuple français?... C'est qu'à la face de la nation britannique les membres du parlement se vantent du trafic de leur opinion et la donnent au plus offrant; et que, parmi nous, quand nous découvrons un traître ou un homme corrompu, nous l'envoyons à l'échafaud!... La corruption de quelques individus fait ressortir, par un contraste glorieux, la vertu publique de cette auguste Assemblée. Dans quel pays a-t-on vu un Sénat puissant chercher dans son sein ceux qui auraient trahi la cause commune, et les envoyer sous le glaive de la loi?... » Et, au milieu du bruit des applaudissements qui, à plusieurs reprises, avaient interrompu son discours, Robespierre fit décréter que le rapport d'Amar ne serait point livré à l'impression avant d'avoir été revu [2].

CHAPITRE IX.

FIN DE L'HÉBERTISME.

La Convention face à face avec la guillotine. — Danton ne soutient pas Camille. — Esprit de corps parmi les Hébertistes. — Fureurs de Vincent. — Pourquoi Robespierre ne contredit pas à la mise en liberté de Ronsin et de Vincent. — Les Dantonistes attaquent Ronsin et Vincent avec violence; ils sont vivement défendus par Danton, qui fait décréter leur mise en liberté. — Discours de Robespierre sur la morale publique. — Les Hébertistes marchent le front haut; leurs emportements; leurs projets. — Arrivée de Car-

[1] Voy. ce projet de rapport, dans l'*Hist. parl.*, t. XXXII, p. 18-30.

[2] La manière dont M. Michelet présente et interprète tout ceci est vraiment étrange. Il dit, dans son *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 163 et 164 : « Tout ce qu'Amar fit pour Fabre, ce fut de le montrer comme un filou, non comme un criminel d'Etat, de sorte que, la chose n'allant qu'aux tribunaux ordinaires, Fabre pouvait, par le bagne, éviter la guillotine. Robespierre ne le permit pas : il remit la chose au point d'un crime d'Etat. » Et, après avoir cité les paroles de Robespierre : « *On a-t-on vu...* » etc., M. Michelet ajoute : « Encouragement délicat pour décider l'Assemblée à trouver bon qu'on la saignât, qu'on lui coupât bras et jambes. Parlait-il sérieusement? Quoi qu'il en soit, de telles paroles sont justement ce qui l'a fait le plus mortellement haïr. »

D'abord, M. Michelet a oublié de citer du discours de Robespierre précisément ce qui en détermine le sens de la façon la moins équivoque : savoir, la partie où la Convention et le parlement anglais sont comparés.

En second lieu, l'unique reproche que Robespierre adresse à Amar, sans qu'il soit aucunement question de Fabre, c'est de n'avoir pas assez montré dans nos maux et nos misères la main de l'étranger.

En troisième lieu, comment imaginer que, à cette époque surtout, une supposition de décret ou un faux en vue d'un vol ne fût pas considéré comme crime d'Etat? Cela résultait si bien du rapport d'Amar lui-même, que ce fut ce rapport qu'on invoqua contre Fabre au tribunal révolutionnaire.

Enfin, la Convention vit si peu dans les paroles de Robespierre ce que M. Michelet y voit et suppose qu'elle y vit, que le discours en question fut presque constamment interrompu par de vifs applaudissements. (Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 178.) Et rien de plus naturel. le but manifeste, le but hautement proclamé de l'orateur étant de prouver que la Convention, en dépit des tristes découvertes faites dans son sein, ne le cédait en grandeur et en vertu à aucune Assemblée du monde.

rier. — Maladie de Robespierre. — Apparition de Saint-Just à la tribune. — Avec une éloquence sinistre, il menace les *Indulgents* et frappe sur les *Terroristes*. — Collot-d'Herbois cherche à entraîner les Jacobins dans une alliance avec les Cordeliers. — Les Cordeliers se hâtent de proclamer l'insurrection : séance tragique. — Immobilité de Paris. — Les Hébertistes, déconcertés, essayent d'attirer à eux la Commune ; ils échouent. — Collot-d'Herbois les abandonne. — Rapport de Saint-Just contre eux. — Ils sont arrêtés. — Billaud-Varenne explique les causes de leur arrestation aux Jacobins. — Attitude du club des Cordeliers. — Robespierre défend Boulanger. — Arrestation de Hérault de Séchelles et de Simond ; motifs de cette arrestation. — Les Hébertistes partout remués. — Arrestation de Chaumette et de Clootz. — Horrible injustice commise à l'égard de Clootz. — Manœuvres des Dantonistes pour profiter de la victoire du Comité de salut public. — La conduite de Danton opposée à celle des Dantonistes ; scène touchante entre lui et Rhul. — L'arrestation de Héron poursuivie par Bourdon (de l'Oise) : portée de cette attaque ; pourquoi Couthon et Robespierre interviennent. — Procès des Hébertistes. — Leur mort. — Lâcheté d'Hébert. — Fermeté de Ronsin. — Courage admirable et sang-froid philosophique de Clootz. — Conséquences immédiates de l'exécution des Hébertistes.

Dans leur lutte contre l'Hébertisme, les Robespierristes apportaient une préoccupation très-vive, celle d'éviter l'accusation de tiédeur. Combattre les excès révolutionnaires, ils ne le pouvaient avec succès qu'à la condition de prouver que leur culte pour la République était toujours le même, indomptable et brûlant. L'anniversaire du 21 janvier étant arrivé, Couthon, que les Hébertistes taxaient de *modérantisme*, propose aux Jacobins de jurer *mort aux tyrans, paix aux chaumières!* et il fait décider que les membres de la Société, lorsqu'elle ira féliciter la Montagne de son énergie dans le procès de Louis XVI, se présenteront en bonnet rouge, le président tenant une pique à la main [1]. Ceci se passait la veille du 21 janvier.

Le 21, à la Convention, les membres du club des Jacobins sont annoncés. Admis d'un commun élan, ils défilent, au bruit d'une musique militaire qui les précède. La salle retentit d'applaudissements. *Vivre libre ou mourir!* Que de fois ce serment a été prêté! Sur la motion de Couthon, il est prêté une fois encore. Les Jacobins et la Commune devaient se rendre, ce jour-là, au pied de l'arbre de la liberté. Couthon demande qu'une députation de douze Montagnards se joigne au cortége. « Non, s'écrie-t-on de la Montagne, nous irons tous, tous! » Mais, selon Billaud-Varenne, c'est la Convention nationale en corps qui doit, réunie aux Jacobins, se rendre sur la place de la Révolution. La motion est adoptée. Une sorte de délire funèbre entraîne les âmes. La musique exécute, au milieu de l'émotion générale, l'air *Veillons au salut de l'empire!* Des portraits de rois sont apportés, brûlés, et leurs débris foulés aux pieds. Puis, à la voix de Couthon, l'Assemblée nomme des Commissaires pour dresser l'acte d'accusation de tous les rois, et l'envoyer au tribunal de l'opinion de tous les pays, « afin qu'il n'y ait plus aucun roi qui trouve un ciel qui veuille l'éclairer, ou une terre qui veuille le porter [2]. »

Mais qu'arriva-t-il? Au moment où la Convention touchait à la place de la Révolution, quatre condamnés à mort apparaissaient sur la planche de la guillotine. Voilà donc les représentants du peuple face à face avec le bourreau! L'Assemblée recula d'horreur. Était-ce une scène arrangée d'avance, ou l'effet d'un hasard sinistre? Nul évidemment n'avait intérêt à préparer un pareil coup de théâtre, qui ne servit en effet qu'à fournir à Bourdon (de l'Oise) le sujet d'une sortie véhémente. Il demanda et obtint qu'on recherchât, qu'on punît les auteurs d'un « système ourdi pour faire regarder la représentation nationale comme un composé de cannibales [3]. » L'adhésion donnée par l'Assemblée à la proposition de Billaud-Varenne excluait, par sa soudaineté même, la supposition du « système » dont parlait Bourdon (de l'Oise). Mais l'impression produite était là, qui condamnait une initiative suivie d'un résultat aussi déplorable.

Bourdon (de l'Oise) ne quittait pas la brèche, toujours prompt à frapper sur le Comité de salut public, mais de côté; l'attaquant dans la personne des ministres, de Bouchotte, notamment, auquel il faisait un crime de tout : tantôt des obstacles mis par d'autres à l'arrivée des secours destinés aux prisonniers de Mayence; tantôt de ce qu'un de ses commis l'avait dénoncé aux Cordeliers; ou bien de ce que lui, Bourdon, s'était pris de querelle avec ce commis dans une taverne; ou encore, suivant le mot amèrement hyperbolique de Robespierre, « de ce qu'il avait mal dîné [4]. »

Mais, parmi ces attaques, il y en eut de justes, celle, par exemple, qui avait trait à l'arrestation du beau-père de Camille Desmoulins. Non que l'abus signalé fût directement imputable au Comité de salut public, quelques commissaires de section étaient seuls en cause; mais le pouvoir répond de tout acte de tyrannie qu'il n'empêche pas, ou que, faute de surveillance, il ignore.

Camille Desmoulins, dans son n° VI du *Vieux Cordelier*, raconte cette scène de l'arrestation de son beau-père d'une manière fort amusante et terrible. « ... Tu connais mon beau-père, le citoyen Duplessis, bon roturier, et fils d'un paysan, maréchal ferrant du village. Eh bien, avant hier, deux commissaires de la Section de Mutius Scævola (la Section de Vincent, ce sera te dire tout) montent chez lui... Nonobstant le décret qui porte qu'on ne touchera point à Domat, ni à Charles Desmoulins, bien qu'ils traitent de matières féodales, ils font main basse sur la moitié de la bibliothèque, et chargent deux crocheteurs des livres paternels. Ils trouvent une pendule, dont la pointe de l'aiguille était, comme la plupart des pointes d'aiguilles, terminée en trèfle; il leur semble que cette pointe a quelque chose d'approchant d'une fleur de lis; et, non-

[1] Séance des Jacobins, du 1er pluviôse (20 janvier). *Moniteur*, an II (1794), n° 124.
[2] Séance de la Convention, du 2 pluviôse (21 janvier). *Moniteur*, an II (1794), n° 123.

[3] Séance de la Convention, du 3 pluviôse (22 janvier). *Moniteur*, an II (1794), n° 124.
[4] Projet de rapport de Robespierre sur la faction de Fabre d'Églantine. *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 170.

obstant le décret qui ordonne de respecter les monuments des arts, ils confisquent la pendule. Notez bien qu'il y avait à côté une malle, sur laquelle était l'adresse fleurdelisée du marchand. Ici, pas moyen de nier que ce fût une belle et bonne fleur de lis; mais, comme la malle ne valait pas un *corset*, les commissaires se contentent de rayer les fleurs de lis, au lieu que la malheureuse pendule, qui vaut bien douze mille livres, est, malgré son trèfle, emportée par eux-mêmes, qui ne se fiaient pas aux crocheteurs d'un poids si précieux; et ce, en vertu du droit que Barère a appelé si heureusement le droit de *préhension*... Un vieux portefeuille, oublié au-dessus d'une armoire, dans un tas de poussière, et auquel il n'avait pas touché, ni même pensé, depuis dix ans peut-être, et sur lequel on parvint à découvrir l'empreinte de quelques fleurs de lis, sous deux doigts de crasse, compléta la preuve que le citoyen Duplessis était suspect; et le voilà enfermé jusqu'à la paix... Le plaisant de l'histoire, c'est que ce suspect était devenu le sexagénaire le plus *ultrà* que j'aie encore vu. C'était le Père Duchesne de la maison... Il n'est dit nulle part dans les instructions sur le gouvernement révolutionnaire que M. Brigandeau, ci-devant en bonnet carré au Châtelet, maintenant en bonnet rouge à la Section, pourra mettre sous son bras une pendule, parce que la pointe de l'aiguille se termine en trèfle... Et nous n'avons pas fait la révolution seulement pour que M. Brigandeau changeât de bonnet [1]. »

Tel était le fait odieux que Camille Desmoulins courut dénoncer à la tribune; et certes Bourdon (de l'Oise) avait grandement raison d'insister pour que, sous trois jours, le Comité de sûreté générale fit à l'Assemblée un rapport de cette affaire. Mais Vadier se plaignant des soupçons qu'on semblait faire peser sur le Comité de sûreté générale, à propos d'un acte auquel il était étranger, ce fut Danton, chose singulière, qui s'opposa à ce qu'en accordant une priorité de date à ce rapport on conférât au beau-père de Camille une sorte de privilége; et il conclut à ce que la Convention, recherchant les moyens de rendre justice à toutes les victimes des arrestations arbitraires, *sans nuire à l'action du gouvernement révolutionnaire*, renvoyât l'examen de la dénonciation au Comité de sûreté générale; ce qui fut décrété [2].

Ainsi se trahissait l'état d'incertitude où commençait à flotter l'esprit de Danton. Craignit-il de se compromettre en défendant ses amis? Déjà, dans une occasion importante, il avait abandonné Philippeaux; maintenant, dans une cause juste, il abandonnait à demi Camille.

Les Hébertistes se soutenaient beaucoup mieux entre eux : c'était leur force. La délivrance de Ronsin et de Vincent occupait toutes les pensées des Cordeliers. Chaque jour de nouvelles députations, soit des Sociétés populaires, soit des Comités de Section, allaient consoler les deux captifs. Vincent recevait d'Hébert de fréquentes visites qui attisaient, loin de l'éteindre, la flamme allumée dans son cœur. De certains accès de rage qui le prenaient quelquefois, il nous est resté des récits étranges. Un jour qu'assise sur son lit sa femme l'entretenait à voix basse de ses affaires, lui, transporté de fureur, écumant, saute à terre, ramasse un couteau, court à un gigot cru et saignant qui était suspendu à la fenêtre, en coupe une tranche, et la dévore, en disant : « Que ne puis-je manger ainsi la chair de mes ennemis [3]? »

Une chose parlait en faveur de Ronsin et de Vincent dans l'esprit du parti exalté : qui les avait fait jeter en prison? Fabre d'Eglantine, depuis arrêté lui-même, et sous le coup d'une accusation infamante. D'un autre côté, nulle preuve des faits articulés par lui. On avait contre Ronsin les dénonciations de Philippeaux; mais elles avaient obtenu peu de crédit parmi les patriotes, dont les plus sages attendaient, pour se prononcer, la relation contradictoire si rudement annoncée par Choudieu. Ce n'était pas, d'ailleurs, des dénonciations de Philippeaux que le Comité de sûreté générale se trouvait saisi. Quant à demander compte à Ronsin de sa conduite à Lyon, on le pouvait, certes; mais il y avait là matière à un débat nouveau, très-orageux, formidable, qui eût armé les uns contre les autres divers membres du Comité de salut public, désorganisé le gouvernement, et déchaîné le chaos. Car comment mettre Ronsin en cause pour les affaires de Lyon sans mettre en cause Collot-d'Herbois, et comment frapper Collot-d'Herbois sans menacer Billaud-Varenne? C'eût été forcer une fraction importante du Comité de salut public à conclure ouvertement avec les Hébertistes une alliance offensive et défensive qui eût peut-être assuré leur triomphe.

Robespierre n'était pas homme à commettre une faute aussi lourde. On avait emprisonné Ronsin et Vincent, sur une accusation lancée par Fabre d'Eglantine : si les preuves manquaient, il les fallait rendre à la liberté, sans concession à la peur, toutefois, et sans hommage à la violence. C'est pourquoi, lorsque, le 9 pluviôse (28 janvier), Léonard Bourdon pressa le club des Jacobins d'intervenir en faveur de Ronsin et de Vincent, Robespierre s'y opposa, déclarant que, puisque le Comité de sûreté générale « paraissait convaincu qu'il n'y avait aucune preuve valable contre Ronsin et Vincent, il fallait le laisser agir, afin que leur innocence fût proclamée par l'autorité publique et non par une autorité particulière. » Du reste, il avait soin de spécifier que les faits pour lesquels la preuve manquait étaient ceux qui se rapportaient aux *dénonciations de Fabre d'Eglantine* [4]!

La démarche des Hébertistes auprès du club des Jacobins ayant échoué, ils s'adressèrent di-

[1] Le *Vieux Cordelier*, n° VI, p. 117-119.
[2] Séance du 5 pluviôse (24 janvier).
[3] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 141. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.
[4] Séance des Jacobins, du 9 pluviôse (28 janv.). *Moniteur*, an II (1794), n° 133.

rectement à la Convention; et la pétition, renvoyée au Comité de sûreté générale, détermina enfin un rapport favorable. Le 14 pluviôse (2 février), Voulland vint proposer de rendre libres les deux prisonniers, sur ce que, relativement à la dénonciation de Fabre, le Comité de sûreté générale n'avait reçu aucune pièce à charge. Vive fut à ce sujet l'opposition de Bourdon (de l'Oise), de Legendre, de Lecointre, de Philippeaux, tous Dantonistes. Et qui trancha la question en faveur de Ronsin et Vincent? Danton. On peut juger de l'étonnement de ses amis lorsqu'ils l'entendirent vanter le patriotisme de ces grands meneurs du parti d'Hébert, et rappeler les « services constants qu'ils avaient rendus à la liberté! » Robespierre s'était borné à dire que, d'après l'opinion du Comité de sûreté générale, on devait les considérer comme innocents des faits à eux imputés par Fabre d'Églantine. Mais Danton alla bien plus loin. Il dit qu'il ne fallait point traiter comme suspects des vétérans révolutionnaires; il s'éleva contre les « préventions individuelles » auxquelles Ronsin et Vincent étaient en butte; il admonesta Philippeaux sur la précipitation de ses jugements; il blâma presque la Convention d'avoir ouvert, quoique avec des intentions droites, une oreille trop facile aux attaques de Fabre; il l'engagea à se montrer bienveillante envers ceux qui avaient servi la liberté, elle si ferme à l'égard de ceux qui la combattaient; enfin, considérant qu'il n'y avait pas de preuve contre Ronsin et Vincent, il conclut formellement à leur libération [1].

Les amis de Danton étaient loin de partager sa tolérance. Quelques jours auparavant, Legendre avait dit, en parlant d'Hébert : « Si mon ennemi me coupait un bras, et qu'il fût l'ami de la patrie, je me servirais de l'autre pour l'embrasser. Mais, quand mon ennemi est l'ennemi du peuple, il doit s'attendre à ce que je le poursuive jusqu'à la mort. » Et, Momoro l'invitant à donner le baiser fraternel à Hébert, il s'y refusa [2].

Pour ce qui est de Robespierre, en déclarant non prouvés les faits articulés par Fabre contre Ronsin et Vincent, il avait si peu songé à se rapprocher des Hébertistes que, dès le 17 pluviôse (5 février), il lut, à la Convention, un rapport où, plus fortement que jamais, il flétrissait leurs tendances et anathématisait leur politique : « Les ennemis intérieurs du peuple français, disait-il, sont divisés en deux factions..., dont l'une nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès; l'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre en prostituée. » Puis, après avoir émis l'opinion que le « faux révolutionnaire était peut-être plus souvent encore en deçà qu'au delà de la Révolution, il le peignait s'opposant aux mesures énergiques, et les exagérant quand il n'avait pu les empêcher; découvrant des complots découverts; démasquant des traîtres démasqués; toujours prêt à adopter les mesures hardies, pourvu qu'elles eussent un côté funeste; distillant le bien goutte à goutte, et versant le mal par torrents; plein de feu pour les grandes résolutions qui ne signifiaient rien, et plus qu'indifférent pour celles qui pouvaient sauver la patrie ou honorer la cause du peuple; donnant beaucoup aux formes du patriotisme, et très-attaché, comme les dévots, dont il se proclamait l'ennemi, aux formes extérieures, mais aimant mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action [3]. »

Dans ce discours, dont le but était de prouver que la Vertu est l'âme de la démocratie, Robespierre n'admettait la Terreur comme ressort qu'en temps de révolution, et, même alors, il la subordonnait aux lois de la morale, attendu que, si la Vertu risquait d'être impuissante sans la Terreur, la Terreur, de son côté, était funeste sans la Vertu. La Terreur, il n'avait garde de la séparer de la Justice; car il la définissait en ces termes : « Elle n'est autre chose que la *Justice* prompte, sévère, inflexible. » Et, développant sa pensée, il s'écriait : « Jusques à quand la fureur des despotes sera-t-elle appelée justice, et la justice du peuple barbarie ou rébellion? Comme on est tendre pour les oppresseurs, et inexorable pour les opprimés! Rien de plus naturel; quiconque ne hait point le crime ne peut aimer la vertu. Il faut cependant que l'une ou l'autre succombe. Indulgence pour les royalistes, s'écrient certaines gens; grâce pour les scélérats!... Non! grâce pour l'innocence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité! » Et, plus loin : « Malheur à qui oserait diriger vers le peuple la Terreur, qui ne doit approcher que de ses ennemis... n'existât-il dans toute la République qu'un seul homme vertueux, persécuté par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement serait de le rechercher avec inquiétude et de le venger avec éclat [4]. »

Il y a dans ce passage un mot de trop, le mot *royalistes*, une opinion n'étant pas un crime. Mais il ne faut pas oublier qu'un *royaliste*, à cette époque, signifiait un conspirateur, un irréconciliable ennemi du principe sur lequel reposait la société nouvelle, un fauteur de guerre civile. Au reste, Robespierre avait soin de ne pas confondre les nécessités transitoires d'un état de lutte avec les conditions d'un ordre de choses normal : « Quel est le but où nous tendons? La jouissance paisible de la liberté et de

[1] Séance du 14 pluviôse (2 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 136.

Il faut croire que ce discours de Danton a échappé à l'attention de M. Michelet, qui ne le mentionne même pas dans le chapitre où, attachant une importance démesurée à quelques paroles infiniment moins concluantes de Robespierre, il voit dans ces paroles un certificat d'innocence donné aux Hébertistes, un gage de rapprochement, la preuve que Robespierre avait besoin d'eux, une alliance, que sais-je encore? Voy. l'*Hist. de la Révol.*, par M. Michelet, liv. XV, chap. IV, t. VII, p. 35.

[2] Séance des Jacobins, du 8 pluviôse (27 janvier).

[3] Voy. dans le *Moniteur*, an II (1794), n° 139, le rapport de Robespierre sur les principes de morale publique, prononcé dans la séance du 17 pluviôse (5 février).

[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 139.

l'égalité, le règne de cette justice éternelle dont les lois ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, même dans celui de l'esclave qui les oublie, et du tyran qui les nie. Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois; où l'ambition soit le désir de mériter la gloire et de servir la patrie; où les distinctions ne naissent que de l'égalité même; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la Justice [1]. »

Le surlendemain, fidèle à la pensée dominante de son rapport, Robespierre faisait expulser du club des Jacobins un ami de Vincent, pour avoir demandé que la Convention chassât tous les crapauds du Marais égarés sur la Montagne : motion qui tendait à la destruction de l'Assemblée [2]; tandis que, de son côté, Couthon s'élevait avec véhémence contre un auxiliaire de Fouché, le représentant Javogues, auquel il reprochait d'avoir déployé « la cruauté d'un Néron [3]. »

Mais cela n'empêchait pas les Hébertistes de marcher maintenant tête levée. Le cynisme d'Hébert allait pouvoir s'appuyer sur les passions frénétiques de Vincent et sur l'audace sans bornes de Ronsin. Ces deux derniers, tirés de leur prison par leurs amis, avaient été reconduits chez eux au bruit des instruments de musique, en triomphe [4]; et c'était tout rayonnants de l'éclat d'une persécution reconnue injuste qu'ils rentraient en scène. Les bravaches de l'armée révolutionnaire, ayant retrouvé leur chef, redevinrent l'effroi des passants, et Paris se vit exposé de plus belle au despotisme des gens à moustaches et à grands sabres.

Plusieurs Hébertistes étaient restés dans la prison du Luxembourg, entre autres Grammont, qui, les mains encore teintes du sang des prisonniers d'Orléans, s'était vanté d'avoir bu dans le crâne de l'un d'eux [5]. Mais ces hommes, non contents d'annoncer bien haut leur prochaine délivrance, s'emportaient en menaces contre leurs codétenus d'un parti contraire au leur; ils dressaient des listes mystérieuses, effrayantes, et parlaient en maîtres [6]. Ronsin et Vincent étant allés visiter à la maison Lazare leurs amis Pereyra et Desfieux, qui y étaient détenus, il y eut deux fois, à cette occasion, des dîners splendides, à l'issue desquels furent écrits les noms de trente personnes à qui les visiteurs jurèrent appui et protection [7]. Ronsin se rendit aussi à Port-Libre, pour y prendre connaissance de l'état de la maison, du nombre et de la qualité des prisonniers. Il fit cette visite à une heure du matin, à la lueur d'un flambeau, revêtu de son uniforme et une houppe rouge à son chapeau [8]. Bientôt des bruits sinistres se répandent. On assure qu'un autre 2 septembre se prépare; qu'il s'agit d'*épurer* les prisons. A la maison Lazare, l'alarme était si vive, que les détenus établirent parmi eux une garde de nuit dans chaque corridor [9].

Les Hébertistes ne pouvaient l'emporter qu'à la condition de renverser le gouvernement, où ils comptaient de puissants adversaires. Aussi résolurent-ils de l'abattre, et leur guerre aux autorités constituées commença. Ronsin ne se cachait pas pour dire qu'il y avait des chefs de faction dans l'Assemblée, et que, si l'on ne les chassait, on en rendrait raison [10]. Vincent s'inquiétait si peu de tourner la Convention en ridicule, qu'un jour il dit à Legendre lui-même : « Je dresserai des mannequins dans les Tuileries; je leur mettrai le costume de député, et je crierai au peuple : *Voilà vos représentants* [11]. »

Qu'une insurrection se tramât parmi les Hébertistes, ou, du moins, qu'ils s'y tinssent prêts, c'est certain; mais leur but définitif? Des pièces et débats de leur procès, il résulte que l'armée révolutionnaire devait être insensiblement concentrée à Paris; que, dans les prisons, l'on avait formé des listes d'élus et des listes de proscrits; qu'on devait, à un moment donné, y introduire de fausses patrouilles, égorger les victimes marquées d'avance, et lancer sur Paris les conjurés; qu'il devait être établi un chef sous le nom de *Grand Juge*, et que ce chef, investi d'une dictature absolue, serait appelé à prononcer le *jugement dernier* [12]. Ronsin eût été, ne fût-ce que pendant un jour, le Cromwell de ce mouvement. Le Grand Juge, qu'on désignait à voix basse, sans que rien prouve qu'il ait été du complot [13], c'était Pache.

Deux circonstances servirent les Hébertistes et les animèrent à tout oser : Robespierre et Couthon tombèrent malades, et Carrier arriva.

Les fureurs de ce dernier avaient été dénoncées à Robespierre par Julien [14], dans des lettres palpitantes d'indignation [15], qui firent rappeler le proconsul nantais, et il apportait aux Hébertistes l'appui d'une énergie farouche qu'enflammait le ressentiment.

Le 24 pluviôse (12 février), Momoro, à propos des difficultés que rencontrait l'admission de Vincent aux Jacobins, se déchaîne, au club des Cordeliers, contre les « hommes usés en République, » contre « les jambes cassées en Ré-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 139.
[2] Séance des Jacobins, du 19 pluviôse (7 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 144.
[3] *Hist. parl.*, t. XXXI, p. 291.
[4] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 141. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid*, p. 142.
[7] *Ibid.*, t. I, p. 230.
[8] *Ibid.*, t. II, p. 76.
[9] *Ibid.*, t. I, p. 229.
[10] Déposition de Legendre dans le procès des Hébertistes. *Bulletin du tribunal révolutionnaire.*
[11] *Ibid.*
[12] Pièce n° XV, à la suite du *Rapport de Saladin, au nom de la Commission des vingt et un pour l'examen de la conduite de Billaud, Collot, Barère et Vadier.* — *Bib. hist. de la Rév.*, 1097-8-9. (*British Museum.*)
[13] Voy. plus bas.
[14] Qu'il ne faut pas confondre avec Julien (de Toulouse).
[15] Voy. les pièces à la suite du Rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre.

volution. » Vincent annonce qu'il démasquera des intrigants « dont on sera étonné. « Hébert, parlant des « traîtres de toute espèce, « s'écrie : « Le peuple les a toujours renversés, et nous les renverserons encore. « Puis, désignant Robespierre, il s'attaque à « ceux qui, avides de pouvoir, mais insatiables, ont inventé et répètent pompeusement dans de grands discours le mot *ultra-révolutionnaires*, pour détruire les amis du peuple qui surveillent leurs complots. » Il ajoute: « Vincent n'est point Jacobin ; mais on peut être bon patriote sans cela. « — « Vincent, reprend un membre, est bon Cordelier : cela vaut autant, sinon mieux [1]. »

On entrait en guerre ouverte. Mais, si Robespierre était malade, si Couthon était malade, Saint-Just ne l'était pas, lui ; et sa présence inopinée à Paris, dès que les Hébertistes l'apprirent, les fit tressaillir.

Le 8 ventôse (26 février), la tribune de la Convention le revit, plus attristé, plus hautain et plus âpre que jamais.

Tout d'abord, il définit la politique dont, ainsi que Robespierre et Couthon, il voulait le triomphe : « Je ne connais que la JUSTICE [2]. » Mais la justice consistait-elle à donner au crime l'encouragement de l'impunité, à ôter à la République son bouclier quand ses ennemis tenaient le glaive levé sur elle, et à invoquer la clémence en pleine bataille? Etre juste, mais sévère, telle était, selon Saint-Just, la loi du moment ; et la justice, « considérée sous le rapport de la faiblesse et d'une clémence cruelle, » ne pouvait qu'entraîner la ruine de l'Etat.

Après tout, cette rigueur du gouvernement révolutionnaire, dont on faisait tant de bruit, qu'était-ce auprès des barbaries commises par les autres gouvernements et sur lesquelles un se taisait? « ... La Cour pendait dans les prisons ; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes ; il y avait quatre cent mille prisonniers ; on pendait par an quinze mille contrebandiers ; on rouait trois mille hommes ; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. Dans les temps de disette, les régiments marchaient contre le peuple. Parcourez l'Europe : il y a en Europe quatre millions de prisonniers dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre modération parricide laisse triompher tous les ennemis de votre gouvernement. Insensés que nous sommes ! Nous mettons un luxe métaphysique dans l'étalage de nos principes : les rois, mille fois plus cruels que nous, dorment dans le crime. Citoyens, par quelle illusion vous persuaderait-on que vous êtes inhumains? Votre Tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an ; et l'Inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus? Et pour quelle cause, grand Dieu ! Et les tribunaux d'Angleterre n'ont-ils égorgé personne, cette année? Et Bender, qui faisait rôtir les enfants des Belges ! Et les cachots de l'Allemagne, où le peuple est enterré, on ne vous en parle point ! Parle-t-on de *clémence* chez les rois de l'Europe? Non. Ne vous laissez point amollir [3]. »

Après avoir ainsi répondu, dans l'élan d'une indignation sauvage, au n° III du *Vieux Cordelier*, Saint-Just montrait, en quelques rudes et brèves sentences, que ceux-là ne laisseraient point reculer la Révolution, que les meneurs des Cordeliers appelaient des « *Jambes cassées*. « — « Les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour les malheureux. — Celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire. — Celui-là seul a des droits dans notre patrie, qui a coopéré à l'affranchir. Ceux qui font les révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau [4]. «

Sombres paroles ! Mais, au souvenir des amis de la liberté sacrifiés, au souvenir de Margarot condamné à la déportation par la haute Cour de justice d'Ecosse, l'austère tendresse que cet homme étrange comprimait dans un repli de son âme, s'échappa dans ce cri : « Que Margarot revienne de Botany-Bay ! Qu'il ne périsse point ! Que sa destinée soit plus forte que le gouvernement qui l'opprime ! Les révolutions commencent par d'illustres malheureux vengés par la fortune. Que la Providence accompagne Margarot à Botany-Bay ! Qu'un décret du peuple affranchi le rappelle du fond des déserts, ou venge sa mémoire [5] ! »

L'Assemblée écoutait en silence ce discours, dont la morne éloquence semblait exclusivement dirigée contre le parti des indulgents, lorsque soudain, changeant d'adversaires, et, par une transition brusque, rattachant sa péroraison à son exorde, Saint-Just s'écrie : « Que de traîtres ont échappé à la Terreur, qui parle, et n'échapperaient pas à la Justice, qui pèse les crimes dans sa main ! La Justice condamne les ennemis du peuple et les partisans de la tyrannie parmi nous à un esclavage éternel ; la Terreur leur en laisse espérer la fin ; car toutes les tempêtes finissent, et vous l'avez vu. La Justice condamne les fonctionnaires à la probité, elle rend le peuple heureux, et consolide le nouvel ordre de choses ; la Terreur est une arme à deux tranchants, dont les uns se sont servis à venger le peuple, et d'autres à servir la tyrannie ; la Terreur a rempli les maisons d'arrêt, mais on ne punit pas les coupables ; la Terreur a passé comme un orage. N'attendez de sévérité durable dans le caractère public que de la force des institutions. Un calme affreux suit toujours nos tempêtes, et nous sommes aussi toujours plus indulgents après qu'avant la Terreur [6]. «

Au nom des deux Comités, Saint-Just proposa le décret suivant, qui fut adopté sans dis-

[1] Séance du club des Cordeliers, du 24 pluviôse (12 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 148.
[2] Séance de la Convention, du 8 ventôse (26 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 159.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 159.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

cussion et à l'unanimité : » Le Comité de sûreté générale est investi du pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus. — Les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées. — Les biens des personnes reconnues ennemies de la Révolution seront séquestrés au profit de la République ; ces personnes seront détenues jusqu'à la paix, et bannies ensuite à perpétuité [1]. »

Les Hébertistes ne se trompèrent pas sur le véritable sens de ces mesures, non plus que sur le tour donné par Saint-Just à ses attaques. Ils comprirent que, dans tout le cours de sa harangue, il ne s'était étudié à l'énergie que pour pouvoir condamner le système de la Terreur, sans encourir l'accusation, mortelle alors, de tergiversation et de faiblesse. Ils se demandèrent avec stupeur si ce n'était pas eux qu'il avait entendu désigner en disant : » La Terreur est une arme à deux tranchants que les uns ont saisie pour venger le peuple, d'autres pour *servir la tyrannie,* » et encore : « la Terreur a rempli les maisons d'arrêt, *mais on ne punit pas les coupables.* » L'obscurité de pareilles phrases, dans les circonstances, était celle de la nuit que des éclairs traversent. Et Saint-Just, on le savait de reste, n'était pas homme à dépenser sa colère en paroles. Vainement Collot-d'Herbois, que l'absence de Robespierre grandissait, aux Jacobins, essaya-t-il d'y faire prendre le change aux esprits, en signalant le rapport de Saint-Just lui-même comme une preuve qu'on « allait se replonger dans la Révolution [2] ; » vainement chercha-t-il, par l'image de la force qui résulte de l'union, à entraîner les Jacobins dans une alliance avec les Cordeliers [3] ; les deux clubs représentaient deux pensées dont le choc était devenu inévitable. Peu de jours auparavant, on avait entendu l'Hébertiste Carrier louer bien haut le Dantoniste Westermann [4] ; aujourd'hui, les Cordeliers tendaient la main aux Jacobins : pure tactique de parti, qui ne changeait rien à la situation ! D'ailleurs, la résolution des Hébertistes était prise, et ils sentaient qu'ils n'avaient pas un moment à perdre. Laisseraient-ils à Robespierre le temps de se rétablir, de venir jeter dans la balance le poids de son énorme popularité ? L'affluence des citoyens qui, d'un cœur ému, couraient s'enquérir de la santé du malade, et le nombre des députations qui allaient lui porter les vœux des patriotes [5], avaient une signification assez claire : il fallait se hâter.

Nous avons dit combien fut cruel l'hiver de 1794, et ce que le peuple eut à souffrir : tout à coup sont répandus dans les marchés et dans les halles des pamphlets qui font remonter à la Convention la cause de tant de maux ; des émissaires courent de groupe en groupe, semant les alarmes, échauffant les esprits sur le manque de subsistances, parlant de représentants factieux à proscrire, d'un nouveau parti brissotin qui se forme, tenant enfin un langage propre à remplir d'effroi ceux qui apportaient des denrées [6].

Le 9 ventôse (27 février), le club des Cordeliers avait déclaré Fabre, Bourdon (de l'Oise), Philippeaux et Camille, indignes de siéger à la Montagne, » roche tarpéienne, du haut de laquelle ils devaient être un jour précipités : » le 14, le club se rassemble, dans un état d'agitation inaccoutumé. Lecture faite du prospectus d'un nouveau journal de l'*Ami du peuple*, placé sous l'invocation de Marat, et destiné à poursuivre les mandataires infidèles du peuple, on apporte un voile noir, on en couvre le tableau des Droits de l'homme, et l'on décide qu'il restera voilé jusqu'à ce que le peuple ait recouvré ses droits, par l'anéantissement de la faction. Vincent insiste pour qu'on déploie toute la terreur que la guillotine inspire. Carrier se lève alors, et de cette voix qui avait ordonné les noyades de Nantes : « J'ai été effrayé des nouveaux visages que j'ai vus à la Montagne, des propos qui se tenaient à l'oreille... Les monstres ! Ils voudraient briser les échafauds ! Ceux-là ne veulent point de guillotine, qui en sont dignes. Une insurrection, une sainte insurrection, voilà ce qu'il faut opposer aux scélérats. » Il était lâché, le mot funeste, et Carrier est couvert d'applaudissements. A son tour, prenant la parole, Hébert tonne contre Amar, qui veut, dit-il, soustraire au glaive vengeur soixante et un royalistes, non moins coupables que Brissot. Et pourquoi ? Parce que Amar est noble, parce qu'il était trésorier du roi de France et de Navarre : » Oh ! pour celui-là, il est bien noble ; car il avait acheté sa noblesse deux cent mille livres en écus. » Hébert s'élève ensuite contre les voleurs. Mais aussitôt : » Les hommes le plus à craindre ne sont pas les voleurs ; ce sont les ambitieux, les ambitieux ! ces hommes qui mettent les autres en avant, qui se tiennent derrière la toile, qui veulent régner. Mais les Cordeliers ne le souffriront pas. » — « Non, non. » — Hébert, encouragé, reprend avec une animation croissante : « Ces hommes qui ont fermé la bouche aux patriotes dans les sociétés populaires, je vous les nommerai. » Il ne nomma personne. Entre la fureur et la peur, il hésitait. Il dit, comme inquiet des suites : » Depuis deux mois je me retiens ; mais mon cœur n'y peut plus tenir. Je sais ce qu'ils ont tramé ; mais je trouverai des défenseurs. » — Toutes les voix : » Oui, oui. » Boulanger lui crie : » Père Duchêne, ne crains rien, parle net. Nous serons, nous, les Père Duchêne qui frapperont. » Et Momoro d'ajouter : » Parle, nous te soutiendrons. » Scène vraiment tragique ! Quel était

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 159.
[2] Séance des Jacobins, du 8 ventôse (26 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 162.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, du 3 vent. (21 fév.) *Moniteur*, an II (1794), n° 159.
[5] En voir la preuve dans les pièces données par Courtois, à la suite de son rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre, comme émanant de la Section de l'Unité, de la Section des Piques, de la Société populaire du Temple, de la Section de la Fraternité.
[6] Voy. ce que dit à ce sujet Barère dans son rapport du 16 ventôse (6 mars).

donc ce nom que chacun attendait, et que nul n'osait prononcer? Quelle secrète puissance faisait trembler sur ces lèvres convulsives l'accusation préparée contre un absent, contre un malade? Ni les excitations hardies, ni Boulanger, ni l'appui promis par Momoro, ni les applaudissements du club, ne purent amener Hébert à articuler ce mot « Robespierre. » Tout ce qu'il se sentit la force de dire fut qu'un « homme, *égaré sans doute*... » Il s'arrêta ici, évidemment troublé. Eh bien, quel crime avait-il commis, cet homme égaré? — Hébert rappela que cet homme avait défendu Camille Desmoulins! A l'égard d'autres noms, il fut moins hésitant. Il dénonça les ministres Paré et Deforgues; il appela Westermann « un monstre couvert d'opprobre, » et il termina par ce cri, qui allait être son arrêt de mort : « L'insurrection ! Oui, l'insurrection ! » De vifs applaudissements accompagnèrent ces paroles. Était-ce l'effort du voyageur effrayé qui, traversant un bois pendant la nuit, chante pour se donner du cœur? Ce qui est certain, c'est que, pendant et après le discours d'Hébert, on aperçut des « visages allongés. » Vincent ne put s'empêcher d'en faire la remarque; et, « afin de démasquer les intrigants, » dit-il, il fit une ronde, accompagné des commissaires épurateurs, après avoir demandé que chacun mît sa carte à sa boutonnière[1].

L'espoir des Hébertistes fut amèrement déçu. Paris ne bougea pas. Désespérés, ils essayent d'entraîner la Commune; et, comme députés de la Section de Marat, ils courent déclarer à l'hôtel de ville qu'ils resteront debout et tiendront la Déclaration des droits voilée, jusqu'à ce que les ennemis du peuple soient exterminés. On les écoute d'un air glacé. Chaumette prononce quelques paroles évasives; Pache est absent[2].

Pendant ce temps, le Comité de salut public, le bras prêt à frapper, lançait Barère à la tribune de la Convention, pour demander qu'on recherchât les conspirateurs; et cette motion, appuyée par Tallien, était adoptée[3].

Parmi les membres du Comité de salut public, un seul tenait aux Hébertistes : Collot-d'Herbois. Mais leur isolement l'effraya; il se sentit perdu s'il embrassait leur querelle. Tout ce qu'il osa fut d'aller entretenir les Jacobins d'une prétendue agitation populaire qu'on savait bien ne pas exister. Le but de Collot, dans cette extrémité, était d'amener entre les deux clubs une réconciliation qui détournât le péril. Carrier facilita la solution, en assurant que la séance des Cordeliers avait été mal rendue par les journaux, qu'il ne s'était agi que d'une insurrection *conditionnelle*; et là-dessus les Jacobins nommèrent une députation que Collot-d'Herbois se chargea de conduire[4].

Elle fut accueillie par les Cordeliers avec de grands applaudissements. Collot-d'Herbois monte à la tribune : les applaudissements continuent. Lui, prêche l'union entre les deux sociétés, flétrit les scélérats qui veulent les diviser : « On parle de s'insurger, dans quel moment ! Quand Pitt, embouchant la trompette de Daniel, prophétise une insurrection en France! On a voilé les Droits de l'homme parce que deux individus ont souffert dans la Révolution. Eh ! quels sont les patriotes qui n'ont rien souffert? » Puis, avec cette éloquence mélodramatique qui lui était propre : « Droits sacrés de l'homme, s'écrie-t-il, vous avez été voilés... Ah! si j'étais plongé au fond d'un cachot, mon âme se consolerait, en voyant ces Droits immortels : voudrais-je les contempler, couverts d'un voile funèbre? » De bruyantes acclamations lui répondent. Hébert explique que, par insurrection, il a voulu dire union plus intime avec les Montagnards, les Jacobins et tous les bons patriotes, pour obtenir justice contre les traîtres et les persécuteurs impunis. L'accolade est donnée à la députation, au milieu des cris de *Vive la République!* On déchire le voile qui couvrait les Droits de l'homme, et, en signe de fraternité, on le remet à Collot-d'Herbois, qui l'emporte, comme un trophée à montrer aux Jacobins[5].

La défaite des Hébertistes était complète, irrévocable, et rendue plus triste encore par la honte d'une espèce de rétractation publique. Collot-d'Herbois, qui savait le Comité de salut public décidé à sévir contre les chefs, les abandonna. Dans le compte rendu qu'il fit aux Jacobins de sa visite, il condamna en ces termes ses alliés de la veille : « Pourquoi s'est-on servi de cette couleur noire? C'est la couleur de l'hypocrisie et du mensonge. Tous les cœurs la condamnaient[6]. »

Le 23 ventôse (13 mars), Saint-Just parla; et, pendant la nuit, les chefs du parti hébertiste, Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Ducroquet et Laumur, furent arrêtés[7].

Il était empreint d'une grandeur funèbre, ce discours de Saint-Just. Nulle autre harangue de lui n'avait montré un plus extraordinaire mélange de probité inexorable, d'exaltation contenue, de fanatisme et de tristesse : « ... Quels amis avez-vous sur la terre, si ce n'est le peuple, tant qu'il sera libre, et la ciguë, dès qu'il aura cessé de l'être? — La probité est un pouvoir qui défie tous les attentats. — Nous vous rendrons un compte honorable des périls dont nos devoirs nous auront environnés. Les conjurés bravent la vertu; nous les bravons eux-mêmes. — Agrandissons nos âmes pour embrasser toute l'étendue du bonheur que nous devons au peuple français : tout ce qui porte un cœur

[1] Voy., pour cette importante séance, le *Moniteur*, an II (1794), n° 167.
[2] Conseil général de la Commune, séance du 16 ventôse (6 mars).
[3] Séance du 16 vent. (6 mars). *Monit.*, an II (1794), n° 167.
[4] *Ibid.*, n° 169.
[5] Séance des Jacobins du 17 ventôse (7 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 171.
[6] *Ibid.*, du 18 ventôse (8 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 172.
[7] *Moniteur*, an II (1794), n° 176.

sensible respectera notre courage. On a le droit d'être audacieux, inébranlable, inflexible, lorsqu'on veut le bien. — Les temps difficiles passeront ; l'Europe sera libre à son tour ; elle sentira le ridicule de ses rois ; elle honorera nos martyrs. — Que voulez-vous, vous qui ne voulez point de vertu pour être heureux? Et vous, qui ne voulez point de terreur contre les méchants? Et vous qui, sans vertu, tournez la terreur contre la liberté? Et cependant vous êtes ligués ; car tous les crimes se tiennent, et forment en ce moment une zone torride autour de la République. Que voulez-vous, vous qui courez les places publiques pour vous faire voir, et pour qu'on dise de vous : *Vois-tu un tel qui parle? Voilà un tel qui passe!* Vous voulez quitter le métier de votre père, qui fut peut-être un honnête artisan, dont la médiocrité vous fit patriote, pour devenir un homme influent et insolent dans l'Etat. Vous périrez, vous qui courez à la fortune et qui cherchez un bonheur à part de celui du peuple [1] ! »

Les conclusions de Saint-Just ne concernaient que les Hébertistes ; mais, à l'égard des *indulgents* et des *corrompus*, la menace grondait d'un bout à l'autre du discours, sous chaque parole. Un mot terrible, surtout dans une telle bouche, était celui-ci : « Des mesures sont déjà prises pour s'assurer des coupables ; ils sont cernés [2]. »

Il proposa, et la Convention adopta unanimement, une série de dispositions dont l'extrême rigueur pouvait s'expliquer par les circonstances, si ce n'est celle-ci, que l'Histoire se doit de flétrir : « Quiconque recèlera chez lui ou ailleurs les individus mis hors la loi sera puni comme leur complice [3]. » Malheur à qui ne serait pas assez honnête homme et assez homme de courage, pour être capable du crime d'hospitalité envers un proscrit! Il y a quelque chose qui est audessus même du salut public, c'est la conscience humaine.

Billaud-Varenne, absent depuis quelques jours, était de retour. Ainsi que les Hébertistes, il voulait la Terreur, mais comme moyen de gouvernement, non comme instrument d'anarchie. Leurs tentatives de soulèvement l'irritèrent, et ce fut lui qui se chargea d'aller expliquer aux Jacobins les motifs du coup que le Comité de salut public venait de frapper. Il annonça que le but des conjurés était d'égorger une partie des prisonniers ; qu'une liste particulière avait été dressée de ceux qui devaient verser le sang du peuple ; que des denrées avaient été enfouies dans le sacrilége espoir de mettre les Parisiens aux abois ; que des hommes de l'armée révolutionnaire avaient été déjà consignés ; qu'une fausse patrouille avait été chargée de massacrer le poste placé à la prison de l'Abbaye ; qu'il entrait dans le plan des conspirateurs de se porter à la Monnaie, au Trésor public, et de distribuer aux rebelles les deniers de la République ; que la conspiration avait été prédite tout récemment, à l'étranger, et qu'elle étendait ses ramifications dans l'armée [4].

Les Cordeliers étaient rassemblés, lorsqu'on leur apporta ces nouvelles ; et quelques-uns d'entre eux, Chenaux, Ancart, avaient déployé beaucoup de courage en parlant de leurs amis « opprimés. » Le rapport des détails donnés ailleurs par Billaud-Varenne produisit sur le club une impression d'étonnement, suivie de marques nombreuses d'incrédulité. Mais comment faire triompher l'innocence, avant que l'accusateur public eût parlé? La question était qu'il fût invité à s'expliquer sans retard. Les Cordeliers avaient déjà pris un arrêté dans ce sens : ils y persistèrent [5].

Le même jour, Robespierre avait reparu aux Jacobins. Sa grande expérience de la marche et du jeu des partis lui faisait prévoir que la contre-révolution, masquée sous d'hypocrites dehors, chercherait à envelopper dans le désastre des Hébertistes nombre de patriotes trop ardents mais sincères. Aussi n'hésita-t-il pas à intervenir en faveur de Boulanger, celui qui avait encouragé Hébert à s'exprimer sans crainte sur le compte des puissants du jour. « Quand un homme, dit-il, a toujours agi avec courage et désintéressement, j'exige des preuves convaincantes pour croire qu'il est un traître... Le plus grand de tous les dangers serait de rapprocher les patriotes de la cause des conspirateurs [6]. » Cela était aussi habile que généreux. Il ne put en dire davantage, ses forces trahissant sa volonté [7].

Sur ces entrefaites, une nouvelle étrange se répandit. Le 25 ventôse (15 mars), le Comité révolutionnaire de la Section Lepelletier découvrait un nommé Catus, ex-commissaire des guerres, destitué, prévenu d'émigration, et à la recherche duquel on était depuis quelque temps. Il avait trouvé asile... où? Dans l'appartement de Hérault de Séchelles. L'homme est arrêté aussitôt, conduit au corps de garde voisin ; et là ne tarde pas à se présenter, suivi du député Simond, l'hôte de Catus : Hérault de Séchelles luimême. Ils demandent à communiquer avec le prisonnier, et, pour obtenir d'être admis auprès de lui, ils exhibent leur titre de représentants du peuple [8]. Tout cela parut inexplicable aux ardents et soupçonneux révolutionnaires de la Section. Ils informent à la hâte de ce qui vient d'avoir lieu le Comité de salut public, dont Hérault de Séchelles avait cessé depuis peu de faire partie ; et, sans plus tarder, s'armant du droit dont l'investissait un décret du 22 brumaire 1793 (12 novembre), le Comité lance un

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 174.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Séance des Jacobins du 24 ventôse (14 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 178.
[5] *Moniteur*, an II (1794), n° 179.
[6] Séance des Jacobins du 24 ventôse (14 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 178.
[7] *Ibid.*
[8] Procès-verbal du Comité révolutionnaire de la Section Lepelletier. N° XXVI des pièces à la suite du rapport de Saladin au nom de la Commission des *vingt et un*. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1097-8-9. (*British Museum.*)

mandat d'arrêt contre les deux représentants [1].

A l'aspect de semblables chutes, qui n'eût frissonné ? Car enfin, ce Hérault de Séchelles qu'on envoyait rejoindre les royalistes entassés au Luxembourg, c'était lui qui avait rédigé la Constitution de 1793, lui qui avait présidé la Convention au dernier anniversaire du 10 août. Il avait eu sa part de la toute-puissance ; et il en avait usé pour faire désarmer les suspects et annuler leurs passe-ports [2]. Quatre mois s'étaient écoulés à peine, depuis que, proconsul dans le Haut-Rhin, il se vantait d'y avoir relevé le sansculottisme, préparé la Fête de la Raison, organisé la Terreur [3]. Dénoncé, pendant son absence, par Bourdon (de l'Oise), comme ami de Peyra, de Dubuisson et de Proly, — agents de l'étranger, disait-on, — il avait eu dans Couthon un défenseur animé [4] ; lui-même, à son retour, s'était justifié d'une manière pathétique [5]. Mais, à partir de ce moment, il semble qu'une ombre se soit répandue autour de lui. Au Comité de salut public, on le vit réclamer avec larmes la liberté de Proly [6], qu'on venait d'arrêter dans un cabaret, sous le déguisement d'un cuisinier [7]. Certains secrets du Comité de salut public furent divulgués ; les papiers diplomatiques du gouvernement reçurent une publicité qui était un malheur et provenait d'une trahison : où trouver le coupable ? Les soupçons des collègues de Hérault de Séchelles le désignent ; Billaud-Varenne l'accuse formellement de ce manque de foi [8] ; et, juste ou non, la défiance du Comité à son égard devient telle, qu'on ne veut plus délibérer en sa présence [9] : ce qui rendait sa démission nécessaire et l'amena. L'abîme une fois ouvert aussi près de lui, pour l'y précipiter, que fallait-il ? Un seul faux pas. Il le fit ; et Saint-Just courut en instruire la Convention, impatient de montrer qu'aucune tête, si haute qu'elle fût, n'était à la hauteur de la loi, et que les actes du Comité de salut public suivraient ses paroles aussi fatalement que la foudre suit l'éclair [10].

Les détenus du Luxembourg accueillirent bien Hérault de Séchelles, mais non pas Simond, prêtre constitutionnel, auquel ils reprochaient d'avoir dit, en pleine Assemblée, *qu'il fallait que les détenus allassent grossir le limon de la Loire*, mot féroce qui lui valut parmi eux le surnom de *Simond-Limon* [11].

Cependant les diverses sections de Paris venaient, coup sur coup, féliciter la Convention d'avoir échappé au péril d'une insurrection criminelle. Un des orateurs s'étant avisé d'exhaler sa joie en couplets patriotiques, Danton s'écrie, indigné, qu'on ne doit pas changer en tréteaux la salle et la barre de la Convention. Un décret fut rendu sur-le-champ pour prévenir le renouvellement de pareilles indécences [12].

Les Hébertistes étaient vaincus : de toutes parts on les renia. La portion de l'armée révolutionnaire restée à Paris affecta de se réjouir bien haut du malheur de Ronsin, son chef [13]. Une députation des Cordeliers fut reçue aux Jacobins avec une hauteur méprisante, et ne recueillit de sa démarche que l'humiliation d'entendre dire à Dufourny : « Deux baisers ont été donnés entre les Cordeliers et les Jacobins, au troisième, nous devions être poignardés [14]. » Avoir marché dans les voies d'Hébert, même avant sa levée de boucliers, même de loin, ou sous l'empire d'autres pensées, était devenu un crime. Chaumette, quoiqu'il eût refusé de suivre jusqu'au bout son substitut, fut arrêté. Mazuel, commandant de la cavalerie révolutionnaire, mis une première fois en liberté [15], se vit replongé dans les cachots. Cloots, exécrable iniquité ! le pauvre Cloots se trouva, lui aussi, être un conspirateur, parce qu'il avait fait quelques démarches pour savoir si une dame, que l'espoir d'une al-

[1] N° xxix des pièces à la suite du rapport de Saladin, etc. *Ibid.*

[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 17.

[3] Voy. sa lettre du 7 frimaire à la Convention. *Moniteur*, an II (1793), n° 73.

[4] Séance du 26 frimaire (16 décembre). *Moniteur*, an II (1793), n° 88.

[5] Séance du 9 nivôse (29 décembre). *Moniteur*, an II (1793), n° 100.

[6] Rapport de Saint-Just. *Moniteur*, an II (1794), n° 179.

[7] Séance des Jacobins du 1er ventôse (19 février). *Moniteur*, an II (1794), n° 156.

[8] Les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 24, citent une note qu'ils disent provenir de la diplomatie étrangère, et dans laquelle on prétend que c'était Billaud-Varenne qui trahissait, et que son but, en accusant Hérault de Séchelles, fut précisément de détourner de lui-même les soupçons. Pour établir un fait aussi invraisemblable, quand il s'agit d'un homme tel que Billaud-Varenne, que vaut une note anonyme ?

[9] Rapport de Saint-Just. *Moniteur*, an II (1794), n° 192.

[10] Nous avons déjà dit avec quel acharnement les écrivains royalistes font partir de la main de Robespierre tous les coups frappés pendant la Révolution. La biographie de Hérault de Séchelles (*Biographie universelle*), par M. Beugnot, fournit un curieux et triste exemple de ce système. L'auteur, qui veut absolument que Robespierre soit pour quelque chose dans le malheur de Hérault de Séchelles, nous dit que, pendant que ce dernier se défendait à la Convention, « Robespierre lui lançait des regards farouches. » Il est dommage que l'auteur, qui n'était pas là, ne nous apprenne point du même coup de qui il tient ce détail. — Mais enfin, puisque Robespierre était décidé à perdre Hérault de Séchelles, comment expliquer que son défenseur ait été Couthon ? — Cette objection, qu'il prévoit, paraît embarrasser un peu l'auteur de la biographie, et voici comment il se tire d'embarras. « Robespierre, dit-il, permit que Hérault fût défendu par Couthon. Le moment de le perdre n'était pas encore arrivé. » Inutile d'observer qu'il n'y a pas de tout cela la moindre preuve ?

[11] Pour se justifier, il écrivit à la Convention une lettre de laquelle il résulte que Catus avait été commissaire des guerres à l'armée des Alpes, et envoyé depuis par les représentants ou le général d'armée devant Lyon au Comité de salut public, lequel l'autorisa dans une mission à lui confiée par le ministère des affaires étrangères près la république de Mulhausen. Simond ajoute, dans cette lettre, qu'il ne s'est introduit auprès du détenu qu'après avoir obtenu du corps de garde l'assurance qu'aucun ordre ne s'y opposait. (Voy. le n° 68 des pièces à la suite du rapport de Saladin.) Voilà ce qui fait dire à M. Villiaumé, dans son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 23, que l'homme dont il s'agissait n'était pas un prévenu d'émigration, et que la Convention vota, sur la simple allégation de Saint-Just, « qui était mensongère. » M. Villiaumé se trompe. Catus avait été *destitué*, et il était recherché comme *prévenu d'émigration*. Le procès-verbal du Comité révolutionnaire de la Section Lepelletier est formel sur ces deux points.

[12] Séance de la Convention, du 26 ventôse (16 mars).

[13] Séance des Jacobins, du 29 ventôse (19 mars). *Moniteur*, an II (1794), n° 184.

[14] Séance des Jacobins, du 28 ventôse (18 mars).

[15] *Moniteur*, an II (1794), n° 114

liance avantageuse avait attirée en Angleterre, était, oui ou non, sur la liste des émigrés [1]! En quoi donc la *vigueur* du Comité de salut public différait-elle ici de la tyrannie?

Mais, comme c'était contre les ultra-révolutionnaires qu'elle s'exerçait, loin de s'en plaindre, le parti opposé poussait à la roue de toutes ses forces. Danton, il est vrai, s'étudiait à ne pas laisser voir sa main dans ce mouvement; et peut-être sa réserve, née d'un grand fonds de lassitude, était-elle plus sincère qu'on ne croyait; mais tel avait été longtemps l'éclat de son rôle, qu'on attribuait son parti pris de s'effacer aux calculs d'une politique profonde. Il paraissait si singulier que Danton manquât d'audace! Qu'importait, d'ailleurs, qu'il se tînt sur l'arrière-plan quand les siens sonnaient la charge? Ceux-ci, sous prétexte d'extirper jusqu'aux dernières racines de l'Hébertisme, ne visaient pas à moins qu'à écarter de leur route quiconque leur faisait obstacle et à faire tourner au profit, soit de leur propre politique, soit de leur propre domination, la victoire que le Comité de salut public venait de remporter. Bouchotte les gênait au ministère de la guerre : Bassal, Lacroix, Tallien, multiplièrent contre lui les attaques [2]. La Commune les inquiétait : Bourdon (de l'Oise) lui fit un crime de son peu d'empressement à féliciter l'Assemblée, et emporta un décret qui ordonnait aux deux Comités de salut public et de sûreté générale de procéder, sans retard, à l'épuration des autorités constituées de Paris [3].

Parmi les Dantonistes, un seul parut tenir une conduite opposée à celle des autres : ce fut Danton. Désapprouvait-il une fougue si propre à tout compromettre? Songea-t-il à se mettre à l'abri d'un résultat funeste, indiqué par sa clairvoyance? Ou bien, en était-il venu à n'obéir qu'aux impressions du moment, et à suivre, sans dessein arrêté, les inspirations tour à tour violentes et généreuses de son âme? Ce qui est certain, c'est qu'il se porta pour défenseur de la Commune, que son parti haïssait et poursuivait, se montrant ainsi plus prompt à protéger ses ennemis qu'il ne l'avait été à protéger ses propres amis, Philippeaux et Camille. Ce fut une scène touchante. La Commune, Pache en tête, étant venue présenter ses congratulations à l'Assemblée, et Ruhl, qui, en ce moment, la présidait, ayant exprimé quelque surprise du caractère tardif de cette démarche, Danton releva ce que la réponse avait de sévère, disant qu'elle risquait d'être mal interprétée, et qu'il fallait épargner à la Commune la douleur de se croire censurée avec aigreur. « Je vais m'expliquer à la tribune! s'écrie Ruhl. Viens, Danton, viens, mon cher collègue, occuper le fauteuil à ma place. — Non, vénérable vieillard, répond Danton, tu l'occupes trop bien. J'ai parlé, non contre toi, mais sur l'effet possible de ton discours mal compris. Pardonne-moi, je te pardonnerais moi-même une pareille erreur. Vois en moi un frère qui a exprimé librement son opinion. » Ruhl, tout ému, courut se jeter dans les bras de Danton, et ils s'embrassèrent au milieu d'un attendrissement général [4].

C'était là une haute leçon de tolérance, de sagesse du moins. Malheureusement, ceux à qui elle semblait s'adresser n'étaient pas en état de la comprendre. Les Dantonistes reprirent leur mouvement offensif; et, le lendemain, en l'absence de membres du Comité de salut public, l'infatigable Bourdon (de l'Oise) surprit à l'Assemblée l'ordre d'arrêter Héron, l'agent le plus actif du Comité de sûreté générale [5].

Héron n'était pas connu de Couthon, qui ne l'avait jamais vu; il ne l'était pas davantage de Robespierre; et cependant, prévenus de ce qui se passait par le Comité de sûreté générale, qui tremblait, s'il se laissait couper le bras, qu'on ne le frappât bientôt à la tête, Robespierre et Couthon se rendirent en hâte à l'Assemblée, où, sans se porter personnellement garants de Héron, ils obtinrent l'annulation du décret lancé contre lui [6].

Héron figurait parmi ces tyrans subalternes dont le ministère s'exerçait dans les bas-fonds de la police révolutionnaire, loin des regards du Comité de salut public. Le pouvoir qu'il servait directement était celui du Comité de sûreté générale, qu'animait contre Robespierre une sourde inimitié [7], et celui-ci ne pouvait s'y tromper. Son intervention, en cette circonstance, n'eut donc rien qui se rapportât à Héron lui-même, ce qu'il prouva du reste par la nature des considérations, purement générales, qu'il développa. Sa crainte était de voir les Bourdon (de l'Oise), les Lacroix, les Tallien, profiter de l'occasion pour envelopper tous les patriotes énergiques dans la ruine de l'Hébertisme, et faire ainsi de l'extinction de ce parti le point de départ d'une réaction qu'il pressentait ne devoir être que le règne de la Terreur en sens inverse. Parlant des conspirateurs qui venaient d'être désarmés : « Comme ils se cachaient sous le masque du patriotisme, dit-il, on croyait facile de ranger dans la classe des faux patriotes, et, par là, de perdre les sincères amis de la liberté. Hier encore, un membre fit irruption au Comité de salut public, et, avec une fureur impossible à rendre, demanda trois têtes [8]. » Par qui avaient-elles été demandées, ces trois têtes? Robespierre ne nomma personne; mais il désigna le membre qu'il s'abstenait de nommer, comme appartenant à une faction impatiente de fonder sa domination sur les débris de la faction abattue, et cela aux dépens de la République [9]. « Nous sommes pressés entre deux crimes! » s'écria-

[1] Voy. le procès des Hébertistes, t. XXXI de l'*Hist. parl.*, p. 378-380.
[2] Séance de la Convention, du 30 ventôse (20 mars).
[3] Séance du 29 ventôse (19 mars).
[4] *Ibid.*
[5] Séance de la Convention, du 30 ventôse (20 mars).
[6] *Ibid.*
[7] Voy., plus haut, le chapitre intitulé *la Terreur*.
[8] Séance de la Convention, du 30 ventôse (20 mars).
[9] *Ibid.*

t-il; et de la Convention il se rendit aux Jacobins, où il ne fit qu'épancher, sous une forme plus sombre encore, l'inquiétude qui l'obsédait [1].

Ce jour-là commença le procès des Hébertistes. A Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Bourgeois, Ducroquet, Mazuel, Ancar, Laumur, on avait joint le banquier Kock, l'amphitryon ordinaire d'Hébert [2]; Leclerc, du parti, mort maintenant, des *enragés;* Desfieux, accusé d'avoir reçu de l'argent de l'ex-ministre Lebrun pour intercepter les dépêches des Jacobins [3]; la femme du général Quétineau, Proly, Péreyra, Dubuisson, et enfin, ô deuil! le plus dévoué des enfants adoptifs de la France, le pauvre Anacharsis Clootz. Des indices, d'ailleurs très-frivoles [4], semblaient suffisants à Fouquier-Tinville pour impliquer Pache dans cette affaire; mais le Comité de salut public en jugea autrement [5]. Pourquoi Carrier, qui avait le premier parlé d'insurrection, ne fut-il pas traduit devant le tribunal révolutionnaire, en compagnie d'Hébert? Dans le Comité de salut public, Carrier avait contre lui Robespierre, et pour lui Collot-d'Herbois, une affreuse solidarité liant les mitraillades de Lyon aux noyades de Nantes. Ce qui sauva sans doute alors le tyran de la Loire, ce fut la nécessité des concessions mutuelles au sein d'un pouvoir qui, divisé, périssait.

Le procès des Hébertistes dura trois jours, et ne présenta, comme presque tous les procès politiques, qu'une parodie de la justice. Les charges produites contre les accusés, sérieuses à l'égard des uns, furent, à l'égard des autres, d'une futilité scandaleuse. Clootz, par exemple, se vit imputer à crime d'avoir voulu savoir si une femme, à laquelle il s'intéressait, figurait sur la liste des émigrés [6]. Pour établir l'existence de ce qu'on nommait la « conspiration de l'étranger, » on transforma en preuves de vains propos, des démarches imprudentes, d'anciennes relations avec des hommes déclarés traîtres depuis, et ces repas du banquier Kock où Camille Desmoulins avait montré « Hébert et sa Jacqueline buvant le vin de Pitt [7]. » Même contre ceux des prévenus que la vérité condamnait, Fouquier-Tinville s'était armé de la calomnie, leur supposant le dessein de substituer à la République un *pouvoir monarchique* [8]. Mais ce qui fit l'horreur de ce procès, ce fut d'y voir des hommes de bien confondus avec des voleurs, et Clootz assis à côté d'un Ducroquet, auquel un membre du club des Jacobins reprocha le pillage d'une voiture chargée de comestibles [9]; sans parler d'Hébert, qui fut couvert d'ignominie, une femme étant venue raconter comme quoi, recueilli, en ses heures de détresse, chez une personne généreuse, il avait tout à coup disparu, emportant des cols, des chemises, et jusqu'à des matelas [10]. Le malheureux! c'était lui qui avait fait décider qu'après trois jours de débats les jurés pourraient se dire éclairés suffisamment: il ne prévoyait guère alors que cette dure loi lui serait appliquée! Marie-Anne Latreille, femme de Quétineau, se déclara enceinte et obtint un sursis [11]. Laboureau, un des accusés, espion du Comité de salut public au Luxembourg, dut son acquittement à sa bassesse [12]. Pour tous les autres, le châtiment fut la mort.

Clootz marcha au-devant de son destin, le sourire sur les lèvres, en vrai philosophe, aussi plein de foi que lorsqu'il s'écriait à la tribune des Jacobins: « L'univers sera un temple qui aura pour voûte le firmament [13]; » et aussi doucement moqueur que lorsqu'il répondait à ceux qui, de son culte enthousiaste pour l'humanité, concluaient à son peu d'attachement pour la France: « Beaucoup de têtes étroites ressemblent au locataire d'un appartement qui dirait à son propriétaire: Tu n'aimes pas ma chambre, car tu n'aimes que ta maison [14]. » Entendant ses compagnons d'infortune qui se reprochaient l'un à l'autre leur malheur, il leur cita gaîment les vers si connus:

> Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,
> Côte à côte d'un gueux l'on m'avait inhumé;
> Et que, blessé pour moi d'un pareil voisinage,
> En mort de qualité, je lui tins ce langage [15]...

Clootz avait le courage du philosophe: Ronsin déploya celui du soldat. A Momoro, il dit: « Qu'est-ce que tu écris là? C'est inutile. Ceci est un procès politique. Vous avez parlé, quand il fallait agir... Mais le temps nous vengera; le peuple victimera ses juges. J'ai un enfant que j'ai adopté... quand il sera grand, il poignardera ceux qui nous auront fait mourir; il ne faut pour cela qu'un couteau de deux sous. » A Hébert, qui se lamentait sur ce que la liberté était perdue: « Tu ne sais ce que tu dis; la liberté ne peut périr [16]. »

L'exécution des Hébertistes eut lieu, le 4 germinal (24 mars), sur la place de la Révolution. Un concours prodigieux de citoyens remplissait les rues par où le cortége devait passer. Quand

[1] Séance des Jacobins, du 1er germinal (21 mars).

[2] Voyez le procès des Hébertistes, reproduit du *Bulletin révolutionnaire*, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXI, p. 396.

[3] *Ibid.*, p. 391.

[4] Voy. le nº XVI des pièces à l'appui du rapport de Saladin. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1097-8-9 (*British Museum.*)

[5] Voy. à ce sujet le mémoire imprimé de Fouquier, cité dans le rapport de Saladin.

[6] Procès des Hébertistes, *ubi supra*, p. 380.

[7] Nº V du *Vieux Cordelier*, p. 97. Collection des mémoires relatifs à la Révolution.

[8] Voyez le réquisitoire de Fouquier-Tinville. *Hist. parl.*, t. XXXI, p. 368.

[9] Déposition de Brochet.

[10] Déposition de Victoire Gaingré, femme de Dubois, imprimeur.

[11] Dufey (de l'Yonne). Dictionnaire de la conversation, art. Clootz.

[12] Un rapport de lui sur ce qu'il avait vu et entendu pendant sa détention fut trouvé parmi les papiers de Robespierre.

[13] *Moniteur*, an II, 1793, nº 57.

[14] *Appel au genre humain*, par Anacharsis Clootz, 775-6-7. *Biblioth. historique de la Révolution.* (*British Museum.*)

[15] *Mémoires de Riouffe*, p. 69. Collection des mémoires relatifs à la Révolution.

[16] Ces details touchant Ronsin sont tirés du rapport de Laboureau, cité dans les *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 72-75.

il parut, des applaudissements retentirent, mêlés au cri de *Vive la République*[1] ! Livide et se soutenant à peine, Hébert s'avança vers la guillotine, au milieu des huées. On lui criait, par allusion à l'estampille de son journal : « Eh bien, père Duchesne, où sont tes fourneaux [2]? » Ronsin avait promis de ne pas *broncher;* il tint parole. Clootz fut admirable de sang-froid. Il voulut être exécuté le dernier, afin, disait-il, d'avoir le temps de constater certains principes, pendant qu'on ferait tomber les têtes des autres condamnés [3].

Des changements rapides suivirent cette exécution. L'armée révolutionnaire fut licenciée [4]. A la Commune, reconstituée presque entièrement, Fleuriot Lescot remplaça Pache, tandis qu'à Payan, sous le nom d'*agent national*, étaient confiées les fonctions qu'avait exercées Chaumette [5]. Quant aux Cordeliers, ils cherchèrent à se maintenir, en recourant à l'épreuve de l'épuration. Mais leur rôle politique était fini : ils disparurent de la scène.

CHAPITRE X.

PROCÈS ET MORT DES DANTONISTES.

Opposition Dantoniste. — Les royalistes l'encouragent. — Sages avertissements donnés à Camille par ses amis, lettre de Fréron. Brune à déjeuner chez Camille. — Numero VII du *Vieux Cordelier*, violentes attaques qu'il contient. — Doctrines contraires de Saint-Just et de Camille Desmoulins, relativement à l'idéal révolutionnaire. — Tendances épicuriennes de Camille; ascétisme de Saint-Just; rigorisme plus mitigé de Robespierre. — Mauvais livre prêté par Camille à la sœur de la fiancée de Robespierre. — Puritanisme excessif de Robespierre; laisser-aller cynique de Danton. — Causes d'éloignement entre eux; on cherche à les rapprocher; leur entrevue diversement racontée — C'est Billaud-Varenne qui propose de faire mourir Danton; fureur et cri de Robespierre, à cette idée. — L'exécution d'Hébert saluée avec joie par les Dantonistes: leur aveuglement sur ce point; mot cruel de Camille — Le Dantonisme devenu, par la fatalité même de la situation, l'avant-garde du royalisme — Progrès et danger de l'opposition Dantoniste: le Comité de salut public s'en émeut. — Saint-Just pousse Robespierre à abandonner Danton. — Griefs contre Danton tirés de ses anciens rapports avec Dumouriez; ce qu'il y eut de louche dans ces rapports; soupçons admis comme *preuves;* là fut l'iniquité. — Robespierre consent à abandonner Danton. — Notes fournies à Saint-Just — Indices alarmants. — On avertit Danton. — Son engourdissement. — Il se répand en bravades, au lieu d'agir. — Arrestation de Danton, de Camille Desmoulins, de Philippeaux. — Lettre de ce dernier à sa femme. — Les Dantonistes en prison — Stupeur dans Paris. — Protestation de Legendre; réponse de Robespierre; Legendre recule. — Rapport de Saint-Just contre les Dantonistes: vote de l'Assemblée. — Mot de Danton à Lacroix : « Il faut tâcher d'émouvoir le peuple. » — Lettre touchante de Camille Desmoulins à sa femme. — Désespoir de Lucile; ce que son désespoir lui conseille: noble attitude de la jeune femme de Danton. — Lettre de Lucile à Robespierre, inachevée et non envoyée. — Admirables adieux. — Langage de Danton dans sa prison; Fabre d'Églantine ne s'occupe que d'une comédie qu'il craint que Billaud-Varenne ne lui vole. — Chabot s'empoisonne; on le rappelle à la vie; mot touchant de lui à propos de Baxire. — Les accusés devant le tribunal révolutionnaire. — Le greffe composé de Dantonistes. — Dispositions de Fouquier-Tinville. — Physionomie du jury. — Y eut-il triage des jurés? — Demande de Fabre injustement repoussée; sa défense. — Discours véhément de Danton; impression produite — Interrogatoire de Camille, de Lacroix, de Philippeaux, de Westermann. — Belle réponse de Philippeaux. — Refus d'entendre comme témoins seize membres de la Convention; iniquité de ce refus. — Audience orageuse du 15 germinal. — Hommage rendu par Danton à l'honnêteté d'Hermann. — Lettre d'Hermann et de Fouquier au Comité de salut public. — Dénonciation de Laflotte. — Saint-Just trompe la Convention sur l'attitude des accusés devant le tribunal. — Décret ordonnant la mise hors des débats des accusés qui résisteront ou insulteront à la justice. — La femme de Philippeaux demande à paraître à la barre — Pourquoi Billaud-Varenne veut qu'elle paraisse; pourquoi Robespierre s'y oppose. — Les jurés se déclarent suffisamment éclairés. — Indignation des accusés; on les fait sortir. — Ce qui détermina les jurés. — Mot furieux de Trinchard. — Condamnation et mort des Dantonistes. — Note critique.

Pendant la lutte engagée contre les nouveaux Cordeliers, les Dantonistes avaient poursuivi leur mouvement agressif avec une ardeur de nature à émouvoir le Comité de salut public. Le jour où Fabre d'Églantine fut décrété d'accusation, Danton avait demandé que l'accusé et ses compagnons d'infortune fussent entendus à la barre, demande à laquelle Billaud-Varenne répondit par cette exclamation terrible : « Malheur à celui qui a siégé à côté de Fabre et qui est encore sa dupe! Il a trompé les meilleurs patriotes [6]. » On sait quelle fut la décision de l'Assemblée. Ce vote était resté comme un trait empoisonné dans le cœur de Danton, et Camille avait laissé échapper à cette occasion une parole amère : « Le Comité de salut public met la Convention en coupe réglée [7]. »

Calmer la Révolution était certes une courageuse et noble entreprise, mais qui exigeait beaucoup de prudence tant que la prolongation du combat laissait la victoire incertaine. Rien de mieux que de mettre le gouvernement révolutionnaire en garde contre ses propres excès; mais il y allait alors du salut de la Révolution et du salut de la France, qu'on s'abstînt de tout ce qui pouvait affaiblir l'unité de l'action révolutionnaire, et désarmer ou décrier un pouvoir aux prises avec l'Europe entière.

Là fut l'écueil de l'opposition Dantoniste. On vit Bourdon (de l'Oise) s'acharner à la suppression immédiate du ministère de la guerre, au risque de désorganiser le service des armées; on vit Philippeaux, dont Choudieu avait pulvérisé les dénonciations [8], les reproduire avec une obstination lamentable : et, pendant ce temps, Camille Desmoulins reprenait, non pas la plume à demi repentante d'où était sorti le numéro V du *Vieux Cordelier*, mais la plume aussi téméraire qu'éloquente, hélas! qui avait tracé le fatal numéro III.

Quant à Danton, il semblait vouloir se tenir à l'écart, fréquentait peu la tribune, et se montrait, tantôt fatigué de la tourmente, tantôt incertain sur la route à suivre. Mais, en appuyant

[1] *Moniteur*, an II, 1794, 5 germinal.
[2] Mercier. Le *Nouveau Paris*, t. V, chap. CCXI.
[3] Dufey (de l'Yonne). Biographie de Clootz.
[4] Décret du 7 germinal (27 mars).
[5] 9 germinal (29 mars).

[6] *Moniteur*, an II (1794), nº 116.
[7] *Mémoires de Levasseur*, t. III, chap. V.
[8] Rapport de Choudieu sur la Vendée, présenté le 18 pluv. (6 févr.) 1794.

les attaques de Bourdon (de l'Oise); en provoquant l'examen de la conduite des fonctionnaires publics; en appelant les Comités révolutionnaires à rendre compte de leurs opérations, il avait éveillé des alarmes qu'enflaient sa renommée, son importance révolutionnaire et le souvenir de son audace. Autour de lui, d'ailleurs, se groupaient tous ceux qui, sur la Montagne, inquiétaient le Comité de salut public, les Thuriot, les Lacroix, les Merlin (de Thionville). Moins circonspecte, son influence eût été jugée moins dangereuse. Il avait beau chercher un doux abri dans l'amour que lui inspirait sa jeune femme, et parler de vie paisible, de repos, d'heures pleines d'oubli parmi les arbres et les fleurs : ce qu'avait de réel et de profond cette lassitude d'une nature fougueuse échappait à ses adversaires, combattants non encore fatigués; et ses amis rendaient sa sincérité suspecte, en courant au-devant d'une lutte qui, sans son appui, eût été insensée et semblait impossible. La vérité est qu'ils comptaient sur lui : « Danton dort, disait Camille Desmoulins, c'est le sommeil du lion; mais il se réveillera pour nous défendre [1]. »

Et puis, par une conséquence naturelle de la situation, ce qui était arrivé déjà aux Girondins arrivait aux Dantonistes. Charmés d'avoir de tels hommes à opposer au gouvernement révolutionnaire, les royalistes se pressaient derrière eux, les encourageaient, les poussaient en avant, les compromettaient sans retour. Ils se répandaient en folles démonstrations de joie sur ce que la fin de l'âge de fer approchait; sur ce que la Révolution perçait à ses premiers, à ses plus impétueux apôtres, à l'énergique Danton, par exemple, et à cet ardent Camille, qui avait pris le nom — ils s'en souvenaient — de *Procureur général de la lanterne.* Quel triomphe pour eux que d'entendre ce dernier comparer le régime nouveau, que lui-même, pensaient-ils, avait tant contribué à établir, au règne exécrable et exécré de Tibère! Aussi les sollicitations affluaient, mêlées à des témoignages de gratitude. Que ne poursuivait-il sa glorieuse entreprise? Quoi! la suite de ce *Credo politique,* promise à la fin du mois de décembre, on l'attendait encore! Pourquoi ce long silence, dont s'affligeaient les honnêtes gens? Allons, courage, courage! Et lui, qui, parce que son libraire Desenne ne pouvait suffire à la vente de ses numéros, se croyait appuyé de toute la France [2], lui, troublé, exalté, fasciné, n'apercevait bien distinctement que l'honneur du rôle fatidique proposé à son enthousiasme!

Non que les avertissements sévères manquassent.

De tous les amis de Camille, pas un qui lui fût plus tendrement attaché que Fréron, lequel correspondait avec lui et avec sa bien-aimée Lucile, dans les termes d'une intimité charmante. Ils avaient un langage à eux, et des noms inventés par l'amitié. Fréron, qui, à la maison de campagne de madame Duplessis, belle-mère de Camille, prenait grand plaisir à jouer avec des lapins, s'appelait *Lapin;* Rouleau, c'était Lucile; Melpomène, c'était madame Duplessis; Marius, c'était Danton; Bouli-Boula, c'était Camille [3]. Or voici ce que Lapin écrivait, de Toulon, à Rouleau : « Je m'aperçois qu'on vous chagrine, et que Camille est dénoncé par les mêmes hommes qui m'ont poursuivi aux Jacobins. J'espère qu'il triomphera de ces attaques. J'ai reconnu sa touche originale dans quelques passages de son journal; et moi aussi, je suis un des vieux Cordeliers. Adieu, Lucile, méchante diablesse. Votre serpolet est-il cueilli? Je ne tarderai pas, malgré toutes vos injures, à implorer la faveur d'en brouter dans votre main. —*Post-scriptum* : Mille choses à ton vieux loup-loup... — Dis-lui qu'il tienne un peu en bride son imagination relativement à des comités de clémence; *ce serait un triomphe pour les contre-révolutionnaires* [4]. »

Brune, ami de collége de Camille Desmoulins, fut du nombre de ceux qui coururent le supplier de mettre plus de modération dans le tableau des malheurs du temps. Comme il ne répondait que par des plaisanteries : « Je ne saurais m'empêcher de t'admirer, lui dit le futur maréchal de l'Empire. Cependant sois certain qu'avec plus de modération tu feras un bien véritable, tandis qu'en continuant tu te livres et ne sauves rien... » Brune avait été invité à déjeuner. On se mit à table. Camille était très-animé. Il comptait sur l'opinion publique, sur ses amis : « N'avez-vous pas entendu la voix éloquente de Philippeaux? Danton dort, mais il se réveillera. » Et Lucile de l'embrasser, de l'encourager par toutes sortes de paroles douces sorties d'une âme intrépide : « Laissez-le faire, Brune, laissez-le faire, il doit sauver son pays; laissez-le remplir sa mission. » Camille, tenant son petit Horace sur ses genoux, disait gaiement : « *Edamus et bibamus; cras enim moriemur* [5]. »

Le sort en était jeté. Il remit à son libraire le manuscrit du numéro VII du *Vieux Cordelier.* Quel fut l'effroi de Desenne! La première partie de cet écrit, suite à la profession de foi de l'auteur, contenait des attaques d'une violence extrême, non plus seulement contre Hébert — il vivait encore, — mais contre Collot-d'Herbois, contre Barère, contre le « pouvoir exorbitant » du Comité de salut public, contre les comités révolutionnaires : « La liberté, c'est la justice, et jamais Néron ne brava la pudeur jusqu'à faire colporter et crier dans les rues l'arrêt de mort de Britannicus [6]. La liberté, c'est l'humanité, et je crois qu'elle ne condamne pas

[1] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné, p. 17 (1836).
[2] *Ibid.*, p. 16.
[3] *Ibid.*, passim.
[4] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, p. 209 et 210.
[5] Voy., pour plus de détails sur cette scène intéressante, la *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné, p. 16 et 17.
[6] *Suite de mon Credo politique*, dans les *OEuvres complètes de Camille Desmoulins*, publiées par M. Matton, t. II, p. 162.

la mère de Barnave, après un voyage de cent lieues fait malgré son grand âge, à frapper en vain pendant huit jours à la porte de la Conciergerie pour parler à son fils [1]. — Je crois que la liberté ne confond point la femme ou la mère du coupable avec le coupable lui-même ; car Néron ne mettait point Sénèque au secret, il ne le séparait point de sa chère Pauline [2]. — Je crois que jamais Commode, Héliogabale, Caligula, n'avaient imaginé, comme les comités révolutionnaires, d'exiger des citoyens le loyer de leur prison, et de leur faire payer, comme à mon beau-père, douze francs par jour les six pieds qu'on leur donnait pour lit [3]. — Je crois que Tibère et Charles IX allaient bien voir le corps d'un ennemi mort, mais qu'ils ne faisaient pas au moins trophée de son cadavre, et ne disaient pas, le lendemain, comme Hébert : « Enfin, j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de Custine de son dos rond [4]. »

Tout cela était noblement senti, écrit en caractères de feu ; et quelle âme honnête pourrait ne pas être en tout cela de l'opinion de Camille ? Mais, pour être juste et ne pas fournir aux ennemis de la Révolution des armes empoisonnées, il aurait dû rapprocher du tableau des crimes qu'elle couva celui de ses impérissables bienfaits et des actes héroïques dont elle fut la source. Pour être juste, il aurait dû rappeler quels transports sacrés excitait alors, soit dans la Convention, soit au sein même du tribunal révolutionnaire [5], le triomphe de l'innocence reconnue, et avec quelle spontanéité attendrissante, avec quelle effusion de cœur, l'Assemblée venait d'abolir l'esclavage [6]. Et il aurait dû ajouter que les caprices, gratuitement féroces de Commode, d'Héliogabale, de Caligula, n'eurent d'autres causes qu'un égoïsme dévorant, l'orgueil en délire, la frénésie du pouvoir absolu, tandis que les excès révolutionnaires naquirent d'une résistance qui, légitime dans son principe, ne devint furieuse que par l'immensité de l'attaque et du péril.

D'ailleurs, Camille Desmoulins ne pouvait ignorer la consternation où son éloquence, généreuse mais trop peu mesurée, jetait les patriotes. Lui-même a raconté comment, à la fausse nouvelle qu'il avait été rayé du club des Jacobins, les trois quarts de ses abonnés étaient allés chez Desenne effacer leurs noms, *de peur d'être suspects d'avoir lu* [7]. Et c'est lui aussi qui nous apprend que le numéro V, contenant sa justification, ne fut pas lu par ceux auxquels il s'adressait, les patriotes pauvres, parce que, impatient de mettre à profit la vogue extraordinaire du journal, Desenne faisait payer chaque numéro vingt sous [8]. Et, dès lors, il ne restait à l'auteur qu'un public royaliste !

Dans le numéro VII, intitulé *Le Pour et le Contre, ou Conversation de deux vieux Cordeliers*, Camille Desmoulins rendait à la liberté de la presse un hommage immortel. Mais quel redoublement d'amertume dans ses attaques ! Quel mélange d'inspirations magnanimes et de provocations ! Quels funèbres défis lancés coup sur coup, et à ce Comité de sûreté générale qui « embastille la tiédeur, » et aux membres qui le composent, « figurants euménides, » et aux « frères terribles » du Comité, Vadier, Vouland, Amar, Jagot ; et à ce Héron, écumeur de pavés, commis officieux dans la Sainte-Hermandad, qui, comme la Dubarry, ne fait pas sauter deux oranges en disant : *Saute, Choiseul ! saute, Praslin !* mais prend, en guise d'oranges, des poignées d'assignats et dit : « *Saute, d'Eglantine ! saute, Camille !* » et à ce David auquel « une éruption d'orgueil a mis la joue de travers, grand peintre à l'âme de Louis XI, qui n'a entassé tant de monde dans les prisons que pour parvenir à asseoir son c.. sur un fauteuil de maroquin vert [9] ! »

Robespierre, du moins, est-il ménagé ? Celui-là, Camille Desmoulins ne l'appelle, il est vrai, ni un écumeur de pavés ni un Louis XI ; mais il le classe dans la catégorie des gens à propos desquels Cicéron disait : « Si tu ne vois pas ce que les temps exigent ; si tu parles inconsidérément ; si tu te mets en évidence ; si tu ne fais aucune attention à ceux qui t'environnent, je te refuse le nom de sage, *ineptus esse dicitur* [10]. » Il le compare à Caton, qui, en poussant le Jansénisme de républicain plus loin que les temps ne le permettaient, ne contribua pas peu au renversement de la liberté. Il se reproche de ne lui avoir pas fait tête : « Robespierre fit preuve d'un grand caractère, il y a quelques années, à la tribune des Jacobins, un jour que, dans un moment de violente défaveur, il se cramponna à la tribune et s'écria qu'il fallait l'y assassiner ou l'entendre ; mais toi, tu fus un esclave, le jour où tu souffris qu'il te coupât si brusquement la parole dès ton premier mot : « Brûler n'est pas répondre [11]. » Robespierre avait mis à l'ordre du jour des Jacobins la discussion des vices du gouvernement anglais ; Camille Desmoulins se moque de l'inutilité de pareils débats : « Qu'est-ce que tout ce verbiage ?... » Et, s'attachant au discours prononcé à cette occasion par Robespierre : « Quoi ! c'est Robespierre qui s'est tant moqué de Clootz,

1 *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, p. 162.
2 *Ibid.*, p. 163.
3 *Ibid.*, p. 164.
4 *Ibid.*, p. 163.
5 Voy., plus haut, le chapitre intitulé *la Terreur*.
6 Levasseur, qui demanda l'abolition de l'esclavage, était le neveu d'un riche colon, par lequel il avait été desherité, pour avoir en sa présence flétri le trafic des noirs. (Voy. les *Mémoires de Levasseur*, t. III, chap. v, p. 82.)
7 Numéro VII du *Vieux Cordelier*.
8 « Le prix exorbitant du cinquième numéro est cause qu'aucun sans-culotte n'a pu le lire. »(Numéro VI du *Vieux Cordelier*, p. 126.) Collection des mémoires relatifs à la Révolution.
9 *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, publiées par M. Matton aîné, numéro VII. Voy. p. 206-211.
10 Epigraphe du numéro VII du *Vieux Cordelier*.
11 Voy. le numéro VII du *Vieux Cordelier*, tel qu'on le trouve dans les *Œuvres complètes de Camille Desmoulins*, publiées par M. Matton aîné, p. 188.

voulant municipaliser l'Europe, qui se charge de son apostolat et veut démocratiser le peuple anglais? Car, enfin, tout peuple dans ce cas, et surtout une nation fière comme l'Angleterre, quels que soient les vices de sa Constitution, dit, comme la femme de Sganarelle à Robert : « Et moi, si je veux qu'il me batte? » Et c'est Robespierre qui oublie ainsi le discours profondément politique, entraînant, irréfutable, qu'il prononça au mois de décembre 1791, lorsqu'il opinait contre la guerre! C'est Robespierre qui oublie ce mot énergique qu'il disait alors : « Est-ce quand le feu est à notre maison qu'il faut aller l'éteindre chez les autres?... » Pitt dut bien rire en voyant que cet homme, qui l'appelait, lui, Pitt, *imbécile* et *une bête*, à la séance du 10 pluviôse, aux Jacobins, est celui-là même, Robespierre, qui s'y prend si bien pour l'affermir dans le ministère et donner un pied de nez à Fox, à Sheridan et à Stanhope [1]! »

La logique de Camille Desmoulins était ici en défaut : il n'y avait nulle contradiction à vouloir, en 1791, qu'on fît tout pour éviter la guerre, et à demander, en 1794, — la guerre une fois engagée et poussée par Pitt avec fureur, — qu'on fît tout pour accabler l'ennemi. Mais Robespierre avait humilié son ancien camarade de collége Camille par des formes de protection trop hautaines, et Camille ne l'avait pas oublié : « Oserais-tu bien faire de semblables rapprochements, et rendre à Robespierre le ridicule qu'il verse sur toi à pleines mains depuis quelque temps [2]? » Une chose étonne et contriste dans ce numéro VII du *Vieux Cordelier*, où se font entendre si souvent les battements d'un noble cœur : c'est l'éloge de Guffroy, éditeur de l'affreux journal intitulé le *Rougiff*. Est-ce que ce Guffroy, sur l'autorité de qui Camille Desmoulins marque Héron d'un fer rouge, et qu'il appelle « notre cher Rougiffet, cet excellent patriote à cheveux blancs [3]; » est-ce que ce Guffroy n'avait pas écrit, en parlant de Charlotte Corday : « Les complices de cette guenon n'ont pas tous été rasés comme elle : ils le seront; pas vrai, Charlot [4]? » Est-ce que de sa plume, trempée dans le sang, n'étaient pas tombées des phrases telles que celle-ci : « Allons, dame guillotine, rasez de près tous ces ennemis de la patrie. Allons, allons, pas tant de contes! Tête au sac [5]! » Qu'avait dit de plus le *Père Duchesne*?

Si Danton fut consulté sur l'écrit dont nous venons de présenter une rapide analyse, rien ne le prouve, bien qu'on lise dans des notes fournies par Robespierre à Saint-Just : « Danton a corrigé les épreuves du *Vieux Cordelier*; il y a fait des changements, de son aveu [6]. » Ce qui est certain, c'est que Desenne recula devant la publication d'un manifeste qui ressemblait si fort à une déclaration de guerre. Il n'osa imprimer la suite du *Credo politique*, et, quant au septième numéro, il en retrancha ou y modifia tout ce qui avait rapport, soit aux Comités, soit à Robespierre [7]. C'est peu : ce numéro aurait dû paraître, à en juger par sa date, le 15 pluviôse (3 février), et il ne vit le jour qu'après la mort de l'auteur. Si le secret de ce qu'il contenait fut gardé ou trahi, on l'ignore ; et qu'importe? Camille n'avait fait qu'exprimer la pensée d'un parti dont les tendances et les projets ne pouvaient plus être un mystère.

La plupart des historiens ont mentionné la fameuse phrase de Desmoulins sur Saint-Just : « On voit dans sa démarche et son maintien qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la République, *et qu'il la porte sur ses épaules avec respect comme un saint sacrement*. » Prudhomme, en citant cette épigramme, ne parle pas du mot prêté à Saint-Just : « Et moi, je lui ferai porter sa tête comme un saint Denis [8]. » Il n'en est pas davantage question dans les notes que Camille Desmoulins rédigea lui-même au fond de sa prison, bien qu'il y rappelle son propre mot, et qu'il dise : « J'ai mis Saint-Just dans un numéro rieur; il me met dans un rapport guillotineur [9]. »

Il serait puéril de nier la part que prirent aux événements de la Révolution les passions humaines déchaînées; mais ne pas mettre en relief le lien qui si souvent y fit dépendre le choc des passions de la lutte, bien autrement profonde, des idées, serait indigne d'un historien sérieux et philosophe. Entre Camille et Saint-Just, il y avait toute la distance qui, chez les anciens, sépara la doctrine d'Épicure de l'austère philosophie que professèrent Zénon, Chrysippe, Athénodore de Tarse, Épictète, parmi les Grecs, et, à Rome, Caton, Sénèque, Thraséas, Marc-Aurèle.

« Je crois, écrivait Camille, — et en ceci la grâce charmante de son style n'était que l'ornement de la raison, — je crois que la liberté n'est pas la misère; qu'elle ne consiste pas à avoir des habits râpés et percés aux coudes, comme je me rappelle avoir vu Roland et Guadet affecter d'en porter, ni à marcher avec des sabots [10]. » Il voulait que la République tînt à la France cette promesse de la *poule au pot pour tout le monde* que la monarchie lui avait faite en vain depuis deux cents ans [11]. Il souhaitait que la Convention pût se rendre ce témoignage : « J'ai trouvé la nation sans culottes, et je la laisse culottée [12]. » Déjà, dans sa *Lanterne aux Parisiens*, il s'était écrié : « Comment! plus de Palais-Royal! plus d'Opéra!

[1] *OEuvres complètes de Camille Desmoulins*, p. 203 et suiv.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 213.
[4] Le *Rougiff*, numéro VII.
[5] *Ibid.*, numéro XIV.
[6] Manuscrit publié par M. Louis Dubois, p. 25.
[7] C'est ce que nous apprend l'éditeur des *OEuvres de Camille Desmoulins*, M. Matton, dans l'ouvrage duquel on trouve une version complète du numéro VII du *Vieux Cordelier*, avec indication des changements que Desenne jugea nécessaires.
[8] Prudhomme, *Histoire impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révol. franç.*, t. I, p. 146.
[9] Voy. le livre de M. Matton, p. 233 et 234.
[10] Numéro VI du *Vieux Cordelier*, p. 120 et 121. Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.
[11] *Ibid.*, p. 121.
[12] *Ibid.*, p. 123.

plus de Méot? C'est là l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel; c'est une véritable contre-révolution [1]. « Et comme il aimait à revenir sur ces idées riantes : « A Athènes, Solon fut proclamé par l'oracle le premier des sept sages, quoiqu'il ne fit aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique... Et ce divin Socrate, un jour rencontrant Alcibiade sombre et rêveur, apparemment parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie : « Qu'avez-vous? lui dit le plus grave « des mentors. Auriez-vous perdu votre bou« clier à la bataille? Avez-vous été vaincu dans « le camp à la course ou à la salle d'armes? « Quelqu'un a-t-il mieux chanté ou joué de la « lyre que vous à la table du général? » Ce trait peint les mœurs. « Quels républicains aimables [2]! »

Loin d'être antirépublicaine en soi, cette douce philosophie ne pouvait que gagner à la République beaucoup de ses adversaires, tous ceux qui donnent pour but à la vie la poursuite du BONHEUR; mais, aux yeux du sombre Saint-Just, elle avait le tort irrémissible de ne pas tenir assez compte de ce qui, selon lui, constituait la véritable base d'un gouvernement républicain : la VERTU. D'autant que Camille n'était pas homme à s'arrêter sur la pente de ses pensées, témoin cette attaque violente dirigée contre Chaumette : « Je crois que c'est l'adroite politique du parti de l'étranger, qui, se parant d'un beau zèle pour la régénération des mœurs, sous l'écharpe d'Anaxagoras, fermait les maisons de débauche en même temps que celles de la religion, non par un esprit de philosophie qui, comme Platon, tolère également le prédicateur et la courtisane, les mystères d'Eleusis et ceux de la bonne Déesse, qui regarde également en pitié Madeleine, dans ses deux états, à sa croisée ou dans le confessionnal; mais pour multiplier les ennemis de la Révolution, remuer la boue de Paris, et soulever contre la République les libertins et les dévots. C'est ainsi qu'une fausse politique ôtait à la fois au gouvernement deux de ses plus grands ressorts, la religion et le relâchement des mœurs [3]. »

Il y avait loin d'une doctrine qui faisait du *relâchement des mœurs* un des plus grands ressorts du gouvernement aux principes que professait Saint-Just lorsqu'il disait :

« La République n'est point un sénat, *elle est la vertu* [4]. — Bronzez la liberté [5]. — Nous vous parlâmes du bonheur : l'égoïsme abusa de cette idée pour exaspérer les cris la fureur de l'aristocratie; on réveilla soudain les désirs de ce bonheur qui consiste dans l'oubli des autres et dans la jouissance du superflu. Le bonheur! le bonheur! s'écria-t-on. Mais ce ne fut point le bonheur de Persépolis que nous vous offrîmes : c'est celui des corrupteurs de l'humanité; nous vous offrîmes le bonheur de Sparte et d'Athènes dans ses beaux jours, le bonheur de la vertu, de l'aisance et de la médiocrité. Nous vous offrîmes pour bonheur la haine de la tyrannie, la volupté d'une cabane et d'un champ fertile cultivé par vos mains... Le bonheur que nous vous offrîmes n'est pas celui des peuples corrompus. Ceux-là se sont trompés, qui attendaient de la Révolution le privilége d'être aussi méchants que la noblesse et les riches de la monarchie. Une charrue, un champ, une chaumière à l'abri du fisc, une famille à l'abri de la lubricité d'un brigand, voilà le bonheur [6]. »

De son côté, Robespierre avait dit : « Le ressort essentiel du gouvernement démocratique, c'est la vertu [7]. » Et toutefois l'idéal rigide de Saint-Just n'était pas tout à fait celui de Robespierre; car ce dernier ajoutait : « Nous ne prétendons pas jeter la République française dans le moule de Sparte; nous ne voulons lui donner ni l'austérité ni la corruption des cloîtres [8]. »

On voit en quoi ces trois hommes différaient. Difficilement la morale tolérante et facile de Camille Desmoulins se serait-elle conciliée avec l'âpre ascétisme de Saint-Just; mais, contenue dans les limites de la décence et soumise à son contrôle, elle eût pu trouver grâce devant Robespierre.

Malheureusement, il faut le dire, l'extrême légèreté de Camille Desmoulins n'était que trop de nature à laisser voir le côté dangereux de cet épicurisme qui, dans les pages littéraires de son *Vieux Cordelier*, n'apparaissait que vêtu de pourpre et d'or. Un jour que Robespierre était absent de la maison de Duplay, Camille y entre. Il avait un livre sous le bras. Au moment de se retirer, il le remet à la plus jeune des filles du menuisier, en la priant de le serrer et de le lui garder. Lui parti, Élisabeth entr'ouvre curieusement le livre; c'était l'*Arétin*, orné de gravures obscènes. A son retour, Robespierre remarqua que la jeune fille était troublée. Il l'interroge, et, apprenant ce qui s'était passé, il pâlit : « Oublie cela, dit-il d'une voix émue à la fille de son hôte, à la sœur de sa fiancée. Ce n'est point ce qui entre involontairement par les yeux qui souille la chasteté, mais les mauvaises pensées qu'on a dans le cœur. J'avertirai Camille [9]. »

Or il y avait un homme qui, bien plus encore que ce dernier, compromettait la cause de la tolérance : c'était Danton. Capable des sentiments non-seulement les plus nobles mais les plus ten-

[1] Numéro VI du *Vieux Cordelier*, p. 123.
[2] Numéro VII, *ibid.*, p. 150 et 151.
[3] Voy. la suite du *Credo politique* de Camille Desmoulins, dans ses *OEuvres complètes*, publiées par M. Matton, p. 167 et 168.
[4] Rapport du 8 ventôse an II (26 février 1794). *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 304.
[5] *Ibid.*, p. 310.
Rapport de Saint-Just sur les factions de l'étranger, t. XXXI de l'*Hist. parlem.*, p. 346 et 347.
[7] *Rapport de Robespierre sur les principes de morale politique*, t. XXXI de l'*Hist. parlem.*, p. 271.
[8] *Ibid.*, p. 273.
[9] Ce fait est rapporté dans l'*Histoire des Montagnards*. Nous avons écrit à notre estimable ami, M. Alphonse Esquiros, pour savoir de qui il tenait cette anecdote caractéristique. Il nous a répondu : « De madame Lebas, » c'est-à-dire de la personne même à laquelle la chose était arrivée.

dres, Danton ne pouvait manquer de passer pour vicieux, par cela seul que, comme Mirabeau, il était un « fanfaron de vices. » La licence énorme de ses propos le décriait naturellement aux yeux de quiconque ne voyait pas que cet étalage de corruption, tout en paroles, n'avait rien d'absolument inconciliable avec un cœur généreux, une intelligence élevée; et cela, nul n'était moins en état de le comprendre que Robespierre, esprit sans souplesse, quoique sagace, et étroit à force de rectitude. Le passage suivant d'un de ses manuscrits explique de reste l'éloignement qu'il dut éprouver pour Danton : « Quand je montrais à Danton, écrit-il, le système de calomnie de Roland et des Brissotins développé dans tous les papiers publics, il me répondait : « Que m'importe? l'opinion publique est une p....., la postérité une sottise. » Le mot de vertu faisait rire Danton. Comment un homme à qui toute idée de morale était étrangère pouvait-il être le défenseur de la liberté [1]? » Cette conclusion, si sévère, tirée de quelques boutades auxquelles il est peu probable que Danton attachât un sens littéral, quoi de plus caractéristique? Une assertion de lui qui choquait aussi beaucoup Robespierre, et dont son extrême puritanisme lui faisait mépriser la valeur pratique, c'était celle-ci : « Ce qui rend notre cause faible, c'est que la sévérité de nos principes effarouche beaucoup de monde [2]. » Il est vrai que les imputations ne se bornent point là, et il en est de réellement graves, du moins en apparence, comme quand Robespierre dit, — lui qui n'était certes pas homme à inventer un fait de cette nature : — « Il y a un trait de Danton qui prouve une âme ingrate et noire... Dans ma dernière visite, il me parla de Desmoulins avec mépris : il attribua ses écarts à un vice privé et honteux, mais absolument étranger à la Révolution [3]. » Le trait eût été en effet d'une âme ingrate et noire, si Danton eût parlé sérieusement; mais qui ne sent que Robespierre a pu et dû prendre ici pour une accusation en règle ce qui, de la part de son interlocuteur, n'était, selon toute probabilité, qu'une plaisanterie cynique?

Quoi qu'il en soit, ces deux hommes étaient trop diversement remarquables pour se pénétrer l'un l'autre et s'entendre. Vers la fin de ventôse, leur éloignement était devenu tellement marqué, que leurs amis communs en prirent alarme. Sur l'initiative de Daubigny, adjoint au ministère de la guerre, on songea à les rapprocher; et Humbert, chef du bureau des fonds des relations étrangères, les invita l'un et l'autre à un dîner où se trouvèrent, indépendamment de Daubigny, Panis, Legendre, le ministre Deforgues, et Boursier, administrateur des subsistances militaires [4].

De ce qui se passa en cette circonstance, il existe deux récits différents : un de Prudhomme, qui ne paraît pas avoir été au nombre des convives, et un autre de Daubigny, qui, défendu dans une circonstance critique par Robespierre, et arrêté, après le 9 thermidor, comme Robespierriste, se déchaîna contre la mémoire de son protecteur dès qu'il le vit abattu, et se montra Dantoniste exalté au plus fort de la réaction Dantoniste [5].

Selon Daubigny, ce fut lui-même qui provoqua une explication entre les deux grands tribuns, en exprimant combien leur mésintelligence étonnait et désolait les amis de la patrie. Sur quoi Danton, prenant la parole, déclara que la haine avait toujours été étrangère à son cœur; qu'il ne pouvait comprendre l'indifférence que Robespierre lui témoignait depuis quelque temps, indifférence provenant sans doute de la haine que lui portaient Saint-Just et Billaud-Varenne : le premier, parce qu'il lui avait reproché de professer à son âge des principes sanguinaires; le second, parce qu'il l'avait obligé autrefois. Il protesta contre les mensonges répandus concernant l'accroissement de sa fortune. Il se plaignit de la crédulité de Robespierre, entouré, dit-il, de sots et de commères qui lui assombrissaient l'imagination, à force de l'entretenir de complots, de poison et de poignards. « Je sais, poursuivit-il, quels sont les projets des deux charlatans dont je t'ai parlé; mais je connais aussi leur lâcheté. Ils n'oseraient!... Crois-moi, secoue l'intrigue, réunis-toi aux patriotes, serrons-nous... — Mais, répondit Robespierre, avec ta morale et tes principes, il n'y aurait donc jamais de coupables? » S'il faut en croire Daubigny, Danton aurait répliqué vivement : « En serais-tu fâché? » Daubigny ajoute : « La réconciliation néanmoins parut complète. On s'embrassa. Danton y mit de l'effusion. Nous étions tous émus. Robespierre seul resta froid comme le marbre [6]. »

Ce récit présente des traces d'inexactitude. D'abord, la réponse attribuée à Robespierre : *Il n'y aurait donc jamais de coupables à punir?* ne se rapporte guère à ce que Daubigny met dans la bouche de Danton. Ensuite, s'il est vrai que le premier resta froid comme le marbre, on ne s'explique pas comment la réconciliation put paraître complète.

La version de Prudhomme est celle-ci :

Les amis de Danton voulurent le réconcilier avec Robespierre, et l'ancien locataire de ce dernier fut chargé de donner, au Marais, un dîner de réunion. Ce fut Daubigny qui arrangea ce rapprochement. Danton dit : « Il faut comprimer les royalistes, mais non confondre l'innocent avec le coupable. » Robespierre, fronçant

[1] Manuscrit de Robespierre, publié en 1841 par M. Louis Dubois, p. 10. — C'est la réunion des fragments qui servirent au rapport de Saint-Just contre Danton.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 7.
[4] Lettre de V. Daubigny à Billaud-Varenne, dans la *Bibl. hist. de la Révol.*, 947-8. (*British Museum.*)
[5] Dans le procès de Fouquier-Tinville, qui fut la revanche de celui de Danton, nul ne déploya plus de violence contre les Robespierristes que l'ex-Robespierriste Vilain Daubigny.
[6] Lettre de V. Daubigny à Billaud-Varenne. *Biblioth. hist. de la Révol*, 947-8. (*British Museum.*)

le sourcil : « Et qui vous a dit qu'on ait envoyé un innocent à la mort? » Robespierre sortit le premier. Danton dit alors : « F....., il faut nous montrer; il n'y a pas un instant à perdre [1]. »

Entre des récits aussi contradictoires, la vérité n'est pas facile à saisir; mais ce qui est hors de doute, c'est que la pensée de frapper Danton ne vint pas de Robespierre, elle vint de Billaud-Varenne, qui s'en est vanté depuis : « Si le supplice de Danton est un crime, je m'en accuse. J'ai été le premier à le dénoncer [2]. — C'est moi qui, dans le Comité de salut public, ai dénoncé Danton. Voilà ce que je prends pour mon propre compte [3]. » Mais quoi! porter la main sur Danton, sur Camille Desmoulins, la Révolution le pouvait-elle sans s'ouvrir la poitrine et s'arracher le cœur? Rien qu'à l'idée d'un pareil suicide, qui n'eût frémi? La première fois que Billaud-Varenne émit cette proposition sanglante, « Robespierre se leva comme un furieux, en s'écriant : « Vous voulez donc perdre les meilleurs patriotes [4]? »

Chose étrange et pourtant bien explicable! La ruine des Dantonistes, ce fut ce qui semblait assurer leur triomphe, c'est-à-dire l'exécution d'Hébert. Ils se méprenaient si complétement sur les conséquences, que, ce jour-là, Camille Desmoulins, rencontrant Prudhomme sur le pont Neuf, lui dit : « Je sors de la mairie pour savoir si l'on a pris les mesures nécessaires afin que le supplice des Hébertistes ne manque pas. Ces coquins ont toute la canaille pour eux; mais je leur prépare un vilain tour pour animer le peuple contre eux : j'ai donné l'idée de porter au bout d'une pique les fourneaux du père Duchesne [5]. » Cela était cruel et témoignait d'une singulière imprévoyance. Car enfin, Camille applaudissant au supplice de Clootz, c'était la Révolution riant à l'idée de ses propres funérailles. Les royalistes le comprirent bien ainsi; et, par leur triomphant concours sur la place de mort, leurs acclamations, leur curiosité railleuse et joyeuse, ils firent de l'exécution des Hébertistes une pièce à grand spectacle, une fête où le peuple servit à amuser le beau monde! Et, de leur côté, comment les patriotes ardents n'auraient-ils pas été saisis d'inquiétude? Danton ne leur parlait plus que d'indulgence à l'égard d'ennemis qu'ils savaient implacables; Camille Desmoulins ne les entretenait plus de la Révolution que sous la forme de l'anathême; on tuait Ronsin, qui, après tout, avait combattu les Vendéens avec une bravoure passionnée; on tuait Clootz, dont l'immolation faisait tressaillir d'allégresse les prêtres fanatiques : où prétendait-on en venir? A la nouvelle que Ronsin allait être livré au bourreau, les royalistes lyonnais prirent une attitude telle, que les amis de Chalier crurent la Révolution perdue, et que quelques-uns se montrèrent prêts à se donner, comme Gaillard, d'un couteau dans le cœur [6]. De sorte que, par une fatalité lamentable, le Dantonisme semblait être devenu l'avant-garde du royalisme.

Ajoutez à cela que Danton comptait beaucoup de partisans dans l'Assemblée; que Tallien, un des plus dangereux, venait d'être élevé à la présidence de la Convention, et Legendre, un des plus populaires, à la présidence du club des Jacobins [7].

Cette situation émut violemment le Comité de salut public. Billaud-Varenne ne doutait pas que Danton, si on n'y avisait, ne devînt « le point de ralliement de tous les contre-révolutionnaires [8]. » Barère avait la colère de la peur; Collot-d'Herbois, celle de la passion. Saint-Just, inexorable et calme, n'était pas homme à hésiter : abattre un adversaire qu'on regardait comme un colosse tentait irrésistiblement son orgueil. Restait à entraîner Robespierre, et, par lui, Couthon.

Ah! quel trouble ne dut pas être le sien, en ces moments funestes! Qu'il reculât devant l'horreur du sacrifice proposé, tout le prouve : l'agitation extraordinaire où le jeta la motion de Billaud; le cri qu'elle lui arracha; l'empressement avec lequel il avait soutenu Danton aux Jacobins; ses efforts pour empêcher la radiation de Camille; le rapport dans lequel il s'était étudié si évidemment à écarter d'eux autant que possible la responsabilité des attaques dirigées contre le Comité de salut public [9]; enfin l'intérêt manifeste et personnel qu'il avait à ce qu'on ne mît pas les grandes réputations révolutionnaires sous la main du bourreau... Quelle tête paraîtrait trop haute pour que la hache ne l'atteignît point, celle de Danton une fois abattue? Aussi bien, politiquement, qu'avait à leur reprocher Robespierre? Une exagération dangereuse de ses propres tendances! Etait-ce un crime digne de mort, et n'y avait-il d'autre moyen de les tenir en échec que de les tuer? Leur sang versé était-il la seule preuve que le Comité de salut public pût donner de sa résolution de ne point mollir? La Révolution ne pouvait-elle enlever à ses ennemis l'espoir de la voir reculer qu'à la condition de renverser les siens et de leur passer sur le corps? Mais Saint-Just était là, disant : « Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie : il est tellement exclusif, qu'il immole tout sans pitié, sans frayeur, sans respect hu-

[1] Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes de la Révolution française*, t. I, p. 146 et 147.

[2] Séance du 12 fructidor. Discours de Billaud, cité dans *Laurent Lecointre au peuple français*, etc. *Biblioth. hist. de la Révolution*, 1100-1101. (*British Museum.*)

[3] *J. N. Billaud à ses concitoyens*, p. 4. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1100-1101. (*British Museum.*)

[4] Ceci raconté par Billaud-Varenne lui-même dans la séance du 9 thermidor.

[5] Prudhomme.

[6] Voy. le discours de Robespierre, dans la séance des Jacobins, du 1er germinal.

[7] *Mémoires de Levasseur*, t. III, chap. v, p. 139.

[8] Discours de Billaud-Varenne, dans la séance du 12 fructidor, cité dans *Laurent Lecointre au peuple français*, etc. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[9] Voy. le projet de rapport sur la faction de Fabre d'Eglantine.

main, à l'intérêt public. Il précipite Manlius, il immole ses affections privées, il entraîne Régulus à Carthage [1]. » Nous l'avons dit déjà : c'était un présent redoutable que l'amitié de Saint-Just; en l'acceptant, Robespierre avait revêtu la robe de Déjanire. Il céda devant qui ne céda jamais [2]; il *consentit à abandonner Danton* [3]. Condamnable faiblesse qui, parmi les enfants de la Révolution, sera l'éternelle douleur des âmes justes!

Il faut bien l'avouer, du reste : la carrière politique de Danton n'était pas sans présenter des côtés obscurs.

On a vu à l'aide de quels pourparlers clandestins et dans quel but de trahison Dumouriez, en 1792, avait tout fait aboutir à une simple évacuation de territoire par les Prussiens, au lieu de profiter de leur détresse et des circonstances pour les enterrer dans les plaines de la Champagne [4]. Or quels furent les agents de la négociation qui eut pour résultat de ménager au duc de Brunswick une retraite sûre? A leur tête figurent Westermann d'abord, créature de Danton, alors ministre, et qu'il envoya lui-même à Dumouriez; ensuite, Fabre d'Églantine, confident intime de Danton, et également dépêché par lui au général, « *sous prétexte de le réconcilier avec Kellermann*, » mais dans le fait pour régler la marche à suivre dans la négociation prussienne sur la base d'une prompte évacuation du territoire [5]. » Cependant Dumouriez n'aurait jamais osé prendre l'engagement de *ne pas inquiéter la retraite des Prussiens*, sans une secrète autorisation des ministres : qui la lui fit avoir et la lui adressa? Danton. Ainsi que nous l'avons raconté, l'arrêté du Conseil, tel que Danton l'obtint de ses collègues, en cette circonstance, était rédigé de manière à écarter tout soupçon; il portait : « Le Conseil arrête qu'il sera répondu que la République ne peut entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes aient évacué le territoire. » Mais, à cette dépêche officielle et ostensible, Danton avait joint une lettre particulière qui, au nom du Conseil, autorisait Dumouriez à éloigner l'armée prussienne *sans s'obstiner à prétendre la détruire* [6]. Danton ajoutait que, sur trois commissaires de la Convention qui allaient se mettre en marche pour le quartier général des deux armées réunies, il en était deux, Sillery et Carra, *plus particulièrement* munis d'instructions relatives à l'exécution de la convention militaire qu'on jugerait à propos de conclure [7]. Mais quoi! Sillery était l'homme du duc d'Orléans, et Carra le journaliste qui avait posé la candidature du duc de Brunswick au trône de France : pourquoi leur accordait-on plus de confiance qu'à Prieur (de la Marne), le seul des trois commissaires dont le républicanisme fût sans nuage?

Maintenant que Danton, en secondant la politique de ménagement de Dumouriez à l'égard de la Prusse, n'ait fait qu'obéir à ses propres inspirations, et embrassé la politique, selon lui, la plus conforme aux intérêts de la France, n'ayant ni connu ni pressenti les projets ultérieurs de Dumouriez, on ne saurait, sur de simples présomptions, affirmer le contraire. Il est bien vrai que, dans ses *Mémoires*, après avoir exposé son plan définitif, dont faisait partie l'idée de « dissoudre la Convention et d'anéantir le Jacobinisme [8], » Dumouriez ajoute : « Tel est le projet, qui a été connu seulement de quatre personnes, » et que, s'il faut en croire Miranda, *trois de ces quatre personnes étaient Danton, Lacroix et Westermann* [9]. Mais ce ne sont point là des preuves, surtout quand il s'agit d'une accusation aussi grave. Toutefois il importait de rappeler ces circonstances, parce qu'elles donnent la clef des soupçons qui purent conduire à une rupture sanglante quelques-uns des adversaires de Danton.

Mais des conjectures, des craintes, des inductions, des doutes, tout cela suffisait-il dans une question de vie ou de mort? Non; là fut l'iniquité. Et, quand l'homme se donne à l'iniquité, bien vainement se flatterait-il de pouvoir ne se livrer qu'à demi : elle le réclame tout entier. Que le bras soit pris dans l'engrenage meurtrier, le corps suivra. Le jour où Robespierre « consentit à abandonner Danton, » il se trouva contracter avec le démon des discordes civiles, qu'il s'en rendît compte ou non, l'engagement affreux de prouver aux autres et de se prouver à lui-même que Danton méritait la mort. Car, comment le poursuivre? que dis-je? comment s'absoudre de n'avoir pas persisté à le défendre, si on ne le montrait pas coupable? Laisser faire les fureurs de Saint-Just, c'était se condamner à l'humiliation de les servir. De là les notes accusatrices que Robespierre dut rédiger pour l'usage de son implacable ami, notes dans lesquelles des faits anciens, réputés fort innocents quand ils eurent lieu, prennent soudain une importance démesurée, néfaste, et où l'on donne, en-

[1] Ce sont les propres expressions dont Saint-Just, dans son rapport, se servit pour exprimer sa pensée.

[2] C'est ce que Levasseur dit de Saint-Just dans ses *Mémoires*, précisément en parlant des rapports de Saint-Just avec Robespierre, t. III, ch. IV, p. 73.

[3] Ces mots sont de Billaud-Varenne. Ils caractérisent le rôle de Robespierre dans ces déplorables circonstances. Voy. *Laurent Lecointre au peuple français*, etc. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1100-1. (*British Museum*.)

[4] Nous recommandons au lecteur de relire avec attention, dans ce volume, le chapitre intitulé *la République victorieuse*, qui donne sur tout ceci des détails d'une importance extrême et qu'il ne faut pas perdre de vue.

[5] C'est ce que dit en propres termes le prince de Hardenberg. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 483. Ainsi s'est trouvé confirmé, par des révélations ultérieures, ce passage du manuscrit inédit de Robespierre, publié en 1841 : « Au mois de septembre, Danton envoya Fabre en ambassade auprès de Dumouriez; *il prétendit que l'objet de sa mission était de réconcilier Dumouriez et Kellermann*. Or Dumouriez et Kellermann n'écrivaient jamais à la Convention sans parler de leur intime amitié. Le résultat de cette union fut le salut du roi de Prusse et de son armée. » (P. 8 et 9.)

[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 517.

[7] *Ibid.*

[8] *Mémoires de Dumouriez*, t. IV, liv. III, chap. I, p. 14.

[9] *Ibid.* Note de la page 14.

tre autres preuves de conspiration, les thés de Robert auxquels on avait vu autrefois Danton assister en compagnie de Fabre et de Wimpfen, thés criminels sans contredit, puisque c'était le duc d'Orléans lui-même qui faisait le punch [1]!...

Cependant les indices alarmants se multipliaient; on désignait à voix basse les victimes. L'hypocrite Vilate visitait Camille d'un air caressant, ce qui ne l'empêchait pas de dire à Rousselin : « Il faut que, sous huit jours, nous ayons les têtes de Danton, de Camille et de Philippeaux [2]. » Ce dernier venait d'être impliqué, par Garnier (de Saintes), dans une prétendue conjuration, ourdie au Mans, assurait le proconsul, et dont il se vantait de tenir le fil [3]. Vadier, à propos de Danton, laissait tomber ce mot, aussi ignoble que féroce : « *Nous viderons bientôt ce turbot farci.* » De toutes parts les avertissements arrivaient à Danton. Mais il montrait depuis quelque temps une faiblesse de caractère, une incertitude, une hésitation, qu'on aurait eu de la peine à lui soupçonner. Menacé, un engourdissement inconcevable sembla le saisir; et, s'il en sortait, ce n'était que pour éclater en paroles de mépris ou en bravades. A Thibaudeau, lui annonçant que Robespierre conspirait sa perte, il répondit avec un certain mouvement des lèvres qui, chez lui, annonçait la colère et le dédain : « *Si je croyais qu'il en eût seulement la pensée, je lui mangerais les entrailles* [4]. » Il disait encore, en se servant d'une expression que la pudeur de l'histoire nous force de modifier un peu : « *Robespierre ! je le mettrai au bout de mon pouce, et je le ferai tourner comme une toupie* [5]. » Il ne pouvait croire que Saint-Just *osât*; c'était bien mal le connaître !

Dans la nuit du 9 au 10 germinal (30 au 31 mars), Camille Desmoulins, au moment de se mettre au lit, entend le bruit d'une crosse de fusil sur le pavé. « On vient m'arrêter ! » s'écrie-t-il aussitôt. Il se jette dans les bras de sa chère Lucile, court au berceau où dormait son enfant, qu'il embrasse avec tendresse, et va ouvrir lui-même la porte aux envoyés du Comité de salut public [6]. On le conduisit à la prison du Luxembourg. Il venait de recevoir la nouvelle que sa mère était morte [7].

L'arrestation de Danton n'offrit pas plus de difficultés. Peu de temps auparavant, pressé de fuir par un de ses amis, il avait répondu : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur; » et encore : « Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de son soulier [8]? »

A son tour, Philippeaux fut traîné au Luxembourg, d'où il écrivit à sa femme la touchante lettre que voici :

« Je te conjure, ma tendre et vertueuse amie, de soutenir le coup qui nous frappe, avec autant de calme et de sérénité que j'en éprouve dans ma nouvelle demeure. Je crois y être aussi bien que peut l'être un prisonnier. La cause qui m'a valu cet acte de vengeance doit élever et agrandir les âmes. Sois digne de cette cause et de moi, en repoussant toute atteinte de douleur et de découragement. Il est beau de souffrir pour la République et le bonheur du peuple. Je te salue et te presse sur mon cœur. « PHILIPPEAUX.

« Je viens d'apprendre que Danton, Camille et Lacroix sont également arrêtés; j'en ignore la cause [9]. »

Une seconde lettre de lui finissait en ces termes : « Tous les égards de l'humanité me sont offerts; et, si tu viens me voir, tu seras contente de mon petit logement [10]. »

Le mandat d'arrêt contre Danton, Lacroix, Desmoulins et Philippeaux fut le résultat d'une délibération qui eut lieu au sein des deux Comités réunis [11]. Ce mandat, tracé négligemment, non sur le papier destiné aux minutes de ce genre, mais au haut d'une feuille de papier-enveloppe [12], reçut dix-huit signatures, dont aucune ne fut donnée de confiance [13]. La première est celle de Billaud-Varenne, la seconde celle de Vadier, la troisième celle de Carnot, Saint-Just occupe la huitième place, et Robespierre l'avant-dernière [14]. Robert Lindet refusa de signer [15].

Camille avait apporté au Luxembourg des livres sombres, tels que les *Méditations d'Hervey*, les *Nuits d'Young*. « Est-ce que tu veux mourir d'avance ? » lui demanda Réal. « Tiens, voilà mon livre, à moi : c'est la *Pucelle d'Orléans* [16]. »

Voyez le manuscrit publié en 1841 par M. Louis Dubois, sous ce titre : « Projet rédigé par Robespierre du rapport fait à la Convention par Saint-Just contre Fabre d'Églantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille Desmoulins. »
La pièce ne répond pas tout à fait au titre qui lui a été donné. Elle n'est, à proprement parler, qu'un recueil de souvenirs personnels que Saint-Just, qui s'était chargé du rapport, demanda à Robespierre de lui fournir.

[2] Notes de Camille Desmoulins sur le rapport de Saint-Just, dans l'ouvrage de M. Matton, p. 237.

[3] Lettre de Garnier (de Saintes) à la Convention, 9 germinal (29 mars).

[4] *Mémoires de Thibaudeau*, t. II, chap. v, p. 60.

[5] Ce mot nous a été rapporté par un de nos amis, homme grave et considérable, qui le tenait de Merlin (de Thionville).

[6] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné; *Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, p. 18. — Voy. la note placée à la fin de ce chapitre.

[7] *Ibid.*, p. 212.

[8] *Mémoires de Levasseur.*

[9] Cette lettre se trouve à la suite de la *Réponse de Philippeaux à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères dans la Vendée. Biblioth. hist. de la Révolution*, 1082. (*British Museum.*)

[10] *Ibid.*

[11] *Réponse des trois membres de l'ancien Comité de salut public aux pièces communiquées par la Commission des vingt et un*, p. 99. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[12] Rapport de Saladin, au nom de la Commission des vingt et un. Pièce xxx. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1097-8-9 (*British Museum.*)

[13] *Réponse des trois membres*, etc., *ubi supra.*

[14] Rapport de Saladin; pièce xxx.

[15] M. Villiaumé, dans son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 33, déclare tenir ce fait de la sœur de Marat. Effectivement, sur le mandat d'arrêt, on ne trouve pas la signature de Robert Lindet.

[16] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 152. Collection des mémoires relatifs à la Révolution.

Quand Lacroix parut, Hérault de Séchelles, qui jouait à la galoche, quitta sa partie et courut l'embrasser [1]. La présence des nouveaux venus réjouit fort les prisonniers royalistes. Un d'eux, en voyant passer Lacroix, se mit à dire d'un air goguenard : « Voilà de quoi faire un beau cocher [2] ! » l'insolence, chez certains nobles, ayant survécu à ce qui les rendait insolents. Camille et Philippeaux gardaient le silence ; mais Danton, le rire sur les lèvres : « Quand les hommes font des sottises, il faut savoir rire. Je vous plains tous, si la raison ne revient pas : vous n'avez encore vu que des roses. » Rencontrant Thomas Payne, qui l'avait précédé dans le gouffre béant, il lui dit : « Ce que tu as fait pour le bonheur et la liberté de ton pays, j'ai en vain essayé de le faire pour le mien. J'ai été moins heureux, mais non pas plus coupable. On m'envoie à l'échafaud ; eh bien, mes amis, j'irai gaiement [3]. »

Grande fut la surprise de Paris à la nouvelle que de tels hommes étaient arrêtés.

Le 11 germinal (31 mars), la Convention était à peine en séance, que Legendre monte à la tribune, et, d'une voix émue : « Citoyens, dit-il, quatre membres de cette assemblée ont été arrêtés pendant la nuit. Danton en est un. J'ignore les noms des autres ; et qu'importent leurs noms, s'ils sont coupables ? Mais ce que je demande, c'est que, traduits à votre barre, ils soient accusés ou absous par vous. » Il déclare ensuite qu'il croit Danton aussi pur que lui-même, et il rappelle les services rendus par l'homme qui, en 1792, avait fait lever la France entière [4].

A ce discours, qu'ont interrompu quelques murmures, succède une agitation inaccoutumée. Fayau s'oppose à la demande de Legendre. Robespierre se lève, et, calme, solennel, il dit :

« Au trouble, depuis longtemps inconnu, qui règne dans cette assemblée, il est aisé d'apercevoir qu'il s'agit ici d'un grand intérêt, qu'il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui l'emporteront sur la patrie... Legendre paraît ignorer les noms de ceux qui sont arrêtés : toute la Convention les sait. Son ami Lacroix est du nombre des détenus : pourquoi feint-il de l'ignorer ? Parce qu'il sait bien qu'on ne peut pas sans impudeur défendre Lacroix. Il a parlé de Danton, parce qu'il croit sans doute qu'à ce nom est attaché un privilége ; non, nous n'en voulons point de priviléges ; non, nous n'en voulons point d'idoles. Nous verrons, dans ce jour, si la Convention saura briser une prétendue idole, pourrie depuis longtemps, ou si, dans sa chute, elle écrasera la Convention et le peuple français... On craint que les détenus ne soient opprimés ; on se défie donc de la justice nationale et des hommes qui ont obtenu la confiance de la Convention nationale ; on se défie de la Convention qui leur a donné cette confiance, de l'opinion publique qui l'a sanctionnée ? Je dis que quiconque tremble en ce moment est coupable ; car jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique [5]. »

On applaudit [6]. Il continue :

« ... Et à moi aussi, on a voulu m'inspirer des terreurs ; on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton le danger pourrait arriver jusqu'à moi... Les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres, m'ont obsédé de leurs discours... Je déclare que, s'il était vrai que les dangers de Danton dussent devenir les miens, je ne regarderais point cette circonstance comme une calamité publique. Qu'importent les dangers ? Ma vie est à la patrie ; mon cœur est exempt de crainte ; et, si je mourais, ce serait sans reproche et sans ignominie. »

Les applaudissements ayant recommencé [7] : « C'est ici, reprit-il, qu'il nous faut quelque courage et quelque grandeur d'âme. Les âmes vulgaires ou les hommes coupables craignent toujours de voir tomber leurs semblables, parce que, n'ayant plus devant eux une barrière de coupables, ils restent plus exposés au péril ; mais, s'il existe des âmes vulgaires, il en existe aussi d'héroïques dans cette assemblée, puisqu'elle dirige les destinées de la terre [8] ? »

Ainsi, avec un singulier mélange d'habileté et de hauteur, Robespierre semblait associer sa destinée à celle de Danton et prendre sa part du péril. Mais il y avait un autre point à toucher, et fort délicat ; il fallait rassurer l'Assemblée contre la crainte, bien naturelle, de voir la hache levée sur de telles victimes s'arrêter, une fois rouge de leur sang, sur la tête de chacun. Robespierre alla au-devant de cette crainte en lui opposant la distinction que la Convention nationale et les patriotes savaient établir entre l'erreur et le crime, entre la faiblesse et les conspirations. C'était un mot de circonstance et très-frappant que celui-ci : « Il n'est pas si grand le nombre des coupables [9] ! »

L'effet de ce discours fut considérable. Pas un des Dantonistes présents n'osa descendre dans l'arène. Legendre, terrifié, balbutia de lâches excuses [10]. Saint Just entra. C'était la mort.

Au milieu d'un silence de plomb, et de cette voix qui étonnait, qui glaçait, qui navrait les âmes, il commença par déclarer qu'après avoir abattu la faction des faux patriotes, on avait à abattre celle des modérés, « factions, dit-il, nées avec la Révolution et qui l'avaient suivie dans son cours comme les reptiles suivent le cours des torrents [11]. « Sans que la parole tremblât sur ses lèvres, il dit ces mots monstrueux : « Je viens

1 *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 132.
2 *Ibid.*, p. 133.
3 *Ibid.*
4 *Moniteur*, an II (1794), n° 192.
5 *Ibid.*
6 *Ibid.*
7 « On applaudit à plusieurs reprises, » porte le *Moniteur*.

8 « On applaudit à plusieurs reprises, » porte le *Moniteur*.
9 *Ibid.*
10 « Si j'ai fait la proposition que le préopinant a combattue, c'est qu'il ne m'est pas démontré *encore* que les détenus soient coupables.. Je n'entends défendre ici aucun individu .., » etc. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 192.
11 *Moniteur*, an II (1794), n° 192.

dénoncer les derniers partisans du royalisme. » Il parla du duc d'Orléans, de Mirabeau, des Lameth, de Dumouriez, de Brissot, d'Hébert, de Chabot, de Fabre d'Eglantine, ne voyant partout que noirs complots, trames infernales, intervention souterraine de l'étranger. Il raconta l'histoire du plus grand mouvement qui se soit jamais accompli au sein des sociétés humaines, comme s'il n'eût été qu'un prodigieux enchaînement de trahisons. Il donna des opinions qui avaient le malheur de n'être pas les siennes pour des attentats, stupéfait qu'on eût osé attaquer l'immortalité de l'âme, qui consolait Socrate mourant, et pénétré d'horreur à l'idée qu'on n'avait voulu bannir Dieu de la terre que pour y laisser le néant, la tyrannie et le crime. Avec un génie à la fois subtil et altier, avec une éloquence à faire frémir, avec une conviction brutale, farouche, dédaigneuse des preuves et prompte à se payer de cette fausse vraisemblance qui naît de l'art de grouper les faits, il présenta un réquisitoire où le vague des attaques n'était relevé que par l'énergique concision du mot et l'audace sans bornes de l'affirmation. De Fabre d'Eglantine, il dit que c'était un nouveau cardinal de Retz, un de ces hommes qui conduisent une révolution à la manière d'une intrigue de théâtre. De Camille et de Philippeaux, qu'il n'attaquait qu'en passant, il fit des instruments de Fabre, de pauvres dupes amenées à devenir des complices. Puis, arrivant à Danton, il le peignit... Mais quelle analyse pourrait ici suppléer au texte? Il faut citer :

« Danton, tu as servi la tyrannie... Les amis de Mirabeau se vantaient hautement qu'il t'avait fermé la bouche. Aussi, tant qu'a vécu ce personnage affreux, tu es resté muet... Dans les premiers éclairs de la Révolution, tu montras à la cour un front menaçant; tu parlais contre elle avec véhémence. Mirabeau, qui méditait un changement de dynastie, sentit le prix de ton audace. Il te saisit; tu t'écartas alors des principes sévères, et l'on n'entendit plus parler de toi jusqu'au massacre du Champ de Mars. Alors tu appuyas aux Jacobins la motion de Laclos, qui fut un prétexte funeste, et payé par la cour, pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie. Les patriotes qui n'étaient pas initiés dans ce complot avaient inutilement combattu ton opinion sanguinaire. Tu contribuas à rédiger, avec Brissot, la pétition du Champ de Mars, et vous échappâtes à la fureur de la Fayette, qui fit massacrer deux mille patriotes. Brissot erra depuis paisiblement dans Paris, et toi tu allas couler d'heureux jours à Arcis-sur-Aube, si toutefois celui qui conspirait contre sa patrie pouvait être heureux... Quand tu vis l'orage du 10 août se préparer, tu te retiras encore à Arcis-sur-Aube; déserteur des périls qui entouraient la liberté, les patriotes n'espéraient plus te revoir; cependant, pressé par la honte, par les reproches, et quand tu sus que la chute de la tyrannie était bien préparée, inévitable, tu revins à Paris le 9 août; tu voulus te coucher dans cette nuit sinistre; tu fus traîné par quelques amis ardents de la liberté dans la section où les Marseillais étaient assemblés; tu y parlas, mais tout était fini, et l'insurrection était déjà en mouvement. Dans ce moment, que faisait Fabre, ton complice et ton ami? Tu l'as dit toi-même : il parlementait avec la cour pour la tromper. Mais la cour pouvait-elle se fier à Fabre sans un gage certain de son dévouement?... Quiconque est l'ami d'un homme qui a parlementé avec la cour est coupable de lâcheté. L'esprit a des erreurs; les erreurs de la conscience sont des crimes... Tu eus, après le 10 août, une conférence avec Dumouriez, où vous vous jurâtes une amitié à toute épreuve, et où vous unîtes votre fortune. Tu as justifié depuis cet affreux concordat, et tu es encore son ami au moment où je parle... Tu t'es efforcé de corrompre la morale publique en te rendant, en plusieurs occasions, l'apologiste des hommes corrompus, tes complices... Tu consentis à ce qu'on ne fit point part à la Convention de la trahison de Dumouriez. Tu te trouvais dans les conciliabules avec Wimpfen et Orléans. Dans le même temps, tu te déclarais pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils... Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient comme le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge... Tu t'accommodais à tout. Brissot et ses complices sortaient toujours contents d'avec toi. A la tribune, quand ton silence était accusé, tu leur donnais des avis salutaires pour qu'ils dissimulassent davantage.... La haine, disais-tu, est insupportable à mon cœur, et tu nous avais dit : « Je n'aime point Marat. » Mais n'es-tu pas criminel de n'avoir point haï les ennemis de la patrie? Est-ce par ses penchants privés qu'un homme public détermine son indifférence ou sa haine, ou par l'amour de la patrie, que n'a jamais senti ton cœur? Tu lis le conciliateur, comme Sixte-Quint lit le simple pour arriver au but où il tendait. Eclate maintenant devant la justice du peuple, toi qui n'éclatas jamais lorsqu'on attaquait la patrie!... Mauvais citoyen, tu as conspiré; faux ami, tu disais, il y a deux jours, du mal de Desmoulins, instrument que tu as perdu, et tu lui prêtais des vices honteux; méchant homme, tu as comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie; tu as dit que l'honneur était ridicule, que la gloire et la postérité étaient une sottise. Ces maximes devaient te concilier l'aristocratie, elles étaient celles de Catilina. Si Fabre est innocent, si d'Orléans et Dumouriez furent innocents, tu l'es sans doute. J'en ai trop dit : tu répondras à la justice. »

Ces traits sont caractéristiques : ils suffisent. La fin était d'une grandeur sinistre : « Les jours du crime sont passés; malheur à ceux qui soutiendraient sa cause! La politique est démasquée : que tout ce qui fut criminel périsse! On ne fait point des républiques avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, inflexible,

envers tous ceux qui ont trahi. Que les complices se dénoncent, en se rangeant du parti des forfaits ; ce que nous avons dit ne sera pas perdu sur la terre. On peut arracher la vie à des hommes qui, comme nous, ont tout osé pour la vérité ; on ne peut point leur arracher les cœurs, ni le tombeau hospitalier sous lequel ils se dérobent à l'esclavage et à la honte de voir laisser triompher les méchants [1]. »

L'Assemblée donna les têtes qu'on lui demandait [2].

« Quand les détenus reçurent leur acte d'accusation, Camille remonta en écumant de rage, et se promena à grands pas dans sa chambre ; Philippeaux, ému, joignait les mains, regardait le ciel ; Danton revint en riant, et plaisanta beaucoup Camille Desmoulins. Rentré dans sa chambre : « Eh bien, Lacroix, qu'en dis-tu ? — Que je vais me couper les cheveux, pour que Samson n'y touche pas. — Ce sera bien une autre cérémonie quand Samson nous démantibulera les vertèbres du cou. — Je pense qu'il ne faut rien répondre qu'en présence des deux Comités. — Tu as raison, il faut tâcher d'émouvoir le peuple [3]. »

Camille écrivit à sa femme :

« Ma Lucile, ma Vesta, mon ange, la destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années à te suivre. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret ; mais jamais je n'ai été, par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace... Je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire ; car je n'ai pas besoin de prendre la plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort, dans l'attente du tribunal et de la postérité... Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie ; je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement ; oui, ma bien-aimée, nous pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg... Adieu, Lucile ! adieu, Daronne [4] ! adieu, Horace ! Je ne puis pas vous embrasser ; mais, aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein [5]. »

Il envoya cette lettre, trempée par ses pleurs, à Lucile, qui, après l'avoir lue, s'écria en sanglotant : « Je pleure comme une femme, parce qu'il souffre, parce qu'il ne nous voit pas... Mais j'aurai le courage d'un homme, je le sauverai... Que faut-il faire ? Lequel des juges faut-il que je supplie ? Lequel faut-il que j'attaque ouvertement ? » Elle parla d'aller trouver Philippeaux ; mais il était arrêté. Danton, arrêté aussi ! Irait-elle aux Jacobins ? Dans son trouble, elle court chez madame Danton, pleure avec elle, veut l'entraîner chez Robespierre. Mais celle-ci refuse, disant qu'elle ne veut rien devoir à l'ennemi de son mari [6]. Une lettre à Robespierre, pleine de touchants reproches et suppliante, fut commencée par Lucile [7], resta inachevée et ne fut pas envoyée [8].

Le 12 germinal (1er avril), Camille écrivait, à une heure du matin, sa troisième et dernière lettre à Lucile. Non, jamais cris plus déchirants ne s'échappèrent des profondeurs d'une âme que la mort dispute à l'amour.

« Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort... Le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe ; je vous embrassais tour à tour, toi, Horace et Daronne, qui était à la maison ; mais notre petit avait perdu un œil par une humeur qui venait de se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot. Il faisait un peu jour... Je me suis levé pour te parler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté... Je me suis mis à sangloter en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! ô ma chère Lucile ! où es-tu ?... (*Ici la trace d'une larme.*) J'ai découvert une fente dans mon appartement : j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit. « O mon Dieu ! » s'est-il écrié à ce nom, en retombant sur son lit, d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Eglantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit. Mais, toi ici ! La contre-révolution est donc faite ?... » O ma chère Lucile ! j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse... J'avais rêvé une République que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire les hommes si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits, contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de mes services ? Je ne me dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton... Ma Lucile, mon bon Loulou, ma poule à Cachant [9], je t'en conjure, ne reste point sur la branche, ne m'appelle point par tes cris ; ils me déchireraient au fond du tombeau. Va gratter pour ton petit, vis pour Horace, parle-lui de

[1] *Moniteur*, an II (1794), nº 192.

[2] « Le décret, dit le *Moniteur*, fut adopté à l'unanimité et au milieu des plus vifs applaudissements ! »

[3] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 154. Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.

[4] Nom familier donné par Camille à sa belle-mère, madame Duplessis.

[5] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné, p. 214 (1836).

[6] Nous lisons dans le t. IV de l'*Histoire de la Révol.*, par M. Villiaumé, p. 33 : « Je tiens cette particularité de madame Danton elle-même, alors enceinte. Elle accoucha quinze jours après la mort de Danton ; mais son enfant ne vécut pas. »

[7] Voy. cette lettre dans l'ouvrage de M. Matton.

[8] *Ibid.*, p. 217.

[9] En allant voir madame Duplessis au village de Cachant, où elle avait une maison de campagne, Camille et Lucile avaient souvent remarqué une poule qui, inconsolable d'avoir perdu son coq, restait jour et nuit sur la même branche et poussait des cris déchirants. (Note de M. Matton.)

moi. Tu lui diras, ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé ! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité ; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile ! ô Annette ! Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur?... Adieu, Lucile, ma Lucile, ma chère Lucile ! Adieu, Horace, Annette, Adèle ! Adieu, mon père ! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile ! Je la vois, ma bien-aimée ! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants [1]. »

Folle de douleur, la malheureuse jeune femme songea, dit-on, à soulever le peuple [2] ; et même elle aurait adressé un billet à Legendre, le suppliant d'aller poignarder Robespierre [3].

Dans la nuit du 12 au 13 germinal (1-2 avril), Danton, Lacroix, Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine furent transférés du Luxembourg à la Conciergerie.

« Danton, raconte Riouffe [4], placé dans un cachot à côté de Westermann, ne cessait de parler, moins pour être entendu de Westermann que de nous... Il disait, en regardant à travers ses barreaux, beaucoup de choses que peut-être il ne pensait pas ; toutes ses phrases étaient entremêlées de jurements et d'expressions ordurières. En voici quelques-unes que j'ai retenues :
« C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le tri-
« bunal révolutionnaire ; mais j'en demande
« pardon à Dieu et aux hommes : ce n'était pas
« pour qu'il fût le fléau de l'humanité ; c'était
« pour prévenir le renouvellement des massa-
« cres de septembre. — Je laisse tout dans un
« gâchis épouvantable ; il n'y en a pas un qui
« s'entende en gouvernement. Au milieu de
« tant de fureurs, je ne suis pas fâché d'avoir
« attaché mon nom à quelques décrets qui fe-
« ront voir que je ne les partageais pas. — Si
« je laissais mes jambes à Couthon, on pourrait
« encore aller quelque temps au Comité de salut
« public. — Ce sont tous des frères Caïn. Bris-
« sot m'aurait fait guillotiner comme Robes-
« pierre. — J'avais un espion qui ne me quittait
« pas. — Je savais que je devais être arrêté. —
« Ce qui prouve que Robespierre est un Néron,
« c'est qu'il n'avait jamais parlé à Camille Des-
« moulins avec tant d'amitié que la veille de
« son arrestation. — Dans les révolutions, l'au-
« torité reste aux plus scélérats. — Il vaut mieux
« être un pauvre pêcheur que de gouverner les
« hommes. — Les f...... bêtes, ils crieront : *vive*
« *la République !* en me voyant passer. » Il parlait sans cesse des arbres, de la campagne et de la nature [5].

Lacroix paraissait fort embarrassé de son maintien [6].

Fabre d'Églantine, malade, n'était occupé que d'une comédie en cinq actes. Il l'avait laissée entre les mains du Comité de salut public, et semblait poursuivi de la crainte que Billaud-Varenne ne la lui volât [7].

Chabot avait été transféré depuis quelques jours à l'infirmerie de la Conciergerie. Au Luxembourg, il avait avalé du poison, et fut un jour trouvé dans son cachot se roulant par terre et poussant des cris affreux que lui arrachait la douleur. On parvint à le rappeler à la vie, c'est-à-dire à le garder pour l'échafaud. Plus lâche que méchant, ce malheureux succombait au remords. Au milieu de ses tortures, il ne parlait que de son ami Bazire : « Pauvre Bazire, qu'as-tu fait [8] ? »

Chabot, Bazire, Fabre, Delaunay, Julien (de Toulouse), étaient, on l'a vu, poursuivis comme coupables de faux public. Il y avait conséquemment quelque chose de monstrueux à faire comparaître, confondus avec eux sur les mêmes bancs, des hommes auxquels on n'imputait, ainsi qu'à Danton, Lacroix, Camille, Philippeaux, Hérault de Séchelles et Westermann, que des crimes d'un caractère exclusivement politique. C'est cependant à quoi les ennemis de ces derniers ne rougirent pas de descendre, comme si la honte de cet inique amalgame pouvait retomber sur d'autres têtes que celles de ses auteurs !

Le procès commença le 13 germinal (2 avril). Fabre d'Églantine, dont la pâleur disait assez les souffrances physiques, occupait la place distinguée, le fauteuil [9]. Hérault de Séchelles était plein de sérénité ; il avait quitté sa prison, de l'air d'un homme qui va à une partie de plaisir, consolant ses amis, et invitant son domestique, qui fondait en larmes, à avoir bon courage [10]. Interrogé sur son nom et son état avant la Révolution, il répondit : « Je m'appelle Marie-Jean, noms peu saillants, même parmi les saints. Je siégeais dans cette salle, où j'étais détesté des parlementaires [11]. » On demanda son âge à Camille. Lui : « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus quand il mourut, trente-trois ans [12]. » La réponse de Danton, relativement à son nom et à sa demeure, fut : « Ma demeure sera bientôt le néant ; et, quant à mon nom, vous le trouverez dans le Panthéon de l'histoire [13]. » Comme on lisait l'acte d'accusation, Lacroix, Camille Desmoulins et quelques autres de leurs coaccusés politiques, se récrièrent sur ce qu'on les accolait à des fripons [14].

[1] *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, publiée par M. Matton aîné, p. 220-227.
[2] Lacretelle, cité dans les *Aperçus historiques et littéraires sur Camille Desmoulins*.
[3] Danican, *les Brigands démasqués*.
[4] *Mémoires de Riouffe*, p. 66. Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.
[5] *Ibid.*, p. 66-68.
[6] *Ibid.*, p. 68.
[7] *Mémoires de Riouffe*, p. 69.
[8] Voy. les *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 155.
[9] *Moniteur*, an II (1794), n° 195.
[10] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 155.
[11] *Moniteur*, an II (1794), n° 195.
[12] *Ibid.*
[13] *Ibid.*
[14] *Ibid.*

On regardait curieusement Chabot, revenu, pour y rentrer, du royaume des ombres. Le poison libérateur n'avait été que trop bien combattu : on remarqua que la voix de l'accusé n'était nullement altérée [1].

Quelle serait l'issue? D'un côté, Billaud-Varenne, l'organisateur, si convaincu et si redouté, du gouvernement révolutionnaire; Saint-Just, ivre de fanatisme, et, d'une main furieuse, traînant avec lui la plus grande autorité du temps, Robespierre; puis ce Couthon, dont Camille lui-même, tout en l'attaquant, avait salué avec respect l'honnête figure [2]; puis, les deux Comités, engagés dans une lutte à mort, et engagés désormais sans retour; la Convention, enfin, asservie à son effroi et à son vote. D'un autre côté, Danton, Titan non encore foudroyé; Camille Desmoulins, le doyen, à trente-trois ans, des vieux Cordeliers, le Voltaire rajeuni de la Révolution; Westermann, le héros du 10 août, l'ange exterminateur de la Vendée royaliste — sans compter Philippeaux, Bazire, et le rapporteur fameux de la Constitution de 1793, celui en qui s'était personnifiée la République dans la plus auguste de ses solennités, Hérault de Séchelles. La foule, agitée de sentiments divers, étonnée, curieuse, immense, encombrait le Palais de Justice, d'où elle débordait au loin, inondant de ses flots pressés les rues voisines, le quai des Lunettes, le pont au Change, la place du Châtelet et le quai de la Ferraille.

Le tribunal, d'ailleurs, était loin d'appartenir tout entier, comme on l'a prétendu, aux adversaires des accusés. Le greffe, par exemple, — le procès de Fouquier-Tinville l'attestera plus tard, — ne se composait que de Dantonistes. Les deux commis greffiers, Wolf et Tavernier, étaient entièrement dévoués à Danton. Pâris, le greffier, surnommé Fabricius, était son admirateur passionné, son ami intime [3], et, selon l'expression de Dubem, son *chien couchant* [4]. Il fut mis en prison, après le procès, pour avoir refusé de signer le jugement [5]; et c'est son témoignage, très-suspect, évidemment contraire à la vérité sur certains points, qui a servi de base à maint récit, dont le but semble avoir été beaucoup moins de raconter la mort de Danton que de la venger [6]. Fouquier-Tinville, ennemi secret de Robespierre [7], déclara, depuis, avoir tout fait pour sauver les prévenus [8]. On se défiait à tel point de ses dispositions, qu'on lui adjoignit Fleuriot Lescot. Il avait même été question de l'arrêter, ainsi qu'Hermann, président du tribunal révolutionnaire; et l'ordre, qu'on crut devoir révoquer ensuite, en fut formellement donné à Henriot [9].

Quant aux jurés, est-il vrai que le président Hermann et Fouquier-Tinville, au lieu de les tirer au sort, suivant les prescriptions de la loi, les choisirent, en ayant soin de prendre ceux qu'on nommait les *solides?* C'est ce qu'à l'époque de la réaction Dantoniste, Fabricius Pâris déclara dans une pièce anonyme, qui fut rejetée par la Convention, et qu'il ne signa qu'après coup [10]. De plus, ce fait, trop légèrement admis par la plupart des historiens de la Révolution, reçut, lorsqu'on le mit au jour, des démentis formels, qu'il eût été juste de ne point passer sous silence, et qui, tout au moins, permettent le doute [11].

Des jurés qui siégèrent dans le procès de Danton, il existe deux listes, fournies l'une et l'autre par Fabricius Pâris, et qui diffèrent. Voici la première : « Trinchard, Renaudin, Brochet, Leroy surnommé Dix-Août, Prieur, Aubry, Châtelet, Didier, Vilate, Laporte, Gauthier, Duplay, Lumière, Desboisseaux et Bénard [12]. » Voici la seconde : « Renaudin, Trinchard, Dix-Août, Ganney, Topino-Lebrun [13], etc. » On le voit : bien que la première énumération semble donnée comme complète, elle ne contient pas les noms de Ganney et de Topino-Lebrun, qui figurent dans la seconde. En outre, Pâris oublie de mentionner Souberbielle, qui fut cependant un des jurés [14]; ce qui porte, en tout cas, à dix-huit le nombre des jurés qui siégèrent en ces heures redoutables. Or, qu'il n'y eût parmi eux que des hommes vendus, corps et âme, à l'iniquité, c'est ce que contredisent des témoignages peu suspects de partialité. Quand, plus tard, on interrogea Montané sur le compte de Ganney, de Brochet et de Leroy, il répondit qu'il les avait connus honnêtes gens [15], et qu'il ignorait s'ils avaient changé. Il est très-vrai que Leroy avait l'oreille dure, mais pas au point de ne pouvoir suivre les débats; pour mieux les entendre, il avait soin de se placer au premier rang des jurés [16]. Souberbielle était animé d'un fanatisme, aveugle si l'on veut, mais dont les glaces même de la vieillesse ne purent calmer l'ardeur, inapaisable et sincère. Châtelet était un homme bon, un vrai patriote, toujours prêt à se sacri-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 195.
[2] Voy. le numéro VII du *Vieux Cordelier*.
[3] Voy. ce que déclara à cet égard Fouquier-Tinville dans son procès. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 459. Voy. aussi la déposition de Daubigny. *Ibid.*, p. 403.
[4] Séance du 13 fructidor, citée par Laurent Lecointre, dans son *Appel au peuple français*, p. 117-120. *Bibl. hist. de la Rev.*, 1007-8-9. (*British Museum*.)
[5] Voy. le procès de Fouquier-Tinville. *Histoire parlem.*, t. XXXIV, p. 464.
[6] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[7] Voy. plus haut le chapitre intitulé *la Terreur*.
[8] C'est à cette déclaration que Daubigny fait allusion dans le procès de Fouquier. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 406.
[9] Ceci résulte d'une note de la main de Collot-d'Herbois, trouvée à l'ancienne secrétairerie d'État, et que M. Villiaumé a eue sous les yeux. (Voy. son livre, t. IV, p. 37.) Quant aux motifs que M. Villiaumé suppose avoir déterminé la révocation de l'ordre, voyez la note placée à la suite de ce chapitre.
[10] *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés aux pièces communiquées par la Commission des vingt et un. Biblioth. hist. de la Revol.*, 1100-1. (*British Museum*.)
[11] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.
[12] Déposition de Fabricius Pâris, dans le procès de Fouquier-Tinville. Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 467.
[13] Autre déposition du même. *Ibid.*, t. XXXV, p. 131.
[14] Nous l'avons connu personnellement, et nous tenons le fait de lui-même.
[15] Déposition de Montané, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Hist. parlem.*, p. 443.
[16] Déclaration de Leroy, t. XXXIV de l'*Hist. parl.*, p. 479.

fier pour les siens, et ami des malheureux [1]. Duplay avait des vertus auxquelles les plus violents ennemis de Robespierre furent obligés de rendre hommage : une extrême droiture, un caractère doux et indulgent, une probité incapable de se ployer aux vues de l'ambition [2]. Il y a loin de là à ce jury qu'un illustre historien de nos jours décrit comme s'il n'eût été composé que de cinq individus, natures ambitieuses ou serviles, plus un idiot qui tuait au hasard, faute de comprendre ; et un sourd, qui tuait au hasard, faute d'entendre [3]. Au reste, la suite de ce récit dira par quels motifs la conduite du jury fut déterminée.

L'examen porta d'abord sur les manœuvres corruptrices relatives à la compagnie des Indes. A l'égard du fournisseur d'Espagnac, Cambon fit une déposition accablante [4].

Fabre d'Églantine, avant de se défendre du crime de faux qui lui était imputé, demanda communication des pièces originales : demande qu'on ne pouvait repousser sans une criante injustice, et que le président ne rougit point d'éluder, en faisant observer [5] au prévenu qu'il lui suffisait de reconnaître ou de désavouer les changements et altérations mis sous ses yeux. Quoique privé de la sorte d'un puissant moyen de défense, Fabre se défendit très-bien [6]. Malheureusement, Cambon, qu'il semblait accuser de n'avoir pas été assez hostile à la compagnie des Indes, se tourna contre lui, et affirma qu'il n'était pas possible que Fabre n'eût cru signer qu'un *projet de décret*, les projets n'étant signés que très-rarement [7]. »

Est-il vrai qu'en ce moment Cambon, interpellé par Danton et Camille de déclarer s'il les regardait comme des conspirateurs, des contre-révolutionnaires, répondit « qu'il les regardait, au contraire, comme d'excellents patriotes, qui n'avaient cessé l'un et l'autre de rendre les plus grands services à la Révolution ? » Ce fait, sur lequel le compte rendu du tribunal se tait, est un de ceux dont Daubigny déposa dans le procès de Fouquier-Tinville [8]. Mais ce qui rend l'exactitude de l'assertion au moins douteuse, c'est qu'elle fut indirectement contredite, depuis, par Cambon lui-même, déclarant en pleine assemblée que Danton était un conspirateur, et qu'il avait fait partie, avec Pache, avec Robespierre, du Comité secret de Charenton [9].

Aux preuves qui s'élevaient contre lui, Chabot opposa sa qualité de révélateur. Delaunay nia tout. Bazire s'écria, avec l'accent d'une âme honnête : « Si les apparences m'accusent, la vérité doit m'absoudre [10]. »

Vint le tour de Danton. Sa voix tonnante pouvait être entendue au dehors et au loin, les fenêtres du tribunal étant ouvertes. Il connaissait la puissance de sa parole, et s'en servit en homme qui brave ses juges, dédaigne ses ennemis, et n'entend s'adresser qu'au peuple, bien décidé à l'entraîner en l'émouvant. « Ma voix, qui tant de fois s'est fait entendre pour la cause du peuple, n'aura pas de peine à repousser la calomnie. Les lâches qui me calomnient oseraient-ils m'attaquer en face ? Qu'ils se montrent, et je les couvrirai d'opprobre !... Ma tête est là, elle répond de tout... La vie m'est à charge ; il me tarde d'en être délivré !... » Le président l'interrompit : « Danton, l'audace est le propre du crime ; le calme est le propre de l'innocence... » Mais lui : « L'audace individuelle est sans doute répréhensible, et elle ne put jamais m'être reprochée ; l'audace nationale, dont j'ai tant de fois servi la chose publique, est nécessaire en révolution ; elle m'est permise, et c'est de celle-là que je m'honore... Est-ce d'un révolutionnaire tel que moi qu'il faut attendre une défense froide ? Les hommes de ma trempe sont impayables : sur leur front est imprimé en caractères ineffaçables le sceau de la Liberté, le génie républicain... Saint-Just, tu répondras à la postérité de la diffamation lancée contre le meilleur ami du peuple !... En parcourant cette liste d'horreur, je sens toute mon existence frémir... » Il allait continuer. Hermann, avec dignité : « Marat fut accusé comme vous. Il sentit la nécessité de se justifier, remplit ce devoir en bon citoyen, établit son innocence en termes respectueux, et n'en fut que plus aimé du peuple... Je ne puis vous proposer de meilleur modèle... » Danton reprit, sans pouvoir commander à son indignation : « Je vais donc descendre à ma justification !... Moi, vendu à Mirabeau, à d'Orléans, à Dumouriez ! Moi, le partisan des royalistes ! » A peine avait-il abordé cette accusation, que, ressaisissant le rôle de l'attaque, le seul qui convînt à son génie, il éclata en menaces : « Que mes accusateurs se montrent, et je les replonge dans le néant... Vils imposteurs, paraissez ! » Pour la troisième fois, le président l'arrêtant et lui faisant observer que ce n'était point par de telles sorties qu'il convaincrait le jury de son innocence : « Un accusé comme moi, répliqua-t-il fièrement, connaît les mots et les choses ; il répond devant un jury, mais ne lui parle pas. » Il continua sur ce ton, tour à tour emporté, méprisant, ironique ; tan-

[1] Déposition de Daubigny, Dantoniste exalté. *Ibid.*, p. 412 et 414.

[2] *Id.*, *ibid.*

[3] Voy. l'*Histoire de la Révol.*, par M. Michelet, liv. XVII, ch. v, p. 199.

[4] Voy. le procès de Danton, dans l'*Hist. parl.*, t. XXXII, p. 119 et 120.

[5] « Avec fondement, » ajoute le compte rendu ! *Ibid.*, p. 120.

[6] *Histoire parlementaire*, t. XXXII, p. 120-127.

L'explication qu'il donna de sa conduite au tribunal est identique à celle qui se trouve dans le Mémoire de lui que nous avons déjà fait connaître au lecteur.

[7] *Hist. parlem.*, t. XXXII, p. 123 et 124.

Sur les falsifications qu'à ce sujet M. Michelet attribua au compte rendu officiel, voyez la note placée à la suite de ce chapitre.

[8] Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 403.

[9] *Moniteur*, an III (1794), n° 14. — Ceci a échappé à M. Michelet, qui a basé exclusivement son récit de la mort de Danton sur des témoignages Dantonistes, comme ceux de Fabricius Pâris, de Daubigny, sans en discuter la valeur, et sans prendre garde aux circonstances sous l'empire desquelles ces témoignages se produisirent.

[10] *Hist. parlem.*, t. XXXII, p. 128.

tôt annonçant qu'il avait des choses curieuses à révéler sur les « trois plats coquins qui avaient perdu Robespierre, » tantôt se répandant en railleries sur ce que la Convention avait appris si tard à le connaître, lui Danton; et, à mesure que, d'une voix calme et grave, le président le rappelait à la modération, lui, redoublait de véhémence. Il affirma que jamais l'ambition et la cupidité n'avaient dirigé ses actions, que jamais il ne leur avait sacrifié la chose publique [1]. Il rappela sa persistance à Pastoret, à la Fayette, à Bailly, à Mirabeau, et comment il avait combattu la royauté, et que, lors du voyage de Saint-Cloud, loin de protéger la fuite de Louis XVI, il avait fait hérisser son passage de piques ou de baïonnettes et saisir la bride des chevaux. Sur ce qu'on lui imputait d'être allé en Angleterre le 17 juillet 1789, inculpation ridicule que l'emploi du mot *émigré* par Hermann rendait odieuse, il expliqua que, ses beaux-frères ayant passé le détroit pour affaire de commerce, il avait profité de l'occasion; et, comme Hermann, très-mal à propos, lui opposait l'exemple de Marat, « Et moi, répliqua-t-il, je soutiens que Marrat est passé deux fois en Angleterre. » Il se défendit d'avoir cherché à sauver Duport. Il avoua que, ministre, on lui avait confié des fonds [2]; mais il offrit d'en rendre un compte fidèle, ajoutant qu'ils avaient pour objet d'accélérer le mouvement de la Révolution. Lui, d'intelligence avec la Gironde? L'animosité que lui portaient Guadet, Brissot, Barbaroux, attestait assez le contraire. Il fit justice des inductions venimeuses tirées contre lui de l'élection du duc d'Orléans, parce qu'il l'avait appuyée. Il donna de ses rapports avec Dumouriez une explication naturelle, sinon décisive. A l'allégation absurde de Saint-Just, que la fameuse pétition du Champ de Mars n'avait été qu'un prétexte, *payé par la cour*, pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie, il répondit par l'évidente pureté des motifs dont cette pétition portait l'empreinte; mais, relativement à sa présence à Arcis-sur-Aube pendant le massacre qui suivit, la justification était impossible [3], et il ne put qu'éluder l'accusation. Il ne fit pas face non plus au reproche que Saint-Just lui adressait de s'être retiré à Arcis-sur-Aube au moment où l'orage du 10 août se préparait, et de n'être revenu à Paris, pressé qu'il était par les reproches des patriotes, que la veille de cette journée terrible. Il assura qu'à cette époque il avait dit : « Le peuple français sera victorieux, ou je serai mort; il me faut des lauriers ou la mort. » Ce n'était point précisément là le point en question. Quant à sa part dans le mouvement, il dit qu'informé par Pétion que l'attaque des royalistes était concertée pour la nuit, mais que tout était arrangé de manière à renvoyer le combat au lendemain, il s'était rendu à la section, y était resté douze heures de suite, ne l'avait quittée qu'en recommandant à ses amis de l'avertir si quelque chose de nouveau arrivait, et y était retourné à neuf heures le lendemain [4].

En parcourant ainsi la série des accusations qui lui étaient personnelles, Danton avait peine à contenir des mouvements de fureur. De sa voix, puissante quoique altérée, il écrasait la sonnette du président. « Est-ce que vous ne m'entendez pas? » lui crie Hermann. Danton : « La voix d'un homme qui défend sa vie et son honneur doit vaincre le bruit de ta sonnette [5]. » Le public murmurait pendant les débats : lui, éclata par cette apostrophe : « Peuple, vous me jugerez quand j'aurai tout dit. Ma voix ne doit pas être entendue de vous seulement, mais de toute la France [6]. » Et il parlait, en effet, comme s'il eût voulu que la France entière l'entendît, poussant parfois des rugissements tels, qu'ils parvenaient au delà de la Seine, jusque sur le quai de la Ferraille, où chacun de ses mots saillants, transmis de bouche en bouche, semaient l'agitation. Le voyant fatigué, les juges l'invitèrent à suspendre sa défense, pour la reprendre ensuite avec plus de calme [7]. Il se tut.

On interrogea Hérault de Séchelles, accusé d'avoir eu des relations intimes avec Proly et Dubuisson; d'avoir cherché à faciliter à une femme, soupçonnée d'émigration, la preuve de sa résidence en France; d'avoir écrit à un prêtre de prendre patience, et que l'ordre ne tarderait pas à se rétablir. Il fallait les yeux de la haine pour découvrir là tout autant de crimes. Un seul fait eût été accablant s'il eût été produit. Une lettre fut produite qui faisait de Hérault de Séchelles un agent secret de l'ennemi; mais la teneur même de cette lettre et le style maladroitement perfide du rédacteur indiquaient de reste une de ces fabrications impudentes auxquelles l'étranger, à cette époque, avait si souvent recours pour perdre les uns par les autres les patriotes. Et c'est ce que l'accusé exposa d'un ton ferme et digne [8].

Camille avait récusé un des jurés, Renaudin :

[1] Voyez la note placée à la suite de ce chapitre.

[2] Le compte rendu porte cinquante millions; mais ceci doit être une erreur de chiffres. Cinquante millions n'est pas une somme qu'on ait pu confier à un seul ministre.

[3] Voy., précédemment, le chapitre relatif au massacre du Champ de Mars.

[4] Voy., pour la défense de Danton, *le Compte rendu du tribunal révolutionnaire*, *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 132-141; et, en ce qui touche ce compte rendu, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[5] Fait raconté dans les prisons par un citoyen, témoin des débats. Voyez *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 83.

[6] Voy. *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 83.

[7] Sur les commentaires auxquels cette invitation a donné lieu, voyez la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[8] Il faut tout dire : il y a dans les *Mémoires du prince de Hardenberg* un passage qui fait comprendre que Hérault de Séchelles ait été soupçonné. Après avoir raconté (tome II, p. 399) que, à la nouvelle de la translation de Marie-Antoinette à la Conciergerie, le comte de Mercy, alors à Bruxelles, dépêcha un émissaire à Danton pour l'engager à épargner la reine; qu'on lui offrit pour ce service une somme d'argent considérable, et qu'il la rejeta, disant qu'il consentait à protéger la reine sans aucune vue d'intérêt personnel, le prince de Hardenberg ajoute : « Plein de confiance dans la protection de Danton, le comte de Mercy crut d'autant mieux qu'elle suffirait à la sûreté de la reine, que, pendant plus d'un mois, l'illustre captive parut oubliée à la Conciergerie. Mais on vit bientôt tout le vide et l'inefficacité de cette négociation clandestine. Il paraît certain que Danton et ses amis

le tribunal rejeta cette récusation, comme contraire à la loi, attendu qu'elle n'avait point été formulée par écrit et dans les vingt-quatre heures avant l'ouverture des débats [1]. Quant aux griefs dont on s'armait contre lui, l'accusé protesta de son dévouement à la Révolution ; il rappela comment il avait dénoncé Dumouriez et les traîtres ; il demanda qu'on ne jugeât point le *Vieux Cordelier* sur des phrases détachées ; il déclara n'avoir fait que suivre l'exemple des meilleurs patriotes en proposant un Comité de clémence ; à l'égard de Dillon, dont on lui reprochait d'avoir été le défenseur, il assura n'avoir réclamé autre chose pour lui qu'un jugement prompt qui le punît, s'il avait été coupable, ou mît au jour son innocence. Hermann lui ayant posé cette question : « N'est-il pas vrai que vous vous êtes opposé de toutes vos forces à la saisie des biens des Anglais? Que vous avez traité les commissaires de proconsuls et combattu leurs rapports d'une manière indécente, » il répondit : « Je nie le fait, et j'en demande la preuve à mes accusateurs [2]. »

Parmi les prévenus, il en était un que poursuivaient depuis longtemps des soupçons cruels, dont l'injure avait rejailli jusque sur Danton. A la veille de mourir de la main du bourreau, le général Miaczinski avait fait, concernant la conduite de Lacroix en Belgique, des déclarations dont le procès-verbal portait : « Lacroix dit au général Miaczinski : *Ecoutez, vous êtes étranger; pillez, nous partagerons* [3]. » Or, bien que ces déclarations n'eussent été consacrées par aucun vote de l'Assemblée, et que Drouet, l'un des deux commissaires chargés de les recevoir, les eût attribuées à un lâche espoir de conserver la vie, — supposition démentie, au surplus, par la mort intrépide de Miaczinski [4], — l'intégrité de Lacroix était restée problématique. On se rappelait bien que, confronté avec Miaczinski, il avait déployé, selon Drouet [5], l'assurance d'une conscience tranquille ; mais on se rappelait aussi que son accusateur n'avait rien rétracté [6], et que lui-même avait avoué avoir dit au général, en présence de Danton : « Vous avez perdu vos effets? Eh bien, vous êtes en pays ennemi : houzardez, et dédommagez-vous de votre perte [7]. » Le passage suivant du manuscrit de Robespierre, publié en 1841, peut donner une idée des rumeurs qui couraient sur le compte de Lacroix : « Dans le pays de Lacroix, on ne parle que des serviettes de l'archiduchesse, rapportées de Belgique et démarquées dans le pays [8]. »

Quoi qu'il en soit, Hermann glissa très-légèrement sur des faits que, pour l'honneur de la Révolution ou dehors, il importait, en tout cas, de couvrir d'un voile. Il rappela les déclarations de Miaczinski, mais dans des formes adoucies, et manifestement adoucies avec intention : « Miaczinski vous accuse de lui avoir dit : « Vous êtes en pays étranger, la Convention ne « vous doit aucune fourniture ; c'est au pays « étranger à vous ravitailler. » — Pouvez-vous donner au tribunal quelques détails sur votre mission en Belgique? — Lacroix a-t-il eu connaissance d'une voiture qui contenait quatre cent mille livres d'effets précieux [9]? » La défense de l'accusé consista à dire que les déclarations de Miaczinski étaient mensongères ; que, logé en Belgique, lui, Lacroix, chez un général assez mal meublé, il avait acheté du linge pour l'usage des représentants du peuple, et l'avait déposé dans une voiture qu'on avait arrêtée à Béthune ; qu'une autre voiture, contenant de l'argenterie, avait été pillée dans un village, et qu'il en avait été dressé procès-verbal [10]. Ce fut tout. Le président se hâta de passer à la partie politique de l'accusation. Mais ici Lacroix avait à invoquer le témoignage de quelques-uns de ses collègues de la Convention, et il l'invoqua.

On a vu que le plan de défense de Danton et de Lacroix consistait à *émouvoir le peuple* [11], à donner au procès les proportions d'une grande bataille politique. En conséquence, les accusés déclarèrent qu'ils avaient à dénoncer la dictature du Comité de salut public, et ils demandèrent au tribunal d'écrire à l'Assemblée pour qu'elle reçût leur dénonciation [12]. Accéder à une pareille demande, c'eût été mettre les accusés sur le siége des juges et les juges sur le banc des accusés : le tribunal n'y pouvait consentir

cherchèrent à en tirer parti dans des vues de domination particulière. Danton s'étant concerté avec Herault de Séchelles, ce dernier se rendit mystérieusement en Savoie, et là, se servit, pour ses relations au dehors, de son intimité avec mesdemoiselles de Bellegarde. Il eut même avec Barthélemy, ambassadeur en Suisse, des conférences que le Comité de salut public, à qui elles furent révélées, regarda comme suspectes. On répandit que Danton rêvait à faire la paix et qu'il aspirait à être régent. Peu de mois après, lui et ses amis montèrent sur l'échafaud. » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. II, p. 400 et 401.)

[1] Voy., sur le témoignage de Pâris relativement à ce fait, la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[2] Voy. le procès de Danton, t. XXXII de l'*Histoire parl.*, p. 147-148.

[3] Procès-verbal des déclarations du général Miaczinski. Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXVII, p. 162.

[4] Le compte rendu du tribunal criminel constate qu'il mourut avec le plus grand courage (*Ibid.*, p. 119.) Au reste, il résulte du rapport de Drouet lui-même que la lettre par laquelle Miaczinski offrait de faire des révélations, si on lui accordait un sursis, n'était pas de lui. (*Ibid.*, p. 165.)

[5] *Hist. parlem.*, t. XXVII, p. 166.

[6] Rapport de Drouet, dans l'*Histoire parlem.*, t. XXVII, p. 166 : « Lacroix demanda à Miaczinski : « Vous ai-je effectivement conseillé de piller, en « ajoutant que je partagerais avec vous le produit de ce brigandage? » Miaczinski : « *Je l'ai dit*, et *je le répète.* » — Rapport de Rouzet, l'autre commissaire, *ibid.*, page 165 : « Nous avons interpellé Miaczinski sur ce mot : « *Pillez, nous partagerons.* » Il répéta ce mot. »

[7] Rapport de Rouzet. *Ibid.*

[8] Saint-Just ne crut pas devoir faire usage, pour son rapport, de ce passage, qui se trouve biffé par lui dans le manuscrit de Robespierre, soit que de telles rumeurs lui aient paru sans fondement, soit qu'il n'ait pas voulu mentionner un détail aussi bas, à cause de l'impression que cela pourrait produire à l'étranger. On a vu, par la censure que Billaud-Varenne et Robespierre firent du rapport d'Amar dans l'affaire Chabot, combien le Comité de salut public craignait cette impression.

[9] Voy. le procès, t. XXXII de l'*Hist. parl.*, p. 149 et 150.

[10] *Ibid.*, p. 150.

[11] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 134.

[12] C'est du moins ce que Pâris affirma au procès de Fouquier-Tinville. Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 470.

sans changer la nature de ses attributions, il refusa ; et l'on a de la peine à concevoir que cela lui ait été imputé à crime, même par les historiens qui n'ont fait que servir d'écho à Fabricius Pâris [1].

Où il y eut iniquité flagrante, ce fut dans le refus d'appeler en témoignage seize membres de la Convention, dont les accusés avaient fourni la liste.

Le Comité avait bien prévu qu'ils entreraient dans cette voie, et, la veille du jour où ils furent mis en jugement, il avait été enjoint à Fouquier-Tinville de résister [2]. Il est certain qu'en admettant la requête présentée on ouvrait une arène à la guerre civile. Mais à qui la faute? L'admission des témoins indiqués était de droit rigoureux ; et qui superpose la *raison d'État* à la justice est sur la pente de tous les crimes. Cette pente, Fouquier-Tinville la descendit effrontément, lorsque, organe servile d'une pensée qu'il prétendit plus tard n'avoir pas été la sienne [3], il opposa aux réclamations, passionnées mais légitimes, des accusés, cette fin de non-recevoir pitoyable : « L'accusation portée contre vous émanant de la Convention en masse, aucun de ses membres ne peut vous servir de témoin justificatif [4]. »

Toutefois, comme Lacroix insistait et protestait : « Eh bien, dit l'accusateur public, je vais écrire à la Convention ; et son vœu sera exactement suivi [5]. »

Vint ensuite l'interrogatoire de Philippeaux et celui de Westermann, qui ne présentent de remarquable que cette belle réponse de Philippeaux à Fouquier-Tinville, lui criant : « Il ne manque à ce que vous dites que les actions » : *Il vous est permis de me faire périr; mais, m'outrager, je vous le défends* [6].

Ceci se passait le 14 germinal. Dans la soirée, Fouquier courut au Comité. Il aurait voulu, quant à lui, qu'on fît droit à une requête qu'on ne pouvait repousser que par une violation manifeste de tous les principes. Billaud-Varenne et Saint-Just montrèrent un front menaçant. Il se retira [7].

Le lendemain, avant l'audience, Hermann et Fouquier, entrant dans la chambre des jurés, leur font part de la réponse du Comité [8]. L'audience s'ouvre. Danton, soutenu par ses coaccusés, renouvelle avec force sa demande de la veille. Il était très-animé ; et ses formes robustes, sa puissante laideur, le désordre même de son éloquence emportée, ajoutaient à l'effet de ses protestations. Il se déchaîna contre Robespierre et Couthon, contre Saint Just et Billaud, contre Amar et Voulsnd, contre Vadier surtout [9]. Du refus d'entendre les témoins, il menaçait d'appeler au peuple entier, que sa voix faisait tressaillir. L'entassement de la foule était tel, que beaucoup ne pouvaient rien voir, Thirion était monté sur une chaise ; Danton l'aperçoit et lui crie avec passion : « Allez à l'Assemblée; allez demander que nos témoins soient entendus [10]. » Il n'est pas vrai que les accusés, ce jour-là, insultèrent le tribunal, ni qu'ils lancèrent aux juges des boulettes de pain [11]; et même, Danton dit à Hermann : « Président, je te respecte; tu as l'âme honnête [12]. » Ce qui est vrai, c'est que l'émotion des accusés s'était communiquée au peuple; c'est qu'il frémissait comme les feuilles d'une forêt au souffle d'un vent d'orage ; c'est que les juges étaient troublés, et que, selon l'expression d'Hermann, « il y avait dans la salle de grands mouvements [13]. »

Les murmures du peuple inquiétant le tribunal, Fouquier-Tinville écrivit sur-le-champ aux Comités la lettre suivante, dont il donna lecture aux accusés et à l'audience [14] :

« Citoyens représentants, un orage horrible gronde depuis que la séance est commencée ; les accusés, en forcenés, réclament l'audition des témoins à décharge, des citoyens députés Simond, Courtois, Laignelot, Fréron, Panis, Lindet, Calon, Merlin (de Douai), Gossuin, Legendre, Robert Lindet, Robin, Goupilleau (de Montaigu), Lecointre (de Versailles), Brival et Merlin (de Thionville). Ils en appellent au peuple entier du refus qu'ils prétendent éprouver ; malgré la fermeté du président et du tribunal, leurs réclamations multipliées troublent la séance, et ils annoncent hautement qu'ils ne se tairont pas que leurs témoins ne soient entendus, sans un décret. Nous vous invitons à nous tracer définitivement notre règle de conduite, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver ce refus [15]. »

Cette lettre, qu'Hermann et Fouquier-Tinville signèrent [16], constatait un fait vrai, savoir, les

[1] Voy., *ubi supra*, sa déposition. Il assure que le tribunal n'avait *aucune raison valable* à opposer à la requête des accusés, lui greffier, et qui devait savoir ce que c'est qu'un tribunal.

[2] *Réponse d'Ant.-Quentin Fouquier aux différents chefs d'accusation*, etc.

[3] *Ibid.*

[4] Voy. le procès. *Hist. parlem.*, t. XXXII, p. 152.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*, p. 155.

[7] Déposition de Daubigny dans le procès de Fouquier-Tinville. *Histoire parlem.*, t. XXXIV, p. 403.

Dans son *Précis justificatif et historique*, Daubigny donne le même détail, comme le tenant de Fouquier lui-même, lorsqu'ils étaient ensemble à Sainte-Pélagie. *Bibl. hist. de la Rév.*, 947-8. (*British Museum.*)

[8] Déclaration d'Hermann et de Fouquier, dans le procès de ce dernier. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 477.

[9] *Précis justificatif et historique*, par Vilain Daubigny. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 947-8. (*British Museum.*)

[10] Déclaration de Thirion dans la séance du 12 fructidor, citée par Lecointre dans sa brochure *Appel au peuple français*. *Biblioth. hist. de la Révol.*, 1097-8-9. (*British Museum.*)

[11] Voyez la déclaration d'Hermann, dans le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV de l'*Hist. parlem.*, p. 462.

[12] *Ibid.*

[13] *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 462. Voy. *Précis justificatif et historique*, par Daubigny, et la déposition de Pâris dans le procès de Fouquier.

[14] Cette dernière circonstance, très digne d'être remarquée, est affirmée par Daubigny dans son *Précis justificatif et historique*. Voy. la *Bibl. hist. de la Révol.*, 947-8. (*British Museum.*)

[15] Voy. le procès de Fouquier, t. XXXIV de l'*Hist. parlem.*, p. 461.

[16] Fouquier en avait écrit une autre dont Hermann trouva le style trop violent et qui fut remplacée par celle-ci. Voy. la déclaration d'Hermann dans le procès de Fouquier. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 462.

réclamations véhémentes des accusés ; elle ne parlait ni d'insultes adressées aux magistrats ni de révolte ; loin de tendre à dépouiller les prévenus de leurs moyens de défense, elle semblait viser au but contraire, en informant la Convention des dangers d'un refus qu'elle signalait la difficulté de *motiver* judiciairement [1]. Aussi ne provoqua-t-elle aucun murmure de la part de ceux qu'elle concernait, quand elle leur fut communiquée [2]. Restait à savoir quel usage en ferait le Comité de salut public.

Or, pendant ce temps, une agitation inaccoutumée régnait dans les prisons. A Saint-Lazare, où l'on avait confondu pêle-mêle Millin-Grandmaison, Gilibert, Lapalue, Grammont père et fils, d'Estaing, des hommes de tous les partis, le bruit s'était répandu, dès le 14 germinal, que la Convention était divisée ; que le tribunal révolutionnaire avait été forcé de suspendre les débats ; qu'une insurrection populaire se préparait ; qu'elle devait éclater cette nuit-là même ; que les détenus pouvaient s'attendre à être délivrés. Et ce bruit s'accrédita tellement dans le corridor numéro 3 de la maison, que plus de trente détenus y restèrent toute la nuit sur pied, prêts à profiter de l'occasion [3]. Lebois, un d'eux, disait que les femmes, dans Paris, empêcheraient bien les accusés d'être guillotinés [4].

Au Luxembourg, où l'on formait des vœux ardents pour Camille Desmoulins [5], on apprit ce qui se passait par Dillon, ami de Camille, et qui recevait deux fois par jour des nouvelles du tribunal [6]. Jusque-là, rien de mieux ; mais, malheureusement, la prudence, chez Dillon, n'était pas la qualité dominante, et il commit une imprudence fatale. Dans la prison se trouvait un certain Laflotte, ancien ministre de la République à Florence, homme d'un caractère peu sûr, — la suite ne le prouvera que trop ! — Le soir du 14, Dillon se rend auprès de lui, et, après lui avoir parlé de l'impression produite sur le peuple par l'attitude des accusés, il lui dit que les prisonniers sont menacés d'un égorgement ; qu'il faut résister à l'oppression, se réunir ; qu'il a formé un projet, lui Dillon, pour l'exécution duquel il s'entend avec Simond, homme à la tête froide et au cœur chaud ; qu'il le lui amènera, ainsi que Thouret, autre détenu, et qu'ils lui confieront leurs vues. Puis, en présence de Laflotte, qui a feint l'assentiment, Dillon donne à un porte-clefs nommé Lambert une lettre dont il coupe la signature, sans cacher que cette lettre était à l'adresse de madame Desmoulins, et mettait à sa disposition mille écus, « pour envoyer du monde autour du tribunal révolutionnaire. » A huit heures et demie, Dillon, accompagné de Simond, reparaît chez Laflotte, qui ouvre l'oreille à des confidences qu'il se réservait bassement de trahir. Et en effet, le lendemain, 15 germinal, l'administrateur de police Wichterich, sur une lettre du concierge du Luxembourg, allait recevoir, de la bouche de Laflotte, la déclaration des faits qui précèdent [7].

Aussitôt Saint-Just et Billaud-Varenne courent à la Convention. Elle venait de chasser ignominieusement de la barre deux pétitionnaires qui avaient osé lui proposer de *mettre la mort à l'ordre du jour*. Saint-Just paraît et s'exprime ainsi : « L'accusateur public du tribunal révolutionnaire a mandé que la *révolte des coupables* avait fait suspendre les débats de la justice... » Mensonge indigne ! Dans la lettre d'Herman et de Fouquier, il n'était nullement question de révolte. Cette lettre, pourquoi ne pas la lire ? Au moins aurait-il fallu faire savoir à la Convention ce que les accusés réclamaient ! Mais non : de l'objet de leurs réclamations et de la liste des députés qu'ils voulaient qu'on entendît comme témoins, pas un mot. Jamais omission ne fut plus criminelle ; jamais réticence ne ressembla davantage à un assassinat. Il y a là une souillure qui, éternellement, suivra le nom de Saint-Just. « Vous avez échappé, continua-t-il, au danger le plus grand qui jamais ait menacé la liberté... La révolte des criminels, aux pieds de la justice même, explique le secret de leur conscience... Quel innocent s'est jamais révolté contre la loi [8] ?... »

Et au nom des deux Comités, il proposa le décret suivant :

« La Convention décrète que le tribunal révolutionnaire continuera l'instruction relative à la conjuration de Lacroix, Danton, Chabot et autres ; que le président emploiera tous les moyens que la loi lui donne pour faire respecter son autorité et celle du tribunal révolutionnaire, et pour réprimer toute tentative de la part des accusés pour troubler la tranquillité publique et entraver la marche de la justice.

« Décrète que tout prévenu de conspiration qui résistera ou insultera à la justice nationale sera mis hors des débats sur-le-champ [9]. »

On a dit et répété que Saint-Just fit rendre par la Convention un décret qui mettait Danton et ses amis hors des débats : c'est une erreur manifeste. Le décret du 15 germinal enjoint, au contraire, de *continuer l'instruction*, c'est-à-dire l'audition des témoins et tout ce qui appartient à la procédure. La *mise hors des débats* n'est décrétée que pour le cas où la rébellion des accusés nécessiterait le recours à cette mesure extrême [10]. Mais l'odieux était dans la constatation fausse

[1] C'est ce que Fouquier-Tinville fait ressortir victorieusement dans sa *Réponse aux différents chefs d'accusation*. Voy. la *Bibl. hist. de la Rév.*, 947-8 (*British Museum*)

[2] Il n'en est nullement question dans le récit de Doubigny. *Précis justificatif et historique*, ubi suprà.

[3] Voyez le rapport de Wichterich, t. XXXII de l'*Histoire parl.*, p. 187-190. Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[4] *Hist. parlem.*, t. XXXII, p. 185-187.

[5] Renseignements donnés par Léonard Bourdon. — Rapport de Saladin, numéro xxII des pièces à l'appui.

[6] *Ibid.*

[7] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 155.

[8] *Ibid.*

[9] *Hist. parlem.*, t. XXXII, p. 187.

[10] C'est ce que Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère firent observer avec raison dans leur *Réponse aux pièces communiquées par la Commission des vingt et un*. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1100-1. (*British Museum*.)

qui provoqua le décret du 15 germinal, et dans le silence artificieux gardé sur une demande que la Convention eût admise peut-être, si on la lui avait loyalement exposée.

Pour mieux entraîner l'Assemblée, Billaud-Varenne ne manqua pas de lui lire le rapport de Wichterich, rapport prouvant, dit-il, « quelle intimité règne entre les conspirateurs traduits au tribunal, et ceux des prisons [1]. » Ainsi fut emporté le vote.

En ce moment, la femme de Philippeaux sollicitait la permission de se présenter à la barre. Billaud fut d'avis qu'on l'admît sur-le-champ, et que, pour toute réponse, on lui lût la lettre de Garnier (de Saintes), afin qu'elle apprît qu'elle sollicitait en faveur d'un conspirateur. « Heureusement, écrit Daubigny, — tout ennemi de Robespierre qu'il se montrait quand il traça ces lignes, — heureusement, Robespierre, plus humain cette fois que Billaud-Varenne, s'y opposa; et vous n'eûtes point à rougir de voir sous vos yeux insulter à la douleur d'une femme qui venait vous implorer [2]. »

Amar était au Comité des procès-verbaux quand on vint y expédier le décret : il se charge de le porter au tribunal [3]. De son côté, Vouland portait la déclaration de Laflotte. Fabricius Pâris, ennemi mortel de Fouquier-Tinville [4], et dont il est juste par conséquent de n'admettre le témoignage qu'avec réserve, raconte qu'il vit arriver les deux messagers le visage pâle, et pleins de la crainte sinistre que les victimes n'échappassent au bourreau. Il peint Vouland remettant à Fouquier le papier fatal, avec ces mots : « Nous les tenons enfin, les scélérats; ils conspiraient au Luxembourg... Voilà de quoi vous mettre à votre aise; » et Fouquier répondant, le sourire sur les lèvres : « Ma foi, nous en avions besoin [5]. »

Cependant lecture est donnée du décret de la Convention et de la dénonciation de Laflotte. En entendant prononcer le nom de sa femme, Camille pousse un cri déchirant : « Les scélérats! non contents de m'assassiner, ils veulent assassiner ma femme [6]! »

Danton se lève, transporté de colère. Il somme les juges, les jurés, le peuple, de déclarer si le fait de révolte, motif du décret, est vrai [7]. Apercevant derrière les gradins et Fouquier, certains membres du Comité de sûreté générale, accourus à ce triste spectacle : « Voyez, s'écrie-t-il, ces lâches assassins, ils nous suivront jusqu'à la mort [8]. » Le peuple est ému, il s'agite. Hermonn, effrayé, lève la séance [9].

Le 16 germinal était le quatrième jour du procès; et la loi prescrivait au président, lorsqu'une affaire avoit duré plus de trois jours, de poser aux jurés cette question : « Êtes-vous suffisamment éclairés? » Comment, dans cette circonstance, auraient-ils pu l'être? Danton avait parlé longuement, il est vrai, et la parole lui avait été plusieurs fois accordée [10]. Mais l'interrogatoire de Hérault de Séchelles, celui de Camille, celui de Philippeaux, celui de Westermann, celui de Chabot, quelles lumières si grandes avaient-ils donc fournies, qu'un plus ample examen devînt superflu? Et les pièces, qu'on n'avait pas produites! et les témoins, qu'on n'avait pas appelés! et les avocats, qu'on n'avait pas entendus! Aussi, ce ne fut qu'un cri parmi les accusés, cri d'étonnement, de douleur et de fureur. Vadier était assis, en ce moment, auprès d'une petite table, dans l'imprimerie de Nicolas, dont la fenêtre donnait directement sur la première de celles de la salle d'audience [11], et il put voir en effet ce que, ce jour-là même, il alla raconter à la Convention, savoir, que les accusés avaient jeté aux juges des boulettes de pain [12]. La vérité est que c'est alors qu'eurent lieu, de la part des accusés, furieux, les démonstrations insultantes dont on a faussement reporté la date à l'audience précédente, pour faire croire qu'elles avaient motivé le décret du 15. Camille Desmoulins était tellement hors de lui, que, déchirant son projet de défense, il en lança les morceaux à la tête de Fouquier-Tinville [13]. Il appelait les juges des bourreaux; et, de leur côté, Danton et Lacroix exhalaient leur indignation en paroles brûlantes : « Jugés sans être entendus!... Point de délibération!... Nous avons assez vécu pour nous endormir dans le sein de la gloire [14]!... » On fit sortir les accusés, et les jurés entrèrent dans leur chambre pour délibérer.

Quelques écrivains, sur la foi de Fabricius Pâris et sans discuter son témoignage, ont affirmé que Hermonn et Fouquier-Tinville se rendirent auprès des jurés, et, pour mieux les influencer, leur montrèrent une lettre venue de l'étranger, disaient-ils, et adressée à Danton [15]. Il eût été juste de ne point taire que ce fait, comme plusieurs autres venant de la même source, fut d'une manière formelle démenti par Hermann,

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXII, p. 187.

[2] *Précis justificatif et historique*, par Vilain Daubigny, *Biblioth. hist. de la Révol.*, 947-8. (*British Museum*) — Voy. la note critique placée à la suite de ce chapitre.

[3] Déclaration d'Amar dans la séance du 13 fructidor. Il avait commencé par nier le fait; mais, devant le témoignage de Tulhen, il fut obligé de se rétracter.

[4] « Il régnait de l'animosité entre Pâris et Fouquier. » Déposition de la femme du buvetier du tribunal. *Hist. parl.*, t. XXXV, p. 20.

[5] Déposition de Pâris, dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 471 et 472.

[6] *Ibid.*

[7] Déposition de Daubigny, *ubi suprà*, p. 405.

[8] Déposition de Pâris, *ubi suprà*.

[9] Déposition de Daubigny.

[10] Hermann : « Je puis affirmer que Danton a eu plusieurs fois la parole. » Voyez le procès de Fouquier. *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 129.

[11] *Précis justificatif et historique*, par Vilain Daubigny, dans la *Bibl. hist. de la Révol.*, 947-8. (*British Museum.*)

[12] Ce fait, affirmé par Vadier à la tribune de la Convention, dans la séance du 16 germinal, se trouve confirmé dans l'*Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, servant d'introduction à sa Correspondance, publiée par M. Matton aîné. Voy. p. 25.

[13] *Ibid.* — C'est ce chiffon qui, ramassé après l'audience, arriva aux mains de Lucile, et put être ainsi rangé au nombre des documents publiés par M. Matton.

[14] Compte rendu du procès. *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 162.

[15] Voyez la déposition de Pâris, dans le procès de Fouquier. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 475.

et verbalement, et dans une protestation écrite [1]; que, de plus, Pâris, témoin suspect, parlait ici par ouï-dire, prétendant tenir la chose de Topino-Lebrun, un des jurés, assertion dont on ne put vérifier l'exactitude, parce qu'alors Topino-Lebrun était en fuite [2]. Ce qui est mieux établi et ressort d'ailleurs de la situation même, c'est que les jurés, sauf quelques fanatiques, se déterminèrent par des considérations purement politiques et sacrifièrent la justice au culte de cette affreuse déesse : la *raison d'État!* Ils voyaient une guerre à mort engagée. Nul espoir de réconciliation désormais. Ils eurent la vision de Robespierre étendu mort aux pieds de Danton resté debout. Ils se crurent condamnés à choisir [3] !

Quand ils reparurent, le trouble de leur cœur dut se lire sur leur visage. Fabricius Pâris trouva à plusieurs d'entre eux « l'air de forcenés [4]. » A leur tête s'avançait Trinchard, qui, en passant devant Pâris, lui dit, avec un geste furieux : « Les scélérats vont périr [5] ! » L'arrêt fatal était porté. Un seul, parmi les prévenus, avait été jugé digne de vivre; c'était Luillier; et celui-là, dans la prison où il fut ensuite transféré, s'ouvrit les quatre veines [6].

La loi voulait que le jugement fût prononcé en présence des accusés; mais, comme on craignait les mouvements qui avaient déjà éclaté dans l'audience, la loi à cet égard fut violée [7]. Ils avaient été reconduits à la Conciergerie : c'est là qu'on envoya le greffier leur lire le jugement. A l'endroit où était cité l'article de la loi qu'on leur appliquait, ils interrompirent la lecture, ne voulant point en entendre davantage, et s'écriant qu'il leur importait peu avec quelle arme on les assassinât [8].

Camille Desmoulins ne put retenir ses larmes. « Ma femme! mon enfant! » répétait-il sans cesse [9].

Les condamnés furent exécutés le 16 germinal (5 avril). Ils affrontèrent la mort : Hérault de Séchelles, avec le sang-froid d'un philosophe; Westermann, avec l'intrépidité d'un soldat; Philippeaux et Bazire, avec le calme d'une conscience droite.

Sénar rapporte, et quelques historiens ont répété d'après lui, que, quelques instants avant de partir pour l'échafaud, Danton s'écria : « Qu'importe si je meurs? J'ai bien joui dans la Révolution; j'ai bien dépensé, bien riboté, bien caressé les filles : allons dormir [10]. » Mais, outre que Sénar ne mérite en général aucune créance, et ne donne ici aucune indication de nature à confirmer son témoignage, les ignobles paroles qu'il prétend citer sont en complet désaccord avec l'élévation imposante, quoique un peu théâtrale, que, selon tous les récits, Danton déploya dans ses derniers moments. On ne saurait non plus regarder que comme une boutade calomnieuse de la haine ces mots de Mercier : « Le sauvage Danton, dont tous les décrets sentaient le vin, mourut ivre [11]. » Danton était cynique, sans doute; mais il avait l'instinct de la grandeur, et cet instinct, chez des hommes de sa trempe, ne se développe jamais mieux qu'en présence de la mort.

Quant à Camille Desmoulins, l'excès de l'indignation lui avait ôté l'empire de lui-même. Durant le trajet de la prison à la guillotine, il mit à ce point ses habits en lambeaux, qu'il arriva presque nu devant l'exécuteur [12]. A cette abjecte portion de la foule qui a des acclamations pour tous les triomphes et des huées pour toutes les chutes il criait : « Peuple, on te trompe! on te trompe! on immole tes meilleurs défenseurs. » Mais Danton : « Reste donc tranquille, et laisse là cette vile canaille [13]. »

Le funèbre cortége avait à passer rue Saint-Honoré, devant la maison Duplay. Robespierre ayant fait fermer la porte cochère, les fenêtres et les volets, cette maison ressemblait à un tombeau. Un gémissement s'en échappa au moment où passait Camille [14]!...

Qui ne connaît le reste? Qui ne sait qu'au moment de l'exécution, Hérault de Séchelles s'approchant de Danton pour l'embrasser, et un des exécuteurs paraissant vouloir s'y opposer, Danton lui dit : « Est-ce qu'on t'a ordonné d'être plus cruel que la mort? Va, tu n'empêcheras pas nos têtes de s'embrasser au fond du panier [15]? » Au souvenir de sa jeune femme, alors enceinte, il s'attendrit : « O ma bien-aimée, je ne te verrai donc plus! » Mais, rappelant aussitôt sa fermeté et se tournant vers le bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple : elle en vaut

[1] Dans le procès de Fouquier, il déclara n'avoir eu aucune connaissance de la lettre en question, et n'être entré dans la chambre des jurés que le 15, à neuf heures du matin, avant l'audience, pour leur apprendre que le Comité de salut public s'opposait à l'audition des témoins réclamés par les accusés. Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 477. — De plus, la déclaration de Pâris, en ce qui touche Hermann, se trouve formellement contredite par ce dernier, dans une lettre qu'il adressa à la Commission des vingt et un, et qu'on trouve mentionnée dans la *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés aux pièces communiquées par la Commission des vingt et un. Bibl. hist. de la Révol.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[2] Voyez le procès de Fouquier. *Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 473 et 477.

[3] C'est ce qui nous a été expliqué par Souberbielle, un des jurés, nullement intéressé alors à donner cette couleur à sa conduite. Dans le procès de Fouquier, Hermann dit : « Cette affaire était un *procès extraordinaire et politique*. (*Hist. parl.*, t. XXXV, p. 150.) Plus loin, on trouvera la confirmation de ceci.

[4] Déposition de Pâris, *ubi suprà*, *Hist. parlem.*, t XXXIV, p. 473.

[5] *Ibid.*

[6] *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 93.

[7] Hermann en convint dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 151.

[8] Déposition de Wolf, commis greffier du tribunal révolutionnaire, dans le procès de Fouquier-Tinville. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 452.

[9] *Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, servant d'introduction à sa *Correspond. inédite*, publiée par M. Matton, p. 26.

[10] *Révélations tirées des cartons des Comités de salut public et de sûreté générale*, par Sénar, p. 99.

[11] *Nouv. Tabl.*, 102.

[12] *Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, servant d'introduction à sa *Correspondance inédite*, publiée par M. Matton aîné, p. 26.

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*

[15] *Précis justificatif et historique*, par Vilain Daubigny, dans la *Bibl. hist. de la Révol.*, 947-8. (*British Museum.*)

la peine [1] ». Camille mourut tenant dans sa main des cheveux de Lucile [2].

Le soir, comme Fleuriot Lescot, accompagné de Lumière, un des jurés, longeait le port Saint-Nicolas, plusieurs patriotes connus de la section du Muséum coururent à lui, se répandant en exclamations de surprise et de douleur. Fleuriot Lescot leur dit : « Vos réflexions seraient justes, appliquées à tout autre tribunal que le tribunal révolutionnaire, qui est moins un tribunal *de justice* que *de politique*... » Il allait continuer, les autres l'arrêtèrent : « N'en dites pas davantage... nous comprenons... Adieu [3]!... » Mais entre la justice et la politique, quand celle-ci diffère de la justice, il y a cette différence que la première est un bouclier à l'usage de tous, et la seconde une épée dont nul n'est sûr de pouvoir toujours à son gré diriger la pointe. Ah ! elle est d'une beauté poignante, — et combien vraie ! — cette expression de M. Michelet, parlant du cimetière de Monceaux : « Danton en ouvrit les fosses, et y attendit Robespierre [4]! »

[1] Beaulieu, *Biographie de Danton*.
[2] *Essai sur la Vie de Camille Desmoulins*, par M. Matton, p. 27.
[3] *Précis justificatif et historique*, par Vilain Daubigny, p. 54.
[4] *Hist. de la Révol. fr.*, t. IX, livre XVII, chap. III, p. 184.

Dans le récit qui précède, nous croyons n'avoir ni rien dit qui ne fût profitable à la vérité, ni rien omis de ce que la justice défendait de taire. Nous avons apporté d'autant plus de scrupule à produire et à peser les témoignages divers ou contradictoires, que nous avons cru remarquer, de la part de nos prédécesseurs, une tendance à reléguer dans l'ombre certains documents de nature soit à combattre, soit à affaiblir l'autorité de ceux qui servaient le mieux leurs prédilections respectives.

Et d'abord, comment les choses sont-elles présentées dans l'*Histoire parlementaire?* Les auteurs, Robespierristes quand même, ne font pas de doute (t. XXXII, p. 105 et suivantes) que le rapport de Saint-Just ne fût « rigoureusement vrai au fond, » quoique « basé sur des convictions morales plutôt que sur des preuves matérielles. » Et ils concluent de « certaines révélations *venues depuis*, » que le Comité de salut public, « borné, sur bien des points, à des soupçons, à des conjectures, à des probabilités, à des apparences, » n'en eut pas moins raison de tuer les Dantonistes. Voilà, il faut en convenir, un étrange système de justice ! Et à quoi se rapportent les révélations ultérieures dont il s'agit? A la vénalité de Danton? Mais, si Danton eut la faiblesse de toucher l'argent de la cour, ce fut à l'origine des événements révolutionnaires, et il faudrait prouver au moins que, comme conséquence, il combattit la Révolution, au lieu de la servir. Les auteurs de *Histoire parlementaire* donnent comme une preuve certaine de trahison les intelligences de Danton avec Dumouriez ; mais, si ces intelligences furent, en effet, de nature à éveiller des soupçons, il n'est nullement démontré qu'elles aient été criminelles ; et il faut remarquer que, jusqu'au moment où la défection de Dumouriez fut connue, on était si peu disposé à voir un traître dans le héros de l'Argonne, dans le vainqueur de Valmy et de Jemmapes, que Billaud-Varenne lui-même y fut trompé. Quant aux liaisons de Danton avec les Girondins, telles qu'elles ressortent des *Mémoires de Garat*, invoqués par les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, il est singulier qu'ils s'arment contre Danton du livre le plus propre à le faire aimer ! En ce qui touche le procès, ils se bornent à copier le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, en faisant suivre cette reproduction de quelques remarques très-partiales, où ils supposent arbitrairement que Danton « comptait sur une conspiration tramée au Luxembourg, » et où ils opposent ce qu'ils nomment ses « grossièretés » à la dignité déployée par le président du tribunal, ainsi qu'à la justesse et à la convenance de ses interpellations. Mais le monstrueux amalgame des causes ; l'injuste refus fait par Hermann à Fabre d'Eglantine de lui communiquer les originaux nécessaires à sa défense ; le refus non moins injuste fait aux accusés d'appeler certains de leurs collègues en témoignage ; le mensonge par omission et par affirmation au moyen duquel Saint-Just obtint de la Convention le décret du 15 germinal ; la violation de la loi résultant de l'absence des accusés lors du prononcé de l'arrêt, violation avouée par Hermann lui-même .. rien de tout cela ne trouve place dans les commentaires des auteurs de l'*Histoire parlementaire*, qui, pour comble, représentent le peuple comme absolument hostile aux accusés, sans tenir compte des témoignages contraires, et même sans les mentionner.

Non moins frappantes les erreurs en sens inverse.

Il fallait assurément le fanatisme farouche de Saint-Just et de Billaud-Varenne pour classer, sur de simples conjectures, un Danton, un Camille Desmoulins, dans la catégorie des royalistes et des traîtres. Mais prétendre que Danton et Camille ne furent frappés que parce qu'ils s'étaient faits les apôtres de l'humanité, c'est vraiment trop se hâter de mettre la Révolution au ban de l'humanité et donner trop beau jeu aux contre-révolutionnaires. La vérité est que le mouvement Dantoniste, tel qu'il se révèle dans les derniers écrits de Camille Desmoulins, revus et corrigés par Danton (voy. le manuscrit de Robespierre, publié par M. Louis Dubois, p. 25), fournissait aux royalistes des armes terribles ; et leurs manifestations à l'apparition de ces écrits ne l'attestèrent que trop. Recommander la *clémence*, quand la victoire est remportée, rien de mieux ; mais, tant que la bataille dure, quel système est préférable à celui de la *justice?* La Révolution, attaquée avec une multiplicité de ressources et une rage qui n'eurent jamais d'exemple, n'avait-elle donc rien de mieux à faire qu'à se désarmer en présence de ses innombrables ennemis? Et dans quel espoir? Qu'on lui ferait grâce, au premier changement de roue? Ah! il fut inauguré, le lendemain du 9 thermidor, ce système de la clémence au profit des contre-révolutionnaires, et le résultat fut la *Terreur blanche !* Modération et vigilance, équité et fermeté, voilà ce que les circonstances exigeaient ; rien de moins, mais rien de plus. Or, si l'on juge le *Vieux Cordelier*, non point par telle ou telle phrase, mais par l'impression générale qui résulte de l'ensemble, et en ayant soin de se reporter aux circonstances, comment nier la portée funeste de pages où le régime révolutionnaire était comparé aux règnes des plus exécrables tyrans? Car, il est juste de ne pas l'oublier, le *Vieux Cordelier*, à partir du numéro III, fut plus qu'un appel à la douceur ; ce fut une satire sanglante de la Révolution, et la plus sanglante des satires. Il était donc parfaitement légitime et même nécessaire de combattre le mouvement Dantoniste ; l'horreur fut de le combattre au moyen de la violence, d'accusations dénuées de preuves ou évidemment fausses, et du bourreau !

Maintenant, quel fut, dans ce drame lamentable, le vrai rôle de Robespierre? Nous croyons l'avoir décrit avec une rigoureuse vérité.

Robespierre commence à s'unir à Danton et à Camille pour empêcher la Révolution de mourir de ses propres excès, et les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier* lui sont montrés. Mais bientôt il s'aperçoit que l'idée qu'il se proposait de poursuivre en commun avec Danton et Camille n'est pas la sienne. Il ne voulait que fuir un extrême, et eux courent évidemment vers l'extrême opposé. Il sent que la modération va se perdre dans la faiblesse. Le troisième numéro du *Vieux Cordelier* venant à paraître, il mesure d'un œil inquiet l'intervalle qui sépare ce numéro des deux premiers ; il entend les cris de triomphe des royalistes ; et le soupçon commence à hanter son esprit défiant. Ce n'est pas toutefois Ca-

mille qui fixe ses appréhensions. Il le sait impressionnable, léger, prompt à subir l'influence d'une nature plus forte. Il le défend donc aux Jacobins, comme il a déjà défendu Danton, et cela de la manière la plus propre à le sauver, c'est-à-dire en le présentant tel qu'il est, avec ses qualités et ses défauts : qualités de républicain sincère, d'homme de cœur, d'homme de talent; défauts d'homme faible. Et pour mieux ôter tout prétexte d'accusation, il demande qu'on brûle les numéros qui ont irrité et déconcerté les patriotes, ne faisant en cela, du reste, que proposer ce que Camille lui-même avait offert. (Voy. le numéro V du *Vieux Cordelier*, p. 90 : « Je suis prêt à brûler mon numéro III. ») Mais, en échange d'un appui dont les formes l'ont offensé, Camille lance à son protecteur l'un des traits les plus aigus de son carquois. N'importe! Quelques jours se sont à peine écoulés, que Robespierre vient encore au secours de Camille, et obtient que l'arrêté qui prononçait son exclusion du club des Jacobins soit rapporté. Que fait Danton pendant ce temps? Sa conduite a toutes les apparences du mystère. Personnellement, il semble tenir à s'écarter de la scène politique, mais ses amis la remplissent et s'y agitent en son nom. Rien de plus incertain que le jour qui éclaire sa marche. Tantôt il se présente humblement comme le second de Robespierre; tantôt il prête à l'opposition systématique de Bourdon (de l'Oise) un concours dont les formes réservées ne servent qu'à rendre le résultat plus efficace. Tandis que Camille Desmoulins, dans le *Vieux Cordelier*, fait une guerre à mort aux Hébertistes, lui, leur ennemi bien connu, il leur tend un beau jour la main du haut de la tribune; et si Ronsin, si Vincent sont mis en liberté, c'est à Danton, chose étrange, qu'ils le doivent! Tout cela, Robespierre l'observe, et il en prend alarme. Alors, — le manuscrit cité plus haut nous permet de suivre la trace de ses pensées, — il se rappelle la sympathie prolongée de Danton pour Mirabeau, ses relations avec le duc d'Orléans, les liens équivoques qui l'unirent à Dumouriez, le penchant à peine voilé qui l'entraînait vers les Girondins; il remarque que l'entourage de Danton est un entourage singulièrement mêlé, où figurent des hommes qu'il répute très-dangereux, comme Fabre d'Eglantine, et d'autres qu'il méprise, comme Lacroix, les croyant souillés de rapines; il repasse dans sa mémoire les traits par où s'est révélée, en sa présence même, de la part de Danton, une certaine manière cynique d'apprécier et d'exprimer les choses que lui, Robespierre, ne peut comprendre et réprouve; enfin, il regarde autour de lui, et il voit Danton devenu l'idole de tous les ennemis du Comité de salut public et le véritable centre d'une opposition qui tend à diviser, à énerver l'action révolutionnaire, dans un moment où il faut à la Révolution toute son énergie et toute l'unité de ses forces pour se défendre.

Cependant, et quelque soupçonneuse que soit sa nature, Robespierre est si peu préparé à l'idée de frapper Danton, que cette idée, lorsque Billaud l'émet pour la première fois, le fait tressaillir, que dis-je? le jette en fureur. (Voyez la déclaration de Billaud-Varenne, dans la séance du 9 thermidor.) Car enfin, la ruine de Danton, c'est celle de Camille! Mais Saint-Just, l'implacable Saint-Just, est là, disant que « l'amour de la patrie a quelque chose de terrible; qu'il immole tout sans pitié, etc... » Quel parti prendra Robespierre, pressé, aiguillonné, fasciné par cet homme d'acier qui, selon le mot de Levasseur, « ne céde jamais? » S'exposer à perdre dans Saint-Just, dont, aussi bien, le dévouement révolutionnaire lui est connu, un admirateur passionné, un allié fanatique, un ami sûr, ou bien abandonner Danton, qu'il n'estime pas, qu'il redoute, et dont la foi révolutionnaire lui est devenue tout au moins suspecte, telle est désormais pour Robespierre l'alternative. Puis, ô comble de fatalité! voilà que certains amis de Danton, avertis du sort qui le menace, s'étudient à écarter le péril par des moyens qui ne peuvent que l'aggraver; ils adjurent Robespierre de prendre garde que les dangers de Danton sont les siens; que Danton lui est un rempart; que, ce rempart une fois renversé, nul dans la Révolution ne restera protégé contre les traits de l'ennemi. Et eux-mêmes, en tenant ce langage, ils ne songent pas qu'ils fournissent à Robespierre le sophisme dont il a besoin pour se tromper, le sophisme qui, à ses yeux, couvrira d'un faux vernis de patriotisme et de courage ce qui ne saurait être qu'un acte injuste et barbare. Il fallait bien peu savoir ce qu'il y avait d'orgueil mêlé à la vertu de Robespierre, et bien peu connaître la nature humaine, pour ne pas comprendre que ses scrupules s'évanouiraient, le jour où on l'aurait mis en état de dire aux autres, et surtout de se dire à lui-même : « On me prévient qu'en défendant la vie de Danton je défends ma propre vie. Eh bien, je montrerai qu'un pareil motif n'est pas de ceux qui parlent à mon âme. Je montrerai que mon cœur est exempt de crainte. Ma vie! elle appartient à mon pays. » (Voyez son discours, dans la séance du 11 germinal.) Et, suivant l'expression significative de Billaud-Varenne, il *consentit à abandonner Danton*. Inutile, après cela, de demander pourquoi il livra à Saint-Just les notes dont celui-ci fit usage dans son rapport, en leur donnant l'accent de ses propres fureurs : abandonner Danton, c'était se condamner soi-même, s'il n'était pas trouvé coupable. L'iniquité a sa logique : malheur à qui l'affronte!

Telle est la part que, dans la mort de Danton, les *faits* assignent à Robespierre, et ces faits, nous devons le reconnaître, ne permettent d'accepter que sous toutes réserves ce curieux passage des *Mémoires* de Charlotte Robespierre :

« Un des plus forts griefs que l'on met en avant contre mon frère fut d'avoir sacrifié Danton. Je ne sais pas si cette accusation est fondée; mais tout ce que je sais, c'est que mon frère aimait beaucoup Camille Desmoulins, avec qui il avait fait ses études, et que lorsqu'il apprit son arrestation et son incarcération au Luxembourg, il se rendit dans cette prison avec l'intention de supplier Camille de revenir aux véritables principes révolutionnaires qu'il avait abandonnés pour faire alliance avec les aristocrates. Camille ne voulut point le voir, et mon frère, qui probablement aurait pris sa défense et l'aurait peut-être sauvé, s'il avait pu le déterminer à abjurer ses hérésies politiques, l'abandonna à la terrible justice du tribunal révolutionnaire. Or Danton et Camille étaient trop intimement liés pour qu'il en sauvât un sans sauver l'autre; si donc Camille ne l'avait point repoussé au moment où il lui tendait les bras, Camille et d'autres n'eussent point péri. » (*Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères.*)

Mais voyons maintenant comment son rôle a été décrit par les historiens Dantonistes quand même.

Nous avons eu déjà occasion de signaler le système qui consiste à rendre Robespierre responsable des actes d'autrui, par voie de supposition, et sans ombre de preuve à l'appui. Ce système, on le rencontre ici à chaque pas. S'agit-il, par exemple, de la dénonciation lancée contre Camille Desmoulins, par Nicolas, dans la séance du 1er nivôse (21 décembre 1793)? M. Michelet (livre XV, chap. II, au sommaire) écrit : « Robespierre *fait attaquer* Desmoulins et Philippeaux. » Or, en premier lieu, la sortie de Nicolas ne concernait en rien Philippeaux qui, dans la séance en question, fut dénoncé, non par Nicolas, mais par Hébert, ennemi de Robespierre. (Voir le compte rendu de la séance des Jacobins, du 1er nivôse, *Hist. parlem.*, t. XXX, p. 438 et 439.) Et, d'un autre côté, où est la preuve que ce fut Robespierre qui *fit attaquer* Camille par Nicolas? L'unique raison qui porte M. Michelet à l'affirmer, c'est que ce Nicolas était un grand admirateur du patriotisme de Robespierre, jusque-là, qu'on le citait pour avoir accompagné souvent ce dernier, de peur qu'on n'attentât à sa vie! Mais quoi! la *supposition* de M. Michelet avait été réfutée d'avance d'une manière décisive... par qui? Par Camille Desmoulins lui-même qui, dans le no V du *Vieux Cordelier*, *oppose* en ces termes Robespierre à Nicolas : « Vous, Nicolas, qui avez aux Jacobins l'influence d'un compagnon, d'un ami de Robespierre... comment avez-vous cru les propos qu'on tient en certains bureaux, plutôt que les discours de Robespierre, qui m'a suivi depuis l'enfance, et qui, quelques jours auparavant, m'avait rendu ce témoignage que j'oppose à la calomnie : *Qu'il ne connaissait pas un meilleur républicain que moi; que je l'étais par instinct, par sentiment*

plutôt que par choix, et qu'il m'était même impossible d'être autre chose. Citez-moi quelqu'un dont on ait fait un plus bel éloge? » Cet éloge, Robespierre l'avait prononcé le 23 frimaire (13 décembre), huit jours seulement avant l'attaque de Nicolas, et, le 18 nivôse (7 janvier), quinze jours après, il prenait de nouveau la défense de Camille aux Jacobins, et demandait, à propos du numéro III du *Vieux Cordelier* qui avait si fort indigné les patriotes, qu'on « distinguât la personne de Camille de ses écrits. » En présence de ces *faits*, que devient la *supposition* hasardée par M. Michelet?

Autre exemple : M. Michelet, après avoir attribué à ce qu'il appelle la *peur du rire* l'aversion de Robespierre pour le grand comique, Fabre d'Eglantine, dit expressément que le faux imputé à ce dernier ne fut qu'un prétexte mis en avant pour l'arrêter, et il insinue que la vraie cause fut la crainte que Robespierre avait d'une comédie en cinq actes, dont M. Michelet paraît croire que Robespierre était le héros. Or, sur quoi tout ceci est-il basé? Je cite les propres paroles de M. Michelet (liv. XV, chap. III, p. 54) : « On nous apprend que Fabre en prison, malade, et tout près d'aller à la mort, n'était occupé, ne parlait que d'une *grande comédie en cinq actes, qu'on lui avait prise en l'arrêtant.* » (*Mémoires sur les prisons*, I, 69.) Il est regrettable que M. Michelet n'ait pas cru devoir reproduire textuellement le passage auquel il renvoie. Le voici : « Fabre d'Eglantine, malade et faible, n'était occupé que d'une comédie en cinq actes, qu'il disait avoir laissée entre les mains du Comité de salut public, et *de la crainte que Billaud-Varenne ne la lui volât.* » Donc, selon Fabre d'Eglantine lui-même, la personne qui pouvait être intéressée en cette affaire de la comédie était... non pas Robespierre, mais Billaud-Varenne. Et tout ce que prouve le passage auquel M. Michelet se réfère sans le citer complétement, c'est que Fabre, en véritable auteur qu'il était, tremblait que sa comédie ne lui fût volée par Billaud-Varenne, qui, lui aussi, s'était occupé de théâtre. Ici encore, en présence du *fait*, que devient la *supposition*?

Pour prouver sans doute la dureté de Robespierre, M. Michelet raconte (liv. XVII, chap. VII, p. 217), que « la femme de Philippeaux étant à la barre en larmes, Robespierre dit : » Point de privilége! » et la fit repousser au nom de l'égalité. Mais il oublie de mentionner la proposition que Robespierre en cela eut pour but de faire tomber, proposition cruelle, lancée par Billaud-Varenne et conçue en ces termes : « Pour achever de démasquer les auteurs de cette nouvelle intrigue, je demande que la femme de Philippeaux soit admise à la barre; vous acquerrez une nouvelle preuve combien cet homme est coupable. » Sur quoi, Robespierre se hâta de dire : « Je m'oppose à cette proposition; *on n'a pas besoin de confondre la femme de Philippeaux avec lui-même;* il est devant la justice, attendons son jugement. J'observe que la Convention ne doit pas s'écarter des règles de l'égalité, » etc.... (Voy. la séance du 15 germinal.) D'après Daubigny, Billaud-Varenne, en cette occasion, alla jusqu'à demander « qu'on lût à madame Philippeaux, en pleine séance, la dénonciation de Garnier (de Saintes), pour lui apprendre qu'elle sollicitait en faveur d'un conspirateur. » Et c'est cet acte inhumain que Robespierre voulut prévenir. Aussi Daubigny, quoique ennemi de Robespierre alors, ne peut-il s'empêcher d'ajouter : » Heureusement, Robespierre, plus humain cette fois que Billaud-Varenne, s'opposa à la proposition de ce dernier, et vous n'eûtes point à rougir de voir sous vos yeux insulter à la douleur d'une femme qui venait vous implorer. » (*Précis historique par Villain Daubigny.*) Et voilà comment, par le fait d'une simple omission, un acte d'humanité peut se trouver métamorphosé en un acte de dureté.

De même, en parlant (liv. XVII, p. 216) de la lettre de Lucile à Robespierre, M. Michelet écrit : « Nulle réponse. » Mais ce qu'il oublie, c'est que la lettre *ne fut pas envoyée.* (Matton, *Essai sur la vie de Camille Desmoulins*, p. XXIV). Robespierre est bien excusable de n'avoir pas répondu à une lettre qu'il ne connut pas!

M. Michelet (liv. XVII, ch. III, p. 178) écrit en rappelant la proposition faite par Billaud-Varenne au Comité de salut public de tuer Danton, et le cri que cette proposition arracha à Robespierre : « Il fut, je n'en fais nul doute, effrayé, navré, *ravi.* » Mais est-ce bien là la couleur donnée à ce fait important par Billaud-Varenne lui-même? Les propres paroles de Billaud sont : « La première fois que je dénonçai Danton au Comité, Robespierre se leva *comme un furieux*, en disant qu'il voyait mes intentions, et que je voulais perdre les meilleurs patriotes. »

C'est en mettant de la sorte, et invariablement, la *supposition* ou l'*interprétation* à la place du *fait*, qu'on est parvenu à faire de Robespierre le bouc émissaire de la Révolution. Ecoutez M. Matton, racontant (page XXI) l'arrestation de Camille Desmoulins : « Camille va ouvrir lui-même la porte aux *satellites de Robespierre.* » Et pourquoi *de Robespierre*, plutôt que *de Billaud-Varenne* ou *de Saint-Just*, plutôt que du Comité de salut public tout entier? Pourquoi ce parti pris de tout rapporter à un seul homme, même là où il est certain que son rôle a été tout au plus secondaire et passif? On ne peut vraiment s'empêcher de sourire, pour peu qu'on ait étudié l'histoire de la Révolution, en entendant certaines gens parler de la *royauté* de Robespierre. Son trône fut l'échafaud. Sans doute son autorité morale était grande auprès du peuple; mais à quoi se réduisait dans le Comité son influence active? Non-seulement il y avait là contre lui une majorité considérable, mais les membres de cette majorité — ils s'en sont vantés — n'avaient qu'à se lancer un coup d'œil pour déjouer ses plans. (Voyez *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 127, 172, 203.) Il est vrai que lorsque, après avoir contribué à le renverser, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère furent appelés à rendre leurs comptes devant cette réaction qu'ils n'avaient que trop bien servie au 9 thermidor, leur unique ressource, pour se défendre, fut de renvoyer à Robespierre, muet dans son tombeau, la responsabilité de toutes les violences commises. Ajoutez à cela l'immense intérêt que les royalistes, que les prêtres, avaient à dénigrer la Révolution dans l'homme qui avait déployé à son service le plus de probité et de talent.

Relativement au procès des Dantonistes, il existe deux sources principales d'information, très-différentes, contradictoires, et l'une et l'autre évidemment suspectes de partialité. La première est le compte rendu du tribunal, *Bulletin du tribunal révolutionnaire.* La seconde est le procès de Fouquier-Tinville, qui ne fut autre chose que la revanche de celui de Danton, et comme le champ de bataille où tous les Dantonistes accoururent pour venger sa mort. Rien de plus vrai que ces paroles de Fouquier, qu'il ne cessa de répéter dans tout le cours de son procès sous diverses formes : « Le témoin Pâris et d'autres ont formé une coalition pour me perdre; ils ont employé pour cela tout ce que la haine et la passion ont pu leur suggérer; ils en trouvent la cause dans le ressentiment qu'ils ont de la mort de Danton, leur intime ami, que je n'ai mis en jugement que d'après un décret de la Convention. » (Voy. l'*Hist. parlementaire*, t. XXXIV, p. 459.)

Que résulte-t-il de là? D'abord que la vérité sur le procès de Danton est très-difficile à découvrir; ensuite, que pour la découvrir la première condition est de comparer les témoignages contradictoires, de les peser, de les discuter. C'est ce que, pour notre compte, nous nous sommes étudié à faire; et ce qui, nous regrettons d'avoir à le dire, ne nous semble pas avoir été fait avec assez d'attention avant nous.

Les uns, comme les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, n'ont tenu aucun compte, dans leurs appréciations, des lumières que pouvaient fournir les témoins entendus dans le procès de Fouquier-Tinville.

Les autres, comme MM. Villiaumé et Michelet, pour ne citer que les plus récents, ont exclusivement basé leur récit sur des témoignages à la façon de celui du greffier Fabricius Pâris, l'ami intime et passionné de Danton, l'ennemi déclaré et bien connu de ceux qui le poursuivirent, et qui, emprisonné pour avoir refusé de signer son jugement, avait à venger, en même temps que son ami, ses propres injures. (Voy. les déclarations de Fouquier-Tinville, *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 459,

464, 478 ; la séance du 13 fructidor, déclaration de Duhem ; et, sur l'animosité personnelle qui existait entre Fouquier-Tinville et Pâris, la déposition de la femme du buvetier du tribunal révolutionnaire, déposition citée plus haut.)

Que les affirmations de ce Pâris aient été regardées comme autant d'articles de foi par des écrivains de nos jours, c'est ce qui étonne, quand on a sous les yeux le passage suivant de la *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés, aux pièces communiquées par la Commission des vingt et un.* « D'une déclaration de Pâris, il résulte que, lors de l'affaire de Danton, il y eut un tirage de jurés pour composer la section qui devait le juger, fait par Fleuriot et Fouquier ; qu'Amar et Voulland apportèrent le décret qui ordonnait que les accusés fussent mis hors des débats, en disant à Fouquier : « Voilà de quoi vous mettre à votre aise ; » que les jurés n'étant point d'accord, Amar, Voulland, Vadier, Moyse Bayle et David, accompagnés du président Hermann, se rendirent à la buvette ; qu'Hermann entra dans la chambre des jurés et leur parla contre les accusés. Mais il est à remarquer que cette pièce fut rejetée par la Convention nationale, à qui elle avait été d'abord présentée comme anonyme, et que, souscrite ensuite par Pâris, elle ne doit paraître que plus digne de réprobation, loin d'acquérir aucune valeur par une signature donnée après coup. » (Voy. *Réponse des membres de l'ancien Comité*, etc..., p. 34, dans la *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1.) (*British Museum.*)

Au reste, les erreurs de Pâris, pour ne rien dire de plus grave, sont bien faciles à relever.

Dans sa déposition, lors du procès de Fouquier, il dit (Voy. *Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 466-476) : « On surprit la religion de la Convention nationale, en lui arrachant un décret qui *mettait les accusés hors des débats* » Or cela n'est pas vrai. Loin de mettre les accusés hors des débats, le décret du 15 germinal porte que « le tribunal révolutionnaire *continuera l'instruction* relative à la conjuration de Lacroix, Danton, Chabot et autres. » Aussi l'instruction fut-elle effectivement continuée dans la journée du 15 germinal ; et si, le lendemain, les débats furent clos, ce fut, non point en vertu du décret du 15, mais parce que les jurés, interrogés comme la loi voulait qu'ils le fussent, après trois jours de débats, sur la question de savoir s'ils étaient suffisamment éclairés, répondirent affirmativement. Chose odieuse sans doute, mais qui regarde les jurés, et n'a rien de commun avec le décret du 15 germinal, tel que l'avait proposé Saint-Just, et tel que l'adopta la Convention.

Pâris prétend que, Camille ayant récusé Renaudin, on se garda bien de faire droit à cette demande, parce qu'on avait besoin d'un juré comme Renaudin, et *qu'on ne délibéra même pas*. Or ceci se trouve formellement contredit par la déposition du commis greffier Robert Wolf, autre ami de Danton, autre ennemi de Fouquier, lequel dit cependant (Voy. l'*Histoire parl.*, t. XXXIV, p. 432) : « Camille récusa Renaudin, motivant sa récusation ; mais, *sur délibération*, il fut arrêté que Renaudin resterait juré. » Le fait est que la demande de Camille fut repoussée comme n'étant pas conforme à la loi, n'ayant pas été formulée par écrit et dans les vingt-quatre heures avant l'ouverture des débats.

On lit encore dans la déposition de Pâris : « Naulin, Subleyras et Coffinhal, juges, recueillaient les notes des débats ; tous les soirs ils se rassemblaient pour réunir ces notes et en faire un travail destiné à l'impression. *Il paraît* que ce travail a été tellement dénaturé qu'on a supprimé les preuves qui pouvaient exister contre Pache et Henriot, dans le procès d'Hébert, et qu'on a mis sur le compte de Danton ce qui était sur celui de Pache. » Or le compte rendu imprimé du procès d'Hébert existe ; on peut le lire reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 360-399 ; il est là sous nos yeux, et nous n'y trouvons pas une seule fois le nom de Danton mis à la place de celui de Pache. Il est clair que si M. Michelet s'était un peu plus défié des assertions de Pâris et les eût vérifiées, il n'aurait pas écrit (liv. XXVII, chap. II, p. 169) : « Dans le procès d'Hébert, partout où l'on mentionnait le dictateur et le grand juge, à la place du nom de Pache on mit hardiment le nom de Danton. » Encore est-il à noter que ce qui, dans la déposition de Pâris, n'est après tout présenté que sous une forme dubitative : *Il paraît*, devient, dans le sommaire du ch. II du liv. XVII de M. Michelet, une affirmation péremptoire : « Faux matériel pour perdre Danton. » Ce n'est pas tout. L'assertion de Pâris, au moment où elle se produisit, demeura-t-elle sans réplique ? Non. Naulin déclara n'avoir recueilli des notes dans le procès d'Hébert que *pour son propre compte*, et sans y rien altérer. (Voy. l'*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 479.) Et Naulin était un homme honnête, incapable d'une action basse, reconnu tel enfin par les hommes mêmes qui, au procès de Fouquier, figurèrent en qualité de témoins à charge. (Voy. la déposition de Tavernier, commis greffier du tribunal. *Ibid*, t. XXXV, p. 5.) Quant à Coffinhal, un des vaincus de thermidor, ses ennemis avaient maintenant beau jeu pour l'attaquer ; il était mort.

Quoi qu'il en soit, c'est évidemment de la déposition qui vient d'être examinée que M. Michelet a pris ce qu'il dit (liv. XVII, chap. VI, p. 210) des mutilations que le « *faussaire* » Coffinhal aurait fait subir au compte rendu du procès de Danton, et l'on peut voir jusqu'à quel point la preuve est suffisante ! Il est vrai que M. Michelet ajoute (voy. la note au bas de la page 210) : « Personne n'y mit jamais moins de façon que cet Auvergnat. Dans le fameux malentendu qui permit au père Loizerolles de mourir à la place de son fils, Coffinhal, voyant arriver un vieillard au lieu d'un jeune homme, n'a pas pris la peine d'éclaircir la chose. Il a tranquillement falsifié l'acte, changé les prénoms, surchargé les chiffres d'années, etc. » C'est en effet de la sorte que la chose fut présentée par le substitut Ardenne dans le procès de Fouquier-Tinville. Mais, sans examiner à fond, pour le moment, un point historique sur lequel nous aurons à revenir, nous nous bornerons à citer le passage suivant de la *Réponse d'Antoine-Quentin Fouquier-Tinville aux accusations*, etc... : « C'était Loizerolles père qui avait été dénoncé ; c'est lui qui a été écroué, le 7 thermidor, à la Conciergerie, lui qui a été jugé et condamné. Son identité fut reconnue et constatée à l'audience. Seulement, l'huissier qui était allé à Lazare prendre les prénoms, âge et qualités du père, n'ayant pas demandé s'il y avait plusieurs Loizerolles, avait pris les prénoms, âge et qualités du fils. Cela fut rectifié à l'audience. La minute du jugement porte que c'est le père qui fut condamné. Loizerolles fils n'avait jamais été dénoncé. » (P. 20, dans la *Bibl. hist. de la Rév.*, 947-8, *British Museum.*) D'où il résulte que Loizerolles père ne fut pas mis à mort, comme on l'a tant dit et répété, à la place de son fils, et que ce qui est reproché à Coffinhal comme un *faux* par M. Michelet fut tout simplement une *rectification devenue nécessaire*.

C'est à peine s'il est besoin de faire remarquer combien a d'importance cette épithète de « faussaire » jetée à Coffinhal sur la foi de Pâris, qui, dans le passage même de sa déposition relatif à Coffinhal, est pris en flagrant délit d'erreur. Car, s'il est vrai que Coffinhal ait rédigé le compte rendu officiel du procès, et si, d'autre part, la bonne foi du rédacteur est mise en doute, voilà d'un coup ce compte rendu rayé de la catégorie des documents à consulter, et alors il ne reste plus, pour apprécier historiquement le procès de Danton, que les témoignages des ennemis mortels de ceux qui le jugèrent. Aussi, est-ce exclusivement sur ces témoignages, non contrôlés, non discutés, acceptés comme paroles d'Évangile, que M. Michelet base son récit, et tout ce qui, dans le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, n'est pas ou favorable à Danton, ou défavorable à ses ennemis, il le *suppose* mensonger. Par exemple, le compte rendu porte, à la suite du discours de Danton, que, « sa voix altérée indiquant assez qu'il avait besoin de repos, cette position pénible fut sentie de tous les juges, qui l'invitèrent à suspendre ses moyens de justification pour les reprendre avec plus de calme et de tranquillité. » Certes, rien de plus concevable, si l'on songe que Danton parla très-longtemps, qu'il parlait avec une véhémence extraordinaire, et qu'il poussait de tels éclats de voix qu'ils parvenaient jusqu'au quai de la Ferraille. M. Michelet lui-même dit (liv. XVII, chap. VI, p. 210) que « Danton parla *presque tout le jour du 3.* » S'il parla

presque tout le jour du 3, et avec la plus grande animation, qu'y a-t-il donc de si impossible à comprendre dans le fait du tribunal l'invitant à prendre du repos et à céder la parole à un autre? Mais non : dans ce fait si naturel, M. Michelet ne voit (p. 211) que « l'*hypocrisie* du rédacteur des notes envoyées aux journaux. » A la vérité, Pâris présenta la chose en ces termes (voyez sa déposition dans le procès de Fouquier, *Histoire parl.*, t. XXXIV, p. 470) : « Le président lui retira la parole *sous prétexte* qu'il était fatigué et qu'il fallait que chaque accusé parlât à son tour. » Mais ceci est l'interprétation donnée à une circonstance toute simple par un ennemi cherchant à perdre son ennemi, et la question se réduit à savoir s'il est besoin de recourir à l'hypothèse d'hypocrisie pour s'expliquer qu'un homme paraisse fatigué après avoir parlé une journée entière.

Autre grief contre la rédaction du *Bulletin du tribunal révolutionnaire* : il ne consacre au discours de Danton que six petites pages (voy. M. Michelet, t. VII, p. 210). Une reproduction plus développée eût été sans doute très-désirable, bien qu'il ne fût point conforme aux habitudes du tribunal de publier tous les discours des accusés *in extenso*; mais enfin six pages sont toujours plus que deux lignes. Or, dans le compte rendu *dantoniste* du procès de Fouquier-Tinville, arsenal ouvert à tous les accusateurs des juges de Danton, dans ce compte rendu où furent entendus contre les accusés quatre cent dix-neuf témoins, et qui, reproduit par l'*Histoire parlementaire*, n'occupe pas moins de trois cent quatre-vingts pages, on lit, après onze pages consacrées à la déposition d'un seul témoin à charge, Thierret Grandpré, ennemi personnel d'Hermann et de Lanne : « Hermann et Lanne ont expliqué ou nié les faits qui leur sont reprochés. » (Voy. le procès de Fouquier-Tinville, t. XXXV de l'*Hist. parl.*, p. 57.) Et, quant à la défense générale d'Hermann, voici en quoi elle consiste dans le même compte rendu : « *Hermann a été entendu !...* » (Voy. *ibid.*, p. 144.)

Il n'est point exact d'ailleurs, ainsi que M. Michelet le dit (t. VII, p. 211), que le rédacteur du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, dans le procès de Danton, fasse de lui « un burlesque et un grotesque. » Et ici M. Michelet ajoute : « conformément au mot d'ordre donné le 2 par Robespierre : l'idole, l'idole pourrie; » supposant ainsi de la façon la plus arbitraire qu'une parole dans la bouche de Robespierre était un *mot d'ordre* pour le tribunal. Le discours de Danton, tel que le rapporte le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, n'a rien, du moins selon nous, de burlesque et de grotesque, il a tout l'emportement de l'indignation, tout le désordre d'une improvisation passionnée; il a moins le caractère d'une défense d'avocat que celui d'une harangue destinée à « émouvoir le peuple; » il est plein de bravades orgueilleuses. Mais tout cela, c'est Danton même.

Le récit de M. Michelet, et j'en dirai autant de celui de M. Villiaumé, est coloré, d'un bout à l'autre, par un sentiment profond de sympathie pour les hommes illustres qui périrent dans cette journée à jamais néfaste du 16 germinal. Et ce sentiment, qui a sa source si haut, j'aurais honte de ne le point partager. Mais combien il est aisé à des âmes généreuses de se laisser aller trop loin, en prenant le parti des victimes ! Ce qui exige un douloureux effort, c'est d'être juste, même à l'égard de ceux qui les frappèrent !

Un point nous reste à éclaircir. Danton, en 1791, reçut-il de l'argent de la cour?

Nous nous sommes, dans le cours de cet ouvrage, prononcé pour l'affirmative; et notre opinion à cet égard a donné lieu, de la part de M. Despois, critique très-distingué et très au courant des choses de la Révolution, à une fort belle dissertation que la *Revue de Paris* du 1er juillet 1857 a publiée. Énumérons d'abord les témoignages, sauf à les analyser ensuite :

Bertrand de Moleville : « Après la retraite de M. de Montmorin, M. de Lessart, qui continua d'employer le sieur Durand pour les services du genre de ceux dont il était chargé par son prédécesseur, étant avec nous chez le garde des sceaux, rompit brusquement le Comité, pour aller traiter une affaire qu'il disait très-importante, avec une personne à laquelle il avait donné rendez-vous. Je le ramenai chez lui, parce qu'il y avait quelque chose de dérangé à sa voiture. Il me confia que l'affaire si pressée qui le rappelait chez lui était de donner 24,000 livres à une personne qui devait les remettre à Danton, pour une motion à faire passer le lendemain aux Jacobins. » (*Mémoires de Bertrand de Moleville*, t. I, p. 354 et 355.)

Le même : « Quand le procès du roi fut mis en délibération, Danton, l'infâme Danton, dont la liste civile avait acheté si chèrement les services, fut un de ceux qui montrèrent le plus de violence. Je ne fis aucun scrupule d'employer le mensonge pour calmer la furie d'un monstre, et je lui écrivis le 11 septembre ainsi qu'il suit : » (suit copie d'une lettre dans laquelle Danton est menacé, s'il ne sert pas le roi, de voir publier « la preuve des sommes par lui reçues sur les dépenses secrètes des affaires étrangères; ») après quoi, Bertrand de Moleville continue : « La vérité est que M. de Montmorin m'avait effectivement communiqué toute cette affaire et les pièces; mais jamais il ne me les avait remises. Danton cependant, qui savait mon intimité avec le comte de Montmorin, ne pouvait douter, sur ma lettre, que je n'en fusse dépositaire. Il ne me répondit pas; mais je vis que, deux jours après celui où il avait dû recevoir ma lettre, il se fit donner une mission pour les départements du Nord; il ne revint à Paris que la veille du jour où l'on condamnait le roi. Il vota pour la mort, mais, contre son usage, son opinion ne fut soutenue d'aucun discours. » (*Hist. parlem.* t. XXXII, p. 105.)

La Fayette : « Danton s'était vendu à condition qu'on lui achèterait 100,000 livres sa charge d'avocat au conseil, dont le remboursement, d'après la suppression, n'était que de 10,000 livres; le présent du roi fut donc de 90,000 livres. La Fayette avait rencontré Danton chez M. de Montmorin, le soir même où ce marché se concluait... Plus tard, il reçut beaucoup d'argent; le vendredi avant le 10 août, on lui donna 50,000 écus. La cour, se croyant sûre de lui, voyait approcher avec satisfaction le moment prévu de cette journée, et madame Élisabeth disait : « Nous sommes tranquilles; nous pouvons compter sur Danton : » La Fayette eut connaissance du premier payement, et non des autres. Danton lui-même lui en parla à l'hôtel de ville, et, cherchant à se justifier, lui dit : « Général, je suis plus monarchiste que vous. » (*Note trouvée dans les papiers du général la Fayette.*)

Brissot : « Danton recevait de toutes mains. J'ai vu le reçu de 100,000 écus qui lui furent comptés par Montmorin. » (*Mémoires de Brissot*, t. IV, p. 193 et 194.)

Roederer. Le 3e volume des œuvres inédites de P. L. Rœderer, publiées par son fils, contient un portrait de Danton où est cette phrase : « d'abord sans autre but que de se faire acheter par la cour, ensuite de gouverner la République. »

Robespierre : « Danton eut à Mirabeau une obligation bien remarquable : celui-ci lui fit rembourser sa charge d'avocat au conseil; on assure même que le prix lui en a été payé deux fois. Le fait du remboursement est facile à prouver. » (Manuscrit publié en 1841, p. 5.)

Garat : « Quand une fois Mirabeau fut corrompu, les plus grands moyens de corruption de la cour se tournèrent vers Danton : il est possible qu'il en ait reçu quelque chose; il est certain que, s'il eut un marché, rien ne fut délivré de sa part, et qu'il resta fidèle à ses complices les républicains. » (*Mémoires de Garat*, t. XVIII de l'*Hist. parlementaire*, p. 447.)

Mirabeau : « Beaumetz, Chapelier, etc..., ont reçu les confidences de Danton; quant à celui-ci, il a reçu hier trente mille livres, et j'ai la preuve que c'est Danton qui a fait faire le dernier nº de Camille Desmoulins... Enfin, c'est un bois! » (Lettre du 10 mars 1791, adressée par Mirabeau au comte de la Marck, dans leur *correspondance*, t. III, p. 82.)

Parmi ces divers témoignages, il en est un, celui de Bertrand de Moleville, que M. Despois récuse, et en cela il aurait tout à fait raison, si ce témoignage était isolé. Nous avons eu déjà nous-même occasion de faire remarquer combien les affirmations de Bertrand de Moleville méritaient peu de créance, et nous nous rangeons

de l'avis du savant critique quand il dit : « ... On conçoit quel intérêt Bertrand avait à noircir tous les républicains. Indépendamment de ses haines personnelles, il est d'une crédulité rare pour les questions de vénalité : c'est ainsi que, selon lui, pour combattre l'esclavage, Brissot a reçu 300,000 livres; Condorcet, 150,000 livres; l'abbé Grégoire, 80,000 livres; Pétion, 80,000 livres. Et qui avait donné ces sommes? Non pas précisément les nègres, mais les mulâtres. Bertrand veut bien convenir qu'ils en avaient offert autant à Robespierre, mais qu'il n'avait voulu rien accepter, quoique les servant avec zèle. » Relativement à l'effet des prétendues menaces de Bertrand de Moleville, M. Despois observe avec raison que les mots violents par lesquels Danton motiva son vote contre Louis XVI n'annoncent pas un homme intimidé. Et puis, quelle foi ajouter à ce Bertrand de Moleville qui, de son propre aveu, ne se fait pas scrupule, en certains cas, « d'employer le mensonge? » Mais, je le répète, il ne s'agit pas ici d'un témoignage isolé, et cela change un peu la question.

Une affirmation beaucoup plus grave, c'est celle de la Fayette. M. Despois trouve peu vraisemblable que Danton ait parlé à la Fayette, sinon du remboursement de sa charge, au moins du prix honteux qu'il en aurait touché, à supposer que ce prix fût au-dessus de ce que la charge valait en effet. Mais M. Despois a oublié de reproduire dans sa critique ces mots que la Fayette met dans la bouche de Danton : « *Je suis plus monarchiste que vous*, » mots qui indiquent comment Danton put être amené à faire la confidence que la Fayette mentionne.

Et puis, il n'y a pas de milieu : ou il faut admettre l'exactitude du fait, ou bien il faut condamner dans la Fayette le plus lâche et le plus impudent des menteurs; car sa déclaration est nette, péremptoire; rien n'y manque : ni l'endroit où il reçut la confidence, ni les paroles caractéristiques, si frappantes, qui l'accompagnèrent, ni le chiffre précis de la somme indiquée. Or la Fayette était un honnête homme, et absolument incapable d'un assassinat moral au moyen d'une imposture. D'un autre côté, M. Despois nous apprend que, d'une notice manuscrite à lui communiquée par un compatriote de Danton, son camarade de collége, il résulte qu'en 1791 Danton acheta quelques biens à Arcis-sur-Aube avec les quatre-vingt mille francs qu'il venait de recevoir pour le remboursement de sa charge d'avocat au conseil. C'est là une circonstance qui, loin de contredire le récit de la Fayette, tend à le confirmer, puisqu'elle prouve que Danton reçut, comme prix de sa charge, bien au delà de sa valeur, telle que la Fayette la détermine, c'est-à-dire dix mille livres. Mais était-ce bien là la valeur réelle de la charge? Cela revient à demander si la Fayette savait ce qu'il disait; et M. Despois, qui avoue que « nous sommes réduits sur ce point à l'ignorance la plus complète, » admet, quelques lignes plus bas, en rappelant le discours d'installation de Danton à la Commune, discours où il fut question, et qui resta sans réplique, du remboursement dont il s'agit, qu'on « savait pourtant alors ce que valait une charge d'avocat. » Eh oui, sans doute; et c'est pourquoi il est permis de croire la Fayette bien informé lorsqu'il dit avec tant d'assurance que cette charge d'avocat, pour laquelle Danton lui avoua avoir touché cent mille livres, n'en valait que dix mille. Quant aux doutes que M. Despois paraît timidement élever sur l'authenticité de la note d'où ces détails sont tirés, parce que, dit-il, les éditeurs mettent *Note du général la Fayette*, quand une note est de la Fayette lui-même, la question est tranchée par ce passage des *Mémoires de la Fayette*, qui est bien évidemment et bien incontestablement de lui, pour le coup : « Danton, dont la quittance de cent mille livres était dans les mains du ministre Montmorin, demanda la tête de la Fayette : c'était compter beaucoup sur la discrétion de la Fayette à garder un secret que Danton savait ne lui être pas inconnu. » (*Mémoires de la Fayette*, t. III, p. 85.) — « Mais pourquoi cette discrétion? » s'écrie M. Despois. — La Fayette avait répondu d'avance : « Parce que c'eût été livrer à la mort le ministre Montmorin. » Et cette réponse, qui ne paraît pas satisfaire entièrement M. Despois, nous la trouvons, nous, décisive, en nous rappelant combien d'hommes périrent, dans ces jours terribles, auxquels on avait bien moins que cela à reprocher.

Est-il besoin d'insister sur l'extrême gravité de la déclaration de Brissot, affirmant « qu'il *a vu le reçu* de cent mille écus qui furent comptés à Danton par M. de Montmorin? » M. Despois demande où et comment Brissot a vu ce reçu, lui qui n'était pas ami du ministre. Mais M. Despois oublie qu'en mars 1792 Brissot était l'âme du comité diplomatique; que le ministère des affaires étrangères était précisément de son domaine; qu'il eut charge expresse d'en fouiller les secrets; que ce fut de la connaissance des pièces qui y étaient contenues qu'il tira son accusation contre le ministre de Lessart; que la correspondance et beaucoup des papiers de Montmorin lui passèrent sous les yeux, et que, lorsque, dans la séance du 23 mai 1792, il demanda un décret d'accusation contre Montmorin, il basa sa demande sur « les pièces qui étaient soit au comité de surveillance, soit au comité diplomatique, et sur celles qui lui avaient été directement confiées à lui-même? » (Voyez *Opinion de Brissot sur l'existence d'un comité autrichien*.) Quant à dire que le chiffre donné par Brissot, cent mille écus, n'est pas identique à celui donné par la Fayette, cent mille livres, il faudrait, pour que cet argument eût quelque valeur, que Brissot eût entendu parler du *même* payement que la Fayette, ce que rien ne prouve ou même n'indique. Il ne reste donc plus qu'un moyen de repousser ce témoignage, qui est de mettre en doute, ou l'intelligence de Brissot, ou sa bonne foi; et c'est ce que M. Despois essaye de faire en disant de Brissot qu'il était « tout à la fois très-crédule et assez menteur. » Mais admettre en ceci l'appréciation du savant critique nous est impossible. La « crédulité » de Brissot eût été de l'idiotisme, si elle eût pu l'amener à se tromper sur un fait aussi simple que celui dont il parle, un fait purement matériel. Or Brissot avait non-seulement beaucoup d'intelligence, mais une intelligence très-déliée. Et, pour ce qui est de l'épithète « assez menteur » que M. Despois lui applique, nous trouvons, s'il faut l'avouer, l'arrêt bien leste. Quelles qu'aient pu être ses fautes politiques, et certes nous ne les avons pas cachées, Brissot avait un grand fonds d'honnêteté, auquel ont rendu hommage tous ceux qui le connurent. Le supposer capable d'avoir de sang-froid et à ce point calomnié un innocent, en affirmant qu'il avait vu ce qu'il n'aurait jamais vu en effet, c'est arbitrairement charger sa mémoire d'un crime.

Nous ne nous arrêterons pas aux témoignages de Rœderer et de Robespierre, que nous n'avons rappelés que comme constatant une *opinion*, et que nous sommes loin de vouloir donner comme des *preuves*; mais l'appréciation de Garat est très-digne d'être pesée, quelque soin qu'il prenne d'employer la forme dubitative, car il ne faut pas perdre de vue que Garat avait à Danton une obligation essentielle, qu'il lui était personnellement attaché, et que les lignes reproduites plus haut sont extraites d'un passage où l'auteur parle de Danton avec affection, et l'on pourrait dire avec attendrissement.

Mais ce qui lève, hélas! tous les doutes, — nous reprenons ce mot, — c'est la lettre adressée, le 10 mars 1791, par Mirabeau au comte de la Marck. Comment M. Despois a-t-il pu s'aveugler généreusement au point de supposer qu'en constatant, dans une lettre *toute confidentielle à l'homme de la cour*, M. de la Marck, d'une part, le fait de l'argent reçu par Danton, et, d'autre part, le fait de ses engagements non remplis, Mirabeau avait tout simplement entendu jeter à Danton l'injure la plus sanglante que pût rencontrer sa plume, c'est-à-dire le nom de *vendu*, et cela pour se venger d'un article de Camille Desmoulins dirigé contre lui, Mirabeau, et dont il croyait Danton l'inspirateur?

Quoi! Mirabeau, voulant se venger de Danton, n'aurait trouvé rien de mieux que de l'insulter en s'écriant, lui qui s'était vendu : « Il s'est vendu! » Et devant qui aurait-il prétendu insulter de la sorte Danton? Non pas devant le public, mais devant l'agent des ventes de ce genre, M. de la Marck? Et il ne lui serait pas venu un moment à l'idée qu'il ne pouvait bafouer ainsi Danton,

sans se bafouer lui-même, et sans offenser par-dessus le marché l'homme auquel il s'adressait? En vérité, tout cela est absolument inadmissible; et je m'étonne que M. Despois ait pu avoir recours à une explication aussi extraordinaire, quand l'explication vraie est si claire et se présente si naturellement? De quoi s'agit-il? Danton a fait faire à Camille — du moins Mirabeau croit le savoir — un article où sont vivement attaqués Chapelier et Beaumetz, avec lesquels Danton est censé s'entendre, et Mirabeau lui-même. Là-dessus, Mirabeau, qui est au courant des engagements de Danton avec la cour, s'indigne de les voir violés de la sorte; il entre en fureur, et contre la duplicité de Danton, et contre la bêtise de la cour, qui emploie si mal son argent, et il écrit *ab irato* au comte de la Marck : « Danton a reçu hier trente mille livres, et j'ai la preuve que c'est lui qui a fait faire le dernier numéro de Camille Desmoulins... c'est un bois. » En d'autres termes : « Est-ce pour qu'on vous attaque et qu'on m'attaque que vous payez les gens? Ceux qui prennent votre argent vous trompent, ils vous volent. » C'est si évidemment là le sens de la lettre de Mirabeau, qu'un peu plus bas il ajoute à propos de six mille livres qu'il doit dépenser dans l'intérêt de la cour : « Il est possible que je les hasarde. Mais au moins elles sont plus innocemment semées que les trente mille livres de Danton. »

Est-ce assez clair? Le reproche que Mirabeau fait à Danton ne porte aucunement sur ce qu'il a pris des engagements avec la cour — reproche qui, dans la bouche de Mirabeau, serait le comble de l'imbécillité, lui-même se trouvant dans ce cas : — le reproche porte sur ce que Danton, qui a pris des engagements avec la cour et touché pour cela trente mille livres, gagne si peu son argent, que c'est lui qui inspire les numéros agressifs de Camille. Après cela, que Mirabeau ne « nous apprenne pas » dans sa lettre tout ce que M. Despois désireroit savoir sur les circonstances du marché en question, rien de plus simple. Ce n'est pas à « nous » que la lettre de Mirabeau est adressée — ce document était destiné à ne pas voir le jour, — ce n'est pas au public, c'est à M. de la Marck, homme auquel Mirabeau n'a rien à apprendre sur ce point. Aussi lui parle-t-il des trente mille livres reçues par Danton comme d'une chose qu'ils connaissent parfaitement l'un et l'autre, qui n'est à prouver ni pour celui qui écrit la lettre ni pour celui qui la reçoit, comme d'une chose certaine enfin, et si certaine, que de là vient sa colère contre la duperie de la cour, qui paye et qu'on n'en attaque pas moins.

Ici se place le mot de Garat : « Il est certain que, si Danton eut un marché, rien ne fut délivré de sa part, et qu'il resta fidèle à ses complices les républicains. » Sauf la forme arrondie et dubitative que l'amitié de Garat pour Danton lui commandait, nous estimons que la vérité est là.

Et c'est précisément ce qui explique comment, plus tard, le comte de la Marck, écrivant à M. de Mercy-Argenteau, rangeait Danton au nombre des *républicains* qu'on s'attendait à voir entrer dans la législature.

Au reste, et puisque le nom de M. de Mercy-Argenteau se trouve sous notre plume, rappelons un fait, doublement curieux en ce qu'il montre : d'abord que ce même M. Mercy-Argenteau, correspondant du comte de la Marck, croyait, en 1793, à la possibilité de s'entendre avec Danton, et ensuite que Danton, quelles qu'aient pu être ses faiblesses en certaines occasions, était capable, en d'autres circonstances, du plus entier désintéressement. On lit dans les Mémoires du prince de Hardenberg : « A la nouvelle de la translation de la reine à la Conciergerie, le ministre d'Autriche, comte de Mercy, alors à Bruxelles, dépêcha un émissaire à Danton pour l'engager à épargner l'auguste victime, s'imaginant que ce chef de parti avait toujours une grande influence. Il s'abusait... Toutefois on assure qu'il promit son appui, et que même il rejeta l'offre d'une somme considérable pour prix d'un tel service, ajoutant que la mort de la reine n'était jamais entrée dans ses calculs, et qu'il consentait à la protéger sans aucune vue d'intérêt personnel. » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*)

Une dissertation plus approfondie nous conduirait trop loin : il faut nous arrêter. M. Despois — et nous l'en remercions du fond du cœur — nous met hors de la classe de ceux qu'une turpitude de plus, découverte dans la nature humaine, inonde de joie. C'est un éloge que nous acceptons sans détour, sûr qu'il est mérité, et nous eussions été heureux de pouvoir partager ce que le critique distingué auquel nous venons de répondre présente modestement comme ses *doutes*. Mais, s'il est un despotisme contre lequel il nous soit interdit de nous mettre en révolte, c'est celui de la vérité, telle qu'elle apparaît à notre conscience.

Au reste, lorsque, avec une tristesse si éloquente, M. Despois représente Danton entourant sa mère des plus tendres soins, s'occupant du bien-être de sa nourrice, adorant sa première femme au point de faire exhumer son cadavre après sa mort pour l'embrasser une dernière fois, épousant ensuite, — tant la vie de famille lui était nécessaire! — une jeune fille *sans fortune*, celle dont l'image fut au moment de le troubler sur l'échafaud..., qui ne se sentiroit ému? Le fait est que la nature de Danton était composée de contrastes, et qu'il y eut dans sa vie beaucoup d'ombre avec beaucoup de lumière. Sa mort... ah! que n'est-il possible d'écarter le souvenir affreux de sa mort, de celle de ses amis, de celle du pauvre et charmant Camille, surtout? Ce que nous avons dit des Girondins, comment ne pas le dire des Dantonistes : « La Révolution, qui les tua, portera leur deuil à jamais. »

CHAPITRE XI.

FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME.

Le Comité de salut public, triomphant. — Mort de Condorcet. — Procès de Chaumette. — Efforts de Robespierre pour sauver madame Élisabeth. — Mesures de sûreté. — Rapport de Saint-Just sur la police générale; de Billaud-Varenne, sur la politique du Comité. — Mort de Duval d'Eprémenil, de Le Chapelier, de Thouret, de Malesherbes, de Lavoisier, de madame Élisabeth. — Vues de Robespierre : son discours du 18 floréal; décret par lequel la Convention reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. — Tentative d'assassinat sur la personne de Collot-d'Herbois et sur celle de Robespierre. — Discours de Robespierre, du 7 prairial. — Fête de l'Être suprême.

Par la défaite des deux partis opposés qui lui faisaient obstacle, le Comité de salut public semblait avoir acquis une force irrésistible : un moment, tout s'inclina devant lui. Dufourny, dénoncé par Vadier pour avoir mis en doute la conspiration imputée aux Dantonistes, fut chassé du club des Jacobins, à la suite d'une sortie violente de Robespierre[1]. Legendre déclara lâchement qu'il avait été le jouet de Danton, son ami de la veille : il le trouvait coupable, maintenant qu'il était mort[2]! De chaque point de la France arrivèrent des adresses de congratulation. La ville de Rodez écrivit à la Convention : « C'est donc en vain que les enfants des Titans ont levé la tête, la foudre les a tous renversés[3]. » La soumission fut générale et absolue.

De quoi s'agissait-il, cependant? Ce sang que la Révolution venait de répandre, c'était le sien; et elle se présentait à ses ennemis du dedans comme à ceux du dehors singulièrement affai-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 200.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 208.

blic. Le Comité de salut public le comprit si bien, qu'il résolut de redoubler d'activité et de vigueur. Nous dirons les mesures que cette préoccupation lui inspira, mais après avoir consacré quelques pages à compléter le récit funéraire qui précède.

Condorcet mourut le surlendemain du jour que marqua la mort de Danton.

Nous avons raconté avec quelle générosité courageuse madame Vernet avait recueilli chez elle, en juillet 1793, l'illustre philosophe, réduit alors à se cacher [1]. Après la catastrophe du 31 octobre, tremblant pour sa protectrice, il voulut quitter son asile. « Je suis hors la loi; je ne puis rester, » dit-il à madame Vernet. Mais elle : « La Convention, monsieur, a le droit de mettre hors la loi; elle n'a pas le pouvoir de mettre hors de l'humanité [2]. »

Condorcet dut céder, et devint, à partir de ce moment, l'objet d'une surveillance aussi active que touchante. Pour endormir les inquiétudes de son cher prisonnier, en occupant sa pensée, madame Vernet le fit supplier par sa femme et ses amis d'entreprendre quelque grand travail : heureuse inspiration à laquelle nous devons l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* [3]! Condorcet l'écrivit, ce livre qui respire une sérénité sublime, à deux pas de l'échafaud.

Cependant le bruit des coups de hache devenait plus formidable de jour en jour. La fièvre de la composition n'eut pas plutôt abandonné Condorcet, qu'il vit de nouveau se dresser devant lui l'image du bourreau venant chercher sa bienfaitrice. Déjà il avait fallu faire au député montagnard Marcos, logé dans la maison, la confidence d'un secret qu'on ne pouvait garder qu'au péril de sa vie; et, bien que Marcos se fût montré digne de tant de confiance, nul doute qu'un accident ne pût tout perdre. Condorcet résolut de s'enfuir.

Le 17 germinal (6 avril), à dix heures du matin, il quitta sa cellule, et, dans son déguisement habituel, c'est-à-dire en veste et en gros bonnet de laine, il descend comme pour aller causer avec un locataire qui occupait une petite pièce du rez-de-chaussée. Mais madame Vernet est là, comment tromper sa surveillance? Il feint d'avoir oublié sa tabatière, d'en être fort contrarié, et, tandis que madame Vernet court la lui chercher, il s'élance dans la rue. Les cris de la portière avertirent madame Vernet de cette fuite magnanime; mais trop tard : la noble femme tomba évanouie [4].

Il y avait à Fontenay-aux-Roses une maison où l'ami de Condorcet, l'académicien Suard, attendait, retiré dans sa prudence, la fin des jours orageux : ce fut à la porte de cette maison que vinrent frapper, le 16 germinal, à trois heures après midi, deux hommes, dont l'un, Condorcet, se traînait à peine; l'autre était un cousin de madame Vernet, qui, ayant rencontré le fugitif, s'était intrépidement attaché à lui [5]. Au seuil de la demeure de Suard, ils se séparèrent, Condorcet entra.

Que se passa-t-il en ce moment? L'hospitalité attendue fut-elle refusée? Les récits diffèrent. Suivant Beaulieu, M. et madame Suard, pour déjouer l'espionnage d'un domestique dont ils se défiaient, engagèrent Condorcet à revenir plus tard, lui désignant une heure [6]. On convint qu'une petite porte de jardin donnant sur la campagne et s'ouvrant en dehors ne serait pas fermée, et que Condorcet pourrait s'y présenter, la nuit venue. Il s'éloigna donc, emportant les épîtres d'Horace, que ses amis lui remirent à l'instant du départ. Revint-il? trouva-t-il la porte fermée? Beaulieu dit qu'il revint avant l'heure indiquée, fut aperçu par le dangereux domestique, et, n'osant passer outre, rebroussa chemin [7]... Il erra tout le jour suivant; le lendemain, accablé de fatigue, blessé à la jambe, mourant de faim, il entre dans un cabaret de Clamart et demande une omelette. « Malheureusement, » écrit son biographe, « cet homme presque universel ne sait pas, même à peu près, combien un ouvrier mange d'œufs dans un de ses repas. A la question du cabaretier, il répond : « Une douzaine [8]. » On juge de la surprise! « Vos papiers? » Il n'en avait pas. « Qui êtes-vous? » L'infortuné se donna une qualité que ne démentaient que trop la blancheur et la délicatesse de ses mains. Il n'en fallait pas tant : on le traîne au comité du lieu; car les moindres bourgades, à cette époque, avaient leurs « comités de sans-culottes. » Là, fouillé et interrogé, il ne fit d'autre déclaration que celle-ci : *Simon, ancien domestique*. Or, pour tout bagage, il avait un Horace en marge duquel des lignes tracées au crayon et en latin. Sur quoi, le membre du comité qui l'interrogeait lui dit : « Tu prétends que tu étais domestique; mais je croirais plutôt que tu es un ci-devant qui en avait, des domestiques [9]. » Et il ordonna que l'inconnu fût conduit au district du Bourg-l'Égalité. Transféré à pied au milieu d'une escorte armée, le malheureux Condorcet ne put aller plus loin que Châtillon, où il tomba de défaillance. Un vigneron, ému de pitié, le mit en état de continuer ce lugubre voyage, en lui prêtant son cheval. Au district, un l'emprisonna; et lorsque le 20 germinal (9 avril), le geôlier entra dans le cachot, il aperçut, étendu sur le plancher... un cadavre. Condorcet avait avalé une forte dose de poison

[1] Voy. précédemment le chapitre : *Constitution de* 1793.
[2] Biographie de Condorcet, par F. Arago, dans les *Œuvres de Condorcet*, publiées par A. Condorcet, O'Connor et F. Arago.
[3] *Œuvres de Condorcet*, p. 142 et 143.
[4] *Ibid.*, p. 152.
[5] *Ibid.*, p. 142.
[6] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. IV, p. 481.
[7] *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. V, p. 481. Cette version, il faut bien le dire, n'est pas celle que semble admettre le savant biographe de Condorcet, M. Arago.
[8] Biographie de Condorcet, par M. Arago, p. 153.
[9] Mercier, Le *Nouveau Paris*, t. V, chap. CLXXXVIII.

concentré, qu'il portait depuis quelque temps dans une bague [1].

Ah! quel serrement de cœur on éprouve, quand de ce poignant récit l'on rapproche la lettre suivante qu'en 1770 Voltaire adressait au philosophe illustre dont nous venons de décrire l'agonie : ... « Un grand courtisan (Voyer d'Argenson) m'a envoyé une singulière réfutation du *Système de la Nature*, dans laquelle il dit que la nouvelle philosophie amènera une révolution horrible... Tous ces cris s'évanouiront, et la philosophie restera... Laissez faire, il est impossible d'empêcher de penser; et plus on pensera, moins les hommes seront malheureux. Vous verrez de beaux jours, vous les ferez : cette idée égaye la fin des miens [2]! »

La prédiction du patriarche de Ferney ne se réalisa point, comme on voit, pour Condorcet. Et à combien d'autres victimes, prises dans ses propres rangs, la Révolution, en ce temps-là même, ne passait-elle pas sur le corps! L'apôtre de la Raison, Chaumette; Gobel, qui avait mis tant d'empressement à abdiquer ses fonctions épiscopales; Beysser, le défenseur de Nantes; Simond, l'ami de Fabre d'Églantine; la charmante Lucile, voilà les noms qui, confondus avec ceux de Dillon, de la femme d'Hébert, et des deux Grammont, sur le registre mortuaire de cette époque, y figurent immédiatement après ceux de Danton, de Camille, de Fabre, de Bazire et de Philippeaux.

Au Luxembourg, Chaumette avait été d'abord renfermé seul dans sa chambre, où l'on pouvait l'observer, toutefois, par une chatière. Beaulieu, un des détenus, assure — et cela se conçoit de reste — que le pauvre procureur de la commune avait l'air stupéfait [3]. Les prisonniers couraient le contempler l'un après l'autre, et l'on se demandait en s'abordant : « Avez-vous vu le loup [4]? » Singulière appellation, appliquée à un homme d'une physionomie douce et de manières paisibles. La première fois qu'on lui permit de circuler, il alla se présenter au café de la prison, où les brocards ne lui furent pas épargnés. Un des prisonniers lui dit, d'un ton plaisamment solennel : « Sublime agent national, conformément à ton immortel réquisitoire, je suis suspect, tu es suspect, il est suspect... nous sommes tous suspects. » Chaumette lui-même ne put s'empêcher de sourire [5]. Mais dans une pareille épigramme, quelle douloureuse leçon!

Le 18 germinal (7 avril), Legendre, à la Convention, avait dit, en parlant de Danton et des autres condamnés : « Une lettre anonyme qui m'a été envoyée ne me laisse aucun doute que les coupables qui ont péri sur l'échafaud n'eussent des complices dans les prisons du Luxembourg, pour exciter un mouvement. J'ai remis au Comité de salut public cette lettre, dans laquelle des hommes, se disant patriotes, flattaient mon amour-propre, mon ambition, et m'invitaient à m'armer de deux pistolets et à assassiner dans le sein de la Convention Robespierre et Saint-Just [6]. « Une lettre du même genre avait été adressée à Bourdon (de l'Oise) [7]. Quant aux instigateurs, aucun nom ne fut prononcé.

Si ces indices se rapportaient au projet de conspiration dénoncé par Laflotte, c'est ce que le Comité de salut public crut peut-être, dans sa terrible impatience de trouver des coupables; mais c'est ce que rien ne démontre; et en ce qui touche le projet de conspiration, s'il n'est pas prouvé que ce fut une invention meurtrière du Comité de salut public, il ne l'est pas davantage que ce fut quelque chose de véritablement sérieux. De la part de Lucile Desmoulins, le désir, bien naturel, de sauver son mari coûte que coûte, et, de la part de Dillon, certains épanchements frivoles auxquels son état habituel d'ivresse [8] ne permettait pas qu'on attachât une importance réelle, tout se réduisait à cela, même aux termes de la déposition de Laflotte, en la supposant véridique.

Il est juste d'ajouter, cependant, que le complot dénoncé ne fut pas aussi chimérique qu'on l'a prétendu, s'il faut en croire Beaulieu, qui était alors dans la prison, et dont voici les propres paroles : « Quelques révolutionnaires, partisans de Danton, étaient sans doute capables de tenter un coup audacieux; mais les autres prisonniers ne se seraient jamais réunis à eux. Ils les méprisaient, les détestaient et les auraient plutôt dénoncés. » Dans les environs du mois d'avril 1794, « ces détenus, dont quelques-uns membres du club des Cordeliers, eurent effectivement des intelligences avec leurs amis de cette société, qui, à un signal donné, devaient faire une irruption dans la prison, avec la portion de la populace qui était à leur disposition [9]. »

Toujours est-il que là fut le point de départ du procès intenté à Dillon, à Simond et à Lucile Desmoulins. Mais, cette fois encore, des personnes appartenant à des catégories diverses et prévenues de délits très-différents se trouvèrent enveloppées dans un même acte d'accusation : témoin la veuve de Camille, qui comparut de-

[1] « Ce poison (on ignore sa nature) avait été préparé, dit-on, par un médecin célèbre. Celui avec lequel Napoléon voulut se donner la mort à Fontainebleau avait la même origine et datait de la même époque. » (Note de M. F. Arago.)

Le médecin auquel M. Arago fait allusion dans cette note est Cabanis, beau-frère de Condorcet.

Mercier prétend que, dans son cachot, Condorcet mourut de faim. « C'est la raison, dit-il, pour laquelle cet événement, qui devait naturellement faire du bruit, est resté secret jusqu'à ce moment, et qui a fait naître, depuis, l'idée du poison » (Voy. le *Nouveau Paris*, t. V, chap. CCXXXVIII). Voici ce qu'on lit dans Beaulieu : « On dit que Condorcet mourut de faim, ce qui paraît plus certain, c'est qu'il s'empoisonna. » (Voy. *Essais histor. sur la Révol. de France*, t. V, p. 481.)

[2] *Correspondance entre Voltaire et Condorcet.*

[3] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. V, p. 358.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 359.

[6] *Réponse des membres des anciens Comités aux imputations de Laurent Lecointre*, p. 110; *Biblioth. hist. de la Rév.* (1097 8-9). (*British Museum.*)

[7] *Ibid.*

[8] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. V, p. 287.

[9] *Ibid.*, p. 288 et 289.

vant le tribunal révolutionnaire à côté de la veuve d'Hébert!

Le procès, commencé le 21 germinal (10 avril), se termina le 24.

Dillon avoua qu'il avait écrit à Lucile : « Femme vertueuse, ne perds pas courage; ton affaire et la mienne sont en bon train. Bientôt les coupables seront punis, et les innocents triompheront [1]. » Il déclara aussi avoir dit que, si les journées de septembre se renouvelaient, il était du devoir d'un homme courageux de défendre ses jours [2]. Accusé d'avoir, à la nouvelle du 10 août, exigé de ses troupes le serment de fidélité au roi, il répondit que de faux rapports l'avaient trompé [3].

L'attitude de Chaumette ne fut pas sans noblesse. « Mon intérêt pour Clootz, dit-il, augmenta, lorsqu'il m'apprit avoir décidé Gobel à ne reconnaître d'autre culte que celui de la raison [4]. » Comme on lui imputait d'avoir exercé tyranniquement ses fonctions municipales, entravé l'arrivage des subsistances, et favorisé l'idée de pillage, il refusa de repousser des inculpations de ce genre, les estimant trop basses pour l'occuper. « Mes fonctions ont été publiques, fit-il observer avec un calme dédaigneux; c'est à la saine portion du peuple à me juger [5]. » Dumas, qui avait remplacé Hermann comme président du tribunal révolutionnaire, osa reprocher à Chaumette de n'avoir fait fermer les églises, pendant qu'il poursuivait les filles de joie, que pour ameuter contre la République les libertins et les dévots : interprétation calomnieuse, renouvelée de Camille Desmoulins.

C'était aussi Camille Desmoulins qui, à la suite de Robespierre, avait attaqué Gobel, en taxant sa démission d'évêque de lâche hypocrisie, et en définissant de la sorte sa conversion révolutionnaire :

Citoyens, j'ai menti soixante ans pour mon ventre [6].

Cette imputation de mauvaise foi fut reproduite à l'audience par un des jurés, Renaudin [7]. C'était égarer la justice dans la voie des hypothèses. Tout ce qu'à l'égard de Gobel des révélations ultérieures permettent de dire, si même l'on y peut avoir confiance, c'est qu'en face de la mort il redevint prêtre, et envoya, de la Conciergerie, à Lothringer, un de ses vicaires, sa confession écrite, accompagnée d'un billet où il sollicitait humblement son absolution [8]. Quoi qu'il en soit, Fouquier-Tinville mentait en l'accusant d'avoir voulu, de concert avec Chaumette et Clootz, effacer toute notion de la Divinité. Était-ce là, d'ailleurs, un motif de demander sa tête? Et la Révolution pouvait-elle transformer l'athéisme en crime capital, sans rétrograder jusqu'aux ténèbres du moyen âge, sans se traîner sur les traces sanglantes de l'Inquisition. Fouquier-Tinville aurait dû mieux se souvenir des paroles de Robespierre dans sa fameuse attaque contre les Hébertistes : « Tout philosophe, tout individu peut adopter, relativement à l'athéisme, l'opinion qu'il lui plaira. Quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé [9]. » Au reste, l'accusation intentée à Gobel ne porta pas seulement sur ses rapports supposés avec la faction d'Hébert : il eut à rendre compte de certaines dilapidations commises par lui et son neveu dans le château de Porentruy; et l'on eut certes droit de trouver insuffisante une explication présentée en ces termes : « Mon neveu et moi avions sacrifié toute notre fortune pour procurer la liberté aux habitants de Porentruy; les dépouilles du château nous appartenaient bien légitimement à titre d'indemnité [10]. »

C'est à peine si Lucile Desmoulins fut interrogée. De quoi l'accuser, en effet, sinon d'avoir aimé son mari sous la hache, avec toute l'intrépidité et tout le dévouement d'un noble cœur? Elle ne leva pas les yeux, ne manifesta ni crainte, ni espérance, et attendit modestement son arrêt. Le jour même du jugement, la veuve d'Hébert, se trouvant près d'elle au greffe de la Conciergerie, lui dit : « Tu es bien heureuse, toi, il n'y a pas eu hier contre toi une seule déposition... Tu vas sortir sans doute par le grand escalier, et moi, je vais aller à l'échafaud [11]. » Épouses et amantes, elles n'étaient coupables ni l'une ni l'autre au tribunal de la conscience humaine, et cependant toutes les deux périrent. Oui, cette barbare, inutile et lâche immolation des femmes, voilà ce qui, dans la Révolution française, restera la tache ineffaçable!

Sur vingt-six accusés dont se composait la *fournée*, dix-neuf furent condamnés à mort et sept acquittés [12]. De même que l'ancien prêtre Gobel mourut après s'être confessé par écrit, l'ancien courtisan, Arthur Dillon, mourut en criant : *Vive le roi!* Quant à Lucile Desmoulins, avant d'aller à l'échafaud, elle avait écrit à sa mère ce billet d'une simplicité et d'une douceur admirables : « Bonsoir, ma chère maman. Une larme s'échappe de mes yeux; elle est pour toi. Je vais m'endormir dans le calme de l'innocence [13]. »

Qui le croirait? Après ces horribles exécu-

[1] Procès de Chaumette, Dillon, etc... *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 255.

[2] Voyez le procès, *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 257. — C'est par erreur que M. Michelet met ces paroles dans la bouche de Lucile Desmoulins.

[3] *Ibid.*, p. 260.

[4] *Ibid.*, p. 284.

[5] *Ibid.*, p. 259.

[6] Voy. le n° II du *Vieux Cordelier*. — Collection des mémoires, etc.

[7] Voy. le procès, *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 285.

[8] *Annales ecclésiastiques*, t. III, p. 466. (Lettre de M. Lothringer, du 11 mars 1797.)

[9] Voy. le discours prononcé par Robespierre, dans la séance des Jacobins, du 21 novembre 1797.

[10] Voy. le procès de Chaumette, Dillon, etc... *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 288.

[11] Déposition de Thierriet Grandpré, dans le procès de Fouquier-Tinville.

[12] *Hist. parl.*, t. XXXII, p. 302.

[13] *Essai sur la vie de Camille Desmoulins*, par M. Matton. M. Matton met dans la bouche de Lucile, au moment du jugement, des paroles violentes et emphatiques dont nous n'avons pas cru devoir tenir compte, non-seulement parce qu'il n'en est pas trace dans le compte rendu officiel, mais parce qu'elles ne s'accordent pas avec ce que Thierriet Grand-

tions, et comme si ce n'était pas assez de sang versé, Tallien proposa de donner une activité nouvelle aux mesures contre les suspects. Mais Robespierre l'interrompit, déclarant que ce n'était pas les suspects qu'il fallait craindre, qu'il y avait des hommes plus dangereux... Tallien se tut [1].

Si Robespierre, dans le Comité de salut public, intercéda en faveur de la veuve de Camille Desmoulins, c'est ce qu'on ignore, ceux des membres du Comité qui firent le 9 thermidor ayant eu intérêt à cacher tout ce qui était de nature à honorer la mémoire de leurs victimes. Mais voici un fait qui porte avec lui son commentaire.

Robespierre avait été le camarade de collége de Camille, il avait de l'affection pour la femme de son ami, et bien des fois il avait tenu leur enfant sur ses genoux [2]; on peut donc croire qu'il fit des efforts pour la sauver, s'il est vrai qu'il en ait fait pour sauver madame Elisabeth, dont tout concourait à l'éloigner et dont il y avait alors danger à prendre la défense. Or, qu'on lise le passage suivant, extrait de l'ouvrage du royaliste Beaulieu :

« Madame Elisabeth fut comprise, sans aucune espèce de distinction, dans une fournée de cinquante malheureux que le tribunal révolutionnaire envoya à l'échafaud... Robespierre passait souvent le soir à la boutique du libraire Maret, établi à l'entrée du Palais-Royal. C'était là qu'on venait se dire à l'oreille les événements du jour. Lorsque les nouvellistes s'étaient retirés, Robespierre laissait ses satellites à quelque distance, se présentait chez Maret, et, en feuilletant quelques livres, lui demandait ce qu'on disait dans le public. Le jour que madame Elisabeth fut exécutée, il vint à la boutique, accompagné de M. Barère, et demanda sur quoi roulaient les conversations. « On murmure, on crie contre « vous, lui dit avec franchise le libraire : on « demande ce que vous avait fait madame Elisa- « beth, quels étaient ses crimes, pourquoi vous « avez envoyé à l'échafaud cette innocente et « vertueuse personne. — Eh bien, dit Robes- « pierre en s'adressant à Barère, vous l'enten- « dez, c'est toujours moi... Je vous garantis, « mon cher Maret, que, loin d'être l'auteur de « la mort de madame Elisabeth, j'ai voulu la « sauver ; c'est ce scélérat de Collot-d'Herbois « qui me l'a arrachée [3]. »

L'exécution de Chaumette débarrassant le Comité de salut public du dernier obstacle qu'il pût craindre dans le camp même de la Révolution, toute son attention se porta sur les contre-révolutionnaires. Pour les combattre avec plus d'ensemble, diverses mesures furent prises, dont la première consista dans l'abolition des ministères. A leur place, on institua, sur un rapport de Carnot, douze commissions entre lesquelles tout le matériel de l'administration fut partagé [4]; non qu'un tel arrangement parût de nature, soit à accélérer la marche des affaires, soit à fortifier le pouvoir; mais il avait l'avantage de fermer la bouche à l'opposition parlementaire qui, dans ce qu'elle appelait l'institution monarchique des ministères, avait trouvé matière à tant d'attaques.

On s'occupa aussi d'organiser la police générale, et, d'abord, de purger Paris de tous les malveillants qui s'y étaient donné rendez-vous; car, aux yeux du Comité de salut public, Paris était, selon le mot de Couthon, « la place forte de la République [5]. » Il y eut à ce sujet, au sein du Comité, des débats qui durèrent plusieurs jours [6]. Mais enfin il fut convenu qu'on proposerait à la Convention un décret portant, entre autres dispositions rigoureuses :

« Les prévenus de conspiration seront traduits de tous les points de la République au tribunal révolutionnaire à Paris.

« Des commissions populaires seront établies pour le 15 floréal.

« Aucun ex-noble et aucun étranger appartenant aux pays avec lesquels la République est en guerre ne peut habiter Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes pendant la guerre. Tout noble ou étranger dans le cas ci-dessus qui y sera trouvé dans un mois est mis hors la loi.

« Si celui qui sera convaincu désormais de s'être plaint de la Révolution vivait sans rien faire, et n'était ni sexagénaire ni infirme, il sera déporté à la Guyane. Ces sortes d'affaires seront jugées par les commissions populaires.

« Le séjour de Paris, des places fortes, des villes maritimes, est interdit aux généraux qui ne sont point en activité de service [7]. »

A ces mesures, nées d'un esprit de défiance qu'avait enfanté lui-même l'excès du péril, s'en joignaient d'autres d'un caractère bien différent et qui avaient pour but de couper court aux abus d'autorité, de réprimer l'arbitraire ou l'insolence des agents du pouvoir, d'encourager le commerce, de protéger l'industrie, d'animer la circulation et d'empêcher toute atteinte à la bonne foi publique [8].

Saint-Just, chargé du rapport, y déploya son âme avec une candeur austère. Il s'éleva sans ménagement contre quiconque, dans la société, représentait un vice; il eut pour ceux qu'il nomma « les corrupteurs du commerce » des paroles aussi méprisantes que pour les suppôts

pré, témoin sympathique et témoin oculaire, dit de l'attitude de l'accusée.

[1] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. VI, page 4.

[2] Cette circonstance se trouve rappelée dans une lettre de madame Duplessis, publiée par M. Malton.

[3] Beaulieu donne ce fait comme l'ayant entendu plusieurs fois raconter au libraire Maret lui-même. Voy. *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. VI. (Note de la page 10)

— Madame Elisabeth fut condamnée à mort le 21 floréal (10 mai). Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 233.

[4] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 194.

[5] *Ibid.*, n° 208.

[6] Voy. le discours de Couthon, dans la séance du 22 germinal. *Moniteur*, an II (1794), n° 203.

[7] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 207.

[8] *Ibid.*

de la monarchie; il marqua de la même flétrissure les mauvais serviteurs de la République et ses ennemis déclarés. Un passage de son discours que couvrirent des applaudissements unanimes, fut celui où il traçait le portrait d'un *homme révolutionnaire :*

« Un homme révolutionnaire est inflexible, mais il est sensé, frugal et simple; il n'affiche pas le luxe d'une fausse modestie; il est ennemi de tout mensonge, de toute indulgence, de toute affectation. Comme son but est de voir triompher la Révolution..., il ne l'outrage jamais, il l'éclaire, et, jaloux de sa pureté, il s'observe quand il parle, par respect pour elle. Il prétend moins être l'égal de l'autorité qui est la loi, que l'égal des hommes, et surtout des malheureux... Il croit que la grossièreté est une marque de tromperie, et qu'elle déguise la fausseté sous l'emportement... Il est intraitable aux méchants, mais il est sensible. Il poursuit les coupables et défend l'innocence devant les tribunaux... La probité n'est pas une finesse de l'esprit, mais une qualité du cœur. Marat était doux dans son ménage, il n'épouvantait que les traîtres. Jean-Jacques Rousseau était un révolutionnaire, et n'était pas insolent sans doute. J'en conclus qu'un homme révolutionnaire est un héros de bon sens et de probité [1]. »

C'est ainsi que Saint-Just gourmandait cette fraction du parti révolutionnaire qui compromettait par le dévergondage de ses paroles et de ses mœurs le culte des idées nouvelles.

Quant au gouvernement révolutionnaire, l'orateur déclara bien haut qu'il signifiait, non la guerre et l'état de conquête, mais le passage du mal au bien, de la corruption à la probité [2]. Il avait été terrible, ce passage, comment le nier : « Mais, s'écria Saint-Just, que serait devenue une République indulgente contre des ennemis furieux? Nous avons opposé le glaive au glaive, et la République est fondée : elle est sortie du sein des orages : cette origine lui est commune avec le monde, sorti du chaos, et avec l'homme, qui pleure en naissant [3]. »

Les conclusions du rapport, adoptées d'abord sans autre modification qu'un amendement relatif à la durée du délai accordé aux nobles et aux étrangers pour quitter Paris, devinrent, de la part du Comité, l'objet d'un nouvel examen. Dans la première rédaction, une exception avait été faite en faveur des ouvriers étrangers employés à la fabrication des armes, et des étrangères mariées à des patriotes français. Une étude plus approfondie de la question amena le gouvernement à reconnaître qu'il fallait élargir le cadre des exceptions, et y comprendre les ouvriers étrangers vivant du travail de leurs mains antérieurement à la présente loi, les femmes nobles mariées à des non nobles, les enfants au-dessous de quinze ans et les vieillards au-dessus de soixante et dix. D'un autre côté, le délai d'un mois parut trop long et fut réduit à dix jours. Le décret passa, ainsi amendé [4].

Sur la motion de Couthon, retirée par lui-même le lendemain [5], il avait été décidé que la loi qui chassait les nobles de Paris serait appliquée aux anoblis par charges. Tallien demanda le maintien de cette clause, déclarant indigne de toute faveur » quiconque avait voulu sortir de la classe du peuple [6]. » Mais Robespierre, parlant au nom du comité, fit observer que, parmi les charges auxquelles l'ancien régime avait attaché un titre de noblesse, beaucoup répondaient à des fonctions utiles, et qu'on risquait de rendre la loi inexécutable en étendant ses rigueurs à un trop grand nombre de personnes. » On peut, ajouta-t-il amèrement, se donner l'avantage d'une sévérité apparente contre les ennemis du peuple; mais le devoir de qui l'aime véritablement est de le servir sans le flatter. » La Convention fut de cet avis [7].

Quelques jours après [8], Billaud-Varenne exposait la politique que le Comité de salut public se proposait de suivre, politique qu'il annonça devoir être basée sur la justice. Restait à expliquer le sens de ce mot suprême! « La justice, dit Billaud-Varenne, est dans le supplice de Manlius, qui invoqua en vain trente victoires, effacées par sa trahison [9]. » Tout son discours était sur ce ton de hauteur et d'inflexibilité. « Malheur, ajouta-t-il, malheur à ceux pour qui le règne de la justice devient un signal de stupeur [10] ! » Une politique qui eût fait plus large la part des infirmités humaines et mis les torts en balance avec les services, eût certainement été préférable au point de vue philosophique; mais ce n'est point celle-là qu'il faut s'attendre à voir triompher dans les temps d'orages. Aussi l'âpre langage de Billaud-Varenne n'étonna-t-il personne. Et du reste il émit, avec une éloquence puisée aux sources d'une conviction forte, des vérités dont l'importance s'étendait bien au delà des nécessités de l'heure présente, comme lorsqu'il dit, en rappelant combien les généraux victorieux avaient été funestes à la liberté : « Le gouvernement militaire est le pire après la théocratie, plus funeste seulement parce qu'elle s'enracine jusqu'au fond des consciences, et que ses victimes sont ses séides... Quand on a douze armées sous la tente, ce n'est pas seulement les défections qu'on doit craindre et prévenir; l'influence militaire et l'ambition d'un chef entreprenant qui sort tout à coup de la ligne sont également à redouter : l'histoire nous apprend que c'est par là que toutes les républiques ont péri [11]. » La France n'ayant pris les armes que pour la dé-

1 *Moniteur*, an II (1794), n° 207.
2 *Ibid.*
3 *Ibid.*
4 *Ibid.*, p. 208.
5 *Ibid.*, p. 210.
6 *Ibid.*
7 Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 210.
8 Séance de la Convention du 1er floréal (20 avril).
9 *Moniteur*, p. 212.
10 *Ibid.*
11 *Ibid.*

fense de ces principes, il convenait de le proclamer de façon à être entendu de la terre entière, et c'est ce que Billaud-Varenne fit en ces termes : « L'expérience des siècles nous a suffisamment montré qu'un peuple guerrier apprête pour lui-même le joug qu'il impose aux autres nations. La soif des conquêtes ouvre l'âme à l'ambition, à l'avarice, à l'injustice, à la férocité, passions qui transforment tôt ou tard le petit nombre en dominateurs et le surplus en esclaves [1]. » Le résumé fut qu'il fallait comprimer d'une main vigoureuse, au dedans, les ennemis de la République, et conduire la guerre, au dehors, de manière à vaincre l'Europe en surexcitant dans l'âme du soldat toutes les passions généreuses, et en évitant de donner le Rubicon à franchir à quelque nouveau César. Le décret rendu par suite de ce rapport fut rédigé sous l'empire d'une idée qui eut pu paraître puérile à force d'orgueil si tant de triomphes ne l'eussent expliquée ; il supposait à la Convention le pouvoir de disposer souverainement de la victoire : « La Convention nationale déclare qu'appuyée sur les vertus du peuple français, elle fera triompher la République démocratique, et punira sans pitié tous ses ennemis [2]. »

Sans pitié ! Cette dure parole annonçait la continuation de la Terreur ; et l'effet ne suivit que trop tôt la menace. D'Eprémenil, Le Chapelier, Thuret, Malesherbes, Lavoisier, madame Elisabeth, furent successivement traînés à l'échafaud [3].

D'Epréménil et Le Chapelier, ennemis dans l'Assemblée constituante, se voyaient maintenant accusés du même crime. Sur la charrette qui les conduisait l'un et l'autre à la mort, ils échangèrent les poignantes paroles que voici : « Monsieur, dit d'Epréménil à son compagnon, l'on nous donne un terrible problème à résoudre. — Lequel ? — C'est de savoir auquel de nous deux s'adresseront les huées. — A tous les deux [4]. » Tous les deux, en effet, ils avaient servi, puis combattu la Révolution : le premier, dès l'origine et avec audace, le second, plus tard et par des voies souterraines. Ils périrent pour avoir fait halte dans les routes inconnues où ils s'étaient engagés sans prévoyance [5].

Contre Thouret, c'est à peine s'il existait des soupçons, à moins qu'on ne lui imputât à crime d'être l'auteur d'une constitution dont les principes étaient dépassés. Sa mort accuse, de la part de ceux qui le frappèrent, une inflexibilité vraiment féroce.

Mais un meurtre qui étonne autant qu'il fait horreur, c'est celui de Malesherbes. Qui plus vivement que Malesherbes s'était opposé au despotisme de l'ancienne cour ? On ne pouvait avoir oublié ses remontrances à Louis XV, si fermes, que Voltaire les jugeait trop dures, ni ses combats en faveur de la liberté de conscience, ni les services immortels que, comme directeur de la librairie sous un roi despote, il rendit à la liberté de la presse. S'il était un homme que la Révolution dût respecter, c'était lui, lui le correspondant et le protecteur de Rousseau, l'ami constant des philosophes, lui sans qui, au témoignage de Grimm, l'*Encyclopédie* n'aurait jamais paru. Il n'avait rien rétracté d'ailleurs [6], ne s'était mêlé à aucune résistance, et son admirable conduite envers Louis XVI détrôné, abandonné de tous, condamné à mourir, n'était qu'un titre de plus à la sympathie des âmes généreuses. Les considérants de l'arrêt sous lequel il succomba sont odieusement vagues : ils portent : « Convaincu d'être auteur ou complice des complots qui ont existé depuis 1789 contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple [7]. » Tant de vertige consterne et épouvante. Ce grand homme de bien avait été arrêté avec sa fille, sa petite-fille, et le mari de cette dernière, M. de Chateaubriand, frère aîné du célèbre écrivain. Tous dirent adieu à la vie le même jour, sur le même échafaud. On raconte de la sérénité de Malesherbes dans le moment suprême des traits qui méritent d'être conservés. Lorsqu'il arriva à la Conciergerie, il dit gaiement à un de ses codétenus : « Vous le voyez, je me suis avisé, sur mes vieux jours, d'être un mauvais sujet, et l'on m'a mis en prison [8]. » Comme il allait au supplice, son pied heurtant contre une pierre : « Voici, s'écria-t-il, un mauvais présage; un Romain, à ma place, serait rentré [9]. »

Malesherbes mourut le 3 floréal (22 avril), et Lavoisier le 18 floréal (8 mai) : en quinze jours, deux victimes illustres.

Lavoisier avait appartenu à l'association des fermiers généraux ; c'est ce qui le perdit. Bien avant le mois de floréal, le déchaînement contre ces financiers de l'ancien régime était devenu terrible. Dénoncés comme sangsues du peuple dans une multitude de pamphlets, poursuivis sans relâche par le représentant Montaut et par Cambon, qui ne parlait que de leur faire rendre gorge [10], leur sort était fixé. L'examen de leurs actes fut confié à une commission, placée elle-même par l'Assemblée sous la surveillance de deux commissaires spéciaux, et qui, le 16 floréal, présenta son rapport, après une longue et sérieuse enquête [11]. Lavoisier, au bruit de l'orage, s'était réfugié dans un asile que lui ména-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 212.

[2] *Ibid.*

[3] Les quatre premiers furent condamnés à mort le 3 floréal (22 avril) ; le cinquième périt le 18 floréal (8 mai), et la sœur de Louis XVI le 21 floréal (11 mai).

[4] Beaulieu, *Biographie de d'Epréménil.*

[5] D'Epréménil fut un des premiers moteurs, et le plus ardent, des résistances parlementaires contre la cour. L'acte d'abolition de la noblesse eut pour rédacteur Le Chapelier.

[6] L'auteur de l'article qui le concerne dans la *Biographie universelle* a fait, pour prouver le contraire, de bien pauvres efforts, et qui tombent devant le témoignage de J. B. Dubois, ami de Malesherbes, et dont la *Notice historique*, en matière de faits, a beaucoup d'autorité. Cette *Notice historique sur Lamoignon de Malesherbes* fut publiée en 1806.

[7] *Moniteur*, an II (1794), n° 221.

[8] J. B. Dubois, *Notice historique sur Lamoignon de Malesherbes*, p. 153.

[9] *Ibid.*, p. 154.

[10] Discours de Dupin dans la séance du 16 floréal an II, *Moniteur*, an II (1794), n° 230.

[11] *Ibid.*

gea l'ancien concierge de l'Académie des sciences; informé de l'arrestation des vingt-huit fermiers généraux, il tremble du danger que courait son hôte et se constitue prisonnier [1]. Le rapport, tel que le rédigea le député Dupin, était foudroyant; il énumérait de nombreux faits de concussion, et concluait à envoyer les prévenus devant le tribunal révolutionnaire, auquel on laissait le soin de distinguer entre les innocents et les coupables. Que Lavoisier fût au nombre des premiers, nul n'en pouvait douter et n'en douta parmi ceux qui l'avaient connu. Mais, dans le monde savant, l'effroi paralysa l'émotion. Et toutefois le lycée des arts osa donner à l'illustre prisonnier une marque d'intérêt digne de lui : une députation, ayant obtenu d'être introduite dans son cachot, lui posa une couronne sur la tête [2]. Il est affreux d'avoir à dire qu'on le condamna, et plus affreux encore d'avoir à rappeler qu'il ne put obtenir un délai pour compléter des expériences utiles. Les uns prêtent à Dumas, les autres à Fouquier-Tinville, une réponse que rend heureusement douteuse l'excès de sa brutale imbécillité, joint à la non-concordance des témoignages [3] : *Nous n'avons pas besoin de savants.*

Le refus inepte et barbare d'un sursis utile à la République, et l'application inique de la peine capitale à un délit commis sous un autre régime, délit qui, même en le supposant prouvé, n'était pas un péril pour la Révolution : voilà ce qu'on ne saurait trop condamner. Mais, dans la mort de Lavoisier, il est injuste de chercher la preuve que la Révolution était hostile au génie. Lavoisier fut frappé quoique savant, non comme savant, à une époque qui poussa jusqu'au fanatisme le culte du principe d'égalité. Son malheur fut d'avoir fait partie d'une compagnie financière contre laquelle s'élevaient des préventions violentes, et qu'après tout on ne jugea coupable qu'à la suite d'investigations approfondies. Car il y eut effort manifeste pour connaître la vérité; on chargea des recherches, non-seulement une commission spéciale, mais les comités des finances et de l'examen des comptes; les mémoires des fermiers généraux, librement produits, furent pesés avec soin, et, pour qu'un plus grand nombre d'examinateurs pussent assister aux séances, on décida que les convocations auraient lieu dans le palais même de la Convention [4]. C'est surtout quand il s'agit de faits qui contristent la conscience humaine qu'il faut se garder de toute exagération, et opposer la vérité pure aux appréciations envenimées de l'esprit de parti.

Quant à madame Elisabeth, nul doute qu'elle n'eût conspiré contre la Révolution, trempé dans le projet de fuite à Montmédy, entretenu avec les princes émigrés une correspondance suivie [5], et donné au fils de Louis XVI, captif, l'éducation de la royauté. Mais l'éducation qu'elle-même avait reçue, son titre de femme, sa tendresse pour son frère, ses vertus privées, et les sentiments d'aversion qu'avaient dû naturellement lui inspirer des événements si funestes aux siens, tout cela ne plaidait-il pas en sa faveur? La justice n'est véritablement juste qu'à la condition de tenir compte des circonstances atténuantes; et c'est là, par malheur, ce que ne comprennent guère, en temps de discordes civiles, ceux qui tiennent la hache.

Robespierre le comprit néanmoins en cette occasion, et ses efforts pour sauver madame Elisabeth furent précisément ce qui donna lieu à la fable ridicule d'un projet de mariage entre lui et cette princesse [6]. Il aurait aussi voulu sauver Thouret, si l'on en juge par le langage que celui-ci tenait dans la prison du Luxembourg, où il faisait continuellement l'éloge de Robespierre, et le désignait comme l'homme qui devait mettre un terme à la Terreur [7]. Mais il eût fallu pour cela un pouvoir que personne alors ne possédait. Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne étaient là, l'œil fixé sur leur grand rival, et prêts à l'accabler sous l'accusation de modérantisme, pour peu qu'il prêtât le flanc. N'était-ce pas Billaud-Varenne qui s'était chargé d'aller prononcer à la tribune de la Convention le mot *sans pitié?* et n'était-il pas, dans le Comité de salut public, le chef de la fraction opposée à Robespierre?

Lui, sur cette pente sanglante où la force des choses roulait les hommes pêle-mêle, il cherchait, plein d'anxiété, un appui où il pût se retenir. De cette lutte confuse des éléments, il brûlait de dégager enfin le règne calme de la liberté. Il aspirait à séparer la révolution du chaos. Mais, des ruines de l'ancienne société dissoute, comment tirer une société nouvelle? quel point de départ donner à l'œuvre de reconstruction, quand il ne resterait plus rien à abattre? Tout un monde de croyances séculaires ne s'écroule pas en un jour sans laisser un vide : comment le remplir, ce vide effrayant? Qu'on brise jusqu'au dernier des liens moraux qui forment une *communauté*, ses membres ne vont-

1 *Dictionnaire de la conversation.* — Art. Lavoisier.

2 *Ibid.*

3 La réponse dont il s'agit est attribuée à Dumas par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 183. Elle est attribuée à Fouquier-Tinville par l'auteur de l'article Lavoisier dans le *Dictionnaire de la conversation*; et, quant à la *Biographie universelle*, elle ne nomme personne et s'exprime ainsi : *Le chef de cette horrible troupe*, etc.

4 Tout ceci constaté dans un discours prononcé par Dupin, rapporteur de la commission, le 16 floréal an II. Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 230.

5 Les royalistes l'en louent. Voy. l'article qui la concerne dans la *Biographie universelle*.

6 Croirait-on que, dans un petit pamphlet de huit pages, publié après le 9 thermidor, et intitulé *Nouveaux et intéressants détails de l'horrible conspiration de Robespierre et de ses complices*, on lit : « Le 10 thermidor, la fille de Louis XVI, contrairement à son habitude, se leva au point du jour et mit ses plus beaux habits. *Le 12, elle prit le deuil?* »

7 Beaulieu, enfermé dans la même prison que Thouret, raconte le fait en deux endroits différents, dans ses *Essais historiques sur la Révolution de France* d'abord, et ensuite dans la *Biographie universelle*, article Thouret. Dans la *Biographie universelle*, ouvrage ultra-royaliste, comme chacun sait, Beaulieu cherche à donner au langage de Thouret, concernant Robespierre, une couleur de lâcheté. Mais ce n'est pas du tout ainsi qu'il présente lui-même la chose dans ses *Essais historiques sur la Révolution de France.*

ils pas s'entre-dévorer? Vainement leur demanderait-on de se tenir unis au moyen de la justice : quel espoir que la notion de la justice ait un caractère d'universalité et de permanence, là où elle est soumise au caprice des jugements individuels et flotte au gré des intérêts divers? combien petit le nombre des questions résolues d'une manière invariable par la conscience humaine, dans ces combats de l'esprit où, presque toujours, chacun des combattants dit et croit avoir de son côté la justice? Il est, d'ailleurs, inhérent à la nature de l'homme de se préoccuper de ce qui fut et de ce qui sera; de vivre par l'esprit en deçà de son berceau et au delà de sa tombe, de reculer par l'espoir, même par le rêve, les termes de son existence. Et, en ceci, la concordance des aspirations compte parmi les conditions essentielles de la sociabilité.

C'est ce que sentait profondément Robespierre; à l'exemple de Jean-Jacques, il repoussait l'athéisme comme « concentrant toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du moi humain, et sapant à petit bruit les vrais fondements de toute société [1]. » C'était aussi Jean-Jacques qui avait écrit : « Il y a une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme *dogmes de religion*, mais comme *sentiments de sociabilité*... César, plaidant pour Catilina, tâchait d'établir le dogme de la mortalité de l'âme : Caton et Cicéron, pour le réfuter, ne s'amusèrent point à philosopher; ils se contentèrent de montrer que César parlait en mauvais citoyen et avançait une doctrine pernicieuse à l'État. En effet, voilà de quoi devait juger le sénat de Rome, et non d'une question de théologie... Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explication ni commentaires. L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois, voilà les dogmes positifs [2]. »

De là sortit le décret par lequel la Convention reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.

Mais l'y décider demandait une rare puissance d'initiative.

Il y fallait un homme assez intelligent pour bien séparer la cause de Dieu d'avec celle des prêtres, assez fort pour résister aux railleries des indifférents, et assez courageux pour braver la colère des fanatiques d'incrédulité. Robespierre regarda l'entreprise en face, et s'y jeta sans pâlir.

Le 18 floréal (8 mai), on le vit paraître à la tribune, le visage plus altéré que d'ordinaire. Il se fait un grand silence, et lui, commence en ces termes :

« C'est dans la prospérité que les peuples, ainsi que les particuliers, doivent se recueillir, pour se mettre en garde contre l'ivresse, et écouter, dans le silence des passions, la voix de la sagesse et de la modestie qu'elle inspire. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la République française doivent veiller avec une nouvelle sollicitude sur eux-mêmes et sur la patrie [3]. »

Il rappelle alors de combien de changements merveilleux la terre a été le théâtre; il en annonce de plus merveilleux encore; et, fier de voir le peuple français devancer les autres nations dans les voies où marche la raison humaine : « L'Europe, continue-t-il, est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons... Elle ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois et sans nobles; nous, qu'on puisse vivre avec eux... Nos sublimes voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du roi, de ses divertissements, de ses voyages; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné; à quel moment il est revenu de la chasse; quelle est la terre heureuse qui, à chaque instant du jour, eut l'honneur d'être foulée par ses pieds augustes... Nous lui apprendrons, nous, les noms et les vertus des héros morts pour la Liberté [4]... »

A mesure que Robespierre parlait, sa voix prenait une accentuation tragique. Jamais le frémissement nerveux qui parcourait, à la tribune, ses membres palpitants; jamais le tic habituel qui tourmentait les muscles de sa face; jamais le tressaillement involontaire de ses doigts jouant sur l'appui de la tribune comme sur les touches d'une épinette [5], ne révélèrent mieux l'intérêt profond de son âme dans la question soulevée. Au moment où il l'aborda, rien de plus véhément que son langage :

« Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées, frappant au hasard le crime et la vertu, et que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau? L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver les tyrans, plus de mépris pour la mort et pour la volupté? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste d'eux

[1] *Emile*, t. III, p. 114 et suiv. Amsterdam, MDCCLXII.
[2] *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 229.
[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 229.
[5] Charles Nodier, *Biographie universelle*.

qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe : aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé?... Je n'ai pas besoin d'observer qu'il ne s'agit ici de faire le procès à aucune opinion philosophique et particulière, ni de contester que tel philosophe peut être vertueux, quelles que soient ses opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux ou d'une raison supérieure. Il s'agit de considérer seulement l'athéisme comme national et lié à un système de conspiration contre la République. Eh! que vous importent à vous, législateurs, les hypothèses diverses par lesquelles certains philosophes expliquèrent les phénomènes de la nature? Vous pouvez abandonner ces objets à leurs disputes éternelles : ce n'est ni comme métaphysiciens ni comme théologiens que vous devez les envisager. Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans sa pratique est la vérité. L'idée de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice; elle est donc sociale et républicaine [1]. »

C'était bien là, on le voit, le point de vue de Jean-Jacques. Aussi en quels termes pleins de respect et de tendresse le disciple rendit hommage à son maître! Après avoir parlé avec une amertume à peine contenue de ceux des philosophes du dix-huitième siècle « qui déclamaient quelquefois contre le despotisme et étaient pensionnés par les despotes, qui faisaient tantôt des livres contre la cour et tantôt des dédicaces aux rois, qui composaient des discours pour les courtisans et des madrigaux pour les courtisanes, qui étaient fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres, » Robespierre ajoutait : « Un homme, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain... Ah! s'il avait été témoin de cette révolution dont il fut le précurseur et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité [2]! »

Il faut citer intégralement le passage relatif aux prêtres :

« Fanatiques, n'espérez rien de nous! Rappeler les hommes au culte pur de l'Etre suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la vérité, et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la nature. (*On applaudit.*) Nous vous conseillerons donc de maintenir les principes que vous avez manifestés jusqu'ici. Que la liberté des cultes soit respectée, pour le triomphe même de la raison; mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, et qu'elle ne devienne pas un moyen de conspiration. Si la malveillance contre-révolutionnaire se cachait sous ce prétexte, réprimez-la, et reposez-vous du reste sur la puissance des principes et sur la force même des choses. Prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire! Une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. (*On applaudit.*) Vous vous êtes tués vous-mêmes, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique. Et, d'ailleurs, qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. (*Nouveaux applaudissements.*) Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres! (*Les applaudissements continuent.*) Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites; à force de défigurer l'Etre suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux; ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi; les prêtres ont créé un Dieu à leur image; ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place; ils l'ont relegué dans le ciel comme dans un palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des dîmes, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. (*Vifs applaudissements.*) Le véritable prêtre de l'Etre suprême, c'est la nature; son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle, et lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs. Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission? Avez-vous été plus justes, plus modestes, plus amis de la vérité que les autres hommes? Avez-vous chéri l'égalité, défendu les droits des peuples, abhorré le despotisme et abattu la tyrannie? C'est vous qui avez dit aux rois : *Vous êtes les images de Dieu sur la terre; c'est de lui seul que vous tenez votre puissance*; et les rois vous ont répondu : *Oui, vous êtes vraiment les envoyés de Dieu; unissons-nous pour partager les dépouilles et les adorations des mortels*. Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre. (*Applaudissements.*) Laissons les prêtres, et retournons à la divinité. (*Applaudissements.*) [3] »

Robespierre termina par des considérations très-élevées sur la nécessité de rendre l'éducation commune et égale pour tous les Français, et d'établir des fêtes nationales. Le décret qu'il proposa en conséquence, et qui fut rendu au milieu d'acclamations prolongées, portait :

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.

« Il reconnaît que le culte digne de l'Etre su-

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 229.
[2] *Ibid.*

[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 229.

prême est la pratique des devoirs de l'homme.

« Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

« Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

« Il sera célébré, le 2 prairial prochain, une fête en l'honneur de l'Etre suprême [1]. »

Une clause fut ajoutée au décret, qui mettait au Panthéon Barra et Viala, enfants héroïques morts l'un et l'autre pour la liberté, et dont Robespierre avait célébré le dévouement [2].

Dans l'imposant discours qui vient d'être cité, il y avait deux taches : d'abord, une attaque gratuite et violente à Condorcet, et ensuite une insulte jetée à la mémoire de Danton. Robespierre espérait-il donc échapper, en décriant Danton, au reproche de l'avoir abandonné ? Triste illusion d'un cœur qui veut tromper son remords !

Quoi qu'il en soit, d'ardentes acclamations saluèrent dans toute la France le décret du 18 floréal. On vit affluer les adresses où la Convention était félicitée de sa sagesse [3]; les sections vinrent l'une après l'autre témoigner de leur adhésion enthousiaste ; le gouvernement qui avait mis la *justice et la vertu à l'ordre du jour* fut proclamé dans toutes les sociétés populaires le seul digne d'achever l'œuvre de régénération commencée ; enfin, les habitants des communes de Montmorency et d'Ermenonville furent invités à transporter au sein de la Convention l'urne qui renfermait les cendres de Jean-Jacques [4].

Mais, en revanche, des colères venaient d'être éveillées, qui n'attendaient pour éclater qu'un moment favorable ; et, pendant que les révolutionnaires de l'école du baron d'Holbach se répandaient en protestations sourdes, les prêtres, non moins irrités, quoique pour des motifs contraires, alimentaient sous main l'opposition des dévots, feignant de s'étonner qu'on eût osé débaptiser Dieu et lui faire l'injure de « décréter son existence. » Ils imputaient ainsi à Robespierre, par un grossier mensonge, d'avoir prétendu *créer* ce qu'il avait *proclamé seulement* [5].

Mais le mouvement était imprimé. La Commune, le club des Jacobins, les administrateurs du département de Paris, allèrent tour à tour déclarer à la Convention que leur profession de foi était la sienne ; Carnot, qui présidait alors l'Assemblée, répondit aux députations, absolument comme aurait pu le faire Robespierre lui-même [6] ; et un arrêté du Comité de salut public ordonna que désormais sur le frontispice des temples destinés aux fêtes publiques il n'y aurait plus d'autre inscription que celle-ci : *A l'Etre suprême* [7].

Une circonstance montre combien l'entraînement fut général : Lequinio, en pleine séance des Jacobins, se prononça bien haut contre l'athéisme. Il oubliait les livres où il l'avait professé [8]. Robespierre, qu'il espérait sans doute gagner par la flatterie, le repoussa avec dédain [9].

L'ascendant de ce dernier grandissait de jour en jour. Encore un pas, et il était au sommet de sa fortune. Un événement inattendu sembla l'y pousser.

Dans la nuit du 3 ou 4 prairial (22-23 mai), une patrouille passant sur la place du théâtre Favart entend tout à coup crier à l'assassin ! Les cris partaient de la maison n° 4, habitée par Collot-d'Herbois. On y court. Collot-d'Herbois était sur l'escalier, nu-tête, le visage pâle, sortant d'une lutte corps à corps qu'attestaient les tronçons d'un sabre et des poignées de cheveux arrachés. Deux coups de pistolet venaient d'être tirés, sans l'atteindre, sur le représentant du peuple ; et l'assassin, réfugié dans sa chambre, s'y était barricadé, criant que le premier qui forcerait la porte était mort. Un serrurier, nommé Geffroy, brave ses menaces, ouvre, et tombe grièvement blessé d'un coup de feu à l'épaule. On arrête le meurtrier. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, mais encore plein de vigueur. Sa physionomie sombre annonçait son âme. Il déclara que, voulant tuer Robespierre et n'ayant pu l'approcher, il s'était dédommagé en essayant de tuer Collot-d'Herbois, dans la maison duquel il demeurait. Il se nommait Admiral, était du Puy-de-Dôme, et occupait l'emploi de garçon de bureau à la loterie nationale. A l'Assemblée, pendant qu'il y attendait Robespierre pour l'immoler, Barère ayant commencé un discours qui lui parut ennuyeux, il s'était endormi ! Le seul regret qu'il témoigna fut celui d'avoir manqué son coup [10].

Or, le jour même où tout Paris s'entretenait de cette nouvelle, une jeune personne nommée Cécile Renault, à peine âgée de vingt ans, et

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 229.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 249.
[4] *Ibid.*, n° 234.
[5] L'accusation d'impiété qui consistait à dire que Robespierre avait « décrété l'existence de Dieu » avait tellement cours quand Boiste publia son *Dictionnaire de la langue française*, qu'il se servit de cette phrase comme d'exemple, au mot *décréter*.

Il est remarquable que les mêmes hommes, qui trouvent si extraordinaire que la Convention ait *proclamé* par décret un principe religieux, trouvèrent tout simple, après la Révolution de 1830, que la religion catholique fût déclarée, par la loi, religion de l'Etat. Il est vrai qu'il y eut discussion, et que le résultat fut la constatation, cette fois incontestablement ridicule, de ce fait statistique : « La religion catholique est la religion de la majorité des Français ! »

Charles Nodier a écrit : « J'avoue que, les dogmes admis, le côté bouffon de cette formule (la reconnaissance de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme) m'échappe tout à fait, et, pour compléter ma pensée, j'avoue que je la trouve très-convenable et très-belle... *Rien n'était plus.* C'est donc ici la pierre angulaire d'une société naissante. C'est le renouvellement du monde. C'est le cri de ce monde, éclos d'un autre chaos, qui se rend compte de sa création et qui en fait hommage à son auteur ; l'élan de la société entière, le jour où elle a retrouvé les titres oubliés de sa destination éternelle. » — *Dictionnaire de la conversation*, au mot *Robespierre*.
[6] *Moniteur*, an II (1794), nos 236, 239, 240.
[7] *Ibid.*, n° 239.
[8] Beaulieu, *Biographie de Lequinio*.
[9] *Ibid.*
[10] Voy. le procès-verbal de la section de Lepelletier, *Moniteur*, an II (1794), n° 230.

fille d'un marchand papetier, se présentait, à neuf heures du soir, chez Robespierre. Informée de son absence, elle éclate en paroles de colère, et dit qu'un fonctionnaire public se doit à ses visiteurs. Son insistance, son langage, son attitude, éveillent les soupçons. Elle avait sur elle deux couteaux. On l'arrête. « Qu'alliez-vous faire chez Robespierre? — Voir comment est fait un tyran. » Elle ne fit nul mystère de son horreur pour la République, disant qu'elle préférait un roi à cinquante mille tyrans. Interrogée sur le fait d'un paquet qu'elle avait déposé chez un limonadier avant d'entrer chez Robespierre, elle répondit que, sachant où on la conduirait, elle avait voulu se pourvoir de linge. On lui demanda : « De quel lieu parlez-vous? — De la prison, pour aller de là à la guillotine. — Et quel usage entendiez-vous faire des deux couteaux trouvés sur vous? Aucun, n'ayant intention de faire du mal à personne [1]? » L'ensemble de ses réponses parut démentir la dernière : elle fut conduite en prison.

L'assassinat rehausse les victimes quand il les manque. Collot-d'Herbois et Robespierre devinrent, pour un moment, l'objet d'une véritable idolâtrie de la part des révolutionnaires. L'indignation contre les royalistes était d'autant plus vive, que, tout récemment encore, François Gamain, le professeur de Louis XVI dans l'art de la serrurerie et son aide dans la construction de l'armoire de fer, avait présenté une pétition constatant la tentative faite autrefois pour l'empoisonner [2]. C'est donc ainsi qu'on prétend nous combattre! disaient les révolutionnaires, furieux. Le poignard, les coups de pistolet tirés dans l'ombre, le poison, voilà donc leurs armes! Lorsque, le 6 prairial (25 mai), Collot-d'Herbois et Robespierre entrèrent dans la salle des Jacobins, l'enthousiasme fit explosion d'une manière touchante et terrible tour à tour. Legendre alla jusqu'à proposer qu'on donnât une garde aux représentants menacés. Était-ce l'expression d'un intérêt sincère, ou une adulation basse, ou un piége! Legendre avait tenu de trop près à la faction Dantoniste pour que, venant de lui, une telle proposition ne fût pas suspecte. Entouré d'une garde, Robespierre, qu'on accusait tant d'aspirer à la dictature, eût apparu comme un second Pisistrate : quel avantage ménagé à ses calomniateurs! Couthon repousse vivement, pour son ami, un présent qui serait la mort. De son côté, en réponse à une motion du Dantoniste Rousselin, conçue dans le même esprit que celle de Legendre, Robespierre rejette l'idée d'honneurs qui ne pouvaient qu'exciter l'envie et la haine [3]. La modestie, en cette occasion, n'était qu'un conseil de la prudence.

Le 7, dans un rapport rédigé avec soin, Barère s'efforça de rattacher les attentats dont l'opinion publique s'était émue à la politique de Pitt. Il reprocha violemment à cette politique d'être sans foi et sans entrailles. Il la mit au ban de l'humanité pour avoir déclaré à la France une guerre à mort, où contre nous tout avait paru bon : solde payée à la révolte, recrutement de traîtres, organisation d'un vaste plan de famine, fabrication de faux assignats, violations continuelles du droit des gens, incendie de nos arsenaux et de nos magasins confié à la trahison, prime promise et payée à des assassins. Il y avait du vrai dans ce tableau; mais, outre que les couleurs en étaient chargées, on y imputait fort injustement à la nation anglaise les torts d'un gouvernement qui la trompait, et qui d'ailleurs n'était pas sans rencontrer autour de lui, devant lui et au-dessous de lui, une opposition animée. Ce fut un sauvage et affreux décret que celui qui servit de conclusion à ces déclamations haineuses : La Convention nationale décrète : « Il ne sera fait « aucun prisonnier anglais ou hanovrien [4]. »

Une chose digne de remarque, c'est l'affectation perfide que mit Barère à citer certains passages des journaux anglais, où il était dit : Robespierre a fait ordonner... Les soldats de Robespierre... On ne pouvait mieux le désigner aux coups de l'envie, ni mieux servir la fureur de ceux qui le voulaient faire passer pour un tyran. Mais telle était alors la tactique convenue. Car déjà se tramait la conjuration qui se dénoua le 9 thermidor, conjuration dont les principaux membres furent Tallien, Bourdon (de l'Oise), Lecointre, Fréron, Barras, Rovère, Thirion, Courtois, Garnier (de l'Aube), Merlin (de Thionville) [5], dans la Convention; Vadier, Amar, Voulland, dans le Comité de sûreté générale; et, dans le Comité de salut public, Billaud, Collot et Barère. Au fond, ce que tous ces hommes abhorraient en Robespierre, c'était, ou son énorme ascendant moral, ou son austérité soupçonneuse et menaçante. Pour le perdre, quel moyen plus sûr que d'accréditer cette opinion : Il vise à la dictature? Et cependant, si jamais croyances furent désintéressées dans le sens profond du mot, ce furent celles de Robespierre; son discours du 7 prairial le prouve, et restera comme un témoignage impérissable de l'élévation de son âme. Jamais la parole humaine n'avait trouvé des accents d'une mélancolie plus fière.

« Ce sera un beau sujet d'entretien pour la postérité, c'est déjà un spectacle digne de la terre et du ciel, de voir l'Assemblée des représentants du peuple français, placée sur un volcan inépuisable de conjurations, d'une main ap-

[1] Rapport du Comité de sûreté générale et de surveillance, *Moniteur*, an II (1794), nº 250.

L'interrogatoire de Cécile Renault montre ce qu'il faut penser de la véracité de Riouffe, qui, dans ses Mémoires, p. 74-75, dit avec une rare assurance : « Cécile Renault n'avait pas la moindre arme offensive sur elle. »

[2] Le rapport de Peyssard sur la pétition de Gamain fut présenté à la Convention le 28 floréal (17 mai). Nous avons donné au long dans cet ouvrage les détails relatifs à l'étrange aventure dont Gamain fut le héros.

[3] Voyez la séance du 6 prairial, aux Jacobins, dans le *Moniteur*, an II, (1794), nº 250.

[4] Séance du 7 prairial (26 mai), *Moniteur*, an II (1794), nº 250.

[5] Voy. la note placée à la suite de ce chapitre.

porter aux pieds de l'éternel auteur des choses les hommages d'un grand peuple; de l'autre, lancer la foudre sur les tyrans conjurés contre lui, fonder la première République du monde, et rappeler parmi les mortels la liberté, la justice et la vertu exilées. Ils périront, les tyrans armés contre le peuple français; elles périront, les factions qui s'appuient sur l'étranger. Vous ne ferez pas la paix : vous la donnerez au monde, et vous l'ôterez au crime... Ils espéraient réussir à affamer le peuple français... Sa subsistance a été assurée. Quelle ressource leur reste-t-il donc? l'assassinat. Ils espéraient exterminer la représentation nationale par la révolte soudoyée... que leur reste-t-il? l'assassinat. Leurs satellites fuient devant nous; mais il leur reste l'assassinat... Réjouissons-nous donc, et rendons grâces au ciel, puisque nous avons assez bien servi notre patrie pour être jugés dignes des poignards des tyrans. Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir! Le séjour de la cité en offre donc au moins autant que le champ de bataille!... O rois et valets de rois! Ce n'est pas nous qui nous plaindrons du genre de guerre que vous nous faites : il est digne de votre prudence auguste. Il est plus facile en effet de nous ôter la vie que de triompher de nos principes ou de nos armées... Quand les puissances de la terre se liguent pour tuer un faible individu, sans doute il ne doit plus s'obstiner à vivre. Aussi n'avons-nous pas fait entrer dans nos calculs l'avantage de vivre longuement... Quel homme sur la terre a jamais défendu impunément les droits de l'humanité?... Pour mon compte, je trouve que la situation où les ennemis de la République m'ont placé n'est point sans avantages, car plus la vie des défenseurs de la liberté est incertaine et précaire, plus ils sont indépendants de la méchanceté des hommes. Entouré de leurs assassins, je me suis déjà placé moi-même dans le nouvel ordre de choses où ils veulent m'envoyer. Je ne tiens plus à une vie passagère que par l'amour de la patrie et la soif de la justice; et, dégagé plus que jamais de toutes considérations personnelles, je me sens mieux disposé à attaquer avec énergie les scélérats qui conspirent contre mon pays et contre le genre humain. Plus ils se hâtent de terminer ma carrière ici-bas, plus je me veux hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de mes semblables. Je leur laisserai du moins un testament qui fera frémir les tyrans et leurs complices [1]... »

A ce langage, écho d'une conviction héroïque, l'Assemblée se sentit invinciblement émue; il y eut un moment où, comme transportée dans des régions supérieures, elle se leva tout entière [2]; il y eut un moment où les ennemis de cet homme qui vivait ainsi dans l'amour de la mort s'étonnèrent de le haïr; quand il descendit de la tribune, les applaudissements qui l'avaient plusieurs fois interrompu, éclatèrent avec une passion, avec une unanimité sans exemple; et la Convention décréta que son discours serait traduit dans toutes les langues [3].

Le 20 prairial (8 juin) avait été fixé pour la fête de l'Être suprême. Ce jour, attendu par Robespierre avec une impatience religieuse, arriva enfin. Jamais soleil d'été ne brilla d'un éclat plus pur. « A travers la transparence du firmament, le regard semblait pénétrer d'autres cieux [4]. » De grand matin, toute la ville fut en mouvement; les maisons étaient ornées de branches d'arbres ou de guirlandes, et toutes les rues jonchées de fleurs; pas une croisée que ne pavoisât un drapeau, pas un batelet sur la rivière qui ne voguât sous des banderoles [5]. A huit heures, le canon appelle le peuple au jardin des Tuileries, où un vaste amphithéâtre, montant des parterres jusqu'au balcon du pavillon de l'Horloge, attendait la Convention, et où une statue colossale couvrait la surface occupée par le grand bassin [6]. Tout se fit comme David, l'ordonnateur de la fête, l'avait réglé. Les mères portaient des bouquets de roses, les jeunes filles des corbeilles remplies de fleurs, les hommes des branches de chêne. L'instrument des supplices avait disparu sous de riches tentures. A voir la cordialité qui régnait dans les groupes et l'épanouissement des visages, qui n'eût dit que le temps de la haine était passé? « On se rapprochait sans se connaître, écrit un témoin oculaire; on s'embrassait sans se nommer [7]. » Quelques-uns se flattaient de l'espoir que la Révolution était close.

Robespierre avait été nommé, par exception, président de l'Assemblée : distinction fatale, insidieuse peut-être, qu'il eût été prudent de refuser! « En passant dans la salle de la Liberté, raconte Vilate, qui logeait au pavillon de Flore, je rencontrai Robespierre, revêtu du costume de représentant du peuple, tenant à la main un bouquet mélangé d'épis et de fleurs; la joie brillait pour la première fois sur sa figure. Il n'avait pas déjeuné; le cœur plein du sentiment qu'inspirait cette superbe journée, je l'engage à monter à mon logement; il accepte sans hésiter. Il fut étonné du concours immense qui couvrait le jardin des Tuileries : l'espérance et la gaieté rayonnaient sur tous les visages. Les femmes ajoutaient à l'embellissement par les parures les plus élégantes. On sentait qu'on célébrait la fête de l'auteur de la nature. Robespierre mangea peu. Ses regards se portaient souvent sur ce magnifique spectacle. On le voyait plongé dans l'ivresse de l'enthousiasme : « Voilà la plus intéressante portion de l'humanité, s'écriait-il. « L'univers est ici rassemblé. O nature, que ta « puissance est sublime et délicieuse! comme « les tyrans doivent pâlir, à l'idée de cette « fête [8]! »

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 250.
[2] Voy. le compte rendu du *Moniteur*.
[3] *Ibid.*
[4] Charles Nodier, *Biographie de Robespierre*.
[5] Charles Nodier, *Biographie de Robespierre*.
[6] *Moniteur*, an II (1794), n° 265.
[7] Charles Nodier, *ubi supra*.
[8] Vilate, *Causes secrètes de la Révol.*, du 9 au 10 thermid.

Sachant que les membres du tribunal révolutionnaire devaient venir chez Vilate, où la femme de Dumas était déjà [1], Robespierre perdit un peu de temps à les attendre; de là un retard qui ne manqua pas de lui être imputé à crime. « *Il fait le roi !* » murmuraient ses ennemis, et ils montraient son siége vide au milieu de l'amphithéâtre où la Convention l'avait précédé. Bourdon (de l'Oise), Merlin (de Thionville), Lecointre, et ceux qui pleuraient Danton, et ceux qui regrettaient Hébert, étaient animés d'une fureur sourde. Elle redoubla quand Robespierre parut au milieu des acclamations de la multitude. Ils disaient en mariant ce cri de l'envie à l'injure ou au sarcasme : « *Voyez comme on l'applaudit* [2] *!* » Lui, tenait levés sa figure blême et son front lisse qu'illuminait un rayon de tendresse. Son discours en cette occasion parut si beau, si pathétique, que La Harpe en fit un éloge passionné [3].

Une nation aux prises avec les oppresseurs du genre humain, suspendant le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée vers le grand Etre qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les exécuter, voilà le spectacle que Robespierre proclama le plus auguste qui eût jamais fixé les regards des hommes. Il remercia Dieu d'avoir placé dans le sein de l'oppresseur triomphant le remords et l'épouvante; dans le cœur de l'innocent opprimé, au contraire, le calme et la fierté. Il nia le droit divin des rois à dévorer l'espèce humaine, et le droit divin des prêtres à nous atteler, comme de vils animaux, au char des rois. « L'auteur de la nature, dit-il, avait lié tous les mortels par une chaîne immense de félicité et d'amour : périssent les tyrans qui ont osé la briser [4] ! »

Peut-être était-ce alors le moment d'annoncer qu'une ère nouvelle commençait, qu'on allait sortir de la terreur... Robespierre recula devant cette déclaration magnanime, soit qu'il ne se crût pas encore la force de réaliser une telle promesse, ou que l'heure ne lui semblât pas tout à fait venue, ou que les colères grondant autour de lui l'avertissent du danger de fléchir, même d'en avoir l'air. Que la terreur lui parût nécessaire, quelques jours de plus... contre les terroristes, la suite le prouva de reste; et c'est ce qui explique cette phrase, si navrante au sein de la joie publique : « Livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse; demain, nous combattrons encore les vices et les tyrans [5]. »

Son discours achevé, il descendit des gradins, se dirigeant vers un groupe de monstres : l'Athéisme, l'Egoïsme, la Discorde, l'Ambition, groupe qui devait être incendié, et laisser voir debout sur ses débris la statue de la Sagesse [6]. Or il arriva que, le voile qui couvrait cette statue ayant été brûlé, elle apparût entièrement noircie par la flamme, ce qui fut regardé comme un présage sinistre [7].

Après quelques paroles du président, la Convention, suivie de tout le peuple, s'achemine vers le Champ de Mars. Elle marchait entourée d'un ruban tricolore, porté par des enfants, des adolescents, des hommes mûrs, des vieillards, tous ornés, d'après les différences d'âge, ou de violettes, ou de myrtes, ou de chêne, ou de pampre. Les députés portaient le costume des représentants du peuple en mission, c'est-à-dire le panache au chapeau et la ceinture tricolore, mais point de sabre [8]. Chacun d'eux tenait à la main un bouquet composé d'épis de blé, de fleurs et de fruits. Au milieu de la représentation nationale roulait un char de forme antique, traîné par huit taureaux aux cornes d'or, et sur lequel brillait un trophée composé des instruments des arts [9]. Il était naturel qu'en sa qualité de président de la Convention Robespierre s'avançât le premier; ceux de ses collègues qui avaient juré sa perte et qui s'étaient placés en tête ralentirent le pas à dessein, mettant le plus d'intervalle qu'ils pouvaient entre eux et lui, pour mieux faire croire à son orgueil et accréditer l'idée de ses prétendus projets de dictature.

Au centre du Champ de Mars s'élevait une montagne symbolique. Là devait être exécuté l'hymne à l'Être suprême que Marie-Joseph Chénier avait composé [10]. Lorsque la Convention eut pris place au sommet de la montagne, et que l'immense cortége qui suivait se fut répandu autour, il se passa une scène d'une indescriptible grandeur. L'invocation à l'Eternel poussée par des milliers de voix; le bruit des trompettes mêlé aux clameurs d'un peuple émerveillé; le pontifical de la philosophie inauguré à la face du monde; cette halte solennelle dans l'agitation; la beauté du jour; la fraîcheur des parures; les jeunes filles jetant des fleurs au ciel; les jeunes gens courbés sous la bénédiction paternelle, puis se redressant pleins d'une fierté mâle, agitant leurs sabres, et jurant de ne les poser qu'après avoir, contre les efforts conjurés de la terre entière, sauvé la France; tout cela, suivant le témoignage unanime des contemporains, formait la plus touchante et la plus auguste cérémonie qu'on eût jamais vue [11].

Mais cela même exaspérait la haine des ennemis de Robespierre. Le retour eut pour lui quelque chose d'étrange, de terrible. Il se sentit comme poursuivi par le noir cortége des dé-

[1] Vilate, *Causes secrètes de la Révolution*, du 9 au 10 thermidor, p. 196.

[2] Dernier discours de Robespierre, trouvé manuscrit dans ses papiers et imprimé par ordre de la Convention.

[3] Garat, *Mémoires historiques sur le XVIIIe siècle et sur M. Suard*, liv. VIII, p. 339.

[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 262.

[5] *Ibid.*

[6] Plan de la fête à l'Être suprême, proposé par David et décrété par la Convention nationale. Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 259.

[7] Senar, p. 188-189.

[8] Conformément au décret rendu par la Convention. Voyez le *Moniteur*, an II (1794), n° 259.

[9] *Moniteur*, an II (1794), n° 263.

[10] *Plan de David*. *Moniteur*, an II (1794), n° 259.

[11] Voy. la *Biographie de Robespierre*, par Charles Nodier. — *Ibid.*, n° 265.

mons. Des paroles de mort retentissaient à son oreille, murmurées à voix basse, mais aussi pénétrantes que la lame d'un stylet. L'un disait : « Vois-tu cet homme ! Il ne lui suffit pas d'être le maître, il faut qu'il soit Dieu ! » Un autre : « Grand-prêtre, la Roche Tarpéienne est là ! » Un troisième : « Il y a encore des Brutus [1]. » Il rentra dans sa demeure, l'esprit assiégé de pressentiments lugubres et le cœur oppressé. Les Duplay, qu'il avait quittés si joyeux le matin, comprirent combien il souffrait. « Vous ne me verrez plus longtemps, » leur dit-il [2].

[1] Voy. le discours de Robespierre du 8 thermidor ; les Mémoires de Senar, et les *Mystères de la mère de Dieu dévoilés*, par Vilate.

[2] Cette circonstance est racontée par M. Esquiros dans son *Histoire des Montagnards*, d'après des renseignements obtenus de la famille même.

Dans les écrits qui appartiennent à la période révolutionnaire, le désintéressement de Merlin (de Thionville) a été souvent et rudement mis en question. Mais des pamphlets inspirés par l'esprit de parti, pleins d'erreurs, quelquefois noirs de calomnies, ne sont pas des sources où l'historien doive puiser aveuglément. Aussi ne nous y sommes-nous pas arrêté. Nous n'avons tenu aucun compte des pages où Prudhomme décrit avec tant de complaisance le faste de Merlin (de Thionville) et jette des doutes si cruels sur l'accroissement de sa fortune pendant la Révolution ; car nous savons que, si le livre de Prudhomme contient des faits vrais, il en renferme beaucoup de mensongers. Nous n'avons pas même mentionné certaines insinuations flétrissantes dirigées par Robespierre contre Merlin (de Thionville), parce que ces insinuations, que rien n'appuie, nous ont paru dictées uniquement par une haine qui aimait à se nourrir de soupçons. Mais il est dans les *Mémoires de Levasseur* un passage où, sous le rapport du désintéressement et de la sévérité des mœurs républicaines, Merlin (de Thionville) est attaqué ; et ce passage, il nous a semblé de notre devoir d'historien de ne le point omettre : 1° parce que Levasseur y raconte une scène dans laquelle il a été personnellement acteur ; 2° parce que Levasseur était un honnête homme, et que ses mémoires sont d'un homme évidemment ami de la justice ; 2° parce que le récit en question porte tous les caractères de la vérité, et que Levasseur n'aurait pu mentir à ce point, en outrageant un ancien collègue, ayant appartenu comme lui à la *Montagne*, sans être le plus odieux et le plus impudent des imposteurs ; 4° enfin, parce que les *Mémoires de Levasseur* ont paru du vivant même de Merlin (de Thionville), et que le passage dont il s'agit est resté sans réponse. Que si maintenant l'on considère que, même avec tant de raisons d'admettre le témoignage de Levasseur, nous ne l'avons cité que *sous toutes réserves* (voyez précédemment, p. 489) en ce qui touche la conclusion qu'il est naturel d'en tirer, il faudra bien reconnoître qu'il nous étoit impossible d'apporter, dans notre recherche de la vérité, plus d'attention et plus de prudence.

Ceci entendu, nous nous faisons un devoir et un plaisir de publier la note suivante, que la fille de Merlin (de Thionville) nous a envoyée, en l'accompagnant d'une lettre où respire toute l'émotion de la piété filiale. Outre que cette émotion est sacrée à nos yeux, ce n'est pas nous qui rejetterons dans l'ombre tout ce qui serait de nature à présenter sous un jour favorable la mémoire des hommes de la Révolution. Nous souhaitons que, rapprochée du passage de Levasseur, l'explication que l'auteur de la note lui donne satisfasse et convainque le lecteur. Quant aux derniers mots qui la terminent, il se rappellera que nous n'avons rien dit qui eût pour conséquence de rapprocher Merlin (de Thionville) de Cambacérès et de Fouché, sous le rapport de la conduite politique. Nous n'avons rien avancé de semblable. Voici la note qui nous a été communiquée :

« Merlin de Thionville, dont M. Louis Blanc, sur la foi de la *Biographie universelle*, semble faire un échappé de Saint-Sulpice, après avoir fait effectivement ses humanités au séminaire de sa province, comme beaucoup de jeunes gens de ce temps, et son droit à l'université de Nancy, était revenu se fixer dans sa petite ville, où il s'était marié dès 1786, âgé seulement de vingt-quatre ans. La proclamation de la République l'y trouva maître, par la confiance de ses concitoyens, des fonctions d'officier municipal. Sa femme, appartenant comme lui à une bonne et ancienne famille bourgeoise de Thionville, lui avait apporté en dot une ferme dite le *Quartier du Roi*, et une maison de ville, située rue du Perche, qui furent vendues plus tard avantageusement. Lors de la mise en vente des biens nationaux, il fit l'acquisition du Mont-Valérien, de la partie culminante s'entend, comprenant, outre le couvent, une quinzaine d'hectares plantés en bois et en vignes. Cette propriété fut alors payée 17,000 francs, et j'ai quelquefois pensé que, malgré son peu d'importance, elle avait peut-être contribué, par sa situation si bien faite pour attirer l'attention, à donner prise à l'idée, répandue dès lors par les pamphlets de l'émigration, de la grande fortune de Merlin (de Thionville). Quoi qu'il en soit, le rétablissement du culte ayant rendu au calvaire anciennement établi sur cette colline un certain lustre, la propriété en fut rétrocédée à un curé de Paris au prix de 100,000 francs. Voilà quelle a été la source principale de l'amélioration de la fortune en question. Il y en a eu une autre. Sorti, par la voie du sort, du Conseil des Cinq-Cents, Merlin devint un des cinq administrateurs des Postes ; à cette époque, les postes étaient encore exploitées, comme sous l'ancien régime, sous forme de fermage, et de cette entreprise habilement conduite, et dans des circonstances favorables, résulta pour lui, pendant dix-huit mois qu'il y eut part, un bénéfice assez notable. C'était le premier qu'il eût fait. Il s'en servit pour acheter dans de bonnes conditions une ferme située près de Sarcelles, et un petit fonds de bois. En 1799, les postes ayant été mises en régie, il quitta cette administration et fut nommé ordonnateur de l'aile droite de l'armée d'Italie, position qu'il ne conserva pas même un an, mais où il eut cependant le temps, grâce à son esprit d'ordre et de sévérité, de laisser une trace digne de lui. Il rentra alors dans la vie privée et revint habiter son couvent du Mont-Valérien. Ayant trouvé à s'en défaire, comme je l'ai dit tout à l'heure, et ayant également vendu sa ferme de Sarcelles et ses biens de Thionville, il concentra sa fortune sur le domaine de Commanchon, situé en Picardie, près de Cluny, qu'il acheta au prix de 160,000 francs à la veuve du général Scherer et où il demeura vingt-deux ans, exclusivement voué à son métier de cultivateur. C'est là que le trouva l'invasion de 1814. Commanchon fut pillé. Une compagnie de Prussiens, à l'instigation d'un gentilhomme du voisinage, vint s'y établir pendant plusieurs mois aux frais du propriétaire, tandis que celui-ci, à la tête d'un corps franc, combattait intrépidement l'ennemi ; divers embarras survinrent relativement à un fonds de bois qui avait été adjoint à la ferme, et dont une partie restait à payer ; bref, d'autres considérations encore s'ajoutant, Merlin se décida à vendre Commanchon, partagea entre ses deux enfants du premier lit ce qui leur revenait du fait de leur mère, et vint en 1824 se fixer à Paris, où il demeura jusqu'à sa mort. Sa fortune se montait alors à 50,000 fr., que ses deux enfants du premier lit abandonnèrent à leur jeune sœur, dont cette modeste somme fut la dot.

« De tout temps, la vie de Merlin (de Thionville) est demeurée parfaitement conforme à cet état de fortune. Quand il fut nommé député à la Législative, il vint, avec sa femme frappée de cécité et ses deux enfants, s'établir dans un logement fort simple, d'abord rue du Petit-Carreau, et ensuite rue Saint-Thomas-du-Louvre, près du guichet. Sans s'abaisser à affecter des dehors de pauvreté, il vivait aussi bien que le lui permettoit sa modeste fortune. Bien éloigné de ce train de

prince qu'il faudrait lui supposer d'après ses ennemis, c'est sur la bonne servante qu'il avait amenée de sa petite ville que roulait tout le soin de sa maison. Quand il devint administrateur des Postes et qu'il dut nécessairement faire plus de figure, c'est dans un petit hôtel de la rue Saint-Lazare, quartier fort peu recherché à cette époque, qu'il vint s'installer, et sans autre table que celle de sa cuisinière de Lorraine. Quand il partit pour l'Italie, c'est tout simplement en diligence qu'il fit son voyage jusqu'à Marseille, où il s'embarqua dans un caboteur pour Finale.

« A la vérité, Merlin de Thionville avait un goût qu'il conserva toute sa vie, et que l'on peut nommer à la rigueur un goût de luxe. Il aimait la chasse. Comme la plupart des hommes taillés pour la guerre, il trouvait dans cet exercice une satisfaction nécessaire à ses instincts d'activité et de mouvement. Seulement, n'étant point assez riche pour avoir une chasse à lui, il allait chasser chez des amis, soit à Gros-Bois, chez Barras, soit au Raincy, appartenant alors au marquis de Livry. C'est là que le rencontra Geoffroy de Saint-Hilaire, ainsi que je l'ai entendu narrer bien des fois à l'illustre zoologiste, et qu'il le mit en réquisition en le sommant de lui prêter main-forte pour la capture des animaux destinés à former le premier fonds de notre ménagerie; et jamais, me disait mon excellent tuteur, son exercice favori ne lui avait causé tant de plaisir que dans cette occasion où il était venu s'adapter d'une manière si imprévue à un intérêt général. Il lui arrivait donc de chasser parfois même le daim, au grand scandale, on peut le croire, de plus d'un puritain de la Montagne; mais sans être entraîné par ses plaisirs, ni à compromettre sa petite fortune, ni à éprouver le besoin de l'accaparer, car tout l'équipage qu'il ait jamais eu, et dont il se tenait parfaitement content, se réduisait à deux bassets, les « deux superbes meutes » dont il est question dans l'assertion rapportée par Levasseur, qu'il affectionnait beaucoup et qu'il conserva longtemps.

« Et maintenant, la conversation consignée par Levasseur dans ses mémoires a-t-elle besoin d'un autre commentaire? Il suffit de la relire pour en voir du premier coup d'œil le véritable caractère. Certainement elle n'a pu être inventée : elle porte tout le caractère de la vérité et de la bonne foi. Mais qui n'y aperçoit le hussard de l'armée de Mayence, appliquant au rogue commissaire de l'armée du Nord un procédé de moquerie qui, dans le langage populaire et militaire, porte un nom d'une familiarité trop prononcée pour que nous nous en servions ici? Il est évident que Merlin, peut-être par ressentiment de quelques propos malsonnants, s'amuse, avec l'humeur goguenarde qui lui était habituelle, de la crédulité soupçonneuse de ses ombrageux collègues. Il n'y a qu'un point où les souvenirs de Levasseur lui ont sans doute fait un imperceptible défaut, c'est sur l'épithète de fripon, qu'il est censé jeter à la face de son interlocuteur. Il a pu grommeler le mot entre ses dents en se levant de sa place pour aller, comme il le dit, à l'autre extrémité de la montagne en choisir une plus éloignée d'un si abominable voisinage; mais, s'il l'avait articulé, tous ceux qui ont jamais connu Merlin de Thionville, même dans sa vieillesse, pourraient dire comme moi qu'il en serait resté trace à Levasseur ailleurs que dans le souvenir.

« Telle est vraisemblablement la réponse qu'aurait faite Merlin (de Thionville) à cette anecdote, dans ses mémoires qu'il préparait et dont il avait déjà réuni les éléments, lorsque la mort qui nous l'enleva vint malheureusement couper court à ce dessein! Et sur le regret exprimé par M. Louis Blanc à cette occasion que Merlin n'ait pas ressemblé sous le rapport du désintéressement à Kléber, et un peu moins à Fouché et à Cambacérès, je rappellerai simplement qu'il est un trait que l'historien ne devrait pas négliger, car il est essentiellement propre à faire distinguer du premier coup ceux qu'il convient de laisser avec les Fouché et les Cambacérès : c'est l'empressement à jeter bas les insignes de la République pour endosser les livrées lucratives de l'Empire. Voilà où les âmes qui s'étaient avilies dans les régimes de la Révolution se reconnaissent. Celle de Merlin de Thionville a-t-elle fléchi à cette épreuve? »

CHAPITRE XII.

LOI DU 22 PRAIRIAL.

Comment sortir de la Terreur? Obstacles. — Horribles conflits dans le Midi. — Faux révolutionnaires; leur avidité. — Gaspillage des domaines nationaux. — Rapines à l'ombre de la guillotine. — Jourdan *Coupe-tête* et Rovère. — Maignet dénonce Jourdan *Coupe-tête*, Robespierre le fait traduire au tribunal révolutionnaire; sa condamnation. — Destruction du village de Bedoin. — Établissement de la Commission populaire d'Orange. — Instructions rédigées par Robespierre. — Il voulait tuer la Terreur par la Terreur. — But de la loi du 22 prairial, sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire. — Déclaration importante de Fouquier-Tinville. — Adoption de la loi du 22 prairial, sur un rapport présenté par Couthon. — Monstrueux sophismes sur lesquels Robespierre et Couthon appuyèrent cette loi néfaste. — Que les articles 10 et 20 n'avaient pas le sens qu'on leur a prêté. — Interprétation alarmante pour la Convention que leur donne Bourdon (de l'Oise); décret en conséquence. — Scène violente dans l'intérieur du Comité de salut public. — Séance du 24 prairial; Couthon traite les commentaires de Bourdon (de l'Oise) de calomnieux, et demande qu'on annule le vote de la veille; discours de Robespierre; effroi de Bourdon (de l'Oise); Tallien accusé de mensonge : lettre de lui à Robespierre, conclusions de Couthon adoptées. — Robespierre décide à se tenir à l'écart du Comité de salut public; pourquoi. — Exemple mémorable des dangers qu'entraîne l'adoption de cette doctrine : « Le but justifie les moyens. »

La fête de l'Être suprême était, de la part de Robespierre, un pas pour sortir de la Terreur. Aussi est-ce à cette époque que se rapporte la proposition faite par lui à ses collègues d'un plan de gouvernement régulier. Seulement il croyait la réalisation de ce plan impossible, si l'on ne frappait d'abord les terroristes du Comité de sûreté générale, tels qu'Amar, Jagot, Vadier, Vouland, et ceux des commissaires de la Convention qu'il accusait de s'être « souillés de sang et de rapines [1], » tels que Fouché (de Nantes), Fréron, Tallien, Carrier. Là fut l'écueil. Collot-d'Herbois, que Fouché eût entraîné dans sa chute, résista violemment; Billaud-Varenne le soutint [2], non par aucun sentiment personnel, mais par fanatisme révolutionnaire et en haine de l'ascendant d'un seul homme. Il faut dire aussi que la hauteur de Saint-Just, sur qui Robespierre s'appuyait, était devenue odieuse à plusieurs de leurs collègues. Déjà, au commencement de floréal, une querelle avait eu lieu entre Saint-Just et Carnot; des paroles très-vives avaient été échangées, et ce dernier, avec un mélange de moquerie et de colère, avait prononcé le mot « dictature [3]. » Une rupture ouverte était imminente : de part et d'autre on se prépara au combat.

Pour apprécier la conduite que tinrent, en ces circonstances critiques, Robespierre, Saint-Just et Couthon, il importe de se rendre compte des obstacles.

Qu'il fût enfin coupé court à la violence révolutionnaire, quoi de plus désirable? Mais l'in-

[1] C'était le mot dont il se servait.
[2] Voy. les *Mémoires de Levasseur*, t. III, chap. x, p. 189.
[3] *Réponse des membres des deux anciens Comités aux imputations de Laurent Lecointre*, p. 103 et 104, dans la *Bibl. hist. de la Rév.* (1097-8-9). — *British Museum*.

domptable hostilité des royalistes rendait la tâche d'une difficulté immense, et tendait à mettre les apparences du patriotisme du côté des républicains inflexibles ; ceux-là s'exposant naturellement au reproche de mollesse, ou au soupçon de trahison, qui parlaient de vaincre la fureur autrement que par la fureur. Sur divers points de la France, on avait essayé du système de la modération, et avec si peu de succès malheureusement, qu'il avait fallu reprendre la hache. La Révolution ne paraissait pas plutôt fléchir, que ses ennemis passaient d'une haine sourde à l'audace ; et tout effort pour les gagner n'aboutissait qu'à leur donner l'espoir de vaincre. Rien ne montre mieux dans quels épineux sentiers Robespierre avait à marcher, que les événements qui amenèrent l'établissement de la Commission d'Orange, et préparèrent ainsi cette loi du 22 prairial dont il nous reste à tracer la sombre histoire.

Nulle part en France, si l'on excepte l'insurrection vendéenne, la résistance à la Révolution n'avait été plus vive que dans le Midi. Souvent même elle y avait revêtu un caractère sauvage. « La veille de mon arrivée, mandait à Payan un de ses amis, six hommes masqués se sont présentés, vers neuf heures et demie du soir, à la campagne du citoyen Gras, bon patriote que tu dois connaître ; ils se saisissent des domestiques, les enferment, conduisent Gras dans une cave, et le fusillent, *en présence de son jeune enfant, qu'ils forcent à tenir la lampe* [1] ! » De telles horreurs en provoquant d'autres en sens contraire, rude était la tâche de ceux qui, dans ces contrées ardentes, voulaient donner à la Révolution une attitude à la fois énergique et calme.

D'un autre côté, là, comme partout, le bouleversement des choses anciennes avait éveillé au fond des âmes viles d'âpres désirs auxquels un semblant de patriotisme servait de voile. Le partage des biens nationaux avait de quoi tenter l'esprit de spéculation : des milliers de harpies se préparèrent à fondre sur cette proie ; et, comme l'exercice d'un pouvoir redouté était un moyen sûr de couvrir des manœuvres honteuses, de prévenir les plaintes, d'écarter les concurrents, beaucoup devinrent révolutionnaires exaltés pour participer à la puissance publique, et convoitèrent la puissance publique pour s'enrichir. Les biens nationaux furent l'objet d'un véritable brigandage [2]. Une partie de la bourgeoisie, qui s'était détournée de la Révolution par frayeur, s'en rapprocha par cupidité. Insensiblement, les Comités révolutionnaires se remplirent de procureurs, de clercs, d'huissiers, de praticiens, de prêteurs sur gages, de marchands roués et avides [3]. Jusqu'à des nobles s'y firent représenter par leurs agents d'affaires. Et tous se ruèrent à la curée, à l'ombre de la guillotine. Dans les campagnes principalement, le mal se développa au point que Couthon dut demander la suppression des comités révolutionnaires des petites communes [4].

Un des traits les plus hideux de ce tableau est l'alliance sordide qu'en mainte occasion la soif du gain amena entre les partis opposés. En parlant d'un massacreur devenu propriétaire de riches domaines dans le comtat Venaissin, la marquise d'Airagues disait : « A présent que M. Jourdan se rapproche des bons principes, vous verrez qu'on nous l'enlèvera [5]. » L'homme en question était Jourdan *Coupe-tête*, ainsi désigné parce que, lors de l'invasion du château de Versailles, il avait coupé la tête aux deux gardes du corps Deshuttes et Varicourt [6]. C'était lui aussi qui avait arraché le cœur à Foulon : il s'en vantait [7] ! Ce misérable, successivement boucher, garçon maréchal-ferrant, soldat au régiment d'Auvergne, attaché aux écuries du maréchal de Vaux, marchand de vin à Paris sous le nom de Petit, négociant en garance pour la teinture à Avignon, puis général de l'armée avignonaise, et enfin chef d'escadron de la gendarmerie [8], avait trouvé un utile complice de ses déprédations dans le montagnard Rovère, qui, après s'être donné le nom de marquis de Fontvielle sous la monarchie, s'était fait élire à la Convention en affirmant qu'il était petit-fils d'un boucher [9]. Ces deux amis [10], bien dignes l'un de l'autre, furent, dans le Midi, les organisateurs des *bandes noires*. Sous leur direction se forma une association dont le but était l'acquisition à vil prix des domaines nationaux. Chose à peine croyable ! plus de cinq cents personnes, revêtues de fonctions publiques, firent partie de cette association d'hommes de proie, aux manœuvres de laquelle Rovère dut d'obtenir, pour quatre-vingt mille livres en assignats, la terre de Gentilly, qui valait cinq cent mille livres en numéraire [11].

Telle était la situation dans le Midi, lorsque Maignet, conventionnel et robespierriste, y fut envoyé. Il joignait à un esprit modéré une probité courageuse [12] : les impurs trafiquants de patriotisme eurent en lui un ennemi qu'aucune considération personnelle n'arrêta dans l'accomplissement de son devoir. A Rovère, qu'il

[1] Lettre d'Agricol Moureau à Payan ; papiers de Robespierre publiés par Courtois.

[2] Voyez, relativement aux plaintes qui s'élevèrent à cet égard, le *Moniteur*, an III, n° 84.

[3] Voy. la séance des Jacobins du 1er flor. (20 avril) 1794, *Moniteur*, n° 214.

[4] *Ibid.*

[5] *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, t. II, p. 333.

[6] Beaulieu, art. Jourdan, dans la *Biographie universelle*.

[7] *Ibid.*

[8] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 233.

[9] Beaulieu, art. Rovère, dans la *Biographie universelle*.

[10] Quand Rovère fut attaqué aux Jacobins, Jourdan *Coupe-tête*, avec beaucoup de vivacité, se porta son défenseur. Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 121.

[11] *Hist. parl.*, t. XXXV, p. 172.

[12] Michaud jeune, tout ultra-royaliste qu'il est, ne peut s'empêcher de reconnaître, dans l'article qu'il a consacré à Maignet (voy. supplément à la *Biographie universelle*), qu'il jouissait d'une réputation de talent et de probité. Maignet fut de ceux qui restèrent inébranlablement fidèles à leurs convictions. Après 1830, il reparut au barreau, où il figura avec honneur jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 15 octobre 1834. Il était alors bâtonnier de l'ordre.

dénonça, la Convention fut un asile; mais, quant à Jourdan *Coupe-tête*, de quelque sinistre puissance qu'il parût entouré, s'étant une première fois justifié aux Jacobins, où il reçut le baiser fraternel [1], ses crimes avaient passé la mesure [2] : sur la dénonciation de Maignet, Robespierre obtint que ce scélérat fût livré au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort comme convaincu, entre autres forfaits, d'avoir « dilapidé les biens nationaux en s'en procurant à vil prix l'adjudication par l'intrigue et la terreur [3]. »

Plus on pénètre dans l'histoire de la Révolution, plus on est forcé de reconnaître que le parti qu'y représentèrent Robespierre et ses amis fut... le parti des honnêtes gens. Mais ils ne pouvaient faire la guerre avec succès aux révolutionnaires immoraux qu'à la condition de réprimer énergiquement les conspirateurs royalistes, sous peine de passer pour des traîtres et de se livrer aux coups de leurs ennemis. Et de là vient que Maignet, qui, dès son arrivée à Marseille, avait mis en liberté beaucoup de suspects et arraché plusieurs malheureux à la guillotine [4], se vit néanmoins réduit à recourir, envers les habitants de Bédouin, à des mesures extrêmes.

Situé dans le département de Vaucluse, au pied du mont Ventoux, le village de Bédouin n'avait cessé de conspirer contre la République, depuis son origine. Là les machinateurs de trames secrètes avaient toujours eu leur quartier général, et les prêtres insermentés, les religieuses fanatiques, leur rendez-vous favori [5]. A diverses reprises, on y avait mis en délibération l'annulation du vœu de réunion à la France [6]. Non contente de conserver les chaperons des anciens consuls, la municipalité de Bédouin conservait religieusement un écusson aux armes de Louis XVI [7]. On eut la preuve qu'un grand nombre d'habitants correspondaient avec les émigrés, et que beaucoup de maisons contenaient des signes contre-révolutionnaires semblables à ceux de Bésignan et de Jalès : cocardes blanches, brevets monarchiques, patentes du pape, cachets avec fleurs de lis [8]. Tout à coup Maignet apprend que, dans ce foyer habituel de contre-révolution, la loi vient d'être scandaleusement outragée; que, dans la nuit du 12 au 13 floréal (1-2 mai), l'arbre de la liberté a été arraché, le bonnet qui le surmontait foulé aux pieds, et qu'on a traîné dans la boue les décrets de la Convention [9]. La municipalité est sommée de rechercher les coupables; elle s'y refuse et répond : « Nous ne connaissons pas ici de suspects [10]. » Le chef du quatrième bataillon de l'Ardèche écrivit à Maignet qu'il était absolument nécessaire de faire un exemple, et terrible : il opinait pour la destruction de Bédouin. Cet officier était « le même qui, depuis, devint l'allié de la famille impériale, fut duc et maréchal de France; le même que des rois appelèrent leur cousin [11] : » c'était Suchet. A son tour, l'administration du district demande l'anéantissement d'un repaire d'ennemis. Maignet aurait voulu n'atteindre que les coupables : la commune, par le refus de les faire connaître, acceptant la solidarité de l'outrage, on décide qu'après un délai accordé aux habitants pour évacuer leurs maisons et retirer leurs meubles, le feu sera mis au village [12]. Cruel moyen de contenir la contrée! Maignet hésite. « Si vous trouvez cette mesure trop rigoureuse, écrit-il au Comité de salut public, faites-moi connaître vos intentions [13]. » Dans une autre lettre, il soumettait la question au jugement de l'Assemblée [14]. Les instructions arrivent : elles condamnaient Bédouin [15]. Suchet exécuta l'arrêt, mais non dans toute sa rigueur. Comme on n'avait d'autre but que d'arrêter par un châtiment exemplaire l'audace croissante des conspirateurs, six habitations seulement [15], et c'était déjà trop, furent brûlées. C'est ce qu'on appela l'incendie de Bédouin [17].

Quelques jours avant, Maignet avait écrit à Couthon : « Dans le département de Vaucluse, les conspirateurs fourmillent. Si l'on voulait leur appliquer le décret qui ordonne la translation des conspirateurs à Paris, il faudrait une armée pour les conduire, et des vivres sur la route en forme d'étapes. » Il demandait en conséquence l'autorisation de former une commission populaire qui jugeât sur place [18]. Aussitôt les Comités de salut public et de sûreté générale se réunissent; la question est agitée, et l'on arrête qu'il sera établi à Orange (on croyait la ville d'Avignon dominée par un mauvais esprit) une Commission populaire de cinq membres, pour juger les ennemis de la Révolution, dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône [19].

Couthon proposa cet arrêté; tous l'approuvèrent [20]. Il était parfaitement légal, et c'est à tort

[1] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 103.
[2] Voy. la pétition par laquelle la société populaire d'Avignon sollicite de l'Assemblée le châtiment de Jourdan *Coupe-tête*. Séance du 28 floréal (17 mai) 1794, *Moniteur*, n° 210.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 233.
[4] *Hist. parl.*, t. XXXV, p. 172. Dans l'article de Michaud jeune, quoique composé par un ennemi, le fait n'est point nié.
[5] Considérants d'un arrêt rendu par le tribunal de Vaucluse, et lu par Maignet à la Convention, séance du 17 nivôse an III, *Moniteur*, n° 110.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*
[11] Michaud jeune, biographie de Maignet.
[12] Arrêté du 17 floréal de l'an II de la République.
[13] *Moniteur*, an III, n° 110.
[14] *Ibid.*
[15] *Ibid.*
[16] *Hist. parl.*, t. XXXV, p. 173.
[17] Il est à remarquer que, la conduite de Maignet en cette circonstance lui ayant attiré, après le 9 thermidor, de vives attaques de la part de Rovère, dénoncé par lui comme déprédateur de la fortune publique, il sortit vainqueur de ces attaques, même en ces jours de réaction furieuse, et tout robespierriste qu'on le savait. Une chose plus frappante encore, c'est que, lorsque les habitants de Bédouin, longtemps après l'exécution de l'ordre fatal, portèrent leurs plaintes à la Convention, ils s'abstinrent d'accuser nominativement Maignet, dépouillé alors de toute influence. Voy. la séance du 15 frimaire (5 décembre) 1794.
[18] Rapport de Saladin, numéro XL des pièces à l'appui.
[19] Arrêté du 21 floréal de l'an II de la République française.
[20] Après le 9 thermidor, Billaud, Collot et Barère, sans aller

qu'on le reprocha depuis aux Comités comme un acte qui excédait leurs pouvoirs [1].

Voici quelles furent, rédigées par Robespierre, les instructions qu'on envoya de Paris :

« Les membres de la Commission populaire d'Orange sont nommés pour juger les ennemis de la Révolution.

« Les ennemis de la Révolution sont ceux qui, par quelques moyens que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se soient couverts, ont cherché à contrarier la marche de la Révolution et à empêcher l'affermissement de la République.

« La peine due à ce crime est la mort; les preuves requises pour la condamnation sont tous les renseignements, de quelque nature qu'ils soient, qui peuvent convaincre un homme raisonnable et ami de la liberté.

« La règle des jugements est la conscience du juge, éclairée par l'amour de la justice et de la patrie; leur but, le salut public et la ruine des ennemis de la patrie.

« Les membres de la Commission auront sans cesse les yeux sur ce grand intérêt; ils lui sacrifieront toutes les considérations particulières.

« Ils vivront dans cet isolement salutaire qui est le plus sûr garant de l'intégrité des juges, et qui, par cela même, leur concilie la confiance et le respect; ils repousseront toutes sollicitations dangereuses; ils fuiront toutes les sociétés et toutes les liaisons particulières qui peuvent affaiblir l'énergie des défenseurs de la liberté et influencer la conscience des juges. Ils n'oublieront pas qu'ils exercent le plus utile et le plus respectable ministère, et que la récompense de leur vertu sera le triomphe de la République, le bonheur de la patrie et l'estime de leurs concitoyens [2]. »

La minute de ces instructions, de la main de Robespierre, ne fut signée d'aucun autre membre du Comité; mais, au procès-verbal d'installation de la Commission d'Orange, on retrouve l'instruction tout entière, signée de Carnot, Billaud-Varenne et Couthon [3].

Ce qui frappe tout d'abord dans ce document, c'est la subordination absolue des *formes judiciaires* à la conscience du juge. Cette conscience, éclairée par l'amour de la justice, voilà « la règle des jugements. » Point de jurés. Nulle définition précise des actes qui constituent le crime de lèse-patrie. Le but, ce doit être cette chose indéfinie, vague, susceptible de tant d'appréciations diverses : le *salut public*. Comment Robespierre put-il être amené à fermer les yeux sur les dangers, si manifestes, d'une pareille doctrine? Comment put-il en venir à méconnaître cette vérité, si élémentaire, que les *formes* sont la protection nécessaire de l'accusé contre les erreurs possibles ou les passions du juge. Laissons-le s'expliquer lui-même :

« L'aristocratie se défend mieux par ses intrigues que le patriotisme par ses services. On veut gouverner les révolutions par les arguties du palais; on traite les conspirations contre la République comme les procès entre particuliers. La tyrannie tue; la liberté plaide! Et le Code fait par les conspirateurs est la loi par laquelle on les juge! Quoi! quand il s'agit du salut de la patrie, le témoignage de l'univers ne peut suppléer à la preuve testimoniale, ni l'évidence même à la preuve littérale [4] ! »

La tyrannie tue, la liberté plaide... Mais, si la liberté tuait, au lieu de plaider, en quoi différerait-elle de la tyrannie? Sans doute il est, dans le cours des événements humains, des heures fatales qui échappent à l'empire des règles ordinaires; mais, quand ces règles ordinaires se trouvent être des principes absolus de leur nature, qui s'en écarte ouvre des abîmes. Et c'est sur quoi Robespierre s'aveugla, par suite d'une préoccupation que les historiens jusqu'à ce jour n'ont pas signalée.

Robespierre partait de ce point de vue, vrai peut-être en certaines circonstances, mais plein de périls, que les *formes* n'assurent une protection effective qu'aux coupables puissants. Il avait vu de pauvres gens périr sans avoir été défendus, tandis que des conspirateurs de haut rang n'avaient manqué devant la justice d'aucune des ressources qu'une grande position procure ou que l'or achète. Cette pensée le poursuivait sans cesse; elle le remplissait d'une indignation dont presque tous ses discours témoignent. Il frémissait au spectacle de la Révolution allant si souvent chercher ses ennemis parmi le peuple même, et les jugeant d'après un système de garanties, réelles pour les forts, et pour les faibles, illusoires [5]. A ses yeux, d'ailleurs, les coupables qu'il importait d'atteindre, c'étaient, non pas les fauteurs de complots royalistes seulement, mais les révolutionnaires immoraux, insincères et persécuteurs, qui mettaient la Terreur au service de leurs passions personnelles ou de leurs vices, et à qui un habile étalage de patriotisme, leur for-

jusqu'à prétendre qu'ils s'y fussent opposés, cherchèrent à en décliner la responsabilité. Billaud oubliait ce que lui-même avait répondu sur ce point à Lecointre, dans la séance du 13 fructidor : « *Je ne sais si je l'ai signé; mais, si je ne l'ai pas fait, je le ferai tout à l'heure.* » Voyez *Lecointre au peuple français*, p. 76 et 77. *Bib. hist. de la Rev.*, 1100-1. (*British Museum*.)

[1] Un décret de la Convention du 29 ventôse (14 mars) avait expressément chargé les Comités réunis d'organiser six *commissions populaires* pour juger les ennemis de la Révolution. Il est bien vrai que la loi du 19 floréal (8 mai) supprimait les *tribunaux révolutionnaires* de province, et portait qu'il n'en pourrait plus être établi à l'avenir qu'en vertu d'un décret de la Convention. Mais dans leur *Réponse aux pièces communiquées par la Commission* des 21, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Barère firent observer avec raison que la loi du 19 floréal concernait les *tribunaux révolutionnaires* et non les *commissions populaires*, qui avaient un caractère à part. Aussi bien, la Commission d'Orange ne fit que remplacer celle de Marseille, organisée d'après des principes beaucoup plus rigoureux. Voy. la *Réponse* susmentionnée dans la *Bibl. hist. de la Rev.*, 1097-8-9. (*British Museum*.)

[2] Rapport de Saladin, au nom de la Commission des 21, p. 50 et suiv. dans la *Bibl. hist. de la Rev.*, 1097-8-9. (*British Museum*.)

[3] *Ibid.*

[4] *Rapport sur les principes de morale politique*, séance du 17 pluviôse (5 février 1794).

[5] Le rapport de Couthon sur la loi du 22 prairial n'est, comme on va le voir, que le développement de cette idée.

tune, une popularité mal acquise, leurs excès même, promettaient l'impunité, pour peu qu'on les combattit avec les armes employées contre des coupables moins accrédités et plus obscurs. Il avait fallu toute l'énergie de Saint-Just pour avoir raison de Schneider; et Jourdan *Coupe-tête* avait pu exercer longtemps son avide tyrannie avant que Robespierre parvînt à l'abattre : que serait-ce quand on aurait affaire à des membres influents de la Convention, s'appuyant au dehors sur des partisans nombreux, Tallien, par exemple, ou Fouché (de Nantes), ou Carrier? Contre des Terroristes de cette espèce, Robespierre ne crut possible que la Terreur même, dont ils avaient tant abusé, et une organisation de la justice révolutionnaire qui permît de les frapper sans leur donner le temps de se reconnaître.

Que telle fût sa pensée, ses propres discours le prouvent de reste; et les passages suivants, trop peu remarqués, ne laissent aucun doute sur les causes déterminantes de sa politique :

« Grâce pour les scélérats?... Non! Grâce pour l'innocence, grâce pour les faibles, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité [1]! Malheur à qui oserait diriger vers le peuple la Terreur, qui ne doit approcher que de ses ennemis! Malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie, ou avec les attentats des conspirateurs, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible! Périsse le scélérat qui ose abuser du nom sacré de la liberté, ou des armes redoutables qu'elle lui a confiées pour porter le deuil ou la mort dans le cœur des patriotes [2]! Est-ce nous (lui, Saint-Just et Couthon) qui avons porté la Terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes, ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables et rendre la Révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres que nous avons accusés, [3] » etc., etc...

Ainsi Robespierre aurait voulu qu'on fît trembler précisément ceux qui faisaient trembler tout le monde. Il avait conçu le hardi dessein de les écraser avec leur propre massue, de tuer la Terreur par la Terreur. Mais il connaissait la puissance et le nombre de ses adversaires; il les voyait d'avance, quand le moment serait venu de les traduire devant la justice, l'environnant de leurs intrigues, l'intimidant par leurs clameurs, s'abritant derrière des arguties de palais, opposant à la vérité morale la vérité judiciaire, et les preuves qui résultent d'un texte artificieusement commenté ou d'un témoignage vendu, à ces preuves morales dont l'évidence parle à toute conscience honnête; il les voyait se servant du ministère des avocats pour attaquer et non pour se défendre, appelant autour d'eux tous leurs partisans sous le nom de témoins, et transformant, ainsi que Danton avait essayé de le faire, le prétoire en champ de bataille [4]. De ces noires pensées qui avaient dicté les instructions adressées à la Commission d'Orange sortit une loi conçue dans le même esprit : la trop fameuse loi du 22 prairial (10 juin), concernant la réorganisation du tribunal révolutionnaire.

Cette loi, œuvre spéciale de Robespierre, qu'il fit présenter par Couthon sans l'avoir préalablement communiquée à ses autres collègues du Comité de salut public [5], porte une date remarquable. La fête de l'Etre suprême venait d'avoir lieu : rapprochement qui aurait droit d'étonner, si l'on ne se rappelait quelles menaces y avaient retenti à l'oreille de Robespierre, et quelles insultes, comme autant de flèches empoisonnées, lui étaient entrées ce jour-là dans le cœur.

Ce ne fut pas, toutefois, une inspiration soudaine. Le projet en était mûri depuis quelques jours. On n'en faisait point mystère. Les Comités savaient parfaitement que Robespierre préparait une loi calquée sur les dispositions adoptées déjà pour l'établissement de la Commission populaire d'Orange [6]. Au tribunal, Dumas et les jurés s'en entretenaient tout haut [7]. Fouquier-Tinville en fut instruit par ces rumeurs [8]; il apprit même qu'il était question de supprimer les défenseurs; et il est si faux qu'il fut en tout ceci l'homme de Robespierre, qu'il n'épargna aucune démarche pour faire écarter le projet. Il importe de citer sa déclaration : « Informé que les interrogatoires et les défenseurs devaient être abrogés par une nouvelle loi, je me suis présenté au Comité de salut public, et j'en ai témoigné mon inquiétude aux citoyens Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barère et Carnot, qui s'y trouvaient. Il m'a été répondu formellement que cet objet regardait Robespierre. Je suis allé de là au Comité de sûreté générale, où j'ai témoigné la même inquiétude aux citoyens Vadier, Amar, Dubarran, Vouland, Louis (du Bas-Rhin), La Vicomterie et Elie Lacoste. Tous m'ont répondu qu'il n'était pas possible qu'une pareille loi fût portée, et qu'on verrait [9]... Informé que le projet était de réduire les jurés à neuf et à sept par séance, je m'élevai avec force dans le Comité de salut public contre cette réduction, sur le fondement que, si elle avait lieu, elle ferait perdre au tri-

[1] *Rapport sur les principes de morale politique*, séance du 17 pluviôse (5 février) 1794.

[2] *Ibid.*

[3] Dernier discours de Robespierre, prononcé le 8 thermidor an II (26 juillet 1794).

[4] Que telles fussent les pensées de Robespierre, le rapport de Couthon dont il va être parlé le démontra de la manière la plus péremptoire.

[5] *Observations de Barère sur le rapport de Saladin*, numéro VI, p. 3. *Bibl. hist. de la Révol.*, 1094-8-9. (*British Museum.*)

[6] Déclaration de Fouquier-Tinville. Voyez *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 74. *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[7] *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*

bunal la confiance dont il avait joui jusqu'alors. Robespierre, alors présent, me ferma la bouche, en m'objectant qu'il n'y avait que les aristocrates qui pussent parler ainsi. Ce débat eut lieu en présence de Billaud, assis, entre Robespierre et moi, à la table du Comité, et des citoyens Collot, Barère et Prieur. Tous ont gardé le silence, et je me suis retiré [1]. »

Tel était l'état des choses, lorsque le 22 prairial (10 juin) Couthon parut à la tribune. La presque totalité des membres des deux Comités étaient arrivés en grand appareil [2]. Parmi les personnes présentes, on remarquait Billaud, Collot et Barère [3]. Couthon, s'exprimant au nom du Comité de salut public [4], commence en ces termes :

« Toutes nos idées dans les diverses parties du gouvernement étaient à réformer; elles n'étaient toutes que des préjugés créés par la perfidie et par l'intérêt du despotisme, ou bien un mélange bizarre de l'imposture et de la vérité, inévitable effet des transactions que la raison avait arrachées. Ces notions fausses on obscures ont survécu en grande partie à la Révolution même... L'ordre judiciaire nous en offre un exemple frappant : il était aussi favorable au crime qu'oppressif pour l'innocence... Le régime du despotisme avait créé une vérité judiciaire, qui n'était point la vérité morale et naturelle, qui lui était même opposée, et qui cependant décidait seule, avec les passions, du sort de l'innocence et du crime; l'évidence n'avait pas le droit de convaincre sans témoins ou sans écrits; et le mensonge, environné de ce cortége, avait celui de dicter les arrêts de la justice. La justice était une fausse religion qui consistait tout entière en dogmes, en rites et en mystères, et d'où la morale était bannie. Les preuves morales étaient comptées pour rien, comme si une autre règle pouvait déterminer les jugements humains; comme si les preuves les plus matérielles pouvaient elles-mêmes valoir autrement que comme preuves morales [5]!... »

Passant à la nécessité de ne pas confondre les mesures prises par la République pour étouffer les conspirations avec les fonctions ordinaires des tribunaux pour les délits privés : « Les délits ordinaires, continuait Couthon, ne blessent directement que les individus, et indirectement la société entière; et comme, par leur nature, ils n'exposent point le salut public à un danger imminent, et que la justice prononce entre des intérêts particuliers, elle peut admettre quelques lenteurs, un certain luxe de formes, et même une sorte de partialité envers l'accusé; elle n'a guère autre chose à faire qu'à s'occuper paisiblement de précautions délicates pour garantir le faible contre l'abus du pouvoir judiciaire. Cette doctrine est celle de l'humanité, parce qu'elle est conforme à l'intérêt public autant qu'à l'intérêt privé. Les crimes des conspirateurs, au contraire, menacent directement l'existence de la société ou sa liberté, ce qui est la même chose. La vie des scélérats est ici mise en balance avec celle du peuple, et toute lenteur affectée est coupable; toute formalité indulgente ou superflue est un danger public. Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître : il s'agit moins de les punir que de les anéantir [6]. »

Relativement au ministère des défenseurs, Couthon disait : « Les membres du tribunal criminel ont écrit, il y a déjà assez longtemps, au Comité de salut public, que les défenseurs officieux rançonnaient les accusés d'une manière scandaleuse; que tel s'était fait donner 150 livres pour un plaidoyer, que les malheureux seuls n'étaient pas défendus [7]. »

Ce rapport ne manquait pas d'habileté. Mais quels monstrueux sophismes! Quoi! parce que les malheureux n'étaient pas toujours défendus, il fallait supprimer les défenseurs! Quoi! parce que les formes servaient quelquefois à abriter les coupables, il fallait en disputer la protection aux innocents! Et que signifiaient les conclusions tirées de la différence entre les délits qui mettent la société en péril et ceux qui atteignent seulement les particuliers? Quand la justice est invoquée, la première question est de savoir, quelle que soit l'énormité du crime, si celui qu'on accuse est réellement coupable; que dis-je? plus le crime est énorme, plus on doit apporter de soins et de scrupules dans la manière de le constater, parce que, dans ce cas, si un innocent succombe, le malheur est d'autant plus affreux et l'injustice d'autant plus criante. Eh! en quoi donc la logique de Robespierre et de Couthon différait-elle ici de celle qui, dans tous les mauvais jours, a enfanté tribunaux d'exception, chambres étoilées, hautes cours, commissions militaires, et fait de la justice une tyrannie doublée d'hypocrisie? Diminuer les garanties de l'accusé, en temps de révolution... quelle pitoyable folie! C'est alors, au contraire, qu'il serait urgent de les multiplier; car, au sein des discordes civiles, la voix de la conscience n'est que trop souvent étouffée par le bruit des passions en lutte; dans la sphère des opinions politiques, si controversables de leur nature, ce qui est crime pour l'un étant vertu pour l'autre, l'*évidence* n'est plus qu'une chose *relative*; le juge, en pareilles circonstances, appartenant toujours à un parti, et au parti vainqueur, peut-il être aussi désintéressé dans le résultat du procès que l'est un magistrat appelé à décider entre des intérêts privés? On l'espérerait en vain. Pas de juge politique en qui l'accusé n'ait un ennemi; et, conséquemment, tout ce qu'on ajoute à la puissance arbitraire du premier, on risque de l'enlever à la justice.

[1] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 75, *Bib. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)
[2] *Ibid.*, p. 86.
[3] *Ibid.*
[4] Voy. le *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*

Ces principes furent méconnus par la loi présentée le 22 prairial, comme ils l'avaient été avant et l'ont été depuis par tant de lois, produit de moins nobles passions s'appuyant sur les mêmes sophismes!

Voici les principales dispositions du décret que Couthon présenta :

« Le tribunal révolutionnaire se divisera par sections composées de douze membres : savoir, trois juges et neuf jurés, lesquels ne pourront juger en nombre moindre que celui de sept.

« Le tribunal révolutionnaire est institué pour juger les ennemis du peuple...

« La peine portée contre les délits qui appartiennent à la connaissance du tribunal révolutionnaire est la mort.

« La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de documents, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

« Elle se borne aux points suivants :

« Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

« Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention nationale, le Comité de salut public, le Comité de sûreté générale, les représentants du peuple commissaires de la Convention et l'accusateur public (art. 10).

« L'accusé sera interrogé à l'audience et en public; la formalité de l'interrogatoire secret qui précède est superflue; elle ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulières où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.

« S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public...

« La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés, des jurés patriotes; elle en refuse aux conspirateurs...

« La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient pas avec le présent décret, et n'entend pas que les lois concernant l'organisation des tribunaux ordinaires s'appliquent aux crimes de contre-révolution et à l'action du tribunal révolutionnaire (art. 20)[1]. »

Être « ennemi du peuple, » c'était, aux termes du décret : provoquer le rétablissement de la royauté. — Travailler à l'avilissement de la Convention. — Trahir la République dans l'exercice d'une fonction publique, militaire ou civile. — Créer la disette. Mais à côté de ces crimes en figuraient d'autres d'un caractère horriblement vague, comme ceux qui consistaient à semer le découragement; à répandre de fausses nouvelles pour diviser ou troubler le peuple; à égarer l'opinion; à dépraver les mœurs; à corrompre la conscience publique[2]. Combien ne fallait-il pas compter sur l'intelligence et l'intégrité des juges, pour être sûr qu'ils n'abuseraient pas des armes que leur livraient des définitions aussi peu précises!

Deux articles sembloient renfermer une menace à l'adresse de la Convention et demandoient à être expliqués. C'étaient le dixième et le vingtième. Jusqu'alors nul membre de la Convention n'avait pu être traduit devant le tribunal révolutionnaire, sans un décret préalable de l'Assemblée elle-même : les auteurs de la loi du 22 prairial entendaient-ils attribuer désormais aux deux Comités, aux commissaires en mission, à l'accusateur public, le droit de poursuivre les représentants du peuple, indépendamment de tout décret de l'Assemblée? C'est ce qui paraissait en effet résulter de l'article 10 rapproché de l'article 20, et ce qui a fait croire à plusieurs historiens que la loi du 22 prairial, dans la pensée de Robespierre, n'avait qu'un but : enlever subtilement aux membres qu'il voulait frapper la protection de leurs collègues, désarmer la Convention[3].

Selon nous, cette hypothèse, qui n'a d'autre fondement qu'un vice de rédaction, ne saurait être admise. Nul homme n'était plus convaincu que Robespierre de la nécessité de tout rapporter à la Convention, comme seule source légitime du pouvoir. A ses yeux, elle était l'organe de la souveraineté du peuple, et rien ne devait se faire que par l'action de ce grand principe, à son ombre du moins et en son nom. Aux Jacobins, il revenait sans cesse à cette profession de foi, en cela si sincère, qu'au 9 thermidor, l'idée de se lever contre la Convention le troublant jusqu'au fond du cœur, il demanda héroïquement à ceux qui le pressaient de signer la révolte : *Mais au nom de qui?* et que, forcé de choisir entre l'abandon de sa croyance et la mort, il choisit la mort[4]!

Qu'aurait-il gagné, d'ailleurs, à mettre chaque membre de la Convention à la merci des Comités? Est-ce que leur puissance était la sienne? Est-ce que, dans le Comité de salut public, il n'avait point contre lui une majorité écrasante? Est-ce que le Comité de sûreté générale n'était pas composé de ses plus cruels ennemis? Comment comprendre que, voulant atteindre sur les bancs de la Convention Bourdon

[1] *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. ce que disent à cet égard les auteurs de l'*Histoire parlem.*, t. XXXIII, p. 185.
[4] Voy., dans le volume suivant, le récit du 9 thermidor.

(de l'Oise), Tallien, Fouché, Rovère, Carrier, il eût réclamé le pouvoir de les faire arrêter sans décret préalable... pour qui? Pour lui-même? Non, mais pour la majorité que conduisaient, dans le Comité de salut public, ses adversaires Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, et, dans le Comité de sûreté générale, les Vadier, les Vouland, les Jagot, les Amar. Son grand moyen d'influence étant l'impression que sa parole avait coutume de produire sur l'Assemblée, quel intérêt avait-il à abdiquer cet avantage?

C'est peu : dans l'hypothèse que nous combattons, Robespierre aurait aussi entendu conférer à l'accusateur public le droit de traduire directement les membres de la Convention devant le tribunal révolutionnaire. Or, pour qu'une pareille disposition eût été favorable à ses desseins, il aurait fallu que l'accusateur public lui fût entièrement dévoué [1]; il n'en était rien; Fouquier-Tinville, au contraire, haïssait Robespierre, et son opposition à la loi du 22 prairial dit assez qu'il n'était pas dans la confidence des motifs qui lui donnèrent naissance.

Ces motifs, nous les avons exposés : pour Robespierre, méditant la punition de quelques puissants coupables, la question était de leur ôter la ressource de faire de leur procès une bataille.

Toujours est-il que le décret fut interprété par ses ennemis dans le sens d'une attaque aux droits de la Convention, soit crainte réelle, soit artifice de la haine. On avait écouté en silence le rapport de Couthon : à peine a-t-il lu le décret, que Ruamps s'écrie : « Je demande l'ajournement; si l'ajournement n'était pas adopté, je me brûlerais la cervelle [2]. » Lecointre appuie la proposition. Barère, habile à se ménager une issue, exprime le vœu qu'au moins l'ajournement ne passe pas trois jours, les législateurs, dit-il, ne pouvant avoir qu'une opinion relativement à une loi *toute en faveur des patriotes* [3]. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois sont présents : ils se taisent [4]. Robespierre, prenant la parole avec vivacité, insiste pour qu'on vote séance tenante, dût-on discuter jusqu'à neuf heures du soir. On adopte ses conclusions; et, après un très-court débat, la loi est votée. Les pouvoirs du Comité étaient expirés : Couthon en propose le renouvellement et ne rencontre aucune résistance [5].

Mais sous cette adhésion empressée couvaient de vifs ressentiments, qui, le soir même, éclatèrent en scènes scandaleuses. Comme Tallien et deux de ses collègues se promenaient aux Tuileries, causant d'un air très-animé et parlant tout haut de guillotine, ils crurent remarquer qu'on les suivait, marchèrent droit aux curieux, les traitèrent d'espions du Comité, et, les saisissant au collet, les firent conduire au corps de garde. Parmi ces hommes figuraient deux courriers du gouvernement et un membre du club des Jacobins, nommé Jarry [6]. L'affaire fit du bruit, et le Comité y vit, de la part de Tallien, le parti pris de noircir le gouvernement.

Chose honteuse! dans cette loi du 22 prairial, ouverte à tant d'objections accablantes, un seul article frappa les ennemis de Robespierre : celui qui semblait menacer leur sûreté personnelle. Ils avaient voté sous le coup d'une espèce de surprise; pendant la nuit, ils se consultent; et, le lendemain, profitant de l'absence des membres du Comité [7], Bourdon (de l'Oise) s'élance à la tribune. « La Convention, dit-il d'une voix émue, n'a pas entendu, par le vote d'hier, que le pouvoir des Comités s'étendrait sur les membres de l'Assemblée, sans un décret préalable [8]. » Le cri *Non! Non!* retentissant de toutes parts, « Je m'attendais à ces heureux murmures, continue l'orateur, ils m'annoncent que la liberté est impérissable [9]. » Il proposa de décréter que, comme par le passé, l'arrestation de tout représentant du peuple serait subordonnée au consentement formel de la Convention [10]. C'était dire que les auteurs de la loi du 22 prairial avaient voulu le contraire, et que la Convention, avertie de leur dessein, les condamnait. Pour éviter le tour hostile de cette déclaration, en affirmant néanmoins le principe posé par Bourdon (de l'Oise), Merlin (de Douai) présenta la rédaction suivante, qui fut adoptée : « La Convention, considérant que le droit exclusif de la représentation nationale de décréter ses membres d'accusation et de les faire mettre en jugement est un droit inaliénable, décrète qu'il n'y a pas lieu de délibérer [11]. »

Pendant ce temps, la discorde était au Comité de salut public.

Le 9 septembre 1793, Billaud-Varenne, insistant pour qu'on gardât le nom de « tribunal révolutionnaire, » substitué à celui de « tribunal extraordinaire, » avait dit : « *Celui-ci suppose des formes; l'autre n'en doit point avoir* [12]. » Si donc un homme avait perdu le droit de s'élever contre la loi du 22 prairial, c'était certainement Billaud. D'autre part, on se rappelle que, lorsque Fouquier-Tinville alla témoigner au Comité de salut public ses inquiétudes sur l'effet de la loi annoncée, Billaud fut un de ceux qui répondirent que « cet objet regardait Robespierre [13]. » Ce n'est donc pas sans quelque surprise que, dans un récit publié ultérieure-

[1] M. Villiaumé, dans son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 117, le dit, sans en fournir la moindre preuve; et il se trompe. Voy. plus haut le chapitre intitulé *la Terreur*.
[2] *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[3] *Ibid.*
[4] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 86. *Bib. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)
[5] *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[6] Voy. la séance du 24 prairial (12 juin), *Moniteur*, an II (1794), n° 266.
[7] Voy. le discours de Couthon, séance du 24 prairial.
[8] Séance du 23 prairial (11 juin), *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.*
[11] Séance du 23 prairial (11 juin), *Moniteur*, an II (1794), n° 264.
[12] Rapport de Saladin, *Bib. hist. de la Rév.*, 1097-8. (*British Museum.*)
[13] Déclaration de Fouquier-Tinville, dans *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 74.

ment par le premier, de concert avec Collot-d'Herbois et Barère, on le trouve, le lendemain du 22 prairial, reprochant à Robespierre d'avoir présenté, sans communication préalable à ses collègues « le décret abominable qui faisait l'effroi des patriotes [1]. » Il est peu croyable que de tels mots aient été prononcés, et il ne faut pas oublier que le récit en question fut fait à une époque où, pour les auteurs, il y allait de la vie de repousser la responsabilité de la loi du 22 prairial et de la qualifier « d'abominable. » Ce qui est moins improbable, c'est que Billaud, ainsi qu'il le raconte, reprocha effectivement à Robespierre d'avoir agi, en cette circonstance, avec Couthon seul. Il paraît que la scène fut très-violente. Robespierre se rejeta sur ce que tout jusqu'alors s'était fait de confiance dans le Comité. Billaud protestant de plus belle, la fureur, s'il faut l'en croire, s'empara de Robespierre, dont les cris devinrent si forts, qu'on les entendait de la terrasse des Tuileries, et qu'il fallut fermer les fenêtres. » Personne ne me soutient! disait-il avec désespoir. Les complots m'enveloppent. »Se tournant vers Billaud : « Je sais qu'il y a dans la Convention une faction qui veut me perdre, et tu défends ici Ruamps. » — Il faut donc dire, reprend Billaud, d'après ton décret, que tu veux guillotiner la Convention nationale? » Ces mots portent au comble l'agitation de Robespierre. « Vous êtes tous témoins, s'écrie-t-il, que je ne dis pas que je veuille guillotiner la Convention nationale. » Alors, l'œil fixé sur Billaud, il ajoute : « Je te connais maintenant. — Et moi aussi, répond ce dernier, je te connais comme un contre révolutionnaire. » Robespierre était si profondément ému, qu'il ne put retenir ses larmes, et la séance avait été si orageuse, que, pour dérober au public le secret de ses déchirements intérieurs, il fut convenu que désormais le Comité tiendrait ses séances un étage plus haut [2].

Voilà à quoi se réduisait cette prétendue dictature de Robespierre, dont l'idée, si habilement accréditée depuis, a servi à le rendre comptable, aux yeux du monde, de tant d'excès qu'il désavouait, qu'il combattit et qu'il avait résolu de punir, au péril de sa vie.

Le 24 prairial (12 juin), Couthon alla se plaindre à la Convention du sens attaché aux articles 10 et 20 de la loi présentée par lui l'avant-veille. Avec des éclats d'indignation et une véhémence où la sincérité débordait, il repoussa l'interprétation de Bourdon (de l'Oise). Il accorda que ce dernier *pouvait* n'avoir pas eu de mauvaises intentions, mais, après avoir prononcé le mot : « *calomnie atroce,* » il demanda pourquoi, quand certaines dispositions d'une loi soumise à la Convention paraissent obscures, on n'appelait pas le Comité à s'en expliquer, au lieu de l'insulter, en son absence, par l'adoption d'hypothèses hâtives. Il finit en demandant que l'Assemblée passât à l'ordre du jour sur les propositions de la veille, et « les frappât ainsi du juste dédain qu'elles méritaient [3]. »

A ce discours emporté et hautain, qui fut applaudi à plusieurs reprises [4], Bourdon (de l'Oise) fit une réponse dont l'excessive modération ressemblait à la peur. Il réclama comme un droit inhérent à la Liberté celui de concevoir des inquiétudes *peut-être mal placées*. Il assura qu'Andoin, un de ses collègues, était allé prévenir le Comité des observations que la loi provoquait. Une phrase de son discours souleva de vifs applaudissements, c'était celle-ci : « J'estime Couthon, j'estime le Comité, j'estime l'inébranlable Montagne qui a sauvé la Liberté [5]. »

Aussitôt Robespierre monta à la tribune et, d'un ton sévère : « Le préopinant, dit-il, a cherché dans la discussion à séparer le Comité de la Montagne. La Convention, la Montagne, le Comité, c'est la même chose. » Interrompu par de vifs applaudissements [6], il continue : « Tout représentant du peuple qui aime sincèrement la Liberté et est déterminé à mourir pour la patrie, est de la Montagne. » Ici de nouveaux applaudissements se font entendre, et l'Assemblée se lève d'un élan spontané en signe d'adhésion [7]. « Ce serait, ajoute-t-il, outrager la patrie, que de souffrir que quelques intrigants plus méprisables que les autres parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent d'entraîner une portion de la Montagne et de s'y faire les chefs d'un parti [8]. » A ces mots, Bourdon (de l'Oise) proteste que jamais son intention n'a été de se faire chef de parti. Robespierre reprend : « Ce serait l'excès de l'opprobre que quelques-uns de nos collègues, égarés par la calomnie sur nos intentions et le but de nos travaux... » — « Je demande, interrompt Bourdon (de l'Oise), qu'on prouve ce qu'on avance. On vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat. » La réplique du sombre orateur qui occupait la tribune fut courte et terrible : « Je n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se nomme lui-même [9]! » Bourdon (de l'Oise) veut répliquer; mais son trouble est si grand, que la parole expire sur ses lèvres [10]. » Au sortir de la séance, il se mit au lit, et le garda pendant un mois. Un moment, les médecins craignirent pour ses jours; « ils eurent, écrit Lecointre, beaucoup de peine à le rappeler à la *raison* et à la vie [11]. »

Son ami Tallien ne déploya guère plus de fer-

[1] *Réponse des membres des anciens Comités aux imputations renouvelées contre eux par Laurent Lecointre*, p. 108 et suiv. *Biblioth. hist. de la Rév.*, 1097-8 9. (*British Museum.*)

[2] Réponse de Billaud-Varenne dans la séance du 13 fructidor, reproduite par Laurent Lecointre, en son *Appel au peuple français*, p. 76, *Bibl. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[3] Séance du 24 prairial (12 juin), *Moniteur*, an II (1794), n° 266.

[4] *Moniteur*, an II (1794), n° 266.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*

[10] *Laurent Lecointre au peuple français*, p. 79, *Bib. hist. de la Rév.*, 1100-1. (*British Museum.*)

[11] *Ibid.*



meté. Attaqué sur le fait du 22 prairial au soir, qu'il prétendit n'avoir pas été présenté d'une manière exacte, il fut flétri par Robespierre comme un de ces hommes qui appellent le mensonge au secours du crime; et Billaud-Varenne dit en propres termes : « L'impudence de Tallien est extrême; il ment à l'Assemblée avec une audace incroyable [1]. » La discussion, arrivée à ce point d'aigreur, ayant été fermée, cette circonstance explique peut-être le silence que garda Tallien; mais ce que rien n'explique, si ce n'est une indigne frayeur, c'est la lettre qu'il écrivit à Robespierre, le lendemain de la séance, lettre pleine de ménagements, d'une humilité singulière, où il se défend avec beaucoup de douceur d'être un homme immoral, un mauvais citoyen, et qui respire un sentiment d'effroi avoué maladroitement dans cette phrase : « Ne crois pas que ce soit la crainte qui me fasse parler ainsi [2]. »

Pour en revenir à la séance du 24 prairial, la défaite de ceux qui avaient trouvé à redire au rapport de Couthon y eut le caractère d'une déroute. Lacroix (de la Marne) déclara qu'il n'avait jamais été dans son esprit de suspecter les intentions des Comités [3]. Merlin (de Douai) expliqua sa motion de manière à la faire considérer comme une atténuation de celle de Bourdon (de l'Oise), ajoutant : « Si mon esprit a erré, il n'en a pas été de même de mon cœur [4]. » Barère, voyant de quel côté le vent tournait, se mit à lire des lettres particulières rendant compte d'un bal masqué à Londres, bal moitié politique, où l'on avait remarqué une Charlotte Corday sortie du tombeau, et poursuivant Robespierre un poignard à la main [5]. Sa conclusion fut que le considérant voté la veille devait être rapporté; et c'est ce qui eut lieu, après quelques paroles de Couthon, qu'accueillirent les plus vifs applaudissements [6]. »

De tout ceci, deux choses résultent clairement : la première, que l'ascendant moral de Robespierre dans la Convention était considérable; la seconde, que son influence dans le Comité de salut public était très-contestable et très-contestée. Quant au Comité de sûreté générale, sa perte y était depuis longtemps résolue [7], et il le savait bien. En réalité, il n'avait, comme membre du gouvernement, que deux appuis : Saint-Just, presque toujours en mission, et Couthon, souvent malade. Or, le système qui consistait à concentrer sur lui toutes les haines en le rendant seul responsable de tous les actes du pouvoir, n'en prenait pas moins chaque jour un développement formidable! Tant d'injustice l'accabla. Il sentit son cœur flétri à l'idée de cet affreux piédestal où ses ennemis le posaient dans l'attitude d'un tyran. La dernière sortie de Billaud-Varenne ne lui permettant plus aucune illusion sur le caractère furieux des résistances qui l'attendaient, il se crut réduit à l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal. Que résoudre alors? Il imagina d'abandonner, sinon le titre, au moins les fonctions de membre du Comité de salut public, pour qu'il restât bien démontré que les maux de la patrie n'étaient point son ouvrage; pour que le fait de la tyrannie, subsistant dans toute sa force après la retraite du *tyran*, servît à confondre les calomniateurs [8].

Mais, en se retirant, il laissait entre les mains de ses ennemis une arme dont ils firent un abominable usage, et dont l'invention devait à jamais charger sa mémoire, puisque cette arme, c'était lui qui l'avait forgée. S'il se flatta de l'espoir que la postérité, lui tenant compte des intentions, oublierait les résultats, son erreur fut profonde. Le sang dont nous l'entendrons bientôt déplorer l'effusion, et que versèrent des hommes qui lui faisaient horreur, ce sang est resté sur son nom. Qu'on dise donc encore que « le but justifie les moyens! » Robespierre tomba un moment dans le piége de cette doctrine captieuse, et l'expiation pour lui n'a pas été épuisée par la mort!

[1] Séance du 24 prairial. *Moniteur*, an II (1794), n° 266.
[2] Voy. cette lettre dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXIII, p. 224 et 225. Elle est tirée de l'édition que MM. Berville et Barrière ont donnée du rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre.
[3] *Moniteur*, an II (1794), n° 266.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Moniteur*, an II (1794), n° 266.
[7] Voyez ce que Lecointre raconte d'une conversation qu'il eut avec Moyse Bayle et Amar, deux jours après le vote de la loi du 22 prairial. *Appel au peuple français*, p. 78. *Bib. hist. de la Révol.*, 1100-1 (*British Museum*.)
[8] On trouve un exposé complet et tragique de ses motifs dans son discours du 8 thermidor, auquel nous renvoyons le lecteur.

DOCUMENT.

Déclaration de S. A. S. le duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées combinées de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitants de la France.

« Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains, et les intentions qui les guident.

« Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à Sa Majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces situées en Pays-Bas; quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont été enveloppées dans cette oppression, et plusieurs autres n'ont échappé au même danger qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires.

« Sa Majesté le roi de Prusse, unie avec Sa Majesté impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant elle-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié ou ses coétats, et c'est sous ce double rapport qu'elle prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

« A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

« Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef les deux armées, déclare :

« 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes.

« 2° Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale, de leur captivité, et procurer à Sa Majesté Très-Chrétienne la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses, et autant qu'il dépendra d'elle.

« 3° Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs et villages, et les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France.

« 4° Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée des troupes de Leurs Majestés impériale et royale, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine d'en être personnellement responsables; qu'au contraire, ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis et punis comme rebelles à leur roi et comme perturbateurs du repos public.

« 5° Que les généraux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne françaises sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité, et de se soumettre sur-le-champ au roi leur légitime souverain.

« 6° Que les membres des départements, des districts et des municipalités seront également responsables, sur leur tête et sur leurs biens, de tous les délits, incendies, assassinats, pillages et voies de fait qu'ils laisseront commettre ou qu'ils ne se seront pas notoirement efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront également tenus de continuer provisoirement leurs fonctions, jusqu'à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne, remise en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait été autrement ordonné en son nom dans l'intervalle.

« 7° Que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de leurs Majestés impériale et royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants, au contraire, desdites villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se soumettre à leur roi en ouvrant leurs portes aux troupes de leurs Majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate; leurs personnes, leurs biens, leurs effets seront sous la protection des lois, et il sera pourvu à la sûreté générale de tous et de chacun d'eux.

« 8° La ville de Paris et tous ses habitants sans dis-

tinction seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains; Leurs Majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en outre Leursdites Majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le roi, la reine et à la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés, coupables d'attentats, aux supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majestés impériale et royale promettant au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens, s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.

« Enfin, Leurs Majestés ne pouvant reconnoître pour lois en France que celles qui émanent du roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourraient être faites au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, tant que sa personne sacrée, celle de la reine et de toute la famille royale ne seront pas réellement en sûreté; à l'effet de quoi Leurs Majestés impériale et royale invitent et sollicitent Sa Majesté Très-Chrétienne de désigner la ville de son royaume la plus voisine de ses frontières, dans laquelle elle jugera à propos de se retirer avec la reine et sa famille, sous une bonne et sûre escorte qui lui sera envoyée pour cet effet, afin que Sa Majesté Très-Chrétienne puisse en toute sûreté appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement du bon ordre, et régler l'administration de son royaume.

« Enfin je déclare et m'engage encore, en mon propre et privé nom, et en ma qualité susdite, de faire observer partout aux troupes confiées à mon commandement une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et modération les sujets bien intentionnés qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables de résistance ou de mauvaise volonté.

« C'est par ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitants du royaume, de la manière la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutôt partout une libre entrée et toute bonne volonté, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

« Donné au quartier général de Coblentz, le 25 juillet 1792.

« *Signé :* Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de

BRUNSWICK-LUNEBOURG. »

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE SIXIÈME.

(SUITE.)

CHAPITRE VIII.

LE FEUILLANTISME.

CHAPITRE IX.

COMBINAISONS DIPLOMATIQUES.

CHAPITRE X.

LA RÉVOLUTION DANS LES COLONIES.

CHAPITRE XI.

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

ÉLECTIONS DE 1791.

CHAPITRE II.

LES GIRONDINS.

CHAPITRE III.

LA GLACIÈRE D'AVIGNON.

CHAPITRE IV.

COBLENTZ.

CHAPITRE V.

LES FAUX MARTYRS.

CHAPITRE VI.

DÉBATS SUR LA GUERRE.

CHAPITRE VII.

SANS-CULOTTISME DES GIRONDINS.

CHAPITRE VIII.

LA GUERRE AUX ROIS.

CHAPITRE IX.

PHILOSOPHIE.

CHAPITRE X.

LES GIRONDINS CHASSÉS DU POUVOIR.

CHAPITRE XI.

LE SERRURIER GAMAIN.

CHAPITRE XII.

LE PEUPLE AUX TUILERIES.

CHAPITRE XIII.

LA PATRIE EST EN DANGER.

CHAPITRE XIV.

LA DÉCHÉANCE.

CHAPITRE XV.

RENVERSEMENT DE LA ROYAUTÉ.

LIVRE HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

LA COMMUNE AU 10 AOUT.

CHAPITRE II.

SOUVIENS-TOI DE LA SAINT-BARTHÉLEMY !

CHAPITRE III.

LES THERMOPYLES DE LA FRANCE.

CHAPITRE IV.

MONTAGNE ET GIRONDE FACE A FACE.

CHAPITRE V.

LA RÉPUBLIQUE VICTORIEUSE.

CHAPITRE VI.

DUMOURIEZ EN PRÉSENCE DE MARAT.

CHAPITRE VII.

FUREURS DE LA GIRONDE.

CHAPITRE VIII.

PROCÈS DU ROI.

CHAPITRE IX.

DÉBAT SUR L'APPEL AU PEUPLE.

CHAPITRE X.

EXÉCUTION DE LOUIS XVI.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

PITT ET LA CONVENTION.

CHAPITRE II.

LES FAUX TRIBUNS.

CHAPITRE III.

SOULÈVEMENT DE LA VENDÉE.

CHAPITRE IV.

TRAHISON DE DUMOURIEZ.

CHAPITRE V.

PASSIONS ET IDÉES.

CHAPITRE VI.

TRIOMPHE DE MARAT.

CHAPITRE VII.

LES GIRONDINS ET LA VENDÉE.

CHAPITRE VIII.

COMITÉ DES DOUZE.

CHAPITRE IX.

LES GIRONDINS A LYON.

CHAPITRE X.

LES DOUZE RENVERSÉS.

CHAPITRE XI.

CHUTE DES GIRONDINS.

CHAPITRE XII.

ESSAIS DE GUERRE CIVILE.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CONSTITUTION DE 1793.

CHAPITRE II.

GUERRE DE LA VENDÉE.

CHAPITRE III.

MARAT ASSASSINÉ.

CHAPITRE IV.

LYON SE SOULÈVE.

CHAPITRE V.

LA COALITION S'AVANCE.

CHAPITRE VI.

LA VENDÉE MENACÉE.

CHAPITRE VII.

SUPRÊME EFFORT.

CHAPITRE VIII.

LA RÉVOLTE DE LYON ÉTOUFFÉE.

CHAPITRE IX.

LA COALITION REPOUSSÉE.

CHAPITRE X.

LA VENDÉE VAINCUE.

CHAPITRE XI.

MORT DE MARIE-ANTOINETTE.

CHAPITRE XII.

TRAVAUX, AU BRUIT DES COMBATS.

CHAPITRE XIII.

NÉCROLOGE.

CHAPITRE XIV.

L'HÉBERTISME.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

RÉGIME DE LA TERREUR.

CHAPITRE II.

AGONIE ET MORT DE L'ARMÉE CATHOLIQUE.

CHAPITRE III.

L'ENNEMI REPOUSSÉ DU TERRITOIRE.

CHAPITRE IV.

LES PROCONSULS.

CHAPITRE V.

EFFORT CONTRE LA TERREUR.

CHAPITRE VI.

HIVER DE 1794.

CHAPITRE VII.

LE PRÉTOIRE DES JACOBINS.

CHAPITRE VIII.

COMPLOT FINANCIER.

CHAPITRE IX.

FIN DE L'HÉBERTISME.

CHAPITRE X.

PROCÈS ET MORT DES DANTONISTES.

CHAPITRE XI.

FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME.

CHAPITRE XII.

LOI DU 22 PRAIRIAL.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

AVIS AU LECTEUR[1].

La Révolution française a été une grande bataille où se trouvèrent engagés tous les intérêts, toutes les idées, toutes les passions qui peuvent tourmenter l'esprit ou agiter le cœur des hommes. Or, comme cette bataille, au fond, dure encore, il ne faut pas s'étonner si son histoire n'a été écrite jusqu'ici qu'au point de vue du combat, c'est-à-dire au point de vue de la ruse ou de la fureur. De là un entassement d'erreurs et de mensonges qui épouvante de plus en plus l'écrivain sincère, à mesure qu'il descend et s'enfonce dans les profondeurs de ce formidable sujet.

Aussi, pour quiconque vise au triomphe du parti qui doit survivre à tous les autres, celui de la vérité, prétendre écrire l'histoire de la Révolution française, c'est s'imposer la tâche, non-seulement de raconter les faits, mais d'évoquer devant le lecteur pris pour juge, les témoins de ces faits, et là de les interroger un à un, de les confronter, de peser leurs témoignages, d'éclaircir leurs contradictions, de rectifier leurs souvenirs.

Supposez en effet que sans citer ses autorités, sans indiquer ses sources, et sans se donner la peine de discuter les points douteux ou volontairement obscurcis, un historien vienne tout simplement ajouter un récit de plus aux récits déjà si nombreux qui ont été faits de la Révolution française, qu'en résultera-t-il? Il n'aura fait qu'augmenter, pour le public, le nombre des relations contradictoires; il n'aura fait qu'ajouter à la confusion qui naît de l'extrême variété des aspects; au lieu d'avoir allumé un flambeau, il aura élargi la sphère des ténèbres.

J'ai donc cru de mon devoir d'éclairer par l'analyse historique, du moins autant que me le permettait mon cadre, le tableau des événements que j'avais à tracer. Seulement, pour ne pas interrompre la marche du récit, et éviter d'en suspendre l'intérêt, j'ai eu soin de placer à la fin des chapitres les plus importants la dissertation qui s'y rattache. Ou je me trompe fort, ou cette méthode, tout en donnant à mon livre un caractère absolument nouveau, est de nature à en accroître la valeur aux yeux de ceux qui apportent dans l'étude du passé un esprit sérieux et une âme sincère.

Mais, pour cela, j'avais besoin d'avoir sous la main une masse considérable de documents; et, à cet égard, j'ai de grandes actions de grâce à rendre à mon exil, qui m'a mis en état d'approfondir mon sujet beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire à Paris même.

Il s'est trouvé que le British Museum possédait, relativement à la Révolution française, deux magnifiques collections, et, ce qui est le point essentiel pour un historien, deux collections cataloguées par ordre de matières. Quelques chiffres pris au hasard suffiront pour en faire apprécier l'importance et la richesse.

En relations contemporaines, brochures pour ou contre, discours, rapports, pamphlets, satires, chansons, statistiques, portraits, procès-verbaux, proclamations, placards, etc., etc., le catalogue comprend : sur la seule affaire du *Collier*, 3 énormes dossiers; sur les *Parlements*, 6; sur les *États généraux*, 75; sur la *Noblesse*, 3; sur le *Clergé*, 86; sur les *Travaux publics pendant la Révolution*, 7; sur le *Commerce pendant la Ré-*

[1] Cet avis se trouvait placé au commencement du t. VII de l'édition in-8° de Paris (livre VII, chap. xiv, page 148 de ce volume).

volution, 3; sur l'*Agriculture pendant la Révolution*, 2; sur les *Clubs*, 29; sur les *Fêtes civiques*, 9; sur la *Police des cultes*, 62; sur les *Poids et mesures*, 1; sur les *Sciences pendant la Révolution*, 3; sur la *Garde nationale*, 3; sur les *Sections de Paris*, 5; sur l'*Éducation*, 9; sur la *Philosophie*, 16; sur les *Monuments publics*, 3; sur les *Émigrés*, 18; sur les *Colonies*, 45; sur la *Mendicité* et les *Hospices*, 4; sur les *Prisons*, 5; sur *Robespierre*, 12; sur *Camille Desmoulins*, 13; sur *Brissot*, 5; sur *Marat*, 13; sur *Babœuf*, 10,... et ainsi de suite.

Inutile d'ajouter qu'à chaque événement notable de la Révolution correspond une masse de documents proportionnée à son importance. C'est ainsi, par exemple, que l'ensemble des pièces diverses relatives aux affaires d'Avignon va du n° 391 au n° 399.

Il est curieux de remarquer que, dans cette terrible époque, la gaieté française se démentit si peu, que les *Facéties* donnent le chiffre de 64!

Quant aux histoires proprement dites, la collection s'étend du n° 1208 au n° 1340; et, pour ce qui est des journaux, ils abondent : *Actes des Apôtres*, *Thermomètre du Jour*, *Mercure national*, *Sabbats jacobites*, *Semaines civiques*, *Journal des Amis*, *Journal du Diable*, *Chronique de Paris*, *Point du Jour*, *Hérault national*, *Défenseur du Peuple*, *Ami des Patriotes*, *Journal d'Économie politique*, *Semaine politique*, *Bouche de Fer*, *Voix du Peuple*, *Feuille du Jour*, *Fouet national*, *Journal des Jacobins*, *Journal de la Montagne*, *Trompette du Père Duchesne*, *Bulletin décadaire*, *Orateur plébéien*, *Nouvelliste universel*, *Spectateur*, *Observateur*, *Journal Pié*, etc., etc., que de productions à consulter utilement, sans compter les feuilles si connues de Camille Desmoulins, de Prudhomme, de Marat, de Fréron!

Je m'arrête. Ce que je viens de dire donnera une idée suffisante des ressources mises à ma disposition. Si j'en ai tiré parti, c'est ce dont il appartient à mes lecteurs de décider. Et certes, je n'ai rien négligé pour mettre ceux d'entre eux qui en auraient le loisir, en état de recommencer mon travail, car je ne leur demande pas de croire aveuglément à mes assertions, mais de les *vérifier*.



